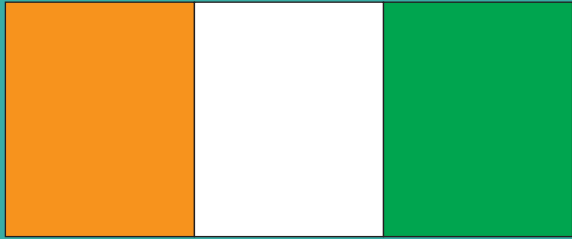
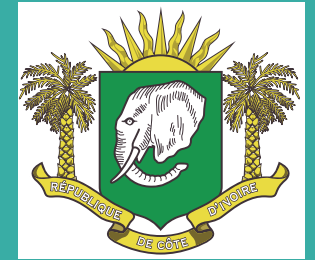


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

**PROJET DE LOI DE REGLEMENT
POUR L'ANNEE 2021**

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
RECAPITULATIF DES PROGRAMMES	19
SECTION 221 : MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA.....	29
SECTION 226 : MINISTÈRE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE.....	87
SECTION 229 : MINISTÈRE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	125
SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.....	205
SECTION 323: MINISTERE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ	245
SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	311
SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT.....	353
SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT	433
SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER.....	481
SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION.....	533
SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	603
SECTION 334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE	647
SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE	683
SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES MEDIAS ET DE LA FRANCOPHONIE.....	743
SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	773
SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS.....	803
SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	831
SECTION 344 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES SPORTS ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SPORTIVE.....	883
SECTION 345 : MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS	909
SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INDUSTRIE DES ARTS ET DU SPECTACLE	947
SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	989
SECTION 348 : MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE	1057

SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1113
SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	1133
SECTION 352 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT	1179
SECTION 356: MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION.....	1225
SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE.....	1247
SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME	1303
SECTION 361 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE.....	1353
SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	1375
SECTION 365 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL	1413
SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE	1443
SECTION 369 : MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	1481
SECTION 374: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	1515
SECTION 377 : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE.....	1539
SECTION 439 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA, CHARGE DE L'INTEGRATION AFRICAINE.....	1577
SECTION 537 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, CHARGE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION.....	1607
SECTION 541 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS, CHARGE DES AFFAIRES MARITIMES.....	1637
SECTION 559 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGE DU LOGEMENT SOCIAL.....	1659
SECTION 562 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE, CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE.....	1681

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABR	Appui Budgétaire Régional	ARRE	Autorité de Régulation du système de Recépissés d'Entreposage
ACBF	African Capacity Building Fondation	ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire
ACCC	Agence Comptable des Créances Contentieuses	ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar
ACCD	Agence Comptable Centrale des Dépôts	ASTER	Progiciel de Comptabilité Publique
ACCT	Agence Comptable Centrale du Trésor	BAC	Baccalauréat
AD	Antennes Départementales	BAD	Banque Africaine de Développement
ADCI	Agence pour le Développement des Industries de Côte d'Ivoire	BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
ADCVI	Association pour le Développement des Cultures Vivrières Intensives	BCCA	Bureau de Contrôle et de Coordination Administrative
AEJ	Agence Emploi Jeune	BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AEP	Approche Ecosystémique des Pêches	BCP	Bureau de Coordination des Programmes
AERIA	Aéroport International d'Abidjan	BDAT	Base de Données de l'Aménagement du Territoire
AFOR	Agence du Foncier Rural	BDR	Base de Données Routières
AFREXIMBANK	Banque Africaine d'Export-Import	BEA	Bureau d'Enquête et d'Analyse pour la sécurité de l'Aviation Civile
AFRITAC de l'Ouest	Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest	BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
AGEDI	Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles	BID	Banque Islamique de Développement
AGEF	Agence de Gestion Foncière	BIPIA	Bureau Ivoirien pour la Promotion de l'Intégration Africaine
AGEFOP	Agence de Formation Professionnelle	BIT	Bureau International du Travail
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes	BM	Banque mondiale
AGOA	African Growth and Opportunity Act (loi sur le développement et les opportunités africaines)	BMI	Bureau Maritime International
AIGF	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences	BNCI	Bibliothèque Nationale
AIP	Agence Ivoirienne de Presse	BNEDT	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
AIPH	Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile	BNPVS	Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique
Air CI	Air Côte d'Ivoire	BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
AIRMS	Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale	BRAA	Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan
AISA	Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques	BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
AJT	Agence Judiciaire du Trésor	BSG	Budgétisation Sensible au Genre
AM	Arrondissements Maritimes	BTE	Bureau du Tourisme à l'Etranger
AMN	Atelier de la Marine Nationale	BTS	Brevet de Technicien Supérieur
ANAC	Autorité Nationale de l'Aviation Civile	BURIDA	Bureau Ivoirien des Droits d'Auteurs
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets	CACAB	Centre d'Action Culturelle d'Abobo
ANARE	Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire	CACE	Comité d'Analyse de la Conjoncture Economique
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement	CACE	Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance
ANSUT	Agence Nationale des Services Universels des Télécommunications	CEADP	Cellule d'Evaluation et d'Audits des Dépenses Publiques
APBEF- CI	Association des Professionnels des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire	CAEA	Centre d'Assistance Educative d'Abidjan
APD	Aide Publique au Développement	CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
APE	Accord de Partenariat Economique	CAHG	Cellule d'Action Humanitaire et du Genre
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire	CAIDP	Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public
API	Autorisations Préalables d'Importation	CAN	Coupe d'Afrique des Nations
APIF	Agence de Promotion de l'Inclusion Financière	CAPEC	Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire	CAPPAJ	Centre d'Apprentissage, de Perfectionnement et de Production Aquacole de Jacquerville
APS	Accord de Partenariat Stratégique	CARF	Centre d'Appareillage et de Rééducation Fonctionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire	CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme (appelé aussi CDMT global)

CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde	CIDFOR	Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle
CCC	Conseil Café Cacao	CIE	Côte d'Ivoire Engineering
CCCCI-UE	Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire de l'Union Européenne	CIEA	Secrétariat de la Conférence Internationale pour l'Emergence de l'Afrique
CCDS	Cellule de Coordination et de Développement de la Statistique	CI-ENERGIES	Côte d'Ivoire Energies
CCI	Centres Culturels Intégrés	CIJP	Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel et de Professionnel de la Communication
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire	CILAD	Comité Interministériel de la Lutte Anti-drogue
CCJA	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage	CIMA	Conférences Inter-africaines des Marchés d'Assurances
CCJAB	Centre culturel Jacques AKA de Bouaké	CIN	Comité Ivoirien de Normalisation
CCLVC	Commission de la Concurrence et de la Lutte contre la Vie Chère	CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CCM	Communication en Conseil des Ministres	CIRES	Centre Ivoirien de Recherche Economique et Social
CCPR	Code de Conduite pour une Pêche Responsable	CIT	Côte d'Ivoire Tourisme
CCSC	Comité Consultatif Scientifique de la Culture	CITAD	Cité Administrative
CCS-CMU	Cellule de Coordination et de Suivi de la Couverture Maladie Universelle	CITRANS	Compagnie Ivoirienne de Transports lagunaires
CCT	Commission Consultative du Travail	CLAC	Centres de Lectures Publiques et d'Animations Culturelles
CD	Conseil de Discipline	CLc le VIH SIDA	Cellule de lutte contre le VIH-SIDA
CDC-CI	Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire	CM	Cabinet du Ministre
CDMA	Code Division Multiple Access	CMAOC	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CDMH	Compte de Mobilisation pour l'Habitat en Côte d'Ivoire	CMEF	Comité Monétaire, Economique et Financier
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme	CMU	Couverture Maladie Universelle
CDP	Contrat de Performance avec l'Etat	CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
CDPH	Centre de Documentation de la Promotion des Personnes Handicapées	CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CDT	Centre de Démonstration et de promotion de Technologie	CNAS	Comité National d'Action Sociale
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique	CNC-CGPE	Cellule Nationale de Coordination des Comités Villageois de Gestion de Pompes à Motricité Humaine
CED-CI	Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire	CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Cote d'Ivoire
CEF	Cantonement des Eaux et Forêts	CNDJ	Centre National de Documentation Juridique
CEFPPH	Centre d'Éducation, de Formation, de Promotion des Personnes Handicapées	CNDP	Comité National de la Dette Publique
CELIOPE	Cellule d'Information des Opérateurs Economiques	CNDS	Conseil National du Dialogue Social
CEMV	Centre d'Entomologie Médicale et Vétérinaire	CNE	Conseil National des Exportations
CENATELPAC	Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle	CNF	Centre National Floristique
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-sahariens	CNF	Conseil National de la Femme
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières	CNF	Commission Nationale de la Francophonie
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires	CNFFE	Commission Nationale de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
CEPEAV	Cellule d'Exécution du Programme des Enfants et des Adolescents Vulnérables	CN-ITIE	Conseil National pour la Transparence des Industries Extractives
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire	CNJCI	Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CES	Centre d'Education Spécialisé	CNLC	Comité National de Lutte contre la Contrefaçon
CET	Centre d'Enfouissement Technique	CNLCPALPC	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres
CF en région	Contrôle Financier en région	CNLTEE	Conseil National de la Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances	CNLVC	Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère
CGAFD	Contrôle Général de l'Administration des Finances de la Défense	CNLVFFE	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CGNFFD	Comité de Gestion Novatrice du Fonds Femmes et Développement	CNLVSC	Comité National de Lutte contre les Violences Sexuelles liées aux Crises
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	CNM	Commission Nationale pour la Microfinance
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	CNM-CI	Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
CIAPOL	Centre Ivoirien de Lutte contre la Pollution		
CIC	Comité de la Côte d'Ivoire en Chiffres		

CNMS	Centre National de Matériel Scientifique	CTSPEF	Cellule Technique de Suivi du Programme Economique et Financier
CNO	Centre Nord-Ouest	DA	Direction Afrique
CNP	Conseil National de la Presse	DA	Direction des Assurances
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Publics Privés	DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique	DAARA	Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides
CNSS	Commission Nationale de la Sécurité Sociale	DAC	Direction Amérique et Caraïbes
CNT	Conseil National du Tourisme	DACAA	Direction de l'Accueil, du Cérémonial, des Accréditations et des Audiences
code ISPS	International Ship and Port Facility Security (code)	DACP	Direction des Affaires Civiles et Pénales
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation	DAF	Direction des Affaires Financières
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires	DAFER	Direction des Affaires Economiques Régionales
COM	Centre d'Observation des Mineurs	DAFM	Direction des Affaires Financières et du Matériel
COMDEF	Comité de suivi et de gestion des Données Economiques, Financières et sociales	DAFP	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
COMOREX	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures	DAG	Direction des Affaires Générales
CONFENEM	Conférence des Ministres des Pays ayant le Français en partage	DAIP	Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle
COSTEIF	Comité de Suivi des Titres d'Etat et des Instruments Financiers	DAJ	Direction des Affaires Juridiques
COTIVO	Société Cotonnière Ivoirienne	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
CPC	Centre Public de Communication	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération
CPEAO	Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest	DAJC	Direction des Affaires Juridiques et de la Communication
CPF	Comité de Placement Familial	DAJCCI	Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération
CPI	Cour Pénale Internationale	DAJCI	Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale
CPIA	Comité Country Policy and Institutional Assessment	DAJI	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
CPIF	Cellule de Promotion d'Inclusion Financière	DAJUCIREP	Direction des Affaires Juridiques, de la Coopération Internationale et des Relations Publiques
CPLS	Centre de Promotion des Logements Sociaux	DAM	Direction de l'Architecture et des Matériaux
CPM	Cellule de Passation des Marchés Publics	DAN	Direction des Archives Nationales
CPM	Centre de Pêche de Missirah	DAOA	Denrées Animales et d'Origine Animale
CPNTIC	Centre de Production des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	DAOSAR	Direction de l'Accueil, de l'Organisation et du Suivi des Actions de Réinsertion
CPP	Coordination des Programmes et Projets	DAP	Direction des Affaires Politiques
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance	DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
CRAMA	Conservatoire Régional des Arts et des Métiers d'Abengourou	DAP	Direction de l'Aquaculture et de la Pêche
CRD	Centre de Rééducation de Dabou	DAPEPN	Direction de l'Assistance aux Pupilles de l'Etat et de la Nation
CRE	Centre de Recherches Ecologiques	DAPO	Direction Asie, Pacifique et Océanie
CRESAC	Centre Régional d'Evaluation en Santé et d'Accréditation	DAPS	Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi
CRFLD	Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue	DAQN	Direction des Accréditations, de la Qualité et des Normes
CRIEM	Centre Régional d'Infrastructures d'Equipeement et de Maintenance	DARD	Direction des Approvisionnements, du Raffinage et de la Distribution
CRO	Centre de Recherches Océanologiques	DAS	Direction de l'Action Sociale
CROSEV	Cellule de Réflexion sur les Orphelins du SIDA et les Enfants Vulnérables	DAS	Direction de l'Administration du SIGFiP
CROU	Centre Régional des Œuvres Universitaires	DASI	Direction de l'Action Sociale et de l'Information
CRSGFP	Comité Revue Système de Gestion des Finances Publiques	DAT	Direction des Activités Touristiques
CS	Centre Social	DAUD	Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage
CSE	Complexes Sociaux Educatifs	DAVC	Direction de l'Assistance des Victimes de Crises
CSFRIF	Cellule de Suivi du Financement et des Relations avec les Institutions Financières	DB	Direction des Bourses
CSP	Conseil Supérieur de la Publicité	DBE	Direction du Budget de l'Etat
CSPPB	Cellule de Suivi du Portefeuille des Projets de la Banque Mondiale	DBVIMS-CI	Système de gestion de l'Information sur les Violences basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
CSRS	Centre Suisse de Recherche Scientifique	DC	Direction des Concours
CTAA	Centre Technique des Arts Appliqués	DC	Direction de la Copropriété

DC	Direction du Cadastre	DDPE	Direction du Domaine Public de l'Etat
DC	Direction de la Circulation	DDR	Direction du Développement et des Relations Internationales
DC	Direction du Cinéma	DDT	Direction Départementale du Travail
DCA	Direction des Circonscriptions Administratives	DDU	Direction du Domaine Urbain
DCB	Direction du Contrôle Budgétaire	DE	Direction Europe
DCCA	Direction de la Coopération et de la Coordination de l'Aide	DEAA	Direction de l'Encadrement et de l'Appui à l'Artisanat
DCCLVC	Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Lutte contre la Vie Chère	DECA	Direction des Evaluations, Certification et Accréditation
DCD	Direction de la Coopération Décentralisée	DECAC	Direction de l'Etat Civil et des Affaires Consulaires
DCDA	Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives	DECFINEX	Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures
DCECA	Direction du Contrôle de l'Etat Civil et des Archives	DECO	Direction des Examens et Concours
DCEP	Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets	DECOB	Direction des Examens, des Concours et des Bourses
DCF	Direction du Contrôle Financier	DED	Direction des Enquêtes Douanières
DCISR	Direction de la Coopération Internationale et sous Régionale	DEEE	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique
DCM	Direction de la Construction et de la Maintenance	DEEP	Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés
DCP	Direction de la Coopération et de la Professionnalisation	DEG	Direction des Enjeux Globaux
DCP	Direction de la Comptabilité Publique	DELC	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
DCPA	Direction de la Communication et de la Promotion Agricole	DEM	Direction de l'Equipement Militaire
DCPCOC	Direction de la Coordination des Programmes Cellules et Organismes Consultatifs	DEMAG	Direction de l'Exploitation Minière Artisanale et des Carrières
DCPJ	Direction Centrale de la Police Judiciaire	DEMO	Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation
DCQ	Direction de la Communication et de la Qualité	DEMOS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales
DCR	Direction des Cultures de Rentes	DENR	Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables
DCRE	Direction de la Coordination et des Relations Extérieures	DENR	Direction de l'Environnement des Normes et de la Réglementation
DCRP	Direction de la Communication et des Relations Publiques	DENRVT	Direction de l'Environnement, des Normes, de la Réglementation et de la Veille Technologique
DCRPD	Direction de Communication, des Relations Publiques et de la Documentation	DEP	Direction de l'Evaluation des Projets
DCRPDA	Direction de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives	DEP	Département des Etudes Prospectives
DCS	Direction des Cantines Scolaires	DEPE	Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation
DCSE	Direction du Contrôle, du Suivi et de l'Evaluation	DEPE	Direction de l'Encadrement de la Petite Enfance
DCSI	Direction du Contrôle et du suivi des Investissements	DEPH	Direction de l'Exploitation et de la Production des Hydrocarbures
DCSIG	Direction de la Cartographie et du Système d'Information Géographique	DEPH	Direction de l'Evaluation et du Patrimoine Hydraulique
DCSP	Direction de la Coordination et du Suivi des Projets	DEPR	Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques
DCSSE	Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs	DEPS	Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires
DCSSPEF	Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Economique et Financier	DEPS	Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques
DD	Direction Départementale	DEPSE	Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Evaluation
DDA	Directions Départementales de l'Agriculture	DER	Direction de l'Electrification Rurale
DDA	Direction de la Documentation et des Archives	DERAR	Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse Risque
DDAP	Direction de la Documentation, des Archives et de la Publication	DES	Direction de la Stratégie et des Etudes
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre	DESDP	Direction des Etudes Stratégiques, de Développement et des Projets
DDE	Direction de la Diplomatie Economique	DESF	Direction des Etudes Statistiques Fiscales
DDEF	Direction Départementale des Eaux et Forêts	DESUP	Direction de l'Enseignement Supérieur
DDEN	Direction Départementale de l'Education Nationale	DET	Direction de l'Enseignement Technique
DDIE	Direction Départementale des Infrastructures Economiques	DEVRS	Direction de l'Economie verte et de la Responsabilité Sociétale
DDISC	Direction des Déchets Industriels et Substances Chimiques	DEXC	Direction des Examens et Concours
DDL	Direction du Développement Local	DEXCO	Direction de l'orientation, des Examens et des Concours
DDLSE	Direction du Développement Local et des Services extérieurs	DF	Directions des Finances
DDPD	Direction de la Dette Publique et des Dons	DF	Direction de la Famille

DF	Direction de la Formation	DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune
DF2VP	Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits	DGFP	Direction Générale de la Fonction Publique
DFAC	Direction de la Formation Artistique et Culturelle	DGFPEF	Direction Générale de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Famille
DFCC	Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle	DGH	Direction Générale des Hydrocarbures
DFCI	Direction de la Formation et de la Coopération Internationale	DGHP	Direction Générale de l'Hygiène Publique
DFCRSP	Direction de la Formation Continue et des Relations avec le Secteur Productif	DGI	Direction Générale des Impôts
DFD	Direction de la Formation et de la Documentation	DGIA	Direction Générale de l'Intégration Africaine
DFDA	Direction de la Formation, de la Documentation et des Archives	DGIE	Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
DFDC	Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication	DGIHH	Direction Générale des Infrastructures de l'Hydraulique Humaine
DFENP	Direction de la Formation et de l'Ecole Nationale de Police	DGIR	Direction Générale des Infrastructures Routières
DFIQ	Direction des Filières, de l'Innovation et de la Qualité	DGLCV	Direction Général du Logement et du Cadre de Vie
DFP	Direction des Finances et du Patrimoine	DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DFPI	Direction de la Formation Professionnelle Initiale	DGPE	Direction Générale du Protocole d'Etat
DFPI	Direction de la Fonction Publique Internationale	DGPE	Direction Générale du Portefeuille de l'Etat
DFR	Direction du Foncier Rural	DGPLP	Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté
DFR	Direction de la Formation et de la Recherche	DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DFRC	Direction de la Formation et du Renforcement des capacités	DGPPS	Direction Générale de la Planification, du contrôle Projets et des Statistiques
DFRC	Direction de la Faune et des Ressources Cinétiques	DGPS	Direction Générale de la Protection Sociale
DFSPS	Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles	DGPSA	Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire
DG	Direction du Génie	DGPSP	Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé
DGAF	Direction Générale de l'Administration et des Finances	DGQE	Direction Générale de la Qualité et des Evaluations
DGAI	Direction Générale de l'Activité Industrielle	DGRB	Direction Générale des Relations Bilatérales
DGAJCE	Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil	DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DGALT	Direction Générale des Affaires Logistiques et Techniques	DGRI	Direction Générale de la Recherche et d l'Innovation
DGAMP	Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires	DGRM	Direction Générale des Relations Multilatérales
DGAPCE	Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat	DGRS	Direction Générale du Renseignement et de la Sécurité
DGAS	Direction Générales des Affaires Stratégiques	DGS	Direction Générale de la Santé
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire	DGS	Direction Générale de la Solidarité
DGATDRL	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional et Local	DGSCA	Direction Générale de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide
DGBF	Direction Générale du Budget et des Finances	DGSHP	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
DGC	Direction Générale des Cultes	DGSLN	Direction Générale de la Salubrité et de la Lutte contre les Nuisances
DGCAM	Direction Générale de la Construction, de l'Architecture et de la Maintenance	DGT	Direction Générale du Travail
DGCATEF	Direction de la Gestion des Carrières des Agents Techniques des Eaux et Forêts	DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGCE	Direction Générale du Commerce Extérieur	DGTTT	Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation
DGCI	Direction Générale du Commerce Intérieur	DGU	Direction du Guichet Unique
DGD	Direction Générale des Douanes	DGUA	Direction du Guichet Unique Automobile
DGDDL	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	DGUF	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DGDI	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel	DHES	Direction de l'Hygiène, de l'Environnement et de la Santé
DGDRME	Direction Générale du Développement Rural et de la Maitrise de l'Eau dans le domaine agricole	DHNRQ	Direction de l'Hydrologie, des Normes, de la Réglementation et de la Qualité
DGE	Direction Générale de l'Energie	DHR	Direction des Ressources Humaines
DGE	Direction des Grandes Entreprises	DI	Direction de l'Informatique
DGE	Direction Générale de l'Emploi	DIAD	Direction de l'Informatique, des Archives et de la Documentation
DGE	Direction Générale de l'Economie	DICC	Direction des Industries Culturelles et Créatives
DGEDD	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable	DIDA	Direction de l'Informatique, de la Documentation et des Archives
DGESIP	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle	DIE	Direction de l'Ingénierie d'Entreprise

DIEC	Direction des Infrastructures et Equipements Culturels	DPAC-PME	Direction de la Promotion, de l'Assistance et de la Compétitivité des PME
DIEM	Direction des Infrastructures, de l'Equipeement et de la Maintenance	DPAE	Direction de la Promotion et de l'Assistance à l'Exportation
DIFEF	Direction de la Formation et de l'Education Féminine	DPAF	Direction de la Promotion et de l'Autonomisation de la Femme
DIIS	Direction de l'Informatique et de l'Information Sanitaire	DPAFM	Direction du Partenariat et de l'Accès aux Financements et aux Marchés
DIJ	Direction de l'Identification Judiciaire	DPAM	Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Mutualité
DIMCM	Direction de l'Information Minière et du Cadastre Minier	DPAP	Direction de la Planification, de l'Aménagement et des Projets
DIP	Direction de l'Insertion Professionnelle	DPARE	Direction de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau
DIPAC	Direction de l'Insertion et de la Promotion des Activités Commerciales	DPC	Direction de la Police Criminelle
DIR	Direction des Infrastructures Routières	DPC	Direction du Patrimoine Culturel
DISA	Direction des Infrastructures et des Sites Artisanaux	DPCCLC	Direction des Politiques Communautaires du Commerce et de la Circulation
DISAD	Direction de l'Informatique, des Statistiques, des Archives et de la Documentation	DPCE	Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs
DISVD	Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets	DPCEI	Direction de la Promotion et de la Coopération Economique Internationale
DIT	Direction de l'Inspection du Travail	DPCITIC	Direction des Politiques Communautaires, des Informations et des TIC
DITT	Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques	DPCMF	Direction des Politiques Communautaires Macroéconomiques et Financières
DL	Direction du Logement	DPCPHDD	Direction des Politiques Communautaires, de la Promotion Humaine et du Développement Durable
DL	Direction des Loisirs	DPCT	Direction du Personnel des Collectivités Territoriales
DLCC	Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques	DPDP	Direction de la Pédagogie et du Développement du Programme
DLCP	Direction du Laboratoire Central de la Police	DPDRL	Direction de la Promotion du Développement Régional et Local
DLD	Direction de la Législation et de la Documentation	DPE	Direction de la Planification et de l'Evaluation
DLDC	Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation	DPE	Direction du Patrimoine de l'Etat
DLL	Direction du Livre et de la Lecture	DPE	Direction des Productions d'Elevage
DLM	Direction de la Législation Militaire	DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DLTE	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants	DPEF	Direction de la Police Economique et Financière
DMCD	Direction de la Mobilisation des Compétences de la Diaspora	DPEI	Direction de la Planification, des Etudes et de l'Informatique
DME	Direction des Moyennes Entreprises	DPEM	Direction des Projets, de l'Equipeement et de la Maintenance
DME	Durée Moyenne de Séjour	DPEP	Direction de la Programmation et de l'Evaluation
DMEME	Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations agricoles	DPES	Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
DMG	Direction des Moyens Généraux	DPET	Direction de la Promotion des Entreprises de Transport
DMGE	Direction des Moyens Généraux et de l'Equipeement	DPFC	Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
DMOA	Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative	DPFE	Direction de la Police Forestière et de l'Eau
DMP	Direction des Marchés Publics	DPGE	Direction de la Promotion du Genre et de l'Equité
DMRFCQ	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité	DPI	Direction des Privilèges et Immunités
DNAGEP	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastorale	DPIC	Direction de la Promotion Industrielle et de la Compétitivité
DOA	Direction des Opérations d'Assiette	DPIF	Direction de la Production et de l'Industrie Forestière
DOB	Direction de l'Orientation et des Bourses	DPIP	Direction de la Programmation des Investissements Publics
DOCD	Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées	DPPI	Direction de la Promotion des Investissements Privés
DOEM	Direction de l'Observatoire de l'Emploi et des Métiers	DPJ	Direction de la Protection des Jeunes
DOI	Direction des Organisations Internationales	DPJJEJ	Direction de la Protection Judiciaire, de l'Enfance et de la Jeunesse
DONUISNU	Direction de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions Spécialisées des Nations Unies	DPL	Direction du Patrimoine et de la Logistique
DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles	DPLRL	Direction de la Promotion de la Liberté Religieuse et la Laïcité
DOPAF	Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement	DPNR	Direction de la Programmation des Normes et de la Réglementation
DOSLN	Direction des Opérations de Salubrité et de Lutte contre les Nuisances	DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DP	Direction de la Planification	DPPD - PAP	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses- Projets Annuels de Performance
DP	Direction du Partenariat	DPPF	Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement
DPAC	Direction de la Promotion des Arts et de la Culture	DPPH	Direction de la Promotion des Personnes Handicapées

DPPN	Direction du Personnel de la Police Nationale	DRH	Direction des Ressources Humaines
DPPS	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies	DRHF	Direction des Ressources Humaines et de la Formation
DPPSE	Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques	DRHMG	Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
DPQN	Direction de la Promotion de la Qualité et de la Normalisation	DRI	Directions Régionales des Impôts
DPR	Direction de la Promotion et de la Réglementation	DRI	Directions Régionales de l'Industrie
DPS	Direction de la Planification et des Statistiques	DRIE	Direction Régionale des Infrastructures Economiques
DPS	Direction de la Police Scientifique	DRMP	Directions Régionales des Marchés Publics
DSP	Direction de la Stratégie et de la Planification	DRPOIE	Direction de la Recherche et de la Promotion des Opportunités Economiques auprès des Ivoiriens de l'Extérieur
DPS	Direction de la Planification et du Suivi	DRPS	Direction Régionale de la Protection Sociale
DPS	Direction de la Professionnalisation du Sport	DRR	Direction des Routes Rurales
DPS	Direction de la Planification et de la Supervision	DRS	Directions Régionales Sanitaires
DPS	Direction de la Planification Spatiale	DRS	Direction du Renseignement et de la Sécurité
DPSB	Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires	DRS	Directions Régionales de la Solde
DPSCI	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Corporation Industrielle	DRSSFD	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DPSD	Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues	DRT	Direction de la Réglementation du Travail
DPSD	Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation	DS	Direction de la Solde
DPSE	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation	DSA	Direction des Services Aéroportuaires
DPSI	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique	DSASA	Direction de la Santé et des Actions Sociales des Armées
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et de la Prospective	DSC	Direction de la Santé Communautaire
DPSP	Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes	DSCS	Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
DPSPS	Direction du Portefeuille et du Secteur Primaire et secondaire	DSCV	Direction du Service Civique et du Volontariat
DPSR	Direction de la Planification et de la Supervision Routière	DSD	Direction de la Sécurité Défense
DPSS	Direction de la Planification, de la Signalisation et de la Supervision	DSDI	Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique
DPST	Direction du Portefeuille et du Secteur Tertiaire	DSDPSS	Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux
DPTIC	Direction de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication	DSE	Direction de la Stratégie de l'Expertise
DPV	Direction du Protocole et des Visas	DSEE	Direction des Statistiques et des Etudes Economiques
DPVCQ	Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité	DSEPE	Direction du Suivi et de l'Evaluation de la Politique de l'Emploi
DPVSA	Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité alimentaire	DSGAE	Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique
DQ	Direction de la Qualité	DSI	Direction des Systèmes d'Information
DQN	Direction de la Qualité et de la Normalisation	DSIESRS	Direction des Systèmes d'Informations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DR	Direction Régionale	DSIM	Direction des Soins Infirmiers et Maternels
DRA	Directions Régionales de l'Agriculture	DSIN	Direction des Systèmes d'Information Numérique
DRAP	Délégation Régionale de l'Administration Pénitentiaire	DSJRH	Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines
DRB	Directions Régionales du Budget	DSMA	Déchets Solides Ménagers et Assimilés
DRBMGP	Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique	DSMSF	Direction des Sports de Masse et du Sport Féminin
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux	DSP	Direction de la Sécurité Publique
DRC	Direction Régionale du Commerce	DSP	Direction du Suivi et de la Protection
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux	DSPE	Direction des Stratégies et des Programmes d'Emploi
DRCF	Direction de Reboisement et de Cadastre Forestier	DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DRCRM	Direction de la Réglementation, de la Coopération et des Relations avec les Autres Ministères	DSPS	Direction de la Stratégie, de la Planification et des Statistiques
DRE	Direction des Régimes Economiques	DSR	Directions et Services Rattachés
DRE	Direction de la Régulation des Echanges	DSRE	Direction du Suivi et de la Réglementation de l'Energie
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts	DSRH	Direction du Suivi et de la Réglementation des Hydrocarbures
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale		
DRG	Direction des Renseignements Généraux		

DSSM	Direction de la Sécurité Sociale et de la Mutualité	EPN	Etablissements Publics Nationaux
DSSPN	Direction des Services de Santé de la Police Nationale	EPP	Ecole Primaire Publique
DSST	Direction de la Santé et Sécurité au Travail	ESATIC	Ecole Supérieure Africaine des TIC
DST	Direction de la Surveillance du Territoire	EVP	Equivalant Vingt Pieds
DST	Direction de la Sécurité Touristique	FAA	Fédéral Aviation Administration
DSV	Direction des Services Vétérinaires	FADCI	Fonds d'Appuis au Développement en Côte d'Ivoire
DTA	Direction de la Tutelle Administrative	FAO	Organisation des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture
DTA	Direction du Transport Aérien	FASSA	Festival des Arts Sacrés des Savanes
DTC	Direction de la Topographie et de la Cartographie	FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
DTDAI	Direction de la Transformation Digitale de l'Administration et de l'Innovation	FDNUF	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
DTEF	Direction de la Tutelle Economique et Financière	FDT	Fonds de Développement Touristique
DTH	Direction Territoriale de l'Hydraulique	FEMUA	Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo
DTI	Direction des Traitements Informatiques	FER	Fonds d'Entretien Routier
DTIR	Direction Territoriale des Infrastructures Routières	FER-PALMIER	Fonds d'Extension et de Renouveau pour le développement de la culture du Palmier à l'huile
DTMFLP	Direction des Transports Maritimes, Fluvio-Lagunaires et de la Plaisance	FICAD	Festival International de la Culture et des Arts de Daoukro
DTRF	Direction des Transports Routiers et Ferroviaires	FIDA	Fonds International des Nations Unies pour le Développement de l'Agriculture
DTSI	Direction de la Transmission et des Systèmes d'Information	FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
DTSI	Direction des Technologies et du Système d'Information	FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
DTSI	Direction des Télécommunications et des Systèmes d'Information	FMI	Fonds Monétaire International
DU	Direction de l'Urbanisme	FMI	Fonds Mondial International
DUI	Direction des Unités d'Interventions	FNAD	Fonds National de Drainage et de l'Assainissement
DVAAJ	Direction de la Vie Associative et de l'Autonomisation des Jeunes	FNLS	Fonds National de Lutte contre le SIDA
DVAG	Direction de la Vie Associative et du Genre	FODI	Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles
DVCOMR	Direction de la Vie Culturelle, des Œuvres et des Missions Religieuses	FONSIC	Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique pour le Cinéma
DVFSHN	Direction de la Vie Fédérale et du Sport de Haut Niveau	FPRCI	Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire
DVI	Direction de la Valorisation et de l'Innovation	FREMIN	Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
DVM	Direction du Développement Minier	FSCCA	Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique pour les autres arts
DVN	Direction des Vérifications Nationales	FSDP	Fonds de Soutien et de Développement de la Presse
DVP	Direction de la Valorisation des Produits	FSH	Fonds de Soutien de l'Habitat
DVS	Département de la Veille Stratégique	FTG	Filature Tissage Gonfréville
DVS	Direction de la Vie Scolaire	GAR	Gestion Axée sur les Résultats
DVSP	Direction de la Veille et du Suivi des Programmes	GDS	Groupement de Défense Sanitaire
ECG	Ecole de Commerce et de Gestion	GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
EclS	École Ivoirienne pour les Sourds	GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
EDIPRESSE	Edition Distribution de Presse	GMMG	Groupement Ministériel des Moyens Généraux
EHA	Eau-Hygiène-Assainissement	GRTO	Groupe de Recherche en Tradition Orale
EIBMA	Ecole Ivoirienne de Bijouterie et des Métiers Annexes	GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
EMPT	Ecole Militaire Préparatoire Technique	GUF	Guichet Unique du Foncier
EMSP	Ecole Multinationale Supérieure des Postes	GUPC	Guichet Unique du Permis de Construire
ENA	Ecole Nationale d'Administration	HACA	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle
ENERGOS	Projet d'appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire	HF/VHF	Bande des très hautes fréquences
ENP	Ecole Nationale de Police	HV	Hydraulique Villageoise
ENS	Ecole Normale Supérieure	HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée	I2T	Ivoirienne de Technologie Tropicale
ENV	Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages	ICCO	Organisation Internationale du Café-Cacao

IDE	Investissements Directs Etrangers	JORCI	Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire
IDH	Initiative pour le commerce durable	LACQUE	Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire	LAMTO- géo	Station géophysique de LAMTO
IES	Institut de l'Enseignement Supérieur	LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
IFEF	Institut de Formation et d'Education de la Femme	LANEMA	Laboratoire National d'Essais, de Métrologie et d'Analyse
IG	Inspection Générale	LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
IGA	Inspection Générale des Armées	LEA	Lycée d'Enseignement Artistique
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale	LH	Laboratoire des Hydrocarbures
IGESR	Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	LMD	Licence Master Doctorat
IGGN	Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale	LPSI	Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
IGIS	Indice Général Ivoirien de Sécurité	LTPEA	Lycée Technique et Professionnel de l'Enseignement Artistique
IGP	Inspection Générale du Plan	MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
IGSAT	Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire	MACA	Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
IGSF	Inspection Générale des Services Fiscaux	MAD	Matrice d'Analyse de la Dette
IGSJP	Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires	MAE	Ministère des Affaires Etrangères
IGSP	Inspection Générale des Services de Police	MASA	Marché des Arts et du Spectacle Africain
IGT	Inspection Générale des Transports	MCC	Millenium Challenge Corporation
IGT	Inspection Générale du Trésor	MCF	Ministère de la Culture et de la Francophonie
Impôt BIC	Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial	MCIPPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME
Indice IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire	MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole	MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
INFS	Institut national de Formation Sociale	MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
INIE	Institut Ivoirien de l'Entreprise	MFE	Machine à Facturation Electronique
INIPA	Institut National pour la Promotion des Aveugles	MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports	MFP	Ministère de la Fonction Publique
INP-HB	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable
INS	Institut National de la Statistique	MINASS	Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle	MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
IP	Indicateur de Performance	MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire	MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel	MIVA	Marché Ivoirien de l'Artisanat
IPS-CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	MIVS	Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique
IPS-CNPS	Institution de Prévoyance Sociale - Caisse Nationale de Prévoyance Sociale	MPD	Ministère du Plan et du Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement	MPEDER	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables
IRES	Institut Régional d'Enseignement Supérieur	MRSC	Centre Secondaire de Recherche et Sauvetage Maritime
IRSF	Inspections Régionales des Services Fiscaux	MS	Ministère des Sports
ISMI	Institut de Sécurité Maritime Interrégional	MSCSLP	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté
ISO	Organisation Internationale de normalisation	MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
ISPEC	Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative	MUPIA	Mutuelle des Agents du Ministère de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'Extérieur
ISTC	Institut des Sciences et Techniques de la Communication	ND	Non Disponible
IT	Inspection du Travail	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives	OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires	OFT	Observatoire de la Fluidité des Transports
JNP	Journées Nationales de la Population		

OG	Objectif Global	PASET	Partenariat pour les Compétences en Sciences Appliquées, Ingénierie et Technologie
OGP	Open Government Partnership	PASP	Port Autonome de San Pedro
OIC	Office Ivoirien des Chargeurs	PASRES	Programme d'appui Suisse pour la Recherche Scientifique
OIE	Organisation Internationale des Epizooties	PAT	Personnels Administratif et Technique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie	PAVVIOS	Prise en charge et Assistance de Victimes de Violence Sexuelles
OIPC	Office Ivoirien du Patrimoine Culturel	PCBD	Palais de la Culture Bernard BINLIN DADIE
OIPI	Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle	PCSE-MIRAH	Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves	PDMIO	Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest
OISSU	Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires	PDS	Plan de Développement Stratégique
OIT	Organisation International du Travail	PEC	Pôles Economiques Compétitifs
OMAO	Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Pêche INN	Pêche illicite Non déclarée ou Non réglementée
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	PEF	Poste des Eaux et Forêts
OMI	Organisation Maritime Internationale	PEFDDP	Programme Eau, Femmes, Développement Durable et Paix
ONAC-CI	Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire	PER	Programme d'Entretien Routier
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage	PERH	Poste d'Elevage et de Ressources Halieutiques
ONAT	Observatoire National de l'Aménagement du Territoire	PETROCI	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
ONCE	Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises	PEV	Programme Elargi de Vaccination
ONDR/ADERIZ	Office National de Développement de la Riziculture /Agence pour le Développement de la Filière Riz en Côte d'Ivoire	PFVVG	Plateforme de Lutte contre les Violences basées sur le Genre
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre	PGA	Plateforme informatisée de Gestion de l'Aide
ONEP	Office National de l'Eau Potable	PGA	Paierie Générale des Armées
ONG	Organisation Non Gouvernementale	PGDP	Paierie Générale de la Dette Publique
ONI	Office National de l'Identification	PGE	Paierie Générale pour l'Etranger
ONP	Office National de la Population	PGI	Paierie Générale des Institutions
ONPC	Office National de la protection civile	PGSP	Paierie Générale du Secteur Parapublic
ONS	Office National des Sports	PGT	Paierie Générale du Trésor
ONU	Organisation des Nations Unies	PIB	Produit Intérieur Brut
ONUIC	Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire	PIP	Programme d'Investissements Publics
OPJ	Officiers de Police Judiciaire	PK	Processus de Kimberley
OQSF-CI	Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire	PLBC-FTPADM	Politiques de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
OSCN	Office du Service Civique et du Volontariat	PLP	Planification Locale Participative
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale	PME	Petites et Moyennes Entreprises
OSEP	Observatoire du Service Public	PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
OSER	Office de Sécurité Routière	PMH	Pompe à Motricité Humaine
OTC	normes techniques	PMI	Petite et Moyenne Industrie
PAA	Port Autonome d'Abidjan	PND	Plan National de Développement
PAD	Partenaires au Développement	PNDC	Programme National de Développement Communautaire
PADCI	Programme des filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire	PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PADE-CI	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire	PNES	Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur
PADSAD	Projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des Eaux Pluviales de la Ville d'Abidjan	PNEVGEA	Programme National d'Eradication du Ver de Guinée, Eau et Assainissement
DRH	Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques	PNF	Politique Nationale de la Femme
PAO	Plan d'Actions Opérationnelles	PNL	Politique Nationale des Loisirs
PAP	Projets d'Actions Prioritaires	PNLCa	Programme National de Lutte Contre le Cancer
PARSSI	Projet d'Appui à la Redynamisation du Secteur de la Santé	PNLCé	Programme National de Lutte Contre la Cécité
		PNLHV	Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales

PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme	RGI	Recette Générale des Impôts
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PNLTA	Programme National de Lutte contre le Tabagisme	RICI-EPN	Réseau Informatique de Comptabilité Intégré des Etablissements Publics Nationaux
PNLTHA	Programme National d'Elimination de la Trypanosomiase Humaine Africaine	RID	Recette des Impôts Divers
PNLUB	Programme National de Lutte contre l'Ulçère de BURULI	RIF	Recette des Impôts Fonciers
PNMTN	Programme National de Maladies Tropicales non Négligées	RNA	Recensement National de l'Agriculture
PNN	Programme National de Nutrition	RPI	Redevance Pour Importation
PNOEV	Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants Vivant avec le VIH/SIDA	RRI	Réseau Radioélectrique Indépendant
PNP	Programme National de la Population	RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant	RTI	Radio Télévision Ivoirienne
PNPEC	Programme National de Prise en Charge des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA	SADI	Services des Archives, de la Documentation et de l'Informatique
PNPMNT	Programme National de Promotion des Maladies Non Transmissibles	SAID	Service d'Assiette Impôts Divers
PNPMT	Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle	SAIF	Service d'Assiette Impôts Fonciers
PNPS	Plateforme Nationale de Protection Sociale	SAJ	Service des Affaires Juridiques
PNPSBD	Programme National de Promotion de la Santé Bucco – Dentaire	SAJRE	Service des Affaires Juridiques et de la Règlementation Economique
PNRO	Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage	SBS	Service des Bourses et Stages
PNSI	Programme National de Santé Infantile	SC	Service Communication
PNSM	Programme National de Santé Mentale	SCA	Service de Communication des Armées
PNSSU	Programme National de Santé Scolaire et Universitaire	SCD	Service de la Communication et de la Documentation
PNV-CI	Programme National de Volontariat de Cote d'Ivoire	SCDA	Service de la Communication, de la Documentation et des Archives
PPC	Programmes Pluriannuels de Convergence	SCI	Service de Coopération Internationale
PPCB	Péripleurionomie Contagieuse Bovine	SCIEA	Secrétariat exécutif de la Conférence Internationale pour l'Emergence de l'Afrique
PPP	Partenariat Public –Privé	SCMFE	Service de la Coopération et de la Mobilisation des Financements Extérieurs
PPPBE	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation	SCMI	Service des Conférences et Missions Internationales
PPPSE	Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	SCNIESDF	Service du Comité National d'Information, d'Education et de sensibilisation pour la Défense de la Forêt
PPR	Peste des Petits Ruminants	SCPCI	Service de la Communication, de la Promotion et de la Coopération Internationale
PRECIS	Programme de Réhabilitation, d'Equipement et de Construction d'Infrastructures Sportives	SCRIP	Service de la Communication et des Relations Publiques
PROGIRS	Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations	SCRPPDA	Service de la Communication, des Relations Publiques, de la Documentation et des Archives
PRONER	Programme National d'Electrification Rurale	SCV	Service des Conférences et Voyages
PS	Police Sanitaire	SCVD	Service Courrier et Valise Diplomatique
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement de l'élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture	SDA	Service de la Documentation et des Archives
PSRA	Plan Stratégique de Relance l'Aviculture moderne	SDAD	Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage
PTA	Plan de Travail Annuel	Secrétariat Permanent	Secrétariat Permanent Conseil Consultatif de l'Education Nationale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers	CCEN	
PTG	Programme de Travail Gouvernemental	Secrétariat REDD+	Secrétariat chargé du programme de Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation forêts
PV	Procès- Verbal	SEPMBPE	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
PVS	Procès-Verbal Simplifié	SEPMPIP	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé
RAP	Rapport Annuel de Performance	SERCOM	Service de Communication
RASS	Rapport Annuel de la Situation Sanitaire	SESES	Service de l'Evaluation, du Suivi Economique et de la Statistique
RCTI	Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants	SETAM	Service des Terrains Aménagés
RDEC	Recherche en Développement Culturel	SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
RE	Recette d'Enregistrement	SG	Secrétariat Général
REF	Rapport Economique et Financier	SGCAS	Système de Gestion et de Contrôle Automatisés du Spectre
RGCP	Règlement Général sur la Comptabilité Publique		
RGF	Recette Générale des Finances		

SGG	Secrétariat Général du Gouvernement	SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SGMT	Société de Gestion du Grand Marché de Treichville	SOGEPIE	Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat
SI	Service Informatique	SOMFP	Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique
SIAD	Service de l'Informatique, des Archives et de la Documentation	SONITRA	Société Nationale Ivoirienne de Travaux
SIB	Système d'Information Budgétaire	SOQ	Service de l'Organisation et de la Qualité
SICDS	Système Intégré de Collecte de Données Statistiques	SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
SICODA	Société Ivoirienne de Distribution Automobile et d'Equipements Industriels et Agricoles	SOTRA	Société des Transports Abidjanais
SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière	SPCIACCI	Secrétariat Permanent de la Commission pour l'Interdiction des Armes Chimiques en Côte d'Ivoire
SICTA	Société Ivoirienne du Contrôle Technique Automobile	SPDC	Société des Palaces de Cocody
SIDA	Service Informatique, de la Documentation et des Archives	SPEE	Service de Promotion Economique Extérieure
SIG	Système d'Information et de Gestion	SPO	Service des Passeports Officiels
SIGBUD	Système Intégré de Gestion Budgétaire	SPS	Sanitaires et Phytosanitaires Internationales
SIGEP	Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques	SPS	Service de la Planification et des Statistiques
SIGESCOD	Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées	SPSE	Service de la Planification et du Suivi-Evaluation
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat	SPSEC	Service de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques	SPSI	Service de la Police Spéciale des Impôts
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics	SPSTD	Secrétariat Permanent pour la Simplification et la Transformation Digitale
SIM	Service Informatique et Maintenance	SQ	Service Qualité
SINAPSE	Système Intégré d'Analyse des Projets et du Suivi Evaluation	SQN	Service de la Qualité et de la Normalisation
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant	SR	Station Régionale
SIPF	Société Ivoirienne du Patrimoine Ferroviaire	SRADT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement de Territoire
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage	SREFGPE	Service de la Recherche du Foncier pour les Grands Projets de l'Etat
SIT	Service de l'Interprétariat et de la Traduction	SRHMG	Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain par Rail	SSDPP	Service de Suivi du Développement du Secteur Public et Parapublic
SITRAFISE	Système Informatique de Traçabilité Financière et de Suivi-Evaluation	SSSU	Service de Santé Scolaire et Universitaire
SIVAC	Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie	STL	Société de Transport Lagunaire
SJ	Service Juridique	SYGAD	Système de Gestion Appliquée de la Dette
SLE	Schémas de Libéralisation des Echanges	TAC	Traité d'Amitié et de Coopération
SMB	Société Multinationale de Bitumes	TD	Travaux Dirigés
SMHT	Secrétariat de la Médaille d'Honneur du Travail	TGE	Trésorerie Générale pour l'Etranger
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti	THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
SMP	Service des Manifestations Promotionnelles	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
SMQ	Système de Management de la Qualité	TICE	Technologie de l'Information et de la Communication en Education
SNAC	Semaine Nationale des Arts et de la Culture	TMP	Programme pour la Mobilité des Talents
SNAPS	Service National d'Animation, de Promotion et de Suivi	TO	Taux d'Occupation
SNADER	Stratégie Nationale du Développement de l'Economie Régionale	TP	Travaux Pratiques
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique	UA	Union Africaine
SNE	Stratégie Nationale d'Exportation	UAO	Université Alassane Ouattara
SNPECI	Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire	UA-UE	Union Africaine- Union Européenne
SOAC	Système Ouest Africain d'Accréditation	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Société Math	Société de Mathématiques	UFHB	Université Felix Houphouët Boigny
SODEFOR	Société de Développement des Forêts	UIGB	Université Internationale de Grand Bassam
SODEMI	Société de Développement des Mines	UJLG	Université Jean Lorougnon Guédé
SODERTOUR-LACS	Société de Développement Touristique de la Région des Lacs	ULCT	Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale

UMAN	Université de Man
UMF	Unité Mobile de Formation
UNA	Université Nangui Abrogoua
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPGC	Université Peleforo Gon Coulibaly
UPPH	Unité de Pilotage du Programme Hospitalier
UVCi	Université Virtuelle de Côte d'Ivoire
VBG	Violence Basée sur le Genre
VGE	Valéry Giscard d'Estaing
VITIB SA	Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
VMS	Vessel Monitoring System (Système d'informations halieutiques)
VRD	Voirie et Réseaux Divers
ZEE	Zone Economique Exclusive
Zones EX CNO	Zones Ex Centre Nord-Ouest
ZOO	Parc Zoologique national d'Abidjan

RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

TABLEAUX RECAPITULATIF DES PROGRAMMES

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p>POUVOIRS PUBLICS, ORGANES DE SOUVERAINETÉ ET GOUVERNANCE</p>	<p>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA Programme 1: Administration Générale Programme 2: Relation bilatérale Programme 3: Relation multilatérale Programme 4: Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires et Etat-civil Programme 5: Ivoirien de l'Extérieur</p> <p>MINISTERE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SECURITE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Sécurité Intérieure Programme 3: Décentralisation Programme 4: Administration territoriale et identification Programme 5: Protection civile</p> <p>MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA, CHARGE DE L'INTEGRATION AFRICAINE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Intégration Africaine</p>
<p>DÉFENSE, SÉCURITÉ ET JUSTICE</p>	<p>MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME Programme 1: Administration Générale Programme 2: Juridictions Programme 3: Etablissements pénitentiaires, centres d'observation et de rééducation des mineurs Programme 4: Droits de l'homme</p> <p>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA DEFENSE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Défense Programme 3: Sécurité</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<p>MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT Programme 1: Administration Générale Programme 2: Prospective, planification, programmation, suivi et évaluation Programme 3: Aménagement du territoire, développement régional et local Programme 4: Coordination de l'aide, population et productions statistiques</p> <p>MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION Programme 1: Administration Générale Programme 2: Fonction Publique</p> <p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, CHARGE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION Programme 1: Administration Générale Programme 2: Modernisation de l'Administration</p> <p>MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Programme 1: Administration générale Programme 2: Renforcement des capacités Programme 3: Promotion de la Bonne Gouvernance et Lutte contre la Corruption</p> <p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Programme 1: Administration Générale Programme 2: Gestion macroéconomique et politique économique et financière Programme 3: Trésor et Comptabilité Publique</p> <p>MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT Programme 1: Administration Générale Programme 2: Douanes Programme 3: Impôts Programme 4: Budget Programme 5: Portefeuille de l'Etat Programme 6: Marchés Publics</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION Programme 1: Administration Générale Programme 2: Enseignement préscolaire et primaire Programme 3: Enseignement secondaire général Programme 4: Alphabétisation et Education non formelle</p> <p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Enseignement supérieur Programme 3: Œuvres universitaires et vie estudiantine Programme 4: Recherche scientifique et innovation</p> <p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE Programme 1: Administration générale Programme 2: Formation professionnelle Programme 3: Enseignement secondaire technique</p>
SANTÉ ET ACTIONS SOCIALES	<p>MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT Programme 1: Administration Générale Programme 2: Promotion de la Femme et du genre Programme 3: Promotion et consolidation de la Famille Programme 4: Protection des Enfants et des adolescents vulnérables Programme 5: Autonomisation des femmes</p> <p>MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Emploi Programme 3: Travail Programme 4: Protection sociale</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
SANTÉ ET ACTIONS SOCIALES (FIN)	<p>MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Solidarité et Action Humanitaire Programme 3: Lutte contre la pauvreté</p> <p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE, CHARGE DE LA PROTECTION SOCIALE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Développement et gestion des Centres sociaux</p> <p>MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins Programme 3: Renforcement de la lutte contre la maladie</p>
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	<p>MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES MEDIAS ET DE LA FRANCOPHONIE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Communication et médias Programme 3: Francophonie</p> <p>MINISTERE DE LA PROMOTION DES SPORTS ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SPORTIVE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Sport</p> <p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INDUSTRIE DES ARTS ET DU SPECTACLE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Animation culturelle et industries culturelles et créatives Programme 3: Patrimoine culturel Programme 4: Enseignement artistique et culturel</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (FIN)	<p>MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS Programme 1: Administration Générale Programme 2: Offre de services du tourisme Programme 3: Promotion du tourisme Programme 4: Loisirs</p> <p>MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Promotion de la jeunesse Programme 3: Emploi des jeunes Programme 4: Service civique</p>
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER Programme 1: Administration Générale Programme 2: Infrastructures routières et ouvrages d'arts</p> <p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS, CHARGE DES AFFAIRES MARITIMES Programme 1: Administration générale Programme 2: Transport maritime et fluvio-lagunaire</p> <p>MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Hydrocarbures Programme 3: Energie Programme 4: Développement des mines et de la géologie</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p>DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS (FIN)</p>	<p>MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME Programme 1: Administration Générale Programme 2: Foncier et urbanisme Programme 3: Construction et maintenance Programme 4: Logement et cadre de vie</p> <p>MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Promotion de l'investissement privé Programme 3: Développement du Secteur Privé</p> <p>MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Infrastructures de l'hydraulique humaine</p> <p>SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGE DU LOGEMENT SOCIAL Programme 1: Administration générale Programme 2: Logement social</p> <p>MINISTERE DES TRANSPORTS Programme 1: Administration Générale Programme 2: Transport aérien Programme 3: Transport terrestre</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
<p>PRODUCTION, DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</p>	<p>MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Commerce intérieur Programme 3: Commerce extérieur Programme 4: Développement industriel</p> <p>MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES Programme 1: Administration Générale Programme 2: Développement des productions animales Programme 3: Gestion durable des ressources halieutiques Programme 4: Renforcement de la santé publique vétérinaire</p> <p>MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION Programme 1: Administration Générale Programme 2: Economie numérique et poste</p> <p>MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL Programme 1: Administration Générale Programme 2: Artisanat Programme 3: Promotion des PME Programme 4: Transformation du Secteur Informel</p> <p>MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL Programme 1: Administration Générale Programme 2: Productions et Sécurité alimentaire Programme 3: Développement rural Programme 4: Promotion de la riziculture</p>

MISSIONS	MINISTERES / PROGRAMMES
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET PROTECTION DE LA NATURE	<p>MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Environnement et développement durable</p> <p>MINISTERE DES EAUX ET FORETS Programme 1: Administration Générale Programme 2: Gestion durable des ressources forestières Programme 3: Gestion durable des ressources fauniques Programme 4: Gestion intégrée des ressources en eau</p> <p>MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE Programme 1: Administration Générale Programme 2: Assainissement et drainage Programme 3: Salubrité et lutte contre les nuisances</p>

SECTION 221 : MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique étrangère en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire, conformément à l'article 2 du décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement.

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, cette institution œuvre à la promotion de la Côte d'Ivoire à l'extérieur et à la protection des nationaux, contribue davantage au rayonnement et au développement national par la mobilisation des ressources financières et technologiques, via la diplomatie économique et la contribution de la Diaspora, conformément au Plan National de Développement 2021-2025.

Cette politique se décline en cinq (05) objectifs globaux, à savoir :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- redynamiser les relations bilatérales ;
- renforcer les relations multilatérales ;
- améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires Juridiques et Consulaires ;
- Améliorer l'intégration de l'ivoirien de l'extérieur dans le pays d'accueil et son partenariat au développement économique de la Côte d'Ivoire.

C'est dans cette même dynamique de développement que s'inscrit la mise en œuvre du Décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. A cet effet, le Ministère d'Etat dispose de 05 Programmes, dont les différents Responsables sont respectivement le Directeur de la Stratégie et de la Planification, le Directeur Général des Relations Bilatérales, le Directeur Général des Relations Multilatérales, le Directeur Général des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat-Civil et le Directeur Général de la Diaspora.

Il importe de relever que, outre le Secrétariat Général, le Cabinet et l'Inspection générale, le Ministère d'Etat est constitué de cinq (05) Directions Générales, vingt-cinq (25) Directions Centrales et sept (07) Services.

La réalisation des activités des 05 programmes précités s'est déroulée dans un contexte marqué par la persistance de la covid-19 avec ses différents variants, le changement institutionnel intervenu le 06 avril 2021, avec le passage du Ministère des Affaires Etrangères en Ministère d'Etat, l'accroissement de ses attributions par sa fusion avec le Ministère de l'Intégration et de la Diaspora et, l'érection de la Diplomatie Economique en une Direction Générale et, enfin, la consolidation et l'adoption du Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Le présent rapport s'articulera autour de six grandes parties, à savoir :

- partie I : le Ministère ;
- partie II : le programme 1 « Administration Générale » ;
- partie III : le programme 2 « Relation Bilatérale » ;
- partie IV : le programme 3 « Relation Multilatérale » ;
- partie V : le programme 4 « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires et Etat-Civil » ;
- partie VI : le programme 5 « Ivoirien de l'Extérieur ».

PARTIE I : LE MINISTERE

I- PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Conformément à ses attributions et à la vision du Président de la République, les nouvelles orientations de la politique du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora sont articulées autour de cinq (05) programmes, accompagnés de dix (10) indicateurs de performance visant à évaluer l'efficacité et l'efficience des interventions de l'appareil diplomatique.

Les cinq (05) programmes retenus sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Relation Bilatérale ;
- Programme 3 : Relation Multilatérale ;
- Programme 4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, Consulaires et Etat-civil ;
- Programme 5 : Ivoiriens de l'Extérieur.

Ces programmes sont déclinés en quinze (15) actions et trois-cent-trente-quatre (334) activités.

I.2. Politique ministérielle

L'objectif principal assigné à la diplomatie ivoirienne, suivant le Plan National de Développement (PND 2021-2025), est de faire en sorte que la Côte d'Ivoire rayonne et la coopération internationale et l'intégration régionale contribuent davantage à la mobilisation des Investissements Directs Étrangers (IDE) et à l'accès aux marchés régional et international.

A cet objectif sont associées les orientations stratégiques suivantes :

- le développement de la diplomatie économique ;
- la modernisation de l'outil diplomatique ;
- le renforcement des relations bilatérales et multilatérales.
- L'amélioration de la contribution des ivoiriens de l'extérieur au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.

En vue de mettre efficacement les activités en œuvre, le Ministère d'Etat s'est fixé cinq objectifs globaux qui sont :

- OG 1 : promouvoir une administration moderne et performante ;
- OG 2 : redynamiser les relations bilatérales ;
- OG 3 : renforcer les relations multilatérales ;
- OG 4 : améliorer la qualité des services du protocole d'Etat, des Affaires Juridiques et Consulaires ;
- OG 5 : Améliorer l'intégration de l'ivoirien de l'extérieur dans le pays d'accueil et son partenariat au développement économique de la Côte d'Ivoire.

Les résultats stratégiques associés à ces objectifs sont les suivants :

- RS 1.1 : l'Administration est moderne et performante ;
- RS 2.1 : la Côte d'Ivoire est largement représentée dans le monde ;
- RS 2.2 : le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux est accru ;
- RS 3.1 : les stratégies sont élaborées et suivies dans la relation multilatérale entre la Côte d'Ivoire et les Organisations Internationales ;
- RS 4.1 : les services du Protocole sont plus efficaces ;
- RS 4.2 : le délai d'obtention des actes administratifs est amélioré ;
- RS 5.1 : Les ivoiriens de l'extérieur sont répertoriés et contribuent à l'amélioration du PIB.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

En vue d'améliorer sa performance, le Ministère d'Etat s'est fixé cinq (05) objectifs globaux comme annoncé plus haut dans l'architecture programmatique.

Tableau 1: synthèse de la performance du Ministère d'Etat

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Cibles
Nombre	05	05	14	31	31

Source : MEMAEIAD

Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration Africaine et de la Diaspora (MEMAEIAD) est organisé en 5 programmes soutenus par 5 objectifs globaux décomposés en 14 objectifs spécifiques vérifiés par 31 indicateurs et 31 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

De manière générale, les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 2: synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles	03	0	2/9
	OS 2 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage	02	1	
	OS 3 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels	02	0	
	OS4 : Renforcer la diplomatie économique	02	1	
P2 : relation bilatérale	OS 1 : Renforcer la relation bilatérale	02	1	2/4
	OS 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire	02	1	
P3 : relation multilatérale	OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux.	02	1	1/4
	OS 2 : Diversifier les leviers de la relation multilatérale	02	0	
P4 : Protocole d'Etat, Affaires Juridiques, consulaires et Etat Civil	OS 1 : Gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés	02	2	3/4
	OS 2 : Améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger	02	1	
P5 : Ivoiriens de l'Extérieur	OS 1 : favoriser le retour et une meilleure réinsertion des Ivoiriens de l'extérieur	02	0	1/10
	OS 2 : Organiser et faciliter la migration légale	03	1	
	OS 3 : Améliorer la contribution de la diaspora au développement économique et social	02	0	
	OS 4 : favoriser le dialogue entre le gouvernement ivoirien et la diaspora	03	0	
TOTAL		31	9	9/31

Source : MEMAEIAD

Au total, sur les trente et une (31) cibles associées, neuf (09) ont été atteintes, soit un taux de réalisation de 29,03%. Ce faible taux est dû, en partie, à la formulation des indicateurs à même de capter les activités du Ministère d'Etat. Ces activités pour la plupart qualitatives, sont difficiles à mesurer. A cela s'ajoute les difficultés liées à la collecte des données et de l'information.

Cependant, l'on peut noter les résultats suivants au titre des réalisations de l'exercice 2021.

- la mobilisation, en 2021, de ressources extérieures d'un montant de 903 659 530 000 Francs CFA par les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) ;
- la réalisation de 195 missions de prospections économiques ;
- la réalisation de 04 projets pour la dématérialisation des actes administratifs ;
- l'ouverture d'une représentation nationale et la mise en œuvre des accréditations multiples ;
- le placement de deux cadres ivoiriens dans les Organisations Internationales ;
- le début de l'élaboration des documents de stratégie des Organisations Régionales et Internationales ;
- l'activation de Sept (07) instruments de coopération bilatérale, notamment des Grandes Commissions Mixtes de Coopération avec respectivement l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Nigeria, l'Accord de Partenariat Stratégique (APS) Côte d'Ivoire-Ghana, la 9^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC9) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-iranienne, la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-indienne ;

- la réduction du délai d'obtention des actes administratifs pour les cas d'urgence ;
- Signature de 34 accords de coopération ainsi que 02 mémorandum d'entente ;
- le paiement régulier des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux organisations internationale ;
- 159 ivoiriens de l'extérieur cartographié ;
- Contribution de la Diaspora au Produit Intérieur Brut à hauteur de 0.9%.

II.3. Évolution des indicateurs de performance

Tableau 3 : évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Nombre de textes adoptés et mis en œuvre pour renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la diplomatie	nombre	0	0	01	0	Objectif non atteint
		IP 1.1.2 : Nombre de projets réalisés pour la dématérialisation des actes administratifs	nombre		03	04	04	Objectif atteint
OG 2 : Redynamiser les relations bilatérales	RS 2.1 : la Côte d'Ivoire est largement représentée dans le monde	IP 2.1.1: Taux de couverture diplomatique de la Côte d'Ivoire dans le monde	pourcentage	71,13	71,20	71,20	78,5	Objectif atteint avec une performance de +7,3 points
	RS 2.2 : le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux est accru	IP 2.2.1 : Volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux	Millions \$		158	100	36	Objectif non atteint
OG 3 : Renforcer les relations multilatérales	RS 3.1 : les stratégies sont élaborées et suivies dans la relation multilatérale entre la Côte d'Ivoire et les Organisations Internationales	IP 3.1.1 : Nombre d'Organisations Régionales et Internationales dont le document de stratégies a été élaboré.	nombre	0	0	01	0	Objectif non atteint
OG 4 : Améliorer la qualité des services du protocole d'Etat des Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil	RS 4.1 : les services du Protocole sont plus efficaces	IP 4.1.1 : Taux de satisfaction des usagers des services du protocole	pourcentage		50	100	80	Objectif non atteint
	RS 4.2 : le délai d'obtention des actes administratifs est amélioré	IP 4.2.1 : Délai d'obtention des actes administratifs	jours	8 jours	5 jours	14 jours	10 jours/ 3 jours en cas d'urgence	Objectif atteint avec une performance de +4 points
OG 5 : Améliorer l'intégration de l'ivoirien de l'extérieur dans le pays d'accueil et son partenariat au développement économique de la Côte d'Ivoire	RS 5.1 : les Ivoiriens de l'extérieur sont répertoriés et contribuent l'amélioration du PIB	IP 5.1.1 : Nombre d'Ivoiriens de l'extérieur cartographié par la DGIE	nombre		150	200	159	Objectif non atteint
		IP 5.1.2 : proportion des transferts de la Diaspora dans le PIB	pourcentage		1,3	1,1	0.9	Objectif non atteint

Source : MEMAEIAD

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 4: présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS			2021			
	2018	2019	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées							
1. RESSOURCES	91 905 946 644	93 349 976 587	39 031 494 444	116 775 190 882	50 208 486 234	66 566 704 648	43,0%
1.1 Ressources intérieures	-	-	-	-	-	-	-
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	91 905 946 644	93 349 976 587	39 031 494 444	116 775 190 882	50 208 486 234	66 566 704 648	43,0%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-	-	-
2 CHARGES	91 905 946 644	93 349 976 587	39 031 494 444	116 775 190 882	50 208 486 234	66 566 704 648	43,0%
2.1 Personnel	49 109 437 717	34 403 831 138	30 603 781 986	58 065 848 789	33 558 812 610	24 507 036 179	57,8%
2.1.1 Solde y compris EPN	29 330 505 165	31 004 596 660	30 603 781 986	33 558 812 610	33 558 812 610	0	100,0%
2.1.2 Contractuels hors solde	19 778 932 552	3 399 234 478	0	24 507 036 179	0	24 507 036 179	0,0%
2.2 Biens et Services	29 338 948 706	47 982 168 039	4 172 713 825	32 325 096 445	6 017 239 166	26 307 857 279	18,6%
2.3 Transferts	7 775 242 968	5 866 024 615	3 652 677 106	11 000 000 000	9 000 000 000	2 000 000 000	81,8%
2.3.1 Transferts courants	7 775 242 968	5 866 024 615	3 652 677 106	11 000 000 000	9 000 000 000	2 000 000 000	81,8%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	5 682 317 253	5 097 952 795	602 321 527	15 384 245 648	1 632 434 458	13 751 811 190	10,6%
2.4.1 Trésor	5 682 317 253	5 097 952 795	602 321 527	15 384 245 648	1 632 434 458	13 751 811 190	10,6%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	91 905 946 644	93 349 976 587	39 031 494 444	116 775 190 882	50 208 486 234	66 566 704 648	43,0%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE

Pour la mise en œuvre de ses activités, le Ministère d'Etat a bénéficié d'une dotation globale d'un montant de 104 080 333 814 francs CFA. Cette dotation est passée à 116 775 190 882 francs CFA, soit une augmentation 12,2% suite aux arrêtés de rallonge budgétaire accordées principalement aux Représentations Nationales à l'Etranger (voir tableau ci-dessus).

Ce budget a été exécuté à hauteur de 50 208 486 234 francs CFA, soit un taux d'exécution de 43,0%, selon la situation d'exécution issue du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE).

Cette situation montre une exécution partielle du budget du Ministère d'Etat et se répartit comme suit :

- Crédits de Personnel : 33 558 812 610 FCFA, soit un taux d'exécution de 57.8% ;
- Crédits de Biens et Services : 6 017 239 166 FCFA ;
- Crédits de Transfert : 9 000 000 000 FCFA ;
- Crédits d'Investissements : 1 632 245 648 FCFA.

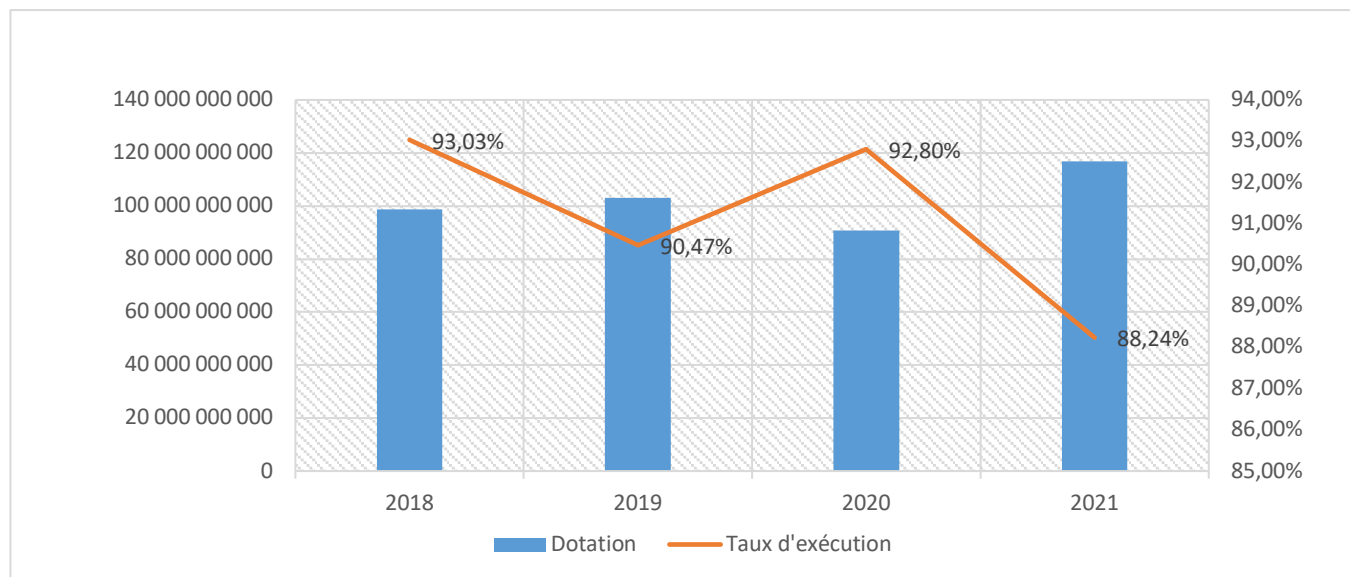
Les crédits de personnel exécutés correspondent uniquement aux salaires des fonctionnaires du Ministère d'Etat. Ces crédits sont gérés par la Direction de la Solde.

Les biens et services et les investissements concernent les crédits de fonctionnement et les projets au Département Central.

Quant aux transferts, ils représentent les contributions dues aux organisations Internationales.

En effet, les exécutions des Représentations Nationales à l'Étranger ne sont pas retracées par le SIGOBE. Ceux-ci n'y étant pas encore été inscrites, leur situation d'exécution est donnée par le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP-Ambassades). Le graphique ci-dessous résume la situation d'exécution globale du Ministère d'Etat.

Graphique 1: Exécution du budget selon la Situation SIGOBE ET SIGFIP-Ambassades



Source : MEMAEIAD/SIGOBE/SIGFIP-AMBASSADES

Le budget du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora a été exécuté globalement à hauteur de 103 038 413 278 francs CFA, soit un taux d'exécution de 88,24%. Cette exécution se répartit comme suit :

- Personnels.....:55 528 963 601 FCFA ;
- Biens et services.....:29 806 296 776 FCFA ;
- Transferts.....:9 000 000 000 FCFA ;
- Investissements.....:8 703 152 901 FCFA.

Aussi, faut-il noter que le budget exécutable s'élève à un montant de 105 097 671 794 FCFA du fait du taux de régulation. Et, par rapport à ce montant, le taux d'exécution est de 98,0%.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 1 intitulé « Administration Générale » est dirigé par le Directeur de la Stratégie et de la Planification, Monsieur KANTE Kouassi Joachim nommé par décret n° 2020-63 du 15 janvier 2020.

Ce programme assure la coordination et l'animation en matière de politique extérieure, l'organisation efficace et la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, la planification générale des activités du Ministère ainsi que l'information et la communication, en vue de renforcer le cadre institutionnel, conformément à l'article 18 du décret n°2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères. Il comprend 19 directions et services.

Les réformes entreprises ont permis l'élaboration du Plan de la Réforme de l'Administration Diplomatique (2013- 2018) et du volet de la coopération internationale du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, à l'effet d'apporter des réponses idoines aux différentes préoccupations du Ministère d'Etat.

Ce rapport s'articulera autour de quatre axes principaux qui sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du Programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ils consistent à promouvoir une administration moderne et performante. Ces objectifs se déclinent en cinq (05) actions dont la mise en œuvre permet d'atteindre (04) quatre objectifs spécifiques.

- Objectif spécifique 1.1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Objectif spécifique 1.2 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage ;
- Objectif spécifique 1.3 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels ;
- Objectif spécifique 1.4 : Renforcer la diplomatie économique.

Les actions du programme 1 sont les suivantes :

Action 1.1.1. : Coordination et animation en matière de politique extérieure

Action 1.1.2. : Planification, suivi et évaluation

Action 1.2.3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Action 1.2.4 : Information et communication.

I.2. Le financement du programme

Tableau 5: financement du Programme 1

Nature de dépenses	Budget vote (BV)	Ecart (BR-BV)	Budget révisé (BR)	Proportion dans le budget global du programme (%)
Personnels	33 558 812 612	-2	33 558 812 610	64,72%
Biens et services	4 212 498 978	1 061 465 024	5 659 064 002	10,91%
Transferts	9 000 000 000	2 000 000 000	11 000 000 000	21,21%
Investissements	1 256 099 307	376 335 151	1 632 434 458	3,15%
TOTAL	48 027 410 897	3 437 800 173	51 850 311 070	100,00%

Le budget initial alloué pour la mise en œuvre des activités du programme, pour l'exercice 2021, s'élevait à un montant de 48 027 410 897 francs CFA.

Ce budget est passé à 51 850 311 070 FCFA, soit une augmentation globale de 3 437 800 173, représentant un taux 7,1%. Cette augmentation se situe au niveau des contributions aux organisations Internationales à hauteur de 2 milliards de francs CFA et 1 437 800 173 francs CFA, pour le renforcement du fonctionnement courant et l'équipement du Ministère d'Etat.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Les crédits du programme Administration Générale ont été exécutés à hauteur de 49 563 355 007 francs CFA, soit 95,6%, selon les natures de dépenses qui suivent :

- Personnels.....: 33 558 812 610 ;
- Biens et services.....: 5 372 107 939 ;
- Transferts.....: 9 000 000 000 ;
- Investissements.....: 1 632 434 458.

Cette exécution est détaillée dans le tableau ci-après :

Tableau 6: Exécution du budget du Programme 1

Nature de dépenses	Budget voté (BV)	Budget révisé (BR)	Exécution 2021(E)	Ecart (BR-E)	Taux d'exécution (%)
Personnels	33 558 812 612	33 558 812 610	33 558 812 610	0	100,00
Biens et services	4 212 498 978	5 659 064 002	5 372 107 939	286 956 063	94,93
Transferts	9 000 000 000	11 000 000 000	9 000 000 000	2 000 000 000	81,82
Investissements	1 256 099 307	1 632 434 458	1 632 434 458	0	100,00
TOTAL	48 027 410 897	51 850 311 070	49 563 355 007	2 286 956 063	95,59

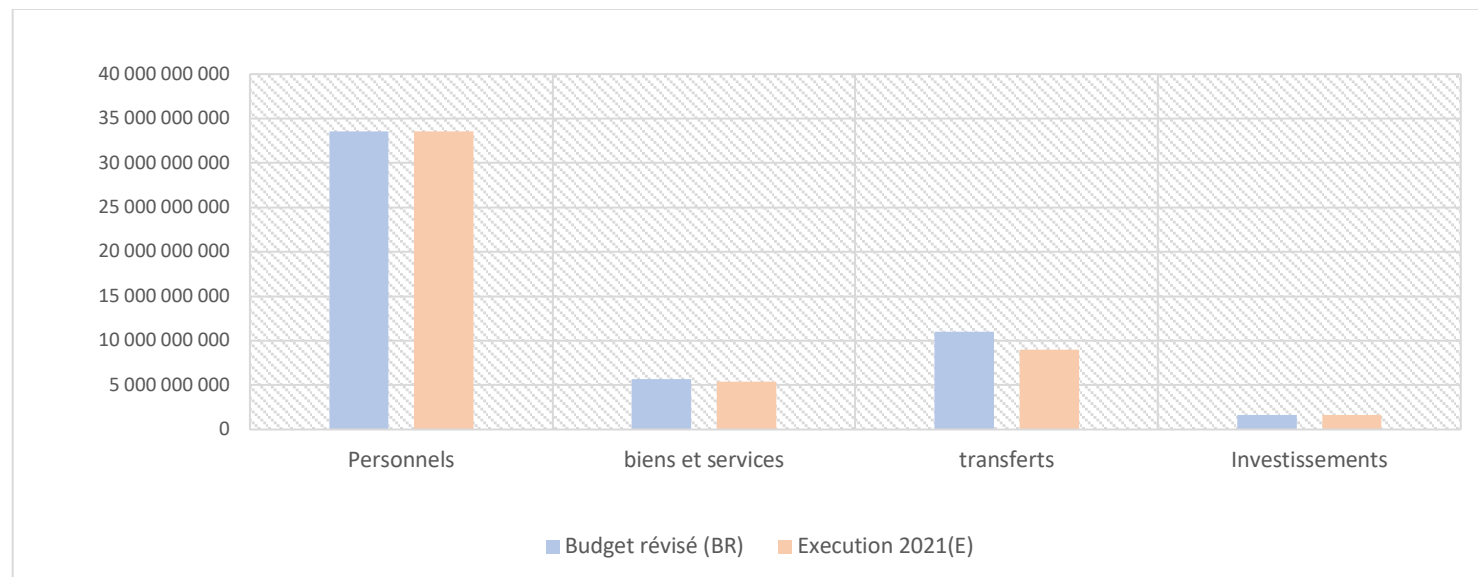
Source : SIGOBE

L'analyse de l'exécution du budget 2021 du programme 1 laisse apparaître un taux d'exécution de 100% pour le personnel et les investissements. Ces deux natures de dépenses ne sont pas régies par le plafonnement budgétaire.

Quant aux biens et services et aux transferts, le taux d'exécution est respectivement de 94,93 % et 81,82%. Au-delà du plafonnement budgétaire, ces taux s'expliquent par les différentes demandes de relèvement de plafond accordées au Ministère d'Etat, dans le cadre de la prise en charge des contributions dues aux Organisations internationales, des fêtes nationales à l'Etranger, des mouvements diplomatiques et Ambassadeurs, compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées pour la réalisation de ces activités.

Le graphique ci-dessous retrace la proportion de chaque nature de dépenses dans le budget global du programme 1 ainsi que l'écart entre le budget révisé et le budget exécuté.

Graphique 2:exécution du programme Administration Générale



Source : MEMAEIAD

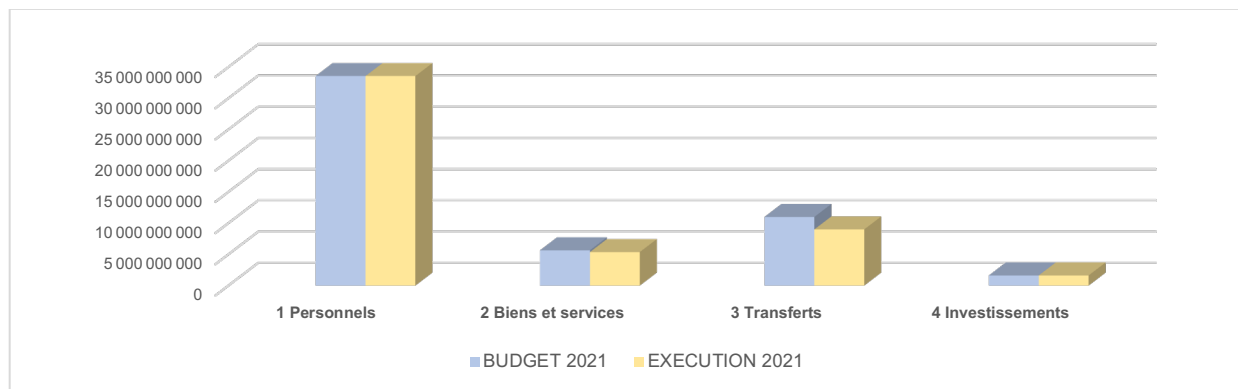
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7: exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action1 : Coordination et animation en matière de politique extérieure			158 672 571	757 687 574			87 049 941	120 000 000	245 722 512	877 687 574
Action2 : Planification, suivi et évaluation			60 596 800	74 627 387			-		60 596 800	74 627 387
Action3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	30 603 781 986	33 558 812 610	3 156 741 562	4 063 594 822	3 648 485 213	9 000 000 000	356 932 150	1 080 748 700	37 765 940 911	47 703 156 132
Action4 : Information et communication			321 411 504	188 611 010			158 339 436	431 685 758	479 750 940	620 296 768
Action5 : Gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels				287 587 146					0	287 587 146

Source : sigobe

Graphique 3: exécution du programme Administration Générale



Source : MEMAEIAD

L'exécution du budget du programme 1 en 2021 laisse apparaître une nette évolution par rapport à 2020. Cette situation s'explique par le Collectif Budgétaire survenu en 2020 suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Aussi, les crédits de ce programme ont été exécutés en vue de mettre en œuvre les actions de coordination et animation en matière de politique extérieure, de planification, suivi et évaluation, de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, d'information et communication, de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de la délivrance des passeports officiels.

II.1.2. Suivi des investissements

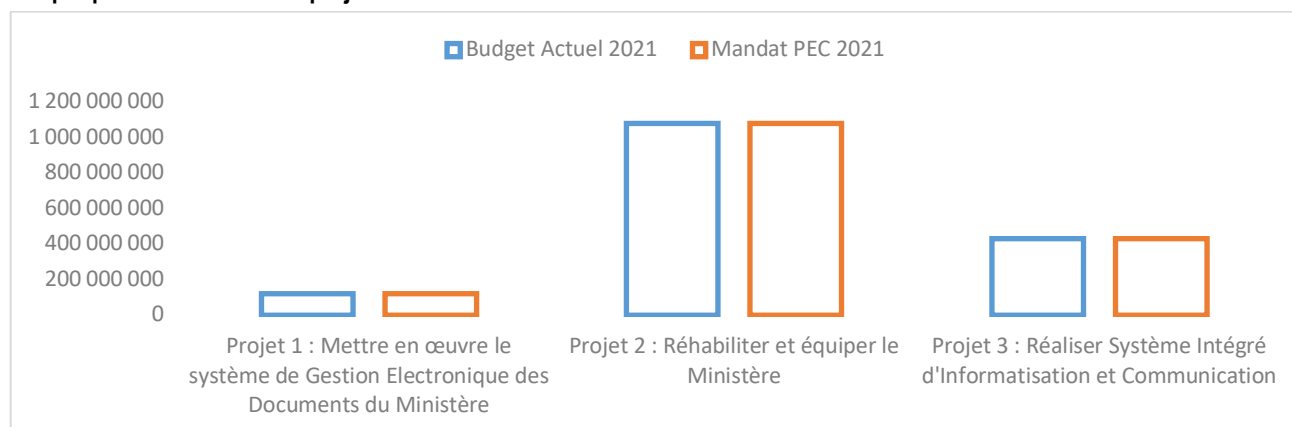
L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Mettre en œuvre le système de Gestion Electronique des Documents du Ministère	2020	2025	909 645 984	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			909 645 984	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le Ministère	2020	2025	9 146 329 934	703 607 500	1 080 748 700	1 080 748 700
Sur financement intérieur			9 146 329 934	703 607 500	1 080 748 700	1 080 748 700
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Réaliser Système Intégré d'Informatisation et Communication	2020	2025	6 836 000 000	432 491 807	431 685 758	431 685 758
Sur financement intérieur			6 836 000 000	432 491 807	431 685 758	431 685 758
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			16 891 975 918	1 256 099 307	1 632 434 458	1 632 434 458
Total sur financement intérieur			16 891 975 918	1 256 099 307	1 632 434 458	1 632 434 458
Total sur financement extérieur						

Source : SIGOBE

Graphique 4: Exécution des projets d'investissement



La mise en œuvre du système de gestion électronique des documents du Ministère d'Etat a fait l'objet de (02) conventions entre le Ministère et le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). La dotation de 120 000 000 FCFA, au titre de l'exercice 2021, entièrement exécutée a permis de réaliser partiellement les composantes dudit projet. Cela a permis d'achever le traitement physique des documents de la salle principale des archives, d'équiper l'atelier de numérisation en matériel informatique, logiciels et mobilier, de rendre effectif la numérisation des documents et leur consultation en ligne, et d'étendre le projet aux Services Extérieurs (Représentations diplomatiques pilotes : Addis-Abeba et Dakar). Deux missions ont été effectuées à cet effet.

Ainsi, dans le cadre de la création de la bibliothèque numérique, il a été procédé à la réalisation d'un audit à l'acquisition de la solution de gestion de la bibliothèque numérique ainsi qu'à la formation des agents à l'utilisation de ladite bibliothèque.

Quant à la bibliothèque physique, les activités prévues portent sur la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement (peinture, restauration des rayonnages), la création de l'espace lecteurs (table de lecture, chaises, comptoir de réception des usagers, mini salon), l'acquisition de 50 ouvrages couvrant divers domaines de la connaissance, l'acquisition de 02 rayonnages mobiles et de 02 ordinateurs pour permettre les recherches en ligne ainsi que la restauration et la reliure en volumes facile à consulter des numéros du quotidien *Fraternité Matin* sur la période de 1992 à 2020.

Pour ce qui est du Système Intégré d'Informatisation et de Communication, la dotation exécutée à hauteur de 431 685 758 FCFA, pour l'exercice 2021, a permis d'entamer la deuxième phase de l'interconnexion. Ainsi, le programme 1 a lancé un Appel d'Offres Ouvert (AOO) N° P 56 / 2021 relatif au recrutement d'un prestataire pour l'interconnexion VPN, la réalisation des systèmes VoIP et WiFi professionnel sécurisé au Département Central et à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 22 Octobre 2021 à 10h heures, à la salle de réunion de la CPMP. L'offre du prestataire Intel Afrique a été retenue par la Commission d'Ouvertures des plis et de Jugement des Offres (COJO) pour un montant de 204 101 138 Francs CFA.

Par ailleurs, l'entretien des baies et du matériel acquis s'est poursuivi et une mission de deux informaticiens s'est rendue au Nigéria pour paramétrer et sécuriser le réseau informatique de l'ambassade de Côte d'Ivoire à Abuja. Suite à leurs recommandations, le fournisseur d'accès à internet a été remplacé ainsi que le débit de la connexion internet qui a été augmentée de 5 à 20 Mo, afin de bien couvrir les besoins de la Chancellerie.

S'agissant de la réhabilitation et de l'équipement du Ministère d'Etat, le Programme 1 a bénéficié d'une dotation de 1 080 748 700 FCFA, au titre de la gestion 2021. L'exécution de ce montant a permis de passer un marché de deux lots d'un montant de 153 807 898 FCFA, en vue de réhabiliter le Centre de Conférence et de remettre en état le bloc ministériel. Aussi, compte tenu du changement institutionnel opéré à la tête du ministère en cours de gestion et des nouvelles nominations intervenues, le programme 1 a procédé d'urgence à l'acquisition de matériel roulant et à l'équipement mobilier et matériel de bureau pour permettre le fonctionnement adéquat de ses services.

II.2. Évolution des effectifs

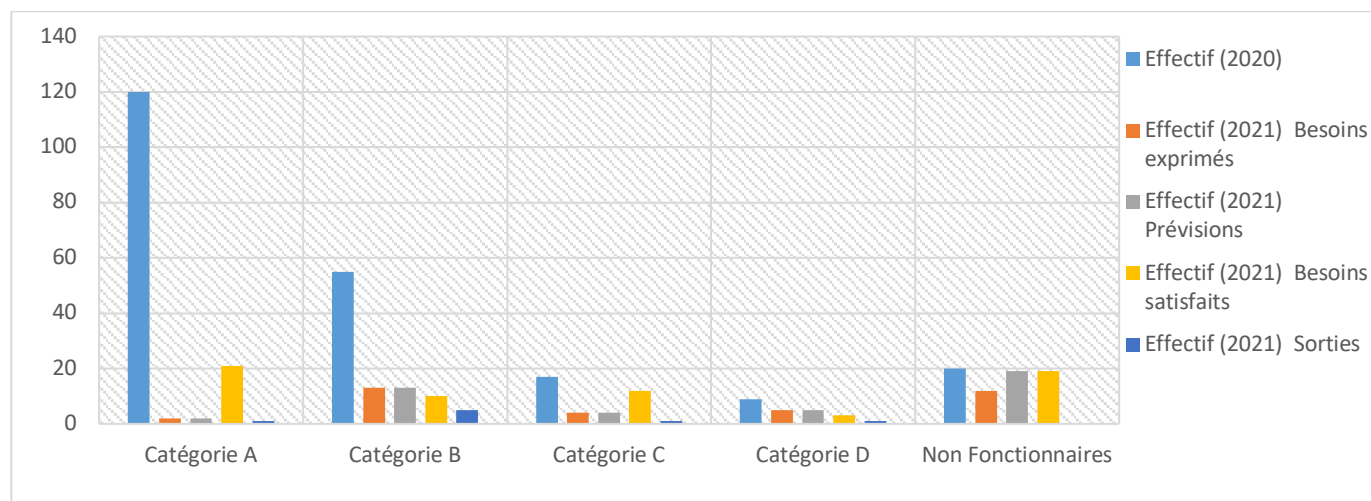
Tableau 9:exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	120	02	02	21	01	140
Catégorie B	55	13	13	10	05	60
Catégorie C	17	04	04	12	01	28
Catégorie D	09	05	05	03	01	11
Non Fonctionnaires	20	12	19	19	00	39
TOTAL	221	43	43	65	08	278

Source : MEMAEIAD/DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 5:Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : MEMAEIAD

- L'analyse de l'évolution des effectifs du programme 1 : Administration générale montre une inadéquation entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits. Pour un nombre total de besoins exprimés de 43 personnes en 2021, ce sont au final 65 personnes que le MEMAEIAD a reçues, soit un surplus de 22 agents. L'essentiel de ce dysfonctionnement lié aux effectifs se trouve au niveau des fonctionnaires de catégorie A (21 agents reçues pour un besoin exprimé de 02)
- Le personnel du programme a augmenté globalement de 57 agents. Cette évolution a impacté positivement la performance du programme dans la mesure ou elle a permis de renforcer les différents services du programme ;
- Pour traiter les dysfonctionnements constatés, il faut impliquer tous les services dans l'expression des besoins en année N-1 afin que ceux-ci soient inscrits au catalogue des mesures nouvelles.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la coordination et animation en matière de politique extérieure, l'on note :

- la mise en place d'une équipe tripartite composée de la Direction de la Diplomatie Economique, du BNETD, et du Ministère du Plan et du Développement pour la mise aux normes, l'édition et la diffusion du document d'orientation en matière de Diplomatie Economique
 - le traitement de 1 474 correspondances et notes dans le cadre des affaires humanitaires, de veille, de crise, d'analyses géopolitiques et stratégiques
 - la validation et la participation aux réunions intra ministérielles sur l'élaboration du PND 2021-2025
 - la mise en place d'une cellule de veille stratégique avec le Secrétariat National de la Prospective
 - l'élaboration de 05 travaux de cartographie des risques du Ministère d'Etat
 - l'autorisation pour la délivrance de visas d'affaires longue durée aux opérateurs économiques étrangers
 - le financement public acquis au niveau de 05 Ambassades : Vienne, Corée, OIF, Londres, Berne
 - l'investissement directs étrangers : diverses entreprises privées (Nestlé, SIKA CI, la Roche, Lafarge, Groupe Buhler, HPW Fresh, Weidong, GIOBELQ)
 - l'intensification du lobbying et de la promotion de la destination Côte d'Ivoire, via la promotion commerciale, organisation et animation de forum)
 - les missions de prospection économique en Côte d'Ivoire dans 06 pays : RDC, Brésil, Ordre Souverain de Malte, Afrique du sud, Espagne, Portugal ;
 - les missions de prospection économique d'entreprises ivoiriennes en Côte d'Ivoire dans 3 pays : Espagne, Cameroun, Congo ;
 - les manifestations d'intérêt d'entreprises étrangères dans 17 pays entre autres RDC, Japon, Qatar...
- Au titre de la planification, suivi et évaluation les réalisations s'articulent autour de :
- la diffusion de l'annuaire statistique ;
 - l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024 ;
- Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, l'on note
- la prise en charge effective des salaires du personnel des services centraux ;
 - le renforcement de capacités des agents du MAE ;
 - le redéploiement des agents au Département Central (201 agents redéployés) ;
 - le mouvement des Ambassadeurs et des Diplomates ;
 - l'exécution du budget du Ministère ;
 - l'organisation des fêtes nationales par toutes les Ambassades ;
 - l'élaboration de trois (07) Dossiers d'Appels d'Offres (entretien climatisation et électricité, marché interconnexion Abidjan-Paris, réhabilitation centre de conférences, réhabilitation bloc ministériel, gardiennage, entretien espace vert, entretien téléphone) ;
 - l'approbation de cinq (06) conventions (entretien des locaux, entretien et maintenance informatique, entretien mobilier et matériel de bureau, et trois (03) conventions BNETD (étude économique entre la CI et le Nigeria, Gestion Économique de la Documentation 1, Gestion Économique de la Documentation 2) ;
 - le suivi effectif de tous les marchés en cours.
- Au titre de l'information et communication, l'on note
- la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication et d'information du Ministère ;
 - la traduction de 133 documents officiels ;
 - L'interprétation de 56 documents en anglais et arabe ;
 - la réalisation du schéma directeur informatique ;
 - le traitement de 56 536 courriers arrivés ;
 - le traitement de 26 464 courriers départ ;
 - la réalisation effective de 36 conférences et de 16 voyages officiels dans le cadre des conférences et missions internationales.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 10:Évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation			2021	
			2018	2019	2020	prévision	Réalisation
OS 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles	Taux d'agents formés au Département Central	Pourcentage	191	28	0	20	12,57
	Taux de réalisation des activités	Pourcentage		94		100	
	Taux d'exécution du Budget	Pourcentage	93,03	93	85,5	100	88,2
OS 2 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage	Nombre d'outils d'information réalisés	Nombres	03	03	03	04	04
	Taux de projets informatiques réalisés	Pourcentage		50	50	51	25
OS 3 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels	Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire	Pourcentage	70	80	27.4	90	39,74
	Durée de délivrance d'un Passeport officiel	jours	14 jours	7 jours	7 jours	6 jours	7 jours
OS4 : Renforcer la diplomatie économique	Nombre de missions de prospection économique et commerciale			132		150	195
	Montant des ressources financières extérieures mobilisées (en milliards de FCFA)		897	897 (Année 2018)	1100	900	903

Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles

Indicateur 1 : Taux d'agents formés au Département Central

Le nombre d'agents ayant bénéficié d'un renforcement des capacités au département central est de 66 sur un total de 525 soit un taux de 12,57%. Le détail des formations se décompose en deux catégories comme suit :

- Au titre de la formation continue des bourses et des stages, l'action du Ministère d'Etat a permis de former 53 agents dont 23 agents du ministère et 30 agents provenant d'autres ministères
- Au titre du renforcement des capacités des agents dans le domaine informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet et autres spécialités), 43 agents du département central ont bénéficié d'une formation

Les réalisations au niveau de cet indicateur sont en deçà des prévisions. Pour un taux de 20% d'agents à former, 12,57% ont bénéficié d'une formation

Objectif spécifique 2 : Moderniser l'outil d'information, de communication et d'archivage

Indicateur 1 : Nombre d'outils d'information réalisés

Le nombre d'outils d'information prévu est de quatre. Ils ont tous été réalisés, selon le détail ci-après :

- La création de la bibliothèque virtuelle ainsi que la formation des agents du service de la documentation et des archives à son utilisation ;
- Le commencement effectif de la numérisation des archives du MEMAEIAD et leur consultation en ligne dans la cadre du projet de la Gestion Electronique des Documents du Ministère,
- L'extension du projet d'archivage aux Services Extérieurs (Ambassades pilotes). Deux (02) missions ont été effectuées à Addis-Abeba et à Dakar pour la mise en route du traitement physique des archives.

Indicateur 2 : Taux de projets informatiques réalisés

Les prévisions 2021 de cet indicateur ont été atteintes. Sur 04 projets informatiques prévus au budget de l'exercice 2021, 01 a été réalisé et 03 sont en cours de réalisation. Ce sont :

- Le développement et le déploiement de l'application WEB de la Direction de la Fonction Publique Internationale (DFPI) visant à constituer une base de données conjointes du compendium des compétences nationales et celle des fonctionnaires internationaux, diffuser et faire circuler rapidement les informations relatives aux vacances de postes et aux appels d'offres, intégrer et promouvoir les Ivoiriens dans les OI de manière efficace, améliorer le suivi des fonctionnaires internationaux et évaluer les résultats (Réalisé).
- L'interconnexion du département central à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France portant sur 03 projets que sont l'interconnexion VPN, la réalisation des systèmes VoIP et la réalisation du WiFi professionnel sécurisé au Département Central et à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France, a fait l'objet d'un marché au cours du 4^{ème} trimestre 2021 (En cours de réalisation).

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'efficacité et la qualité des services en matière de gestion des conférences internationales, des bourses, des formations et stages professionnels et de délivrance des passeports officiels

Indicateur 1 : Taux d'absorption des bourses, formations et stages professionnels offerts à la Côte d'Ivoire

Le taux d'absorption des bourses est en deçà des prévisions. Sur 90 % de taux d'absorption attendu, 39,74% ont été attribués aux bénéficiaires, soit 126 bourses, stages et formation sur les 472 obtenus par le ministère. Cela s'explique par l'apparition de nouveaux variants de la Covid -19 ayant entraîné, par moment, la suspension de la délivrance de ces bourses à cause des exigences des pays d'accueils.

Indicateur 2 : Durée de délivrance d'un Passeport officiel

La durée de la délivrance d'un passeport officiel est de sept jours. Le délai n'a pas varié par rapport à celui de l'année dernière et la prévision de 6 jours n'a pas été atteinte. Toutefois, le délai de délivrance en cas d'urgences est passé de 05 à 03 jours.

Objectif spécifique 4 : Renforcer la diplomatie économique

Indicateur 1 : Nombre de missions de prospection économique et commerciale

Les prévisions de cet indicateur ont été atteintes. Le nombre de mission de prospection réalisées est de 195, pour une prévision de 150. Soit une hausse de 13% par rapport au nombre prévu.

Indicateur 2 : Montant des ressources financières extérieures mobilisées (en milliards de FCFA)

Le montant des ressources financières extérieures mobilisées est de 903 659 530 000 FCFA pour l'exercice 2021. La prévision pour cet indicateur de 900 000 000 000 CFA a été dépassé de 3 659 530 000 FCFA soit un taux de réalisation de 100,40%.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les leçons apprises, durant l'exercice 2021, portent sur les éléments positifs et les difficultés.

❖ Au niveau des éléments positifs

- Les ressources allouées pour les biens et services ont permis le bon fonctionnement des services du programme 1. Ce qui a permis d'atteindre la plupart des objectifs assignés au cours de l'exercice 2021.
- Pour les transferts, nous notons avec satisfaction la création d'une activité dédiée à l'apurement des arriérés de contributions dues aux organisations internationales d'un montant de 500 000 000 FCFA.
S'agissant des investissements, les crédits ont été exécutés à 100%. Ce qui a permis la réalisation des 04 projets :
 - ✓ l'interconnexion Abidjan-Paris,
 - ✓ la réhabilitation du centre de conférences,
 - ✓ la remise en état du bloc ministériel,
 - ✓ l'approbation de 03 conventions BNETD (étude prospective pour le développement économique entre la CI et le Nigeria, Equipement et numérisation dans le cadre de l'archivage Electronique des documents du ministère.
- Aussi, ces crédits ont permis l'acquisition de 08 véhicules afin de renforcer le parc automobile du ministère d'Etat.

❖ Au niveau des difficultés

- Les crédits dédiés au mouvement des diplomates et des Ambassadeurs sont insuffisants pour la prise en charge des billets d'avion, des forfaits bagages et des kits d'ameublement, conformément à la loi n°2007-669 du 27 décembre 2007 portant statut du corps diplomatique.

- L'insuffisance des montants alloués aux transferts ne permet de procéder à l'apurement des arriérés des contributions dues aux OI d'un montant de 131 690 432 360 FCFA
- L'insuffisance des crédits alloués au titre des investissements ne permet pas l'avancée significative des projets du programme 1, à telle enseigne qu'une partie des crédits sert à entretenir le matériel acquis plutôt que de participer à l'avancement desdits projets
- Le plafonnement des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux organisations internationales, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements des diplomaties et des Ambassadeurs ne permettent pas une réalisation efficace des activités.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations formulées dans le cadre du programme sont :

- L'augmentation des crédits destinées à la prise en charge des mouvements des diplomates et des Ambassadeurs (inclure les forfaits d'ameublement et autres avantages du statut du corps diplomatique), des fêtes nationales à l'Etranger, de l'apurement des arriérés de contribution dues aux organisations internationales ainsi que de ceux destinés aux investissements (projet d'interconnexion)
- Le relèvement, en début d'exercice, du plafond des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux OI, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements diplomatiques précités, pour permettre une réalisation efficace et efficientes des activités liées à ces crédits.

CONCLUSION

Le bilan de la mise en œuvre des actions du programme 1 est positif. Le montant des ressources mises à la disposition de ce programme, d'un montant de 51 850 311 070 FCFA, a été exécuté à hauteur de 95,59%.

Ces crédits ont permis d'améliorer partiellement le cadre de vie et de travail du personnel ainsi que l'atteinte de la plupart des indicateurs de performance. Sur les 08 indicateurs du programme 1, cinq (05) ont été atteints.

Cependant, en vue d'améliorer les résultats dudit programme et la performance de l'outil diplomatique, un accent particulier doit être mis sur les activités qui fondent la spécificité du Ministère d'Etat dans la budgétisation et l'exécution. Il s'agit précisément :

- d'accroître les ressources nécessaires au fonctionnement adéquat des services de coordination et d'animation des activités du Ministère d'Etat
- d'assurer une prise en charge complète et adéquate des dépenses liées au mouvement diplomatique, notamment le paiement des forfaits d'ameublement des diplomates affectés, conformément à la loi n°2007-669 du 27 décembre 2007 portant statut du corps diplomatique. Cela passe nécessairement par l'application intégrale de cette Loi.
- d'augmenter les montants destinés aux transferts permettra d'apurer progressivement les arriérés des contributions dues par la Côte d'Ivoire aux Organisations Internationales
- de relever, en début d'exercice, le plafond des lignes destinées à la prise en charge des contributions dues aux OI, des fêtes nationales à l'Etranger et des mouvements diplomatiques.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « RELATION BILATERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 2 intitulé « Relation Bilatérale » est dirigé par le Directeur Général des relations Bilatérales, SEM GLEGLAUD Kouassi Yao Filbert, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il vient en remplacement de SEM Maes ENNIO, suite à la nomination de ce dernier en qualité de Chef de Mission en Ethiopie.

Ce programme comprend 01 Direction Générale, 04 Directions Centrales, 47 Ambassades Bilatérales et 05 Consulats Généraux.

Le Responsable du programme 2 est chargé, suivant l'article 18 du décret n°2018-236 du 28 février 2018 portant Organisation du Ministère des Affaires Etrangères, d'impulser et de coordonner les activités des Directions centrales chargées des relations bilatérales de la Côte d'Ivoire.

Il assure ainsi l'opérationnalisation de la mission de renforcement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale en garantissant l'efficacité de l'outil diplomatique, via 03 actions majeures :

- ✓ le renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale ;
- ✓ la définition de stratégies et le suivi de la relation bilatérale ;
- ✓ l'intensification des missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire.

Au cours de l'exercice 2021, la mise en œuvre de ces actions s'est traduite par le renforcement de la coopération bilatérale et par l'optimisation de la carte diplomatique avec la signature et la ratification de plusieurs accords de coopération.

Le présent rapport sera articulé autour des principaux points suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif principal du programme 2 est de redynamiser les relations bilatérales de la Côte d'Ivoire avec les pays amis. Il s'agit plus spécifiquement de :

- renforcer la relation bilatérale en améliorant le taux de couverture diplomatique et en élaborant des documents de stratégies de ces relations ;
- promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire, à travers le taux d'accords et de traités bilatéraux ratifiés et le taux des accords bilatéraux signés.

Après la réalisation des activités de ce programme, la Côte d'Ivoire sera largement représentée dans le monde et le volume des échanges commerciaux à travers les accords bilatéraux sera plus important.

I.2. Le financement du programme

Le budget alloué pour le financement de ce programme s'élevait initialement à un montant de 48 313 287 398 F CFA. Ce budget est passé à 57 782 237 973 F CFA, soit une hausse de 19,6%. Il se répartit comme suit :

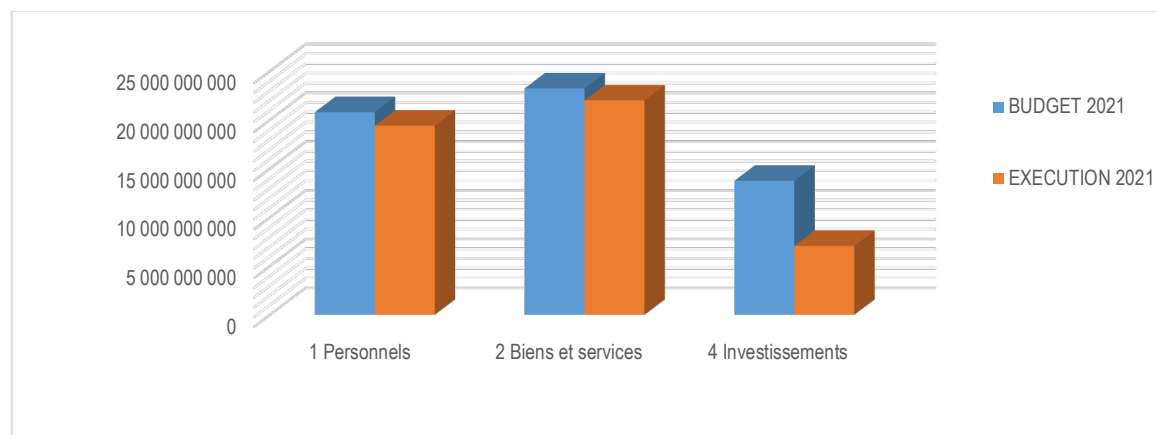
- Personnels :20 794 015 371 ;
- Biens et services :23 236 411 412 ;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... :13 751 811 190.

Cette augmentation est due aux arrêtés de rallonges budgétaires accordées majoritairement à nos Représentations Nationales à l'Etranger.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Graphique 6: situation d'exécution du Programme



Source MEMAEIAD

Le budget alloué au financement de ce programme a été exécuté à hauteur de 251 838 236, conformément aux données issues du SIGOBE et de 48 478 898 222 FCFA, selon le Système intégré de gestion des Finances Publiques (SIGFiP), soit un taux de réalisation de 83,9%. En effet, le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) n'étant pas encore étendu aux Représentations Nationales à l'Etranger, la situation d'exécution de celles-ci est retracée uniquement par le SIGFiP-Ambassades.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale			68 052 500	241 413 166					68 052 500	241 413 166
Action 2 : Définition de stratégies et suivi de la relation bilatérale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Action 3 : intensification les missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire			-	10 425 070						10 425 070

Source : SIGOBE

Le renforcement de la coordination des initiatives en matière de relation bilatérale a été réalisée à hauteur de 241 413 166 F CFA, soit une augmentation de 173 360 666 F CFA de plus qu'en 2020.

Elle a permis de suivre les actions des Ambassades, en vue d'une intensification des missions de prospection économique et commerciale au profit de la Côte d'Ivoire. Les activités majeures réalisées sont détaillées dans la partie dédiée à cet effet.

Quant à l'action de définition de stratégies et suivi de la relation bilatérale, elle a été réalisée à hauteur de 48 478 898 222 F CFA, selon le SIGFiP-Ambassades.

Cette exécution n'apparaît pas dans ce tableau pour des raisons mentionnées plus haut.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12:Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1: construction de la chancellerie Monrovia (Liberia)	2019	2021	1380545971	543 112 500	120 112 500	0
Sur financement intérieur			1 380 545 971	543 112 500	120 112 500	0
Sur financement extérieur						0
Projet 2 :Démolition & reconstruction Chancellerie & Résidence Dakar	2021		10 863 267 030	2 117 054 633	2 117 054 633	0
Sur financement intérieur			10 863 267 030	2 117 054 633	2 117 054 633	0
Sur financement extérieur						0
Projet 3:Construire la Chancellerie et la Résidence au Ghana			6 800 000 000	0	22 800 000	0
Sur financement intérieur			6 800 000 000	0	22 800 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 4:Réhabilitation résidence Washington	2019	2021	3 781 681 122	1 089 220 470	1 089 220 470	0
Sur financement intérieur			3 781 681 122	1 089 220 470	1 089 220 470	0
Sur financement extérieur						0
Projet 5:Construire et Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence au Mexique	2019	2024	630 377 262	150 000 000	188 634 019	0
Sur financement intérieur			630 377 262	150 000 000	188 634 019	0
Sur financement extérieur						0
Projet 6:Construction de la Résidence et de la Chancellerie à Riyad	2019	2021	4 892 784 640	1 200 000 000	1 200 000 000	0
Sur financement intérieur			4 892 784 640	1 200 000 000	1 200 000 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 7:Acquisition d'une résidence de fonction Djeddah			800 000 000	0	640 000 000	0
Sur financement intérieur			800 000 000	0	640 000 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 8:Réhabilitation Résidence et Chancellerie MADRID	2009		1 947 798 716	386 000 000	386 000 000	0
Sur financement intérieur			1 947 798 716	386 000 000	386 000 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 9:Acquisition de Chancellerie à Lisbonne	2018	2022	3 542 167 800	708 433 560	708 433 560	0
Sur financement intérieur			3 542 167 800	708 433 560	708 433 560	0
Sur financement extérieur						0
Projet 10:Réhabilitation de la chancellerie et résidence BRUXELLES	2013		1 634 100 000	0	275 000 000	0
Sur financement intérieur			1 634 100 000	0	275 000 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 11:Construire et Réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence en Suisse/Genève	2020		779 199 222	35 000 000	35 000 000	0
Sur financement intérieur			779 199 222	35 000 000	35 000 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 12:Réhabiliter la Résidence à Berne/Suisse	2018		268 891 250	0	42 141 000	0
Sur financement intérieur			268 891 250	0	42 141 000	0
Sur financement extérieur						0
Projet 13:Réhabiliter le patrimoine de l'Etat en France			17 760 126 953	0	6 927 415 008	0
Sur financement intérieur			17 760 126 953	0	6 927 415 008	0
Sur financement extérieur						0
Total programme (Budget de l'Etat)			55 080 939 966	6 228 821 163	13 751 811 190	0
Sur financement intérieur			55 080 939 966	6 228 821 163	13 751 811 190	0
Sur financement extérieur						0

Le Ministère d'État a bénéficié d'une dotation globale d'un montant de 6 228 821 163 F CFA pour le financement des projets d'investissement. Cette dotation est passée à 13 751 811 190 F CFA.

Au titre des projets de Construction, 02 projets ont été budgétisés pour l'exercice 2021 à savoir la construction de la Chancellerie et de la Résidence à Dakar (Sénégal), dont le montant s'élève à 2 117 054 633 F CFA et se décompose comme suit :

- la construction de la Chancellerie : 1 806 705 463 F CFA ;
- la construction de la Résidence : 310 349 170 F CFA. L'exécution physique des travaux de construction est estimée à 5%.

Les taux d'exécution des crédits destinés à la construction de la Chancellerie et de la Résidence s'élèvent respectivement à 55,35% et à 100%. En effet, les travaux sont à la phase de démarrage, après démolition des anciens bâtiments.

La dotation de 1 200 000 000 F CFA octroyée pour le paiement du reliquat des travaux de construction de la Chancellerie et de la Résidence en Arabie Saoudite a été exécutée à 99,27%. Lesdits travaux sont achevés.

Au titre des projets d'acquisition :

- L'acquisition de la Chancellerie à Lisbonne devrait s'achever en 2022. L'avant dernière tranche du coût d'achat, d'un montant de 708 433 560 FCFA, a été payée cette année 2021.
- L'Acquisition de la Chancellerie et de la Résidence à Monrovia est achevée. Le coût de cette acquisition s'élève à 1 290 112 500 FCFA.

Au titre des projets de réhabilitation, en vue de poursuivre les travaux de réhabilitation de la Résidence de l'Ambassadeur à Madrid, une dotation de 386 000 000 FCFA a été octroyée et exécutée à 100%. Les travaux sont réalisés à hauteur de 50%.

Quant à la réhabilitation du bâtiment principal, des bâtiments annexes, de la piscine et de l'espace vert de la Résidence de l'Ambassadeur à Washington, elle devrait prendre fin cette année. La dotation octroyée, à hauteur de 1 089 220 470 F CFA, a été exécutée à 79,41%.

L'agrandissement de la terrasse et l'équipement en matériel sanitaire et mobilier de la Chancellerie à Genève, pour un montant de 35 000 000 F CFA, a été effectué à 100%. Les travaux sont entièrement réalisés.

La dotation budgétaire de 150 000 000 F CFA octroyée pour la réhabilitation de la Chancellerie et la Résidence au Mexique a permis d'entamer les travaux de réhabilitation suite au séisme intervenu dans ce pays, cette dotation a été entièrement exécutée.

La réhabilitation de la Chancellerie et de la Résidence à Bruxelles, dotée à hauteur de 275 000 000 F CFA, a été exécutée à 27,04%.

Financée à hauteur de 6 927 415 008 F CFA en 2021, la réhabilitation du patrimoine de l'État en France est en cours d'exécution.

II.2. Évolution des effectifs

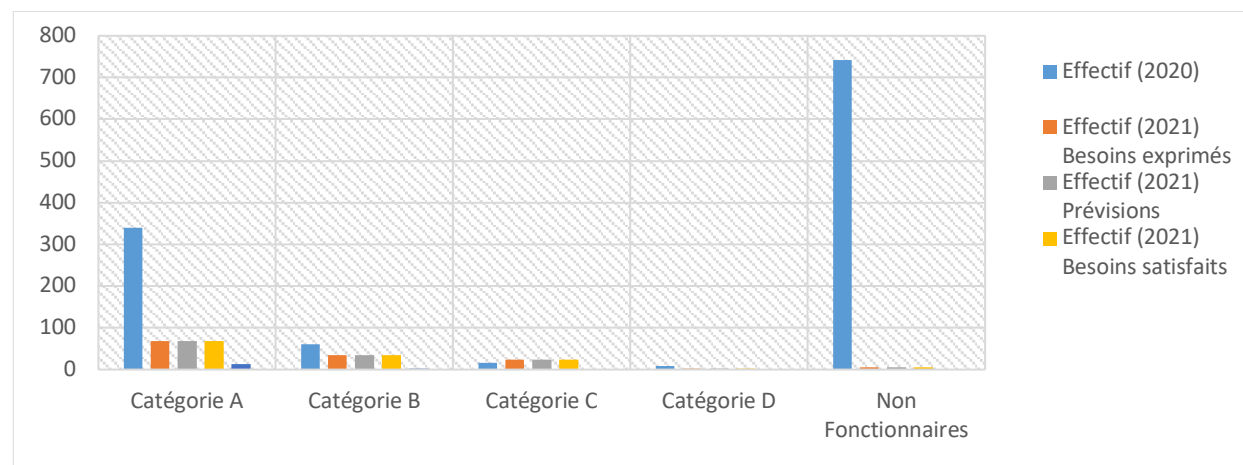
Tableau 13:exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	340	68	68	68	13	395
Catégorie B	60	34	34	34	03	91
Catégorie C	16	24	24	24	0	40
Catégorie D	9	02	02	02	0	11
Non Fonctionnaires	742	05	05	05	0	747
TOTAL	1167	133	133	133	16	1 284

Source : MEMAEIAD/DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 7: Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



- L'analyse de l'évolution des effectifs du programme 2 montre une parfaite adéquation entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits. De 1167 agents en 2020, ce programme est passé à 1284 agents en 2021. Soit une augmentation de 117 agents.
- Cette évolution a permis de renforcer les capacités opérationnelles de nos Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et d'améliorer la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le Programme « relation bilatérale » a réalisé plusieurs activités qui s'articulent autour de deux grands axes, à savoir, les visites officielles et les rencontres de haut niveau, les instruments et les accords de coopération bilatérale.

Au titre des visites officielles et rencontres de haut niveau durant l'année 2021, la mise en œuvre des activités du programme « relation bilatérale » a permis d'assurer les préparatifs et l'organisation de nombreuses visites officielles effectuées par des hautes personnalités ivoiriennes à l'étranger, de même que de hautes personnalités étrangères en Côte d'Ivoire. Elle a aussi contribué à organiser les audiences du Chef de l'État, du Premier Ministre et du Ministre des Affaires Étrangères.

- Missions de Madame la Ministre d'État
 - 11 décembre 2021 : inauguration de la Chancellerie de la Côte d'Ivoire au Nigeria, en marge de l'ouverture du 60^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etat de la CEDEAO ;
 - 16 au 18 décembre 2021 : troisième édition du Sommet de Partenariat Turquie-Afrique, à Istanbul (Turquie) ;
 - 22 au 27 novembre 2021 : Exposition Universelle « EXPO DUBAI 2020 » aux Emirats Arabes Unis ;
 - 29 et 30 novembre 2021 : 8^{ème} édition du Forum de coopération Chine-Afrique (FOCAC) à Dakar ;
 - 05 au 10 octobre 2021 : 3^{ème} édition de la Rencontre Ministérielle Italie-Afrique dénommée « Rencontres avec l'Afrique » ;
 - 24 au 26 juin 2021 : Conférence Internationale « Financing Investment and Trade in Africa (FITA) à Tunis ».
- Rencontres de hautes personnalités politiques et hommes d'affaires étrangers
 - 08 au 12 novembre 2021 : visite de travail en Côte d'Ivoire de Monsieur Lars WILKE, Directeur de la Division pour l'Afrique de l'Ouest du Ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement ;
 - 25 novembre 2021 : visite de Monsieur Giles HALL, Directeur de la Politique Commerciale et de l'Accès aux Marchés pour l'Afrique au Ministère britannique du Commerce International ;
 - 19 au 21 octobre 2021 : Délégation sud-africaine venue prendre part à la première session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et la République d'Afrique du Sud ;

- 13 au 20 septembre 2021 : Mission officielle d'une délégation libérienne conduite par S.E.M. Dee-Marwell Saah KEMAYAH, Ministre des Affaires Étrangères du Libéria ;
- 06 au 20 septembre 2021 : mission de prospection économique d'hommes d'affaires allemands, conduite par l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Allemagne. Elle comprenait une dizaine d'entreprises exerçant dans divers domaines, notamment la santé, le numérique, l'environnement, l'industrie, l'artisanat, la construction, l'agro-industrie et la sécurité ;
- 13 au 14 Septembre 2021 : Participation d'une délégation sud-africaine à la rencontre de haut niveau entre les Ministères ivoirien et sud-africain en charge des Affaires Etrangères pour préparer la première session de la Grande Commission Mixte de Coopération Côte d'Ivoire-Afrique du Sud ;
- 06 au 08 juillet 2021 : visite de Monsieur James Duddridge, Ministre en charge de l'Afrique au Ministère britannique des Affaires Etrangères et du Commonwealth ;
- 02 au 04 juin 2021 : mission économique de Monsieur Franck RIESTER, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, chargé du Commerce Extérieur et de l'Attractivité de la République Française ;
- 10 juin 2021 : mission économique des Groupes britanniques Clifton Africa Ltd et TilgentPay ;
- 10 juin 2021 : visite de Monsieur Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères de la République Française, à l'occasion de l'inauguration de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme de Jacqueville ;
- 14 au 16 juin 2021 : Visite de travail de Madame Idit Rosenzwei-Abu, Directeur du Département Afrique de l'Ouest et du Centre de la Division Afrique du Ministère israélien des Affaires Etrangères, dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et Israël ;
- 10 mai 2021 : Visite de travail, avec son homologue ivoirienne, de S.E. Mme Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale du Ghana, accompagnée du Président de la Commission de la CEDEAO, Jean Claude BROU, relative à la réforme institutionnelle et au passage de la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des peuples ;
- 09 mai 2021 : Visite de travail de S.E. Mme, Shirley Ayorkor BOTCHWEY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale du Ghana, avec son homologue ivoirienne ;
- 29 et 30 avril 2021 : visite de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre français de l'Economie, des Finances et de la Relance ;
- 28 au 30 mars 2021 : Participation de S.E.M. Rahul CHHABRA, Secrétaire aux Affaires Economiques du Ministère des Affaires Extérieures de l'Inde, aux premières consultations politiques entre le Ministère des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire et le Ministère des Affaires Extérieures de l'Inde ;
- 04 au 05 février 2021 : Visite en Côte d'Ivoire de S.E.M. Ahmed Bin Abdul Aziz KATTAN, Ministre délégué aux Affaires Africaines du Royaume d'Arabie Saoudite, à l'occasion de la signature de l'Accord de coopération entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Royaume d'Arabie Saoudite ;
- 18 janvier 2021 : Visite de travail à Abidjan de Monsieur Mohamed SELIM AZZABI, ex-ministre tunisien de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

Au titre des Instruments de Coopération bilatérale

- 07 instruments de coopération bilatérale étaient inscrits au calendrier des Conférences et Réunions internationales en 2021. Il s'agit, notamment, des Grandes Commissions Mixtes de Coopération avec respectivement l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Nigeria, de l'Accord de Partenariat Stratégique (APS) Côte d'Ivoire-Ghana et de la 9^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC9) entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ;
- 02 grandes Commissions Mixtes et la 9^{ème} Conférence au Sommet du Traité d'Amitié et de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina (TAC9) ;

Le TAC9 entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso s'est tenue du 24 au 27 juillet 2021, à Abidjan, précédé les 28, 29 et 30 avril 2021 de la 4^{ème} réunion du Comité Conjoint de Suivi et d'Evaluation des résolutions et recommandations du TAC8. Il est à noter que dans le cadre de la préparation de cette Conférence au Sommet, ont été initiés 05 réunions dont 03 réunions préparatoires interministérielles, tenues les 15 et 30 juin et le 09 juillet 2021, et 02 réunions techniques, les 23 juin et 14 juillet 2021 sur des sujets spécifiques.

Quant à la Grande Commission Mixte de Coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud, la 1^{ère} session s'est tenue du 19 au 21 octobre 2021 à Abidjan. Elle a été précédée, les 13 et 14 septembre 2021, de la rencontre de Haut niveau entre les Gouvernements des deux Etats. 02 réunions préparatoires interministérielles ont été organisées les 18 août et 03 septembre 2021, en prélude à cette rencontre de Haut niveau.

Concernant la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-nigériane, elle s'est tenue du 04 au 06 novembre 2021 à Abidjan, sous la co-présidence de S.E.M. Patrick ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et de S.E.M. Yemi OSINBAJO, Vice-président de la République Fédérale du Nigeria. Cette importante rencontre a été précédée de 03 réunions préparatoires.

Relativement à la 2^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-iranienne et la 2^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-indienne, seules les premières Consultations Politiques Côte d'Ivoire-Inde se sont tenues du 29 au 31 mars 2021 à Abidjan. Elles ont été coprésidées respectivement par Leurs Excellences Messieurs Daouda DIABATE, Secrétaire Général du Ministère en charge des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire et Rahul CHHABRA, Secrétaire aux Relations Economiques du Ministère des Affaires Extérieures de l'Inde.

L'on note également les rencontres suivantes :

- 03 juin 2021 : 1^{ère} réunion préparatoire interministérielle des Consultations Bilatérales entre les Ministères en charge des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire et d'Israël, à Abidjan ;
- 24 juin 2021 : Colloque virtuel de lancement des activités de commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume de Belgique ;
- 1^{er} et 02 juin 2021 : négociations intergouvernementales ivoiro-allemandes, tenues par visioconférence au cours desquelles la Partie allemande a fait des promesses de financement du Partenariat pour encourager les réformes, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de l'environnement, de la formation professionnelle et de la gouvernance, à hauteur de 72,9 millions d'euros ;

Au titre des accords de coopération signés, l'on relève la signature de 02 accords dans le cadre du TAC9 :

- l'accord portant Programme d'échanges culturels ;
- l'accord portant facilitation de la circulation des produits locaux et de l'approvisionnement des marchés.

Dans le cadre de la 1^{ère} session de la Grande Commission Mixte de Coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud, 08 accords et un Mémoire d'Entente ont été signés. Il s'agit de :

- l'accord sur la coopération dans le domaine de la promotion de la jeunesse ;
- l'accord de coopération, relativement à l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres ;
- l'accord de coopération dans le domaine de l'agriculture ;
- l'accord bilatéral de services aériens entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud ;
- le protocole d'accord de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud dans le domaine des technologies de l'information et des communications ;
- l'accord en matière d'Emploi, de travail et de protection sociale ;
- l'accord sur la coopération en matière de défense ;
- le protocole d'accord dans le domaine des mines, de la géologie et des hydrocarbures ;
- Le Mémoire d'Entente sur les consultations politiques ;

Au cours de la 2^{ème} Grande Commission Mixte de Coopération ivoiro-nigériane, 09 accords ont été signés.

Dans le cadre de la politique commune de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les deux pays ont signé :

- un accord de coopération instituant la Prime de Revenu Vital (PRV) ou Living Income Differential (LID) de 400 dollars par tonne qui sera entièrement reversée aux agriculteurs ;
- un accord porte sur l'harmonisation du prix du cacao bord champs dans les deux pays pour la campagne 2020-2021.

En outre, il y a eu la signature d'un Mémoire d'entente entre le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire) avec les Groupes Clifton Africa Ltd et TilgentPay, portant sur la construction de 5000 logements sociaux, à l'occasion d'une mission économique, le 11 juin 2021 ;

03 accords ont été signés par le Ministre Vagondo DIOMANDE et Madame KELLER-SUTTER, Conseillère Fédérale, Cheffe du Département Fédéral de Justice et de Police (DFJP), le 25 novembre 2021 :

- du Mémoire d'entente relatif aux procédures d'identification et de réadmission des migrants présumés ivoiriens en situation irrégulière en Suisse ;
- de la Déclaration distension relative à la collaboration entre le Conceil Federal Suisse et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire en matière de Migration ;
- de l'accord sur la suppression de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service.

Un Accord de prêt d'un montant de trente millions (30 000 000) d'euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante -dix-huit millions sept cent dix mille (19 678 710 000) FCFA, a été conclu entre la Kreditanstalt Fur Wiederaufbau (KfW) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement budgétaire pour soutenir le Fonds de Soutien aux PME impactées par la COVID-19 (FSPME-COVID-19), le 11 août 2021.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 14: Évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation		2021	
			2019	2020	prévision	Réalisation
OS 1 : Renforcer la relation bilatérale	Taux de couverture diplomatique (pays couverts)	%	71,13	71,2	71,2	78,5
	Nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré	Nbre	02 (TAC et APS 2017)	02	03	0
OS 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire	Taux d'accords et de traités bilatéraux ratifiés	%	80	15	53	0
	Taux d'accords bilatéraux signés	%	68	2	30	34

Source : Direction Générale des Relations Bilatérales

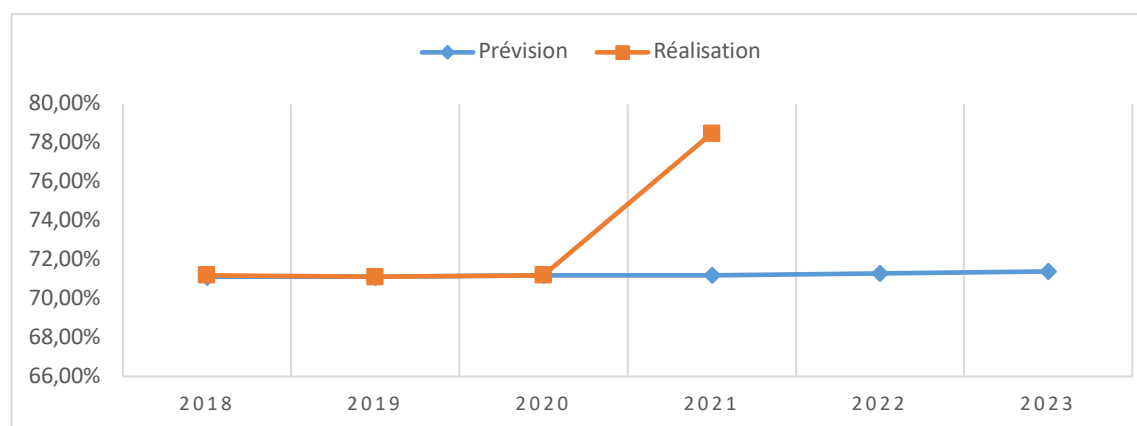
❖ Objectif spécifique 1 : renforcer la relation bilatérale

Indicateur 1: Taux de couverture diplomatique (pays couverts)

Le taux de couverture diplomatique est passé de 71,2% en 2020 à 78,5% en 2021. Cette hausse s'explique par l'ouverture d'une Ambassades aux Emirats Arabes Unis ainsi que par l'extension de certaines circonscriptions par des accréditations multiples, avec une présence effective dans 48 pays.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la prévision de ce taux de 2018 à 2023.

Graphique 8: Taux de couverture diplomatique (pays couverts)



Source : MEMAEIAD

La politique de restructuration de la carte diplomatique entamée depuis 2013 a permis d'accroître le taux de couverture de nos Représentations dans le Monde. En effet, la Côte d'Ivoire ambitionne de mettre ses représentations diplomatiques au service de la promotion économique par l'Eco-Diplomatie pour mobiliser les ressources financières de ses partenaires en faveur du développement économique et de la création de richesses en Côte d'Ivoire.

Indicateur 2 : Nombre de pays dont le document de stratégies a été élaboré

Objectif spécifique 2 : Promouvoir les relations bilatérales bénéfiques pour la Côte d'Ivoire

Indicateur 1 : Taux d'accords et de traités bilatéraux ratifiés

Aucun accord et traité bilatéral n'a été ratifié en 2021. Cependant, plusieurs accords de coopération économique ont été signés conformément à l'indicateur ci-après :

Indicateur 2 : Taux d'accords bilatéraux signés

34 accords bilatéraux ont été signés au cours de l'exercice 2021. Ils permettront de redynamiser les relations bilatérales et économiques entre la Côte d'Ivoire et ses pays amis.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'un des éléments positifs tirés de l'exercice 2021 est la stabilité du SIGOBE pour l'exécution des crédits des services du Département Central. Cependant, des difficultés à relever sont :

- l'insuffisance des ressources allouées pour la mise en œuvre des missions des RNE ;
- l'insuffisance des crédits dédiés à réhabiliter le patrimoine immobilier de la Côte d'Ivoire à l'étranger, au regard de la vétusté des bâtiments acquis, pour la plupart, au lendemain des indépendances. Il en est de même pour les acquisitions et constructions ;
- la non connexion des RNE au SIGOBE, rendant ainsi difficile le suivi de leur exécution budgétaire ;
- l'inexistence de textes réglementaires en matière de passation de marchés dans les Représentations diplomatiques et consulaires ;
- la méconnaissance du nouveau cadre budgétaire par la majorité des acteurs du Ministère d'État.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, nous recommandons :

- une allocation de ressources conséquentes pour la mise en œuvre des missions des RNE et la réhabilitation du patrimoine immobilier de la Côte d'Ivoire à l'étranger ;
- la connexion des RNE au SIGOBE ;
- l'adoption de textes réglementaires en matière de passation de marchés dans les Représentations diplomatiques et consulaires ;
- la vulgarisation du nouveau cadre budgétaire auprès des acteurs du Ministère d'État.

CONCLUSION

En 2021, le programme 2 « relation bilatérale » a bénéficié d'un budget initial de 48 313 287 398 f CFA, a été portée à 57 782 237 973 FCFA, soit 19,6% d'augmentation, suite aux rallonges accordées en cours d'année.

Ces crédits ont permis d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel diplomatique, à travers la réhabilitation des Chancelleries et des Résidences à Washington, à Genève, à Mexico et à Bruxelles ainsi que l'acquisition de la Chancellerie à Lisbonne et de la Chancellerie et de la Résidence à Monrovia.

En dépit de la pandémie de la Covid-19, les relations diplomatiques et économiques traditionnelles existant entre la Côte d'Ivoire et les pays amis ont continué de se consolider, avec la création de nouveaux cadres de coopérations multisectorielles, offrant ainsi de nouvelles opportunités.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « RELATION MULTILATERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 3 intitulé « Relation Multilatérale » est dirigé par le Directeur Général des Relations Multilatérales, S.E. Monsieur ZABAVI, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il vient en remplacement de SEM Maes ENNIO, lequel a été précédé de SEM Alcide DJEDJE ILAHIRI, nommé Ministre Délégué depuis le 06 avril 2021.

La mission du programme 3 est mettre en œuvre les orientations gouvernementales relatives à la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Système des Nations Unies ainsi que les Organisations Internationales. Il comprend :

- La Direction Générale des Relations Multilatérales ;
- La Direction des Organisations Internationales ;
- La Direction de l'ONU et des Institutions Spécialisées des Nations-Unies ;
- 6 Missions Permanentes.

Le rapport du programme 3 « Relation Multilatérale » se présentera selon les axes suivants :

- I. Présentation de la stratégie du programme 3
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Conformément à l'article 23 du décret n°2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Étrangères, le programme « Relation Multilatérale » est chargé du renforcement des relations multilatérales de la Côte d'Ivoire avec les institutions internationales. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux en améliorant le taux de présence dans les Organisations Internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions ;
- diversifier les leviers de la relation multilatérale en plaçant plus de cadres et de stagiaires ivoiriens dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement.

I.2. Le financement du programme

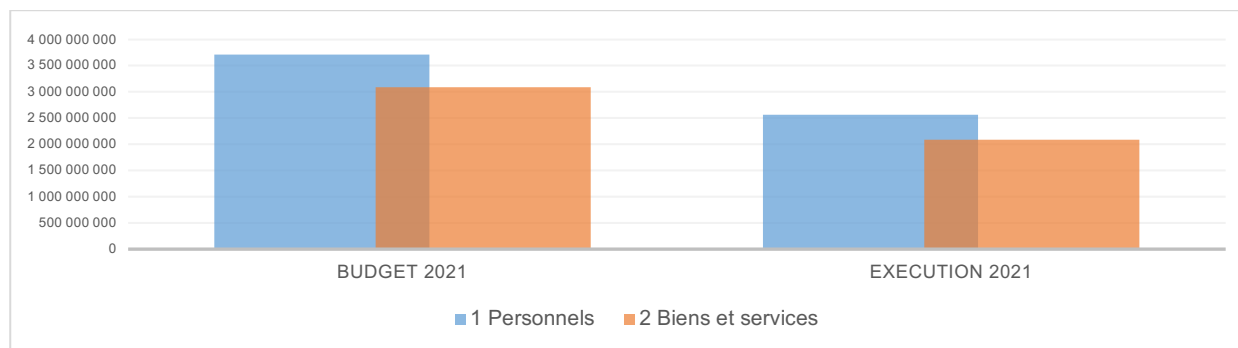
Initialement de 6 785 536 143 F CFA, le budget alloué pour le financement du programme 3 est passé à 6 808 158 748 F CFA, soit une augmentation de 0,3%. Il se répartit comme suit :

- Personnels : 3 713 020 808 FCFA;
- Biens et services : 3 095 137 940 FCFA;
- Transferts..... : 0 FCFA ;
- Investissements..... : 0 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Graphique 9: situation d'exécution du Programme



Source :

Le budget alloué au financement de ce programme a été exécuté à hauteur de 4 661 676 958 francs CFA, soit un taux de réalisation de 68,5%, selon les données du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP).

En effet, le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) n'étant pas encore étendu aux Représentations Nationales à l'Etranger, la situation d'exécution de celles-ci est retracée uniquement par le SIGFiP-Ambassades.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15: exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination des initiatives en matière de relation multilatérale			227 548 246	58 809 900					227 548 246	58 809 900
Action 2 : Suivi de la relation multilatérale					7 805 594				7 805 594	

Source : SIGOBE

Dans le cadre de l'exercice 2021, les crédits exécutés par les Directions du Département Central s'élèvent à un montant global de 58 809 900 F CFA. Cela a permis de coordonner les initiatives en matière de relation multilatérale et d'assurer le suivi des activités des Missions Permanentes.

En ce qui concerne les Missions Permanentes, elles ont bénéficié d'une dotation de 6 749 348 848 F CFA exécutée à hauteur de 4 602 867 058 F CFA (voir situation sigfiP-Ambassades) pour la réalisation des missions de représentation de la Côte d'Ivoire auprès des Organisations Internationales (voir activités réalisées).

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 :						
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
Projet 2 :						
Sur financement intérieur						

NB : ce programme ne dispose pas de crédits d'investissement

II.2. Évolution des effectifs

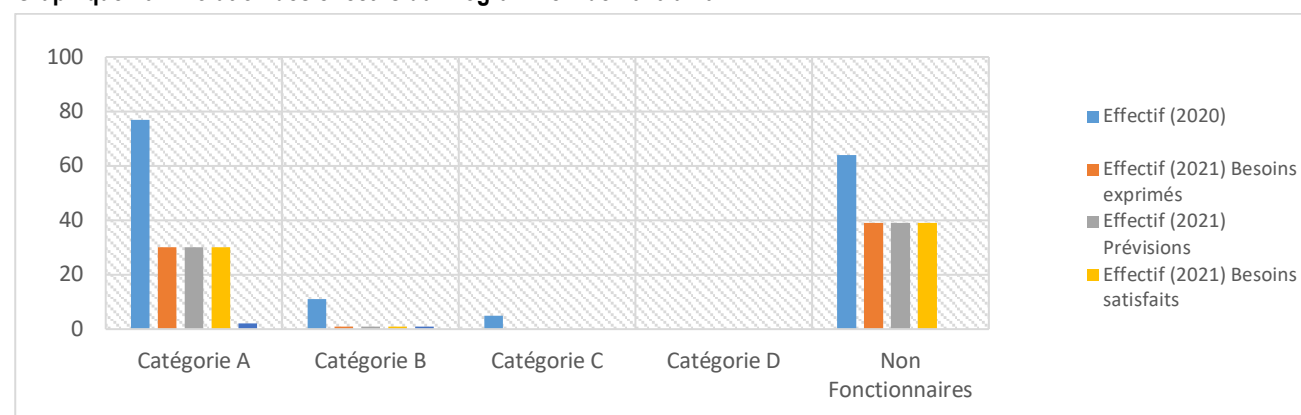
Tableau 17: exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	77	30	30	30	02	105
Catégorie B	11	01	01	01	01	11
Catégorie C	5	0	0	0	0	05
Catégorie D	0	0	0	0	0	00
Non Fonctionnaires	64	39	39	39	0	103
TOTAL	157	70	70	70	03	224

Source : MEMAEIAD/DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 10: Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



- L'analyse de l'évolution des effectifs du programme 3 montre que tous les besoins exprimés (70 agents) ont été satisfaits, et les effectifs sont passés de 157 en 2020 à 224 en 2021 soit une augmentation de 67 agents.

- Cette évolution a permis de renforcer les capacités opérationnelles de nos Missions Permanentes à l'Etranger et d'améliorer la performance de notre pays au sein des Organisations Internationales.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan des activités du programme « relation multilatérale » se subdivise en trois rubriques :

- les visites de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire ;
- les audiences accordées par Madame la Ministre d'Etat ;
- les participations à des rencontres de haut niveau.

Au titre des visites de personnalités étrangères en Côte d'Ivoire, la Côte d'Ivoire a accueilli des délégations étrangères d'organismes internationaux :

- Visite de Monsieur Mohammed Ibn Chambas, Précédemment Représentant Spécial du Secrétaire Général, chargé du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS), en fin de mission. Un dîner d'adieu lui a été offert par le Gouvernement ivoirien, le 24 mars 2021.
- Visite de M. Mahamat Saleh Annadif, successeur de Monsieur Mohammed Ibn Chambas et ancien Représentant du Secrétaire général de l'ONU au Mali et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), s'est rendu en Côte d'Ivoire pour une visite de courtoisie en juin 2021.

Au titre des audiences de Madame la Ministre d'Etat. Elles ont généralement été accordées aux Représentants des Institutions Spécialisées et à des Ambassadeurs accrédités auprès des OI en Côte d'Ivoire, avec :

- Monsieur Ussama OSMAN, Représentant du Programme Alimentaire Mondial en Côte d'Ivoire (PAM), le 24 mars 2021 ;
- Madame Antonia NGBALA-SODONOU Représentante Résidente de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le 15 juin 2021 ;
- S.E.M. Richard Bell, Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire, le 29 juin 2021, portant sur la tenue de la session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'UPU et le renouvellement des Organes de l'UPU ;
- Monsieur Pierre Kadima KALONJI, Représentant Résident du FMI en Côte d'Ivoire 08 novembre 2021 ;
- Monsieur Wamkele KEABETSWE MENE, Secrétaire Général de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en juillet 2021 ;
- Monsieur Francis BEHANZIN, Commissaire Paix et Sécurité de la CEDEAO le 7 juin 2021.

Au titre de la participation aux rencontres de haut niveau, la Côte d'Ivoire a pris part à des rencontres sous régionales et internationales. Au nombre de celles-ci, il y a :

- la réunion conjointe des Ministres des Affaires Etrangères et des Ministres de la Justice de la CEDEAO, précédée de la Réunion des Experts, sur l'examen du rapport relatif au processus de prise de décision et d'adhésion des Etats tiers au Traité de la CEDEAO, tenue du 15 au 18 février 2021, à Accra (Ghana) ;
- la 59^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue le 19 juin 2021 à Accra (Ghana) ;
- la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 16 septembre 2021, à Accra (Ghana) ;
- la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 7 novembre 2021, à Accra (Ghana) ;
- la 60^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue le 12 décembre 2021 à Abuja (Nigeria) ;
- la réunion de présentation de la Commission nationale de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), tenue le 30 Juin 2021 ;
- la 39^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif de l'UA, les 14 et 15 octobre 2021, à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
- la 2^{ème} réunion ministérielle entre l'Union Africaine (UA) et l'Union Européenne (UE), tenue les 25 et 26 octobre 2021, à Kigali (République du Rwanda).

Au titre des missions d'observation électorale dans les pays de la sous-région, il faut citer :

- Le deuxième tour de l'élection présidentielle au Niger, tenue le 21 février 2021 qui a vu l'élection d'un nouveau Président, Son Excellence Monsieur Mohamed BAZOUM ;
- L'élection présidentielle au Bénin, tenue le 11 avril 2021, qui a vu la réélection du Président béninois, Son Excellence Monsieur Patrice TALON ;
- L'élection présidentielle au Tchad, tenue le 11 avril 2021 qui a vu la réélection du Président tchadien, Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO ;
- Les élections législatives au Cap-Vert, tenue le 18 avril 2021.

En outre, les services du programme ont également contribué à l'élection de la Côte d'Ivoire à des postes de membres au sein d'instances internationales, d'une part, et à la promotion de candidatures ivoiriennes à des postes individuels, d'autre part. Cela peut s'illustrer à partir des exemples suivants :

- Election de Monsieur Cissé Yacouba à la Commission du Droit International, pour la période 2023-2027, durant les élections du 12 novembre 2021 à New York. Il a obtenu 160 voix sur 193 suffrages exprimés. Il venait en 4^{ème} position sur neuf (09) candidats élus.
- Election de Monsieur Bakari Sidiki DIABY au Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD), à l'issue d'un scrutin du 24 juin 2021 à New York. Il a obtenu 148 voix sur 178 suffrages exprimés, arrivant ainsi en tête des neuf (09) candidats élus.

L'on note également l'élection de la Côte d'Ivoire au Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), le 07 juin 2021 à New York. Elle a obtenu 183 voix sur 187 suffrages exprimés à cette occasion.

A cela s'ajoute les réunions du dialogue politique Côte d'Ivoire–Union Européenne, cadre d'échanges de haut niveau visant à mettre en œuvre les actions prescrites par les articles 8, 9 et 10 de l'Accord de Cotonou.

La 1^{ière} session du Dialogue de Partenariat CI-UE, au titre de l'année 2021, s'est tenue au MEMAEIAD le 05 août 2021, suite aux réunions préparatoires qui ont eu lieu au MEMAEIAD avec la Délégation de l'UE. La rencontre était coprésidée par Madame la Ministre d'Etat et par Monsieur l'Ambassadeur de l'UE en Côte d'Ivoire.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La mesure de l'impact de la coopération internationale sur le développement sociale et économique reste un défi majeur. En effet, celle-ci se fait principalement à travers la représentation auprès des Organisation Internationales.

Cependant, à travers quatre (04) indicateurs, le programme 3 tente d'évaluer le niveau de l'influence de notre pays à l'Etranger avec deux objectifs spécifiques qu'il s'est fixés.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 18: Évolution des indicateurs du programme 3

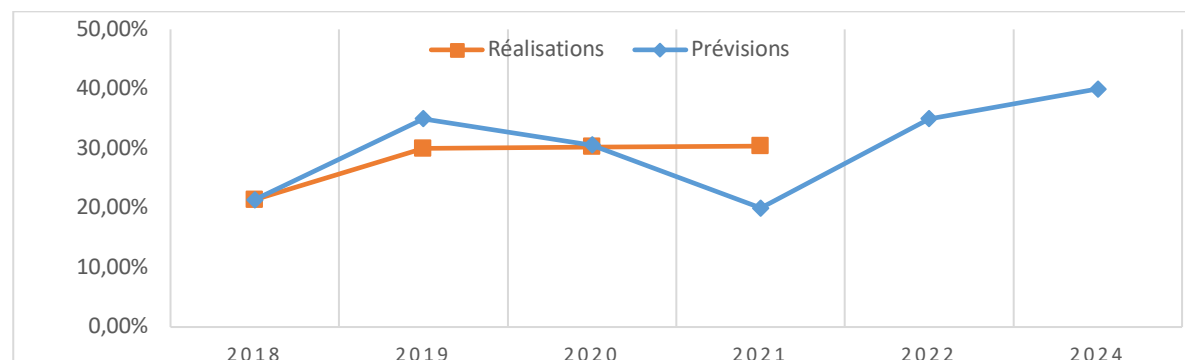
Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation		2021	
			2019	2020	prévision	Réalisation
OS 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux.	Taux d'organisations internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions	%	30	30,27	20	30,39
	Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organismes Internationaux à l'initiative du Gouvernement	nombre	02 (année 2018)	0	05	02
OS 2 : Diversifier les leviers de la relation multilatérale	Nombre de stagiaires placés dans les OI pour accroître le niveau de présence de la CI	nombre	0	0	3	0
	Taux de réalisation des activités du document de stratégie réalisé	%	27		50	

Source : MEMAEIAD

Objectif spécifique 1 : Accroître l'influence et le leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux

Indicateur 1 : Taux d'organisations internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions

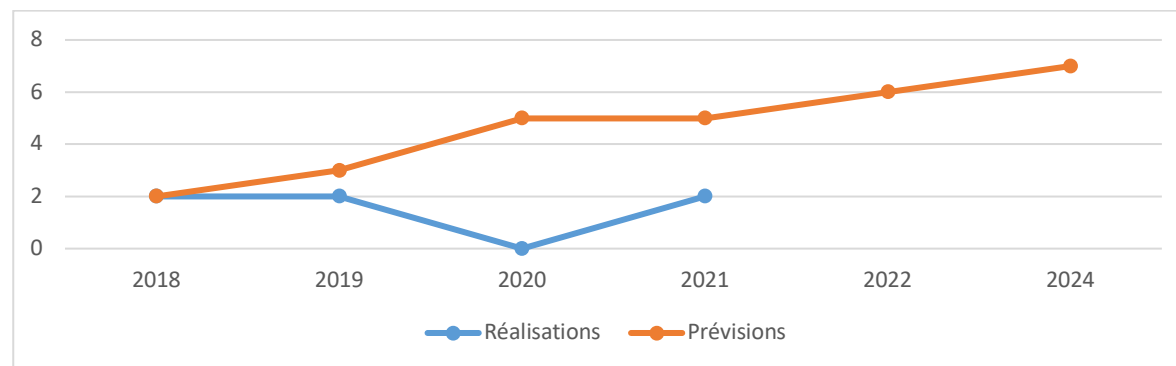
Graphique 11 : évolution du taux d'organisations internationales (OI) pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions



La Côte d'Ivoire a amélioré son taux de présence dans les OI pour lesquelles elle est à jour de ses contributions. Ce taux est passé de 21,40%, en 2018, à 30,39%, en 2021. Des efforts continuent d'être faits pour porter ce taux à 40% à l'horizon 2023. Pour rappel, la Côte d'Ivoire est membre d'environ 327 OI. Il conviendrait de faire une rationalisation en vue d'adapter les ambitions aux ressources disponibles.

Indicateur 2 : nombre de cadres ivoiriens placés dans les OI à l'initiative du Gouvernement

Graphique 12: nombre de cadres ivoiriens placés dans les OI à l'initiative du Gouvernement



Pour rappel, le nombre de cadres ivoiriens placés dans les OI, à l'initiative du Gouvernement, s'élève à 02 en 2021, pour une prévision initiale de 05 cadres. Il s'agit de :

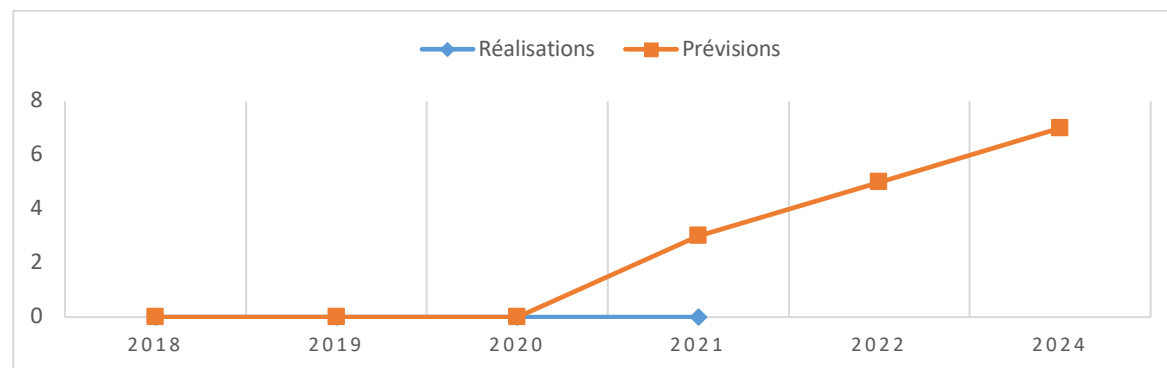
- Monsieur Cissé Yacouba, élu pour la période 2023-2027 à la Commission du Droit International, lors de l'élection du 12 novembre 2021 à New York.
- Monsieur Bakari Sidiki DIABY, élu au Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD) le 24 juin 2021.

Par ailleurs, le gouvernement ivoirien n'a pu placer de cadres en 2020, cette année ayant été fortement marquée par la crise liée à la pandémie à Coronavirus. Cependant, des initiatives sont en cours en vue de porter ce nombre à un minimum de 06 en 2022, puis à 07 en 2024.

Objectif spécifique 2 : Diversifier les leviers de la relation multilatérale

Indicateur 1 : Nombre de stagiaires placés dans les OI pour accroître le niveau de présence de la CI dans les OI.

Graphique 13: évolution du nombre de stagiaires placés dans les OI pour accroître le niveau de présence de la CI dans les OI



A défaut de pouvoir placer les cadres, il est prévu une stratégie visant à mettre des stagiaires dans les OI pour accroître le niveau de présence de la CI qui, à terme, pourrait conduire à intégrer ces cadres stagiaires. Aucun stagiaire n'a été placé en 2021 bien qu'on en avait prévu 03.

Indicateur 2 : Taux d'activités du document de stratégie réalisé

Comportant plusieurs étapes, l'élaboration d'un document de stratégie pourrait s'étendre sur plusieurs années. Cet indicateur vise donc à évaluer le taux des activités menées dans le cadre de ce document par rapport aux nombres d'activités prévues, pour la mise en œuvre du document de stratégie dans un certain nombre d'années.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La participation des services aux différentes activités du programme a révélé le rôle que joue la Côte d'Ivoire dans le concert des nations par les partages d'expériences, les contributions et soutiens déployés et reçus lors des candidatures pour les postes à pourvoir dans les OI.

Malgré la covid-19, le programme 3 a participé à des sessions régionales et internationales, par visioconférence.

Des difficultés auxquelles sont confrontés les agents du programme 3 méritent une attention particulière pour l'atteinte des objectifs spécifiques du programme. Nous pouvons relever entre autres :

- l'insuffisance des ressources allouées pour la mise en œuvre des activités des Missions Permanentes;
- la non maîtrise des adhésions de la Côte d'Ivoire aux OI;

IV-2. Recommandations

Certes, des difficultés ont obéré la mise en œuvre des activités du programme 3, toutefois cela n'a pas entamé la détermination des agents à atteindre les objectifs du programme. Pour optimiser l'efficacité des services, nous suggérons l'augmentation des ressources du programme en vue de :

- créer un cadre de concertation entre la Direction Générale des Relations Multilatérales, les organisations sous régionales, les organisations internationales et le Système des Nations-Unies.
- accroître le soutien et l'intégration des jeunes stagiaires ivoiriens dans les institutions internationales.

CONCLUSION

En somme, le programme 3 enregistre une performance mitigée, au vu des réalisations enregistrées en 2021. En effet, le premier indicateur de mesure de l'objectif spécifique 1 qu'est « le taux d'Organisations Internationales pour lesquelles la Côte d'Ivoire est à jour de ses contributions » s'établit à 30,39%, bien au-dessus de la prévision initiale fixée à 20%.

En revanche, le second indicateur « Nombre de cadres ivoiriens placés dans les Organisations Internationales à l'initiative du Gouvernement » reste stable comparativement à 2020. Bien qu'il soit en deçà du résultat attendu de 05 cadres ivoiriens à placer dans les OI à l'initiative du Gouvernement, le programme 3 n'en a placé que 02, ce qui traduit un résultat insatisfaisant.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires »

INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 4 intitulé « Protocole d'Etat, Affaires Juridiques et Consulaires » est dirigé par la Directrice Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et Etat Civil, Madame ZADI Anick Bidia Hélène, nommée par décret n°2020-63 du 15 janvier 2020 portant nomination de Directeurs Centraux au Ministère des Affaires Etrangères.

Les missions du programme (4) consistent, entre autres, en la gestion :

- du protocole d'Etat, des privilèges et immunités diplomatiques
- de l'Etat Civil des Ivoiriens à l'étranger, des authentications et les légalisations, en liaison avec les Ministères Techniques concernés, les documents administratifs sollicités par les administrations étrangères,
- de la protection des réfugiés et apatrides.

Ce programme est composé de (02) Directions Générales et (06) Directions centrales.

Le rapport du programme 4 sera articulé autour de (4) points :

- Présentation de la stratégie
- Réalisation au cours de l'exercice 2021
- Performance
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1. Les objectifs du programme 4

L'objectif global assigné au programme 4 consiste à améliorer la qualité des services du Protocole d'Etat, des Affaires juridiques, consulaires et de l'Etat Civil.

Les résultats stratégiques poursuivis sont les suivants :

- les services du protocole sont plus efficaces ;
- le délai d'obtention des actes administratifs est amélioré ;

I.2. Le financement du programme

Initialement prévu à hauteur de 233.949.376 F CFA, le budget alloué pour le financement du Programme 4 est passé à 189.984.017 F CFA, soit une baisse de 18.8%. cette baisse est due au plafond de régulation entraînant le non-engagement de 30% de la dotation initiale. Cet budget se présente comme suit :

- Personnels..... : 0 FCFA
- Biens et Services..... : 189.984.017 FCFA
- Transferts..... : 0 FCFA
- Investissements..... : 0 F CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 19: exécution financière par action du programme 4

ACTIONS	Nature	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = (O/BA)*100
Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires	Biens et services	123 529 376	123 529 376	86 467 509	86 467 509	0	100
Protection des réfugiés et apatrides	Bien et services	51 620 000	51 620 000	51 618 595	51 618 595	0	100
Gestion des Affaires juridique, consulaire et de l'Etat civil	Bien et services	58 800 000	58 800 000	51 897 913	51 897 913	0	100
TOTAL	-	233 949 376	233 949 376	189 984 017	189 984 017	0	100

Source : Sigobe

Sur un budget actuel (BA) de 189 984 017 FCFA arrêté au titre des Biens et services, le montant exécuté au cours de l'année 2021 s'élève à 189.984.017 F CFA, soit un taux de réalisation de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 20: exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2207301 Coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires			124.788.096	86 467 509					124.788.096	86 467 509
2207302 Protection des réfugiés et apatrides			51 288 845	51 618 595					51 288 845	51 618 595
2207303 Gestion des Affaires juridique, consulaire et de l'état civil				51 897 913						51 897 913

Source : sigobe

Le montant global de crédits alloués au programme 4 s'élève à 189.984.017 F CFA, dont :

- 86.467.509 F CFA, au titre de la coordination de la mise en œuvre des initiatives en matière du protocole d'Etat, des affaires juridiques et consulaires
- 51.618.595 F CFA, au titre de la protection des réfugiés et apatrides
- 51.618.595 F CFA, au titre de la gestion des affaires juridiques, consulaires et de l'état civil.

Ce montant global s'inscrit uniquement dans la catégorie des « Biens et Services ».

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 21: Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 :						
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
Projet 2 :						
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						

Source:

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

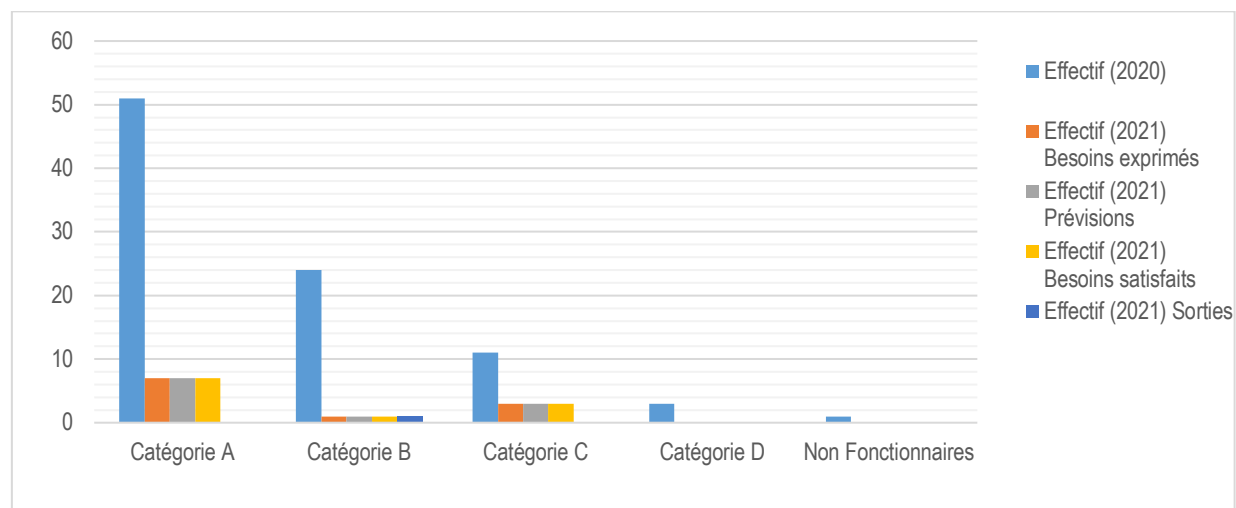
Tableau 22: exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	51	07	07	07	0	58
Catégorie B	24	01	01	01	01	24
Catégorie C	11	03	03	03	0	14
Catégorie D	03	0	0	0	0	03
Non Fonctionnaires	1	0	0	0	0	01
TOTAL	90	11	11	11	01	100

Source : MEMAEIAD/DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 14: Évolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : MEMAEIAD

- L'analyse de l'évolution des effectifs du programme 4 montre que tous les besoins exprimés (11 agents) ont été satisfaits, et les effectifs sont passés de 90 en 2020 à 100 en 2021 soit une augmentation de 10 agents.
- Cette évolution a permis de renforcer les capacités opérationnelles des services de la Direction Générale du Protocole d'Etat et de la Direction Générale des Affaires Juridiques, Consulaires et de l'Etat Civil du MEMAEIAD.
- L'impact de cette évolution d'effectifs se ressent positivement sur les résultats obtenus et la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

- Au titre des légalisations

Au cours de l'année 2021, 15.549 dossiers de légalisation ont été traités, contre 5.773 l'année précédente, soit une augmentation de 270%, ce qui correspond à un triplement du nombre d'actes reçus. Le point de ces légalisations est présenté dans le tableau suivant.

Tableau : Synthèses du nombre de dossier de légalisation

Période	Actes Reçus	Actes Traités et Signés	Actes Rejetés pour Irrégularité
1 ^{er} trimestre	1391	1355	36
2 ^e trimestre	2489	2457	32
3 ^e trimestre	4684	4472	99
4 ^e trimestre	6985	6963	22
TOTAL	15.549	15.247	302

Source : DGAJCEC

Il est à noter une hausse sensible du nombre d'actes réceptionnés à partir du 3^{ème} trimestre de l'année. Cela correspond à la période des vacances scolaires où les résultats des examens sont connus et la préparation des inscriptions dans les universités et grandes écoles à l'étranger commence.

Le nombre d'actes rejetés pour irrégularité est lui aussi en nette hausse, soit 99 actes au cours de la même période, ce qui indique une vigilance accrue des agents en dépit de la forte pression subie par le service.

- Au titre des avis de mention

Au cours de l'année 2021, 1232 avis de mention ont ainsi été traités, soit 21,75% de plus qu'en 2020, où ce nombre s'élevait à 964 avis. Le tableau ci-après fait l'état de ces avis de mention.

Tableau : Synthèses du nombre des avis de mention

Période	Dossiers Reçus	Avis Traités et Signés	Avis en Instance
1 ^{er} trimestre	301	281	20
2 ^e trimestre	327	312	15
3 ^e trimestre	367	365	02
4 ^e trimestre	237	227	10
TOTAL	1.232	1.185	47

Source : DGAJCEC

- Au titre des actes de l'état civil consulaire

Au total, ce sont 2451 demandes d'actes de l'état civil et consulaire qui ont été reçues et traitées en 2021. Le tableau suivant fait le point synthétique de ces actes.

Tableau : Synthèses du nombre des actes de l'état civil consulaire

RUBRIQUES	1ER TRIMESTRE	2EME TRIMESTRE	3EME TRIMESTRE	4EME TRIMESTRE	BILAN ANNUEL
inscriptions dans le livret de famille	06	10	06	06	28
extraits	300	345	741	545	1 931
copies intégrales	17	24	20	18	79
transcriptions	12	112	134	155	413
TOTAL					2.451

Source : DGAJCEC

- Au titre du bilan financier des activités

Quatre-vingt-sept millions huit cent dix mille cinq cent trente-cinq (87.810.535) F CFA mobilisé dans le cadre de la délivrance des actes au cours de l'exercice 2021, dont :

- 77.357.335 F CFA pour les légalisations,
- 10.453.200 F CFA pour les actes d'état civil consulaires et
- 407.000 F CFA pour les avis de mention.

- Au titre des dossiers relatifs aux contentieux

Les contentieux impliquant nos Missions Diplomatiques et OI se présentent selon le tableau ci-après :

Tableau : Synthèse du nombre des dossiers relatifs aux contentieux

	Litiges de travail	Contentieux fonciers et immobiliers	Contentieux financiers	Divers	Total
Non encore résolus	13	05	06	00	24
Résolu	06	01	02	00	09
Total	19	06	08	00	33

Source : DGAJCEC

- Actes judiciaires et extrajudiciaires

Au titre des actes judiciaires, il a été transmis au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, pour exécution ou pour avis, des commissions rogatoires, des demandes d'extradition, des mandats d'arrêts, des demandes d'entraide judiciaire, des notifications d'actes etc.

Tableau : Synthèse du nombre des Actes judiciaires et extrajudiciaires

	De la Côte d'Ivoire vers les autres pays ou Organisations Int.	Des autres pays vers la Côte d'Ivoire	Exécutés	Non exécutés	Total
Commissions rogatoires et demandes d'entraides	16	69	13	72	85
Mandats d'arrêt et Demande d'Extradition	03	04	01	06	07
Notifications d'actes	48	58	60	46	106
TOTAL	67	131	74	124	198

Source : DGAJCEC

L'analyse du tableau permet de constater que la grande majorité des demandes de coopération judiciaire ne sont pas encore exécutées à ce jour, à l'exception de celles qui l'ont été, après plusieurs relances.

- Au titre des demandes d'assistance

Diverses demandes proviennent des Ambassades, des Organisations Internationales ainsi que de particuliers pour la résolution des problèmes auxquels ils sont confrontés. Un tableau récapitulatif de ces demandes donne le résultat ci-après :

Tableau : Synthèse du nombre des demandes d'assistance

	Ambassades	Organisations internationales et ONG	Particuliers	Exécutés	Non encore exécutés	Total
Agression	01	00	01	01	01	02
Braquages ou vols	02	00	00	00	02	02
Escroquerie	03	00	05	03	05	08
Autres	39	16	59	75	39	114
TOTAL	45	16	65	76	66	126

Source : DGAJCEC

- Au titre des Conventions signées on note :
 - 02 accords multilatéraux ;
 - 34 accords bilatéraux ;
 - 03 accords de siège ;

- Au titre des textes en cours de ratification :
 - 06 projets de loi adoptés par le Parlement ;
 - 33 Conventions en instance de ratification au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) (années 2020-2021);
 - 66 projets de décrets transmis au SGG, pour ratification des Convention et Accord ;
 - 05 Communications en Conseil des Ministres (CCM) transmises au SGG.
- Au titre de l'Aide et Assistance aux réfugiés

Dans le cadre de la Détermination du Statut de Réfugié (DSR), la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA) a organisé :

- 13 sessions de la Commission Nationale d'Eligibilité au statut de réfugié (CNE) avec pour résultats 55 accords, 31 rejets, 13 renvois et 01 cessation de statut d'une réfugiée qui s'est réclamée à nouveau de la protection de son pays d'origine
- 01 session de la Commission de Recours (CR), avec pour résultat 00 accord, 00 renvoi et 03 rejets
- 324 interviews de demandeurs d'asile ont été réalisées ; l'interprète a été sollicité pour 02 dossiers et 109 nouveaux dossiers de demandes d'asile ouverts.

En termes de documentation, la DAARA a contribué à l'obtention de 407 documents de divers ordres (les attestations de demande d'asile et les attestations de statut de réfugié) dont 03 casiers judiciaires.

Sur le plan de l'assistance multisectorielle, concernant la santé, ce sont :

- 1128 assistances qui ont été apportées à 122 personnes à besoins spécifiques (PBS) et demandeurs d'asile dont 63 femmes et 59 hommes. Parmi ces PBS, 49 dont 24 femmes et 25 hommes ainsi que leurs accompagnateurs ont bénéficié de 208 assistances en transport ;
- 244 cartes de la couverture maladie universelle ont été distribuées à 126 femmes et 118 hommes
- 364 assistances en subsistance apportées à 59 réfugiés dont 30 femmes et 29 hommes ;
- 67 appuis en hébergement à 09 réfugiés dont 05 femmes et 04 hommes ;
- 04 réfugiés dont 02 femmes et 02 hommes appuyés pour suivre un apprentissage en petits métiers auprès de professionnels ;
- 03 réfugiés dont 02 femmes et 01 homme suivant une formation au centre de formation professionnel de Tabou ;
- 12 assistances apportées aux familles de 12 réfugiés décédés dont 07 femmes et 05 hommes.

En matière d'éducation, ce sont :

- 80 élèves du primaire dont 52 filles et 48 garçons ont bénéficié de l'appui ;
- 20 élèves du secondaire dont 10 filles et 10 garçons ont été appuyés, parmi eux 03 sont en classes d'examen.

Sur le fonds COVID-19, ce sont 350 élèves réfugiés (174Femmes/176Hommes) qui ont été assistés dont :

- 151 (79Femmes/72Hommes) au primaire dont 34 en classe d'examen (14Femmes/20Hommes)
- 199 (95Femmes/104Hommes) au secondaire dont 71 en classe d'examen (46Femmes/59Hommes)

Aussi, la DAARA a organisé 01 opération de vérification des réfugiés dans le district d'Abidjan qui a enregistré 619 individus de 315 ménages.

Par ailleurs, 03 sessions de renforcements de capacités ont été organisées dont .

- 02 sur la Protection Internationale qui ont réuni 45 participants et
- 01 sur la DSR à l'intention des membres de Commissions Nationales d'Eligibilité et de Recours au Statut de Réfugié avec 24 participants ;
- 03 campagnes de sensibilisation sur les VBG ont été organisées et ont enregistré la présence de 50 participants dont 30 femmes et 20 hommes.

En sus, 02 sessions pour la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant ont été organisées ainsi que des préparatifs en prélude à la commémoration de la JIF.

Sur le plan de l'assistance juridique, ce sont 13 cas de protection qui ont été enregistrés et suivis par la DAARA.

La Journée Mondiale du Réfugié a été célébrée par les différents bureaux et l'évaluation participative basée sur l'âge, le genre et la diversité organisée par le bureau d'Abidjan. La DAARA a assisté 19 réfugiés au retour volontaire dans leur pays d'origine.

Par ailleurs, la DAARA a effectué 05 missions au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la Sous-préfecture de Tougbo à l'effet de procéder à l'enregistrement des populations burkinabés ayant trouvé refuge dans cette partie du territoire national, de leur apporter aide et assistance et de réaliser des interviews dans le cadre de la DSR.

Enfin, la DAARA a pris part aux festivités de la commémoration des 16 jours d'activisme contre les VBG à Abidjan et Guiglo et 12 personnes (04 femmes et 08 hommes) ont bénéficié d'un appui à hauteur de trois cent mille (300.000) F CFA par personne, pour le financement d'AGR. Parmi ces appuis, 11 sont de nouvelles AGR tandis qu'01 est un renflouement.

- Au titre des projets de rapatriement volontaire (volrep)

La volonté du Gouvernement ivoirien de voir toutes les filles et tous les fils de la Côte d'Ivoire regagner la mère patrie à la faveur de la paix retrouvée, a été consacrée par la signature d'accords tripartites depuis l'année 2011 avec les pays de la sous-région ayant accueilli plus de 300 000 réfugiés et l'UNHCR.

La mise en œuvre desdits accords passe par des activités de promotion, de sensibilisation et d'organisation des convois de rapatriement.

Le programme 4 a facilité l'organisation de 125 convois de 6108 ménages de 22718 rapatriés dont 12698 femmes et 10020 hommes en provenance du Mali, du Togo, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Sénégal, de la Mauritanie, du Bénin et de l'Algérie. Tous les rapatriés ont été transportés dans des conditions de sécurité et de dignité. Ceux-ci ont bénéficié d'un paquet-retour en cash ainsi que d'une compensation financière du kit alimentaire. 03 Personnes à Besoins Spécifiques ont été prises en charge.

Aussi, la DAARA a organisé 01 Conférence régionale sur la feuille de route pour les solutions durables à la situation des réfugiés ivoiriens. Elle a également organisé 02 sessions de la plateforme Education pour l'insertion et la réinsertion des élèves rapatriés qui ont permis à 75 élèves de pouvoir intégrer ou réintégrer le système éducatif public ivoirien.

Enfin, la DAARA a organisé et participé à 03 missions « Come and Tell » au Liberia et en Guinée ainsi que 03 missions « Go and See » en provenance du Libéria, du Ghana et du Mali.

- Au titre des projets d'assistance aux apatrides

Les activités de la DAARA dans le cadre de la lutte contre l'apatridie peuvent être regroupées autour de 02 axes essentiels à savoir la prévention et la réduction de l'Apatridie.

La DAARA a organisé une double cérémonie d'installation officielle des Commissions Nationale d'Eligibilité et de Recours au Statut d'Apatride (CNESA, CNRSA) et la célébration du 6^{ème} anniversaire de la Déclaration d'Abidjan. Elle a également organisé

- 08 ateliers de renforcement de capacités à l'intention :
 - des membres des Commissions Nationale d'Eligibilité et de Recours au Statut d'Apatride ;
 - de 10 magistrats ;
 - de 14 journalistes ;
 - de 87 agents de défense et de sécurité frontaliers ;
 - des autorités Consulaires des représentations diplomatiques des Etats membres de la CEDEAO.
- 01 atelier relatif à la validation du Guide de Procédure de Détermination du Statut d'Apatride (PDA) s'est tenu et la DAARA a procédé en collaboration avec le HCR, à la finalisation des formulaires relatifs à l'identification et à l'enregistrement des requérants au statut d'apatride.

Concernant les sensibilisations de proximité, la DAARA a effectué 42 sensibilisations sur l'apatridie, la déclaration des naissances et les profils des personnes à risque d'apatridie.

Par ailleurs, la DAARA a participé à l'Ouest et au Sud-Ouest, à 05 émissions radios sur le thème de l'Apatridie et la déclaration des naissances et procédé à l'identification de 05 personnes à risque élevé d'apatridie, à l'Ouest.

Aussi, la DAARA a appuyé la modernisation des centres d'état civil des sous-préfectures de Guiglo, Danané et Man ; et élaboré un plan de campagne de communication dans le cadre de la sensibilisation en vue de la réduction, voire l'éradication de l'Apatridie en Côte d'Ivoire conformément au Plan d'Action National pour l'Eradication de l'Apatridie en Côte d'Ivoire (PANEACI).

16 agents de la DAARA ont participé à un atelier de renforcement des capacités organisé à Daloa par le HCR sur l'identification des personnes à risque d'apatridie. La DAARA a conduit une mission conjointe DAARA-HCR d'évaluation des besoins en documentation des réfugiés ivoiriens vivant au Togo, ayant opté pour l'intégration locale. Cette évaluation devrait permettre à terme à ceux-ci d'obtenir un passeport ivoirien indispensable à l'obtention d'un titre de séjour au Togo. Enfin, 69 dossiers de demande de statut d'apatride ont été réceptionnés au bureau d'Abidjan.

- Au titre des privilèges et immunités

Au cours de l'exercice 2021, les activités liées aux privilèges et immunités ont porté essentiellement sur les franchises (Carburant, immatriculations, équipements, ventes préalables et définitives, réexportations, mutations etc.), les Visas et les Cartes, ainsi que traduit dans le tableau ci-après :

Tableau : Synthèse du nombre des privilèges et immunités

MISSION /STRUCTURES	FRANCHISES (Carburant, immatriculations, équipements, ventes préalables et définitives, réexportations, mutations etc.)	VISAS	CARTES
Missions Diplomatiques et Consulaires (MDC)	724	1500	1610
Organisations Internationales (OI)	1774	700	560
Organisations Non Gouvernementales (ONGE)	1131	143	1050
TOTAL	3629	2343	3220

Source : DGAJCEC

- Au titre des conférences et réunions internationales couverts

Tableau : Synthèse des conférences et réunions internationales couverts

N°	Intitulé de la Conférence	Lieu	Période
01	20 ^{ème} Reconstitution des Ressources de l'Association Internationale de Développement (IDA-20)	Palais des Congrès - Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire	15 juillet
02	27 ^{ème} Congrès Mondial de l'Union Postale Universelle	Palais des Congrès - Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire	09 au 27 août
03	Journée Mondiale du Tourisme	Palais des Congrès - Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire	27 septembre
04	Conférence Internationale Inaugurale du Centre d'Etudes Prospectives	Palais des Congrès - Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire	25 octobre

Source : DGAJCEC

- Au titre des visites d'amitié et de travail et visites officielles, la Côte d'Ivoire a reçu les personnalités ci-après :

Tableau : Synthèse des visites d'amitié et de travail et visites officielles

N°		Lieu	Période
01	S.E.M. MAHAMADOU ISSOUFOU, Président de la République du Niger	Palais de la Présidence	23 Mars
02	M. TONY BLAIR, Ancien Premier Ministre Britannique	Palais de la Présidence	19 juillet
03	M. Christophe DABIRE, Premier Ministre du Burkina Faso	Palais de la Présidence de la République – Sofitel Hotel Ivoire	27 juillet
04	S.E.M. YEMI OSINBAJO, Vice-président de la République Fédérale du Nigeria	Palais de la Présidence de la République – Sofitel Hôtel Ivoire	06 novembre
05	S.E.M. MOHAMED JULDEH JALLOH, Vice-président de la République de Sierra Leone	Palais de la Présidence	30 novembre
06	Visite d'Etat de S.E.M. Matamela Cyril RAMAPHOSA, Président de la République d'Afrique du Sud	Palais de la Présidence – Sofitel Hôtel Ivoire – Hôtel du District Autonome –Port Autonome	01 au 03 décembre
07	Visite de travail de S.E. Mme SAHLE-WORK ZEWDE, Présidente de la République Fédérale d'Ethiopie	Palais de la Présidence de la République	16 décembre

Source : DGAJCEC

- Au titre du Mouvement des chefs de mission diplomatique (départs définitifs et diners d'adieu)

Tableau : Synthèse du Mouvement des chefs de mission diplomatique (départs définitifs et diners d'adieu)

N°	Nom et Prénoms	Lieu	Période	Décoration / Grade
01	Dîner de fin de mission en l'honneur de M. Mohamed Ibn CHAMBAS, Représentant Spécial du SG des NU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	Hall du Centre de Conférences du MEMAEIAD	24 mars	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
02	Dîner de fin de mission en l'honneur de S.E. Mme VATMA VALL SOUENA, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie	Hall du Centre de Conférences du MEMAEIAD	27 avril	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
03	Dîner de fin de mission en l'honneur de S.E. Mme Lydie Flore MAGBA, Ambassadeur de la République Centrafricaine	Hall du Centre de Conférences du MEMAEIAD	14 mai	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
04	Dîner de fin de mission en l'honneur de S.E.M. Mohamed Nawfel LABIDI, Ambassadeur de la République de Tunisie	Hall du Centre de Conférences du MEMAEIAD	31 août	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
05	Audience d'adieu dans le cadre de la fin de mission de S.E.M. Ricardo Lopez-Aranga JAGU SAVIO, Ambassadeur du Royaume d'Espagne	Salle d'audience du Cabinet du MEMAEIAD	15 septembre	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
06	Audience d'adieu dans le cadre de la fin de mission de S.E.M. STEFANO Lo Savio, Ambassadeur de la République d'Italie	Salle d'audience du Cabinet du MEMAEIAD	15 septembre	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
07	Audience d'adieu dans le cadre de la fin de mission de S.E.M. Moussa ALOUA, Ambassadeur de la République du Niger	Salle d'audience du Cabinet du MEMAEIAD	9 décembre	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire
08	Audience d'adieu dans le cadre de fin de mission de S.E.M. Hideaki KURAMITSU, Ambassadeur du Japon	Salle d'audience du Cabinet du MEMAEIAD	9 décembre	Commandeur de l'ordre national de Côte d'Ivoire

Source : DGAJCEC

- Au titre des accréditations de nouveaux ambassadeurs, le Chef de l'Etat a reçu les Lettres de Créance des nouveaux Ambassadeurs ci-après :

Tableau : synthèse des accréditations de nouveaux ambassadeurs

N°	CEREMONIE DE PRESENTATION DES LETTRES DE CREANCE	LIEU	PERIODE
01	S.E.M. CLAUDE DEMERS, Ambassadeur du Canada	Palais de la Présidence	07 mai
02	S.E.M. JOSÉ CARLOS DE ARAUJO LEITÃO, Ambassadeur de la République Fédérative du Brésil	Palais de la Présidence	07 mai
03	S.E. Mme CATHERINE GRÂCE BROOKER, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne Et d'Irlande du nord	Palais de la Présidence	07 mai
04	S.E. Mme AISA KIRABO KACYIRA, Ambassadeur de la République du Rwanda	Palais de la Présidence	07 mai
05	S.E.M. FREDERICK DANIEL LARYEA, Ambassadeur de la République du Ghana	Palais de la Présidence	07 mai
06	S.E.M. MARTIN SENKOM ADAMU, Ambassadeur de la République Fédérale du Nigeria	Palais de la Présidence	08 juillet
07	S.E.M. NIPON PETCHPORNPRAPAS, Ambassadeur du Royaume de Thaïlande	Palais de la Présidence	08 juillet
08	S.E. Mme GERLINDE PASCHINGER, Ambassadeur de la République d'Autriche	Palais de la Présidence	08 juillet
09	S.E.M. MOHAMMED ABDULLAH AL-KHALIDI, Ambassadeur de l'Etat du Koweït	Palais de la Présidence	08 juillet
10	S.E.M. JAN FÜRY, Ambassadeur de la République Tchèque	Palais de la Présidence	08 juillet
11	S.E.M. MOHAMED ABDALLAHI KHATTRA, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie	Palais de la Présidence	29 novembre
12	S.E.M. ARTURO LUZZI, Ambassadeur de la République Italienne	Palais de la Présidence	29 novembre
13	S.E.M. RAFAEL SORIANO ORTIZ, Ambassadeur du Royaume d'Espagne	Palais de la Présidence	29 novembre
14	S.E.M. EDDIE SIDIKIE MASSALLY, Ambassadeur de la République de Sierra Leone	Palais de la Présidence	29 novembre
15	S.E.M. DINDIN WAHYUDIN, Ambassadeur de la République d'Indonésie	Palais de la Présidence	29 novembre

Source : DGAJCEC

En 2021, 15 Ambassadeurs ont entamé leur mission en Côte d'Ivoire, contre 06 en 2020. Auparavant, tous ces Ambassadeurs ont été reçus par le Ministre des Affaires Etrangères à qui ils ont remis les Copies figurées de leurs Lettres de créance.

- Activités du chef de l'état, le Protocole d'Etat a couvert diverses cérémonies et déplacements à l'intérieur du pays du Chef de l'Etat ainsi que les voyages effectués à l'étranger.
- Les voyages à l'étranger

A l'invitation des Gouvernements étrangers, le Chef de l'Etat a effectué les voyages suivants :

- Prestation de serment du Président de la République du Ghana, S.E.M. NANA Akufo Addo, 07 janvier, à Accra
- Investiture du Président élu de la République du Congo, S.E.M. Denis Sassou NGUESSO, 16 avril, Brazzaville
- Sommet Extraordinaire de la CEDEAO à Accra, 30 mai
- Mission haut niveau de la CEDEAO à Conakry, 17 septembre
- Sommet extraordinaire CEDEAO à Accra, 17 Septembre
- Sommet Extraordinaire de la CEDEAO sur la situation en Guinée et au Mali, 06 novembre, Ghana
- 4^{ème} Edition du Forum de Paris sur la Paix, 11 novembre
- 75^{ème} Anniversaire de l'UNESCO, 12 novembre, Paris
- Inauguration de la Nouvelle Chancellerie de l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Abuja, 11 décembre
- 60^{ème} Sommet Ordinaire de la CEDEAO, 12 décembre, Abuja

Le Protocole a également organisé diverses cérémonies nationales en présence du Chef de l'Etat :

- Lancement de l'Institut de Formation Politique Amadou GON, 8 janvier, Auditorium Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
- Cérémonie d'hommages de la Nation aux Casques bleus ivoiriens tombés au Mali, 25 janvier, Place Thomas d'Aquin – Etat-Major des Armées
- Hommages de la Nation à feu Marcel ZADI KESSY, 29 janvier, Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
- Présentation des vœux de nouvel an du Corps Diplomatique et des Armées au Chef de l'Etat, 04 février, Salle des Pas Perdus – Palais de la Présidence
- Signature de l'accord-cadre de coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Royaume d'Arabie Saoudite, 05 février, Salle Polyvalente du MEMAEIAD
- Obsèques de feu le Premier Ministre Hamed BAKAYOKO, 17 au 19 mars, Abidjan – Séguéla
- Africa Shield 2021, 08 au 10 juin, Ecole Nationale de Police
- 9^{ème} édition du TAC Ivoirio-burkinabè, 24 au 27 juillet, Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
- Commémoration du 61^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, 07 août
- Hommages de la Nation à feu le Premier Ministre Charles Konan BANNY, 07 octobre, Place Hollen Vollen Primature
- Inauguration du Centre Sportif et Culturel Ivoirio-Coréen Alassane OUATTARA, 27 octobre
- Prix National d'Excellence, Edition 2021, 05 novembre, Salle des Pas Perdus - Palais de la Présidence.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

Pour rendre les services du protocole plus efficaces, des dispositions ont été prises pour :

- gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés ;
- améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger.

04 indicateurs ont permis d'apprécier le résultat obtenu et d'évaluer l'atteinte des objectifs visés en 2021. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 23: Évolution des indicateurs du programme 4

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation		2021	
			2019	2020	Prévision	Réalisation
OS 1 : Gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés	Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires)	Jours	08	05	05	10 /03
	Nombre de dossiers traités en matière de franchises douanières (carburants, effets personnels, achats de véhicules.) par jour	Nombres	50	3021	60	3629
OS 2 : Améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger	Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification (jours)	Jours	14	07	08	07
	Taux d'ivoiriens rapatriés volontairement de l'étranger	%	92	1,12	95	8,35

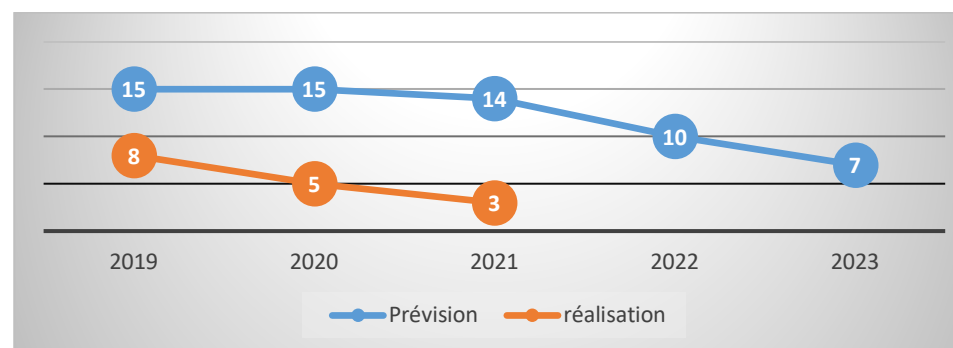
Source : DGAJCEC

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Gérer et améliorer la qualité des services des privilèges et immunités diplomatiques et des corps assimilés

Indicateur 1 : Délai moyen de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires)

Graphique 15: Evolution du délai moyen de traitement des dossiers

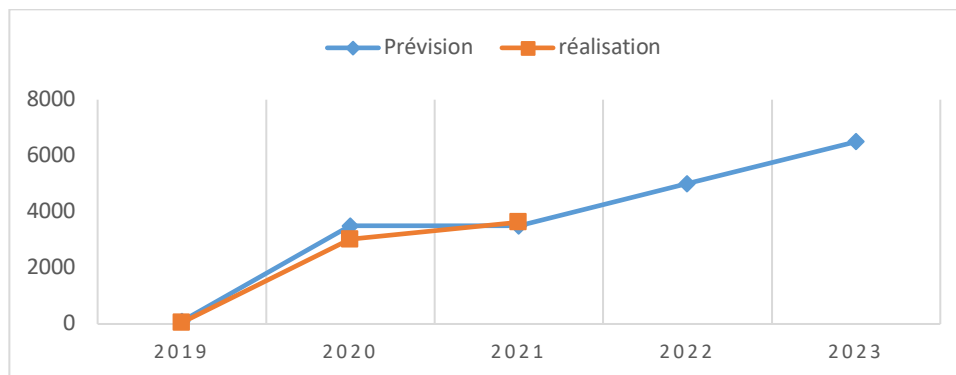


Sur une prévision de 14 jours en moyenne en 2021 pour traiter les dossiers des usagers, le programme 4 est en moyenne à 10 jours, pour les cas simples et 3 jours, pour les cas d'urgences. Il y a donc eu une réduction au niveau du délai de traitement des dossiers des usagers. Ceci traduit une amélioration de la qualité des services qui leur est offert.

Indicateur 2 : Nombre de dossiers traités en matière de franchises douanières (carburants, effets personnels, achats de véhicules) par jour

S'agissant des prévisions, Il y a eu un dépassement du nombre de dossiers traités en matière de franchise douanière. Pour une prévision de 3500 dossiers traités en matière de franchises douanières, les services des privilèges et immunités en ont traité 3629, ce qui contribue à l'amélioration de la cadence de traitement des dossiers.

Graphique 16: Evolution du nombre de dossiers traités en matière de franchises douanières par jour



Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité du service de l'état civil et l'assistance des ivoiriens de l'étranger

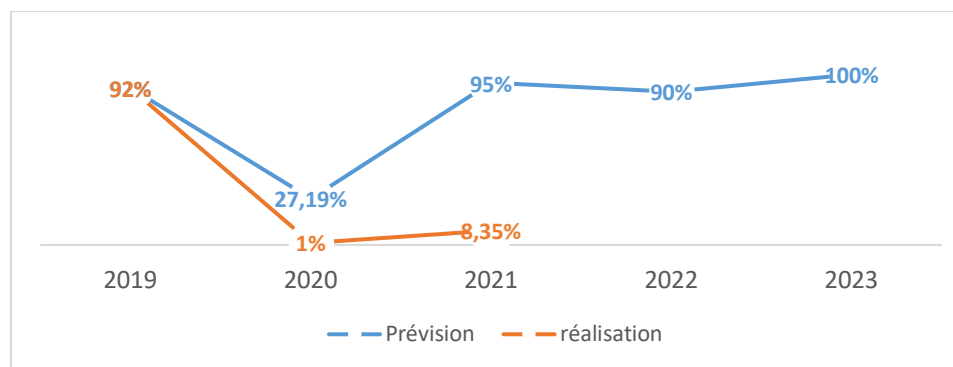
Indicateur 1 : Durée de traitement des dossiers d'état civil et authentification (jours)

La durée prévisionnelle de traitement des dossiers d'état civil et authentification en nombre de jours est de 8. En termes de réalisation, les services de l'état civil traitent les dossiers d'état civil et d'authentification en 7 jours, ce qui traduit un effort de célérité des services.

Indicateur 2 : Taux d'ivoiriens rapatriés volontairement de l'étranger

Alors que les services de la DAARA tablaient sur une prévision d'un taux de 95% d'ivoiriens en 2021, le nombre de rapatriés volontairement de l'étranger est passé à 8,35% de taux d'ivoiriens de l'étranger.

Graphique 17: Evolution du taux d'ivoiriens rapatriés volontairement de l'étranger



IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des leçons apprises, de nombreux acquis sont à mettre à l'actif du programme 4, ce qui a considérablement amélioré la qualité des services dudit programme. Toutefois il convient de relever certaines difficultés.

De façon générale il y a l'insuffisance des ressources financières.

Et plus spécifiquement, l'on relève :

- la faible programmation des projets de loi à présenter devant les parlementaires
- le problème au niveau de phase législative de la procédure de ratification, notamment pour la catégorie des Conventions prévues à l'article 119 de la Constitution. En 2021, seulement 06 projets de loi ont été adoptés par les Parlementaires et plus d'une cinquantaine d'Accords sont en attente de ratification.
- l'inexistence d'un cadre formel de rencontres périodiques avec la Direction de l'Inspection du Travail, les Missions Diplomatiques (MD) et les Organisations Internationales (OI) ;
- l'indisponibilité d'une copie des actes relatifs aux transactions immobilières faites par les MD et OI ;
- l'absence d'un système de rétention des exonérations fiscales et exemptions.

IV.2. Recommandations

Au regard des observations faites plus haut, il serait souhaitable que les mesures suivantes soient mises en œuvre, pour un meilleur fonctionnement du programme 4 :

- Instituer des rencontres périodiques avec la Direction de l'Inspection du Travail, les Missions Diplomatiques (MD) et les Organisations Internationales (OI).
- Mettre à la disposition de la DGAJCEC une copie de tout acte relatif aux transactions immobilières faites par les MD et OI.
- Mettre en place un système de rétention des exonérations fiscales et exemptions.

Il faut également envisager une procédure accélérée en vue de satisfaire, dans les meilleurs délais, à la ratification des textes en cours. Pour ce faire il pourrait être suggéré à Madame la Ministre d'Etat, de solliciter de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'organisation d'une session extraordinaire de Conseil des Ministres. Aussi, il importe de :

- Octroyer les crédits au programme 4, pour la mise en réseau avec la Douane, la DGI et le GUA pour partager les mêmes données dans le processus de traitement des privilèges.
- Doter la DGPE en véhicules de pool pour les besoins du service

En ce qui concerne l'établissement des actes de l'état civil, des efforts considérables sont faits en vue de tenir les délais, qui sont à ce jour de 72 heures pour les légalisations et de 3 à 10 jours pour les actes de l'état civil, selon la disponibilité des registres. Cependant, l'indisponibilité de nombreux registres et les réactions tardives aux courriers électroniques envoyés aux Ambassades et Consulats rallongent les délais de traitement des dossiers.

CONCLUSION

Nonobstant le ralentissement induit en 2021 dans le fonctionnement du programme 4 par la pandémie de la Covid 19 et ses variantes ainsi que les bouleversements résultants du changement institutionnel intervenu, plusieurs actions majeures sont à mettre à l'actif du programme 4.

Cela a permis d'une part de redynamiser et renforcer les services du Protocole d'Etat et, d'autre part, améliorer considérablement la qualité des services des Affaires juridiques, consulaires et de l'Etat Civil par la réduction des délais de livraison des actes administratifs, de traitement des dossiers (visa, cartes d'identité diplomatiques et consulaires, plaque d'immatriculation, exonération et carburant).

Pour ce faire, les crédits budgétaires, s'élevant initialement à 233.949.376 F CFA ont été, suite aux différentes modifications, ramenés à 189.984. 017 F CFA. Ce budget dédié exclusivement aux « Biens et Services » a été exécuté à 100%. Toutefois, quelques difficultés existent et, il serait souhaitable de les solutionner, pour plus d'efficacité.

PARTIE V : LE PROGRAMME 5 : IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

INTRODUCTION

Conformément au décret 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le programme 5 intitulé « Ivoiriens de l'extérieur » est dirigé par le Directeur Général de la Diaspora, Monsieur KARAMOKO GAOUSSOU, nommé par décision d'attente n°009-22/MEMAEIAD/CAB du 07 Janvier 2022. Il vient en remplacement de Monsieur Issiaka KONATE.

Conformément au Décret n°2018-236 du 28 février 2018 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères, les principales missions assignées au programme 5 consistent à :

- apporter une assistance aux Ivoiriens de l'Extérieur ;
- apporter un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'Extérieur lors de leur retour en Côte d'Ivoire ;
- apporter un appui à la réalisation des projets d'investissement des Ivoiriens de l'Extérieur en Côte d'Ivoire ;
- apporter un appui à la mobilisation des compétences de la Diaspora.

Il faut rappeler que, depuis le 06 avril 2021, ce programme a été rattaché au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, suite au changement institutionnel intervenu.

Le présent rapport s'articulera autour de 04 points :

- Présentation de la stratégie
- Réalisation au cours de l'exercice 2021
- Performance
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 5

I.1. Les objectifs du programme 5

L'objectif du programme 5 est de faire de l'Ivoirien de l'Extérieur un citoyen mieux intégré dans le pays d'accueil et un partenaire du développement économique et social de son pays d'origine, la Côte d'Ivoire. Cette politique vise à favoriser le retour des talents et des investisseurs pour le rendez-vous de l'emploi et des opportunités. Cela s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'une politique nationale de gestion des ivoiriens de l'extérieur et de la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement dans l'élaboration et le suivi des projets de la Diaspora.

Pour rappel, le poids économique de cette communauté, forte de 1,2 million d'expatriés, situe notre pays au 18ième rang africain des pays récepteurs, passant de 99,5 milliards de F CFA en 2008 à 190 milliards de F CFA en 2018, soit une progression de 91%, selon le dernier forum de la Diaspora organisé.

I.2. Le financement du programme 5

Initialement prévu à hauteur de trois cent vingt millions cent cinquante mille (320 150 000) F CFA, le budget alloué pour le financement du Programme 5 est passé à cent quarante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quatorze (144 499 074) F CFA, suite au changement institutionnel, soit une baisse de 55%.

- Personnels..... : 0 FCFA
- Biens et Services..... : 144 499 074 FCFA
- Transferts..... : 0 FCFA
- Investissements..... : 0 F CFA

La nature des dépenses concernées porte sur les biens et services.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 5 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 24: Exécution Financière du Programme 5

ACTIONS	Nature	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réal = (O/BA)*100
Assistance et facilitation du retour de la diaspora ivoirienne	Biens et services	65 600 000					100
	Transferts	160 000 000					0
Lutte contre l'immigration clandestine	Biens et services	10 000 000					
Mobilisation des compétence et ressources de la diaspora ivoirienne	Biens et services	55 250 000					
Coordination des actions en faveur des ivoiriens de l'extérieur	Biens et services	29 300 000					100
TOTAL		320 150 000	320 150 000	144 499 074	144 499 074		100

Source : DAARA

Sur un budget actuel (BA) de 144 499 074 F CFA arrêté au titre des biens et services, le montant exécuté au cours de l'année 2021 s'élève à 144 499 074 F CFA, soit un taux de réalisation de 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 25: exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Assistance et facilitation du retour de la diapora ivoirienne			289 779 986							
Lutte contre l'immigration clandestine			25 600 000							
Mobilisation des compétence et ressources de la diaspora ivoirienne			37 135 000							
Coordination des actions en faveur des ivoiriens de l'extérieur	0	0	25 495 000	0	0	0	0	0	0	
TOTAL			378 009 986						378 009 986	144 499 074

Source : SIGOBE

Le montant des crédits exécutés, pour la mise en œuvre des actions du programme 5, s'élève à 144 499 074 F CFA, dont :

- 93 679 074 F CFA, au titre de l'assistance aux ivoiriens de la Diaspora et de la lutte contre l'immigration clandestine ;
- 50 820 000 F CFA, au titre de la contribution de la Diaspora au développement économique.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme 5 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26: Exécution des investissements du programme 5

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget 2021	Actuel	Mandat PEC 2021
Projet 1 :							
Sur financement intérieur							
Sur financement extérieur							
Projet 2 :							
Sur financement intérieur							
Sur financement extérieur							

Source:

NB : Ce programme ne dispose pas de crédits d'investissements.

II.2. Évolution des effectifs

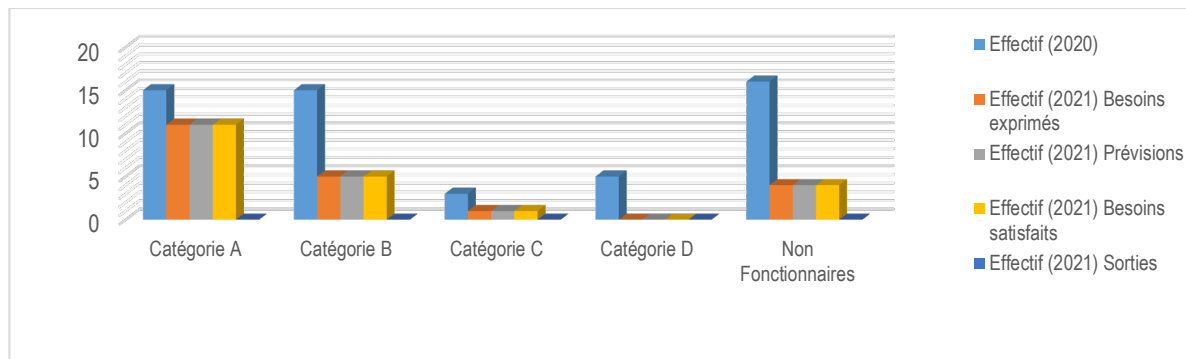
Les effectifs du personnel du programme 5 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27: exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	15	11	11	11	0	26
Catégorie B	15	05	05	05	0	20
Catégorie C	03	01	01	01	0	4
Catégorie D	05	00	00	00	0	05
Non Fonctionnaires	16	04	04	04	0	20
TOTAL	54	21	21	21	0	75

Source : MEMAEIAD/DRH

Graphique 18: Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



- L'analyse de l'évolution des effectifs du programme Ivoirien de l'Extérieur montre que tous les besoins exprimés (21 agents) ont été satisfaits, et les effectifs sont passés de 54 en 2020 à 75 en 2021 soit une augmentation de 21 agents, correspondants au besoin exprimés.
- Cette évolution a permis de renforcer les capacités opérationnelles des services de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur du MEMAEIAD et à permis d'améliorer la performance dudit Programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités réalisées au titre de l'assistance aux ivoiriens de l'extérieur sont :

- l'atelier de budgétisation de la stratégie nationale d'assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants ivoiriens qui s'est tenu le 05 novembre 2021 ;
- l'assistance à 7591 ivoiriens de l'extérieur de retour en Côte d'Ivoire, de 2017 à 2021, en partenariat avec l'OIM ;
- le traitement de 50 demandes d'aides, avec 17 demandes satisfaites et 33 non satisfaites.

Au titre de l'appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des ivoiriens de l'extérieur lors de leur retour en Côte d'Ivoire. Il y a eu :

- la mission de suivi des actions de réintégration des bénéficiaires des projets du FFUE-OIM qui s'est tenu du 15 novembre au 06 octobre 2021 ;
- l'atelier de restitution des résultats portant sur l'étude relative au programme de réinsertion des migrants ivoiriens au retour volontaire ;
- la mise en œuvre d'un cadre de coopération sud-sud entre le Maroc, le Mali, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, avec l'appui du GIZ et Expertise France sur la gestion de la Diaspora a abouti aux résultats suivants :
 - la création d'un cadre d'échange d'expériences entre les acteurs ivoiriens et les autres pays ;
 - le renforcement de la connaissance de la thématique (migration formation ENA, production des guides) ;
 - l'expérimentation de la mobilité sud-sud (les volontaires, les stagiaires de tourisme San -Pedro, la formation en pisciculture avec le Sénégal...).

Au titre de l'appui à la réalisation des projets d'investissement des ivoiriens de l'extérieur en Côte d'Ivoire, se sont tenues les rencontres suivantes :

- l'atelier de validation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme d'appui à la réalisation des projets des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- la réunion de prise de contact entre les différents acteurs nationaux dans le cadre du projet de Diaspora Bonds s'est tenue en janvier 2021 ;
- la rencontre avec les acteurs du secteur des transferts d'argent dans le cadre de la réflexion menée depuis 2018 sur le projet d'accroissement des transferts de fonds vers la Côte d'Ivoire dans une dynamique d'inclusion financière, s'est tenue en octobre 2021.

Au titre de l'appui à la mobilisation des compétences de la Diaspora, ont été adoptés :

- une stratégie et un plan d'action de mobilisation et de valorisation des compétences de la Diaspora, validée le 15 octobre 2021.
- un outil interactif de mobilisation et de valorisation des compétences de la Diaspora, validé le 05 novembre 2021.
- l'organisation d'un atelier de réflexion sur les journées de compétence de la Diaspora, en octobre 2021.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 5

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 28: Évolution des indicateurs du programme 5

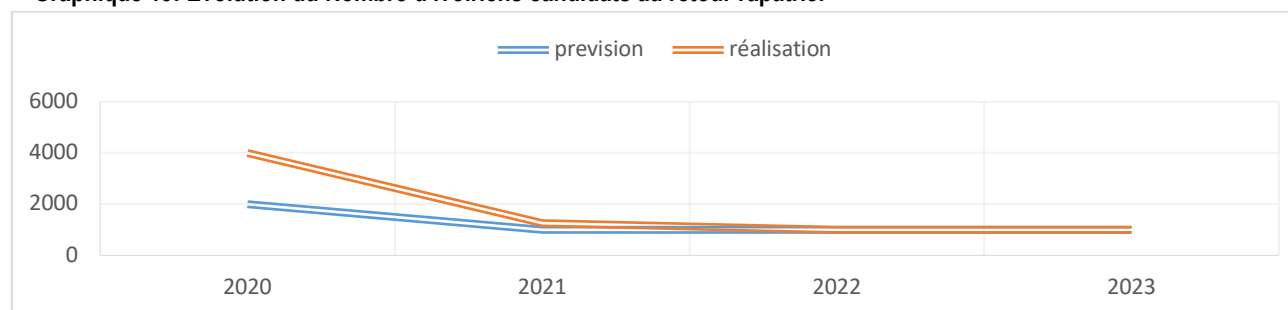
Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	UNITE	Réalisation		2021	
			2019	2020	Prévision	Réalisation
OS 1 : favoriser le retour et une meilleure réinsertion des Ivoiriens de l'extérieur	Nombre d'ivoiriens candidats au retour rapatriés	nbre	2000	2500	1000	268
	Nombre d'ivoiriens de l'extérieur en situation de détresse ayant reçu une assistance	nbre	200	4600	200	150
OS 2 : Organiser et faciliter la migration légale	Nombre d'ivoiriens de l'extérieur déclarés dans leur Ambassade	nbre	40809	37000	40.809	30.000
	Nombre de personnes sensibilisées sur l'émigration illégale		25000	2.500	5000	3000
	Nombre de comité régionaux installées	nbre	10	5	5	15
OS 3 : Améliorer la contribution de la diaspora au développement économique et social	Montant transféré par la Diaspora ivoirienne (millions de cfa)	Montant	350 000	346	355 000	346
	Nombre d'ivoiriens de l'extérieur recensés dans le compendium de la Diaspora	nbre	1000	50	1500	65
OS 4 : favoriser le dialogue entre le gouvernement ivoirien et la diaspora	Nombre d'associations recensées auprès des Ambassades et Consulats	nbre	200	26	500	300
	Pourcentage des associations déclarées transmettant leurs rapports d'activités annuels	%	0	10	25	20
	Nombre d'ivoiriens de la Diaspora participant aux fora	nbre	1500	50	2500	0

Source : MEMAEIAD

Objectif spécifique 1 : favoriser le retour et une meilleure réinsertion des ivoiriens de l'extérieur.

Indicateur 1 : Nombre d'ivoiriens candidats au retour rapatrié.

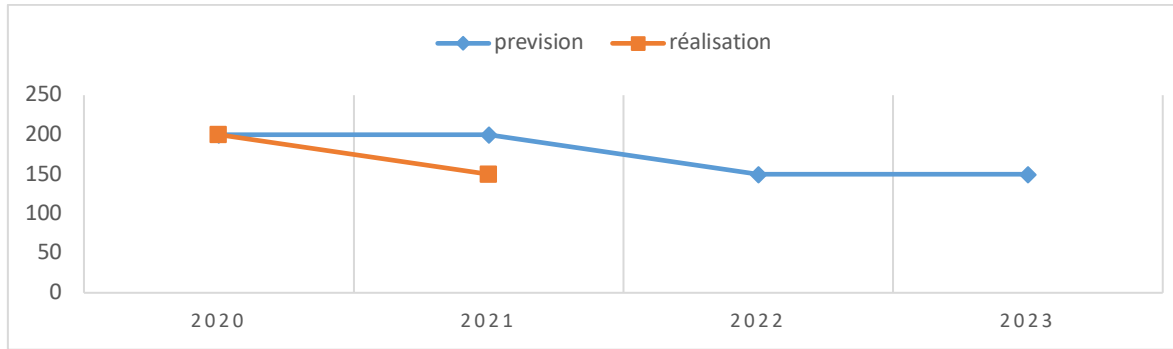
Graphique 19: Evolution du Nombre d'ivoiriens candidats au retour rapatrié.



Sur une prévision de 1000 ivoiriens candidats au rapatriement, seuls 268 ont été rapatriés. Les réalisations sont en dessous des prévisions, ce qui traduit un désistement des candidats.

Indicateur 2 : Nombre d'Ivoiriens de l'Extérieur en situation de détresse ayant reçu une assistance.

Graphique 20: Evolution du Nombre d'ivoiriens de l'extérieur en situation de détresse ayant reçu une assistance

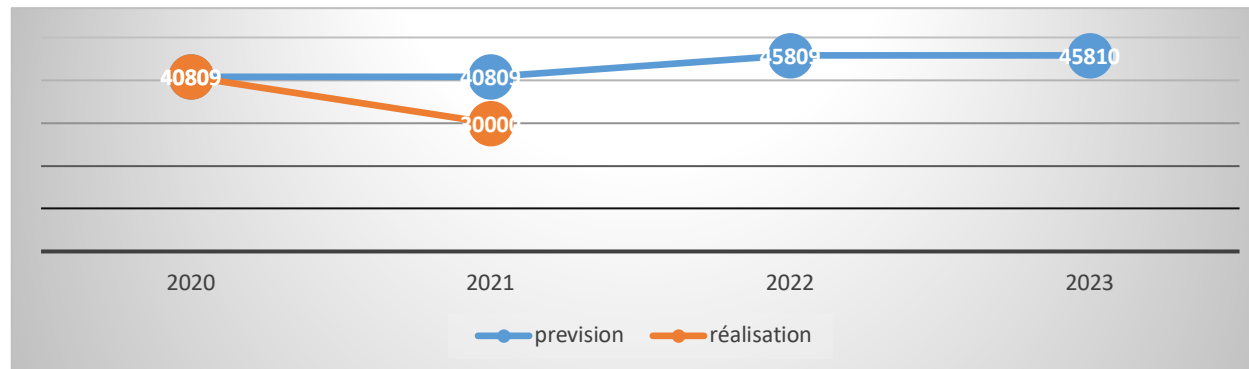


La prévision était de 200 alors que la réalisation est de 150. Les prévisions n'ont donc pas été atteintes, ce qui s'explique par l'insuffisance des ressources financières.

Objectif spécifique 2: lutter contre la migration irrégulière

Indicateur 1: Nombre d'Ivoiriens de l'Extérieur déclarés dans leur Ambassade

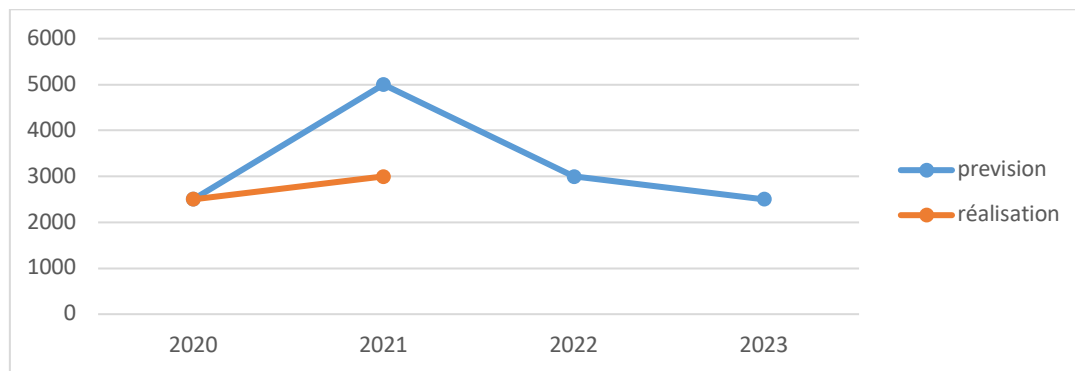
Graphique 21: Evolution du Nombre d'ivoiriens de l'extérieur déclarés dans leur Ambassade



Pour une prévision de 40.809, 30.000 ivoiriens se sont déclarés. Les prévisions n'ont pas été atteintes. Ce qui traduit encore un manque d'engouement des Ivoiriens de l'Extérieur à entreprendre les démarches de déclaration auprès de leur Ambassade. La sensibilisation permanente de nos compatriotes constitue un outil de renforcement de la confiance.

Indicateur 2 : Nombre de personnes sensibilisées.

Graphique 22: Evolution du Nombre de personnes sensibilisées



3 000 personnes ont été sensibilisées sur une prévision de 5 000. L'insuffisance des ressources financières a limité les actions de sensibilisation

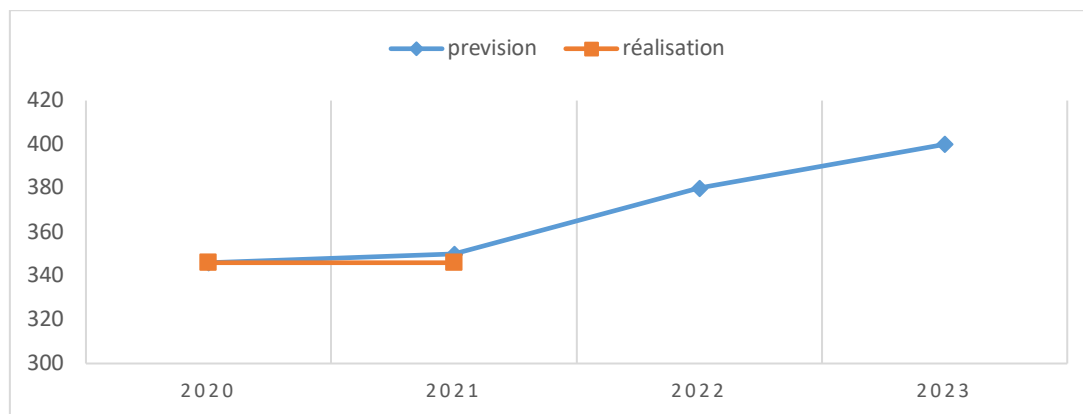
Indicateur 3 : Nombre de comité régionaux installés 15 comités régionaux ont été installés sur les 10 prévus.

Le nombre de comités installé excède les prévisions. Cela traduit une performance.

Objectif spécifique 3: faire de la Diaspora ivoirienne un acteur du développement économique et social

Indicateur 1: Montant transféré par la Diaspora ivoirienne (millions de dollars)

Graphique 23: Evolution du montant transféré par la Diaspora ivoirienne (millions de dollars)



Le montant de 346 millions de dollars a été perçu sur une prévision de 350 millions de dollars en 2021. Cela traduit une baisse de transferts de fonds due à la Covid 19.

Indicateur 2 : Nombre d'ivoiriens de l'extérieur recensés dans le compendium de la Diaspora

Seules 65 compétences ont été recensées sur une prévision de 1500. Cela résulte des dysfonctionnements techniques liés à l'outil. Ceux-ci sont en voie de résolution.

Objectif spécifique 3: favoriser le dialogue entre le gouvernement Ivoirien et la Diaspora

Indicateur 1 : Nombre d'associations recensées auprès des Ambassades et Consulats

Sur une prévision de 500, seules 300 associations ont été recensées. Cette faiblesse reflète le manque d'engouement et d'intérêt des associations à se faire recenser de même que l'insuffisance des moyens pour les actions de sensibilisation.

Indicateur 2 : Pourcentage des associations déclarées transmettant leur rapport d'activité annuel.

Pour une prévision de 25%, 20% ont été atteints en 2021. Cela traduit le peu d'intérêt des associations sur l'importance de transmettre leur rapport d'activités.

Indicateur 3 : Nombre d'Ivoiriens de la Diaspora participant aux forums

Aucun forum n'a été réalisé en 2021 du fait de la Covid 19.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au titre des leçons apprises, il convient de relever que la formalisation des cadres de collaboration pour la réalisation des activités est une nécessité pour l'implication et l'engagement des partenaires.

Cependant des difficultés, majoritairement liées à l'insuffisance des ressources et à la lourdeur des procédures administratives retardent la formalisation de certains projets ainsi que l'accompagnement des entrepreneurs de la Diaspora.

A cela s'ajoute le sentiment d'insécurité des migrants à se faire déclarer dans les Ambassades, du fait de leur situation irrégulière.

IV.2. Recommandations

Afin de renforcer l'implication de la Diaspora dans les projets de développement, il convient de :

- créer un fonds d'entreprenariat jeune de la Diaspora ;
- octroyer des crédits pour la sensibilisation de la diaspora, afin de renforcer la confiance entre les représentations Diplomatiques et Consulaires et la Diaspora ;
- alléger les procédures administratives (signature des décrets et arrêtés pour formaliser certains cadres de projets), ce qui permettrait l'accélération des activités.

CONCLUSION

Le bilan du programme 5, au titre de l'exercice 2021, a permis de révéler la pertinence des actions mises en œuvre par la Diaspora, pour réaliser les missions qui lui sont dévolues.

Il convient toutefois de relever que le changement institutionnel a impacté, à une échelle variable, le niveau de réalisation des activités ainsi que le fonctionnement des services du Programme.

Cette nouvelle donne, qu'est le rattachement direct de la Diaspora au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora permet de faire de la Diaspora ivoirienne un acteur majeur dans le développement national, en vue de concourir à l'amélioration de la performance de l'outil diplomatique.

CONCLUSION GENERALE

Outil de redevabilité, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 a permis, une fois de plus, de révéler la pertinence des actions mises en œuvre par les différents programmes, conformément au décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Nonobstant le ralentissement induit en 2021 dans le fonctionnement du MEMAEIAD par la pandémie de la Covid 19 et ses variants ainsi que les bouleversements résultants du changement institutionnel intervenu, plusieurs actions majeures sont à mettre à l'actif des cinq programmes retenus pour satisfaire aux exigences du Budget-Programmes. Il s'agit notamment de la nomination de Son Excellence Madame KANDIA Kamissoko Camara à la tête de l'Institution en qualité de Ministre d'Etat, du rattachement direct de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur au Ministère d'Etat, de la transformation de la Direction de la Diplomatie Économique en une Direction Générale et de la validation et l'adoption du Plan National de Développement 2021-2025.

Pour permettre auxdits programmes de réaliser efficacement leurs objectifs, une dotation globale de 116 775 190 882 F CFA a été allouée au MEMAEIAD. Ce budget, dédié aux « Personnel », « Biens et Services », « Transferts » et « Investissements », a été exécuté à hauteur de 50 208 486 234 F CFA, soit 43%. Ces crédits ont permis d'améliorer partiellement le cadre de vie et le travail du personnel ainsi que l'atteinte de la plupart des indicateurs de performances. En effet, sur l'ensemble des indicateurs, la plupart a atteint a dépassé les prévisions escomptées.

Toutefois, certaines difficultés ont été constatées au niveau de la mise en œuvre des activités inscrites dans chaque programme. Celles-ci portent, en substance sur l'insuffisance des ressources budgétaires allouées pour le fonctionnement du Ministère. Il serait donc souhaitable de les solutionner, pour plus d'efficacité. A cet effet, un accent particulier doit être mis, entre autres, sur l'ensemble des activités qui fondent la spécificité du Ministère d'Etat.

Par ailleurs, la récente vague d'affectation survenu au Ministère d'Etat, à l'effet de pourvoir à tous les postes afférents au nouvel organigramme, présage du démarrage effectif de toutes les activités relevant des différents programmes, ce qui contribuera davantage à améliorer la performance de l'outil diplomatique.

SECTION 226 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

INTRODUCTION GENERALE

Monsieur Téné Birahima OUATTARA est le Ministre d'Etat Ministre de la Défense depuis le 10 mars 2021.

Le Ministre de la Défense est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de défense.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- défense de l'intégrité nationale ;
- restructuration des Forces de défense en vue d'en faire une Armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaines ;
- exécution de la politique militaire et traduction en ordres et instructions des directives générales en matière de défense ;
- gestion de l'ensemble des forces terrestres, aériennes, de la marine nationale et de la gendarmerie nationale dont il assure le recrutement, la formation, la mobilisation, l'emploi et la protection sociale ;
- exercice des pouvoirs judiciaires prévus par le code de procédure militaire ;
- préparation des directives générales relatives aux négociations concernant la défense ;
- gestion en liaison avec le Ministère des affaires étrangères, des missions militaires à l'étranger et des représentations militaires au sein des organismes internationaux.

Le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense comporte 03 programmes animés : Administration Générale, Défense et Sécurité. Outre le cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MEMDEF comprend 04 Directions Générales, 11 directions centrales.

L'exercice budgétaire 2021 s'est déroulé dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie à COVID-19 et surtout la situation sécuritaire délétère dans le Nord du pays à cause de la menace terroriste.

Le présent rapport est composé de quatre parties qui traitent respectivement la performance et le financement du Ministère de la Défense, des Programmes Administration Générale, Défense et enfin Sécurité.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère est composé de 03 programmes, de 10 actions et de 356 activités.

I.2. Politique ministérielle

Les principales orientations stratégiques du ministère sont :

- le renforcement des capacités des Armées et de la Gendarmerie Nationale en moyens humains, matériels et financiers ;
- la participation aux opérations de maintien de la paix en Afrique ;
- la réduction des effectifs, l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines ;
- la réorganisation des structures et la réforme du cadre institutionnel.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- les stratégies en vue de renforcer la gouvernance du secteur sont mises en place ;
- la transparence et la rigueur dans la gestion des ressources sont assurées ;
- la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales est mise en œuvre ;

- les stratégies en vue de sécuriser les personnes et les biens et points vitaux sont mises en place ;
- les stratégies relatives à l'application des lois sont mises en place.

Les objectifs globaux sont :

- Mettre en place une administration moderne et performante ;
- Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales ;
- Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Défense est organisé en 03 programmes soutenus par 03 objectifs globaux décomposés en 09 objectifs spécifiques vérifiés par 32 indicateurs et 32 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	32	32

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les objectifs fixés ont été en majorité atteints au regard du nombre de cibles atteintes sur l'ensemble des indicateurs de performance. Il faut noter que le taux moyen de réalisation des indicateurs environne 45% qui est satisfaisant relativement aux prévisions. Néanmoins, il est important de souligner que pour les cibles non atteintes, les réalisations avoisinent les prévisions.

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisation des indicateurs
Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère	2	2	100,00%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielle du Ministère	7	5	71,43%
	OS 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la gestion de la logistique du Ministère	9	9	100,00%
Défense	OS1 : Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales	2	1	50,00%
	OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales	2	0	0,00%
	OS 3 : contribuer à la défense régionale et internationale	2	1	50,00%
Sécurité	OS 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des Unités Spécialisées	3	0	0,00 %
	OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale	2	0	0,00 %
	OS 3 : contribuer à la défense régionale et internationale	3	1	33,33 %

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 29 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Pourcentage	70%	80%	80%	Taux de l'activité de la DLM Objectif atteint
		IP 1.1.2 : Personnels formés et qualifiés	Pourcentage	75%	80%	80%	Taux de la DRH Objectif atteint
		IP 1.1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Pourcentage	63%	69%	76%	Taux des infrastructures, réparation et équipements matériels et télécom Objectif atteint avec +7 points
OG 2 : Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces spéciales	RS 2 : la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales est mise en œuvre	IP 2.1 : indice de performance opérationnelle	Pourcentage		88%	89%	Moyenne des IP de politique stratégique. Objectif atteint
OG 3 : Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie Nationale	RS 3.1 : Les stratégies de sécurisation des personnes, des biens et des points vitaux sont mises en place	IP 3.1.1 : indice de performance opérationnelle	Pourcentage		75%	80%	Moyenne des IP Opérationnelle. Au-dessus de la prévision de 5 points.
	RS 3.2 : Les stratégies relatives à l'application des lois sont mises en place.	IP 3.2.1 : proportion de la population satisfaite de la qualité des services	Pourcentage				Données statistiques non disponibles. Indicateur retiré en cours d'exercice

Source : Rapport des directions et EMGA

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour l'exercice 2021, le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense a bénéficié de 353 647 962 490 FCFA. Cette dotation a évolué en cours d'année et a permis au Ministère d'avoir une dotation totale de 423 849 373 956 FCFA, soit une augmentation d'environ 20%, répartie comme suit : Administration Générale 151 978 883 568 FCFA ; Défense 187 100 838 508 FCFA ; Sécurité 84 769 651 880 FCFA. Les dotations et réalisations par nature de dépenses sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	2020	2021 (N-1)			
	REALISATIONS	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	303 912 678 942	423 849 373 956	321 284 259 459	102 565 114 497	75,80
1.1 Ressources intérieures	303 912 678 942	370 325 078 225	321 284 259 459	49 040 818 766	86,76
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	303 912 678 942	370 325 078 225	321 284 259 459	49 040 818 766	86,76
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	0	53 524 295 731	0	53 524 295 731	0,00
1.2.1 Emprunts projets		53 524 295 731	0	53 524 295 731	0,00
1.2.2 Dons Projets					
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					

Unités	2020	2021 (N-1)			
	REALISATIONS	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	295 669 094 436	423 849 373 956	321 284 259 459	102 565 114 497	75,80
2.1 Personnel	147 080 964 019	159 352 696 198	155 080 771 466	4 271 924 732	97,32
2.1.1 Solde y compris EPN	147 080 964 019	159 352 696 198	155 080 771 466	4 271 924 732	97,32
2.1.2 Contractuels hors solde				0	
2.2 Biens et Services	111 300 472 413	168 029 164 133	131 007 860 521	37 021 303 612	77,97
2.3 Transferts	0	2 959 552 156	682 961 067	2 276 591 089	23,08
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital		2 959 552 156	682 961 067	2 276 591 089	23,08
2.4 Investissement	37 287 658 004	93 507 961 469	34 512 666 405	58 995 295 064	36,91
2.4.1 Trésor	37 287 658 004	39 983 665 738	34 512 666 405	5 470 999 333	86,32
2.4.2 Financement extérieur				0	
Dons				0	
Emprunts		53 524 295 731	0	53 524 295 731	0,00

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 décembre 2021

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme Administration Générale est conduit depuis le 08 janvier 2020 par Monsieur Jean Paul MALAN, Directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, nommé par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme. Les missions dévolues au Programme sont : coordonner et animer les structures du Ministère ; gérer les ressources humaines ; planifier, suivre et évaluer les activités.

L'exercice 2021 s'est déroulé dans un contexte général marqué par la menace terroriste et la maladie à COVID-19 qui ont affecté le taux d'exécution du budget au sein de notre programme. Il s'agira de mettre en relief la stratégie, les réalisations et les performances du programme ainsi que les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme est de mettre en place une administration moderne et performante. Cet objectif a pour unique résultat stratégique de doter le Ministère de la Défense d'une administration moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Pour mener à bien ses missions, le Programme a bénéficié de 20 938 695 209 FCFA en dépenses de personnels, 75 624 164 139 FCFA pour les biens et services, 683 687 767 FCFA pour les transferts et 29 373 560 000 FCFA en investissements pour un total de 126 620 107 115 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

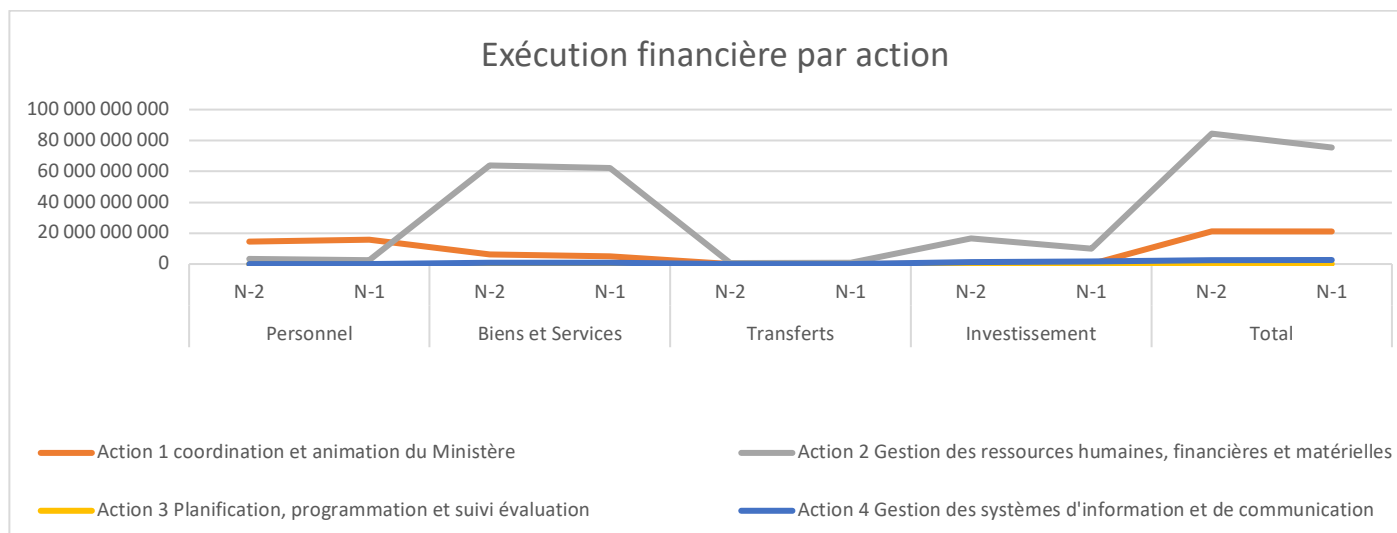
Cette partie présente la situation d'exécution budgétaire du programme. Elle présente l'exécution par action et par nature de dépenses, également le suivi des investissements.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 -2020	N-1 -2021	N-2 -2020	N-1 -2021	N-2 -2020	N-1 -2021	N-2 -2020	N-1 -2021	N-2 -2020	N-1 -2021
Action 1 : coordination et animation du Ministère	14 401 012 077	15 901 285 803	6 157 538 165	5 194 483 719	0	0	500 000 000	0	21 058 550 242	21 095 769 522
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 383 077 113	2 600 422 500	63 646 541 772	62 201 561 743	654 149 226	682 961 067	16 755 346 283	9 813 350 946	84 439 114 394	75 298 296 256
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	91 739 846	96 497 809	0	0	0	0	91 739 846	96 497 809
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	976 562 225	987 183 353	0	0	1 332 423 570	1 637 435 790	2 308 985 795	2 624 619 143

Source : Situation issue du SIGOBE au 10 mars 2022



De 2020 à 2021 les dépenses de personnel ont connu une stagnation du fait que les effectifs sont restés sensiblement les mêmes. La baisse du niveau des ordonnancements des dépenses de biens et services est consécutive à la non prise en compte de l'exécution des services d'Attachés de Défense dans les statistiques du SIGOBE.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissements du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Opération de sécurisation des personnes et des biens	2017	Prévision 2022	53 000 000 000	10 000 000 000	10 347 510 005	9 487 855 446
Sur financement intérieur				10 000 000 000	10 347 510 005	9 487 855 446
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Equipement de l'Administration centrale de la Défense	2017	2022	34 718 000 000	1 593 560 000	1 593 560 000	1 593 560 000
Sur financement intérieur				1 593 560 000	1 593 560 000	1 593 560 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Construction et équipement des hôpitaux militaires et de l'unité d'intervention rapide	2017	2021	52 000 000 000	17 780 000 000	16 323 875 790	43 875 790
Sur financement intérieur				1 500 000 000	43 875 790	43 875 790
Sur financement extérieur				16 280 000 000	16 280 000 000	0
Projet 4 : Bureau d'accompagnement à la réinsertion des militaires démobilisés/C2D	2020	-		0	325 495 500	325 495 500
Sur financement intérieur				0	325 495 500	325 495 500
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				29 373 560 000	28 590 441 295	11 450 786 736
Total sur financement intérieur				13 093 560 000	12 310 441 295	11 450 786 736
Total sur financement extérieur				16 280 000 000	16 280 000 000	0

Source : SIGOBE

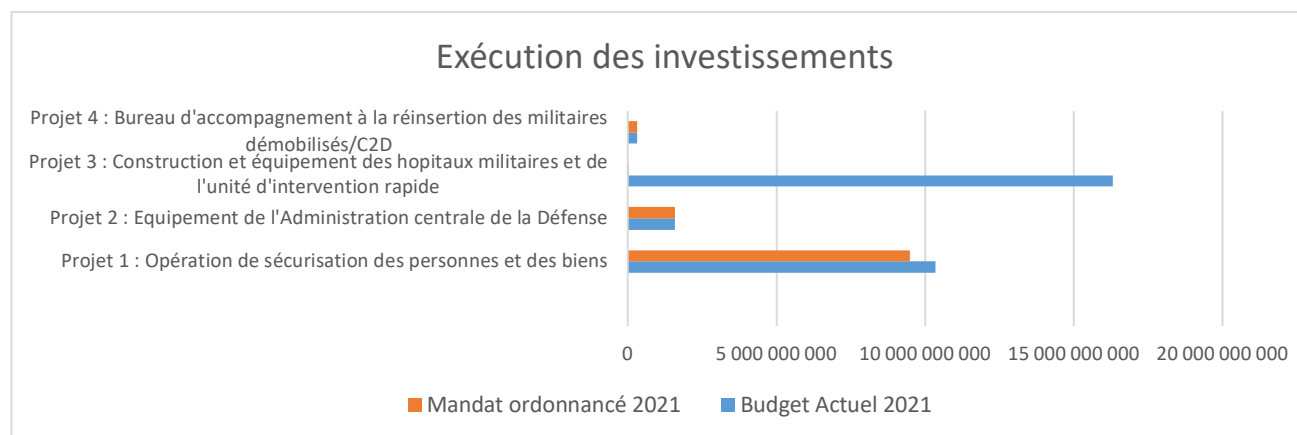
- Les crédits alloués au projet d'opération de sécurisation des personnes et des biens ont servi à acquérir du matériel spécifique pour la sécurisation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire et pour la lutte contre le terrorisme, desservant surtout les unités de la Zone opérationnelle Nord et les Forces Spéciales.

- En ce qui concerne le projet d'équipement de l'administration centrale de la Défense, un simulateur de vol a été acquis au profit de l'Armée de l'Air. De plus, plusieurs véhicules ont été acquis pour parer aux besoins du Cabinet, des directions générales et des grands commandements.

- Le projet des hôpitaux militaires n'ayant pas démarré pour des difficultés liées à la procédure avec le bailleur, le projet a été réorienté. La redéfinition des termes est en cours. Ce qui explique le faible taux d'exécution financière.

- Les crédits alloués pour la réinsertion des militaires démobilisés ont servi à payer les frais de purge pour le siège du Bureau d'accompagnement à la réinsertion des militaires (BARM) à Yamoussoukro. C'est un projet qui n'avait pas été voté au moment de la mise en place du budget mais qui a été inséré suite à des réaménagements vu l'importance qu'il a revêtue.

Dans l'ensemble, l'exécution des projets a atteint le taux de 40,05%. Ce faible taux a eu un impact négatif sur la situation d'exécution du Programme du fait qu'il soit largement inférieur au taux prévu.



Afin de réaliser le projet de construction des hôpitaux militaires, des séminaires sont organisés en 2022 sur instruction du Ministre de la Défense pour redéfinir les termes de référence du projet en vue de l'opérationnaliser avec un nouveau bailleur.

II.2. Évolution des effectifs

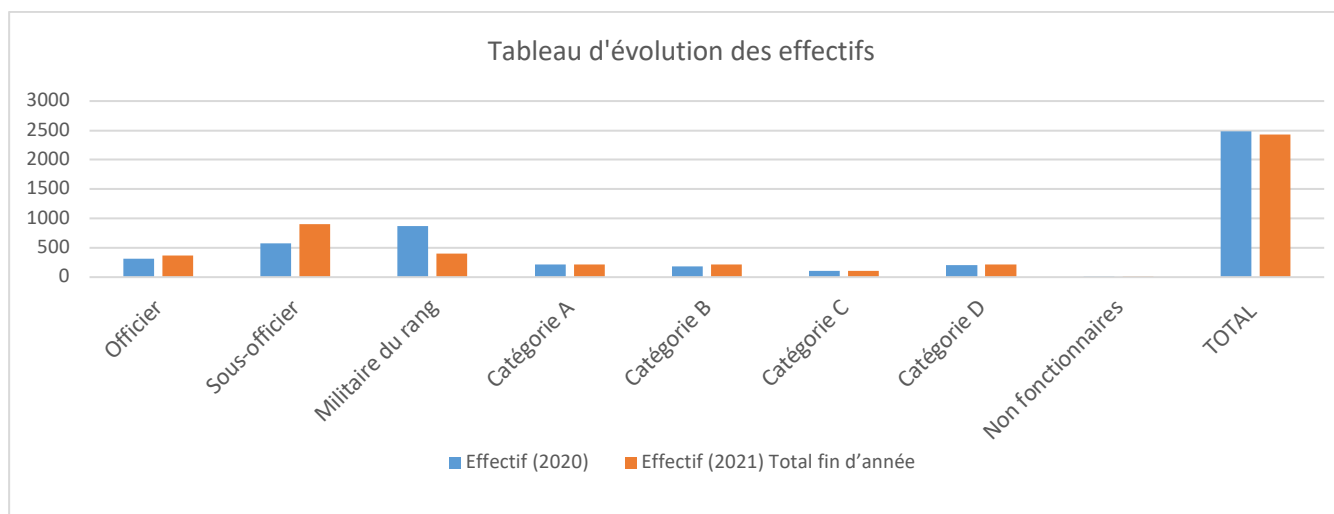
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Officier	312	60	70	55	0	367
Sous-officier	580	330	340	324	0	904
Militaire du rang	873	0	0	0	475	398
Catégorie A	211	3	3	7	1	217
Catégorie B	178	68	30	38	2	214
Catégorie C	112	50	30	3	3	112
Catégorie D	210	24	10	5	4	211
Non fonctionnaires	3	0	0	0	0	3
TOTAL	2479	535	483	432	485	2426

Source : DRH.

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles



L'évolution des effectifs du personnel répond au besoin du Programme pour tenir compte de la capacité d'absorption des postes et des servitudes. Les ressources humaines au sein des Armées connaissent une réforme inédite. Les effectifs de l'année 2021 répondaient aux exigences de la réforme. L'effectif global est réduit de 53 personnels entre 2020 et 2021 sans impact significatif sur la performance du Programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour l'exercice 2021, plusieurs réformes ont été mises en œuvre. Aussi des équipements spécifiques ont-ils été acquis au cours de cette période.

Au titre des réformes :

- La validation en cours de la Loi de Programmation Militaire 2021-2025 ;
- La transformation de l'Ecole des Forces Armées (EFA) en **Académie des Forces Armées (AFA)** ;
- La signature de l'arrêté portant création de l'Ecole Militaire de Santé ;
- La signature du décret portant création du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GS-LOI) ;
- La signature du décret portant création du Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste (CROAT) ;
- L'ordonnance portant création de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) ;
- La mise en place d'un référentiel des métiers ;
- La signature du décret portant fonctionnement et organisation de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT).

Ces réformes prennent leur source dans la LPM 2016-2020 qui a été le socle de base pour les grandes réformes au sein des Armées et de la Gendarmerie Nationale. Elles concernent un ensemble de textes législatifs et réglementaires visant à améliorer l'administration. Quoiqu'elles ne touchent pas encore tous les domaines qui nécessitent des réformes, elles comblent un grand vide. Pour la prochaine LPM, plusieurs autres textes complèteraient ceux déjà acquis au cours de l'exercice 2021.

Au titre des acquisitions :

- La mise en place d'un système d'Information intégré pour les forces armées de Côte d'Ivoire ;

- L'acquisition de 02 patrouilleurs de haute mer pour la Marine Nationale ;
- L'acquisition d'un patrouilleur de haute mer P400 pour la Marine Nationale ;
- L'acquisition de 08 embarcations pour la Gendarmerie Nationale ;
- L'acquisition de pièces de rechanges pour la remise en état des véhicules ;
- L'acquisition de 02 aéronefs équipés pour les missions d'intelligence et surveillance ;
- L'acquisition d'un système de gestion des ressources humaines et de la formation des forces armées Côte d'Ivoire ;
- L'acquisition du paquetage complet d'effets d'habillement, de couchage, camouflage (en cours).

Le Ministère s'est doté d'équipements militaires pour les Armées et la gendarmerie Nationale. Ces équipements accroissent la capacité opérationnelle des Forces depuis la formation initiale en passant par le perfectionnement des cadres jusqu'au déploiement des troupes sur le terrain.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Dans cette partie, est retracé le niveau d'exécution du Projet Annuel de Performance (PAP) du programme.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère						
Proportion de réunion de suivi de la stratégie du Programme tenues	%		85%	30%	80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%		50%	30%	75%	75%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielle du Ministère						
Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires	%	-	95%	70%	75%	80%
Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures	%	-	100%	70%	75%	75%
Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures	%		75%	75%	80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de législation	%		70%	70%	80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de santé	%		54%		85%	70%
Taux d'exécution du budget	%		90%	90%	80%	84%
Nombre d'anciens combattants pris en charge	Nombre		1000	1000	900	857
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la gestion de la logistique du Ministère						
Taux de traitement des besoins en infrastructures	%		15%	70%	50%	50%
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques	%		90%	70%	75%	79,50%
Taux de traitement des besoins en équipements militaires	%		25%	50%	75%	75%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de Télécommunications et des Systèmes d'Informations	%		96%		75%	100%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de développement et relations internationales	%		71%		80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de Planification et de suivi	%		90%		80%	80%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de renseignement stratégique	%		40%		85%	85%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de renseignement Sécurité Défense	%		40%	70%	85%	85%
Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce	%		50%	50%	70%	70%

Source : Rapport d'activités des Directions centrales et services rattachés.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Il s'agit d'analyser les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et en montrant, à travers une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, indiquer des mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

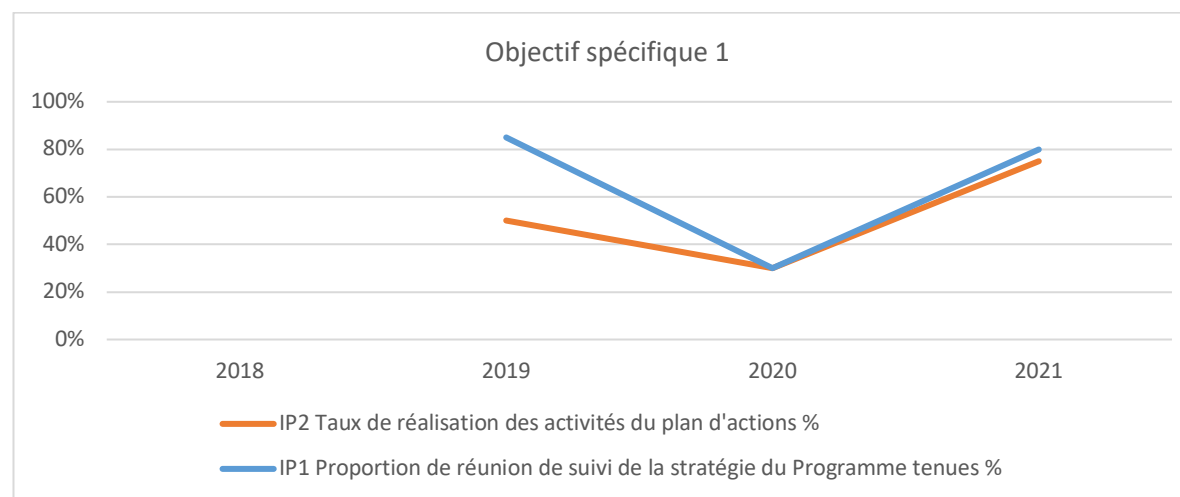
Objectif spécifique 1 Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère

Indicateur 1 : Proportion de réunion de suivi de la stratégie du Programme tenues

Les réunions se tiennent tous les mardis au cabinet du Ministre de la Défense. Elles portent sur le suivi de la stratégie mise en place pour l'amélioration de l'administration. Pour 2021, 80% des réunions ont été réalisées conformément aux prévisions, soit 42 réunions sur 52 mardis dans l'année, compte tenu des jours fériés et autres imprévus.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions

Les activités contenues dans le plan d'actions se rapportent à toutes les activités qui implémentent les directives issues du cabinet du Ministre pour l'amélioration du cadre institutionnel. Les activités prévues au titre de l'exercice 2021 pour le cabinet du Ministre ont été exécutées.



A l'instar de toutes les administrations, la crise sanitaire de 2019 qui a cours, a impacté les activités du Cabinet en 2020 comme l'on constate sur le graphique. A la faveur des dispositions prises par le Gouvernement, une reprise de l'animation du Cabinet a connu un dynamisme.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielle du Ministère

Indicateur 1 : Taux de traitement des requêtes de maintenances des engins fluvio-lagunaires et navires

La maintenance des engins de la marine nationale porte sur les 06 patrouilleurs et les petites embarcations. La performance est indiquée par le nombre de requête satisfaite. Sur 35 requêtes, 28 ont été satisfaites. Les requêtes pour la maintenance des engins de la Marine ont été traitées au-delà des prévisions.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures

Pour cette année, les effectifs du Programme devait être réduite conformément aux dispositions de réforme en vigueur. La satisfaction des besoins RH n'est pas simplement liée aux effectifs mais aussi à la compétence des agents mutés aux emplois correspondants. La prévision était de 75%, elle a été estimée atteinte. Les structures du Programme ont été satisfaites en personnel en fonction des besoins prévus.

Indicateur 3 : Taux de satisfaction des besoins en formation des agents exprimé par les structures

Les besoins de formation concernent les formations continues des militaires et gendarmes en fonction, les élèves militaires et gendarmes et aussi les étudiants militaires. Sur 716 formations planifiées en 2021, 573 ont été réalisées conformément aux prévisions. La limite des crédits accordés dans le cadre de la formation ne permet pas d'assurer la totalité des besoins en formation. Le plan de prévision des formations pour 2021 a été respecté de sorte à permettre au personnel de faire les formations prévues.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de législation

80% des textes qui ont été programmés à être rédigé l'ont été. Les activités prévues pour le plan d'actions ont été toutes exécutées

Indicateur 5 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de santé

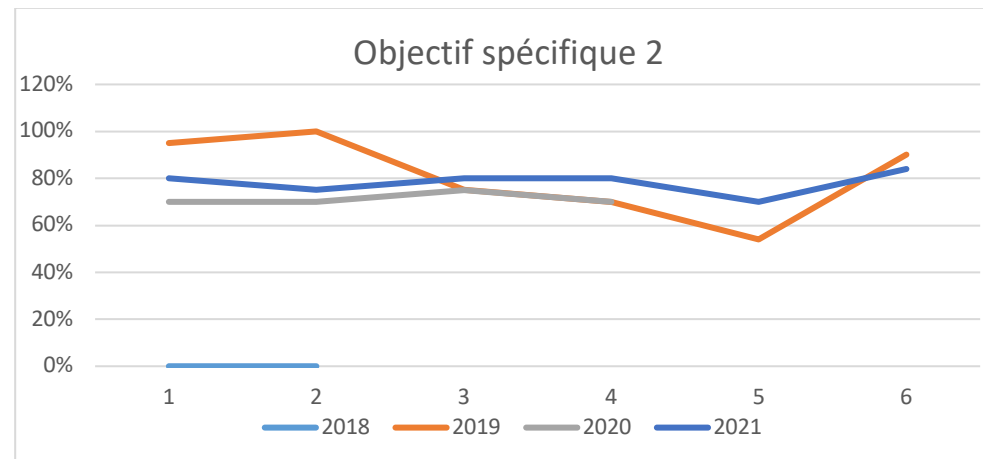
Les insuffisances de dotation ont limité les actions de la Direction de la Santé. Sur une estimation de 85%, seul 70% ont été atteint. Les activités prévues du plan d'actions de la Direction de la santé ont été réalisées partiellement compte tenu des dotations insuffisantes.

Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget

L'exécution du budget a respecté le taux de régulation prévue.

Indicateur 7 : Nombre d'anciens combattants pris en charge

Le nombre prévu d'anciens combattants à prendre en charge n'a pas été atteint compte tenu des décès.



Les contraintes budgétaires de la période 2016-2020 n'ont pas favorisé l'atteinte des indicateurs conformément aux prévisions de la LPM. Toutefois, les efforts supplémentaires consentis par la DGBF ainsi qu'une réorientation des priorités ont permis des acquis au titre de l'année 2021.

Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et la gestion de la logistique du Ministère

Indicateur 1 : Taux de traitement des besoins en infrastructures

Les besoins en infrastructures ont été évalués pour couvrir les besoins du moment. Au niveau du Programme, la Direction du Génie s'occupe de l'élaboration, de la planification des projets de construction et de réhabilitation. Pour 2021, la moitié des infrastructures militaires dont avait besoin l'Armée a été réalisée.

Indicateur 2 : Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques

Toute la gamme de véhicules (civils spécifiques et engins de l'administration) est entretenue par la Sous-Direction du soutien technique. La performance est définie par le nombre de traitement des besoins effectués. 79,50% des demandes ont été traitées au-delà des prévisions.

Indicateur 3 : Taux de traitement des besoins en équipements militaires

Les attentes en équipements militaires ont été assurées à 75%, conformément aux prévisions. Les matériels concernés sont les effets d'habillement, couchage, campement et ameublement. Pour 2021, l'accent a été mis sur les dotations individuelles des militaires et gendarmes.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de Télécommunications et des Systèmes d'Informations

Les activités prévues en matière de télécommunications et des Systèmes d'Informations ont été réalisées à 100%. Le plan d'équipements des unités des Armées et de la Gendarmerie en matériel de communication HUAWEI prévu pour 2021 a été exécuté en totalité.

Indicateur 5 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de développement et relations internationales

Les activités du plan d'actions ont été exécuté à 80% comme pour prévu.

Indicateur 6 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de planification et de suivi

Les activités du plan d'actions en matière de planification et de suivi ont été réalisées.

Indicateur 7 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de renseignement stratégique

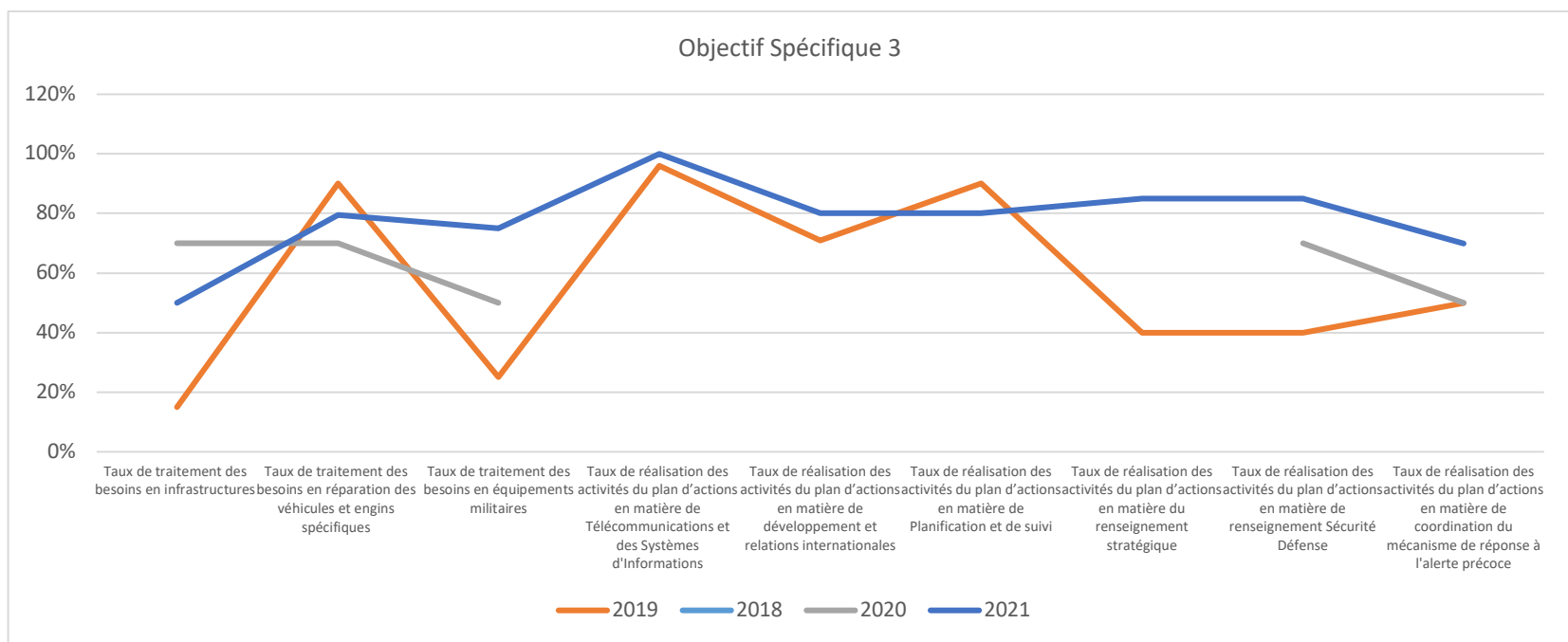
Les activités de renseignement stratégiques sont classifiées « secret défense ». Elles ont été exécutées à 85% comme prévu.

Indicateur 8 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de renseignement Sécurité Défense

Les activités de renseignement Sécurité Défense sont classifiées « secret défense ». Elles ont été exécutées à 85% comme prévu.

Indicateur 9 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions en matière de coordination du mécanisme de réponse à l'alerte précoce

Les alertes précoces permettent d'assurer la veille stratégique. Le taux d'anticipation des menaces est évalué en fonction des alertes lancées suite aux détections potentielles de menaces. Les activités de suivi et de mise en œuvre du mécanisme de réponse à l'alerte précoce ont été exécutées à 70% comme prévu.



Face aux nouvelles menaces qui sont diffusées et dans le souci de pouvoir assurer la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ivoirien, de nouvelles dispositions ont été prises en 2019 pour l'acquisition de matériels et équipements spécifiques, de renforcement de capacité opérationnelle et pour le renseignement. Cependant, ces avancées ont été freinées en 2020. L'année 2021 a constitué un nouveau tremplin pour redonner au système de défense une opérationnalité qui répondrait aux normes internationales. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2022.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Il ressort de cet exercice des remarques négatives et positives.

Au titre des points positifs, les acteurs ont relevé que le passage du SIB au SIGOBE a facilité les traitements.

Au titre des points négatifs il faut noter :

- l'insuffisance des dotations budgétaires ;
- l'inadéquation entre les prévisions budgétaires et les dotations ;
- le réaménagement des activités de projets d'investissements ;
- le retard de traitement des dossiers par le contrôleur financier ;
- L'absence de délai imparti aux acteurs dans le SIGOBE.

Comme mesures prises :

- Tenue des rencontres avec les acteurs de la chaîne d'exécution pour une harmonisation des points de vue.

IV.2. Recommandations

- Améliorer la mise en cohérence des dotations budgétaires avec celui des besoins réels ;
- Assister les Ministères pour la mise en place du dialogue de gestion.

CONCLUSION

Pour l'exercice 2021, le Programme Administration générale a bénéficié d'une dotation de 126 620 107 115 FCFA pour mener à bien sa mission. Avec un effectif de 2426 personnes, les activités ont été menées conformément au planning. Les moyens humains et financiers ont été un atout pour l'atteinte de la majorité des objectifs. Globalement, l'exercice a été satisfaisant. Cependant les discordances entre les prévisions budgétaires et les dotations ne permettent pas d'atteindre la vision souhaitée, celle d'aligner les Armées et la Gendarmerie au standard des pays modernes. La prochaine loi de programmation militaire sera un véritable outil sur lequel s'appuieront les perspectives du Programme.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEFENSE »

INTRODUCTION

Le Programme 2 « Défense », qui comprend les Armées (Terre, Air, Marine), les Forces Spéciales ainsi que les unités rattachées à l'Etat-Major Général des Armées (UREMGA), est placé sous la responsabilité du Chef d'Etat-Major Général des Armées (CEMGA), le Général de corps d'armée DOUMBIA Lassina, nommé par décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020, responsable du programme défense.

Les missions du Programme consistent à :

- prendre en charge la défense du territoire contre toute agression extérieure ;
- assurer la surveillance et la défense de l'espace aérien national ;
- assurer la surveillance, le contrôle et la défense des lagunes, des cours d'eau, du littoral et des espaces maritimes sous juridiction nationale et prendre part à la surveillance communautaire du Golfe de Guinée ;
- mener un éventail de missions particulières, allant des opérations spéciales dans le cadre d'un conflit classique à celles relevant de la guerre non conventionnelle-;
- participer à des opérations militaires de défense intérieure avec des unités de gendarmerie.

Le contexte qui a prévalu aux activités 2021 du Programme 2 « Défense » a été marqué par les priorités suivantes :

- La nécessité de conformer le nouveau format des armées aux vulnérabilités présentes et futures, notamment les risques liés au terrorisme djihadiste subsaharien ;
- La prise en compte continue de l'environnement sécuritaire et politique sous-régional et international ;
- La prise en compte en permanence du contexte politico-diplomatique, sécuritaire et sanitaire sous-régional et international dans la planification des activités de déploiement des Forces Armées de Côte d'Ivoire.

Le plan du présent rapport est le suivant :

- I. Présentation de la stratégie du programme
- II. Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021
- III. Performance du programme
- IV. Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Pour l'année 2021, les objectifs fixés au niveau du Programme Défense ont été déclinés à travers un objectif global et trois (03) objectifs spécifiques

OBJECTIF GLOBAL	Mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales
OBJECTIFS SPECIFIQUES	Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales
	Renforcer les capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales
	Contribuer à la défense régionale et internationale

I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Montant
Personnel	67 306 575 008
Biens et Services	58 871 494 697
Investissement	18 216 216 000

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

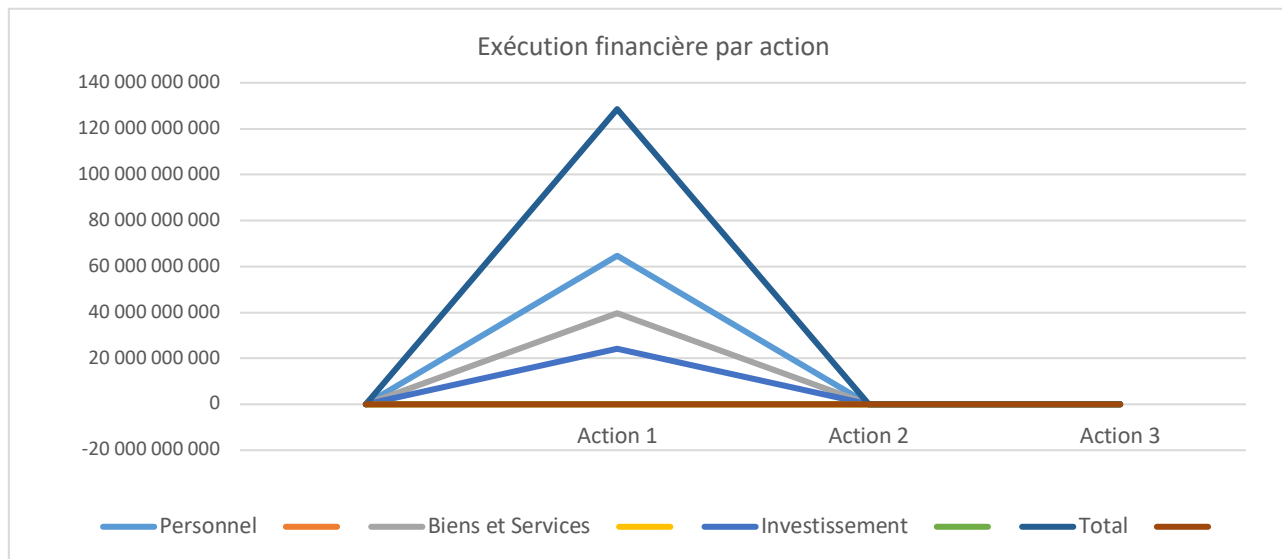
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1	64 684 698 177	66 405 398 542	39 676 314 537	56 972 165 355			24 189 323 431	18 159 429 669	128 550 336 055	141 536 993 566
Action 2			62 581 423	69 753 921					62 581 423	69 753 921
Action 3			31 882 652	31 974 936					31 882 652	31 974 936

Source : DGBF

- Les dépenses de personnel connaissent une baisse qui est consécutive à la politique de départs volontaires à la retraite de l'année 2020 qui impacte la masse salariale et les accessoires de solde (primes et indemnités) sur les dépenses de 2021.
- Les dépenses de biens et services connaissent une augmentation de 2020 à 2021 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels techniques, d'habillement, de campement ainsi qu'aux entretiens de véhicules spéciaux, aéronefs et navires pour faire face aux actions prioritaires de sécurisation aux frontières.
- Les dépenses d'investissement ont connu une baisse avec la fin des investissements liés à la LPM 2016-2020 et l'arrêt de certains projets anciens qui seront redynamisés dans les travaux de la nouvelle LPM 2021-2025 en cours de finalisation.



II.1.2. Suivi des investissements

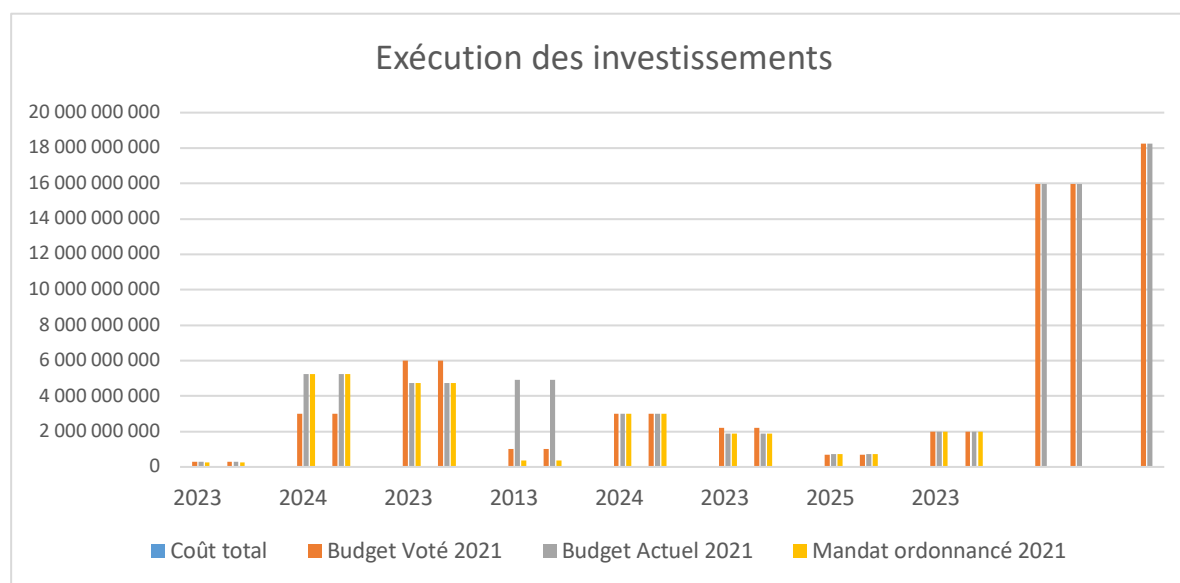
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : 78021000487 Rénovation de l'EMPT	2016	2023		299 990 000	299 930 040	244 246 666
Sur financement intérieur				299 990 000	299 930 040	244 246 666
Sur financement extérieur						
Projet 2 : 78021000488 Construction et Extension de Centres de Secours GSPM	2016	2024		3 000 000 000	5 242 999 879	5 242 999 879
Sur financement intérieur				3 000 000 000	5 242 999 879	5 242 999 879
Sur financement extérieur						
Projet 3 : 78021000489 Construction des Unités des Forces Terrestres	2016	2023		6 000 000 000	4 726 373 773	4 726 373 773
Sur financement intérieur				6 000 000 000	4 726 373 773	4 726 373 773
Sur financement extérieur						
Projet 4 : 78021000490 Construction et Réhabilitation des Unités des Forces Aériennes	2016	2013		1 000 000 000	4 909 321 086	353 659 686
Sur financement intérieur				1 000 000 000	4 909 321 086	353 659 686
Sur financement extérieur						

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 5 : 78021000491 Construction de la base aérienne de Daloa	2021	2024		3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur				3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : 78021000568 Construction des Unités de la Marine Nationale	2016	2023		2 204 000 000	1 879 923 665	1 879 923 665
Sur financement intérieur				2 204 000 000	1 879 923 665	1 879 923 665
Sur financement extérieur						
Projet 7 : 78021000569 Construction de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT/C2D)	2018	2025		705 000 000	712 226 000	712 226 000
Sur financement intérieur				705 000 000	712 226 000	712 226 000
Sur financement extérieur						
Projet 8 : 78021000653 Construction des Unités des Forces Spéciales	2016	2023		2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur				2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 9 : 90021000002 Projet d'aménagement de cantonnement opérationnel en conteneurs maritime au profit des FACI				15 977 444 500	15 977 444 500	0
Sur financement intérieur				15 977 444 500	15 977 444 500	0
Sur financement extérieur						
Projet 10 : 79021000001 Projet de construction de la base des Forces Spéciales à Jacquville				18 241 851 231	18 241 851 231	0
Sur financement intérieur				18 241 851 231	18 241 851 231	0
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				52 428 285 731	56 990 070 174	18 159 429 669
Total sur financement intérieur				52 428 285 731	56 990 070 174	18 159 429 669
Total sur financement extérieur						

Source : DGBF



La totalité des crédits des projets d'investissements a été mandatée et prise en charge. Ce qui traduit une absorption complète de la ressource budgétaire.

On note des gros réaménagements de crédits entre certains projets, ce qui traduit une bonne réactivité face aux besoins réels sur des projets prioritaires.

Toutefois, vu l'ordre de grandeur de ces réaménagements, on constate que certains projets ont été insuffisamment planifiés pour les uns et largement sous-évalués pour les autres.

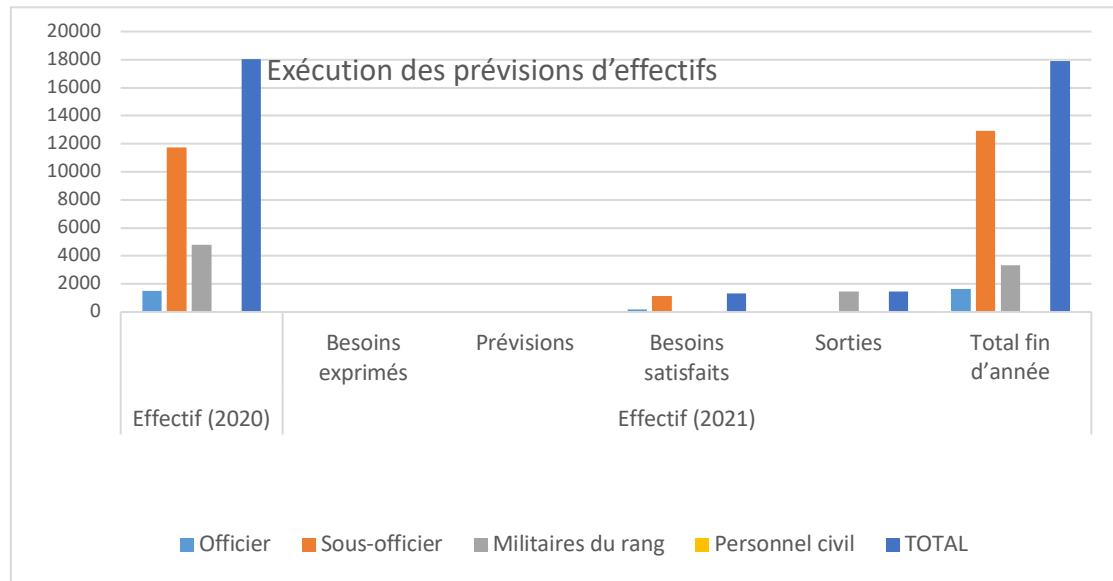
L'explication réside également dans les modifications des actions prioritaires en cours d'exécution avec la prise en compte des besoins opérationnels liés à l'environnement sécuritaire et la lutte anti-terroriste.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel civil du programme 2 sont traités globalement au niveau ministériel par le Programme 1 « Administration Générale »

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Officier	1490			178		1668
Sous-officier	11756			1165		12921
Militaires du rang	4799				1484	3315
Personnel civil						
TOTAL	18045	0	0	1343	1484	17904



NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Les effectifs n'ont pas connu de grandes variations avec les mesures nouvelles en terme de recrutement qui sont sensiblement équivalentes aux sorties.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans un contexte sécuritaire particulier marqué par la menace terroriste dans le nord du pays, et des contraintes sanitaires liées à la Covid 19, les activités du Programme 2 « Défense » ont été structurées autour des objectifs spécifiques du Programme, la planification et la conduite des actions ont permis de répondre aux impératifs prioritaires en 2021.

De façon globale, pour la mise en œuvre de la politique de Défense Nationale au sein des Armées et des Forces Spéciales qui se traduit à travers la préservation des intérêts vitaux et stratégiques de la nation et la protection des populations et des biens, les Armées et Forces Spéciales ont assuré l'exécution des opérations de sécurisation sur le territoire national en particulier le renforcement du dispositif anti-terroriste à la frontière Nord.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les réalisations du Programme 2 « Défense » respectent globalement les objectifs de performance fixés dans le cadre du PAP du Programme.

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales						
Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	-	-	-	100%	100 %
Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	-	-	-	75%	80%
Objectif Spécifique 2 : renforcement des capacités opérationnelles des armées et des forces spéciales						
Proportion des éléments des Armées et Forces spéciales formés aux opérations intérieures	%	-	-	-	80%	80 %
Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales	%	-	-	-	91%	85 %
Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale						
Proportion des éléments des forces de défense formés en missions extérieures	%	-	-	-	95%	100 %
Proportion des forces de défense déployés en missions extérieures	%	-	-	-	95%	75%

Source : EMGA / DES- DPOPS- DLI

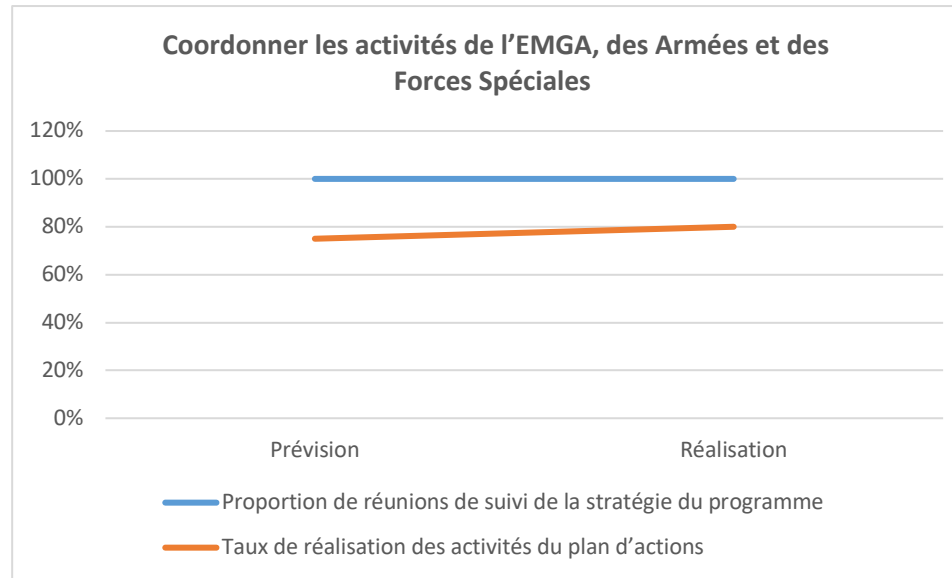
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Il s'agit d'analyser les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et en montrant, à travers une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, indiquer des mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de l'EMGA, des Armées et des Forces Spéciales

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action



Source des données : Bilan d'activités EMGA (EMGA /DES-DPOPS)

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues

Les objectifs sont globalement atteints, les réunions de suivi de la stratégie du programme ont été tenues au sein des différentes Armées avec notamment les réunions hebdomadaires des Chefs d'Etat-Major ainsi que les réunions des divisions au sein des États-majors d'Armées.

- 45 Réunions de commandement Exécutées / 45 Réunions de commandement prévues x 100 = 100 %
- 23 Réunions de divisions exécutées / 23 Réunions de divisions prévues x 100 = 100 %

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

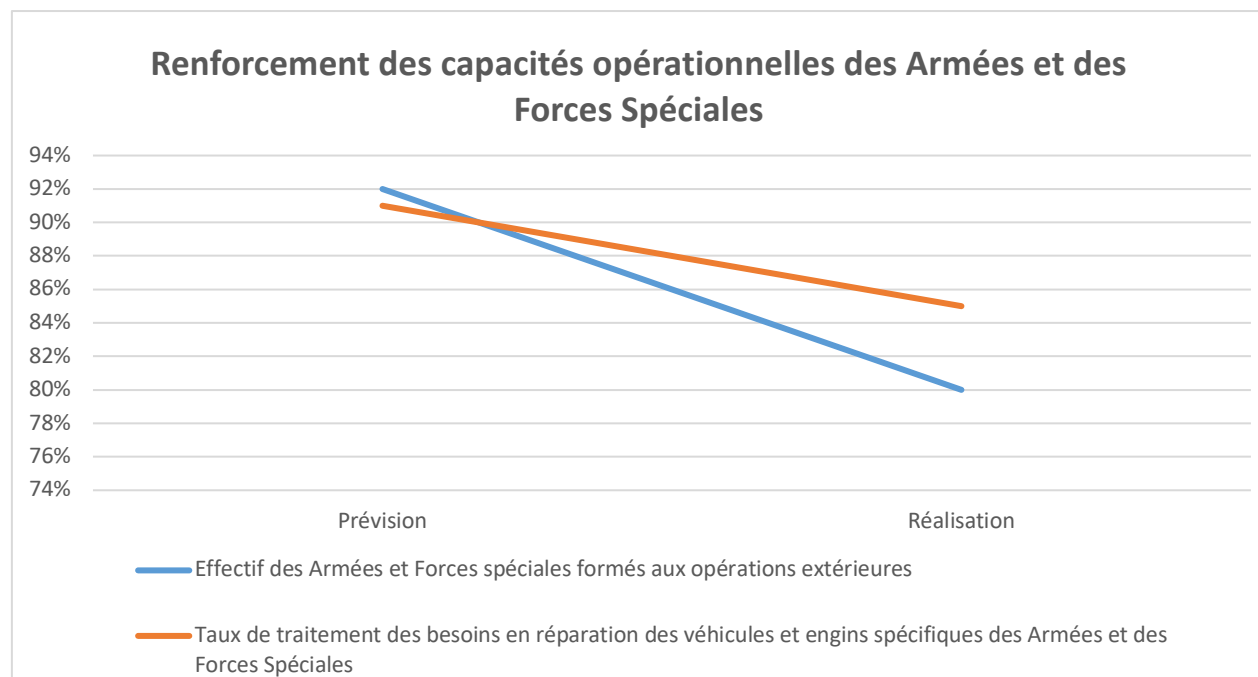
Les activités du plan d'action 2021 au sein des différentes Armées ont été réalisées suivant un taux de réalisation satisfaisant au regard de la prévision :

- 241 activités du plan d'actions exécutées / 303 activités du plan d'action prévues x 100 = 80 %

Objectif spécifique 2 : renforcement des capacités opérationnelles des Armées et des Forces Spéciales

Indicateur 1 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales formés aux opérations intérieures

Indicateur 2: Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales



Source des données : Bilan d'activités EMGA- EMAT- EMAIR- EMMAR

Indicateur 1 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales formés aux opérations intérieures

Les formations aux opérations intérieures au sein des Armées et des Forces Spéciales ont été globalement réalisées avec une réorganisation des effectifs et une programmation par groupes réduits pour tenir compte des exigences des mesures de prévention contre la COVID19 au sein des enceintes collectives d'accueil des différentes formations.

- 10 999 stagiaires formés / 13 749 personnes prévues en stages x 100 = 80%
Le taux réalisé de stagiaires formés aux opérations intérieures est en dessous de la prévision en raison des limitations d'effectifs sur les sites de formation pour tenir compte de la distanciation physique et des mesures sanitaires liées à la COVID19.

Action correctrice : Les stagiaires non admis aux formations en 2021 ont été placés dans les effectifs à former en 2022 à titre de régularisation et des périodes de formation supplémentaires ont été rajoutées au planning 2022.

Indicateur 2: Taux de traitement des besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales

En ce qui concerne les besoins en réparation des véhicules et engins spécifiques des Armées et des Forces Spéciales, malgré des efforts importants qui ont été consentis pour le maintien en condition opérationnelle des véhicules et engins avec un système de relève et de rotation des matériels engagés sur les différentes opérations de sécurisation, le taux réalisé est en deçà de la prévision.

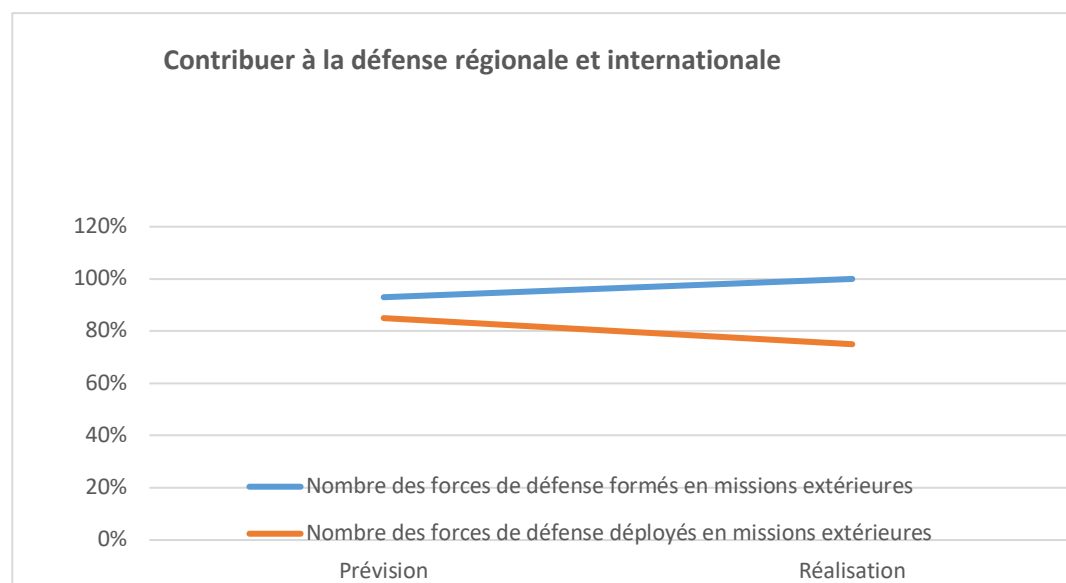
- 90 Véhicules gamme tactiques réparés / 100 Véhicules gamme tactiques déposés à la maintenance x 100 = 90 %
- 96 véhicules gamme commerciales réparés / 120 véhicules gammes commerciales déposés à la maintenance x 100 = 80%
- 42 motos réparées / 50 motos déposées à la maintenance x 100 = 84 %
- Total Général = 228 réparations / 270 envois en maintenance x 100 = 85 %

Action correctrice : Les pièces détachées manquantes ont été mises en priorité d'acquisition pour les véhicules et motos dont la réparation est encore possible. Les véhicules irrécupérables seront réformés dans le programme de réforme 2022 avant d'avoir un taux prévisionnel cohérent au regard des possibilités effectives de maintenance des véhicules et engins.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale

Indicateur 1 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales formés aux opérations extérieures

Indicateur 2 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales déployés opérations extérieures



Source des données : Bilan d'activités du Bureau OPEX (EMGA /B. OPEX)

Indicateur 1 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales formés aux opérations extérieures

Les Armées et les Forces Spéciales ont poursuivi la formation aux opérations extérieures avec une réalisation supérieure au taux prévu pour l'année 2021 :

- 860 militaires formés aux opérations extérieures / 860 militaires prévus x 100 = 100%

Indicateur 2 : Proportion des Effectifs des Armées et Forces Spéciales déployés opérations extérieures

Les Armées et les Forces Spéciales continuent leur engagement au sein de la MINUSMA avec le déploiement du 2ème Bataillon Projetable au Mali, avec un renfort et un renouvellement des véhicules engagés suivant les normes ONU actualisées.

L'opération de relève du Bataillon Projetable a connu un ralentissement en raison de la situation politique au Mali, d'où une baisse du taux de réalisation du déploiement comparativement à la prévision initiale.

- 642 Militaires déployés aux opérations extérieures / 860 militaires prévus au déploiement x 100 = 75 %

Action correctrice : Les négociations sont en cours pour les personnels restants à déployer qui sont en attente d'un accord entre le Mali et la CEDEAO pour la reprise des vols dans l'espace aérien malien.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Avec des taux des indicateurs de performance globalement au-dessus des prévisions, l'essentiel des activités relevant du Programme 2 « Défense » a pu être mené malgré les contraintes calendaires, sanitaires, budgétaires, sécuritaires et capacitaires qui ont prévalu en 2021 :

- Meilleure sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national et amélioration du dispositif sécuritaire au niveau des frontières ;
- Amélioration de la coopération sécuritaire sous régionale ;
- Bon déroulement de la première phase du programme de recrutement au sein des Forces Armées de Côte d'Ivoire ;
- Maintien d'une disponibilité optimale des moyens et capacités opérationnelles des Forces Armées et des Forces Spéciales.

Les difficultés rencontrées se résument globalement à :

- l'Insuffisance des ressources humaines sur certaines activités spécifiques, moyens logistiques (mobilité, communication...) adéquats ; des moyens de contrôle et de suivi – évaluation ;
- l'Insuffisance des ressources budgétaires allouées, notamment pour les moyens en réparation des véhicules, aéronefs, engins maritimes et fluvio-lagunaires.
- un ralentissement dans le déroulement des activités majeures de formation du fait des limitations des personnels accueillis sur les sites des structures de formation en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie à COVID19.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations sont les suivantes :

- Renforcer les capacités et dotation des unités en moyens logistiques adéquats pour le contrôle, le suivi et l'évaluation des opérations ; de façon plus spécifique à travers les renforts en matériels et l'amélioration des cantonnements dans les différents secteurs de la Zone Opérationnelle Nord ainsi que sur l'ensemble des frontières ;
- Faciliter l'Anticipation sur les opérations à venir (délai de transmission des renseignements) par un relèvement des moyens financiers destinés aux actions de renseignement ;
- Accélérer la mise en œuvre effective du plan de gestion prévisionnelle des effectifs des Armées pour rajeunir les effectifs et rééquilibrer la pyramide des grades ;
- Coordonner dans les meilleurs délais la finalisation de la nouvelle Loi de Programmation Militaire.

CONCLUSION

Au total, l'exécution 2021 du budget Programme 2 « Défense » a été globalement réalisée au regard des objectifs de performance prévus.

Sur l'ensemble des indicateurs du RAP 2021, tous les objectifs sont globalement atteints, même si le Programme a connu un ralentissement d'exécution au niveau de la formation du fait des contraintes sanitaires liées à la pandémie à COVID19 et au niveau des déploiements aux opérations extérieures de la MINUSMA avec la situation intérieure au MALI.

En 2022, les orientations stratégiques seront dédiées à poursuivre le recrutement des recrues et mettre en œuvre la formation initiale de la première vague de recrues de 2021 en vue du rajeunissement des effectifs des FACI tout en poursuivant la politique de départs volontaires et reconversion de certaines catégories de militaires pour un meilleur rééquilibrage de la pyramide des grades des Forces Armées aux normes internationales.

Compte tenu des difficultés rencontrées en cours d'exécution, il conviendra de renforcer les capacités opérationnelles et améliorer la disponibilité des matériels avec la finalisation de la loi de programmation militaire LPM 2021-2025 ;

Enfin, le contexte sous-régional et international changeant exige une dynamisation dans les opérations de sécurisation du territoire national et la poursuite de façon plus intense des actions de sécurisation aux frontières ainsi que la politique de déploiement aux opérations extérieures sous-régionales (CEDEAO) et internationales (UA, ONU).

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « SECURITE »

INTRODUCTION

Le Général de Corps d'Armée **ALEXANDRE APALO Touré**, Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale a pris fonction le 28 décembre 2018 à la tête de la Gendarmerie Nationale. A ce titre, il est le responsable du Programme Sécurité conformément au décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Les principales missions dévolues au Programme Sécurité sont de quatre (04) d'ordre, à savoir la police judiciaire, la police administrative, la police militaire et la défense opérationnelle du territoire.

L'environnement sécuritaire au niveau national a été marqué par quelques difficultés sécuritaires telles que, la crise sanitaire liée au Covid-19, l'orpaillage illégal, le terrorisme et les coupeurs de route. C'est dans ce contexte complexe et diversifié que nous présenterons la stratégie du programme, les réalisations du programme au cours de l'exercice budgétaire 2021, la performance du programme, les perspectives et les recommandations.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du Programme

L'objectif global du programme « SECURITE » est de « mettre en œuvre la politique de défense nationale au sein de la Gendarmerie nationale »

Ainsi, le Programme Sécurité se décline en trois (03) objectifs spécifiques qui contribuent à l'atteinte des résultats contenus et spécifiés dans le PND. Il comporte trois (03) actions.

La stratégie du Programme « SECURITE » se présente comme suit :

- **Objectif spécifique 3.1:** Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des Unités Spécialisées.
- **Objectif spécifique 3.2:** Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale.
- **Objectif spécifique 3.3:** Contribuer à la sécurité régionale et internationale.

Description des actions (sous-programme) du programme « SECURITE »

PROGRAMME	ACTIONS
PROGRAMME 3 : SECURITE	Action 1 : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale.
	Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.
	Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale.

Les objectifs seront atteints au travers des actions définies ci-dessus.

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme par natures de dépenses sont :

1. **Personnel** : 70.852.908.664
2. **Biens et services** : 5.778.251.017
3. **Investissements** : 4.902.450.000

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1 : Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale	64.612.176.652	70.852.908.664	656.311.793	5.756.041.017			2.100.000.000	7.927.450.000	67.368.488.445	84.536.399.681
Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme.	0		0	17.260.000			0		0	17.260.000
Action 3 : Participation à la sécurité régionale et internationale	0		1.000.000	4.950.000			0		1.000.000	4.950.000

Source : SIGOBE

Il ressort de ces résultats qu'à :

L'Action 1

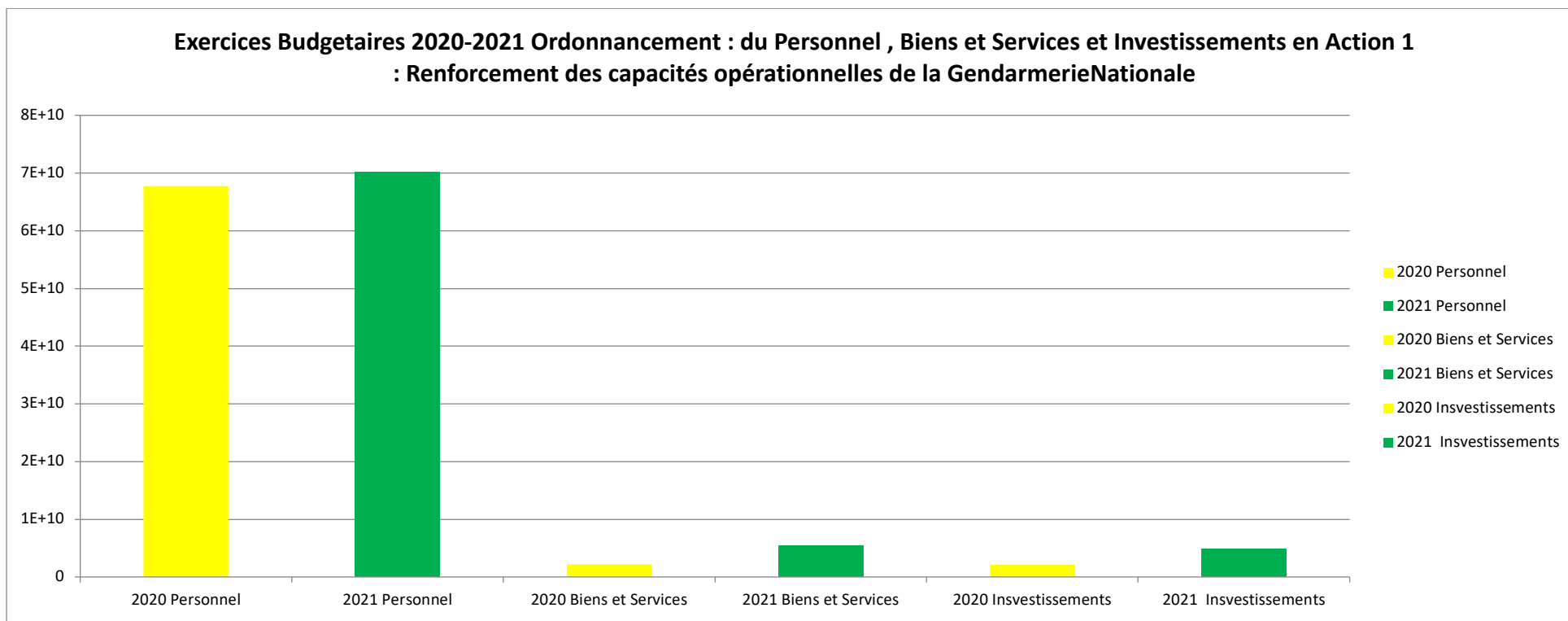
- Les dépenses de personnel connaissent une hausse dues à l'augmentation de l'effectif de la Gendarmerie Nationale.
- Les dépenses de biens et services connaissent une augmentation de 2020 à 2021 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels médicaux, techniques, d'habillement, de campement ainsi qu'aux entretiens de véhicules spéciaux, aéronefs et navires pour faire face aux actions prioritaires de sécurisation aux frontières. En plus, les multiplications des missions impactent sur les dépenses d'alimentation.
- Les dépenses d'investissement ont connu une hausse avec les projets d'investissements liés aux acquis de la LPM 2016-2020.

L'Action 2

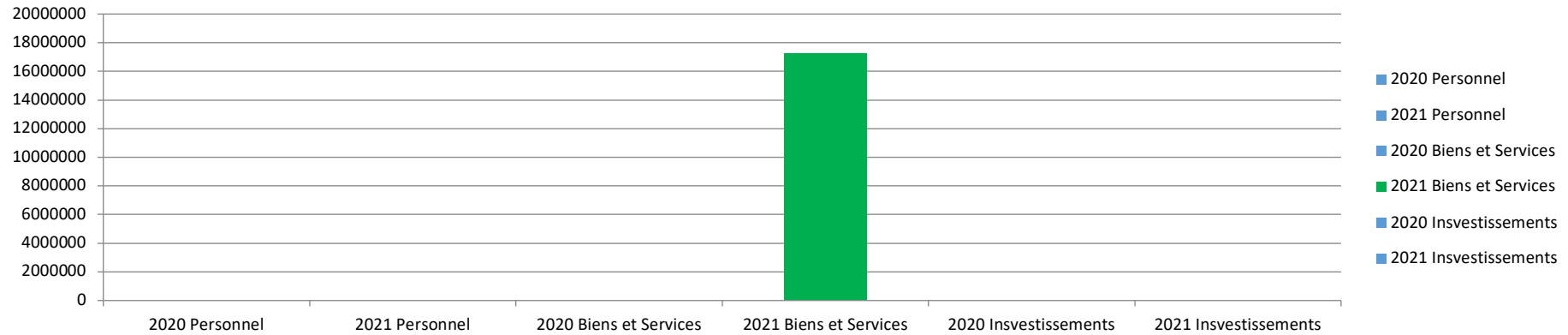
Les dépenses de biens et services connaissent une augmentation de 2020 à 2021 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels médicaux

L'Action 3

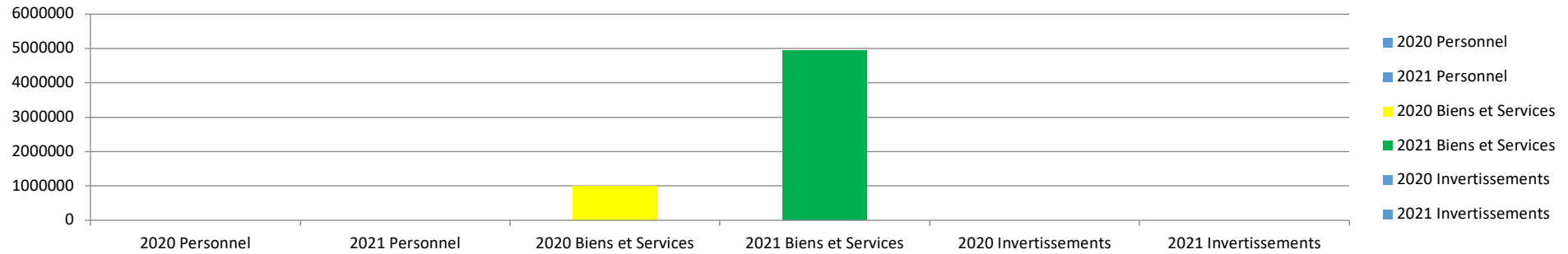
Les dépenses de biens et services connaissent une augmentation de 2020 à 2021 avec le renforcement des crédits destinés aux acquisitions de matériels.



**Exercices Budgetaires 2020-2021 Ordonnancement : du Personnel , Biens et Services et Investissements en
Action 2 : Amélioration des conditions de vie, de travail et la sécurité sociale du gendarme**



**Exercices Budgetaires 2020-2021 Ordonnancement : du Personnel , Biens et Services et Investissements en Action
3 : Participation à la sécurité régionale et internationale**



Analyse des données de l'action 1 « Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale »

Il est constaté une augmentation du budget alloué aux dépenses de Personnel de 2020 à 2021 due à l'augmentation de l'effectif de la Gendarmerie Nationale.

Tableau 4 (ii) : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Construction et Réhabilitation des unités de la Gendarmerie Nationale	2018	2021				
Sur financement intérieur				4.902.450.000	4.902.450.000	4.902.450.000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Construire et Réhabiliter trente (30) Brigades de la Gendarmerie Nationale	2018	2021				
Sur financement intérieur				3.025.000.000	3.025.000.000	0
Sur financement extérieur				3.025.000.000	3.025.000.000	0
Total programme (Budget de l'Etat)				7.927.450.000	7.927.450.000	4.902.450.00
Total sur financement intérieur				4.902.450.000	4.902.450.000	4.902.450.000
Total sur financement extérieur				3.025.000.000	3.025.000.000	0

Source : SIGOBE

PROJET 1 : Construction et réhabilitation des unités de la Gendarmerie Nationale

I - Unités concernées

- 1- Abidjan
 - Caserne Agban
 - Caserne Escadron Abobo
 - Caserne Brigade Abobo
- 2- Bouaké
 - Caserne Etat-major 3^e Légion
- 3- Korhogo
 - Caserne Etat-major 4^e Légion
 - Caserne Etat-major Compagnie

II – Date de démarrage des travaux

Travaux démarrés pour l'ensemble des unités en juin 2018

III – Taux de réalisation des travaux

- 1- Abidjan
 - ❖ Caserne Agban
 - Taux de réalisation environ 40%
 - Travaux restants
 - Logements du personnel officier
 - Moitié des logements du personnel sous-officier

- Une partie des bâtiments administratifs
 - ❖ Caserne Escadron Abobo
 - Taux de réalisation 60%
 - Travaux restants
 - Réhabilitation du bâtiment administratif
 - Surélévation du mur de clôture
 - Construction de miradors
 - ❖ Caserne Brigade Abobo
 - Taux de réalisation 100%
- 2- **Bouaké**
- ❖ Caserne Etat-major 3^e Légion
 - Taux de réalisation environ 20%
 - Travaux arrêtés depuis 2020.
- 3- **Korhogo**
- ❖ Caserne Etat-major 4^e Légion
 - Travaux achevés. Taux de réalisation 100%
 - ❖ Caserne Etat-major Compagnie
 - Travaux achevés. Taux de réalisation 100%

PROJET 2 : Construire et réhabiliter trente (30) brigades de la Gendarmerie Nationale

Au niveau de la construction, certains sites des brigades ont été identifiés et la purge des droits coutumiers est en cours. Les sites restants à identifier feront l'objet d'études architecturales ainsi que l'estimation des purges à régler.

Au niveau de la réhabilitation les travaux ont été réalisés pour une seule entité. Les autres entités tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays sont en attente de reprise des travaux.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Total 2021 = Effectif 2020 + Besoins satisfaits 2021 – Sorties 2021

Tableau 5 : **exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Officiers	560			53	05	608
Sous-officiers	19974			1154	169	20959
Personnel civil						
TOTAL	20534			1207	174	21567

Source : Division des Ressources Humaines

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

A l'analyse, l'effectif de la Gendarmerie Nationale connaît une hausse de 5,20% par rapport à l'effectif de l'année 2020. Cependant, il faut souligner que le ratio standard à savoir un (1) gendarme pour mille (1000) habitants n'est pas encore atteint. Le ratio actuel est d'un (1) gendarme pour mille deux cents quarante (1240) habitants et un (1) gendarme pour quatorze (14) km². Par ailleurs, la crise sanitaire liée au Covid-19, les déficits au niveau de la qualification du personnel de soutien et le manque de formations spécifiques au regard des nouvelles menaces impactent l'action des gendarmes sur le terrain. Ce qui inclut notamment :

- Un manque de personnel dû aux nombreuses sollicitations ;
- Un manque de personnels de soutien qualifiés.

Le besoin de rehausser l'effectif de la Gendarmerie Nationale pour le suivi de la performance nécessite :

- Une augmentation du taux de recrutement ;
- Une adaptation de la formation aux nouveaux défis sécuritaires ;
- Une création d'une école des officiers de la Gendarmerie Nationale.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan d'activités 2021 de la Gendarmerie Nationale en rapport avec les axes stratégiques comprend 06 actions prioritaires à savoir :

- Le renforcement du maillage territorial des unités ;
- Le renforcement du cadre légal et institutionnel ;
- Le renforcement des effectifs ;
- La redynamisation du renseignement ;
- Le renforcement du lien gendarmerie – nation ;
- Le renforcement de la logistique.

Ces axes prioritaires ont été déclinés en 49 activités majeures dont l'évaluation a permis de faire le Bilan des activités 2021 (Tableau-ci dessous) dans un climat sécuritaire marqué par les attaques terroristes au niveau de la zone frontalière Nord, les élections législatives et la crise sans précédente de la pandémie à coronavirus.

Tableau synthèse du bilan des activités 2021

ACTIONS PRIORITAIRES	ACTIVITES	NIVEAU DE REALISATION ACTIVITES	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL	2	01-févr 75%	Doctrine d'emploi, code et la charte déontologique (en cours de validation).
RENFORCEMENT DES EFFECTIFS	26	22/26 84%	Vademecum (en cours de validation), memento et cérémonies de récompense (meilleure unité, meilleur gendarme) séminaire personnel féminin non réalisés.
REDYNAMISATION DU RENSEIGNEMENT	7	03-juil 50%	Officiers Agent de Renseignement (OAR) non affectés, numérisation ilotage brigades non réalisées
CONDUITE DES OPERATIONS ET EXERCICES	5	05-mai 100%	
RENFORCEMENT DE LA LOGISTIQUE	6	04-juin 29%	Création des ateliers techniques, village maintien de l'ordre et centre d'instruction des unités spécialisées non réalisés
RENFORCEMENT DU LIEN GENDARMERIE NATION	3	03-mars 100%	
TOTAL	49	73%	

De manière globale, il faut retenir que l'optimisation du maillage territorial des unités par la création et l'implantation de nouvelles unités d'une part, et d'autre part l'engagement sans relâche des gendarmes sur le terrain ont abouti à une amélioration de la situation sécuritaire au plan national. La poursuite de cette politique couplée d'une formation du gendarme fondée sur le renseignement, contribuerait à l'édification d'une gendarmerie nationale proactive.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des unités Spécialisées						
IP1: Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	-	70%	35%	75%	38%
IP2: Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	-	75%	60%	80%	73%
IP3: Indice général ivoirien de sécurité (IGIS)	Nombre	-	1,2	1,2	1,1	1,5
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale						
IP1: Taux de satisfaction en besoin d'équipements et en matériels	%	-	60%	60%	70%	41%
IP2: Proportion de gendarmes formés aux opérations de sécurisation intérieure	%	-	80%	25%	85%	41%
Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale						
IP1: Nombre de gendarmes déployables aux missions extérieures	Nombre	-	20	249	30	205
IP2: Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures.	%	-	70%	70%	85%	70%
IP3: Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures.	Nombre	-	11	09	15	14

Source : DPPD 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du COSUPGEND, de la Gendarmerie Territoriale, Mobile et des unités Spécialisées

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme.

Pour demeurer efficace et suivre la stratégie du programme et des activités du plan d'actions, des réunions se tiennent tous les lundis au cabinet du Commandant Supérieur de la Gendarmerie Nationale. Elles portent sur le suivi de la stratégie mise en place pour mener à bien toutes les missions.

Le nombre de réunion effectivement tenues conformément à la planification du programme en fonction de la totalité des lundis de l'exercice 2021, est de 20 sur 52, soit un taux 38% dus aux missions djihadistes dans le Nord qui ont perturbé par moment le calendrier des réunions prévues.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions.

La moyenne des résultats obtenus au niveau des activités découle des objectifs spécifiques du programme. Elle se définit par le taux de résultat global de l'exercice 2021 du programme, soit un taux de 73%.

Indicateur 3 : Indice général ivoirien de sécurité (IGIS).

Il prend en compte l'ensemble des aspects sécuritaires. Il permet d'évaluer de façon précise le niveau réel de sécurité. L'indice général ivoirien de sécurité en 2020 qui était de 1,2 a connu une hausse en 2021, soit 1,5 dû à l'orpaillage, le terrorisme et les coupeurs de route.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale

Indicateur 1 : Taux de satisfaction en besoin d'équipements et en matériels

Le taux d'acquisition en équipements et en matériels de l'année est de 41% dû à la baisse substantielle du budget alloué à cette nature de dépense.

Indicateur 2 : Proportion de gendarmes formés aux opérations de sécurisation intérieure.

Le nombre de gendarmes formés aux opérations de sécurisation intérieure en 2021. La capacité en termes de formation des hommes en 2021 a connu une hausse, soit un taux de 41% par rapport à l'année 2020 exprimée à un taux de 25%.

Objectif Spécifique 3 : Contribuer à la défense régionale et internationale

Indicateur 1 : Nombre de gendarmes déployables aux missions extérieures

Le nombre de gendarmes formés dans le cadre des missions extérieures. Cette condition permet d'évaluer un potentiel de l'architecture de sécurité collective exprimé à 205 gendarmes en 2021. Il y a une baisse due à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Indicateur 2 : Taux de fonctionnalité des infrastructures destinées à la formation des gendarmes à déployer en opérations extérieures

Le nombre d'infrastructures qui fonctionnent pour l'utilisation de la formation des gendarmes pour les missions opérationnelles extérieures. Soit un taux de 70% en 2021. Ce taux reste stable par rapport à l'année 2020.

Indicateur 3 : Nombre de gendarmes déployés en missions extérieures

Le nombre de gendarmes déployés en missions extérieures est de 14 gendarmes en 2021. Ce déploiement a connu une hausse par rapport à l'année 2020 qui est de 09 gendarmes.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Aux vues des résultats et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités 2021, on retient des aspects positifs formulés :

- **Sur le plan des ressources humaines** : Un recrutement bien maîtrisé (hausse de 5,20%), les avancements, les décorations et les récompenses individuelles au mérite, ont contribué à améliorer le moral, la disponibilité et la discipline au niveau du personnel.
- **Sur le plan de la logistique** : l'amélioration de la mobilité et de la capacité de projection (augmentation du parc automobile de 10%) a permis de renforcer le potentiel des unités.
- **Sur le plan opérationnel** : La création de nouvelles unités qui a entraîné la conduite de diverses opérations de lutte (contre les coupeurs de route, contre l'orpaillage clandestin, contre le trafic de drogues etc.) et la densification du maillage territorial ont permis d'améliorer l'indice de sécurité (réduction de 26,31% des attaques de coupeurs de route, déguerpissement de 385 sites d'orpaillages illicites en l'espace de 5 mois, soit 47,78% des sites répertoriés, et augmentation significative des saisies de drogues, notamment plus de 10 Tonnes de drogues et environ 59 Tonnes de Médicaments de Qualité Inférieure et falsifiés-MQIF).

Au titre des difficultés, les plus pertinentes sont les suivantes :

- Insuffisance de l'enveloppe budgétaire du Programme ;
- Insuffisance de mobilité des unités opérationnelles ;
- Insuffisance du budget d'investissement pour les réhabilitations des casernes ;
- Insuffisance de la dotation en matériels spécifiques, en équipements et moyens roulant ;
- Insuffisance de Formations du personnel aux nouveaux défis sécuritaires ;
- Insuffisance de formation au profit des Gestionnaires de Crédits ;

IV.2. Recommandations

Quant aux actions prioritaires pour l'année 2022, elles ont été listées, planifiées, traduites à travers des recommandations, dont les plus pertinentes sont les suivantes :

- Création des Unités et Services ;
- Augmentation du recrutement du personnel ;
- Augmentation de l'enveloppe budgétaire du Programme ;
- Augmentation des opérations d'entraînements des unités ;
- Augmentation de la logistique des unités opérationnelles ;
- Augmentation de la capacité de mobilité des unités opérationnelles ;
- Augmentation du budget d'investissement pour les réhabilitations des casernes ;
- Augmentation les capacités du personnel et des unités de Gendarmerie ;
- Augmentation la dotation en matériels spécifiques, en équipements et moyens roulant ;
- Augmentation des Formations du personnel aux nouveaux défis sécuritaires ;
- Augmentation du taux de la prise en charge des gendarmes au cours de l'exécution des missions extraordinaires
- Budgétisation du renseignement pour faciliter la mise en œuvre stratégique des missions sur le terrain ;
- Initiation de formation au profit des Gestionnaire de Crédits pour faciliter une meilleure gestion du budget en fin d'exercice.

CONCLUSION

Avec un taux de réalisation de 73% des activités, le niveau de performance générale du Programme au compte de l'année 2021, est assez encourageant au regard des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes opérationnels du budget programme.

Toutefois, l'année 2021 étant la deuxième année de mise en œuvre du Budget Programme, les résultats obtenus des cibles sont appréciés sur la base des objectifs spécifiques, des actions prioritaires menées et des indicateurs de performances retenus pour son suivi.

Aussi, ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus par la Loi de Programmation Militaire (LPM) et par l'évaluation finale des actions menées en 2021 des crédits budgétaires.

Ces résultats ont également permis l'appréciation de la performance ainsi que l'amélioration des résultats attendus.

Au-delà des résultats obtenus, les difficultés rencontrées ont fait ressortir de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux nationaux et internationaux.

De façon globale, on note en 2021 une amélioration de la performance du Programme Sécurité grâce aux actions de tous les acteurs (responsable de programme, responsables d'unités opérationnelles).

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exécution du budget 2021, les trois (03) Programmes du Ministère de la Défense ont réalisé un taux d'exécution financière de 75,80 %. De même, les cibles prédéfinis ont été réalisées à 80%. Ce qui implique l'atteinte des objectifs globaux obtenus malgré les contraintes liées à la pandémie à COVID 19 et de la menace terroriste dans certaines zones frontalières du pays. Avec des capacités opérationnelles accrues, des formations de tout niveau, les Forces Armées et de Sécurité ont renforcé leur efficacité et leur professionnalisme dans plusieurs domaines tel que la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. L'année 2021 consacre la mise en cohérence des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec le nouveau contexte géostratégique et l'évolution sociale, en tenant compte des engagements internationaux, des intérêts, en vue d'atteindre le statut de pays émergent. La dotation 2021 n'a certes pas permis de réaliser tous les projets initiaux mais a permis d'améliorer sans conteste les conditions de vie et de travail des militaires, facteur essentiel de stabilité. La performance globale du Ministère a connu une nette amélioration relativement à l'atteinte des objectifs globaux. En 2020 le taux moyen de réalisation est d'environ 70%, alors qu'en 2021 le taux est de 80,75%.

Socle indispensable pour redonner à la Défense les capacités requises ainsi que les moyens consacrés par la Nation, la mise en œuvre de la deuxième Loi portant Programmation Militaire (LPM) contribuera à l'optimisation et à la réorganisation des ressources humaines, au renforcement des capacités opérationnelles des unités, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et gendarmes et à la continuité pour la participation aux opérations de soutien à la paix régionale et internationale à laquelle notre pays s'est engagé malgré l'environnement de contrainte budgétaire.

Ainsi, le budget 2022 devrait concourir à consolider ces acquis et poursuivre sur cette dynamique. C'est pourquoi, l'élaboration de ce budget, a permis de décliner les principales activités réalisées dans le cadre des missions régaliennes dévolues au Ministère de la Défense, ainsi que les activités de projets prioritaires.

SECTION 229 : MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et le Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023 du MEMINADER compte quatre programmes :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Productions et Sécurité Alimentaire ;
- Programme 3 : Développement Rural ;
- Programme 4 : Promotion de la Riziculture.

Au total, le DPPD-PAP du MEMINADER compte vingt-trois (23) actions et cent quatre-vingt-treize (193) activités réparties en neuf (09) actions et cent quarante-six (146) activités pour le Programme 1, six (06) actions et vingt (20) activités pour le Programme 2, six (06) actions et vingt et une (21) activités pour le Programme 3, enfin deux (02) actions et six (06) activités pour le Programme 4.

I.2. Politique ministérielle

I.2.1. Principales orientations

La politique de développement agricole de la Côte d'Ivoire est définie dans la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI), adoptée et promulguée en 2015. Elle couvre tout le secteur agricole. Elle s'applique notamment à l'agriculture, la foresterie, l'agroforesterie, l'aquaculture, l'élevage et la pêche.

Au niveau du secteur des productions végétales et du développement rural porté par le MEMINADER, la LOACI vise à :

- préciser les actions pour la valorisation optimale du potentiel agroécologique et des savoir-faire agricoles du pays ;
- créer un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;
- créer les conditions de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous-régionale et internationale ;
- développer un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
- améliorer le cadre et les conditions de vie en milieu rural.

De cette LOACI, découlent les différentes stratégies et programmes d'investissement du secteur agricole. Sur la base de la LOACI et du PND 2021-2025, la mise en œuvre du PNIA de deuxième génération résume les orientations stratégiques du secteur agricole en termes d'investissement.

Pour rappel, le PNIA 2 comprend six (06) programmes libellés comme suit :

- Productivité et développement durable de production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- Amélioration de la valeur ajoutée et de la performance des marchés ;
- Gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique ;
- Amélioration des conditions de vie des acteurs, et promotion du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Expansion de l'accès au financement et des canaux d'investissements privés ;
- Renforcement du cadre institutionnel, de la gouvernance du secteur et de l'environnement des affaires.

1.2.2. Résultats stratégiques

- l'administration est moderne et performante ;
- les filières agricoles sont développées ;
- les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ;
- l'agriculture est modernisée ;
- la gestion du foncier rural est améliorée ;
- la promotion du métier d'agriculteur est assurée.

Le DPPD-PAP 2021-2023 du MEMINADER s'articule autour de quatre (04) objectifs globaux :

- OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante ;
- OG2 : Améliorer la productivité du secteur agricole tout en contribuant à l'atteinte de la sécurité alimentaire ;
- OG3 : Améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.) ;
- OG 4 : Assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) est organisé en quatre (04) programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 10 objectifs spécifiques vérifiés par 23 indicateurs et 23 cibles associées.

Tableau 30 : Répartition des indicateurs par objectifs et programmes

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	10	23	23

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les conclusions de l'exercice 2021 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de 45,48%. En effet, sur les 23 indicateurs liés aux objectifs spécifiques du Ministère d'Etat, 10 ont été atteints parmi lesquels 3 cibles ont été dépassées. Le taux moyen de réalisation des indicateurs est évalué à 137%. Cette performance est tirée par la réalisation des indicateurs du Programme 2, notamment le taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais délivrés réalisée à 104% par rapport à la prévision, le taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire réalisé à 531% par rapport à la prévision, et la quantité de semences certifiées dont la production représente 460% de la valeur prévisionnelle.

Cependant, il est également noté une régression au niveau de plusieurs indicateurs, notamment, le Taux des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation du fait du départ du personnel des structures d'encadrement et des Projets, le faible niveau de participation aux activités promotionnelles pour une meilleure visibilité du secteur du fait de la maladie à coronavirus.

En somme, sur l'ensemble des programmes, trois (03) indicateurs ont été réalisés à moins de 60%, huit (08) indicateurs ont été réalisés entre 60 et 90%, trois (03) indicateurs ont été réalisés entre 90 et 100%, les cibles de six (06) indicateurs ont été atteintes à 100% et quatre indicateurs ont été réalisés à plus de 100%.

Concernant le Programme 1 relatif à l'Administration Générale, sur les cinq (05) indicateurs permettant l'évaluation de ses performances, deux (02) cibles ont été atteintes, ce qui donne un taux global moyen d'atteinte des objectifs de 80%. En effet, la baisse de la performance est principalement constatée au niveau de la participation aux activités promotionnelles, due à la COVID et aux actions en matière de réhabilitation des DR et DD.

Pour le programme 2, sur les cinq (05) indicateurs, quatre (04) ont pu être renseignés parmi lesquels trois (03) indicateurs ont dépassé les prévisions et un indicateur a été réalisé en deçà des prévisions, ce qui donne un taux de réalisation moyen de 292%. Le seul indicateur dont la cible n'a pas été atteinte est lié à l'accès au conseil agricole par les exploitants agricoles.

Concernant le programme 3, sur les sept indicateurs, trois cibles ont été atteintes, ce qui révèle un taux global moyen de réalisation de 94,85%.

Concernant le Programme 4, sur les quatre indicateurs, un seul indicateur a été réalisé à plus de 100%, ce qui permet d'obtenir un taux moyen de réalisation à 82,92%, le taux de réalisation des autres indicateurs oscillant entre 58 et 90%.

En termes de performance, il faudrait signifier que, vu le caractère intégré des projets du ministère, un Projet peut contribuer à la réalisation des indicateurs de plusieurs programmes.

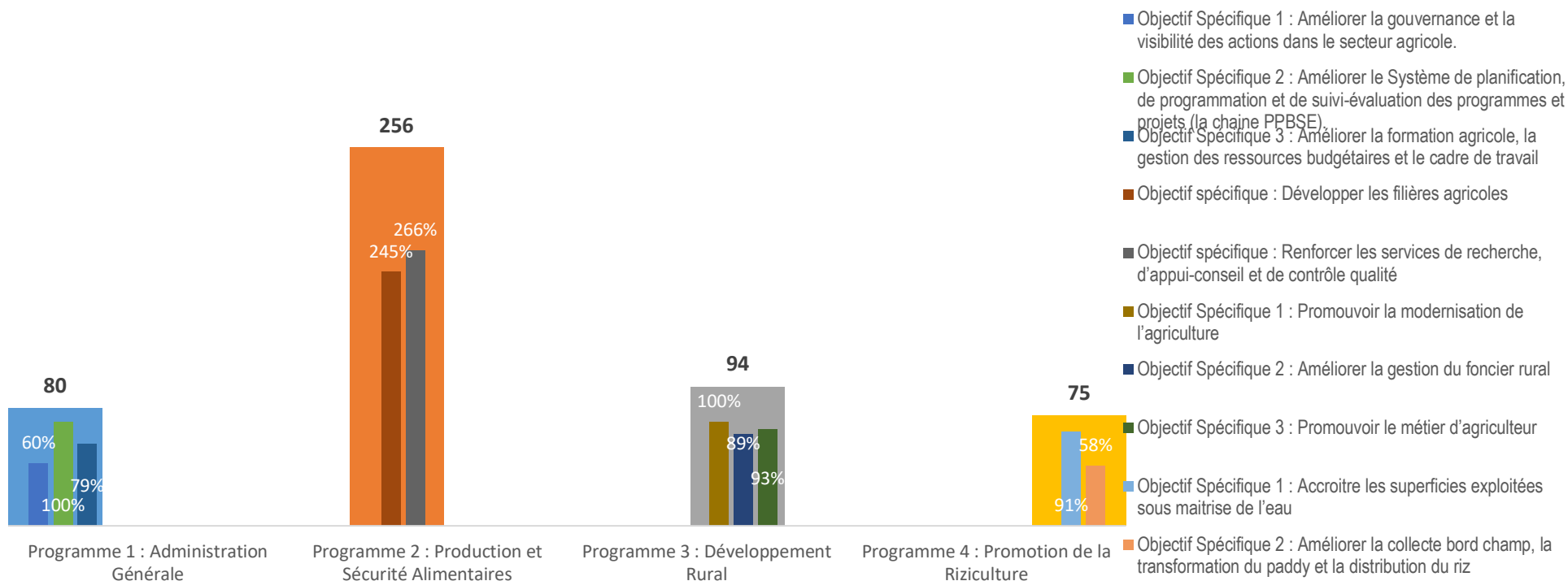
Globalement, l'on peut noter que les objectifs spécifiques du Programme 1 ont été atteints à 80%, dont l'objectif spécifique 1 relatif l'amélioration de la gouvernance et et la visibilité dans le secteur agricole a été atteint à 60%, l'objectif spécifique 2 lié à l'amélioration du système de planification, de programmation et suivi évaluation des programmes et projets à 100% et l'objectif 3 relatif à l'amélioration de la formation agricole, la gestion des ressources humaines et le cadre de travail, a été atteint à 79%.

Concernant le Programme 2, une performance de 256% de réalisation des objectifs est enregistrée, à travers, l'atteinte de l'objectif spécifique 1 qui vise le développement des filières agricoles à 245% et l'atteinte à 266% de l'objectif spécifique 2 relatif au renforcement des services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité.

Pour le programme 3, l'objectif spécifique 1 « Promouvoir la modernisation de l'agriculture » a été atteint à 100%, l'objectif spécifique 2 « Améliorer la gestion du foncier rural » à 89% et l'objectif spécifique 3 « Promouvoir le métier d'agriculteur » atteint à 93%.

Quant au Programme 4, les objectifs spécifiques ont été atteints à 75% répartis entre 91% pour l'objectif spécifique 1 « Accroître les superficies exploitées sous maîtrise de l'eau », et 58% pour l'objectif spécifique 2 « Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz ». Ces performances globales sont synthétisées dans le graphique 1 ci-dessous.

Graphique 24 : Performances moyenne des Programmes en fonction du taux de réalisation des objectifs spécifiques par programme



II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 31 : L'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1.1. : l'administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Nombre	1	1	1	Cadre réglementaire
		IP 1.1.2 : Personnel formé et qualifié	Nombre	-	-	-	Indicateur à reformuler
		IP 1.1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Nombre	-	-	-	Le renseignement de cet indicateur nécessite deux enquêtes - Une enquête pour l'évaluation de nos services en fonction des besoins actuels - Une enquête relative à la satisfaction des usagers

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : Améliorer la productivité du secteur agricole tout en contribuant à l'atteinte de la sécurité alimentaire	RS 2.1. : les filières agricoles sont développées	IP 2.1.1 : Taux de couverture des besoins en semences améliorées	%	-	-	-	Le renseignement de cet indicateur nécessite une enquête d'envergure nationale. Les données disponibles au niveau de l'ANADER et de l'ADERIZ sont partielles, ne couvrent pas l'étendue du territoire.
	RS 2.2. : les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés	IP 2.2.1. Taux de croissance de la production nationale des produits agricoles (rente et vivrières)	%	7%	8%	6%	Entre 2020 et 2021, on observe une légère baisse globale de la production des spéculations au niveau national en 2021 par rapport à l'année 2020, due à l'impact de la pandémie de la COVID 19 et à la forte sécheresse observée en 2021.
OG 3 : Améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.)	RS 3.1.: l'agriculture est modernisée	IP 3.1.1. : Taux de financement des producteurs	%	-	-	-	Des efforts sont faits par le Gouvernement pour mettre en place un cadre adapté pour la mise à disposition des ressources aux acteurs. A cet effet, les efforts du Ministère peuvent être évalués à 4 sur 10. Le renseignement de cet indicateur nécessite également une enquête.
	RS 3.2. : la gestion du foncier rural est améliorée	IP 3.2.1. Taux de diminution des conflits fonciers	%	-	-	-	Le renseignement de cet indicateur nécessite la réalisation d'une enquête
	RS 3.3. : la promotion du métier d'agriculteur est assurée	IP 3.3.1. Taux de professionnalisation des acteurs	%	55,6%	88,9%	66,7%	Le renseignement de cet indicateur nécessite la réalisation d'une enquête. Cependant, en attendant, des proxys sont utilisés avec le ratio entre les OIA mises en place et le nombre total de filières Cette contre-performance s'explique principalement par le fait que les interprofessions créées n'accélèrent pas le processus d'introduction de leurs dossiers de reconnaissance auprès des Ministères concernés.
OG 4 : Assurer la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz blanchi de bonne qualité et garantir les stocks de sécurité nécessaires	RS 4.1 : L'augmentation de la production nationale de riz est assurée	IP 4.1.1 : Taux couverture des besoins en consommation de riz de bonne qualité par la production nationale		50%	51%	55%	
	RS 4.2 : la mécanisation de la riziculture est assurée	IP 4.2.1 : Taux de production de Paddy sous maîtrise de l'eau		10%	20%	12%	

Source : MEMINADER/ DPPD-PAP 2021-2023

Il convient de signaler que certains indicateurs ont subi une modification de 2020 à 2021. En effet, afin de mieux apprécier la performance du secteur agricole dans le cadre du CDMT, un atelier de révision des indicateurs et de d'élaboration des fiches d'indicateurs a été organisé par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du 16 au 18 novembre 2020. Par ailleurs, la fusion avec le Ministère de la Promotion de la Riziculture en mars 2021 a imposé la prise en compte des indicateurs dudit ministère dans l'élaboration du présent RAP.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 32 : L'exécution du budget du Ministère

Unités	RÉALISATIONS		2021 (N-1)		
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Taux de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	89 812 655 637	292 421 135 690	208 499 767 402	83 921 368 288	71
1.1 Ressources intérieures	58 990 737 044	242 378 490 311	169 085 959 956	73 292 530 355	70
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	42 813 531 414	242 378 490 311	169 085 959 956	73 292 530 355	70
1.1.2 Recettes de services	16 177 205 630			0	
1.2 Ressources extérieures	30 821 918 593	50 042 645 379	39 413 807 446	10 628 837 933	79
1.2.1 Emprunts projets	27 591 018 593	47 307 288 974	37 678 451 041	9 628 837 933	80
1.2.2 Dons Projets	3 230 900 000	2 735 356 405	1 735 356 405	1 000 000 000	63
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	
2 CHARGES	89 812 655 637	292 421 135 690	208 499 767 402	83 921 368 288	71
2.1 Personnel	8 617 079 784	10 286 297 448	10 286 297 448	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	8 617 079 784	10 286 297 448	10 286 297 448	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde				0	
2.2 Biens et Services	18 147 084 316	3 505 900 874	2 930 489 969	575 410 905	84
2.3 Transferts	12 101 273 654	216 130 504 161	143 463 679 468	72 666 824 693	66
2.3.1 Transferts courants				0	
2.3.2 Transferts en capital	12 101 273 654	216 130 504 161	143 463 679 468	72 666 824 693	66
2.4 Investissement	50 947 217 883	62 498 433 207	51 819 300 517	10 679 132 690	83
2.4.1 Trésor	20 125 299 290	12 455 787 828	12 405 493 071	50 294 757	100
2.4.2 Financement extérieur	30 821 918 593	50 042 645 379	39 413 807 446	10 628 837 933	79
Dons	3 230 900 000	2 735 356 405	1 735 356 405	1 000 000 000	63
Emprunts	27 591 018 593	47 307 288 974	37 678 451 041	9 628 837 933	80
TOTAL	179 625 311 274	584 842 271 380	416 999 534 804	167 842 736 576	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaires :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a bénéficié d'un **budget initial global de 202 369 766 345 FCFA** au titre de l'exercice budgétaire 2021 (*tous programmes confondus*). En cours de gestion, ce budget a subi plusieurs variations pour s'établir à **292 421 135 690 FCFA**, soit une hausse de **90 051 369 345 FCFA**, représentant un taux de **44,50%** par rapport au budget initial. Cette hausse s'explique par les actes modificatifs enregistrés au niveau de chaque programme. Le détail de ces actes modificatifs est annexé au présent rapport.

Ces ressources sont réparties comme suit par programme :

- **Programme** « Plan de soutien économique, social et humanitaire /covid19 » : **131 500 000 000 FCFA**, soit **44,96%** du budget global ;
- **Programme 1** « Administration générale » : **16 146 695 540 FCFA**, soit **5,52%** du budget global ;
- **Programme 2** « Productions et sécurité alimentaire » : **22 559 529 489 FCFA**, soit **7,71%** du budget global ;

- **Programme 3** « Développement rural » : **44 183 042 337 FCFA**, soit **15,10%** du budget global ;
- **Programme 4** « Promotion de la riziculture » : **6 199 931 324**, soit **2,12%** du budget global ;
- **Programme 5** « Comptes Spéciaux du trésor » : **71 831 937 000 millions FCFA**, soit **24,56%** du budget global.

Le budget global du MEMINADER s'équilibre en ressources et en charges à hauteur de **292 421 135 690 FCFA** dont **203 754 937 000** soit **69,67%** affecté aux programmes spéciaux (COVID 19 et compte spéciaux) et **88 666 198 690 FCFA** soit **30,32 %** affecté aux programmes effectivement mis en œuvre par le MEMINADER.

❖ Présentation des ressources et charges

Au titre des ressources, comme le montre le tableau 3 ci-dessus, elles s'élèvent à **292 421 135 690 FCFA** et réparties comme suit :

- Ressources intérieures : **242 378 490 311 FCFA**, soit **83%** des ressources globales ;
- Ressources extérieures : **50 042 645 379 FCFA**, soit **17%** des ressources globales.

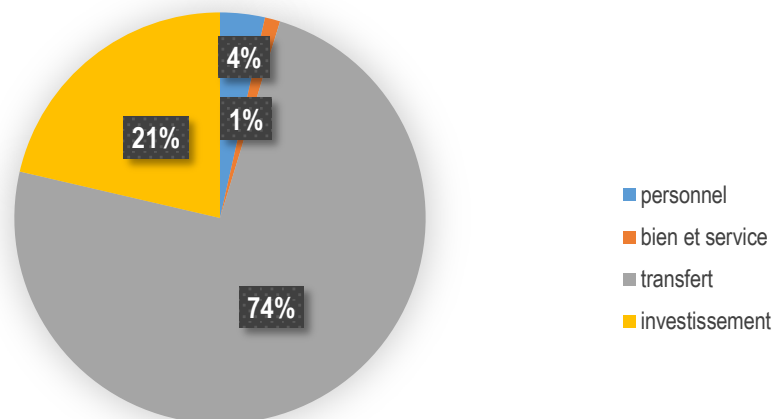
Cette répartition est illustrée par le graphique ci-après :

Au titre des charges, le montant total est de **292 421 135 690 FCFA** et réparties sur les quatre (04) natures de dépense ci-après :

- les dépenses de **Personnel** d'un montant de **10 286 297 448 FCFA**, représentant **4%** des charges globales ;
- les dépenses de **Biens et Services** d'un montant de **3 505 900 847 FCFA**, représentant **1%** des charges globales ;
- les dépenses de **Transferts et Subvention** d'un montant de **216 130 504 161 FCFA** représentant **74%** des charges globales ;
- les dépenses d'**Investissements** d'un montant de **62 498 433 207 FCFA** représentant **21%** des charges globales.

Cette répartition est illustrée sur le graphique 2 ci-dessous :

Graphique 25 : Répartition des charges du MEMINADER par nature de dépenses



Après une brève présentation des ressources et des charges, analysons à présent les différentes réalisations.

❖ Réalisation des ressources

Au terme de la gestion, sur **292 421 135 690 FCFA** de ressources globales, il a été exécuté un montant de **208 499 767 402 FCFA**, soit un taux de **71%**. Ce taux est réparti comme suit :

- Ressources intérieures d'un montant de **169 085 959 956 FCFA** soit **70%** ;
- Ressources extérieures d'un montant de **39 413 807 446 FCFA** soit **79%** dont **Emprunt (80%)** et **Don (63%)**.

L'écart de **83 921 368 288 FCFA** non réalisé, soit un taux de **29%**, s'explique par :

- La non-exécution des ressources affectées aux Comptes Spéciaux du Trésor d'un montant de **71 831 937 000 FCFA**.
- Les ressources extérieures « DON » d'un montant de **1 000 000 000 FCFA** affecté à l'activité 22214010006 « Projet de Promotion de Riz local phase II (PRORIL 2) » exécutée directement par le bailleur et hors système budgétaire national (les pièces justificatives ne sont pas transmises pour régulariser les dépenses) ;
- La régulation des ressources extérieures « EMPRUNT » affectées à certains projets d'investissement tels que :
 - 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière », d'un montant de **1 488 222 086 FCFA** ;
 - 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) », d'un montant de **1 985 425 222 FCFA** ;
 - 78042100649 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou », d'un montant de **450 000 000 FCFA** ;
 - 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélief », d'un montant de **2 351 348 691 FCFA** ;
 - 61042100012 « Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin », d'un montant de **100 945 555 FCFA** ;
 - 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde », d'un montant de **3 108 102 016 FCFA**.

Les réalisations des ressources de 2021 ont connu une hausse **118 687 111 765 FCFA** soit **132%** par rapport à celles de 2020. Cette hausse est due principalement à l'exécution à **100%** des ressources affectées au plan de soutien, économique, social et humanitaire/ COVID 19 pour un montant de **131 500 000 000 FCFA**.

❖ Réalisation des charges

La réalisation des charges sera analysée autour des quatre (04) natures de dépenses. Les charges comme les ressources ont été exécutées à un taux de **71%**.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les dépenses de personnel d'un montant de **10 826 297 448 FCFA** ont été exécutées à **100%**. Ces dépenses ont connu une hausse de **1 669 217 664 FCFA** par rapport à 2020 due principalement à l'activité 78042100707 « Transférer les subventions d'équilibre personnel à l'ADERIZ » intégré en cours de gestion après la fusion de l'ex-MPR et du MEMINADER.

- Au niveau des dépenses de Biens et Services

Sur une prévision de **3 505 900 874 FCFA**, il a été réalisé **2 930 489 969 FCFA** soit un taux de **84%**. Les **575 410 905 FCFA** non réalisés sont dus principalement au plafonnement à **70%** des crédits de biens et services et ceux de l'ex MPR. Les réalisations de 2021 ont baissé de **15 216 594 347 FCFA**. Cette baisse est due à la non prise en compte des ressources propres de 2021 générées par les structures sous tutelles.

- Au niveau des dépenses de Transferts et Subventions

Sur un crédit budgétaire de **216 575 587 000 FCFA**, il a été réalisé **143 463 679 468 FCFA**, soit un taux de **66%**. Le gap de **72 666 824 693 FCFA** non exécuté est dû principalement aux activités ci-après :

- La non-exécution des crédits d'un montant de **27 991 861 000 FCFA** de l'activité 78042100693 « Transférer les recettes affectées au secteur café cacao » ;
- La non-exécution des crédits d'un montant de **13 380 000 000 FCFA** de l'activité 78042100652 « Transférer les recettes affectées aux Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le

Conseil Agricole (FIRCA) ;

- La non-exécution des crédits d'un montant de **25 800 480 000 FCFA** de l'activité 78042100715 « Soutenir le secteur anacarde (Parafiscalité anacarde) » ;
- La non-exécution des crédits d'un montant de **4 659 596 000 FCFA** de l'activité 78042100581 « Transférer les recettes affectées au Fonds d'Investissement Agricole (2QC) » ;
- Au plafonnement à **70%** de l'activité 78042100535 « Transférer les crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural », soit un montant de **385 000 000 FCFA** ;
- Au plafonnement à **70%** de l'activité 78042100577 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture », soit un montant de **33 540 000 FCFA**.

Les réalisations au niveau des transferts ont connu une hausse de **131 362 405 814 FCFA** par rapport à celle de 2020. Cette hausse est due essentiellement aux crédits de **131 500 000 000 FCFA** du plan de soutien, économique, social et humanitaire/ COVID 19 notifiés en 2021 et exécutés à **100%**.

- Au niveau des dépenses d'investissement

Sur une prévision de **50 042 645 379 FCFA**, il a été réalisé **39 413 807 446 FCFA** soit un taux **79%**. Les crédits de 10 628 837 933 FCFA non exécutés figurant dans le tableau, correspondent au plafonnement de la ligne « 644900 Autres transferts en capital aux institutions à but non lucratif » inscrite au niveau de certains projets. Il s'agit entre autres :

- 78042100724 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) », d'un montant de **420 291 000 FCFA** ;
- 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière », d'un montant de **1 488 222 086 FCFA** ;
- 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) », d'un montant de **1 985 425 222 FCFA** ;
- 78042100649 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou », d'un montant de **450 000 000 FCFA** ;
- 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier », d'un montant de **2 351 348 691 FCFA** ;
- 61042100012 « Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin », d'un montant **100 945 555 FCFA** ;
- 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde », d'un montant de **3 108 102 016 FCFA**.

La réalisation des crédits d'investissements en 2021 a connu une hausse de **8 591 888 853 FCFA**, soit un taux de **22%** par rapport à ceux de 2020.

Cette hausse est due aux nouveaux projets intégrés, les Projets de l'ex MPR et ceux ayant connu des rallonges budgétaires en cours de gestion 2021.

Il s'agit des activités ci-après :

- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **100 489 564 FCFA** de l'activité 78042100659 « Réhabilitation des Direction Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF » (**Cf. Arrêté N°03 MEMINADER/MBPE/du 24 Juin 2021 et Arrêté N°0731/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 22 Novembre 2021**);
- l'intégration des ressources extérieures d'un montant de **1 400 970 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100724 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)» et de l'augmentation de la part Trésor d'un montant de **250 000 000 FCFA** (**Cf. Arrêté N°0220 /MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 14 Mai 2021**) ;
- l'intégration de ressources extérieures d'un montant de **1 068 170 205 FCFA** au profit de l'activité 78042100525 « Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs » (**Cf. Arrêté N°0223/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 17 Mai 2021**) ;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **2 729 567 715 FCFA** au profit de l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) » (**Cf. Arrêté N°0137/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 13 Avril 2021 et Arrêté N°0540/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG du 20 Septembre 2021**);
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **1 215 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100523 « Programme de sécurité alimentaire » ;
- l'intégration de ressources budgétaires d'un montant de **868 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042100004 « Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières » (**Cf. Arrêté N°0708/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 16 Novembre 2021**);
- l'intégration de ressources extérieures d'un montant de **6 200 000 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100534 «Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière » (**Arrêté N°0195/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 06 Mai 2021**);
- l'intégration de ressources extérieures d'un montant de **1 394 558 069 FCFA** au profit de l'activité 78042100751 «Projet de Promotion de l'Emploi et de la Transformation Économique » (**Cf.**

Arrêté N°0017/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 22 Février 2021);

- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **1 860 340 054 FCFA** de l'activité 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde » **(Cf. Arrêté N°0206/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 06 Mai 2021)** ;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **155 450 000 FCFA** de l'activité 78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural »;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **200 000 000 FCFA** au profit de l'activité 61042100012 « Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin » **(Cf. Arrêté N°0295/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 07 Juin 2021)** ;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **110 000 000 FCFA** au profit de l'activité 41042100015 « Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension» **(Cf. Arrêté N°0630/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 25 Octobre 2021)** ;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **86 672 598 FCFA** au profit de l'activité 78042100607 « Programme National de Formation aux Métiers Ruraux » **(Cf. Arrêté N°0633/MBPE/DBGF/DBE/SD-AESG/TZ du 25 Octobre 2021)** ;
- l'intégration de ressources budgétaires d'un montant de **827 386 776 FCFA** au profit de l'activité 90042100005 « Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire » **(Cf. Arrêté N°0708/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 16 Novembre 2021)** ;
- l'intégration de ressources budgétaires d'un montant de **585 200 000 FCFA** au profit de l'activité 90042100006 « Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'Zi » **(Cf. Arrêté N°0708/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/TZ du 16 Novembre 2021)**.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET RECOMMANDATIONS

LES DIFFICULTES RELEVÉES

Comme difficultés, nous pouvons relever :

- ❖ Plafonnement des crédits budgétaires des projets d'investissements, ce qui impacte le taux d'exécution budgétaire en fin d'exercice ;
- ❖ Non transmission des pièces justificatives des crédits exécutés hors SIGOBE par certains Bailleurs, ce qui empêche la régularisation de certaines dépenses effectuées dans ce cadre ;
- ❖ Non maîtrise par les acteurs de l'utilisation du nouvel outil de gestion, ce qui entraîne des lenteurs au niveau du traitement des dossiers ;
- ❖ Dysfonctionnement récurrent au niveau du SIGOBE, ce qui rend pénible les saisies, les transmissions et validation des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique ;
- ❖ Accès limité du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle au SIGOBE, ce qui rend la tâche de coordination difficile et surtout le processus du suivi et de coordination de l'exécution du budget ;
- ❖ Absence d'actes définissant la liste des pièces justificatives par nature de dépenses ; ce qui entraîne diverses interprétations des acteurs provoquant des rejets et des différés récurrents ;
- ❖ Plafonnement des lignes à contrats (entretiens, réparations, etc.) ; ce qui peut conduire à la constitution de passifs ;
- ❖ Faible dotation des projets d'investissements ; surtout financement uniquement Trésor, ce qui rallonge leur durée d'exécution ; ainsi que les délais de paiement des prestataires ;
- ❖ Verrouillage de crédits de certains projets, ce qui impacte significativement le taux d'exécution global du ministère.

LES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Au regard de nos difficultés, nous recommandons de :

- ❖ Retirer de la situation d'exécution, les crédits plafonnés à la fin de l'exercice budgétaire pour permettre au programme de déterminer son taux réel d'exécution ;
- ❖ Retirer de la situation d'exécution, les crédits exécutés hors SIGOBE ;
- ❖ Renforcement des capacités des acteurs à une parfaite maîtrise du SIGOBE ;

- ❖ Améliorer le SIGOBE pour le rendre plus efficace dans le traitement des dossiers entre les acteurs impliqués dans le circuit de la dépense publique ;
- ❖ Réserver au Responsable de la Fonction Financière Ministérielle un accès qui lui permettra de suivre le niveau d'exécution du Budget des différents programmes afin qu'il puisse suivre l'ensemble des programmes ;
- ❖ Prendre un arrêté fixant les pièces constitutives des dépenses publiques par nature de dépense ;
- ❖ Déplafonner les lignes à contrat pour éviter la constitution de passifs ;
- ❖ Affecter les crédits aux projets conformément aux accords de financement afin de réduire la durée d'exécution ;
- ❖ Notifier uniquement aux projets les crédits exécutoires au niveau des parts Bailleurs.

PARTIE II LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 1 « Administration Générale » est coordonné par Monsieur Nouhoun COULIBALY, Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, depuis le 31 janvier 2022. Avant cette date, le programme était coordonné par Monsieur COULIBALY Siaka Minayaha, anciennement Directeur de Cabinet du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

La mise en œuvre du programme s'est exécutée dans un environnement dominé par la crise sanitaire due à la pathologie à coronavirus. Cela a affecté la réalisation de certaines activités du programme, voire même contribué à annuler la réalisation d'autres.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre (04) points que sont : (i) Présentation de la stratégie du programme ; (ii) Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ; (iii) performance du programme et (iv) Perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Conformément au cadre de performance global du Ministère, le Programme Administration Générale contribue à l'atteinte de l'objectif global 1 du Ministère qui est le suivant : Mettre en place une administration moderne et performante. Le résultat stratégique lié à cet objectif est libellé comme suit : l'administration est moderne et performante.

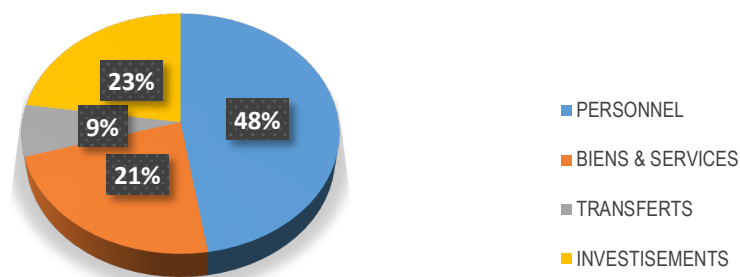
I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2021, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 1 « Administration Générale » s'élevaient à **14 384 262 550 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 1 est passé **14 384 262 550 FCFA** à **16 146 695 540 FCFA**, soit une hausse de **1 762 432 990 FCFA**, représentant un taux de **12%** par rapport au budget initial du programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 1 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **7 704 697 285 FCFA**, soit **48%** du budget global du programme 1 ;
- **Biens et Services** : **3 385 090 785 FCFA**, soit **21%** du budget global du programme 1 ;
- **Transferts et Subvention** : **1 422 567 161 FCFA**, soit **9%** du budget global du programme 1 ;
- **Investissements** : **3 634 340 309 FCFA**, soit **23%** du budget global du programme 1.

Le graphique 3 ci-après illustre cette répartition

Graphique 26 : Répartition par nature de dépenses des crédits du Programme 1



II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 1 a connu une hausse de **1 762 432 992 FCFA**. Cette hausse est due à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit de la nature de dépense « **Investissements** ».

Il s'agit précisément de :

- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **155 450 000 FCFA** de l'activité 78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural » ;
- l'augmentation des crédits budgétaires d'un montant de **100 489 564 FCFA** de l'activité 78042100659 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF » ;
- l'intégration des ressources extérieures d'un montant de **1 400 970 000 FCFA** au profit de l'activité 78042100724 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)» et de l'augmentation de la part Trésor d'un montant de **250 000 000 FCFA**.

Le budget en fonction des natures de dépenses est présenté dans le tableau 4 suivant :

Tableau 33 : Variation des crédits budgétaires du programme 1 par natures de dépenses

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	7 575 971 780	7 704 697 285	128 725 505	1,70
BIENS & SERVICES	3 517 440 092	3 385 090 785	-132 349 307	-3,76
TRANSFERTS	1 522 650 000	1 422 567 161	-100 082 839	-6,57
INVESTISSEMENTS	1 768 200 678	3 634 340 309	1 866 139 631	105,54
TOTAL	14 384 262 550	16 146 695 540	1 762 432 990	12,25

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE du 31 janvier 2022

En termes de réalisation enregistrée au niveau de ce programme, sur un crédit de **16 146 695 540 FCFA**, il a été réalisé un montant de **14 302 377 765 FCFA**, soit un taux de **88,58%**. Ce taux est globalement satisfaisant. Toutefois, au niveau de la nature de dépenses des Transferts, il faut noter la non régularisation des dépenses liées aux activités 78042100660 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) » et 78042100710 « Transférer les crédits en vue d'organiser les Journées Administratives et Agricoles Délocalisées » de montants respectifs de **100 000 000 FCFA** et de **400 000 000 FCFA**.

A ces crédits non régularisés, il faut ajouter également ceux de certaines activités de la nature de dépense d'investissement. Il s'agit des activités :

- 78042100659 « Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF » d'un montant de **91 064 690 FCFA** non exécuté à la fin de la clôture budgétaire ;
- 78042100724 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) » d'un montant de **420 291 000 FCFA** régulé par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

Le tableau 5 ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 1 « Administration Générale ».

Tableau 34: Exécution budgétaire du Programme 1

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	7 704 697 285	7 704 697 285	100,00	0
BIENS & SERVICES	3 385 090 785	2 812 706 460	83,09	572 384 325
TRANSFERTS	1 422 567 161	621 219 468	43,67	801 347 693
INVESTISSEMENTS	3 634 340 309	3 163 754 552	87,05	470 585 757
TOTAL	16 146 695 540	14 302 377 765	88,58	1 844 317 775

Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE du 31 janvier 2022

NB : Les difficultés d'exécution budgétaire étant commune aux quatre programmes, elles ont été antérieurement relevées (partie I, III- Financement Global du Ministère).

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le programme 1 « Administration générale » est structuré autour de **neuf (09) Actions** dont les trois (03) dernières du tableau ci-dessous sont issues du Ministère de la Promotion de la Riziculture (MPR) qui a été dissout. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevaient à **14 384 262 550 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **14 384 262 550 à 16 146 695 540 FCFA**, soit une hausse de **1 762 432 990 FCFA**, représentant un taux de **12%** par rapport au budget global.

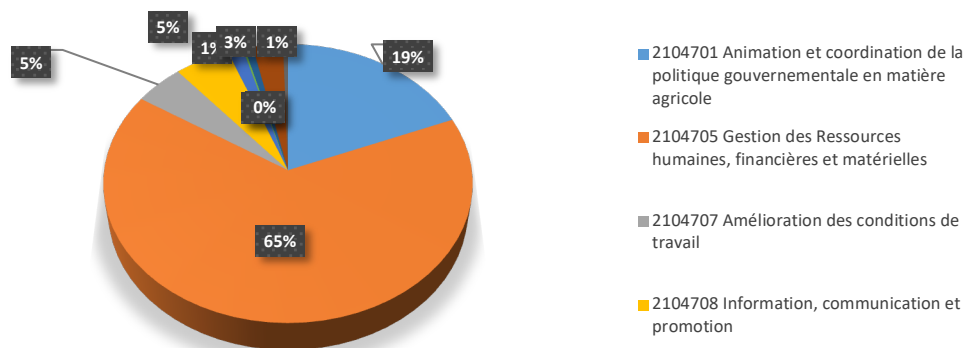
Tableau 35 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
2104701 Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole	400 593 686	-	590 079 652	750 688 471	500 000 000	321 000 000	1 269 550 000	1 531 729 339	2 760 223 338	2 603 417 810
2104705 Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles	7 191 812 593	7 254 697 286	1 120 074 925	1 817 235 250	80 000 000	250 150 000	883 817 460	800 000 000	9 275 704 978	10 122 082 536
2104707 Amélioration des conditions de travail	-	-	49 999 661	36 056 600	-	-	-	682 025 213	-	718 081 813
2104708 Information, communication et promotion	-	-	2 359 500	18 678 300	235 970 771	50 069 468	-	-	238 330 271	68 747 768
2104709 Planification et programmation des activités de développement agricole	-	-	65 860 286	86 132 123	-	-	-	150 000 000	65 860 286	236 132 123
2104710 Suivi et évaluation des projets et statistiques	-	-	31 996 746	30 898 946	-	-	-	-	31 996 746	30 898 946
2120901 Coordination et animation / Section 354	-	-	-	45 827 261	-	-	-	-	-	45 827 261
2120902 Gestion des ressources humaines financières et matérielles / Section 354	-	449 999 999	-	15 403 629	-	-	-	-	-	465 403 628
2120903 Information et communication / Section 354	-	-	-	11 785 880	-	-	-	-	-	11 785 880

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique 4 ci-dessous.

Graphique 27 : Répartition des crédits du programme par action



Globalement, sur un montant **16 146 695 540 FCFA** de crédits notifiés, **14 302 377 765 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de réalisation de **88,58%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ Au titre de l'action **2104701 « Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole »**, sur un crédit de **3 040 285 710 FCFA** notifié, il a été réalisé **2 603 417 810 FCFA**, soit un taux de **86%**. Il en résulte un gap de **14%** non réalisé. Ce gap est dû à la régulation des crédits des activités de la nature de dépense investissement. Il s'agit principalement de l'activité 78042100724 « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) », d'un montant de **420 291 000 FCFA**. Outre la régulation des crédits d'investissement, il faut ajouter également le plafonnement à **70%** des crédits de la nature de dépenses de biens et services et des transferts.

Les crédits de cette action ont connu une baisse de **156 805 528 FCFA** en 2021 par rapport à 2020, soit un taux de **5%**. Cette baisse s'explique par la non dotation en 2021 de la part Bailleur de l'activité 78042100495 « Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ».

- Au titre de l'action **2104705 « Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles »**, sur un crédit de **10 542 973 378 FCFA** notifié, il a été exécuté **10 122 082 536 FCFA**, soit un taux de **96%**. Ce taux a été obtenu grâce à la réalisation à **100%** des activités de la nature de **dépenses de Personnel** d'un montant de **7 254 697 286 FCFA**. Il s'agit principalement de l'activité 78042100615 « Prendre en charge les salaires du personnel du MINADER ».

Au niveau de cette action, les réalisations de 2021 ont une hausse de **846 377 558 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette hausse est due aux crédits des activités de la nature de dépenses de Biens et services qui ont connu une augmentation en 2021. Les activités concernées sont :

- 78042100673 « Régie Convention BNETD », les crédits sont passés de **262 058 024** à **402 699 792 FCFA** ;
- 78042100706 « Gérer les ressources financières du ministère », les crédits sont passés de **119 702 005** à **729 980 562 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2104707 « Amélioration des conditions de travail »**, sur une prévision de **768 376 570 FCFA**, il a été réalisé **718 081 813 FCFA**, soit un taux de **93%**. Il en résulte un gap de **7%** dû au plafonnement des crédits budgétaires de l'activité 78042100659 « Réhabilitation des Dir Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF ». Pour rappel, cette action est composée des natures de dépenses Biens et service et Investissement. Toutes les activités de cette action ont été entièrement réalisées à l'exception de celle susmentionnée.

Au niveau de cette action, les réalisations de 2021 ont une hausse de **682 025 213 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette hausse est due à l'intégration, au profit de l'action 210707, de l'activité 78042100659 « Réhabilitation des Dir Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF », initialement inscrite au niveau de l'action 2104705.

❖ Au titre de l'action **2104708 « Information, communication et promotion »**, sur une prévision de **856 345 461 FCFA**, il a été réalisé **68 747 768 FCFA**, soit un taux de **12%**. Ce faible taux réalisé au niveau de cette action est dû à la non régularisation des dépenses effectuées sur la **nature de dépense transfert** d'un montant total de **500 000 000 FCFA**. Il s'agit des activités 78042100660 « Transférer les crédits en vue d'organiser le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) » et 78042100710 « Transférer les crédits en vue d'organiser les Journées Administratives et Agricoles Délocalisées » de montants respectifs de **100 000 000 FCFA** et de **400 000 000 FCFA**.

La baisse constatée en 2021 par rapport à 2020, au niveau de cette action, s'explique par l'annulation du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris de 2021 et du Salon de l'Agriculture et Ressources Animales (SARA) 2021.

❖ **Au titre de l'action 2104709 « Planification et programmation des activités de développement agricole »**, sur une prévision de **236 132 123 FCFA**, il a été réalisé **236 132 123 FCFA**, soit un taux de réalisation de **100%**. Les activités prévues au niveau des natures de dépenses biens et services et investissement ont été réalisées à la limite des crédits autorisés.

❖ Au titre de l'action **2104710 « Suivi et évaluation des projets et statistiques »**, les crédits alloués d'un montant de **30 898 946 FCFA** ont été entièrement exécutés, soit **100%**. Ces crédits concernaient la nature de la dépense biens et services.

❖ Au titre de l'action **2120901 « Coordination et animation / Section 354 »**, Comme précisé plus haut, cette action émane de l'Ex MPR. Cette action regroupe les activités de biens et services de l'EX MPR sur une prévision de **171 507 433 FCFA**, il a été réalisé **45 227 261 FCFA**, soit un taux de **26%**. Ce faible taux se résume par la mise en place tardive de ces crédits dans le SIGOBE, quasiment à la clôture budgétaire. Les crédits ont été engagés mais n'ont pu être liquidés avant la clôture budgétaire.

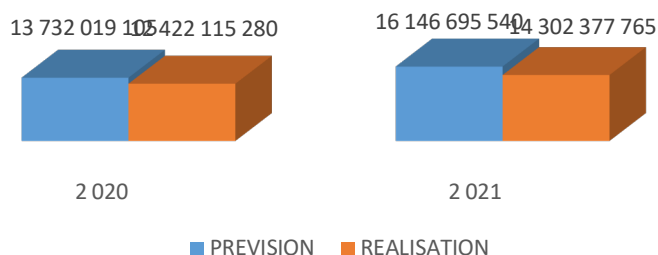
❖ Au titre de l'action **2120902 « Gestion des ressources humaines financières et matérielles / Section 354 »**, les activités prévues concernent essentiellement la nature de dépenses du personnel de l'EX MPR. Sur une prévision de **467 929 368 FCFA**, il a été réalisé **465 403 628 FCFA**, soit un taux de **99%**.

❖ Au titre de l'action **2120903 « Information et communication / Section 354 »**, les activités concernent la nature de dépense de biens et services de l'EX MPR. Sur un crédit de **10 427 942 589 FCFA** notifié, il a été réalisé **11 785 880 FCFA**, soit un taux de **11%**. Ce faible taux s'explique par les mêmes raisons évoquées plus haut.

En sommes, les réalisations de toutes les actions du programme 1 de 2021 s'élèvent à **14 302 377 765 FCFA**. Elles ont connu une hausse de **2 072 978 678 FCFA** par rapport à celles de 2020, soit un taux de **17%**. Cette hausse est due aux réalisations effectuées au niveau de l'action « 2104705 Gestion des Ressources humaines, financières et matérielles » et de celles issues des actions de l'Ex Ministère de la Promotion de la Riziculture (MPR).

Par ailleurs, ces graphiques (5 et 6) ci-dessous étayent les différentes évolutions des prévisions et des réalisations mentionnées plus haut.

Graphique 28 : Evolution globale des prévisions par rapport aux réalisations de 2020 et 2021



Graphique 29 : Evolution par action des réalisations de 2020 par rapport à celles de 2021



II.1.2. Suivi des investissements

Le portefeuille de projets du **programme 1 « Administration Générale »** est constitué de cinq (05) projets pour un coût global de **58 602 361 882 FCFA** et se répartit par sources de financement comme suit :

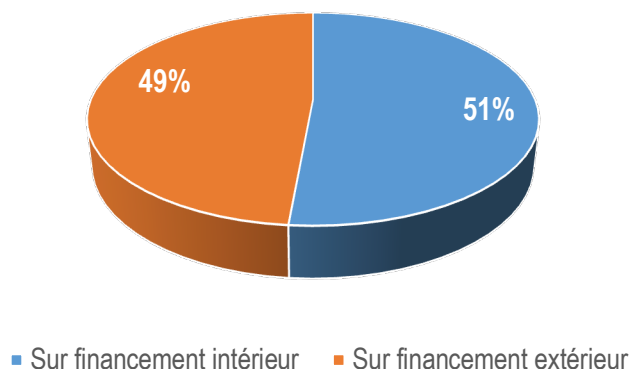
- **Financement intérieur (Trésor) : 30 145 818 896 FCFA** soit, un taux de financement de **51%** ;
- **Financement extérieur (Bailleur) : 28 456 542 986 FCFA** soit, un taux de financement de **49%**.

Tableau 36 : Exécution des investissements du programme 1

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mand PEC 2021
Programme 1: Administration Générale			58 602 361 882	1 768 200 678	3 634 340 309	3 163 754 552
Sur financement intérieur			30 145 818 896	1 768 200 678	2 233 370 309	2 183 075 552
Sur financement extérieur			28 456 542 986	-00	1 400 970 000	980 679 000
78042100495 Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	01/01/2020	01/01/2023	10 896 542 986	49 550 000	205 000 000	205 000 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	49 550 000	205 000 000	205 000 000
Sur financement extérieur			9 396 542 986			
78042100724 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)	01/01/2014	01/01/2022	26 757 318 896	96 050 339	1 747 020 339	1 326 729 339
Sur financement intérieur			7 697 318 896	96 050 339	346 050 339	346 050 339
Sur financement extérieur			19 060 000 000	-00	1 400 970 000	980 679 000
78042100482 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA	01/01/2017	01/01/2020	9 530 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
Sur financement intérieur			9 530 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
78042100659 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF	15/01/2014	15/01/2020	8 963 500 000	672 600 339	732 319 970	682 025 213
Sur financement intérieur			8 963 500 000	672 600 339	732 319 970	682 025 213
78042100486 Projet d'opérationnalisation du PNIA	01/01/2017	01/01/2025	2 455 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur			2 455 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000

Sources : MEMINADER / situation d'exécution au 31 Janvier 2022

Graphique 30 : Répartition des ressources en fonction des sources de financement



Commentaire :

En 2021, les crédits initialement notifiés pour mettre en œuvre les activités de ces projets s'élevaient à **1 768 200 678 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits sont passés à **3 634 340 309 F CFA** soit une augmentation de **106 %** par rapport aux crédits initiaux d'investissement. Cette hausse est due essentiellement à l'intégration de ressources d'un montant de **19 060 000 000 FCFA** au profit de l'activité « Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) ».

Sur **2 233 370 309 FCFA** alloués au portefeuille de projets du programme 1, ce sont **2 183 075 552 F CFA** qui ont été entièrement mandatés au profit des projets, soit un taux d'exécution financière de **98%**.

Pour mieux apprécier le taux d'exécution global, une analyse détaillée par projet permettra de mieux appréhender la consommation des crédits ainsi que les réalisations obtenues.

- **Au titre de l'activité 21047010298 : Suivre l'exécution du PS GOUV/Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**

Démarré en 2020, le **Projet d'Appui au programme social du Gouvernement de l'Agriculture et du Développement Rural (PA-PSGOUV)**, a bénéficié d'un crédit budgétaire d'un montant de **205 000 000 FCFA**. Ces crédits ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Au terme de la gestion 2021, le projet a réalisé 2 missions d'identifications de sites de production et effectué des acquisitions de deux (02) véhicules de terrain.

- **Au titre de l'activité 21047040010 Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)**

Démarré en 2013 **Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA)** a bénéficié au titre de l'année 2021, d'un crédit d'un montant de **346 050 339 FCFA**. Le crédit notifié a été entièrement mandaté au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Ce crédit a permis d'acquérir deux (02) véhicules d'une valeur totale de **130 000 000 FCFA**, du petit matériel et des fournitures techniques.

- **Au titre de l'activité 21047040013 Projet d'appui à l'opérationnalisation du PNIA**

Ce projet a démarré en 2018. Le crédit budgétaire notifié au titre de l'année 2021 s'élève à **150 000 000 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, le crédit notifié a été entièrement exécuté, soit un taux d'exécution de **100%**.

Ces ressources ont permis d'assurer le fonctionnement du secrétariat technique du PNIA notamment à travers la prise en charge des indemnités, les salaires du personnel d'appui, les autres primes et indemnités et des cotisations CNPS des agents du PNIA y compris celui de l'administrateur du système informatique.

- **Au titre de l'activité 21047050023 Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA**

Démarré en 2017, le **Projet d'Appui à la formation Agricole / INFPA** a enregistré un crédit de **800 000 000 F CFA** au titre de l'année 2021. Ce crédit a été entièrement mandaté au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Il a permis de prendre en charge les factures des travaux des marchés de réhabilitations et de constructions des dix (10) écoles de l'INFPA en cours d'exécution depuis 2018. Aussi, a-t-il permis d'acquérir des mobiliers d'internat (64 lits superposés et 130 matelas), d'effectuer le renouvellement des équipements informatiques du RICI-EPN et du cheptel pour la ferme d'application ESEM-Bingerville.

- **Au titre de l'activité 21047050024 Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF**

Le dernier projet du portefeuille du Programme 1 concerne le projet **Réhabilitation des Directions Régionales et Départementales du MINAGRI/DAAF** qui a démarré en **2014**. Au titre de **2021**, une allocation des crédits budgétaires d'un montant de **672 600 339 F CFA** a été accordée. Ce crédit a subi une augmentation de **59 719 631 FCFA**, soit une hausse d'environ **9%** par rapport au crédit initial. Le crédit mandaté est de **682 025 213 F CFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, le crédit notifié a été exécuté à **93%**.

Ces crédits ont permis de prendre en charge le paiement des décomptes relatifs aux travaux réalisés dans trois (03) Directions Régionales et treize (13) Directions Départementales.

II.2. Évolution des effectifs

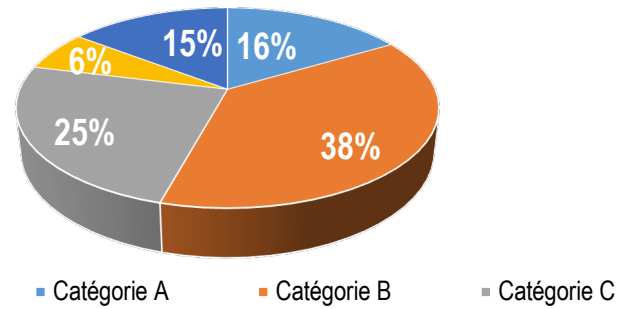
Le Programme 1, dispose d'un effectif de **1862 agents** toutes catégories confondues sur **5070**, représentant un taux de **37%** de l'effectif global du ministère. Ce personnel est issu du Cabinet, de 08 Directions et services rattachés au Cabinet, d'une Direction Générale, de 03 directions centrales, 31 Directions Régionales, 77 Directions Départementales, une structure sous tutelle et cinq (5) projets d'investissement.

Tableau 37 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

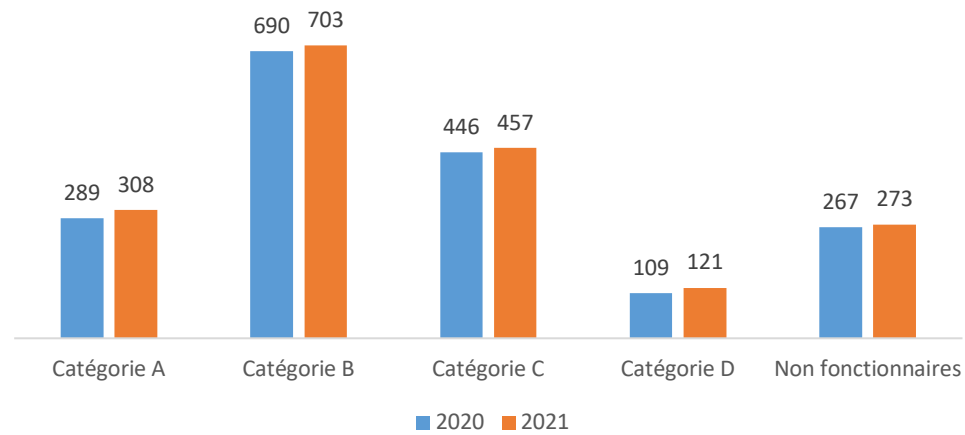
	Effectifs 2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	289	21	13	24	5	308
Catégorie B	690	50	12	39	26	703
Catégorie C	446	58		21	10	457
Catégorie D	109	12	2	16	4	121
Non fonctionnaires	267	4		7	1	273
TOTAL	1801	145	27	107	46	1862

Sources : DRHF/ Catalogue des mesures nouvelles

Graphique 31 : Répartition des catégories dans l'effectif du personnel



Graphique 32 : Evolution des effectifs du programme Administration Générale de 2020 à 2021



Commentaire :

Il est composé à **85,34%** de fonctionnaires du fait que le programme 1 est consacré à l'Administration Générale et **14,66%** de non fonctionnaires issus des Unités d'Exécution des Projets, de l'INFPA, de la Convention BNETD et de quelques contractuels du Cabinet.

Les besoins exprimés en Ressources Humaines de ce programme sont satisfaits à **73,79%**. Cependant, des efforts doivent être faits pour combler le gap de la demande des ressources humaines encore insatisfaite.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme « Administration Générale » est conçu pour (i) assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières afin de renforcer le dispositif de pilotage et de coordination du secteur agricole et (ii) recentrer le travail des services centraux autour de leurs missions régaliennes de conception, de coordination, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques agricoles.

Pour ce faire, le programme 1 est décliné en trois (03) objectifs spécifiques, pour lesquels des actions ont été définies, en vue de l'atteinte des résultats visés. Ces objectifs sont les suivants :

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole

Pour l'atteinte de cet objectif spécifique, le MEMINADER a adopté des textes réglementaires, signé des accords de coopération, réalisé le renforcement des capacités des structures déconcentrées (DR et DD).

- **Action 1.1.1 :** Animation et coordination de la politique gouvernementale en matière agricole

Au niveau de l'**amélioration du cadre réglementaire et de la visibilité des actions dans le secteur agricole**, les activités de la Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale (DAJCCI) ont permis l'élaboration et la signature de **39 textes législatifs et réglementaires**, soit 01 décret, 23 arrêtés et 15 décisions. En outre, au niveau international, **39 Accords de Coopération** ont été élaborés, signés et 08 autres accords sont en cours de traitement.

Par ailleurs, un atelier bilan des DR et DD a été réalisé sur des ressources extérieures par la DDLSE. En outre, les passations de charges de services de trois (03) directions régionales, une structure sous tutelle et du Coordonnateur du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ont été réalisées par l'Inspection Générale.

- **Action 1.1.2 :** Information, communication et promotion

Concernant cette action, le MEMINADER a organisé les Journées Administratives et Agricoles Délocalisées (JAAD) du 17 au 19 novembre 2021 dans les régions du Gontougo et du Boukani qui ont permis de toucher près de 200 000 personnes. Par ailleurs, il a participé du 17 au 19 février 2021, à la 2eme édition des assises du numérique en Côte d'Ivoire à Radisson Blue. Par contre, les autres événements n'ont pas pu être organisés pour des raisons liées à la crise sanitaire due à la COVID-19.

Objectif spécifique 1.2 : Améliorer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets

- **Action 1.2.1.** Planification et programmation des activités de développement agricole

Au titre de la planification, ce sont trois (03) accords de financement de projets qui ont été signés. Il s'agit du Projet de Résilience de Système Cotonnier au Nord de la Côte d'Ivoire (RESCO), du Projet de Renforcement des Moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'Zi (PREMOPEF) et du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V).

- **Action 1.2.2.** Suivi évaluation des projets et statistiques.

Pour le suivi-évaluation, au titre de l'année 2021, l'objectif initial de 48 missions a été révisé à 30 missions compte tenu de la réduction budgétaire. Sur les 30 missions 27 ont été réalisées soit un taux de 90% essentiellement sur les ressources des Bailleurs (70,37%). Pour une meilleure maîtrise des projets et programmes, le MEMINADER a opté pour la mise en place du système informatisé de suivi-évaluation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) avec un financement de la BAD.

Le MEMINADER a participé également aux revues des portefeuilles de l'AFD, de la BAD et de la Banque Mondiale en collaboration avec le Ministère du Plan et du Développement.

Ces activités traduisent une amélioration du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets. En effet, à l'issue de ces activités, plusieurs projets jugés non performants ont subi un recadrage et une redéfinition des objectifs.

Objectif spécifique 1.3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail.

- **Action 1.3.1.** Gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Au titre de la gestion des ressources humaines, un atelier de formation des compétences opérationnelles sur le management et le leadership au profit du personnel de la Direction des Ressources Humaines et de la formation a été organisé du 02 au 04 novembre 2021.

Par ailleurs, des factures des travaux de réhabilitation et de construction de dix (10) écoles de l'INFPA en cours d'exécution depuis 2018 ont été prises en charge. Les achats de mobiliers d'internat (64 lits superposés et 130 matelas), le renouvellement des équipements informatiques du RIC-EPN et du cheptel pour la ferme d'application ESMV-Bingerville ont été réalisés.

En outre, les intrants pour les fermes écoles, du carburant, des fournitures de bureau, informatiques et autre fourniture d'exploitation, de l'entretien des bâtiments, engins et véhicules, de la connexion internet, des vacances et d'études d'assistance et de formation, des fournitures d'exams, de l'aide alimentaire et des pécules de stage, de l'eau et l'électricité ont également été pris en charge.

- **Action 1.3.2.** Amélioration des conditions de travail.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail du personnel, les décomptes relatifs aux travaux de réhabilitation de trois (03) Directions Régionales et treize (13) Directions Départementales ont été engagés.

Quant à l'équipement des Directions Régionales et Départementales, la Direction des Affaires Financières (DAF) a acquis, pour leur compte sept (07) Véhicules d'une valeur totale de **184 999 999 FCFA**. En outre, quatre (04) Motos et quatre (04) casques ont été acquis à **7 999 999 FCFA**. Ces matériels ont été remis à onze (11) **DR et DD** lors de la cérémonie des JAAD 2021.

En somme, la formation agricole et la gestion des ressources budgétaires, matérielles et humaines ont été améliorées.

Par contre, du fait de la pandémie de la COVID-19, la non réalisation de certaines activités, a impacté négativement les résultats stratégiques. C'est le cas de la plupart des activités promotionnelles prévues en 2021 qui ont été annulées par les organisateurs et le faible niveau d'exécution du plan de formation continue du MEMINADER.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le programme 1 est décliné en trois (03) objectifs spécifiques, eux-mêmes déclinés en actions et activités. L'atteinte de des objectifs spécifiques dudit programme est liée aux indicateurs de performance au nombre de sept (07) comme mentionné dans le tableau 9 ci-dessus.

Tableau 38 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et la visibilité des actions dans le secteur agricole.						
IP 1.1 : Proportion des projets de textes soumis à l'adoption du Conseil des Ministres	%	-	85%	95%	90%	78%
IP 1.2 : Taux de participation aux activités promotionnelles	%	-	71,42%	67%	100%	33%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le Système de planification, de programmation et de suivi-évaluation des programmes et projets (la chaîne PPBSE).						
IP 2.1 : Taux de missions de suivi-évaluation réalisées	%	-	70%	95%	90%	90%
IP 2.2 : Nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques)	Dénombrement	-	1	1	1	1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la formation agricole, la gestion des ressources budgétaires et le cadre de travail						
IP 3.1 : Taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA	%	-	98%	100%	100%	88,36%
IP 3.2 : Taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité	%	-	95%	90,74%	100%	55%
IP 3.3 : Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés (PPM)	%	-	80%	70%	85%	80%

Source : MEMINADER/ DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme s'est mesurée à travers **sept (07) principaux indicateurs** mentionnés dans le tableau ci-dessus.

- **La proportion des projets de textes soumis à l'adoption du Conseil des Ministres.**

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de textes adoptés en Conseil des Ministres par rapport au nombre de textes initiés par an.

Source des données : Direction des Affaires Juridiques, du Contentieux et de la Coopération Internationale.

Mode de calcul : (Nombre de textes soumis au Conseil des Ministres pour l'année n / Nombre de textes prévus pour l'année n) x100.

Valeur cible : 90% en 2021.

Sur les cinquante (**50**) **textes prévus en 2021**, trente-neuf (**39**) ont été pris et adoptés soit 78%. Cela se justifie par le fait que des projets de textes soient restés en souffrance dans certains ministères et la fréquence des conseils des Ministres a été réduite. En effet, des conseils hebdomadaires nous sommes passés aux conseils bihebdomadaires.

- **Le taux de participation aux activités promotionnelles.**

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre d'expositions, foires, salons, journées et autres événements promotionnels organisés au cours de l'année ou auxquels le MEMINADER a participé pour assurer sa visibilité par rapport à ce qui était prévu.

Source des données : Direction de la Communication et de la Promotion Agricole.

Mode de calcul : (Nombre d'événements réalisés/nombre d'événements prévus) x 100.

Valeur cible : 06 en 2021.

Sur les **six (6) événements promotionnels** prévus aussi bien au niveau international qu'au niveau national, **deux (2)** ont enregistré la participation du MEMINADER (**JAAD 2021 et la 2^{ème} édition des assises du numériques**). Les autres événements n'ont pu être organisés pour des raisons liées à la crise sanitaire due à la COVID-19.

- **Le taux de missions de suivi-évaluation réalisées,**

Définition de l'indicateur : C'est le nombre de missions de suivi-évaluation effectuées par rapport au nombre de missions planifiées pour l'année.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets.

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi-évaluation effectuées / nombre de missions planifiées) x 100.

Valeur cible : 90% en 2021.

L'objectif initial de **48** missions a été révisé à **30** missions compte tenu de la réduction budgétaire. Sur les **30** missions, **27** ont été réalisées soit un taux de **90%** essentiellement sur ressources Bailleurs (70,37%).

- **Le nombre de rapports fournis dans le délai de production des publications (annuaires statistiques).**

Définition de l'indicateur : Quantité des annuaires fournissant les données statistiques du secteur agricole et produits au plus tard fin juin de l'année n+1.

Source des données : Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 1 en 2021.

L'annuaire est disponible mais n'a pas été édité en vue de sa publication. La production des statistiques agricoles est en attente de ressources pour son édition en vue de sa publication. La production et la publication de l'annuaire statistique pourront se faire dans le délai prévu en affectant des crédits budgétaires conséquents sur le budget d'Etat.

- **Le taux de réussite des élèves des écoles de l'INFPA.**

Définition de l'indicateur : Proportion de personnes ayant obtenu leur diplôme de fin de cycle sur l'ensemble des personnes admises au concours d'entrée dans les écoles agricoles agréées par le MEMINADER.

Source des données : Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).

Mode de calcul : (Nombre de diplômés / nombre d'inscrits) x 100.

Valeur cible : 100% en 2021.

Le taux de réussite prévu pour l'année 2021, était de 100%. Cependant, il n'a pu être atteint à cause de l'impact de la crise sanitaire due à la COVID-19, des reports d'année et abandon pour admission à d'autres concours.

- **Le taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité.**

Définition de l'indicateur : Nombre de DR et DD équipées en véhicules par rapport au nombre total de DR et DD dans l'année.

Source des données : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP).

Mode de calcul : (Nombre de DR et DD équipées en véhicules / nombre total de DR et DD dans l'année) x 100.

Valeur cible : 100% en 2021.

Le taux de couverture des DD et DR en matériel de mobilité prévu pour l'année **2021 était de 100%**. Ce taux a été atteint de moitié soit **55%** pour des raisons de ressources insuffisantes.

- **Le taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM).**

Définition de l'indicateur : Nombre de marchés passés pour l'année par rapport au nombre total de marchés prévus dans l'année.

Source des données : Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP).

Mode de calcul : (Nombre de marchés passés pour l'année / nombre total de marchés prévus dans l'année) x 100.

Valeur cible : 85% en 2021.

Le taux d'exécution du plan de passation de marché est de 80%. Le taux prévisionnel de 85% n'a pas été atteint car toutes les opérations n'ont pas été achevées en 2021 mais se poursuivent en 2022.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'une des leçons apprises relève l'importance de passer les marchés par anticipation, compte tenu de la durée assez longue des procédures qui ralentissent l'exécution des activités.

En outre, les différentes contraintes relevées font ressortir la nécessité de permettre aux acteurs de redéfinir les objectifs en cours d'exercice en cas de ressources disponibles insuffisantes, afin de mieux évaluer la performance du programme.

Par ailleurs, la collecte et la diffusion de données agricoles dépendent essentiellement des ressources extérieures et ne bénéficient pas de ligne budgétaire sur la partie État. Il convient de relever que le manque de données agricoles ne permet pas d'apprécier de manière qualitative la performance des investissements dans le secteur.

IV.2. Recommandations

Il conviendrait d'allouer aux activités du programme, les montants requis au moment indiqué pour permettre une meilleure performance. En outre, la collecte et la diffusion de données agricoles devraient bénéficier de ressources sur le budget de l'Etat.

CONCLUSION

La plupart des activités du programme ont été réalisées. Cependant, les cibles pour certains objectifs n'ont pu être entièrement atteintes pour des raisons liées à l'insuffisance des ressources financières et aux mesures restrictives liées à la pandémie de la COVID-19. Par conséquent, pour de meilleures performances les années à venir, il serait souhaitable que les ressources destinées à la réalisation des activités soient conséquentes et disponibles avant le début de la saison agricole afin de permettre l'atteinte des objectifs.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PRODUCTIONS ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE »

INTRODUCTION

Le Programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est coordonné par Monsieur Koffi ADJOUANI, Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire. Il a pris fonction le 06 octobre 2020.

Conformément au décret n° 2016-563 du 27 juillet 2016 portant organisation du Ministère de l'agriculture et du développement rural, la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire est chargée :

- d'élaborer et de suivre les programmes et projets en matière de productions agricoles, de sécurité alimentaire et de protection des végétaux ;
- de coordonner les activités des directions centrales.

Il regroupe en son sein, les structures suivantes :

- au titre des services centraux et régionaux : la Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA), la Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité (DPVCQ), la Direction des Cultures de Rente (DCR), la Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA), la Cellule en charge des mesures d'accompagnement au Secteur Banane 2013 ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA) ;
- au titre des organismes privés et des Organisations Non Gouvernementales subventionnés : Africa Seeds ;
- au titre des Projets d'investissements publics : Programme des filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), projet de Construction, de réhabilitation et d'équipement du LANADA, Programme sécurité alimentaire, Projet soja, Projet d'Appui au secteur vivrier, Projet de lutte contre les mouches de fruits, Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs.

La campagne agricole 2021 aura notamment été marquée par des températures élevées et une baisse de la pluviométrie. Selon un récent rapport de la SODEXAM, c'est en 2021 que la Côte d'Ivoire a connu son année la plus chaude en 61 ans avec une température moyenne annuelle enregistrée de 27,3°C, soit une hausse de +1,19°C par rapport à la période 1981-2010 (26,2°C). A cela, l'on ajoute le caractère aléatoire des pluies qui sont irrégulières. Ce réchauffement croissant du climat dans notre pays entraîne des pertes non négligeables de rendement dans notre agriculture. Face à ce phénomène qui apparaît irréversible, des leviers existent pour doter les producteurs de *capacités d'adaptation et de résilience* à même de relever ce défi.

Le présent rapport comprend quatre parties que sont :

1. Présentation de la stratégie du programme ;
2. Réalisations du programme en 2021 ;
3. Performance du programme ;
4. Perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global ou stratégique 2 (OG2) qui relève du programme **Production et Sécurité Alimentaire** est d'améliorer la compétitivité du secteur agricole tout en contribuant à l'atteinte de la sécurité alimentaire

Deux (2) résultats stratégiques (RS 2 et RS 3) ont permis à ce programme d'atteindre cet objectif général : (i) résultat stratégique 2 : « les filières agricoles sont développées » et ; (ii) résultat stratégique 3 : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés ».

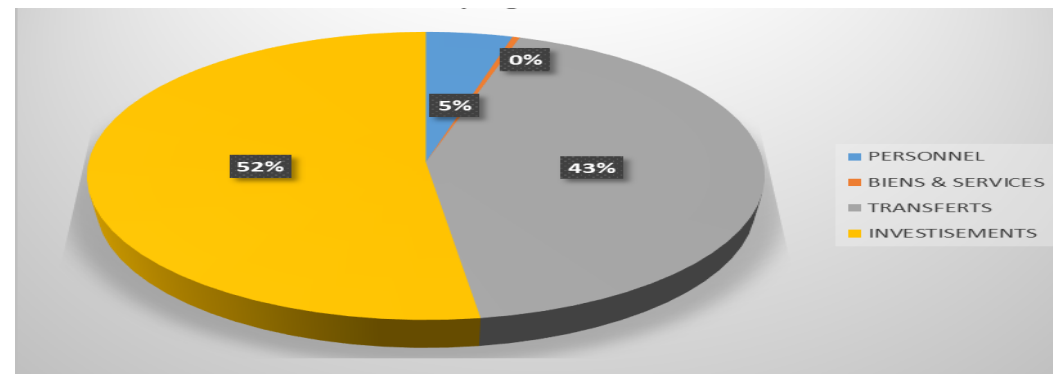
I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2021, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 2 « Production et Sécurité Alimentaire » s'élevaient à **16 584 791 171 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 2 est passé de **16 584 791 171** à **22 559 529 489 FCFA**, soit une hausse de **5 974 738 318 FCFA**, représentant un taux de **36%** par rapport au budget initial du programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 2 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **1 023 571 510 FCFA**, soit **5%** du budget global du programme 2 ;
- **Biens et Services** : **67 920 398 FCFA**, soit **0%** du budget global du programme 2 ;
- **Transferts et Subvention** : **9 663 000 000 FCFA**, soit **43%** du budget global du programme 2 ;
- **Investissements** : **11 805 037 581 FCFA**, soit **52%** du budget global du programme 2.

Le graphique 10 ci-après illustre cette répartition

Graphique 33 : Répartition par nature de dépenses des crédits du Programme 2



II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 2 a connu une hausse de **5 974 738 318 FCFA**. Cette hausse se traduit par les natures de dépense résumée dans le tableau 10 ci-dessous :

Tableau 39 : Variation des crédits budgétaires du Programme 2 par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	980 491 510	1 023 571 510	43 080 000	4,39
BIENS & SERVICES	87 000 000	67 920 398	-19 079 602	-21,93
TRANSFERTS	9 563 000 000	9 663 000 000	100 000 000	1,05
INVESTISSEMENTS	5 954 299 661	11 805 037 581	5 850 737 920	98,26
TOTAL	16 584 791 171	22 559 529 489	5 974 738 318	36,03

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

La hausse enregistrée au niveau du programme 2 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépense « **Personnel, Transfert et Investissement** ». Il s'agit de :

Pour le **Personnel**, les crédits budgétaires de l'activité 78048200013 « Transférer les subventions équilibre personnel au **LANADA** » ont connu une hausse d'un montant de **43 080 000 FCFA**. Ils sont passés de **630 491 510 FCFA** à **673 571 510 FCFA**.

Pour le **Transfert**, les crédits budgétaires de l'activité 78042100517 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de **AFRICA SEED** » ont connu une hausse d'un montant de **100 000 000 FCFA**, ils sont passés de **153 000 000 FCFA** à **253 000 000 FCFA**.

Pour l'**investissement**, il s'agit de :

- l'intégration des ressources d'un montant de **868 000 000 FCFA** au profit de l'activité 90042100004 « Projet de développement de chaînes de valeurs vivrières » ;
- l'augmentation des ressources d'un montant de **1 215 000 000 FCFA** de l'activité 78042100523 « Programme de Sécurité Alimentaire ». Ces crédits sont passés de **250 000 000 FCFA** à **1 465 000 000 FCFA** ;
- l'augmentation des ressources d'un montant de **1 068 170 205 FCFA** de l'activité 78042100525 « Projet d'Appui d'agriculture sensible à la nutrition et au Développement des Capacités des petits Agriculteurs ». Ces crédits sont passés de **55 000 000 FCFA** à **1 123 170 205 FCFA**.
- l'augmentation des ressources d'un montant de **2 729 567 715 FCFA** de l'activité 25042100016 « Programme d'appui au développement des filières agricole (**PADFA**) ». Ces crédits sont passés de **3 621 900 000 FCFA** à **6 351 467 715 FCFA**.

En termes de réalisation enregistrée au niveau de ce programme, sur un crédit de **22 559 529 489 FCFA**, il a été réalisé un montant de **20 553 863 787 FCFA**, soit un taux de **91,11%**. Il en résulte un gap de **8,89%** non réalisé. Ce gap est dû d'une part, au plafonnement à **70%** des crédits alloués pour la mise en œuvre des activités de la nature de dépenses **des Biens et Services** et d'autre part, à la régulation des crédits d'investissement de certains projets. Il s'agit notamment de :

- **Activité 90042100004** « Projet de développement des chaînes de valeur vivrières » d'un montant de **32 400 000 FCFA** ;
- **Activité 78042100525** « Projet d'appui à l'agriculture sensible, à la nutrition et au développement des capacités des petits agriculteurs » d'un montant de **16 500 000 FCFA** ;
- **Activité 25042100016** « Programme d'appui au développement des filières agricoles (**PADFA**) » d'un montant de **1 472 140 222 FCFA**.

Le tableau 11 ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 2 « Productions et Sécurité Alimentaire ».

Tableau 40 : Situation d'exécution budgétaire du Programme 2

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	1 023 571 510	1 023 571 510	100,00	0
BIENS & SERVICES	67 920 398	66 579 918	98,03	1 340 480
TRANSFERTS	9 663 000 000	9 663 000 000	100,00	0
INVESTISSEMENTS	11 805 037 581	9 800 712 359	83,02	2 004 325 222
TOTAL	22 559 529 489	20 553 863 787	91,11	2 005 665 702

Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 41 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204801 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire	-	-	12 593 000	16 497 960	-	-	3 643 900 000	-	3 656 493 000	16 497 960
2204802 Amélioration de l'accès aux intrants de qualité	-	-	6 499 900	6 999 000	138 600 000	253 000 000	-	187 000 000	145 099 900	446 999 000
2204803 Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation	-	50 000 000	35 926 316	28 094 998	16 071 731	-	-	-	51 998 047	78 094 998
2204804 Dynamisation des productions alimentaires végétales	-	-	6 996 000	14 987 960	-	-	1 209 274 509	5 207 270 205	1 216 270 509	5 222 258 165
2204805 Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole	613 272 546	673 571 510	-	-	51 429 540	110 000 000	14 860 570 423	4 406 442 154	15 525 272 509	5 190 013 664
2204806 Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole	123 493 144	300 000 000	-	-	9 300 000 000	9 300 000 000	-	-	9 423 493 144	9 600 000 000

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaire :

Le programme « Production et Sécurité Alimentaire » est structuré autour de **six (06) actions**. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevaient à **16 584 791 171 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **16 584 791 171 à 22 559 529 489 FCFA**, soit une hausse de **5 974 738 318 FCFA**, représentant un taux de **36%** par rapport au budget global.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique 11 ci-dessous.

Graphique 34 : Répartition des crédits du programme par action



Comme déjà mentionné, le budget global notifié aux actions du programme 2 s'élève à **22 559 529 489 FCFA**. Sur ce budget notifié, il a été réalisé **20 553 863 787 FCFA**, soit un taux de réalisation de **91,11%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ Au titre de l'action **2204801 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et de sécurité alimentaire »**. Cette action est représentée seulement par la nature de dépense de Biens et Services qui est composée également d'une seule activité intitulée 78042100690 « Coordonner la mise en œuvre des stratégies de productions et de sécurité alimentaire ». Sur un crédit de **20 000 000 FCFA** notifié, il a été réalisé **16 497 960 FCFA**, soit un taux de **82,24%**. Ce taux s'explique par le plafonnement à **70%** des crédits de **biens et services**. Les réalisations de 2021 figurant dans le tableau ci-dessus ont connu une baisse de **3 639 995 040 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette baisse est due à la reconfiguration des activités qui composent l'action. En effet, les activités de 2020 figurant initialement dans l'action ont été reclassées dans d'autres actions en 2021.

❖ Au titre de l'action **2204802 « Amélioration de l'accès aux intrants de qualité »**, le budget notifié est de **450 000 000 FCFA**. Ce budget est réparti sur les natures de dépenses de Biens et Services, de Transfert et d'Investissement. Sur le budget notifié il a été réalisé **446 999 000 FCFA**, soit un taux de **99,33%**. Tous les crédits des natures de dépenses mentionnées ci-dessus ont été entièrement réalisés à l'exception de ceux des Biens et Services réalisés à la limite des crédits autorisés. Il s'agit des activités 78042100518 « Protéger les végétaux et contrôler la qualité des produits phytosanitaires aux ports maritimes et à l'aéroport d'Abidjan » d'un montant de **3 001 000 FCFA**.

La hausse de **301 899 100 FCFA** observée entre les réalisations de 2020 et 2021 est due à l'augmentation des crédits au niveau de la nature de dépense Transfert de l'activité 78042100517 « Transférer les crédits en vue de contribuer au financement de Africa Seed » d'un montant de **100 000 000 FCFA**. A cette augmentation, il faut ajouter l'activité 78042100515 « Projet de lutte contre les mouches de fruits » d'un montant de **187 000 000 FCFA** qui était préalablement inscrite dans l'action 2204801 en 2020.

❖ Au titre de l'action **2204803 « Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation »**, sur un crédit de **92 000 000 FCFA** notifié, il a été réalisé **78 094 998 FCFA**, soit un taux de **84,88%**. Il en résulte un gap de **15,12%** non réalisé. Le gap non réalisé est dû au plafonnement à **70%** des crédits de la nature de biens et services. Cette performance de cette action a été réalisée avec les natures de dépenses Personnel et Biens et services.

La hausse constatée en 2021 par rapport en 2020 est due au crédit de la nature de dépense personnel de l'activité de 78042100670 « Apurer les Passifs du FER-palmier » d'un montant de **50 000 000 FCFA**.

❖ Au titre de l'action **2204804 « Dynamisation des productions alimentaires végétales »**. Cette action est représentée par les natures de dépenses de Biens et Services et Investissement. Sur une prévision de **5 271 170 205 FCFA**, il a été réalisé **5 222 258 165 FCFA**, soit un taux de **99,07%**. Le **gap** restant concerne les dépenses **d'investissement** des activités ci-après :

- L'activité 90042100004 « Projet de développement des chaînes de valeurs vivrières », d'un montant de **32 400 000 FCFA** ;
- L'activité 78042100525 « projet d'appui à l'agriculture sensible, à la nutrition et au développement des capacités des petits agriculteurs », d'un montant de **16 500 000 FCFA**. Les réalisations de 2021 ont connu une hausse de **4 005 987 656 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette hausse est due à l'augmentation des crédits alloués en 2021 aux activités suivantes :
 - 78042100523 « Programme de sécurité alimentaire »
 - 78042100525 « Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs »

Au-delà des augmentations des crédits de ces activités ci-dessus, il faut ajouter les ressources d'un nouveau projet intégré dans l'action en cours de gestion 2021. Il s'agit de l'activité **90042100004 « Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières »** d'un montant de **868 000 000 FCFA**.

- ❖ Au titre de l'action **2204805 « Renforcement des capacités d'analyse qualité, de contrôle et de recherche agricole »**. Cette action renferme trois natures de dépenses à savoir : le Personnel, les Transferts et les investissements. Pour la réalisation des activités inscrites dans cette action, les crédits budgétaires alloués s'élèvent à **7 175 438 886 FCFA**. Sur ces crédits alloués, il a été réalisé **5 703 298 664**, soit un taux de réalisation de **79,48%**. Il en résulte un gap de **20,52%** non réalisé. Ce gap est dû à la régulation des crédits budgétaires de l'activité Le gap restant concerne l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au développement des filières agricoles (PADFA) », d'un montant de **1 472 40 222 FCFA** ;

La baisse de **10 335 258 845 FCFA** constatée au niveau des réalisations de 2021 par rapport à celles de 2020 s'explique par la non dotation en 2021 du projet « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D ».

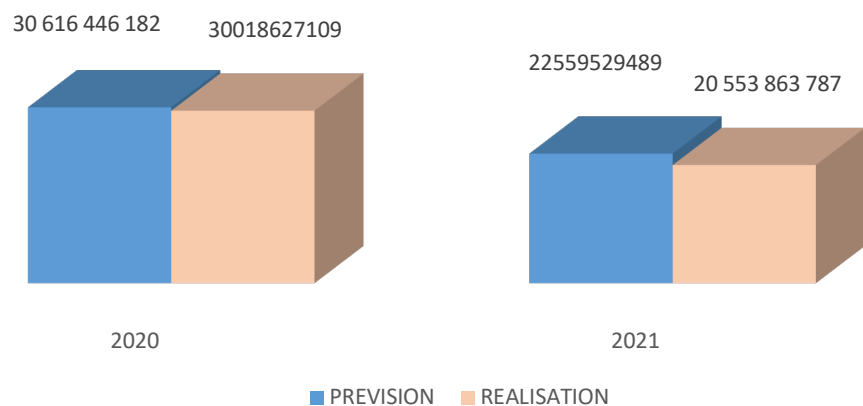
- ❖ Au titre de l'action **2204806 « Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole »**. Cette action regroupe la nature de dépenses de Personnel et d'Investissement. Les crédits prévisionnels de cette action s'élèvent à **9 600 000 000 FCFA** dont **9 300 000 000 FCFA** consacrés à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) pour la réalisation de ces activités. Ces crédits prévisionnels ont été entièrement réalisés, soit un taux de réalisation de **100%**.

Les réalisations de 2020 sont passées de **9 123 493 144** à **9 600 000 000 FCFA** en 2021, soit une hausse de **176 506 856 FCFA**. Cette hausse est due à l'augmentation des ressources allouées à l'activité 78042100703 « Transférer les subventions équilibre personnel au Fonds Interprofessionnels pour la Recherche & le Conseil Agricole (FIRCA) ».

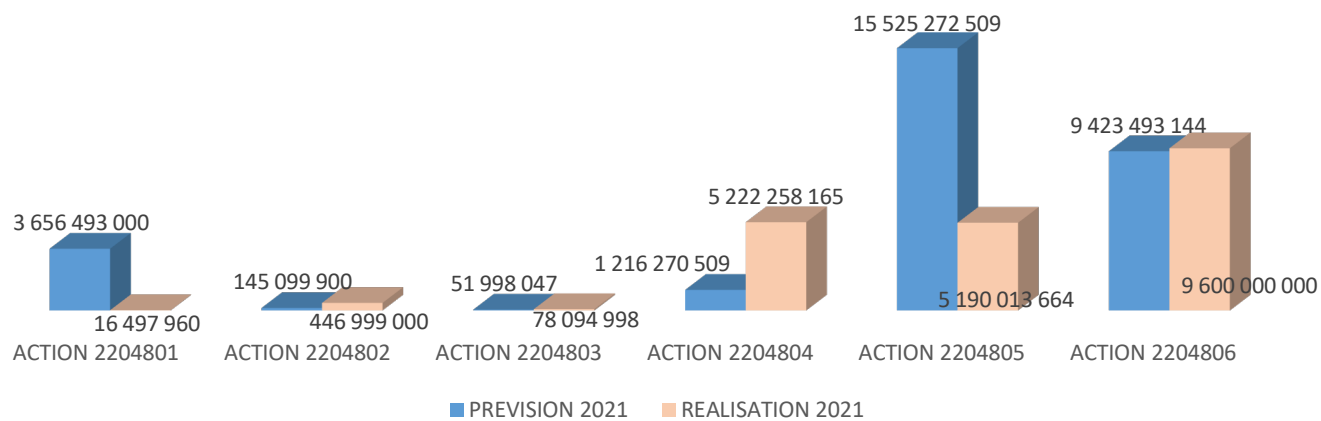
Globalement, les réalisations du programme 2 de 2020 sont passées de **20 553 863 787** à **30 018 627 109 FCFA** en 2021, soit une hausse de **9 464 763 322 FCFA**, représentant un taux de **31%**. Comme mentionnée plus haut, cette baisse s'explique **principalement** par la non dotation en 2021 du projet « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D ». Pour rappel, les crédits budgétaires alloués à FADCI en 2020 s'élevaient à 14 milliards FCFA.

Par ailleurs, ces graphiques ci-dessous étayent les différentes évolutions des prévisions et des réalisations mentionnées plus haut.

Graphique 35 : Evolution globale des prévisions par rapport aux réalisations de 2020 et 2021



Graphique 36 : Evolution des prévisions par rapport aux réalisations de 2020 et 2021



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 42 : Exécution des investissements du programme 2

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Programme 2: Production et Sécurité Alimentaire			257 899 756 115	5 954 299 661	11 835 037 581	9 800 712 359
Sur financement intérieur			66 550 556 115	2 532 399 661	5 090 847 101	5 060 847 101
Sur financement extérieur			191 349 200 000	3 421 900 000	6 744 190 480	4 739 865 258
78042100515 Projet de lutte contre les mouches de fruits	01/01/2017	01/01/2022	864 000 000	187 000 000	187 000 000	187 000 000
Sur financement intérieur			526 000 000	187 000 000	187 000 000	187 000 000
Sur financement extérieur			338 000 000			
78042100523 Programme de sécurité alimentaire	01/01/2012	01/01/2018	5 715 000 000	250 000 000	1 465 000 000	1 465 000 000
Sur financement intérieur			5 715 000 000	250 000 000	1 465 000 000	1 465 000 000
78042100524 Projet Soja	01/01/2019	01/01/2024	46 058 112 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Sur financement intérieur			46 058 112 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
78042100525 Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs	01/01/2019	01/01/2021	1 545 157 000	55 000 000	1 123 170 205	1 106 670 205
Sur financement intérieur			195 157 000	55 000 000	55 000 000	38 500 000
Sur financement extérieur			1 350 000 000	-00	1 068 170 205	1 068 170 205
78042100727 Projet Appui au Secteur Vivrier	01/01/2018	01/01/2023	14 411 200 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement intérieur			1 300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			13 111 200 000	-00	-00	-00
25042100016 Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	01/01/2018	01/01/2026	43 780 000 000	3 621 900 000	6 351 467 715	4 366 042 493
Sur financement intérieur			2 480 000 000	200 000 000	1 157 347 440	1 143 847 440
Sur financement extérieur			41 300 000 000	3 421 900 000	5 194 120 275	3 222 195 053
78048200018 Construction, réhabilitation et équipement du LANADA	01/01/2012	01/01/2022	2 634 958 042	40 399 661	40 399 661	40 399 661
Sur financement intérieur			2 634 958 042	40 399 661	40 399 661	40 399 661
90042100004 Projet de Développement des chaînes de valeurs vivrières	14/10/2021	14/10/2027	142 891 329 073	-00	868 000 000	835 600 000
Sur financement intérieur			7 641 329 073	-00	386 100 000	386 100 000
Sur financement extérieur			135 250 000 000	-00	481 900 000	449 500 000

Source : MEMINADER/Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022.

Commentaire :

Le portefeuille projet du programme 2 « Productions et Sécurité alimentaire » est constitué de **huit (08) projets** pour un coût global de **257 899 756 115 FCFA**. Ce coût se répartit par source de financement comme suit :

- **Financement intérieur : 66 550 556 115 FCFA**, soit un taux de financement de **26%** du budget d'investissement global du portefeuille ;
- **Financement extérieur ; 191 349 200 000 FCFA**, soit un taux de financement de **74%** du budget d'investissement global du portefeuille.

Au titre de 2021, le portefeuille projet a bénéficié d'un montant global de **5 954 299 661 FCFA**. Ces crédits ont connu une hausse en passant de **5 954 299 661 à 11 835 037 581 FCFA**, soit un taux de **98,76%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement. Cette hausse est due essentiellement à :

- Une rallonge budgétaire d'un montant de **1 215 000 000 FCFA** de l'activité 78042100523 « Projet de sécurité alimentaire (PSA) » ;
- Une rallonge budgétaire d'un montant de **957 347 440 FCFA** de l'activité 25042100016 « Programme d'appui au développement des filières agricoles de sécurité alimentaire (PADFA) » ;
- Une intégration de ressources extérieures d'un montant de **1 772 220 275 FCFA** au profit de l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) ».
- Une intégration de ressources extérieures d'un montant de **1 068 170 205 FCFA** au profit de l'activité 78042100525 « Programme d'Appui à l'Agriculture, à la Nutrition et au Développement des capacités des petits agriculteurs (ASNAP) »

Les crédits du portefeuille d'un montant de **11 835 037 581 FCFA** ont été mandatés au profit de ces projets, à hauteur de **9 800 712 359 FCFA**, soit un taux de **82,81%**.

L'analyse détaillée de l'exécution financière et physique de chaque projet permettra d'apprécier le niveau de mise en œuvre du programme 2.

❖ **Au titre de l'activité 78042100515 « Projet de lutte contre les mouches de fruits »**

Démarrés en 2017, les crédits notifiés à ce projet s'élèvent à **187 000 000 FCFA**. Ce crédit a été mandaté à **100%** au profit du projet, et a permis les réalisations ci-après :

- Relocalisation de 30 vergers de la surveillance de la population des mouches des fruits
- Collecte hebdomadaire des mouches des fruits par les Techniciens au niveau des 30 vergers de la surveillance.
- Transmission des mouches des fruits au Laboratoire de CNRA à KORHOGO pour identification
- Analyse des données
- Bilan des activités de la campagne mangue 2021

La réalisation de ces missions permet aujourd'hui de mieux contrôler la dynamique des mouches, l'apparition de nouvelles espèces et la production d'alerte afin de déclencher des traitements dans les zones les plus infestées.

● **Au titre de l'activité 78042100727 « Projet Appui au Secteur Vivrier »**

Ce projet a démarré en 2018 et les crédits alloués en 2021 s'élèvent à **300 000 000 FCFA**. Ces crédits ont été entièrement mandatés à hauteur de **100%** au profit du projet. Ces ressources ont permis de réaliser les activités ci-après :

- 8 Comités régionaux formellement mis en place par arrêté préfectoral ;
- 320 membres des 8 GTTM régionaux formés à la conduite d'une enquête de sécurité alimentaire ;
- 240 membres des 8 GTTM régionaux formés au traitement, à l'analyse et à l'interprétation des indicateurs de sécurité alimentaire ;
- 70 enquêteurs DISSA formés dont 28 équipés ;
- 50 correspondants villages formés dont 40 équipés ;
- 2 enquêtes régionales de sécurité alimentaire réalisées en janvier et août 2021.
- Diffusion du communiqué de presse d'appel à l'identification des acteurs de la filière manioc dans 90 radios locales, sur 2 mois en français et en langues locales.
- 1 mission annuelle d'évaluation externe du MEMINADER réalisée ;
- 2 missions de suivi interne, 6 missions conjointes MEMINADER, FIRCA, ONS et DUE de suivi et 21 missions de suivi des agents des Directions Régionales et Départementales du MEMINADER réalisées ;
- 1 atelier de présentation des premiers résultats organisé à Yamoussoukro ;
- 3 sessions du Comité Technique de suivi et 2 sessions du Comité de pilotage organisées.

- **Au titre de l'activité 78042100523 « Programme de sécurité alimentaire »**

Démarré en 2012, les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un de **250 000 000 FCFA**, ont connu une rallonge de **1 215 000 000 FCFA**, soit une hausse de **486%**, portant ainsi les crédits à **1 465 000 000 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, les crédits de **1 465 000 000 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit du projet, soit un taux d'exécution de **100%**.

Les réalisations physiques obtenues aux termes de la gestion sont :

- 235,5 tonnes de NPK ;
- 50 tonnes d'URÉE livrées.

- **Au titre de l'activité 78042100524 « Projet Soja »**

Ce projet a démarré en 2019 et a bénéficié d'un crédit budgétaire de **1 500 000 000 FCFA** dans le cadre de la gestion budgétaire 2021. Ces crédits ont été mandatés à hauteur de **1 500 000 000 FCFA**, soit un taux de **100%**. Ces ressources ont permis de réaliser les activités ci-après :

- 542 ha de terres ont été emblavées (450 ha du projet et 92 hors projet constitué de parcelles paysannes)
- 202 producteurs ont été formés
- 79,62 tonnes de semences distribuées`

- **Au titre de l'activité 78042100525 « Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible, à la Nutrition et au Développement des Capacités des Petits Agriculteurs »**

Démarré en 2019, les crédits budgétaires alloués en 2021 à ce projet d'un montant 55 000 000 FCFA, ont connu une intégration de ressources extérieures d'un montant de 1 068 170 205 FCFA, portant le budget global à **1 123 170 205 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, les crédits de 1 106 670 205 FCFA ont été mandatés soit un taux de réalisation de **98,53%**. Les principales réalisations de ce projet sont :

- 156 Kg de semences, 62 400 Kg d'engrais ont été acquis et distribués ;
- 1360 sachets de produits vétérinaires ont été acquis et distribués ;
- 2 986 bénéficiaires ont été formés aux bonnes pratiques agricoles ;
- 234 bénéficiaires ont été formés en technique de production de la Patate Douce à Chair Orange ;
- 156 Kg de semences, 62 400 Kg d'engrais ont été acquis et distribués ;
- 1360 sachets de produits vétérinaires ont été acquis et distribués ;
- 2 986 bénéficiaires ont été formés aux bonnes pratiques agricoles ;
- 234 bénéficiaires ont été formés en technique de production de la Patate Douce à Chair Orange ;
- 2133 personnes formées à Communication pour le Changement Comportemental, le genre, l'autonomisation de la femme et le respect de l'environnement;
- 4 517 bénéficiaires formés sur les Actions Essentielles à la Nutrition (AEN) et les Actions Essentielles à l'Hygiène ;
- 4517 personnes formées aux techniques de démonstration culinaires ;
- 260 personnes formées sur les techniques d'économie en eau ;
- 190 femmes formées en matière de genre, d'autonomisation des femmes et de respect de l'environnement ;
- 20 forages réalisés avec système d'irrigation ;
- 810 personnes formées à la manutention post récolte et la gestion de stock.

- **Au titre de l'activité 78048200018 « Construction, réhabilitation et équipement du LANADA »**

Les crédits budgétaires notifiés à ce projet d'un montant de **40 399 661 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, les crédits de **40 399 661 FCFA** notifiés ont été mandatés selon la régulation budgétaire à **70%**.

Ce montant a permis le démarrage de la réhabilitation des laboratoires. Cependant ce montant est très faible face aux besoins du projet estimés à **1 200 000 000 FCFA**, pour la mise aux normes des laboratoires (Réhabilitation totale et équipement) et l'accréditation de celle-ci.

● **Au titre de l'activité 25042100016 « Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) »**

Démarré en 2018, les crédits budgétaires alloués à ce projet d'un montant 3 621 900 000 FCFA, ont connu une hausse d'un montant de 2 729 567 715 FCFA, portant le budget global à **6 351 467 715 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, les crédits de 4 366 042 493 FCFA ont été mandatés soit un taux de réalisation de **68,74%**. Les principales réalisations de ce projet sont :

- Cadres de concertation de la fixation du prix de la mangue bord champ le 20 mars 2021 à Korhogo.
- Deux (2) cadres de concertation entre les acteurs locaux de la filière oignon se sont tenus à Korhogo
- Existence de quatre (04) plateformes maraichères existent dont trois (03)
- Contrat entre le PADFA et Team Créatif signé en juillet 2021 et l'exécution du contrat en cours
- Contrat signé entre le PADFA et ITIA et démarrage de sa mise en œuvre en 16 Septembre 2021
- 10 sites d'installation de nouveaux magasins et 10 sites d'installation de nouvelles aires de séchage identifiés
- 05 cases pilotes construite et site de construction des infrastructures identifiés
- 04 centres de conditionnement de mangue ont été sélectionnés en 2021
- Travaux démarrés pour la réhabilitation 181 ha sur le site de Sologo
- 10 607 Producteurs ont bénéficié de l'appui du PUR et du Programme Normal PADFA pour la production de riz plateau, baffons et irrigué
- 416 membres des OPA maraichères ont bénéficié de semence et de PMO
- 517 membres des OPA formés sur l'utilisation des produits phytosanitaire
- 34 formateurs des OPA formé sur les bons pratiques agricoles

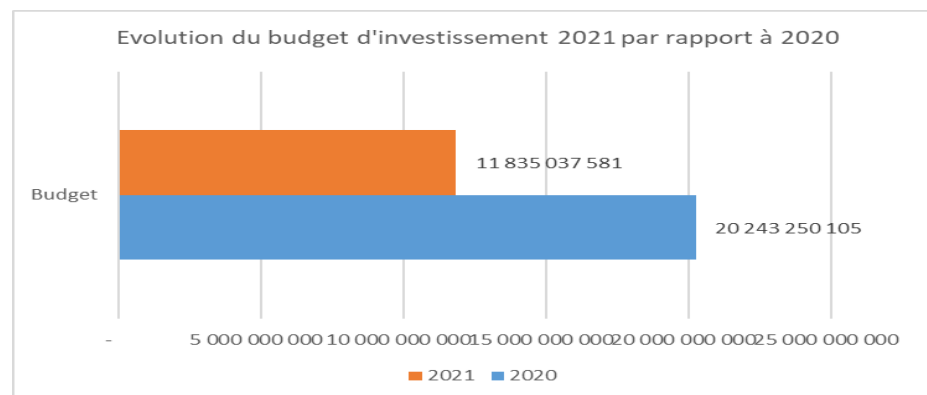
● **Au titre de l'activité 90042100004 « Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V) »**

Ce projet a démarré en 2021 et les crédits alloués s'élèvent à **868 000 000 FCFA**. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, les crédits de **835 600 000 FCFA** ont été mandatés soit un taux de réalisation de 96,27%. Ces ressources ont permis de réaliser les activités ci-après :

- Recrutement du personnel de l'UCP ;
- Elaboration du manuel de procédures administratives, financières, comptables et de passation de marchés ;
- Elaboration et validation du PTBA 2022 ;
- Elaboration du plan opérationnel ;
- Pré-identification des sites d'implémentation des Agricenters : localisation des potentiels sites à Abidjan (zone Ebimpé-Akoupé Zeudji), Abengourou et Daloa ;
- Location, aménagement et équipement du siège de l'UCP ;
- Elaboration des conventions 2022 avec les agences partenaires de mise en œuvre du projet.

Ce graphique 14 présente l'évolution des budgets d'investissements en 2020 et 2021

Graphique 37 : Evolution du budget d'investissement du Programme 2 de 2020 à 2021



Commentaire :

Le budget 2021 du programme 2 est en baisse de 41,5% par rapport à 2020. Cette situation s'explique par le fait que l'activité « Filières Agricoles Durables en C.I (FADCI)/2ème C2D » qui été doté en 2020 d'un budget de 14 258 469 561 FCFA soit sorti du portefeuille puisqu'ayant pris fin en 2020.

II.2. Évolution des effectifs

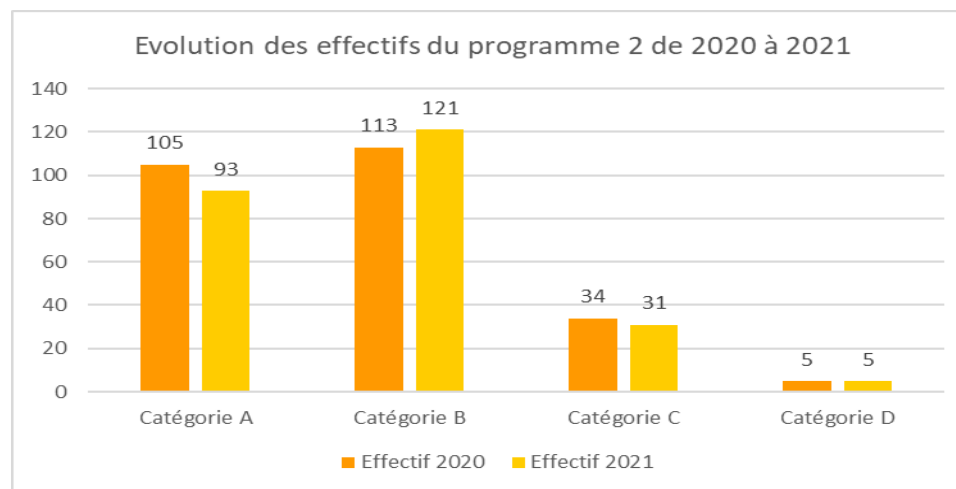
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 43 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	105	13	10	8	20	93
Catégorie B	113	1	15	23	15	121
Catégorie C	34		1	1	4	31
Catégorie D	5		1			5
Non Fonctionnaires	2597	377		233	184	2641
TOTAL	2854	391	27	265	223	2891

Source : MEMINADER/ Catalogues des mesures nouvelles

Graphique 38 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



Commentaire :

Les effectifs du personnel fonctionnaire du programme sont en légère baisse de 3% globalement par rapport à 2020. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que l'administration agricole soit devenue peu attractive faute de motivation et de profil de carrière. Le personnel de catégorie A est le plus touché (11% de baisse) alors que la majeure partie du personnel existant tend vers la retraite. A terme, les performances du programme pourraient être impactées négativement faute de personnel qualifié.

Pour inverser cette tendance, des mesures vigoureuses visant l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel de l'administration agricole doivent être prises.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Deux (02) résultats stratégiques (RS 2 et RS 3) ont permis d'atteindre l'objectif général libellé : « Améliorer la compétitivité du secteur agricole et assurer la sécurité alimentaire et des revenus décents aux agriculteurs ».

- **Le résultat stratégique 2 : « les filières agricoles sont développées »**

Les organes de régulation notamment le Conseil Café Cacao, le Conseil du Coton et de l'Anacarde et le Conseil Hévée Palmier à Huile, ont permis l'organisation, l'amélioration de la commercialisation et de la gestion de toute la chaîne des valeurs du coton, de l'anacarde, du café, du cacao, de l'hévée, du palmier à huile.

En outre, il y a eu la mise en place de parcelles de production pour les programmes couvrant les filières céréales (riz, maïs, etc.), les racines et tubercules (banane plantain, manioc, igname) et les cultures maraichères, notamment **130 707 ha** de parcelles de riz, 110 485 ha de maïs, 28 354 ha de manioc et **5 378 ha** de cultures de banane.

De plus, des appuis importants ont été apportés aux producteurs, individuels ou en groupements, notamment :

- **920,42 tonnes** de semences certifiées de semences de vivriers ont été mis à la disposition des producteurs dans le cadre des projets et programmes du Ministère ;
- **347.9 tonnes d'engrais NPK et urée** ont été distribués aux producteurs ;

- **Le résultat stratégique 3 : « les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité sont renforcés »**

Les actions conjuguées de l'ANADER, du FIRCA en termes d'encadrement, d'appui conseil, de recherche de financement et de promotion de nouvelles variétés plus résistantes et plus productives face au changement climatique, ont permis d'atteindre un taux de réalisation de 29% des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation sur une prévision de 40%.

L'objectif annuel en matière d'encadrement des exploitants agricoles n'a pas été atteint mais un accroissement d'un point a tout de même été enregistré par rapport à l'exercice 2020. Le déficit constaté est la conséquence de la faiblesse de quatre (04) facteurs que sont (i) l'optimisation du dispositif d'intervention, (ii) la digitalisation de la collecte et la capitalisation des données de l'encadrement (iii) la suspension ou la réduction des activités avec certains partenaires en raison de la crise liée à la pandémie du Covid 19 et (iv) l'insuffisance de ressources financières.

En effet, pour assurer le conseil agricole aux exploitants, le dispositif d'intervention projeté a été évalué à 1 732 agents destinés au conseil agricole contre 1 531 disponibles ce jour. En outre, la réduction ou la suspension des activités par les partenaires suite à la pandémie n'a pas permis de déployer le dispositif en vue de toucher un grand nombre d'exploitants.

Au titre des ressources humaines, on constate un turn over des agents techniques (TS et ADR) dû à la non attractivité des salaires proposés par l'ANADER. L'insuffisance de ressources ne permet pas de former suffisamment les agents techniques et de les rendre plus performants. Le dispositif de vulgarisation par voie électronique de l'ANADER qui devait suppléer l'insuffisance de l'effectif du personnel n'est pas pleinement opérationnel faute de financement durable.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'objectif global du programme « Productions et Sécurité Alimentaire » est d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et d'assurer la sécurité alimentaire.

Le programme 2 se décline en deux (02) objectifs spécifiques qui sont eux-mêmes, déclinés en actions contribuant à l'atteinte des objectifs spécifiques et concourant à l'atteinte des résultats du secteur agricole en matière de production et de sécurité alimentaire.

a) *Description de la stratégie du programme 2.*

Le programme « Productions et Sécurité Alimentaire » vise à créer un cadre favorable à l'amélioration de la qualité et de la quantité des productions agricoles, tout en assurant la sécurité alimentaire.

Les objectifs du programme 2 sont les suivants :

- **Objectif spécifique 2.1** : Développer les filières agricoles ;
- **Objectif spécifique 2.2** : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité.

Chacun des objectifs spécifiques est décliné en actions.

b) *Description des actions du programme 2.*

Objectif spécifique 2.1 : Développer les filières agricoles

L'atteinte de cet objectif permettra, d'une part d'améliorer l'offre des produits agricoles de qualité et de conquérir des parts de marché plus importantes dans le commerce régional et international et d'autre part, d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population.

Cet objectif vise à améliorer l'accès aux techniques novatrices de développement de la production agricole par filière et aux techniques améliorées de transformation et de conservation.

Quatre (04) actions ont été retenues pour contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 :

Action 2.1.1. : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de production et sécurité alimentaire

Action 2.1.2. : Amélioration de l'accès aux intrants de qualité

Action 2.1.3. : Renforcement du potentiel de production des produits d'exportation

Action 2.1.4. : Dynamisation des productions alimentaires végétales

Objectif spécifique 2.2 : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité

Cet objectif vise à rendre disponible et accessible l'appui-conseil, le contrôle qualité et les technologies et techniques agricoles susceptibles d'améliorer la pratique des activités de production des exploitants agricoles.

Cet objectif ne peut être atteint qu'en renforçant les capacités techniques et opérationnelles des structures de conseil agricole, de contrôle qualité et de recherche agricole.

Les actions suivantes ont été identifiées par le MEMINADER, en vue de l'atteinte de l'objectif 2.2 :

Action 2.2.1. : Renforcement des capacités d'analyses qualité, de contrôle et de recherche agricole

Action 2.2.2. : Dynamisation du dispositif national du conseil agricole et de la vulgarisation des résultats de la recherche agricole

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau 15 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs du programme 2.

Tableau 44 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Développer les filières agricoles						
Taux d'accroissement moyen annuel de la production agricole	%	-	7%	7%	8%	7,4%
Taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais	%	-	92%	86,95%	92%	96%
Taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire	%	-	11%	85%	90%	85 %
Objectif spécifique : Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité						
Taux des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation	%	-	36%	28%	40%	29%
Quantité de semences certifiées (tonnes).	Tonnes	-	111,715	538	200	920,420

Source : MEMINADER/ DPPD-PAP 2021-2023

L'indicateur « Taux d'agrément d'importation d'engrais délivrés » indiqués dans le RAP 2020, a été reformulé comme suit « Taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais », afin d'en faciliter la compréhension et l'évaluation.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme s'est mesurée à travers deux objectifs spécifiques et cinq (05) principaux indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus. Le premier objectif spécifique libellé « Développer les filières agricoles » comporte trois indicateurs de performance et le second objectif spécifique libellé « Renforcer les services de recherche, d'appui-conseil et de contrôle qualité » comporte deux indicateurs de performance. Le premier indicateur de l'objectif spécifique 1 est relatif au **Taux d'accroissement moyen annuel de la production agricole**.

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'apprécier le développement des filières agricoles à travers l'augmentation des productions agricoles par année.

Source des données : Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGSP).

Mode de calcul : (Production année en cours sur Production année 2012)^{1/n-1}.

Valeur cible : 8% en 2022 et 9% en 2023.

Définition de l'indicateur : Il s'agit d'apprécier le développement des filières agricoles à travers l'augmentation des productions agricoles par année.

Source des données : Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets (DGSP).

Mode de calcul : (Production année en cours sur Production année 2012)^{1/n-1}.

Valeur cible : 8% en 2022 et 9% en 2023.

Le niveau d'atteinte de cet indicateur en 2021 est de **7,4 %** sur un objectif de 8%. La valeur cible en 2021 n'est certes pas atteinte mais elle est en légère hausse par rapport à la réalisation de 2020 qui est de 7%. La hausse du coût des engrais en 2021 n'a pas favorisé l'acquisition des intrants agricoles. De même, il a été constaté en 2021 des poches de sécheresses dans certaines régions de la Côte d'Ivoire (enquête SEA).

✓ Le second indicateur de l'objectif 1 concerne le **Taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais.**

Définition de l'indicateur : il s'agit d'apprécier la disponibilité des engrais à travers la quantité d'engrais importée.

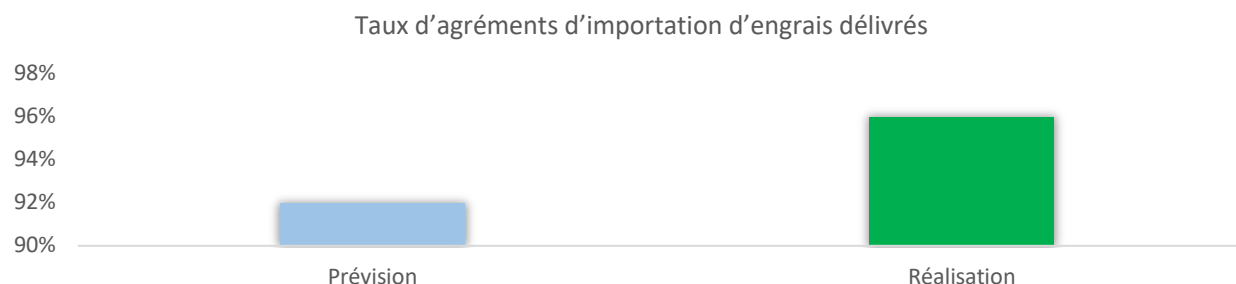
Source des données : Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA).

Mode de calcul : (Nombre d'agrément d'importation d'engrais délivrés / nombre de demandes reçues) x100%.

Valeurs cible : 92% en 2022 et 92% en 2023

Le graphique 16 indique l'évolution de cet indicateur en 2021.

Graphique 39 : Taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais



Pour un objectif attendu de 92%, le taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais en 2021 est de 96% soit un taux de réalisation de 104%. Par ailleurs, les taux d'agrément délivrés selon les types d'agrément en 2021, se déclinent comme suit :

- Importateurs (24 dossiers agrément délivrés sur 25 demandes), soit 96% de réalisation. Un (1) dossier a été rejeté pour dossier incomplet et résultats d'analyse au laboratoire non conforme ;
- Fabricant / Formulateur : un agrément a été délivré pour un dossier reçu soit 100% de réalisation ;
- Distributeur : un agrément a été délivré pour un dossier reçu soit 100% de réalisation ;
- Revendeur : cinq (5) agrément ont été délivrés sur cinq (5) dossiers reçus soit 100% de réalisation.

✓ Le troisième indicateur de l'objectif 1 porte sur le **Taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire.**

Définition de l'indicateur : Il est question d'apprécier l'amélioration de la qualité de la protection agricole à travers le contrôle des produits phytosanitaires.

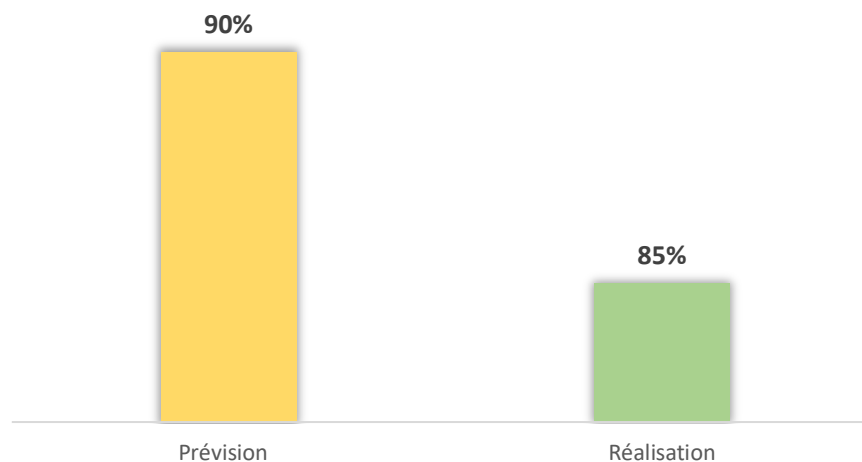
Source des données : Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Qualité.

Mode de calcul : 100% - Taux de fraude.

Valeur cible : 95% en 2022 et 85% en 2023.

Le graphique 17 ci-après illustre le niveau d'atteinte de cet indicateur.

Graphique 40 : Taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire



Relativement au taux de produits phytosanitaires homologués, il enregistre un taux de réalisation de 85% sur une prévision de 90%. L'activité phytosanitaire connaît une baisse d'intensité due à la COVID 19 et aux conséquences de la crise énergétique, qui se ressent par le coût de production désormais élevé des intrants.

Le taux de **90%** avait été prévu en vue de réduire le taux de fraude. Mais, ce taux est resté constant à **15%**. En effet, la mise en œuvre de dispositifs plus vigoureux de lutte contre les produits phytosanitaires frauduleux n'a pu être réalisée en raison principalement de la crise de la COVID-19.

Ce taux de 15% a été donné par CROPLIFE CI (Association des firmes phytosanitaires).

Formulation d'indicateur adapté à la mesure de la performance des services de contrôle : « Nombre de produits phytosanitaires homologués sur le nombre de demandes reçues ». Pour faire baisser le taux de fraude, deux actions sont à mener : poursuivre l'homologation des produits phytosanitaires et sensibiliser les producteurs afin qu'ils distinguent les produits homologués des produits frauduleux.

✓ Le premier indicateur de l'objectif 2, porte sur le **Taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation**.

Définition de l'indicateur : Il s'agit de la proportion des producteurs ayant reçu un appui-conseil ou une formation dans le cadre de son activité, au regard du nombre d'exploitants prévus pour en recevoir dans le cadre des activités de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural.

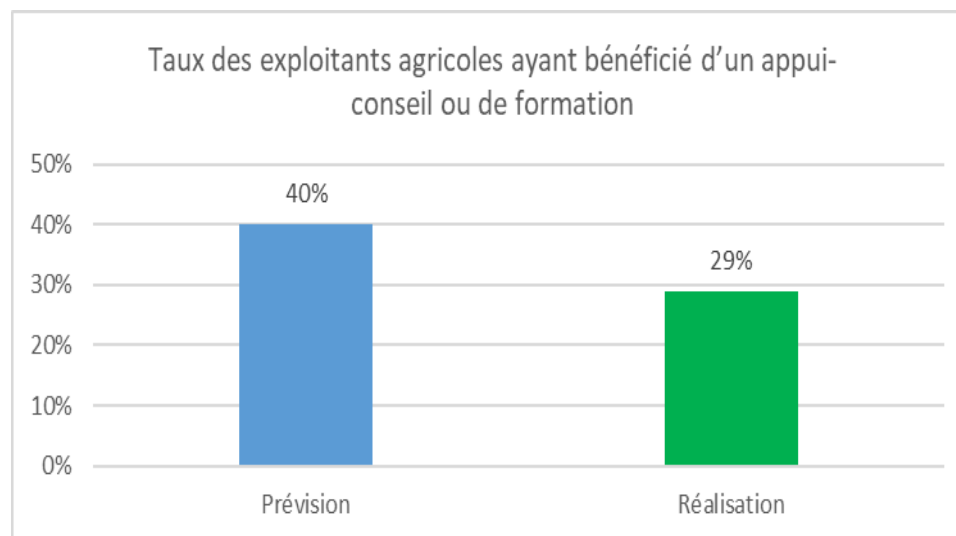
Source des données : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER).

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation} / \text{Nombre d'exploitants prévus}) \times 100$.

Valeur cible : 42% en 2022 et 44% en 2023.

Le graphique 18 présente l'évolution du taux de producteurs ayant bénéficié d'un appui conseil ou de formation.

Graphique 41 : Taux des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation



40% des exploitants agricoles devraient être formés mais 29% des exploitants ont pu être formés en 2021. L'objectif annuel en matière d'encadrement des exploitants agricoles n'a pas été atteint mais un accroissement d'un point a tout de même été enregistré par rapport à l'exercice 2020. Le déficit constaté est la conséquence de la faiblesse de deux facteurs que sont (i) l'optimisation du dispositif d'intervention et (ii) la digitalisation de la collecte et la capitalisation des données de l'encadrement. En effet, pour assurer le conseil agricole aux exploitants, le dispositif d'intervention projeté a été évalué à 1 732 agents destinés au conseil agricole contre 1 531 disponibles ce jour.

✓ Enfin, celui sur la **Quantité de semences certifiées (tonnes)**

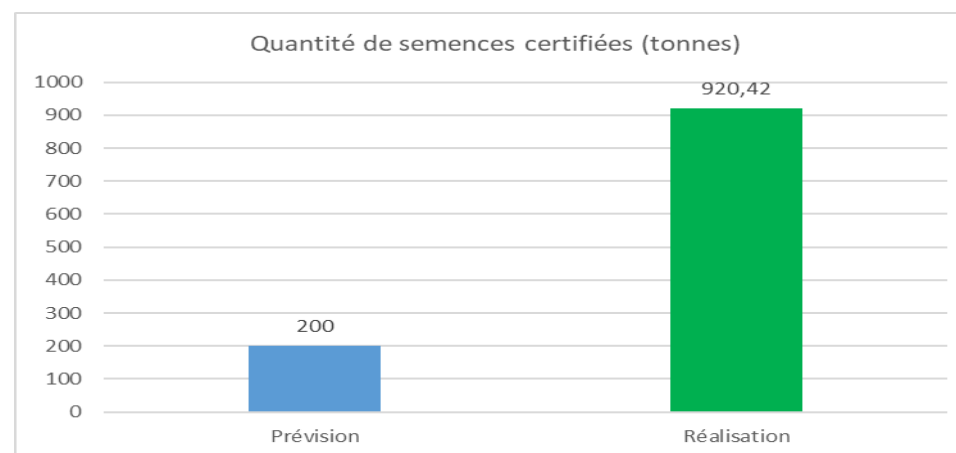
Définition de l'indicateur : c'est le nombre de tonnage de semences certifiées.

Source des données : Direction des Productions Vivrières et de la Sécurité Alimentaire (DPVSA).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 350 Tonnes en 2022 et 350 Tonnes en 2023.

Graphique 42 : Quantité de semences certifiées (tonnes)



L'objectif a été atteint à 460%. Les 200 tonnes projetées concernaient la prévision de production de la société AMC FC. Finalement, elle n'a produit que 180 tonnes. Heureusement en 2021, l'on a enregistré l'intervention de deux nouvelles structures (OPRN et MANY) qui ont produit respectivement 392,38 tonnes et 308,04 tonnes. Toutes ces semences certifiées produites le sont grâce au projet CORIS (COVID 19 response rice project) financé par le Ministère Allemand de la Coopération Économique et du Développement. Il faudra penser à doter la Direction concernée pour assurer le rôle régalien de certification des semences.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

4.1.1 Éléments positifs

Au terme de l'exercice 2021, l'on peut retenir les points positifs ci-après :

- Le démarrage des aménagements qui constituent les gros investissements et le préalable à une production vivrière performante ;
- La mise à disposition des producteurs d'importantes quantités de semences sélectionnées et d'engrais qui ont permis d'accroître la production vivrière au cours de la crise de la COVID 19 ;
- Le renforcement en cours des capacités fonctionnelles du dispositif technique de vulgarisation électronique de l'ANADER en vue d'accroître ses performances en vulgarisation électronique.

4.1.2 Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées en 2021, sont :

- La mise à disposition tardive des budgets alloués aux projets et programmes ;
- L'insuffisance des dotations budgétaires pour la mise en œuvre des activités notamment en central ;
- L'instabilité du personnel en charge des projets et programmes (contrat de travail précaire) ;

- Le déficit du personnel technique de vulgarisation ;
- La mise à disposition tardive des canevas pour l'élaboration des rapports ;
- Le principal critère d'évaluation du programme (taux d'exécution/transfert financier) n'est pas suffisant pour apprécier le niveau de performance des réalisations du programme. Il conviendrait de tenir compte du taux d'exécution physique effectif des activités conduites sur l'année sous revue.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- Faciliter la mise à disposition des fonds bailleurs en allégeant les procédures ;
- Disposer d'un personnel stable pour faciliter la mise en œuvre des projets/programmes en revoyant les contrats du personnel. Pour les postes de coordonnateur de projets/programmes, il convient d'envisager le recrutement de coordonnateur adjoint fonctionnaire pour suppléer au titulaire du poste en cas de vacances évitant de ce fait les ruptures d'activités sur les projets ;
- Accroître les performances des projets/programmes en adaptant les procédures (décaissement, marchés) à la spécificité des activités agricoles qui sont soumises à des saisons ;
- Recruter du personnel en vue de combler le déficit du personnel de vulgarisation ;
- Réexaminer les critères d'évaluation du programme en prenant en combinant le taux d'exécution de décaissement effectif et le taux d'exécution physique effectif des activités ;
- Mettre à disposition des responsables de programme les canevas suffisamment tôt (01 mois) en vue de l'élaboration de rapport de qualité dans de meilleures conditions.

CONCLUSION

En guise de conclusion, l'on peut retenir que le programme 2 a pu obtenir des résultats satisfaisants pour la gestion budgétaire 2021. Ces résultats ont été possibles grâce à la mise en œuvre des différentes activités. Certes, certaines activités ont connu des retards en raison de la pandémie à COVID-19. Cependant, d'autres activités ont été réalisées au-delà des prévisions avec l'appui des fonds covid-19 dont le programme a bénéficié. Les résultats peuvent également être appréhendés à travers les indicateurs de performance dont les cibles ne sont pas loin d'être atteints à 100%.

Le programme 2 Productions et Sécurité Alimentaire a connu dans la mise en œuvre de ses activités, des points importants qui sont entre autres un taux élevé de **83,02%** d'exécution des crédits du programme dont 100% pour les ressources intérieures et 70.28% pour les ressources extérieures. Ce taux a permis la réalisation des activités qui ont contribué à la croissance des volumes de productions agricoles, à la couverture des besoins des producteurs en semences améliorées et en produits phytosanitaires mais aussi de l'effectif et de la qualité des ressources humaines qui ont œuvré à la réalisation des activités du programme. Néanmoins des points à améliorer subsistent. Il s'agit de l'incapacité de certains projets à consommer les ressources allouées pour la réalisation des activités, la lenteur dans la réalisation de certaines activités notamment de travaux et le faible niveau de transformation de certains produits agricoles.

Face à cette situation, les acteurs doivent être plus proactifs afin d'absorber les crédits en vue de la réalisation des activités et améliorer le processus de sélection des entreprises commises à la réalisation des ouvrages agricoles.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « DÉVELOPPEMENT RURAL »

INTRODUCTION

Le programme 3 « Développement Rural » est coordonné par Monsieur N'GUESSAN KOFFI Rodrigue, Directeur Général du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole, depuis le 21 juin 2019.

Le programme 3 « Développement Rural » vise à améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.). A ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adapté et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Le programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- au titre des services centraux et régionaux : Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME), Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations (DMEME), Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), Direction de la Valorisation des Produits (DVP), Direction du Foncier Rural (DFR) ;
- au titre des organismes sous tutelle directe : Chambre Nationale d'Agriculture, Agence du Foncier Rural (AFOR) ;
- **au titre des Projets d'investissements publics** : **(i)** Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier (2PAI) ; **(ii)** Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation (PROPACOM) Extension Ouest ; **(iii)** Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI ; **(iv)** Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin (PDC ID) ; **(v)** Projet de construction des magasins de stockage ; **(vi)** Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière ; **(vii)** Programme d'Appui au foncier rural ; **(viii)** Programme National de Formation aux Métiers Ruraux (PNMR) ; **(ix)** Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat ; **(x)** Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde (PPCA) ; **(xi)** Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire ; **(xii)** Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI ; **(xiii)** Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC) ; **(xiv)** Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET).

Dans l'objectif de rendre notre pays émergent, un programme de dynamisation et de modernisation du secteur agricole est mis en place. La mise en œuvre du programme 3 en 2021, qui devait permettre la transformation structurelle de l'économie agricole, a été marquée notamment par un environnement dominé par la pandémie à Coronavirus et une variabilité climatique qui a entraîné une perte de certaines productions agricoles. A cela s'ajoute la mise à disposition tardive des budgets de la plupart des projets affectant significativement ainsi la réalisation de certaines de leur activité dans le temps.

Le présent rapport s'articulera autour de quatre points que sont : **(i)** Présentation de la stratégie du programme ; **(ii)** Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ; **(iii)** performance du programme et **(iv)** Perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « Développement Rural » vise à améliorer l'environnement de l'agriculteur (fonction productive et bien-être social) par la promotion de l'innovation (modernisation des exploitations, amélioration des infrastructures, etc.), qui constitue l'objectif global 3. A ce titre, il vise à améliorer la mise en œuvre des stratégies relatives à la sécurisation foncière, à la modernisation des exploitations, à la professionnalisation du monde paysan notamment à travers la mise en place de mécanismes de financement adapté et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Les résultats stratégiques liés à cet objectif sont : (i) l'agriculture est modernisée ; (ii) la gestion du foncier rural est améliorée et (iii) la promotion du métier d'agriculteur est assurée.

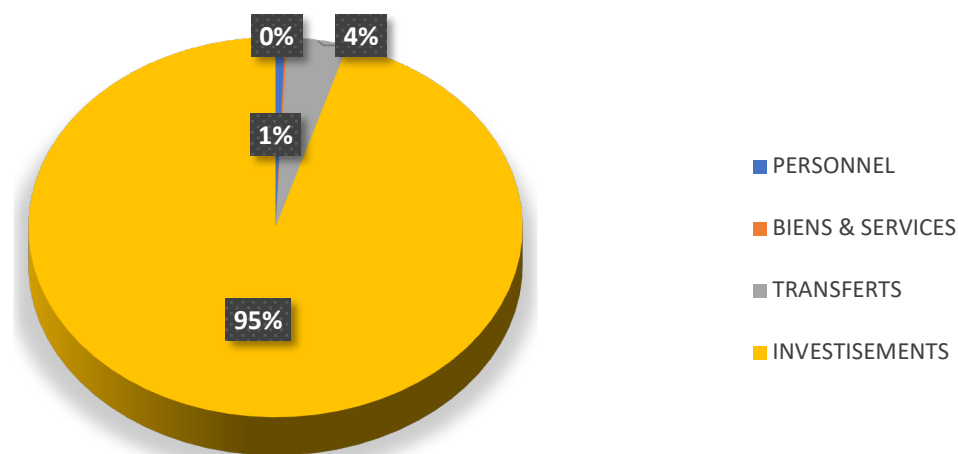
I.2. Le financement du programme

Au titre de l'exercice 2021, les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 3 « Développement Rural » s'élevaient à **34 250 591 786 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 3 est passé de **34 250 591 786 FCFA** à **44 183 042 337 FCFA**, soit une hausse de **9 932 450 551 FCFA**, représentant un taux de **29%** par rapport au budget initial du programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 3 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **287 907 815 FCFA**, soit **1%** du budget global du programme 3 ;
- **Biens et Services** : **52 889 691 FCFA**, soit **0%** du budget global du programme 3 ;
- **Transferts et Subvention** : **1 413 000 000 FCFA**, soit **3%** du budget global du programme 3 ;
- **Investissements** : **42 429 244 831 FCFA**, soit **96%** du budget global du programme 3.

Le graphique 20 ci-après illustre cette répartition.

Graphique 43 : Répartition par nature de dépenses des crédits du Programme



II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 3 a connu une hausse de **9 932 450 551 FCFA**. Cette hausse se traduit par les natures de dépense résumées dans le tableau 16 ci-dessous :

Tableau 45 : Variation des crédits budgétaires du programme 3 par natures de dépenses

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	287 907 815	287 907 815	0	0,00
BIENS & SERVICES	70 000 000	52 889 691	-17 110 309	-24,44
TRANSFERTS	1 655 000 000	1 413 000 000	-242 000 000	-14,62
INVESTISSEMENTS	32 237 683 971	42 429 244 831	10 191 560 860	31,61
TOTAL	34 250 591 786	44 183 042 337	9 932 450 551	29,00

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaires :

La hausse enregistrée au niveau du programme 3 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit des natures de dépense « **Transfert et Investissement** ». Il s'agit de :

Pour le **Transfert**, les crédits budgétaires de l'activité 78042100535 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » ont connu une hausse d'un montant de **143 000 000 FCFA**, ils sont passés de **115 000 000 FCFA** à **258 000 000 FCFA**.

Pour l'**investissement**, il s'agit :

- L'intégration des ressources d'un montant de **827 386 776 FCFA** au profit de l'activité 90042100005 « Projet de Résilience des systèmes cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire »
- L'intégration des ressources d'un montant de **585 200 000 FCFA** au profit de l'activité 90042100006 « Projet de Renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants et des femmes dans la région du N'ZI »
- L'augmentation des ressources d'un montant de **110 000 000 FCFA** de l'activité 41042100015 « Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension ». Ces crédits sont passés de **333 284 310 FCFA** à **443 284 310 FCFA**.
- L'augmentation des ressources d'un montant de **200 000 000 FCFA** de l'activité 61042100012 « Projet de Développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin ». Ces crédits sont passés de **980 000 000 FCFA** à **1 180 000 000 FCFA**.
- L'augmentation des ressources d'un montant de **86 672 598 FCFA** de l'activité 78042100607 « Programme National de Formation aux Métiers Ruraux (PNMR) ». Ces crédits sont passés de **100 000 000 FCFA** à **189 672 598 FCFA** ;
- L'augmentation des ressources d'un montant de **1 860 340 054 FCFA** de l'activité 78042100723 « Projet de Compétitivité de la Chaîne de valeurs Anacarde ». Ces crédits sont passés de **13 000 000 000 FCFA** à **14 860 340 054 FCFA** ;
- L'intégration des ressources d'un montant de **1 394 558 069 FCFA** au profit de l'activité 78042100751 « Projet des chaînes de valeurs compétitives pour l'emploi et la Transformation économique » ;
- L'augmentation des ressources d'un montant de **6 200 000 000 FCFA** de l'activité 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique Foncière ». Ces crédits sont passés de **500 000 000 FCFA** à **6 700 000 000 FCFA**.

En termes de réalisations enregistrées au niveau de ce programme, sur un crédit de **44 183 042 337 FCFA**, il a été réalisé un montant de **37 393 594 526 FCFA**, soit un taux de **84,63%**. Malgré ce taux globalement satisfaisant, les crédits budgétaires non exécutés à la clôture budgétaire restent importants, soit un cumul de **6 789 447 811 FCFA** comme le montre le tableau 18 ci-dessous. Cette situation s'explique par le plafonnement des crédits des natures de dépense **Transferts** et **Investissements**.

Au niveau des **Transferts**, il s'agit des activités 78042100577 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » et 78042100535 « Transférer les crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural » de montants respectifs de **33 540 000 FCFA** et **385 000 000 FCFA**.

Au niveau des **Investissements**, les activités concernées sont :

- 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier » d'un montant de **2 351 348 691 FCFA** ;
- 61042100012 « Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin » d'un montant de **100 945 555 FCFA** ;
- 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière » d'un montant de **1 488 222 086 FCFA** ;
- 78042100627 « Programme d'Appui au foncier rural » d'un montant de **750 000 000 FCFA** ;
- 90042100006 « Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI » d'un montant de **7 200 000 FCFA** ;
- 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat » d'un montant de **21 000 000 FCFA** ;
- 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde » d'un montant de **3 108 102 016 FCFA**.

Le tableau 17 ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 3 « Développement Rural ».

Tableau 46 : Situation d'exécution du budget du programme 3

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	287 907 815	287 907 815	100,00	0
BIENS & SERVICES	52 889 691	51 203 591	96,81	1 686 100
TRANSFERTS	1 413 000 000	1 379 460 000	97,63	33 540 000
INVESTISSEMENTS	42 429 244 831	35 675 023 120	84,08	6 754 221 711
TOTAL	44 183 042 337	37 393 594 526	84,63	6 789 447 811

Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 47 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204901 Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural	-	-	13 499 900	13 194 750	-	-	-	-	13 499 900	13 194 750
2204902 Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural	-	-	10 493 000	9 818 900	-	-	9 374 802 293	12 813 722 056	9 385 295 293	12 823 540 956
2204903 Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation	-	-	7 499 986	7 000 000	-	-	1 062 509 392	1 139 054 445	1 070 009 378	1 146 054 445
2204904 Sécurisation du domaine foncier rural	-	-	7 000 000	7 000 000	1 540 000 000	1 155 000 000	5 375 853 127	6 961 777 914	6 922 853 127	8 123 777 914
2204905 Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole	287 907 815	287 907 815	8 999 814	14 189 941	218 201 612	224 460 000	104 662 587	764 672 598	619 771 828	1 291 230 354
2204906 Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation	-	-	-	-	-	-	12 825 600 000	13 995 796 107	12 825 600 000	13 995 796 107

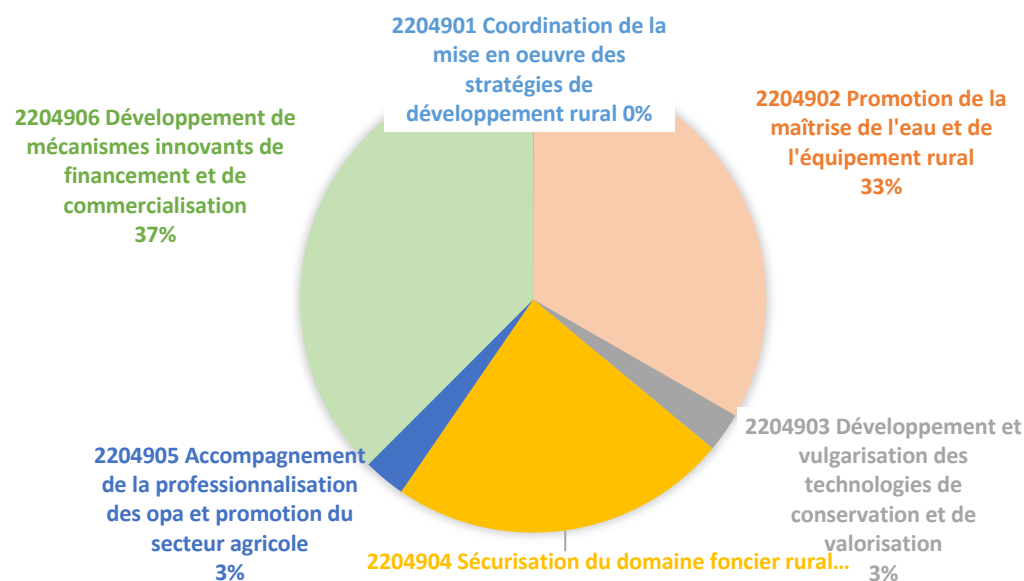
Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaires :

Le programme 3 « Développement Rural » est structuré autour de **six (06) actions**. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevait à **44 183 042 337 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés de **34 250 591 786 FCFA** à **44 183 042 337 FCFA**, soit une hausse de **9 932 450 551 FCFA**, représentant un taux de **29%** par rapport au budget initial des actions.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique 21 ci-dessous.

Graphique 44 : Répartition des crédits du programme par action



En termes de réalisation, sur un montant **44 183 042 337 FCFA** de crédits notifiés, **37 393 594 526 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de réalisation de **84,63%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ Au titre de l'action **2204901 « Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural »**.

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature dépense Biens et Services. Il s'agit de l'activité 78042100527 « Coordonner la mise en œuvre de la stratégie du programme développement rural » d'un montant de **20 000 000 FCFA**. Ce montant a été exécuté à **66%**, soit à la limite des crédits autorisés.

Les réalisations de cette action en 2021 sont quasiment identiques à celles de 2020.

- Au titre de l'action **2204902 « Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural »**.

Les crédits budgétaires de cette action s'élèvent à **15 180 070 747 FCFA** et sont fortement représentés par ceux de l'investissement. Sur ces crédits notifiés, **12 823 540 956 FCFA** ont été réalisés, soit un taux de **84%**. Les crédits alloués aux projets de cette action ont été réalisés à **100%** à l'exception de l'activité 11042100017 « Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier » dont **2 351 348 691 FCFA** ont été régulés.

Pour cette action, il faut signifier que l'intitulé a connu une reformulation en 2021. Pour rappel, en 2020, l'action était libellée « Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'équipement rural. Comme le montre le tableau ci-dessus, les réalisations de cette action sont passées de **9 385 295 293** en 2020 à **12 823 540 956 FCFA** en 2021, soit une hausse **3 438 245 663 FCFA**, soit un taux de **37%**. Cette hausse est due au nouveau projet, intitulé « 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire », intégré en cours de gestion en 2021. A ce nouveau projet, il faut noter aussi l'augmentation en 2021, des ressources allouées au projet intitulé « 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier ».

❖ **Au titre de l'action 2204903 « Développement et vulgarisation des technologies de conservation et de valorisation ».**

Les activités de cette action sont composées des natures de dépenses de **Biens et services** et d'**Investissements**. Le cumul des crédits budgétaires alloués à ces deux natures de dépenses est **1 250 000 000 FCFA**. Ces crédits ont été réalisés à hauteur de **92%**. Il en résulte un gap de **8%** non réalisé. Ce gap est dû :

- Au plafonnement à **70%** des crédits de la nature dépenses de Biens et Services de l'activité 13010180 « Direction de la Valorisation des Produits », soit un montant de **3 000 000 FCFA** ;
- A la régulation des crédits budgétaires de l'activité 12400007 « Unité de Coordination du Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin » d'un montant de **100 945 555 FCFA**.

Les réalisations de cette action en 2021 sont quasiment identiques à celles de 2020.

❖ **Au titre de l'action 2204904 « Sécurisation du domaine foncier rural »**

Cette action a bénéficié d'un crédit de **10 750 000 000 FCFA** pour la réalisation des activités qui la composent. Ces activités concernent les natures de dépense de Biens et Services, de Transferts et d'Investissement. Sur ces crédits alloués, **8 123 777 914 FCFA** ont été réalisés, soit un taux de **76%**. Le gap non réalisé s'explique par la régulation budgétaire de toutes les activités de cette action. Il s'agit de :

- l'activité 78042100535 « Transférer les crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural », d'un montant de **385 000 000 FCFA**;
- l'activité 78042100627 « Programme d'Appui au foncier rural », d'un montant de **750 000 000 FCFA** ;
- l'activité 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière », d'un montant de **1 488 222 086 FCFA** ;
- l'activité 78042100749 « Mettre en œuvre et suivre la loi sur le foncier rural », d'un montant de **3 000 000 FCFA**.

Les réalisations de 2021 ont une hausse de **1 200 924 787 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette hausse s'explique par la hausse des crédits budgétaires de la part Bailleur de l'activité 78042100534 « Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière ».

❖ **Au titre de l'action 2204905 « Accompagnement de la professionnalisation des opa et promotion du secteur agricole ».** Cette action regroupe les quatre natures de dépenses. Sur une prévision de **1 332 780 413 FCFA**, il a été réalisé **1 291 230 354 FCFA**, soit un taux de réalisation de **93%**. Les crédits des natures de dépense de cette action ont été entièrement réalisés à l'exception de ceux consacrés aux Transferts. Il s'agit de des crédits de l'activité 78042100577 « Transférer les crédits à la Chambre d'Agriculture » plafonné à **70%**.

Les réalisations de 2020 sont passées de **619 771 828** à **1 291 230 354 FCFA** en 2021, soit une hausse de **671 458 526 FCFA** par rapport à 2020. Cette hausse est due au nouveau projet dont l'action a bénéficié en cours de gestion 2021. Il s'agit de l'activité 90042100006 « Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI ».

❖ **Au titre de l'action 2204906 « Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation ».** Cette action est composée seulement de la nature de dépense investissement pour un montant total de **17 124 898 123 FCFA**. Sur ce montant alloué, il a été réalisé **13 995 796 107 FCFA**, soit un taux de **82%**. Il en résulte un gap important de **18%** non réalisé. Ce gap correspond aux crédits régulés au niveau de cette action. Il s'agit des activités ci-après :

- 78042100667 « Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat », d'un montant de **21 000 000 FCFA** ;
- 78042100723 « Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde », d'un montant de **3 108 102 016 FCFA**.

Les réalisations de 2021 ont connu une hausse de **1 170 196 107 FCFA** par rapport à celles de 2020. Cette hausse est due au nouveau projet enregistré en cours de gestion 2021, intitulé « 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET) ».

Globalement, les réalisations de toutes les actions du programme 3 de 2021 s'élèvent à **37 393 594 526 FCFA**. Ces réalisations ont connu une hausse de **6 556 565 000 FCFA** par rapport à celles de 2020, soit un taux de **21%**. Cette hausse s'explique par l'intégration des nouveaux projets au programme d'une part et à l'augmentation des ressources allouées à certains projets.

Au niveau des nouveaux projets, il faut noter :

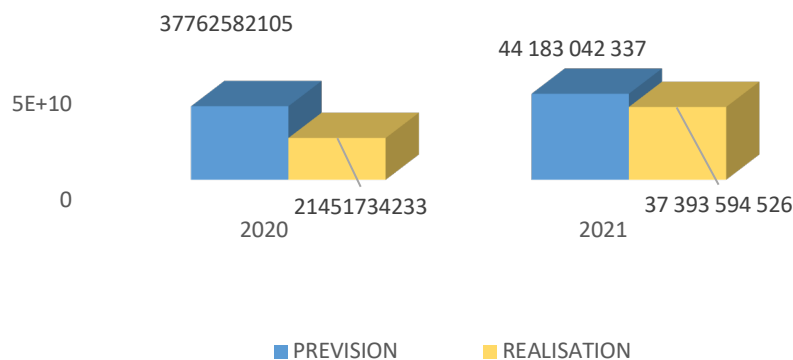
- 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire ;
- 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC) ;
- 90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI ;
- 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET).

Au niveau des projets dont les ressources budgétaires ont connu une hausse, il faut noter :

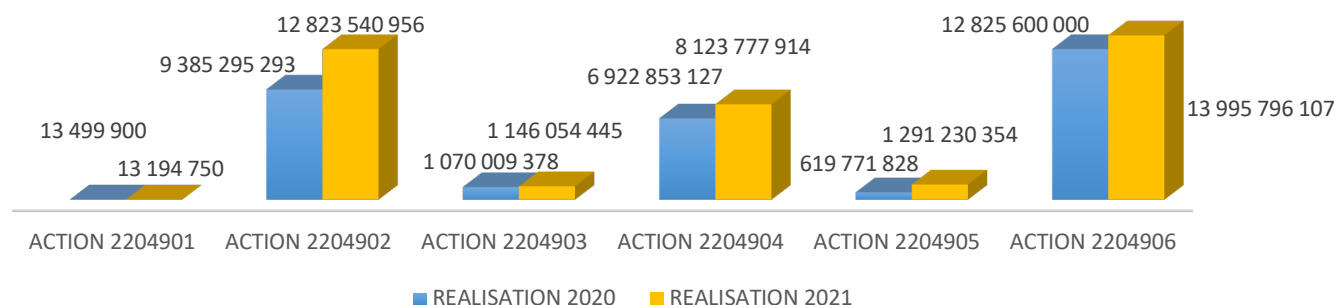
- 11042100017 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier ;
- 61042100012 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié-Djuablin ;
- 78042100534 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière.

Par ailleurs, ces graphiques ci-dessous étayent les différentes évolutions des prévisions et des réalisations mentionnées plus haut.

Graphique 45 : Evolution global des prévisions de 2020 par rapport à celles de 2021



Graphique 46 : Evolution par action des prévisions de 2020 par rapport à celles de 2021



II.1.2. Suivi des investissements

Les projets constituant le portefeuille projet du programme 3 « Développement Rural » est de quatorze (14) projets pour un coût global de **644 456 749 592 FCFA** et se répartit par sources de financement comme suit :

- **Financement intérieur 331 997 205 876 FCFA**, soit un taux de **51,52% par rapport au budget de financement global du Programme** ;
- **Financement extérieur 312 459 543 716 FCFA**, soit un taux de financement de **48,48%**.

Tableau 48 : Exécution des investissements du programme 3

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandats PEC 2021
Programme 3: Développement Rural			644 456 749 592	32 237 683 971	42 429 244 831	35 675 023 120
Sur financement intérieur			331 997 205 876	4 537 683 971	4 231 759 932	4 231 759 932
Sur financement extérieur			312 459 543 716	27 700 000 000	38 197 484 899	31 443 263 188
P1- 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier (2PAI)	16/06/2017	16/06/2022	80 993 894 200	13 839 752 123	13 695 355 486	11 488 403 432
Sur financement intérieur			13 971 002 484	839 752 123	695 355 486	695 355 486
Sur financement extérieur			67 022 891 716	13 000 000 000	13 000 000 000	10 793 047 946
P2- 22049020005 Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation (PROPACOM) Extension Ouest	21/11/2014	21/11/2020	28 605 300 000	333 284 310	443 284 310	443 284 310
Sur financement intérieur			2 666 000 000	333 284 310	443 284 310	443 284 310
Sur financement extérieur			25 939 300 000			

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandats PEC 2021
P3- 22049020010 Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo- pastorale et halieutique de CI	01/01/2017	01/01/2020	4 281 900 000	54 647 538	54 647 538	54 647 538
Sur financement intérieur			500 000 000	54 647 538	54 647 538	54 647 538
Sur financement extérieur			3 781 900 000	-00	-00	-00
P4- 22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin (PDC ID)	01/07/2017	01/07/2020	3 993 146 000	980 000 000	1 180 000 000	1 079 054 445
Sur financement intérieur			444 900 000	80 000 000	280 000 000	280 000 000
Sur financement extérieur			3 548 246 000	900 000 000	900 000 000	799 054 445
P5- 22049030002 Projet de construction des magasins de stockage	01/01/2016	01/01/2019	3 984 509 392	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			384 509 392	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			3 600 000 000			
P6- 22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière	01/03/2018	01/03/2022	29 538 000 000	500 000 000	6 550 000 000	5 211 777 914
Sur financement intérieur			2 188 000 000	500 000 000	350 000 000	350 000 000
Sur financement extérieur			27 350 000 000	-00	6 200 000 000	4 861 777 914
P7- 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural	01/01/2014	01/01/2025	300 000 000 000	2 500 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000
Sur financement intérieur			300 000 000 000	2 500 000 000	1 750 000 000	1 750 000 000
P8- 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux (PNMR)	01/01/2016	01/01/2021	5 522 400 000	100 000 000	186 672 598	186 672 598
Sur financement intérieur			5 522 400 000	100 000 000	186 672 598	186 672 598
P9- 22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat	01/09/2017	01/09/2021	6 903 600 000	70 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement intérieur			1 000 000 000	70 000 000	49 000 000	49 000 000
Sur financement extérieur			5 903 600 000	-00	-00	-00
P10- 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire	29/04/2021	29/04/2025	30 731 000 000	-00	827 386 776	827 386 776
Sur financement intérieur			4 493 394 000	-00	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			26 237 606 000	-00	707 386 776	707 386 776
P-11 90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI	01/09/2021	01/01/2025	9 713 000 000	-00	578 000 000	578 000 000
Sur financement intérieur			827 000 000	-00	242 800 000	242 800 000
Sur financement extérieur			8 886 000 000	-00	335 200 000	335 200 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandats PEC 2021
P12- 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC)	28/02/2019	28/02/2024	3 750 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
Sur financement extérieur			3 750 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000
P13- 22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde (PPCA)	01/01/2018	01/01/2023	131 440 000 000	13 000 000 000	14 860 340 054	11 752 238 038
Sur financement extérieur			131 440 000 000	13 000 000 000	14 860 340 054	11 752 238 038
P14- 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET)	01/01/2020	01/01/2023	5 000 000 000	-00	1 394 558 069	1 394 558 069
Sur financement extérieur			5 000 000 000	-00	1 394 558 069	1 394 558 069

Source : MEMINADER/ Situation d'exécution au 31 janvier 2022

Commentaires :

En 2021, le cumul des crédits initialement alloués aux activités de ces projets s'élevait à **32 237 683 971 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits sont passés de **42 429 244 831 FCFA**, soit une hausse de **10 191 560 860 FCFA**, représentant un taux d'augmentation de **31,61%** par rapport aux crédits initiaux d'investissement.

Globalement, sur **42 429 244 831 FCFA** de crédits notifiés en 2021 au titre des dépenses d'investissements de ce programme, **35 675 023 120 FCFA** ont été entièrement mandatés au profit de ces projets, soit un taux d'exécution financière de **84,08%**. Pour mieux apprécier ce taux, une analyse spécifique sera faite au niveau chaque projet de ce programme.

✓ Au titre de l'activité 22049020005 Projet d'Appui à la Production et à la Commercialisation Extension

Au titre de l'année 2021, le coût initial du projet est évalué à 343 284 310 FCFA et révisé à hauteur de 443 284 310, soit une rallonge budgétaire de 100 000 000 FCFA. Au terme de l'exécution budgétaire, le crédit budgétaire notifié et mandaté a été exécuté à 100%.

Les activités réalisées avec les ressources de l'Etat portent essentiellement sur :

- L'acquisition de trois (03) équipements de transformation ;
- L'achèvement de l'opération des infrastructures de stockage et de transformation ;
- Le règlement de diverses factures des prestataires de services ;
- La reprise des supports de tanks à Touba et le bétonnage du bassin de dissipation à Bobi.

✓ Au titre de l'activité 22049020009 Projet d'Appui au Pôle Agro-industriel du Bélier

Au terme de la gestion budgétaire, sur l'ensemble des crédits notifiés d'un montant cumulé de 13 695 355 486 FCFA, le projet a exécuté 11 488 403 431 FCFA, soit un taux d'exécution global de **83,88%**. Ce taux est réparti comme suit :

- Taux d'exécution de la part Etat : 100%, soit 695 355 486 FCFA ;
- Taux d'exécution part bailleur : 83,02%, soit 10 793 047 946 FCFA.

L'année 2021 a été marquée par les réceptions provisoires des travaux de réhabilitation des écoles, les réceptions définitives des travaux d'aménagement des périmètres rizicoles et des travaux des infrastructures d'hydraulique humaine, la construction des services de nutrition, la formation et l'incubation des jeunes, le suivi des travaux de construction de la digue de Raviart, l'aménagement de deux zones pastorales ; la construction des marchés à bétails, abattoirs et boucheries et l'aménagement de 2 écloseries.

Les travaux de diverses autres infrastructures ont été également lancés notamment les infrastructures de stockage et de commercialisation des produits ; la construction de 2 lignes électriques et d'un transformateur.

Les études techniques des aménagements complémentaires et de réhabilitation des 3 barrages ainsi que l'aménagement de la plateforme agro-industrielle sont également en cours.

La sécurisation foncière de 9 périmètres hydroagricoles aménagés/réhabilités pour une superficie de 392 ha a été faite par un consultant individuel. Au total, 14 certificats fonciers ont été délivrés.

Concernant le programme d'emploi des jeunes, 554 agri-preneurs dont 155 femmes ont été formés.

✓ **Au titre de l'activité 22049020010 Projet d'aménagement de 1000 Ha de périmètre Agro sylvo-pastorale et halieutique de CI**

Au titre de l'année 2021, le crédit budgétaire notifié et mandaté au profit du projet est estimé à **54 647 538 FCFA**. Il a été entièrement exécuté (100%) sur financement intérieur destiné à la formation des acteurs et à la transmission des actifs aux bénéficiaires.

✓ **Au titre de l'activité 22049030002 Projet de construction des magasins de stockage**

Le projet a bénéficié d'un crédit budgétaire notifié et mandaté d'un montant de **60 000 000 FCFA**.

Les réalisations majeures de ce projet portent sur l'équipement de 12 magasins de stockage. Un reliquat de 70 millions F CFA doit être reversé pour la réception de l'équipement restant et une demande complémentaire est à envisager pour l'adduction des magasins en eau et en électricité.

Ces acquisitions permettent de rendre les magasins fonctionnels pour l'amélioration des activités post récoltes.

✓ **Au titre de l'activité 22049030006 Projet de développement des chaînes de valeurs dans la région de l'Indénié Djuablin**

Au titre de l'année 2021, le crédit budgétaire notifié (au titre des transferts) à ce projet est de **1 180 000 000 FCFA** et mandaté au titre des transferts à **1 079 054 445 FCFA**. Le montant mandaté a été exécuté à hauteur de 936 845 630 FCFA par le projet, soit un taux d'exécution de 86,82%. Les grandes réalisations sont :

- 5,9 tonnes de maïs certifiés ;
- 5,5 ha de parc à bois de manioc mis en place ;
- 13 camions, 55 tricycles et 2 tracteurs livrés aux bénéficiaires ;
- 1 450 ruches livrées aux apiculteurs.

Cependant, le non recrutement d'un Ingénieur Conseil et le recrutement tardif (Février 2022) d'un assistant technique chargé de l'appui conseil, l'appui à la structuration, l'appui à la commercialisation et la sécurisation foncière ont malheureusement perturbé la réalisation de certains travaux dans les délais prescrits.

Aussi, une requête de prorogation d'un (1) an (1er janvier au 31 décembre 2023) a été introduite auprès du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural afin d'achever les activités du projet en cours d'exécution.

✓ **Au titre de l'activité 22049040003 Programme d'Appui au foncier rural**

Le projet a bénéficié d'un crédit budgétaire notifié d'un montant de **2 500 000 000 FCFA**, sur financement intérieur. Au terme de l'exécution budgétaire 2021, ce crédit a fait l'objet de mandats d'un montant de **1 750 000 000 FCFA**, soit un taux d'exécution de 70%. Les réalisations majeures de ce projet sont :

- 7 cessions de CS tenues ;
- 1 Rapport annuel soumis au CS ;
- Les Comptes de 2020 certifiés.
- Cependant, les mesures sanitaires prises en raison de la COVID-19 en 2021 ont fortement perturbé la délimitation des territoires villageois et la délivrance des certificats fonciers.

✓ **Au titre de l'activité 22049040009 Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière**

Ce projet a bénéficié des crédits budgétaires notifiés de **6 550 000 000 FCFA** pour la mise en œuvre de ses activités en 2020. Au terme de la gestion budgétaire 2021, un montant de **5 211 777 914 FCFA** a été mandaté, soit un taux d'exécution de **79,59% dont part État 350 000 000 FCFA (100%) et part bailleur 4 861 777 914 FCFA (78,41%)**.

Au niveau des sources de financement, la part financée sur les ressources intérieures a été exécutée à hauteur de 100% (350 000 000 FCFA). Quant à la part financée sur les ressources extérieures, elle a été exécutée à 78,41% (**4 861 777 914 FCFA**). Il en résulte un taux de **21,58%** non exécuté, soit un montant de **1 338 222 086 FCFA**.

Les ressources mandatées ont permis d'obtenir les réalisations majeures suivantes :

- 53% de Territoires de villages délimités (Nombre de villages délimités (4 525) / nombre de villages officiels : 8 576 villages) ;
- 1,77% de superficies des terres objet de certificat foncier (superficies des terres objet de certificat foncier (406 195,3826 Ha) / estimation superficie des terres rurales : 23 000 000 Ha) ;
- 28 Secrétariat Villageois créés dont 20 BFR en attente de réception ;
- 91% de couverture en personnel du programme ;
- 80% de réalisation liée à la conception du SIFOR ;
- 80 bornes géodésiques réhabilitées ;
- 388 processus de clarification réalisés ;
- 385 processus de consolidation CDGFL effectués ;
- 68 DTV réalisées ;
- 5405 CF établis ;
- 4038 contrats fonciers signés ;
- 24 modules de formations créées ;
- 75 Étudiants ESA niveau Master Professionnel formés (Cumul) ;
- 8100 professionnels formés (cumul y compris MGP et formation par les OF) ;
- 151 techniciens INFPA formés (cumul) ;
- 79 étudiants UAO de niveau Master formés (cumul) ;
- 85% de mise en œuvre des outils de gestion ;
- 100% de certification de gestion financière ;
- 100% de réalisation Évaluation sociale approfondie ;
- 40% de réalisation mesures atténuation et compensation risques ;
- 100% de réalisation de la stratégie de communication ;
- 10% d'exécution du plan de communication (cumul) ;
- 100% de réalisation du système de suivi et Évaluation ;
- 40% de réalisation mesure atténuation et compensation risque.

✓ **Au titre de l'activité 22049050656 Programme National de Formation aux Métiers Ruraux**

Le projet a bénéficié d'un crédit budgétaire notifié et mandaté d'un montant de **186 672 598 FCFA**, en 2021 sur les ressources intérieures. Ce montant a été exécuté. Il a permis de réaliser les activités suivantes :

- 1236 bénéficiaires formés aux métiers ruraux dont 705 en agriculture, 371 en élevage, 142 en artisanat et 18 ruraux alphabétisés ;
- Les salaires et indemnités du personnel payés ;
- Les autres charges de fonctionnement sont assurées (fournitures, carburant, entretiens, abonnement, etc.).

✓ **Au titre de l'activité 22049060001 Fonds de promotion de l'Agriculture sous contrat**

Le montant alloué et notifié au projet est de **49 000 000 FCFA**, sur **financement intérieur**, pour la mise en œuvre de ses activités au titre de l'année 2021. Au terme de la gestion budgétaire, le montant notifié a été entièrement mandaté, soit un taux d'exécution de **100%**.

La réalisation majeure de ce projet porte sur une étude de redressement dudit projet. Le rapport de cette étude et le plan de redressement du projet sont disponibles.

✓ **Au titre de l'activité 22049060003 Projet de la compétitivité de la chaîne de valeurs anacarde**

Le coût initial du projet était de **13 000 000 000 FCFA**. Il a été révisé à hauteur de **14 860 340 054 FCFA**, soit une augmentation du crédit budgétaire de 14,31% au titre de l'année 2021. Ce crédit a été exécuté, suivant les réalisations majeures ci-dessous énumérées :

- 298 km en cours de réhabilitation (Exécution physique 5% ; Exécution financière 0%);
- 2 zones agroindustrielles en cours d'aménagement (43% à Korhogo et 37% à Bondoukou) : dégagement des emprises et décapage achevés et terrassement en cours (EP 40% ; EF 24%) ;
- Étude diagnostique réalisée : spécifications techniques élaborées et dossier d'Appels d'Offres en cours de validation (EP 5% ; EF 10%) ;
- 54 800 producteurs formés dans les champ- écoles paysans par l'ANADER sur les thèmes de récolte, post récolte et entretien (EP 100% ; EF 100%) ;
- 12 766 ha réhabilitées en cours de validation (EP 62,27% ; EF 15%) ;
- 40 OPA coachées sur la première phase et 6 autres phases du processus en cours (EP 50% ; EF 16%) ;
- 379 dossiers approuvés par les Comités locaux, en attente des contreparties des bénéficiaires (EP 5% ; EF 0%).

✓ **Au titre de l'activité 78042100751 Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique (PCCET)**

Ce projet est en attente de démarrage de ses activités dont la mise en œuvre est exécutée par le FIRCA. Un accord de financement est signé le 14 juillet 2021 et la lettre de mise en vigueur est intervenue le 12 octobre 2021. Le coût du projet, sur financement extérieur, est estimé à **1 394 558 069 FCFA** au titre de l'année 2021. Ce montant est notifié et mandaté. Cependant aucune activité n'a été entreprise compte tenu de sa mise en vigueur intervenue à deux mois et demi de la fin de l'année budgétaire 2021.

✓ **Au titre de l'activité 78042100672 Projet d'appui à la gouvernance de la filière Cacao (PAGFIC)**

Le coût du projet est estimé à **800 000 000 FCFA**. Il vise à (i) Réaliser une étude pour l'opérationnalisation du secrétariat technique de l'initiative Côte d'Ivoire-Ghana ; (ii) appuyer la mise à jour de la stratégie de développement de la filière ; (iii) réaliser un modèle macro économétrique en équilibre général calculable micro simulé ; (iv) élaborer un guide de contrôle interne et de gestion des risques, et (v) élaborer un système d'évaluation des performances du personnel.

Les termes de référence du guide de contrôle interne et de gestion des risques et ceux de l'élaboration d'un système d'évaluation du personnel sont élaborés et AMIs publiés. Le coût de réalisation est estimé à environ 5%, soit 40 000 000 FCFA.

Cependant, les ressources financières prévues pour la réalisation des trois premières activités ci-dessus énumérées n'ont pu être disponibles avant la clôture de la gestion.

✓ **Au titre de l'activité 90042100005 Projet de résilience des systèmes Cotonniers du Nord de la Côte d'Ivoire**

Le coût initial du projet est estimé à 30 731 000 000 FCFA. Il vise à :

- L'expérimentation de l'irrigation d'appoint en culture cotonnière ;
- L'identification, expérimentation, évaluation et production de semences de base pour des variétés de cultures vivrières résistantes à la sécheresse et à cycle court (Ighname, Manioc et Patate douce, Riz, Arachide, Maïs, Gombo, Légumes feuilles) ;
- La réhabilitation et équipement du CNRA ;
- L'appui à la mécanisation et à la motorisation (Extension de la culture attelée) ;
- Le développement du conseil de gestion aux EAF et aux OPA du bassin cotonnier ;
- L'entretien et réhabilitation des pistes rurales (étude de pré identification des pistes en cours) ;
- Le renforcement de capacité des OPA et des structures faïtières ;
- L'acquisition de véhicules, de matériels informatiques et de fournitures de bureau.

Au terme de la gestion budgétaire 2021, le crédit budgétaire a été révisé, notifié et mandaté à hauteur de **827 386 776 FCFA**. Cependant, les activités prévues n'ont pu être réalisées en 2021 en raison de la réception du mandat de paiement en novembre 2021 et de la signature de la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à INTERCOTON en décembre 2021.

✓ **Au titre de l'activité 90042100006 Projet de Renforcement des moyens de subsistance des Petits Exploitants et des Femmes dans la Région du N'ZI**

Le coût du projet est estimé à 9 713 000 000 FCFA. Dans le cadre de la gestion budgétaire 2021, il a été notifié et mandaté au projet un montant de 578 000 000 pour la réalisation ses activités. Ce budget n'a pas été exécuté, car aucune activité n'a été réalisée.

II.2. Évolution des effectifs

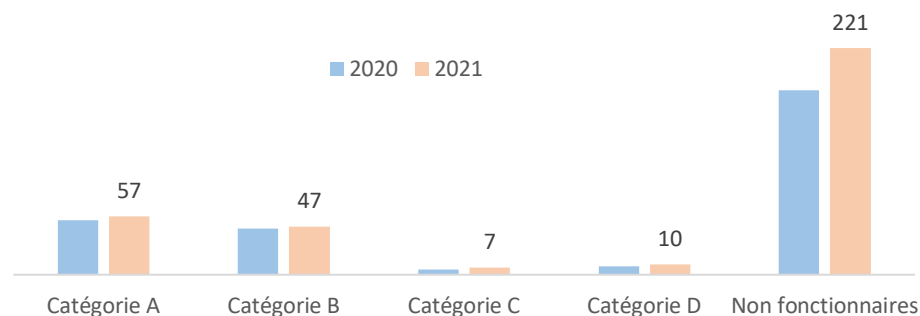
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau 20 ci-dessous :

Tableau 49 : Effectifs du personnel du programme

	Effectifs 2020	2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	53	27	15	7	3	57
Catégorie B	45	21	11	8	6	47
Catégorie C	5	3	1	2	0	7
Catégorie D	8	4	2	2	0	10
Non fonctionnaires	180	16	0	49	8	221
TOTAL	291	71	29	68	17	342

Sources : DRHF/ Catalogue des mesures nouvelles

Graphique 47 : Evolution des effectifs du Programme Développement Rural



Commentaires :

Le Programme 3 « Développement Rural » est composé d'une (01) Direction Générale, de cinq (05) Directions Centrales, de deux (02) structures sous tutelle et de quatorze (14) Projets d'investissement.

L'ensemble de ces structures et projets ont mobilisé **342 agents** toutes catégories confondues pour la mise en œuvre du programme. Cet effectif représente **6,75%** de l'effectif global du MEMINADER.

Ces agents sont composés de **121 Fonctionnaires** représentant **35,38%** de l'effectif et **64,62%** de Non Fonctionnaires qui sont des contractuels recrutés par les Unités d'exécution des Projets et par les structures sous tutelle. La synergie de l'ensemble des Ressources Humaines a permis de mettre en œuvre la plupart des activités du programme et d'obtenir des résultats stratégiques. En termes de prévision, on peut noter que les besoins en ressources humaines ont été satisfaits à **95,77%**.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour rappel, le programme « Développement Rural » comporte trois (03) axes stratégiques qui sont eux-mêmes subdivisés en six (06) actions.

Les activités réalisées en vue de l'atteinte des résultats sont résumées ci-dessous :

❖ Objectif spécifique 3.1 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture

- **Action 3.1.1 : Coordination de la mise en œuvre des stratégies de développement rural**

La Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME) a pu coordonner la mise en œuvre de la stratégie et assurer son fonctionnement. Cependant, une demande de dotation supplémentaire a été souhaitée, du fait des rejets notifiés de deux (02) mandats (entretien de matériel de bureau et entretien et réparation de véhicule de fonction du Directeur Général).

- **Action 3.1.2 : Promotion de la maîtrise de l'eau et équipement rural ;**

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers l'utilisation d'équipements modernes de production et l'évolution des travaux d'un ou de plusieurs sites d'aménagement au cours de l'année.

Treize (13) équipements fonctionnels ont été acquis dans le cadre des projets. Ces équipements ont été utilisés, pour la plupart, chez les exploitants agricoles pendant la campagne 2021. Cinquante et un (51) tractoristes (représentant 85% de l'effectif attendu) de conducteurs de matériel agricole ont été formés dans les CPSAM de l'INTERCOTON et Neuf (09) tractoristes (représentant 113% de

l'effectif attendu) de conducteurs de matériel agricole ont été formés dans les CPSAM du FIRCA. Cependant, le projet 2PAI-Bélier n'a pas pu exécuter de formation à cause du non démarrage de son programme de mécanisation ainsi que les prévues au niveau des membres des comités de gestions des périmètres n'ont pas eu lieu à cause du manque de financement. Également sur les nouveaux projets conçus en 2021, les procédures d'acquisition des équipements agricoles n'ont pas encore démarré.

Concernant les superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation, 100% de ces aménagements ont atteint leurs objectifs de production, soit 95% prévus et réalisés entièrement.

- **Action 3.1.3 : Développement et vulgarisation de technologies de conservation et de valorisation**

Cette action permet d'apprécier la promotion de la modernisation de l'agriculture à travers la transformation des productions agricoles. Les activités réalisées ont permis d'actualiser la situation de 19 sociétés a été actualisée en ajoutant à la base de données quatre (04) petites unités agroindustrielles, d'élaborer une fiche technique d'extraction de beurre à partir du noyau de mangue et une autre fiche technologie de production d'amidon de manioc. Cependant, le faible niveau du budget ne permet pas de réaliser certaines activités.

- ❖ **Objectif spécifique 3.2 : Améliorer la gestion du foncier rural**

- **Action 3.2.1 Sécurisation du domaine foncier rural**

L'amélioration de la gestion du foncier rural permet d'apprécier l'évolution de la formalisation des droits des communautés rurales sur les terres du domaine foncier rural et l'amélioration de la sécurisation du foncier rural à travers la délivrance de certificats fonciers. L'activité réalisée par la Direction du Foncier Rural (DFR), a permis de suivre partiellement la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural et de la tenue de sept (07) cessions de Conseil de Surveillance sur cinq (05) prévues pour le transfert des crédits à l'AFOR en vue de la gestion du foncier rural. Cependant, le manque de ressources financières pour le recrutement de consultants et de moyens financiers pour le suivi des activités de l'AFOR, notamment pour la réalisation des missions de terrain, affectent considérablement l'atteinte des résultats escomptés. Concernant la délivrance de certificats fonciers, les opérations de DTV avancent normalement. Cependant, il se pose de plus en plus, des difficultés d'ordre structurel en lien avec l'ancrage territorial des villages délimités et la prise en compte d'entités villageoises ne figurant pas sur la liste du décret de 2010. Pour les CF, nous avons eu 11 322 CF contre 9 050. Mais ces certificats portent sur de petites superficies.

- ❖ **Objectif spécifique 3.3 : Promouvoir le métier d'agriculteur**

- **Action 3.3.1 : Accompagnement de la professionnalisation des OPA et promotion des métiers ruraux ;**

Il s'agit d'apprécier la promotion du métier d'agriculteur à travers la proportion des sociétés coopératives agréées et fonctionnelles ainsi que l'évolution de la reconnaissance des interprofessions agricoles, préalables à l'installation de la Chambre Nationale d'Agriculture. Dans le cadre de cette activité, la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA) a renforcé les capacités opérationnelles des membres des comités locaux, notamment l'administration agricole pour accompagner le processus de mise en place de l'OIA de la filière anacarde. Elle a permis de former les acteurs professionnels des sociétés coopératives (filiales maïs, coton, anacarde, etc.), d'organiser des activités promotionnelles, notamment, la journée internationale et les Awards des sociétés coopératives, d'enregistrer dans la base de données du MEMINADER les sociétés coopératives immatriculées. Également, l'accompagnement à la structuration des filières a permis la création de deux organisations professionnelles agricoles (filiale maïs et karité), portant à onze (11) le nombre d'organisations professionnelles agricoles. Au titre de la promotion des métiers ruraux, 1236 bénéficiaires ont été formés aux métiers ruraux dont 705 en agriculture, 371 en élevage, 142 en artisanat et 18 ruraux alphabétisés.

- **Action 3.3.2 : Développement de mécanismes innovants de financement et de commercialisation**

Pour la réalisation de cette activité, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche & le Conseil Agricoles (FIRCA) a effectué le paiement de salaires du personnel.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le programme « Développement Rural » financé globalement à **45 657 749 283 FCFA** a permis l'atteinte de ses résultats en 2021.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 50 : Evolution des indicateurs du programme 3

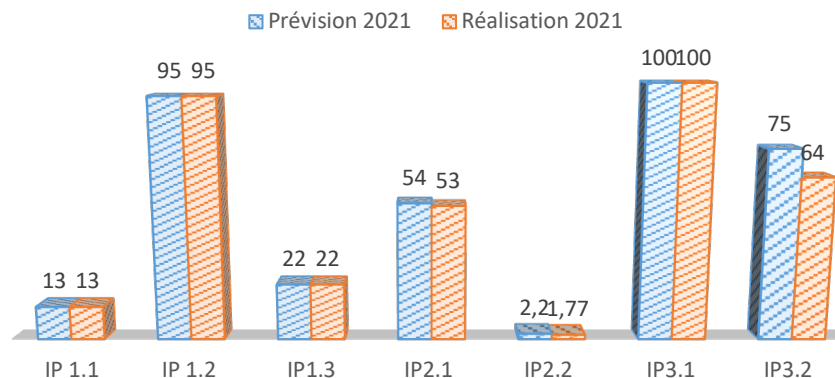
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Promouvoir la modernisation de l'agriculture						
IP 1.1 : Nombre de projets ayant des équipements modernes de production agricole	Dénombrement	-	12	13	13	13
IP 1.2 : Proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation	Pourcentage	-	85	60	95	95
IP1.3 : Nombre de projets ayant des activités de promotion, de conservation et/ou de transformation des produits agricoles	Dénombrement	-	20	7	22	22
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion du foncier rural						
IP2.1 : Taux de territoires de villages délimités	Pourcentage	-	35	46	64	53
IP2.2 : Taux de superficies de terres objet de certificats fonciers	Pourcentage	-	1,5	2,53	2,2	1,77
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir le métier d'agriculteur						
IP3.1 : Taux de sociétés coopératives immatriculées enregistrées	Pourcentage	-	62,5	100	100	100
IP3.2 : Taux d'interprofessions reconnues	Pourcentage	-	75	64	75	64

Sources : MEMINADER/ DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance de ce programme est mesurée à travers les sept (7) indicateurs consignés ci-dessus :

Graphique 48 : Prévision et réalisation des indicateurs



(i) Pour l'indicateur relatif au nombre de projets ayant des activités de distribution d'équipements modernes de distribution

Définition de l'indicateur : C'est le Nombre de projets ayant des activités de distribution d'équipements modernes de distribution.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets (DEP).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : 13 en 2021

La variation du nombre de projets sur la période s'explique par la sortie de plusieurs projets du portefeuille. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA 2, la stratégie retenue est de mettre en œuvre des projets d'envergure et intégré sur la chaîne des valeurs au niveau des neufs agro pôles. La mise en œuvre des agropoles qui sont de grands projets intégrés à l'image de l'agropole Bélier vont intégrer ces dimensions de distribution d'équipements modernes.

(ii) Pour l'indicateur relatif à la proportion de superficies aménagées par les projets bénéficiant d'un système d'irrigation.

Définition de l'indicateur : Il s'agit du ratio entre les superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets et la superficie totale aménagée au niveau des projets.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets.

Mode de calcul : (Superficies ayant un système d'irrigation au niveau des projets / Superficie totale aménagée au niveau des projets) x 100.

Valeurs cible : 95% en 2021.

Sur un taux de **95%** prévu, **95%** a été réalisé. Cela s'explique par le fait qu'aucun nouveau projet n'a intégré le portefeuille.

(iii) Pour l'indicateur relatif au nombre de projets ayant des activités d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles.

Définition de l'indicateur : Il s'agit du nombre de projets ayant des activités d'unités de conservation et de transformation des productions agricoles.

Source des données : Direction de l'Evaluation des Projets (DEP).

Mode de calcul : Dénombrement.

Valeur cible : vingt-deux (22) en 2021.

Sur une **prévision de vingt-deux (22) projets, vingt-deux (22) projets ont été réalisés**, soit un objectif de réalisation de **100%**. Cela s'explique par le fait qu'aucun nouveau projet ayant des activités de conservation et de transformation des produits agricoles n'a intégré le portefeuille.

(iv) Pour l'indicateur lié au taux de territoires de villages délimités

Définition de l'indicateur : C'est le ratio moyen annuel entre le nombre de territoires de villages délimités et le nombre total de village à délimiter.

Source des données : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

Mode de calcul : (Nombre de territoires de villages délimités / Nombre total de territoires de villages) x 100.

Valeur cible : 54% en 2021.

Sur une **prévision de 54% et non 64% tel qu'indiquée dans le DPPD-PAP 2021-2023, 53% ont été réalisés**. Ce résultat s'explique par les mesures sanitaires prises durant l'année 2020 face à la pandémie de la COVID-19 qui ont fortement perturbé les travaux de délimitation des territoires des villages.

De plus, cette contre-performance est essentiellement due aux conflits qui retardent l'avancée des travaux. En guise de solution pour accélérer le processus de délimitation de territoires de village, il faut intensifier la sensibilisation et la communication auprès des populations et impliquer la chefferie traditionnelle et surtout les acteurs politiques dans la prévention et la résolution des conflits fonciers.

(v) **Pour l'indicateur relatif au taux de superficies des terres objet de certificats fonciers**

Définition de l'indicateur : Proportion de terres rurales ayant fait l'objet de certificats fonciers par rapport à la superficie totale des terres rurales

Source des données : Direction du Foncier Rural (DFR) / Agence du Foncier Rural (AFOR).

Mode de calcul : (Superficies des terres objet de certificats fonciers ruraux / superficie totale des terres rurales) x 100.

Valeurs cible : 2.2% en 2021.

Sur une **prévision de 2,2%** ; il y a eu une **réalisation de 1,7%**, soit une **régression de 0,50%**. Cette contre-performance s'explique par les mesures sanitaires prises durant l'année 2020 face à la pandémie de la COVID-19 qui ont fortement perturbé les travaux de délivrance de certificat foncier. Cependant, une forte campagne de sensibilisation est menée par le PAMOFOR, le Corps Préfectoral, les Comités villageois à l'endroit des populations en vue de prendre conscience de l'importance de la protection des terres rurales.

(vi) **Pour l'indicateur relatif au taux de sociétés coopératives immatriculées enregistrées**

Définition de l'indicateur : Proportion des sociétés coopératives ayant fait l'objet d'enregistrement dans la base de données de la DOPA par rapport aux sociétés coopératives immatriculées aux greffes des tribunaux

Source des données : Direction des Organisations Professionnelles Agricoles.

Mode de calcul : (Nombre de sociétés coopératives immatriculées enregistrées au niveau de la DOPA/Nombre de sociétés coopératives immatriculées au niveau des Greffes des Tribunaux) X 100

Valeurs cible : 100% en 2021.

Sur une **prévision de 100%** ; il y a eu une **réalisation de 100%**. Cette performance s'explique par une franche collaboration entre les greffes des tribunaux et les services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture dans le cadre des échanges des informations. Cependant, une forte campagne de sensibilisation doit-être menée auprès des sociétés coopératives immatriculées à se rapprocher des services du Ministère en charge de l'Agriculture pour leur enregistrement.

(vii) **Pour l'indicateur relatif au taux d'interprofessions reconnues**

Définition de l'indicateur : Proportion des interprofessions reconnues fonciers par rapport aux interprofessions créées

Source des données : Direction des Organisations Professionnelles Agricoles.

Mode de calcul : (Nombre d'interprofessions reconnues / Nombre d'interprofessions créées) *100.

Valeurs cible : 75 % en 2021.

Sur une **prévision de 75%**, il y a eu une **réalisation de 64%**. Cette contre-performance s'explique par le fait que : (i) les interprofessions créées n'accélérent pas le processus d'introduction de leurs dossiers de reconnaissance auprès des Ministères concernés, (ii) la reconnaissance est prononcée par la seule volonté du Président de la République une programmé en Conseil des Ministres.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

4.1.1. [Éléments positifs](#)

Au terme de l'exercice 2021, les éléments positifs tirés sont :

- L'intégration des nouveaux projets au programme 3 ;
- L'augmentation des ressources allouées à certains projets ;
- La sécurisation de certains périmètres fonciers ;

- L'accompagnement à la professionnalisation et à la structuration des filières agricoles.
- L'importance du financement intérieur par rapport au budget de financement global du Programme ;
- La réalisation et la réception de certaines infrastructures agricoles.

4.1.2. Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures rencontrées en 2021, sont :

- La mise à disposition tardive de certains budgets alloués aux projets et programmes ;
- L'importance de l'augmentation des ressources additionnelles de certains projets et programmes aux cours de l'année sous revue ;
- La non mise à disposition, à temps raisonnable, des documents aux responsables de programme, pour l'élaboration du rapport de performance dans des meilleures conditions ;
- La non prise en compte des taux de réalisation et d'exécution physique des activités prévues pour l'année sous revue ;
- La mise à disposition tardive ou non des données par les structures exécutantes.

IV.2. Recommandations

Les recommandations suivantes sont formulées :

- Mettre à disposition à temps raisonnable, les budgets alloués aux projets et programmes pour l'exécution de leur activité en allégeant les procédures ;
- Organiser des sessions de formation du personnel impliqué dans l'élaboration du rapport de performance ;
- Mettre à temps les documents aux responsables de programme, en vue d'une rédaction du rapport de performance ;
- Veiller à la participation des structures sous tutelle aux rencontres d'échange et de formation pour faciliter la collecte des données ;
- Examiner la prise en compte des taux de réalisation et d'exécution physique des activités prévues pour l'année sous revue.

CONCLUSION

Le programme était en attente de trois résultats stratégiques, à savoir (i) promouvoir la modernisation de l'agriculture ; (ii) améliorer la gestion du foncier rural et (iii) promouvoir le métier d'agriculteur. Les activités majeures sont organisées autour de quatorze (14) projets d'investissement. L'impact de ces activités à travers ces 14 projets a significativement boosté les résultats de ce programme. Les points forts de ce programme, sont entre autres, l'excellent taux d'exécution du budget de l'ordre de 84,8%, la réalisation des activités majeures relevant du programme comme par exemple la délivrance des certificats fonciers, la modernisation de l'agriculture à travers les OPA, la professionnalisation du secteur à travers la constitution des interprofessions, le renforcement du conseil agricole. Ces activités ont été portées par des ressources humaines de qualité et motivées.

Cependant, la prise en compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du budget programme 2022 permettra d'améliorer les résultats obtenus au cours de l'exercice budgétaire 2021.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROMOTION DE LA RIZICULTURE »

INTRODUCTION

Le Responsable du programme Promotion de la riziculture est Monsieur ADJOUANI KOFFI (Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA)). Il est entré en fonction en qualité d'intérimaire le 11 Mai 2021, à la suite de la dissolution du Ministère de la Promotion de la Riziculture (MPR).

Conformément au décret portant attribution des membres du Gouvernement, du MEMINADER, les principales missions dévolues au programme sont :

- élaborer des lois et règlements relatifs à la promotion de la riziculture ;
- élaborer et exécuter des programmes et projets visant à satisfaire l'ensemble des besoins de production nationale en riz et en semences sélectionnées à haut rendement ;
- promouvoir des initiatives de partenariat public-privé en matière de développement de la chaîne de valeurs du riz en Côte d'Ivoire ;
- participer à la promotion, à la valorisation et à la transformation du riz, en liaison avec le Ministre chargé de l'industrie ;
- participer à la mise en place d'une politique de commercialisation intérieure et extérieure, le cas échéant du riz local, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce ;
- participer à l'élaboration et exécution de la politique de régulation du marché du riz en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé du Commerce

Ainsi, en 2020, le gouvernement a adopté une Communication en Conseil des Ministres, visant à relancer la promotion de la riziculture à travers la SNDR 2020-2030. Cependant, cette année 2020 fut marquée par la crise sanitaire mondiale (COVID-19) dont la réponse du Gouvernement pour mitiger les risques de crise alimentaire, fut un programme d'urgence (PUR 2020). La mise en œuvre du PUR 2020 a été perturbée par une réduction drastique de son financement.

Au niveau institutionnel, l'année 2021 a été marquée par le retour de l'ADERIZ sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, en lieu et place du Ministère de la Promotion de la Riziculture, suite au remaniement ministériel survenu en avril 2021.

Le défi à relever par notre pays en matière de production rizicole demeure toujours à la fois quantitatif et qualitatif en vue de l'autosuffisance à atteindre en 2025.

A cet effet, le présent RAP sera articulé autour de quatre (4) grands points.

Le premier concerne la **présentation de la stratégie du programme** à savoir les objectifs et le financement du programme.

Le deuxième point présentera **les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021**. Il s'agit de : (i) l'exécution du budget, l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense, (iii) du Suivi des investissements, de l'évolution des effectifs et (iv) du bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques.

Le troisième point aborde **les performances du programme** à travers une Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs).

Le quatrième et dernier point abordera les **perspectives**, notamment les leçons apprises et recommandations.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 « Promotion de la Riziculture » est **de couvrir les besoins de consommation nationale de riz de bonne qualité**.

Deux (2) résultats stratégiques doivent permettre à ce programme d'atteindre cet objectif général. RS1 : « l'augmentation de la production nationale de riz est assurée » ; RS2 : « la mécanisation de la riziculture est assurée ».

Pour ce faire, le programme est décliné en deux (2) objectifs spécifiques déclinés eux aussi en deux (02) actions :

Objectif Spécifique 1 : Accroître les superficies irriguées de productions et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole ;

Objectif Spécifique 2 : Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz.

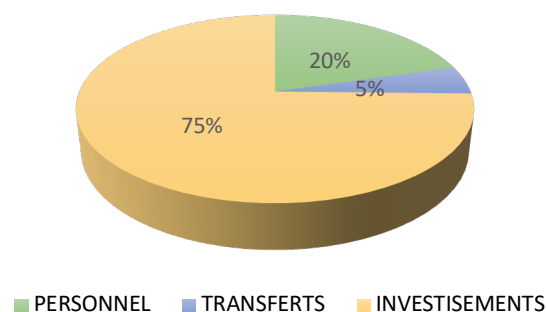
Les deux actions liées aux objectifs spécifiques sont : Production et Sécurité alimentaire et Développement Rural, Le financement du programme.

Les crédits budgétaires initialement alloués au Programme 4 s'élevaient à **5 650 120 838 FCFA**. Au cours de la gestion, ces crédits ont connu plusieurs variations, aussi bien dans sa structure qu'au niveau des crédits par des rallonges budgétaires ou par des collectifs budgétaires. Ainsi, le budget du programme 4 est passé de **5 650 120 838 FCFA** à **6 199 931 324 FCFA**, soit une hausse de **549 810 486 FCFA**, représentant un taux de **9%** par rapport au budget initial du Programme. Il en résulte la structuration du budget du programme 4 par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : **1 270 120 838 FCFA**, soit **20%** du budget global du programme 4 ;
- **Transferts et Subvention** : **300 000 000 FCFA**, soit **5%** du budget global du programme 4 ;
- **Investissements** : **4 629 810 486 FCFA**, soit **75%** du budget global du programme 4.

Le graphique ci-après illustre cette répartition.

Graphique 49 : Répartition par nature de dépenses les crédits du programme 4



Comme le montre le graphique, ce programme regroupe trois natures de dépenses contrairement aux trois autres programmes qui présentent toutes les natures de dépenses.

II. RÉALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le budget initial du programme 4 a connu une hausse de **550 000 000 FCFA**. Cette hausse se traduit par les natures de dépense résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 51 : Variation du budget du programme par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget Initial (A)	Budget Actuel (B)	Variation (B-A)	Taux de variation
PERSONNEL	1 270 120 838	1 270 120 838	0	0,00
TRANSFERTS	80 000 000	300 000 000	220 000 000	275,00
INVESTISSEMENTS	4 300 000 000	4 629 810 486	329 810 486	7,67
TOTAL	5 650 120 838	6 199 931 324	549 810 486	9,73

Source : Extrait de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaires :

La hausse enregistrée au niveau du programme 4 est due principalement à la rallonge budgétaire et à l'intégration de ressources au profit de la nature dépense « **Transferts** » et « **Investissements** ».

Au niveau des Transferts, il s'agit de l'activité 78042100734 « Transférer les crédits en vue de suivre la production de la filière Riz (ADERIZ) ». Les crédits sont passés de **80 000 000** à **300 000 000 FCFA**, soit une rallonge de **220 000 000 FCFA**.

Au niveau des Investissements, il s'agit de l'activité 78042100649 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou ». Les crédits sont passés de **1 600 000 000** à **1 930 000 000 FCFA**, soit une rallonge de **330 000 000 FCFA**.

En termes de réalisation enregistrée au niveau de ce programme, sur un crédit de **6 199 931 324 FCFA**, il a été engagé un montant de **4 749 931 324 FCFA**, soit un taux d'exécution de **76,61%**. Les crédits budgétaires du programme 4 ont été entièrement exécutés à l'exception de ceux de l'investissement exécutés à **68%** comme le montre le tableau ci-dessus. La non-exécution de ces crédits est due par le plafonnement d'un montant de **450 000 000 FCFA** de l'activité 78042100649 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou » et du Don d'un montant de **1 000 000 000 FCFA** de l'activité 22214010006 « Projet de Promotion du Riz Local phase 2 (PRORIL 2) » exécuté directement par le Bailleur mais les pièces justificatives n'ont pas été transmises pour la régularisation de la dépense dans le SIGOBE.

Le tableau ci-dessous donne la situation d'exécution budgétaire du Programme 4 « PROMOTION DE LA RIZICULTURE ».

Tableau 52 : Situation d'exécution des crédits budgétaires du programme par nature de dépenses

Nature de dépenses	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation	Ecart
PERSONNEL	1 270 120 838	1 270 120 838	100,00	0
TRANSFERTS	300 000 000	300 000 000	100,00	0
INVESTISSEMENTS	4 629 810 486	3 179 810 486	68,68	1 450 000 000
TOTAL	6 199 931 324	4 749 931 324	76,61	1 450 000 000

Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 53 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2221401 Production et sécurité alimentaire	-	1 270 120 838	-	-	-	300 000 000	-	1 699 810 486	-	3 269 931 324
2221402 Développement rural	-	-	-	-	-	-	-	1 480 000 000	-	1 480 000 000

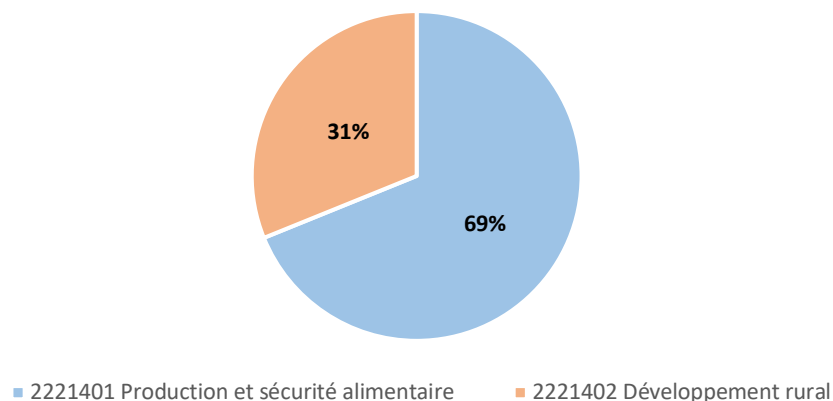
Source : Extrait à partir de la situation d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaire :

Le programme « Promotion de la Riziculture » a été structuré autour de **deux (02) Actions**. Ces deux actions ont été intégrées dans le DPPD RAP du MEMINADER à l'issue de la dissolution de l'Ex MPR. Le cumul des crédits budgétaires initialement alloués à la mise en œuvre des activités au niveau des actions s'élevait à **5 650 120 838 FCFA**. Au cours de l'exercice budgétaire, ces crédits sont passés à **6 199 931 324 FCFA**, soit une hausse de **549 810 486 FCFA**, représentant un taux de **9,73%** par rapport au budget global du programme.

La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique ci-dessous.

Graphique 50: Répartition des crédits du programme par action



Globalement, sur un montant **6 199 931 324 FCFA** de crédits notifiés, **4 749 931 324 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de réalisation de **76,61%**. Pour mieux apprécier la performance du programme, une analyse par action s'impose :

❖ Au titre de l'action **2221401 « Production et sécurité alimentaire »**.

Comme le montre le tableau ci-dessus, cette action renferme la nature de dépenses Personnel, Transferts et d'Investissement. Les crédits budgétaires prévisionnels notifiés s'élèvent à **4 269 931 324 FCFA**. Sur ce montant prévu, il a été réalisé **3 269 931 324 FCFA** à la fin de l'exercice, soit un taux de réalisation de **76%**. Il en résulte un gap de **24%** non réalisé. Ce gap non réalisé est dû à l'activité 22214010006 « Projet de promotion du riz local phase 2 (PRORIL 2) » dont la part Bailleur d'un montant de **1 000 000 000 FCFA** exécuté mais non régularisée dans le SIGOBE. En effet, ce montant correspond au DON de la JICA. Les dépenses effectuées au niveau du Bailleur ne sont pas transmises à l'unité de coordination pour les éventuelles régularisations.

❖ Au titre de l'action **2221402 « Développement Rural »**.

Cette action est composée d'une seule activité ayant pour nature de dépense investissement. Il s'agit de l'activité 78042100710 « Projet d'aménagement hydroagricole dans les régions du Folon et du Kabadougou d'un montant de **1 930 000 000 FCFA**. Ce montant a été réalisé à hauteur de **1 480 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **76,68%**. Le crédit de **450 000 000 FCFA** non réalisé est dû à la régulation budgétaire la nature dépense d'investissement.

Pour rappel, les actions du programme « Promotion de la Riziculture » ne faisaient pas partie du DPPD-PAP 2021-2023 initial du Ministère. C'est à l'issue de la dissolution de l'Ex MPR en avril 2021 que ces actions ont été créées et intégrées au DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère. C'est ce qui explique les valeurs nulles au niveau des réalisations de 2020.

En absence des données de 2020, un graphique sur l'évolution des prévisions 2021 par rapport aux réalisations de 2021 a été présenté en lieu et place de celui des réalisations de 2020 par rapport à 2021.

Graphique 51 : Evolution des prévisions par rapport aux réalisations des actions du programme



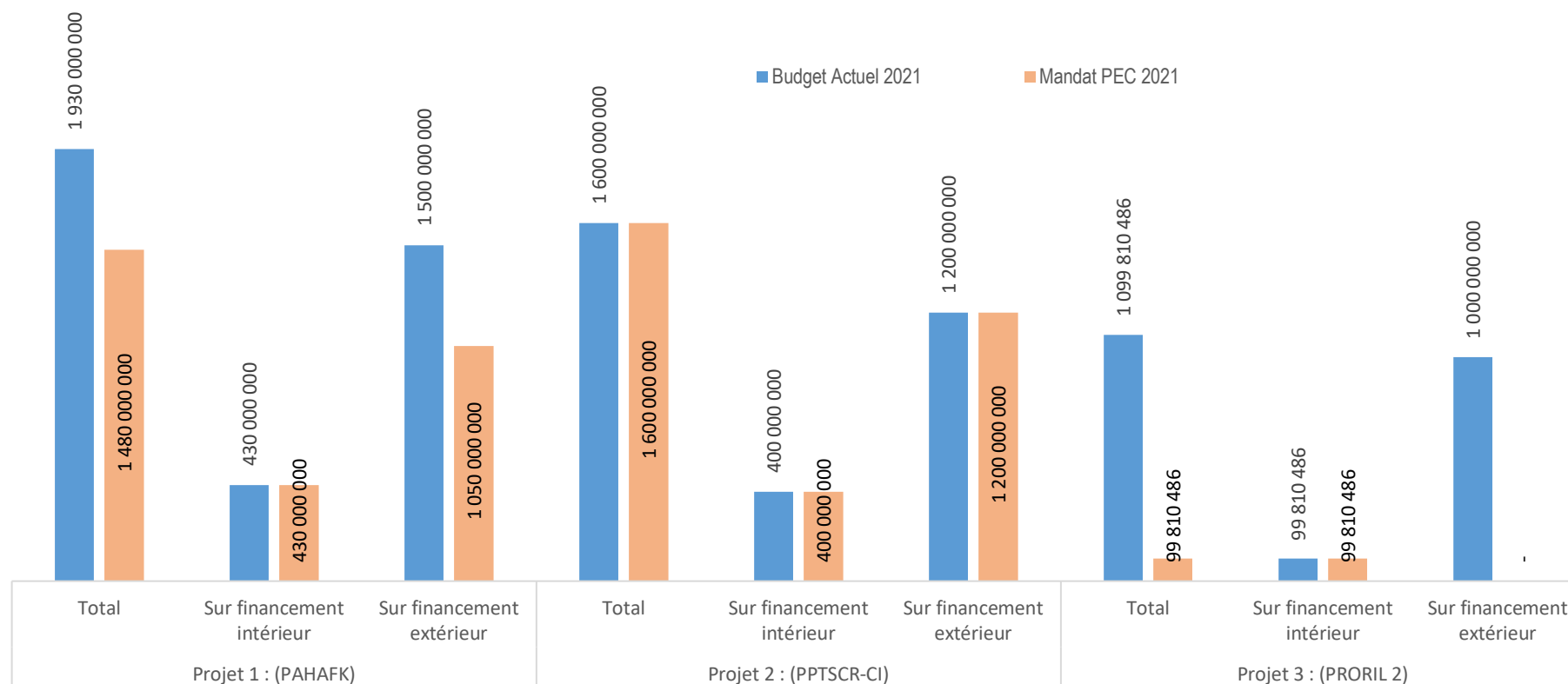
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 54 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Programme 4: Promotion de la riziculture			42 220 968 522	4 300 000 000	4 629 810 486	3 179 810 486
Sur financement intérieur			9 616 047 230	600 000 000	929 810 486	929 810 486
Sur financement extérieur			32 604 921 292	3 700 000 000	3 700 000 000	2 250 000 000
Projet 1 : (PAHAFK)	2020	2026	21 719 000 000	1 600 000 000	1 930 000 000	1 480 000 000
Sur financement intérieur			6 219 000 000	100 000 000	430 000 000	430 000 000
Sur financement extérieur			15 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 050 000 000
Projet 2 : (PPTSCR-CI)	2018	2023	15 701 968 522	1 600 000 000	400 000 000	1 600 000 000
Sur financement intérieur			2 897 047 230	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			12 804 921 292	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
Projet 3 : (PRORIL 2)	2021	2025	4 800 000 000	1 100 000 000	1 099 810 486	99 810 486
Sur financement intérieur			500 000 000	100 000 000	99 810 486	99 810 486
Sur financement extérieur			4 300 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0

Source : MEMINADER/ Extrait à partir de la situation d'exécution du 31 janvier 2022

Graphique 52 : Exécution des investissements du Programme 4



Commentaires :

Le budget d'investissements du programme 4 : Promotion de la riziculture représente **7,41%** du budget actuel 2021 et **6,14%** des Mandats Pris en Charge.

Dans le cadre de l'exécution des investissements du Programme 4 (Promotion de la riziculture), le taux de mandats pris en charge (Mandat PEC 2021) est de **68,68%** des ressources d'investissements allouées en 2021 avec **60,81%** du financement extérieur et **100%** du Financement intérieur. Le niveau d'engagement de ce programme a fortement été impacté par la performance du projet PRORIL 2 (9,08%) notamment en ce qui concerne l'appréciation du niveau d'engagement des ressources externes. En effet, le manque de réalisation (0 %) sur financement extérieur du PRORIL2, est dû au fait que le PRORIL2 est un projet de coopération technique entre la Côte d'Ivoire et le Japon. La part financement extérieur est directement exécutée, selon les normes et procédures de la JICA, par le personnel Japonais affecté au projet. Ainsi, bien qu'ayant été utilisé dans les faits, cette part de financement extérieur apparaît comme inutilisée dans le système de gestion des informations du Ministère du Budget.

Toutefois, le taux d'exécution physique de projet PRORIL est de 100% en 2021 et la mise en œuvre se fait conformément au délai initialement établi suivant le chronogramme de mise en œuvre.

Le taux de Mandat pris en charge au titre du Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les régions du Folon et du Kabadougou est de 76,68% respectivement 100% sur la part de financement intérieur et 70% sur financement extérieur et en termes de réalisation physique un taux de 80% est atteint en 2021.

En ce qui concerne le Projet de production et de traitement des semences certifiées de riz en CI, le taux de Mandat Pris en Charge en 2021 est de 100% avec un taux de réalisation physique de 100%. Ce projet a connu un retard au cours de la phase de démarrage dû à un recrutement tardif de l'ingénieur conseil chargé de superviser les travaux et à des litiges fonciers sur les sites d'Agboville et Man devant abriter les centres de conditionnement.

II.2. Évolution des effectifs

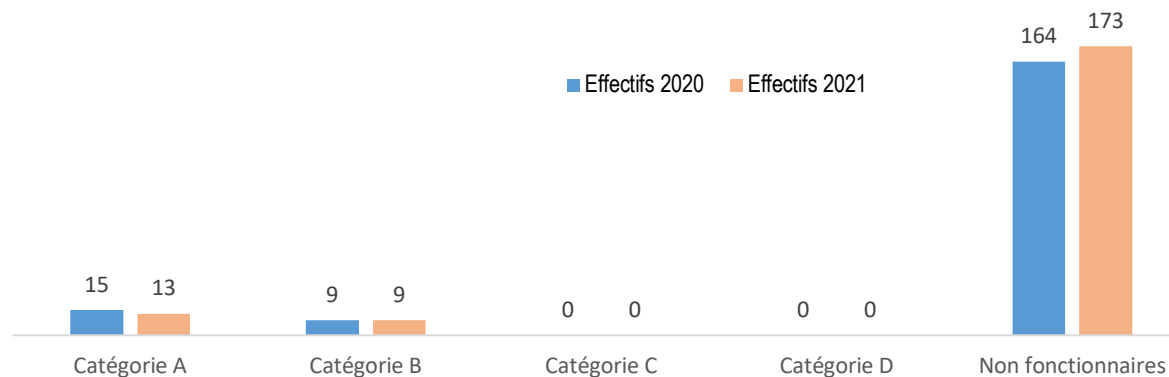
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 55 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectifs 2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévision	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	15	3	18	0	2	13
Catégorie B	9	4	13	0	0	9
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non fonctionnaires	164	21	185	18	9	173
TOTAL	188	28	216	18	11	195

Source : ADERIZ et projets

Graphique 53 : Evolution des effectifs du Programme 4



Commentaires :

- L'effectif est constitué à 88 % d'Agents non fonctionnaires
- 64 % des besoins exprimés ont été satisfaits

Points de satisfaction : les besoins en ressources humaines exprimés pour la mise en œuvre de projets relatifs au programme ont été satisfaits à 100 % (15 sur 15) ;

Point de non satisfaction : les besoins en ressources humaines exprimés par l'ADERIZ, n'ont été satisfaits qu'à 23 % (3 sur 13). Ceci a impacté négativement la réalisation des actions d'amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche-développement et aux innovations technologiques. Ainsi, la cible relative au Taux de renforcement de l'accès au Conseil Agricole et aux innovations technologiques n'a pu être atteinte.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Projet 1 « Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK).

Le projet s'inscrit dans le cadre général d'amélioration de la résilience de la riziculture face au changement climatique. Il s'agit en effet d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble des périmètres existants et de réaliser de nouveaux aménagements au regard du potentiel en terres rizicultivables.

De manière spécifique, ce projet permettra la construction de quatre (04) nouveaux barrages et l'aménagement de 1 000 ha pour la riziculture et le maraîchage pour produire 6 000 tonnes de riz blanchi, 1 800 tonnes de poissons et 4 800 tonnes de produits maraîchers.

L'année 2021 s'est caractérisée par (i) le démarrage effectif des travaux de barrage et d'aménagement de périmètres et (ii) les activités de Contrôle et Surveillance des travaux, supervision générale du projet.

Le projet présente un état d'avancement général de physique de 5 % et financier de 13 %.

Projet 2 « Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire » (PPT-SCR-CI).

Le projet s'inscrit dans le cadre général d'amélioration du niveau de rendement des exploitations et la production globale de paddy à travers un meilleur accès aux facteurs de production, la promotion des services mécanisés et la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles.

De manière spécifique, ce projet permettra d'augmenter la capacité de production de semences certifiées en Côte d'Ivoire à travers la construction et l'équipement de sept (07) centres de conditionnement à Yamoussoukro, Agboville, Bondoukou, Korhogo, Man, Gagnoa et Odienné et de quatre (04) laboratoires d'analyse à Yamoussoukro, Bondoukou, Korhogo, Man.

L'année 2021 s'est caractérisée par le règlement des avances de démarrages des travaux de constructions des centres de conditionnement riz, le règlement de certains décomptes de travaux de constructions et le recrutement de l'ingénieur conseil chargé de la supervision des travaux.

Le projet présente un état d'avancement général de physique de 30 % et financier de 53 %.

Projet 3 « Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 » (PRORIL 2).

Le projet s'inscrit dans le cadre général d'amélioration de la valorisation du riz produit localement. Le but étant de faire du riz ivoirien, un produit compétitif (qualité et prix). Pour ce faire, il s'attèle à renforcer le dispositif de transformation existant, améliorer les performances des usines, des circuits de distribution et de commercialisation du riz local.

De manière spécifique, ce projet vise à augmenter le volume des ventes de riz local de qualité à travers la mise en place de chaînes d'approvisionnement bancables.

L'année 2021 s'est caractérisée par la sélection de plusieurs distributeurs de riz local, disposant de marques commerciales et la facilitation de mise en marché de 700 tonnes de riz blanchi de bonne qualité.

Le projet présente un état d'avancement général de physique de 20 % et financier de 25 %.

NB : le manque de réalisation (0 %) sur financement extérieur du PRORIL2, est dû au fait que le PRORIL2 est un projet de coopération technique entre la Côte d'Ivoire et le Japon. La part financement extérieur est directement exécutée, selon les normes et procédures de la JICA, par le personnel Japonais affecté au projet. Ainsi, bien qu'ayant été utilisé dans les faits, cette part de financement extérieur apparaît comme inutilisée dans le système de gestion des informations du Ministère du Budget.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La finalité du programme 4 "**Promotion de la riziculture**" est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire de la population ivoirienne par la couverture des besoins de consommation en riz avec la production nationale.

Les objectifs spécifiques nécessaires à l'atteinte de cette finalité sont les suivants :

- Accroître les superficies irriguées de productions et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole ;
- Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz

Accroître les superficies irriguées de productions et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole

Compte tenu de la faible productivité de la riziculture pluviale et la récurrence des phénomènes de variabilités climatiques, la finalité du premier objectif spécifique sera de promouvoir le mode de production du paddy sous maîtrise de l'eau.

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel de terres rizicultivables à aménager de 155 000 ha (dont 85 000 ha sous prise au fil de l'eau -PFE-, 65 000 ha sous barrage/pompage et 5 000 ha en condition inondée). Seulement 55 000 hectares ont fait l'objet d'aménagement dont 20 000 ha en état de dégradation avancée.

La première activité inscrite au PAP au titre de cette action est le **Projet d'Aménagement Hydro Agricole dans les Régions du Folon et du Kabadougou » (PAHA-FK). Au cours de l'année 2021, les activités prévues ont été réalisées à près de 80 % et 76 % des engagements autorisés ont été ordonnancés.**

Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation des périmètres en état de dégradation avancée, 28 sites répartis dans 14 Départements ont été concernés par les travaux confortatifs.

Ce sont au total, 1 205 ha qui ont bénéficié de travaux de diverses natures en vue d'étendre les superficies irrigables. Les réceptions provisoires ont été réalisées sur l'ensemble des périmètres.

La seconde activité inscrite au PAP au titre de cette action est le **Projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire (PPT-SCR-CI).**

Au cours de l'année 2021, les activités prévues ont été réalisées à près de 95 % et 100 % des engagements autorisés ont été ordonnancés. Les centres semenciers sont en cours de construction avec un achèvement prévu pour 2022.

L'accroissement de la productivité passe également par l'amélioration de l'accès aux services mécanisés, au conseil agricole, à la recherche-développement et aux innovations technologiques. Cette action est couverte par les activités de l'ADERIZ.

Au titre de la mécanisation, 3 500 ha ont bénéficié de prestations mécanisées par des PMEAs agréées. Du matériel agricole a été acquis en vue de renforcer le parc agricole de ces PMEAs (61 mini moissonneuses batteuses livrées sur 61 attendues). Les autres équipements attendus sont : 17 tracteurs 75CV ; 5 tracteurs 45CV ; 10 MB KUBOTA ; 63 Batteuses-Vanneuse ; 64 faucheuses ; 57 mini Moissonneuses-Batteuses ; 60 motoculteurs

Au titre de la recherche et du conseil agricole, dix (10) structures dont 4 leaders de pôles et 6 prestataires privés de conseil agricole ont été formées sur l'Approche Conseil Agricole Spécifique au Riz (ACAR). Les participants à ces formations ainsi que certains partenaires ont bénéficié de près de 209 manuels et guides. L'un des bénéficiaires de ces kits, « Fair Match Support », encadre près de 3 000 ha dans le cadre du projet d'Amélioration de la Performance de la Filière Riz à Korhogo (KRISPI).

Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz Pour ce qui est de la valorisation, le parc de transformation est constitué d'une majorité d'unités de transformation à faible niveau d'équipement en matériel de qualité, une insuffisance d'infrastructures de conservation et de stockage, et des circuits de distribution peu structurés.

Le volet valorisation du programme vise à faire du riz ivoirien un produit de qualité, compétitif et accessible. Il s'attèle ainsi à : (i) l'amélioration de la transformation du paddy et de l'offre locale de riz blanchi de qualité, (ii) Amélioration de l'accès au riz blanchi de qualité conforme au besoin de consommation.

L'activité inscrite au PAP est le Projet de Promotion du Riz Local Phase 2 (PRORIL 2). Au cours de l'année 2021, les activités prévues ont été réalisées à près de 100 % et 100 % des engagements autorisés sur financement intérieur ont été ordonnancés. Les financements extérieurs (Budget JICA) ont été engagés directement par la partie Japonaise.

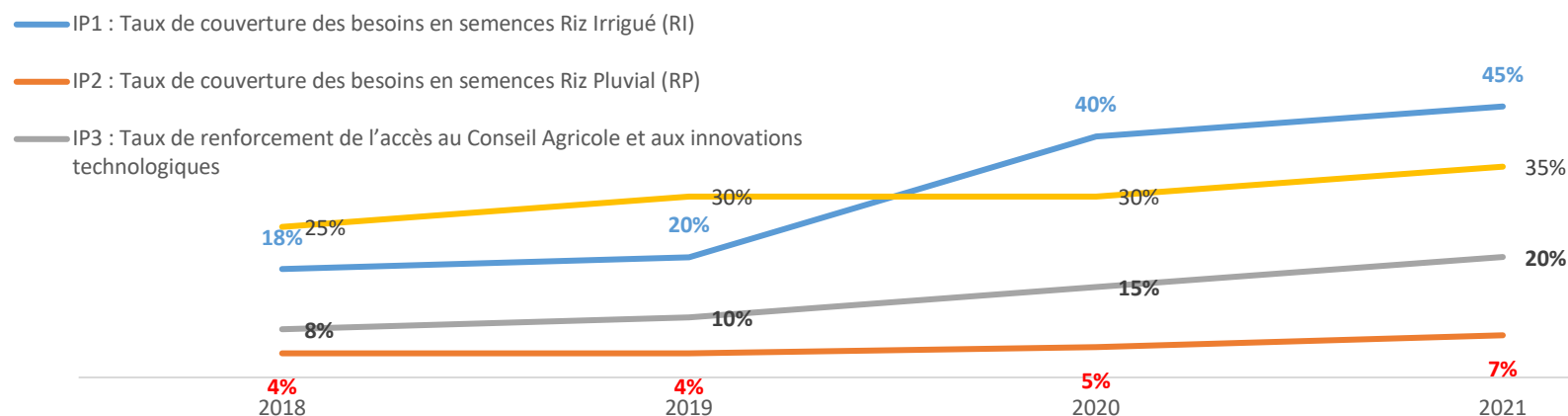
III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 56 : Evolution des indicateurs du programme 4

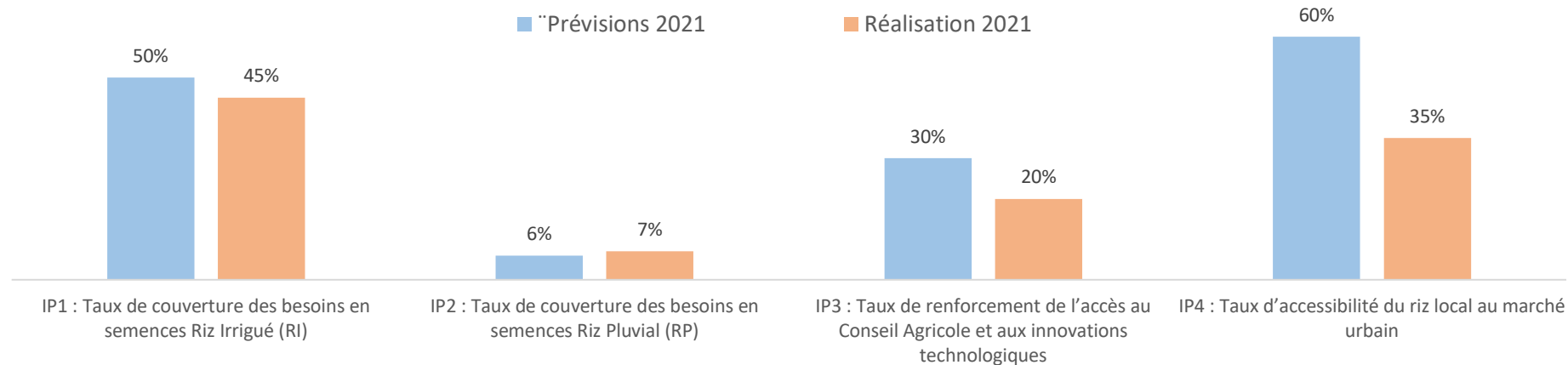
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Accroître les superficies irriguées de productions et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole						
IP1 : Taux de couverture des besoins en semences Riz Irrigué (RI)	%	18 %	20%	40%	50%	45%
IP2 : Taux de couverture des besoins en semences Riz Pluvial (RP)	%	4%	4%	5%	6%	7%
IP3 : Taux de renforcement de l'accès au Conseil Agricole et aux innovations technologiques	%	8%	10%	15%	30%	20%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz						
IP4 : Taux d'accessibilité du riz local au marché urbain	%	25%	30%	30%	60%	35%

Source : ADERIZ

Graphique 54 : Evolution des indicateurs du Programme 4



Graphique 55 : Evolution des indicateurs du Programme 4



III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Accroître les superficies irriguées de productions et la productivité des exploitations dans chaque pôle rizicole

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en semences Riz Irrigué (RI),

Définition de l'indicateur : Ratio entre la quantité totale de semence en riz irrigué certifié et distribué et besoin total en semence de riz irrigué

Sources de données : Rapport d'activité DMDPR/ADERIZ

Mode de calcul : $(\text{quantité totale de semence de riz irrigué certifié et distribué} / \text{besoin total en semence de riz irrigué}) \times 100$

Valeur cible : 50% en 2021

Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en semences Riz Pluvial (RP)

Définition : Ratio entre la quantité totale de semence en riz pluvial certifié et distribué et besoin total en semence de riz pluvial

Sources de données : Rapport d'activité DMDPR/ADERIZ

Mode de calcul : $(\text{quantité totale de semence de riz pluvial certifié et distribué} / \text{besoin total en semence de riz pluvial}) \times 100$

Valeurs cibles : 6% en 2021

Commentaire : Le niveau de réalisation des indicateurs 1 et 2 est satisfaisant malgré les perturbations des chaînes d'approvisionnements internationales en intrants (Engrais et herbicides) du fait de la crise de la COVID. Le niveau de production et de couverture des besoins en semences devra s'intensifier avec l'achèvement du projet de Production et de Traitement de Semences certifiées de Riz en Côte d'Ivoire.

Indicateur 3 : Taux de renforcement de l'accès au Conseil Agricole et aux innovations technologiques

Définition : Ratio entre le nombre d'organisations encadrées et le nombre d'organisations identifiées

Sources de données : Rapport d'activité DMDPR/ADERIZ

Mode de calcul : (nombre d'organisations encadrées/nombre d'organisations identifiées) x100

Valeur cible : 30% en 2021

Commentaire : Le déploiement du conseil agricole spécifique au riz se fait progressivement. L'écart de réalisation (20 % contre 30% attendu) se justifie par une faible mobilisation des ressources initialement prévue notamment à travers le programme d'urgence.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la collecte bord champ, la transformation du paddy et la distribution du riz

Indicateur 3 : Taux d'accessibilité du riz local au marché urbain

Définition : Ratio entre la quantité de riz local distribuée sur le marché urbain et la quantité de riz local commercialisée

Sources de données : Rapport d'activité DMDPR/ADERIZ

Mode de calcul : (quantité de riz local distribuée sur le marché urbain/quantité de riz local commercialisée) x100

Valeur cible : 65% en 2021

Commentaire : Seulement 35 % du blanchi produit est destiné au marché urbain. Cela est dû au fait qu'une part importante du riz blanchi produit est consommé à proximité des bassins de production, au niveau rural et départemental. L'approvisionnement des marchés urbains (Chef-lieu de région) reste encore en dessous des ambitions de la SNDR. Toutefois, des efforts importants ont été entrepris en vue de l'amélioration de la qualité du riz local blanchi commercialisé dans l'optique d'accroître la préférence des consommateurs urbains pour le riz local.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Dans l'ensemble, les activités inscrites au Programme 4 « Promotion de la riziculture » ont été réalisées de manières satisfaisantes. Les leçons apprises concernent principalement l'anticipation de la passation des marchés afin d'améliorer l'utilisation des ressources financières.

La difficulté majeure reste la sous-dotation budgétaire des projets PAHA-FK et PPT-SCR-CI, en inadéquation avec les engagements pris par l'Etat de Côte d'Ivoire dans les accords de financements desdits projets. Ceci entraîne des retards dans l'avancement global des projets.

IV.2. Recommandations

Prise en compte des programmations budgétaires faites par la Direction de la programmation des investissements publics, à l'issue des conférences PIP.

CONCLUSION

L'année 2021 a permis d'avoir des avancées notables dans l'atteinte des résultats du programme Promotion de la Riziculture. Les prévisions de réalisation en couverture des besoins en semences de Riz Irrigué et de riz pluvial ont quasiment été atteintes.

Toutefois, l'accessibilité du riz local sur les marchés urbains et la couverture des besoins nationaux de consommation demeurent encore des défis à relever.

CONCLUSION GENERALE

Les conclusions de l'exercice 2021 du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural révèlent un taux moyen d'atteinte des cibles de 45,48%. En effet, sur les 23 indicateurs liés aux objectifs spécifiques du Ministère d'Etat, 10 ont été atteints parmi lesquels 3 cibles ont été dépassées. Le taux moyen de réalisation des indicateurs est évalué à 137%. Cette performance est tirée par la réalisation des indicateurs du Programme 2, notamment le taux d'agrément délivrés pour l'importation d'engrais délivrés réalisée à 104% par rapport à la prévision, le taux de produits phytosanitaires homologués sur l'étendue du territoire réalisé à 531% par rapport à la prévision, et la quantité de semences certifiées dont la production représente 460% de la valeur prévisionnelle.

Cependant, il est également noté une régression au niveau de plusieurs indicateurs, notamment, le Taux des exploitants agricoles ayant bénéficié d'un appui-conseil ou de formation du fait du départ du personnel des structures d'encadrement et des Projets, le faible niveau de participation aux activités promotionnelles pour une meilleure visibilité du secteur du fait de la maladie à coronavirus.

En somme, sur l'ensemble des programmes, trois (03) indicateurs ont été réalisés à moins de 60%, huit (08) indicateurs ont été réalisés entre 60 et 90%, trois (03) indicateurs ont été réalisés entre 90 et 100%, les cibles de six (06) indicateurs ont été atteintes à 100% et quatre indicateurs ont été réalisés à plus de 100%.

L'exercice de 2021 a connu une stagnation du fait, d'une part, de la maladie à coronavirus, qui a impacté les activités, notamment celles liées aux échanges internationaux, et d'autre part, du fait de l'insuffisance des budgets, surtout au niveau de l'administration centrale.

En outre, il faudrait signifier que les indicateurs liés aux objectifs globaux, nécessitent des enquêtes pour lesquelles un plaidoyer est adressé afin de mettre à la disposition du Ministère, des ressources conséquentes pour la réalisation desdites enquêtes et permettre une évaluation plus rigoureuse du secteur agricole.

A l'issue de l'exercice, quelques recommandations sont formulées :

- Allouer les ressources sollicitées en tenant compte de la spécificité du secteur agricole (calendrier agricole) ;
- Allouer des ressources pour la collecte et la diffusion de données statistiques ;
- Transmettre les canevas le plus tôt possible, pour permettre au Comité de l'adapter et aux Programmes de collecter les informations nécessaires afférentes;
- Prévoir des périodes de revue des indicateurs (révision, actualisation, remplacement) afin de s'assurer de l'évaluation de la performance du secteur ;

Permettre aux structures d'indiquer le taux réel de décaissement pour la réalisation des activités, en vue de mieux apprécier le lien entre les dépenses et les réalisations physiques.

SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECTION 322 : MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INTRODUCTION GENERALE

Conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 10, le Ministre de l'Economie et des Finances a en charge la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire. Le Ministère est dirigé par Monsieur Adama COULIBALY depuis le 04 septembre 2019.

En liaison avec les autres départements ministériels, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière économique :

- gestion macroéconomique et libéralisation de l'économie ;
- suivi et gestion des dimensions économiques de l'intégration ;
- suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de financement ;
- participation au développement de l'action économique extérieure et promotion des intérêts économiques de la Côte d'Ivoire dans le monde.

En matière financière :

- gestion de la liquidation des banques et établissements financiers et gestion de la liquidation des biens immobiliers ;
- organisation et contrôle de la comptabilité publique et du trésor ainsi que la comptabilité des matières de l'ensemble de l'Administration, y compris la gestion du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger ;
- représentation de l'État dans les Conseils d'administration, Assemblées générales des banques et établissements financiers ;
- participation à la gestion de la liquidation des biens immobiliers et des Etablissements Publics Nationaux, Sociétés d'Etat et des Sociétés à Participation Financière Publique ;
- gestion de la dette publique intérieure et extérieure par la négociation et la signature des accords et conventions à caractère économique et financier pour le compte de l'administration publique, notamment tous les concours financiers extérieurs, contrats de prêts, emprunts et conventions à paiement différé contractés par l'État, les collectivités décentralisées, les Etablissements Publics Nationaux et les Sociétés d'État etc.

En matière monétaire :

- élaboration et application de la Réglementation relative aux organismes publics et privés intervenant dans les domaines de la monnaie, du crédit, des opérations boursières, des changes, des assurances et suivi de l'application des règles d'organisation et des orientations édictées en ces domaines ;
- suivi des relations avec les institutions d'émission monétaire ;
- suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux à caractère monétaire.

Le cadre programmatique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) comprend trois (03) programmes : « Administration Générale », « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » et « Trésor et Comptabilité Publique ». Les structures qui animent ces programmes comprennent, outre le Cabinet, deux (02) directions générales dont la Direction Générale de l'Economie (DGE) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), quatre-vingt-huit (88) structures centrales et régionales et trois (03) structures sous-tutelle que sont : la Commission Nationale du Fonds pour l'Environnement Mondial (CNFEM), le Fonds de Garantie Automobile (FGA) et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

La gestion budgétaire 2021 a été marquée par un environnement socio-politique stable et par une augmentation de la mobilisation des ressources intérieures. On assiste à une forte croissance du PIB qui est de 6,2% en 2021, porté principalement par les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire à travers la modernisation de la filière café-cacao, le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), avec la réalisation d'infrastructures économiques majeures, les secteurs des produits pétroliers, des transports, du commerce, ainsi que l'accroissement des niveaux

d'investissement et de la consommation. Il faut également noter un relèvement de l'économie ivoirienne grâce à la demande intérieure solide et à des exportations stables. Le secteur manufacturier, les services et les exportations soutiennent la reprise en 2021.

Par ailleurs, l'on assiste à la mise en œuvre d'un agenda de réformes pour favoriser une reprise économique durable et une croissance plus inclusive par la promotion du secteur privé, entre autres la création de meilleurs emplois, l'amélioration de l'environnement des affaires, l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Très Petites Entreprises (TPE) avec les nouvelles dispositions du code des investissements, le renforcement des capacités du monde agricole et le développement du capital humain.

Au niveau politique, la Côte d'Ivoire a organisé les élections législatives en mars 2021, dont le scrutin a été jugé largement inclusif avec la participation des principales formations politiques du pays. La poursuite du dialogue politique pour la réconciliation nationale, pilotée par Monsieur le Premier Ministre.

Au niveau sanitaire, la mise en place d'un plan national de riposte sanitaire pour faire face à la Covid-19, y compris la prise des mesures d'urgence à travers un plan de soutien économique, social et humanitaire avec l'appui des partenaires pour atténuer l'impact de la crise sur les populations les plus défavorisées, les acteurs économiques, les jeunes et les femmes.

Ce présent document dresse le bilan de l'exécution du budget 2021 du Ministère de l'Economie et des Finances. Il s'articule autour des grandes parties que sont :

- Partie 1 : Bilan global du Ministère ;
- Partie 2 : Bilan du programme 1 « Administration Générale » ;
- Partie 3 : Bilan du programme 2 « Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière » ;
- Partie 4 : Bilan du programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique ».

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) comprend trois (03) programmes. Pour l'atteinte des objectifs fixés à ces différents programmes, vingt et une (21) actions ont été retenues comprenant quatre cent sept (407) activités. Les programmes du ministère sont :

- **Programme 1** : Administration Générale ;
- **Programme 2** : Gestion Macroéconomique et Politique Économique et Financière ;
- **Programme 3** : Trésor et Comptabilité Publique.

I.2. Politique ministérielle

Au titre de sa politique, le MEF a retenu huit (08) orientations stratégiques auxquelles sont reliées huit (08) résultats.

Les orientations stratégiques se présentent comme suit :

- la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique confrontée aux effets de la Covid 19 ;
- la modernisation de l'administration économique et financière ;
- la mobilisation des financements nécessaires à l'action gouvernementale ;
- la formulation et le pilotage efficace des politiques économiques, poursuite du programme économique et financier soutenu par les Institutions de Bretton Woods ;

- l'assainissement des finances publiques, gestion de la trésorerie de façon optimale et fiable, et tenue d'une comptabilité publique conforme aux meilleures pratiques et normes internationales ;
- la poursuite de la réforme du secteur financier par la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier ;
- le soutien au secteur privé et l'amélioration continue du climat des affaires ;
- la contribution à l'intégration du marché régional.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante ;
- l'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel est réduit ;
- le nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et communautaires est réduit ;
- les documents produits sont diffusés ;
- les objectifs de mobilisation des recettes assignés sont atteints ;
- les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints ;
- le nombre de structures ayant des irrégularités majeures est réduit ;
- les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés.

Les objectifs globaux du Ministère sont :

OG 1 : Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière ;

OG 2 : Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire ;

OG 3 : Gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liées aux indicateurs et OS)
Nombre	03	03	09	26	26

Le Ministère de l'Economie et Finances (MEF) est organisé en trois (03) programmes soutenus par 3 objectifs globaux décomposés en 09 objectifs spécifiques vérifiés par 26 indicateurs et 26 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur un nombre total de vingt-six (26) indicateurs liés aux Objectifs spécifiques (OS), dix-neuf (19) ont atteint leurs cibles.

Au titre des programmes, la situation de réalisation des indicateurs est le suivant :

- 100% pour le Programme « Administration Générale » ;
- 88,89% pour le Programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » ;
- 50% pour le Programme « Trésor et Comptabilité Publique »

Ces résultats sont décrits dans le tableau suivant :

Programmes	Nombre d'Indicateurs (liés aux OS)	Nombre d'indicateurs ayant atteint leurs cibles	Nombre d'indicateurs n'ayant pas atteint leurs cibles	Nombre d'indicateurs non disponibles
Administration Générale	07	07	00	00
Gestion macroéconomique et politique économique et financière	09	08	01	00
Trésor et Comptabilité Publique	10	04	04	02
Total	26	19	05	02

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière.	RS 1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Cadre législatif réglementaire défini et appliqué	%	-	90%	92%	Objectif atteint avec une performance de + de 2 points
		IP 1.1.2 : Personnel formé et qualifié	%	-	50%	53,7%	Objectif atteint avec une performance de +3,7 points
		IP 1.1.3 : Service fourni répondant aux normes de qualité	%	-	100%	100%	Objectif atteint
OG 2 : Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire.	RS 2.1 : l'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel est réduit	IP 2.1.1 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	%	5,4	≤ 1	+0,9	Bonne performance de l'indicateur due à une reprise et une accélération plus que prévue de l'activité économique nationale
	RS 2.2 : le nombre de jour de retard moyen de transmission des documents de politique	IP 2.2.1 : nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politique économiques nationales et communautaires	jours	71	70	65	Objectif atteint avec gain de 5 jours
	RS 2.3 : les documents produits sont diffusés	IP 2.3.1 : taux moyen de diffusion des productions dans les délais	%	100	100	100	Objectif atteint
OG 3 : Gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier	RS 3.1 : les objectifs de mobilisation des recettes assignées sont atteints	IP 3.1.1 : taux de mobilisation des ressources publiques	%	108,79	100	117,0	Objectif atteint avec un gain de 17%
	RS 3.2 : les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints.	IP 3.2.1 Variation nette des exigibles	%	+76	-25	+16,8	Objectif atteint
	RS 3.3 : le nombre de structures ayant des irrégularités majeures est réduit	IP 3.3.1 Proportion de structures respectant la réglementation du secteur financier	%	80	90	ND	En attente des informations du service du Trésor qui seront disponibles dans le mois de juin 2022.
	RS 3.4 : les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés	IP 3.4.1 Taux de remboursement du service de la dette publique	%	100	100	97	Objectif non atteint

Source : DPPD-PAP

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le budget voté du Ministère pour la gestion 2021 s'élevait au montant global de 92 743 715 485 FCFA. Ce montant a évolué pour atteindre 95 417 666 705 FCFA avec l'octroi de crédits additionnels de 2 673 951 220 FCFA, soit une évolution de 2,88% avec un taux d'exécution de 93%.

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	62 758 098 838	95 417 666 705	88 443 330 526	6 974 336 179	93%
1.1 Ressources intérieures	55 072 542 755	78 255 466 705	73 681 130 526	4 574 336 179	94%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	55 072 542 755	78 255 466 705	73 681 130 526	4 574 336 179	94%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	-
1.2 Ressources extérieures	7 685 556 083	17 162 200 000	14 762 200 000	2 400 000 000	86%
1.2.1 Emprunts projets	7 685 556 083	15 550 000 000	13 150 000 000	2 400 000 000	85%
1.2.2 Dons Projets	0	1 612 200 000	1 612 200 000	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	-
2 CHARGES	62 758 098 838	95 417 666 705	88 443 330 526	6 974 336 179	93%
2.1 Personnel	19 196 640 052	24 854 449 974	24 692 642 414	161 807 560	99%
2.1.1 Solde y compris EPN	19 196 640 052	23 292 071 353	23 292 071 353	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	1 562 378 621	1 400 571 061	161 807 560	90%
2.2 Biens et Services	24 034 795 494	11 700 433 894	20 558 153 153	-8 857 719 259	176%
2.3 Transferts	5 880 085 163	16 901 350 197	9 247 715 197	7 653 635 000	55%
2.3.1 Transferts courants	5 880 085 163	16 901 350 197	9 247 715 197	7 653 635 000	55%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	
2.4 Investissement	13 646 578 129	41 961 432 640	33 944 819 762	8 016 612 878	81%
2.4.1 Trésor	5 961 022 046	24 799 232 640	19 182 619 762	5 616 612 878	77%
2.4.2 Financement extérieur	7 685 556 083	17 162 200 000	14 762 200 000	2 400 000 000	86%
Dons	0	1 612 200 000	1 612 200 000	0	100%
Emprunts	7 685 556 083	15 550 000 000	13 150 000 000	2 400 000 000	85%
TOTAL	62 758 098 838	95 417 666 705	88 443 330 526	6 974 336 179	93%

Sources : RAP 2020 et Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « Administration Générale » est un programme support mis en place pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de sorte à promouvoir une administration financière s'appuyant sur les règles de bonne gouvernance. Ce Programme est dirigé par **Madame Minafou Fanta KONE-COULIBALY**, nommée par Décret n°2019-760 du 18 Septembre 2019 portant nomination des Directeurs de cabinets ministériels et par Décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Selon les dispositions du Décret n°2016-600 du 03 Août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, elle a la responsabilité de :

- faire la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- assurer les missions de conseil, d'assistance et d'expertise auprès des Programmes ;
- piloter le dialogue de gestion vertical entre le Ministre et les Responsables de programme ;
- coordonner les activités de préparation et de suivi de l'exécution du budget du Ministère ;
- mettre en place un dispositif de contrôle de gestion qui aide au contrôle stratégique et opérationnel du programme ;
- veiller à la mise en œuvre des règles de gestion budgétaire et comptable ;
- apporter une assistance en matière de planification, de suivi-évaluation et de mise en œuvre de la politique de normalisation et de gestion de la qualité au sein du Ministère ;
- veiller à la qualité et la régularité des opérations de passation et d'exécution des marchés publics ;
- mettre en œuvre la politique générale de gestion des Ressources Humaines ;
- mettre en œuvre la comptabilité des matières.

En 2021, les activités du Programme « Administration Générale » ont été marquées par les effets de la Covid 19. Toutefois, les mesures prises à travers le plan de riposte du Gouvernement ont permis de relancer les différentes activités. Cette partie dresse le bilan des performances enregistrées en 2021 en se référant aux données du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2021-2023, section 322.

La présentation du Programme se fera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 1 « **Administration Générale** » est un programme de coordination et de soutien mis en place pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de sorte à promouvoir une administration financière s'appuyant sur les règles de bonne gouvernance.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
OG 1: Optimiser la gouvernance de l'administration économique et financière	RS 1.1: L'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1: Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Dénombrement/Etudes Source: Rapport Annuel de Performance du Programme 1/ Rapport d'Etudes
		IP 1.1.2: Personnel formé et qualifié	Dénombrement/Etudes Source: Rapport Annuel de Performance du Programme 1/ Rapport d'Etudes
		IP 1.1.3: Service fourni répondant aux normes de qualité	Enquête Source: Rapport Annuel de Performance du Programme 1/ Rapport d'enquête

Source : Annexe 4 du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses –Projet Annuel de Performance 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le budget du programme s'élève à 78 224 964 493 FCFA, réparti par nature de dépenses comme suit :

- **Personnel** : 23 904 877 155 FCFA
- **Biens et Services** : 6 516 678 090 FCFA
- **Transferts** : 9 521 410 618 FCFA
- **Investissement** : 38 281 998 630 FCFA

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Coordination et animation du ministère	6 161 818 969	6 161 818 969	5 981 036 652	5 930 534 182	50 502 470	99,16%	
	Personnels	469 721 396	469 721 396	406 722 818	372 742 818	33 980 000	91,65%	
	Biens et services	1 698 283 993	1 698 283 993	1 579 871 177	1 563 348 707	16 522 470	98,95%	
	Transferts	3 993 813 580	3 993 813 580	3 994 442 657	3 994 442 657	0	100,00%	
A2	Information et communication	91 230 000	91 230 000	78 125 070	72 578 170	5 546 900	92,90%	
	Biens et services	91 230 000	91 230 000	78 125 070	72 578 170	5 546 900	92,90%	
A3	Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	71 172 671 638	76 552 814 921	72 083 924 196	63 905 261 325	8 178 662 871	88,65%	
	Personnels	18 893 965 030	24 022 608 313	23 498 154 337	23 498 154 337	0	100,00%	
	Biens et services	8 076 734 691	8 076 734 691	4 776 803 268	4 614 760 364	162 042 904	96,61%	
	Transferts	5 253 901 617	5 253 901 617	5 526 967 961	5 526 960 872	7 089	100,00%	
	Investissements	38 948 070 300	39 199 570 300	38 281 998 630	30 265 385 752	8 016 612 878	79,06%	
A4	Planification, programmation et suivi-évaluation	46 339 058	46 339 058	33 500 030	33 500 030	0	100,00%	
	Biens et services	46 339 058	46 339 058	33 500 030	33 500 030	0	100,00%	
A5	Gestion des contentieux de l'Etat	50 381 934	50 381 934	48 378 545	9 431 380 364	-9 383 001 819	19494,96%	
	Biens et services	50 381 934	50 381 934	48 378 545	9 431 380 364	-9 383 001 819	19494,96%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Avant toute analyse, il importe de relever que dans la Loi de Finances 2021-2023, les crédits budgétaires de deux (02) activités du Programme « Administration Générale » ont été inscrits au Programme « Trésor et Comptabilité Publique ». Ce sont :

- l'activité « Effectuer le transfert des subventions équilibre personnel à la CENTIF » avec un montant de 390 453 426 FCFA ;
- l'activité « Assurer la masse salariale de la Direction des Affaires Financières (DAF) » avec un montant de 39 408 000 FCFA.

En ramenant ces activités au Programme « Administration Générale » lors du vote de la Loi de Finances Rectificative 2021, le budget voté dudit programme s'élève finalement à **77 522 441 599 FCFA**. De plus, ce budget a connu des modifications budgétaires au cours de la gestion 2021 à travers des actes budgétaires modificatifs accordés à certaines structures du programme pour mener à bien leurs activités en vue d'atteindre leurs objectifs. Ainsi, ces modifications ont permis la révision du budget initial du programme à la hausse d'un montant de **702 522 894 FCFA**, soit un taux de variation de **0,91%**.

Ces crédits complémentaires s'observent uniquement au niveau de l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ». Ils ont permis, d'une part, la prise en charge de la deuxième tranche des frais de souscription au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII) ainsi que la réalisation des transferts pour le compte du Syndic Copropriété Immeuble et, d'autre part, à la prise en charge de la rémunération des experts de la Convention BNETD-MEF et à la poursuite du projet Label de compétence BSTP au profit des professionnels du secteur BTP.

En fin de gestion 2021, le taux d'exécution du budget révisé du Programme « Administration Générale » est de **101,47%**, soit un montant exécuté de **79 373 254 071 FCFA** sur un budget révisé de **78 224 964 493 FCFA**.

En retirant la ligne évaluative liée aux frais de réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat, le taux d'exécution du budget du MEF est de **89,46%**, soit un montant exécuté de 69 982 268 612 FCFA sur un budget de 78 224 764 493 FCFA (budget hors frais de réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat)

Du point de vue des natures de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires laisse apparaître des taux au-delà de 78%. Au titre des dépenses de personnel, le taux d'engagement est de 99,86%, soit un montant exécuté de 23.870.897.155 FCFA sur un budget révisé de 23 904 877 155 FCFA. Au niveau des dépenses de Biens et Services, le taux d'exécution est de 97,06% (hors frais de réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat), soit un montant engagé de 6 324 582 176 FCFA sur un budget de 6 516 478 090 FCFA. Relativement aux dépenses de transfert courant, le taux d'exécution est de 100%, soit un montant engagé de 9 521 403 529 FCFA sur un budget voté de 9 521 410 618 FCFA. Quant aux dépenses d'investissement, le taux d'engagement est de 79,06%, soit un montant exécuté de 30.265.385.752 FCFA sur un budget révisé de 38 281 998 630 FCFA.

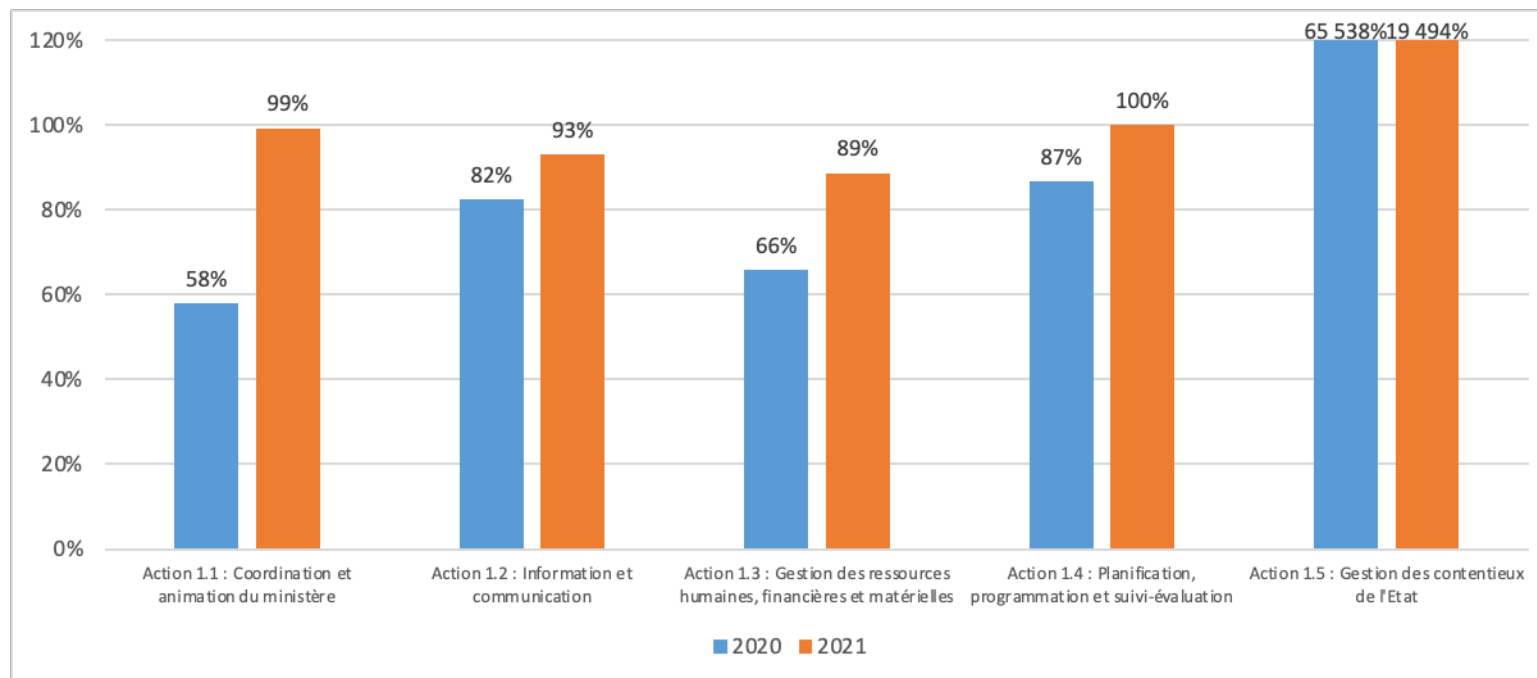
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1.1 : Coordination et animation du ministère	240 001 064	372 742 818	5 407 004 286	1 563 348 707	0	3 994 442 657	0	0	5 647 005 350	5 930 534 182
Action 1.2 : Information et communication	0	0	67 117 587	72 578 170	0	0	0	0	67 117 587	72 578 170
Action 1.3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	17 962 488 533	23 498 154 337	5 442 068 736	4 614 760 364	5 880 085 163	5 526 960 872	13 077 430 726	30 265 385 752	42 362 073 158	63 905 261 325
Action 1.4 : Planification, programmation et suivi évaluation	0	0	22 837 550	33 500 030	0	0	0	0	22 837 550	33 500 030
Action 1.5 : Gestion des contentieux de l'Etat	0	0	8 951 507 070	9 431 380 364	0	0	0	0	8 951 507 070	9 431 380 364
Total	18 202 489 597	23 870 897 155	19 890 535 229	15 715 567 635	5 880 085 163	9 521 403 529	13 077 430 726	30 265 385 752	57 050 540 715	79 373 254 071

Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

Graphique 1 : Taux d'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du Programme « Administration Générale »



Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

Sous l'angle des actions, l'exécution budgétaire de chaque action se situe au-delà de 88%. Particulièrement, le taux d'exécution de l'action « Gestion des contentieux de l'Etat » est plus de 100%. Cela est dû à l'inscription au budget du Programme « Administration Générale », en dépense de Biens et Services, une ligne évaluative, qui permet d'assurer les réparations des préjudices subis du fait des activités de l'Etat. Cette ligne dotée de 200.000 FCFA en début d'année enregistre une exécution des crédits de plus de 9 milliards de FCFA.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

L'exécution des investissements du programme est présentée ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet de construction de l'Institut des Finances (IdF)	2019	2024	1 639 100 000	232 345 240	136 584 818	136 584 818
Sur financement intérieur			1 639 100 000	232 345 240	136 584 818	136 584 818
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Coordonner le Projet de Restructuration banques et établissements financiers	2014	2021	70 887 900 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			70 887 900 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Coordonner le Projet Migration logiciel GESPERS vers ORACLE/SNDI (licence et maintenance)	2007	2021	894 400 000	9 916 392	9 916 391	9 916 391
<i>Sur financement intérieur</i>			894 400 000	9 916 392	9 916 391	9 916 391
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Gérer le Fonds Spécial dédié aux Etudes (Fonds d'Etudes)	2002		128 779 100 000	10 000 000 000	4 342 109 181	3 739 423 676
<i>Sur financement intérieur</i>			128 779 100 000	10 000 000 000	4 342 109 181	3 739 423 676
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière/PAGEF	2017	2022	16 357 200 000	740 000 000	610 932 500	610 932 500
<i>Sur financement intérieur</i>			2 901 300 000	690 000 000	560 932 500	560 932 500
<i>Sur financement extérieur</i>			13 455 900 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Ouvrir 14 bureaux relais du Fonds de Garantie Automobile (FGA)	2020	2021	343 100 000	20 000 000	19 866 816	19 866 816
<i>Sur financement intérieur</i>			343 100 000	20 000 000	19 866 816	19 866 816
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de seconde cité financière du Ministère	2020	2025	1 095 780 000	151 267 408	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>			1 095 780 000	151 267 408	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Coordonner le projet d'amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	2019	2023	58 933 900 000	15 860 000 000	15 845 000 000	13 445 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 800 000 000	360 000 000	345 000 000	345 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			57 133 900 000	15 500 000 000	15 500 000 000	13 100 000 000
Apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire -Union Européenne	1999	2021	10 058 300 000	240 205 159	239 557 299	237 825 451
<i>Sur financement intérieur</i>			5 193 600 000	240 205 159	239 557 299	237 825 451
<i>Sur financement extérieur</i>			4 864 700 000	0	0	0
Mettre en œuvre le projet Label de compétence à destination des professionnels du secteur BTP	2019	2022	1 724 600 000	82 136 101	333 636 101	333 636 100
<i>Sur financement intérieur</i>			1 724 600 000	82 136 101	333 636 101	333 636 100
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII)	2020		360 000 000	0	120 000 000	120 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			360 000 000	0	120 000 000	120 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

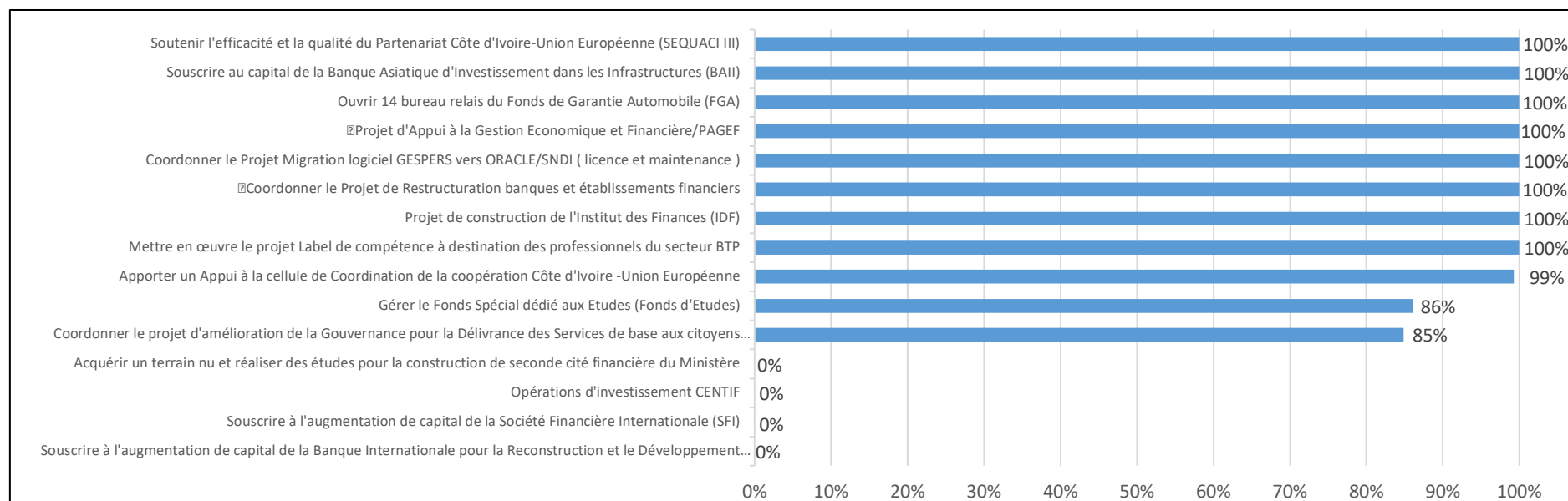
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Soutenir l'efficacité et la qualité du Partenariat Côte d'Ivoire-Union Européenne (SEQUACI III)	2021	2021	1 612 200 000	1 612 200 000	1 612 200 000	1 612 200 000
<i>Sur financement intérieur</i>			0	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			1 612 200 000	1 612 200 000	1 612 200 000	1 612 200 000
Souscrire à l'augmentation de capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)			0	0	3 129 079 820	0
<i>Sur financement intérieur</i>				0	3 129 079 820	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Souscrire à l'augmentation de capital de la Société Financière Internationale (SFI)			0	0	1 313 997 750	0
<i>Sur financement intérieur</i>				0	1 313 997 750	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Opérations d'investissement CENTIF			0	0	569 117 954	0
<i>Sur financement intérieur</i>				0	569 117 954	0
<i>Sur financement extérieur</i>				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			292 685 580 000	38 948 070 300	38 281 998 630	30 265 385 752
<i>Total sur financement intérieur</i>			215 618 880 000	21 785 870 300	21 119 798 630	15 503 185 752
<i>Total sur financement extérieur</i>			77 066 700 000	17 162 200 000	17 162 200 000	14 762 200 000

Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

Les dépenses d'investissement du Programme « Administration Générale » financées sur le budget de l'Etat sont au nombre de quinze (15) dont dix (10) inscrites dans le Programme d'Investissements Publics (PIP) du Ministère de la période 2021-2023. Les cinq (05) autres hors PIP sont :

- apporter un Appui à la cellule de Coordination de la coopération Côte d'Ivoire -Union Européenne ;
- souscrire au capital de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (BAII) ;
- souscrire à l'augmentation de capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ;
- souscrire à l'augmentation de capital de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- opérations d'investissement CENTIF.

Graphique 2 : Taux d'exécution des projets du Programme « Administration Générale »



Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

Au terme de la gestion 2021, les dépenses d'investissement ont été exécutées à plus de 30 milliards de FCFA sur un budget de 39,32 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 76,97% pour une cible de 100%.

L'analyse des taux de consommation des crédits d'investissement des quinze (15) projets fait ressortir que huit (08) enregistrent un taux de 100%, trois (03) présentent un taux compris entre 80% et 100% et les quatre (04) derniers affichent un taux d'exécution de 0%.

Pour le projet « Acquérir un terrain nu et réaliser des études pour la construction de seconde cité financière du Ministère », la faiblesse des crédits n'a pas permis de réaliser les études préalables à l'exécution du projet.

Quant aux dépenses d'investissement suivantes : « Souscrire à l'augmentation de capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) », « Souscrire à l'augmentation de capital de la Société Financière Internationale (SFI) » et « Opérations d'investissement CENTIF », elles ont été inscrites en fin de gestion 2021 dans le budget du Ministère par arrêté n°0058/MBPE/DGBF/DBE/SD-DC_TAC-EAC du 28 janvier 2022, ce qui explique la non-exécution desdits crédits budgétaires.

II.2. Évolution des effectifs

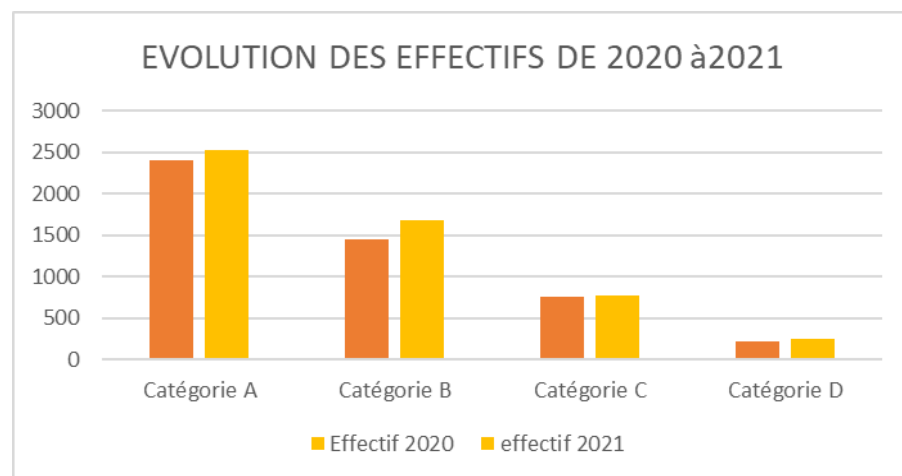
Les effectifs du personnel du programme « Administration Générale » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	278	206		158	29	407
Catégorie B	164	282		237	9	392
Catégorie C	65	28		29	4	90
Catégorie D	38	28		23	4	57
Non Fonctionnaires	270				1	269
TOTAL	815	544		447	47	1215

Source : DRH / MEF

Graphique 3 : Evolution des effectifs de 2020 à 2021 du Programme « Administration Générale »



Source : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Tous les besoins exprimés par les unités administratives ont été satisfaits à l'exception des profils indisponibles dans la base Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) du Ministère. Toutefois, quelques dysfonctionnements liés aux effectifs sont à relever entre autres :

- existence d'un effectif sans poste de travail ;
- absence de planification du fait du manque de collaboration des structures (les besoins prévisionnels ne sont pas exprimés en dépit des courriers de relance de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- expression des besoins en personnel directement auprès du Ministère en charge de la Fonction Publique ;
- mobilité du personnel.

Pour faire face aux dysfonctionnements constatés, un Projet de Référentiel des Emplois et des Compétences du MEF a été élaboré avec l'appui du Ministère de la Fonction Publique et du Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC). La validation et la mise en œuvre de cet outil permettra une optimisation de la gestion des ressources humaines du Ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les réalisations majeures du programme 1 au cours de l'année 2021 se résument comme suit :

- **Au titre des Indicateurs de Croissance Verte des Projets soumis au PIP** : validation du rapport d'étape du premier plan décennal de mise en œuvre du Rapport Pays 2021 ;
- **Au titre de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP)** : formation de 132 Gestionnaires de crédits du Ministère de l'Economie et des Finances à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérateurs Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ; organisation de conférence budgétaire Interne avec la participation effective des Responsables de Programmes ;
- **Au titre du Programme du Développement du Secteur Financier (PDSFI)** : amélioration de la capitalisation et solvabilité des banques publiques ;
- **Au titre de l'Agence Judiciaire du Trésor (AJT)** : traitement et prise en charge de cinq cent cinq (505) dossiers de contentieux administratif et judiciaire ; ouverture et traitement de trois cent cinquante-six (356) dossiers extrajudiciaires ; ouverture et suivi de cent quarante-neuf (149) dossiers judiciaires et paiement des réclamations des victimes de l'action administrative de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 à hauteur de trente milliards cinq cent soixante-onze millions trois cent trois mille deux cent deux (30.571.303.202) francs CFA ;
- **Au titre de l'Institut des Finances (IdF)** : renforcement des capacités de 283 agents à travers l'organisation de 14 sessions de formation ;
- **Au titre de la Direction des Ressources Humaines (DRH)** : formation de 107 agents de la DRH/MEF sur la gestion du budget familiale ; formations de 40 Sous-Directeurs et Assimilés sur le thème « l'Habilité Managériale et Gestion des changements Organisationnels » et formation de 36 secrétaires issus des structures du MEF sur le thème « Organisation du travail et planification des activités de la Secrétaire de Direction » ;
- **Au titre du Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF)** : réalisation d'un audit genre au profit de 8 ministères techniques ; formation de cinq (5) cadres du MEF sur l'élaboration des cartographies des risques et plans d'audit ; renforcement des capacités de 40 Magistrats de la Cour des Comptes sur les techniques d'analyse et d'évaluation des politiques publiques ; formation de 35 agents de la DGI sur la révision du SYSCOHADA ; formation de 20 cadres sur la question de lutte contre la corruption ; formation de 220 acteurs des collectivités décentralisées, des opérateurs économiques sur le Suivi-Evaluation ;
- **Au titre du « Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) »** : affectation en ligne de 91,66 % d'élèves par leurs parents ; connexion au système ABS de 300 établissements sur le contrôle électronique de la présence des élèves affectés ; distribution de 3 300 000 manuels aux élèves des classes de CP et réalisation d'un taux d'exécution physique en 2021 des activités de 76% sur IPF et 87% sur P4R.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : améliorer la coordination des activités du Ministère				
IP1. : taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère	%	83,18	90	92
IP2 : proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produit dans les délais	%	-	100	100

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère				
IP1 : taux d'exécution du budget du programme 1 (en rapport du plafond autorisé)	%	-	90	101,47
P2 : taux de réalisation des activités du programme 1	%	-	90	91
IP3 : taux de réalisation du plan de formation du MEF	%	29,02	50	53,7
Objectif Spécifique 3 : améliorer la planification, le suivi évaluation des activités et la production des statistiques				
IP1 : proportion de documents de planification (PTA, PIP) élaborés dans les délais	%	100	100	100
IP2 : proportion de documents de planification produits et diffusés	%	100	100	100

Source : Annexe 4 : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses –Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023 / Programme 1

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Il convient de préciser que tous les indicateurs du programme 1 « Administration Générale » définis pour la gestion 2021, au nombre de sept (7) ont tous atteint leurs cibles. Ainsi, l'analyse de chaque indicateur révèle :

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du Ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du Plan d'Actions Opérationnel (PAO) du Ministère

Le taux de réalisation des activités du PAO est de 92% pour une cible de 90%, soit une performance de + 2 points. Comparé à l'année 2020 qui est de 83,18%, on note une performance de + 8,82%.

Indicateur 2 : Proportion des rapports trimestriels de suivi du PAO produit dans les délais

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 100% en 2021.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du programme 1 (en rapport du plafond autorisé)

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 101,47% pour une cible de 90%, soit une performance de + 11,47 points.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du programme 1

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 91% pour une cible de 90%, soit une performance de + 1 point.

Indicateur 3 : Taux de réalisation du plan de formation du MEF :

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 53,7% pour une cible de 50%, soit une performance de + 3,7 points. Comparé à l'année 2020 qui est de 29,02%, on note une performance de + 24,68%.

Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi évaluation des activités et la production des statistiques

Indicateur 1 : Proportion de documents de planification (PTA, PIP) élaborés dans les délais

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 100%.

Indicateur 2 : Proportion de documents de planification produits et diffusés

L'objectif fixé est atteint avec un taux de réalisation de 100%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

A la fin de l'exercice 2021, il faut noter que tous les sept (07) indicateurs du programme 1 « Administration Générale » sont atteints. Relativement aux natures de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires laisse apparaître des taux d'exécution au-delà de 100%, à l'exception des dépenses d'investissement. Cette nature de dépense a été exécutée à 79,06% pour une cible de 100%.

Au titre des dépenses de personnel, le taux d'engagement est de 99,86%, soit un montant exécuté de 23 870 897 155 FCFA sur un budget de 23 904 877 155 FCFA. Les dépenses de transfert courant enregistrent, quant à elles, un taux d'exécution de 100%, sur un montant engagé de 9 521 403 529 FCFA sur un budget de 9 521 410 618 FCFA. Au niveau des dépenses de Biens et Services, le taux d'exécution est de 97,06% (hors frais de réparation des préjudices subis du fait des activités de l'Etat), sur un montant engagé de 6 324 582 176 FCFA sur un budget de 6 516 478 090 FCFA.

Cependant, quelques difficultés sont à noter, à savoir : i) dysfonctionnements liés à la régularisation des Ordres de paiement dans l'applicatif SIGOBE ; ii) Insuffisance des dotations budgétaires pour la réalisation de certains projets ; iii) insuffisance de locaux pour abriter l'ensemble des Services du Ministère ; iv) indisponibilité de certains profils dans la base SIGFAE du Ministère pour les ressources humaines.

IV.2. Recommandations

Proposition de quelques mesures correctives :

- corriger les dysfonctionnements liés à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ;
- doter de façon conséquente les crédits budgétaires alloués aux projets d'investissements ;
- augmenter le patrimoine immobilier du Ministère ;
- élaborer et valider le Référentiel des Emplois et des Compétences du MEF.

CONCLUSION

A la date du 31 janvier 2022, tous les indicateurs du programme « Administration Générale » ont atteint leurs cibles. Au niveau de l'exécution budgétaire, il ressort un taux global de 89,46% (hors ligne évaluative de l'AJT). Toutes les activités planifiées ont été réalisées dans les délais et les besoins exprimés par les unités administratives du Ministère ont été satisfaits. La révision à la hausse des crédits budgétaires du Programme « Administration Générale » permettra l'optimisation de la gouvernance de l'administration économique et financière.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « GESTION MACROECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE»

INTRODUCTION

Le programme 2 « Gestion macroéconomique et politique économique et financière » est dirigé par **Monsieur SAIN Oguié**, nommé par Décret n°2016-700 du 07 septembre 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Economie et par Décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Selon les dispositions du Décret n°2016-600 du 03 Août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, il a la responsabilité de :

- contribuer à définir, suivre et évaluer la politique économique et financière de l'Etat ;
- réaliser des études d'aide à la décision ;

- suivre les questions d'intégration économique régionale ;
- promouvoir la coopération économique.

La mise en œuvre de ces attributions doit aboutir à améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Les activités du Programme 2 se sont déroulées dans un contexte économique national en accélération, du fait : (i) du redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et donc de leurs cours, (ii) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid 19, (iii) du maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (iv) de la vigueur de la consommation des ménages, et (v) de l'amélioration du climat des affaires.

Toutefois, l'activité économique a subi, d'avril à juin 2021, des perturbations dues à l'insuffisance de l'offre d'électricité consécutive à des niveaux d'eau bas des lacs de barrages hydroélectriques et d'une panne sur l'installation d'une centrale thermique. En outre, les conditions climatiques peu favorables et les restrictions de déplacement ont entraîné un retard dans la mise en terre des semis au second semestre 2020 et affecté la production vivrière en 2021. Ces contraintes, combinées à l'insécurité au Mali, au Burkina Faso et au Niger qui ravitaillent la Côte d'Ivoire en bétail et maraîchers, ont provoqué une insuffisance de l'offre de certains produits alimentaires de base et induit une hausse des prix sur les marchés. Le Gouvernement a adopté des mesures qui ont permis de limiter l'ampleur des tensions inflationnistes.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 « **Gestion Macroéconomique et Politique Economique et Financière** » est conçu pour assurer une gestion macro-économique saine, contribuer à la libéralisation de l'économie, participer au développement de l'action économique extérieure, promouvoir les intérêts économiques de la Côte d'Ivoire dans le monde et veiller au suivi et à la gestion des dimensions économiques de l'intégration.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
OG 2: Améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire	RS 2.1: L'écart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel est réduit	IP 2.1.1: Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel	Ecart entre l'estimation officielle du PIB réel de l'année (n) effectuée en mars (n+1) et la prévision officielle du PIB de l'année n ayant servi à l'élaboration du budget de l'année (n) Source: le cadrage macroéconomique de mars (n+1) et le rapport économique et financier (REF) accompagnant le budget de l'année (n) /DGE
	RS 2.2: Le nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et communautaires est réduit	IP 2.2.1: Nombre de jours de retard moyen de transmission des documents de politiques économiques nationales et communautaires	Dénombrement Source: DGE (REF, Mémoire des politiques économiques et financières, Rapport du PPC, Rapport à fin décembre de la surveillance multilatérale, Rapport à fin décembre de suivi de l'exécution des projets communautaires)
	RS 2.3: Les documents produits sont diffusés	IP 2.3.1: Taux moyen de diffusion des productions dans les délais	Nombre de documents diffusés/ nombre de documents produits Source: DGE

Source : Annexe 4 du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses –Projet Annuel de Performance 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le budget alloué au Programme 2 pour l'exercice 2021 est de **1 899 827 808 FCFA**, réparti comme suit :

- **Personnel** : 285 720 000-FCFA ;
- **Biens et services** : 1 579 262 558 FCFA ;
- **Investissement** : 34 845 250 FCFA.

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Pilotage des politiques économiques et financières	173 292 750	173 292 750	514 987 764	514 987 764	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	173 292 750	173 292 750	514 987 764	514 987 764	0	100%	
A2	Soutien au développement du secteur privé et contribution à l'orientation des politiques économiques	350 624 000	350 624 000	343 865 249	343 665 249	200 000	99,94%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Personnels	285 980 000	285 980 000	285 720 000	285 520 000	200 000	99,93%	
	Biens et services	29 000 000	29 000 000	23 299 999	23 299 999	0	100%	
	Investissements	35 644 000	35 644 000	34 845 250	34 845 250	0	100%	
A3	Contribution au développement de l'entrepreneuriat public	6 277 240	6 277 240	6 277 025	6 277 025	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	6 277 240	6 277 240	6 277 025	6 277 025	0	100%	
A4	Promotion et coopération économiques internationales	34 000 000	34 000 000	43 999 932	43 999 932	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	29 000 000	29 000 000	43 999 932	43 999 932	0	100%	
	Investissements	5 000 000	5 000 000	0	0	0	-	
A5	Contribution au renforcement de l'intégration économique régionale	29 000 000	29 000 000	61 836 477	61 836 477	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	29 000 000	29 000 000	61 836 477	61 836 477	0	100%	
A6	Coordination des activités du programme 2	99 746 717	99 746 717	99 664 087	99 664 087	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	99 746 717	99 746 717	99 664 087	99 664 087	0	100%	
A7	Gestion efficiente des ressources du programme	833 378 297	833 378 297	829 197 274	829 197 274	0	100%	Les objectifs fixés ont été atteints
	Biens et services	833 378 297	833 378 297	829 197 274	829 197 274	0	100%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

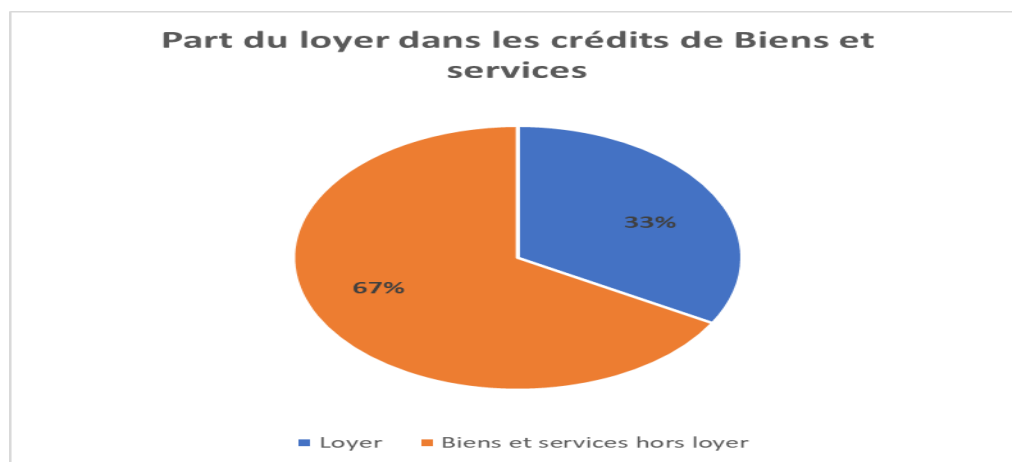
II.1. Exécution du budget

Au cours de la gestion 2021, le programme a réalisé un taux d'exécution de **99,99%**, soit un montant exécuté de **1 899 627 808 FCFA** sur un budget révisé de **1 899 827 808 FCFA**.

Du point de vue des natures de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires laisse apparaître des taux des natures d'investissement et de biens et services de 100%, soit des montants exécutés respectivement de 34 845 250 FCFA et de 1 579 262 558 FCFA. Quant aux dépenses de personnel, le taux d'engagement est de 99.93%, soit un montant exécuté de 285 520 000 FCFA sur un budget révisé de 285 720 000 FCFA.

Il convient de noter que les loyers et charges locatives des locaux représentent 33% (525 168 000 FCFA) de l'ensemble du budget alloué aux biens et services tel que présenté par le diagramme circulaire ci-après.

Graphique 4 : Taux d'exécution des crédits budgétaires du Programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière »



Source : DGE

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

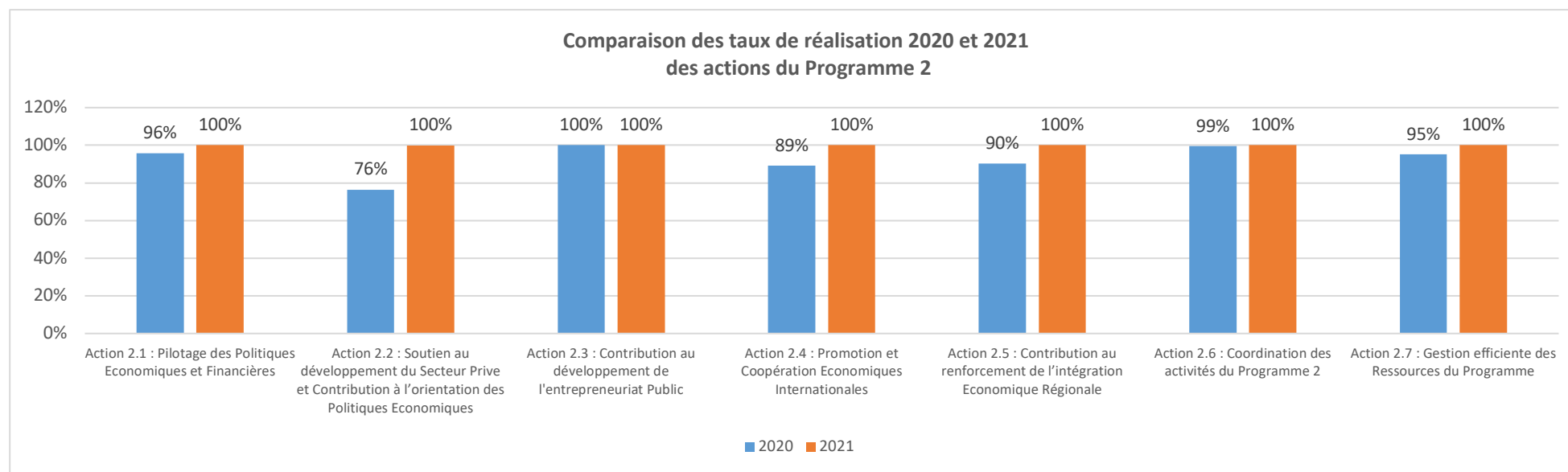
De façon spécifique, la situation d'exécution du budget alloué aux actions du programme 2 est la suivante :

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2.1 : Pilotage des Politiques Economiques et Financières	0	0	397 619 240	514 987 764	0	0	0	0	397 619 240	514 987 764
Action 2.2 : Soutien au développement du Secteur Prive et Contribution à l'orientation des Politiques Economiques	209 835 000	285 520 000	33 724 302	23 299 999	0	0	27 612 000	34 845 250	271 171 302	343 665 249
Action 2.3 : Contribution au développement de l'entrepreneuriat Public	0	0	8 377 237	6 277 025	0	0	0	0	8 377 237	6 277 025
Action 2.4 : Promotion et Coopération Economiques Internationales	0	0	41 034 666	43 999 932	0	0	0	0	41 034 666	43 999 932
Action 2.5 : Contribution au renforcement de l'intégration Economique Régionale	0	0	55 657 834	61 836 477	0	0	0	0	55 657 834	61 836 477
Action 2.6 : Coordination des activités du Programme 2	0	0	118 861 485	99 664 087	0	0	0	0	118 861 485	99 664 087
Action 2.7 : Gestion efficiente des Ressources du Programme	0	0	778 219 224	829 197 274	0	0	0	0	778 219 224	829 197 274
Total	209 835 000	285 520 000	1 433 493 988	1 579 262 558	0	0	27 612 000	34 845 250	1 670 940 988	1 899 627 808

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 5 : Taux d'exécution financière par action du Programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière »



Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé "la Côte d'Ivoire en chiffre"	2020	2025	1 597 415 400	35 644 000	34 845 250	34 845 250
Sur financement intérieur			1 597 415 400	35 644 000	34 845 250	34 845 250
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Aménager et équiper les SPEE	2018	2026	556 740 000	5 000 000	0	0
Sur financement intérieur			556 740 000	5 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			2 154 155 400	40 644 000	34 845 250	34 845 250
Total sur financement intérieur			2 154 155 400	40 644 000	34 845 250	34 845 250
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Concernant le projet du Système national de production de l'information socio-économique en Côte d'Ivoire, dénommé « La Côte d'Ivoire en chiffres », les résultats obtenus sont les suivants : i) Rédaction d'un cahier de charge sur la base des TDR ; ii) acquisition du nom de domaine ; <https://admin.cic-stats.net/> (administrations), <https://pointfocaux.cic-stats.net/> (renouvelable chaque année) ; iii) acquisition et configuration d'un espace privé d'hébergement annuel en ligne (serveur service Cloud) ; iv) conception et développement de l'interface des points focaux pour l'insertion des données (développement du module de gestion des rôles et permissions <https://pointfocaux.cic-stats.net/>, <https://pointfocaux.cic-stats.net/roles>, suite du développement du module orienté WEB de collecte des données économiques, sociaux et environnementales de la Côte d'Ivoire, conception et développement du module d'extraction des données du système sous de documents aux formats PDF, JPEG, Excel); v) Audit des points focaux.

Relativement aux Services de Promotion Economique Extérieure (SPEE), cette activité n'a pu être réalisée en 2021 due à la non actualisation des textes et des effets de la pandémie Covid 19.

II.2. Évolution des effectifs

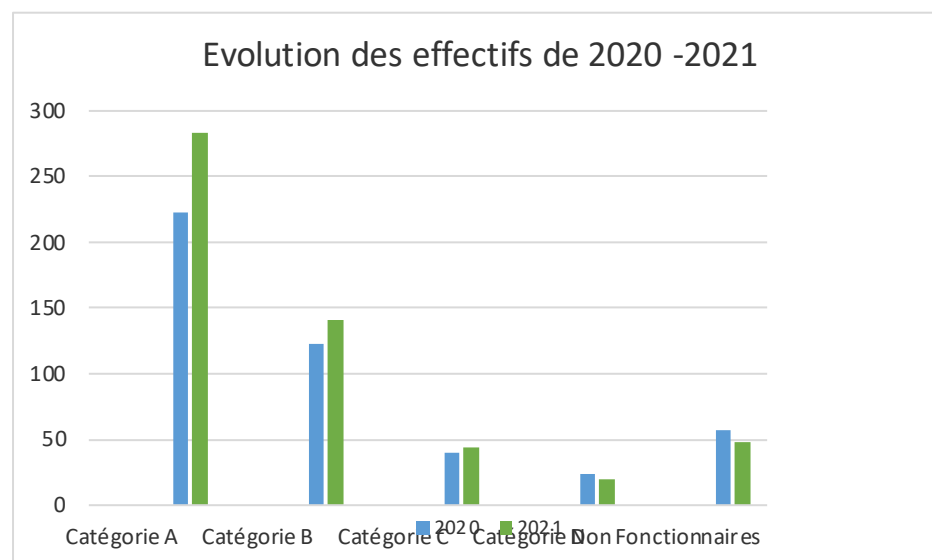
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	223	22		65	05	283
Catégorie B	123	09		20	02	141
Catégorie C	40	-		09	05	44
Catégorie D	24	-		-	04	20
Non Fonctionnaires	57	-		03	12	48
TOTAL	467	31		97	28	536

Source : DGE/DRH

Graphique 6 : Evolution des effectifs de 2020 à 2021 du Programme « Gestion macroéconomique et politique économique et financière »



Sur une expression de besoin en personnel de 31 agents, la Direction Générale de l'Economie a recruté 97 agents, soit un taux de 312%, suite à la demande de la DRH d'anticiper sur le recrutement à partir de la base de données du MEF, afin de pourvoir en personnel les deux nouvelles directions en création, conformément au Décret n°2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances. De 467 agents en 2020 la DGE en compte 536 au 31 décembre 2021.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme sont :

Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

- L'élaboration du TOFE des sous-secteurs (Administrations centrales budgétaire, EPN, collectivités, caisses de sécurités) ;
- La réalisation de l'audit complet du système actuel de production des données de la Côte d'Ivoire en Chiffre ;
- L'élaboration du TOFE des autres unités extra budgétaire notamment la RTI, l'ONAD et l'ANAREC-CI.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale

- La coordination au plan national et l'organisation de la revue annuelle ;
- Le suivi et la transposition des reformes communautaires de l'UEMOA.

Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion et la modernisation du programme 2

- La conception et le développement des interfaces interactifs web ;
- La conception et le développement de la plateforme web.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

L'économie ivoirienne a renoué avec une croissance forte en 2021, sous l'effet conjugué du maintien de la stabilité socio-politique et de la maîtrise de la pandémie de la covid-19 ainsi que de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance. Les indicateurs du programme 2 se présentent comme suit :

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire				
Taux de respect des délais de transmission des rapports de mise en œuvre des politiques économiques et financières	%	50	100	100
Ecart (+/- 1% de croissance) prévision-réalisation sur le taux de croissance du PIB réel	%	5,4	<= (+/-1)	+0,9
Proportion de modèles développés	%	-	60	80
Taux de respect des délais de transmission (restitution) des rapports d'études d'impact de politiques économiques	%	-	100	100
Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale				
Taux de production de rapport de suivi des activités des SPEE	%	.-	100	100
Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale	%	.-	100	100
Délai de transmission des documents communautaires (UEMOA - CEDEAO)	Jours	71	70	65
Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion et la modernisation du programme 2				
Taux d'exécution du budget du programme 2	%	.-	95	99,99
Taux de réalisation des activités du programme 2	%	.-	90	88

Source : Programme 2

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer le dispositif d'élaboration et de pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire

Indicateur 1 : Ecart de prévision sur le taux de croissance du PIB réel : +0,9 point de croissance

Le taux de croissance du PIB réel est ressorti en 2021 à 7,4% contre une prévision de 6,5%, soit un écart positif de prévision-réalisation de +0,9 point de croissance. Cet indicateur a connu une bonne performance du fait d'une reprise et d'une accélération plus que prévue de l'activité économique nationale. Cette accélération est en lien avec la bonne progression, notamment de l'agriculture d'exportation, de l'extraction minière, des télécommunications et du commerce. Ces branches ont tiré profit : (i) du redressement de l'économie mondiale, (ii) de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, (iii) de l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, (iv) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (v) du maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (vi) de la vigueur de la consommation des ménages, et surtout (vii) de l'amélioration du climat des affaires.

Indicateur 2 : Proportion de modèles développés

Cet indicateur a connu une bonne performance au cours de ces dernières années avec un taux de réalisation de 80% à fin 2021 contre un taux prévisionnel de 60%. Cette bonne tenue de l'indicateur par rapport aux années précédentes s'explique par la finalisation du modèle de prévision macroéconomique trimestrielle.

En effet, la gestion budgétaire 2021 a permis le financement du modèle de prévisions macroéconomique trimestrielle. Ce modèle est un outil d'analyse et de synthèse des opérations sur les biens et services en volume et en valeur. Un accent particulier a été mis sur la qualité explicative et prédictive des spécifications, leur robustesse et une bonne articulation avec l'exercice de cadrage macroéconomique habituel, permettant ainsi d'affiner les prévisions annuelles.

Indicateur 3 : Taux de respect des délais de transmission (restitution) des rapports d'études d'impact de politiques économiques

Au titre de l'année 2021, il était prévu la restitution de deux (02) études devant le Comité de Validation des Etudes à la Direction Générale de l'Economie (CVE-DGE).

Au titre de la première étude relative à la structure des prix et la chaîne de valeurs de l'anacarde en Côte d'Ivoire, la restitution a été faite le 23 décembre 2021. Les résultats montrent que la formation du producteur sur les techniques culturales, l'âge du producteur, la superficie totale cultivée, la taille du ménage du producteur et la disponibilité des intrants sont déterminants pour une bonne production de l'anacarde.

Quant à la seconde étude sur la croissance et l'emploi en Côte d'Ivoire, elle a été restituée le 30 décembre 2021. Les résultats montrent que la structure du marché du travail n'est pas parfaitement concurrentielle. Toutefois, les effets de la croissance économique y sont perceptibles. L'élasticité emploi-croissance est significative et plus forte au niveau du secteur tertiaire comparativement aux secteurs agricole et industriel. Les emplois créés sont pour la plupart stables lorsqu'ils proviennent des programmes de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE).

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le développement de la coopération économique régionale et internationale

Indicateur 1 : Taux de production de rapport de suivi des activités des SPEE

Les Services de Promotion Economique Extérieure ont pour principale mission de promouvoir l'économie ivoirienne dans toutes ses composantes, en vue de rendre attrayante la destination Côte d'Ivoire et d'accroître les investissements étrangers. Depuis la création des SPEE aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, respectivement en 2012 et 2013, l'évaluation de cet indicateur se traduisait par la rédaction d'un (01) rapport bilan jusqu'en 2018. A partir de 2019, le rapport bilan a laissé place à deux (02) rapports semestriels. Ainsi, en 2021, les deux rapports semestriels prévus ont été produits et sont disponibles.

Indicateur 2 : Taux de production de rapport sur la coopération économique bilatérale et multilatérale

En 2020, la coopération économique entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires est restée dynamique, en dépit de la crise sanitaire mondiale qui continue d'impacter négativement les économies. Le rapport pour l'année 2020 a été produit au mois de décembre 2021 et est disponible.

Indicateur 3 : Délai de transmission des documents communautaires (UEMOA-CEDEAO)

Les rapports sont rédigés trimestriellement conformément aux dispositions statutaires (Acte additionnel A/SA.3/06/12) qui prévoient le canevas de rédaction et le délai de mise à disposition des rapports trimestriels, fixé à quarante-cinq (45) jours après la fin du trimestre.

A la pratique, les données ne sont disponibles qu'à partir de quarante-cinq (45) jours après la fin du trimestre. Dès leur réception, un délai de vingt-cinq (25) jours au maximum est accordé pour finaliser les rapports et les transmettre. En définitive, c'est un délai moyen maximum de soixante-dix (70) jours qu'il faudra pour la transmission des rapports.

La transmission des différents rapports destinés aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, s'est faite dans un délai moyen maximum de 65 jours.

En effet :

- huit (08) rapports élaborés sur la situation économique et financière à fin décembre 2020, à fin mars 2021, à fin juin 2021 et à fin septembre 2021 ont été transmis aux Commissions de

l'UEMOA et de la CEDEAO respectivement le 26 mars 2021, le 18 juin 2021, le 03 septembre 2021 et le 07 décembre 2021.

- quatre (04) rapports du suivi de la mise en œuvre des projets communautaires (PER II) de l'UEMOA à fin décembre 2020, à fin mars 2021, à fin juin 2021 et à fin septembre 2021 élaborés ont été transmis à la Commission de l'UEMOA respectivement le 22 février 2021, le 26 mai 2021, le 06 août 2021 et le 11 novembre 2021.

Objectif spécifique 3 : Assurer la gestion et la modernisation du programme 2

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du programme

Pour un taux attendu de 95%, le programme a exécuté 99,99%. Cet indicateur a connu une bonne performance au cours de ces dernières années grâce à la bonne maîtrise des objectifs stratégiques définis par le responsable du programme, à savoir: (i) Renforcer les statistiques, les prévisions et études économiques; (ii) Améliorer le suivi des politiques économiques et stratégies de développement ; (iii) Promouvoir l'économie de la Côte d'Ivoire au plan national et international ;(iv) Renforcer la coopération économique régionale et sous régionale; (vi) Renforcer la coopération économique internationale; (vii) Renforcer le cadre institutionnel et les capacités opérationnelles; (viii) Créer un environnement de vie et de travail propice à l'épanouissement des agents.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du programme 2

Le taux de réalisation de 88% par rapport au taux prévisionnel de 90% est dû à la non réalisation des activités relatives à l'aménagement et à l'équipement des SPEE, du fait de la pandémie de la Covid 19 qui n'a pas permis d'effectuer les voyages hors de la Côte d'Ivoire.

Il faut souligner que la DGE a été certifiée à la norme ISO 9001 version 2015 par Bureau Veritas au mois d'octobre 2021.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le programme 2 a rencontré quelques difficultés dans la conduite des objectifs fixés. Ce sont :

- l'insuffisance des locaux ;
- la dispersion géographique (ou l'absence de regroupement) des services ;
- le manque d'interconnexion entre les services (intranet, téléphone, etc.) ;
- l'insuffisance des moyens de mobilité ;
- l'insuffisance de formation du personnel ;
- l'insuffisance de ressources budgétaires pour couvrir les projets de digitalisation : portail d'informations et de promotion de l'économie ivoirienne, Côte d'Ivoire en Chiffres.

IV.2. Recommandations

La levée des contraintes susmentionnées permettra d'améliorer les performances. Il s'agira de:

- construire un siège pour la DGE afin de regrouper l'ensemble des services et disposer d'espaces adéquats ;
- interconnecter les services de la DGE (intranet, téléphone, etc.) ;
- renforcer le parc automobile de la DGE ;
- réaliser des stages d'imprégnation dans des institutions de renom productrices des connaissances ;
- renforcer les capacités des agents de la DGE ;
- doter de façon conséquente les crédits budgétaires alloués aux projets d'investissements.

CONCLUSION

A la date du 31 janvier 2022, le taux d'exécution du budget du programme 2 s'est établi à 99,99%, dont 100% pour les biens et services, 99,93% pour le personnel, et 100% pour les investissements. De façon générale, les prévisions relatives aux indicateurs de performances 2021 ont été pour la plupart réalisées à 100 %. Pour la gestion 2022, la Direction Générale de l'Economie ambitionne d'œuvrer efficacement à l'atteinte des objectifs du Ministère de l'Economie et des Finances afin d'améliorer le pilotage de la politique économique de la Côte d'Ivoire.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRESOR ET COMPTABILITE PUBLIQUE »

INTRODUCTION

Le programme 3 « Trésor et Comptabilité Publique » est administré par **Monsieur ASSAHORE Konan Jacques**, nommé par Décret N°2016-460 du 29 juin 2016, portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et par Décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Conformément aux dispositions du Décret n°2016-600 du 03 Août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances, il a la responsabilité de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'État ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'État, des Établissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable relève d'un comptable public;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et d'assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'État, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et économique relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, les activités réalisées se regroupent autour de neuf (09) actions que sont : i) la coordination des activités du programme 3 ; ii) la mobilisation des recettes publiques ; iii) la gestion de l'endettement et des dons ; iv) l'optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts ; v) l'exécution efficace des dépenses publiques ; vi) la

réglementation et le suivi de la comptabilité publique ; vii) la réglementation et la surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger ; viii) la réalisation des études, la collecte et la production des données statistiques économiques et financières ; et ix) la gestion efficiente des ressources du programme 3.

Les activités au titre de l'année 2021 ont été menées dans le contexte de la pandémie à Covid 19 qui a conduit à une récession économique mondiale. Le présent rapport s'articulera autour des points suivants : i) la présentation de la stratégie du programme, ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021, iii) la performance du programme ; et iv) les perspectives pour la gestion 2022.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme 3

Le programme « Trésor et Comptabilité Publique » a comme objectif global de gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier.

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
OG 3 : Gérer les ressources publiques et superviser le secteur financier	RS 3.1: Les objectifs de mobilisation des recettes assignés sont atteints	IP 3.1.1: Taux de mobilisation des ressources publiques	Montant des recettes mobilisées/ montant des recettes prévues Source: Balance Générale des comptes du Trésor et Compte de résultat
	RS 3.2: Les objectifs d'apurement de la dette fournisseur sont atteints	IP 3.2.1: Variation nette des exigibles	Différence entre la dette flottante accumulée à l'année n (en cours) et les paiements effectués/ la dette flottante de l'année n-1 (Accumulation-Réduction) Source: Situation consolidée des restes à payer du Trésor
	RS 3.3: Le nombre de structures ayant des irrégularités majeures est réduit	IP 3.3.1: Proportion de structures respectant la réglementation du secteur financier	Nombre de structures ayant des irrégularités majeures / nombre total de structures identifiées Source: Rapport annuel du Trésor Public
	RS 3.4: Les objectifs de remboursement de la dette publique sont réalisés	IP 3.4.1: Taux de remboursement du service de la dette publique	Service payé/ service dû Source: Situation détaillée de la dette (MAD/ Matrice d'Analyse de la Dette)/DDPD

Source : Annexe 4 du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses –Projet Annuel de Performance 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Dans le cadre de la réalisation des activités du Programme 3 : « Trésor et Comptabilité Publique », la DGTCP a bénéficié d'un budget global de 7 912 934 825 FCFA dont 663 852 819 FCFA au titre du personnel, 3 604 493 246 FCFA au titre des biens et services et 3 644 588 760 FCFA pour l'investissement.

Nature de dépenses	Budget Voté	Budget Actuel
Total général	6 041 319 882	7 912 934 825
Personnel	1 060 338 453	663 852 819
Biens et services	2 204 842 901	3 604 493 246
Investissements	2 776 138 528	3 644 588 760

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Coordination des activités du programme 3	3 530 962 210	3 530 962 210	3 981 639 019	3 979 848 995	1 790 024	99,96%	
	Personnels	29 200 000	29 200 000	29 199 888	29 199 869	19	100%	
	Biens et services	725 923 682	725 923 682	1 288 237 513	1 286 447 508	1 790 005	99,86%	
	Investissements	2 775 838 528	2 775 838 528	2 664 201 618	2 664 201 618	0	100%	
A2	Mobilisation des recettes publiques	32 209 106	32 209 106	421 738 505	421 263 505	475 000	99,89%	
	Biens et services	32 209 106	32 209 106	421 738 505	421 263 505	475 000	99,89%	
A3	Gestion de l'endettement et des dons	729 399 699	729 399 699	564 577 491	463 149 950	101 427 541	82,03%	
	Personnels	724 994 699	724 994 699	560 172 491	458 744 950	101 427 541	81,89%	
	Biens et services	4 405 000	4 405 000	4 405 000	4 405 000	0	100,00%	
A4	Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts	15 489 098	15 489 098	991 019 511	991 019 510	1	100%	
	Biens et services	15 189 098	15 189 098	10 632 369	10 632 368	1	100%	
	Investissements	300 000	300 000	980 387 142	980 387 142	0	100%	
A5	Exécution efficace des dépenses publiques	102 354 042	102 354 042	473 110 771	370 040 777	103 069 994	78,21%	
	Biens et services	102 354 042	102 354 042	473 110 771	370 040 777	103 069 994	78,21%	
A6	Réglementation et suivi de la comptabilité publique	106 217 000	106 217 000	37 894 245	11 694 245	26 200 000	30,86%	
	Personnels	96 320 000	96 320 000	28 017 100	1 817 100	26 200 000	6,49%	
	Biens et services	9 897 000	9 897 000	9 877 145	9 877 145	0	100%	
A7	Réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger	220 238 754	220 238 754	56 678 240	56 678 240	0	100%	
	Personnels	209 823 754	209 823 754	46 463 340	46 463 340	0	100%	
	Biens et services	10 415 000	10 415 000	10 214 900	10 214 900	0	100%	
A8	Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières	10 960 000	10 960 000	10 959 146	10 959 146	0	100%	
	Biens et services	10 960 000	10 960 000	10 959 146	10 959 146	0	100%	
A9	Gestion efficiente des ressources du programme 3	1 293 489 973	1 293 489 973	1 375 317 897	1 139 482 611	235 835 286	82,85%	
		1 293 489 973	1 293 489 973	1 375 317 897	1 139 482 611	235 835 286	82,85%	

Source : Etat SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Au cours de la gestion 2021, le programme a réalisé un taux d'exécution de **94,08%** soit un montant exécuté de **7 444 136 979 FCFA** sur un budget révisé de **7 912 934 825 FCFA**.

Du point de vue des natures de dépenses, l'exécution des crédits budgétaires indique des taux au-delà de **80%**. Au titre des dépenses de personnel, le taux d'engagement est de **80,77%**, soit un montant exécuté de **536 225 259 FCFA** sur un budget révisé de **663 852 819 FCFA**. Au niveau des dépenses de Biens et Services, le taux d'exécution est de **90,53%**, soit un montant engagé de **3 263 322 960 FCFA** sur un budget voté de **3 604 493 246 FCFA**. Relativement aux dépenses d'investissement, le taux d'engagement est de **100%**, soit un montant exécuté de **3 644 588 760 FCFA**.

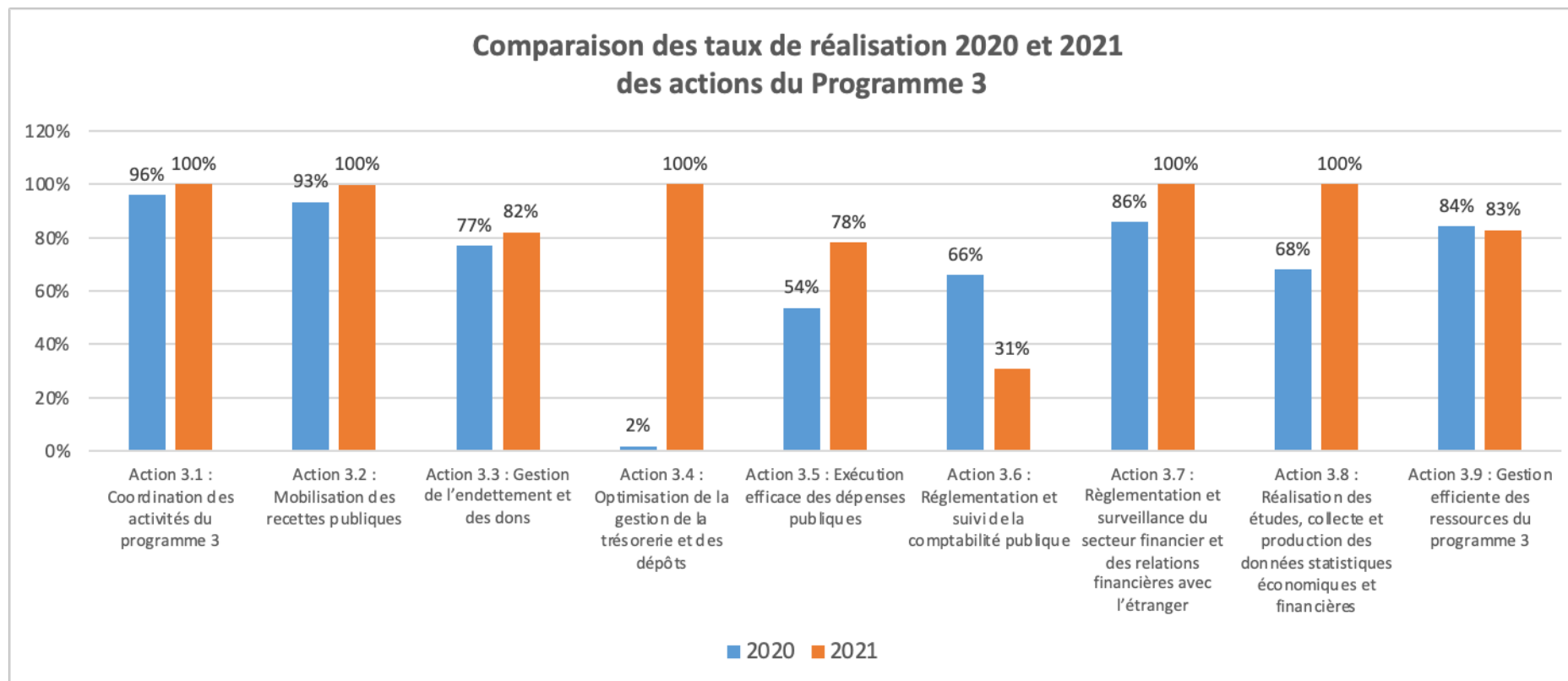
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 3.1 : Coordination des activités du programme 3	0	29 199 869	1 292 988 102	1 286 447 508	0	0	541 535 403	2 664 201 618	1 834 523 505	3 979 848 995
Action 3.2 : Mobilisation des recettes publiques	0	0	42 873 564	421 263 505	0	0	0	0	42 873 564	421 263 505
Action 3.3 : Gestion de l'endettement et des dons	558 544 740	458 744 950	3 076 200	4 405 000	0	0	0	0	561 620 940	463 149 950
Action 3.4 : Optimisation de la gestion de la trésorerie et des dépôts	0	0	11 191 967	10 632 368	0	0	0	980 387 142	11 191 967	991 019 510
Action 3.5 : Exécution efficace des dépenses publiques	0	0	179 670 917	370 040 777	0	0	0	0	179 670 917	370 040 777
Action 3.6 : Réglementation et suivi de la comptabilité publique	62 767 100	1 817 100	15 815 356	9 877 145	0	0	0	0	78 582 456	11 694 245
Action 3.7 : Réglementation et surveillance du secteur financier et des relations financières avec l'étranger	163 003 615	46 463 340	138 028 899	10 214 900	0	0	0	0	301 032 514	56 678 240
Action 3.8 : Réalisation des études, collecte et production des données statistiques économiques et financières	0	0	7 683 238	10 959 146	0	0	0	0	7 683 238	10 959 146
Action 3.9 : Gestion efficiente des ressources du programme 3	0	0	1 019 438 034	1 139 482 611	0	0	0	0	1 019 438 034	1 139 482 611
Total	784 315 455	536 225 259	2 710 766 277	3 263 322 960	0	0	541 535 403	3 644 588 760	4 036 617 135	7 444 136 979

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 7 : Taux d'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense du Programme « Trésor et Comptabilité Publique »



Source : Données SIGOBE au 31/01/202

II.1.2. Suivi des investissements

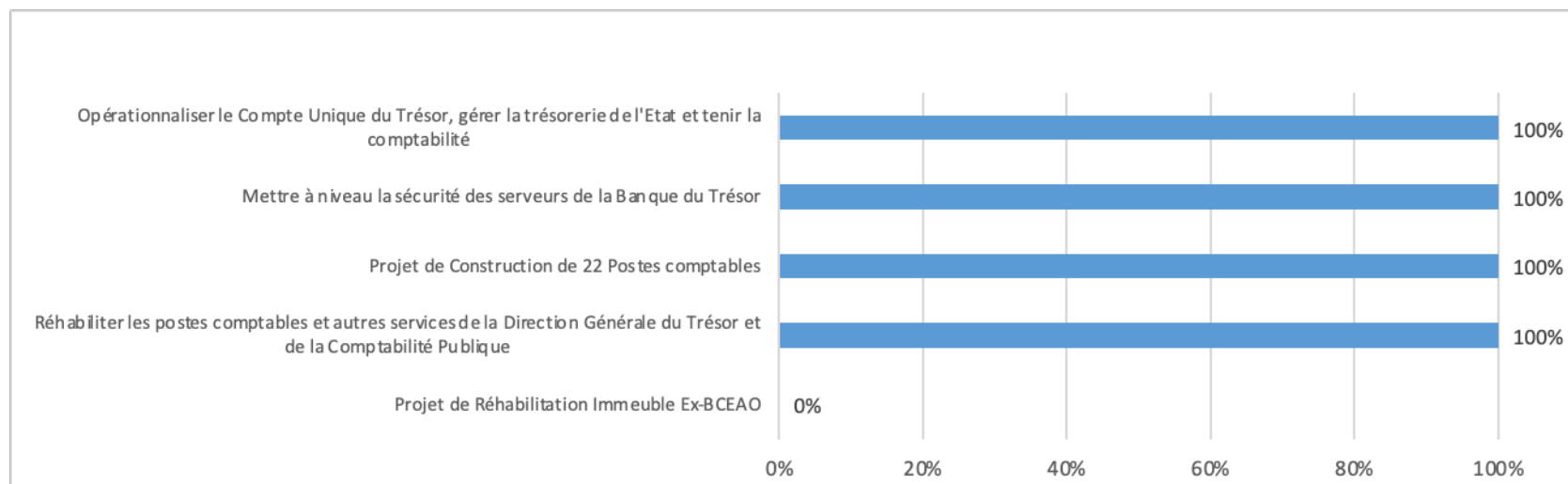
Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet de Réhabilitation Immeuble Ex-BCEAO	2012	2022	13 695 267 000	390 748 897	0	0
Sur financement intérieur			13 695 267 000	390 748 897	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Réhabiliter les postes comptables et autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	2021	2025	12 933 606 986	500 000 000	499 357 982	499 357 982
<i>Sur financement intérieur</i>			12 933 606 986	500 000 000	499 357 982	499 357 982
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet de Construction de 22 Postes comptables	2016	2020	12 933 610 000	1 385 089 631	1 664 843 636	1 664 843 636
<i>Sur financement intérieur</i>			12 933 610 000	1 385 089 631	1 664 843 636	1 664 843 636
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Mettre à niveau la sécurité des serveurs de la Banque du Trésor	2021	2023	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Opérationnaliser le Compte Unique du Trésor, gérer la trésorerie de l'Etat et tenir la comptabilité	2015	2020	3 146 500 000	300 000	980 387 142	980 387 142
<i>Sur financement intérieur</i>			3 146 500 000	300 000	980 387 142	980 387 142
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			26 628 873 986	2 776 138 528	3 644 588 760	3 644 588 760
<i>Total sur financement intérieur</i>			26 628 873 986	2 776 138 528	3 644 588 760	3 644 588 760
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 8 : Taux d'exécution des investissements du Programme « Trésor et Comptabilité Publique »



Source : Données SIGOBE au 31/01/2022

Les dépenses d'investissement du Programme « Trésor et Comptabilité Publique » financées sur le budget de l'Etat sont au nombre de cinq (05) et toutes inscrites dans le Programme d'Investissements Publics (PIP) du Ministère de la période 2021-2023. Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 3,64 milliards de FCFA, soit un taux d'engagement de 100%.

Concernant le projet de réhabilitation de Immeuble Ex-BCEAO, suite au marché résilié par arrêté n°406 du 08 juin 2016, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a sollicité le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), maitre d'œuvre délégué, à l'effet de réaliser un état des lieux et un nouveau cahier de charges en vue de la conduite des opérations de désignation d'un nouvel opérateur plus qualifiée pour l'achèvement des travaux. Toutefois, en vue de prévenir la perte des dotations budgétaires octroyées sur la gestion 2021, un réaménagement a donc été effectué en réaffectant ses crédits au paiement des décomptes relatifs au projet de construction de 22 postes comptables.

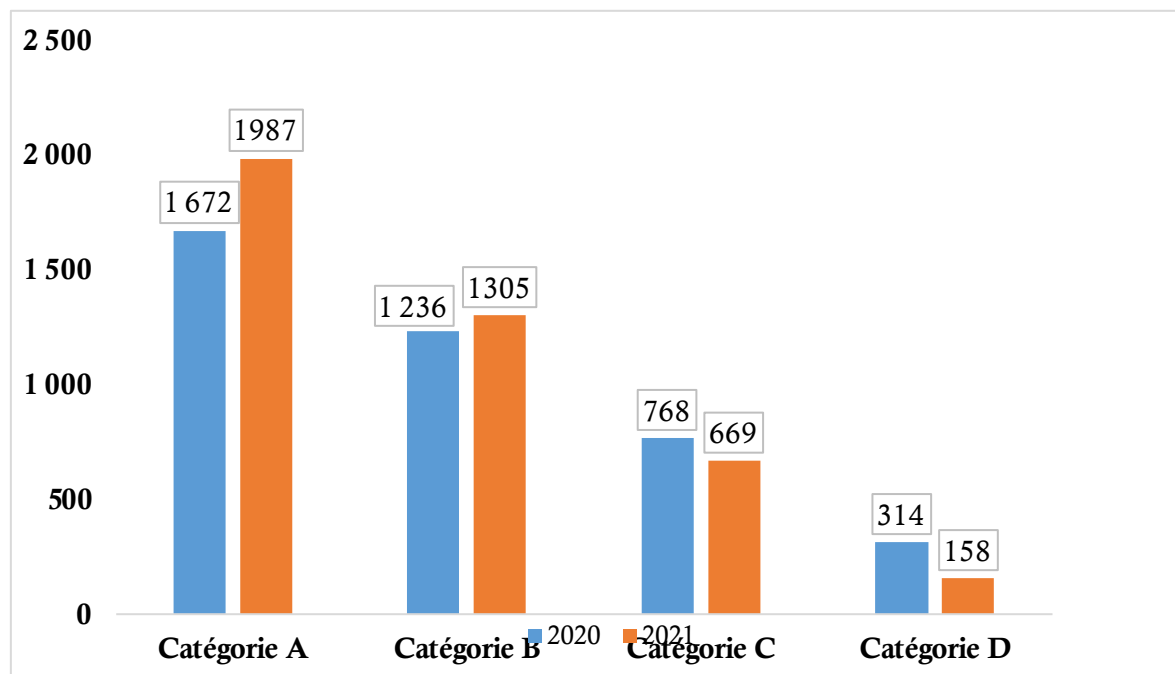
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 672	234		133	49	1756
Catégorie B	1 250	133		133	28	1355
Catégorie C	763	46		19	08	774
Catégorie D	314	22		15	08	321
Non Fonctionnaires	457	169		53	09	501
TOTAL	4 456	604		353	102	4707

Source : DGTCP

Graphique 9 : Evolution du personnel de 2020 à 2021 par catégorie du Programme « Trésor et Comptabilité Publique »



Source : DGTCP

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Nonobstant le contexte marqué par l'impact de la crise sanitaire à la Covid 19 sur l'économie nationale, le Trésor Public a su faire preuve de résilience en mettant à profit les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour fournir des réponses adéquates aux besoins du citoyen à travers des actions créatrices de valeur.

Pour l'Institution, l'année 2021, a permis également d'atteindre les objectifs en termes de :

- modernisation de l'administration économique et financière à travers les activités de maintien du certificat ISO 9001 version 2015 et de déploiement des applicatifs de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes dénommés TRESORPAY, TRESORMONEY et NETCOLLECT SERVICES ;
- mobilisation des recettes publiques qui a enregistré une performance de 117,0%, grâce à l'élargissement de la base des fournisseurs de l'Etat assujettis à l'impôt synthétique et à la bonne tenue des recettes de dividendes perçues et les commissions sur transferts hors UEMOA ;

- gestion optimale de la trésorerie et tenue de la comptabilité par le paiement de la dette publique, particulièrement de la dette de marché, la dette titrisée, ainsi que la dette « fournisseurs » et l'amélioration des délais de paiement de la dette fournisseur.

Il importe donc de consolider davantage ces acquis sur la base du principe de l'amélioration continue, à travers l'exécution et le suivi des actions issues des orientations du Ministère de l'Economie et des Finances.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Gérer les ressources Publiques				
IP1 : Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisation sur le marché)	%	100	100	117,0
IP2 : Délais de production du Compte Général de l'administration des Finances (CGAF) en année n+1	mois	8	6	Pas disponible car attendu au plus tard le 30 juin 2022
IP3 : Variation nette des exigibles	milliard	+76	-25	+16,8
IP4 : Taux de remboursement du service de la dette publique	%	100	100	97,7
Objectif Spécifique 2 : réglementer, surveiller le secteur financier et améliorer le système d'information financière				
IP1 : Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas des irrégularités majeures	%	85	90	94
IP2 : Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	85	90	87,88
IP3 : Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures	%	70	80	Pas disponible car attendu au plus tard le 30 juin 2022
IP4 : Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle d'inspection des structures (assurances, banques, microfinance, SFD etc.)	%	77,77	90	100
Objectif Spécifique 3 : assurer la gouvernance du programme				
IP1 : Taux d'exécution du budget du programme 3 (en % du plafond autorisé)	%	-	95	94,08
IP2 : Taux de réalisation des activités du programme 3	%	98,30	90	94,07

Source : Programme 3

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Gérer les ressources Publiques

Indicateur 1 : Taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor (fiscales, non fiscales et mobilisation sur le marché) :

Le taux de mobilisation des ressources publiques assignées au Trésor s'est fait au-delà de l'objectif prévisionnel de 100% en 2021, soit 117,0%. Cette performance s'explique par l'élargissement de la base des fournisseurs de l'Etat assujettis à l'impôt synthétique, bien que le taux de retenue opéré sur les factures ait été revu à la baisse en ce qui concerne les recettes fiscales. Pour les recettes non fiscales, les plus-values s'expliquent par la bonne tenue des recettes de dividendes perçues et les commissions sur transferts hors UEMOA.

Indicateur 2 : Délais de production du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) en année n+1 :

Les données de cet indicateur ne sont pas encore disponibles compte tenu de l'échéance fixée au 30 juin 2022.

Indicateur 3 : Variation nette des exigibles :

La variation nette des exigibles est en deçà de l'objectif prévisionnel de réduction de -25 milliards F CFA en 2021, soit +16,8 milliards. Cette contre-performance s'explique par l'effort d'apurement de 76 milliards réalisé au 1^{er} trimestre de l'année aux fins d'éviter que le stock des restes à payer de 2020 ne devienne des arriérés.

Indicateur 4 : Taux de remboursement du service de la dette publique

Le taux de 97,7% est en deçà de la prévision de 100%.

Objectif Spécifique 2 : réguler, surveiller le secteur financier et améliorer le système d'information financière

Indicateur 1 : Proportion de banques et établissements financiers n'ayant pas des irrégularités majeures :

Cet indicateur met en lumière la proportion des banques et établissements financiers dont les activités sont conformes à la réglementation prudentielle. Sur une prévision de 90%, il est à noter une réalisation de 94 % à fin 2021.

Indicateur 2 : Proportion de compagnies d'assurance n'ayant pas d'irrégularités majeures :

Par irrégularités majeures, il faut entendre les compagnies d'assurance ne disposant pas d'un capital social conforme au minimum requis par le règlement n°007/CIMA/PCMA/CE/2016 d'une part et d'autre part, celles qui sont sous Administration Provisoire ou sous surveillance permanente ou encore celles qui accusent un volume important de plaintes des assurés ou bénéficiaires de contrat d'assurances.

Pour l'année 2021, quatre (04) sociétés d'assurance sur un total de trente-trois (33) que compte le marché se trouvent dans ces différentes situations. Pour une cible de 90% en 2021, le taux se situe à 87,88% contre un niveau de 85% enregistré en 2020.

Indicateur 3 : Proportion des systèmes financiers décentralisés n'ayant pas d'irrégularités majeures :

Les données annuelles au titre de l'exercice 2021 ne sont pas disponibles. En effet, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ont obligation de transmettre aux autorités de Tutelle les états financiers au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice 2021, soit le 30 juin 2022.

Indicateur 4 : Taux d'exécution des programmes d'audit, contrôle d'inspection des structures (assurances, banques, microfinance, SFD etc.) :

En 2021, le résultat est satisfaisant, l'objectif initial de 550 missions, révisé sur instructions de la hiérarchie, est passé à 650 missions. Au 31 décembre, le taux de réalisation est de 100%.

Indicateur 5 : Taux d'exécution du budget du programme 3 (en % du plafond autorisé) :

Cet indicateur affiche une performance de 94,08 % pour une cible de 95% attendu. Cette contreperformance de 0,92 % est due à la non-exécution à 100% des crédits du personnel.

Indicateur 6 : Taux de réalisation des activités du programme 3 :

Le taux de réalisation des activités du programme 3 ressort, au 31 décembre 2021, à 94,07% pour une cible de 90%.

Cette performance est expliquée par la bonne appropriation des actions planifiées par l'ensemble des Responsables de Budget Opérationnel de Programme (RBOP) ainsi qu'une implication soutenue du Responsable de Programme dans la mise à disposition des moyens.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Eléments Positifs

Face aux effets de la pandémie à Covid 19, le Programme 3 a fait preuve de résilience. Dans cette dynamique, l'usage des applicatifs de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes dénommés TRESORPAY, TRESORMONEY et NETCOLLECT SERVICES ainsi que l'utilisation d'outils de télétravail ont permis de répondre efficacement aux préoccupations des usagers-clients. En effet, les résultats enregistrés en matière de mobilisation des ressources ont permis à l'Etat d'honorer, à bonne date, ses principaux engagements, notamment envers les fournisseurs et prestataires de service.

Aussi, il importe de consolider d'avantage ces importants acquis enregistrés sur la base du principe de l'amélioration continue à travers une synergie d'actions de l'ensemble des acteurs et la levée des obstacles observés au cours de la gestion 2021.

Difficultés

Au cours de la gestion 2021, le programme 3 a enregistré quelques difficultés, notamment :

- l'insuffisance de crédits budgétaires ;
- l'instabilité du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires (SIGOBE) ;
- l'insuffisance de formation et d'assistance pour une gestion optimale du budget programme.

IV.2. Recommandations

Pour corriger ces insuffisances, le programme 3 propose de :

- allouer des crédits budgétaires suffisants à l'exécution des projets prioritaires du programme ;
- renforcer des capacités des acteurs budgétaires sur les outils de gestion du budget programme ;
- prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du SIGOBE.

CONCLUSION

A la date du 31 janvier 2022, le taux d'exécution du budget du programme 3 s'est établi à 94,08% pour un taux de réalisation des activités à 94,07%. La résolution des difficultés rencontrées permettra au programme 3 de gérer efficacement les ressources publiques et superviser pleinement le secteur financier.

Pour la gestion 2022, il est prévu le renforcement du système informatique, l'amélioration de la qualité comptable, la formation des acteurs et le maintien de la certification.

CONCLUSION GENERALE

La gestion du budget 2021 du Ministère de l'Economie et des Finances s'est faite dans un environnement marqué par les effets de la Covid 19. Malgré cette pandémie, les activités du Ministère ont permis d'atteindre les résultats escomptés.

Le taux d'exécution global du Ministère est de 93% contre un taux d'exécution de 78,25% pour l'année 2020. Aussi, la coordination des activités du Ministère est effective. L'appropriation du budget programme par tous les acteurs est fortement entamée en dépit de quelques difficultés notamment l'insuffisance des locaux pour abriter les services du Ministère et l'insuffisance de formation des agents. Sur 26 indicateurs de performance, 24 sont mesurables au 31 janvier 2022. Ainsi, 19 ont atteint leurs cibles, soit un taux de 79,17%.

Aux fins de permettre au Ministère d'assurer l'atteinte de ses objectifs, des actions devront être menées, à savoir une meilleure appropriation de la réforme des finances publiques dans son volet relatif à la quête de la performance, la reformulation de certains indicateurs de performance des programmes, l'amélioration du processus de budgétisation des activités et le recrutement du personnel de qualité à affecter aux tâches d'encadrement et de conception.

SECTION 323: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ

SECTION 323: MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

INTRODUCTION GENERALE

Depuis le 15 décembre 2020, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est dirigé par le **Général Vagondo DIOMANDE**. Conformément au Décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement, en son article 6, le MIS a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection civile.

La gestion 2021 a été marquée par la reprise de l'activité économique au niveau mondial favorisée par la maîtrise de la pandémie à COVID19. Au niveau national, l'on a assisté au démarrage du nouveau Plan National de Développement (PND) de la période 2021-2025. Elle a été aussi caractérisée par l'organisation des élections législatives et sénatoriales, la survenance de catastrophes (accidents, incendies, inondations récurrentes et glissements de terrains), notamment dans la zone du Grand-Abidjan et la montée en puissance de la menace terroriste-djihadiste liée à l'insécurité dans la bande « sahélo-saharienne » qui se déplace de plus en plus vers le Sud, en direction de la Côte d'Ivoire.

Pour la conduite de ses missions, le MIS s'appuie sur cinq (05) programmes auxquels s'ajoute les Comptes Spéciaux du Trésor. Outre le Cabinet et ses services rattachés, le département ministériel est animé par dix-sept (17) structures centrales, cinq (05) directions générales, huit cent cinquante (850) services extérieurs et sept (07) structures sous-tutelles comprenant l'Office National de la Protection Civile (ONPC), l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (ONECI), la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation des Armes Légères et de Petits Calibres (COMNAT-ALPC), le Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD), le Comité Interministériel de lutte Anti-Drogue (CILAD), l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT) et l'Unité de Lutte contre le Racket (ULR).

Ce présent Rapport Annuel de Performance (RAP) portant sur l'exercice 2021 s'inscrit dans la mise en œuvre des directives du cadre harmonisé des Finances Publiques transposées dans la législation ivoirienne par la Loi Organique 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de Finances. Il rend compte de la gestion budgétaire projetée dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) couvrant la période 2021-2023 en mettant en relief les résultats clés, les difficultés rencontrées ainsi que quelques alternatives. A cette fin, il traitera des points suivants :

- le Ministère ;
- le programme 21038 « Administration Générale » ;
- le programme 22039 « Sécurité Intérieure » ;
- le programme 22040 « Décentralisation » ;
- le programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » ;
- le programme 22216 « Protection Civile ».

Les montants contenus dans ce rapport sont exprimés en Francs CFA.

PARTIE I : MINISTERE

I PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Architecture programmatique

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) dispose de cinq (05) programmes auxquels s'ajoute le programme 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor ». Ces programmes sont mis en œuvre par quarante-huit (48) actions réalisées à travers deux mille huit cent quatre (2 804) activités qui s'inscrivent dans la vision stratégique du Gouvernement déclinée dans le PND 2021-2025, notamment au niveau du pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique » et du pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle ». Ainsi, le Ministère a retenu cinq (05) orientations stratégiques auxquelles sont rattachées cinq (05) résultats.

I.2 Politique ministérielle

Les orientations stratégiques se déclinent comme suit :

- l'amélioration de la gouvernance du Ministère ;
- le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la contribution à la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- la contribution à une administration de proximité efficiente ;
- la modernisation du processus d'identification des populations ;
- le renforcement de la protection civile.

Les résultats stratégiques attendus sont les suivants :

- l'administration est moderne et performante;
- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées ;
- la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre ;
- le renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus d'identification est mis en œuvre ;
- le renforcement de la gestion des cultes est mis en œuvre ;
- l'offre de service en matière de protection civile est renforcée.

Les objectifs globaux visés sont :

- améliorer la gouvernance du Ministère ;
- contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation ;
- mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes ;
- améliorer la protection civile.

II PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance du ministère

Les objectifs globaux¹ assignés aux cinq (05) programmes qui composent le ministère se résument dans le tableau ci-après :

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	05 (hors Comptes spéciaux du Trésor)	05	12	40	40

Ce tableau indique que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est composé de cinq (05) programmes soutenus par cinq (05) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques vérifiés par quarante (40) indicateurs auxquels sont associées quarante (40) cibles.

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance du ministère

Sur un total de dix (10) indicateurs retenus par le cadre de performance du Ministère, neuf (09) ont atteint les cibles visées, soit un taux moyen de réalisation global de 90%. S'agissant des quatre (04) programmes opérationnels, ils ont enregistré, chacun, un taux moyen de réalisation de 100%.

Quant aux objectifs du programme support (Administration Générale), ils ont été réalisés à environ 67% en raison de la non réalisation de la cible de l'indicateur IP 1.1. 3 « Service fournis répondant aux normes qualité ». En effet, les services du Ministère n'étant pas soumis à un système qualité, la réalisation d'une enquête pour capter la valeur de cet indicateur n'a pu être effective du fait du coût élevé de l'opération. Il serait, donc, illusoire d'attribuer des valeurs arbitraires à celui-ci. Vu que les réflexions sont en cours pour l'implémentation du système qualité au niveau du ministère, cet indicateur apparaît inopérant et devra, par conséquent, être retiré.

Les détails de cette performance du Ministère au cours de la gestion 2021 sont décrits comme suit :

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	NBRE DE CIBLES	NBRE DE CIBLES ATTEINTES	TAUX MOYEN DE REALISATION (%) = (Nbre de cibles atteintes / Nbre de cibles) *100
21038 : Administration Générale	OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	OS1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère (section 323) ou Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures (section 324)	1	1	100
		OS2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et patrimoines du ministère (section 323) ou Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières (section 324)	1	1	100
		OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du ministère et d'archivage nationale (section 323) ou Améliorer le système de planification et d'information du ministère (section 324)	2	1	50

¹ Ces objectifs sont issus de la fusion des informations des tableaux des pages 92 et 173 de l'annexe 4 de la LOLF (DPPD-PAP 2021-2023). Ces informations ont été fusionnées car le budget 2021 a été alloué sous une seule section (323) bien que sa présentation au Parlement soit faite dans deux (02) sections 323 et 324.

PROGRAMMES	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)	NBRE DE CIBLES	NBRE DE CIBLES ATTEINTES	TAUX MOYEN DE REALISATION (%) = (Nbre de cibles atteintes / Nbre de cibles) *100
22039 : Sécurité Intérieure	OG 2 : Contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens	OS1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité	1	1	100
		OS2 : Renforcer le dispositif de sécurité			
22040 : Décentralisation	OG3 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation	OS1 : Piloter les activités du programme	1	1	100
		OS2 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation			
22041 : Administration Territoriale et Identification	OG4 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes	OS1 : Renforcer la cohésion sociale	1	1	100
		OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification	1	1	100
		OS3 : Promouvoir la laïcité de l'Etat et la liberté de culte	1	1	100
22216 : Protection Civile	OG 5 : Améliorer la protection civile	OS1 : Améliorer l'offre des services de protection civile	1	1	100
		OS2 : Renforcer les capacités du personnel de protection civile	1	1	100
TOTAL			10	9	90

NB : Ces données sont obtenues par la fusion des informations des tableaux des pages 92 et 173 de l'annexe 4 de la LOLF (DPPD-PAP 2021-2023) et de celles produites par les services du Ministère. Cette fusion a été faite, car le budget 2021 bien qu'ayant été alloué sous la seule section (323) a été présenté et défendu au Parlement sous les sections 323 et 324.

II.3 Evolution des indicateurs de performance du ministère

Les performances du Ministère sont mesurées à travers les indicateurs qui sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère²

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		COMMENTAIRE
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	RS 1.1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Cadre législatif et réglementaire appliqué	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Objectif atteint
		IP 1.1.2 : Personnel formé et qualifié	Oui/Non	Oui	Oui	Oui	Objectif atteint
		IP 1.1.3 : Service fournis répondant aux normes qualité	Pourcentage	0%	0%	0%	Objectif non ciblé
OG 2 : Contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens	RS 2.1 : les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées	IP 2.1.1 : Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS)	Nombre	1,2	1,2	1,2	Objectif atteint

² Ces données sont issues de la fusion des informations des tableaux des pages 92 et 173 de l'annexe 4 de la LOLF (DPPD-PAP 2021-2023). Ces informations ont été fusionnées car le budget 2021 a été alloué sous une seule section (323) bien que sa présentation au Parlement soit faite dans deux (02) sections 323 et 324.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		COMMENTAIRE
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG3 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation	RS 3.1 : la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre	IP 3.1.1 : Taux de mise en œuvre de la politique de décentralisation	Pourcentage	100%	100%	100%	Objectif atteint
OG4 : Mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes	RS 4.1 : le renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives est mis en œuvre	IP 4.1.1 : Taux de mise en œuvre du processus de la gestion des circonscriptions administratives	Pourcentage	100%	100%	100%	Objectif atteint
	RS 4.2 : le renforcement du processus d'identification est mis en œuvre	IP 4.2.1 : Taux de mise en œuvre des processus d'identification	Pourcentage	100%	100%	100%	Objectif atteint
	RS 4.3 : le renforcement du processus de gestion des cultes est mis en œuvre	IP 4.3.1 : Taux de renforcement du processus de gestion des cultes	Pourcentage	100%	100%	100%	Objectif atteint
OG5 : Améliorer la protection civile	RS 5.1 : l'offre de service en matière de protection civile est renforcée	IP 5.1.1 : Proportion d'infrastructures de protection civile fonctionnelles dans les régions	Pourcentage	100%	100%	100%	Objectif atteint
		IP 5.1.2 : Taux de recrues pompiers civils formés	Pourcentage	100%	75%	96%	Objectif atteint avec une performance de + 21 points

Source : MIS/RFFIM sur la base des informations du DPPD-PAP 2021-2023 (section 323 et 324) et des services du Ministère

III FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La situation d'exécution des crédits est déclinée dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Exécution du budget du Ministère

FCFA	Réalisation	BUDGET 2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
OPERATIONS CONSOLIDEES					
1.Ressources	254 720 916 795	522 456 339 408	332 463 538 572	189 992 800 836	64
2.Charges	254 720 916 795	522 456 339 408	332 463 538 572	189 992 800 836	64
1.RESSOURCES	254 720 916 795	522 456 339 408	332 463 538 572	189 992 800 836	64
1.1 Ressources intérieures	253 442 132 637	511 856 339 408	315 663 018 372	196 193 321 036	62
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	253 442 132 637	511 856 339 408	315 663 018 372	196 193 321 036	61,67
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	1 278 784 158	10 600 000 000	16 800 520 200	-6 200 520 200	158
1.2.1 Emprunts projets	1 278 784 158	10 600 000 000	16 800 520 200	-6 200 520 200	158,50
1.2.2 Dons projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0

FCFA	Réalisation	BUDGET 2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Taux de réal = (R/P)*100
2.CHARGES	254 720 916 795	522 456 339 408	332 463 538 572	189 992 800 836	64
2.1 Personnel	148 736 206 090	160 119 155 094	154 581 445 077	5 537 710 017	97
2.1.1 Solde y compris EPN	148 705 965 027	159 881 843 381	154 340 283 364	5 541 560 017	96,53
2.1.2 Contractuels hors solde	30 241 063	237 311 713	241 161 713	-3 850 000	0,00
2.2 Biens et services	14 422 976 622	35 616 224 738	32 913 208 795	2 703 015 943	92,41
2.3 Transferts	24 073 559 755	219 004 316 448	36 981 240 718	182 023 075 730	17
2.3.1 Transferts courants	24 031 019 075	218 926 969 758	36 921 740 718	182 005 229 040	16,86
2.3.2 Transferts en capital	42 540 680	77 346 690	59 500 000	17 846 690	0,00
2.4 Investissement	67 488 174 328	107 716 643 128	107 987 643 982	-271 000 854	100
2.4.1 Trésor	66 209 390 170	97 116 643 128	91 187 123 782	5 929 519 346	93,89
2.4.2 Financement extérieur	1 278 784 158	10 600 000 000	16 800 520 200	-6 200 520 200	158
<i>Dons</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00</i>
<i>Emprunts</i>	<i>1 278 784 158</i>	<i>10 600 000 000</i>	<i>16 800 520 200</i>	<i>-6 200 520 200</i>	<i>158,50</i>
TOTAL	254 720 916 795	522 456 339 408	332 463 538 572	189 992 800 836	64
PROGRAMME 23200 (CST)	0	182 690 110 000	0	182 690 110 000	0
PROGRAMME					
PROGRAMME 21038	21 237 638 455	17 472 121 297	17 560 017 998	-87 896 701	100,50
PROGRAMME 22039	105 215 655 277	155 879 406 994	147 696 716 700	8 182 690 294	94,75
PROGRAMME 22040	69 530 727 518	89 072 669 498	89 279 403 184	-206 733 686	100,23
PROGRAMME 22041	52 281 626 783	69 898 277 095	69 789 418 928	108 858 167	99,84
PROGRAMME 22216	6 455 268 762	7 443 754 524	8 137 981 762	-694 227 238	109,33
TOTAL PROGRAMME (hors CST)	254 720 916 795	339 766 229 408	332 463 538 572	7 302 690 836	98

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

Pour la mise en œuvre de ses missions à lui assignées par le Gouvernement, au titre de la gestion 2021, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) et ses entités administratives rattachées ont bénéficié de ressources budgétaires chiffrées à **522 456 339 408 (y compris les Comptes Spéciaux du Trésor chiffrés à 182 690 110 000)**.

Ces ressources proviennent essentiellement de la contribution de l'Etat ivoirien (**le financement du Trésor public**) chiffrés à **511 856 339 408** qui représente **98%** de la totalité des financements. **Le financement extérieur (emprunt) est de 2% pour un montant de 10 600 000 000.**

Toutefois, au cours de la gestion, elles ont connu une baisse globale de **30 168 200 517** pour s'établir à **492 288 138 891** tirées par les réductions enregistrées par les programmes 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor » et 22039 « Sécurité Intérieure » respectivement à hauteur de **38 725 390 000** et **5 581 822 323**. Les autres programmes, quant à eux, ont enregistré des progressions dont le cumul s'élève à **14 139 011 806** principalement porté par la hausse observée au niveau du programme 22041 « **Administration Territoriale et Identification** » dont le montant s'établit à **8 565 202 477**.

Cette baisse résulte de la conjugaison des effets de plusieurs actes modificatifs du budget initial dont les arrêtés :

- n°0446/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 28 juillet 2021 ;
- n°0015/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/DB du 15 février 2021 ;
- n°1321/MIS/PROG21038-222039/RRFIM/SSD du 13 octobre 2021 (interministériel) ;
- n°1292/MIS/RPROG 22041/RRFIM/SSD du 07 octobre 2021 ;

- n°0505/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 16 août 2021 ;
- n°0497/MBPE/DGBF/DCB/In du 16 août 2021 ;
- n°1321/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD (interministériel).

Au 31 janvier 2022, le taux de réalisation global du Ministère s'est établi à **98% (hors Comptes Spéciaux du Trésor)** pour des crédits consommés de **332 304 882 021** contre **254 720 916 795 en 2020, 246 498 661 541 en 2019 et 202 439 424 909 en 2018.**

Cet exploit en termes d'exécution a été favorisé par les performances enregistrées par les dépenses **d'investissements (100%), de personnel (97%) et d'achats de biens et services (92%)**. A l'inverse, les **dépenses de transferts**, en raison de la non-exécution des Comptes Spéciaux du Trésor (taux d'exécution nulle), ont affiché un taux d'exécution de **17%** pour un niveau de consommation **36 981 240 718** en 2021. En dehors du programme 23200 « Comptes Spéciaux du Trésor » qui n'a connu aucune exécution, les cinq (05) autres programmes affichent des taux d'exécution satisfaisants qui se présentent comme suit :

- Programme **21038** « Administration Générale » : **17 560 017 998**, soit un taux d'exécution de **100,50%** (réaménagement budgétaire interne au MIS) ;
- Programme **22039** « Sécurité Intérieure » : **147 696 716 700** de consommation pour un taux d'exécution de **94,75%** ;
- Programme **22040** « Décentralisation » : **89 279 403 184** avec un taux de réalisation de **100,23%** (complément budgétaire) ;
- Programme **22041** « Administration Territoriale et Identification » : **69 789 418 928** consommés, soit un taux de réalisation de **99,84%** ;
- Programme **22216** « Protection Civile » : **8 137 981 762** pour un taux de réalisation de **109,33%** (intégration de ressources et compléments budgétaires).

PARTIE II : PROGRAMME 21038 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 21038 « Administration Générale » est placé sous la direction du **Préfet Hors Grade Benjamin EFFOLI**, nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, par Décret n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets ministériels. Pour rappel, il a occupé cette fonction de 2019 à 2020 pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (cf. Décret n°2019-760 du 18 septembre 2019 portant nomination des Directeurs de Cabinet ministériels).

Selon les dispositions du décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), ce programme est chargé des actions suivantes :

- la coordination et l'animation des activités du Ministère ;
- la réception et l'enregistrement des imprimés et actes soumis au dépôt légal ;
- l'application de la réglementation en matière de dépôt légal ;
- la mise en œuvre de la politique de reconstitution du patrimoine archivistique national.

L'année 2021 a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre du PND 2021-2025 et la tenue des élections parlementaires dans un environnement de poursuite de la modernisation de l'administration. Elle fut également caractérisée par les conflits (communautaires et intercommunautaires) liés au foncier et à la chefferie.

La présente section, consacrée au programme 21038 « Administration Générale », dresse le bilan des réalisations dudit programme pour la gestion 2021 en se référant aux informations budgétaires contenues dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 323 et 324, période 2021-2023.

A cette fin, il présentera les axes majeurs ci-dessous :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les interventions du programme 21038 « Administration Générale » se fondent sur la vision stratégique du Ministère définie en liaison avec le pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle » du PND 2021-2025.

Singulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise la modernisation de l'administration et la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Dans cette optique, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- améliorer la gouvernance du Ministère.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est le suivant :

- l'administration est moderne et performante.

Pour l'atteinte de ce résultat, trois (03) objectifs spécifiques sont recherchés, à savoir :

- améliorer la coordination, le cadre institutionnel et le fonctionnement des structures du Ministère ;
- promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières ;
- améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national.

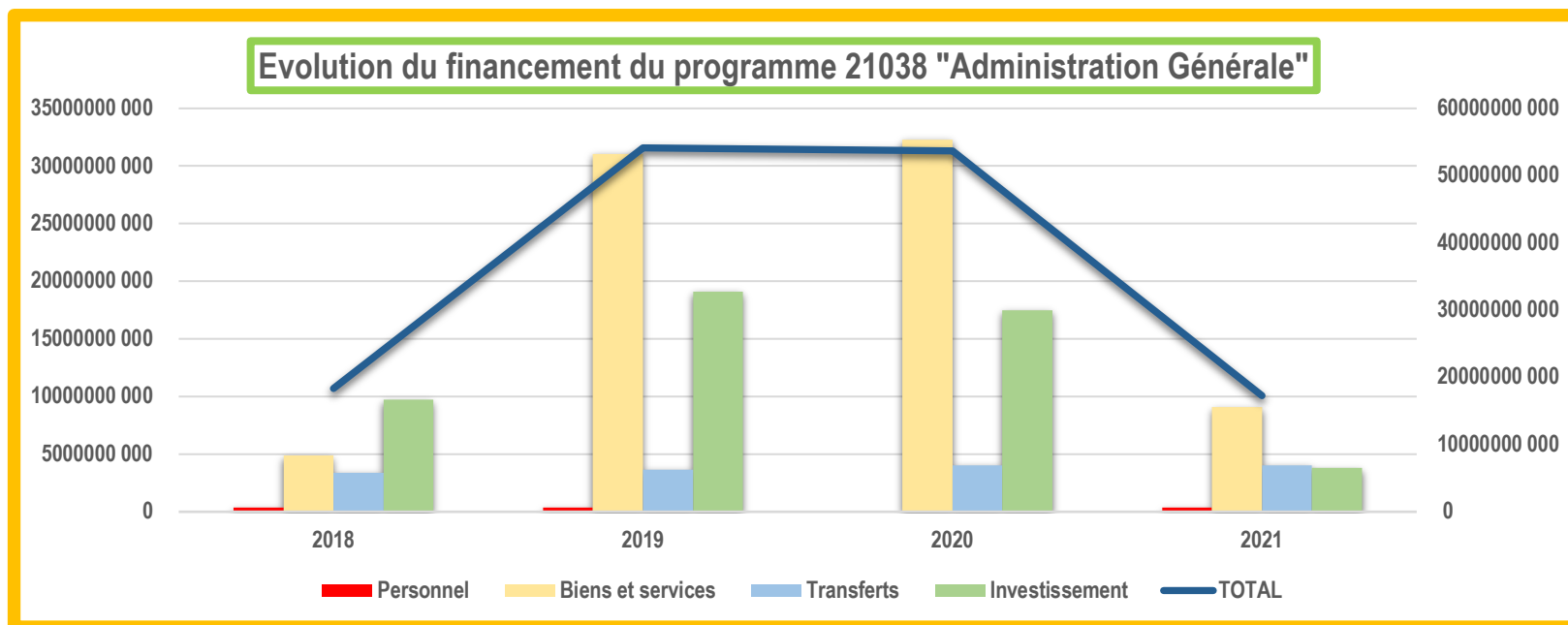
I.2 Financement du programme

En vue de l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère audit programme, pour l'année 2021, les structures qui le composent ont bénéficié de crédits budgétaires financés en totalité par le Trésor Public ivoirien. Le montant total des crédits autorisés par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat), pour le compte du programme, se chiffre à **17 472 121 297**. Leur déclinaison par nature de dépenses est présentée comme suit :

- les dépenses d'achats de biens et services avec **9 248 699 296**, soit **53%** ;
- les dépenses de transferts avec **4 011 281 444**, soit **23%** ;
- les dépenses d'investissements pour **3 870 000 000**, soit **22%** ;
- les dépenses de personnel pour **342 140 557**, soit **2%**.

L'évolution de ces crédits sur la période 2018-2021 est mise en relief par le graphique suivant :

Graphique 1 : Evolution du financement du budget 2021 du programme 21038 « Administration Générale » de 2018 à 2021



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

En 2018, la répartition des crédits alloués au programme 21038 « Administration Générale » est **dominée par les dépenses d'investissements** du fait de la mise en œuvre du Programme d'Urgence Sécurité (PUS).

Toutefois, avec l'implémentation de la gestion en mode budget-programme, le PUS a subi progressivement un éclatement entre les différents volets qui le constituent, à savoir : l'administration générale, la sécurité et la protection civile. Ainsi, **de 2019 jusqu'à la gestion 2021**, il est observé une **prééminence des dépenses d'achats de biens et services** en raison du changement de paradigme qui confère audit programme la vocation de programme support.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du programme 21038 « Administration Générale » ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont déclinées dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme

Le budget alloué au programme 21038 « Administration Générale » pour l'exercice 2021 est de **17 472 121 297**. Cependant, au cours de la gestion, il a connu **une augmentation de 1 715 212 642** pour s'établir à **19 187 333 939**. Cette hausse résulte de plusieurs facteurs dont principalement le réaménagement budgétaire opéré par l'arrêté interministériel n°1321/MIS/PROG21038-222039/RRFIM/SSD du 13 octobre 2021 qui a procédé au virement de crédits du programme 22039 « Sécurité Intérieure » au bénéfice du programme 21038 « Administration Générale ».

A fin 2021, le taux de réalisation de ces crédits s'élève à **101%** (92% par rapport au budget actuel) avec une consommation de **17 560 017 998** contre 21 237 638 455 en 2020, soit une baisse de 3 677 620 457. Cette baisse est liée au reversement, au programme 22039 « Sécurité Intérieure », d'activités transférées au programme 21038 « Administration Générale » au cours de la gestion 2020 par arrêté interministériel n°0324/MSPC/MBPE/RPROG 22039-21207/RRFIM/SSD du 26 août 2020.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

La situation d'exécution budgétaire 2020-2021 du programme 21038 « Administration Générale », par action et par nature économique, est présentée à travers le tableau et le graphique ci-après :

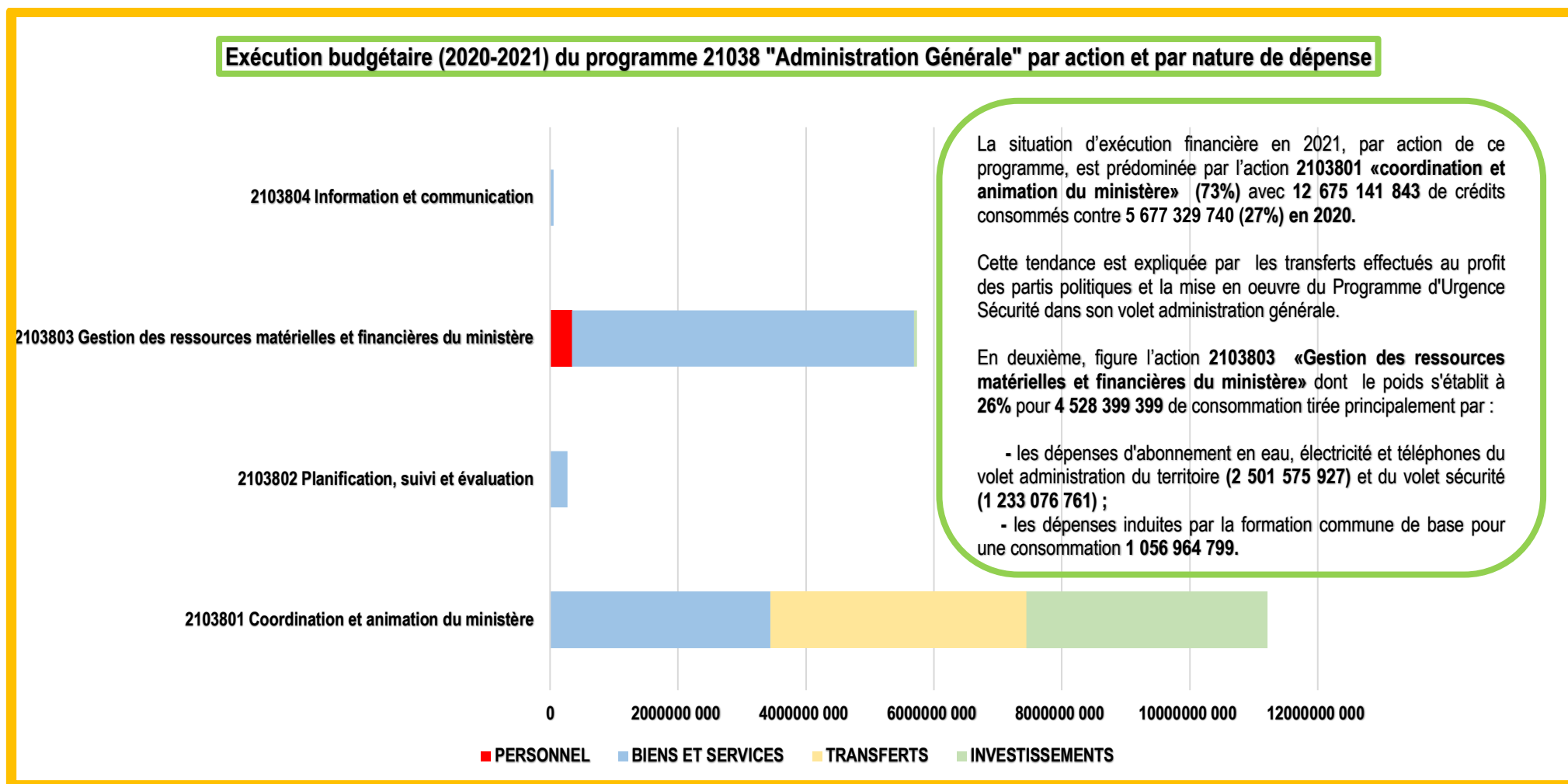
Tableau 3 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 21038 « Administration Générale »

ACTIONS	PROGRAMME 22039 SECURITE INTERIEURE PAR ACTION									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
DEPENSES	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2103801 Coordination et animation du Ministère	0	0	613 851 839	2 239 603 376	3 000 000 000	4 000 000 000	2 063 477 901	6 435 538 467	5 677 329 740	12 675 141 843
2103802 Planification, suivi et évaluation	0	0	259 212 550	299 291 881	0	0	0	0	259 212 550	299 291 881
2103803 Gestion des ressources matérielles et financières du Ministère	336 111 156	342 140 452	7 968 029 734	4 136 258 949	0	0	6 949 238 678	49 999 998	15 253 379 568	4 528 399 399
2103804 Information et communication	0	0	47 716 597	57 184 875	0	0	0	0	47 716 597	57 184 875
TOTAL	336 111 156	342 140 452	8 888 810 720	6 732 339 081	3 000 000 000	4 000 000 000	9 012 716 579	6 485 538 465	21 237 638 455	17 560 017 998

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

La baisse observée au niveau des réalisations de la gestion 2021 relativement à 2020 (**3 677 620 457**) procède de la **réduction** des réalisations des **dépenses d'investissements** (**2 527 178 114**) et **d'achats de biens et services** (**2 156 471 639**) amortie par la **hausse** des consommations **des autres natures de dépenses** (**1 000 000 000**).

Graphique 2 : Exécution budgétaire (2020-2021) du programme 21038 « Administration Générale », par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2 Suivi des investissements du programme

L'exécution des dépenses d'investissement, au cours de l'exercice budgétaire 2021, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 21038 « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Budget ordonnancé 2021
Programme d'urgence sécurité / volet Administration Générale (78031000431 Gérer les situations d'urgence du ministère)	2016	2020	3 820 000 000	3 820 000 000	6 537 714 818	6 435 538 467
Sur financement intérieur			3 820 000 000	3 820 000 000	6 537 714 818	6 435 538 467
Sur financement extérieur			0	0	0	0
21207030036 Appuyer la formation continue des fonctionnaires	2016	2020	50 000 000	50 000 000	49 999 998	49 999 998
Sur financement intérieur			50 000 000	50 000 000	49 999 998	49 999 998
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME (Budget de l'Etat)			3 870 000 000	3 870 000 000	6 587 714 816	6 485 538 465
Sur financement intérieur			3 870 000 000	3 870 000 000	6 587 714 816	6 485 538 465
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

S'agissant des projets d'investissement du programme 21038 « Administration Générale », le présent tableau met en relief un niveau de **réalisation globale** de **6 485 538 465**, ce qui correspond à un taux de réalisation global de **168%**, soit **68 points de plus** par rapport au budget voté (**3 870 000 000**).

Cela résulte de la performance enregistrée par le programme d'urgence sécurité (volet administration générale). En effet, tenant compte des difficultés rencontrées dans l'exécution de certains projets d'investissements, les crédits budgétaires du programme 21038 « Administration Générale » ont été renforcés pour améliorer le taux d'absorption des crédits d'investissement du Ministère.

Ainsi, il a bénéficié de **2 717 714 818** de crédits additionnels grâce à divers actes modificatifs du budget dont l'arrêté interministériel 1321/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 13 octobre 2021 qui a procédé au virement de **1 419 056 213** du programme 22039 « Sécurité Intérieure » au profit dudit programme.

II.2 Evolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 21038 « Administration Générale »

	Effectif 2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	235	3	3	3	13	225
Catégorie B	47	0	0	0	0	47
Catégorie C	728	25	25	25	4	749
Catégorie D	49	1	1	1	0	50
Non fonctionnaires	13	0	0	0	2	11
TOTAL	1 072	29	29	29	19	1 082

Source : DRH AT et DRH Sécurité

Ce tableau met en exergue un taux de satisfaction global en personnel de 100%. L'on note une progression de l'effectif de 10 agents de 2020 à 2021 portant ainsi le nombre total d'agents relevant du programme 21038 « Administration Générale » à 1 082. Cet effectif est principalement composé d'agents de catégorie C (69%) suivi des agents de la catégorie A (21%).

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2021, les structures relevant du programme 21038 « Administration Générale » ont mené des activités qui ont contribué à améliorer la Gouvernance du secteur en vue d'une administration moderne et performante.

En matière de coordination

- l'organisation des élections législatives et sénatoriales a été assurée par la réalisation de plusieurs missions dans les régions et de multiples rencontres initiées par le Cabinet du Ministère ;
- l'organisation des cérémonies officielles (fête d'indépendance, festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année) a été assurée ;
- l'accompagnement financier des partis politiques et la poursuite du dialogue politique (entre les parties politiques et les organisations de la société civile) a créé un climat social apaisé qui a favorisé le retour de l'ex-Président Laurent Gbagbo et de certains membres de sa famille politique ;
- dans le cadre de la lutte contre la pandémie à COVID 19, la poursuite de la coordination des actions du Gouvernement par la sensibilisation, la diffusion de mesures préventives et le respect des mesures barrières.

En matière de gestion financière, matérielle et de ressources humaines

- en vue de la maîtrise du nouveau cadre de gestion des finances publiques, deux (02) séminaires de renforcement des capacités de 200 acteurs du Ministère sur le Budget-Programme ont été organisés les 29 et 30 juin 2021, à l'Ecole de Police d'Abidjan et du 14 au 16 juillet 2021, à N'SAH Hôtel à Grand-Bassam ;
- en outre, la mise en œuvre du dialogue de gestion et l'organisation des conférences budgétaires internes ont permis l'édition du projet de DPPD-PAP 2022-2024 soumis à la validation à l'occasion du séminaire de Grand-Bassam ;
- sur le plan budgétaire, les crédits alloués au Ministère ont été exécutés à un taux satisfaisant de 92,51% grâce à l'opérationnalisation de la déconcentration de l'ordonnancement et les appuis dont ont bénéficié les acteurs (séances de formations, d'informations et d'explications) sur le nouvel applicatif (Système de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat) ;
- en matière de formation, ce sont 3 177 élèves-policiers (contre 1 753 en 2020) qui ont reçu la formation commune de base (FCB) dont 50 Commissaires de Police, 389 Officiers de Police et 2 738 Sous-officiers avec une prise en charge alimentaire et sanitaire (kits sanitaires, vaccins, médicaments et autres dépenses médicales).

En matière d'information et de communication

- la couverture médiatique des activités du Ministère en relation avec la presse et autres supports de communication ont été assurées.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Evolution des indicateurs du programme 21038 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2018 à 2020			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
		OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère (section 323)					
OS 1 : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures (section 324)							
Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) / Taux de réalisation des activités du plan d'actions	Taux	60%	67%	80%	100%	95%	La cible n'a pas été atteinte avec une contre-performance de - 5 points
Nombre de rapports trimestriels d'inspection produits	Nombre	4	4	4	4	8	La cible a été atteinte avec une performance de + 4 rapports
Taux de réalisation des réunions de coordination	Taux	65%	70%	90%	100%	100%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif
OS2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et du patrimoine du Ministère (section 323)							
OS2 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières (section 324)							
Taux d'acteurs formés au Budget-Programme	Taux	50%	57%	60%	75%	75,47%	La cible a été atteinte avec une performance de + 0,47 points
Taux de réalisation du plan de formation	Taux	00%	00%	15%	30%	60%	La cible a été atteinte avec une performance de + 30 points
Taux de satisfaction des besoins en personnel / Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines	Taux	65%	70%	75%	80%	80%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif
Taux d'exécution du budget	Taux	70%	73%	78%	83%	92,51%	La cible a été atteinte avec une performance de + 9,51 points La prévision de 83% correspond à la moyenne des valeurs prévues dans le DPPD-PAP (2021-2023), les section 323 (96%) et 324 (70%)
OS3 : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national (section 323)							
OS3 : Améliorer la planification et d'information du Ministère (section 324)							
Proportion de structures disposant d'un plan d'action	Taux	20%	30%	40%	60%	95%	La cible a été atteinte avec une performance de +35 points
Taux d'exécution du plan d'actions prioritaires	Taux	50%	70%	80%	100%	60%	La cible n'a pas été atteinte avec une contre-performance de - 40 points
Taux d'exécution des activités de constitution du patrimoine archivistique national	Taux	40%	60%	80%	100%	100%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif
Taux de réalisation des activités d'assistance-conseil en matière d'archivage	Taux	10%	20%	50%	100%	100%	La cible a été atteinte conformément à l'objectif
Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil	Taux	30%	40%	50%	60%	67%	La cible a été atteinte avec une performance de + 7 points

Source : Cabinet MIS sur la base des données du DPPD-PAP (2021-2023), sections 323 (page 94) et 324 (page 174) et des informations des services du programme 21038

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

- ❖ **Objectif spécifique 1** : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère (section 323)
- ❖ **Objectif spécifique 1** : Améliorer la coordination et le fonctionnement des structures (section 324)
 - **Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités du plan d'actions (section 323)
ou Taux de réalisation des activités du Plan de Travail Annuel (PTA), section 324

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues)*100

Valeurs cibles : 95% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne PPBSE, le Ministère (avec l'appui de la DESPSE) actualise et met en œuvre son Plan de Travail Annuel (PTA) constitué de deux (02) catégories d'activités : les activités ordinaires (fonctionnement) et les activités de projets (investissement). Pour l'année 2021, la totalité des activités ordinaires a été réalisée (100%). S'agissant des activités de projets, elles ont été exécutées à 60% en raison des difficultés liées à la disponibilité des sites pour certains (cas de l'Hôpital de la Police à Jacquville, commissariat de Yopougon Gesco et de Kouté) et à la question de la purge des droits coutumiers des sites destinés à accueillir les édifices (Cas de l'Ecole de Police de Korhogo). Au total, le PTA a été exécuté à 95%, soit moins de 5 points par rapport à l'objectif.

- **Indicateur 2** : Nombre de rapports trimestriels d'inspection produits

Source de donnée : Rapport d'activités Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (IGSATD)
Rapport d'activités Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 4 en 2021, 4 en 2022 et 4 en 2023

Analyse de l'indicateur : Les articles 4 et 5 du Décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité indiquent que les Inspections Générales ont en charge le contrôle du fonctionnement normal et régulier des services du Ministère tout en assurant la supervision des passations de services. A ce titre, elles sont tenues de produire 04 rapports trimestriels par entité chaque année. Selon les rapports d'activités desdites entités, 08 rapports ont été produits en 2021, soit 04 rapports de plus que la prévision en raison de la prise en compte des rapports produits par l'Inspection Générale des services de Sécurité (IGSS). Toutefois, ces réalisations ont été négativement impactées par le retard accusé dans la mise à disposition de locaux pour abriter les services de l'Inspection Générale des Services de l'Administration du Territoire. En effet, elle n'a pas fonctionné au mieux de ses capacités au cours de l'année 2021, car c'est en juin 2021 qu'un local a été mis à sa disposition, ce qui a eu un impact négatif sur ses rendements. Malgré cette situation, elle a pu mener la plupart de ses activités, notamment celles relatives aux passations de charges. Afin de s'assurer de la réalisation de cet objectif pour les exercices à venir, il est impératif de procéder à l'équipement de ses services.

- **Indicateur 3** : Taux de réalisation des réunions de coordination

Source de donnée : Rapport d'activités Cabinet MIS

Mode de calcul : (Nombre de réunions de coordination tenues / Nombre de réunions de coordination prévues)*100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection civile, une lettre de mission à l'attention du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a été notifiée pour la gestion 2021. En vue de l'atteinte des objectifs assignés au Ministère par ladite lettre, des réunions de coordination sont régulièrement tenues. Au 31 décembre 2021, cette activité a été réalisée à 100%.

- ❖ **Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et du patrimoine du Ministère (section 323)
- ❖ **Objectif spécifique 2** : Promouvoir et mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières (section 324)

- **Indicateur 4** : Taux d'acteurs formés au Budget-Programme

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

Mode de calcul : (Nombre d'acteurs formés au Budget-Programme / Nombre d'acteurs budgétaires à former)*100

Valeurs cibles : 75% en 2021, 85% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de la mise en œuvre du budget-programme, le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFIM) organise chaque année des sessions de renforcement des capacités des acteurs du Ministère qui interviennent dans l'élaboration, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget des cinq (05) programmes. Ainsi, en 2021, deux (02)

séminaires de renforcement des capacités ont été organisés à l'Ecole de Police d'Abidjan et à Grand-Bassam (N'SAH Hôtel) respectivement les 29 et 30 juin 2021 et les 14, 15 et 16 juillet 2021. Au total, 200 agents visés provenant des cinq (05) programmes du Ministère ont pu bénéficier de formation, ce qui correspond à un taux de 75,47%, soit 0,47 points de plus que la cible.

- **Indicateur 5** : Taux de réalisation du plan de formation

Source de donnée : Rapport d'activités DRH AT et DECF

Mode de calcul : (Besoins en formation satisfaits / Besoins en formation planifiés)*100

Valeurs cibles : 30% en 2021, 45% en 2022 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur mesure les réalisations en matière de formation continue de la Direction des Ressources Humaines de l'Administration du territoire (DRH-AT) et de la Direction des Ecoles et Centres de Formation (DECF) devenue Direction de la Formation par Décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité. **Relativement à la DRH-AT**, le plan de formation a affiché un faible taux d'exécution (20%) en raison de la mise en place récente des services de la Direction de la Formation, elle-même créée par le décret cité plus haut. Cependant, deux (02) sessions de renforcement de capacités ont pu être organisées au profit de 126 sous-préfets en gestion des Circonscriptions Administratives, sur l'éthique et la déontologie du Corps Préfectoral. La première session en juin 2021 a concerné les 60 sous-préfets nouvellement nommés. Quant à la deuxième session tenue en novembre, y ont pris part 66 Sous-préfets dont 05 nouveaux et 59 déjà en activité. S'agissant du volet sécurité et protection civile, il a enregistré un taux de réalisation de 100% grâce à la mise en œuvre des activités de la maquette pédagogique (plan de formation) élaborée par la Direction des Ecoles et Centres de Formation (DECF) pour le perfectionnement du personnel. Ce plan a prévu l'organisation de deux (02) sessions en 2021. Du 19 au 24 mai, un séminaire de formation des fonctionnaires de Police impliqués dans la formation des élèves-policiers a eu lieu à l'Ecole de Police de Korhogo avec la participation de 65 formateurs dont les capacités ont été renforcées sur les récentes normes de fonctionnalité de la formation, les statuts, fiches de poste des Ressources Humaines animant la formation ainsi que le catalogue de formation. Du 02 au 05 août à Grand-Bassam, une autre session de formation a permis à vingt (20) participants de se familiariser aux nouveaux outils d'institutionnalisation de la formation continue. En définitive, le taux de réalisation global des plans de formation s'est établi à 60%, soit un exploit de + 30 points par rapport à l'objectif.

- **Indicateur 6** : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines (section 323) ou Taux de satisfaction des besoins en personnel (section 324)

Source de donnée : Rapport d'activités DRH AT et DRH Sécurité

Mode de calcul : (Besoins en ressources humaines ou personnel satisfaits / Besoins en ressources humaines ou personnel planifiés)*100

Valeurs cibles : 80% en 2021, 90% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur est obtenu en faisant la moyenne des taux enregistrés par les structures en charge du personnel (DRH AT et DRH Sécurité). La Direction des Ressources Humaines du volet sécurité a affiché, pour la gestion 2021, un taux de réalisation de 100%. Quant au volet administration du territoire et décentralisation, l'effectif des besoins en personnels satisfaits est de 3 687 agents sur 6 145 besoins exprimés (60%), ce qui fait ressortir un taux global de satisfaction de 80% conforme à l'objectif visé. Pour autant, bien que quantitativement satisfaisant, ce taux ne reflète pas en qualité les profils sollicités par les services de l'Administration du Territoire. Certains emplois (les diplômés du secteur éducation-formation) sont mis à la disposition des services de l'Administration du Territoire sans liens avec le profil des postes de travail.

- **Indicateur 7** : Taux d'exécution du budget

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Affaires Financières (DAF)

Mode de calcul : (Budget ordonnancé / Budget voté)*100

Valeurs cibles : 83% en 2021, 90% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : En application des dispositions du Décret n° 2019-190 du 06 mars 2019 portant déconcentration de l'Ordonnancement, les nouveaux acteurs de l'organisation managériale (RUO, RBOP, RPROG, Ordonnateurs secondaires et leurs assistants) ont bénéficié d'une assistance particulière en matière de formation et d'information dans le cadre des dialogues de gestion et des conférences budgétaires internes. Ces initiatives ont permis d'atteindre un taux d'exécution globale de 92,51%, soit une performance de +7,51 points par rapport à la prévision.

❖ **Objectif spécifique 3** : Améliorer le système de planification, d'information, de communication du Ministère et d'archivage national (section 323)

❖ **Objectif spécifique 3** : Améliorer la planification et l'information du Ministère (section 324)

- **Indicateur 8** : Proportion de structures disposant d'un plan d'action

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Structures disposant d'un plan d'action / Nombre de structures du Ministère planifiées) *100

Valeurs cibles : 60% en 2021, 80% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cette performance de 35 points s'explique par le fait que la DESPSE, structure en charge de la planification, a procédé à une sensibilisation et un encadrement des structures du Ministère au cours de l'élaboration des plans d'actions. Aussi, l'élaboration du plan d'actions a chevauché celle du Plan National de Développement 2021-2025 qui est la condition essentielle pour les structures du Ministère à disposer d'un budget conséquent.

- **Indicateur 9** : Taux d'exécution du plan d'actions prioritaires

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre d'actions prioritaires réalisées / Nombre d'actions prioritaires prévues) *100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cette contre-performance de - 40 points s'explique par des difficultés rencontrées sur les sites dédiés à certains projets et le non-paiement des purges des droits coutumiers pour réaliser les travaux de construction des édifices qui constituent la majeure partie des actions prioritaires du Ministère d'une part. D'autre part les pesanteurs dues aux procédures des passations des marchés qui n'ont pas favorisé la consommation des ressources financières. Afin de palier à ces difficultés, la mise en place d'un comité de suivi des projets d'investissement est envisagée.

- **Indicateur 10** : Taux d'exécution des activités de constitution du patrimoine archivistique national

Source de donnée : Rapport d'activités DAN

Mode de calcul : (Nombre d'activités de constitution du patrimoine archivistique national exécutées / Nombre d'activités prévues)*100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : L'article 10 du Décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, indique que la Direction des Archives Nationales (DAN) est chargée de mettre en œuvre la politique de reconstitution du patrimoine archivistique national tout en veillant à leur conservation et sauvegarde. Pour la gestion 2021, seule la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) a souhaité la reconstitution de son patrimoine archivistique en matière de tracé des frontières. En réponse, la DAN a participé à plusieurs missions de collecte de documents liés au tracé dans les zones frontalières, répondant ainsi à 100% des requêtes reçues au titre de l'exercice 2021. Toutefois, la réalisation des objectifs de cet indicateur à l'avenir reste conditionnée par la modernisation du système d'archivage national qui requiert la construction et l'équipement d'un bâtiment moderne, l'acquisition d'équipements spécifiques pour la numérisation des archives et le renforcement des moyens de collecte (Fourgonnettes, véhicules de type 4x4, motos etc.).

- **Indicateur 11** : Taux de réalisation des activités d'assistance-conseil en matière d'archivage

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Archives Nationales (DAN)

Mode de calcul : (Nombre d'activités d'assistance-conseil réalisées / Nombre d'activités prévues) *100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Outre, la reconstitution du patrimoine archivistique national, la DAN apporte assistance et conseil aux autres administrations publiques lorsqu'elle est sollicitée. A ce propos, trois (03) services ayant sollicité son appui au cours de la gestion 2021, ont bénéficié d'assistance-conseil avec un taux de réalisation de 100%. Il s'agit de : la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et la Commission Nationale des Frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI). Toutefois, il est observé un manque d'engouement dû à la méconnaissance des activités de ladite direction qui a vocation à assister l'ensemble des entités administratives.

- **Indicateur 12** : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'Etat-Civil

Source de donnée : Rapport d'activités Direction des Etudes, de la Statistique, de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DESPSE)

Mode de calcul : (Nombre de données collectées et traitées / Nombre de données attendues) *100

Valeurs cibles : 60% en 2021, 65% en 2022 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à des données fiables sur les statistiques d'Etat-Civil en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité par le biais de la DESPSE a mis en place un dispositif moderne de collecte et de traitement des statistiques d'Etat-Civil. Au titre de la gestion 2021, ce mécanisme a permis de collecter et traiter 67% des données d'Etat-Civil, soit une performance de + 7 points par rapport à l'objectif. Cela s'explique par l'application de la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil qui fait intervenir de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil qui facilitent les procédures.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME

IV.1 Leçons apprises

Au terme de cet exercice, dix (10) indicateurs sur douze (12) que compte le programme 21038 « Administration Générale » ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 83,33%. Ces résultats découlent de l'appropriation des mécanismes de gestion en budget-programme par les acteurs, de la vulgarisation des outils de mise en œuvre de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE) (fiches PIP, PTA, RAP, missions d'inspections) et des mesures prises pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel (formation et renforcement des capacités opérationnelles).

Cependant, la performance de ce programme a été négativement impacté par certains facteurs dont :

- les problèmes liés aux questions foncières relatives aux sites de réalisation des travaux de construction des édifices qui constituent la majeure partie des actions prioritaires du Ministère et les pesanteurs dues aux procédures de passation de marché ;
- l'appropriation insuffisante des outils de la chaîne PPBSE par certains acteurs du Ministère etc.

IV.2 Recommandations

Afin d'améliorer les performances du programme au cours des prochaines années, les mesures ci-après s'imposent :

- la mise en place d'un comité de suivi des projets du Ministère ;
- la poursuite de la sensibilisation des acteurs sur l'intérêt des outils de mise en œuvre de la chaîne PPBSE.

CONCLUSION

Le programme 21038 « Administration Générale » a en charge la coordination et l'animation des activités du Ministère. Au cours de l'année 2021, il a affiché des résultats satisfaisants (10 indicateurs sur 12 ont atteint leur cible) qui ont contribué à améliorer la Gouvernance du secteur pour une administration moderne et performante. Ces résultats ont été possibles grâce à la bonne réalisation des activités du programme (avec un taux d'exécution global de 92,52%), aux mesures de renforcement du capital humain et à la vulgarisation des outils de la chaîne PPBSE.

Toutefois, l'obsolescence du système d'archivage national et la méconnaissance des attributions de la Direction des Archives Nationales (DAN) pourrait entraver ce dynamisme au cours des exercices à venir. En conséquence, il est nécessaire de renforcer la communication sur les missions dévolues à la DAN et de moderniser le système d'archivage national par la construction et l'équipement d'un bâtiment moderne, l'acquisition d'équipements spécifiques pour la numérisation des archives et le renforcement des moyens de collecte (Fourgonnettes, véhicules de type 4x4, motos etc.). Dans cette perspective, ce programme plaide pour un accroissement des ressources budgétaires devant permettre la réalisation de ces activités.

PARTIE II : PROGRAMME 22039 « SECURITE INTERIEURE »

INTRODUCTION

Le programme 22039 « Sécurité Intérieure » est dirigé par l'**Administrateur Général de Police KOUYATE YOUSOUF**, nommé Directeur Général de la Police Nationale depuis 2017 par décret n°2017-09 du 09 janvier 2017 portant nomination du Directeur Général de la Police Nationale. Conformément au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), la Direction Générale de la Police Nationale est chargée :

- d'assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité publique ;
- d'assurer la protection des libertés publiques ;
- de veiller à la sûreté de l'Etat ;
- de préparer les projets de réforme des services de Police Nationale, en liaison avec l'Inspection Générale des Services de Sécurité ;
- de contrôler et de coordonner les activités de la direction placée sous son autorité.

A ce titre et au regard du Décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme met en œuvre la politique du Ministère en matière de sécurité publique, de renseignements généraux, de surveillance du territoire, de contrôle de la circulation transfrontalière, de contrôle de la circulation des armes et des munitions, de Police judiciaire et de Police scientifique.

Sur le plan national, l'exercice budgétaire 2021 a été marqué par la tenue des élections législatives, la poursuite de la mise en œuvre des projets résiduels de la LPSI 2016-2020 reconduits dans le cadre du PND 2021-2025. Sur le plan sécuritaire, l'on assiste à une montée en puissance de la menace terroriste-djihadiste liée à l'insécurité dans la bande « sahélo-saharienne » qui se déplace de plus en plus vers le Sud, en direction de la Côte d'Ivoire.

Cette partie du Rapport Annuel de Performance (RAP) rend compte des résultats obtenus relativement à la stratégie, aux performances, aux difficultés et aux alternatives liés à la gestion 2021 du programme 22039 « Sécurité Intérieure » comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP), section 324, de la période 2021-2023. Pour se faire, il s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les interventions relevant du programme 22039 « Sécurité Intérieure » s'appuie sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025. De façon précise, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » par l'amélioration du système de défense et sécurité. Ainsi, le cadre de performance global du Ministère a assigné audit programme l'objectif global suivant :

- contribuer à la sécurité des personnes et de leurs biens.

Le résultat stratégique attendu est :

- les capacités opérationnelles des forces de sécurité sont renforcées.

Pour atteindre ce résultat, les deux (02) objectifs spécifiques suivants sont retenus :

- renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
- renforcer les dispositifs de sécurité.

Le programme « Sécurité Intérieure » se déploie à travers quatre (04) actions que sont :

I.2 Financement du programme

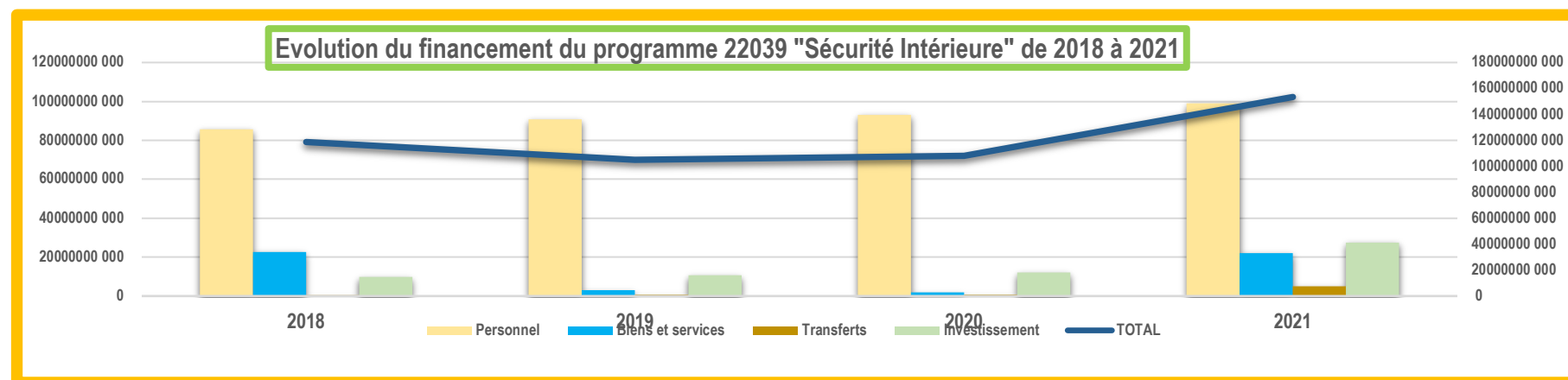
Pour l'atteinte des objectifs assignés par le Ministère au programme, au titre de la gestion 2021, les entités qui l'animent ont bénéficié de ressources budgétaires entièrement financées par l'Etat ivoirien. Le montant global des crédits autorisés par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) s'élève à **155 879 406 994**.

Leur décomposition par nature de dépenses est déclinée comme suit :

- les dépenses de **personnel** pour un montant de **99 067 235 315 (64%)** ;
- les dépenses d'**investissements** avec **29 756 200 000**, soit **19%** des crédits alloués au programme ;
- les dépenses d'**achats de biens et services** pour **22 094 406 052** avec **14%** des crédits votés du programme ;
- les dépenses de **transferts** avec **4 961 565 627** pour une part de **3%**.

L'évolution desdits crédits sur la période allant de 2018 à 2021 est illustrée par le graphique suivant :

Graphique 3 : Evolution du financement du budget du programme de 2018 à 2021



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Cette illustration indique la **prédominance des dépenses de personnel** sur les trois (03) dernières années. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la LPSI 2016-2020 qui s'est donnée comme objectif, s'agissant du ratio Police-Population, de tendre vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Fort de cela, des efforts en termes de recrutement se sont poursuivis tout au long de la période sus-indiquée, ce qui s'est soldé par l'intégration de 4 384 nouveaux agents à l'effectif de la Police Nationale dont 1 364 pour l'exercice 2021 augmentant, ainsi, les dépenses de personnel dudit programme.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les acquis en termes de réalisations du programme 22039 « Sécurité Intérieure » ont été obtenus grâce à une bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont présentées dans cette section.

II.1 Exécution du budget du programme

Au cours de la gestion 2021, les ressources budgétaires prévues (155 879 406 994) pour le programme 22039 « Sécurité Intérieure » ont connu une baisse qui s'élève à 5 581 822 323 suite à la prise de plusieurs actes modificatifs du budget dont l'arrêté interministériel n°1321/MIS/RPROG 21038-22039/RFFIM/SSD du 13 octobre 2021 qui a procédé au virement de 1 419 056 213 de ce programme au profit du programme 21038 « Administration générale ».

Ces ressources ont été exécutées à 95% en 2021 avec un niveau de réalisation de 147 696 716 700, soit une hausse de 42 481 061 423 par rapport à 2020 portée par l'augmentation des consommations de toutes les natures de dépenses.

Cette hausse est due à l'augmentation des réalisations observées au niveau de toutes les natures de dépenses avec :

- les dépenses d'achats de biens et services en hausse de 20 520 932 717 ;
- les dépenses d'investissements en augmentation de 17 382 077 540 ;
- les dépenses de transferts pour un accroissement de 3 633 638 932 ;
- les dépenses de personnels ayant progressé de 944 412 234.

Cette performance a été obtenue grâce à la bonne exécution de l'ensemble des natures de dépenses avec en tête les dépenses d'achats de biens et services qui ont affiché un taux de réalisation de 98,50% avec une consommation de 21 762 448 993.

Elles sont suivies des dépenses d'investissement (95% pour un montant consommé de 28 387 443 887), puis des dépenses de personnel qui ont engrangé le volume de consommation le plus élevé (93 171 085 313, soit un taux de consommation de 94%) ainsi que des dépenses de transferts (88% pour une consommation de 4 375 738 507).

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme par action et par nature de dépense

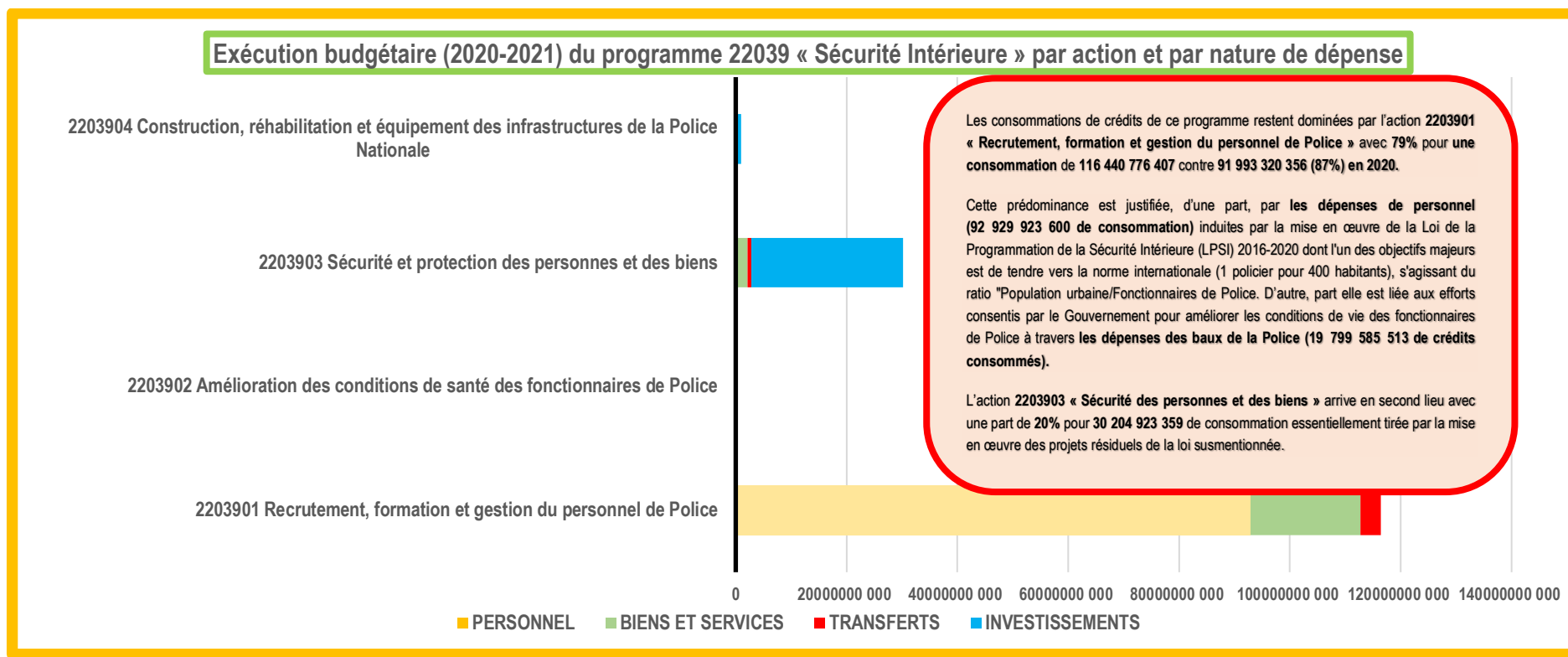
L'état d'exécution des crédits budgétaires du programme 22039 « Sécurité Intérieure », par action et par nature de dépense, sur la période 2020-2021, est présenté et décrit par le tableau et graphique suivants :

Tableau 7 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 22039 « Sécurité Intérieure »

ACTIONS	PROGRAMME 22039 SECURITE INTERIEURE PAR ACTION									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2203901 Recrutement, formation et gestion du personnel de Police	91 987 220 357	92 929 923 600	6 099 999	19 799 585 513	0	3 711 267 294	0	0	91 993 320 356	116 440 776 407
2203902 Amélioration des conditions de santé des fonctionnaires de Police	0	0	65 441 950	104 199 949	0	0	0	0	65 441 950	104 199 949
2203903 Sécurité et protection des personnes et des biens	239 452 722	241 161 713	1 169 974 327	1 858 663 531	711 858 512	664 471 213	10 769 641 371	27 440 626 902	12 890 926 932	30 204 923 359
2203904 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de la Police Nationale	0	0	0	0	30 241 063	0	235 724 976	946 816 985	265 966 039	946 816 985
TOTAL	92 226 673 079	93 171 085 313	1 241 516 276	21 762 448 993	742 099 575	4 375 738 507	11 005 366 347	28 387 443 887	105 215 655 277	147 696 716 700

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 4 : Exécution budgétaire (2020-2021) du programme 22039 « Sécurité Intérieure » par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2 Suivi des investissements

L'exécution des dépenses d'investissement du programme « Sécurité Intérieure », au cours de l'exercice 2021, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 22039 « Sécurité Intérieure »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
TOTAL PROGRAMME 22039 (Budget de l'Etat)			147 257 076 986	29 756 200 000	30 075 945 529	28 387 443 887
Sur financement intérieur			147 257 076 986	29 756 200 000	30 075 945 529	28 387 443 887
Sur financement extérieur			0	0	0	0

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
Programme d'urgence sécurité / volet Sécurité ³	2 016	2 020	43 306 900 254	9 456 200 000	13 893 021 701	12 204 520 059
Sur financement intérieur			43 306 900 254	9 456 200 000	13 893 021 701	12 204 520 059
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000588 Equiper la Police en moyens de communication modernes	2 019	2 020	9 671 600 000	625 000 000	1 890 047 300	1 890 047 300
Sur financement intérieur			9 671 600 000	625 000 000	1 890 047 300	1 890 047 300
Sur financement extérieur			0	0	0	0
32031000031 Equiper la police en matériel informatique	2 019	2 020	150 000 000	150 000 000	350 049 994	350 049 994
Sur financement intérieur			150 000 000	150 000 000	350 049 994	350 049 994
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000511 Construire et équiper le centre de formation de la DTSI	2 015	2 020	814 800 000	70 000 000	109 803 314	109 803 314
Sur financement intérieur			814 800 000	70 000 000	109 803 314	109 803 314
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000552 Mettre en place le Système Intégré de Gestion des Applications et Procédures de la Police (SIGAPP)	2 017	2 020	16 277 376 732	4 600 000 000	3 057 526 875	3 057 526 875
Sur financement intérieur			16 277 376 732	4 600 000 000	3 057 526 875	3 057 526 875
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000512 Construire et équiper une Ecole de Police de Korhogo	2 017	2 020	7 000 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement intérieur			7 000 000 000	1 000 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000546 Construire et équiper 11 Commissariats à l'intérieur du pays : Bloléquin, Bocanda, Doropo, Gbéléban, Jacquville, Katiola, Kong, Korhogo, Tafiré , Méagui et Niakara	2 017	2 020	6 000 000 000	800 000 000	41 990 655	41 990 655
Sur financement intérieur			6 000 000 000	800 000 000	41 990 655	41 990 655
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000634 Construire et équiper 9 Commissariats à Abidjan : 3 à Yopougon, 2 à Cocody, 3 à Abobo Gare et 1 à Koumassi	2 017	2 020	2 801 800 000	700 000 000	90 026 570	90 026 570
Sur financement intérieur			2 801 800 000	700 000 000	90 026 570	90 026 570
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000513 Poursuivre les travaux de réhabilitation des 14 Commissariats	2 019	2 020	1 965 400 000	500 000 000	43 438 917	43 438 917
Sur financement intérieur			1 965 400 000	500 000 000	43 438 917	43 438 917
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000594 Construire et équiper l'Hôpital de la Police à N'djem (Jacquville)	2 017	2 020	7 000 000 000	400 000 000	0	0
Sur financement intérieur			7 000 000 000	400 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000505 Equiper les Commissariats de Police	2 019	2 020	2 430 000 000	1 000 000 000	629 767 752	629 767 752
Sur financement intérieur			2 430 000 000	1 000 000 000	629 767 752	629 767 752
Sur financement extérieur			0	0	0	0

³ Le volet sécurité du Programme d'Urgence Sécurité (PUS) comprend trois (03) composantes que sont: i) 78031000632 Doter les fonctionnaires de Police en effet d'habillement. ii) 78031000503 Ravitailler les véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant et iii) 78031000504 Effectuer la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale.

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
78031000510 Construire et équiper le centre de la formation continue de la police à Yamoussoukro	2 019	2 020	2 700 000 000	550 000 000	450 000 000	450 000 000
Sur financement intérieur			2 700 000 000	550 000 000	450 000 000	450 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000547 Construire et équiper le magasin central et l'armurerie à l'Ecole Nationale de Police d'Abidjan	2 017	2 020	5 000 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement intérieur			5 000 000 000	150 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000593 Construire le siège de l'Inspection Générale des Services de Police à Bingerville	2 017	2 020	10 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement intérieur			10 000 000 000	100 000 000	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000587 Acquérir des équipements pour la sécurité intérieure	2 019	2 020	15 667 000 000	5 272 361 128	5 200 260 000	5 200 260 000
Sur financement intérieur			15 667 000 000	5 272 361 128	5 200 260 000	5 200 260 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000539 Achever l'extension des bâtiments de la Direction de la Police Economique et Financière	2 019	2 020	138 800 000	69 974 431	11 557 529	11 557 529
Sur financement intérieur			138 800 000	69 974 431	11 557 529	11 557 529
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78011202022 Acquérir des véhicules au profit de la Police	2 015	2 020	11 798 700 000	3 100 000 000	3 095 921 368	3 095 921 368
Sur financement intérieur			11 798 700 000	3 100 000 000	3 095 921 368	3 095 921 368
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000572 Equiper la Police scientifique en matériels spécifiques	2 017	2 020	1 649 700 000	412 664 441	412 664 435	412 664 435
Sur financement intérieur			1 649 700 000	412 664 441	412 664 435	412 664 435
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000549 Construire le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération et la Circulation des Armes Légères et de Petit Calibre	2 019	2 021	1 480 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur			1 480 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000550 Lutter contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres	2 019	2 020	705 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur			705 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000633 Equiper l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale organisée (UCT)	2 020	2 022	350 000 000	150 000 000	149 971 260	149 971 260
Sur financement intérieur			350 000 000	150 000 000	149 971 260	149 971 260
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78031000625 Mettre en place la brigade des montées	2 019	2 021	350 000 000	250 000 000	249 897 859	249 897 859
Sur financement intérieur			350 000 000	250 000 000	249 897 859	249 897 859
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Le tableau précédent indique, au titre des crédits notifiés à ce programme, une légère hausse de **319 745 529** par rapport au budget voté (**29 756 200 000**) malgré les virements de ces crédits au profit du programme « Administration Générale » (Cf. arrêté interministériel n°1321/MIS/RPROG/21038-22039/RFFIM/SSD du 13 octobre 2021).

Par ailleurs, en vue d'améliorer le taux d'absorption des projets de ce programme, les crédits des projets d'investissement qui ont connu des difficultés d'exécution en 2021 ont été virés au bénéfice de certains projets de même programme en besoins de financement par arrêté n°1293/MIS/RPROG/22039/RFFIM/SSD du 04 octobre 2021. Ces modifications budgétaires ont été motivées par plusieurs raisons, à savoir :

- **la restructuration** de certains projets dont la mise en place le Système Intégré de Gestion des Applications et Procédures de la Police (SIGAPP) ponctionné à hauteur de **1 541 472 976** ;
- **les difficultés liées à la purge des droits coutumiers des terrains** destinés à accueillir certains projets d'infrastructures comme : l'Ecole de Police de Korhogo (- **1 000 000 000**) ; l'Hôpital de la Police à Jacqueline (- **400 000 000**) ; le magasin central et l'armurerie à l'Ecole Nationale de Police d'Abidjan (- **150 000 000**) ; le siège de l'Inspection Générale des Services de Police (- **100 000 000**) ;
- **les retards accusés par certains titulaires dans l'exécution de certains marchés** tels que : la construction et l'équipement de 11 Commissariats à l'intérieur du pays (- **691 384 768**), de 09 Commissariats à Abidjan (- **600 000 000**) et la réhabilitation des 14 Commissariats (- **456 561 083**).

Ces ponctions ont permis de renforcer les crédits alloués à d'autres projets en besoins de financement comme : le volet sécurité du Programme d'urgence sécurité dans ses composantes **mobilité (2 514 829 251)** et **effet d'habillement (1 922 332 025)**, l'équipement de la Police en moyens de communication modernes (**1 302 950 268**), l'équipement de la Police en matériel informatique (**200 050 000**) et la construction et l'équipement du centre de formation de la DTSI (**40 000 000**).

Ces initiatives ont conduit, **en 2021**, à **une consommation totale de 28 387 443 887** sur les **30 075 945 529** crédits votés, soit un taux de réalisation global de **95%**. Cet embelli est dû aux performances enregistrées par certains projets d'investissement, notamment :

- l'équipement de la Police en moyens de communication modernes (**302%**) ;
- le volet sécurité du Programme d'Urgence Sécurité⁴ⁱ (12% pour un montant exécuté de **12 204 520 059**) tirés par la composante **mobilité (234%)** et **effet d'habillement (136%)** pour des consommations respectives de **4 341 179 336** et **7 321 992 630** ;
- l'acquisition d'équipements pour la sécurité intérieure avec un niveau de réalisation de **5 200 260 000 (99%)** ;
- l'acquisition de véhicules au profit de la Police dont le montant pris en charge se situe à **3 095 921 368 (99,87%)**.

⁴ Le volet sécurité du Programme d'Urgence Sécurité (PUS) est constitué de trois (03) composantes que sont : i) les effets d'habillement, ii) le ravitaillement des véhicules d'intervention de la Police Nationale en carburant et iii) la maintenance et l'entretien du matériel roulant de la Police Nationale.

II.2 Evolution des effectifs

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22039 « Sécurité Intérieure »

	Effectif 2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A (Commissaires et Officiers)	3 257	137	137	61	105	3 213
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (Sous-Officiers)	15 017	3 672	1 346	1 286	327	15 976
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18 274	3 809	1 483	1 347	432	19 189

Source: Cabinet MIS-DRH Sécurité

Pour la gestion 2020, l'effectif des fonctionnaires de Police se chiffrait à 19 129 agents y compris les fonctionnaires de Police relevant du programme 21038 « Administration Générale » composés de 855 agents dont 160 issus de la catégorie A et 695 de la catégorie C.

Pour l'exercice 2021, cet effectif a été corrigé après déduction du personnel affecté au programme 21038 « Administration Générale » afin de mieux apprécier la contribution effective des fonctionnaires de Police du programme 22039 « Sécurité Intérieure ». Ainsi, l'effectif du personnel dudit programme est ressorti à 18 274 fonctionnaires au titre de l'année 2020. Au 31 décembre 2021, cet effectif est de 19 189, soit un accroissement de 915 policiers comparativement à l'effectif corrigé de 2020 (18 274). Ce personnel est principalement constitué d'agents de la catégorie C (Sous-officiers de Police), pour un effectif de 15 976 correspondants à 83% des fonctionnaires de Police de l'année 2021.

Le nombre de policiers ayant intégré l'effectif des policiers la même année est de 1 347 personnes sur les 1 483 prévues. L'intégration de ces nouveaux fonctionnaires de Police a permis de porter le Ratio Population urbaine sur Fonctionnaires de Police à 1 policier pour 584 habitants, soit un soulagement de 61 habitants par policier comparativement à la cible fixée à 1 policier pour 645. Ces efforts devraient se poursuivre pour progresser vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 habitants.

Toutefois, deux (02) écarts sont observés :

- moins de 2 326 agents entre les prévisions (catalogue des mesures nouvelles) et les besoins exprimés au regard la de Loi de la Programmation de la Sécurité Intérieure – LPSI (3 826 agents par an) à cause du déficit des infrastructures de formation, ce qui a poussé à la construction de nouvelles infrastructures comme celle de l'Ecole de Police de Korhogo (en cours) ;
- un gap négatif de 136 agents entre l'effectif admis et l'effectif prévu du fait des retards dans le processus d'intégration après l'admission au concours, des manquements à l'appel (renonciation volontaire) ainsi que des décès et radiations au cours de la formation.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En 2021, les services de la Police Nationale ont contribué à la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire nationale grâce au renforcement de leurs capacités opérationnelles. Ainsi,

En matière de sécurisation

- le processus des élections législatives a été sécurisé malgré les troubles à l'ordre public occasionnés par les contestations ;
- le maillage du territoire par les services de Police a été boosté par l'ouverture et le déploiement de plusieurs entités de Police dont :
 - ✓ trois (03) Services Régionaux de la Police Judiciaire (SRPJ) à Yamoussoukro, San-Pedro et Bouaké ;

- ✓ six (06) Commissariats de Police à Kong, Dabakala, Dikodougou, Maféré, Ouragahio et Abobo Anonkoua,
 - ✓ trois (03) Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) à Divo, Dimbokro et Duékoué,
 - ✓ six (06) nouveaux postes frontières (Tiéfenzo, Nigouni, Gbélégban, Koguienou, Gbapleu et Sipilou) qui ont maîtrisé le flux migratoire et contrecarré les menaces terroristes à travers l'accentuation des contrôles aux frontières ;
- la réalisation de multiples opérations de sécurisation et de maintien de l'ordre dont : « Epervier 7 », « vacances sécurisées » et opérations de lutte contre les enfants en conflit avec la loi qui se sont soldées par l'interpellation de 6 916 personnes.
 - dans le cadre de la Police de proximité, les Comités Consultatifs d'Ethique (CCE) ont été redynamisés.
 - en matière de lutte contre la drogue, 1 199 personnes ont été déférées ; 1 412 fumoirs, 1 213 plants et 08 plantations de cannabis détruits; ainsi que la saisie de 7,024 tonnes de Cannabis ; 3,098 kg de Cocaïne ; 116,198 tonnes de MQIF (Médicaments de Qualité Inférieure) et 3,861 kg d'Héroïne et 45 kg de Khat ;
 - dans le cadre de la lutte contre la COVID 19, la sécurité des sites de prélèvement et d'analyse ont été garanti par les services de Police qui ont également veillé au respect des mesures barrières afin d'éviter la propagation du virus etc.

En matière d'amélioration des conditions de travail et de vie

- l'acquisition de stocks d'armement, de munitions, de grenades et de matériel de maintien d'ordre composés notamment de : 2 614 ROBOCOP, 5 000 casques balistiques, 25 000 matraques, 5 000 boucliers de maintien de l'ordre ;
- l'acquisition de matériel informatique et de mobiliers de bureau comprenant : 120 ordinateurs complets de bureau, 137 imprimantes, 63 ordinateurs portables, 1 275 bureaux, 1 500 bureaux secrétaires, 375 armoires vestiaires métalliques, 749 meubles de rangement, 75 bibliothèques de bureau ;
- l'acquisition de moyens de mobilité dont : 45 nouveaux véhicules de Police, 01 véhicule remorqueur, 04 véhicules blindés d'intervention, 40 nouvelles motos ;
- la mobilité des engins d'intervention a été assurée grâce au ravitaillement en carburant de 1 659 engins du Ministère (02 ravitaillements par semaine), à la réparation de 146 véhicules ainsi qu'à l'entretien de 323 autres engins ;
- l'acquisition d'effets vestimentaires constitués de 29 000 complets de tenue de travail, 24 000 complets treillis Police, 15 000 imperméables, 13 000 ceintures, 33 000 paires de mi-bas, 5 730 chemises, 4 740 sahariennes ;
- 18 436 policiers sont logés par l'Etat à fin 2021, soit 1 540 policiers supplémentaires par rapport à 2020.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Evolution des indicateurs du programme 22039 « Sécurité Intérieure »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2018 à 2020			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
OS 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité							
Ratio Population urbaine sur Fonctionnaires de Police	Ratio	1 policier pour 695 hbts	1 policier pour 680 hbts	1 policier pour 675 hbts	1 policier pour 645 hbts	1 policier pour 584 hbts	Objectif atteint avec une performance - 61 habitants pour 1 policier. Ce taux progresse vers la norme internationale qui est de 1 policier pour 400 hbts
Taux de policiers logés par l'Etat	Taux	87,88%	88%	97%	90%	92,29%	Objectif atteint avec une performance de + 2,29 points
Taux de policiers formés à la lutte contre la drogue	Taux	44%	35%	15,6%	24%	8,8%	Objectif non atteint avec une contreperformance de - 15,2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2018 à 2020			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle	Taux	78%	80%	85%	90%	94%	Objectif atteint avec une performance de + 4 points
OS 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité							
Proportion d'unités de Police couvertes par la vidéoprotection	Taux	10%	60%	65%	75%	100%	Objectif atteint avec une performance de + 25 points
Taux de réalisation du plan de construction des Commissariats de Police	Taux	00%	20%	25%	65%	40%	Objectif non atteint avec une contreperformance de - 25 points
Taux d'armes marquées	Taux	80%	85%	90%	95%	95%	Objectif atteint conformément à la cible

Sources : RPROG 22039/DGPN

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité

- **Indicateur 1** : Ratio population urbaine sur fonctionnaires de Police

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaine (DRH) des services de sécurité

Mode de calcul : (Effectif des policiers / Population urbaine)

Valeurs cibles : (1 policier pour 645 hbts) en 2021, (1 policier pour 539 hbts) en 2022 et (1 policier pour 481 hbts) en 2023

Analyse de l'indicateur : Selon le rapport d'activités de la DRH (volet Police), ce ratio s'est établi à 1 policier pour 584 habitants, soit un soulagement de – 61 habitants pour 1 policier. Ce ratio progresse vers la norme internationale (1 policier pour 400 hbts). Ces efforts du Gouvernement devront être poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Loi de Programmation des Forces de Sécurité Intérieure 2021-2025 qui prévoit le recrutement de 15 302 nouveaux policiers en raison de 3 826 par an sur la période concernée.

- **Indicateur 2** : Taux de policiers logés par l'Etat

Source de donnée : Rapport d'activités de la Direction des Affaires Financière (DAF)/Sous-direction de la Solde et des Baux de la Police Nationale (SDSBPN)

Mode de calcul : (Nombre de policiers bénéficiant d'un logement / Nombre de policiers ayant droit à un logement)*100

Valeurs cibles : 90% en 2021, 98% en 2022 et 99% en 2023

Analyse de l'indicateur : En vue de garantir un logement décent aux policiers, trois (03) mécanismes de logements sont utilisés, à savoir : i) les contrats de bail administratif, ii) les cités policières et iii) les casernes. Le rapport d'activités de la SDSBPN indique que 18 436 sur 19 976 policiers à loger ont effectivement été logés par l'Etat ivoirien majoritairement par le mécanisme des baux administratifs (un taux 92,29%), soit + 2,29% point par rapport à la prévision (90%).

- **Indicateur 3** : Taux de personnes formés à la lutte contre la drogue

Source de donnée : Rapport d'activités du Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD)

Mode de calcul : (Nombre de policiers formés à la lutte contre la drogue / Nombre de policiers à former selon les recommandations de l'ONUDDC soit 250)*100

Valeurs cibles : 24% en 2021, 17,6% en 2022 et 19,6% en 2023

Analyse de l'indicateur : Les recommandations de l'ONUDDC prévoient la formation de 250 agents par an. Mais, pour l'exercice 2021, 60 fonctionnaires de Police ont été ciblés par la CRFLD. En définitive, seulement 22 agents ont pu être formés pour un taux de 8,8%, soit 15,2 points de moins que la cible. Cela est lié à l'amenuisement de l'enveloppe budgétaire allouée à cette activité.

- **Indicateur 4** : Taux de policiers dotés en arme automatique individuelle

Source de donnée : Rapport d'activités Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

Mode de calcul : (Nombre de policiers dotés en arme automatique individuelle / Nombre total de policiers titularisés)*100

Valeurs cibles : 90% en 2021, 93% en 2022 et 97% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour mener à bien sa mission régalienne, les fonctionnaires de Police de la promotion 2018-2020 ont bénéficié d'une dotation en arme individuelle, ce qui porte le nombre total de policiers dotés en arme automatique individuelle à 18 774 (94%), soit plus 4 points par rapport à la prévision. La réalisation de ce taux a permis aux fonctionnaires de Police d'assurer efficacement la sécurité des personnes et de leurs biens.

❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer les dispositifs de sécurité**

- **Indicateur 5** : Proportion d'unités de Police couvertes par la vidéoprotection

Source de donnée : Rapport d'activités Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT)

Mode de calcul : (Nombre de sites couverts par la vidéo protection / Nombre total de sites à couvrir)*100

Valeurs cibles : 75% en 2021, 85% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le dispositif de vidéoprotection expérimenté à Abidjan a été élargi pour couvrir cinq (05) autres Préfectures de Police. Ce déploiement s'est traduit par la couverture de 76 sites sur les 76 sites prévus, d'où une proportion de sites couverts de 100% en 2021, soit un gain de 25 points. Afin de mieux appréhender ce dispositif, un nouvel indicateur a été retenu pour l'exercice à venir, à savoir : la Proportion de Préfectures de Police couvertes par la vidéoprotection.

- **Indicateur 6** : Taux de réalisation du plan de construction des Commissariats de Police

Source de donnée : Rapport d'activités Rapport d'activités Direction de la Logistique et des Infrastructures (DLI)

Mode de calcul : (Nombre de Commissariats construits / Nombre total de commissariats planifiés)*100

Valeurs cibles : 65% en 2021, 75% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Ce taux affiche une valeur de 40%, soit un écart négatif de 25 points par rapport à la prévision de 65%. Cette contreperformance résulte, d'une part de la résiliation de certains marchés dont celui de la construction des Commissariats d'Abobo Bocobo, Tafiré et Yopougon Attié et d'autre part au retard du démarrage de certains chantiers entraîné par l'absence de site (Yopougon Kouté) et à l'inadaptation de site (Yopougon Gesco pour dimensions réduites).

- **Indicateur 7** : Taux d'armes marquées

Source de donnée : Rapport d'activités Rapport d'activités COMNAT-ALPC

Mode de calcul : (Nombre d'armes marquées / Nombre d'armes à marquer détenues par les Forces de Défense et de Sécurité)*100

Valeur cibles : 95% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Ce taux affiche une valeur de 100%, soit un gain de 5 points par rapport à la prévision qui s'élève à 95%. La COMNAT-ALPC avait pour cible le marquage de 95% de 2765 armes, soit 2626 armes. Cette performance au marquage de la totalité des armes à marquer (2765).

IV PERPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

L'évolution des effectifs des personnels de la Police nationale, pour la période 2021-2025, est liée à l'atteinte du ratio 1 policier pour 400 habitants en zone urbaine comme le stipulait la LPSI 2016-2020. Le dépassement de la prévision en termes de ratio population urbaine – Police a été possible par la levée du verrou sur le quota à recruter par an par le Ministère de la Fonction Publique. Cela va contribuer, à court terme, à l'atteinte de la norme énoncée plus haut.

L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de Police, à travers le paiement régulier des baux administratifs, le renforcement des capacités opérationnelles des forces de Police et la construction d'infrastructures répondant aux normes internationales, est un des facteurs clés de l'efficacité constatée dans les missions assignées aux services de Police.

Cependant, la formation des personnels de Police à la lutte contre la drogue demeure un défi majeur. L'atteinte de cet objectif est liée à la majoration de l'enveloppe budgétaire allouée à la réalisation de cette activité, tout en tenant compte des recommandations de l'ONUDC (250 agents de Police à former par an).

IV.2 Recommandations

Au titre des recommandations, il est important de relever le renforcement des effectifs de tous les services de Police à travers l'augmentation des quotas liés aux recrutements conformément aux dispositions de la LPSI, la mise en œuvre effective des huit (08) Services Régionaux de la Police Judiciaire (SRPJ) restants dans les Préfectures de Police, le renforcement des missions de suivi et d'évaluation des travaux de constructions des infrastructures en cours de réalisation.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, il s'avère primordiale de doter budgétairement les postes frontières de la Police Nationale et de procéder également au renforcement de leurs capacités opérationnelles.

CONCLUSION

Au terme de la gestion budgétaire 2021, quatre (04) des sept (07) indicateurs que compte le programme 22039 « Sécurité Intérieure » ont été réalisés. Il s'agit, entre autres : du ratio population urbaine – police qui s'est amélioré à 1 policier pour 584 habitants, du taux de policiers logés par l'Etat (2% de plus que la cible), du taux de policiers dotés en arme automatique individuelle (4% de plus que la cible), et de la proportion d'unités de Police couvertes par la vidéoprotection (1% de plus que la cible).

La sécurisation des élections législatives de mars 2021, des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national à travers diverses actions réalisées en termes d'opérations de sécurisation, d'actions dans le cadre de la Police de proximité, de réhabilitation, de construction et d'équipement ont permis d'améliorer les résultats obtenus.

L'obtention dudit résultat a été effective grâce à la bonne exécution des ressources financières mises à disposition (95%) et aux concours de tous les acteurs relevant du programme. Par ailleurs, ce programme a joué un rôle majeur dans l'apaisement du climat social par des opérations de grands ménages de plusieurs lycées et centres hospitaliers ainsi que la sensibilisation des populations sur plusieurs termes qui meublent l'actualité entre autres le respect des symboles de l'Etat, les dangers liés au radicalisme religieux et les effets néfastes de la consommation des stupéfiants et des drogues.

Toutefois, des efforts restent à consentir dans le recrutement des fonctionnaires de Police afin d'atteindre la norme qui fixe le ratio population urbaine – police à 1 policier pour 400 habitants.

En vue d'atteindre la cible de cet indicateur, la poursuite du renforcement de l'offre d'infrastructures dédiées à la formation s'impose. Ainsi, les travaux de mise à niveau de l'annexe de l'Ecole de Police de Korhogo se poursuivront pour permettre à ladite école de répondre aux normes internationales. Dans ce même élan, des études sont en cours pour la construction de l'Ecole de Police de ladite localité à Kapélé.

PARTIE IV : PROGRAMME 22040 « DECENTRALISATION »

INTRODUCTION

Le programme 22040 « Décentralisation » est dirigé par le **Préfet Hors Grade Amoncou Fidel YAPI**, nommé Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, par Décret n°2021-475 du 08 septembre 2021 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la Décentralisation et du Développement Local. Bien avant lui, cette fonction était exercée par le **Préfet Djahi Lazare DAGO** du 30 novembre 2016 au 08 septembre 2021.

Au regard des dispositions du Décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, en liaison avec le Ministre chargé du Plan et du Développement. A ce titre et selon le Décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation, le contrôle du fonctionnement et l'exercice des pouvoirs de tutelle de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales et districts autonomes ;
- le suivi-évaluation du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et districts autonomes ;
- l'organisation de la coopération internationale entre les collectivités territoriales et districts autonomes ivoiriens et les collectivités territoriales étrangères ;
- l'animation de l'action régionale, en liaison avec les Conseils Régionaux ;
- l'assistance-conseil dans les domaines du développement local, coopération décentralisée et en matière économique et financière ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales, districts autonomes et des populations sur les enjeux du développement local.

La gestion 2021 se singularise par le démarrage de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dans un contexte de poursuite du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et districts autonomes par la mise en œuvre des dispositions de la Loi n° 2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Cette partie du rapport annuel de performance (RAP), réservée au programme 22040 « Décentralisation », fait le point des performances de ce programme au terme de la gestion 2021 en comparaison aux données du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2021-2023, section 323.

A cette fin, il arborera les parties ci-après :

- Présentation de la stratégie du programme 22040 « Décentralisation » ;
- Réalisations du programme 22040 « Décentralisation » au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme 22040 « Décentralisation » ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les activités réalisées par le programme 22040 « Décentralisation » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 5 « Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique »** du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Particulièrement, elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « **Renforcement du processus de décentralisation** » pour parvenir à un développement harmonieux du territoire national, en tenant compte des vocations et potentialités des territoires.

Ainsi, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné au présent programme l'objectif global ci-après :

- mettre en œuvre les stratégies en vue de promouvoir la politique de décentralisation.

Le résultat stratégique attendu est le suivant :

- la promotion de la politique de décentralisation est mise en œuvre.

Pour l'atteinte de ce résultat, deux (02) objectifs spécifiques sont retenus, à savoir :

- piloter les activités du programme ;
- améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation.

I.2 Financement du programme

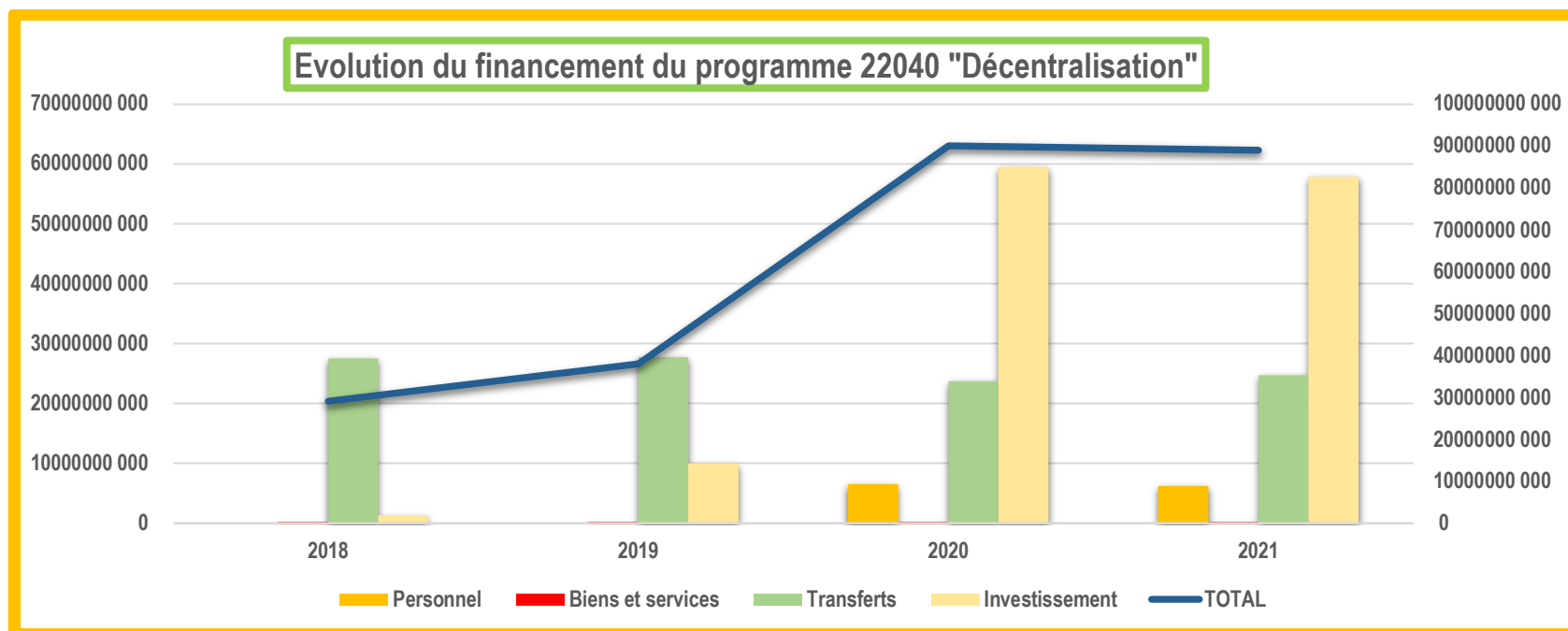
En vue de l'atteinte des objectifs fixés par le Ministère pour le compte de ce programme en 2021, des crédits budgétaires d'un montant de **89 072 669 498** ont été autorisés par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) à l'ensemble de ses services.

Ces ressources, entièrement financées par l'Etat ivoirien à travers le Trésor Public, sont ventilées comme suit :

- les dépenses d'**investissements** d'un montant de **57 930 463 128**, soit **65%** des allocations ;
- les dépenses de **transferts** pour un montant de **24 709 722 248** avec une proportion de **28%** ;
- les dépenses de **personnel avec** un montant de **6 202 599 197** correspondant à **7%** ;
- les dépenses d'**achats de biens et services avec** un montant de **229 884 925**, ce qui équivaut à **0,3%** ;

Sur la période allant de 2018 à 2021, l'évolution de ces crédits prévisionnels est illustrée par le graphique ci-après :

Graphique 5 : Evolution du financement du budget du programme 22040 « Décentralisation » de 2018 à 2021



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Le présent graphique indique que **de 2018 à 2019**, les prévisions des crédits alloués au programme 22040 « Décentralisation » sont fortement **dominées par les dépenses de transferts** avec une proportion moyenne de **83%** en raison de la mise en œuvre du transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et districts autonomes.

Cependant, **depuis 2020, les dépenses d'investissements occupent la première place** avec en moyenne **65%** des crédits prévus pour ce programme. Cela s'explique principalement par deux (02) facteurs. D'une part, le basculement effectif de la Côte d'Ivoire en mode budget-programme s'est traduit par le transfert audit programme des crédits budgétaires autrefois gérés par les autres départements ministériels au profit des collectivités décentralisées. D'autre part, la mise œuvre des Plans de Nationaux Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025 qui priorisent les dépenses d'investissements dans les allocations de crédits.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les résultats enregistrés par le programme 22040 « Décentralisation » ont été rendus possibles grâce à la bonne exécution du budget alloué aux différentes actions, natures de dépenses et projets d'investissement. Ces réalisations sont décrites dans la présente section.

II.1 Exécution du budget du programme

La situation d'exécution budgétaire au terme de la gestion 2021 indique une hausse des crédits alloués au programme 22040 « Décentralisation ». Ils sont passés de **89 072 669 498** francs CFA (**budget voté**) à **92 237 038 947** (**budget actuel**).

Cette augmentation de **3 164 369 449** résulte des effets de plusieurs actes qui ont modifié le budget initialement alloué audit programme. Il s'agit, entre autres, des arrêtés :

- n°0015/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/DB du 15 février 2021 ;
- n°0133/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 13 avril 2021 ;
- n°0178/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 03 mai 2021 ;
- n°0239/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 18 mai 2021 ;
- n°0322/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 21 juin 2021 ;
- n°0395/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 12 juillet 2021 ;
- n°0409/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 14 juillet 2021 ;
- n°0446/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 28 juillet 2021 ;
- n°0648/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 26 octobre 2021 ;
- n°0696/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 16 novembre 2021 ;
- n°0698/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 16 novembre 2021 ;
- n°0709/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 17 novembre 2021 ;
- n°0722/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 18 novembre 2021 ;
- n°0744/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 29 novembre 2021.

A la fin de l'exercice 2021, ces crédits budgétaires ont été exécutés à **100%** (plus 4 points) avec un montant total exécuté de **89 279 403 184** contre **69 530 727 518** en 2020, soit une hausse de **19 590 019 115**.

Cette performance découle des exploits réalisés par l'ensemble des natures de dépenses, **en premier lieu les dépenses d'investissements** qui ont engrangé **57 232 668 553**, soit environ **64%** des crédits consommés en 2021. **En second lieu**, se placent **les dépenses de transferts** dont la consommation s'élève à **25 239 927 504**, ce qui correspond à **28%** des crédits exécutés

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'état d'exécution budgétaire du programme 22040 « Décentralisation », par action et par nature économique, est décrit par le tableau et le graphique ci-après :

Tableau 11 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 22040 « Décentralisation »

DEPENSES (FCFA)	PROGRAMME 22040 DECENTRALISATION PAR ACTION 2020-2021									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204001 Renforcement du cadre institutionnel du processus de décentralisation	0	0	415 377 905	505 798 916	0	0	0	0	415 377 905	505 798 916
2204002 Renforcement des capacités des structures de tutelle des collectivités territoriales	0	0	99 812 663	98 409 014	0	0	11 749 240 232	7 563 504 967	11 849 052 895	7 661 913 981
2204007 Coordination des services des districts autonomes	485 316 543	485 316 543	0	0	3 114 819 704	4 585 000 000	0	0	3 600 136 247	5 070 316 543
2204008 Coordination des services des régions	5 666 196 704	5 717 282 654	0	0	8 290 716 121	8 137 909 325	0	0	13 956 912 825	13 855 191 979
2204009 Coordination des services des communes	0	0	0	0	8 057 604 367	12 517 018 179	71 453 174	0	8 129 057 541	12 517 018 179
2204013 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	69 438 170	37 500 000	69 438 170	37 500 000
2204016 Coordination du développement des affaires économiques dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	144 310 632	255 043 500	144 310 632	255 043 500
2204022 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	165 426 478	196 813 500	165 426 478	196 813 500
2204034 Coordination du développement de la protection sociale dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	15 095 255	0	15 095 255	0
2204028 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2204037 Appui pour le fonctionnement des collectivités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2204038 Appui pour le développement des collectivités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2204025 Coordination du développement de la santé dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	47 097 194	67 653 000	47 097 194	67 653 000
2204031 Coordination du développement de l'enseignement dans les districts autonomes	0	0	0	0	0	0	162 442 447	192 990 000	162 442 447	192 990 000
2204011 Coordination du développement des services généraux dans les régions	0	0	0	0	0	0	137 447 126	579 204 500	137 447 126	579 204 500
2204014 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les régions	0	0	0	0	0	0	254 615 644	574 290 000	254 615 644	574 290 000
2204017 Coordination du développement des affaires économiques dans les régions	0	0	0	0	0	0	2 557 178 631	2 419 760 589	2 557 178 631	2 419 760 589
2204020 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les régions	0	0	0	0	0	0	96 851 153	22 500 000	96 851 153	22 500 000
2204023 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les régions	0	0	0	0	0	0	3 519 084 777	7 860 463 643	3 519 084 777	7 860 463 643
2204026 Coordination du développement de la santé dans les régions	0	0	0	0	0	0	3 395 130 685	5 361 980 410	3 395 130 685	5 361 980 410
2204029 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les régions	0	0	0	0	0	0	456 313 706	601 754 735	456 313 706	601 754 735

DEPENSES (FCFA)	PROGRAMME 22040 DECENTRALISATION PAR ACTION 2020-2021									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204032 Coordination du développement de l'enseignement dans les régions	0	0	0	0	0	0	7 896 962 610	13 078 638 218	7 896 962 610	13 078 638 218
2204035 Coordination du développement de la protection sociale dans les régions	0	0	0	0	0	0	41 059 094	150 073 500	41 059 094	150 073 500
2204012 Coordination du développement des services généraux dans les communes	0	0	0	0	0	0	99 019 487	808 226 092	99 019 487	808 226 092
2204015 Coordination du développement de l'ordre et de la sécurité dans les communes	0	0	0	0	0	0	264 294 198	348 544 475	264 294 198	348 544 475
2204018 Coordination du développement des affaires économiques dans les communes	0	0	0	0	0	0	3 587 395 103	3 999 637 362	3 587 395 103	3 999 637 362
2204021 Coordination du développement de la protection de l'environnement dans les communes	0	0	0	0	0	0	484 551 394	509 465 208	484 551 394	509 465 208
2204024 Coordination du développement des logements et équipements collectifs dans les communes	0	0	0	0	0	0	2 724 361 786	4 825 276 611	2 724 361 786	4 825 276 611
2204027 Coordination du développement de la santé dans les communes	0	0	0	0	0	0	1 286 659 603	1 856 335 168	1 286 659 603	1 856 335 168
2204030 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les communes	0	0	0	0	0	0	613 001 642	1 004 240 223	613 001 642	1 004 240 223
2204033 Coordination du développement de l'enseignement dans les communes	0	0	0	0	0	0	3 448 248 925	4 876 189 524	3 448 248 925	4 876 189 524
2204036 Coordination du développement de la protection sociale dans les communes	0	0	0	0	0	0	114 204 365	42 583 328	114 204 365	42 583 328
TOTAL	6 151 513 247	6 202 599 197	515 190 568	604 207 930	19 463 140 192	25 239 927 504	43 400 883 511	57 232 668 553	69 530 727 518	89 279 403 184

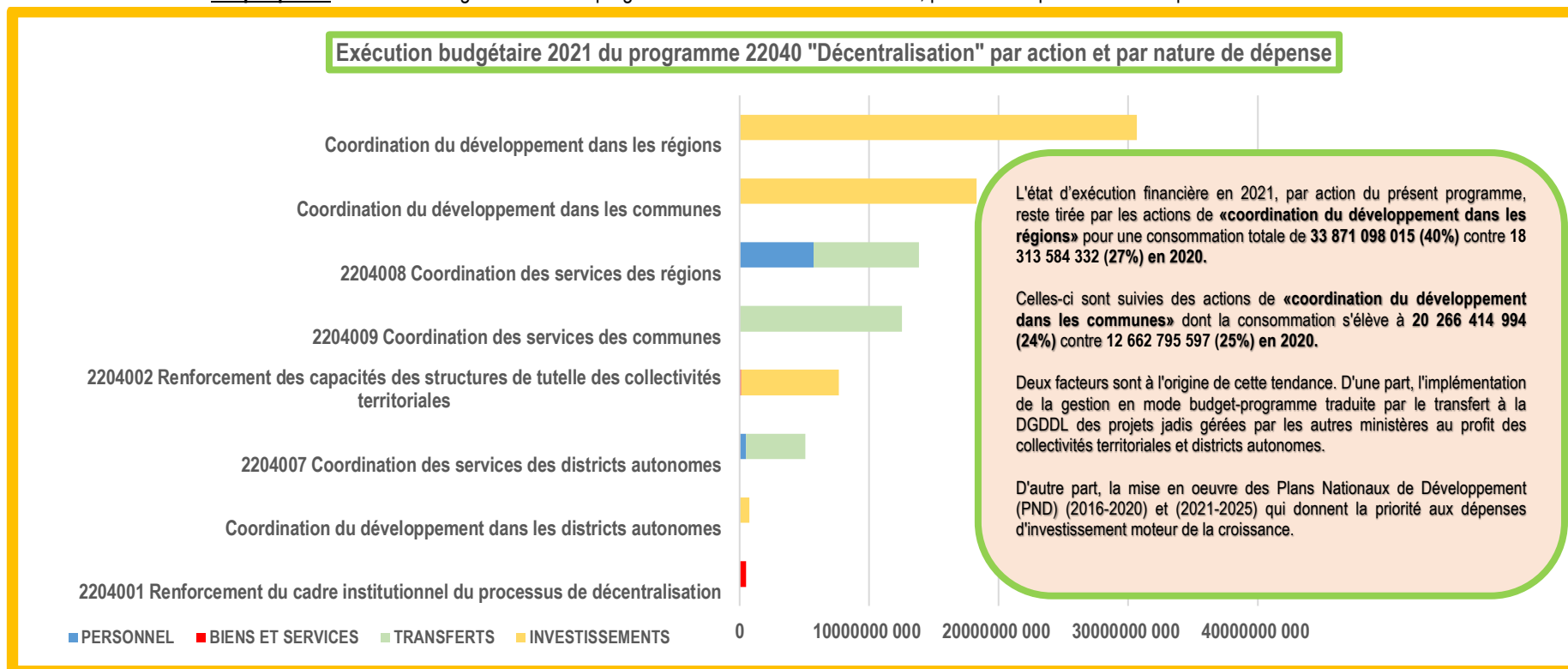
Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Il convient de noter que quatre (04) actions figurant dans le tableau ci-dessus n'ont pu être réalisées. Il s'agit des actions :

- 2204028 Coordination du développement des loisirs, culture et culte dans les districts autonomes ;
- 2204034 Coordination du développement de la protection sociale dans les districts autonomes ;
- 2204037 Appui pour le fonctionnement des collectivités ;
- 2204038 Appui pour le développement des collectivités.

Concernant les deux (02) premières actions qui sont liées à la coordination du développement dans les districts autonomes, les crédits alloués auxdites actions ont été virés au profit d'autres actions jugées prioritaires. Quant aux actions relatives aux appuis pour le fonctionnement et le développement des collectivités, les ressources notifiées ne pouvaient être consommées qu'après leur redéploiement, car elles étaient affectées à des lignes de provisions pour faire face aux impondérables des collectivités aussi bien en fonctionnement qu'en investissement (Cf arrêté n°679/MIS/DGDDL/RProg/RBOp/DDL du 30 juillet 2021).

Graphique 6 : Exécution budgétaire 2021 du programme 22040 « Décentralisation », par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2 Suivi des investissements

L'exécution des dépenses d'investissement, au cours de l'exercice budgétaire 2021, est mise en exergue dans le tableau qui suit :

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 22040 « Décentralisation »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Budget Ordonné 2021
78016001390 Réhabiliter le bâtiment central de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local	2 019	2 022	261 400 000	90 000 000	90 000 000	89 929 798
Sur financement intérieur			261 400 000	90 000 000	90 000 000	89 929 798
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016002172 Renforcer les Communes pour la cohésion sociale du Gd Abidjan-COSAY	2 019	2 022	3 411 100 000	51 960 000	51 960 000	43 452 300
Sur financement intérieur			429 000 000	51 960 000	51 960 000	43 452 300
Sur financement extérieur			2 982 100 000	0	0	0
78016001911 Renforcer les Ressources Humaines de l'administration locale des zones affectées par la crise (PCN-CI)	2 019	2 024	3 650 200 000	56 560 000	56 560 000	49 602 669
Sur financement intérieur			465 200 000	56 560 000	56 560 000	49 602 669
Sur financement extérieur			3 185 000 000	0	0	0
78016002133 Mettre en œuvre le projet de construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY)	2 020	2 024	69 000 000 000	1 200 000 000	10 037 886 000	7 380 520 200
Sur financement intérieur			10 000 000 000	1 200 000 000	1 180 000 000	1 180 000 000
Sur financement extérieur			59 000 000 000	0	8 857 886 000	6 200 520 200
Exécuter les projets de développement dans les Districts	2 020	Après 2024	965 000 000	965 000 000	750 000 000	750 000 000
Sur financement intérieur			965 000 000	965 000 000	750 000 000	750 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Exécuter les projets de développement dans les Régions	2 020	Après 2024	33 871 098 015	33 871 098 015	30 348 665 595	30 648 665 595
Sur financement intérieur			33 871 098 015	33 871 098 015	30 348 665 595	30 648 665 595
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Exécuter les projets de développement dans les Communes	2 020	Après 2024	20 266 414 994	20 266 414 994	18 411 841 440	18 270 497 991
Sur financement intérieur			20 266 414 994	20 266 414 994	18 411 841 440	18 270 497 991
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 22040			131 425 213 009	56 501 033 009	59 746 913 035	57 232 668 553
Sur financement intérieur			66 258 113 009	56 501 033 009	50 889 027 035	51 032 148 353
Sur financement extérieur			65 167 100 000	0	8 857 886 000	6 200 520 200

Source : MIS/CAB/DGDDL/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

En 2021 les dépenses d'investissement du programme 22040 « Décentralisation » ont été réalisées à hauteur de 57 232 668 553 contre 43 400 883 511 en 2020, soit un accroissement de 13 831 785 042 avec des taux de réalisation respectifs de 96% contre 80,37% en 2020. Cette performance est due à la bonne exécution des financements intérieurs (51 032 148 353) pour un taux d'exécution de 100% portés par les projets d'investissement dans les Régions (30 348 665 595) et Communes (18 270 497 991). Cependant, cette dynamique a été ralentie par l'intégration en cours d'exercice du financement extérieur (emprunt) du projet construction des Marchés de Bouaké et Yopougon (MABY) d'un montant de 8 857 886 000 qui n'ont été exécutés qu'à 70% (6 200 520 200 de consommation).

II.2 Evolution des effectifs

Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22040 « Décentralisation »

	Effectif 2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 037	25	50	50	58	1 029
Catégorie B	556	85	103	103	21	638
Catégorie C	54	3	13	13	0	67
Catégorie D	33	8	2	2	1	34
Non fonctionnaires	13	13	13	12	4	21
TOTAL	1 693	134	181	180	84	1 789

* les 13 non fonctionnaires disposent chacun d'un contrat annuel prenant fin en décembre 2021

Source: Sous-direction du Personnel DGDDL

Ce tableau met en relief un taux de satisfaction global en personnel de 134% pour un effectif total 1 789 agents, soit une progression de 96 agents par rapport à 2020. Cet effectif est dominé par les fonctionnaires de la catégorie A (57,52%) suivis de ceux de la catégorie B (35,66%).

Ainsi, les effectifs par catégorie, en termes de quantité, ont bien été renforcés au-delà des besoins exprimés. Cependant, les besoins réels pour certains emplois restent insatisfaits. Il s'agit particulièrement des ingénieurs de conception, de travaux publics et des ingénieurs des Techniques ainsi que des Techniciens des Travaux Publics.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de pilotage des activités du programme

Le suivi de la politique de décentralisation est mis en œuvre au quotidien, par la Direction Générale de la Décentralisation et du développement Local, à travers le contrôle à priori des actes pris par les collectivités territoriales. Ce sont notamment l'approbation des documents de programmation et de budgétisation ainsi que les documents administratifs.

Outre ces actes de gestion quotidienne, elle assure la coordination de projets majeurs sur financement extérieur notamment le Millennium Challenge Corporation (MCC), le projet de renforcement des communes pour la promotion de la cohésion sociale du Grand Abidjan (COSAY), le projet de développement des ressources humaines pour le renforcement de l'Administration Locale des zones centre et nord de la Côte d'Ivoire (PCN-CI) et le projet de construction des marchés de Bouaké et Yopougon (MABY). Ces projets améliorent considérablement les capacités des collectivités territoriales et des structures de tutelle.

Par ailleurs, elle s'assure du transfert de toutes les ressources prévues pour financer les projets de développement des collectivités territoriales et districts autonomes dans le cadre de la coordination de l'ordre et de la sécurité, des affaires économiques, de la protection de l'environnement, des logements et équipements collectifs, de la santé, des loisirs, culture et culte, de l'enseignement et de la protection sociale.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre institutionnel du processus de décentralisation

D'un point de vue administratif, la tutelle des collectivités territoriales a procédé à l'élaboration de six (06) projets de décrets et au contrôle de légalité des actes pris ainsi les délibérations pris par les organes collégiaux et les autorités décentralisées ont fait l'objet d'examen.

En ce qui concerne la gestion économique et financière, il faut noter que l'ensemble des documents de programmation et de budgétisation notamment les programmes triennaux et les budgets des régions et des communes ont été examinés en commission de coordination du développement local.

Par ailleurs, la mobilisation des ressources financières au profit des collectivités territoriales et districts autonomes a été réalisée avec, d'une part, la mise en œuvre d'un projet pilote en vue d'améliorer le recouvrement des taxes locales et, d'autre part, le suivi du concours financier de l'Etat aux collectivités décentralisées et districts autonomes. A cet effet, il faut relever que la dotation globale de fonctionnement et la subvention d'équipement ont été transférées dans les délais. Par contre, la mise à disposition des impôts d'Etat a connu du retard du fait du réexamen de la clé de répartition des ressources aux structures bénéficiaires.

Pour ce qui est des missions de suivi des programmes d'appui des collectivités territoriales et districts autonomes, il faut souligner la bonne exécution de l'ensemble des projets grâce aux réunions et missions régulières sur le terrain.

Quant au contrôle des projets des programmes triennaux des collectivités territoriales et districts autonomes, il faut noter que si l'exécution du contrôle à priori est satisfaisante, il n'en est pas de même pour le contrôle à postériori qui demande l'accroissement de moyens en vue de sa mise en œuvre.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Tableau de performance du programme 22040 « Décentralisation »

Source: DGDDL sur la base des données du DPPD-PAP (2021-2023) section 323 et des informations de ses services rattachés.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2018 à 2020			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
OS1 : Piloter les activités du programme							
Taux de réalisation des activités du plan d'actions du programme	Taux	00%	60%	80%	100%	99%	Hormis la réforme législative et réglementaire du transfert de compétence de l'état aux collectivités territoriales, les décrets d'application de loi portant statut de la fonction publique, la mise en place de l'atlas national de la coopération décentralisée et le répertoire des investissements des collectivités territoriales, l'ensemble des activités a été entièrement réalisé.
OS2 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation							
Nombre de collectivités territoriales et districts autonomes ayant bénéficié d'assistance en matière administrative	Nombre	152	152	152	162	162	Le nombre n'a pas varié en 2020. La majoration de dix s'explique par le fait que lesdites entités ayant bénéficié d'un appui budgétaire sont venues soutenir leurs documents de programmation à la Direction Générale et ont de ce fait bénéficié de l'assistance administrative
Taux de ressources propres des collectivités territoriales et districts autonomes collectées	Taux	5%	15%	18%	20%	20%	Les taux prévus en 2020 et 2021 ont été atteints. Des projets pilotes ont été exécutés afin d'accroître le recouvrement desdites ressources
Taux de requêtes traitées en matière de partenariat et de coopération décentralisée	Taux	35%	40%	40%	50%	100%	En 2020 le taux est resté constant. Cela s'explique par : - Le non fonctionnement du Comité National de Coopération Décentralisée (CNCD) qui intervient dans le processus de traitement des requêtes ; - Le déficit de ressources humaines En 2021, les objectifs ont été dépassés, soit un taux de performance de 200%. Cette performance s'explique par la redynamisation de la DirCoD et l'intervention du Directeur Général dans l'arbitrage de certains dossiers.
Taux de contrôles des projets des programmes triennaux des collectivités territoriales et districts autonomes	Taux	30%	40%	33%	100%	47%	Amélioration du taux de contrôle des projets des programmes triennaux des collectivités territoriales et Districts qui passe de 33% à 47%
Taux de réalisation des missions de suivi des programmes d'appui des collectivités territoriales et districts autonomes	Taux	40%	70%	100%	100%	100%	La cible atteinte conformément à l'objectif

❖ Objectif spécifique 1 : Piloter les activités du programme

- **Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités du plan d'actions du programme

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Mode de calcul : (Nombre d'activités du plan d'actions réalisées / Nombre total des activités prévues dans le plan d'actions) * 100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le taux de réalisation des activités du plan d'actions du programme décentralisation, au titre de l'année 2021, est de 99%. Ce taux élevé s'explique, en grande partie, par la réalisation de nombreuses activités liées au transfert dans le cadre de la coordination du développement des collectivités territoriales et districts autonomes dans les domaines de l'ordre et de la sécurité, des affaires économiques, des logements et équipements collectifs, de la santé, de l'éducation ainsi que de la protection de l'environnement. Activités, autrefois, mises en œuvre par les Ministères sectoriels.

❖ **Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre institutionnel du processus de décentralisation**

- **Indicateur 2** : Nombre de collectivités territoriales et districts autonomes ayant bénéficié d'assistance en matière administrative

Source de donnée : Rapport d'activités Direction de la Tutelle Administrative (DTA)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 162 en 2021, 192 en 2022 et 202 en 2023

Analyse de l'indicateur : Le nombre de collectivités territoriales et districts autonomes ayant bénéficié d'assistance en matière administrative en 2021 est de 162 conformément à la prévision. La majoration de dix (10) par rapport à l'exercice 2020 s'explique par le fait que lesdites entités ayant bénéficié d'un appui budgétaire sont venues soutenir leurs documents de programmation à la Direction Générale et ont de ce fait bénéficié de l'assistance administrative.

- **Indicateur 3** : Taux de ressources propres des collectivités territoriales et districts autonomes collectées

Source de donnée : Rapport d'activités Direction de la Tutelle Economique et Financière (DTEF)

Mode de calcul : (Ressources propres collectées / Ressources propres estimées des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes) * 100

Valeurs cibles : 20% en 2021, 40% en 2022 et 55% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux de ressources propres des collectivités territoriales et districts autonomes collectées de 20% prévu en 2021 a été atteint. Il faut cependant souligner que la mesure de cet indicateur reste ardue du fait du déficit d'informations sur le potentiel économique des collectivités et des districts autonomes.

- **Indicateur 4** : Taux de requêtes traitées en matière de partenariat et de coopération décentralisée

Source de donnée : Rapport d'activités Direction de la Coopération Décentralisée (DirCoD)

Mode de calcul : (Nombre de requêtes traitées en matière de partenariat et de coopération décentralisée / Nombre total de requêtes reçues en matière de partenariat et de coopération décentralisée) *100

Valeurs cibles : 50% en 2021, 60% en 2022 et 60% en 2023

Analyse de l'indicateur : Valeur 2021 : 100%. Le taux réalisation de 100% en 2021 se justifie par la redynamisation de la DirCoD et l'intervention du Directeur Général dans l'arbitrage de certains dossiers.

- **Indicateur 5** : Taux de contrôles des projets des programmes triennaux des collectivités territoriales et districts autonomes

Source de donnée : Rapport d'activités Direction du Développement Local (DDL)

Mode de calcul : (Nombre de contrôles des projets des programmes triennaux des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes réalisés / Nombre de contrôles des projets des programmes triennaux des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes prévus) *100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Bien qu'il y ait une amélioration du taux de contrôle qui passe de 33% en 2020 à 47% en 2021, le nombre de collectivités territoriales et de districts autonomes visités reste encore faible eut égard à la législation qui prescrit une visite annuelle par entité décentralisée.

- **Indicateur 6** : Taux de réalisation des missions de suivi des programmes d'appui des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Source de donnée : Rapport d'activités Direction du Développement Local (DDL)

Mode de calcul : (Nombre de missions de suivi des programmes d'appui réalisés / Nombre total de missions de suivi des programmes d'appui des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes prévues) *100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cette activité a été réalisée à 100%. Cela est dû à la disponibilité des ressources matérielles et financières.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME

IV.1 Leçons apprises

L'exercice de la tutelle sur les collectivités nous a permis de déceler un réel besoin en formation et en renforcement de capacité pour le personnel d'encadrement mais également pour les élus locaux. Ce besoin est motivé par la qualité des actes administratifs et financiers produits ainsi que par la non maîtrise de la conduite des opérations de développement et des procédures de coopération décentralisée.

IV.2 Recommandations

Au vu des observations faites au cours de cet exercice 2021, il importe d'accroître substantiellement les moyens destinés à l'assistance-conseil notamment les activités de formation et de renforcement de capacité à l'endroit du personnel des collectivités territoriales et des districts autonomes ainsi que de la tutelle desdites entités. Les arrêtés d'application du décret instaurant la collecte des taxes par voie électronique doivent être disponibles pour accroître les ressources propres des collectivités. De plus les textes réformant le transfert de compétences de l'Etat aux Collectivités doivent être élaborés de même que la réforme du régime financier qui doit être mieux expliqués aux collectivités territoriales

Par ailleurs, il conviendrait de relever aussi le niveau des ressources financières affectées au contrôle de terrain pour permettre à la tutelle d'exécuter ses missions.

CONCLUSION

Les activités prévues au cours de l'année 2021 ont globalement été réalisées avec efficacité et efficience. Cependant, les enjeux de la décentralisation demandent des efforts plus grands en termes de moyens humains, matériels et financiers. Une augmentation substantielle des moyens mis à la disposition du programme décentralisation permettrait d'atteindre une autonomisation plus rapide des collectivités territoriales et districts autonomes et aussi, à la tutelle, d'exercer ses missions d'assistance-conseil et de contrôle.

PARTIE V : PROGRAMME 22041 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION »

INTRODUCTION

Le programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » a pour responsable **Monsieur Ibrahima BAYO**, Préfet Hors Grade, désigné Directeur Général de l'Administration du Territoire par décret n°2019-1112 du 18 décembre 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Administration du Territoire. Relativement au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire, d'identification des populations, d'Immigration, d'Emigration, et de Cultes.

A ce titre et selon le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions suivantes :

- l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives;
- la police administrative des processus électoraux de toutes natures ;
- l'identification des populations ainsi que la gestion de l'Etat civil et du Registre National des Personnes Physiques ;
- le maintien de la cohésion sociale à travers des dialogues politiques, communautaires, intercommunautaires, religieux et interconfessionnels ;

- l'encadrement, le contrôle et le suivi des associations (religions, cultes, mouvements et autres associations) ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'immigration et d'émigration en liaison notamment avec les Ministres chargés de la Défense, des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Ces actions pour l'année 2021 se sont déroulées dans un environnement caractérisé par l'organisation des élections législatives et la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique mise en œuvre dans le cadre du PND 2021-2025 malgré la persistance de multiples conflits (communautaires et intercommunautaires) relatifs au foncier, à la chefferie et l'orpaillage illégal.

Cette partie consacrée au programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », met en exergue la performance de ce programme en 2021 par rapport aux données du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2021-2023, section 323.

Ainsi, il abordera les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Réalisation du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les activités conduites par le programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » reposent sur la vision stratégique du Ministère arrimée au **pilier 6 « le renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance politique, institutionnelle et administrative » qui vise notamment la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

Pour ce faire, le Ministère, dans son cadre de performance, a assigné audit programme l'objectif global ci-après :

- OG3 : « Mettre en œuvre les stratégies en vue de renforcer le processus de gestion des circonscriptions administratives, de l'identification et des cultes ».

Trois (03) résultats stratégiques sont attendus de cet objectif, à savoir :

- le renforcement du processus de gestion des circonscriptions administratives est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus d'identification est mis en œuvre ;
- le renforcement du processus de gestion des cultes est mis en œuvre.

Pour l'atteinte de ces résultats, les trois (03) objectifs spécifiques ci-dessous sont assignés au programme :

- renforcer la cohésion sociale ;
- assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'Identification ;
- promouvoir la laïcité de l'Etat et la liberté de culte.

I.2 Financement du programme

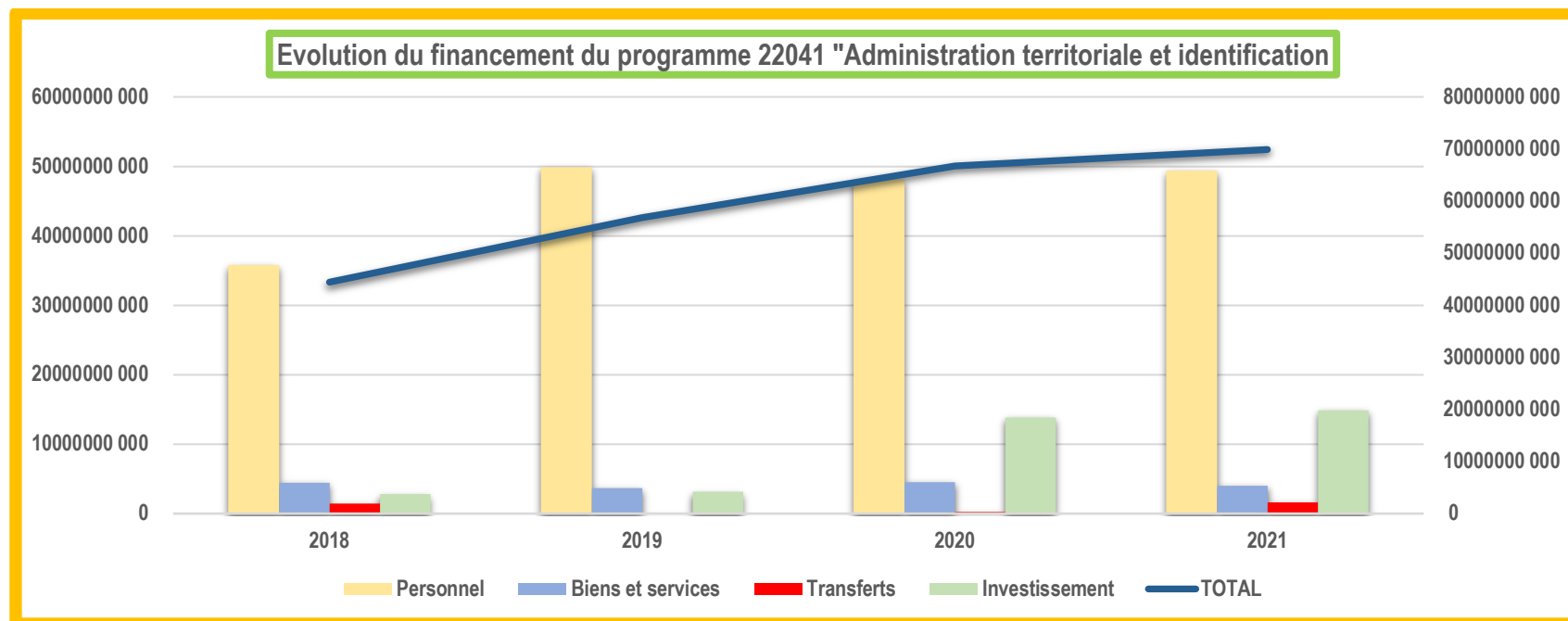
Pour la mise en œuvre des activités dévolues au programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2021, les services qui composent ledit programme ont bénéficié de ressources financières d'un montant total de **69 898 277 095** (budget voté). Ces ressources proviennent de l'Etat ivoirien à travers le **Trésor Public (85%)** et des concours extérieurs par **emprunt (15%)**.

La ventilation de ces crédits par nature de dépenses se présente comme suit :

- les dépenses de **personnel** avec **49 407 180 025**, ce qui équivaut à **71%** ;
- les dépenses d'**investissement** pour **14 859 980 000** correspondant à **21%** des allocations du programme ;
- les dépenses d'**achats de biens et services** d'un montant de **4 043 234 465** couvrant **6%** ;
- les dépenses de **transferts** chiffrées à **1 510 535 915**, ce qui représente **2%** des allocations destinées au programme.

L'évolution de ces natures de dépenses de 2018 à 2021 est décrite par le graphique suivant :

Graphique 7 : Evolution du financement du budget du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » de 2018 à 2021



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Bien que les dépenses de personnel occupent la part la plus importante de crédits alloués de chaque année, le graphique indique une progression sur la période 2018-2021.

La prééminence des dépenses de personnel dans ce programme est expliquée par la prise en charge, en plus de ses propres dépenses de personnel, de celles induites par le personnel civil provenant des programmes 21038 « Administration Générale » et 22040 « Décentralisation ».

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les réalisations du présent programme ont été favorisées par une bonne exécution du budget alloué dont les détails sont présentés dans cette section.

II.1 Exécution du budget

Pour la conduite des activités du **programme 22041 « Administration Territoriale et Identification »** pour la gestion 2021, il a bénéficié de ressources financières qui s'élèvent à **69 898 277 095** (budget voté).

Toutefois, au cours de l'année, ce budget a connu **une augmentation de 8 565 202 477** pour s'établir à **78 463 479 572**. Cette hausse est essentiellement tirée par l'intégration de la part bailleur (emprunt) de **6 343 753 689** dans le cadre du projet « **78016001647 Mettre en place un système d'identification de base/WURI** » et le réaménagement budgétaire opéré par l'arrêté n°0440/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 28 juillet 2021 du Ministère en charge du budget pour poursuivre les opérations d'apurement des passifs dans le cadre de la liquidation de l'ex-ONI.

De façon générale, le programme **22041 « Administration territoriale et identification »** affiche **un taux d'exécution de 88,95%** contre **70% en 2020** avec des **ressources consommées de 69 789 418 928 en 2021** contre **52 281 626 783 en 2020**. C'est le résultat de la bonne exécution de l'ensemble des natures de dépenses, surtout les dépenses de transferts (132%) dont les crédits ont été renforcés en cours de gestion par l'arrêté n°0440/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 28 juillet 2021 du Ministère en charge du budget pour poursuivre les opérations d'apurement des passifs dans le cadre de la liquidation de l'ex-ONI.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » par action et par nature de dépense

Les consommations budgétaires par action et par nature économique, sont décrites par le tableau et le graphique qui suivent :

Tableau 15 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 22041 « Administration territoriale et identification »

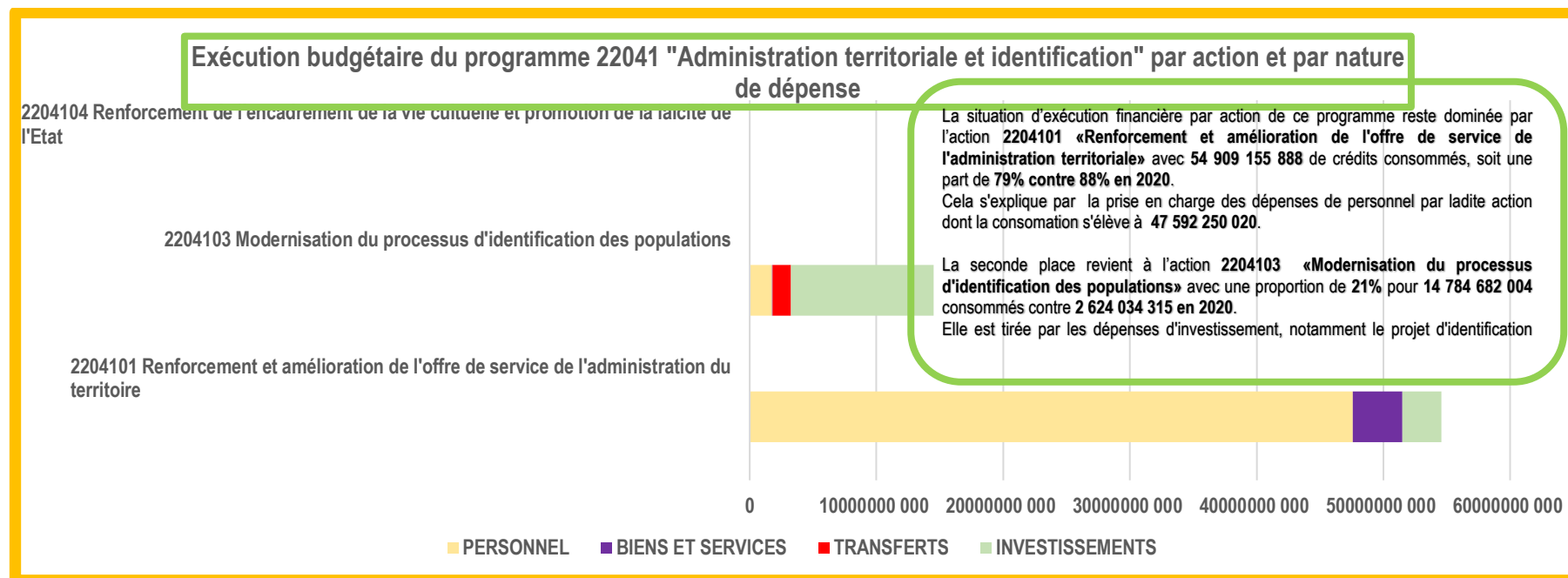
ACTIONS	PROGRAMME 22041 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION » PAR ACTION									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204101 Renforcement et amélioration de l'offre de service de l'administration du territoire	43 968 584 684	47 592 250 020	3 758 959 173	3 784 507 782	0	0	1 890 423 733	3 533 993 077	49 617 967 590	54 910 750 879
2204103 Modernisation du processus d'identification des populations	1 275 000 000	1 750 000 000	0	0	70 250 157	1 992 246 314	1 278 784 158	11 048 000 000	2 624 034 315	14 790 246 314
2204104 Renforcement de l'encadrement de la vie culturelle et promotion de la laïcité de l'Etat	0	0	18 499 885	29 705 009	21 124 993	58 716 726	0	0	39 624 878	88 421 735
TOTAL	45 243 584 684	49 342 250 020	3 777 459 058	3 814 212 791	91 375 150	2 050 963 040	3 169 207 891	14 581 993 077	52 281 626 783	69 789 418 928

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Les consommations de crédits qui sont passées de **52 281 626 783 en 2020** à **69 789 418 928 en 2021**, soit un accroissement de **17 507 792 145**.

Cet accroissement, au niveau des actions, est essentiellement tiré par les dépenses effectuées dans le cadre de la **modernisation du processus d'identification des populations (en hausse de 12 160 647 689)** et, en second lieu, par les dépenses liées au **renforcement et à l'amélioration de l'offre de service de l'administration territoriale (5 291 188 298)**. S'agissant de la progression par nature de dépenses, elle est portée par l'augmentation des dépenses de transferts (**11 412 785 186**), suivies des dépenses de personnel (**4 098 665 336**). Ces évolutions sont illustrées par le graphique ci-dessous :

Graphique 8 : Exécution budgétaire 2021 du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2 Suivi des investissements

La situation d'exécution des dépenses d'investissement du programme « Administration Territoriale et Identification » pour l'année 2021 se présente comme suit :

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
78016001636 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Préfectures	2 016	Après 2024	20 670 000 000	869 680 000	291 220 655	291 220 655
Sur financement intérieur			20 670 000 000	869 680 000	291 220 655	291 220 655
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016001894 Construire, réhabiliter et équiper les bureaux et résidences des Sous-Préfectures	2 016	Après 2024	18 199 100 000	970 000 000	452 972 063	452 972 063
Sur financement intérieur			18 199 100 000	970 000 000	452 972 063	452 972 063
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016002009 Acquérir des véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales	2 019	Après 2024	15 955 500 000	1 590 300 000	2 671 454 824	2 671 454 824
Sur financement intérieur			15 955 500 000	1 590 300 000	2 671 454 824	2 671 454 824
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016001937 Réhabiliter le bâtiment de la DGAT	2 021	2022	190 000 000	190 000 000	118 345 535	118 345 535
Sur financement intérieur			190 000 000	190 000 000	118 345 535	118 345 535
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016001645 Appuyer les opérations d'identification en Côte d'Ivoire	2 016	Après 2024	0	0	6 343 753 689	0
Sur financement intérieur			0	0	6 343 753 689	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78016001647 Mettre en place un système d'identification de base/WURI	2 019	2 024	41 880 000 000	11 240 000 000	11 048 000 000	11 048 000 000
Sur financement intérieur			6 000 000 000	640 000 000	448 000 000	448 000 000
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000
TOTAL PROGRAMME 22041			96 894 600 000	14 859 980 000	20 925 746 766	14 581 993 077
Sur financement intérieur			61 014 600 000	4 259 980 000	10 325 746 766	3 981 993 077
Sur financement extérieur			35 880 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000	10 600 000 000

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Le tableau ci-dessus indique une **consommation totale** de **14 581 990 077** au niveau des projets d'investissement du programme « Administration territoriale et identification », ce qui correspond à un taux de réalisation global de **98%** par rapport au budget voté (**14 859 980 000**).

Ce résultat a été obtenu grâce aux performances enregistrées par le **projet d'acquisition de véhicules de fonction au profit des Autorités Préfectorales** dont le **taux de réalisation** s'est établi à **168%**, **soit plus 68 points** relativement au budget voté.

En effet, ce projet a bénéficié du redéploiement des crédits par arrêté 1292/MIS/RPROG 22041/RFFIM/SSD du 07 octobre 2021 du Ministère pour pallier aux difficultés d'exécution rencontrées par certains projets dont principalement :

- la construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences des Préfectures, dont le niveau de réalisation est de **33%** pour des crédits consommés à hauteur de **291 220 655** contre **336 955 006** au 31 janvier 2020 ;
- la construction, réhabilitation et équipement des bureaux et résidences des Sous-préfectures, dont le niveau de réalisation est de **47%** avec une consommation à hauteur de **452 972 063** contre **341 168 739** au 15 janvier 2020 ;

Relativement au budget actuel (**20 925 746 766**), le taux d'exécution est de **70%**, soit 28 points de moins que sa valeur calculée par rapport au budget voté (**98%**). Cela est justifié par l'intégration de la part bailleur (emprunt) de **6 343 753 689** au cours de la gestion dans le cadre du projet « **78016001647 Mettre en place un système d'identification de base/WURI⁵** » qui n'a pas pu être exécutée en raison des contraintes d'ordre institutionnel (non-validation du Plan de Travail Budgétisé par le Bailleur).

II.2 Évolution des effectifs

Tableau 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification »

	Effectif 2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1 698	85	85	75	27	1 746
Catégorie B	1 155	205	205	52	28	1 179
Catégorie C	2 893	98	98	50	13	2 930
Catégorie D	2 184	380	380	115	65	2 234
Non fonctionnaires	3 449	1 935	5 805	3 395	80	6 764
TOTAL	11 379	2 703	6 573	3 687	213	14 853

Source: MIS-DRH AT

A fin 2021, les agents qui relèvent du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » s'élèvent à 14 853 agents, soit une hausse de 3 474 agents comparativement à 2020.

Ce programme a enregistré, en 2021, 3 687 nouveaux agents contre 2 703 agents demandés, soit un surplus de 984 agents. Cela laisse croire que les besoins exprimés sont plus que satisfaits, mais en réalité, une large partie des compétences sollicitées n'est pas mise à disposition. En effet, l'effectif d'agents mis à la disposition dudit programme est dominé par les emplois non sollicités (comptables, techniciens de commerce et diplômés du secteur éducation formation etc.) au détriment des emplois demandés tels que les secrétaires, chauffeurs et adjoints administratifs. En conséquence, le programme a fait appel au personnel non fonctionnaire (gens de maison et contractuels) qui représente la plus forte proportion (46% pour 6 764 non fonctionnaires).

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités réalisées par les structures du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification », au titre de la gestion 2021, ont contribué au maintien d'un climat social apaisé au sein des populations et à la modernisation du processus d'identification. De façon spécifique,

5 Après l'audit diligenté par le bailleur, les deux parties (Etat Ivoirien et Banque Mondiale) ont convenu de procéder à la restructuration du projet WURI. Ce processus est en cours à ce jour.

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale

- la cohésion sociale mise à mal par les tensions politiques et conflits (communautaires et intercommunautaires) relatifs au foncier, à la chefferie et l'orpaillage illégal a été raffermissée grâce à la poursuite du dialogue politique (phase 5) et à de multiples missions de sensibilisations et de dialogue social intercommunautaire initiées par les Autorités préfectorales ; ainsi la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) a activement pris part aux travaux de la phase 5 du dialogue politique en assurant et coordonnant le Secrétariat technique ;
- en matière d'appui aux activités de médiation menée par les Autorités Préfectorales au quotidien, 294 arrêtés de délimitation des territoires villageois ont été traités et signés en 2021 portant à 2293 le nombre d'arrêtés signés ;
- la coordination des circonscriptions administratives soldée par 1444 rapports d'activités produits par les Autorités Préfectorales ;
- le règlement de 59 conflits de chefferies portés à la connaissance du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- la supervision des élections législatives (y compris les partielles du 12 juin 2021 et le 31 juillet 2021) par la réalisation de plusieurs missions et rencontres initiées dans les régions par l'ensemble du Corps préfectoral ;
- l'organisation des cérémonies officielles, de la fête d'indépendance et des festivités de la Saint Sylvestre et de fin d'année a été assurée ;
- la poursuite du renforcement des capacités des Autorités Préfectorales à travers un atelier.

Dans le cadre de l'optimisation des services de l'administration du territoire, de l'Etat-Civil et de l'identification

- le renforcement des capacités opérationnelles des structures de l'administration du territoire s'est poursuivi à travers l'amélioration du cadre de vie et de travail des Autorités Préfectorales avec : 114 véhicules de commandement mis à la disposition de ces Autorités, 323 bureaux et 211 résidences préfectoraux équipés, 03 constructions au stade de finition dont 02 résidences (Dabou et Sikensi) et 01 Sous-préfecture à Gagoré, 05 résidences en réhabilitation au stade d'achèvement (Siempurgo, Agboville, Sassandra, Toulépleu et Man) ;
- en matière d'identification, malgré le manque d'engouement d'une frange de la population, la multiplication des opérations spéciales (semaine du pétitionnaire qui consiste à aller vers les pétitionnaires) a permis l'enrôlement de 4 005 149 contre 2 415 110 personnes ainsi que la production de 2 589 335 titres d'identité contre 1 037 411 en 2020. En outre, l'on a assisté à la réalisation du projet pilote de la solution de l'Etat-Civil déployée à 24%.

Dans le cadre de la promotion de la laïcité de l'Etat et la liberté de culte

- l'encadrement de 12 pèlerinages dont 8 au plan national (à Bregbo S/P de Bingerville du 01 au 03 novembre 2021, Yamoussoukro du 24 au 25 juillet 2021, du 10 au 15 août 2021 et du 14 au 15 novembre 2021, Toukouzou Hozalem du 04 au 10 novembre) et 4 au plan international en France (Lourdes), en Turquie et au Nigéria.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Evolution des indicateurs de performance du programme 22041 « Administration Territoriale et Identification »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
OS1 : renforcer la cohésion sociale							
Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme	Taux	00%	79%	90%	100%	100%	Cible atteinte conformément à l'objectif
Nombre d'Autorités préfectorales bénéficiant de baux	Nombre	386	407	416	399	424	Cible atteinte avec 25 Autorités supplémentaires logées
Proportion d'Autorités préfectorales dotées en matériel roulant	Taux		30%	30%	35%	77%	Cible atteinte avec une performance de + 42 points
OS2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification							
Taux d'enrôlement	Taux	00%	00%	37%	30%	61,6%	Cible atteinte avec une performance de + 31,6 points

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
		Taux de production de titres de séjour	Taux	00%	00%	43%	
Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil	Taux	00%	00%	00%	50%	24%	Objectif non atteint avec une contreperformance de + 26 points
Taux de déploiement de la solution de flux migratoire	Taux	00%	00%	00%	100%	00%	Objectif non atteint car activité non démarrée
OS 3 : Promouvoir la laïcité de l'Etat et la liberté de culte							
Proportion de régions intégrées dans la base de données géoréférencées des sites religieux et des associations culturelles	Taux	00%	3%	3%	30%	00%	Objectif non atteint pour absence de financement
Nombre de pèlerins chrétiens pris en charge	Nombre	3 148	3 500	3 500	5 000	7 213	Cible atteinte (6 315 pèlerins au niveau national et 898 pèlerins au plan international) avec une performance de + 2 213 pèlerins supplémentaires pris en charge grâce aux crédits prévus pour l'organisation du Hadj 2021
Nombre de pèlerins musulmans bénéficiaires d'un appui	Nombre	5 000	6 000	0	7 000	0	Cible non atteinte, car activité non réalisée (non tenue du Hadj 2021) à cause de la pandémie à COVID 19
Nombre de rencontres interconfessionnelles organisées	Nombre	02	02	03	04	04	Cible atteinte conformément à l'objectif

Source: DGAT sur la base des données du DPPD-PAP (2021-2023) section 323 et des informations provenant des services de son programme

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Renforcer la cohésion sociale

- **Indicateur 1** : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)

Mode de calcul : (Nombre d'activités du plan d'actions réalisées / Nombre total des activités du plan d'actions)*100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Selon le décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), la DGAT est chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Administration du territoire, d'Identification des populations, d'Immigration et d'Emigration, et de Cultes. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un plan d'actions composées de 18 activités. Au terme de l'exercice 2021, la totalité de ces activités a été réalisée, ce qui correspond à un taux de 100%.

- **Indicateur 2** : Nombre d'Autorités préfectorales bénéficiant de baux

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT)-DAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 399 en 2021, 399 en 2022 et 399 en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des Autorités préfectorales, l'Etat ivoirien met à la disposition des Autorités non logés des logements décents par le mécanisme des baux administratifs. Au terme de la gestion 2021, un total de 424 Autorités ont bénéficié de ce mécanisme, soit plus 25 Autorités supplémentaires logées par rapport à l'objectif (399). Ce nombre est en augmentation de 8 Autorités par rapport à 2020.

- **Indicateur 3** : Proportion d'Autorités préfectorales dotées en matériel roulant

Source de donnée : Rapport d'activités Direction du Patrimoine

Mode de calcul : (Nombre d'Autorités préfectorales dotées en matériel roulant / Nombre total d'Autorités préfectorales)*100

Valeurs cibles : 35% en 2021, 40% en 2022 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : En vue de l'amélioration des conditions de travail des Autorités préfectorales, des véhicules de commandement sont mis à leur disposition. En 2021, 114 nouveaux véhicules ont été acquis et mis à la disposition de ces Autorités, ce qui porte la proportion d'Autorités dotées à 77%, soit + 42 points. Cette réalisation a été possible grâce à l'appui du Conseil National de Sécurité (CNS) qui a permis l'acquisition de 78 véhicules supplémentaires en plus des 36 véhicules acquis par le programme 22041 « Administration Territoriale et identification » du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

❖ **Objectif spécifique 2 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification**

- **Indicateur 4** : Taux d'enrôlement

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de personnes enrôlées / Nombre de personnes à enrôler)*100

Valeurs cibles : 30% en 2021, 70% en 2022 et 85% en 2023

Analyse de l'indicateur : En début d'exercice, il a été observé un manque d'engouement de certains pétitionnaires à s'enrôler pour disposer d'un titre. Face à cette situation, les services de la Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI) ont multiplié les opérations spéciales comme la semaine du pétitionnaire qui consiste à aller vers les pétitionnaires. Ces opérations ont permis d'enrôler 4 005 149 personnes (sur 6.459.918 personnes à enrôler) à la fin de la gestion contre 2 415 110 en 2020, ce qui correspond à un taux d'environ 62%, soit 32 points de plus que l'objectif.

- **Indicateur 5** : Taux de production de titres de séjour⁶

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de titres de séjour produits / Nombre de personnes enrôlées)*100

Valeurs cibles : 30% en 2021, 70% en 2022 et 85% en 2023

Analyse de l'indicateur : Sur un total de 4 005 149 personnes enrôlées, 2 589 335 titres ont été produits en 2021 contre 1 037 411 en 2020, un taux de production approximatif de 65%.

- **Indicateur 6** : Taux de déploiement de la solution de l'Etat-Civil

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

Mode de calcul : (Nombre de centre d'Etat-Civil bénéficiant de la solution / Nombre de centre d'Etat-Civil à bénéficier de la solution)*100

Valeurs cibles : 50% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : La phase pilote de cette solution s'est déroulée en 2021 par le test du logiciel soldée par un taux de 24%, soit une contreperformance de 26 points relativement à l'objectif. Cela découle des difficultés d'ordre technique (fonctionnalité du logiciel) et générale (adhésion et adaptation à l'utilisation du processus de la solution) rencontrées durant la phase pilote, ce qui a empêché une meilleure couverture des centres d'Etat-Civil. Les mesures correctrices en cours permettront une meilleure couverture au moment de la généralisation.

Indicateur 7 : Taux de déploiement de la solution de flux migratoire

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de l'Etat-Civil et de l'Identification (DG ONECI)

⁶ Il importe de noter qu'il s'agit en réalité du taux de production de titres d'identité et non taux de production de titres de séjour comme indiqué dans le DPPD-PAP (2021-2023), section page 148.

Mode de calcul : (Nombre de postes frontières équipés en solution de flux migratoire / Nombre total de postes frontières à équiper en solution de flux migratoire)*100

Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur affiche une valeur nulle en raison du non démarrage du projet. En effet, la mise en œuvre de la solution flux migratoire exige le développement et l'implémentation d'une solution informatique capable de s'interfacer avec les différents systèmes de collecte de données d'immigration et d'émigration. Cette solution devra s'arrimer avec les services de délivrance du passeport, du visa, et le service de centralisation de la collecte d'information sur l'identité aux postes frontières.

Plusieurs rencontres entre les structures techniques en charge des flux migratoires continuent de se tenir jusqu'au déploiement de la solution finale.

❖ **Objectif spécifique 3 : Assurer un fonctionnement optimal des services de l'Etat-Civil et de l'identification**

- **Indicateur 8** : Proportion de régions intégrées dans la base de données géoréférencées des sites religieux et des associations culturelles

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : (Nombre de régions intégrées dans la base de données géoréférencées des sites religieux et des associations culturelles / Nombre total de régions à intégrer)*100

Valeurs cibles : 30% en 2021, 35% en 2022 et 40% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le projet pilote a eu lieu en 2018 dans le district d'Abidjan. La Direction Générale des Cultes a souhaité l'étendre à l'ensemble des régions au regard de son importance. Malgré cela et bien que ce projet soit inscrit au programme d'investissements publics (PIP), il n'a bénéficié d'aucun financement depuis 2019 (taux nul). Tenant compte des contreperformances enregistrées du fait de cet indicateur.

- **Indicateur 9** : Nombre de pèlerins chrétiens pris en charge

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 5000 en 2021, 5000 en 2022 et 5000 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traite de l'encadrement des pèlerinages nationaux et internationaux dont le nombre s'est établi à 12 en 2021. Au niveau national, les services de la Direction Générale des Cultes ont pris en charge 6 315 participants provenant de toutes les communautés chrétiennes. Au niveau international, 898 participants ont été enregistrés issus de diverses communautés dont : les Catholiques (« assomption 2021 à Lourdes en France et « nativité » en Turquie), les Protestants évangéliques (en Turquie « Sur les pas de Saint Paul) et les Christianistes Célestes (au Nigéria à Iméko). En définitive, 7 213 participants ont été pris en charge, soit une performance de + 2 213 pèlerins par rapport à l'objectif (5 000). Ce résultat a été réalisé grâce au redéploiement des crédits prévus pour l'organisation du Hadj 2021 qui n'a pu être effective à cause de la pandémie à COVID 2019.

- **Indicateur 10 : Nombre de pèlerins musulmans bénéficiaires d'un appui**

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 7000 en 2021, 7000 en 2022 et 7000 en 2023

Analyse de l'indicateur : Réalisation 0 liée à la non-tenu du Hadj 2021 à cause de la pandémie à COVID 19

- **Indicateur 11 : Nombre de rencontres interconfessionnelles organisées**

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale des Cultes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 04 en 2021, 04 en 2022 et 04 en 2023

Analyse de l'indicateur : Afin d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre les différents acteurs religieux, la Direction Générale des Cultes a initié 04 rencontres interconfessionnelles qui ont permis d'élaborer les termes de référence sur les stratégies de consolidation et de promotion du dialogue inter religieux. Cette stratégie devra être validée à l'occasion d'un séminaire prévu à cet effet.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 22041 « ADMINISTRATION TERRITORIALE ET IDENTIFICATION »

IV.1 Leçons apprises

- La mise en œuvre des activités du programme a été contrariée par l'insuffisance du personnel en administration déconcentrée ;
- Les conditions de vie et de travail difficile aussi bien pour les personnels des services centraux que les services déconcentrés : manque d'équipements et d'infrastructures d'accueil ;
- L'insuffisance des dotations budgétaires ;
- Le manque d'automatisme au sein des programmes
- Le retrait des indicateurs de performance des activités non financées.
- L'absence de collaboration entre les responsables de programmes et les gestionnaires de crédits

IV.2 Recommandations

- Accroître le personnel en administration déconcentrée ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des personnels ;
- Augmenter les dotations budgétaires ;
- Instaurer un véritable dialogue de gestion entre les responsables de programmes et les gestionnaires de crédits.
- La sollicitation d'une ligne de crédit supplémentaire en vue d'organiser des tables rondes dans le cadre du dialogue interreligieux.
- Solliciter un appui institutionnel de l'Etat.
- Renforcer le budget dédié à l'état civil.
- L'accentuation des campagnes de sensibilisation ;
- L'organisation des opérations spéciales.

CONCLUSION

L'année 2021 a été marquée par les activités menées au sein de la Commission Electorale et Indépendante (CEI) et l'ouverture de la phase 5 du dialogue politique entre le gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile. Par ailleurs, la Direction Générale de l'Administration du Territoire à travers sa Direction des Affaires Générales à apporter un appui à l'organisation des élections parlementaires du 06 mars 2021, des élections législatives et sénatoriales partielles respectivement du 12 juin et 31 juillet 2021. Ainsi, le programme 22041 « Administration Territoriale et Identification » a enregistré un taux de réalisation de 64% (7 indicateurs sur les onze 11 assignés à ce programme ont atteint leur objectif).

Toutefois, certains obstacles ont amorti cette dynamique, à savoir : la faible territorialisation des politiques publiques, le goulot d'étranglement institutionnel du projet d'identification de base (WURI côte d'Ivoire) et la lenteur dans le déploiement de la solution « flux migratoire » (- 24 points). Cette contre-performance est liée aux difficultés d'ordre technique (fonctionnalité du logiciel) et d'ordre général (manque d'engouement et adaptation à l'utilisation du processus de solution) constatées lors de la phase pilote. En réponse, des rencontres entre les structures techniques en charge des flux migratoires continuent de se tenir pour développer et implémenter une solution informatique capable de s'interfacer avec les différents systèmes de collecte de données d'immigration et d'émigration. Ladite solution devra s'arrimer avec les services de délivrance du passeport, du visa, et le service de centralisation de la collecte d'information sur l'identité aux postes frontières. En vue d'améliorer et d'accélérer la mise en œuvre des composantes du Registre National des Personnes Physiques (RNPP), l'ONECI entend accentuer les campagnes de sensibilisations et de multiplier d'une façon spécifique les actions de proximité. Dans cette perspective, l'ONECI plaide pour une forte implication de l'Etat tant au plan institutionnel que budgétaire.

Relever ces défis renforcera l'autorité de l'Etat tout en améliorant les conditions de travail des Autorités administratives pour la construction d'une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique.

PARTIE VI : PROGRAMME 22216 « PROTECTION CIVILE »

INTRODUCTION

Le programme 22216 « Protection Civile » est sous la responsabilité de **Monsieur AMANKOU Kassi Gabin**, Préfet Hors Grade, nommé Directeur Général de l'Office National de la Protection Civile par décret n°2020-283 du 26 février 2020 portant nomination à l'Office National de la Protection Civile. Conformément au décret n°2021-452 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS), il a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Protection Civile.

Ainsi, au regard du décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce programme a l'initiative des actions ci-dessous :

- l'élaboration et le suivi des lois et règlements en matière de protection civile ;
- l'organisation, la direction et la coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine ;
- l'organisation et la coordination opérationnelle des secours dans le cadre de l'action humanitaire ;
- la participation à diverses actions transversales en liaison avec les ministères concernés dans le cadre :
 - de la protection de la nature et des biens culturels ;
 - de la gestion des risques majeurs en environnement ;
 - de la Gestion des Réfugiés et des Apatrides ;
 - du contrôle des installations classées et des normes de sécurité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat ;
 - de la mise en œuvre du Code de l'eau ;
 - de l'organisation des secours médicaux et de la lutte contre les épidémies et les épizooties etc.

L'an 2021 marque le début de la mise en œuvre du PND 2021-2025 dans un contexte où tout le pays et notamment la zone d'Abidjan, a été en proie à des catastrophes tels que les incendies, les inondations récurrentes et des glissements de terrains causant d'énormes pertes en vies humaines et dégâts matériels.

Cette section dédiée au programme 22216 « Protection Civile », fait le bilan des performances de ce programme au cours de la gestion 2021 comparativement aux projections du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) de la période 2021-2023, section 324.

Ainsi, il présentera les points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme 22216 « Protection Civile » ;
- Réalisations du programme 22216 « Protection Civile » au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme 22216 « Protection Civile » ;
- Perspectives.

I PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Objectif du programme

Les activités conduites par le programme 22216 « Protection Civile » s'appuient sur la vision stratégique du Ministère définie conformément au **pilier 6 « Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle »** du PND 2021-2025.

Elles s'inscrivent notamment dans la mise en œuvre de l'axe d'intervention « gouvernance judiciaire et sécuritaire » qui vise, entre autres, l'amélioration du système de défense et de sécurité.

A cet effet, le Ministère, dans son cadre de performance, a attribué au présent programme l'objectif global ci-après :

- OG3 : « Améliorer la protection civile », voir (DPPD-PAP) 2021-2023 page 173.

Le résultat stratégique attendu de cet objectif est :

- l'offre de service en matière de protection civile est renforcée.

Pour atteindre ce résultat, deux (02) objectifs spécifiques sont poursuivis, à savoir :

- améliorer l'offre des services de protection civile ;
- renforcer les capacités du personnel de protection civile.

I.2 Financement du programme

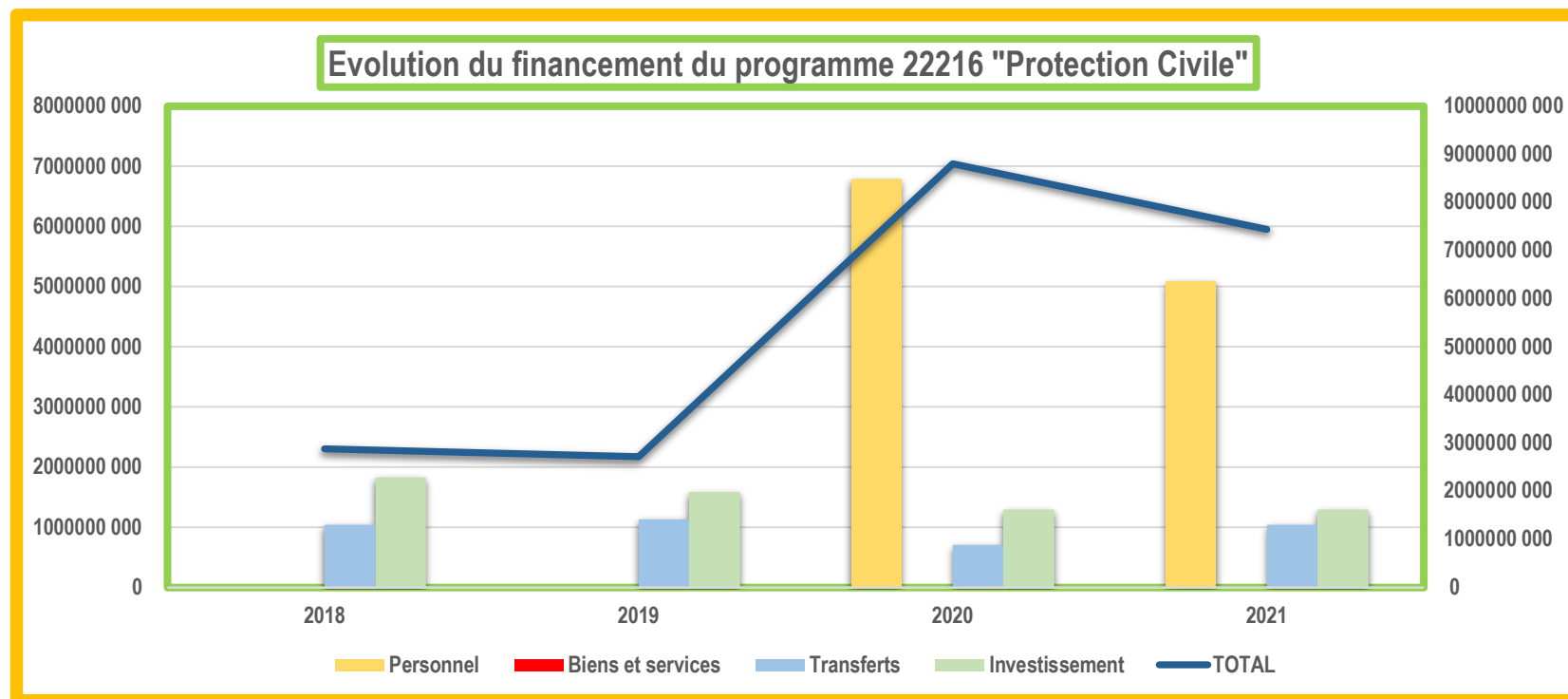
Pour la conduite de ces activités, le programme 22216 « Protection Civile » a bénéficié, pour la gestion 2021 de ressources budgétaires d'un montant total de **7 443 754 524** (budget voté).

Ces ressources proviennent exclusivement des concours financiers de l'Etat ivoirien à travers le **Trésor Public (100%)**. Leur ventilation par nature de dépenses se présente comme suit :

- les dépenses de **personnel** chiffrées à **5 100 000 000 (69%)** ;
- les dépenses d'**investissements** pour des crédits alloués de **1 300 000 000, soit 17%** ;
- les dépenses de **transferts avec 1 043 754 524** correspondant à **14%** des crédits alloués au programme ;

L'évolution de ces ressources de 2018 à 2021 est décrite par le graphique suivant :

Graphique 9 : Evolution du financement du budget 2021 du programme 22216 « Protection Civile » de 2018 à 2021



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

De 2018 à 2019, les ressources financières allouées au programme 22216 « Protection Civile » ont été dominées par les dépenses d'investissements en relation avec la mise en œuvre du PND 2016-2020 qui privilégiait les dépenses d'investissements, moteur de la croissance économique.

Cependant, depuis 2020 l'on assiste à une prédominance des dépenses de personnel avec des proportions de **77% en 2020** et **69% en 2021** pour des budgets votés respectifs **8 804 393 266** et **7 443 754 524**.

Cette progression découle des dispositions et mesures d'application du Décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de pompier civil qui a conduit au recrutement massif de Pompiers Civils ces deux dernières années.

II REALISATIONS DU PROGRAMME

Les résultats 2021 acquis par le programme 22216 « Protection Civile » sont déclinés dans la présente section.

II.1 Exécution du budget

Globalement, le programme **22216** « Protection Civile » a enregistré une bonne exécution financière au cours de l'exercice 2021, avec un **taux d'exécution de 109%** contre **97% en 2020** pour des **consommations de crédits** respectives de **8 137 981 762 en 2021** contre **6 455 268 762 en 2020**.

Cette prouesse résulte, d'une part, de la **bonne exécution des dépenses de transferts réalisées à 126% (+26 points)** suite à l'accroissement de leurs crédits au cours de la gestion (Cf. n°0505/MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/KKA/OM du 16 août 2021 du Ministère en charge du budget) pour renforcer les capacités opérationnelles des structures impliquées dans la protection civile.

D'autre part, cette performance a été favorisée par **les dépenses de personnel (108% de taux de réalisation)**, soit **plus de 0,8 points**, obtenu grâce à l'octroi de crédits additionnels par arrêté n°0497/MBPE/DGBF/DCB/In du 16 août 2021, en appui aux charges salariales de l'entité.

Par ailleurs, la réintégration des crédits de la gestion 2020 par arrêté n° 0691 /MBPE/DGBF/DBE/SD-ADSS/OM du 16 Novembre 2021 a aussi contribué à ce résultat.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution des crédits budgétaires, par action et par nature de dépenses, est présentée par le tableau et graphique suivants :

Tableau 19 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 22216 « Protection Civile »

ACTIONS	PROGRAMME 22216 « PROTECTION CIVILE » PAR ACTION ET PAR NATURE DE DEPENSES									
	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		TOTAL	
DEPENSES	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2221601 Renforcement de la protection civile	4 778 323 924	5 523 370 095	0	0	776 944 838	1 314 611 667	900 000 000	1 300 000 000	6 455 268 762	8 137 981 762
TOTAL	4 778 323 924	5 523 370 095	0	0	776 944 838	1 314 611 667	900 000 000	1 300 000 000	6 455 268 762	8 137 981 762

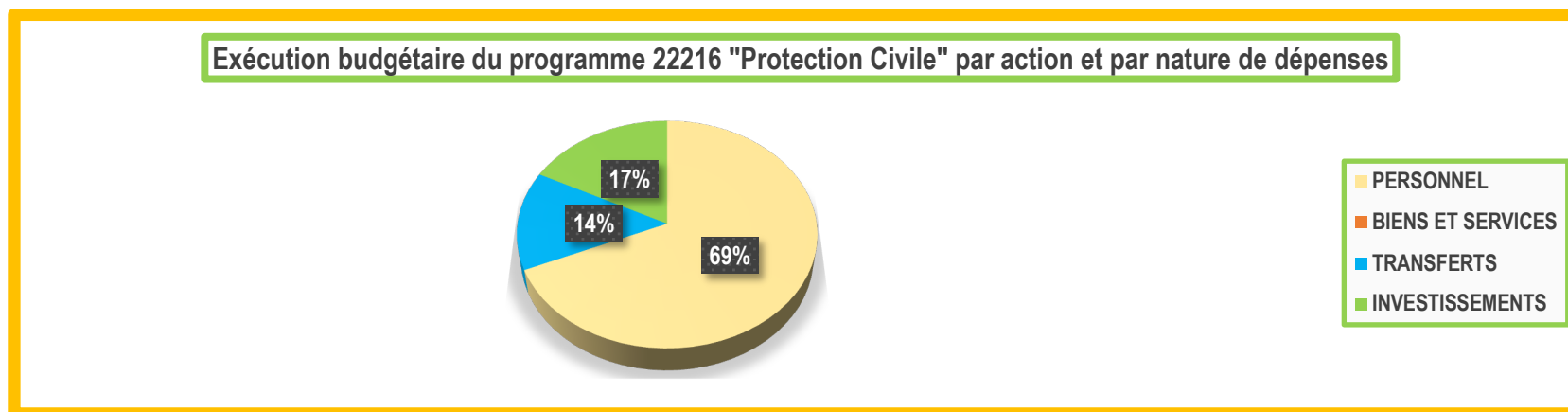
Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

On note une **progression des consommations de crédits** qui sont passées de **6 455 268 762 en 2020** à **8 137 981 762 en 2021**, soit une hausse de **1 682 713 000**.

Cet exploit est porté par la performance enregistrée par **les trois (03) natures de dépenses avec chacune un taux de 100%**

Ces progressions sont illustrées par le graphique ci-après :

Graphique 10 : Exécution budgétaire 2021 du programme 22216 « Protection Civile », par action et par nature de dépense



Source : MIS/CAB/RFFIM sur la base de l'état d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

La prépondérance des dépenses d'investissements observée découle des mesures prises en application du Décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de Pompier Civil qui se sont traduites par le recrutement important de Pompiers Civils ces dernières années.

II.1.2 Suivi des investissements

La situation d'exécution des dépenses d'investissements du programme 22216 « Protection Civile », au titre de la gestion 2021, se présente comme suit :

Tableau 20 : Exécution 2021 des dépenses investissements du programme 22216 « Protection Civile »

FCFA	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
78036000133 Construire et équiper des infrastructures de protection civile	2 016	Après 2024	26 426 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
TOTAL PROGRAMME 22216			26 426 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Sur financement intérieur			26 426 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Etat d'exécution SIGOBE au 31 janvier 2022

Le tableau ci-dessus indique une **consommation totale** de **1 300 000 000** au niveau du projet d'investissement du programme 22216 « Protection Civile », un taux de réalisation global de **100%**.

II.2 Evolution des effectifs

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 22216 « Protection Civile »

	Effectif 2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	17	6	6	6	6	17
Catégorie B	421	161	161	106	2	525
Catégorie C	1 955	333	333	333	13	2 275
Catégorie D	10	0	0	0	0	10
Non fonctionnaires	7	0	0	0	0	7
TOTAL	2 410	500	500	445	21	2 834

Source: DRH Sécurité-SRH ONPC

A fin décembre 2021, l'effectif des agents du présent programme s'élève à 2 834 agents, soit une hausse de 424 agents. Cet effectif est essentiellement composé de 2 275 agents fonctionnaires de catégorie C (80,27%) suivis d'agents de la catégorie B (18,53%).

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les services de la Protection Civile ont contribué à l'amélioration de la protection civile sur l'ensemble du territoire nationale grâce au renforcement de leurs capacités opérationnelles. Ainsi,

Dans le cadre de l'amélioration de l'offre des services de protection Civile

- la réalisation de 15 767 interventions en raison de 44 interventions par jour dont 8 988 interventions en Accident de Circulation (63,29%) et 2 850 interventions pour Secours à Victime (20,07%) favorisées par :
 - la dotation des 30 CSU en équipements de protection individuels et collectifs composés de 04 camions citernes incendie, 500 tenues de feu F1, de matériels et accessoires informatiques, de mobiliers de bureau et de literie, de matériels et outillages techniques ;
 - la réparation mécanique de 16 véhicules de la Direction Générale, 45 véhicules de 21 CSU ;
 - la maintenance et l'entretien de 14 véhicules de la Direction Générale et 99 véhicules des 30 CSU ;
 - l'activation du Plan Bleu relatif à l'assistance aux victimes des inondations ;
 - la redynamisation des activités des 07 Comités départementaux d'Organisation des Secours (Plan ORSEC) ;
 - les campagnes de sensibilisation de proximité auprès des populations habitant les zones à risque effectuées par les CSU sur l'ensemble du territoire national et la campagne à travers les masses-média au niveau central ;
- l'achèvement des travaux de trois (03) nouveaux CSU à Guiglo, Dabou et Bongouanou, ce qui porte le nombre d'édifices construits à 25, soit un taux de construction de 83% ;
- les appuis des partenaires techniques et financiers (PNUD, Coopération française, Marins Pompiers de Marseille) composées entre autres de 08 ambulances, 20 motos, 03 drones, des lampes solaires, 15 bouteilles ARI, 05 motopompes d'épuisement, 05 compresseurs d'air, de matériels de secourisme et de sauvetage aquatique, d'EPI (Tenue F1, cagoule, veste d'intervention, combinaison F1, polo, tee-shirt, mi-bas), de Lances incendie.

Dans le cadre du renforcement les capacités du personnel de protection civile

- la formation de 318 pompiers civils (Agent servant) à la formation initiale au sein du CSU de San-Pédro en attendant la construction de l'Ecole Nationale de la Protection Civile ;
- le renforcement des capacités de 319 pompiers civils en activités grâce à l'appui technique et/ou financière de partenaires notamment la coopération française, le Japon et l'Union européenne.

III PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Evolution des indicateurs du programme 22216 « Protection Civile »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
OS 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile							
Taux de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits	Taux	20%	43,33%	46,66%	66%	83%	Objectif atteint avec une performance de + 17 points
Taux de Centres de Secours d'Urgence (CSU) équipés	Taux	0%	65%	100%	75%	100%	Objectif atteint avec une performance de + 25 points
OS 2 : Renforcer les capacités du personnel de protection civile							
Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale	Taux	0%	15%	20%	30%	34,56%	Objectif atteint avec une performance de + 4,56 points
Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue	Taux	53%	56%	60%	75%	95,80%	Objectif atteint avec une performance de + 21 points

Source: DGAT sur la base des données du DPPD-PAP (2021-2023) section 323 et des informations provenant des services de son programme

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

❖ Objectif spécifique 1 : Améliorer l'offre des services de protection Civile

- **Indicateur 1** : Taux de Centres de Secours d'Urgence (CSU) construits

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de CSU construits / Nombre total de CSU à construire)*100, Nombre total de CSU à construire : 30

Valeurs cibles : 66% en 2021, 83% en 2022 et 85% en 2023

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2021, les travaux de trois (03) CSU ont été achevés dans les villes de Guiglo, Bongouanou et Dabou. Cela porte le nombre de CSU achevés à vingt-cinq (25) sur les trente (30) centres prévus, soit un taux de centres construits de 83%. Ce niveau dépasse la cible de 17 points et est en progression de + 36 points comparativement à 2020. A ce jour, il ne reste que cinq (05) centres dont les travaux sont en cours ou en souffrance, pour certains, (Daoukro et Minignan) ou n'ont pas encore connu un début d'exécution, pour d'autres (Adzopé, Grand-Bassam et Soubré). Il importe de noter que ces réalisations ont été possibles grâce aux concours financiers des Conseils Régionaux pour 73% des réalisations et aux ressources allouées à l'ONPC à cette fin qui ont concouru à la construction de 17% des infrastructures.

- **Indicateur 2** : Taux de Centres de Secours d'Urgence (CSU) équipés

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de CSU équipés / Nombre total de CSU construits)*100, Nombre total de CSU construits : 20

Valeurs cibles : 75% en 2021, 85% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Afin d'accroître l'offre des services de protection civile, l'ONPC acquiert chaque année des équipements au profit des CSU. En 2021, compte tenu de l'enveloppe budgétaire notifiée, l'office a prévu d'équiper 75% des CSU. Les acquisitions sont composées principalement de quatre (04) camions citernes incendie, cinq cent (500) tenue de feu F1, du matériels et accessoires informatiques, d'outillages techniques, de mobilier de bureau et de mobilier de literie et de réfectoire. Cependant, au cours de la gestion, l'office a bénéficié de circonstances favorables telle que l'intégration des ressources de l'exercice 2020 qui ont permis l'acquisition d'équipements complémentaires. En outre, les actions initiées en matière de coopération ont abouti à des donations du PNUD, de la Coopération française, et des Marins Pompiers de Marseille composées de 08 ambulances, 20 motos, 03 drones, des lampes solaires, 15 bouteilles ARI, 05 motopompes d'épuisement, 05 compresseurs d'air, de Matériels de secourisme et de sauvetage aquatique, fourniture de bureau, de matériels et consommables informatiques, d'EPI (Tenue F1, cagoule, veste d'intervention, combinaison F1, polo, tee-shirt, mi-bas), de lances incendie.

Une fois réceptionnés, ces équipements ont été mis à la disposition de tous les CSU pour un taux de centres équipés de 100%, soit une performance de + 25 points.

❖ **Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités du personnel de protection civile**

- **Indicateur 3** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation initiale

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation initiale / Nombre de pompiers civils recrutés)*100, Nombre de PC recrutés : 920

Valeurs cibles : 30% en 2021, 33% en 2022 et 38% en 2023

Analyse de l'indicateur : En vue de doter les pompiers civils recrutés à la suite des concours de la Fonction Publique de compétences nécessaires à l'exercice du métier, l'ONPC organise des sessions de formation initiale chaque année. Cette formation vise à fournir aux agents servants les connaissances requises pour une maîtrise du métier de pompier en général et celui d'Agent servant en particulier à travers des enseignements théoriques et pratiques. Sur la base du budget alloué, l'office a prévu former 276 recrues, soit 30% des recrues à former. En faveur des intégrations et des crédits complémentaires octroyés, l'office a formé 318 recrues avec un taux de 34,56%, soit une performance de + 4,56 points.

- **Indicateur 4** : Taux de pompiers civils bénéficiant de la formation continue

Source de donnée : Rapport d'activités Direction Générale de l'Office National de la Protection Civile (DG ONPC)

Mode de calcul : (Nombre de pompiers civils ayant bénéficié de la formation continue / Nombre total de pompiers civils dont les capacités sont à renforcer) *100, Nombre total de pompiers civils dont les capacités sont à renforcer : 333

Valeurs cibles : 75% en 2021, 90% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour répondre plus efficacement aux défis du moment en matière de protection civile, l'ONPC procède à la mise à jour des compétences et aptitudes des pompiers en activité à travers des stages, séminaires, ateliers en Côte d'Ivoire et à l'extérieur du pays. Au regard de l'allocation budgétaire dont a bénéficié l'ONPC, il a planifié le renforcement des capacités de 250 pompiers civils en 2021 (75% des 333 pompiers civils dont les capacités sont à renforcer). En définitive, 319 pompiers civils ont vu leurs capacités renforcées, ce qui correspond à un taux de 95,80%, soit un exploit de + 20,80 points du fait de l'embelli financier évoqué plus haut.

IV PERSPECTIVES DU PROGRAMME 22216 « PROTECTION CIVILE »

IV.1 Leçons apprises

En 2021, le programme 22216 Protection Civile visait le renforcement des capacités opérationnelles des CSU par l'accroissement de la proportion des infrastructures de protection civile, la dotation des 30 CSU en équipement individuels et collectifs ainsi que la formation continue et initiale des pompiers civils. Au terme de l'exécution, l'examen des indicateurs de résultat révèle des taux de réalisation globale de 100%. Ces résultats ont permis aux pompiers civils de réaliser 15 767 interventions sur l'ensemble du territoire national au cours desquelles ils ont pu apporter assistance à 34 135 victimes.

Toutefois, la mise à niveau des Pompiers Civils sur les nouvelles techniques de secourisme et les nouveaux gestes internationaux en matière de protection civile reste l'une des priorités pour les exercices futurs. A cette fin, des sessions de renforcement des capacités sont prévues dans les pays partenaires tels que la Tunisie, le Maroc, le Burkina et la France etc.

IV.2 Recommandations

Au vu de ce qui précède le programme 22216 « Protection Civile », les efforts consentis sur le plan budgétaire à l'endroit de l'ONPC doivent se poursuivre au regard de la spécificité des missions assignées.

CONCLUSION

En définitive, il ressort de ce rapport que l'Office National de la Protection Civile a réalisé, en 2021, un taux de réalisation de 100%. Il convient également de préciser que des réformes textuelles sont en cours d'élaboration en vue de permettre à l'ONPC de moderniser sa gouvernance aux fins d'être plus performant dans l'accomplissement de ses missions au bénéfice des populations.

Cependant, des défis restent à relever ; il s'agit de la formation des acteurs pour une meilleure appropriation des outils, des procédures et de la mise en place de dispositifs de contrôle de gestion et de contrôle interne budgétaire pour accroître les performances du programme au cours des exercices budgétaires à venir.

Ces exercices devront s'appuyer sur les priorités ci-après :

- la poursuite du renforcement des capacités opérationnelles des services de protection civile ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de protection civile.

CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) a retenu en 2021, cinquante (50) indicateurs de performance. Dix (10) de ces indicateurs mesurent la performance du Ministère et les quarante (40) autres sont reliés aux programmes. Au niveau du Ministère, neuf (09) indicateurs sur les dix (10) ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 90%. Au niveau des programmes, trente-deux (32) des quarante (40) indicateurs ont été réalisés, soit un taux moyen de réalisation de 80%. Au total, le MIS affiche un taux moyen global de réalisation de 82%. Ce taux est le résultat de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Administration territoriale, de Décentralisation, de Dépôt légal et d'Archives nationales, d'Identification des populations, de Cultes, d'Immigration et d'Emigration, de Sécurité et de Protection civile.

Ce résultat a été possible grâce à la bonne exécution des crédits budgétaires alloués aux activités du Ministère réalisées à un taux global de 98%. Ces activités ont contribué :

- au raffermissement du tissu social après l'organisation et la sécurisation des élections parlementaires (législatives et sénatoriales), l'appui financier au profit des partis politiques et la poursuite du dialogue entre les partis politiques et les organisations de la société civile qui a favorisé le retour de nombreux exilés politiques ;
- à la sécurisation des personnes et des biens traduite par un Indice Général Ivoirien de Sécurité de 1,2 découlant de l'amélioration du dispositif de sécurité ;

- à la mise en œuvre du processus de décentralisation par la réalisation de missions d'assistance-conseil et l'amélioration du système de recouvrement des collectivités décentralisées à travers le déploiement progressif du système de recouvrement électronique ;
- au renforcement des capacités opérationnelles des structures de l'administration du territoire avec la mise à disposition de véhicules, la réhabilitation et l'équipement de résidences et bureaux ;
- à l'enrôlement des populations et la production de leurs titres d'identité ainsi que la mise en œuvre du projet pilote de la solution de l'Etat-Civil ;
- à l'amélioration de l'offre des services de protection civile avec l'augmentation des interventions en 2021 favorisées par le maillage du territoire en infrastructures de protection civile et leur équipement;
- l'encadrement de plusieurs pèlerinages au niveau national et international;
- à la coordination des actions du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie à COVID 19 par la sensibilisation, la diffusion de mesures préventives et le respect des mesures barrières etc.

Cependant, cette dynamique en termes de réalisation a été négativement impactée par certains facteurs dont :

- l'insuffisance de locaux pour les services rattachés au Cabinet, l'obsolescence du système d'archivage national et la méconnaissance des missions de la Direction des Archives Nationales (DAN) ;
- les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la LPSI dans son volet infrastructures, notamment l'absence ou l'inadaptation de sites et la purge des droits coutumiers des sites devant accueillir les édifices ;
- difficultés dans la mise en œuvre du projet d'identification de base (WURI Côte d'Ivoire);
- l'insuffisance des financements pour la construction des infrastructures de protection civile.

En vue de lever ces difficultés, certaines mesures ont été prises, à savoir le projet de création d'un comité de suivi des projets du Ministère, des réflexions pour élaborer un projet de modernisation du système d'archivage national, l'élaboration de textes d'application de décrets fars en matière de décentralisation et de développement, la restructuration de certains projets (WURI, SIGAPP etc.).

Pour les prochains exercices, ces mesures seront poursuivies en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- le renforcement des capacités des personnels du Ministère sur les thématiques du moment, notamment la mise en place des dispositifs de contrôle de gestion et de contrôle interne budgétaire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services du Ministère (équipement, formation et maillage du territoire en infrastructures) ;
- la sécurité sur l'ensemble du territoire national des personnes et des biens par le renforcement des mesures de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale, le racket et la corruption ;
- la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire ;
- la modernisation du système d'identification et de l'Etat-civil (solution flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO, WURI et Registre National des Personnes Physiques) ;
- le renforcement du processus de décentralisation ;
- la protection des populations contre les catastrophes et sinistres ;
- le maillage du territoire national en infrastructures de sécurité et de protection civile.

Afin de consolider les acquis de la gestion 2021, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité plaide pour le renforcement des efforts financiers consentis par l'Etat.

SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

SECTION 325 : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) est composé de quatre (04) programmes, onze (11) actions et deux cent soixante-huit (268) activités.

I.2. Politique ministérielle

Les orientations, les résultats stratégiques et les objectifs globaux sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> Les distances géographiques et socio-économique entre les citoyens et la justice sont réduites 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire
<ul style="list-style-type: none"> le renforcement, la transparence, la crédibilité et la régulation des institutions judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le système judiciaire et pénitentiaire est informatisé ; Les capacités de moralisation du système judiciaire sont développées 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire
<ul style="list-style-type: none"> La modernisation du système pénitentiaire 	<ul style="list-style-type: none"> La surpopulation carcérale est réduite 	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser le système pénitentiaire
<ul style="list-style-type: none"> la promotion des Droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> Les Droits de l'Homme sont promus et respectés 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir le respect des Droits de l'Homme

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le MJDH est organisé autour de quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux, décomposés en dix (10) objectifs spécifiques, vérifiés par vingt-deux (22) indicateurs et par vingt-deux (22) cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	10	22	22

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les données ci-dessous présentent les données globales du cadre de performance du ministère.

Programmes (d)	Objectifs (b)	Nombre de cible (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs %
P1 : Administration Générale	OS 1 : Encadrer la bonne application de la législation	1	1	100
	OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire	1	0	0
	OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère	2	1	50
P2 : Juridictions	OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique	3	1	33,3
	OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse	2	1	50
	OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire	2	1	50
P3 : Etablissements Pénitentiaires centres d'observations et de rééducation des mineurs	OS 1 : Améliorer le cadre de vie des détenus	2	2	100
	OS 2 : Améliorer le bien-être des détenus	4	2	50
P4 : Droits de l'Homme	OS 1 : Vulgariser les droits de l'homme	3	1	33,3
	OS 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière des droits de l'homme	2	1	50

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 57: Evolution des indicateurs de performance du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisations	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG1 : Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire	RS 1.1 : les distances géographiques et socio-économiques entre les citoyens et la justice sont réduites	IP 1.1.1 : Taux de couverture des départements en juridictions	%	38 9	42 6	39 8	Objectif non atteint Le taux de couverture de 38,9% en 2020 représente 42 juridictions pour 108 départements en prenant en compte les 3 cours d'appels ainsi que la Cour d'Appel et le TPI de commerce d'Abidjan. La projection attendue en 2021 de 42,6% prévoit la construction de 4 nouvelles juridictions à savoir les TPI de Bingerville et d'Abobo ; les Cours d'Appel de Korhogo et de Daloa. A fin 2021, le taux de couverture passe à 39,8% du fait de l'achèvement de la construction de la Cour d'Appel de Korhogo. Celle des autres tribunaux susmentionnés est en cours.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisations	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG1 : Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire	RS 1.1 : les distances géographiques et socio-économiques entre les citoyens et la justice sont réduites	IP 1.1.2 : Proportion des bénéficiaires de l'assistance judiciaire	%	88 7	43 5	82 5	Objectif atteint avec une performance de +39 points. Cette performance s'explique par les mesures prises par le MJDH pour renforcer l'assistance judiciaire à travers notamment le déploiement des Bureaux Locaux d'Assistance judiciaire et la ligne budgétaire dédiée.
		IP 1.1.3 : ratio population pour 1 magistrat	Nbre	37 888	35 000	37 685	Objectif non atteint Il n'y a pas eu d'ouverture des juridictions en 2021
OG2 : Améliorer la transparence la crédibilité et la capacité du système judiciaire	RS 2.1 : le système judiciaire et pénitentiaire est informatisé	IP 2.1.1 : Proportion des juridictions et établissements pénitentiaires informatisés	%	7,1	28,6	7,1	Objectif non atteint
	RS 2.2 : les capacités de moralisation du système judiciaire sont développées	IP 2.2.2 : Nombre de personnes convoquées en conseil de discipline	Nbre		3	4	Objectif non atteint
OG 3 : Moderniser le système pénitentiaire	RS 3.1 : la surpopulation carcérale est réduite	IP 3.1.1 : Nombre d'établissements pénitentiaires et de centres de mineurs construits et réhabilités	Nbre	17	9	13	Objectif atteint
OG 4 : Garantir le respect des Droits de l'Homme	RS 4.1 Les Droits de l'Homme sont promus et respectés	IP 4.1.1 : Nombre de rapports relatifs au respect des droits de l'homme	Nbre		5	9	Objectif atteint

Source : Rapport d'activité des Directions et services du ministère

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le budget du MJDH est entièrement financé par le trésor et s'élève à soixante-treize milliards sept cent quatre-vingt-un millions deux cent soixante-dix mille cent trente-neuf (73 781 270 139) FCFA.

Présentation du budget par nature de dépenses

NATURES DE DEPENSES	DOTATION	TAUX %
PERSONNEL	43 086 131 860	58
BIENS ET SERVICES	21 149 699 416	29
TRANSFERTS	2 483 784 501	3
INVESTISSEMENTS	7 061 654 362	10
TOTAL	73 781 270 139	100

Figure 1 : Répartition budgétaire par nature de dépenses

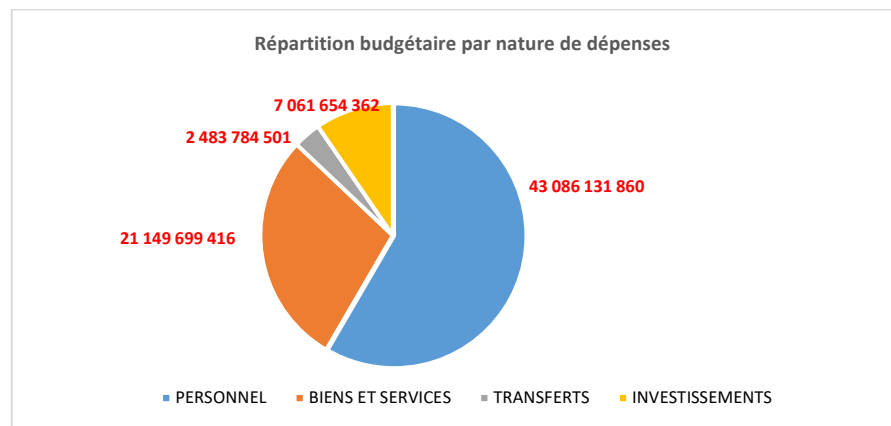


Tableau 58 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021 (N-1)			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	76 457 499 713	73 781 270 139	73 719 132 854	62 137 285	99,92
1.1 Ressources intérieures	76 457 499 713	73 781 270 139	73 719 132 854	62 137 285	99,92
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	76 457 499 713	73 781 270 139	73 719 132 854	62 137 285	99,92
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	
2 CHARGES	76 457 499 713	73 781 270 139	73 719 132 854	62 137 285	99,92
2.1 Personnel	37 838 931 683	43 086 131 860	43 086 131 860	-	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	37 838 931 683	42 926 931 860	42 926 931 860	-	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	-	159 200 000	159 200 000	-	100,00
2.2 Biens et Services	17 443 652 919	21 149 699 416	21 087 562 131	62 137 285	99,71
2.3 Transferts	1 521 189 009	2 483 784 501	2 483 784 501	-	100,00
2.3.1 Transferts courants	1 503 022 927	2 368 041 855	2 368 041 855	-	100,00
2.3.2 Transferts en capital	18 166 082	115 742 646	115 742 646	-	100,00

Unités	REALISATIONS	2021 (N-1)			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.4 Investissement	19 653 726 102	7 061 654 362	7 061 654 362	-	100,00
2.4.1 Trésor	19 653 726 102	7 061 654 362	7 061 654 362	-	100,00
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-		
Dons	-	-	-		
Emprunts	-	-	-		
TOTAL	76 457 499 713	73 781 270 139	73 719 132 854	62 137 285	99,92

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRBNGP)

Commentaire du tableau de financement global

- **COMPARAISON DES DOTATIONS BUDGETAIRES 2020 ET 2021**

La dotation budgétaire 2021 qui s'élève à **73 781 270 139 FCFA** a connu une baisse de **six milliards quatre cent soixante-sept millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-quinze (6 467 515 475) FCFA** soit une réduction de 8% par rapport à celle de 2020 qui est de **80 248 785 614 FCFA**.

- **Au titre du personnel**

La dotation budgétaire 2021 qui s'élève à **43 086 131 860 FCFA** a enregistré une augmentation de **cinq milliards vingt-six millions dix mille sept cent (5 026 010 700) FCFA**, soit une hausse de **13,2%** par rapport à celle de 2020 qui est de **38 060 121 160 FCFA**.

- **Au titre des biens et services**

La dotation budgétaire 2021 a connu une augmentation **d'un milliard cinquante-deux millions trois cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-neuf (1 052 325 359) FCFA**, soit une hausse de 5,23%. De **20 097 374 057 FCFA** en 2020, le budget est passé à **21 149 699 416 FCFA** en 2021.

- **Au titre des transferts**

La dotation budgétaire 2021 a connu une augmentation de **neuf cent quarante-quatre millions six cent dix mille vingt-huit (944 610 028) FCFA**, soit une hausse de **61,37%**.

De **1 539 174 473 FCFA** en 2020, le budget des Transferts est passé à **2 483 784 501 FCFA** en 2021.

- **Au titre des investissements**

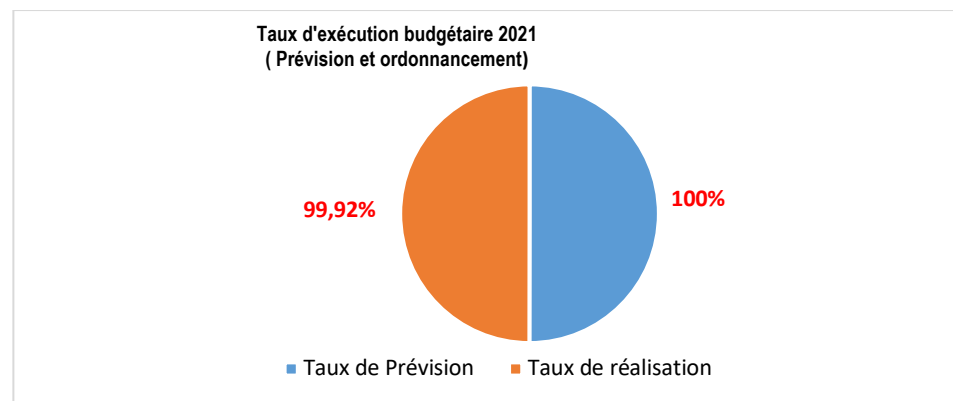
La dotation budgétaire s'élève à **7 061 654 362 FCFA** au titre de l'année 2021 contre **20 552 115 924 FCFA** en 2020, soit une baisse considérable de **65,64%**.

Cette baisse s'explique par la fin de l'appui du 2^{ème} C2D aux activités d'investissement du Ministère.

De façon spécifique, il s'agit des projets suivants :

- 78036000135 « Appuyer le Ministère par le programme Justice » / 2^{ème} C2D ;
- 78036000163 « Appuyer le Ministère par le programme Justice » / 2^{ème} C2D.

Figure 2 : Comparaison des prévisions et des réalisations 2021



Au terme de l'exercice 2021, le budget prévisionnel d'un montant total de **73 719 132 854 FCFA** a été ordonnancé à hauteur **73 660 154 548 FCFA**, soit un taux d'absorption de **99,92 %**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

Monsieur **KOUASSI N'Guessan Bernard** a été nommé Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme le 28 février 2018. Il occupe la fonction de responsable du programme 1 depuis 2020.

Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du MJDH, les principales missions dévolues audit ministère sont les suivantes :

- coordonner et animer le ministère ;
- gérer les ressources humaines, matérielles et financières ;
- planifier, programmer et faire le suivi-évaluation ;
- former, documenter et gérer les systèmes d'information et de communication.

En 2021, le MJDH a mis l'accent sur plusieurs activités prioritaires portant notamment sur le renforcement de la moralisation du système judiciaire et pénitentiaire à travers l'intensification des inspections, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Ministère et la poursuite des réformes des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du Millénium Challenge Corporation (MCC).

Toutefois, ces activités se sont déroulées dans un environnement national frappé par la crise sanitaire de la maladie à COVID -19 d'une part et par certaines insuffisances en ressources humaines, d'autre part.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I : Présentation de la stratégie du programme 1
- II : Réalisation du programme 1 au cours de l'exercice 2021
- III : Performance du programme 1
- IV : Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est d'améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire. Cela passe par une amélioration de la gouvernance et une gestion optimale des ressources tant humaines, financières que matérielles.

L'atteinte de cet objectif requiert le résultat stratégique suivant :

- Les distances géographiques et sociales économiques entre les citoyens et la justice sont réduites.

I.2. Le financement du programme 1

Au titre de l'année 2021, le financement de ce programme par nature de dépenses se présente comme suit :

Répartition budgétaire par nature de dépenses

NATURE DE DEPENSES	DOTATION	TAUX %
PERSONNEL	41 721 184 106	73,92
BIEN ET SERVICES	13 383 287 292	23,71
TRANSFERT	-	-
INVESTISSEMENT	1 336 852 684	2,37
TOTAL	56 441 324 082	100

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

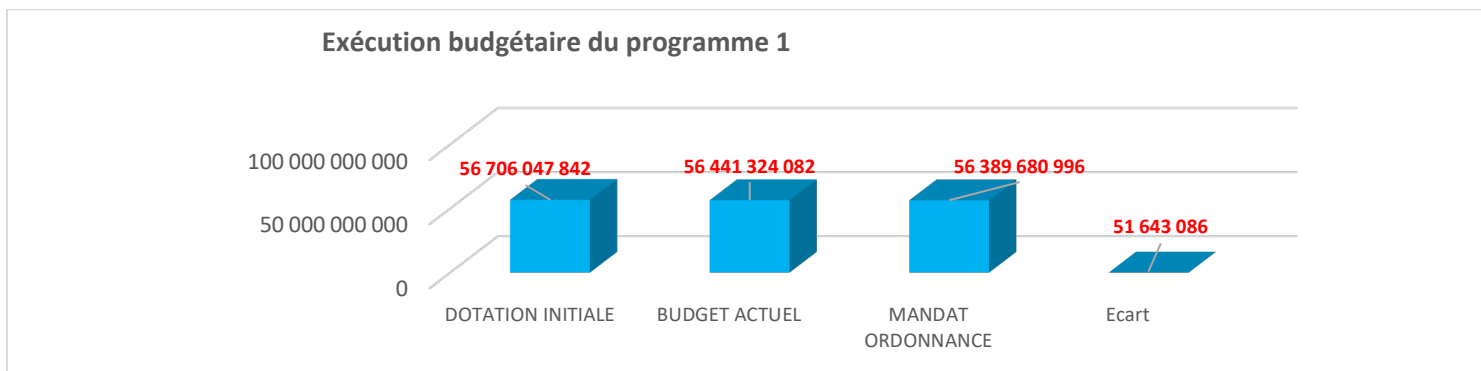
*L'exécution budgétaire du programme 1 au titre de l'année 2021 est résumée dans le tableau ci-dessous.

Exécution budgétaire du programme 1

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	BUDGET ACTUEL	MANDAT ORDONNANCE	ECART	TAUX ENG
ADMINISTRATION GENERALE	56 706 047 842	56 441 324 082	56 389 680 996	51 643 086	99.91%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRBMGP)

Figure 3: Exécution budgétaire du programme 1



La dotation budgétaire du programme 1 a été exécutée à **99,91%**, cela montre une très bonne performance au niveau de l'exécution du budget alloué.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 59 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2104401 Coordination et animation du ministère	-	-	1 954 459 275	1 959 063 537	-	-	-	-	1 954 459 275	1 959 063 537
2104402 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	37 751 462 198	40 905 807 260	8 371 469 613	10 967 265 154	-	-	18 199 202 542	1 237 552 684	64 322 134 353	53 110 625 098
2104403 Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	11 338 936	121 392 498	-	-	-	-	11 338 936	121 392 498
2104404 Formation, documentation, gestion des systèmes d'informations et de communication	87 469 485	91 207 920	53 372 530	65 233 449	-	-	44 892 700	99 300 000	185 734 715	255 741 369
2114201 Coordination et animation	-	19 902 874	-	-	-	-	-	-	-	19 902 874
2104402 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	-	724 168 926	-	194 786 694	-	-	-	-	-	918 955 620
2114203 Gestion des systèmes d'information et de communication	-	-	-	4 000 000	-	-	-	-	-	4 000 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRBMGP)

Commentaire du tableau d'exécution financière par action du programme 1

De façon globale, l'exécution financière par action du programme 1, au titre de l'année 2021 a connu une baisse de **9 859 269 009 FCFA** soit **14,81%** par rapport à 2020.

De façon spécifique, cette baisse s'explique par la fin de l'appui du 2^{ème} C2D aux activités d'investissements du Ministère.

De **18 199 202 542 FCFA** en 2020, la dotation de l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » est passée à **1 237 552 684 FCFA** en 2021, soit une régression considérable de **16 961 649 858 FCFA (93,19%)**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 60 : Exécution des investissements du programme 1

	Année De démarrage	Année De fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Gérer le Programme Spécial justice	2010	2022	8 715 321 790	271 779 480	874 764 230	874 764 230
Sur financement intérieur			8 715 321 790	271 779 480	874 764 230	874 764 230
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Faire Face aux opérations urgentes du Ministère	2018	2022	1 965 531 435	263 000 000	262 788 454	262 788 454
Sur financement intérieur			1 965 531 435	263 000 000	262 788 454	262 788 454
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Faire face aux journées institutionnelles	2018	2022	536 425 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			536 425 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Informatisation du système judiciaire et pénitentiaire	2018	2022	6 143 638 000	100 000 000	99 300 000	99 300 000
Sur financement intérieur			6 143 638 000	100 000 000	99 300 000	99 300 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			15 555 669 742	734 779 480	1 336 852 684	1 336 852 684
Total sur financement intérieur			15 555 669 742	734 779 480	1 336 852 684	1 336 852 684
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2021 (DRBMGP)

Commentaire : situation d'exécution physique des différents projets du programme 1

Au cours de la gestion budgétaire 2021, plusieurs investissements non prévus initialement ont été réalisés grâce aux projets « Faire face aux opérations urgentes du Ministère » et « Gérer le programme spécial justice ». Il s'agit notamment de :

- l'équipement du pôle pénal économique et financier en mobiliers et matériels roulant ;
- l'acquisition de terrains pour la construction d'une nouvelle MAC à Adzopé ;
- la fourniture de produits de santé (cache-nez, ...) et d'hygiène dans les MAC.

Ces projets ont amélioré aussi bien les conditions de travail des agents que la vie des détenus.

➤ **Condition de travail des agents**

Les conditions de travail des agents ont connu une amélioration par la mise à disposition auprès de certaines directions de matériels de bureau, matériels informatiques, matériels roulants ainsi que l'octroi des tenues de travail au personnel pénitentiaire.

➤ **Condition de vie des détenus**

Les conditions de vie des détenus ont été améliorées en réhabilitant certaines MAC et en fournissant aussi des produits d'entretien et d'hygiène aux MAC.

Ces investissements ont permis de renforcer les actions dudit programme.

II.2. Évolution des effectifs

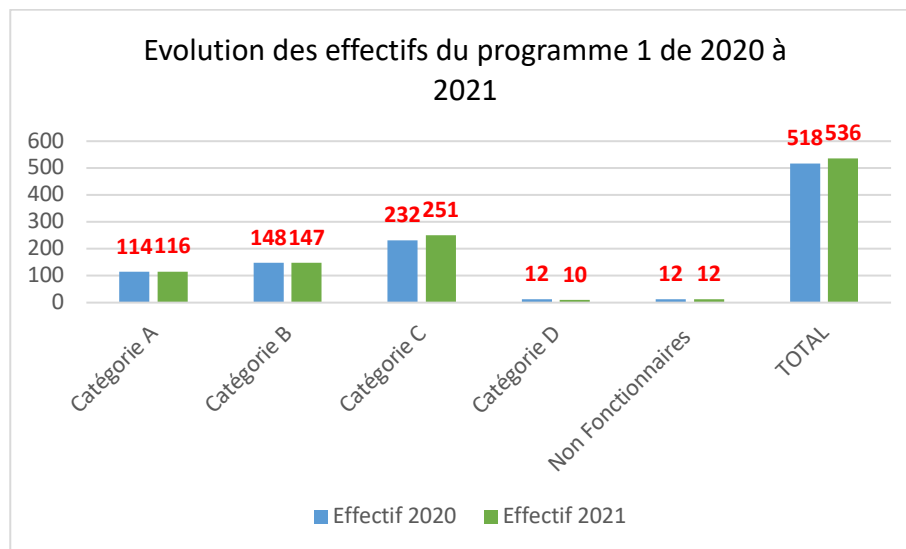
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 61 : Evolution des prévisions d'effectif du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	114	18	15	04	02	116
Catégorie B	148	27	25	03	04	147
Catégorie C	232	20	10	21	02	251
Catégorie D	12	10	0	0	02	10
Non Fonctionnaires	12	0	0	0	0	12
TOTAL	518	75	50	28	10	536

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines

Figure 4 : Evolution des effectifs du programme 1 de 2020 à 2021



Au regard des données susmentionnées, nous notons une très légère augmentation de l'effectif.

Le point de satisfaction est l'augmentation du nombre d'agent de catégorie C. Mais cette satisfaction liée à une augmentation quantitative soulève néanmoins des inquiétudes. Dans l'ensemble, on observe que les cadres représentent **21,6%** de l'effectif, soit **3,6** agents d'exécution pour un cadre.

La faible représentativité des cadres pourrait entraîner des conséquences à long terme notamment sur la vacance des postes de direction et la qualité des prestations fournies.

Pour ce faire, nous proposons :

- Une augmentation du nombre de cadre de catégories A ;
- Des mesures incitatives pour la rétention des agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Quatre (04) actions sont prévues pour être mises en œuvre en 2021. Il s'agit de :

- la coordination et animation du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la planification, programmation et suivi-évaluations ;
- la documentation et la gestion des systèmes d'information et de communication.

a) La coordination et animation du Ministère

Au titre de la coordination et animation du Ministère, les activités portent sur (i) l'orientation et le pilotage des activités du Ministère ; et (ii) l'inspection des structures du Ministère.

(i) Orienter et piloter les activités du Ministère

Cette activité consiste à assurer la coordination générale des différents axes d'interventions du ministère pour un montant de **1 959 063 537 FCFA**. Pour l'année 2021, il s'est agi d'organiser des réunions de cabinet et de direction, les cérémonies de rentrées judiciaires par Cour d'Appel, ainsi que des réunions avec les chefs de cours et des juridictions. Le résultat obtenu a porté sur **46** réunions pour **100%** du budget alloué.

(ii) Inspecter les structures du Ministère

Elle devrait renforcer la moralisation du système judiciaire à travers les activités d'inspections. Pour 2021, l'inspection générale a prévu organiser trois **(03)** missions d'inspections pour un budget de **56 912 818 FCFA**. En fin d'exercice, le résultat obtenu a porté sur quatre **(04)** missions d'inspections pour **100 %** du budget alloué.

b) La gestion des ressources humaines, matérielles et financières

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, matérielles et financières les activités ont consisté à :

(i) gérer les dépenses centralisées du ministère, (ii) réaliser les activités nécessaires à l'atteinte des indicateurs du Millénium Challenge Corporation (MCC), (iii) assurer la gestion prévisionnelle du personnel du ministère, (iv) gérer le programme spécial justice et (v) faire face aux opérations urgentes du Ministère.

(i) Gérer les dépenses centralisées du ministère

Cette activité consiste à contribuer à l'amélioration du bien-être en termes d'alimentation, d'hygiène, de prise en charge sanitaire et d'obsèques des détenus. Pour 2021, les résultats attendus portaient sur l'amélioration du bien-être de **23 408** détenus pour un budget de **8 785 428 818 FCFA**. À la fin de l'exercice, les résultats obtenus ont porté sur la prise en charge de l'ensemble des détenus pour **100%** du budget alloué.

(ii) Réaliser les activités nécessaires à l'atteinte des indicateurs du Millénium Challenge Corporation (MCC)

Cette activité a pour objectif d'élaborer et de transmettre au cabinet du Ministre des projets de textes pour adoption. Pour 2021, le résultat attendu portait sur l'élaboration de douze **(12)** projets de textes pour adoption pour un budget de **198 830 609 FCFA**. À la fin de l'exercice, les résultats obtenus ont porté sur un **(01)** projet de texte finalisé et neuf **(09)** textes en cours d'élaboration avec un taux moyen de réalisation de **61,25%** pour **100%** du budget alloué.

(iii) Assurer la gestion prévisionnelle du personnel du Ministère

Cette activité vise à doter les services du Ministère en personnel. Pour rappel, les effectifs du personnel sont insuffisants face aux besoins d'extension des juridictions pour rapprocher la justice des justiciables. En 2021, **321** personnes ont été affectées dans différentes structures du Ministère portant ainsi l'effectif global du personnel à **6 433** pour un budget de **59 322 440 FCFA** contre un effectif de **6 207** en 2020.

(iv) Gérer le programme Spécial Justice

Cette activité vise à doter les services du MJDH de mobiliers, de matériels de bureau (y compris informatique), de véhicules, de terrains et la rémunération du personnel occasionnel. Au terme de l'année 2021, pour un budget global de **874 764 230 FCFA**, les résultats ont porté sur l'équipement en mobiliers et matériels de bureau, matériels informatique pour l'imprimerie de Justice, des TPI (Adzopé et Abengourou), des DRAP (Abidjan et Bouaké), des MAC (Abidjan, Aboisso, Bouaké, Bongouanou), du Centre d'Observation des Mineurs de Man ... ; l'achat de (05) camions de transfèrement, d'un Pick Up pour les MAC, de (02) véhicules pour le compte du CNDJ, de (07) véhicules de type 4*4 pour les Premiers Présidents et les Procureurs des Cours d'Appel ; l'acquisition de terrains pour la construction d'une nouvelle MAC d'Adzopé et pour la construction du centre de formation judiciaire de l'INFJ et la rémunération du personnel occasionnel, soit **100%** du budget alloué.

(v) Faire face aux opérations urgentes du Ministère.

Cette activité consiste à faire face aux actions et interventions urgentes du Ministère. En 2021, ces actions ont porté sur l'achat de **3200** tenues pour le personnel pénitentiaire ; les travaux d'achèvement des locaux de la DIEM et de la DPS ; du réaménagement du bâtiment annexe de la DAF ; de fourniture et pose d'un système de vidéo surveillance à la maison pénale de Bouaké ; d'achèvement et d'équipement de la ferme du centre de réinsertion des mineurs de Dabou et de connexion d'un forage hydraulique de la MAC de Touba pour un budget de **262 788 454 FCFA**, soit **100%** du budget alloué.

c) La planification, programmation et suivi-évaluations

Afin de donner une meilleure lisibilité aux actions du Ministère, la planification, programmation et suivi-évaluations permet d'élaborer l'ensemble des documents stratégiques dudit Ministère, de favoriser la collecte d'informations et de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation.

Cette activité a pour objectif l'élaboration des plans d'actions et programmes d'activités du Ministère ainsi que le suivi et l'évaluation des projets et programmes. Pour 2021, il s'agissait de faire le bilan de la mise en œuvre du plan d'action de politique sectorielle 2016-2020 (PAPS2), d'élaborer le PAPS 2021-2025 (PAPS3). Cette activité a été entièrement réalisée. De plus, plusieurs autres activités ont été réalisées portant notamment sur la programmation des investissements publics, l'élaboration du plan de travail annuel, la contribution à l'élaboration du PND 2021-2025, la production des statistiques judiciaires et pénitentiaires. Ces activités ont pu se tenir pour un budget de **65 005 700 FCFA** soit **100%** des ressources allouées.

d) La documentation, gestion des systèmes d'information et de communication.

Cette action vise la gestion des archives judiciaires, l'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire, l'élaboration des textes de loi, de la communication des missions et attribution du MJDH.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Tableau 62 : Evolution des indicateurs de performance du programme 1

Objectif global 1 : Améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire				
Indicateur de performance	Unité	REALISATION	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
OS 1 : Encadrer la bonne application de la législation				
Indicateur 1 : Taux d'inspection réalisée	%	33,3	40	66,7
OS 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire				
Indicateur 2 : Ratio population pour 1 magistrat	Nombre	37 888	35 000	37 685
OS 3 : Moderniser le système d'information des services du ministère				
Indicateur 3 : Proportion de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan mises en réseau	%	7,1	28 6	27,8

Source : Rapports d'activités des Directions et Services rattachés au programme 1.

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Encadrer la bonne application de la législation

Indicateur 1 : taux d'inspection réalisée

Source de données : rapport d'activité de l'IGSJP

Mode de calcul : nombre d'inspections réalisées / nombre d'inspections prévues

Valeurs cibles : 40% en 2021, 60% en 2022 et 60% en 2023

Analyse de l'indicateur : Les inspections permettent de constater les insuffisances et d'y apporter des mesures correctives à travers le contrôle des activités des juridictions, des établissements pénitentiaires et des professions judiciaires. Elles contribuent à renforcer la transparence, la crédibilité et la moralisation du système judiciaire.

En 2021 quatre (04) missions d'inspection ont été effectuées sur trois (03) attendues. Cette performance s'explique par une dotation en matériel roulant de l'IGSJP, facilitant ainsi une meilleure mobilité des inspecteurs.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire

Indicateur 2 : Ratio population pour 1 Magistrat

Source de données : rapport de suivi de la DPS

Mode de calcul : nombre de population / nombre de Magistrats

Valeurs cibles : 35000 en 2021, 34729 en 2022, 34000 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de déterminer le ratio population pour un Magistrat.

En 2021, le ratio population pour un Magistrat prévoyait 35 000 habitants pour un Magistrat. Au terme de l'année, les résultats obtenus ont porté sur 37 685 habitants pour un Magistrat. Cette contreperformance s'explique par les effets de la crise sanitaire à COVID-19 et le retard dans la prise du décret portant nomination des auditeurs de justice dans la fonction de Magistrats.

Objectif spécifique 3 : Moderniser le système d'information des services du Ministère

Indicateur 3 : Proportion de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan mises en réseau

Source de données : Rapport de suivi de la DPS

Mode de calcul : Juridictions de la cour d'appel d'Abidjan mises en réseau / nombre total de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan.

Valeurs cibles : 28,6% en 2021, 52,4% en 2022 et 60% en 2023.

Analyse de l'indicateur : la proportion de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan mises en réseau dans le cadre de l'informatisation du système judiciaire permet de mesurer le niveau de modernisation ainsi que la célérité dans le traitement des dossiers.

En 2021, deux (02) juridictions ont été programmées pour être mises en réseau. Au terme de l'année, le budget alloué n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Ce budget a plutôt permis de doter les juridictions de Yopougon et Dabou en matériels informatiques. Par ailleurs le projet bénéficie d'un appui du C2D qui suit son cours. A cet effet, les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) qui ont été lancés pour le démarrage des travaux dans les juridictions du ressort de la cour d'appel d'Abidjan ont été validés pour le câblage des tribunaux de Yopougon et Dabou. Deux solutions peuvent être proposées pour pallier les contre-performances de cet indicateur. Il s'agit de la validation des DAO et la finalisation des travaux de mise en réseau.

Indicateur 4 : Proportion des juridictions de la cour d'appel d'Abidjan informatisées

Source de données : Rapport de suivi de la DPS

Mode de calcul : Nombre de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan informatisées / nombre total de juridictions de la cour d'appel d'Abidjan

Valeurs cibles : 40% en 2021, 52,4% en 2022 et 60% en 2023.

Analyse de l'indicateur : L'informatisation du système judiciaire permet de mesurer le niveau de modernisation ainsi que la célérité dans le traitement des dossiers. En 2021 le budget alloué a permis de doter les juridictions de Yopougon et Dabou en matériels informatiques. Conformément à la prévision.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les éléments positifs tirés de l'exercice budgétaire 2021 du programme 1 sont :

- ✓ la mise en place rapide des crédits budgétaires ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DAS, responsables du SIGOBE à apporter des appuis techniques quand ils sont sollicités ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF, DRMGP, à apporter des orientations et conseils ;
- ✓ le processus de budget-programmes qui permet de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont :

- ✓ le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programmes par les acteurs (RPROG, RBOP, RUO, ...) ;
- ✓ la lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- ✓ poursuivre le renforcement des capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédits ;
- ✓ améliorer le circuit d'engagement des dépenses.

CONCLUSION

Le programme 1 a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des citoyens au système judiciaire, plus spécifiquement d'encadrer la bonne application de la législation, de renforcer les capacités opérationnelles du système judiciaire et de moderniser le système d'information des services du Ministère.

Au titre de l'année 2021, ledit programme a bénéficié d'un budget de **56 441 324 082 FCFA** dont **56 389 680 996 FCFA** exécuté, soit un taux d'absorption de **99,91%**. Ce programme, bien que confronté à quelques difficultés portant notamment sur la situation sanitaire en 2021 et à l'insuffisance des ressources humaines, a permis de renforcer la transparence, la crédibilité et la qualité du système judiciaire.

Pour une meilleure performance, trouver des solutions aux difficultés liées à ce programme s'avère nécessaire. En 2022, les actions prioritaires à mettre en œuvre vont porter sur le renforcement de la moralisation du système judiciaire et pénitentiaire à travers l'intensification des inspections ; le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du MJDH et la poursuite des réformes des textes relatifs à l'atteinte des indicateurs du MCC.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « JURIDICTIONS »

Monsieur **Klofanhan N'golo DANIOGO**, Directeur des Affaires Civiles et Pénales est le responsable du programme 2 depuis 2020.

Conformément au décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère, les principales missions dévolues au programme 2 sont les suivantes :

- suivre l'application de la législation en matière civile pénale, commerciale, administrative et sociale ;
- assurer le suivi des affaires pénales ;
- assurer l'application du code de la nationalité ;
- assurer la garde du Sceau ;
- veiller à l'organisation et au bon fonctionnement de l'assistance judiciaire ainsi qu'à une meilleure accessibilité à la justice ;
- proposer des plans d'actions et des réformes en matière civile, pénale, commerciale administrative et sociale;
- coordonner la coopération en matière judiciaire internationale.

Il convient d'indiquer que malgré la crise sanitaire causée par la COVID-19 et ses répercussions socio-économiques, les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I : Présentation de la stratégie du programme 2
- II : Réalisation du programme 2 au cours de l'exercice 2021
- III : Performance du programme 2
- IV : Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

1.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global dudit programme est d'améliorer la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire. Cela passe par la prise en charge des personnes indigentes, une amélioration du cadre de travail et la formation du personnel Judiciaire.

L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- le système judiciaire et pénitentiaire est informatisé ;
- les capacités de moralisation du système judiciaire sont développées.

1.2. Le financement du programme 2

Le financement de ce programme par nature dépenses au titre de l'année 2021 se présente comme suit :

Répartition budgétaire par nature de dépenses

NATURES DE DEPENSES	DOTATION	TAUX %
PERSONNEL	159 200 000	2,02
BIEN ET SERVICES	1 887 376 626	23,99
TRANSFERT	1 771 644 115	22,52
INVESTISSEMENT	4 050 477 469	51,48
TOTAL	7 868 698 210	100

II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

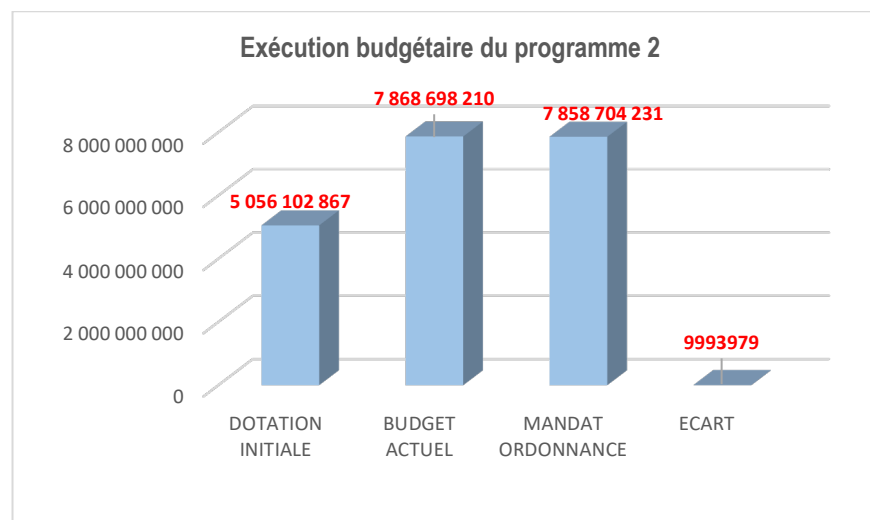
II.1. Exécution du budget

L'exécution budgétaire de ce programme au titre de l'année 2021 se présente comme suit :

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	BUDGET ACTUEL	MANDAT ORDONNANCE	ECART	TAUX ENG
JURIDICTIONS	5 056 102 867	7 868 698 210	7 858 704 231	9 993 979	99,87 %

Source : SIGOBE au 31 Janvier 2022 (DRBMGP)

Figure 5 : Exécution budgétaire 2021 du programme 2



La dotation budgétaire du programme 2 a été exécutée à 99,87%. Cela montre une très bonne performance au niveau de l'absorption des crédits alloués

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 63 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204501 Renforcement de l'assistance judiciaire réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire	-	159 200 000	254 703 259	790 278 309	18 166 082	18 166 082	212 763 127	2 618 388 954	485 632 468	3 586 033 345
2204502 Optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale	-	-	817 688 293	1 011 980 121	-	-	835 260 690	1 357 088 515	1 652 948 983	2 369 068 636
2204504 Renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance	-	-	58 575 997	85 118 196	-	-	-	-	58 575 997	85 118 196
2204505 Gestion de la formation et de la documentation	-	-	-	-	1 479 222 927	1 753 478 033	150 694 882	75 000 000	1 629 917 809	1 828 478 033

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRBMGP)

Commentaire du tableau d'exécution financière par action du programme 2

De façon globale, l'exécution financière par action du programme 2 au titre de l'année 2021 a connu une augmentation de **2 167 114 588 FCFA** soit **102,43%** par rapport à 2020.

De façon spécifique, cette hausse est due à une augmentation significative de l'action « **Renforcement de l'assistance judiciaire réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire** ».

De **485 632 468 FCFA** en 2020, la dotation de cette action est passée à **3 586 033 345 FCFA** en 2021, soit une augmentation de **3 100 400 877 FCFA**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Projet 1 : Construire le tribunal d'ABOBO	2008	2023	8 484 804 298	129 718 554	129 718 467	129 718 467
Sur financement intérieur			8 484 804 298	129 718 554	129 718 467	129 718 467
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construire, réhabiliter et équiper les autres tribunaux et résidences	2012	2021	5 625 540 427	400 000 000	2 488 670 487	2 488 670 487
Sur financement intérieur			5 625 540 427	400 000 000	2 488 670 487	2 488 670 487
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Appuyer la réforme & la modernisation du système judiciaire & pénitentiaire	2010	2023	21 028 934 031	1 359 920 000	1 357 088 515	1 357 088 515
Sur financement intérieur			21 028 934 031	1 359 920 000	1 357 088 515	1 357 088 515
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Acquérir et équiper le siège du CNDJ	2017	2021	860 783 594	75 000 000	75 000 000	75 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Sur financement intérieur			860 783 594	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			14 971 128 319	1 964 638 554	4 050 477 469	4 050 477 469
Total sur financement intérieur			14 971 128 319	1 964 638 554	4 050 477 469	4 050 477 469
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2021 (DRBMGP)

Commentaire : La situation d'exécution physique des différents projets du programme 2

Au cours de la gestion budgétaire 2021, plusieurs activités d'investissement ont été réalisées grâce aux projets

« Construire et réhabiliter les tribunaux et résidences » et « Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire ». Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation de la cour d'appel de Bouaké, du TPI de Bouaflé et de la Section de Tribunal de Katiola ;
- l'équipement du TPI de Tiassalé en transformateur H61 ;
- la réhabilitation de la résidence du président de la section de tribunal d'Adzopé...

Ces projets ont permis de rapprocher la justice des justiciables et de renforcer les actions du programme 2.

II.2. Évolution des effectifs

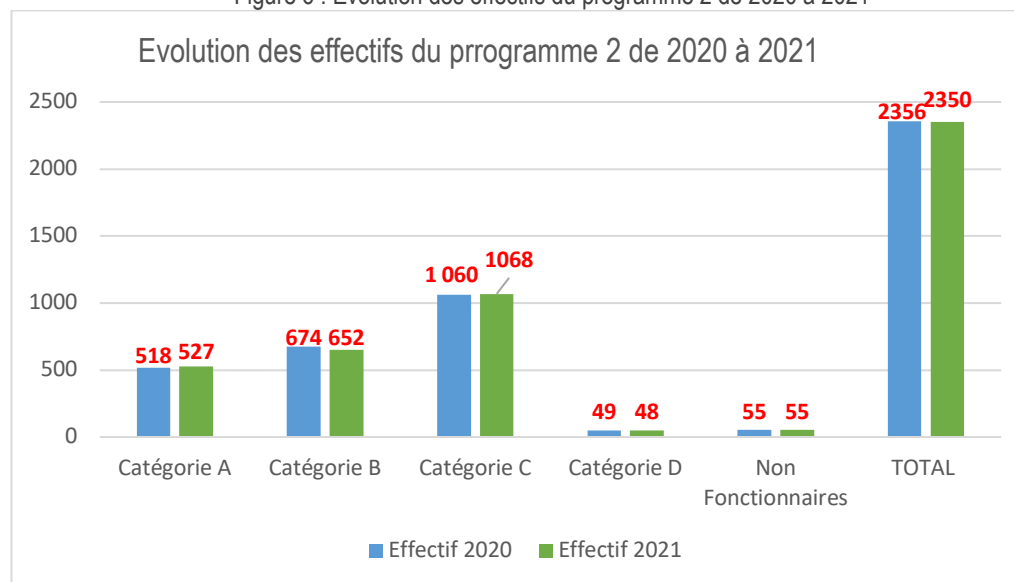
Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 64 : Evolution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	518	117	107	14	05	527
Catégorie B	674	140	179	6	28	652
Catégorie C	1 060	52	26	11	03	1068
Catégorie D	49	84	00	00	01	48
Non Fonctionnaires	55	00	00	00	00	55
TOTAL	2 356	393	312	31	37	2350

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 6 : Evolution des effectifs du programme 2 de 2020 à 2021



En ce qui concerne les ressources humaines du programme 2, le point de satisfaction se situe au niveau de l'augmentation des agents de la catégorie A. Cependant, cette hausse semble insuffisante au regard des besoins croissants de fonctionnaires de catégorie A, notamment le personnel judiciaire (Magistrats et Greffiers) en sous-effectifs dans les juridictions.

Malgré la hausse observée des agents de catégorie A, l'effectif global des agents dudit programme est en baisse de **-0,3%** en 2021, alors que les procédures augmentent.

Cette diminution des effectifs en juridiction risque d'impacter négativement les rendements du personnel en termes de délai de traitement, de qualité de la prestation fournie, de satisfaction du justiciable, etc.

Nous proposons :

- Une augmentation du nombre de Magistrats ;
- Une augmentation du nombre de Greffiers.

Une mesure de fidélisation des interministériels et des autres personnels.

//.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Quatre (04) actions ont été programmées pour être réalisées en 2021. Elles portent sur :

- le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale ;
- le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance;
- La gestion des formations et des documentations.

a) Le renforcement de l'assistance judiciaire, réalisation et mise en œuvre de la carte judiciaire

Au titre du renforcement de l'assistance judiciaire et juridique, les activités ont consisté à (i) assurer l'assistance judiciaire et juridique des personnes vulnérables, (ii) construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences, (iii) construire le tribunal d'Abobo.

(i) Assurer l'assistance judiciaire des personnes vulnérables

Cette activité consiste à prendre en charge les personnes indigentes et à contribuer au renforcement de l'accessibilité socio-économique de la population au système judiciaire. Pour l'année 2021, un budget de **790 278 309 FCFA** a permis de prendre en charge **205** personnes.

(ii) Construire, réhabiliter et équiper les tribunaux et résidences

Cette activité a pour objectif d'adapter les infrastructures judiciaires aux normes et aux standards internationaux. Ainsi en 2021, les résultats ont porté sur les travaux de réhabilitation de la résidence du président du TPI d'Adzopé, de la Cour d'Appel de Bouaké, du TPI de Bouaflé et de la Section de Tribunal de Katiola. L'installation du transformateur H61 du TPI de Tiassalé, la pose d'un transformateur H61 et travaux d'achèvement d'un bâtiment du TPI de Divo et les travaux de construction de la cité pénitentiaire de San Pedro (15 bâtiments R+2 et une Résidence pour le Régisseur) pour un budget global de **2 488 668 487 FCFA**. Les travaux réalisés ont absorbé **100%** du budget alloué.

(iii) Construire le tribunal d'Abobo

Dans sa politique d'amélioration de l'accès géographique de la population au système judiciaire, le Ministère a entrepris la construction d'infrastructures judiciaires.

Le projet portant construction du tribunal d'Abobo, entamé depuis 2008, souffre d'un financement adéquat pour permettre son achèvement. Au titre de l'année 2021, la dotation budgétaire s'élevait à **129 718 554 FCFA**. Les travaux réalisés ont absorbé **100%** du budget alloué pour **69%** du taux d'exécution physique.

b) L'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale

Au titre de l'optimisation des conditions d'application de la législation en matière civile et pénale, les activités programmées sont : (i) veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels et (ii) appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire.

(i) Veiller au bon fonctionnement des tribunaux criminels

Pour l'année 2021, cette activité a permis de prendre en charge **163** dossiers sur **1185** dossiers criminels pour un budget alloué de **84 141 543 FCFA**.

(ii) Appuyer la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire

Cette activité vise la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'UE portant sur le système judiciaire et pénitentiaire.

Les résultats attendus pour l'année 2021, ont porté sur la réalisation de deux (02) indicateurs dans le cadre de l'appui budgétaire et la prise en charge des travaux confortatifs de la MAC et le TPI de San-Pedro. Au terme de l'année 2021, la réalisation des travaux a permis d'absorber **100%** du budget alloué, soit **1 357 088 515 FCFA**.

c) Le renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'enfance

En ce qui concerne cette action, la seule activité programmée est de mettre en œuvre la politique de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Cette activité vise à créer les conditions de prise en charge des enfants en contact avec le système judiciaire. Le résultat obtenu a porté sur la prise en charge de **7 957** mineurs pour un budget total de **83 431 549 FCFA**.

d) La gestion des formations et des documentations

Cette action vise le renforcement de capacités des acteurs ainsi que l'adoption de nouveaux outils et méthodes de travail, en vue d'améliorer les performances du système judiciaire en termes de transparence et de célérité.

Les activités programmées en 2021 ont consisté à (i) renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ, (ii) gérer la bourse des auditeurs de justice et (iii) publier des actes de justice.

(i) Renforcer les capacités des ressources humaines par l'INFJ

Cette activité répond aux besoins de renforcement de la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire. Pour l'année 2021, le résultat attendu portait sur le recrutement de **288** agents et la formation de **220** agents, soit un total de **508** agents. A la fin de l'exercice 2021, les résultats obtenus ont porté sur la formation de l'ensemble des agents prévus à cet effet et **293** recrutés, soit

un taux de réalisation de **101,74%**. Ce taux est dû à l'augmentation des postes budgétaires des auditeurs de justice qui est passé de **35** à **40** pour un budget de **864 942 431 FCFA**, soit un taux d'exécution de **100%** du budget alloué.

(ii) Gérer la bourse des auditeurs de justice

La bourse a pour but de mettre les auditeurs des **04** écoles (Magistrature, Greffes, Personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse et Personnel Pénitentiaire), dans de meilleures conditions de formation. Ainsi pour l'année 2021, l'objectif était de prendre en charge **445** élèves pour un budget de **592 490 990 FCFA**. Au terme de cette année, **237** élèves ont été pris en charge, soit un taux de réalisation de **53,25%** pour **100%** du budget alloué.

(iii) Publier les actes de justice

La publication des actes de justice contribue à renforcer la transparence du système judiciaire. Pour l'exercice 2021, le résultat attendu portait sur la publication de **8 000** décisions pour un budget de **175 106 023 FCFA**. A la fin l'exercice 2021, le résultat obtenu est de **7 912** décisions, soit un taux de réalisation de **98,9%** pour **100%** du budget alloué.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 65 : Évolution des indicateurs du programme 2

Objectif global 2 : Rapprocher la justice du justiciable et améliorer la crédibilité du système judiciaire				
Indicateur de performance	Unité	REALISATIONS		
		2020	2021 Prévision	2021 Réalisation
OS 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique à la justice				
Indicateur 1 : Proportion de personne ayant bénéficiée d'assistance judiciaire	%	88,7	43,5	82,5
Indicateur 2 : Proportion des juridictions réhabilitées	%	-	47,6	42,8
Indicateur 3 : Taux de couverture du territoire en juridiction	%	38,9	42,6	39,8
OS 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse				
Indicateur 4 : Nombre d'enfant pris en charge	nombre	7309	7833	7957
Indicateur 5 : Proportion de SPJEU ouvert et fonctionnel	%	23,7	36,8	33,33
OS 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire				
Indicateur 6 : Proportion de magistrat ayant bénéficié d'un renforcement de capacité	%	77,3	85	85
Indicateur 7 : Proportion des décisions publiées et mises en ligne	%	5,96	5,96	98,9

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès socio-économique et géographique à la justice

Indicateur 1 : Proportion de personne ayant bénéficiée d'assistance judiciaire

Source de données : Rapport d'activités DACP

Mode de calcul : Nombre de personnes ayant bénéficiées d'assistance judiciaire / nombre de demandes

Valeurs cibles : 43,5% en 2021, 50% en 2022 et 55% en 2023

Analyse de l'indicateur : La proportion de personnes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire permet de mesurer la prise en charge des personnes indigentes conformément à la politique de renforcement de l'accès socio-économique à la justice.

En 2021, 82,5% des requérants de l'assistance judiciaire ont bénéficié d'une prise en charge. Cette performance s'explique par les mesures prises par le MJDH pour renforcer l'assistance judiciaire à travers le déploiement des bureaux locaux d'assistance judiciaire et le renforcement de la dotation budgétaire dédiée.

Indicateur 2 : Proportion des juridictions réhabilitées

Source de données : Rapport d'activités de la DIEM

Mode de calcul : Nombre de juridiction réhabilitées / Nombre total de juridictions

Valeurs cibles : 47,6% en 2021, 59,5% en 2022 et 71,4% en 2023

Analyse de l'indicateur : La proportion de juridictions réhabilitées permet d'améliorer les conditions de travail du personnel judiciaire et contribue à rapprocher la justice du justiciable.

Au titre de l'année 2021, les résultats obtenus ont porté sur la réhabilitation de 6 juridictions (Cour d'appel de Bouaké ; Section de Tribunal d'Adzopé, Tiassalé, et Katiola ; TPI Divo, Bouaflé), soit un taux de réalisation 42,8%. Cet objectif n'a pas été atteint à cause des longs délais de passation et d'exécution des marchés de réhabilitation. Il serait souhaitable que ces procédures soient simplifiées.

Indicateur 3 : Taux de couverture du territoire en juridiction

Source de données : Rapport d'activités de la DPS

Mode de calcul : Nombre de départements couverts en juridiction / Nombre de département

Valeurs cibles : 42,6% en 2021, 42,6% en 2022, 50,0% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le taux de couverture du territoire national en juridictions permet de mesurer le rapprochement des services de la justice aux populations.

Le taux de couverture de 38,9% en 2020, représente 42 juridictions pour 108 départements en prenant en compte les 3 cours d'appels, ainsi que la Cour d'Appel et le TPI de commerce d'Abidjan. La projection attendue en 2021 de 42,6% prévoit la construction de 4 nouvelles juridictions à savoir les TPI de Bingerville et Abobo, les cours d'appel de Korhogo et Daloa. A fin 2021, le taux de couverture passe à 39,8% du fait de l'achèvement de la construction de la Cour d'Appel de Korhogo. La cible de 42,6 % n'a pas été atteinte parce que la construction des autres tribunaux susmentionnés est en cours d'achèvement. Il est souhaitable d'accélérer les travaux de construction des juridictions en cours.

Objectif spécifique 2 : Renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse

Indicateur 4 : Nombre d'enfant pris en charge

Source de données : Rapport d'activités de la DPJEE

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 7 833 en 2021, 8 143 en 2022 et 8 469 en 2023

Analyse de l'indicateur : le Nombre d'enfant pris en charge permet de réduire la vulnérabilité des enfants en contact avec le système judiciaire.

En 2021, le nombre d'enfant pris en charge se situe à 7 957 contre une prévision de 7 833. Cette bonne performance s'explique par l'intensification des actions de prises en charge des SPJEE dans les tribunaux.

Indicateur 5 : Proportion de SPJEE ouvert et fonctionnel

Source de données : Rapport d'activités de la DPJEE

Mode de calcul : Nombre de SPJEE fonctionnels / Nombre total de SPJEE

Valeurs cibles : 36,8% en 2021, 50% en 2022 et 63,2% en 2023

Analyse de l'indicateur : l'ouverture de SPJEE auprès des différentes juridictions permet de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse par le rapprochement des services PJEJ de la population cible.

Au titre de l'année 2021, 14 SPJEE ont été ouvert, soit une proportion de 33,33% de SPJEE dans les juridictions. La cible de 36,8% n'a pas été atteinte à cause de certains SPJEE qui n'ont pas bénéficié de dotation budgétaire en 2021. Il serait nécessaire de doter tous les SPJEE d'un budget de fonctionnement.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la qualité du système judiciaire

Indicateur 6 : Proportion de magistrat ayant bénéficié d'un renforcement de capacité

Source de données : Rapport d'activités de l'INFJ

Mode de calcul : Nombre de magistrats ayant bénéficié d'un renforcement de capacité / Nombre total de magistrats

Valeurs cibles : 85% en 2021, 90% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : la formation continue des Magistrats sur différentes thématiques permet d'améliorer les services de la justice entre autres la célérité dans le traitement des dossiers et la qualité des décisions rendues dans l'optique de crédibiliser le système judiciaire.

En 2021, il avait été prévu la formation de 85% du personnel Magistrat. Malheureusement les formations n'ont pu se dérouler du fait de la COVID-19 et d'un défaut de financement. Il serait louable d'initier des formations à distance et d'octroyer une dotation conséquente.

Indicateur 7 : Proportion des décisions publiées et mises en ligne

Source de données : Rapport d'activités du CNDJ

Mode de calcul : Nombre de décisions publiées /nombre total de décisions rendues

Valeurs cibles : 5,96% en 2021, 10,0% en 2022 et 20,0% en 2023

Analyse de l'indicateur : La publication des décisions de justice contribue à renforcer la qualité du système judiciaire à travers la jurisprudence.

Pour l'année 2021, les prévisions portaient sur un taux de publication de 5,96% du nombre total des décisions rendues. Au terme de l'année, le résultat obtenu a porté sur la publication de 98,9% de décisions rendues. Ce taux de réalisation s'explique par les efforts consentis par l'Etat.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Le budget-programmes a insufflé chez les différents acteurs de la chaîne d'exécution du budget, une dynamique de programmation et de suivi des projets à travers le changement de paradigme, qui nous permet d'adopter des méthodes de gestion axée sur le résultat.

En ce qui concerne le MJDH, Les éléments positifs tirés de l'exercice 2021 sont :

- ✓ la mise en place rapide des crédits ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DAS, responsables du SIGOBE à apporter des appuis techniques quand ils sont sollicités ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF, DRMBGP, à apporter des orientations et conseils ;
- ✓ le processus de budget programme qui permet de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2021 sont :

- ✓ le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programme par les acteurs (RPROG, RBOP, RUO, ...) ;
- ✓ la lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- ✓ poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédits ;
- ✓ améliorer le circuit d'engagement de la dépense publique.

CONCLUSION

Le programme 2 a pour objectif d'améliorer la transparence, la crédibilité et la capacité du système judiciaire. De façon spécifique, il s'agit d'améliorer l'accès socio-économique et géographique des citoyens au système judiciaire, de renforcer la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et d'améliorer la qualité du système judiciaire.

Au titre de l'année 2021, ledit programme a bénéficié d'un budget de **7 868 698 210 FCFA** dont **7 858 704 231 FCFA** exécuté, soit un taux d'absorption de **99.87 %**. Ce programme, bien que confronté à quelques difficultés portant notamment sur la crise sanitaire en 2021 et à l'insuffisance des ressources humaines, a permis de rapprocher la justice du justiciable.

Pour une meilleure performance, trouver des solutions aux difficultés liées à ce programme s'avère nécessaire.

En 2022, les actions prioritaires à mettre en œuvre vont porter sur la redynamisation des cliniques juridiques ; l'achèvement de la cité pénitentiaire de San-Pedro ; la réhabilitation de 02 TPI (Divo et Boundiali) ; l'acquisition de terrains pour la construction de la Cour d'Appel de Commerce de Grand Bassam ainsi que la construction du parquet de Bongouanou.....

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, CENTRES D'OBSERVATION ET DE REEDUCATION DES MINEURS »

Monsieur **Boubakar COULIBALY** est le responsable de ce programme depuis 2020, en sa qualité de Directeur de l'Administration Pénitentiaire selon le décret N° 2018-276 du 07 Mars 2018 portant nomination d'un Magistrat en qualité de Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

Les missions assignées à ce programme sont :

- veiller à la gestion et au contrôle des établissements pénitentiaires ;
- veiller à la sécurité pénitentiaire ;
- assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté ;
- organiser le service social et le travail en milieu carcéral ;
- appliquer le régime progressif et des procédures de libérations conditionnelles ;
- proposer des réformes en matière d'administration pénitentiaire ;
- veiller à la formation et à la réinsertion sociale des détenus.

En 2021, malgré la crise sanitaire de la maladie à COVID-9 et la mise en place d'un nouveau Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), les résultats obtenus ont contribué à l'amélioration des conditions de détentions et de réinsertions des détenus à travers le renforcement de la prise en charge alimentaire, hygiénique et sanitaire.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I : Présentation de la stratégie du programme 3
- II : Réalisation du programme 3 au cours de l'exercice 2021
- III : Performance du programme 3
- IV : Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est de moderniser le système pénitentiaire.

L'atteinte de cet objectif requiert le résultat stratégique suivant :

- la surpopulation carcérale est réduite.

I.2. Le financement du programme

Le financement du programme 3 par nature de dépenses au titre de l'année 2021 se présente comme suit :

Répartition budgétaire par nature de dépenses

NATURES DE DEPENSES	DOTATION	TAUX %
PERSONNEL	-	-
BIEN ET SERVICES	5 709 225 647	77
TRANSFERT	23 800 000	0,32
INVESTISSEMENT	1 674 324 209	22,6
TOTAL	7 407 349 856	100

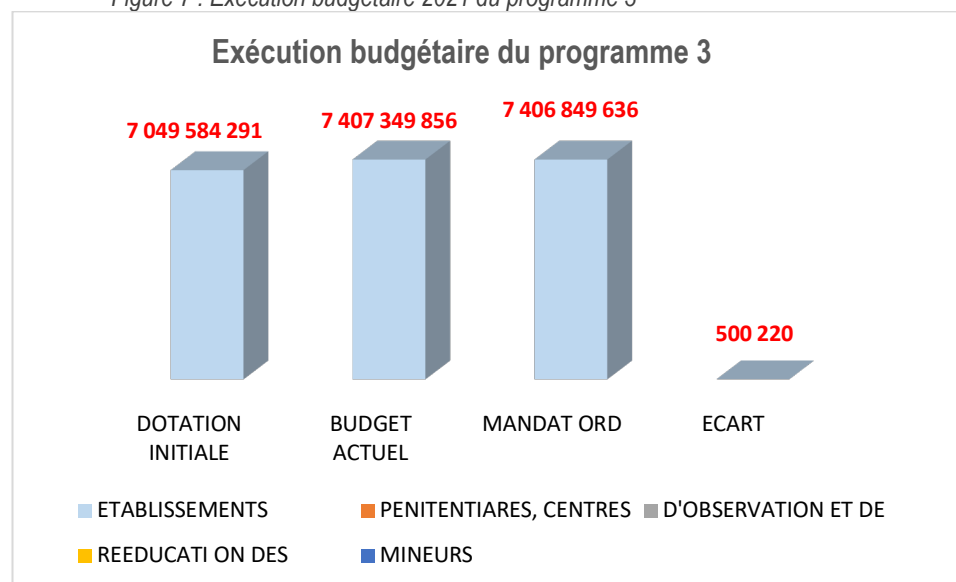
III. REALISATIONS DU PROGRAMME 3 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

L'exécution budgétaire du programme 3 au titre de l'année 2021 se présente comme suit :

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	BUDGET ACTUEL	MANDAT ORD	ECART	TAUX ENG%
ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, CENTRES D'OBSERVATION ET DE REEDUCATION DES MINEURS	7 049 584 291	7 407 349 856	7 406 849 636	500 220	99.99

Figure 7 : Exécution budgétaire 2021 du programme 3



La dotation budgétaire du programme a été exécutée à **99,99%**. Cela montre une très bonne performance au niveau de l'absorption des crédits alloués.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 66 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transfert		Investissement		Total	
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2204601 Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus	-	-	5 858 775 141	5 506 552 362	-	-	210 912 161	1 674 324 209	6 069 687 302	7 180 876 571
2204602 Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage	-	-	63 269 875	202 173 065	23 800 000	23 800 000	-	-	87 069 875	225 973 065

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRBMGP)

Commentaire du tableau d'exécution financière par action du programme 3

De façon globale, l'exécution financière par action du programme 3 au titre de l'année 2021 a connu une augmentation de **1 024 119 394 FCFA**, soit un taux **16,63%** par rapport à 2020.

De façon spécifique, cette hausse est due principalement à l'action « **Coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et l'amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus** » dont la nécessité est d'améliorer les conditions de détentions des détenus.

De **6 069 687 302 FCFA** en 2020, la dotation de cette action est passée à **7 180 876 571 FCFA** en 2021, soit une augmentation de **1 111 189 269 FCFA**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 67 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 1 : Construire et réhabiliter les MAC	2012	2022	6 783 098 181	623 420 607	623 420 209	623 420 209
Sur financement intérieur			6 783 098 181	623 420 607	623 420 209	623 420 209
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Projet 2 : Construction de la prison de haute sécurité de Korhogo	2013	2022	8 000 000 000	-	1 050 904 000	1 050 904 000
Sur financement intérieur			8 000 000 000	-	1 050 904 000	1 050 904 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			14 783 098 181	623 420 607	1 674 324 209	1 674 324 209
Total sur financement intérieur			14 783 098 181	623 420 607	1 674 324 209	1 674 324 209
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 (DRMBGP)

Commentaire : La situation d'exécution physique des différents projets du programme 3

Au cours de la gestion budgétaire 2021, plusieurs activités d'investissement ont été réalisées grâce aux projets « Construire et réhabiliter les MAC » et « construction de la prison de haute sécurité de Korhogo ».

Il s'agit notamment de :

- l'acquisition de terrain pour la construction d'une nouvelle MAC à Adzopé ;
- la fourniture de produits de santé (cache-nez, ...) et d'hygiène dans les MAC.

Ces projets ont permis d'améliorer les conditions de vies et de bien-être des détenus.

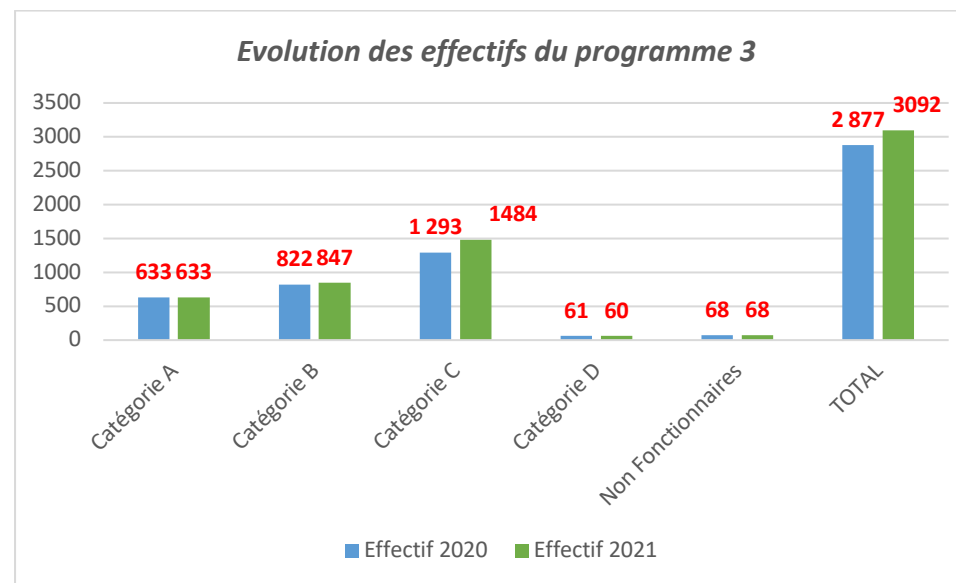
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 68 : Evolution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	633	45	42	07	07	633
Catégorie B	822	51	57	33	08	847
Catégorie C	1 293	169	85	220	29	1484
Catégorie D	61	37	00	01	02	60
Non Fonctionnaires	68	00	00	00	00	68
TOTAL	2 877	302	184	261	46	3092

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 8: Évolution des effectifs du programme 3



Pour le programme 3, l'effectif du personnel s'élève à **3092** agents en 2021, soit une progression de **7,5%** par rapport à 2020. La hausse observée est attribuable aux effectifs des agents des catégories C et B, permettant ainsi de combler une déficience au niveau du personnel pénitentiaire.

Par ailleurs, l'insuffisance des cadres pourrait influencer négativement sur la qualité des prestations.

Pour résorber cette insuffisance, le recrutement de cadres s'avère nécessaire.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En ce qui concerne ce programme deux (02) actions ont été programmées pour être réalisées en 2021. Il s'agit de :

- La coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus ;
- Exécution du volet correctionnel des détenus et renforcement des structures d'apprentissage.

a) La coordination et suivi de l'exécution des décisions privatives de liberté et amélioration des conditions et du cadre de vie des gardes pénitentiaires et des détenus

Au titre de cette action les activités ont consisté à : (i) prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires, (ii) améliorer le cadre de vie des détenus, (iii) construire et la réhabiliter les MAC et (iv) construire la prison de haute sécurité de Korhogo.

(i) Prendre en charge les baux des gardes pénitentiaires

Cette activité permet de couvrir la prise en charge du loyer des gardes pénitentiaires selon les dispositions en vigueur. En 2021, elle a prévu de payer **8 571** baux pour un crédit budgétaire de **2 676 316 000 FCFA**. A fin de l'exercice, le résultat obtenu a porté sur **8 571** baux payés soit un taux de **100%** d'absorption du budget alloué.

(ii) Améliorer le cadre de vie des détenus dans les établissements pénitentiaires

Cette activité répond au besoin d'assurer les rations quotidiennes des détenus en raison de **02** repas par détenu et par jour ainsi que la prise en charge sanitaire de ceux-ci. Pour 2021, cette activité a bénéficié d'une dotation de **10 853 806 362 FCFA**, grâce à l'appui budgétaire de la Direction des Affaires Financières, dans son activité « **Gérer les dépenses centralisées du Ministère** ». L'exécution du budget a permis d'assurer l'alimentation de l'ensemble des détenus, soit **100%** du budget alloué.

(iii) Construire et Réhabiliter les MAC

Cette activité vise la réduction de la surpopulation carcérale et l'adaptation des infrastructures pénitentiaires aux normes internationales. Au titre de l'année 2021, les résultats obtenus ont porté sur la réhabilitation des MAC de (Grand Bassam, Adzopé, Bouaké, Man, Sinfra, Bongouanou, Dimbokro et Abidjan), de la Maison Pénale de Bouaké, de la ferme pénitentiaire de Saliakro et du Centre de Rééducation des Mineurs de Dabou (CRM) ; la réalisation des travaux du réseau HT transformateur à la MAC de San Pedro et du forage hydraulique à la MAC de Touba. La mise en œuvre de ces projets a permis d'absorber l'entièreté du budget alloué qui était de **576 420 210 FCFA**.

(iv) Construction de la prison de haute sécurité de Korhogo.

Cette activité a permis de réaliser au titre de l'année 2021, l'achèvement partiel de la construction de la prison de haute sécurité de Korhogo pour un budget de **1 050 904 000 FCFA**.

b) Exécution du volet correctionnel des détenus et le renforcement des structures d'apprentissage

Cette action vise le renforcement des structures d'apprentissage en milieu carcéral et la réinsertion sociale des mineurs pour un budget en 2021 de **202 173 065 FCFA**. Au terme de l'année, **367** enfants ont été pris en charge dans les COM et CRM pour une absorption **100%** du budget alloué.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. *Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3*

Tableau 69 : Evolution des indicateurs du programme 3

Objectif global 3 : Moderniser le système pénitentiaire				
Indicateur de performance	Unité	REALISATIONS 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Améliorer le cadre de vie des détenus				
Indicateur 1 : Proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités et équipés	%	17,6	19,34	29,4
Indicateur 2 : Nombre d'établissements pénitentiaires construits	Nbre	34	34	35
OS 2 : Améliorer le bien-être des détenus				
Indicateur 3 : Budget alimentaire journalier par détenu	FCFA	1250	1156	1185
Indicateur 4 : Nombre de rations alimentaires journalières par détenu	Nbre	2	1,5	2
Indicateur 5 : Budget d'hygiène par détenu	FCFA	-	60	60
Indicateur 6 : Budget en produit pharmaceutique par détenu	FCFA	-	130	130

III.2. *Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)*

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre de vie des détenus

Indicateur 1 : Proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités et équipés

Source de données : Rapport d'activités de la DIEM

Mode de calcul : Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités et équipés / Nombre total d'établissements pénitentiaires

Valeurs cibles : 19,34% en 2021, 20,0% en 2022 et 21,0% en 2023

Analyse de l'indicateur : La proportion d'établissements pénitentiaires réhabilités et équipés permet d'apprécier les améliorations apportées au cadre de vie des détenus conformément à la politique de modernisation du système pénitentiaire.

En 2021, 29,4% des réhabilitations des MAC ont été réalisées contre une prévision de 19,34%. Ces travaux de réhabilitation ont concerné les MAC de Korhogo, de Bondoukou, d'Agboville, le COM de Man et le centre de santé urbain de la MACA.

Indicateur 2 : Nombre d'établissements pénitentiaires construits

Source de données : Rapport d'activités de la DIEM

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 34 en 2021, 36 en 2022 et 36 en 2023

Analyse de l'indicateur : Le nombre d'établissements pénitentiaires construits permet d'améliorer le cadre de vie des détenus par la réduction du taux de la surpopulation carcérale. Cet indicateur est vérifiable dans le rapport d'activités de la DIEM et s'obtient par dénombrement.

En 2021, les constructions d'établissements pénitentiaires en cours sont les MAC de Guiglo et de San-Pédro avec respectivement 50% et 80% de taux de réalisation. S'agissant des centres de mineurs, seul le COM de Bingerville est en cours avec un taux de réalisation de 40%.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le bien-être des détenus

Indicateur 3 : Budget alimentaire journalier par détenu

Source de données : Rapport d'activités DAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1156F en 2021, 2400F en 2022 et 2400F en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur l'amélioration du bien-être alimentaire des détenus. A la fin de l'exercice 2021, 23 408 détenus ont bénéficié d'une ration alimentaire de 1185 FCFA pour une prévision de 1156 FCFA. Cette performance s'explique par l'effort budgétaire consenti par l'Etat.

Indicateur 4 : Nombre de rations alimentaire par détenu et par jour :

Source de données : Rapport d'activités de la DAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 1,5 en 2021, 3 en 2022 et 3 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur le nombre de ration alimentaire par détenu et par jour.

En 2021, le nombre de ration alimentaire est passé à 2 repas en moyenne par jour et par détenu. Cette performance s'explique par l'effort budgétaire consenti par l'Etat.

Indicateur 5 : Budget d'hygiène par détenu

Source de données : Rapport d'activités de la DIEM

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 60F en 2021, 695F en 2022 et 695F en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur le budget d'hygiène par détenu par jour.

En 2021, 23 408 détenus ont bénéficié d'un budget d'hygiène par jour et par détenu de 60 FCFA. Cette performance s'explique par l'effort budgétaire consenti par l'Etat.

Indicateur 6 : Budget en produit pharmaceutique par détenu

Source de données : Rapport d'activités DAF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 130F en 2021, 500F en 2022 et 1000F en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet d'avoir une visibilité sur le budget en produit pharmaceutique par détenu et par jour.

En 2021, 23 408 détenus ont bénéficié d'un budget en produit pharmaceutique par détenu et par jour de 130 FCFA. Cette performance s'explique par l'effort budgétaire consenti par l'Etat.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Les éléments positifs tirés de l'exercice sont :

- ✓ la mise en place rapide des crédits ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DAS, responsables du SIGOBE à apporter des appuis techniques quand ils sont sollicités ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF, DRBMGP, à apporter des orientations et conseils ;
- ✓ le processus de budget-programmes qui permet de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont :

- ✓ le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programmes par les acteurs (RPROG, RBOP, RUO, ...) ;
- ✓ la lourdeur du circuit d'engagement de la dépense publique tel que prévu dans le SIGOBE.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- ✓ poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédits ;
- ✓ améliorer le circuit d'engagement la dépense publique.

CONCLUSION

Le programme 3 a pour objectif de moderniser le système pénitentiaire. De façon spécifique, il s'agit d'améliorer le cadre de vie et le bien être des détenus.

Au titre de l'année 2021, ledit programme a bénéficié d'un budget de **7 407 349 856 FCFA** dont **7 406 849 636 FCFA** exécuté, soit un taux d'absorption de **99,99%** des crédits alloués. Ce programme, bien que confronté à quelques difficultés portant notamment sur la crise sanitaire en 2021 et à la mise en place du nouveau Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), a permis de réhabiliter et construire certaines MAC.

Pour une meilleure performance, trouver des solutions aux difficultés liées à ce programme s'avère nécessaire.

En 2022, les actions prioritaires à mettre en œuvre vont porter sur l'amélioration des indemnités de logement (Baux du personnel pénitentiaire) ; l'achèvement de la construction de la prison de haute sécurité de Korhogo, l'acquisition de véhicules de transfèrement des détenus ainsi que l'acquisition de terrains pour la construction de nouvelles Maisons d'Arrêt et de Correction.

PARTIE V : PROGRAMME 4 « DROITS DE L'HOMME »

Monsieur **Zirignon Constant DELBE**, a assuré l'intérim de la Direction de la Promotion et de la Réglementation des Droits de l'Homme et de la Direction de la Protection des Droits de l'Homme conformément à l'Arrêté N°006/MJDH/CAB du 14 Mai 2021. Il est désormais le Directeur des Droits de l'Homme selon le Décret N° 2021-807 du 08 Décembre 2021 portant nomination de Directeur des Droits de l'Homme du MJDH. A ce titre il est le responsable dudit programme.

Les principales missions assignées à ce programme selon le décret N° 2021-451 du 08 septembre 2021 portant organisation du ministère sont les suivantes :

- assurer la promotion et la protection des Droits de l'Homme ;
- veiller au respect des engagements internationaux en matière de Droits de l'Homme ;
- examiner en lien avec la Direction des Etudes de la Législation et de la Documentation, les projets de conventions internationales en matière de Droits de l'Homme.

Il convient d'indiquer que malgré la crise sanitaire causée par la COVID-19 et ses répercussions socio-économiques ainsi que la fusion du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme avec le Ministère, les activités de ce programme se sont globalement bien déroulées.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

- I : Présentation de la stratégie du programme 4
- II : Réalisation du programme 4 au cours de l'exercice 2021
- III : Performance du programme 4
- IV : Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

1.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est de garantir le respect des Droits de l'Homme.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont déclinés comme suit :

- **Objectif spécifique 1** : vulgariser les droits de l'homme ;
- **Objectif spécifique 2** : veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière de Droits de l'Homme.

1.2. Le financement du programme

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget par natures de dépenses

Répartition budgétaire par nature de dépenses

NATURES DE DEPENSES	DOTATION	TAUX %
PERSONNEL	1 205 747 754	58,42
BIEN ET SERVICES	169 809 851	8.23
TRANSFERT	688 340 386	33.35
INVESTISSEMENT	-	-
TOTAL	2 063 897 991	100

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

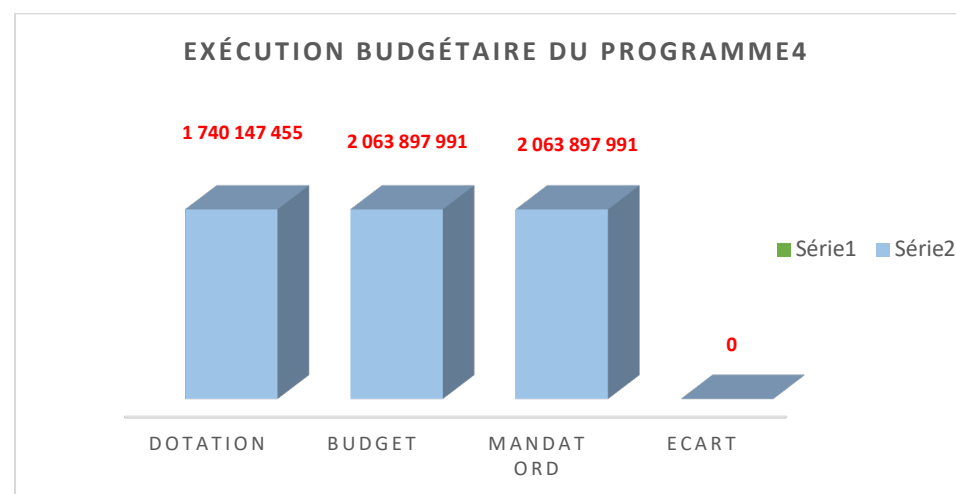
II.1. Exécution du budget

L'exécution budgétaire de ce programme au titre de l'année 2021 se présente comme suit :

PROGRAMME	DOTATION INITIALE	BUDGET ACTUEL	MANDAT ORD	TAUX ENG %
DROITS DE L'HOMME	1 740 147 455	2 063 897 991	2 063 897 991	100

Source : SIGOBE au 31 Janvier 2022 (DRBMGP)

Figure 9 : Exécution budgétaire 2021 du programme 4



La dotation budgétaire du programme 4 a été exécutée à **100%**. Cela montre une très bonne performance au niveau de l'absorption des crédits alloués.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 70 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 2020	N-1 2021	N-2 2020	N-1 2021	N-2 2020	N-1 2021	N-2 2020	N-1 2021	N-2 2020	N-1 2021
2214301 Promotion des droits de l'homme	-	-	-	96 886 256	-	688 340 386	-	-	-	785 226 642
2214302 Suivi et protection des droits de l'homme	-	1 205 747 754	-	72 923 595	-	-	-	-	-	1 278 671 349

Source : SIGOBE au 31 Janvier 2022 (DRBMGP)

Le programme 4 n'a bénéficié d'aucune dotation par action au titre de l'année 2020 car la fusion du SEDH avec le MJDH s'est faite en cours de gestion 2021

II.1.2. Suivi des investissements

Au titre de l'année 2021, aucun projet d'investissement n'a été octroyé au programme 4.

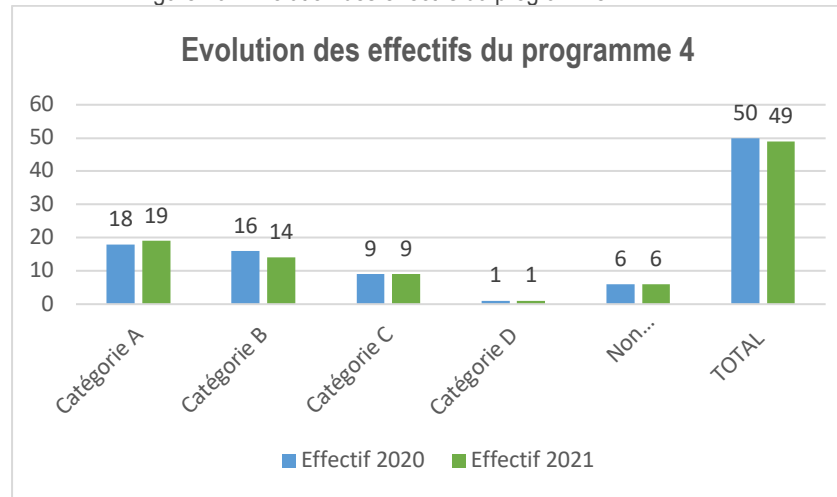
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 71 : Evolution des prévisions d'effectif du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	18	14	10	01	00	19
Catégorie B	16	13	07	00	02	14
Catégorie C	9	05	03	00	00	9
Catégorie D	1	00	00	00	00	01
Non Fonctionnaires	6	00	00	00	00	06
TOTAL	50	32	20	01	02	49

Source : Base de données RH de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines.

Figure 10 : Evolution des effectifs du programme 4



L'effectif du personnel du programme 4 qui est de 50 agents en 2020, enregistre une légère baisse d'environ 2% en 2021. Les cadres et les agents intermédiaires sont au nombre de 13 chacun. Il n'y a aucun agent de catégories D. La mission qui leur est assignée demande une augmentation de cet effectif. Sinon, un seul individu serait amené à faire plusieurs choses à la fois. Et de ce fait, deviendrait inefficace.

C'est pourquoi, nous proposons :D'augmenter le personnel à tous les niveaux.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Ce programme a bénéficié de (02) deux actions en 2021. Il s'agit de :

- La promotion des Droits de l'Homme ;
- Le suivi et la protection des Droits de l'Homme.

a) La promotion des Droits de l'Homme

Au titre de cette action, les activités portent sur (i) l'organisation de trois (03) journées régionales de promotion des Droits de l'Homme, (ii) l'organisation de deux (02) ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et un (01) atelier de rédaction de rapport.

(i) Organiser trois (03) journées régionales de promotion des Droits de l'Homme

Cette activité permet la sensibilisation au respect et à la promotion des droits de l'homme. Pour 2021, les résultats ont porté sur le renforcement des capacités des membres des forces de l'ordre locales au respect et à la protection des Droits de l'Homme ; les rencontres d'échanges avec les leaders des associations de femmes, de jeunes, des leaders syndicaux, des leaders communautaires et les guides religieux pour un budget de **39 892 260 FCFA**. Au terme de l'exercice, le résultat obtenu a porté sur l'organisation de 03 journées régionales de promotion des Droits de l'Homme à (Divo, Bonoua et Boundiali) pour **100%** du budget alloué.

(ii) Organiser deux (02) ateliers de renforcement de capacités des OPJ, OSC et un (01) atelier de rédaction de rapport.

Cette activité permet le renforcement de capacités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des Organisations de la Société Civile (OSC) sur le respect des Droits de l'Homme. Pour 2021, 287 OPJ et OSC ont été formés pour un budget de 20 23 413 FCFA

b) Le suivi et la protection des Droits de l'Homme.

En ce qui concerne le suivi et la protection des Droits de l'Homme, les activités consistent à (i) organiser des ateliers de validation des projets de textes, (ii) visiter dix (10) lieux de détention, (iii) mener Quinze (15) enquêtes non judiciaires.

(i) Organiser des ateliers de validation des projets de textes

Cette activité permet d'élaborer des projets de textes de lois. Pour 2021, le résultat attendu portait sur l'élaboration du projet du Plan National des Droits de l'Homme pour un budget de 11 828 025 FCFA. A la fin de l'exercice, le résultat a porté sur l'organisation des ateliers de pré-validation et de finalisation du Plan National des Droits de l'Homme.

(ii) visiter dix (10) lieux de détention

Cette activité permet d'observer les conditions de détention dans les différentes Maisons d'Arrêt et de Correction. Ainsi, pour l'année 2021, les résultats attendus portaient sur la visite de dix (10) lieux de détentions pour un budget de 29 994 420 FCFA. Au terme de l'exercice, les résultats ont porté sur la visite de dix (10) lieux de détentions à (Aboisso, Agboville, Tiassalé, Divo, Lakota, Oumé, Bouaké, M'bahiakro, Toumodi et Dimbokro) et l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur le respect des droits des détenus et la prohibition de la torture à l'attention des responsables et des agents des établissements pénitentiaires concernés pour 100% du budget alloué.

(iii) mener Quinze (15) enquêtes non judiciaires

Cette activité a pour objectif de réaliser des missions d'enquête non judiciaires pour freiner les violations des droits de l'Homme. Ainsi, pour 2021, la Direction des Droits de l'Homme a été saisie de plusieurs plaintes évoquant des violations des droits de l'Homme et se rapportant essentiellement à des conflits fonciers. Cependant, les résultats attendus portaient sur la réalisation de dix (10) enquêtes non-judiciaires pour un budget de 17 997 360 FCFA. A la fin de l'exercice, les résultats obtenus ont porté sur la réalisation des dix (10) enquêtes non judiciaires dans les localités de (Boundiali, San-Pédro, Port-Bouët, Lakota, Abobo, Grand-Bassam, Bingerville, Cocody, Yamoussoukro et Gagnoa).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 4

Tableau 72: Evolution des indicateurs de performance du programme 4

Objectif global 4: Garantir le respect des droits de l'homme				
Indicateur de performance	Unité	REALISATIONS 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Vulgariser les Droits de l'Homme				
Indicateur 1 : Nombre de journées régionales de vulgarisation des droits de l'homme organisées	Nbre	3	10	3
Indicateur 2 : Nombre de personnes en situation d'autorité formée (Magistrats, Préfets, Officiers de Police Judiciaire)	Nbre	125	300	287
Indicateur 3 : Nombre de leaders communautaires formés	Nbre	325	300	345
OS 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière des Droits de l'Homme				
Indicateur 4 : Nombre de rapports produits sur la situation des droits de l'homme	Nbre	0	5	9
Indicateur 5 : Proportion de maisons d'arrêt et de corrections visitées	%	8	29	10

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Vulgariser les Droits de l'Homme

Indicateur 1 : Nombre de journées régionales de vulgarisation des Droits de l'Homme organisées

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 10 en 2021, 12 en 2022 et 15 en 2023

Analyse de l'indicateur : les journées régionales de vulgarisation des Droits de l'Homme permettent d'informer le citoyen sur ses droits et devoirs et de former la population sur la procédure à suivre en cas de violation de droit de l'homme.

Au titre de l'année 2021, les résultats ont porté sur l'organisation de trois (03) journées régionales contre dix (10) prévues, soit un taux de réalisation 33,33%. Cette contreperformance s'explique par la crise sanitaire à COVID-19 ainsi que la fusion en cours de gestion du SEDH avec le MJDH.

Indicateur 2 : Nombre de personnes en situation d'autorité formées (Magistrats, Préfets, Officiers de Police Judiciaire)

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 300 en 2021, 350 en 2022 et 350 en 2023

Analyse de l'indicateur : la formation des personnes en situation d'autorité permet à ceux-ci de connaître leur devoir afin de réduire la violation des droits de l'Homme dans la société.

En 2021, le nombre de personnes en situation d'autorité formées est de 287 contre 300 personnes prévues, soit un taux de formation de 95,7%. Cette contreperformance s'explique par la crise sanitaire à COVID-19 ainsi que la fusion en cours de gestion du SEDH avec le MJDH.

Indicateur 3 : Nombre de leaders communautaires formés

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 300 en 2021, 350 en 2022 et 400 en 2023

Analyse de l'indicateur : la formation de leaders communautaires permet d'améliorer leur niveau de connaissance en matière des droits de l'Homme afin de mieux les défendre et les respecter.

Au titre de l'année 2021, 345 leaders communautaires ont été formés pour 300 leaders prévus. Cette performance s'explique par l'intensification des actions de la DDH sur le territoire national.

Objectif spécifique 2 : Veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière des droits de l'homme

Indicateur 4 : Nombre de rapports produits sur la situation des droits de l'homme

Source de données : Rapport d'activités CNDH-CI

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 5 en 2021, 5 en 2022 et 5 en 2023

Analyse de l'indicateur : Le nombre de rapports produits sur la situation des droits de l'Homme permet de dénoncer des situations de violation des droits de l'Homme.

Pour l'année 2021, 09 rapports ont été produits sur la situation des droits de l'Homme contre 05 rapports prévus. Cette performance s'explique l'opérationnalisation des activités du CNDH-CI.

Indicateur 5 : Proportion de maisons d'arrêt et de correction visitées

Source de données : Rapport d'activités DDH

Mode de calcul : (Nombre de maisons d'arrêt et de correction visitées/nombre total de maisons d'arrêt et de correction) x 100

Valeurs cibles : 29% en 2021, 44% en 2022 et 58% en 2023

Analyse de l'indicateur : les visites effectuées dans les maisons d'arrêt et de correction permettent de vérifier l'application rigoureuse de la législation en matière des droits de l'homme. Elles permettent également de déceler les cas de violation fait aux détenus.

En 2021, dix (10) visites ont été effectuées dans les maisons d'arrêt et de correction. Cette contreperformance s'explique par la crise sanitaire à COVID-19.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Le budget-programme a insufflé chez les différents acteurs de la chaîne d'exécution du budget, une dynamique de programmation et de suivi des projets à travers le changement de paradigme, qui nous permet d'adopter des méthodes de gestion axée sur le résultat.

En ce qui concerne le MJDH, les éléments positifs tirés de l'exercice sont :

- ✓ la mise en place rapide des crédits ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DAS, responsables du SIGOBE à apporter des appuis techniques quand ils sont sollicités ;
- ✓ la disponibilité de nos points focaux à la DGBF, DRBMGP, à apporter des orientations et conseils ;
- ✓ le processus de budget-programmes qui permet de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont :

- ✓ le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités ;
- ✓ la faible appropriation du processus du budget-programmes par les acteurs (RPROG, RBOP, RUO, ...)
- ✓ la lourdeur du circuit d'engagement de la dépense publique tel que prévu dans le SIGOBE.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- ✓ permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- ✓ poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédits ;
- ✓ améliorer le circuit d'engagement de la dépense publique.

CONCLUSION

L'objectif du programme 4 est de garantir le respect des Droits de l'Homme. De manière spécifique, il s'agit de vulgariser et de veiller à l'application rigoureuse de la législation en matière des Droits de l'Homme.

Au titre de l'année 2021, ledit programme a bénéficié d'un budget de **2 063 897 991 FCFA** pour un taux d'absorption de **100%**. Ce programme, bien que confronté à quelques difficultés portant notamment sur la crise sanitaire en 2021, la fusion en cours de gestion du SEDH avec le MJDH et la mise en place du nouveau Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE), a permis de promouvoir et vulgariser les Droits de l'Homme.

Pour une meilleure performance, trouver des solutions aux difficultés liées à ce programme s'avère nécessaire.

En 2022, les actions prioritaires à mettre en œuvre vont porter notamment sur l'organisation de visite des lieux de détentions, la formation des régisseurs et du personnel pénitentiaire des 34 MAC sur les conditions de détention et de traitement des personnes privées de liberté ainsi que la transmission du plan national des Droits de l'Homme.....

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, le MJDH animé par quatre (04) programmes a contribué à faire de la Justice un canal de renforcement de l'état de droit, la sécurité, la cohésion sociale et à améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.

Face aux défis et enjeux auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a donc un rôle prépondérant à jouer pour assurer l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire, la transparence et la crédibilité des institutions judiciaires, la modernisation du système pénitentiaire ainsi que la garantie du respect des Droits de l'Homme.

Malgré le contexte difficile dû à la crise sanitaire de la maladie à COVID 19, la lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE ainsi que la faible appropriation du processus du budget programme par les acteurs (RPROG, RBOP et RUO), le MJDH a exécuté ses missions et a ainsi obtenu des résultats probants, comme l'atteste les tableaux des différents indicateurs de performance.

La nouvelle politique budgétaire qui vise une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles, se présente aujourd'hui comme une réelle opportunité de doter le MJDH de financement conséquent permettant non seulement de poursuivre ses missions, mais aussi d'accroître sa crédibilité et sa fiabilité auprès de la population.

SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

SECTION 327 : MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État, subdivisé en six (6) programmes déclinés en 25 actions comprenant 952 activités, a bâti sa stratégie autour de trois (03) axes majeurs que sont :

- axe stratégique 1 : maîtrise des dépenses publiques ;
- axe stratégique 2 : optimisation des ressources de l'État ;
- axe stratégique 3 : gestion efficace du portefeuille de l'État.

Tableau 73 : Récapitulatif des actions et activités par programme

Programmes	Actions	Activités
P1 : Administration Générale	4	156
P2 : Douane	4	36
P3 : Impôts	5	436
P4 : Budget	5	264
P5 : Portefeuille de l'Etat	3	20
P6 : Marchés Publics	4	40
Total	25	952

Source : SIGOBE

Conformément aux orientations du PND 2016-2020, les stratégies déployées par le MBPE devraient concourir à améliorer la gestion des finances publiques à travers l'atteinte des résultats suivants :

- le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère est disponible et mis en œuvre ;
- la mobilisation des recettes douanières est accrue ;
- la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales est accrue ;
- la gouvernance des Finances Publiques est renforcée ;
- la gestion des entreprises publiques et parapubliques est améliorée.

I.2. Objectifs globaux du Ministère

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État (MBPE) s'est fixé cinq (5) objectifs globaux. Il s'agit :

- d'assurer le pilotage des activités du Ministère ;
- d'accroître les recettes douanières ;
- de mobiliser les ressources fiscales et non fiscales intérieures de l'Etat ;
- de renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire ;
- d'assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 74 : Synthèse des données du cadre de performance du Ministère

Programmes	Nombre d'objectifs	Nombre d'Indicateurs	Nombre de cibles
P1 : Administration Générale	3	6	6
P2 : Douane	3	4	4
P3 : Impôts	4	8	8
P4 : Budget	3	6	6
P5 : Portefeuille de l'Etat	3	5	5
P6 : Marchés Publics	3	4	4
Total	19	33	33

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Le DPPD-PAP 2021-2023 du MBPE contenu dans l'annexe 4 de la loi des finances, comportait 16 objectifs spécifiques mesurés par 32 indicateurs avec 32 cibles dont 3 indicateurs relatifs aux marchés publics. Trois (03) nouveaux objectifs spécifiques ont été définis à la faveur de la création du Programme « Marchés Publics » faisant passer le nombre d'objectifs spécifiques du Ministère de 16 à 19.

De même, un nouvel indicateur (taux de réalisation du PAS du Programme « Marchés Publics ») a été identifié en plus des trois qui figuraient au Programme « Budget », faisant passer le nombre d'indicateurs de 32 à 33.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 75 : Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère	2	2	100%
	OS 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1	1	
	OS 3 : Assurer un meilleur suivi de l'exécution du budget	2	2	
P2 : Douane	OS1 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes	1	0	75%
	OS2 : Renforcer la lutte contre la fraude douanière et la contrebande	1	1	
	OS3 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières	2	2	
P3 : Impôts	OS 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des services de la DGI	1	0	63%
	OS 2 : Elargir l'assiette fiscale	2	1	
	OS 3 : Réduire la fraude fiscale	2	2	
	OS 4 : Assurer le recouvrement et la traçabilité des recettes fiscales intérieures	3	2	
P4 : Budget	OS 1 : Coordonner les activités du programme	1	1	100%
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat	3	3	
	OS 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires	2	2	
P5 : Portefeuille de l'Etat	OS 1 : Coordonner les activités de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat	1	1	100%
	OS 2 : Améliorer le système de pilotage de la performance des Entreprises Publiques	2	2	
	OS 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des Entreprises Publiques	2	2	

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P6 : Marchés Publics	OS 1 : Coordonner les activités du programme	1	1	100%
	OS 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat	2	2	
	OS 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaires	1	1	
TOTAL		32	28	87,50%

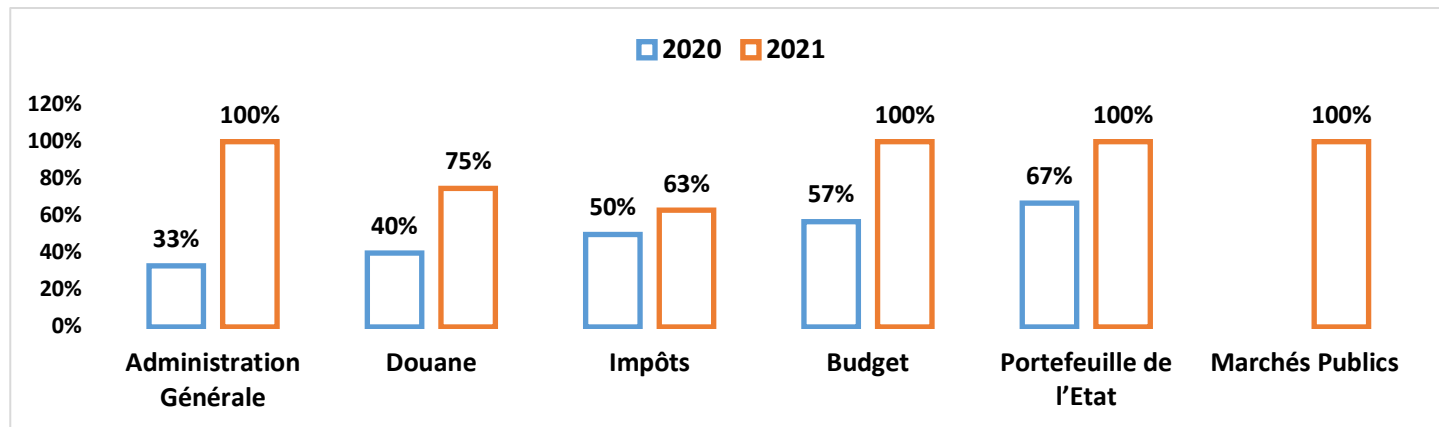
Sources : Cabinet MBPE/DAAF/DCF/DGD/DGI/DGBF/DGPE/DGMP

En 2021, sur les 33 indicateurs prévus dans le DPPD-PAP, 32 ont fait l'objet d'évaluation. En effet, l'indicateur « **Taux de réalisation des critères de performance relevant du MBPE arrêtés avec le FMI** » de l'OS 1 du Programme « Administration Générale » n'a pas pu être évalué en raison du fait qu'aucun programme n'a été arrêté avec le FMI au cours de cette année. De ce fait, cet indicateur a été retiré du cadre de performance du DPPD-PAP 2022-2024.

Ainsi, sur les 32 indicateurs évalués, 28 ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 87,50% obtenu en rapportant le nombre de cibles atteintes au nombre de cibles prévues. Ce taux cache certaines disparités d'un programme à un autre. En effet, alors que les programmes « Administration Générale », « Budget », « Portefeuille de l'Etat » et « Marchés Publics » ont réalisé 100% de leurs cibles, les programmes « Douane » et « Impôts » ont quant à eux, un taux de réalisation inférieur ou égal à 75%.

Comparativement à 2020 et avec le même mode de calcul indiqué plus haut, le taux de réalisation des cibles a connu une forte progression passant de 51,72% à 87,50% (28/32) soit une hausse de la performance de 35,78 points. Le renforcement du dispositif de suivi de la performance des programmes avec une sensibilisation accrue des Responsables de Programmes à la culture de la performance explique essentiellement cette forte hausse. Le graphique ci-dessous présente le taux de réalisation des cibles par programme.

Figure 11 : Taux de réalisation des cibles



Source : RFFIM MBPE

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 76 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation 2020	2021		Commentaire
					Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1 : Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère disponible et mis en œuvre	IP 1.1 : Taux de réalisation du PAS du Ministère	%	86,1	80	87,7	Objectif atteint avec une performance de +7,7 points
OG 2 : Accroître les recettes douanières	RS 2 : mobilisation des recettes douanières est accrue	IP 2.1 : Taux de réalisation des objectifs de recettes douanières	%	104,24	100	107,89	Objectif atteint avec une performance de +7,89 points
OG 3 : Mobiliser les ressources fiscales intérieures de l'État	RS 3 : mobilisation des recettes fiscales et non fiscales est accrue	IP 3.1 : Taux de réalisation des objectifs de recette fiscales et non fiscales	%	102,4	100	105,5	Objectif atteint avec une performance de +5,5 points
OG 4 : Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire.	RS 4 : gouvernance des Finances Publiques renforcée	IP 4.1 : Solde budgétaire	%	-5,6	-5,6	-5,00	Le solde budgétaire s'établit en 2021 à - 5,0 % du PIB. Il devrait s'améliorer pour ne représenter que - 3% du PIB en 2025.
		IP 4.2 : Taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques	%	80,7	100	88,2	Au titre de l'exercice 2021, 17 projets de réformes budgétaires étaient programmés.
OG 5 : Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'État	RS 5 : gestion des entreprises publiques et parapubliques améliorée	IP 5.1 : Taux de réalisation des objectifs de résultats nets des entreprises publiques	%	67%	80%	90,3%	Objectif atteint avec une performance de +10,3 points

Source : Cabinet MBPE/DGD/DGI/DGBF/DGPE

Au terme de la gestion 2021, relativement aux indicateurs liés aux objectifs globaux, 05 cibles ont été atteintes sur 06, soit un taux moyen de 83% décliné comme suit :

Au niveau du résultat stratégique 1 : Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère disponible et mis en œuvre

Le niveau d'atteinte de ce résultat est mesuré par l'indicateur « Taux de réalisation du PAS du Ministère ». Pour ce faire, le Ministère s'est doté en 2021 d'un plan d'actions stratégiques qui s'articule autour de 179 actions dont 157 ont été exécutées, soit un taux de 87,7% pour une cible de 80%, induisant une performance en hausse de 7,7 points par rapport à la cible.

Comparativement à 2020, le taux d'exécution du PAS 2021 a progressé de 1,6 points (86,1% à 87,7%). Cette performance s'explique par les efforts importants déployés par le Cabinet et les Services à travers des réunions trimestrielles de suivi avec les Directions Générales et une plus grande appropriation des activités par lesdites Directions.

Au niveau du résultat stratégique 2 : mobilisation des recettes douanières est accrue

La mobilisation des recettes douanières est appréciée par le taux de réalisation des objectifs de recettes douanières. Ces recettes proviennent essentiellement du recouvrement des droits et taxes sur les marchandises générales (produits alimentaires, les biens d'équipements, biens intermédiaires et les autres biens de consommation...), les produits pétroliers et les produits destinés à l'exportation (Cacao, café, anacarde...).

En 2021, sur une prévision de recette de 2 056,5 milliards, le programme « Douane » a réalisé 2 218,8 milliards, soit un taux de 107,9% et une plus-value de 162,3 milliards. Comparativement à 2020, les recettes douanières ont augmenté de 288 milliards passant de 1 930,8 milliards à 2 218,8 milliards induisant une hausse du taux de réalisation de 104,2% à 107,9%. Cette performance s'explique principalement par le niveau des volumes de marchandises générales importées plus élevés que prévus (+793,9 milliers de tonnes) ainsi que des niveaux de prix à l'international supérieurs aux prévisions. Elle résulte également des réformes mises en œuvre depuis plusieurs années. Il s'agit entre autres :

- de l'équipement en scanners de certains bureaux douaniers (Noé, Aéroport, Ouangolodougou...);
- de l'interconnexion du système informatique des douanes ivoiriennes avec celui du Burkina Faso en 2019 et du Niger en 2021 dans le but de sécuriser le transit international évitant ainsi les déversements frauduleux sur le territoire ivoirien ;
- du renforcement du contrôle de la valeur depuis la prise en main par la Douane à la suite de Webb Fontaine ;
- de l'amélioration du contrôle sur les produits pétroliers par l'extension du bordereau de livraison électronique au bureau de Yamoussoukro en 2019 ;
- de l'instauration de la vidéosurveillance au niveau des bureaux frontières de Takikro, Noé et Niablé en 2021.

Au niveau du résultat stratégique 3 : mobilisation des recettes fiscales et non fiscales est accrue

La mobilisation des recettes est appréciée par le taux de réalisation des objectifs de recettes fiscales et non fiscales. En 2021, sur une prévision de recette de 2 700 milliards, l'administration fiscale a réalisé 2 849 milliards, soit un taux de réalisation de 105,5% et une plus-value de 149 milliards. Comparativement à 2020, les recettes fiscales ont connu une hausse de 490 milliards passant de 2 359 milliards à 2 849 milliards. Le taux de réalisation a également connu une hausse de 2,8 points passant de 102,7% à 105,5%.

Cette évolution des recettes fiscales s'explique d'une part, par le regain de l'activité économique enregistré en 2021 et d'autre part, par la modernisation de l'administration fiscale à travers la digitalisation (Extension de la plateforme e-impôt à l'ensemble des contribuables sur l'étendue du territoire, déploiement du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) et exploitation de la plateforme Téléliasse) et les mesures de politique fiscale (relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3%, aménagement des taux des droits d'accises, réaménagement des régimes d'impositions, etc.).

Au niveau du résultat stratégique 4 : gouvernance des Finances Publiques renforcée

Le renforcement de la gouvernance des Finances Publiques est évalué par les indicateurs « Solde budgétaire » et « Taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques ».

➤ Le Solde budgétaire

En 2021, le solde budgétaire s'est établi à -5,0 % du PIB pour une cible de -5,6% soit une réduction de 0,6%. Comparativement à 2020, le solde budgétaire s'est amélioré de 0,6 point en 2021, passant de -5,6% à -5,0%.

➤ Taux de mise en œuvre des réformes des Finances Publiques

En 2021, sur un total de 17 projets de réformes programmés, 15 sont entièrement achevés, soit un taux de réalisation de 88,2%. Comparativement à 2020, ce taux connaît une hausse de 8,2 points passant de 80% à 88,2%.

Au niveau du résultat stratégique 5 : gestion des entreprises publiques et parapubliques améliorée

L'amélioration de la gestion des entreprises publiques et parapubliques est évaluée par l'indicateur « Taux de réalisation des objectifs de résultats nets des entreprises publiques ». En 2021, trente-neuf (39) sociétés sur quarante-et-une (41) soumises au processus budgétaire ont transmis leur résultat provisoire, soit un taux de transmission de 95%. Sur la base des projets de budgets transmis, le résultat net cumulé des entreprises publiques est estimé à 57,2 milliards FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 90,3% pour une cible de 80% soit une hausse de 10,3 points. La performance du portefeuille public s'est consolidée de +21% par rapport à la situation au 30 septembre 2021 pour laquelle le résultat net s'était établi à 47,4 milliards FCFA à périmètre constant.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 77 : Exécution du budget du Ministère

Unité	2 020	2021					Ecart(E3)=(BA)-(O) Disponible sur Actuel	Taux de réal=(O/BA)x100
	Réalisation 2020	Budget voté 2021 (BV)	Collectif 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)			
Opérations consolidées								
1. RESSOURCES	161 869 829 429	293 336 351 083	301 246 756 822	343 182 948 198	229 395 049 613	113 787 898 585	66,84%	
1.1 Ressources intérieures	161 869 829 429	293 336 351 083	301 246 756 822	343 182 948 198	229 395 049 613	113 787 898 585	66,84%	
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	161 869 829 429	293 336 351 083	301 246 756 822	343 182 948 198	229 395 049 613	113 787 898 585	66,84%	
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0	0	0%	
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0%	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0	0	0%	
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0	0	0%	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0	0	0%	
2 CHARGES	161 869 829 429	293 336 351 083	301 246 756 822	343 182 948 198	229 395 049 613	113 787 898 585	66,84%	
2.1 Personnel	52 040 643 320	62 491 749 343	57 034 101 557	55 684 614 500	55 641 214 500	43 400 000	99,92%	
2.1.1 Solde y compris EPN	50 463 525 865	62 491 749 343	52 953 352 237	53 266 415 362	53 266 415 362	0	100%	
2.1.2 Contractuels hors solde	1 577 117 455	0	4 080 749 320	2 418 199 138	2 374 799 138	43 400 000	98,21%	
2.2 Biens et Services	77 281 875 526	89 702 299 311	100 897 304 990	118 497 491 163	118 148 416 577	349 074 586	99,71%	
2.3 Transferts	728 514 072	104 396 008 445	107 572 737 854	107 686 697 265	851 697 266	106 834 999 999	0,79%	
2.3.1 Transferts courants	728 514 072	104 396 008 445	107 572 737 854	107 686 697 265	851 697 266	106 834 999 999	0,79%	
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0%	
2.4 Investissement	31 818 796 511	36 746 293 984	35 742 612 421	61 314 145 270	54 753 721 270	6 560 424 000	89,30%	
2.4.1 Trésor	31 818 796 511	36 746 293 984	35 742 612 421	61 314 145 270	54 753 721 270	6 560 424 000	89,30%	
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0	0	0%	
Dons	0	0	0	0	0	0	0%	
Emprunts	0	0	0	0	0	0	0%	
TOTAL	161 869 829 429	293 336 351 083	301 246 756 822	343 182 948 198	229 395 049 613	113 787 898 585	66,84%	

Source : RAP 2020 /Loi n° 2020-972 du 23 décembre 2020 portant Budget de l'Etat pour l'année 2021/ Loi de finances rectificative portant budget de l'Etat pour l'année 2021/ Tirage SIGOBE (31 Décembre 2021)

Le MBPE a bénéficié en 2021 d'un budget initial de 293 336 351 083 FCFA au titre de la loi de finances 2021 (exclusivement financé par les ressources intérieures). Cette dotation a connu successivement deux (02) augmentations :

- la première de 7 910 405 739 F CFA (2,70%) faisant passer le budget de 293 336 351 083 FCFA à 301 246 756 822 FCFA à la faveur du collectif ;
- la seconde de 41 936 191 376 F CFA (13,92%) du collectif au budget actuel, faisant ressortir le budget à 343 182 948 198 F CFA au final.

La hausse observée lors du collectif budgétaire cache des disparités. En effet, alors que les dépenses de personnels et d'investissements connaissent des réductions respectives de 5 457 647 786 FCFA (soit - 8,73%) et de 1 003 681 563 FCFA soit (-2,73%), les dépenses de biens et services et de transferts relatives aux Comptes Spéciaux du Trésor connaissent des hausses respectives de 11 195 005 679 FCFA (soit 12,48%) et de 3 176 729 409 FCFA (soit 3,04%).

Au niveau du budget actuel, contrairement aux dépenses de personnels qui ont baissé de 1 349 487 057 FCFA (-2,37%), les autres natures de dépenses notamment les achats de biens et services, transferts et investissement ont connu des hausses respectives de 17 600 186 173 FCFA (17,44%), 113 959 411 FCFA (0,11%) et 25 571 532 849 FCFA (71,54%).

Le budget actuel s'élève à 236 347 948 199 F CFA (68,86%) pour les six (06) programmes et 106 834 999 999 F CFA (31,14%) pour les comptes spéciaux du trésor. Cette dotation (y compris les Comptes Spéciaux du Trésor) se répartit comme suit par nature de dépenses :

- Personnel : 55 684 614 500 (16,23%) ;
- Biens et Services : 118 497 491 163 (34,53%) ;
- Transferts : 107 686 697 265 (31,38%) ;
- Investissement : 61 314 145 270 (17,87%).

En dehors des Comptes Spéciaux du Trésor, le budget actuel se présente comme suit :

- Personnel : 55 684 614 500 (23,56%) ;
- Biens et Services : 118 497 491 163 (50,14%) ;
- Transferts : 851 697 266 (0,36%) ;
- Investissement : 61 314 145 270 (25,94%).

Il ressort que le budget actuel des 06 programmes est essentiellement constitué de biens et services, suivi des investissements et des dépenses de personnel.

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, sur un budget actuel de 343 182 948 198 FCFA (y compris les comptes spéciaux du trésor), le Ministère a exécuté 229 395 049 613 FCFA soit 66,84%.

Cette exécution se répartit comme suit par nature de dépenses :

- 99,92% pour le personnel ;
- 99,71% pour les biens et services ;
- 0,79% pour les transferts ;
- 89,30% pour l'investissement.

Le niveau relativement faible du taux d'exécution est imputable aux crédits de transferts d'un montant de 107 686 697 265 F CFA (exécuté à hauteur de 0,79%) dont 106 834 999 999 F CFA inscrits sur les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et 851 697 266 F CFA pour les transferts des programmes «Administration Générale» et «Budget». Alors que les crédits de transferts alloués aux programmes ont été entièrement exécutés, ceux des Comptes Spéciaux du Trésor n'ont pas vocation à être exécutés. Hormis les CST, le taux d'exécution globale passe de 66,84% à 97,06% dont :

- 99,92% pour le personnel ;
- 99,71% pour les biens et services ;
- 100,00% pour les Transferts ;
- 89,30% pour l'investissement.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur de Cabinet en fin 2018, **Monsieur SALL Adama** est le Responsable du Programme 1 « Administration générale » depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- la coordination, l'animation et la supervision des activités du Ministère ;
- la coordination des activités d'informations et de communications du Cabinet du Ministre ;
- l'appui des services à la passation des marchés publics ;
- la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- le contrôle a priori et a posteriori des dépenses de l'État.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Administration Générale, élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Tableau 78 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme Administration Générale

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1 : Plan d'Actions Stratégiques (PAS) du Ministère disponible et mis en œuvre	IP 1.1 : Taux de réalisation du PAS du Ministère	Nombre d'actions réalisées/ Nombre d'actions prévues Source : Rapport cabinet

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Administration Générale » permettra, à moyen terme, d'atteindre l'Objectif global 1 du Ministère à savoir « Assurer le pilotage des activités du Ministère » mesuré par un indicateur qui est le Taux de réalisation global du PAS du Ministère.

I.2. Financement du programme

Tableau 79 : Exécution financière du programme 1

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
2108301 Coordination et animation du ministère						
1 Personnels	59 592 673 115	54 135 025 329	54 049 806 459	54 049 806 459	0	100%
2 Biens et services	4 837 037 528	6 977 028 722	4 540 604 611	4 444 302 509	96 302 102	97,88%
3 Transferts	600 927 881	600 927 881	751 697 266	751 697 266	0	100%
4 Investissements	208 198 741	208 198 741	3 646 011 911	3 646 011 911	0	100%
Total 2108301 Coordination et animation du ministère	65 238 837 265	61 921 180 673	62 988 120 247	62 891 818 145	96 302 102	99,85%
2108302 Information et communication						
2 Biens et services	26 500 000	26 500 000	26 500 000	26 500 000	0	100%
Total 2108302 Information et communication	26 500 000	26 500 000	26 500 000	26 500 000	0	100%
2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières						
1 Personnels	22 918 000	22 918 000	6 600 000	6 600 000	0	100%
2 Biens et services	1 870 995 000	1 870 995 000	1 893 784 759	1 893 784 759	0	100%
4 Investissements	271 944 953	271 944 953	270 325 586	270 325 586	0	100%
Total 2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	2 165 857 953	2 165 857 953	2 170 710 345	2 170 710 345	0	100%

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
2108304 Contrôle de l'exécution du budget						
1 Personnels	361 133 184	361 133 184	240 653 881	240 653 881	0	100%
2 Biens et services	2 140 139 335	2 140 139 335	2 805 930 587	2 804 730 587	1 200 000	99,96%
4 Investissements	318 698 276	318 698 276	338 689 581	338 689 581	0	100%
Total 2108304 Contrôle de l'exécution du budget	2 819 970 795	2 819 970 795	3 385 274 049	3 384 074 049	1 200 000	99,96%
Synthèse des natures de dépense						
1 Personnels	59 976 724 299	54 519 076 513	54 297 060 340	54 297 060 340	0	100%
2 Biens et services	8 874 671 863	11 014 663 057	9 266 819 957	9 169 317 855	97 502 102	98,95%
3 Transferts	600 927 881	600 927 881	751 697 266	751 697 266	0	100%
4 Investissements	798 841 970	798 841 970	4 255 027 078	4 255 027 078	0	100%
TOTAL	70 251 166 013	66 933 509 421	68 570 604 641	68 473 102 539	97 502 102	99,86%

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

En 2021, les ressources du programme inscrites dans la Loi de Finances initiale s'élèvent à **70 251 166 013** F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de personnel avec 85,4% du budget voté, suivi par les biens et services (12,6%), les investissements (0,9%) et les transferts (1,1%).

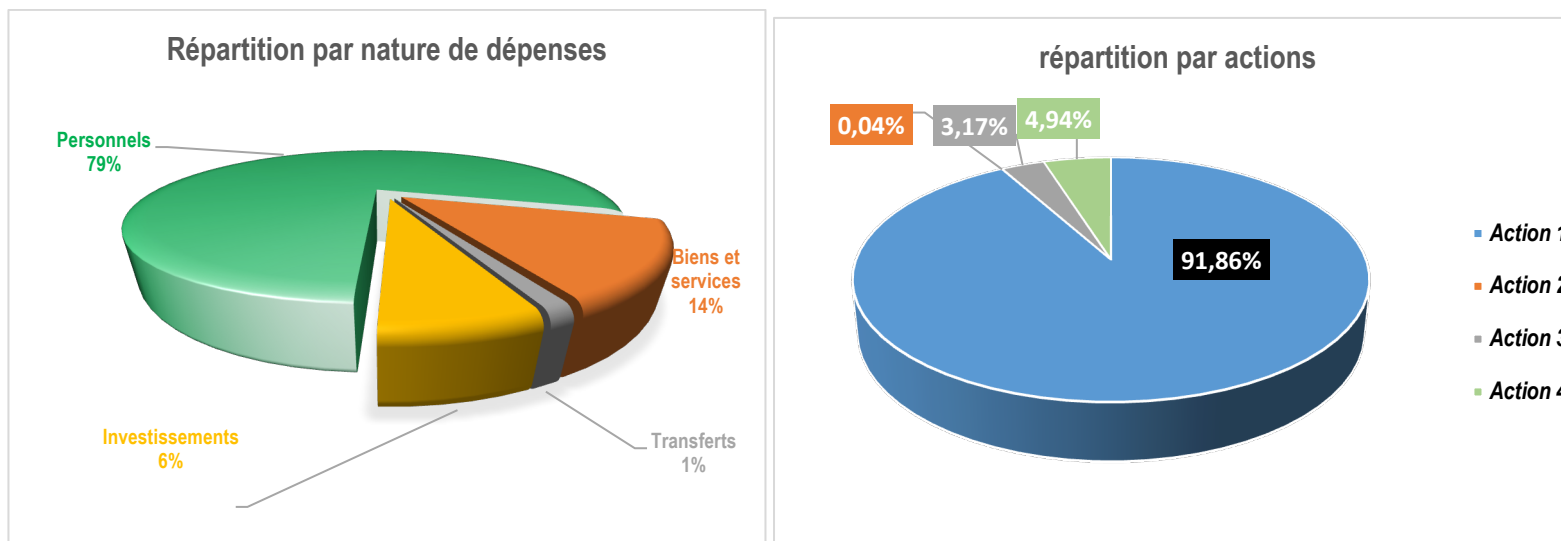
La dotation de l'action 1 « Coordination et animation du Ministère » représente la part la plus importante du budget du programme en raison du fait que la quasi-totalité des dépenses de personnel de tout le Ministère, d'un montant de **59 592 673 115** F CFA, y est inscrite.

A la faveur du collectif budgétaire, le budget du programme a connu une baisse de **3 317 656 592** FCFA passant de **70 251 166 013** FCFA à **66.933.509.421** FCFA soit -4,72%. Cette variation est observée non seulement sur les dépenses de personnels (**-5 457 647 786**) mais également sur les dépenses de biens et services (+2 139 991 194) de l'action « Coordination et animation du Ministère ».

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une hausse de **1 637 095 220** FCFA (+2,45%) pour ressortir à **68 570 604 641** FCFA. Cette augmentation est essentiellement observée sur les investissements (+**3 437 813 170**) destinés à prendre en charge les reliquats des marchés du projet « Faire les Audits et Etudes du MBPE » et les transferts (+**150 769 385**) de l'action « Coordination et animation du Ministère » pour la prise en charge de la rémunération des contractuels

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 12 : Répartition du budget Actuel Programme 1



Source : SIGOBE(31/01/2022)

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « ADMINISTRATION GENERALE » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

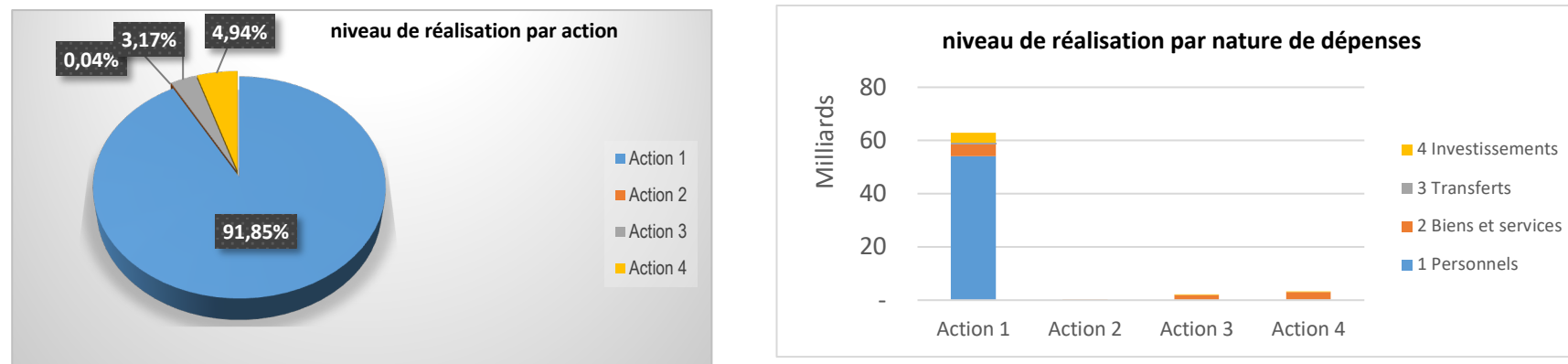
Tableau 80 : Exécution financière par action du programme 1

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2108301 Coordination et animation du ministère	50 463 525 865	54 049 806 459	3 793 350 928	4 444 302 509	684 484 098	751 697 266	0	3 646 011 911	54 941 360 891	62 891 818 145
2108302 Information et communication	0		25 000 000	26 500 000	0		0	0	25 000 000	26 500 000
2108303 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	14 350 000	6 600 000	1 482 925 730	1 893 784 759	0		333 442 500	270 325 586	1 830 718 230	2 170 710 345
2108304 Contrôle de l'exécution du budget	228 476 200	240 653 881	2 460 385 127	2 804 730 587	0		643 517 145	338 689 581	3 332 378 472	3 384 074 049
Total	50 706 352 065	54 297 060 340	7 761 661 785	9 169 317 855	684 484 098	751 697 266	976 959 645	4 255 027 078	60 129 457 593	68 473 102 539

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Le niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 13 : Niveau de réalisation du budget du Programme 1



Source : SIGOBE (31/01/2021)

Le budget actuel du Programme « Administration Générale », qui est de **68 570 604 641 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **68 473 102 539 F CFA**, soit un taux de **99,86%**. Le montant exécuté est constitué :

- de dépenses de personnel exécutées à 100% ;
- de biens et services exécutés à 98,95% ;
- d'investissement exécuté à 100 % ;
- de transfert exécuté à 100 %.

La dotation de l'action 1 « Coordination et animation du ministère » a été exécutée à hauteur de 99,85%. Cette performance s'explique par l'exécution de 100% des dépenses de personnel, de transferts, d'investissements et aussi par la prise en charge des dépenses liées au projet « Faire les Audits et Etudes du MBPE».

Concernant les crédits de l'action 2 « Information et communication », qui représentent 0,04% de la dotation du programme, ils affichent un taux d'exécution de 100%. Ces ressources ont essentiellement servi à assurer la communication et l'information des usagers sur les activités du Cabinet du MBPE à travers l'actualisation du site internet et l'animation des différentes plateformes de communication.

Pour ce qui est du budget de l'action 3 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières », il représente 3,17% de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 100%. Pour les dépenses de biens et services, les ressources ont servi à prendre en charge les prestations (sapeur-pompier, sécurité incendie, services de gardiennage, entretien des locaux, ascenseurs, installations électriques, climatiseurs, sanitaires et plomberie...) au sein de la cité financière. Elles ont également servi à couvrir les activités de la Fonction Financière Ministérielle et des ressources humaines notamment l'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024, du RAP 2020, des lettres d'engagement 2021, du manuel de Gestion des Ressources Humaines (GRH) ainsi que l'organisation des conférences budgétaires. Les dépenses d'investissement de cette action ont servi à acquérir de nouvelles cellules destinées à la salle des transformateurs électriques au sein de la cité financière.

Enfin, les crédits de l'action 4 « Contrôle de l'exécution du budget », qui représentent 4,94% de la dotation du programme, ont été exécutés à 99,96%. En dehors des dépenses de fonctionnement des services du Contrôleur Financier (CF) en central et en région, les dépenses de biens et services de cette action ont servi à la prise en charge du loyer du siège de la Direction du Contrôle Financier (DCF). Les ressources des dépenses d'investissements ont permis la réalisation de 04 projets de la DCF évoqués dans le tableau ci-dessous.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 81 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 1 : Approvisionnement en eau potable diverses localités de la Région du Bafing/BNETD	-	-	0	0	571 000 000	571 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	571 000 000	571 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2 : Faire les Audits et Etudes du MBPE	-	-	0	208 198 741	3 075 011 911	3 075 011 911
<i>Sur financement intérieur</i>				208 198 741	3 075 011 911	3 075 011 911
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3 : Réhabilitation de la cité financière	2013	2022	12 110 230 000	271 944 953	270 325 586	270 325 586
<i>Sur financement intérieur</i>			12 110 230 000	271 944 953	270 325 586	270 325 586
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 4 : Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local	2018	2024	1 785 312 985	110 000 000	109 991 401	109 991 401
<i>Sur financement intérieur</i>			1 785 312 985	110 000 000	109 991 401	109 991 401
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 5 : Renforcement des Outils de Contrôle et Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Volet Contrôle des Dépenses publiques	2018	2021	3 677 000 000	144 198 276	144 198 192	144 198 192
<i>Sur financement intérieur</i>			3 677 000 000	144 198 276	144 198 192	144 198 192
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 6 : Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier	2020	2026	13 922 000 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			13 922 000 000	22 500 000	22 500 000	22 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 7 : Réhabiliter les services de contrôle financier	2020	2022	354 000 000	42 000 000	61 999 988	61 999 988
<i>Sur financement intérieur</i>			354 000 000	42 000 000	61 999 988	61 999 988
<i>Sur financement extérieur</i>						
Total programme (Administration Générale)			31 848 542 985	798 841 970	4 255 027 078	4 255 027 078
<i>Total sur financement intérieur</i>			31 848 542 985	798 841 970	4 255 027 078	4 255 027 078
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 31/01/2022

Pour mener à bien ses missions, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget d'investissement global voté (entièrement sur financement intérieur) de 798 841 970 FCFA pour un portefeuille projet dont le coût total est évalué à 31 848 542 985 FCFA. Au cours de la gestion, cette dotation a connu une hausse de 3 456 185 108 FCFA pour s'établir à 4 255 027 078 FCFA en budget actuel, soit une hausse de 433%. Cette augmentation est essentiellement observée sur le projet « Faire les Audits et Etudes du MBPE » qui est passé de 208 198 741 FCFA à 3 541 969 230 FCFA (soit une hausse de 3 333 770 489 FCFA). L'ensemble du budget de 4 255 027 078 FCFA a été entièrement exécuté. Cette performance a été possible grâce aux projets suivants :

Le projet « **Réhabilitation de la cité financière** », d'un coût total de 12 110 230 000 F CFA, a démarré en 2013. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2021 est de 270 325 586 FCFA pour l'acquisition de nouvelles cellules destinées à la salle des transformateurs électriques au sein de la cité financière.

Le projet « **Faire les Audits et Etudes du MBPE** » avec un montant en Crédits de Paiement (CP) de 3 075 011 911 FCFA pour :

- la sélection d'un prestataire pour la mise en place et la réalisation d'une stratégie pour l'optimisation des coûts de télécommunication du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et structures sous tutelle ;
- la convention avec le BNETD pour la réalisation d'une étude sur la fiscalité du développement du secteur agricole ;
- la convention avec le BNETD pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale en Côte d'Ivoire ;
- l'assistance technique sur les dispositifs de renforcement d'audit interne du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- le renforcement du système d'archivage de la gestion électronique des documents ainsi que leur accès interne et externe ;
- l'assistance technique à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de budgétisation stratégique.

Le projet « **Construire et réhabiliter les représentations du Contrôle Financier à l'échelon local** », d'un coût total de 1 785 312 985 F CFA, a démarré en 2018. Le montant de 109 991 401 FCFA prévu en 2021 pour l'acquisition d'un bâtiment devant abriter les locaux du Contrôle Financier de Touba, la construction du service de Contrôle Financier de Séguéla et l'équipement des locaux du Contrôle Financier de la localité d'Adzopé.

Le projet « **Renforcement des Outils de Contrôle et Mise en Œuvre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) Volet Contrôle des Dépenses publiques** », d'un coût total de 3 677 000 000 F CFA a démarré en 2018. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2021 est de 144 198 192 FCFA, pour la conception d'une base de données, l'équipement et l'entretien des services du Contrôle Financier et la formation des acteurs.

Le projet « **Construction du Siège de la Direction du Contrôle Financier** », d'un coût total de 13 922 000 000 F CFA, a démarré en 2020. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2021 est de 22 500 000 FCFA, pour la réalisation des études architecturales et techniques.

Le projet « **Réhabiliter les services de contrôle financier** », d'un coût total de 354 000 000 F CFA a démarré en 2020. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour 2021 est de 61 999 988 FCFA pour la réhabilitation des locaux de la Direction du Contrôle Financier.

II.2. Évolution des effectifs

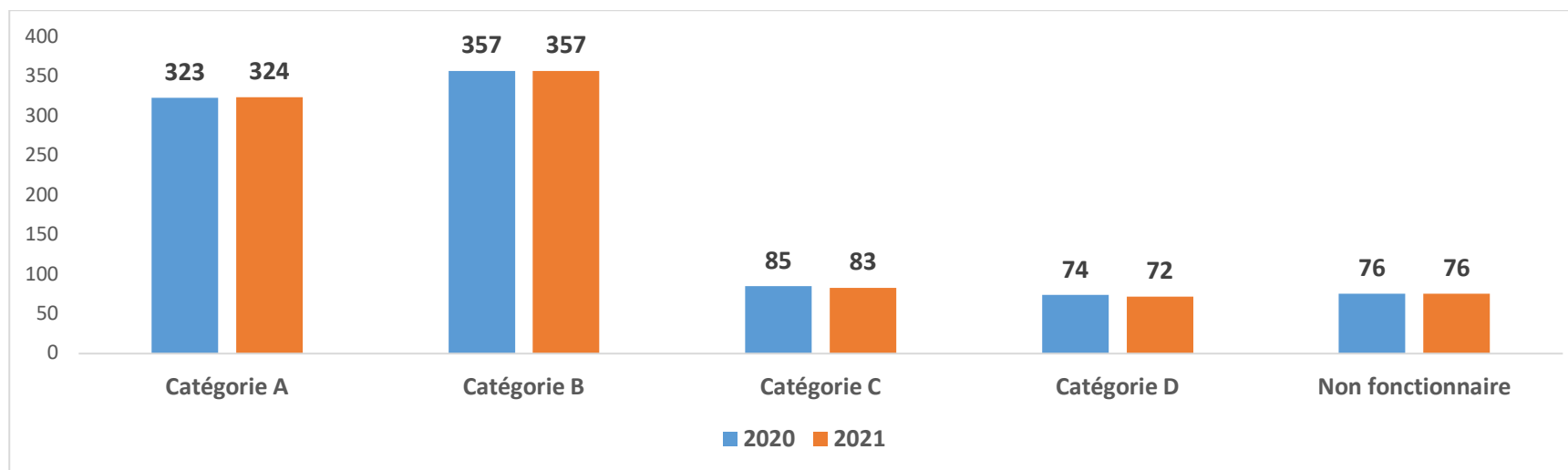
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 82 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif en fin 2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Effectif en fin 2021
Catégorie A	323	6	-	6	5	324
Catégorie B	357	4	-	4	4	357
Catégorie C	85	1	-	1	3	83
Catégorie D	74	0	-	0	2	72
Non fonctionnaire	76	0	-	0	0	76
TOTAL	915	11	-	11	14	912

Source : CABINET MBPE /DAAF/DCF/ CATALOGUE DES MESURES NOUVELLES

Figure 14 : Répartition du personnel du Programme 1 par catégorie



Source : DAAF/MBPE

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le programme « Administration Générale » compte à ce jour **912** agents dont 36% de catégorie A, 39% de catégorie B, 9% de catégorie C, 8% de catégorie D et 8% de non fonctionnaires. Comparativement à 2020 (915 agents), le programme a connu en 2021, une diminution de son effectif de 03 agents, par l'effet combiné de 11 recrutements et de 14 départs pour cause de décès (04) et retraite (10).

L'effectif actuel du programme a largement contribué à l'atteinte des résultats, en témoignent les indicateurs de performance évoqués plus bas.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'année 2021 a été marquée par le déploiement d'efforts importants en matière de coordination du PAS du Ministère à travers des réunions trimestrielles de suivi avec les Directions Générales.

En plus de cette coordination, le programme a mené d'autres activités notamment :

- la coordination des activités de mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des finances publiques ;
- l'organisation, par le comité d'affectation, de séances d'entretiens en vue d'affecter les nouveaux agents mis à la disposition du Ministère ;
- le transfert des dotations au profit des institutions non judiciaires et l'exécution des budgets des passifs audités par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- l'élaboration et la présentation du DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère devant les 02 chambres du parlement ;
- l'élaboration du RAP 2020 du Ministère ;
- l'élaboration et l'édition d'un guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion des ministères ;
- l'élaboration et la validation d'un guide de la soutenabilité et des outils de vérification par le CF ;
- la construction du système d'information décisionnel du Contrôle financier ;
- la conception et la validation du code d'éthique de la DCF ;
- l'affectation des contrôleurs financiers dans les collectivités territoriales et districts autonomes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 83 : Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère				
Taux de publication des 05 documents types sur le site du ministère	%	100	90	100
Taux de réalisation des critères de performance relevant du MBPE arrêtés avec le FMI	%	-	85	Non Evalué
Taux de réalisation des activités de CONAFIP relevant du cabinet du MBPE	%	80,7	75	80,7
OS 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières				
Taux de couverture des besoins en personnel des programmes	%	270,4	75	100
OS 3 : Assurer un meilleur suivi de l'exécution du budget				
Taux de respect des procédures d'exécution des dépenses publiques	%	88,61	95	96,16%
Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF	Jours ouvrés	3.36	5	5

Source : DPPD-PAP 2021-2023 Cabinet MBPE/DAAF/DCF

Pour 2021, le Programme « Administration Générale » est articulé autour de trois (03) objectifs spécifiques et six (06) indicateurs de performance adossés à des cibles (06) précises. Toutefois, l'indicateur « Taux de réalisation des critères de performance relevant du MBPE arrêtés avec le FMI » n'a pas fait l'objet d'évaluation en raison du fait qu'aucun programme n'a été arrêté avec le FMI en 2021. L'analyse suivante porte sur les cinq (05) indicateurs qui ont fait l'objet d'évaluation.

Objectif Spécifique 1 « Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère »

Indicateur 1 : Taux de publication des 05 documents types sur le site du ministère

Source de données : Rapport d'activités cabinet

Mode de calcul : (Nombre de documents types publiés/ Nombre de documents types à publier) x 100

Valeurs cibles : 90% en 2021 ; 95% en 2022 et 97% en 2023

Analyse de l'indicateur : en 2021, les 05 documents types ont été publiés sur le site du Ministère (<https://budget.gouv.ci/>), soit un taux de réalisation de 100% pour une cible de 90%. Ce sont :

- ❖ la Loi de Finances portant budget de l'Etat ;
- ❖ le rapport sur l'exécution budgétaire ;
- ❖ le rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics ;
- ❖ le rapport sur l'exécution budgétaire des entreprises publiques ;
- ❖ le budget citoyen.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités de Comité National de suivi de la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques (CONAFIP) relevant du cabinet du MBPE

Source de données : Rapport d'activités CONAFIP/Cabinet

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100

Valeurs cibles : 75% en 2021 ; 80% en 2022 ; 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le plan d'actions 2021 du schéma directeur de la réforme des finances publiques 2018-2021 comprend 83 activités dont 67 ont été entièrement exécutées, soit un taux d'exécution physique de 80,7% pour une cible de 75%. Cette performance s'explique par un meilleur séquençage et une appropriation des réformes par les structures bénéficiaires et un renforcement du mécanisme de suivi des réformes.

Les ressources prévues en 2021 au titre du CONAFIP s'élèvent à 2,187 milliards de FCFA dont 1,902 milliards inscrits au budget du Ministère ont fait l'objet de mandatement.

Objectif Spécifique 2 « Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières »

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en personnel des programmes

Source de données : Rapport d'activités DAAF

Mode de calcul : (Nombre d'agents affectés / nombre d'agents sollicités par les Responsables de Programmes) x 100

Valeurs cibles : 75% en 2021 ; 80% en 2022 et 84% en 2023

Analyse de l'indicateur : En 2021, tous les besoins exprimés (608 agents) au niveau du Ministère ont été satisfaits, soit un taux de couverture de 100%. Ce taux, en hausse de 25 points par rapport à la cible de 75% s'explique par la forte sollicitation du MBPE en termes de mise à disposition. Il s'agit notamment :

- ❖ des agents contractuels en service dans les structures du MBPE admis aux concours administratifs, qui sont systématiquement affectés dans leur structure d'origine pour leur permettre de continuer à tenir leur poste de travail et garantir ainsi le bon fonctionnement des services ;
- ❖ des agents (hors MBPE) bénéficiant d'avis favorable des responsables des structures ou programmes et ceux faisant l'objet de mise à disposition électronique pour répondre à des besoins spécifiques.

Il convient tout de même d'indiquer que le recul du taux de couverture (100% en 2021 contre 270,4% en 2020) traduit la volonté du Ministère de prendre des dispositions pour limiter au mieux les affectations en son sein tout en insistant seulement sur la satisfaction des besoins exprimés.

Toutefois, en vue de juguler le flux important des fonctionnaires vers le MBPE, Monsieur le Premier Ministre a adressé le courrier n°1196/CAB-PM/DC/DCA-CS/CT-TA au Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration pour suspendre les affectations de fonctionnaires dans certains Ministères dont le MBPE.

Objectif spécifique 3 « Assurer le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat » a deux (2) indicateurs, à savoir :

Indicateur 1 : Taux de respect des procédures d'exécution des dépenses publiques

Source de données : Rapport d'activités DCF

Mode de calcul : (Nombre de dossiers ayant fait l'objet de différé et/ou de rejet durant une période donnée / nombre total des dossiers traités durant la même période) x100

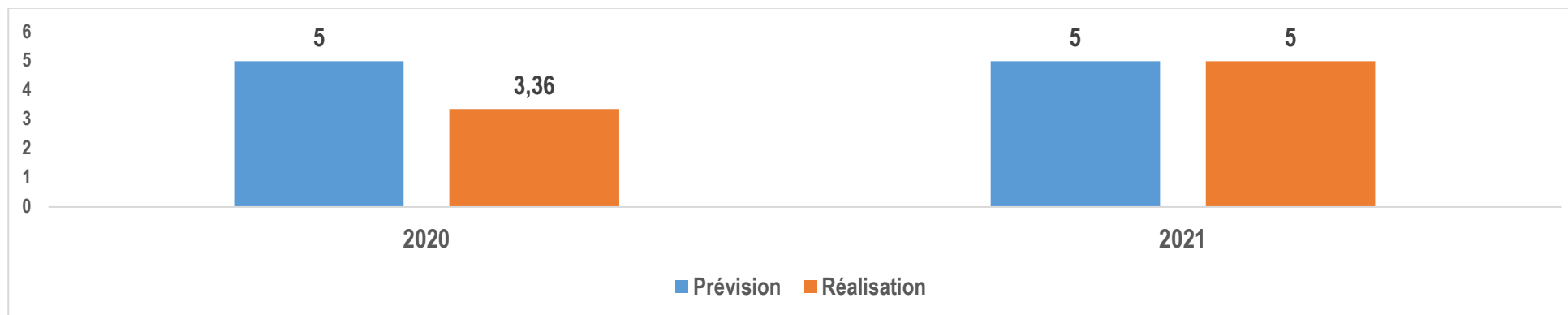
Valeurs cibles : 95% en 2021 ; 97% en 2022 et 98% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet d'apprécier la capacité d'encadrement et de conseil des acteurs de la chaîne budgétaire par les services de Contrôle Financier. Dans le DPPD-PAP 2021-2023, la formule de calcul de cet indicateur comporte une erreur au regard des cibles fixées. En effet, il s'agit de rapporter le nombre de dossiers visés au nombre total des dossiers traités.

En 2021, sur un ensemble de 366 048 dossiers reçus par les Services du CF, 351 991 ont été visés soit un taux de 96,16% pour une cible de 95%. Il faut relever que l'année 2021 a été marquée par un changement de paradigme dans la procédure d'exécution de la dépense publique (Gestion en budget programme et introduction d'un nouvel outil de gestion des dépenses : SIGOBE) et une augmentation significative de dossiers traités par les Services de CF de 2020 à 2021 (278 921 à 366 048 soit une hausse de 63 939 dossiers), du fait du nombre croissant de services dépensiers de l'État entraînant une augmentation de la charge de travail des contrôleurs financiers. Malgré cet état de fait, la cible de 95% a été dépassée grâce aux dispositifs d'appui-conseils déployés par les services de CF.

Indicateur 2 : Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF

Figure 15 : Délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF



Source : DCF/MBPE

Source de données : Rapport d'activités DCF

Mode de calcul : Somme totale des jours de traitement des dossiers / nombre total des dossiers traités

Valeurs cibles : 5 jours ouvrés en 2021 ; 5 jours ouvrés en 2022 et 5 jours ouvrés en 2023

Analyse de l'indicateur : En 2021, malgré l'augmentation du volume des dossiers par rapport aux années précédentes (278 921 dossiers en 2020 à 366 048 en 2021), la cible de 5 jours par dossier traité a été atteinte. Cette performance résulte des efforts faits par la DCF dans la poursuite du déploiement du Système de Gestion des Dossiers et des délais (SYGDOS) qui est l'outil de gestion des délais installé dans les services du Contrôle Financier (CF).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, il a été retenu les points forts suivants :

- le renforcement du dispositif de suivi du PAS à travers des réunions périodiques ;
- l'adoption d'une méthodologie participative en vue de l'élaboration du DPPD-PAP, du RAP et des lettres d'engagement de performance ;
- le renforcement du dispositif de suivi des investissements à travers l'élaboration d'une situation mensuelle d'exécution et d'interpellation des responsables des programmes ;
- le développement de nouveaux outils pour le contrôle financier (guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion des Ministères, guide de la soutenabilité et des outils de vérification, système d'information décisionnel et code d'éthique) ;
- l'affectation des contrôleurs financiers dans les collectivités territoriales et districts autonomes.

Toutefois, les difficultés suivantes sont à relever :

- l'absence d'un cadre organique qui est un outil fondamental pour une meilleure planification et gestion des effectifs ;
- les difficultés d'affectation des agents mis à la disposition du Ministère ;

- l'appropriation insuffisante par certaines structures du nouvel outil d'exécution du budget (SIGOBE) et la méconnaissance des procédures par certains acteurs entraînant des lenteurs dans le traitement des dossiers;
- l'insuffisance dans la définition des indicateurs de performance ;
- l'insuffisance des moyens de mobilité des CF et de leurs collaborateurs.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- identifier l'ensemble des postes de travail, définir les profils desdits postes et déterminer les effectifs appropriés du point de vue quantitatif et qualitatif (type d'emploi et de compétences recherchés) ;
- renforcer les activités du comité d'affectation des agents au Ministère ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sur le SIGOBE et les procédures d'exécution du budget;
- poursuivre la sensibilisation des acteurs à la culture de planification, de suivi-évaluation et à la définition des indicateurs de performance.
- acquérir des véhicules pour les Contrôleurs Financiers et leurs collaborateurs.

CONCLUSION PARTIELLE

Il ressort de l'exercice 2021 que le programme « Administration Générale » a enregistré une bonne performance à travers l'atteinte des résultats de 04 indicateurs sur 05 soit un taux de réalisation global de 80%. Les indicateurs dont les cibles ont été atteintes sont :

- Taux de publication des 05 documents types sur le site du Ministère ;
- Taux de réalisation des activités de CONAFIP relevant du cabinet du MBPE ;
- Taux de couverture des besoins en personnel des programmes ;
- délai moyen de traitement des dossiers soumis au visa du CF.

Quant à l'indicateur dont la cible n'a pas été atteinte (Taux de respect des procédures d'exécution des dépenses publiques), une action de renforcement de capacités prévue en 2022 permettra d'améliorer cette performance.

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire, il est ressorti un taux de 99,86% avec une prédominance des dépenses de personnel (79% des dépenses du programme) exécutées à 100%. Les investissements du programme ont quant à eux été exécutés à hauteur de 100%.

En définitive, les résultats obtenus par le programme « Administration Générale » sont satisfaisants malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités. La prise en compte des recommandations permettra d'améliorer les résultats au cours de l'exercice 2022.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DOUANE »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Douanes le 03 Mai 2017, **Monsieur DA Pierre Alphonse**, Administrateur Général des Services Financiers, est le Responsable du Programme 2 « Douane » depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires ;
- de préparer et suivre les accords douaniers bilatéraux et multilatéraux ;
- de recouvrer les recettes de porte et sécuriser le territoire économique national ;
- de participer, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intégration Africaine et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances, au suivi, à l'harmonisation et à la mise en œuvre des instruments douaniers d'intégration sous régionale et africaine, notamment l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA et l'APE ;
- de participer, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intégration Africaine et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires en matière douanière.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme « Douane », élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Tableau 84 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme Douane

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 2 : Accroître les recettes douanières	RS 2 : mobilisation des recettes douanières accrue	IP 2.1 : Taux de réalisation des objectifs des recettes douanières	Recettes totales mobilisées / Objectif de recettes Source : Rapport d'activités DGD

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Douane » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 2 du Ministère, à savoir « Accroître les recettes douanières » mesuré par un indicateur qui est le taux de réalisation des objectifs de recette.

I.2. Financement du programme

Tableau 85: Exécution financière du programme 2

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière						
2 Biens et services	2 447 148 466	2 447 148 466	2 212 492 925	2 212 492 925	0	100%
4 Investissements	10 948 665 580	10 948 665 580	7 965 346 584	7 965 346 584	0	100%
Total 2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière	13 395 814 046	13 395 814 046	10 177 839 509	10 177 839 509	0	100%
2208402 Gestion des ressources informatiques						
2 Biens et services	20 703 711	20 703 711	14 487 000	14 487 000	0	100%
4 Investissements	541 148 996	541 148 996	819 592 824	819 592 824	0	100%
Total 2208402 Gestion des ressources informatiques	561 852 707	561 852 707	834 079 824	834 079 824	0	100%
2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux						
2 Biens et services	41 309 688	41 309 688	1 613 115 153	1 604 947 868	8 167 285	99,49%
Total 2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux	41 309 688	41 309 688	1 613 115 153	1 604 947 868	8 167 285	99,49%
2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières						
2 Biens et services	65 597 910	65 597 910	45 786 435	45 786 435	0	100%
Total 2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières	65 597 910	65 597 910	45 786 435	45 786 435	0	100%
Synthèse des natures de dépense						
2 Biens et services	2 574 759 775	2 574 759 775	3 885 881 513	3 877 714 228	8 167 285	99,79%
4 Investissements	11 489 814 576	11 489 814 576	8 784 939 408	8 784 939 408	0	100%
TOTAL	14 064 574 351	14 064 574 351	12 670 820 921	12 662 653 636	8 167 285	99,94%

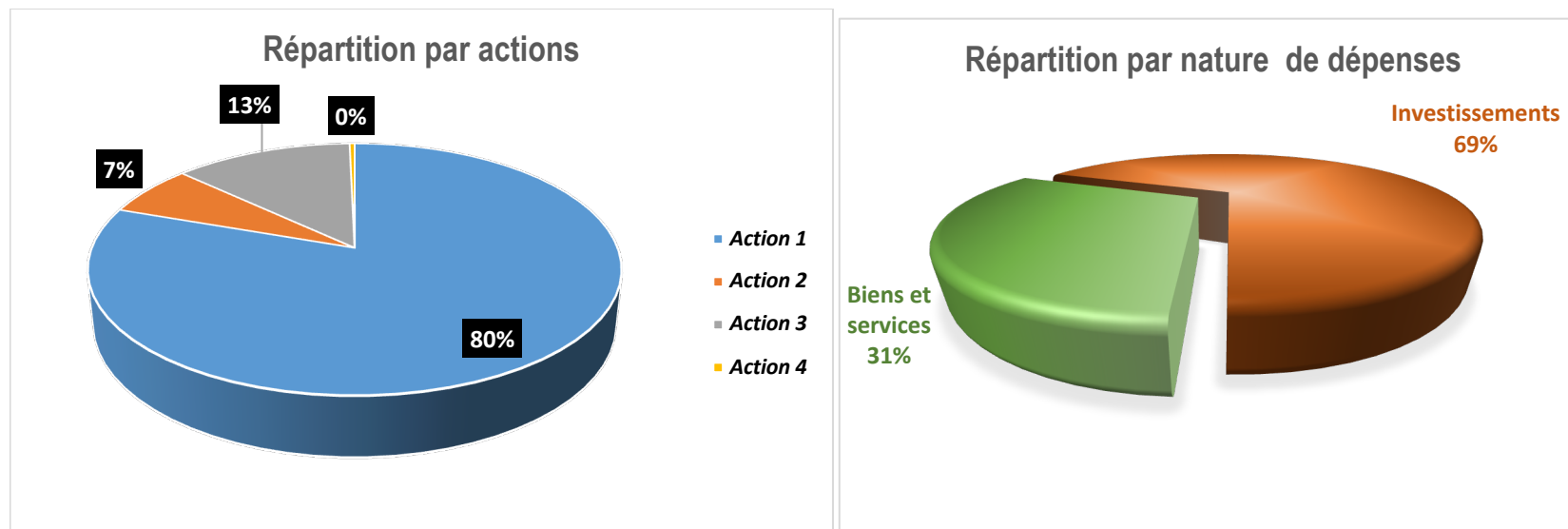
Source : RAP 2020 / Loi des Finances initiale 2021/Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

En 2021, les ressources du programme « Douane » inscrites dans la Loi de Finances Initiale s'élèvent à **14 064 574 351** F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services avec 18 % du budget voté et les investissements (82%).

La dotation de l'action 1 « Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière » représente la part la plus importante du budget du programme en raison du fait que les dépenses d'investissement, d'un montant de **10 948 665 580** F CFA y sont inscrites. Le budget initial n'a pas connu de modification à l'issue du collectif budgétaire. En revanche, le niveau de dotation du budget actuel enregistre une baisse de 1 393 753 430 F CFA (-10%) par rapport au collectif pour s'établir à **12 670 820 921** F CFA. Les aménagements enregistrés portent sur le niveau des dotations des investissements de l'action 1 « Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière » qui connaissent une baisse de 2 983 318 996 F CFA, contre une hausse de 1 571 805 465 F CFA du niveau des dotations des biens et services de l'action 3 « Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux » pour prendre en charge le remboursement du Droit Unique de Sortie (DUS).

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 16 : Répartition du budget actuel du Programme 2



Source : SIGOBE (31/01/2022)

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « DOUANE » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

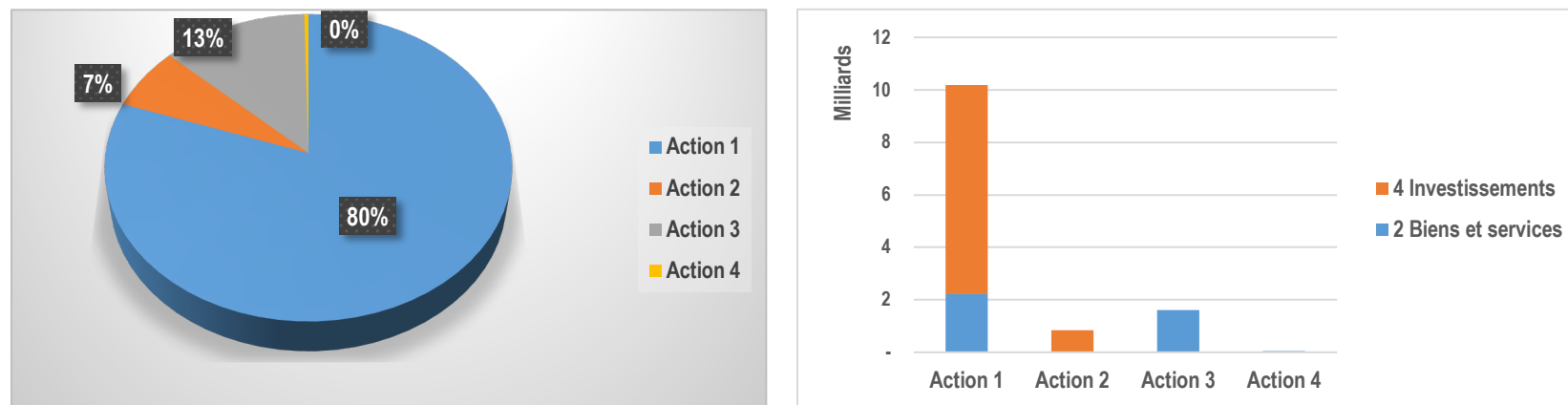
Tableau 86 : Exécution financière par action du programme 2

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2208401 Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière			2 272 998 601	2 212 492 925			4 756 219 970	7 965 346 584	7 029 218 571	10 177 839 509
2208402 Gestion des ressources informatiques			14 491 500	14 487 000			31 708 370	819 592 824	46 199 870	834 079 824
2208403 Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux			1 001 012 515	1 604 947 868					1 001 012 515	1 604 947 868
2208404 Emission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières			43 851 804	45 786 435					43 851 804	45 786 435
Total	0	0	3 332 354 420	3 877 714 228	0	0	4 787 928 340	8 784 939 408	8 120 282 760	12 662 653 636

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 au 31/01/2022

Le niveau de réalisation du budget par actions et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 17 : Niveau de réalisation du budget actuel du Programme 2



Source : SIGOBE (31/01/2022)

Le budget actuel du Programme « Douane » est de **12 670 820 921 F CFA** destiné aux activités des services de la Direction Générale des Douanes. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de **12 662 653 636 FCFA F CFA**, soit un taux de **99,94%** réparti comme suit :

- dépenses de biens et services exécutées à hauteur de **99,79%** ;
- dépenses d'investissements exécutées à hauteur de **100%**.

La dotation relative à l'action 1 « Pilotage, suivi et évaluation de l'administration douanière », qui concentre **80,3%** des ressources du Programme, a été entièrement exécutée. Cette performance s'explique par la transversalité de cette action qui a des activités au sein de toutes les directions du programme.

Le budget de l'action 2 « Gestion des ressources informatiques », qui représente **6,6%** des ressources du programme a été totalement exécuté en vue d'assurer le bon fonctionnement du Système de Dédouanement Automatique (SYDAM).

Les crédits de l'action 3 « Contrôle des opérations douanières et gestion des contentieux », représentant **12,7%** des ressources du Programme, ont été exécutés à **99,49%**. En effet, la mission de protection économique de ce programme exige une implication conséquente dans ce sens.

La dotation budgétaire de l'action 4 « Émission, recouvrement et comptabilisation des recettes douanières », qui concentre **0,4%** du budget alloué au programme a été également entièrement exécutée. Cette action regroupe les dépenses de fonctionnement des services de Recette, services Douaniers au port et à l'aéroport.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 87 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 1 : Réhabiliter les Casernes des Douanes	2015	2022	2 000 000 000	232 964 384	231 912 049	231 912 049
Sur financement intérieur			2 000 000 000	232 964 384	231 912 049	231 912 049
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Réhabiliter les Bureaux des Douanes	2017	2022	597 469 797	35 502 204	35 299 802	35 299 802
Sur financement intérieur			597 469 797	35 502 204	35 299 802	35 299 802
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Acquérir les Scanners/ Direction Générale des douanes	2016	2022	19 730 195 459	2 675 314 672	4 240 609 013	4 240 609 013
Sur financement intérieur			19 730 195 459	2 675 314 672	4 240 609 013	4 240 609 013
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Réhabiliter les Bureaux frontières Douanes	2020	2023	900 000 000	575 314 055	564 209 343	564 209 343
Sur financement intérieur			900 000 000	575 314 055	564 209 343	564 209 343
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Construction bureaux des Douanes	2021	2022	17 044 628 640	2 000 000 000	607 201 469	607 201 469
Sur financement intérieur			17 044 628 640	2 000 000 000	607 201 469	607 201 469
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Acquérir des serveurs (Refonte système d'information des Douanes)	2015	2020	2 790 584 536	541 148 996	819 592 824	819 592 824
Sur financement intérieur			2 790 584 536	541 148 996	819 592 824	819 592 824
Sur financement extérieur						
Projet 7 : Réhabiliter les bâtiments Administratifs/DGD	2018	2021	1 063 507 233	282 850 953	268 365 827	268 365 827
Sur financement intérieur			1 063 507 233	282 850 953	268 365 827	268 365 827
Sur financement extérieur						
Projet 8 : Acquérir et installer les Services Radio / Douanes	2016	2020	995 900 000	50 000 000	49 873 880	49 873 880
Sur financement intérieur			995 900 000	50 000 000	49 873 880	49 873 880
Sur financement extérieur						
Projet 9: Créer une base navale en Douane	2021	2023	2 642 000 000	596 719 312	49 998 960	49 998 960
Sur financement intérieur			2 642 000 000	596 719 312	49 998 960	49 998 960
Sur financement extérieur						
Projet 10 : Équiper la Direction Générale des Douanes / LPSI	2021	2022	2 121 362 600	0	1 551 175 648	1 551 175 648
Sur financement intérieur			2 121 362 600	0	1 551 175 648	1 551 175 648
Sur financement extérieur						
Projet 11: Renforcer les équipements de transmission des Douanes / LPSI	2021	2022	50 000 000	0	49 807 800	49 807 800
Sur financement intérieur			50 000 000	0	49 807 800	49 807 800
Sur financement extérieur						
Projet 12: Réhabiliter les casernes et bureaux des Douanes/LPSI	2021	2022	956 309 312	0	316 892 793	316 892 793
Sur financement intérieur			0	0	316 892 793	316 892 793
Sur financement extérieur						

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 13: Gérer les Dépenses d'Investissement LPSI / DGD			0	4 500 000 000	0	0
Sur financement intérieur			0	4 500 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Total programme (Douane)			49 935 648 265	11 489 814 576	8 784 939 408	8 784 939 408
Total sur financement intérieur			49 935 648 265	11 489 814 576	8 784 939 408	8 784 939 408
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Système d'information budgétaire (31-01-2021)

La dotation budgétaire actuelle relative aux investissements du Programme « Douane », au titre de l'année 2021, est de **8 784 939 408 FCFA**, uniquement financé par les ressources intérieures. Ces crédits ont été entièrement consommés. Cette performance est due à la réalisation de certains projets, notamment :

Le projet « **Refonte du système d'information des Douanes (data center des Douanes)** », d'un coût total de 2 790 584 536 FCFA a démarré en 2015. Le montant en Crédits de Paiement (CP) programmé pour l'année 2021 de 819 592 824 FCFA a été entièrement exécuté pour l'achat de serveurs en vue de la sécurisation des opérations de dédouanement ;

Le projet « **Acquérir et installer le service radio /Douanes** », d'un coût total de 995 900 000 FCFA a démarré en 2016. Le budget actuel programmé en 2021 d'un montant de 49 873 880 CFA a été entièrement exécuté pour l'achat d'équipements (VHF et HF) et de radios (pocs et DMR) ;

Le projet « **Réhabiliter les casernes des Douanes** », d'un coût total de 2 000 000 000 FCFA a démarré en 2015. Le budget actuel programmé en 2021 d'un montant de 231 912 049 FCFA a été entièrement exécuté pour la réhabilitation des locaux du bureau des Douanes de Takikro ;

Le projet « **Réhabiliter les bureaux des Douanes** », d'un coût total de 597 469 797 FCFA a démarré en 2017. En 2021, il a été doté d'un budget actuel de 35 299 802 FCFA, entièrement exécuté pour la réhabilitation des locaux du Bureau des douanes de Pogo ;

Le projet « **Réhabiliter les bureaux frontières des Douanes** », d'un coût total de 900 000 000 FCFA a démarré en 2020. En 2021, il a été doté d'un budget actuel de 575 209 343 FCFA, entièrement exécuté pour la réhabilitation des locaux de la Direction Régionale de Man ;

Le projet « **Acquérir les scanners/ Direction Générale des Douanes** », a démarré en 2016 avec un coût total de 19 730 195 459 FCFA. Le budget actuel programmé en 2021 d'un montant de 4 240 609 013 FCFA a été entièrement exécuté pour l'acquisition et la mise en exploitation d'un scanner, la maintenance de 11 scanners sur les 13 acquis et la construction de 02 plateformes d'exploitation de scanners au port d'Abidjan et à Takikro.

II.2. Évolution des effectifs

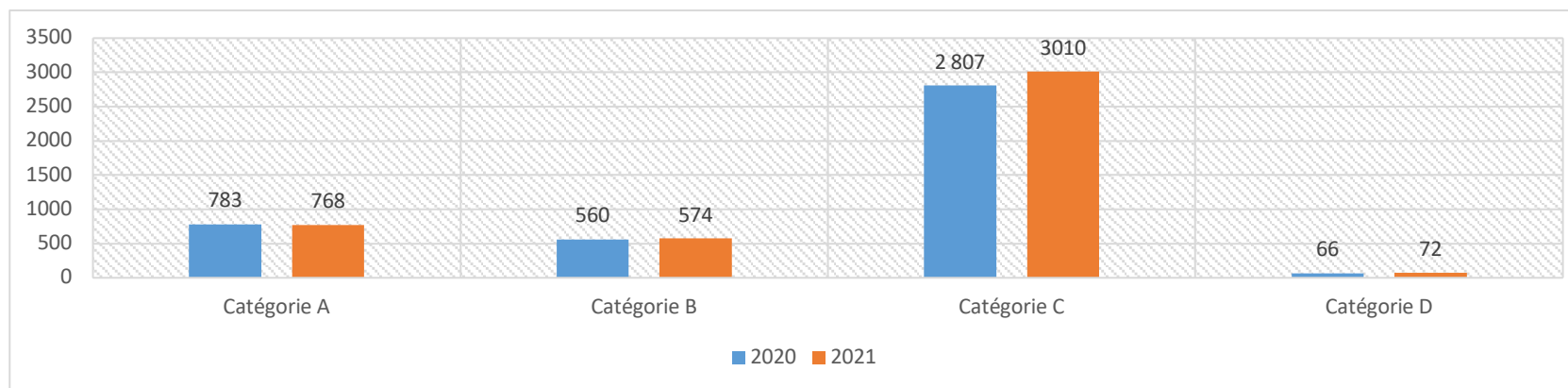
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 88 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

Catégorie	Effectif en fin 2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	Effectif en fin 2021
Catégorie A	783	18	-	18	33	768
Catégorie B	560	27	-	27	13	574
Catégorie C	2 807	248	-	248	45	3010
Catégorie D	66	6	-	6	0	72
TOTAL	4 216	299	-	299	91	4 424

Source : DRH/DGD

Figure 18 : Répartition du personnel par catégorie du Programme 2



Source : DRH/DGD

Le programme « Douane » compte à ce jour **4 424** agents dont 17% de catégorie A, 13% de catégorie B, 68% de catégorie C, 2% catégorie D. Comparativement à 2020 (4216 agents), le programme a connu en 2021 une augmentation de son effectif de 208 agents par l'effet combiné de 299 recrutements (248 agents d'encadrement) et de 91 départs pour diverses raisons.

Pour une meilleure planification de ses ressources humaines, le programme entend établir une matrice prévisionnelle des besoins sur 3 et 5 ans et inscrire dans son plan d'action sectoriel la conférence des effectifs qui permettra de faire un examen approfondi des besoins en personnel et de l'évolution de l'effectif en Douane.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'année 2021, grâce à une bonne gouvernance, un engagement et une implication sans faille des services opérationnels et d'appui, la Direction Générale des Douanes a atteint une performance exceptionnelle dans la réalisation des recettes. Ainsi, pour un objectif de 2 056,5 milliards FCFA, les Douanes ivoiriennes ont réalisé 2 218,8 milliards FCFA, soit une plus-value de 162,3 milliards FCFA (107,9%).

À titre d'illustration, le schéma directeur du système d'information a été élaboré, fournissant à la DGD un cadre d'orientation pour la modernisation de son système d'information. De même, l'extension du module Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT1) au transit par voie ferroviaire entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso et l'interconnexion des systèmes douaniers de la Côte d'Ivoire et du Niger pour les envois routiers viennent renforcer la sécurisation du transit inter-état. En outre, la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux Bureaux frontières (NOE, Takikro et Niablé) et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) ont permis de renforcer la surveillance des opérations douanières. Enfin, des résultats remarquables ont été enregistrés au niveau de la facilitation des échanges et de la lutte contre la fraude et les prohibitions.

Ces résultats, bien que satisfaisants, ne doivent pas occulter les énormes défis qui attendent les douanes ivoiriennes en 2022. L'atteinte de ses objectifs de recettes nécessitera de la part de l'Administration des douanes la mobilisation de toutes ses compétences et l'implication de toutes les parties prenantes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 89 : Evolution des indicateurs du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gestion de l'administration des douanes				
Taux de réalisation du PAS de la Douane	%	72,97	90	84,31
Objectif spécifique 2 : renforcer la lutte contre la fraude douanière et la contrebande				
Taux d'efficacité des contrôles de Marchandises Générales	%	5,1	3	5,4
Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières				
Taux de recouvrement des droits et taxes	%	94,4	95	100
Taux de recouvrement des droits compromis	%	98	95	98

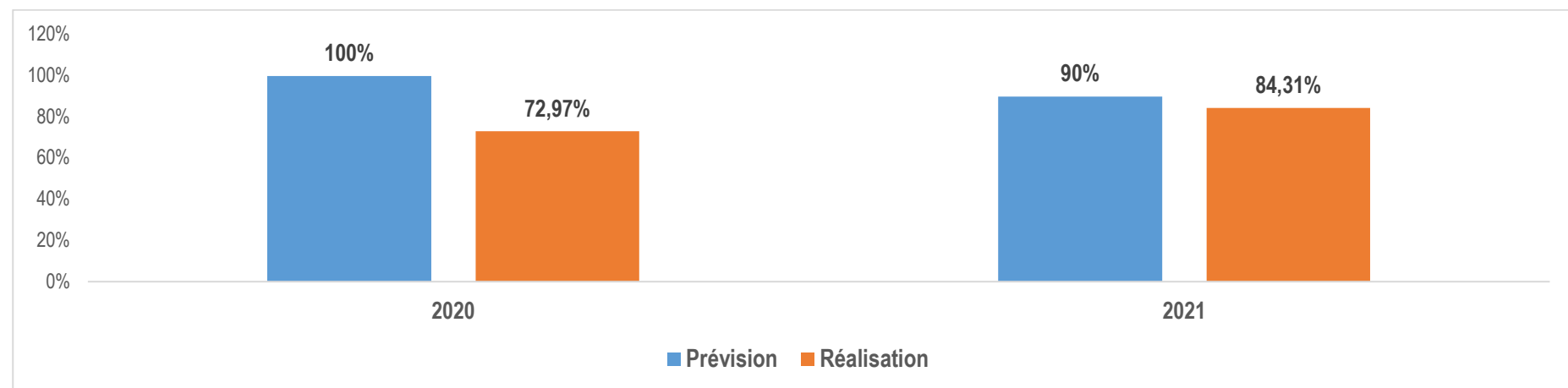
Source : DSEE/DGD

Pour 2021, l'analyse détaillée des résultats des objectifs spécifiques du Programme « Douane » porte sur quatre (4) indicateurs définis dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Objectif spécifique 1 « Améliorer la gestion de l'administration des douanes »

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS de la Douane

Figure 19 : Taux de réalisation du PAS de la Douane



Source : DSEE/DGD

Source de données : Rapport d'activités DGD

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / nombre d'activités prévues) x100

Valeurs cibles : 90% en 2021 ; 95% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : la Direction Générale des Douanes a identifié et planifié dans son Plan d'Actions Stratégiques treize (13) projets déclinés en trente (30) actions, elles-mêmes subdivisées en cent deux (102) activités. À fin décembre 2021, le programme a exécuté 86 activités sur 102, soit un taux d'exécution de 84,31% pour une cible de 90%. La non atteinte de la cible s'explique par le retard accusé par certains prestataires. Cette situation a constitué une contrainte majeure à la finalisation de certains projets, c'est le cas par exemple de :

- l'acquisition d'un scanner pour le Bureau frontière de Takikro et la construction de la plateforme : pour ce projet, un prestataire a été sélectionné à la suite d'un appel d'offres en 2021. À ce jour, le chantier a démarré avec les travaux de terrassement et l'implantation de l'emprise du projet. La fin des travaux est prévue pour fin 1er trimestre 2022 et la mise en exploitation pour le 2ème trimestre 2022 ;
- l'installation du scanner à l'importation pour la Direction des Services Douaniers du Port et des Services Spéciaux (DSDPSS) : le retard est dû au non-respect du planning d'exécution des travaux par NUCTECH, un des prestataires. La phase test du scanner est prévue pour la fin du mois de janvier 2022 et la mise en exploitation de l'équipement pour le mois de février 2022 ;
- la réalisation des travaux de réhabilitation des bâtiments du Bureau des Douanes de Booko (DR Man) : les travaux ne sont pas encore achevés pour des raisons évoquées plus haut (retard des prestataires).

Toutes ces activités sont proposées pour être reconduites dans le PAS 2022.

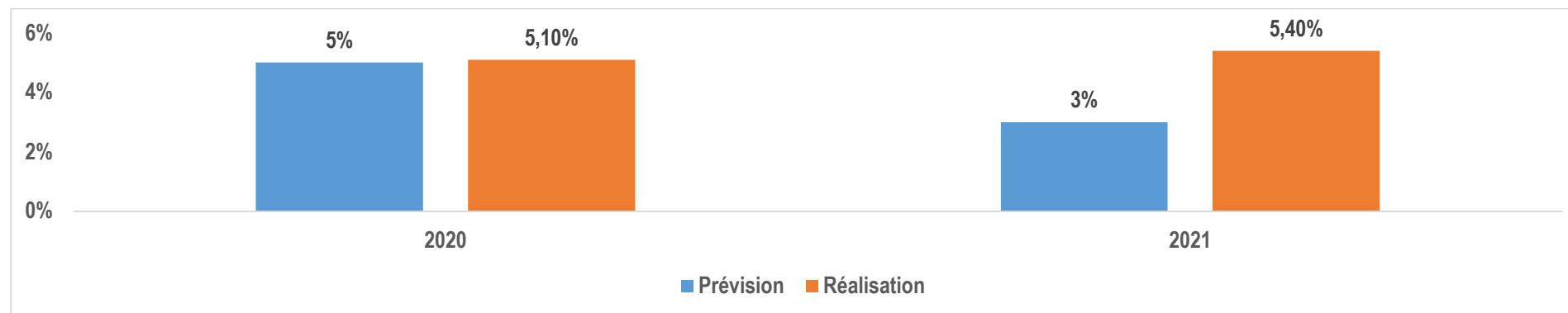
Toutefois, des activités majeures ont été réalisées. Elles portent notamment sur :

- le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude au niveau des fonctions douanières à fort potentiel de risques ;
- la poursuite de l'interconnexion des systèmes informatiques de la DGD avec ceux des administrations nationales (Interconnexion du Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises (SYDAM) World et les bases de données du Terminal du Port de San-Pedro) ;
- le renforcement de la sécurité sur les opérations de transit (Finalisation de l'extension du module SIGMAT au transit par voie ferroviaire, l'interconnexion des systèmes informatiques de la CI et du Niger).

Objectif spécifique 2 « Renforcer la lutte contre la fraude douanière et la contrebande »

Indicateur 1 : Taux d'efficacité des contrôles des marchandises générales

Figure 20 : Taux d'efficacité des contrôles des marchandises générales



Source : DSEE/DGD

Source de données : Rapport d'activités DGD

Mode de calcul : (Nombre de dossiers contentieux / Nombre de déclarations objet de contrôle) x100

Valeurs cibles : 3% en 2021 ; 4% en 2022 et 4% en 2023

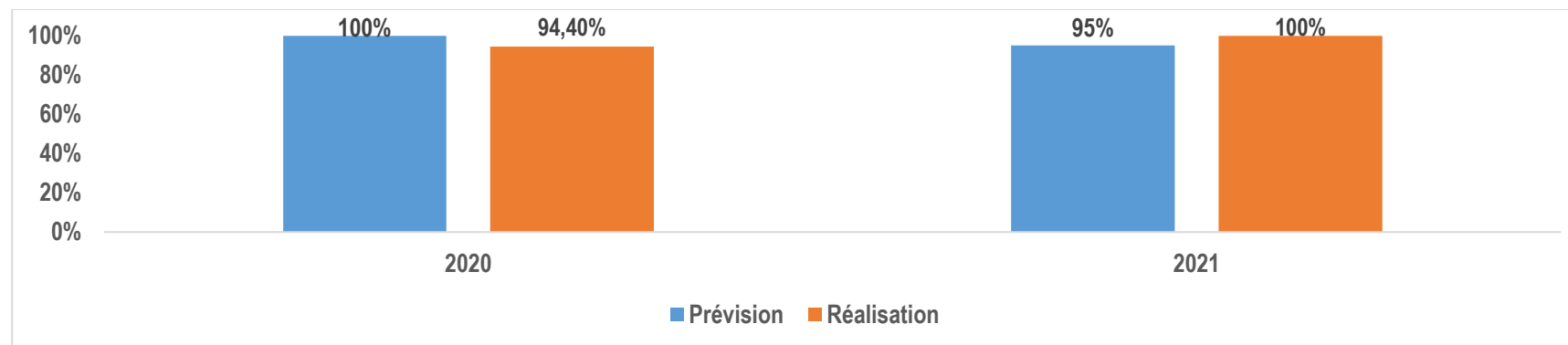
Analyse de l'indicateur : Cet indicateur représente la part des marchandises générales en circuits rouges qui ont fait l'objet d'un constat d'infractions. En 2021, le taux d'efficacité des contrôles des marchandises générales est ressorti à 5,4% pour une cible de 3%, soit une performance de 2,4 points. Par rapport à 2020, le taux de 2021 connaît une hausse de 0,3 point passant de 5,1% à 5,4%.

Cet accroissement s'explique par l'amélioration de la qualité du ciblage effectué par les Services au regard du recours à l'application informatique « Sentinelle », à la multiplication des sources d'informations et aux activités de renforcement de capacités entreprises à l'endroit du personnel. En outre, l'innovation apportée par les Visites Assistées par Vidéo (VAV) a également contribué à obtenir ces résultats.

Objectif spécifique 3 « Renforcer le système de recouvrement des droits et taxes douanières »

Indicateur 1 : Taux de recouvrement des droits et taxes

Figure 21 : Taux de recouvrement des droits et taxes



Source : DSEE/DGD

Source de données : Rapports d'activités DGD / RPD

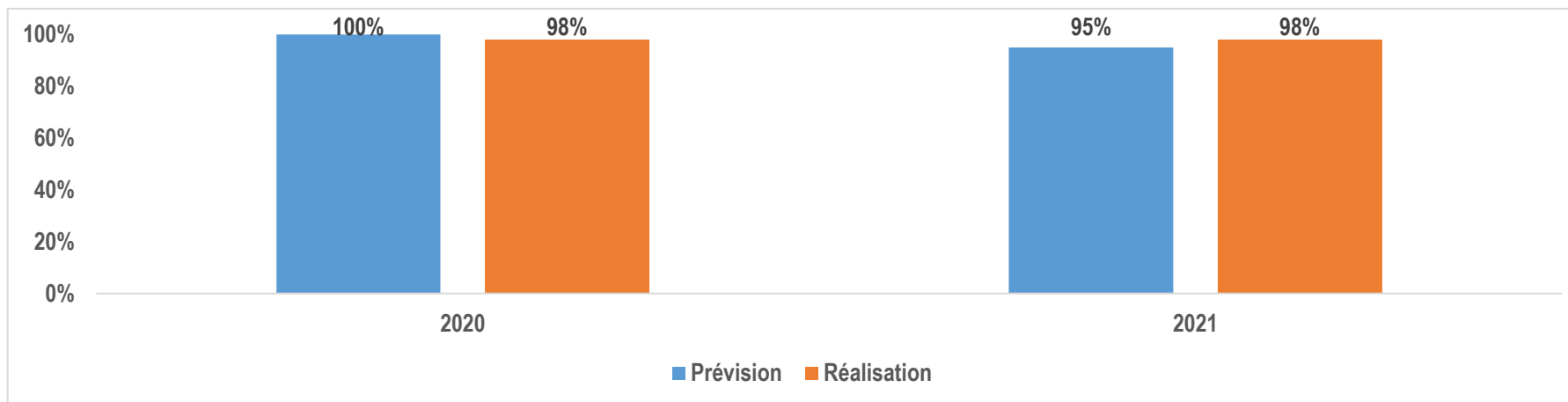
Mode de calcul : (Droits recouverts / Droits émis) x100

Valeurs cibles : 95% en 2021 ; 95% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le taux de recouvrement des droits et taxes évalue la capacité des services des douanes à recouvrer les droits et taxes qu'ils ont émis. Il est passé de 94,4% en 2020 à 100% en 2021. Ce taux supérieur de cinq (05) points par rapport à la cible de 95%, s'explique essentiellement par la reprise progressive des émissions de droits et taxes après la période de ralentissement due à la COVID 19.

Indicateur 2 : Taux de recouvrement des droits compromis

Figure 22 : Taux de recouvrement des droits compromis



Source : DSEE/DGD

Source de données : Rapports d'activités DGD / RPD

Mode de calcul : $(\text{Droits compromis recouverts} / \text{Droits compromis émis}) \times 100$

Valeurs cibles : 95% en 2021 ; 96% en 2022 et 96% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le taux de recouvrement des droits compromis évalue la capacité des services des douanes à recouvrer les droits qu'ils ont émis au cours des contentieux. Ce taux s'établit à 98% en 2021 pour une cible de 95% soit une performance de 3 points. Cette évolution est à mettre sur le compte de la politique de recherche de la qualité entreprise par l'Administration Douanière qui met un accent particulier dans le suivi du recouvrement des droits compromis.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les réformes mises en œuvre au cours de l'année 2021 ont permis à la Direction Générale des Douanes d'enregistrer d'importants acquis. À titre d'illustration, le schéma directeur du système d'information a été élaboré, fournissant ainsi à la DGD un cadre d'orientation pour la modernisation de son système d'information.

De même, l'interconnexion des systèmes douaniers de la Côte d'Ivoire à certains pays partenaires de la sous-région (Burkina Faso, Niger) a renforcé la sécurisation du transit inter-Etat.

En outre, la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux Bureaux frontières (NOE, Takikro et Niablé) et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) a permis de renforcer la surveillance des opérations douanières aux bureaux frontières.

Enfin, pour une meilleure relation Douane-usager, une plateforme informatique de recueil et de traitement des plaintes et réclamations des clients dénommée « La tribune de l'utilisateur-client » a été mise en place.

L'ensemble de ces acquis a contribué à faire progresser les Douanes ivoiriennes vers les standards des Administrations modernes.

Toutefois, le retard observé au niveau de ces prestataires a constitué une contrainte majeure à la finalisation de certains projets. C'est le cas par exemple de :

- l'acquisition d'un scanner pour le Bureau frontière de Takikro et la construction de la plateforme ;
- l'installation du scanner à l'importation pour la DSDPSS ;
- la réalisation des travaux de réhabilitation des bâtiments du Bureau des Douanes de Booko (DR Man).

Toutes ces activités sont proposées pour être reconduites dans le PAS 2022.

IV.2. Recommandations

En interne, les efforts à fournir devront porter sur :

- la mise en œuvre efficace du Programme de Réformes et du Plan d'Actions Stratégiques 2022 ;
- l'application rigoureuse des recommandations du séminaire bilan 2021 ;
- l'amélioration de la prise en charge et l'évaluation des marchandises ;
- l'amélioration de l'efficacité de la lutte contre la fraude ;
- le renforcement de la facilitation des échanges pour soutenir l'activité économique ;
- la promotion des valeurs de bonne gouvernance au niveau des agents et des services.

L'annexe fiscale pour la gestion 2022 apparaît déjà comme un facteur favorable notamment par l'instauration d'un Droit Unique de Sortie (DUS) à l'exportation sur les granulés de caoutchouc et les fonds de tasse d'hévéa.

CONCLUSION PARTIELLE

Le programme de réformes et de modernisation de la période 2018-2021 a couvert pratiquement tous les domaines et services et a induit des avancées notables. À l'issue de l'évaluation de ce programme 2018-2021, de nombreuses marges de progrès dans diverses fonctions opérationnelles et de soutien ont été identifiées. Il s'agit notamment de :

- renforcer la production et la diffusion des données statistiques ;
- poursuivre la dématérialisation des processus et procédures ;
- poursuivre la gouvernance informatique et l'interconnexion des systèmes informatiques ;
- renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande ;
- renforcer les capacités des ressources humaines.

La prise en compte des avancées réalisées, des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes programmées et des pistes de progrès ci-dessus identifiées ainsi que l'intégration des normes et pratiques douanières internationales les plus récentes, ont permis d'élaborer une nouvelle stratégie pour la poursuite de la modernisation de l'Administration douanière ivoirienne afin de la conforter comme une Administration de référence dans la mobilisation des recettes, le soutien à la compétitivité des Entreprises et la protection du territoire et des citoyens.

PARTIE IV: LE PROGRAMME 3 « IMPOTS »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Impôts le 16 Juin 2016 **Monsieur OUATTARA Sié Abou**, Administrateur en chef des Services Financiers, est le Responsable du Programme 3 « Impôts » depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
- de préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales ;
- de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
- d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte ;
- de gérer le contentieux fiscal ;
- d'assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- d'assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- d'assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- de mener les opérations d'enregistrement et de timbre.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du Programme « Impôts », élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Tableau 90 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme « Impôts »

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 3 : Mobiliser les ressources fiscales et non fiscales intérieures de l'Etat	RS 3 : la mobilisation des ressources fiscales et non fiscales est accrue	IP 3.1 : Taux de réalisation des objectifs de recettes fiscales et non fiscales	Recettes totales mobilisées / objectif de recettes Source : Rapport d'activités DGI

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Impôts » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 3 du Ministère, à savoir « Mobiliser les ressources fiscales et non fiscales intérieures de l'Etat » mesuré par un indicateur qui est le taux de réalisation des objectifs de recettes fiscales et non fiscales.

I.2. Financement du programme

Tableau 91: Exécution financière du programme 3

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services						
2 Biens et services	6 876 135 844	15 176 135 844	17 632 026 375	17 579 560 560	52 465 815	99,70%
4 Investissements	500 000 000	500 000 000	13 251 533 532	13 251 533 532	0	100%
Total 2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services	7 376 135 844	15 676 135 844	30 883 559 907	30 831 094 092	52 465 815	99,83%
2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt						
2 Biens et services	318 470 960	318 470 960	314 964 810	310 953 355	4 011 455	98,73%
Total 2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt	318 470 960	318 470 960	314 964 810	310 953 355	4 011 455	98,73%
2208503 Contrôle de l'impôt						
2 Biens et services	39 550 205	39 550 205	38 543 190	38 543 190	0	100%
4 Investissements	15 000 000	15 000 000	0	0	0	0%
Total 2208503 Contrôle de l'impôt	54 550 205	54 550 205	38 543 190	38 543 190	0	100%
2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes						
2 Biens et services	401 376 300	401 376 300	387 913 350	387 514 560	398 790	99,90%
Total 2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes	401 376 300	401 376 300	387 913 350	387 514 560	398 790	99,90%
2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière						
2 Biens et services	237 119 930	237 119 930	231 157 245	230 764 345	392 900	99,83%
4 Investissements	173 467 692	173 467 692	173 000 000	173 000 000	0	100%
Total 2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière	410 587 622	410 587 622	404 157 245	403 764 345	392 900	99,90%
Synthèse des natures de dépense						
2 Biens et services	7 872 653 239	16 172 653 239	18 604 604 970	18 547 336 010	57 268 960	99,69%
4 Investissements	688 467 692	688 467 692	13 424 533 532	13 424 533 532	0	100%
TOTAL	8 561 120 931	16 861 120 931	32 029 138 502	31 971 869 542	57 268 960	99,82%

Source : RAP 2020 / Loi des Finances initiale 2021/ Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

En 2021, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **8 561 120 931 F CFA**. Celles-ci sont constituées de dépenses de biens et services d'un montant de **7 872 653 239 F CFA** (92%) et de dépenses d'investissement de **688 467 692 F CFA** (08 %).

La dotation de l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » représente la part la plus importante du budget du programme en raison des dépenses de biens et services dont le montant s'élève à 6 876 135 844 F CFA. A la faveur du collectif budgétaire, le budget voté de cette action a connu une hausse de 8 300 008 000 FCFA soit 96,95% en raison de l'augmentation des dépenses de biens et services qui sont passées de 6 876 135 844 FCFA à 15 176 135 844 FCFA.

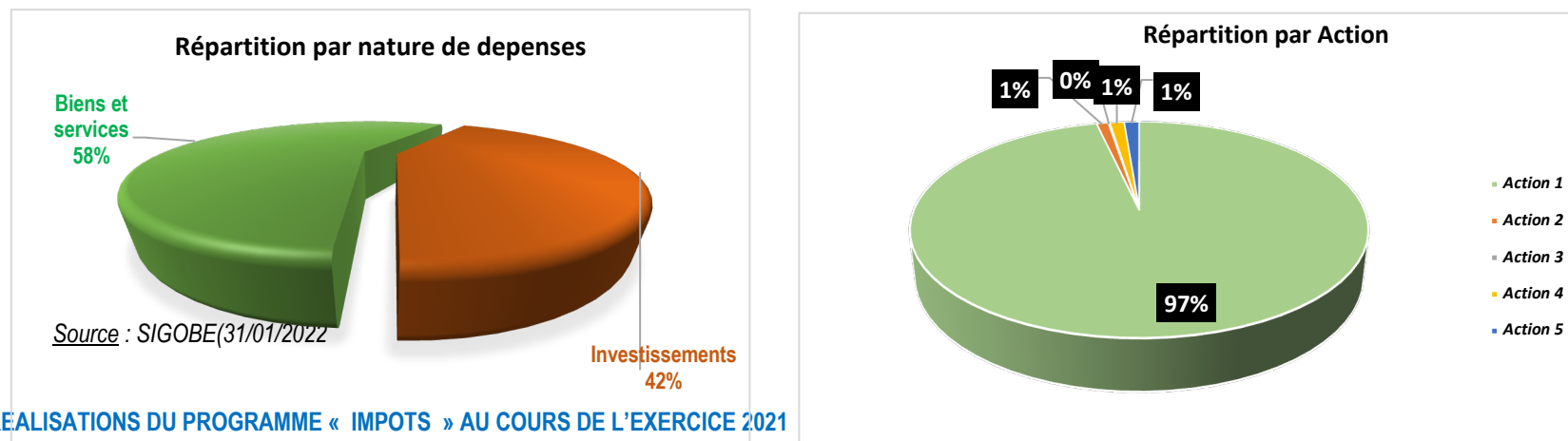
Par rapport au collectif, le budget actuel du programme a connu une hausse de 15 168 017 571 F CFA (+90%) pour ressortir à 32 029 138 502 FCFA.

Cette augmentation est essentiellement imputable au relèvement de la dotation allouée à l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » pour des dépenses supplémentaires de 12 751 533 532 F CFA au titre des investissements et de 2 455 890 531 F CFA pour les biens et services.

Il faut noter que les dépenses supplémentaires en investissements ont permis de prendre en charge les opérations de compensations avec le BNETD (arrêté n° 0773 /MBPE/DGBF/DBE2/DFA du 23 décembre 2021) et la SNDI (arrêté n° 0423 /MBPE/DGBF/DBE2/DFA du 22 juin 2021). En ce qui concerne les biens et services, les dépenses supplémentaires ont servi à l'acquisition des timbres sécurisés mis à la disposition des mairies et des services fiscaux.

La répartition du budget actuel par nature de dépenses et par action se présente comme suit :

Figure 23 : Répartition du budget actuel du Programme 3



II. REALISATIONS DU PROGRAMME « IMPOTS » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 92 : Exécution financière par action du programme 3

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2208501 Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services			5 850 034 117	17 579 560 560			258 231 369	13 251 533 532	6 108 265 486	30 831 094 092
2208502 Etablissement de l'assiette de l'impôt			277 743 087	310 953 355					277 743 087	310 953 355
2208503 Contrôle de l'impôt			5 598 525	38 543 190				0	5 598 525	38 543 190
2208504 Recouvrement et comptabilisation des recettes			315 198 168	387 514 560					315 198 168	387 514 560
2208505 Cadastre et gestion de la propriété foncière			183 677 901	230 764 345			84 800 000	173 000 000	268 477 901	403 764 345
Total	0	0	6 632 251 798	18 547 336 010	0	0	343 031 369	13 424 533 532	6 975 283 167	31 971 869 542

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Figure 24 : Niveau de réalisation du budget du Programme 3



Le budget actuel du Programme « Impôts », qui est de **32 029 138 502 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **31 971 869 542 F CFA**, soit un taux de **99,82%** décliné comme suit :

- dépenses de biens et services exécutées à 99,69 % ;
- dépenses d'investissement exécutées à 100%.

La dotation de l'action 1 « Pilotage de l'administration fiscale et appui aux services » concentre 96 % de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 99,83%. Cette performance s'explique par :

- l'exécution des dépenses d'investissement à hauteur de 13 251 533 532 (100%), essentiellement consacrées à la prise en charge des opérations de compensation en investissement entre la DGI, la SNDI et le BNETD ;
- l'acquisition de biens et services à hauteur de 17 579 560 560 (99,70%) pour le fonctionnement des Directions centrales de l'administration fiscale, des Directions Régionales et ainsi que des timbres sécurisés mis à la disposition des mairies et des services fiscaux.

Les crédits de l'action 2 « Etablissement de l'assiette de l'impôt », qui représentent 1% de la dotation du programme, affichent un taux d'exécution de 98,73%. Ces ressources ont essentiellement servi pour les dépenses de fonctionnement des Services d'Assiettes des Impôts (SAI).

Pour les crédits de l'action 3 « Contrôle de l'impôt », ils représentent 0,12 % de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 100%. Composée uniquement de dépenses de biens et services, ces ressources ont été consacrées au bon fonctionnement des services régionaux de brigade.

Le budget de l'action 4 « Recouvrement et comptabilisation des recettes » représente 1,21 % de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 99,90%. Ces ressources, composées essentiellement de biens et services, ont permis le fonctionnement de la Recette Principale, des services de recettes diverses et des Régies.

Enfin, les crédits de l'action 5 « Cadastre et gestion de la propriété foncière » représentent 1,26% de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 99,90%. L'exécution de ces dotations a permis de poursuivre la réalisation des travaux cadastraux, la gestion de la propriété foncière et l'enregistrement des timbres.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 93 : Exécution des investissements du programme « Impôts »

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 1 : Réhabilitation des locaux de la DGI	2020	2023	5 119 000 000	500 000 000	499 988 213	499 988 213
Sur financement intérieur			5 119 000 000	500 000 000	499 988 213	499 988 213
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Faire les travaux Cadastraux (DGI)	2012	2022	16 000 000 000	173 467 692	173 000 000	173 000 000
Sur financement intérieur			16 000 000 000	173 467 692	173 000 000	173 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Contrôler les Flux et la Taxation des Services de Télécommunication / MERCURE-DGI	2020	2022	1 640 000 000	15 000 000	0	0
Sur financement intérieur			1 640 000 000	15 000 000	0	0
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Prendre en charge les opérations de compensations en investissement / SNDI	2021	2021	2 450 253 633	0	2 450 253 633	2 450 253 633
Sur financement intérieur			2 450 253 633	0	2 450 253 633	2 450 253 633
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Prendre en charge les Opérations de Compensations / BNETD	2021	2021	10 301 291 686	0	10 301 291 686	10 301 291 686
Sur financement intérieur			10 301 291 686	0	10 301 291 686	10 301 291 686
Sur financement extérieur						
Total programme (Impôts)			35 510 545 319	688 467 692	13 424 533 532	13 424 533 532
Sur financement intérieur	-	-	35 510 545 319	688 467 692	13 424 533 532	13 424 533 532
Sur financement extérieur	-	-	-			

Source : Loi des Finances initiale de l'année 2021 / Tirage SIGOBE

Au titre des investissements, le programme « Impôts » a bénéficié d'une dotation budgétaire initiale de 688 467 692 FCFA. Au cours de la gestion, cette dotation a connu une hausse de 12 736 065 840 FCFA pour s'établir à 13 424 533 532 FCFA. Cette augmentation est essentiellement due à la prise en charge des opérations de compensations avec le BNETD et la SNDI pour des montants respectifs de 10 301 291 686 FCFA et 2 450 253 633 FCFA. La dotation du budget actuel consacrée aux investissements d'un montant de 13 424 533 532 FCFA a entièrement été exécuté.

En dehors des opérations de compensations, les projets suivants ont enregistré des taux d'exécution financière satisfaisants :

Le projet « **Réhabilitation des locaux de la DGI** », d'un coût total de 5 119 000 000 F CFA a démarré en 2020. Le montant prévu en 2021 qui est de 499 988 213 a été entièrement exécuté. Cette dotation a servi à réhabiliter :

- les sites fiscaux (Directions Régionales et Centres des Impôts) de Dabou, Soubré, Biétry, Aboisso et Songon ;
- le Cabinet du Directeur des Moyennes Entreprises de Cocody vallon.

Le projet « **Faire les travaux Cadastraux (DGI)** », d'un coût total de 16 000 000 000 F CFA a démarré en 2012. Le montant prévu en 2021 qui est de 173 000 000 FCFA a été entièrement exécuté. Ces crédits ont servi à cadastrer les localités de Bouandougou, Sarhala, Gboguedia, Guessabo.

II.2. Évolution des effectifs

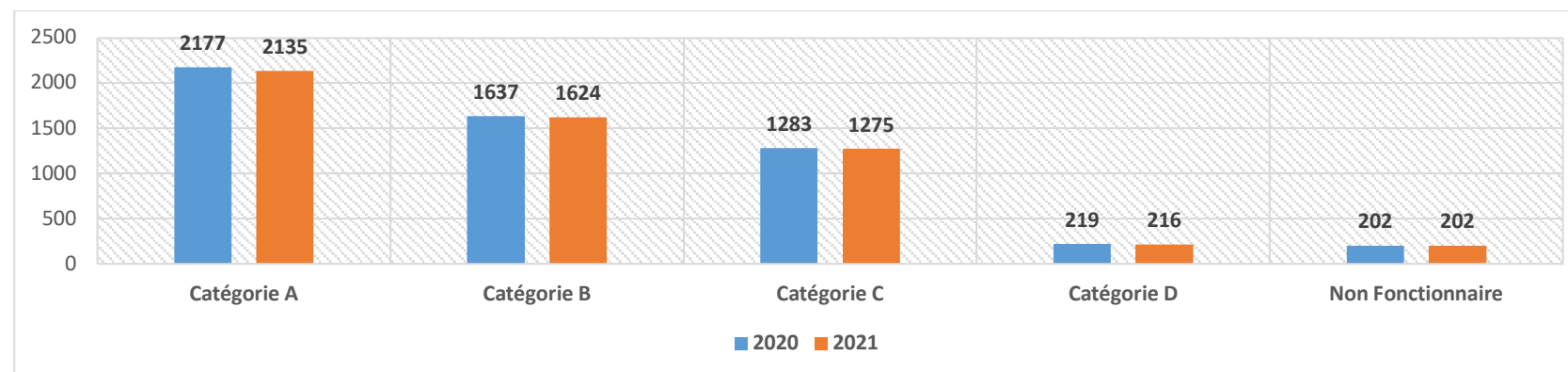
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 94 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif en fin 2020	2021				Effectif en fin 2021
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	sorties	
Catégorie A	2 177	130	126	19	61	2 135
Catégorie B	1 637	161	150	9	22	1 624
Catégorie C	1 283	183	78	4	12	1 275
Catégorie D	219	75	31	1	4	216
Non fonctionnaire	202	0	0	0	0	202
TOTAL	5 518	549	385	33	99	5 452

Source : DRHF/DGI

Figure 25 : Répartition du personnel du Programme 3 par catégorie



Source : DRHF/DGI

L'effectif du personnel de la DGI à fin décembre 2021 se chiffre à 5 452 agents contre 5 518 agents à fin 2020 (y compris l'effectif des agents contractuels qui est de 202 en 2020 et 2021), soit une baisse de **66** agents. Les agents de catégorie A occupent une part importante du personnel (39%) suivi par la catégorie B (30%), la catégorie C (23%), la catégorie D (4%) et les non fonctionnaires (4%).

Au terme de l'année 2021, la DGI a enregistré 99 sorties de carrière (38 décès et 61 départs à la retraite) contre seulement 33 entrants alors que les besoins en personnels exprimés par les différents services se chiffrent à 549 agents. Cette réduction des effectifs est liée essentiellement à la mesure de suspension des affectations des fonctionnaires à l'endroit des Ministères en charge de l'Economie et du Budget prise par le Premier Ministre.

Pour toutes les catégories d'emplois, les effectifs ont baissé entre 2020 et 2021. Cette baisse des effectifs est plus accentuée au niveau de la catégorie A (effectif réduit de 42 agents) et la catégorie B (effectif réduit de 13 agents).

Dans l'ensemble, l'effectif de la DGI a connu une baisse de 1,2% entre 2020 et 2021, toujours en lien avec la mesure de suspension des affectations.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'année 2021, les objectifs de recettes assignés à la DGI ont été atteints, malgré quelques facteurs de risques liés à l'évolution de la conjoncture internationale, notamment le rétrécissement du cours international des produits agricoles et la persistance de la crise sanitaire de la COVID-19. Ces résultats découlent d'une part, de l'amélioration du cadre macroéconomique et des mesures de politique fiscale et d'autre part, des mesures de modernisation, d'administration et d'encadrement de proximité des agents et des services.

En vue d'améliorer significativement le taux de pression fiscale tout en veillant à une meilleure répartition de la charge fiscale, le Gouvernement a pris des mesures dont les principales sont :

- l'aménagement des dispositions relatives à la limitation de la déduction des sommes versées entre Entreprises ivoiriennes appartenant au même groupe ;
- la suppression de certaines exonérations, notamment en matière de TVA, de BIC et de patentes ;
- la réforme de la taxe sur les boissons alcoolisées et les vins importés pour la fabrication de produits finis ;
- l'institution de droits d'accises sur certains produits cosmétiques ;
- l'extension de la contribution des patentes aux véhicules à moteur à deux ou trois roues à usage de transport public .

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 95 : Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateur	Unité	REALISATIONS		
		2020	2021 Prévision	2021 Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des services de la DGI				
Taux de réalisation du PAS du programme impôts	%	74	80	77
Objectif spécifique 2 : Elargir l'assiette fiscale				
Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables du divers	%	38,1	5	7,1
Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées	%	3,1	10	5,9
Objectif spécifique 3 : Réduire la fraude fiscale				
Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés	%	-48,10	5	117
Taux d'exécution du programme de contrôle	%	26,9	46	93
Objectif spécifique 4 : Assurer le recouvrement et la traçabilité des recettes fiscales intérieures				
Taux de contributeurs effectifs en TVA	%	20,7	36	59,3
Taux de contributeurs effectifs en ITS	%	30,9	51	56
Taux de recouvrement des émissions impôts fonciers	%	63,5	85	82

Source : DPESF/DGI

En 2021, le programme « Impôts » est axé sur huit (8) indicateurs qui découlent de quatre (04) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités opérationnelles des services de la DGI

Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS du Programme « impôts »

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : (Nombre d'actions réalisées / nombre d'actions prévues) x100

Valeurs cibles : 80% en 2021 ; 80% en 2022 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité globale des services de la DGI. Il représente la part des actions réalisées dans l'ensemble des actions programmées. Le PAS de la DGI au titre de l'année 2021 a été réalisé à hauteur de 77% (23 actions réalisées sur 30 programmées) pour une prévision de 80%. Celles relevant de la compétence exclusive de la DGI ont été entièrement exécutées. Il s'agit entre autres :

- du développement d'un outil formel de contrôle des déclarations ;
- de l'implémentation d'un système actualisé de notation des contribuables (scoring) ;
- de la formation des agents formateurs de la DGI sur le SYCOHADA révisé ;
- de la négociation de conventions fiscales avec plusieurs pays notamment : la République Tchèque, le Vietnam, les Emirats Arabes Unis, la Biélorussie, le Japon, le Rwanda, la Turquie et le Qatar ;
- de la réalisation d'une solution d'informatique décisionnelle (reporting, tableaux de bord...).

Les actions en cours ou non encore réalisées sont essentiellement celles soumises au financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) logé au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Il s'agit notamment :

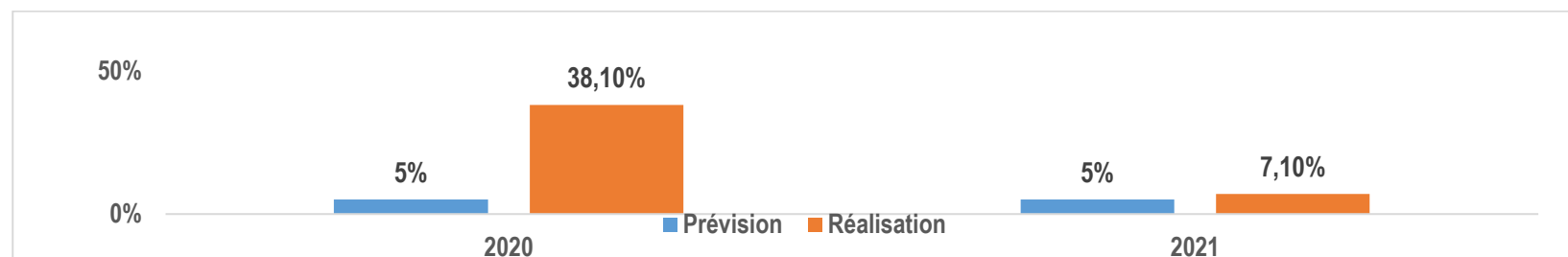
- de la formation de 10 agents de la DGI sur les bases de développement d'application web ;
- de la formation de 05 agents de la DGI en administration des systèmes ;
- de la formation de 65 agents de la DGI sur les logiciels comptables de réforme (SAARI et SAP) ;
- du projet de renforcement du cadastrage dans le district d'Abidjan.

Ce retard est lié à la complexité des procédures d'octroi des marchés et de décaissement du PAGEF. Pour une meilleure prise en charge de ces actions en 2022, les différents TDR ont été élaborés par la DGI et transmis à la cellule technique de coordination du PAGEF du MEF. Outre ces actions, un accent particulier sera mis sur la communication, la sensibilisation et l'information en direction des contribuables et de tous les partenaires de la DGI. Par ailleurs, la DGI procédera à la réalisation d'études dans les secteurs à fort enjeu, notamment les activités de commerce électronique, minières, le foncier et le secteur informel et réalisera des enquêtes d'opinion auprès des contribuables afin d'améliorer son offre de services.

Objectif spécifique 2 « Elargir l'assiette fiscale »

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables des impôts divers

Figure 26 : Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables des impôts divers



Source : DPESF/DGI

Source de données : Rapport d'activités DGI

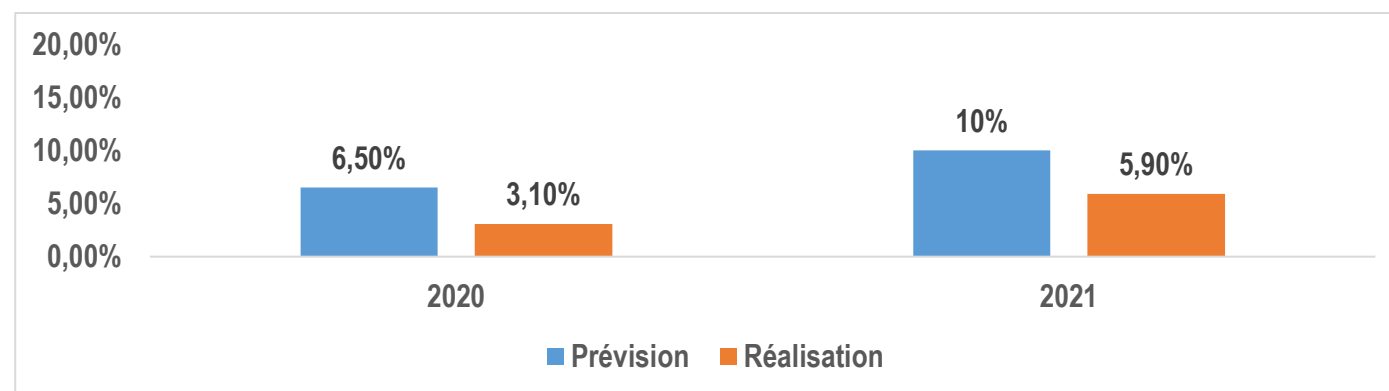
Mode de calcul : $(\text{Nombre de contribuables année N} / \text{Nombre de contribuables année N-1}) \times 100$

Valeurs cibles : 5% en 2021 ; 5% en 2022 et 5% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts divers. Le fichier de contribuables du divers s'est établi à 195 847 en 2021 pour une projection de 192 042, soit un écart positif de 3 805. Le taux de progression de 7,1% en 2021 est supérieur à l'objectif d'accroissement annuel de 5% assigné à la DGI. Cette performance résulte essentiellement de l'intensification des opérations de recensement de nouveaux contribuables et l'amélioration de la qualité du fichier des contribuables à travers la poursuite de l'opération d'assainissement qui a permis de traiter les dossiers en cessation de fait.

Indicateur 2 : Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées

Figure 27 : Taux d'accroissement annuel des parcelles imposées



Source : DPESF/DGI

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : $(\text{Nombre de parcelles imposées année N} / \text{Nombre de parcelles imposées année N-1}) \times 100$

Valeurs cibles : 10% en 2021 ; 10% en 2022 et 10% en 2023

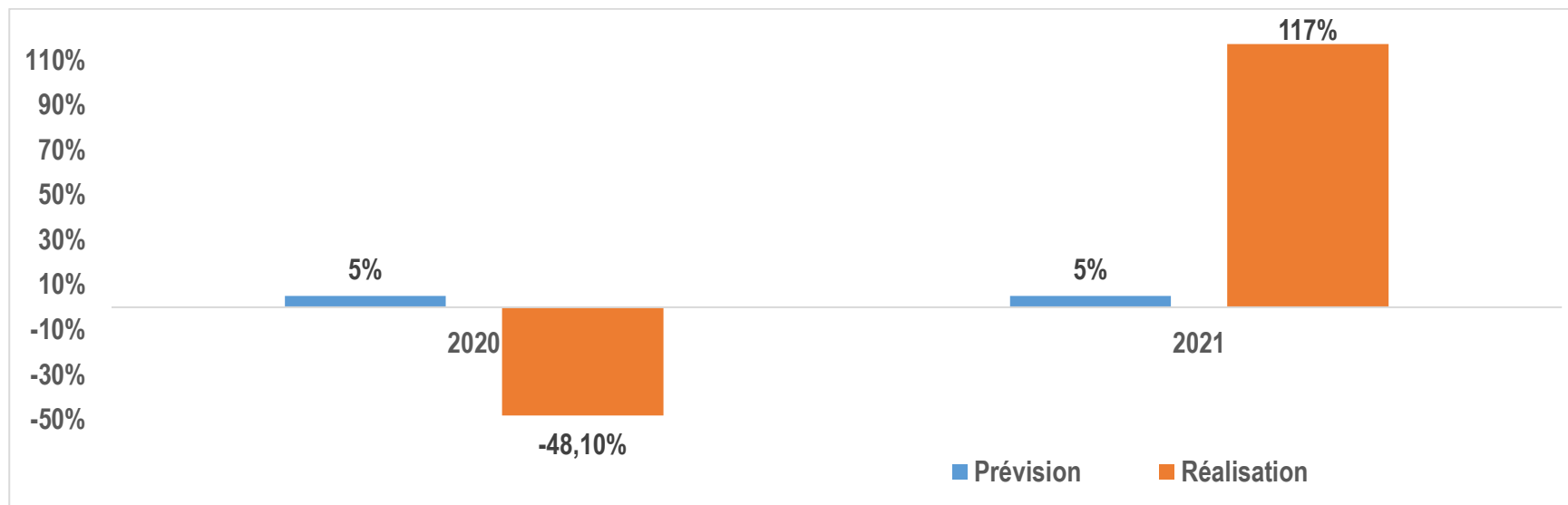
Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la performance annuelle réalisée en matière d'élargissement de l'assiette des impôts fonciers (imposition de parcelles cadastrées). En 2021, il s'est établi à 5,9% pour un objectif annuel de 10%. Cette contre-performance résulte du retard observé dans la mise en œuvre des Projets d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS) financé par la Banque Mondiale et le Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière (PAGEF) de la BAD.

Malgré le retard enregistré dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires financiers, qui devraient contribuer au renforcement du cadastre national et la prise en compte de nouveaux contribuables, le nombre total de parcelles imposées par la DGI est passé de 598 628 en 2020 à 634 148 en 2021, soit une progression de 35 520 parcelles imposées.

Objectif spécifique 3 : « réduire la fraude fiscale »

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés

Figure 28 : Taux d'accroissement annuel du nombre de contribuables contrôlés



Source : DPESF/DGI

Source de données: Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : $(\text{Nombre de contribuables contrôlés année N} / \text{Nombre de contribuables contrôlés année N-1}) \times 100$

Valeurs cibles : 5% en 2021 ; 5% en 2022 et 5% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer l'évolution annuelle du nombre de contribuables contrôlés. En 2020, la mesure de suspension du contrôle fiscal pour alléger la charge fiscale des entreprises éprouvées par la crise sanitaire a négativement impacté cet indicateur (-48,10%). En 2021, l'on note une forte progression du nombre de dossiers contrôlés en raison d'une part, du rattrapage suite à la levée de la mesure de suspension du contrôle et d'autre part, du renforcement des effectifs des brigades de contrôle. Ainsi, 2.552 contribuables ont été contrôlés en 2021 contre 1.175 en 2020, soit une hausse de 117%.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du programme de contrôle

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : (Nombre de dossiers au programme ayant fait l'objet de notification définitive / Nombre de dossiers inscrits au programme) x100

Valeurs cibles : 46% en 2021 ; 48% en 2022 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur traduit l'efficacité de la DGI dans la réalisation des activités de contrôle fiscal. En 2021, sur une cible de 46%, la DGI a réalisé 93% du programme de contrôle, soit une performance de 47 points. Comparativement à 2020, ce taux connaît une hausse de 66,1 points (26,9% à 93%). Cette performance provient à la fois de la déconcentration et du renforcement du personnel des services de contrôle et aussi du rattrapage des contrôles suite à la période de grâce accordée dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

Objectif spécifique 4 « Assurer le recouvrement et la traçabilité des recettes fiscales intérieures »

Indicateur 1 : Taux moyen de contributeurs effectifs en TVA

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : (Nombre de contribuables ayant payé l'impôt TVA / Nombre de contribuables assujettis à l'impôt TVA) x100

Valeurs cibles : 36% en 2021 ; 38% en 2022 et 39% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur se définit comme le nombre de contribuables ayant contribué aux recettes de la TVA (quel que soit le montant) au cours de l'année rapporté au nombre total de contribuables redevables de cet impôt. Il vise à mesurer la justice fiscale (chacun devant payer les droits dus). En 2021, les recettes brutes en matière de TVA ont connu une progression significative de 21,7% par rapport à 2020 (de 505,5 milliards de F CFA en 2020 à 615,3 milliards de F CFA en 2021) et ce, en dépit de la crise énergétique qui a négativement impacté les activités économiques au cours du 2ème trimestre 2021. Cette hausse des recettes s'explique par la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations et la surveillance de cette taxe dans tous les services fiscaux, à travers la relance systématique des défallants, l'exploitation des états des taxes déductibles et le renforcement de l'encadrement de proximité.

Indicateur 2 : Taux moyen de contributeurs effectifs en ITS

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : (Nombre de contribuables ayant payé l'impôt ITS / Nombre de contribuables assujettis à l'impôt ITS) x100

Valeurs cibles : 51% en 2021 ; 53% en 2022 et 54% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur se définit comme le nombre de contribuables ayant contribué aux recettes des ITS (quel que soit le montant) au cours de l'année rapporté au nombre total de contribuables redevables de cet impôt. L'objectif visé par cet indicateur a été atteint en 2021 avec un taux de 56% pour une cible de 51%. En effet, le nombre d'assujettis aux ITS était de 136 608 en 2021 parmi lesquels 56% se sont acquittés de leurs taxes. Cette performance a été possible essentiellement grâce à l'évolution favorable des paiements effectués au titre des salariés du secteur privé (+3 milliards), au suivi plus accentué des contribuables dans les services de base et à l'exploitation des états 301 et les opérations spécifiques de relance des entreprises défallantes, effectuées par l'administration fiscale à la faveur de la modernisation du système d'information (déploiement du Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI) dans tous les services des impôts sur tout le territoire national depuis septembre 2020).

Indicateur 3 : Taux de recouvrement des émissions d'impôts fonciers

Source de données : Rapport d'activités DGI

Mode de calcul : $(\text{Montant des droits recouverts} / \text{Montant des droits émis}) \times 100$

Valeurs cibles : 85% en 2021 ; 90% en 2022 et 93% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur se définit comme le rapport entre le montant des droits recouverts et le montant des droits émis. En 2021, 132 milliards de F CFA ont été recouverts au titre de l'impôt foncier pour un objectif de 161 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 82% contre un objectif de 85%. Cette relative contre-performance résulte du retard observé dans la mise en œuvre des projets PIDUCAS et PAGEF qui devraient permettre la prise en compte de nouveaux contribuables.

Toutefois, comparées à celles de 2020 qui s'établissent à 106 milliards de F CFA, les réalisations de 2021 sont en hausse de 26 milliards de F CFA, soit une progression de 24,5%.

Les rendements de l'année 2022 pourront être améliorés à travers :

- la poursuite des travaux du CORIF ;
- le renforcement de l'encadrement de proximité des agents;
- la finalisation des projets de renforcement du cadastrage en cours dans plusieurs localités ;
- l'utilisation, par tous les services, de l'appliquatif « e-cadastre Côte d'Ivoire » qui permettra d'améliorer la qualité des émissions.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La gestion 2021 a été marquée par la mise en œuvre des réformes budgétaires initiées dans l'espace UEMOA, en application des dispositions de la directive n° 06/2009/CM/UEMOA concernant la transparence de la gestion publique. Cette approche, fondée sur la gestion axée sur les résultats, a permis à la DGI, dans la réalisation des objectifs assignés, de bénéficier de ressources plus importantes par rapport aux années antérieures.

La déconcentration totale de la gestion budgétaire opérée en 2021 a permis d'une part, aux services de base d'être plus opérationnels et d'autre part, au programme « Impôts » d'améliorer ses performances dans certains domaines, notamment ceux relatifs à l'élargissement de l'assiette, au recouvrement des arriérés d'impôt et au contrôle fiscal.

Au niveau qualitatif, la digitalisation a permis d'assurer une meilleure prise en charge des recettes en général et de les sécuriser.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités sont liées à la crise sanitaire de la Covid-19 qui a impacté négativement les délais de réalisation des projets de SIGICI (fiscalité immobilière, module de contrôle fiscal, etc.). Par ailleurs, le délai d'exécution de certains projets a été rallongé en raison des difficultés de financement sur les ressources intérieures ou par les partenaires financiers. Ainsi, certaines acquisitions d'infrastructures serveurs et réseaux n'ont pu être effectives. De même, de nombreux projets de formation qui devraient être financés par le PAGEF n'ont pu être réalisés.

IV.2. Recommandations

Comme stratégie en 2022, le programme « Impôts » devrait maintenir le cap des réformes mises en œuvre ou en cours d'exécution, en vue d'une part, de l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés et d'autre part, de son adaptation aux mutations induites par l'évolution du monde à l'ère du numérique.

Cette ambition ne sera réalisée que par la mise en œuvre de façon effective du PAS 2022, à travers les actions majeures ci-après :

- la finalisation et la mise en exploitation de tous les modules complémentaires du SIGICI (fiscalité immobilière, contrôle fiscal, scoring, etc.) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information ;
- la réalisation effective de toutes les sessions de formation prévues avec le PAGEF ;
- la réalisation d'études dans les secteurs à fort enjeu, notamment les activités de commerce électronique, les activités minières, le foncier et le secteur informel ;
- la conduite d'audits périodiques du système de sécurité informatique de la DGI ;
- le traitement diligent des dossiers à travers la mise en œuvre de la Gestion Electronique des Documents (GED) ;
- le renforcement du cadastre national ;
- la mise en place d'un système de contrôle des flux de communication dans le cadre d'actions concertées avec l'ARTCI ;
- la réalisation d'enquêtes d'opinion auprès des contribuables.

CONCLUSION PARTIELLE

Au terme de l'exercice 2021, l'objectif global assigné à la DGI, qui est la mobilisation des ressources fiscales intérieures a été atteint à 105,5% sur une cible de 100%. Ces résultats découlent d'une part, de l'amélioration du cadre macroéconomique et des mesures de politique fiscale et d'autre part, des mesures de modernisation, d'administration et d'encadrement de proximité des agents et des services.

Au niveau budgétaire, malgré les difficultés liées à la maîtrise des nouveaux outils de gestion dans le cadre du basculement en mode budget-programmes, le budget alloué au Programme « Impôts », d'un montant global de 32 029 138 502 F CFA, a été exécuté à 99,82% contre 95,6% en 2020. Cette dotation budgétaire a permis de réaliser les actions majeures suivantes :

- la poursuite de la modernisation de l'Administration fiscale à travers la digitalisation des procédures et processus ;
- la réalisation d'importants investissements tels que les travaux cadastraux, la réhabilitation des locaux, l'acquisition de timbres sécurisés au profit des Mairies et des Services Fiscaux, l'équipement des services en matériels roulants et en matériels informatiques ;
- la couverture des charges de fonctionnement (fournitures de bureau, consommables informatiques etc.).

En définitive, la plupart des cibles assignées au programme « Impôts » au titre de l'année 2021 ont été atteintes.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « Budget »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général du Budget et des Finances, en décembre 2012, **Monsieur TRAORE Seydou**, Administrateur Général des Services Financiers, est le Responsable du Programme 4 « Budget », depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a, conformément au décret n° 2019- 1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour missions :

- la programmation pluriannuelle des ressources et des emplois ;
- le cadrage macro-financier des projets de lois de finances initiales et rectificatives ;
- la préparation des lois de finances de l'année ;
- le suivi de l'exécution du budget ;
- la reddition des comptes dans le cadre de la loi de règlement ;
- le contrôle financier et budgétaires des opérations de l'Etat et des Etablissements Publics Nationaux ;
- le contrôle a posteriori de la gestion des Collectivités Décentralisées ;
- l'analyse de l'effectivité et de l'efficacité des dépenses et leur impact sur les populations cibles ;
- le suivi de l'évaluation des dépenses publiques au fin de juger des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux résultats.

L'année 2021 a été marquée par la première évaluation de la performance des programmes à travers la rédaction des Rapports Annuels de Performance (RAP) au titre de l'exercice 2020. Dans le cadre de cette évaluation, la Direction Générale du Budget et des Finances a procédé à l'analyse des premiers RAP et a produit le Rapport Général sur la Performance (RGP) qui a été transmis à la Cour des Comptes et au Parlement.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Budget, élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

Il importe de rappeler que lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023, le volet « Marchés publics » n'était pas érigé au rang de « Programme ». Les activités portant sur les marchés publics étaient incluses dans le Programme « Budget ». La Direction Générale des Marchés Publics a été créée par le décret n°2019-11 20 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et rendue fonctionnelle avec la nomination du Directeur Général intervenue le 30 septembre 2020. A la suite de cette nomination, un nouveau programme dénommé « Marchés publics » a été créé. Toutes les données (architecture programmatique et cadre de performance) relatives aux marchés publics contenues dans le Programme Budget ont, par conséquent, été transférées dans le Programme « Marchés Publics » nouvellement créé.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Tableau 96 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme Budget

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 4 : Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire.	RS 4 : la gouvernance des Finances Publiques est renforcée	IP 4.1 : Solde budgétaire	Recettes de l'Etat – dépenses de l'Etat Source : Rapport d'activités DGBF
		IP 4.2 : Taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues Source : Rapport d'activités DGBF

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Budget » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 4 du Ministère, à savoir renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire mesuré par deux indicateurs que sont le solde budgétaire et le taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques.

I.2. Financement du programme

Tableau 97: Exécution financière du programme 4

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 4.1: Coordination et animation de l'administration budgétaire						
Personnel	322 314 156	322 314 156	322 140 000	322 140 000	0	100,00%
Biens et services	4 453 309 110	4 453 309 110	6 850 242 233	6 744 548 050	105 694 183	98,46%
Transferts	36 809 974	36 809 974	0	0	0	-
Investissements	3 423 696 339	3 163 305 269	10 335 286 901	4 685 286 901	5 650 000 000	45,33%
S/T Action 4.1	8 236 129 579	7 975 738 509	17 507 669 134	11 751 974 951	5 755 694 183	67,12%

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 4.2: Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année						
Personnel	1 176 228 024	1 120 964 024	559 174 560	515 774 560	43 400 000	92,24%
Biens et services	1 606 993 223	1 436 060 593	1 304 883 035	1 303 833 036	1 049 999	99,92%
Transferts	-	-	0	0	0	-
Investissements	5 000 000 000	5 000 000 000	9 356 999 915	9 356 999 915	0	100,00%
S/T Action 4.2	7 783 221 247	7 557 024 617	11 221 057 510	11 176 607 511	44 449 999	99,60%
Action 4.3: Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées						
Personnel	107 458 297	107 458 297	86 550 000	86 550 000	0	100,00%
Biens et services	58 272 247 304	58 161 764 101	71 701 697 941	71 701 697 941	0	100,00%
Transferts	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	100,00%
Investissements	322 878 642	322 878 642	297 411 660	297 411 660	0	100,00%
S/T Action 4.3	58 802 584 243	58 692 101 040	72 185 659 601	72 185 659 601	0	100,00%
Action 4.4: Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles						
Personnel	597 306 567	597 306 567	95 659 000	95 659 000	0	100,00%
Biens et services	1 162 727 372	1 038 300 570	970 186 421	970 186 421	0	100,00%
Transferts	-	-	0	0	0	-
Investissements	7 981 103 955	7 871 022 931	6 461 017 971	6 461 017 971	0	100,00%
S/T Action 4.4	9 741 137 894	9 506 630 068	7 526 863 392	7 526 863 392	0	100,00%
Action 4.5: Gestion des systèmes d'information budgétaires						
Personnel	287 118 000	287 118 000	251 039 000	251 039 000	0	100,00%
Biens et services	2 413 562 385	2 385 367 609	2 294 910 910	2 294 910 910	0	100,00%
Transferts	-	-	0	0	0	-
Investissements	5 041 490 810	3 325 960 290	4 247 669 279	3 337 245 279	910 424 000	78,57%
S/T Action 4.5	7 742 171 195	5 998 445 899	6 793 619 189	5 883 195 189	910 424 000	86,60%
Synthèse des natures de dépense						
Personnel	2 490 425 044	2 435 161 044	1 314 562 560	1 271 162 560	43 400 000	96,70%
Biens et services	67 908 839 394	67 474 801 983	83 121 920 540	83 015 176 358	106 744 182	99,87%
Transferts	136 809 974	136 809 974	100 000 000	100 000 000	0	100,00%
Investissements	21 769 169 746	19 683 167 132	30 698 385 726	24 137 961 726	6 560 424 000	78,63%
TOTAL	92 305 244 158	89 729 940 133	115 234 868 826	108 524 300 644	6 710 568 182	94,18%

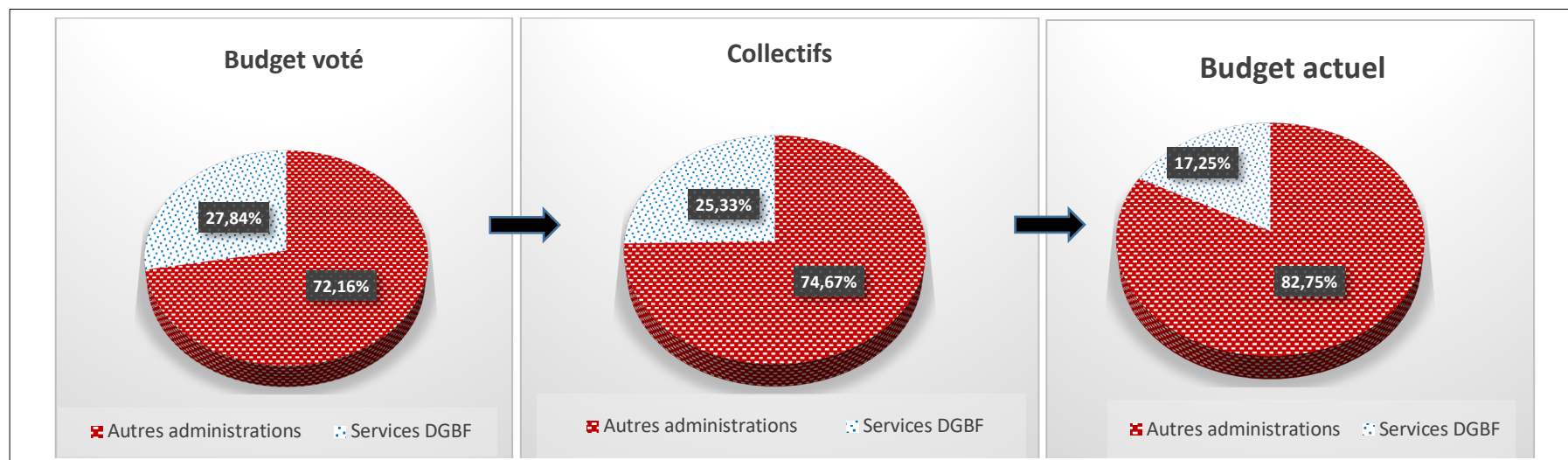
Source : RAP 2020 / Loi des Finances initiale / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

En 2021, les ressources du programme « Budget » inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à 92.305.244.158 F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services avec 73,57 % du budget voté, suivi par les investissements (23,58 %), les dépenses de personnel (2,70%) et les transferts (0,15%).

La dotation de l'action 3 « Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées » regroupe la majorité des crédits avec 63,70 % de la dotation budgétaire du programme.

Suite à diverses modifications budgétaires qui ont impactées le personnel à la baisse de 47,21%, les investissements à hauteur de 41,02% et les biens et services à hauteur de 22,40%, le budget est passé de 92.305.244.158 F CFA à 115.234.868.826 FCFA soit une hausse de 24,84%.

Figure 29 : Répartition des crédits du Programme « Budget »



Source : Annexe 4 au DPPD PAP 2021- 2023

La Figure 19 montre la répartition des crédits budgétaires du programme « Budget » entre les services de la DGBF et les autres administrations. Au niveau du budget voté, 27,84% des crédits sont alloués aux services de la DGBF contre 72,16% aux autres administrations. Après le collectif budgétaire, la part des services de la DGBF a été réduite à 25,33% et celle des autres administrations a augmenté de 74,67%.

Suite aux diverses modifications, la part des crédits des Services de la DGBF passe à 17,25% et celle des autres administrations à 82,75% dans le budget actuel. L'augmentation des crédits des autres Administrations porte principalement sur la hausse des crédits de paiement (CP) à hauteur de 5.583.562.001 FCFA des projets « Prendre en charge les opérations d'investissement pour le compte de diverses administrations » et « Acquérir des véhicules/Direction du Patrimoine de l'État ».

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « BUDGET » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 98 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et animation de l'administration budgétaire	322 140 000	322 140 000	4 869 381 283	6 744 548 050	0	0	2 737 908 056	4 685 286 901	7 929 429 339	11 751 974 951

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2 : Préparation, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution des lois des finances de l'année	537 295 255	515 774 560	1 201 140 232	1 303 833 036	0		8 844 655 877	9 356 999 915	10 583 091 364	11 176 607 511
Action 3 : Contrôler les opérations budgétaires de l'Etat, des établissements publics nationaux, et des collectivités décentralisées	92 050 000	86 550 000	3 115 899 034	71 701 697 941	44 029 974	100 000 000	260 966 204	297 411 660	3 512 945 212	72 185 659 601
Action 4 : Communication, qualité du service et gestion des ressources humaines et matérielles	96 084 000	95 659 000	804 143 648	970 186 421	0		5 377 725 304	6 461 017 971	6 277 952 952	7 526 863 392
Action 5 : Gestion des systèmes d'information budgétaires	267 012 000	251 039 000	1 971 365 873	2 294 910 910	0		5 829 827 372	3 337 245 279	8 068 205 245	5 883 195 189
TOTAL	1 314 581 255	1 271 162 560	11 961 930 070	83 015 176 358	44 029 974	100 000 000	23 051 082 813	24 137 961 726	36 371 624 112	108 524 300 644

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

L'analyse du tableau laisse apparaître une augmentation des dépenses de 72.152.676.532 FCFA :

- Biens et Services : de 11.961.930.070 en 2020 à 83.015.176.358 en 2021, soit une hausse de 71.053.246.288 intégrant plus de 54 milliards de dépenses d'abonnement ;
- Transferts : de 44.029.974 en 2020 à 100.000.000 en 2021, soit une hausse 55.970.026 ;
- Investissements : de 23.051.082.813 en 2020 à 24.137.961.726 en 2021, soit une hausse de 1.086.878.913.

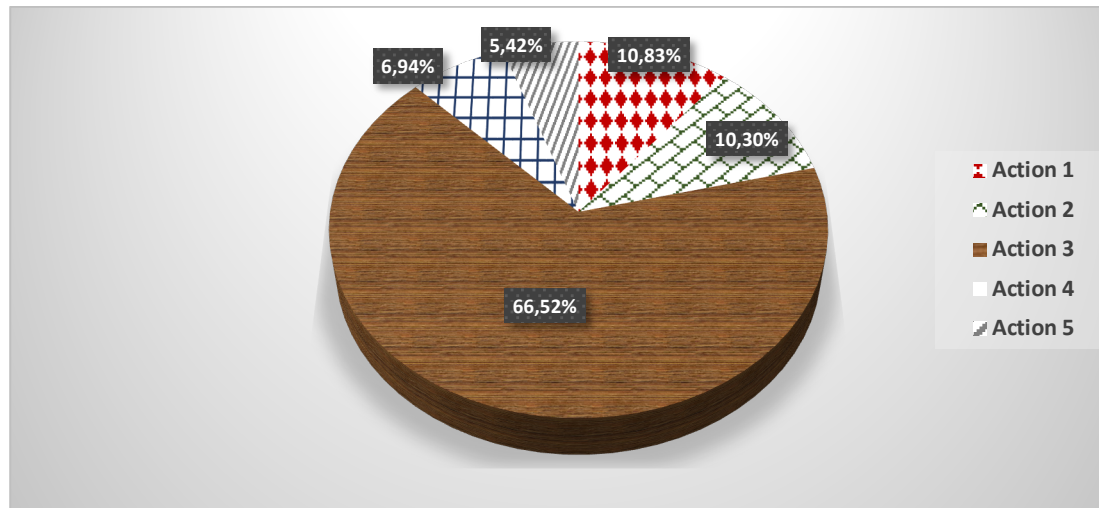
Cette hausse de crédits, plus prononcée au niveau des Investissements et des Biens et Services, s'explique par la hausse des dépenses centralisées figurant dans le programme Budget.

Au niveau des investissements, un virement a été effectué au profit de l'activité « Prendre en charge les opérations d'investissement pour le compte de Diverses Administrations », de l'action 1 « Coordination et animation de l'administration budgétaire », pour un montant de 1.865.844.444 F CFA destiné au paiement du reliquat des prestations effectuées par la société BIVAC SCAN dans le cadre des opérations de vérification et de certification des conteneurs, de divers produits et marchandises entrant sur le territoire ivoirien.

En outre, compte tenu de l'importance de la demande en automobiles formulée par les ministères techniques, un montant de 1.756.750.000 F CFA a été octroyé à l'activité « Acquérir des véhicules/Direction du Patrimoine de l'État », afin de prendre en charge environ 25% de la demande. Les 75% restants de la demande ont été prises en charge par les crédits alloués aux ministères techniques pour un montant de 20.105.062.464 FCFA.

Au niveau des Biens et Services, l'accroissement des crédits exécutés s'explique par la hausse du budget initial du programme. Cette hausse est justifiée par l'accroissement des besoins du programme qui ont été entièrement mis en œuvre en 2021. Ces activités ont porté notamment sur la confection de nouveaux documents budgétaires (« le Budget Citoyen », « les RAP consolidés », « le Rapport Général sur la Performance » et « le Recueil de guides sur le budget-programmes »), la prise en charge des abonnements et des éclairages publics, l'équipement des services de la DGBF et la prise en charge de dépenses de diverses Administrations.

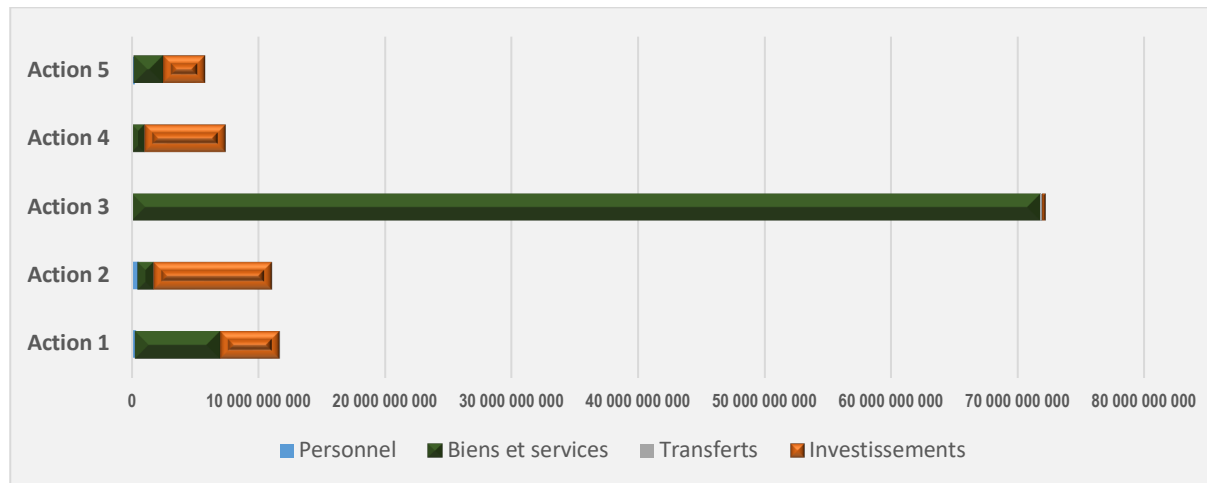
Figure 30 : Répartition de l'exécution du budget par action



Selon les figures 20 et 21 les activités de l'action 3 ont consommé 66,52% du budget représentant 72.185.659.601 FCFA constitués essentiellement d'activités de Biens et Services à hauteur de 99,33%.

Source : SIGOBE

Figure 31 : Niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses



Source : SIGOBE

Il est à noter qu'au cours de l'exercice 2021, des mouvements de crédits ont entraîné la modification du budget initial par nature de dépenses :

- au niveau du « Personnel », 2.064.000 FCFA ont permis de prendre en charge les salaires de contractuels des services déconcentrés de Danané et Facobly ;
- au titre des « Biens et services » :
 - des crédits d'un montant total de 557.521.965 FCFA ont fait l'objet de réaménagement dans diverses activités de services centraux et déconcentrés. Ces mouvements de crédits ont servi à couvrir des dépenses d'équipement en mobilier, matériel informatique, consommables pour le matériel informatique et d'entretien divers ;
 - dans le cadre de l'aménagement des services de la CEADP dans de nouveaux locaux, des crédits complémentaires de 296.960.816 FCFA ont été octroyés pour prendre en charge l'aménagement des locaux, l'installation des réseaux téléphonique, informatique et électrique et l'équipement des bureaux en mobiliers.
- en ce qui concerne les « investissements » :
 - un montant de 403.115.011 F CFA a fait l'objet de réaménagement pour la réhabilitation de locaux, l'équipement de services, la construction de clôture, la réalisation d'ouvrages hydrauliques et la prise en charge d'assistance technique sur les projets « prendre en charge les opérations d'investissement » d'un montant de 54.511.600 FCFA ; « Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF » d'un montant de 69.670.000 FCFA ; « Réhabilitation DGBF » d'un montant de 85.432.402 FCFA ; « Suivre l'exploitation du SIGESCOD et assister les acteurs des collectivités territoriales connectées » d'un montant de 57.501.009 FCFA ; « Déconcentration des Services de la DGBF » d'un montant de 86.000.000 FCFA et « Equipement des Services du Système d'Exécution Budgétaire » d'un montant de 50.000.000 F CFA ;
 - des crédits de la dotation « Divers et Imprévus » ont fait également l'objet d'aménagement pour abonder les activités du projet « Acquérir des véhicules/ Direction du Patrimoine de l'Etat » d'un montant 1.756.750.000 FCFA et « Prendre en charge les Opérations d'Investissement pour le Compte de Diverses Administrations » d'un montant de 1.865.844.444 FCFA.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 99 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 1 : Projet de renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire/DBE	2017	2024	1 800 000 000	100 000 000	99 770 001	99 770 001
Sur financement intérieur			1 800 000 000	100 000 000	99 770 001	99 770 001
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Réhabilitation DGBF	2009	2023	8 726 000 000	228 532 402	528 385 534	528 385 534
Sur financement intérieur			8 726 000 000	228 532 402	528 385 534	528 385 534
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF	2011	-	3 020 520 391	515 700 000	508 419 873	508 419 873
Sur financement intérieur			3 020 520 391	515 700 000	508 419 873	508 419 873
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Projet de refonte du système d'information budgétaire	2013	-	12 507 501 797	822 430 774	819 571 305	819 571 305
Sur financement intérieur			12 507 501 797	822 430 774	819 571 305	810 571 305
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Prendre en charge les Opérations d'Investissement Pcppte Diverses Administrations	2007	2021	41 024 420 219	996 258 102	7 878 820 188	2 228 820 188
Sur financement intérieur			41 024 420 219	996 258 102	7 878 820 188	2 228 820 188
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 6 : Appui à l'informatisation de la DGBF	2020	-	1 629 491 705	500 383 991	500 320 000	500 320 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 629 491 705	500 383 991	500 320 000	500 320 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 7 : Acquérir des Véhicules / Direction du Patrimoine de l'Etat	1999	-	60 406 369 346	5 000 000 000	9 356 999 915	9 356 999 915
<i>Sur financement intérieur</i>			60 406 369 346	5 000 000 000	9 356 999 915	9 356 999 915
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 8 : Mettre en œuvre la Comptabilité-Matière	2011	2021	795 075 457	61 727 478	61 714 000	61 714 000
<i>Sur financement intérieur</i>			795 075 457	61 727 478	61 714 000	61 714 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 11 : Géolocaliser le patrimoine de l'Etat	2012	2021	3 063 000 000	161 151 164	160 700 400	160 700 400
<i>Sur financement intérieur</i>			3 063 000 000	161 151 164	160 700 400	160 700 400
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 12 : Extension de la Cité Financière	2020	2023	15 804 778 447	7 000 000 000	5 907 920 644	5 907 920 644
<i>Sur financement intérieur</i>			15 804 778 447	7 000 000 000	5 907 920 644	5 907 920 644
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 14 : Réhabilitation et Equipement Clinique Médicale des Finances	2015	2021	2 507 733 034	371 022 931	370 799 103	370 799 103
<i>Sur financement intérieur</i>			2 507 733 034	371 022 931	370 799 103	370 799 103
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 15 : Construction Cités Financières Déconcentrées	2004	2021	12 177 310 537	500 000 000	182 298 224	182 298 224
<i>Sur financement intérieur</i>			12 177 310 537	500 000 000	182 298 224	182 298 224
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 16 : Modernisation et mutualisation des réseaux info. et tél./DTI	2012	2021	3 154 153 163	294 079 367	294 078 630	294 078 630
<i>Sur financement intérieur</i>			3 154 153 163	294 079 367	294 078 630	294 078 630
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 17 : Nœud Internet / SNDI	2012	2021	5 969 311 561	259 138 948	1 169 562 948	1 169 562 948
<i>Sur financement intérieur</i>			5 969 311 561	259 138 948	1 169 562 948	1 169 562 948
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 18 : Sécurisation et sauvegarde du système d'info. budgétaire/DTI	2012	2021	3 308 900 000	673 103 901	672 846 541	672 846 541
<i>Sur financement intérieur</i>			3 308 900 000	673 103 901	672 846 541	672 846 541
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 19 : Déconcentration des Services de la DGBF	2002	2021	12 532 112 114	197 165 424	292 713 909	292 713 909
<i>Sur financement intérieur</i>			12 532 112 114	197 165 424	292 713 909	292 713 909
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 20 : Mise en place SIGFiP Institutions-Ambassades/SNDI	2014	2023	1 802 200 000	117 929 790	117 929 790	117 929 790
<i>Sur financement intérieur</i>			1 802 200 000	117 929 790	117 929 790	117 929 790
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 21 : Interconnexion des EPN au RIC1	2014	2021	2 991 680 431	311 180 431	281 709 459	281 709 459
<i>Sur financement intérieur</i>			2 991 680 431	311 180 431	281 709 459	281 709 459
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 23 : Système de Gestion des EPN/SNDI	2000	-	3 820 222 044	45 414 634	45 414 634	45 414 634
<i>Sur financement intérieur</i>			3 820 222 044	45 414 634	45 414 634	45 414 634
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 24 : Equipement des Services de la DGBF	2013	-	1 474 964 946	156 148 176	156 103 969	156 103 969
<i>Sur financement intérieur</i>			1 474 964 946	156 148 176	156 103 969	156 103 969
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 25 : Equipement des Services SIGFiP	2009	-	2 055 500 000	248 798 732	244 338 709	244 338 709
<i>Sur financement intérieur</i>			2 055 500 000	248 798 732	244 338 709	244 338 709
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 26 : Déconcentration SIB/SNDI	2002	-	27 075 600 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			27 075 600 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 27 : Mise en Place du SIB/ SNDI	1999	-	25 005 400 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			25 005 400 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 28 : Suivre l'exploitation du SIGESCOD et assister les acteurs des collectivités territoriales	2009	-	4 442 700 000	203 698 991	203 679 326	203 679 326
<i>Sur financement intérieur</i>			4 442 700 000	203 698 991	203 679 326	203 679 326
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 29 : Système Intégré de Gestion des Conférences et Missions Hors Côte d'Ivoire/SNDI	2018	-	292 043 629	43 301 896	43 301 896	43 301 896
<i>Sur financement intérieur</i>			292 043 629	43 301 896	43 301 896	43 301 896
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 30 : Numériser les archives de la Solde	2020	2022	698 000 000	136 000 000	135 989 468	135 989 468
<i>Sur financement intérieur</i>			698 000 000	136 000 000	135 989 468	135 989 468
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 33 : Système d'Amélioration du Suivi de la Performance des EPN/DCB	2021	-	50 000 000	50 000 000	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>			50 000 000	50 000 000	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 34 : Plan Stratégique du Suivi des EPN/DCB	2021	-	100 000 000	100 000 000	74 997 260	74 997 260
<i>Sur financement intérieur</i>			100 000 000	100 000 000	74 997 260	74 997 260
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme (Budget)		-	258 235 003 564	19 683 167 132	30 698 385 726	24 137 961 726
<i>Total sur financement intérieur</i>			258 235 003 564	19 683 167 132	30 698 385 726	24 137 961 726
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : Loi de Finances initiale 2021 / Situation d'exécution SIGOBE du 31/01/2022

Les projets inscrits au Programme « Budget » ont un niveau d'exécution budgétaire de 99,99%. Certains projets se démarquent par leur impact positif sur la performance du programme.

Le projet « **Renforcement du suivi des opérations et d'amélioration de la gestion budgétaire/DBE** », d'un coût total de 1.800.000.000 F CFA a démarré en 2017. Le montant de 99.770.001 FCFA prévu en 2021 a été entièrement exécuté pour l'acquisition d'équipements informatiques, de consommables informatiques, de fournitures de bureau et de carburant.

Le projet « **Mise en œuvre CDMT et GAR/DGBF** », a démarré en 2011 avec un coût total de 3.020.520.391 F CFA. Le montant des CP de 508.419.873 FCFA a été exécuté à 100%. Ce projet a été marqué par la formation des acteurs de la gestion budgétaire et le renforcement du cadre réglementaire. Au niveau de la formation, de nombreux acteurs budgétaires ont bénéficié d'un renforcement de capacité sur les thématiques de la réforme, notamment l'élaboration des Rapports Annuels de Performance (RAP). Ces crédits ont permis également d'éditer et distribuer aux services 2000 exemplaires de l'arrêté n°0735 du 7 décembre 2020 portant détermination des codes de la nomenclature budgétaire de l'Etat applicables au budget-programmes et 2000 exemplaires du « Recueil de guides sur le budget-programmes ».

Au niveau du renforcement du cadre réglementaire, deux textes ont été élaborés. Il s'agit de la révision de l'arrêté interministériel portant réforme des procédures et circuits d'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat et mise en œuvre du système d'information budgétaire et de l'élaboration du projet de décret portant modalité de nomination, d'attribution et d'organisation des fonctions de Responsable de Programme et de Responsable de la Fonction Financière Ministérielle.

D'un coût total de 12.507.501.797 FCFA, le projet « **Refonte du système d'information budgétaire** » a démarré en 2013. La réalisation 2021 a porté sur trois modules avec un niveau d'exécution de 100%. Le module élaboration du budget de l'Etat a été optimisé pour permettre la mise en place du budget dans un délai très réduit. Au niveau du module exécution, les dossiers de spécifications fonctionnelles et techniques incluant les espaces SIGOBE-EPN, SIGOBE-Collectivités, SIGOBE- Ambassades, SIGOBE-Institutions et SIGOBE- CST ont été finalisés. Le développement du module eFournisseur a été également effectué.

Le projet « **Appui à l'informatisation de la DGBF** », avec un taux d'exécution de 100% en 2021, a démarré en 2020 et a consisté à :

- la maintenance des équipements du data center ;
- la distribution aux services de la DGBF de 406 consommables, 111 accessoires électriques, 295 accessoires et équipements informatiques ;
- la mise en place d'une liaison informatique sécurisée temporaire entre la Tour F et le Golf Hôtel dans le cadre de la préparation du budget 2022 ;
- la fourniture du service internet à toutes les Directions de la DGBF ;
- la réalisation de câblage réseaux ;
- la mise en place d'un système d'optimisation des coûts de communications téléphoniques et transfert de la gestion fonctionnelle à la Direction du Patrimoine de l'Etat.

Le projet « **Mettre en œuvre la Comptabilité-Matières** », d'un coût total de 795.075.457 F CFA a démarré en 2011. Le montant de 61.714.000 FCFA prévu en 2021 a été entièrement exécuté pour la formation de 84 gestionnaires de patrimoine au cours de 4 sessions de formation et le développement en cours du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières (SIGESCOM).

Le projet « **Extension de la Cité Financière** » qui a un coût total de 15.804.778.447 FCFA a pour objet la construction d'un bâtiment R+13. Le projet a effectivement démarré en 2020 et affiche une exécution financière globale de 68,41%. L'exécution financière de 2021 est de 100%.

D'un coût total de 3.154.153.163 FCFA, le projet « **Modernisation et mutualisation des réseaux informatique et téléphonique/DTI** » a démarré en 2012. Avec un taux d'exécution budgétaire de 100%, la réalisation 2021 a porté sur 3 missions, à savoir :

- la mission de prospection dans les cités financières d'Abengourou, de Bouaké et d'Agboville en juillet 2021 ;
- la mission pour la réalisation et la mise à niveau du câblage du réseau dans les cités financières d'Abengourou et d'Agboville en octobre 2021 ;
- la mission pour l'extension et le déploiement du Système d'Optimisation des Coûts de communication téléphoniques (ToIP) dans les Directions Régionales de Bouaké et d'Agboville en décembre 2021.

Le projet « **Sécurisation et sauvegarde du système d'information Budgétaire/DTI** » qui a un coût 3.308.900.000 FCFA et a démarré en 2012 avec un taux d'exécution budgétaire de 100% en 2021. La réalisation 2021 a porté sur :

- l'acquisition et la mise en service d'un équipement de sécurisation du trafic sur les applications visibles sur internet (SIGOBE, SIGVA, BULDSOLDE, E-Prêt...) ;
- l'acquisition et la mise en service de huit (08) serveurs, dix (10) baies et des équipements réseaux, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Datacenter au Tier III et du site secours de la DGBF (Abidjan);
- l'acquisition et la mise en service d'un équipement de gestion des caches d'accès internet (Proxy matériels) ;
- la migration de l'outil de supervision des réseaux de la DGBF vers une version évoluée ;

- la mise en œuvre d'une architecture de haute disponibilité réseau (redondance de pare-feux) ;
- le renforcement des capacités de la zone démilitarisée (DMZ) en termes d'équipements (réseaux et stockages) ;
- le renforcement des capacités de 09 ingénieurs de la DTI dans le cadre de l'exploitation du site secours (Datacenter mutualisé) du Ministère du Budget ;
- l'augmentation des capacités de stockage de la plateforme de sauvegarde 28 To à 106 To (78 %) ;
- l'optimisation des serveurs et de la baie du site de Réplication.

Le projet « **Déconcentration des Services de la DGBF** », qui a coûté total de 12.532.112.114 FCFA a démarré en 2002 et enregistre un taux d'exécution budgétaire en 2021 de 100%. Sa réalisation 2021 porte sur :

- la connexion de neuf (9) localités au SIGOBE à travers la mise en place de pool de saisie. Ces localités ont été réhabilitées et il y a été effectué des lancements opérationnels sous la présidence des préfets de ces départements en avril 2021. Il s'agit des localités suivantes : Tiapoum, Botro, Facobly, Doropo, Buyo, Guitry, Dianra, Kouto et Kounahiri. Ces services supports à l'exécution budgétaire ont effectivement été fonctionnels à partir du mois d'avril 2021.
- la réalisation de missions de prospection dans vingt-deux (22) départements en vue d'identifier de nouveaux départements à même d'accueillir des pools d'exécution du budget. Ces missions ont permis d'identifier six localités (Bettié, Transua, Nassian, Kouassi kouassikro, Djékanou, Zoukougbeu) dans lesquelles quelques travaux de réhabilitation se feront en 2022.

Dans le cadre de la réalisation 2021 du projet « **Mise en place SIGFiP Institutions-Ambassades** », démarré en 2014 avec un coût total de 1.802.200.000 FCFA, les cahiers de charges de conception des différents modules « Ambassades et Institutions » du SIGOBE ont été élaborés par la Direction de l'Administration du SIGFiP et transmis à la Direction des Traitements Informatiques en vue de procéder à un développement technique. Le taux d'exécution des allocations de l'exercice 2021 d'un montant de 117 929 790 FCFA est de 100%.

D'un coût total de **1.474.964.946 FCFA**, le projet « **Equiperment des Services de la DGBF** » a démarré en 2013. La réalisation 2021 a porté sur cinq missions de déploiement de matériel (mobiliers, matériels informatiques, Box internet) vers les services d'exécution dans les localités de l'intérieur du pays. Ces missions ont permis d'améliorer les conditions de travail des agents de la DGBF en poste à l'intérieur du pays. Le taux d'exécution budgétaire est de 100%.

Le projet « **Equiperment des Services SIGFiP** », avec un coût total de 2.055.500.000 FCFA a été mis en œuvre en 2021 à travers l'acquisition et la mise à la disposition de tous les acteurs de la dépense publique de fournitures et matériels informatiques et mobiliers. Les CP d'un montant de 244 338 709 FCFA ont été exécutés à 100%.

Dans le cadre de la réalisation 2021 du projet « **Suivre l'exploitation du SIGESCOD et assister les acteurs des collectivités territoriales** » démarré en 2009 avec un coût total de 4.442.700.000 FCFA, six (06) nouvelles collectivités ont été connectées à savoir : les régions de l'Iffou, de l'Agneby-Tiassa, de la Marahoué et les communes de Boundiali, de Katiola et de Bouaflé. Des missions de formation ont été organisées dans les localités et les acteurs ont été familiarisés à l'utilisation de l'outil. Au niveau de l'exploitation du Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées, le bilan de l'exercice budgétaire 2020 a été réalisé sur la base des comptes administratifs générés par le système. Le taux d'exécution budgétaire de ce dernier projet est de 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 100 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

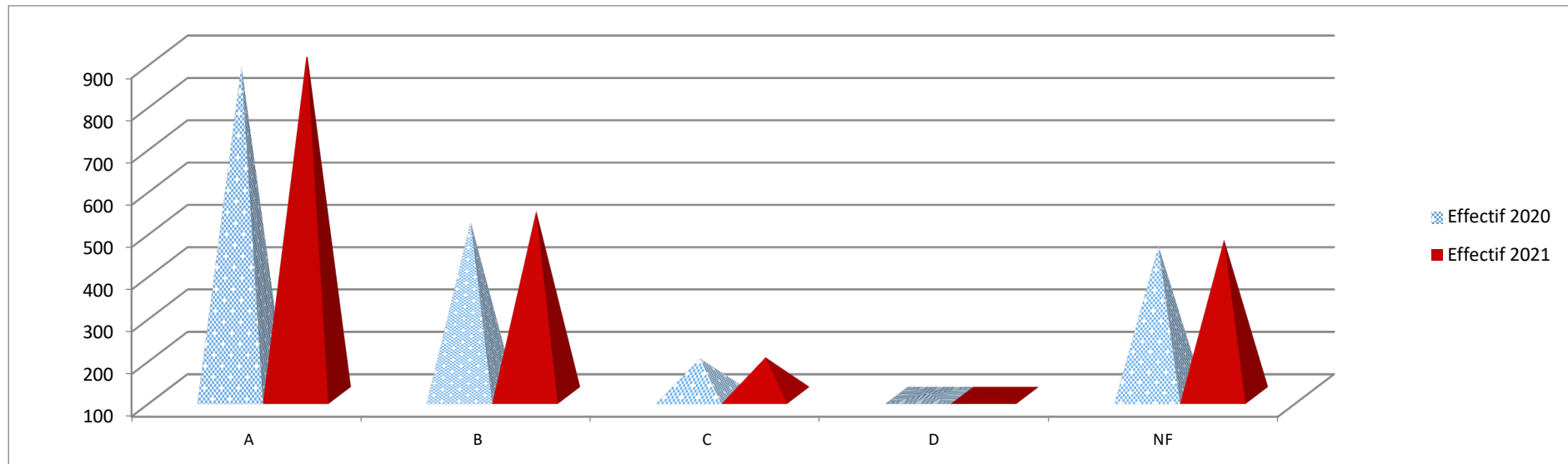
	Effectif 2020	Effectif 2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	877	54		54	19	912
Catégorie B	509	33		33	6	536
Catégorie C	187	6	-	6	3	190
Catégorie D	104	3	-	3	5	102
Non Fonctionnaires	452	24	-	24	8	468
TOTAL	2129	120	-	120	41	2208

Source: DGBF/DRHMG

L'effectif du personnel au 31 décembre 2021 est de 2 208 contre 2 129 au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3,7%.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Budget, les agents de la catégorie A, au nombre de 912 représentent 41,3% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 536 représentent 24,3%, ceux de la catégorie C au nombre de 190 représentent 8,6%, ceux de la catégorie D au nombre de 102 représentent 4,6% et les autres (contractuels, vacataires) au nombre de 468 représentent 21,2%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 120. Ces besoins ont été entièrement satisfaits en quantité et en qualité ce qui a contribué à l'atteinte des résultats et donc à la performance du programme.

Figure 32 : Répartition du personnel selon la catégorie



Source : DGBF/DRHMG

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du programme « Budget », les principaux résultats ont porté sur trois principales thématiques.

Au niveau de l'évaluation de la performance

Au titre de l'année 2020, 134 Rapports Annuels de Performance ont été élaborés avec un taux moyen global de réalisation des cibles de 73,7%. Ces rapports ont permis d'élaborer un Rapport Général sur la Performance des programmes qui a été annexé au projet de Loi de règlement 2020.

Au niveau de l'exploitation du SIGOBE

Au cours de l'année 2021, trois activités majeures ont été mises en œuvre dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE). Il s'agit du développement du module eFournisseur devant permettre aux fournisseurs et opérateurs économiques de l'Etat de suivre la situation de leurs factures et des modules relatifs aux Ambassades, aux EPN et aux Collectivités Territoriales. De même, il a été procédé à la formation des acteurs budgétaires sur l'utilisation du module « Exécution ».

Au niveau de la Comptabilité des Matières

Les chantiers de la réforme liés à la Comptabilité des Matières ont connu une avancée notable avec la nomination de 96 Gestionnaires de Patrimoine sur 150 prévus, la prise de textes encadrant le domaine et la formation de 204 acteurs sur les modules portant sur « **le cadre de gestion des biens de l'Etat et les procédures et outils de gestion de la Comptabilité des Matières** ».

Au niveau de l'évaluation des dépenses publiques

Les activités d'évaluation des dépenses publiques ont permis de réaliser la Revue de dépenses de neuf (09) régions et d'auditer la gestion administrative et financière de dix (10) EPN.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 101 : Evolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1: Coordonner les activités du programme				
IP1 : Taux de réalisation du PAS	%	100	80	100
Objectif Spécifique 2: Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat				
IP1. Taux de modification du budget	%	-	13	12,8
IP2. Taux d'exécution des dépenses d'investissement des EPN	%	75,1	63	75,7
IP3 : Taux d'exécution des subventions d'investissement transférées aux collectivités Territoriales	%	75	75	75
Objectif Spécifique 3: Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire				
IP1 : Taux de déploiement du SIGFIP Ambassades	%	-	92	100
IP2 : Proportion de collectivités territoriales connectées au SIGESCOD	%	14	32	32

Sources : DPPD-PAP 2021-2023 et Rapport d'activité DGBF

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

En 2021, l'analyse détaillée des résultats porte sur les six (6) indicateurs du programme « budget », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2021- 2023.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

- Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS

- Source de données : Rapport d'activités DGBF
- Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100
- Valeurs cibles : 80% en 2021 ; 80% en 2022 et 80% en 2023
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 100% comme en 2020 et est au-dessus de la cible projetée à 80 %. En effet, les 24 activités prévues dans le PAS 2021 ont été entièrement réalisées et les résultats prévus ont été atteints. Cette bonne performance enregistrée est liée au dispositif de suivi mis en place par le Responsable du programme Budget à travers :
 - la création d'un Comité PAS-DGBF regroupant l'ensemble des points focaux des différentes Unités Opérationnelles ;

- le suivi rigoureux de la mise en œuvre du PAS à travers des revues bi hebdomadaires et l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité de direction, un point sur le suivi du PAS.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat

- Indicateur 1 : Taux de modification du budget

- Source de données : Rapport d'activités des Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires et Direction du Budget de l'Etat
- Mode de calcul : $(\text{Volume du budget modifié} / \text{volume total du budget actuel}) \times 100$
- Valeurs cibles : 13% en 2021 ; 12% en 2022 ; 11% en 2023
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a été exécuté à 12,8% en 2021, permettant d'atteindre la cible fixée à 13% au maximum. En effet, les modifications budgétaires ont porté sur un montant net total de 1.078,3 milliards de FCFA pour un volume total du budget actuel s'établissant à 9.493,7 milliards de FCFA à la fin de l'exercice budgétaire 2021. Cet indicateur devrait continuer à être respecté les années à venir.

- Indicateur 2 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement des EPN

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction du Contrôle Budgétaire
- Mode de calcul : $(\text{Montant total ordonnancé} / \text{Budget actuel}) \times 100$
- Valeurs cibles : 65% en 2021 ; 70% en 2022 et 75% en 2023
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint une valeur de 75,7% en 2021 contre une valeur de 75,1% en 2020 et se situe au-dessus de la cible projetée à 63%. Cette hausse s'explique par le suivi rapproché des dépenses d'investissement des crédits alloués aux EPN.

- Indicateur 3 : Taux d'exécution des subventions d'investissement transférées aux collectivités Territoriales

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées
- Mode de calcul : $(\text{Montant total ordonnancé} / \text{Budget actuel}) \times 100$
- Valeurs cibles : 75% en 2021 ; 75% en 2022 et 75% en 2023
- Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la cible de 75% comme les années antérieures.

Ce taux de 75% est celui fixé pour l'exécution des dotations d'investissement transférées aux collectivités territoriales sur la base de la régulation budgétaire. Les crédits transférés aux collectivités à travers le système d'information budgétaire étant plafonnés à 75% du montant inscrit dans la loi de finances, cette proportion de référence en devient le taux naturel d'exécution.

Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire

- Indicateur 1 : Taux de déploiement du SIGFiP Ambassades

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction de l'Administration du SIGFiP
- Mode de calcul : $(\text{Nombre d'ambassades couvertes} / \text{Nombre d'ambassades prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 92% en 2021 ; 95% en 2022 et 96% en 2023
- Analyse de l'indicateur : L'indicateur a atteint une valeur de 100% en 2021 dépassant la cible fixée à 92%.

En effet, à ce jour, l'ensemble des Représentations Nationales à l'Extérieur (RNE) est connecté au SIGFiP-AMBASSADES.

- **Indicateur 2 : Proportion de collectivités territoriales connectées au SIGESCOD**

- Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées
- Mode de calcul : $(\text{Nombre de Collectivités couvertes} / \text{Nombre total de Collectivités prévues}) \times 100$
- Valeurs cibles : 32% en 2021 ; 42% en 2022 et 43% en 2023
- Analyse de l'indicateur : le déploiement du SIGESCOD, six (06) nouvelles collectivités ont été connectées à savoir : les régions de l'Ifou, de l'Agneby-Tiassa, de la Marahoué et les communes de Boundiali, de Katiola et de Bouaflé. Des missions de formations ont été organisées dans les localités et les acteurs ont été familiarisés à l'utilisation de l'outil.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, il a été retenu les points forts suivants :

- le dialogue de gestion est effectif et renforcé ;
- la méthodologie participative pour l'élaboration des RAP a donné des résultats probants ;
- l'élaboration et l'édition du recueil de guides sur le budget-programmes et leur mise à disposition des acteurs a permis de renforcer leurs capacités sur les outils de gestion du budget-programmes ;
- la production de Déclaration sur les Risques Budgétaires est un exercice définitivement maîtrisé dans le processus budgétaire ;
- le développement de l'appli eFournisseurs se présente comme une avancée dans la quête des moyens de mise à disposition du public des informations, en vue du renforcement de la transparence dans la gestion budgétaire.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- organiser les conférences de performance.

CONCLUSION PARTIELLE

A la clôture de l'exercice 2021, les six (6) indicateurs prévus ont tous atteint leur cible, soit un taux de 100%.

En ce qui concerne l'objectif 1, la valeur de l'indicateur prévue pour l'année 2021 a été totalement réalisée.

Pour l'objectif 2, les trois (3) indicateurs prévus ont atteint leur cible. Il s'agit du « Taux d'exécution des subventions d'investissement transférées aux collectivités Territoriales » dont la valeur est de 75% conformément à la cible fixée à 75%, du « Taux de modification du budget » qui a atteint la cible de 13% prévue et le taux d'exécution des dépenses d'investissement des EPN prévu à 63% et qui a été réalisé à 75,7%.

Pour l'objectif spécifique 3, les 2 indicateurs ont atteint leurs cibles. Il s'agit du « Taux de déploiement du SIGFiP Ambassades » qui enregistre un taux de réalisation de 100% contre une valeur cible de 92 % attendue et de la « Proportion de collectivités territoriales connectées au SIGESCOD » qui a atteint la cible de 32% prévue.

Dans l'ensemble, les activités prévues au titre de l'exercice 2021 pour le programme « Budget » ont quasiment toutes été réalisées et les cibles prévues ont été toutes atteintes. L'exécution financière, au 31 décembre 2021, enregistre également un taux d'exécution de 99,88 % par rapport au budget actuel.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « PORTEFEUILLE DE L'ETAT »

INTRODUCTION

Nommé Directeur General du Portefeuille de l'Etat **Monsieur BAMBA SEYDOU** est le Responsable du Programme « Portefeuille de l'Etat » depuis la prise du décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme a pour missions :

- d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, conforme aux objectifs stratégiques, économiques et sociaux de l'Etat ;
- de proposer et de veiller à la mise en œuvre de la position de l'Etat actionnaire en ce qui concerne la stratégie des entreprises et organismes figurant dans le portefeuille de l'Etat;
- d'analyser la situation économique et financière du portefeuille de l'Etat, élaborer et maintenir un système cohérent de mesures des performances du portefeuille de l'Etat ;
- de suivre les opérations relatives à la gestion économique, financière, administrative et juridique des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique de droit national et international et des personnes morales de droit privé, bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre les opérations de privatisation en liaison avec le comité de privatisation et de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Etat et les repreneurs des actifs de l'Etat;
- de préparer, centraliser, coordonner et suivre les opérations relatives à la passation des marchés publics dans les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique majoritaire ou des personnes de droit privé lorsque ces marchés bénéficient du concours financier, de la garantie de l'Etat, d'une personne morale de droit public, d'une société d'Etat ou des personnes de droit privé agissant pour le compte de l'Etat ou des personnes morales de droit public ou d'une société d'Etat ;
- de coordonner les interventions des Ministères de tutelle technique dans les entreprises publiques ;
- de suivre les opérations relatives aux créations, transformations, fusions et liquidations de sociétés du portefeuille de l'Etat ;
- d'informer la tutelle financière sur la gestion et sur les résultats des entreprises publiques, et la proposition de mesures visant à améliorer leurs performances

La présentation du Rapport annuel de Performance du Programme se fera selon le plan suivant :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Tableau 102 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme Portefeuille de l'Etat

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 5 : Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat	RS 4 : gestion des Entreprises Publiques et parapubliques améliorée	IP 4.1 : Taux de réalisation des objectifs de résultats nets des Entreprises Publiques	Montant des résultats nets réalisés des Entreprises Publiques / montant des résultats nets prévus des Entreprises Publiques Source : Note Atterissage DGPE

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Portefeuille de l'Etat » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 5 du Ministère, à savoir « Assurer la gestion efficace du portefeuille de l'Etat » mesuré par un indicateur qui est le taux de réalisation des objectifs de résultats nets des Entreprises Publiques.

I.2. Financement du programme

Tableau 103: Exécution financière du programme 5

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réel=(O/BA)x100
2208701 Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE						
1 Personnels	24 600 000	24 600 000	23 400 000	23 400 000	0	100%
2 Biens et services	1 207 877 796	1 207 877 796	1 152 194 396	1 133 449 504	18 744 892	98,37%
4 Investissements	2 000 000 000	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483	0	100%
Total 2208701 Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE	3 232 477 796	3 232 477 796	2 771 226 879	2 752 481 987	18 744 892	99,32%
2208702 Gestion active du portefeuille de l'Etat						
2 Biens et services	204 997 244	204 997 244	227 632 083	227 632 083	0	100%
Total 2208702 Gestion active du portefeuille de l'Etat	204 997 244	204 997 244	227 632 083	227 632 083	0	100%
2208703 Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques						
2 Biens et services	1 058 500 000	1 058 500 000	1 067 889 809	1 067 889 809	0	100%
Total 2208703 Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques	1 058 500 000	1 058 500 000	1 067 889 809	1 067 889 809	0	100%
Synthèse des natures de dépense						
1 Personnels	24 600 000	24 600 000	23 400 000	23 400 000	0	100%
2 Biens et services	2 471 375 040	2 471 375 040	2 447 716 288	2 428 971 396	18 744 892	99,23%
4 Investissements	2 000 000 000	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483	0	100%
TOTAL	4 495 975 040	4 495 975 040	4 066 748 771	4 048 003 879	18 744 892	99,54%

Source : RAP 2020 / Loi de Finances initiale 2021 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

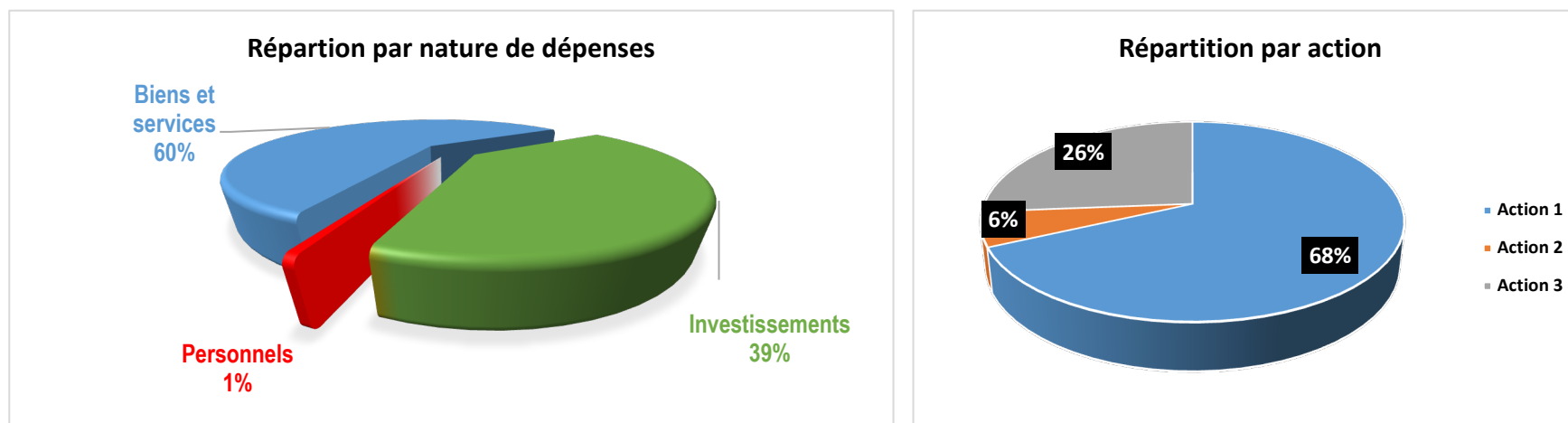
En 2021, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **4 495 975 040** F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses de biens et services représentant 55% du budget voté et des investissements qui constituent 44%. Les dépenses de personnel ne représentent que 1%.

La dotation de l'action 1 « Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE » représente la part la plus importante du budget du programme (72%), en lien avec la prise en charge dans cette action des dépenses d'investissement d'un montant de **2 000 000 000** FCFA relatives à la construction du siège de la DGPE. A la faveur du collectif budgétaire le budget n'a pas connu de modification.

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une baisse de **429 226 269** FCFA (-10%) pour s'établir à **4 066 748 771** FCFA. Cette réduction s'explique par une ponction de **404 367 517** FCFA faite sur les crédits du projet de construction du siège, pour tenir en compte de l'évolution des travaux.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du budget actuel par nature de dépenses et par actions.

Figure 33 : Répartition du budget actuel du Programme 5



Source : SIGOBE(31/01/2022)

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « PORTEFEUILLE DE L'ETAT » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

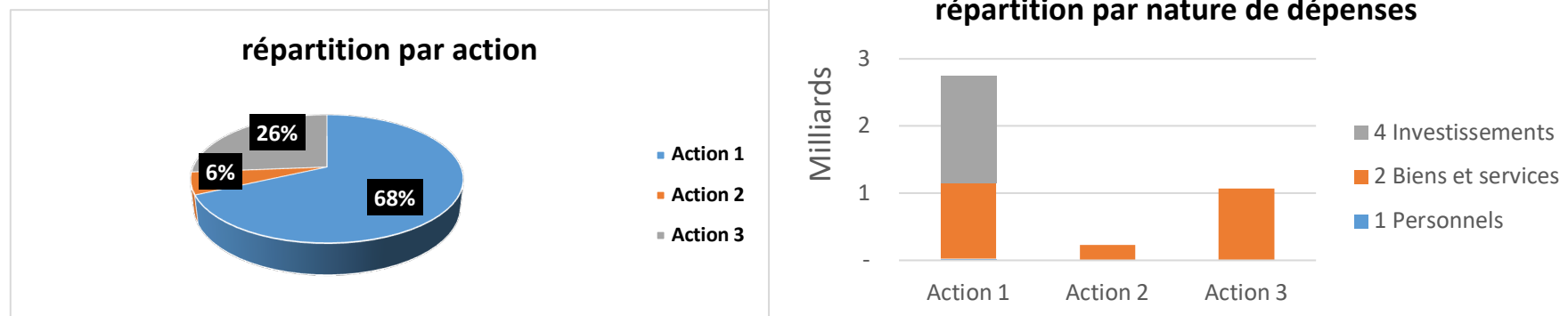
Tableau 104 : Exécution financière par action du programme 5

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE	18 450 000	23 400 000	1 828 151 260	1 133 449 504				1 595 632 483	1 846 601 260	2 752 481 987
Action 2: Gestion active du portefeuille de l'Etat			282 360 869	227 632 083					282 360 869	227 632 083
Action 3: Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques				1 067 889 809					0	1 067 889 809
Total	18 450 000	23 400 000	2 110 512 129	2 428 971 396	0	0	0	1 595 632 483	2 128 962 129	4 048 003 879

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

La répartition de l'exécution du budget par action et par nature de dépense est présentée comme suit :

Figure 34 : Niveau de réalisation du budget actuel du Programme 5



Source : SIGOBE (31012022)

Le budget actuel du Programme « Portefeuille de l'Etat », qui est de **4 066 748 771 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **4 048 003 879 F CFA**, soit un taux de **99,54%**. Les réalisations ont porté sur les dépenses :

- de personnel entièrement exécutées ;
- de biens et services exécutées à 99,23% ;
- d'investissements entièrement exécutées .

La dotation de l'action 1 « Coordination des activités et optimisation du système d'information de la DGPE » a été exécutée à hauteur de 99,32%. Les biens et services ont enregistré un taux d'exécution de 98,37% en vue de prendre en charge les loyers des bureaux de la DGPE et coordonner la mise en œuvre du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGPE. Pour ce qui est de l'investissement, il a servi à acquérir le terrain devant abriter le siège de la DGPE.

Les crédits de l'action 2 « Gestion active du portefeuille de l'Etat » qui représentent 6% de la dotation du programme, affichent un taux d'exécution de 98,37%. Les ressources ont essentiellement servi à prendre en charge les dépenses de fonctionnement des Directions de la DGPE.

Enfin, les crédits de l'action 3 « Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des entreprises publiques » qui représentent 26% de la dotation du programme ont été entièrement exécutés. Les ressources (biens et services) allouées à cette action ont servi à réaliser les audits dans certaines entreprises du portefeuille de l'Etat.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 105 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction Siège DGPE	2021	2025	-	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483
<i>Sur financement intérieur</i>			12 000 000 000	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483
Total programme (Portefeuille de l'Etat)	2021	2025	-	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483
Total sur financement intérieur			12 000 000 000	2 000 000 000	1 595 632 483	1 595 632 483
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Loi de Finances initiale 2021 / SIGOBE(31/01/2022)

La DGPE a bénéficié, au titre de la Loi de Finances Initiale, d'une dotation de 2.000.000.000 FCFA (sur financement intérieur), pour le projet « **Construction Siège DGPE** » dont le coût total est évalué à 12.000.000.000 F CFA. En cours de gestion, cette dotation initiale a été ramenée à 1 595 632 483 FCFA et entièrement consacrée à l'achat du terrain et les frais annexes y afférents.

II.2. Évolution des effectifs

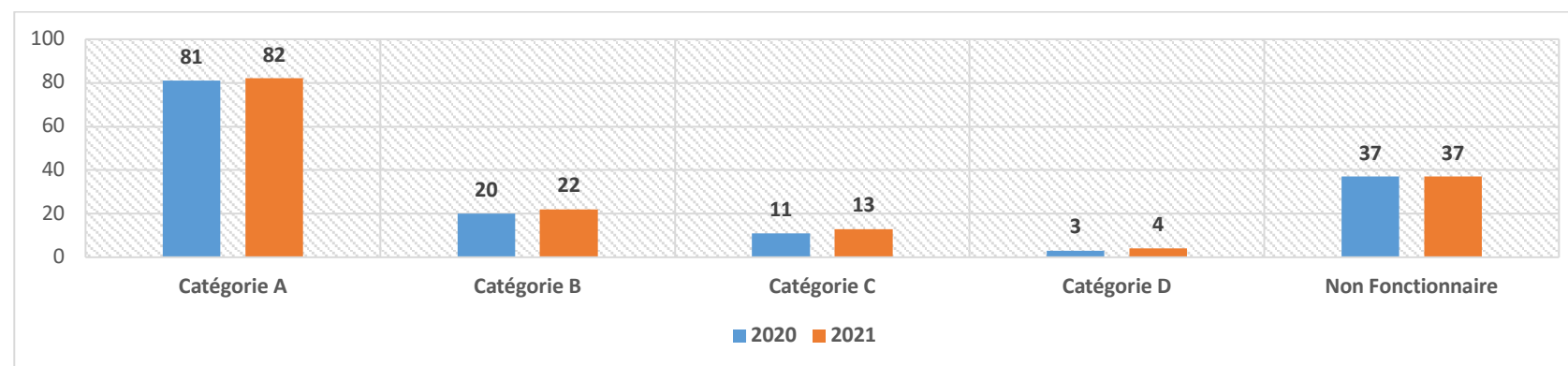
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 106 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

Catégories	Effectif 2020	Effectif 2021				Total fin 2021
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	81	2	-	2	1	82
Catégorie B	20	3	-	3	1	22
Catégorie C	11	2	-	2	0	13
Catégorie D	3	1	-	1	0	4
Non fonctionnaires	37	3	-	3	3	37
TOTAL	152	11	-	11	5	158

Source: DGPE

Figure 35 : Répartition du personnel du Programme 5 selon la catégorie



Source: DGPE

Le programme compte à ce jour 158 agents dont 54% de catégorie A, 16% de catégorie B, 9% de catégorie C, 3% de catégorie D et 19% de non fonctionnaires. Comparativement à 2020 (152 agents), le programme a connu en 2021 une augmentation de son effectif de 6 agents.

L'effectif de la DGPE est conforme aux capacités des locaux disponibles. Cependant, en tenant compte des recommandations de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025, un accroissement de cet effectif est attendu.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat a pu mener à bien les activités principales en lien avec les axes stratégiques. Elle a identifié les structures susceptibles d'intégrer le portefeuille de l'Etat. Il s'agit des structures présentant une additionnalité et un potentiel de synergie au portefeuille de l'Etat. Ce sont : le FDFP, CI-TOURISME et le CEPICI. Le processus d'appel d'offre pour la réalisation des études d'opportunité d'intégration a débuté pour aboutir au lancement des missions début 2022. Par ailleurs, dans le but d'améliorer les performances de la société Poste CI, et conformément aux recommandations de la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, il a été mené une étude de transformation et de développement de cette société. On note également, le renforcement des capacités des Dirigeants sociaux et administrateurs à travers le programme de Certification aux Directeurs généraux et la réalisation des études d'évaluation des Conseils d'Administration.

Au titre de la Mise en place des systèmes de contrôle efficaces des Entreprises publiques, la DGPE avait prévu réaliser cinq (5) contrôles dans les Entreprises SODEMI, ONEP, MGB, VITIB et INIE. Aussi, des audits ont été réalisés dans les Entreprises suivantes en 2021 : AIGF, ACI, LONACI, OIC, RTI, SICOI, CI-ENGINEERING et les rapports sont disponibles. Par ailleurs, des audits exceptionnels ont été diligentés auprès de l'AGEROUTE, du FER et de l'ANSUT et dans les structures telles que le FDFP, l'ARTCI, l'AGEDI et la NPSP qui ne figurent pas dans le portefeuille des entreprises suivies par la DGPE.

Malgré, la situation sanitaire particulière due à la Covid-19, les activités relevant du programme « Portefeuille de l'Etat » ont pu être parfaitement exécutées avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs visés en 2021.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le programme « Portefeuille de l'Etat » est axé sur cinq (5) indicateurs qui découlent de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Tableau 107 : Evolution des indicateurs du programme 5

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Cible	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat				
Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat	%	83	90	95
Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de pilotage de la performance des Entreprises publiques				
Proportion d'entreprises publiques produisant un bilan de gouvernance	%	98	70	92
Taux de signature des contrats de performance des entreprises publiques	%	73	80	84
Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques				
Taux de réalisation du contrôle des entreprises publiques	%	120	60	100
Taux de réalisations des missions d'audit des entreprises publiques	%	80	70	100

Source : DPPD-PAP 2021-2023 DGPE

Pour 2021, l'analyse détaillée des résultats des objectifs spécifiques du Programme « Portefeuille de l'Etat » porte sur cinq (5) indicateurs définis dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat

Indicateur 1 : Taux d'exécution du PAS du programme du portefeuille de l'Etat

Source de données : Rapport d'activités Cabinet / DGPE

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités inscrites dans le PAS) x100

Valeurs cibles : 90% en 2021 ; 92% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : le Plan d'Actions Stratégiques 2021 de la Direction Générale du Portefeuille de l'Etat (DGPE) contient dix-sept (17) projets déclinés en quarante-trois (43) activités. Ce sont au total quarante et un (41) activités sur les quarante-trois (43) prévues qui ont été totalement achevées par la DGPE, soit un taux de **95%** contre une prévision de **90%**. En comparaison avec l'année 2020, le taux de réalisation du PAS de la DGPE a progressé de 12 points (de 83% à 95%).

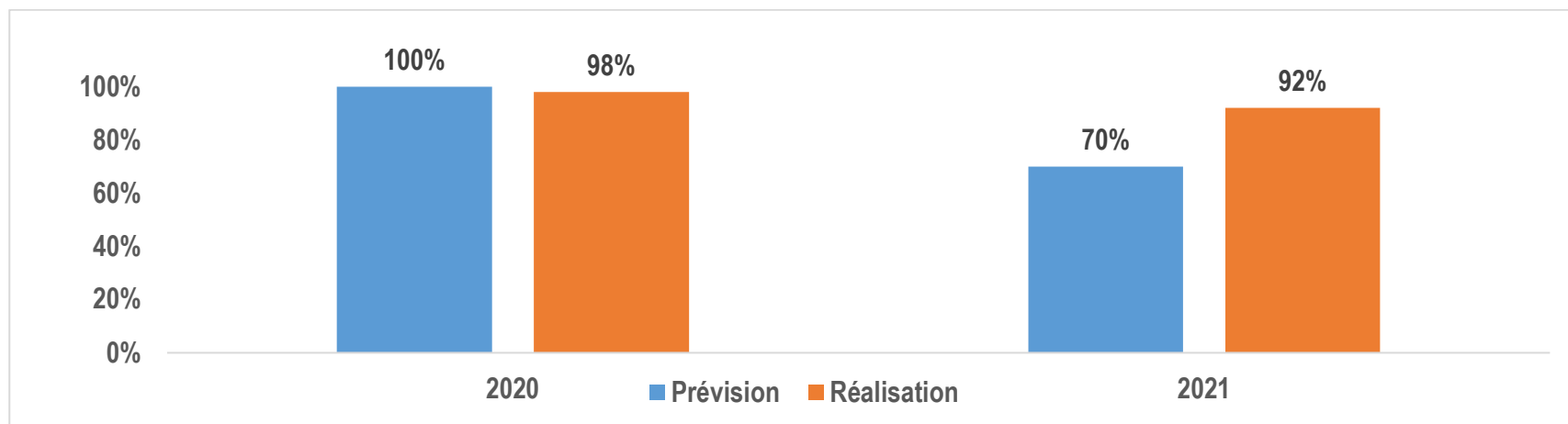
Les activités majeures qui ont été réalisées en 2021 concernent les points suivants :

- l'adoption par le Gouvernement en Conseil des Ministres de la Communication sur les Audits 2020 ;
- la prévision de la quote-part des Dividendes affectés au Développement PME ;
- la rédaction des projets de loi annotée ;
- la réalisation de l'Etude sur l'Optimisation des Comités d'Audit et de Gestion des risques ;
- l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat sur la période 2021-2025 ;
- l'élaboration et l'adoption des décrets d'application des lois de la réforme du cadre juridique du portefeuille de l'Etat ;
- la mise en œuvre du programme de certification des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes des entreprises publiques.
- la mise en œuvre du plan d'audit et du plan de contrôle des Entreprises Publiques.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de pilotage de la performance des Entreprises Publiques

Indicateur 1 : Proportion d'Entreprises Publiques produisant un bilan de gouvernance

Figure 36 : Proportion d'entreprises produisant un bilan de gouvernance



Source : DGPE

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Mode de calcul : (Nombre d'Entreprises ayant produit un bilan de gouvernance au cours de l'année / Nombre total d'Entreprises Publiques (SODE et SPFP Maj) x100

Valeurs cibles : 70% en 2021 ; 73% en 2022 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet à la DGPE de mesurer le nombre d'entreprises publiques qui ont pu produire un bilan de gouvernance au cours de l'année d'exercice. En 2021, les sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire (42), à l'exception de la SODEFOR, l'AGEF et la SONITRA, ont élaboré et transmis à la DGPE leurs bilans de gouvernance, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit un taux de réalisation de 92%, pour une cible de 70%.

L'élaboration et la transmission des bilans de gouvernance de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pourront être évaluées au plus tard le 30 juin 2022, date limite réglementaire de transmission des documents de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de fin d'exercice.

Cette performance traduit l'amélioration continue de la gouvernance et de la communication financière des entreprises publiques, depuis le lancement de la première stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat. Les facteurs ayant favorisé cette performance sont entre autres :

- le renforcement du dialogue stratégique avec les entreprises publiques ;
- le renforcement du suivi de la communication financière des entreprises publiques ;
- l'instauration du Prix d'excellence de la Gouvernance et de la performance des entreprises publiques en 2019.
- la sensibilisation des dirigeants sociaux sur l'importance d'une bonne communication financière à travers l'organisation de rencontre périodique avec ces dirigeants ;
- le renforcement des capacités des dirigeants sociaux à travers de nombreux programmes de certification lancés par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Indicateur 2 : Taux de signature des contrats de performance des Entreprises publiques

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Mode de calcul : (Nombre d'Entreprises ayant conclu un contrat de performance avec l'Etat/Nombre total d'Entreprises Publiques) x100

Valeurs cibles : 80% en 2021 ; 85% en 2022 et 90% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur représente le rapport du nombre d'Entreprises dont les contrats de performances (COP) sont finalisés et signés par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat au nombre total d'Entreprises Publiques (étant donné que la signature par les autres parties ne dépend pas des Services du Ministère). Le processus de contractualisation concerne quarante-quatre (44) Entreprises publiques dont vingt-cinq (25) sociétés d'Etat, quatorze (14) sociétés à participation financière publique majoritaire, cinq (5) sociétés contrôlées par l'Etat ou bénéficiant de son concours financier.

Au cours de l'année 2021, la DGPE a pu finaliser avec les entreprises, cinq (5) contrats de performance. Il s'agit des contrats des sociétés GUCE-CI, IDT, FER, PCI, CNRA. Par ailleurs, la DGPE a pu finaliser neuf (9) contrats et avenants qui n'ont pu être signés. Il s'agit des contrats des sociétés SODEMI, CML, ONEP, ONAD, PAA, ANSUT, AGEROUTE, BNETD et SODEXAM.

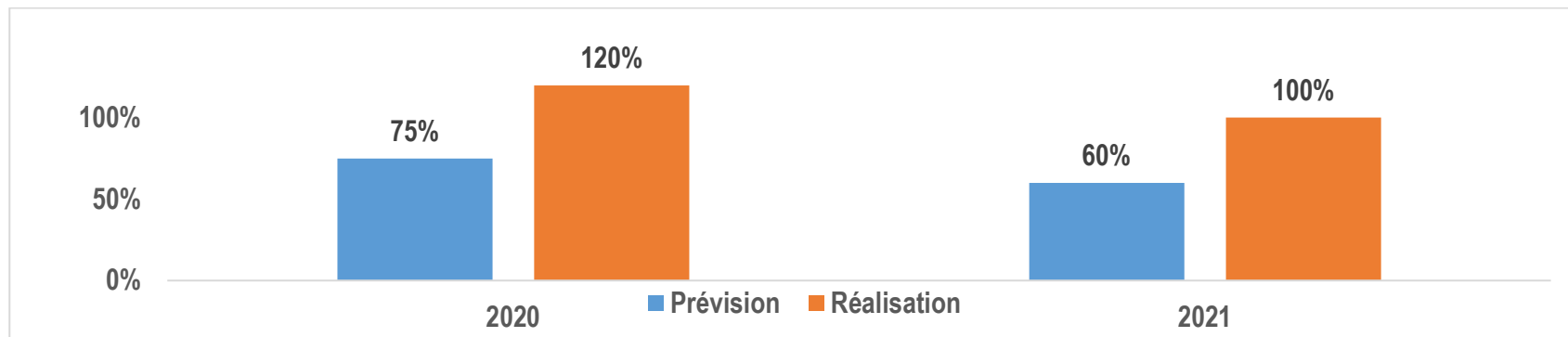
Ainsi, depuis le début du processus en 2018, ce sont au total trente-quatre (39) COP qui ont été finalisés et signés par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, soit un taux de 86,66 %, pour une cible de 80%.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat, la DGPE a lancé la seconde phase du processus devant aboutir à la signature des contrats de performance de seconde génération. Ce nouveau processus propose plusieurs innovations majeures en vue de pallier les insuffisances observées au cours de la précédente phase.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le dispositif de contrôle des entreprises publiques

Indicateur 1: Taux de réalisation du contrôle des entreprises publiques

Figure 37 : Taux de réalisation du contrôle des entreprises publiques



Source : DGPE

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Mode de calcul : $(\text{Nombre d'Entreprises contrôlées} / \text{Nombre d'entreprises publiques sélectionnées dans le plan de contrôle annuel des Entreprises Publiques}) \times 100$

Valeurs cibles : 60% en 2021 ; 75% en 2022 et 80% en 2023

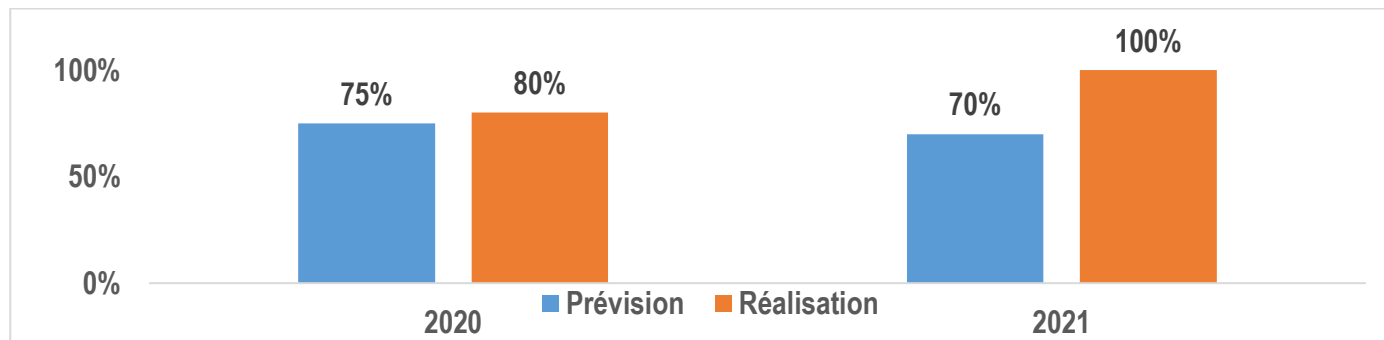
Analyse de l'indicateur : il traduit la part des Entreprises Publiques sélectionnées dans le plan de contrôle annuel des Entreprises qui ont fait l'objet de contrôle effectif au cours de l'année. En 2021, la DGPE a réalisé cinq (5) missions de contrôle sur les cinq (5) prévues dans les entreprises SODEMI, ONEP, MGB, VITIB et INIE. Ci-dessous les dates de réalisation des missions :

- **SODEMI** : mission réalisée du 17 au 19 NOVEMBRE 2021 ;
- **MGB** : mission réalisée du 11 au 13 Aout 2021 ;
- **VITIB** : la mission de contrôle du VITIB s'est déroulée du 24 au 26 novembre 2021 ;
- **ONEP** : la mission s'est déroulée le 9 décembre 2021 ;
- **INIE** : la mission s'est déroulée par télétravail, du 14 au 16 décembre 2021.

Le taux de réalisation de cette activité est donc de 100%. Ainsi, les objectifs poursuivis au titre de cet indicateur ont été atteints.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des missions d'audit des entreprises publiques

Figure 38 : Taux de réalisations des missions d'audit des entreprises publiques



Source : DGPE

Source de données : Rapport d'activités DGPE

Mode de calcul : $(\text{Nombre de missions d'audit réalisé} / \text{Nombre de missions d'audit prévu dans le plan d'audit annuel des entreprises publiques}) \times 100$

Valeurs cibles : 70% en 2021 ; 75% en 2022 et 78% en 2023

Analyse de l'indicateur : La DGPE a prévu réaliser dans son plan d'audit annuel des entreprises publiques des missions d'audit. A cet effet, cet indicateur permet de mesurer les progrès réalisés au cours de l'année dans le cadre de ses missions d'audit.

Dans le cadre du renforcement du contrôle des Entreprises Publiques, il a été établi en 2018, par note circulaire de Monsieur le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le principe de modulation des audits des Entreprises Publiques. Ainsi, depuis 2019, il est procédé à la détermination des Entreprises devant être auditées au cours d'une année sur la base de critères tels que les déficits successifs, les risques budgétaires ou l'absence d'audit pendant une période de trois (3) ans.

En application de ces dispositions citées plus haut, des audits ont été réalisés dans l'ensemble des entreprises prévues au plan d'audit 2021, soit 100% de réalisation pour une cible de 70%. Il s'agit des entreprises AIGF, ACI, LONACI, OIC, RTI, SICOGI, CI-ENGINEERING.

Par ailleurs, des audits exceptionnels ont été diligentés auprès de l'AGERROUTE, du FER et de l'ANSUT et dans les structures telles que le FDFP, l'ARTCI, et la NPSP qui ne figurent pas dans le portefeuille des entreprises suivies par la DGPE.

En somme, la DGPE a mené en 2021, treize (13) missions d'audit dont six (6) exceptionnelles et sept (7) prévues au plan d'audit.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

A la suite d'importants travaux, la DGPE s'est dotée d'une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025 dont la vision est « DGPE, ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT », visant 3 objectifs, à savoir :

- accélérer l'amélioration de la performance du Portefeuille ;
- renforcer la diffusion des principes de bonne gouvernance ;
- amplifier l'impact des entreprises publiques sur les secteurs productifs et catalyser leur développement.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective et optimale des différentes recommandations de la nouvelle stratégie, un plan de transformation a été conçu. Il se décline en cinq (5) programmes majeurs composés au total de treize (13) projets structurants et fixant les priorités pour les années à venir. Ce sont (i) la gouvernance, (ii) la stratégie sectorielle du portefeuille, (iii) l'organisation des capacités internes, (iv) l'opérationnalisation juridique du positionnement institutionnel et (v) le Project Management Office (PMO) et le change management.

IV.2. Recommandations

En rapport avec l'élaboration des RAP, les recommandations suivantes sont formulées :

- moduler le mode d'évaluation des indicateurs ;
- assurer un renforcement de capacité des acteurs en vue d'une meilleure compréhension des attentes du Budget-programme ;
- assurer un renforcement de capacité des acteurs du programme en vue d'une meilleure maîtrise du SIGOBE et du code des marchés publics.

CONCLUSION PARTIELLE

Malgré la situation sanitaire particulière due à la Covid-19, le programme « portefeuille de l'État » a pu être parfaitement exécuté avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs visés par ce programme en 2021.

Du point de vue de l'exécution budgétaire, le renforcement des capacités des acteurs à la maîtrise des nouveaux outils de gestion en mode budget-programmes devrait permettre d'atteindre des résultats plus satisfaisants dans la mise en œuvre du programme « Portefeuille de l'État » pour l'année 2022.

PARTIE VIII : LE PROGRAMME 6 « MARCHES PUBLICS »

INTRODUCTION

Nommé Directeur Général des Marchés Publics le 30 septembre 2020, **Monsieur YOUL Sansan François**, Administrateur Général des Services Financiers est le Responsable du Programme 6 « Marchés Publics ». Il convient de noter que lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023, le volet « Marchés publics » n'était pas érigé au rang de « Programme ». Les activités portant sur les marchés publics faisaient partie du Programme « Budget ». La Direction Générale des Marchés Publics a été créée par le décret n°2019-11 20 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et rendue fonctionnelle avec la nomination du Directeur Général. A la suite de cette nomination, un nouveau programme dénommé « Marchés publics » a été créé.

Ce programme a, conformément au décret n° 2019- 1120 du 18 décembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, pour missions :

- le conseil et l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marché ;
- l'examen de l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;

- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- le contrôle de l'application de la réglementation sur les marchés publics ;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires ;
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics ;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics ;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production de statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

L'année 2022 marque le premier exercice d'évaluation de la performance du programme Marchés Publics à travers la rédaction d'un Rapport Annuel de Performance au titre de l'exercice 2021. Le RAP prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- présentation de la stratégie du programme ;
- réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- performance du programme ;
- perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectif global du programme

Compte tenu du rattachement de la structure en charge des marchés publics au programme « Budget » lors de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023, l'objectif global et les résultats stratégiques du nouveau programme « Marchés Publics » se confondent avec ceux du Programme « Budget » rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 108 : Rappel de l'objectif global et des résultats stratégiques du Programme « Budget »

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 4 : Renforcer la transparence et la gouvernance dans la gestion budgétaire.	RS 4 : la gouvernance des Finances Publiques est renforcée	IP 4.1 : Solde budgétaire	Recettes de l'Etat – dépenses de l'Etat Source : Rapport d'activités DGBF
		IP 4.2 : Taux de mise en œuvre des réformes des finances publiques	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues Source : Rapport d'activités DGBF

Source : DPPD-PAP 2021-2023

I.2. Financement du programme

Tableau 109 : Exécution financière du programme 6

Nature de dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	de Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de réal=(O/BA)x100
2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics						
1 Personnels	55 264 000	55 264 000	49 591 600	49 591 600	-	100%
2 Biens et services	888 541 081	888 541 081	881 644 985	829 504 701	52 140 284	94%
Total 2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics	943 805 081	943 805 081	931 236 585	879 096 301	52 140 284	94%
2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles						
2 Biens et services	34 000 000	34 000 000	33 999 690	33 999 690	-	100%
4 Investissements	291 929 981	291 929 981	291 924 212	291 924 212	-	100%
Total 2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles	325 929 981	325 929 981	325 923 902	325 923 902	-	100%
2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics						
2 Biens et services	199 510 815	199 510 815	187 930 976	179 424 095	8 506 881	95%
4 Investissements	790 391 070	790 391 070	2 263 702 831	2 263 702 831	-	100%
Total 2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics	989 901 885	989 901 885	2 451 633 807	2 443 126 926	8 506 881	100%
2222404 Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics						
2 Biens et services	67 000 000	67 000 000	66 972 244	66 972 244	-	100%
Total 2222404 Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics	67 000 000	67 000 000	66 972 244	66 972 244	-	100%
Synthèse des natures de dépense						
1 Personnels	55 264 000	55 264 000	49 591 600	49 591 600	-	100,00%
2 Biens et services	1 189 051 896	1 189 051 896	1 170 547 895	1 109 900 730	60 647 165	94,82%
4 Investissements	1 082 321 051	1 082 321 051	2 555 627 043	2 555 627 043	-	100,00%
TOTAL	2 326 636 947	2 326 636 947	3 775 766 538	3 715 119 373	60 647 165	98,39%

Source : RAP 2020 / Loi des Finances initiales 2021 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

La dotation budgétaire du programme « Marchés Publics » inscrite dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **2 326 636 947** F CFA destinée à couvrir essentiellement les dépenses :

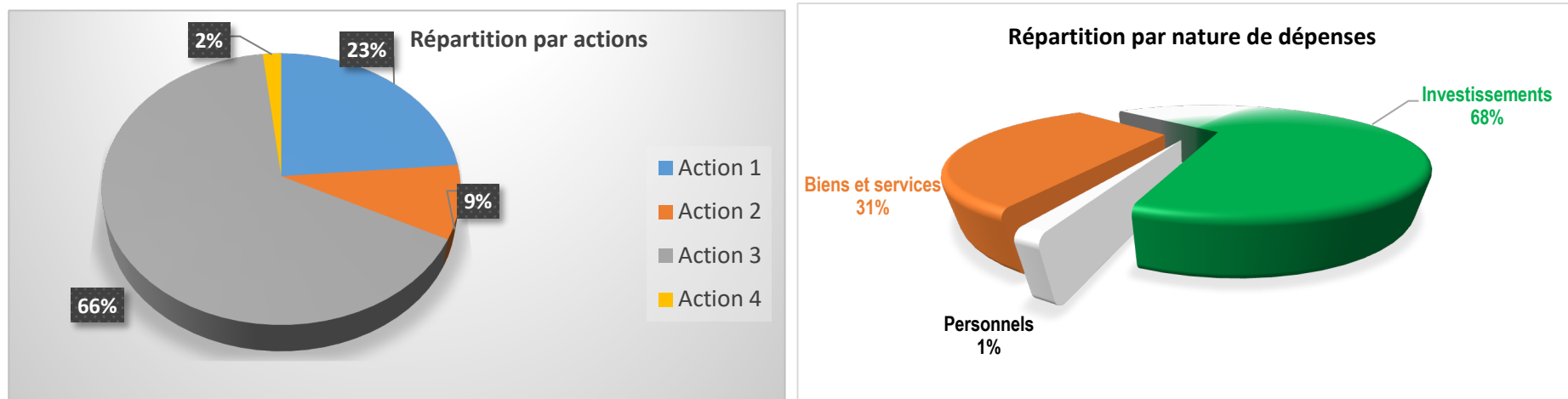
- de personnels : 55 264 000 F CFA, soit 2 % ;
- d'acquisition de biens et services : 1 189 051 896 F CFA, soit 51 % ;
- d'investissements : 1 082 321 051 F CFA, soit 47 %.

Les crédits de l'action 1 « Pilotage de l'Administration des Marchés Publics » et de l'action 3 « Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics » absorbent respectivement 41% et 43% du budget initial du programme. Le budget n'a pas connu de modification à l'issue du collectif budgétaire.

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une hausse de 1 454 801 991 (62%) pour s'établir à 3 775 766 538 FCFA. Cette hausse vise à prendre en charge les dépenses de développement de la phase 2 de l'applicatif dématérialisé de passation des marchés publics (SIGOMAP V2).

La répartition du budget actuel par actions et par nature de dépenses est fournie par les graphiques ci-dessous :

Figure 39 : Répartition du budget actuel du Programme 6



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « MARCHES PUBLICS » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

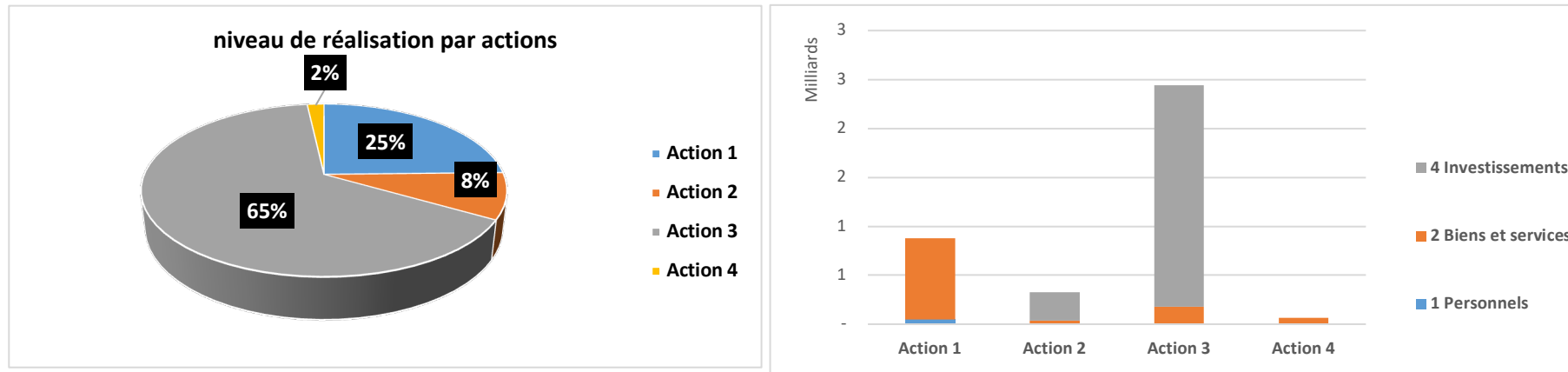
Tableau 110 : Exécution financière par action du programme 6

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2222401 Pilotage de l'Administration des Marchés Publics		49 591 600		829 504 701						879 096 301
2222402 Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles				33 999 690				291 924 212		325 923 902
2222403 Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics				179 424 095				2 263 702 831		2 443 126 926
2222404 Réglementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics				66 972 244						66 972 244
Total	0	49 591 600	0	1 109 900 730	0	0	0	2 555 627 043	0	3 715 119 373

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Le niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 40 : Niveau de réalisation du budget actuel du Programme 6



Source : SIGOBE (31/01/2022)

Le budget actuel du Programme « Marchés Publics », d'un montant de **3 775 766 538 F CFA**, a été exécuté à hauteur de **3 715 119 373 F CFA**, soit un taux de **98,39%**.

Les crédits exécutés sont répartis comme suit :

- dépenses de personnel exécutées à 100% ;
- biens et services exécutés à 94,82% ;
- investissement exécuté à 100 %.

Les crédits de l'action 1 « Pilotage de l'Administration des Marchés Publics », qui concentrent 25 % de la dotation du programme, affichent un taux d'exécution de 94%. Ces ressources ont permis de prendre en charge les salaires du personnel non fonctionnaire, la coordination des activités des administrations et des services des marchés publics et la convention de maintenance des applicatifs entre la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI).

Concernant les crédits de l'action 2 « Qualité du Service et Gestion des Ressources Humaines et Matérielles », absorbant 9% de la dotation du programme, pour l'équipement du nouveau siège de la DGMP en mobiliers et matériels informatiques, l'organisation des activités de formation du personnel et le suivi de la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015, ils affichent un taux d'exécution de 100%.

Quant aux crédits de l'action 3 « Gestion de la Formation, de la Communication et des Systèmes d'Information des Marchés Publics », représentant 65 % de la dotation du programme, ils affichent un taux d'exécution de 100%. Le budget alloué à cette action a permis de mettre en exploitation le SIGOMAP V1 et de démarrer le développement informatique du SIGOMAP V2 dans le cadre de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Enfin, les crédits de l'action 4 « Règlementation, Contrôle, Suivi et Evaluation des Opérations des Marchés Publics », qui représentent 2% de la dotation du programme ont été entièrement exécutés. Les dotations de cette action ont permis, en plus des contrôles a priori des opérations de marchés, de mener une vaste opération de contrôle a posteriori sur les opérations en dessous du seuil de passation auprès de l'ensemble des ministères.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 111 : Exécution des investissements du programme

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
Projet 1 : Equipement de la Direction Générale des Marchés Publics				110 081 024	291 924 212	291 924 212
Sur financement intérieur				110 081 024	291 924 212	291 924 212
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Banque de données des prix de référence (BDPR/DGMP)				129 012 262	6 344 978	6 344 978
Sur financement intérieur				129 012 262	6 344 978	6 344 978
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Catégorisation des Entreprises				131 378 808	0	0
Sur financement intérieur				131 378 808	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Développement et Maintenance du SIGMAP / SNDI				185 490 239	200 000 000	200 000 000
Sur financement intérieur				185 490 239	200 000 000	200 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT /DGMP)				305 000 000	2 057 357 853	2 057 357 853
Sur financement intérieur				305 000 000	2 057 357 853	2 057 357 853
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme				860 962 333	2 555 627 043	2 555 627 043
Total sur financement intérieur				860 962 333	2 555 627 043	2 555 627 043
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Loi de Finances initiale 2021 / Système d'information budgétaire (31-01-2021)

Les dotations destinées aux projets d'investissement inscrits au Programme « Marchés Publics » ont été entièrement exécutées. Certains projets se démarquent par leur impact positif sur la performance du programme.

Le projet « **Equipement de la Direction Générale des Marchés Publics** » est doté d'un montant en Crédits de Paiement (CP) programmé en 2021 de **291 924 212** FCFA. Ce crédit a été entièrement exécuté pour l'acquisition de matériels informatiques, de mobiliers de bureau, et de véhicules, en vue de la poursuite de l'équipement de la DGMP suite à son installation dans ses nouveaux locaux.

Les ressources allouées au projet « **Banque de données des prix de référence (BDPR/DGMP)** », d'un montant de **6 344 978** FCFA ont été entièrement exécutées. Elles ont permis la mise en exploitation de trois modules de la base de données des prix de référence. Il s'agit :

- du module I relatif aux fournitures et équipements ;
- du module II relatif aux travaux ; et
- du module II concernant les prestations.

L'applicatif est rentré en exploitation en 2021 et est accessible via l'adresse : www.bdpr.finances.gouv.ci.

Le projet « **Développement et Maintenance du SIGMAP / SNDI** » a été exécuté à 100% en 2021. C'est un transfert qui est effectué au profit de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) pour la convention de développement et de maintenance des applicatifs des marchés publics (SIGMAP et SIGOMAP). A fin décembre 2021, 1 250 interventions correctives effectuées au titre du SIGOMAP V1 et 980 au titre du SIGMAP ont été enregistrées.

La dotation du projet « **Dématérialiser les Marchés Publics (DEMAT /DGMP)** », d'un montant de **2 057 357 853 FCFA**, a été exécutée à 100% pour le développement de la phase 2 de l'applicatif dématérialisé de passation des marchés publics (SIGOMAP V2). Pour cette phase, le document de conception, rédigé par l'opérateur, est en cours de validation à la DGMP.

II.2. Évolution des effectifs

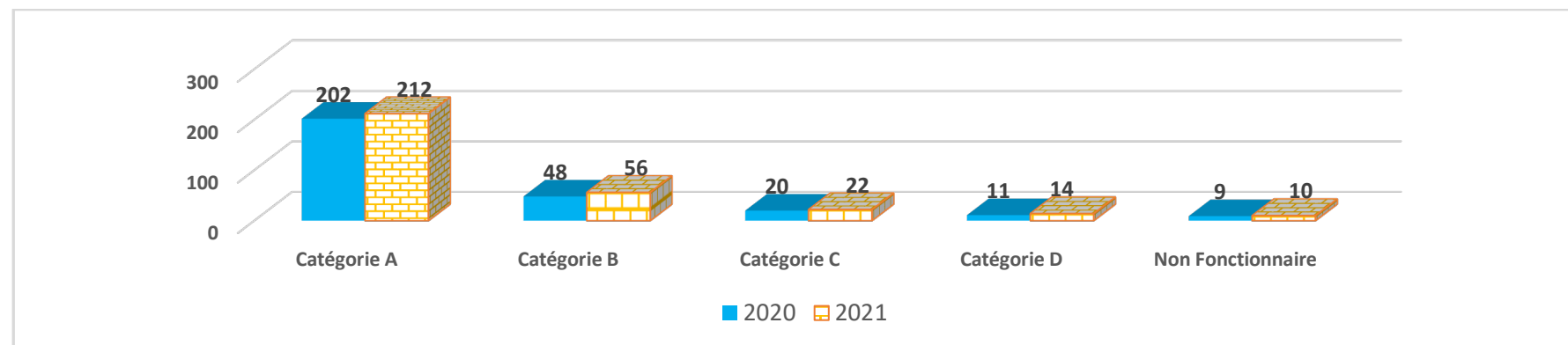
Les effectifs du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 112 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 6

	Effectif 2020	Effectif 2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	202	10	10	10	0	212
Catégorie B	48	8	8	8	0	56
Catégorie C	20	2	2	2	0	22
Catégorie D	11	2	2	3	0	14
Non Fonctionnaires	9	1	1	1	0	10
TOTAL	290	23	23	24	0	314

Source : DGMP / SRHMG

Figure 41 : Répartition du personnel du Programme 6 par catégorie



Source : DGMP / SRHMG

En 2021, l'effectif du personnel du programme « Marchés Publics » est de 314 agents composés de 67,5% d'agents de catégorie A, 17,8% de catégorie B, 7% de catégorie C, 4,5% de catégorie D et 3,2% de non fonctionnaires. Comparativement à 2020 (290 agents), le programme a connu en 2021 une augmentation de son effectif de 24 agents, soit 8%.

De 2020 à 2021, nous constatons une augmentation des effectifs dans toutes les catégories. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 23 agents. Ces besoins ont été entièrement satisfaits, ce qui a contribué à l'atteinte des résultats enregistrés et induisant la performance du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2021 et ayant un lien direct avec la performance se présentent comme suit :

- ✓ le SIGOMAP (phase 1) est opérationnel et tous les Ministères sont connectés ;
- ✓ la BDPR est mise en exploitation et est effectivement accessible à l'adresse www.bdpr.finances.gouv.ci ;
- ✓ le programme de connexion des 50 collectivités en 2021 est achevé depuis le 25 septembre 2021 ;
- ✓ la connexion des 35 EPN restants est achevée depuis le 11 septembre 2021 ;
- ✓ la formation des acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des Marchés Publics. Pour un objectif de 1000 acteurs, 1071 acteurs ont été formés ;
- ✓ La réalisation d'un film institutionnel et de 5 capsules sur les marchés publics. Le film institutionnel et les cinq (5) capsules sont produits et diffusés sur la RTI.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 113 : Evolution des indicateurs du programme 6

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1: Coordonner les activités du programme				
Taux de réalisation du PAS	%	100	80	100
Objectif Spécifique 2: Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat				
Proportion des consultations directes dans les marchés publics	%	12,7	16	11,2
Délai moyen de passation des marchés	jours	94,7	95	91,7
Objectif Spécifique 3: Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire				
Nombre de collectivités territoriales connectées au SIGMAP	nombre	5	5	50

Source : DPPD-PAP 2021-2023

L'analyse détaillée des résultats porte sur les quatre (4) indicateurs du programme « marchés publics », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2021- 2023. Il s'agira de présenter, pour chaque indicateur, les caractéristiques, le niveau de réalisation par rapport aux prévisions et les facteurs explicatifs de cette réalisation.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

- Indicateur 1 : Taux de réalisation du PAS

Source de données : Rapports d'activités DGMP

Mode de calcul : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100

Valeurs cibles : 80% en 2021 ; 80% en 2022 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur représente la proportion d'activités réalisées par rapport aux prévisions du plan d'actions. En 2021, le Programme a réalisé la totalité des huit (08) activités prévues dans son PAS (100%) pour une cible de 80%. Cette bonne performance enregistrée est liée au dispositif de suivi mensuel des activités et la prise de décisions correctives en cas de retard dans l'exécution.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente du budget de l'Etat

- Indicateur 1 : Proportion des consultations directes dans les marchés publics

Source de données : CCM relative aux opérations de passation des marchés publics en 2021

Mode de calcul : (montant des marchés d'entente directe / montant total des marchés publics) x100

Valeurs cibles : 16% en 2021 ; 15% en 2022 et 15% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur mesure le volume (financier) des marchés passés par entente directe par rapport au montant global des marchés publics. La proportion des consultations directes dans les marchés publics en 2021 s'établit à 11,2%, en baisse de 1,5 points par rapport à 2020. Un gain de 4,8 points est également réalisé par rapport à la cible qui est de 16% en 2021. Ce résultat satisfaisant découle de la baisse des urgences liées à la crise sanitaire de la COVID 19 et de la mise en place d'un système de contrôle.

- Indicateur 2 : Délai moyen de passation des marchés

Source de données : CCM relative aux opérations de passation des marchés publics en 2021

Mode de calcul : Sommes des délais de passation par marché / nombre total de marchés publics

Valeurs cibles : 95 en 2021 ; 94 en 2022 et 93 en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur traduit le niveau de célérité avec lequel sont traités les dossiers de passation de marchés publics. Le délai moyen de passation des marchés en 2021 s'établit à 91,7 jours, soit une baisse de 3 jours par rapport à celui de 2020 et un gain de 3,3 jours par rapport à la cible de 95 jours en 2021. Il faut noter que le délai réglementaire fixé suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics est de cent quatorze (114) jours pour les opérations de passation de marchés publics.

Cette performance se justifie d'une part, par la mise en place d'un système dématérialisé de passation des marchés qui permet un gain de temps à plusieurs étapes de la passation et d'autre part, par la mise en place d'un dispositif de suivi des délais. Ce dispositif permet une réduction considérable des délais pour les étapes de la passation qui incombent à la DGMP et la relance des autorités contractantes à travers des courriers en cas de retard dans les étapes de la passation les concernant.

Objectif Spécifique 3 : Renforcer les outils d'élaboration et d'exécution budgétaire

- Indicateur 1 : Nombre de collectivités territoriales connectées au SIGMAP

Source de données : Rapport d'activités 2021 de la DGMP

Mode de calcul : dénombrement nombre de collectivités connectées

Valeurs cibles : 5 en 2021 ; 5 en 2022 et 5 en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur traduit le niveau de déconcentration du SIGMAP. Cinquante (50) collectivités ont été connectées au SIGMAP en 2021 contre une prévision de 5 collectivités, complétant ainsi le nombre de collectivités connectées à ce jour à soixante-quinze (75). Ce surplus de 45 collectivités en 2021 se justifie par la mise en place par le responsable du programme « Marchés Publics » d'un vaste programme de connexion des SODE, EPN et collectivités en cours d'année 2021. L'objectif de ce vaste programme vise à achever la connexion de deux cent quarante-six (246) collectivités (201 communes, 31 conseils régionaux, 14 districts autonomes) en 2025, afin de permettre une meilleure traçabilité de l'ensemble des opérations de marchés publics de ces structures.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La première année de mise en oeuvre du programme « Marchés Publics » a été marquée par :

- la mise en exploitation du SIGOMAP et de la BDPR ;
- l'accélération du programme de connexion des utilisateurs au SIGOMAP ;
- le renforcement de capacités des acteurs sur les dispositions du nouveau code des marchés publics ;
- le maintien de la certification de ISO 9001.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, il importe de poursuivre le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs sur les outils mis à la disposition des usagers-clients du programme « Marchés Publics » (BDPR et SIGOMAP).

CONCLUSION PARTIELLE

A la clôture de l'exercice 2021, les cibles des quatre (4) indicateurs relevant du programme « Marchés Publics » ont été atteintes, soit un taux de 100%. En effet, en ce qui concerne l'objectif 1, la cible 2021 fixée pour l'indicateur « Taux de réalisation du PAS » a été totalement atteinte.

Pour l'objectif 2, les deux (2) indicateurs prévus ont atteint leur cible. Il s'agit de la « Proportion des consultations directes dans les marchés publics » dont la valeur réalisée est de 11,2% pour une cible fixée à 16%, du « Délai moyen de passation des marchés » qui s'est établi à 91,7 jours pour une cible de 95 jours.

Pour l'objectif spécifique 3, le seul indicateur concernant le « Nombre de collectivités territoriales connectées au SIGMAP » a atteint sa cible. Pour une cible de cinq (5) collectivités, cinquante (50) ont été connectées en 2021, soit un surplus de quarante-cinq (45) collectivités.

CONCLUSION GENERALE

Au titre de la loi de finances initiale 2021, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) a bénéficié d'un budget de **293 336 351 083** FCFA exclusivement financé par les ressources intérieures. Cette dotation a connu une hausse de 7 910 405 739 F CFA pour s'établir à **301 246 756 822** FCFA à la faveur du collectif budgétaire et une hausse de **41 936 191 376** F CFA faisant ressortir le budget final à **343 182 948 198** F CFA.

Le budget du Ministère a été exécuté à 66,84% (y compris les Comptes Spéciaux du Trésor (CST)). Hors les CST, le taux d'exécution passe de 66,84% à 97,06%, ce qui constitue une belle performance au regard des enjeux issus de la 2^e année de gestion en mode Programmes.

L'emploi de ces ressources a contribué significativement à l'atteinte des résultats des axes stratégiques du Ministère à savoir : la maîtrise des dépenses publiques, l'optimisation des ressources de l'État et la gestion efficace du portefeuille de l'État. Ainsi, sur les 06 indicateurs liés aux objectifs globaux, 05 cibles ont été atteintes soit un taux moyen de 83%.

Pour ce qui est des objectifs spécifiques, le niveau d'atteinte des cibles liées aux indicateurs y afférents est ressorti à 87,5% avec 28 cibles atteintes sur les 32 indicateurs évalués. Cette performance en hausse de 35,78 points par rapport au niveau de 2020 (51,72%) découle des progrès satisfaisants enregistrés au niveau des programmes « Administration Générale », « Budget », « Portefeuille de l'Etat » et « Marchés Publics » qui ont atteint 100% de leurs cibles.

Ces résultats ont été obtenus à travers la réalisation des activités majeures suivantes :

- le renforcement du dispositif de suivi du PAS par des « réunions de stratégie » périodiques ;
- l'adoption d'une méthodologie participative pour l'élaboration du DPPD-PAP, du RAP et des lettres d'engagement de performance ;
- le renforcement du dispositif de suivi des investissements à travers l'élaboration d'une situation mensuelle d'exécution et d'interpellation des responsables des programmes ;
- le développement de nouveaux outils pour le contrôle financier (guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion des ministères, guide de la soutenabilité et des outils de vérification, système d'information décisionnel et code d'éthique) ;
- la digitalisation des procédures au niveau des administrations fiscales et douanières ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information de la Douane ;
- l'interconnexion des systèmes douaniers de la Côte d'Ivoire à certains pays partenaires de la sous-région (Burkina Faso, Niger) ;
- la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance aux Bureaux frontières (NOE, Takikro et Niablé) et d'un dispositif de Visites Assistées par Vidéo (VAV) ;
- l'aménagement des dispositions relatives à la limitation de la déduction des sommes versées entre Entreprises ivoiriennes appartenant au même groupe ;
- la suppression de certaines exonérations notamment en matière de TVA, de BIC et de patentes ;
- la réforme de la taxe sur les boissons alcoolisées et les vins importés pour la fabrication de produits finis ;
- l'extension de la contribution des patentes aux véhicules à moteur à deux ou trois roues à usage de transport public ;
- l'élaboration et l'édition du recueil de guides sur le budget-programmes et leur mise à disposition des acteurs ;
- la production de Déclaration sur les Risques Budgétaires ;
- le développement de l'appliquet eFournisseurs ;
- la signature de contrats de performance et la mise en place d'un comité de suivi ;
- la réalisation des audits et contrôles opérationnels des Entreprises ;
- l'élaboration de toutes les notes trimestrielles et de la CCM relatives à l'exécution budgétaire, aux risques budgétaires et à l'endettement des entreprises du portefeuille ;
- l'organisation de la 3e Edition du Prix d'excellence ;
- la mise en exploitation du SIGOMAP (phase 1) et de la BDPR ;
- l'accélération du programme de connexion des collectivités et des EPN au SIGOMAP ;
- la formation des acteurs des marchés publics sur les dispositifs édictés par le Code des Marchés Publics.

Les performances obtenues par le Ministère au titre de la gestion 2021 sont jugées satisfaisantes au regard des résultats obtenus par les indicateurs et la gestion optimale et rationnelle des ressources mises à disposition. Cette embellie doit être consolidée à travers un dispositif de suivi-évaluation de la performance des programmes efficaces permettant de relever le défi de la redevabilité.

Au regard des efforts significatifs déjà consentis et des acquis à préserver, il est important que l'ensemble des acteurs respectent les exigences de redevabilité induite par la gestion budgétaire en mode Programme. Cette disposition permettra de renforcer la qualité des services aux usagers-clients et de poursuivre les efforts pour une gestion efficiente des finances publiques.

SECTION 328 : MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Depuis janvier 2016, **Madame Nialé KABA est le Ministre du Plan et du Développement.**

Conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère du Plan et du Développement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de planification et de programmation du développement. A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- planification, programmation et mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation à travers notamment les fonds d'appui à l'aménagement du territoire ;
- élaboration, coordination et suivi de l'exécution des matrices d'actions menées par l'Etat et du programme triennal d'investissements publics ;
- programmation et suivi de l'application des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel à moyen et long terme ;
- élaboration à moyen et long terme du cadre macroéconomique et programmation des études macroéconomiques, sectorielles et régionales relatives aux impacts économiques et financiers des projets d'investissements ;
- organisation des recensements nationaux et des enquêtes statistiques ;
- Suivi des relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement en relation avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances et du Budget.

Pour mener à bien les missions à lui confiées, le Ministère du Plan et du Développement a organisé son cadre programmatique autour de quatre (04) programmes.

Ces programmes sont animés par le Cabinet et huit (08) services qui lui sont rattachés, trois (03) Directions Générales, neuf (09) Directions Centrales, vingt trois (23) services déconcentrés et trois (03) structures sous tutelle.

La mise en œuvre des activités programmées par les différents services du ministère a été entachée par la pandémie à COVID-19 qui a fragilisé la mobilisation des ressources extérieures.

Le présent rapport annuel de performance s'articulera autour de cinq (05) parties notamment :

- La partie I consacrée à la performance générale du Ministère ;
- La partie II dédiée à la performance du Programme Administration Générale ;
- La partie III relative à la performance du Programme Prospective, Planification, Programmation, suivi et Evaluation ;
- La partie IV concernant la performance du Programme Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;
- La partie V en lien avec la performance du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère du Plan et du Développement est organisée autour de quatre (04) programmes que sont :

1. Programme 1: Administration Générale ;
2. Programme 2: Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Evaluation ;
3. Programme 3: Aménagement du Territoire, Développement Régional et Local ;
4. Programme 4: Coordination de l'aide, Population et Production Statistique.

Le programme 1 comprend trois (3) actions déclinées en quarante-deux (42) activités :

- Action 1.1 : Coordination et animation du Ministère regroupant vingt-huit (28) activités ;
- Action 1.2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles contenant douze (12) activités ;
- Action 1.3 : Information et communication incluant deux (2) activités.

Le programme 2 comprend quatre (4) actions déclinées en vingt (20) activités:

- Action 2.1 : Pérennisation des réflexions prospectives regroupant en quatre (04) activités ;
- Action 2.2 : Réalisation de la planification stratégique incluant dix (10) activités ;
- Action 2.3 : Programmation des investissements publics contenant quatre (04) activités ;
- Action 2.4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat disposant de deux (02) activités.

Le programme 3 comprend trois (3) actions et six (06) activités qui se présentent comme suit:

- Action 3.1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire regroupant quatre (04) activités;
- Action 3.2 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire incluant une (01) activité;
- Action 3.3 : Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local contenant une (01) activité.

Le programme 4 comprend quatre (04) actions déclinées en quatorze (14) activités:

- Action 4.1 : Gestion de l'aide et du partenariat contenant quatre (04) activités;
- Action 4.2 : Gestion de la politique nationale de la population avec les acteurs nationaux et internationaux regroupant quatre (04) activités ;
- Action 4.3 : Développement communautaire et consolidation de la paix incluant une (01) activité ;
- Action 4.4 : Gestion des statistiques disposant de cinq (05) activités

I.2. Politique ministérielle

Les orientations stratégiques du Ministère du Plan et du Développement sont les suivantes :

- le renforcement de la gouvernance et du leadership ;
- la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne Prospective, Programmation, Planification, Suivi-Evaluation (PPPSE) ;
- l'implémentation des outils de mise œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local ;
- le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population et Développement ;
- la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide.

Les résultats stratégiques et les objectifs globaux arrimés à ces orientations sont présentés comme suit :

- En matière de renforcement de la gouvernance et du leadership, un (01) résultat stratégique a été retenu :
 - L'administration est moderne et performante.
- S'agissant de la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPSE, deux (02) résultats stratégiques ont été retenus pour atteindre l'objectif de contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique. Ce sont :
 - les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie ;
 - les actions et mesures émanant du Plan National de Développement sont exécutées ;

- Concernant l'implémentation des outils de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de développement régional et local, un (01) résultat stratégique a été retenu pour atteindre l'objectif global qui est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Ce résultat stratégique est :
 - Les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels ;
- Dans l'objectif d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations, deux (02) résultats stratégiques ont été retenus pour la mise en place des outils de coordination stratégique et de mobilisation de l'aide ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Politique de Population et Développement. Ce sont :
 - la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;
 - les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère du Plan et du Développement (MPD) est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques vérifiés par trente-quatre (34) indicateurs et trente-quatre (34) cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	12	34	34

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur la base des objectifs globaux liés aux orientations stratégiques susmentionnées, des résultats majeurs ont été acquis au regard des indicateurs de performance associés. La synthèse de ces résultats se présente comme suit :

- **En matière de renforcement de la gouvernance et du leadership du ministère**, retenons que :
 - le cadre législatif et réglementaire du Ministère est défini et appliqué
 - aux fins de garantir au Ministère un personnel suffisamment formé et qualifié, quatre-vingt-dix (90) agents ont participé à des sessions de formation portant sur les logiciels de bureautique et les techniques d'élaboration des cahiers de charges. Par ailleurs, la séance de renforcement de capacités sur le thème « la méthode d'élaboration des termes de références pour une mise en œuvre efficace des interventions » a enregistré la participation de trente (30) agents ;
- **Au niveau du développement des outils d'aménagement du territoire**, l'opérationnalisation des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) est le point de mire. A cet effet, la valeur de 3,03% affectée au pourcentage cumulé des PEC effectifs vient mettre l'accent sur la nécessité de indiquer la illustrer la bonne dynamique du développement régional et local.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 114 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : L'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Nombre	-			Données non disponibles
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié	Nombre	-		120	
		IP 1.3 : Service fourni répondant aux normes de qualité	Enquête	-	-	-	cet indicateur n'a pas pu être mesuré car l'enquête prévue n'a pas été réalisée.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : Contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique	RS 2.1 : Les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie	IP 2.1 : Taux de conformité du budget d'investissement au PIP	%	-	-		Ce taux n'a pu être mesuré
	RS 2.2 : Les actions et mesures émanant du PND sont exécutées	IP 2.2 : Taux d'exécution des actions et mesures du Plan National de Développement	%	-			Données non disponibles
OG 3 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire	RS 3.1 : les pôles économiques compétitifs sont opérationnels	IP 3.1 : Pourcentage cumulé des pôles économiques compétitifs effectifs	%	-		3,03 %	La ville d'Abidjan est le seul pôle économique compétitif déclaré sur les trente-trois (33). D'où le pourcentage cumulé de 3,03%.
OG 4 : Assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations	RS 4.1 : la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée	IP 4.1 : taux de financement extérieur effectif du PND	%	51			Données non disponible
	RS 4.2 : Les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées	IP 4.2 : Taux de dissémination des études et recherches sur les questions de population et développement	%	-	100	80	Sur cinq (05) études réalisées, quatre (04) ont été disséminées. D'où le taux de dissémination fixé à 80%.

Source :

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Le tableau ci-dessous présente la situation d'exécution globale du budget du ministère au cours de la gestion 2021.

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	28 107 557 585	36 743 610 873	34 248 761 579	2 494 849 294	93,21
1.1 Ressources intérieures	17 147 295 485	13 986 489 825	13 814 446 118	172 043 707	98,77
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	17 147 295 485	13 986 489 825	13 814 446 118	172 043 707	98,77
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	10 960 262 100	22 757 121 048	20 434 315 461	2 322 805 587	99
1.2.1 Emprunts projets		21 806 632 798	20 383 827 211	1 422 805 587	93,48
1.2.2 Dons Projets	10 960 262 100	950 488 250	50 488 250	900 000 000	5,31
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2 CHARGES	28 107 557 585	36 743 610 873	34 248 761 579	2 494 849 294	93,21
2.1 Personnel	2 359 925 480	2 434 693 632	2 434 693 632	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	2 359 925 480	2 368 162 008	2 368 162 008	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	0	66 531 624	66 531 624	0	100,00
2.2 Biens et Services	2 754 830 422	2 755 441 276	2 583 397 569	172 043 707	93,76
2.3 Transferts	3 290 260 233	3 780 555 222	3 780 555 222	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	3 290 260 233				
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	19 702 541 450	27 772 920 743	25 450 115 156	2 322 805 587	91,64
2.4.1 Trésor	8 742 279 350	5 015 799 695	5 015 799 695	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	10 960 262 100	22 757 121 048	20 434 315 461	2 322 805 587	89,79
Dons		950 488 250	50 488 250	900 000 000	5,31
Emprunts		21 806 632 798	20 383 827 211	1 422 805 587	93,48

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10mars 2022

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Dr **YEO NAHOUA**, Directeur de Cabinet, occupe depuis 2020, année de basculement en mode budget-programme, la fonction de **Responsable du Programme Administration Générale** du Ministère du Plan et du Développement.

Les principales missions de ce programme, au regard du décret n° **2016-562 du 27 Juillet 2016** portant organisation dudit ministère, se présentent comme suit :

- Assurer le contrôle du fonctionnement des structures du Ministère ;
- Assurer la coordination de la gestion financière des différentes structures du Ministère ;
- Maintenir et faire évoluer le système d'information ;
- Elaborer et traiter tous les actes à caractère administratif et juridique ;
- Programmer et contrôler les effectifs.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans une période marquée par la pandémie à COVID-19. Ainsi, tous les travaux nécessitant des regroupements ont été effectués dans le respect des mesures barrières.

Le présent rapport de performance du Programme I s'articule autour de quatre (04) points que sont : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme 1

Le programme « Administration Générale », conçu pour mettre en place une administration moderne et performante, admet, comme résultat stratégique, l'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme 1

Les crédits budgétaires de ce programme qui s'élèvent à **6.144.619.136 FCFA** sont répartis en nature de dépenses comme suit

- Personnel : **1.928.488.495**FCFA ;
- Biens et services : **2.927.199.484** FCFA ;
- Transferts : **93.946.591** FCFA ;
- Investissements : **1.194.984.566** FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale, le 21 décembre 2021, de la loi de finances rectificative n° 2021-898 portant budget de l'Etat pour l'année 2021, le budget global du Programme Administration Générale dont le montant initialement voté était de **6.144.619.136 FCFA** est passé à **5.402.211.364 FCFA** dont **1.928.488.494 FCFA** au titre des dépenses du personnel, **2 143 232 453 FCFA** au titre des dépenses de biens et services, **23 601 509 FCFA** pour les transferts et **1 306 888 908 FCFA** au titre des dépenses d'investissements.

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

- 100,00% au titre du personnel. Ce taux est à la limite des engagements autorisés par la régulation budgétaire ;
- 92,04% au titre des biens et services. Ce taux est conforme à la limite des crédits autorisés.
- 100,00% au titre des transferts. Ces transferts ont été réalisés dans la limite des crédits autorisés.
- 86,45% au titre des investissements.

En définitive, le taux de réalisation du programme Administration Générale au 31 décembre 2021 est estimé à **93,21%** (taux en relation avec la régulation budgétaire).

Toutefois, les difficultés observées au cours de cet exercice budgétaire sont essentiellement d'ordre technique et sont formulées comme suit :

- Problèmes de maîtrise du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ;
- L'absence de droit d'accès en tant que superviseur pour le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle altérant ses missions de coordination et de suivi de l'exécution du budget.

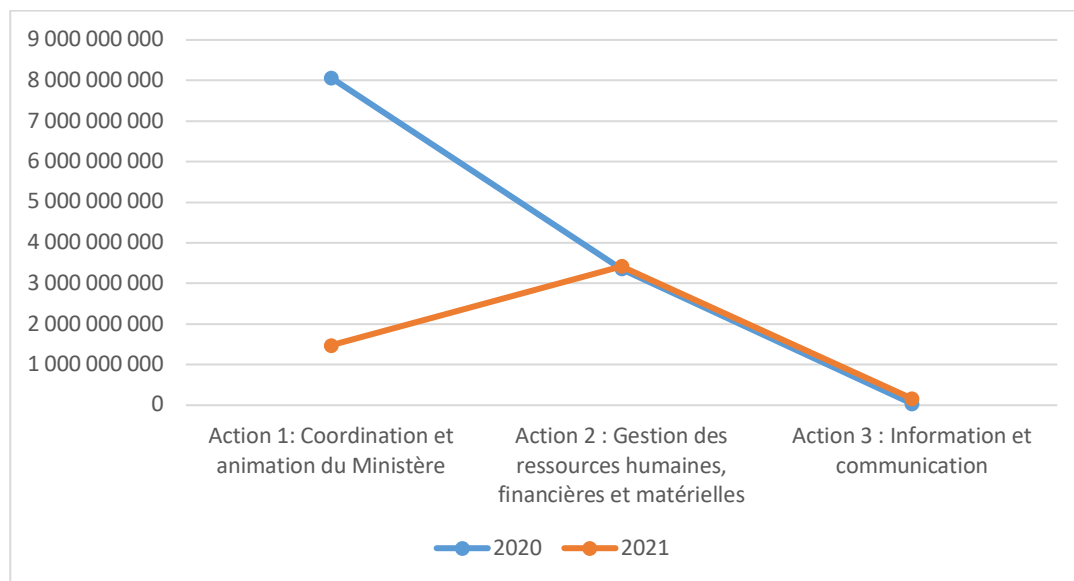
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Coordination et animation du Ministère	0	0	728 610 007	491 234 156	0	0	7 339 062 500	980 256 913	8 067 672 507	1 471 491 069
Action 2: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 838 702 048	1 928 488 494	1 475 353 073	1 467 897 034	40 663 101	23 601 509	0	0	3 354 718 222	3 419 987 037
Action 3: Information et communication	0	0	14 527 180	13 532 556	0	0	24 138 680	149 501 408	38 665 860	163 033 964

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Graphique 1 : Evolution des réalisations des actions du Programme 1



La variation du niveau d'exécution des crédits budgétaires de l'action 1 est fortement liée à celui du financement extérieur de Projet PAME/PDSI qui est passé de **6 955 496 500** FCFA en 2020 à **553 772 913** en 2021.

Concernant l'action 2, une faible progression est constatée au niveau de l'exécution des budgets de 2020 et 2021. En effet, les réalisations de 2020 se chiffrent à **3 354 718 222** FCFA contre **3 419 987 037** FCFA en 2021.

S'agissant de l'action 3, le fort niveau de réalisation du Projet d'investissement en 2021 qui est pratiquement six fois plus important qu'en 2020, a permis de quadrupler en 2021 les crédits exécutés en 2020.

Les réalisations chiffrées du programme Administration Générale représentent 93,15% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est de :

- 21,11% pour l'action 1 : coordination et animation du Ministère ;
- 67,88% pour l'action 2 : gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- 3,23% pour l'action 3 : information et communication.

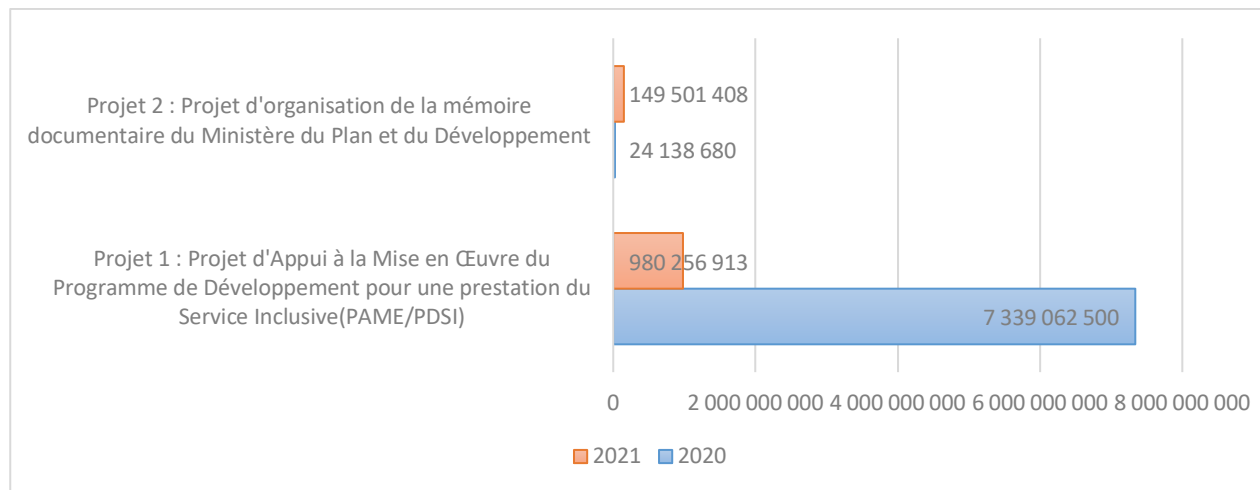
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Programme de Développement pour une prestation du Service Inclusive (PAME/PDSI)	2020	2021	8 384 166 000	1 045 103 500	1 157 387 500	980 256 913
Sur financement intérieur				314 200 000	426 484 000	426 484 000
Sur financement extérieur				730 903 500	730 903 500	553 772 913
Projet 2 : Projet d'organisation de la mémoire documentaire du Ministère du Plan et du Développement	2020	2022	298 500 000	149 881 066	149 501 408	149 501 408
Sur financement intérieur				149 881 066	149 501 408	149 501 408
Sur financement extérieur				0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Graphique 2 : Evolution de l'exécution des investissements du Programme 1



Le Projet 1 du fait de son important financement extérieur a connu un important niveau d'exécution en 2020. En 2021, conformément à la convention en vigueur, le Fonds Africain de Développement, le bailleur de fonds, a mis à la disposition de ce projet un financement presque dix fois moins qu'en 2020. Cette situation justifie la variation considérable de l'exécution dudit projet sur la période 2020-2021.

Quant au Projet 2, le niveau d'exécution a progressé proportionnellement au niveau de dotation de 2021 qui est pratiquement six fois plus important que celle de 2020.

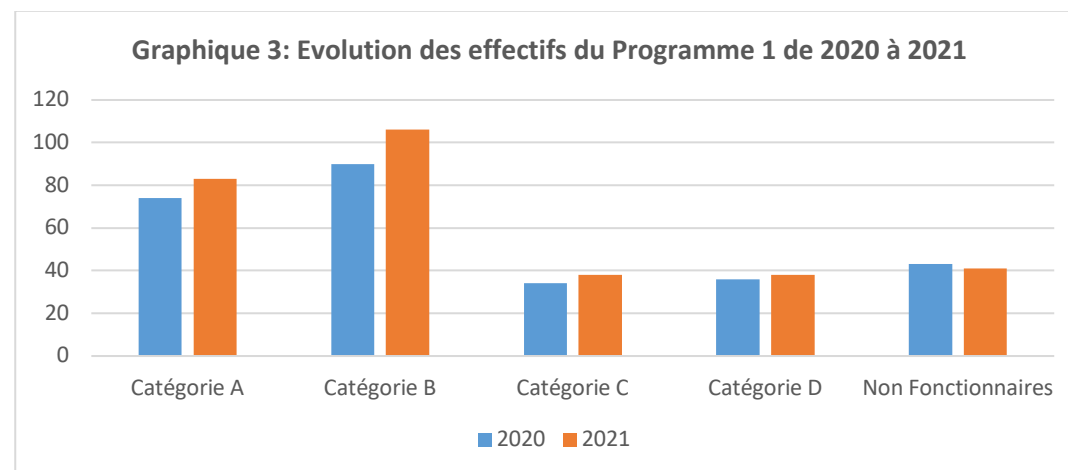
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	74	06	-	12	03	83
Catégorie B	90	06	-	20	04	106
Catégorie C	34	01	-	05	01	38
Catégorie D	36	03	-	02	-	38
Non Fonctionnaires	43	-	-	-	02	41
TOTAL	277	16	-	37	10	306

Source : Situation de la DRH du 07/04/2022



En 2021, les besoins en personnel exprimés au programme 1 sont au nombre de seize (16). Les besoins satisfaits sont de trente-sept (37). Par ailleurs, il est observé le départ de dix (10) agents. En définitive, le Programme 1 a un effectif de trois cent six (306) agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

- Au titre des textes juridiques devant renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, sur quinze (15) projets de texte (02 projets de loi et 05 projets de décret et 08 projets d'arrêté), 09 projets de texte ont été élaborés et transmis à la signature, soit un taux de réalisation de 60% ;
- En matière de couverture des besoins en personnel, le besoin exprimé était de trente-trois (33) et les besoins satisfaits sont au nombre de soixante-treize (73) représentant un taux de couverture de 221 %.

- Toutes les lignes à marchés ont été planifiées en début d'exercice budgétaire et la passation des marchés s'est effectuée conformément aux procédures en vigueur. Les marchés passés qui sont majoritairement des marchés de fourniture et de services courants ont été bien exécutés à l'exception d'un marché de construction. En effet, la construction d'un amphithéâtre à l'ENSEA dont le délai d'exécution est de huit (08) mois, a débuté en septembre octobre 2021 et s'achèvera en 2022. En définitive, sur dix (10) marchés passés, neuf (09) sont entièrement exécutés et un (01) est en cours d'exécution, soit un taux d'exécution de 90%.
- Le budget 2021 du Ministère du Plan et du Développement a été exécuté à 93,15%.
- L'activité principale programmée est l'étude d'actualisation du Schéma Directeur du Système d'Information. La requête adressée au Comité de gestion du fonds d'études en vue d'obtenir le financement de cette étude attend sa réponse.
- Les visites du site web du Ministère s'élèvent à 35 000 visiteurs au cours de l'année 2021. La cible a donc été atteinte;
- Les documents publiés sur la plateforme GED-MPD connaissent un intérêt singulier auprès des étudiants et chercheurs étrangers. Ainsi le taux de consultation de la plateforme GED-MPD au 31 décembre 2021 est de 15%. La cible a été atteinte.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

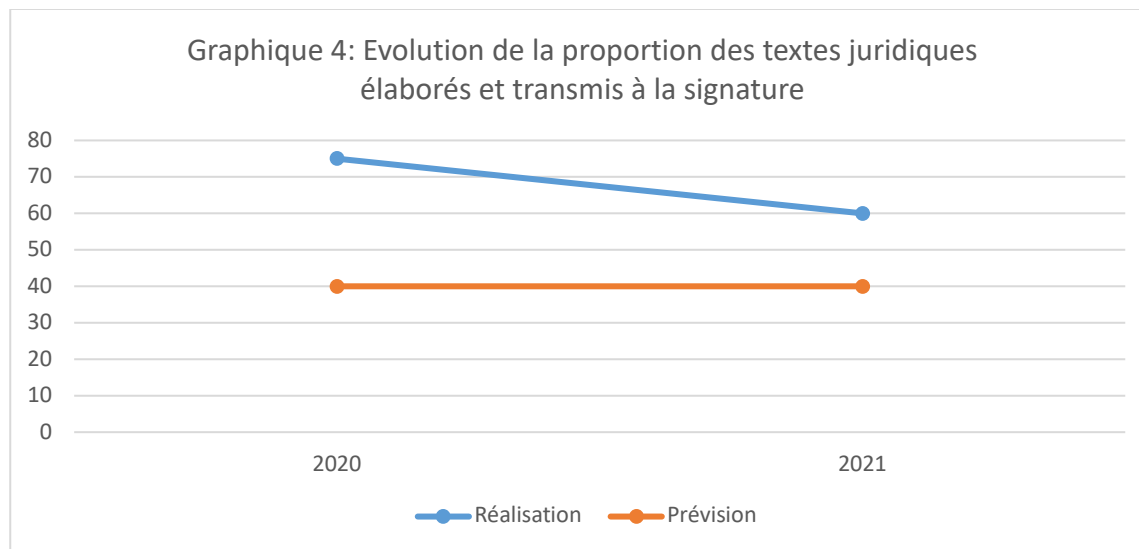
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire.						
IP 1.1 : Proportion des textes juridiques élaborés et transmis à la signature	%	-	-	75	40	60
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.						
IP2.1 : Taux de couverture en besoin de personnel	%	-	-	26	90	221
IP2.2 : Taux d'exécution des activités planifiées	%	-	-	-	82	-
IP2.3 : Taux d'exécution des marchés passés	%			-	100	90
IP2.4 : Taux d'exécution budgétaire	%			86	100	93,21
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication						
IP3.1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%			25	45	25
IP3.2 : Nombre de visites du site web du ministère	Nombre			-	30 000	35 000
IP3.3 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits	%			-	10	15

Source :

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire.

Indicateur 1: Proportion des textes juridiques élaborés et transmis à la signature



La formulation de cet indicateur en 2020 qui était « proportion de textes juridiques élaborés et signés » et qui a été reprise sous le vocable « proportion de textes juridiques élaborés et transmis à la signature » explique la tendance à la baisse du niveau de réalisation.

Objectif spécifique 2 Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indicateur 1 : Taux de couverture en besoin de personnel

Certains dysfonctionnements liés à l'effectif sont constatés. En effet, le ministère du plan et du Développement de par sa technicité a exprimé des besoins en emplois spécifiques à savoir les démographes, les géographes, les ingénieurs économistes statisticiens et ingénieurs des travaux statistiques dans le catalogue des mesures nouvelles 2021. Mais, le Ministère de la fonction Publique dans son objectif de vider le stock d'emplois en attente d'affectation ou de redéploiement 2019 a mis à notre disposition de nombreux emplois transversaux pour lesquels des besoins n'ont été exprimés.

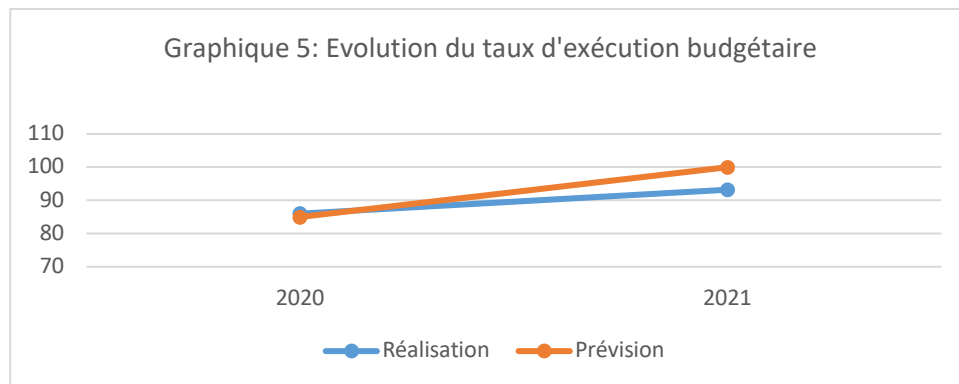
Indicateur 2 : Taux d'exécution des activités planifiées

Aucune donnée disponible.

Indicateur 3 : Taux d'exécution des marchés passés

En 2020, cet indicateur n'existait dans le Projet Annuel de Performance (PAP) du ministère. En 2021, la cible de cet indicateur fixé à 100% n'a pas été atteinte en raison de l'exécution du marché de construction d'un amphithéâtre à l'ENSEA qui a débuté en 2021 et s'achèvera en 2022.

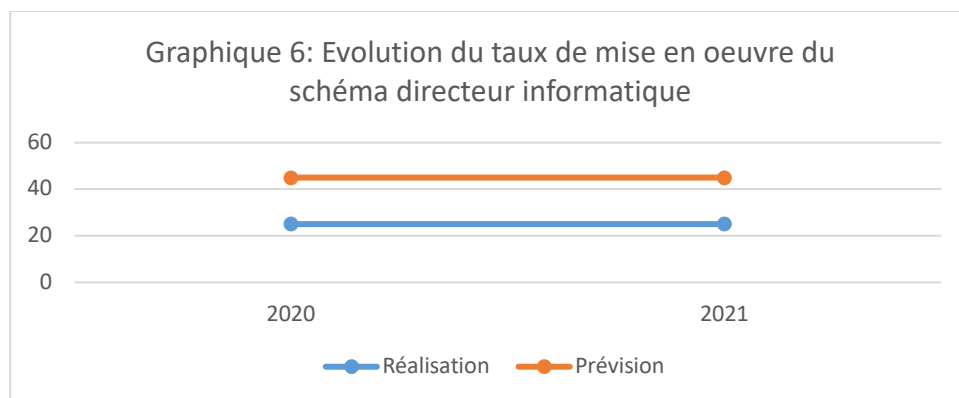
Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire



La cible du taux d'exécution budgétaire a été fixée à 100% de la limite de plafond des crédits autorisés par la régulation. Donc, la réalisation de 93,21% en 2021 est un résultat satisfaisant comparativement au taux de 86% réalisé en 2020.

Objectif spécifique 3 Améliorer le système d'information et de communication

Indicateur 1 : Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique



La mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique dont le taux de réalisation était de 25% en 2019, n'a pas connu d'évolution en 2020 et en 2021 car le Comité de Gestion du Fonds d'études ne s'est pas encore prononcé sur la requête de financement qui lui a été adressée.

Indicateur 2 : Nombre de visites du site web du ministère

En 2020, cet indicateur n'existait dans le Projet Annuel de Performance (PAP) du ministère. En 2021, la valeur de cet indicateur est de 35 000 visiteurs vis-à-vis d'une cible fixée à 30 000.

Indicateur 3 : Taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits

En 2020, cet indicateur n'existait dans le Projet Annuel de Performance (PAP) du ministère. En 2021, le taux de consultation sur la plateforme GED-MPD des documents stratégiques et de planification produits qui est de 15% a franchi la prévision à 10%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Comme difficultés majeures rencontrées, citons :

- la sédentarisation des emplois spécifiques (des ingénieurs travaux statistiques; des ingénieurs statisticiens économistes; des démographes et des géographes) est difficile dans le Ministère, du fait de leur préférence pour les structures privées.
- La limitation des moyens financiers pour la réalisation de formation :

IV.2. Recommandations

Pour parer aux difficultés susmentionnées, les recommandations suivantes ont été faites :

- le Responsable de programme souhaite renforcer les mesures d'incitation pour maintenir les agents dans le ministère ;
- les crédits destinés à la formation des agents devront être revus à la hausse.

CONCLUSION

Globalement, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec succès au regard du taux d'exécution des crédits budgétaires qui se situe à 93,21%. Ces moyens ont été mis à profit pour obtenir les résultats majeurs suivants :

- la réalisation d'un nombre important des activités planifiées au niveau de Plan de Travail Annuel (PTA) du ministère ;
- la bonne exécution des marchés passés ;
- l'attractivité du site web du ministère suscitant plus de visiteurs ;
- l'opérationnalisation de la plateforme de Gestion Electronique des Documents (GED) qui est actuellement mise en ligne.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « Prospective, Planification, Programmation et Suivi - Evaluation »

INTRODUCTION

Depuis 2020, le Programme « Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation » a pour responsable Monsieur CISSE Marcelin, Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté.

Les missions dévolues à ce programme sont précisées par le décret n° 2016-562 du 27 Juillet 2016 portant organisation. Parmi celles-ci, on peut retenir :

- la conduite des réflexions prospectives et stratégiques ;
- la conception et l'élaboration des Plans Nationaux de Développement (PND) ;
- la programmation des investissements publics ;
- le suivi de la mise en œuvre du PND.

Le contexte est marqué par la mise en œuvre d'un nouveau cadre référence des interventions de l'Etat et de ses partenaires (PND 2021-2025) qui intervient dans une période marquée au niveau mondial par la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie à coronavirus 2019 (Covid-19). Face à l'ampleur de cette des mesures restrictives de lutte instaurées perturbent l'exécution de certaines activités phares en lien avec l'opérationnalisation du PND notamment l'organisation du groupe consultatif qui devrait permettre la collecte des fonds et des avis de financement du PND.

Ce présent rapport de performance du Programme II s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation est de contribuer à l'orientation et à l'éclairage de l'action publique. Deux (02) résultats stratégiques de cet objectif global sont :

- les investissements publics sont budgétisés conformément à la programmation établie et ;
- les actions et mesures émanant du PND sont exécutées.

I.2. Le financement du programme

Selon la loi de finances rectificative n° 2021-898 portant budget de l'Etat pour l'année 2021, le budget global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation dont le montant initialement voté était de **2 324 999 290 FCFA** est passé à **2 579 075 674 FCFA** dont **47 951 000 FCFA** au titre des dépenses du personnel, **438 313 283 FCFA** au titre des dépenses de biens et services et **2 092 811 391 FCFA** au titre des dépenses d'investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

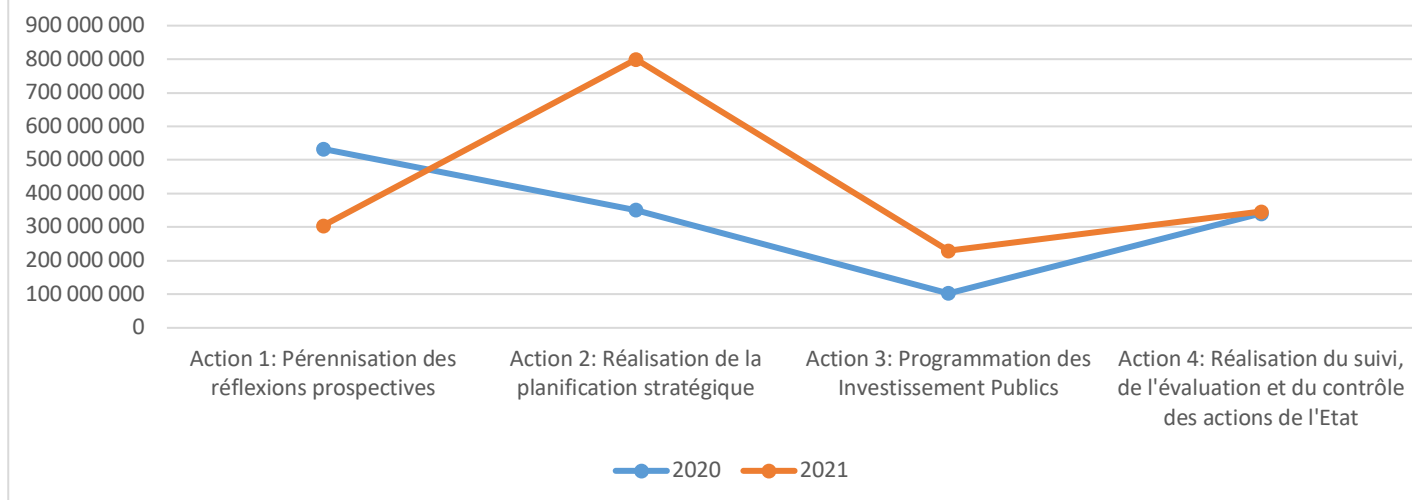
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Pérennisation des réflexions prospectives		0	20 094 948	32 879 570			138 347 957	270 856 545	532 717 926	303 736 115
Action 2: Réalisation de la planification stratégique	47 930 000	47 951 000	346 439 969	362 630 283			314 710 343	389 190 147	350 705 843	799 771 430
Action 3: Programmation des Investissement Publics		0	35 995 500	37 134 399			97 560 120	192 713 699	102 600 120	229 848 098
Action 4: Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat		0	5 040 000	5 669 031			339 961 250	340 051 000	339 961 250	345 720 031

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Graphique 7: Evolution de l'exécution par action du budget du Programme 2



En 2021, les réalisations chiffrées du programme 2 qui représentent 65,10% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est de :

- 18,09% pour l'action 1 : Pérennisation des réflexions prospectives ;
- 47,63% pour l'action 2 : Réalisation de la planification stratégique ;
- 13,69% pour l'action 3 : Programmation des Investissement Publics ;
- 20,59% pour l'action 4 : Réalisation du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de l'Etat.

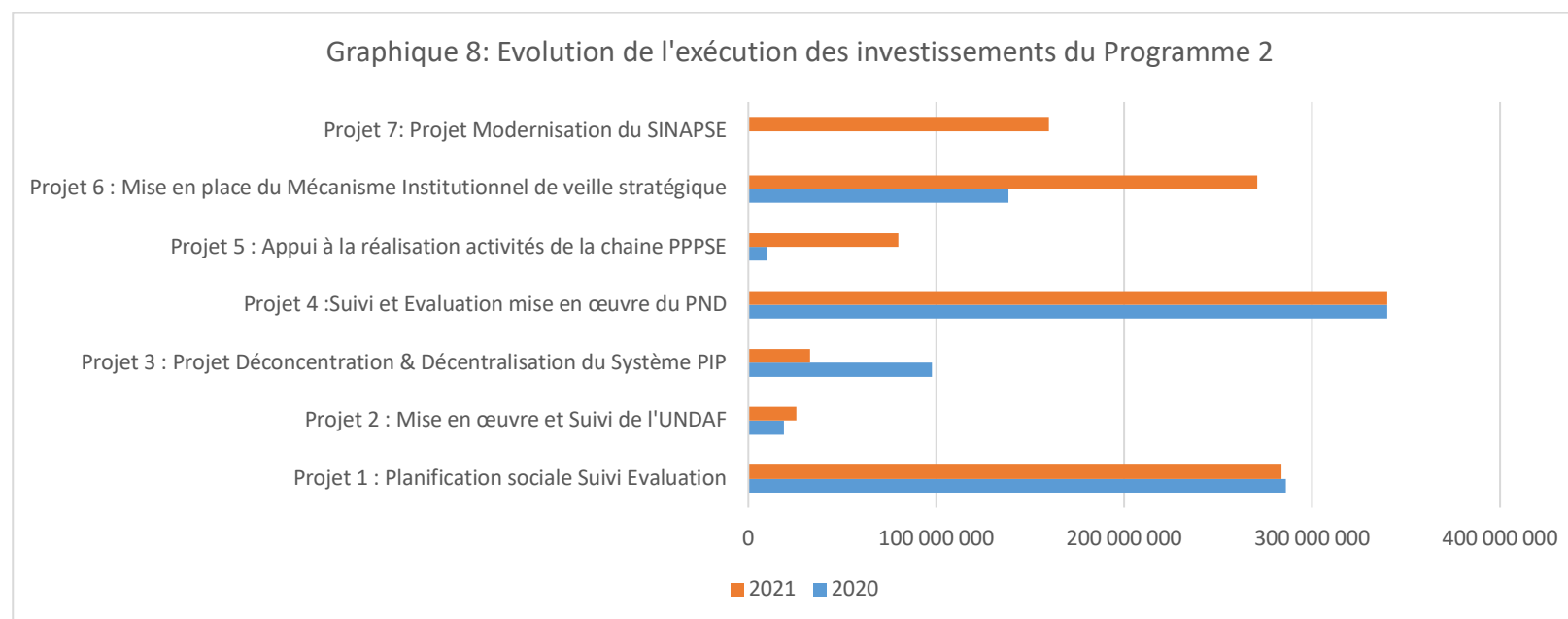
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année	Année	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
	de démarrage	de fin				
Projet 1 : Planification sociale Suivi Evaluation	2010		3 632 468 695	1 183 700 000	1 183 698 923	283 698 923
Sur financement intérieur			867 568 695	283 700 000	283 698 923	283 698 923
Sur financement extérieur			2 764 900 000	900 000 000	900 000 000	0
Projet 2 : Mise en œuvre et Suivi de l'UNDAF	2017	2022	2 500 000 000	25 605 525	25 603 224	25 603 224
Sur financement intérieur			2 500 000 000	25 605 525	25 603 224	25 603 224
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Projet Déconcentration & Décentralisation du Système PIP	2015	2020	820 385 935	8 000 000	32 914 770	32 914 770
Sur financement intérieur			820 385 935	8 000 000	32 914 770	32 914 770
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Suivi et Evaluation mise en œuvre du PND	2012	2025	9 896 811 912	340 151 934	340 051 000	340 051 000
Sur financement intérieur			5 750 000 000	340 151 934	340 051 000	340 051 000
Sur financement extérieur			4 146 811 912	0	0	0

	Année	Année	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
	de démarrage	de fin				
Projet 5 : Appui à la réalisation activités de la chaine PPPSE	2013	2020	306 337 676	80 300 000	79 888 000	79 888 000
Sur financement intérieur			306 337 676	80 300 000	79 888 000	79 888 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique	2018		2 369 480 208	189 500 000	270 856 545	270 856 545
Sur financement intérieur			2 369 480 208	189 500 000	270 856 545	270 856 545
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7: Projet Modernisation du SINAPSE	2021	2024	2 010 000 000 000	150 000 000	159 798 929	159 798 929
Sur financement intérieur			2 010 000 000 000	150 000 000	159 798 929	159 798 929
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022



En 2021, les réalisations en matière d'investissement qui représentent 71,04% du volume des crédits exécutés du programme 2. La contribution de chacun des projets à ce résultat est de :

- 23,78% pour le projet 1 : Planification sociale, suivi et évaluation ;
- 2,15% pour le projet 2 : Mise en œuvre et suivi de l'UNDAF ;
- 2,76% pour le projet 3 : Déconcentration & décentralisation du système PIP ;
- 28,51% pour le projet 4 : Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PND ;
- 6,70% pour le projet 5 : Appui à la réalisation des activités de la chaine PPPSE ;
- 22,71% pour le projet 6 : Mise en place du Mécanisme Institutionnel de veille stratégique ;
- 13,40% pour le projet 7 : Modernisation du SINAPSE.

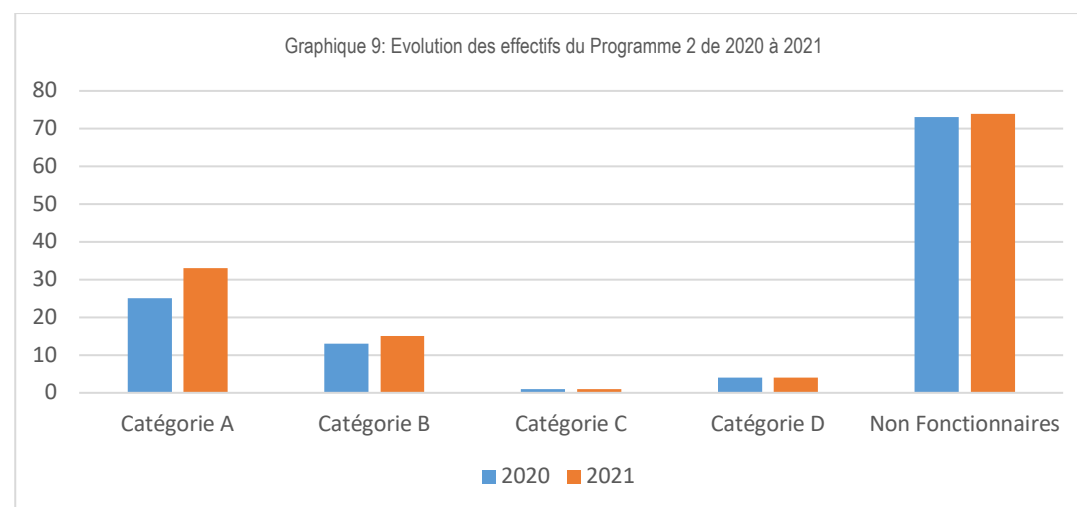
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	25	05		08		33
Catégorie B	13			02		15
Catégorie C	01					01
Catégorie D	04					04
Non Fonctionnaires	73			04	03	74
TOTAL	116	05		14	03	127

Source : DRH du MPD



En 2021, les besoins en personnel exprimés au programme 2 sont au nombre de cinq (05). Par ailleurs, il est observé le départ de trois (03) agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Placé sous la responsabilité du Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique, l'Unité Opérationnelle du Département de la Veille Stratégique est constituée de deux Divisions :

- la Division de la Veille Prospective
- la Division de l'Intelligence Economique

Ces interventions s'inscrivent dans l'Action relative à la pérennisation des réflexions prospectives par la mise en place d'un mécanisme institutionnel de veille stratégique.

L'objectif global de ce projet est d'accroître la capacité d'anticipation de l'État ivoirien par l'opérationnalisation des conclusions de l'Étude Prospective Côte d'Ivoire 2040.

Il vise les objectifs spécifiques suivants :

- i. disposer d'un système d'informations prospectif permettant de surveiller les signaux faibles et les modifications de tendances lourdes des variables sensibles du système Côte d'Ivoire ;
- ii. renforcer les capacités des acteurs techniques en veille stratégique et en intelligence économique ;
- iii. faciliter la coordination des politiques sectorielles.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, les interventions du Département de la Veille Stratégique au cours de l'année 2021 ont consisté notamment à : **(i) poursuivre la mise en place du mécanisme institutionnel de veille stratégique ; (ii) gérer les dépenses centralisées du département.**

La réalisation de la mise en place du mécanisme institutionnel de veille stratégique (MIVS) a permis audit département d'exécuter certaines activités inscrites dans son Programme de Travail Annuel décliné des cinq (5) produits du MIVS que sont :

- Développer la culture de veille stratégique et d'intelligence économique chez les acteurs techniques et la communauté nationale
- Mettre en place le cadre institutionnel
- Élaborer le Système Intégré de Suivi des Indicateurs de Veille Stratégique (SISIVS)
- Poursuivre la mise en place de l'architecture technique du MIVS
- Mettre en place les cellules locales de veille stratégique impliquant les collectivités territoriales et les Directions Régionales du Ministère du Plan et du Développement

Les résultats obtenus participent de l'achèvement de la phase de mise en place du MIVS avec le bilan suivant :

- Mettre en place le cadre institutionnel du MIVS
- le renforcement de l'effectif des acteurs du MIVS avec 9 acteurs recrutés dans le courant de l'année 2021
- l'installation de 67 cellules de veille stratégique dans les institutions, ministères, structures étatiques et non étatiques au niveau national (57 cellules à Abidjan et 10 cellules en région)
- Développer la culture de veille stratégique et d'intelligence économique chez les acteurs techniques et la communauté nationale
- le renforcement des capacités de 25 acteurs techniques du MIVS en veille stratégique et d'intelligence économique
- le renforcement des capacités à l'attention de 14 Experts du BNPVS en veille stratégique et d'intelligence économique
- le renforcement des capacités de 24 cadres du Cabinet et des directions générales du Ministère du Plan et du Développement en veille stratégique et d'intelligence économique
- Élaborer le Système Intégré de Suivi des Indicateurs de Veille Stratégique (SISIVS)
- la caractérisation des indicateurs du MIVS avec la participation de cinquante-cinq (55) points focaux issus des ministères
- Poursuivre la mise en place de l'architecture technique du MIVS
- l'équipement de 42 acteurs techniques du MIVS, en ordinateurs, scanners et disques durs externes
- l'hébergement en local de la plateforme pour bénéficier d'une sécurité à minima pour permettre la mise en œuvre de la phase pilote
- la conception d'un progiciel de collecte de données pour améliorer les fonctionnalités de la plateforme développée et renforcer la démarche de veille
- Mettre en place les cellules locales de veille stratégique impliquant les collectivités territoriales et les Directions Régionales du Ministère du Plan et du Développement
- le renforcement des capacités des Directeurs régionaux du Ministère du Plan et du Développement, et des Directeurs du Développement et de la Planification des Régions et Districts de Côte d'Ivoire en veille stratégique et intelligence économique.

En marge de la mise en œuvre du MIVS, il a été initié la définition d'une Stratégie Nationale d'Intelligence Economique (SNIE) avec l'appui d'un consultant. Le rapport provisoire est disponible en attendant une validation en 2022 au cours d'un atelier dédié.

Concernant la Gestion des dépenses centralisées, le Département de la Veille Stratégique a élaboré un plan d'action assorti d'un Programme de Travail Annuel qui a permis de contribuer efficacement à la réalisation de l'activité de veille stratégique. A ce titre, plusieurs réunions de direction et de suivi technique desdites activités ont été organisées. Une session de formation du

personnel du Bureau national de la prospective et de la veille stratégique au logiciel SPSS en vue d'une analyse optimale des données collectées à partir des indicateurs du MIVS a été réalisée. Toutefois, le management de l'ensemble des ressources disponibles a révélé la nécessité de renforcer les dotations financières actuelles pour une meilleure atteinte des résultats escomptés surtout en termes de renforcement des capacités internes des agents recrutés qui manquent d'expertise métier.

Au titre de la Direction de la Planification, plusieurs résultats ont été enregistrés. Il s'agit notamment :

- Du portefeuille d'activités 2022 relatif aux : (i) projets/programmes ; (ii) mesures/reformes et ; (iii) autres interventions déclinées par les Ministères à travers le PTA ;
- Des travaux de finalisation et d'affinement de documents stratégiques réalisés, notamment : (i) le Plan National de Gouvernance (PNG 2022 - 2024) avec la CN-MAEP, la HABG et l'IGE ; (ii) la Stratégie nationale du MCC avec la Primature et ; (iii) les Plans stratégiques du ministère de l'Intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur et le ministère de la construction de l'assainissement et de l'urbanisme ;
- Du manuel de procédures d'élaboration de politique sectorielle et sa boîte à outils en cours d'actualisation ;
- De l'appui-conseil et de renforcement de capacités aux acteurs du système national de planification

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Direction de la Programmation des Investissements Publics, plusieurs acquis ont été enregistrés. Il s'agit notamment de :

- La préparation du PIP 2022-2024 ;
- La participation à l'élaboration du budget de l'Etat ;
- La disponibilité du portefeuille de projets/programmes du PND 2021-2025 ;
- La disponibilité d'un projet de décret encadrant la Gestion des Investissements Publics ;
- Du rapport d'évaluation du SINAPSE ;
- Du plan de modernisation fonctionnel du SINAPSE.

En ce qui concerne, le volet contrôle suivi et évaluation, les activités réalisées ont porté sur : l'élaboration du rapport semestriel 2021 et du rapport d'avancement 2021 de suivi de la mise en œuvre du PND. Quant au rapport global 2021, il est en cours de validation.

Par ailleurs le projet de loi relative à l'évaluation des politiques publiques a été adopté en septembre 2021 par le Gouvernement et au Parlement par le Secrétariat Général du Gouvernement pour son adoption. En vue de son opérationnalisation, un guide d'évaluation des politiques publiques qui définit les normes et standards pour encadrer la réalisation des évaluations et préciser la démarche et l'approche méthodologique à utiliser pour mener à bien ces évaluations a été élaboré. De même, une politique Nationale d'Evaluation qui définira le cadre institutionnel de l'évaluation des politiques publiques est en cours de validation. Elle devra permettre de diffuser largement la culture et la pratique de l'évaluation au sein des administrations publiques.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat						
IP1.1 : Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective	%	-	5.5	15	15	45
IP1.2 : Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)	%			-	34	34
IP1.3 : Nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND	Nombre	19		21	24	8

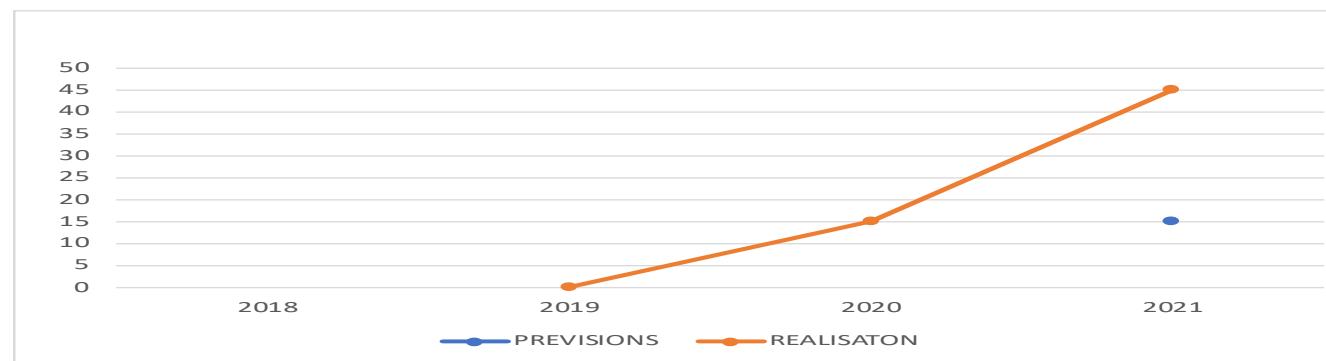
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
IP1.4 : Taux de cellules installées au niveau central	%				50	100
IP1.5 : Taux de cellules installées au niveau régional	%				0	100
IP1.6 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA	%	100	100	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique						
IP2.1 : Taux de production trimestrielle de rapports de veille	%	-	-	-	50	0
IP2.2 : Taux d'application des recommandations des rapports de veille	%	-	-	-	25	0
IP2.3 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (rapports semestriels et annuels de suivi)	Nombre	-	1	2	2	2 (1 en cours)

Source :

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Conduire les réflexions prospectives et stratégiques de l'Etat

Graphique 10 : Indicateur 1: Proportion de structures ayant bénéficié de communication pour le changement de comportement en matière de prospective



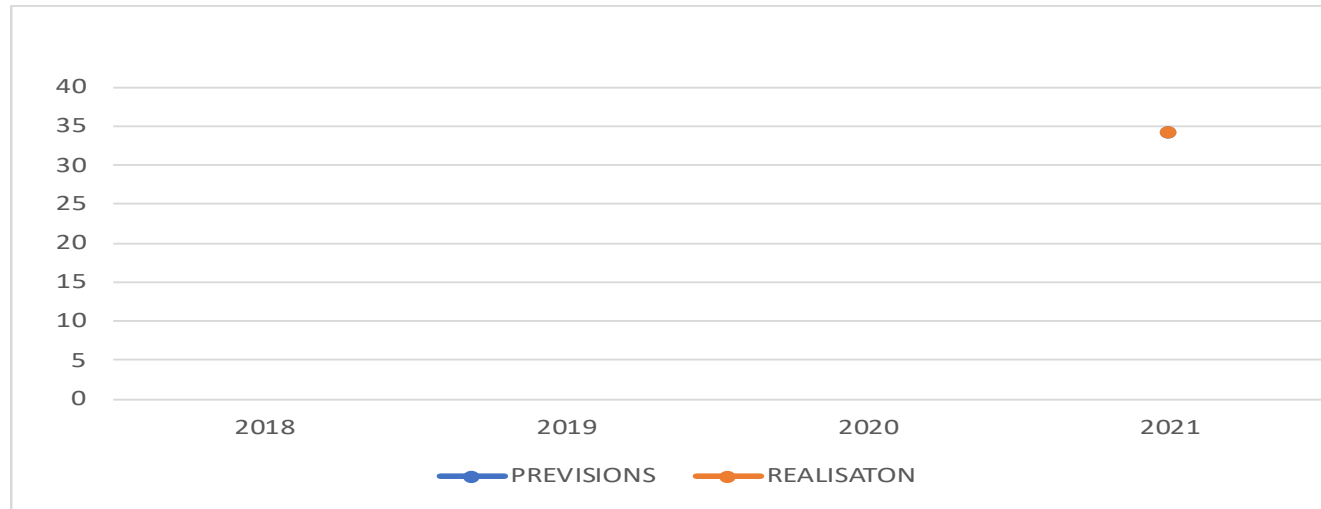
Commentaire

Sur une prévision de deux (02) structures bénéficiaires de communication pour le changement de comportement en matière de prospective en 2021, le Département des Etudes Prospectives du BNPVS a effectué des communications auprès de cinq (05) structures. Les interventions de l'Unité opérationnelle des Etudes Prospective ont consisté notamment à : (i) **Vulgariser les conclusions de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040** ; (ii) **Apporter un appui à la réalisation de la chaîne PPPSE**.

Dans le cadre de la vulgarisation des conclusions de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040, le Département des Etudes Prospectives a organisé des séances de présentation des principaux résultats de l'ENP-CI 2040 à la Direction de la Statistique et de la Planification (DSP) du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, le 24 septembre 2021 et à la Direction de la Statistique et de la Planification Stratégique (DSPS) du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le 17 novembre 2021. En matière de prospective sectorielle, un atelier de renforcement des capacités des cadres de l'Ecole Nationale d'Administration en prospective stratégique a été organisé du 19 au 21 janvier 2021. L'Institut des Finances a sollicité le Département des Etudes Prospectives à l'effet de renforcer les capacités des cadres des Ministères de l'Economie et des Finances et du Budget, lors de 2 ateliers qui se sont

ténus du 28 au 30 septembre 2021 et du 05 au 07 octobre 2021. Un manuel de procédure de réalisation des études prospectives sectorielles est également en cours d'élaboration. La version provisoire du manuel est disponible.

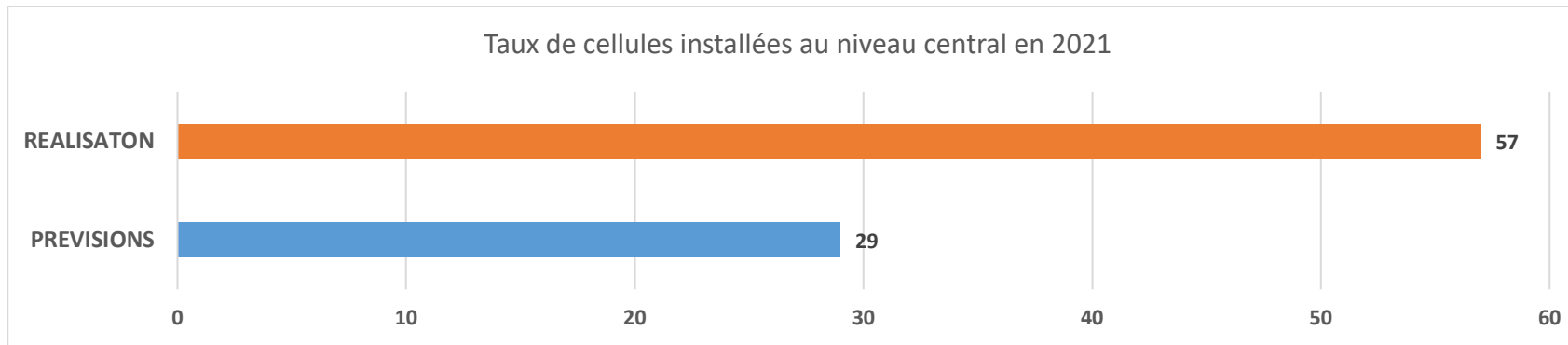
Graphique 11 : Indicateur 2: Proportion de structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale)



Commentaire

S'agissant de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale) des structures de l'administration territoriale ayant bénéficié de renforcement de capacités pour l'anticipation de l'action régionale (prospective territoriale), le Département des Etudes Prospectives, sur invitation de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité), a procédé à la présentation des méthodes et outils de la prospective territoriale aux acteurs territoriaux, le 16 juin 2021, dans les locaux de ladite structure. En effet, cette activité a enregistré la participation des Directeurs du Développement et de la Planification des trente-un (31) Conseils Régionaux. En outre, le Département des Etudes Prospectives a apporté son appui au Conseil Régional de la Mé dans la coordination technique du processus d'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT).

Graphique 12 : Indicateur 3 : Taux de cellules installées au niveau central

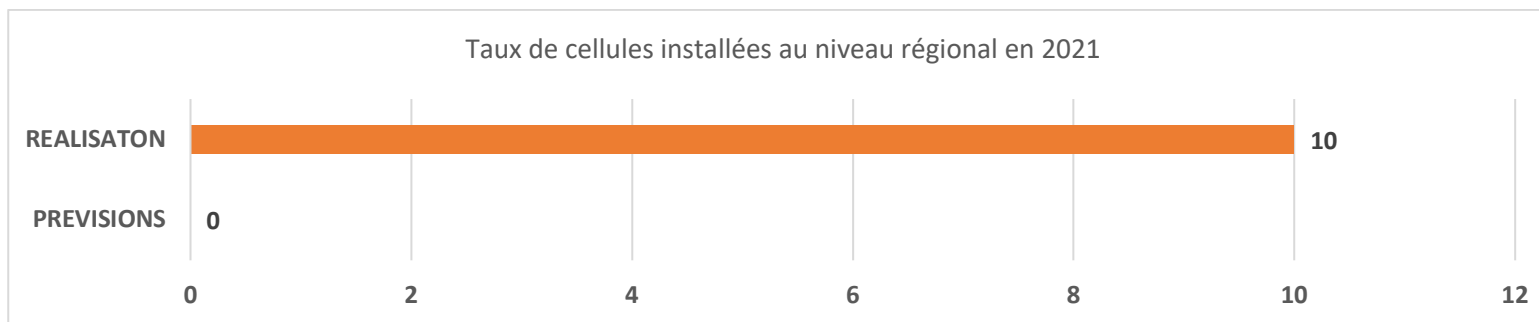


Commentaire/ interprétation des résultats

Le taux de performance prévoyait pour l'année 2021, une réalisation de 50% de l'activité, soit l'installation de 29 cellules sur 57 à Abidjan.

Cette activité d'installation de cellules de veille est relative à l'institutionnalisation des cellules de veille du MIVS dans les Institutions, les Ministères, les Structures étatiques et non étatiques. En effet, dans le cadre de la mise en place de ces cellules de veille, 168 points focaux ont été désignés au niveau national dont 152 acteurs techniques sectoriels dans les 57 cellules au niveau central (à Abidjan). Ces acteurs techniques du MIVS ont été formés aux méthodes et outils de veille stratégique et d'intelligence économique pour rendre opérationnel ces cellules lors de la mise en œuvre du MIVS. Ainsi, la totalité des 29 cellules initialement prévues en 2021 au niveau d'Abidjan a été installée et l'on a même anticipé sur l'année suivante en complétant l'effectif des cellules à installer à 57, atteignant un taux de réalisation avoisinant les 100%.

Graphique 13 : Indicateur 4 : Taux de cellules installées au niveau régional

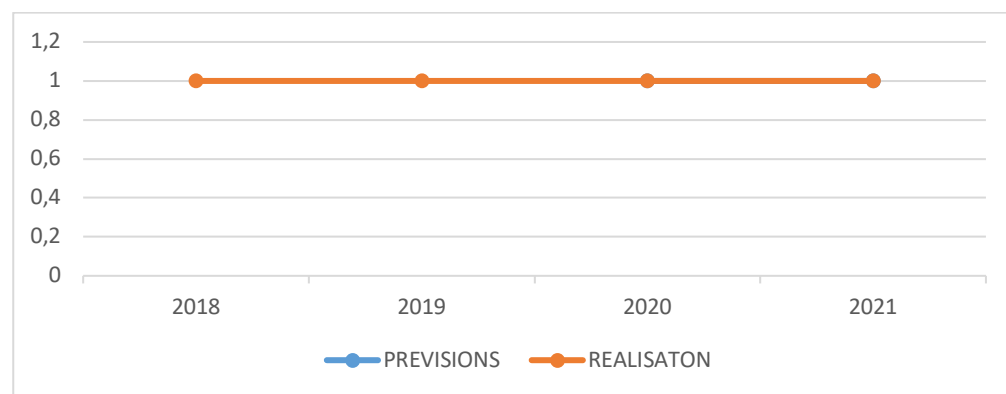


Source : DGPLP

Commentaire

Aucune prévision dans le RAP 2021 à la réalisation de l'installation des cellules de veille au niveau régional n'était programmée pour l'année 2021. Cependant, pour faciliter l'achèvement de la mise en place du cadre institutionnel, cette activité a été réalisée. Les deux activités d'installation des cellules au niveau central et régional ont été réalisées concomitamment par la désignation puis la formation de 120 acteurs sectoriels et 16 acteurs locaux en région.

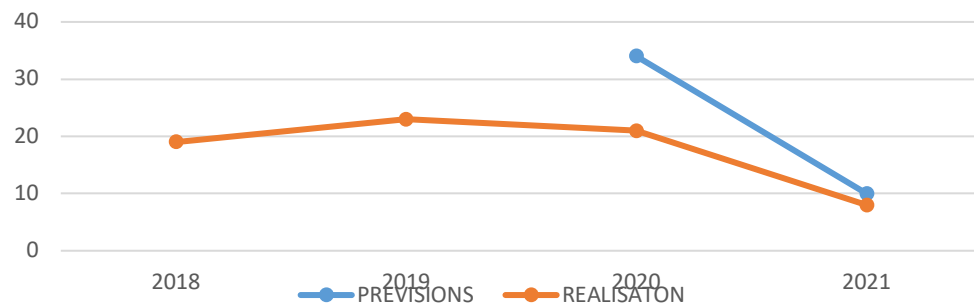
Graphique 14 : Indicateur 5 : Proportion de ministères sectoriels disposant de PTA



Source : Programme 2

Commentaire : La tendance observée depuis 2018 est consécutive à l'institutionnalisation des conférences annuelles de planification initiées en 2017. Cette réforme a favorisé l'élaboration des PTA sectoriels par les ministères techniques avec l'appui de la direction de la planification.

Graphique 15 : Indicateur 6 : Nombre de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND 2016-2020 et/ou le PND 2021-2025

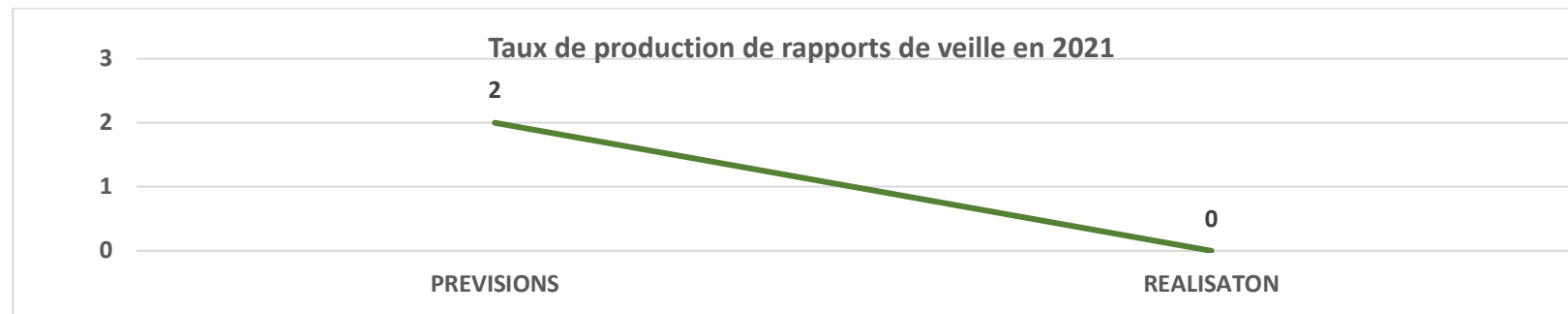


Commentaire : le changement du cycle programmatique, du Plan National de Développement 2016-2020 auquel était arrimé la majorité des plans sectoriels justifie le faible nombre de ministères disposant en 2021 de plans stratégiques.

En effet, sur un effectif de vingt-et-un plans sectoriels disponibles en 2020, seuls huit plans demeurent opérationnels en 2021 contre treize arrivés à échéance.

Objectif spécifique 2 : Veiller à la bonne conduite de l'action publique

Graphique 16 : Indicateur 1 : Taux de production trimestrielle de rapports de veille



Commentaire/ interprétation des résultats

Cette activité concerne la rédaction de rapports de veille du Mécanisme institutionnel de veille stratégique, fruit d'un processus qui met en interaction des cellules de veille sectorielles et la cellule centrale dans le cadre d'un système de collecte et de traitement automatisée de l'information via une plateforme informatique. Le taux de performance projeté pour l'année 2021, était de 50% dans la réalisation de cette activité, soit une prévision de 2 rapports.

Le rapport de veille est un produit (livrable) de la veille, élaboré trimestriellement à la suite de l'exploitation de la plateforme de veille du MIVS. La rédaction de ce rapport qui a démarré par l'identification d'un thème prospectif d'actualité et la mobilisation des acteurs chargés de renseigner les indicateurs de veille en lien avec cette thématique, n'a pu s'achever en raison de multiples facteurs conjoncturels. Parmi ceux-ci, figure la plateforme informatique, élément central du processus qui a connu une refonte en vue de son extension aux acteurs locaux et devenu inexploitable pour cause de recette durant l'année 2021. Cette situation a empêché l'achèvement de cette activité qui faut-il le souligner n'a pas bénéficié de financement spécifique. Le taux d'exécution physique de cette activité s'élève à 0% et induit une contreperformance qui aurait pu être évitée si nous n'avions pas été trop ambitieux et optimiste. Toutefois, cet indicateur connaîtra un meilleur score en 2022, avec la disponibilité d'une plateforme opérationnelle et le démarrage de la phase pilote.

Indicateur 2 : Taux d'application des recommandations des rapports de veille

Commentaire/ interprétation des résultats

La production des rapports de veille dont dépend cet indicateur se fera dans le cadre d'un processus de veille automatisée qui démarre en 2022 lors de la phase pilote du MIVS. La mesure de cet indicateur est liée à la production de rapports de veille. Il est mesuré à partir de la prise en compte des recommandations formulées dans les notes et rapports de veille soumis à l'attention des autorités. Il mesure entre autres, la contribution du mécanisme institutionnel de veille stratégique à la prise de décision et partant, à l'éclairage de l'action publique. Nous ne manquerons de relever le caractère préjudiciable de cet indicateur dont le résultat dépend en grande partie des décideurs, ce qui pourrait affecter notre performance en dépit des efforts de production de rapport de veille qui seraient réalisés.

Indicateur 3 : Nombre de rapports de suivi du PND produits dans les délais prescrits (rapports annuels de suivi et revues) : les rapports semestriels et un rapport d'avancement de suivi de la mise en œuvre du PND ont été élaborés et sont disponibles. Quant au rapport annuel 2021, le draft final en attente de validation est disponible.

Cependant, relativement à l'indicateur sur la proportion de mise en œuvre des actions du PND, il serait erroné de donner un chiffre pour l'année 2021. En effet, le PND est décliné au niveau opérationnel par des actions de mise en œuvre. Ces actions sont programmées sur une longue période, pour certaines, elles couvrent la période de 5 ans de mise en œuvre du PND. Pour ce faire, ces actions sont déclinées en plusieurs grosses activités programmées par année. Certaines activités ont pu être réalisées et d'autres sont en cours. Ce sera la somme cumulée de

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au titre des points positifs

- l'intérêt des sectoriels et des acteurs territoriaux pour la démarche prospective ;
- les différentes communications effectuées ont permis aux bénéficiaires de comprendre la trajectoire d'évolution de la Côte d'Ivoire et les actions de développement en cours de réalisation ;
- la désignation de la quasi-totalité des points focaux du MIVS ;
- l'installation des cellules de veille sectorielles dans les Ministères et cellule centrale de veille au sein du BNPVS ;
- la formation des points focaux en veille stratégiques et intelligence économique pour conduire aisément le processus de veille ;
- la conception d'une plateforme informatique de veille dénommée BNPVS SOFT, opérationnelle pour animer la phase pilote en 2022 ;
- l'équipement de certains points focaux du MIVS en matériels informatiques pour accroître leur productivité ;
- les préparatifs au démarrage d'une phase pilote avec 20 ministères en vue d'une extension à tous les acteurs techniques du MIVS pour la réalisation de la phase d'opérationnalisation du MIVS ;
- Participation à l'élaboration du Plan National de Développement 2021-2025 ;
- Organisation de la conférence Annuelle de la Planification 2021 ;
- Appui à l'élaboration du Plan Stratégique du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme 2022-2025 ;
- Appui à l'élaboration du Plan National de Gouvernance (PNG 2022- 2024).

Au titre des difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont d'ordre institutionnel, financier et organisationnel. Au niveau institutionnel, l'arrêté portant création, organisation, fonctionnement du MIVS proposé à la signature de Madame le Ministre du Plan et du Développement depuis 2017 n'est toujours pas signé. Ensuite, au niveau financier, plusieurs activités peinent à être réalisées entièrement en raison de la mobilisation tardive des ressources allouées et au titre du MIVS pour cause d'insuffisance de ressources financières. Il en va de même pour le budget de fonctionnement du Département qui gagnerait à être rehaussé pour faire face à des activités routinières de renforcement de capacités de son personnel en vue de l'acquisition de nouvelles expertises métier en sécurité informatique, en analyse stratégique et influence. Au niveau organisationnel, le mauvais état des locaux abritant le Département ainsi que les équipements techniques du MIVS empêche le déploiement complet de l'architecture de la solution technique retenue au niveau central. En outre, l'insuffisance de personnel d'exécution qualifié au sein du département, impacte fortement la réalisation de certaines activités dans les délais impartis et occasionne une charge élevée de tâches à accomplir par chaque agent. Enfin, la forte mobilité des agents vers d'autres ministères qui conduit à un renouvellement permanent du personnel.

IV.2. Recommandations

Dans l'optique d'assurer une meilleure performance des différentes entités du programme, il est important de : (i) mobiliser à temps les ressources allouées pour l'exécution des interventions ; (ii) procéder à un renforcement du personnel en agents dotés d'expertise en prospective, planification, programmation et Suivi-évaluation, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents, (iii) doter les directions en véhicule de liaison pour faciliter les interactions avec les divers acteurs ; (iv) accroître le budget du BNPVS ; (v) faire signer l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du MIVS et l'arrêté interministériel portant fixation des indemnités des membres du Comité Technique et des responsables des Cellules de Veille Stratégique ;et (vi) finaliser le cadre institutionnel (prise de deux arrêtés), le démarrage effectif de la phase pilote avec 20 Ministères/structures, l'évaluation de la phase pilote, la poursuite de la mise en place de l'architecture technique

(équipement de 168 acteurs), et la mise en place du réseau des praticiens de la veille stratégique et de l'intelligence économique. A cela, s'ajoute la nécessité, après l'élaboration du PND 2021-2025, de faire disposer de politiques sectorielles à une masse critique de secteurs, dans un contexte d'application des principes de l'approche du budget programme où ces outils sont prépondérants.

CONCLUSION

Les activités inscrites au titre de l'année 2021 devant faire l'objet de mesure de performance n'ont pas connu une réalisation totale en raison d'une mobilisation tardive des crédits budgétaires alloués et du fait de l'interdépendance de certaines de ces activités qui manquaient de financement. Il est important de noter cependant que cette faiblesse sera corrigée en 2022. En effet, le taux de réalisation attendu à la fin de cette année 2022 connaîtra une évolution majeure au vu de la bonne exécution des activités en cours marquées par le démarrage effectif de la phase pilote.

Les réalisations physiques de la Direction de Planification enregistrées en 2021, se présentent comme suit : (i) appui à l'élaboration des PTA Sectoriels (100%) et (ii) appui technique à l'élaboration du plan stratégique 2022-2024 du ministère de la construction du logement et de l'urbanisme. En ce qui concerne la réalisation financière de cette unité opérationnelle en 2021, elle s'est élevée à 1 679 075 674. Quant aux cibles visées, les indicateurs utilisés sont les suivants : (i) proportion de ministères dotés d'un document de politique sectorielle en lien avec le PND 2021- 2025 est de 20% ; et (ii) Plan Stratégique du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme est réalisé.

S'agissant des retombées des moyens mis à disposition ; les crédits dédiés à l'organisation de la Conférence Annuelle de la Planification (CAP 2021) ont permis à la Direction de la Planification (DP) d'apporter une assistance à l'ensemble des ministères technique pour l'élaboration de leur PTA. Ainsi, pour faire face aux difficultés rencontrées, il est nécessaire de mobiliser à temps les crédits alloués afin de permettre aux différentes Directions d'exécuter dans les délais requis les interventions programmées.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL »

INTRODUCTION

Depuis 2020, le Programme « Aménagement du territoire, développement régional et local » a pour responsable Monsieur ALLOU Saraka Koffi André, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local.

Les principales missions de ce programme, édictées par le décret n° 2016-562 du 27 Juillet 2016 portant organisation se présentent comme suit :

- assurer la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;
- concevoir et préparer les orientations en matière de structuration de l'espace économique national et régional ;
- coordonner les actions de l'Etat en matière de promotion et de développement régional et local ;
- promouvoir du système d'information géographique (SIG) pour l'aménagement du territoire.

L'un des principaux défis qui se pose au gouvernement de notre pays, malgré les taux de croissance élevés (environ 8% par an), est de rendre cette croissance économique inclusive en vue d'un développement équilibré. C'est dans ce cadre que s'exécute Le programme 3 «Aménagement du Territoire, Développement Régional et local».

Ce présent rapport de performance du Programme III s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local est de contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et d'aménagement du territoire. Un (01) résultat stratégique est assorti à cet objectif global à savoir :

- les Pôles Economiques Compétitifs (PEC) sont opérationnels.

I.2. Le financement du programme

Selon la loi de finances rectificative n° 2021-898 portant budget de l'Etat pour l'année 2021, le budget global du Programme Prospective, Planification, Programmation et Suivi-Evaluation dont le montant initialement voté était de **4 449 264 626 FCFA** est passé à **4 500 037 646 FCFA** dont **80 984 750 FCFA** au titre des dépenses de biens et services et **4 419 052 896 FCFA** au titre des dépenses d'investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le taux de réalisation par nature de dépense s'établit comme suit :

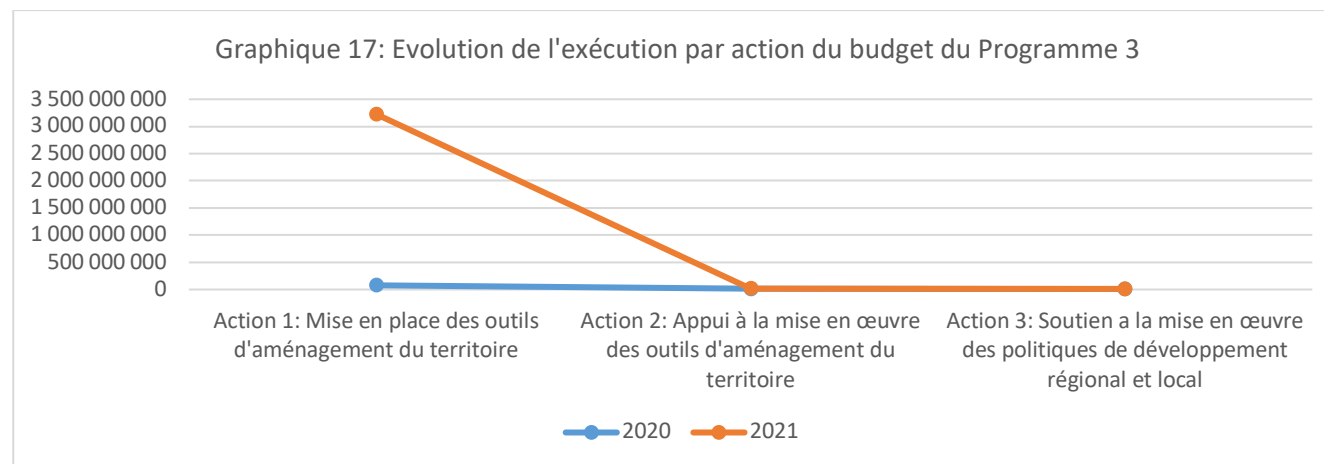
- **100,00%** au titre des biens et services. Ce taux est conforme à la limite des crédits autorisés ;
- **71,81%** au titre des investissements.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Mise en place des outils d'aménagement du territoire	0	0	27 851 054	52 806 000	0	0	49 081 392	3 173 377 896	76 932 446	3 226 183 896
Action 2: Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire	0	0	10 830 000	16 815 000	0	0	0	0	10 830 000	16 815 000
Action 3: Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local	0	0	8 635 042	11 363 750	0	0	0	0	8 635 042	11 363 750

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022



En 2021, les réalisations chiffrées du programme 3 qui représentent 72,32% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est de :

- 99,13% pour l'action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire ;

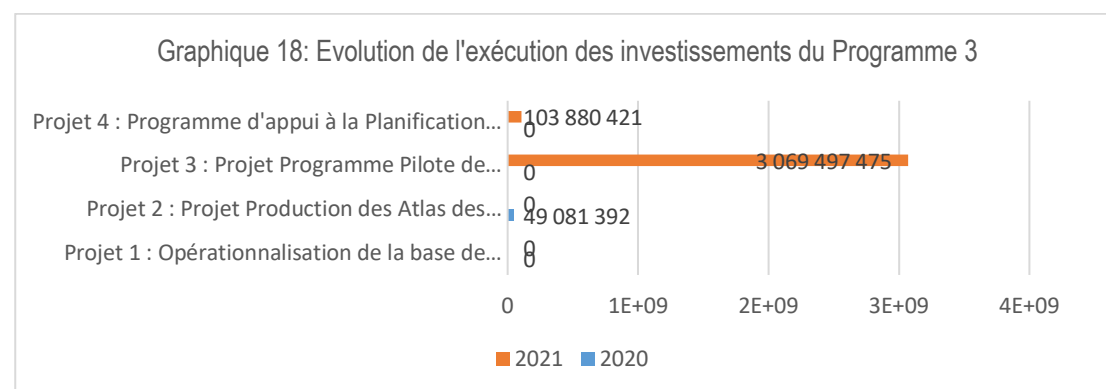
- 0,52% pour l'action 2 : Appui à la mise en œuvre des outils d'aménagement du territoire ;
- 0,35% pour l'action 3 : Soutien a la mise en œuvre des politiques de développement régional et local.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Opérationnalisation de la base de données du Territoire			0	0	0	0
Sur financement intérieur	0	0	0	0	0	0
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet Production des Atlas des Districts de la Côte d'Ivoire	2015	2020	478 550 957	0	0	0
Sur financement intérieur			478 550 957	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Projet Programme Pilote de développement des zones rurales	2020	2024	10 800 000 000	4 254 350 000	4 315 172 475	3 069 497 475
Sur financement intérieur			1 800 000 000	102 100 000	162 922 475	162 922 475
Sur financement extérieur			9 000 000 000	4 152 250 000	4 152 250 000	2 906 575 000
Projet 4 : Programme d'appui à la Planification Territoriale			0	104 061 475	103 880 421	103 880 421
Sur financement intérieur				104 061 475	103 880 421	103 880 421
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022



En 2021, les réalisations en matière d'investissement qui représentent 97,51% du volume de crédits exécutés au programme 3. La contribution de chacun des projets à ce résultat est de :

- 94,32% pour le projet Programme Pilote de Développement des Zones Rurales (PPDZR) ;
- 3,19% pour le projet Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) ;
- 0,00% pour les projets Opérationnalisation de la Base de Données du Territoire et Production des Atlas des Districts de Côte d'Ivoire qui sont à leur terme..

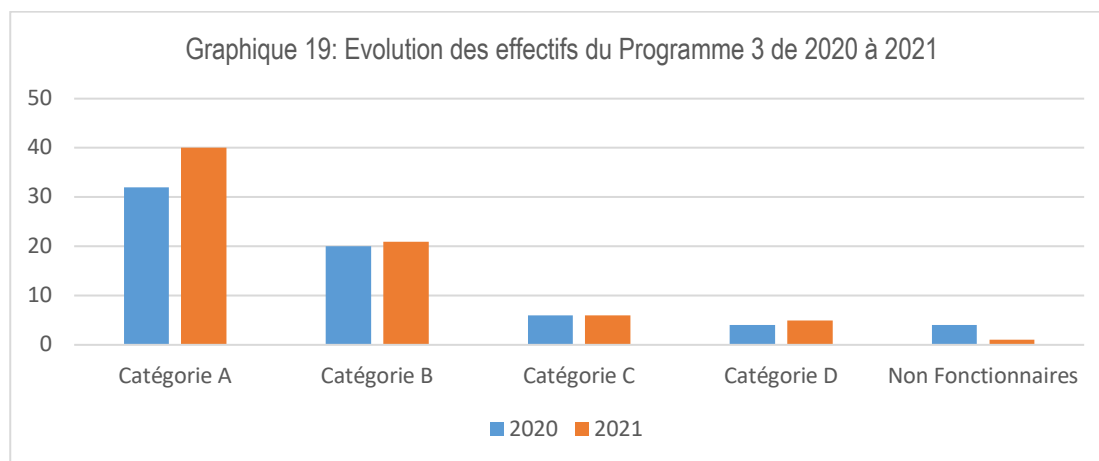
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	32	03		09	01	40
Catégorie B	20	04		01		21
Catégorie C	06					06
Catégorie D	04	02		01		05
Non Fonctionnaires	04	03			03	01
TOTAL	66	12		11	04	73

Source : DRH du MPD



En 2021, les besoins en personnel exprimés au programme 3 sont au nombre de douze (12). Par ailleurs, quatre (04) agents sont sortis de l'effectif dudit personnel.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme...« Aménagement du Territoire, Développement Régional et local» vise à contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local et d'aménagement du territoire. Les objectifs et les actions du programme 3 sont les suivants :

Objectif spécifique 3.1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

Action 1 : Mise en place des outils d'aménagement du territoire

Plusieurs activités ont été réalisées au niveau de l'action 1. Il s'agit entre autres :

a) veille de la conception et de la coordination des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire

- Réunions de direction sur l'opérationnalisation du Projet d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT)
- Participation à l'atelier de renforcement des capacités et des aptitudes des membres de la commission nationale des frontières de côte d'ivoire et du personnel du Secrétariat exécutif sur : délimitation et démarcation des frontières et l'extrémisme violent.
- Participation à l'atelier de renforcement des capacités des agents en charge des documents et archives à l'utilisation du système intégré de gestion électronique des documents à Adzopé.
- Participation à l'atelier sur le thème : droit foncier, problématique de développement rural et urbain, par visio-conférence à Abidjan.
- participation au panel de la journée nationale du Partenariat sur le thème : partenariat Etat/Secteur privé pour la réalisation de la vision 2030 du développement de la cote d'ivoire à Abidjan Sofitel Hôtel Ivoire.
- Participation à l'atelier de mise à jour du référentiel de gestion électronique des documents et archives du Ministère du Plan et du Développement à Adzopé.
- Participation à l'atelier de formation et d'appropriation du système de gestion électronique des documents du Ministère et du Plan et du Développement à l'endroit des responsables des structures du Ministère à Adzopé.

b) mise en place d'un système virtuel et physique d'information relatif à l'aménagement du territoire

- La mise en place de la plateforme d'apprentissage en ligne pour le renforcement des capacités en matière de planification territoriale ;
- le maintien de la plateforme IMAGE

c) élaboration et validation de l'atlas national de développement

L'atlas national de l'aménagement et du développement du territoire est élaboré et validé

Action 2 : Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire

Les activités réalisées au niveau de l'action 2 sont :

a) Conception et mise en œuvre de la politique d'organisation spatiale du territoire

- Deux réunions de direction ont été organisées sur l'organisation du travail et les projets
- Première réunion du comité de pilotage conjoint des projets nap-gcf, cbit-fem et ndc-sp de la session 2021
- Atelier de préparation des supports techniques du portefeuille des projets /programmes du PND
- Cérémonie de lancement du premier rapport sur l'état de l'Environnement Marin et côtier de la Côte d'Ivoire REEM-CI
- Sixième réunion du Comité bilatéral de pilotage pour la collaboration transfrontalière dans le complexe forestier Taï -Grebo-Krahn – Sapo (TGS
- Réunion du Conseil National de l'ITIE
- Atelier de renforcement des capacités en veille stratégique à Bassam
- Session extraordinaire du Comité National de Pilotage du projet « Conservation de la Biodiversité dans le complexe Taï-Grebo-sapo»

b) Appui à l'élaboration de schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire

- En 2021, seuls deux Conseils Régionaux qui ont démarré l'élaboration de leurs SRADT, ont été appuyés par la DGATDRL. Ce sont : le conseil Régional du Béliér et le conseil Régional du Gontougo. Ces deux études sont en cours.
- Atelier de formation en Aménagement du Territoire des cadres des Conseils Régionaux à Bouaké
- Atelier de validation de la stratégie de croissance verte du SRADT du Cavally à Guiglo
- Atelier de validation du rapport sur le plan spatial maritime de Grand-Bassam
- Atelier de validation des résultats de l'étude sur le positionnement stratégique des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) au cœur du relèvement post-Covid-19 de la Côte d'Ivoire
- Atelier de validation du rapport final du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) assorti d'une stratégie de croissance verte de la Région du Cavally
- Atelier de formation des membres du Comité de Suivi de l'élaboration des Plans d'Aménagement Participatif des Forêts classées

Objectif spécifique 3.2 : Assurer un développement régional harmonieux

Cet objectif se décline en une seule action à savoir (Action 3) « Soutien à la mise en œuvre des politiques de développement régional et local »

Les activités réalisées au niveau de l'action 3 se regroupent autour des volets suivants :

a) Mise en œuvre des programmes relatifs au développement local, coordination et suivi des politiques sectorielles de développement régional

Au cours de l'année 2021, le Programme d'Appui à l'Opérationnalisation des pôles Economiques Compétitifs (PAOPEC) a été actualisé. Quant au Programme Pilote de Développement des Zones Rurales dans les régions du BOUNKANI et du PORO, les missions de sensibilisation des populations bénéficiaires ont été menées dans les régions concernées.

En outre, il a été noté la participation aux travaux organisés dans le cadre de projets/programmes de développement local suivants :

- Projet de certification à la norme ISO 37101 : développement durable des villes en côte d'ivoire (PROCEDD/ISO 37101-CI) ;
- Projet de cohésion sociale des régions défavorisées du golfe de Guinée ;
- Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) ;
- Projet Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PMNDPE) ;
- Programme de coopération entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'UNICEF (CPD 2021-2025).

b) Accompagnement des régions, communes et villages à la conception et à la mise en œuvre de stratégies de développement local

Dans le cadre la réalisation de ce volet, des missions d'assistance technique ont été entreprises. Il s'agit de :

- mission de validation du Plan Stratégique de Développement de la Région des Grands Ponts ;
- mission d'appui à l'élaboration du plan stratégique de développement local (PSDL) de la commune de Cocody ;
- mission d'appui à l'élaboration de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire des régions du Bélier et du Gontougo ;
- mission d'Appui à l'élaboration du plan Communal de Développement de Grand-Bassam ;
- mission de sensibilisation d'une cinquantaine de mutuelles de développement de village à l'élaboration des plans de développement local et signature de trois conventions d'appui avec les mutuelles de développement des villages de DIEOU-ZIBIAO, de TIPADIPA et de SEGNONKLO.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire						
IP1.1 : Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place	Fraction	-	1/4	2/4	2/4	2/4
IP1.2 : Proportion cumulée de collectivités territoriales appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT	Fraction		4/33	4/33	4/33	4/33
IP1.3 : Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés	Fraction		1/3	1/3	1/3	1/3

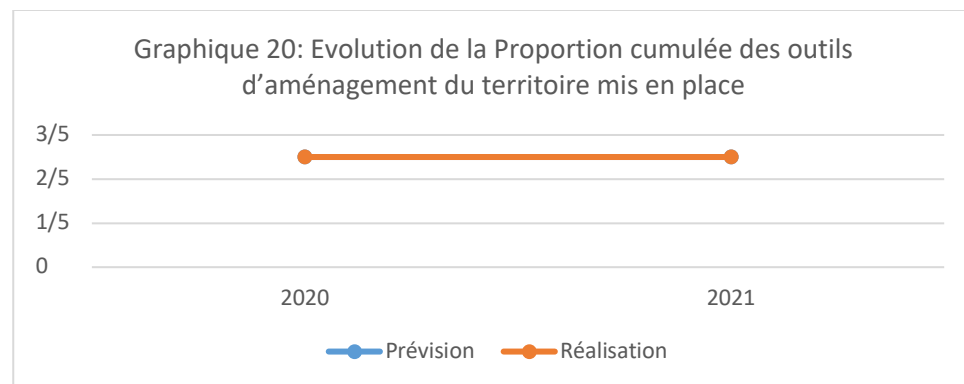
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Assurer un développement régional harmonieux						
IP2.1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et développement des PEC (forum, ateliers, colloques, salons, journées, tables rondes, etc...)	%	-	4/7	4/7	4/7	4/7
IP2.2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés	%	-	2/7	2/7	3/7	2/7
IP2.3 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD			19/33	20/33	26/33	21/33
IP2.4 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD			0/201	0/201	1/201	0/201
IP2.5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD			9/8000	9/8000	16/8000	9/8000

Source : RAP du Programme 3

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Opérationnaliser la politique d'aménagement du territoire

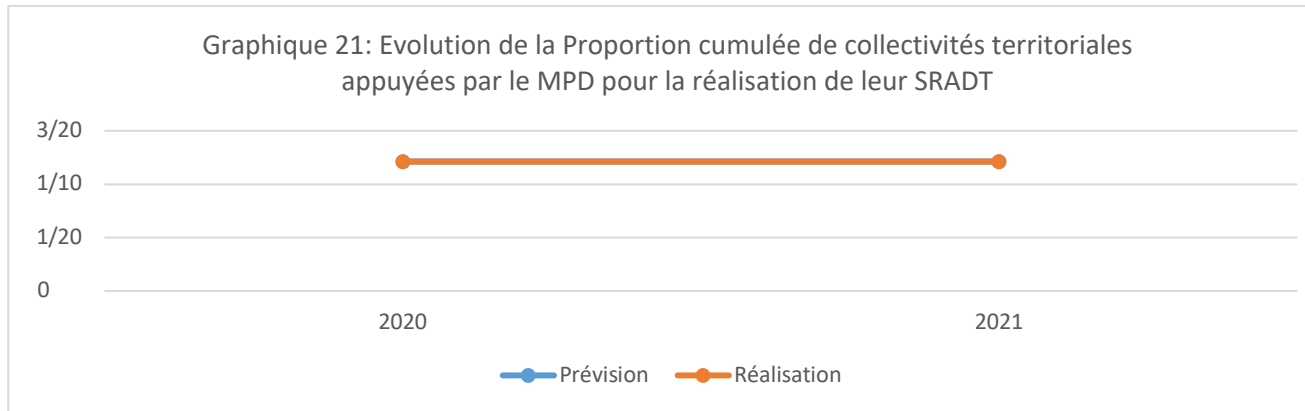
Indicateur 1: Proportion cumulée des outils d'aménagement du territoire mis en place



En 2019, le Manuel SRADT a été élaboré et diffusé. Pour la période 2020-2022, les outils à élaborer et vulgariser sont : 2020 : 'Atlas National ; 2021 : SNAT ; 2022 : PCI.

L'UEMOA était le premier à apporter le financement pour l'élaboration du SNAT en 2021. Malheureusement le cofinancement de la part nationale est parvenu seulement qu'en 2022 ce qui a retardé le démarrage de l'Etude.

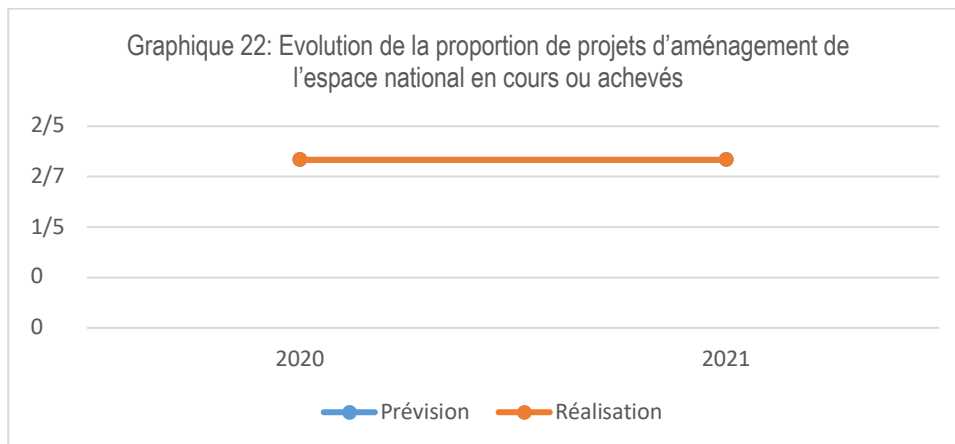
Indicateur 2: Proportion cumulée de collectivités territoriales appuyées par le MPD pour la réalisation de leur SRADT



Avant 2020, Les régions du Guémon, de la Nawa et, du Gboklè ont mis en place leurs SRADT. Pour la période 2020-2022, sont prévus : 2020 : Cavally ; 2021 : (Tchologo), Béliér, Gontougo (4) ; 2022 : San pedro (01).

Le SRAT du Tchologo prévu en 2021 n'a pas pu être élaboré à cause de la présence Djihadiste dans la zone.

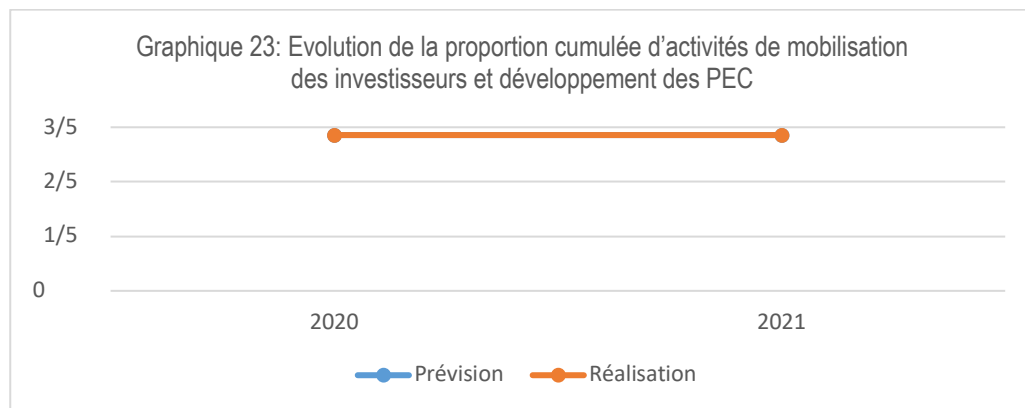
Indicateur 3: Proportion de projets d'aménagement de l'espace national en cours ou achevés



Avant 2020, le projet transfrontalier - CI-BF-GH en vue de la réalisation du SATI a été lancé. Pour la période 2020-2022, il était prévu 2020 : PPDZR ; 2021 : SATI espace transfrontalier CI-ML-Guinée ; 2022 : SATI espace transfrontalier CI-L. Mais les projets PPDZR et SATI sont en cours.

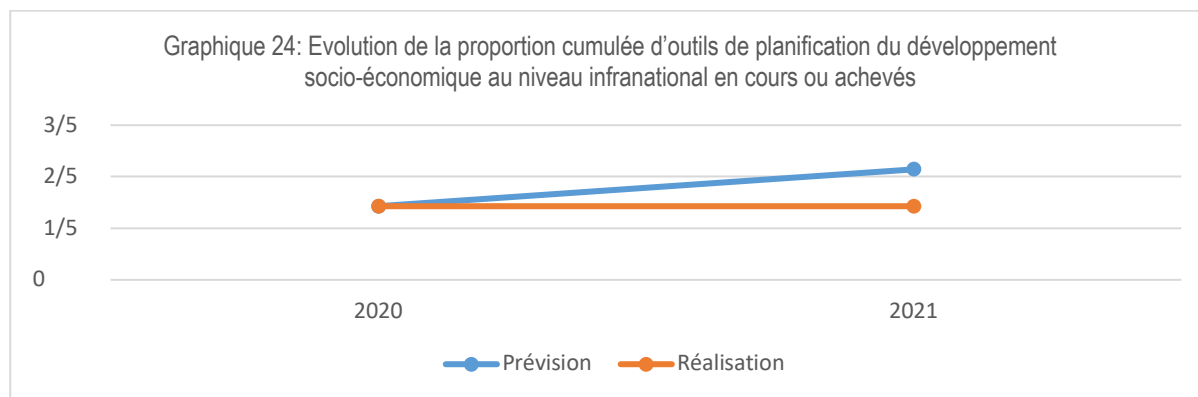
Objectif spécifique 2 Assurer un développement régional harmonieux

Indicateur 1 : Proportion cumulée d'activités de mobilisation des investisseurs et développement des PEC (forum, ateliers, colloques, salons, journées, tables rondes, etc...)



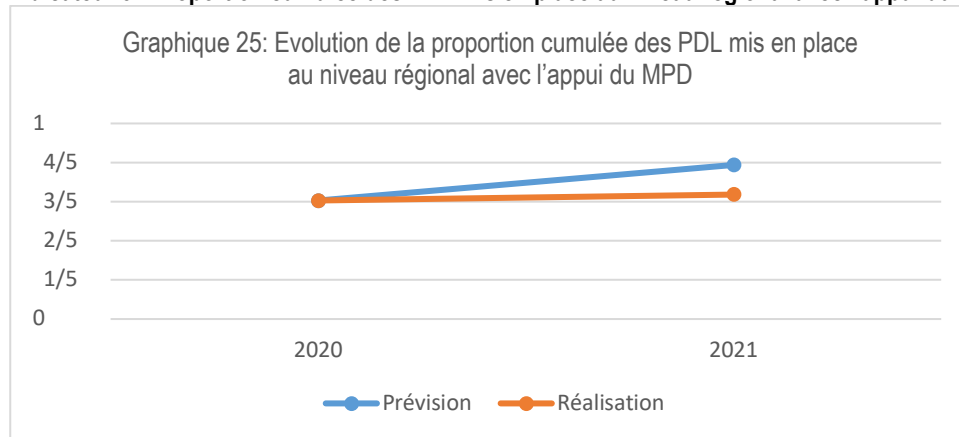
L'indicateur n'a pas connu d'évolution. Le PAOPEC n'a pas reçu de financement dans le cadre du PIP 2020-2022. Un forum national était envisagé pour la présentation des opportunités d'affaires en région issues de ce programme. A la faveur de la création et la mise en puissance des districts autonomes, ce programme qui connaît un début d'actualisation très utile pour attirer les investissements directs nationaux et étrangers pour un développement équilibré du territoire ivoirien.

Indicateur 2 : Proportion cumulée d'outils de planification du développement socio-économique au niveau infranational en cours ou achevés



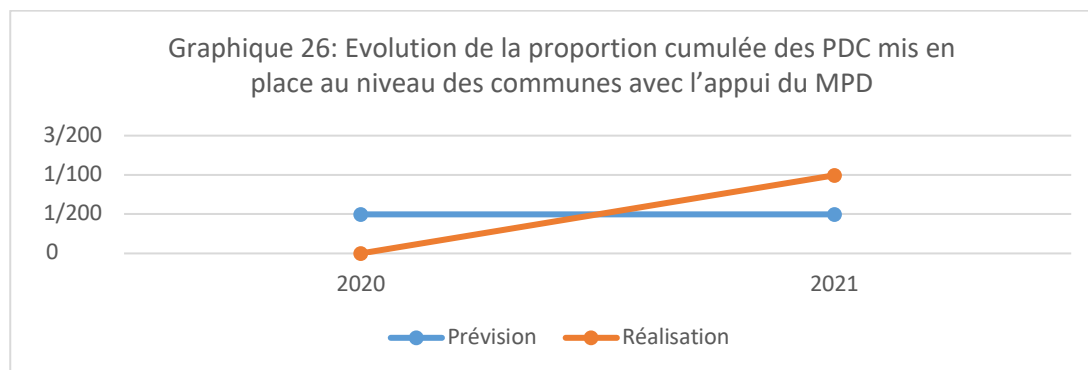
L'indicateur n'a pas évolué. L'outil prévu est le **Manuel de planification communautaire et de gestion des terroirs**. Il a été programmé pour être réalisé en 2022 le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Planification Territoriale.

Indicateur 3 : Proportion cumulée des PDL mis en place au niveau régional avec l'appui du MPD



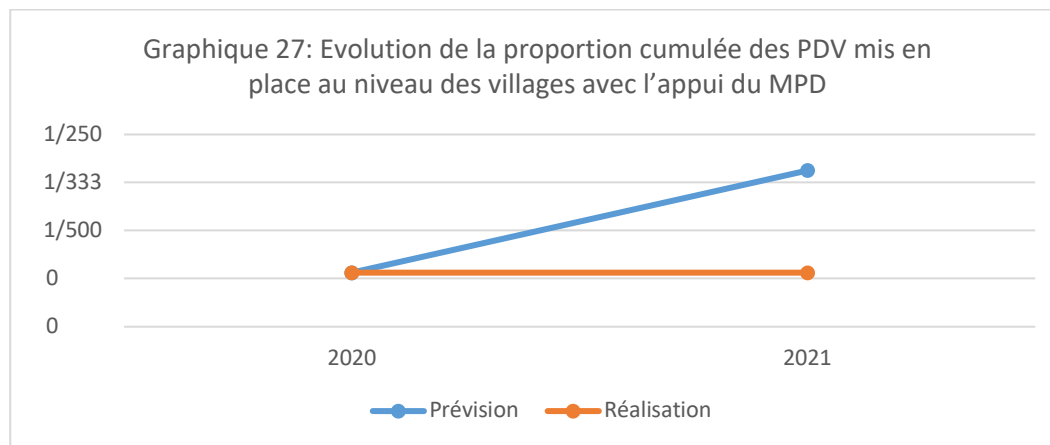
L'indicateur a évolué. En effet, l'année 2021 le Ministère du Plan et du Développement a pris part activement à l'élaboration du Plan Stratégique de Développement de la Région des Grands Ponts. Une mission d'appui à la région du Haut Sassandra est prévue au cours de l'année 2022 pour l'examen de la partie portant sur les orientations stratégiques du PDL de ladite région, après celle déjà réalisée relative à la validation de la partie diagnostic du territoire régional.

Indicateur 4 : Proportion cumulée des PDC mis en place au niveau des communes avec l'appui du MPD



L'indicateur n'a pas évolué. Au cours de l'année 2021, l'accompagnement de la commune de Grand-Bassam a été entamé. Toutefois le processus a été interrompu au stade du recrutement de l'équipe de consultants par le PNUD. De même, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) participe aux travaux de mise en place du Plan Stratégique de Développement Local de la Commune de Cocody, dont la livraison par le consultant est prévue en 2022. La commune de Morondo a également sollicité l'appui du MPD dans le cadre de la mise en place de son PDC.

Indicateur 5 : Proportion cumulée des PDV mis en place au niveau des villages avec l'appui du MPD



L'indicateur n'a pas évolué. Le processus d'accompagnement des mutuelles de développement des villages, acteurs clés dans la mise en place des PDL villages, a débuté officiellement le 16 novembre 2021 par une cérémonie de sensibilisation. A ce jour, 10 mutuelles de développement ont signé une convention d'appui avec le Ministère du Plan et du Développement (MPD). Par ailleurs, le MPD participe à l'élaboration de 8 PDL des villages riverains de la réserve naturelle de Mabi-Yaya dans le cadre du projet PRM2 financé par l'Union Européenne et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial en collaboration avec le Conseil régional de la Mé.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Il faut faire un lobbying auprès des PTF en vue du financement de nos projets

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées :

Il est important que des moyens conséquents en ressources humaines et financières soient mis à la disposition de la direction générale pour mener à bien sa mission et relever le défi du développement.

CONCLUSION

D'importants résultats ont été réalisés au cours de la période 2021 au profit des Collectivités décentralisées, au nombre desquels on peut citer le renforcement des capacités des Directeurs de Développement et de Planification des Conseils Régionaux et l'accompagnement de près d'une dizaine de mutuelles de développement dans l'élaboration des stratégies de développement local.

Les efforts actuels pour le financement des activités du Programme 3 doivent se poursuivre afin que les conditions de vie des populations s'améliorent de façon continue.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « COORDINATION DE L'AIDE, POPULATION ET PRODUCTIONS STATISTIQUES »

INTRODUCTION

Depuis 2020, le Programme « Coordination de l'aide, population et productions statistiques » a pour responsable Monsieur LASMEL Philippe, Directeur Général de la Stratégie et de la Coordination de l'Aide (DGSCA).

Les principales missions de ce programme telles que formulées par le décret n° 2016-562 du 27 Juillet 2016 portant organisation se présentent comme suit :

- mettre en place des outils et instruments opérationnels de coordination stratégique des interventions de l'Etat en matière de mobilisation des ressources et de l'aide ;
- évaluer l'efficacité de l'aide au développement ;
- concevoir et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des partenariats ;
- mettre à la disposition des structures techniques les résultats des études en matière d'aide et de développement ;
- assurer une meilleure synergie de la politique du Gouvernement en matière de population avec les politiques sectorielles ;
- assurer au niveau national et international la production, le traitement, la diffusion des données statistiques, économiques et démographiques ;
- former les cadres statisticiens pour les pays africains.

La mise en œuvre du programme du gouvernement qui s'adosse sur la stratégie décennale 2030. L'opérationnalisation de la stratégie du gouvernement matérialisée par l'adoption et l'élaboration du PND 2021-2025.

La pandémie à COVID-19 et ses impacts sur la mobilisation des ressources extérieures, tendance à la baisse et à la réorientation d'une bonne partie des ressources disponibles vers les projets et programmes en réponse à la COVID-19.

Ce présent rapport de performance du Programme IV s'articule autour de quatre (04) points à savoir : (I) la présentation de la stratégie du Programme, (II) les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021, (III) la performance du Programme et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme Coordination de l'aide, Population et Productions Statistiques est d'assurer la coordination de l'aide, la production statistique et le bien-être des populations. Deux (02) résultats stratégiques découlent de cet objectif global à savoir :

- la mobilisation des ressources extérieures destinées au financement du PND est assurée ;
- les connaissances sur les questions de population et développement sont améliorées.

I.2. Le financement du programme

Le budget du Programme-4 est de **24 260 811 189** f CFA pour la gestion 2021. La répartition de ce budget par nature de dépense se présente comme suit : -personnel : **458 254 138** FCFA, biens et services : **91 435 790** FCFA, transferts : **3 756 953 713** FCFA, et investissement : **19 954 167 548** FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

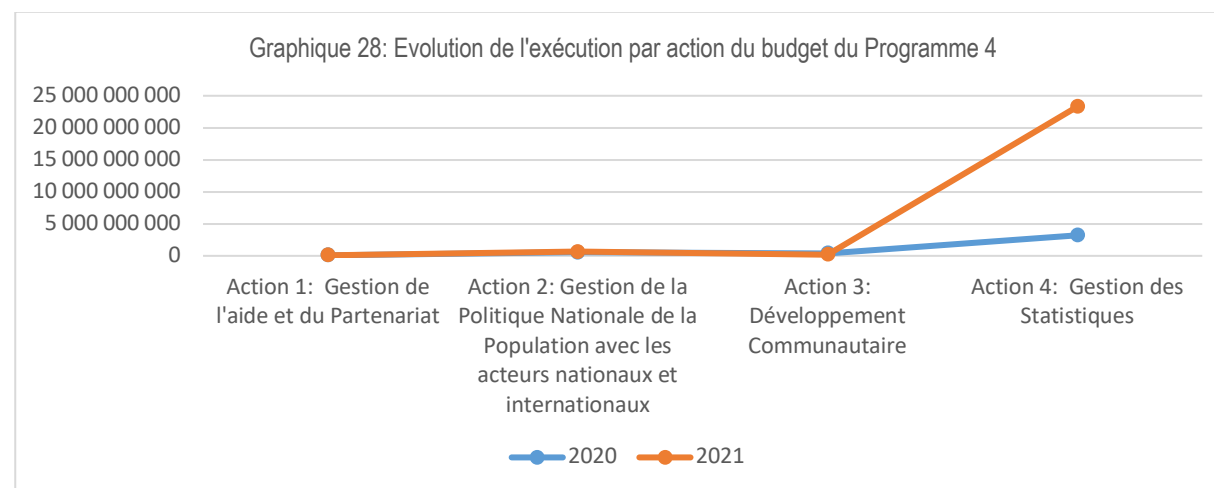
II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Gestion de l'aide et du Partenariat			80 023 414	84 736 090					80 023 414	84 736 090
Action 2: Gestion de la Politique Nationale de la Population avec les acteurs nationaux et internationaux	205 170 492	194 116 624			313 203 772	428 011 623	14 275 230	50 000 000	532 649 494	672 128 247
Action 3: Développement Communautaire							407 374 200	200 488 250	407 374 200	200 488 250
Action 4: Gestion des Statistiques	268 122 940	264 137 514	1 430 235	6 699 700	2 936 393 360	3 328 942 090		19 703 679 298	3 205 946 535	23 303 458 602

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022



En 2021, les réalisations chiffrées du programme 4 qui représentent 99,99% du volume de crédits autorisés de ce programme. La contribution de chacune des actions à ce résultat est de :

- 0,35% pour l'action 1 : Gestion de l'aide et du partenariat ;
- 2,77% pour l'action 2 : Gestion de la Politique Nationale de la Population avec les acteurs nationaux et internationaux ;

- 0,83% pour l'action 3 : Développement communautaire ;
- 96,05% pour l'action 4 : Gestion des statistiques.

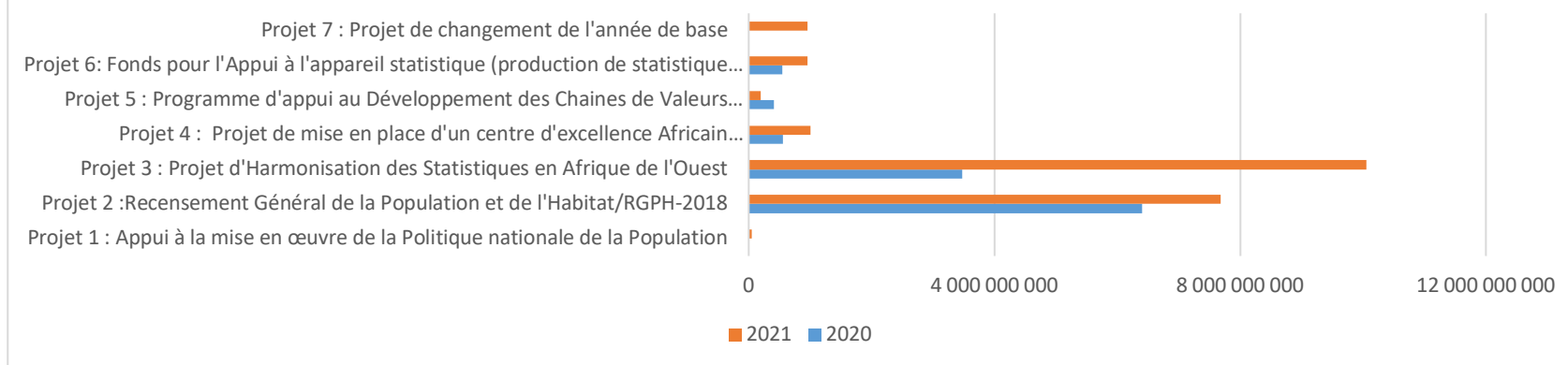
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Appui à la mise en œuvre de la Politique nationale de la Population	2015	2020	1 753 579 384	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			1 753 579 384	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet de changement de l'année de base des comptes et des systèmes statistiques			0	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Construction du siège de l'Institut National de Statistique			0	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat/RGPH-2018			20 854 600 000	7 683 600 000	7 683 600 000	7 683 600 000
Sur financement intérieur			14 854 600 000	1 683 600 000	1 683 600 000	1 683 600 000
Sur financement extérieur			6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
Projet 5 : Projet d'Harmonisation des Statistiques en Afrique de l'Ouest	2020	2021	34 258 600 000	0	10 056 965 000	10 056 965 000
Sur financement intérieur			2 117 600 000		105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur			32 141 000 000		9 951 965 000	9 951 965 000
Projet 6 : Projet de mise en place d'un centre d'excellence Africain Formation Statistique ENSEA	2018	2020	2 325 195 600	0	1 008 114 298	1 008 114 298
Sur financement intérieur			29 400 000		36 600 000	36 600 000
Sur financement extérieur			2 295 795 600		971 514 298	971 514 298
Projet 7 : Programme d'appui au Développement des Chaines de Valeurs Inclusives et à la Promotion des Initiatives	2017	2022	4 000 000 000	0	200 488 250	200 488 250
Sur financement intérieur			1 200 000 000		150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			2 800 000 000		50 488 250	50 488 250
Projet 8: Fond pou l'Appui à l'appareil statistique (production de statistique économique	2018	2020	4 000 000 000	0	955 000 000	955 000 000
Sur financement intérieur			4 000 000 000	0	0	0
Projet 9 : Projet de changement de l'année de base			0	0	955 000 000	955 000 000
Sur financement intérieur				0	955 000 000	955 000 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Graphique 29: Evolution de l'exécution des investissements du Programme 4



En 2021, les réalisations en matière d'investissement représentent 82,25% du volume de crédits exécutés au programme 4. La contribution de chacun des projets à ce résultat est de :

- 0,24% pour le projet Appui à la mise en œuvre de la politique nationale de la population;
- 36,75% pour le projet Recensement Général de Population et de l'Habitat/RGPH-2018 ;
- 48,10% pour le projet Harmonisation des statistiques en Afrique de l'Ouest ;
- 4,82% pour le projet Mise en place d'un centre d'excellence africain Formation Statistique ENSEA ;
- 0,96% pour le projet Programme d'appui au développement des chaînes de valeurs inclusives et à la promotion des initiatives ;
- 4,57% pour le Fonds pour l'appui à l'appareil statistique (production de statistique économique) ;
- 4,57% pour le projet de changement de l'année de base.

II.2. Évolution des effectifs

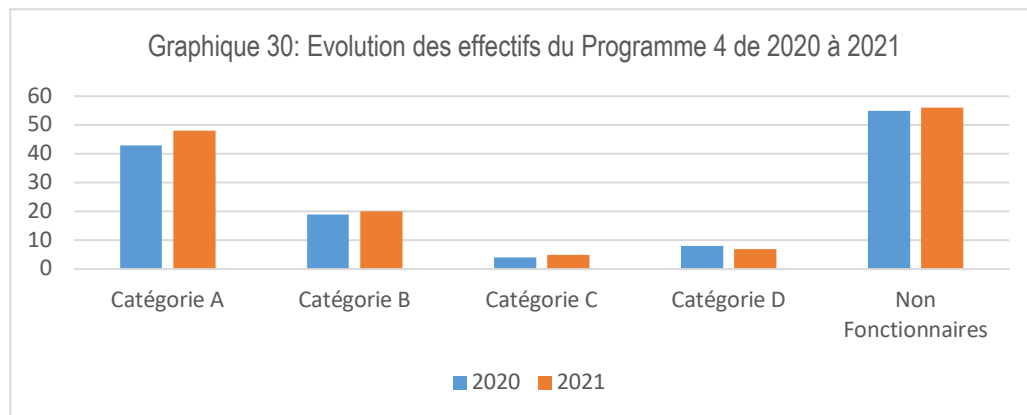
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Renseigner toutes les colonnes en respectant, pour la colonne « Total fin d'année » la formule suivante : **Total 2021 = Effectif 2020 + Besoins satisfaits 2021 – Sorties 2021**

Tableau 17 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	43			08	03	48
Catégorie B	19			01		20
Catégorie C	04			01		05
Catégorie D	08				01	07
Non Fonctionnaires	55			01		56
TOTAL	129			11	04	136

Source : DRH du MPD



En 2021, les besoins en personnel satisfaits du programme 4 sont au nombre de onze (11). Par ailleurs, quatre (04) agents sont sortis de l'effectif dudit personnel.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Malgré les difficultés rencontrées, le programme 4 a produit en 2021 un bilan satisfaisant avec l'appui des partenaires au développement. La mise en œuvre des activités du programme a permis d'atteindre un niveau d'exécution (y/c en cours d'exécution) globale de 98%.

Après plusieurs reports dus à la Covid-19 et aux élections législatives, la collecte des données du dénombrement du Recensement de la Population 2021 a pu se dérouler du 8 novembre au 14 décembre 2021. Les résultats préliminaires du 5^{ème} Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) estiment à 28 millions l'effectif total de la population ivoirienne. Les grandes tendances du RGPH 2021 indiquent que la taille moyenne des ménages au niveau national s'établit à 5 personnes tandis que le taux de masculinité demeure supérieur à 100 (105 garçons pour 100 filles) alors que le taux mondial de masculinité est de 50/50. Ces résultats confirment la particularité de la Côte d'Ivoire où il y a plus d'hommes que de femmes. Par ailleurs, le taux de croissance démographique est en constante baisse.

Dans le cadre de la sensibilisation pour le changement social et comportemental, un point d'honneur a été mis sur la formation, la sensibilisation et le plaidoyer sur les enjeux du dividende démographique à travers l'organisation de la semaine de la population à Bouaké du 09 au 14 octobre et à Korhogo du 13 au 17 décembre 2021. Dans l'ensemble, ces rencontres ont mobilisé environ une centaine de cadres (incluant des autorités préfectorales, des élus locaux, des chefs traditionnels et des Directeurs régionaux) et un plus d'un demi-millier d'étudiants. Ces rencontres ont été mises à profit pour constituer des réseaux digitaux actifs en matière de population et développement.

Au titre de la mise en place des outils de gestion de partenariat et de l'aide, ainsi que la promotion des actions du gouvernement à travers une coopération efficace au développement, le projet de document de Politique Nationale de Partenariat au Service du Développement (PNPSD) a été actualisé et transmis à la hiérarchie pour validation. Aussi, des consultations inclusives sont-elles en cours dans le cadre du partenariat mondial en vue de la production d'un rapport préliminaire sur le Dialogue d'Action en Côte d'Ivoire. Cette activité a mobiliser l'ensemble des parties prenantes au processus du Partenariat Mondial pour la Coopération Efficace au service du Développement. En matière d'aide à la décision et de production de données sur les thématiques d'aide et de développement, conformément aux objectifs du PND, d'assurer la transformation structurelle du pays, un « *Rapport STEPS sur la transformation structurelle, Emploi, production et société* » a été produit et partager avec l'ensemble des parties prenantes. Il présente les avancées enregistrées par le pays, les difficultés rencontrées, les défis à relever et formule des recommandations de politiques pour les décideurs et les acteurs locaux en vue d'accélérer la transformation structurelle de notre pays.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

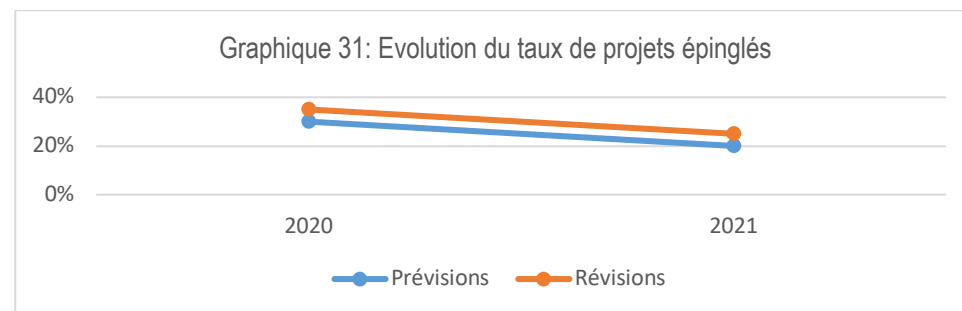
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et de partenariat						
IP1.1 : Taux de projets épinglés	%	-	-	35%	20%	25%
IP1.2 : Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisé	Nombre			1	1	1
IP1.3 : Taux de décaissement du portefeuille des projets et programmes financés par la BAD	%			36,4%	70%	41,9%
IP1.4 : Taux de réalisation ou de mise en œuvre des diligences ou recommandations issues des revues	%			60%	100%	100%
Objectif Spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables						
IP2.1 : Nombre de rapports d'études et de décisions produits	Nombre	-	-	-	5	4
IP2.2 : Nombre de rencontres de plaidoyer et de partage d'expérience ou de connaissances organisées	Nombre	-	-	-	5	6
IP2.3 : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées	Nombre			-	3	5
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la production statistique						
IP3.1 : Nombre de statisticiens ivoiriens formés par an	Nombre				95	75
IP3.2 : Taux d'insertion professionnelle des statisticiens au sein de l'administration	%					

Source : RAP du Programme 4

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

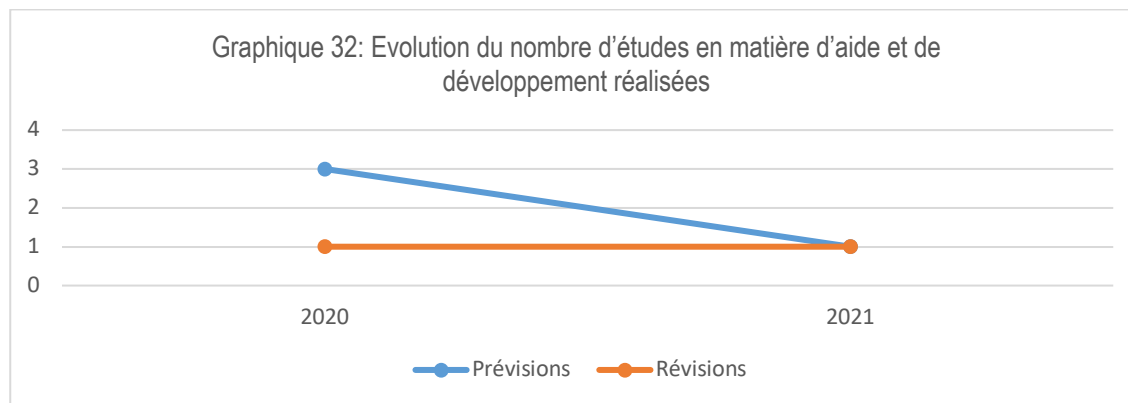
Objectif spécifique 1 : mettre en œuvre la stratégie de coordination de l'aide et du Partenariat.

Indicateur 1 : Taux de projets épinglés



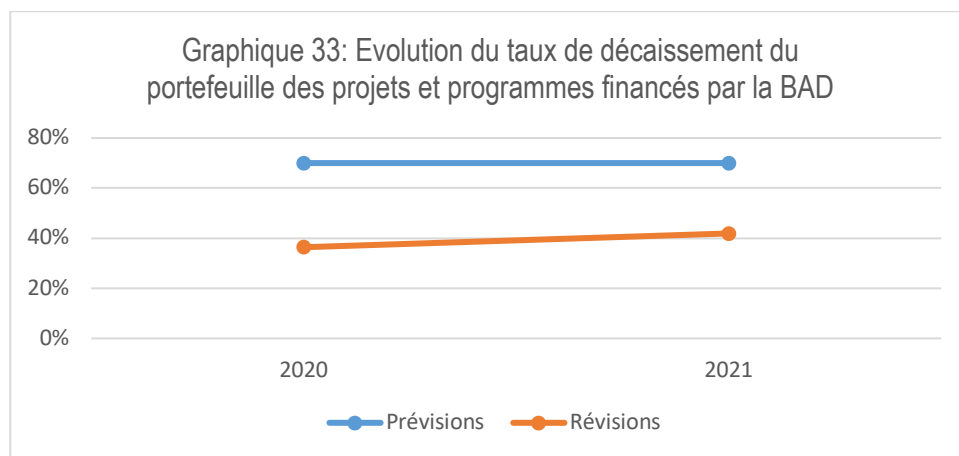
Le taux de projet épinglés connaît une tendance décroissante, en effet au 31 décembre 2021, il est passé à 25% contre 50% en mars 2021 et 35% à fin décembre 2021. Ces résultats satisfaisants sont dû en particulier au suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'action des projets. Si ces efforts sont maintenus l'objectif des 20% peut être atteint à fin juin 2022.

Indicateur 2 : Nombre d'études en matière d'aide et de développement réalisé



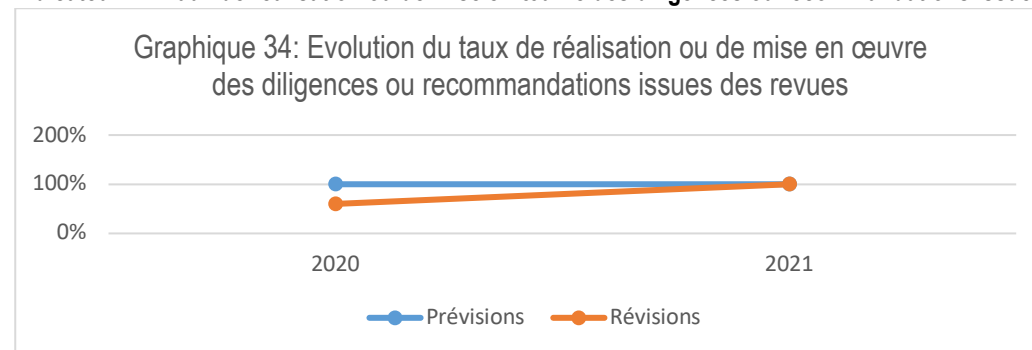
Le nombre d'études fixé en 2020 à 3 n'a pas été atteint. Par contre, la cible fixée à 1 en 2021 a été atteinte, soit 100%.

Indicateur 3 : Taux de décaissement du portefeuille des projets et programmes financés par la BAD



Le taux de décaissement global du portefeuille connaît une croissance puisqu'elle est passée d'environ 36% en 2020 à 42% en 2021. Toutefois, ces résultats sont en deçà des prévisions. Ce qui peut s'expliquer par la faiblesse relative d'absorption des fonds par certains projets, à ce propos, l'organisation des revues trimestrielles du portefeuille devront permettre d'identifier les goulots d'étranglements qui entravent la bonne exécution des projets et proposer des plans d'actions pour une mise en œuvre efficace des projets.

Indicateur 4 : Taux de réalisation ou de mise en œuvre des diligences ou recommandations issues des revues



En ce qui concerne l'état de mise en œuvre des recommandations issues des différentes revues du portefeuille, le taux de réalisation est très satisfaisant. En effet, le taux de réalisation des recommandations est passé de 60% à fin décembre 2020 à 90% à fin décembre 2021. Le suivi régulier ainsi que l'organisation des revues de haut niveau ont permis une mise en œuvre efficace des recommandations et diligences des revues. Si les actions sont maintenues, le taux de réalisation pourrait atteindre les 100% au premier trimestre 2022.

Objectif spécifique 2 : Développer des politiques pour améliorer les connaissances sur les questions de population et développement et assurer l'autonomisation des personnes vulnérables

Indicateur 1 : Nombre de rapports d'études et de décisions produits

La cible de cinq (05) rapports fixée en 2021 n'a pas été atteinte. Cela est dû à l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation des activités pertinentes.

Indicateur 2 : Nombre de rencontres de plaidoyers et de partages d'expériences ou de connaissances organisés.

Le nombre de rencontres fixé à cinq (05) en 2021 a été largement dépassé puisque six (06) rencontres ont été organisées, soit un rehaussement de 120 %.

L'année 2021 a connu un renforcement de la communication pour le changement social et comportemental pour la prise en compte des questions de population dans la planification du développement.

Indicateur 3 : Nombre de sessions de formation sur les défis et enjeux en matière de population et développement organisées

Valeurs cibles : 3 en 2021 Réalisation : 5 en 2021

Le nombre de sessions fixés à trois (03) en 2021 a été dépassé car en définitive cinq (05) sessions ont été organisées. Cela est dû à l'intensification de la sensibilisation auprès des parties prenantes pour la prise en compte du dividende démographique dans la planification du développement.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la production statistique

Indicateur 1 : Nombre de statisticiens ivoiriens formés par an

Le nombre prévisionnel de diplômés (ivoiriens et étrangers) pour l'année 2021 était estimé à 160, mais avec la rénovation pédagogique cette estimation a été revue à 120 diplômés. Au terme de l'année académique 2020-2021 l'ENSEA a produit 117 diplômés dont 75 ivoiriens et 3 redoublants.

Indicateur 2 : Taux d'insertion professionnelle des statisticiens au sein de l'administration

L'enquête devant déterminer le taux d'insertion professionnelle des statisticiens au sein de l'administration publique, n'a pu être réalisée. Cependant, le constat évident est qu'à ce jour, très peu de statisticiens ivoiriens intègrent l'administration publique.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du programme 4, les difficultés suivantes ont été identifiées :

- Inadéquation entre les besoins de financement et les ressources allouées : certaines activités pertinentes n'ont pu être budgétisées faute de ressources financières suffisantes ;
- Les délais relativement longs pour l'adoption des textes de réformes ;
- L'insuffisance de personnel qualifiée ;
- Les difficultés de mobilisation des ressources hors subvention de l'Etat.

Au titre des leçons apprises :

- La nécessité d'intensifier les efforts pour préserver les droits de la reproduction de tous les individus et plus spécifiquement ceux des femmes et des filles ;
- L'importance de renforcer la communication sur les avancées et les défis en lien avec « la population et le développement » à travers une déclaration pays.
- L'engagement du Gouvernement et des partenaires au développement à soutenir les interventions visant à améliorer les conditions de vie des populations en particulier les populations les plus vulnérables ;
- Le développement de nouveaux partenariats pour les financements additionnels pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités ;
- L'obligation de renforcer la synergie d'actions ;
La nécessité de former les cadres et acteurs nationaux sur les thématiques émergentes.

IV.2. Recommandations

L'importance du programme 4 n'est plus à démontrer. Cependant, les ressources mises à la disposition de ce programme demeurent insuffisantes et méritent d'être revalorisées conformément aux objectifs du Gouvernement en ce qui concerne la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Au vu des résultats obtenus en 2021, le programme 4 se propose d'agir sur certaines difficultés rencontrées afin de mieux orienter pour les années à venir, les actions en lien avec son mandat. Il s'agira de faire un plaidoyer auprès de la hiérarchie pour accélérer les différentes réformes en cours ; procéder au recrutement de personnel qualifié et réduire le turn over ; rechercher des financements additionnels auprès des partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION

Le rapport annuel de performance 2021 présente une analyse des performances physique et financière globales de l'exercice 2021. Les conclusions qui se dégagent sont jugées globalement satisfaisantes. L'on note des progrès notables dans l'atteinte des objectifs fixés. En effet, la majorité des Unités opérationnelles du programme a réalisé les activités prévues. Ainsi, les différentes actions prévues pour l'exercice 2021 ont été harmonieusement réalisées.

CONCLUSION GENERALE

Dans l'ensemble, les résultats obtenus sont mitigés. En effet, même si des résultats satisfaisants ont pu être réalisés relativement aux objectifs des études en matière d'aide et de développement et de l'élaboration des rapports de revue de portefeuille des projets et programmes de coopération de nombreux efforts restent à accomplir pour améliorer la performance du Ministère. La crise sanitaire et économique engendrée par la COVID-19 a été un véritable obstacle à la bonne réalisation de certaines activités du Ministère notamment les études, les enquêtes, les formations, les ateliers et les séminaires. Avec les grands espoirs suscités par l'embellie générale constatée, nous espérons que le groupe consultatif sur le PND 2021-2025 pourra se tenir ainsi que toutes les autres activités prévues tant au niveau national qu'international.

SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

SECTION 330 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2018-648 du 01 Août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Equipelement et de l'Entretien Routier (MEER) « **est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics** ». A ce titre, les principales missions du Ministère sont : le suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures du réseau routier, l'entretien et la réglementation et la gestion du réseau routier.

Depuis le 11 janvier 2017, le Ministère est dirigé par **Monsieur Amédé Koffi KOUAKOU**, Docteur, Ingénieur des Travaux Publics conformément au décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du gouvernement.

Les activités du Ministère sont organisées autour de deux (02) programmes qui sont : **Programme 1 : « Administration Générale »** et **Programme 2 : « Infrastructures Routières et ouvrages d'Art**. Administrativement, le MEER est structuré autour d'un (01) Cabinet Ministériel, de six (06) Services Rattachés au Cabinet, de deux (02) Directions Générales, de neuf (09) Directions Centrales, de vingt-deux (22) Directions Régionales et de soixante (60) Directions Départementales.

Outre ces Directions et Services, le MEER comprend 03 structures sous tutelle qui sont l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et le Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (LBTP).

De plus, l'administration du MEER dispose d'un effectif global de **782** Agents qui ont contribué à l'atteinte des résultats enregistrés au titre de la gestion 2021. Ces résultats se sont réalisés dans un environnement marqué par une atmosphère sociale apaisée, par la mise en œuvre de la politique solidaire du Gouvernement, et surtout par les effets pervers de la pandémie à corona virus (COVID19) qui a eu une incidence majeure sur l'économie nationale et internationale.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP), rend compte des résultats réalisés par les différents programmes du Ministère. Il est structuré autour de trois (03) parties : la première est consacrée à la présentation du MEER, la deuxième porte sur le bilan du Programme 1, la troisième rend compte du bilan du Programme 2.

PARTIE I : PRESENTATION DU MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

En guise de rappel, le MEER compte deux (02) programmes composés d'actions et activités :

- ❖ le Programme 1 appelé « Administration Générale », regroupe cinq (05) actions déclinées en **quarante-neuf (49)** activités dont deux (02) projets d'investissements ;
- ❖ le Programme 2 intitulé « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », regroupe quatre (04) actions décomposées en **cent onze (111)** activités dont quarante (40) projets d'investissements.

I.2. Politique Ministérielle

La vision du Ministère est de « **doter la Côte d'Ivoire d'Infrastructures Routières et d'Ouvrages d'Art modernes qui soient à la hauteur des ambitions de développement du pays** ».

Pour la réalisation de cette vision, le Ministère s'est fixé 05 principales orientations stratégiques :

- ✓ le renforcement des cadres légaux et réglementaires des services des infrastructures routières ;
- ✓ l'entretien régulier des infrastructures routières ;
- ✓ la réhabilitation des infrastructures routières ;
- ✓ la construction des infrastructures routières de qualité ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur des infrastructures routières.

A ces orientations stratégiques, sont adossées deux objectifs stratégiques qui sont :

- ✓ promouvoir une administration moderne et performante ;
- ✓ assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières.

Pour ce faire, au cours de cette gestion 2021, les deux principaux résultats stratégiques attendus tels que définis dans le DDPD-PAP 2021-2023 sont :

- ✓ l'administration du Ministère est moderne et performante ;
- ✓ le niveau des infrastructures routières est amélioré.

A l'effet d'atteindre les objectifs du MEER, le cadre de performance ci-après a été défini. Il comprend deux (02) objectifs stratégiques et deux (02) résultats stratégiques tels que définis dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Tableau N°1 : Cadre de performance

Objectifs stratégiques (OG)	Résultats stratégiques (RS)
OG 1 : Objectif global ou stratégique : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 : L'administration du ministère est moderne et performante
OG 2 : Objectif global ou stratégique : Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières	RS 2 : Le niveau des infrastructures routières est amélioré

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance globale

L'architecture programmatique du Ministère repose sur 02 Programmes, l'un de support (Administration Générale) et l'autre opérationnel (Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art), composés de 09 actions qui se déclinent en 160 activités. La réalisation des activités et actions permet d'atteindre les objectifs assignés à chaque Programme et d'en mesurer les performances.

Dans le cadre de l'exercice 2021, le cadre de performance globale est fixé autour d'objectifs, d'indicateurs et de cibles tels que consignés dans le tableau n°2 ci-après.

Tableau N° 2 : Architecture du cadre de performance globale

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	7	18	18

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Le cadre de performance globale du Ministère ci-dessus, est structuré autour de 02 programmes ayant 02 objectifs globaux qui sont décomposés en 07 objectifs spécifiques dont les réalisations seront mesurées par 18 indicateurs et 18 cibles.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Les réalisations des cibles des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs est résumé dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau N° 3 : Bilan des données globales du cadre de performance 2021

Programme	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisation des indicateurs
Programme 1 : Administration Générale	OS1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières et ouvrages d'art	1	1	78,60%
	OS2 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du ministère	2	0	
	OS3 : Assurer une gestion efficace moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	3	1	
	OS4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat	1	1	
	OS5 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère	2	2	
Programme 2 : Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art	OS1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme	3	1	80,84%
	OS2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier	6	1	

Source : DDPD-PAP 2021-2023 et données de la gestion 2021.

Au total, **7** objectifs spécifiques, **18** indicateurs et **18** cibles ont été conçus pour mesurer la performance globale des programmes du Ministère. Ils sont répartis comme suit :

Au titre du Programme 1 : 05 objectifs spécifiques, 09 indicateurs, 09 cibles permettent d'apprécier la performance du Programme. Au terme de la gestion 2021, le programme 1 a enregistré un taux moyen d'atteinte des cibles des indicateurs de **78,60%**. En dépit de cette performance, on peut signaler que sur 09 indicateurs, 05 ont atteint leur cible contre 04 non atteints en raison des difficultés qui seront évoquées plus loin.

Au titre du Programme 2 : 02 objectifs spécifiques associés à 09 indicateurs assortis de 09 cibles sont utilisés en vue de mesurer la performance du Programme 2. Les résultats enregistrés font apparaître 02 cibles atteintes et un taux moyen d'atteinte des cibles des indicateurs de **80,84%**. Ce résultat est satisfaisant au regard des difficultés qui ont entravées l'exécution des travaux et qui seront examinées plus loin. Il faut aussi souligner que, sur les 09 cibles des indicateurs, les cibles des indicateurs portant sur « Proportion de projets routiers en dépassement de budget par rapport aux études réalisées » et « Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier » n'ont enregistré aucune réalisation. En effet, le premier indicateur n'a pu être renseigné car les bilans budgétaires des projets achevés en 2021 du portefeuille, n'ont pu être produits par les Coordonnateurs. Par contre, le deuxième indicateur n'a pu être renseigné car l'enquête de satisfaction auprès des usagers n'a pas été réalisée faute de moyens financiers.

II.3. Évolution des indicateurs de performance

Tableau N°4 : Évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG1: Promouvoir une administration moderne et performante.	L'administration est moderne et performante.	Taux de textes appliqués	%	60	166,6	70	160	La cible a été atteinte avec une performance de +90 points .
OG2: Assurer un meilleur niveau des infrastructures routières.	Le niveau des infrastructures routières est amélioré.	Proportion de routes revêtues en bon état	%	34	51	54	38	La cible n'a pas été atteinte avec une contre-performance de -16 points car certains projets n'ont pas pu être achevés conformément au planning 2021.

Source : DDPD-PAP 2021-2023 et données de la gestion 2021.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier a bénéficié, au titre de la gestion 2021 d'un budget qui s'équilibre en ressources et en charges à un montant global de **674 259 682 378 FCFA** y compris les Comptes Spéciaux du Trésor contre **774 572 825 026 FCFA** en 2020. Ces ressources ont été exécutées à hauteur de **344 408 388 800 FCFA**, soit un taux d'exécution de **51,08%**.

Les ressources hors Comptes Spéciaux du Trésor s'élèvent à **483 561 682 378 FCFA** en 2021 contre **629 432 825 026 FCFA** en 2020 soit une baisse de **145 871 142 648 FCFA** correspondant à un taux de **30,17%** par rapport à 2020.

Il convient de noter que le budget voté en 2021 hors compte spéciaux du Trésor a connu une variation passant de **425 304 691 887FCFA** à **483 561 682 378FCFA**, soit une hausse de **58 256 990 491 FCFA** représentant un taux de **13,70%** comme le montre le tableau N°5 représentant les ressources et les charges du Ministère.

Les données qui seront analysées dans le présent rapport concerneront uniquement les ressources hors Comptes Spéciaux du trésor.

Tableau 5 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	2020	Budget Actuel (BA)	Ordonnancement (O)	Ecart (E) = (BA)- (O)	Taux de réalisation
1. Ressources	343 310 694 942	483 561 682 378	344 408 388 800	139 153 293 578	71,22
2. Charges	343 310 694 942	483 561 682 378	344 408 388 800	139 153 293 578	71,22
1 Ressources	343 310 694 942	483 561 682 378	344 408 388 800	139 153 293 578	71,22
1.1 Ressources intérieures	150 021 026 666	180 727 795 646	133 977 470 783	46 750 324 863	74,13
1.1 Budget de l'Etat	150 021 026 666	180 727 795 646	133 977 470 783	46 750 324 863	74,13
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	193 289 668 276	302 833 886 732	210 430 918 017	92 402 968 715	69,49
1.2.1 Emprunt projets	183 464 768 276	298 137 086 732	208 941 618 017	89 195 468 715	70,08
1.2.2 Dons projets	9 824 900 000	4 696 800 000	1 489 300 000	3 207 500 000	31,71
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 Charges	343 310 694 942	483 561 682 378	344 408 388 800	139 153 293 578	71,22
2.1 Personnel	1 769 548 370	1 848 662 672	1 848 662 672	0	100
2.1.1 Soldes y compris EPN	1 742 005 938	1 848 662 672	1 848 662 672	0	100
2.1.2 contractuel hors solde	0	0	0	0	0,0
2.2 Biens et Services	1 934 098 550	2 049 097 501	1 967 544 345	81 553 156	96,02
2.3 Transferts	13 145 319 455	12 284 047 120	11 687 961 983	596 085 137	95,15
2.3.1 Transferts courants	13 145 319 455	12 284 047 120	11 687 961 983	596 085 137	95,15
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,0
2.4 Investissements	326 489 270 999	467 379 875 085	328 904 219 800	138 475 655 285	70,37
2.4.1 Trésor	133 199 602 723	164 545 988 353	118 473 301 783	46 072 686 570	72,00
2.4.2 Financement extérieur	193 289 668 276	302 833 886 732	210 430 918 017	92 402 968 715	69,49
Dons	9 824 900 000	4 696 800 000	1 489 300 000	3 207 500 000	31,71
Emprunts	183 464 768 276	298 137 086 732	208 941 618 017	78 480 118 315	70,08

Source : SIGOBE au 10 mars 2022

Le budget 2021 du MEER sera présenté par source de financement et par nature de dépenses.

❖ **Présentation des ressources par source de financement**

Le budget 2021 du MEER, est principalement financé par deux sources qui sont :

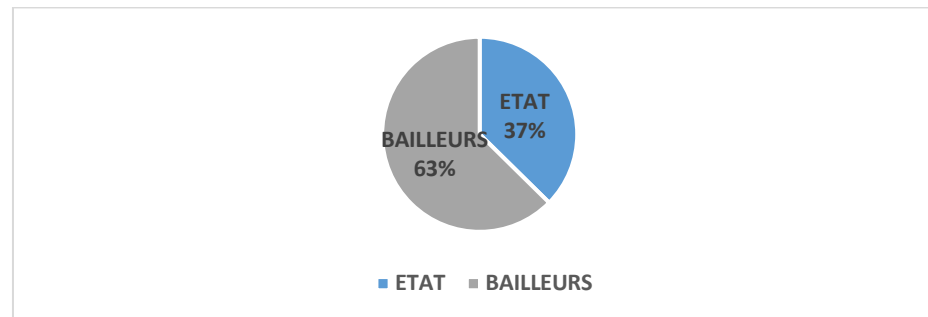
-Les Ressources Intérieures (RI) d'un montant de **180 727 795 646 FCFA** représentent un taux de **37,37%** des ressources globales et sont constituées exclusivement du budget de l'Etat. Les ressources intérieures comparativement à 2020 ont connu une hausse en 2021 en passant de **170 027 051 939 FCFA** à **180 727 795 646 FCFA** soit, une hausse de **10 700 743 707 FCFA** représentant un taux de **6,29%**. Au cours de l'exercice de 2021, les ressources intérieures sont passées de **132 862 155 555 FCFA** à **180 727 795 646 FCFA** soit, une augmentation de **47 865 640 091 FCFA** représentant un taux de **36,03%**. Cette hausse est due à une rallonge accordée à certaines activités comme « Apporter un appui exceptionnel au FER » de **25 800 000 000 FCFA**, et à l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » d'un montant de **324 000 000 FCFA**, « Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) » d'un montant de **4 768 700 000 FCFA**, à l'activité « Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée » d'un montant de **2 692 444 584 FCFA**.

-Les Ressources Extérieures (RE) s'élèvent à **302 833 886 732 FCFA**, soit **62,63%** des ressources globales du Ministère. Elles sont constituées de dons et d'emprunts décomposées comme suit :

- ✓ **Dons : 4 696 800 000 FCFA**, représentant **1,55 %** des ressources extérieures. Ils proviennent de :
 - la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
 - l'Agence de Coopération Internationale du Japon (JICA) ;
 - l'Union Economique et Ouest Africaine (UEMOA) ;
 - l'Union Européenne (EU).
- ✓ **Emprunts : 298 137 086 732 FCFA**, représentent **98,45%** des RE. Ils proviennent de plusieurs Bailleurs dont les plus importants sont :
 - la Banque Mondiale (BM) ;
 - la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
 - la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
 - la Banque Islamique de Développement (BID) ;
 - l'EXIMBANK et le Fond Koweïtien etc.

Au niveau des RE, contrairement aux RI, elles ont connu une baisse en passant de **459 405 773 087 FCFA** en 2020 à **302 833 886 732 FCFA** en 2021, soit une baisse de **34,08%**. Au cours de l'exercice 2021, les RE ont subi une variation à la hausse de **10 391 350 400 FCFA**, passant de **292 442 536 332 FCFA** à **302 833 886 732 FCFA**, soit un taux de **3,55%**. Cette hausse est attribuable à des ressources additionnelles accordées aux activités : Fleuve MANO, Aménagement et bitumage de la route Attobrou –Biéby –Béttié, Réhabilitation du pont FHB, réhabilitation de la route Bouaké-Ferké.

Graphique N° 1 : Répartition des ressources par source de financement du Ministère



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

De ce qui précède, il ressort que l'essentiel du financement du budget 2021 du MEER, provient des RE. La répartition est illustrée par le graphique n°1 ci-dessus.

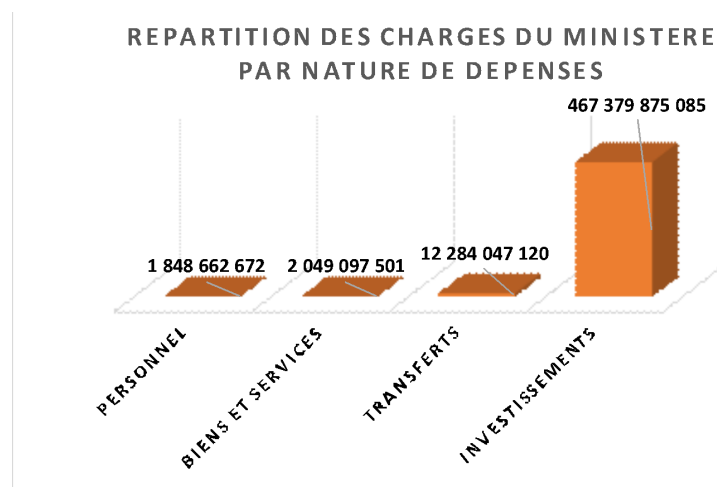
❖ **Présentation des charges par nature de dépenses**

Le budget du Ministère est réparti par nature de dépenses comme suit :

- Les charges du **Personnel** d'un montant de **1 848 662 672 FCFA** en 2021 représentant un taux de **0,38%** du budget global du Ministère, étaient de **1 769 548 370** en 2020. Elles ont connu une hausse de **79 114 302 FCFA** soit un taux de **4,47%** ;
- Les charges des **Biens et Services** s'élèvent à **2 049 097 501 FCFA** en 2021, soit un taux de **0,42%** du budget global du Ministère contre **2 312 890 701 FCFA** en 2020. Elles ont connu une baisse de **263 793 200 FCFA** représentant un taux de **11,40%** ;
- Les charges de **Transferts** s'élèvent à **12 284 047 120 FCFA** en 2021, soit un taux de **2,54%** du budget global du Ministère contre **14 106 730 783 FCFA** en 2020. Elles ont connu une baisse de **1 822 683 663 FCFA** soit un taux de **12,92%**.
- Les charges des **Investissements** d'un montant de **467 379 875 085 FCFA** en 2021, correspondent à un taux de **96,65 %** du budget global du Ministère. Elles ont subi une réduction de **143 863 780 087 FCFA**, soit un taux de **23,53%** par rapport à 2020 dont le montant était de **611 243 655 172 FCFA**.

Cette ventilation est représentée par le graphiques n°2.

Graphique N°2 : Répartition des charges par nature de dépenses



Source : réalisé par nous à partir des données DGBF

Les principales charges du Ministère sont générées par l'Investissement. Les dépenses y afférentes représentent **96,65%** des charges globales. Cela s'explique par la primauté accordée aux activités d'investissement.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « Administration Générale » est conduit par Monsieur **YAO Aristide Armand**, Directeur de Cabinet, Ingénieur des Travaux Publics (TP) désigné Responsable dudit programme et Ordonnateur délégué des dépenses. Il a été nommé par le décret **n°2020-16 du 26 janvier 2020** portant nomination des Responsables de Programme et a pris service en sa qualité de Directeur de Cabinet le **23 Mai 2018**. Les différentes activités de ce programme ont été réalisées par le Cabinet, les 08 Services Rattachés [(l'Inspection Générale (IG), le Service Informatique et des TIC, le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP), le Service des Affaires Juridiques (SAJ), le Service de la Coopération Internationale (SCI), le Service de la Documentation et des Archives (SDA), la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP), le Service Patrimoine)], 04 Directions Centrales et par les 22 Directions Régionales.

L'objectif global du programme « Administration générale » est de **promouvoir une administration moderne et performante**. Il a pour mission d'élaborer des politiques en matière d'activités professionnelles, de gérer les ressources humaines, matérielles et financières, d'assurer la coordination du système de planification, de suivre la mise en œuvre du processus de décentralisation et de déconcentration des services. Les activités du programme se sont déroulées dans un environnement contraignant marqué par la pandémie à corona virus et les mesures sanitaires restrictives qui en ont découlées. Cependant, l'ensemble des activités prévues ont été mises en œuvre par les RUO, RBOP sous la coordination du RPROG.

Le présent rapport annuel de performance qui met en évidence les résultats dudit Programme s'articule autour de 4 points :

- le premier concerne la présentation de la stratégie du programme ;
- le deuxième porte sur les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- le troisième analyse la performance du programme ;
- le quatrième parle des perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme 1 « Administration Générale » et le résultat stratégique attendus sont consignés dans le tableau relatif au cadre de performance n°6 ci-dessous.

Tableau N° 6 : Objectif global du Programme 1

Objectif Global	Résultat stratégique	Indicateurs de performance	Cibles (Taux)	Méthodes de calcul
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 : L'administration du Ministère est moderne et performante	IP 1.1 : Taux de textes appliqués	70	(Nbre de textes appliqués /nbre de textes légaux réglementaires) x 100. Source : rapport d'activité Cabinet/DAJ

Source : DDPD-PAP 2021-2023 et données de la gestion 2021.

De cet objectif global découlent 05 objectifs spécifiques qui ont été assignés au Programme, il s'agit de :

- **objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières ;
- **objectif spécifique 2** : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation des activités du Ministère ;
- **objectif spécifique 3** : Assurer une gestion efficace moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ;
- **objectif spécifique 4** : Améliorer la gestion du domaine public de l'Etat ;
- **objectif spécifique 5** : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère.

La mise en œuvre des activités du Programme requiert l'allocation des crédits budgétaires. Ceux-ci sont analysés au niveau de leur financement ainsi que de leurs exécutions dans les lignes qui suivent.

I.2. Le financement du Programme

Le Programme 1 « Administration Générale » a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'un budget initial de **15 093 375 387 FCFA**. En cours de gestion, les crédits ont subi une variation (cf tableau des actes modifications et collectif budgétaire) et sont passés à **15 186 960 984 FCFA**, soit une hausse de **93 585 597 FCFA**, représentant un taux de **0,62%**. Comparativement à 2020, les crédits du Programme 1 ont connu une hausse de **7 724 406 832 FCFA** passant de **7 462 554 152 FCFA** à **15 186 960 984 FCFA** en 2021, soit un taux de **103,5%**. Cette hausse est due principalement à l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER ».

Tableau n°7 : Modification budgétaire

N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT
1	Arrêté	0087/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/AE/MH du 30/03/2021	30/03/2021	Transfert de crédits sur l'activité 78062000665 "Suivre les activités du PSGOUV/MEER"	Investissements	324 000 000
2	Arrêté	0103/MBPE/DGBF/DBE/SD1-AELEC/kkm du 06/04/2021	06/04/2021	Création de l'activité 78062000946 "Gérer le patrimoine du MEER"	Biens et services	20 000 000
3	Régulation budgétaire	Sans acte modificatif	Néant	Diverses activités du programme	Biens et services	- 250 414 403
TOTAL						93 585 597

NB : La rallonge budgétaire au niveau du Programme 1 au titre de la gestion 2021 s'élève à **344 000 000 FCFA** présentée dans le tableau ci-dessus. Par ailleurs, le budget a subi une baisse sur la nature Biens et Services de **250 414 403 FCFA** dû au plafonnement, et ce, sans acte modificatif. Il en résulte une rallonge globale de **93 585 597 FCFA**.

Ce budget du Programme est réparti par nature de dépenses. La configuration est illustrée par le tableau n°8 ci-dessous

Tableau n° 8 : Répartition du budget du Programme par nature de dépenses.

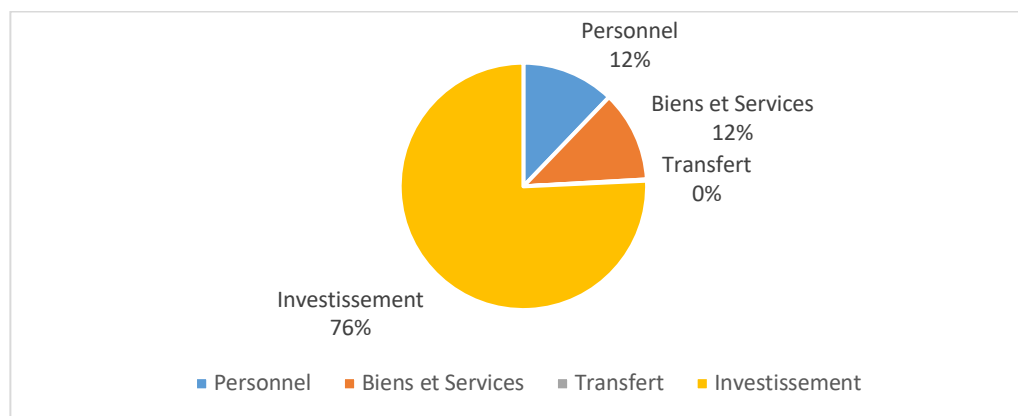
Nature de dépense	Budget Voté (A)	Budget Actuel (B)
Personnel	1 848 662 673	1 848 662 672
Biens et Services	2 040 756 795	1 811 155 586
Transferts	25 761 960	25 761 960
Investissements	11 178 193 959	11 501 380 766
Trésor	324 737 518	647 924 325
Emprunt	10 853 456 441	10 853 456 441
TOTAL	15 093 375 387	15 186 960 984

Source : Situation d'exécution du 10 mars 2022

Le tableau présente le budget par grande masse comme suit :

- la nature **Personnel** bénéficie d'un montant de **1 848 662 672 FCFA**, soit un taux de **12,17%** du budget du Programme ;
- la nature **Biens et Services** est doté d'un montant de **1 811 155 586 FCFA**, soit un taux de **11,93%** du budget du Programme ;
- la nature **Transferts** hérite d'un montant de **25 761 960 FCFA**, représentant un taux de **0,17%** du budget du Programme ;
- la nature **Investissements** représente un montant de **11 501 380 766 FCFA**, soit un taux de **75,73 %** du budget du Programme.

Graphique N°3 : Répartition du Programme par nature de dépenses



Outre, la présentation du budget par nature de dépenses, le budget du Programme 1 « Administration Générale » est également reparti sur les 05 actions qui le composent. La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique 5 ci-dessous.

Source : DGBF, nos calculs

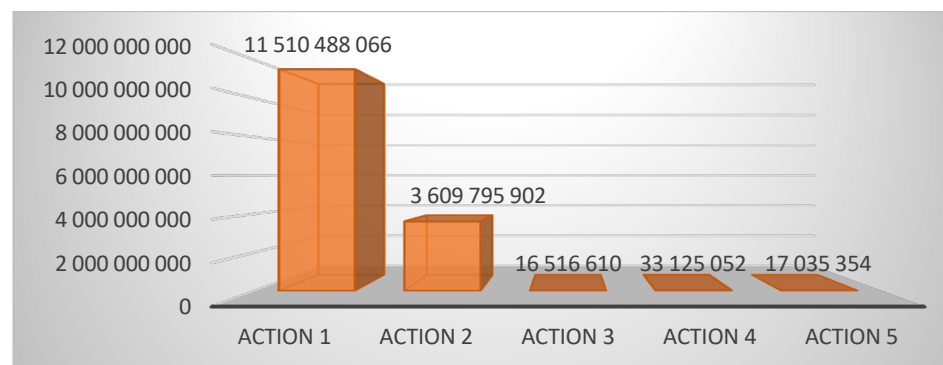
En effet, par ordre d'importance numérique, l'action 1 (2105801) : « **Coordination et animation du Ministère** » bénéficie d'un montant de **11 510 488 066 FCFA** soit **75,79%** des ressources allouées au Programme. Cette importance est essentiellement due aux crédits affectés à l'activité « **Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER** » sur la nature investissement d'un montant de **11 177 456 441 FCFA**.

Vient ensuite l'action 2 (2105802) : « **Gestion des ressources financières, matérielles et humaines** » avec des crédits d'un montant de **3 609 795 902 FCFA**, soit un taux de **23,77%** des crédits alloués au Programme. Cette importance relative est due aux crédits des activités « Prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire » et « Prendre en charge les dépenses liées aux salaires des agents contractuels du Ministère » de la nature **Personnel** et de l'activité « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales » d'un montant de **324 737 518 FCFA** imputé à la nature **Investissements**.

Viennent ensuite les actions 3, 4 et 5 qui bénéficient des crédits très faibles sur les natures **Biens et Services**.

Le graphique n° 5 ci-dessous illustre la répartition du budget par action.

Graphique N° 4 : Répartition du budget du Programme par action



Source : Situation d'exécution du 10 mars 2022

L'analyse du financement du Programme a mis en évidence le volume des crédits qui sont alloués aux différentes activités, les sources de financement, leur ventilation par nature de dépenses et par action. A présent, examinons les réalisations des crédits du Programme.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Les ressources globales du Programme 1 d'un montant de **15 186 960 984 FCFA** ont été exécutées à un taux de **99,47%** en 2021 contre un taux de réalisation de **94,60%** en 2020. Ce taux de **99,47%** a été réalisé grâce aux activités comme « réhabilitation des locaux et le projet PSGOUV » exécutées à **100%**, « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières exécuté à **100%**, « Recruter des experts pour assister le Cabinet (Régie/Convention BNETD) » exécuté **70%**, les activités des Directions Régionales (22 DR) exécutées à **96,24%**.

L'analyse sera axée autour de deux points, à savoir l'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses et le suivi des investissements.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

L'exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses de 2020 à 2021 est présentée dans le tableau n° 9 ci-dessous.

Tableau n° 9 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	276 864 129	271 936 912	0	0	3 374 050 000	11 177 456 441	3 650 914 129	11 449 393 353
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	1 742 005 938	1 848 662 672	1 381 741 658	1 391 931 356	0	25 761 960	244 909 739	323 924 325	3 368 657 335	3 590 280 313
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	16 516 600	16 516 610	0	0	0	0	16 516 600	16 516 610
Action 4 : Gestion du Domaine Public de l'Etat	0	0	8 624 942	33 125 052	0	0	0	0	8 624 942	33 125 052
Action 5 : Système d'Information et Communication	0	0	15 220 311	17 035 354	0	0	0	0	15 220 311	17 035 354
TOTAL	1 742 005 938	1 848 662 672	1 698 967 640	1 730 545 284	0	25 761 960	3 618 959 739	11 501 380 766	7 059 933 317	15 106 350 682

Source : SIGOBE au 10 mars 2022

A l'analyse du tableau, l'exécution budgétaire du Programme « Administration Générale » a connu une hausse importante de 2020 à 2021. Elle est passée d'un montant de **7 059 933 317 FCFA** à un montant de **15 106 350 682 FCFA** soit une hausse d'un montant de **8 046 417 365 FCFA**. Cette hausse s'explique par une allocation importante des crédits alloués à l'activité « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER » aussi bien au niveau des ressources extérieures que des ressources intérieures. Cette hausse s'observe au niveau des actions ainsi qu'au niveau des natures de dépenses.

L'analyse de l'exécution des crédits par action et par nature de dépenses portera d'une part sur la comparaison des réalisations de 2020 à 2021 et d'autre part sur la comparaison entre les prévisions et les réalisations financières au titre de la gestion 2021. Ainsi, pour chaque action, les budgets actuels seront considérés comme « prévisions financières » et les ordonnancements comme « réalisations financières ».

- ✓ **Au titre de l'action 1** : « Coordination et animation du ministère », l'action 1 a bénéficié d'un budget initial de **11 229 495 414 FCFA** pour terminer à **11 510 488 066 FCFA** soit une hausse de **280 992 652 FCFA**. La réalisation budgétaire est passée d'un montant de **3 650 914 129 FCFA** en 2020 à un montant de **11 449 393 353 FCFA** en 2021, soit une hausse d'un montant de **7 798 479 224 FCFA** correspondant à un taux de **213,60%**. Ce taux élevé de **213,60%** se justifie par l'augmentation et l'absorption de crédits accordés à la nature de dépenses « Investissements ».

Au terme de la gestion 2021, sur une prévision de **11 510 488 066 FCFA**, les crédits de l'action ont été consommés à hauteur de **11 449 393 353 FCFA**, soit un taux de réalisation de **99,47%**. Le gap de **-0,53%** correspondant à un montant de **61 094 513 FCFA** est attribuable à certaines activités de la nature Biens et Services dont les crédits n'ont pas été exécutés à **100%**. Il s'agit notamment des activités « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières » exécuté à **100%**, les activités des Directions Régionales (22 DR) exécutées à **96,24%**, « Recruter des experts pour assister le Cabinet (Régie/Convention BNETD) » exécuté à un taux de **70%**,

Au niveau des natures de dépenses, l'exécution des crédits se présente comme suit :

- **Investissements** : les crédits prévisionnels étaient de **11 177 456 441 FCFA** et ont été exécutés à **100%** par la mise en œuvre des activités « réhabilitation des locaux des Directions Territoriales » et « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER »
- **Biens et Services** : les crédits prévisionnels étaient de **333 031 625 FCFA** et ont été exécutés à **271 936 912 FCFA** soit un taux de réalisation de **81,65 %**, grâce aux activités majeures telles que « Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures routières » exécuté à **70%** et les activités des Directions Régionales (22 DR) exécuté à **96,24%**.

- ✓ **Au titre de l'action 2** : « Gestion des ressources financières, matérielles et humaines », a bénéficié d'un budget initial d'un montant de **3 771 055 756 FCFA**. En fin de gestion, le budget a connu une baisse de **161 259 854 FCFA** pour se stabiliser à **3 609 795 902 FCFA**. Les exécutions sont passées de **3 368 657 335 FCFA** en 2020 à **3 590 280 313 FCFA** en 2021, soit une hausse de **221 622 978 FCFA** représentant un taux de **6,58%**. Il a été exécuté à **3 590 280 313 FCFA** correspondant à un taux d'exécution de **99,46%** en 2021 sur une prévision de **3 609 795 902 FCFA**. Le gap de **19 515 589 FCFA** soit **0,54%** non réalisé est dû à faible taux d'exécution de certaines activités de la nature **Biens et Services**. Il s'agit notamment des activités « missions et conférences hors Côte d'Ivoire » exécuté à **43,02%** en raison du Covid qui a limité les missions à l'étranger, « Gérer les ressources humaines du Ministère » exécuté à **70%**. Quant aux réalisations par nature de dépenses, elles se présentent comme suit :

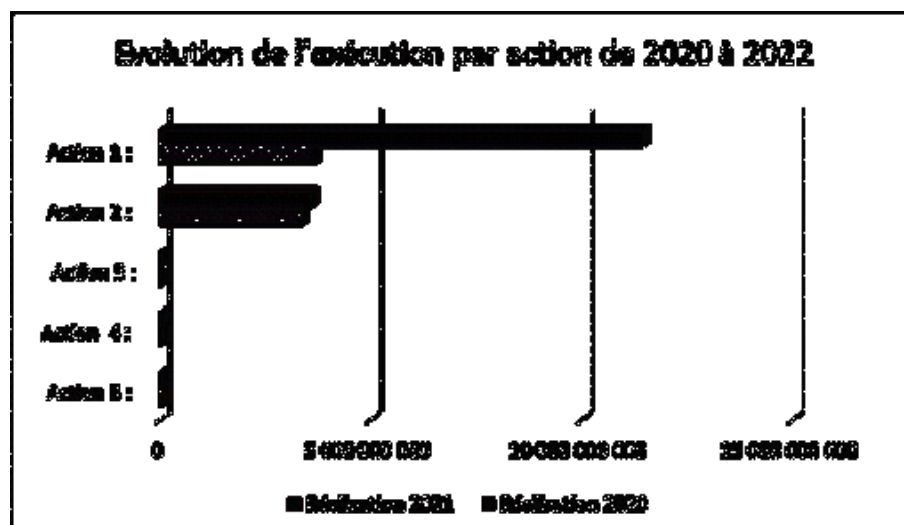
- **Personnel** : les réalisations sont passées de **1 742 005 938 FCFA** en 2020 à **1 848 662 672 FCFA** en 2021, soit une hausse de **106 656 734 FCFA** pour un taux de **6,12%**. Quant à 2021, les crédits ont été exécutés à **100%**. Ce taux est dû à l'augmentation de l'effectif du MEER qui a impacté la masse salariale.
- **Investissements** : les réalisations sont passées de **244 909 739 FCFA** en 2020 à **323 924 325 FCFA** en 2021 soit une hausse de **79 014 586 FCFA** représentant un taux de **32,26%**. Les prévisions d'un montant de **323 924 325 FCFA** ont été exécutées à un taux de **100%** Cela s'explique par l'augmentation et la consommation des crédits affectés à l'activité « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales ».
- **Transferts** : les réalisations sont passées de **0 FCFA** en 2020 à **25 761 960 FCFA** en 2021. Cela s'explique par le fait qu'en 2020 l'activité « prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD » liée à cette nature de dépense n'avait pas été réalisée. Par contre, les crédits de 2021 ont été exécutés à **100%**.

- ✓ **Au titre de l'action 3** : « Planification, Programmation et Suivi-évaluation », aucune variation n'a été observée aux titres des deux derniers exercices budgétaires. Cependant, en 2021 les crédits alloués initialement à l'action étaient de **23 595 157 FCFA** et sont passés à **16 515 610 FCFA** en fin de gestion. Les crédits ont été consommés à **100%** conformément au plafond autorisé par la mise en œuvre de l'activité « Organiser la planification, le suivi et l'évaluation des activités du Ministère ».

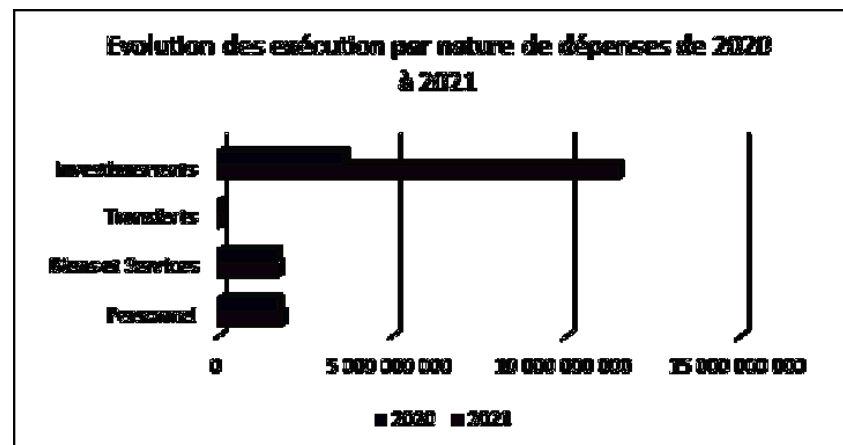
- ✓ **Au titre de l'action 4** : « Gestion du Domaine Public de l'Etat », les réalisations sont passées d'un montant de **8 624 942 FCFA** en 2020 à un montant de **33 125 052 FCFA** en 2021, soit une hausse de **24 500 110 FCFA** correspondant à un taux de **284,06%**. Cette forte hausse s'explique par la consommation de crédits importants alloués pour l'acquisition de nouveaux matériels des Travaux Publics. En 2021, les crédits de l'action ont été exécutés à **100%** conformément au plafond autorisé. Les crédits n'ont connu aucune variation au cours de la gestion.
- ✓ **Au titre de l'action 5** : « Information et Communication », les réalisations sont passées de **15 220 311 FCFA** à **17 035 354 FCFA**. On note une légère augmentation d'un montant de **1 815 043 FCFA** réparti sur l'ensemble des activités des actions.
 Au cours de la gestion 2021, les crédits initiaux de l'action d'un montant de **21 907 265 FCFA** sont passés à **17 035 354 FCFA** en fin de gestion en raison du plafonnement. Au terme de la gestion, les crédits de l'action ont été exécutés à un taux de **100%** conformément au plafond autorisé. Ce taux de **100%** est le résultat de la réalisation des activités de la nature **Biens et Services** qui sont : « Organiser la communication des activités du Ministère », « Réaliser les activités de documentation et d'archivage du Ministère » et « Gérer le parc et le système informatique du Ministère » qui sont exécutés à **100%**.

Les graphiques n° 5 et 6 montrent les évolutions des exécutions par action et par nature.

Graphique N° 5 : Evolution de l'exécution des dépenses par action de 2020 à 2021



Graphique N° 6 : Evolution de l'exécution des dépenses par nature de 2020 à 2021



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du Programme est présentée dans le tableau n°10 ci-dessous.

Tableau 10 : Exécution des investissements du Programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total	Budget Voté	Budget Actuel	Mandant ordonnancé
Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	2020	2023	17 114 178 601	10 853 456 441	11 177 456 441	11 177 456 441
Sur financement intérieur			2 940 722 160	0	324 000 000	324 000 000
Sur financement Extérieur			14 173 456 441	10 853 456 441	10 853 456 441	10 853 456 441
Réhabilitation des locaux des Directions territoriales	2020	2022	1 580 000 000	324 737 518	323 924 325	323 924 325
Sur financement intérieur			1 580 000 000	324 737 518	323 924 325	323 924 325
Sur financement Extérieur				-	-	-
Total Programme			18 694 178 601	11 178 193 959	11 501 380 766	11 501 380 766
<i>Sur financement intérieur</i>			4 520 722 160	324 737 518	647 924 325	647 924 325
<i>Sur financement extérieur</i>			14 173 456 441	10 853 456 441	10 853 456 441	10 853 456 441

Source : SIGOBE 10/03/2022

Deux (02) Projets constituent les activités d'investissement du Programme 1 « Administration Générale » dont le coût total s'élève à un montant de **18 694 178 601 FCFA**. Ce coût total est financé à hauteur de **4 520 722 160 FCFA**, soit un taux de **24,18%** sur le budget de l'État et à hauteur de **14 173 456 441 FCFA**, soit un taux de **75,82%** sur les financements extérieurs.

Au titre de la gestion 2021, les investissements du Programme ont bénéficié des crédits d'un montant total de **11 501 380 766 FCFA** répartis par source de financement comme suit :

- Financement intérieur : **647 924 325 FCFA** soit un taux de **5,63%** des crédits des investissements du Programme ;
- Financement extérieur : **10 853 456 441 FCFA** soit un taux de **94,37%** des crédits des investissements du Programme.

Le projet « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER », démarré en 2020 est prévu pour prendre fin en 2023 avec un coût total d'un montant de **17 114 178 601 FCFA**. Il a reçu en 2021 des crédits d'un montant total de **11 177 456 441 FCFA**, financé à hauteur de **324 000 000 FCFA** par l'État et de **10 853 456 441 FCFA** par le Bailleur. Ce budget a été exécuté à **100%** afin de prendre en charge les opérations de numérotation et d'approbation des projets de marchés des travaux et ceux d'acquisition des biens (véhicules et matériels de TP) pour les Directions Déconcentrées.

Quant au second projet « Réhabilitation des locaux des Directions territoriales », il est à sa deuxième phase. Cette phase a démarré en 2020 avec un coût total de **1 580 000 000 FCFA** et la date de fin prévisionnelle est pour 2022. Il a reçu en 2021 des crédits d'un montant de **323 924 325 FCFA** financés entièrement par l'État. Ces crédits ont été exécutés à un taux de **100%**.

Sur les 15 sites qui composent cette phase du projet, 08 sont entièrement achevés, sept (07) sont en cours de réalisation avec un taux d'exécution physique global de plus de **70%**.

En somme, au titre de la gestion 2021, les crédits alloués aux projets d'investissements du Programme 1 ont été exécutés à un taux de **100%**. Les réalisations physiques du projet « Réhabilitation des locaux des directions territoriales » ont obtenu un taux d'exécution satisfaisant. Les insuffisances de crédits budgétaires constituent un frein pour l'achèvement des différents marchés. Au niveau des activités « Suivre l'exécution du PSGOUV/MEER », les travaux d'entretien et de réhabilitation des pistes rurales n'ont pas encore démarré.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du Programme « Administration Générale » sont présentés dans le tableau ci-dessous.

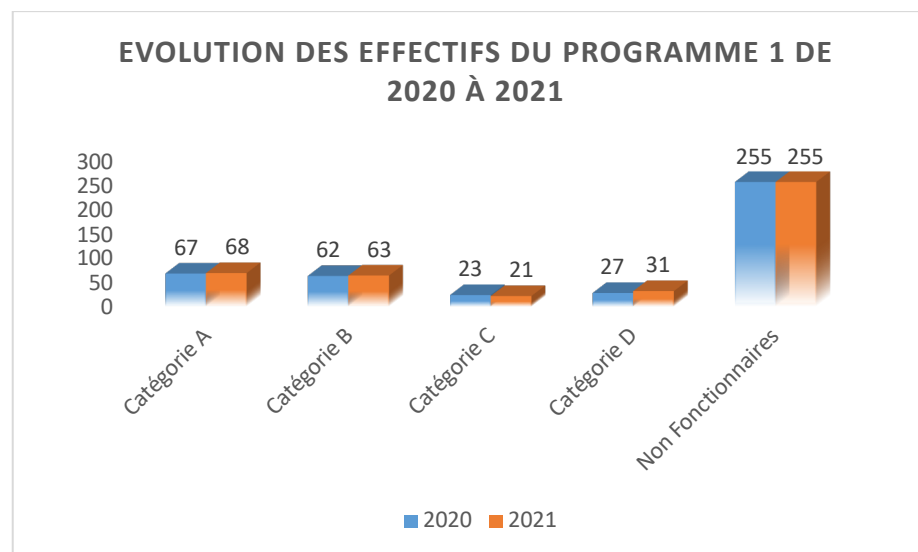
Tableau 11 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	2020 (a)	2021				Total fin d'année ((a+b)-c)
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	
Catégorie A	67	33	30	6	5	68
Catégorie B	62	29	40	1	0	63
Catégorie C	23	0	0	0	2	21
Catégorie D	27	25	10	5	1	31
Non Fonctionnaires	255	2	2	2	2	255
TOTAL	434	89	82	14	10	438

Source : DRH/ MEER et catalogue des mesures nouvelles

Le graphique n° 7 ci-dessous illustre l'évolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021.

Graphique N° 7 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : DRH/MEER catalogue de mesures nouvelles

La mise en œuvre des activités du Programme 1 : « Administration Générale » a été effectuée à travers le Cabinet et ses Services rattachés, quatre (04) Directions Centrales (DAFP, DRH, DPE, DDPE) et vingt-deux (22) Directions Régionales.

Les activités du Programme 1 « Administration Générale » ont été mis en œuvre par **438** Agents toutes catégories confondues, ce qui représente un taux de **56,01%** de l'effectif global du MEER (**782 Agents**). A l'analyse du tableau, cet effectif a connu une hausse de **04** agents de 2020 à 2021, soit un taux de **0,92%**. En réalité, le Programme a enregistré dix départs pour l'essentiel à la retraite ou mutés dans d'autres Ministères. Par contre, au niveau des arrivés, **14** agents ont enrichi l'effectif du Programme. Ils sont composés de **06** agents de la catégorie A, **01** de la catégorie B, **05** de la catégorie D et **02** non fonctionnaires.

Par statut, cet effectif est composé de :

- **183** fonctionnaires soit, **41,78%** de l'effectif du Programme
- **255** non fonctionnaires soit un taux de **58,22%** de l'effectif du Programme.

Par catégorie, les ressources humaines de la catégorie A, au nombre de **68** sont les plus nombreux. Ils représentent **37,16%** de l'effectif des fonctionnaires, ensuite viennent les catégories B au nombre de **63** qui représentent **34,43%**. Les catégories D et C respectivement ont un taux de **11,48%** avec **21** agents et de **16,94%** avec **31** agents.

Pour la mise en œuvre optimale du Programme, il aurait fallu un effectif de **523** agents contre un effectif réel de **434**, soit un gap de **89** agents toutes catégories confondues. Au cours de la gestion, **14** agents ont été affectés au Programme contre **10** départs. De ce fait, le nouveau besoin s'élève à **85** agents.

Globalement, on note plusieurs points de satisfactions qui sont :

- la couverture du programme en ressource humaine à un taux de **83,75%** ;
- la compétence avérée des ressources humaines ;
- la disponibilité des agents à leur poste ;

Cependant, subsistent des points d'insatisfactions :

- le manque de ressource humaine dans certaines localités, ce qui entraîne des difficultés de mise en œuvre ou de suivi des activités dans certaines zones déconcentrées ;
- le départ des techniciens vers d'autres Ministères ce qui entraîne un déficit de personnel au niveau des activités techniques ;
- la concentration du personnel au niveau central ;
- la démotivation du personnel pour absence de prime ce qui entraîne l'absentéisme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global de **promouvoir une administration moderne et performante**. Il comprend 01 seul résultat stratégique attendu. Au terme de la gestion, les résultats majeurs obtenus sont :

- Au niveau du **cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières**, le Programme a conduit et réalisé plusieurs activités. Les activités ont permis d'élaborer **08** textes législatifs et réglementaires :
 - 01 projet de Loi portant classification immatriculation des routes, adopté par le Gouvernement ;
 - 01 décret n°**2021-352 du 07 juillet 2021** instituant un agrément pour l'exercice des activités des laboratoires d'études, de contrôle et d'essai géotechnique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.
 - 05 arrêtés :
 - 01 arrêté portant cadre permanent d'échanges entre le MEER et le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Énergies Renouvelables au travers de CI Énergies et la Direction Générale de l'Énergie DGE ;
 - 01 arrêté portant cadre de concertation de l'ensemble des acteurs intervenants dans l'implantation des réseaux dans le Domaine Public de l'État et les travaux routiers (SODECI, CIE, ARTCI, Hydrocarbure ...) en cours de finalisation ;
 - 01 arrêté interministériel n° **180/MBPE/MEER du 13 avril 2021** portant clé de reversement d'une quotepart du produit de la redevance pour occupation du domaine public par les stations-services au MEER ;

- 01 arrêté N°0392/MEF/DGTCP/DEMO du 15 octobre 2021 portant création d'une Régie d'Avances auprès du MEER pour la gestion de la quote-part sur le produit de la redevance pour occupation du domaine public par les stations-services ;
 - 01 arrêté interministériel n°020/MEER/MCLU du 17 novembre 2021 portant modalité d'agrément des laboratoires d'étude, de contrôle et d'essai géotechnique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ;
 - 01 décision de désignation du MEER dans la gestion foncière urbaine notamment les lotissements en redressement et autres nouveaux lotissements du Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme.
- Au niveau de l'**amélioration du système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère**, les activités majeures réalisées sont les suivantes :
- Élaboration du PIP sectoriel 2022-2024 du MEER ;
 - Élaboration du PTA 2022 du MEER ;
 - Participation à l'élaboration du PND 2021-2025 ;
 - Mise à jour des matrices du suivi-évaluation des projets du MEER ;
 - Traitements statistiques du comptage routier 2021.
- Au niveau de la **gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère**, les activités majeures enregistrées sont les suivantes :
- Élaboration du RAP 2020 ;
 - Actualisation du DPPD-PAP 2021-2023 ;
 - Paiement régulier des salaires des contractuels et des experts BNETD ;
 - Construction et de réhabilitation de 08 bâtiments abritant les DR et les DD dans le cadre de l'activité « Réhabilitation des locaux des Directions Territoriales » et 07 en cours. Ces bâtiments contribuent à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents du Ministère.
- Au niveau de l'**amélioration de la gestion du domaine public de l'Etat**, 670 dossiers de demande d'occupation du domaine formulés par les acteurs économiques ont été traités. Dans ce même cadre, et en vue d'améliorer la performance du Ministère, du matériel de travail notamment l'acquisition de matériels de surveillance du réseau et la diffusion de documents (mise en demeure, diffusion d'avis techniques et arrêté d'occupation) et d'équipements topographiques (GSP Différentiels, paires de talkie-walkie, portatifs, vélos mètre, batteries pour portatifs, et multi-chargeur pour batterie) ont été réalisés. La mise en place de la brigade du MEER a permis la surveillance assidue du réseau routier et la libération des emprises occupées de façon anarchique qui retardent la réalisation des projets d'infrastructures routières.
- Au niveau de l'**amélioration du système d'information et de communication interne et externe**, on note la couverture médiatique de l'ensemble des activités sur le site internet, la presse écrite et l'audio visuelle. On peut citer entre autres, le lancement des travaux d'autoroute Abidjan-San Pedro, la visite du chantier autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, le 4^{ème} pont, la 2^{ème} phase des travaux du pont de l'amitié Ivoir-Japonais, le péage de l'autoroute de Grand Bassam, la visite des travaux de réhabilitation de la route de l'Est.

Après l'analyse des résultats stratégiques enregistrés par le Programme et en dépit du contexte marqué par la Covid 19, notre examen va porter spécifiquement sur les performances du Programme proprement enregistrées.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les objectifs spécifiques, les indicateurs de performance, les prévisions et les réalisations du Programme « Administration Générale » sont consignés dans le tableau n°12 ci-dessous.

Il faut noter qu'après l'exercice budgétaire 2020 qui a vu la production du Rapport Annuel de Performance 2020, des travaux d'actualisation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses/Projet Annuel de Performance se sont déroulés avec l'ensemble des acteurs. Ces travaux ont permis de reformuler de nouveaux indicateurs de performance plus smart et de définir de nouvelles cibles plus réalistes.

Cette modification a eu pour effet d'induire un changement au niveau des données entre le Rapport Annuel de Performance 2020 et celui de 2021.

C'est donc les résultats liés aux nouveaux indicateurs et les nouvelles cibles que nous allons passer en revue.

Tableau N° 12 : Évolution des indicateurs

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières					
Indicateur	Unité	REALISATIONS 2019-2020		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de Textes légaux et réglementaires adoptés	%	66	166	100	160
Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère					
Indicateur 2 : Taux d'exécution des activités planifiées	%	100	50	100	60
Indicateur 3 : Taux de projets suivis et évalués	%	50	50	60	15
Objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère					
Indicateur 4 : Taux d'exécution du plan de formation	%	60	33,33	70	33,33
Indicateur 5 : Taux de couverture des besoins du ministère en personnel	%	40	0	60	87,87
Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget	%	71,14	54,54	100	71,22
Objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État					
Indicateur 7 : Proportion des dossiers de demande de domaines publics traités	Taux	95	95	95	95
Objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe					
Indicateur 8 : Taux de couverture médiatique des activités du ministère	%	75	1	85	100
Indicateur 9 : Taux de diffusion des activités du ministère sur le site web	%	0	0	70	100

Source : DPPD-PAP 2020-2023 et rapports d'activités

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

La performance du Programme « Administration Générale » est organisée autour de 05 objectifs spécifiques et mesurée à travers neuf (09) indicateurs de performance.

- **Au titre de l'objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures routières**, on note un seul indicateur Pour mesurer l'atteinte de l'objectif. Il s'agit de l'indicateur 1.

✓ **Définition de l'indicateur** : Taux de Textes légaux et réglementaires adoptés.

Avec cet indicateur, il s'agit de mesurer le taux d'adoption de textes légaux et réglementaires (loi, décret, arrêté, décision, acte...), en rapport avec le nombre de texte prévu sur l'année pour renforcer la gouvernance du secteur.

- **Source de données** : Cet indicateur est produit par le service juridique
- **Mode de calcul** : (nombre de textes légaux et réglementaires adoptés / nombre de textes légaux et réglementaires prévus) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 66%
- **Valeur cible 2021** : 100%

Au titre de la gestion 2021, le Service Juridique du Ministère avait prévu la prise de cinq (05) textes légaux et réglementaires. Au terme de la gestion, (08) textes ont été produits soit un taux de réalisation de **160%**.

Comment expliquer cette performance exceptionnelle ? Cette performance est liée à la technicité de l'équipe en charge des questions juridiques mais surtout à la nécessité d'apporter des réponses idoines face à des problèmes spécifiques qui se posent au secteur. Ainsi, face à la sous réglementation du secteur du BTP et à la nécessité du renforcement du contrôle des infrastructures routières et ouvrages d'art, le Ministère a initié le décret (décret n°2021-352 du 07 juillet 2021 instituant un agrément pour l'exercice des activités des laboratoires d'étude, de contrôle et d'essai géotechnique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics) et son arrêté d'application. En conclusion, au-delà des textes prévus, le Ministère prend des textes afin de régler des problèmes urgents.

- **Au titre de l'objectif spécifique 2 : Améliorer le système de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère**, on dénombre 02 indicateurs qui sont les indicateurs 2 et 3.

✓ **Définition de l'indicateur 2 : Taux d'exécution des activités planifiées.**

Cet indicateur vise à mesurer sur toute l'année la proportion des activités planifiées et réalisées par les directions centrales par rapport à celles planifiées. Il concerne les activités de gestion courante.

- **Source de données** : Direction de la Planification et de l'Évaluation
- **Mode de calcul** : (nombre d'activités exécutées / nombre d'activités prévues) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 100%
- **Valeur cible 2021** : 100%

La cible pour la gestion 2021 était d'exécuter **100%** des activités planifiées. En fin de gestion, seulement **60 %** des activités planifiées ont pu être réalisées. Ce résultat bien qu'en deçà du taux prévu en 2021 est supérieur à celui de 2020 qui était de **50%**. La cible n'a pu être atteinte à cause de l'insuffisance de crédits budgétaires.

✓ **Définition de l'indicateur 3 : Taux de projets suivis et évalués.**

Cet indicateur rend compte du niveau de la réalisation physique ainsi que de la qualité des projets d'investissement. Il mesure la proportion de projets effectivement suivis et évalués par la Direction de la Planification et de l'Évaluation sur l'ensemble des projets en cours d'exécution.

- **Source de données** : Direction de la Planification et de l'Évaluation
- **Mode de calcul** : (nombre de projets suivis et évalués / nombre total de projets de l'année) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 50%
- **Valeur cible 2021** : 60%

La cible pour la gestion 2021 était de suivre et d'évaluer au moins **60%** des projets en cours d'exécution. En fin de gestion, seulement **15 %** des projets ont pu être suivis et évalués. Ce résultat est non seulement en deçà du taux prévu en 2021, mais aussi, il est en deçà du taux réalisé en 2020 qui était de **50 %**. Plusieurs facteurs expliquent cette contreperformance. Il s'agit de :

- *Facteur humain et matériel* : la Direction est en sous-effectif, en effet, la direction ne dispose que de cinq (05) agents. Concernant le facteur matériel, la Direction ne dispose d'aucun véhicule de mission. Or, la majorité des projets se réalisent à l'intérieur du pays. Du coup, le service se contente de suivre et d'évaluer les projets qui s'exécutent à Abidjan et ses environs.

- *Facteur budgétaire* : l'insuffisance du budget de la Direction ne permet pas de prendre en charge les frais de mission des agents à l'intérieur du pays.

Pour remédier à cette contreperformance, il est nécessaire de doter la direction de ressources matérielles et budgétaires suffisantes pour la mise en œuvre de ses missions.

Au titre de l'objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère,

Il existe **03** indicateurs : Il s'agit des indicateurs 4, 5 et 6.

✓ **Définition de l'indicateur 4 : Taux d'exécution du plan de formation,**

Le plan de formation et de renforcement des capacités est dévolu à la Direction des Ressources humaines. L'indicateur lié au taux d'exécution du plan de formation vise à mesurer le pourcentage réalisé des activités de formation et de renforcement des capacités des agents du Ministère.

- **Source de données** : Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : (nombre de formations réalisées / nombre de formations prévues) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 60%
- **Valeur cible 2021** : 70%

Trois (03) activités de formation étaient prévues au cours de l'année 2021. Ces formations portaient sur la déontologie du métier de conducteur et l'entretien courant des véhicules, la rédaction administrative, la gestion optimale du temps. Une seule (01) activité a pu être réalisée en raison de l'insuffisance des crédits. Il s'agit de la formation sur l'atelier d'échange et de sensibilisation sur le thème : « *la gestion optimale du temps à travers l'élaboration d'un tableau de bord du Directeur* ». Ce plan de formation a été réalisée à un taux de **33,33%** contre **70%** prévu.

A l'avenir, la programmation des formations devra être en cohérence avec la disponibilité des crédits.

✓ **Définition de l'indicateur 5** : Taux de couverture des besoins du Ministère en personnel

Cet indicateur permet de mesurer la couverture du Ministère en ressources humaines.

- **Source de données** : Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul** : (nombre de besoins en personnel satisfait / nombre de besoins exprimés) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 40%
- **Valeur cible 2021** : 60%

La prévision pour 2021 était de couvrir au minimum **60%** du besoin total en personnel du Ministère. Le besoin total en personnel au titre de l'exercice 2021(Programme 1 et 2) s'élevait à **890** agents toutes catégories confondues (effectif 2020 + besoins exprimés). En effet, un besoin total de **148** agents toutes catégories confondues a été exprimé sur l'ensemble des deux programmes pour couvrir le gap existant. Seulement **37** agents ont pu être obtenus soit un taux **25%** de satisfaction des besoins exprimés. Avec ces **37** agents et les sorties enregistrées, le Ministère a disposé finalement pour l'exercice 2021 de **782** agents, ce qui représente un taux de couverture en personnel du MEER de **87,87%** contre une valeur cible de **60%**. Cette performance est liée à la pertinence de la demande en ressources humaines formulée et argumentée auprès de la Fonction Publique.

Cependant, le taux de satisfaction de **25%** des besoins exprimés en ressources humaines est lié au fait que certains agents affectés au Ministère ne se sont jamais présentés pour la prise de service ou se présentent à la DRH et repartent aussitôt. Cette attitude s'explique en partie par le manque de mesures de motivations des agents travaillant dans le Ministère.

✓ **Définition de l'indicateur 6** : Taux d'exécution du budget

Cet indicateur mesure le taux de consommation des crédits budgétaires alloués au Ministère pour la mise en œuvre de l'ensemble de ses activités.

- **Source de données** : Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
- **Mode de calcul** : (total engagement / total dotation) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 71,14%
- **Valeur cible 2021** : 100%

Pour l'exercice budgétaire 2021, sur une prévision budgétaire de **483 561 682 378 FCFA**, un montant de **344 408 388 800 CFA** a été ordonnancé, soit un taux de **71,22%**. Ce taux est en hausse par rapport à celui de 2020 qui était de **54,54%**.

Ce taux de **71,22%** aurait été encore meilleur, n'eût été les difficultés rencontrées en cours de gestion, notamment :

- ✓ le changement de système de gestion SIB vers le SIGOBE n'a pas permis aux acteurs une bonne maîtrise de l'applicatif (circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE) ;
- ✓ les problèmes récurrents de connexion qui rendaient les engagements lents ;
- ✓ le plafonnement de certains crédits à 70% ;
- ✓ les problèmes d'interconnexion entre le SYGMAP et le SIGOBE qui rendent difficile, voire périlleux les réservations de crédits et l'engagement des décomptes ;
- ✓ la lenteur d'exécution de certains projets n'a pas permis d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
- ✓ la lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés n'a pas permis ni de réaliser les activités, encore moins de consommer les crédits budgétaires ;
- ✓ la lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ; etc...

Ces difficultés ont plus impacté le taux d'exécution du Programme 2 « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Arts », surtout au niveau des activités des projets cofinancés. Le taux d'exécution du Programme 2 « Infrastructures routières et ouvrages d'arts » s'élevait à **70,31%** contre **99,47%** pour le Programme 1 « Administration Générale ».

Pour remédier à ces difficultés, plusieurs séances de renforcement des capacités en interne comme en externe se sont déroulées avec la DGBF. Cependant, il faut aussi améliorer le processus de passation des marchés, fluidifier le processus d'exécution des dépenses publiques, réduire les délais de délivrance des ANO, fluidifier l'interconnexion SIGOBE-SIGOMAP, imposer les intérêts moratoires sur les retards accusés par les prestataires retardataires sur les projets.

Au titre de l'objectif spécifique 4 : Améliorer la gestion du domaine public de l'État

L'indicateur 7 permet d'apprécier le niveau de réalisation de cet objectif.

- ✓ **Définition de l'indicateur 7 :** Proportion des dossiers de demande de domaines publics traités. Cet indicateur lié à la gestion du domaine public de l'État, permet de mesurer le nombre de dossiers soumis par les usagers et traités par l'administration.
 - **Source de données :** Direction du Domaine Publique de l'État
 - **Mode de calcul :** (nombre de demande traitées / nombre de demandes reçues) x 100
 - **Situation de référence de 2019 :** 95%
 - **Valeur cible 2021 :** 95%

Au titre de la gestion 2021, il était prévu de traiter au moins **95%** des dossiers reçus. À la fin de la gestion 2021, 670 dossiers de demande ont été traités sur un total de 703 dossiers reçus ; ce qui représente un taux de réalisation de **95%**.

L'atteinte de la cible est due au fait que le Programme dispose de moyens techniques (GSP Différentiels, paires de talkie-walkie, portatifs, vélos mètre, batteries pour portatifs, et multi-chargeur pour batterie, l'acquisition d'équipements topographie) et humains (la disponibilité des effectifs administratifs, mise en place de la brigade) pour réaliser ses missions de terrains à l'effet d'apprécier les demandes formulées par les demandeurs. La performance aurait été meilleure si les crédits affectés à cette activité étaient plus importants.

Au niveau de l'objectif spécifique 5 : Améliorer le système d'information et de communication.

Les indicateurs 8 et 9 permettent de mesurer le niveau de réalisation de cet objectif.

- ✓ **Définition de l'indicateur 8 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère**

Cet Indicateur directement rattaché au Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère renseigne sur le taux de couverture médiatique (Radio, Télévision, Presse écrite, Web tv, Presse en ligne etc...) des activités du Ministère notamment, les visites de chantier, les lancements des travaux, les remises d'équipements, les libérations d'emprises, la présentation du Budget-Programme du Ministère à l'Assemblée Nationale et au Sénat etc...

- **Source de données :** Service de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul :** (nombre d'activités couvertes / nombre d'activités réalisées) x 100
- **Situation de référence de 2019 :** 75%
- **Valeur cible 2021 :** 85%

Pour la gestion 2021, le Service de Communication et des Relations Publiques du Ministère a défini comme cible, la couverture d'au moins **85%** des activités du MEER. En définitif, il a couvert **100%** des activités réalisées par le Ministère. Il s'agit d'assurer la visibilité du Ministère à travers les activités de terrain portant sur les visites de chantier, de lancements des travaux, de réception d'ouvrages, de remise d'équipements, etc. Cette performance s'explique par la disponibilité de moyens matériels (matériel roulant permet de suivre toutes activités du Ministère), techniques (appareil photo, camera, ordinateur de traitement) et humains (communicateur professionnel) pour couvrir l'ensemble des activités, traiter et diffuser les informations. Elle s'explique aussi par l'intérêt que la presse nationale et internationale accorde aux activités liées au développement des infrastructures routières qui ont un impact sur la fluidité des transports et la mobilité des biens et des personnes. Cet intérêt permet aux médias de couvrir les activités et de diffuser les informations sur les activités du Ministère.

- ✓ **Définition de l'Indicateur 9 : Taux de diffusion des activités du Ministère sur le site Web**

Ce dernier indicateur vise à mesurer la proportion des activités du Ministère diffusées sur son site internet en vue de porter l'information à une cible plus élargie aussi bien au niveau national qu'international. Il s'agit de donner une visibilité sur internet.

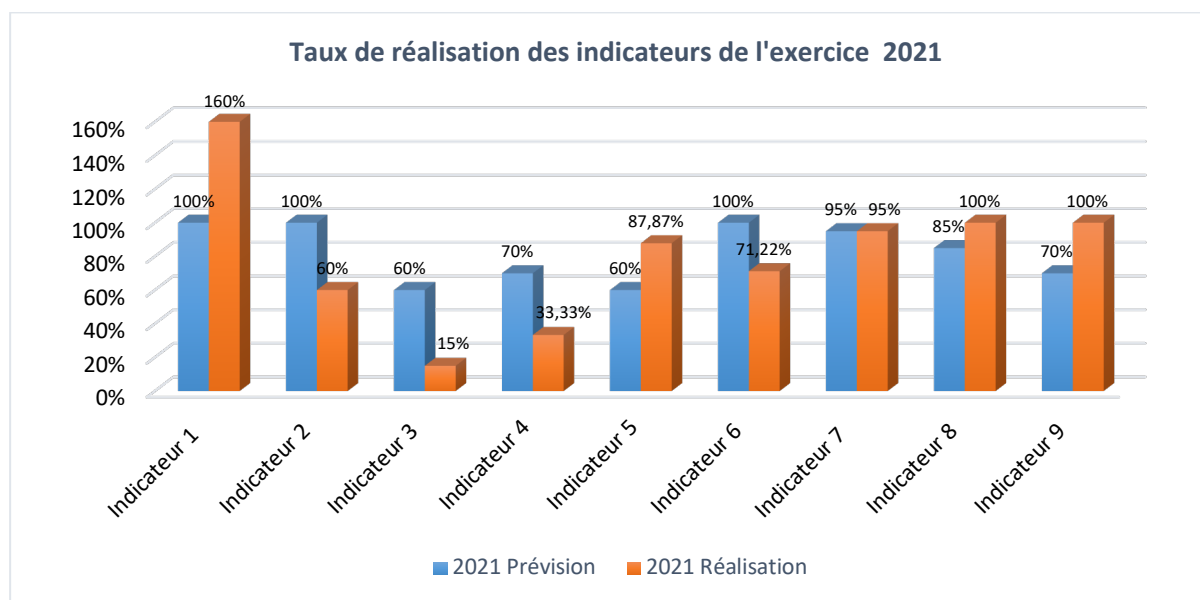
- **Source de données** : Service de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : (nombre d'activités publiées sur le site web / nombre d'activités réalisées) x 100
- **Situation de référence de 2019** : 52%
- **Valeur cible 2021** : 70%

Le SITIC a projeté pour la gestion 2021 de publier au moins **70%** des activités du MEER sur son site internet.

En fin de gestion, l'ensemble des activités du Ministère a été publié sur le site web du Ministère permettant ainsi l'actualisation régulière du site web. Ce taux de réalisation de **100%**, largement au-dessus des prévisions s'explique comme nous l'avons indiqué au niveau de l'indicateur 8 par l'existence de moyens matériels, techniques et humains permettant de réaliser les activités de diffusion sur le site web.

Le graphique N°8 ci-dessous illustre les indicateurs et le niveau d'atteinte de leur cible.

Graphique N° 8 : Les cibles des indicateurs et leur taux de réalisation de l'exercice 2021

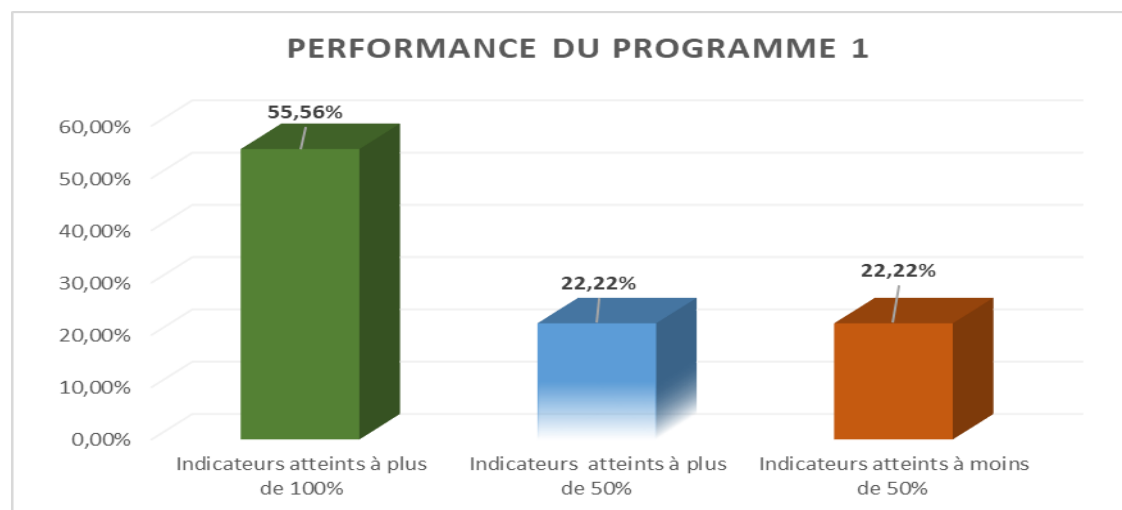


Source : données DGBF, nos calculs

En somme, en dépit des difficultés précédemment énumérées, grâce à la détermination des acteurs du Programme, des activités majeures ont été réalisées. En effet, sur neuf (09) indicateurs, 05 ont atteint leur cible contre 04. Selon le niveau d'atteinte des cibles, on peut classer les indicateurs comme suite :

- ✓ 05 Indicateurs atteints à **100%** et plus de la cible, soit **55,56%** ;
- ✓ 02 Indicateurs atteints à plus de **50%** de la cible, soit un taux de **22,22%** ;
- ✓ 02 Indicateurs atteints à moins de **50%** de la cible, soit un taux de **22,22%** ;

Graphique N° 9 : Classification des indicateurs en fonction de leur niveau d'atteinte



Source : données DGBF, nos calculs

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'exercice budgétaire 2021 marque la seconde année de gestion en mode Budget-programme. Ces deux années de gestion en mode Budget-programme ont permis de mieux comprendre la philosophie de ce type de gestion et d'en tirer des leçons afin d'améliorer la qualité de la gestion des finances publiques. On peut citer entre autres :

- appropriation du chronogramme du processus d'élaboration budgétaire ;
- la maîtrise du canevas d'élaboration des principaux documents budgétaires (DPPD-PAP) ;
- formulation participative des indicateurs de performance et la détermination des cibles par les services concernés ;
- séance de travail régulière avec tous les acteurs ;
- rédaction collective et participative du RAP ;
- franche collaboration avec la Direction de la Réforme Budgétaire ;
- renseignement de tous les indicateurs et leur cible ;
- etc.

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion. Ces difficultés peuvent être regroupées en deux catégories : celles portant sur la gestion courante et celles liées à la mise en œuvre du Budget- programme :

Au titre de la gestion courante :

- insuffisance de crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;
- circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;

- changement de système de gestion SIB vers le SIGOBE n'a pas permis aux acteurs une bonne maîtrise de l'applicatif ;
- problèmes récurrents de connexion qui rendaient les engagements lents ;
- plafonnement de certains crédits à 70% ;
- problèmes d'interconnexion entre le SYGMAP et le SIGOBE ;
- lenteur d'exécution de certains projets n'a pas permis d'absorber les crédits avant la clôture budgétaire ;
- lenteur dans les procédures de passations et d'attributions des marchés qui ne permettent pas de consommer les crédits budgétaires ;
- lenteur dans la délivrance des ANO par les bailleurs de fonds.

Au titre de la mise en œuvre du Budget-programme :

- utilisation partielle des outils de gestion (plan de travail, tableau de bord etc.,) en mode Budget-programmes ;
- absence de fiche technique décrivant les indicateurs, leurs significations, leurs interprétations et leurs limites ;
- non production des rapports d'activités par certains acteurs (RUO, RBOP, RPROG) dans les délais tels que prévus par la charte de gestion ;
- changement d'une année à une autre du canevas de rédaction du RAP.

Face à ces difficultés, le Responsable de Programme en étroite collaboration avec le RFFIM, entend pour les gestions à venir intensifier le renforcement des capacités des acteurs et la sensibilisation à la production régulière et dans les délais des rapports d'activités.

IV.2. Recommandations

Les recommandations pour améliorer les performances du Ministère sont entre autres :

Au titre de la gestion courante :

- renforcer les capacités des acteurs ;
- renforcer les crédits budgétaires pour réaliser les activités prévues ;
- relever le plafond des crédits de certaines activités majeures ;
- réduire le circuit d'exécution des dépenses publiques plus long dans le SIGOBE ;
- stabiliser les systèmes de gestion pour une meilleure maîtrise des acteurs ;
- rendre fluide l'interconnexion entre le SYGMAP et le SIGOBE ;
- accélérer les procédures de passations et d'attributions des marchés ;
- réduire les délais de délivrance des ANO par les bailleurs de fonds ;

Au titre de la mise en œuvre du Budget-programmes :

- poursuivre le renforcement les capacités des acteurs ;
- intensifier le dialogue de gestion avec l'ensemble des acteurs ;
- poursuivre la mise en place organisationnelle des programmes ;
- rendre stable le canevas d'élaboration du RAP ;
- poursuivre la sensibilisation des acteurs sur la nécessité d'utiliser les outils de gestion (plan de travail, tableau de bord etc.,) en mode Budget-programmes ;
- doter chaque indicateur de fiche technique ;
- sensibiliser et former les acteurs (RUO, RBOP, RPROG) sur la production des rapports d'activités dans les délais tels que prévus par la charte de gestion ;

CONCLUSION

Le Programme 1 « Administration Générale » est essentiellement destiné aux activités de coordination. À la fin de la gestion 2021, le Programme a enregistré des résultats satisfaisants en dépit des difficultés inhérentes à tout nouveau processus à l'image de la gestion en mode Budget-programmes.

Plusieurs résultats majeurs ont été enregistrés dans ce Programme. On peut citer entre autres, le nombre de textes institutionnels et réglementaires pour moderniser le secteur, le nombre de dossiers traités, la couverture médiatique des activités du Ministère etc... Outre ces résultats, le taux d'exécution de **99,47%** des crédits budgétaires, le taux moyen d'atteinte des cibles **78,60%** et **05** indicateurs qui ont atteint leur cible à plus de **100%** traduisent concrètement la performance du Programme. Toutefois, le renforcement des capacités des acteurs et une bonne allocation budgétaire des activités permettront d'améliorer les performances du Programme.

PARTIE III : PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET OUVRAGES D'ART »

INTRODUCTION

La mise en œuvre du Programme 2 « **Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art** » est piloté par **Monsieur KOUAKOU Yao Germain**, Ingénieur Général des Travaux Publics, Directeur Général des Infrastructures Routières, Responsable dudit Programme et Ordonnateur délégué des dépenses. Il a été nommé par décret n° **2020-16 du 26 janvier 2020** portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et a pris service le **09 Août 2016** en tant que Directeur Général des Infrastructures Routières.

En sa qualité de Responsable de ce Programme (RProg), il a pour mission d'assurer le développement des infrastructures routières, l'entretien du réseau routier et la réhabilitation des routes et des ouvrages.

Plusieurs structures concourent à la mise en œuvre des activités dudit programme. Il s'agit de deux (02) Directions Générales (DGIR et DGQIR), de cinq (05) Directions Centrales (DENRVT, DPSS, DRR, DQ et DIR) et de soixante (60) Directions Départementales (DD) avec l'appui de l'AGEROUTE qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, le LBTP en qualité de laboratoire et de bureau technique et le FER comme outil de financement de l'entretien du réseau routier et des ouvrages d'Art.

Ont contribué également à la mise en œuvre du programme les grands projets structurants qui sont PABC, PRICI, PACOGA, PFCTCAL, PTUA, PIDUCAS, Fleuve MANO, PR8, Route/2^{ème} C2D, Autoroute Yamoussoukro-Bouaké, renforcement de la route Bouaké-Ferké.

L'objectif global du Programme intitulé « *Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art* » est d'**Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières**.

Les activités de ce Programme à l'instar de celle du Programme 1 : « Administration Générale », se sont déroulées dans un environnement contraignant marqué par la pandémie à corona virus et les mesures sanitaires restrictives qui en ont découlé. Cependant, l'ensemble des activités prévues ont été mises en œuvre par l'ensemble des structures qui participent à l'animation de ce Programme.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art s'articule autour de 4 points :

- d'abord la présentation de la stratégie du Programme ;
- ensuite les réalisations du Programme au cours de l'exercice 2021 ;
- puis l'analyse de la performance du Programme ;
- et enfin les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme « *Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art* » est d'**Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières**. Pour ce faire, il entend entretenir, réhabiliter et développer les infrastructures routières à travers les deux (02) objectifs spécifiques suivants :

- ✓ **Objectif spécifique 1** : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme ;
- ✓ **Objectif spécifique 2** : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

Le cadre de performance globale du programme est représenté dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau N° 13 : Cadre de performance globale du programme 2

Objectif Global	Résultat stratégique	Indicateurs de performance	Cibles (Taux)	Méthodes de calcul
OG 2 : Assurer un meilleur niveau de service des infrastructures routières	RS 2 : le niveau des infrastructures routières est amélioré	IP 2 : Proportion de routes revêtues en bon état	54	(Linéaire de routes revêtues en bon état/ linéaire total de routes revêtues) x 100 Source : rapport d'activités DGIR / AGEROUTE

Source : DDPD-PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses activités en 2021, le Programme a bénéficié d'un budget initial de **410 211 316 500 FCFA**. En cours de gestion, ce budget a connu une hausse de **58 163 404 894 FCFA soit un taux de 14,18%** (cf tableau n° 14 des actes modifications et collectif budgétaire) pour s'établir à **468 374 721 394 FCFA**. Il représente une proportion de **96,86%** par rapport au budget global. Il est en baisse de **153 595 549 480 FCFA** soit un taux de **24,69%** par rapport au budget 2020 d'un montant de **621 970 270 874 FCFA**.

Le budget du Programme a subi plusieurs variations soit par rallonge budgétaire, soit par intégration de ressources. Les variations et les actes modificatifs figurent dans le tableau n° 14 suivant.

Tableau n° 14 : Actes modificatifs du budget 2021

LISTE DES ACTES MODIFICATIFS 2021						
N°	TYPE ACTES	REFERENCE N°	DATE DE SIGNATURE	OBJET	NATURE DE DEPENSE	MONTANT
1	Arrêté	0074/MBPE/DGBF/DBE/SD1-AELEC/kkm du 29/03/2021	29/03/2021	Intégration de ressources extérieures et ouvertures de crédits additionnels	Investissement	1 053 300 000
						1 008 000 000
2	Arrêté	0233/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/AE du 18/05/2021	18/05/2021	Prendre en charge les charges salariales et du fonctionnement de la Centrale d'Adressage mise en place dans le cadre du Projet d'Adressage du District d'Abidjan	Transferts	320 916 000
3	Arrêté	0429/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 23/07/2021	23/07/2021	Aménagement et bitumage de la route Attobrou-Biéby-Bettié	Investissement	6 300 000 000
4	Arrêté	0344/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/kkm du 23/07/2021	25/07/2021	Réhabilitation du Pont FHB	Investissement	797 829 250
				Réhabilitation de la Route BKE-FERKE	Investissement	1 532 221 150
5	néant	Collectif budgétaire	Néant	Apporter un appui exceptionnel au FER	Investissement	12 000 000 000
6	néant	Des Lettres d'avance	Néant	Travaux routiers diverses localités/EBOMAF	Investissement	29 110 673 083
7	Loi	Loi de Finances Rectificative n°2021-898 du 21 décembre 2021	21/12/2021	Diverses activités	Investissement	6 040 465 411
TOTAL						58 163 404 894

Les variations à la hausse d'un montant de **58 163 404 894 FCFA** ont été enregistrées au niveau des natures Investissement à hauteur de **57 842 488 894 FCFA** dont les activités bénéficiaires figurent dans le tableau ci-dessus et à hauteur de **320 916 000 FCFA** au niveau de la nature Transferts.

Les crédits du Programme sont ventilés par natures de dépenses. Cette ventilation est présentée dans le tableau dans le tableau n° 15 ci-dessous.

Tableau n° 15 : Répartition des crédits du Programme par nature de dépenses

<i>Nature de dépense</i>	<i>Budget Voté (A)</i>	<i>Budget Actuel (B)</i>
Personnel	0	0
Biens et Services	265 056 053	237 941 915
Transferts	12 080 968 823	12 258 285 160
Investissements	397 865 291 624	455 878 494 319
<i>Trésor</i>	116 276 211 733	163 898 064 028
<i>Emprunt</i>	281 589 079 891	291 980 430 291
TOTAL	410 211 316 500	468 374 721 394

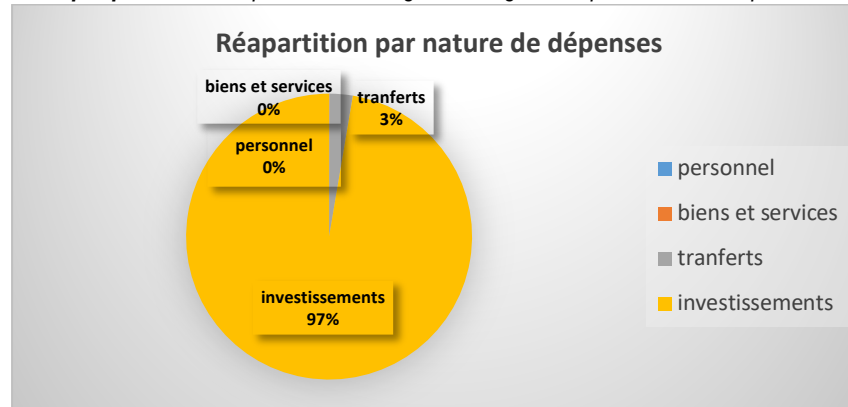
Source : données DGBF, nos calculs

Les crédits du Programme sont ventilés par nature de dépenses et se présentent comme suit.

- **La nature Personnel** a bénéficié d'un montant de **0 F**. Le manque de crédit affecté à la nature Personnel découle du fait que les salaires du personnel du Programme 2 sont payés sur le Programme 1. A ce jour, la DGBF n'a pas encore dissocié la ventilation des salaires du personnel par programme.
- **La nature Biens et Services** bénéficie des crédits d'un montant de **237 941 915 FCFA** soit un taux de **0,05%** du budget du Programme en 2021. Ces crédits sont légèrement en baisse par rapport à 2020 dont les crédits étaient de **265 056 053 FCFA**.
- **La nature Transferts** quant à elle, a bénéficié d'un montant de **12 258 285 160 FCFA** soit un taux de **2,62%** du budget du Programme en 2021. Il est en baisse de **1 822 683 663 FCFA** par rapport à celui de 2020 qui était de **14 080 968 823 FCFA** en raison des rallonges apportées à l'activité « prendre en charge le loyer du pont HKB/SOCOPRIM ».
- **La nature Investissements** avait des crédits d'un montant de **455 878 494 319 FCFA** représentant un taux de **97,33 %** du budget du Programme en 2021. Ce taux de **97,33%** montre que l'essentiel des crédits du programme est concentré au niveau des investissements qui en constituent le cœur de métier. Par ailleurs, il convient de signaler que ce programme met en œuvre la quasi-totalité des projets d'investissements du MEER. Cependant, les crédits sont en baisse de **151 745 751 679 FCFA** par rapport à 2020 dont le montant des crédits était de **607 624 245 998 FCFA**. Le graphique n° 10 présente la répartition par nature de dépenses de l'exercice 2021. Cette réduction des crédits en 2021, est le fait du retrait du portefeuille-projet de nombreuses activités qui sont achevées en 2020.

La configuration des crédits par nature de dépenses est illustrée par le graphique n° 10.

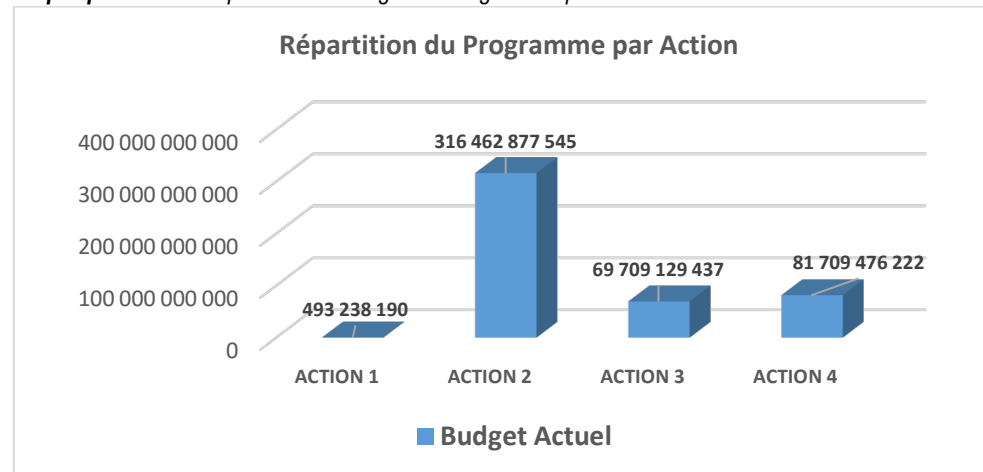
Graphique N° 10 : Répartition du budget du Programme par nature de dépenses



Source : données DGBF, nos calculs

Outre la présentation du budget par nature de dépenses, le budget du Programme « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art » est également structuré autour de 04 actions. La répartition des crédits par action est illustrée par le graphique n°11 ci-dessous.

Graphique N° 11 : Répartition du budget du Programme par action



Source : données DGBF, nos calculs

Par ordre d'importance numérique, l'action 2 « **Construction de Nouvelles Routes** » bénéficie d'un montant de **316 462 877 545 FCFA** soit un taux de **67,57%** des ressources allouées au Programme. Cette action absorbe plus de la moitié du budget alloué au Programme. Cela se justifie par le volume des activités qui sont exécutées au niveau de ladite action. En effet, sur un portefeuille de 40 projets, 26 projets sont exécutés au niveau de cette action dont certains ont été pourvus d'importants crédits. On peut citer entre autres :

- Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC) (54 063 800 000 FCFA) ;
- Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO (20 823 400 000 FCFA) ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA) (33 471 916 000 FCFA) ;
- (PIDUCAS) (28 933 200 000 FCFA) ;
- Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké (24 308 576 886 FCFA) ;
- Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI) (16 957 134 464 FCFA) ;
- etc.

Vient ensuite l'action 4 « **Construction des Ouvrages d'Art** » qui bénéficie d'un montant de **81 709 476 222 FCFA** soit **17,45%** des ressources allouées au programme. Ces crédits sont majoritairement destinés au financement de la construction du 4^{ème} pont dans le cadre du projet PTUA.

Puis, l'action 3 « **Réhabilitation et Entretien des Infrastructures Routières et Ouvrage d'Art** » avec des crédits d'un montant de **69 709 129 437 FCFA** soit, **14,88%** des crédits alloués au Programme. Cette importance relative est due aux crédits alloués aux activités majeures dont « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » (**25 800 000 000 FCFA**), « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » (**10 649 421 150 FCFA**) et Prendre en charge le loyer du pont HKB/ SOCOPRIM (**12 000 000 000 FCFA**), etc.

Enfin, l'action 1 « **Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art** ». L'action bénéficie d'un crédit de **493 238 190 FCFA** représentant **0,11%** des ressources allouées au Programme. Ce montant relativement faible, est destiné à la coordination des activités du Programme dont les crédits les importants sont affectés à l'activité « *Projet Inventaire du Réseau Routier National* » (**198 618 099 FCFA**).

Au cours de l'exécution du budget, de nombreux problèmes ont été rencontrés, les plus importants sont :

✓ **difficultés liées au système informatique de gestion**

La gestion 2021 a enregistré la mise en place d'un nouveau applicatif SIGOBE en remplacement du SIB. Ce changement brusque sans une véritable formation des acteurs a eu pour résultat le manque de maîtrise du nouvel applicatif. Ainsi, beaucoup d'erreurs de saisie ont entraîné des rejets et des différés au niveau des engagements. De plus, des annulations des engagements sans repositionnement systématique a eu beaucoup de désagréments. En outre, des activités figurant dans le budget notifié n'ont pas été codifiées dans le SIGOBE. Cette situation a nécessité des relances régulières au niveau des services techniques du budget en vue de corriger les anomalies. Outre ce problème de changement d'applicatif et de changement constaté, l'interconnexion entre le SIGOBE et le SIGMAP a été source de lenteur à l'exécution du budget. En effet, les réservations de décomptes n'apparaissent pas systématiquement dans le SIGOBE. Du coup, il est impossible d'effectuer des engagements, là encore, il faut recourir au service technique du budget pour régler ces problèmes.

✓ **les faibles allocations de ressources de la Part Etat entraînent un allongement des délais contractuels**

Il est fréquemment constaté au niveau des projets cofinancés que les crédits alloués des parts État sont faibles. Les conséquences sont le retard de la mise en œuvre des projets et la prolongation de facto des délais contractuels ou les projets sont finis et ne peuvent pas être soldés et continuent de figurer dans le portefeuille projet du Ministère. De plus, l'occupation des emprises qui entraîne des surcoûts et empêchant le démarrage des projets.

✓ **régularisation des avances de trésorerie**

Il est constaté fréquemment que des avances de trésorerie sont apportées à des activités. Cependant, les ressources en vue de la régularisation ne sont pas positionnées dans le SIGMAP. Par conséquent, les avances ne peuvent être régularisées.

✓ **plafonnement des crédits et insuffisance de décomptes**

Le plafonnement des crédits constitue un véritable problème d'exécution budgétaire. En effet, en raison du plafonnement, il est difficile d'engager la totalité des crédits à la hauteur des prestations réalisées. Cette situation retarde et limite la consommation des crédits. A cela s'ajoutent les retards récurrents de transmission de décomptes pour engagement avant la clôture budgétaire.

✓ **lenteur de délivrance d'ANO des bailleurs et défaillance organisationnelle des entreprises**

Le processus de passation de marché des projets cofinancés impose à chaque étape un Avis de Non Objection (ANO) de la part du bailleur. Malheureusement, le processus de délivrance de l'ANO constitue un goulot d'étranglement dans l'attribution des marchés. Or sans marché, les crédits ne peuvent être consommés.

✓ **longueur de processus d'exécution du budget**

La nouvelle procédure d'exécution est déclinée en 04 étapes. L'instauration de la phase de liquidation retarde l'exécution du budget. Si l'on doit respecter les délais impartis à chaque acteur, le dénouement d'une opération budgétaire sans rejet ni différé est de 56 jours. Ce qui est très long par rapport à l'efficacité de l'exécution du budget.

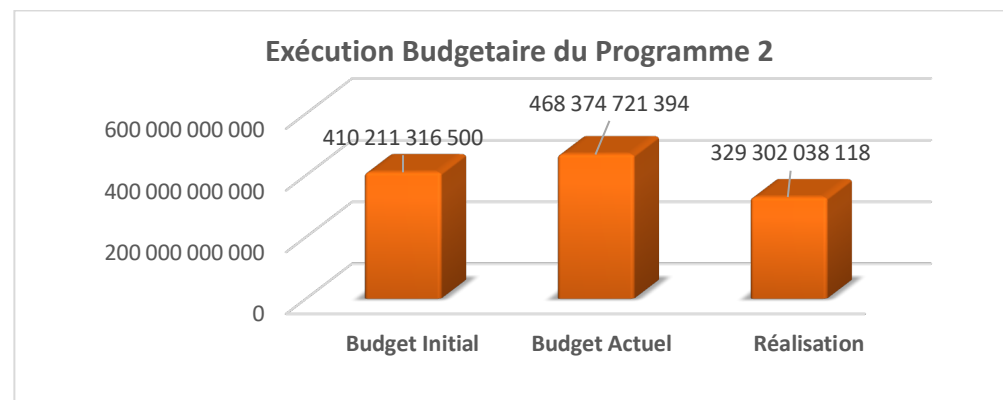
L'analyse du financement du programme a mis en évidence le volume des crédits qui sont alloués aux différentes activités, les ventilations par nature de dépenses et par action. Les lignes qui vont suivre seront consacrées aux réalisations enregistrées au cours de la gestion 2021.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour rappel, le Programme a bénéficié des crédits d'un montant de **468 374 721 394 FCFA** en 2021 et a été absorbé à hauteur de **329 302 038 118 FCFA**, soit un taux d'exécution de **70,31%** contre **54,06%** en 2020. Globalement, les activités qui ont contribué à la réalisation de **70,31%** sont « Indemnisation des activités Agéroute » exécutée à **100%**, « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié » exécutée à **97%**, « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » exécutée à **99,34%**, « Axe Mankono-Teningboué (100%) », « Projet Facilitation Commerce Transport Abj-Lagos (PFCTCAL) » exécutée à **(100%)**, « Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou- Kani- Boundiali- San-Pédro (CI) » exécutée à **79%**, « Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda (99,99%) », « Construction et Aménagement de voiries urbaines (100%) », « Réhabilitation Autoroute du Nord (100%) ». Le graphique n° 12 présente l'exécution globale du Programme.

Graphique N° 12 : Exécution globale du Programme



Source : données DGBF, nos calculs

L'analyse des réalisations portera sur deux points. Il s'agit de l'exécution du budget par nature et par action ainsi que du suivi des investissements. Cette analyse sera précédée de l'examen des modifications intervenues au cours de l'exercice 2021.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 16 : Exécution financière par nature du Programme

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1	N-2	N-1
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Réalisation des études pour le développement et fonctionnement des infrastructures routières et ouvrage d'art		0	235 130 910	236 999 061	56 678 176	56 678 176	2 020 066 948	198 618 099	2 311 876 034	492 295 336
Action 2 : Construction de Nouvelles Routes	0	0	0	0			131 314 460 495	207 540 086 112	131 314 460 495	207 540 086 112
Action 3 : Réhabilitation et Entretien des Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art		0	0	0	13 088 641 279	11 605 521 847	104 459 259 558	37 972 233 994	117 547 900 837	49 577 755 841
Action 4 : Construction des Ouvrages d'Arts		0	0	0			85 076 524 259	71 691 900 829	85 076 524 259	71 691 900 829
TOTAL	0	0	235 130 910	236 999 061	13 145 319 455	11 662 200 023	322 870 311 260	317 402 839 034	336 250 761 625	329 302 038 118

Source : Situation d'exécution 10 mars 2022

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des exécutions aussi bien au niveau des actions que des natures de dépenses au cours des deux dernières années.

L'exécution budgétaire du Programme « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art » a connu une baisse de 2020 à 2021. Elle était de **336 250 761 625 FCFA** en 2020 à un montant de **329 302 038 118 FCFA** en 2021, soit une baisse d'un montant de **6 948 723 507 FCFA**. La baisse s'observe surtout au niveau des ordonnancements de la nature Investissements qui est passée de **322 870 311 260 FCFA** en 2020 à **317 402 839 034 FCFA** en 2021 soit une baisse **5 467 472 226 FCFA**. L'analyse du tableau va mettre l'accent sur l'exécution du budget au niveau de chaque action.

- ✓ **Au titre de l'action 1** : « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art », les réalisations sont de **2 311 876 034 FCFA** en 2020 à **492 295 336 FCFA** en 2021 soit une baisse de **1 819 580 698 FCFA** car les crédits de l'activité « Indemnisation travaux routiers/Ageroute » initialement dans l'action 1 en 2020 ont été transférés à l'action 2. En 2021, l'action a bénéficié, des crédits initiaux d'un montant de **396 024 876 FCFA**. En fin de gestion, ils sont passés à **493 238 190 FCFA** soit une hausse de **97 213 314 FCFA**. Ces crédits ont été absorbés à hauteur de **492 295 336 FCFA**, soit à un taux d'exécution de **99,81%**. La performance enregistrée au niveau cette action est attribuable à l'exécution des crédits des activités des natures de dépenses suivantes :
 - ✓ **100%** au niveau de la nature Investissements qui s'explique par la consommation à **100%** des crédits de l'activité « Inventaire du réseau routier national ». C'est la seule activité d'investissement de l'action.
 - ✓ **100%** au niveau de la nature Transferts : Ce taux est dû au fait que les crédits de l'activité « Apporter un appui au programme d'auscultation des Infrastructures » gérée par le LBTP ont été exécutés à **100%**.
 - ✓ **99,60%** au niveau de la nature Biens et Services. Les crédits des activités de l'action notamment celles des DD (**182 040 176 FCFA**) exécutés à **100%** et les activités des Administrations centrales (**83 015 877 FCFA**) ont été exécutés quasiment à **70%**.
- ✓ **Au titre de l'action 2** : « Construction de nouvelles routes » les réalisations de cette action sont passées de **131 314 460 495 FCFA** en 2020 à **207 540 086 112 FCFA** en 2021 soit une hausse de **76 225 625 617 FCFA**. Cette hausse est due à des augmentations des crédits des activités suivantes : Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié, PIDUCAS, Travaux Routiers Diverses Localités/EBOMAF, PABC, etc. Au cours de la gestion 2021, les crédits de l'action ont subi une variation à la hausse passant de **286 336 728 085 FCFA** à **316 462 877 545 FCFA** en fin de gestion, soit une hausse de **30 126 149 487 FCFA**. La hausse est essentiellement imputable à l'activité Travaux Routiers Diverses Localités/EBOMAF qui a bénéficié d'un montant de **29 110 673 083 FCFA** en cours de gestion par lettre d'avance.

Sur un montant de **316 462 877 545 FCFA** en 2021, il a été exécuté le montant de **207 140 086 112 FCFA**, soit un taux de **65,58%** de réalisation. Le gap négatif observé de **44,42%** est dû à des activités qui ont enregistré un faible taux de réalisation. Il s'agit entre autres :

- ✓ PIDUCAS d'un montant de **28 933 200 000 FCFA** exécuté à **72,77%** en raison du plafonnement ;
- ✓ Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou exécuté à **0%**, les crédits bailleurs étaient sans objet (les crédits étaient destinés à des activités déjà réalisées) ;
- ✓ Bitumage axe Agboville-Cechi exécuté à **17,13%** car les décomptes ne sont parvenus avant la clôture budgétaire ;
- ✓ Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa exécuté à **2,62%**, car les activités objets des crédits ont été exécutées en dehors du Ministère mais n'ont pas été régularisés dans le SIGOBE ;
- ✓ Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO exécuté à **62,83%**, car certains volets du projet ont fait l'objet de résiliation ;
- ✓ l'activité Construction de la route Odienné - frontière du Mali et de la Guinée, d'un montant de **33 192 444 584 FCFA** pour un taux d'exécution de **54,11%**, car les décomptes ne sont parvenus avant la clôture budgétaire.

✓ **Au titre de l'action 3** : « Réhabilitation et Entretien des Infrastructures routières et Ouvrages d'Art », Les crédits exécutés sont passés de **117 547 900 837 FCFA** en 2020 à **49 577 755 841 FCFA** en 2021 soit une baisse de **67 970 144 996 FCFA**. Cette baisse est imputable à la fin du projet « Infrastructures Transport-Route/ 2ème C2D », la réduction des crédits des activités telles que « Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké » d'un montant de **44 501 4 71 175 FCFA**, « Aménagement du Boulevard de Marseille » d'un montant de **7 184 136 464 FCFA**. Par contre en 2021, les crédits ont connu une hausse en cours de gestion. En effet, les crédits alloués initialement étaient de **38 430 527 100 FCFA** et sont passés à **69 709 129 437 FCFA** en fin de gestion soit une hausse **31 278 602 337 FCFA**. Cette hausse est due à une rallonge budgétaire apportée à l'activité « Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier » d'un montant de **25 800 000 000 FCFA** et une intégration de ressources d'un **6 356 634 300 FCFA** à l'activité « Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié ». Les crédits ont été consommés à **71,12%**. Le gap de **29,88%** est dû à certaines activités qui n'ont pas été exécutées à **100%**. Il s'agit :

- ✓ Aménagement du Boulevard de Marseille exécuté à **8,72%**, car les décomptes ne sont parvenus avant la clôture budgétaire.
- ✓ Aménagement voiries de Kouto exécuté à **69,25%**, car les décomptes ne sont parvenus avant la clôture budgétaire.

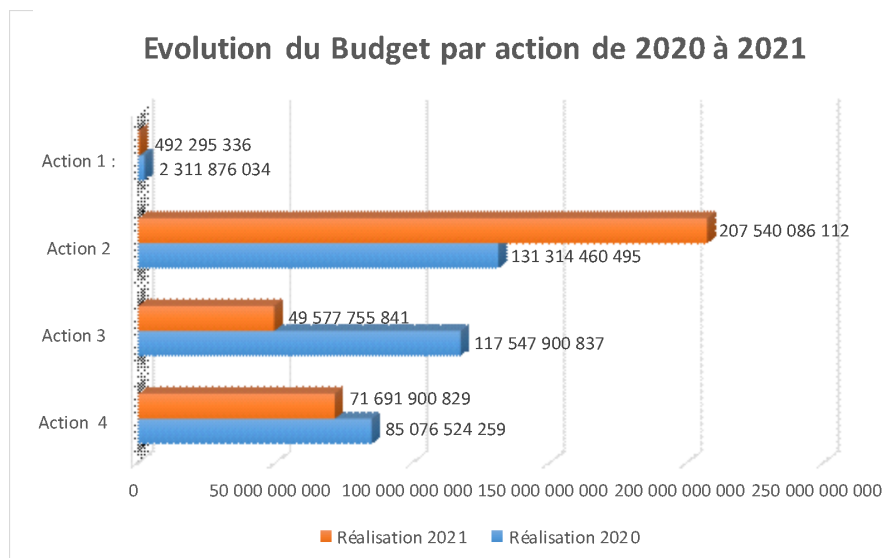
Au titre de l'action 4 : « Construction des ouvrages d'arts », les crédits exécutés sont passés de **85 076 524 259 FCFA** en 2020 à **71 691 900 829 FCFA** en 2021 soit une baisse de **13 384 623 430 FCFA**. Cela s'explique par une baisse enregistrée au niveau des ordonnancements sur les activités « Projet Transport Urbain Abidjan », « Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-Japonais » et « Construction des ouvrages métalliques ».

Les crédits alloués initialement à l'action étaient de **85 048 036 439 FCFA** et sont passés à **81 709 476 222 FCFA** soit une baisse **3 338 560 217 FCFA**. Cette réduction est imputable sur les activités « Construction du pont de l'Amitié Ivoir-Japonais » d'un montant de **88 768 077 FCFA**, « Construction pont HKB » d'un montant de **281 029 390 FCFA**, « Projet Transport Urbain Abidjan » d'un montant **3 766 600 000 FCFA** et une hausse sur l'activité « Réhabilitation des Ponts FHB » d'un montant de **797 829 250 FCFA**. Le taux d'absorption des crédits est de **87,75%**. Le gap de **12,25%** est dû à certaines activités qui n'ont pas été exécutées à **100%**. Il s'agit des activités :

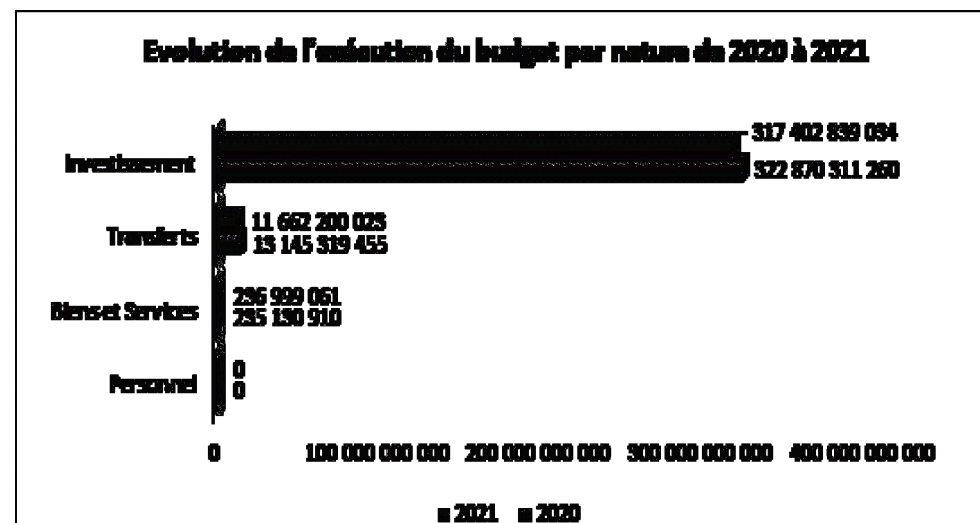
- ✓ « Projet Transport Urbain Abidjan » d'un montant de **68 072 700 000 FCFA** et exécuté à **88,98%**,
- ✓ « Réhabilitation du Pont FHB », dont les crédits d'un montant de **9 923 773 375 FCFA**, exécuté à hauteur de **94,15%** ;
- ✓ « Construction des ouvrages métalliques » d'un montant de **3 055 355 684 FCFA** et exécuté à **1 118 272 305 FCFA**, soit un taux de **36,60%**

Les graphiques n° 13 et 14 illustrent les évolutions des exécutions du budget par action et par la nature entre 2020 et 2021

Graphique N° 13 : Evolution des exécutions du budget par action de 2020 à 2021



Graphique N° 14 : Evolution des exécutions du budget par nature de 2020 à 2021



II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits des projets d'investissement du Programme 2 est présentée dans le tableau n°17 ci-dessous.

Tableau 17 : Exécution des investissements du programme 2

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Actuel 2021	Mandat ord.
Aménagement de la Route GUITRY - DIVO	2017	2020	123 294 594 577	725 337 520	725 337 520
Sur financement intérieur			123 294 594 577	725 337 520	725 337 520
Inventaire du Réseau Routier National	2020	2022	200 000 000	198 618 099	198 618 099
Sur financement intérieur			200 000 000	198 618 099	198 618 099
Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE	2014	31/12/9999	31 359 675 590	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			31 359 675 590	3 000 000 000	3 000 000 000
Bitumage axe Agboville-Cechi	2016	2019	48 053 193 709	5 020 953 167	859 953 167
Sur financement extérieur			13 994 110 227	4 161 000 000	0
Sur financement intérieur			34 059 083 482	859 953 167	859 953 167
Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké	2017	2022	270 614 905 248	24 308 576 886	23 399 126 886
Sur financement extérieur			29 541 450 078	18 635 500 000	17 726 050 000
Sur financement intérieur			241 073 455 170	5 673 076 886	5 673 076 886

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Actuel 2021	Mandat ord.
Projet de route Bouna Doropo frontière BF	2015	2020	49 789 000 000	836 915 851	836 915 851
Sur financement extérieur			8 789 000 000	481 580 868	481 580 868
Sur financement intérieur			41 000 000 000	355 334 983	355 334 983
Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou	2016	2018	15 808 412 392	2 386 600 000	0
Sur financement extérieur			4 521 473 992	2 386 600 000	0
Sur financement intérieur			11 286 938 400	0	0
Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa	2018	2021	151 158 152 874	177 192 586	177 192 586
Sur financement intérieur			151 158 152 874	177 192 586	177 192 586
Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée	2016	2019	87 238 962 606	1 823 300 000	1 823 300 000
Sur financement extérieur			19 591 067 744	260 300 000	260 300 000
Sur financement intérieur			67 647 894 862	1 563 000 000	1 563 000 000
Travaux routiers diverses localités/EBOMAF	2020	31/12/9999	0	35 250 673 083	6 068 664 447
Sur financement intérieur			0	35 250 673 083	6 068 664 447
Réhabilitation Autoroute du Nord	2017	2018	13 421 030 768	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			13 421 030 768	100 000 000	100 000 000
Projet de renaissance des Infrastructures de CI (PRICI)	2016	2020	86 230 633 362	6 000 000 000	6 000 000 000
Sur financement extérieur			50 874 633 362	6 000 000 000	6 000 000 000
Sur financement intérieur			35 356 000 000		
Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké	2018	2020	126 550 573 613	10 649 421 150	10 580 160 903
Sur financement extérieur				8 939 421 150	8 870 160 903
Sur financement intérieur				1 710 000 000	1 710 000 000
Construction des ouvrages métalliques	2018	2020	18 142 647 143	3 055 355 684	1 118 272 305
Sur financement extérieur			864 063 907	2 881 500 000	944 416 621
Sur financement intérieur			17 278 583 236	173 855 684	173 855 684
Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoiro-Japonais	2016	2020	32 689 952 233	317 117 493	317 117 493
Sur financement extérieur			4 440 302 233	0	0
Sur financement intérieur			28 249 650 000	317 117 493	317 117 493
Construction du Pont HKB	2020	2021	3 962 291 785	340 529 670	340 529 670
Sur financement intérieur			3 962 291 785	340 529 670	340 529 670
Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)	2017	2020	347 965 090 710	54 063 800 000	39 088 067 051
Sur financement extérieur			158 575 090 710	34 295 100 000	24 088 067 051
Sur financement intérieur			189 390 000 000	19 768 700 000	15 000 000 000
Projet Transport Urbain Abidjan	2017	2021	631 026 773 531	68 072 700 000	60 572 700 000
Sur financement extérieur			168 394 366 853	26 489 300 000	18 989 300 000
Sur financement intérieur			462 632 406 678	41 583 400 000	41 583 400 000

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Actuel 2021	Mandat ord.
Aménagement voiries de Kouto	2018	2020	1 686 910 894	88 896 645	88 896 645
Sur financement intérieur			1 686 910 894	88 896 645	88 896 645
Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda	2016	2019	18 753 853 850	1 730 699 144	1 730 651 451
Sur financement extérieur			4 753 853 850	427 263 498	427 263 498
Sur financement intérieur			14 000 000 000	1 303 435 646	1 303 387 953
Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO	2016	2021	107 584 884 238	20 823 400 000	13 082 499 652
Sur financement extérieur			28 263 791 780	19 473 400 000	11 732 499 652
Sur financement intérieur			79 321 092 458	1 350 000 000	1 350 000 000
Réhabilitation de la route Akoupé-Kotobi	2016	2018	8 728 550 820	469 631 618	469 631 618
Sur financement intérieur				469 631 618	469 631 618
Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo	Non démarré		73 750 000 000	22 533 333 333	14 112 200 000
Sur financement extérieur			11 750 000 000	21 033 333 333	12 612 200 000
Sur financement intérieur			62 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Réhabilitation des Ponts FHB	2017	2021	52 263 059 245	9 923 773 375	9 343 281 361
Sur financement extérieur			537 742 627	9 803 829 250	9 223 337 236
Sur financement intérieur			51 725 316 618	119 944 125	119 944 125
Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam	2017	2020	5 578 948 259	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			5 578 948 259	100 000 000	100 000 000
Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou	2014	2016	6 205 381 203	1 000 000 000	1 000 000 000
Sur financement intérieur				1 000 000 000	1 000 000 000
Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguela Mankono	2020	2022	65 993 734 708	14 893 421 678	10 866 247 247
Sur financement extérieur			11 221 325 208	14 008 000 000	10 082 718 568
Sur financement intérieur			54 772 409 500	885 421 678	783 528 679
Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée	2020	2023	154 928 670 500	33 192 444 584	17 962 498 637
Sur financement extérieur			31 228 170 500	30 000 000 000	14 770 054 053
Sur financement intérieur			123 700 500 000	3 192 444 584	3 192 444 584
Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS)	2018	2021	103 854 000 000	28 933 200 000	21 054 900 000
Sur financement extérieur			5 210 000 000	28 109 000 000	20 230 700 000
Sur financement intérieur			98 644 000 000	824 200 000	824 200 000
Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (C)	2017	2021	79 817 439 593	16 957 134 464	13 473 618 962
Sur financement extérieur			12 748 519 953	14 921 600 000	11 449 715 050
Sur financement intérieur			67 068 919 640	2 035 534 464	2 023 903 912

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût Total en F CFA	Budget Actuel 2021	Mandat ord.
Bitumage Axe Mankono-Teningboue	2017	2020	35 489 828 635	178 144 679	178 144 679
Sur financement intérieur			35 489 828 635	178 144 679	178 144 679
Bitumage axe odienné -Gbéléban	2016	2020	41 155 824 022	6 411 449 410	6 411 449 410
Sur financement extérieur			8 578 867 038	6 031 702 192	6 031 702 192
Sur financement intérieur			32 576 956 984	379 747 218	379 747 218
Aménagement du Boulevard de Marseille	2018	2021	50 612 000 000	8 042 938 740	762 850 528
Sur financement extérieur			18 612 000 000	7 689 000 000	410 435 884
Sur financement intérieur			32 000 000 000	353 938 740	352 414 644
Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: bkou-soko-frontière Ghana	2021	2022	22 937 429 984	5 262 000 000	4 192 200 000
Sur financement extérieur			5 844 093 792	4 452 000 000	3 382 200 000
Sur financement intérieur			17 093 336 192	810 000 000	810 000 000
Projet Facilitation Commerce Transport Abj-Lagos (PFCTCAL)	2012	2020	96 508 208 362	2 355 000 000	2 355 000 000
Sur financement extérieur			32 104 808 028	2 355 000 000	2 355 000 000
Sur financement intérieur			64 403 400 334		
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOGA)	2018	2021	218 000 000 000	33 471 916 000	24 021 616 000
Sur financement extérieur			9 000 000 000	31 501 000 000	22 050 700 000
Sur financement intérieur			209 000 000 000	1 970 916 000	1 970 916 000
Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani	2020	2022	22 446 794 457	192 385 160	185 502 566
Sur financement extérieur			3 367 019 169	192 385 160	185 502 566
Sur financement intérieur			19 079 775 288		
Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier		31/12/9999	50 900 000 000	25 800 000 000	13 800 000 000
Sur financement intérieur			50 900 000 000	25 800 000 000	13 800 000 000
Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Betté	Non démarré		26 072 000 000	6 356 634 300	6 170 694 300
Sur financement extérieur				6 000 000 000	5 814 060 000
Sur financement intérieur				356 634 300	356 634 300
Construction et Aménagement de voiries urbaines	2020	2021	835 000 000	835 000 000	835 000 000
Sur financement intérieur			835 000 000	835 000 000	835 000 000
TOTAL GENERAL			3 203 801 408 911	455 878 494 319	317 402 839 034
Total financement extérieur			1 050 273 985 700	291 980 430 291	199 577 461 576
Total financement intérieur			2 153 527 423 211	163 898 064 028	117 825 377 458

Source : SIGOBE 10/03/2022

Le portefeuille projets du Programme II « *Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art* » est constitué de quarante (40) projets pour un coût global estimé à **3 203 801 408 911 FCFA**. Ce coût se répartit par source de financement comme suit :

- **Financement Intérieur : 1 050 273 985 700 FCFA**, soit un taux de financement de **33%** du budget investissement du portefeuille projets ;
- **Financement Extérieur : 2 153 527 423 211 FCFA**, soit un taux de financement de **67%** du budget investissement du portefeuille projets.

Globalement, sur un budget alloué de **455 878 494 319 FCFA** en 2021 il a été ordonnancé un montant de **317 402 839 034 FCFA** soit taux d'exécution de **69,62%**.

Ce portefeuille sera analysé autour de 02 points :

- Le premier portera sur les projets ayant impacté positivement le Programme du Ministère.
 - Le deuxième permettra de mettre en exergue les projets ayant peu d'impact sur la performance.
- ❖ Projets ayant impacté positivement le Programme du Ministère

Certains projets, en raison de leur niveau d'exécution financière et physique important, ont contribué à l'amélioration de la performance du portefeuille du Ministère. Il s'agit des projets ci-après :

Tableau 18 : Projets ayant impacté positivement le Programme du Ministère

Projets	Coût Total en F CFA	Prise en charge jusqu'à 2021	Taux de réalisation Financière (%)	Taux de réalisation physique (%)	Commentaires
Aménagement de la Route GUITRY - DIVO	124 570 751 286	121 667 814 497	97,67	100	*Réalisation physique: Travaux achevés; *Réalisation financière: 121 667 814 497 payés à PFO hors SIGOBE 725 337 520 = paiement partiel de MOD/Agéroute reste : MOD à payer: 2 902 936 789 FCFA
Bitumage axe Agboville-Cechi	48 053 193 709	35 490 988 949	73,86	100	Réalisation physique: Travaux principaux achevés ,Travaux connexes :6 Km de voirie réalisée à Rubino et Cechi 6,2 Km de bretelle d'accès aménagée à Amangbeu et Gbalékro Réalisation financière: les 26,14% correspondent au reliquat du marché
Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké	270 614 905 248	98 249 505 411	36,31	1) Section Yamoussoukro -Tiébissou (37Km) ; Taux d'exécution : 94% dont voie express (95,05%) et tronçon autoroutier (93%). 2) Section Tiébissou - Bouaké (96 Km) ; Taux d'exécution: 55%	*Réalisation physique: Travaux en cours pour les sections 1 et 2; Section 1: Lenteur dans l'exécution des travaux du poste à péage En attente du démarrage des travaux connexes *Réalisation Financière: 36,31% pour payer les décomptes des entreprises.
Projet de route Bouna Doropo frontière BF	49 789 000 000	41 083 445 358	82,52	100	*Réalisation physique: Travaux entièrement achevés Réalisation financière: marchés soldés
Aménagement de la route Adzopé-Yakasse Attobrou	15 808 412 392	15 442 836 290	97,69	100	*Réalisation physique: Travaux achevés Réalisation financière: marchés soldés
Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa	151 158 152 874	148 259 311 135	98,08	99	*Réalisation physique: Travaux achevés *Réalisation financière: 148 082 118 549 payés à NSE hors SIGOBE = paiement partiel de MOD/Agéroute reste MOD à payer: 2 898 841 739 FCFA
Aménagement route Boundiali Odienné frontière Guinée	87 238 962 606	77 410 635 145	88,73	100	Réalisation physique: Travaux achevés réalisation financière: montant inscrit pour payer les entreprises

Projets	Coût Total en F CFA	Prise en charge jusqu'à 2021	Taux de réalisation Financière (%)	Taux de réalisation physique (%)	Commentaires
Travaux routiers diverses localités/EBOMAF	35 250 273 083	35 250 273 083	100	80	Taux d'exécution des travaux: - Sinématiali, Kouto, Gbon, Kolia : 98% ; - Voirie de Ouangolo : 97% - Voirie de Boundiali et Tengréla : 71% ; Voirie de Séguéla et Kong: 58% - Voirie de Korhogo : 76%. Réalisation financière : 6 068 664 447 NB : Le coût global du projet est de 35 250 273 083 FCFA est constitué 6 068 664 447 FCFA retracé dans le SIGOBE et de 29 182 008 636 FCFA payé par lettre d'avance du Trésor. Ces ressources entièrement consommées donnent un taux moyen de réalisation physique de 80%.
Réhabilitation Autoroute du Nord	13 421 030 768	12 029 796 617	89,63	98	Taux d'exécution :98% 12 Km de route interurbaine renforcée sur le tronçon Abidjan - Taabo 6,9 Km de voirie renforcée dans la ville de Taabo
Projet de renaissance des Infrastructures de CI (PRICI)	86 230 633 362	81 153 512 475	94,11	41	Projet achevé : les résultats sont : 98,7 km de voirie, 1205 km de piste rurale réalisée. Il reste la prise en charge financière des travaux de voirie à Bondoukou, Bouna, Bado (San pedro). L
Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké	126 550 573 613	120 291 847 079	95,05	98	Taux d'exécution : 98% 10 Km de voirie bitumée Réalisation financière: montant inscrit pour contenter les entreprises
Construction des ouvrages métalliques	18 142 647 143	2 760 239 066	15,21	100	Projet achevé, cependant le taux d'exécution financière de 15,21% concerne les aspects du projet prise en charge et retracé dans le SIGOBE. Le reste est payé Hors SIGOBE par la cellule C2D. En réalité le taux d'exécution financière est de 100%
78062000745 Construction de l'échangeur de l'amitié Ivoirio-Japonais	32 689 952 233	11 721 233 705	35,86	100	Travaux achevés et livrés le taux de 35,86 n'est pas conforme à la réalité car la partie JICA a été payée hors SIGOBE, en conclusion le taux d'exécution financière est de 100%
Construction du Pont HKB	3 962 291 785	590 419 500	14,90	100	Travaux achevés mais l'exécution financière concerne les marchés de MOD et SC. Le faible taux de l'exécution financière est due à une sous allocation des crédits budgétaires au projet afin de solder les marchés sus visés.
Aménagement voiries de Kouto	1 686 910 894	1 564 901 133	92,77	98	Projet en cours d'achèvement avec pour réalisation de 5078 ml de voirie revêtue 490 ml de dalots construits, 5899 ml de caniveaux réalisés. Le taux de réalisation financière est de 92,77% qui traduit la nécessité d'affecter des crédits pour achever les travaux.
Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda	18 753 853 850	16 092 504 587	85,81	100	Réalisation de 6,4 Km de voirie dont 3,4 Km à Tiébissou et 3 km à Didiévi. La réalisation financière de 85,81% indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits.
Réhabilitation de la route Akoupé-Kotobi	8 728 550 820	7 990 449 437	91,54	100	Travaux achevés et livrés. La réalisation financière de 91,54% indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits.
Réhabilitation des Ponts FHB	52 263 059 245	51 519 730 879	98,58	100	Travaux achevés. La réalisation financière de 98,58% indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits pour solder le MOD.
Aménagement de l'autoroute Abidjan Grand- Bassam	5 578 948 259	4 144 971 324	74,30	100	*Travaux achevés. *La réalisation financière de 74,30%; *Le reliquat de 25,70% est dévolue aux frais de déplacement de réseaux.

Projets	Coût Total en F CFA	Prise en charge jusqu'à 2021	Taux de réalisation Financière (%)	Taux de réalisation physique (%)	Commentaires
Aménagement de la route pt Comoé-Abengourou	6 205 381 203	3 149 934 446	50,76	100	* Travaux achevés; La réalisation financière de 50,76% indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits.
Projet d'Infrastr. pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Economiques Secondaires (PIDUCAS)	103 854 000 000	95 883 900 000	92,33	65,37	*Réalisation physique se présente comme suit: - Aménagement de la traversée de Bouaké (A3):30,75% -Aménagement de la voie de déserte de la zone touristique balnéaire: 100% *Réalisation financière: 92,33%, il 'agit d'une ligne en transfert dont l'exécution ne financière correspond pas à la consommation réelle. *Difficultés: -Lenteur d'exécution (retard de 10 mois)
Projet de route corridor Bamako- Zantiébogou Kani Boundiali San-Pédro (CI)	79 817 439 593	56 526 681 243	70,82	98	*Réalisation physique se présente comme suit : - 110 km de route aménagée et bitumée:100% ; -5 forages construits à 96% ; Installation de chantier PR8:4% *Réalisation financière: -70,82% ,le reliquat de 29,18% sont destinés à prendre en charge les travaux restants.
Bitumage Axe Mankono-Tenningboue	35 489 828 635	31 379 892 977	88,42	100	* Travaux achevés * réalisation financière de 88,42 indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits.
Bitumage axe odienné - Gbéléban	41 155 824 022	39 654 006 232	96,35	100	* Travaux achevés * réalisation financière :96,35% indique qu'il reste encore des factures en charge, donc la nécessité d'affecter des crédits.
Aménagement du Boulevard de Marseille	50 612 000 000	22 388 664 641	44,24	100	Travaux achevés et livrés : le taux de 44,24% n'est pas conforme à la réalité car la partie Bailleur a été payée hors SIGOBE, en conclusion le taux d'exécution financière est de 100%
Projet Facilitation Commerce Transport Abj-Lagos (PFCTCAL)	96 508 208 362	34 887 297 482	36,15	100	Travaux achevés et livrés : le taux de 36,15 n'est pas conforme à la réalité car la partie Bailleur a été payée hors SIGOBE, en conclusion le taux d'exécution financière est de 100%
Projet Transport Urbain Abidjan	631 026 773 531	428 976 274 383	67,98	35,33	Les réalisations physiques se présentent comme suit : *Construction du 4è pont entre Yopougon et Plateau (46%) *Projet de dédoublement de la route de Dabou (sortie Ouest d'Abidjan) Lot 1 : 19km (37%) ; Projet de dédoublement de la route de la prison civile (sortie Est) d'Abidjan Lot 2 : 23 km (28%) ; Travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » section 1 : Boulevard de France redressé - Route d'Alépé (14,2 km) (27%) Travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » section 2 : Route d'Alépé – Stade d'Ebimpé (12,3 km (28%) ; Travaux d'aménagement du boulevard Latrille (7,3 Km) (36%). Le taux d'exécution financière de 67,8% ne correspond pas à un taux de décaissement réel. Les difficultés enregistrées sont: lenteur pour libérer les emprises, pour approvisionner le chantier en matériel dû au covid, lenteur de passation de marché, problème organisationnel des entreprises
Apporter un appui exceptionnel au Fond d'Entretien Routier	25 800 000 000	13 800 000 000	53,49	inconnu	*Réalisation financière -53,49%, il s'agit d'un transfert au FER ne porte pas un projet spécifique. Il est donc impossible d'en apprécier la réalisation physique.

Source : Rapport d'activité 2021 d'AGEROUTE

Au titre de la gestion 2021, sur un portefeuille de **40** projets, **27** projets, soit **67,5%** du portefeuille projets ont contribué à améliorer la performance du programme. Outre les performances financières et physiques réalisées, les résultats sont dus à plusieurs raisons :

- Dynamisme des équipes projet ;
- Allocation de crédits suffisants sur certains projets ;
- Résilience avec des événements politiques, Covid etc.
- ❖ Les projets ayant peu d'impact sur la performance

13 projets, soit **32,50%** du portefeuille projet ont peu contribué à la performance du programme, ces projets figurent dans le tableau n° 19 ci-dessous. Les causes sont multiples et diverses :

- Défaillance des entreprises ;
- Résiliation de marchés comme le cas de Toulepleu – Zouan Hounien ;
- Rupture de matériels de travaux publics ;
- Crises socio-politiques en 2020 ayant entraîné la destruction de matériels de travaux publics ;
- Sous allocation de crédits Part État aux projets cofinancés.

Tableau 19 : Projets ayant peu contribué à la performance du programme

Projets	Coût Total en F CFA	Prise en charge jusqu'à 2021	Taux de réalisation Financière (%)	Taux de réalisation physique (%)	Commentaires
Inventaire du Réseau Routier National	1 219 000 000	198 618 099	16,29	18,25	*Elaboration de 100 fonds de carte, mise en place d'un système géolocalisé/Web
Indemnisation des travaux routiers/AGEROUTE	31 359 675 590	17 204 950 772	54,86	Néant	55% de mise en règlement des personnes impactées par les projets routiers
Projet d'Aménagement de la Baie de Cocody (PABC)	347 965 090 710	177 987 277 051	51,15	48	C'est un projet structurant en cours d'exécution avec un taux financier de 51,15%. Il s'agit de transfert effectué vers ce projet. Ce projet a été fortement impacté par le COVID, par ailleurs, l'unité de coordination a signalé une insuffisance de crédits par rapport aux prévisions de réalisations physiques.
Programme d'Aménagement de routes et de facilitation de transport au sein du fleuve MANO	107 584 884 238	60 404 261 316	56,15	50	Marchés résiliés pour les travaux des routes Tabou - Prolo et Toulepleu – Zouan Hounien en attente de réattribution. Le taux de réalisation financière de 56,15% ont servi aussi bien aux frais de démarrage et qu'aux frais de début d'exécution des travaux.
Travaux de renforcement et d'aménagement de la route kanawolo-Korhogo	73 750 000 000	14 112 200 000	19,14	0	Travaux non démarré, le taux de 19,14% constitue l'avance de démarrage des travaux.
Construction des routes centre Ouest Toulepleu-Zouan-Houien et Séguéla Mankono	65 993 734 708	15 140 892 886	22,94	15,5	Route Séguéla -Mankono :15 ouvrages d'assainissement réalisés, 1090 ml de caniveaux posés. Insuffisance opérationnelle sur les travaux Toulepleu-Zouan Hounien. La réalisation financière de 22,94% pour prendre en charge les travaux déjà réalisés.

Projets	Coût Total en F CFA	Prise en charge jusqu'à 2021	Taux de réalisation Financière (%)	Taux de réalisation physique (%)	Commentaires
Construction de la route Odienné-Frontière du Mali et de la Guinée	154 928 670 500	64 436 093 200	41,59	25%	Travaux en cours *Réalisation physique: 169 ml de dalots construits. *Réalisation financière: 41,59% pour prendre en charge l'installation de chantier et les travaux de démarrage
Aménagement du Boulevard de Marseille	50 612 000 000	22 388 664 641	44,24	100	Travaux achevés et livrés la taux de 44,24% n'est pas conforme à la réalité car la partie Bailleur a été payée hors SIGOBE, en conclusion le taux d'exécution financière est de 100%
Aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: bkou-soko-frontière Ghana	22 937 429 984	6 127 200 000	26,71	0	*Réalisation physique: Pas encore démarré (en attente de l'ANO du bailleur (BAD) sur le choix des entreprises et la mission de contrôle) *Réalisation financière:26,71%,destiné à régler les frais de chantier et les indemnités d'éviction
Projet d'Appui à la Compétitivité du Grand Abidjan (PACOJA)	218 000 000 000	83 090 307 000	38,11	0	* Réalisation physique : Pas encore démarré (Marché résilié, un DAO sera lancé pour le réattribuer)
Travaux de bitumage de la route Kabala-Salonkourani	22 446 794 457	185 502 566	0,83	17	Travaux en cours. *Réalisation physique:17% 7 ml de dalots construits. *Réalisation financière: -0,83%,ont servi au démarrage des travaux *Difficultés: -Exécution physique, négativement impactée par les difficultés de financement
Aménagement et bitumage de la route Yakassé Attobrou-Biéby-Bettié	26 072 000 000	6 170 694 300	23,67	10	Travaux en cours. *Réalisation physique -17%: 7 ml de dalots construits. *Réalisation financière -23,67%,ont servi au démarrage des travaux
Construction et Aménagement de voiries urbaines	6 350 515 032	835 000 000	13,15	0	Travaux non démarrés *Réalisation financière -13,15%: montant inscrit pour numéroter les marchés

Source : Rapport d'activité 2021 d'AGEROUTE

II.2. Évolution des effectifs

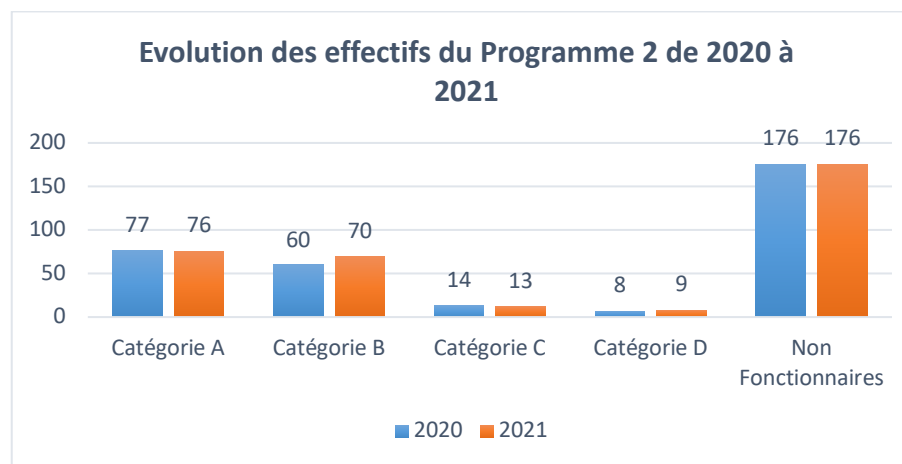
L'effectif des agents qui ont contribué à la mise en œuvre des activités du programme s'élève à **472** agents. La répartition des agents par catégories, les besoins en ressources humaines exprimés par les services, les besoins satisfaits et les mouvements du personnel figurent dans le tableau n°20 et illustrés par le graphique n° ci-dessous.

Tableau 20 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2

	2020 (a)	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (b)	Sorties (c)	Total fin d'année ((a+b)-c)
Catégorie A	77	20	11	2	3	76
Catégorie B	60	20	0	11	1	70
Catégorie C	14	0	1	0	1	13
Catégorie D	8	10	20	1	0	9
Non Fonctionnaires	176	9	9	9	9	176
TOTAL	335	59	41	23	14	344

Source : DRH/ MEER catalogue de mesures nouvelles 2022

Graphique N° 15 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



L'effectif a connu une hausse de **09** agents de 2020 à 2021, soit un taux de **2,69%**. Il est composé de **168** fonctionnaires soit **48,84%** de l'effectif du Programme et **176** non fonctionnaires soit **51,16%** de l'effectif du Programme. Parmi les fonctionnaires, les catégories A au nombre de **76** représentent **22,09%** de l'effectif du programme, ceux de la catégorie B au nombre de **70** représentent **20,34%**. Les catégories D et C représentent respectivement **3,78%** avec 13 agents et **2,62%** avec **09** agents.

Au titre de l'année 2021, sur un besoin total exprimé de **59** agents (50 fonctionnaires et **9** non fonctionnaires), seulement **23** agents (14 fonctionnaires et 9 non fonctionnaires) ont été effectivement affectés dans les services du Programme.

Enfin, en 2021, **14** agents dont **05** fonctionnaires et **09** non fonctionnaires ont fait valoir leur droit à la retraite.

Globalement, en termes de besoin en ressources humaines, le taux de couverture du Programme est de **87,31%** et celui de départ est de **4,07%**.

De ce qui précède, on peut affirmer que le Ministère dispose de personnel pour mener à bien ses activités quoi que le besoin, notamment en techniciens demeure une préoccupation pour les services techniques.

En définitive, le taux de couverture du programme en ressources humaines et la technicité des agents sont les atouts pour la réalisation des activités de ce Programme. Cependant, l'inadéquation entre les départs à la retraite des ingénieurs, la fuite des compétences vers d'autres Ministères ou vers le secteur privé et les arrivés (recrutement) risquent à l'avenir de plomber la performance de ce Programme. En guise d'exemple, on note plusieurs Directions régionales et Départementales sont dépourvues de Directeurs pour suivre les activités du Ministère. La solution pour combler le besoin en ressources humaines porte sur la mise en place un système de motivation par l'octroi de prime de motivation aux agents.

II.3. Bilan des activités

Pour rappel, le Programme 2 « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art » comprend un résultat stratégique « le niveau des infrastructures routières est amélioré » qui se décline en deux objectifs spécifiques :

- ✓ **Objectif spécifique 1** : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme ;
- ✓ **Objectif spécifique 2** : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier.

Plusieurs activités réparties dans quatre (04) actions ont été conduites par l'ensemble des structures composants le Programme 2 afin d'atteindre les résultats attendus. Les activités majeures ayant eu un impact positif sur l'atteinte du résultat stratégique du Programme seront progressivement énumérées dans le détail des actions.

Au niveau de l'Action 1 « Réalisation des études pour le développement et le fonctionnement des infrastructures routières et ouvrages d'art »

Cette action contribue à atteindre l'objectif spécifique 1 qui est « Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme ». Elle regroupe 16 activités, essentiellement des activités de coordination et de supervision et un projet (*Inventaire du Réseau Routier National*).

Les activités de coordination et d'animation, sous l'égide du Directeur Général des Infrastructures Routières, ont été menées à bien au cours de l'année en tenant compte du budget alloué. Des réunions de supervision se sont tenues avec les différents acteurs en l'occurrence les Directeurs Territoriaux des Infrastructures Routières. Chaque Directeur, en Central comme en Région, en fonction des activités de coordination qui lui sont dévolues, a organisé des séances de travail et des visites de terrain. Pour 2021, la supervision s'est appesantie sur la surveillance du réseau routier avec les opérations de réhabilitations massives des routes rurales, le débroussaillage des accotements et le comptage routier sur l'ensemble du territoire national.

Tandis que l'activité de Projet « *Inventaire du Réseau Routier National* », qui avait démarré timidement en 2020 a connu un coup d'accélération important en 2021 grâce à une allocation de crédits plus importante ; ce qui a permis la réalisation effective des activités suivantes :

- ✓ Etude (*élaboration de fonds de carte pour la collecte de données*) ;
- ✓ Equipement des services de la DGIR en vue d'améliorer son efficacité opérationnelle ;
- ✓ Elaboration en cours d'une plateforme informatique pour le suivi et la gestion du réseau routier. Il s'agit plus précisément d'un applicatif de géolocalisation ;
- ✓ Elaboration en cours d'un applicatif pour le reporting des activités du Programme.

Globalement, le bilan pour cette action est satisfaisant au vu des résultats obtenus en tenant compte des activités effectivement réalisées et du budget alloué pour l'action.

Au niveau de l'objectif spécifique 2 « Le niveau des infrastructures routières et ouvrages d'arts est amélioré ». Les résultats majeurs enregistrés ont été obtenus à travers la mise en œuvre des activités de 03 actions.

Au titre de l'action 2 « Construction de nouvelles routes », les activités qui ont contribué à l'atteinte de ces résultats sont :

✓ **Travaux routiers diverses localités/EBOMAF** : ils regroupent les travaux de bitumage et d'aménagement de plusieurs routes, notamment, la route Bouaké - *satama sokoro -satama sokoura* longue de 81 Km, la route *N'golodougou - Kong* longue de 66 Km et la route *Boundiali - Dianra* longue de 91,8Km. Le taux d'exécution global des travaux se situe à **16%** pour l'aménagement et le bitumage et à **84%** pour la Voirie.

Au titre de l'activité : « **Aménagement de l'autoroute Yamoussoukro- Bouaké** », le bitumage de la section Yamoussoukro – Tiébissou longue de 37 km est quasiment terminé avec un taux de réalisation de **95%**, et celui de la section Tiébissou-Bouaké longue de 59 km est réalisé à **55%** ;

Au titre de l'activité : « **Aménagement route Kokonou Aproponou/Yamoussoukro-Bouaflé-Daloa** », la mise en œuvre a permis de réaliser le revêtement de la chaussée, l'assainissement et le drainage ainsi que la signalisation. Toutes ces activités sont en phase de finition (99%) ;

Au titre de l'activité : « **Aménagement de la route Tiébissou-Didiévi-Bocanda** », la mise en œuvre a permis le bitumage de l'axe long de 43 km ainsi que de 6,4 km de voirie urbaine ;

Au titre de l'activité : « **Projet de route corridor Bamako- Zantiébougou Kani Boundiali San-Pédro (CI)** », la mise en œuvre a permis la construction de 5 forages et le bitumage de 110 km de routes ;

Au titre de l'activité : « **Aménagement et bitumage de voirie dans la ville de Badikaha** », la mise en œuvre a permis de réaliser 10 km de voirie ainsi que les travaux de terrassements généraux, le revêtement de chaussée, les Travaux de signalisation et de Protection de l'environnement à un taux de **98%** ;

Au titre de l'activité : « **Aménagement route Boundiali Odiennè frontière Guinée** », la mise en œuvre est réalisée à **100%** ;

Au titre de l'activité : « **Aménagement de la Route GUITRY – DIVO** », la mise en œuvre a permis de réaliser 76km de route bitumée, 74 dalots : 81 passages de buses ;

Au titre de l'activité : « **Bitumage axe Agboville-Cechi** » la mise en œuvre a permis de réaliser 6 Km de voirie dont Rubino (3km) et Cechi (3Km) ainsi que 6,2 Km de bretelle d'accès aménagée à Amangbeu et Gbalékro. Les travaux sont achevés à **100%**.

Par ailleurs, il convient de noter que l'activité PTUA a permis d'entamer la construction de nouvelles routes. Il s'agit de :

- ✓ 19 km de route dans le cadre du Projet de dédoublement de la route de Dabou (sortie Ouest d'Abidjan) avec un taux de d'exécution de 37% ;
- ✓ 23 km de route dans le cadre du projet de dédoublement de la route de la prison civile (sortie Est) d'Abidjan, avec un taux d'exécution de **28%**.

Au titre de l'Action 3 « Réhabilitation et entretien des infrastructures routières et ouvrages d'art »

Onze (11) projets de renforcement de routes interurbaines et un projet de réhabilitation d'ouvrage d'art sont inscrits au budget 2021.

L'état d'exécution se décline comme suit :

- ✓ Deux (02) projets sont achevés en 2021, il s'agit des routes Yamoussoukro – Bouaflé – Daloa et réhabilitation de l'axe PK109- Divo – Gagnoa.
- ✓ Quatre (04) projets en cours d'exécution avec les taux d'avancement divers dont les plus élevés sont à **98%**. Il s'agit des projets :
 - ✓ Réhabilitation Autoroute du Nord, (12 Km de route interurbaine renforcée sur le tronçon Abidjan-Taabo, 6,9 Km de voirie renforcée dans la ville de Taabo), avec un taux d'exécution de **98%** ;
 - ✓ Réhabilitation de la route Bouaké-Ferké (10 Km de voirie) avec un taux d'exécution de **98%** ;
 - ✓ Aménagement voiries de Kouto, (5078 ml de voirie revêtue, 490 ml de dalots construits, 5899 ml de caniveaux réalisés) avec un taux d'exécution de **98%** ;
 - ✓ Aménagement du Boulevard de Marseille, avec un taux d'exécution de **93%**.

Outre ces 04 activités, s'ajoutent celles réalisées par le PTUA dans le cadre du projet (Travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 »), on note **14,2 km** de route en cours de réhabilitation sur la section 1 : *Boulevard de France redressé - Route d'Alépé* avec un taux de **27%**, sur la section 2 : Route d'Alépé – Stade d'Ebimpé 12,3 km sont en cours de réalisation avec un taux d'exécution de **28%**. Enfin, 7,3 Km de route sont en cours de réalisation dans le cadre des Travaux d'aménagement du boulevard Latrille avec un taux de **36%**. A cela, il faut ajouter un projet (*Réhabilitation de la route Akoupé-Kotobi*) achevé physiquement dans les exercices antérieurs dont les crédits inscrits au budget 2021 ont servi au paiement de l'entreprise.

Au titre de l'Action 4 « Construction des ouvrages d'arts »

Pour l'exercice 2021, (05) Projets d'ouvrages d'arts sont inscrits au budget. Le bilan donne ce qui suit :

- ✓ Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) : dans le cadre de la réalisation du 4^{ème} Pont, les travaux sont en cours avec **46%** de taux de réalisation physique. Ce pont va contribuer à améliorer la fluidité routière de la ville d'Abidjan. Les difficultés auxquelles les travaux sont confrontés concernent la libération des emprises, l'approvisionnement en matériau notamment l'acier.
- ✓ Construction des ouvrages métalliques : les travaux sont achevés depuis juin 2021 avec la réalisation de 11 ouvrages à tablier métalliques dont les longueurs varient entre 34,2 et 136,8 mètres. Les travaux ont été réceptionnés le mercredi 28 juillet 2021.
- ✓ Echangeur Ivoirio-Japonais : la phase 1 du projet est achevée depuis 2019. Les crédits sont inscrits pour payer les Entreprises d'une part, et de démarrer la phase 2 d'autre part. La phase 2 du projet a été lancée en 2021 et est cours d'exécution avec un taux de **6%** due à un retard sur le planning de base ;
- ✓ Les 2 derniers projets concernent les ponts HKB et FHB : les crédits inscrits ont permis pour l'un, à la prise en charge des arriérés de travaux et pour l'autre à la prise en charge, des dépenses liées aux travaux et à la mission de contrôle dans le cadre de la réhabilitation.

Ces réalisations ont été possible grâce à des atouts indéniables qui sont :

- ✓ des ressources humaines de qualité ;
- ✓ un instrument de financement (FER)
- ✓ un outil de supervision de travaux qui assure la maîtrise d'ouvrage délégué (AGEROUTE) ;
- ✓ un outil technique (LBTP) qui effectue des études géotechniques au profit des routes et des ouvrages.

Toutefois, certaines faiblesses ont été identifiées. Celles-ci portent sur :

- ✓ les faibles allocations de ressources de la Part Etat entraînent un allongement des délais contractuels ;
- ✓ l'occupation des emprises qui entraîne des surcoûts ;
- ✓ retard dû à plusieurs facteurs (défaillance des entreprises, résiliation des marchés, rupture d'approvisionnement des chantiers, arrêt des chantiers dû aux accidents) ;
- ✓ défaut organisationnel des entreprises.

Néanmoins, l'exécution de l'ensemble des actions de ce Programme a permis de doter le pays d'infrastructures routières et d'ouvrages d'art moderne et de qualité. Ces réalisations permettent ainsi de continuer l'amélioration des conditions de déplacement des populations et des biens sur l'ensemble du territoire ivoirien. Il faut noter toutefois, que singulièrement à Abidjan, la circulation quelque peu perturbée est liée des grands travaux en cours. Cette situation devrait revenir à la normale au plus tard au second trimestre 2022 selon le calendrier d'exécution des travaux.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Il faut noter qu'après l'exercice budgétaire 2020 qui a vu la production du Rapport Annuel de Performance 2020, des travaux d'actualisation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses/Projet Annuel de Performance se sont déroulés avec l'ensemble des acteurs. Ces travaux ont permis de reformuler de nouveaux indicateurs de performance plus smart et de définir de nouvelles cibles plus réalistes.

Cette modification a eu pour effet d'induire un changement au niveau des données entre le Rapport Annuel de Performance 2020 et celui de 2021.

C'est donc les résultats liés aux nouveaux indicateurs et les nouvelles cibles que nous allons passer en revue.

Le tableau n°21 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du Programme Infrastructures routières et ouvrages d'art.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs du programme Infrastructures routières et ouvrages d'art.

Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficace et efficiente du Programme							
Indicateurs	Unité	Réalizations 2018-2020			2021	Réalisation	Structures
		2018	2019	2020	Prévision initiale		
Indicateur 1 : Proportion de projets routiers en dépassement de budget par rapport aux études réalisées	%	-	3,10	3,5	3	N/A	DGIR, AGEROUTE, PACOGA, PABC, PTUA
Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier	%	60	70	N/A	75	N/A	DPE/OSER
Indicateur 3 : Taux d'absorption du budget alloué aux projets routiers	%		67,72	94,60	72	69,62	DGIR, AGEROUTE, PACOGA, PABC, PTUA
Objectif spécifique 2 : Développer et assurer une bonne conservation et un bon niveau de service du patrimoine routier et autoroutier							
Indicateur 4 : Linéaires de routes neuves construites	km	397	340	316,86	365	114,5	AGEROUTE
Indicateur 5 : Taux de route neuves bitumées conformément au plan annuel	%	50%	57%	95	90	31,37	
Indicateur 6 : Linéaire de route renforcées	km	257	192,70	261	414	25	
Indicateur 7 : Taux de route renforcée conformément au plan annuel	%	87%	62%	95	90	6,04	
Indicateur 8 : Nombre d'ouvrages réalisés	Nbre	3	12	6	2	5	
Indicateur 9 : Proportion d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel	%	%	71%	85	73	250	

Source : MEER/DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Neuf (09) indicateurs permettent de mesurer la performance du programme Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art.

Indicateur 1 : Proportion de projets routiers en dépassement de budget par rapport aux études réalisées.

Cet indicateur permet de mesurer la proportion des projets routiers qui dépassent les budgets prévisionnels, mettant ainsi en lumière la qualité des études préalablement réalisées.

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR, de l'AGEROUTE, du PACOGA, du PABC, du PTUA, du C2D, du PRICI et du LBTP ;

Mode de calcul : (Nombre de projets en dépassement de budget / nombre total de projets réalisés) x 100 ;

Valeurs cibles : 3% en 2021 ; 2,95% en 2022 et 2,90% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : La cible prévisionnelle de l'indicateur est de 3% et n'a pu être évaluée. En réalité, les données pour renseigner l'indicateur n'ont pas pu être collectées. En effet, pour obtenir les données, il faut que les rapports de clôture des projets achevés du portefeuille de l'année 2021, soient produits et validés. Ceci permet de comparer les budgets prévisionnels issus des études de faisabilité au budget réellement exécuté au terme du projet afin de renseigner l'indicateur. Or, jusqu'à ce jour les rapports de clôture ne se sont pas achevés.

Pour renseigner cet indicateur, il serait souhaitable qu'à l'avenir les coordonnateurs des projets produisent les rapports de clôture définitifs de projets dans les délais contractuels.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des usagers sur le réseau routier.

Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction des usagers de la route. En effet, il s'agit de recueillir leur niveau de satisfaction sur la qualité du réseau, la qualité des ouvrages, la durée du trajet, la sécurité ...

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR ;

Mode de calcul : (Nombre de personnes satisfaites/ nombre de personnes enquêtées) x 100 ;

Valeurs cibles : 75% en 2021 ; 75% en 2022 et 80% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : La cible prévisionnelle de l'indicateur est de **75%** et n'a pu être évaluée. En réalité, l'enquête de satisfaction pour recueillir les données de cet indicateur n'a pu se faire faute de moyen financier. La solution à cette situation passe par l'affectation de crédits nécessaires à la réalisation de l'enquête de satisfaction en vue de la collecte des données.

Indicateur 3 : Taux d'absorption du budget alloué aux Projets routiers.

Source de données : rapport d'activités de la DGIR issu du Système d'Information Budgétaire (SIB), de l'AGEROUTE, du PACOGA, du PABC, du PTUA, du C2D, du PRICI et du LBTP ;

Mode de calcul : (Budget exécuté / budget total alloué aux projets routiers) x100 ;

Valeurs cibles : 72% en 2021 ; 73,5% en 2022 et 75% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer la capacité des structures du Ministère à exécuter les crédits accordés pour la mise en œuvre des activités de projets routiers. Il montre également la capacité des entreprises sélectionnées à produire des décomptes proportionnellement aux travaux effectués.

La cible fixée pour l'absorption des crédits en 2021 est de **72%** mais la situation d'exécution issue du SIGOBE indique un taux d'absorption du budget alloué au projet routiers de **69,62%**. Ce taux, en deçà du taux prévisionnel est dû d'une part, au niveau de réalisation des travaux et de la non-transmission de certains décomptes avant la clôture budgétaire d'autre part. L'absorption de crédits pourrait s'améliorer avec la sensibilisation des prestataires au respect des délais de réalisation des ouvrages, à la transmission des décomptes pour engagement avant les clôtures budgétaires et la levée de tout obstacle qui peut entraver le déroulement des travaux.

Indicateur 4 : Linéaires de routes neuves construites.

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR, de l'AGEROUTE, du PACOGA, du PTUA, du C2D et du PRICI ;

Mode de calcul : Dénombrement du linéaire de routes neuves construites

Valeurs Cibles : 365km en 2021, 605km en 2022, 225km en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre de kilomètre de nouvelles routes construites sur l'année, il prend en compte aussi bien les autoroutes, les routes interurbaines que les voiries.

Pour l'exercice 2021, sur une prévision de 365km de routes neuves, **114,5Km** de routes neuves ont été construites dont **41 km** de voiries, soit un taux de réalisation de la cible de **31,37%**. Ce résultat est imputable aux retards accusés sur certains chantiers et à la lenteur de la procédure de réattribution des marchés résiliés sur le projet PARFT/ UFM depuis 2020.

Les détails des réalisations ayant permis d'obtenir le linéaire annoncé sont :

- ✓ 35,5 km réalisés sur l'autoroute Yamoussoukro – Tiébissou ;
- ✓ 34 km réalisés sur la route Fadiadougou – Boundiali ;
- ✓ 41,42 km réalisés sur les travaux de voiries dans les villes notamment voiries de Tiébissou et Didiévi, Voiries dans les villes du Nord, voiries dans le cadre du projet Agboville – Céchi.

Pour améliorer le taux à l'avenir, le processus de réattribution des marchés devra être accéléré. Un suivi plus agressif devra permettre de booster les taux de réalisations.

Indicateur 5 : Taux de routes neuves bitumées conformément au plan annuel.

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA ;

Mode de calcul : (Linéaire de routes bitumées/linéaire de routes prévues) x 100 ;

Valeurs cibles : 90% en 2021, 95% en 2022, 95% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cet indicateur vise à mesurer la proportion de route neuve bitumée conformément à la prévision annuelle de **90%**, alors que **114,5 km** de routes neuves ont été construites sur un linéaire attendu de 365km, soit une réalisation de **31,37%**.

Ce taux de **31,37%** est inférieur à la cible de **90%** attendue. Cela se justifie entre autres par la lenteur dans l'obtention des ANO, la lenteur de la procédure de réattribution des marchés résiliés, l'insuffisance des capacités organisationnelles et techniques de certaines entreprises. Cet indicateur peut-être amélioré si les bailleurs et la DGMP accélèrent le processus de délivrance des ANO en vue du démarrage effectif des projets et si les entreprises améliorent leur capacité organisationnelle et technique sur les chantiers. Un suivi plus renforcé du Maître d'Ouvrage Délégué permettra d'améliorer le résultat de cet indicateur.

Indicateur 6 : Linéaires de routes renforcées

Source de données : Rapport d'activités de la DGIR et de l'AGEROUTE ;

Mode de calcul : Dénombrement du linéaire de routes renforcées ;

Cibles : 414 km en 2021, 709 km en 2022, 281 km en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cet indicateur vise à mesurer le nombre de kilomètres de routes renforcés au cours de l'année. Il s'agit de routes déjà existantes qui sont dégradées ou en voie de dégradation.

Pour l'exercice 2021, la prévision était le renforcement d'un minimum de **414km** de route. Sur l'ensemble des projets en cours, un linéaire de **25 km** a pu être réalisé, soit un taux de réalisation de **6,04%**. Il s'agit des travaux de renforcement de la route Yamoussoukro – Bouaflé – Daloa et la route PK109 – Gagnoa, Thomasset-Agboville. Le gap entre la cible 414km et le réalisé de 25km résulte en réalité d'une malencontreuse estimation. En effet, le reste des travaux sur les tronçons était de 25km en 2021 sur les projets au lieu de 414km ; d'où le gap important entre la cible et le réalisé. Pour éviter la répétition de telle situation, il serait souhaitable que les coordonnateurs de projets et les Maîtres d'Ouvrages Délégués améliorent la planification prévisionnelle des travaux.

Indicateur 7 : Taux de routes renforcées conformément au plan annuel

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA ;

Mode de calcul : (Linéaire de routes renforcées/linéaire de routes prévues) x 100 ;

Valeurs Cibles : 90% en 2021, 95% en 2022, 95% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cet indicateur vise à mesurer la proportion de route renforcée conformément à la prévision annuelle. **25 km** de routes ont été renforcées sur un linéaire attendu de 414 km pour l'année 2021, soit une performance de **6,04%**. Cette proportion de **6,04%** est inférieure à la cible de **90%**. Le gap entre la cible et le réalisé s'explique par les mêmes raisons que l'indicateur précédent.

Pour éviter la répétition de telle situation, il serait souhaitable que les coordonnateurs de projets et les Maîtres d'Ouvrages Délégués améliorent la planification prévisionnelle des travaux.

Indicateur 8 : Nombre d'ouvrages d'arts réalisés

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA –PTUA ;

Mode de calcul : Dénombrement des ouvrages construits ;

Valeurs cibles : 02 en 2021, 13 en 2022, 13 en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cet indicateur permet de dénombrer la totalité des nouveaux ouvrages construits. Le projet annuel de performance 2021 a prévu la construction ou l'achèvement de **02** ouvrages d'art au titre de l'exercice budgétaire 2021. Sur une prévision de **02** ouvrages d'art à réaliser, **5** ont été effectivement réalisés, achevés et livrés. La cible a été atteinte à un taux de **250%**. Il convient de rappeler que sur les **11** ponts métalliques prévus sur la période 2020-2021, **06** ont été achevés et livrés en 2020, **05** en 2021.

Indicateur 9 : Proportion d'ouvrages réalisés conformément au plan annuel

Source de données : Rapport d'activités AGEROUTE-PIDUCAS-PACOGA-PTUA ;

Mode de calcul : (Nombre d'ouvrages construits /nombre total d'ouvrages prévus) x 100 ;

Valeurs cibles : 73% en 2021, 74% en 2022, 75% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : cet indicateur vise à évaluer le taux de réalisation relative à la construction des ouvrages d'art par rapport aux prévisions annuelles.

Au titre de la gestion 2021, Cinq (5) projets de construction d'ouvrage d'Art ont été réalisés sur une prévision de 02 Ouvrages, soit un taux de réalisation de **250%**. La cible a été atteinte.

Au terme de la gestion, nous pouvons constater que sur 09 indicateurs, 02 indicateurs ont atteint leur cible. On peut les classer selon leur niveau d'atteinte de la façon suivante :

- ✓ 02 indicateurs atteints à plus de **100%**, soit un taux de **22,22%** ;
- ✓ 01 Indicateur atteint à plus de **50%**, représentant un taux de **11,11%** ;
- ✓ 06 Indicateurs atteints à moins de **50%**, soit un taux de **55,56%**

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au terme de la deuxième année de mise en œuvre du budget programme, les acteurs du programme ont tiré de leur expérience, de nombreux points positifs. On peut citer entre autres quelques points positifs :

- renforcement du travail collectif avec tous les acteurs du Programme ;
- élaboration participative des principaux documents DPPD-PAP, RAP ;
- meilleure maîtrise du Budget-Programmes ;
- auto évaluation par rapport aux indicateurs de performance du Programme ;
- renforcement du contrôle de la qualité des ouvrages ;
- etc...

Toutefois, des difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion, elles portent surtout sur :

- insuffisance de crédits alloués à certains projets ;
- difficultés pour la libération des emprises occupées par les populations ;
- déplacement des réseaux (Electricité, eau, téléphone, etc...) qui entraînent des surcoûts sur les projets et rallongent les délais d'exécution ;
- retard constaté dans l'exécution des projets ;
- long processus d'attribution des marchés de routes et d'ouvrages d'Art ;
- long délai d'obtention des ANO auprès des bailleurs ;
- la non production par les acteurs des rapports mensuels et trimestriels ;
- faible allocation de ressources pour le fonctionnement du programme ;
- Etc.

Au regard des difficultés énumérées, les propositions de solutions ci-après ont été formulées.

IV.2. Recommandations

Quelques recommandations pour améliorer les performances du Programme 2 :

- allouer les crédits nécessaires à la programmation opérationnelle des projets ;
- assurer une surveillance permanente des emprises afin d'éviter leur occupation par les populations ;
- veiller à l'installation des réseaux en fonction des schémas directeurs de développement des villes et des infrastructures routières (Electricité, eau, téléphone, etc...) afin d'éviter leur déplacement ;
- renforcement des capacités des équipes projets et une meilleure sélection des entreprises ;
- améliorer l'efficacité du processus d'attribution des marchés de routes et d'ouvrages d'Art ;
- sensibiliser les bailleurs à la réduction des délais de délivrance des ANO ;
- sensibiliser et former les différents acteurs à la production des rapports mensuels et trimestriels ;
- allouer les ressources nécessaires pour le pilotage du Programme (séminaires, ateliers, etc) ;
- multiplier les réunions et les séances de travail avec les acteurs ;
- établir un tableau de bord de suivi des indicateurs.

CONCLUSION DU PROGRAMME 2

Consacré à la réalisation des infrastructures routières du pays, comme l'indique son intitulé « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », le Programme 2 a réalisé de nombreuses activités au cours de la gestion 2021. Avec une dotation de **468 374 721 394 FCFA**, exécutée à un taux de **70,31%**, il a permis le financement de nombreux ouvrages qui ont contribué à l'amélioration de la qualité du réseau routier ivoirien.

L'atteinte de ce résultat, résulte de la détermination des acteurs qui ont mis en œuvre divers projets dont 27 du portefeuille ont fortement contribué à ce résultat. Les indicateurs de mesures témoignent des performances relatives réalisées. On peut noter un taux moyen d'atteinte des indicateurs de **80,80%**. Cependant, diverses difficultés dont les retards accusés sur certains projets, les insuffisances de crédits budgétaires, les résiliations de marchés, l'occupation anarchique des emprises des projets ont constitué un frein à l'atteinte des résultats prévus. Toutefois, la mise en œuvre effective des solutions préconisées constituera un gage de succès à la réalisation des objectifs prévus dans les années à venir.

CONCLUSION GENERALE

Au total, la mise en œuvre des Programmes 1 et 2, « Administration Générale » et « Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art », a contribué à l'amélioration des résultats stratégiques du Ministère. Ils ont bénéficié d'un budget global d'un montant de **483 561 682 378 FCFA** hors Compte Spéciaux du Trésor, au titre de la gestion 2021, exécuté à un taux de **71,22%** dont **99,47%** pour le Programme 1 et **70,31%** pour le Programme 2. Dix-huit (18) indicateurs et dix-huit (18) cibles ont permis de mesurer la performance desdits programmes et par ricochet celle du Ministère. Celle-ci est traduite par un taux moyen de réalisation des cibles de **79,72%** dont un taux moyen de **78,60%** au titre du Programme 1 et **80,84%** au titre du Programme 2. Cette performance est le reflet des résultats majeurs enregistrés au cours de la gestion grâce au dynamisme des responsables de Programme et de l'ensemble des acteurs.

Cependant, il convient de relever que les résultats ont été obtenus en dépit d'un environnement marqué par la pandémie à coronas virus, des contraintes budgétaires et des retards de réalisations accusés par certains chantiers. Face à ces difficultés des mesures correctives ont été formulées en vue d'améliorer la performance globale du Ministère. Il s'agit entre autres du renforcement de la capacité des acteurs, de la nécessité de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux programmes, au renforcement du suivi et contrôle des chantiers et à la poursuite de la réglementation du secteur etc. La mise en œuvre de telles dispositions, contribueront à n'en point douter, à l'amélioration de la performance des programmes pour les années à venir.

SECTION 331 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

SECTION 331 : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Pour mener ses missions, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation disposait initialement de 5 Programmes, 12 Actions et de 1590 Activités.

Suite au changement intervenu à la suite de la formation du gouvernement du 26 Avril, les activités du Ministère ont été organisées autour de 4 Programmes :

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
1- ADMINISTRATION GENERALE	4	171
2- ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	4	799
3- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL	2	678
4- ALPHABETISATION ET EDUCATION NON FORMELLE	1	2
TOTAL	11	1650

En déduisant les 7 Activités et la seule Action du Programme 5 Enseignement Secondaire Technique rattaché maintenant au METFP et en rajoutant les 67 nouvelles activités créées en cours de gestion 2021, les 4 programmes du MENA ont comporté en définitif 11 Actions et 1650 Activités.

I.2. Politique ministérielle

Principales orientations stratégiques du Ministère

Pour l'éducation de base, le Plan Sectoriel Education/Formation (2016-2025) opère des choix stratégiques en cohérence avec les perspectives de ressources financières, les capacités du système éducatif et les impératifs d'amélioration de la qualité. Parmi ces choix, les principaux sont les suivants :

- une politique de la qualité orientée vers une gestion administrative et pédagogique centrée sur des normes ;
- une politique rénovée de recrutement et de gestion des carrières enseignantes, utilisant toutes les possibilités des grilles statutaires d'emplois et privilégiant à la fois les recrutements initiaux dans les échelons les plus modestes et des progressions plus ouvertes ;
- l'adoption de nouveaux modes de fonctionnement des établissements autorisant la double vacation ;
- une politique d'optimisation de l'emploi des ressources en enseignants (formation des enseignants bivalents) ;
- des parcours scolaires facilités et régulés dans tout le cycle de base ;
- des mécanismes pour faciliter les transitions sans rupture entre les cycles scolaires ;
- des passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement technique.

Résultats stratégiques

- La gouvernance du secteur est améliorée ;
- L'accès et la qualité de l'éducation préscolaire et primaire sont améliorés ;
- L'accès et la qualité de l'enseignement secondaire sont améliorés ;
- Le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.

Objectifs globaux du Ministère

- Renforcer le pilotage pour une gestion rationnelle et optimale des ressources du MENA ;
- Favoriser l'accès à une éducation préscolaire et primaire de qualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- Favoriser l'accès à un enseignement secondaire de qualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- Réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 6 objectifs spécifiques vérifiés par 20 indicateurs et 20 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs Globaux (OG)	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	6	20	20

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Programmes	Objectifs	Nombre de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisations des indicateurs
Programme 1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer le cadre institutionnel	2	2	75%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines	2	1	
Programme 2 : Enseignement Préscolaire et Primaire	OS 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire	5	2	50%
	OS 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire	3	2	
Programme 3 : Enseignement Secondaire Général	OS 1 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité	6	0	0%
Programme 4 : Alphabétisation et Education non Formelle	OS 1 : Redynamiser et rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle	2	0	0%

Pour l'exercice 2021, le bilan des données globales du cadre de performance du MENA se présente par programme comme suit :

- Programme 1, Administration Générale, 03 cibles ont été atteintes sur les 04 attendues soit un taux de réalisation de 75% sur l'ensemble des 4 indicateurs du programme ;
- Programme 2, Enseignement préscolaire et Primaire : 04 cibles ont pu être atteintes sur les 08 attendues soit un taux de 50% sur l'ensemble des 8 indicateurs du programme ;
- Programme 3, Enseignement secondaire Général : aucune cible n'a été atteinte donnant ainsi un taux de réalisation de 0% sur l'ensemble des 6 indicateurs du programme ;
- Programme 4, Alphabétisation et Education Non Formelle : aucune cible n'a été atteinte donnant un taux de réalisation de 0% sur l'ensemble des 2 indicateurs du programme ;

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 115 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Renforcer le pilotage pour une gestion rationnelle et optimale des ressources du MENA	RS 1.1 : La gouvernance du ministère est améliorée	IP 1.1.1 : Taux de réalisation des activités du ministère	%	99%	99%	99,50%	99,57%	L'objectif est atteint avec une performance de +0,07 point
OG 2 : Favoriser l'accès à une éducation préscolaire et primaire de qualité sur toute l'étendue du territoire national	RS 2.1 : L'accès et la qualité de l'éducation préscolaire et primaire sont améliorés	IP 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire		41,6	42	41,2	42	L'objectif n'est pas atteint avec une contre-performance de -0,8 points
		IP 2.1.2 : Taux brut de préscolarisation	%	9,40%	10,5%	17,84%	10%	L'objectif n'est pas atteint avec un gap de 7,84 points
		IP 2.1.3 : Taux brut de scolarisation au primaire	%	100,5%	100,3%	100,2%	98,0%	L'objectif n'est pas atteint avec un gap de 2,2 points
		IP 2.1.4 : Indice de parité entre les sexes au primaire		0,99	1,00	0,995	1,01 (TBS)	L'objectif est dépassé avec une performance de +0,02 points
OG 3 : Favoriser l'accès à un enseignement secondaire général de qualité sur toute l'étendue du territoire national	RS 3.1 : L'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général sont améliorés	IP 3.1.1 : Taux de succès au BEPC	%	57,31%	53,17%	62,18%	41,27%	L'objectif n'est pas atteint avec un gap de 20,91 points
		IP 3.1.2 : Taux de succès au BAC	%	41,23%	40,08%	42,98%	29,24%	L'objectif n'est pas atteint avec un gap de 13,74 points
OG 4 : Réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire	RS 4.1 : Le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit	IP 4.1.1 : Nombre d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles	nombre	4 275	2 072	4 614(*)	1 911	L'objectif n'est pas atteint avec un gap de 2 703 points

NB : (*) Nous tenons à signaler que les données inscrites aussi bien dans la situation de référence que dans les cibles 2021 à 2023 ne correspondent pas à l'indicateur 4.1.1 "Nombre d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles". Ces valeurs étaient plutôt pour l'indicateur "Nombre d'apprenant formé dans les centres d'alphabétisation" qui a été sorti de la liste parce que jugé pas trop pertinent.

La cible de 59 700 inscrit dans le DPPD-PAP 2021-2023 est donc une erreur qui s'est glissée dans l'élaboration du document.

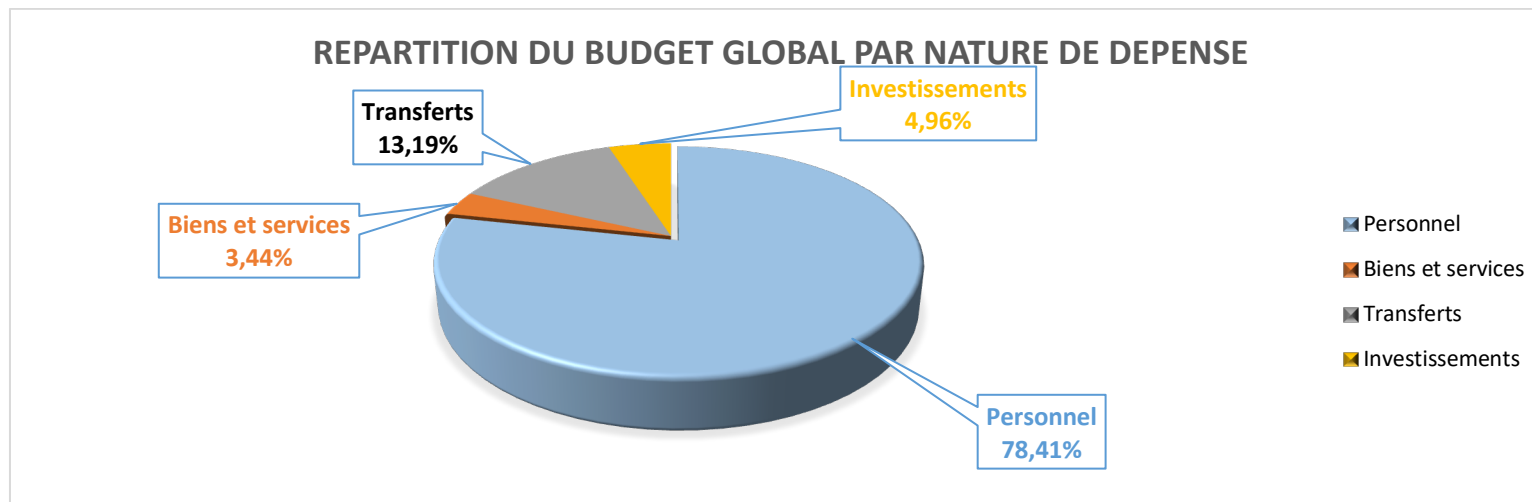
Ce problème avait déjà été signalé lors de la présentation du RAP 2020

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour l'exercice 2021, le budget global destiné à la réalisation de l'ensemble des activités du Ministère, tel qu'inscrit dans la Loi de finances initiales, était de **1 011 900 662 454 FCFA** y compris celles du Programme 5 Enseignement Secondaire Technique.

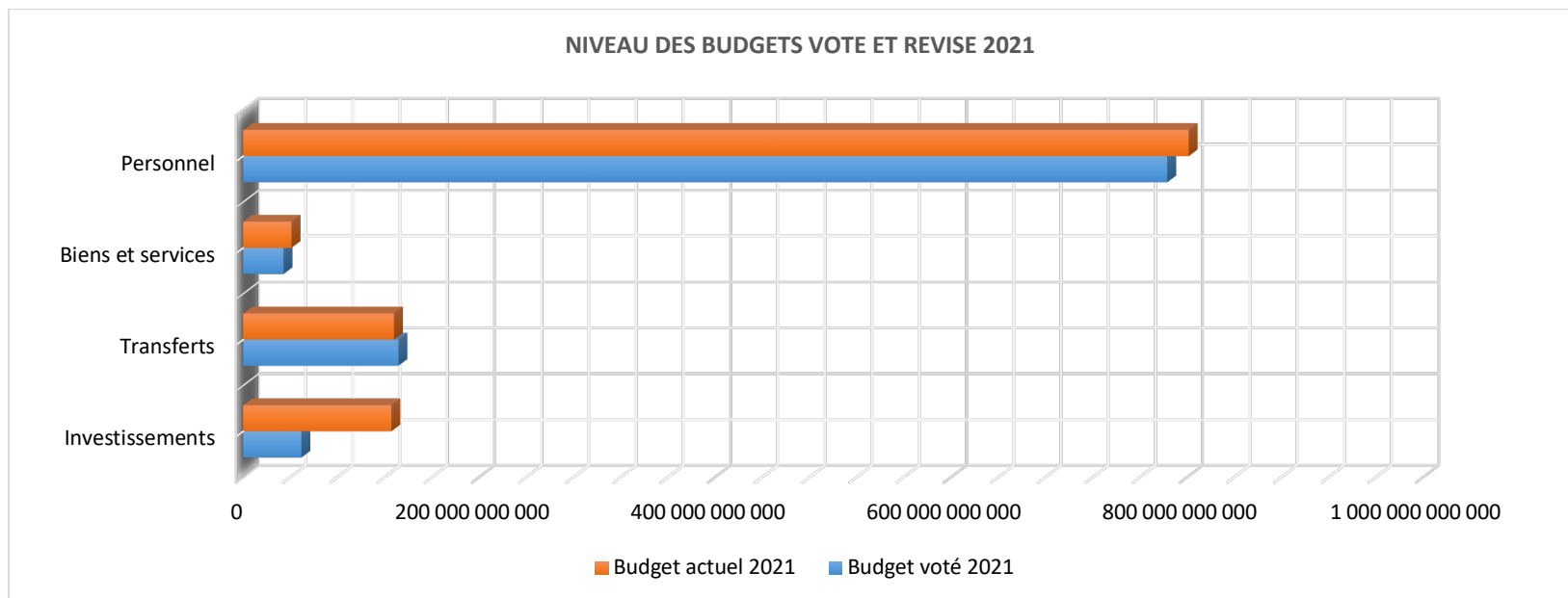
A la faveur du rattachement de ce programme au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), suite à la formation du Gouvernement du 26 Avril 2021, le budget global initial du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation est passé à **998 892 719 333 FCFA** répartie par nature de dépenses comme suit :

- Personnels : **783 234 631 905** soit **78,41%**
- Biens et services : **34 353 959 815** soit **3,44%**
- Transferts : **131 740 307 276** soit **13,19%**
- Investissements : **49 563 820 337** soit **4,96%**



Le financement de nouvelles activités intervenues en cours de l'exercice 2021, a fait évoluer le budget initial du MENA d'un montant de **998 892 719 333 FCFA** à un budget prévisionnel d'une valeur de **1 096 404 505 831 FCFA** soit une augmentation de **9,76%**.

	BUDGET INITIAL	BUDGET REVISE	ECART
Personnels	783 234 631 905	801 520 829 666	18 286 197 761
Biens et services	34 353 959 815	41 139 613 521	6 785 653 706
Transferts	131 740 307 276	127 951 909 790	-3 788 397 486
Investissements	49 563 820 337	125 792 152 854	76 228 332 517
TOTAL	998 892 719 333	1 096 404 505 831	97 511 786 498



Les intégrations et modifications budgétaires dont le MENA a bénéficié s'élèvent à **97 511 786 498 FCFA**.

La liste non exhaustive des actes modificatifs est présentée dans le tableau suivant :

N°	NATURES DE DEPENSES	REFERENCES DES ACTES	ACTIVITES	MONTANTS
1	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0016/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 22 Février 2021	78098001111 Construction de 84 collèges de proximité/MCC	705 605 021
2	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0384/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 12 Juillet 2021	90098000001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI	64 713 842 301
3	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0470/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 02 Août 2021	90091200001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA	1 116 863 821
4	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0464/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 02 Août 2021	71092200030 Projet de Construction et d'équipement du Lycée d'Excellence de Grand Bassam	86 000 000
	BIENS ET SERVICES		Lycée d'excellence de Grand-Bassam	93 279 569
5	TRANSFERTS	Arrêté N°0676/MBPE/DLGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 16 Novembre 2021	Diverses activités du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire	3 773 940 000
6	INVESTISSEMENTS	Accord de financement du projet de construction et d'équipement de 3 lycées d'excellence de jeunes filles par le fond Koweïtien	78092200146 Projet de Construction et d'Equipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles	3 364 129 127
7	INVESTISSEMENTS	Arrêté N°0077/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT-OYM du 29 Mars 2021	17092100030 Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè	709 277 212
8	INVESTISSEMENTS	Lettre d'avance de trésorerie	78098001173 Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation	6 660 161 753

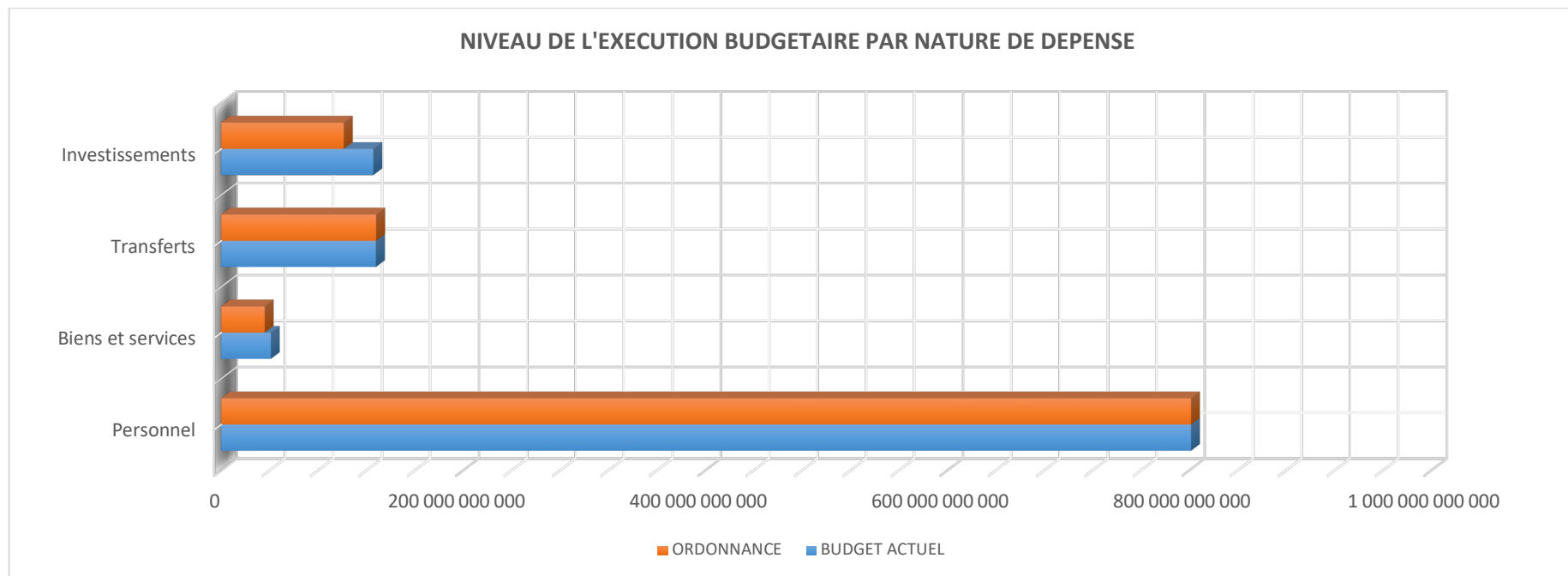
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	924 069 025 673	1 096 404 505 831	1 067 090 988 650	29 313 517 181	97,33%
1.1 Ressources intérieures	910 826 338 853	999 662 027 045	987 795 139 864	11 866 887 181	98,81%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	910 826 338 853	999 662 027 045	987 795 139 864	11 866 887 181	98,81%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	13 242 686 820	96 742 478 786	79 295 848 786	17 446 630 000	81,97%
1.2.1 Emprunts projets	3 226 202 410	72 343 653 428	70 897 023 428	1 446 630 000	98,00%
1.2.2 Dons Projets	10 016 484 410	24 398 825 358	8 398 825 358	16 000 000 000	34,42%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	924 069 025 673	1 096 404 505 831	1 067 090 988 650	29 313 517 181	97,33%
2.1 Personnel	765 963 312 055	801 520 829 666	801 520 829 666	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	765 963 312 055	801 286 255 866	801 286 255 866	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde		234 573 800	234 573 800	0	100%
2.2 Biens et Services	22 627 230 422	41 139 613 521	36 000 716 612	5 138 896 909	87,51%
2.3 Transferts	79 018 711 333	127 951 909 790	128 175 459 790	-223 550 000	100,17%
2.3.1 Transferts courants	79 018 711 333	127 951 909 790	128 175 459 790	-223 550 000	100,17%
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	56 459 771 863	125 792 152 854	101 393 982 582	24 398 170 272	80,60%
2.4.1 Trésor	43 217 085 043	29 049 674 068	22 098 133 796	6 951 540 272	76,07%
2.4.2 Financement extérieur	13 242 686 820	96 742 478 786	79 295 848 786	17 446 630 000	81,97%
Dons	10 016 484 410	24 398 825 358	8 398 825 358	16 000 000 000	34,42%
Emprunts	3 226 202 410	72 343 653 428	70 897 023 428	1 446 630 000	98,00%
TOTAL	924 069 025 673	1 096 404 505 831	1 067 090 988 650	29 313 517 181	97,33%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

D'un budget prévisionnel **1 096 404 505 831 FCFA**, les réalisations du ministère s'élèvent à hauteur de **1 067 090 988 650 FCFA**.

La répartition par nature de dépenses du budget réalisé comparativement au budget prévisionnel est présentée dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET PROGRAMME	ORDONNANCEMENT	DISPONIBLE
Personnels	801 520 829 666	801 520 829 666	0
Biens et services	41 139 613 521	36 000 716 612	5 138 896 909
Transferts	127 951 909 790	128 175 459 790	-223 550 000*
Investissements	125 792 152 854	101 393 982 582	24 398 170 272
TOTAL	1 096 404 505 831	1 067 090 988 650	29 313 517 181



Le taux d'exécution global de l'exercice budgétaire 2021 est de **97,33%**.

La situation d'exécution par nature de dépense se présente comme suit :

- Personnel : **100%**
- Biens et services : **87,51%**
- Transferts : **100%**
- Investissements : **80,60%**

Si les activités de personnel et transferts ont été exécutés à 100%, ce n'est pas le cas des biens et services et des investissements.

- ❖ Au niveau des biens et services, le taux d'exécution est de **87,51%** ce qui correspond à un montant de **5 138 896 909 FCFA** non exécuté. Ces crédits découlent de la prise en charge non effectuée :
 - de l'avance de trésorerie de **4 700 000 000 FCFA** ayant servi à appuyer les COGES au titre du premier trimestre de la rentrée scolaire 2021-2022. Cependant, il est bon de signaler que cette activité inscrite en biens et services est une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'extraction des données du SIGOBE. Elle devrait plutôt être prise en compte dans les activités de Transferts.
 - de l'avance de trésorerie de **300 000 000 FCFA** octroyée pour l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) ;
 - des crédits de **138 896 909 FCFA** ayant servi à la réalisation de diverses activités du MENA.
- ❖ Au niveau des investissements, le taux d'exécution est de **80,60%** qui équivaut à un crédit non exécuté de **24 398 170 272 FCFA** s'explique par :
 - les dons PAM et UNICEF égalent respectivement à **12 000 000 000 FCFA** et **4 000 000 000 FCFA** soit **16.000.000.000 FCFA** qui sont retracés pour mémoire dans le budget mais non exécutable dans le SIGOBE. Cette situation qui joue fortement sur le taux d'exécution, a été plusieurs fois signalée à la DGBF afin qu'une solution soit trouvée ;

- l'intégration en cours de gestion de deux projets (Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation d'un montant de **6 660 161 753 FCFA** et le projet Construction et équipement d'infrastructures scolaires/Communes et Sous-préfectures d'un montant de **85 344 203 FCFA** qui n'ont pu être réalisés dans le SIGOBE ;
- le montant de **1 446 630 000 FCFA** non engagé sur les projets cofinancés du fait de la régulation budgétaire ;
- des crédits de **206 034 316 FCFA** dont les prises en charge n'ont pu être effectuées.

NB : Au niveau des transferts, lors de la transmission des données pour la rédaction du RAP, il s'est glissé une erreur matérielle faisant ressortir -223 550 000 de disponible. A ce jour, cette erreur matérielle a été corrigée ramenant cette valeur à 0.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et Secrétariats d'Etat, Monsieur Mamadou BINATE, Directeur de Cabinet est le Responsable du Programme Administration Générale. Il a été nommé le 09 juin 2021 en remplacement de Monsieur KABRAN Assoumou qui assurait cette fonction depuis Avril 2011.

Les principales missions dévolues au programme 1 « Administration Générale » au regard du Décret N° 2021-456 du 21 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sont les suivantes :

- assurer le suivi, l'évaluation et le contrôle de toutes les structures du Ministère ;
- assurer la mise en œuvre de la politique générale de gestion des ressources humaines telle que définie par le Ministre en charge de la fonction publique;
- assurer l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets programmes du Ministère ;
- gérer et entretenir le patrimoine immobilier, mobilier et toutes les acquisitions ;
- assurer l'opérationnalisation de la politique nationale de gratuité de l'école ;
- assister juridiquement les structures du ministère ;
- élaborer une carte scolaire unique et consensuelle pour tous les ordres et les degrés d'enseignement ;
- contrôler l'implantation des infrastructures scolaires conformément aux objectifs de la politique éducative ;
- assurer la coordination des activités des différentes structures du département en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation ;
- assurer la programmation, le contrôle et le suivi des projets d'investissements sectoriels ;
- élaborer les bilans semestriels et annuel d'exécution des volets sectoriels du Plan National de Développement et du Programme d'Investissement Public.

Pour la rentrée scolaire 2020-2021 et au regard du contexte sanitaire mondial, des efforts colossaux ont été consentis avec l'appui des partenaires au développement pour agir ensemble et faire face à l'urgence. En effet, le droit à l'éducation de qualité doit être garanti pour tous, quelle que soit la situation de crise à laquelle notre nation se trouverait confrontée. Aussi, était-il impérieux pour nous de mettre un accent particulier sur la lutte contre la fraude, la mise en œuvre des Contrats d'Objectifs et de Performances (COP) et l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

Cette partie s'articule essentiellement autour des points suivants :

- ☞ la stratégie du programme administration générale,
- ☞ le bilan des réalisations à l'issu de l'exercice 2021,
- ☞ l'analyse de la performance du programme 1

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de renforcer la coordination, la supervision et le suivi-évaluation des structures centrales et déconcentrées.

Le Programme Administration Générale permet d'assurer le pilotage du MENA avec les membres de la communauté éducative. Il porte sur la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques du secteur. C'est un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs du système éducatif à l'adoption de la culture du résultat et de permettre l'optimisation de la gestion des ressources allouées au ministère.

Ce programme se décline en deux (2) Objectifs spécifiques qui s'articulent autour de quatre (4) actions :

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer le cadre institutionnel et le cadre programmatique
- Objectif spécifique 1.2 : Assurer la visibilité du secteur, la gestion efficiente et efficace de ressources humaines, financières et matérielles.

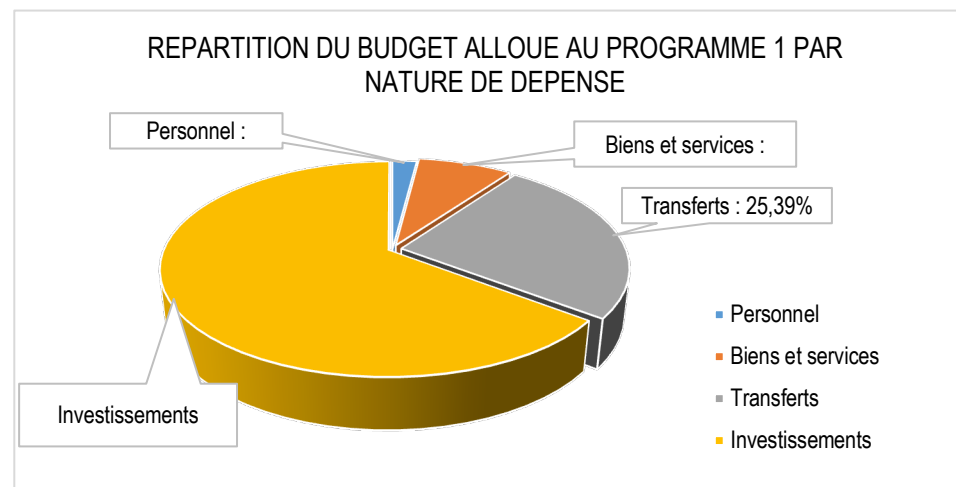
Résultat stratégique : la gouvernance du ministère est améliorée.

I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2021, le programme administration générale a bénéficié d'un budget de **100 581 727 617 FCFA** soit **9,17%** du budget total du Ministère.

La répartition du budget du programme par nature de dépense se présente comme suit :

- Personnels : **2 032 147 425 FCFA** soit **2,02%**
- Biens et services : **7 980 652 307 FCFA** soit **7,93%**
- Transferts : **25 536 261 030 FCFA** soit **25,39%**
- Investissements : **65 032 666 855 FCFA** soit **64,66%**

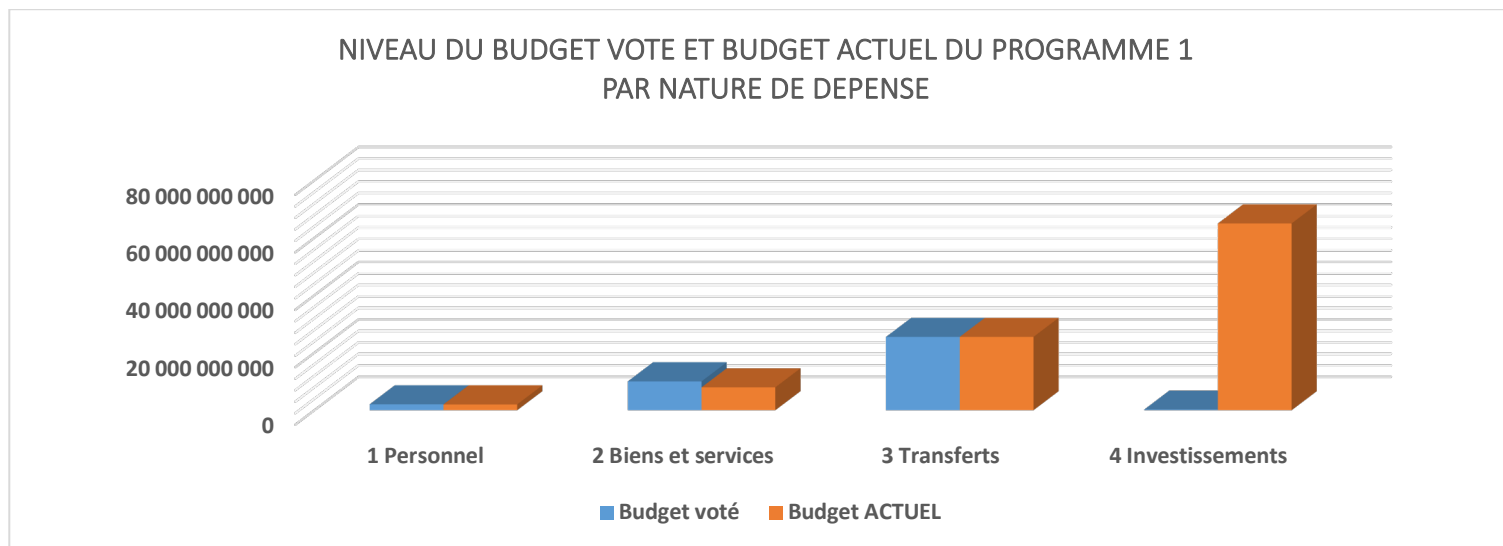


II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Les crédits alloués initialement puis révisés au Programme Administration Générale se présentent par nature de dépenses comme suit :

	BUDGET VOTE 2021	BUDGET ACTUEL 2021	ECART
Personnels	2 072 555 000	2 032 147 425	-40 407 575
Biens et services	10 061 038 114	7 980 652 307	-2 079 280 669
Transferts	25 528 339 276	25 536 261 030	7 921 754
Investissements	225 000 000	65 032 666 855	64 807 666 855
TOTAL	37 886 932 390	100 581 727 617	62 695 900 365



Sur un budget initial de **37 886 932 390 FCFA**, des modifications budgétaires intervenues en cours de gestion ont permis au programme 1 de réaliser ses activités avec un budget prévisionnel de **100 581 727 617 FCFA**. Cette évolution significative est évaluée à **62 695 900 365 FCFA**, soit **165,48%** du budget initial.

Les écarts significatifs se situent au niveau de deux natures de dépense :

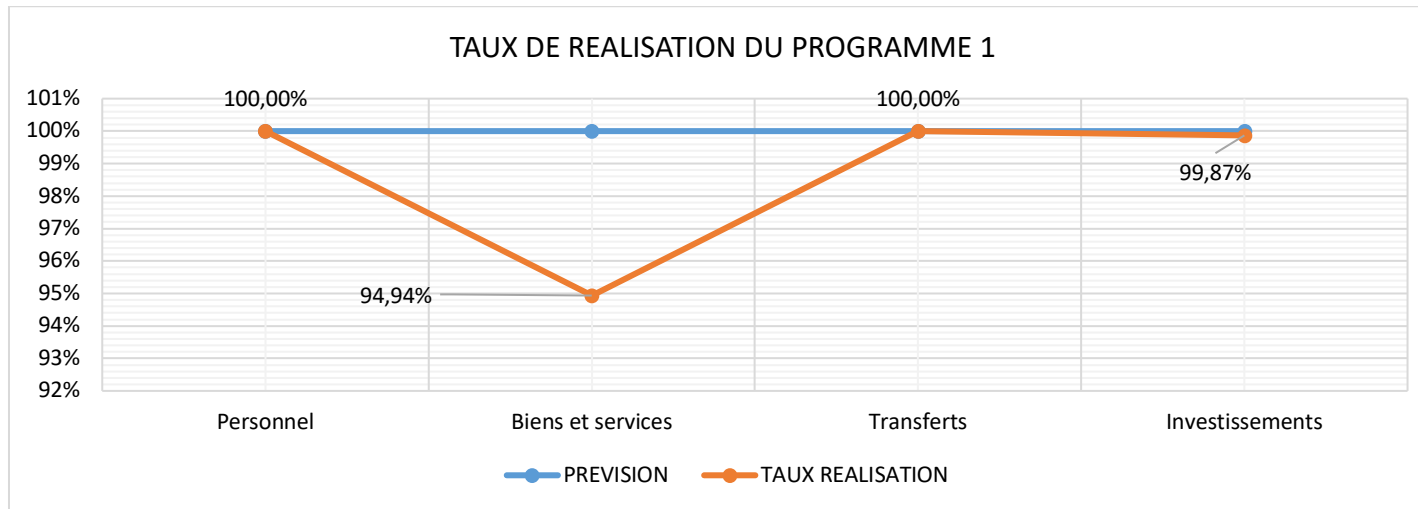
- Biens et services :
 - ➡ déduction de **2 333 545 408 FCFA** sur l'activité destinée à la prise en charge des frais d'abonnement et de factures d'eau, d'électricité et de téléphone due probablement au rattachement des services du programme enseignement secondaire technique au METFP ;
 - ➡ crédits de **300 000 000 FCFA** accordés au programme par lettre d'avance de trésorerie n°0385/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI du 19 juillet 2021 pour l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et d'Alphabétisation (EGENA).
- Investissement :
 - ➡ crédits de **64 713 842 301 FCFA** intégrés par arrêté N°0384/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT du 12 Juillet 2021 pour le paiement des décomptes de marché relatifs à la construction et à l'équipement d'infrastructures Scolaires réalisés par l'entreprise SIMDCI ;
 - ➡ intégration de **85 344 203 FCFA** sur l'activité 78098001174 pour réaliser des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires au niveau des Communes et Sous-préfectures.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le budget prévisionnel alloué à l'ensemble des activités du programme 1 est **100 581 727 617 FCFA**. Sur ce budget, **100 092 275 120 FCFA** ont été réalisés.

La situation d'exécution budgétaire pour l'exercice 2021 est donc de **99,51%**.

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	ECART (ACTUEL – REALISE)	TAUX DE REALISATION
Personnels	2 032 147 425	2 032 147 425	0	100%
Biens et services	7 980 652 307	7 576 544 013	404 108 294	94,94%
Transferts	25 536 261 030	25 536 261 030	0	100%
Investissements	65 032 666 855	64 947 322 652	85 344 203	99,87%
TOTAL	100 581 727 617	100 092 275 120	489 452 497	99,51%



Le taux de réalisation des activités au niveau du personnel et des transferts a atteint 100%. Au niveau des achats de biens et services et des projets investissements, le taux de réalisation est respectivement de 94.94% et de 99,87%.

Cette situation s'explique par nature de dépense comme suit :

- **Au niveau des biens et services :**
 - ✓ la régularisation de l'avance de trésorerie de 300 000 000 FCFA ayant permis l'organisation des EGENA n'a pas été effectuée du fait de sa non intégration dans le SIGOBE avant la clôture budgétaire ;
 - ✓ la prise en charge de certaines dépenses effectuées sur des activités telles que les honoraires des agents sous contrats BNETD et les missions hors Côte d'Ivoire du MEN n'a pas été effectuée dans le SIGOBE.
- **Au niveau de l'investissement :**
 - ✓ la régularisation de l'avance de trésorerie de 85 344 203 FCFA ayant permis d'effectuer des travaux de construction et d'équipement d'infrastructures scolaires n'a pas encore été effectuée.

Tableau 117 : Exécution financière par action du programme 1

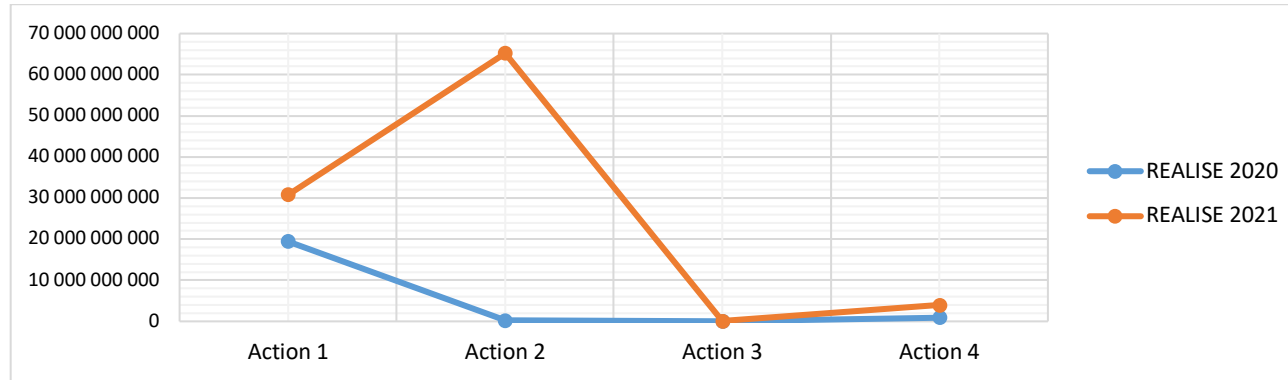
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : 2106001 Coordination et animation du ministère			6 769 430 315	5 115 102 721	12 630 690 502	25 536 261 030	17 070 516	155 532 604	19 417 191 333	30 806 896 355
Action 2 : 2106002 Planification, programmation et suivi-évaluation	86 294 581	155 312 425	96 784 335	247 126 266			10 896 524	64 791 790 048	193 975 440	65 194 228 739
Action 3 : 2106003 Information et communication			21 481 939	99 380 943					21 481 939	99 380 943
Action 4 : 2106004 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	1 876 835 000	567 015 074	2 114 934 083			384 038 003		951 053 077	3 991 769 083
TOTAL	86 294 581	2 032 147 425	7 454 711 663	7 576 544 013	12 630 690 502	25 536 261 030	412 005 043	64 947 322 652	20 583 701 789	100 092 275 120

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les activités réalisées au cours de la gestion 2020 se sont poursuivies dans l'exercice 2021 avec des variations enregistrées entre les niveaux des réalisations dans chacune des quatre actions qui composent le programme Administration Générale.

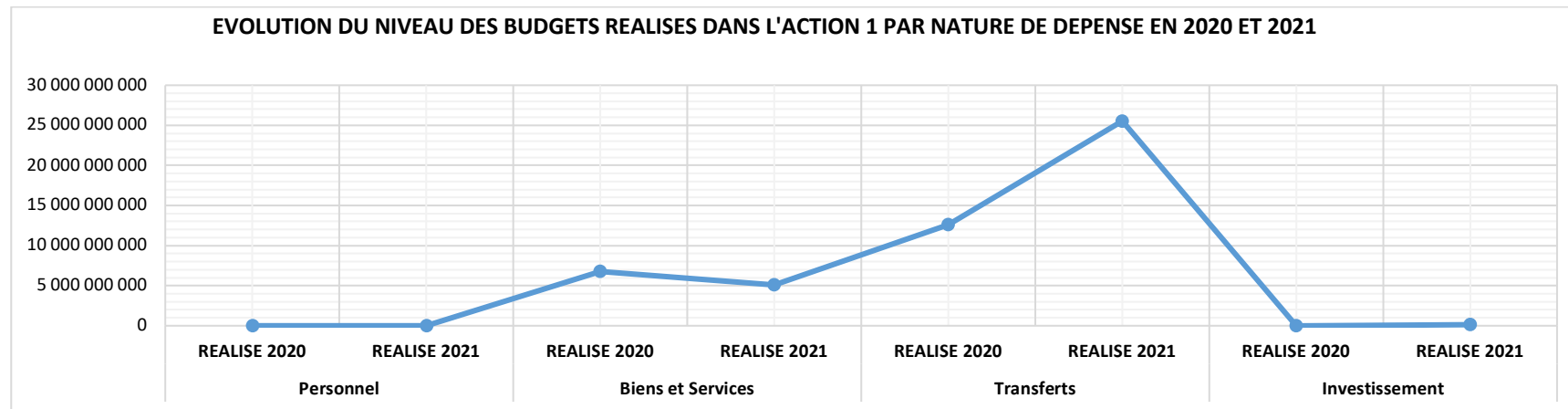
	REALISE 2020	REALISE 2021	ECART
Action 1: Coordination et animation du ministère	19 417 191 333	30 806 896 355	11 389 705 022
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	193 975 440	65 194 228 739	65 000 253 299
Action 3 : Information et communication	21 481 939	99 380 943	77 899 004
Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	951 053 077	3 991 769 083	3 040 716 006
TOTAL	20 583 701 789	100 092 275 120	79 508 573 331

Cette variation est illustrée dans le graphique suivant :



Explication détaillée :

➤ **Action 1: Coordination et animation du ministère**



↻ **Biens et Services :**

La baisse constatée provient essentiellement de la prise en charge des frais d'abonnement, de factures d'eau, d'électricité et de téléphone à hauteur de **6 769 430 315 FCFA** en **2020** contre **5 115 102 721 FCFA** en **2021**.

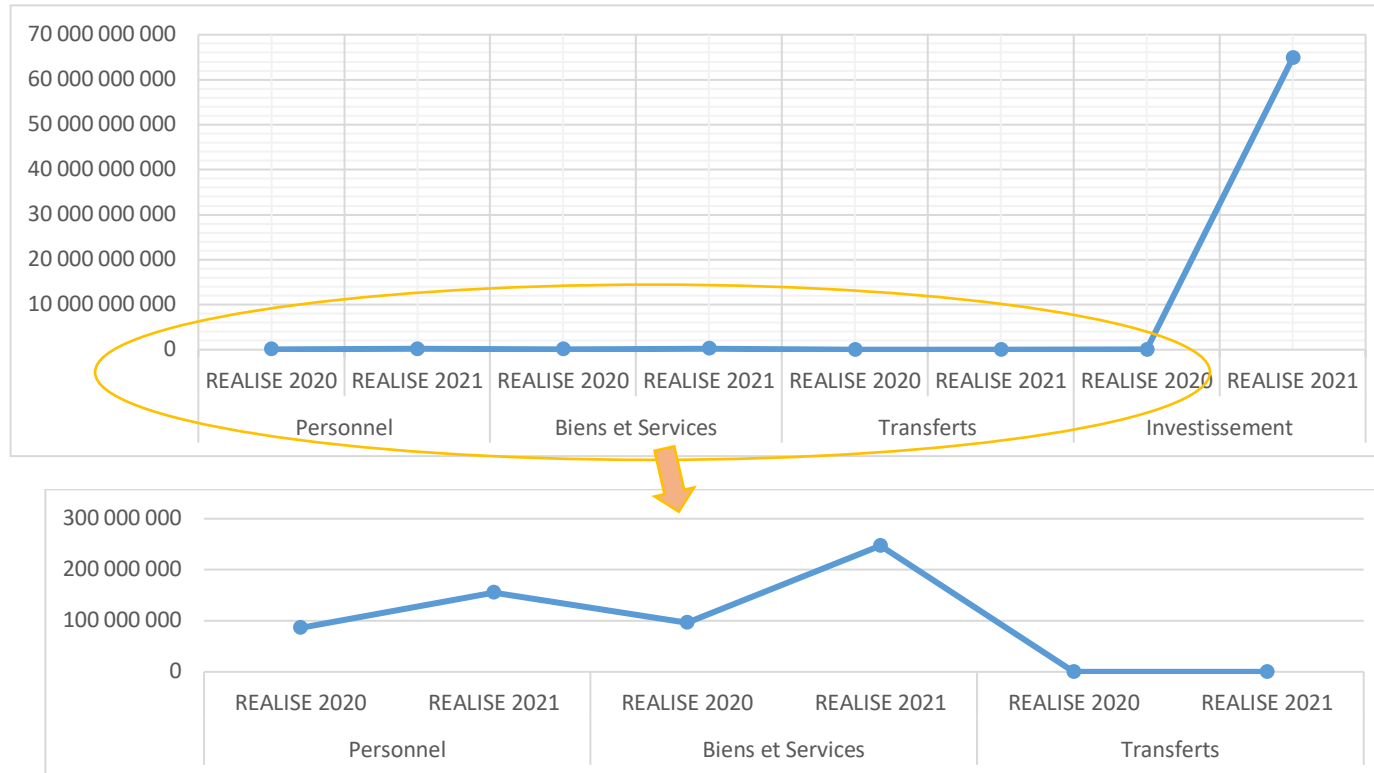
↻ **Transferts**

La hausse des transferts est due :

- à la prise en charge à 100% dans le SIGOBE, à la date du 31 janvier 2022, des transferts à la Direction des Examens et Concours, alors qu'avec le SIB, la prise en charge était à 33%, à la date du 15 janvier 2021, soit une variation de **17 148 002 122 FCFA**. Ces crédits ont servi à l'organisation des examens et concours et au paiement des indemnités des enseignants contractuels ;

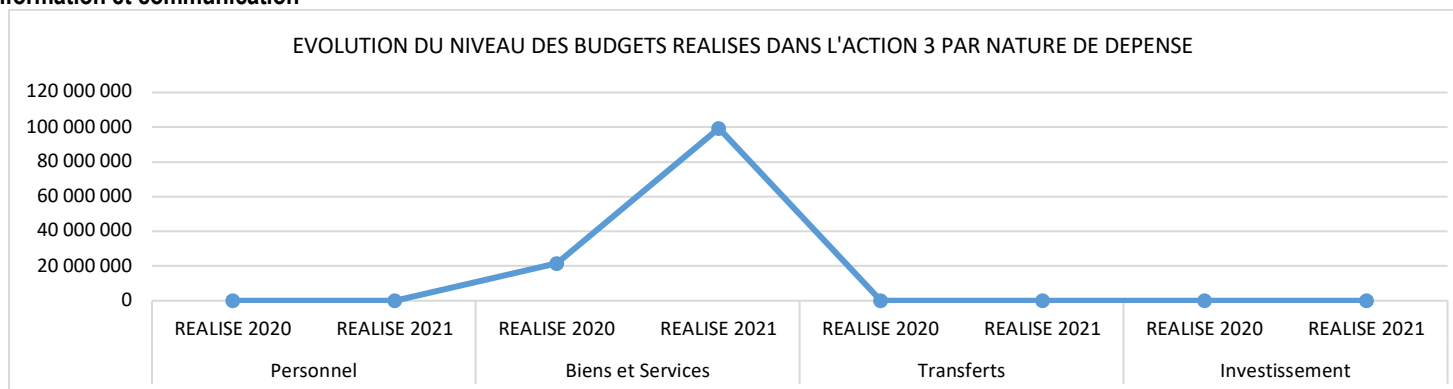
- au retrait du budget 2021, des dépenses liées à la prise en charge des bourses à l'étranger des élèves de l'enseignement technique (1 490 476 800 FCFA) et ceux de la formation professionnelle (2 852 413 900 FCFA) pour un montant total de 4 342 890 700 FCFA du budget du MENA.
- **Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation.**
Le niveau de réalisation a augmenté légèrement au titre du personnel et des biens et services grâce à l'efficacité du SIGOBE comparativement au SIB utilisé en 2020. Les prises en charge ont pu être effectuées à date dans le système.
En investissement, la variation plus prononcée est due à la prise en charge des travaux de construction et d'équipement réalisés par l'entreprise SIMDCI.

GRAPHIQUES PRESENTANT L'EVOLUTION DU NIVEAU DES BUDGETS REALISES DANS L'ACTION 2 PAR NATURE DE DEPENSE EN 2020 ET 2021



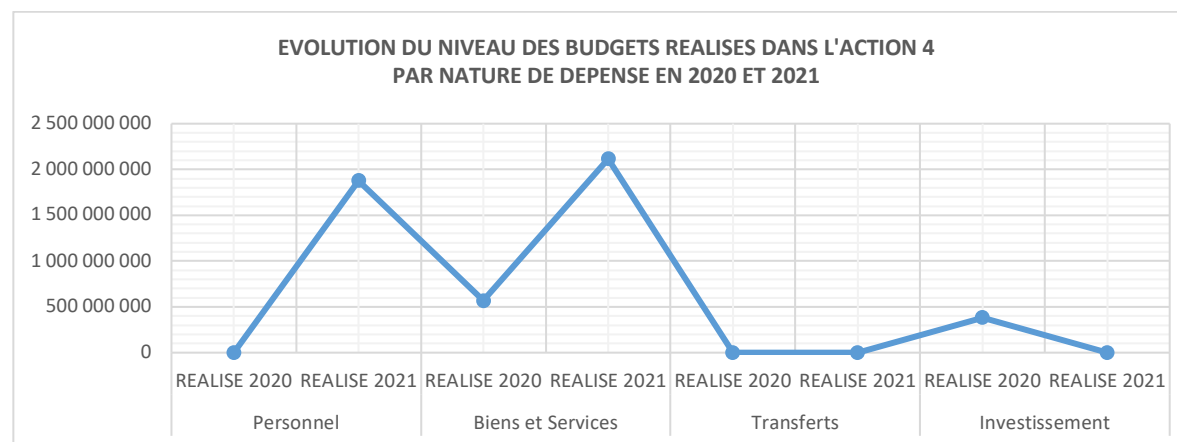
Réduction de l'échelle pour mieux apprécier les variations sur le personnel, les biens et services et les transferts.

➤ **Action 3 : Information et communication**



Constituées uniquement de crédits de biens et services, les activités rattachées à l'action 3, ont été réalisées à un niveau plus élevé en 2021 comparativement à 2020. Cette hausse résulte d'une prise en charge à 100% dans le SIGOBE, à la date du 31 janvier 2022, contre 18,03% de la prise en charge dans le SIB, à la date du 15 janvier 2021. Cela met en exergue les défaillances qu'a connu le SIB.

➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles**



La présentation en dent de scie de la courbe illustrant le niveau du budget réalisé en 2020 et 2021 par nature de dépense s'explique par :

➤ **Personnel**

La prise en charge effective dans le SIGOBE des primes et indemnités de correction relatives aux examens et concours 2021. Cette prise en charge n'a pu être effectuée à date dans le SIB en 2020 du fait de l'instabilité du système.

➤ **Biens et Services**

La hausse constatée en 2021 en ce qui concerne cette nature de dépense est due aux bugs récurrents constatés dans le SIB, qui n'ont pas permis la prise en charge à date de certaines dépenses.

➔ Investissement

Le projet de réhabilitation des établissements scolaires de San Pedro réalisé en 2020 a été clôturé et aucun autre projet n'a été inscrit au budget 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 118 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78098000740 Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education	2017	2025	2 455 900 000	165 000 000	155 532 604	155 532 604
Sur financement intérieur			2 455 900 000	165 000 000	155 532 604	155 532 604
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 78098001140 Renforcement Dispositif collecte des données statistiques	2013	2022	597 300 000	60 000 000	59 999 997	59 999 997
Sur financement intérieur			597 300 000	60 000 000	59 999 997	59 999 997
Sur financement extérieur						
Projet 3 : 90098000001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI	2018	2023	355 769 182 352	0	64 713 842 301	64 713 842 301
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			355 769 182 352	0	64 713 842 301	64 713 842 301
Projet 4 : 78098001174 Construction et équipement d'infrastructures scolaires / Communes et Sous-préfectures	2021	2021	85 344 203	0	85 344 203	0
Sur financement intérieur			85 344 203	0	85 344 203	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			358 907 726 555	225 000 000	65 014 719 105	64 929 374 902
Total sur financement intérieur			3 138 544 203	225 000 000	300 876 804	215 532 601
Total sur financement extérieur			355 769 182 352	0	64 713 842 301	64 713 842 301

Source : SIGOBE, MENA

NB : 78098000747 Prendre en charge les salaires du personnel sous contrats du Bureau d'Exécution des Projets (BEP) : Cette activité n'est pas un projet. Son inscription dans la liste des projets tirés de la situation d'exécution du SIGOBE du 31 janvier 2022 transmise par la DRMGB, est une erreur matérielle.

En effet, il s'agit d'une activité de nature de dépense Personnel. Le montant de **17 947 750 FCFA** correspond aux crédits exécutés sur la 665600 Assurances maladie en faveur du personnel en 2021. Le budget total réalisé sur ladite activité est **146 300 175 FCFA** sur un budget voté de **168 720 000 FCFA**.

- **Le Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education** est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la résolution de la faiblesse du système de pilotage, du contrôle et de l'évaluation au niveau de l'Inspection Générale. Il s'agit particulièrement de construire et équiper des bâtiments destinés à accueillir des bureaux de l'Inspection Générale dans les 36 Directions régionales que compte le MENA. Depuis 2017, ce sont des travaux de construction de 7 bâtiments à usage de bureaux pour la coordination de l'Inspection Générale, qui ont démarré à Abidjan, Bondoukou, Daloa, San-Pedro, Séguéla et Yamoussoukro avec un état d'avancement physique de 75%.
- **Le projet de Renforcement Dispositif collecte des données statistiques** permet chaque année aux acteurs de collecter les informations qui servent à la production des statistiques scolaires.

- **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires / SIMDCI** : les crédits inscrits sur ce projet permettent de prendre en charge les travaux de construction et d'équipement réalisés par l'entreprise SIMDCI au profit du MENA. Sur **355 769 182 352 FCFA** de factures à payer, **64 713 842 301 FCFA** ont été accordés pour la gestion 2021.
- **Construction et équipement d'infrastructures scolaires / Communes et Sous-préfectures** : intégré par lettre d'avance de trésorerie, ce projet n'a pu être pris en charge avant le 31 janvier 2022 dans le SIGOBE.

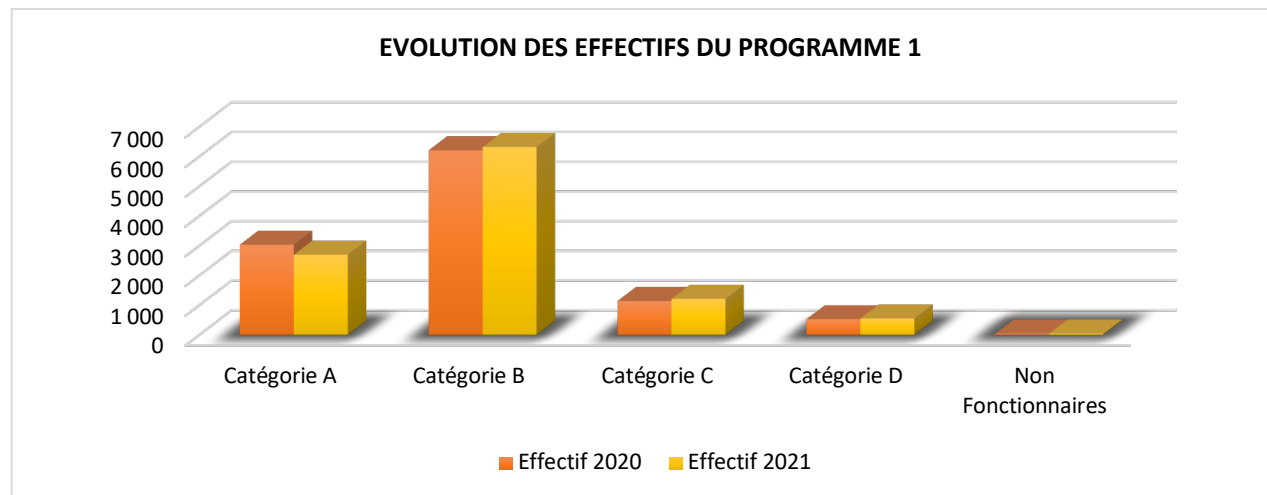
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 119 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	3 034	341	341	250	588	2 696
Catégorie B	6 209	259	259	151	40	6 320
Catégorie C	1 141	112	112	109	36	1 214
Catégorie D	526	91	91	68	42	552
Non Fonctionnaires	45	27	13	13	11	47
TOTAL	10 955	830	816	591	717	10 829

Source : Catalogue des mesures nouvelles / DRH-MENA



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la mise en œuvre des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation, les principales réalisations se résument à :

- une mission d'imprégnation de haut niveau conduite par la Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation au Sénégal et au Rwanda afin de tirer profit des bonnes pratiques et des expériences réussies en matière d'éducation et d'alphabétisation ;
- l'organisation d'une campagne d'information et de mobilisation des acteurs et parties prenantes des états généraux dans les 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- le lancement de la plateforme numérique dédiée aux états généraux de l'éducation et de l'alphabétisation pour renforcer le caractère inclusif des concertations ;
- l'organisation des concertations dans les 31 régions et 14 districts de la Côte-d'Ivoire.

Au titre de la gouvernance du système scolaire, de la formation et de l'encadrement de proximité, le pilotage s'améliore par :

- la mise à disposition de 41 contrats d'objectifs et de performance liant les structures déconcentrées (Directions régionales) à l'administration centrale;
- la rédaction de 350 contrats devant lier les Directions régionales et leurs structures sous-tutelle ;
- démarrage des travaux de construction de 7 bâtiments à usage de bureaux pour la coordination de l'Inspection Générale dans les Directions Régionales d'Abidjan, de Bondoukou, Daloa, Korhogo, San-Pedro, Séguéla et Yamoussoukro. L'exécution physique est à un taux de 75% ;
- validation de 24 sites pilotes pour les data centers et interconnexion des sites en cours ;
- installation d'un data center fonctionnel au Lycée Classique d'Abidjan et démarrage des travaux du data center de Grand-Bassam ;
- déploiement d'autres solutions technologiques en cours pour opérationnaliser le programme d'éducation numérique étendu à 133 structures du MENA dans sa première phase ;
- purge des droits coutumiers de sites de construction de 4 collèges sur un total de 84 collèges de proximité à construire dans le cadre des projets MCC.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 1

Tableau 120 : Évolution des indicateurs du programme 1

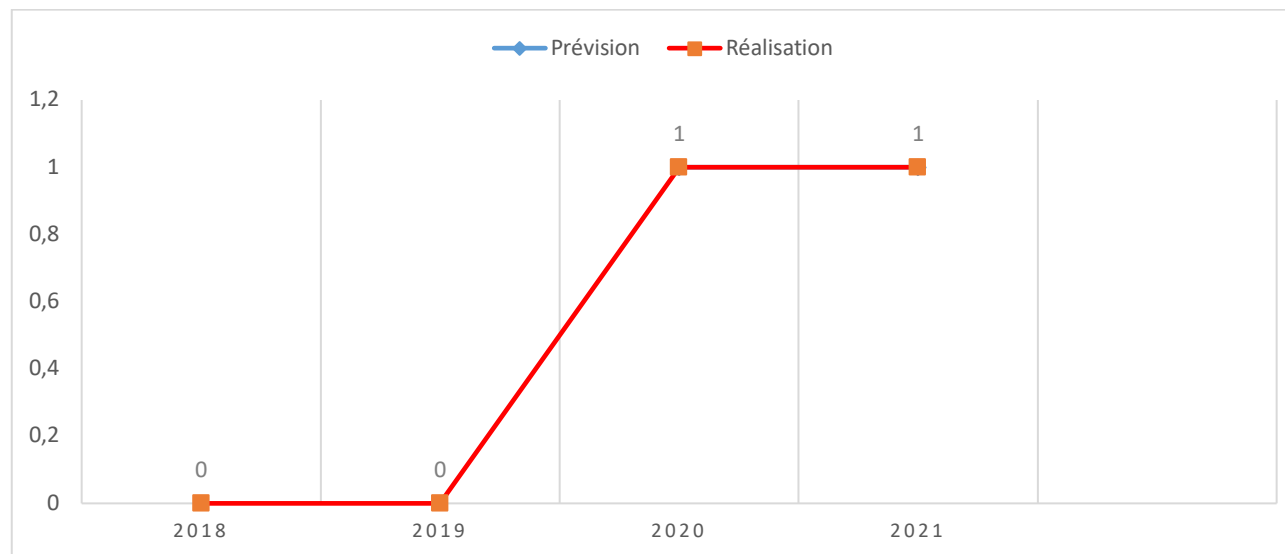
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel						
IP 1.1.1 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement général pris		0	0	1	1	1
IP 1.1.2 : Nombre de textes élaborés instituant des centres d'alphabétisation		0	0	0	1	1
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines						
IP 1.2.1 : Taux d'exécution du budget	%	99%	99%	85,90%	99,99%	97,33%
IP 1.2.2 : Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)	h	16,63	17	18,1	19,4	18,7

Source : DPPD-PAP 2021-2023 ; RAP 2020 ; Annuaire statistique 2021 ; SIGOBE

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel

Indicateur 1 : Nombre de texte portant réforme de l'enseignement général pris



Source de données : DPPD-PAP 2021-2023, rapport d'activités de la TASK-FORCE

Mode de calcul : Dénombrement

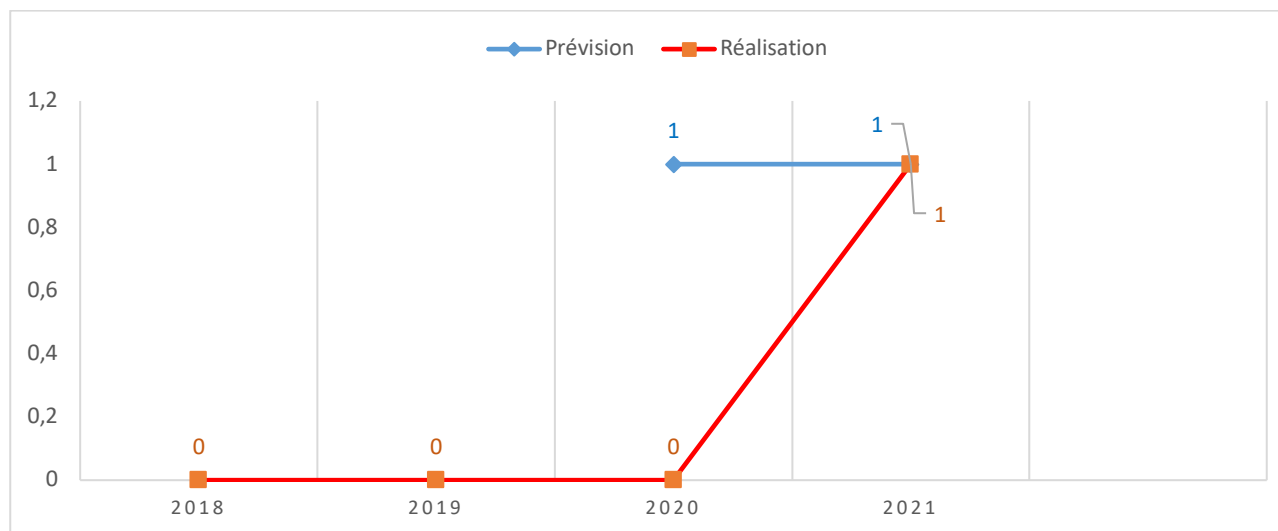
Valeurs cibles : 1 en 2021 ; 1 en 2022 et 1 en 2023

Analyse de l'indicateur :

En 2020, le décret portant organisation et mise en œuvre de l'éducation entrepreneuriale en milieu scolaire pris et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement est encore en attente de programmation en Conseil des Ministres. A l'instar de 2020, un autre texte a été pris en 2021 relativement à la réforme de l'enseignement général. En effet, depuis le 26 juillet 2021, les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) sont organisés. En attendant les conclusions et les recommandations issues de ces EGENA, des mesures immédiates ont été prises en septembre 2021 par la Ministre pour contribuer à l'amélioration de la performance des élèves particulièrement au niveau de la maîtrise de la langue française et des mathématiques. Ces mesures sont relatives au rétablissement de la dictée, au rétablissement des coefficients par discipline dès le premier cycle et à l'instauration d'une évaluation annuelle des établissements privés.

Au regard de cette réalisation, la cible prévue en 2021 a été atteinte. Ce qui constitue une performance dans le pilotage du système.

Indicateur 2 : Nombre de textes élaborés instituant des centres d'alphabétisation



Source de données : DPPD-PAP 2021-2023, rapport d'activités de la TASK-FORCE

Mode de calcul : Dénombrement

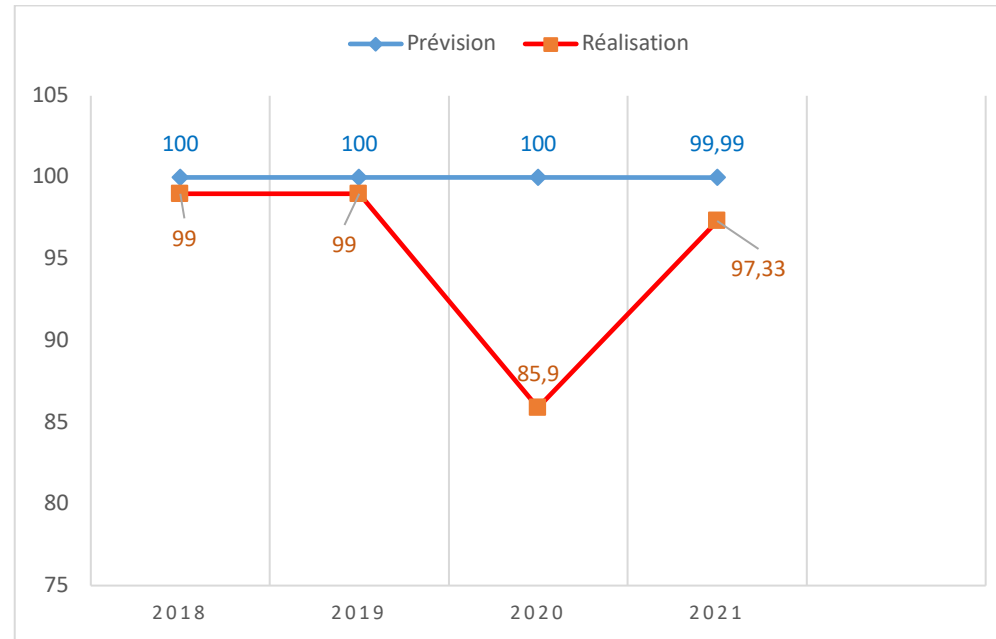
Valeurs cibles : 1 en 2021 ; 1 en 2022 et 1 en 2023

Analyse de l'indicateur :

L'analyse de l'évolution des indicateurs du programme Administration Générale révèle qu'en 2020 aucun texte instituant des centres d'alphabétisation au niveau des écoles n'avait été pris et mis en œuvre. Mais en 2021, l'indicateur présente une valeur de réalisation de 1 qui est égale à la cible de 2021. Cette bonne performance est liée à la nouvelle vision du Gouvernement et de la Ministre faisant de l'alphabétisation un autre défi du MENA. En effet, Madame la Ministre dans son discours de rentrée scolaire 2021-2022, a instruit les chefs d'établissement de faire de l'école en dehors des heures de classes, des centres d'alphabétisation ouverts à toutes les cibles. Un nouveau décret portant organisation du MENA signé en septembre 2021, crée quatre Directions centrales afin de redynamiser le secteur. Toutes ces mesures permettront à chaque citoyen d'avoir accès à un minimum de connaissance pour lui ouvrir des meilleures perspectives d'intégration dans la société.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources financières et humaines

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget



Source de données : Rapport d'activités de la DAF

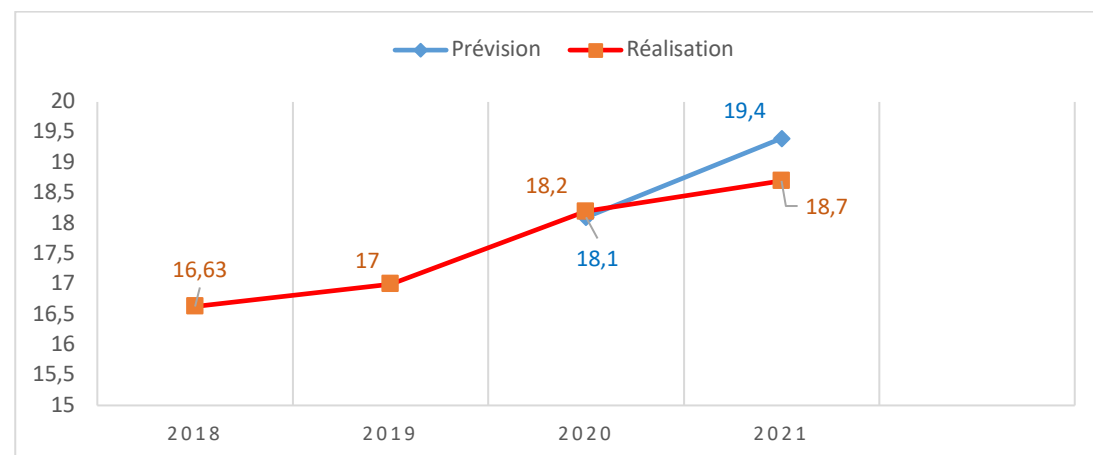
Mode de calcul : $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget voté}) \times 100$

Valeurs cibles : 99,99% en 2021 ; 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le taux d'exécution du budget était de 99% en 2018 et 2019. En 2020, ce taux a chuté à 85,90% du fait de l'instabilité de l'applicatif SIB qui n'a pas permis la prise en charge de tous les engagements. En 2021, la valeur de l'indicateur a fait une forte remontée à 97,33% soit un bond de +11,43%. Ce qui montre la réalisation des activités prévues et la stabilité du nouvel applicatif SIGOBE en remplacement du SIB utilisé en 2020. Cependant la prévision de 99,99% qui a été fixée pour 2021, n'a donc pas été atteinte. Ce qui constitue une contre-performance du MENA en matière d'exécution du budget. Cela s'explique par la non maîtrise de l'utilisation du SIGOBE par les acteurs et les erreurs de codification et de rattachement relevées dans le SIGOBE qui n'a pas permis une utilisation parfaite de l'applicatif SIGOBE.

Indicateur 2 : Nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1er cycle (Norme : 21h)



Source de données : Rapport d'activités de la Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 19,4 en 2021 ; 19,85 en 2022 et 20 en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le nombre d'heure de cours hebdomadaires dispensés par les enseignants du secondaire 1^{er} cycle a connu une évolution de 2018 à 2021. Il est passé de 16,63 à 18,7 soit une hausse de 2,07 points. En revanche, l'indicateur n'a pas atteint la cible de 19,4 prévue en 2021 avec un gap de 0,7 points par rapport à la réalisation de 2021. Ces données montrent que le volume horaire moyen pratiqué par semaine dans les classes par les enseignants du 1^{er} cycle est inférieur à la cible et loin en deçà du volume réglementaire de 21h. Cette contre-performance peut être due aux inégales répartitions des enseignants dans les différentes Directions Régionales de l'Education Nationale malgré la mise en place du système de codification des postes de travail dénommé CODIPOST au niveau de la DRH du MENA. En 2020, la plateforme CODIPOST a permis de répertorier environ 138 000 enseignants du MENA. Une redynamisation de ce système en 2022 permettra d'optimiser la gestion et l'utilisation des salles de classes et du service hebdomadaire effectif des enseignants.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, le MENA a organisé les Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) afin de générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation. Les conclusions de ce cadre de concertation sont attendues pour la fin du premier trimestre 2022.

Aussi dans l'attente des recommandations issues des EGENA, la Ministre a pris des mesures urgentes en vue de l'amélioration de la performance des élèves.

Il faut aussi noter que l'insuffisance et l'inégale répartition des enseignants dans les différentes Directions Régionales de l'Education Nationale malgré la mise en place du système de codification des postes de travail, entraînent la problématique de l'affectation équitable des enseignants dans nos établissements.

Au cours des trois années à venir, le ministère s'attend à un accroissement de ces ressources hors salaires allouées à ce programme compte tenu des importants défis à relever.

IV.2. Recommandations

Le programme envisage de :

- Mettre en œuvre des réformes issues de l'EGENA qui assureront la gouvernance et une gestion adéquate du MENA
- Renforcer la mise en œuvre du système de planification et de suivi-évaluation pour assurer un pilotage efficace et efficient de la mise en œuvre du plan décennal 2016-2025.
- Prendre les textes subséquents de la loi sur l'école obligatoire de 2015 afin de rendre l'école ivoirienne plus inclusive et compatible avec les exigences d'un développement économique équitable, efficace et efficient ;
- Renforcer la coordination et l'animation du ministère ;
- Améliorer la gestion du système d'information et de communication ;
- Faire des réformes incluant notamment l'expansion des collèges de proximité ;
- Redynamiser les Comités de Gestion des Etablissements Scolaires Publiques (COGES) ;
- Redynamiser le système de gestion des ressources enseignantes en vue d'optimiser la gestion et l'utilisation des salles de classes et du service hebdomadaire effectif des enseignants.

CONCLUSION

Les résultats obtenus au niveau du programme 1 ont permis d'apprécier les progrès et la pertinence des stratégies mises en place. Ceux-ci ont contribué à l'amélioration significative du système éducatif.

Globalement pour l'année 2021, dans le cadre de l'amélioration du cadre institutionnel, le décret portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et des arrêtés tel que celui consacrant la suppression des cotisations exceptionnelles dans les COGES, ont été pris. La gestion des ressources financières a été améliorée avec un budget exécuté globalement à 97,33%.

Ces résultats ont été possibles grâce à l'engagement sans réserve du Gouvernement à conclure un pacte social durable en faveur d'une Ecole Ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République.

Cependant, beaucoup d'efforts restent à fournir notamment en matière de répartition équitable et d'utilisation efficiente des enseignants dans les établissements publics et de renforcement des capacités des acteurs budgétaires du MENA à savoir les Gestionnaires de Crédits, les Responsables de Programme et leurs Assistants à l'utilisation du SIGOBE.

Pour l'année 2022, au regard des enjeux de grandes actions sont envisagées afin de permettre l'amélioration de la performance du programme. Il s'agit notamment de l'amélioration du système CODIPOST, de l'organisation de séminaires et d'ateliers de formation de renforcement de capacité. Ces formations porteront sur la gestion des ressources financières et matérielles et sur le respect des procédures des règles dans le circuit de la dépense publique.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE »

INTRODUCTION

En accord avec le Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le Responsable du Programme Enseignement Préscolaire et Primaire est le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges, Mme Yao épouse BEUGRE GNAMIEN.

Les principales missions dévolues au programme 2 « Enseignement Préscolaire et Primaire » conformément aux Décrets N°2021-456 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et N°2021-190 du 28 Avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement sont les suivantes :

- promouvoir et encadrer les écoles ;
- assurer le suivi de la gestion administrative et pédagogique des écoles;
- promouvoir et mettre en œuvre les projets d'écoles ;

- veiller à l'amélioration de l'accès des enfants à besoins spécifiques, notamment l'éducation des filles dans les écoles;
- assurer le suivi de la gestion administrative des écoles et des centres d'animation et de Formation Pédagogique ;
- de mener des réflexions sur les problèmes de l'Education pour tous et de mettre en œuvre le Plan d'Actions National ;
- d'assurer la coordination interministérielle en matière d'Education Pour Tous ;
- évaluer les acquis et les compétences des élèves ;
- conduire des analyses systémiques du fonctionnement de l'éducation ;
- suivre les réformes du système éducatif ;
- gérer et suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques dans l'enseignement préscolaire et primaire ;
- promouvoir la qualité de l'enseignement dans les écoles préscolaires et primaires, dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique, en liaison avec les structures compétentes ;
- promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'enseignement et de formation, en liaison avec les structures compétentes ;
- mettre en œuvre le programme d'installation, d'extension et de suivi des cantines scolaires.

La gestion 2021 a été marquée par des perturbations occasionnées par l'instauration des frais annexes et des cotisations exceptionnelles dans les écoles primaires dans le cadre des activités des Bureaux COGES. Pour annihiler cette crise qui menaçait le bon déroulement de l'année scolaire 2020-2021, le Président de la République a pris certaines décisions salutaires ; il s'agit notamment de la suppression de tout type de cotisations au niveau des COGES et d'étendre la subvention à l'ensemble des bureaux COGES sur toute l'étendue du territoire nationale dès la rentrée scolaire 2020-2021. C'est dans ce contexte que les activités du programme 2 se sont déroulées dans la plupart de nos écoles.

La présentation du programme 2 portera essentiellement sur les points suivants :

- la stratégie du programme enseignement préscolaire et primaire ;
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2021 ;
- analyse de la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

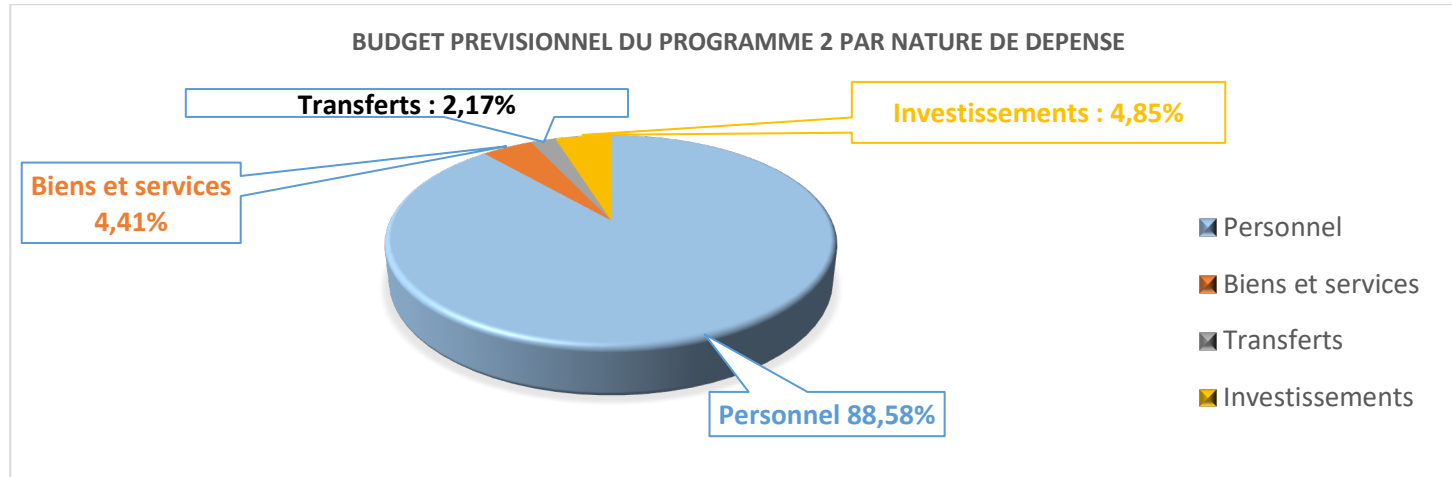
Objectif global : favoriser l'accès à une éducation préscolaire et primaire de qualité sur toute l'étendue du territoire national.

Résultat stratégique : l'accès et la qualité à une éducation préscolaire et primaire sont améliorés.

I.2. Le financement du programme

Pour la gestion 2021, le programme Enseignement Préscolaire et Primaire a bénéficié d'un budget de **608 223 042 595 FCFA** soit **55,47%** du budget global du Ministère. La répartition du budget par nature de dépense se présente comme suit :

- Personnels : **538 747 743 314 FCFA** soit **88,58%**
- Biens et services : **26 825 957 985 FCFA** soit **4,41%**
- Transferts : **13 178 193 760 FCFA** soit **2,17%**
- Investissements : **29 471 147 536 FCFA** soit **4,85%**

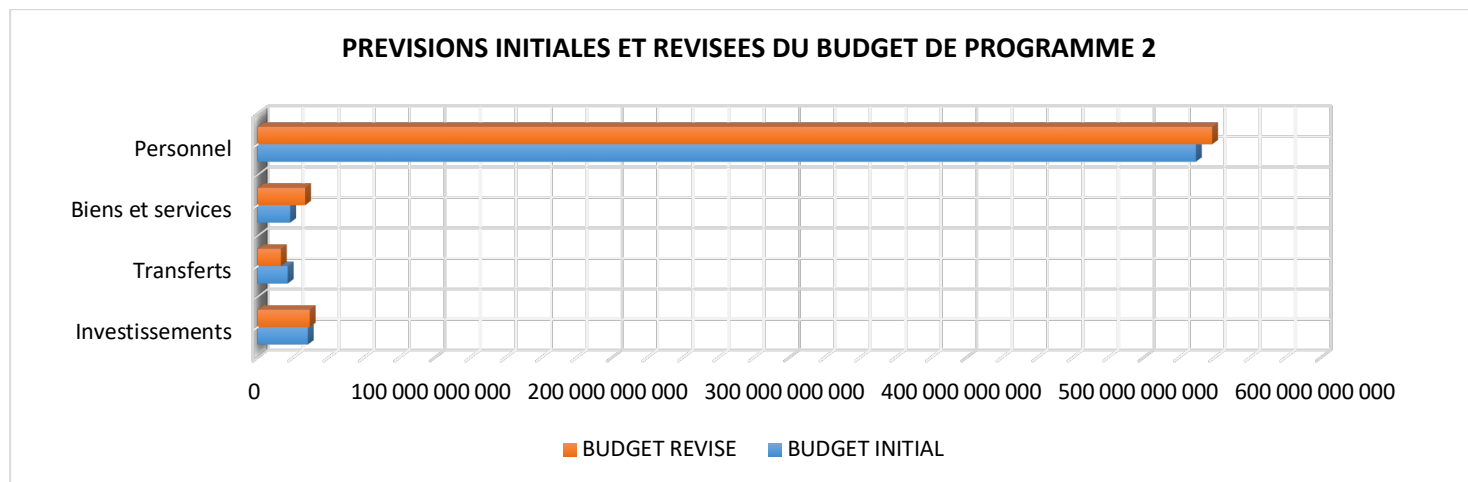


II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget initial alloué au programme Enseignement Préscolaire et Primaire d'un montant de **593 381 314 998 FCFA** a été révisé à hauteur de **608 223 042 595 FCFA**. La répartition par nature de dépense se présente comme suit :

	BUDGET INITIAL 2021	BUDGET REVISE 2021	ECART
Personnels	529 571 137 977	538 747 743 314	9 176 605 337
Biens et services	18 410 358 663	26 825 957 985	8 415 599 322
Transferts	16 974 493 000	13 178 193 760	-3 796 299 240
Investissements	28 425 325 358	29 471 147 536	1 045 822 178
TOTAL	593 381 314 998	608 223 042 595	14 841 727 597



De façon globale, l'écart entre le budget initial et le budget révisé est de **14 841 727 597 FCFA**, soit une augmentation de **2,5%** du budget initial.

Cette hausse est la résultante des variations positives et négatives sur les quatre natures de dépenses. La situation détaillée se présente comme suit :

➤ **Personnel : + 9 176 605 337 FCFA**

Cette hausse est certainement due à la prise en compte des premiers mandatements des nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat du préscolaire et du primaire, effectuée par la Direction de la SOLDE. A toutes fins utiles, nous rappelons que les dépenses de personnel relèvent de la Direction de la solde.

➤ **Biens et services : + 8 415 599 322**

Cette hausse provient :

- de la prise en compte de l'avance de trésorerie octroyée pour appuyer les COGES suite à la suppression des cotisations exceptionnelles (4 700 000 000 FCFA). Cette dépense aurait dû être inscrite en transfert. Une erreur de rattachement s'est produite dans la codification de cette activité.
- du renforcement des crédits par arrêté N°0676/MBPE/DLGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI d'un montant 3 773 940 000 FCFA pour permettre aux structures du programme de prendre en charge les dépenses liées aux cantines et Internats, aux fournitures et équipements.

➤ **Transferts : - 3 796 299 240**

Cette baisse est dû essentiellement au virement de crédits de 3 773 940 000 FCFA (des crédits de transferts aux crédits de biens et services) par arrêté N°0676/MBPE/DLGBF/DBE/SD-AEFR/YT/CSI après la prise en charge des pécules des stagiaires CAFOP. Ce virement a également servi à la prise en charge des dépenses liées aux activités des structures à cantine et internat et d'autres structures du programme.

➤ **Investissements : + 1 045 822 178**

La variation résulte de :

- l'intégration du projet de construction et d'équipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing (TOUBA) d'un montant de 1 116 863 821 FCFA par arrêté N°0470/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT ;
- la mise à niveau des crédits des projets cofinancés PAPSE et PDEB 1 à hauteur des crédits de paiement après à la régulation budgétaire du dernier trimestre. Ce qui correspond à une réduction de 68 772 000 FCFA.

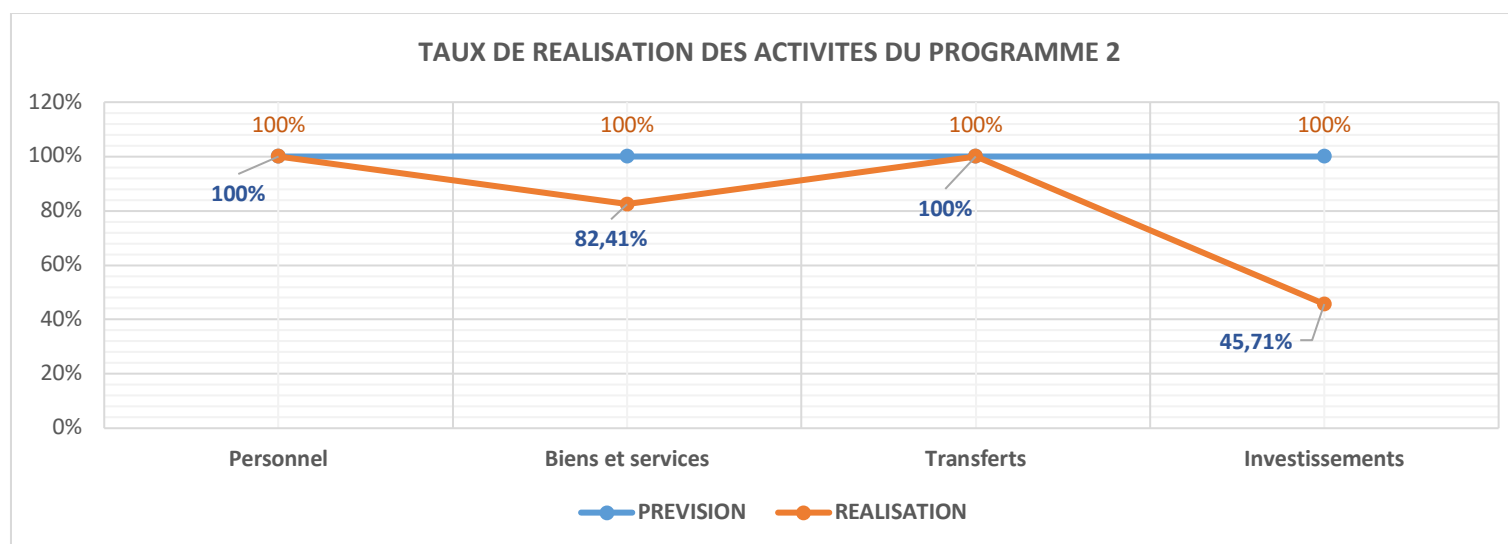
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Le budget révisé du programme 2 après la prise en compte des modifications est de **608 223 042 595 FCFA**.

La situation d'exécution au terme de l'exercice 2021 est de **587 505 439 820 FCFA**. Ce qui correspond à un taux d'exécution de **96,59%**.

Par nature de dépense, le taux de réalisation se présente comme suit :

	BUDGET ACTUEL	BUDGET REALISE	TAUX DE REALISATION	ECART (REALISE-ACTUEL)
Personnel	538 747 743 314	538 747 743 314	100,00%	0
Biens et services	26 825 957 985	22 108 355 210	82,41%	- 4 717 602 775
Transferts	13 178 193 760	13 178 193 760	100,00%	0
Investissements	29 471 147 536	13 471 147 536	45,71%	-16 000 000 000
Total	608 223 042 595	587 505 439 820	96,59%	-20 717 602 775



Le taux de réalisation au niveau des biens et services est de 82,41% en dessous du taux de 100% visé. La raison essentielle est la non prise en charge de l'avance de trésorerie de **4 700 000 000 FCFA** de la subvention aux COGES. Il est bon de signaler que cette activité inscrite en biens et services est une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'extraction des données du SIGOBE. Elle devrait plutôt être prise en compte dans les activités de Transferts.

Au niveau de l'investissement, le taux de budget réalisé de **45,71%** s'explique par l'écart de **- 16 000 000 000 FCFA** entre le budget révisé et le budget réalisé. Cet écart correspond aux montants des dons PAM de 12 000 000 000 FCFA et UNICEF de 4 000 000 000 FCFA qui ne sont pas exécutables dans le SIGOBE.

Tableau 121 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: 2206101 Gestion des écoles préscolaires et primaires	523 205 509 318	538 668 481 939	5 077 082 519	12 902 519 105	4 649 876 031	10 877 231 260	215 528 765	3 164 230 569	533 147 996 633	565 612 462 873
Action 2 : 2206102 Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	0	0	1 564 569 094	1 840 291 397	0	0	0	0	1 564 569 094	1 840 291 397
Action 3 : 2206103 Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	0	0	1 586 491 756	3 865 733 558	3 255 972 000	2 300 962 500	0	0	4 842 463 756	6 166 696 058
Action 4 : 2206104 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	79 262 500	79 261 375	1 068 982 716	3 499 811 150	0	0	41 011 405 258	10 306 916 967	42 159 650 474	13 885 989 492
TOTAL	523 284 771 818	538 747 743 314	9 297 126 085	22 108 355 210	7 905 848 031	13 178 193 760	41 226 934 023	13 471 147 536	581 714 679 957	587 505 439 820

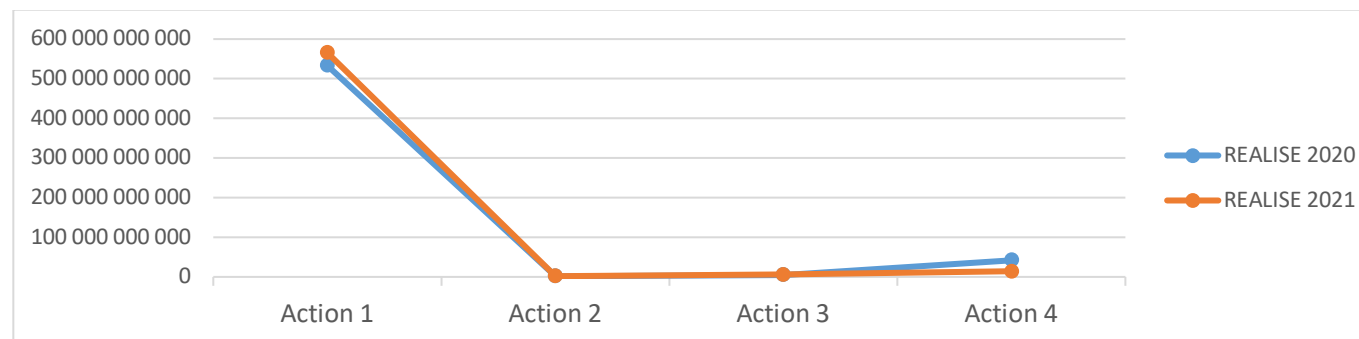
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

La présentation de l'exécution financière par action du programme 2, fait ressortir des variations entre la gestion 2020 et la gestion 2021.

La situation est présentée dans le tableau ci-dessous :

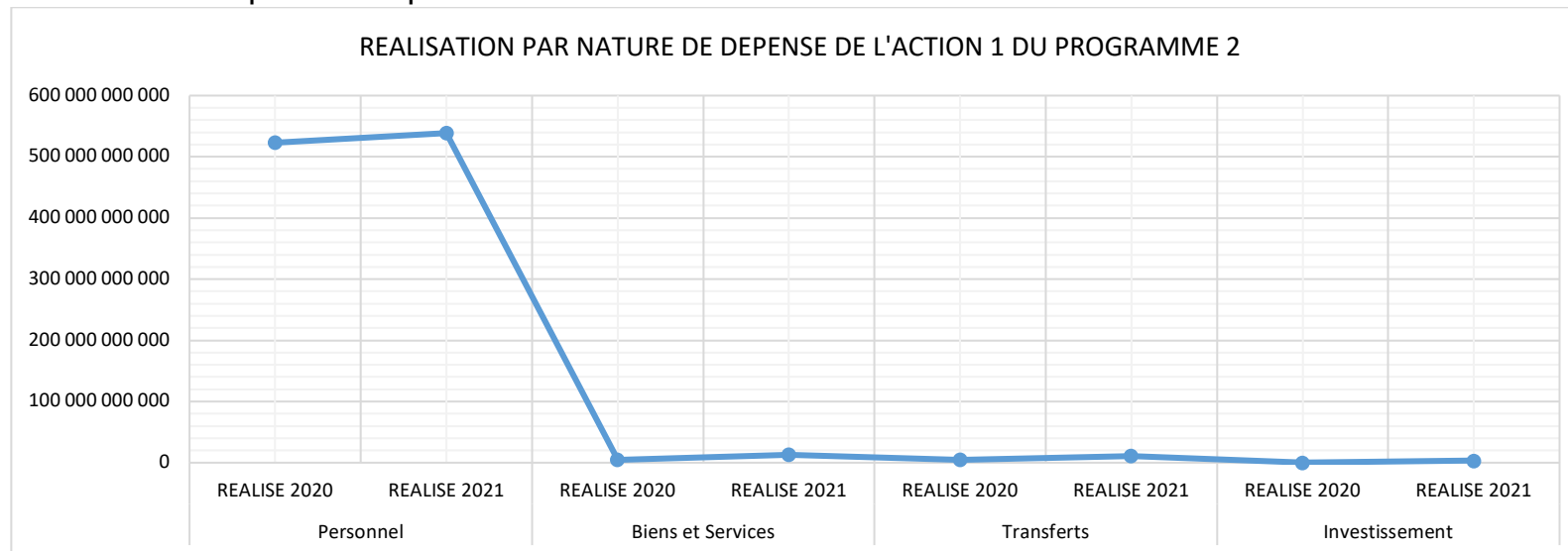
	REALISE 2020	REALISE 2021	ECART (R 2021-R 2020)
Action 1: Gestion des écoles préscolaires et primaires	533 147 996 633	565 612 462 873	32 464 466 240
Action 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire	1 564 569 094	1 840 291 397	275 722 303
Action 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire	4 842 463 756	6 166 696 058	1 324 232 302
Action 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire	42 159 650 474	13 885 989 492	-28 273 660 982

Représentation graphique du niveau de réalisation par action sur les deux années.



L'examen détaillé au niveau de chaque action est le suivant :

❖ **ACTION 1 : Gestion des écoles préscolaires et primaires**



➤ **Personnel**

Le graphique révèle une légère hausse de 2020 à 2021 due certainement à la prise en compte des premiers mandatements des nouveaux fonctionnaires et Agents de l'Etat du préscolaire et du primaire.

➤ **Biens et services**

La hausse constatée est due essentiellement aux marchés d'acquisition et de distribution de kits scolaire qui ont été pris en charge à hauteur de 11 999 350 099 FCFA en 2021 contre 4 340 277 910 FCFA en 2020, soit une différence est de 7 659 072 099 FCFA.

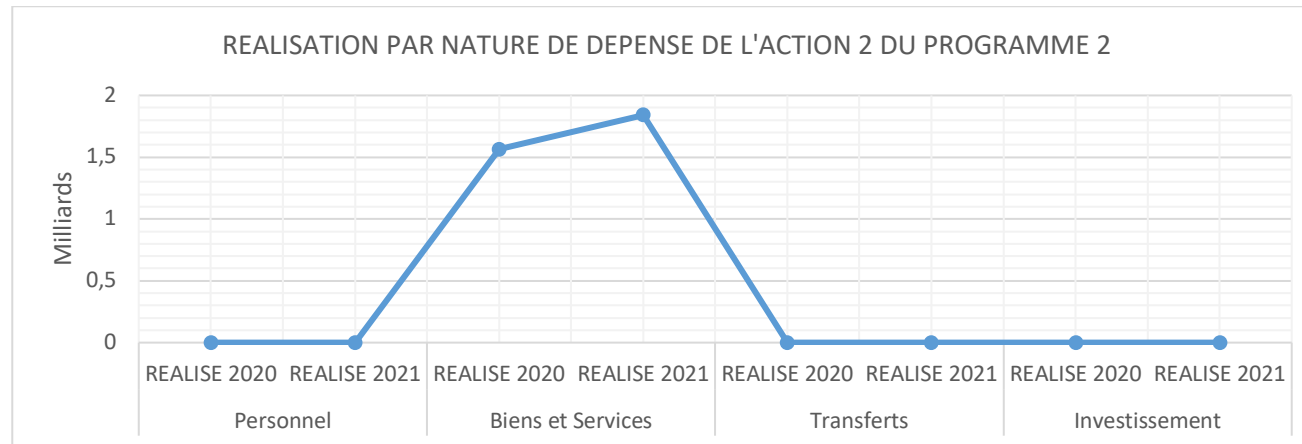
➤ **Transfert**

Comparées au budget réalisé en 2020, les réalisations 2021 ont évolué positivement. Cela est dû aux subventions des établissements d'enseignement primaire qui ont été d'abord réduites de 2 500 000 000 FCFA suite au collectif budgétaire intervenu pour faire face à la crise sanitaire. Ensuite la prise en charge n'a été qu'à hauteur de 67,13% en 2020 alors qu'en 2021, le taux a atteint 100% soit une différence de 4 751 655 000 FCFA. Enfin, à la mise en place du budget 2021, un appui budgétaire de 245 000 000 FCFA a été octroyé au profit des COGES.

➤ **Investissement**

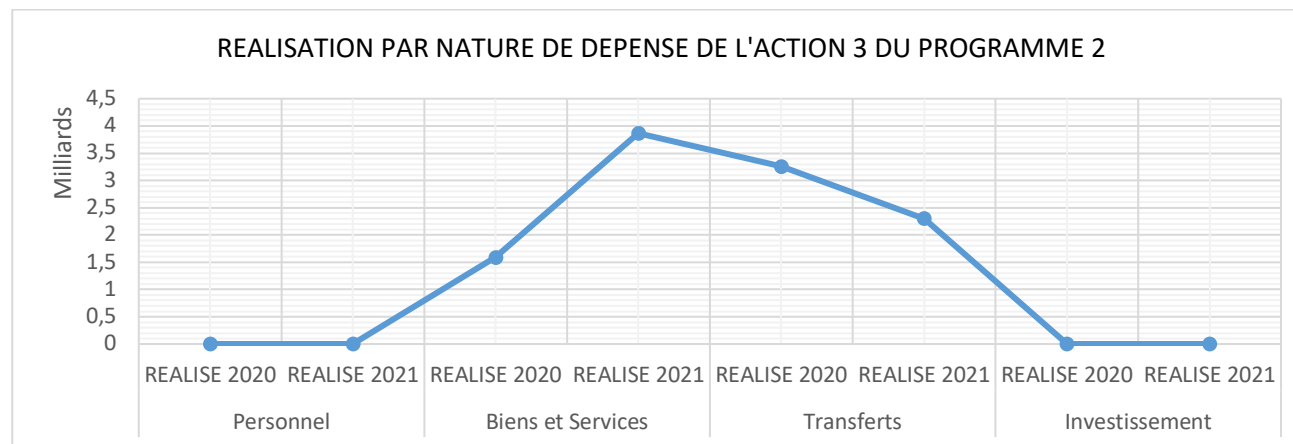
La hausse provient de la part trésor sur le projet de pérennisation des cantines scolaires dont le budget réalisé est passé de 215 528 765 FCFA en 2020 à 3 164 230 569 FCFA en 2021.

❖ **ACTION 2 : Suivi pédagogique, contrôle et évaluation du préscolaire et du primaire**



L'augmentation de **275 722 303 FCFA** du budget réalisé entre 2020 et 2021 est due à un léger renforcement des crédits de certaines activités.

❖ **ACTION 3 : Formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire**



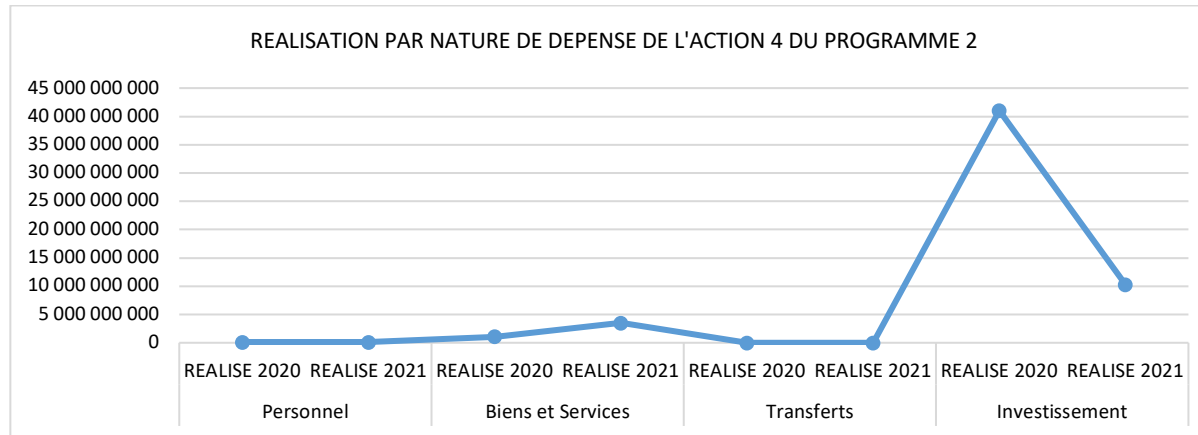
▪ **En bien et services**

La hausse des réalisations provient de l'appui accordé à certaines structures confrontées à d'énormes difficultés de fonctionnement. Il s'agit notamment de la prise en charge des élèves-maîtres dans les cantines et internats, à la faveur du passage de la formation de 2 à 3 ans.

- **En transfert**

La baisse du budget réalisé entre 2020 et 2021 s'explique par le fait que les états de paiement des élèves-maîtres et des stagiaires pris en charge en 2021 ne comportent pas de cas d'omis ni de retardataires. Ces cas ont fait l'objet de traitement en 2020.

- ❖ **ACTION 4 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du préscolaire et du primaire**



- **En Biens et services :**

La hausse du niveau des réalisations s'explique par l'exécution optimale des activités en 2021 après les effets de la crise sanitaire qui avaient impacté négativement les activités de 2020. Il faut noter que le collectif budgétaire avait réduit le budget alloué de 500.000.000 FCFA.

- **En investissement :**

La chute du niveau du budget réalisé est due à la sortie du projet C2D d'un coût de 32 486 238 589 FCFA en 2020 dans la liste des projets du budget 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 122 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78091200190 Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI	1999	-	103 906 936 235	15 166 500 000	15 164 230 569	3 164 230 569
Sur financement intérieur			79 006 788 968	3 166 500 000	3 164 230 569	3 164 230 569
Sur financement extérieur			24 900 147 267	12 000 000 000	12 000 000 000	0
Projet 2 : 78091200210 Projet de Développement de l'Enseignement de Base (PDEB phase I)	2005	2021	5 547 500 000	100 000 000	91 228 000	91 228 000
Sur financement intérieur			681 500 000	100 000 000	91 228 000	91 228 000
Sur financement extérieur			4 866 000 000	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 3 : 78091200220 Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE)	2018	2022	14 736 881 220	8 898 825 358	8 838 825 358	8 838 825 358
Sur financement intérieur			1 600 000 000	500 000 000	440 000 000	440 000 000
Sur financement extérieur			13 136 881 220	8 398 825 358	8 398 825 358	8 398 825 358
Projet 4 : 78098001124 Projet éducation de base / UNICEF	1999	-	10 176 474 940	4 060 000 000	4 060 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			412 454 540	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			9 764 020 400	4 000 000 000	4 000 000 000	0
Projet 5 : 78098001165 Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire	2015	-	1 393 800 000	200 000 000	199 999 788	199 999 788
Sur financement intérieur			1 393 800 000	200 000 000	199 999 788	199 999 788
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 90091200001 Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA	2021	2021	1 117 294 743	0	1 116 863 821	1 116 863 821
Sur financement intérieur			1 117 294 743	0	1 116 863 821	1 116 863 821
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			136 878 887 138	28 425 325 358	29 471 147 536	13 471 147 536
Total sur financement intérieur			84 211 838 251	4 026 500 000	5 072 322 178	5 072 322 178
Total sur financement extérieur			52 667 048 887	24 398 825 358	24 398 825 358	8 398 825 358

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

- **Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires/PAM-CI :**
Ce projet permet l'implantation et la pérennisation des cantines scolaires dans les écoles primaires. Sur 120 jours de fonctionnement l'Etat prend en charge 18 jours. Des politiques sont développées pour permettre à la communauté de s'impliquer dans l'approvisionnement et la gestion de ces cantines. Ainsi pour la gestion 2021, 3997 tonnes de vivres ont été acquis, 572 acteurs directs des cantines ont bénéficié de renforcement de capacité et 50 groupements agricoles ont bénéficié de matériel de production.
- **Projet de Développement de l'Enseignement de Base (PDEB phase I) :**
Composé de plusieurs volets dont l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, le renforcement des capacités institutionnelles du MENET, le projet a permis la construction de la DREN d'Odienné, des salles de classes du primaire, des Collèges de Man, Odienné et Yamoussoukro. La clôture de ce projet est intervenue à la fin de cette année 2021 avec des factures impayées de 8 772 000 FCFA du fait de la régulation budgétaire.
- **Projet d'Amélioration de la Prestation des Services Educatifs (PAPSE) :**
Au vu des causes identifiées dans le plan sectoriel de l'Éducation à savoir, le faible accès, la faible rétention, la faible qualité de l'enseignement, la fourniture insuffisante des services et des écoles préscolaires, le Projet d'Amélioration des Services Éducatifs (PAPSE) ou « mon enfant apprend mieux à l'école » a été mis en place pour contribuer à l'opérationnalisation dans 6 régions où les taux de scolarisation et de réussite scolaire dans l'enseignement primaire sont les plus faibles et les niveaux de pauvreté les plus élevés. Pour l'exercice 2021, 243 latrines sont en construction avec un taux d'exécution variant de 30 à 70% ; 225 classes du préscolaire sont en construction.
- **Projet éducation de base / UNICEF :**
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la résolution des problèmes liés à la faiblesse de l'offre éducative et à la pauvreté des ménages. Il permet la prise en charge intégrée des enfants au préscolaire afin d'accroître l'offre de service en milieu scolaire et l'accès à une éducation de qualité.

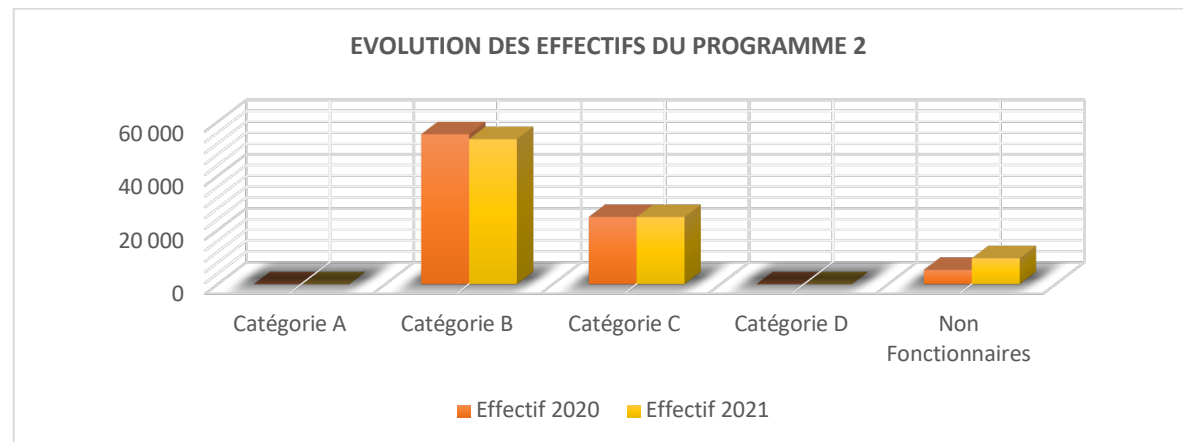
- **Réhabilitation Etablissements d'enseignement primaire :**
Ce projet permet au MENA de procéder à la réhabilitation des écoles primaires ayant subi des dégâts matériels importants survenus en cours d'année. Les travaux sont réalisés à la hauteur des crédits disponibles.
- **Construction et Equipement d'Infrastructures Scolaires dans la région du Bafing/TOUBA :**
Ce projet a permis la réalisation des travaux de construction et d'équipements des infrastructures scolaires dans la région de Touba.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 123 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	55 377	1 300	1 300	0	1 804	53 573
Catégorie C	24 846	8 450	8 450	15	45	24 816
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	5 300	8 000	8 000	4 280	0	9 580
TOTAL	85 523	17 750	17 750	4 295	1 849	87 969

Source : catalogue des mesures nouvelles, MENA



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour ce qui concerne l'amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage des élèves, les réalisations sont les suivantes :

Dans le cadre du PAPSE soutenu par le Partenariat Mondial pour l'Education(PME), 89 marchés sur 89 ont été attribués pour la construction de salles de classe complémentaires des écoles primaires existantes dans les régions de Bagoué, Béré, Bounkani, Kabadougou, Poro et Tchologo. Ainsi 79 chantiers ont un taux d'exécution physique allant de 30% à 70% et 5 chantiers ont un taux d'exécution physique se situant entre 70 et 99%. À ce niveau, le taux d'exécution financière est de 70,67%.

En ce qui concerne le programme de latrinisation, 243 marchés ont été attribués sur 243. Cinq (05) chantiers sont achevés, les travaux ont démarré sur 116 chantiers qui oscillent entre 30% et 70% d'exécution physique et 22 autres chantiers ont des taux d'exécution physique qui varient de 70 à 99%. L'exécution financière se situe à 60,08%.

Quant à la construction et l'équipement de 225 salles de classe du préscolaire dans les mêmes régions, 129 marchés ont été attribués sur 129, ce qui a permis le démarrage de 127 chantiers dont 4 sont achevés, 98 sont entre 30 et 70% de taux d'exécution et 18 entre 70 et 99% de taux d'exécution. L'exécution financière s'élève à 85,70% pour ces réalisations. De même, 225 mini-bibliothèques ont été aménagées et équipées dans les écoles primaires publiques des régions suscitées. En plus, 4 442 manuels et 10 200 cahiers ont été distribués aux élèves de ces écoles. Les taux d'exécution physique et financière sont à 100% sur ce chapitre.

Le Budget de l'Etat a permis de distribuer 188 474 tables-bancs sur 191.474 prévus, soit un taux d'exécution de 98,43%. L'entreprise qui a en charge la DRENA de Dabou (3000 Tables-bancs à livrer) connaît un retard dans l'

Au titre de la stimulation de la demande d'éducation par les populations, les efforts ont permis de:

- distribuer 91,98% des 5.612.730 kits scolaires aux élèves des écoles primaires publiques, ce qui représente 5.162.730 kits scolaires distribués ;
- acquérir 100% des 3.997 tonnes des vivres sur le budget de l'Etat et 2.152 tonnes de vivres de la part des bailleurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires, avec un taux d'exécution financière de 100% ;
- apporter un appui en matériels de production à 50 groupements agricoles mobilisés autour des cantines scolaires. L'activité a été réalisée à 100% ainsi que l'exécution financière ;
- renforcer les capacités de 572 acteurs directs des cantines sur 572, en matière d'utilisation du soja texturé. L'activité a bénéficié d'une exécution financière à 100%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 2

Tableau 124 : Évolution des indicateurs du programme 2

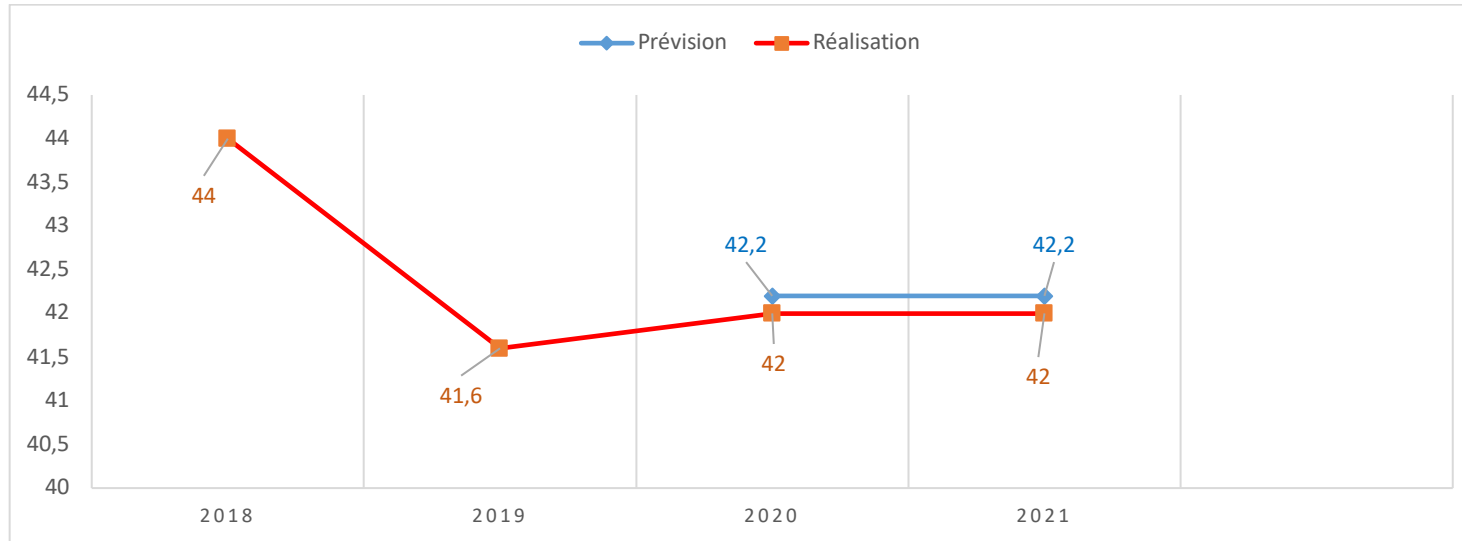
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire						
IP 2.1.1 : Ratio élève-maître au primaire		44	41,6	42	42,2	42
IP 2.1.2 : Taux de succès au CEPE	%	83,57%	84,51	82,12%	85%	52,51
IP 2.1.3 : Taux brut de préscolarisation	%	9%	9,40%	10,5%	17,84%	10%
IP 2.1.4 : Indice de parité entre les sexes au primaire		0,98	0,99	1,00	0,995	1,01 (TBS)
IP 2.1.5 : Taux d'achèvement au primaire	%	77,70%	80,52%	82,15%	88%	83,71%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire						
IP 2.2.1 : Taux brut de scolarisation au primaire	%	100,6%	100,5%	100,3%	100,2%	98,0%
IP 2.2.2 : Taux net d'admission au primaire	%	72,10%	73,20%	73,59%	73,90%	74,27%
IP 2.2.3 : Taux net de scolarisation au primaire	%	91,06%	91,30%	91,5%	91,70%	92,1%

Source : DPPD-PAP 2021-2023 ; RAP 2020 ; Annuaire statistique 2021

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et primaire

Indicateur 1 : Ratio élève-maître au primaire



Source de données : Rapport d'activités de la DESPS

Mode de calcul : Effectif d'élèves / effectif d'Enseignants

Valeurs cibles : 42,2 en 2021 ; 41,7 en 2022 et 41,2 en 2023

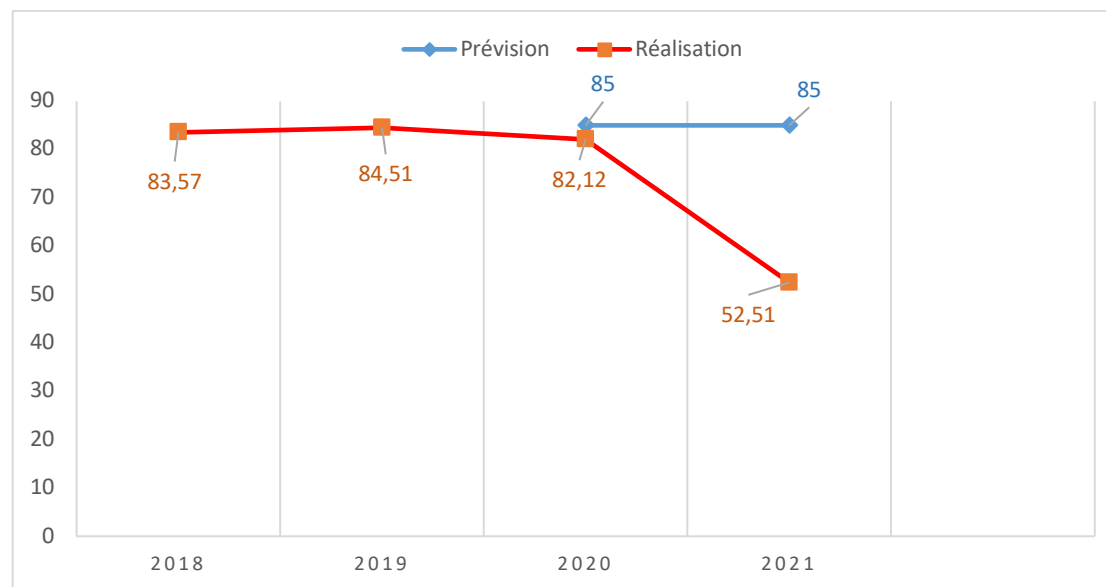
Analyse de l'indicateur :

En 2020, le Ratio élèves/maître était de 42. En 2021, la valeur de cet indicateur n'a pas varié. Mais elle est meilleure que la prévision qui avait été fixée à 42,2 pour la même année. Entre 2019 et 2021, le ratio élèves/maître a pratiquement stagné à 42. Toutefois, ce ratio est fonction de la variation considérable du nombre d'élèves d'une région à une autre, allant des classes à sous-effectif aux classes à sureffectif. Le nombre croissant d'enfants à scolariser et le déficit en enseignants crée un écart préoccupant entre le nombre d'élèves et celui des structures d'accueil et le nombre d'enseignants dans certaines localités.

Dans certaines localités, les salles de classes sont soit vétustes et délabrées, soit en matériaux précaires. Cela pourrait affecter la qualité des apprentissages. Ces salles doivent être réhabilitées pour offrir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage. Pour un meilleur encadrement pédagogique, la norme fixée par les textes réglementaires est de 40 élèves par enseignant et par classe.

Des efforts sont en train d'être faits. En effet, le Gouvernement dans le cadre du PS-Gouv 2022-2024, prévoit la construction de nouvelles salles de classe et le recrutement d'enseignants afin de combler les déficits.

Indicateur 2 : Taux de succès au CEPE



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au CEPE / nombre de candidats) x 100

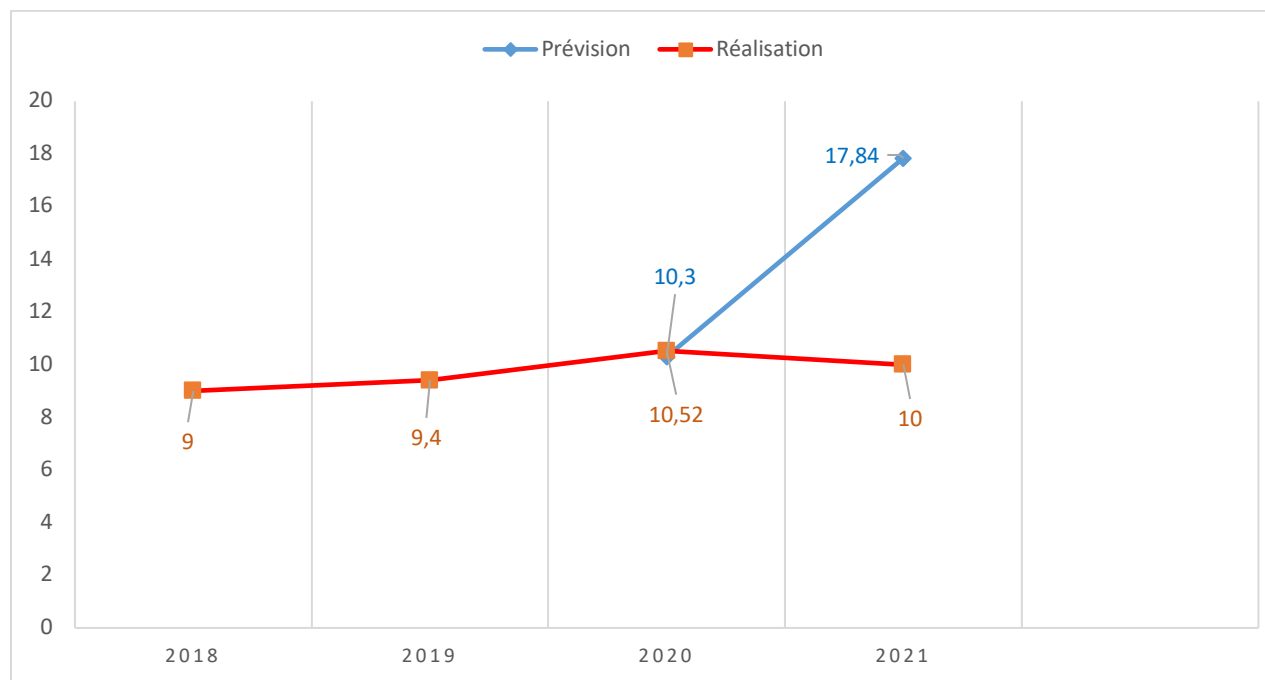
Valeurs cibles : 85% en 2021 ; 88% en 2022 et 90% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le CEPE est le premier diplôme dans le système éducatif qui assure la transition entre le cycle primaire et le cycle secondaire. Le Taux de succès à cet examen était en 2020 de 82,12% contre 84,51% en 2019 et 83,57% en 2018. A l'analyse, le taux moyen de réussite sur les trois dernières années, a toujours connu une légère variation jusqu'en 2020. Cependant en 2021, il a fortement chuté à 52,51%. Une régression de 29,61 par rapport au taux de 2020. L'objectif de 85% en 2021 n'a donc pas été atteint. En 2020, la hausse du taux de réussite au CEPE s'expliquait par la suppression de cet examen scolaire et l'admission au CEPE prononcée sur la base des notes de contrôle continu. La baisse drastique du résultat de l'examen en 2021, pourrait se justifier par la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité, de surveillance et de contrôle d'accès aux centres de composition initiés par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

En vue de renforcer la qualité de l'école, le programme prévoit d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, de mettre à leur disposition les manuels et de renforcer les capacités didactiques et pédagogiques des enseignants, ainsi que le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires. Il s'agira aussi de développer un programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures scolaires, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé à construire et réhabiliter des salles de classes équitablement réparties sur le territoire national d'ici à 2025.

Indicateur 3 : Taux brut de préscolarisation



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire / population scolarisable (âgé de 3 à 5 ans)) x 100

Valeurs cibles : 17,84% en 2021 ; 19,61% en 2022 et 21,38% en 2023

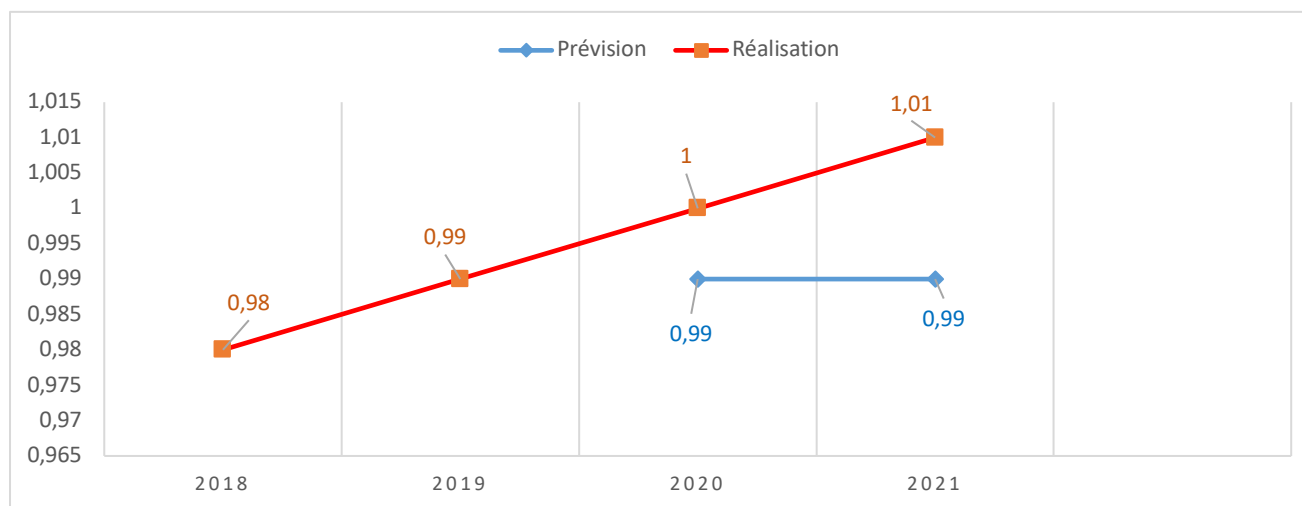
Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de préscolarisation était en 2020 de 10,5% contre 9,40% en 2019 et 9% en 2018. En 2021, ce taux est descendu à 10%. Une légère baisse de 0,5 points par rapport à celui de 2020 et largement en deçà de l'objectif de 2021 qui est 17,84%.

Au regard de l'évolution, le taux brut de préscolarisation sur les trois dernières années a connu une nette progression de 2018 à 2020. Cependant en 2021, il a baissé de 0,5 points et s'est éloigné de l'objectif de 7,84 points par rapport à la prévision. Cela peut s'expliquer par le faible accès des enfants d'âge préscolaire aux structures d'encadrement.

Le programme prévoit la construction de classes pré-primaires et la réhabilitation d'infrastructures scolaires, notamment dans les zones rurales et péri-urbaines.

Indicateur 4 : Indice de parité entre les sexes au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

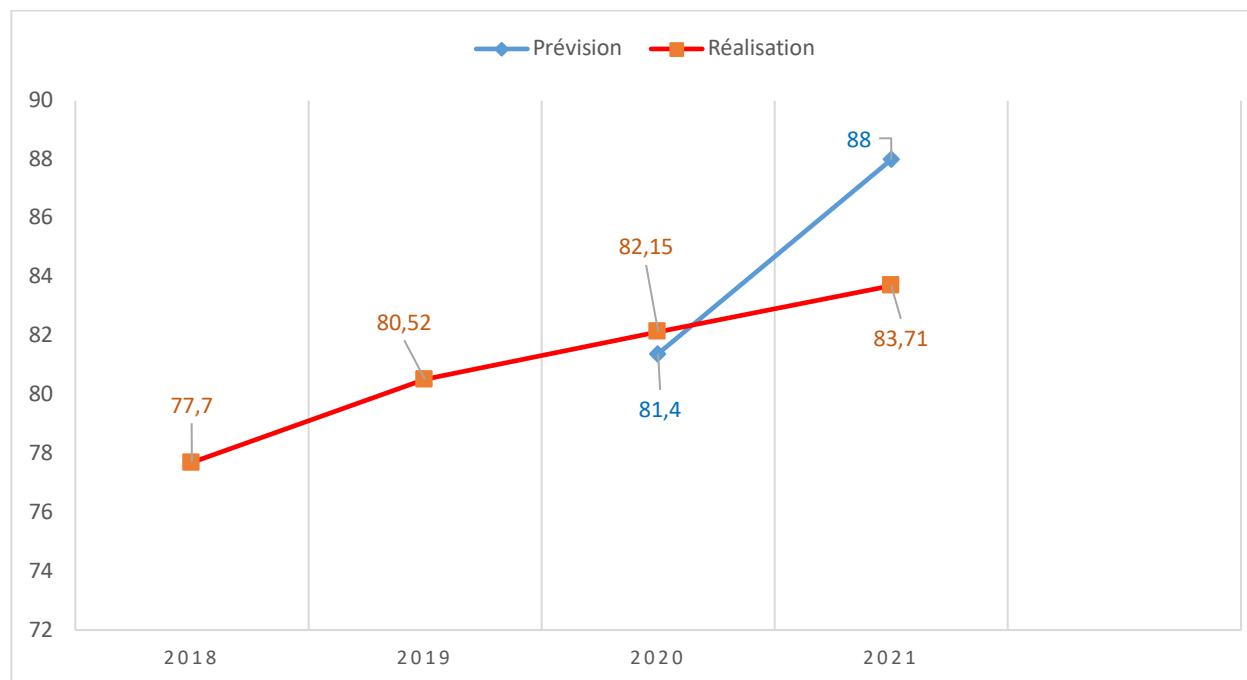
Mode de calcul : Valeur d'un indicateur donné chez les individus de sexe féminin / valeur du même indicateur chez les individus de sexe masculin

Valeurs cibles : 0,995 en 2021 ; 0,997 en 2022 et 1 en 2023

Analyse de l'indicateur :

L'indice de parité entre les sexes au primaire était de 1,00 en 2020 contre 0,99 en 2019 et 0,98 en 2018. En 2021, il a évolué à 1,01 par rapport au Taux Brut de Scolarisation (TBS). La valeur de l'indicateur dépasse la cible de 0,99 prévue et est supérieure à 1. Cette progression suggère une disparité en faveur des filles. Elle indique qu'il y a sensiblement plus de filles que de garçons dans le primaire. Cette performance enregistrée a été occasionnée par des efforts croissants de sensibilisation liés à la politique de scolarisation obligatoire entamée depuis 2015 et aux campagnes de scolarisation de la jeune fille contre les grossesses. Les stratégies de maintien des jeunes filles à l'école sont davantage renforcées avec la disponibilité des cantines au sein des infrastructures scolaires. Par ailleurs, l'expansion progressive du nombre de Clubs Mères d'Elèves Filles (CMEF) qui encourage les parents à scolariser leurs filles au même titre que les garçons empêche également leur décrochage.

Indicateur 5 : Taux d'achèvement au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : $(\text{Nombre de nouveaux inscrits au CM2} / \text{Nombre total d'enfants ayant l'âge de 11 ans}) \times 100$

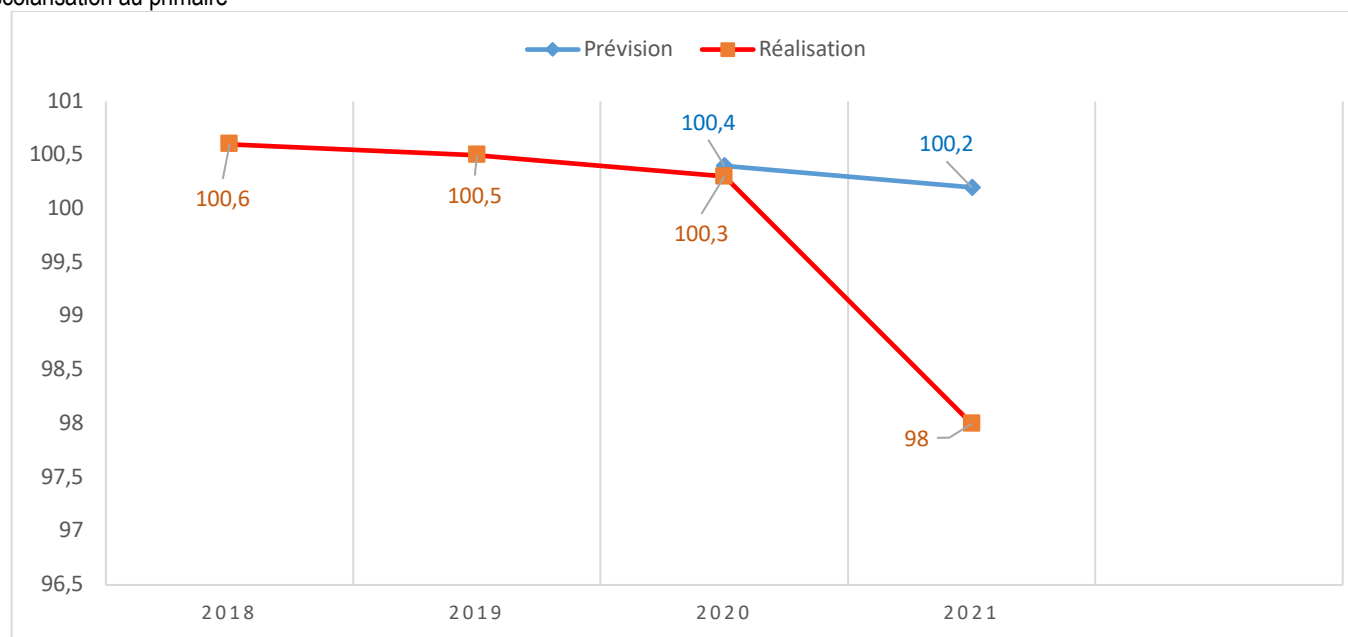
Valeurs cibles : 88% en 2021 ; 91% en 2022 et 94% en 2023

Analyse de l'indicateur : Le Taux d'achèvement du primaire est passé à 82,15% en 2020 contre 80,52% en 2019. En 2021, ce sont environ 84 enfants âgés de 11 ans sur 100 qui sont en dernière année du primaire. Cette analyse tendancielle de 2019 à 2021 montre une hausse de l'indicateur de 3,19 points. Cependant la cible de 88% fixée en 2021 n'a pu être atteinte. Ces chiffres révélateurs des déperditions scolaires peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs entre autres, l'éloignement de certains élèves de leur école engendrant des abandons et des refus d'aller à l'école.

Pour améliorer cet indicateur, le programme prévoit accroître l'offre scolaire à travers la construction de nouvelles écoles dans les zones rurales et promouvoir la construction de cantines scolaires dans les écoles qui n'en disposent pas.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'éducation préscolaire et primaire

Indicateur 1 : Taux brut de scolarisation au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves inscrits au primaire, quel que soit leur âge / population scolarisable de 6 à 11 ans) x 100

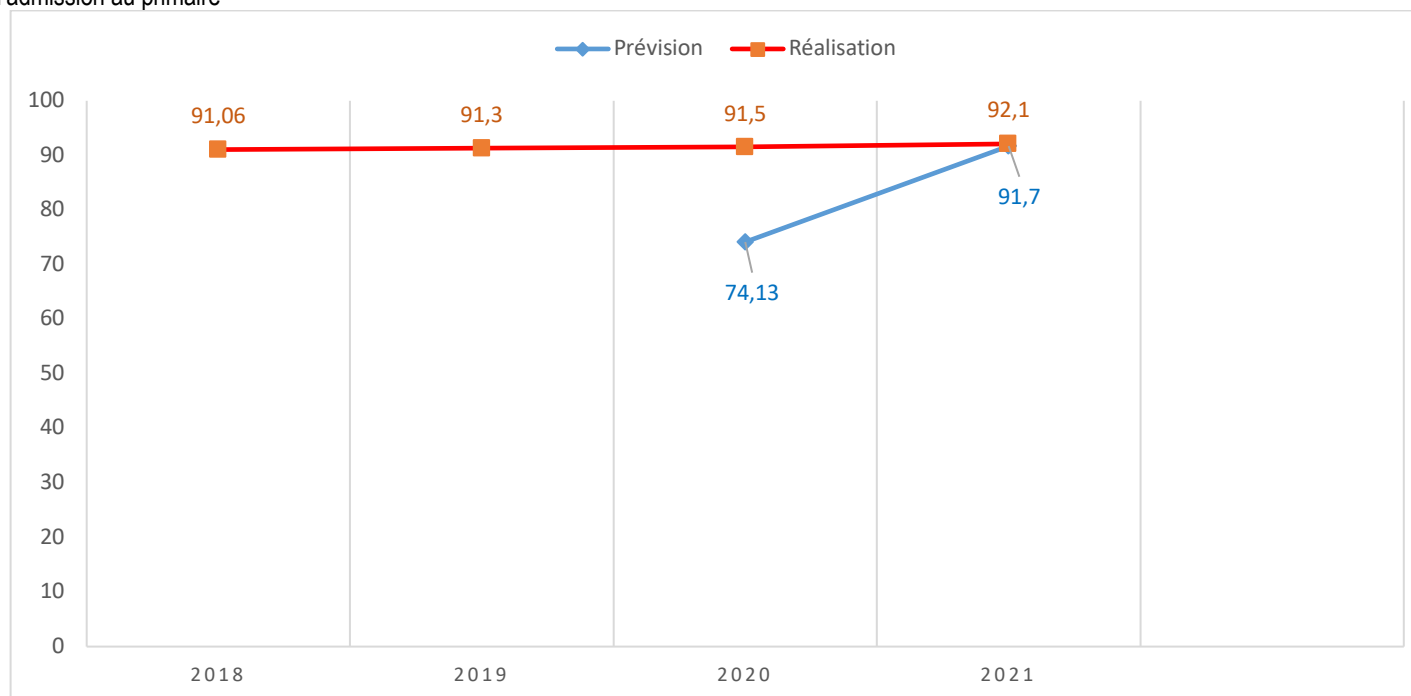
Valeurs cibles : 100,2% en 2021 ; 100,1% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : L'analyse indique que l'accroissement du Taux Brut de Scolarisation est passé de 100,5% en 2019 à 100,30% en 2020. En 2021, ce taux a chuté à 98% soit 2,2 points de différence en deçà de la cible de 100,2 fixée pour cet indicateur.

La chute de l'indicateur s'explique par des mesures prises pour réduire les effectifs des scolarisés précoces (enfants de moins de 6 ans) et orienter les enfants de plus de 6 ans (scolarisés tardifs) vers les classes passerelles, surtout dans les zones à faible scolarisation.

Afin d'atteindre le taux de 100% d'ici à 2023, le programme envisage d'augmenter l'offre éducative à travers la construction de salles de classe et le recrutement d'enseignants ainsi que l'allègement du coût supporté par les familles à travers la mise à disposition gratuite des kits et manuels scolaires à tous les enfants inscrits dans les écoles primaires publiques.

Indicateur 2 : Taux net d'admission au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

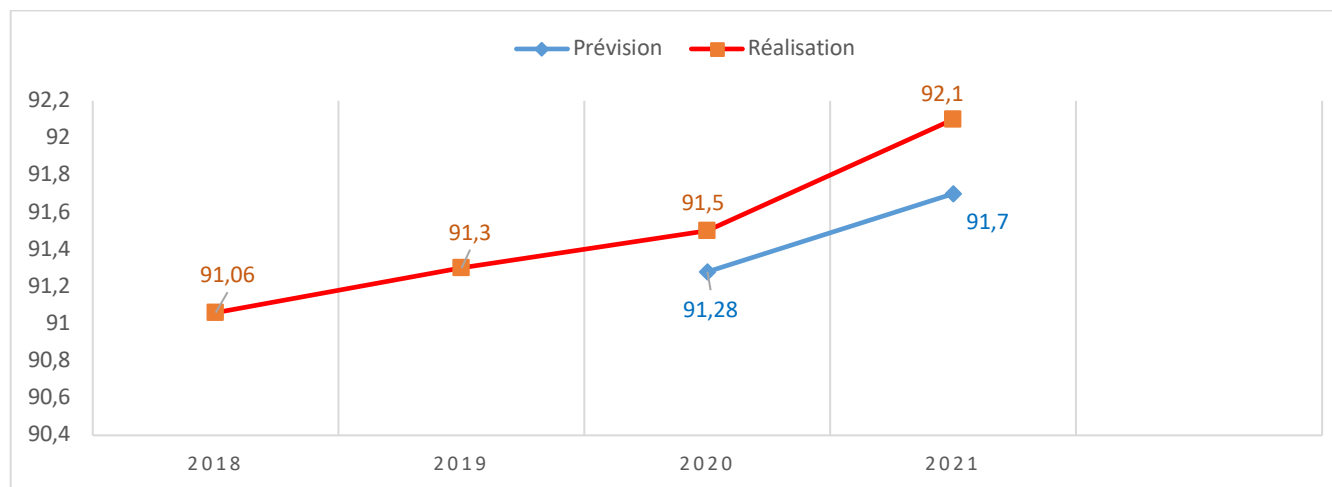
Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits de 6 ans au CP1 / population scolarisable de 6 ans) x 100

Valeurs cibles : 73,90 en 2021 ; 74,20% en 2022 et 74,50% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Net d'Admission au primaire était de 73,59% en 2020 contre 73,20 en 2019. En 2021, le taux est passé à 74,27% et dépasse la cible de 73,9%. On note une performance de plus 0,37 points. Elle s'explique par les consultations régionales réalisées dans le cadre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui ont permis de sensibiliser les parents sur la nécessité de scolariser leurs enfants. Cela s'explique également par l'amélioration de l'accès à travers la construction de structures scolaires formelles dans les zones faiblement peuplées et la facilitation de la scolarisation des enfants sans extrait d'acte de naissance. Ces actions ont permis d'assurer l'accès aux enfants d'âge scolaire conformément à la loi sur la scolarisation obligatoire.

Indicateur 3 : Taux net de scolarisation au primaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élève de 6 à 11 ans dans le primaire / population scolarisable de 6 à 11 ans) x 100

Valeurs cibles : 91,70% en 2021 ; 92% en 2022 et 92,3% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Net de Scolarisation au primaire était de 91,30% en 2019. Il a connu une légère hausse de 0,19 points pour atteindre 91,50% en 2020. En 2021, il passe à 92,1%. L'analyse de la réalisation de 2021 par rapport à la cible nous montre que les résultats ont été dépassés de 0,4 points. Cette performance peut être mise à l'actif des initiatives de sensibilisation sur la scolarisation obligatoire. La mise en œuvre des mesures a été renforcée par le Cabinet pour réduire la scolarisation précoce (enfants de moins de 6 ans) et orienter les enfants de plus de 6 ans vers les classes passerelles, surtout dans les zones à faible scolarisation.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La quête d'un système éducatif de qualité et accessible à tous demeure un enjeu capital pour le Gouvernement, en témoignent les efforts budgétaires dont bénéficient les activités du programme 2. En effet, les ressources allouées ont servi à la construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles préscolaires et primaires. Elles ont aussi permis l'acquisition et la distribution de cahiers quotidiens et de kits scolaires aux élèves, le recrutement d'élèves-maîtres et la mise à disposition de ressources didactiques aux enseignants en situation de classe.

Beaucoup de progrès ont donc été réalisés par l'Etat, les acteurs et les partenaires.

Cependant le programme fait face à de nombreuses difficultés tant au niveau de la qualité que de l'accès qui se traduisent par :

- les résultats à l'examen du CEPE qui ne sont pas à la hauteur des attentes de la communauté éducative ;
- la faiblesse des performances des élèves ;
- les besoins toujours croissants d'infrastructures (salles de classe primaire et préscolaire) ;
- les besoins en équipements notamment en tables-bancs ;

- la menace de perturbations qui planent sur l'école du fait de la mauvaise compréhension du fonctionnement des COGES ;
- etc.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, le MENA recommande :

- la sensibilisation et la diffusion des textes sur le fonctionnement des COGES auprès de tous les acteurs (Syndicats, PTF, parents d'élèves)
- l'accroissement du nombre d'enseignants à recruter afin de combler le déficit ;
- le renforcement de capacité des enseignants, le suivi et les évaluations des enseignements ;
- la poursuite des réflexions autour des pratiques visant l'identification des différents leviers de changement à activer dans le cadre des EGENA.

CONCLUSION

Les performances atteintes en 2021 dans le programme 2 portent sur l'accès et la qualité de l'éducation au préscolaire et au primaire.

Au niveau de l'accès, trois résultats sur trois attendus ont dépassé les cibles prévues en 2021. Il s'agit du Taux Brut de Scolarisation au primaire, du Taux Net d'Admission au primaire et du Taux Net de Scolarisation au primaire.

Au niveau de la qualité, un seul résultat sur cinq attendus a dépassé les cibles prévues en 2020 notamment l'Indice de parité entre les sexes au primaire.

Ces résultats contribuent à l'amélioration de la qualité de l'éducation et à l'accès au préscolaire et au primaire.

Au regard des résultats non atteints, le MENA entend renforcer les campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille ; construire les salles de Grande Section au Primaire ; inscrire prioritairement les enfants qui ont 6 ans révolus ; lutter contre le redoublement au primaire ; créer des classes passerelles pour les EHS ; accroître les ressources dédiées à l'implantation des structures préscolaires ; accélérer les procédures et la mobilisation des ressources.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, Le Responsable du Programme « Enseignement Secondaire Général » est le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue Silué Nanzouan Patrice.

Les principales missions dévolues au Programme 3 « Enseignement Secondaire Général » conformément au Décret N° 2021-456 du 08 Septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sont les suivantes :

- gérer et suivre la mise en œuvre des activités pédagogiques dans l'enseignement secondaire général ;
- promouvoir la qualité de l'enseignement dans les établissements d'enseignement secondaire général en liaison avec les structures compétentes ;
- concevoir, produire et de diffuser la documentation pédagogique, les manuels scolaires et les matériels didactiques conformément aux programmes définis ;
- promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'enseignement et de formation, en liaison avec les structures compétentes ;
- élaborer, expérimenter et de promouvoir des programmes et projets d'enseignement en langues nationales ;
- assurer la formation continue des personnels enseignants d'encadrement pédagogique
- promouvoir et encadrer les établissements d'enseignement secondaire général ;
- assurer le suivi de la gestion administrative et pédagogique des établissements d'enseignement secondaire et général ;
- promouvoir et mettre en œuvre les projets d'établissements ;

- veiller à l'amélioration de l'accès des enfants à besoins spécifiques, notamment l'éducation des filles dans les établissements d'enseignement secondaire général ;
- mettre en œuvre la politique nationale d'orientation et de suivi du cursus des élèves ;
- élaborer et assurer le suivi de l'application des textes réglementaires relatifs à l'information, à l'orientation et à l'attribution des bourses de l'enseignement secondaire ;
- procéder à l'octroi, au renouvellement et au transfert des bourses aux élèves de l'enseignement secondaire et des aides aux bacheliers méritants.

L'année scolaire 2020-2021 s'est ouverte avec la sortie de crise sanitaire. Les mesures barrières prises par le gouvernement ont été allégées, permettant ainsi l'ouverture des classes en présentiel pour tous les élèves. Cependant des perturbations ont commencé à se signaler dans certains établissements suite à l'instauration de cotisations exceptionnelles et de frais annexes. C'est dans ce contexte que les activités du programme ont été menées.

Cette quatrième partie qui présente un bilan des activités menées dans le programme 3, va s'articuler autour de 3 points essentiels :

- la stratégie du programme enseignement secondaire général,
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2021,
- l'analyse de la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif du programme 3 « Enseignement Secondaire Général » est de favoriser l'accès à un enseignement secondaire de qualité sur toute l'étendue du territoire national (**Objectif global 3**).

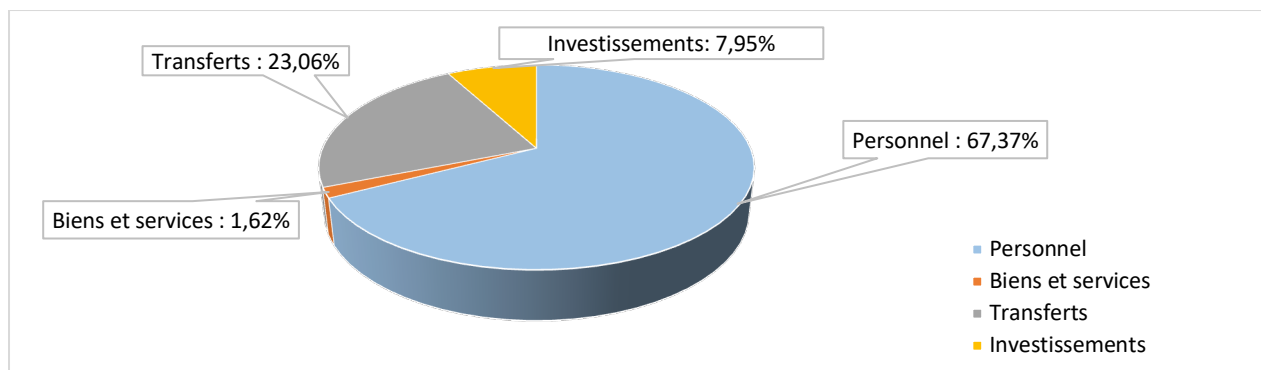
Le Résultat stratégique est d'améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général.

Ce programme se décline en un (1) Objectif spécifique qui s'articule autour de deux (2) actions :

- Action 1 : Gestion des établissements secondaires général du premier et du second cycle.
- Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général.

I.2. Le financement du programme

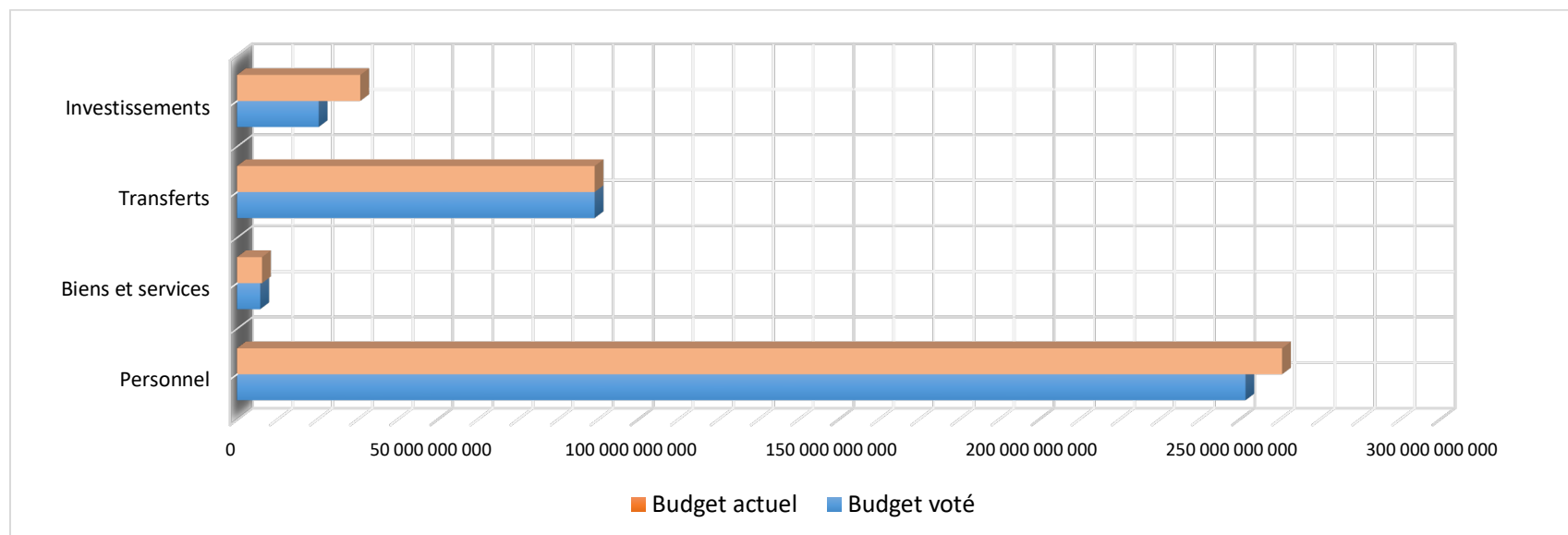
Pour la gestion 2021, le programme enseignement secondaire général a bénéficié d'un budget initial de **367 064 812 315 FCFA**. A la suite des modifications intervenues en cours de gestion, le budget prévisionnel est passé à **387 040 077 763 FCFA** soit **35,30%** du budget total du Ministère. La répartition par nature de dépense se présente comme suit :



L'évolution du budget du programme 3, du voté au prévisionnel, est présentée par nature de dépense dans le tableau ci-dessous :

	INITIAL	REVISE	ECART
Personnels	251 590 938 928	260 740 938 927	9 149 999 999
Biens et services	5 822 903 408	6 273 345 048	450 441 640
Transferts	89 237 475 000	89 237 455 000	-20 000
Investissements	20 413 494 979	30 788 338 788	10 374 843 809
TOTAL	367 064 812 315	387 040 077 763	19 975 265 448

La représentation graphique est illustrée comme suit :



Les modifications budgétaires qui ont engendrées la révision du budget initial sont :

- **Personnel :**
la prise en compte des premiers mandatements à hauteur de 9 149 999 999 FCFA des nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat de l'enseignement secondaire dans le traitement des salaires ;
- **Biens et services :**
 - L'appui budgétaire de 93 279 569 FCFA octroyé par arrêté N°0464/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/YT au Lycée d'excellence Alassane Ouattara de Grand-Bassam ;
 - L'intégration d'un montant de 448 810 902 FCFA au budget du Lycée Scientifique de Yamoussoukro ;
- **Investissement :**
 - L'intégration d'un crédit de 86 000 000 FCFA pour l'exécution des activités résiduelles sur le Projet de construction et d'équipement du Lycée d'Excellence de Grand Bassam ;

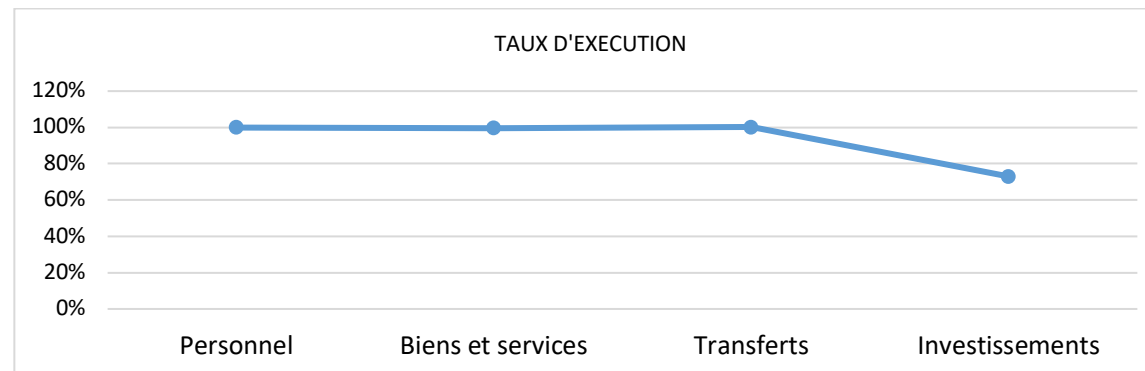
- Le rattachement du Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles avec pour bailleur le Fonds Koweïtien d'un budget de 3 364 129 127 FCFA ;
- L'intégration des crédits du Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation, pour une valeur de 6 660 161 753 FCFA ;
- L'intégration du projet de Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè pour un montant de 709 277 212 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme enseignement secondaire général est **97,91%**. Par nature de dépense, le taux d'exécution se présente comme suit :

	PREVISION 2021	REALISE 2021	TAUX D'EXECUTION
Personnels	260 740 938 927	260 740 938 927	100,00%
Biens et services	6 273 345 048	6 256 159 208	99,73%
Transferts	89 237 455 000	89 461 005 000	100,25%
Investissements	30 788 338 788	22 475 512 719	73,00%
TOTAL	387 040 077 763	378 933 615 854	97,91%



La courbe illustrant le niveau des taux d'exécution par nature de dépense, présente une chute en investissement matérialisée par un taux de 73% qui correspond à un disponible de 8 312 826 069 FCFA. Ce montant non exécuté résulte essentiellement de :

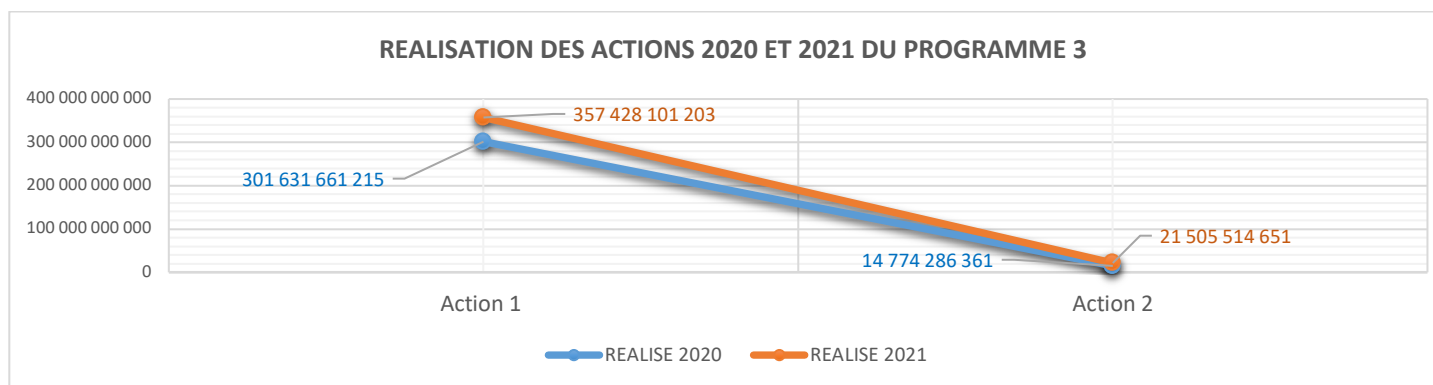
- L'engagement non effectué des crédits du Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation (6 660 161 753 FCFA) ;
- La régulation budgétaire sur les projets cofinancés (Construction et Equipement de 06 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID et OFID) à hauteur de 1 446 630 000 FCFA ;

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 125 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : 2206201 Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	242 592 245 656	260 740 938 927	5 764 444 259	6 256 159 208	53 274 971 300	89 461 005 000	0	969 998 068	301 631 661 215	357 428 101 203
Action 2 : 2206203 Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général et technique	0	0	0	0	0	0	14 774 286 361	21 505 514 651	14 774 286 361	21 505 514 651
TOTAL	242 592 245 656	260 740 938 927	5 764 444 259	6 256 159 208	53 274 971 300	89 461 005 000	14 774 286 361	22 475 512 718	316 405 947 576	378 933 615 854

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022



A l'analyse du budget réalisé par action, il ressort un niveau de réalisation plus élevé en 2021 dans l'action 1 contrairement au niveau des réalisations de l'action 2 qui sont plus bas en 2021 comparativement à 2020. Les écarts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

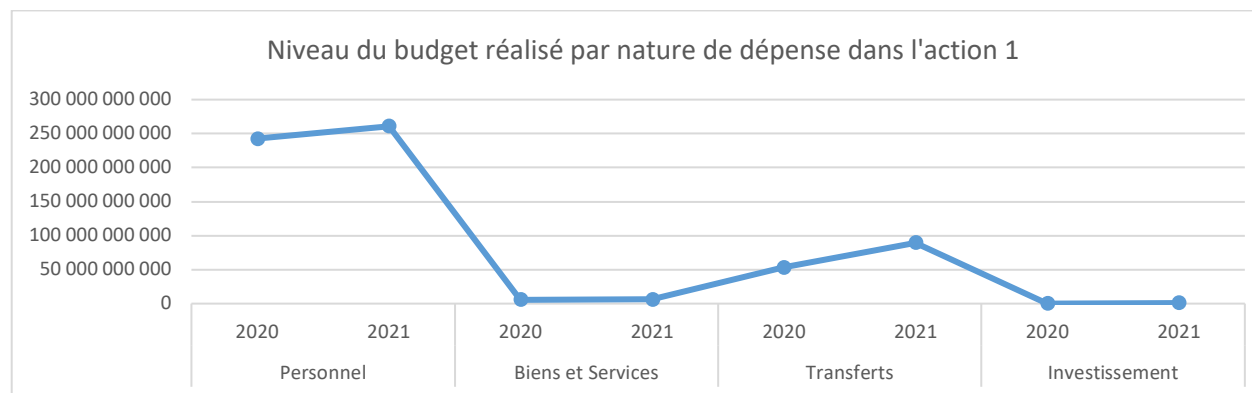
	REALISE 2020	REALISE 2021	ECART
Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle	301 631 661 215	357 428 101 203	55 796 439 988
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général	14 774 286 361	21 505 514 651	6 731 228 290

Les écarts positifs enregistrés au niveau de chaque action signifient que :

- les crédits ayant permis la réalisation des activités relatives à la gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle ont connu de façon globale, une hausse de 55 796 439 988 FCFA ;
- les crédits ayant servi à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures du secondaire général, ont également connu une hausse de 6 731 228 290 FCFA.

L'examen détaillé se présente par action comme suit :

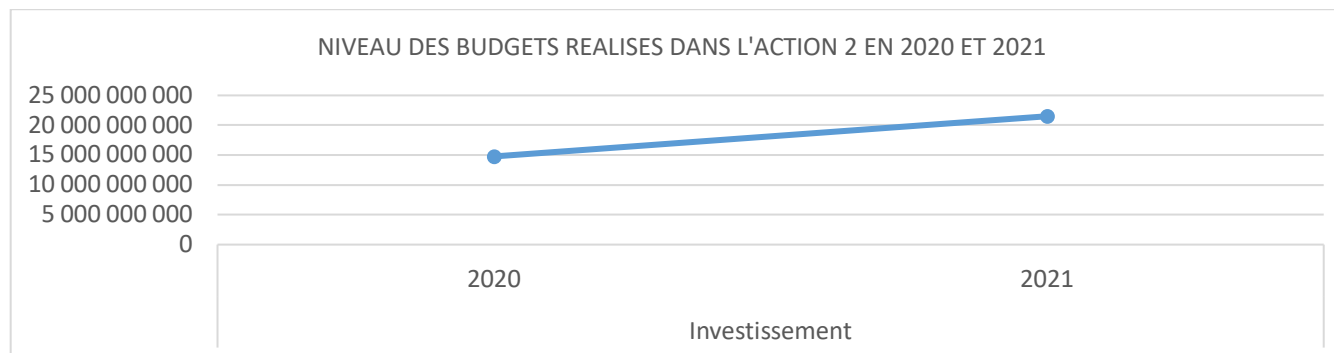
- ❖ Action 1 : Gestion des établissements du secondaire général du premier et du second cycle.



- **Personnel**
Une augmentation de 18 148 693 271 FCFA qui traduit principalement la prise en compte des nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat de l'enseignement secondaire en attente de leur premier mandatement.
- **Biens et services**
Légère augmentation de 491 714 949 FCFA due principalement à la prise en compte des nouveaux collèges ouverts à la rentrée scolaire 2020-2021 et l'appui budgétaire octroyé au lycée d'excellence Alassane Ouattara de Grand-Bassam et au lycée scientifique de Yamoussoukro.
- **Transferts**
Une hausse significative de 36 186 033 700 FCFA provenant de l'augmentation des crédits destinés à la prise en charge des frais de scolarité des élèves affectés de l'Etat dans les établissements privés.
- **Investissements**
Deux projets ont été inscrits en 2021 : le projet d'affectation en ligne des élèves /DOB et le projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé pour un budget réalisé sur l'ensemble des 2 projets à hauteur de 969 998 068 FCFA.

- ❖ Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secondaire général.

Les activités réalisées dans cette action sont toutes des activités d'investissement. Le niveau des budgets réalisés entre 2020 et 2021 est illustré comme suit :



Une hausse est constatée entre le niveau d'exécution financière en 2020 et le niveau de 2021. Cette augmentation est consécutive au niveau élevé du budget réalisé sur les activités du programme de construction et d'équipement de collèges et lycées qui est passé de 1 938 331 629 FCFA en 2020 à 12 580 617 708 FCFA en 2021 soit une croissance de 10 642 286 079 FCFA. Cependant la clôture en fin d'exercice 2020 de deux projets (le projet de construction du Lycée d'excellence de Grand Bassam et le projet de construction de 60 Collèges de Proximité/2ème C2D) réalisés à 8 831 900 000 FCFA et l'exécution de nouveaux projets à hauteur de 4 190 001 943 FCFA ont ramené l'augmentation à 6 731 228 290 FCFA telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessus.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme 3 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 126: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 17092100030 Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè	2021	2021	740 000 000	0	709 277 212	622 602 876
Sur financement intérieur			740 000 000	0	709 277 212	622 602 876
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 71092200030 Projet de Construction et d'équipement du Lycée d'Excellence de Grand Bassam	2005	2021	15 064 765 000	0	64 700 000	64 700 000
Sur financement intérieur			1 571 565 000	0	64 700 000	64 700 000
Sur financement extérieur			13 493 200 000	0	0	0
Projet 3 : 78092200099 Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID	2016	2022	8 218 091 800	1 581 100 000	1 482 100 000	1 157 770 000
Sur financement intérieur			1 548 091 800	500 000 000	401 000 000	401 000 000
Sur financement extérieur			6 670 000 000	1 081 100 000	1 081 100 000	756 770 000
Projet 4 : 22062030028 Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID	2016	2021	43 748 256 351	4 941 000 000	4 699 425 000	3 577 125 000
Sur financement intérieur			11 291 503 991	1 200 000 000	958 425 000	958 425 000
Sur financement extérieur			32 456 752 360	3 741 000 000	3 741 000 000	2 618 700 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 5 : 78092200146 Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles	2021	2024	26 129 361 464	0	3 364 129 127	3 364 129 127
Sur financement intérieur			10 429 361 464	0	556 418 000	556 418 000
Sur financement extérieur			15 700 000 000	0	2 807 711 127	2 807 711 127
Projet 6 : 78098000805 Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées	2017	-	48 136 527 608	12 700 000 000	12 670 002 708	12 580 617 708
Sur financement intérieur			48 136 527 608	12 700 000 000	12 670 002 708	12 580 617 708
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 7 : 78098001024 Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB	2021	2024	1 913 000 000	500 000 000	499 973 500	469 998 520
Sur financement intérieur			1 913 000 000	500 000 000	499 973 500	469 998 520
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 8 : 78098001111 Construction de 84 collèges de proximité / MCC	2021	-	897 000 000	191 394 979	138 569 940	138 569 940
Sur financement intérieur			897 000 000	191 394 979	138 569 940	138 569 940
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 9 : 78098001158 Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP	2021	2024	9 000 000 000	500 000 000	499 999 548	499 999 548
Sur financement intérieur			9 000 000 000	500 000 000	499 999 548	499 999 548
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 10 : 78098001173 Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation	2021	2021	6 660 161 753	0	6 660 161 753	0
Sur financement intérieur			6 660 161 753	0	6 660 161 753	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			160 507 163 976	20 413 494 979	30 788 338 788	22 475 512 719
Total sur financement intérieur			92 187 211 616	15 591 394 979	23 158 527 661	16 292 331 592
Total sur financement extérieur			68 319 952 360	4 822 100 000	7 629 811 127	6 183 181 127

Source : SIGOBE, MENA

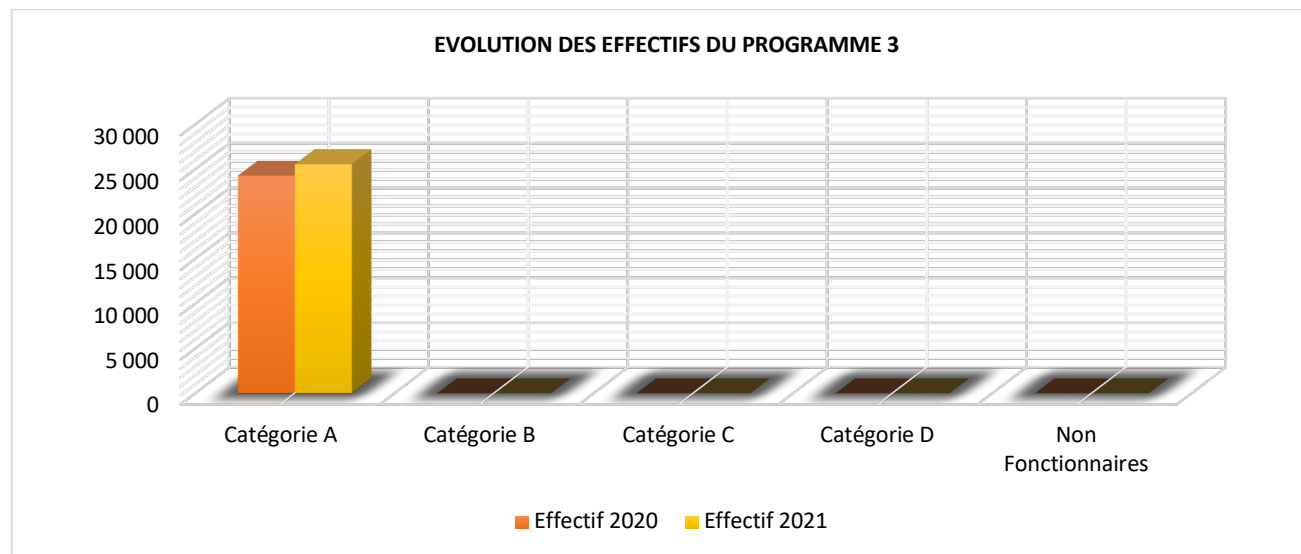
- Le projet de **Construction et Equipement des Collèges de Dibri-Asrikro et Assandrè** a permis la poursuite de la construction des collèges modernes à base 4 de Dibri-Asrikro et Assandrè dans la région du GBEKE ;
- Les crédits inscrits sur le **Projet de Construction et d'équipement du Lycée d'Excellence de Grand Bassam** ont permis la réalisation des activités résiduelles couvertes par la contrepartie ivoirienne (suivi régulier des ouvrages et des équipements mis en service);
- **Construction et Equipement d'un Lycée de Jeunes Filles avec Internat / OFID** : Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4. Au vu du faible taux de scolarisation de la jeune fille, ce projet vise à offrir une scolarisation inclusive et à améliorer les conditions d'accès à une éducation de qualité dans l'enseignement secondaire. La réalisation de ce projet permettra la construction et l'équipement d'un lycée d'excellence à Internat à DALOA dans la région du Haut-Sassandra. Au titre de la gestion 2021, les avances de démarrage des travaux de voiries et réseaux divers ont été payées ; les travaux de construction des blocs pédagogiques, de l'internat, des logements, des salles de jeux, du réfectoire, de l'auditorium sont en attente d'approvisionnement pour règlement.
- **Construction et Equipement de 05 Lycées de Jeunes Filles avec Internats/BID** : conçu dans le même cadre que le projet précédent, le rapport d'évaluation des offres pour l'attribution des marchés de travaux a été transmis à la BID pour Avis de Non Objection (ANO). Les localités devant accueillir les 5 lycées sont : Abidjan, San Pedro, Dimbokro, Bondoukou et Odienné.

- **Projet de Construction et d'Équipement de trois (03) Lycées d'excellence de Jeunes Filles** : l'accord de prêt a été signé le 31 Mars 2021 mais le projet n'est pas encore entré en vigueur.
- **Programme de construction et d'équipement de collèges et lycées** : la réalisation de ce projet a permis d'une part l'exécution à 70% des constructions de 4 structures administratives devant abriter des directions régionales et de 10 établissements secondaires et d'autre part, l'acquisition et la distribution de 188 474 tables-bancs en 2021 ;
- **Construction de 84 collèges de proximité / MCC** : les crédits alloués sur ce projet ont permis la purge à 30% des droits coutumiers des sites de construction de 84 collèges de proximités ;
- **Projet d'affectation en ligne des élèves /DOB** : ce projet a permis à ce jour aux parents d'élèves de procéder eux-mêmes aux affectations en ligne de leurs enfants dans l'établissement de leur choix. Pour le réaliser, des logiciels des équipements informatiques et des serveurs pour l'hébergement de la plateforme ont été acquis, des formations se sont déroulées au profit des différents acteurs.
- **Projet de Contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé / DEEP** : ce projet a été suscité par la volonté politique de maîtriser les effectifs des élèves affectés par l'Etat afin de réduire les frais de scolarité. A ce jour, plusieurs équipements ont été acquis et installés dans des établissements privés. La phase pilote étant achevée, le MENA est à la phase de la généralisation.
- **Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Éducation** : ce projet intégré en cours de gestion par lettre d'avance de trésorerie, a été piloté au niveau de la primature. Sa prise en charge dans le SIGOBE n'a pu être effectuée avant le 31 janvier 2022. C'est ce qui justifie qu'aucun montant n'est inscrit en Mandat Pris En Charge (Mandat PEC). [II.2. Évolution des effectifs](#)

Tableau 127 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	24 275	5 206	4 337	1 770	497	25 548
Catégorie B	7	0	0	0	0	7
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
Catégorie D	0	0	0	0	0	0
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	24 282	5 206	4 337	1 770	497	25 555

Source : Catalogues des mesures nouvelles,



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Pour ce qui concerne l'amélioration de l'accès et des conditions d'apprentissage des élèves, les réalisations sont les suivantes :

- Sur 10 collèges et 3 lycées à achever et à équiper sur le budget de l'Etat, 8 collèges ont un taux d'exécution physique de 60% et 2 ont un taux d'exécution de 98% ; 1 lycée est achevé, 1 lycée est à 94% d'exécution et 1 autre est à 92%. Les taux d'exécution financière oscillent entre 50 et 72%.
- Quatre (04) sièges de direction régionale sont en construction avec un taux d'exécution physique de 70,25% et d'exécution financière de 66,43%.
- Dans le cadre du C2D sur 95 collèges de proximité à construire et à équiper, 1 collège est achevé et 57 sont en cours de construction. Leur livraison est prévue à partir de fin octobre 2021 jusqu'en janvier 2022. Il faut souligner que 37 marchés ont été résiliés et seront réattribués incessamment. Le taux d'exécution financière se situe à 26,89%.
- Dans le cadre du Programme MCC, les droits coutumiers de 8 sites de construction (4 à Bouaké et 4 à San-Pedro) de 84 collèges de proximité ont été purgés à hauteur de 30%.

Au titre de l'amélioration de la qualité des prestations de service, les réformes ont permis de :

- améliorer l'affectation des élèves en sixième, en donnant aux parents d'élèves la possibilité de le faire, eux-mêmes, en ligne à partir de leurs téléphones portables. L'activité a connu un taux d'exécution physique de 100% avec un taux d'exécution financière de 100% également ;
- procéder au contrôle électronique, à hauteur de 40%, des effectifs d'élèves affectés par l'Etat dans les établissements privés. L'activité est à 25% de taux d'exécution physique et 25% d'exécution financière.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 128 : Évolution des indicateurs du programme 3

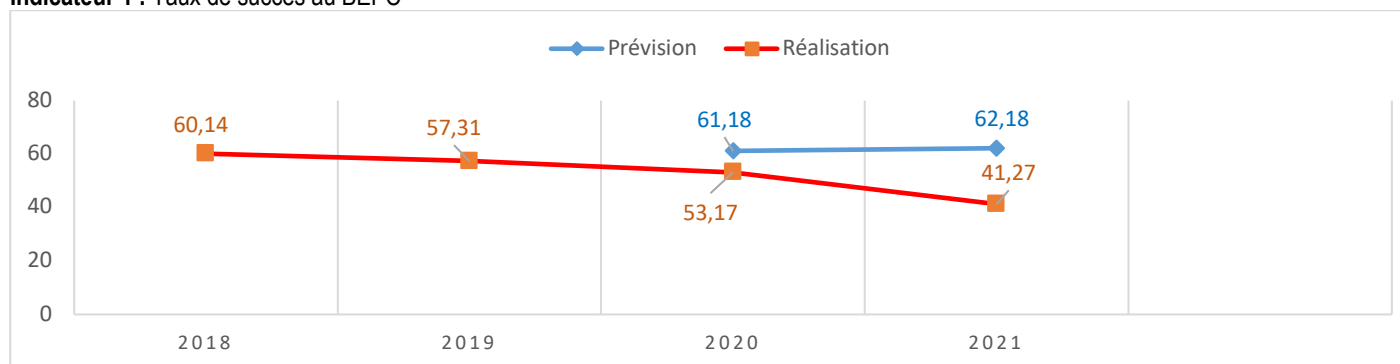
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité						
IP 3.1 : Taux de succès au BEPC	%	60,14%	57,31%	53,17%	62,18%	41,27%
IP 3.2 : Taux de succès au BAC	%	46,09%	41,23%	40,08%	42,98%	29,24%
IP 3.3 : Taux Brut d'Admission dans le 1er cycle	%	66,9%	69,10%	74,90%	87%	83,3%
IP 3.4 : Taux brut de scolarisation au 2 nd cycle	%	35%	35,80%	37,80%	39%	38,8%
IP 3.5 : Taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire	%	54,60%	56,80%	60,5%	62%	60,7%
IP 3.6 : Taux d'achèvement du 2 nd cycle du secondaire	%	27,70%	28,50%	36,30%	38,80%	36,5%

Source : DPPD-PAP 2021-2023 ; RAP 2020 ; Annuaire statistique 2021

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité

Indicateur 1 : Taux de succès au BEPC



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au BEPC / Nombre d'élèves candidats au BEPC) x 100

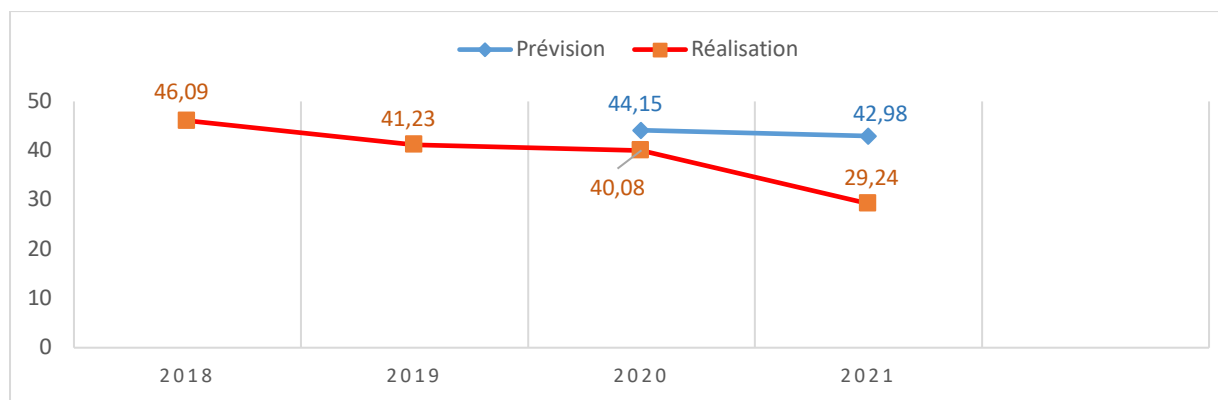
Valeurs cibles : 62,18% en 2021 ; 65% en 2022 et 66,23% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Au titre de l'année 2021, 41,27% des élèves candidats à l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle ont été déclarés admis. Ce qui signifie que plus de la moitié des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à cette évaluation à la fin du premier cycle. Un recul de 11,90 points par rapport à la valeur de 2020 qui était de 53,17%. La cible de 62,18% attendue en 2021 n'a donc pas été atteinte. La baisse considérable de la valeur de la réalisation pose la problématique des acquis scolaires mesurables à partir des résultats au BEPC. Elle pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs entre autres les conditions d'apprentissage difficiles de nombreux élèves et les perturbations des cours dues aux départs des élèves en congé avant les dates fixées par le MENA et également la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité, de surveillance et de contrôle d'accès aux centres de composition initiés par le Ministère pour lutter contre la fraude aux examens.

Au vu de ces résultats, des efforts restent à faire pour améliorer la qualité du système éducatif. Ces efforts concernent l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants, la mise des manuels à la disposition des élèves, ainsi que le suivi et l'évaluation périodique des acquis scolaires. Il importe également d'instaurer un classement annuel pour reconnaître le mérite des établissements privés qui se distinguent qualitativement.

Indicateur 2 : Taux de succès au BAC



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre d'élèves admis au BAC / Nombre d'élèves candidats au BAC) x 100

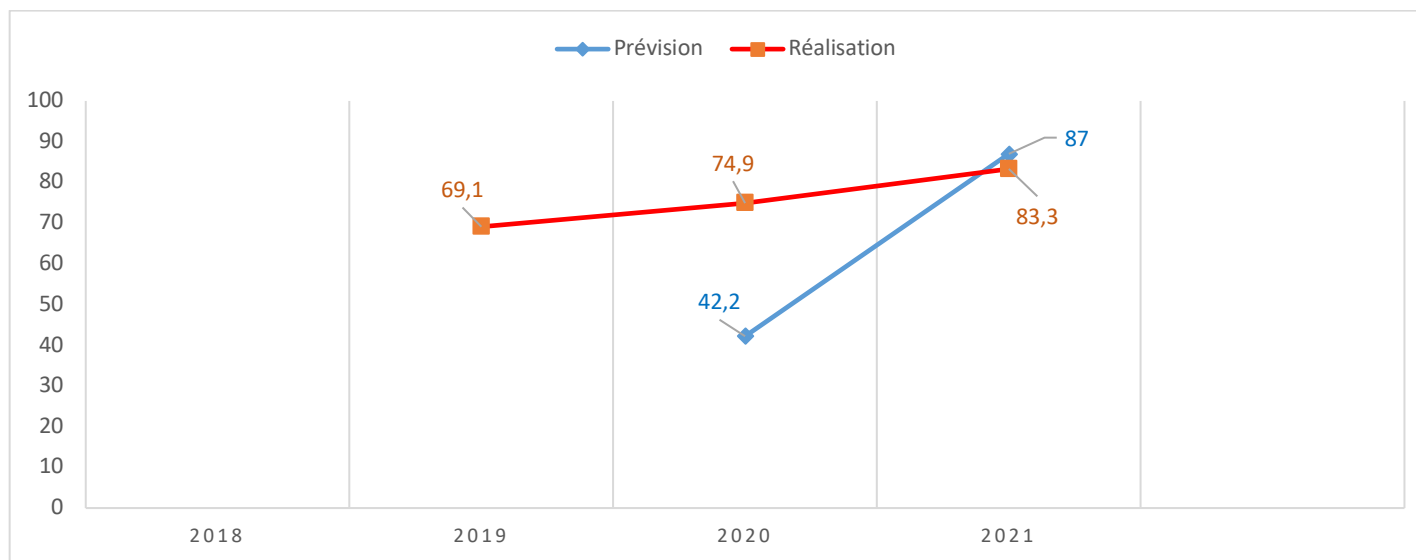
Valeurs cibles : 42,98% en 2021 ; 45,89% en 2022 et 48,82% en 2023

Analyse de l'indicateur :

En 2021, le taux de réussite au BAC est de 29,24% contre 40,08% en 2020, soit une baisse de 10,84 points de pourcentage. Plus de 70% des élèves n'ont pas acquis les connaissances et compétences attendues pour réussir à l'examen du Baccalauréat. Le taux de réussite au BAC général de 42,98% ciblé en 2021 n'a pas été atteint avec une contre-performance de moins 13,74 points. Cette baisse peut se justifier par la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité, de surveillance et de contrôle d'accès aux centres de composition initiés par le MENA pour lutter contre la fraude aux examens.

En vue d'améliorer le taux de succès au Baccalauréat qui ouvre les portes des universités et des grandes écoles, le programme prévoit d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et le renforcement des capacités didactiques et pédagogiques des enseignants ainsi que l'assainissement de l'environnement des établissements.

Indicateur 3 : Taux Brut d'Admission dans le 1er cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en 6^{ème} quel que soit leur âge / population scolarisable de 12 ans) x 100

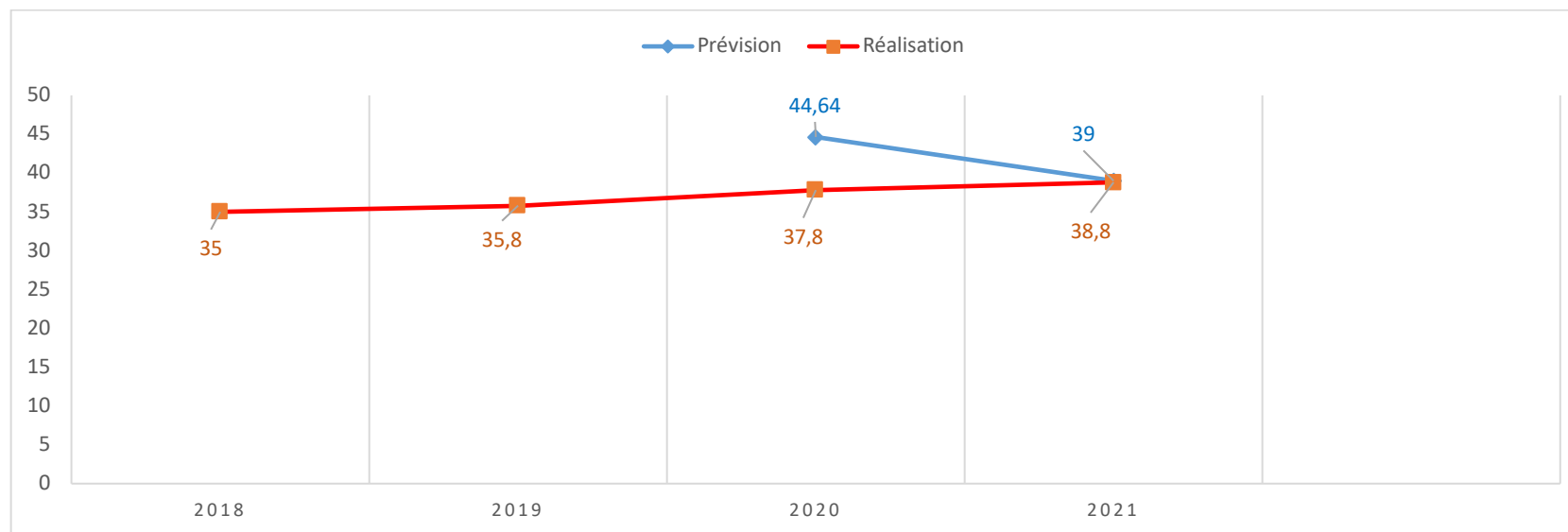
Valeurs cibles : 87% en 2021 ; 88% en 2022 et 89% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le Taux Brut d'Admission (TBA) dans le 1^{er} cycle en 2019 était de 69,1%. Ce taux qui se chiffre à 74,9% en 2020 a encore progressé en 2021 à 83,3%. Bien que ce taux de 2021 n'ait pas atteint la cible de 87% prévue, l'on note une forte amélioration du TBA au premier cycle du secondaire de 2019 à 2021 suite à la volonté et à l'engagement du MENA à maîtriser les flux d'élèves à l'entrée du secondaire général pour permettre de consacrer plus de moyens au renforcement des apprentissages et de multiplier par 1,6 les dépenses de fonctionnement par élève au niveau des établissements. Les actions de l'Etat en matière d'accès au secondaire sont visibles à travers les constructions des établissements publics. Mais l'offre éducative dans le secondaire est à majorité privée. En effet, pour pallier le manque de places dans les établissements publics, des élèves du premier cycle du secondaire sont affectés dans les structures privées et leurs frais de scolarité sont pris en charge par l'Etat. En 2021, 54,6% des effectifs élèves sont dans les établissements privés.

Pour améliorer l'accès dans le premier cycle du secondaire et atteindre la cible de 2022, l'Etat s'est engagé avec l'appui des partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'AFD, la BID et la Chine, à construire de nombreux collèges dans le cadre du C2D et du Ps-Gouv 2022-2024 pour couvrir les zones rurales et urbaines les moins desservies.

Indicateur 4 : Taux brut de scolarisation au 2nd cycle



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits au 2nd cycle du secondaire général quel que soit leur âge / population scolarisable de 16 à 18 ans) x 100

Valeurs cibles : 39% en 2021 ; 39,80% en 2022 et 41% en 2023

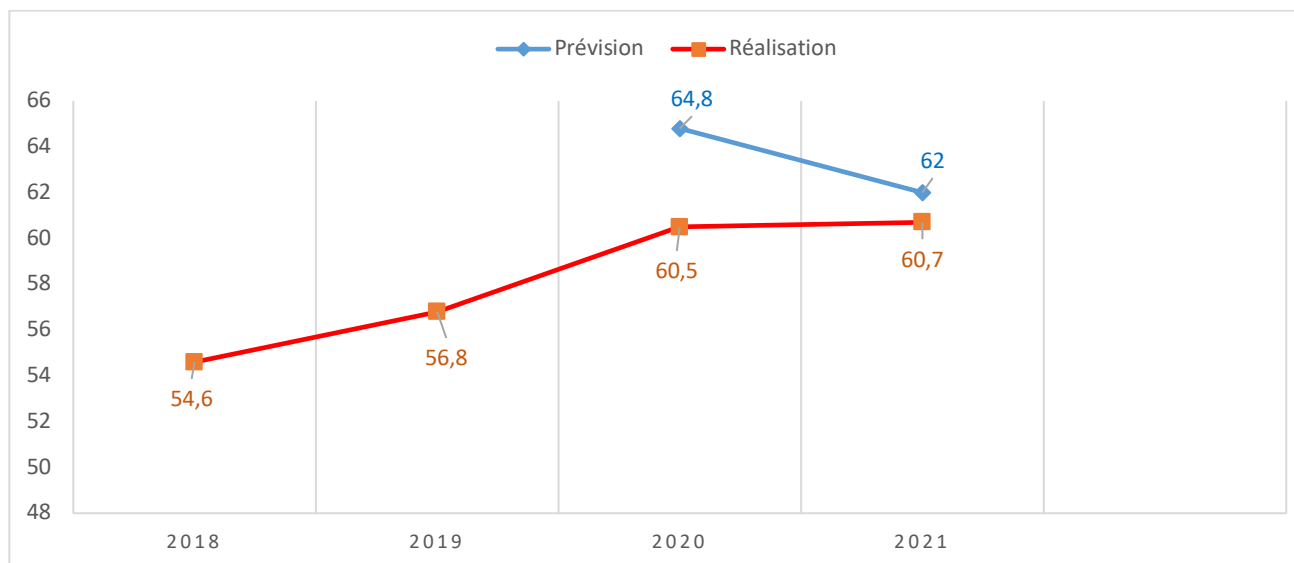
Analyse de l'indicateur :

Le Taux brut de scolarisation au second cycle du secondaire est en hausse continue depuis 2018. Il est passé de 35% en 2018 à 38,8% en 2021. Bien que la prévision de 39% en 2021 n'ait pas été atteinte, ce résultat constitue une performance pour le système. Il a été occasionné par les efforts croissants de sensibilisation liés à la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) jusqu'à 16 ans en vue de réduire le phénomène de décrochage des élèves.

D'autres actions concrètes ont également été développées à travers l'ouverture de classe de 2nd cycle dans plusieurs collèges, le recrutement d'enseignants et la poursuite de l'ouverture de cantines scolaires dans les établissements qui permet d'assurer le repas de midi aux élèves. Aussi, des stratégies sont-elles développées en vue de l'allègement du coût supporté par les familles à travers la mise à disposition de manuels scolaires aux élèves avec le projet BONAMAS qui est dans sa phase pilote.

Le programme entend renforcer tous les efforts ci-dessus mentionnés afin d'accélérer la progression de l'indicateur.

Indicateur 5 : Taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en 3^{ème} / population scolarisable de 15 ans) x 100

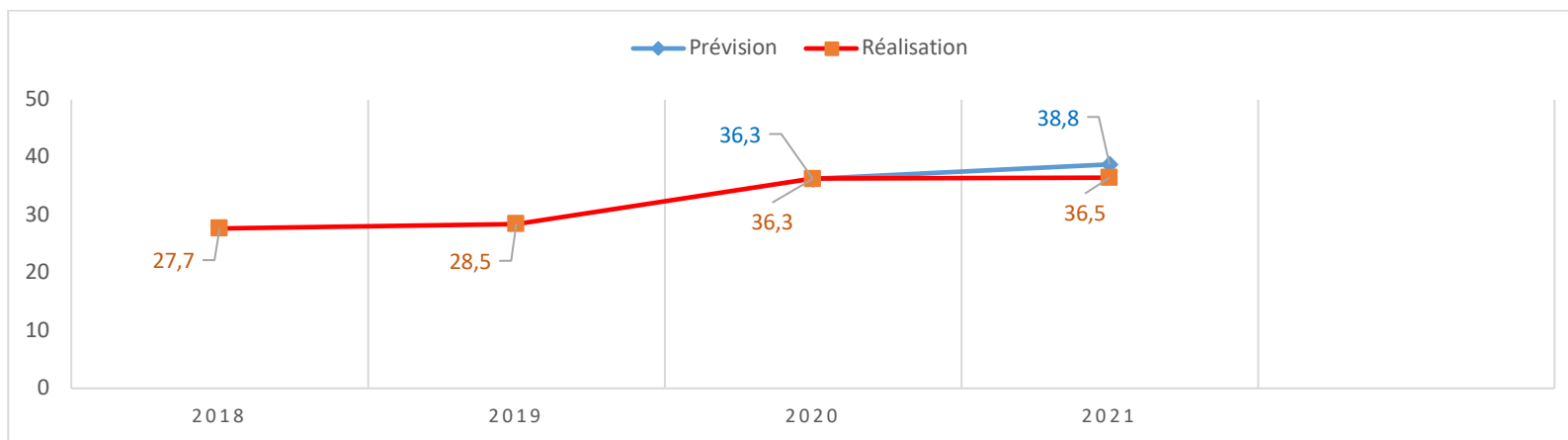
Valeurs cibles : 62% en 2021 ; 64% en 2022 et 66% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le Taux d'Achèvement du Premier cycle du secondaire en 2019 était de 56,8%. Ce taux se chiffrait à 60,50% en 2020. En 2021, il passe à 60,70% mais n'atteint pas la cible de 62% prévue en 2021, soit un écart de 1,30 points. L'analyse de l'achèvement dans cet ordre d'enseignement révèle des avancées notables entre 2019 et 2021. Cependant, l'on constate que près de 40% des adolescents âgés de 15 ans n'achèvent pas le 1^{er} cycle du secondaire. Ces chiffres sont révélateurs d'une faible rétention des élèves et d'un risque de déperdition entre le 1^{er} cycle et le 2nd cycle d'enseignement. Beaucoup d'efforts ont été menés pour scolariser et maintenir les enfants à l'école, mais restent insuffisants.

Ces efforts doivent être davantage renforcés afin de mettre effectivement en œuvre les mesures prises par le MENA pour réduire le redoublement et lutter contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les grossesses en milieu scolaire.

Indicateur 6 : Taux d'achèvement du 2nd cycle du secondaire



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : (Nombre de nouveaux inscrits en Terminale / population scolarisable de 18 ans) x 100

Valeurs cibles : 38,83% en 2021 ; 40% en 2022 et 43,80% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le Taux d'Achèvement du Second cycle du secondaire en 2019 était de 28,5% et 27,7% en 2018. Ce taux est passé de 36,30% en 2020 à 36,5% en 2021. Entre 2018 et 2021, il a fortement progressé de 8,8 points. Cependant, la réalisation de 2021 reste en deçà des attentes fixées à 38,8% soit un gap de 2,3 points de pourcentage. Ces chiffres montrent qu'en dépit des progrès réalisés dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement, un nombre important d'enfants n'achèvent pas le second cycle du secondaire. Le niveau d'achèvement est probablement consécutif à une faible transition entre le premier et le second cycle due au faible taux de réussite au BEPC et à une entrée tardive dans le niveau de la terminale en raison des redoublements.

Au regard de ce qui précède, le programme prévoit d'œuvrer fortement à l'amélioration de la qualité de l'environnement scolaire. Pour ce faire, il prévoit optimiser la formation continue de l'ensemble du personnel, débarrasser les abords des établissements des bars, maquis et autres débits de boissons qui constituent des lieux de consommation d'alcool et de drogue par nos élèves et renforcer l'éducation aux droits de l'homme.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Pour cette gestion 2021, des progrès ont été réalisés par les autorités, les acteurs et les partenaires pour le développement des infrastructures scolaires à travers la construction de collèges et le recrutement d'enseignants. Cependant le système éducatif reste toujours marqué par des classes à effectifs pléthoriques. Cela engendre un accroissement de la charge d'encadrement des élèves par les enseignants. Sans ignorer que l'on enregistre une proportion élevée d'enseignants non qualifiés dans le privé. Alors que plus de 50% des élèves du secondaire sont affectés dans les établissements privés.

Les résultats aux examens à grand tirage font ressortir la faiblesse de la performance des élèves.

Cette contre-performance met en lumière les conséquences des conflits sur les heures de cours, d'où la nécessité pour le Ministère d'assainir l'environnement scolaire et de continuer à lutter contre les violences sous toutes ses formes en milieu scolaire.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées et en attendant la mise en œuvre des résultats des EGENA, le MENA se propose de :

- poursuivre la construction des collèges de proximité afin de rapprocher les élèves de leurs parents afin d'accompagner le Ministère dans le suivi et l'encadrement des enfants ;
- poursuivre la construction d'établissement d'excellence avec internat ;
- sensibiliser la communauté éducative sur le cadre institutionnel qui protège les droits des enfants afin que tous les cas de violences soient référés aux autorités compétentes ;
- lutter contre les violences sous toutes ses formes en milieu scolaire ;
- faire, à l'endroit des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère, des recommandations visant solutionner les problèmes qui minent l'école.

Au cours des trois années à venir, le ministère s'attend à un accroissement de ces ressources hors salaires allouées à ce programme pour permettre l'équipement des collèges de proximité et le recrutement de nouveaux enseignants.

CONCLUSION

Les performances mesurées en 2021 dans le programme 3 ont porté sur l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire général. Sur les six résultats attendus en 2021, aucun n'a été atteint ni au niveau de la qualité, ni au niveau de l'accès.

Les chutes des résultats aux examens du secondaire général montrent que la majorité des élèves n'a pas acquis les connaissances et les compétences suffisantes attendues d'eux tant à la fin du premier cycle que du second cycle du secondaire. Pourtant des efforts ont été consentis pour améliorer les performances du programme. Ce qui permis d'observer de nettes progressions au niveau de certains indicateurs.

Malgré ces efforts consentis par le programme, beaucoup reste encore à faire pour que les élèves achèvent leur cycle d'enseignement.

Ces faiblesses qui constituent une entrave à l'accès à une éducation de qualité et au développement du capital humain, peuvent s'expliquer par l'absence d'une gestion optimale des salles de classes, du service hebdomadaire effectif des enseignants, de la formation continue du personnel et de l'évaluation des acquis scolaires. En outre, les phénomènes des violences et des grossesses enregistrées ces dernières années en milieu scolaire constituent également des raisons de la contre-performance du système.

En vue d'améliorer l'accès à un enseignement secondaire général de qualité, le programme envisage d'optimiser la gestion des ressources enseignantes, de leur service hebdomadaire effectif et la formation continue de l'ensemble du personnel en management et en gestion de l'administration ainsi que l'utilisation optimale des salles de classes. Le programme prévoit également d'améliorer l'environnement scolaire à travers le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme en tant que compétence sociale chez les élèves.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ALPHABÉTISATION ET EDUCATION NON FORMELLE »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, Le Responsable du Programme Alphabétisation et Education Non Formelle est la Directrice de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle Mme Coulibaly Epse Ouattara Maman.

Les principales missions dévolues au programme 4 « Alphabétisation et Education non formelle » conformément au décret N° 2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Education et de l'Alphabétisation sont les suivantes :

- alphabétiser les populations peu ou pas scolarisées ;
- développer toutes les actions de lutte contre l'analphabétisme ;
- assurer l'éducation non formelle en proposant, entre autres, des programmes offrant une formation permanente ;
- fournir un appui-conseil pédagogique aux personnels des structures éducatives du non formel ;
- suivre et évaluer les enseignements et les activités éducatives de l'éducation non formelle ;

- superviser les structures d'éducation non formelle ;
- suivre la mise en conformité des établissements d'enseignements d'enseignement non formel aux normes de l'Education Nationale ;
- faire la coordination et le suivi de réinsertion des déscolarisés dans un parcours de formation ;
- sensibiliser les populations adultes au droit à l'éducation des femmes et des minorités ;
- proposer des actions visant à la digitalisation des programmes d'alphabétisation ;
- initier des actions pour promouvoir les langues nationales dans le cadre de l'alphabétisation ;
- sensibiliser sur les questions liées à l'environnement, la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire.
- concevoir les outils didactiques d'alphabétisation ;
- concevoir des méthodes, approches et principes pédagogiques permettant aux formateurs d'optimiser les processus d'enseignement et d'apprentissage des langues nationales ;
- initier ou de mener des recherches sur les langues nationales, en liaison avec les besoins d'alphabétisation.

Avec la mise en lumière du volet alphabétisation comme un pan majeur dans les missions du Ministère, une réflexion profonde s'est faite sentir afin de donner un nouveau souffle au secteur. En attendant les résultats des EGENA, un nouveau décret portant organisation du MENA a été pris. Ce décret consacre la création de nouvelles structures chargées de la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce contexte de grande restructuration du programme que les activités se sont déroulées dans le but de poursuivre la réduction du taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire. Il s'agit dans cette cinquième partie de ce rapport annuel, de présenter essentiellement :

- la stratégie du programme alphabétisation ;
- le bilan des réalisations à l'issue de l'exercice 2021 ;
- l'analyse de la performance du programme 4.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme 4

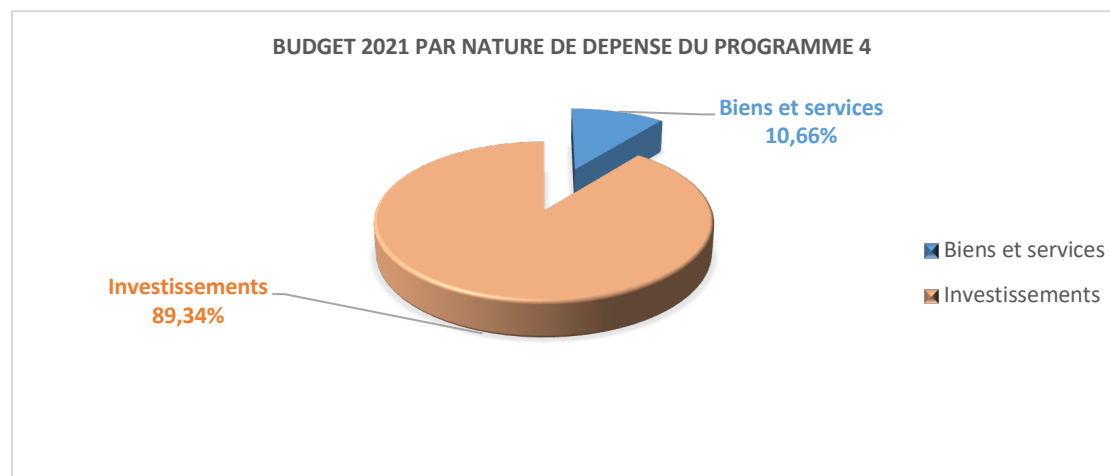
Objectif global : réduire le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire.

Résultat stratégique : le taux d'analphabétisme en Côte d'Ivoire est réduit.

I.2. Le financement du programme 4

Pour la gestion 2021, le programme alphabétisation et éducation non formelle a bénéficié d'un budget de **599 659 630 FCFA** réparti entre deux natures de dépense comme suit :

- Biens et services : **59 659 630 FCFA** soit **10,66%**
- Investissements : **500 000 000 FCFA** soit **89,34%**

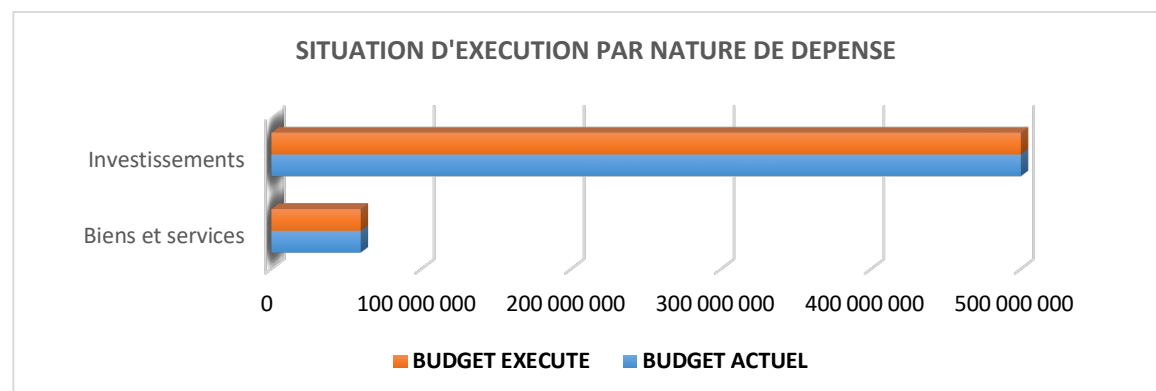


II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme alphabétisation et éducation non formelle est de 100% au titre de l'exercice 2021. Elle se présente par nature de dépense comme suit :

	PROGRAMME 2021	REALISE 2021
Biens et services	59 659 630	59 658 181
Investissements	500 000 000	499 999 675
TOTAL	559 659 630	559 657 856



La situation d'exécution présente un taux de 100% aussi bien en biens et services qu'en investissement.
Il est bon de rappeler que ce programme est constitué d'une activité en biens et services et d'un projet en investissement.

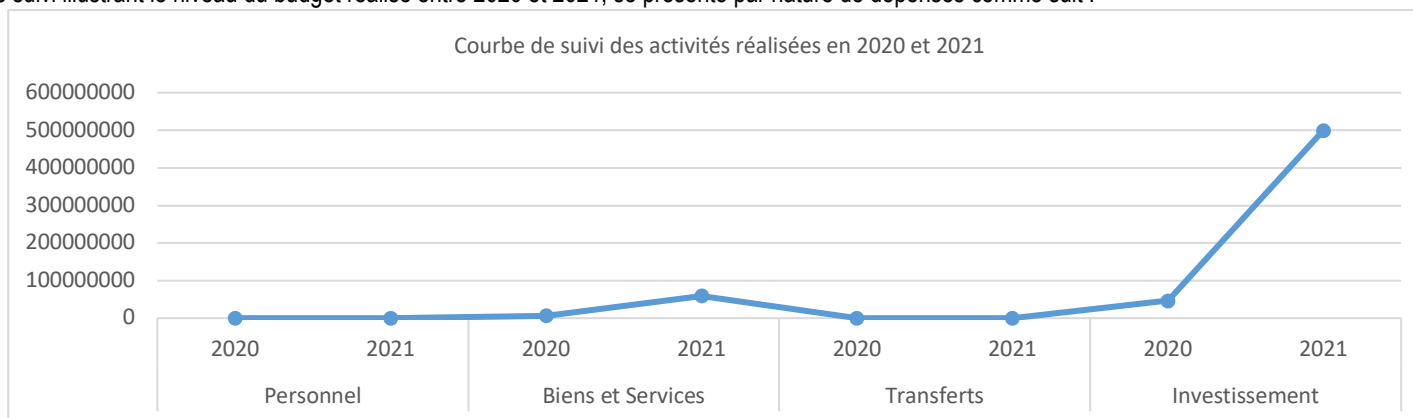
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 129 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : 2206401 Gestion de l'alphabétisation	0	0	6 161 265	59 658 181	0	0	46 546 436	499 999 675	52 707 701	559 657 856

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022, RAP 2020

L'évolution de la courbe de suivi illustrant le niveau du budget réalisé entre 2020 et 2021, se présente par nature de dépenses comme suit :



La croissance de la courbe en biens et services comme en investissement de 2020 à 2021 s'explique par l'instabilité de l'appliquatif SIB utilisé en 2020 qui n'a pas permis de prendre en charge à la date du 15 janvier 2021 tous les engagements effectués dans cette action contrairement au SIGOBE utilisé en 2021.

A cela s'ajoute la réduction du budget initial en 2020 sur le projet qui a été ramené à 298 348 349 FCFA contre un budget révisé en 2021 de 499 999 675 FCFA.

Pour rappel, un collectif budgétaire est intervenu en 2020 pour faire face à la crise sanitaire.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 130 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78095000012 Stratégie Nationale d'Alphabétisation	2016	-	18 916 891 259	500 000 000	499 999 675	499 999 675
Sur financement intérieur			18 916 891 259	500 000 000	499 999 675	499 999 675
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			18 916 891 259	500 000 000	499 999 675	499 999 675
Total sur financement intérieur			18 916 891 259	500 000 000	499 999 675	499 999 675
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan stratégique d'alphabétisation adopté au Conseil des Ministres du 09 septembre 2015. À l'effet de son exécution, le gouvernement a octroyé un financement pour la mise en œuvre de la phase pilote de 2016 à 2017. La gestion administrative de ce projet est confiée à la Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle (DAENF) du MENA. A ce jour plus de quarante et un (41) motos de liaison de marque RIMCO yx 125-k ont été acquises ; plusieurs animateurs et tous les apprenants sont formés et équipés en kits chaque année.

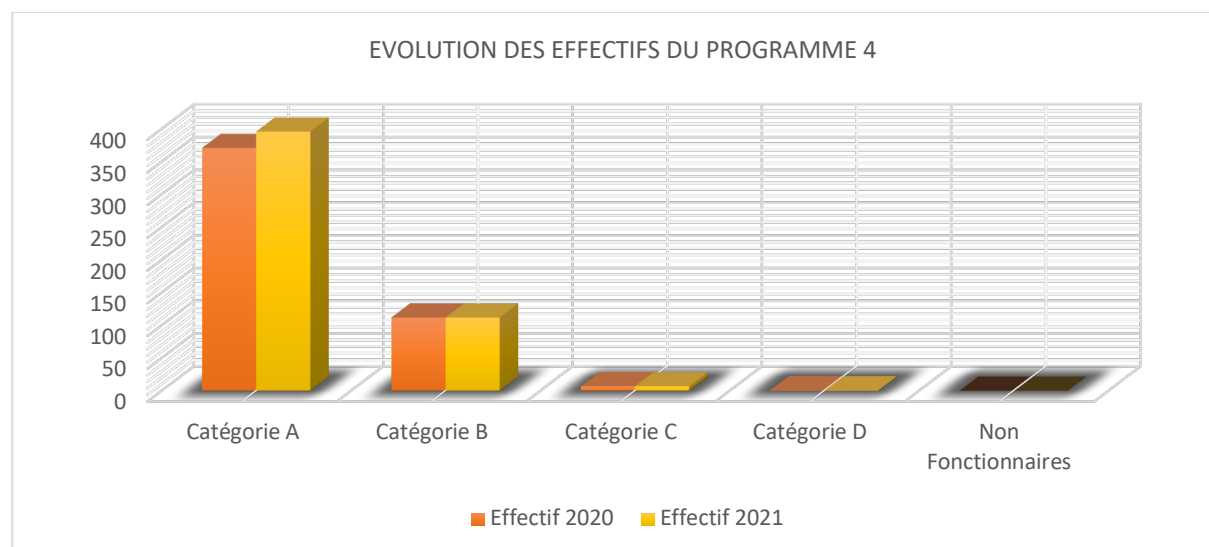
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 131 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	371	640	0	25	0	396
Catégorie B	112	3	0	0	0	112
Catégorie C	7	0	0	0	0	7
Catégorie D	1	2	0	0	0	1
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	491	645	0	25	0	516

Source : catalogue des mesures nouvelles



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d’alphabétisation :

- 2 245 animateurs sont formés à l’alphabétisation ;
- 49 442 apprenants ont participé à un programme d’alphabétisation. Les taux d’exécution sont à 100% autant sur le plan physique que financier ;
- 2 245 centres d’alphabétisation ont ouvert et ont fonctionné ;
- des classes passerelles pour 1911 enfants hors du système scolaire ont été ouvertes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l’évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 132 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique : Redynamiser et rendre accessible l’alphabétisation et l’éducation non formelle.						
IP 4.1.1 : Nombre d’enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles		5 318	4 275	2 072	4 614 ^(*)	1 911
IP 4.1.2 : proportion des femmes parmi les apprenants	%	57%	61,08%	62,48%	63,98%	62,04%

Source : DPPD-PAP 2021-2023 ; RAP 2020 ; Rapport d’analyse statistique 2021

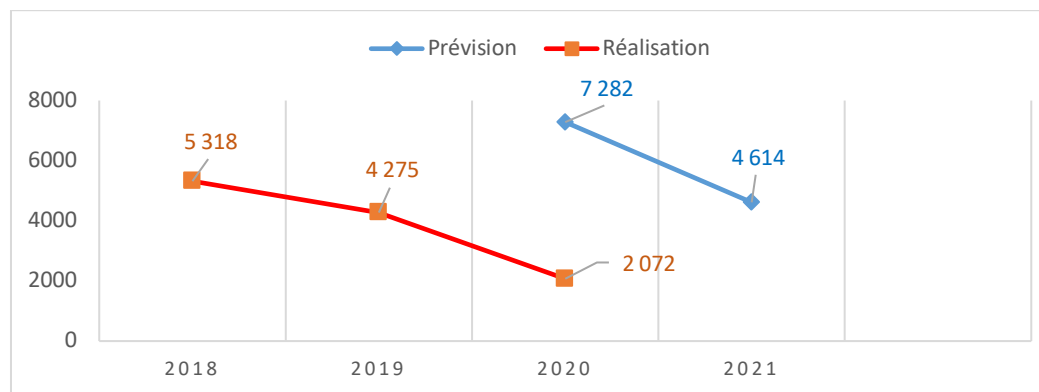
^(*) Nous tenons à signaler que les données inscrites aussi bien dans la situation de référence que dans les cibles 2021 à 2023 ne correspondent pas à l’indicateur 4.1.1 "Nombre d’enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles". Ces valeurs étaient plutôt pour l’indicateur "Nombre d’apprenant formé dans les centres d’alphabétisation" qui a été sorti de la liste parce qu’il n’était plus pertinent.

La prévision de **59 700** inscrit dans le DPPD-PAP 2021-2023 est donc une erreur matérielle qui s’est glissée dans l’élaboration du document.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique : Le taux d’analphabétisme en Côte d’Ivoire est réduit

Indicateur 1 : Nombre d’enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles



Source de données : Rapport d'activités DESPS

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 4 614 en 2021

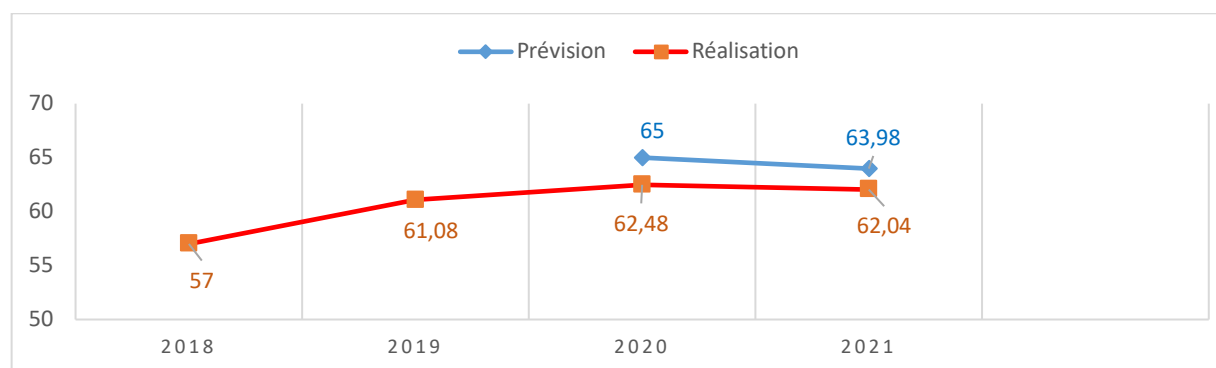
Analyse de l'indicateur :

Le nombre d'enfants hors du système éducatif inscrits dans les classes passerelles était de 2 072 en 2020. En 2021, le niveau de réalisation se chiffre à 1911 enfants inscrits pour une projection de 4 614. L'écart entre cette réalisation et la cible de 2021 indique que l'objectif n'est pas atteint.

Les causes proviennent de l'insuffisance du service d'offre d'alphabétisation eu égard aux besoins et à la demande ainsi qu'à la faiblesse des ressources financières allouées à ce programme.

Pour une alphabétisation à une plus grande échelle, le programme prévoit accroître l'offre d'alphabétisation pour répondre aux besoins d'éducation des populations. Ce qui permettra à chaque enfant d'avoir accès à un minimum de connaissance pour lui ouvrir des meilleures perspectives d'intégration dans la société.

Indicateur 2 : Proportion de femmes parmi les apprenants



Source de données : Rapport d'activités DAENF

Mode de calcul : (Nombre de femmes / nombre total des apprenants) x 100

Valeurs cibles : 63,98% en 2021 ; 65,48% en 2022 et 66,98% en 2023

Analyse de l'indicateur :

La proportion des femmes parmi les apprenants était de 62,48% en 2020. En 2021, cette valeur baisse sensiblement de 0,44 points et se fixe à 62,04. Au regard de la cible de 63,98% prévue en 2021, les résultats ne sont pas atteints et marquent un écart de 1,94 points. Les causes de cette contre-performance résident dans :

- le manque d'information et de sensibilisation d'une grande partie de la population bénéficiaire ;
- la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs ;
- l'insuffisance des ressources financières et matérielles nécessaires.

Pour une alphabétisation à une plus grande échelle, le programme prévoit de faire de l'école en dehors des heures de classes, des centres d'alphabétisation ouverts à toutes les cibles, de renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation des communautés bénéficiaires. Ce qui permettra à chaque citoyen d'avoir accès à un minimum de connaissance pour lui ouvrir de meilleures perspectives d'intégration dans la société.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Pour cette année scolaire 2020-2021, le MENA a pu former 42 442 apprenants dont 30 675 femmes. Parmi les 2 245 animateurs, l'on compte 307 femmes. C'est dire, au vue de ces chiffres, la place importante qu'occupent les femmes dans ce programme d'alphabétisation. La plus grande proportion d'apprenants (28271) a l'âge qui varie entre 25 et 49 ans. Toutefois 3 076 apprenants ont plus de 50 ans.

Les centres d'alphabétisation sont inégalement répartis dans les différentes directions régionales. Le district d'Abidjan compte le plus grand effectif avec 13 064 apprenants soit 26,42% d'apprenant et 770 centres d'alphabétisation soit 34,29% des centres. Cependant la proportion d'apprenant en milieu rural est de 57%.

Cette situation révèle les difficultés d'accès au programme d'alphabétisation pour les personnes qui ne savent ni lire, ni écrire. Le taux d'analphabétisme est de 56,1% (RGPH 2014) avec une plus grande proportion de femmes (63% contre 49% pour les hommes).

Une autre difficulté, c'est l'existence d'enfants hors du système éducatif (enfants de plus de 8 ans non scolarisés).

IV.2. Recommandations

Afin de redynamiser l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le programme recommande de :

- apporter un appui institutionnel au renforcement des capacités des formateurs et à la signature de partenariat entre l'Etat et les opérateurs (ONG, Partenaires Techniques et financiers extérieurs) présents dans l'alphabétisation ;
- vulgariser les formes d'éducation qui ne respectent pas les normes de l'école formelle. Elles permettent aussi une remise à niveau des enfants déscolarisés précoces ou en âge scolaire mais hors du système éducatif en vue de leur insertion dans l'école formelle ;
- développer l'usage de nos langues nationales et de l'outil numérique pour aider à faire de grands progrès dans des délais raisonnables en matière d'alphabétisation.

CONCLUSION

Au regard des indicateurs de performance, aucun résultat n'a atteint la cible prévue en 2021. L'on note encore un nombre élevé d'enfants hors du système éducatif (enfants de plus de 8 ans non scolarisés) et une proportion assez moyenne de femmes parmi les apprenants.

Cette situation pourrait constituer un réel handicap au décollage économique et à la réalisation d'un développement humain durable. Elle est favorisée par l'insuffisance du service d'offre d'alphabétisation au vu des besoins et de la demande, de la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et par la plupart des acteurs ainsi que des errements conséquents dans la pratique.

A cela s'ajoutent les limites du choix de la politique du faire faire et de l'approche projet, l'inefficacité du dispositif institutionnel et juridique, les conditions de mise en œuvre des programmes et projets d'alphabétisation peu performantes, la quasi inexistence d'une stratégie de pérennisation de l'action sur le terrain, l'impréparation de la post-alphabétisation qui est pourtant l'enjeu véritable de l'alphabétisation, et enfin, la faiblesse des ressources financières et des statistiques suffisamment désagrégées à ce jour.

Dans l'optique de redynamiser et rendre accessible l'alphabétisation et l'éducation non formelle, le programme s'est engagé à développer l'alphabétisation de masse et de qualité de façon à fournir aux bénéficiaires les aptitudes de base nécessaires à une meilleure insertion socioéconomique.

Pour ce faire, le programme entend renforcer les campagnes de sensibilisation en faveur de la population et surtout des femmes dans les zones à faible taux de scolarité en Côte d'Ivoire. Il envisage également de créer des classes passerelles pour les enfants hors du système éducatif et d'ouvrir davantage de centres d'alphabétisation dans les écoles primaires du pays.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la gestion 2021, les analyses de la performance présentent un tableau pas très reluisant de la situation de la qualité de l'éducation. Depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les gouvernements successifs ont fait le choix du développement du capital humain comme un vecteur essentiel à l'essor de la nation ivoirienne, cependant les performances de l'école ivoirienne demeurent en-deçà des attentes des décideurs et des populations.

Cela se traduit dans les résultats de chaque programme. Au niveau du pilotage, des efforts sont consentis pour la restructuration profonde de notre système avec la prise de textes subséquents et l'organisation des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation dont les résultats sont fortement attendus.

Au niveau des programmes opérationnels, les réformes en cours n'ont pas permis d'atteindre les cibles fixées préalablement. En effet, les résultats aux examens à grand tirage (CEPE, BEPC, BAC) montrent que plus de 50% des élèves candidats n'ont pas réussi à leur examen. En dépit de cette contre-performance, le MENA se félicite des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la fraude qui ont permis d'assurer la transparence et l'égalité des chances dans les résultats des examens et concours.

Le MENA n'oublie pas les résultats du PASEC qui placent la Côte d'Ivoire parmi les moins performants des quatorze (14) pays ayant participé à l'évaluation.

En effet, selon le rapport 2019 du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC), 67% des élèves de CP2 ont réalisé une performance inférieure au seuil « suffisant » de compétences en français pendant que 60% des élèves de CM2 se situent en deçà du seuil « suffisant » de compétences en français et 83% en mathématiques.

En plus de toutes ces faiblesses du système éducatif relevées, il faut noter que des difficultés existent aussi au niveau du secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. En effet, la volonté du Gouvernement de réduire le taux d'analphabétisme de 55 % à 30 % de 2015 à 2020 n'a pas été possible.

Tous ces défis auxquels le système éducatif ivoirien est confronté confortent la perception d'une crise éducative qui interpelle les approches jusque-là utilisées et l'éloignent de la mission que le Gouvernement lui a assignée, à savoir mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire, à travers une éducation de qualité, équitable et inclusive, des ressources humaines qualitatives et productives en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

La mise en œuvre des résolutions issues des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) permettra à coup sûr de co-construire un pacte social durable en faveur d'une école ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République.

SECTION 333 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1 Architecture programmatique du ministère

La mission du MESRS se décline en 04 programmes, 16 actions et 182 activités.

I.2 Politique ministérielle

Pour la réalisation de ses missions, la politique sectorielle du département repose sur les six (06) axes stratégiques majeurs en adéquation avec le PND et les axes prioritaires du gouvernement :

- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- le renforcement de la gouvernance du MESRS et des Institutions d'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- l'organisation d'une recherche scientifique et technologique d'excellence au service du développement ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs de la communauté universitaire ;
- la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.

Ces orientations stratégiques vont permettre d'obtenir les résultats stratégiques suivants :

- une administration moderne, efficace et performante est assurée ;
- Une formation de qualité favorise une insertion professionnelle des diplômés ;
- Les conditions de vie et travail des acteurs de la communauté universitaire sont améliorées ;
- Une recherche scientifique et une innovation technologique diversifiée sont au service du développement du pays.

Les objectifs globaux qui sous-tendent cette politique ministérielle :

- **Objectif Global 1** : Renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **Objectif Global 2** : Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.
- **Objectif Global 3** : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants ;
- **Objectif Global 4** : Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	9	31	31

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques vérifiés par trente et un (31) indicateurs et trente et un (31) cibles associées.

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance

Sur 31 indicateurs, 20 ont atteint leurs objectifs contre 11 qui ne l'ont pas atteint, soit un taux de réalisation de 65%.

Le tableau ci-dessous présente le taux moyen de réalisation des indicateurs pour chaque programme. Ces taux restent supérieurs à 60% avec une meilleure performance pour le programme 1 (80%). Cette performance est due à la mise en œuvre du budget programme dans ce programme ce qui incite les responsables chargés de la réalisation des activités à porter une attention particulière au calcul des indicateurs.

Tableau 133 : Tableau des objectifs

Programme	Objectifs globaux	Nombre d'indicateurs	Score réalisé	Taux
P1 : Administration générale	Renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche	5	4	80%
P2 : Enseignement Supérieur	Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés	8	3	37,5%
P 3 : Œuvre Universitaire et Vie Etudiante	Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants	8	5	63%
P4 : Recherche Scientifique et Innovation	Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays	10	6	60%
TOTAL		31	18	58,06%

II.3 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 134 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	Réalisation	2021		COMMENTAIRE
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche	RS 1 : Une administration moderne, efficace et performante est assurée	IP 1.1 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité	%	25	50	59	Objectif atteint avec une performance de +9 points
		IP 1.2 : Proportion d'équipes qualité [1] mises en place dans les services de l'administration centrale	%	25	50	60	Objectif atteint avec une performance de +10 points
		IP 1.3 : Système d'informations et de gestion (SIG) fonctionnel		Non	Oui	Non	Objectif non atteint
		IP 1.4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)	%	25	25	25	Objectif atteint
		IP 1.5 : Taux d'exécution du budget	%	84	100	88,01	Objectif non atteint
OG 2 : Améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés	RS 2 : Une formation de qualité favorise une insertion professionnelle des diplômés	IP 2.1 : Taux de d'admissibilité à examen du BTS	%	52,3	70	47,39	Objectif non atteint
		IP 2.2 : Taux de promotion dans les universités et grandes Ecoles publiques	%	47	64	65	Objectif atteint avec une performance de + 1 point
		IP 2.3 : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	ND	50	80	Objectif atteint avec une performance de + 30 points
		IP 2.4 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Nbre	992	1 009	1 011	Objectif atteint +2 points
		IP 2.5 : Ratio capacité d'accueil théorique/capacité d'accueil réel		ND	35	36	Objectif non atteint
		IP 2.6 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)		ND	35	36	Objectif non atteint
		IP 2.7 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)		ND	30	32	Objectif non atteint
		IP 2.8 : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques	%	47	50	28,3	Objectif non atteint

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	Réalisation	2021		COMMENTAIRE
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 3 : Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants	RS 3 : Les conditions de vie et travail des acteurs de la communauté universitaire sont améliorées	IP 3.1 : Part des bourses/budget MESRS		8%	12%	11%	Objectif non atteint
		IP 3.2 : Proportion d'étudiants boursiers	%	10%	15%	10%	Objectif non atteint
		IP 3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue	Nbre	0	4	4	Objectif atteint
		IP 3.4 : Nombre de repas servis par an	Nbre	9 803 986	10 784 385	10 791 826	Objectif atteint avec une performance de + 7 441
		IP 3.5 : Nombre d'infrastructures socio culturelles et sportives	Nbre	10	15	10	Objectif non atteint
		IP 3.6 : Ratio étudiant/lit		20	8	8	Objectif atteint
		IP 3.7 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	13%	15%	17%	Objectif atteint avec une performance de + 2
		IP 3.8 : Nombre de places assises dans les restaurants universitaires		5 206	5 206	6 706	Objectif atteint avec une performance de + 1 500
OG 4 : Développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays	RS 4 : Une recherche scientifique et une innovation technologique diversifiée sont au service du développement du pays	IP 4.1 : La part du budget de la recherche dans le budget de l'Etat		0,17%	0,19%	0,17%	Objectif non atteint
		IP 4.2 : La part de l'enveloppe recherche dans le budget du MESRS		8%	9%	4%	Objectif non atteint
		IP 4.3 : Proportion de programmes Nationaux de Recherche élaborés		14	10	10	Objectif atteint
		IP 4.4 : Nombre de projets mis en œuvre par programme de recherche		63	75	77	Objectif atteint avec une performance de + 2
		IP 4.5 : Nombre de résultats de recherche valorisés		25	30	32	Objectif atteint avec une performance de + 2
		IP 4.6 : Nombre de Brevets acquis		20	32	30	Objectif non atteint
		IP 4.7 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés		ND	8	15	Objectif atteint avec une performance de + 7
		IP 4.8 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées		6	3	5	Objectif atteint avec une performance de + 2
		IP 4.9 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels		1	3	1	Objectif non atteint
		IP 4.10: Nombres d'unité de production Agropastorales fonctionnels		3	3	3	Objectif atteint

Source :

[1] Équipe qualité : une équipe constituée du point focal qualité du service + 2 ou 3 collaborateurs. Ce personnel est chargé de coordonner les activités d'assurance qualité dans chaque service de l'administration centrale.

IV. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 135 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	356 533 059 367	342 929 584 064	301 829 498 320	41 100 085 744	88,01
1.1 Ressources intérieures	330 005 962 106	272 199 873 119	234 547 119 032	37 652 754 087	86,16
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	330 005 962 106	272 199 873 119	234 547 119 032	37 652 754 087	86,17
1.1.2 Recettes de services		0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	26527097261	70 729 710 945	67 282 379 288	3 447 331 657	95,13
1.2.1 Emprunts projets	26 527 097 261	70 729 710 945	67 282 379 288	3 447 331 657	95,13
1.2.2 Dons Projets		0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés		0	0	0	0,00
2 CHARGES	356 533 059 367	342 929 584 064	301 829 498 320	41 100 085 744	88,02
2.1 Personnel	89 538 819 363	93 324 639 540	93 324 639 540	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	89 538 819 363	90 405 183 725	90 405 183 725	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	2 919 455 815	2 919 455 815	0	100
2.2 Biens et Services	12 151 260 486	10 605 062 657	9 077 748 744	1 527 313 913	85,60
2.3 Transferts	98 899 516 914	122 903 273 142	112 280 843 468	10 622 429 674	91,36
2.3.1 Transferts courants	98 899 516 914	118 823 343 157	108 757 975 652	10 065 367 505	91,53
2.3.2 Transferts en capital		4 079 929 985	3 522 867 816	557 062 169	86,35
2.4 Investissement	155 943 462 604	116 096 608 725	87 146 266 568	28 950 342 157	75,06
2.4.1 Trésor	129 416 365 343	45 366 897 780	19 863 887 280	25 503 010 500	43,78
2.4.2 Financement extérieur	26 527 097 261	70 729 710 945	67 282 379 288	3 447 331 657	95,13
Dons		0		0	
Emprunts	26 527 097 261	70 729 710 945	67 282 379 288	3 447 331 657	95,13

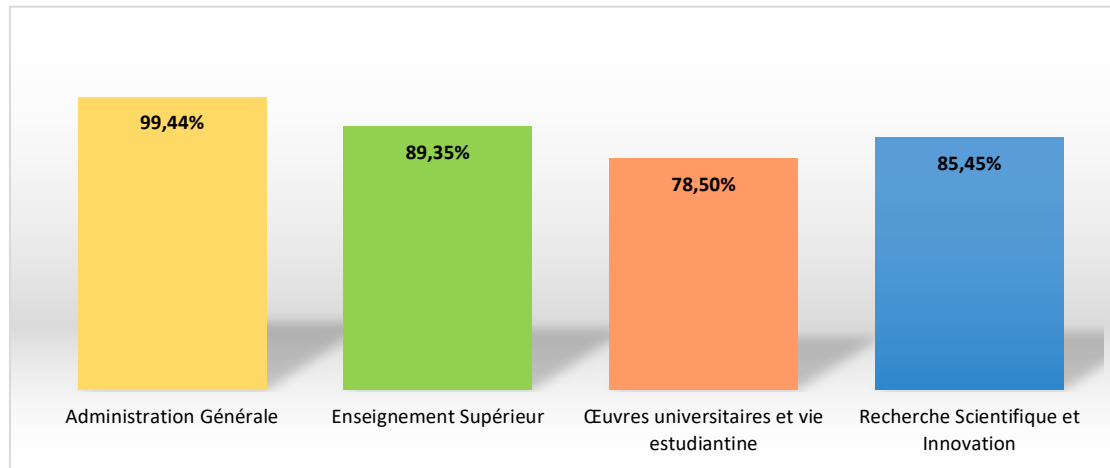
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Pour l'exécution de ses missions, le MESRS a bénéficié d'un budget de 342 929 584 064 F CFA au titre de la Loi de Finance 2021. Au terme de l'exercice 2021, le MESRS a exécuté 301 829 498 320 F CFA dégageant un disponible de 41 100 085 744 F CFA, soit un taux d'exécution 88,01% contre un taux attendu de 70% (le taux du plafond autorisé).

Le budget exécuté est composé de 93 324 639 540 F CFA (30,92%), de dépenses du personnel, 9 077 748 744 F CFA (3%) de Biens et Services, 112 280 843 468 F CFA (37,2%) de Transferts et 87 146 266 568 F CFA (28,87%) de dépenses d'Investissements.

Le taux d'exécution relativement élevé au-delà du plafond autorisé est dû par la bonne exécution des 04 natures de dépenses du MESRS (Personnels 100%, Biens et Services 85,6%, Transferts 91,36% et Investissements 75,06%).

Figure 42 : Comparaison des taux d'exécution des Programmes



PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme 1 « ADMINISTRATION GENERALE » est coordonné par le **Professeur KOBEA Toka Arsène, Directeur de Cabinet du MESRS**. Il a été nommé par décision d'attente N°089/MESRS/CAB du 08 octobre 2020

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues à ce programme sont :

- Assurer la coordination interne et externe des activités des directions et services du MESRS ;
- Procéder à tout contrôle administratif et financier des directions et des structures sous-tutelle ;
- Préparer et suivre l'exécution du budget du ministère ;
- Planifier et programmer les actions du ministère et en assurer le suivi et l'évaluation ;
- Gérer les ressources humaines du ministère ;
- Organiser les examens et concours en collaboration avec les structures du ministère ;
- Veiller à l'application des textes en vigueur tant au plan national qu'international, dans le domaine de l'ESRS ;
- Concevoir des solutions logicielles et matérielles pour la modernisation des outils de gestion du ministère ;
- Elaborer et mettre en œuvre les stratégies de communication du ministère.

Au cours de l'année 2021, le programme 1 s'est exécuté dans un environnement apaisé, soutenu par l'implication de toutes les parties prenantes dans la réalisation et l'atteinte des objectifs. Il faut également souligner la stabilisation du SIGOBE et l'utilisation du SIGOMAP dans le cadre de la passation des marchés. Cependant, la pandémie à COVID 19 a fortement perturbé la réalisation de certaines activités dans les délais prévus.

Le RAP du programme 1 présentera sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1 Les objectifs du programme 1

Le programme 1 a un (01) objectif global qui se décline en deux (02) objectifs spécifiques :

L'objectif global du programme 1 est de renforcer la gouvernance de l'administration centrale et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la Gouvernance et le Pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et (ii) d'assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Ce Programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique et représente 20% des réalisations du ministère. Ce résultat permettra au MESRS d'avoir une « Une administration moderne, efficace et performante ».

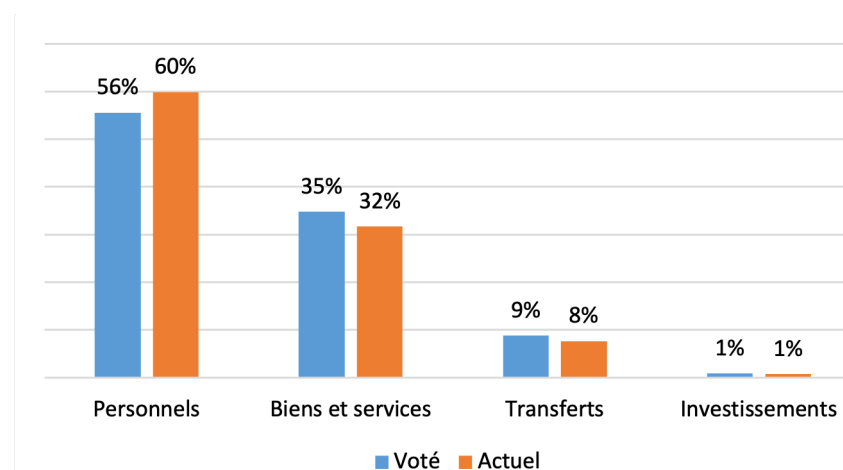
I.2 Le financement du programme 1

Le montant des crédits alloués au programme 1 est passé de 15 588 083 338 F CFA en budget initial à 17 798 101 530 F CFA en budget actuel, soit un écart de 2 210 018 192 F CFA. Cela s'explique par une hausse significative du personnel et dans une moindre mesure des biens et services.

Tableau 136 : Tableau du financement par nature de dépenses

Nature	Voté	Actuel
Personnels	8 664 243 811	10 653 845 894
Biens et services	5 419 164 527	5 642 135 870
Transferts	1 369 675 000	1 369 675 000
Investissements	135 000 000	132 444 766
TOTAL	15 588 083 338	17 798 101 530

Figure 43 : Représentation du financement par nature de dépenses du programme 1

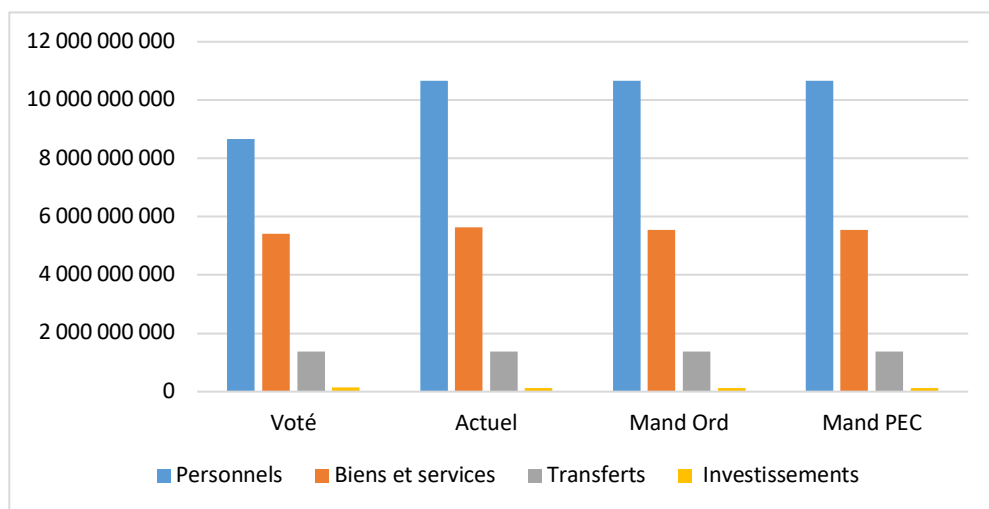


II. REALISATIONS DU PROGRAMME 1 AU COURS DE L'EXERCICE 2021
 II.1 Exécution du budget

Tableau 137 : Evolution du budget du programme 1

Nature	Voté	Actuel	Ecart entre actuel et voté	Taux-Eng	Mand Ord	Mand PEC	Taux-Pec	Disponible
Personnels	8 664 243 811	10 653 845 894	1 989 602 083	100	10 653 845 894	10 653 845 894	100	0
Biens et services	5 419 164 527	5 642 135 870	222 971 343	98,24	5 542 735 862	5 542 735 862	100	99 400 000
Transferts	1 369 675 000	1 369 675 000	0	100	1 369 675 000	1 369 675 000	100	0
Investissements	135 000 000	132 444 766	-2 555 234	100	132 444 766	132 444 766	100	0
TOTAL	15 588 083 338	17 798 101 530	2 210 018 192	99,44%	17 698 701 522	17 698 701 522	100	99 400 000

Figure 44 : Evolution du budget du programme 1



Le niveau du budget initial s'est amélioré après la LFR passant ainsi de 15 588 083 338 F CFA à 17 798 101 530 FCFA en budget révisé avec un taux d'engagement de 99,44% et une prise en charge de 100% pour cet engagement. Seule la nature de dépenses Biens et services a connu un taux d'engagement inférieur à 100%.

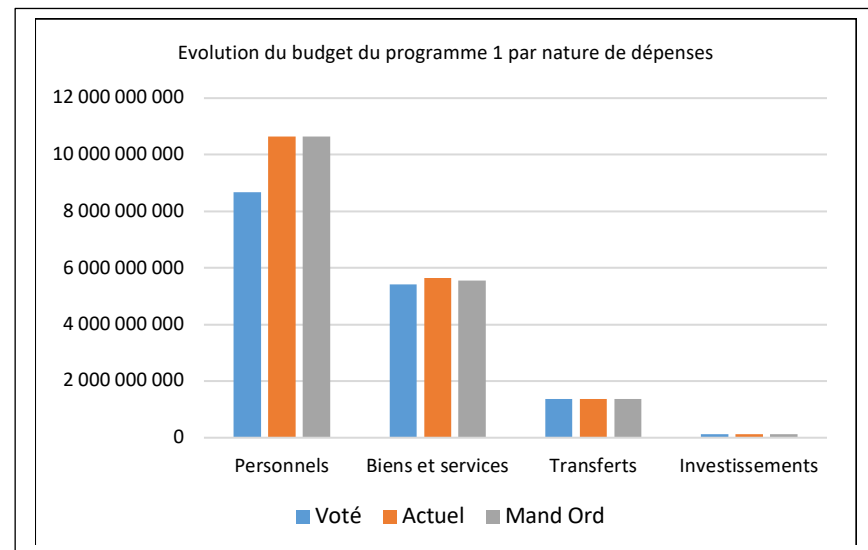


Figure 46 : Evolution du budget du programme 1 par nature de dépenses

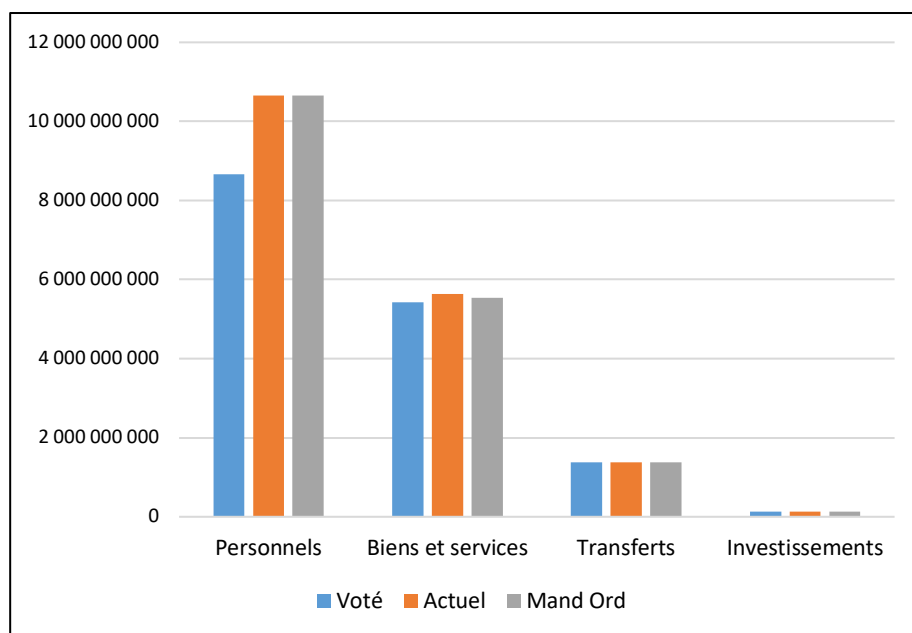
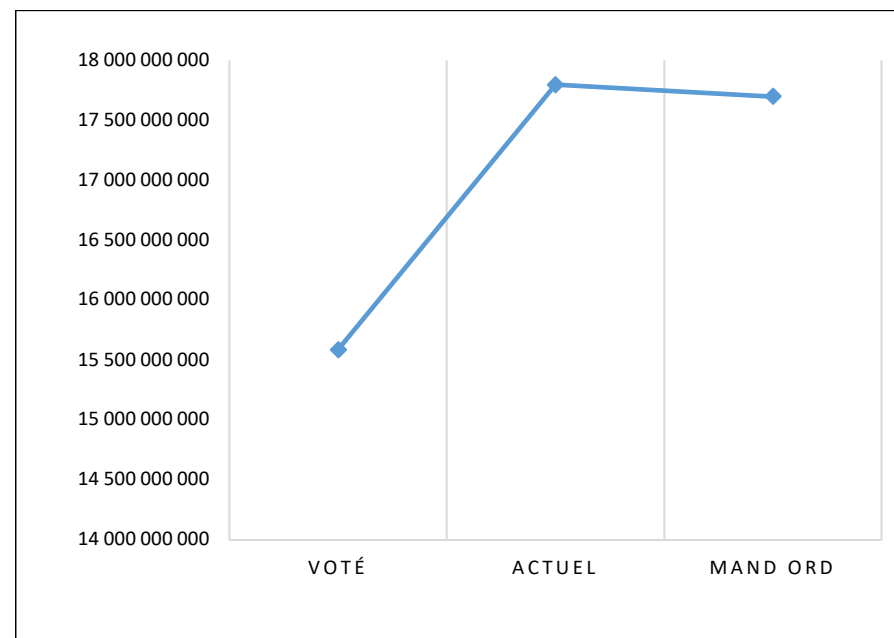


Figure 45 : Evolution du budget du programme 1 par grande masse



II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses du programme 1

Tableau 138 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1.1 : Coordination et Animation	0	0	4 262 854 753	4 477 552 829	0	0	0	34 853 660	4 262 854 753	4 512 406 489
Action 1.2 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	8 545 079 073	10 653 845 894	2 274 317 322	927 152 752	369 675 000	1 369 675 000	0	0	11 189 071 395	12 950 673 646
Action 1.3 : Planification, Programmation et Suivi-Evaluation	0	0	70 609 999	28 499 994	0	0	93 242 275	97 591 106	163 852 274	126 091 100
Action 1.4 : Gestion des systèmes d'information et de Communication	0	0	37 498 137	35 431 304	0	0	0	0	37 498 137	35 431 304
Action 1.5 : Développement de la démarche qualité du système d'ESRS	0	0	84 434 953	74 098 983	0	0	0	0	84 434 953	74 098 983
TOTAL	8 545 079 073	10 653 845 894	6 729 715 164	5 542 735 862	369 675 000	1 369 675 000	93 242 275	132 444 766	15 737 711 512	17 698 701 522

Source : SE 2020 et 2021 MBPE (extrait SIGOBE) du 24/03/2022

L'exécution financière du programme 1 révèle qu'il s'est accru de 15 737 711 512 F CFA en 2020 à 17 698 701 522 F CFA en 2021, avec un taux d'exécution de 100%. Ce bon taux d'exécution se justifie à travers les natures de dépenses personnels de l'action « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ».

Un autre élément explicatif est la nature de dépenses transferts dans la même action, exécutée à 100%.

II.1.2. Suivi des investissements du programme 1

Tableau 139 : Exécution des investissements du programme

INTITULE	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021 (BV)	Budget Actuel 2021 (BA)	Mandat ordonnancé 2021 (O)
78096000177 Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)	2020	2022	450 000 000	30 000 000	29 938 370	29 938 370
Sur financement intérieur			450 000 000	30 000 000	29 938 370	29 938 370
Sur financement extérieur			0			
78096000237 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU (projet)	2021	2026	700 000 000	70 000 000	67 652 736	67 652 736
Sur financement intérieur			700 000 000	70 000 000	67 652 736	67 652 736
Sur financement extérieur						
78096000241 Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	2021	2023	382 932 766	35 000 000	34 853 660	34 853 660
Sur financement intérieur			382 932 766	35 000 000	34 853 660	34 853 660
Sur financement extérieur			0			
Total programme (Budget de l'Etat)			1 532 932 766	135 000 000	132 444 766	132 444 766
Total sur financement intérieur			1 532 932 766	135 000 000	132 444 766	132 444 766
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPIIP

- Le projet « **Réhabiliter et équiper la direction de la Planification (DP)** » a eu un taux d'exécution financière de 100% et une réalisation physique globale de 12% (travaux d'étanchéité, cloisonnement et équipement de bureaux, travaux d'électricité réalisés à 60%).
- Le Projet « **Assurer le suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire/PDU** » a été exécuté financièrement à 100% pour une réalisation physique de 100%, puisque des missions de suivi et de contrôle se sont déroulées dans les différentes villes abritant les universités, les CROU, les centres et instituts de recherche et les grandes écoles.

- Le Projet « **Réhabilitation et équipement des locaux de l'inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** » a eu une exécution financière de 100% pour une réalisation physique de **80%** (réhabilitation et équipement de cinq (05) bureaux et de la salle de conférence)

La réalisation des projets de ce programme s'est déroulée sans difficulté majeure hormis l'insuffisance des crédits par rapport au coût total. Ce qui a pour conséquence la prolongation du délai d'exécution.

II.2 Évolution des effectifs du programme 1

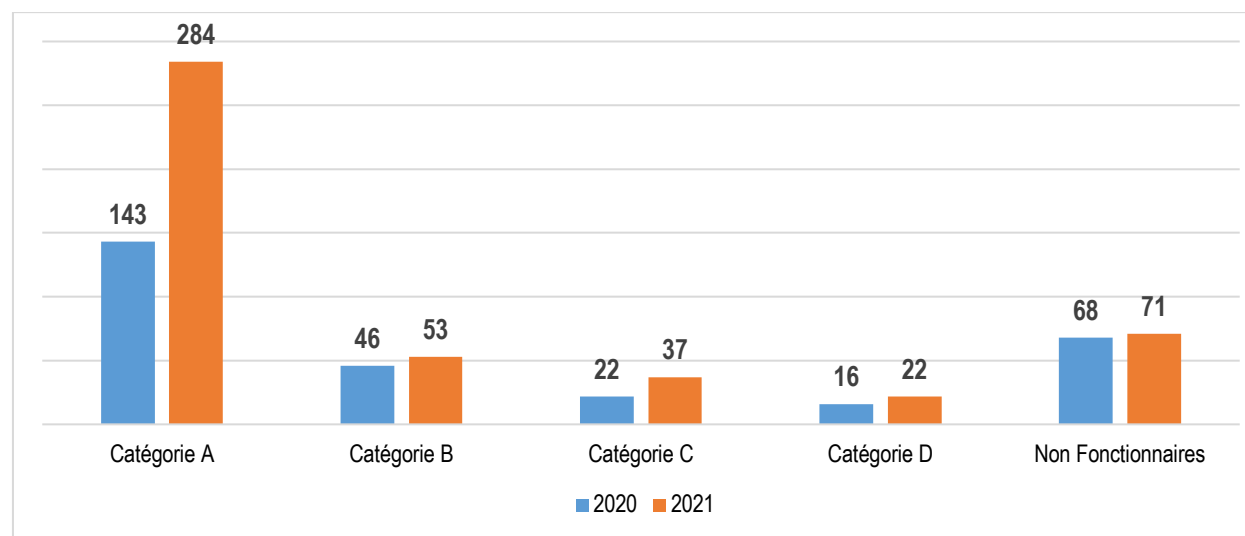
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 140 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	143	150	98	154	13	284
Catégorie B	46	65	15	16	9	53
Catégorie C	22	0	4	17	2	37
Catégorie D	16	15	10	7	1	22
Non Fonctionnaires	68	45	40	12	9	71
TOTAL	295	275	167	206	34	467

Source : DRH / MESRS

Figure 47 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Le Programme administration général dénombre 467 agents dont la majorité appartient à la catégorie A soit 60,81% de l'effectif total, toutefois il faut relever le nombre non moins important de non fonctionnaires soit 15,20%. Comparativement à 2020, l'effectif s'est accru passant de 295 agents à 467 soit 63,16% avec un besoin satisfait de 206 agents et 34 sorties pour des raisons diverses.

Cet effectif des personnels a impacté le déroulement des activités avec la réalisation de 04 indicateurs soit 80% sur 05 programmés.

II.1 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le programme 1, cinq (05) actions ont été programmées pour être réalisées en 2021. Ce sont :

➤ **Coordination et Animation**

Au titre de la coordination et animation, les activités ont porté sur (i) Coordonner les activités du Ministère (ii) Régler les conflits et tenir les rencontres avec les structures et organes du Ministère (iii) Renforcer la coopération et les relations avec les autres ministères et veiller à l'application des textes réglementaires et (iv) Inspecter les services du Ministère.

Cette action consiste à assurer la coordination générale des activités du ministère pour un montant de 78 029 789 F CFA. En 2021, 52 réunions de Cabinet se sont tenues et plusieurs audiences ont été accordées à certains PTF (France, Canada, Suisse) et à des opérateurs privés pour la mobilisation des ressources additionnelles à l'effet du financement des activités du MESRS.

Le Cabinet a eu plusieurs rencontres avec les syndicats et associations afin de préserver la paix sociale au sein du Ministère, gage du bon déroulement des années académiques.

La DAJC, au cours de l'année 2021 a actualisé les textes du projet de Loi relative à l'enseignement supérieur et de la recherche et innovation qui ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption.

Dans le cadre de la mise en œuvre du système de suivi et évaluation des activités du MESRS, l'Inspection Général a organisé un atelier de formation à l'élaboration des cartographies des risques de fonctionnement de chaque service.

➤ **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

En vue d'améliorer le ratio étudiant/enseignant, la DRH a organisé la CNRES en 02 sessions pour recruter 534 nouveaux enseignants et la session du Comité National Scientifique pour le recrutement de 44 chercheurs au titre de l'année 2021. Il a aussi organisé des sessions de formation des personnels à l'utilisation de l'applicatif SyGRH pour une gestion des ressources humaines du MESRS. Ce qui a permis de maintenir le taux d'encadrement à 1 pour 25.

La DAF a organisé un atelier de renforcement de capacités des principaux acteurs du circuit de la dépense à l'exécution du budget programme du 21 au 23 juillet 2021 au Pôle Scientifique de Bingerville. Cela a permis un meilleur taux d'exécution du budget, largement au-dessus de la moyenne autorisée (88,01% contre 70%). Cela est illustré par la très bonne maîtrise des procédures de passation des marchés. Le montant total de marchés passé pour cet exercice est de 24 579 145 728 F CFA, correspondant à 155 marchés sur 155 prévus soit 100%.

➤ **Planification, Programmation et Suivi-Evaluation**

La Direction de la Planification a élaboré l'ensemble des documents stratégiques du Ministère, produit l'annuaire statistique de l'Enseignement Supérieur et réalisé 36 missions de suivi à Abidjan et à l'intérieur du pays dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la carte universitaire grâce aux 03 véhicules acquis. Elle a procédé également à la mise à jour de l'applicatif « carte universitaire » par l'organisation d'un atelier. Elle a aussi réalisé la réhabilitation de ses locaux au 8^{ème} étage de l'immeuble symphonie.

➤ **Gestion des systèmes d'information et de Communication**

Cette action a permis d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies de communication et de gérer les ressources logicielles et Informatiques du Ministère.

➤ **Développement de la démarche qualité du système d'ESRS**

Au titre de cette action, 59% des services de l'administration centrale ont été formés à la démarche qualité et 60% des équipes qualifiées ont été mises en place.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 141 : Évolution des indicateurs du programme 1

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS 2018-2020			2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique						
IP 1.1 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité	%	0	0	25	50	59
IP 1.2 : Proportion d'équipes qualité [1] mises en place dans les services de l'administration centrale	%	0	0	25	50	60
IP 1.3 : Système d'informations et de gestion (SIG) fonctionnel	Binaire	Non	Non	Non	Oui	Non
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières						
IP 1.4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)	%	28	26	25	25	25
IP 1.5 : Taux d'exécution du budget	%	70	70	84	100	88,01

Source : MESRS (DGQE, DP, DSI, DRH, DAF)

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le programme 1 dispose de 05 indicateurs repartis sur les 02 objectifs. L'ensemble des cibles des indicateurs ont été atteints.

➤ **Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

- **IP 1.1** : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche qualité

Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'agents ayant été formés par service dans l'administration à la démarche qualité. On a enregistré un taux de réalisation de 59% comparé à la prévision avec un écart de 9 points, dû à un appui budgétaire qui a permis de prendre en compte un plus grand nombre d'agents. Ce taux est en hausse par rapport à son niveau de 2020.

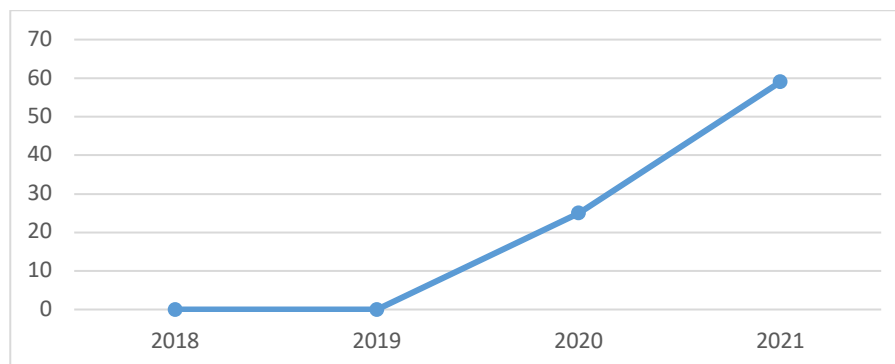
- **IP 1.2** : Proportion d'équipes qualité mises en place dans les services de l'administration centrale

Cet indicateur permet d'apprécier la part des services de l'administration centrale disposant d'une équipe qualité. Le score atteint par cet indicateur est de 60% au-delà de la prévision initiale. Ce résultat montre la volonté des autorités du MESRS à améliorer la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche. Cela est perceptible à travers l'écart positif de 10 points entre les réalisations de 2020 et 2021.

- **IP 1.3** : Système d'information et de gestion (SIG) fonctionnel

Cet indicateur mesure la fonctionnalité du système d'information et de gestion. Malheureusement, depuis sa conception, il a de la peine à être mis en place pour absence de financement.

Figure 48 : Proportion de service de l'administration centrale formée à la démarche



➤ **Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente et efficace des ressources humaines, matérielles et financières**

○ **IP 1.4 : Taux d'encadrement (Ratio Etudiant/Enseignant)**

Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants par enseignant dans les universités et grandes écoles publiques. Sa valeur est restée constante en raison d'un effort fait par l'Etat pour recruter plus d'enseignants (534 enseignants et 44 chercheurs en 2021) et du faible taux d'orientation des nouveaux bacheliers dans les établissements publics d'enseignement supérieur au cours de ces deux dernières années (compte tenu des faibles capacités d'accueil réelles).

○ **IP 1.5 : Taux d'exécution du budget**

Cet indicateur est la comparaison entre le budget actuel obtenu après la LRF et le budget exécuté (ordonnancement). La non-atteinte de la cible de 100% est due au plafonnement de certaines lignes de dépenses à 70%. Toutefois, le taux de 88% réalisé n'est pas une contre-performance eu égard au taux réalisé en 2020 qui était de 84%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

La réalisation des activités du programme administration générale en 2021 a permis la finalisation des documents CDP des Universités FHB et NA, l'amélioration de la qualité de la formation par le recrutement de 534 nouveaux enseignants et 44 nouveaux chercheurs, la mise en place progressive de la démarche qualité au sein des structures du MESRS, la finalisation des projets de textes de Loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche et innovation et l'apaisement progressif en milieu universitaire grâce aux rencontres organisées entre le Cabinet et les parties prenantes au système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Ces résultats ont contribué à renforcer la gouvernance et le pilotage du système ainsi que la qualité de notre dispositif d'enseignement bien que quelques difficultés aient émaillé leur mise en œuvre avec la crise sanitaire à COVID 19 et surtout l'insuffisance des moyens de mobilité pour le suivi et l'évaluation des activités du programme sur l'ensemble du territoire.

IV.2 Recommandations

Pour une meilleure performance du programme 1, il est nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la réforme de la gestion des finances publiques, de renforcer le matériel roulant des services de l'administration centrale. De même, le développement des outils de gestion devra être accéléré pour finaliser et rendre fonctionnel de SIG.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, quatre (04) des cinq (05) indicateurs que compte le programme 1 « Administration générale » ont été atteints, soit 80%. Ce résultat satisfaisant a permis d'améliorer la gouvernance de l'administration centrale et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Toutefois, la disponibilité du SIG est loin d'être atteint en raison de l'absence de financement pour sa réalisation.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

INTRODUCTION

Le Programme 2 « Enseignement Supérieur » est coordonné par le Professeur **Vafi DOUMBIA, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur**. Il a été nommé par décision d'attente N°091/MESRS/CAB du 11/10/2020

Au cours de l'année 2021, le programme 2 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale. Le point de mire de ce programme a été la poursuite de la mise en œuvre de la politique de décentralisation des universités avec la construction de l'Université de San-Pedro ouverte depuis le 19 octobre 2021 et celle de Bondoukou dont l'ouverture peut être envisagée pour la rentrée 2023-2024. Il faut également noter le début de la normalisation des années académiques selon le vœu très cher au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le RAP du programme 2 présentera sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global du programme 2 est d'améliorer la qualité et la pertinence des formations en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Plus spécifiquement, il s'agit (i) d'améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur et (ii) d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur.

Ce Programme dispose d'un (01) seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Ce résultat permettra au MESRS d'assurer une « une formation de qualité qui favorise une insertion professionnelle des diplômés ».

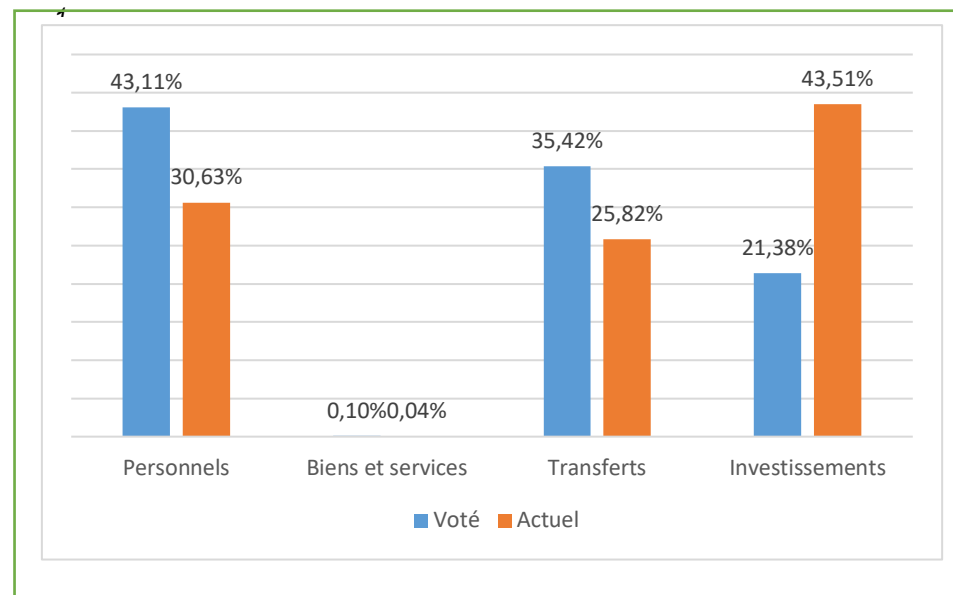
I.2. Le financement du programme 2

Le montant des crédits alloués au programme 2 est passé de 179 757 471 916 F CFA en budget initial à 257 791 705 742 F CFA en budget actuel, soit un écart de 78 034 233 826 F CFA. Cette augmentation résulte d'une hausse importante des investissements qui ont pratiquement triplé et une augmentation non moins significative du personnel et des transferts.

Tableau 142 : Tableau du financement par nature de dépenses du programme 2

Nature	Voté	Actuel
Personnels	77 490 717 511	78 970 720 624
Biens et services	174 465 161	106 055 024
Transferts	63 661 311 930	66 560 115 941
Investissements	38 430 977 314	112 154 814 153
TOTAL	179 757 471 916	257 791 705 742

Figure 49 : Représentation du financement par nature de dépenses du programme



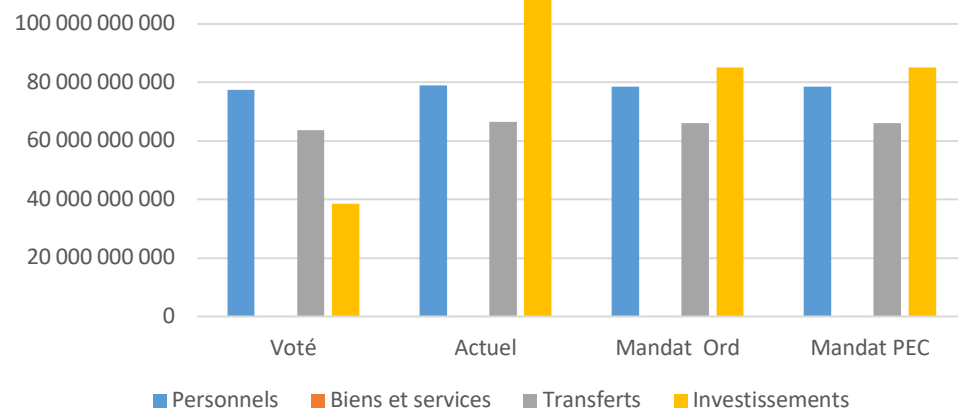
II. REALISATIONS DU PROGRAMME 2 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget du programme 2

Tableau 143 : Evolution du budget du programme 2

	Voté	Actuel	Ecart entre actuel et voté	Taux-Eng	Mandat Ord	Mandat PEC	Taux-Pec	Disponible
Personnels	77 490 717 511	78 970 720 624	1 480 003 113	99,62	78 667 486 602	78 667 486 602	100,00	303 234 022
Biens et services	174 465 161	106 055 024	-68 410 137	100,00	106 055 024	106 055 024	100,00	0
Transferts	63 661 311 930	66 560 115 941	2 898 804 011	99,55	66 155 142 217	66 155 142 217	100,00	299 973 724
Investissements	38 430 977 314	112 154 814 153	73 723 836 839	98,73	85 224 472 746	85 224 472 746	100,00	26 930 341 407
Total	179 757 471 916	257 791 705 742	78 034 233 826	99,21	230 153 156 589	230 153 156 589	100,00	27 533 549 153

Figure 50 : Evolution du budget du programme 2



Le niveau du budget initial s'est amélioré après la LFR passant ainsi de 179 757 471 916 F CFA à 257 791 705 742 FCFA en budget révisé avec un taux d'engagement de 99,21% et une prise en charge de 100%. Seule la nature de dépenses Investissement a connu un taux d'engagement inférieur à 99%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 144 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2.1 : Gestion des Universités et Grandes Écoles	77 616 763 874	78 667 486 602	224 529 600	106 055 024	57 261 836 722	65 870 142 217	165 294 882	2 256 727 982	135 268 425 078	146 900 411 825
Action 2.2 : Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés	0	0	0	0	30 000 000	40 000 000	29 550 176 872	9 636 767 450	29 580 176 872	9 676 767 450
Action 2.3 : Réhabilitation et équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	0	0	0	0	51 264 639 961	45 681 200 000	51 264 639 961	45 681 200 000
Action 2.4 : Construction, Extension, et Équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques	0	0	0	0	459 708 291	245 000 000	73 932 889 484	27 649 777 314	74 392 597 775	27 894 777 314
TOTAL	77 616 763 874	78 667 486 602	224 529 600	106 055 024	57 751 545 013	66 155 142 217	154 913 001 199	85 224 472 746	290 505 839 686	230 153 156 589

Source :

L'analyse du tableau 3 montre une baisse du budget exécuté qui passe de 290 505 839 686 CFA en 2020 à 230 153 156 589 F CFA en 2021. Cette diminution provient significativement des actions « Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés » et « Construction, Extension, et Équipement des infrastructures des universités et grandes écoles publiques » dans la rubrique dépenses d'investissement. En effet le budget 2021 n'a pas pris en compte la part C2D dans l'action « Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés ». Toutefois, on observe une augmentation de l'exécution de l'action « Gestion des Universités et Grandes Écoles » dans les natures de dépense Transferts due aux rallonges accordées aux structures d'enseignement supérieur pour le paiement des heures complémentaires, supplémentaires et autres charges de fonctionnement et investissements accordés aux centres d'excellence pour leur fonctionnement.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 145 : Exécution des investissements du programme 2

INTITULE DU PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021 (BV)	Budget Actuel 2021 (BA)	Mandat ordonnancé 2021 (O)
11094200015 Evaluer le projet du CEA Mines et Environnement Minier			3 156 793 478	0	0	0
Sur financement intérieur			31 077 953	0	0	0
Sur financement extérieur			3 125 715 525			
11094200017 Réhabilitation et équipement des infrastructures de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny	2014	2017	0	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur				100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur						
11094200018 Réhabilitation, équipement des locaux et construction de la clôture de l'INP - HB	2020	2024	1 025 000 000	50 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement intérieur			1 025 000 000	50 000 000	150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			0			
11094200022 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence africain pour la Valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (VALOPRO)			3 555 576 400	0	983 493 596	702 459 926
Sur financement intérieur			144 600 000	0	46 714 694	46 714 694
Sur financement extérieur			3 410 976 400	0	936 778 902	655 745 232
11094200023 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CEA MEM/phase 2			2 571 640 900	0	905 620 000	575 120 000
Sur financement intérieur			144 600 000	0	25 620 000	25 620 000
Sur financement extérieur			2 427 040 900	0	880 000 000	549 500 000
17094200009 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/JAO-BOUAKE	2015	2019	963 716 588	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			963 716 588	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			0			
25094200014 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UPGC-Kohogo	2015	2019	875 668 219	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			875 668 219	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			0			
31094200010 Renforcer les Equipements des Infrastructures de l'UNIV/UJLoG-DALOA	2015	2019	1 528 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement intérieur			1 528 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement extérieur			0			
78010200207 Construction de l'Université d'Abengourou			5 509 483 182	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Sur financement intérieur			5 509 483 182	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Sur financement extérieur			0			
78010200208 Construction de l'Université de DAOUKRO			5 762 670 119	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement intérieur			0	3 500 000 000	3 500 000 000	3 500 000 000
Sur financement extérieur			5 762 670 119			
78094100006 Construction du Campus GPE	2021	2025	5 990 213 869	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			5 990 213 869	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200109 Mettre en œuvre le télé-enseignement (équiper l'université virtuelle)	2018	2020	3 200 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			3 200 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200112 Renforcement équipement pédagogiques et académiques de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2014	2016	593 100 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			593 100 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200113 Extension des infrastructures de l'Université Lorougnon Guédé/UJLoG	2015	2019	48 871 700 000	635 000 000	635 000 000	635 000 000
Sur financement intérieur			48 871 700 000	635 000 000	635 000 000	635 000 000
Sur financement extérieur			0			

INTITULE DU PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021 (BV)	Budget Actuel 2021 (BA)	Mandat ordonnancé 2021 (O)
78094200114 Extension des infrastructures de l'Université Péléforo Gon Coulibaly/UPGC			8 007 208 382	640 000 000	640 000 000	640 000 000
Sur financement intérieur			8 007 208 382	640 000 000	640 000 000	640 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200115 Construction de la ville universitaire d'Adiaké			9 200 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur			9 200 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200116 Construction de l'université d'Odienné			9 386 832 964	4 693 416 482	4 693 416 482	4 693 416 482
Sur financement intérieur			9 386 832 964	4 693 416 482	4 693 416 482	4 693 416 482
Sur financement extérieur			0			
78094200139 Mettre en place centre d'excellence africain-changement climatique/UFHB			2 951 806 500	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			2 951 806 500			
78094200143 Construction de l'Université de Man			61 780 000 000	1 380 000 000	1 380 000 000	1 380 000 000
Sur financement intérieur			61 780 000 000	1 380 000 000	1 380 000 000	1 380 000 000
Sur financement extérieur			0			
78094200152 Construction de l'Université de Bondoukou			83 554 076 871	12 586 900 000	12 586 900 000	12 586 900 000
Sur financement intérieur			16 727 160 739	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur			66 826 916 132	10 586 900 000	10 586 900 000	10 586 900 000
78094200154 Renforcement et équipement des infrastructures de l'UNIV/UNA-Abobo-Adjamé	2015	2019	1 635 040 220	86 200 000	589 210 000	86 200 000
Sur financement intérieur			1 635 040 220	86 200 000	589 210 000	86 200 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78094200158 Renforcement des infrastructures techniques et Administratifs de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)	2014	2016	548 050 812	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			548 050 812	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78094200159 Extension des Infrastructures des UFR/Universités de Cocody	2015	2019	6 812 670 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000
Sur financement intérieur			6 812 670 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78094200161 Construction de l'Université de San-Pedro			23 420 200 000	449 460 832	449 460 832	449 460 832
Sur financement intérieur			23 420 200 000	449 460 832	449 460 832	449 460 832
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78094200165 Projet de mise en place d'un Centre d'Excellence Africain CCBAD/phase 2			2 571 640 900	0	1 244 945 793	879 148 056
Sur financement intérieur			144 600 000	0	25 620 000	25 620 000
Sur financement extérieur			2 427 040 900	0	1 219 325 793	853 528 056
78094200166 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI			0	0	45 000 000 000	45 000 000 000
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	45 000 000 000	45 000 000 000
78096000199 Mettre en œuvre le PADES			19 900 000 000	10 100 000 000	10 086 767 450	9 636 767 450
Sur financement intérieur			400 000 000	100 000 000	86 767 450	86 767 450
Sur financement extérieur			19 500 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	9 550 000 000
78096000242 Construction, réhabilitation et équipement des universités/SIMDCI			25 410 000 000	0	25 000 000 000	0
Sur financement intérieur			25 410 000 000	0	25 000 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			338 781 089 404	38 430 977 314	112 154 814 153	85 224 472 746
Total sur financement intérieur			232 348 922 928	17 844 077 314	43 531 809 458	18 028 799 458
Total sur financement extérieur			106 432 166 476	20 586 900 000	68 623 004 695	67 195 673 288

Source : SIGOB / DPIP

Les projets d'investissement du Programme 2 : Enseignement Supérieur, d'un coût initial de 38 430 977 314 FCFA en Budget Voté est passé à 112 154 814 153 FCFA en Budget Actuel pour un montant ordonnancé sur celui de 85 224 472 746 FCFA. Soit une augmentation de 73 723 836 839 FCFA due essentiellement à la poursuite de la mise en œuvre de la Décentralisation des universités par la construction et la livraison de la phase I de l'université de San Pédro pour l'accroissement des capacités d'accueil, le paiement des purges des nouvelles universités d'Abengourou, Adiaké, Daoukro et d'Odienné et enfin de la réalisation des projets d'insertion professionnelle : les Centres d'Excellence Africains dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur Publics. Ces projets ont été exécutés à un taux moyen de 76%.

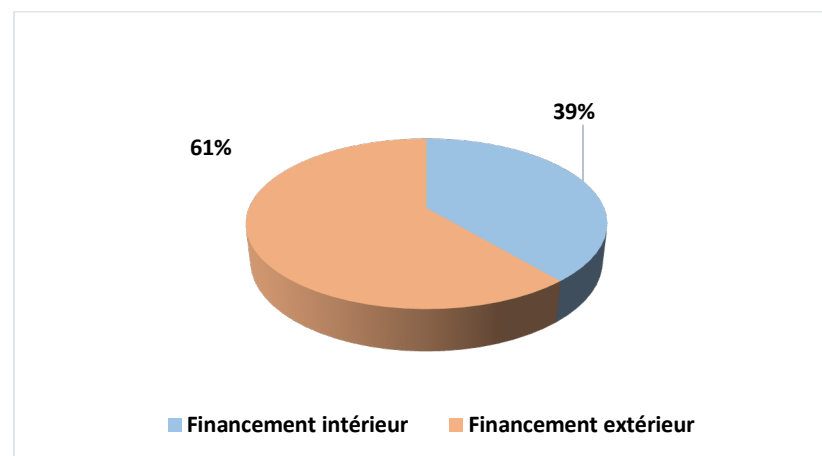
Cette baisse de 26 930 441 407 FCFA au niveau des ordonnancements après exécution desdits projets du Programme s'explique essentiellement par la non prise en compte du montant de 25 000 000 000 FCFA dû à l'entreprise SIMDCI.

Au niveau de la situation physique du programme, les résultats majeurs suivants ont été enregistrés :

- Construction à 57% et livraison de la phase I de l'Université de San Pédro pour son ouverture ;
- Construction à 37% de l'Université de Bondoukou dont l'ouverture est envisagée pour la rentrée 2023-2024 ;
- Accroissement des capacités d'accueil de l'UFHB à travers le projet d'extension des infrastructures des UFR (PIP) par la construction d'un amphithéâtre de 530 places (50%) et de 04 bâtiments R+2 pour les Travaux Dirigés d'une part et d'autre part, un autre bâtiment TD (R+1) de 08 salles de 60 places chacune (52%) et (01) amphithéâtre de 530 places (50%) dans le cadre du Programme 2017 (SIMDCI) ;
- Accroissement des capacités d'accueil de l'UNA avec la construction d'un bâtiment R+1 de 40 bureaux pour les enseignants dans le cadre du Programme 2017 (SIMDCI).
- On note également divers équipements dans le cadre des projets de renforcement des infrastructures et équipements des EESP.

Les actions correctrices endogènes au programme seraient la priorisation des financements des projets PIP relativement à l'enveloppe octroyée par la DGBF lors de l'élaboration du budget. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement l'efficacité donc la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets vont amener le Responsable du Programme 2 à solliciter le relèvement du plafond des crédits d'investissement.

Figure 51 : Présentation du budget actuel des investissements du programme 2 par source de financement



II.2. Évolution des effectifs du programme 2

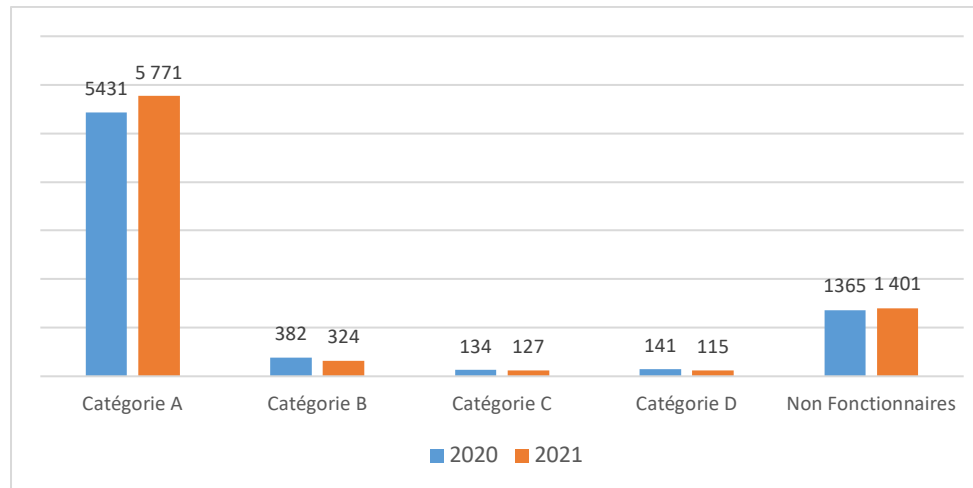
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 146 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	5431	850	600	534	194	5 771
Catégorie B	382	86	66	23	81	324
Catégorie C	134	43	31	16	23	127
Catégorie D	141	32	22	21	47	115
Non Fonctionnaires	1365	311	250	127	91	1401
TOTAL	7453	1322	969	721	436	7 738

Source : DRH / MESRS

Figure 52 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



L'effectif du Programme enseignement supérieur se chiffre 7 738 agents en 2021 contre 7 453 agents soit une hausse de 285 agents. Les agents de catégorie A sont majoritaires (74,6%) suivis des non fonctionnaires (18,1%).

Cet effectif de catégorie A qui est pour la plupart composés d'enseignant-chercheurs et chercheurs a permis à 80% des UFR d'achever l'année académique 2020-2021 au démarrage de l'année académique 2021-2022.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

➤ Gestion des universités et des grandes écoles

En 2021, l'exécution du Programme 2 a permis de réaliser les opérations suivantes :

- Au titre des charges du personnel, un montant de 78 667 486 602 F CFA a été payé au profit des agents des universités et grandes écoles publiques dont 2 732 320 190 F CFA ont été mobilisés pour l'organisation du BTS en vue du paiement des primes et indemnités de correction ;
- Au titre des transferts, 65 870 142 217 F CFA ont été mobilisés au profit des structures sous tutelle pour assurer leur fonctionnement notamment la HS et les HC ainsi que leurs dépenses ordinaires, le paiement des frais de scolarité aux établissements privés d'enseignement supérieur (36 800 682 000 F CFA), la contribution de la Côte d'Ivoire aux écoles Inter-Etats (90 000 000 F CFA), et l'organisation du BTS, 3 954 297 523 F CFA avec un taux d'admissibilité de 47,39% (filière tertiaire 44,43%, filière industrielle 55,23%);
- L'organisation des deux sessions de soutenances des étudiants admissibles au BTS en vue de l'obtention de leur diplôme définitif ;
- Au titre des Biens et Services nous avons exécuté 106 055 024 F CFA pour les activités de coordination de la politique d'enseignement supérieur par la DGES et le suivi de la mise en œuvre des activités de formation par la DESUP.

➤ Amélioration de l'insertion professionnelle des diplômés

Pour cette action, les activités suivantes ont été réalisées :

- La définition et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur qui a coûté 15 499 824 F CFA ;
- La prise en charge de la formation des diplômés au Programme de Gestion de la Politique Economique (GPE) a été réalisée à hauteur de 40 000 000 F CFA ;
- La mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES) s'est réalisée pour un montant de 9 636 767 450 F CFA sur financement de la Banque Mondiale. Le PADES a permis la finalisation des documents des Contrats De Performance (CDP) entre le MESRS et les universités Félix HOUPHOUËT-BOIGNY et NANGUI ABROGOUA.

➤ Réhabilitation et Equipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques

La mise en œuvre des activités de cette action s'est soldée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des universités et grandes publiques en vue d'augmenter leurs capacités d'accueil et relever le niveau des plateaux techniques. Nonobstant ces acquis, des efforts restent à faire pour relever le défi de la massification des étudiants. Concrètement, les résultats obtenus concernent la livraison de matériels informatiques, de mobiliers de bureaux, d'équipements pédagogiques et de laboratoire, d'ouvrages pédagogiques et de recherche, d'outillages techniques et la réhabilitation de villas, la réhabilitation de l'étanchéité de de l'INP-HB avec l'appui du C2D.

➤ Construction, Extension et Equipement des Infrastructures des Universités et Grandes Ecoles Publiques

Cette action a permis l'ouverture de l'Université de SAN PEDRO avec 430 étudiants orientés pour la rentrée académique 2021-2022 et la construction à 37% de la phase 1 de l'Université de BONDOUKOU financée par la BID. A cela s'ajoute les paiements partiels des purges des sites des futures universités d'Odienné (90%), d'Abengourou (27%) et de Daoukro (35%) et de la ville universitaire d'Adiaké (20%), l'extension des infrastructures dans les universités avec la construction d'amphithéâtres, de salles TP/TD et de bureaux enseignants.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 147 : Évolution des indicateurs du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS 2018-2020			2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur						
IP 2.1 : Taux d'admissibilité à examen du BTS	%	56	60	52,3	70	47,39
IP 2.2 : Taux de promotion dans les universités et grandes Ecoles publiques	%	0	0	47	64	65
IP 2.3 : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours	%	25	25	-	50	80
Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur						
IP 2.4 : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	Nbre	936	962	992	1 009	1 011
IP 2.5 : Ratio capacité d'accueil théorique/capacité d'accueil réel	Ratio	33	40	-	35	36
IP 2.6 : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	60	50	-	35	36
IP 2.7 : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)	Ratio	60	50	-	30	32
IP 2.8 : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques	%	43	45	47	50	28,3

Source : MESRS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

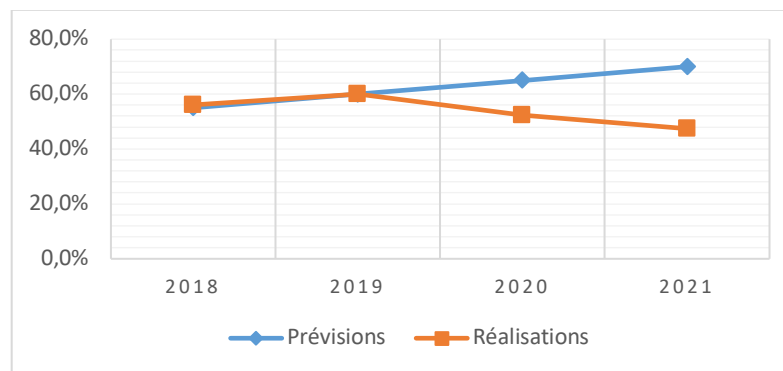
L'analyse détaillée des résultats porte sur les huit (08) indicateurs du programme « Enseignement Supérieur » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques.

➤ Objectif spécifique 1 : Améliorer la qualité des formations et de l'orientation des étudiants dans l'Enseignement Supérieur

○ IP 2.1 : Taux d'admissibilité à examen du BTS

Cet indicateur rend compte du pourcentage d'étudiants admissibles à l'examen du BTS. Sur un objectif de 70%, le score réalisé est de 47,39%. Ce taux connaît un recul de 4,91 points par rapport à 2020. Cette contre-performance résulte des mesures de lutte contre la fraude et les insuffisances du dispositif d'enseignement mis en place pour assurer la continuité pédagogique en période de COVID 19.

Figure 53 : Représentation du taux d'admissibilité à examen du BTS



- **IP 2.2** : Taux de promotion dans les universités et grandes Ecoles publiques

Cet indicateur permet de calculer le nombre d'étudiants des universités et grandes écoles publiques admis en classe supérieure d'un niveau d'étude à un autre. Il a eu une progression de 1 point par rapport à la prévision et de 18 points par rapport à sa valeur de 2020. Cette performance pourrait s'expliquer par l'accalmie observée sur les campus universitaires, l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants et la normalisation progressive des années académiques.

- **IP 2.3** : Proportion d'UFR ayant terminé l'année académique précédente au démarrage de l'année académique en cours

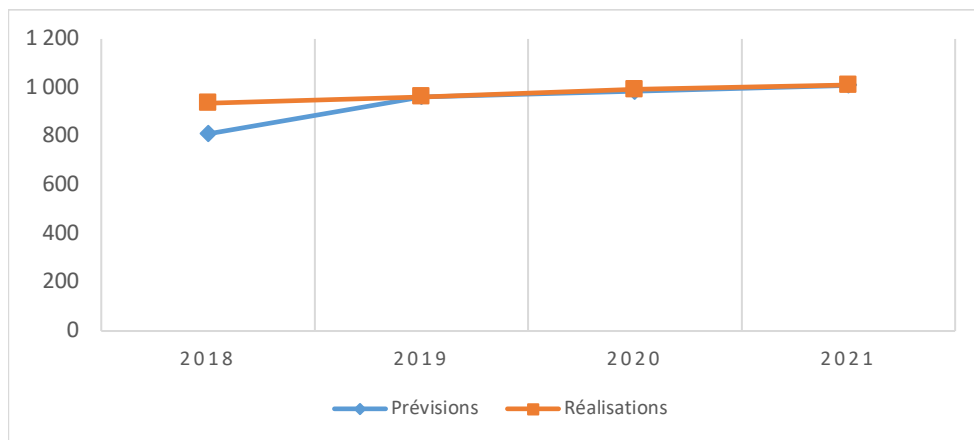
Afin de normaliser le déroulement des enseignements dans les UFR des universités publiques, des mesures ont été prises pour cadrer les enseignements dans les délais réglementaires de 30 semaines conformément au Décret N°77-57 du 21 janvier 1977 portant obligations de service pour le personnel enseignant de l'université. D'où le calcul de cet indicateur qui détermine le nombre d'UFR ayant respecté ce délai. Cet indicateur, bien qu'ayant été retenu dans le DPPD-PAP 2020-2022, n'a pas fait l'objet d'évaluation. Sa valeur réalisée en 2021 est au-delà de la prévision avec un écart de 30 points. Cette performance montre la volonté des autorités pour la normalisation des années académiques.

➤ **Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accès à l'Enseignement Supérieur**

- **IP 2.4** : Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

Cet indicateur évalue le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion (ou la densité) d'étudiants par rapport à la population des pays. Sa valeur est passée de 992 en 2020 à 1 011 en 2021. C'est une performance par rapport à la cible de 1 009 étudiants pour 100 000 habitants. Ce nombre demeure nettement inférieur à la norme de l'UNESCO qui est de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants même s'il connaît une progression notable depuis 2018.

Figure 54 : Représentation du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants



Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de cours par rapport à la population estudiantine. Pour une prévision de 35 étudiants pour 01 salle, on a réalisé 36 étudiants pour une salle. Cela constitue une contre-performance de cet indicateur qui devrait connaître une tendance baissière pour approcher la norme indiquée. En effet, malgré les investissements en termes d'extension des infrastructures et de constructions de nouvelles universités en vue d'accroître les capacités d'accueil, les taux d'occupation des salles s'avèrent toujours élevés par rapport aux prévisions initiales (exemple : amphi de 530 places occupée par 1 000 étudiants). Cet état de fait résulte de la massification dans les établissements publics d'enseignement supérieur. C'est pourquoi l'une des mesures choisies par l'Etat est d'orienter certains étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur pour un coût annuel de prise en charge d'environ 40 milliards de F CFA.

- **IP 2.6** : Ratio étudiant/salle de TD (Universités et grandes écoles publiques)

Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de TD par rapport à la norme UNESCO qui est de 1 salle pour 25 étudiants. Le score réalisé en 2021 est de 36 pour 1 contre 35 pour 1 prévu. Cela est la conséquence de la problématique de la massification dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- **IP 2.7** : Ratio étudiant/salle de TP (Universités et grandes écoles publiques)

Cet indicateur donne l'état d'occupation réelle des salles de TP par rapport à la norme UNESCO qui est de 1 salle pour 25 étudiants. Le score réalisé en 2021 est de 32 pour 1 salle contre 30 pour 1 salle prévu. Cela est la conséquence de la problématique de la massification dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- **IP 2.8** : Pourcentage d'étudiants orientés dans les universités publiques

Cet indicateur mesure le nombre d'étudiants orientés dans les universités publiques par rapport au nombre d'étudiants préinscrits en une année donnée. Pour une prévision de 50% d'étudiants orientés, la réalisation 2021 a été de 28.3%. Cette baisse s'explique par l'insuffisance des capacités d'accueil des universités publiques, malgré la construction des nouvelles infrastructures dont les délais de livraison ne va pas de pair avec l'afflux de nouveaux bacheliers.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 2 enseignement supérieur indique que l'exécution du budget a donné des résultats physiques satisfaisants parmi lesquels la construction de l'université de San Pédro et son ouverture, le démarrage des travaux de la première tranche de l'université de Bondoukou, le paiement partiel des purges des sites des nouvelles universités et l'extension et l'équipement des universités existantes. Par ailleurs, 80% des UFR ont pu achever l'année académique dans les délais grâce aux mesures prises par le Ministre.

Cependant, les difficultés apparues en cours d'exécution sont liées à l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, notamment les heures complémentaires, d'encadrement et de vacances ainsi que les pécules stagiaires. Cette situation a suscité la demande de nombreuses rallonges budgétaires qui ont été satisfaites. Il y a également des difficultés rencontrées dans la collecte des données pour évaluer de façon efficace les activités réalisées au niveau académique et administratif. Enfin, le sous-financement des PIP rallonge les délais d'exécution des projets d'investissements et impacte la performance du programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux investissements en tenant compte de la programmation PIP, l'ouverture de l'université de Bondoukou et l'achèvement de l'extension des universités de Daloa, Korhogo, Bouaké et Abidjan.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, la performance du programme 2 « enseignement supérieur » a été réalisée à 37,5%. Ce résultat peu satisfaisant résulte du faible taux d'admissibilité à l'examen du BTS, la non-atteinte des ratio capacités d'accueil des salles et le faible pourcentage des étudiants orientés dans les universités publiques. Cependant un certain nombre d'infrastructures ont été construites au cours de cette année 2021 et qui ont permis d'augmenter sensiblement les capacités d'accueil (construction à 57% de la phase I de l'université de San Pédro et l'extension des infrastructures des UFR de l'UFHB, de l'UNA et de l'UAO). Toutefois, l'Etat devrait faire de la construction des nouvelles universités et leur ouverture une priorité nationale en raison du nombre sans cesse croissant de bacheliers.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ŒUVRE UNIVERSITAIRE ET VIE UNIVERSITAIRE »

INTRODUCTION

Le Programme 3 « Œuvre Universitaire et vie universitaire » est coordonné par le **Dr Daouda SIDIBE, Directeur des Œuvres Universitaires et de la Vie Associative**. Il a été nommé par décision Décret N°2016-799 du 12/10/2016

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont :

- Définir la politique nationale en matière d'enseignement supérieur ;
- Evaluer l'adéquation des formations avec les attentes du monde socio-économique ;
- Définir la politique du gouvernement en matière d'œuvres universitaires ;
- Veiller à l'application de la politique du gouvernement en matière de promotion du genre.

Au cours de l'année 2021, le programme 3 s'est exécuté dans un environnement apaisé comme à l'échelle nationale avec une diminution substantielle des mouvements de mécontentement des étudiants. Le focus de ce programme a été le renforcement des infrastructures à caractères socio culturelles et sportives au profit des étudiants et une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux bourses d'études.

Le RAP du programme 3 présentera sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme 3

L'objectif global du programme 3 est d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants. De façon spécifique, il s'agit (i) d'améliorer la gestion des œuvres universitaires et (ii) d'accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires.

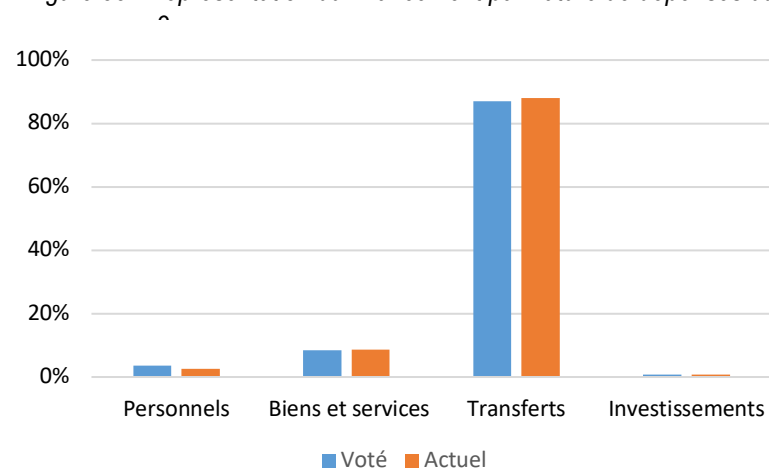
Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Ce résultat permettra au MESRS d'assurer aux étudiants de meilleures conditions de vie et de travail.

I.2. Le financement du programme

Tableau 148 : Tableau du financement par nature de dépenses du programme 3

NATURE	Voté	Actuel
Personnels	1 388 324 182	1 410 063 284
Biens et services	3 259 000 000	4 580 680 788
Transferts	33 431 239 228	47 153 370 680
Investissements	323 800 000	411 982 753
TOTAL	38 402 363 410	53 556 097 505

Figure 55 : Représentation du financement par nature de dépenses du



II. REALISATIONS DU PROGRAMME 3 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget du programme 3

Tableau 149 : Evolution du budget du programme 3

NATURE	Voté	Actuel	Ecart entre actuel et voté	Taux-Eng	Mand Ord	Mand PEC	Taux-Pec	Disponible
Personnels	1 388 324 182	1 410 063 284	21 739 102	100,00	1 410 063 284	1 410 063 284	100,00	0
Biens et services	3 259 000 000	4 580 680 788	1 321 680 788	100,00	4 480 680 838	4 480 680 838	100,00	0
Transferts	33 431 239 228	47 153 370 680	13 722 131 452	100,00	47 153 370 680	47 153 370 680	100,00	0
Investissements	323 800 000	411 982 753	88 182 753	100,00	411 982 753	411 982 753	100,00	0
TOTAL	38 402 363 410	53 556 097 505	15 153 734 095	100,00	53 456 097 555	53 456 097 555	100,00	0

Le niveau du budget initial s'est amélioré après la LFR passant ainsi de 38 402 363 410 F CFA à 53 556 097 505 FCFA en budget révisé avec un taux d'engagement de 100 % et une prise en charge de 100% des mandats ordonnancés. Cependant il existe un gap entre les mandats visés par le Contrôle Financier et les mandats ordonnancés à hauteur de 100 millions.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 150 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 3.1 : Gestion des Œuvres Universitaires	1 136 699 250	1 410 063 284	5 107 044 748	4 465 680 838	32 071 125 528	47 153 370 680	0	0	38 314 869 526	53 029 114 802
Action 3.2 : Pacification de l'environnement universitaire	0	0	10 570 000	15 000 000	0	0	0	0	10 570 000	15 000 000
Action 3.3 : Réhabilitation et Equipement des Infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	0	0	0	221 829 997	331 982 753	221 829 997	331 982 753
Action 3.4 : Construction, Extension et Equipement des Infrastructures des œuvres universitaires	0	0	0	0	0	0	38 847 441	80 000 000	38 847 441	80 000 000
TOTAL	1 136 699 250	1 410 063 284	5 117 614 748	4 480 680 838	32 071 125 528	47 153 370 680	260 677 438	411 982 753	38 586 116 964	53 456 097 555

Source : SIGOBE/Exercice 2021

L'analyse du tableau 3 montre une hausse du budget exécuté qui passe de 38 586 116 964 CFA en 2020 à 53 456 097 555 F CFA en 2021. Cette augmentation se justifie principalement dans l'action « Gestion des œuvres universitaires » dans la nature de dépense transferts dû à une amélioration de l'enveloppe des bourses et des rallonges budgétaires accordées aux CROU.

II.1.2. Suivi des investissements du programme 3

Tableau 151 : Exécution des investissements du programme 3

INTITULE	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021 (BV)	Budget Actuel 2021 (BA)	Mandat ordonnancé 2021 (O)
17096000013 Renforcement et Équipement des Infrastructures CROU B	2017	2019	988 210 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			988 210 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			0			
17096000015 Construction et équipement Restaurant CROU-Bouaké	2014	2016	1 235 673 097	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement intérieur			1 235 673 097	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement extérieur			0			
31096000009 Renforcement et Équipement des Infrastructures CROU D	2015	2018	879 106 872	53 800 000	141 982 753	141 982 753
Sur financement intérieur			879 106 872	53 800 000	141 982 753	141 982 753
Sur financement extérieur			0			
78096000208 Renforcement des infrastructures et équipements du CROU-A2	2018	2021	4 454 077 665	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement intérieur			4 454 077 665	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement extérieur			0			
78096000209 Renforcement et équipement des infrastructures du CROU-A1	2020	2023	1 471 653 819	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			1 471 653 819	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0			
Total programme (Budget de l'Etat)			9 028 721 453	323 800 000	411 982 753	411 982 753
Total sur financement intérieur			9 028 721 453	323 800 000	411 982 753	411 982 753
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : SIGOBE / DPIP

Les projets d'investissement du Programme 3 : Œuvres universitaires et vie estudiantine, d'un coût initial de 323 800 000 FCFA en Budget Voté est passé à 411 982 753 FCFA en Budget Actuel qui a été ordonnancé à 100%.

Cette augmentation de 88 182 753 FCFA par rapport au budget actuel a permis le renforcement des infrastructures et équipements des CROU.

Au niveau de la situation physique du programme, les résultats majeurs suivants ont été enregistrés :

- Construction, équipement et réception de deux restaurants fonctionnels à DALOA et à SAN PEDRO.
- Construction d'un bâtiment administratif au CROU de DALOA (45%) ;
- Construction d'un bâtiment administratif au CROU de BOUAKE (80%) ;
- Réhabilitation des résidences universitaires d'ABIDJAN : ABOBO 1 (90%), ABOBO 2 (50%), WILLIAMSVILLE (100%), Port Bouet 1 et 2 (100%), Port Bouet 3 (42%) et Vridi (98%) ;
- Réhabilitation des résidences universitaires de Bouaké (70%) ;
- Réhabilitation du restaurant ABOBO 1 (90%) ;
- Aménagement des aires de jeux : CROU K (100%), CROU D (90%).

Les actions correctrices endogènes au programme seraient la priorisation des financements des projets PIP relativement à l'enveloppe octroyée par la DGBF. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement l'efficacité donc la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets vont amener le Responsable du Programme 3 à solliciter le relèvement du plafond des crédits d'investissement.

II.2. Évolution des effectifs du programme 3

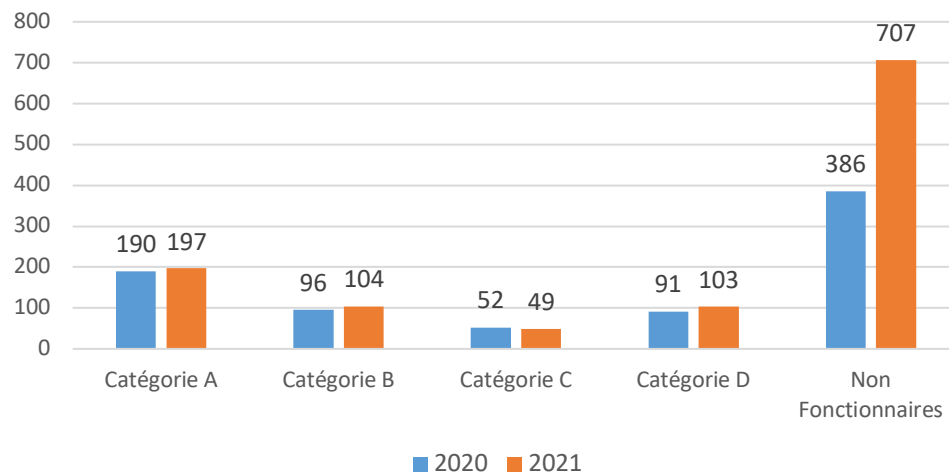
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 152 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	190	75	16	44	37	197
Catégorie B	96	12	12	11	3	104
Catégorie C	52	13	7	14	17	49
Catégorie D	91	4	4	37	25	103
Non Fonctionnaires	386	430	300	332	11	707
TOTAL	815	534	339	438	93	1 160

Source : DRH / MESRS

Figure 56 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Le personnel du Programme œuvre universitaires et vie étudiante est passé de 815 agents en 2020 à 1 160 agents en 2021 soit une hausse de 345 agents. Les non fonctionnaires représentent la majorité des effectifs (60,94%) contre les fonctionnaires (39,05%). Cet effectif de non fonctionnaires est élevé du fait de la spécificité des tâches liées à la gestion des œuvres universitaires (gestion des cités universitaires et services de restauration). Cela a permis au programme 3 d'améliorer la qualité des prestations offertes aux étudiants notamment les repas servis et l'entretien des résidences universitaires.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques du programmes 3

Les principales activités réalisées par le Programme œuvres universitaires et vie étudiante au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

➤ Gestion des œuvres universitaires

En 2021, les activités réalisées dans cette action se sont focalisées sur les charges de personnel pour un montant de 1 410 063 284 F CFA qui a permis d'assurer le salaire des personnels des CROU, sur les transferts, 47 153 370 680 F CFA dont 10 515 811 800 F CFA mobilisés au profit des CROU pour assurer leur fonctionnement et 36 637 558 880 F CFA pour la prise en charge des bourses d'étude en Côte d'Ivoire et Hors Côte d'Ivoire.

Plus spécifiquement , 14 399 étudiants ont bénéficié des décisions de renouvellement de Bourses en Côte d'Ivoire (BCI) pour un coût de 7 282 160 000 F CFA, 15 468 étudiants pour l'attribution de Bourses en Côte d'Ivoire (BCI) pour un cout de 6 687 080 000 F CFA , 927 étudiants pour le renouvellement de Bourses Hors Côte d'Ivoire pour un coût de 7 587 938 599 F CFA, 517 étudiants pour une attribution de Bourses Hors Côte d'Ivoire d'un montant de 3 621 892 080 F CFA et enfin 314 étudiants ont bénéficié d'un secours financier Hors Côte d'Ivoire d' un montant de 770 000 000 F CFA.

Quant aux Biens et Services, ils ont permis d'assurer en grande partie les frais de transport des étudiants boursiers à l'étranger et la mise en œuvre des activités des œuvres universitaires pour un montant de 4 580 680 788 F CFA.

➤ **Pacification de l'environnement universitaire :**

L'apaisement de l'espace universitaire a été obtenu à travers l'organisation d'activités de formation de six (06) clubs genre et de 180 étudiants sur les astuces de l'égalité des chances, de l'organisation de la quatrième édition de la journée nationale de la non-violence en milieu universitaire qui a rassemblé plus de 507 étudiants et l'organisation des championnats inter-universitaires et la deuxième édition des jeux universitaires. Enfin les 20 meilleures étudiantes des UFR et écoles STIM des universités et grandes écoles publique ont été distingué.

➤ **Réhabilitation et Equipement des Infrastructures des Œuvres universitaires**

La mise en œuvre des activités de cette action s'est soldée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des Œuvres universitaires en vue d'augmenter leurs capacités d'accueil et relever le niveau des équipements. Malgré ces acquis, des efforts restent à faire pour relever le défi de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Concrètement, les résultats obtenus sont relatifs à la réhabilitation et à l'équipement des résidences universitaires d'Abidjan correspondant à 5 035 lits supplémentaires et du restaurant de la cité Abobo 1.

➤ **Construction, Extension et Equipements des Infrastructures des Œuvres Universitaires**

La mise en œuvre des activités de cette action s'est matérialisée par la construction et l'équipement de restaurants des CROU à Abidjan, Bouaké, San Pédro, Daloa et Korhogo qui ont permis d'assurer la fourniture de plus de repas aux étudiants et d'augmenter le nombre de places assises (400 à Daloa et 1 500 à San Pédro).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 3

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme 3

Tableau 153 : Évolution des indicateurs du programme 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS 2018-2020			2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
OS 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires						
IP 3.1 : Part des bourses/budget MESRS		6.91%	6.91%	8%	12%	11%
IP 3.2 : Proportion d'étudiants boursiers	%	10%	10%	10%	15%	10%
IP 3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue		1	2	0	4	4
IP 3.4 : Nombre de repas servis par an	Nbre	6 205 000	6 935 000	9 803 986	10 784 385	10 791 826
OS 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires						
IP 3.5 : Nombre d'infrastructures socio culturelles et sportives		10	10	10	15	10
IP 3.6 : Ratio étudiant/lit		20	20	20	8	8
IP 3.7 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires	%	10%	13%	13%	15%	17%
IP 3.8 : Nombre de places assises dans les restaurants universitaires		4 500	4 900	5 206	5 206	6 706

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

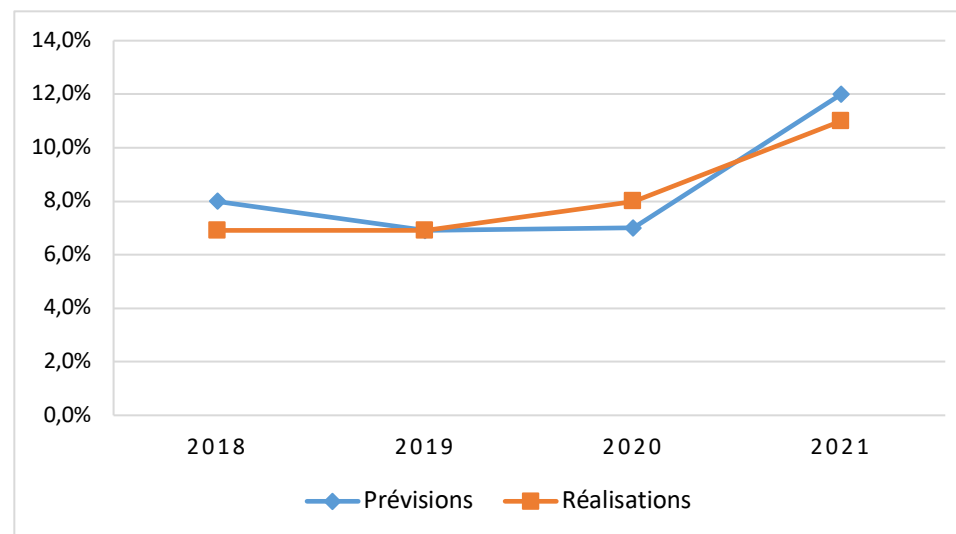
L'analyse détaillée des résultats porte sur les huit (08) indicateurs du programme « œuvres universitaires et vie étudiante » regroupés autour de deux (02) objectifs spécifiques.

➤ OS 1 : Améliorer la gestion des œuvres universitaires

○ IP 3.1 : Part des bourses/budget MESRS

Cet indicateur permet de connaître ce que représente le montant des bourses dans le budget du ministère pour mesurer l'effort réalisé par l'Etat en vue d'améliorer les conditions de vie des étudiants. Il est passé de 8% en 2020 à 11% en 2021 contre une prévision de 12%. Bien qu'ayant réalisé une contre-performance par rapport à la cible, l'on constate une augmentation significative de l'enveloppe allouée aux bourses.

Figure 57 : Représentation de la part des bourses/budget MESRS



○ IP 3.2 : Proportion d'étudiants boursiers

Cet indicateur permet d'évaluer le nombre d'étudiants bénéficiaires des bourses (BCI, BHCI, BE). Un résultat de 10% a été réalisé contre 15% prévus. Cette contre-performance résulte du nombre croissant des demandes de bourses malgré l'effort réalisé par l'Etat pour augmenter l'enveloppe.

○ IP 3.3 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la non-violence tenue

Il s'agit de sensibiliser les acteurs en milieu universitaire à la culture de la paix. On note une performance de cet indicateur dont la cible a été atteinte.

○ IP 3.4 : Nombre de repas servis par an

Cet indicateur permet d'évaluer la quantité de repas servis aux étudiants dans les restaurants universitaires sur une année. La cible a été largement dépassée avec un écart de 7 441 repas. Cet indicateur progresse d'année en année avec l'ouverture de nouveaux restaurants.

➤ **OS 2 : Accroître les capacités d'accueil des œuvres universitaires**

○ **IP 3.5 : Nombre d'infrastructures socio culturelles et sportives**

Cet indicateur recense les infrastructures socio-culturelles fonctionnelles dans les CROU dont le nombre n'a pas évolué depuis 2018. La cible de 15 infrastructures prévue n'a pas été atteinte mais restée égale à la valeur de 2020. Il pourrait être amélioré dans le cadre des travaux du programme 2017 en cours de réalisation.

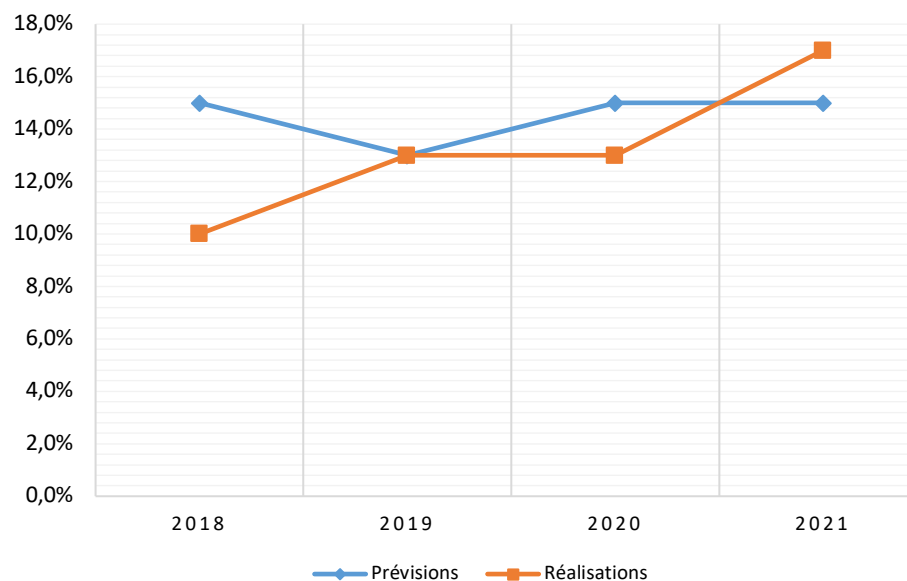
○ **IP 3.6 : Ratio étudiant/lit**

Cet indicateur mesure l'occupation d'un lit par étudiant. La cible de 08 étudiants pour 01 lit a été atteinte. Cela constitue une performance notable par rapport à 2020 en raison de l'ouverture de nouvelle résidence à Korhogo, Man et Abidjan. Cet indicateur pourrait être amélioré dans le cadre des travaux du programme 2017 en cours de réalisation avec un supplément de plus de 4 675 lits.

○ **IP 3.7 : Taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires**

Cet indicateur rend compte de la demande d'accès aux résidences universitaires. La cible de 15% visée en 2021 a été réalisée à 17%. Ce résultat montre l'effort consenti par l'Etat pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants par l'augmentation des capacités d'accueil.

Figure 58 : Représentation des taux de satisfaction des demandes en chambres dans les résidences universitaires



○ **IP 3.8 : Nombre de places assises dans les restaurants universitaires**

Cet indicateur montre les conditions de prise de repas des étudiants au sein des restaurants universitaires. Le résultat réalisé montre une performance par rapport à la cible projetée (1 500 places assises en plus). C'est la conséquence de l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » fait ressortir des résultats physiques satisfaisants entre autres l'ouverture de nouveaux restaurants universitaires, la réhabilitation des résidences d'étudiants et l'augmentation de l'enveloppe des bourses. A cela s'ajoute, la pacification du milieu universitaire constatée par une diminution des mouvements sociaux.

Toutefois, des difficultés demeurent pour relever les défis que sont le bien-être des étudiants. Il s'agit de l'insuffisance de crédits budgétaires sur certaines lignes de dépenses très sensibles, notamment les opérations programmées (contrat de restauration, contrat de location) et l'insuffisance des infrastructures socio-culturelles et sportives pour les étudiants. Enfin, le sous-financement des PIP rallonge leurs délais d'exécution des projets d'investissements et impacte la performance du programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, le MESRS recommande la satisfaction des besoins complémentaires exprimés lors des conférences budgétaires pour les opérations programmées, l'augmentation de l'enveloppe des crédits ventilables alloués aux investissements en tenant compte de la programmation PIP et de l'enveloppe alloués aux bourses d'étude pour augmenter le nombre de bénéficiaires. Enfin, il faut poursuivre la construction de résidences universitaires, en particulier celles dédiées aux jeunes filles.

CONCLUSION

Au terme de l'exécution budgétaire 2021, la performance du programme 3 « œuvres universitaires et vie estudiantine » a été réalisée à 63%. Ce résultat satisfaisant est la résultante de la pacification du milieu universitaire, de la réduction du ratio étudiant/lit, de l'augmentation du nombre de places assises dans les restaurants et du nombre de repas servis, et enfin, de l'augmentation de l'enveloppe des bourses. Mais, des efforts restent à faire pour offrir de meilleures conditions de vie aux étudiants.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'INNOVATION »

INTRODUCTION

Le Programme 4 « Recherche Scientifique et l'Innovation » est coordonné par le **Prof Souleymane KONATE, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation**. Il a été nommé par décision d'attente N°088/MESRS/CAB du 08/10/2020

Conformément au Décret N°2018-945 du 18 décembre 2018 portant organisation du MESRS, les principales missions dévolues au programme sont de :

- Concevoir et coordonner la politique nationale de la Recherche Scientifique ;
- Superviser, suivre et évaluer les Programmes Nationaux de Recherche ;
- Valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation ;
- Faire le transfert la technologie en vue du développement de pôles scientifiques et d'innovation.

Au cours de l'année 2021, le programme 4 s'est exécuté dans un environnement apaisé dominé par la pandémie à COVID 19 à l'instar des autres pays du monde. Aussi, le contexte d'exécution du programme a été fortement tributaire de l'absence d'une Loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation. Cependant, il y a eu des réformes avec la création du FONSTI, la restructuration du CNRA et des Programmes Nationaux de Recherche, et la réforme des écoles doctorales. L'accent a été aussi mis sur le renforcement des infrastructures et des plateaux techniques des centres et instituts de recherche.

Le RAP du programme 4 présentera sa stratégie, ses réalisations, ses performances et ses perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 4 est de développer une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence au service du développement du pays. De façon spécifique, il s'agit (i) d'assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation et (ii) d'accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation.

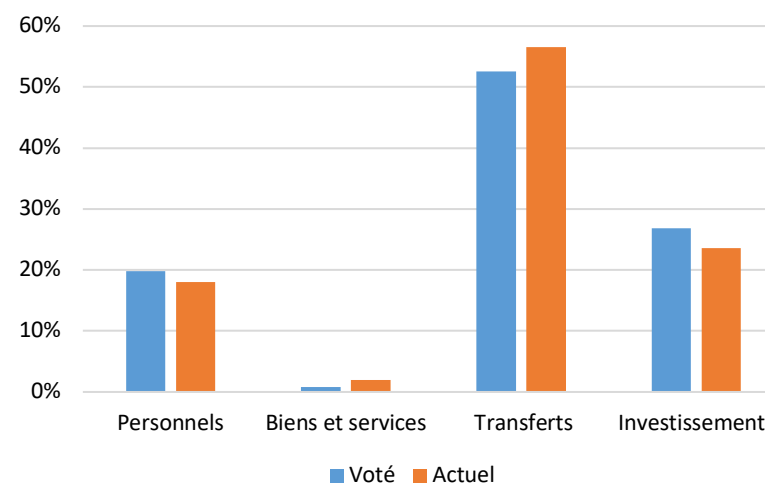
Ce programme dispose d'un seul résultat stratégique et représente 25% des stratégies imputables au Ministère. Ce résultat permettra au MESRS de disposer d'une recherche scientifique et d'une innovation technologique diversifiée au service du développement du pays.

I.2. Le financement du programme

Tableau 154 : Tableau du financement par nature de dépenses du programme 4

NATURE	Voté	Actuel
Personnels	2 444 839 059	2 593 243 760
Biens et services	105 000 000	276 190 975
Transferts	6 494 500 000	8 141 171 521
Investissements	3 311 700 000	3 397 367 053
TOTAL	12 356 039 059	14 407 973 309

Figure 59 : Représentation du financement par nature de dépenses du programme 4



II. REALISATIONS DU PROGRAMME 4 AU COURS DE L'EXERCICE 2021

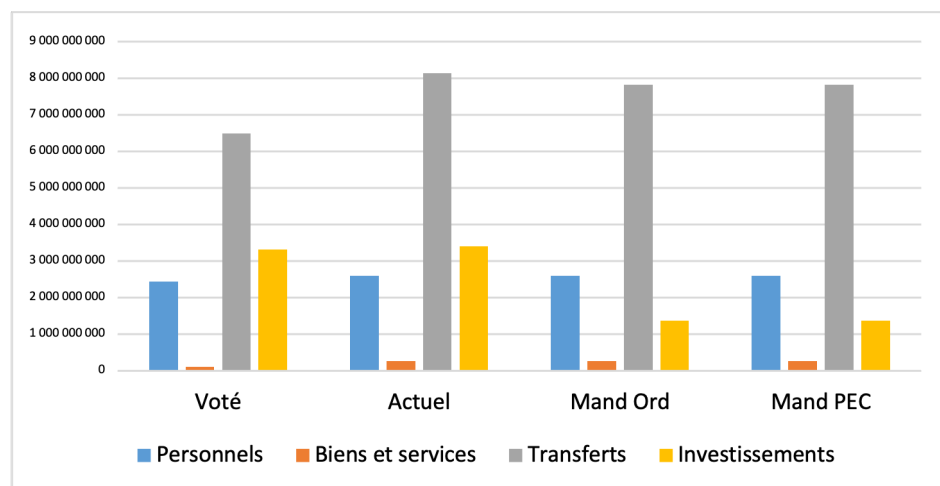
II.1. Exécution du budget

Tableau 155 : Evolution du budget du programme 4

NATURE	Voté	Actuel	Ecart entre actuel et voté	Taux-Eng	Mand Ord	Mand PEC	Taux-Pec	Disponible
Personnels	2 444 839 059	2 593 243 760	148 404 701	100,00	2 593 243 760	2 593 243 760	100,00	0
Biens et services	105 000 000	276 190 975	171 190 975	100,00	275 190 975	275 190 975	100,00	0
Transferts	6 494 500 000	8 141 171 521	1 646 671 521	100,00	7 819 361 521	7 819 361 521	100,00	321 060 000
Investissements	3 311 700 000	3 397 367 053	85 667 053	41,09	1 377 366 303	1 377 366 303	100,00	2 001 500 250
TOTAL	12 356 039 059	14 407 973 309	2 051 934 250	86,11	12 065 162 559	12 065 162 559	100	2 322 560 250

.Source : SIGOBE

Figure 60 : Représentation de l'évolution du budget du programme 4



Le niveau du budget initial s'est amélioré après la LFR passant ainsi de 12 356 039 059 F CFA à 14 407 973 309 FCFA en budget révisé avec un taux d'engagement de 86,11 % et une prise en charge de 100% des mandats ordonnancés. Cependant il existe un disponible de 2 322 560 250 F CFA dont 2 000 000 000 F CFA devant servir au remboursement du financement du CNC par les services de la Dette Publique

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 156 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 4.1 : Gestion de la recherche et de l'innovation	2 240 277 166	2 593 243 760	77 548 964	275 190 975	8 619 671 373	7 819 361 521	38 845 800	165 206 000	10 976 343 303	10 853 002 256
Action 4.2 : Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche	0	0	0	0	0	0	238 650 676	345 482 035	238 650 676	345 482 035
Action 4.3 : Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche	0	0	0	0	0	0	399 045 216	866 678 268	399 045 216	866 678 268
TOTAL	2 240 277 166	2 593 243 760	77 548 964	275 190 975	8 619 671 373	7 819 361 521	676 541 692	1 377 366 303	11 614 039 195	12 065 162 559

Source : DGBF / SOGOBE

L'analyse du tableau 24 montre une hausse du budget exécuté qui passe de 11 614 039 195 CFA en 2020 à 12 065 162 559 F CFA en 2021. Cette augmentation se justifie dans les actions « Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche » et « Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche » dans la nature de dépense investissement, grâce aux rallonges accordées au Centre National de Calcul et l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 157 : Exécution des investissements du programme 4

INTITULE	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021 (BV)	Budget Actuel 2021 (BA)	Mandat ordonnancé 2021 (O)
22096020005 Réhabilitation et équipement du centre national de floristique	2018	2020	807 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			807 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur			0			
78097000080 Création des Fermes Agro-Pastorale			3 463 000 000	50 000 000	48 500 000	48 500 000
Sur financement intérieur			3 463 000 000	50 000 000	48 500 000	48 500 000
Sur financement extérieur			0			
78097000081 Suivre et mettre en œuvre les programmes de pôles de compétences	2012		1 724 024 807	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			1 724 024 807	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			0			
78097000086 Réhabilitation et équipement du CEMV	2017	2019	819 000 000	65 000 000	45 500 000	45 500 000
Sur financement intérieur			819 000 000	65 000 000	45 500 000	45 500 000
Sur financement extérieur			0			
78097000087 Réhabilitation et Equipement du CRO	2015	2017	1 664 200 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement intérieur			1 664 200 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Sur financement extérieur			0			
78097000088 Réhabilitation et Equipement des Bâtiments de LAMTO ECOLOGIE	2015	2017	747 183 000	65 000 000	64 982 035	64 982 035
Sur financement intérieur			747 183 000	65 000 000	64 982 035	64 982 035
Sur financement extérieur			0			
78097000099 Construction et Equipement de l'Institut Pasteur/IPCI (Labo P3+Labo P4)	2016	2018	7 901 648 613	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Sur financement intérieur			7 901 648 613	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Sur financement extérieur			0			
78097000102 Equipement du Centre National de Calcul	2019	2021	7 594 931 970	2 166 700 000	2 166 678 768	166 678 268
Sur financement intérieur			614 952 277	166 700 000	166 678 768	166 678 268
Sur financement extérieur			6 979 979 693	2 000 000 000	2 000 000 000	0
78097000107 Réhabilitation et équipement Station géophysique Lamto	2014	2016	1 614 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
Sur financement intérieur			1 614 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
Sur financement extérieur			0			
90097000003 Suivre les activités des Centres d'Excellence Africains	2021		324 240 000	0	106 706 250	86 706 000
Sur financement intérieur			0			
Sur financement extérieur			324 240 000	0	106 706 250	86 706 000
Total programme (Budget de l'Etat)			26 659 228 390	3 311 700 000	3 397 367 053	1 377 366 303
Total sur financement intérieur			19 355 008 697	1 311 700 000	1 290 660 803	1 290 660 303
Total sur financement extérieur			7 304 219 693	2 000 000 000	2 106 706 250	86 706 000

Source: DGBF / SIGOBE / DPIP

Les projets d'investissement du Programme 4 : Recherche Scientifique et Innovation, d'un coût initial de 3 311 700 000 FCFA en Budget Voté est passé à 3 397 367 053 FCFA en Budget Actuel qui a été ordonnancé à 40,54%. Cette augmentation de 85 667 053 FCFA par rapport au budget actuel a permis le renforcement des infrastructures et des plateaux techniques des instituts et centre de

recherche. Toutefois, on note une baisse de l'ordonnancement qui s'explique par un disponible 2 000 000 000 F CFA affecté au remboursement du financement des équipements du CNC par les services de la Dette Publique.

Au niveau de la réalisation physique du programme, les résultats majeurs suivants ont été enregistrés :

- Construction et équipement du laboratoire P3/P4 : Bâtiment administratif achevé et fonctionnel, gros œuvres du bâtiment laboratoires et de la zone technique réalisé à 59% ;
- Extension et équipement de la station de recherche LAMTO Géophysique (préau à 80%, galerie à 80%, 05 studio à 75%, salle de conférence à 70%, le bâtiment restaurant et cuisine 70%) ;
- Réhabilitation et équipement de la station de recherche LAMTO Ecologie exécuté à 70% ;
- Réhabilitation et équipement du Centre National Floristique (02 bassins d'eau, étiquetage des arbres, 01 bâtiment B) à 100% ;
- Réhabilitation et équipement du bâtiment B du CNC d'une capacité de 16 chambres autonomes et de 02 salles d'attente ;
- Réhabilitation et équipement du CEMV (laboratoire de biologie moléculaire, guérite, mobiliers de bureau) à 100%

La principale action correctrice endogène au programme 4 est l'adoption de la Loi portant orientation et programmation de la recherche scientifique, du développement technologique et de l'innovation. Néanmoins, la priorisation du financement des projets PIP relativement à l'enveloppe octroyée par la DGBF est une nécessité. Aussi, est-il bon de rappeler que le plafonnement à 70% des crédits d'investissements impacte considérablement l'efficacité donc la performance des projets PIP. La spécificité et l'importance de certains projets devraient amener le Responsable du Programme 4 à solliciter le relèvement du plafond des crédits d'investissement.

Par ailleurs, il faudrait finaliser les stratégies de mobilisation des ressources pour le financement des activités de la recherche.

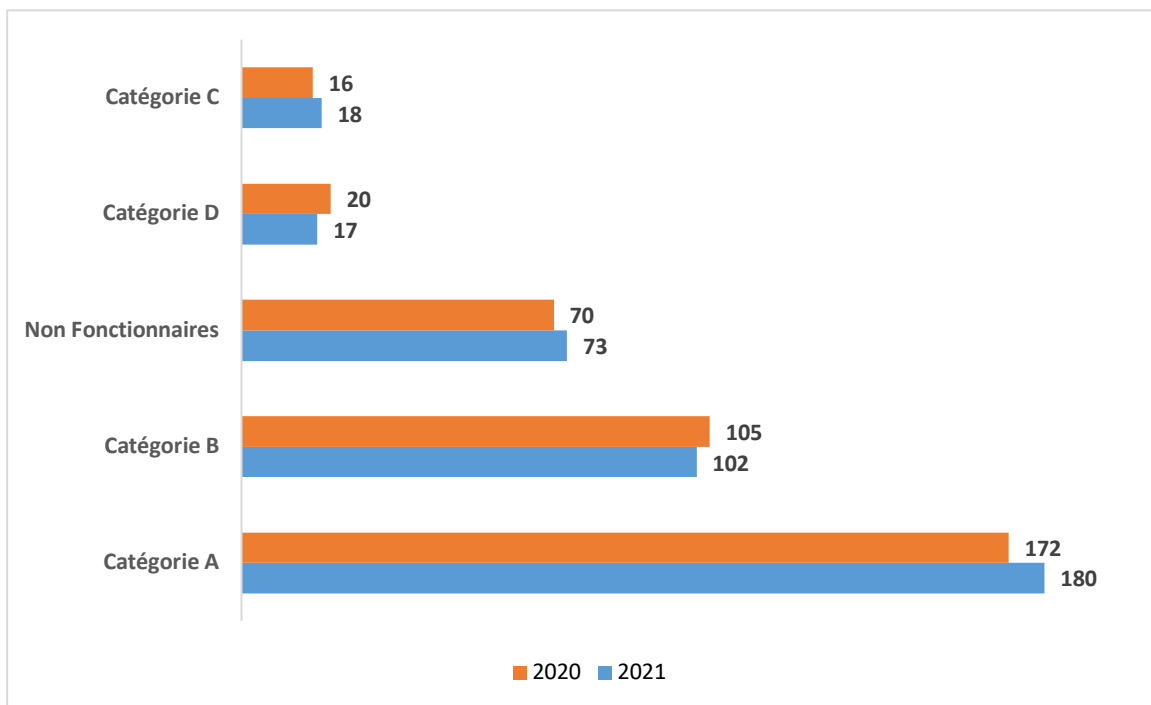
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 158 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	172	50	70	47	39	180
Catégorie B	105	3	2	5	8	102
Catégorie C	16	1	9	3	1	18
Catégorie D	20	4	10	2	5	17
Non Fonctionnaires	70	23	30	12	9	73
TOTAL	383	81	121	69	62	390

Source : DRH / MESRS

Figure 61 : Représentation Evolution des effectifs du Programme 4 de 2020 à 2021



Des 04 programmes, le Programme Recherche Scientifique et Innovation dispose de l'effectif le plus faible avec 390 agents en 2021 contre à 383 agents en 2020 soit une hausse de 07 agents. Les catégories A (46,15%) et B (26,15%) constituent la majorité des effectifs. Cet effectif qui est majoritairement constitué par les chercheurs a boosté les résultats de ce programme notamment le nombre de brevets acquis qui est passé de 20 en 2020 à 30 en 2021 et le nombre de résultats de recherche valorisés qui est passé de 25 à 32 sur la même période. De même, les prévisions des résultats vulgarisés ont été largement dépassées (de 8 prévus à 15 réalisés)

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

a. Gestion de la recherche et de l'innovation

En 2021, les activités réalisées dans cette action se sont focalisées sur les charges de personnel pour un montant de 2 593 243 560 F CFA qui a permis d'assurer le salaire des personnels des centres et instituts de recherche notamment du CRO (892 031 608 F CFA) et de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (1 701 212 152 F CFA). Concernant les transferts, 7 819 361 521 F CFA ont été exécutés pour assurer le fonctionnement des centres et instituts de recherche principalement pour le CNRA qui a bénéficié de 5 650 000 000 F CFA. Quant aux 275 190 975 F CFA des crédits de Biens et Services, ils ont servi au fonctionnement de la DGRI et des Directions rattachées ainsi que le CNC. La restructuration des PNR, qui sont passés de 14 à 10 programmes est à mettre à l'actif de la DGRI dans sa nouvelle orientation du développement de la recherche scientifique et innovation. Par ailleurs, le fonctionnement du CNC a permis d'enregistrer 107 utilisateurs en 2021 contre 75 en 2020, essentiellement des chercheurs et des partenariats avec d'autres ministères techniques et des entreprises privées, sont en cours pour dynamiser l'exploitation du Centre.

b. Réhabilitation et équipement des centres et instituts de recherche

La mise en œuvre des activités de cette action s'est consolidée par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures des centres et instituts de recherche à l'effet d'améliorer les plateaux techniques. Concrètement, les résultats obtenus sont relatifs à la réhabilitation et l'équipement de la station de recherche LAMTO Ecologie à 70%, du Centre National Floristique (02) bassins d'eau, étiquetage des arbres, 01 bâtiment B) à 100%, du bâtiment B du CNC d'une capacité de 16 chambres autonomes et de 02 salles d'attente et du CEMV (laboratoire de biologie moléculaire, guérite, mobiliers de bureau) à 100%.

c. Construction, extension et équipement des centres et instituts de recherche

La mise en œuvre des activités de cette action s'est matérialisée par les travaux d'extension et d'équipement de la station de recherche LAMTO Géophysique (préau à 80%, galerie à 80%, 05 studio à 75%, salle de conférence à 70%, le bâtiment restaurant et cuisine 70%), ainsi que la construction et équipement du laboratoire P3/P4 : Bâtiment administratif achevé et fonctionnel, gros œuvres du bâtiment laboratoires et de la zone technique réalisés à 59%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 159 : Évolution des indicateurs du programme 4

INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATIONS 2018-2020			2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
OS 1 : Assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation						
IP 4.1 : La part du budget de la recherche dans le budget de l'Etat		0,09%	0,15%	0,17%	0,19%	0,17%
IP 4.2 : La part de l'enveloppe de la recherche dans le budget du MESRS		-	-	8%	9%	4%
IP 4.3 : Proportion de programmes Nationaux de Recherche élaborés		-	-	14	10	10
IP 4.4 : Nombre de projets mis en œuvre par programme de recherche		-	-	63	75	77
IP 4.5 : Nombre de résultats de recherche valorisés		20	25	25	30	32
IP 4.6 : Nombre de Brevets acquis		25	27	20	32	30
IP 4.7 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés		5	7	-	8	15
OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation						
IP 4.8 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées		3	3	6	3	5
IP 4.9 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels		0	1	1	3	1
IP 4.10 : Nombres d'unité de production Agropastorales fonctionnels		0	1	3	3	3

Source : MESRS / DGRI

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

➤ **OS 1 : Assurer une meilleure gestion de la recherche et l'innovation**

○ **IP 4.1 : La part du budget de la recherche dans le budget de l'Etat**

Cet indicateur permet d'évaluer le poids du budget de la recherche et de l'innovation dans le budget de l'Etat. Le score atteint de 0,17% est inférieur de 0,02 point par rapport à la cible projetée. Cependant, il est resté constant par rapport à sa valeur de 2020. La projection de 0,19% avait pour ambition d'aller vers la recommandation de la CEDEAO qui est d'accorder 1% du PIB à la recherche et à l'innovation.

○ **IP 4.2 : La part de l'enveloppe de la recherche dans le budget du MESRS**

Cet indicateur permet d'évaluer la part accordée à la recherche et à l'innovation dans le budget du MESRS. La contre-performance de 5 points par rapport à la prévision s'explique essentiellement par la réduction du financement du FONSTI, du sous financement du programme de restructuration du CNRA et de l'équipement du Labo P4 de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire.

○ **IP 4.3 : Proportion de programmes Nationaux de Recherche élaborés**

Cet indicateur permet de dénombrer les programmes nationaux de recherche élaborés et validés par les experts nationaux. Cependant, les nouvelles orientations de la recherche ont permis leur restructuration en faisant passer le nombre initial de 14 en 2020 à 10 en 2021 comme prévu.

- **IP 4.4 : Nombre de projets mis en œuvre par programme de recherche**

Cet indicateur permet de dénombrer les projets mis en œuvre dans les centres instituts de recherche et au niveau du FONSTI/PASRES. On note une performance de 2 points par rapport à la cible. Cette situation s'explique, d'une part, par le financement de certains projets logés dans les centres et instituts de recherche conformément à leurs missions et d'autre part, ceux financés par le FONSTI / PASRES.

- **IP 4.5 : Nombre de résultats de recherche valorisés**

Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche objets de valorisation. La cible visée a été largement atteinte avec une performance de 7 points qui indique la volonté des acteurs de la recherche et de l'innovation à donner une impulsion à notre système de recherche.

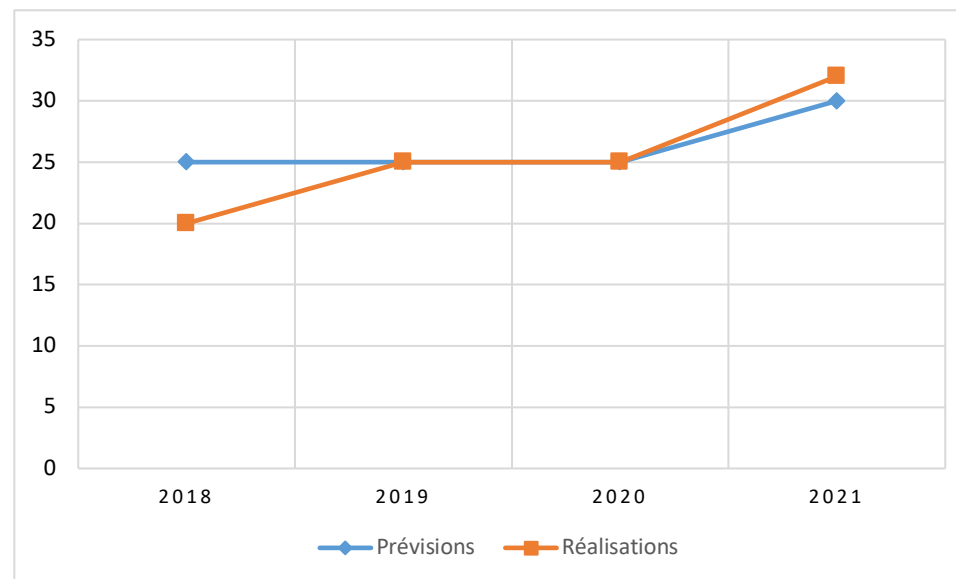
- **IP 4.6 : Nombre de brevets acquis**

Il s'agit de dénombrer les brevets conférés à des chercheurs et innovateurs après une demande introduite auprès de l'OIPI. En prévision nous avons 32 brevets contre 30 réalisés mais par rapport à la valeur de 2020 qui était de 20 brevets, cette réalisation est plutôt satisfaisante.

- **IP 4.7 : Nombre de résultats de recherche vulgarisés**

Il s'agit de dénombrer les résultats de recherche objets de vulgarisation. La cible visée a été largement atteinte avec une performance de 7 points qui indique la volonté des acteurs de la recherche et de l'innovation à donner une impulsion à notre système de recherche.

Figure 62 : Représentation du nombre de résultats de recherche valorisés



➤ **OS 2 : Accroître les capacités infrastructurelles et matérielles (plateaux techniques) du système de recherche et d'innovation**

○ **IP 4.8 : Nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées**

Il s'agit de dénombrer les structures de recherche réhabilitées et équipées. On note 5 structures réhabilitées sur 3 prévues correspondant à une performance de 2 points réalisée grâce à la rallonge accordée au CNC et à la réhabilitation de la station LAMTO géophysique dans le cadre du Programme 2017.

○ **IP 4.9 : Nombre de moyens communautaires fonctionnels**

Il s'agit de dénombrer les moyens communautaires (centre national de calcul, centre national d'analyse et les observatoires de recherche) fonctionnels qui permettent aux chercheurs de réaliser efficacement leurs activités de recherche. Pour cet indicateur, on note que seul le centre national de calcul est fonctionnel. Les deux autres n'ont pas pu être réalisées par manque de financement.

○ **IP 4.10: Nombres d'unité de production Agropastorales fonctionnels**

En vue de favoriser l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, l'autorité a initié la création des fermes agropastorales dans certaines universités. Le résultat de cette politique est a été la création de trois fermes agropastorales à Daloa, Bouaké et Korhogo sur une prévision de trois. La cible a donc a été atteinte.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La réalisation des activités du programme indique que l'exécution du budget a donné des résultats physiques satisfaisants avec 18 projets financés en 2021 par le FONSTI contre 15 projets financés en 2020. L'amélioration du cadre de travail et des plateaux techniques des instituts et centre de recherche avec la construction du Labo P3/P4 de l'IPCI, l'extension et l'équipement de la Station de LAMTO GEOPHYSIQUE et enfin la réhabilitation et l'équipement du CRO, du CRE et du CEMV.

Malgré ces avancées notables, le programme a connu quelques soucis dus au sous-financement des PIP qui rallonge les délais d'exécution des projets et impacte la performance du programme et à l'impossibilité de la mise en œuvre des PNR.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, le programme recherche scientifique et innovation qui doit propulser le développement de notre pays vers l'émergence, devrait bénéficier de plus de ressources financières pour la prise en compte des PNR, des 02 autres moyens communautaires (centre d'analyse et observatoires de recherche) et l'exécution des projets dans les délais requis.

CONCLUSION

Cette partie vise à faire le bilan de la mise en œuvre des actions du programme en considérant :

- les retombées des moyens mis à disposition (crédits budgétaires et personnels) sur les résultats attendus ;
- l'atteinte ou non des cibles visées (voir indicateurs de performance) ;
- les leviers d'actions utilisés ou à utiliser pour faire face aux difficultés rencontrées ;
- le contexte qui fonde les perspectives annoncées plus haut

L'exécution budgétaire 2021 du programme 4 « recherche scientifique innovation » s'est caractérisé par une performance de 60%. Les éléments qui ont concouru à ce résultat sont l'élaboration des programmes nationaux de recherche, le nombre de projets de recherche valorisés, le nombre de projets de recherche vulgarisés, le nombre d'unités de production agro pastorales fonctionnelles et le nombre de structures de recherche réhabilitées et équipées.

CONCLUSION GENERALE

Des avancées notables ont été obtenues au cours de la gestion 2021 dans la mise en œuvre des quatre programmes du MESRS. Ceci se justifie par une amélioration des indicateurs et une consommation assez bonne des crédits alloués malgré le contexte défavorable lié à la pandémie à COVID-19. Les résultats majeurs obtenus se résument en :

- Une hausse du taux d'exécution du budget ;
- L'accalmie sur les campus universitaires ;
- Le début de la normalisation des années académiques dans les institutions d'enseignement supérieur ;
- Le bon déroulement de l'examen du BTS ;
- La mise en place de quelques systèmes d'information dont le SyGRH, la carte universitaire ;
- L'élaboration et l'exécution du budget en mode budget-programmes à l'aide de nouveaux outils de pilotage (DPPD-PAP et RAP) ;
- L'augmentation substantielle de l'enveloppe allouée aux bourses d'étude ;
- L'accroissement des capacités d'accueil aux niveaux académique et social ;
- Le financement de quelques projets de recherche par le FONSTI ;
- La valorisation et la vulgarisation de nombreux projets de recherche ;
- La mise à niveau des plateaux techniques des centres et instituts de recherche.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le renforcement de capacités des acteurs pour mieux apprécier les résultats de l'appropriation après cette deuxième année de la gestion en mode budget-programme.

La gestion optimale et rationnelle des ressources induite par le budget-programmes requiert un dialogue de gestion entre les acteurs du circuit de la dépense. La consolidation de cette démarche participative nécessite la mise en place d'un système d'information approprié ainsi qu'un dispositif de suivi-évaluation de la performance des programmes permettant de relever le défi de la redevabilité.

SECTION 334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

334 : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministre KOFFI N'Guessan a en charge le Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage depuis le 6 Avril 2021. Ce Ministère était précédemment le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du gouvernement, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage est chargé des actions suivantes :

- planification, mise en œuvre et évaluation des stratégies et programmes de formation professionnelle et d'enseignement secondaire technique ;
- définition d'un cadre réglementaire pour le développement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique
- gestion administrative et pédagogique des établissements de l'EFTP ;
- assistance aux collectivités décentralisées pour le suivi et le contrôle de l'implantation des établissements ;
- élaboration des documents, manuels et autres matériels didactiques ;
- encadrement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique privé ;
- organisation des examens et des concours dans la formation professionnelle et l'enseignement technique ;
- développement de chantiers écoles pour la pratique des apprenants ;
- appui à l'installation des jeunes formes, en liaison avec le ministère avec le ministère en charge de l'emploi des jeunes ;
- établissements de partenariat stratégique pour le développement de la formation professionnelle et l'accès aux débouchés des produits ;
- promotion de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Au titre de la gestion 2021, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage était constitué de deux (2) programmes : le Programme 1 Administration générale et le Programme 2 Formation Professionnelle. Il faut noter qu'en cours de gestion et à la suite du remaniement ministériel du 6 Avril 2021, un troisième programme nommé « Programme 3⁷ Enseignement Secondaire Technique » a été rattaché au Ministère.

En 2021, la cartographie du ministère comprenait : douze (12) directions centrales, cinq (5) EPN, quinze (15) Directions Régionales, dix-huit (18) Directions Départementales, soixante-sept (67) établissements de formation et huit (08) Unités Mobiles de Formation.

Les activités du Ministère se sont déroulées dans le contexte de la 2^{ème} année de la pandémie du COVID 19 avec des perturbations induites à différents niveaux. En effet, la crise de la COVID 19 a entraîné une augmentation des coûts de transport des matériaux importés. Cette crise a par ailleurs entraîné le report de plusieurs activités. Tous les enseignants qui devaient faire l'objet de mobilité vers d'autres pays dans le cadre de formations où de coopérations ont été obligés d'annuler leur voyage. Toutes les formations prévues dans le cadre du C2D, devant être animées par des experts étrangers ou des assistants techniques, ont été reprogrammées en 2022. Plusieurs indicateurs de performance, notamment le taux d'immersion des enseignants, ont vu leurs réalisations fortement limitées par les effets du covid19. Il faut relever en outre que le climat a été apaisé sur le plan social, avec une année 2021 sans grèves d'enseignants ou d'élèves et sans difficultés majeures avec les fondateurs d'établissements privés.

Le présent Rapport Annuel de Performance abordera dans un premier temps la présentation et l'analyse de la performance du ministère au niveau budgétaire et stratégique. Dans un second temps, il présentera pour chacun des programmes (Administration générale, Formation Professionnelle et Enseignement Secondaire Technique) l'architecture programmatique, les résultats obtenus et l'analyse de la performance.

⁷ Ce programme était mis en œuvre auparavant par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique qui avait la tutelle du Secrétariat d'Etat en Charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du METFPA est constituée de trois (3) programmes, d'un Compte Spécial du Trésor, de huit (8) actions et de deux cent sept (214) activités réparties entre les différentes natures de dépense.

Programme 1 Administration générale :

- Action 1 Coordination et animation : douze (12) activités ;
- Action 2 Gestion des ressources humaines financières et matérielles : huit (8) activités ;
- Action 3 Information et communication : cinq (5) activités ;
- Action 4 Planification, programmation et suivie-évaluation : deux (2) activités.

Programme 2 Formation Professionnelle :

- Action 1 Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue : cent trente (130) activités ;
- Action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle : douze (12) activités ;
- Action 3 Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage : trente-six (36) activités.

Programme 3 Enseignement Secondaire Technique :

- Action 1 Gestion des établissements du secondaire technique : sept (7) activités.

Compte Spécial du Trésor

I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du METFP se résume aux orientations et aux résultats stratégiques suivants :

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

- La promotion de l'approche intégrée ;
- Le développement des compétences et l'employabilité ;
- La soutenabilité financière et la compatibilité économique.

Les résultats stratégiques sont les suivants :

- L'Administration est moderne et performante ;
- La formation professionnelle est accessible et de qualité ;
- L'insertion socioprofessionnelle des apprenants est améliorée ;
- L'accès et la qualité de l'enseignement Secondaire Technique sont améliorés.

Les objectifs globaux du ministère

Le cadre de performance du METFPA est constitué de trois (03) objectifs globaux qui sont :

- promouvoir une administration moderne et performante ;
- développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle ;
- développer l'accès et la qualité de l'Enseignement Secondaire Technique.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

- **Au titre de la promotion d'une administration moderne et performante**

Le résultat stratégique lié à cet objectif global est « RS 1 : l'administration est moderne et performante » auquel est relié un seul indicateur : l'indicateur de performance (IP) 1.1 : « le taux de réalisation des activités du PTAB (Programme de Travail Annuel Budgétisé) du Ministère ». Cet indicateur représente le rapport du nombre d'activités réalisées au cours de l'année sur le nombre d'activités programmées et d'évaluer la capacité du Ministère à planifier les activités et à les réaliser dans les délais impartis.

- **Au titre du développement de l'accès à une formation professionnelle de qualité :**

Deux (2) résultats stratégiques relèvent de cet objectif global et sont reliés chacun à un indicateur de performance.

- **RS 2 la formation professionnelle est accessible et de qualité :** l'indicateur qui permet de mesurer la performance au niveau de ce résultat stratégique est l'IP 2.1 : le taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle ; cet indicateur permettra de mesurer le niveau d'accessibilité du dispositif de l'ETFPA.
- **RS 3 : l'insertion socioprofessionnelle des apprenants :** l'indicateur qui permet de mesurer la performance au niveau de ce résultat stratégique est l'indicateur de performance « IP 2.2 : taux d'insertion de diplômés de la formation professionnelle ». Cet indicateur se détermine en faisant le rapport du nombre de diplômés insérés sur le nombre total de diplômés.

Au titre du développement de l'accès à un enseignement technique de qualité :

Un (1) résultat stratégique relève de cet objectif global et est relié à un (1) indicateur de performance « IP 3 : taux de survie à l'enseignement technique (ET) »

La synthèse de l'architecture du cadre de performance du ministère se présente comme suit :

LIBELLE	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
NOMBRE	03	03	5	13	13

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

L'analyse de la performance au niveau des indicateurs du Ministère a permis de mettre en évidence les résultats suivants :

- L'indicateur de performance (IP) 1.1 « le taux de réalisation des activités du PTAB (Programme de Travail Annuel Budgétisé) du Ministère » : le taux de réalisation est de 92% est supérieur à l'objectif de 90% fixé par le Cabinet.
- L'indicateur de performance (IP) 2.1 « le taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle » : L'objectif de 2021 a été atteint avec une performance de 0,6 points.
- L'indicateur de performance (IP) 2.2 « taux d'insertion de diplômés de la formation professionnelle » : L'objectif n'a pas été atteint.
- L'indicateur de performance (IP) 3.1 « taux de survie à l'enseignement technique (ET) » : L'objectif de 2021 a été atteint avec une performance de 1,74 points.

En résumé, trois (3) objectifs atteints sur quatre indicateurs de performance. Seule la cible de l'indicateur de performance 2.2 « taux d'insertion de diplômés de la formation professionnelle » n'a pas été atteinte, soit un taux moyen de réalisation des indicateurs de 75%.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 160 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : taux de réalisation des activités du PTAB du secrétariat d'Etat	%	N.D	72%	90%	92%	Objectif atteint avec une performance de +2 points. Ce seuil de 90% a été fixé par le Cabinet en 2021.
OG 2 : développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle	RS 2 : la formation professionnelle est accessible et de qualité	IP 2.1 : taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle	%	N.D	1,94 %	17,50%	18,1%	Objectif atteint avec une performance de +0,6 points

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle	RS 3 : l'insertion socioprofessionnelle des apprenants	IP 2.2 : taux d'insertion de diplômés de la formation professionnelle	%	N.D	29,33%	60%	34%	Objectif non atteint en raison de la pandémie du COVID 19 qui a freiné l'embauche au niveau des entreprises et réduit le niveau des activités économiques.
OG 3 : favoriser l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité sur toute l'étendue du territoire national	RS 4 : L'accès et la qualité de l'enseignement technique sont améliorés	IP 3 : taux de survie à l'enseignement technique (ET)	%	91,57%	92,06%	93,28%	95,02%	Objectif atteint avec une performance de +1,74 points

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Conformément à la Loi de finances initiale et pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage a bénéficié pour la gestion 2021, d'un budget voté de cent cinquante milliards huit cent millions neuf cent trente-sept mille six cent soixante-dix (150 800 937 670) F CFA. Le budget actuel est de Cent cinquante-deux milliards cent soixante-douze millions cinquante-quatre mille cinq cent soixante-sept (152 172 054 567) F CFA et est en hausse par rapport au budget voté de 0,91%. Ce budget se répartit comme suit :

- Personnel : 41 826 346 475 F CFA, soit 27,74% du budget voté ;
- Biens et services : 2 642 400 604 F CFA, soit 1,75% du budget voté ;
- Transferts : 47 415 565 660 F CFA, soit 31,44% du budget voté, dont un Compte Spécial du Trésor s'élevant à 27 902 000 000 F CFA, soit 58,85% du montant global des transferts ;
- Investissement : 58 916 624 931 F CFA, soit 39,07% du budget voté.

La situation d'exécution des crédits alloués, au titre de l'exercice 2021, est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Tableau d'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021 (N-1)				
	2020	Prév.	Budget Actuel (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Taux de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées						
1. RESSOURCES	66 865 500 381	150 800 937 670	152 172 054 567	106 124 409 893	46 047 644 674	69,74%
1.1 Ressources intérieures	57 445 728 967	94 270 537 670	95 641 654 567	66 943 755 716	28 697 898 851	69,99%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	57 445 728 967	94 270 537 670	95 641 654 567	66 943 755 716	28 697 898 851	69,99%
1.1.2 Recettes de services					-	
1.2 Ressources extérieures	9 419 771 414	56 530 400 000	56 530 400 000	39 180 654 177	17 349 745 823	69,31%
1.2.1 Emprunts projets	9 419 771 414	56 530 400 000	56 530 400 000	39 180 654 177	17 349 745 823	69,31%
1.2.2 Dons Projets	-				-	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-				-	
2 CHARGES	66 865 500 381	150 800 937 670	152 172 054 567	106 124 409 893	46 047 644 674	69,74%
2.1 Personnel	37 864 538 322	41 826 346 475	41 818 151 377	41 818 151 377	-	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	37 864 538 322	41 125 855 270	41 125 855 269	41 125 855 269	-	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	700 491 205	692 296 108	692 296 108	-	100,00%
2.2 Biens et Services	2 331 940 282	2 642 400 604	3 537 786 870	2 985 340 019	552 446 851	84,38%
2.3 Transferts	5 235 896 120	47 415 565 660	46 511 568 842	19 986 116 842	26 525 452 000	42,97%
2.3.1 Transferts courants	5 235 896 120	47 415 565 660	46 511 568 842	19 986 116 842	26 525 452 000	42,97%
2.3.2 Transferts en capital					-	

Unités	REALISATIONS	2021 (N-1)				
	2020	Prév.	Budget Actuel (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Taux de réal = (R/P) x100
2.4 Investissement	21 433 125 657	58 916 624 931	60 304 547 478	41 334 801 655	18 969 745 823	68,54%
2.4.1 Trésor	12 013 354 243	2 386 224 931	3 774 147 478	2 154 147 478	1 620 000 000	57,08%
2.4.2 Financement extérieur	9 419 771 414	56 530 400 000	56 530 400 000	39 180 654 177	17 349 745 823	69,31%
Dons		-	-	-	-	
Emprunts	9 419 771 414	56 530 400 000	56 530 400 000	39 180 654 177	17 349 745 823	69,31%
TOTAL	66 865 500 381	150 800 937 670	152 172 054 567	106 124 409 893	46 047 644 674	69,74%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Au cours de l'exercice 2021, dix (10) actes modificatifs dont cinq (5) arrêtés et cinq (5) décisions ont été signés. Il s'agit des actes suivants :

- Arrêté interministériel N°2021-0828/METFPA/MBPE du 26 Juillet 2021 portant création d'activité, de natures économique et virement de crédits d'un montant de 100 000 000 Francs CFA ;
- Arrêté N°2021-0833/METFPA/DAF du 28 Juillet 2021 portant création d'activité, de nature économique et virement de crédits d'un montant de 56 569 763 Francs CFA ;
- Décision N°2021-1238/METFPA/RFFIM/AE du 9 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 16 000 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-0041/SE-MENETFP/RFFIM/AE du 16 Mars 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 95 829 180 Francs CFA ;
- Décision N°2021-0610/METFPA/RFFIM/AE du 16 Juillet 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 12 500 000 Francs CFA ;
- Arrêté N°2021-0426/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/MIH du 28 Juillet 2021 portant création d'activité, de lignes et transfert de crédits d'un montant de 623 916 630 de Francs CFA ;
- Arrêté N°2021-1232/METFPA/CAB/KA/AE du 22 Octobre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 147 930 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-426/METFPA/RFFIM/AE du 9 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 16 500 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-436/METFPA/RFFIM/AE du 24 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 329 323 314 Francs CFA ;
- Arrêté N°2021-0618/MBPE/DGBF/DBE/SD-AEFR/MIH du 25 Octobre 2021 portant création de ligne et transfert de crédits d'un montant de 45 500 000 Francs CFA.

Ces réaménagements budgétaires autorisés ont été opérés en vue de tenir compte des besoins des structures du Ministère.

Le taux global de réalisation des crédits budgétaires s'élève à 69,74%. Cette performance s'explique principalement par les nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du SIGOBE au moment de l'exécution budgétaire et les retards observés dans l'enrôlement des Gestionnaires de crédits. Par ailleurs, il faut noter la fermeture pendant près d'un mois du SIGOBE à la suite du remaniement ministériel du 06 avril 2021 pour paramétrage de la base. A la réouverture de l'applicatif, tous les engagements en cours ont dû être annulés et repris.

Au titre des dépenses de personnel, les crédits alloués pour la prise en charge du personnel ont été exécutés à hauteur 41 818 151 377 de F CFA soit un taux de réalisation de 100%.

Au titre des Biens et Services, l'augmentation des biens et services par rapport au budget initial s'explique essentiellement par l'octroi d'une rallonge budgétaire de 623 916 630 F CFA en vue d'améliorer l'entretien et la maintenance des équipements des établissements de la formation professionnelle. Le taux de réalisation de 84,38% est faible et s'explique par le fait qu'à la date d'édition de la situation d'exécution, le SIGOBE n'avait pas encore pris en compte plusieurs opérations concernant cette nature de dépense.

Au titre des transferts, le budget voté est passé de 47 415 565 660 de F CFA à 46 511 568 842 de FCFA au budget actuel, soit une réduction de -1,91%. Cette moins-value s'explique essentiellement par la baisse des dotations allouées au Compte Spécial de Trésor du FDFP. Le taux d'exécution des crédits alloués aux transferts s'élève à 42,97%, un taux extrêmement faible. Ce taux faible s'explique par le fait que la totalité du montant du Compte Spécial de Trésor du FDFP n'a pas été ordonnancé à cette date. A contrario, le taux de réalisation des transferts hors CST est très satisfaisant et s'élève à 99,98%.

Au titre des investissements, les crédits alloués ont été exécutés à hauteur de 41 334 801 655 de F CFA contre 60 304 547 478 de F CFA soit un taux de réalisation de 68,54%. Ce taux qui est très faible s'explique par les difficultés rencontrées dans la conduite de trois (3) projets : « 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia) », « Projet 6 : 78098000943 Projet Dev Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID et « 78098001143 Construction et équipement de 7 établissements de Formation Professionnelle/AVIC ».

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 1 Administration Générale Monsieur Moustapha Karam SANGARE, Directeur de Cabinet du METFPA a pris fonction au cours de l'année 2021 en remplacement de Monsieur DJEDJ Mel, suite au remaniement ministériel du 6 Avril 2021.

Le programme Administration générale a pour mission de garantir la soutenabilité financière et la compatibilité économique du dispositif de l'ETFPA par l'amélioration continue du système de gouvernance. L'accomplissement de cette mission permettra d'avoir une administration moderne et performante qui répond mieux aux défis de l'éducation, de la formation et de l'employabilité en Côte d'Ivoire.

Il faut rappeler que les activités de ce programme se sont déroulées dans un contexte marqué par les impacts sociaux économiques de la covid-19 qui globalement réduit le niveau de productivité des ressources humaines et de réalisation des programmes de travail des départements Ministériels.

L'analyse globale de la performance du programme Administration Générale se fera selon la méthodologie suivante : il sera d'abord présenté les objectifs et le financement du programme, ensuite l'exécution financière des crédits budgétaires aussi bien par action que par nature de dépenses sera présentée, enfin il sera procédé à l'analyse des mouvements des ressources humaines avant de détailler la performance du programme au travers des indicateurs de performance et des cibles atteintes.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Sur la base du cadre de performance du METFPA, le programme Administration Générale a pour objectif global « la promotion d'une administration moderne et performante », objectif auquel est relié le résultat stratégique « RS 1 : l'administration est moderne et performante ».

A noter que la performance de ce programme est réalisée sur la base de deux (2) objectifs spécifiques à savoir :

- améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère ;
- assurer la gestion des ressources financières, matérielles, humaines.

I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs assignés, le Programme 1 Administration générale a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'une dotation budgétaire de 1 423 954 089 de Francs CFA (budget voté) qui a été porté en cours de gestion à 1 432 821 344 de Francs CFA (budget actuel).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Comme présenté plus haut, le programme 1 pour l'année 2021 a bénéficié d'un budget voté de 1 423 954 089 de Francs CFA porté à la suite de décisions de modifications budgétaires à 1 432 821 344 de Francs CFA soit une variation positive relativement faible de 8 867 255 Francs CFA. Cette variation représente le solde des différentes modifications budgétaires induites en cours de gestion pour tenir compte des besoins des unités administratives.

Les actes modificatifs ayant impactés le programme 1 sont les suivants :

- Arrêté interministériel N°2021-0828/METFPA/MBPE du 26 Juillet 2021 portant création d'activité, de natures économique et virement de crédits d'un montant de 100 000 000 Francs CFA ;
- Arrêté N°2021-0833/METFPA/DAF du 28 Juillet 2021 portant création d'activité, de nature économique et virement de crédits d'un montant de 56 569 763 Francs CFA ;
- Décision N°2021-1238/METFPA/RFFIM/AE du 9 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 16 000 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-0041/SE-MENETFP/RFFIM/AE du 16 Mars 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 95 829 180 Francs CFA ;
- Décision N°2021-0610/METFPA/RFFIM/AE du 16 Juillet 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 12 500 000 Francs CFA ;

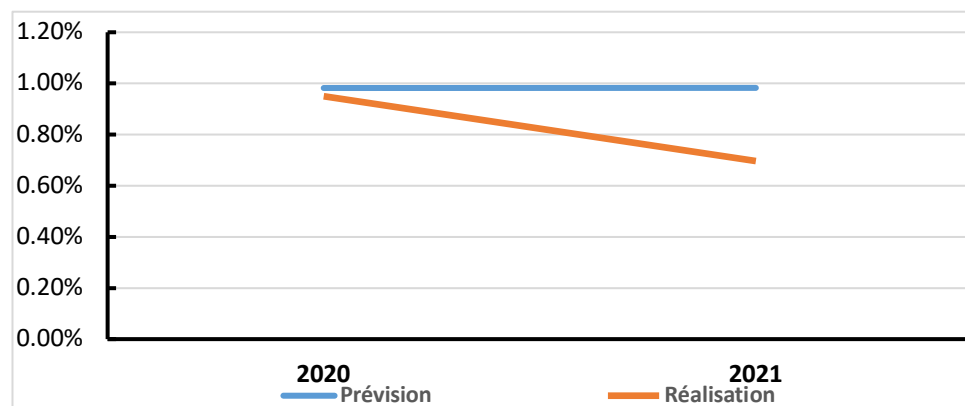
Le taux de réalisation global du programme 1 s'élève à 90,81%. Ce taux relativement faible est consécutif au faible taux d'exécution de l'action 1 coordination et animation. Par contre, les taux de réalisation des autres actions du programme sont satisfaisants et se situent à 100%. In fine, ce faible taux s'explique également par le fait qu'à la date de ce rapport, les dernières opérations effectuées n'ont pas encore été ordonnancées.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Coordination et animation			95 561 511	246 183 890					95 561 511	246 183 890
Action 2: Gestion des ressources humaines financières et matérielles			503 837 860	973 212 197					503 837 860	973 212 197
Action 3: Information et communication			18 639 106	61 992 124					18 639 106	61 992 124
Action 4 : Planification, programmation et suivie-évaluation			40 828 085	19 825 190					40 828 085	19 825 190

Au titre des difficultés de l'exécution du budget du programme, il s'agit essentiellement des retards observés liés à la création des comptes utilisateurs SIGOBE et aux nombreux bugs du système. Pour pallier aux difficultés susmentionnées, un service a été mis en place au sein de la DAF pour faciliter l'enrôlement des acteurs et la création des comptes utilisateurs. Enfin, une assistance a été apportée tout au long de l'année aux différents gestionnaires de crédits dans l'exécution budgétaire.



Source : Situation SIGOBE du 15 Janvier 2022

Sur le budget actuel du Programme 1 Administration générale qui s'élève à 1 423 954 089 de Francs CFA, la somme de 1 301 213 401 de Francs CFA a été ordonnancée soit un taux de réalisation globale de 90,81%, ce programme est essentiellement composé de la nature de dépenses « bien et services ». Au niveau des sous-programmes la situation de réalisation est la suivante :

- **Coordination et animation** : pour un budget actuel de 377 791 833 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 246 183 890 F CFA soit un taux de réalisation de 65,16% qui est très faible et s'explique par le fait qu'à la date d'édition de la situation d'exécution, le SIGOBE n'avait pas encore pris en compte à l'ordonnancement plusieurs opérations concernant cette action.

- **Gestion des ressources humaines financières et matérielles** : pour un budget actuel de 973 212 197 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 973 212 197 F CFA soit un taux de réalisation de 100%. Ce taux est très satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.
- **Information et communication** : pour un budget actuel de 61 992 124 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 61 992 124 F CFA soit un taux de réalisation de 100%. Ce taux est très satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.
- **Planification, programmation et suivie-évaluation** : pour un budget actuel de 19 825 190 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 19 825 190 F CFA soit un taux de réalisation de 100%. Ce taux est très satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 1 Administration générale n'est pas constitué de la nature de dépenses « investissement »

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	630	65	76	0	375	255
Catégorie B	104	120	24	52	0	156
Catégorie C	30	8	8	0	19	11
Catégorie D	10	3	3	15	0	25
Non fonctionnaires	0	21	21	21	0	21
TOTAL	774	217	132	88	394	468

Source : DRH METFPA

Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut noter que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du Programme 1 est de 41%. Cette quantité de ressources humaines permettra au Ministère de faire face aux défis de la modernisation du dispositif de l'ETFP. Cependant, la mise à disposition d'un poste de travail équipé pour ces ressources humaines s'avère difficile au regard des dotations budgétaires allouées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Malgré le contexte difficile marqué par les impacts de la COVID19, plusieurs activités importantes du programme administration générale ont été réalisées.

Au titre des Réformes, la réalisation majeure est l'adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi d'orientation spécifique à l'enseignement technique, à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Ce texte autorise et encadre la mise en œuvre de réformes idoines à même de transformer le dispositif existant en un outil performant de développement des compétences techniques et professionnelles.

Par ailleurs, le Gouvernement, en Conseil des Ministres, a adopté le PSGouv 2 qui intègre deux programmes majeurs du METFPA :

- L'Académie des Talents (ACT) pour améliorer l'accès, l'offre de formation et la couverture nationale de l'ETFP afin de doubler à la fois la proportion des apprenants par rapport à l'effectif du secondaire général et le taux d'insertion des diplômés ;
- L'École de la Deuxième Chance (E2C), pour former et faciliter l'insertion des personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle, notamment les diplômés sans emplois, les déscolarisés et les personnes non scolarisées.

Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources financières Humaines et matérielles, plusieurs réaménagements budgétaires ont été effectués pour renforcer les ressources financières des établissements. Ces réaménagements ont permis la mise à disposition d'un budget pour la rentrée effective du Centre de Formation Professionnelle d'Alépé et la mise à disposition de dotations supplémentaires à Quinze (15) établissements de la Formation Professionnelle pour un montant total de 116 500 000 Francs CFA.

Au titre de l'amélioration de la gestion des ressources Humaines et matérielles, l'année 2021 a été marquée par la formation de dix (10) cadres du Ministère en Master 2 Professionnel en Management des Organisations scolaires auprès du Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC). Cette activité est conforme à l'action prioritaire du PND qui consiste à : « Le développement du Capital humain et l'amélioration de sa productivité »).

Il faut aussi noter le début de la réforme de l'Inspection Générale avec l'adoption du nouvel organigramme du METFPA qui intègre de nouvelles fonctions.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Conformément au PAP, le programme administration général est doté de deux (2) objectifs spécifiques, chacun relié à un ou plusieurs indicateurs de performance.

Au titre de l'objectif spécifique 1 « améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère » : la performance se mesure au travers de l'indicateur de performance « proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires » qui devrait se situer à 8/8 en 2021.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « assurer la gestion des ressources financières, matérielles, humaines » : la performance se mesure au travers de (3) indicateurs de performance qui sont « le taux d'exécution du budget » qui devrait se situer à 98,25% en 2021, « le pourcentage d'enseignements en situation de classe, encadrés au cours de l'année » qui devrait se situer à 50% en 2021 et « la proportion d'enseignements formés » qui devrait être de 80% en 2021.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

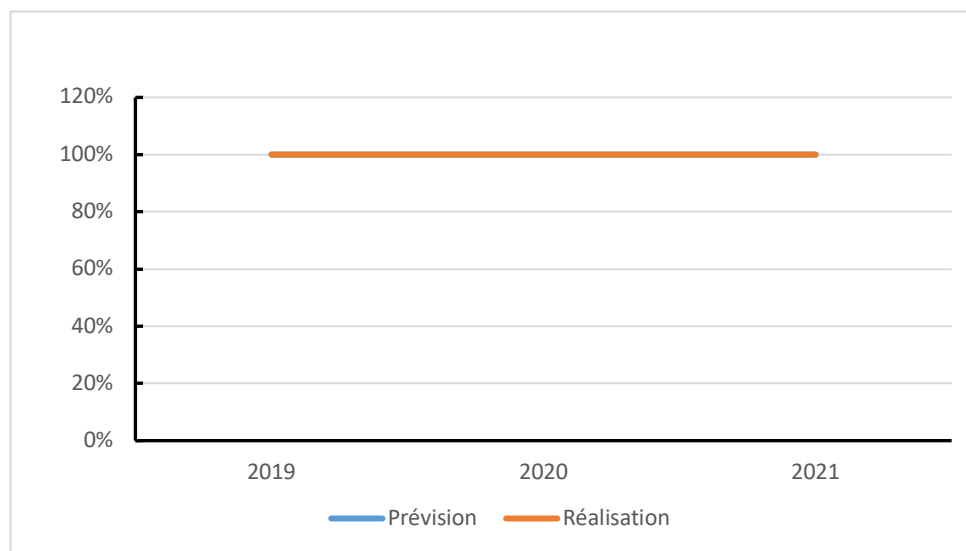
Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère							
IP. Proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires	Nombre	-	4/8	7/8	8/8	8/8	Nombre de textes pris / Nombre de textes prévus Source : DAJ
Objectif Spécifique 2 : assurer la gestion des ressources financières, matérielle, humaines							
IP1. Taux d'exécution du budget	%	-	98,17%	94,98%	98,25%	69,64%	(Budget ordonnancé / Budget voté) x 100 Source : DAF
IP2. Pourcentage d'enseignants en situation de classe, encadrés au cours de l'année	%	-	10%	-	50%	7,25%	(Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés / Nombre total d'enseignant en situation de classe) x 100 Source : IG/DPS/DRH/IPNETP
IP3. Proportion d'enseignants formés	%	-	70%	-	80%	42,55%	(Nombre d'enseignants formés / Nombre total d'enseignants à former) x 100 Source : DRH ou IG ou IPNETP, CIDFOR

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère

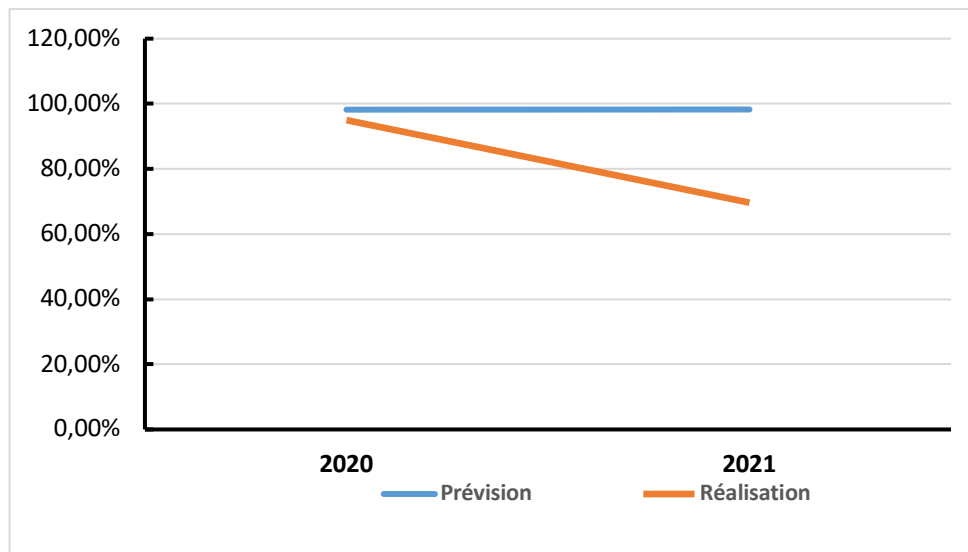
Indicateur de Performance 1 : Proportion cumulée des textes législatifs et réglementaires



- **Définition** : Il représente le ratio du nombre de textes législatifs et réglementaires pris sur le nombre de texte devant être pris pour garantir un cadre institutionnel et réglementaire optimal
- **Source** : Direction des affaires Juridiques (DAJ)
- **Mode de calcul** : Nombre de textes pris / Nombre de textes prévus
- **Analyse de l'indicateur** : En 2019, cet indicateur important pour l'amélioration du secteur affiche un taux de réalisation de 50% avec une proportion de 4 textes pris sur un total de 8 prévus. Au terme de l'année 2020, l'objectif visant à prendre sept (7) textes portant réforme de la formation professionnelle a été atteint. Il s'agit d'un arrêté ministériel portant sur le Conseil National des Branches Professionnelles (CNBP). En 2021 le taux de réalisation de cet indicateur est de 100% avec une proportion de 8 textes adoptés sur 8 textes à adopter. Le 8^{ème} texte adopté en 2021 est relatif à la loi d'orientation spécifique à l'enseignement technique, à la formation professionnelle et à l'apprentissage. La mise en place d'une équipe dédiée constituée par des ressources humaines du cabinet, de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), d'un cabinet privé et des partenaires du secteur privé a favorisée l'atteinte de cet objectif majeur.

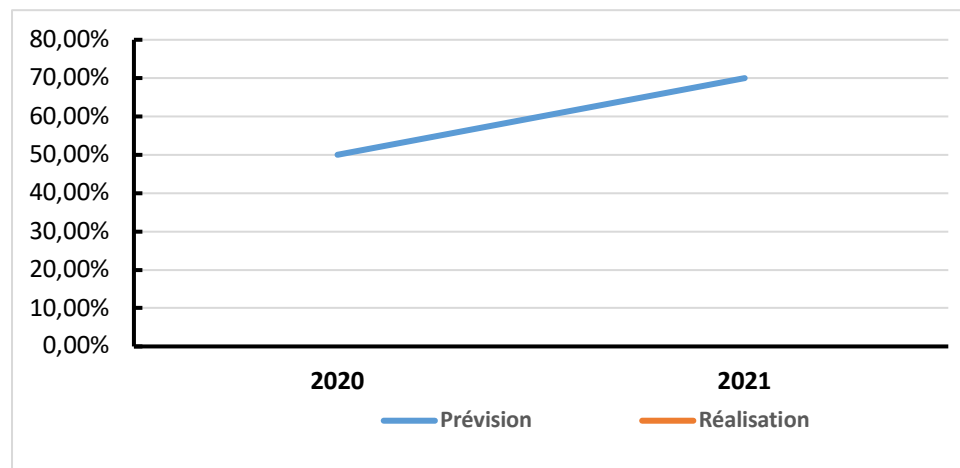
Objectif spécifique 2 : assurer la gestion des ressources financières, matérielle, humaines

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget



- **Définition** : Il représente en pourcentage, la part du budget total qui a effectivement fait l'objet d'ordonnement
- **Source** : Direction des Affaires Financières (DAF)
- **Mode de calcul** : $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget voté}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Au titre de l'année 2019, le taux d'exécution du budget s'élevait à 98,17% et à 94,98% au titre de l'année 2020. En 2021, pour un taux prévisionnel de 98,25%, il s'élève à ce stade de l'exécution à 69,64%. Cela a eu pour conséquence la non réalisation de l'objectif à la date du présent rapport. Cette contre-performance s'explique par plusieurs facteurs, en effet à ce stade de l'exécution plusieurs opérations engagés sont en cours d'ordonnement. Aussi, il a été relevé de nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre et au fonctionnement du SIGOBE au moment de l'exécution budgétaire avec les retards observés dans l'enrôlement des Gestionnaires de crédits. Par ailleurs, il faut noter la fermeture pendant près d'un mois du SIGOBE à la suite du remaniement ministériel du 06 avril 2021 pour paramétrage de la base., la réouverture de l'applicatif, tous les actes de dépenses initialement engagés ont été annulés et repris. Enfin, le taux d'exécution des mandats PEC du Compte Spécial du Trésor destiné au FDFP est de 0% alors qu'il représente 17,43% du budget total du METFPA.

Indicateur 2 : Pourcentage d'enseignements en situation de classe, encadrés au cours de l'année



- **Définition** : Il s'agit de déterminer le pourcentage d'enseignant qui a bénéficié d'un encadrement en situation de classe
- **Source** : Direction des Ressources Humaines (DRH) et Inspection Générale (IG)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'enseignants en situation de classe encadrés} / \text{Nombre total d'enseignant en situation de classe}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait à 10% en 2019. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 50%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 7,25%. Cette réalisation très faible s'explique par une conjonction de facteurs. C'est l'Inspection Générale qui est chargée de mettre en œuvre les encadrements en situation de classe des enseignants de l'ETFP. En plus des difficultés liées à la Covid 19, il faut noter que l'année 2021 marque le début de la réforme de l'Inspection Générale qui n'avait pas de locaux (les locaux situés au lycée technique sont en rénovation) et de moyens de mobilité pour effectuer les missions à l'intérieur du pays. Pour rétablir cette situation, dans le 1er trimestre de 2022, le Cabinet leur a trouvé des locaux au Plateau et leur a attribué huit (8) véhicules pour faire face aux missions.

Indicateur 3 : Proportion d'enseignants formés

- **Définition** : C'est le pourcentage des enseignants effectivement formés par rapport aux prévisions de formations
- **Source** : Direction des Ressources Humaines (DRH)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'enseignants formés} / \text{Nombre total d'enseignants à former}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait en 2019 à 70%. Le taux projeté pour l'année 2021 est de 80%. Au terme ladite année, le taux réel s'élève à 42,55%. Ce faible taux s'explique par la baisse des effectifs alloués à chaque session de formation pour respecter les mesures de distanciations sociales. Pour corriger cet important écart, le responsable de programme envisage d'une part, pour la rationalisation de la cible de cet indicateur qui semble trop optimiste, et d'autre part, pour la création de bourses de mobilités et de spécialisations pour le renforcement des capacités des enseignants.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Sur le plan des éléments positifs, il convient de saluer la performance au niveau de l'Objectif Spécifique 1 « améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère » avec l'adoption de la loi d'orientation de l'ETFP. Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs du Ministère dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des réformes attendues. Cette implication a permis de travailler dans un climat apaisé durant toute l'année 2021.

Depuis, le second semestre 2021, il est constaté un engouement de la majorité des structures de l'ETFP, pour la mise en œuvre rapide des réformes prioritaires telles que définit dans le PTAG 2021 du gouvernement. Ces réformes cadrent parfaitement avec la nouvelle vision insufflée par le Cabinet.

Il faut aussi saluer les partenaires techniques et financiers qui se sont engagés à soutenir les efforts entrepris par le Ministère pour améliorer la gouvernance de l'ETFPA.

En ce qui concerne les éléments négatifs, il faut relever la mauvaise performance réalisée au niveau de l'Objectif Spécifique 2 « assurer la gestion des ressources financières, matérielle, humaines » ou aucun objectif n'a été atteint. L'impact de la COVID 19 a été désastreux sur la performance de cet OS. L'importance des ressources financières à mobiliser pour le renforcement des capacités est un frein à l'atteinte des objectifs. En effet, les ressources allouées au METFPA sont limitées et ne permettent pas d'assurer une meilleure formation des Ressources Humaines du Ministère et de relever le déficit d'encadrement des établissements privés.

Pour remédier aux insuffisances de la gestion 2021, le responsable de programme en accord avec le Cabinet a prévu plusieurs actions correctives :

- La rationalisation des cibles trop optimistes qui ne tenaient pas compte de la situation sanitaire et des volumes d'acteurs à former et équiper ;
- la relance du partenariat avec le secteur privé ;
- la création de bourses de mobilités et de spécialisations pour le renforcement des capacités des enseignants ;
- la mise en place d'un système d'information intégré pour une meilleure gestion de l'ETFP ;
- Poursuivre les actions pour l'amélioration de la mobilité et l'opérabilité de l'inspection générale.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de redynamiser les différents cadres de concertation relatifs à l'ETFPA afin de mobiliser tous les acteurs (Etat, secteur privé, PTF, société civile) dans l'amélioration de la gouvernance des structures du Ministère.

CONCLUSION

Sur le plan de l'exécution financière, l'ordonnancement (réalisation financière) du programme 1 est globalement satisfaisant, cependant la réalisation de l'action 1 Coordination et animation de 65,16% assombrit le tableau général.

Le taux de performance global du programme 1 Administration Générale est de 50% car sur deux (2) objectifs spécifiques, la performance a été atteinte au niveau d'un (1) objectif spécifique, il s'agit de : l'Objectif Spécifique 1 « améliorer le cadre institutionnel et réglementaire du ministère ». Cependant sur quatre (4) indicateurs de performance, seulement un (1) objectif a été atteint. Cette situation est la résultante des impacts de la Covid19 sur la performance et en particulier le renforcement des capacités des enseignants du Ministère.

Pour résorber les écarts défavorables observés, plusieurs actions seront mises en œuvre par le responsable de programme. Les plus importantes étant la rationalisation des cibles des indicateurs ; l'équipement et l'opérationnalisation de l'Inspection Générale et la création de bourses de mobilités et de spécialisations pour le renforcement des capacités des enseignants.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FORMATION PROFESSIONNELLE »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 2 Formation Professionnelle durant une grande partie de la gestion 2021 était Monsieur FOFIE KOFFI, ex directeur de Direction de la Formation Professionnelle Initiale. Depuis le 8 Décembre 2021, le nouveau Responsable de programme est Monsieur YAVO ATTE Alain Bernabé, Directeur Général de la Formation Initiale.

Le programme Formation Professionnelle a pour mission de promouvoir et de développer la formation professionnelle, d'appuyer l'installation des jeunes formés, de gérer les établissements de formation professionnelle et d'encadrer la formation professionnelle privée. La réalisation de ses missions à termes permettra de développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle.

Il convient de rappeler que les activités de ce programme se sont déroulées au cours de la 2^{ème} année d'existence de la maladie à Covid 19. En effet, les effets pervers de la pandémie affectent fortement les projets de construction et d'équipements des établissements, le niveau des effectifs et la qualité des programmes en liaison avec la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale.

Pour analyser la performance du programme Formation Professionnelle, il sera d'abord présenté la stratégie du programme, ensuite les réalisations et enfin les résultats des indicateurs de performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Sur la base du cadre de performance du METFPA, le programme Formation Professionnelle a pour objectif global « développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle », objectif auquel sont reliés deux (2) résultats stratégiques « RS 2 : la formation professionnelle est accessible et de qualité » et « RS 3 : l'insertion socioprofessionnelle des apprenants ».

La performance de ce programme est réalisée sur la base de deux (2) objectifs spécifiques qui sont :

- accroître l'accès à la formation professionnelle ;
- administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs.

I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs, le Programme 2 Formation Professionnelle a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'une dotation budgétaire s'élevant à 108 467 040 460 Francs CFA (budget voté) qui a été porté en cours de gestion à 109 541 282 248 Francs CFA (budget actuel) et repartit entre les natures de dépenses suivantes :

- Personnel : 41 818 151 377 soit 38,18% du budget actuel du programme
- Biens et services : 1 845 922 954 soit 1,69% du budget actuel du programme
- Transferts : 7 192 660 439 soit 6,57% du budget actuel du programme
- Investissements : 58 684 547 478 soit 53,57% du budget actuel du programme

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Comme présenté plus haut, le programme 2 pour l'année 2021 a bénéficié d'un budget voté de 108 467 040 460 Francs CFA porté à la suite de décisions de modifications budgétaires à 109 541 282 248 Francs CFA de Francs CFA soit une variation positive de 1 074 241 788 Francs CFA. Cette variation s'explique d'une part, par l'octroi d'une rallonge budgétaire de 623 916 630 F CFA, d'autre part, par un virement de crédit de 100 000 000 F CFA entre le programme 1 et le programme 2. Ce virement a été accordé par l'arrêté interministériel N° 2021-0828/METFPA/MBPE du 26 juillet 2021 au profit de quinze (15) établissements de la Formation professionnelle. Au niveau des transferts, il faut aussi noter les rallonges budgétaires obtenues par le CPNTIC et l'AGEFOP.

Les actes modificatifs ayant impactés le programme 2 sont les suivants :

- Arrêté interministériel N°2021-0828/METFPA/MBPE du 26 Juillet 2021 portant création d'activité, de natures économique et virement de crédits d'un montant de 100 000 000 Francs CFA ;

- Arrêté N°2021-1232/METFPA/CAB/KA/AE du 22 Octobre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 147 930 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-426/METFPA/RFFIM/AE du 9 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 16 500 000 Francs CFA ;
- Décision N°2021-436/METFPA/RFFIM/AE du 24 Novembre 2021 portant création de nature économique et virement de crédits d'un montant de 329 323 314 Francs CFA.

Le taux de réalisation global du programme 2 s'élève à 83,78 %. Ce taux relativement faible traduit tout simplement le faible taux d'exécution de l'action 2 Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle qui s'élève à 70,40% et s'explique par les difficultés d'absorption budgétaire des crédits destinés à l'investissement (crise de la COVID 19). Par ailleurs, il faut noter que ce faible taux d'ordonnancement va s'améliorer au fil des prochains mois avec la prise en compte de plusieurs opérations dont l'engagement a été effectué en fin d'année budgétaire.

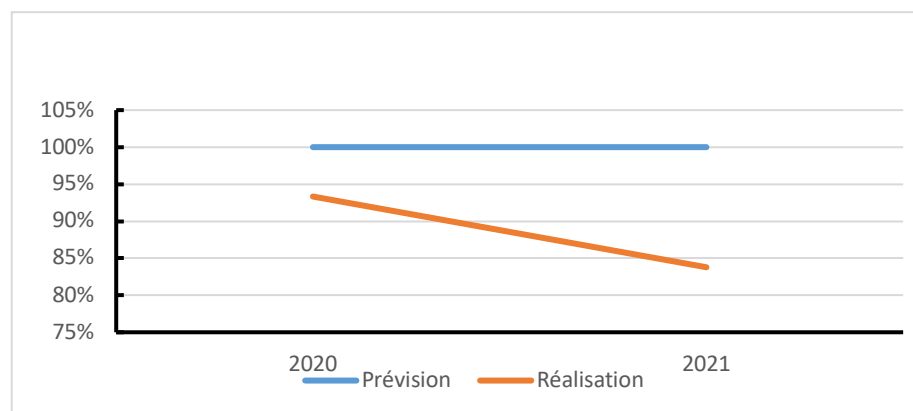
Au titre des difficultés d'exécution il s'agit essentiellement des retards observés liés à la création des comptes utilisateurs SIGOBE et aux nombreux bugs du système. Pour pallier aux difficultés susmentionnées, un service a été mise en place au sein de la DAF pour faciliter l'enrôlement des acteurs et la création des comptes utilisateurs. Enfin, une assistance a été apportée tout au long de l'année aux différents gestionnaires de crédits dans l'exécution budgétaire.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue	34 837 671 031	38 797 300 740	1 528 452 823	1 183 602 876	5 235 896 120	7 192 660 439	-	38 699 520	41 602 019 974	47 212 263 575
Action 2 : Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle			3 733 538	4 163 441			21 399 125 657	41 262 102 135	21 402 859 195	41 266 265 576
Action 3: Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage	3 026 867 291	3 020 850 637	140 887 359	237 593 174			34 000 000	34 000 000	3 201 754 650	3 292 443 811

Source : Situation SIGOBE du 15 Janvier 2022



Sur le budget actuel du Programme 2Formation Professionnelle qui s'élève à 109 541 282 248 de Francs CFA, la somme de 91 770 972 962 de Francs CFA a été ordonnancée soit un taux de réalisation globale de 83,78%. Au niveau des sous-programmes la situation de réalisation est la suivante :

- **Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue** : pour un budget actuel de 47 632 827 023 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 47 212 263 575 F CFA soit un taux de réalisation de 99,12%. Cela s'explique par un taux d'exécution sur les dépenses de personnel et de transferts s'élevant à 100%. Au niveau des Biens et Services, le taux de réalisation de 73,78% est relativement faible. Cela s'explique par le fait qu'à la date d'édition de la situation d'exécution, le SIGOBE n'avait pas encore pris en compte plusieurs opérations concernant cette action.
- **Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle** : pour un budget actuel de 58 616 011 399 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 41 266 265 576 F CFA soit un taux de réalisation de 70,40 %. Ce taux est faible et traduit le fait que cette action, composée principalement de la nature de dépenses Investissements, est caractérisée par des taux d'ordonnancement faibles, notamment en ce qui concerne les parts bailleur. En effet, les règles de gestion inhérentes à chaque bailleur, la réactivité des bureaux des bailleurs et le non-respect des échéanciers de paiement constituent des difficultés dans l'ordonnancement des crédits d'investissements.
- **Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage** : pour un budget actuel de 3 292 443 826 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 3 292 443 811 F CFA soit un taux de réalisation de 100%. Ce taux est très satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget actuel 2021	Mand Pec 2021
Projet 1 : 78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers	2017	2022	2 659 973 746	206 824 931	206 000 000	206 000 000
Financement intérieur			2 659 973 746	206 824 931	206 000 000	206 000 000
Financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)	2018	2023	496 075 000	100 000 000	99 999 850	99 999 850
Financement intérieur			496 075 000	100 000 000	99 999 850	99 999 850
Financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : 78098001138 Construction et Equipement CDI / CIDFOR	2014	2022	1 252 516 298	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Financement intérieur			1 252 516 298	75 000 000	75 000 000	75 000 000
Financement extérieur						
Projet 4 : 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)	2016	2022	6 825 300 000	1 500 000 000	1 500 000 000	884 788 055
Financement intérieur			1 825 300 000	0	0	0
Financement extérieur			5 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	884 788 055
Projet 5 : 78098000832 Réhabilitation et Equip Lycée Hotelier d'Abidjan	2016	2022	594 000 000	30 000 000	29 999 613	29 999 613
Financement intérieur			594 000 000	30 000 000	29 999 613	29 999 613
Financement extérieur			0	0	0	0
Projet 6 : 78098000943 Projet Dev Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID	2018	2022	33 053 952 672	9 000 000 000	8 880 000 000	6 330 000 000
Financement intérieur			8 763 553 352	500 000 000	380 000 000	380 000 000
Financement extérieur			24 290 399 320	8 500 000 000	8 500 000 000	5 950 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget actuel 2021	Mand Pec 2021
Projet 7 : 78098000833 Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech & Prof / Fonds Saoudien	2016	2021	6 313 683 770	1 847 300 000	1 846 299 995	1 240 376 117
Financement intérieur			1 267 683 770	200 000 000	198 999 995	198 999 995
Financement extérieur			5 046 000 000	1 647 300 000	1 647 300 000	1 041 376 122
Projet 8 : 78098000834 Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweitien	2018	2022	14 225 703 593	3 220 700 000	3 110 448 500	2 294 238 500
Financement intérieur			4 348 673 593	500 000 000	389 748 500	389 748 500
Financement extérieur			9 877 030 000	2 720 700 000	2 720 700 000	1 904 490 000
Projet 09 : 7809800963 Equipement Complémentaire Lycée Professionnel de Man/Projet BADEA 3	2017	2020	2 448 747 870	162 400 000	162 400 000	0
Financement intérieur			1 198 747 870	0	0	0
Financement extérieur			1 250 000 000	162 400 000	162 400 000	0
Projet 10 : 78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables	2020	2022	7 009 570 000	2 150 000 000	2 150 000 000	1 550 000 000
Financement intérieur			1433935500	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Financement extérieur			5 575 634 500	2 000 000 000	2 000 000 000	1 400 000 000
Projet 11 : 78098000853 Projet de formation et d'insertion des personnes handicapées	2017	2022	620 000 000	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Financement intérieur			620 000 000	34 000 000	34 000 000	34 000 000
Financement extérieur			0	0	0	0
Projet 12 : 78098001025 Mise en place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP	2021		0	38 700 000	38 699 520	38 699 520
Financement intérieur			0	38 700 000	38 699 520	38 699 520
Financement extérieur			0			
Projet 13 : 78098001143 Construction et équipement de 7 établissements de Formation Professionnelle/AVIC	2021	2026	146 559 700 000	40 551 700 000	40 551 700 000	28 551 700 000
Financement intérieur			21 984 000 000	551 700 000	551 700 000	551 700 000
Financement extérieur			124 575 700 000	40 000 000 000	40 000 000 000	28 000 000 000
Total Projet			222 059 222 949	58 916 624 931	58 684 547 478	41 334 801 655
Total projet sur financement intérieur			46 444 459 129	2 386 224 931	2 154 147 478	2 154 147 478
Total projet sur financement extérieur			175 614 763 820	56 530 400 000	56 530 400 000	39 180 654 177

Projet 1 : 78098001042 Formation Professionnelle/Purge des droits Coutumiers

Le projet 1 a débuté en 2017 pour prendre fin en 2022 selon la programmation dans le Programme des Investissements Publics (PIP). Il a pour objectif de sécuriser les sites abritant les établissements de l'ETFPA en payant les purges et droits coutumiers.

Le coût total dudit projet est de 2 659 973 746 F CFA. Pour cette activité, la dotation reçue est de 206 000 000 FCFA pour un besoin estimé à 544 838 943 francs CFA. Soit un besoin complémentaire de 338 838 943 FCFA destiné à payer les purges en cours des sites de 4 établissements (Cité de la Formation professionnelle à Ebimpé (Anyama), Lycée Professionnel de Yamoussoukro, Lycée Professionnel d'Adaou-Aboisso).

Les dotations prévues au titre de l'exercice 2021 ont été consommées à 100%.

Projet 2 : 78098000830 Système Intégré de Gestion du Patrimoine de l'ETFP (SIGPAT)

Le projet 2 a débuté en 2018 et prend fin en 2023 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de doter le ministère d'un système informatique de gestion du patrimoine assurant la gestion rationnelle de son patrimoine.

Le coût total dudit projet est de 496 075 000 F CFA. Cette activité a bénéficié d'une dotation exclusivement financée par le trésor de 100 millions de francs CFA pour la réalisation de la phase pilote du projet qui consiste à la restitution des données du patrimoine dans 18 structures publiques de l'ETFP du District d'Abidjan.

Le protocole d'enquête, l'élaboration et la duplication des manuels de formation, le recrutement et la formation des agents enquêteurs, la préparation de la plateforme, les tests et la configuration des outils de collecte ont été réalisés.

L'opération de collecte de données dans 18 structures de l'ETFP au niveau du district d'Abidjan et les traitements des données collectées au niveau central (DAF) ont été réalisés.

La phase pilote du projet SIGPAT dans 18 structures de l'ETFP du District d'Abidjan connaît un taux de réalisation physique de 69% avec un taux d'exécution financière de 100%.

Projet 3 : 78098001138 Construction et Equipement CDI / CIDFOR

Le projet 3 a débuté en 2017 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de mettre à la disposition de l'ensemble des structures du ministère un Centre de Documentation et d'Information (CDI).

Le coût total dudit projet est de 1 252 516 298 F CFA (1 252 516 238 F CFA).

Pour l'année 2021, ce projet a bénéficié d'une dotation de 75 000 000 F CFA qui a servi à solder le marché de construction et à régler un acompte sur le marché d'équipement en imprimerie.

Le taux d'exécution physique du projet « construction et équipement d'un bâtiment au sein du CIDFOR » est de 64,96%.

La construction du Centre de Documentation et d'Information (CDI) réalisée à 100% et l'Équipement en imprimerie à 95%, avec un taux d'exécution financière de 100%. Au cours de l'exécution, aucune difficulté majeure n'a été observée.

Projet 4 : 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia)

Le projet 4 a débuté en 2016 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de réhabiliter et équiper le Celia Abidjan, le CFP Gagnoa et le Lycée Professionnel de Ferké.

Le coût total dudit projet est de 6 825 306 9310 F CFA. Pour l'année 2021, cette activité n'a bénéficié d'aucune dotation au niveau de la part Etat. Le taux de réalisation du Génie Civil est de 100% (tous les ouvrages ont fait l'objet de réception provisoire et sont en observation dans le cadre de la réception définitive). Le Taux de réalisation des équipements de ces 3 établissements est de 90% (100% pour le CFP de Gagnoa, 92% pour le Celia et 78% pour le CFP de Ferké). Les activités restantes au niveau du Celia et du CFP de Ferké se résument principalement à la formation des enseignants à l'utilisation, à l'exploitation et à la maintenance des équipements. Par ailleurs, la BADEA a prorogé la date limite de paiement au 30 juin 2022, à la suite d'une requête de prorogation qui lui a été adressée.

Il faut noter que la contrepartie de l'Etat n'a pas été mobilisée pour cette année alors que certains marchés restent à solder.

Projet 5 : 78098000832 Réhabilitation et Equip Lycée Hotelier d'Abidjan

Le projet 5 a débuté en 2016 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de réhabiliter et équiper le lycée hôtelier d'Abidjan.

Le coût total dudit projet est de 594 000 000 F CFA.

Le projet a bénéficié d'une dotation au niveau de la part Etat de 30 millions de francs CFA, qui est destinée à l'équipement.

Grâce à cette dotation, il a été possible d'acquérir 283 tables bancs en bois.

Le taux d'exécution physique de ce quatrième volet du projet 1 « construction et réhabilitation des établissements de l'ETFP » est de 100%.

Projet 6 : 78098000943 Projet Dév Système Formation Professionnel Partenariat Flux Inverses/BID

Le projet 6 a débuté en 2018 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper trois (3) centres de formation professionnelle à Agboville, Dabou et Dimbokro, et de créer un département de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles à l'IPNET. Le coût total dudit projet est de 32 896 032 674 F CFA.

L'activité a bénéficié d'une dotation au niveau de la part Etat de 500 millions de francs CFA et de 8,5 milliards de FCFA de la part du bailleur. Les Etudes topographiques des 4 sites ont été réalisées. Les ingénieurs conseils (2) ont été recrutés et la procédure de signature de leurs contrats est en cours.

Le Taux de mandatement du budget de ce projet à novembre 2021 est de 71,28%. Le Taux de réalisation physique du projet est de 10%. Ce taux connaîtra une progression significative en 2022 avec la sélection des entreprises et la réalisation des travaux.

Projet 7 : 78098000833 Création et Rénovation d'Ets Enseig Tech & Prof / Fonds Saoudien.

Le projet 7 a débuté en 2016 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper un lycée professionnel hôtelier à Yamoussoukro, deux (02) Collèges d'Enseignement Technique à Issia et à Bouaflé, de réhabiliter et équiper le CBCG de Bouaké.

Le coût total dudit projet est de 6 313 683 770 F CFA.

Cette activité a bénéficié d'une dotation globale de 1 846 299 995 F CFA, dont 200 000 000 de francs CFA correspondant à la part Etat qui se trouve être insuffisante pour solder les retenues de garantie des différentes entreprises.

En ce qui concerne l'exécution de la part bailleur, des décomptes à hauteur de 1 240 376 117 FCFA ont été transmis au bailleur sur une dotation de 1 647 300 000 FCFA, soit un taux de 63,22%. Quant à la part Etat, les crédits ont été ordonnancés à hauteur 198 999 995 FCFA soit un taux de 100%.

Le taux d'exécution physique (construction) est de 100%.

Projet 8 : 78098000834 Construction et Equipement du Lycée Professionnel de Daloa/Fonds koweïtien:

Le projet 8 a débuté en 2018 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper un lycée professionnel à Daloa.

Le coût total dudit projet est de 14 225 703 593 F CFA. Cette activité a bénéficié d'une dotation au niveau de la part Etat de 500 000 000 de francs CFA et de 2,721 milliards de FCFA de la part du bailleur. L'ingénieur Conseil en charge de la réalisation des études, du suivi et du contrôle des travaux a été recruté. Les études APS ont été approuvées par la Direction des Projets, de l'Equipement et de la Maintenance (DPEM).

Le taux d'engagement du budget de ce projet est de 73.76%.

Projet 09 : 7809800963 Equipement Complémentaire Lycée Professionnel de Man/Projet BADEA 3

Ce projet n'est pas inscrit dans le portefeuille des projets du Ministère au titre de la gestion 2021.

Projet 10 : 78098001043 Projet de Construction du Centre de Formation aux Energies Renouvelables

Le projet a débuté en 2020 et prendra fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper un centre de formation aux énergies renouvelables.

Le coût total dudit projet est de 7 009 570 000 F CFA. La dotation 2021 de la part Etat est de 150 millions de francs CFA et de 2 milliards de FCFA la part du bailleur.

Le projet étant négocié en hors taxes conformément aux accords de prêts, il connaît des difficultés liées à l'obtention de l'exonération des droits et taxes de douane sur les matériaux de construction et les matériels didactiques au profit de ce projet. Le taux d'exécution au titre de gestion 2021 est de 70% et le taux de réalisation physique est de 10%.

Projet 11 : 78098000853 Projet de formation et d'insertion des personnes handicapées :

Le projet a débuté en 2017 et prend fin en 2022 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de former et insérer 1325 personnes handicapées et construire et équiper 15 dispositifs avicoles. Le coût total dudit projet est de 620 000 000 F CFA. Cette activité, exécutée par l'AGEFOP, vise à former une vingtaine de personnes handicapées dans une ferme école à Agboville. Elle a bénéficié d'une dotation de 34 millions de francs CFA au titre de gestion 2021.

Le taux d'exécution physique du projet : formation et insertion des personnes handicapées est de 90%

Le taux d'exécution en termes d'engagements financiers est de 100%

Projet 12 : 78098001025 Mise en place du SIG de la carte scolaire de l'ETFP

Le cout total du projet est 497 440 000 F CFA. En 2021, Il a été alloué un montant de 38 700 000 FCFA. Concernant les résultats obtenus, les taux d'avancement des différentes composantes de l'activité sont les suivants :

- le géoréférencement des établissements privés de la formation professionnelle est réalisé à 90% ;
- le renseignement des caractéristiques concernant les filières de formation des établissements privés de la formation professionnelle est réalisé est 50% ;
- pour les établissements publics, le géoréférencement et le renseignement des caractéristiques concernant la formation professionnelle ont un taux de réalisation de 100%.

En général, le taux moyen d'exécution physique de l'activité est de 85% avec un taux d'exécution financière de 100%.

Projet 13 : 78098001143 Construction et équipement de 7 établissements de Formation Professionnelle/AVIC (Construction de 7 établissements de formation professionnelle à Diabo, Yamoussoukro, Dabakala, Kong, Korhogo, Abidjan (Ebimpé) et Gbéléban)

Le projet a débuté en 2021 et prend fin en 2026 selon la programmation dans le PIP. Il a pour objectif de construire et équiper 7 établissements de formation professionnelle.

Le coût total dudit projet est de 146 559 700 000 F CFA. Cette activité a bénéficié d'une dotation au niveau de la part Etat de 552 millions de francs CFA et de 40 milliards de francs CFA de la part du bailleur. La contrepartie Etat mobilisée est toutefois insuffisante au regard du montant convenu dans les accords de financement.

Le taux de mandatement du budget de ce projet est de 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	3698	357	94	88	17	3769
Catégorie B	377	183	8	157	0	534
Catégorie C	123	20	4	16	0	139
Catégorie D	34	27	0	26	0	60
Non Fonctionnaires	19	0	0	0	0	19
TOTAL	4251	587	106	287	17	4521

Source : DRH METFPA

Au niveau de l'exécution des prévisions d'effectifs, il faut noter que le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du Programme 2 s'élève à 65%.

Cette variation est consécutive à une réorganisation des effectifs des différents programmes au regard des besoins des programmes.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la gestion 2021, plusieurs réalisations importantes ont été enregistré tant au niveau des infrastructures que du contenu des formations et apprentissages proposés par le METFPA. Il s'agit :

- De la réalisation des études APS, APD et géotechniques pour la construction et l'équipement d'un Lycée Technique et Professionnel à Daloa (FKDEA), de 7 établissements de formation professionnelle à Diabo, Yamoussoukro, Dabakala, Kong, Korhogo, Abidjan (Ebimpé) et Gbéléban (Eximbank China) et d'un centre de formation dédié aux énergies renouvelables à Yopougon (ICEO - Espagne) ;

- De la réhabilitation et l'inauguration du CBCG de Bouaké ;
- De la réhabilitation et l'équipement de 3 lycées professionnels (Gagnoa, Ferkessédougou, CELIA) financés par les Fonds BADEA ;
- Du démarrage des travaux de réhabilitation du Centre de Bureautique, de Communication et de Gestion (CBCG) de Cocody, du Lycée Professionnel Commercial de Yopougon et du Lycée Technique de Yopougon.
- De la rénovation des infrastructures du lycée Technique de Cocody et l'équipement des ateliers.
- De la Purge des droits coutumiers pour permettre la construction de 4 établissements.

L'objectif étant d'augmenter significativement les capacités d'accueil du dispositif d'établissement public, afin de faire passer en 2021 de 6,24% à 30%, à l'horizon 2030.

Au niveau des formations implémentées, il faut souligner :

- L'intégration dans le C2D2 d'une Composante Apprentissage pour former 6000 jeunes. Le recrutement de la première cohorte de 2 000 apprenants est en cours.
- L'élaboration avec le Consortium des entreprises de la Grande Distribution d'un programme de formation qualifiante pour la formation d'une cohorte de 500 jeunes dans les métiers connexes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Au titre de l'objectif spécifique 1 « accroître l'accès de la formation » : la performance se mesure au travers de deux (2) indicateurs de performance qui sont « Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle » qui devrait se situer à 17,50% en 2021 et « Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle » qui devrait se situer à 6,23% en 2021.

Au titre de l'objectif spécifique 2 « administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs » : la performance se mesure au travers de quatre (4) indicateurs de performance :

- « Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle » qui devrait se situer à 60% en 2021,
- « Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle » qui devrait se situer à 83% en 2021,
- « Pourcentages des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle » qui devrait se situer à 70% en 2021
- « Proportion de curricula révisé » qui devrait se situer à 100% en 2021.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

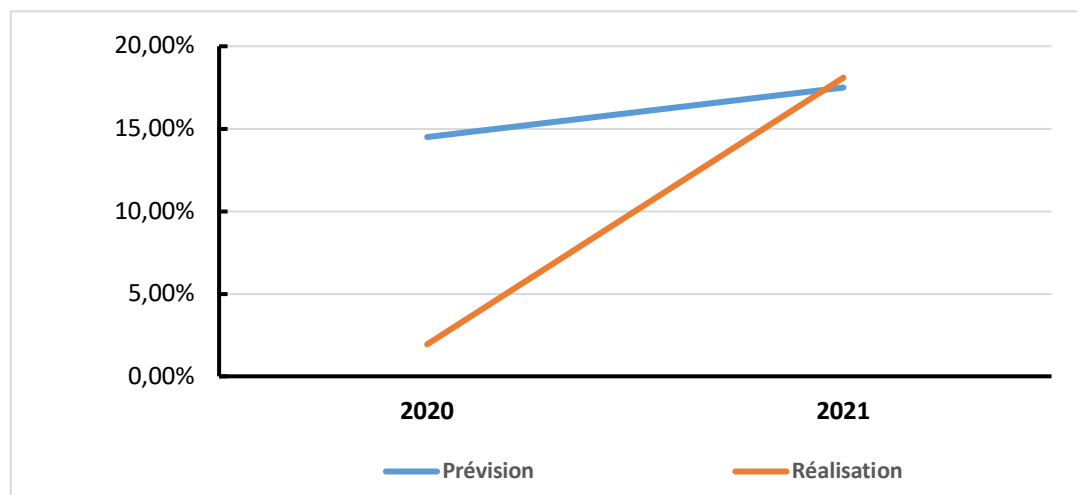
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : accroître l'accès de la formation							
IP1. Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle	%	-	11,50%	1, 94 %	17,50%	18,1%	(Effectif de l'année N – effectif de l'année N-1 / Effectif de l'année N-1) x 100 Source : DPS ou DFPI
IP2. Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle	%		4%	0,85%	6.23%	6,24%	(Capacité d'accueil de l'année N - Capacité d'accueil de l'année N-1 / Capacité d'accueil de l'année N-1) x 100 Source : DPEM ou DFPI
Objectif Spécifique 2 : administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs							
IP1. Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle	%	-	32,36%	29,33%	60%	34%	(Nombre de diplômés insérés / Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi) x 100 Sources : DAIP
IP2. Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle	%	-	83.52%	83,47%	94%	65,53%	(Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens / Nombre d'étudiants ayant participé aux examens) x 100 Source : DEXC

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
IP3. Pourcentages des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle	%	-	10%	0,5%	70%	19,70%	(Nombre d'enseignant de la FP ayant bénéficié d'une mise en immersion / Nombre d'enseignants sélectionnés) x 100 Source : CIDFOR
IP4. Proportion de curricula révisé	%	-	57%	80%	100%	80%	(Nombre de curricula révisés / Nombre de curricula à réviser) x 100 Source : IG

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

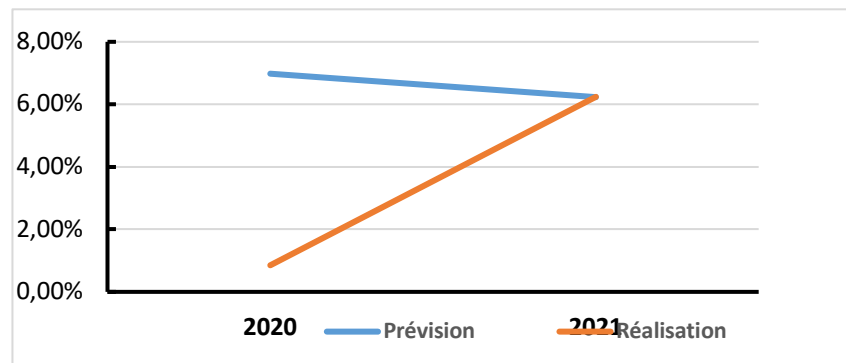
Objectif spécifique 1 accroître l'accès de la formation

Indicateur : Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle



- **Définition** : Il représente le taux de croissance de nombre totale des élèves de la Formation Professionnelle d'une année à l'autre
- **Source** : Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Informatique
- **Mode de calcul** : $(\text{Effectif de l'année } N - \text{effectif de l'année } N-1 / \text{Effectif de l'année } N-1) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait respectivement à 11,50% et 1,94, % pour les années 2019 et 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 17,50%. Au terme de l'année 2021, le résultat obtenu s'élève à 18,1%. Ce résultat s'explique par les efforts effectués par le Cabinet et la Direction des Etablissements Publics (DEP) pour attirer et accueillir plus d'apprenants à l'ETFPA grâce à des campagnes de sensibilisation auprès des élèves en classe d'examen sur les opportunités de la formation professionnelle. La rentrée effective de 3 établissements achevés en 2020 (CET de Bouaké, CET d'Issia et Lycée Sectoriel de Yopougon (spécialisé en Agro- alimentaire)) y a également contribué.

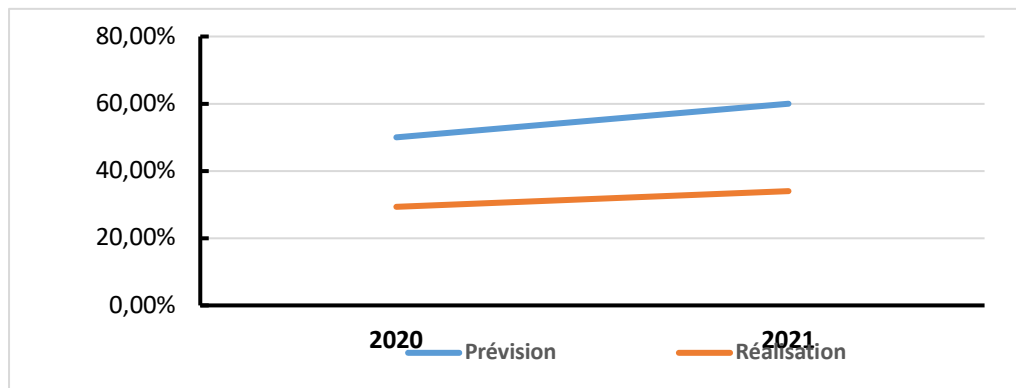
Indicateur 2 : Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle



- **Définition** : Il représente le taux de croissance de la capacité d'accueil en élèves du dispositif de la Formation Professionnelle d'une année à l'autre
- **Source** : Direction des Projets de l'Équipement et de la Maintenance (DPEM) et Direction des Établissements Publics (DEP)
- **Mode de calcul** : $(\text{Capacité d'accueil de l'année N} - \text{Capacité d'accueil de l'année N-1}) / \text{Capacité d'accueil de l'année N-1} \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait à 4% en 2019 et 0,85% en 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 6,23%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 6,24%. Cet indicateur a des facteurs explicatifs en corrélation avec le Taux d'accroissement des effectifs, aussi comme énoncé plus haut, la mise en service des du CET de Bouaké, du CET d'Issia et du Lycée Sectoriel de Yopougon (spécialisé en Agro- alimentaire) ont favorisé l'atteinte de cet objectif.

Objectif spécifique 2 administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs

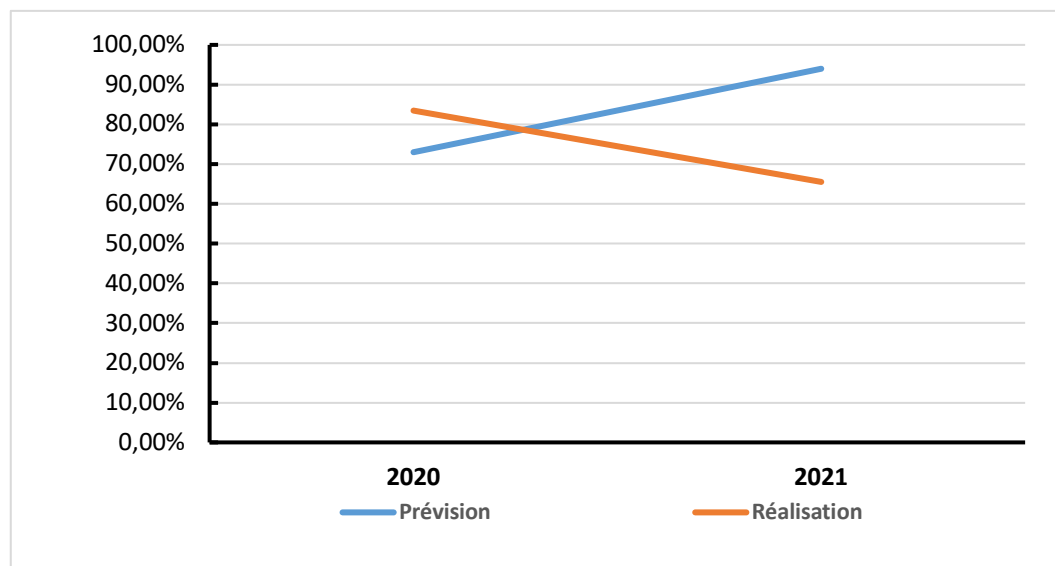
Indicateur 1 : Taux d'insertion des diplômés du système de la formation professionnelle



- **Définition** : Il représente le pourcentage des diplômés de l'ETFFPA sur le marché du travail qui ont effectivement trouvé du travail.
- **Source** : Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de diplômés insérés} / \text{Nombre de diplômés sur le marché de l'emploi}) \times 100$

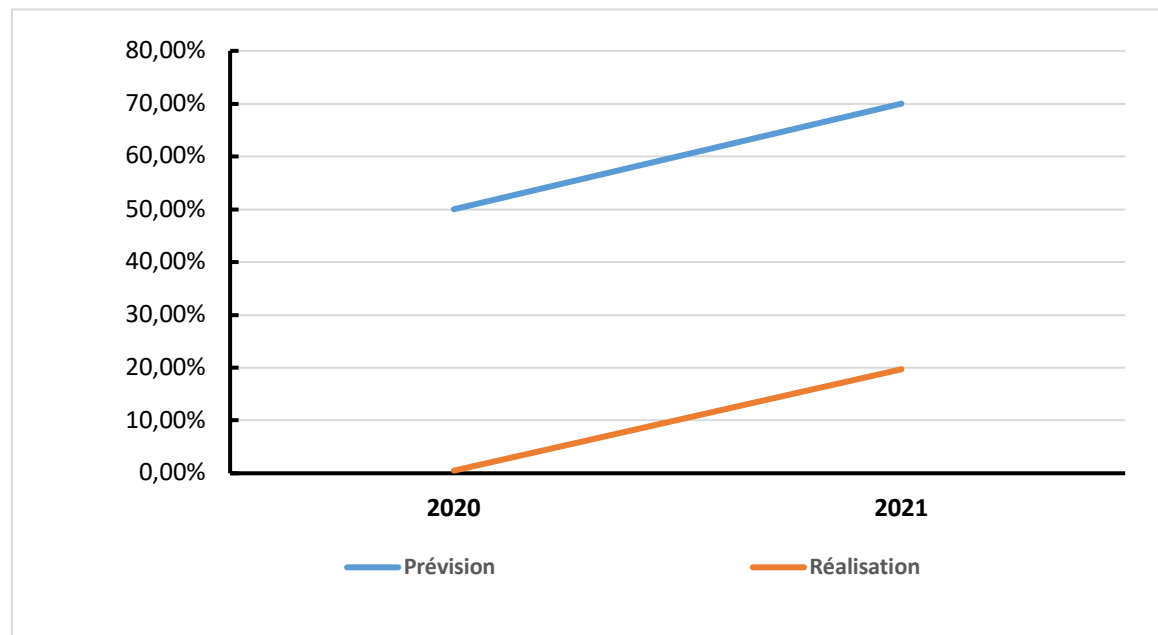
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait respectivement à 32,36% et 29,33% pour les années 2019 et 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 60%. Cependant, au terme de l'année 2021, le taux réalisé est de 34%. Cette performance s'explique par la contraction du marché du travail lié à la COVID19 en dépit des efforts consentis au niveau de la DAIP (Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle) et des SERFE des établissements pour maintenir un niveau d'assistance élevé aux formés de la formation professionnelle. La mise en œuvre des formations rapides à insertion immédiate prévues par **L'Académie des Talents (ACT)** permettra une amélioration de cet indicateur. Il convient tout de même de rationaliser les cibles pour les années avenir compte-tenu des facteurs exogènes limitant le recrutement des entreprises.

Indicateur 2 : Taux de réussite aux examens de la formation professionnelle



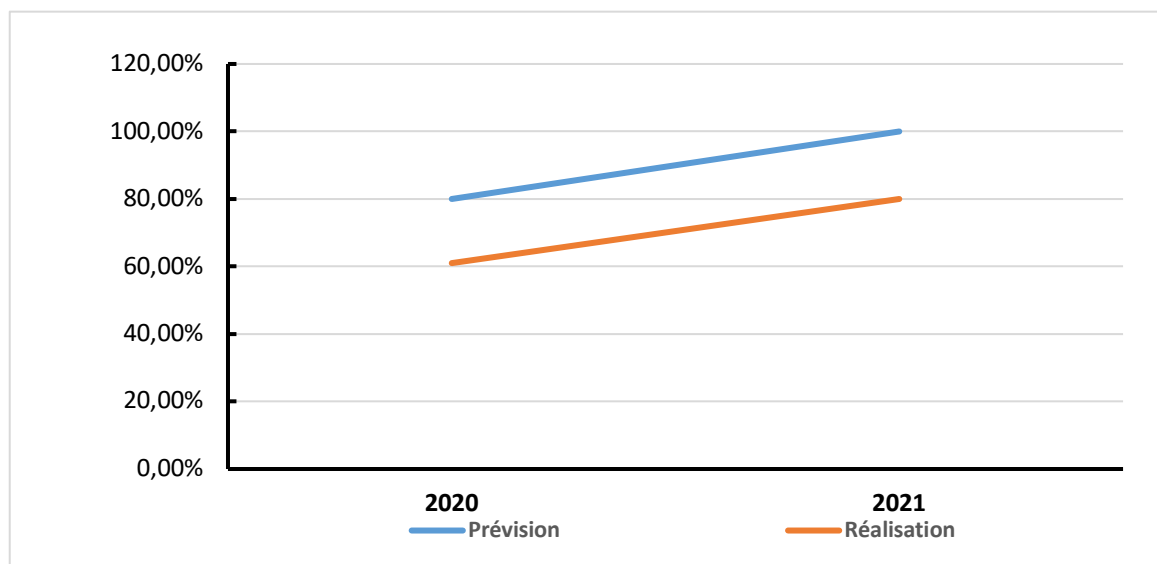
- **Définition** : C'est le pourcentage des élèves ayant réussi aux examens de la formation professionnelle.
- **Source** : Direction des Examens et Concours (DEXC)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'étudiants déclarés admis aux examens} / \text{Nombre d'étudiants ayant participé aux examens}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait respectivement à 83,52% et 83,47% pour les années 2019 et 2020. Le taux attendu au titre de l'année 2021 était de 94%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'est situé à 65,53%. Ce taux s'explique par la redéfinition des nouveaux critères d'admission aux examens en vue de satisfaire au mieux aux préoccupations des entreprises dans un contexte difficile performance.
- Pour garantir la performance au niveau de cet indicateur, la solution idoine semble être la rationalisation des cibles des années suivantes.

Indicateur 3 : Pourcentages des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle



- **Définition** : C'est le pourcentage des enseignants de la Formation Professionnelle qui ont bénéficié d'une mise en stage d'immersion au sein d'entreprises
- **Source** : Centre Ivoirien pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIDFOR)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'enseignant de la FP ayant bénéficié d'une mise en immersion} / \text{Nombre d'enseignants sélectionnés}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait à 10% en 2019 et 0,5% en 2020. Le taux cible pour l'année 2021 est de 70%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 19,70%. Pour ce qui est de cet indicateur, il convient de rappeler qu'il est du ressort CIDFOR qui compte tenue des restrictions liées à la Covid19 n'a pu atteindre son objectif du fait qu'une grande partie des entreprises partenaires n'a pas voulu recevoir de personnel extérieur à leur entreprise. La résorption de la pandémie à COVID-19 et l'augmentation des partenariats entre le secteur privé productif et le CIDFOR devraient permettre d'améliorer la performance au niveau de cet indicateur.

Indicateur 4 : Proportion de curricula révisé



- **Définition** : ratio entre le nombre de curricula élaborés et le nombre total de curricula à élaborer
- **Source** : IG/DPDP
- **Mode de calcul** : Nombre de curricula élaborés / nombre total de curricula à élaborer
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait à 57% en 2019 et 80% en 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 100%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 80 %. Pour ce qui est de cet indicateur, il convient de rappeler qu'il est du ressort de l'inspection générale qui compte tenu des difficultés logistiques (insuffisance de locaux et de moyens, impossibilité d'avoir recours à des experts et des assistants techniques) n'a pas pu atteindre le taux fixé comme objectif.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des points positifs à relever, il convient de mettre en lumière la performance atteinte au niveau de l'Objectif Spécifique 1 « **accroître l'accès de la formation** ». En effet pour cet indicateur spécifique, la valeur cible des deux indicateurs de performances le constituant a été atteinte. Il s'agit : du « **Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle** » et du « **Taux d'accroissement de la capacité d'accueil de la formation professionnelle** ». Cette performance a été possible grâce au soutien de la Primature, du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat et des partenaires techniques et financiers dans la construction et la réhabilitation des établissements de l'ETFPA.

Dans la vision actuelle du Gouvernement, l'ETFPA a une place importante car elle représente la solution à la résorption du chômage des jeunes et du développement d'un important tissu de PME et d'entrepreneurs individuels nationaux.

Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs du Ministère dans l'atteinte des objectifs et dans la mise en œuvre des projets de construction et de réhabilitation des établissements de l'ETFPA qui cadre avec la nouvelle vision insufflée par le Cabinet. Des efforts sont à faire au niveau de la mobilisation des ressources financières importantes pour poursuivre le rythme de modernisation des infrastructures de l'ETFPA qui restent globalement dans un état de vétusté avancé.

Au niveau des formations proposées et du développement de la qualité de la Formation Professionnelle, il faut relever l'élaboration du plan d'apprentissage qui est en phase de déploiement depuis fin 2021 au niveau des différents programmes : C2D2, PEJEDEC3, PSGouv2. La poursuite de la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance des établissements de FPT dont l'étude qui a évalué la phase pilote recommande l'extension progressive de la nouvelle gouvernance de 8 établissements publics à 25 puis à l'ensemble de tous les établissements publics de l'ETFPA jusqu'en fin de l'année 2025.

L'élément déterminant reste l'adoption dans le PSGouv 2 des deux (2) programmes majeurs du METFPA que sont **L'Académie des Talents (ACT)** et **L'École de la Deuxième Chance (E2C)**, qui fixe de façon claire les objectifs à atteindre.

Au titre des éléments négatifs, il faut noter la faible performance réalisée au niveau de l'Objectif Spécifique 2 « administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs » où aucun objectif n'a été atteint. L'impact de la COVID 19, la prise en compte plus grandes des besoins des entreprises et le manque de moyens financiers et techniques de l'Inspection Générale ont limité l'atteinte de cet Objectif Spécifique.

Pour remédier aux insuffisances de la gestion 2021, le responsable de programme en accord avec le Cabinet a prévu plusieurs actions correctives :

- la rationalisation des cibles trop optimistes qui ne tenaient pas compte de la situation sanitaire. En effet, il est envisagé de rationaliser les cibles des gestions prochaines des indicateurs suivants : « taux de réussite aux examens de la formation professionnelle », « pourcentages des enseignants ayant bénéficié d'une mise en immersion à la formation professionnelle » et « proportion de curricula révisé » ;
- la relance du partenariat avec le secteur privé qui reste faible eu égard aux défis de l'ETFPA;
- le développement des programmes de formation aux travers de la recherche de partenariats à l'international ;
- la recherche de financement pour développer et mettre à niveau plus de curricula de formation ;
- la mise en œuvre de plus de programmes d'apprentissage pour remettre dans le circuit plus de jeunes ;
- l'amélioration de la mobilité et de l'opérabilité de l'inspection générale.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de mobiliser tous les acteurs (Etat, secteur privé, PTF) pour la rénovation des curricula de formation afin de réduire l'inadéquation formation/emploi et l'amélioration de l'accès à l'ETFPA afin de donner des compétences métiers à la jeunesse ivoirienne.

CONCLUSION

La gestion du programme a été stable avec un responsable de programme ayant exercé pendant onze (11) mois sur les douze (12) de l'année.

Le financement du programme, bien qu'insuffisant, a bénéficié de plusieurs rallonges budgétaires en cours de gestion pour mieux faire face à ses missions.

Sur le plan de l'exécution financière, le taux global de l'ordonnement (réalisation financière) du programme 2 s'élève à 83,78%. Au niveau de l'exécution par action, les taux d'exécutions des actions 1 et 3, « Modernisation de la formation professionnelle initiale et continue » et « Développement de la formation professionnelle qualifiante et de l'apprentissage », sont très satisfaisants. Seul le taux d'ordonnement de l'action 2 « Construction, réhabilitation et équipement des structures de formation professionnelle » essentiellement composé des investissements n'est pas satisfaisant à ce stade de l'exécution.

Au niveau des investissements, les projets avec les faibles taux d'ordonnement sont « 78098000831 Réhabilitation 3 Lycées Prof (Gagnoa, Ferké, Celia) » et « 78098001143 Construction et équipement de 7 établissements de Formation Professionnelle/AVIC ».

Au titre des ressources humaines, il faut relever la non satisfaction des besoins en personnel exprimés auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Ce taux de satisfaction inférieur à 50% ne favorise pas l'atteinte des objectifs du programme.

Pour ce qui est de la performance du programme, le taux de réalisation des objectifs spécifiques du programme 2 est de 50%. L'objectif spécifique dont la performance a été satisfaisante est l'Objectif Spécifique 1 « accroître l'accès de la formation ». Tous les indicateurs de cet objectif spécifique ont vu leurs cibles atteintes. A noter qu'aucune cible des indicateurs de performance de l'Objectif Spécifique 2 « administrer une formation professionnelle de qualité à un plus grand nombre de demandeurs » n'a été atteint.

Pour résorber les écarts défavorables observés, plusieurs actions seront mises en œuvre par le responsable de programme. Les plus importantes étant la rationalisation des cibles des indicateurs, la recherche de financement pour rénover plus de curricula de formation ainsi que l'amélioration de la mobilité et l'opérabilité de l'Inspection Générale.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 3 Enseignement Secondaire Technique se nomme TRAORE BEMA, Directeur des Etablissements Publics du METFPA. Ce programme n'était pas intégré dans le PAP 2021 du METFPA. Il était logé au sein du DPPD-PAP du Ministère de l'Education Nationale. C'est en cours de gestion et à la suite du remaniement ministériel du 6 Avril 2021, que ce programme « Enseignement Secondaire Technique » a été rattaché au METFPA. Aussi, il est important de présenter le bilan de ce programme qui a été exécuté au sein de notre département Ministériel pendant la majeure partie de la gestion 2021.

Le programme Enseignement Secondaire Technique a pour mission de promouvoir et de développer l'enseignement technique, de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement technique, de gérer les établissements de l'enseignement technique et d'encadrer les établissements privés de l'enseignement technique. La réalisation de ses missions à termes permettra de développer l'accès et la qualité de la formation professionnelle. L'accomplissement de ces missions permettra d'améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité.

Pour analyser la performance du programme Enseignement Secondaire Technique, il sera d'abord présenté la stratégie du programme, ensuite les réalisations et enfin les résultats des indicateurs de performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Sur la base du cadre de performance du METFPA, le programme 3 Enseignement Secondaire Technique a pour objectif global « favoriser l'accès à un enseignement technique de qualité sur toute l'étendue du territoire national », objectif auquel est relié le résultat stratégique « RS 1 : l'accès et la qualité de l'enseignement technique sont améliorés ».

A noter que la performance de ce programme est réalisée sur la base d'un (1) objectif spécifique qui est :

- Améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité

I.2. Le financement du programme

Pour atteindre ses objectifs, le Programme 3 Enseignement Secondaire Technique a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'une dotation budgétaire s'élevant à 13 007 943 121 Francs CFA (budget voté) qui a été porté en cours de gestion à 14 676 950 975 Francs CFA (budget actuel).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Comme présenté plus haut, le programme 3 pour l'année 2021 a bénéficié d'un budget voté de 13 007 943 121 Francs CFA porté à la faveur d'une dotation complémentaire à 14 676 950 975 Francs CFA soit une variation positive relativement faible de 1 669 007 854 Francs CFA. Cette variation est constituée de (2) rallonges budgétaires. Une première rallonge budgétaire au niveau de la nature de dépense « Investissements » qui s'élève à 1 620 000 000 de Francs CFA pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation des établissements de l'Enseignement Technique. La seconde rallonge concerne la nature de dépense « bien et services » et est destiné à l'entretien et à l'acquisition des matières d'œuvre des établissements.

Le taux de réalisation global du programme 3 s'élève à 88,93%. Ce taux relativement faible est consécutif au faible taux d'exécution du projet « 90092200002 Réhabiliter les établissements de l'enseignement technique ». Il convient de relever que les difficultés liées à l'exécution de ce projet ne sont pas identifiées à cette date car la dotation est logée au niveau des lignes budgétaires du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Au titre des difficultés d'exécution, il s'agit essentiellement des retards observés liés à la création des comptes utilisateurs SIGOBE.

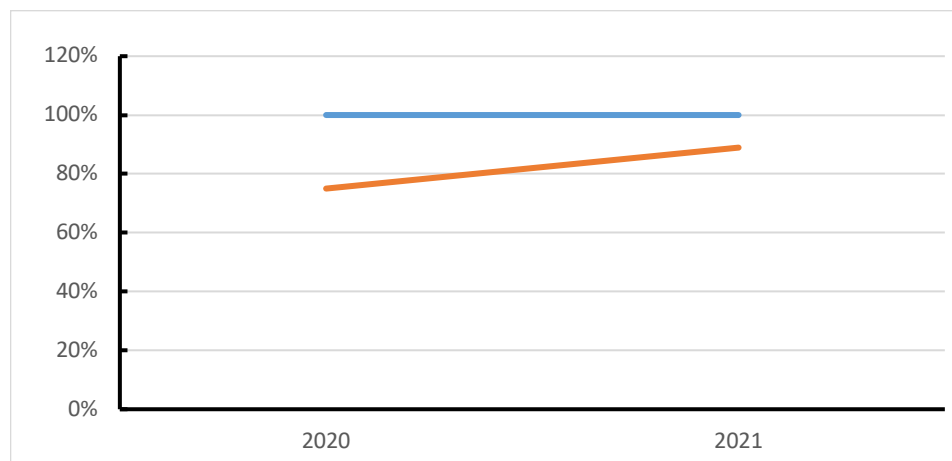
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Gestion des établissements du secondaire technique				258 767 127		12 793 456 403		0		13 052 223 530

Source : extrait SIGOBE du 15/01/2022

Courbe d'exécution financière du programme 3



Sur le budget actuel du Programme 3 Enseignement Secondaire Technique qui s'élève à 14 676 950 975 Francs CFA, la somme de 13 052 223 530 Francs CFA a été ordonnancée soit un taux de réalisation globale de 88,93%, ce programme est essentiellement composé d'une seule action « **Gestion des établissements du secondaire technique** » répartie entre les trois (3) natures de dépenses suivantes :

- **Biens et Services** : pour un budget actuel de 259 072 572 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 258 767 127 F CFA soit un taux de réalisation 99,89%. Ce taux est satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.

- **Transferts** : pour un budget actuel de 12 797 908 403 F CFA, l'ordonnancement s'est élevé à 12 793 456 403 F CFA soit un taux de réalisation de 99,97%. Ce taux est satisfaisant et dénote de la capacité des acteurs à exécuter correctement le budget.
- **Investissement** : pour un budget actuel de 1 620 000 000 F CFA , l'ordonnancement s'est élevé à 0 F CFA soit un taux de réalisation de 0%. Ce taux nul s'explique par le fait que le projet a été implémenté en cours de gestion grâce à une rallonge budgétaire tardive.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat Pec 2021
Projet 1:90092200002 Réhabiliter les établissements de l'enseignement technique	2021	ND	1.620.000.000	0	1.620.000.000	0
Financement intérieur			1.620.000.000	0	1.620.000.000	0
Financement extérieur			0	0	0	0
Total Projet			1.620.000.000	0	1.620.000.000	0
Total projet sur financement intérieur			1.620.000.000	0	1.620.000.000	0
Total projet sur financement extérieur			0	0	0	0

Le projet 1 a débuté en cours d'année 2021, il consiste à la réhabilitation du lycée technique d'Abidjan. Ce projet dont le coût global n'est pas encore identifié est logé au niveau des lignes budgétaires du Ministère de budget et du portefeuille de l'état, et a été implémenté en cours de gestion sous forme de dotation complémentaire, d'où le taux d'ordonnancement qui est actuellement nul.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	407	54	0	2	2	407
Catégorie B	10	0	0	9	0	19
Catégorie C	90	0	0	1	0	91
Catégorie D	5	0	0	0	0	5
Non Fonctionnaires	2	0	0	0	0	2
TOTAL	514	54	0	12	2	524

Source : DRH METFPA

Initialement conduit par le Ministère de l'Education Nationale, l'effectif de ce programme était de 514 en 2020. En 2021, cet effectif est passé à 524 soit un accroissement de 2% par rapport à l'exercice précédent.

Le taux de satisfaction des besoins en ressources humaines du Programme 3 s'élève à 92 %. Cet accroissement d'effectifs a permis au programme d'atteindre les objectifs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La gestion 2021 a permis d'enregistrer plusieurs actions importantes tant au niveau des infrastructures que du contenu des formations et apprentissages proposés par l'Enseignement Secondaire Technique.

La mise en œuvre d'une ligne de crédit de 1 620 000 000 Francs CFA semblerait logée au sein du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat pour la réalisation de la réhabilitation du Lycée Technique d'Abidjan.

Conformément au plan de réforme de l'ETFP, la réforme du BAC Technique a été initiée sous la houlette de la Commission de l'UEMOA avec la mise en œuvre de nouveaux programmes de formation. La restitution de la réforme est prévue pour l'exercice 2022.

Enfin il faut noter la mise en œuvre de la composante Enseignement Secondaire technique des journées carrières de l'enseignement.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Au titre de l'objectif spécifique 1 «**Améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité**» : la performance se mesure au travers de (3) indicateurs de performance qui sont « le taux de transition du 1er Cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique (ET)» qui devrait se situer à 6,57% en 2021 , « la proportion de filles dans les filières industrielles» qui devrait se situer à 19,33% en 2021 et «le taux de survie à l'Enseignement Technique (ET)» qui devrait être de 93,28% en 2021.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

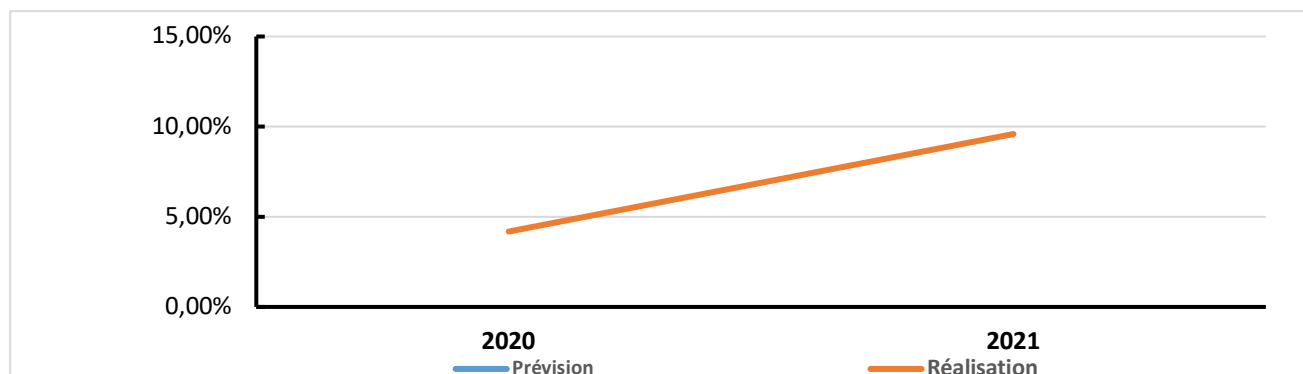
Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021 ⁸		Méthode de calcul et moyen de vérification
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité							
IP1. Taux de transition du 1er Cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique (ET)	%	-	3,07%	4,18%	6,57%	9,59%	(Nombre d'élèves du secondaire général du 1er cycle inscrit à l'ET en année N / Effectif des élèves du 1er cycle en année N-1) x 100 Source : Rapport d'activités DET
IP2. Proportion de filles dans les filières industrielles	%	-	14%	16,3%	19,33%	20,88%	(Nombre de filles inscrites dans les filières industrielles / Effectif d'élèves des filières industrielles) x 100 Source : Rapport d'activités DET
IP3. Taux de survie à l'Enseignement Technique (ET)	%		91,55%	92,06%	93,28%	95,02%	(Nombre d'élèves en fin de cycle (en année N+3) / Population d'élèves inscrits en année N) x 100 Source : Rapport d'activités DET

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité

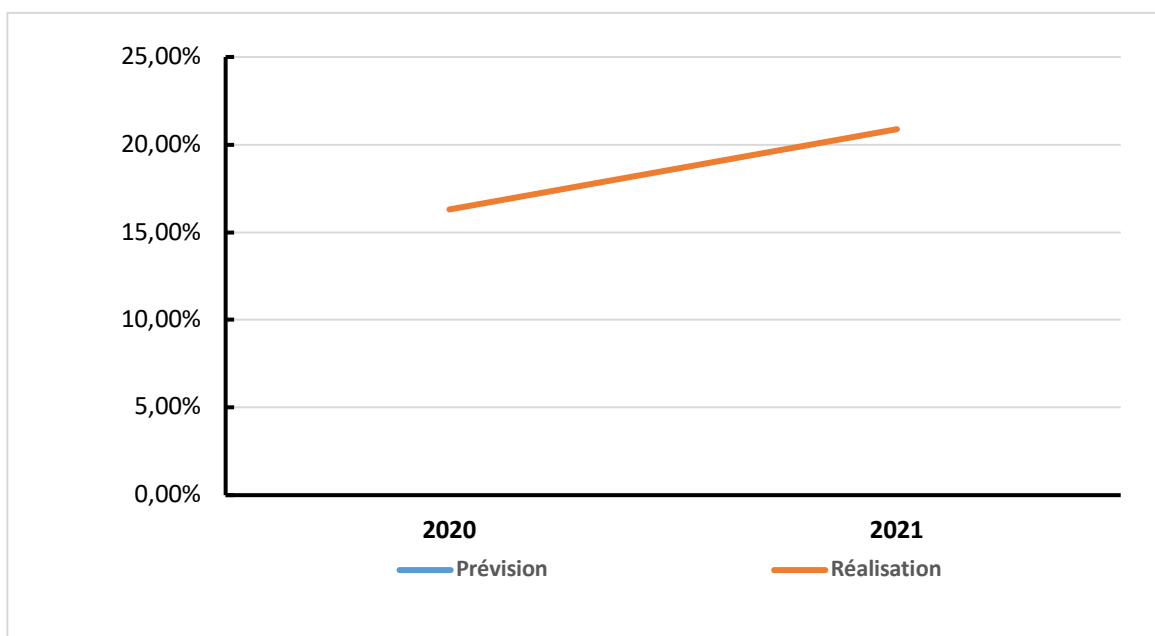
Indicateur de Performance 1 : Taux de transition du 1er Cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique (ET)



⁸ Le programme 3 était mis en œuvre auparavant par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique qui avait la tutelle du Secrétariat d'Etat en Charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Ces données ont été tiré à partir du RAP du MENA.

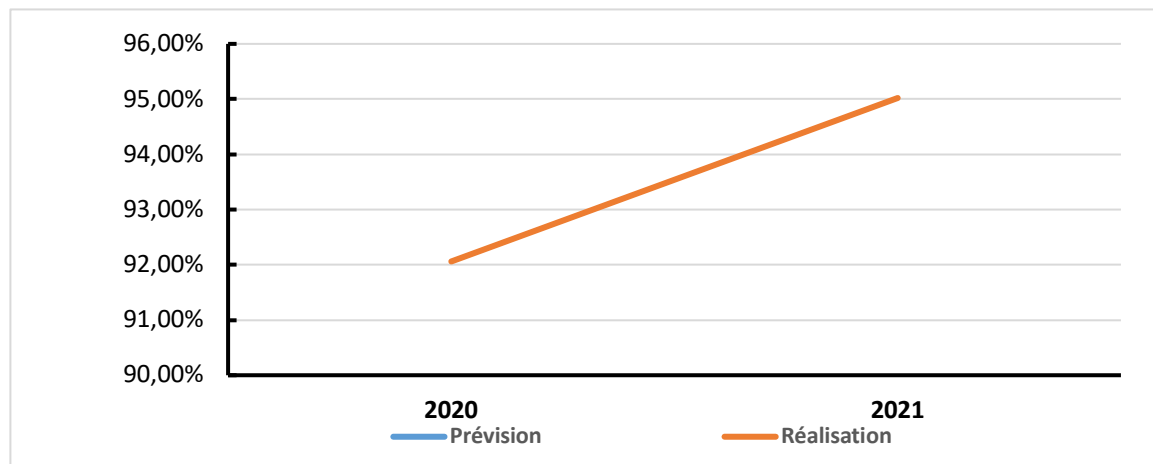
- **Définition** : Le taux de transition du premier (1er) cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique représente le pourcentage d'élèves passant du premier (1er) cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique (ET).
- **Source** : Rapport d'activités de la direction de de l'Enseignement Technique (DET)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'élèves du secondaire général du 1er cycle inscrit à l'ET en année N} / \text{Effectif des élèves du 1er cycle en année N-1}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait respectivement à 3,07% et 4,18% pour les années 2019 et 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 6,59%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 9,59%. Cette performance s'explique par la campagne de sensibilisation et de promotion initiée auprès des élèves des classes d'examen. Cette activité s'est déroulée en 2021 lors des journées carrières de l'enseignement.

Indicateur 2 : Proportion de filles dans les filières industrielles



- **Définition** : La Proportion de filles dans les filières industrielles désigne le nombre de filles dans les établissements techniques.
- **Source** : Rapport d'activités de la direction de de l'Enseignement Technique (DET)
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de filles inscrites dans les filières industrielles} / \text{Effectif d'élèves des filières industrielles}) \times 100$
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance affichait respectivement des taux de réalisation de 14% et 16,3% au titre des années 2019 et 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 19,33%. Au terme de l'année 2021, le taux effectivement réalisé s'élève à 20,88%. Cette performance s'explique par la campagne de sensibilisation et de promotion initiée auprès des élèves des classes d'examen. En outre, l'ouverture de nouvelles filières notamment la filière électronique (F2) dans les établissements publics a suscité un véritable intérêt auprès des filles.

Indicateur 3 : Taux de survie à l'Enseignement Technique (ET)



- **Définition** : Le Taux de survie à l'Enseignement Technique (ET) désigne le pourcentage d'élèves en fin de cycle comparativement à ceux inscrits
- **Source** : Rapport d'activités de la direction de de l'Enseignement Technique (DET)
- **Mode de calcul** (Nombre d'élèves en fin de cycle (en année N+3) / Population d'élèves inscrits en année N) x 100
- **Analyse de l'indicateur** : Cet indicateur de performance s'élevait respectivement à 91,55% et 92,06% pour les années 2019 et 2020. Le taux prévisionnel pour l'année 2021 est de 93,28%. Au terme de l'année 2021, le taux réalisé s'élève à 95,02%. Cette performance s'explique par la redéfinition des critères d'orientations dans l'enseignement technique.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au titre des points positifs à relever, il convient de mettre en lumière la performance atteinte au niveau de ce programme avec la réalisation de chacune des cibles des indicateurs de l'Objectif Spécifique unique « **Améliorer l'accès à un enseignement secondaire technique de qualité** ». En effet pour cet indicateur spécifique, la valeur cible des trois indicateurs de performances le constituant a été atteinte. Il s'agit : du « **Taux de transition du 1er Cycle Secondaire Général à l'Enseignement Technique (ET)** », de la « **Proportion de filles dans les filières industrielles** », et du « **Taux de survie à l'Enseignement Technique (ET)** ». Cette performance a été possible grâce au travail de sensibilisation abattu par les services composants ce programme.

La mise en œuvre de la réforme du baccalauréat Technique et la réhabilitation de plateaux techniques des différents lycées de cet ordre d'enseignement permettront d'améliorer la performance de ce programme au cours des gestions futures.

Il faut relever aussi l'implication de l'ensemble des acteurs du Ministère dans l'atteinte des objectifs qui cadre avec la nouvelle vision insufflée par le Cabinet. Toutefois, des efforts sont à faire au niveau de la mobilisation des ressources financières importantes pour poursuivre les réhabilitations des Lycées Techniques.

Au titre des éléments négatifs, la faiblesse des effectifs et de la capacité d'accueil de l'enseignement technique demeure un défi à relever.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de mobiliser tous les acteurs (Etat, secteur privé, PTF) pour accompagner la réforme du Bac Technique et améliorer l'encadrement des établissements privés.

CONCLUSION

Le financement du programme 3 est acceptable et a bénéficié de deux (2) rallonges budgétaires en cours de gestion. Sur le plan de l'exécution financière, le taux de l'ordonnement (réalisation financière) du programme 3 s'élève à 88,93%.

Au niveau des investissements, le projet « 90092200002 Réhabiliter les établissements de l'enseignement technique » logé au Ministère du budget et du portefeuille de l'Etat à un taux d'ordonnement de 0%.

Au titre des ressources humaines, il faut relever l'insatisfaction des besoins en personnel exprimés auprès de la fonction publique.

Pour ce qui est de la performance du programme, le taux de réalisation du seul objectif spécifique du programme 3 est de 100%.

CONCLUSION GENERALE

Au niveau de l'architecture programmatique, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage était constitué de deux (2) programmes : le Programme 1 Administration générale et le Programme 2 Formation Professionnelle. Il faut noter qu'en cours de gestion et à la suite du remaniement ministériel du 6 avril 2021, un troisième programme dénommé Programme 3 : « Enseignement Secondaire Technique » a été rattaché au Ministère.

Au niveau de la performance globale du Ministère, les résultats sont plutôt satisfaisants avec trois (3) indicateurs atteints sur quatre (4) indicateurs de performance. Seule la cible de l'indicateur de performance 2.2 « taux d'insertion de diplômés de la formation professionnelle » n'a pas été atteinte.

Sur la base de la performance observée au niveau du Ministère, le taux de réalisation des Objectifs Globaux du Ministère est de 83,33%.

Au niveau de la performance par programme, les résultats sont les suivants :

- Programme 1 Administration Générale présente un taux de réalisation des objectifs spécifiques (OS) de 50%, avec un (1) Objectif Spécifique atteint sur (2) deux prévus.
- Programme 2 Formation Professionnelle présente un taux de réalisation des objectifs spécifiques (OS) de 50%, avec un (1) Objectif Spécifique atteint sur (2) deux prévus.
- Programme 3 Enseignement Secondaire Technique affiche un très bon taux de réalisation des objectifs spécifiques (OS) qui s'élève à 100%.

La performance des programmes a été fortement impactée par les effets de la Covid19. Cependant les actions correctives décidées au niveau des responsables de programme permettront d'améliorer la performance dès la gestion prochaine. Ces actions sont principalement la rationalisation des cibles des indicateurs, la recherche de financement pour développer le renforcement de capacité et l'élaboration des curricula de formation, la création de bourses de mobilités, de spécialisations et l'amélioration de l'opérabilité de l'inspection générale.

SECTION 335: MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

SECTION 335 : MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MSHPCMU est subdivisé en trois (3) programmes ,13 actions et 1 027 activités.

I.2. Politique ministérielle

Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif, des objectifs globaux, des résultats stratégiques, des indicateurs de performance et méthodes de calcul du MSHPCMU.

Tableau 161: Cadre de mesure de la politique ministérielle

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODE DE CALCUL / SOURCE DE COLLECTE (SC)
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	RS 1 : la gouvernance du secteur santé est renforcée	IP 1.1 : Taux de complétude des formulaires des rapports SIG [1]	(Nombre de formulaires des rapports SIG reçus / Nombre de formulaires des rapports SIG attendus) x100 Source: Rapport d'activités DIIS
		IP 1.2 : Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	(Nombre de formulaires des rapports SIG reçus à temps/ Nombre de formulaires des rapports SIG attendus) x100 Source: Rapport d'activités DIIS
		IP 1.3: Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	(Nombre des établissements en conformité avec les règles de gestion financière / Nombre total des structures du ministère) x100 Source : Rapports d'activités SCG/DAF
OG 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de sante	RS 2 : L'offre et la qualité des services de santé sont accrues	IP 2.1 : Pourcentage de population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé	Population à charge située entre 0 et 5 Km d'un établissement sanitaire/ Population totale) x100 Source : RASS
		IP 2.2 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	(Nombre d'accouchements pratiqués par un personnel qualifié / nombre de naissances attendues) x 100 Source : Rapport d'activités PNSME
		IP 2.3 : Nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral	Dénombrement Source: Rapport d'activités PNLN
		IP 2.4 : proportion de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	(Nombre de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale / nombre de cas de paludisme confirmé positif dans les établissements de santé) x 100 Source : Rapport d'activités PNLN
		IP 2.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	Rapport d'activité du programme tuberculose/SNIS) x 100 Source : Rapport d'activités PNLN

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODE DE CALCUL / SOURCE DE COLLECTE (SC)
OG 3 : Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.	RS 3 : La lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiés	IP 3.1 : Nombre de nouvelles infections par le VIH	Dénombrement Source: Rapport d'activités PNLS
		IP 3.2 : Taux de mortalité dû au sida	Estimation SPECTRUM
		IP 3.3 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)	Dénombrement Source : Rapport d'activités PNSME
		IP 3.4 : Nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles	Dénombrement Source : Rapport d'activités MTN
		IP 3.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	(Nombre de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrés pour un traitement antituberculeux traités jusqu'à terme qui ont été déclarés « guéris » et « traitement terminé », pendant une période donnée / Nombre total de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrés pour le traitement antituberculeux pendant la même période) * 100 Source : Rapport d'activités PNLT

Source : DPPD PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le cadre de performance ci-après expose la logique des actions envisagées pour atteindre à travers des résultats tangibles les objectifs assignés au niveau de chaque programme.

Le Ministère de la santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) est organisé en trois (3) programmes budgétaires auxquels sont assignés trois (3) objectifs globaux décomposés en douze (12) objectifs spécifiques mesurés par trente-trois (33) indicateurs et 33 cibles associées.

Tableau 162: Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Cibles (liés aux)
Nombre	3	3	12	33	33

Source : DPPD PAP 2021-2023

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

De façon générale, en 2021, les résultats atteints sont peu satisfaisants. La majorité des activités programmées ont été réalisées. Toutefois, les résultats des indicateurs de performance inscrits dans le DPPD 2021-2023 pour la mesure de la performance globale du MSHP-CMU indiquent que cinq (5) indicateurs ont été atteints sur les treize (13). En outre, deux indicateurs « Nombre de nouvelles infections par le VIH » et « Taux de mortalité dû au sida » sont des éléments nouveaux et ne peuvent faire l'objet d'évaluation. Cependant, leurs résultats serviront de référence pour l'année 2022.

Les indicateurs pour lesquels les cibles ont été atteintes sont :

- taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG ;
- pourcentage de population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé ;
- taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles.
- nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral.

Les indicateurs pour lesquels les cibles n'ont pu être atteintes sont :

- taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG ;

- pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières ;
- nombre de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé ;
- proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement (Objectif général 2) ;
- disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) ;
- proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement (Objectif général 3).

L'analyse par programme montre qu'au niveau du programme 1, les cibles ont été atteintes pour trois indicateurs sur six, soit un taux de réalisation de 50%. Sur les trois autres indicateurs restants, deux ont des cibles quasiment atteintes avec des niveaux de réalisation de 92% et 94%.

En ce qui concerne le programme 2, quatre indicateurs sur onze ont atteint leurs cibles soit un taux de réalisation de 36%. Sur les sept autres, cinq indicateurs ont des niveaux de réalisation proches des cibles avec un taux moyen de réalisation de 91% et deux ont atteint de moitié les cibles avec un taux moyen de 54,66%.

Concernant le programme 3, on note 8 indicateurs sur seize dont les cibles ont été atteintes, soit 50%. Cinq indicateurs sont proches des cibles avec un niveau d'atteinte de 94,66% et les trois autres avec un taux d'atteinte moyen de 53,35%.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Pour l'Objectif général 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé, sur les trois (3) indicateurs, un (1) a été atteint.

Pour l'Objectif général 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé sur les cinq (5) indicateurs, trois (3) ont été atteints.

Pour l'Objectif général 3 : Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires sur les cinq (5) indicateurs, trois sont disponibles et un (1) a été atteint.

Tableau 163: Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (R S)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	RS 1 : la gouvernance du secteur santé est renforcée	IP 1.1 : Taux de complétude nationale des rapports SIG	%	100	95	99,8	Objectif atteint avec une performance de +4,8 points
		P 1.2 : Taux de promptitude nationale des rapports SIG	%	98,2	95	87,4	Objectif non atteint
		IP 1.3 : Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	%	22	50	47	Objectif non atteint
OG 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de santé	RS 2 : L'offre et la qualité des services de santé sont accrues	IP 2.1 : Pourcentage de population vivant à moins de 5 km d'un centre de santé	%	70	70	70	Objectif atteint
		IP 2.2 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	70,9	75	75,34	Objectif atteint avec une performance de +0,34 points
		IP 2.3 : Nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral	Nbre	281 369	285 962	286 444	Objectif atteint avec une performance de 482 PVVIH de plus
		IP 2.4 : Nombre de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	%	-	100	97,62	Objectif non atteint
		IP 2.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	86,1	88	85,90	Objectif non atteint
OG 3 : Intensifier la lutte	RS 3 : La lutte contre	IP 3.1 : Nombre de nouvelles infections par le VIH	Nbre	6184	ND	5 995	Baseline

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (R S)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.	les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiés					(provisoire)	
		IP 3.2 : Taux de mortalité dû au sida	Pour 100 000	NA	ND	30,85(provisoire)	Baseline
		IP 3.3 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)	%	-	29	13,8	Objectif non atteint
		IP 3.4 : Nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles	Nbre	-	15 000	130 218	Objectif atteint avec une performance de 123 000 personnes de plus
		IP 3.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	86,1	88	84	Objectif non atteint

Source : DPPD PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 164: Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	368 380 083 402	590 871 709 903	464 273 983 267	126 597 726 636	78,57%
1.1 Ressources intérieures	286 214 900 118	405 961 286 904	334 183 693 092	71 777 593 812	82,32%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	286 214 900 118	405 961 286 904	334 183 693 092	71 777 593 812	82,32%
1.1.2 Recettes de services				-	
1.2 Ressources extérieures	82 165 183 284	184 910 422 999	130 090 290 175	54 820 132 824	70,35%
1.2.1 Emprunts projets	39 648 489 262			-	
1.2.2 Dons Projets	42 516 694 022			-	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				-	
2 CHARGES	368 380 083 402	590 871 709 903	527 782 162 387	63 089 547 516	89,32%
2.1 Personnel	173 439 815 362	195 155 579 017	195 155 230 617	348 400	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	173 439 815 362	195 155 579 017	195 155 230 617	348 400	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	
2.2 Biens et Services	20 399 777 044	105 512 563 848	44 239 364 732	61 273 199 116	41,93%
2.3 Transferts	35 745 655 562	39 147 451 491	37 331 451 491	1 816 000 000	95,36%
2.3.1 Transferts courants	35 745 655 562	39 147 451 491	37 331 451 491	1 816 000 000	95,36%
2.3.2 Transferts en capital				-	
2.4 Investissement	138 794 635 434	251 056 115 547	251 056 115 547	-	100,00%

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.4.1 Trésor	56 629 652 150	66 145 692 548	120 965 825 372	-54 820 132 824	182,88%
2.4.2 Financement extérieur	82 165 183 284	184 910 422 999	130 090 290 175	54 820 132 824	70,35%
Dons	42 516 694 022			-	
Emprunts	39 648 489 262			-	
TOTAL	368 380 083 402			-	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

En application du décret n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant Charte de Gestion des programmes et des dotations et celui n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariat d'Etat, le responsable de programme 1 est le Dr KOFFI Aka Charles, Directeur de Cabinet du Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, nommé par décret n°2021-279 du 09 juin 2021. Il est en fonction à ce poste depuis le 16 juin 2021 en remplacement de monsieur ACKA Kassy Joseph.

Le Programme Administration Générale est conçu pour mettre en œuvre pour le renforcer la gestion rationnelle des ressources, des opérations et des résultats. Il intervient pour améliorer le cadre institutionnel, gestionnaire du système de santé, et la disponibilité de l'information sanitaire de qualité.

Il est aligné sur les axes du PNDS 2016-2020 à savoir, l'axe 1 : gouvernance et leadership d'une part, l'axe 2 : financement de la santé d'autre part auxquels s'ajoute un résultat de l'axe 3-offre et utilisation des services de santé à savoir la gestion des ressources humaines.

En 2021, les activités du programme ont été exécutés dans un contexte de changement institutionnel, de persistance de la maladie à COVID 19 et d'élaboration des nouvelles stratégies nationales avec l'élaboration du nouveau Plan National de Développement (PND) et le plan sectoriel santé, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS).

Concernant le changement institutionnel, un remaniement ministériel a eu lieu au sein du gouvernement le 06 avril 2021 à l'issue duquel Monsieur **DIMBA Pierre** a été nommé Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, en remplacement du Dr Eugène Aka AOUELE. Celui-ci a impulsé une nouvelle dynamique à la vaccination contre la COVID 19 et l'accélération des chantiers de construction, de réhabilitation et d'équipements des structures sanitaires en souffrance.

À la suite de ce changement, il y a eu le départ du Directeur de cabinet, responsable du Programme 1 et la nomination d'un nouveau Directeur.

En outre, une nouvelle mission « la couverture maladie universelle » a été ajoutée au cahier de charges du ministère.

S'agissant de la persistance de la maladie à corona virus, il faut noter que malgré un faible taux de létalité en Côte d'Ivoire (inférieure à 0,6%), elle a entraîné des conséquences sociales, éducatives et économiques majeures. Pour lutter efficacement contre cette pandémie, le MSHPCMU a souscrit à l'initiative COVAX pour la vaccination de sa population contre la COVID-19.

Le présent rapport met en évidence (I) la stratégie du programme, (II) les réalisations, (III) les performances et (IV) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODE DE CALCUL / SOURCE DE COLLECTE (SC)
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	RS 1 : la gouvernance du secteur santé est renforcée	IP 1.1 : Taux de complétude des formulaires des rapports SIG	(Nombre de formulaires des rapports SIG reçus / Nombre de formulaires des rapports SIG attendus) x100 Source: Rapport d'activités DIIS
		IP 1.2 : Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	(Nombre de formulaires des rapports SIG reçus à temps/ Nombre de formulaires des rapports SIG attendus) x100 Source: Rapport d'activités DIIS
		IP 1.3: Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	(Nombre des établissements en conformité avec les règles de gestion financière / Nombre total des structures du ministère) x100 Source : Rapports d'activités SCG/DAF

Source : DPPD PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses est présenté dans le tableau comme suit :

Tableau 165:montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses

Nature de Dépense	Montant	%
Personnel	159 008 568 380	90,90%
Biens et Services	14 952 259 571	8,55%
Transferts	436 528 040	0,25%
Investissement	531 760 750	0,30%
Total	174 929 116 741	100,00%

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

On note que le budget du programme 1 est majoritairement absorbé à 90% par les dépenses du personnel.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 166: Situation d'exécution budgétaire du programme

NO	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	2106701 Coordination et animation du ministère	6 733 851 693	6 733 851 693	6 311 183 198	6 105 244 934	205 938 264	96,74%	Le taux d'exécution de 99,8% est satisfaisant et cela a permis au programme d'atteindre ces objectifs
	1 Personnels	148 976 185	148 976 185	114 385 515	114 037 115	348 400	99,7%	
	2 Biens et services	5 807 435 834	5 807 435 834	5 446 887 683	5 241 297 819	205 589 864	96,2%	
	3 Transferts	507 439 674	507 439 674	400 000 000	400 000 000	0	100,0%	
	4 Investissements	270 000 000	270 000 000	349 910 000	349 910 000	0	100,0%	
A2	2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation	214 692 934	214 692 934	197 275 821	197 275 821	100	100,0%	
	2 Biens et services	214 692 934	214 692 934	197 275 821	197 275 821	100	100,0%	
A3	2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	170 500 269 745	170 500 269 745	168 559 660 611	168 534 964 391	24 696 220	100,0%	
	1 Personnels	158 933 981 493	158 933 981 493	158 894 531 265	158 894 531 265	0	100,0%	
	2 Biens et services	11 419 588 252	11 419 588 252	9 482 169 206	9 457 472 986	24 696 220	99,7%	
	3 Transferts	0	0	36 528 040	36 528 040	0	100,0%	
	4 Investissements	146 700 000	146 700 000	146 432 100	146 432 100	0	100,0%	
A4	2106704 Information et communication	166 991 955	166 991 955	123 827 835	91 631 595	32 196 240	74,0%	
	2 Biens et services	125 870 212	125 870 212	85 940 685	56 212 945	29 727 740	65,4%	
	4 Investissements	41 121 743	41 121 743	37 887 150	35 418 650	2 468 500	93,5%	
	Total général	177 615 806 327	177 615 806 327	175 191 947 465	174 929 116 741	262 830 824	99,8%	

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Au cours de la gestion 2021, le budget du programme 1 est passé 177 615 806 327 à 175 191 947 465, soit un taux de réduction 1,38% de. Ce budget a été exécuté à hauteur de 174 929 116 741 soit un taux de 99.8%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 167: Exécution financière par action du programme 1

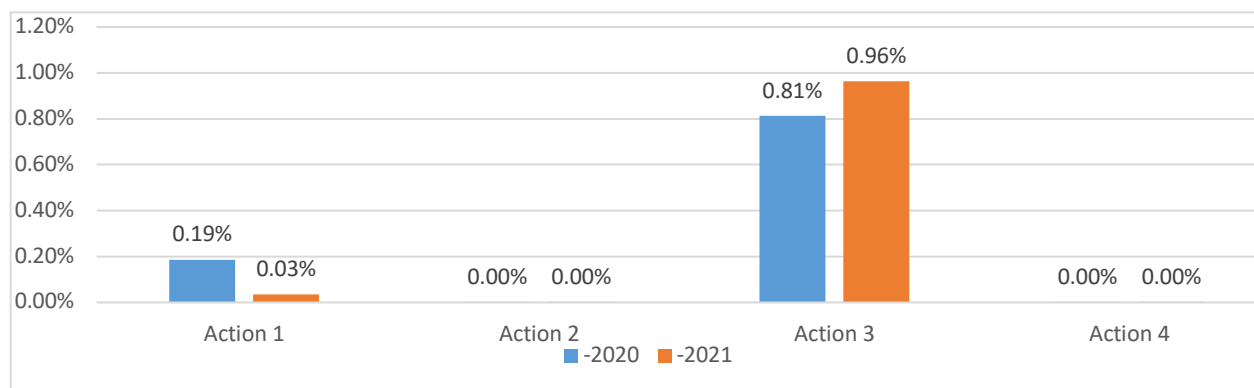
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2106701 Coordination et animation du ministère	31 991 000	114 037 115	1 783 933 912	5 241 297 819	466 637 240	400 000 000	31 671 529 554	349 910 000	33 954 091 706	6 105 244 934
2106702 Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	27 064 069	197 275 821	0	0	0	0	27 064 069	197 275 821
2106703 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	138 002 254 226	158 894 531 265	9 452 319 774	9 457 472 986	34 951 831	36 528 040	18 762 000	146 432 100	147 508 287 831	168 534 964 391
2106704 Information et communication	0	0	3 500 000	56 212 945		0	13 749 240	35 418 650	17 249 240	91 631 595
Total programme 1	138 034 245 226	159 008 568 380	11 266 817 755	14 952 259 571	501 589 071	436 528 040	31 704 040 794	531 760 750	181 506 692 846	174 929 116 741

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022 et le RAP 2020

Globalement, on note que le budget des différentes actions a connu une baisse de 4% de 2020 à 2021. Cette baisse est relative au budget de l'action 1 avec une baisse de 82% et est passé de 33,9 milliards de francs de CFA en 2020 à 6 millions de francs CFA en 2021. Cette situation s'explique par l'absorption totale du financement C2D 1 et 2 d'un montant de 31 milliards de FCFA en 2020. Cela est dû à la baisse du budget sur cette action en 2021.

L'analyse de l'action 3 indique une augmentation du budget alloué au personnel de 14,15% au niveau du ministère de 2020 à 2021. Cette augmentation est liée au besoin satisfait de 2903 agents et leur prise en charge au cours de l'année 2021. En effet, les besoins satisfaits en 2020 sont à 77,29% contre 104,80% en 2021, soit une progression de 35,58%. Ce taux en besoins satisfait de 104,80% est essentiellement dû au recrutement de la catégorie D des agents de santé dont les prévisions n'ont pas été faites.

Figure 63: Evolution du budget des différentes actions du programme 1 entre 2020 et 2021



Le graphique 1 indique que le budget des différentes actions est majoritairement orienté vers l'action 3 relative à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 168: Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78074000481 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	2020	2022	A DEFINIR⁹	270 000 000	270 000 000	270 000 000
Sur financement intérieur	2020	2022	A DEFINIR	270 000 000	270 000 000	270 000 000
Sur financement extérieur			A DEFINIR	0	0	0
Projet 2 : 78074000545 Appuyer les activités institutionnelles du MSHP	2016	2024	A DEFINIR	146 700 000	146 432 100	146 432 100
Sur financement intérieur	2016	2024	A DEFINIR	146 700 000	146 432 100	146 432 100
Sur financement extérieur			A DEFINIR	0	0	0
Projet 3 : 78074000597 Mettre en œuvre l'archivage électronique	2013	2024	A DEFINIR	41 121 743	37 887 150	35 418 650
Sur financement intérieur	2013	2024	A DEFINIR	41 121 743	37 887 150	35 418 650
Sur financement extérieur	2013		A DEFINIR	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			A DEFINIR	457 821 743	454 319 250	451 850 750
Total sur financement intérieur			A DEFINIR	457 821 743	454 319 250	451 850 750
Total sur financement extérieur			A DEFINIR	0	0	0

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Les projets d'investissement du programme 1 n'ont pas d'impact véritable sur la performance du programme mais sont des activités de routines qui permettent au responsable de programme de prendre des décisions pour la bonne gouvernance. Concernant le PSGOUV qui est en dotation et logé au niveau de la Primature, aucun objectif spécifique n'a été assigné au programme. Les crédits inscrits sont donc pour le fonctionnement de l'unité de coordination. Les deux autres projets (projet 1 et 2) permettent de faire également la coordination au niveau programme. Ces projets inscrits au budget n'ont pas fait l'objet d'un coût global

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 169: exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A		7	0	0	13	
Catégorie B		15	0	0	4	
Catégorie C		0	0	0	0	
Catégorie D		18	0	0	5	
Non Fonctionnaires		n/a	n/a	n/a	n/a	
TOTAL		40	0	0	22	

Source : DRHS.

⁹ Ce sont des projets pour lesquels les coûts globaux ne peuvent être définis pour la simple raison que certains projets se sont mués en activité de routine

Au cours de la gestion 2021, les besoins exprimés de 40 agents au niveau du programme 1 n'ont pas été satisfaits. La situation de l'exécution des effectifs appelle quelques commentaires sur la question de la classification des ressources humaines par type de programme. Pour la gestion 2021, il n'est pas certain que chaque responsable de programme ait pu faire l'état du personnel du programme selon le canevas présenté, afin qu'une agrégation soit faite. Lorsque chaque responsable de Programme Budgétaire se sera exercé à présenter l'état de ses ressources humaines selon son périmètre d'action, il sera alors possible d'en faire la présentation selon le format requis. Il faut également souligner que le catalogue des mesures nouvelles ne fait pas le point sur les personnels contractuels.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Action 1.1 : Coordination et animation du ministère

Plusieurs activités ont été réalisées en vue d'atteindre les résultats de cette action :

a- Coordonner les interventions des activités du MSHPCMU

Le MSHPCMU a présidé la dernière réunion de l'année 2021 du comité de Pilotage de la Plateforme Nationale de Coordination du Financement de la Santé (PNCFS), Cette PNCFS regroupe les acteurs du Gouvernement, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la société civile. En outre, il a régulièrement tenu des réunions de coordination avec ses instances techniques à travers des :

- réunions hebdomadaires du cabinet ;
- réunions thématiques du cabinet avec les Directeurs Régionaux et les Directeurs Départementaux ;
- réunions thématiques de la DGS avec les Directeurs Régionaux et les Directeurs Départementaux ;
- ateliers techniques animés par les Directions centrales et les programmes verticaux pour établir des consensus, diffuser des connaissances ou former les agents ;
- réunions stratégiques et techniques régulières avec les partenaires au développement et d'autres ministères dans le cadre de la multisectorialité notamment dans le cadre du développement d'une réponse nationale à la pandémie de la COVID-19 ;
- Au niveau déconcentré, les Equipes Régionales de Santé (ERS) des 33 régions sanitaires et les Equipes Cadres de Districts (ECD) des 113 districts sanitaires ont fonctionné et tenu leurs réunions conformément aux textes en vigueur.

b- Elaborer les plans opérationnels

En dehors de la planification stratégique, la planification opérationnelle de 2021 du MSHP-CMU a été organisée avec les directions centrales et régionales sous le leadership de la DGS en collaboration avec la Direction en charge de la planification. Au cours d'ateliers, les différentes activités en lien avec le PNDS en cours ont été recensées et un bilan à mi-parcours a été fait au mois de juillet de cette année 2021 pour le suivi de l'exécution de celles-ci.

c- Coordonner les exercices de quantifications

la Coordination des exercices de quantifications a permis à la Commission Nationale de Coordination des Approvisionnements en Médicament (CNCCAM) d'apporter un appui aux programmes nationaux de santé dans le processus d'estimation des besoins en produits de santé sur la base de données collectées et analysées du Système d'Information en Gestion Logistique (e-SIGL), de redéployer certains produits des sites. Cette activité a permis de réaliser huit (08) exercices de quantification effectifs (PNLS, PNLT, PNSME, PNLP, PNN, NPSP, INHP, PEV, CNTS et MTN) et 07 réunions trimestrielles des comités techniques de la CNCCAM. En termes de difficultés, on note le conflit d'agenda des acteurs, les ruptures dus au problème de financement de certains bailleurs entraînant le non-respect du plan d'approvisionnement, le retard de livraison des produits par les fournisseurs. Pour faire face à ces difficultés, le MSHPCMU entend poursuivre la coordination des exercices de quantification en mobilisant des financements pour l'achat des produits de santé et en respectant les plans d'approvisionnement des produits de santé.

Contractualiser le PBF :

1536 structures sanitaires (DRS, DDS, ETSA) dont 89 structures de régulations ont signé des contrats de performance avec l'Agence de Contractualisation et de Vérification (ACV). Ces contrats de performance participent à l'amélioration des prestations fournies par les structures sanitaires et qualité de services. Les difficultés rencontrées sont les conflits de calendrier au niveau des régions et districts. Ce qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre de certaines étapes du processus. Pour pallier ces difficultés, le MSHPCMU entend faire des planifications intégrées (CTN-FBP et Niveau central / Opérationnel) afin d'éviter les chevauchements d'activités.

d- Coordonner avec les acteurs centraux et régionaux les interventions WASH/PCI dans les établissements de soins :

Cette activité a été réalisée avec les Chefs de Service Actions Sanitaires (CSAS) des Régions sanitaires et des Médecins Chefs des établissements sanitaires. Trois (03) sessions de formation de 60 formateurs régionaux issus de 12 régions sanitaires sur la thématique « Eau, Hygiène et Assainissement dans les établissements de soins » ont été organisées. Cependant, sur deux réunions prévues, une a été réalisée. Pour l'élaboration de la stratégie Nationale WASH dans les établissements de soins et le plan d'opérationnalisation, il est prévu le recrutement d'un consultant, cependant, le processus de recrutement du consultant a été très long, l'Activité n'a donc pas été réalisée. Pour résoudre le problème, Il faut accélérer le processus de recrutement du consultant sera accéléré.

e- Dans le cadre du contrôle interne, le MSHP-CMU a réalisé des missions d'inspection et de contrôle au sein des structures :

- six (06) missions d'évaluation, de contrôle et d'inspection dans les structures sanitaires de différentes localités notamment au CHR d'Odienné, de Korhogo et de Bondoukou du 10 au 16 octobre 2021. Au CHR de San-Pedro, à l'Hôpital Général de Bouna et l'Hôpital Général de Danané du 17 au 23 octobre 2021.
- 32 missions d'évaluation, d'investigation et d'inspection ont abouti à des dysfonctionnements constatés, à des dénonciations ou à des plaintes contre des personnels de santé et des administrateurs d'établissements sanitaires de plusieurs localités.

Action 1.2 : Gestion des ressources du ministère

L'atteinte de cette action s'est faite à travers les activités suivantes :

a- Contrôler la gestion financière des établissements hors EPN :

Le MSHPCMU a organisé une mission de contrôle de la gestion financière dans les établissements sanitaires publics hors EPN. Il s'est agi à cet effet de (i) faire la situation du recouvrement des coûts des actes de santé et la (ii) la situation de l'exécution des budgets y compris la gratuité ciblée au titre de la gestion de 2020 et 2021. Cette mission s'est déroulée dans les 33 régions sanitaires et a permis de recueillir les informations pertinentes permettant d'apprécier le niveau de fonctionnalité de ces structures.

Par ailleurs, des fiches de notation ont été élaborées en vue d'identifier les structures en conformité avec les règles de gestion selon les critères de notation. Ainsi, pour un total de 100 points, les structures ayant des notes :

- supérieures ou égale à **70 points** correspondant à une gestion conforme avec les règles de la gestion financière ;
- comprises entre **40 et 70 points** équivalent à une gestion non conforme ;
- inférieures à **40 points** signifiant une gestion non conforme avec risque élevé.

Au terme de cette mission, pour un total de 109 établissements (CHR et HG), on note que 47% des établissements ont une gestion conforme contre 43% des établissements qui ont une gestion non conforme et 10% établissements qui ont une gestion non conforme avec un risque élevé.

Les prévisions de 50% des établissements avec une gestion conforme dans le DPPD n'ont pas été atteintes. Cette situation est généralement liée à: (i) l'irrégularité dans la nomination de certains gestionnaires ; (ii) l'irrégularité de nomination de certains caissiers ; (iii) aux documents de gestion parcellément renseignés ; (iv) la méconnaissance des textes de gestion ; (v) l'absence des réunions de COGES dans le processus d'élaboration et d'exécution des budgets du recouvrement des couts des actes de santé ; (vi) l'irrégularité du versement des ressources issues du recouvrement des couts des actes de santé et (vii) l'irrégularité dans les renseignements des différents registres comptables.

Les actions à mener en vue de corriger ces insuffisances sont : (i) mettre à la disposition des acteurs de gestion des documents de gestion harmonisés ; (ii) former des acteurs à l'utilisation des documents de gestion ; (iii) informatiser la gestion des ressources issues des recouvrements des couts des actes de santé ; (iv) prendre des actes de nomination des gestionnaires et des caissiers dans les établissements sanitaires et (v) mettre en place des COGES dans les établissements de soins et tenir régulièrement des réunions (au moins 2 réunions par an).

b- Élaborer et exécuter le budget 2021 du MSHPCMU :

Le budget 2021 du programme 1 s'élève à 236 060 658 465 francs CFA y compris le collectif. Il a été exécuté à un taux global de 74% au terme de l'exercice 2021. Ce budget a contribué à la réalisation des activités dudit programme.

Le programme a également initié avec l'appui de ses partenaires dont l'OMS et en lien avec le Conseil Régional « une Semaine Rose » dans la Région Sanitaire de l'Agneby -Tiassa pour la sensibilisation sur le cancer. Cette cérémonie de semaine Rose a permis de réaliser le dépistage de cancers du sein et du col de l'utérus en faveur de 7000 femmes.

Par ailleurs, les acteurs du système notamment les Directeurs Régionaux et Départementaux ont été formés sur les outils du budget programme et de la bonne gouvernance au cours de cette gestion.

c- Nommer des régisseurs dans le cadre du PBF :

Cent quatre (104) régisseurs ont été nommés en vue de gérer les comptes des structures sanitaires nouvellement contractualisées en FBP et faciliter l'utilisation de leur subsides octroyés à l'issue des évaluations trimestrielles

d- Déterminer et attribuer des montants de fonds de démarrage des structures de régulation (DRS et DDS) et les établissements sanitaires dans le cadre du PBF :

Des fonds de démarrages sont attribués aux établissements sanitaires pour relever leurs plateaux techniques et aux structures de régulation pour faciliter l'exécution de leur PMA/PCA avant la première évaluation.

Action 1.3 : Planification, programmation et suivi-évaluation

L'atteinte de cette action s'est faite à travers les activités suivantes :

a- Élaborer le Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025

Il convient de rappeler que ce Plan est le document national d'opérationnalisation de la politique publique de santé qui définit de manière quinquennale les axes stratégiques prioritaires du système de santé du pays. L'élaboration du nouveau plan pour les cinq prochaines années (PNDS 2021-2025) a débuté en 2020 par l'évaluation finale de la mise en œuvre du précédent plan et en élaborant les documents préparatoires, la feuille de route et la note méthodologique. Puis, la réflexion a été initiée sur le diagnostic stratégique, première étape d'une planification efficiente. Aussi, la validation technique du document a été réalisée. De plus, les réflexions pour le développement d'un cadre intégré de planification adossé au processus budgétaire ont été abordées.

b- Élaborer les plans opérationnels :

Pour une meilleure coordination des activités, les Directions centrales et les Directions déconcentrées ont élaboré leur plan d'action basé sur les orientations stratégiques du PNDS, sous le leadership de la DGS. Les Régions et Districts ont par la suite décliné ce plan en un plan opérationnel.

c- Réviser le plan de riposte dans le cadre de la pandémie à coronavirus :

Afin de lutter contre la COVID-19, le MSHP-CMU a élaboré en 2020, un plan de riposte contre cette pandémie. Ce plan a été en 2021 et a pour objectif de (i) Assurer une meilleure coordination de la riposte sanitaire contre la COVID19 à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) Renforcer les capacités de dépistage et de prise en charge des cas à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (iii) Contenir la transmission du virus en population et dans les établissements de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaires (iv) Renforcer la communication sur les risques et l'engagement des communautés dans la lutte contre la COVID19, (v) Renforcer les capacités de surveillance épidémiologique et de laboratoire et (vi) Assurer une gestion efficace des médicaments et produits de prise en charge.

d- Evaluer la performance des structures de régulation :

Quatre (04) évaluations de la performance des DRS/DDS se sont tenues en 2021 (T4 2020 ; T1, T2 et T3 2021). Les DRS sont évalués par la CTN-FBP et le niveau central, tandis que les DDS sont évalués par les DRS. Cette évaluation a montré une amélioration des scores de performances au fur et à mesure des évaluations et un renforcement de la Gouvernance des structures de régulation. Toutefois, l'on note une insuffisance dans la connaissance des outils de gestion par les gestionnaires. Ainsi, il apparaît opportun d'encourager le processus de passage à échelle amorcé par l'UCP/BM et la CTN/PBF avec l'appui de la DGS ; d'Archiver correctement des différents documents en fonction des indicateurs ; de Coacher les prestataires au respect des directives nationales. Aussi, conviendrait-il de Veiller à l'utilisation des outils de gestion financière par la totalité des ESPC et des hôpitaux et à la fonctionnalité des organes de gestion de l'hôpital et des ESPC.

e- Élaborer les plans d'affaires des DRS, DDS et des établissements sanitaires :

1536 structures sanitaires dont 89 structures de régulations ont élaboré leur plan d'affaires semestriel avant la signature de leur contrat, 953 nouveaux comptes ont été ouverts pour les nouvelles structures sous contrat FBP en vue de garantir leur autonomie de gestion. Les difficultés sont les conflits de calendrier au niveau des régions et districts ayant entraîné des retards dans la mise en œuvre de certaines étapes du processus. Pour pallier le problème, il est suggéré de faire des planifications intégrées (CTN-FBP et Niveau central / Opérationnel) afin d'éviter les chevauchements d'activités.

f- Elaborer un plan national de vaccination et de déploiement des vaccins en 2021 :

les points clés de ce plan portent sur la planification ; la coordination ; les ressources humaines, matériels et financières ; la priorisation des cibles à vacciner ; la détermination de la stratégie vaccinale ; la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; la gestion des déchets de soins ; la gestion et la formation des ressources humaines ; l'acceptation et l'utilisation des vaccins ; la surveillance des MAPI et le système de suivi de la vaccination et la micro planification dans les 113 districts sanitaires. Le but visé par ce plan était de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité liée à la Covid 19 en vaccinant 56 % (14 570 259 : John Hopkins University) de la population d'ici fin décembre 2021. De façon spécifique, il s'est agi de :

- assurer l'approvisionnement du pays en vaccins et intrants ;
- susciter l'adhésion de la population aux activités de vaccination contre la covid 19 ;
- organiser des séances de vaccination efficace et efficiente ;
- assurer la sécurité de la vaccination pour la population et les agents de santé ;
- détecter et gérer tous les cas de MAPI ;
- assurer la gestion des déchets issus de la vaccination ;
- renforcer la gestion des données de vaccination.

Action 1.4 : Gestion des systèmes d'information et de communication

Le MSHPCMU a élaboré et rendu disponible le Rapport Annuel 2020 sur la Situation Sanitaire (RASS). Le RASS 2021 a connu quelques retards quant à son élaboration due à un problème de migration vers une nouvelle instance de base de données plus complète avec la prise en compte de nouveaux indicateurs et de nouveaux outils. Ce qui a nécessité des ateliers de formation, de consolidation et de correction des données. A cela, s'ajoute le problème de financement pour la consolidation des données de toutes les structures qui n'utilisent pas le DIHS 2 notamment les EPN hospitaliers et les programmes de santé.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

A partir des quatre (04) objectifs spécifiques assignés au programme, six (06) indicateurs ont été identifiés avec des cibles à atteindre comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 170:Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé						
IP1. Pourcentage des Directions régionales disposant d'un plan opérationnel	%	100	100	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé						
IP2. Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières	%	-	-	22	50	47
Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire						
IP3. Pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques	%	100	100	100	100	100
Objectif Spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire						
IP4.1 Taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG	%	98,5	99,3	100	95	99,8
IP4.2. Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG	%	63,1	88,1	98,2	95	87,4
IP5. Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire	%	0	0	0	100	0

Source : DPPD PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre institutionnel du système de santé

Indicateur : pourcentage des Directions régionales disposant d'un plan opérationnel

Cet indicateur a été réalisé à 100%. Les trente-trois (33) DRS sont dotées de plans opérationnels conformément aux orientations stratégiques du MSHP-CMU en vue d'améliorer la performance du système de santé au niveau régional.

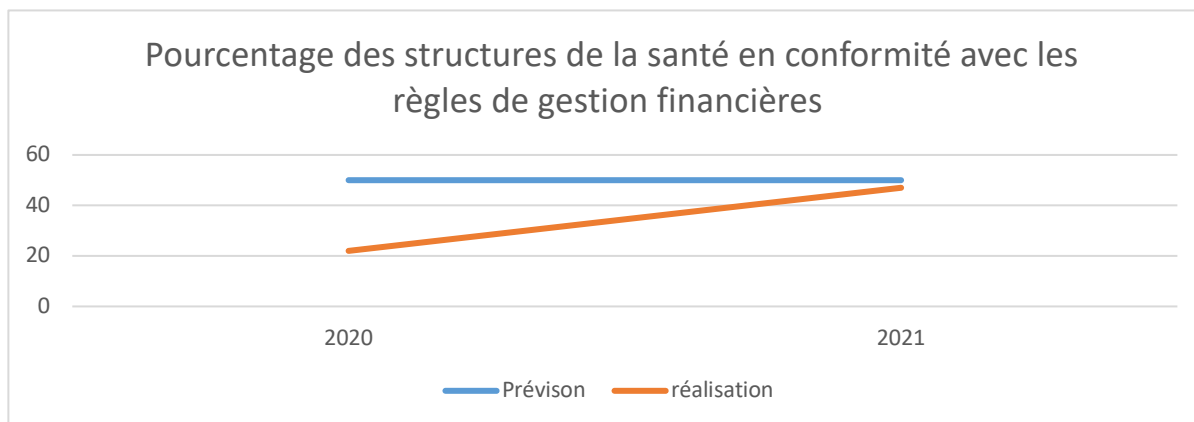
Il faut noter que pour renforcer les capacités opérationnelles des équipes managériales des régions et districts sanitaires, la Direction Générale de la Santé (DGS) a entamé la mise en œuvre d'une série de formations avec un atelier inaugural à Yamoussoukro du 9 au 14 Août 2021. A cet effet, 13 modules ont été dispensés à 32 médecins-chefs de districts. Cette formation inaugurale a également servi de test pour les modules sélectionnés et pour les formateurs en situation.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre gestionnaire du système de santé en vue d'une utilisation efficiente des ressources

Indicateur 1 : Pourcentage des structures du ministère de la santé en conformité avec les règles de gestion financières

Cet indicateur a été réalisé à 47% soit un gain de 25 points par rapport au résultat de 2020. Bien que la cible attendue de 50% n'ait pas été atteinte, le résultat est toutefois satisfaisant. Une mission de contrôle effectuée par le MSHP-CMU du 15 au 28 septembre 2021 a fait ressortir les faiblesses de la gestion financière reposant sur les constats suivants : (i) indisponibilité des documents de suivi de gestion par les établissements sanitaires ; (ii) non fonctionnement des COGES dans la plupart des structures visitées ; (iii) inexistence d'une régie dans la plus part des structures visitées ; (iv) absence d'un régisseur nommé dans la plupart des structures visitées ; (v) un grand nombre des ESPC sont dépourvues de caisse informatisée et (v) les recettes ne sont pas régulièrement versées au trésor. Afin de pallier ces insuffisances, des actions correctrices seront déployés afin de : (i) rendre disponibles les documents de gestion financière et budgétaire au niveau des différents acteurs de la gestion ; (ii) prendre des actes de nomination des régisseurs, (iii) d'informatiser les caisses des structures et de faire reverser régulièrement les ressources perçues au titre du Fonds d'Action Sociale (FAS) collectées auprès des Centres de Santé Ruraux (CSR) au Trésor public.

Figure 64: Pourcentage des structures de la santé en conformité avec les règles de gestion financières



Objectif spécifique 3 : Améliorer l'articulation des orientations stratégiques avec la programmation budgétaire

Indicateur 1 : Pourcentage des plans d'actions annuels cadrés sur les orientations stratégiques

Cet indicateur a été réalisé à 100%. Sous la coordination de la Direction Générale de la Santé, les structures du MSHP-CMU ont élaboré des plans d'actions annuels qui déclinent la stratégie dudit ministère en actions opérationnelles pouvant contribuer à l'atteinte des résultats.

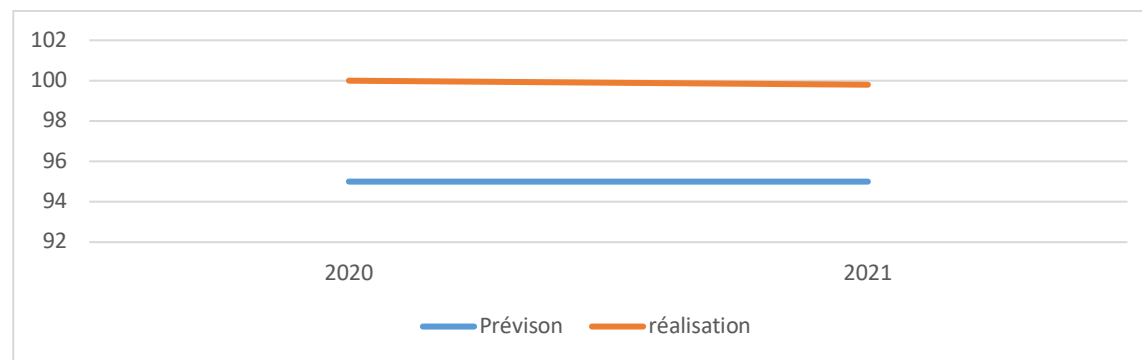
Objectif spécifique 4 : Améliorer la disponibilité de l'information sanitaire

Indicateur 1 : Taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG

On observe une amélioration de la rétro-information sur la qualité des données dans la base DHIS 2 (Rapport PRISM). De même, l'existence du site internet de la DIIS (www.dipe.info) et la mise en place d'une plateforme d'échange pour la mise à disposition et la diffusion des documents au grand public sont des avancées notables.

Afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des données, des actions ont été menées notamment le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des données, d'utilisation des outils de collecte et de traitement des données à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ainsi que le développement des outils et méthodes de validation des données.

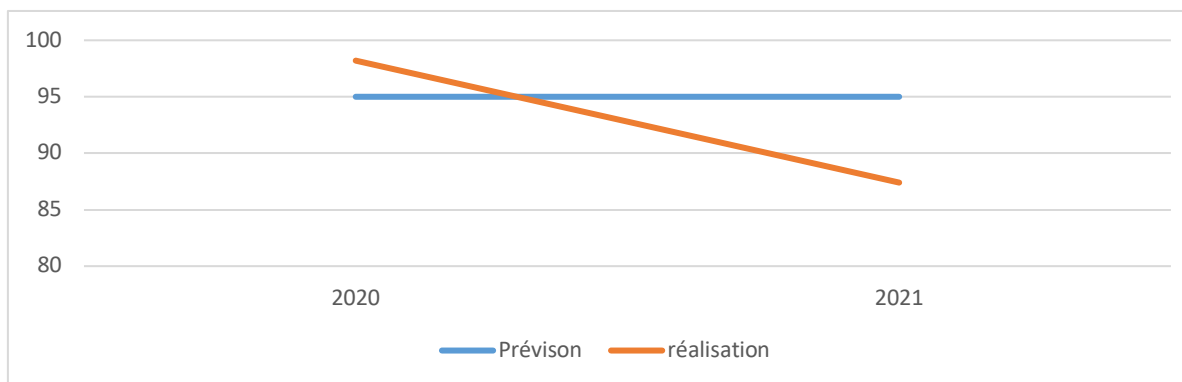
Figure 65: Taux de complétude nationale des formulaires des rapports SIG



Indicateur 2 : Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG

Les résultats des formulaires des rapports SIG sont satisfaisants aussi bien au niveau de la complétude que de la promptitude. Toutefois, les retards de validation en cascade jusqu'au niveau national ne permettent pas de disposer des rapports SIG à temps.

Figure 66: Taux de promptitude nationale des formulaires des rapports SIG



Source : DPPD PAP 2021-2023

Indicateur 3 : Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire

Le niveau de maturation de la formulation des RASS régionaux ne permet pas pour l'instant sa production dans le délai de production du RAP. En effet, les Directions régionales ne disposent pas d'équipes suffisamment étoffées et outillées, la production des RASS est faite de manière centralisée par la Direction de l'Information Sanitaire et de l'Informatique (DIIS). Celle-ci fait dériver les RASS régionaux du RASS national. La production du RASS 2021 n'ayant encore démarré faute d'appui financier, les RASS régionaux ne seront pas disponibles jusqu'au 30 mars 2021. En vue d'une meilleure production des RASS régionaux dans le temps, il est prévu un renforcement des capacités des acteurs.

Il faut par ailleurs noter que la Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays a entamé son processus de mise en place de l'Observatoire National de la Santé. En novembre 2012, lors de la soixante-deuxième session du Comité régional pour l'Afrique tenu à Luanda, les ministres de la santé de la Région africaine ont convenu de créer des observatoires nationaux de la santé dans leurs pays respectifs et ont adopté la résolution intitulée "L'Observatoire africain de la santé : une occasion de renforcer les systèmes d'information sanitaire par le biais des observatoires nationaux de la santé. Les principaux objectifs sont d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations et des données probantes sur l'état et les tendances de la santé et ses déterminants sociaux pour le dialogue politique, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Du fait de la nouveauté de l'exercice du budget programme, les équipes du Ministère ont dû procéder à des ajustements successifs des cadres de performance. Les changements d'indicateurs introduits à cet égard entraînent la conséquence que l'on a du mal à apprécier leur évolution sur une série. Par conséquent, il n'est pas aisé de faire une analyse comparative pour certains indicateurs avec les années antérieures. De ce fait, les représentations graphiques n'ont pu être réalisées. Cela appelle également à une revue adéquate du choix des données de base et des cibles du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses.

En termes de bonnes leçons apprises, il faut noter que les dispositifs de pilotage (développement institutionnel et du cadre légal, chaînes de fixation d'objectifs, de suivi et de contrôle de leur réalisation, chaînes de mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles) n'ont pas été totalement déployés (les contrats de performance des RBOP n'ont pas été signés, les RUO n'ont pas eu d'assignation d'objectifs par des contrats opérationnels). Cela a eu pour conséquence que le suivi de la mise en œuvre des actions et activités n'a pas été assuré en continu.

Les indicateurs des structures sous PBF relèvent une nette amélioration de leur niveau de performance (bon niveau de performance 75 sur 81 établissements soit 92,6%). Ainsi, l'approche d'achat stratégique semble induire un changement dans la gestion performante des unités opérationnelles de soins et des unités de surveillance (DR et DD). Cependant, des efforts restent à faire d'une part pour le renforcement de capacités des acteurs sur la gestion financière et la mise à disposition des outils de gestion financière et d'autre part pour le renforcement de capacités des acteurs régionaux à l'élaboration des Rapport Annuel de la Situation Sanitaire (RASS régionaux). La poursuite de la mise en œuvre des réformes et l'extension du PBF à toutes les structures du ministère en charge de la santé devrait contribuer à améliorer la qualité de l'offre de services de santé et la performance des structures sanitaires les années à venir.

IV.2. Recommandations

A l'analyse de la performance du programme 1, il est utile de faire les recommandations suivantes :

- fidéliser des assistants aux responsable de programme ;
- encourager un dialogue permanent entre les responsables de Programme ;
- encourager un dialogue permanent entre les responsables de Programme et le RFFiM ;
- élaborer des contrats de performance entre les Responsable de Programme et les Unités opérationnelles.
- renforcer la capacité des acteurs de gestion ;
- évaluer la mise en œuvre.

CONCLUSION

Pour l'exercice budgétaire 2021, le programme 1 a reçu un budget voté de 177, 6 milliards de francs CFA. Ce budget a permis la réalisation des activités des différentes actions de la gouvernance. Quatre indicateurs de performances sur six ont atteint leurs cibles de 100%. Cependant les indicateurs suivants : (i) Pourcentage des structures de la santé en conformité avec les règles de gestion financières, (ii) Pourcentage de Régions Sanitaires disposant à temps d'un Rapport Régional Annuel sur la Situation Sanitaire n'ont pas atteint leurs cibles. Il est nécessaire pour corriger ces insuffisances, d'étendre le PBF à toutes les structures du ministère de la santé et rendre disponible les fonds nécessaires à l'élaboration du RASS national et des RASS régionaux.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins INTRODUCTION

Le Programme 2 intitulé « Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux soins » est placé sous la responsabilité du Professeur Mamadou SAMBA, Professeur titulaire de santé publique, économiste de la santé, enseignant à l'université Félix Boigny d'Abidjan-Cocody, nommé par décret n° 2020-16 du 08 Janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat. Il est l'actuel Directeur Général de la Santé et de l'hygiène publique conformément au décret n°2020-792 du 30 septembre 2020 portant nomination du Directeur Général de la Santé.

Le Responsable du Programme 2 a pour mission d'accroître l'offre de services de santé de qualité en général et la prise en charge des affections courantes et des besoins de santé particulièrement pour les mères et les enfants conformément au contrat de performance signé, en 2021, entre le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) et le responsable dudit programme.

Au cours de l'année 2021, les activités se sont déroulées dans un contexte particulier marqué par l'amorce du budget programme, le changement institutionnel avec la nomination d'un nouveau Ministre à la tête du MSHPCMU et la pandémie à Corona virus (Covid-19).

Le présent rapport aborde (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODE DE CALCUL / SOURCE DE COLLECTE (SC)
OG 2 : Accroître l'offre et la qualité des prestations des services de sante	RS 2 : L'offre et la qualité des services de santé sont accrues	IP 2.1 : Pourcentage de population vivant à moins de de 5 km d'un centre de santé	Population à charge située entre 0 et 5 Km d'un établissement sanitaire/ Population totale) x100 Source : RASS
		IP 2.2 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	(Nombre d'accouchements pratiqués par un personnel qualifié / nombre de naissances attendues) x 100 Source : Rapport d'activités PNSME
		IP 2.3 : Nombre de personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral	Dénombrement Source: Rapport d'activités PNLS
		IP 2.4 : proportion de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	(Nombre de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale / nombre de cas de paludisme confirmé positif dans les établissements de santé) x 100 Source : Rapport d'activités PNLP
		IP 2.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	Rapport d'activité du programme tuberculose/SNIS) x 100 Source : Rapport d'activités PNLT

Source : DPPD PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le budget du programme 2 du MSHP-CMU initialement notifié est de **137 413 726 092 francs CFA**. Après les modifications apportées par la LFR, il est passé à **190 138 817 495 francs CFA**. Il se répartit comme suit.

Tableau 171: budget du programme 2 du MSHP-CMU

Programme 2	Données		
	NATURE	Budget voté 2021 (BV)	Budget actuel 2021 (BA)
22068 Amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins	1 Personnels	35 632 603 659	36 146 662 237
	2 Biens et services	33 157 609 945	29 431 579 453
	3 Transferts	34 026 531 852	36 564 254 631
	4 Investissements	34 596 980 636	87 996 321 174
TOTAL		137 413 726 092	190 138 817 495

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

NO	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	2206801 Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires	14 811 510 299	34 696 305 013	41 967 958 504	18 298 254 197	23 669 704 307	44%	Le taux d'exécution de ce programme est de 75%
	2 Biens et services	22 401 217	22 401 217	22 400 209	22 156 209	244 000	99%	
	4 Investissements	14 789 109 082	34 673 903 796	41 945 558 295	18 276 097 988	23 669 460 307	44%	
A2	2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires	5 040 000 000	27 909 771 173	28 151 224 942	6 564 677 773	21 586 547 169	23%	
	4 Investissements	5 040 000 000	27 909 771 173	28 151 224 942	6 564 677 773	21 586 547 169	23%	
A3	2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques	21 065 081 040	20 048 636 125	16 939 691 349	16 939 691 349	0	100%	
	1 Personnels	1 234 728 040	1 234 728 040	1 234 728 040	1 234 728 040	0	100%	
	3 Transferts	5 343 353 000	5 343 353 000	5 505 398 751	5 505 398 751	0	100%	
	4 Investissements	14 487 000 000	13 470 555 085	10 199 564 558	10 199 564 558	0	100%	
A4	2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire	88 110 870 631	91 585 570 291	94 732 965 024	91 587 734 732	3 145 230 292	97%	
	1 Personnels	34 397 875 619	34 397 875 619	34 911 934 197	34 911 934 197	0	100%	
	2 Biens et services	33 095 208 728	33 096 705 268	29 369 179 244	29 224 948 952	144 230 292	100%	
	3 Transferts	20 336 914 730	20 336 914 730	22 751 878 204	22 750 878 204	1 000 000	100%	
	4 Investissements	280 871 554	3 754 074 674	7 699 973 379	4 699 973 379	3 000 000 000	61%	
A5	2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé	8 386 264 122	8 386 264 122	8 346 977 676	8 346 977 676	0	100%	
	2 Biens et services	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	0	100%	
	3 Transferts	8 346 264 122	8 346 264 122	8 306 977 676	8 306 977 676	0	100%	
Total général		137 413 726 092	182 626 546 724	190 138 817 495	141 737 335 727	48 401 481 768	75%	

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Au cours de la gestion 2021, le budget du programme 2 est passé 137 413 726 092 à 190 138 817 495, soit une hausse de 28%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 141 737 335 727 soit un taux de 75%.

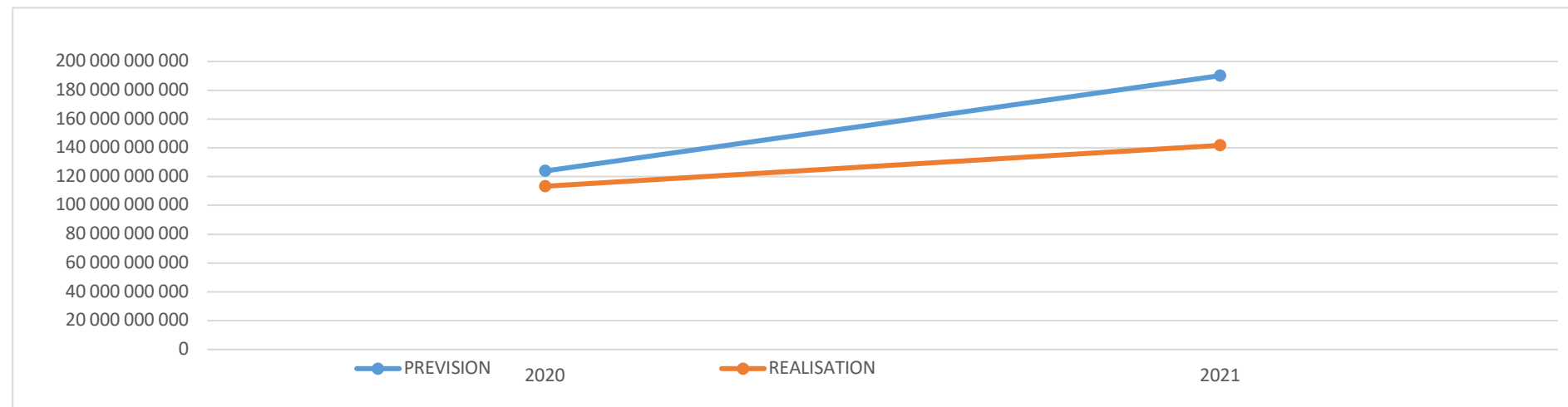
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 172: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2206801 Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires				22 156 209				18 276 097 988	0	18 298 254 197
2206802 Construction et équipement des infrastructures sanitaires								6 564 677 773	0	6 564 677 773
2206803 Approvisionnement en médicaments et autres intrants stratégiques		1 234 728 040				5 505 398 751		10 199 564 558	0	16 939 691 349
2206804 Prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire		34 911 934 197		29 224 948 952		22 750 878 204		4 699 973 379	0	91 587 734 732
2206805 Former et renforcer les capacités des agents de santé				40 000 000		8 306 977 676			0	8 346 977 676

Source : SIGOBE AU 31 JANVIER 2022 ET DU RAP 2020 MSHPCMU

Figure 67: Evolution des budgets et leur exécution



Le budget 2021 du programme 2 est en hausse par rapport à celui de 2020. Cette hausse se traduit par l'inscription de nouvelles activités dans le cadre de la :

- construction et équipement des infrastructures sanitaires ;
- réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires ;
- prise en charge médicale et autres soutiens aux différents niveaux de la pyramide sanitaire.

Toutefois, les budgets exécutés sont en baisse par rapport aux prévisions. Cette baisse s'expliquerait par :

- l'abattement des 30% sur le budget du programme 2 ;
- la régulation budgétaire qui a eu un effet de ralentissement sur la mise en œuvre des activités courantes du programme 2 ;
- le retard de l'exécution lié à la mise en place d'un nouveau système qui est le SIGOBE en remplacement du SIB (recueil des spécimens de signature des gestionnaires de crédits ; formation rapide des gestionnaires de crédits à la réalisation des opérations de leur ressort) ;
- l'inscription de certains dons pour lesquels le Ministère ne dispose pas de conventions ;
- le dysfonctionnement du SIGOMAP qui a entraîné un blocage dans la passation de certains marchés.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 173:exécution des Autorisations d'engagement du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 7073200004 Améliorer les services de Cardiologie de Bouaké en C.I (PASCB-CI)	2015	2022	2 450 100 000	200 000 000	265 672 050	265 672 050
Sur financement intérieur	2015	2022	2 450 100 000	200 000 000	265 672 050	265 672 050
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 71074000026 Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médical (CNROM)	2021	2024	94 011 019 552	0	22 109 995 036	523 447 867
Sur financement intérieur	2021	2024	24 486 019 552	0	539 959 149	523 447 867
Sur financement extérieur	2021	2024	69 525 000 000	0	21 570 035 887	0
Projet 3/activité de projet 3 78071200003 Apporter un Appui au Programma cancer et hépatites	2008	2024	0	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement intérieur	2020	2024	A DEFINIR	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 4/activité de projet 4 78072200040 Réhabiliter et rééquiper le SAMU	1999	2025	412 849 425	62 788 623	62 788 623	62 788 623
Sur financement intérieur	1999	2025	412 849 425	62 788 623	62 788 623	62 788 623
Sur financement extérieur						0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 5/activité de projet 5 78072200054 Réhabiliter et rééquiper le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	1999	2025	1 000 000 000	150 000 000	420 411 779	420 411 779
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	1 000 000 000	150 000 000	420 411 779	420 411 779
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78073100019 Réhabiliter et Rééquiper l'Hôpital de Marcory	2019	2022	0	0	53 999 827	53 999 827
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2022		0	53 999 827	53 999 827
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 1/activité de projet 1 78073200107 Equiper et faire l'Extension de l'Institut de Cardiologie d'ABIDJAN (ICA)	1999	2022	1 000 000 000	500 000 000	801 800 000	801 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	1 000 000 000	500 000 000	801 800 000	801 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78073200108 Réhabiliter et rééquiper le CHU de TREICHVILLE	1999	2025	603 823 209	141 274 403	141 274 403	141 274 403
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	603 823 209	141 274 403	141 274 403	141 274 403
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 1/activité de projet 1 78073200109 Réhabiliter et rééquiper le CHU de Bouaké	1999	2025	488 338 124	154 940 046	108 458 032	108 458 032
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	488 338 124	154 940 046	108 458 032	108 458 032
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78073200134 Réhabiliter et rééquiper le CHU de COCODY	1999	2025	3 000 000 000	200 000 000	2 150 000 000	2 150 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	3 000 000 000	200 000 000	2 150 000 000	2 150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 1/activité de projet 1 78073200142 Réhabiliter et rééquiper le CHU de Yopougon	1999	2025	2 500 000 000	62 000 000	1 820 000 000	1 820 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2025	2 500 000 000	62 000 000	1 820 000 000	1 820 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2/activité de projet 2 78073200146 Rééquiper et faire la Réfection de l'Institut Raoul Follereau (IRFCI)	1999	2024	446 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024	446 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78073200147 Réhabiliter et rééquiper le CHU d'Angré	2014	2018	1 944 590 000	1 000 000 000	1 257 190 169	1 257 190 169
<i>Sur financement intérieur</i>	2014	2018	1 944 590 000	1 000 000 000	1 257 190 169	1 257 190 169
<i>Sur financement extérieur</i>						0
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2024		0	101 663 396	101 663 396
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000494 Réhabiliter et rééquiper 600 Etablissements Sanitaires de Premier Contacts (ESPC)	2019	2025	3 500 000 000	159 885 526	3 391 883 381	3 158 910 991
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2025	3 500 000 000	159 885 526	3 391 883 381	3 158 910 991
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000495 Programme de Mise à niveau des Etablissements Sanitaires	2017	2025	11 780 782 369	10 281 000 000	989 841 584	989 841 584
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	2025	11 780 782 369	10 281 000 000	989 841 584	989 841 584
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000496 Acquérir 100 Véhicules de supervisions	2009	2024	3 359 059 368	31 404 888	31 399 999	31 399 999
<i>Sur financement intérieur</i>	2009	2024	3 359 059 368	31 404 888	31 399 999	31 399 999
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000497 Réhabiliter et rééquiper le LNSP	1999	2024	335 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024	335 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000498 Réhabiliter et équiper les structures sanitaires en CI/BIDC	2019	2021	9 775 524 444	1 290 875 550	1 237 232 252	1 026 032 252
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2021	5 531 824 444	443 075 550	389 432 252	389 432 252
<i>Sur financement extérieur</i>	2019	2021	4 243 700 000	847 800 000	847 800 000	636 600 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2/activité de projet 2 78074000499 Réhabiliter et Equiper les centres de Santé des Départements de TOUBA, KORO et OUANINOU	2019	2022	0	0	241 985 516	212 985 626
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2022	A DEFINIR	0	241 985 516	212 985 626
<i>Sur financement extérieur</i>			A DEFINIR			0
Projet 2/activité de projet 2 78074000500 Projet à Impact Rapide des Régions (PI2R) / Volet Santé	1999	2024	0	0	4 277 042 698	0
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024		0	4 277 042 698	0
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000501 Mettre aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires	2016	2024	0	0	1 128 211 140	1 108 989 811
<i>Sur financement intérieur</i>	2016	2024		0	1 128 211 140	1 108 989 811
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000502 Réhabiliter et Rééquiper les Centres de Santé	2016	2024	0	0	2 712 623 016	2 712 623 016
<i>Sur financement intérieur</i>	2016	2024		0	2 712 623 016	2 712 623 016
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2/activité de projet 2 78074000514 Mettre en Œuvre le Programma hospitalier (PH)	1997	2024	9 960 000 000	5 000 000 000	6 041 229 906	6 041 229 906
<i>Sur financement intérieur</i>	1997	2024	9 960 000 000	5 000 000 000	6 041 229 906	6 041 229 906
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000516 Réaliser la couverture de nouveaux de GAVI (appui initiative indépendance vaccinale)	1997	2024	16 308 796 904	12 128 000 000	5 152 924 450	5 152 924 450
<i>Sur financement intérieur</i>	1997	2024	16 308 796 904	12 128 000 000	5 152 924 450	5 152 924 450
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 2/activité de projet 2 78074000598 Renforcer le Système de Santé Ivoirien (RSS-GAVI)	1997	2024	0	0	2.687.640.108	2.687.640.108
<i>Sur financement intérieur</i>	1997	2024		0	2.687.640.108	2.687.640.108
<i>Sur financement extérieur</i>	1997	2024				2 574 265 290

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2/activité de projet 2 78074000612 Réaliser la riposte aux épidémies (urgences épidémies)	1999	2024	6 413 082 492	280 871 554	4 105 680 796	1 105 680 796
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024	6 413 082 492	280 871 554	4 105 680 796	1 105 680 796
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000626 Appuyer la NPSP en médicament	2012	2024	11 526 665 000	359 000 000	359 000 000	359 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2012	2024	11 526 665 000	359 000 000	359 000 000	359 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000690 Projet d'aménagement du CHU de Cocody pour l'amélioration des Services de Santé Maternelle et Infantile du Grand Abidjan/JICA (CHU - C/JICA)	2012	2024	0	0	19 062 540 049	162 516 049
<i>Sur financement intérieur</i>	2012	2024		0	162 516 049	162 516 049
<i>Sur financement extérieur</i>				0	18 900 024 000	0
Projet 2/activité de projet 2 78074000695 Appui au Fonds d'action sanitaire/gratuité ciblée	2012	2024	0	0	819 997 942	819 997 942
<i>Sur financement intérieur</i>	2012	2024		0	819 997 942	819 997 942
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000696 Réhabilitation des infrastructures sanitaires	2016	2024	0	0	344 602 393	344 602 393
<i>Sur financement intérieur</i>	2016	2024		0	344 602 393	344 602 393
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78074000697 Appuyer la riposte aux épidémies (Appui à la Riposte épidémiologique)	1999	2024	0	0	330 720 306	330 720 306
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024		0	330 720 306	330 720 306
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78075000043 Réhabiliter et rééquiper l'INSP	1999	2022	148 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2022	148 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2/activité de projet 2 78075000044 Réhabiliter et rééquiper de l'INHHP	2004	2022	120 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2004	2022	120 000 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 78075000051 Réhabiliter et rééquiper l'INFAS	1999	2022	814 820 138	154 940 046	154 940 046	154 940 046
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2022	814 820 138	154 940 046	154 940 046	154 940 046
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 90074000002 Contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitique Inactivé (VPI)/GAVI	1997	2024	0	0	2 432 970 081	2 432 970 081
<i>Sur financement intérieur</i>	1997	2024	A DEFINIR	0	103 804 405	103 804 405
<i>Sur financement extérieur</i>			A DEFINIR	0	2 329 165 676	2 329 165 676
Projet 2/activité de projet 2 90074000008 APPORTER UN APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE LA MEDECINE HOSPITALIERE	2019	2024	0	0	386 974 000	386 974 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2019	2024	A DEFINIR	0	386 974 000	386 974 000
<i>Sur financement extérieur</i>						0
Projet 2/activité de projet 2 90074000009 Soutenir les campagnes de vaccination Rougeole - Rubéole	1999	2024	0	0	443 628 196	887 256 392
<i>Sur financement intérieur</i>	1999	2024	A DEFINIR	0	443 628 196	443 628 196
<i>Sur financement extérieur</i>	1999	2024	A DEFINIR			443 628 196
Total programme (Budget de l'Etat)				34 556 980 636	87 828 946 529	42 590 832 539
Total sur financement intérieur				33 709 180 636	44 181 920 966	36 607 173 377
Total sur financement extérieur				847 800 000	43 647 025 563	5 983 659 162

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

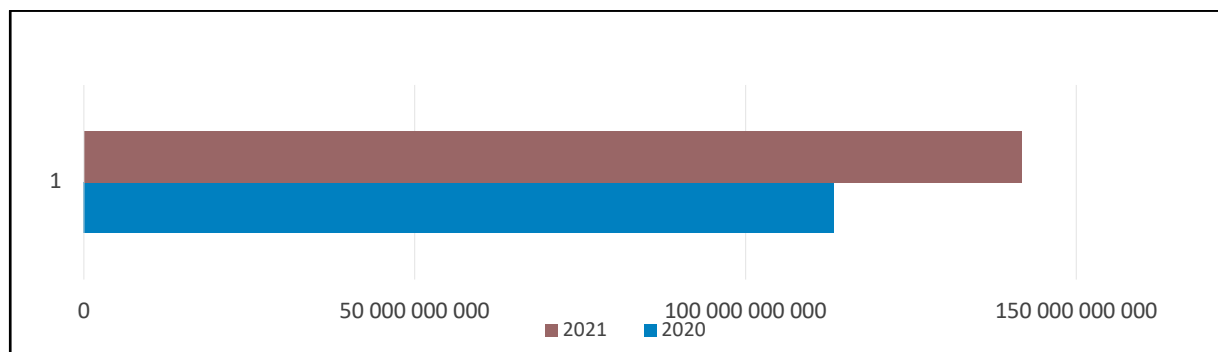
Les projets d'investissement du programme 2 ont contribué au renforcement de la performance du système à travers les réalisations majeures suivantes :

- les constructions, réhabilitations, équipement et installations, raccordements dans les Etablissements Sanitaire de Premier Contact (ESPC) des différentes localités (Fenan, Toulo, Kalassi, Silakoro, Moanbassou, Souatiesso, Nianmoutou, Sanakoro, Massedougou, Vacerisso, Sorotana, Koro, Betema, Gbanadougou, Bekosso et Bilalo S /P de Touba ; Dadiessou, Affienou, Blockhauss, Man, wassakara) ;
- les équipements et installations dans les hôpitaux généraux des localités (Bonoua, Prikro, Adzopé, HMA, Ferkessédougou, M'Bengué et Tiebissou) ;
- les réhabilitations et équipements et installations dans les Centres Hospitaliers Régionaux des différentes localités (Abengourou, Daloa, Man, Guiglo, Yamoussoukro et Korhogo) ;
- l'installation et mise en service de banaliseurs des déchets médicaux dans les Centres Hospitaliers et Universitaires (Bouaké, Cocody et Treichville) ;

- l'acquisition d'ambulances au profit des structures sanitaires : Centre de Santé Urbain (CSU) de Fadiadougou, CSU Adjamé Agban, CSU Yocoboué, CSU Hermankono, CSU Bakoubly, Hôpital Général (HG) de Danané, Centre de Santé Rural (CSR) de Cosrou, CSU Ouraghio, CSR Niamienlessa, CSR Kohourou, HG Ayamé, Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Cocody, CSR Yélé, CHR Agboville, CSR Niakoblognoa, CSU Dimandougou, CSU Tinhou, HG Sinématiali et CSU Borotou).

Les différentes activités « Appui au Fonds d'action sanitaire/gratuité ciblée, Réhabilitation des infrastructures sanitaires, Appuyer la riposte aux épidémies (Appui à la Riposte épidémiologique ; Contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitique Inactivé (VPI)/GAVI » ne figurent pas dans le RAP 2020 car ces activités ont été inscrites en cours de gestion 2021 pour réaliser une action ponctuelle. Aussi elles n'ont pas l'objet d'une programmation lors de l'élaboration du DPPD-PAP.

Figure 68: Investissement Programme 2



Le budget 2021 ordonnancé est supérieur à celui de 2020. Cette hausse s'explique par le fait qu'au cours de la gestion 2021, le programme a bénéficié des dotations au profit de nouvelles activités tels que :

- contribuer à l'achat de nouveaux vaccins antipoliomyélitiques inactivés ;
- renforcer le système de santé ivoirien RSS-GAVI ;
- apporter un appui au programme cancer et hépatite ;
- mettre en œuvre le programme hospitalier.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 174:exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A		704	400	357	33	
Catégorie B		4 624	2 370	2 046	178	
Catégorie C		0	0	0	0	
Catégorie D		1 959	0	500	52	
Non Fonctionnaires		n/a	n/a	n/a	n/a	
TOTAL		7 287	2 770	2 903	263	

Source : DRHS

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les principales activités réalisées par le programme « Amélioration de l'offre et accessibilité aux soins » sont tel que suit.

Action 1 et 2 : Construction, Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires

a- Construction et extension des infrastructures sanitaires

Cent quatre (104) établissements de santé ont été construits et équipés. On note deux hôpitaux de référence ; les CHR d'Aboisso et d'Adzopé d'une capacité de cent cinquante (150) lits chacun et cent deux (102) Etablissements Sanitaire de Premier Contact (ESPC) dans vingt-quatre (24) régions sanitaires.

En outre, certains centres de santé ont bénéficié d'une extension. Il s'agit de :

- la FSUCOM de Blockhaus, dans la commune de Cocody avec la construction d'un bloc opératoire, d'un pavillon d'hospitalisation et d'un bâtiment R+1 abritant les nouveaux services de buanderie, de radiologie et d'imagerie médicale ;
- la FSUCOM de Wassakara, dans la Commune de Yopougon à travers la construction d'une salle de néonatalogie ainsi que l'extension et la finition du laboratoire et de la buanderie ;
- l'Hôpital Général de Tafiré à travers la construction des bâtiments du laboratoire et de la radiologie ;
- l'Hôpital Général de Port Bouët à travers la construction du bâtiment d'hospitalisation pédiatrique avec consultation ainsi que l'extension du réseau de fluides médicaux dans les services de maternité ;
- l'Hôpital Général de Grand Bassam avec la construction d'une maternité dotée d'un nouveau bloc opératoire ;
- la construction du centre de traitement des maladies hautement contagieuses (CTMHC) de Man ;
- l'extension du réseau de fluides médicaux dans les services de maternité et des urgences de l'hôpital général d'Anyama.

b- Réhabilitation, extension et équipement des infrastructures sanitaires

Les interventions ont concerné les hôpitaux, les ESPC et les actions dans le cadre du programme hospitalier.

Ainsi, le service de gynéco-obstétrique du CHU de Treichville a été entièrement réhabilité et équipé de même que les Hôpitaux Généraux d'Adjamé, de Duekoué, de Yopougon Attié et de Guiglo et le centre de santé de Béago à Yopougon. Le bloc opératoire de l'Hôpital Général de Bonoua a été également réhabilité tout comme le pavillon d'hospitalisation de l'Hôpital Général de Bingerville.

D'autres établissements sanitaires ont bénéficié d'équipement, notamment le CHR d'Abengourou ; les Hôpitaux généraux de Ferkessedougou, Prikro, M'Bengué, Adzopé et Sinématiali.

c- Équipement des établissements de santé

Le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Touba et l'Hôpital Général de Lakota ont été équipés en mobilier et petits matériels médicaux, matériels de bloc opératoire et de stérilisation, matériels de radiologie, de laboratoire et d'ORL.

L'hôpital général de Prikro a également été équipé en matériels de bloc opératoire et de stérilisation.

Dans le cadre du projet BAD, les études techniques sont en cours pour la construction de 40 ESPC ; les sites devant abriter les centres de santé ont été identifiés ; et les passations de marché sont en vue.

En ce qui concerne la construction du pôle Mère-Enfant du CHU de Cocody, la passation des marchés est en cours.

S'agissant de la construction et l'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM), la pose de la première pierre a eu lieu le 04 mars 2022. Les études de l'avant-projet Détaillé sont en cours de finalisation et les travaux sont prévus pour démarrer en avril 2022.

Au niveau des ambulances, en 2021, le MSHP-CMU s'est doté de 21 ambulances de transfert

d- Maintenance des équipements biomédicaux

Un document de Politique Nationale de Maintenance a été adopté en juin 2021 et garantit désormais un mécanisme moderne et approprié de gestion des équipements biomédicaux devant assurer leur durabilité. Certes des activités de maintenance sont effectuées dans les établissements de santé mais l'avènement de ce document permettra la mise en œuvre des plans stratégiques de maintenance pour assurer la pérennité des équipements biomédicaux.

e- Programme hospitalier

Dans le cadre du programme hospitalier, initié par le gouvernement pour améliorer l'offre et l'accès aux soins de santé, les activités majeures ci-après ont été réalisées :

- le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Cocody a bénéficié des travaux d'étanchéité dans les toilettes des hospitalisations du 6ème au 12ème étage, de la réhabilitation de la cuisine centrale et de l'installation de deux (02) nouveaux ascenseurs ;
- la FSUCOM de Blockhaus a été réhabilitée et dotée d'un bloc opératoire équipé plus d'une buanderie et une radiologie (Bâtiment R+1) ;
- la FSUCOM Wassakara a bénéficié d'une salle de néonatalogie équipée ;
- les travaux de construction d'Hôpitaux Généraux (HG) se poursuivent à San-Pedro (95%), Man (35%), Méagui (95%), Danané (40%). Les travaux de construction et d'équipement de six (6) Hôpitaux (Centre Hospitalier Régional (CHR) de Bouaké, CHR de Boundiali, HG de Katiola, HG de Ouangolodougou, HG de Kouto et HG de Minignan) ont démarré avec le choix des sites appropriés et leur décapage ;
- la construction du CHU d'Abobo dont les passations de marché sont en cours.

Action 3 : l'Amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle PSP et au niveau périphérique

Le MSHPCMU poursuit le déploiement du logiciel m Supply dans les établissements sanitaires publics afin de les doter d'un outil de gestion de stock au quotidien pour une visibilité des stocks en temps réel depuis les Hôpitaux jusqu'aux ESPC. Ce déploiement qui a concerné 114 sites dans 10 districts en 2019 et 181 sites dans quatre districts en 2020 s'est poursuivi sur 359 sites dans 15 Districts sanitaires en 2021. Sept cent cinquante (750) gestionnaires des produits de santé et cent trente-quatre (134) nouveaux fonctionnaires affectés en 2020 ont été formés à la gestion logistique des produits de santé sur la plateforme de formation en ligne.

Dans le processus d'estimation des besoins en produits de santé, 08 exercices de quantification ont été réalisés sur la base de données collectées et analysées auprès des structures que sont le PNLS, le PNLT, le PNSME, le PNLP, le PNN, le NPSP, l'INHP, le PEV, le CNTS et le PMNT.

a- Au titre du sang

Les services informatiques, de laboratoire et de prélèvement du Centre national de Transfusion Sanguine (CNTS) ont été réhabilités. Cette structure a été dotée d'équipements biomédicaux et de matériel roulant, notamment deux (2) groupes électrogènes, un (1) vaporisateur, un (1) laveur microplaque, du matériel de laboratoire, deux (2) véhicules utilitaires et d'équipement informatique. La capacité du CNTS à fournir des produits sanguins s'est améliorée avec une augmentation de onze mille six cent quarante-neuf (11649) poches de sang produits par rapport à l'année 2020.

b- Au titre de la gratuité ciblée

Ce sont trois cent cinquante-deux mille deux cent dix (352 210) kits d'accouchement, trente-deux mille huit cent neuf (32 809) kits de césarienne, huit mille sept cent deux (8 702) kits d'anesthésie générale-propofol, cinq cent quinze (515) kits d'anesthésie générale kétamine, six mille six cent vingt-quatre (6 624) anesthésie générale-Thiopental, Vingt-cinq sept cent vingt-sept (25 727) kits d'épisiotomie et quatorze mille neuf cent quatre-vingt-un (14 981) kits de rachianesthésie ont été distribués dans des établissements sanitaires publics. Toutes ces actions ont contribué à la réalisation de 734 580 accouchements.

Dans le cadre de la prise en charge du paludisme simple dans la population générale et grave chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes 1 176 109 de produits divers ont été distribués dans les établissements sanitaires publics.

Action 4 : Prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers)

a- Santé de la mère et de l'enfant

Pour une meilleure prise en charge des soins obstétricaux et Néonataux d'Urgence, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), recommande pour 500.000 habitants un réseau de soins constitué de 4 SONUB et d'un SONUC. Sur cette base, le MSHPCMU devait disposer d'un réseau de 240 maternités offrant des SONU. En 2021, divers équipements ont été acquis et mis à la disposition des structures sanitaires permettant au système de santé de dénombrer 72 maternités offrant des SONUB et 22 SONUC. Il s'agit de : 525 kits AMIU, 375 Non-Pneumatic Anti-Shock Garment. Divers matériels ont également été réceptionnés et le plan de distribution est en cours. Il s'agit de 375 Ambu bag, 221 ventouses, 375 kits de Dispositif Intra Utérin, implant et 266 kits sage-femmes et 11 mannequins.

Dans cette veine, le MSHPCMU met en œuvre les projets « amélioration du continuum des soins de santé maternelle et néonatale » et le « MCGL de l'amélioration de la qualité de soins ». L'objectif de ces projets est de contribuer à réduire les décès maternels et néonataux dans les établissements sanitaires dans les districts d'Abobo Est et d'Abobo Ouest y compris le CHU de Cocody et dans les régions sanitaires de la Nawa et du Moronou. Ces projets sont le fruit de la coopération entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la JICA et l'USAID. Il faut particulièrement noter l'expérience de la région sanitaire du Gbêkê avec le Coaching sur site des sages-femmes, le renforcement continu des connaissances des sages-femmes exercice par leurs pairs/mentors, les revues de décès maternels.

Les principales activités menées pour améliorer la prise en charge des prématurés et des enfants de faibles poids de naissance ont consisté à renforcer sur les capacités du personnel dans la Prise en charge intégrée de la Mère, du Nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE) et l'équipement des hôpitaux de référence en couveuses et en Unité de soins Mère Kangourou (SMK).

A ces actions, il faut ajouter la mise à jour des documents et normes pour la prise en compte des nouvelles directives.

b- Au titre de la Nutrition

1 164 établissements sanitaires répartis dans 75 Directions Départementales de la Santé disposent d'une Unité Nutritionnelle Thérapeutique Ambulatoire (UNTA) fonctionnelle pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère sans complication soit une couverture d'offre de service de 49% des ESPC. 58 hôpitaux de références (56%) disposent d'une UNT pour la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère avec complication.

Ces actions ont contribué au dépistage et la prise en charge de 34 236 enfants malnutris aigus sévères de moins de 59 mois sans complication et 5 844 malnutris aigus sévères avec complication soit au total 40 080 enfants de 6-59 mois malnutris aigus sévères. 76,8% de ces d'enfants malnutris ont été pris en charge et sont guéris.

Par ailleurs, le dépistage actif et passif des enfants de 0 à 5 ans souffrant de malnutrition a été réalisé dans les centres de santé et dans la communauté. Tous les cas de malnutrition aiguë sévère dépistés dans la communauté sont référés ensuite au centre de santé pour leur prise en charge médicale et nutritionnelle.

Les indicateurs suivants traduisent le volume d'activités de fourniture de services de soins en routine réalisés dans les établissements de santé généraux et spécialisés aux trois niveaux de la pyramide sanitaire.

c- Au niveau de la consultation et de l'hospitalisation

Le taux d'utilisation des services de santé au niveau national a augmenté d'environ 1 point, passant de 48,7% en 2020 à 49,45% en 2021 avec 14 390 163 consultations enregistrées dans les établissements publics sanitaires.

Le nombre d'admissions en hospitalisation au niveau national a connu une baisse entre 2020 et 2021, passant de 438 141 à 372 706 soit une réduction de 14,9%.

d- Au niveau de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant

La qualité et le nombre des consultations prénatales s'inscrit constitue un moyen de suivi correct des grossesses contribuant efficacement à réduire la mortalité maternelle et néonatale. Les couvertures en consultations prénatales de rang un (CPN1) et de rang quatre (CPN4) sont en nette progression. Les efforts consentis par le MSHPCMU dans la réhabilitation, l'équipement des maternités, le renforcement des capacités des prestataires ont permis d'améliorer les indicateurs de la prise en charge de la mère et l'enfant. Les CPN1 sont passées de 99% en 2020 à 102,52% en 2021. Quant à la

couverture en CPN4, elle s'est améliorée de 2,7 points entre 2020 et 2021 passant de 42,3% à 44,99%. Les consultations post-natales délivrées aux nouveau-nés permettent d'assurer leur jusqu'à l'âge survie

La couverture en consultations post-natales (CPoN) s'est détériorée entre 2020 et 2021 passant de 42,4% à 40,51%.

S'agissant de la prévention du paludisme chez la femme enceinte par l'administration de la Sulfadoxine Pyriméthamine (SP), les taux de couverture de la SP2 et SP3 sont en nette progression. De 2020 à 2021, la couverture en SP2 est passée de 67,5% à 68,48% et celles en SP3 sont passées de 44,8% à 48,32%.

Le nombre d'accouchements enregistré dans les services sanitaires publics en 2021 (734 580) a augmenté par rapport à ceux de 2020 (699 449), soit 35 13 accouchements de plus. Le Taux d'accouchement assisté dans ces établissements s'établit à 75,34% en 2021.

Le nombre d'enfants malnutris pris en charge dans les établissements sanitaires et guéris avec un taux de succès est de 92,16%.

Le taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC - HepB - Hib 3 pour l'année 2021 est de 91 % pour une cible de 95%.

Au cours de l'année 2021, 2 499 005 cas de paludisme simple ont été notifiés parmi les enfants de moins de 5 ans et 316 030 de cas chez les femmes enceintes. Les taux de prise en charge chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont respectivement de 99% et 72%.

e- Au niveau de la santé de la population générale

Le nombre de cas de tuberculose toutes formes notifiées s'établit à 21 089.

Le nombre de personnes sous ARV s'est accru de 482 PVVIH entre 2021 (286 444 PVVIH) et 2020 (281 369 PVVIH).

Dans la population générale, 6 392 927 cas de paludisme simple ont été notifiés dont 6 233 132 ont bénéficié d'un traitement avec la CTA, soit un taux de 98% pour une cible de 100%. 92 642 cas de paludisme grave ont été enregistrés contre 103 946 cas en 2020. Au niveau de la femme enceinte et les enfants de moins de 5ans, ce sont respectivement 5 795 et 58 391 cas de paludisme grave qui ont été pris en charge en 2021.

460 830 personnes ont été dépistées pour les maladies chroniques. 50 810 cas de maladies chroniques non transmissibles ont été pris en charge dont 16 963 cas de diabète et 11 650 cas d'hypertension artérielle.

Action 5 : Formation et renforcement des capacités des agents de santé.

En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités des agents de santé, plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2021. En effet, en vue de réguler la formation continue des agents, un document de critères, normes et procédures de formation des ressources humaines de santé a été élaboré et de validé en 2021 par la Direction de la Formation et la Recherche en Santé (DFRS).

En outre, 20 cadres et agents de santé sur 50 prévus en 2021, soit 40% ont eu leurs capacités renforcées dans différents domaines de spécialités à l'extérieur du pays avec l'appui des agences de coopération internationale. Également, 70 médecins référents de 26 HG et CHR dans 26 districts sanitaires ont été formés pour la prise en charge et la référence des cas de COVID-19.

Dans le cadre de l'amélioration des consultations prénatales, des activités de renforcement des compétences du personnel ont été réalisées. 47 mentors (sages-femmes expérimentées et compétentes) ont été formés au mentorat clinique des sages-femmes pour les 33 régions sanitaires avec l'appui de l'UNFPA.

Par ailleurs, en vue d'améliorer les conditions des apprentissages des étudiants, les antennes de l'INFAS d'Aboisso, de Bouaké et de Korhogo ont été réhabilitées.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 175:Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Réhabiliter, étendre et équiper les infrastructures sanitaires						
IP1 : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé	%	69	68	70	70	70 donnée provisoire
Objectif spécifique 2 : Construire et équiper les infrastructures sanitaires						
IP2 : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé	%	69	68	70	70	70
Objectif spécifique 3 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité						
IP3: Taux de disponibilité des médicaments essentiels	%	71,62	71,44	74,5	100	61
IP4 :Taux de disponibilité d'intrants stratégiques	%	72,92	83,39	77,4	92	75
IP5 : Nombre de poches de sang collectées	Nbre	158 539	159 551	151 702	190 000	163 351
Objectif spécifique 4 : Faire la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide						
IP6 : Proportion de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP	%	39,9	44,8	47,5	90	48,32
IP7 : Proportion de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu une CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé	%				100	97,62
IP8 :Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	64,5	69,4	70,9	75	75,34
IP9 :Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%	32%	42%	91%	95	91
IP10 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris	%	98,2	92,4	92,8	80	92,16
IP11 : Nombre de PVVIH sous traitement ARV (File active)	Nbre	252 125	269 135	281 369	285 962	286 444
IP12: Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	85,1	86,7	86,1	88	85,90

Source : DPPD PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 et 2 : Construire, réhabiliter, étendre et équiper les infrastructures sanitaires

Indicateur : Proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé

Concernant l'indicateur 1 « proportion de la population habitant à moins de 5 Km d'un centre de santé », la cible de 70% a été atteinte. En effet, l'accessibilité géographique des établissements de santé à toute la population aussi bien urbaine que rurale constitue une priorité pour le gouvernement qui œuvre pour un rapprochement effectif de ces établissements des populations à travers leur construction, réhabilitation, mise aux normes et équipement. Grâce à cette volonté politique manifeste, l'on note une augmentation du nombre d'établissements sanitaires entre 2020 et 2021. On dénombre 2951 ESPC en 2021 contre 2 849 en 2020 et 18 CHR en 2021 contre 17 en 2020.

La mise en œuvre du plan de développement d'infrastructures sanitaires doit se poursuivre afin de réduire les zones de silence sanitaire et tenir compte de la démographie galopante.

Objectif spécifique 3 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, aux vaccins et aux autres intrants stratégiques de qualité

L'amélioration et l'accessibilité de l'offre de soins passent également par la disponibilité des médicaments essentiels, des intrants stratégiques, et des produits sanguins. La disponibilité permanente de ces produits dans les établissements de soins constitue un défi majeur des systèmes de santé. Les ruptures de stock de médicament, de sang sont des facteurs qui embraient de manière négative la qualité et l'offre de soins. Le suivi des indicateurs ci-dessous cité permet d'apprécier les efforts consentis par le gouvernement Ivoirien pour relever ce défi.

Indicateur 1 et 2 : Taux de disponibilité des médicaments essentiels et Taux de disponibilité d'intrants stratégiques

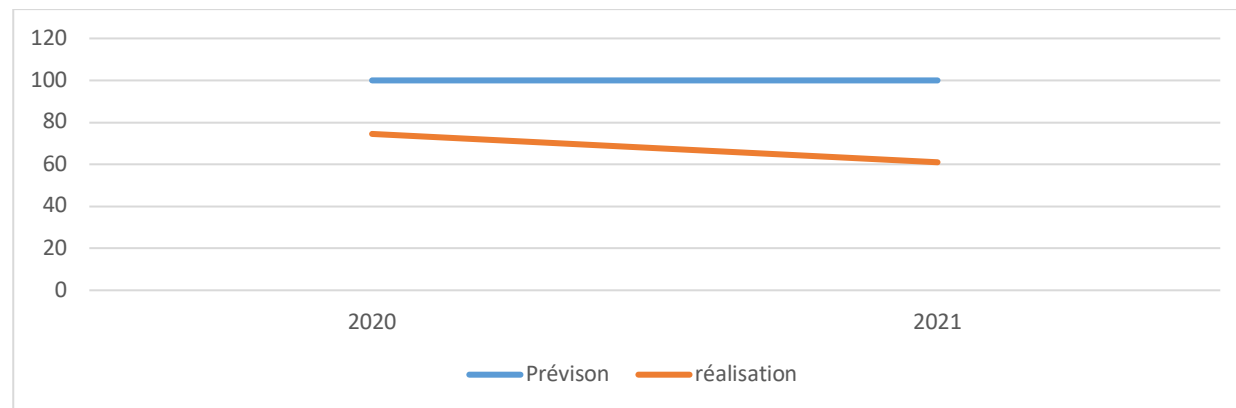
Le Taux de disponibilité des médicaments essentiels connaît une baisse de 13,5 points passant de 74,5% en 2020 à 61% en 2021. Le Taux de disponibilité d'intrants stratégiques a également connu une baisse entre 2020 et 2021 passant de 77,4% à 75 %.

Bien que, le MSHPCMU poursuive le renforcement de la chaîne d'approvisionnement, les cibles de 100% de disponibilité de médicaments essentiels et de 92% de disponibilité d'intrants stratégiques n'ont pu être atteintes. Les efforts entrepris pour améliorer le niveau de disponibilité et d'accessibilité des médicaments et intrants stratégiques se sont heurtés en 2021 aux perturbations du plan d'approvisionnement liées aux :

- variations logistiques dues à la COVID-19 (prix, délais restrictions) ;
- tensions de trésorerie engendrées par le non-respect des délais de paiement par les structures sanitaires et l'Etat à la NPSP et
- blocage des commandes par les fournisseurs pour non-respect des délais de paiement des factures par la NPSP.

La poursuite de la coordination des exercices de quantification en mobilisant des financements pour l'achat des produits de santé et en respectant les plans d'approvisionnement des produits de santé et le renforcement de la distribution des produits de santé au dernier kilomètre par la mise en œuvre d'un plan d'optimisation de distribution (renforcement des capacités des gestionnaires, poursuite de l'implémentation du logiciel m supply) contribueraient sans doute à l'amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels.

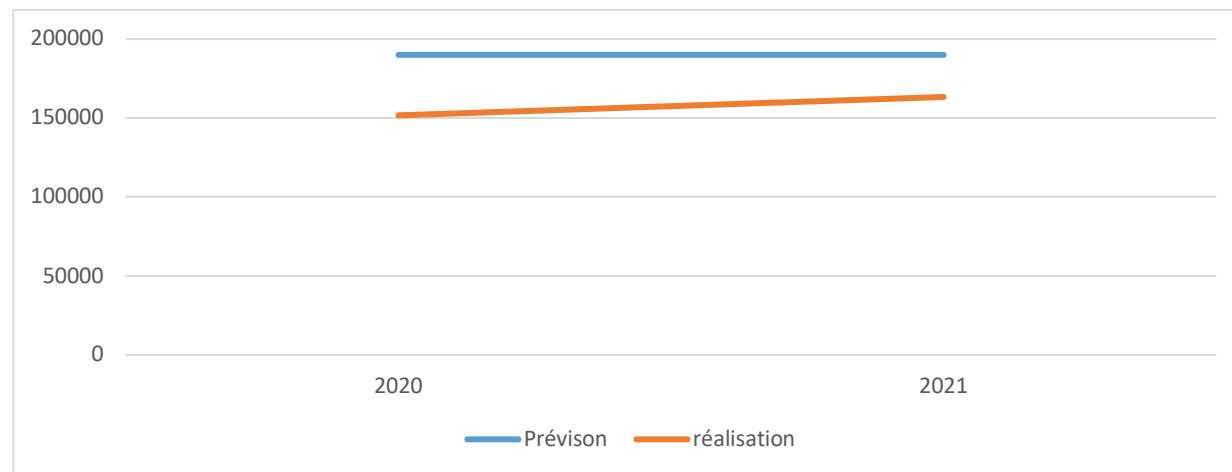
Figure 69: Taux de disponibilité des médicaments essentiels



Indicateur 3 : Nombre de poches de sang collectées

L'indicateur **Nombre de poches de sang collectées** connaît une hausse de 7,7% entre 2020 et 2021. Les activités de sensibilisation, de communication et de plaidoirie menées par le MSHP-CMU ont permis une évolution du nombre de poches de sang collectées passant de 151 702 en 2020 à 163 351 en 2021, soit 11 649 poches de sang de plus, mais le résultat reste en deçà de l'objectif des 190 000 poches de sang prévues. Ce résultat représente un niveau d'atteinte de la cible de 86% et un niveau de satisfaction des besoins de 70%. Cette situation est liée à l'insuffisance de financement des activités de collecte des poches de sang, au poids des charges douanières et fiscales sur les intrants (poches à sang, réactifs, etc. / 18% TVA sur le budget du CNTS.) ; au coût élevé des réclames par les médias d'Etat (radio, télé et presse écrite) dans le cadre de la sensibilisation et à l'impact négatif de la maladie à covid-19 sur les activités transfusionnelles. La nécessité d'augmenter le budget de la CNTS s'impose pour améliorer l'offre de sang.

Figure 70: Nombre de poches de sang collectées



Objectif spécifique 4 : Faire la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide

Indicateur 1 : Proportion de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP

En Côte d'Ivoire, selon les directives du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), 60 % des femmes enceintes, vues en CPN chaque année devrait avoir reçu au moins trois doses de Sulfadoxine-Pyrimétamine (SP) en Traitement Préventif Intermittent (TPI), au cours de la grossesse. Ce score n'a pas été atteint en 2021. Il est passé de 47,5 en 2020 à 48,32 % en 2021 pour une prévision de 90%. La situation de crise sanitaire COVID-19 a constitué un frein à l'atteinte de la cible entraînant les CPN tardives et l'accroissement du nombre de femmes enceintes perdues de vues.

La sensibilisation des femmes enceintes aux CPN précoces (1^{er} trimestre de la grossesse), la poursuite des consultations en stratégies avancées, la recherche des femmes enceintes perdues de vues pour les orienter dans les soins pour la prise de la SP et la capitalisation des données du secteur privé (cliniques privées) constituent un facteur d'amélioration de cet indicateur.

Indicateur 2 : proportion de cas de paludisme confirmé positif ayant reçu un CTA, conformément à la politique nationale, dans les établissements de santé

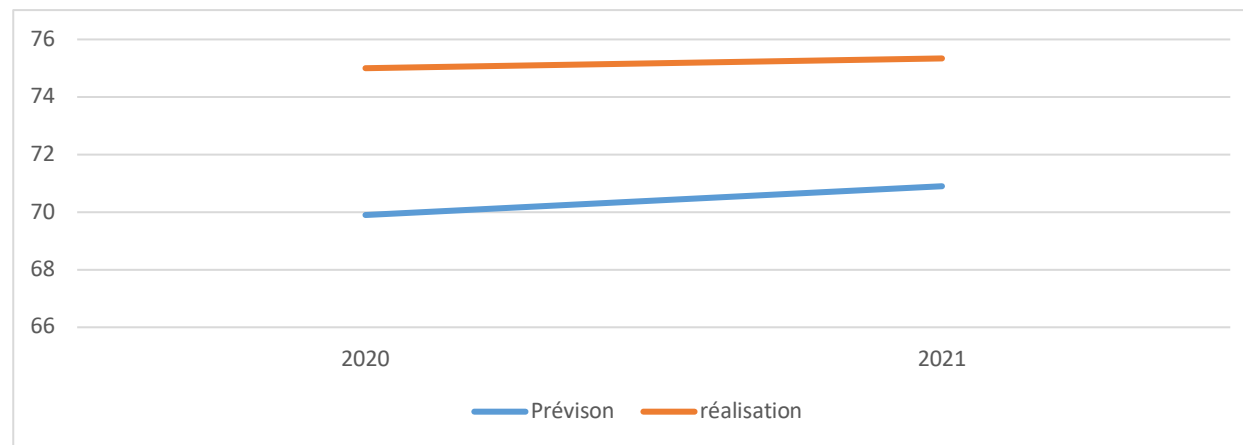
Le nombre de cas de paludisme simple confirmé positif ayant reçu un Combinaison Thérapeutique à base d'Artémisinine (CTA) est de 6 232 137 en 2021 sur 6 384 221 de cas confirmés. Ce résultat est le fruit de nombreuses activités mise en œuvre notamment le séminaire de formation sur les directives, la mission de contrôle de la qualité des données et la supervision des cliniques privées.

Cependant, les difficultés liées à l'insuffisance dans la compréhension de certains indicateurs par certains prestataires et de suivi des stocks des intrants (CTA) dans certains centres de santé ont empêché l'atteinte de la cible 100%. Pour améliorer cet indicateur, il convient de renforcer les supervisions des acteurs.

Indicateur 3 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié

Les données historiques montrent que les pays ayant réussi à réduire leur mortalité maternelle sont ceux qui ont réussi à assurer l'accouchement assisté par un personnel qualifié dans un centre de santé approprié. Pour cette raison, le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé est pris en compte dans les critères de performance. En Côte d'Ivoire, l'on note une évolution significative de cet indicateur passant de 70,9 % en 2020 à 75,34% en 2021, soit une évolution de 5 points. En 2021, le résultat atteint va au-delà de la cible qui est de 75%. Cette performance s'explique par le renforcement de capacité du personnel notamment 1501 prestataires (1278 sages-femmes, 142 infirmiers, 77 médecins) ont eu leurs capacités renforcées pour l'offre de SONU de qualité.

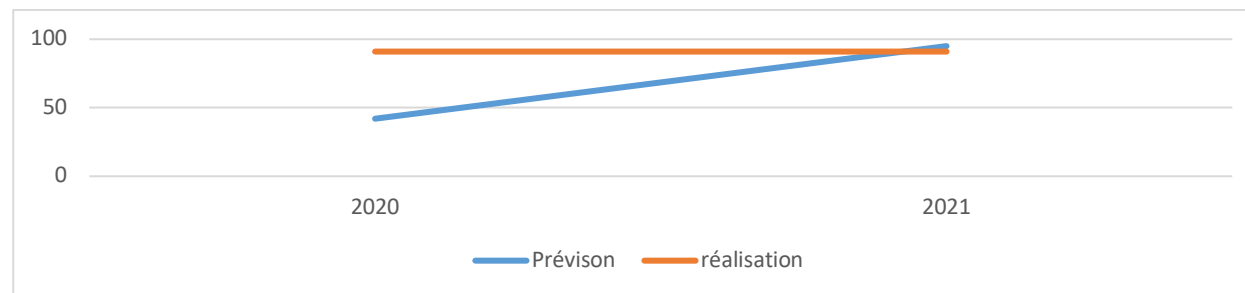
Figure 71:Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié



Indicateur 4 : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3

Cet indicateur est resté constant sur la période 2020- 2021 à 91%. La cible de 95 % n'a pas été atteinte. La baisse de la couverture est due au chevauchement des activités, surtout à la campagne de la vaccination contre la COVID-19 qui a assez occupé les acteurs. Les stratégies avancées, les postes avancés et les stratégies fixes étaient insuffisamment réalisées, surtout en milieu urbain. L'on note également une insuffisance dans la recherche active des perdus de vue et enfants non vaccinés dans les aires de santé en routine et des séances de CCC lors des séances de vaccination.

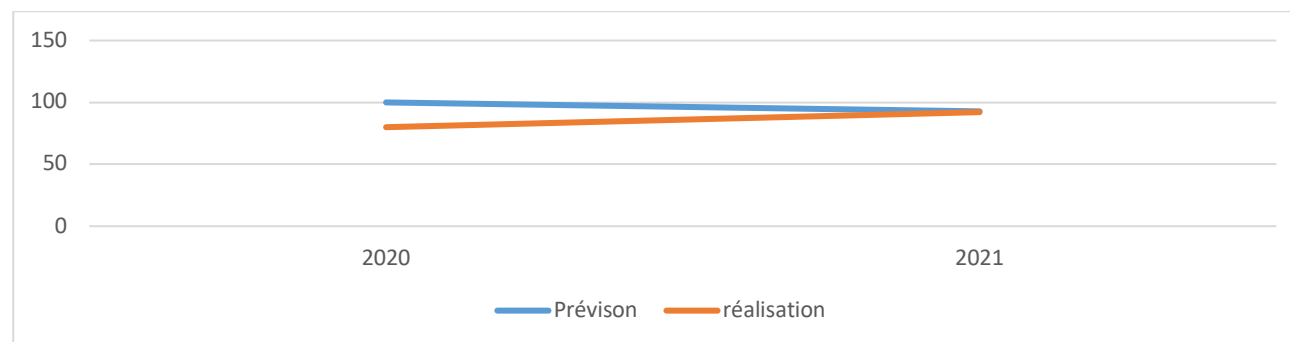
Figure 72: Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3



Indicateur 5 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris

Cet indicateur est passé de 92,8% en 2020 à 92,16% en 2021% pour une prévision de 80%. Ce résultat exprime une bonne performance par rapport aux objectifs fixés. Ce résultat pourrait être amélioré à travers un dépistage précoce en communauté en intensifiant la stratégie avancée.

Figure 73: Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris



Indicateur 6 : Nombre de PVVIH sous traitement ARV (File active)

Le nombre de PVVIH sous traitement ARV est passé de 281 369 en 2020 à 286 444 en 2021, soit 482 PVVIH de plus par rapport à la cible. Cette performance est due à la mise à échelle effective de la délégation de tâches de prescription du traitement ARV et de suivi des patients VIH+, contribuant à accroître quantitativement et qualitativement la prise en charge des PVVIH et à l'intégration de la PEC dans le secteur privé ainsi que le renforcement du lien clinique et communautaire et la mise à échelle des soins différenciés.

Indicateur 7 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement

La proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement en 2021 est de 85,9% pour une prévision de 88%, soit une performance de 96%. Malgré la performance acceptable, la cible n'a pas été atteinte à cause des nombreux décès. Le taux de décès était élevé à 9% au niveau national et cette situation est due à un retard de prise en charge (les décès sont pour la plupart précoces) et aux comorbidités : VIH+++, anémies, hypertension artérielle, asthme, alcoolisme, tabagisme actif.

A cette cause, il faut ajouter que la disponibilité des médicaments souffre du retard de livraison des médicaments antituberculeux de 1ère ligne avec risque de rupture par l'absence de préfinancement des achats, le plafonnement de la ligne d'achat des médicaments antituberculeux et le retard de paiement des primes des ASC.

Il convient à cet effet de conserver le niveau de financement des années antérieures et l'adapter au nombre de patients attendus afin de garantir un traitement complet et réussi à tous les patients, de faire un plaidoyer pour le préfinancement et pour le déplafonnement, en tenant compte du nombre de cas de tuberculose dépistés annuellement. Il faut également procéder à l'utilisation maximale de l'outil moléculaire (GeneXpert) en première intention de dépistage actif à Abidjan par les agents de santé communautaires dans les centres de santé avec convoyage des crachats, mener des Campagnes de dépistage actif dans les zones d'accès difficile à l'intérieur du pays et chez les populations à risque (prisons) et mettre en œuvre la Thérapie préventive de la tuberculose chez les PVVIH.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'année 2021 a été marquée par la construction et la mise aux normes de plusieurs établissements de santé, par l'adoption d'une politique nationale de maintenance des équipements médicaux. Un accent particulier a été mis sur le recrutement et le renforcement des compétences du personnel de santé et sur le financement.

Les principales difficultés rencontrées sont notamment l'inobservation par certains entrepreneurs des plans types de construction d'infrastructures sanitaires et aussi l'inadaptation des plateaux techniques au regard du type de structure dans la pyramide sanitaire, les difficultés d'approvisionnement en médicaments et intrants stratégiques et les médicaments antituberculeux de première ligne ainsi qu'une faible disponibilité en SONUB et SONUC.

Pour répondre à ces difficultés, le responsable du programme 2 envisage de poursuivre :

- la construction et la mise aux normes des infrastructures sanitaires ;
- l'amélioration de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle PSP et au niveau périphérique par le renforcement de la veille stratégique, le suivi des stocks des produits de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et la mise en œuvre du plan d'optimisation de la distribution des produits de santé jusqu'au dernier kilomètre ;
- la prise en charge des affections dans les établissements sanitaires selon la pyramide (de base, du premier niveau de référence et EPN hospitaliers) à travers la mise en œuvre de la réforme hospitalière, l'accélération de la mise à échelle du paquet intégral de la nutrition dans les établissements sanitaires et le renforcement de capacité du personnel soignant.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il convient de :

- accroître le financement des médicaments, intrants stratégiques et produits sanguins pour faire face aux variations logistiques dues à la COVID-19 (prix, délais restrictions), aux tensions de trésorerie de la NPSP et au poids des charges douanières et fiscales sur les intrants (poches à sang, réactifs, etc. / 18% TVA sur le budget du CNTS.) ; au coût élevé des réclames par les médias d'Etat (radio, télé et presse écrite) ;
- accompagner la mise en œuvre de la réforme hospitalière et généraliser le Financement Basé sur la Performance (FBR) pour améliorer la qualité de la prise en charge dans les établissements de soins.

CONCLUSION

Le programme 2 vise à accroître et diversifier l'offre de soins et améliorer l'accessibilité des services de santé. En 2021, le Programme 2 a bénéficié des ressources provenant du budget de l'Etat et de la contribution des PTF et du programme Hospitalier pour la réalisation de certaines activités. Celles-ci ont concerné principalement la construction, l'équipement et la mise aux normes d'un certain nombre d'établissements sanitaires, l'acquisition et la distribution des médicaments essentiels et intrants stratégiques, la prise en charge des affections courantes, le renforcement des compétences des professionnels de santé et l'élaboration de documents de politique. Onze indicateurs ont été retenus pour mesurer les résultats attendus des actions entreprises. Huit indicateurs ont un niveau satisfaisant dont quatre ont atteint la cible. Les indicateurs relatifs à la disponibilité des médicaments essentiels et des intrants stratégiques sont en baisse. Toutefois, le respect de l'engagement

d'augmenter le budget du MSHPCMU de 16% par an et la poursuite des réformes en cours notamment le Financement Basé sur la Performance, la Couverture Maladie Universelle sont déterminants pour accroître l'accessibilité aux soins de qualité.

PARTIE III : LE PROGRAMME 3 : Renforcement de la lutte contre la maladie

INTRODUCTION

En application du décret portant charte de gestion, le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariat d'Etat, le Responsable du Programme 3 désigné est le Dr EDI Ossouhou Albert, Directeur de la Médecine Hospitalière et de Proximité nommé par décret N° 2014-776 du 11 décembre 2014.

Le programme 3 a pour principales missions de: (1) maîtriser les risques liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, (2) réduire la mortalité et la morbidité liés aux maladies non transmissibles et tropicales négligées, (3) assurer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes, (4) promouvoir et faire appliquer les bonnes pratiques nutritionnelles et les mesures préventives, (5) promouvoir et faire la prévention de la santé et de l'hygiène publique, (6) contribuer au renforcement de la résilience du pays face aux catastrophes et urgences sanitaires.

L'année 2021 a été marquée par la persistance de la pandémie à COVID 19. De ce fait, l'attention des autorités a été axée prioritairement sur la prévention notamment la vaccination et la prise en charge des malades.

Cette année a également été une période pendant laquelle les responsables de programmes nationaux de santé ont éprouvé des difficultés à respecter les mesures de certains bailleurs importants tels que le Fonds mondial. Ceci a eu un impact négatif sur la réalisation des activités.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESUTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODE DE CALCUL / SOURCE DE COLLECTE (SC)
OG 3 : Intensifier la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires.	RS 3 : La lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé sont intensifiés	IP 3.1 : Nombre de nouvelles infections par le VIH	Dénombrement Source: Rapport d'activités PNLs
		IP 3.2 : Taux de mortalité dû au sida	Estimation SPECTRUM
		IP 3.3 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)	Dénombrement Source : Rapport d'activités PNSME
		IP 3.4 : Nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles	Dénombrement Source : Rapport d'activités MTN
		IP 3.5 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	(Nombre de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrés pour un traitement antituberculeux traités jusqu'à terme qui ont été déclarés « guéris » et « traitement terminé », pendant une période donnée / Nombre total de nouveaux cas et de rechutes de TB toutes formes enregistrés pour le traitement antituberculeux pendant la même période) * 100 Source : Rapport d'activités PNLt

Source : DPPD PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le budget du programme 3 du MSHPCMU initialement notifié est de **97 725 366 022 francs CFA**. Après les modifications apportées par la Loi de finance rectificative, il est passé à **103 816 649 159 francs CFA**. Il se répartit en nature de dépenses comme suit :

Tableau 176: budget du programme 3 du MSHPCMU

Programme 3	Données		
	NATURE	Budget voté 2021 (BV)	Budget actuel 2021 (BA)
22069 Renforcement de la lutte contre la maladie	1 Personnels	1 500 000	0
	3 Transferts	337 288 600	331 668 820
	4 Investissements	97 386 577 422	103 484 980 339
22069 Renforcement de la lutte contre la maladie		97 725 366 022	103 816 649 159

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

NO	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A1	2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	59 767 241 313	59 847 261 313	63 381 035 518	63 381 035 518	0	100,00%	Le taux d'exécution de ce programme est de 88%, la quasi-totalité des activités de ce programme sont en investissement dont la dotation est répartie en Trésor, Emprunts et en Dons.
	1 Personnels	1 500 000	1 500 000	0	0	0	0	
	3 Transferts	337 288 600	337 288 600	331 668 820	331 668 820	0	100,00%	
	4 Investissements	59 428 452 713	59 508 472 713	63 049 366 698	63 049 366 698	0	100,00%	
A2	2206902 Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées	3 297 729 841	6 409 882 122	6 177 640 555	5 092 438 672	1 085 201 883	82,43%	
	4 Investissements	3 297 729 841	6 409 882 122	6 177 640 555	5 092 438 672	1 085 201 883	82,43%	
A3	2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	238 143 284	238 143 284	236 203 452	231 704 340	4 499 112	98,10%	
	4 Investissements	238 143 284	238 143 284	236 203 452	231 704 340	4 499 112	98,10%	

NO	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart (E) = (BA) - (O)	Taux de Réalisation (O/BA)*100	COMMENTAIRES
A4	2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	34 422 251 584	34 422 251 584	34 021 769 634	23 089 852 625	10 931 917 009	67,87%	
	4 Investissements	34 422 251 584	34 422 251 584	34 021 769 634	23 089 852 625	10 931 917 009	67,87%	
	Total général	97 725 366 022	100 917 538 303	103 816 649 159	91 795 031 155	12 021 618 004	88,42%	

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Au cours de la gestion 2021, le budget du programme 2 est passé 97 725 366 022 à 103 816 649 159

Soit un taux d'augmentation de 6%. Ce budget a été exécuté à hauteur de 91 795 031 155 soit un taux de 75%.

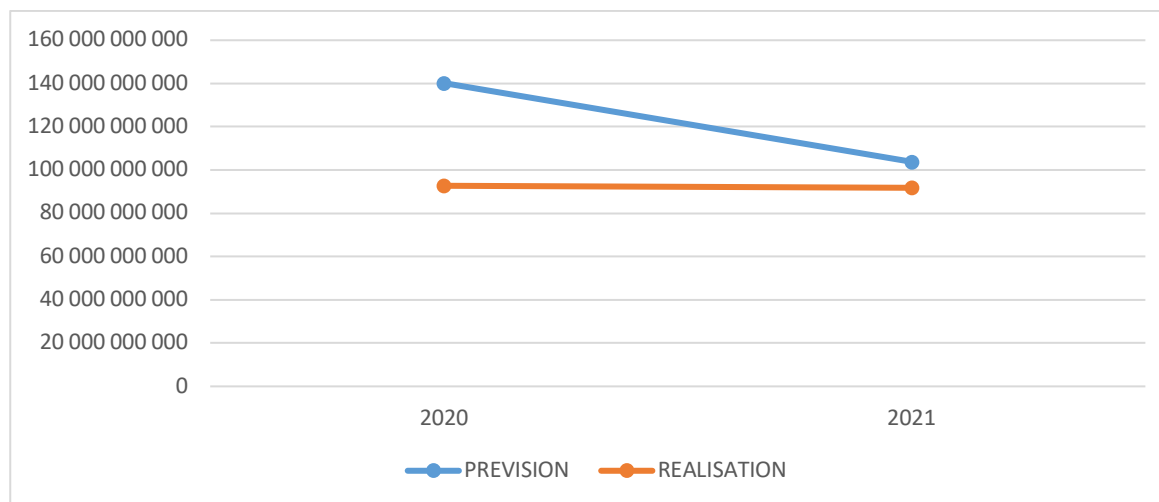
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 177: exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2206901 Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose	1 500 000	-	-	-	166 102 021	331 668 820	37 977 597 813	63 049 366 698	38 145 199 834	63 381 035 518
2206902 Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées	-	-	-	-	-	-	7 376 802 769	5 092 438 672	7 376 802 769	5 092 438 672
2206903 Prévention de la santé et l'hygiène publique et promotion des bonnes pratiques nutritionnelles	-	-	-	-	-	-	143 422 894	231 704 340	143 422 894	231 704 340
2206904 Renforcement de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes	-	-	256 003 307	-	4 079 587 218	-	19 152 115 532	23 089 852 625	23 487 706 057	23 089 852 625
Total	1 500 000	-	256 003 307	-	4 245 689 239	331 668 820	64 649 939 008	91 463 362 335	69 153 131 554	91 795 031 155

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 74: Evolution du budget prévu et exécuté du programme 3



Le budget 2021 du programme 3 est en baisse par rapport à celui de 2020 en termes de prévisions. En revanche les réalisations sont sensiblement égales sur les deux années. Cette baisse se traduit par le fait que certains projets sont arrivés à terme en 2020 tel que, le **Projet de Renforcement** du Système de Santé et de Réponse aux Urgences, Epidémiques (**PRSSSE**) inscrit sous l'activité « renforcer le système de santé et se préparer à la lutte contre l'Ebola (composante A&B) ».

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 178: Exécution des investissements du programme

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTAL	BUDGET VOTE 2021	BUDGET ACTUEL 2021	MANDATS PEC2021
Renforcer la Lutte contre la Tuberculose (PNLT)	2021	2 023	9 657 838 561	4 639 294 316	4 639 157 206	4 639 157 206
Sur financement intérieur	2021	2023	4 040 938 561	1 639 294 316	1 639 157 206	1 639 157 206
Sur financement extérieur	2021	2023	5 616 900 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Faire la planification familiale et la prévention du VIH/SIDA Phase III et IV (AIMAS)	2019	2 021	14 213 802 333	443 265 714	443 265 714	443 265 714
Sur financement intérieur	2019	2021	1 153 802 333	443 265 714	443 265 714	443 265 714
Sur financement extérieur	2019	2021	13 060 000 000	0	0	0
Renforcer la Lutte contre le Paludisme (PNLP)	2021	2 023	97 345 897 954	37 629 939 105	39 687 023 079	39 687 023 079
Sur financement intérieur	2021	2023	12 933 144 353	5 971 885 504	8 028 969 478	8 028 969 478
Sur financement extérieur	2021	2023	84 412 753 601	31 658 053 601	31 658 053 601	31 658 053 601
Coordonner les activités de la lutte contre le Sida/Tuberculose/Paludisme par le Fonds Mondial	2021	2 023	466 936 404	184 403 383	256 677 020	256 677 020
Sur financement intérieur	2021	2023	466 936 404	184 403 383	256 677 020	256 677 020
Sur financement extérieur	2021	2023	0	0	0	0

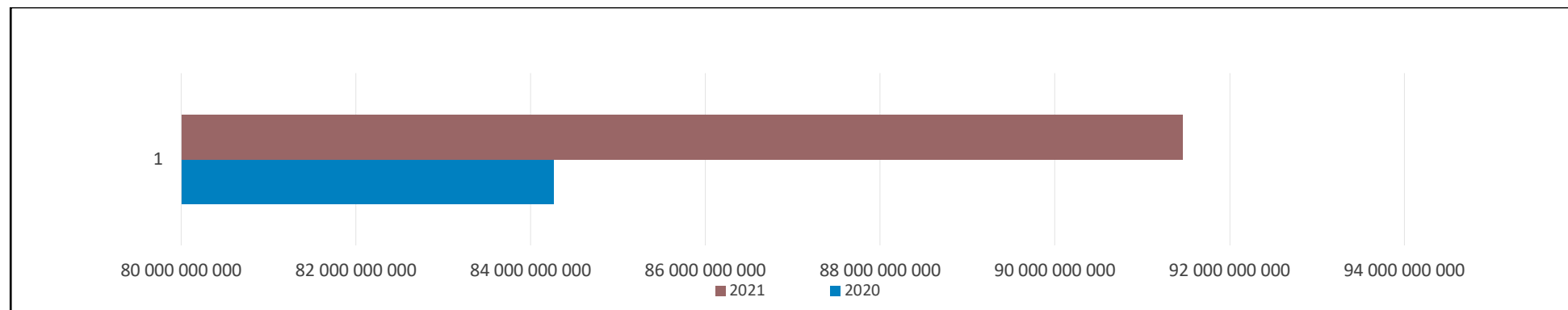
	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTAL	BUDGET VOTE 2021	BUDGET ACTUEL 2021	MANDATS PEC2021
Renforcer la lutte contre le VIH/Sida (PNPEC)	2021	2 023	41 494 318 049	16 531 550 195	18 023 243 679	18 023 243 679
Sur financement intérieur	2021	2023	9 738 167 695	3 531 550 195	5 023 243 679	5 023 243 679
Sur financement extérieur	2021	2023	31 756 150 354	13 000 000 000	13 000 000 000	13 000 000 000
Renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles (STEPS)	2004	2024	66 408 535	25 469 900	25 458 162	25 458 162
Sur financement intérieur	2004	2024	66 408 535	25 469 900	25 458 162	25 458 162
Sur financement extérieur	-	-	0	0	0	0
Renforcer le Programme National de Lutte contre le Cancer	2008	2024	144 449 427	35 262 895	35 218 000	35 218 000
Sur financement intérieur	2008	2024	144 449 427	35 262 895	35 218 000	35 218 000
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre le Diabète	2002	2024	52 135 857	24 656 354	16 060 000	16 060 000
Sur financement intérieur	2002	2024	52 135 857	24 656 354	16 060 000	16 060 000
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine & PNETHA	2008	2024	82 071 607	33 000 000	77 811 200	69 791 200
Sur financement intérieur	2008	2024	82 071 607	33 000 000	77 811 200	69 791 200
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National de Promotion Santé Bucco-Dentaire (PNPSBD)	2002	2024	38 374 021	20 210 364	18 832 111	18 832 111
Sur financement intérieur	2002	2024	38 374 021	20 210 364	18 832 111	18 832 111
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National Santé Mentale	2008	2024	71 662 309	32 875 622	32 283 999	32 283 992
Sur financement intérieur	2008	2024	71 662 309	32 875 622	32 283 999	32 283 992
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National de Lutte contre le Tabagisme	2002	2024	135 461 295	47 773 072	41 455 610	41 455 610
Sur financement intérieur	2002	2024	135 461 295	47 773 072	41 455 610	41 455 610
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme Elargi de Vaccination	1999	2024	26 893 851 588	2 328 397 048	5 187 784 768	4 163 004 768
Sur financement intérieur	1999	2024	13 423 551 588	2 060 000 000	5 187 784 768	4 163 004 768
Sur financement extérieur	2001	2024	13 470 300 000	268 397 048	0	0
Renforcer le Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales	2010	2024	223 089 197	83 270 416	113 267 389	113 267 389
Sur financement intérieur	2010	2024	223 089 197	83 270 416	113 267 389	113 267 389
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme National de Développement de l'Activités Pharmaceutiques	2010	2024	145 183 423	52 475 201	50 336 975	50 336 975
Sur financement intérieur	2010	2024	145 183 423	52 475 201	50 336 975	50 336 975
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Lutte contre la lèpre	1999	2024	153 554 897	50 207 133	49 025 599	40 970 599
Sur financement intérieur	1999	2024	153 554 897	50 207 133	49 025 599	40 970 599
Sur financement extérieur	-	-	0			

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTAL	BUDGET VOTE 2021	BUDGET ACTUEL 2021	MANDATS PEC2021
Renforcer le Programme de Lutte contre l'Ulçère Buruli	1999	-	163 879 671	133 610 688	160 462 501	116 615 625
Sur financement intérieur	1999	-	163 879 671	133 610 688	160 462 501	116 615 625
Sur financement extérieur	-	-	0			
Eradiquer le Ver de Guinée / Eau et Assainissement (PNEV/EA)	1999	2 018	52 462 784	35 000 000	27 039 063	27 039 063
Sur financement intérieur	1999	2018	52 462 784	35 000 000	27 039 063	27 039 063
Sur financement extérieur	2002	2018	0			
Renforcer Programme de Promotion de la Médecine Traditionnelle	2002	2024	208 351 067	72 000 000	71 735 577	71 735 577
Sur financement intérieur	2002	2024	208 351 067	72 000 000	71 735 577	71 735 577
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Coopération Côte d'Ivoire/UNICEF : Survie de l'Enfant /Santé Nutrition	1999	2024	3 866 747 376	15 000 000	14999103	143835430
Sur financement intérieur	1999	2024	44 147 376	15 000 000	14999103	143835430
Sur financement extérieur	2002	2017				
Renforcer le Programme Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire (PHAM)/Santé	2016	2024	14 999 918	5 000 000	4 999 989	4 999 989
Sur financement intérieur	2016	2024	14 999 918	5 000 000	5 000 000	4 999 989
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Projet de Promotion de l'Hygiène Publique	2016	2024	123 844 457	500 077 617	38 475 839	38.462107
Sur financement intérieur	2016	2024	123 844 457	38 475 839	38 475 839	15 261 664
Sur financement extérieur	-	-	0	461 601 778		
Renforcer le Programme National de Nutrition	2000	2025	1 025 640 290	230 800 889	177.742.783	173.859.231
Sur financement intérieur	2000	2025	1 025 640 290	230 800 889	230 800 889	110 662 531
Sur financement extérieur	2000	2002	0			
Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile	2019	2 025	39 484 619 552	468 105 000	22.942.248.328	22.132.248.328
Sur financement intérieur	2019	2025	360 000 000	468 105 000	468 105 000	340 015 263
Sur financement extérieur	2019	2025	39 124 619 552			
Renforcer le Programme National de Santé Infantile (PNSI)	2013	2024	298 675 000	88 917 350	88.497.230	88.497.230
Sur financement intérieur	2013	2024	298 675 000	88 917 350	88 917 350	24 986 724
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer le Programme de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU)	1999	2024	89 072 268	39 740 000	39.707.610	39.707.610
Sur financement intérieur	1999	2024	89 072 268	39 740 000	39 740 000	12 399 995
Sur financement extérieur	-	-	0			
Améliorer la santé de la reproduction /Planification Familiale	1999	-	246 695 720	108 528 820	108.528.799	92.984.587
Sur financement intérieur	1999	-	246 695 720	108 528 820	108 528 820	0
Sur financement extérieur	2000	2000	0			

	ANNEE DE DEMARRAGE	ANNEE DE FIN	COUT TOTAL	BUDGET VOTE 2021	BUDGET ACTUEL 2021	MANDATS PEC2021
Améliorer le continuum des soins de santé Maternelle et néonatale	2019	2 023	1 136 775 564	582 000 000	570.759.042	64.386.245
Sur financement intérieur	2019	2023	135 199 970	82 000 000	82 000 000	44 300 000
Sur financement extérieur	2019	2023	1 001 575 594	500 000 000	500 000 000	260 000 000
Appuyer la Prévention & la Prise en Charge des Violences Sexuelles	2008	2025	25 653 492	3 924 289	3.924.275	3.924.275
Sur financement intérieur	2008	2025	25 653 492	3 924 289	3 924 289	3 924 288
Sur financement extérieur	-	-	0			
Renforcer la Mise en œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en Côte d'Ivoire	2014	2025	27 722 609 191	8 538 400 000	10.268.104.350	668.104.350
Sur financement intérieur	2014	2025	645 809 191			
Sur financement extérieur	2014	-	27 076 800 000	8 538 400 000	8 538 400 000	0
Améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé et réduire la mortalité maternelle et infantile	2019	2 025	0	20 172 086 219	22.942.248.328	22.132.248328
Sur financement intérieur	2019	2025		1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000
Sur financement extérieur	2019	2025		18 372 086 219	33 372 086 219	18 436 489 262
Total programme 3 (Budget de l'Etat) Renforcement de la lutte contre la maladie			1 040 080 761 225	318 477 224 755	318 740 627 738	262 474 412 222
Sur financement intérieur			522 060 849 893	150 872 216 426	160 189 892 472	132 056 784 714
Sur financement extérieur			518 019 911 332	167 605 008 329	158 550 735 266	130 417 627 508

Source : SIGOBE AU 31 JANVIER 2022

Figure 75: Investissement programme 3



Le budget 2021 ordonnancé est en hausse par rapport à celui de 2020. Cela est dû aux rallonges budgétaires octroyées en cours de gestion à certains programmes cofinancés pour honorer les engagements de l'Etat.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 179:exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A		7	0	0	2	
Catégorie B		7	0	0	1	
Catégorie C		0	0	0	0	
Catégorie D		6	0	0	0	
Non Fonctionnaires		n/a	n/a	n/a	n/a	
TOTAL		20	0	0	3	

Source : DRHS

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme 3 rassemble les interventions de prévention et de prise en charge des maladies, ainsi que le renforcement des interventions d'hygiène publique de l'assainissement de l'environnement.

Les activités réalisées au titre de l'année 2021 se présentent tel qu'il suit.

Action 3.1 : Renforcement de la lutte contre le VIH, le paludisme et la tuberculose

a. Paludisme

Les activités de lutte contre le paludisme en faveur des groupes spécifiques (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans) ont consisté à réaliser des consultations en stratégie avancée, mettre en œuvre le projet « sms aux femmes enceintes pour les RDV de prise de la SP », effectuer la recherche des femmes enceintes perdues de vues pour les orienter dans les soins et assurer la supervision des cliniques privées. A ces activités, s'ajoutent des missions de suivi de la distribution des MILDA en routine dans les formations sanitaires.

Quant aux activités de lutte contre le paludisme de façon générale, les principales activités ont trait :

- aux campagnes de Pulvérisation Intra Domiciliaire (PID) dans deux districts sanitaires (Nassian et Sakassou) ayant permis une couverture de 96,7% dont 95,5% (Sakassou) et 98,2% (Nassian), 5008 femmes enceintes protégées par la PID, 32068 enfants de moins de 5ans protégés et une baisse du taux de pique a diminué de 94,4%.
- à la campagne de distribution de masse de MILDA et à la démoustication dans 6 régions sanitaires (16 districts).
- à la formation sur les directives de prise en charge et sur les pratiques de lutte contre le paludisme (174 enseignants formés).
- aux missions de contrôle de la qualité des données et aux supervisions des cliniques privées
- à l'animation des sites web et les réseaux sociaux pour une sensibilisation de 1 258 811 personnes sensibilisées.

b. VIH/SIDA

Les activités de lutte contre le VIH / SIDA, ont principalement été axées sur la formation des conseillers communautaires, le coaching et la supervision des prestataires, ainsi que la mise à disposition d'outils sur la prise en charge différencié du VIH. A ces activités s'ajoutent, la fourniture en documentation sur les bonnes pratiques, le suivi des performances et le développement de nouveaux modèles de soins différenciés. Le MSHPCMU a également approvisionné régulièrement les Centres Anti Tuberculeux/ Centre de Dépistage et de Traitement en antirétroviraux (ARV) et a réalisé des missions de suivi de ces activités. Les réunions de coordination avec les partenaires de mise en œuvre cliniques et communautaires et la réactivation des comités régionaux de lutte contre le sida (CRLS) ont été organisées.

c. Tuberculose

Les activités réalisées par le MSHPCMU pour la lutte contre la tuberculose ont consisté à suivre le traitement des patients par des ASC formés à cet effet et à acquérir des médicaments antituberculeux de 1^{ère} ligne, des équipements, consommables et réactifs de laboratoire pour la microscopie et le GeneXpert. De plus, 10 nouveaux centres antituberculeux ont été ouverts dans les régions de Bongouanou, Bouna, Dabou, Daoukro, Duékoué, Ferkessédougou, Mankono, Minignan, Touba et Sassandra. En outre, les campagnes de sensibilisation et de dépistage actif ont été réalisées et 38 médecins, 03 pharmaciens, 300 infirmiers et 66 personnels d'autres catégories (ASC, aides-soignants) ont été formés.

Action 3.2 : Renforcement de la lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées

Ulcère de Buruli

Les activités réalisées en 2021 ont été axées sur la supervision, le dépistage et la prise en charge de l'ulcère de Buruli et du pian.

(i) En matière de prévention

Le MSHPCMU a organisé des séances de sensibilisation dans les districts sanitaires de Daloa, Bouaké San-Pedro, Sakassou, Divo, Yamoussoukro, Tiassalé, Toumodi, Vavoua et Bouaflé. Au total, 465 780 personnes ont été sensibilisées sur les signes suspects de l'UB et les MTN cutanées. En outre, une campagne de dépistage actif de l'ulcère de Buruli et du pian a été organisée et a nécessité l'appui de professionnels de la santé avec confirmation biologique. Ces activités ont permis de dépister 239 nouveaux cas d'UB avec un taux de dépistage tardif de 75%. Ces malades ont bénéficié d'une prise en charge. Concernant le pian, 60 cas ont été confirmés dans les Districts Sanitaires de Tiassalé, Bangolo, Sassandra, Issia et Yamoussoukro.

(ii) En matière de prise en charge

Le programme national de lutte contre l'ulcère Buruli a réalisé le traitement de 90 cas compliqué d'ulcère de Buruli. En effet, ces malades ont subi au total 113 interventions dont 89 greffes de peau et 24 excisions. Cette prise en charge a été pour la plupart chirurgicale et s'est déroulée dans les centres spécialisés. Par ailleurs, le gouvernement a approvisionné les centres de référence ulcère Buruli en Motocyclettes, matériel bio médical, matériels de pansements, médicaments et intrants, kit de sonorisation, test sérologique, appareil de lecture et véhicule 4X4. Trois missions de supervision et monitoring des acteurs dans 26 districts et deux supervisions formatives des acteurs des 20 districts sanitaires non impliqués dans les projets ont été organisées grâce à un financement de la Fondation Raoul Follereau.

a. Hépatites virales

La lutte contre l'hépatite virale a nécessité la réalisation des activités de formation, sensibilisation, dépistage et de prise en charge de la pathologie. En matière de sensibilisation, le PNLHV a organisé une journée mondiale de lutte contre les hépatites virales à Agboville et des campagnes de sensibilisation à l'ENSOA de Bouaké et la place Inchallah de Koumassi. Ces activités ont permis la sensibilisation et le dépistage de 1327 personnes aux hépatites virales au cours de l'année. La prévalence de l'hépatite B demeure élevée. Elle oscille entre 5 et 9% selon les régions. En effet, les activités de dépistage réalisées dans les régions d'Agboville, Bouaké et Abidjan révèlent des prévalences à l'HVB, respectivement de 9,3%, 5,5% et 6,5%. Par ailleurs, les activités de prise en charge thérapeutique ont consisté à mettre 70 malades porteurs d'hépatite B sous Pégasys. En ce qui concerne le renforcement des capacités, 90 médecins et paramédicaux ont été renforcés à la prise en charge des hépatites virales dans les régions d'Agboville, Gbéké et dans le district de Koumassi.

b. Maladies non transmissibles

Devant la transition épidémiologique des maladies infectieuses vers les maladies non transmissibles, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) à travers le Programme National de Lutte contre les Maladies Métaboliques et de Prévention des Maladies Non Transmissibles (PNLMM/PMNT) mène des activités de prévention, de diagnostic, de prise en charge, de suivi/évaluation et de recherches en vue de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité de ses maladies émergentes devenues depuis l'avènement de la COVID-19 des urgences sanitaires.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies métaboliques, le PNLMM/PMNT entreprend des activités promotionnelles, de formations, d'installation et d'équipement d'unités de prise en charge des maladies métaboliques et des autres maladies non transmissibles. Il s'est agi entre autres du renforcement des capacités de 160 agents de santé (agents de santé communautaires, infirmiers, sage-femmes et médecins) pour la sensibilisation communautaire, le dépistage et la prise de l'Hypertension Artérielle (HTA). 500 professionnels de santé ont vu leurs capacités renforcées sur la prise en charge de l'HTA, les dyslipidémies et l'interprétation de l'ECG. Pour la prise en charge du diabète de type 1, type 2 et diabète gestationnel, ce sont 200 agents de santé qui ont vu leurs capacités

renforcées. Les activités de sensibilisation et de dépistage sur les maladies métaboliques ont été réalisées et ont touchées 4 882 personnes dans 10 villes de l'intérieur du pays. Des dépliants d'information et de sensibilisation sur les bénéfices de l'activité physique pour la santé et sur la maladie rénale chronique, le diabète, les maladies cardiovasculaires, leurs modes de prévention et de leurs facteurs de risque ont été distribués à 10 000 personnes. Une unité de prise en charge du diabète et de l'HTA a été installée à Adiaké. Les journées mondiales du rein, de l'hypertension artérielle, de la drépanocytose, du cœur, du diabète ont été organisées. En outre, 100 nébuliseurs ont été installés dans des structures de santé en Côte d'Ivoire et 20 hôpitaux de référence ont été équipés d'unités de nébulisation.

Action 3.3 : Amélioration de la prévention de la santé et l'hygiène publique et la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles

a. amélioration de la promotion de l'hygiène publique,

les activités réalisées sont (i) la validation de l'avant-projet de loi portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité, (ii) la validation du PNGDS 2021-2025, (iii) le démarrage du projet de sensibilisation sur les maladies d'origine hydrique dans le Bassin Versant du Gourou (BVG), (iv) la prise et la diffusion de la circulaire sur les mesures obligatoires d'hygiène dans les Etablissement sanitaires du Ministre et (v) le suivi des établissements sanitaires de référence de la zone CP en matière de bonnes pratiques d'Hygiène.

b. promotion des bonnes pratiques nutritionnelles,

Les activités de communication pour l'adoption des comportements et des normes sociales favorables à la nutrition ont consisté en la production de 94 981 supports physiques, de spots radio, spots télé et une vidéo portant sur le déroulement de la campagne de Supplémentation en Vitamine A et de Déparasitage (SVAD).

On enregistre une augmentation de 50.191 supports de communication en comparaison de l'année 2020. Ces supports de communication ont été distribués/utilisés au cours des campagnes de supplémentation de la vitamine A et de déparasitage, de dépistage et au cours des différentes activités de communication de masse et de proximité sur la nutrition (SMAM, SIBAL, etc.).

Environ 328 000 personnes ont été sensibilisées sur les Actions Essentielles en Nutrition (AEN) en général et en particulier sur l'importance de la Supplémentation en Vitamine A et le Déparasitage (SVAD) chez les enfants âgés de 6 mois à 5 ans.

La communication digitale à travers des médias sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, WhatsApp) a permis d'atteindre une audience de

3 519 336 personnes qui ont bénéficié de conseils pour une alimentation saine et équilibrée, la sensibilisation sur les carences nutritionnelles, la pratique du sport bien fait et l'alimentation au travail contre 500 000 personnes sensibilisées pour 2021.

La lutte contre les carences en micronutriments s'est faite à travers (i) des campagnes de supplémentation en vitamine A et de déparasitage, (ii) la fortification ou enrichissement des aliments et (iii) la diversification du régime alimentaire.

La campagne de distribution communautaire de la vitamine A et du déparasitant (SVAD) au premier semestre qui s'est déroulé dans 72 districts a permis de supplémentation en vitamine A 5 759 827 enfants âgés de 6 -59 mois sur une population cible estimée à 5 858 183 enfants âgés de 6-59 mois soit une couverture de 98% contre 95% au moins attendue.

Le déparasitant a été administré à 5 244 573 enfants âgés de 12 -59 mois sur une population attendue estimée à 5 311 048 enfants âgés de 12-59 mois soit une couverture de 99% contre 95% au moins attendue.

Les résultats de la deuxième campagne de distribution communautaire de la vitamine A et du déparasitant au second semestre indiquent que 5 793 633 enfants âgés de 6-59 mois ont bénéficié de leurs doses de vitamine A sur une population cible âgée de 6-59 mois estimée à 5 860 050 soit une couverture de 99 % contre 95% au moins attendu. En outre, le déparasitant a été administré à 2 097 591 enfants de 12- 59 mois sur les 2 064 647 enfants de 12-59 mois attendus soit une couverture de 102%. Il faut noter que le déparasitage a été mené dans 42 districts sanitaires prioritaires en tenant compte de la disponibilité en déparasitant et de la prévalence de l'anémie.

En routine, la vitamine A et le déparasitant ont été administrés aux enfants âgés de 6 -59 mois dans 41 districts selon un plan de passage à échelle. Les résultats au premier semestre de 2021 indiquent 456 167 enfants de 6-59 mois supplémentés en vitamine A sur une cible attendue de 1 293 639 enfants âgés de 6-59 mois soit une couverture de 37% contre 80% attendue. Concernant le déparasitage des enfants de 12-59 mois, on dénombre 332 909 enfants de 12-59 mois déparasités sur une cible attendue d'enfants de 12-59 mois estimée à 138 007 enfants de la même tranche d'âge soit une couverture de 29% contre 80% attendue.

Une intensification a été conduite au premier semestre afin d'améliorer les couvertures. Ainsi, les résultats prenant en compte la routine et l'intensification au premier semestre sont :

- Enfants de 6-59 mois supplémentés : 924 503 soit 71% ;
- Enfants de 12-59 mois déparasités : 738 969 soit 65%.

Pour le deuxième semestre, l'analyse des données a montré les résultats suivants :

- Enfants de 6 -59 mois supplémentés : 137.600 soit 11% ;
- Enfants de 12-59 mois déparasités : 100.362 enfants soit 9 %.

Au total, la couverture nationale s'élève à 85% pour la SVA et 71% pour le déparasitant.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du processus de fortification du riz.

Action 3.4 : Amélioration la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, des adolescents et des jeunes

a. Santé de la mère et de l'enfant

En ce qui concerne les soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU), les activités ont principalement été axées sur l'approvisionnement en matériels et le renforcement de capacité des acteurs.

En 2021, 89 districts sanitaires sur 113 ont bénéficié de matériels pédagogiques (kit Zoe, Maman Nathalie, Bébé Nathalie), 200 structures sanitaires ont bénéficié de 525 kits AMIU, 375 Non-Pneumatic Anti-shock Garment. Certains équipements et matériels ont été réceptionnés (375 Ambu bag, 221 ventouses, 375 kits (DIU et Implant), 266 kits sage-femmes et 11 mannequins acquis avec des fonds complémentaires de MHTF).

Les activités de formation ont permis de former 100 Pools de formateurs sur 113 en SONU et PF. En effet, 1501 prestataires dont 1278 sage-femmes, 142 infirmiers, 77 médecins ont été formés en SONU. Parmi eux, 594 proviennent des structures du réseau SONU. Ils sont issus de 167 structures du réseau SONU et 752 des structures d'appui au réseau SONU. Quant à la PF, ce sont 227 prestataires qui ont eu leur compétence renforcée pour l'offre de la PF. Par ailleurs, le PNSME a élaboré le plan d'amélioration de la disponibilité des prestataires pour la prise en charge des urgences obstétricales, néonatales, gynécologiques (césarienne, GEU) et chirurgicales (hernie, appendicite, laparotomie) (2022-2024) et le rapport de la Surveillance des Décès Maternels, Périnataux et Riposte (SDMPR) de 2017 à 2020.

Pour l'amélioration de la santé infantile les activités ont consisté à réaliser des missions d'appui au suivi des interventions de SMNI au niveau communautaire dans les districts sanitaires de Toulepleu – Bloléquin, des missions de suivi post formation à la PCIMNE clinique, le renforcement des capacités de 30 agents de santé de Sakassou à la PCIMNE Clinique avec l'outil ICATT, l'introduction de la PCIMNE clinique à la faculté de médecine et la réalisation de 03 Réunions de coordination sur la gestion du carnet de santé de la mère et de l'enfant avec le comité technique de suivi du (PNSME, PNLS, Imprimerie Nationale, Nouvelle PSPCI, PEPFAR) et l'Association des cliniques privées.

Les activités en matière de planification familiale ont consisté à évaluer l'état des stocks des niveaux central et périphérique de T1 et T2 de 2021 des produits contraceptifs, analyser le SAP (Système d'Alerte Précoce) et réviser le plan d'approvisionnement. De plus, le programme a réalisé la quantification des produits pour 2022. La sensibilisation sur la santé reproductive et le planning à nécessité quatre (4) passages sur le plateau de la RTI 1 et l'animation de huit (8) émissions sur la Radio-Côte d'Ivoire.

Dans l'optique d'assurer une meilleure coordination et un suivi effectif des interventions, le MSHPCMU a réalisé des réunions trimestrielles régionales de coordination des activités de la SR/PF en collaboration avec les partenaires impliqués dans la SR.

Pour les fistules obstétricales, la réalisation de caravanes opératoires ont permis la prise en charge chirurgicale de 270 femmes. En plus, 45 autres femmes ont été prises en charge en routine.

b. Santé des adolescents et jeunes

Les activités mises en œuvre par les SSSU-SAJ sont présentées ci-dessous :

(iii) Activités de sensibilisation

Au cours de cette année, 3 144 816 personnes ont été sensibilisées par les acteurs des SSSUSAJ. 16,13% de ces activités ont porté sur les IST/VIH, 17,39% sur la COVID-19 (dans le contexte sanitaire mondial), 12,97% sur les grossesses précoces, 12,84% sur la santé sexuelle et reproductive et la planification familiale, 11,56% sur le paludisme, 6,30% sur la toxicomanie et autres addictions et 7,09% sur la tuberculose, 9,36% hygiène buccodentaire, autres thématiques de sante 6,65%.

(iv) Consultations

Deux types de consultations sont offerts par les SSSU-SAJ à savoir les consultations préventives et les consultations curatives. Les consultations préventives représentées essentiellement par les visites médicales systématiques des élèves et étudiants. Sur 1 555 846 consultations réalisées, les consultations préventives représentent 78,83%, soit 1 316 425 personnes et les consultations curatives 21,17% soit 329 281 personnes. Ceci représente un taux de fréquentation de 13,24%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 180:Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida						
IP1 : Nombre de PVVIH sous ARV (File active)	Nbre	252 125	269 135	281 369	285 962	286 444
IP2 : Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine	%	39,9	44,8	47,5	90	49
IP3 : Nombre de cas de tuberculose, toutes formes notifiées	Nbre			19 717	22 795	20 743
IP4 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement	%	85,1	86,7	86,1	88	84
IP5 : Proportion de patients tuberculeux notifiés testés pour le VIH	%		99	99	100	99
Objectif spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées						
IP6 : Nombre d'unités de prise en charge (UPEC) réhabilitées et équipées pour les maladies chroniques non transmissibles	Nbre		29	29	29	34
IP7 : Nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles	Nbre		8000	8000	15 000	130 218
IP8 : Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies chroniques non transmissibles	Nbre		30 162	30 162	40 000	57 240
Objectif spécifique 3 : Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles						
IP9 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris	%	98,2	92,4	92,8	80	92,16%
IP10 : Nombre d'enfant de 6 à 59 mois pris en charge pour malnutrition aiguë sévère avec ou sans complication	Nbre		10 632	10 632	11 000	40 080
IP11 : Nombre d'Unités Nutritionnelles Thérapeutiques (UNT) / Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) fonctionnelles	Nbre		53	53	63	58
IP12 : Structures sanitaires impliquées dans le processus « structures sanitaires amies des bébés »	Nbre		23	23	46	87 ISSAB en cours de labélisation
Objectif spécifique 4 : Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant						
IP 13 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	%	64,5	69,4	70,9	75	75,34%
IP14 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)	%		12 (2015)	ND	29	13,8
IP15 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complètes (SONUC)	%		12 (2015)	ND	60,3	35
IP16 : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3	%	32%	42%	91%	95	91%

Source : DPPD PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Intensifier les interventions de prévention et de prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida

Indicateur 1 : Nombre de PVVIH sous ARV (File active)

Les ARV favorisent la baisse de la charge virale chez les PVVIH et permettent de maintenir le système immunitaire en élevant le nombre de lymphocytes TCD4. Ils permettent de réduire la fréquence des complications, améliorer l'état de santé et prolonger la survie des patients. Cet indicateur mesure la performance du système de santé à mettre les personnes vivant avec le VIH SIDA sous traitement.

L'analyse des résultats du tableau de performance montre que le nombre de PVVIH mis sous traitement ARV en 2021 est supérieur au nombre prévu (286 444 PVVIH contre 285 962 PVVIH), soit une différence de 482 PVVIH sous traitement ARV. On note également une amélioration de l'indicateur par rapport aux années 2018, 2019 et 2020. Ce niveau de performance s'expliquerait par la mise en œuvre des prestations de services différenciés. Ces prestations ont principalement consisté à la réalisation de formation, coaching et supervision des prestataires, mise à disposition d'outils sur la prise en charge du VIH et suivi des performances. En effet, la mise à échelle effective de la délégation de tâches de prescription du traitement ARV et de suivi des patients VIH+, contribue à accroître quantitativement et qualitativement la prise en charge des PVVIH.

Indicateur 2 : Proportion de femmes enceintes, fréquentant les centres de consultations prénatales, ayant reçu au moins trois doses de Sulfadoxine Pyriméthamine

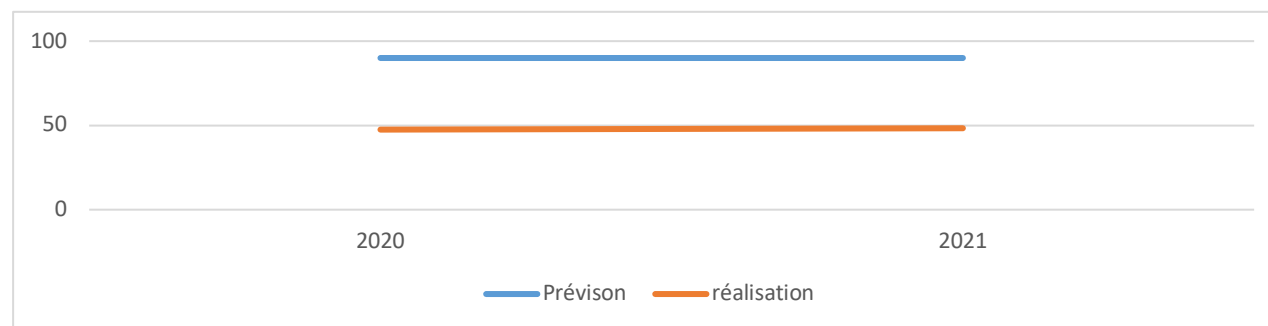
Les femmes enceintes constituent avec les enfants de moins de 5ans, le groupe le plus vulnérable face au paludisme. Cet indicateur mesure la performance du système de santé à assurer la prévention du paludisme chez les femmes enceintes.

De 2020 à 2021, cet indicateur est passé de 47,5% à 49% soit une augmentation de 1,5 point. Cette amélioration s'expliquerait par la mise en œuvre de projet sms aux femmes enceintes pour les rdvs de prise de SP, la recherche de femmes enceintes perdues de vues pour les orienter dans les soins et la supervision des cliniques privées, ces activités ont permis d'apporter les soins aux populations situées à plus de 5km d'un centre de santé et dans les quartiers précaires d'Abidjan et san Pédro.

Par ailleurs, le niveau de l'indicateur pour l'année 2021 demeure inférieure à la cible de 90%, cette contre-performance est principalement due aux consultations prénatales tardives des femmes enceintes et à l'accroissement de femmes enceintes perdues de vues sous notification de la SP par certains prestataires.

La sensibilisation des femmes enceintes aux CPN précoces (1^{er} trimestre de la grossesse), la continuité des consultations en stratégies avancées, la recherche des femmes enceintes perdues de vues par les agents de santé communautaires (ASC), la capitalisation des données du secteur privé et l'amélioration des ressources aux allouées à la prise en charge des femmes permettraient d'améliorer l'indicateur.

Figure 76: Proportion de femmes enceintes en CPN ayant reçu au moins trois doses de SP



Indicateur 3 : Nombre de cas de tuberculose, toutes formes notifiées

La tuberculose est une maladie très contagieuse et nécessite le traitement de tous les cas. Cet indicateur mesure la capacité du système à capter tous les cas de tuberculose.

En 2021, 20 743 nouveaux cas et rechutes toutes formes ont été notifiés contre 22 795 attendues. Bien que la cible n'ait pas été atteinte, on note une augmentation de la notification par rapport à l'année 2020 (19 717) pendant laquelle une chute avait été constatée probablement du fait de la COVID19. La notification a augmenté de façon notable à partir du 2nd trimestre 2021 du fait de l'utilisation des techniques moléculaires (GeneXpert) plus sensibles que la microscopie. Le diagnostic de la tuberculose infantile s'est également amélioré par rapport à 2020 (4,9%). En 2021, les enfants représentaient 6% des cas totaux. Les efforts ont principalement été limités par l'inaccessibilité dans certaines zones (pluie, insécurité...) et la démotivation des agents de santé communautaire (ASC) pour prime impayée.

Le renforcement de la couverture en outil moléculaire par l'acquisition d'appareils LAMPTB, le dépistage actif et le renforcement de la recherche active de la tuberculose chez les PVVIH favoriseraient l'amélioration de l'indicateur.

Indicateur 4 : Proportion de cas de tuberculose ayant achevé avec succès leur traitement

En 2021, le taux de succès thérapeutique était de 84%, soit une performance de 96% par rapport à la cible de 88%. Malgré la performance acceptable, la cible n'a pas été atteinte à cause des décès encore nombreux. Les efforts du MSHPCMU dans la lutte contre la tuberculose restent limités par les retards de livraison des médicaments antituberculeux de 1^{ère} ligne avec risque de rupture par l'absence de préfinancement des achats. On note également des difficultés liées au plafonnement de la ligne d'achat des médicaments antituberculeux. Le taux de décès élevé à 9% au niveau national favorisé par le retard au diagnostic et à la prise en charge ainsi que les comorbidités : VIH+++, anémies, hypertension artérielle, asthme, alcoolisme, tabagisme actif.

Afin de permettre une amélioration de cet indicateur, il s'avère important d'adapter le financement des médicaments au nombre de patients attendus afin de garantir un traitement complet et réussi à tous les patients. L'utilisation maximale de l'outil moléculaire (GeneXpert) en première intention Dépistage actif à Abidjan par les agents de santé communautaires dans les centres de santé avec convoyage des crachats, les Campagnes de dépistage actif dans les zones d'accès difficile à l'intérieur du pays et chez les populations à risque (prisons), la Thérapie préventive de la tuberculose chez les PVVIH et les contacts de patients atteints de tuberculose et la prise en charge des comorbidités réduiraient le taux de mortalité.

Indicateur 5 : Proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH

Selon l'OMS, les sujets infectés par la tuberculose et également par le VIH ont 18 fois plus de risque de développer une tuberculose évolutive que les autres (intervalle d'incertitude : 15 à 21).¹⁰ La tuberculose et le VIH forment une association meurtrière, chacun accélérant l'évolution de l'autre.

En 2021, la cible de 100% de la proportion de patients tuberculeux notifiés traités pour le VIH est presque atteinte avec un niveau de performance de 99%, ce niveau remarquable est principalement dû aux activités d'approvisionnement régulier des CAT / CDT en test VIH et de mission de suivi des activités des CAT/CDT. En effet, la bonne performance traduit le respect des directives recommandant le test VIH systématique pour tous les cas présumés et diagnostiqués de tuberculose.

Objectif spécifique 2 : Intensifier les interventions de lutte contre les autres maladies transmissibles et non transmissibles et les maladies tropicales négligées

Indicateur 1 : Nombre d'unités de prise en charge (UPEC) réhabilitées et équipées pour les maladies chroniques non transmissibles

Sur la période 2012 à 2022, trente-quatre (34) Cliniques du diabète et de l'hypertension ont été installées dans les CHR, hôpitaux généraux, FSCU COM, centre de santé rural, à l'INSP, à l'Hôpital méthodiste, au service médical des fonctionnaires (SMF). Ce niveau de performance de l'indicateur est supérieur à la cible de 29.

¹⁰ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tuberculosis>

Indicateur 2 : Nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles

En 2021, le nombre de personnes dépistés pour les maladies chroniques non transmissibles (130 218) est beaucoup plus élevé que la cible (15 000) soit une différence de 115 218 personnes dépistés. Ce niveau de performance est dû aux campagnes de dépistage et de sensibilisations qui ont été organisées dans 11 régions sanitaires (Abidjan 1 et 2, ME, Moronou, Agnèby-tiassa, Gbèkè, Haut Sassandra, Marahoué, Bélier, Poro, Tchologo), grâce à l'appui des partenaires Techniques et Financiers.

Indicateur 3 : Nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies chroniques non transmissibles

Les maladies chroniques non transmissibles sont en progression constante en Côte d'Ivoire, et représentent l'une des principales causes de décès par maladie. La prise en charge de ces pathologies est nécessaire afin de réduire la mortalité et la morbidité dues aux maladies non transmissibles. Ainsi, le gouvernement entreprend des activités de prise en charge de ces pathologies. En 2021, le nombre de patients pris en charge dans les UPEC pour les maladies chroniques non transmissibles s'élève à 50 810 et situe l'indicateur au-dessus de la cible de 40 000. Cette performance s'explique par le fort taux de dépistage réalisé lors des campagnes de sensibilisation.

Objectif spécifique 3 : Intensifier les interventions d'amélioration de la prévention des maladies et promotion de l'hygiène publique ainsi que des bonnes pratiques nutritionnelles

Indicateur 1 : Proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris

La proportion d'enfants malnutris aigus pris en charge et guéris a légèrement baissé entre 2020 et 2021 passant de 92,8% à 92,16%, soit une baisse de 0,6 points. Toutefois, la cible de 80% est atteinte à plus de 12 points. La baisse enregistrée en 2021 s'explique par le faible taux de dépistage en communauté et la faible fréquentation des structures sanitaires. Le dépistage de la malnutrition et la prise en charge contribue fortement à la réduction de la mortalité infantile. L'intensification des stratégies avancées, la sensibilisation et le dépistage au niveau communautaire permettra d'améliorer l'indicateur.

Indicateur 2 : Nombre d'enfants de 6 à 59 mois pris en charge pour malnutrition aigüe sévère avec ou sans complication

Le nombre d'enfants de 6 à 59 mois pris en charge pour malnutrition aigüe sévère avec ou sans complication a fortement augmenté, passant de 10 632 en 2020 à 40 800 en 2021. Cette forte augmentation a permis de situer l'indicateur au-dessus de la cible de 11 000.

Indicateur 3 : Nombre d'Unités Nutritionnelles Thérapeutiques (UNT) / Unités Nutritionnelles Thérapeutiques Ambulatoires (UNTA) fonctionnelles

Au titre de l'année 2021, on note 58 hôpitaux de référence offrant des services de prise en charge de la malnutrition aigüe sévère avec complication (UNT). Ce nombre est inférieur à la cible de 63.

Indicateur 4 : Structures sanitaires impliquées dans le processus « structures sanitaires amies des bébés

Le nombre de structures sanitaires impliquées dans le processus « structures sanitaires amies des bébés » s'est accru de 2019 à 2021 passant de 23 à 87. Cet indicateur est au-dessus de la cible de 47 pour l'année 2021. Ce niveau de performance a été principalement favorisé par le financement de partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale à travers le SPARK et la BAD à travers le projet Pôle Agro-Industriel du Bélier).

Objectif spécifique 4 : Maitriser les risques liés à la grossesse et améliorer la couverture en services de prévention et de prise en charge des maladies de l'enfant

Indicateur 1 : Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3

En ce qui concerne l'indicateur « Taux d'enfants complètement vaccinés avant 12 mois en DTC-HepB-Hib3 » les résultats obtenus en 2021 sont en deçà des attentes fixées par le DPPD 21-23. Cet indicateur est resté constant depuis 2020 (91%) alors que la cible fixée était de 95%.

Si en 2020, la non-atteinte de la cible du DPPD 21-23 était en partie due aux rumeurs négatives et aux mesures barrières contre la COVID 19, il est à noter que pour 2021, le chevauchement des activités dans le mois d'août surtout celles liées à la campagne de la vaccination contre la covid19 a contribué à cette situation.

Les vaccins et consommables ont été disponibles à tous les niveaux de janvier à novembre 2021 avec des quantités de doses acquises évaluées à 4 607 066 pour le pentavalent. On note une insuffisance dans la recherche active et le suivi des perdus de vue et enfants non vaccinés dans les aires de santé en routine.

Beaucoup d'efforts ont été déployés dans le domaine de la vaccination et ont permis une certaine amélioration de la situation ces dernières décennies notamment la réduction de la prévalence de certaines maladies endémiques meurtrières comme la diphtérie, le tétanos, la coqueluche...

Cependant, les analyses doivent être plus affinées interrogeant les résultats en fonction de certaines caractéristiques à savoir le milieu urbain ou rural, les régions ou zones géographiques et le niveau socioéconomique.

Aussi, faut-il veiller à ce que les districts organisent les activités de vaccination contre la Covid-19 en routine afin d'éviter les retards dans la réalisation des activités de vaccination de routine.

Indicateur 2 : Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié

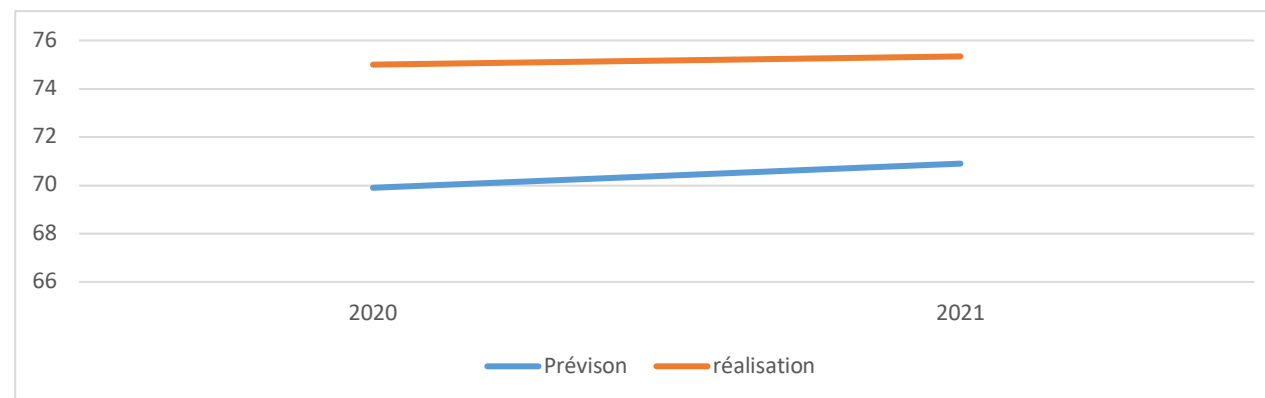
Les actions en matière de santé de la femme sont des actions essentielles pour la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile ainsi que pour la réalisation de progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable.

En comparaison à la tendance historique, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié s'est amélioré de 2020 à 2021 avec une progression de 0,34 point. Le taux ciblé pour le compte de l'année 2021 (75%), a été légèrement dépassé. Ce résultat est salubre et encourageant d'autant plus qu'il met en lumière la pertinence et l'efficacité des stratégies mises en place. Cette progression peut s'expliquer premièrement par le renforcement de capacité du personnel. En effet, durant l'année 2021, ce sont 100 pools de formateurs en SONU et Planification Familiale qui ont été organisés ; 1278 sages-femmes, 142 infirmiers et 77 médecins ont vu leurs capacités renforcées pour l'offre de SONU de qualité.

Deuxièmement, la contractualisation avec certains médias pour la diffusion des PAD (Prêt A Diffuser) aussi bien en français qu'en langues locales sur l'importance des CPN et des accouchements assistés a permis de sensibiliser les populations à cet effet.

Cependant afin de mieux apprécier la performance que ce taux global peut occulter, il conviendrait de faire une analyse désagrégée de celui-ci selon les caractéristiques sociodémographiques, par quintile de richesse etc.

Figure 77: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié



Indicateur 3 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) (Pourcentage des établissements sanitaires de premier contact (ESPC) offrant les 7 fonctions des soins obstétricaux et néonataux de base)

En comparant la disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) de 2019 à 2021, on remarque une sensible évolution d'environ 2 points. Malgré cette sensible évolution, la cible de 2021 (29%) n'a pas été atteinte. L'enquête rapide SONU réalisée en 2017 a relevé une faible couverture en soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) avec seulement 1,1% des maternités qui offrent les SONU de base. Afin de pallier ces insuffisances qui mettent en danger la santé de la mère et de l'enfant, plusieurs interventions ont été menées. En fin novembre 2021, ce sont 207 Maternités qui ont été identifiées pour appartenir au réseau de maternité d'excellence SONU et 200 sur 207 ont bénéficiées de matériels suivants : 525 kits AMIU, 375 Non-Pneumatic Anti-

Shock Garment, 375 Ambu bag, 221 ventouses, 375 kits d'insertion et de retrait (DIU et Implant), 266 kits sage-femmes et 11 mannequins acquis avec des fonds complémentaires de MHTF. De plus, 89 pools (sur 113 districts) de formateurs de médecins en SONU et PF ont été organisés. En ce qui concerne la Communication pour le changement de comportement, des Prêt A Diffuser (PAD) en langues locales sur l'importance des SONU et la PF avec les leaders religieux et communautaires ont été produits.

Cependant, les résultats montrent que les interventions menées jusque-là restent encore insuffisantes pour renforcer la santé de la mère et de l'enfant. Il ressort que 2 complications obstétricales sur 5 (40%) ont pu être prises en charge avec un taux élevé de létalité (3%) contre un niveau maximum de 1%.

Avec ce niveau d'indicateur qui est encore en deçà de l'ambition affichée, il conviendrait d'investiguer les causes profondes de cette relative stagnation afin de trouver de nouvelles stratégies à défaut d'apporter des mesures correctrices.

Indicateur 4 : Disponibilité des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONUC) (Pourcentage des établissements sanitaires (ESR) de référence offrant les 9 fonctions des soins obstétricaux et néonataux complets)

Les Soins obstétricaux et Néonataux complets (SONUC) offerts dans les établissements de santé de référence (hôpitaux généraux, CHR, CHU) ont pour but d'assurer une prise en charge adéquate des complications obstétricales et néonatales en réalisant en plus des 7 fonctions de base 2 autres que sont la césarienne et la transfusion sanguine.

En 2017, l'on a noté une évolution du nombre de SONUC effectifs passant de 1 à 13 sur 111 établissements sanitaires de référence, soit 11,7%. Malgré une évolution fulgurante de 23 points de la disponibilité des SONUC en 2021, la cible attendue n'a pas pu être atteinte (35% obtenu au lieu de 60,3%).

Au regard de cette analyse sur la disponibilité des SONU, il revient de renforcer le réseau de maternités SONU en atteignant les 207 structures sanitaires identifiées et d'améliorer le plateau technique des maternités du réseau SONU. Notons qu'en plus de leur insuffisance, le nombre d'établissements sanitaires SONUC est inégalement réparti sur l'étendue du territoire national et une grande partie des régions sanitaires n'en dispose pas.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'un des événements majeurs ayant eu un impact sur le déroulement de ce programme a été la persistance de la pandémie à COVID 19. En effet, la lutte contre la pandémie à COVID19 a mobilisé des financements, préalablement destinés aux activités des programmes de santé.

La lutte contre les grandes endémies telles que le VIH, la Tuberculose et le Paludisme et la vaccination a été perturbée tant au niveau de la prise en charge dans les structures de santé qu'au niveau de la coordination opérationnelle assurée par les districts sanitaires.

La non-maitrise des nouvelles procédures du budget programme par les gestionnaires des programmes nationaux de santé, ralentie le déroulement des activités.

Les difficultés de justification financières des activités avec certains partenaires techniques et financier entrave la bonne mise en œuvre des activités.

Au regard des résultats obtenus et des difficultés rencontrées au cours de l'année 2021, le responsable du programme 3 entend intensifier la lutte contre les maladies pour réduire leurs effets néfastes sur l'état de santé de la population. A cet effet, la poursuite des réformes notamment la généralisation du financement basé sur la performance, la mise en œuvre de la réforme hospitalière et le déploiement du budget programme constitue des facteurs favorisant l'atteinte de cet objectif.

IV.2. Recommandations

Des recommandations sont adressées à divers niveaux du Ministère de la santé afin d'améliorer l'efficacité du programme 3 et assurer l'atteindre des objectifs fixés.

A l'endroit du Ministère de la santé :

- renforcer les capacités des responsables des programmes nationaux de santé sur les procédures du Budget programme ;
- initier les discussions avec les partenaires techniques et financiers notamment le fond mondial de lutte contre le VIH/ SIDA, Tuberculose et le paludisme afin d'alléger les procédures de gestion.

CONCLUSION

Créé pour coordonner les différentes actions de lutte contre les maladies prioritaires et autres problèmes de santé publique, le programme 3 a connu une modification en hausse de son budget passant de 97 725 366 022 francs CFA à 103,8 milliards. Malgré cette hausse, il a connu une performance variée pour les indicateurs visés. En effet, sur seize (16) indicateurs prévus, huit (08) ont atteint leurs cibles, soit 50%. Sur les huit (08) autres, quatre ont eu un niveau de réalisation proche de leurs cibles. Afin de relever ce niveau de performance, le Responsable du programme entend initier des discussions avec les partenaires techniques et financiers notamment le fond mondial de lutte contre le VIH/ SIDA, la Tuberculose et le paludisme afin d'alléger les procédures de gestion. En outre, il importe de renforcer les capacités des responsables des programmes nationaux de santé sur les procédures du Budget programme en vue de leur soumettre un contrat de performance sur lequel ils seront évalués ; et ce dans le processus de décaissements des fonds.

Appendice - Exécution de la Dotation Covid 19

Face à l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, le gouvernement avec l'appui des partenaires et bailleurs a pris des mesures et mis en place des mécanismes à travers un plan de riposte pour contenir la pandémie et traiter les cas afin de réduire la morbidité, la mortalité et l'impact socio-économique sur les populations. Le plan de riposte est composé de 6 axes : la coordination, la communication et l'engagement communautaire, la surveillance épidémiologique et le suivi des cas contacts, la prise en charge des cas, la vaccination, la chaîne d'approvisionnement des produits de santé. A ce titre, un montant de 59 040 584 784 FCFA a été mobilisé pour la réalisation des activités de ce plan en 2021.

1. La coordination

Un cadre organisationnel pour la prévention et la lutte contre la pandémie à coronavirus COVID-19 a été mis en place par arrêté du Premier Ministre. Dans ce cadre, le comité de pilotage a soutenu et suivi la mise en œuvre des décisions du Conseil National de Sécurité et coordonné les activités du comité de veille sanitaire et de veille économique.

Notons que le comité de veille sanitaire a tenu régulièrement de façon hebdomadaire des rencontres présidées par le Ministre en charge de la santé pour analyser l'évolution de l'épidémie du COVID-19 et proposer des mesures adaptées qui ont été mises en œuvre par les Directions Régionales de la Santé et des Districts sanitaires sous la supervision et l'appui des préfets.

2. La communication sur les risques et engagement communautaire

La communication sur les risques et l'engagement communautaire a été réalisées à travers le renforcement de capacités en engagement communautaire et la sensibilisation des communautés.

Ainsi, 1 566 agents de santé des établissements sanitaires, des districts sanitaires, des Directions Régionales de la Santé et du niveau central, 7 636 ASC et 1 774 autres acteurs de la communication et des médias ont été formés.

De même, plusieurs canaux ont été utilisés par la société civile pour la sensibilisation de la communauté. Il s'agit de : (i) des boîtes à images, (ii) les leaders et d'influenceurs, (iii) la sensibilisation de proximité avec les visites à domicile, les causeries de groupe et éducative, (iv) des médias audiovisuels, à travers les des spots télé et radio publiques et de proximité, (v) les affiches, (vi) les réseaux sociaux. Ces canaux et supports ont contribué efficacement à informer les populations et ont permis de sensibiliser 228 936 personnes sur la Covid-19 et 14 710 personnes sur la vaccination contre la Covid-19.

3. Prise en charge des cas

La prise en charge des cas de Covid-19 est coordonnée par le Service des Maladies Infectieuses Tropicales (SMIT) du CHU de Treichville qui est la structure de référence nationale. Cette coordination porte sur la prise en charge et le confinement des cas simples, l'hospitalisation des cas sévères dans les structures publiques et privées, la déclaration des décès, le suivi des cas et le contrôle virologique pour la guérison.

A fin décembre 2021, 35 275 patients COVID-19 ont été reçus en consultation externe et 773 patients admis en réanimation dont 504 décès soit 65%.

En ce qui concerne la prise en charge psychosociale des cas, 1 257 interventions dont 294 sur les sites de prise en charge COVID-19 ont été réalisées. Les personnes écoutées sont au nombre de 4 702 dont 615 en souffrance psychologique suivies et accompagnées sur le long terme.

En matière de gestion des MAPI, 23 cas de MAPI post vaccination COVID-19 ont été pris en charge dont 12 cas graves ayant nécessité une hospitalisation.

4. Surveillance épidémiologique, suivi des contacts et investigation des cas et surveillance biologique

- Surveillance épidémiologique, suivi des contacts et investigation des cas

Dans le cadre de la gestion des cas de Covid-19, 1 000 prestataires de soins des secteurs public et privé des districts d'Abidjan ont été formés. Au démarrage des activités de riposte, l'INHP a mis en place 163 Équipes d'Intervention Régionale (EIR) et le Gouvernement a installé 13 centres de dépistage COVID-19 dans le Grand Abidjan.

Les interventions ont été marquées par : (i) la diffusion des définitions de cas de COVID-19 et des outils de notification dans l'ensemble des districts sanitaires, (ii) l'élaboration des procédures et le dépistage des voyageurs et l'isolement des cas contacts dans des structures identifiées.

Du 11 mars 2020 au 31 décembre 2021, la Côte d'Ivoire a enregistré 71 004 cas confirmés dont 61 998 personnes déclarées guéries (environ 91 %), 714 décès (1,04 %) et 8 292 cas actifs (MSHPCMU, 2021).

- Surveillance biologique

La coordination de la surveillance biologique de la COVID-19 est assurée par l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI). Au total, une dizaine de laboratoires dont 4 à Abidjan (IPCI, CEDRES, RETROCI et HMA) et 6 à l'intérieur du pays (laboratoire du CHU de Bouaké, CHR Abengourou, CHR Odienné, CHR Man, CHR Korhogo, CHR Daloa et CHR San-Pedro) ont été accréditées pour accroître la capacité de dépistage RT PCR.

Du 11 mars 2020 au 31 décembre 2021, 1 233 370 tests PCR ont été réalisés et ont permis de détecter 71 004 cas de COVID-19 soit un taux de positivité de 5,75 %. Les intrants pour le dépistage ont été fournis par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP).

Aussi, pour limiter la propagation de nouveaux variant du coronavirus en Côte, un dispositif de dépistage par les tests rapides antigéniques anti COVID-19 a été mis en place en août 2021 à l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan pour les passagers entrants. Ce dispositif a permis de réaliser 46 560 tests rapides au 31 décembre 2021 dont 691 positifs soit un taux positivité de 0,6 %.

5. Vaccination contre la COVID-19

Au titre de l'année 2021, la Côte d'Ivoire a reçu 15 956 470 de doses tout type de vaccins confondus grâce à l'initiative COVAX, aux dons des partenaires et des vaccins achetés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire.

La disponibilité en vaccin a été quasi constante avec l'approvisionnement des doses de Astra Zéneca Pfizer, Sinopharm, et Johnson & Johnson et le pays n'a jamais connu de rupture totale en antigène dans les sites de vaccination. Cette disponibilité en vaccin est liée au mécanisme d'approvisionnement mis en place par le pays et les Partenaire Technique et Financier (PTF) notamment le COVAX et l'AVATT.

Au 31 décembre 2021, la Côte d'Ivoire comptait 7.212.979 personnes vaccinées contre la COVID19 soit 49,5% par rapport à la cible qui est de 14 570 259 personnes dont 5 018 808 de personnes ayant reçu la première dose (34,44%) et 2 194 171 complètement vaccinées pour les 2 doses (15%) avec un taux d'abandon de 56,28%.

Par ailleurs 33% des populations vaccinées pour la 1ère dose sont situées dans la zone d'Abidjan et 67,47% en dehors.

6. Chaîne d'approvisionnement en produits de santé

Une Cellule de Coordination de l'Approvisionnement, de la Gestion de Stock et de la Distribution du Comité de Suivi Opérationnelle Covid-19 a été mise en place par l'arrêté n°470/PM/CAB du 10 avril 2020.

Par ailleurs, le manuel de procédures de la chaîne d'approvisionnement d'urgence a été révisé et l'outil playbook validé en tenant compte du contexte COVID-19.

La NPSP a distribué sur l'ensemble du territoire de mars 2020 au 31 décembre 2021 : (i) 221 références médicamenteuses ; (ii) 262 646 064 masques de protection (chirurgicaux, FFP2, N95) ; (iii) 945 796 gels hydro alcooliques (400 ml et 500 ml) ; (iv) 209 736 litres de savon non agressif ; (v) 105 735 gants médicaux et (vi) 18 083 308 consommables et dispositifs médicaux.

CONCLUSION GENERALE

La recherche de la performance dans le secteur public en général et en particulier au Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Universelle (MSHPCMU), avec notamment la mise en œuvre du budget programme depuis 2020, permet au MSHPCMU de s'appuyer sur un système d'indicateurs mesurant la performance de ses trois programmes qui sont l'administration générale, l'amélioration de l'offre et l'accessibilité aux soins et la lutte contre les maladies. Ce nouveau cadre de gestion vise à apprécier si les moyens mis en œuvre permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Pour améliorer la santé des populations au cours de l'année 2021, le MSHPCMU a bénéficié d'un financement de 464 273 983 267 Francs CFA et s'est fixé trois objectifs globaux notamment l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé ; l'accroissement de l'offre et la qualité des prestations des services de santé, et l'intensification de la lutte contre les maladies et la prise en charge des problèmes de santé prioritaires. Ces objectifs globaux et stratégiques ont été déclinés en treize indicateurs dont cinq ont atteint la cible et deux indicateurs n'ont pas fait l'objet d'évaluation. Ces résultats révèlent ainsi une performance de 45% pour le MSHPCMU.

Ce score s'explique par l'insuffisance des ressources financières, le non-déploiement des outils de gestion financière, les difficultés d'approvisionnement en médicaments et intrants stratégiques ainsi qu'une faible disponibilité en SONUB et SONUC.

La mise en application effective de la réforme hospitalière soutenue par une augmentation des ressources du MSHPCMU et les renforcements des capacités du personnel de santé, l'intensification du PBF permettront de booster la performance du MSHPCMU.

SECTION 336 : MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES MEDIAS ET DE LA FRANCOPHONIE

SECTION 336 : MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES MÉDIAS ET DE LA FRANCOPHONIE

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie comprend **(02) programmes** :

- Programme 1 : Administration générale ;
- Programme 2 : Communication et Médias.

Le programme 1 qui concerne l'Administration Générale a pour objectif **d'améliorer la gouvernance du secteur de la communication, des médias et de la francophonie**. Il comporte **trois (04) actions** à savoir :

- **Action 1** : Coordination et animation composée de Trente et quatre (34) activités ;
- **Action 2** : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles composée de vingt (20) activités ;
- **Action 3** : Gestion du système d'information et communication composée de treize (13) activités ;
- **Action 4** : Promotion de la Francophonie composée de deux (02) activités.

Le programme 2 : Communication et Médias dont l'objectif est de **garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations** comporte **trois (03) actions** que sont :

- **Action 1** : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire avec dix-neuf (19) activités ;
- **Action 2** : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuel composé de sept (07) activités;
- **Action 3** : Régulation du secteur de la communication et des médias qui comprend douze (12) activités.

❖ Rappel des orientations stratégiques du ministère

Les principales orientations stratégiques du Ministère de la Communication, des Médias et de et de la Francophonie sont :

- les populations ont accès à une information de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- les infrastructures et équipements de production et de diffusion de l'information sont développés.

❖ Rappel des résultats stratégiques du ministère

Les principaux résultats stratégiques du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie sont :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- la production et la diffusion de l'information sont renforcées.

I.2. Politique ministérielle

Les Objectifs globaux du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie sont :

- améliorer la gouvernance du secteur de la communication et des médias;
- garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	02	02	04	07	07

Le Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie (MICOMEF) est organisée en deux (02) programmes soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en quatre (04) objectifs spécifiques vérifiés par sept (07) indicateurs et sept (07) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

❖ **Le Programme 1 Administration Générale** a pour Objectif Global « Améliorer la gouvernance du secteur de la Communication et des Médias ».

Cet objectif se subdivise en deux (02) Objectifs spécifiques à savoir :

- Objectif spécifique 1 : améliorer l'environnement du secteur de la Communication et des Médias

Cet objectif spécifique a pour indicateur de performance le nombre de textes législatifs et réglementaires du secteur de la Communication et des Médias élaborés. A ce niveau, le ministère s'est fixé un objectif de sept (07) textes majeurs à élaborer en terme de cibles à atteindre. Sur cet objectif fixé, six (06) ont été atteints soit un taux de moyen de réalisation de 85,71%.

- Objectif spécifique 2 : renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

Cet objectif spécifique renferme deux (02) indicateurs de performances :

- Taux d'exécution du plan de formation
- Taux d'exécution du budget

Au niveau du premier indicateur, on note un objectif de 100% quant à la mise en œuvre du plan de formation. In fine, cet objectif a été entièrement atteint car le plan de formation prévisionnelle a été réalisé dans son exhaustivité.

Sur le taux d'exécution du budget, sur un objectif de réalisation de 100% dans la limite du plafond disponible du budget, il y a lieu de constater que le taux d'exécution est estimé à 76,44%. Les raisons tiennent essentiellement aux crédits non exécutés des Directions Régionales et de la Direction de la Francophonie en plus de l'impossibilité d'avoir effectué les transferts de certaines structures ayant bénéficié de rallonge en fin d'année. En définitive, cet indicateur n'a pas atteint totalement l'objectif escompté.

❖ **Le Programme 2 Communication et Médias** a pour objectif global « Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations ». Cet objectif global se subdivise en deux (02) Objectifs spécifiques à savoir :

- Objectif spécifique 1 : professionnaliser les acteurs du secteur de la communication et des médias

Cet objectif spécifique renferme deux (02) indicateurs de performances :

- Taux de professionnalisation des acteurs de médias
- Nombre de manquement dans le secteur de la Communication et médias

Pour le premier indicateur de performance, une cible de 100% a été fixée pour être atteinte en matière de délivrance de la carte d'identité des Journalistes Professionnels et Professionnels des Médias de Côte d'Ivoire. Cette cible a été calculée sur la base de la délivrance de la carte à 100% des postulants. L'analyse donne de constater que seul 95,15% des postulants ont été déclarés éligibles à la possession de la carte. On peut donc déduire que s'il est vrai que l'objectif fixé n'a pas totalement été atteint, il faut néanmoins noter une nette progression de la professionnalisation à travers l'attribution de la carte qui passe de 92,66% en 2020 à 95,15% en 2021.

Le deuxième indicateur a pour objectif de réduire le nombre de manquements perpétrés par les journalistes et les professionnels des médias dans le secteur de la communication et des Médias. Sur un objectif de réduction fixé à 350 manquements, force est de constater que les manquements sont passés 635 soit une augmentation 81,43%.

- Objectif spécifique 2 : renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur

Cet objectif spécifique renferme deux (02) indicateurs de performances :

- Nombre des structures subventionnées
- Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis

Sur une prévision de trente (30) structures à subventionner, Vingt et une (21) structures l'ont finalement été soit un taux de réalisation de 70%.

Au niveau du nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis, sur une cible de cinq (05) entreprises seulement une (01) a pu bénéficier d'un emprunt garanti. Le taux de réalisation se fixe à 20%.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 181 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1: Améliorer la gouvernance du secteur de la communication et des médias	RS - 1 La gouvernance du ministère est améliorée	IP 1.1 taux de réalisation des activités	%	90	100	90	Les activités ont pu être réalisées dans leur ensemble à l'exception de celles dédiées initialement aux Directions régionales. Objectif pas atteint (- 10%)
OG 2 : Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations	RS-2 La production et la diffusion de l'information sont renforcées	IP 2.1 Taux de couverture de la diffusion en radio nationale	%	80	80	48,40% RCI 44,36% FM2	Objectif pas atteint (Cause : Mise en œuvre réforme) La baisse du taux de couverture de diffusion en 2021 est justifiée par la défaillance des émetteurs FM et TV consécutivement au basculement de l'analogique au numérique (projet TNT)
		IP 2.2 Taux de couverture de la diffusion en télé nationale	%	43,83%	65	86,70%	Objectif atteint Ce taux est passé de 43,83% en 2020 à 86,70% en 2021. Ce bond est dû à l'augmentation du nombre de localités ayant accès au signal télé du fait des effets du déploiement de la TNT.
		IP 2.3 Ratio des sous-préfectures couvertes par l'AIP	%	56,48%	67	75%	Objectif atteint (+ 20%) L'augmentation des correspondants de l'AIP en région et l'ouverture de représentations contribuent à accroître le taux de couverture régionale ou départementale

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) -(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	22 404 914 913	35 026 468 339	15 082 524 084	19 943 944 255	43,06
1.1 Ressources intérieures	22 404 914 913	35 026 468 339	15 082 524 084	19 943 944 255	43,06
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	22 404 914 913	35 026 468 339	15 082 524 084	19 943 944 255	43,06
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	22 404 914 913	35 026 468 339	15 082 524 084	19 943 944 255	43,06
2.1 Personnel	4 223 080 932	5 055 844 967	5 055 844 967	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	4 201 980 932	5 033 944 967	5 033 944 967	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde	21 100 000	21 900 000	21 900 000	0	100
2.2 Biens et Services	1 614 715 197	1 810 072 913	1 557 904 477	252 168 436	86,07
2.3 Transferts - (FS+ transfert)	3 913 442 493	22 644 442 949	3 952 667 130	18 691 775 819	17,46
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	3 913 442 493	22 644 442 949	3 952 667 130	18 691 775 819	17,46
2.4 Investissement	12 653 676 291	5 516 107 510	4 516 107 510	1 000 000 000	81,87
2.4.1 Trésor	12 653 676 291	5 516 107 510	4 516 107 510	1 000 000 000	81,87
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL	12 653 676 291	5 516 107 510	4 516 107 510	1 000 000 000	81,87

Les opérations de financement global du ministère telles que présentées dans ce tableau indiquent un budget global de 35 026 468 339 F CFA. Ce budget se subdivise en dépenses de personnel à hauteur de 5 055 844 967 F CFA soit 14, 43 % du budget global ; en dépenses de biens et services estimés à 1 810 072 913 F CFA représentant 5,16% du budget global, des dépenses de transferts intégrant les fonds spéciaux chiffrés à 22 644 462 949 F CFA soit 64,64 % du budget global et des dépenses d'investissement d'un montant de 5 516 107 510 F CFA soit 15,74 % du budget global.

Le taux d'exécution global est chiffré à 43, 06%. Il a donc été exécuté à hauteur de 15 082 524 084 F CFA avec un écart estimé à 19 943 944 255 F CFA soit 56,93% du budget prévisionnel.

L'analyse donne de constater que les dépenses de personnels ont été exécutées de façon exhaustive soit 100% des crédits programmés et que des performances considérables sont à noter au niveau des dépenses de biens et services exécutées à hauteur 86,07% et des dépenses d'investissements à hauteur de 81,87%.

La contre-performance est perceptible au niveau des dépenses de transfert dont l'exécution est évaluée à 3 952 667 130 F CFA soit 17, 46% sur un budget prévisionnel de 22 644 442 949 F CFA avec un écart de 18 691 775 819 F CFA représentant 53, 36% du budget global. Il faut justifier ce fait par l'intégration dans cette nature de dépenses des charges liées au comptes spéciaux du trésor (17 995 000 000 F CFA) constitués par la redevance RTI et les taxes sur la publicité dévolue au FSDP.

L'inexécution de ses transferts a impacté le taux global d'exécution du budget le ramenant à une proportion en deçà des 50% d'exécution. Ces transferts traditionnellement faits par la Direction Générale du Budget et des Finances directement aux bénéficiaires ne passent pas par le canal des transferts effectués par les responsables de programmes du Ministère de la Communication, des médias et de la francophonie.

Suite au remaniement ministériel intervenu le 06 avril 2021, le Cabinet du Ministre de la Communication et des Médias a sollicité et obtenu une rallonge budgétaire de soixante-dix millions (70 000 000 F CFA) francs en vue de faire face à l'opérationnalisation du nouveau cabinet en matériels de bureau et équipements informatiques.

Ces crédits obtenus ont été ventilés ainsi qu'il suit :

Activité 78046000396 : Renforcer les capacités opérationnelles et techniques du cabinet

Ligne 2411 : 35 000 000 F CFA

Ligne 2421 : 35 000 000 F CFA

Ces crédits ont été notifiés dans le SIGOBE le 07 novembre 2021. A ce jour, nous ne disposons pas encore de l'arrêté modificatif.

Par ailleurs, par arrêté N° 0089/MPMBE/DGBF/DBE/S/D-AESG/MIH du 30 mars 2021 et N° 0374/MPMBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/MIH du 05 juillet 2021, la CAIDP a bénéficié respectivement de deux (02) rallonges budgétaires présentées comme suit :

Activité 78046000541 : faciliter l'accès à l'information d'intérêt public

Ligne 6392 : 38 000 000 F CFA (le crédit initial est passé de 120 000 000 à un budget actuel de 158 000 000 F CFA)

Ligne 6449 : 30 000 000 F CFA (le crédit initial est passé de 5 000 000 à un budget actuel de 35 000 000 F CFA).

On note que pour l'arrêté N° 0089/MPMBE/DGBF/DBE/S/D-AESG/MIH du 30 mars 2021 le mouvement global de crédit se chiffre à 68 000 000 F CFA.

Activité 78046000541 : faciliter l'accès à l'information d'intérêt public

Ligne 6392 : 12 000 000 F CFA (le crédit initial est passé de 158 000 000 à un budget actuel de 170 000 000 F CFA)

Ligne 6449 : 16 500 000 F CFA (le crédit initial est passé de 35 000 000 à un budget actuel de 51 500 000 F CFA).

On note que pour l'arrêté N° 0374/MPMBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/MIH du 05 juillet 2021 le mouvement global de crédit se chiffre à 28 500 000 F CFA.

La DAF a aussi bénéficié pour la prise en charge de son personnel contractuel en septembre 2021, d'un crédit complémentaire en autres rémunérations de prestations extérieures (Ligne 62219) de 55 000 000 F CFA. Ainsi le crédit initial est passé de 182 957 606 F CFA à 237 957 606 F CFA.

En outre, pour la prise en charge de son personnel en novembre 2021, le FSDP a bénéficié d'un crédit complémentaire en subventions d'équilibre-personnel (Ligne 64110) de 11 288 510 F CFA. Ainsi le crédit initial est passé de 258 597 602 F CFA à 269 886 112 F CFA.

Enfin, la RTI a bénéficié d'une subvention complémentaire en mai 2021 pour le projet relatif au passage à la Haute Définition (HD) RTI/Mise en place TNT. A cet effet, la subvention est passée de 1 742 760 000 F CFA (crédit initial) à 2 472 760 000 F CFA (budget actuel) soit un complément de 730 000 000 F CFA.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme Administration Générale se présente comme le programme qui fusionne les activités de toutes les Directions et services rattachés au Cabinet. La majeure partie de ses activités se positionnent comme des activités supports qui facilitent la mission de coordination exécutée par le Cabinet de sorte à venir en appui aux programmes opérationnels. Au titre du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Monsieur ADOU Jean Martial, Directeur de Cabinet, en assure la responsabilité conformément au décret N°2021- 279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet des Ministères.

Aux termes du décret N° 2021- 458 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Communication des Médias et de la Francophonie, **la principale mission dévolue à ce programme est d'améliorer la gouvernance au niveau de ce secteur.**

La mise en œuvre des activités dudit programme est tributaire de l'environnement qui gouverne le fonctionnement du cabinet et de ses Directions et services rattachés. En effet, il faut intégrer le fait que ce programme, en raison de sa nature transversale, est à la fois un programme d'appui et de coordination. La mise en œuvre des activités de ce programme est impactée chaque fois qu'il intervient un changement à la tête du ministère comme il en a été le cas du 06 avril 2021 ou lorsque des événements touchant la vie de la nation impliquant le ministère dans ses attributions est en jeu. On a pu évoquer à cet égard, les effets des élections présidentielles de 2010 qui en raison des violences constatées ont nécessité une prise en main de la communication par le Ministère de la Communication, des médias et de la Francophonie en vue de redorer l'image quelque peu écorné de la Côte d'Ivoire.

Au-delà de ce fait, il faut préciser que quelques facteurs techniques tels que les changements d'applicatifs (SIGOBE) ou organisationnels liés à la nomination de certains RUO ont pu perturber dans une moindre mesure l'exécution des activités de ce programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'**objectif global** du programme Administration Générale est d'améliorer la gouvernance du secteur de la communication, et des médias et de la Francophonie.

Il compte **deux (02) objectifs spécifiques** :

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer l'environnement du secteur de la communication, et des médias ;
- **Objectif spécifique 2** : Renforcer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;

Il compte également **trois (04) actions** :

Action 1 : Coordination et animation qui comporte trente-quatre (34) activités ;

Action 2 : Gestion ces ressources humaines, financières et matérielles qui a été mise en œuvre par vingt (20) activités ;

Action 3 : Gestion du système d'information et de communication dont la mise œuvre a été faite par treize (13) activités ;

Action 4 : Promotion de la Francophonie qui comporte deux (02) activités.

PROGRAMME I				
Objectifs globaux (OG)	Résultats stratégiques (RS)	Montant global prévisionnel	Montant global réalisé	Commentaires
OG 1 : Améliorer la gouvernance du secteur de la communication et des médias	RS- 1 La gouvernance du ministère est améliorée	3 479 304 860	3 227 136 424	Ecart de 252 168 436 millions par rapport à l'objectif visé. Certaines activités liées aux exigences organisationnelles du cabinet et le sommet de la francophonie(report) n'ont pu se tenir.

I.2. Le financement du programme

PROGRAMME I				
Nature de dépenses	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Financements hors budget (écart)	Taux de réalisation (%)
Personnel (solde persl +transfert persl)	1 729 412 067	1 729 412 067	0	100
Biens et services	1 265 823 026	1 013 654 590	252 168 436	80,08
Transferts	434 069 767	434 069 767	0	100
Investissements	50 000 000	50 000 000	0	100
Total	3 479 304 860	3 227 136 424	252 168 436	92,27

Sur un budget prévisionnel de 3 479 304 860 F CFA, la réalisation est estimée à 92, 27% soit 3 227 136 424 F CFA avec un écart de 252 168 436 F CFA. L'examen de l'exécution offre de constater que trois natures de dépenses (personnel, transfert et investissements) sur les quatre prévues ont pu faire l'objet d'une exécution à 100% du budget programmé.

Au niveau des biens et services où l'exécution n'a pu être faite en totalité (80,08 %), cela se justifie par l'inexécution de certains crédits issus de la demande additionnelle de ressources formulées pour faire face à l'organisation du Cabinet lors de la mise en place de celui-ci à l'issue du remaniement ministériel, de la non tenue du sommet de la francophonie qui bénéficiait d'un crédit de 160 millions pour la tenue de cette activité reportée en 2022 et en fin de l'inexécution des crédits des Directions régionales et de la Direction de la coopération et de la francophonie (défaut de nomination).

Toutefois, au regard du niveau et du pourcentage d'exécution, on peut valablement conclure à une atteinte des objectifs en raison de caractère de coordination et d'animation que revêt ce programme.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et Animation	358 952 000	358 952 000	141 057 107	404 608 107	170 716 465	221 500 000	0	0	670 725 572	985 060 107
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 144 228 013	1 189 420 700	498 071 695	559 370 617	50 238 373	112 569 767	0	0	1 692 538 081	1 861 361 084
Action 3 : Gestion du système d'information et communication	0	0	36 461 201	49 675 866	0	0	23 308 200	50 000 000	59 769 401	99 675 866
Action 4 : Promotion de la Francophonie	0	181 039 367	0	0	0	100 000 000	0	0	0	281 039 367

Source : *Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022*

✓ Action 1 : Coordination et Animation

Les dépenses de personnel n'ont pas évolué de 2020 à 2021 se stabilisant à 358 952 000 F CFA. Par contre les autres natures de dépenses telles que les biens et services et les transferts ont connu des progressions fulgurantes. Ainsi, les dépenses de biens et services connaissent une évolution de 263 551 000 F CFA de 2020 à 2021 et celles relatives aux transferts connaissent un bond de 50 783 535 F CFA pour la même période.

De façon générale, cette progression se justifie par le renforcement des activités de coordination et d'animation pilotées essentiellement par le Cabinet avec l'ajout des attributions dévolues à la Francophonie. Par ailleurs, d'autres axes stratégiques concernant la mise en lumière des rapports avec les médias internationaux ont été entamés.

✓ Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Ce pan concerne essentiellement le financement des Directions et services rattachés au Cabinet qui jouent un rôle d'appui aux actions menées par la tutelle. Les écarts constatés au niveau des dépenses de personnels et des biens et services ne sont pas très grands. Ainsi, de 2020 à 2021 les ressources de personnels connaissent une évolution de 45 192 687 F CFA et celles des biens et services de 61 298 922 F CFA.

Ces écarts sont justifiés par l'élargissement du champ des attributions du ministère avec l'adaptation d'un nouvel organigramme qui a intégré les Directions héritées de la Francophonie et la création de nouveaux services dans les Directions existantes pour tenir compte des enjeux de la feuille de route du Ministre.

Sur le volet investissements, dans le cadre de cette action, il n'y a pas eu de financement comme le mentionne le tableau.

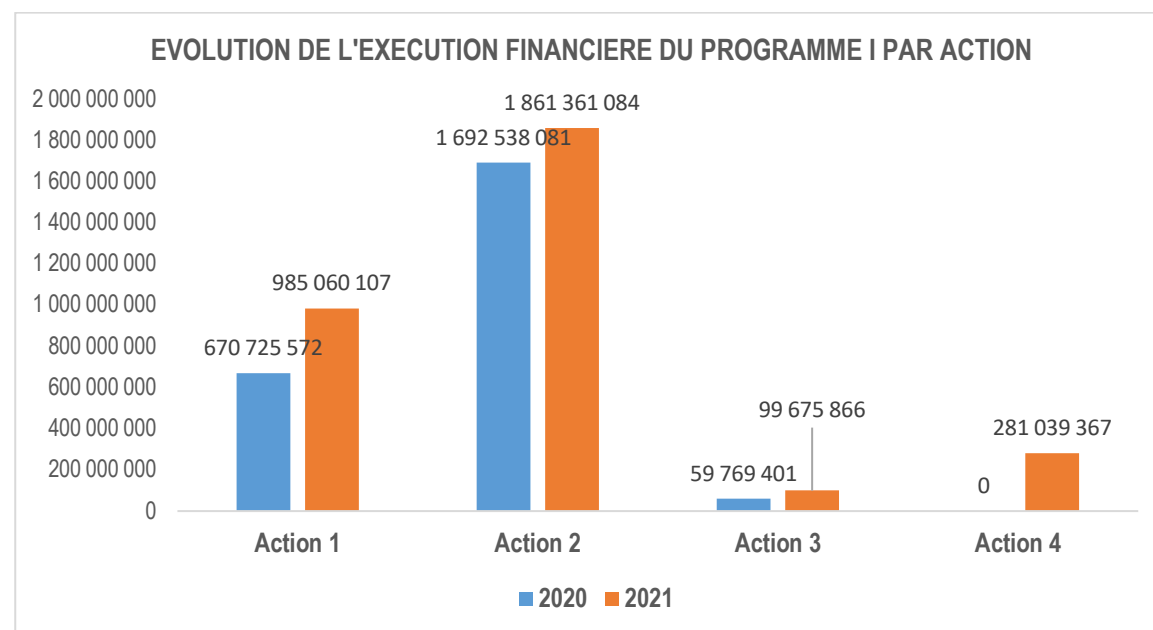
✓ Action 3 : Gestion du système d'information et de communication

Cette action regroupe les activités de la Direction de la Planification et des Statistiques, le Service de la Documentation et des Archives, la Direction de la Communication et des Relations Publiques et le Service Informatique. Les dépenses de biens et services constituent leur budget de fonctionnement qui a connu une légère hausse de 13 214 665 F CFA de 2020 à 2021.

En investissement, les crédits inscrits répondent à un besoin de la DPS de doter le ministère d'un SYSGEPCOM en vue d'améliorer le traitement statistique des projets et leur suivi. Les différentes tranches inscrites obéissent aux phases évolutives du projet qui devra connaître son dénouement à la fin de la gestion 2022.

✓ **Action 4 : Promotion de la Francophonie**

Cette action relative au budget de la Francophonie qui s'inscrit pour la première fois dans notre département ministériel en 2021 à hauteur de 180 039 367 F CFA pour le personnel et 100 000 000 F CFA pour les transferts.



Le programme I est dominé par l'action 2 qui totalise respectivement 1 692 538 081 F CFA en 2020 et 1 861 361 084 F CFA en 2021. Cette action concerne pour les dépenses de personnels la prise en charge du personnel qui émerge sur la Convention BNETD à hauteur de 404 190 162 F CFA et le solde du personnel fonctionnaire. A cela, il faut ajouter le budget de fonctionnement des Directions et Structures rattachées à l'action au nombre de cinq. Deux (02) de ces cinq structures ont bénéficié d'actes modificatifs rehaussant le niveau de leur budget en 2021. Il s'agit de la DAF à hauteur de 55 000 000 F CFA et de la CAIDP passé de 125 000 000 F CFA à 221 500 000 F CFA soit une hausse de 96 500 000 F CFA.

L'action 1 qui concerne les activités de pilotage du Cabinet a connu une progression sur la base de l'élargissement du champ d'intervention du Ministère (Francophonie). Bien plus, ce budget est renforcé par les crédits du Branding estimé à 500 000 000 F CFA pour favoriser la promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

L'action 4 est relative aux dépenses de la Francophonie dans le cadre de la visibilité que le Chef de l'Etat à travers le MICOMEF veut imprimer à cette institution. C'est un budget qui va faire l'objet d'un accroissement dans les années à venir pour mieux cerner cette problématique.

L'action 3 qui vient en dernière position de ce classement de grandeur fait allusion au projet piloté par la DPS (SYSGEPCOM) et le budget de fonctionnement des services informatiques et d'archives rattachés au Cabinet.

En définitive le Cabinet, la DAF et la CAIDP ont reçu les crédits complémentaires suivants :

- Le cabinet a reçu 70 000 000 F CFA pour les équipements en matériels de bureau et équipements informatiques ;
- La DAF a reçu 55 000 000 F CFA pour la prise de son personnel contractuel ;
- La CAIDP a reçu 98 500 000 F CFA en complément de son budget initial.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 (DPS) : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion	2020	2022	128 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	128 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			128 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Total sur financement intérieur			128 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'examen de ce tableau est relatif à l'exécution physique et financière des projets d'investissements inscrits au Programme 1 Administration Générale et qui ont bénéficié jusque-là d'un financement public de la part de l'Etat. C'est le lieu de rappeler qu'aucun de ces projets ne bénéficie de financement extérieur. Leur impact sur la performance du programme est perceptible non seulement par le niveau de crédit qui leur est dévolu mais aussi par l'importance du secteur qu'il couvre. Il s'agira pour nous de les analyser individuellement et de faire ressortir leur niveau d'évolution.

- **Projet 1 (DPS) : Acquérir et installer des équipements pour le système intégré de gestion**

Ce projet d'un coût total de 128 000 000 F CFA a été budgétisé pour la première fois par le canal du PIP en 2020. Il a bénéficié d'un financement de 50 000 000 F CFA en 2021 et exécuté entièrement. Le projet est aujourd'hui à sa phase de déploiement avec l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels de suivi des projets. Toutefois, la production de l'annuaire statistique n'est pas encore effective.

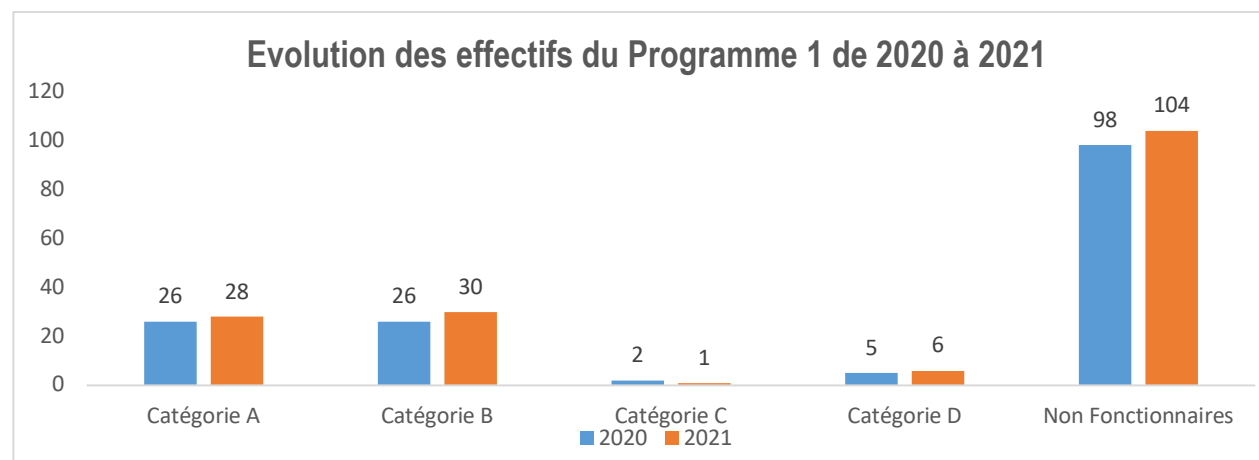
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	26	06	06	04	02	28
Catégorie B	26	11	11	07	03	30
Catégorie C	02	00	00	00	01	01
Catégorie D	05	02	02	01	00	06
Non Fonctionnaires	98	00	00	14	08	104
TOTAL	157	19	19	26	14	169

Source : Direction des Ressources Humaines



- A l'analyse du tableau il en ressort un nombre important de personnels contractuels avec un taux de 62,42% dans les directions centrales. Les plus nombreux sont utilisés comme des agents d'exécution. La faible représentativité des fonctionnaires au sein des Directions Centrales et Services du programme 1 est due à la réticence des nouveaux fonctionnaires affectés à intégrer l'effectif du ministère.
- La performance de ce programme est la conjugaison des efforts consentis par le personnel qui y opère. Cependant, il est souhaitable que cette tendance soit progressivement renversée de sorte à recruter de plus en plus de fonctionnaires et de limiter le recours aux contractuels sauf pour des missions spécifiques pour lesquelles le profil n'existe pas à la fonction publique.
- Aussi, serait-il nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnements de sorte à encourager les fonctionnaires à intégrer le MICOMEF.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme I a un (01) objectif global qui est d'améliorer la gouvernance du secteur de la Communication, des Médias et de la Francophonie assortie de deux (02) résultats stratégiques qui sont :

- améliorer l'environnement du secteur de la Communication, des Médias et de la Francophonie ;
- améliorer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles ;

L'axe stratégique 1 regroupe dans sa mise en œuvre outre le cabinet, les Directions supports qui ont un impact transversal sur l'ensemble du ministère. La réalisation des activités de cette stratégie touche la coordination, l'animation, la mise en œuvre des réformes et le renforcement des moyens financiers et une optimisation des ressources humaines. Au titre des réformes, la performance est notable d'autant plus que sur une prévision de sept (07) textes, six (06) ont pu être élaborés et envoyés au Secrétariat du Gouvernement de ce qui est des textes réglementaires, à l'adoption du parlement pour ce qui concerne les lois.

L'axe stratégique 2 englobe le plan de formation qui a été totalement mis en œuvre avec toutes les formations prévues qui ont été réalisées (confère tableau des indicateurs). En plus, le taux d'exécution du budget est de 76,44%. A ce niveau, le taux réalisé est la conjugaison de deux facteurs liés d'une part à la situation organisationnelle du Cabinet (installations, équipements et nominations des Gestionnaires de Crédits) et d'autre part par les actes modificatifs ayant relevés le niveau de crédits de certaines structures en fin de gestion et qui n'ont pas pu être consommés dans leur intégralité. Ces facteurs ont occasionné une baisse du taux d'exécution comparativement à 2020. Pour pallier cet état de fait, un accent sera mis sur la sensibilisation et la formation des acteurs de sorte à anticiper et éviter que de telles situations ne se reproduisent.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur de la Communication et des Médias						
IP. Nombre de textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la communication et des médias	Nombre	-	05	06	07	06
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles						
IP1. Taux d'exécution du plan de formation	%	-	100	100	100	100
IP2. Taux d'exécution du budget	%	-	97,78	77,25	100	76,44

Source : La loi de finance 2021

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias

✓ **Indicateur 1** : Nombre de textes législatifs et réglementaires du secteur de la Communication et des Médias élaborés

La poursuite des réformes initiées depuis 2020 s'est accrue en 2021 en mettant l'accent sur l'assainissement et l'organisation du milieu de la presse en Côte d'Ivoire. A cet effet, plusieurs textes ont fait l'objet d'élaboration en vue de l'atteinte de cet objectif. Entre autres, le texte majeur qui concerne la modification de la loi sur le régime juridique de la presse.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs projets de décrets, parmi lesquels on peut énumérer sans être exhaustif le projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM), le projet de décret portant modification du décret N°2013 -28 du 23 janvier 2013 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) ont aussi été élaborés.

Le renforcement du secteur de la francophonie s'est aussi fait par des réformes induisant l'élaboration des projets de textes dans ce domaine. Il en est ainsi du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) et la Communication en Conseil des Ministres (CCM) en vue de la redynamisation du groupe des ambassadeurs.

❑ Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

✓ Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de formation

Des formations ont été prévues par la Direction des Ressources Humaines (DRH) en vue de couvrir les besoins en renforcement de capacités du personnel. Elles ont porté d'une part sur le renforcement des capacités techniques des membres du Cabinet et des Directeurs Centraux sur "le management par objectifs et conduite de réunions" et d'autre part des assistantes de directions sur "l'accueil téléphonique physique, archivage et classement des documents".

Toutes les formations prévues pour 2021 ont été réalisées. Cela explique ainsi la performance réalisée au niveau de cet indicateur.

✓ Indicateur 2 : Taux d'exécution du Budget

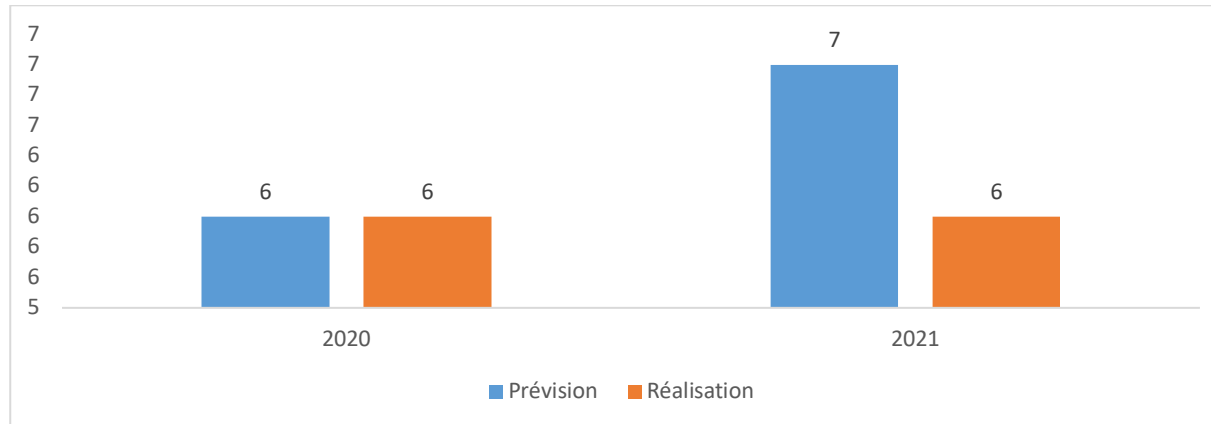
Le budget du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie a une situation d'exécution globale de 76,44%. Ce taux résulte d'une exécution du programme I estimé à 92,75% et du programme II évalué à 72,96%. Au niveau du programme I, On peut évoquer le réaménagement tardif des crédits des Directions régionales qui devraient être logés au Cabinet en raison de non nomination desdits directeurs. Ce réaménagement tardif a entraîné in fine la non-exécution desdits crédits. La Direction de la Francophonie s'est elle aussi retrouvée dans cette situation car n'ayant pas eu de gestionnaire de crédit, faute de directeur nommé.

Par ailleurs, des exigences organisationnelles du Cabinet ont suscité la demande de crédits supplémentaires pour adresser certains besoins liés à l'équipement de nouveaux agents et la prise en compte de certains travaux de réhabilitation. La période d'octroi des crédits (novembre 2021) et les procédures à mettre en place en vue de leur exécution (PSL) n'ont pas totalement permis que soient engagés tous les crédits obtenus à cet effet. Cette situation a négativement impacté le taux d'exécution des crédits dévolus au programme I.

Pour le programme II, des structures comme le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP) et l'Institut Supérieur de la Technologie C ont bénéficié d'actes modificatifs relevant le niveau de leurs budgets respectifs. Toutefois, le fait que ces actes soient intervenus en fin de gestion n'a pas favorisé que ces crédits puissent être transférés dans leur intégralité. A l'évidence, les actes modificatifs qui interviennent en fin de gestion et rehaussent certaines dotations budgétaires initiales n'arrivent pas à être totalement consommés du fait de la mauvaise coordination de la demande faite par lesdites structures avec les acteurs que sont les responsables de programme et le RFFIM.

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'environnement du secteur de la Communication et des Médias

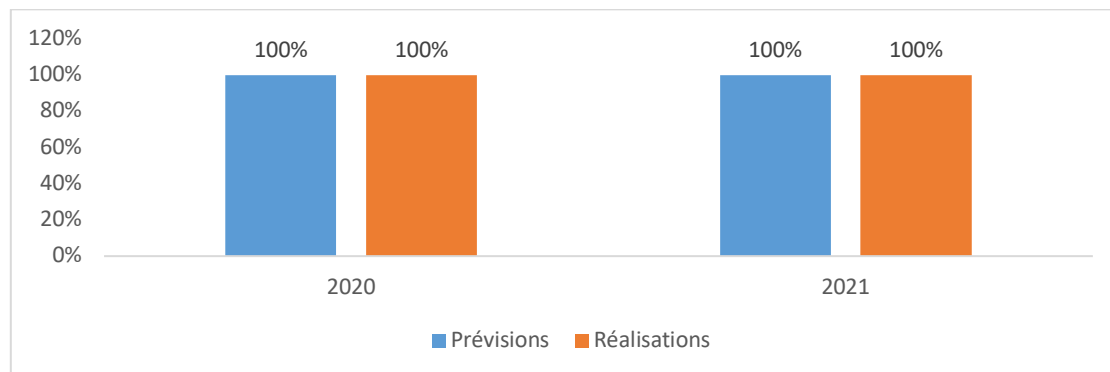
Indicateur : Nombre de textes élaborés législatifs et réglementaires du secteur de la Communication et des Médias



Au vu du graphique, l'on peut apprécier que l'objectif a été quasiment atteint d'autant plus que le taux de réalisation est de 85,71%. Ce taux se caractérise par l'élaboration effective de six (06) textes sur les sept (07) prévus.

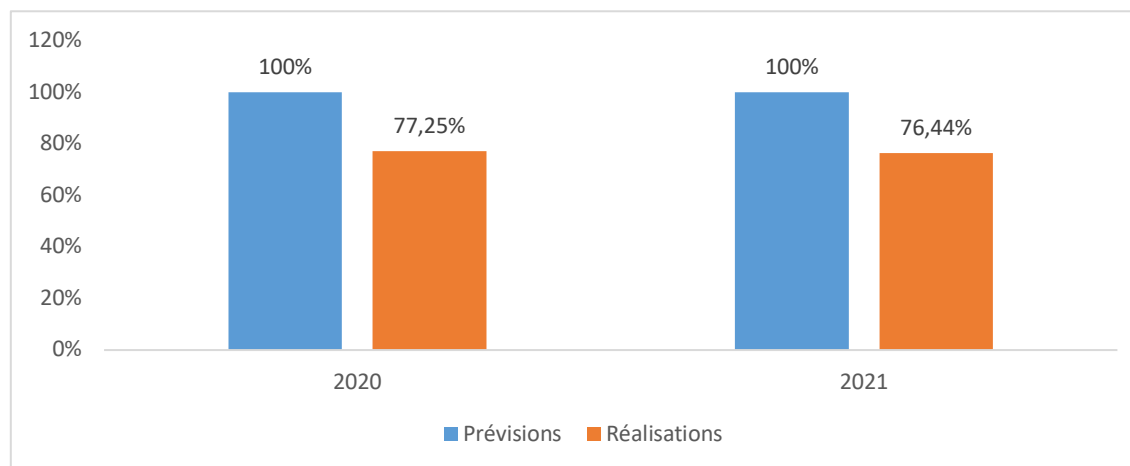
Objectif spécifique 2 : Renforcer la gestion des ressources financières, humaines et matérielles

Indicateur 1 : Taux d'exécution du plan de formation



Le plan de formation a été totalement mis en œuvre avec toutes les formations prévues qui ont été réalisées à 100%.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget



Le taux d'exécution du budget est de 76,44%. A ce niveau, le taux réalisé est la conjugaison de deux facteurs liés d'une part à la situation organisationnelle du Cabinet (installations, équipements et nominations des Gestionnaires de Crédits) et d'autre part par les actes modificatifs ayant relevés le niveau de crédits de certaines structures en fin de gestion et qui n'ont pas pu être consommés dans leur intégralité.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au niveau des acquis de la gestion du programme I, on peut capitaliser :

- une bonne maîtrise des activités de coordination et d'animation malgré l'étendue du champs des attributions consécutivement au remaniement ministériel de 06 avril 2021 ;
- la mise en œuvre des réformes à travers une bonne planification du processus d'élaboration des textes ;
- la mise en œuvre réussie du plan de formation malgré l'insuffisance des ressources ;
- une bonne politique de suivi évaluation qui a impacté l'avancée des projets d'investissements.

Nonobstant ce fait, certaines contraintes ou difficultés ont émaillé l'exécution des activités de ce programme. Ce sont entre autres :

- la situation organisationnelle du Cabinet ayant entraîné une perturbation du processus de gestion du budget du fait de changement de certains acteurs (Chef de Cabinet, Gestionnaire de Crédits), l'inexistence de Gestionnaires pour certaines unités opérationnelles (Direction Régionale et Direction de la Francophonie) ;
- la survenue en fin de gestion d'actes modificatifs non exécutés ;
- l'insuffisance de formation des Gestionnaires de Crédits.

IV.2. Recommandations

Les changements institutionnels ont toujours eu des répercussions sur tous les types d'organisations. La chaîne d'exécution budgétaire n'y échappe pas. Néanmoins, pour atténuer les effets d'une telle situation, il serait bon, à l'avènement de ces circonstances, de laisser les acteurs de la chaîne managériale (RFFIM) et ceux de la chaîne opérationnelle (RPRog) conduire le processus normal de gestion du budget quitte à rendre compte à l'ordonnateur principal qu'est le Ministre. Le fait de suspendre toute opération budgétaire dans de telles circonstances entame, à n'en point douter, la performance du programme.

Par ailleurs, il serait bon que les relèvements de crédits obtenus en fin de gestion par les Gestionnaires de Crédits puissent faire l'objet d'implication de tous les acteurs de sorte à faciliter leur exécution. Le défaut de communication de telles actes à temps entrave quelque peu la mise en œuvre de la consommation desdits crédits.

Face à l'insuffisance de crédits de formation des acteurs budgétaires dans les ministères, il serait souhaitable que la Direction Générale du Budget et des Finances puisse instituer au moins quatre (04) formations dans l'année à l'endroit des Gestionnaires de Crédits de tous les Ministères de façon tournante de sorte à ce qu'ils en bénéficient tous.

CONCLUSION

La mise en œuvre des actions prévues au programme I (Administration Générale), comme indiqué s'est faite dans un contexte emprunt des changements intervenus à la tête du ministère et d'une circonstance marquée par la nécessité de renforcement de la Communication Gouvernementale dans le cadre de la gestion des effets des élections présidentielles de 2020. Outre cet aspect institutionnel, des acquis ont pu être perceptibles dans l'optique de la mise en œuvre des activités des différents Responsables d'Unités Opérationnelles. Ainsi, des réformes ont pu être mise en œuvre à travers l'élaboration et l'adoption de certains textes majeurs, le plan de formation a pu être déployé, l'exécution du budget s'est faite, malgré quelques difficultés, dans des conditions acceptables et une bonne politique de suivi-évaluation a été implémentée.

Dans l'ensemble, les objectifs projetés ont été atteints avec en perspectives une volonté de redynamisation des actions pour renforcer l'impact positif de mesures prises.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « COMMUNICATION ET MEDIAS »

INTRODUCTION

Le programme Communication et Médias se présente comme le programme qui fusionne les activités de toutes les Structures Sous-tutelle (sauf la CAIDP et la CNF), de certaines Directions Centrales et d'un Service rattaché au Cabinet. La majeure partie de ses activités se positionnent comme des activités opérationnelles qui garantissent et facilitent la mission d'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.

Au titre du Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, Monsieur SIGUI Philippe, Directeur de la Planification et des Statistiques, en assure la responsabilité conformément au décret N° 2020 - 726 du 23 septembre 2020 portant nomination du Directeur de la Planification et des Statistiques.

Conformément au fonctionnement de l'ensemble du ministère, deux (02) facteurs majeurs ont impacté la mise en œuvre des activités inhérentes à ce programme. Ainsi, comme mentionné plus haut, le contexte sanitaire lié à la COVID-19 a quelque peu ralenti la réalisation physique en ce qui concerne la livraison du matériel technique (importé) de certains projets.

Mis à part ce fait, des contraintes d'ordres techniques relatives au SIGOBE n'ont pas facilité souvent l'exécution des crédits budgétaires alloués à ces projets. Mais cette situation a progressivement trouvé solution.

Aux termes du décret N° 2021- 458 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Communication des Médias et de la Francophonie, la principale mission dévolue à ce programme est la coordination de toutes les activités de développement, de formation et d'accès au métier de la presse et de l'audiovisuel d'une part et d'autre part la production, la diffusion et la régulation de l'écosystème de la Communication et des Médias.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global visé à travers ce programme est de **Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations.**

Ce programme est décliné en **deux (02) objectifs spécifiques** que sont :

- Objectif spécifique 1 : Professionnaliser les acteurs du secteur de la communication et des médias ;
- Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur ;

En outre, **trois (03) actions** sont envisagées :

- Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire composé de dix-neuf (19) activités ;
- Action 2 : Formation et accès aux métiers de la presse et de l'audiovisuel qui comprend sept (07) activités ;
- Action 3 : Régulation du secteur de la communication et des médias composé de douze (12) activités.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	MONTANT GLOBAL	COMMENTAIRES
OG 2: Garantir l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations	RS-2 La production et la diffusion de l'information sont renforcées	16 249 513 478	La mise en œuvre de cet objectif a bénéficié d'un montant de 16 249 513 478 soit 72,96 % du budget global du Ministère.

I.2. Le financement du programme

PROGRAMME II				
Nature de dépenses	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Financements hors budget (Ecart)	Taux de réalisation (%)
Personnel (solde persl +transfert persl)	3 326 432 900	3 326 432 900	0	100
Biens et services	544 249 887	544 249 887	0	100
Transferts	6 912 723 181	3 518 597 363	3 394 125 818	50,90
Investissements	5 466 107 510	4 466 107 510	1 000 000 000	81,70
Total	16 249 513 478	11 855 387 660	4 394 125 818	72,96

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire	0	0	510 399 993	513 599 997	3 079 134 419	2 473 249 058	12 572 174 624	4 145 758 492	16 161 709 036	7 132 607 547
Action 2 : Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuelle	570 212 725	928 515 839	9 350 191	9 949 890	553 883 748	455 551 240	58 193 467	320 349 018	1 191 640 131	1 714 365 987
Action 3 : Régulation du secteur de la Communication et des Médias	2 149 688 194	2 397 917 061	419 375 010	20 700 000	59 469 488	589 797 065	0	0	2 628 532 692	3 008 414 126

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

✓ **Action 1 : Développement de la presse, de l'audiovisuel et de la communication publicitaire**

Au regard du tableau, nous notons une légère hausse de la dotation budgétaire au niveau des biens et services avec un taux de progression d'environ 0,58% de 2020 à 2021. Cette progression a contribué à améliorer de façon substantielle les conditions de travail et à assainir la communication publicitaire avec le démentellement des panneaux et affichage anarchique.

Cependant, au niveau des transferts, nous enregistrons une baisse due essentiellement au fait que les crédits de la Radio de la paix initialement inscrit au budget du ministère en charge de la communication en 2020 ont été retiré en 2021 et logés à la Présidence conformément aux clauses de cession de cette Institution entre l'Organisation des Nations Unies et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Quant aux dépenses d'investissements, elles ont connu une baisse considérable passant de 12 572 174 624 F CFA en 2020 à 4 145 758 492 en 2021. Cela se justifie par le fait qu'en 2020, IDT a vu une majoration substantielle de son budget initial à l'effet de faire face aux exigences liées au basculement de la Côte d'Ivoire à la TNT.

Pour la prise en charge de son personnel en novembre 2021, on note que le FSDP a bénéficié d'un crédit complémentaire en subventions d'équilibre-personnel (Ligne 64110) de 11 288 510 F CFA ainsi le crédit initial est passé de 258 597 602 F CFA à 269 886 112 F CFA.

Enfin, la RTI a bénéficié d'une subvention complémentaire en mai 2021 pour le projet relatif au passage à la Haute Définition (HD) RTI/Mise en place TNT. A cet effet, la subvention est passée de 1 742 760 000 F CFA (crédit initial) à 2 472 760 000 F CFA (budget actuel) soit un complément de 730 000 000 F CFA.

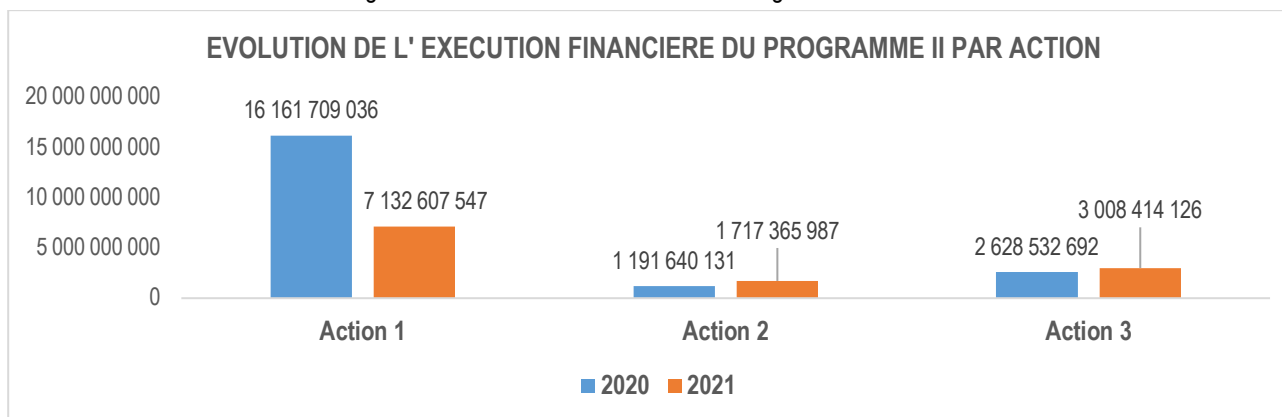
✓ **Action 2 : Formation et accès au métier de la presse et de l'audiovisuelle**

Au niveau de cette action, l'évolution des crédits de personnel est due essentiellement à l'amélioration des conditions salariales du personnel de l'ISTC Polytechnique faisant passer son budget de 570 212 725 F CFA en 2020 à 928 515 839 F CFA en 2021 soit une hausse de 358 303 114 F CFA. Ainsi, de 2020 à 2021 les ressources de biens et services ont connu une évolution de 599 699 F CFA, celles des transferts de 98 332 508 F CFA et celui des investissements de 262 155 551 F CFA. Ce qui a permis à l'ISTC Polytechnique d'acquérir du matériel technique audiovisuel et rénover le laboratoire d'essai.

✓ **Action 3 : Gestion du système d'information et de communication**

Cette action regroupe les activités de la Haute autorité de la Communication Audiovisuelle, le Conseil Supérieur de la Publicité, l'Autorité Nationale de la Presse, la Brigade de la Communication Publicitaire et la Direction de la Communication Publicitaire. Les dépenses de personnels de 2020 à 2021 ont connu une augmentation de 248 228 867 F CFA. En ce qui concerne les dépenses de biens et services, l'augmentation des crédits budgétaires constatées en 2020 résulte du fait que le CSP bénéficiait d'une dotation en vue de réaliser les mesures d'audiences bien qu'étant géré comme une Direction Centrale. En 2021, le CSP ayant connu une mutation structurelle a vu son budget de fonctionnement passé de la nature de biens et services en nature de transferts occasionnant cette baisse de crédits de biens et services en 2021.

Les crédits en transferts au niveau de cette action, ne concernaient que les crédits budgétaires de la HACA en 2020. En 2021, les Structures comme le CSP spécialisé dans la régulation de la Communication Publicitaire et l'ANP dans la régulation de la Presse ont contribué à l'augmentation des crédits de cette action en 2021.



La prédominance de l'action 1 se caractérise par le fait que l'IDT a bénéficié d'une subvention considérable en rapport avec la nature et les exigences du projet TNT. En effet, la date butoir qui avait été donc donné aux états membres de l'UEMOA de procéder au basculement vers la TNT était fixée au 30 juin 2021. La nécessité de respecter cet engagement international a justifié la mise à la disposition de la structure d'un crédit de 8 768 000 000 F CFA. Le budget initial a connu une évolution de sorte à faire passer le budget d'investissement IDT à 17 076 700 000 F CFA.

L'action 3, qui vient en deuxième position regroupe les budgets de deux structures de régulation (l'ANP et la HACA), d'une Direction Centrale et d'un Service rattaché (la DCP et la BCP) et la structure consultative qu'est le CSP mué en Autorité de la Communication Publicitaire (ACP). La majeure partie de ces structures sont en transferts à l'exception de la Direction centrale et du Service rattaché. Cette situation justifie le niveau d'évolution (379 881 434 F CFA) des crédits alloués à cette action.

Enfin, l'ensemble des activités contenues dans l'action 2 représente essentiellement alloués à l'ISTC et à la CIJP. Pour l'ISTC, par exemple, l'activité majeure concerne les crédits liés aux projets « **d'équipement en matériel technique et rénovation de l'ISTC** » d'un montant de 407 641 454 F CFA et de « **Réhabilitation des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (phase 1)** » d'un montant 50 000 000 F CFA. Le fait que cette action soit alimentée essentiellement par le budget de l'ISTC explique sa faible représentativité au niveau du diagramme.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 (SNPECI) : Renouveler les équipements de la SNPECI	2011	2015	3 798 000 000	0	0	0
<i>Sur financement intérieur</i>	2011	2015	3 798 000 000	0	0	0
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 2 (RTI) : Réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau	2017	2024	1 616 700 000	45 000 000	31 500 000	31 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2017	2025	1 616 700 000	45 000 000	31 500 000	31 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 3 (EQUIPEMENT RTI) : réhabiliter les installations des centres émetteurs de la RTI	2011	2021	7 620 000 000	98 900 000	98 900 000	98 298 492
<i>Sur financement intérieur</i>	2011	2021	7 620 000 000	98 900 000	98 298 492	98 298 492
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 4 (SIDT) : Mettre en place la télévision numérique terrestre	2018	2021	28 023 400 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2018	2021	28 023 400 000	0	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 5 (ISTC) : Equiper en matériel technique et rénovation l'ISTC Polytechnique	2014	2016	2 440 143 139	407 641 454	407 641 454	285 349 018
<i>Sur financement intérieur</i>	2014	2016	2 440 143 139	407 641 454	285 349 018	285 349 018
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 6 (SIDT) : Réhabiliter les pylônes, les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie	2020	2022	1 500 000 000	1 547 700 000	1 547 700 000	1 547 700 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2022	1 500 000 000	1 547 700 000	1 547 700 000	1 547 700 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 7 (RTI): Passer à la haute définition RTI / Mise en place TNT	2020	2021	0	1 742 760 000	2 472 760 000	2 468 260 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020	2021	0	1 742 760 000	2 468 260 000	2 468 260 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Projet 8 : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)	2020		1 575 421 846	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	2020		1 575 421 846	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	0	0	0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			46 573 664 985	3 892 001 454	5 593 501 454	5 466 107 510
Total sur financement intérieur			46 573 664 985	3 892 001 454	5 593 501 454	5 466 107 510
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'examen de ce tableau est relatif à l'exécution physique et financière des projets d'investissements inscrits dans au Programme 2 Communication et Médias et qui ont bénéficié jusque-là d'un financement public de la part de l'Etat. C'est le lieu de rappeler qu'aucun de ces projets ne bénéficie de financement extérieur. Leur impact sur la performance du programme est perceptible non seulement par le niveau de crédit qui leur est dévolu mais aussi par l'importance du secteur qu'il couvre. Il s'agira pour nous de les analyser individuellement et de faire ressortir leur niveau d'évolution.

- **Projet 1 (SNPECI) : Renouveler les équipements de la SNPECI**

D'un coût global de 3 798 000 000 F CFA, ce projet a été entièrement financé par le Trésor Public Ivoirien. En substance, il s'agissait de renouveler les équipements de production et de diffusion de la presse papier en positionnant la SNPECI comme un acteur incontournable dans le milieu de la presse. Cette acquisition devait leur permettre de redynamiser les capacités de tirage de la structure pour ses propres besoins mais aussi d'offrir ses services aux autres éditeurs qui connaîtraient éventuellement des défaillances. Au final, le matériel a été acquis et a permis de renforcer la performance de la SNPECI.

- **Projet 2 (RTI) : Réhabiliter les installations électriques de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau**

D'un coût global de 1 616 700 000 F CFA, ce projet a été doté à hauteur de 45 000 000 F CFA. Suite au collectif budgétaire qui est intervenu en cours d'exercice, cette dotation a été revue à la baisse ramenant le budget initial à 31 500 000 F CFA soit une réduction de 13 500 000 F CFA. Ainsi, le montant exécutable a été entièrement engagé et ordonnancé permettant la réhabilitation du réseau électrique de la RTI sur les sites de Cocody et du Plateau.

- **Projet 3 (RTI) : réhabiliter les installations des centres émetteurs de la RTI**

Ce projet d'un coût total de 7 620 000 000 F CFA est à sa dernière phase avec une dotation budgétaire de 98 900 000 F CFA. Cette dotation a été exécuté dans la limite du plafond disponible (98 298 492 F CFA). L'achèvement de ce projet a renforcé la capacité de couverture en radio et télé sur le plan national.

- **Projet 4 (SIDT) : Mettre en place la télévision numérique terrestre**

D'un coût global de 28 023 400 000 F CFA, ce projet avait pour objet la mise en place de la télévision numérique terrestre dont la fin du basculement était prévue pour 2020. Mais, compte tenu de la crise sanitaire qu'a connu notre pays, ce projet a pris un léger retard obligeant les pouvoirs publics à accorder des crédits ciblés d'un montant de 1 000 000 000 F CFA à l'IDT en 2021 en vue de l'extinction définitif du signal analogique sur l'ensemble du territoire ivoirien. L'exécution entière de ces crédits a permis d'éteindre définitivement le signal analogique sur l'ensemble du territoire national.

- **Projet 5 (ISTC) : Equiper en matériel technique et rénovation l'ISTC Polytechnique**

En 2021, l'ISTC a bénéficié d'un montant de 407 641 454 F CFA pour l'équipement, l'acquisition de matériels techniques et la rénovation de l'Institution. Financièrement, ces crédits ont été exécutés à 70% conformément au plafond disponible. La réalisation physique a permis d'équiper le studio Radio télé (camera, appareil photo, pupitre) pour la formation pratique des étudiants. Le laboratoire d'essai et de mesure télécom a été rénové, les ordinateurs ont été acquis, les armoires et câblages en cours d'installation.

- **Projet 6 (SIDT) : Réhabiliter les pylônes, les centres émetteurs FM et renouveler les équipements d'énergie**

D'un coût total de 1 500 000 000 F CFA en terme de prévision, l'IDT a finalement bénéficié en 2021 d'une dotation spéciale de 1 547 700 000 F CFA qui a été exécuté entièrement et a permis la réhabilitation de 19 pylônes, la construction de 03 nouvelles pylônes dans les villes de Niangué ,Divo et de Binao, l'acquisition de 05 transformateurs, d'onduleurs de grandes capacités (40 KVA) et de régulateurs (100 KVA) en vue du fonctionnement normal et continue des émetteurs en cas de coupure d'électricité.

- **Projet 7 (RTI) : Passer à la haute définition RTI / Mise en place TNT**

Bien que n'étant pas inscrit au PIP, ce projet a bénéficié initialement en 2021 d'un budget de 1 742 760 000 F CFA. Après le collectif budgétaire qui est intervenu, cette dotation a été revue à la hausse pour un budget final de 2 472 760 000 F CFA exécuté à 99.82% soit 2 468 260 000 F CFA. Il a permis le passage des 3 chaines (RTI 1, RTI 2 et RTI 3) de télévisions de la SD à la HD (Haute Définition). Ce passage était une exigence du déploiement et de l'adaptation de la RTI à l'avènement de la TNT.

- **Projet 8 (ISTC) : Réhabiliter des infrastructures de l'ISTC Polytechnique (Phase 1)**

D'un coût global de 1 575 421 846 F CFA, ce projet a bénéficié d'un budget de 50 000 000 F CFA en 2021 qui a été exécuté dans la limite du plafond autorisé soit 35 000 000 F CFA. En terme de réalisation physique, le local du transformateur a été construite et le transformateur livré.

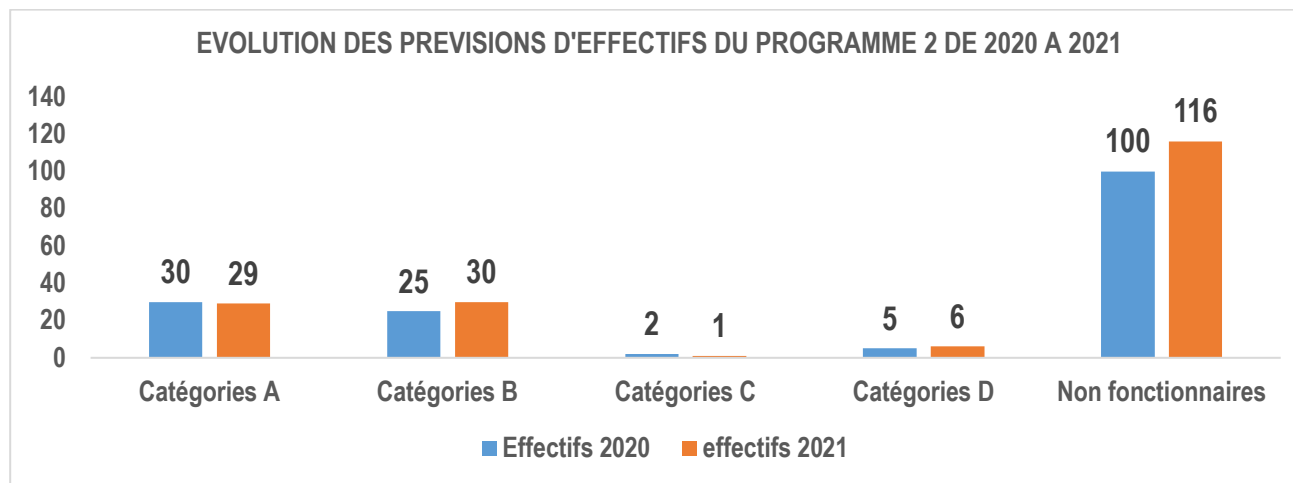
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	30	06	11	04	05	29
Catégorie B	25	26	10	08	03	30
Catégorie C	02	03	00	00	01	01
Catégorie D	05	11	01	01	00	06
Non Fonctionnaires	100	24	00	24	08	116
TOTAL	162	70	22	37	17	182

Source : DRH.



Sur un effectif de 182 agents, il ressort que nous avons un effectif de 116 non fonctionnaires soit un pourcentage de 63,74%. A l'évidence, l'essentiel du personnel est constitué de non fonctionnaires contre 36,26% de fonctionnaires soit 66 agents.

Au niveau des fonctionnaires, la prédominance est faite aux catégories A et B. le constat est qu'il y'a très peu d'agents d'exécution représentés par les catégories C et D. cela s'explique par le fait que ce programme est constitué en majeure partie par les Structures sous-tutelle. Dans ces structures, ce sont généralement du personnel qualifié techniquement ayant des profils spécifiques issus du secteur privé.

Il faut noter que la configuration du personnel du MICOMEF, comme mentionné fait la part belle au personnel contractuel en terme de dénombrement. Ce personnel en majorité constitué d'agents d'exécution se voit confier des tâches secondaires dans les différentes Structures et Directions. Cette situation peut-être un atout pour la réalisation des objectifs des Structures et Directions d'accueil.

Nonobstant ce fait, force est de constater que les agents de conceptions (catégories A) sur qui pèsent la conception et la mise en œuvre des orientations stratégiques du Cabinet sont en nombre restreints dans les Directions et Structures d'accueil. Cela peut se traduire par une lourdeur de la mise en œuvre des programmes et projets consécutivement à une surcharge de travail sur ces derniers.

Ce contexte se justifie par le fait que le MICOMEF n'est pas attrayant pour les fonctionnaires en général et ceux de la catégorie A en particulier du fait de l'absence de mesures incitatives (primes).

Cette situation impacte le rendement des programmes dans leur ensemble. Toutefois, il faut mentionner que dans les Structures sous-tutelle cette analyse peut être relativisée du fait de conditions plus favorables pour les agents dans ces structures.

Pour pallier cette situation, l'institution d'une prime incitative mensuelle ou annuelle par la prise d'un acte réglementaire est souhaitable.

En définitive, pour procéder à cette analyse, les données contenues dans le RAP 2020 ont dû être révisées pour être en cohérence avec les rapports d'activités des Structures Sous-tutelle majoritairement logées au Programme 2. Les données du RAP 2020 avaient fait une confusion dans la dénomination d'agents de Catégories A (fonctionnaires) en faisant assimiler ceux-ci aux Cadres supérieurs privés (contractuels) exerçant dans ces structures. Une telle compréhension avait emmené à induire que les agents fonctionnaires de catégories A exerçant dans les Structures Sous-tutelle étaient supérieurs en nombre aux agents contractuels. Ce qui ne reflète pas la réalité. La relecture de cet aspect a permis donc de lever l'équivoque et de présenter le tableau actuel.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La mise en œuvre du programme II s'appuie sur l'objectif global 2 « Garantir l'accessibilité à une information de qualité et aux documents d'intérêts publics pour le bien-être des populations ». Cet objectif se base sur l'atteinte de deux (02) résultats stratégiques à savoir :

- professionnaliser les acteurs du secteur de la Communication et des Médias ;
- renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur.

Ce programme regroupe des Directions et Structures sous-tutelle qui exécutent des activités touchant à l'opérationnel c'est-à-dire le cœur de métier même du MICOMEF. Les réalisations effectuées ont eu pour objectif en terme de performance d'assainir le secteur de la Communication et des Médias et de contribuer à renforcer les investissements structurants de sorte à améliorer les conditions de travail des acteurs de l'écosystème des médias et de la communication.

Sur la professionnalisation des acteurs, le bilan de la réalisation est mitigé. En effet, si le nombre de détenteurs de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels s'est accrue en passant d'une croissance de 92,66% en 2020 à 95,15% en 2021, on ne peut pas en dire de même en ce qui concerne les manquements dans le secteur de la communication et des médias. En effet, les manquements restent élevés et la baisse s'évalue à (- 38). Le caractère réconfortant vient du fait qu'une analyse des infractions sanctionnées montre que les fautes ciblées sont celles du premier degré contrairement à 2020 où elles étaient en majeure partie du second degré.

Au niveau du renforcement des capacités techniques et technologiques des structures du secteur, on note que le nombre de structures dont les emprunts sont garantis peine à décoller. A l'évidence, sur cinq (05) entreprises ayant sollicité l'emprunt une seule (01) a pu être qualifiée à le recevoir.

Cette situation relève soit du fait que les entreprises de presses ont du mal à se mettre en règle de sorte à bénéficier de ces emprunts soit les critères édictés sont difficiles à satisfaire. Par contre, au niveau de la subvention, il y a de l'amélioration au vu du nombre de postulants (30) et de la proportion des entreprises éligibles (21) soit 70% d'entreprises subventionnées.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Professionnaliser les acteurs du secteur de la communication et des médias						
IP1. Taux de professionnalisation des acteurs de médias	%		92,63%	92,66%	100%	95,15%
IP2. Nombre de manquements dans le secteur de la communication et des médias	Nombre		390	673	350	635
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur						
IP1. Nombres des structures subventionnées	Nombre		32	25	30	21
IP2. Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis	Nombre		22	05	32	01

Source : la loi de finance 2021

En 2020, selon la loi de finances, le Programme 2 Communication et médias comportait **quatre (04) Objectifs Spécifiques** et assorti de **six (06) Indicateurs de performances** énumérés comme suit :

- L'Objectif spécifique 1 « Améliorer la production et la diffusion de l'information » composé de trois Indicateurs de Performances à savoir :
 - IP1 : Taux de couverture du territoire en radio ;
 - IP2 : Taux de couverture du territoire télé nationale ;
 - IP3 : Taux de couverture départementale de l'AIP.

- L'Objectif spécifique 2 « Professionnaliser les acteurs du secteur des médias » avec pour Indicateur de Performance le Taux de professionnalisation des acteurs des médias.
- L'Objectif spécifique 3 « Améliorer l'environnement du secteur de la communication et des médias » avec pour seul indicateur de Performance le Nombre de manquement de la presse écrite.
- L'Objectif spécifique 4 « Améliorer les capacités technologiques des structures du secteur » avec également un seul Indicateur de Performance le Taux de couverture en radio rurale.

Ainsi, les Objectifs spécifiques 2 et 3 de l'année 2020 ont été résumés en un seul pour donner en 2021 l'**Objectif spécifique 1 : Professionnaliser les acteurs du secteur de la communication et des médias.**

Les objectifs spécifiques 1 et 4 de l'année 2020 ont également été reformulés pour donner en 2021 l'**Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur.**

Dans la même veine et pour répondre au nouveau défi exprimé dans les objectifs sus indiqués quatre (04) indicateurs majeurs ont été retenus en lieu et place des six (06) premiers de 2020. En l'occurrence :

- Taux de professionnalisation des acteurs de médias ;
- Nombre de manquements dans le secteur de la communication et des médias ;
- Nombres des structures subventionnées ;
- Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis.

Concernant le Taux de professionnalisation des acteurs de médias, le focus est porté en 2021 sur le pourcentage (%) de cartes CIJP octroyé pour les raisons suivantes :

- La base de calcul est appréciée selon le nombre de demandeurs de la CIJP ;
- L'accent est mis sur le pourcentage réel des cartes CIJP octroyées aux bénéficiaires (Journalistes professionnels et professionnels des médias)

En somme, le pourcentage permet de mieux apprécier la courbe de l'évolution.

Relativement, au taux de manquements indiqués comme Indicateur de performance la valeur de 170 inscrite dans le DPPD-PAP 2021-2023 est survenu par une erreur liée à la saisie. La bonne valeur est de 350 manquements dans le secteur de la communication et des médias.

En ce qui concerne le Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis, il est à noter que le chiffre (32) indiqué comme prévision 2021 dans la loi de finance 2021 n'est pas en cohérence avec le rapport d'activités annuelles produits par le FSDP. Il s'est avéré impérieux de procéder à sa mise en cohérence avec les données factuelles (05).

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

☐ L'objectif spécifique 1 regroupe deux (02) indicateurs

✓ Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs de médias

La performance observée au niveau de la cible est due à la sensibilisation faite auprès des acteurs. Avec la modernisation du secteur, un plus grand intérêt est accordé par les acteurs au respect des normes régissant le secteur. Aussi, les avantages liés à la détention de la carte permettent d'améliorer la grille salariale dans les entreprises de presse privées, de candidater pour le prix Ebony, de créer des entreprises, d'être électeur à l'Union Nationale des Journalistes Professionnels de Côte d'Ivoire (UNJCI), d'être éligible au Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP). La conjugaison de ses facteurs a permis un engouement pour la détention de la carte.

Il est à observer une tendance des journalistes à sortir de l'informel et de privilégier la professionnalisation. D'ailleurs, certaines couvertures d'événements à l'international et même la facilitation de l'obtention du visa sont désormais assujettis à l'obtention de la carte d'identité des journalistes professionnels. Toutes ces raisons justifient la performance au niveau de cet indicateur de performance.

✓ Indicateur 2 : Nombre de manquement dans le secteur de la communication et des médias

Cette performance constatée pour l'obtention de la carte contraste cependant avec la recrudescence des manquements dans l'exercice de la profession. Ici, force est de remarquer que malgré les sensibilisations et les formations dont les professionnels des médias sont bénéficiaires, les manquements peinent à baisser du fait de la prédominance des médias partisans.

Les manquements sont très souvent liés aux circonstances tenant à l'évolution du climat socio-politique du pays. Néanmoins, on a pu noter une légère baisse qui pourrait s'accroître avec la sensibilisation, la formation, et la professionnalisation et aussi par un apaisement du climat social.

En 2021, les manquements enregistrés le sont plus pour les sanctions du premier degré (avertissements et blâmes) qui sont des manquements mineurs contrairement à 2020 où les sanctions étaient de deuxième degré (suspension et radiation).

En définitive, il faut proposer une accentuation des formations, la mise en place par les structures dédiées de campagnes de sensibilisations et le renforcement des mécanismes de sanctions avec une application effective des mesures arrêtées à cet effet.

L'objectif spécifique 2 regroupe deux (02) indicateurs

✓ **Indicateur 1** : Nombre des structures subventionnées

Le FSDP intervient dans le milieu de la presse en appui aux entreprises en vue de la redynamisation de leur secteur. En 2021, son action s'est accrue à cause des effets de la pandémie à coronavirus qui ont sinistré lesdites entreprises à l'instar de bien d'autres dans tous les secteurs d'activités. A cet effet, il faut distinguer les subventions apportées directement aux entreprises de presse qui en font la demande et les emprunts garantis relativement aux projets des entreprises qui sollicitent des financements bancaires.

Pour la première catégorie, on constate une relative performance (84% de bénéficiaires) due à l'assouplissement des conditions d'éligibilité à cette subvention directe.

Pour renforcer le nombre de structures bénéficiant de subventions directes, deux (02) mesures concrètes sont à envisager :

- la professionnalisation des entreprises demanderesse (postulantes) de sorte à leur permettre de respecter les critères de soumission à la subvention ;
- la révision des critères vers un éventuel assouplissement des conditions de sorte à permettre au plus grand nombre d'entreprises respectant les critères de bénéficier de la subvention.

✓ **Indicateur 2** : Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis

A contrario, les emprunts garantis sont difficiles à obtenir par les entreprises de presse du fait du durcissement des critères à respecter. C'est en cela qu'en 2021, sur une projection de cinq (05) entreprises, il n'y a que trois (03) qui ont pu effectivement soumissionner et une (01) seule qui en est sortie éligible soit un taux de 33,33%.

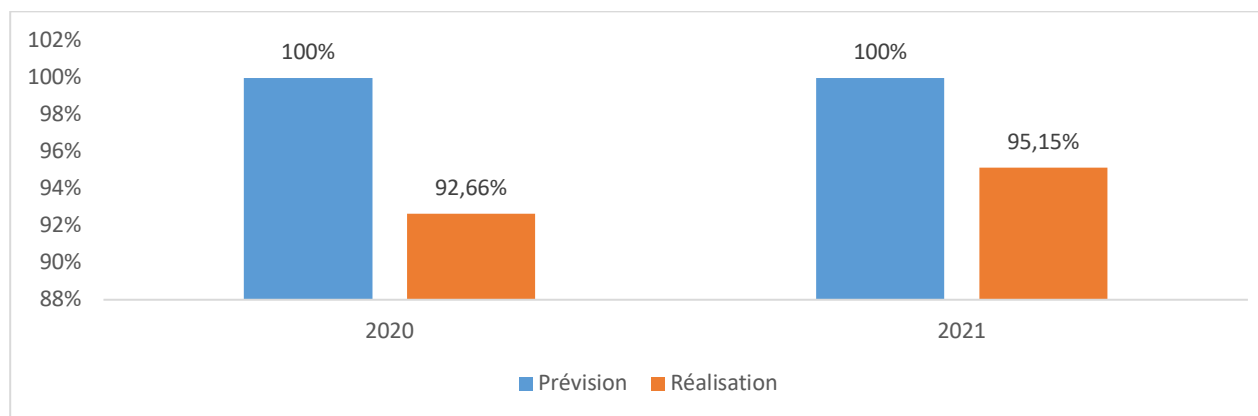
Par ailleurs, à ce justificatif, on peut ajouter le fait que le faible niveau de soumission des entreprises au fonds de garantie s'explique entre autres par leur incapacité de présenter des projets structurants éligibles au fonds dédiés.

En terme de solutions, en plus des deux premières évoquées à l'indicateur 1, il faut ajouter une troisième relative à :

- la professionnalisation des entreprises demanderesse (postulantes) de sorte à leur permettre de respecter les critères de soumission à la subvention ;
- la révision des critères vers un éventuel assouplissement des conditions de sorte à permettre au plus grand nombre d'entreprises respectant les critères de bénéficier de la subvention ;
- la formation des acteurs et des entreprises dans leurs capacités à élaborer des projets structurants, viables et bancaires.

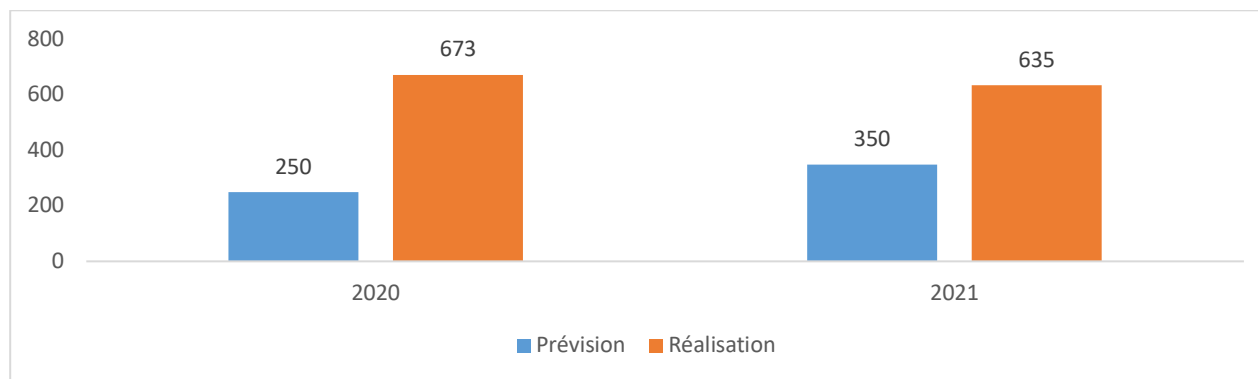
Objectif spécifique 1 : Professionnaliser les acteurs du secteur de la communication et des médias

Indicateur 1 : Taux de professionnalisation des acteurs de médias



Au vu du graphique, l'on peut dire que l'objectif a été quasiment atteint d'autant plus que le nombre de détenteurs de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels s'est accrue en passant d'une croissance de 92,66% en 2020 à 95,15% en 2021.

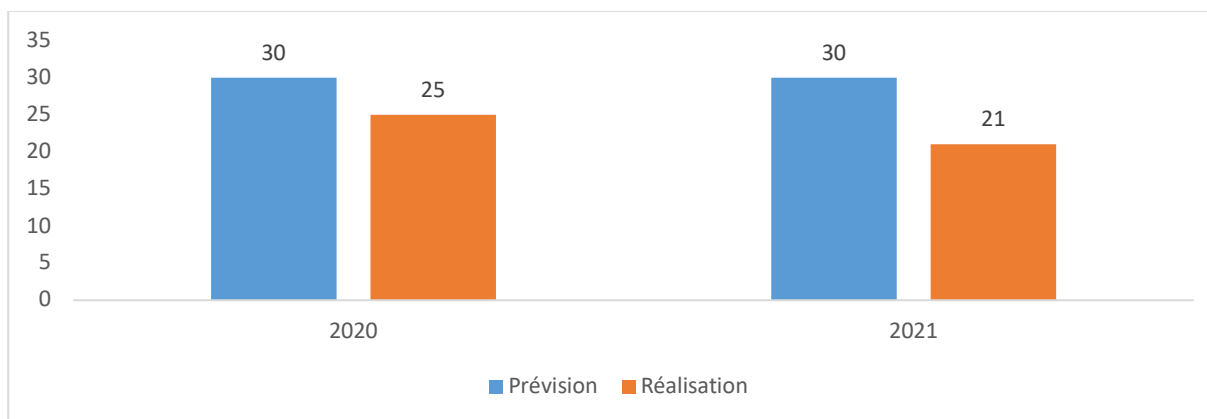
Indicateur 2 : Nombre de manquement dans le secteur de la communication et des médias



Le nombre de manquements dans le secteur de la communication et des médias reste élevé et la baisse s'évalue à (- 38). Le caractère réconfortant vient du fait qu'une analyse des infractions sanctionnées montre que les fautes ciblées sont celles du premier degré (l'avertissement et le blâme) contrairement à 2020 où elles étaient en majeure partie du second degré (la suspension et la radiation).

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités techniques et technologiques des structures du secteur

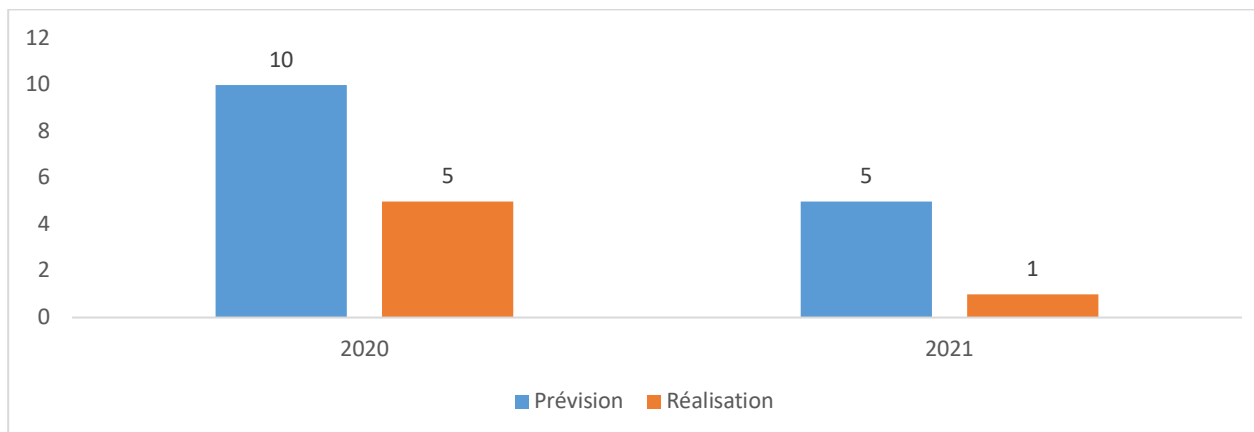
Indicateur 1 : Nombre des structures subventionnées



En 2020, le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une subvention du Fonds de Soutien et du Développement de la Presse (FSDP) s'élevait à vingt-cinq (25) entreprises éligibles sur un total de trente (30) entreprises postulantes soit un taux de 83,33%.

En 2021, avec le même objectif, le nombre d'entreprises qui ont pu bénéficier de la Subvention est passé à vingt et un (21) soit un taux de 70%.

Indicateur 2 : Nombre d'entreprises du secteur dont les emprunts sont garantis



Nous constatons qu'en 2020, cinq (05) entreprises sur dix (10) ont pu disposer de l'emprunt sollicité et en 2021, sur cinq (05) entreprises ayant sollicité l'emprunt une seule (01) a pu être qualifiée à le recevoir. Cette situation relève soit du fait que les entreprises de presses ont du mal à se mettre en règle de sorte à bénéficier de ces emprunts soit les critères édictés sont difficiles à satisfaire.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La mise en œuvre du Programme 2 s'est fait dans un environnement où la volonté du Ministre était clairement affichée d'assainir le milieu des médias et de la communication d'une part et de fournir des conditions adéquates d'exercice de la fonction par le renforcement des moyens d'autre part.

De cette expérience, il ressort que certains acquis ont été observés :

- l'intérêt des acteurs de se professionnaliser matérialisé par l'engouement de disposer de la carte Professionnelle des Journalistes ;
- la nécessité d'accentuer la formation et la sensibilisation des acteurs de sorte à réduire considérablement les dérives par le respect de la déontologie du métier de journaliste ;
- accroître l'appui nécessaire à l'amélioration des conditions de travail et des outils de production.

L'atteinte de ces résultats s'est manifestée dans les activités de coordination et d'animation menées par le Cabinet.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées et au regard des enjeux du programme qui touchent l'écosystème des médias et de la communication :

- continuer d'encourager les acteurs à professionnaliser le secteur par l'organisation de colloques, séminaires et ateliers en vue de renforcer leurs capacités ;
- réviser les textes relatifs aux subventions et emprunts de sorte à les adapter à l'évolution du secteur ;
- appliquer les sanctions qui seront de nature à encadrer et assainir le milieu des médias et de la communication.

CONCLUSION

En 2021, le programme 2 (Communication et Médias) a bénéficié d'un crédit de 16 249 513 478 F CFA. Ce budget s'est exécuté à hauteur de 72,96 %. Il représentait le seul programme métier du secteur. La mise en œuvre des actions majeures a permis d'atteindre la majorité des objectifs sanctionnés par l'atteinte voire le dépassement de certaines cibles des indicateurs. Il s'agit notamment de la finalisation de la TNT, du passage de la RTI en HD et de l'équipement de l'ISTC Polytechnique.

Cependant, des efforts restent encore à faire dans le secteur de la presse et de la communication publicitaire. En effet, la baisse du nombre de manquements de la presse reste l'un des défis majeurs à relever. Il y a également le rehaussement du nombre de subventions et de garanties aux entreprises et la professionnalisation des acteurs de secteur.

CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Communication, des Médias et de la Francophonie, de par son rôle transversal, a pour vocation d'apporter son appui à tous les autres ministères en matière de communication. Le rôle institutionnel est renforcé par l'encadrement qu'il apporte, à travers les structures sous-tutelle dédiées, à la formation, l'information et la sensibilisation des populations d'une part et au renforcement de la démocratie par la prise de mesure du renforcement des outils et moyens de production.

La performance du programme I dont l'objectif global porte sur l'amélioration de la gouvernance du secteur de la communication et des médias s'est améliorée en 2021 avec une réalisation de six (06) textes élaborés sur sept (07) prévus, 100% du plan de formation exécuté et un taux d'exécution budgétaire de 76,44%. Cela démontre, comme il a été mentionné dans les analyses, d'une bonne animation et coordination de ce programme.

Pour ce qui concerne le programme II, l'objectif global visé a été bâti autour de la garantie de l'accessibilité à une information de qualité pour le bien-être des populations. Des efforts sont perceptibles dans la mise en œuvre de ce programme. Ainsi, le taux de professionnalisation est passé de 92,66% en 2020 à 95,15% en 2021. Malgré ce fait, des difficultés demeurent et maintiennent encore les manquements des acteurs à des proportions très élevées (635 en 2021 contre 673 en 2020) et un ratio relativement acceptable quant aux subventions allouées (21/25) et faible quant aux emprunts garantis (1/5).

De façon globale alors, s'il est indéniable que le programme I a réalisé des performances acceptables, force est de constater que le Programme II reste à parfaire. Des accents seront mis sur la formation, la sensibilisation et l'amélioration des conditions de travail pour un investissement massif en vue de faire face à cette situation.

A cet égard, l'engagement du Ministre de la Communication, des Médias et de la Francophonie est constant et il est résolument engagé aux côtés du Président de la République pour l'atteinte de cet objectif.

SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

SECTION 337 : MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

1. PARTIE I : LE MINISTERE

I- PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration repose sur deux (02) programmes que sont :

- **le Programme 1** : Administration Générale ;
- **le Programme 2** : Fonction Publique.

Le programme 1 comprend quatre (4) actions et vingt-six (26) activités et le programme 2 comprend deux (2) actions et cinquante-deux (52) activités.

I.2. Politique ministérielle

Les orientations stratégiques sont :

- le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- l'amélioration des moyens et de la qualité des services.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- la gestion des ressources humaines de l'Etat est améliorée.

Objectifs globaux du Ministère :

- mettre en place une administration moderne et performante ;
- promouvoir une gestion des ressources humaines civiles de l'Etat.

II- PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA) est organisé en 02 programmes soutenus par 02 objectifs globaux décomposés en 06 objectifs spécifiques vérifiés par 33 indicateurs et 33 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs Spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (Liés aux indicateurs et OS)
Nombre	02	02	06	33	33

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 1 : Nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs

Nombre de cibles atteintes (Par rapport aux objectifs spécifiques)	Nombres indicateurs De performance (IP)	TAUX MOYENS DE REALISATION DES INDICATEURS	
		PROGRAMME 1	PROGRAMME 2
31	33	100%	93,94%

Commentaire :

- Le taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles est de **00%**. En effet, **la Primature** n'a pas transmis de besoins de distinctions au Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique.
- La proportion des fonctionnaires et agents de l'Etat formés est **83%** contre une prévision de **90%**. Les conflits de calendriers sont la cause des formations prévues qui n'ont pu être réalisées.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	UNITE	REALISATION	2021		Commentaires
				2020	Prévision	Réalisation	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1.1: l'administration est moderne et performante	IP 1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Dénombrement	-	1	1	Il s'agit de l'élaboration de l'avant-projet du Statut Général de la Fonction Publique révisé
		IP 2 : Personnel formé et qualifié	Dénombrement	-	-	-	-
		IP3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Dénombrement	-	21	50	-
OG 2 : Promouvoir une gestion des ressources humaines des ressources de l'Etat	RS 2.1: La gestion des ressources humaines de l'Etat est améliorée	IP 1 : Taux de satisfaction des fonctionnaires et agents de l'Etat	%	-	75	82	-

Source :

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La loi de finance N°2020-972 du 23 décembre 2020 portant budget de l'Etat pour l'année 2021 a alloué au Ministère un budget initial de **24 762 558 510 F CFA**. En cours de gestion, un collectif à hauteur de **1 534 383 070 FCFA** a modifié ce budget, le portant à **26.296.941.580 FCFA**. A la suite, de diverses modifications, le budget actuel se chiffre à **27.544.933.060 FCFA**. L'exécution dudit budget est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Présentation de l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	20 248 835 351	27 544 933 060	27 446 224 060	98 709 000	99,64
1.1 Ressources intérieures	20 248 835 351	27 544 933 060	27 446 224 060	98 709 000	99,64
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	20 248 835 351	27 544 933 060	27 446 224 060	0	99,64
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	0	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	0	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	0	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	0	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	0	-

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal (R/P) x100
2 CHARGES	20 248 835 351	27 544 933 060	27 446 224 060	98 709 000	99,64
2.1 Personnel	8 317 111 731	10 063 026 174	10 063 026 174	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	8 317 111 731	10 063 026 174	10 063 026 174	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	0	-
2.2 Biens et Services	6 758 587 203	10 543 887 014	10 445 178 014	98 709 000	99,06
2.3 Transferts	4 681 247 240	6 202 985 126	6 202 985 126	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	0	-
2.3.2 Transferts en capital	4 681 247 240	6 202 985 126	6 202 985 126	0	100,00
2.4 Investissement	491 889 177	735 034 746	735 034 746	0	100,00
2.4.1 Trésor	491 889 177	735 034 746	735 034 746	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	0	-
Dons	-	-	-	0	-
Emprunts	-	-	-	0	-
TOTAL	20 248 835 351	27 544 933 060	27 446 224 060	98 709 000	99,64

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

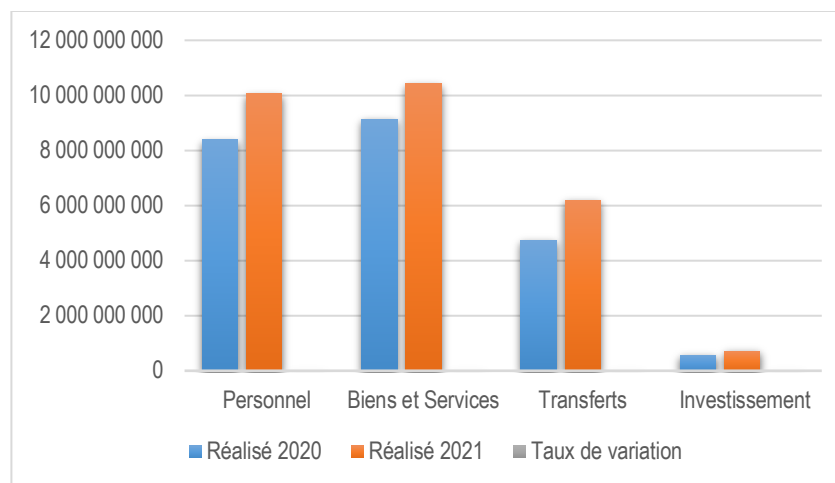
Le budget du Ministère de **24 762 558 510 F CFA**, après un collectif de **1 534 383 070 FCFA** et de diverses modifications intervenues en cours de gestion, est passé à **27 544 933 060 FCFA**. En considérant ce qui a été ordonnancé, il ressort que les dépenses de Personnels ont augmenté de **1 677 913 833 FCFA**, soit **20,01%**, par rapport à 2020. Les dépenses de Transfert ont également augmenté de **1 447 639 678 FCFA**, soit **30,44%**, comparativement à 2020. On enregistre aussi une augmentation au niveau des dépenses en Biens et Services de **1 309 990 443 FCFA**, soit un taux de **14,34%** et des dépenses d'investissement de **148 214 566 FCFA**, soit un taux de **25,26%**.

Toujours sur la base des ordonnancements, l'exécution par nature de dépenses se présente comme suit :

- ☞ Personnels **10.063.026.174 FCFA ;**
- ☞ Biens et Services **10.445.178.014 FCFA ;**
- ☞ Transferts **6.202.985.126 FCFA ;**
- ☞ Investissements **735.034.746 FCFA.**

Au cours de la gestion, pour certaines activités notamment « gérer les concours Administratifs » et « gérer la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat » nous avons bénéficié de rallonges budgétaires respectives de **1 258 420 300 FCFA** et **425 000 000 FCFA**. (*Arrêté n°0341/MBPE/DGBF/DBE/SDAESG/CS du 25 juin 2021 et Arrêté n°0177/ MBPE/DGBF/DBE/SDAESG/CS du 03 mai 2021*)

Graphique 1 : Présentation de l'exécution du budget du Ministère



PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Depuis le 06 avril 2021, conformément aux décrets n°2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet et n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et Secrétariat d'Etat, **Madame KABA Nasséré, Directeur de Cabinet** est la Responsable du Programme 1, en remplacement de **Monsieur OKA Séraphin**, animateur de ce programme depuis janvier 2020.

A cet effet, les missions qui lui sont assignées sont :

- la coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrations en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, en prenant en compte l'amélioration et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et l'innovation des services publics ;
- l'élaboration et mise en œuvre de la politique d'information de l'Administration et évaluation de son impact sur la modernisation de l'administration et la qualité des services publics, en liaison avec les Ministres concernés ;
- la simplification des relations entre les usagers et les administrations de l'Etat et entre les administrations elles-mêmes ;
- la promotion de la transparence dans la gestion publique en liaison avec les Ministres concernés ;
- l'adaptation de la formation à l'évolution des missions de l'administration et au pilotage de la performance des politiques publiques ;
- l'élaboration de propositions permettant d'assurer l'adaptation des services déconcentrés des administrations de l'Etat au développement de la décentralisation ;
- l'étude sur les mutations de l'Administration notamment en matière d'organisation, de formation et d'éthique ;
- le renforcement du suivi-évaluation et de l'imputabilité.

En cours de gestion 2021, le Programme 1 a connu la nomination de nouveaux responsables à la tête de certaines Directions, notamment la Direction de la Qualité, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes, sa stratégie, sa réalisation et sa performance.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à renforcer la gouvernance du secteur à travers une gestion susceptible d'amener l'ensemble des acteurs du Ministère à adopter une culture du résultat. Cette vision se fera par une meilleure coordination des politiques sectorielles par l'entremise d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles et du renforcement du système de planification, d'information et de communication, d'où l'atteinte du résultat stratégique « L'administration est moderne et performante ».

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme administration générale représentent **69.20%** du budget global de l'Etat (Trésor public).

La répartition de ces crédits par natures de dépenses est représentée comme suit :

☞ Personnel	9.231.129.298 F CFA
☞ Biens et services	9.667.120.145 FCFA
☞ Transferts	66.487.708 FCFA
☞ Investissements	95.034.746 F CFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnel	7 696 746 229	9 231 129 299	9.231.129.298	9 231 129 298	0	100,00
Biens et services	9 977 971 504	9 977 971 504	9.667.120.145	9 572 335 145	94 785 000	99,02
Transferts	66 487 708	66 487 708	66 487 708	66 487 708	0	100,00
Investissements	100 000 000	100 000 000	95.034.746	95 034 746	0	100,00
TOTAL	17 841 205 441	19 375 588 511	19 059 771 897	18 964 986 897	94 785 000	99,50

Commentaire de l'exécution budgétaire :

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **18 964 986 897 F CFA** soit **99,50%** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit non seulement la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, mais aussi le niveau de réalisation des activités prévues.

Au titre du personnel :

Le budget alloué initialement au Ministère était de **7 696 446 229 F CFA**, au cours de la gestion il est passé à **9 231 129 298 F CFA** soit un écart de **1 534 383 069 F CFA**. Cette modification n'a pas été notifiée par un acte réglementaire au Ministère vu que cette nature de dépense relève de la Direction de la Solde (MBPE). Son taux de réalisation est de **100%**.

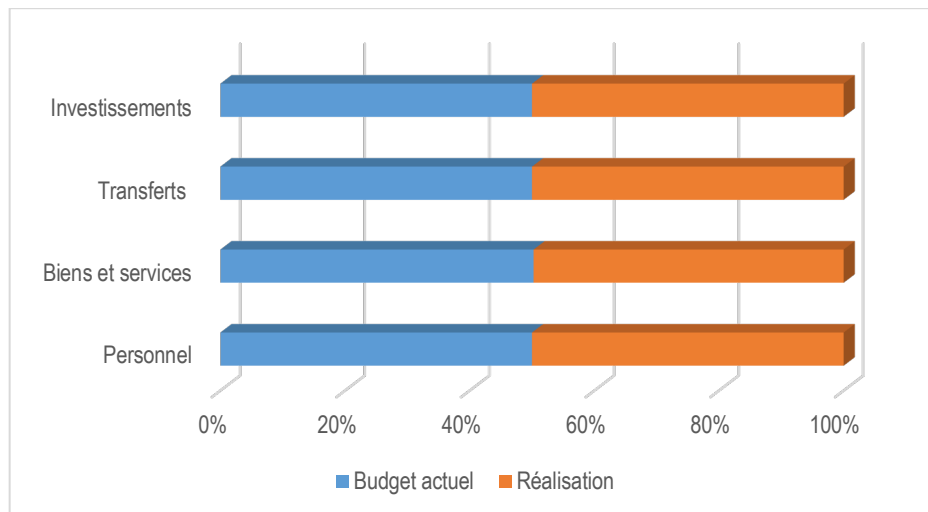
Au titre des biens et services :

Le budget initialement notifié est de **9 977 971 504 F CFA**. Au cours de la gestion il a été ramené à **9 667 120 145 F CFA** soit une baisse de **310 851 359 F CFA**. Cela s'explique par la baisse des charges de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone supportées par la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE) qui sont passés de **297 450 049** à **203 246 561 F CFA**. Le taux d'exécution de **99,02%** se traduit par le fait que plusieurs activités de ce programme ont été réalisées.

Au titre des investissements :

Le budget notifié de **95 034 746 F CFA** du projet de « **Modernisation des Processus Métiers** » est exécuté à hauteur de **95 034 746 F CFA**, soit un taux d'exécution de **100%**.

Graphique 2 : Exécution budgétaire par natures économiques du programme 1



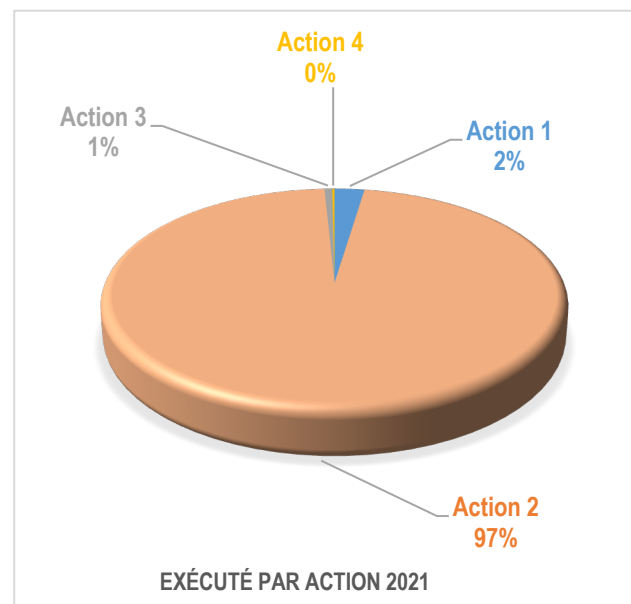
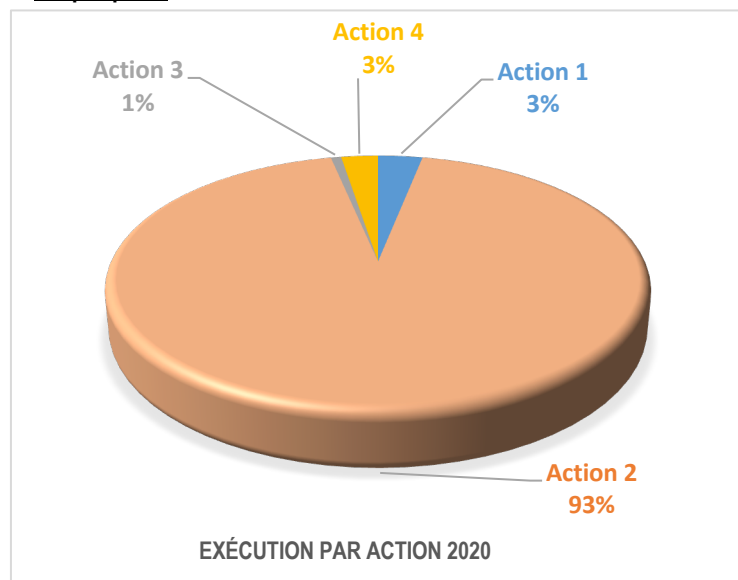
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	0	0	438 671 240	456 588 427	0	0	0	0	438 671 240	456 588 427
Action 2	7 388 490 150	9 231 129 298	5 701 048 148	9 058 469 247	0	66 487 708	0	0	13 089 538 306	18 356 086 253
Action 3	0	0	23 896 000	24 000 000	0	0	77 560 360	95 034 746	101 456 360	119 034 746
Action 4	0	0	310 587 757	33 277 471	0	0	52 055 482	0	362 643 239	33 277 471

Source : SIGOBE

Graphique 3 : Exécutions financières



Commentaire

Comparativement à 2020, le budget du programme 1 en 2021 connaît une hausse significative se repercutant sur l'ensemble de ses actions exécutées.

Action 1 : le taux d'exécution budgétaire en 2021 a connu une légère hausse de 2,37% comparativement à 2020. L'ensemble des activités de cette action ont été exécutées à 100%.

Action 2 : Le taux de l'exécution budgétaire de l'année 2021 a connu une hausse de 24,53 %. Ce taux se traduit par la hausse de la dotation des charges exceptionnelles pour la prise en compte de l'effectif des fonctionnaires et agents du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Action 3 : le taux d'exécution en 2021 a connu une légère hausse de 17,33% comparativement à 2020. Cela s'explique par le fait que le budget des investissements en 2020 avait subi une réduction due au Collectif budgétaire.

Action 4 : le taux d'exécution en 2021 a connu une baisse comparativement à 2020 soit 31,63 %. En effet, le budget notifié en 2020 était de 49 000 000 F CFA or celui de 2021 était de 45 000 000 F CFA. En outre, pour l'exercice 2020 l'activité « Organiser la communication des activités du Ministère » avait bénéficié d'un relèvement de plafond à hauteur de 100% en 2020, ce qui n'a pas été le cas pour l'exercice 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Modernisation des Processus Métiers	2019	2023	495 400 000	100 000 000	95 034 746	95 034 746
Sur financement intérieur			495 400 000	100 000 000	95 034 746	95 034 746
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			495 400 000	100 000 000	95 034 746	95 034 746
Total sur financement intérieur			495 400 000	100 000 000	95 034 746	95 034 746
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : SIGOBE/situation d'exécution du Budget 2021 du 31/01/2022

Commentaire :

Le projet « Modernisation des Processus Métiers », a démarré en 2019 avec un coût total de **495 400 000 F CFA** pour une durée de quatre (04) ans. Le montant de l'année 2021 des Crédits de paiement de **95 034 746 FCFA** a été exécuté à **100%**. Ce projet a permis le développement du Module Statistique du Projet MPM, la formation de 20 Acteurs de la DPSE et les Points Focaux à la prise en main des Modules G3P et S&E, respectivement du 19 au 25 octobre et 26 octobre au 02 novembre 2021 au CAMPC d'Abidjan Cocody et l'acquisition d'un véhicule de type 4X4 pour les missions en régions. Ce projet permettra à terme de contribuer à une meilleure coordination du programme à travers le développement des nouveaux outils de planification, de suivi et d'évaluation des activités.

II.2. Évolution des effectifs

L'effectif du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

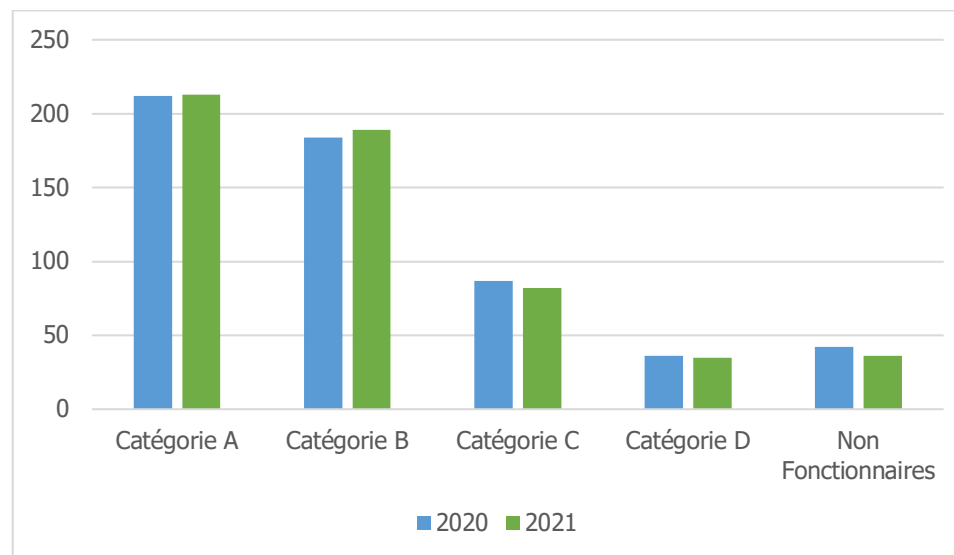
Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	211	12	12	19	18	212
Catégorie B	191	09	09	11	06	196
Catégorie C	88	02	02	02	03	87
Catégorie D	34	00	00	03	04	33
Non Fonctionnaires	44	-	-	23	29	38
TOTAL	568	23	23	58	60	566

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 4 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : MFPMA/DRH

Commentaire :

De façon générale les besoins exprimés sont satisfaits. En termes de dysfonctionnement, on constate une inadéquation entre les besoins exprimés et les agents affectés dans la base. Certains profils exprimés ne figurent pas dans la nomenclature des emplois. L'impact est appréciable dans la mesure où les objectifs sont atteints.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Programme « Administration générale »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les trois (03) axes stratégiques d'interventions ci-après :

Axe stratégique (1) : Coordination et l'animation du ministère

Les principales réalisations traduisant la performance de cette action sont :

- ✓ la mise en place de deux (02) réunions hebdomadaires de cabinet dont une (01) élargie qui regroupe les RProg, les RBOP et les RUO et une réunion restreinte qui regroupe uniquement les membres de Cabinet et les RProg ;
- ✓ la réforme du Conseil de Discipline en renforçant ses capacités à traiter avec célérité et efficacité les cas d'indiscipline et des manquements à l'éthique et à la déontologie ;
- ✓ la réception de 202 dossiers disciplinaires, tenue de 27 séances disciplinaires, 180 procès-verbaux de séance et 203 actes disciplinaires signés ;

- ✓ un séminaire de formation de trois (03) jours sur le budget-programmes et la pratique de l'imputabilité et la redevabilité dans l'administration publique qui a réuni cent-treize (113) personnes dont dix (10) représentants des Institutions de la République, soixante (60) Inspecteurs Généraux et Directeurs des Ressources Humaines des Ministères, vingt (20) représentants du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, ainsi que huit (8) membres du Comité Scientifique et quinze (15) membres du Comité d'Organisation ;
- ✓ un séminaire d'appropriation du projet d'ordonnance portant code de déontologie et de la procédure de mise en place de comités d'éthique dans l'Administration Publique ;
- ✓ la décoration de 472 fonctionnaires et agents de l'État sur une prévision de 500 ;
- ✓ le traitement de 48/52 dossiers contentieux ;
- ✓ le traitement de 44/46 dossiers relatifs au renforcement du cadre législatif et réglementaire ;
- ✓ la mise en place d'un manuel de procédure administrative avec une vingtaine de procédures validées ;
- ✓ l'organisation des Journées de la Fonction Publique pour mettre en lumière le service public, sensibiliser sur son impact dans le quotidien des populations, et surtout faire prendre conscience à l'agent public de son rôle et de sa responsabilité dans l'amélioration des conditions de vie de ses concitoyens. Les panels organisés ont enregistré une bonne mobilisation des Fonctionnaires. Les stands et ateliers cliniques ont accueilli environ 3000 personnes, comprenant aussi bien les fonctionnaires (77,30%), que les usagers du service public (22,70%). Au total, suivant les résultats de l'enquête d'opinion réalisée auprès de 1 053 personnes, sur la base d'un questionnaire à renseigner 92,30% des personnes ayant participé aux activités se déclarent totalement satisfaites, 83,9 % des personnes interrogées déclarent avoir amélioré leur perception du service public et 98,10% souhaite l'institutionnalisation et la réédition des journées de la Fonction Publique.

Axe stratégique (2) : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Les principales réalisations traduisant la performance sont les suivantes :

- ✓ la mise en formation de 164 sur une cible de 150 agents ;
- ✓ l'élaboration du plan de formation de l'année 2022 ;
- ✓ la réalisation de 53 missions de contrôles inopinés ;
- ✓ l'élaboration de la politique de contrôle de présence ;
- ✓ l'édition de 487 actes administratifs (attestations de présence, de travail...);
- ✓ la consultation médicale de 1776 agents et 596 examens biologiques réalisés ;
- ✓ le renforcement à hauteur de 50% des équipements logistiques du Centre Médical ;
- ✓ la formation de 50 agents en charge des questions budgétaires du Ministère de la Fonction Publique et de la modernisation de l'Administration sur les techniques d'élaboration du budget de leur service et du Suivi de l'exécution ;
- ✓ la coordination et la supervision de l'exécution budgétaire ;
- ✓ et l'organisation de la conférence budgétaire interne suivi de l'atelier d'actualisation et la validation du Document de Programmation Pluriannuelle Annuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2022-2024 du Ministère du 06 au 09 juillet 2021 à Dabou.

Axe stratégique (3) : Renforcement du système de planification, d'information et de communication du Ministère

Les principales réalisations traduisant la performance sont les suivantes :

La planification, programmation et suivi-évaluation

- ✓ Le développement du Module Statistique du Projet MPM ;
- ✓ la formation de 20 Acteurs de la DPSE et les Points Focaux à la prise en main des Modules G3P et S&E, respectivement du 19 au 25 octobre et 26 octobre au 02 novembre 2021 au CAMPC d'Abidjan Cocody ;
- ✓ l'acquisition d'un véhicule de type 4X4 pour les missions en régions ;
- ✓ l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) du MFPMA ;
- ✓ l'élaboration du document de Programmation des Investissements Publics (PIP 2022-2024).

La Gestion du système d'information et de communication

- ✓ la couverture médiatique des activités de Madame la Ministre ;
- ✓ la production de la revue de presse quotidienne ;
- ✓ la création de magazine du MFPMA ;
- ✓ la diffusion de la newsletter « lettre d'information périodique » ;
- ✓ l'organisation des rencontres avec la presse ;
- ✓ et le suivi médiatique de la première édition des Journées de la Fonction Publique.

Le niveau d'exécution technique des axes stratégiques du programme « **Administration Générale** »

L'essentiel des activités prévues pour l'atteinte des résultats escomptés du programme 1 ont été entièrement réalisés. Le programme de formations dispensées aux agents de la DAF et les agents en charge des questions budgétaires des services centraux a fortement contribué à la maîtrise des outils de gestion. En effet, les différentes sessions ont permis d'accroître les capacités de ses agents dans l'accomplissement des tâches d'appui aux acteurs de pilotage du Programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Les activités du programme ont été réalisées entièrement dans l'ensemble conformément aux objectifs fixés lors de l'élaboration des Projets Annuels de Performance. Ce niveau de réalisation est le reflet de la bonne exécution du plan d'action.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de Performance du Programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du ministère					
IP 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination	%	80	80	82	88
IP 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme	%	80	80	89	95
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère					
IP1. : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère	%	63,80	73	72	90
IP 2 : Taux de satisfaction des besoins en formation du ministère	%	63,40	64	70	125,38
IP 3 : Taux d'exécution du budget	%	94,06	95,35	95	98,43
IP 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine	%	95	75	76	76
IP 5 : Taux d'exécution des saisines en matière disciplinaire	%	72	58,65	76	94,5
IP 6 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions honorifiques	%	95	95	96	94,40
IP 7 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles	%	100	100	100	00,00

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère					
IP 1 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification	%	80	80	85	85
IP 2 : Taux de processus métiers modernisé	%	23	23	59	59
IP 3 : Taux de réalisation des activités du plan d'action	%	96,86	96,86	97	98,17
IP 4 : Taux de réalisation des activités du plan d'action	%	-	-	30	30
IP 5 : Taux de couverture médiatique du Ministère	%	70	80	80	80

Source : MFMPA /RProg/ RBOP

II.1. III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la transparence en matière de gestion

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme

Au niveau de l'Objectif Spécifique 1, les réalisations sont nettement supérieures aux prévisions. Ces écarts s'expliquent par la mise en place de deux (02) réunions hebdomadaires de cabinet dont une (01) élargie qui regroupe les RProg, les RBOP et les RUO et une réunion restreinte qui regroupe uniquement les membres de Cabinet et les RProg.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en formation du ministère

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine

Indicateur 5 : Taux d'exécution des saisines en matière disciplinaire

Indicateur 6 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions honorifiques

Indicateur 7 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles

Commentaires :

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines des structures du ministère

Sources de données : **Direction des Ressources humaines**

Mode de calcul : Nombre d'agents mis à la disposition du ministère ayant un poste de travail / Nombre total des agents mis à la disposition du ministère

Valeurs cibles : **72%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **90%** s'explique par la prise totale des besoins en ressources humaines des structures du ministère exprimés.

Indicateur 2 : Taux de satisfaction des besoins en formation du ministère

Sources de données : **Direction des Ressources humaines**

Mode de calcul : Nombre d'agents du ministère ayant bénéficié de formation / Nombre total des besoins en formation des agents du ministère

Valeurs cibles : **70%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **125,38%** s'explique par la forte demande en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat du ministère.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

Sources de données : **Extrait SIGOBE**

Mode de calcul : Budget ordonnancé / budget voté

Valeurs cibles : 95% en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **98,43%** s'explique par des rallonges budgétaires effectuées en cours d'exercice.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins d'entretien du patrimoine

Sources de données : **Direction des Affaires Financière**

Mode de calcul : Nombre de besoins satisfaits en entretien du patrimoine / Nombre total de besoins d'entretien du patrimoine planifiés

Valeurs cibles : 76% en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **76%** s'explique par la satisfaction des besoins en patrimoine.

Indicateur 5 : Taux d'exécution des saisines en matière disciplinaire

Sources de données : **Conseil de Discipline**

Mode de calcul : Nombre de saisines exécutées en matière disciplinaire / Nombre total de saisines en matière disciplinaire

Valeurs cibles : 76% en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **94,5%** s'explique par le respect des délais de traitement par les acteurs depuis la saisine jusqu'à la signature définitive de l'acte. Sur 202 dossiers enregistrés 191 actes définitifs ont été signés.

Indicateur 6 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions honorifiques

Sources de données : **Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique**

Mode de calcul : Nombre de saisines exécutées en matière de distinctions honorifiques / Nombre total de saisines en matière de distinctions honorifiques

Valeurs cibles : 96 % en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **94,40%**, soit **472 demandes** soumises et satisfaites sur une prévision de **500**.

Indicateur 7 : Taux d'exécution des saisines en matière de distinctions exceptionnelles

Sources de données : **Secrétariat de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique**

Mode de calcul : Nombre de saisines exécutées en matière de distinctions exceptionnelles / Nombre total de saisines en matière de distinctions exceptionnelles

Valeurs cibles : 100% en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **00,00%** s'explique par le fait que le SOMFP n'a pas été saisi pour l'examen d'une distinction exceptionnelle.

Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de planification, d'information et de communication du Ministère

Indicateur 1 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification

Indicateur 2 : Taux de processus métiers modernisé

Indicateur 3 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

Indicateur 5 : Taux de couverture médiatique du Ministère

Commentaires :

Indicateur 1 : Taux de couverture des structures intégrées dans la planification

Sources de données : **Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation**

Mode de calcul : Nombre de structures intégrées dans la planification / Nombre total de structures du ministère

Valeurs cibles : **85%** en 2021

Analyse de l'indicateur : En 2021, **85%** des unités administratives en centrale ont totalement intégré le processus de planification.

Indicateur 2 : Taux de processus métiers modernisé

Sources de données : **Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Évaluation**

Mode de calcul : Nombre de processus métiers modernisé / Nombre total de processus métiers à moderniser identifiés

Valeurs cibles : **59%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **59%** s'explique par l'achèvement du développement des modules G3P et SE, suivi de la formation des acteurs clés que sont les points focaux à la prise en main desdits modules qui regroupent la majorité des processus métiers de la DPSE. Le module statistique a quant à lui été développé en 2021, mais il reste encore sa prise en main par les acteurs.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

Sources de données : **Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux**

Mode de calcul : Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions planifiées

Valeurs cibles : **97%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le taux **98,17%** s'explique par le traitement des dossiers enregistrés selon le plan d'action.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

Sources de données : **Direction de la Qualité**

Mode de calcul : Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions planifiées

Valeurs cibles : **30%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **30%** se traduit par le suivi des activités du plan d'action.

Indicateur 5 : Taux de couverture médiatique du Ministère

Sources de données : **Direction de la Communication et des Relations Publiques**

Mode de calcul : Nombre d'activités couvertes / Nombre d'activités réalisées

Valeurs cibles : **80%** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **80%** se traduit par la couverture médiatique totale des activités du Ministère.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés, notamment :

- au niveau de la coordination et l'animation du ministère, nous retenons plus d'implication dans les réunions de cabinet et de Directions ;
- en ce qui concerne la Gestion des ressources humaines, matérielles et financières, le bon taux d'exécution globale du budget traduit une meilleure maîtrise des opérations de saisie budgétaire par les points focaux et la réalisation de la plupart des activités prévues ; les cibles prévisionnelles des agents à former et à mettre à la disposition des services ont sensiblement été dépassées ;
- au niveau de la planification, programmation et suivi-évaluation, l'amélioration du canevas de rédaction des rapports d'activités des différentes Directions du Ministère et l'évolution significative du projet de Modernisation du Processus Métiers ;
- au niveau de la Gestion du système d'information et de communication, nous avons enregistré une bonne couverture médiatique des activités du ministère en 2021.

Cependant, la faible implication des acteurs clés du pilotage du programme dans la formulation des cibles et indicateurs de performance visés et le suivi des activités programmées ne facilite pas une bonne mise en œuvre de la stratégie du programme.

IV.2. Recommandations

Pour remédier à cette difficulté, il faut une sensibilisation des acteurs pour les inciter à s'impliquer davantage dans le processus d'élaboration du DPPD-PAP.

CONCLUSION

Avec **98,36%** du niveau de réalisation des activités prévues par le Programme, la performance ne peut faire l'objet d'interrogation. Toutes les actions projetées se sont bien menées avec une excellente coordination.

Les mesures et politiques entreprises par le Cabinet et inspirées par Madame le Ministre a fortement contribué à adresser et traiter les objectifs initiaux.

Les plus emblématiques sont le contrôle des effectifs, l'élaboration du manuel de procédure administrative, l'organisation des séminaires de formations et de renforcement des capacités des agents notamment sur le budget programme, la planification, la redevabilité et la réforme du Conseil de Discipline dans le traitement avec célérité et efficacité des cas d'indiscipline. Ces mesures méritent d'être renforcées et poursuivies pour permettre à ce programme de maintenir son cap de performance.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FONCTION PUBLIQUE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programmes des Ministères et Secrétariat d'Etat **Monsieur SORO Gninagafol** , Directeur Général de la Fonction Publique, est le Responsable du Programme 2.

Les principales missions dévolues à ce programme sont :

- le recrutement et gestion des personnels des Administrations de l'État, des établissements publics et des personnels engagés par contrat ;
- la gestion prévisionnelle et contrôle des effectifs ;
- l'administration de la base de données du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat en abrégé SIGFAE ;
- la mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique générale de la fonction publique ;
- la moralisation de la fonction publique, en liaison avec le Ministre chargé de la Bonne Gouvernance ;
- la formation et perfectionnement des cadres de l'Administration et des agents de l'État ;
- le suivi de l'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- le suivi de la continuité, de l'organisation efficace et du bon fonctionnement du Service Public.

En cours de gestion 2021, le Programme « Fonction Publique » a connu de nouvelles nominations dans des Directions précisément la Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs, la Direction des Systèmes d'Informations et des mutations dans certaines Directions Régionales.

La présentation de ce Programme s'articule autour de trois (03) axes : sa stratégie, ses réalisations et sa performance.

I- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme vise à promouvoir les moyens et la qualité des services par la mise à disposition des ressources humaines compétentes et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Administration publique, d'où l'atteinte du résultat stratégique « La gestion des ressources humaines Civiles de l'Etat est améliorée ».

II.2. I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme Fonction Publique représentent 30.86% du budget global. La répartition de ces crédits par nature de dépenses est représentée comme suit :

☞ Personnel	831.896.876 F CFA ;
☞ Biens et services	876.766.869 F CFA ;
☞ Transferts	6.136.497.418 F CFA ;
☞ Investissements	640.000.000 F CFA .

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial (a)	Collectifs(b)	Budget actuel (c)	Réalisations (d)	Ecart (e= c-d)	Taux (f=d/c*100)
Personnels	831 896 876	831 896 876	831 896 876	831 896 876	0	100,00
Biens et services	976 839 383	976 839 383	876 766 869	872 842 869	3 924 000	99,55
Transferts	4 472 616 810	4 472 616 810	6 136 497 418	6 136 497 418	0	100,00
Investissements	640 000 000	640 000 000	640 000 000	640 000 000	0	100,00
TOTAL	6 921 353 069	6 921 353 069	8 485 161 163	8 481 237 163	3 924 000	99,95

Commentaire de l'exécution budgétaire

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de **8 481 237 163 F CFA** soit **99,95%** du budget actuel. Ce taux d'exécution traduit non seulement la maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques, mais aussi le niveau de réalisation des activités prévues.

Au titre du personnel :

Le budget alloué initialement au programme est de **831 896 876 F CFA**, il n'a subi aucune modification. Son taux de réalisation est de **100%**.

Au titre des biens et services :

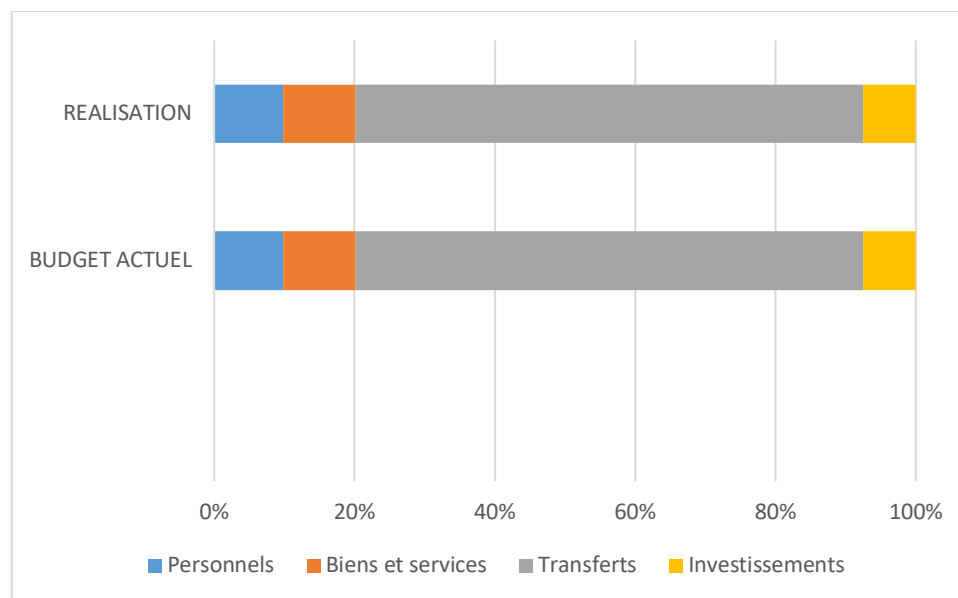
Le budget notifié de **876 766 869 F CFA** a été de **99,55%**.

Au titre des investissements :

Le budget notifié de **640 000 000 F CFA** des projets du programme est exécuté à **100%**.

Au titre des transferts, le budget initialement notifié était de **4 472 616 810 F CFA**. Au cours de la gestion, il est passé à **6 136 497 418 F CFA** soit une hausse de **37,64 %**. Cette hausse se traduit par une augmentation des charges liées à l'organisations des concours administratifs 2021 d'un montant de **1 258 420 300 F CFA** et la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat de l'Ecole Nationale d'Administration, d'un montant **425 000 000 F CFA**.

Graphique 5 : Exécution du budget du programme 2



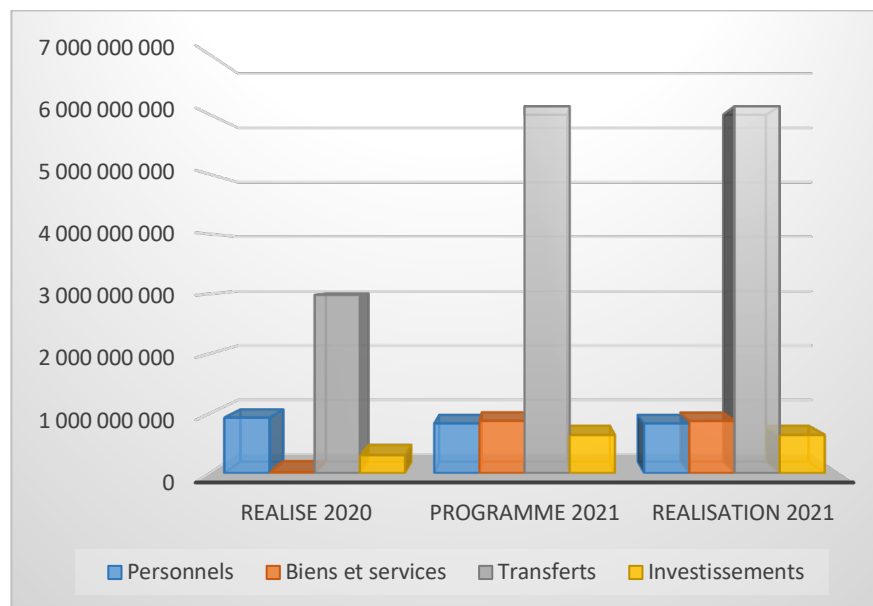
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	0	0	269 334 243	601 387 788	1 700 000 000	2 958 420 300	60 904 153	380 000 000	2 030 238 396	3 939 808 088
Action 2	928 621 573	831 896 876	15 049 815	271 455 081	2 981 247 240	3 178 077 118	301 369 182	260 000 000	4 226 287 810	4 541 429 075

Source : RAP 2020/Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Graphique 6 : Exécution financière par nature de dépenses du programme 2



Commentaire

Action 1 : Le taux d'exécution budgétaire en 2021 a subi une hausse de **67,96 %**, ce qui s'explique par la rallonge budgétaire obtenue en cours d'exercice sur l'activité « gérer les concours administratifs » et la réalisation complète de celle-ci.

Action 2 : Le taux d'exécution budgétaire en 2021 a connu une légère hausse de **8,83 %** comparativement à 2020. Ce taux se traduit par la rallonge budgétaire dont l'ENA a bénéficié en cours de gestion et qui a été totalement consommée.

II.1.2. Suivi des investissements

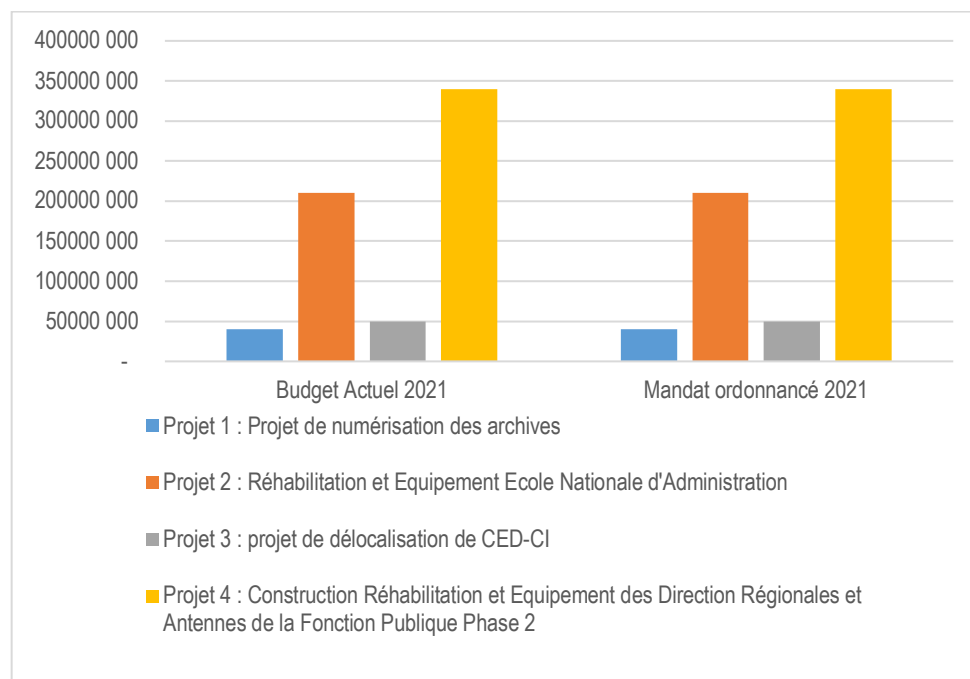
L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Projet de numérisation des archives	2015	2016	837 700 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Sur financement intérieur			837 700 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Projet 2 : Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration	2011	2014	2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Sur financement intérieur			2 500 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
Projet 3 : projet de délocalisation de CED-CI	2019	2021	1 997 600 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement intérieur			1 997 600 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Projet 4 : Construction Réhabilitation et Equipement des Direction Régionales et Antennes de la Fonction Publique Phase 2	2020	2023	2 143 138 246	340 000 000	340 000 000	340 000 000
Sur financement intérieur			2 143 138 246	340 000 000	340 000 000	340 000 000

Source : SIGOBE

Graphique 7: Exécution des investissements du programme 2



Commentaire :

L'exécution de ces différents projets ont permis :

- Le projet « numérisation des archives», a démarré en 2015 avec un coût total de **837 700 000 F CFA** pour une durée prévisionnelle d'un (01) an. Le montant de l'année 2021 des Crédits de paiement de 40 000 000 FCFA a été exécuté à 100%. La réalisation de ce projet a permis la numérisation de **428 000** dossiers des fonctionnaires.
- Le projet « Construction Réhabilitation et Equipement des Direction Régionales et Antennes de la Fonction Publique Phase 2», a débuté en 2020 avec un coût total de **2 143 138 246 F CFA** pour une durée de trois (03) ans . Le montant de l'année 2021 des Crédits de paiement de 340 000 000 FCFA a été exécuté à 100%. Ce projet a permis le démarrage de la Construction du bâtiment R+1 de la Direction Régionale d'Abidjan.
- Le projet « délocalisation de CED-CI», a démarré en 2019 avec un coût total de **1 997 600 000 F CFA** pour une durée de deux (02) ans. Le montant de l'année 2021 des Crédits de paiement de 50 000 000 FCFA a été exécuté à 100%. Ce projet a permis la délocalisation du Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI) de l'ENA.
- Le projet « Réhabilitation et Equipement Ecole Nationale d'Administration », a démarré en 2011 avec un coût total de **2 500 000 000 F CFA** pour une durée de trois (03) ans. Le montant de l'année 2021 des Crédits de paiement de 210 000 000 FCFA a été exécuté à 100%. Ce projet a permis la réhabilitation et équipement de l'Ecole Nationale d'Administration.

II.2. Évolution des effectifs

L' effectif du personnel du programme est présenté dans le tableau ci-dessous.

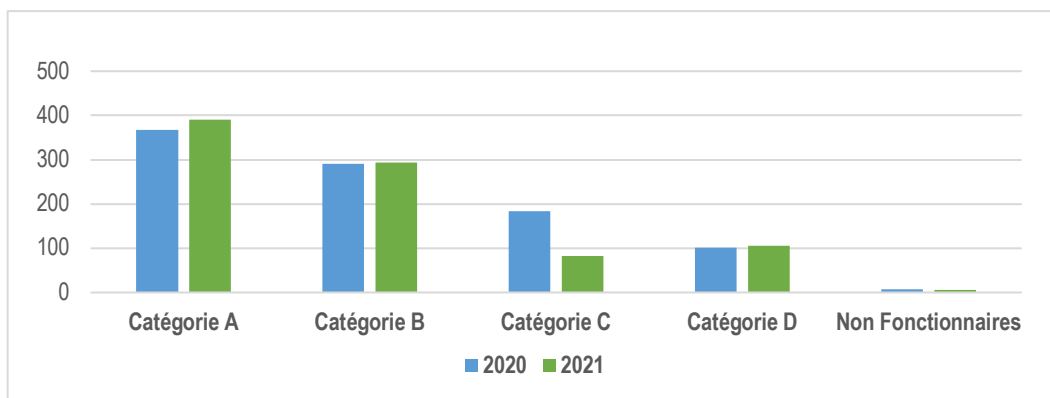
Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	372	31	31	44	22	394
Catégorie B	313	41	41	15	12	316
Catégorie C	185	23	23	12	12	185
Catégorie D	112	10	10	06	01	117
Non Fonctionnaires	12	-	-	-	01	11
TOTAL	994	105	105	77	48	1023

Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 8 : Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



Source : DRH/SDP/AP +SPDRH (AP : ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET SPDRH : SERVICE PLANIFICATION ET DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES)

Commentaire :

Pour la plus part des besoins de ce programme, nous constatons une satisfaction par catégorie. En termes de dysfonctionnement, on constate une inadéquation entre les besoins exprimés et les agents affectés dans la base. Certains profils exprimés ne figurent pas dans la nomenclature des emplois.

L'impact est positif dans la mesure où les objectifs sont atteints.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Programme « Fonction Publique »

Les principales réalisations ayant impacté les objectifs du PAP sont restituées suivant les deux (02) axes stratégiques d'interventions ci-après :

Axe stratégique (1) : Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- ✓ la réforme du processus d'élaboration du Catalogue des mesures nouvelles ;
- ✓ la poursuite du processus de généralisation du Répertoire des Emplois et des Compétences (REC) ;
- ✓ la réforme du processus de mise à disposition ;
- ✓ la réforme de l'organisation des concours administratifs sous le triptyque TRANSPARENCE-EQUITE-CELERITE ;
- ✓ la totale migration du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) et sa restructuration ;
- ✓ la redynamisation et le repositionnement des Directions Régionales de la Fonction Publique.

Axe stratégique (2) : Formation et perfectionnement des cadres de l'administration publique et agents de l'Etat

Les principales réalisations traduisant la performance de l'action sont :

- ✓ la mise en place du processus de définition de la politique nationale de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- ✓ la réhabilitation des bâtiments A et B de la Direction Régionale d'Abidjan pour la formation des admis aux concours administratifs ;
- ✓ le renforcement du système de contrôle des concours d'entrée à l'ENA et des services de l'ENA ;
- ✓ la réalisation des travaux de finition du bâtiment principal du nouveau siège du Centre d'Education à Distance et la prise en charge intégrale de la bourse des élèves des 56ème et 57ème promotions de l'ENA ;
- ✓ la mise en œuvre de la filière de Gestionnaires des Ressources Humaines à l'ENA.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'essentiel des activités du programme a été réalisé entièrement conformément aux objectifs fixés lors de l'élaboration des Projets Annuels de performance.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme					
IP 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme	%	50	-	65	63,46
IP 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme	%	60	60%	70	92,13
Objectif Spécifique 2 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat					
IP1 : Taux de réalisation des concours administratifs	%	85	85	87	96,94
IP 2 : Taux des agents admis aux concours directs mis à la disposition des ministères	%	80	80	82	99
IP 3 : Taux de fonctionnaires admis aux concours professionnels mis à la disposition des ministères	%	85	-	87	96,4
IP 4 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés	%	70	67,47	75	92,17
IP 5 : Taux de numérisation des archives et des documents du ministère	%	88,32	88,32	100	100
IP 6 : Nombre de directions métiers du ministère ayant toutes leurs procédures de gestion intégrées dans le SIGFAE	Dénombrement	07	07	08	08
IP 7 : Nombre d'acteurs externes utilisant le SIGFAE dans leurs procédures de gestion (Solde AN2000, MUGEFCI, IPS/CGRAE, ELIZA, les DRH des corps statuts particuliers, la DCF.)	Dénombrement	05	05	07	05
IP 8 : Taux de réalisation du plan d'action	%	50	-	65	72,97
IP 9 : Taux d'exécution des saisines des directions régionales	%	80	-	85	100
IP 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire	%	97,83	97,83	98	98
IP 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire	%	66,66	66,66	75	87,69
IP 3 : Taux de réalisation des concours directs d'entrée à l'ENA	%	100	100	100	100
IP 4 : Taux de réalisation des concours professionnels d'entrée à l'ENA	%	100	100	100	100
IP 5 : Taux de couverture en formation des auditeurs de l'ENA	%	100	100	100	100
IP 6 : Taux de couverture de la bourse des auditeurs de l'ENA	%	100	100	100	100
IP 7 : Taux de réalisation de formations dédiées aux fonctionnaires et agents de l'Etat	%	111,11	-	100	94,70
IP 8 : Proportion des fonctionnaires et agents de l'Etat formés	%	89,08	89,08	90	83

Source : MFPMA / RProg/RBOP

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du programme

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme

Commentaires :

Indicateur 1 : Proportion de réunions de suivi de la stratégie du programme

Sources de données : Direction Générale de la Fonction Publique

Mode de calcul : Nombre de réunions de suivi de la stratégie du programme tenues / Nombre de réunions de suivi de la stratégie du programme planifiées

Valeurs cibles : 65% en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 63,46 % s'explique par la coordination et la supervision des activités, 33 réunions ont été tenues avec les Directeurs Centraux sur une prévision de 52.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action du programme

Sources de données : **Direction Générale de la Fonction Publique**

Mode de calcul : Nombre d'activités du plan d'action réalisées / Nombre total des activités du plan d'action

Valeurs cibles : **70 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **92,13%** s'explique par la réalisation des 82 activités du plan d'action sur une prévision de 89.

Objectif spécifique 2 : Maîtriser les effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat

Indicateur 1 : Taux de réalisation des concours administratifs

Indicateur 2 : Taux des agents admis aux concours directs mis à la disposition des ministères

Indicateur 3 : Taux de fonctionnaires admis aux concours professionnels mis à la disposition des ministères

Indicateur 4 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés

Indicateur 5 : Taux de numérisation des archives et des documents du ministère

Indicateur 6 : Nombre de directions métiers du ministère ayant toutes leurs procédures de gestion intégrées dans le SIGFAE

Indicateur 7 : Nombre d'acteurs externes utilisant le SIGFAE dans leurs procédures de gestion (Solde AN2000, MUGEFCI, IPS/CGRAE, ELIZA, les DRH des corps statuts particuliers, la DCF.)

Indicateur 8 : Taux de réalisation du plan d'action

Indicateur 9 : Taux d'exécution des saisines des directions régionales

Commentaires :

Indicateur 1 : Taux de réalisation des concours administratifs

Sources de données : **Direction des Concours**

Mode de calcul : Nombre de concours organisés / Nombre de concours planifiés

Valeurs cibles : **87 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Sur **622** concours administratifs planifiés, **603** ont été organisés soit un taux **96,94%**. La différence de 19 concours représente les concours pour lesquels il n'y avait pas de candidats inscrits.

Indicateur 2 : Taux des agents admis aux concours directs mis à la disposition des ministères

Sources de données : **Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs**

Mode de calcul : Nombre d'agents admis aux concours directs affectés / Nombre total d'agents admis aux concours directs

Valeurs cibles : **82 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **99%** s'explique par la mise à disposition des agents admis aux concours selon les besoins exprimés par les Ministères techniques.

Indicateur 3 : Taux de fonctionnaires admis aux concours professionnels mis à la disposition des ministères

Sources de données : **Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs**

Mode de calcul : Nombre de fonctionnaires admis aux concours professionnels affectés / Nombre total de fonctionnaires admis aux concours professionnels

Valeurs cibles : **87 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **96,4%** s'explique par la mise à disposition des fonctionnaires admis aux concours selon les besoins exprimés par les Ministères techniques.

Indicateur 4 : Taux d'actes administratifs diffusés et archivés

Sources de données : **Direction de la Gestion Administratif des Personnels Civils de l'Etat**

Mode de calcul : Nombre d'actes administratifs diffusés et archivés / Nombre d'actes administratifs planifiés

Valeurs cibles : 77 % en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 92,17% s'explique par le bon traitement de 63 651 actes administratifs sur une prévision de 69 059.

Indicateur 5 : Taux de numérisation des archives et des documents du ministère

Sources de données : **Direction des Systèmes d'Information**

Mode de calcul : Nombre de numérisation des archives et des documents du ministère réalisée / Nombre total de numérisation des archives et des documents du ministère planifié

Valeurs cibles : 100 % en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 100% s'explique par l'archivage physique et numérique des 428 000 dossiers d'archives des fonctionnaires et agents de L'Etat dans sa totalité.

Indicateur 6 : Nombre de directions métiers du ministère ayant toutes leurs procédures de gestion intégrées dans le SIGFAE

Sources de données : **Direction des Systèmes d'Information**

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 08 en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 08 s'explique par l'effectivité de l'utilisation du SIGFAE par 08 Directions Métiers du Ministère (DSI, DAJC, DRH, DC, DGAPCE, SOMFP, CD, DPCE).

Indicateur 7 : Nombre d'acteurs externes utilisant le SIGFAE dans leurs procédures de gestion (Solde AN2000, MUGEFCI, IPS/CGRAE, ELIZA, les DRH des corps statuts particuliers, la DCF.)

Sources de données : **Direction des Systèmes d'Information**

Mode de calcul : dénombrement

Valeurs cibles : 07 en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 05 s'explique par l'effectivité de l'utilisation du SIGFAE dans leur procédure de gestion seulement par 05 des acteurs externes cibles. L'écart de 02 se traduit par le manque de moyen de la prise en charge totale de cette activité

Indicateur 8 : Taux de réalisation du plan d'action

Sources de données : **Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs**

Mode de calcul : Nombre d'activités du plan d'action réalisées / Nombre total des activités du plan d'action

Valeurs cibles : 65% en 2021

Analyse de l'indicateur : sur 37 activités du plan d'action 27 ont été réalisées soit 72,97%.

Indicateur 9 : Taux d'exécution des saisines des directions régionales

Sources de données : **Direction de la Coordination et du Suivi des Services Extérieurs**

Mode de calcul : Nombre de saisines des directions régionales exécutées / Nombre total de saisines des directions régionales

Valeurs cibles : 85 % en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de 100% s'explique par le traitement des besoins exprimés par les Directeurs Régionaux.

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités du personnel de l'Administration Publique

Indicateur 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire

Indicateur 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire

Indicateur 3 : Taux de réalisation des concours directs d'entrée à l'ENA

Indicateur 4 : Taux de réalisation des concours professionnels d'entrée à l'ENA

Indicateur 5 : Taux de couverture en formation des auditeurs de l'ENA

Indicateur 6 : Taux de couverture de la bourse des auditeurs de l'ENA

Indicateur 7 : Taux de réalisation de formations dédiées aux fonctionnaires et agents de l'Etat

Indicateur 8 : Proportion des fonctionnaires et agents de l'Etat formés

Commentaires :

Indicateur 1 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat en Côte d'Ivoire

Sources de données : **Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités**

Mode de calcul : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin en formation en Côte d'Ivoire

Valeurs cibles : **98 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **98%** s'explique par le fait que tous les fonctionnaires admis à des concours d'accès à des cycles de formations, au titre de l'année 2020, ont tous été mis en formation dans les écoles et instituts de formation. Toutefois, il convient de relever qu'au cours de la formation, il y'a des déperditions (cas de maladies, abandon, décès etc.).

Indicateur 2 : Taux de couverture en formation des fonctionnaires et agents de l'Etat hors Côte d'Ivoire

Sources de données : **Direction de la Formation et du Renforcement des Capacités**

Mode de calcul : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés hors CI / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'Etat ayant exprimés le besoin en formation hors Côte d'Ivoire

Valeurs cibles : **75 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **75%** s'explique par un assouplissement au niveau international des mesures de restrictions relatives à la maladie à COVID19, concernant les voyages d'études à l'étranger. Par ailleurs, certains fonctionnaires qui devraient effectuer leur voyage d'étude en 2020 ont dû le reporter en 2021.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des concours directs d'entrée à l'ENA

Sources de données : **Ecole Nationale d'Administration**

Mode de calcul : Nombre de concours directs d'entrée à l'ENA/Nombre total de concours directs d'entrée à l'ENA planifiés

Valeurs cibles : **100 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100 %** s'explique par la réalisation effective des concours directs planifiés.

Indicateur 4 : Taux de réalisation des concours professionnels d'entrée à l'ENA

Sources de données : **Ecole Nationale d'Administration**

Mode de calcul : Nombre de concours professionnels d'entrée à l'ENA/Nombre total de concours professionnels d'entrée à l'ENA planifiés

Valeurs cibles : **100 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100 %** s'explique par la réalisation effective des concours professionnels planifiés.

Indicateur 5 : Taux de couverture en formation des auditeurs de l'ENA

Sources de données : **Ecole Nationale d'Administration**

Mode de calcul : Nombre des auditeurs ayant bénéficié d'une formation/Nombre total des auditeurs devant bénéficier de la formation

Valeurs cibles : **100 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100%** s'explique par la couverture totale en formation des auditeurs de l'ENA.

Indicateur 6 : Taux de couverture de la bourse des auditeurs de l'ENA

Sources de données : **Ecole Nationale d'Administration**

Mode de calcul : Nombre des auditeurs ayant bénéficié de la bourse/Nombre total des auditeurs devant bénéficier de la bourse

Valeurs cibles : **100 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **100%** s'explique par la couverture totale de la bourse des auditeurs l'ENA.

Indicateur 7 : Taux de réalisation de formations dédiées aux fonctionnaires et agents de l'Etat

Sources de données : **Centre d'Education à Distances de Côte d'Ivoire**

Mode de calcul : Nombre de formations réalisées/Nombre de formations prévues

Valeurs cibles : **100 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **94,70%** s'explique par le fait que, sur 19 formations prévues, 18 ont été réalisées.

Indicateur 8 : Proportion des fonctionnaires et agents de l'Etat formés

Sources de données : **Centre d'Education à Distances de Côte d'Ivoire**

Mode de calcul : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat bénéficiaires de formation /Nombre total de participants formés

Valeurs cibles : **90 %** en 2021

Analyse de l'indicateur : Le résultat de **83%** s'explique par la présence effective de la grande majorité des agents prévus à la formation.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de cette gestion, des progrès ont été constatés.

Au niveau de l'Amélioration du système de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat, nous retenons la réforme de l'organisation des concours administratifs sous le triptyque TRANSPARENCE-EQUITE-CELERITE, la réforme du processus de mise à disposition, la mise en œuvre de la filière de Gestionnaires des Ressources Humaines au sein de l'ENA et la poursuite du processus de généralisation du Répertoire des Emplois et des Compétences (REC).

En ce qui concerne la formation et le perfectionnement des personnels de l'Administration Publique, nous avons la mise en place du processus de définition de la politique nationale de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat et la réalisation des travaux de finition du bâtiment principal du nouveau siège du Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI).

Cependant, la faible implication des acteurs clés du pilotage du programme dans la formulation des cibles et indicateurs de performance visés et le suivi des activités programmées ne facilite pas une bonne mise en œuvre de la stratégie du programme.

II.4. IV.2. Recommandations

Pour remédier à cette difficulté, il faut une sensibilisation des acteurs pour les inciter à s'impliquer davantage dans le processus d'élaboration du DPPD-PAP.

CONCLUSION

Au terme de ce qui précède, l'on note de réels progrès enregistrés par ce programme dans la gestion de ses ressources et l'approche de ses résultats.

Avec un taux d'exécution budgétaire de **98,61%**, le Programme Fonction Publique est parvenu à un niveau de performance globalement satisfaisant sur chacun de ses objectifs stratégiques.

En outre, les grands chantiers ouverts par le programme à savoir la mise en place du processus de définition de la politique nationale de la formation continue des fonctionnaires et agents de l'Etat, la réforme de l'organisation des concours administratifs 2021, la poursuite du processus de généralisation du Répertoire des Emplois et des Compétences (REC), la totale migration du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), la restructuration, la redynamisation et le repositionnement des Directions Régionales de la Fonction Publique sont des gages fermes de consolidation des acquis et de l'amélioration générale de la performance dans les années à venir.

CONCLUSION GENERALE

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration a bénéficié d'un crédit budgétaire de 27 544 933 060 FCFA au titre de l'année 2021 pour l'exécution de sa mission mise en œuvre par ses deux programmes : Administration générale et Fonction publique.

La déclinaison de ces programmes a donné au total 06 actions et 78 activités exécutées par les services supports et techniques.

Au terme de l'exercice 2021, l'examen de l'état de mise en œuvre de ces actions et activités indique un taux d'exécution budgétaire de 99,95% pour le Programme Administration Générale et 98,61% pour le Programme Fonction Publique.

Au-delà de cette performance réalisée dans la capacité d'absorption des crédits, l'on relève la réalisation de la quasi-totalité des activités prévues avec un niveau d'atteinte des cibles globalement satisfaisant pour chacune d'elles.

Les résultats obtenus sont appréciés sur la base des indicateurs retenus par programme et action. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité de ceux prévus dans le Programme Annuel de Performance 2021-2023. Ils ont permis de faciliter l'appréciation de la pertinence des stratégies et interventions initiales.

En outre, au titre du Programme support, l'exercice 2021 marqué par le changement institutionnel intervenu courant avril a été l'occasion par la nouvelle titulaire du portefeuille d'initier plusieurs réformes diligentes qui ont été parfaitement menées et qui ont donné une visibilité plus grande à tout le Ministère. Il s'agit entre autres, de la nouvelle approche dans l'organisation des concours administratifs, de la révision du statut général de la Fonction Publique, de l'encadrement des procédures de mobilité des fonctionnaires et agents de l'état, de la signature électronique, etc.

Au titre du Programme Fonction Publique, les progrès emblématiques réalisés restent la finalisation du Référentiel des Emplois et des Compétences, le Plan National de Formation des Fonctionnaires et la migration du SIGFAE vers une application plus performante.

Toutefois, il est apparu à la pratique le caractère inopérant de certains indicateurs de performance. Cette situation s'explique par le déficit de maîtrise de la matière budget-programme en sa toute première expérience de mise en œuvre.

Cette faiblesse pourra être rattrapée dans un futur proche à travers les mesures de renforcement des acteurs budgétaires sur le budget-programme et une sensibilisation de ceux-ci pour une meilleure implication dans le processus d'élaboration et de suivi de l'exécution du budget.

SECTION 340: MINISTERE DES TRANSPORTS

INTRODUCTION

Monsieur AMADOU Koné a été nommé Ministre des Transports depuis le 11 janvier 2017 conformément au décret N°2017-14 du 11 janvier 2017, portant nomination des membres du Gouvernement. Au cours de l'exercice 2021, Monsieur CONE Dioman, Magistrat hors hiérarchie, a remplacé Monsieur Ahmed DIOMANDE en qualité de Directeur de Cabinet du Ministère des Transports. Conformément au décret n°2021-335 du 07 juillet 2021 portant nomination des Directeurs des Affaires Financières des Ministères, Mme KASSI Tanoh Jeanne Françoise a remplacé le 8 septembre 2021 Monsieur BALLO Bakari, en qualité de Directeur des Affaires Financières et du Patrimoine.

Le Ministère des Transports est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière des Transports. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- maîtrise d'ouvrage des infrastructures des aéroports, des ports, des gares routières, des chemins de fer nationaux et urbains et des infrastructures fluviales ;
- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports
- promotion, organisation et contrôle du transport privé routier, ferroviaire, aérien
- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports collectifs urbains, interurbains et en milieu rural ;
- promotion, organisation, réglementation et contrôle du transport privé ;
- initiation, application et Contrôle de la Réglementation relative à la sécurité des transports routier, aérien, ferroviaire ;
- contribution à la formation de l'ensemble des acteurs des transports.

Le Ministère des Transports comporte trois (3) programmes animés. Outre le cabinet et les directions et services qui lui sont rattachées, il comprend une (01) Direction Générale, quatre (04) directions centrales, vingt (21) Directions Régionales, et sept (07) Directions Départementales.

Les activités des différents programmes du Ministère ont été exécutées dans un contexte marqué par la poursuite des efforts, tant au niveau national qu'international, de lutte contre la COVID-19 et la hausse des accidents de la circulation routière.

Le présent rapport s'articule autour de deux (02) axes, à savoir, la performance globale du Ministère et celle de ses différents programmes. Ces axes se déclinent en (04) parties, à savoir, le Ministère (I) ; le programme Administration Générale (II) ; le programme Transport Terrestre (III) et le programme Transport Aérien (IV).

PARTIE I : MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère des Transports comporte trois (3) programmes, douze (12) actions et 95 activités.

I.2. Politique ministérielle

- l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des services de transport ;
- le renforcement de la sécurité et de la sûreté ferroviaire et routière ;
- la compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux ;
- l'amélioration de l'accès des populations à des services de transport de qualité.

Les Résultats stratégiques :

- l'administration des transports est moderne et performante ;
- les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées;
- la compétitivité des services du transport aérien est accrue.

Les objectifs globaux :

- mettre en place une administration moderne et performante ;
- améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité ;
- accroître la compétitivité des services du transport aérien.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	03	03	08	16	16

Pour la gestion 2021, le Ministère des Transports comporte 03 programmes visant chacun un objectif global. Lesdits objectifs globaux se déclinent en 08 objectifs spécifiques dont l'atteinte est mesurable par le biais de 16 indicateurs, pour autant de cibles (16).

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Objectifs globaux	Nombre d'indicateurs	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles non atteintes	Nombre de cibles non déterminées	Taux de réalisation
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	3	0	0	3	0.00%
OG 2 : Améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité	1	1	0	0	100.00%
OG 3 : Accroître la compétitivité des services du transport aérien	2	1	1	0	50.00%
Total section 340	6	2	1	3	33.33%

L'analyse des résultats du cadre global de performance du ministère fait ressortir un taux de réalisation de 33,33%. Ce résultat s'explique par le fait que la grande majorité des indicateurs n'ont pas pu être mesurés pour diverses raisons. Il s'agit notamment de problème de financement :

- de certaines activités en lien avec un indicateur choisi (exemple : le taux de réalisation du plan de formation du ministère) ;
- des opérations de collecte de données.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS PERFORMANCE (IP) DE	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Nb		-	-	36	Nombre de textes élaborés, signés et appliqués
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié	Nb		-	-	-	La DRH dispose d'un plan de formation triennal. Elle planifie en moyenne cinq (05) formations pour son plan de formation annuelle. Cependant, par manque de moyen financier, le plan de formation du Ministère n'a pas été réalisé.
		IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Nb		-	-	-	Face à la difficulté de mesurer l'indicateur (manque de financement pour le recrutement d'un cabinet de certification), il a été abandonné dans le cadre du PAP 2022.
OG 2 : Améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité	RS 2 : les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées.	IP 2.1 : Taux de satisfaction annuel des usagers par rapport au transport terrestre	%	-	-	50	50	Sur la base des rapports de l'Observatoire du Service Public (OSEP) du Ministère en charge de la Modernisation de l'Administration, le Programme Transport Terrestre, la DGTTC, a enregistré 54 interventions d'usagers, 18 observations, 09 suggestions et 27 félicitations.
OG 3 : Accroître la compétitivité des services du transport aérien	RS 3 : la compétitivité des services du transport aérien est accrue	IP 3.1 : Taux de croissance du trafic aérien en Côte d'Ivoire	%	3,8	-58,8	3	72,2	Chute de Traffic en 2020 à cause du Covid19 (fermeture aéroport)
		IP 3.2 : Nombre des compagnies fréquentant les aéroports de Côte d'Ivoire	Nb	24	24	23	20	Arrêt de certaines compagnies post Covid (SAA Rwandair Egyptair)

Source: DAJC; BEA; DRH; SODEXAM.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2021 (N-1)			
	2018	2019	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées							
1. RESSOURCES			44 421 596 618	77 258 054 275	64 425 352 865	12 832 701 410	83,39
1.1 Ressources intérieures			36 487 790 917	45 325 898 305	39 183 192 150	6 142 706 155	86,45
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)			36 487 790 917	45 325 898 305	39 183 192 150	6 142 706 155	86,45
1.1.2 Recettes de services			0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures			7 933 805 701	31 932 155 970	25 242 160 715	6 689 995 255	79,05
1.2.1 Emprunts projets			7 933 805 701	23 232 714 924	16 542 719 669	6 689 995 255	71,20
1.2.2 Dons Projets			0	8 699 441 046	8 699 441 046	0	100,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0	0	0	0	0

Unités	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2021 (N-1)		Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
	2018	2019	2020	Prév. (P)	Réal (R)		
2 CHARGES			44 421 596 618	77 258 054 275	64 425 352 865	12 832 701 410	83,39
2.1 Personnel			6 718 755 122	3 185 854 432	3 185 854 432	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN			6 718 755 122	3 177 274 432	3 177 274 432	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde			0	8 580 000	8 580 000	0	100,00
2.2 Biens et Services			1 548 813 190	1 145 168 731	1 069 603 671	75 565 060	93,40
2.3 Transferts			8 713 166 433	16 940 627 952	11 440 627 952	5 500 000 000	67,53
2.3.1 Transferts courants			8 113 166 433				
2.3.2 Transferts en capital			600 000 000				
2.4 Investissement			27 440 861 873	55 986 403 160	48 729 266 810	7 257 136 350	87,04
2.4.1 Trésor			19 507 056 172	24 054 247 190	23 487 106 095	567 141 095	97,64
2.4.2 Financement extérieur			7 933 805 701	31 932 155 970	25 242 160 715	6 689 995 255	79,04
Dons			0	8 699 441 046	8 699 441 046	0	100,00
Emprunts			7 933 805 701	23 232 714 924	16 542 719 669	6 689 995 255	71,20
TOTAL			44 421 596 618	77 258 054 275	64 425 352 865	12 832 701 410	83,39

Source : Situation d'exécution extraite du SIGOBE le 10 mars 2022

Au cours de la gestion 2021, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 74 065 985 958 F CFA porté à 77 258 054 275 F CFA en fin d'exercice (une hausse de 3 192 068 317 F CFA). Il a été exécuté à hauteur de 64 425 352 865 F CFA, soit 83,39%.

Quoique ce taux d'exécution soit satisfaisant au regard des prévisions du PAP 2021 (80%), il convient de le relativiser. En effet, il a été impacté par le fait que des crédits additionnels reçus dans le cadre du plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un montant de 5 500 000 000 F CFA (soit 7,12% du budget actuel), n'aient pas été exécutés à la date d'extraction des données dans le SIGOBE, le 10 mars 2022.

Sans ces crédits dont le ministère n'a eu connaissance que par le biais des données fournies par la Direction Générale du Budget et des Finances au moment de la rédaction du présent rapport (extraction du Système d'Information Budgétaire à la date du 10 mars 2022), le taux de réalisation du budget s'élèvera à 89,78%.

Par ailleurs, la régulation budgétaire n'a pas permis la consommation à hauteur de 100% des crédits d'investissement. Ceux d'entre eux qui étaient exécutables sous la forme de transfert ont subi, pour la plupart, un plafonnement à 70%. C'est, entre autres, le cas du projet de construction du Poste Céréalière du Port Autonome d'Abidjan, des quatre postes de contrôle juxtaposé et du projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan Projet BRT.

Enfin, des mouvements de crédits ont été enregistrés pendant cette gestion, entraînant une hausse globale du budget voté de 4,31% dont 2,64% pour les ressources intérieures et 6,78% pour les ressources extérieures.

Ces variations ont aussi impacté les charges. L'évolution la plus significative concerne les transferts. Ceux-ci ont en effet connu une hausse de 45,66% par rapport à leur budget initial notamment en raison des crédits additionnels reçus dans le cadre du plan de soutien économique, social et humanitaire de 5 500 000 000 F CFA. Quant aux investissements, la part trésor a été réduite de 4 168 352 810 F CFA (-14,77%). Les mouvements observés au niveau des investissements visaient surtout :

- le financement de la stratégie nationale de sécurité routière (5 468 000 000 F CFA) ;
- l'absorption de nouvelles ressources extérieures disponibles (Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)).

PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur CONE Dioman, Magistrat hors hiérarchie nommé le 09 juin 2021 en qualité de Directeur de Cabinet du Ministère des Transports en remplacement de Monsieur Ahmed DIOMANDE, est le responsable du programme Administration Générale.

Il sert de support et de soutien aux deux programmes opérationnels du ministère, à savoir ceux relatifs au transport terrestre et au transport aérien.

Ses activités se sont exécutées dans un contexte marqué par des changements intervenus au niveau institutionnel (le rattachement de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer) et organique (le remplacement de certains acteurs en cours d'exercice, tels que le responsable et l'ordonnateur délégué du programme, le Responsable de la Fonction Financière Ministérielle, des gestionnaires de crédits (DAF ; DPSP ; DFCI).

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme est : Mettre en place une administration moderne et performante. Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, l'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2021, d'un budget total de 2 915 640 288 F CFA, dont 1 348 829 301 F CFA au titre des dépenses de personnel, 991 560 917 F CFA pour les Biens et Services, 447 944 952 F CFA alloués aux Transferts et 127 305 118 F CFA pour mener à bien les Investissements.

Les actes portant réaménagement interne du budget voté, intervenus au niveau du programme, sont joints au présent rapport. Ce sont :

- DECISION N°001/MT / RFFIM/BR du 22 mars 2021 portant virements de crédits d'un montant d'un million cinq cent mille (1.500.000) FCFA, dans l'activité 76045100002 : « Coordonner les activités du Ministère au niveau régional (AGBOVILLE) » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°008/MT / RFFIM/BR du 03 novembre 2021 portant création de lignes et virements de crédits d'un montant de sept millions (7.000.000) FCFA, dans l'activité 78049000677 : « Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du ministère » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°007/MT / RFFIM/BR du 07 octobre 2021 portant virements de crédits d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA, dans l'activité 78049000580 : « Contrôler les services et les structures sous tutelle du Ministère » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°006/MT / RFFIM/BR du 12 octobre 2021 portant création de lignes et virements de crédits d'un montant de quarante millions (40.000.000) FCFA, dans l'activité 78049000500 : « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°005/MT / RFFIM/BR du 22 mars 2021 portant virements de crédits d'un montant de sept cent mille (700.000) FCFA, dans l'activité 18045100010 : « Superviser les activités opérationnelles du Ministère au niveau départemental (KATIOLA) » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget voté	Budget actuel	Variations (+/-)	Réalisations	Taux de réalisation
Personnel	1 090 747 453	1 348 829 301	258 081 848	1 348 829 301	100.00%
Biens et Services	1 198 278 422	991 560 917	- 206 717 505	916 495 857	92.43%
Transfert	453 944 952	447 944 952	- 6 000 000	447 944 952	100.00%
Investissement	172 305 118	127 305 118	- 45 000 000	127 305 118	100.00%
Total programme	2 915 275 945	2 915 640 288	364 343	2 840 575 228	97.43%

Source : Extraction des données du SIGOBE à la date du 10/03/2022

Le programme Administration générale a bénéficié d'un budget initial de 2 915 275 945 F CFA porté à 2 915 640 288 F CFA à la fin de la gestion, soit une variation de 364 343 F CFA. Ce budget a été exécuté à hauteur de 97,43%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1 « Administration Générale »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1 : Coordination et animation	0	0	222 667 773	468 172 395	64 352 959	447 944 952	0	105 000 000	287 020 732	1 021 117 347
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	6 649 987	13 546 600	0	0	77 694 882	22 305 118	84 344 869	35 851 718
Action 3 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	6 399 910 203	1 340 249 301	379 173 070	409 777 866	0	0	0	0	6 779 083 273	1 750 027 167
Action 4 : Information et communication	8 580 000	8 580 000	12 718 595	24 998 996	0	0	0	0	21 298 595	33 578 996

Source : RAP 2020 et DGBF (Extraction des données du SIGOBE à la date du 10/03/2022)

L'exécution du budget du programme Administration Générale s'est faite sans difficultés majeures. Dans l'ensemble, les montants ont été réalisés dans la limite des plafonds autorisés. Ainsi, les crédits du personnel, de transferts et d'investissements ont été exécutés à 100%.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1 « Administration Générale »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction de classes polyvalentes à l'ARSTM	2015	2018	2 783 000 000	150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement intérieur			2 783 000 000	150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Mettre en place un système de gestion des Projets Programmes et des statistiques des Transports (pro	2017	2021	340 000 000	22 305 118	22 305 118	22 305 118
Sur financement intérieur			340 000 000	172 305 118	172 305 118	127 305 118
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			3 123 000 000	172 305 118	172 305 118	127 305 118
Total sur financement intérieur			3 123 000 000	172 305 118	172 305 118	127 305 118
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : DGPLP ; DGBF (Extraction du SIGOBE au 10/03/2022).

Le projet de Construction de classes polyvalentes à l'ARSTM, démarré en 2015, avait une durée prévisionnelle de 03 ans. Cependant, il n'a pas encore été achevé, compte tenu du faible niveau des ressources affectées pour son financement. Plusieurs composantes ont néanmoins été réalisées.

Concernant le projet de gestion de base de données, il convient de souligner qu'un serveur et 14 ordinateurs de bureaux tout-en-un ont été acquis, le développement du module gestion de projets du progiciel a été effectué. Il s'en est suivi un atelier de formation des points focaux projets et statistiques sur le module gestion de projets en novembre 2019 et le déploiement du module gestion de projets du progiciel les 22 et 23 septembre 2021 sur les sites des structures du Ministère. Le module de production de statistiques du progiciel est en cours de développement. A ce jour, le montant total de 340 millions F CFA, a été exécuté soit un taux d'exécution financière de 100 %.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1 « Administration Générale »

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	126	1	2	42	5	163
Catégorie B	178	9	-	67	5	240
Catégorie C	47	2	-	10	2	55
Catégorie D	17	4	-	8	1	24
Non Fonctionnaires	-	-	-	1	-	1
TOTAL	368	16	2	128	13	483

Source : RAP 2020 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2021 ; DRH ministère des Transports.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'objectif général du programme est « promouvoir une administration moderne et performante ». Deux (02) spécifiques concourent à sa réalisation. Ce sont :

- OS 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports ;
- OS 2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère.

Les principales activités en lien avec la performance, qui ont été réalisées en 2021, sont résumées dans le tableau ci-après.

Principales activités réalisées	Résultats obtenus	Preuves de réalisation
Coordination des activités de la sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan national de lutte contre les accidents de la circulation routière adopté ; - création de trois (03) délégations régionales de sécurité routière et de cinq (05) Comités Locaux de Sécurité Routière - Campagnes de sensibilisations et formation à la sécurité routière menées dans toutes les régions et les départements ; - Réforme des examens (code et conduite) du permis de conduire ; 	Disponibilité du plan au Cabinet du Ministre des Transports Rapports d'activités des Directions régionales et départementales disponibles ; Installation de 25 gendarmes en remplacement des inspecteurs des examens dans le processus de délivrance des permis de conduire le 03 mai à Abidjan ;
Suivi des projets	<ul style="list-style-type: none"> - le module de gestion des projets dans le cadre de la mise en place du système de gestion des projets, programmes et statistiques des transports est opérationnel ; - le suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 est réalisé 	Rapport d'activité de la DPSP Le rapport annuel de la mise en œuvre du PND 2021-2025 est transmis au Ministère du Plan
Formation des acteurs et artisans du transport maritime et fluvio-lagunaire	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale de 481 apprenants et formation continue de 1218 professionnels ; - Poursuite des travaux de construction des salles de classes à l'ARSTM ; 	Rapport d'activité ARSTM ; Certificats de formation remis aux apprenants

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1 « Administration Générale »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des Transports						
IP1. Taux d'exécution du budget du Ministère	%	-	79,64	41,54	80	83,39
IP2. Taux de réalisation des activités du Ministère	%	-	75	101,19	78	103
IP3. Taux annuel de réalisation du plan de formation du Ministère	%	-	-	-	50	0
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère						
IP1. Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports	%	-	70%	-	75%	70%
IP2. Taux de fréquentation du site web du Ministère	%	-	65,54%	-	70%	80%

Source : SIGOBE ; DAF – MT ; SCR – MT

Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des Transports

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget du Ministère

La valeur obtenue au titre de l'année 2021 (86,98%) à travers la méthode de calcul arrêtée dans le projet annuel de performance, à savoir le rapport des montants ordonnancés sur le budget voté, met en évidence le dépassement de + 6,98% de la cible prévue.

Il convient de relativiser cependant cette performance. En effet, si la méthode de calcul est revue en prenant en compte non pas le budget voté mais plutôt le budget actuel (le budget en fin de gestion), le taux d'exécution passe de 86,98% à 83,39% soit + 3,98% de hausse par rapport à la valeur cible de 80%.

Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées dans l'exécution de certaines dépenses d'investissement :

- Le plafonnement, à 70%, des investissements réalisés sous la forme de transfert ;
- L'absence de notification formelle au Ministère des Transports, des crédits dédiés à la mise en œuvre du plan de soutien économique social et humanitaire contre la COVID 19, avant la clôture budgétaire.

Face à ces difficultés, nous suggérons des actions correctrices, notamment:

- Le plafonnement de tous les investissements (Paiement directs et transferts aux structures autonomes) à hauteur de 100% pour permettre la célérité du développement économique et sociale ;
- La notification formelle, avant la clôture budgétaire, des crédits dédiés à la mise en œuvre du plan de soutien économique social et humanitaire contre la COVID 19.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du Ministère

L'examen de la valeur obtenue par l'indicateur (102%), au regard de la méthode de calcul, met en évidence que les activités réalisées au terme de l'exercice 2021 (95) vont au-delà de celles programmées dans le projet annuel de performance dudit exercice (93). Cela s'explique par l'intégration et la mise en œuvre, en cours de gestion, de nouvelles activités (02 au total), au titre du budget d'investissement (Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD) et Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière).

Il s'agissait, en effet, d'apporter de façon diligente, une réponse aux problèmes de sécurité routière avec l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière et de permettre l'absorption de nouvelles ressources extérieures disponibles (Mettre en œuvre le Projet de Transport Durable (PTD)).

Indicateur 3 : Taux annuel de réalisation du plan de formation du Ministère

La Direction des Ressources Humaines du Ministère des Transports dispose d'un plan de formation triennal. Elle planifie en moyenne cinq (05) formations pour son plan de formation annuelle. Cependant, par manque de moyen financier, le plan de formation du Ministère n'est pas réalisé.

Pour mettre en œuvre le plan de formation du Ministère des Transports, nous suggérons la mise à la disposition de ressources (hausse de la part ventilable des crédits alloués au ministère) pour le renforcement des capacités et à la formation continue des agents du Ministère des Transports.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère

Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités du secteur des transports

Le taux de couverture médiatique s'obtient par le rapport entre le nombre d'activités couvertes et le nombre d'activités réalisées. La valeur obtenue au terme de l'exercice 2021, de 70%, montre une contreperformance de -5% par rapport à la cible. Cela s'explique par le fait qu'une bonne partie des activités réalisées par les services déconcentrés ne remontent pas au Service de la Communication et des Relations Publiques qui est chargé de porter l'ensemble des informations au public.

Afin de permettre d'accroître ce taux pour les années à venir, des points focaux ont été désignés dans l'ensemble des services déconcentrés à l'effet d'acheminer les informations sur les différentes activités réalisées à l'intérieur du pays. Ce qui permettra de les intégrer aux flux à publier sur les canaux de communication.

Indicateur 2 : Taux de fréquentation du site web du Ministère

Cette année a essentiellement été meublée par de nombreuses campagnes de communication qui ont accompagnés les actions terrains ainsi que la répression par la vidéo verbalisation de la police spéciale de sécurité routière. Celles-ci ont suscités un intérêt auprès des internautes.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Des points positifs et des difficultés ont été relevés au niveau du programme Administration générale, au cours de la gestion 2021.

Au titre des points positifs :

- L'adoption du plan national de la sécurité routière par le gouvernement ;
- Actions coordonnées, au niveau interministériel, pour le règlement des problèmes de sécurité routière ;
- Renforcement du cadre législatif et réglementaire par l'élaboration et l'adoption de 36 textes ;
- Signature de la convention révisée avec la société QUIPUX Afrique ;
- Libéralisation du contrôle technique automobile ;

Au titre des difficultés :

- Attente de l'adoption du décret portant organisation du Ministère des Transports dans le cadre de la réorganisation en vue de l'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- Manque de ressources pour le financement du plan de formation et la réalisation de l'annuaire statistique du ministère.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il est recommandé l'accélération du processus d'adoption du décret portant organisation du ministère, et la revue à la hausse des ressources budgétaires allouées au ministère pour le financement de ses activités (le plan de formation du personnel, l'élaboration de l'annuaire statistique et les part Etat des projets).

CONCLUSION

Les moyens mis à la disposition du programme « Administration générale », au cours de la gestion 2021, ont servi à la coordination et au suivi des activités du ministère. Ainsi, l'action du programme a conduit, en matière de :

- gouvernance du secteur, à la réorganisation du Ministère traduite par l'adoption en comité restreint du décret portant organisation du Ministère et l'inscription du Ministère dans une démarche de certification de ses services ;
- sécurité routière, à l'adoption du plan national de sécurité routière et la mise en place des comités locaux de sécurité routière à l'intérieur du pays ;
- mobilité urbaine, au déploiement de la SOTRA à BOUAKE depuis le 24 septembre 2021 ;

Tout cela a permis d'atteindre 60% des objectifs spécifiques fixés.

Toutefois, la mise en œuvre de ses activités s'est confrontée à des difficultés principalement la question de financement, dont la résolution pourrait permettre d'atteindre de meilleurs résultats.

PARTIE III : PROGRAMME 2 « Transport Terrestre »

INTRODUCTION

Le responsable du programme « Transport Terrestre » est Monsieur TIESSE Lucien, Directeur de la Circulation et Directeur Général des Transports Terrestres et de la Circulation par intérim du Ministère des Transports depuis le 02 avril 2020.

Le programme « Transport Terrestre » a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Transport Terrestre. Il s'agit, plus précisément d'améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la poursuite des efforts en matière de lutte contre la pandémie de COVID 19 et l'urgence, au niveau national, d'apporter une réponse aux problèmes de sécurité routière.

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme est : améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité. Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées.

I.2. Financement du programme

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2021, d'un budget total de 35 782 717 408 F CFA, dont 1 837 025 131 F CFA au titre des dépenses de personnel, 67 307 592 F CFA pour les Biens et Services, 4 589 000 000 F CFA alloués aux Transferts et 29 289 384 685 F CFA pour mener à bien les Investissements.

Les actes portant réaménagement du budget voté, intervenus au niveau du programme, sont joints au présent rapport. Ce sont :

- DECISION N°009/MT / RFFIM/BR du 05 novembre 2021 portant création de ligne et virement de crédits d'un montant de quatre-vingt-seize millions, quatorze mille huit cent quatre-vingt-deux (96 014 882) FCFA, dans l'activité 78045100145 : « Construire et équiper dix (10) centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2021 ;
- DECISION N°004/MT / RFFIM/BR du 05 mars 2021 portant création de nature économique et virements de crédits d'un montant de trois millions (3.000.000) FCFA, dans l'activité 78045100155 : « Suivre et coordonner les activités des structures et opérateurs du secteur des transports terrestres » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°002/MT / RFFIM/BR du 22 mars 2021 portant virements de crédits d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA, dans l'activité 78049000645 : « Suivre et évaluer les activités des entreprises des Transports Terrestres » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- DECISION N°003/MT / RFFIM/BR du 22 mars 2021 portant virements de crédits d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA, dans l'activité 78045100112 : « Gérer les permis de conduire » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Transports, Exercice 2021 ;
- ARRETE N°00522/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS/GJR du 1^{er} septembre 2021 portant création d'activité, de nature économique et virement de crédits d'un montant de Cinq milliards quatre cent soixante-huit millions (5 468 000 000) francs CFA, du programme 22113 « Transport Aérien », de l'activité 78045300009 « Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo Kong Daoukro Séguéla (projet) » au profit de l'activité 90049000001 « Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2021.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget voté	Budget actuel	Variations (+/-)	Réalisations	Taux de réalisation
Personnel	1 837 025 131	1 837 025 131	0	1 837 025 131	100.00%
Biens et Services	85 000 000	67 307 592	-17 692 408	66 807 592	99.26%
Transfert	4 720 000 000	4 589 000 000	-131 000 000	4 589 000 000	100.00%
Investissement	25 472 694 882	29 289 384 685	3 816 689 803	25 903 658 335	88.44%
Total programme	32 114 720 013	35 782 717 408	3 667 997 395	32 396 491 058	90.54%

Source : Extraction des données du SIGOBE à la date du 10/03/2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2 « Transport Terrestre »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport terrestre			40 702 741	66 807 592					40 702 741	66 807 592
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures du transport terrestre	70 051 829	71 326 829					3 500 000 000	6 104 171 148	3 570 051 829	6 175 497 977
Action 3 : Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	240 213 090	223 219 522			257 096 161	405 000 000		1 761 616 472	497 309 251	2 389 835 994
Action 4 : Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre et fluidité des transports		1 542 478 780	817 420 253		3 380 717 313	4 184 000 000	11 408 219 528	18 037 870 715	15 606 357 094	23 764 349 495

Source : RAP 2020 et DGBF (Extraction des données à la date du 10/03/2022)

L'exécution du budget du programme Transport Terrestre a été réalisée dans la limite des plafonds autorisés. En effet les crédits du personnel et de transferts et ont été exécutés à 100%. Concernant les dépenses d'investissements, ils ont connu un taux de réalisation de 88, 44% en raison notamment de la régulation budgétaire sur certains projets. En dehors de ces problèmes de plafond, aucune difficulté n'a été relevée dans l'exécution financière des actions dudit programme.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2 « Transport Terrestre »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78045300010 Construction Infrastructures Train Urbain d'Abidjan	2017	-	59 781 598 068	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
Sur financement intérieur			59 781 598 068	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2 : 78045100145 Construction et équipement de 10 centres d'examen (code et conduite) du permis de conduire dans les chefs-lieux de région	2020	2023	6 500 000 000	112 694 882	104 171 148	104 171 148
Sur financement intérieur			6 500 000 000	112 694 882	104 171 148	104 171 148
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : 78045100131 Construction du poste de contrôle de LALERABA	2012	-	10 766 200 000	2 720 000 000	2 504 000 000	2 504 000 000
Sur financement intérieur			4 141 200 000	720 000 000	504 000 000	504 000 000
Sur financement extérieur			6 625 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Projet 4 : 78045100106 Construction du poste de contrôle de GBAPLEU	2018	2022	7 268 700 000	1 700 000 000	1 640 000 000	1 640 000 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	200 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Projet 5 : 78045100122 Construction du poste de contrôle de PROLO	2018	2022	7 268 700 000	1 700 000 000	1 640 000 000	1 640 000 000
Sur financement intérieur			3 948 000 000	200 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Projet 6 : 78045100149 Construction du poste de contrôle de NIGOUNI	2018	2022	7 098 700 000	3 200 000 000	3 140 000 000	3 140 000 000
Sur financement intérieur			3 778 000 000	200 000 000	140 000 000	140 000 000
Sur financement extérieur			3 320 700 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Projet 7 : 78045100107 Projet d'Appui Modernisation du Secteur Transport et Facilitation Corridor du Commerce Abidjan-Ouaga (PAMOSET)	2017	2021	26 805 542 503	3 440 000 000	3 398 000 000	2 498 000 000
Sur financement intérieur			9 073 000 000	440 000 000	398 000 000	398 000 000
Sur financement extérieur			17 732 542 503	3 000 000 000	3 000 000 000	2 100 000 000
Projet 8 : 78045300012 Mettre en œuvre le projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (Projet BRT)	2020	2025	188 446 000 000	6 600 000 000	6 492 000 000	4 845 330 000
Sur financement intérieur			15 000 000 000	600 000 000	492 000 000	492 000 000
Sur financement extérieur			173 446 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000	4 353 330 000
Projet 9 : 78045100156 Mettre en œuvre le projet de transport durable (PTD)	2021	2023	118 903 856 748	-	2 042 455 970	1 170 740 715
Sur financement intérieur			400 000 000	-	15 000 000	15 000 000
Sur financement extérieur			118 503 856 748	-	2 027 455 970	1 155 740 715
Projet 10 : 90049000001 Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière	2020			-	2 328 757 567	1 761 616 472
Sur financement intérieur				-	2 328 757 567	1 761 616 472
Sur financement extérieur				-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Total programme (Budget de l'Etat)			432 839 297 319	25 472 694 882	29 289 384 685	25 903 658 335
Total sur financement intérieur			106 569 798 068	8 472 694 882	10 261 928 715	9 694 787 620
Total sur financement extérieur			326 269 499 251	17 000 000 000	19 027 455 970	16 208 870 715

Source: SIGOBE ; PIP 2022 – 2024 (coût total actualisé des projets) ; DPSP

Les investissements du programme Transport Terrestre, au titre de l'exercice 2021, sont passés d'un budget voté de 25 472 694 882 F CFA à 29 289 384 685 F CFA en fin de gestion. Un montant total de 25 903 658 335 F CFA a été ordonnancé, soit un taux de réalisation financière de 88,44%. Il convient d'indiquer que la majeure partie de ces crédits est dépensée sous la forme de transferts aux structures chargées de la mise en œuvre des différents projets. Les montants non exécutés sont liés au plafonnement des dépenses de cette nature à 70% de leur budget, notamment les parts Etat des projets.

S'agissant du plan national de sécurité routière, le respect des procédures classiques d'exécution du budget de l'Etat n'a pas permis la consommation d'une grande partie des crédits, compte tenu de l'adoption et la mise en place tardive du financement de 5 468 000 000 F CFA (à 2 mois de la clôture budgétaire). Certaines dépenses ont été réalisées par avance de trésorerie face à l'urgence.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2 « Transport Terrestre »

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	86	4	-	15	-	101
Catégorie B	165	26	-	13	2	176
Catégorie C	14	4	-	4	1	17
Catégorie D	22	4	-	1	-	23
Non Fonctionnaires	20	-	-	-	-	20
TOTAL	307	38	-	33	3	337

Source : RAP 2020 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2021 ; DRH ministère des Transports.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'objectif général du programme est « Améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité ». Deux (02) spécifiques concourent à sa réalisation. Ce sont :

- OS 1 : Offrir des services de transport routiers et ferroviaires durables, de qualité, sécurisés et en nombre suffisant ;
- OS 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens.

Principales activités réalisées	Résultats obtenus	Preuves de réalisation
Renforcement de la sécurité routière et ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage des travaux de construction du centre d'examen de conduite d'Abidjan Port-Bouët ; Acquisition de système mobile de contrôle de la vitesse sur trépied, logiciel de paramétrage ; Achat d'alcootest électroniques et embouts éthylotest ; Acquisition du terrain du centre d'examen de conduite de San Pedro ; 10 campagnes nationales de sensibilisation réalisées ; 1820 acteurs de transports formés ; 10 panneaux routiers acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bons de livraison des équipements acquis ; - Acte de vente du terrain de San Pedro ; - Certificats de fin de formation des acteurs du transport ;
Accroissement et renouvellement de la flotte de transport terrestre	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition et remise de 100 véhicules de marque DONG FENG Glory Peugeot à usage de taxis compteurs aux entreprises de transport, dans le District d'Abidjan ; Acquisition et remise de 30 véhicules de marque SUZUKI DZIRE à usage de taxis communaux aux entreprises de transport, dans la région du GBEKE (Ivoire Taxis BOUAKE). Déploiement de la SOTRA à Bouaké le 24 septembre 2021. 	Procès-verbaux de remise.
Fluidité des transports	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la fluidité routière par la réduction du nombre de barrages aux 100 km passant de 04 en 2020 à 3 en 2021 ; Les gros œuvres du PCJ de LALERABA sont achevés et les cours de chaussée en cours de réalisation ; Marchés des activités connexes (école, centre de santé) des PCJ de NIGOUNI, PROLLO, GBAPLEU approuvés et ordres de démarrer les travaux délivrés aux entreprises. 	Statistiques OFT. Décompte du maître d'œuvre. Marchés et ordres de démarrer les travaux.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Evolution des indicateurs du Ministère au niveau du programme 2 « Transport Terrestre »

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS PERFORMANCE (IP)	DE	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
					2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : Améliorer les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité	RS 2 : les conditions d'accès des populations à des services de transport routier et ferroviaire de qualité sont améliorées.	IP 2.1 : Taux de satisfaction annuel des usagers par rapport au transport terrestre		%	-	-	50	50	Sur la base des rapports de l'Observatoire du Service Public (OSEP) du Ministère en charge de la Modernisation de l'Administration, le Programme Transport Terrestre, la DGTTC, a enregistré 54 interventions d'usagers, 18 observations, 09 suggestions et 27 félicitations.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 12 : Évolution des indicateurs du programme 2 « Transport Terrestre »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Offrir des services routiers et ferroviaires durables, de qualité, sécurisés et en nombre suffisant						
IP 1. Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par an Centre de Gestion Intégrée (CGI)	nombre	-	0	0	11	01
IP 2. Nombre d'acteurs de transport formés	nombre	1 372	2 736	2 629	500	1820
IP 3. Nombre annuel d'incidents ferroviaires	nombre	52	65	65	42	77
IP 4. Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière réalisées	nombre	04	03	04	4	10
Objectif Spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens						
IP1. Nombre maximum de barrages routiers au 100km	nombre	3	3	4	3	3

Source : DGTTC ; OSER ; SIPP ; OFT.

Objectif spécifique 1 : Offrir des services routiers et ferroviaires durables, de qualité, sécurisés et en nombre suffisant

Indicateur 1 : Nombre de nouveaux bureaux opérationnels par an Centre de Gestion Intégrée (CGI)

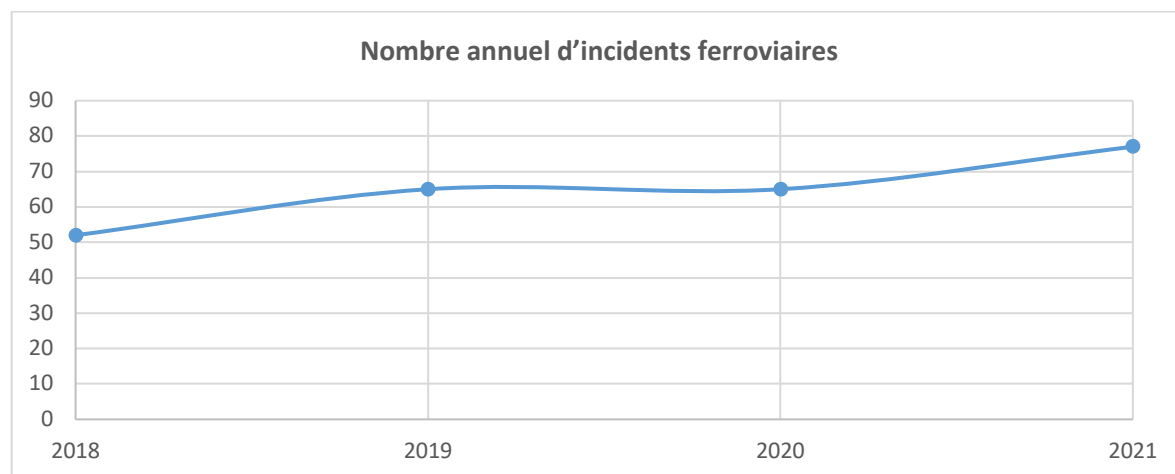
Sur une prévision de 11 nouveaux Centres de Gestion Intégrée (CGI) à créer en 2021, un seul a pu effectivement l'être au terme de ladite gestion. Les 11 nouveaux centres devraient être ouverts dans le cadre de la convention de concession entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société QUIPUX Afrique. Ladite convention n'est finalement entrée en vigueur que le 03 janvier 2022, du fait de retards liés à la satisfaction des conditions suspensives.

En définitive, le seul nouveau centre ouvert en 2021, dans le Département de Katiola, l'a été en dehors de la convention afin de répondre à la forte demande exprimée dans cette localité.

Indicateur 2 : Nombre d'acteurs de transport formés

Sur une prévision de 500 acteurs à former par l'OSER, la réalisation a été de 1 820 dont 1 020 conducteurs et gestionnaires d'entreprises de transport grâce à l'appui de la Banque Mondiale à travers le projet PAMOSSET et 800 conducteurs sur financement du budget de l'OSER.

Indicateur 3 : Nombre annuel d'incidents ferroviaires



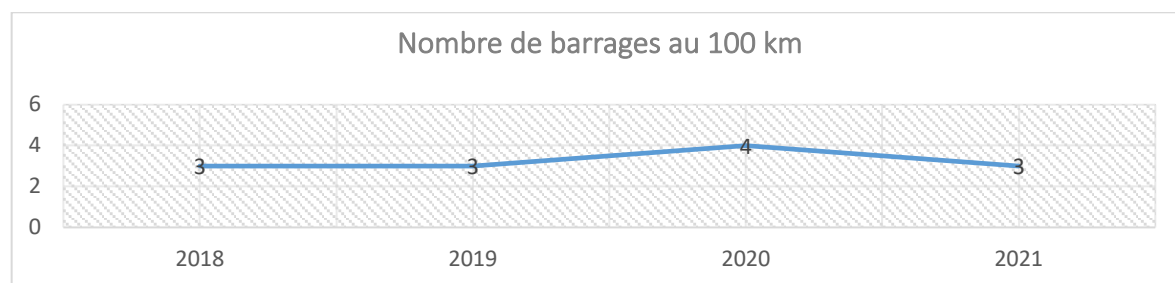
Le nombre d'incidents ferroviaires évolue de façon croissante de 2018 à 2021. La stabilité dudit nombre entre 2019 et 2020 a conduit à entrevoir une inversion de la tendance. Malheureusement, sur une prévision de 42 incidents en 2021, 77 incidents ont été enregistrés. Cet écart s'explique par la vétusté des infrastructures ferroviaires augmentant les risques d'incidents. Une étude pour la réhabilitation de l'ensemble du réseau existant est à envisager.

Indicateur 4 : Nombre de campagnes de sensibilisation à la sécurité routière réalisées

10 campagnes de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées sur 04 prévues. Cela a été rendu possible grâce à une bonne mobilisation des ressources budgétaires (100% des ressources prévues ont été mobilisées).

Objectif spécifique 2 : Faciliter la mobilité terrestre des personnes et des biens

Indicateur 5: Nombre maximum de barrages routiers au 100km



-De **2018 à 2019**, il y a eu une constance de l'indicateur. Cela est dû aux activités de terrains (sensibilisation, répression) et la pression constante sur les usagers à se conformer à la réglementation.

- En **2020**, il y a eu une croissance de l'indicateur dû à la prolifération des barrages routiers à cause d'une part à la baisse des activités de l'OFT en lien avec la situation financière que la structure traversait et d'autre part aux contrôles des mesures barrières liées au COVID-19

-De **2020 à 2021**, il y a eu une baisse de l'indicateur passant de 4 à 3, dû à la reprise et à l'intensification des activités de terrains de l'OFT (sensibilisation, répression, démantèlement).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Des points positifs et des difficultés ont été relevés au niveau du programme transport terrestre, au cours de la gestion 2021.

Au titre des points positifs :

- L'adoption du plan national de la sécurité routière et de son financement ;
- L'opérationnalisation de la vidéo verbalisation ;
- L'appui financier des bailleurs pour les projets structurants du programme ;

Au titre des difficultés :

- Les travaux en cours d'infrastructures routières (chantiers du 4^{ème} et 5^{ème} pont d'Abidjan, etc.) occasionnant des problèmes de fluidité routière ;
- Le faible niveau de ressources pour le financement des projets du programme.

IV.2. Recommandations

La principale recommandation est la poursuite effective du financement de la stratégie Nationale de sécurité Routière 2021-2025, adoptée par le Gouvernement le 07 juillet 2021.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, les activités réalisées dans le domaine de la sécurité routière ont été au-delà de celles prévues. Cela s'explique par l'adoption et le démarrage de la mise en œuvre du plan national. Cette performance devrait conduire à une réduction des accidents de la circulation routière. Cependant, c'est l'effet contraire qui a été observé. En effet, au 1er semestre 2021, il a été enregistré 6308 accidents corporels de la circulation qui ont entraîné 959 tués et 9466 blessés. Ces données, ajoutées aux chiffres communiqués par la Police et la Gendarmerie Nationale en fin d'année, offrent les résultats suivants pour l'année 2021 :

- accidents : 14 242 contre 12 874 en 2020, soit une hausse de 10,62% ;
- tués : 1740 contre 1507 en 2020, soit une augmentation de 15,46% ;
- blessés : 21 375 contre 19 326 en 2020, soit une hausse de 10,60%.

Pour inverser la courbe des accidents de la circulation, la sécurité routière doit figurer en première place dans les stratégies globales de développement. Le Plan Nationale, présente des perspectives prometteuses. En effet, elle offre non seulement un cadre de cohérence aux différentes interventions en matière de prévention des accidents, mais également, elle projette le renforcement du cadre de gestion et de coordination de la sécurité routière.

PARTIE IV : PROGRAMME 3 « TRANSPORT AERIEN »

INTRODUCTION

Le responsable du programme « Transport Aérien », est Madame AMICHIA épouse EKRA Anne-Marie Cécile, Ingénieur Expert de l'Aviation Civile, Directeur du Bureau Enquêtes et Analyses des Accidents d'Aviation. Elle a été nommée à cette fonction depuis le 02 avril 2022.

Par ailleurs, au cours de la gestion 2021, Monsieur DIOP M'Baye a remplacé Monsieur DIOMANDE Mamadou à la tête de la Direction du Transport Aérien et devient par conséquent le gestionnaire de crédits de ladite direction.

Le programme « transport Aérien » a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Transport Aérien. Il s'agit, plus précisément d'accroître la compétitivité des services du transport aérien et l'accessibilité de ce mode de transport au plus grand nombre.

Les activités de ce programme se sont exécutées dans un contexte marqué par la poursuite des efforts en matière de lutte contre la pandémie de COVID 19 et l'urgence, au niveau national, d'apporter une réponse aux problèmes de sécurité routière (notamment son financement qui a nécessité la réduction du budget dudit programme).

Le rapport de performance du programme s'articule autour de quatre (04) points. Ce sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme est : accroître la compétitivité des services du transport aérien. Il vise l'atteinte d'un résultat stratégique, à savoir, la compétitivité des services du transport aérien est accrue.

I.2. Le financement du programme

Le programme a bénéficié, au terme de l'exercice 2021, d'un budget total de 30 069 696 579 F CFA, dont 86 300 222 F CFA au titre des dépenses de Biens et Services, 3 413 683 000 F CFA alloués aux Transferts et 26 569 713 357 F CFA pour mener à bien les Investissements.

Les actes portant réaménagement du budget voté, intervenus au niveau du programme, sont joints au présent rapport. Ce sont :

- ARRETE N°00522/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS/GJR du 1^{er} septembre 2021 portant création d'activité, de nature économique et virement de crédits d'un montant de Cinq milliards quatre cent soixante-huit millions (5 468 000 000) francs CFA, du programme 22113 « Transport Aérien », de l'activité 78045300009 « Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo Kong Daoukro Séguéla (projet) » au profit de l'activité 90049000001 « Mettre en œuvre le plan national de sécurité routière » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Transports, exercice 2021;
- ARRETE N°0750/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AESG/OKAS du 29 novembre 2021 portant transfert de crédits d'un montant de Huit cent soixante-six millions deux cent soixante-neuf mille deux cent six (866 269 206) francs CFA, de l'activité 78011201556 « provisions pour dépenses d'investissement », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuilles de l'Etat, au profit de l'activité 78045400048 « Moderniser et étendre l'aérogare fret de l'Aéroport International FHB (projet, financement BID) », au titre des dépenses d'Investissement du programme 22113 « Transport Aérien » du budget du Ministère des Transports, exercice 2021.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget voté	Budget actuel	Variations (+/-)	Réalisations	Taux de réalisation
Biens et Services	97 000 000	86 300 222	-10 699 778	86 300 222	100.00%
Transfert	3 466 690 000	3 413 683 000	-53 007 000	3 413 683 000	100.00%
Investissement	32 482 300 000	26 569 713 357	-5 912 586 643	22 698 303 357	85.43%
Total programme	36 045 990 000	30 069 696 579	-5 976 293 421	26 198 286 579	87.13%

I.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 13 : Exécution financière par action du programme 3 « Transport Aérien »

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et suivi des activités du transport aérien			4 499 602	6 999 992	21 000 000	213 683 000			25 499 602	220 682 992
Action 2 : Réhabilitation et développement des infrastructures aéroportuaires					990 000 000	1 200 000 000	12 454 947 463	22 633 303 357	13 444 947 463	23 833 303 357
Action 3 : Renforcement de la sécurité et de la sûreté			64 981 169	79 300 230	2 000 000 000			65 000 000	2 064 981 169	144 300 230
Action 4 : Développement de la compagnie aérienne nationale et des vols intérieurs					2 000 000 000	2 000 000 000			2 000 000 000	2 000 000 000

Source : RAP 2020 et DGBF (Extraction des données à la date du 10/03/2022)

Aucun problème majeur n'a été identifié au niveau de l'exécution financière du programme. Les montants ont été réalisés dans le respect de la régulation budgétaire.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Exécution des investissements du programme 3 « Transport Aérien »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78045200138 Construction du poste Céréalier du Port Autonome d'Abidjan	2019	2022	59 827 100 000	12 904 700 000	12 904 700 000	9 033 290 000
Sur financement intérieur			-	-	-	-
Sur financement extérieur			59 827 100 000	12 904 700 000	12 904 700 000	9 033 290 000
Projet 2 : 78045400047 Réhabiliter les aéroports de l'intérieur (Bouaké Daloa, Man, Odienné et Yamoussoukro (projet))	2012	2018	57 412 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur			57 412 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : 78045300009 Construire et faire l'extension des aéroports de Korhogo Kong Daoukro Séguéla (projet)	2018	2020	81 031 760 277	15 000 000 000	8 114 352 949	8 114 352 949
Sur financement intérieur			81 031 760 277	15 000 000 000	8 114 352 949	8 114 352 949
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : 78045400048 Moderniser et étendre l'aérogare fret de l'aéroport international FHB (projet, financement BID e	2018	2021	38 854 755 876	1 512 600 000	2 485 660 408	2 485 660 408
Sur financement intérieur			10 372 977 543	1 512 600 000	2 485 660 408	2 485 660 408
Sur financement extérieur			28 481 778 333	-	-	-
Projet 5 : 78045400057 Etendre le siège de l'ANAC et l'équiper de matériels moderne de sécurité et de sûreté	2021	2024	5 538 755 733	65 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement intérieur			5 538 755 733	65 000 000	65 000 000	65 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Total programme (Budget de l'Etat)			242 664 371 886	32 482 300 000	26 569 713 357	22 698 303 357
Total sur financement intérieur			154 355 493 553	19 577 600 000	13 665 013 357	13 665 013 357
Total sur financement extérieur			88 308 878 333	12 904 700 000	12 904 700 000	9 033 290 000

Source : PIP, ANAC, SODEXAM, PIP 2022 – 2024 (coût total actualisé des projets)

Après l'année difficile qu'a été 2020, due à la crise sanitaire COVID 19 qui a gravement perturbé les performances du secteur du transport aérien, l'année 2021 marque une reprise progressive du trafic. Vu l'insuffisance des ressources mises à la disposition de la SODEXAM, l'évaluation de mise en œuvre des projets de la SODEXAM, nous donne la situation suivante :

- **Au niveau de la réhabilitation des aéroports** ; En raison du faible niveau de ressources reçues, certains travaux de réhabilitation sur les plateformes de Korhogo, Bouaké, Man, Odienné, San-Pedro et Yamoussoukro n'ont pas pu être effectués. La SODEXAM exploite 7 aéroports, notamment Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, San-Pedro, Tabou et Yamoussoukro.
- **Au niveau des Projets de construction des Aéroports de KONG, SEQUELA et l'extension de l'aéroport de KORHOGO** ; dans le cadre de la modernisation des infrastructures, en plus de la construction des aéroports de KONG et SEQUELA (inscrits au PIP), un projet de construction de nouvelles aérogares a vu le jour, sur les plates-formes de KORHOGO et SAN PEDRO. Ce projet vise à moderniser nos aéroports de l'intérieur afin de les rendre plus attractifs. Ces nouvelles aérogares des aéroports de Korhogo et San-Pedro sont en cours de construction. L'entreprise EBOMAF, titulaire du marché, a construit des aérogares provisoires, afin de permettre une continuité de service pendant les travaux de construction. Ces aérogares provisoires ont été respectivement réceptionnées le 27 juillet 2020, pour SAN PEDRO et KORHOGO le 21 août 2020.
- **Au niveau de la Modernisation et l'extension de l'aérogare fret de l'aéroport international FHB (projet, financement BID)** ; Le projet a été achevé. Les travaux ont été clôturés et livrés.
- **Au niveau de l'extension du siège de l'ANAC et son équipement en matériels modernes de sécurité et de sûreté**, le faible niveau de financement en 2021 (65 000 000 F CFA) a conduit à entamer la réalisation de l'une des composantes du projet, à savoir, acquérir des véhicules de supervision équipés en moyens de communication (05), dont le coût total est de 463 635 000 F CFA.

Tableau 15 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3 « Transport Aérien »

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	1	1	-	1	1	1
Catégorie B	-	1	-	-	-	0
Catégorie C	-	-	-	-	-	0
Catégorie D	-	-	-	-	-	0
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	0
TOTAL	1	2	0	1	1	1

Source : RAP 2020 ; catalogue des mesures nouvelles du budget 2021 ; DRH ministère des Transports.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'objectif général du programme est « accroître la compétitivité des services du transport aérien au niveau régional et, au niveau national, accroître l'accessibilité au plus grand nombre par rapport aux autres modes de transport ». Quatre (04) objectifs spécifiques concourent à sa réalisation. Ce sont :

- OS 1 : Coordonner le développement des activités du Transport Aérien ;
- OS 2 : Moderniser les infrastructures aéroportuaires ;
- OS 3 : Obtenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA ;
- OS 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIR COTE D'IVOIRE.

Les principales activités en lien avec la performance, qui ont été réalisées en 2021, sont résumées dans le tableau ci-après.

Principales activités réalisées	Résultats obtenus	Preuves de réalisation
Réhabilitation des aéroports de l'intérieur	En raison du faible niveau de subvention reçue, des travaux ont été réalisés sur certaines plateformes.	Rapport d'activités de la SODEXAM.
Modernisation et extension de l'aérogare de Fret de l'aéroport d'Abidjan	Les travaux sont achevés et l'infrastructure a été livrée.	Procès-verbal de livraison.
Poursuite de la construction et de l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, Séguéla sont réalisées	Taux de réalisation des travaux : -San Pedro 69% -Korhogo 38,65% -Bouake 53,84% -Séguéla 47,08%	Rapport d'activités de la SODEXAM.
Réalisation des enquêtes sur les accidents et incidents graves	Une enquête réalisée (PIPER PA 25-235) 140 incidents aériens ont été analysés	Rapport d'enquête du BEA. Rapport d'activités du BEA
Amélioration du système de gestion de la base de données informatisée des incidents et accidents aériens ;	La base de données des incidents et accidents a été améliorée et étoffée	Rapport d'activités du BEA.
Opérationnalisation du centre SAR	Le centre SAR partiellement équipé : -Acquisition d'un véhicule -Acquisition de moyens de communication	Bons de livraison à l'ANAC.
Développement et renforcement des capacités de la compagnie nationale	La qualité de la flotte et du service est maintenue et renforcée pour les vols régionaux et nationaux	Statistiques de la SODEXAM et l'AERIA.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 16 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère au niveau du programme 3 « Transport Aérien »

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 3 : Accroître la compétitivité des services du transport aérien	RS 3 : la compétitivité des services du transport aérien est accrue	IP 3.1: Taux de croissance du trafic aérien en Côte d'Ivoire	%	3,8	-58,8	3	72,2	En 2021, un total de 1 647 832 passagers soit 72,2 % du total de l'année 2019. Cela est dû à une forte reprise de l'activité après une année 2020 calamiteuse du fait des conséquences de la pandémie de la COVID-19 et cette reprise aura été surtout le fait du second semestre 2021.
		IP 3.2 : Nombre des compagnies fréquentant les aéroports de Côte d'Ivoire	Nb	24	24	23	20	Arrêt de certaines compagnies post Covid (SAA ; Rwandair ; Egyptair)

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 17 : Évolution des indicateurs du programme 3 « Transport Aérien »

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Coordonner les activités du Transport Aérien						
IP1 : Taux de réalisation des activités du transport aérien	%	-	70	-	70	100
IP2 : Taux d'exécution du budget du programme 3	%	-	90	-	95	87.13
Objectif Spécifique 2 : Etendre et moderniser l'aérogare fret de l'aéroport international FHB et les infrastructures des aéroports de l'intérieur						
IP1 : Taux d'accroissement du fret aérien	%	-	13.6	7.11	14	15,5
IP2 : Nombre d'aéroports exploités	nombre	-	5	7	9	7
Objectif Spécifique 3 : Obtenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA						
IP1 : Taux de réalisation des exigences FAA	%	-	50	30	70	45
Objectif Spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIR COTE D'IVOIRE.						
IP1 : Taux de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE	%	-	29	-	3	73

Source : RAP 2020 ; BEA ; DTA ; ANAC ; SODEXAM ; Air Côte d'Ivoire.

Objectif spécifique 1 : Coordonner les activités du Transport Aérien

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du transport aérien

L'examen de la valeur obtenue par l'indicateur (100%), au regard de la méthode de calcul, met en évidence que les activités réalisées au terme de l'exercice 2021 sont celles programmées dans le projet annuel de performance dudit exercice.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget du programme 3

Le taux d'exécution de 87,13% obtenu en 2021 est inférieur de 7,87% à la prévision en raison du plafonnement sur le projet « Construction du Poste Céréalière du Port Autonome d'Abidjan ». En effet, le montant de 3 871 410 000 F CFA représentant 12,87% du budget du programme n'a pu être réalisé du fait de ce plafonnement.

Objectif spécifique 2 : Etendre et moderniser l'aérogare fret de l'aéroport international FHB et les infrastructures des aéroports de l'intérieur

Indicateur 1 : Taux d'accroissement du fret aérien

La persistance de la pandémie avait conduit à des prévisions prudentes (+14%) qui ont pu être dépassées dans la réalisation (+15,5%), soit un écart de 1,5%. Ce résultat pourrait s'expliquer par la livraison et l'exploitation de l'aérogare fret étendue et modernisée.

Indicateur 2 : Nombre d'aéroports exploités

En 2021, il était prévu l'ouverture de 02 nouveaux aéroports à savoir KONG et SEQUELA, en plus des 07 déjà exploités. Ce qui aurait porté le nombre d'aéroports exploités à 09 notamment pour la COCAN. Cependant, le projet est mis en œuvre respectivement à plus de 40% pour SEQUELA, et en phase de démarrage pour KONG. Ce résultat s'explique par le faible niveau de ressources, les mouvements de crédits au profit du plan national de sécurité routière et les difficultés encore présentes liées à la pandémie.

Objectif spécifique 3 : Obtenir la Classification de l'ANAC en catégorie 1 de la FAA

Indicateur : Taux de réalisation des exigences FAA

Il faut rappeler que ce projet évalué à 5 538 755 734 FCFA a débuté en 2019 avec un taux de réalisation des exigences de 15%.

Le faible taux de réalisation de la classification de l'ANAC s'explique à ce jour par :

- La prise en compte des exigences FAA dans le nouveau projet de Code d'Aviation Civile adopté en Conseil des Ministres, seulement en mars 2022 ;
- L'amendement des règlements nationaux ;
- La prise en compte des exigences FAA dans le programme de formation des inspecteurs d'Aviation Civile ;
- La prise en compte des exigences OACI et FAA dans le domaine des enquêtes sur les accidents et incidents aériens ;

- Obtention du référentiel FAA 2021 ;
- Réalisation d'un audit à blanc (revue documentaire) par la FAA.

En 2021 le taux de réalisation atteint est de **45%**. L'objectif visé pour l'année 2021 était d'atteindre un taux de réalisation de **70%** et 100% en 2022, afin d'obtenir la classification FAA en catégorie 1 de l'ANAC. Ceci s'explique par :

- Le faible niveau de la dotation budgétaire annuelle des fonds prévus pour l'acquisition du certificat FAA.
- Conformément à son plan de développement, la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire s'est engagée à desservir les USA à partir de juin 2027 (information transmise en février 2022).

Objectif spécifique 4 : Développer les vols domestiques et internationaux d'AIR COTE D'IVOIRE

Indicateur : Taux de croissance des passagers transportés par AIR COTE D'IVOIRE

Après l'arrêt des vols d'avril à juin 2020 entraînant la chute drastique du trafic de passagers aériens d'environ 60% sur l'ensemble des aéroports de Côte d'Ivoire, l'allègement des mesures sanitaires a permis la reprise effective des vols domestiques sans interruption en 2021 avec une hausse significative de 73%.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Des points positifs et des difficultés ont été relevés au niveau du programme transport aérien, au cours de la gestion 2021.

Au titre des points positifs :

- Régain d'activités après la pandémie de la COVID 19 ;
- La culture du voyage en avion s'installe dans nos mœurs ;
- La stabilité politique ;
- Les préparatifs de la CAN 2023.

Au titre des difficultés :

- L'absence de scanneur sur les escales d'Odienné et de Man ;
- La panne de scanneur depuis quatre mois sur les escales de San Pedro et Korhogo ;
- L'enregistrement et l'embarquement manuels ;
- L'absence de balisage sur la piste de San Pedro ;
- Les salles d'arrivée trop étroites des escales suivantes (HGO, SPY, MJC, KEO) ;

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il importe que des recommandations soient faites, notamment :

- Doter tous les aéroports de l'intérieur d'un portique et d'un scanneur à bagage,
- Doter tous les aéroports d'un système automatisé d'enregistrement et d'embarquement des passagers (solution avec le WEB DCS),
- Doter les pistes d'un système de balisage,
- Construire une nouvelle aérogare à Man et Odienné, à défaut agrandir les salles d'arrivées,
- Ouvrir des liaisons en avion à l'Est de la Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

La pandémie de Covid a favorisé le tourisme local, avec progressivement une culture du voyage en avion qui s'installe dans les habitudes.

Cependant, le faible niveau de crédits reçus n'a pas permis de réaliser entièrement tous les travaux prévus et certains investissements, notamment le renouvellement des équipements aéroportuaires devenus obsolètes et sujets à des pannes fréquentes.

Le besoin exprimé des passagers pour l'ouverture de nouvelles liaisons à l'Est de la cote d'ivoire (Bondoukou & Bouna) devrait permettre un accroissement du trafic

Par ailleurs, le transport aérien nécessite autant des équipements de haute technologie que des ressources humaines qualifiées adaptées au secteur aérien. Le renouvellement et le renforcement de capacités des ressources humaines sont devenus une priorité du secteur aérien.

CONCLUSION (Générale)

Dans le cadre de l'exercice 2021, le Ministère des Transports a bénéficié d'un budget initial de 74 065 985 958 F CFA porté à 77 258 054 275 F CFA en fin d'exercice. Il a été exécuté à hauteur de 64 425 352 865 F CFA, soit 83,39%. Il est en hausse de 41,85% par rapport à l'exercice 2020 (41,54%). Cette hausse s'explique par le montant relativement faible de la dotation pour le plan de soutien économique, social et humanitaire contre la COVID 19, notamment la part non réalisée desdits crédits y relatifs au moment de la rédaction du présent rapport (7,12% du budget 2021 contre 55,56% du budget 2020).

S'agissant de la performance du ministère, le bilan général, au terme de cet exercice, est en dessous des attentes. En effet, sur 03 objectifs globaux, 33,33% des cibles ont été atteintes contre 16% non atteintes. De plus, 50% des indicateurs n'ont pas pu être mesurés pour diverses raisons. Il s'agit notamment de problème de financement :

- de certaines activités en lien avec l'indicateur choisi (la réalisation du plan de formation du ministère) ;
- des opérations de collecte de données.

Toutefois, au niveau des objectifs spécifiques des programmes du ministère, le résultat est quelque peu différent. Non seulement tous les indicateurs ont pu faire l'objet de renseignement mais encore les bilans des programmes Administration Générale et Transport Terrestre sont positifs avec 60% de réalisation des objectifs fixés (03 cibles sur 05 ont été atteintes pour chacun d'eux). Seul le programme Transport Aérien enregistre un bilan moyen avec 50% de réalisation (03 cibles atteintes sur un total de 06).

Au regard de cette situation, le ministère a procédé à la révision de ses indicateurs au moment de l'élaboration du PAP 2022 pour la mesure de l'atteinte de ses différents objectifs. Cette démarche était nécessaire dans la mesure où, au niveau de la performance globale du secteur, 50% des indicateurs (03/06) du PAP 2021 n'ont pas pu faire l'objet de renseignement dans le RAP.

Par ailleurs, les principaux leviers d'action pour le ministère dans le cadre des exercices à venir sont :

- l'adoption du décret portant organisation du Ministère des transports ;
- le relèvement du niveau de l'enveloppe budgétaire allouée au secteur ;
- la poursuite du financement de la stratégie nationale de sécurité routière ;
- la poursuite des investissements à réaliser dans le cadre de la CAN 2023 ;
- le déploiement du Système de Transport Intelligent sur l'ensemble du territoire national.

La mise en œuvre de ces leviers devrait permettre au ministère de jouer pleinement son rôle dans le développement de la Côte d'Ivoire et dans l'amélioration des conditions de vie des populations qui y vivent.

SECTION 343 : MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est dirigé par **Monsieur Jean-Luc Assi** depuis le 06 avril 2021 conformément au décret n°2021 - 181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement. Il remplace **Monsieur Joseph SEKA SEKA** qui a occupé ce poste d'août 2018 à avril 2021.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a pour mission principale la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de protection de l'Environnement et de développement durable.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière d'Environnement

- planification et le contrôle de la politique en matière d'environnement, d'évaluation, d'études et de plans ;
- mise en œuvre du Code de l'environnement et de la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement ;
- gestion et le suivi des projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- mise en valeur des services environnementaux du réseau des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en liaison avec les Ministres du Tourisme et des Eaux et Forêts ;
- protection et la mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides ;
- gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts ;
- contrôle des Installations Classées (IC) pour la protection de l'environnement ;
- coordination de la gestion des risques naturels majeurs ;
- information, éducation et sensibilisation dans le domaine de l'environnement en collaboration avec les Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Communication ;
- renforcement des moyens et le suivi du contrôle des déchets industriels en liaison avec les Ministères concernés ;
- participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de drainage, en liaison avec le Ministère de la Construction de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
- participation à l'élaboration des politiques d'assainissement et de drainage, en liaison avec le Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;
- supervision et le suivi de la gestion des déchets industriels, agricoles, toxiques ou dangereux, en liaison avec les Ministères concernés.

En matière de Développement Durable

- élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable ;
- préparation et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets toxiques dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie ;
- élaboration et la mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique ;
- promotion d'une gestion durable des ressources rares ;
- participation aux négociations internationales sur le climat ;
- veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le Gouvernement ainsi qu'à leur évaluation environnementale ;
- contribution au développement de la politique destinée à associer les citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ;
- proposition de toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie ;

- contribution au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement ;
- mise en place de la Commission du Développement Durable (CDD) ;
- élaboration, l'animation et la coordination de la politique de l'eau et de la protection de la Biodiversité.

Le Ministère dispose de deux (02) Programmes à savoir le Programme Administration Générale et le Programme Environnement et Développement Durable. Pour mener les activités contenues dans ces deux (02) Programmes, le MINEDD comprend onze (11) Directions et Services rattachés au cabinet ; deux (02) Directions Générales comprenant ensemble sept (07) Directions Centrales et trente-deux (32) Directions Régionales. Le MINEDD dispose en outre de structures opérationnelles pour la gestion quotidienne des problèmes environnementaux. Il s'agit du Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE).

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour l'année 2021 a mené ses activités dans un contexte mondial et national marqué par la crise de la COVID 19. Plus spécifiquement, au niveau mondial, l'activité a repris dans la plupart des économies en 2021, favorisée par le démarrage de la vaccination, l'assouplissement des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19, les soutiens budgétaires massifs et le maintien des conditions financières favorables.

Cependant, la plupart des pays ont été confrontés à des contraintes d'approvisionnement en produits semi-finis en raison de la perturbation des activités enregistrée dans les pays asiatiques fortement impactés par la crise sanitaire. Aussi, la pénurie de conteneurs occasionnée par les lenteurs enregistrées dans les échanges commerciaux face à l'exigence du respect des mesures de lutte contre la Covid-19 a affecté l'activité économique. Par ailleurs, dans le contexte de reprise économique, des tensions inflationnistes sont observées dans la plupart des régions. Elles sont imputables à la flambée des cours des matières premières et de l'énergie ainsi qu'à des chocs sur l'offre de denrées alimentaires. Dans ce contexte, selon les dernières estimations du FMI publiées en janvier 2022, la production mondiale a augmenté de 5,9 % en 2021.

Au plan national, l'activité économique a tiré profit (i) du redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et donc de leurs cours, (ii) de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, (iii) de l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, (iv) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (v) du maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (vi) de la vigueur de la consommation des ménages, et (vii) de l'amélioration du climat des affaires.

L'activité économique a également bénéficié de la mise en œuvre du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021 qui a mis l'accent, notamment, sur l'amélioration des conditions de vie des populations, la gestion efficace des dépenses et la fourniture des services publics de qualité.

Par ailleurs, la poursuite du plan de soutien économique, social et humanitaire et du plan de riposte sanitaire a contribué à consolider la reprise économique. En effet, 41,741 milliards ont été décaissés au profit des quatre fonds de soutien et les filières agricoles ont bénéficié de 21,115 milliards dans le cadre du programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la COVID 19 (PURGA). Aussi, la vulgarisation de la campagne de vaccination a permis d'administrer 7 213 509 doses de vaccins.

Toutefois, l'activité économique a subi, d'avril à juin 2021, des perturbations dues à l'insuffisance de l'offre d'électricité consécutive à des niveaux d'eau bas des lacs des barrages hydroélectriques et d'une panne sur l'installation d'une centrale thermique. En outre, les conditions climatiques peu favorables et les restrictions de déplacement ont entraîné un retard dans la mise en terre des semis au second semestre 2020 et affecté la production vivrière en 2021. Ces contraintes, combinées à l'insécurité au Mali, au Burkina Faso et au Niger qui ravitaillent la Côte d'Ivoire en bétail et maraîchers, ont provoqué une insuffisance de l'offre de certains produits alimentaires de base et induit une hausse des prix sur les marchés. Le Gouvernement a adopté des mesures qui ont permis de limiter l'ampleur des tensions inflationnistes.

En matière d'environnement et de développement durable, en 2021, la Côte d'Ivoire a accepté d'abriter du 09 au 20 Mai 2022, la COP15 autour du thème central « Restauration des terres dégradées et agriculture du futur ». L'organisation par la Côte d'Ivoire de la COP15, constitue, en réalité, le prolongement de son engagement constant dans la recherche de solutions contre la dégradation de nos sols. La lutte contre la désertification et la sécheresse constitue une priorité nationale dans le choix des politiques de développement socio-économiques. La COP15 sera l'occasion pour la Côte d'Ivoire et pour l'ensemble des pays de sensibiliser aux solutions et à la nécessité de réhabiliter les terres dégradées.

La première partie du document présente de façon générale le Ministère à la performance générale et le financement global du ministère pour l'année 2021. La seconde partie traite de façon plus détaillée la structure du Programme administration générale du Ministère et met en exergue les réalisations physiques obtenues au regard des crédits consommées. La troisième a pour vocation de présenter la structure du Programme opérationnel du Ministère à savoir « Environnement et Développement Durable » en mettant en relation les réalisations physiques et l'exécution du budget alloué au programme 2 pour l'année 2021. La conclusion générale rappelle les statistiques clés de la performance, rapporte les taux enregistrés aux objectifs stratégiques du ministère, et présente l'évolution de la performance enregistrée en rappelant brièvement les mesures prises pour faire face aux difficultés rencontrées. La conclusion générale s'achève par la présentation des perspectives au regard des résultats obtenus.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère est organisée autour de deux (02) programmes, regroupant huit (08) actions décomposées en cent douze (112) activités pour l'année 2021.

I.2. Politique ministérielle

Les orientations stratégiques du MINEDD se déclinent comme suit :

- Poursuivre le renforcement du cadre juridique, institutionnel et définir un cadre de planification clair ;
- Promouvoir l'environnement et le développement durable ;
- Pérenniser le financement des actions de l'environnement et du développement durable ;
- Renforcer les capacités humaines, techniques, matérielles et financières des structures et des acteurs ;
- Prévenir les risques de catastrophes naturelles et technologiques ;
- Lutter efficacement contre les effets néfastes des changements climatiques ;
- Restaurer les différents écosystèmes ;
- Gérer durablement l'environnement et les ressources naturelles ;
- Améliorer la veille environnementale ;
- Poursuivre la transition vers une économie verte ;
- Mettre en place une fiscalité environnementale incitative
- Renforcer les dispositifs normatifs en matière de répression ;
- Développer une stratégie de communication, de sensibilisation et d'éducation au changement de comportement ;
- Gérer la traçabilité des déchets dangereux en Côte d'Ivoire ;
- Assurer la protection du domaine public et promouvoir la qualité du cadre de vie ;
- Prendre en compte la protection et la préservation de l'environnement dans les projets et programmes de développement.

Les résultats attendus à moyen terme sont les suivants :

- Le cadre juridique, institutionnel et réglementaire de l'environnement et du développement durable est renforcé ;
- Les populations sont sensibilisées en matière de l'environnement et du développement durable ;
- Le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert stabilisé à la norme internationale ;

- La préservation de la biodiversité est renforcée ;
- La lutte contre l'érosion côtière et les effets pervers du changement climatique sont renforcés ;
- Les filières vertes et le développement durable sont renforcés ;
- La protection et la préservation de l'environnement sont prises en compte dans les projets et programmes de développement ;
- Les ressources humaines qualifiées sont disponibles ;
- Le profil de carrière des agents de l'environnement est renforcé avec la création de nouveaux emplois ;
- La protection durable de l'environnement est renforcée ;
- La transition vers une économie verte est effective en Côte d'Ivoire ;
- Les risques de catastrophes sont réduits ;
- Les ODD sont atteints :
- Les populations changent de comportement et adoptent des gestes d'éco-citoyenneté ;
- La fiscalité environnementale incitative est disponible ;
- Les taxes et redevances environnementales sont instaurées ;
- Les populations de végétaux aquatiques envahissantes sont réduites par la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte intégrée ;
- Un Comité permanent de suivi évaluation de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) est mis en place et est fonctionnel ;
- Les Comités de Développement Durable (CDD) sont mis en place dans toutes les organisations ;
- Le rapport de Développement Durable de la Côte d'Ivoire est élaboré, validé et disponible chaque année.

Pour atteindre les résultats escomptés, le MINEDD s'est fixé pour objectifs :

1. d'assurer la gestion efficace de la coordination administrative ;
2. de préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le tableau ci-dessous présente l'architecture du cadre de performance du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette architecture est organisée autour de deux (02) programmes, soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en sept (07) objectifs spécifiques vérifiés par quinze (15) indicateurs et cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	7	15	15

Source : MINEDD 2022

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au niveau de l'objectif global 1 à savoir « améliorer la gouvernance du ministère » sur les deux réformes prévues un seul a été atteint, soit un taux de réalisation des réformes de 50%. Les quatre autres (04) indicateurs du cadre global de performance liés à l'objectif « préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social » n'ont pas prévu de cibles. Au niveau du taux d'émissions des gaz à effet de serre (CO2), on constate que le niveau réel est maintenu entre 2020 et 2021.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 182: Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Objectifs Globaux :	Résultats stratégiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021		Commentaires
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer la gouvernance du Ministère	RS 1 : La gouvernance du ministère est améliorée	IP1.1 : Nombre de réformes adoptées et appliquées en matière d'environnement	Nombre	2	2	1	En attente d'adoption
OG 2 : Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social	RS 2 : Un environnement sain est préservé dans le respect des principes du développement durable	IP2.1 : Taux d'émissions des gaz à effet de serre (CO2)	Tonnes/hbt	0,46	-	0,46	
		IP2.2 : Qualité de l'air	-	-	-	Aucune prévision pour cette valeur	
		IP2.3 : Température moyenne	°C	26,6		27,3	+0,71 °C hausse de température
		IP2.4 : Taux de la couverture forestière	%	10%	-	9,2%	

Source : DPPD-PAP 2021 – 2023 du MINEDD

En termes de réformes à savoir la mise en place les différents fonds internationaux de financement (Fonds climats pour l'adaptation et l'atténuation, Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)) : Les actions menées ont permis d'accréditer le FIRCA comme première entité nationale au Fonds Climat pour l'adaptation. En outre, face à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers et la diminution des stocks halieutiques, le gouvernement ivoirien a décidé de diversifier les Aires Protégées par la mise en place d'un réseau d'Aires Marines Protégées pour conserver une part significative et représentative de cette biodiversité marine. Après l'annonce officielle de la création de l'Aire Marine Protégée de Grand-Béréby en décembre 2020, un projet de décret portant création de l'Aire Marine Protégée des Îles Ethiolés et une note conceptuelle pour l'étude de base pour l'opérationnalisation des cinq (05) Aires Marines Protégées ont été élaborés en 2021.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici 2030 dans le cadre de sa nouvelle stratégie de réduction des émissions. Selon le site www.countryeconomy.com, en 2020, les émissions de CO2 de la Côte d'Ivoire ont baissé de 0,433 mégatonnes, 3,46% par rapport à 2019. Les émissions de CO2 en 2020 étaient de 12,098 mégatonnes, faisant de la Côte d'Ivoire le 87^{ème} pays dans le classement des pays par émissions de CO2, composé de 184 pays, dans lequel les pays sont classés du moins au plus polluant. Outre, ses émissions totales de CO2 dans l'atmosphère, qui dépendent logiquement, entre autres variables, de la population du pays, il convient de savoir que le comportement de ces émissions par habitant. Le tableau 1 ci-dessus indique que les émissions de CO2 par habitant de la Côte d'Ivoire, est resté au niveau de 2020 à 2021 où il est de 0,46 tonnes par habitant.

Au niveau de la température, la moyenne de 27,3% obtenue en 2021 représente une augmentation de +0,71°C par rapport à l'année 2020 où la température moyenne se situait à 26,6°C. Avec 27,3°C, la température moyenne de 2021 dépasse celle de la période 1980 - 2010 de +1,19°C. Ce réchauffement croissant entraîne des pertes de rendement dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'année 2021 aura été l'année la plus chaude depuis 61 ans. Selon les spécialistes, ce phénomène est irréversible et il convient de trouver des stratégies d'adaptation.

Relativement à la qualité de l'air, le CIAPOL a acquis deux mini-stations mobiles pour la mesure de la qualité de l'air en temps réel. Cette action vient renforcer la capacité du CIAPOL à effectuer un contrôle efficace de la qualité de l'air ambiant en Côte d'Ivoire. Des ateliers de renforcement de capacités à l'endroit des agents du CIAPOL, des cabinets environnementaux, des universitaires et des partenaires du secteur privé industriel ont été réalisés. Les mesures de la qualité de l'air débiteront en 2022 sur des sites identifiées compte tenu du nombre limité de stations.

Finalement, concernant la couverture forestière, la forêt ivoirienne s'est considérablement dégradée au cours des vingt-cinq (25) dernières années. En effet, selon la stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, le taux de conservation des forêts est passé en l'espace d'un quart de siècle de 24% à peine 11% entre 1990 et 2015. L'on note que le taux de déforestation au cours des dix (10) dernières années a été particulièrement élevé dans les forêts classées qui enregistrent plus de 4% de perte par an contre 0,33% par an pour les parcs nationaux et réserves et 3,61% pour les domaines protégés. Les résultats de l'Inventaire forestier et faunique national effectué en 2021 indiquent que la superficie de la forêt en Côte d'Ivoire est de 2,97 millions d'ha ; soit 9,2 % de la surface totale du territoire, dont :

- Forêt naturelle : 2 880 490 ha, soit 8,9% ;
- Reboisement : 92 340 ha, soit 0,3%.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

La dotation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2021, se chiffre à **20 168 494 570 FCFA**, et se décompose comme suit :

- Personnel : **5 377 297 616 FCFA** ;
- Biens et services : **1 431 799 483 FCFA** ;
- Transferts : **724 287 279 FCFA** ;
- Investissement : **12 635 110 192 FCFA**.

Ce budget a évolué avec certains mouvements de crédits. Ce qui a permis au Ministère d'atteindre un budget global de **29 310 681 164 FCFA** (soit une augmentation de **45,32%**) dont **8 876 793 613 FCFA** au Programme Administration Générale et **20 149 378 612 FCFA** pour le Programme Environnement et Développement Durable. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : **5 804 851 083 FCFA** ;
- Biens et services : **1 514 485 305 FCFA** ;
- Transferts : **695 809 113 FCFA** ;
- Investissement : **21 295 535 663 FCFA**.

Le tableau 2 ci-dessous présente l'exécution du budget du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en 2021. Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a bénéficié d'un budget initial de **20 168 494 570 FCFA** qui a évolué avec certains mouvements de crédits. Ce qui a permis au Ministère d'atteindre un budget global de **29 310 681 164 FCFA** (soit une augmentation de **45,32%**) dont **8 876 793 613 FCFA** au Programme Administration Générale et **20 149 378 612 FCFA** pour le Programme Environnement et Développement Durable.

Le collectif budgétaire du MINEDD (**23 208 316 993 FCFA**) supérieur au budget voté (**20 168 494 570 FCFA**) et inférieur au budget actuel (**29 310 681 164 FCFA**) s'explique d'une part, par l'entrée en cours de gestion de 03 nouveaux projets (Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-Upopci ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB et le projet d'investissement du MINEDD), de rallonges budgétaires sur la part ETAT de plusieurs projets tels que, Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ; projet REDD+, Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire ; Projet de Préparation de la Côte d'Ivoire à l'Accès aux financements climatiques ; Projet d'Activités Habilitantes pour la Préparation de la 4^{ème} CN et le 2^{ème} BUR sous la CCNUCC ; une intégration de ressources extérieures pour le Projet d'investissement pour la résilience des zones côtières ouest africaines (WACA) et d'autre part par la crise sanitaire du COVID-19 qui a réduit la dotation au niveau des transfert du programme 2.

Le taux de réalisation global du budget du MINEDD qui est de **62,34%** sur un objectif de **70%**, s'explique par le fait que nonobstant le plafond élevé du 4^e trimestre, et tous les mandats émis au terme de cette période, et visés par le CF puis transmis au comptable assignataire, nous avons l'absence de traçabilité de l'exécution de la part bailleur de la majorité des projets cofinancés et de l'entrée en fin d'exercice budgétaire d'un nouveau projet d'une dotation de **5 700 000 000 FCFA** non exécuté.

Tableau 183: Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E)= (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) X 100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	19 200 116 254	29 310 681 164	18 272 227 597	11 038 453 567	62,34
1.1 Ressources intérieures	9 464 820 771	15 614 416 349	9 709 406 737	5 905 009 612	62,18
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	9 363 035 248	15 614 416 349	9 709 406 737	5 905 009 612	62,18
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	9 735 295 483	13 696 264 815	8 562 820 860	5 133 443 955	62,52
1.2.1 Emprunts projets	3 000 000 000	6 884 000 000	6 104 000 000	780 000 000	88,67
1.2.2 Dons Projets	6 735 295 483	6 812 264 815	2 458 820 860	4 353 443 955	36,09
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 CHARGES	19 200 116 254	29 310 681 164	18 272 227 597	11 038 453 567	62,34
2.1 Personnel	5 673 603 614	5 804 851 083	5 804 851 083	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	5 673 603 614	5 804 851 083	5 804 851 083	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	1 259 005 360	1 514 485 305	1 309 475 693	205 009 612	86,46
2.3 Transferts	645 451 258	695 809 113	695 809 113	0	100
2.3.1 Transferts courants	-	-	-	-	-
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	11 622 056 022	21 295 535 663	10 462 091 708	10 833 443 955	49,13
2.4.1 Trésor	1 886 760 539	7 599 270 848	1 899 270 848	5 700 000 000	24,99
2.4.2 Financement extérieur	9 735 295 483	13 696 264 815	8 562 820 860	5 133 443 955	62,52
Dons	6 735 295 483	6 812 264 815	2 458 820 860	4 353 443 955	36,09
Emprunts	3 000 000 000	6 884 000 000	6 104 000 000	780 000 000	88,67
TOTAL	19 200 116 254	29 310 681 164	18 272 227 597	11 038 453 567	62,34

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

En termes de référence, une lettre d'avance et un paiement d'avance directe régularisés dans la base SIGOBE ont permis l'octroi de crédits à ce nouveau projet. Il s'agit de la **lettre d'avance N° 0749/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 24 novembre 2021** portant demande de paiement par avance d'un montant de **2 200 000 000 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge partielle des travaux de réhabilitation des lacs de Yamoussoukro et paiement d'une avance directe par le Payeur Général de la Protection de l'Environnement (PGPE) d'un montant de **3 500 000 000 FCFA** au profit du Cabinet en vue de la prise en charge de dépenses diverses du Cabinet et charges exceptionnelles.

Le taux d'exécution financière des biens et services est de **86,46%**, qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000 FCFA).

Le taux d'exécution financière des transferts est de **100%** car le budget initial de cette nature de dépenses a connu une réduction de crédits à hauteur de **28 478 166 CFA** pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19 et le taux de régulation habituel n'a pas été appliqué.

Le taux d'exécution financière des investissements est de **49,13%**, sur un objectif de **100%** ; soit un écart de **50,87%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt

de Grêbo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers(PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets) et d'autre part, par l'apparition au programme Administration Générale, d'un nouveau projet dans la situation d'exécution transmise la Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) doté à hauteur de **5 700 000 000 FCFA** non exécuté.

Il faut noter aussi que certaines modifications de crédits budgétaires portant sur la création de destination, virements de crédits, de lignes et intégration de ressources extérieures ont été faites par les arrêtés et décision suivants :

- **1-Arrêté N° 0218/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 mai 2021** portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant de **cent un million six cent vingt mille (101 620 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de diverses activités du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- Cette modification a permis de créditer l'activité **78056000228 « Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)»** à hauteur de **trente-trois millions (33 000 000) FCFA** ; l'activité **78056000220« Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM)»**à hauteur de **vingt-trois millions six cent vingt mille(23 620 000) FCFA** et del'activité**78056000247« Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire »**à hauteur de **quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA**.
- **2-Arrêté N° 0221/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 mai 2021**portant transfert de crédits d'un montant de **cinquante un million cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-huit (51 194 528) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **220800010070 « Projet d'Activités Habilitantes pour la Préparation de la 4ème CN et le 2ème BUR sous la CCNUCC »**du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **3-Arrêté N° 0222/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 14 mai 2021**portant création d'activité, de natures économiques et intégration de ressources extérieures (Don du Fonds pour l'Environnement Mondial) d'un montant de **quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quinze (85 493 115) F CFA**, au titre des Recettes du Budget de l'Etat et transfert de crédits d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) F CFA de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000271 « Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants(POP) et des polybromodiphényléthers(PBDE)-uPOPCI**»du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **4-Arrêté N° 0308/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 juin 2021**portant transfert de crédits d'un montant de **quatre-vingt-trois million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante (83 987 770) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **41056000006 « Projet REDD+»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **5-Arrêté N° 0393/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 12 juillet 2021**portant transfert de crédits d'un montant de **quatorze millions cinq cent mille (14 500 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000174 « Coordonner les activités du ministère au cabinet»** du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **6-Arrêté N° 0457/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 02 Août 2021**portant création d'activité, de natures économiques et intégration de ressources extérieures (Don du Fonds pour l'Environnement Mondial) d'un montant de **quatre cent vingt-cinq millions sept cent soixante-quinze mille huit cent quarante (425 775 840) F CFA**, au titre des Recettes du Budget de

l'Etat et transfert de crédits d'un montant de cent un millions (101 000 000) F CFA de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000275 « Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.

- **7-Arrêté N° 0469/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 02 Août 2021** portant transfert de crédits d'un montant de **quatorze millions (14 000 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **22080010069 « Projet de Préparation de la Côte d'Ivoire à l'Accès aux financements climatiques »** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **8-Arrêté N° 0537/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 20 septembre 2021** portant intégration de ressources extérieures (Banque Mondial) d'un montant de **deux milliards (2 000 000 000) F CFA**, au titres des ressources extérieures du Budget de l'Etat et ouverture de crédits additionnels dans l'activité **78056000199 « Projet d'investissement pour la résilience des zones côtes ouest africaines»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
- **9- Décision N° 000001/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 22 juin 2021** portant création de ligne et virement de crédits à hauteur de **quarante-trois millions (43 000 000) F CFA**, dans l'activité **78056000196 « suivre et évaluer les engagements de la Côte d'Ivoire à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et accord de Paris»** au Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses de biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et du Développement Durable » , exercice 2021.

En outre, le ministère a bénéficié de financements hors budget pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces financements ont été faits par **deux lettres d'avance** et un **paiement d'avance directe** qui sont :

- **1-Lettre d'avance N° 0556/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 24 septembre 2021** portant demande de paiement par avance d'un montant de **150 000 000 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge des frais d'organisation de la 3^{ème} édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC 2021) : **(Lettre d'avance non régularisée dans le SIGOBE).**
- **2-Lettre d'avance N° 0556/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 11 novembre 2021** portant demande de paiement par avance d'un montant de **22 421 012 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge du reliquat des frais de location et d'équipement du stand alloués à la Côte d'Ivoire pour la participation à la vingt sixième Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques COP 26, prévue du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow en ECOSSE: **(Lettre d'avance non régularisée dans le SIGOBE).**
- **3-lettre d'avance N° 0749/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 24 novembre 2021** portant demande de paiement par avance d'un montant de **2 200 000 000 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge partielle des travaux de réhabilitation des lacs de Yamoussoukro : **(Lettre d'avance régularisée dans le SIGOBE).**
- **4-paiement d'une avance directe** par le Payeur Général de la Protection de l'Environnement (PGPE) d'un montant de **3 500 000 000 F CFA** au profit du Cabinet en vue de la prise en charge de dépenses diverses du Cabinet et charges exceptionnelles **(paiement d'avance directe régularisé dans la base SIGOBE).**

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Nommé par le décret n° 2021-279 du 9 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets, **Monsieur KOUADIO Kouakou Parfait**, Directeur de Cabinet du Ministère est l'actuel responsable du Programme Administration Générale en remplacement de Monsieur KOUABLAN François, Directeur de Cabinet et Responsable du Programme Administration Générale sortants.

Ce programme permet d'assurer le pilotage de la composante opérationnelle du secteur Environnement et Développement Durable. Conformément au **décret n° 2018-949 du 18 Décembre 2018** portant organisation du Ministère les missions dévolues à ce programme tournent autour de : la coordination et suivi des activités des services, des études stratégiques et planification, de la gestion financière et budgétaire, du développement du système d'information statistique, de l'amélioration du cadre de travail, du développement des ressources humaines, du développement des TICs, du suivi-évaluation, du conseil juridique, de la communication et relation publique et de la gestion des ressources documentaires au sein du MINEDD. La zone d'intervention au niveau déconcentré est assurée par les Directions Régionales du MINEDD. Le Programme Administration Générale comprend quatre (04) actions décomposées en soixante-huit (68) activités.

Le Programme Administration Générale pour l'année 2021 a mené ses activités dans un contexte national marqué par la crise de la COVID 19. Cependant, suite à l'assouplissement des mesures barrières liées à l'impact positif du plan de riposte sanitaire, les activités du Ministère ont connu une relance.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulée autour de cinq (05) grands points à savoir :

- Présentation de la stratégie du programme
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021
- Performance du programme
- Perspectives
- Conclusion

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est d'améliorer la gouvernance en matière d'environnement et de développement durable. Les résultats stratégiques associés à cet objectif global se déclinent comme suit :

- le cadre juridique et institutionnel et réglementaire de l'environnement et du développement durable est renforcé ;
- les populations sont sensibilisées en matière de l'environnement et du développement durable ;
- Les ressources humaines qualifiées sont disponibles ;
- Les ressources financières sont disponibles pour la mise en œuvre des activités ;
- le profil de carrière des agents de l'environnement est renforcé avec la création de nouveaux emplois.

I.2. Le financement du programme

Le budget du programme 1 a connu une augmentation en cours d'exercice de **14 500 000 FCFA** au niveau des biens et services et de **5 700 000 000 FCFA** au niveau des investissements. Aussi, la nature de dépenses transferts a été introduite en cours d'exercice dans le budget du programme. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **8 876 793 613 FCFA**. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : **1 354 516 430 FCFA** ;
- Biens et services : **1 369 289 505 FCFA** ;
- Transferts: **24 017 435 FCFA**
- Investissement: **5 780 000 000 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget du Programme1 « Administration Générale », a été exécuté globalement à **33,48%** soit **2 971 784 001 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **8 876 793 613 FCFA**.

Le taux de réalisation du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire soit **1 782 069 897 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **1 782 069 897 FCFA**.

Le taux de réalisation des biens et services est de **84,12%**, qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA) soit **1 085 696 669 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **1 290 706 281 FCFA**.

Le taux de réalisation des transferts est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire soit **24 017 435 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **24 017 435 FCFA**.

Le taux de réalisation en investissement est de **1,36 %**, sur un objectif de **100%** soit un écart de **98,64%** soit **80 000 000 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **80 000 000 FCFA** car les crédits du nouveau projet n'étant pas exécuté a eu un impact négatif sur le taux d'exécution de ce programme.

La dotation du Programme1 « Administration Générale » telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2021, se chiffre à **2 631 384 913 FCFA**, et se décompose comme suit :

- Personnel : **1 354 516 430FCFA** ;
- Biens et services : **1 196 868 483FCFA** ;
- Investissement : **80 000 000 FCFA**.

Le budget du programme 1 a connu une augmentation en cours d'exercice de **14 500 000FCFA** au niveau des biens et services et de **5 700 000 000 FCFA** au niveau des investissements. Aussi, la nature de dépenses transferts a été introduite en cours d'exercice dans le budget du programme. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **8 876 793 613 FCFA**. Ainsi, la nouvelle dotation se présente comme suit :

- Personnel : **1 354 516 430FCFA** ;
- Biens et services : **1 369 289 505 FCFA** ;
- Transferts : **24 017 435 FCFA** ;
- Investissement : **5 780 000 000 FCFA**.

Il faut noter que la rallonge budgétaire accordé au Cabinet du Ministre a été faite à travers l'**Arrêté N° 0393/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 12 juillet 2021** portant transfert de crédits d'un montant de **quatorze millions cinq cent mille (14 500 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000174 « Coordonner les activités du ministère au cabinet»** du Programme 21079 « Administration Générale », au titre des dépenses de biens et services du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.

En outre, le programme a bénéficié également de financements hors budget pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces financements ont été faits par **deux lettres d'avance** et un **paiement d'avance directe** qui sont :

- **1-Lettre d'avance N° 0556/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 24 septembre 2021**portant demande de paiement par avance d'un montant de **150 000 000 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge des frais d'organisation de la 3^{ème} édition des Journées Africaines de l'Ecologie et des Changements Climatiques (JFAC 2021) : (**Lettre d'avance non régularisée dans la base SIGOBE**).
- **2-Lettre d'avance N° 0556/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 11 novembre 2021**portant demande de paiement par avance d'un montant de **22 421 012 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge du reliquat des frais de location et d'équipement du stand alloués à la Côte d'Ivoire pour la participation à la vingt sixième Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques COP 26, prévue du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow en ECOSSE: (**Lettre d'avance non régularisée dans la base SIGOBE**).

- **3-Lettre d'avance N° 0749/MEF/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 24 novembre 2021** portant demande de paiement par avance d'un montant de **2 200 000 000 FCFA**, au profit du Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue de la prise en charge partielle des travaux de réhabilitation des lacs de Yamoussoukro : (**Lettre d'avance régularisée dans la base SIGOBE**).
- **4-Paiement d'une avance directe** par le Payeur Général de la Protection de l'Environnement (PGPE) d'un montant de **3 500 000 000 F CFA** au profit du Cabinet en vue de la prise en charge de dépenses diverses du Cabinet et charges exceptionnelles (**paiement d'avance directe régularisé dans la base SIGOBE**).

Le budget du Programme1 « Administration Générale », a été exécuté globalement à **33,48%**. Le taux d'exécution financière du budget du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire. Le taux de réalisation des biens et services est de **84,12%**, qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA).

Le taux de réalisation des transferts est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire. Le taux de réalisation en investissement est de **1,36 %**, sur un objectif de **100%** soit un écart de **98,64%** car les crédits du nouveau projet n'étant pas exécuté ont eu un impact négatif sur le taux d'exécution de ce programme.

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

- les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes par les acteurs ;
- l'affectation de personnel plus administratif que technique ;
- les besoins exprimés par le Ministère ne sont pas pris en compte par le Ministère de la Fonction Publique selon le type d'agents demandés ;
- l'insuffisance de formation des responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- la dotation insuffisante des activités du ministère ;
- les difficultés dans l'élaboration du Rapport Annuel de Performance dont le DAF n'est pas l'ordonnateur depuis l'avènement du budget-programme en 2020 ;
- la lenteur de traitement des marchés dans le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) ;
- l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir ;
- le parc- auto vieillissant ;
- le personnel dispersé sur plusieurs sites.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 184: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Coordination et animation			1 036 089 963	974 976308				0	1 036 089 963	974 976 308
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	1 320 118 653	1 782 069 897	110 943 008	92 261 261		24 017 435			1 431 061 661	1 898 348 593
Gestion des systèmes d'information et de communication			11 214 999	13 428 600			57 973 542	80 000 000	69 118 541	93 428 600
Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation			4 114 969	5 030 500					4 114 969	5 030 500

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les crédits alloués à la première action « **Coordination et animation** » de ce programme, composée uniquement de la nature de dépense de biens et services d'un ont été consommés à hauteur de **974 976 308 FCFA**. Les crédits de la deuxième action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » consommés à hauteur de **1 898 348 593 FCFA** et se décompose des natures de personnel à hauteur de **1 782 069 897FCFA**, de biens et services à hauteur de **92 261 261F CFA** et de transfert d'un montant de **24 017 435 FCFA**. Les crédits de la troisième action

« **Gestion des systèmes d'information et de communication** » exécutés à hauteur de **93 428 600FCFA** est composée de biens et services à hauteur de **13 428 600F CFA** et d'investissement à hauteur de **80 000 000FCFA**. Enfin, les crédits de la quatrième action « **Planification, programmation, documentation et suivi-évaluation** » composés uniquement de biens et services ont été exécutés à hauteur de **5 030 500 FCFA**.

Les crédits budgétaires ont globalement augmenté entre 2020 et 2021, passant de 2 540 385 134 FCFA à 2 971 784 001 FCFA ; soit une hausse de 17%. A la différence de l'exécution de l'action « Coordination et animation » qui a connu une baisse d'environ 6%, toutes les autres actions ont connu une nette augmentation en termes d'exécution financière avoisinant un taux moyen de 29%. La gestion des systèmes d'information et de communication est l'action ayant la hausse la plus considérable soit 35,2%.

II.1.2. Suivi des investissements

Le tableau 4 ci-dessous présente l'exécution de crédits d'investissement du programme 1.

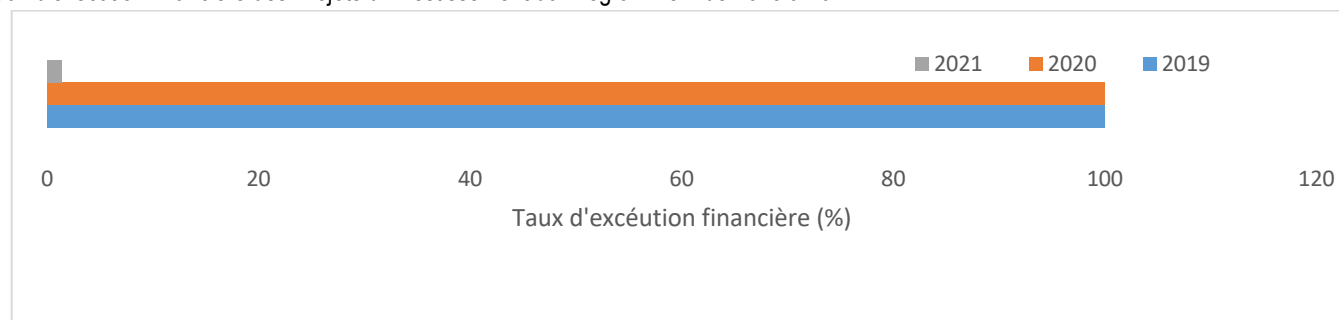
Tableau 185: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Mise en place du Système d'Information Environnementale	2014	2021	679 250 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement intérieur			679 250 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Programme d'Investissement MINEDD	2021	2021	5 700 000 000	0	5 700 000 000	0
Sur financement intérieur			5 700 000 000			
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			6 379 250 000	80 000 000	5 780 000 000	80 000 000
Total financement intérieur			6 379 250 000	80 000 000	5 780 000 000	80 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : PIP 2021 – 2023 et Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Ce programme possède deux (02) projets d'investissement. Le premier projet dénommé « Projet de Mise en place du Système d'Information Environnementale » est dans le portefeuille des projets du Ministère depuis 2014. Par contre, le second projet intitulé « Projet d'Investissement du MINEDD » est rentré en cours de gestion 2021.

Graphique 56: Evolution du taux d'exécution financière des Projets d'investissement du Programme 1 de 2019 à 2021



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaire/ interprétation des résultats et, le cas échéant, Actions correctrices endogènes au programme :

Le budget d'investissement du programme 1 voté initialement à **80 000 000 FCFA** est passé à **5 708 000 000 FCFA**. Ces deux (02) projets sont exécutés exclusivement sur financement intérieur. Bien que les crédits alloués au Système d'information aient été consommés totalement le taux d'exécution financière de ce programme est resté très faible et se situe à 1,40%. En effet, les crédits alloués au nouveau projet n'ont pas été exécutés ce qui a eu un impact négatif sur le taux d'exécution financière des investissements du programme « Administration Générale ».

Le Système d'Information Environnementale (SIE) les statistiques environnementales mis en ligne rend accessible les données et actualités sur l'environnement tant au niveau national qu'international sur le site www.sie.environnement.gouv.ci. Il vise à mettre à disposition en temps réel à une population plus large l'information environnementale. La fin du projet étant prévue pour cette année 2022, le Ministère entend mener des actions pour que les acquis issus des grands résultats de ce projet puissent être pérennisés. Au niveau du second projet de ce programme, les dispositions sont prises en vue d'une meilleure exécution des activités composant ce projet pour l'année 2022.

II.2. Évolution des effectifs

Le tableau 5 ci-dessous présente la mobilité du personnel du programme « Administration Générale » entre 2020 et 2021. Les prévisions d'effectifs tirées du catalogue des mesures nouvelles pour le programme Administration Générale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont au total de 43 agents dont 18 de la catégorie A, 21 de la catégorie B, 2 de la catégorie C et 2 de la catégorie D. Les besoins satisfaits sont composés des agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition acceptées par le Directeur des Ressources Humaines du MINEDD.

Tableau 186: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	160		18	15	13	162
Catégorie B	122		21	16	28	110
Catégorie C	90		2	9	23	76
Catégorie D	25		2	8	2	31
Non Fonctionnaires	123			22	5	140
TOTAL	643		43	70	71	642

Source : Direction des Ressources Humaines/MINEDD 2022

Les sorties concernent les décès, les départs à la retraite et les départs dans les autres Ministères et Institutions nationales ou internationales. En 2021, le MINEDD a reçu pour le compte du programme Administration Générale, 70 agents dont 15 de la catégorie A, 16 de la catégorie B, 9 de la catégorie C, 8 de la catégorie D et 22 agents non Fonctionnaires. Ces derniers sont des agents issus de la convention BNETD et d'autres contractuels payés par l'entreprise SIPSD après un appel d'offre ouvert. Au niveau des sorties, le Programme 1 a enregistré au total puis 71 sorties dont 13 de la catégorie A, 28 de la catégorie B, 23 de la catégorie C, 2 de la catégorie D et 5 non fonctionnaires. En fin d'année 2021, l'effectif total du programme 1 s'élevait à 642 travailleurs dont de 162 de la catégorie A, 110 de la catégorie B, 76 de la catégorie C, 31 de la catégorie D et 140 de non fonctionnaires.

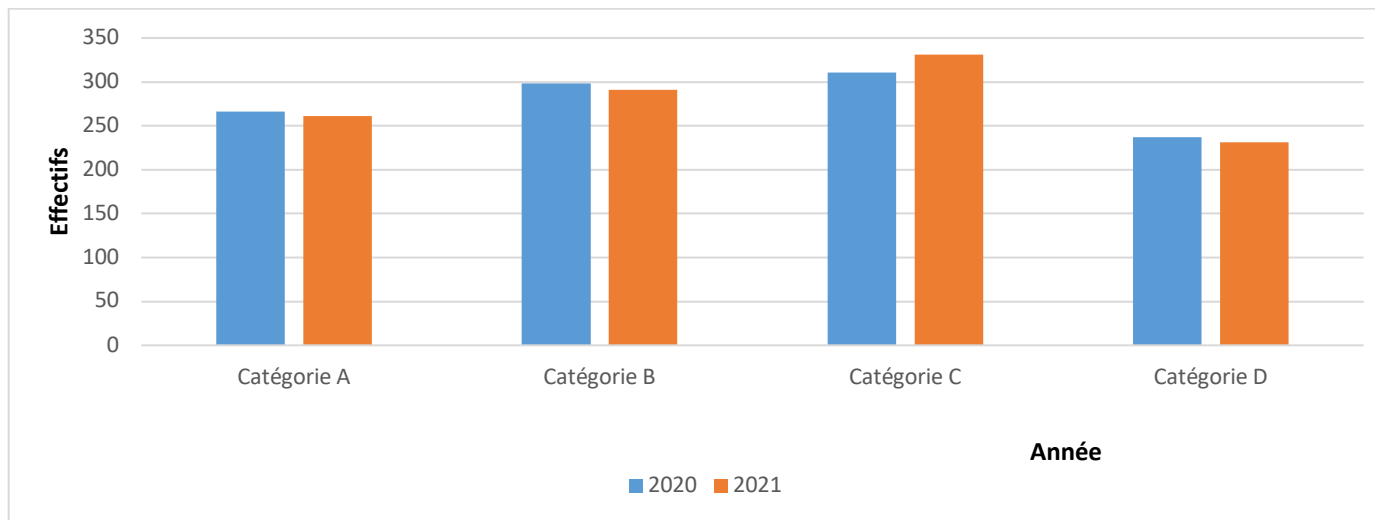
En comparaison aux prévisions d'effectifs, les besoins de personnels du programme 1 ont été globalement satisfaits. Ils ont permis de combler les sorties de personnels ce qui a permis de maintenir le même effectif qu'en 2021. Cependant, cette satisfaction varie d'une catégorie à une autre. Les catégories inférieures C et D ont reçu plus de personnel en comparaison aux prévisions.

La quasi-stabilité de l'évolution du personnel sur la période 2021 a permis au programme de réaliser les activités de coordination du programme à savoir, l'optimisation de l'utilisation du budget, la réalisation des actes administratifs du personnel et le suivi de façon régulière de la mise en œuvre des activités. Ce qui a permis l'accroissement du taux de réalisation des activités qui est passé de 80% en 2020 à 82% en 2021 ; soit une hausse de 2 points de pourcentage.

Cependant, il faut toutefois noter que ce programme est confronté à certaines difficultés pour mener à bien ses activités, telles que l'affectation de personnel plus administratif que technique. Pour disposer d'un personnel plus technique le Programme a recours aux non fonctionnaires. Ainsi 21,8% du personnel sont des non fonctionnaires. Les besoins exprimés par le Ministère en termes de profils ne sont pas également pris en compte par le Ministère de la Fonction Publique.

Pour freiner les sorties du personnel du Programme 1, il est nécessaire au niveau national de revaloriser la grille salariale des fonctionnaires au niveau de la Fonction Publique et l'augmentation du nombre de postes pour les concours dans le domaine environnemental qui sont une nécessité pour augmenter la performance du programme. Le Ministère mène aussi des réflexions au niveau interne pour la mise en place des mesures incitatives liées à la performance des agents comme la prime.

Graphique 57 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : DRH MINEDD 2022

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au niveau de l'amélioration du cadre de coordination et du fonctionnement des Services du Ministère, les activités du Ministère se sont focalisées sur la coordination des activités des services centraux et déconcentrés, la coordination et suivi de la mise en œuvre des différents programmes et projets du MINEDD, le suivi-évaluation des activités des services centraux et déconcentrés du MINEDD. L'atteinte de cet objectif est mesurée à travers le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au ministère. Au niveau déconcentré, les représentations du Ministères au niveau régional ont participé à des activités de sensibilisation des populations et de contrôle des installations classées.

Relativement à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, plusieurs résultats majeurs ont été obtenus. Au niveau des ressources financières et matérielles, l'objectif visé à travers cette action est d'optimiser la gestion des ressources financières du MINEED. Pour l'année 2021, cette action a permis en particulier, la coordination de la gestion des ressources matérielles et financières. Cette activité a permis d'élaborer les documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais au ministère (DPPD-PAP). Au niveau de la gestion des ressources humaines, il s'est agi d'améliorer le rendement du personnel à travers, la promotion de l'approche genre, l'animation de la vie associative et culturelle du MINEDD. Il s'est agi aussi de poursuivre la mise en œuvre du plan de formation des agents, la coordination et la gestion des ressources humaines, en vue de la mise à jour du fichier actualisé du personnel fonctionnaire et contractuel.

En ce qui concerne la gestion des systèmes d'informations et de communications, le recours à la gestion des systèmes d'information est une volonté d'optimiser les prestations offertes et un souci de bonne gouvernance à partir des données statistiques justes fiables et faciles d'accès. L'objectif visé est de disposer des outils nécessaires pour la mise à jour des plateformes web existants dans le Ministère (site web du MINEDD, plateforme SIE). Pour l'année 2021, cette action s'est accentuée sur la mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale, l'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales, de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux, la conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre, la rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère. Le Ministère à travers son service de communication a accru la visibilité de certaines activités institutionnelles notamment la Quinzaine de l'Environnement et du Développement Durable 2021.

Au niveau de la gestion des ressources documentaires, l'objectif est d'améliorer la gestion des ressources documentaires au MINEDD. L'axe de la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle dans le cadre de la mise en place du système de classement de la documentation a été poursuivie. Au niveau des systèmes d'information, le MINEDD a contribué à la finalisation et à l'informatisation du système de suivi évaluation du PNIA2 en collaboration avec les ministères du secteur agricole.

Au niveau des études stratégiques et planification, l'objectif recherché ici est de mettre en cohérence la politique environnementale avec les politiques publiques pour la triennale 2021-2023. Les résultats obtenus en 2021 sont les suivants : (i) élaboration de nombreux documents à savoir le Programme d'Investissements Publics (PIP) 2022-2024, le Programme de Travail Gouvernement (PTG 2021) et ses rapports de suivis, la finalisation du Plan National de Développement sectoriel (PND 2021-2025) et élaboration des rapports périodiques de suivi de ce plan, l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA 2021) et ses rapports de suivi, élaboration du Rapport Annuel de Performance 2021 (RAP).

Au niveau des documents stratégiques, le Plan National Sécheresse (PNS) 2020-2030 a été élaboré et validé. Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement et de Gestion intégrée du littoral ivoirien (PAGIL), le rapport diagnostic et la stratégie de la gestion de la zone côtière ont été élaborés, validés et sont disponibles. Le document de contributions déterminées au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire a été révisé pour prendre en compte les insuffisances constatées lors de l'évaluation des CDN initiales notamment la non prise en compte de la foresterie dans les estimations et le manque de dispositif de suivi-évaluation des performances au regard des engagements climatiques du pays. Le plan National d'Adaptation pour les changements climatiques a également été élaboré.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance

Le tableau 6 ci-dessous présente les évolutions des indicateurs de performance du Programme 1 de 2018 à 2020. Il comporte également les prévisions et les réalisations des indicateurs pour l'année 2021. Dans l'ensemble, on note que les réalisations de 2021 sont proches des cibles prévues. Sur les six (06) indicateurs du programme 1, trois indicateurs ont connu une réalisation au-dessus de la cible fixée.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures						
Taux des activités réalisées	%	-	60	60	80	82
Proportion de lois et décrets soumis	%	-	20	30	40	45,5
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières						
Proportion d'agents techniques disposant d'un ordinateur de service	%	-	40	60	60	60
Taux d'exécution du budget	%	98,16	90,17	95,33	80	62,34
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation						
Proportion de documents de suivi évaluation élaborés	%	75	80	100	100	100
Proportion des indicateurs environnementaux mis à jour	%	-	-	60	90	70

Source : Rapports d'activités Services du MINEDD 2022

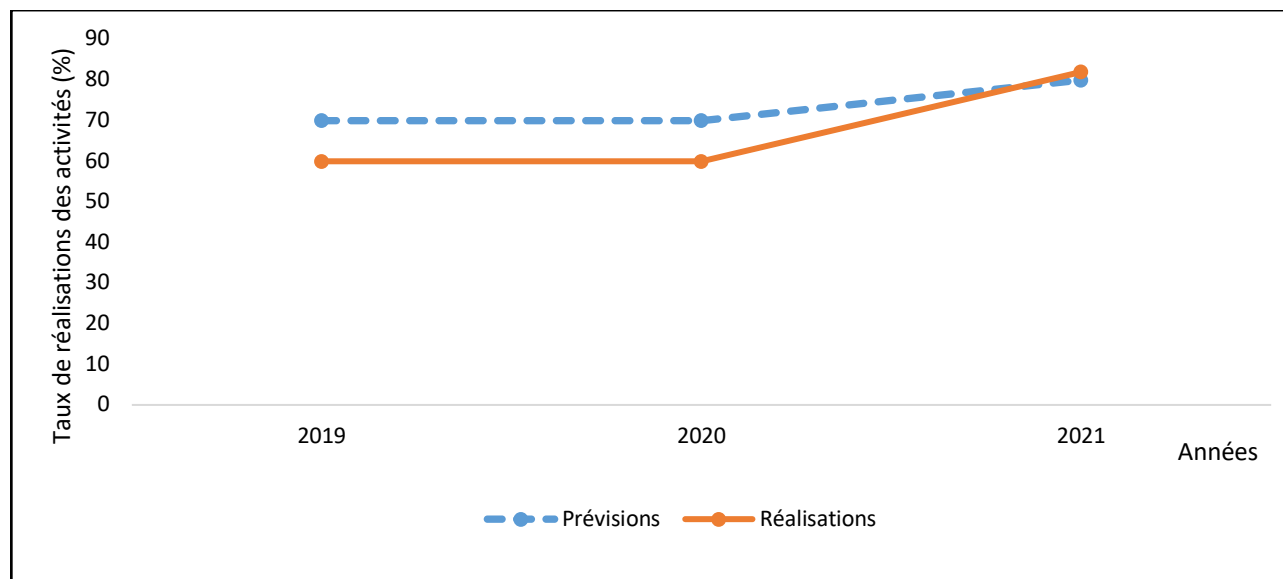
III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Cette section analyse les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et montre une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, elle indique les mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

Objectif spécifique 1 Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

Indicateur1 : Taux des activités réalisées

Graphique 58: Evolutions du Taux de réalisation des activités et des prévisions entre 2019 et 2021



Source : Rapport Bilan des activités, DEPS 2022

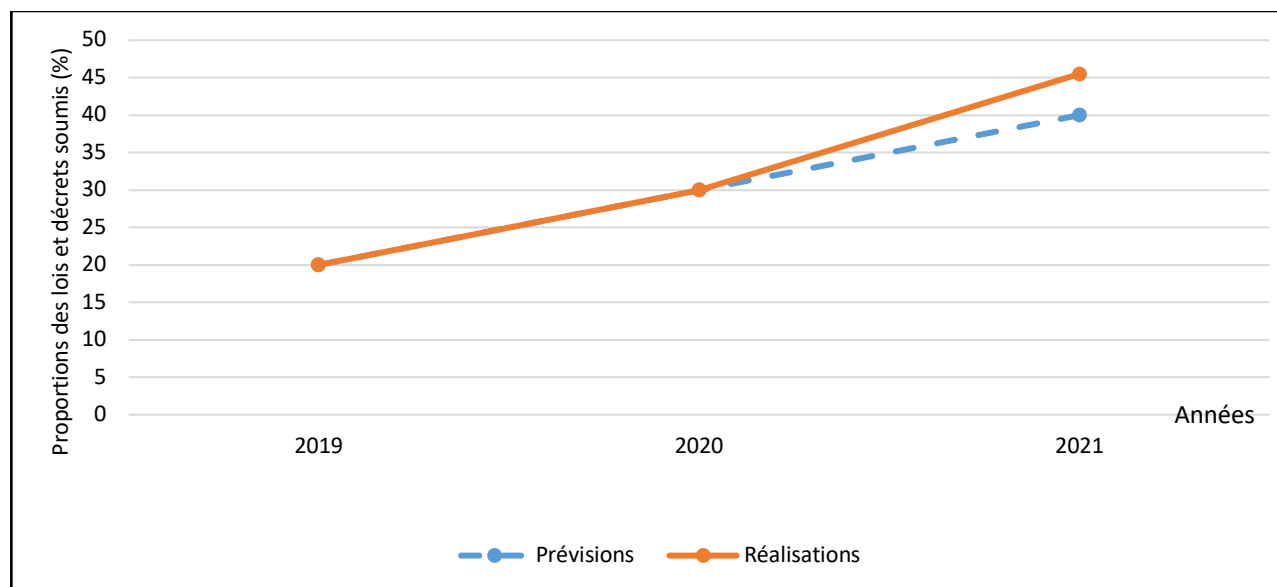
Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

Cet indicateur est calculé à partir du nombre d'activités réalisés sur le nombre total d'activités programmées en 2021. La valeur de cet indicateur qui n'a pas varié entre 2019 et 2020 (Source : rapport bilan des activités, DEPS) est de 60%. En effet, elle est restée à 60% sur les deux premières années alors que la valeur attendue était de 70%. Cette performance s'explique par les mesures de riposte prise au niveau national par le Gouvernement pour maîtriser la crise sanitaire due à la COVID 19 afin d'en limiter les impacts négatifs. Les mesures prises aussi au niveau interne par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable notamment, une grande campagne de vaccination au niveau du Ministère contre la COVID 19 ont aussi facilité la mise en œuvre des activités. Cependant, il faut toutefois signifier que la baisse du niveau des ressources financières accordée aux Services du Ministère depuis 2020 influence de façon négative la mise en œuvre des activités. Pour rappel, il a été accordé à la plupart des Directions Centrales un budget qui tourne autour de 6 500 000 FCFA. Pour améliorer la valeur de cet indicateur, il est nécessaire d'accroître le plafond du budget accordé aux différents Services. Pour ce faire, le Ministère s'est doté en 2022 d'une Direction chargée de la mobilisation des ressources financières dénommée « Direction de la Coopération Internationale et de la Recherche de Financements » (DCIRF).

Objectif spécifique 1 Améliorer le cadre de coordination et le fonctionnement des structures

Indicateur 2 : Proportion de lois et décrets soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)

Graphique 59 : Evolution de la proportion de Lois et Décrets soumis au SGG



Source : Rapport Programme du Gouvernement du MINEDD 2021

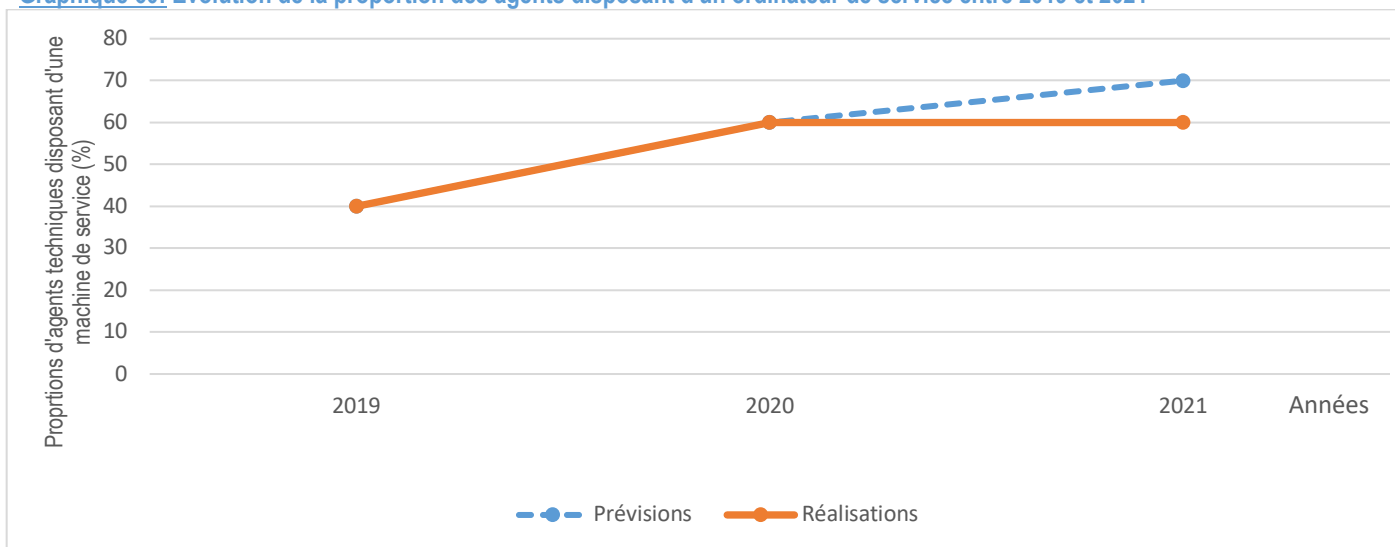
Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

Cet indicateur est le rapport entre le nombre total de texte de lois et de décret prévus être soumis au SGG sur le nombre total de texte de lois et de décrets effectivement soumis au SGG pour une année donnée. Entre 2019 et 2021, la proportion des textes réglementaires transmis au SGG connaît une tendance haussière due à une bonne coordination entre les services du ministère participant à l'élaboration des textes principalement les Services initiateurs, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et le Secrétariat Particuliers de Monsieur le Ministre. Pour l'année 2021, sur la base de la matrice des textes prioritaires réglementaires élaborée et tenue par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux et la Direction des Etudes de la Planification et des Statistiques, onze (11) lois et décrets ont été prévus être transmis au SGG. En fin d'année 2021, cinq (5) de ces textes ont été effectivement transmis au SGG pour adoption après la prise en compte des observations de toutes les parties prenantes, soit un taux de soumission de 45,5%. On constate une évolution entre 2019 et 2021 de la proportion des textes de lois et décrets prioritaires transmis effectivement au SGG. En effet, l'on note une meilleure collaboration entre les Services initiateurs des textes et la Direction en des affaires juridiques qui leur apporte un appui juridique. Le Cabinet du Ministère à travers le Secrétariat Particuliers de Monsieur le Ministre assure une traçabilité de ces textes lorsqu'ils ont transmis aux autres parties prenantes pour la prise en compte de leur validation. Cependant, le Ministère doit améliorer sa collaboration avec les autres ministères et parties prenantes pour un retour plus rapide de leurs observations pour leur intégration rapide avant la transmission au SGG. Finalement, le Ministère doit continuer le suivi au niveau du SGG pour une adoption plus rapide de ses textes de lois et décrets.

Objectif spécifique 2 Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 1 : Proportion d'agents techniques disposant d'un ordinateur de service

Graphique 60: Evolution de la proportion des agents disposant d'un ordinateur de service entre 2019 et 2021



Source : Recensement du Patrimoine du MINEDD 2022

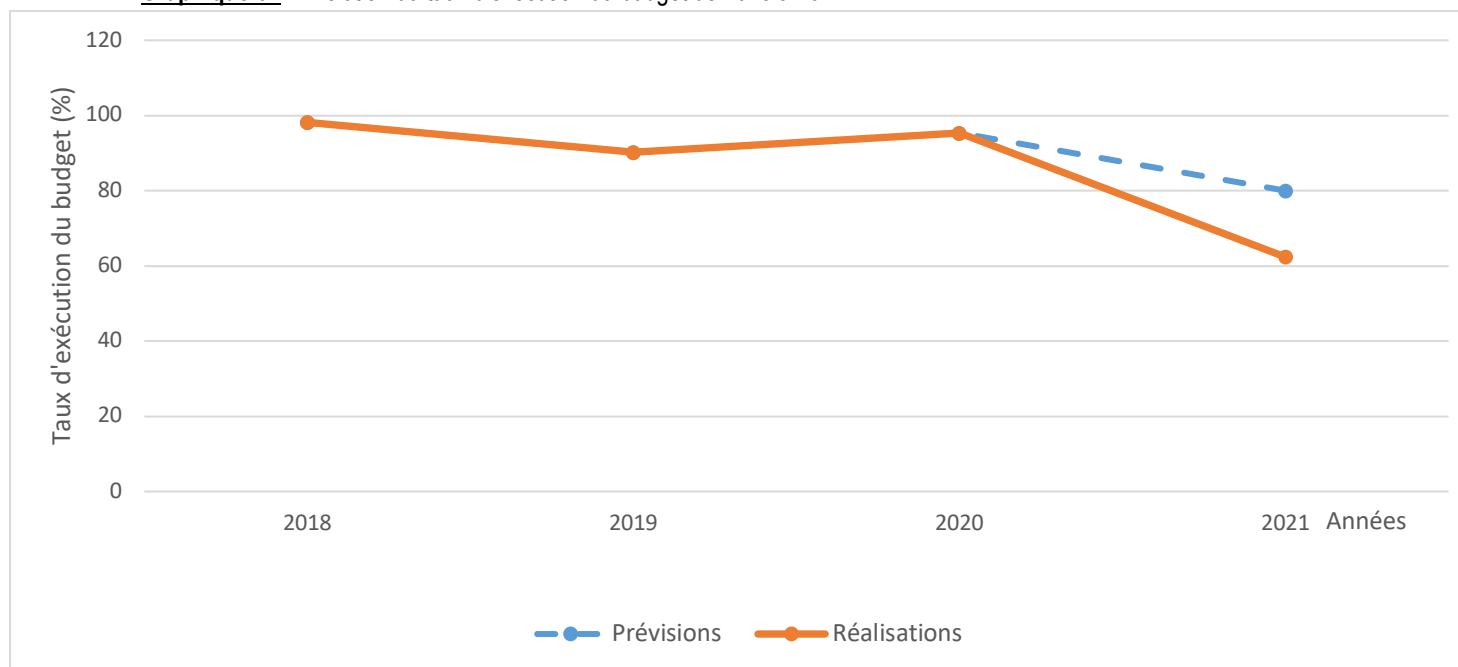
Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

La scission du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable en deux (02) Ministères a été préjudiciable au Ministère de l'Environnement et du Développement. Le recensement du matériel informatique principalement les ordinateurs, effectué par la Direction de l'Informatique et de la Documentation en 2019 a permis de constater que l'équipement informatique était insuffisant comparativement aux nombres d'agents techniques. La proportion d'agents techniques disposant d'un ordinateur de service était de 40%, c'est-à-dire que seulement quatre (4) agents techniques disposaient d'une machine de services sur dix (10). Cette proportion a nettement évolué en 2020 pour se situer à 60% et a pu être maintenu à ce niveau 60% en 2022. L'idéal pour le Ministère est d'arriver à permettre à chaque agent technique de disposer d'une machine de bureau. Ceci n'est possible que par une meilleure optimisation des ressources insuffisantes du Ministère par les gestionnaires de crédit du Ministère. Le Ministère prévoit des formations pour les gestionnaires de crédits du Ministère pour une meilleure répartition de leurs budgets agents. Les partenaires techniques sont aussi sollicités pour apporter leurs appuis matériels en vue de combler cette insuffisance.

Objectif spécifique 2 Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget

Graphique 61 : Evolution du taux d'exécution du budget de 2018 à 2021



Source : Rapport d'activité DAF MINEEDD - 2022

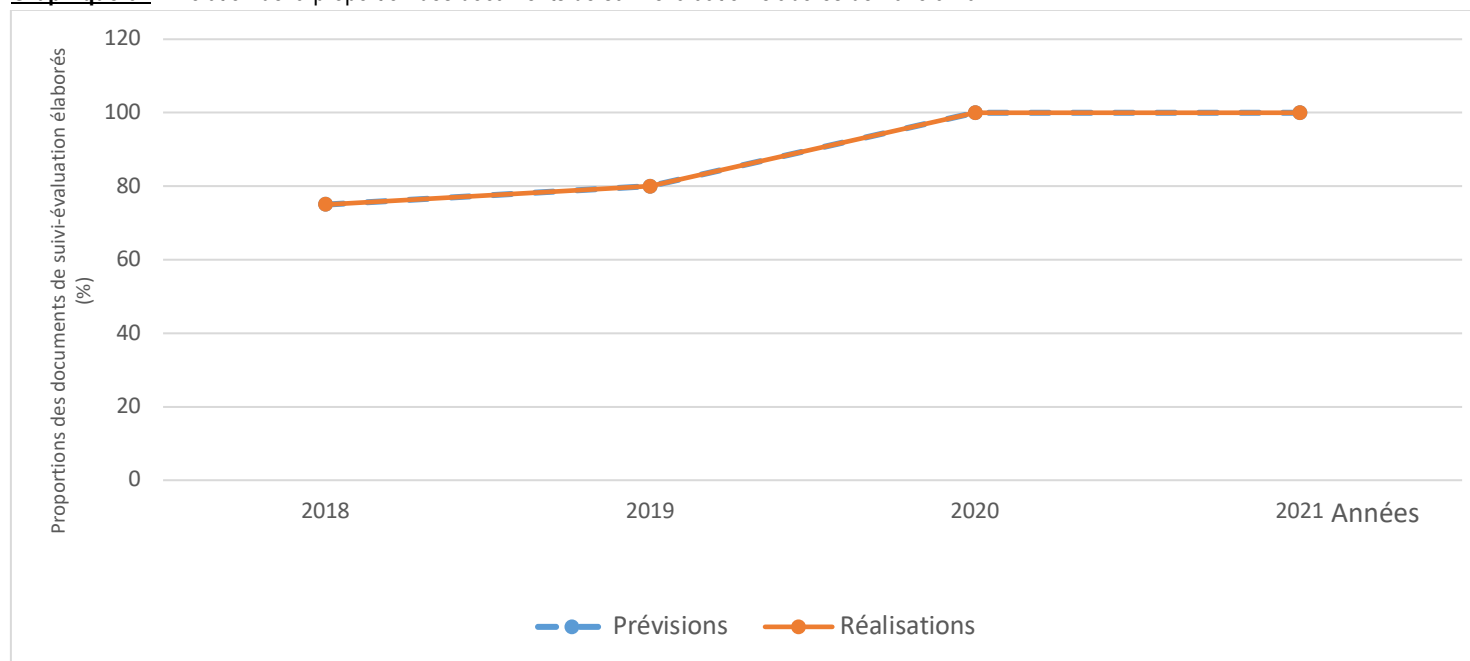
Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

En 2021, le budget alloué au Ministère a été exécuté globalement à 62,34%. Ce taux d'exécution a connu une forte baisse comparativement aux années de 2018 à 2020 où le taux était nettement supérieur aussi des 90%. Le faible taux d'exécution des investissements du Programme 1 qui se situe à 1,40% explique cette contreperformance au niveau taux d'exécution global du budget. En effet, comme expliqué plus haut, les crédits alloués au nouveau projet « Programme d'Investissement MINEEDD » rentré en cours de gestion n'ont pas été consommés. En 2022, les mesures seront prises pour un démarrage effectif de ce projet en vue d'améliorer le taux d'exécution du budget.

Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation

Indicateur 1 : Proportion de documents de suivi-évaluation élaborés

Graphique 62: Evolution de la proportion des documents de suivi évaluation-élaborés de 2018 à 2021



Source : Rapport d'activités DEPS 2021

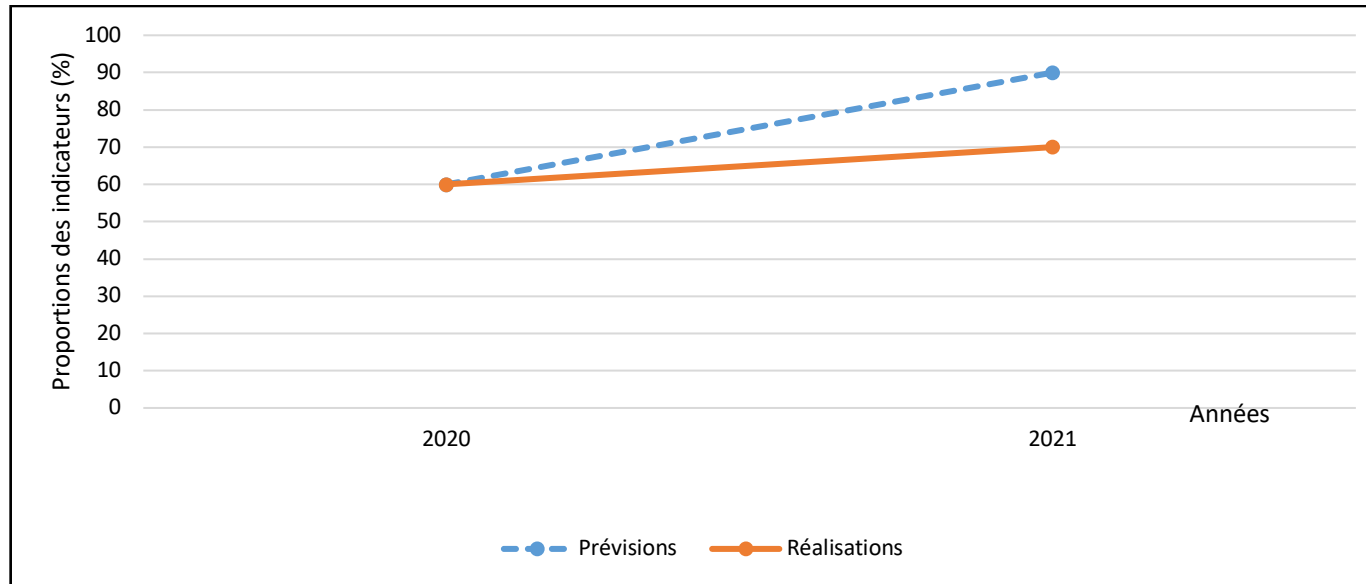
Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

Dans le cadre de la planification et du suivi de l'action gouvernementale, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable élabore des plans opérationnels annuels dont les principaux sont le Plan de Travail Annuel (PTA), le Programme du Gouvernement, le Programme des Investissements Publics, le DPPD-PAP et le Programme COMOREX des projets financés avec l'appui extérieur. Pour un suivi de ces différents plans opérationnels dont les portées diffèrent, le Ministère élabore des documents de suivi à des intervalles de temps réguliers. L'indicateur proportion des documents de suivi évaluation élaborés, calculé à partir du nombre document total de suivi évaluation à élaborer sur le nombre de documents effectivement produits permet de mesurer la réalisation de cette activité. En 2021, 100% des activités prévues ont été suivies. Plus spécifiquement, dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon semestrielle ; dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités d'un ministère et de façon spécifique pour l'année 2021, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 du MINEDD a été élaboré. Il a été élaboré le Programme du Gouvernement (PG) 2021 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel. (Source, rapport d'activités de la DEPS).

Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification et de suivi évaluation

Indicateur 2 : Proportion des indicateurs environnementaux mis à jour

Graphique 63: Evolution de la proportion des indicateurs environnementaux mis à jour entre 2020 et 2021



Source : Rapport d'activité SIE 2021

Commentaire/ interprétation des résultats et, en cas de nécessité, proposer les actions correctrices et les perspectives d'évolution de l'indicateur :

Cet indicateur est calculé à partir du rapport entre le nombre d'indicateurs actualisés sur le nombre d'indicateurs identifié. La valeur obtenue en 2021 est de 65% contre 95% prévue (rapport, DLCC, SIE). Cependant, cet indicateur connaît une hausse par rapport à la réalisation de 2020. Le système d'information est disponible et accessible en ligne sur le site internet www.sie.gouv.ci. La complexité de la collecte des données dans le domaine de l'environnement et la rétention de données des autres administrations disposant de données environnementales retardent la mise à jour effective de tous les indicateurs contenus dans la base de données disponible sur ce site internet. La saisie des administrations par les voies formelles et l'utilisation des proxys des indicateurs difficiles à collecter sont en cours d'étude est pour améliorer le taux de mis à jour des indicateurs environnementaux contenus dans la base de données du système d'informations environnementale.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La mise en œuvre des activités en 2021 au niveau national est toujours marquée par la crise sanitaire due à la pandémie de la maladie à Corona virus. Cependant, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans la mise en œuvre de son projet performance 2021 a tiré profit des mesures prises par le Gouvernement pour atténuer les effets néfastes de la crise sanitaire à savoir (i) la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, (ii) de l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, et (iii) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19.

Les difficultés majeures rencontrées au terme de cette année 2021 sont les suivantes :

- l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme ;
- l'insuffisance des formations des agents du MINEDD sur les outils de planification (Pour cette année elle a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de la finalisation du Plan National de Développement (PND) 2021-2025) ;
- la baisse continue du budget du programme depuis 2020 ;
- l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.
- le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIGOBE ;
- le parc- auto vieillissant du Ministère;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- les besoins exprimés par le Ministère ne sont pas pris en compte par le Ministère de la Fonction Publique selon le type d'agents demandés ;
- Lenteur de traitement des marchés dans le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) ;
- l'insuffisance du budget alloué à l'élaboration du DPPD-PAP et du RAP.

Nonobstant cet environnement morose, le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir plusieurs résultats escomptés.

Ainsi :

- la moitié des indicateurs de performance du programme 1 ont connu une hausse entre 2020 et 2021 même si pour certains leurs valeurs sont inférieures aux prévisions ;
- quelques équipements ont été acquis par les structures ;
- dans le cadre de la diffusion et de la dissémination des actions, deux magazines ont été élaborés et le site internet du ministère mis à jour ;
- dans le cadre du suivi régulier du Plan National de Développement (PND 2021 - 2025), une matrice de suivi de la mise en œuvre des actions du PND (MASMO) a été élaborée et est mise à jour de façon semestrielle ;
- dans le cadre d'un meilleur agencement et d'une cohérence entre les activités du ministère et la vision du Gouvernement, un Plan de Travail Annuel (PTA) 2021 du MINEDD a été élaboré ;
- il a été élaboré le Programme de Travail du Gouvernement (PTG) 2021 qui fait l'objet d'un suivi trimestriel ;
- le budget de ce programme a été exécuté à 33,48% ;
- les conférences internes et ministérielles tenues ;
- le DPPD-PAP 2022-2024 a été élaboré ;
- un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables ;
- s'agissant de l'identification, la coordination et l'évaluation des besoins en formation continue du personnel, il est procédé à la vulgarisation des offres et au suivi des agents en situation de formation.

IV.2. Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations sont les suivantes :

- former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- renouveler le parc-auto du ministère ;
- doter les activités du ministère de budget suffisant;
- respecter les délais de traitement des dossiers dans le SIGOBE ;
- regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- Accélérer le traitement des marchés dans le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) ;
- Prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget du Programme.

CONCLUSION

En 2021, la mise en œuvre des activités du programme 1 ont permis d'assurer le bon pilotage du seul programme opérationnel du Ministère. Le taux moyen des cibles est de 75%. Sur les 6 cibles prévus, 3 ont été atteints, soit un taux de 50% d'atteintes des cibles prévues. Les autres cibles n'ont pas été atteints mais on constate une nette augmentation par rapport à leurs valeurs respectives de 2020. Ce qui montre les efforts fournis par le Programme dans l'atteinte de ses objectifs.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il est envisagé pour l'année 2022 la formation des responsables de programmes, les gestionnaires de crédits sur le Budget - Programme et de prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget du Programme dans la répartition du Budget.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

INTRODUCTION

Monsieur **LAVRY Grah Nazaire**, Directeur Général de l'Environnement conformément au décret n° **2020-201 du 05 février 2020** est le responsable du programme « Environnement et Développement Durable ». Le programme « Environnement et Développement Durable » est le seul programme opérationnel du Ministère.

Ainsi, ce Programme opérationnel du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement et la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la période 2021-2025. Conformément au décret portant organisation du Ministère les principales missions dévolues à ce Programme se présentent comme suit :

- lutter contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques ;
- intégrer les principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations ;
- conserver les ressources naturelles ;
- évaluer les politiques environnementales, plans et programmes sectoriels des projets et Organisations.

Comme le Programme 1, le Programme Environnement et Développement Durable pour l'année 2021 a mené ses activités dans un contexte national marqué par la crise de la COVID 19. Cependant, suite à l'assouplissement des mesures barrières liées à cette crise mondiale, les activités du Ministère ont connu une relance.

La présentation du Rapport Annuel de Performance de ce programme est articulé autour des cinq points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021
- Performance du programme ;
- Perspectives ;
- Conclusion.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

Cette partie rappelle à partir du cadre de performance global du Ministère, la part des objectifs globaux et des résultats stratégiques imputables au programme Environnement et Développement Durable. Au niveau du financement, cette partie présente le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses et, éventuellement, les financements hors budgets attendus.

I.1. Objectifs du programme

L'objectif global du programme environnement et développement durable est de préserver l'environnement et promouvoir le développement durable dans tout le corps social.

Les résultats attendus à moyen terme sont les suivants :

- Le patrimoine forestier est reconstitué et le couvert stabilisé à la norme internationale ;
- La préservation de la biodiversité est renforcée ;
- La lutte contre l'érosion côtière et les effets pervers du changement climatique sont renforcés ;
- Les filières vertes et le développement durable sont renforcés ;
- La protection et la préservation de l'environnement sont prises en compte dans les projets et programmes de développement ;
- La protection durable de l'environnement est renforcée ;
- La transition vers une économie verte est effective en Côte d'Ivoire ;
- Les risques de catastrophes sont réduits ;
- Les ODD sont atteints :
- Les populations changent de comportement et adoptent des gestes d'éco-citoyenneté ;
- La fiscalité environnementale incitative est disponible ;
- Les taxes et redevances environnementales sont instaurées ;
- Les populations de végétaux aquatiques envahissantes sont réduites par la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte intégrée ;
- Un Comité permanent de suivi évaluation de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) est mis en place et est fonctionnel ;
- Les Comités de Développement Durable (CDD) sont mis en place dans toutes les organisations ;
- Le rapport de Développement Durable de la Côte d'Ivoire est élaboré, validé et disponible chaque année.

I.2. Financement du programme

Le budget du Programme Environnement et Développement Durable a connu une augmentation en cours d'exercice de **2 960 025 471 FCFA** au niveau des investissements et une baisse de **28 478 166 FCFA** au niveau des transferts. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **20 433 887 551FCFA**. Ainsi enfin d'exercice budgétaire, la dotation de ce programme se présente comme suit :

- Personnel : **4 022 781 186 FCFA** ;
- Biens et services : **234 931 000 FCFA** ;
- Transferts : **695 809 113 FCFA** ;
- Investissement : **15 515 535 663 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **74,88%** soit **15 300 443 596 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **20 433 887 551 FCFA**.

Le taux de réalisation du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire soit **4 022 781 186 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **4 022 781 186 FCFA**.

Le taux de réalisation des biens et services est de **90,58%** soit **223 779 024 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **234 931 000 FCFA** qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000 FCFA).

Le taux de réalisation des transferts est de **100%** soit **695 809 113 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **695 809 113 FCFA** car le budget initial (**724 287 279 FCFA**) de cette nature de dépenses a connu une réduction de crédits à hauteur de **28 478 166 CFA** pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19 et le taux de régulation habituel n'a pas été appliqué.

Le taux de réalisation en investissement est de **66,91%** soit **10 382 091 708 FCFA** de réalisation sur un budget actuel de **15 515 535 663 FCFA** dont 62, 52% sur financement extérieur et 100% sur financement intérieur, sur un objectif de **100%** soit un écart de **33,09%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grébo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets).

La dotation du Programme Environnement et Développement Durable telle que notifiée, en début d'exercice budgétaire 2021, se chiffre à **17 537 109 657 FCFA**, et se décompose comme suit :

- Personnel : **4 022 781 186 FCFA** ;
- Biens et services : **234 931 000 FCFA** ;
- Transferts : **724 287 279 FCFA** ;
- Investissement : **12 555 110 192 FCFA**.

Le budget du Programme Environnement et Développement Durable a connu une augmentation en cours d'exercice de **2 960 025 471 FCFA** au niveau des investissements et une baisse de **28 478 166 FCFA** au niveau des transferts. Ce qui fait passer le budget de ce programme à **20 433 887 551 FCFA**. Ainsi enfin d'exercice budgétaire, la dotation de ce programme se présente comme suit :

- Personnel : **4 022 781 186 FCFA** ;
- Biens et services : **234 931 000 FCFA** ;
- Transferts : **695 809 113 FCFA** ;
- Investissement : **15 515 535 663 FCFA**.

En outre, le programme a bénéficié de rallonges budgétaires en cours d'exercice à travers plusieurs arrêtés pour la réalisation de certaines activités majeures. Ces arrêtés, au nombre de 07 sept, sont :

1. **Arrêté N° 0218/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 mai 2021** portant création de nature économique et transfert de crédits d'un montant de **cent un million six cent vingt mille (101 620 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de diverses activités du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement

du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021. Cette modification a permis de créditer l'activité **78056000228 « Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF)»** à hauteur de **trente-trois millions (33 000 000) FCFA** ; l'activité **78056000220« Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM)»**à hauteur de **vingt-trois millions six cent vingt mille (23 620 000) FCFA** et de l'activité **78056000247« Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire»** à hauteur de **quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA**.

2. **Arrêté N° 0221/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 mai 2021** portant transfert de crédits d'un montant de **cinquante un million cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-huit (51 194 528) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **220800010070 « Projet d'Activités Habilitantes pour la Préparation de la 4^{ème} CN et le 2^{ème} BUR sous la CCNUCC »** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
3. **Arrêté N° 0222/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC du 14 mai 2021** portant création d'activité, de natures économiques et intégration de ressources extérieures (Don du Fonds pour l'Environnement Mondial) d'un montant de **quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cent quinze (85 493 115) F CFA**, au titre des Recettes du Budget de l'Etat et transfert de crédits d'un montant de **cent cinquante millions (150 000 000) F CFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000271 « Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
4. **Arrêté N° 0308/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 14 juin 2021** portant transfert de crédits d'un montant de **quatre-vingt-trois million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante (83 987 770) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **41056000006 « Projet REDD+»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
5. **Arrêté N° 0457/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 02 Août 2021** portant création d'activité, de natures économiques et intégration de ressources extérieures (Don du Fonds pour l'Environnement Mondial) d'un montant de **quatre cent vingt-cinq millions sept cent soixante-quinze mille huit cent quarante (425 775 840) F CFA**, au titre des Recettes du Budget de l'Etat et transfert de crédits d'un montant de **cent un millions (101 000 000) F CFA** de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **78056000275 « Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB»** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
6. **Arrêté N° 0469/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/KAC-OYM du 02 Août 2021** portant transfert de crédits d'un montant de **quatorze millions (14 000 000) F CFA**, de l'activité 78011201556 « Provision pour dépenses d'investissement » de la dotation 15022 « Divers et imprévus », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au profit de l'activité **22080010069 « Projet de Préparation de la Côte d'Ivoire à l'Accès aux financements climatiques »** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.
7. **Arrêté N° 0537/MBPE/DGBF/DBE/SD-AELEC/OYM du 20 septembre 2021** portant intégration de ressources extérieures (Banque Mondial) d'un montant de **deux milliards (2 000 000 000) F CFA**, au titres des ressources extérieures du Budget de l'Etat et ouverture de crédits additionnels dans l'activité **78056000199 « Projet d'investissement pour la résilience des zones côtes ouest africaines »** du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses d'investissement du budget du Ministère de l' Environnement et du Développement Durable , exercice 2021.

Aussi, pour faciliter l'exécution des crédits de la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques, le responsable du programme a procédé à un réaménagement budgétaire à travers la **Décision N° 000001/MINEDD/DGE/DAF/SDBC/oz du 22 juin 2021** portant création de ligne et virement de crédits à hauteur de **quarante-trois millions (43 000 000) F CFA**, dans l'activité **78056000196 « suivre et évaluer les engagements de la Côte d'Ivoire à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et accord de Paris»** au Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », au titre des dépenses de biens et services de la section 343 « Ministère de l'Environnement et du Développement Durable » , exercice 2021.

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **74,88%**. Le taux de réalisation du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire. Le taux de réalisation des biens et services est de **90,58%**, qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau

(4 500 000FCFA). Le taux de réalisation des transferts est de **100%** car le budget initial de cette nature de dépenses a connu une réduction de crédits à hauteur de **28 478 166 CFA** pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19 et le taux de régulation habituel n'a pas été appliqué.

Le taux de réalisation en investissement est de **66,91%** dont 62,52% sur financement extérieur et 100% sur financement intérieur, sur un objectif de **100%** soit un écart de **33,09%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grêbo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets).

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques	586 668 758	579 364 932	74 189 882	146 636 049	152 539 711	173 267 963	6 161 729 336	5 936 705 950	7 127 624 445	6 835 974 894
Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations			61 655 933	71 009 999					61 655 933	71 009 999
Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles	3 610 719 630	3 286 864 429	4 320 380	6 132 976	383 866 488	389 136 010	5 402 353 144	4 445 385 758	9 343 743 184	8 127 519 173
Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations	156 551 825	156 551 825			99 045 059	109 387 705			255 596 884	265 939 530

Source : Système d'Information Budgétaire 2022

Le budget de première action « **Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques** » a été consommé à hauteur de **6 835 974 894 FCFA** et cette consommation se compose comme suit : i) natures de dépenses personnels d'un montant de **579 364 932 FCFA**, (ii) biens et services d'un montant de **146 636 049 FCFA**, (iii) transferts à hauteur de **173 267 963 FCFA**, et (iv) d'investissement à hauteur de **5 936 705 950 FCFA**.

Le budget de la deuxième action « **Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations** » a été consommé à hauteur de **71 009 999 FCFA** et se compose uniquement de la nature de dépenses de biens et services.

Le budget alloué à la troisième action « **Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles** » a été consommé à hauteur de **8 127 519 173 FCFA**. Cette dépense se répartit comme suit : (i) dépenses du personnel d'un montant de **3 286 864 429 FCFA**, (ii) dépenses en biens et services à hauteur de **6 123 976 FCFA**, (iii) transferts à hauteur de **389 136 010 FCFA** et, dépenses d'investissement à hauteur de **4 445 385 758 FCFA**.

Enfin, le budget alloué à la quatrième action « **Évaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations** » a été consommé à hauteur de **265 939 530 FCFA** et se répartit comme suit : (i) dépenses du personnel d'un montant de **156 551 825 FCFA**, (ii) transferts à hauteur de **109 387 705 FCFA**.

Le budget du Programme 22080 « Environnement et Développement Durable », a été exécuté globalement à **74,88%**. Ce taux d'exécution diffère selon la nature des dépenses et se présente comme suit :

- le taux d'exécution du budget du personnel est de **100%** en fonction de la régulation budgétaire ;

- le taux d'exécution du budget des biens et services est de **90,58%**, qui s'explique par le fait que les crédits de certaines activités ont été exécutés à 100% en raison de leur faible niveau (4 500 000FCFA).
- le taux d'exécution du budget alloué transferts a été consommé à **100%**, car le budget initial de cette nature de dépenses a connu une réduction de crédits à hauteur de **28 478 166 CFA** pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19 et le taux de régulation habituel n'a pas été appliqué ;
- le taux de réalisation en investissement est de **66,91%**, sur un objectif de **100%** soit un écart de **33,09%** qui s'explique d'une part, par le fait que l'exécution de la majorité des financements extérieurs n'est pas retracée dans le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grébo-Sapo, Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ; Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB; Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ; Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets).

Les difficultés rencontrées lors de l'exécution du budget :

- l'exécution du budget de certains bailleurs (Unité de Gestion du Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grebo-Sapo,Unité de Gestion du Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF), Unité de Gestion du Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM),etc) non retracée dans le Système Intégré de Gestion Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) ;
- l'indisponibilité du Système dû aux travaux effectués sans aviser les usagers ;
- la lourdeur dans la procédure d'exécution avec la liquidation qui est devenue une phase entière ;
- l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir,
- Le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la lenteur du SIGOBE ;
- Les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes par les gestionnaires de crédit ;
- A ce jour, la pandémie de COVID-19 continue d'impacter certaines activités du CIAPOL notamment, celles concernant l'acquisition d'équipements pour la mise à niveau éco-technologique des entreprises pilotes (les fournisseurs internationaux sont situés en Europe). De plus, certaines entreprises pilotes continuent de fonctionner en équipe réduite ;
- Difficulté liée à la maîtrise et au contrôle des effectifs en raison de l'installation des bureaux du CIAPOL sur plusieurs sites à Abidjan ;
- la lenteur de traitement des marchés dans le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP).

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet REDD+	17 septembre 2017	31 décembre 2021	3 489 649 439	306 000 000	389 987 770	389 000 000
Sur financement intérieur			989 649 438	45 000 000	128 987 770	128 987 770
Sur financement extérieur			2 500 000 000	261 000 000	261 000 000	261 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 2 : Projet d'Investissement pour la Résilience des Zones côtières Ouest Africaines (WACA)	14 septembre 2018	31 décembre 2023	17 308 528 803	2 125 000 000	4 125 000 000	3 945 000 000
Sur financement intérieur			1 500 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
Sur financement extérieur			15 808 528 803	2 000 000 000	4 000 000 000	3 820 000 000
Projet 3 : Projet de gestion des Pesticides en Côte d'Ivoire (PROGEPCI)	14 janvier 2016	31 décembre 2021	6 474 288 000	600 000 000	600 000 000	576 000 000
Sur financement intérieur			2 250 000 000	320 000 000	320 000 000	296 000 000
Sur financement extérieur			4 224 288 000	280 000 000	280 000 000	280 000 000
Projet 4 : Projet d'Investissement Forestier (PIF)	16 février 2018	31 décembre 2023	10 500 000 000	4 523 200 000	4 523 200 000	3 900 700 000
Sur financement intérieur			3 000 000 000	300 000 000	300 000 000	277 500 000
Sur financement extérieur			7 500 000 000	4 223 200 000	4 223 200 000	3 623 200 000
Projet 5 : Projet de Conservation Biodiversité / Complexe Parc National de Tai Forêt de Grébo-Sapo	1 mars 2020	31 décembre 2025	3 072 130 000 000	2 564 900 000	2 564 900 000	58 685 758
Sur financement intérieur			507 430 000	60 000 000	60 000 000	58 685 758
Sur financement extérieur			2 564 700 000	2 504 900 000	2 504 900 000	0
Projet 6 : Projet de Gestion des Aires Protégées	2018	2024	3 034 000 000	471 000 000	471 000 000	471 000 000
Sur financement intérieur			422 000 000	85 000 000	85 000 000	85 000 000
Sur financement extérieur			2 612 000 000	386 000 000	386 000 000	386 000 000
Projet 7 : Projet de Renforcement de l'Intégration de l'Adaptation au changement dans la planification du Développement NAP-GCF	07 juin 2020	31 décembre 2022	1 780 000 000	706 500 000	739 500 000	139 500 000
Sur financement intérieur			586 000 000	106 500 000	139 500 000	139 500 000
Sur financement extérieur			1 194 000 000	600 000 000	600 000 000	0
Projet 8 : Projet d'amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM)	04 janvier 2020	31 décembre 2022	755 000 000	307 055 000	330 675 000	75 200 000
Sur financement intérieur			175 000 000	51 580 000	75 200 000	75 200 000
Sur financement extérieur			580 000 000	255 475 000	255 475 000	0
Projet 9 : Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire	01 janvier 2020	31 décembre 2022	957 300 000	406 800 000	451 800 000	77 600 000
Sur financement intérieur			159 500 000	35 000 000	80 000 000	77 600 000
Sur financement extérieur			797 800 000	371 000 000	371 800 000	0
Projet 10 : Projet Préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques	07 juin 2017	31 décembre 2021	392 200 000	15 000 000	29 000 000	29 000 000
Sur financement intérieur			156 910 000	15 000 000	29 000 000	29 000 000
Sur financement extérieur			235 290 000	0	0	0
Projet 11 : Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des déchets	06 août 2018	31 décembre 2022	347 500 000	165 000 000	165 000 000	52 568 460
Sur financement intérieur			100 000 000	55 000 000	55 000 000	52 568 460
Sur financement extérieur			247 500 000	110 000 000	110 000 000	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 12 : Projet d'activités habilitantes pour la préparation de la 4ème CN et du 2ème BUR sous la CCNUCC	1 ^{er} août 2020	31 décembre 2023	727 820 000	229 655 192	280 849 720	280 849 720
Sur financement intérieur			250 700 000	37 034 332	88 228 860	88 228 860
Sur financement extérieur			477 120 000	192 620 860	192 620 860	192 620 860
Projet 13 : Projet de Conservation du Parc National de la Comoé	2017	2021	7 000 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Sur financement intérieur			400 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Sur financement extérieur			6 600 000 000	0	0	0
Projet 14 : Projet de Gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphénythers (Upop-ci)	2019	2024	4 164 210 850		235 493 115	150 000 000
Sur financement intérieur			1 000 000 000		150 000 000	150 000 000
Sur financement extérieur			3 164 210 850		85 493 115	0
Projet 15 : Projet de Conservation, de restauration des paysages forestier et de la biodiversité- SSATMARC-FOLAB	2020	2025	2 798 630 000		526 775 840	101 000 000
Sur financement intérieur			1 100 000 000		101 000 000	101 000 000
Sur financement extérieur			1 698 630 000		425 775 840	0
Projet 16 : Projet de Lutte contre les pollutions, marines, lagunaire et hydrocarbure	2013	31 décembre 2022	2 773 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement intérieur			2 773 000 000	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			65 574 257 092	12 555 110 192	15 568 381 445	10 381 103 938
Total sur financement intérieur			15 370 189 438	1 370 114 332	1 871 916 630	1 819 270 848
Total sur financement extérieur			50 204 067 653	11 184 195 860	13 696 264 815	8 562 820 860

Source : PIP_MINEDD 2021 – 2023 ; SIGOBE 2022

La situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme se présente :

✓ **Projet d'Investissement Forestier (PIF)**

Le projet PIF a reçu au cours de l'année 2021 **2 431 657 317 FCFA** sur la part IDA dont **1 548 908 890** sur le prêt et **882 748 427** sur le don et XOF **417 549 985** sur la part Etat. Le montant total des décaissements au cours de l'année 2021 est de XOF **2 849 207 302**. De façon cumulée depuis la mise en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, le projet a reçu XOF **5 390 847 564** pour l'IDA, **1 043 146 564 FCFA** pour l'Etat soit un total de **6 433 993 728 FCFA**. Le taux global de décaissement au 31 décembre 2021 est de **78,22 %** pour le Don et de **68,14%** pour le prêt.

✓ **Projet WACA**

Au 31 décembre 2021, les exécutions financières sont de **1 785 607 235 FCFA** sur une notification de **3 036 478 170 FCFA** ; soit un taux d'exécution financière de **58,81%**. Pour la contrepartie **État**, les dépenses de 2021 s'élèvent en **115 440 365 FCFA** sur une notification budgétaire en **130 000 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution financière de **89,19 %**. Quant à la part **IDA**, en 2021, le projet a mobilisé **neuf (09)** demandes de réapprovisionnement de fonds (DRF N° 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22) du compte désigné pour un montant de **1 674 498 595 FCFA** amenant ainsi le montant total cumulé des DRF payés à **4 127 901 867 FCFA** sur une enveloppe globale de **15 000 000 000 FCFA**. Le taux de décaissement affiché par **Clientconnection** au 31 décembre 2021 est de **26,20%**.

✓ **Projet de Conservation de la Biodiversité/Complexe Parc National de Taï Forêt de Grébo-Sapo**

104 000 000 Francs CFA ont été mobilisés conformément au PTBA soumis à validation au Comité National de Pilotage, 36 008 704 F CFA ont été dépensés

✓ **Programme National de Changements Climatiques (PNCC)**

Le PNCC a en son sein plusieurs projets d'investissement dont les situations d'exécution financière se présente comme suit :

• **NAP**

Sur une notification de **600 000 000 FCFA**, **497 763 610 FCFA** ont été dépensé au 31 décembre 2021. Le montant total décaissé par le bailleur depuis l'entrée en vigueur du projet est de **744 763 610 FCFA**, soit un taux d'exécution de **68%** sur un total de **1 100 859 500 FCFA**.

• **CBIT**

Sur une notification de **255 475 000 FCFA**, **117 994 525 FCFA** ont été dépensé au 31 décembre 2021. Le montant total décaissé par le bailleur depuis l'entrée en vigueur du projet est de **294 111 950 FCFA**, soit un taux d'exécution de **42%** sur un total de **693 000 000 FCFA**.

• **NDC-SP**

Sur une notification de **371 800 000 FCFA**, **315 687 638 FCFA** ont été dépensé au 31 décembre 2021. Le montant total décaissé par le bailleur depuis l'entrée en vigueur du projet est de **604 533 88 FCFA**, soit un taux d'exécution de **65%** sur un total de **926 597 100 FCFA**.

Il n'y a pas eu de baisse de crédits en vue de contribuer aux efforts du gouvernement dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19, en 2021 au niveau des investissements.

Le transfert des crédits de certains Projets n'a pas été fait à la demande des coordonnateurs car les bailleurs exécutent directement ses parts. L'exécution des crédits échappent donc au contrôle de l'ordonnateur des crédits délégués. Ce qui explique le faible taux des mandats pris en charge au niveau de la part bailleur. Il s'agit de :

- Projet de conservation de la biodiversité dans le complexe Parc National Taï -Forêt de Grébo-Sapo ;
- Projet de gestion écologiquement rationnelle des polluants organiques persistants (POP) et des polybromodiphényléthers (PBDE)-uPOPCI ;
- Projet de conservation de restauration des paysages forestiers et de la biodiversités-SSATMARC-FOLAB ;
- Projet de renforcement de l'Intégration de l'Adaptation aux changements dans la Planification du Développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;
- Projet d'Amélioration du Système de Transparence pour une Action Climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT FEM) ;
- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire et Projet d'Appui à la mise en œuvre des CDN dans le secteur des Déchets).

Certains Projets sont arrivés à terme cette année 2021. Il s'agit :

- Projet de Préparation de la Côte d'Ivoire à l'Accès aux financements climatiques ;
- Projet de Conservation du Parc National de la Comoé (PHASE 1) ;
- Projet REDD+ ;
- Projet de Gestion des Pesticides en Côte d'Ivoire (PROGEPCI).

En plus de ce qui précède, certaines difficultés survenues ont eu un impact négatif sur la performance du programme. Il s'agit de :

➤ **Au niveau central**

- l'exécution du budget de certains bailleurs non retracée dans le SIB.
- les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.

➤ **Au niveau de l'UIAP**

- le retard dans la signature du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAGIL, cadre institutionnel par excellence pour la prise en charge pérenne de la gestion intégrée du littoral ;

- l'instabilité du personnel de l'UCP au sein de l'UIAP. L'UIAP a enregistré au cours de cette année 2021 quatre (04) démissions et deux (02) contrats non renouvelés (les nombreuses démissions du personnel qui ont perturbées le bon fonctionnement des activités);
- l'opérationnalisation effective de l'Unité Intégrée d'Administration des Projets (UIAP) financés par la Banque mondiale. L'organigramme de l'UIAP a été revu à plusieurs reprises ;
- la Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) du Ministère de l'Environnement et du Développement Durables qui est utilisée par le Ministère de l'Assainissement et la Salubrité Urbaine, entraînant de nombreux reports des sessions préjudiciables à la passation des marchés;
- la validation tardive du PTBA 2021 (fin mars 2021) ;
- la divergence de vue entre les bureaux d'études et le MINEF sur les orientations d'aménagement dans le cadre de l'élaboration des Plan d'Aménagement Participatif des forêts classées ciblées
- les difficultés dans la maîtrise du modèle budget-programmes.
- Manque d'infrastructure et de budget pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des pesticides.
- Au niveau du Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL)
- A ce jour, la pandémie de COVID-19 continue d'impacter certaines de nos activités notamment, celles concernant l'acquisition d'équipements pour la mise à niveau éco-technologique des entreprises pilotes (les fournisseurs internationaux sont situés en Europe). De plus, certaines entreprises pilotes continuent de fonctionner en équipe réduite.
- Lenteur de traitement des marchés dans le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) ;
- Difficulté liée à la maîtrise et au contrôle des effectifs en raison de l'installation des bureaux du CIAPOL sur plusieurs sites à Abidjan.

➤ **Au niveau de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)**

- le mauvais état des pistes d'accès aux PNR,
- le retard accusé dans le traitement des marchés d'acquisition de matériels roulants et techniques ;
- la non-réalisation des activités résiduelles pour lesquels un appui était espéré de la GIZ (suivi écologique, dotation en fours améliorés, formation en conduite) dans le cadre du Pro2GRN ;
- l'insuffisance du personnel de surveillance opérationnel ;
- l'état passable de certains véhicules de service et des camions de transports de troupes
- l'hostilité de certaines populations ;
- l'état passable de certaines embarcations ;
- l'insuffisance d'ouvrages de franchissement des cours d'eau dans la quasi-totalité des AP ;
- la situation sécuritaire au PNC suite à une nouvelle attaque terroriste à Kafolo ;
- l'indisponibilité de la nouvelle assistance technique au projet de protection de la biodiversité du Parc National de la Comoé..
- la non-conformité du statut de l'ANDE aux dispositions de l'article 74 de la Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 Portant Code de l'Environnement. En effet, l'ANDE a été créée par décret n°97-393 du 09 juillet 1997 qui lui a conféré un statut d'Établissement Public à caractère Administratif (EPA) contrairement aux dispositions de l'article 74 de la Loi Portant Code de l'Environnement qui crée une Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), établissement public de catégorie particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Tous ces événements ont eu un impact négatif sur la situation d'exécution physique et financière des projets de ce programme. Nonobstant cet environnement morose, Le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir quelques résultats escomptés.

Ainsi :

➤ **Au niveau central**

- le budget de ce programme a été exécuté à 74,88% ;
- les conférences internes et ministérielles tenues ;
- le DPPD-PAP 2022-2024 élaboré ;
- un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables.

➤ **Au niveau de l'UIAP**

- Sur un total de 11 marchés prévus, 10 marchés ont été signés dont 7 exécutés et 3 en cours d'exécution pour le PIF ;
- les exécutions physique et financière sont respectivement de 70% et 78% ;
- un cadre national d'investissement REDD+ a été élaboré avec l'appui de l'ONU-REDD5 ;
- le Plan de Partage des Bénéfices REDD+ ;
- un manuel d'homologation des investissements de la REDD+ ;
- un total de vingt-cinq (25) marchés sur les trente-un (31) prévus ont été passés pour le WACA.

➤ **Au niveau du Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL)**

- l'accroissement des investissements notamment les véhicules et les matériels de laboratoire, ce qui permettra un bon rendement en 2022.
- les activités du CIAPOL ainsi que ses recettes ne cessent de s'accroître d'où la nécessité de passer du statut d'EPA à celui d'EPIC pour permettre une organisation plus adaptée aux missions, et un meilleur financement des activités à mener
- l'amélioration du traitement salarial des agents est une nécessité pour rendre attractif le CIAPOL en vue du recrutement des compétences dont le besoin va grandissant au fil des ans.

➤ **Au niveau de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)**

- le taux de réalisation des patrouilles de surveillance est de 85,58% par rapport à l'objectif annuel (57 955 H.J.). Ces patrouilles ont permis d'interpeler cent quatre-vingt-neuf (582) contrevenants au cours de 932 missions ;
- 14 missions de collecte de données sur la faune ont été réalisées ;
- la validation du rapport de la phase 4 du suivi écologique au PNMS et de la phase 1 à la RNIMN ;
- l'OIPR a poursuivi le suivi technique des microprojets financés au profit des populations et la réalisation d'infrastructures sociales de base malgré les difficultés rencontrées par rapport à l'exécution de certains budgets ;
- sensibilisation de 36 756 personnes relativement aux actions de communication et d'éducatives environnementales. En plus, 8 572 élèves ont été instruits au cours de séances d'éducatives environnementales.
- Au titre des aménagements, quatre cent trente-neuf (439) kilomètres ont fait l'objet d'entretien sur l'ensemble du réseau. Les travaux de construction d'infrastructures se poursuivent au niveau de la DZNE.

➤ **Au niveau de l'ANDE**

- L'objectif annuel 2021 du service Sensibilisation était de 50 entreprises à sensibiliser. L'année 2021 a enregistré un total de 113 entreprises visitées et sensibilisées. Ce qui conduit à un taux de réalisation de **226 %** ;
- le service Sensibilisation a visité et sensibilisé **113** entreprises dont **87** entreprises visitées et sensibilisées à Abidjan et ses environs et **26** entreprises visitées et sensibilisées à l'intérieur ;
- le nombre total de communiqués diffusés en **2021** s'élève à **1603**. Cela équivaut à 229 communiqués Presse écrite, publiés dans le quotidien national Fraternité Matin, en raison d'une publication par projet et 1374 communiqués Radio diffusés à Radio Côte d'Ivoire, en raison de six (6) passages par projet;
- le budget de ce programme a été exécuté à 89,57% ;
- le recrutement de 335 nouveaux agents pour renforcer les effectifs a permis de mieux encadrer les gestionnaires de crédits et les responsables de programmes ;
- les conférences internes et ministérielles tenues ;
- le DPPD-PAP 2021-2023 élaboré ;
- un catalogue de la liste des fonctionnaires et contractuels a été élaboré et des dispositions sont en cours à la DRH pour accompagner les fonctionnaires faisant valoir leur droit à la retraite dans l'obtention de leur pension de retraite dans des délais raisonnables.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- renouveler le parc –auto du ministère ;
- doter les activités du ministère de budget suffisant;
- Mettre à la disposition du service des Audits Environnementaux des véhicules de type 4X4 performants et en nombre suffisant pour les missions sur le terrain ;
- La prise d'un texte pour définir des indemnités pour les agents et des frais de mission appropriés ;
- regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- compte tenu de l'importance cruciale de ses missions, la reconstruction ex-nihilo du Laboratoire Central du CIAPOL est une urgence
- La Direction des Marchés Publiques doit mettre tout en œuvre pour résoudre les problèmes de l'applicatif SIGOMAP afin d'améliorer la performance des points focaux marchés ;
- Regrouper tout le personnel sur un même site

Pour la prochaine période triennale, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP).

Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur. Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne.

Cependant, la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant. La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2020.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	266			15	20	261
Catégorie B	298			18	25	291
Catégorie C	311			45	15	341
Catégorie D	237			4	10	231
Non Fonctionnaires	198			0	35	163
TOTAL	1310			72	105	1287

Source : DRH-MINEDD 2022

Les besoins satisfaits sont les agents affectés par le Ministère de la Fonction Publique et les demandes de mise à disposition validées par le Directeur des Ressources Humaines du MINEDD. Les sorties concernent les décès, les départs à la retraite et les demandes de mise à disposition accordées par la Direction des Ressources humaines du MINEDD. On retient qu'en 2021, le MINEDD a reçu pour le compte du programme Environnement et Développement Durable 72 agents dont 15 de la catégorie A, 18 de la catégorie B, 45 de la catégorie C, 4 de la catégorie D. Au niveau des départs, le Programme a enregistré 105 sorties dont 20 de la catégorie A, 25 de la catégorie B, 15 de la catégorie C, 10 de la catégorie D et 35 non fonctionnaires. Au total l'effectif du personnel du programme Environnement et Développement Durable est de 1277 et composé de 261 de la catégorie A, 291 de la catégorie B, 331 de la catégorie C, 231 de la catégorie D et 163 des non fonctionnaires.

Malgré une baisse légère des effectifs, la motivation du personnel du programme 2 a eu un impact général positif sur la qualité du travail. En effet, la plupart des indicateurs du Programme ont connu une nette amélioration en 2021 par rapport à l'année 2020.

Cependant, deux (02) problèmes majeurs se posent à l'analyse de ce tableau. Premièrement, on remarque que l'effectif des sorties est nettement supérieur à celui des besoins satisfaits. En second lieu, on remarque que le personnel des catégories C et D ont la même proportion que celle catégories A. Aussi, ce programme est confronté à certaines difficultés pour mener à bien ses activités, telles que l'affectation de personnel plus administratif que technique.

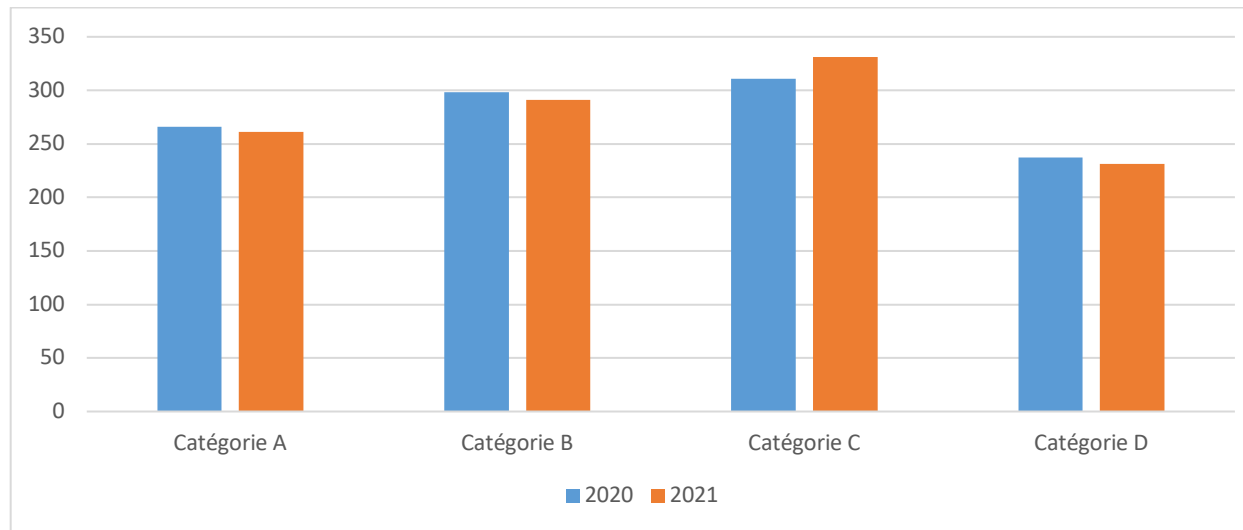
La revalorisation de la grille salariale des fonctionnaires au niveau de la Fonction Publique et l'augmentation du nombre de postes pour les concours dans le domaine environnemental qui sont une nécessité pour rendre attrayante la performance du programme.

L'effectif a un impact sur le volet financier, le fait d'avoir plus d'administratif que le personnel technique demande le recrutement d'un personnel extérieur d'où le nombre élevé des contractuels.

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- La revalorisation de la grille salariale des fonctionnaires au niveau de la Fonction Publique
- l'augmentation du nombre de postes pour les concours dans le domaine environnemental
- octroyer des primes pour la motivation du personnel
- le renforcement des capacités des agents
- l'augmentation des outils de travail
- la création de nouveaux emplois dans le domaine de l'environnement

Graphique 64: Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



Source : Rapport d'activité DRH-MINEDD 2021

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cette section résume les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année 2021 et ayant un lien direct avec la performance.

Action 2.1.1. : Lutte contre la pollution des matrices environnementales, l'érosion côtière et les changements climatiques

Pour l'atteinte des objectifs spécifiques 2.1 intitulé « Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales », un ensemble d'activités a été mise en œuvre à travers l'action 2.1.1, l'ensemble de ces activités ont été exécuté par des structures rattachés audit programme ou des projets y afférents.

Concernant la lutte contre la pollution des matrices environnementales au cours de l'année 2021, sur sept cent quarante-cinq (745) établissements industriels programmés, quatre cent neuf (409) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 55%, pour un budget de 680 millions entièrement pris en charge au 31 décembre 2021. Le projet de lutte contre la pollution marine, lagunaire et hydrocarbure a été exécuté avec un exercice de simulation réalisé pour un budget de 120 millions entièrement pris en charge au 31 décembre 2021. Des 409 établissements industriels visités en 2021, il a été enregistré 121 qui rejettent des effluents liquides soit 30% et 174 qui émettent des rejets atmosphériques, soit 42%.

Parmi les 121 entreprises qui rejettent des effluents liquides, 39 rejettent directement dans le milieu récepteur, soit 32% et 82 rejettent de façon indirecte dans l'environnement, soit 68%. L'ensemble des entreprises qui rejettent des effluents liquides sont concernées par l'analyse des rejets. Sur ce total, 63 ont réalisé les analyses de leurs effluents liquides, soit un taux de 52% et 58 ne l'ont pas fait, soit 48%.

Le projet Gestion intégrée des aires marines et côtières d'Abidjan à Assinie (GIAMAA) a été lancé officiellement le 02 mai 2019 à NSA Hôtel de Grand Bassam. Il a bénéficié de deux extensions. Le premier allant de janvier à juin 2021 et la seconde de juillet à décembre 2021. Pour la mise en œuvre du projet, le CIAPOL bénéficie de l'appui technique du Secrétariat Exécutif de la Convention d'Abidjan, du centre d'expertise Norvégien GRID-Arendal et du Centre de Suivi Ecologique de Dakar

Les résultats relatifs aux outils REEM et ZIEB ont été atteints. Le processus de la PSM constitue le dernier outil à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Ce processus est en cours d'exécution et le site expérimental retenu est l'espace marin et côtier de Grand-Bassam. C'est un processus en dix étapes qui ne pourra pas être entièrement mis en œuvre dans la phase actuelle du projet. Seules, sept étapes ont pu être franchies. Il convient de faire noter que les résultats liés aux étapes franchies ont été atteints. Il s'agit des différentes consultations organisées pour l'analyse des conditions actuelles et futures d'utilisation de l'espace marin et côtier de Grand Bassam et de l'évaluation du cadre juridique et institutionnel national relatif à la planification spatiale marine. Ainsi, un rapport relatif au processus de la PSM de Grand-Bassam a été élaboré et est disponible. Un autre rapport relatif à l'évaluation du cadre juridique et institutionnel national en matière de PSM et un projet de décret établissant le cadre de la PSM en Côte d'Ivoire sont également disponibles.

Toujours au chapitre des activités mise en œuvre par le CIAPOL la mesure de la qualité de l'air demeure une préoccupation majeure, des prélèvements de carbone organique total (COT) et oxydes d'azote par CIAPOL ont été effectués. Les résultats de cette campagne de prélèvements de COT et NOx réalisée par les agents du CIAPOL ont montré que

Les teneurs en oxydes d'azote (NOx) à la sortie des cheminées des chaudières et incinérateurs ne sont pas conformes à la valeur guide (50 mg/m³) du Décret N°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air dans certaines industries. Elles sont conformes à RMG CI et NOVAFRIQUE INDUSTRIE.

Les concentrations en Carbone Organique Total (COT) n'ont pu être comparés à un référentiel, à l'absence de réglementation nationale en la matière. Les rapports de cette campagne sont disponibles depuis mars 2021. Pour une réponse efficace et durable à la lutte contre les changements climatiques plusieurs initiatives sont mise en œuvre à travers différents projets et programme. Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire (PROMIRE), ce projet nous permettra à terme de mesurer, les Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂ eq) réduites ou évitées (y compris l'augmentation des absorptions) - forêts et utilisation des terres. La cible initiale étant 2,65 M t CO₂ eq d'émissions évitées par an dans le pays pour la période 2000-2015.

Dans ce même chapitre le Programme National des Changements Climatiques met aussi en œuvre plusieurs projets dont :

- Projet de préparation de la Côte d'Ivoire à l'accès aux financements climatiques ;
- Projet de renforcement de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement en Côte d'Ivoire (NAP-GCF) ;
- Projet NDC Support Programme en Côte d'Ivoire ;
- Projet Amélioration du système de transparence pour une action climatique renforcée en Côte d'Ivoire (CBIT-FEM).

L'ensemble de ces projets sont en cours d'exécution et à temps, le niveau de PEC à voisine les 85% de façons générale.

▪ **Action 2.1.2. : Intégration des principes, enjeux et stratégies de développement durable dans les politiques, plans, programmes et projets sectoriels et organisations**

Au niveau institutionnel la création d'une Direction générale du développement Durable contribue déjà à la prise en compte du développement durable dans les plans, programmes et projets sectoriels. Pour l'atteinte des résultats de cette action plusieurs directions vont y concourir à travers la mise en œuvre de leurs activités quotidiennes.

Nous avons la Direction de l'Economie verte et de la responsabilité sociétale qui va mettre en œuvre plusieurs initiatives à savoir : Le projet Identifier et promouvoir les métiers, les investissements et l'entreprenariat verts pour un coût total de 5 millions au 31 décembre 2021 50% a été pris en charge.

Le projet Susciter la mise en place d'une économie circulaire en Côte d'Ivoire qui pour un coût de 2 millions n'a connu qu'une prise en charge à hauteur de 0,5 million. Il est bien de signaler que l'ensemble des projets de cette direction est financé hors PIP. Dans le même ordre d'idée la commission nationale de développement durable a mis en œuvre plusieurs initiatives avec l'installation des comités de développement durable dans tous les ministères techniques et institutions.

▪ **Action 2.1.3. : Protection des matrices environnementales et conservation des ressources naturelles**

En 2021, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de la protection des matrices environnementales. Ainsi dans le cadre de la Quinzaine Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, Edition 2021, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), a organisé un exercice du plan national d'intervention d'urgence contre les déversements accidentels d'hydrocarbures et produits dangereux en mer, en lagune et dans les zones côtières, dénommé « Plan POLLUMAR ». Cet exercice avait pour objectif principal de renforcer les capacités des parties prenantes, de tester et mettre à jour le plan POLLUMAR afin de rendre le dispositif plus opérationnel en cas de survenu d'un incident de pollution marine.

Au niveau de la conservation des ressources naturelles, plusieurs activités ont été réalisées en 2021. Ainsi ;

- Concernant les actions de soutien des populations en périphérie des aires protégées et spécifiquement la mise en place des Activités Génératrices de Revenus/ Infrastructures Sociales de Base (AGR/ISB), un centre de santé et une maternité ont été réceptionnés à Yalo pour le Parc national de la Comoé et le suivi des microprojets dans les cinq (05) secteurs a été réalisé. A la Réserve de faune d'Abokouamékro, ce sont trois (3) AGR qui ont été soutenus tandis qu'au Parc national du Mont Sangbé, une ferme d'élevage de poulet traditionnel améliorée a été construite en attendant son équipement à Oualloukoulikro et une est en construction à Tonkpata 2. Pour le Parc national de Taï, trente (30) riverains ont été formés à l'entrepreneuriat agricole et quatre (4) AGR qui ont été soutenus (Projet d'aviculture au profit du groupement NyamienYode Béoué, Projet de diversification des sources de revenus du Groupement FSFU de Djapadji et deux (2) AGR de groupement de ferme apicole à PK15 et PK28) et des études de faisabilité de treize (13) microprojets sélectionnés (11 individuels et 2 de groupement) approuvées par le Comité de Gestion Locale. Pour le Parc national d'Azagny à Grand Lahou, ce sont trois (3) logements de maîtres qui ont été réhabilités à Noumouzou, une ferme avicole en cours d'installation à Braffédon, une parcelle de cultures vivrières mise en place à Irobo (Piments, et manioc), une ferme d'élevage de porcs pour le village de Amessan-Nguessandon, une ferme avicole pour le village de Toukouzou, un élevage de crabes pour le village de Noumouzou et la production d'une pépinière de dix mille (10 000) plants de palétuviers pour le village de Braffédon.
- En ce qui concerne les initiatives de villages Eco citoyens, pour le Parc national de la Comoé, ce sont quatre (4) villages lauréats du prix vert qui ont été récompensés, un jeu concours éco-école organisé par Secteur avec une école primée par Secteur et trois (3) activités socioculturelles soutenues. Pour le Parc national d'Azagny à Grand Lahou, il s'est tenu un concours de connaissances sur les PNR organisé dans les écoles des villages riverains et la 7^{ème} édition du prix vert pour la conservation du PNA pour onze (11) villages riverains. Enfin, le Parc national de Taï a organisé deux (2) séances de sensibilisation pour encourager la conservation du parc et la foresterie communautaire au profit de quatre-cent (400) riverains sensibilisés et un projet porté par l'ONG IDEF a été soumis et retenu pour financement.
- Au niveau de la réhabilitation des voies d'accès aux Parcs nationaux et réserves, le Parc national de Taï a procédé au screening environnemental de 33 km de pistes périmétrales en prélude à leur ouverture et à Azagny, ce sont 100 m de tronçon Irobo-Sonayé qui ont été ouverts.
- En ce qui concerne l'entretien manuel des pistes intérieures, au Parc national du Mont Sangbé, ce sont 120km de pistes entretenues et 44 km de limites entretenus en un passage. A la réserve du Mont Nimba, ce sont 16 km de layon, 26 km de limites et 5 ponts piéton entretenus. Au Parc national du Banco, ce sont 40 km de pistes intérieures entretenues et à Dahliafleu, 2 km de pistes entretenues. Pour ce qui est du Parc national d'Azagny, ce sont 27 km de pistes intérieures entretenues, 15 km de sentiers botaniques entretenus, 1 km de canal et 91 km de pistes intérieures entretenues. Au Parc national des Iles Ehotilé, ce sont 7,5 Km de sentier botanique et 1 piste de l'éléphant entretenus. Au Parc national de Taï, ce sont 318 km de limites, 35 km de limites boisées, 40 km de layon de surveillance de V6 au point 12 prime et 56 km de layon d'habituance entretenus. Au Parc national de la Comoé, les contrats d'entretien ont été élaborés et signés; Les travaux sont prévus démarrer au début du mois d'octobre 2021. Pour ce qui est de la Réserve scientifique de Lamto, ce sont 28 km de pistes intérieures entretenues, 10 km de layons ouverts et 20 km de limites entretenues.
- Pour ce qui concerne l'acquisition du matériel roulant pour la gestion des Parcs Nationaux et Réserves (PNR), ce sont 2 véhicules 4x4 pick-up, 1 camion de transport de troupe et 1 ULM qui ont été acquis pour la Comoé ; 1 Pick Up et 5 motos pour Lamto et 1 véhicule double cabine, 5 GPS et 5 tablettes acquis dans le cadre du projet ATTINKOU pour Azagny.
- Au niveau de l'acquisition du matériel de surveillance pour la gestion des PNR, ce sont deux cent quarante (240) complets treillis, cent quarante (140) casquettes, quatre-vingt-dix (90) tentes, quarante (40) gamelles individuelles, cent (100) sacs d'hydratation, cent (100) sacs à dos militaires, cent (100) sacs de couchage, quatre-vingt-dix (90) rangiers, vingt (20) menottes, quarante (40) gants, quatre-vingt-dix (90) imperméable, quatre-vingt-dix (90) bottes, etc., acquis pour la Comoé, cent (100) paires de rangiers, deux cent cinquante (250) paires de bottes, cent (100) imperméables, cinquante-trois (53) tentes, soixante (60) menottes, cent (100) sacs à dos, vingt-deux (22) tablettes, vingt-deux (22) power Banks, douze (12) décamètres, douze (12) paires de jumelles, trente-cinq (35) caméras traps, dix (10) GPS pour Taï et pour Sangbé. Ce sont quarante-deux (42) torches, quarante-trois (43) tentes, deux cent cinquante (250) paquets de piles, quatre cent (400) kg de bâche, deux (2) tablettes, cinq (5) boussoles et deux (2) GPS acquis.
- Au titre de la réhabilitation des infrastructures de gestion des services déconcentrés de l'OIPR, ce sont une base-vie (localité de Zagné) et une toiture du bâtiment de San Pedro entièrement réhabilitées à Taï, un hangar, un bar et une cuisine du restaurant « Kossipo » fonctionnels au Banco et la réhabilitation des entrées Sud et Ouest au Parc national du Banco, 1 débarcadère construit à Etuessika au Parc national des Iles Ehotilé et un mirador construit à la savane de Amessan-Nguessandon et deux (2) débarcadères construits à Azagny.
- En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des services déconcentrés de l'OIPR, ce sont 1 linéaire de 900 m de clôture réalisé à la Comoé, 100% des bases-vie entretenues et 100% des espaces verts et bureaux de la Direction de zone Sud-ouest entretenus au Parc national de Taï, un bâtiment à usage de bureau pour le secteur Haut-Bandama construit, 1 poste de garde à l'entrée de Lamto réhabilité et deux (2) guérites aux bornes SF 28 et SF 19 construits à Lamto, un kit solaire installé au poste de Lamto et 100% des bases-vie, des espaces verts et

des bureaux de la Direction de zone ouest entretenus.

▪ **Action 2.1.4. : Evaluation environnementale des politiques, plans et programmes sectoriels des projets et organisations**

La mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques a abouti à : (i) l'élaboration de cinq (5) Termes de Référence (TDR) d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)/Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), (ii) l'organisation de cinq (5) consultations publiques, (iii) l'examen de cinq (5) rapports EES/CGES, (iv) l'élaboration de 261 Termes de Référence (TDR) d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), (v) l'organisation de 229 enquêtes publiques de projets de développement, (vi) l'examen et la validation de 209 rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) de projets de développement, (vii) 109 TDR des Audits Environnementaux (AE) des installations industrielles ont été élaborés et 68 rapports d'Audits Environnementaux (AE) ont été validés, (viii) 79 projets ont été visités dans le cadre du suivi environnemental de la mise en œuvre de 50 Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont les rapports ont été validés, (ix) 50 entreprises ont été visitées dans le cadre du suivi environnemental de la mise en œuvre de 50 Plans d'Actions Correctives (PAC) dont les rapports ont été validés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Dans cette partie, est retracé le niveau d'exécution du PAP du programme. Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP).

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

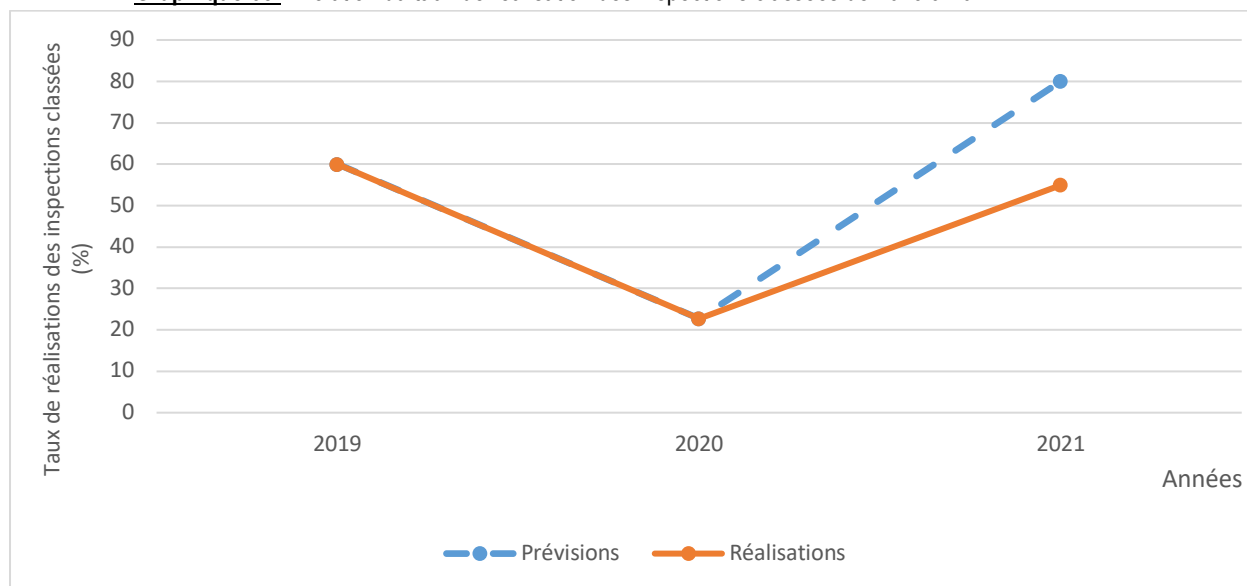
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales						
Taux d'inspections réalisées dans les installations classées	%	-	60	22,7	70	55
Niveau de respect des engagements pris sous la convention cadre des nations unies sur le changement climatique	%	20	30	30	60	44,44
Taux d'intégration des initiatives dans la finance climatique	%	-	20	30	35	35
Nombre des parties prenantes (population, structures) sensibilisées au changement climatique	Nombre	-	150	250	400	420
Objectif Spécifique 2 : Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels						
Proportion d'entreprises ayant adoptée une démarche de responsabilité sociétale	%	-	20	12	50	25
Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable	Nombre	-	20	20	30	30
Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées						
Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace	%	-	90	85,7	90	84,03
Taux de couverture des aires protégées par les opérations de surveillance	%	-	75	72	80	75,9
Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale						
Taux de réalisation des audits et études impact environnemental	%	-	10	89,2	50	76

Source : Rapport d'activités des Services du MINEDD 2021

Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur1 : Taux d'inspections réalisées dans les installations classées

Graphique 65: Evolution du taux de réalisation des inspections classées de 2019 à 2021



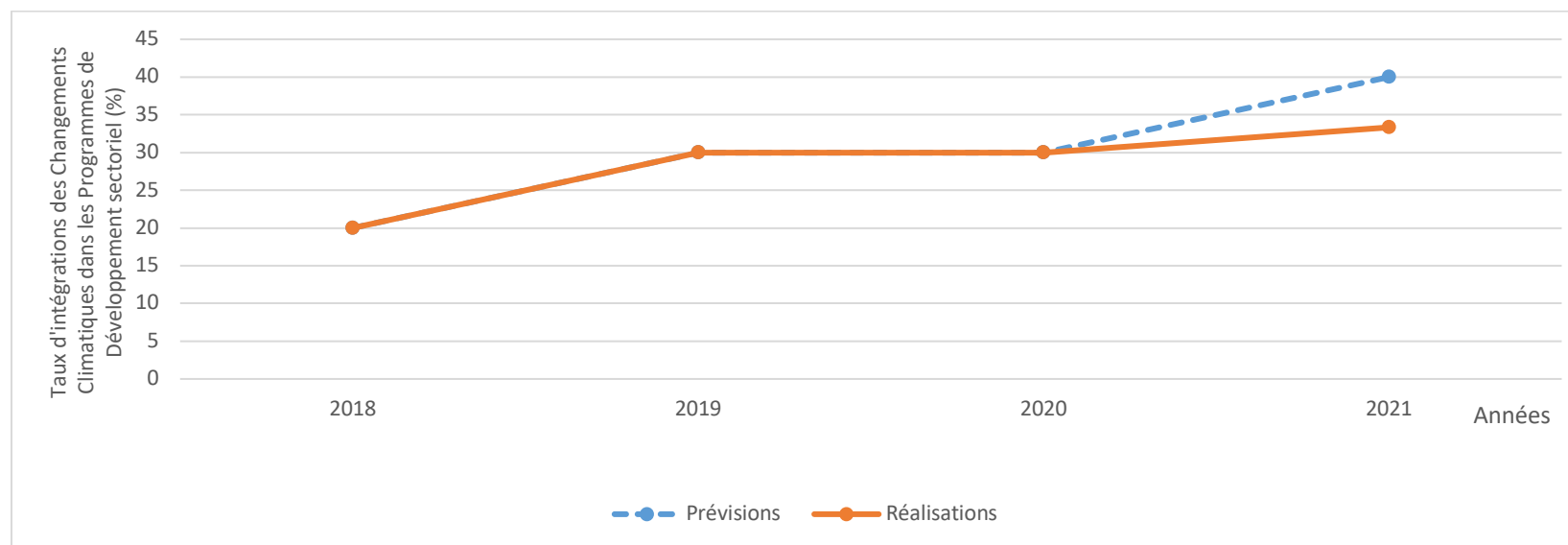
Source : Rapport d'activités CIAPOL - 2021

Le taux de réalisation des inspections classées est le rapport entre le nombre de contrôles effectués dans les installations classées sur le nombre de contrôles programmés multiplié par 100. Le taux de réalisation des inspections classées qui était de 60% en 2019 a connu une forte baisse en 2021, chutant à 22,5 % due à la crise sanitaire liée à la COVID 19 qui n'a pas permis aux inspecteurs du CIAPOL de se déployer dans les conditions optimales sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Au cours de l'année 2021, sur sept cent quarante-cinq (745) établissements industriels programmés, quatre cent neuf (409) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 55%, contre trois cent trente-six (336) inspections non-réalisées. Ce taux reste faible par rapport à la cible prévue de 80%. Mais, cette hausse du taux de réalisation des inspections classées s'explique par les mesures prises au niveau national et au sein même du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour contenir les effets négatifs de la crise sanitaire de COVID 19. Les inspections non-réalisées sont dues principalement à la crise sanitaire du COVID 19, la crise énergétique et le report des visites par des opérateurs indisponibles. La relance de l'économie mondiale et les mesures d'accompagnement des entreprises mise en place dans le cadre de la relance post COVID devront permettre d'accroître le taux de réalisation des inspections classées pour l'année 2022.

Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur 2 : Niveau de respect des engagements pris sous la convention cadre des nations unies sur le changement climatique

Graphique 66: Evolution du Niveau de respect des engagements pris sous la convention cadre des nations unies sur le changement climatique de 2018 à 2021



Source : Rapport d'activités DLCC 2021

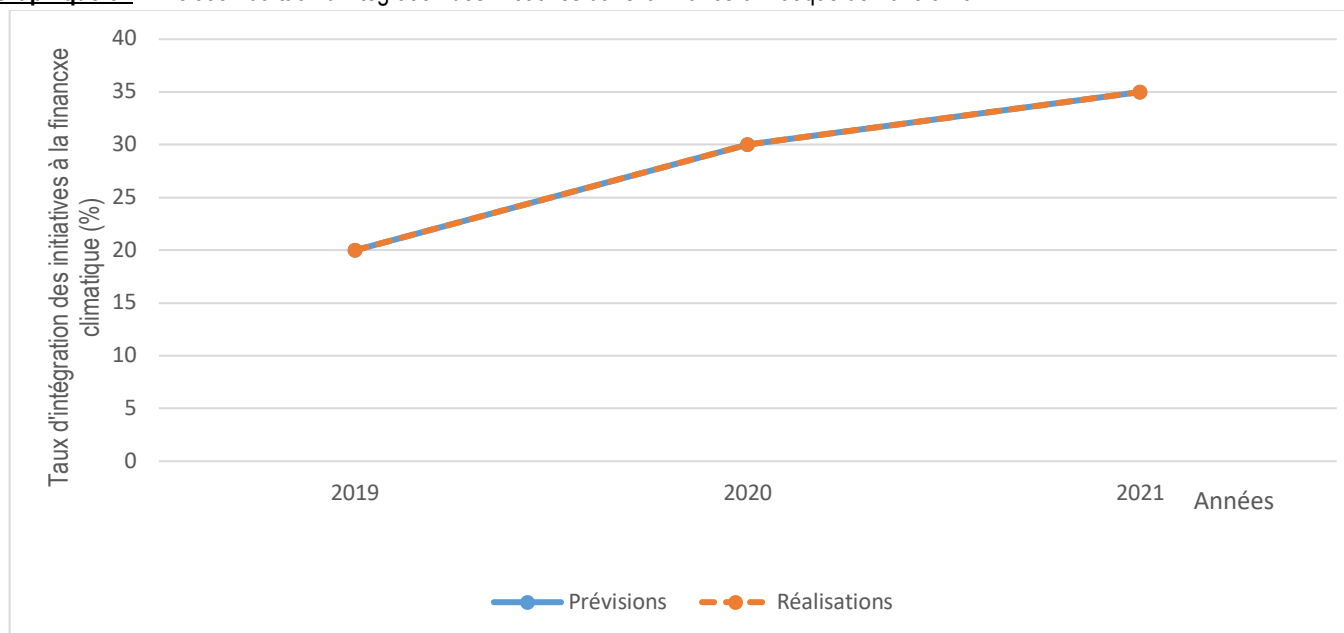
Dans le cadre de l'intégration des changements climatiques dans les programmes de développement sectoriels, les Contributions déterminées au niveau national prévoit l'élaboration de neuf (09) Programmes de développement sectoriels dans les neuf (09) secteurs identifiés comme contribuant de façon significative aux émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire. Le niveau de respect des engagements pris sous la convention cadre des nations unies sur le changement climatique est obtenu comme le rapport entre le nombre d'engagement respecté sur le nombre d'engagement à respecter. Ce taux connaît une tendance haussière depuis 2018. En 2021, quatre (04) Programmes de développement Sectoriels ont été développés ce qui porte le taux d'intégration des Changements dans les programmes de développement sectoriel à 44,44%.

Cette hausse pourrait s'expliquer par la participation de la Côte d'Ivoire à la dernière COP26 sur les changements climatiques. Laquelle participation a été fortement médiatisée pour attirer l'attention des décideurs sur la nécessité de la prise en compte des changements climatiques dans les plans, programmes et projets. La conséquence de cette prise en compte se décline clairement dans le dernier PND 2021-2025 qui dédie un axe stratégique à la question des changements climatiques.

Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur 3 : Taux d'intégration des initiatives dans la finance climatique

Graphique 67 : Evolution du taux d'intégration des initiatives dans la finance climatique de 2019 à 2021



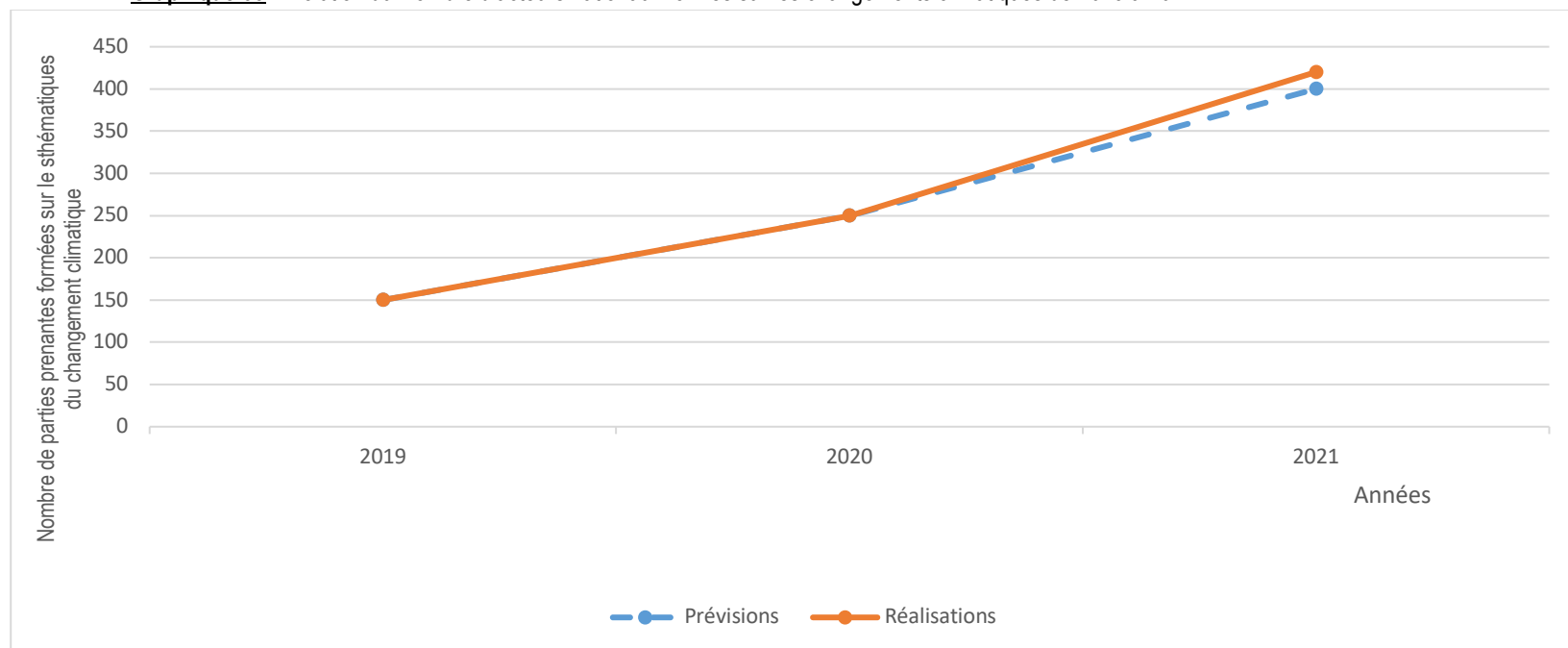
Source : Rapport d'activités DLCC-PNCC 2021

Le taux d'intégration des initiatives dans la finance climatique est calculé comme le nombre d'initiatives soumises aux fonds climatiques sur le nombre total d'initiales reçues multiplié par 100. Il mesure les aptitudes de la Côte d'Ivoire à soumettre des projets et initiative dans le cadre des fonds dédiés à la finance climatique. Le taux d'intégration connaît une tendance haussière. Entre 2019 et 2021, il est passé de 20% à 35%. Il faut toutefois noter que l'accréditation du Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) au Fonds d'Adaptation ouvre une nouvelle ère dans le domaine de la prise en charge de l'Adaptation au changement climatique en Côte d'Ivoire. Ceci permettra de booster davantage la mise en œuvre de projets dans la construction de la résilience de la Côte d'Ivoire contre les effets des changements climatiques et la réduction des vulnérabilités qui y sont liées. Entre autres opportunités offertes par l'accréditation, figure une meilleure appropriation par les acteurs nationaux des problématiques d'adaptation au changement climatique favorisant l'accès et la gestion des fonds ainsi que l'identification ; le développement et la mise en œuvre de ses propres projets issus des politiques et plans stratégiques. Finalement, l'accréditation facilitée du FIRCA au Fonds Vert pour le Climat (FVC) afin d'avoir accès à plus d'opportunités pour le financement de projets pertinents non seulement d'adaptation mais aussi d'atténuation en Côte d'Ivoire.

Objectif spécifique 1 : Maitriser les impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales

Indicateur 4 : Nombre d'acteurs nationaux formés sur les changements climatiques

Graphique 68: Evolution du Nombre d'acteurs nationaux formés sur les changements climatiques de 2019 à 2021



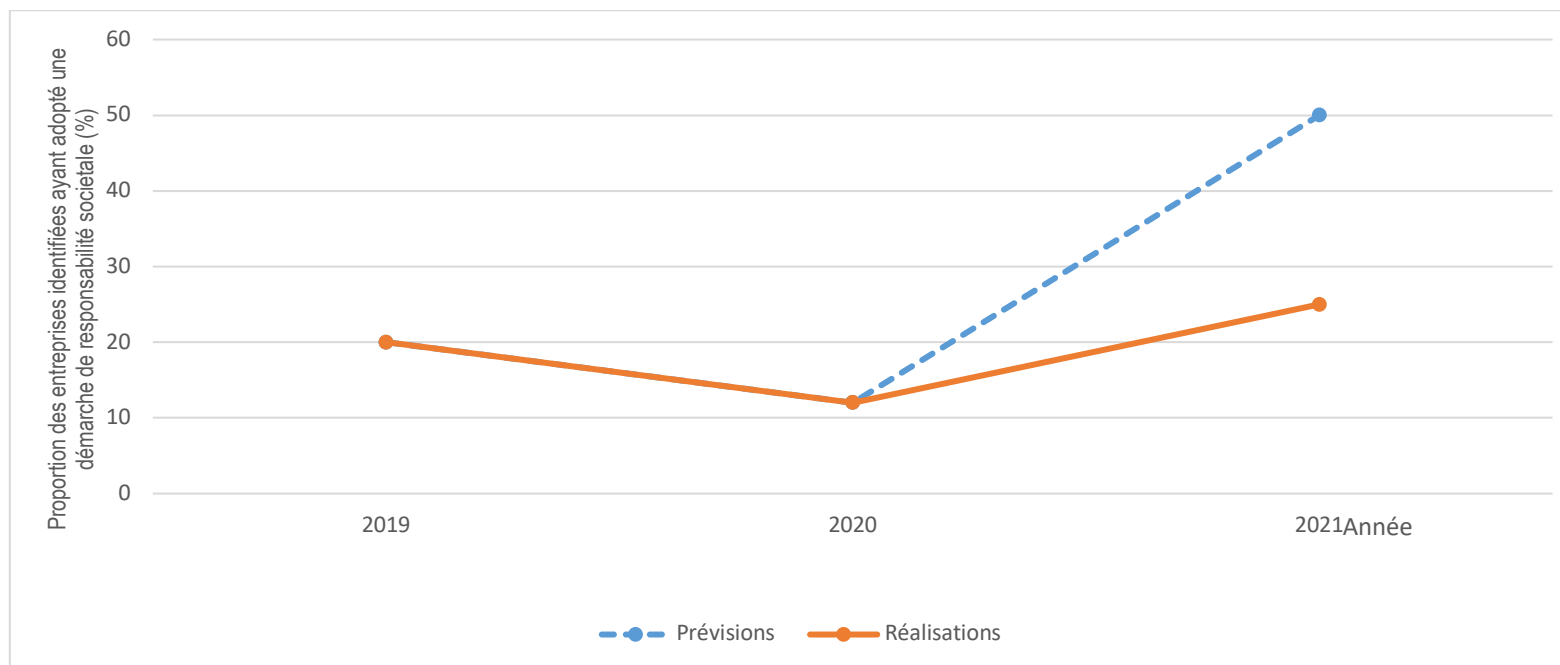
Source : Rapport d'activités des services du MINEDD 2021

La courbe du nombre d'acteurs nationaux formés sur les thématiques du changement climatique connaît une hausse depuis 2019. En 2021, Plus de quatre cents (400) acteurs nationaux ont été formés sur plusieurs thématiques du changement climatique à savoir l'adaptation, la réduction et la gestion des risques de catastrophes, la formulation de projets structurants alignés sur la finance climatique, le développement et le transfert de technologies climatiques.

Objectif spécifique 2 Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels

Indicateur 1 : Proportion d'entreprises ayant adopté une démarche de responsabilité sociétale

Graphique 69 : Evolution de la proportion d'entreprises ayant adoptée une démarche de responsabilité sociétale de 2019 à 2021



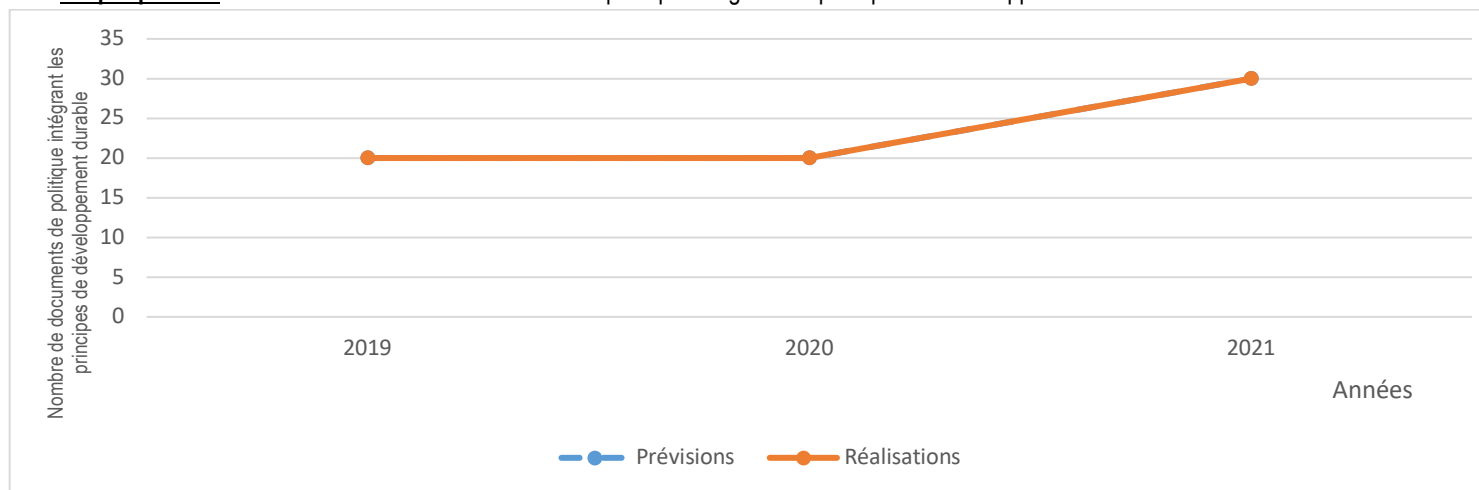
Source : Rapport d'activité DEVERSO 2021

La question de responsabilités sociétales est bien ancrée dans les entreprises depuis 2018 avec un taux de pénétration de 20% pour les entreprises identifiées. Cela se vérifie par la création des services Hygiène Qualité Environnement et Santé (QSHE) en entreprise. Ce taux connaît une baisse en 2020 à cause de la crise sanitaire malgré l'ensemble des campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable en termes de responsabilité sociétale. Pour une prévision de 70% en 2021, la proportion d'entreprises ayant adopté la responsabilité sociétale est de 25%. En perspective, la DVERSO compte continuer la sensibilisation pour l'atteinte des objectifs de 90% des entreprises ivoiriennes identifiées prenant en compte la responsabilité sociétale.

Objectif spécifique 2 Assurer la prise en compte des principes du développement durable dans les politiques, plans et programmes sectoriels

Indicateur 2 : Nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable

Graphique 70 : Evolution du nombre de documents de politique intégrant les principes de développement durable de 2018 à 2021



Source : Rapport d'activités Service du MINEEDD 2021

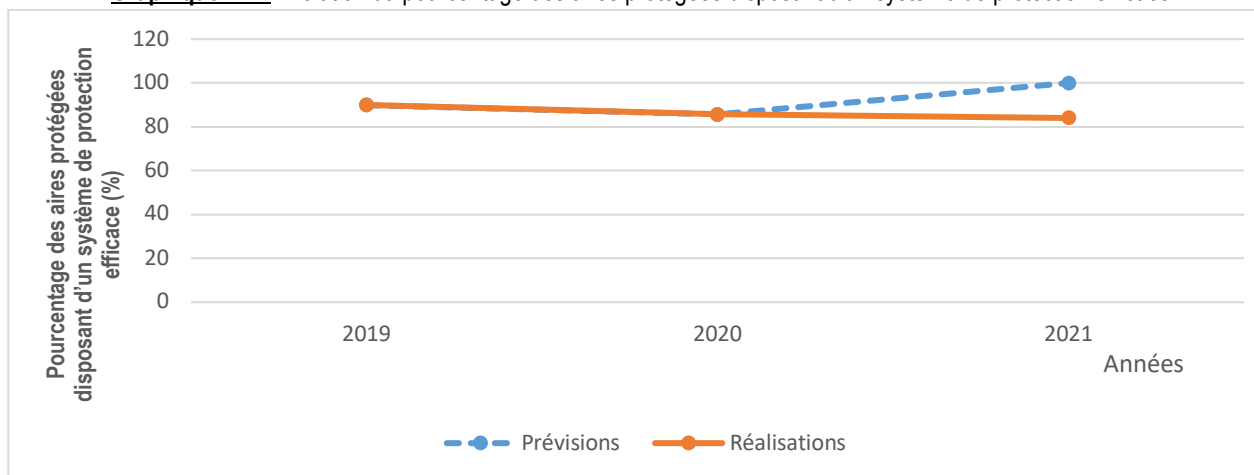
Pour l'année 2021, le nombre de documents de politiques intégrant les principes de développement durable a atteint la prévision de 30 documents. Comparativement aux années antérieures, il faut dire que la question de développement durable est prise en compte par plusieurs structures et institutions. A ce jour, la plupart des ministères et structures de l'Etat sont dotés d'un comité de Développement Durable pour la mise effective de la politique de développement durable au niveau national.

Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées

Indicateur 1 : Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace

De 2018 à 2020, les cibles ont été atteintes pour cet indicateur. En 2021, le Pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace est de 84% au lieu de 90% prévu ; ce qui équivaut à un écart de 6 points de pourcentage. Cet écart s'explique par le fait que deux (2) nouvelles aires protégées ont été créées en 2019 et 2020. Il est nécessaire de disposer de leur plan d'aménagement et de gestion en vue de procéder à la mise en œuvre d'autres activités hormis la surveillance et la sensibilisation qui y sont mis en œuvre. La mise en œuvre de projets de conservation permettra d'atteindre les différentes cibles pour les prochaines années.

Graphique 71 : Evolution du pourcentage des aires protégées disposant d'un système de protection efficace

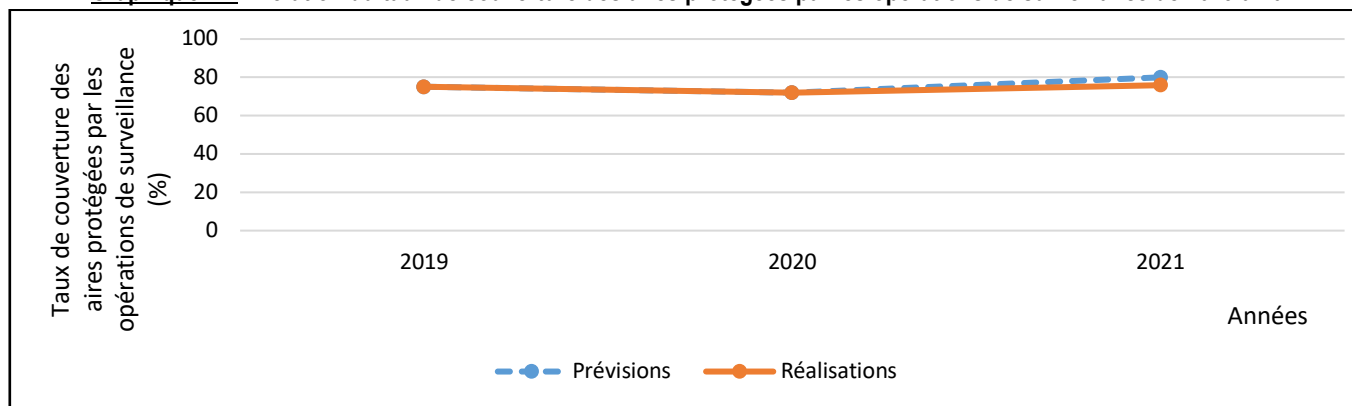


Source : Rapport d'activités OIPR 2021

Objectif Spécifique 3 : Conserver et élargir le réseau des aires protégées

Indicateur 2 : Taux de couverture des aires protégées par les opérations de surveillance

Graphique 72: Evolution du taux de couverture des aires protégées par les opérations de surveillance de 2019 à 2021



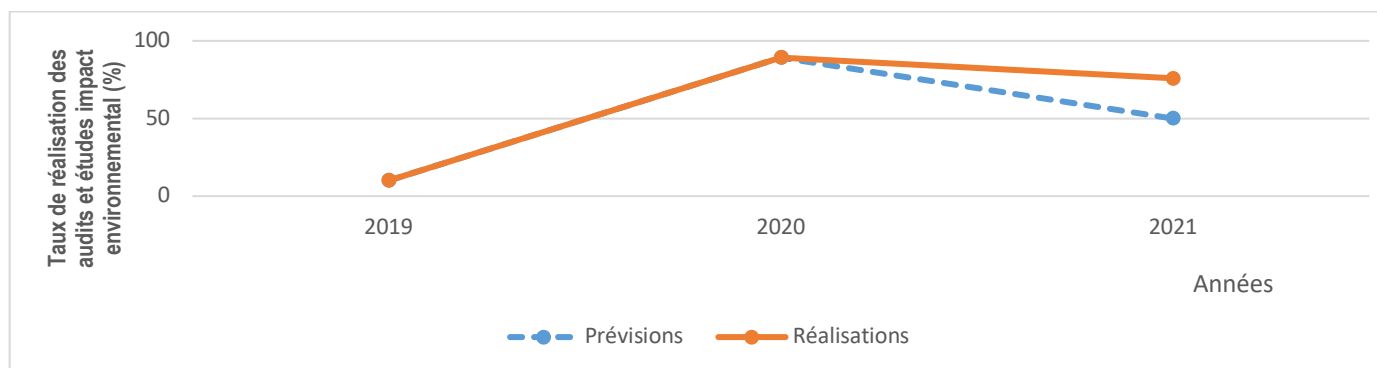
Source : Rapport d'activités OIPR 2021

Les cibles ont été atteintes pour cet indicateur sur toute la période. En effet les opérations de surveillance des Parcs nationaux et Réserves sont essentiellement réalisées par les Brigades Mobiles (unités spécialisées de lutte anti braconnage créée à cet effet) rattachées aux Directions de Zone, appuyées par les secteurs. Pour ce qui concerne le suivi écologique, les missions de pose de caméras à déclenchement automatique et de collecte des données enregistrées par ces caméras se sont poursuivies.

Objectif Spécifique 4 : Assurer la veille environnementale

Indicateur 1 : Taux de réalisation des audits et études impact environnemental

Graphique 73: Evolution de l'évolution du taux de réalisation des audits et études d'impact environnemental de 2019 à 2021



Source : Rapport d'activités ANDE 2021

Le taux de réalisation des audits et études d'impact environnemental a connu une hausse en 2019 et 2020. Cependant entre 2020 et 2021, le taux a connu une baisse passant de 89,2% à 76%. Au niveau de la veille environnementale, les principaux résultats obtenus en 2021 sont les suivants : (i) 209 rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) de projets de développement validés, (ii) 68 rapports d'Audits Environnementaux (AE) validés, (iii) 50 rapports d'entreprises visitées, validés dans le cadre du suivi environnemental de la mise en œuvre des Plans d'Actions Correctives (PAC).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Comme dans le programme 1, la mise en œuvre des activités en 2021 au niveau national est toujours marquée par la crise sanitaire due à la pandémie de la maladie à Corona virus. Cependant, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans la mise en œuvre de son projet performance 2021 a tiré profit des mesures prises par le Gouvernement pour atténuer les effets néfastes de la crise sanitaire à savoir (i) la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, (ii) de l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, et (iii) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19.

Les difficultés majeures rencontrées au terme de cette année 2021 sont les suivantes :

- l'insuffisance de renforcement de capacités des acteurs sur le Budget Programme ;
- l'insuffisance des formations des agents du MINEDD sur les outils de planification (Pour cette année elle a concerné uniquement les chargés de planification des services dans le cadre de la finalisation du Plan National de Développement (PND) 2021-2025) ;

- la baisse continue du budget du programme depuis 2020 ;
- l'incompréhension entre les gestionnaires de crédits et le contrôleur financiers quant aux pièces justificatives à fournir.
- le non-respect des délais de traitement des dossiers dû à la défaillance du SIB ;
- le parc- auto vieillissant du Ministère ;
- la dispersion du personnel du Ministère sur de nombreux sites parfois très éloignés ;
- l'insuffisance du budget alloué à l'élaboration du DPPD-PAP et du RAP.

Cependant, le budget mis à la disposition de ce programme a permis d'avoir plusieurs résultats escomptés. Il s'agit :

- Sur sept cent quarante-cinq (745) établissements industriels programmés, quatre cent neuf (409) ont été réalisés ;
- Au niveau de l'entretien manuel des pistes et limites des AP, quatre cent trente-neuf (439) kilomètres ont fait l'objet d'entretien sur l'ensemble du réseau.
- En matière de réhabilitation des infrastructures de gestion des Parcs et Réserves, les travaux d'aménagement au sein des aires protégées ont porté sur la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures ainsi que l'entretien de linéaires et d'espaces verts. Principalement, la piste d'aviation de la Direction de la Zone Nord-Est a été réalisée à 100%.
- Les opérations de surveillance de ceux-ci ont été essentiellement réalisées par les Brigades Mobiles (unités spécialisées de lutte anti braconnage) rattachées aux Directions de Zone, appuyées par les Secteurs. Le taux de réalisation en 2021 est de 85,58% par rapport à l'objectif annuel 57 955 Homme-Jour. Ces patrouilles ont permis d'interpeler cent quatre-vingt-neuf (189) contrevenants au cours de 932 missions. L'orpillage et le braconnage demeurent les principales activités illégales menées dans les Aires Protégées (AP) ;
- Pour la stabilisation de la couverture forestière à la périphérie des Aires Protégées (AP), le ministère apporte un soutien au développement des communautés riveraines des aires protégées à travers la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et à la réalisation d'Infrastructures Sociales de Base (ISB).
- Plus de quatre cents (400) acteurs nationaux ont été formés sur plusieurs thématiques du changement climatique à savoir l'adaptation, la réduction et la gestion des risques de catastrophes, la formulation de projets structurants alignés sur la finance climatique, le développement et le transfert de technologies climatiques ;
- Plus des microprojets que les services de terrain continuent de suivre, douze (12) autres ont été installés pour l'ensemble des Directions de zone. Dans le cadre de ses actions, la Direction de zone Ouest a offert quarante-cinq (45) tables-bancs et réhabilité deux (2) bureaux à l'EPP Diébly. Elle a également fait don de matériel agricole aux femmes de l'ONG SOS Péko. Les projets des constructions d'une cantine scolaire à Kotiessou et de 2 salles de classe à Kindjrombo et de 4 latrines à N'Dénou ont été achevés en 2021 et 60 tables-bancs ont été livrés pour les salles de classes de Kindjrombo
- la Côte d'Ivoire a accepté d'abriter la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (COP) 15 autour du thème central « Restauration des terres dégradées et agriculture du futur » qui se tiendra du 09 au 20 Mai 2022.
- Les acteurs du secteur des déchets et les centres de recherche ont vu leurs capacités renforcées sur les lignes directrices et les normes compost et biogaz en vue de faciliter la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) dans ce secteur. Un biodigesteur a été conçu et installé à la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC) en avril 2021.
- En matière d'investissement forestier, plus de 5397 hectares ont été aménagés et reboisés avec le concours des communautés riveraines. 335 personnes et 31 autres groupements comprenant en moyenne 10 personnes ont vu leur revenu s'améliorer grâce aux contrats d'agroforesterie. Les revenus perçus par les bénéficiaires dans le cadre de ce projet leur ont permis de scolariser leurs enfants, d'acheter des intrants pour leurs plantations et de subvenir aux autres besoins familiaux.

IV.2. Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, les recommandations suivantes sont nécessaires :

- former les responsables de programmes, les gestionnaires de crédits et les contrôleurs financiers sur le Budget Programme ;
- renouveler le parc-auto du ministère ;
- doter les activités du ministère de budget suffisant ;

- corriger les défaillances du Système d'Information Budgétaire (SIB) ;
- regrouper tout le personnel du ministère sur un même site pour faciliter le travail des agents des Ressources Humaines et de la Directions des Affaires Financières ;
- mettre en place un guide des pièces justificatives à la disposition des contrôleurs financiers et des gestionnaires de crédits ;
- Prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget du Programme.

CONCLUSION

En 2021, la mise en œuvre des activités du programme 2 a permis d'obtenir plusieurs résultats en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable. Sur les 9 cibles prévues, 6 ont été atteints, soit un taux d'atteinte des cibles prévues de 67%. Les autres cibles n'ont pas été atteints mais on constate une nette augmentation par rapport à leurs valeurs respectives de 2020. Ce qui montre les efforts fournis par le Programme dans l'atteinte de ses objectifs.

Pour améliorer les résultats de ce programme, il est envisagé pour l'année 2022 la formation des responsables de programmes, les gestionnaires de crédits sur le Budget - Programme et de prioriser les structures dont les activités contribuent à améliorer les différents indicateurs de performance dans la répartition du Budget du Programme dans la répartition du Budget.

CONCLUSION GENERALE

Le présent document définit les performances de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de développement durable pour l'année 2021. Il met à la disposition des décideurs, des différents acteurs et partenaires nationaux et internationaux le cadre d'orientation globale qui permet la gestion rationnelle de l'environnement dans une optique de développement durable dans tous les secteurs d'activités. Outre, les orientations stratégiques, ce document présente la gestion du budget alloué au secteur environnement et développement durable.

A l'analyse des moyens humains, financiers et matériels les défis exprimés au cours de l'année 2021 ont eu divers résultats. Les acteurs avec des rôles précis et des actions identifiées ainsi que des instruments appropriés de mise en œuvre sur le plan institutionnel, législatif et réglementaire n'ont pas été effectivement exprimés.

Pour le prochain triennal, le secteur Environnement et Développement Durable, conformément à ses attributions, prévoit la révision de son document de Programmation DPPD-PAP. Cette révision s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de ses actions et indicateurs qui doivent effectivement permettre de faire ressortir la performance dudit secteur.

Le caractère transversal de la problématique environnementale exige qu'il soit véritablement identifié les actions à mener pour réduire l'empreinte environnementale de la population ivoirienne. Cependant la mise en œuvre ne se fait sans difficultés dont les plus importantes sont énumérées dans le chapitre suivant.

La principale raison des résultats en dessous des prévisions s'explique pour la plupart par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a impacté négativement l'exercice 2021.

Par ailleurs, les projets, plans, programmes, et stratégies sectorielles devront être mis en cohérence, aux fins d'une meilleure coordination et de suivi des actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.

SECTION 344 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES SPORTS ET DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SPORTIVE

INTRODUCTION

Dirigé par le **Ministre DANHO Claude PAULIN** depuis le gouvernement du 10 juillet 2018, le Ministère de la Promotion des Sports et du Développement de l'Economie Sportive est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Sports et de Développement de l'Economie Sportive. Cette nouvelle dénomination issue du décret 2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des Membres du Gouvernement, traduit une nouvelle vision de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de sports. Ainsi, les missions du département consistent essentiellement à :

- la promotion de la pratique du sport d'élite et du sport de masse ;
- la réglementation des sports civils et scolaires ;
- l'organisation, la réglementation, le contrôle et l'évaluation de l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école, des fédérations et associations sportives ;
- l'appui à la formation du personnel enseignant en éducation physique et sportive ;
- la promotion de la professionnalisation de la vie sportive ;
- la promotion du Genre dans le domaine du sport ;
- la Promotion, le contrôle et le suivi des infrastructures sportives publiques et privées ;
- la contribution à la promotion de la culture de la paix à travers des manifestations sportives ;

Pour y parvenir, le Ministère en charge des sports a organisé ses interventions autour de deux (02) programmes, notamment, le Programme Administration Générale et le Programme Sport. Outre le cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MPSDES comprend 3 Directions générales, 9 Directions centrales, 34 Directions régionales et 75 Directions départementales.

Les programmes du Ministère ont été déclinés en projets et activités dans une perspective triennal selon les exigences du budget programme. Ainsi au titre de l'exercice 2021 le plan de travail annuel s'est déroulé dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a eu un impact fort sur la réalisation des projets d'investissements et les activités fédérales au plan international. Toutefois le plan de riposte sectoriel mis en place par le Ministère en charge des Sports depuis 2020, a permis de créer les conditions minimales pour la réalisation des activités. Grâce à ce plan de riposte, les projets de construction des infrastructures sportives et d'hébergement en vue de l'organisation de la CAN 2023 connaissent un niveau d'avancement global satisfaisant. En outre, les activités de promotion de la pratique sportive de masse se sont poursuivies conformément aux recommandations de ce plan de riposte, dans le respect des mesures édictées par le Conseil National de Sécurité.

Outre l'Introduction et la Conclusion, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) au titre de l'exercice 2021 est structuré en trois grandes parties, notamment (i) la présentation générale du ministère, (ii) la présentation du Programme Administration Générale et (iii) la présentation du Programme Sport.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Promotion des Sports et du Développement de l'Economie Sportive (**MPSDES**) est organisé autour de 02 programmes, à savoir, le Programme **Administration générale** et le Programme **Sport**. Le programme « **Administration générale** » comporte 04 actions déclinées en 126 activités, et le programme « **Sport** », 03 actions déclinées en 31 Activités.

I.2. Politique ministérielle

La mission principale dévolue au Ministère en charge des Sports est de « Mettre en œuvre et suivre la Politique du Gouvernement en matière de promotion des sports et de développement de l'économie sportive ». Cette mission consiste à mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport et à créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations.

La mise en œuvre des actions s'articule autour de 6 axes stratégiques ainsi qu'il suit :

- le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
- le développement de l'offre d'infrastructures sportives ;
- la promotion de la pratique du sport ;
- la promotion de l'industrie du sport ;
- le financement du sport ;
- et le développement de l'offre de formation.

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des actions programmées sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités physiques et sportives ;
- les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus.

Les objectifs globaux (OG) poursuivis par le ministère se présentent comme suit :

OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport ;

OG2 : Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Promotion du Sport et du Développement de l'Economie Sportive (**MPSDES**) est organisé en deux (02) programmes soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques vérifiés par douze (12) indicateurs et douze (12) cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	5	12	12

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Au terme de l'exercice 2021, deux cibles sur trois (2/3) de l'objectif global 1 ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6% des indicateurs du Programme Administration Générale. Quant à l'Objectif Global 2, trois cibles sur six (3/6) sont atteintes, soit un taux de réalisation de 50% des indicateurs du Programme Sport.

Programmes	Objectifs Globaux	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisation des cibles
P1 : Administration Générale	OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport	2	66,6 %
P2 : Sport	OG 2 : Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations	3	50 %

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	-	Oui	Oui	Oui	Objectif atteint
		IP 1.2 : Personnels formés et qualifiés	nbre	150	150	50	Objectif non atteint
		IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	nbre	0	1	1	Objectif atteint
OG 2 : Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations	RS 2 : les infrastructures sont adaptées aux activités sportives	IP 2.1 : Nombre d'infrastructures répondant aux normes internationales	nbre	1	7	2	Objectif non atteint
		IP 2.2 : Nombre d'infrastructures adaptées à la pratique du sport de masse	nbre	11	10	0	Objectif non atteint
	RS 3 : les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus	IP 3.1 : Nombre de compétitions organisées par discipline	nbre	2 250	2 374	2 374	Objectif atteint
		IP 3.2 : Proportion de personnes pratiquant le sport	%	27	35	37	Objectif atteint
		IP 3.3 : Nombre d'athlètes détectés pour les compétitions de haut niveau	nbre		150	178	Objectif atteint
IP 3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires	%	8	75	24	Objectif non atteint		

Source : Programme 1 et Programme 2

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) - (R)	Tx de réal = (R/P) × 100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	26 657 427 352	122 562 729 008		19 963 171 858	83,71%
1.1 Ressources intérieures	26 657 427 352	55 037 910 155	52 111 376 741	2 926 533 414	94,68%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	26 657 427 352	55 037 910 155	52 111 376 741	2 926 533 414	94,68%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00%
1.2 Ressources extérieures	0	67 524 818 853	50 488 180 409	17 036 638 444	74,77%
1.2.1 Emprunts projets	0	66 534 575 613	49 497 937 169	17 036 638 444	74,39%
1.2.2 Dons projets	0	990 243 240	990 243 240	0	100,00%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00%
2. CHARGES	26 657 427 352	122 562 729 008	102 599 557 150	19 963 171 858	83,71%
2.1 Personnel	8 388 299 812	9 955 889 505	9 844 213 096	1 126 409	99,99%
2.1.1 Solde y compris EPN	8 388 299 812	9 844 213 096	9 844 213 096	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	111 676 409	110 550 000	1 126 409	98,99%
2.2 Biens et Services	1 729 375 651	2 451 721 072	2 454 520 246	2 799 174	99,93%
2.3 Transferts	7 201 555 541	11 651 510 764	11 651 510 764	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	7 201 555 541	11 518 562 764	11 518 562 764	0	100,00%
2.3.2 Transferts en capital	0	132 948 000	132 948 000	0	100,00%
2.4 Investissement	9 338 196 348	98 549 385 728	78 589 013 044	19 960 372 684	79,75%
2.4.1 Trésor	9 338 196 348	31 024 566 875	28 100 832 635	2 923 734 240	90,58%
2.4.2 Financement extérieur	0	67 524 818 853	50 488 180 409	17 036 638 444	74,77%
Dons	0	990 243 240	990 243 240	0	100,00%
Emprunts	0	66 534 575 613	49 497 937 169	17 036 638 444	74,39%
TOTAL					

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Le tableau ci-dessus présente l'exécution budgétaire (ordonnancement) du ministère par catégorie de ressources et de charges. L'on constate une situation d'exécution globale du budget de **83,75%**. Cet écart de **19 901 745 449** est dû à un faible niveau de consommation des emprunts relatifs aux projets d'infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023. En effet, la consommation des dotations prévues pour cette activité est fonction de l'exécution physique dudit projet.

Arrêté 0045/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/SS du 11 mars 2021 d'un montant de 524 566 875 FCFA

Arrêté 0265/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASASSCL/SS-CD du 27 mai 2021 d'un montant de 337 807 211 FCFA

Arrêté 0146/MBPE/DGBF/DBE/SD-ASSCL/SS-CD du 16 avril 2021 d'un montant de 14 468 671 200 FCFA

Aussi, importe-t-il de rappeler que le budget initial de notre département ministériel a connu une hausse d'environ **15.000.000.000**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Programme Administration Générale, dirigé par le Directeur de Cabinet du ministère, Monsieur François Yao ALLA depuis le 8 janvier 2020, est un programme support qui a pour but, la mise en place d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national répondant aux besoins du sport.

Les missions principales de ce programme sont les suivantes :

- créer un cadre de travail adéquat en renforçant les capacités des structures et des acteurs du secteur en personnel, matériel et formation;
- assurer la coordination des activités au niveau central et déconcentré ;
- mettre en place un dispositif efficace de suivi des programmes et projets en matière de sport.

Au titre de l'exercice 2021, le programme « Administration Générale » s'est déroulé dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a entraîné globalement un ralentissement des actions de coordination et des missions d'échanges d'expériences à l'extérieur du pays.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2021, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 1 « Administration Générale » est un programme de coordination générale et d'appui. L'objectif global associé à ce programme est de « mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national, répondant aux besoins du sport », avec pour résultat stratégique : l'administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Pour rappel, le budget consacré au programme administration générale s'élève à 12 402 322 012, soit 5% du budget global du ministère. Il se répartit en nature de dépenses comme suit :

Personnel	=	9 153 406 125
Biens et services	=	1 921 057 720
Transferts	=	1 266 431 758

Aucun financement hors budget ne se rapporte au présent programme.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

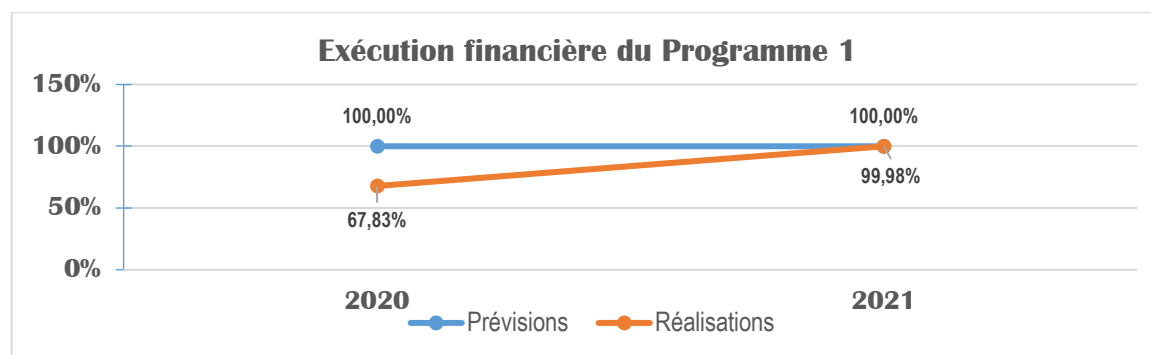
Le budget du programme 1 a été exécuté avec un taux de 99,98% et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits de l'EPN relevant de ce programme (transferts) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction. Il faut noter que, contrairement au budget initial, le budget de ce programme a connu une hausse de 2 213 695 966 soit 21,72% provenant d'un réaménagement budgétaire au profit de la DAF et d'une modification budgétaire au profit de l'INJS. L'analyse de l'exécution budgétaire fait une comparaison entre les réalisations de l'année 2021 et le du budget initial y compris les modifications apportées par la LFR (Loi de finance et de règlement) ou tout acte réglementaire. Cette analyse est renforcée également par des tableaux et des graphiques qui rendent compte des évolutions constatées.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Promotion et coordination de la politique du secteur	1 404 198 962	1 442 536 082	810 378 333	1 555 752 076	1 528 554 798	1 266 431 758			3 743 132 093	4 264 719 916
Amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques			15 168 362	13 077 000					15 168 362	13 077 000
Amélioration du cadre de gestion des ressources humaines		7 821 420 043	18 585 620	28 137 700					18 585 620	7 849 557 743
Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine	6 496 986 406		252 358 490	272 168 179					6 749 344 896	272 168 179

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022



L'exécution des crédits budgétaires au niveau du programme Administration Générale s'est effectuée avec un taux de **99,98%**. Le petit écart observé (**0,02%**) est dû au plafonnement du budget de certaines activités de ce programme. En effet, toutes les activités dont les budgets sont supérieurs à cinq millions, ont connu un taux d'exécution de **70%**.

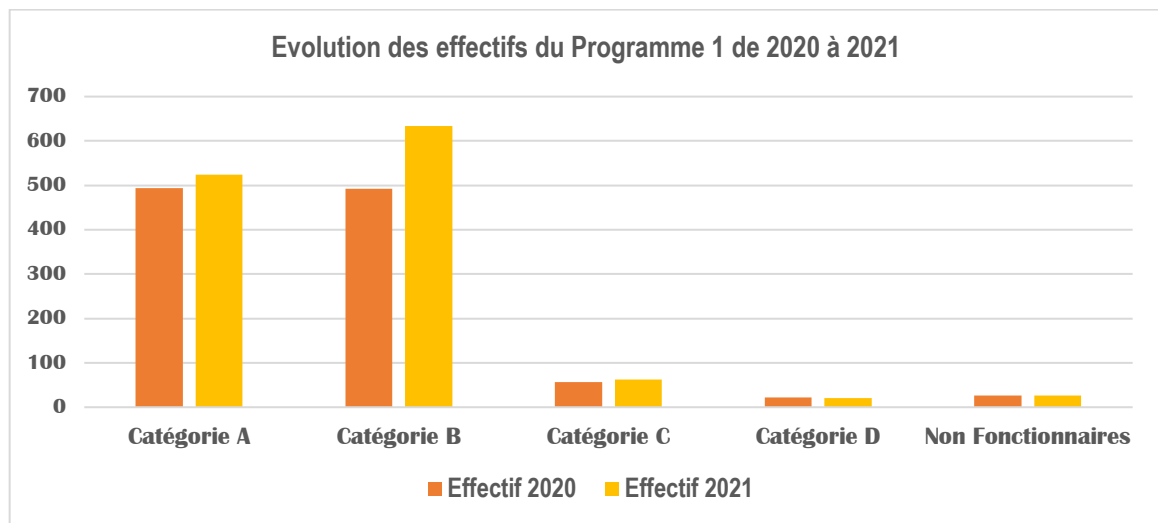
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	494	104	0	48	18	524
Catégorie B	493	258	0	155	14	634
Catégorie C	57	7	0	6	1	62
Catégorie D	22	15	0	1	2	21
Non Fonctionnaires	27	0	0	0	0	27
TOTAL	1093	384	0	210	35	1268

Source : catalogue des mesures nouvelles

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles



LES POINTS DE SATISFACTION OU LES DYSFONCTIONNEMENTS LIES AUX EFFECTIFS

L'analyse du tableau ci-dessus présente l'évolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021. Il en ressort des points de satisfaction et de dysfonctionnement liés aux effectifs. Concernant les catégories A et D, l'on constate que les besoins satisfaits sont largement inférieurs aux besoins exprimés, ce qui crée un dysfonctionnement dans la répartition de ces catégories.

S'agissant de la catégorie B, les besoins sont partiellement satisfaits c'est à dire qu'une centaine de besoins exprimés reste à combler.

En somme, on observe une insuffisance de besoins satisfaits en 2021 par rapport à ceux exprimés, soit une différence de 174 agents à combler.

IMPACT DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

L'analyse du tableau ci-dessus présente l'évolution des effectifs du Programme 1 de l'année 2020 à 2021. On constate une croissance de l'effectif sur la Performance du Programme 1 de 2020 à 2021. En effet, l'effectif total de 2020 qui était de 1093 est passé à 1268 agents en 2021, soit une augmentation de 175 agents. Cette augmentation a un impact positif sur le rendement du travail au niveau du Programme 1. Toutefois, le besoin accru d'agents de conception et d'exécution au niveau du Programme constitue une pesanteur qui impacte l'accélération des activités de coordination de la politique du secteur surtout dans les services déconcentrés.

LES MESURES ENVISAGEES POUR TRAITER LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

Les besoins satisfaits doivent être conformes aux besoins exprimés afin de mieux optimiser la performance du Programme 1. Il convient en outre, d'envisager un redéploiement des effectifs au regard des fiches de postes des agents, et surtout satisfaire en priorité les services extérieurs du Ministère lors de la répartition du personnel mis à la disposition de la Direction des ressources humaines.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre du programme administration générale, les actions mises en œuvre visent à (i) Promouvoir et coordonner la Politique du secteur ; (ii) Améliorer le système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques ; (iii) Améliorer le cadre de gestion des ressources humaines ; (iv) Améliorer la gestion des finances et du patrimoine.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités au titre de l'exercice 2021 se présentent ainsi qu'il suit :

Au titre de la promotion et de la coordination de la politique du secteur, plusieurs activités ont été réalisées. Il s'agit :

- du contrôle des services et structures sous tutelle du Ministère. À cet effet, 13 unités administratives ont été inspectées ;
- de la coordination et de la supervision des activités du Ministère dans 34 régions et 75 départements. Cette activité a permis d'enregistrer la participation hebdomadaire de 550 000 personnes aux journées sportives pour le bien-être et la cohésion sociale.
- de la couverture médiatique des activités du Ministère sur les plateformes mobiles, assortis d'un système de restitution en temps réel des activités réalisées par les services extérieurs et centraux, favorisant ainsi une meilleure prise de décision

Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi-évaluation et des statistiques, plusieurs documents stratégiques, de suivi-évaluation et de production de statistiques ont été élaborés, notamment :

- le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB 2021) ;
- le Portefeuille de Projet d'Investissement Public (PIP 2022-2024) ;
- le Plan de Travail Gouvernemental (PTG 2021) ;
- le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projets Annuels des Dépenses (DPPD-PAP 2022-2024) ;
- le PND 2021 - 2025 du secteur Sport ;
- le rapport sectoriel 2021 de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ;
- le Bilan annuel du Plan de Travail Gouvernemental (PTG) 2021 ;
- le Rapport Annuel de Performance 2020 du secteur Sport ;
- la modélisation de la Base de données Statistiques du secteur sport.

Au titre de l'amélioration du cadre de gestion des ressources humaines, les besoins en personnel exprimés par les services centraux et extérieurs ont été moyennement satisfaits. Ainsi, sur 504 demandes, 223 ont été satisfaits. Aussi, des programmes de formation des jeunes, des cadres et agents du secteur sport ont été réalisés. A cet effet :

- 50 agents du Ministère formés en rédaction administrative ;
- 3 975 jeunes formés au cursus universitaire et professionnel en éducation et motricité, management du sport, entraînement sportif, activités physiques adaptées, andragogie, entrepreneuriat et conduite de projet ;
- 45 enseignants de l'ENSEP ont été formés à la pratique de l'alphabétisation classique et numérique ;
- 75 jeunes ont été formés aux techniques de fitness.

Au titre de l'améliorer de la gestion des finances et du patrimoine plusieurs activités ont été réalisées. Notamment :

- Le plan d'engagement de l'exercice budgétaire ;
- le suivi des engagements et mandatements ;
- l'assistance des unités administratives dans l'exécution de leur budget ;
- l'élaboration des rapports d'exécution financière trimestriel et annuel ;
- l'élaboration du budget 2022.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme Administration générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées

Au terme de l'exercice 2021, quatre cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6%.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière de sport						
IP 1.1 : Proportion d'unités administratives inspectées	%	-	90,98	00	11	11
IP 1.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière	..%	-	100	00	100	100
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets						
IP 1.3 : Taux de réalisation des activités métiers programmées	%	-	70	80	73	90
IP 1.4 : Taux de réalisation physique des projets PIP en cours	%	-	20	49,94	50	66,83
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
IP 1.5 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation	%	-	15	19,43	27	23,86
IP 1.6 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives	%	-	15,19	73,06	70	44,24

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Note : Les indicateurs du RAP 2020 sont différents de ceux des DPPD-PAP 2021-2023. En effet, les conclusions du rapport de l'évaluation des DPPD-PAP des ministères organisé par les structures de la réforme budgétaire en 2020, ont préconisés en ce qui concerne le Ministère en charge des Sports, la révision desdits indicateurs qui comportaient des insuffisances.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Administration Générale est soutenu par un (01) objectif global décliné en trois (03) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées

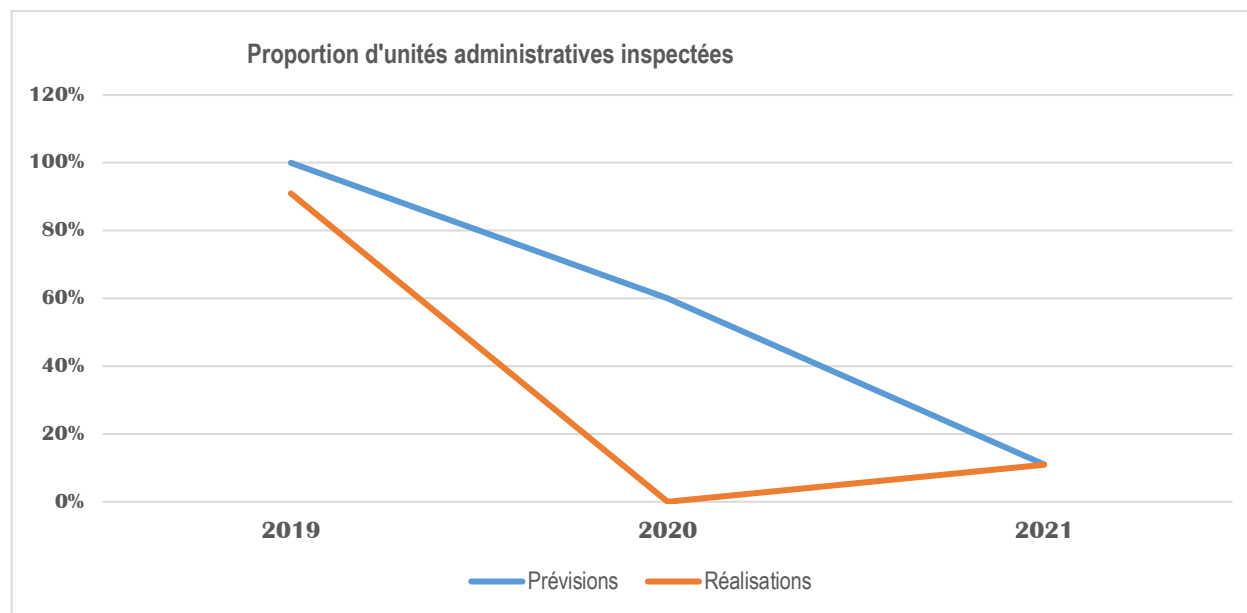
Au terme de l'exercice 2021, quatre cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6%. L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs du dudit programme :

Objectif spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière de sport

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associés à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2021, les deux cibles sont atteintes, soit un taux de réalisation de 100%.

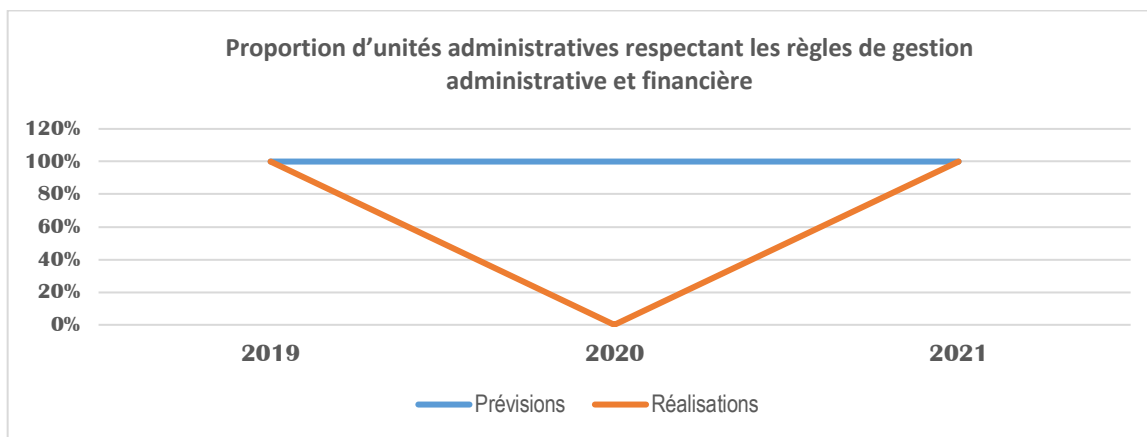
IP 1.1 : Proportion d'unités administratives inspectées (11%)

Cet indicateur mesure les activités de contrôle et de suivi des services centraux et départementaux en vue d'apprécier les conditions d'une meilleure gouvernance du secteur et de coordination de la politique nationale du sport. La cible est atteinte grâce aux missions de contrôle et de suivi réalisées par l'Inspection Générale. Ces missions ont permis de renforcer les capacités des différents services en matière de coordination et de gouvernance.



IP 1.2 : Proportion d'unités administratives respectant les règles de gestion administrative et financière (100%)

Cet indicateur mesure les capacités des unités administratives en matière de gestion administrative et financière. Cet indicateur est atteint grâce à l'encadrement et au suivi réalisés par la Direction des Affaires Financières, les Responsables de Programmes dans le cadre de la gestion en mode Budget – Programme.

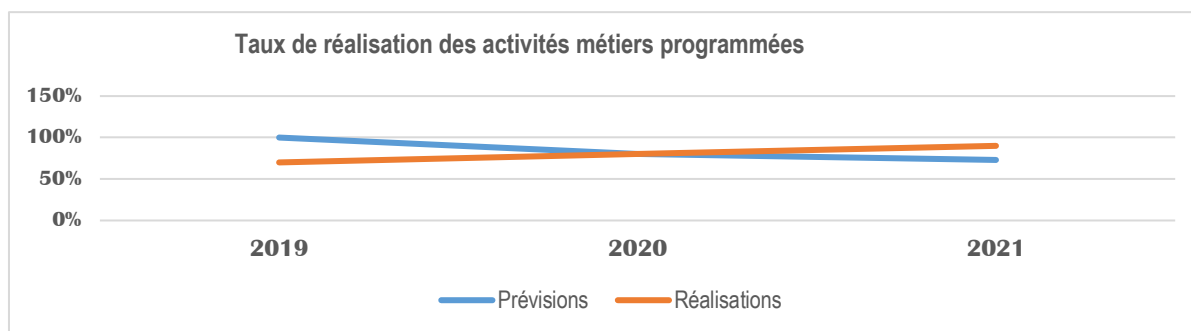


Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes et projets

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2021, les deux cibles sont atteintes soit un taux de réalisation de 100%.

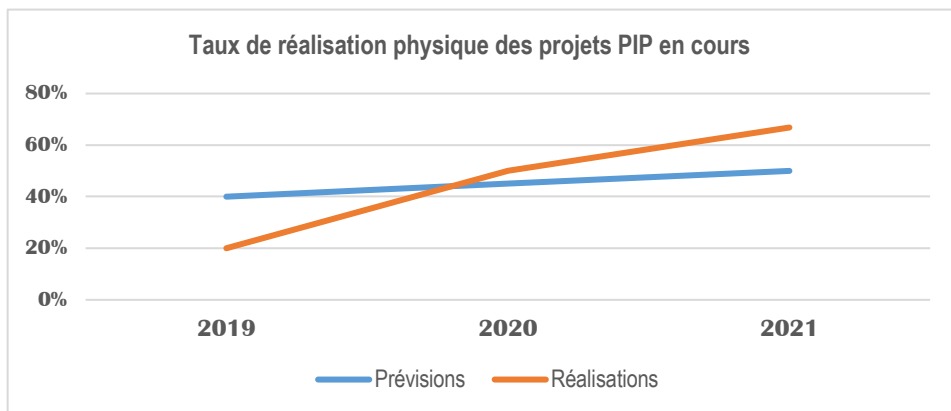
IP 1.3 : Taux de réalisation des activités métiers programmées (90%)

Cet indicateur mesure l'efficacité des structures du Ministère dans le cadre de la mise en œuvre des activités programmées. La cible est atteinte avec un écart de + 17 points. Cette performance s'explique par l'amélioration des capacités des unités administratives en matière de gestion des activités et projets, soutenu par une planification stratégique et opérationnelle et un système de suivi-évaluation.



IP 1.4 : Taux de réalisation physique des projets PIP en cours (66,83%)

Cet indicateur mesure l'efficacité des structures du Ministère porteuses de projets d'investissement public. Cet indicateur fait référence aux projets d'investissements structurants. La cible est atteinte avec un écart de + 16,83 points et démontre la capacité du Ministère à mener à bien les grands projets d'investissement du pays.

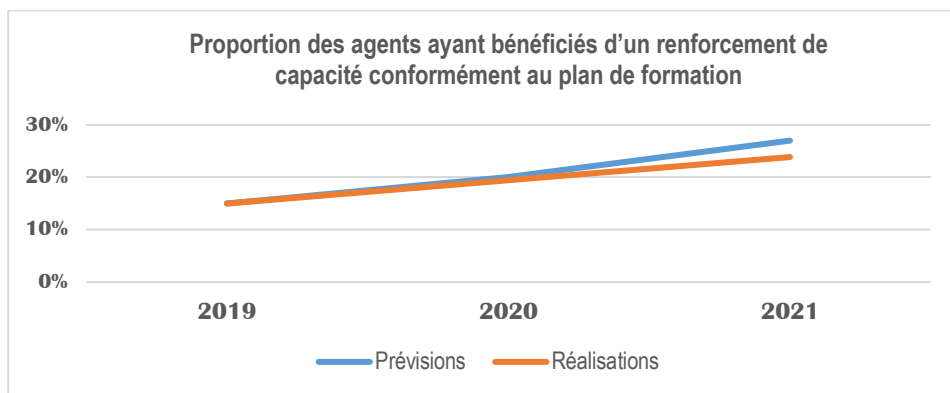


Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2021, les deux cibles ne sont pas atteintes.

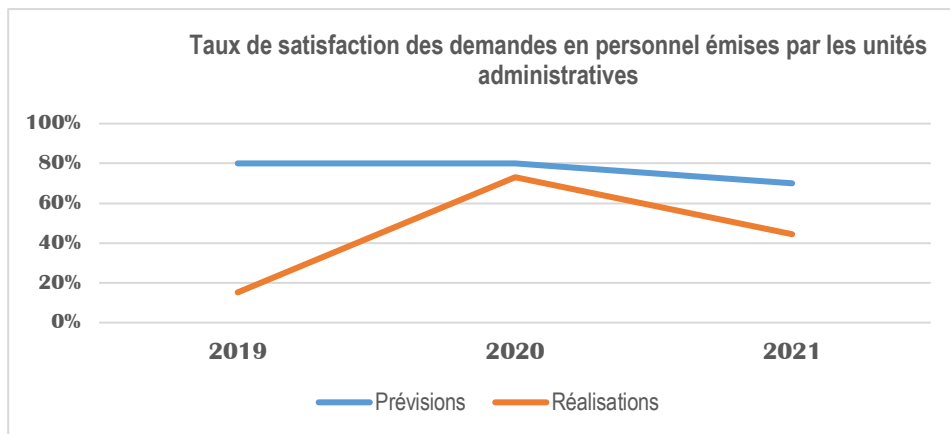
IP 1.5 : Proportion des agents ayant bénéficié d'un renforcement de capacité conformément au plan de formation (23,86%)

Cet indicateur mesure les actions en termes de renforcement de capacité des agents du Ministère. La cible n'est pas atteinte (-3,14 points). Cela est dû à la faible dotation des activités de renforcements de capacités. Pour y remédier, il convient mettre en place une ligne budgétaire suffisamment dotée en vue du renforcement des capacités des agents du Ministère en charge des Sports.



IP 1.6 : Taux de satisfaction des demandes en personnel émises par les unités administratives (44,24%)

Cet indicateur mesure le niveau de couverture des besoins en personnel des services du Ministère. La cible n'est pas atteinte (- 25,76 points). Cela est dû à l'insuffisance du personnel mis à la disposition du Ministère en charge des Sports par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Il convient d'envisager un plaidoyer spécial auprès du Ministère en charge de la fonction publique en vue d'adresser la question des besoins d'effectifs des différents services du Ministère en charge des Sports.



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'existence de documents de cadrage et textes réglementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, la loi sur le Sport et ses décrets d'application, ont favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Administration Générale. Malgré les acquis, la mise en œuvre du Programme Administration Générale rencontre des difficultés. Ce sont principalement : une faible dotation budgétaire de certaines activités du programme. En effet, seulement 5% du budget global du Ministère est alloué au Programme Administration Générale.

IV.2. Recommandations

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens d'une meilleure répartition du budget entre les deux programmes, puis favoriser la fongibilité à l'intérieur des programmes.

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2021, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 90% des prévisions. En dépit de la faible dotation budgétaire de certaines activités, quatre cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6%. Une meilleure répartition du budget entre les deux programmes permettra de renforcer la dotation des activités au titre de l'année 2022, notamment, les activités de coordination, de contrôle, de suivi-évaluation et de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SPORT »

INTRODUCTION

Le Programme Sport dirigé par le Directeur Général des Sports, Monsieur Bertin KOFFI, depuis le 8 janvier 2020, est un programme opérationnel qui vise à créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et leur promotion au profit des populations. Les missions principales de Programme sont :

- réaliser les projets de construction, réhabilitation et d'équipement des infrastructures sportives aux normes internationales et de proximité ;
- assurer la gestion et l'entretien des infrastructures sportives ;
- assurer la promotion du sport scolaire, universitaire, de masse, pour tous et de haut niveau
- assurer l'encadrement de la vie fédérale.

Au titre de l'exercice 2021, le programme « Sport » s'est déroulé dans un contexte fortement marqué par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a eu un impact fort sur la réalisation des projets d'investissement, des activités fédérales au plan international et des activités surtout des promoteurs de centre de conditionnement physique.

Outre l'introduction et la conclusion, la présentation de ce programme, s'articule autour de quatre points, notamment, la (i) présentation de la stratégie du Programme, les (ii) réalisations du programme au cours de l'exercice 2021, la (iii) performance du Programme et les (iv) perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme « SPORT » est un programme qui vise à mettre en œuvre les actions stratégiques de la Politique Nationale des Sports (PNS). L'objectif global associé à ce programme est de « Créer les conditions appropriées pour la pratique des activités physiques et sportives et de leur promotion au profit des populations », avec pour résultats stratégiques :

- les infrastructures sont adaptées à la pratique des activités physiques et sportives ;
- les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau sont promus

I.2. Le financement du programme

Le programme 2 est le plus important du ministère en terme budgétaire. En effet, le budget dudit programme s'élève à 110 160 406 996 soit 95% du budget global du Ministère. Il se répartit en natures économiques de dépenses comme suit :

Personnel	=	690 806 971
Biens et Services	=	535 135 291
Transferts	=	10 385 079 006
Investissements	=	98 549 385 728

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Sur une prévision budgétaire de 110 160 406 996 au niveau du programme 2, 90 200 034 312 ont été exécuté soit 81,88% et la priorité a été accordée d'abord à la mise à disposition des crédits des EPN relevant de ce programme (transferts et investissements) et également des salaires. De même, chaque responsable d'unité opérationnelle a également exécuté son budget avec satisfaction.

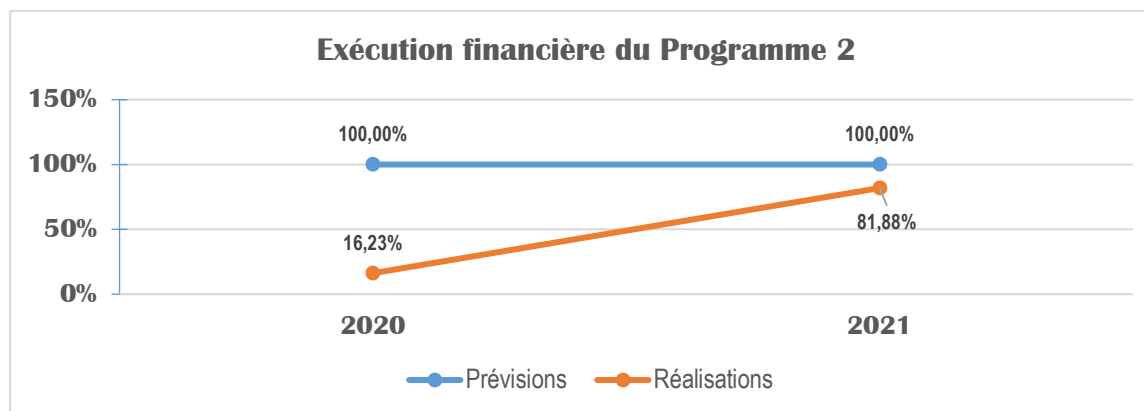
Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget sont l'instabilité du SIGOBE et la non-appropriation du logiciel (SIGOBE) par les différents acteurs.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)
Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives	144 719 537	151 897 104	0	0	168 952 368	1 447 810 000	9 338 196 348	78 589 013 044	9 651 868 253	80 188 720 148
Promotion des sports scolaires, universitaires, de masse et du sport pour tous	594 753 397	538 909 867	18 745 928	14 320 188	806 207 295	1 076 542 211	0	0	1 419 706 620	1 629 772 266
Encadrement de la vie fédérale et promotion des sports de haut niveau	0	0	614 146 918	520 815 103	4 697 841 080	7 860 726 795	0	0	5 311 987 998	8 381 541 898

Source : sigobe



Le programme Sport regroupe trois actions mentionnées dans le tableau ci-dessus. Si les deux dernières actions ont été exécutées avec satisfaction (taux d'exécution 98%) ce n'est pas le cas au niveau de l'action "**Construction, réhabilitation et renforcement du parc des infrastructures sportives**". En effet, c'est cette action qui regroupe tous les projets d'investissements de ce programme, qui se déroulent pour la plupart sur le moyen terme (2 ans, 3 ans). Cette action prend en compte les ouvrages de la CAN 2023 qui ont connu un ralentissement du fait de la crise sanitaire de la COVID 19 et les infrastructures de proximité qui n'ont pas suffisamment évoluées pour cause d'incapacité des entreprises attributaires. Cette situation a donné lieu à une nouvelle conception de ces projets.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Equiper et réhabiliter les infrastructures sportives de l'OISSU	2012	2021	4 097 010 900	125 820 681	125 820 681	125 820 681
Sur financement intérieur			4 097 010 900	125 820 681	125 820 681	125 820 681
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Créer des infrastructures sportives pour la CAN 2023	2017	2021	366 797 107 414	72 365 904 413	72 365 904 413	56 656 133 089
Sur financement intérieur			97 864 813 429	20 000 000 000	20 000 000 000	17 076 265 760
Sur financement extérieur			268 932 293 985	52 365 904 413	52 365 904 413	39 579 867 329
Construire le Centre Sportif Ivoiro-Coréen	2015	2020	6 500 000 000	0	524 566 875	524 566 875
Sur financement intérieur			6 500 000 000	0	524 566 875	524 566 875
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Construire, Réhabiliter et Renforcer le parc d'infrastructures sportives	2014	2020	34 580 608 881	74 179 319	74 179 319	74 179 319
Sur financement intérieur			4 580 608 881	74 179 319	74 179 319	74 179 319
Sur financement extérieur			30 000 000 000	0	0	0
Construire le Stade Olympique d'Ebimpé	2016	2020	119 663 228 655	10 990 243 240	10 990 243 240	10 990 243 240
Sur financement intérieur			56 663 228 655	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Sur financement extérieur			63 000 000 000	990 243 240	990 243 240	990 243 240
Construire dix AGORAS sportives de proximité	2021	2021	18 994 793 636	0	14 468 671 200	10 218 069 840
Sur financement intérieur			1 300 000 000	0	300 000 000	300 000 000
Sur financement extérieur			17 694 793 636	0	14 168 671 200	9 918 069 840
Total programme (Budget de l'Etat)			550 632 749 486	83 556 147 653	98 549 385 728	78 589 013 044
Total sur financement intérieur			171 005 661 865	30 200 000 000	31 024 566 875	28 100 832 635
Total sur financement extérieur			379 627 087 621	53 356 147 653	67 524 818 853	50 488 180 409

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Tous les projets d'investissements de notre département ministériel se retrouvent au niveau du programme « sport », ce qui lui confère un taux global de 95% du budget du Ministère. Le taux d'exécution de 81,88% a été atteint jusqu'au 31/01/2022.

En effet, l'exécution de la part des bailleurs au niveau des projets d'investissements n'a pas permis d'atteindre 100% d'exécution étant entendu que l'exécution financière est fonction de l'exécution physique des marchés. Ainsi les projets se rapportant à la construction des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023 ont connu un retard dans leur exécution en ce qui concerne les villes de Korhogo et San-Pedro.

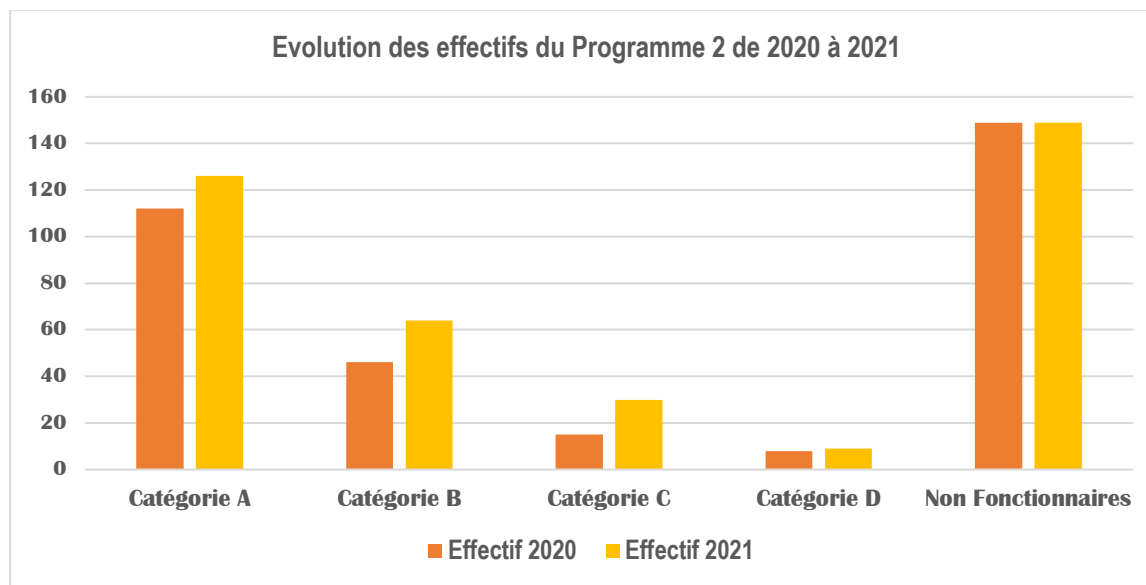
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	112	47	0	15	1	126
Catégorie B	46	57	0	18	0	64
Catégorie C	15	3	0	15	0	30
Catégorie D	8	5	0	1	0	9
Non Fonctionnaires	149	0	0	0	0	149
TOTAL	330	112	0	49	1	378

Source : catalogue des mesures nouvelles

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles



LES POINTS DE SATISFACTION OU LES DYSFONCTIONNEMENTS LIES AUX EFFECTIFS

L'analyse du tableau ci-dessus présente l'évolution des effectifs du **Programme 2** de 2020 à 2021. Il en ressort des points de satisfaction et de dysfonctionnement lié aux effectifs. Concernant les catégories **A**, **B** et **D**, l'on constate que les besoins satisfaits sont largement inférieurs aux besoins exprimés. Contrairement à la catégorie **C** dont les besoins satisfaits sont supérieurs à ceux exprimés ; ce qui crée un dysfonctionnement dans la répartition des effectifs.

En somme, on observe une insuffisance de besoins satisfaits en 2021 par rapport à ceux exprimés, soit une différence de **63** agents à combler.

IMPACT DE L'EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

L'analyse du tableau ci-dessus présente l'évolution des effectifs du Programme 2 de l'année 2020 à 2021. On constate une croissance de l'effectif sur la Performance du Programme 2 de 2020 à 2021. En effet, l'effectif total de 2020 qui était de 330 est passé à 378 agents en 2021, soit une augmentation de 48 agents. Cette augmentation a un impact positif sur le rendement du travail au niveau du Programme 2. Toutefois, le besoin accru d'agents de conception et d'exécution au niveau du Programme constitue une pesanteur qui impacte l'accélération des projets du secteur au regard des défis importants, notamment en matière d'études, de conception, de pilotage de projets divers et structurants, et aussi, en matière d'exécution opérationnelle des actions/activités de terrain.

LES MESURES ENVISAGEES POUR TRAITER LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

Les besoins satisfaits doivent être conformes aux besoins exprimés afin de mieux optimiser la performance du Programme 2. En outre, Il convient d'augmenter le budget de la Direction des ressources humaines en vue de la prise en charge du renforcement des capacités du personnel existant pour réduire les faiblesses de compétence et aussi, envisager un redéploiement des effectifs au regard des fiches de postes des agents.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre du programme Sport, les actions mises en œuvre visent à (i) Construire, réhabiliter et renforcer le parc des infrastructures sportives ; (ii) Promouvoir les Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous ; et à (iii) Encadrer la vie fédérale et Promouvoir le Sport de Haut Niveau.

A cet effet, les principaux résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre des activités au titre de l'exercice 2021 se présentent ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne la Construction, la réhabilitation et le renforcement du parc des infrastructures, les principaux résultats suivants sont à noter :

❖ **Construction des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023**

Dans la perspective de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, de nombreux projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives sont en cours d'exécution. Il s'agit de :

- la construction du stade olympique ALASSANE OUATTARA d'Ebimpé d'une capacité de 60 000 places dont les travaux de voiries, réseaux divers et parking sont en cours d'achèvement avec un taux de réalisation de 66,92% ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Yamoussoukro réalisée à hauteur de 89%
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Korhogo à 59 % ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de San Pedro à 58 % ;
- la construction d'infrastructures sportives et d'hébergement de Bouaké à 89 % ;
- et les travaux de réhabilitation du stade Felix Houphouët-Boigny à hauteur de 12,40%.

❖ **PRECIS SPECIAL**

- Réhabilitation et construction de 194 infrastructures sportives de proximités, dont l'appel d'offre est en cours.

❖ **PROJET AGORA**

- Construction de 10 AGORA dans 10 localités de la Côte d'Ivoire. Les marchés sont attribués et en attente de démarrage.

❖ **Réhabilitation des infrastructures sportives scolaires**

Les travaux sont achevés à 100% dans les Lycées modernes d'Abengourou, Bondoukou, Divo, Gagnoa et de Daloa (lycée 2 et 4).

En ce qui concerne la Promotion des Sports Scolaires, Universitaires, de Masse et le Sport pour Tous, les différents programmes d'animation ont permis d'obtenir les résultats suivants :

❖ **Compétition OISSU**

- 2973 établissements scolaires et universitaires ont pris part aux compétitions OISSU ;
- 2 252 matchs ont été joués dans 22 chefs-lieux de régions et 86 départements
- 25 010 Athlètes dont 18 171 Garçons et 6 880 Filles avec 3 132 encadreurs ont pris part aux compétitions OISSU ;
- 26 000 Athlètes ont pris part aux cross populaires éclatés qui ont eu lieu dans les 31 chefs-lieux de Régions et 02 Districts Autonomes

❖ Sport pour tous et de masse

- L'animation sportive organisée dans toutes les localités du pays a permis d'améliorer le taux de pratique régulière du sport pour tous, qui est passé de 27% en 2016 à 37% en 2021 ;
- 100 centres d'animation sportives d'Abidjan ont été sensibilisés à la pratique du sport par les femmes ;
- 04 fédérations des associations sportives communales (Korhogo, Koumassi, Bingerville, Port-Bouët) ont été mises en place en vue de renforcer l'animation sportive locale ;

En ce qui concerne l'encadrement de la vie fédérale et la promotion du sport de haut niveau :

- 35 athlètes de haut niveau ont été préparés pour prendre part aux grands événements sportifs, dont 32 athlètes pour les Jeux Olympiques et 03 aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2020. A l'issue de ces jeux, 01 médaille olympique a été remportée.
- 22 équipes nationales qualifiées ont pris part à 24 compétitions sportives internationales ;
- 45 fédérations sportives ont reçu un appui financier au titre de la parafiscalité pour le développement de leurs projets sportifs.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en deux (02) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées

Au terme de l'exercice 2021, quatre cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6%.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives						
IP 2.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives programmées	%	-	8,33	30,77	33	34,78
IP 2.2 : Pourcentage d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles		-	100	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau						
IP 3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU par an	%	-	35,46	36,30	40	38,34
IP 3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive	%	-	27	27	35	37
IP 3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales par an	%	-	85	53,5	90	100
IP 3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires	%	-	73,03	8	75	24

Source : Rapport DGS

Note : Les indicateurs du RAP 2020 sont différents de ceux des DPPD-PAP 2021-2023. En effet, les conclusions du rapport de l'évaluation des DPPD-PAP des ministères organisé par les structures de la réforme budgétaire en 2020, ont préconisés en ce qui concerne le Ministère en charge des Sports, la révision desdits indicateurs qui comportaient des insuffisances.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Le Programme Sport est soutenu par un (01) objectif global décliné en deux (02) objectifs spécifiques vérifiés par six (6) indicateurs et six (6) cibles associées

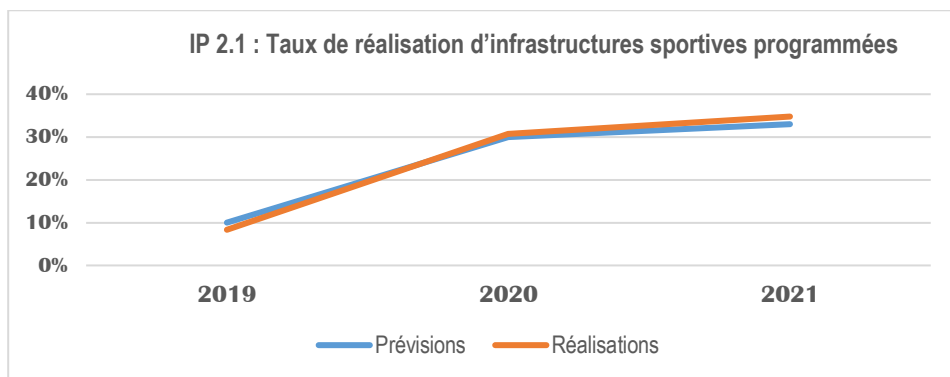
Au terme de l'exercice 2021, quatre cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6% L'étape suivante présente l'analyse des indicateurs dudit programme :

Objectif spécifique 1 : Développer l'offre d'infrastructures adaptées aux activités sportives

Cet objectif spécifique est décliné en deux (02) indicateurs associé à deux (02) cibles. Au terme de l'exercice 2021, une cible sur les deux (1/2) est atteinte soit un taux de réalisation de 50%.

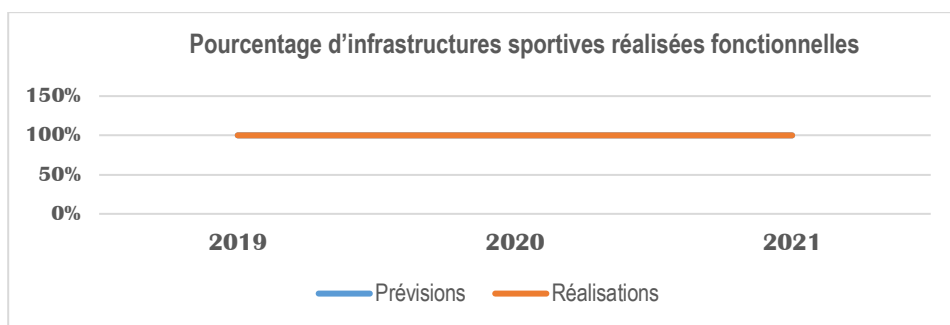
IP 2.1 : Taux de réalisation d'infrastructures sportives programmées (34,78%)

Cet indicateur mesure le niveau de réalisation d'infrastructures sportives aux normes internationales, de proximité, scolaires et socio-éducatives. Il cumule plusieurs types d'infrastructures qui sont programmés pour la plupart sur le moyen terme. Ce qui justifie la projection en termes de réalisation qui devrait passer de 30,77% en 2020 à 34,78% en 2021. Cette cible est atteinte avec +1,78 points. Cette performance se justifie par l'accélération des ouvrages de la CAN 2023.



IP 2.2 : Pourcentage d'infrastructures sportives réalisées fonctionnelles (100%)

Cet indicateur mesure les capacités opérationnelles des infrastructures sportives en fonctionnement. La cible est atteinte et se justifie par l'entretien et la maintenance réalisés de manière régulière sur ces infrastructures sous la supervision des délégations de l'Office National des Sports (ONS) ; ce qui favorise un meilleur usage des ouvrages par les fédérations sportives, clubs et les populations.

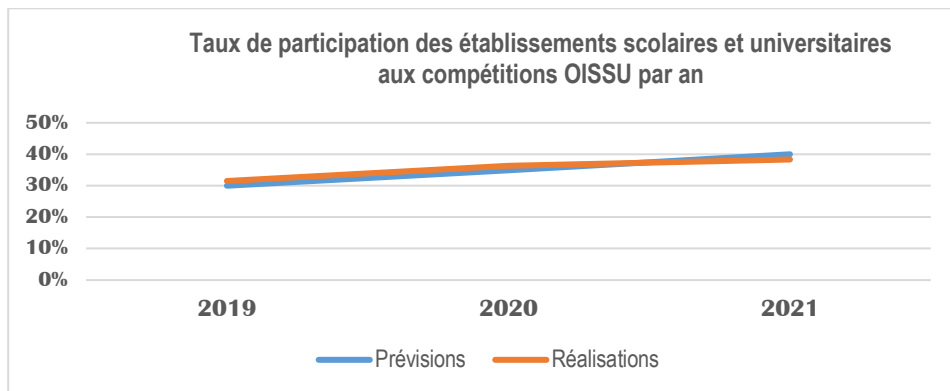


Objectif spécifique 2 : Promouvoir les sports scolaires, universitaires, de masse et de haut niveau

Cet objectif spécifique est décliné en quatre (04) indicateurs associé à quatre (04) cibles. Au terme de l'exercice 2021, deux cibles sur les quatre (2/4) sont atteintes soit un taux de réalisation de 50%.

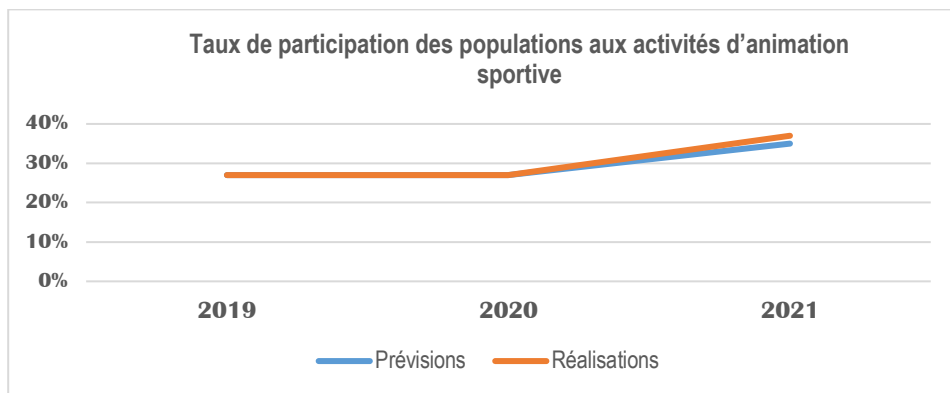
IP 3.1 : Taux de participation des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU par an (38.34%)

Cet indicateur mesure l'engagement des établissements scolaires et universitaires aux compétitions OISSU organisées dans toutes les régions. La cible n'est pas atteinte (-1,66 points). Toutefois, l'indicateur présente une évolution dans l'engagement des établissements scolaires et universitaires avec un taux de participation qui est passé de 36.30% en 2020 à 38,34% en 2021. Cette situation démontre l'efficacité de la stratégie mise en place par l'OISSU qui est malheureusement freinée par la faiblesse des moyens de couverture des activités du programme de compétitions et la situation sanitaire de la COVID-19. Pour y remédier, nos propositions vont dans le sens d'un accroissement du budget affecté au financement des compétitions OISSU sous forme de crédits ciblés, compte tenu du caractère prioritaire de ces compétitions qui ouvrent une perspective sur la participation effective de la Côte d'Ivoire aux grands événements sportifs scolaires et universitaires internationaux.



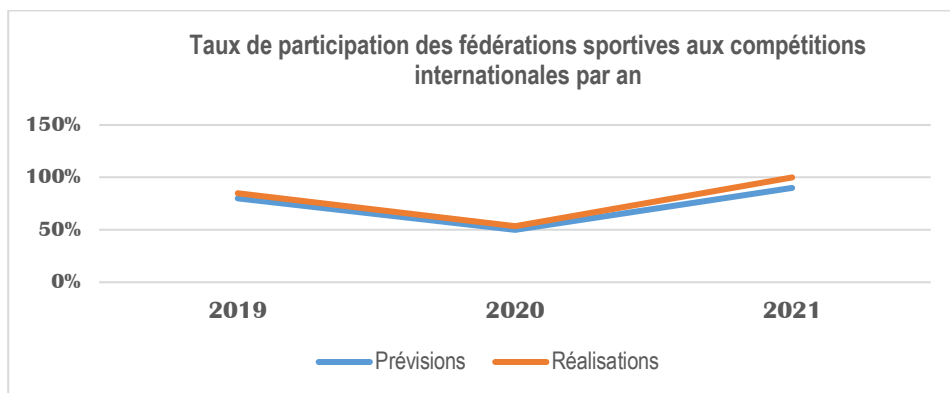
IP 3.2 : Taux de participation des populations aux activités d'animation sportive (37%)

Cet indicateur mesure le niveau de participation des populations aux activités d'animation sportive. Cette cible est atteinte avec un écart de +2 points. Cette performance s'explique par les nouvelles stratégies d'animation et de sensibilisation des populations à la pratique régulière du sport dénommée « **Journée sportive pour le bien-être et la cohésion sociale** », instituée dans le cadre du PSGouv. Ces activités ont été amplifiées grâce au renforcement de la mobilité des Directeurs Régionaux et Départementaux avec l'acquisition de véhicules et motos, qui ont permis de couvrir les localités les plus reculées.



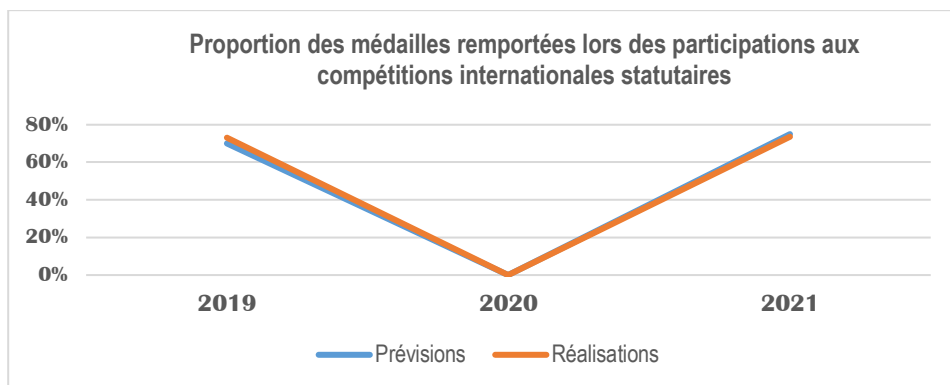
IP 3.3 : Taux de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales par an (100%)

Cet indicateur mesure le niveau de participation des fédérations sportives aux compétitions internationales. Cette cible est atteinte. En effet, l'ensemble des compétitions internationales statutaires ont été prises en charge par le Ministère et ont permis aux différentes fédérations concernées de prendre part aux grands événements sportifs internationaux.



IP 3.4 : Proportion des médailles remportées lors des participations aux compétitions internationales statutaires (24,5%)

Cet indicateur mesure la performance des athlètes de haut niveau et des équipes lors des compétitions sportives internationales statutaires auxquelles ils ont participé. La cible n'est pas atteinte. En effet, la participation des athlètes et équipes aux compétitions statutaires est subordonnée à une phase de préqualification qui constitue un premier niveau de performance. Toutefois, il revient aux concernés d'accéder aux différents titres et médailles sur lesquels ils sont engagés lors des phases finales des compétitions. Cette faible-performance au titre de l'année 2021 des athlètes ivoiriens s'explique, entre-autres, par une préparation insuffisante dû en partie à la crise sanitaire de la COVID-19 qui n'a pas permis à certains athlètes d'effectuer leur préparation à l'extérieur du pays et à l'insuffisance de Programmes adéquats de préparation.



IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'existence de documents de cadrage et textes réglementaires, notamment la Politique Nationale des Sports, la loi sur le Sport et ses décrets d'application a favorisé la mise en œuvre des activités du Programme Sport. Aussi, le mode de financement des ouvrages de la CAN 2023 « Financement – Conception – Réalisation » a permis une accélération de la mise en œuvre de ces ouvrages. En dépit d'une progression notable des infrastructures sportives et d'hébergement de la CAN 2023, les difficultés liées à la situation sanitaire de la COVID-19 ont entravé considérablement l'avancement des travaux.

IV.2. Recommandations

Au titre des recommandations, les suggestions vont dans le sens de la prise de mesures idoines en vue d'une accélération des travaux de la CAN 2023 en vue du respect des délais contractuels afin de permettre l'organisation de la CAN à la date indiquée.

CONCLUSION

Au terme de l'année 2021, les activités du programme Sport ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 80% des prévisions. Malgré l'impact de la crise sanitaire, trois cibles sur six (4/6) ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 66,6%. Toutefois la prise de mesures idoines en vue d'une accélération des travaux de la CAN 2023 permettra de respecter les délais afin d'organiser la CAN en juillet 2023. Ainsi, les perspectives de ce programme au titre de l'année 2022 sont principalement relatives à (i) l'achèvement des infrastructures de la CAN 2023 ; (ii) l'accroissement de l'offre des infrastructures sportives de proximité dans toutes les régions, départements, communes, établissements scolaires et universitaires ; (iv) l'amplification de l'animation sportive dans toutes les régions de la CI ; et (v) la mise en place d'un écosystème innovant et de mécanismes favorisant développement de l'économie du sport.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de l'exercice 2021, les activités du programme Administration Générale ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 90% des prévisions et celles du programme Sport avec 80% des prévisions. Malgré les difficultés spécifiques aux deux programmes, 66,6% des cibles des deux Programmes ont été réalisées.

L'on constate une amélioration de la performance globale du Ministère avec deux sur trois (2/3) cibles de l'objectif global 1 atteintes. Cette performance traduit une amélioration de la gouvernance du secteur par un cadre réglementaire défini et effectivement appliqué, à travers la loi sur le sport et ses décrets d'application.

Aussi, trois cibles sur six (3/6) de l'Objectif Global 2 sont atteintes. Cette situation traduit l'amélioration des conditions de pratique du sport dans toutes ses dimensions avec l'accroissement de l'offre d'infrastructures sportives et l'augmentation de la pratique régulière du sport par les populations.

Toutefois, des mesures idoines ont été prises pour faire face aux difficultés qui ont émaillé la mise en œuvre des activités au cours de l'année 2021, entre-autres, le plan de riposte sectoriel face à la COVID-19, les retro-planning à l'effet d'accélérer la réalisation des ouvrages de la CAN 2023, le renforcement de la mobilité des services déconcentrés, le renforcement des capacités du personnel...

Nonobstant les acquis enregistrés, des défis restent à relever au titre des perspectives 2022. Il s'agit de (i) l'achèvement des infrastructures de la CAN 2023 ; (ii) l'accroissement de l'offre des infrastructures sportives de proximité dans toutes les régions, départements, communes, établissements scolaires et universitaires ; (iii) l'amplification de l'animation sportive dans toutes les régions de la CI ; (iv) la mise en place d'un écosystème innovant et de mécanismes favorisant le développement de l'économie du sport.

SECTION 345 : MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

INTRODUCTION

Chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt, le Ministère des Eaux et Forêts est dirigé depuis juillet 2017 par Monsieur Alain-Richard DONWAHI.

Conformément au décret n° 2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des Membres du Gouvernement, ce département ministériel a pour attributions :

- **En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore** : Définition et mise en œuvre du plan national de reboisement ; promotion des conditions d'exploitation durable des ressources forestières ; l'incitation au développement du domaine forestier par les collectivités publiques et par les opérateurs privés ; contrôle de l'exploitation forestière ; contrôle de la transformation et de la commercialisation des produits ligneux en liaison avec les Ministres intéressés ; contrôle et le recouvrement des taxes forestières en liaison avec le Ministre en charge de l'Economie et des Finances ; gestion des ressources cynégétiques ; mise en œuvre des politiques nationales relatives à la gestion durable de la faune sauvage et de son exploitation rationnelle en liaison avec le Ministre en charge de l'Environnement.
- **En matière de Gestion durable et de Protection des eaux** : la mise en œuvre **du code de l'eau** (votée en 1998) en liaison avec les Ministres en charge des Infrastructures Economiques, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Santé et des Ressources Animales et Halieutiques.
- **En matière de Protection de la Faune et de la flore** : Maintien de l'intégrité du domaine forestier de l'Etat ; lutte contre les feux de brousse et défense des forêts en liaison avec les Ministères en charge de la Défense et de l'Agriculture ; mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore ; protection des sols et des eaux en liaison avec les Ministres en charge de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques.
- **En matière d'Aménagement** : aménagement des jardins botaniques et parcs zoologiques en liaison avec les collectivités décentralisées.

Au regard de ces attributions, les orientations de la politique du ministère des eaux et forêts s'articulent autour de quatre (04) programmes accompagnés d'indicateurs de performance visant à évaluer l'efficacité et l'efficacités des interventions du ministère. Ce sont :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Gestion durable des ressources forestières
- Programme 3 : Gestion durable des ressources fauniques
- Programme 4 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Conformément au décret n° 2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, ledit Ministère dispose d'un Cabinet Ministériel, d'une Inspection Générale, de 02 directions générales, de 12 directions centrales, de 06 Services Rattachés au Cabinet, d'une structure sous tutelle (la SODEFOR), de 24 Directions régionales, de 29 Directions- Départementales, de 118 Cantonnements et de 191 Postes Forestiers (voir en annexe 1).

En 2010, la Côte d'Ivoire s'est engagée à suivre les directives de gestion des finances publiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), qui exigent que la gestion budgétaire se fasse à partir de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ou budget-programmes. L'adhésion des ministères au processus s'étant faite par étapes progressives, le Ministère des Eaux et Forêts a élaboré son premier Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2014-2016, en 2013.

Le présent rapport annuel de performances est relatif à la mise en œuvre du DPPD-PAP 2021-2023.

Pour le compte de l'année 2021, les activités du MINEF ont été menées en tenant compte de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19. La situation socio-politique apaisée du pays a aussi été un élément important car dans la mise en œuvre des activités.

Après avoir dans une première partie présenté le Ministère, mettant en exergue entre autres son architecture programmatique, les orientations de sa politique sectorielle, le rapport s'articulera dans sa deuxième partie sur l'évaluation des performances de la mise en œuvre de chaque programme.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du budget-programmes du MINEF est composée de 04 programmes, de 14 actions et de 406 activités.

I.2. Politique ministérielle

Les principales orientations retenues pour l'exercice 2021 sont :

- l'application d'un régime d'agroforesterie dans le domaine rural ;
- la poursuite du renforcement du dispositif législatif et réglementaire ;
- le respect des textes régissant les forêts classées ;
- l'identification et la mise à disposition par contrats, des espaces propices à la plantation de « forêts utiles » sur le plan économique et sur le plan écologique ;
- la mise en adéquation de l'aménagement du territoire avec la gestion des ressources en eau ;
- la mise en place d'un cadre de gestion durable des ressources en eau (institutionnel, juridique, financement, outils de gestion) ;
- la promotion de l'égalité, de l'équité et du genre dans la GIRE ;
- la promotion de la coopération sous régionale et internationale pour la gestion des ressources en eau des bassins en partage ;
- la promotion de la formation, de la recherche et de l'Information-Education-Communication ;
- la promotion des valeurs culturelles et spirituelles relatives à l'eau ;
- la protection des forêts classées conservées à plus de 75% ;
- la réduction des risques et catastrophes liés à l'eau et à la gestion des situations de crise ;
- le renforcement des capacités de gestion des acteurs du secteur de l'eau ;
- le renforcement du réseau national de collecte et d'observations des données sur les ressources en eau.

Quatre (04) objectifs globaux ont été fixés pour l'année 2021. Ce sont :

- i. Promouvoir une administration moderne et performante ;
- ii. Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier ;
- iii. Reconstituer et préserver la biodiversité faunique ;
- iv. Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers.

Les résultats stratégiques attendus pour l'atteinte de ces objectifs globaux sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- le patrimoine forestier est reconstitué à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ;
- les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés ;
- le cadre de gestion intégrée des ressources en eau est opérationnalisé.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	12	30	40

Le Ministère des Eaux et Forêts est organisé en 4 programmes, soutenus par 4 objectifs globaux, décomposés en 12 objectifs spécifiques, vérifiés par 30 indicateurs et 40 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur les 04 cibles du cadre de performances, seuls 02 ont été atteintes. Le taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes 1 à 4, est respectivement de 176%, de 41%, de -26% et de 11%.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Renseigner le tableau de l'évolution des indicateurs du ministère (conformément au tableau de performance du ministère contenu dans le DPPD-PAP 2021-2023)

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante.	RS 1.1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1.1 : Taux de satisfactions des usagers recourant aux services des structures du MINEF	%	ND	50%	52.57%	Aucune enquête réalisée en 2020 Objectif atteint avec une performance de + 2,57 Evaluation à partir du site du Ministère.
OG 2 : Reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier	RS 2.1 : le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030	IP 2.1 .1 : Taux de couverture forestière	%	ND	10,54 %	9,2%	La réalisation de 2020 n'est pas définie car en attente des résultats de l'inventaire forestier national de 2020 Objectif non atteint avec une contreperformance de - 1.34 + points Evaluation de l'inventaire forestier national
OG 3 : Reconstituer et préserver la biodiversité faunique	RS 3.1 : les sites de biodiversité faunique sont créés et préservés	IP 3.1.1 : Nombre de sanctuaires de faune	Nombre	0	1	0	Objectif non atteint du fait de l'absence de financement pour la mise en place des sanctuaire de faune
OG 4 : Assurer une gestion rationnelle des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des différents usagers	RS 4.1 : le cadre de gestion intégrée des ressources en eau est opérationnalisé	IP 4.1.1 : Nombre d'outils de gestion développés	Nombre	0	1	0	Objectif non atteint du fait de l'inexistence d'organes de la GIRE

Source : Rapports des programme

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère (en FCFA)

Unités	REALISATIONS	2021			
	2 020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	34 283 444 420	41 255 553 653	39 284 181 941	1 971 371 712	95,22%
1.1 Ressources intérieures	30 482 312 657	37 330 713 324	37 086 097 535	244 615 789	99,34%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	30 482 312 657	37 330 713 324	37 086 097 535	244 615 789	99,34%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	3 801 131 763	3 924 840 329	2 198 084 406	1 726 755 923	56,00%
1.2.1 Emprunts projets	2 611 930 962	1 044 867 630	851 805 098	193 062 532	81,52%
1.2.2 Dons Projets	1 189 200 801	2 879 972 699	1 346 279 308	1 533 693 391	46,75%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES	34 283 444 420	41 034 453 645	39 285 373 744	1 726 755 923	95,74%
2.1 Personnel	19 782 869 583	25 376 910 682	25 376 910 682	0	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	19 750 957 042	25 348 302 742	25 348 302 742	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde	31 912 541	28 607 940	28 607 940	0	100,00%
2.2 Biens et Services	6 104 594 427	6 849 397 506	6 690 405 321	158 992 185	97,68%
2.3 Transferts	215 115 620	284 248 548	222 935 020	61 313 528	78,43%
2.3.1 Transferts courants	215 115 620	284 248 548	222 935 020	61 313 528	78,43%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	#DIV/0!
2.4 Investissement	8 180 864 790	8 744 996 917	6 993 930 918	1 751 065 999	79,98%
2.4.1 Trésor	4 379 733 027	4 820 156 588	4 795 846 512	24 310 076	99,50%
2.4.2 Financement extérieur	3 801 131 763	3 924 840 329	2 198 084 406	1 726 755 923	56,00%
Dons	1 189 200 801	2 879 972 699	1 346 279 308	1 533 693 391	46,75%
Emprunts	2 611 930 962	1 044 867 630	851 805 098	193 062 532	81,52%
TOTAL					

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

PARTIE II. PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme « Administration générale » est dirigé par le Directeur de Cabinet du Ministre, Monsieur Didier Lohoury GBOGOU, en fonction depuis juillet 2017.

L'objectif principal de ce programme est d'améliorer les performances de l'administration du MINEF.

Ce programme a pour missions :

- de coordonner les activités du ministère en matière de gestion des ressources forestières, fauniques et en eau ;
- d'assurer une gestion rationnelle des ressources financières, matérielles et humaines ;
- d'assurer la planification optimale et le suivi des activités du ministère.

Les activités exécutées au cours de l'année 2021 ont été globalement marquées par la pandémie de la COVID-19 avec ses corolaires au plan socio-économiques et sanitaires ainsi que la situation sécuritaire dans les régions du Nord en proie à des menaces terroristes.

Ce chapitre s'articule autour de quatre points à savoir la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2021, la performance du programme et les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de l'administration forestière d'ici 2025 et comme résultat stratégique une administration moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Le tableau ci-dessous rappelle le niveau du montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses.

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 1	25 348 302 742	5 568 004 011	79 870 122	196 193 161

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
21088 Administration Générale	31 192 370 036	31 106 549 191	85 820 845	99,72%
1 Personnel	25 348 302 742	25 348 302 742	0	100,00%
2 Biens et services	5 568 004 011	5 482 183 167	85 820 844	98,46%
3 Transferts	79 870 122	79 870 122	0	100,00%
4 Investissements	196 193 161	196 193 160	1	100,00%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'exécution du budget du programme Administration Générale a été exécuté à 99,72%. Taux très satisfaisant. Les 0,07% représente un montant de 21 139 557 non engagé sur la dotation de l'activité 78042200151 Prendre en charge les honoraires des agents sous contrat BNETD.

Aussi, il faut noter des mouvements de crédits au sein du programme, ceux-ci se résument comme suit :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Observations
1	Décision portant virement de crédit pour un montant de Quarante et un millions neuf cent quatre mille six cent quinze (41 904 615) f CFA au sein de l'activité 78042200157 « Organiser la communication des activités du Ministère des Eaux et Forêts » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.	Service de Communication (SERCOM)	Décision de réaménagement pris pour calquer le budget de communication à la stratégie de communication décrite dans la Stratégie de Préservation de Réhabilitation et d'Extension des Forêts
2	Décision portant virement de crédit pour un montant de Trente millions huit cent six mille quatre cent vingt (30.806.420) f CFA au sein de l'activité 78042200204 « Prendre en charge les dépenses liées aux services du Ministère des Eaux et Forêts » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.		Cette décision a permis de virer une provision sur la ligne Autres Rémunérations de prestations extérieures devenu sans objet.
3	Décision portant Cinquante-neuf millions (59.000.000) f CFA au sein de l'activité 78042200156 « Gérer les formations des agents du Ministère des Eaux et Forêts » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021	Direction des Affaires Financières et du Patrimoine	Initialement sur la ligne de fête et cérémonie, cette décision a permis de faire appel à un prestataire extérieur en vue de financer la formation technique des agents techniques des Eaux et Forêts à travers la Formation Commune de Base (FCB).
4	Décision portant virement de crédit pour un montant de vingt millions (20.000.000) de francs CFA au sein de l'activité 78042200204 « Prendre en charge les dépenses liées aux services du Ministère des Eaux et Forêts » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.		Cette décision a permis de virer une provision sur la ligne Bâtiments administratifs à usage de bureau devenu sans objet vers les lignes Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique) d'une part et d'autre part, Matériels informatique.
5	Décision portant virement de crédit pour un montant de trois cent mille (300.000) f CFA au sein de l'activité 78042200205 « Gérer les ressources humaines du Ministère des Eaux et Forêts » au titre des dépenses de Biens et Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.	Direction des ressources Humaines et de la Formation	La décision a permis de prendre en charge les dépenses de consommation d'internet.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2108801 Coordination et animation	19 750 957 042	25 348 302 742	181 351 689	187 315 640	0	0	0	0	19 932 308 731	25 535 618 382
2108802 Planification, programmation, et suivi-évaluation	0	0	9 100 000	7 900 000	0	0	0	0	9 100 000	7 900 000
2108803 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	0	4 715 909 746	5 130 518 125	72 050 722	79 870 122	0	0	4 787 960 468	5 210 388 247

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2108804 Information et communication	0	0	120 089 286	132 510 355	0	0	991 548 269	196 193 160	120 089 286	132 510 355
2108805 Protection, contrôle et surveillance des ressources forestières, fauniques et ressources en eau.	0	0	13 369 272	23 939 047	0	0	991 548 269	196 193 160	1 004 917 541	220 132 207

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78042200230 Projet de Conservation des Ressources naturelles (CORENA-MINEF)/C2D	2019	2021	4 400 000 000	0	196 193 160	196 193 160
Sur financement intérieur			0	0	196 193 160	196 193 160
Total programme (Budget de l'Etat)			0	0	196 193 160	196 193 160
Total sur financement intérieur			0	0	196 193 160	196 193 160

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Le financement de ce projet a pris fin depuis 2020, cependant il a bénéficié d'un transfert de crédit pris par arrêté interministériel entre le Ministère du Budget et le Ministère de l'Agriculture qui avait un disponible de ressource sur la composante agriculture du projet C2D, afin de boucler définitivement le volet des Eaux et Forêts du projet C2D.

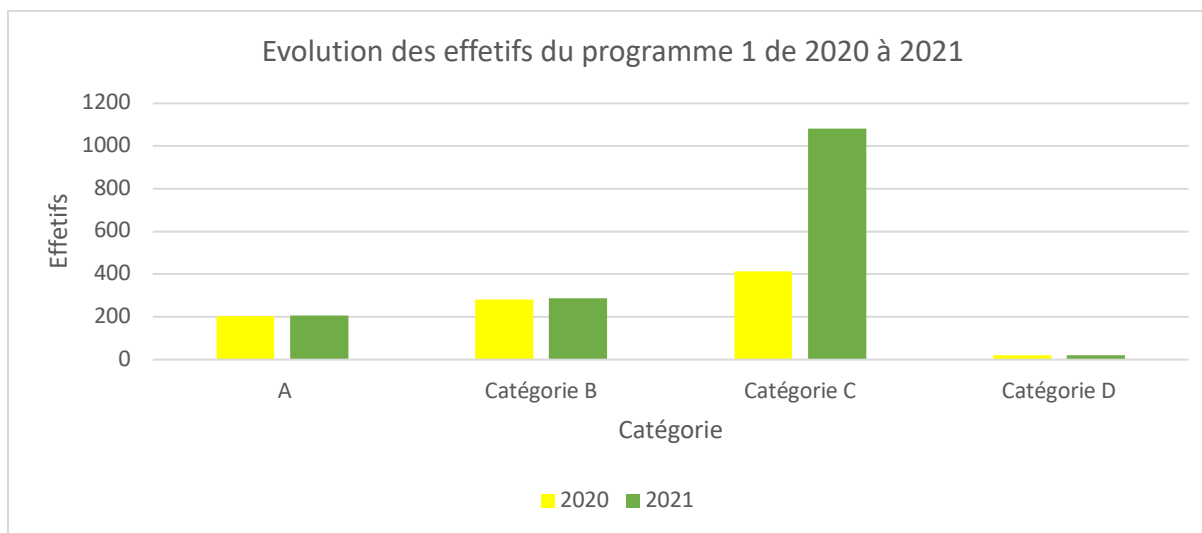
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	204	15	15	10	7	207
Catégorie B	281	17	17	13	6	288
Catégorie C	412	10	10	678	8	1082
Catégorie D	21	2	2	0	0	21
Non Fonctionnaires	6	0	0	0	0	6
TOTAL	918	44	44	701	21	1598

Source : DRHF/MINEF



Les effectifs totaux ont augmenté au niveau de l'ensemble du programme. Cependant, les directions concernées par ce programme manquent de personnel pour améliorer leurs performances. Les besoins exprimés par le MINEF auprès du Ministère en charge de la Fonction publique doivent être pris en compte.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme « Administration Générale », le MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures dont :

- **Au niveau du renforcement du cadre de coordination des structures du MINEF** : l'adoption de 39 textes réglementaires par le Gouvernement en matière de gestion forestière et faunique ;
- **Au niveau de l'amélioration du système d'informations, de planification et de suivi-évaluation** : la conduite de de suivi évaluation des activités des directions centrales, régionales et des projets, la mise en œuvre d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation concernant l'opération 1 jour 50 millions d'arbres sur toute l'étendue du territoire national ;
- **Au niveau de l'optimisation de la gestion des ressources humaine, financières et matérielles** : la reprise des activités de Formation Commune de Base (FCB) des agents techniques des Eaux et Forêts après trois (3) ans d'interruption, la promotion en grade de plusieurs officiers supérieurs, notamment l'élévation au grade de Conservateur Général de deux (2) agents ;
- **Au niveau de la réduction des infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau** : le durcissement des mesures de coercition imputables aux auteurs d'infractions, la création et l'opérationnalisation du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Clandestin (GSLOC).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le cadre de coordination des structures du MINEF				
Nombre de textes réglementaires (décrets) soumis	Nombre	10	10	34
Nombre de commissions techniques internes fonctionnels	Nombre	6	6	8
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système d'informations, de planification et de suivi-évaluation				
Taux de projets suivis et évalués	%	17	100	67
Nombre de canaux de communication utilisés par an	Nombre	10	10	10
Objectif Spécifique 3 : Optimiser la gestion des ressources humaine, financières et matérielles				
Taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)	%	-	100	78
Objectif spécifique 4 : Réduire les infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau				
Nombre annuel de Procès-Verbaux d'infractions	Nombre	150	150	254
Nombre d'interventions (missions de contrôles et de surveillance)	Nombre	3072	150	521

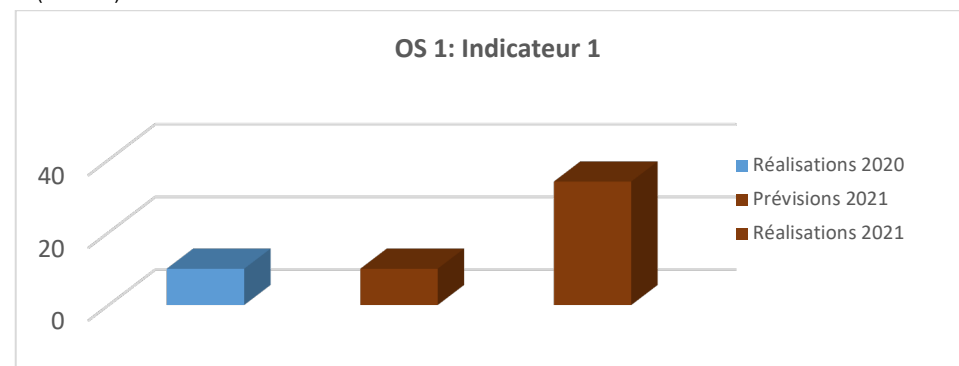
Source : Rapport annuel d'activités MINEF

NB : Les indicateurs présentés dans ce tableau diffèrent de ceux figurant dans le RAP 2020 car les indicateurs présents dans le DPPD-PAP 2020-2022 ont été modifiés au cours de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 car ils se sont avérés difficile à évaluer.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer le cadre de coordination des structures du MINEF

Indicateur 1 : Nombre de textes réglementaires (décrets) soumis

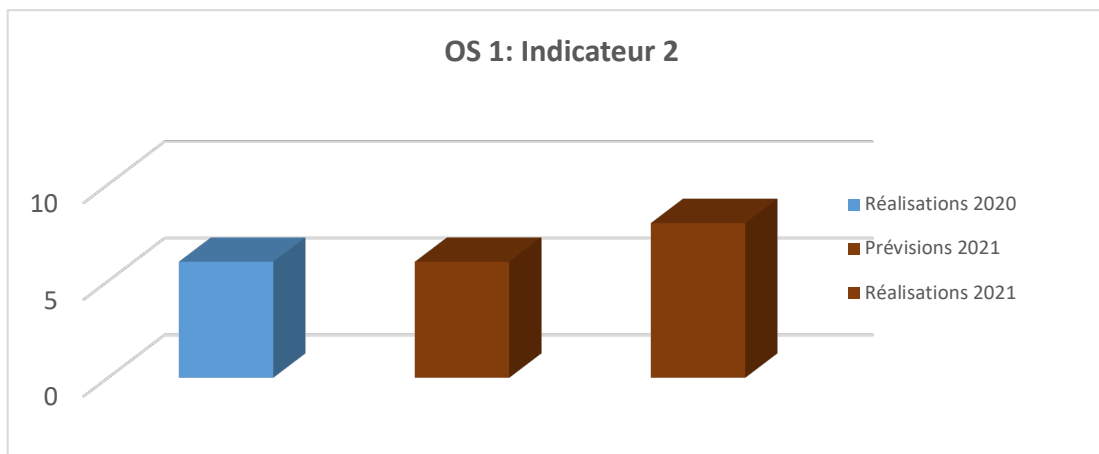


Concernant le nombre de textes réglementaires (décrets) soumis, 34 décrets ont été soumis et adoptés pour une cible de 10 sur l'année soit une réalisation de 340%. Ce fort bond s'explique par la nécessité et l'urgence de prendre les textes d'application visant à rendre opérationnel la loi N°2019 675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier.

Indicateur 2 : Nombre de commissions techniques internes fonctionnels

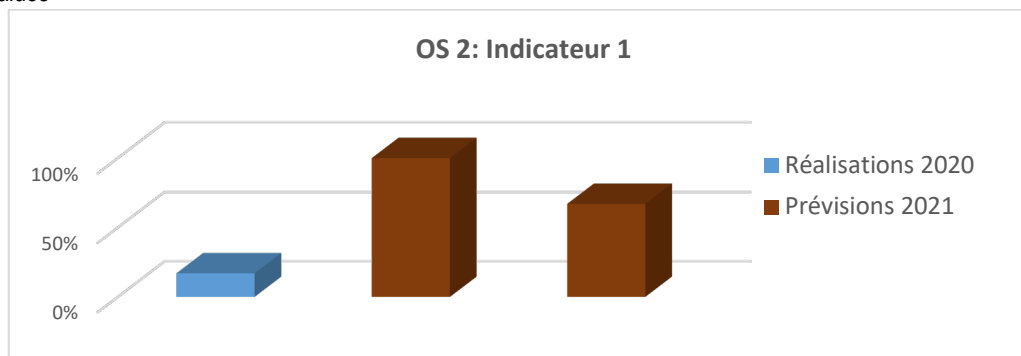
Les six (6) commissions déjà existantes ont tenu régulièrement leurs différentes réunions au cours de l'année. Il s'agit de : (i) Commission d'Analyse des Demandes d'Actes, Commission de nomination, Conseil de discipline, Fonds de prévoyance, Commission des PV, Commission de sélection pour le prix d'excellence, Commission d'avancement en grade militaire.

La mise en place de la commission du Fonds de prévoyance et la reprise des activités de la Commission de suivi de la Régie en 2021 a porté à huit (8) le nombre de commissions actives du MINEF.



Objectif spécifique 2 : Améliorer le système d'informations, de planification et de suivi-évaluation

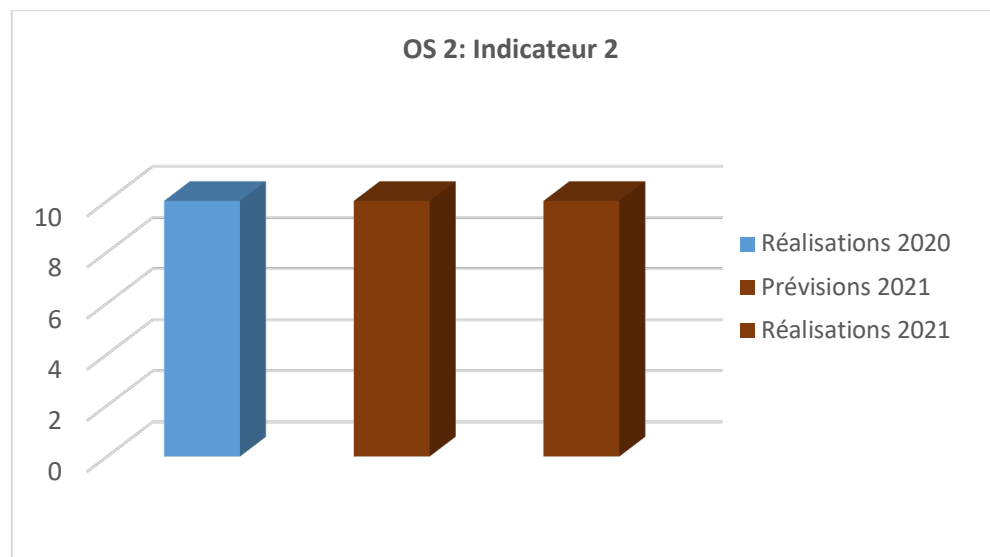
Indicateur 1 : Taux de projets suivis et évalués



Relativement au taux de projets suivis et évalués, le MINEF a un taux de réalisation de 67% inférieur à la prévision de 100% en raison de l'insuffisance du financement dédié à cette activité qui a été réduite de moitié en 2020. Cela n'a pas permis de suivre tous les projets du Ministère. Néanmoins le taux de 67% est au-dessus de celui de l'année 2020 (17%) car les missions de 2020 n'ont pu totalement se tenir à cause de la situation sanitaire préoccupante vécue (Crise sanitaire COVID-19).

L'amélioration de cet indicateur est sujette à une augmentation budgétaire et aux moyens logistiques (véhicule de mission) de la structure dédiée à cette activité.

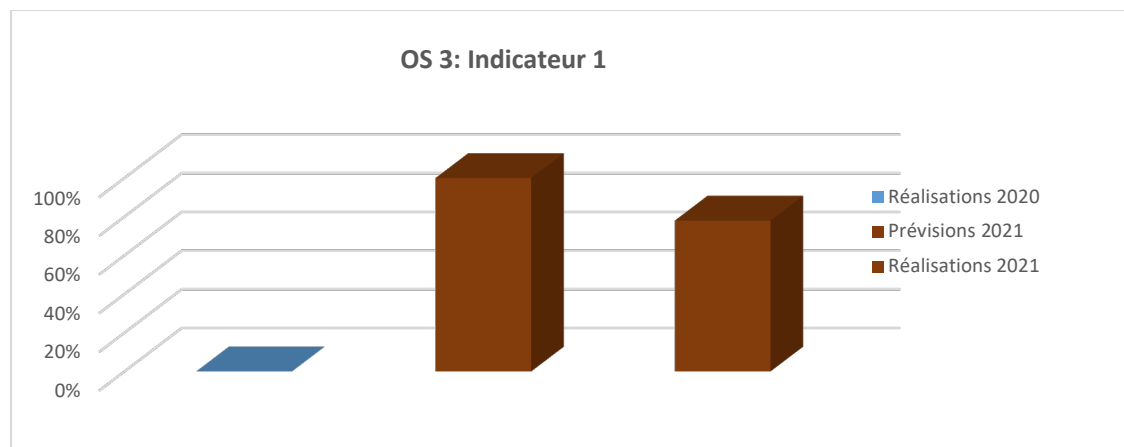
Indicateur 2 : Nombre de canaux de communication utilisés par an



Au cours de l'année, dix canaux ont été utilisés par le MINEF dans sa stratégie de communication (la télévision, la radio, la presse papier, la presse web, l'affichage routier, les relations publiques et événements, les imprimés, les réunions et les rencontres de sensibilisation, les réseaux sociaux et le site web, l'e-mailing). Cela a permis de diffuser et vulgariser les réformes et activités phares du ministère vers un public plus large.

Objectif spécifique 3 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

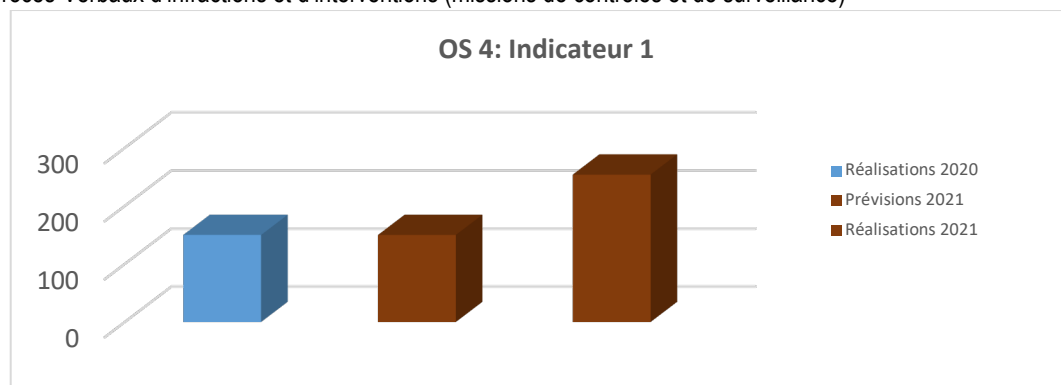
Indicateur 1 : Taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB)

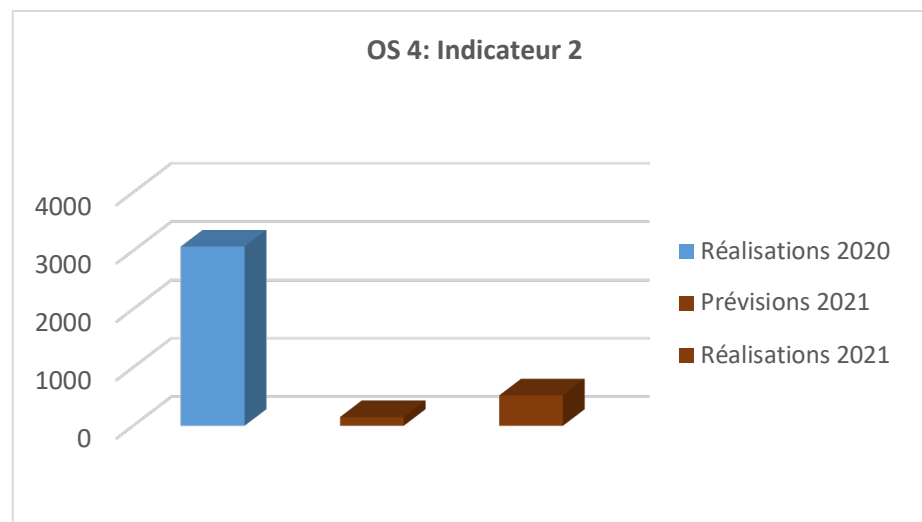


Concernant le taux d'agents techniques formés à la Formation Commune de Base (FCB), il convient de préciser que contrairement à l'année 2020 où il n'y a pas eu de formation en raison des restrictions liées à la pandémie à COVID19 ; en 2021, 156 agents sur 200 prévus ont été formés. Cela donne un taux de formation de 78% contre les 100% prévus. Cela s'explique par les nombreux cas d'incapacité suite aux différents examens médicaux effectués en prélude à la formation.

Objectif spécifique 4 : Réduire les infractions sur les ressources forestières, faunique et en eau

Indicateur 1 & 2 : Nombre annuel de Procès-Verbaux d'infractions et d'interventions (missions de contrôles et de surveillance)





Dans le souci de mieux organiser les contrôles dans le domaine forestier, le Ministre des Eaux et Forêts a pris, en octobre 2020, la note N°267 MINEF/CAB-01/mkm relative aux nouvelles procédures d'exécution de missions de contrôle forestier. La prévision de 150 missions de l'année 2021 a été fixée sur la base de cette note. L'augmentation de 347% enregistré au niveau des missions de contrôle s'explique par le fait qu'en cours d'exercice, des missions inopinées ont dû être réalisées par les services du Ministère des Eaux et Forêts en charge du contrôle forestier pour faire face à la recrudescence du sciage à façon et des défrichements non autorisés. Ces missions ont permis d'établir plus de Procès-verbaux que prévus (169%).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les éléments positifs majeurs qui ont permis d'améliorer la gouvernance dans le secteur sont :

- Le renforcement du cadre réglementaire ;
- Le renforcement des capacités des agents ;
- L'équipement des services en moyens techniques ;
- L'intensification des actions de communication, d'information et de sensibilisation qui suscite une prise de conscience collective sur l'importance de la préservation, de la réhabilitation et de la protection des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau.

Les difficultés recensées lors cet exercice sont :

- L'insuffisance de moyens financiers avec un plafonnement voire une réduction des budgets de fonctionnement qui rend la tâche ardue pour l'atteinte des cibles prévues ;
- L'insuffisance des moyens technique, militaire, bureaucratique et logistique (40% des besoins restent insatisfaits) ;
- Le déphasage entre l'exécution du budget et le calendrier culturel.

IV.2. Recommandations

Le responsable de programme prendra les mesures suivantes pour palier à ces difficultés :

- Faire un plaidoyer auprès du Ministère en charge du budget pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du programme.

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, au Ministère, nous recommandons :

- Créer de groupe de travail formel sur les thématiques afférentes aux structures issues de différents programme et Ministère ;
- Accroître la fréquence de formation des acteurs impliqués dans la rédaction du RAP.

CONCLUSION

Le budget mis à disposition du programme 1 ainsi que le personnel disponible pour la réalisation des activités a eu un effet positif sur ses résultats et performances. En effet, toutes les activités ont pu être réalisées avec des taux satisfaisants.

Le renforcement continu des capacités des agents en charge de ce programme devrait permettre d'en améliorer les performances pour les années à venir.

PARTIE III : PROGRAMME 2 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES »

INTRODUCTION

Le programme « Gestion durable des ressources forestières » vise à prendre en compte la nécessaire multifonctionnalité de la forêt ivoirienne, dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques. Son objectif principal est de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier afin de garantir le développement durable et le bien-être des populations.

Le programme 2 se décline en trois (3) objectifs spécifiques dont les actions concourent à l'atteinte des résultats spécifiés dans le PND. Ce programme est dirigé par le Directeur Général des Forêts et de la Faune, le Conservateur Général ZOUZOU Elvire-Joëlle épouse MAILLY, en fonction depuis janvier 2019. Il a pour mission principale la gestion durable des ressources forestières, plus spécifiquement il s'agit de leur protection, réhabilitation et extension.

Le programme 2 couvre huit structures administratives centrales, une structure sous-tutelle (SODEFOR), l'ensemble des Directions Départementales, les Cantonnements et les Postes Forestiers et plusieurs projets dont le champ d'actions est spécifique au secteur forestier.

Le RAP du programme 2 s'articule autour de quatre points, à savoir, la présentation de la stratégie du programme, la réalisation du programme au cours de l'exercice 2021, la performance du programme et les perspectives.

Les activités exécutées au cours de l'année 2021 ont été généralement marquées par la pandémie de la COVID-19.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a pour objectif global de reconstituer et stabiliser le patrimoine forestier et comme résultat stratégique « le patrimoine forestier est reconstitué et stabilisé à au moins 20% du territoire national à l'horizon 2030 ».

I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 2	2 399 940	943 838 410	204 378 426	3 778 800 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22089 Gestion durable des ressources forestières	4 929 416 776	4 819 413 898	110 002 878	97,77%
1 Personnel	2 399 940	2 399 940	0	100,00%
2 Biens et services	943 838 410	900 922 966	42 915 444	95,45%
3 Transferts	204 378 426	143 064 898	61 313 528	70,00%
4 Investissements	3 778 800 000	3 773 026 094	5 773 906	99,85%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'exécution du programme 2 montre globalement une consommation des crédits évaluée à 97,77%. Ce niveau de consommation satisfaisant présente cependant, des dépenses de transferts exécutées à hauteur de 70%. Taux conforme à la régulation du plafond budgétaire (70%).

Au cours de la gestion ce programme a connu certains mouvements de crédits interne. Ce sont :

N°	Désignation	Bénéficiaire	Observations
1	Arrêté Interministériel portant création de natures économiques et virements de crédits d'un montant total de Deux Milliards (2.000.000.000) FCFA, de l'activité 78042200182 « Dépenses de Biens et Services LPSI-Eaux et Forêts » en Biens et services au profit de l'activité 78042200176 « Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet) » en Investissement dans le budget de 13010387 « Direction des Affaires Financières et du Patrimoine » au Programme 22089 « Programme Gestion durable des ressources forestières » du Ministère des Eaux et Forêts gestion 2021.	DAFP	Il a permis de virer les crédits de 2 milliards inscrits en provision sur le volet en bien et service de la LPSI/MINEF vers le volet investissement de la LPSI/MINEF.
2	Décision portant virement de crédit pour un montant de Dix millions (10 000 000) de francs CFA au sein de l'activité 22089020016 « Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.	Direction Générale des Forêts et de la Faune	Réaffecter une provision de 10 millions prévue pour les missions à l'intérieure du pays
3	Décision portant virement de crédit pour un montant de Cinquante-quatre millions (54 000 000) de francs CFA au sein de l'activité 22089020016 « Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF) » au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.		Pour recruter une expertise externe au Ministère des Eaux et forêts.
4	Décision portant virement de crédit pour un montant de Quinze millions (15 000 000) de francs CFA au sein de l'activité 22089050001 « Mettre en œuvre la politique des Forêts » au titre des dépenses de Biens et services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.		Réaffectation de crédits initialement prévus pour plantation devenu sans objet car pris en compte sur une autre activité

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 10 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
2208901 Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'Etat	0	0	28 499 995	28 500 000	143 064 898	143 064 898	3 052 691 298	3 598 147 757	3 224 256 191	3 769 712 655
2208902 Développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural	2 399 940	2 399 940	94 345 444	131 810 693	0	0	104 222 103	174 878 337	200 967 487	309 088 970
2208903 Protection, contrôle et surveillance des forêts et des activités forestières.	0	0	514 082 960	557 170 458	0	0	0	0	514 082 960	557 170 458
2208904 Renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers	0	0	127 755 159	152 144 204	0	0	0	0	127 755 159	152 144 204
2208905 Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières	0	0	25 518 153	31 297 611	0	0	0	0	25 518 153	31 297 611

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'exécution du budget concernant l'action de développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural a augmenté entre 2020 et 2021 grâce à l'augmentation de l'investissement. Les biens et service, de même que les transferts de l'action n'ont pas enregistré de changements significatifs.

Les biens et services et les investissements de l'action de développement du reboisement et la reconstitution des forêts du domaine rural ont augmenté tandis que celle du personnel est restée statique. Les trois dernières actions ont toutes connu une augmentation dans l'exécution du budget.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 11 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78042200176 Dépenses d'investissement LPSI - Eaux et Forêts (Projet)	2016	2022	24 000 000 000	1 603 800 000	3 598 147 757	3 598 147 757
Sur financement intérieur			24 000 000 000	1 603 800 000	3 598 147 757	3 598 147 757
Projet 2 : 78042200195 Aménagement du Jardin botanique de Bingerville (Projet)	2014	2022	987 000 000	75 000 000	74 878 342	74 878 342
Sur financement intérieur			987 000 000	75 000 000	74 878 342	74 878 342
Projet 3 : 90042200004 Projet d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, Réhabilitation et Extension des Forêts (SPREF)	2021	2025	1 939 500 000	100 000 000	99 999 995	99 999 995
Sur financement intérieur			1 939 500 000	100 000 000	99 999 995	99 999 995
Total programme (Budget de l'Etat)			26 926 500 000	1 778 800 000	3 773 026 094	3 773 026 094
Total sur financement intérieur			26 926 500 000	1 778 800 000	3 773 026 094	3 773 026 094

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

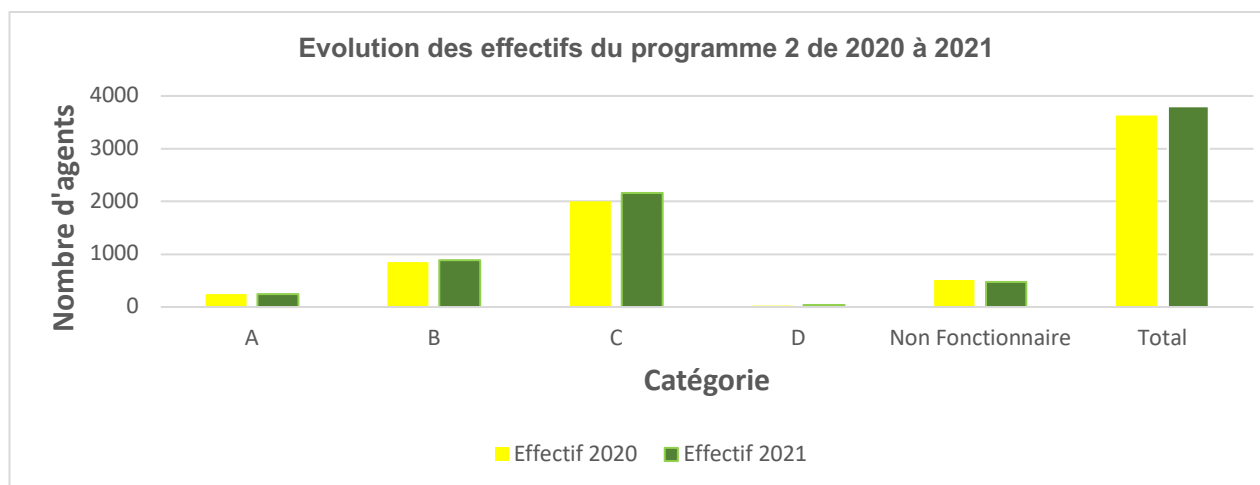
Tableau 12 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif 2020	Effectifs 2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
A	239	28	28	11	8	242
B	848	35	35	69	26	891
C	2002	70	70	245	88	2159
D	32	2	2	8	2	38
Non Fonctionnaire	513	20	20	18	57	474
Total	3634	155	155	313	181	3804

Source : Bilan d'activités 2021 DRHF/MINEF et SODEFOR

Les effectifs totaux du programme 2 ont augmenté de 4,68 %. Néanmoins le besoin d'agents n'est pas encore satisfait dans la plupart des structures du programme. Les concours professionnels ont participé aux écarts entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits au niveau de la catégorie B ; alors que certaines recrues de la brigade spéciale de surveillance et d'intervention ont été redéployées dans les services de base.

Au niveau de la SODEFOR, plusieurs conventionnels ont acquis le statut de fonctionnaire en 2021.



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Programme de Gestion durable des ressources forestières a pu réaliser un certain nombre d'activités :

➤ **Au niveau de la Gestion différentielle des forêts du domaine permanent de l'Etat**

La rédaction de 62 Plans d'Aménagement et la réduction de 36,56% du taux de déforestation annuelle.

➤ **Au niveau du développement du reboisement et reconstitution des forêts du domaine rural**

Le reboisement de 47 563,72ha.

➤ **Au niveau de la protection, du contrôle et de la surveillance des forêts et des activités forestières**

La poursuite de l'équipement en matériels roulants des services du MINEF et leur équipement en GPS. La poursuite du suivi satellitaire des forêts et la réalisation de missions de surveillance et de contrôle.

➤ **Au niveau du renforcement du cadre d'exploitation rationnelle, de transformation et de commercialisation des produits forestiers**

L'élaboration en cours d'une Stratégie de valorisation et de commercialisation des produits forestiers.

Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources forestières

Cette section résume les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année sous revue (ici 2021) et ayant un lien direct avec la performance.

Elle présente le bilan stratégique du programme tel que présenté dans le Projet annuel de performance (PAP). Il s'agit de procéder à l'analyse des résultats enregistrés par le Responsable de programme au cours de l'exercice, à la lumière des principaux événements et réalisations intervenues au cours de l'année écoulée.

Cette analyse retrace, en résumé, les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP pour atteindre les objectifs et les cibles fixés initialement. Elle doit, également, permettre de dégager une appréciation globale de la performance du programme et fixer les orientations stratégiques à inscrire au prochain PAP.

Les commentaires peuvent être illustrés par des représentations graphiques.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 13 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer la protection des massifs forestiers résiduels				
IP 1: Proportion de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement (PA)	%	34 (80/234)	36 (85/234)	41 (96/234)
IP 2: Taux de réduction annuel de la déforestation	%	0.78	0.78	35,56*
Objectif Spécifique 2 : Réhabiliter les zones forestières dégradées				
IP. Superficie annuelle reboisée (ha)	Hectare	8 868	72 670	57 411,72
Objectif Spécifique 3 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers				
IP. Taux de mise en œuvre des orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers	%	-	0	10

Source : Rapport annuel d'activités MINEF

NB : Les indicateurs présentés dans ce tableau diffèrent de ceux figurant dans le RAP 2020 car les indicateurs présents dans le DPPD-PAP 2020-2022 ont été modifiés au cours de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 car ils se sont avérés difficile à évaluer.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer la protection des massifs forestiers résiduels

IP 1 : Proportion de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement (PA)

Source de données : Rapport d'activités SODEFOR.

Mode de calcul : Nombre de forêts du domaine privé de l'Etat disposant d'un plan d'aménagement / nombre total de forêts) x 100

Valeurs cibles : 19% en 2019 ; 36% en 2021, 45% en 2022 et 60% en 2023

Analyse de l'indicateur : L'objectif fixé pour l'année 2021 était d'arriver à 85 forêts classées disposant de plans d'aménagement (PA), soit 36% rédigés contre 80 en 2020 (34%). Il a été élaboré 11 PA dont 4 ont été réalisés sur financement PIF (Complexe Mafa, Massif Soungourou, FC Proungbo-Sérébi et FC Ahua) les 7 autres sur fonds propres (finalisés et prêts à être adoptés). Ce qui donne en 2021 à 96 FC disposant de PA, soit 41% des FC et 220% des prévisions.

Pour rappel, entre 2017 et 2018, les réalisations ont légèrement dépassé les prévisions jusqu'à s'équilibrer à la fin du premier semestre, date à partir de laquelle les réalisations ont pris un retard jusqu'en fin d'année. Elles ont par la suite pris de l'envol à partir de cette date jusqu'en 2020. Cette situation s'explique par le fait qu'avec l'adoption de la nouvelle politique forestière en 2018, des renforcements de capacités ont été entrepris, favorisant ainsi la nette amélioration de la production de ces documents. De telles actions sont à encourager pour booster cette activité. Les structures sous tutelle telle que la SODEFOR, outillée dans ces techniques doivent être assistées pour poursuivre dans cette dynamique.

Par ailleurs, il est à noter que le processus d'élaboration des PA a connu un ralentissement dont l'une des raisons est qu'il a été impacté par le décret n°2021-437 du 8 septembre 2021 fixant le cadre général de la gestion des forêts classées du domaine forestier privé de l'Etat, éligibles au régime de la concession. En effet, certaines forêts classées initialement identifiées pour l'élaboration des PA se sont retrouvées parmi les FC soumises à convention de concession conformément audit décret. Lequel décret, en son article 5 impute la rédaction du PA des forêts concernées au concessionnaire. Enfin, au regard de la nouvelle classification des forêts prévue par le Code forestier, un plan-type d'aménagement est en cours d'élaboration par le MINEF afin de prendre en compte chacune des forêts du domaine privé de l'Etat. La validation de ce plan-type prévue au second trimestre de l'année 2022 permettra d'insuffler une bonne dynamique dans l'élaboration des PA.

IP 2 : Réduction du taux annuel de déforestation

Source de données : Rapport d'activités DRCF

Mode de calcul : Superficie 1 perdue en année N - Superficie 2 perdue en année N-1 / superficie 2 perdue en année N-1) x 100

Valeurs cibles : 2,69% (2015) en 2019 ; 0,78% en 2021, 0,78% en 2022 et 0,78% en 2023

Analyse de l'indicateur :

Le taux de réduction de la déforestation prévue pour l'année 2021 était de 0,78% par rapport à 2020. L'analyse de la perte de couvert forestier à partir de l'outil IMAGES donne une réduction de **35,56%***. Cette performance a été réalisée grâce à l'effort conjugué de la sensibilisation des populations et de surveillance des unités compétentes du MINEF (BSSI, DPFE et services déconcentrés) et des brigades de la SODEFOR et de l'OIPR.

Objectif spécifique 2 : Réhabiliter les zones forestières dégradées

IP : Superficie annuelle reboisée (ha)

Source de données : Rapports d'activités DRCF/SODEFOR/ICF

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 3.840 en 2019 ; 72.670 en 2021, 72.670 en 2022 et 72.670 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 57 411,72 ha en 2021 qui représente 79% de la cible projetée 72.670. La principale raison de la non-atteinte de cet objectif est l'insuffisance de ressources financières. Les financements prévus pour la mise en œuvre de la SPREF ne sont pas encore mobilisés. La stratégie de communication mise en œuvre par le MINEF devrait permettre l'implication de tous les acteurs, à savoir les Partenaires Techniques et Financières, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les ONG et des personnes physiques dans la reconstitution de la ressource forestière.

Cette réalisation de 57.411,72 ha comprend la réalisation de l'Administration forestière boostée par l'opération « 1 jour 50 millions » en 2021 et la réalisation de la SODEFOR se décline comme suit :
Sur une prévision de 10 282 ha, 9 848 ha ont été réalisés, soit un taux de 96% et se décomposent comme suit :

- 185 ha de reboisements industriels réalisés par la SODEFOR sous financement SUCRIVOIRE (110 ha) en FC de Moyenne-Marahoué, CI-ENERGIE (75 ha) en FC de Téné et Sangoué ;
- 363 ha de reboisement de reconversion en FC de Cavally, financés par NESTLE ;
- 5 452 ha de complantation (agroforesterie) financés par la Banque mondiale dans le cadre du PIF ;
- 929 ha de reboisement de reconversion dans le cadre des conventions de Partenariat ;
- 1 445 ha de reboisement compensatoire réalisés par les Opérateurs du bois ;

1 474 ha de reboisement mis en place sur les berges des retenues d'eau dans le domaine rural, dans le cadre du projet AGEROUTE/UEMOA dont la SODEFOR exécute la composante sylvicole.

Objectif spécifique 3 : Renforcer le cadre d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

IP : Taux de mise en œuvre des orientations d'exploitation, de transformation et de commercialisation des produits forestiers

Source de données : Rapport d'activités DPIF

Mode de calcul : Nombre de nouvelles orientations mise en œuvre / Nombre total de nouvelles orientations prévues) x 100

Valeurs cibles : 0% en 2021, 25% en 2022 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 10% en 2021, contre une cible de 10%. Les activités auxquelles la DPIF a participé dans le cadre des nouvelles orientations sont :

- Un atelier sur la réforme de l'exploitation avec pour thème : « Exploitation forestière dans le domaine rural : Etat des lieux, enjeux et nouvelles orientations/implication de la propriété de l'arbre sur son exploitation et sa valorisation au regard des dispositions des codes forestier et foncier ».

Au cours de cet atelier, de nouvelles orientations ont été proposées :

- Contribution à l'élaboration de trois (3) projets de décrets relatifs à l'exploitation, à la transformation et à la commercialisation ; il s'agit des projets de décrets :
 - déterminant les conditions d'obtention de l'agrément en qualité d'exploitant Forestier et de l'autorisation pour l'exploitation Forestière ;
 - fixant les conditions et les modalités d'exportation et d'importation des produits forestiers ;
 - fixant les conditions et les modalités de transformation et de commercialisation des produits forestiers ;

et un projet d'arrêté précisant les modalités d'exploitation dans les forêts des personnes morales de droit privé, des personnes physiques et des arbres hors forêt.

- La rédaction des normes d'exploitation forestière en collaboration avec la DGFF, l'APV FLEGT et d'autres services concernés.
- La rédaction de la stratégie de valorisation des produits forestiers en collaboration un comité technique composé de plusieurs directions et de la SODEFOR et la participation à l'atelier de validation y afférent.

La mise en œuvre véritable des nouvelles orientations n'a pas encore débuté.

Toutefois les différentes activités déjà menées pourront faciliter la mise en œuvre.

La faiblesse du taux de réalisation des nouvelles orientations pourrait s'expliquer par le fait que les textes réglementaires qui doivent booster cette activité ne sont pas encore signés. En outre, aucune forêt n'est encore enregistrée.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

2. Points positifs

L'opération de reboisement populaire « 1 jour, X millions d'arbres » suscite de plus en plus la mobilisation des populations dans toute leur diversité ;
Les différentes parties prenantes proposent elles-mêmes des activités de production de plants et de reboisement tels que proposés dans le cadre de la SPREF.

3. Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont entravé la mise en œuvre des activités du programme 2 pour l'atteinte effective des résultats. Ce sont :

- Le plafonnement des enveloppes budgétaires ne prenant pas en compte les besoins réels du programme ;
- La lourdeur du processus budgétaire suivi du décalage entre l'exécution du budget et les activités du reboisement
- La faiblesse des ressources (humaines, matérielles et financières) pourrait entraver la mise en œuvre du budget programme ;
- La mobilisation de terres pour le reboisement dans le domaine rural ;
- La reprise difficile des activités suite aux mesures de lutte contre la COVID-19 ;

Ces difficultés ont eu de sérieuses répercussions dans la réalisation de notre programme d'activités.

4. Défis à relever à moyen terme

Pour l'atteinte de nos objectifs du programme, il est nécessaire de :

- Renforcer les capacités des acteurs en vue d'une maîtrise du nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- Renforcer des capacités des agents des Eaux et Forêts aux techniques de reboisement et d'agroforesterie ;
- Produire de plants d'essences forestières en quantité et en qualité suffisantes et à temps.

A cet effet, il est plus que nécessaire que le niveau des montants alloués soit effectivement relevé.

5. Perspectives

Dans le cadre de l'appropriation du nouvel outil de gestion des finances publiques, des mesures doivent être prises pour assurer un renforcement continu des compétences des agents du Ministère.

IV.2. Recommandations

Dans l'objectif de solutionner les difficultés qui entravent l'atteinte effective des résultats escomptés, nous recommandons de :

- Mettre à la disposition du MINEF, le budget nécessaire pour l'exécution du programme 2 au titre de l'année 2022 ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs à s'approprier le nouvel outil de gestion des finances publiques ;
- Mettre en place des mesures incitatives auprès des populations locales pour favoriser la mise à disposition des terres à reboiser ;
- Motiver les agents techniques dans la conduite des opérations de reboisement ;
- Impliquer les autorités locales (administratives, politiques et coutumières), les leaders d'opinion, les OSC et ONGs œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- Mobiliser les acteurs du système éducation-formation des différentes localités et au niveau hiérarchique.

CONCLUSION

Le programme 2 intitulé « Gestion durable des ressources forestières » coordonné par la Directrice Générale des Forêts et de la Faune, espère pour sa bonne exécution le financement de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) en Côte d'Ivoire. Cependant, il est bon de reconnaître l'attention particulière et les efforts du Gouvernement pour sauver ce qui reste de nos forêts et atteindre à l'horizon 2030 une couverture forestière de 20% du territoire national.

Dans ce sens, avec l'appui souhaité de tous les partenaires au développement et les parties prenantes, la mise en œuvre efficiente des actions du programme en vue d'une atteinte objective de performance, nécessite dans le temps, la mise à disposition des crédits budgétaires et du personnel nécessaire pour l'exécution des activités.

PARTIE IV : PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES FAUNIQUES »

INTRODUCTION

Le programme de gestion durable des ressources fauniques est porté par le Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune, le Colonel-Major KOUASSI Yao Lucien, qui exerce cette fonction depuis le 13 juillet 2021 en remplacement du Colonel-Major AKE Abroba Jérôme nommé au poste de Directeur de Cabinet Adjoint.

Les principales missions du programme 3 sont :

- de protéger la faune ;
- de gérer et de promouvoir les ressources cynégétiques ; d'appliquer la réglementation forestière et faunique ;
- d'assurer la réglementation de la chasse et d'en contrôler les produits
- de veiller à la sauvegarde de la faune sauvage et à la protection de ses habitats, en particulier ceux des espèces vulnérables ;
- de développer des programmes de reconstitution de populations d'espèces menacées d'extinction ;
- de développer la recherche sur la faune sauvage et ses habitats ;
- d'assurer la valorisation de la faune sauvage par le tourisme de vision et la chasse, dans le respect des possibilités de prélèvements ;
- d'appuyer les gestionnaires à l'aménagement rationnel des territoires abritant des habitats de la faune sauvage ;
- de promouvoir la gestion rationnelle de la faune sauvage dans les politiques publiques nationales et locales ;
- de susciter la création de zones cynégétiques et d'appuyer leur gestion ; d'assurer le suivi des conventions régionales et internationales en matière de forêts et de faune.

Les actions du programme concernent la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC), le Zoo National d'Abidjan (ZNA) et les projets spécifiques au secteur de la faune. A l'instar des programmes précédents, les activités du programme 3 ont subi l'impact négatif de la pandémie à COVID 19. En effet, les mesures restrictives instaurées pour une meilleure résistance aux effets néfastes de la pandémie à COVID 19, ont conduit à l'amenuisement des budgets alloués aux projets fauniques et à la fermeture du ZNA qui était déjà en proie à une crise de gestion.

L'exposé sur ce programme s'articulera autour des présentations de la stratégie du programme, des réalisations obtenues cours de l'exercice 2021, de la performance dudit programme et des perspectives y afférentes.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme 3

Le programme 3 a pour objectif global de reconstituer et préserver la biodiversité faunique, en vue, à la fois, de satisfaire les besoins des populations, d'assurer la conservation des espèces fauniques et de générer des ressources pour l'Etat.

I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements	TOTAL
Programme 3	26 208 000	284 555 085	0	579 200 000	889 963 085

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22090 Gestion durable des ressources fauniques	889 963 085	863 928 586	26 034 499	97,07%
1 Personnel	26 208 000	26 208 000	0	100,00%
2 Biens et services	284 555 085	258 779 587	25 775 498	90,94%
4 Investissements	579 200 000	578 940 999	259 001	99,96%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Exécuté à hauteur de 97,07%, ce programme présente un taux très satisfaisant d'absorption des crédits prévus. La consommation des dépenses de biens et services régulée a été un frein à l'absorption entière des crédits.

Il faut noter que le Ministère a bénéficié d'une dotation exceptionnelle 500 millions de francs CFA obtenue pour la réhabilitation du Zoo National d'Abidjan lors du séminaire gouvernemental. Aussi l'on a pu observer les mouvements de crédits ci-dessous listés.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Observations
1	Décision virement de crédits d'un montant de Trente et un millions cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf (31 129 199) FCFA, au sein de l'activité 78042200211 « Protéger les espèces animales et promouvoir les activités récréatives » en biens et services, dans le budget de 26011700 « Zoo d'Abidjan » au Programme 22090 « Gestion durable des ressources fauniques », du Ministère des Eaux et Forêts exercice 2021. Services du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.	Zoo	Virement de crédit en vue de recruter une expertise externe
2	Arrêté portant création de natures économiques et virement de crédits d'un montant de Vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) FCFA, de l'activité 78042200169 « promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage » en investissement au profit de l'activité 78042200181 « Réhabiliter le Parc Zoologique d'Abidjan » en Investissement, dans le budget de 26011700 « Zoo d'Abidjan » au Programme 22090 « Gestion durable des ressources fauniques », du Ministère des Eaux et Forêts exercice 2021.		Cet arrêté a permis de virer des crédits de 22 500 000 du projet promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage vers le projet Réhabiliter le Parc Zoologique d'Abidjan en vue de son ouverture imminente.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 14 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
	0	0	230 945 477	258 779 587	0	0	66 027 861	578 940 999	0	0
Renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques	0	0	3 449 958	5 000 000	0	0	50 576 351	27 440 999	54 026 309	32 440 999
Aménagement du zoo, prévention et éradication des zoonoses	29 512 601	26 208 000	215 164 447	245 204 220	0	0	15 451 510	551 500 000	260 128 558	822 912 220
Mise en œuvre des activités du programme gestion durable des ressources fauniques	0	0	12 331 072	8 575 367	0	0	0	0	12 331 072	8 575 367

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Dans ce programme, les dépenses liées au personnel ne s'observent que dans l'action portant sur l'aménagement du zoo, car seule cette institution dispose d'un personnel dédié, pris en compte dans le budget. Les deux autres projets du programme n'ont pas d'équipes constituées (formelles) pour la mise en œuvre, les activités sont exécutées par l'ensemble des agents de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques, selon leurs compétences respectives.

Les dépenses d'investissements sont passées de 66 027 861 à 578 940 999 F CFA (soit une hausse de 876 %), en raison de l'allocation d'un budget spécial de 551 500 000 de francs CFA, pour la réhabilitation et l'aménagement du ZNA par le Gouvernement, en réponse à un plaidoyer du Ministre en charge des Eaux et Forêts.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 15: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78042200169 Promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage	2020	2021	370 000 000	25 000 000	2 500 000	2 500 000
Sur financement intérieur			370 000 000	25 000 000	2 500 000	2 500 000
Projet 1 : 78042200181 Réhabiliter le Parc Zoologique d'Abidjan	2013	2022	2 004 000 000	29 200 000	551 500 000	551 500 000
Sur financement intérieur			2 004 000 000	29 200 000	551 500 000	551 500 000
Projet 1 : 78042200219 Projet d'amélioration de la Conservation des Espèces Animales Sauvages	2018	2021	530 000 000	25 000 000	24 940 999	24 940 999
Sur financement intérieur			530 000 000	25 000 000	24 940 999	24 940 999
Total programme (Budget de l'Etat)			2 904 000 000	79 200 000	578 940 999	578 940 999
Total sur financement intérieur			2 904 000 000	79 200 000	578 940 999	578 940 999

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.2. Évolution des effectifs

	Effectif 2020	Effectifs 2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	10	7	7	2	1	11
Catégorie B	13	5	5	0	1	12
Catégorie C	24	9	9	0	0	24
Catégorie D	1	1	1	0	0	1
Non Fonctionnaire	0	0	0	0	0	0
Total	48	22	22	2	2	48

NB : pour une meilleure conduite des activités liées à la faune sauvage, il faudrait renforcer le personnel avec des techniciens spécialisés notamment des vétérinaires, des zootechniciens et des techniciens SIG.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

A travers le programme 3, le MINEF a enregistré quelques résultats dont les plus éloquentes sont :

- Au titre du renforcement du dispositif de protection des ressources fauniques ;
 - La réalisation de la cartographie des conflits hommes-faune couplé à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des éléphants ;
 - L'organisation de missions de refoulement d'éléphants à problème pour assurer leur sécurité et celle des populations victimes de leurs dégâts ;
 - Le renforcement des capacités du personnel par la formation de 100 recrues de la BSSI sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages, la capture et le déplacement des crocodiles et le refoulement d'éléphants à problème.
- Au niveau de l'aménagement du zoo, de la prévention et de l'éradication des zoonoses, les principales réalisations sont relatives à la réfection quasi-totale du zoo National d'Abidjan avec l'amélioration et la création de structures techniques et sanitaires pour les animaux et l'installation d'infrastructures récréatives pour les visiteurs.
- En ce qui concerne la mise en œuvre des activités du programme de gestion durable des ressources fauniques ;

- La pose d'un collier GPS supplémentaire sur un éléphant dans la sous-préfecture de Satama-sokoro (l'éléphant Hamed) ;
- Le renforcement des capacités des gestionnaires par la formation des 24 Chefs de services faune à la prise en main de la gestion de la faune dans les services déconcentrés ;
- Le recensement de 25 fermes d'élevages de faune sauvage et l'évaluation de 7 de ces fermes ;
- La préparation et la validation d'une stratégie de communication pour la promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage.



Photo 4 : Pose de collier GPS sur un éléphant

PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau : Évolution des indicateurs du programme 3

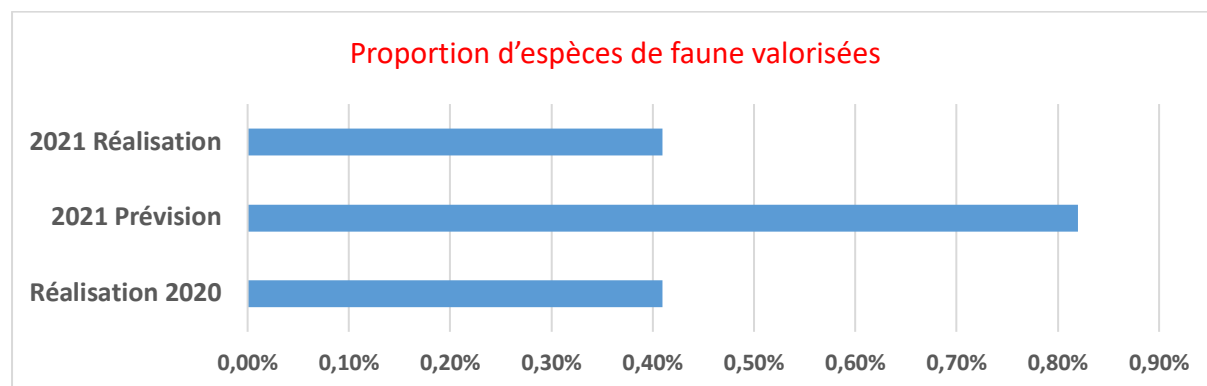
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage				
IP 1 : Proportion d'espèces de faune valorisées	%	1/244	2/244	1/244
IP 2 ; Proportion d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration	%	1/208	2/208	1/208
Objectif Spécifique 2 : Valoriser les parcs zoologiques				
Taux d'accroissement annuel du nombre de visiteurs	%	300	30	-80

Source : Rapport annuel d'activités MINEF

NB : Les indicateurs présentés dans ce tableau diffèrent de ceux figurant dans le RAP 2020 car les indicateurs présents dans le DPPD-PAP 2020-2022 ont été modifiés au cours de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 car ils se sont avérés difficile à évaluer.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

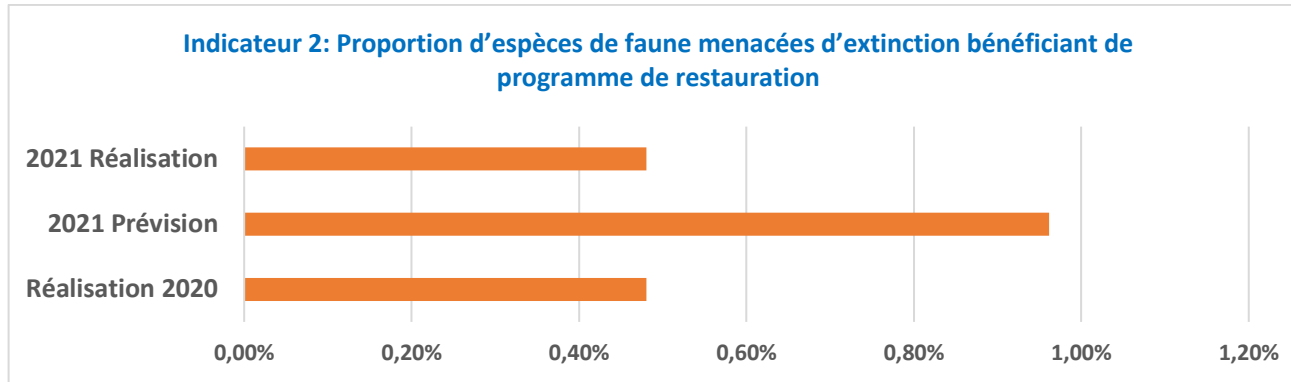
Objectif spécifique 1 : Restaurer et valoriser la faune sauvage



L'aulacode demeure, à ce jour, la seule espèce de faune sauvage valorisée. Le projet de promotion de l'élevage des espèces de faune sauvage devait contribuer à atteindre cet objectif. Durant la première année de mise en œuvre, 2020, le projet a identifié les fermes existantes, les organisations professionnelles existantes et leurs besoins afin de commencer à y palier en 2021. Le budget 2020 a également servi à préparer la stratégie de communication sur le projet. Cependant, 90 % du budget 2021 du projet qui devait permettre de mettre en place la première ferme pilote avec l'introduction de nouvelles espèces de faune valorisables en élevage a été retiré en début d'année, inhibant l'atteinte de l'objectif d'accroître la proportion des espèces valorisées.

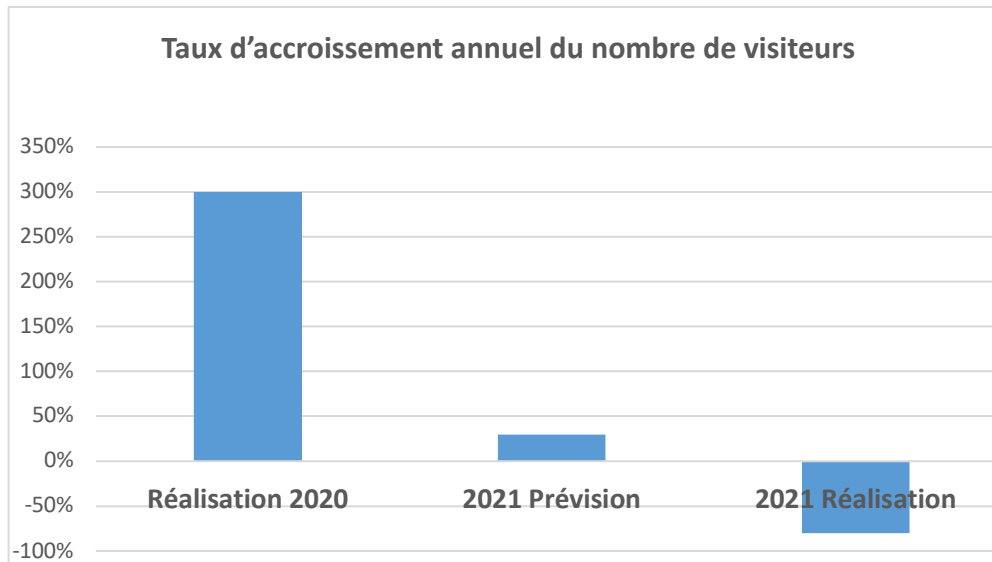
Cet indicateur n'a pas connu d'amélioration en 2020 et 2021.

Indicateur 2 : Proportion d'espèces de faune menacées d'extinction bénéficiant de programme de restauration



L'insuffisance des financements alloués au Ministère des Eaux et Forêts n'a pas permis d'étendre les programmes de protection d'espèces menacées d'extinction à d'autres animaux que l'éléphant, qui bénéficie encore du dispositif de protection mis en place dans le cadre du projet de renforcement des mécanismes de protection de la faune sauvage.

Objectif spécifique 2 : Valoriser les parcs zoologiques



Pour une prévision de 25 000 visiteurs attendus, le Zoo National d'Abidjan avait enregistré, en 2020, 100 000 visiteurs, soit un taux d'accroissement annuel de 300%. Pour l'année 2021, la prévision d'augmentation du nombre de visiteurs de 30% n'a pas pu être atteinte, de fait de la fermeture du zoo, du 08 septembre 2020 au 20 décembre 2021, pour des travaux de rénovation. Néanmoins, pour le peu de temps d'ouverture avant la fin de l'année 2021 (21 décembre), il a été enregistré 19 685 visiteurs, soit une contreperformance de -80% par rapport à 2020.

V. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les aspects positifs ayant contribué à assurer la gestion durable des ressources fauniques sont :

- L'élaboration et la validation en atelier national des deux documents de politique et de stratégie de protection, de reconstruction et de valorisation de la faune sauvage ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de suivi des espèces menacées d'extinction, avec la pose de colliers GPS aux éléphants en vue de leur suivi permanent ;
- L'établissement de la cartographie des conflits hommes-faune sur le territoire national ;
- L'équipement de certains services de faune en motos et mégaphones, notamment dans les foyers de conflits homme-éléphant ;
- Le suivi des éléphants portant des colliers GPS ;
- La réhabilitation et la réouverture du Zoo National d'Abidjan.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme 3 sont :

- L'arrêt du financement des deux projets fauniques inscrits au programme d'investissements, et nécessaires à la réalisation de l'ensemble des indicateurs de l'objectif 1 ;
- L'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, matérielles ainsi que financières, se traduisant par le plafonnement et la réduction du budget de fonctionnement des services ;
- L'absence de sanctuaires dédiés à la faune sauvage qui entraîne une recrudescence des conflits hommes-faune, car l'homme empiète sur l'habitat des animaux ;
- La problématique de la fermeture de l'exercice de la chasse depuis des décennies qui ne favorise pas une utilisation rationnelle de la ressource animale issue des forêts ;
- L'insuffisance des actions de sensibilisation à l'endroit des populations locales ;
- L'absence de financement pour le dédommagement des victimes de la faune sauvage.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés observées, les recommandations suivantes doivent être faites à deux niveaux.

A l'endroit du responsable de programme :

- Associer et impliquer toutes les parties prenantes de la protection de la faune dans la mise en œuvre du programme, notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations de la Société Civile (OSC), les leaders d'opinions, les autorités locales (administratives, politiques et coutumières) ;
- Continuer les travaux en vue du renforcement du cadre réglementaire de protection de la faune et de l'exercice de la chasse ;
- Œuvrer au renforcement des capacités d'une part, des agents des Eaux et Forêts sur les techniques de gestion de la faune, et d'autre part des vétérinaires et d'autres spécialistes dans la gestion, la capture et la translocation de la faune sauvage.

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme et au Ministère :

- Accroître la dotation budgétaire du programme 3 en vue d'un meilleur fonctionnement ;
- Affecter une ligne budgétaire aux services déconcentrés pour exécuter les activités du programme 3 ;
- Motiver les agents techniques par l'instauration de prime de rendement et autres mesures d'accompagnement nécessaires ;
- Mettre en place un mécanisme pour le dédommagement des populations victimes de la faune sauvage.

CONCLUSION

L'insuffisance et l'indisponibilité des ressources financières en temps requis, compromettent la mise en œuvre du programme 3, qui nécessitent des moyens financiers pour les missions et autres interventions. Le nombre insuffisant de personnel entraîne un manque de main d'œuvre pour l'exécution des tâches. De plus, l'absence de sanctuaires dédiés à la faune sauvage exacerbe les conflits homme-faune.

Le relèvement de la dotation budgétaire du programme 3, l'implication effective de tous les acteurs locaux de protection de la faune sauvage, la formation initiale et continue des acteurs techniques et locaux aux techniques de gestion durable de la faune, devraient permettre un meilleur niveau d'atteinte des objectifs du programme 3.

PARTIE V : PROGRAMME 4 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU »

INTRODUCTION

Le programme 4 « gestion durable des ressources en eau » vise la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau « GIRE » dans le cadre de l'application de la loi n° 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau. Le responsable de ce programme est le Colonel Major OUALOU Kollou Beausséjour, Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts, Directeur Général des Ressources en Eau. Il a pris fonction le 12 juillet 2021, succédant au Colonel Major EHOUSSOU Niamzou Baptiste.

Les principales missions du programme sont les suivantes :

- mettre en œuvre la politique de l'eau ;
- Coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ;
- assurer la mise en œuvre du Code de l'Eau ;
- élaborer et assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau ;
- assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants ;
- assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes etc.

Ces missions sont exécutées à travers deux (2) Directions Centrales : la Direction de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau (DPARE), la Direction de l'Evaluation et du Patrimoine Hydraulique (DEPH) et une initiative qui est le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique (PIDACC).

A l'instar de tous les programmes du MINEF, les activités du programme 4 ont subi l'impact négatif de la pandémie à COVID 19. En effet, les mesures restrictives instaurées pour une meilleure résistance aux effets néfastes de la pandémie à COVID 19, ont conduit à l'amenuisement des budgets alloués, particulièrement celui du projet pilote d'opérationnalisation de l'observatoire des ressources en eau qui a connu un arrêt de son financement.

Le présent rapport expose les performances du programme 4 au vu des moyens alloués selon le plan suivant : la stratégie du programme (I), les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 (II), les performances du programme (III) et les perspectives (IV).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 4 a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau, pour la satisfaction des besoins des différents usagers et comme résultat stratégique « promouvoir **une exploitation responsable des ressources en eau** »

Il se décline en deux (2) objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 4.1** : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques.
- **Objectif spécifique 4.2** : Protéger les ressources en eaux.

I.2. Le financement du programme

Natures de dépenses	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissements
Programme 4	0	53 000 000	0	4 190 803 756

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME/NATURE DE DEPENSE	BUDGET ACTUEL	REALISATION	ECART	POURCENTAGE
22091 Gestion intégrée des ressources en eau	4 243 803 756	2 494 290 266	1 749 513 490	58,77%
2 Biens et services	53 000 000	48 519 601	4 480 399	91,55%
4 Investissements	4 190 803 756	2 445 770 665	1 745 033 091	58,36%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Sur un budget actuel de 4 243 803 756, les investissements du programme Eau ont été exécutés à 2 494 290 266, soit un écart de 1 745 033 091. Ce montant est celui d'une dotation non mobilisable de certains bailleurs de fonds notamment le Fonds Stratégique pour le Climat. Sur le volet don et le volet don de l'Union Européenne.

Par ailleurs, le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) a connu un mouvement de crédit.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Observations
1	Décision portant virement de crédits d'un montant de cent six millions six cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-dix-huit (106 652 478) FCFA dans l'Activité 11042200092 « Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) », au titre des dépenses d'Investissement du budget du Ministère des Eaux et Forêts, exercice 2021.	Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)	Décision prise pour corriger une erreur. En effet, cette subvention a été reversée par erreur sur une nature de subvention d'achat de bien et services lors de la préparation du budget 2021. Cette décision a donc été prise pour la reverser à une nature de subvention d'équilibre -personnel et une nature de transferts aux associations et autres organisme non lucratifs

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
2209101 Évaluation, protection et régulation des ressources en eau.	0	0	30 497 992	34 999 337	0	0	19 275 364	0	49 773 356	34 999 337
2209102 Mise en œuvre des activités du programme gestion intégrée des ressources en eau	0	0	13 129 254	13 520 264	0	0	3 947 099 895	2 445 770 665	3 960 229 149	2 459 290 929

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les dépenses liées au personnel sont prises en compte dans le programme « Administration Générale » d'où l'absence d'exécution financière à ce niveau. Les biens et services ont connu une augmentation de 11% entre 2020 et 2021. Les investissements notent une baisse de -38% principalement due à la fin du projet pilote d'opérationnalisation de l'observatoire des ressources en eau et du faible taux d'exécution du projet PIDACC.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 11042200092 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC)	2019	2024	16 146 511 372	4 079 840 329	4 172 526 588	2 445 770 665
Sur financement intérieur			1 842 827 677	155 000 000	247 686 259	247 686 259
Sur financement extérieur			14 303 683 695	3 924 840 329	3 924 840 329	2 198 084 406
Total programme (Budget de l'Etat)			16 146 511 372	4 079 840 329	4 172 526 588	2 445 770 665
Total sur financement intérieur			1 842 827 677	155 000 000	247 686 259	247 686 259
Total sur financement extérieur			14 303 683 695	3 924 840 329	3 924 840 329	2 198 084 406

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Ces chiffres montrent un bas niveau de prise en charge du projet (41% du budget actuel) qui est principalement dû à un taux d'exécution financière bas dudit projet occasionnée par plusieurs faits :

- des études préalables à la réalisation de nombreuses activités qui n'ont pu être effectuées par défaut de financement empêchant la réalisation de certaines activités ;
- le long temps de traitement mis pour les demandes d'avis de non objection observé par les bailleurs ;
- le retard accusé dans la mise en place du Fonds Climat Vert, destiné au financement préalable des études prévues.

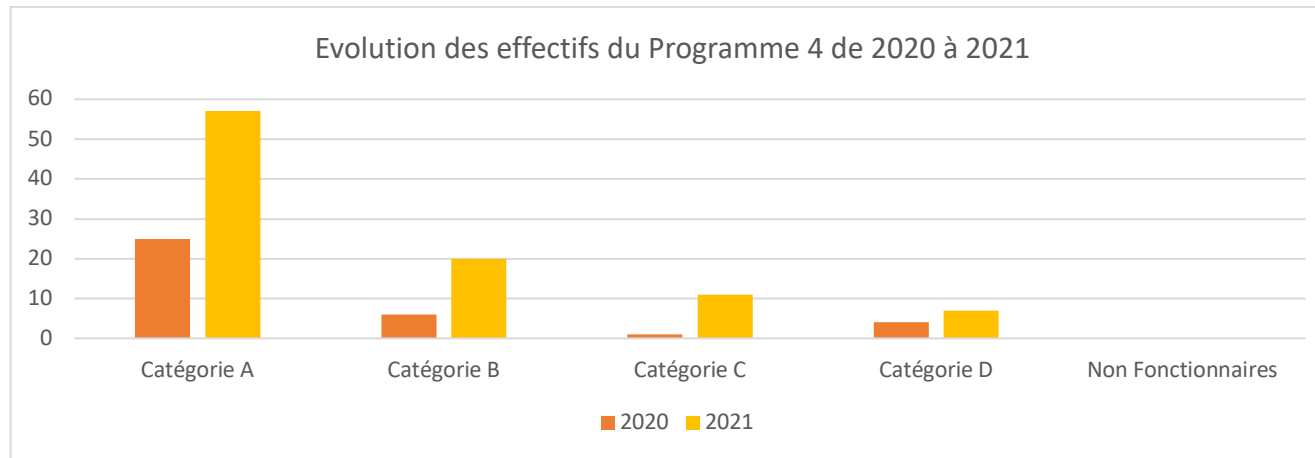
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	25	8	8	32	0	57
Catégorie B	6	10	10	14	0	20
Catégorie C	1	3	3	10	0	11
Catégorie D	4	2	2	3	0	7
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	36	23	23	59	0	95

Source : Direction des Ressources Humains et de la Formation (DRHF) MINEF.



On note au niveau de ce programme une augmentation du personnel de 164% entre 2020 et 2021 grâce au plaidoyer des différentes structures composant le programme. Néanmoins, le déficit à combler reste encore grand (70%) surtout en personnel technique (Ingénieurs des Eaux et Forêts, d'hydrologues/hydrogéologues, hydrauliciens, cartographes, APVA, MPVA, chimistes, informaticien développeur) ce qui entraîne le non fonctionnement de certains services des directions.

Ces dysfonctionnements ne permettent pas aux structures du programme d'être pleinement opérationnelles ce qui a un effet négatif sur les performances.

Il serait préférable de doter le programme de personnel adéquat autant en quantité qu'en qualité afin d'en améliorer l'efficacité

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Concernant le programme « gestion durable des ressources en eau », le MINEF a obtenu plusieurs réalisations majeures.

- Au niveau de la mise en place d'un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques, ce sont :
 - La validation de quatre (4) projets de décrets d'application de la loi portant Code de l'Eau : (i) projet de Décret déterminant les conditions d'octroi, de modification, de renouvellement et de retrait des autorisations relatives aux ressources en eau, aux aménagements, aux ouvrages hydrauliques et aux prélèvements dans le domaine public hydraulique ; (ii) projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Agence Nationale de l'Eau de Côte d'Ivoire (ANECI) ; (iii) projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds de gestion des ressources en eau, aménagements et ouvrages hydrauliques, dénommé FGIRE et (iv) le projet de décret fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des redevances relatives à l'utilisation des eaux du domaine public hydraulique.
 - l'élaboration des dossiers de délivrance d'autorisations provisoires.
- Au niveau de la protection des ressources en eau, il s'agit de du renforcement des capacités des agents des structures déconcentrées du MINEF (Directions Régionales et Départementales) sur la gestion durable des ressources en eau.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques				
IP1. Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau	%	4	50	22
Objectif Spécifique 2 : Protéger les ressources en eau				
IP1. Existence de la carte de dégradation des états de surface	Oui/Non	Non	Non	Non

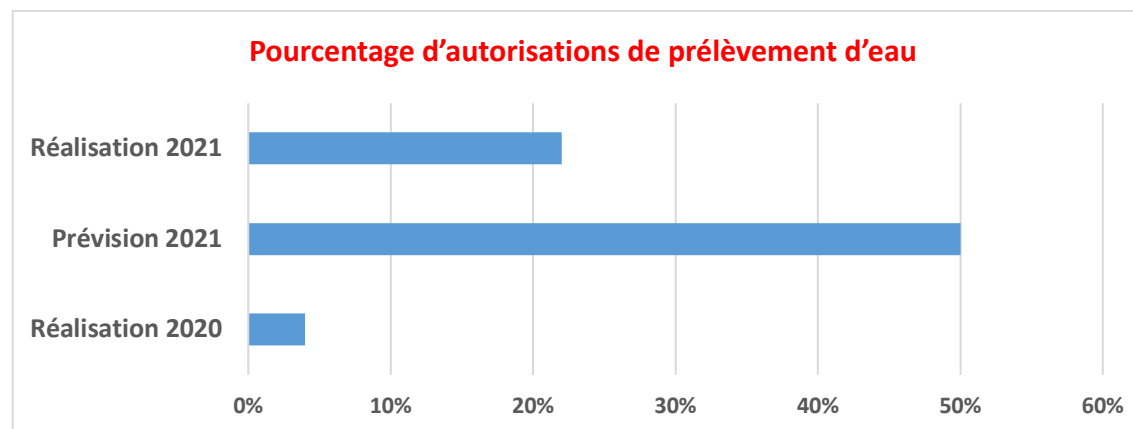
Source : Rapport annuel d'activités MINEF

NB : Les indicateurs présentés dans ce tableau diffèrent de ceux figurant dans le RAP 2020 car les indicateurs présents dans le DPPD-PAP 2020-2022 ont été modifiés au cours de l'élaboration du DPPD-PAP 2021-2023 car ils se sont avérés difficile à évaluer.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1. Mettre en place un cadre de gestion durable des ressources en eau et des ouvrages hydrauliques

Indicateur : Pourcentage d'autorisations de prélèvement d'eau



En 2021, sur un objectif prévisionnel de 100 dossiers de demandes d'autorisation de prélèvement d'eau à traiter, seulement 22 autorisations de prélèvement d'eau ont été délivrées. Le taux de réalisation est de 22%

Objectif spécifique 2. Protéger les ressources en eau

Indicateur : Existence de la carte de dégradation des états de surface

Cet indicateur n'est pas applicable pour l'année 2021.

V. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Les éléments positifs majeurs qui ont permis d'assurer une gestion rationnelle des ressources en eau sont :

- les travaux en cours pour l'amélioration du cadre réglementaire ;
- le renforcement des capacités des agents des services déconcentrés ;
- l'accroissement des effectifs du programme de 164% par rapport à l'année 2020 ;
- l'actualisation des données sur la qualité des eaux des lagunes Ebrié, Ouladine et Kodjoboué ;
- la réalisation de la cartographie actualisée des bassins nationaux.

Les difficultés observées lors de l'exercice 2021 sont :

- la faiblesse du cadre réglementaire des Ressources en Eau ;
- l'insuffisance de moyens financiers avec un plafonnement voire une réduction des budgets de fonctionnement qui rend la tâche ardue pour l'atteinte des cibles prévues ;
- l'insuffisance des moyens techniques (appareils pour le laboratoire) ;
- l'insuffisance des ressources humaines. En effet, malgré l'accroissement du personnel relevé en 2021, le déficit demeure et s'élève encore à environ 70% ;
- l'inadaptation des locaux (besoins en locaux à usage de bureaux et plus d'espace pour le laboratoire) ;
- le manque de moyens de mobilité pour les activités de terrain (sensibilisation, contrôle, collecte d'informations, inventaire...) ;
- l'accès difficile aux données produites par les autres structures impliquées dans la gestion de la ressource en eau.

IV.2. Recommandations

Au vu des difficultés rencontrées, des recommandations peuvent être émises à deux niveaux.

❖ Le responsable de programme prendra les mesures suivantes :

- poursuivre les travaux sur les décrets d'application du Code de l'eau, la Politique Nationale de l'eau et le PLANGIRE pour l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ;
- organiser des activités de collaboration avec les structures intervenant sur les ressources en eau afin d'identifier et sensibiliser les structures nationales détentrices de données et d'informations sur les enjeux et opportunités de la mise en place d'un réseau de fournisseurs de données.

❖ A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, au Ministère, nous recommandons :

- doter le programme d'un budget adéquat pour une amélioration de son fonctionnement ;
- étoffer le personnel du programme en mettant à disposition du MINEF des agents spécialisés du secteur de l'eau ;
- doter le programme de moyens de mobilité et technique.

CONCLUSION

Le faible budget mis à disposition du programme 4, couplé au manque criard de personnel a un effet négatif sur ses résultats et performances. En effet, de nombreuses activités prévues par le programme n'ont pu être réalisées faute de moyens financiers, de mobilité pour les missions de terrains et de personnel pour l'exécution des tâches.

La cible du seul indicateur pouvant être évalué n'a pas été totalement atteinte car des travaux sont toujours en cours afin d'améliorer le cadre réglementaire.

La multiplication des séances de travail avec les autres acteurs liés à la gestion de l'eau, la prise de décrets d'application du code de l'eau et l'amélioration des moyens humains, matériels et financiers devraient permettre de lever les différentes difficultés observées et, ainsi, permettre une amélioration des performances du programme dans les années à venir.

Vue l'importance du défi lié à la gestion durable des ressources en eau de nos jours, surtout à raison des effets liés au changement climatique (irrégularité des précipitations, sécheresse, inondations, etc.) il serait opportun de s'activer d'améliorer la gouvernance de ces ressources, mener des actions concrètes afin de les protéger (mise en place de périmètres de protection, sensibilisations des acteurs du secteur et des populations, opérationnaliser le suivi et le contrôle de l'utilisation de la ressource, améliorer la coopération internationale, etc.)

CONCLUSION GENERALE

Pour le compte de l'année 2021, le MINEF a pu réaliser la majorité de ses activités dans un contexte de reprise des activités post pandémie liée à la COVID 19. Les quatre programmes ont été mis en œuvre conformément au DPPD-PAP 2021-2023 élaboré.

Toutes fois certaines difficultés telles que l'insuffisance de ressources financières et humaines ont eu tendance à impacter négativement les résultats attendus.

En matière de perspective, le Ministère compte mettre tous les moyens à dispositions des structures responsables pour une mise en œuvre efficace et un suivi régulier des activités afin d'améliorer les réalisations et la collecte des données.

SECTION 346 : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'INDUSTRIE DES ARTS ET DU SPECTACLE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle, anciennement Ministère de la Culture et de la Francophonie sous Dr. Raymonde GOUDOU COFFIE, est dirigé depuis le 6 avril 2021 par Madame Harlette Badou N'GUESSAN KOUAME. Ce changement est intervenu à la suite du décret n°2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement.

Aux termes du décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du gouvernement, le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Culture et d'Industrie des Arts et du Spectacle.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de culture

Protection et promotion du patrimoine culturel notamment :

formation dans les domaines des arts et de la culture ;

préservation et valorisation du patrimoine culturel national ;

promotion des échanges internationaux en matière culturelle ;

promotion des langues nationales ;

valorisation des conventions des pratiques traditionnelles de régulation sociale ;

renforcement de l'unité nationale par l'organisation d'activités culturelles.

En matière d'Industrie des Arts et du Spectacle

Conception et mise en œuvre de la politique d'industrialisation des arts et du spectacle et développement d'une économie créative, notamment :

promotion de la création littéraire et artistique, des arts et des traditions populaires ;

développement des infrastructures culturelles ;

protection des œuvres de l'esprit ;

promotion de l'édition et de la diffusion du livre ;

promotion de la production cinématographique ;

promotion d'une industrie culturelle nationale ;

promotion d'une économie de la culture ;

promotion des artistes nationaux à l'étranger.

Le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle a fonctionné selon l'ancienne architecture qui comportait quatre programmes. Outre le Cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le Ministère en charge de la Culture comptait 8 Directions centrales, 12 structures sous-tutelle et assimilées, 32 Directions Régionales et 10 autres services extérieurs (Cf. décret n°2016-508 du 13 juillet 2016 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie).

Durant la gestion budgétaire 2021, les activités de l'ensemble des programmes du Ministère ont été exécutées conformément au projet de Gouvernement « Côte d'Ivoire solidaire » et plus particulièrement en lien avec le pilier I « Paix, sécurité et cohésion » et le pilier II « Création d'une richesse, source d'emplois ». Elles ont été également marquées par le changement institutionnel qui a induit le nouveau paradigme relatif à « l'industrialisation des arts et du spectacle » dans un contexte de covid-19 allégé par la mise en œuvre des mesures sanitaires et la reprise des activités culturelles.

2021 a vu également la phase d'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) avec la disparition des carnets d'engagement de la procédure d'exécution budgétaire, l'identification et la formation des acteurs budgétaires. L'exécution du budget a été caractérisée par une bonne collaboration avec l'Administration du Budget.

Le Rapport Annuel de Performance du Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle se compose de cinq parties. La première partie est dédiée au Ministère et comprend la présentation générale, la performance générale et le financement global du Ministère. Les quatre autres parties sont dévolues aux programmes qui le composent et comprennent la présentation de la stratégie, les réalisations au cours de l'exercice 2021, la performance et les perspectives du programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle comprend quatre programmes déclinés en 14 actions et 77 activités. Ce sont :

- le programme 1 : Administration générale ;
- le programme 2 : Animation culturelle et industries culturelles et créatives ;
- le programme 3 : Patrimoine culturel ;
- le programme 4 : Enseignement artistique et culturel.

I.2. Politique ministérielle

Les principales orientations stratégiques sont les suivantes :

- le renforcement de la gouvernance du secteur, de la coopération culturelle et de la Francophonie ;
- l'amélioration de la rentabilité économique des industries culturelles et créatives ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national ;
- l'amélioration de l'enseignement artistique et culturel.

Les résultats stratégiques sont les suivants :

- la gouvernance du secteur et la coopération culturelle sont renforcées ;
- la rentabilité économique des industries culturelles et créatives est améliorée ;
- la gestion du patrimoine culturel national est améliorée ;
- l'enseignement artistique et culturel est performant.

Les objectifs globaux suivants ont été retenus :

- renforcer la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et la Francophonie ;
- améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives ;
- améliorer la gestion du patrimoine culturel national ;
- améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturel.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle est organisé en quatre programmes soutenus par quatre objectifs globaux décomposés en 8 objectifs spécifiques. A ces objectifs sont associés 20 indicateurs et 20 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	8	20	20

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

A l'analyse des données du cadre de performance global, il ressort le bilan ci-après :

- par rapport aux objectifs, seize (16) Cibles ont été atteintes sur les vingt (20) cibles retenues.
- le taux global de réalisation est de 80% ;
- le taux de réalisation des indicateurs par programme est de :
 - ❖ 100% au programme 1 ;
 - ❖ 75% au programme 2 ;
 - ❖ 100% au programme 3 ;
 - ❖ 50% au programme 4.

Libellés	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)	Cibles atteintes	Cibles non atteintes	Taux de réalisation
Programme 1	5	5	0	100%
Programme 2	4	3	1	75%
Programme 3	5	5	0	100%
Programme 4	6	3	3	50%
Total	20	16	4	80%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 187: Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Renforcer la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et la Francophonie	RS 1 : la gouvernance du secteur et la coopération culturelle sont renforcées	IP 1.1: Pourcentage de filières culturelles structurées	Pourcentage (%)			60%	80%	Objectif atteint avec une performance de +20% Sur 5 lois, 4 ont bénéficié de décrets d'application. La Loi n°87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel devenue caduque, n'a pu bénéficier de décret d'application car un projet de loi est en cours pour l'actualiser.
		IP 1.2: Nombre d'accords de coopération et de traités mis en œuvre	Nombre		0	1	3	Objectif atteint avec une performance de +2 - 02 nouveaux accords de coopération ont été signés avec l'Italie et le Nigéria - 01 programme d'échange culturel a été signé avec le Burkina Faso dans le cadre de la 9 ^e édition du traité d'amitié et de coopération.
OG 2: Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives	RS 2: La rentabilité économique des industries culturelles et créatives est améliorée	IP 2.1: Part des industries culturelles et créatives dans le PIB	Volume			4,1%	4%	Objectif non atteint.
		IP 2.2: Taux de couverture nationale en manifestations culturelles	Pourcentage			80%	100%	Objectif atteint avec une performance de +20% En effet, la cible de 80% a été largement dépassée avec 529 manifestations culturelles organisées sur toute l'étendue du territoire national (les 32 régions).
OG 3: Améliorer la gestion du patrimoine culturel national	RS 3: La gestion du patrimoine culturel national est améliorée	IP 3.1: Part des ressources propres tirées de l'exploitation du patrimoine culturel dans le financement global du MCF				0%	5,66%	Au cours de l'année 2021, un total de ressources propres de 742 748 801 FCFA ont été générées par l'exploitation du patrimoine culturel (structures concernées : Musée National du Costume de Grand-Bassam, Secrétariat Exécutif de la ville historique de Grand-Bassam, Bibliothèque Nationale, Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI), Palais de la Culture, Centre d'Actions Culturelles d'Abobo (CACAB), Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)). En rapportant ces ressources au budget alloué au Ministère au titre de la gestion 2021 (13 129 662 691 FCFA), on obtient un pourcentage de 5,66%, soit une performance de +5,66 car il n'y a pas eu de prévisions de recettes de service. Cela est dû essentiellement à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux mesures adoptées par le Conseil National de Sécurité, notamment l'interdiction d'accès aux espaces culturels.
OG 4: Améliorer la performance du système éducation-formation artistique et culturel	RS 4: L'enseignement artistique et culturel est performant	IP 4.1: Taux d'admissions dans les différents cycles de formation				96%	84,29%	Objectif non atteint avec un écart de -11,71%. La réalisation est en deçà de la cible escomptée. Nonobstant ce résultat, on note qu'il reste positif comparé à la moyenne nationale qui est de 29,24%.

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Dans cette partie, il s'agira de présenter les inscriptions budgétaires contenues dans la Loi de finances initiales et les modifications qui les ont impactées pour l'ensemble du Ministère par mode de financement et par natures de dépenses.

N.B. : Pour les réalisations financières de l'année sous revue, considérer les données de l'ordonnancement.

Tableau 188: Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	13 081 220 104	13 129 662 691	13 046 939 864	82 722 827	99,37%
1.1 Ressources intérieures	13 081 220 104	13 129 662 691	13 046 939 864	82 722 827	99,37%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	13 081 220 104	13 129 662 691	13 046 939 864	82 722 827	99,37%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures					
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets					
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	13 081 220 104	13 129 662 691	13 046 939 864	82 722 827	
2.1 Personnel	6 665 713 529	7 883 617 665	7 883 617 665	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN					
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	1 493 051 822	1 568 314 063	1 485 591 236	82 722 827	94,72%
2.3 Transferts	4 365 847 952	2 212 180 336	2 212 180 336	0	100%
2.3.1 Transferts courants					
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	556 606 801	1 465 550 627	1 465 550 627	0	100%
2.4.1 Trésor		1 465 550 627	1 465 550 627	0	100%
2.4.2 Financement extérieur					
Dons					
Emprunts					
TOTAL	13 081 220 104	13 129 662 691	13 046 939 864	82 722 827	99,37%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Au titre du personnel, la dotation allouée est de 7 883 617 665 F CFA, pour une réalisation de 7 883 617 665 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%.

Au titre des biens et services, la dotation allouée est de 1 568 314 063 F CFA, pour une réalisation de 1 485 591 236 F CFA, soit un taux d'exécution de 94,72%.

Au titre des transferts, la dotation allouée est de 2 212 180 336 F CFA, pour une réalisation de 2 212 180 336 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%.

Au titre des investissements, la dotation allouée est de 1 465 550 627 F CFA, pour une réalisation de 1 465 550 627 F CFA, soit un taux d'exécution de 100%.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

La Responsabilité du Programme « Administration Générale » est assurée par Monsieur Sakro Florent GALATY, Directeur de Cabinet, depuis juillet 2021, en remplacement de Monsieur Yves KONAN.

Le responsable du Programme « Administration Générale » est chargé de :

- coordonner et animer l'ensemble des activités du Ministère ;
- procéder au contrôle et à l'inspection des services de l'Administration culturelle ;
- veiller à l'application des dispositions réglementaires du secteur des arts et de la Culture ;
- élaborer et exécuter le budget du Ministère ;
- gérer les ressources humaines du Ministère ;
- planifier, suivre et évaluer les activités du Ministère ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique de communication interne et externe du Ministère ;
- élaborer les projets de textes de loi et gérer les contentieux liés au Ministère ;

La mise en œuvre des activités de ce programme a été marquée par le changement institutionnel avec l'arrivée de Madame la Ministre Harlette Badou N'GUESSAN KOUAME en avril 2021 et le renforcement des missions du Ministère en charge de la culture.

Les changements opérés ont entraîné un réaménagement de l'organisation et du fonctionnement du Ministère :

- création d'un poste de Directeur de Cabinet Adjoint ;
- création d'une Direction en charge de la Planification en remplacement du Service de la Planification, des Statistiques et de l'Economie culturelle et d'un Service de Gestion du Patrimoine rattachés au Cabinet ;
- suppression de la Direction de la Francophonie et de la Coopération Culturelle (DFCC) et départ de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) au Ministère en charge de la communication ;
- création de la Direction de la Coopération Culturelle et de la Promotion des Echanges Internationaux (DCCPEI)

De même, les activités culturelles ont connu une reprise en raison des nouvelles mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19.

Le Rapport Annuel de performance du Programme « Administration Générale » s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de renforcer la gouvernance du Ministère en charge de la Culture. A cet objectif global sont assortis deux (02) objectifs spécifiques et deux (02) résultats stratégiques déclinés en quatre (04) actions :

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde ;

Résultat stratégique 1 : le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde sont améliorés.

Action 1 : Coordination et animation

Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation

Action 3 : Information et communication

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières ;

Résultat stratégique 2 : une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières est assurée

Action 1 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

I.2. Le financement du programme

Le programme 1 Administration Générale a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'un budget de 7 185 239 184 FCFA (SE du 31 /01/2022) dont :

Personnel : 5 949 508 902 FCFA

Biens et services : 1 215 730 282 FCFA

Investissement : 20 000 000 FCFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget voté du Programme 1 Administration Générale est de **6 139 018 831 FCFA**, Il est passé à **7 185 239 184 FCFA** soit une hausse de **1 046 220 353 FCFA**.

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2021, le taux d'exécution budgétaire est de **98,85%**, ce qui correspond à **7 102 516 358 FCFA**.

L'écart constaté dans le programme 1, d'un montant de **82 722 826 FCFA**, essentiellement au niveau des biens et services, s'explique par les engagements non effectués par le Ministère de l'Economie et des Finances au profit des experts de la convention BENETD et par la Brigade de lutte contre la piraterie pour la prise en charge de la mission de sensibilisation et de répression des contrefacteurs.

NATURE DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS (MANDATS ORDONNANCES)	ECART
Personnel	5 949 508 902	5 949 508 902	0
Biens et services	1 215 730 282	1 133 007 456	82 722 826
Investissement	20 000 000	20 000 000	0
TOTAL	7 185 239 184	7 102 516 358	82 722 826

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 189: Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Coordination et animation du Ministère	86 313	0	193 326 844	389 654 656	51 103 912	0	3 884 744	0	248 401 813	389 654 656
Planification, programmation et suivi-évaluation	-	0	6 988 163	6 990 000	-	-	7 769 488	20 000 000	14 757 651	26 990 000
Information et communication	4 645 007 441	-	5 610 000	5 540 000	-	-	-	-	4 650 617 441	5 540 000
Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	190 970 312	5 949 508 902	875 682 049	730 822 800	-	-	-	-	1 066 652 361	6 680 331 702
Total	4 836 064 066	5 949 508 902	1 081 607 056	1 133 007 456	51 103 912	0	11 654 232	20 000 000	5 110 357 217	7 102 516 358

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'action « **Coordination et animation du Ministère** », a connu une variation totale de **141 252 843 FCFA**, de 2020 à 2021,

Elle résulte d'une part, d'une hausse des dépenses de biens et services de 196 327 812 FCFA dû au complément budgétaire pour l'installation du Cabinet et au complémentaire budgétaire pour les activités de la brigade et d'autre part d'une baisse de 55 074 969 FCFA touchant les dépenses de Transferts et d'Investissements avec le transfert de la Commission Nationale de la Francophonie (CNF) au Ministère en charge de la Communication.

L'action **Planification, programmation et suivi-évaluation** a été exécutée à hauteur de 20 000 000 FCFA en ordonnancement, soit une augmentation de 12 232 349 FCFA par rapport à 2020, au niveau des dépenses d'Investissements.

L'action « **Information et communication** » a été exécutée à hauteur de 5 540 000 FCFA en ordonnancement, soit une baisse de 4 645 077 441 FCFA par rapport à 2021, concernant principalement les dépenses de personnel.

L'action « **Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** » a été organisée à hauteur de **6 680 331 702 FCFA** en ordonnancement avec une augmentation de 5 613 679 341 FCFA par rapport à 2021 due à une augmentation des dépenses de personnel.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 190: Exécution des investissements du Programme 1

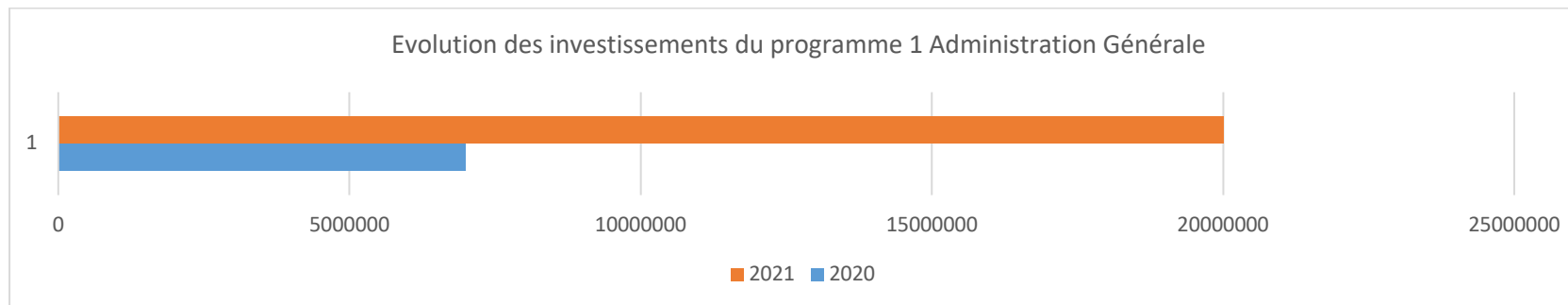
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1: Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion de données statistiques culturelles	2020	2022	182 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sur financement intérieur			182 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sur financement extérieur			0	0		
Total programme (Budget de l'Etat)			182 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total sur financement intérieur			182 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total sur financement extérieur						

Source: Rapport de suivi des projets PIP-SPSEC

Commentaire

Le projet a bénéficié d'une dotation de 20 000 000 FCFA au titre de l'exercice 2021. Cette dotation a servi à l'étude conceptuelle du projet. Elle a consisté à la réalisation de deux documents, à savoir, le cahier des charges de la mise en place du système informatisé et le cahier des charges de collecte de données pour la production des statistiques culturelles.

Graphique 78: Evolution des investissements du Programme 1



Source : Tableau des investissements Programme Administration Générale

II.2. Évolution des effectifs

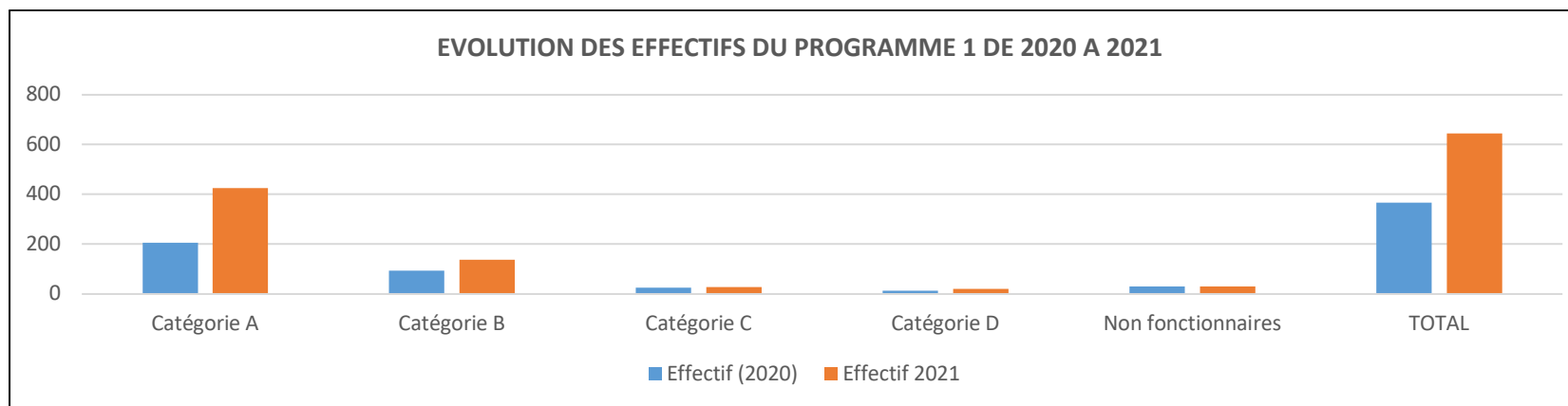
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 191: Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	205	156		227	6	426
Catégorie B	95	111		44	2	137
Catégorie C	25	10		4	0	29
Catégorie D	13	20		8	0	21
Non fonctionnaires	30	0		1	0	31
TOTAL	368	297	0	284	8	644

Source : DRH

Graphique 79: Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



Source : Tableau de prévision des effectifs du Programme 1 Administration générale

Commentaire

L'effectif du Programme 1 Administration Générale est passé de 368 agents à 644 agents de 2020 à 2021, soit une hausse de 75% correspondant à 276 agents, essentiellement des catégories A et B. Cela s'explique par le recrutement des enseignants en Arts et culture (Professeurs de lycée et de collège) affectés dans les différents services de l'Administration centrale, dans l'attente de l'ouverture du LEA de Yamoussoukro, du CTAA de Korhogo et du CENATELPAC. Il s'agit de 71 recrutés au-delà des besoins exprimés. L'achèvement de la construction des différents établissements ci-dessus cités va permettre de résoudre le problème.

Les besoins en personnel de catégorie B, C et D, qui constituent le personnel technique, n'ont pas été entièrement satisfaits. Sur les 141 agents sollicités, seulement 56 ont été affectés au Ministère, d'où un besoin de 85 agents à combler.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre du renforcement de la gouvernance du cadre institutionnel :

- l'adoption le 20 octobre 2021 en Conseil des Ministres de quatorze (14) décrets dans le secteur des Arts et de la Culture, en application de diverses lois ce qui a accru à 4/5 la proportion de textes de loi bénéficiant de décrets d'application ;
- la délivrance de 115 autorisations de sortie du territoire national au profit des artistes ivoiriens en 2021 contre 107 autorisations en 2020 confirme l'accroissement des prestations artistiques culturelles à l'international ;
- la création de deux Directions générales dédiées respectivement à la Culture, et à l'Industrie des Arts et du Spectacle, pour une meilleure coordination des activités du MCIAS ;

Résultats : ces acquis ont permis de mieux structurer le secteur des arts et de la culture.

Au titre de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation :

- réalisation de deux cahiers de charges : un cahier des charges de la mise en place du système informatisé et un cahier des charges de collecte de données pour la production des statistiques culturelles.

Résultats : mise à disposition d'une base de données statistiques pour mieux apprécier la contribution du secteur de la culture et permettre d'assurer la comparabilité de nos performances par rapport aux pays de l'UEMOA.

Au titre de l'information et de la communication :

- réalisation de 30 prêts-à-diffuser dans le cadre de la couverture médiatique d'événements et manifestations culturelles organisés par le ministère.

Résultats : les activités du MCIAS ont connu plus de visibilité auprès du grand public.

Au titre de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières :

- l'élargissement de l'assiette de perception des droits d'auteur par le BURIDA aux fins de renouer avec la croissance escomptées par les sociétaires ;
- renforcement des capacités sur la préparation des Projets Annuels de Performance ;
- rente viagère accordée à 59 icones des arts et de la culture et assistance apportée aux acteurs du secteur des arts et de la culture. (cf DAF)
- acquisition de 13 motos, 11 voitures pour l'équipement des services.

Résultats : amélioration des conditions de travail et de la performance des personnels de l'administration culturelle et amélioration des conditions de vie des artistes.

Au titre du renforcement de la coopération culturelle internationale :

- participation du ministère à plusieurs rencontres d'échanges et de promotion de la diversité culturelle, notamment à la 27^e édition du FESPACO en octobre 2021 et à EXPO Dubai aux Emirats Arabes Unis du 23 au 29 novembre 2021 ;
- participation de plusieurs pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali, à la Semaine Nationale des Arts et de la Culture du 16 au 19 décembre 2021 à Yamoussoukro ;
- participations aux rencontres de travail dans le cadre des Traités d'Amitié et de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina.

Résultats : rayonnement de la Côte d'Ivoire aux plans sous-régional, régional et international.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse des données du cadre de performance du Programme 1 Administration Générale présente le bilan ci-après :

- par rapport aux objectifs, cinq (05) cibles ont été atteintes sur les cinq (05) cibles retenues ;
- le taux moyen de réalisation des indicateurs de ce programme est de 100% .

Libellés	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)	Cibles atteintes	Cibles non atteintes	Taux moyen de réalisation
Programme 1	5	5	0	100%

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 192: Evolution des indicateurs du Programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation	
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde							
IP 1.1 : Proportion de lois bénéficiant de décrets d'application	Proportion			2/5	3/5	4/5	Objectif atteint avec une performance de +1/5
IP 1.2 : Taux de croissance des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international	Pourcentage	-49,71%	-12,72%	-72,13%	6,49%	6,54%	Objectif atteint avec une performance de +0,05%
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.							
IP 2.1 : Taux de renforcement de capacités du personnel	Pourcentage	-	15%	0%	20%	37,78%	Objectif atteint avec une performance de +17,78%
IP 2.2 : Taux d'exécution budgétaire	Pourcentage	-	-	81%	97%	99,37%	Objectif atteint avec une performance de +2,37%
IP 2.2 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés	Pourcentage		28%		60%	100%	Objectif atteint avec une performance de +40%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Améliorer le cadre institutionnel, la coordination et le rayonnement de la culture ivoirienne dans l'espace francophone et dans le monde

Indicateur 1 : Proportion des lois bénéficiant de décret d'application

Il s'agit d'évaluer la part de lois ayant bénéficié de décrets d'application au regard du dispositif législatif et réglementaire existant. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Réglementation et du Contentieux (DRC). Il s'obtient par le ratio : nombre de lois bénéficiant de décrets d'application/ nombre total de lois. En 2021, il a été réalisé une proportion de 4/5 pour cet indicateur par rapport à la prévision de 3/5 pour une performance de +1/5. En effet, sur les 5 lois existantes : Loi n°2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale, Loi n°2014-426 du 14 juillet 2014 relative à l'industrie cinématographique, Loi n°2016-555 du 26 juillet 2016 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, Loi 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre, Loi n°87-806 du 28 juillet 1987 portant protection du patrimoine culturel, quatre (04) ont fait l'objet de 13 décrets d'application. Il s'agit alors de poursuivre l'élaboration des décrets d'application pour ces lois. Pour ce qui concerne la loi sur la protection du patrimoine culturel, elle est présentement en cours de réforme, l'élaboration de décrets d'application se fera alors après la réforme.

La difficulté majeure, dans l'adoption des décrets, réside dans la programmation des textes soumis à la validation du Gouvernement.

Indicateur 2 : Taux de croissance des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international

Il s'agit de la variation d'une année à l'autre du nombre de prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS). Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, le taux enregistré au niveau des prestations artistiques et culturelles ivoiriennes à l'international a été de 6,54% pour une prévision de 6,49%, d'où une hausse sensible de 0,05%. Cela se justifie par une reprise progressive des prestations des artistes ivoiriens à l'international en raison de l'assouplissement des mesures d'entrée dans les différents pays.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 1 : Taux de renforcement de capacités du personnel

Il s'agit de la variation du nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat du ministère, bénéficiaires d'une action de formation ou d'un stage. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Ressources Humaines (DRH). Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, il a été réalisé un taux de 37,78% pour cet indicateur par rapport à la prévision de 20%. L'objectif est donc atteint avec une performance de + 17,78%.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget

Il s'agit du rapport entre le budget exécuté (ordonné) et le budget total alloué au ministère. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction des Affaires Financières (DAF). Il s'obtient par le ratio budget ordonné sur le budget actuel x 100. En 2021, il a été réalisé un taux de 99,37% pour cet indicateur contre 97% prévu initialement comme cible. L'objectif est donc atteint avec une performance de +2,37%.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du plan de passation des marchés

Il s'agit du rapport entre le nombre de marchés passés et le nombre de marchés prévus pour l'année pour le ministère. Cet indicateur est collecté auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP). Il s'obtient par le ratio Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus X100. En 2021, il a été réalisé un taux de 100% pour cet indicateur contre 60% prévu initialement comme cible, soit une performance de +40%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

L'exercice budgétaire 2021 a été marqué par la pandémie à coronavirus qui a freiné l'exécution de certaines activités quand d'autres ont connu d'énormes retards. Toutefois, l'on a su faire preuve de résilience. Le Responsable du Programme Administration Générale qui est en outre le Directeur de Cabinet a proposé un certain nombre de solutions pour permettre la continuité du service. Ainsi, de nouvelles méthodes de travail ont été adoptées notamment : le télétravail et la rotation des équipes. Ces mesures seront automatiquement réactivées en cas de besoin.

En outre, le faible taux d'exécution budgétaire des projets d'investissement ainsi que la non-exécution de certains crédits jugés très faibles, ont également été relevés entraînant par conséquent la baisse du taux d'exécution budgétaire globale. C'est pourquoi, pour les projets d'investissement, un plan de passation des marchés ainsi qu'un plan de décaissement budgétaires seront adoptés.

Enfin, le Rapport annuel de performance a relevé une faible coordination entre les services du Ministère et la faiblesse des statistiques pour renseigner les différents indicateurs. À cet effet, un projet de Mise en place d'un système informatisé de collecte et de gestion des données statistiques culturelles est en cours. Toutefois, le budget alloué à l'exécution de ce projet qui reste faible devrait connaître un accroissement pour mettre à la disposition du Ministère des données statistiques fiables et à jour.

IV.2. Recommandations

Au-delà des difficultés rencontrées lors de l'exercice budgétaire 2021, des recommandations ont été formulées :

à l'endroit des Ministères du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Plan et du Développement :

- relever le niveau des crédits d'investissement du Ministère ;
- harmoniser les documents justificatifs pour la prise en charge des activités et projets d'investissement du Ministère afin d'éviter les rejets au du Contrôle financier ;
- permettre la suspension de certains projets qui peinent à avancer ;

à l'endroit des autres responsables de programmes et l'ensemble du Ministère :

- augmenter la dotation du projet de mise en place d'un système informatisé de gestion des données statistiques culturelles pour disposer le plus rapidement de statistiques fiables et à jour ;
- mettre en place une unité de gestion pour chaque projet ;
- produire des rapports trimestriels pour les projets ;
- tenir des réunions périodiques sur l'ensemble des projets et activités du Ministère

CONCLUSION

Le programme Administration Générale a bénéficié d'un montant de **7 185 239 184** FCFA pour la réalisation de ses activités. Ainsi, plusieurs objectifs ont été atteints relevant la performance du programme comme le fait d'opérationnaliser les différentes lois dont disposent le secteur et le renforcement des capacités des acteurs. Malgré les résultats de performance du programme encourageant, il faut noter quelques difficultés qui ont persisté avec la pandémie à coronavirus. Celle-ci a montré la capacité de résilience du personnel par l'adoption de nouvelles méthodes de travail.

Par ailleurs, la maîtrise de ce fléau mondial et les nouvelles orientations accordées au secteur ouvrent la voie à de meilleures perspectives. Ainsi, l'industrialisation du secteur qui est désormais une priorité nécessitera de disposer d'informations fiables pour mener à bien les politiques. C'est pourquoi, un accent sera mis sur la disponibilité de statistiques et d'études sectorielles avec l'accélération du projet de mise en place d'un système informatisé de gestion de données statistiques culturelles.

Au regard de l'obligation faite aux ministères techniques de produire un rapport annuel de performance depuis la gestion 2020, il est plus qu'urgent pour tous les acteurs qui interviennent dans l'exécution des budgets de collaborer afin que l'objectif de performance soit atteint.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ANIMATION CULTURELLE ET INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES »

INTRODUCTION

La Responsabilité du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » est assurée par Monsieur COULIBALY-DIAKITE Mamidou Zoumana, Directeur des Infrastructures et Equipements Culturels.

Il a été nommé par décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020, portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Le responsable du Programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » est chargé de :

- veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'industries culturelles et créatives ;
- promouvoir le Livre et la Lecture publique ;
- soutenir les industries culturelles et créatives ;
- valoriser les arts visuels, l'artisanat, le design, et les arts vivants ;
- assurer l'aménagement culturel du territoire et la promotion des expressions culturelles.

Contrairement à 2020 avec l'avènement du Covid-19, les activités de 2021 du programme « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » ont pu se dérouler dans un environnement favorable. En effet, les mesures barrières allégées, de même que l'appui institutionnel, technique et financier facilité par Madame la Ministre Harlette Badou N'GUESSAN KOUAME, ont permis une reprise progressive des activités. Cependant, certaines activités n'ont pu se réaliser, en l'occurrence le "Salon du livre de Paris", la " Semaine du Cinéma Marocain en Côte d'Ivoire" du fait des mesures de restriction liées au Covid-19 maintenues dans certains Etats.

Le Rapport Annuel de Performance du Programme 2 « Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives » va s'articuler autour de quatre (04) grandes lignes qui sont :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives du Programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 « **Animation culturelle et industries culturelles et créatives** » est de promouvoir l'expression des diversités culturelles et le développement économique des arts et de la culture. A cet objectif global sont assortis deux (02) objectifs spécifiques et deux (02) résultats stratégiques déclinés en quatre (04) actions :

Objectif spécifique 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives :

Résultat stratégique 1 : La compétitivité des industries culturelles et créatives est améliorée

Action 1 : Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles

Action 2 : Promotion du Livre et de la Lecture publique

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles.

Résultat stratégique 2 : l'expression des diversités culturelles est améliorée

Action 1 : Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants

Action 2 : Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles

I.2. Le financement du programme

Le programme **Animation culturelle et industries culturelles et créatives** a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'un budget de 2 253 522 472 FCFA (SE du 31/01/2022 dont :

Personnel : 558 339 009 FCFA

Biens et services : 136 910 564 FCFA

Transferts : 855 564 106 FCFA

Investissements : 702 708 793 FCFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget voté du programme 2 Animation culturelle et industries culturelles et créatives est de **1 931 500 120 FCFA**, Il est passé à **2 253 422 472 FCFA** soit une hausse de **321 922 352 FCFA**.

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2021, le taux d'exécution budgétaire est de **100%**, ce qui correspond à **2 253 422 472 FCFA**.

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL
Personnel	558 339 009	558 339 009
Biens et services	192 063 248	136 910 564
Transferts	851 137 167	855 564 106
Investissements	329 960 696	702 708 793
TOTAL	1 931 500 120	2 253 522 472

NATURE DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECART
Personnel	558 339 009	558 339 009	0
Biens et services	136 910 564	136 910 564	0
Transferts	855 564 106	855 564 106	0
Investissements	702 708 793	702 708 793	0
TOTAL	2 253 522 472	2 253 522 472	0

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 193: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles	174 509 748	342 727 687	5 229 929	5 228 999	603 910 273	550 342 530	184 944 045	466 866 611	968 593 995	1 365 165 827
Promotion du Livre et de la Lecture publique			29 271 544	26 171 848		0	30 000 000	235 842 182	59 271 544	262 014 030
Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants	219 836 765	215 611 322	104 421 572	98 509 729	1 600 276 041	305 221 576	32 148 785	0	1 956 683 163	619 342 627
Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles				6 999 988		0		0		6 999 988
TOTAL	394 346 513	558 339 009	138 923 045	136 910 564	2 204 186 314	855 564 106	247 092 830	702 708 793	2 984 548 702	2 253 522 472

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'action « Soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles » a connu une augmentation de 396 571 832 FCFA de 2020 à 2021, essentiellement lié au complément budgétaire obtenu par l'ONAC-CI en cours de gestion, dans le cadre du projet « Equipement de l'ONAC-CI ». Ce complément a permis d'achever ledit projet.

Au titre de la **Promotion du Livre et de la Lecture publique**, la dotation budgétaire a évolué de 59 271 544 FCFA à **262 014 030** FCFA de 2020 à 2021. L'écart de 202 742 486 FCFA s'explique essentiellement par la dotation allouée au projet « Construction d'un Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle, en 2021, en vue de la poursuite des travaux de gros-œuvre ainsi que par la baisse de l'allocation des dépenses de biens et services.

Au titre de l'action « **Valorisation des arts visuels, de l'artisanat, du design, et des arts vivants** », la dotation est passée de 1 956 683 163 FCFA à **619 342 627** FCFA, soit une baisse **1 337 340 536** FCFA. Cela s'explique par le fait que le Marché des Arts et du Spectacle Africain (MASA) n'a pas été organisé en 2021 (activité biennale).

Pour l'action « Aménagement culturel du territoire et promotion des expressions culturelles » créée en 2021, il faut noter un ordonnancement de 6 999 988 FCFA au niveau des biens et services, dans le cadre de l'activité « Suivre les travaux des infrastructures et des équipements culturels ».

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme « Animation culturelle et industries culturelles et créatives »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction et Equipement de centres culturels intégrés	2015	2018	8 500 000 000	1 000 000	1 000 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			8 500 000 000	1 000 000	1 000 000	
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 2 : Construire le Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC)	2010	2023	1 062 801 393	298 611 828	298 611 828	298 077 447
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Projet 3 : Equipement l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire.	2017	2019	1 007 751 233	466 866 611	466 866 611	466 866 611
<i>Sur financement intérieur</i>						
<i>Sur financement extérieur</i>						
Total Programme (budget de l'Etat)			10 570 552 626	766 478 439	766 478 439	764 944 058
<i>Total Sur financement intérieur</i>						
<i>Total Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-

Source: Rapport de suivi des projets PIP-DPSEC

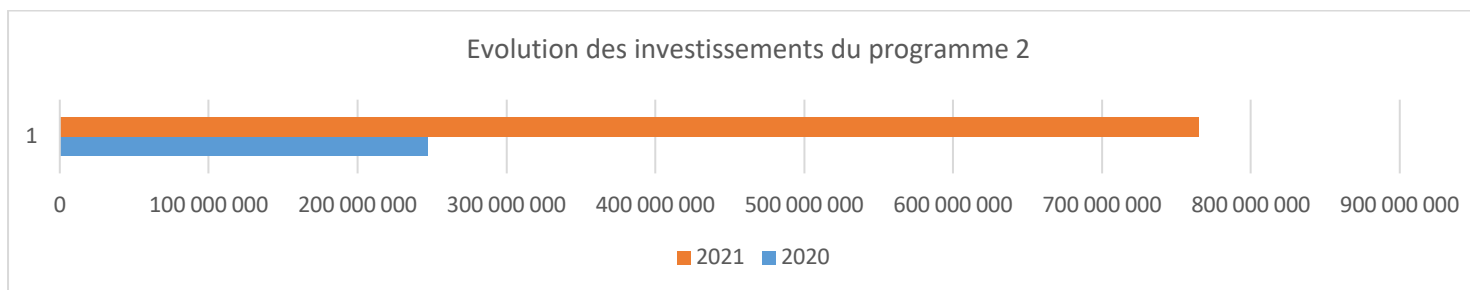
Commentaire

Le projet 1 : **Construction et Equipement de Centres Culturels Intégrés (CCI)** d'un montant total de **8 500 000 000 FCFA** concerne la construction et l'équipement de 16 CCI. 7 sites ont déjà été acquis sur les 16 sites prévus. Débuté en 2015 pour prendre fin en 2018, selon la programmation PIP, le projet a bénéficié, au titre de l'année 2021, d'une dotation de 1 000 000 Francs CFA. Après les constructions des clôtures des sites de Man, de Daloa, de Gagnoa et d'Odienné, les perspectives étaient d'achever les travaux de construction des clôtures des 3 autres sites et de démarrer les travaux de construction d'un centre. En rapport avec le coût du projet, l'enveloppe allouée à l'investissement au MCIAS ne permet pas de faire une bonne programmation budgétaire dans les délais requis par le PIP. Par conséquent, les objectifs n'ont pas été atteints.

Le Projet 2 : **Construire le Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC)** est d'un montant total de **1 062 801 393 FCFA**. Démarré en 2010 pour s'achever en 2023, selon la programmation PIP, le projet a été doté de **298 611 828 FCFA** au titre de l'année 2021. Il a été exécuté à hauteur de 78%, soit un écart de 62 769 646 FCFA qui concerne des rejets de décomptes pour non-conformité de la réalité de service fait. Face à cette situation, il a été demandé au maître d'œuvre de veiller à l'exécution du projet dans sa globalité dans un délai d'un an.

Le Projet 3 : **Equipement de l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire** est d'un montant de total de **1 007 751 233 FCFA**. Démarré en 2017 pour s'achever en 2019, selon la programmation PIP, le projet a été doté de **466 866 611 FCFA** au titre de l'année 2021, entièrement exécuté, clôturant ainsi le projet d'équipement technique de l'ONAC-CI .

Graphique 80 : Evolution des investissements du Programme 2



Source : Tableau des investissements Programme Animation culturelle et industries créatives

II.2. Évolution des effectifs

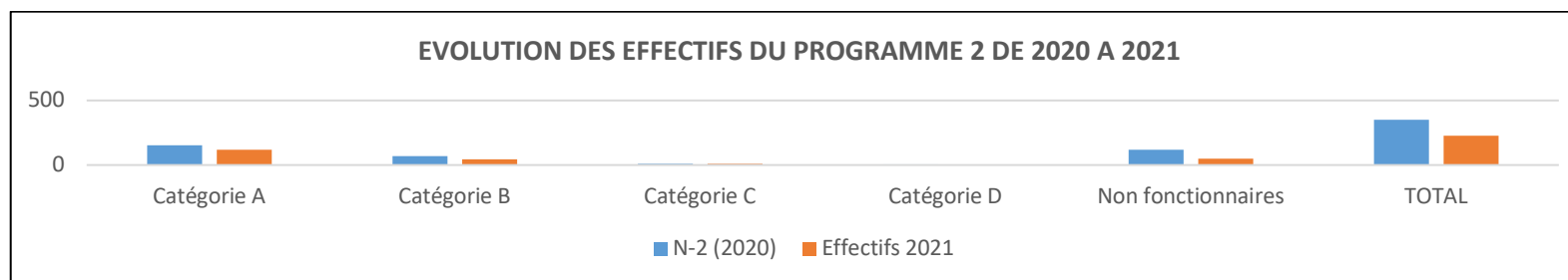
Les effectifs du personnel du programme 2 Animation culturelle et industries créatives sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	N-2 (2020)	N-1 (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	151	151		0	32	119
Catégorie B	69	92		0	25	44
Catégorie C	11	10		0	0	11
Catégorie D	04	20		1	0	05
Non fonctionnaires	116	0		0	66	50
TOTAL	351	273		1	123	229

Source : DRH

Graphique 81: Evolution des effectifs du Programme 2 de 2020 à 2021



Source : Tableau des effectifs du Programme 2

Commentaire

Le Programme 2 présentait un total de 351 agents en 2020. Sur ce total, il a été enregistré des entrées et des sorties. Pour la catégorie A : 0 entrée, 32 sorties. Pour la catégorie B, 0 entrée, 25 sorties. Pour les non fonctionnaires, 0 entrée, 66 sorties. Cette situation porte le total du personnel du Programme 2 à 229 agents en 2021, dont : 119 pour la catégorie A, 44 pour la catégorie B, 11 pour la catégorie C, 05 pour la catégorie D et 50 agents non fonctionnaires. Les sorties importantes enregistrées sont dues aux départs dans les autres Ministères et à la réussite des agents aux différents concours de la Fonction Publique.

Ce personnel a pleinement contribué à l'atteinte des performances enregistrées par le programme 2, notamment 100% pour le taux d'exécution budgétaire et 75% pour le taux d'atteinte des cibles des indicateurs de performance.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'Appui institutionnel, technique et/ou financier au développement des industries cinématographiques et audio-visuelles

- L'appui financier pour la production de dix films dans le cadre du projet CLAP-ACP/FONSIC ;
- L'acquisition de matériel de tournage et de prise de vue par l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI) à hauteur de 829 millions de FCFA ;
- L'appui institutionnel de six (06) événements cinématographiques (festivals, projections de films, conférences ...)
- L'élargissement de l'assiette de perception des droits d'auteur par le BURIDA aux fins de renouer avec la croissance escomptée par les sociétaires ;

Résultat d'impact : les acteurs du secteur du cinéma et de l'audiovisuel sont soutenus au plan institutionnel, technique et financier. Ces acquis ont permis de mieux structurer le secteur des arts et de la culture et d'accroître les revenus des artistes.

Au titre de la Promotion et de la valorisation des expressions culturelles

- L'organisation du Concours de Court-Métrages dédié aux jeunes réalisateurs de l'espace UEMOA, dénommé CLAP IVOIRE (National et International) en août et en septembre 2021 ;
- La participation de 11 cinéastes ivoiriens à la 27^e édition du FESPACO au Burkina Faso du 16 au 23 octobre 2021 (compétition et formation) ;
- La participation de la Côte d'Ivoire au festival au DAKAR'COURT du 5 au 11 décembre 2021 (renforcement de la compétitivité des court-métrages) ;
- L'organisation de la 26^{ème} édition du Festival National Vacances Culture en août 2021 à Aboisso ;
- L'organisation de la 7^{ème} édition de la Semaine Nationale des Arts et de la Culture (SNAC) en décembre 2021, à Yamoussoukro ;
- La 4^{ème} édition du Salon International du Livre pour Adolescent du 16 au 18 décembre 2021, à Abidjan ;
- L'accompagnement institutionnel de 529 festivals ;
- L'organisation de la 5^{ème} édition du DJEGUELE Festival à Boundiali du 03 au 10 Avril 2021 ;
- L'organisation d'une conférence au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire (MCCI) pour marquer la journée de la Fête de la Musique, le 21 Juin 2021 ;
- L'organisation de la 3^{ème} édition de "AFRIKY MOUSSO" les 26 et 27 novembre 2021 au Palais de la Culture d'Abidjan ;
- L'organisation de la 6^{ème} édition des Rencontres Théâtrales d'Abidjan (RETHAB) du 24 au 26 novembre 2021 ;
- L'organisation des « master class culture » du 19 juillet au 06 août 2021 ;
- L'organisation d'un séminaire de formation des acteurs du secteur des arts vivants du 12 au 15 octobre 2021 au CNAC Café-Théâtre à Treichville.

Résultat d'impact : les Arts et la Culture sont promus sur le territoire ivoirien et à l'international.

Au titre des infrastructures culturelles

- La réalisation des gros œuvres et achèvement de la clôture du Centre National Technique de Lecture Publique et de l'Action Culturelle (CENATELPAC) à Abidjan Cocody/Riviera-Ephrata ;
- L'acquisition de matériels de production et de post-production pour le renforcement technique des productions cinématographiques ivoiriennes à hauteur de 466 745 675 FCFA.

Résultat d'impact : le plateau technique en production cinématographique se renforce.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse des données du cadre de performance du Programme 2 Animation culturelle et industries culturelles et créatives présente le bilan ci-après :

- par rapport aux objectifs, trois (03) Cibles ont été atteintes sur les quatre (04) Cibles retenues.
- le taux moyen de réalisation des indicateurs de ce programme est de 75% .

Libellés	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)	Cibles atteintes	Cibles non atteintes	Taux moyen de réalisation
Programme 2	4	3	1	75%

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2 Animation culturelle et industries culturelles et créatives Animation culturelle et industries culturelles et créatives

Indicateurs de performance	Unités	Réalizations			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives							
IP 1 : Taux de croissance du Montant des droits patrimoniaux distribués aux auteurs d'œuvre de l'esprit	Taux	16,06%	-17,51%	6,22%	15%	23,29%	Objectif atteint avec une performance de +8,29%
IP 2 : Taux de croissance des entreprises culturelles formelles créées	Taux	22,18%	9,69%	7,85%	5%	49,61%	Objectif atteint avec une performance de +44,61%
OS 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles							
IP 1 : Proportion de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publique fonctionnelle compris entre 300 et 4000 places	Proportion				110/201	115/201	Objectif atteint avec une performance de + 5/201
IP 2 : Nombre de festivals organisés (Festivals patrimoniaux et des arts vivants)	Nombre				32	529	Cible largement atteinte

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des industries culturelles et créatives

Indicateur 1 : Taux de croissance du Montant des droits patrimoniaux distribués aux auteurs d'œuvre de l'esprit

Il s'agit de la variation d'une année sur l'autre du Montant des droits patrimoniaux distribués aux auteurs d'œuvre de l'esprit. Cet indicateur est collecté auprès Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA). Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, le taux enregistré est de 23.29% pour une prévision de 15%. L'objectif a donc été atteint avec une performance de +8,29%. Cela se justifie par les mesures spécifiques prises en vue de l'élargissement de l'assiette de perception ainsi que du renforcement des moyens de perception.

Indicateur 2 : Taux de croissance des entreprises culturelles formelles créées

Il s'agit de la variation d'une année à une autre du nombre d'entreprises formelles créées dans le secteur des arts et de la culture. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC). Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, le taux d'entreprises culturelles formelles créées est de 49,61%. L'objectif de 5% prévu est donc largement atteint avec une performance de +44,61%. Cela s'explique par les mesures incitatives prises pour faciliter la création d'entreprises culturelles d'une part, et d'autre part, leur permettre de bénéficier de financement.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer l'expression des diversités culturelles

Indicateur 1 : Proportion de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publique fonctionnelle compris entre 300 et 4000 places

Il s'agit du rapport entre le nombre de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publics fonctionnelle compris entre 300 et 4000 places et le nombre total de communes du pays. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS). Il s'obtient par le ratio : nombre de communes disposant d'au moins une salle fonctionnelle de spectacles artistiques publics compris entre 300 et 4000 places/nombre total de communes du pays. En 2021 le nombre de communes disposant d'au moins une salle de spectacles artistiques publique fonctionnelle compris entre 300 et 4000 places était de 115/201. L'objectif de 110/201 prévu a été atteint avec une performance de + 5/201. Cela s'explique par l'intérêt de plus en plus grandissant des élus locaux pour la promotion des expressions culturelles locales.

Indicateur 2 : Nombre de festivals organisés (Festivals patrimoniaux et des arts vivants)

Il concerne l'ensemble des festivals organisés sur le territoire national au cours de l'année. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Promotion de l'Industrie de la Musique, des Festivals et des Arts du Spectacle (DPIMFAS) de la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Economie Culturelle (DPSEC) et des Directions Régionales (DR). Il s'obtient par le dénombrement des festivals organisés sur le territoire national dans l'année. La cible a été largement atteinte (529 festivals). En effet, dans chaque région, il a été organisé au moins un festival. Cela est dû, d'une part aux mesures d'accompagnement institutionnelles, techniques et financières initiées par le Ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la loi portant politique culturelle nationale, et d'autre part, à l'engouement des communautés pour la promotion de leur patrimoine culturel.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au cours de la gestion 2021, les activités du Programme Animation Culturelle et Industries Culturelles et Créatives ont été marquées par une relance post covid-19, avec l'organisation de plusieurs spectacles et événements culturels majeurs en Côte d'Ivoire. Il s'agit du festival national « Vacances cultures » qui a permis de valoriser le potentiel culturel et artistique des jeunes de la Côte d'Ivoire, de favoriser la cohésion sociale et de révéler de jeunes talents au plan national. De même, à travers la tenue de la 7^{ème} édition de la Semaine Nationale des Arts et de la Culture (SNAC), le patrimoine culturel national et la diversité des expressions culturelles ont été promus et valorisés.

Par ailleurs, la participation de la Côte d'Ivoire à plusieurs événements culturels internationaux, à savoir : la 27^e édition du Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) au Burkina Faso et au festival DAKAR'COURT et l'EXPO DUBAI, a permis la mise en compétition de plusieurs films et la formation de 11 cinéastes ivoiriens et la promotion de la destination

« Côte d'Ivoire » à travers « La journée Ivoirienne ». Ainsi, la Côte d'Ivoire a obtenu le prix du meilleur stand à Expo Dubai 2020 et le 2^e prix du meilleur film africain des écoles de cinéma au FESPACO. Tous ces événements culturels ont contribué au rayonnement de la Côte d'Ivoire au plan international.

Les nouvelles orientations du Ministère mettant l'accent particulier sur l'industrialisation du secteur des arts et de la culture a permis plusieurs rencontres du Gouvernement avec les acteurs culturels (cinéma et audiovisuel, musique, mode et design, ...), favorisant ainsi l'adoption de 13 décrets en vue de faire émerger une économie dynamique de la culture.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés lors de l'exercice budgétaire 2021, le programme 2 suggère les recommandations suivantes :

- renforcer les capacités des acteurs culturels ;
- faire appliquer les sanctions au non-respect des clauses des marchés publics ;
- organiser un arbitrage budgétaire avec l'implication des Responsables de Programme ;
- rechercher des financements additionnels avec les bailleurs (en dons et prêts) ;
- dé plafonner les crédits budgétaires annuels.

CONCLUSION

Le programme Animation culturelle et Industries Culturelles et Créatives a bénéficié d'un montant de **2 253 522 472** FCFA pour la réalisation de ses activités. Le budget alloué a donc été exécuté avec un taux de 100%. Au niveau des indicateurs de performance, le bilan est tout aussi satisfaisant. En effet, trois des quatre indicateurs retenus pour l'évaluation de la performance du programme, ont vu leurs cibles atteintes avec un taux de réalisation des cibles de 75%. Aussi, des dispositions particulières ont été prises afin de donner vie et plus de dynamisme au secteur de l'animation culturelle sur le plan national.

Au niveau des chantiers d'infrastructures culturelles, notamment le projet de construction de Centre National Technique de Lecture Publique et d'Animation Culturelle (CENATELPAC), on note une avancée sensible des travaux. La performance enregistrée au cours de la gestion 2021 est donc satisfaisante.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PATRIMOINE CULTUREL »

INTRODUCTION

La responsabilité du Programme 3 : Patrimoine culturel est assurée par Madame N'GUESSAN Okpoby Blanche Marie Chantal depuis le 08 janvier 2020 selon le décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat.

Le Responsable du Programme Patrimoine culturel est chargé de :

- identifier et inventorier le patrimoine culturel national ;
- conserver les éléments et les biens du patrimoine ;
- promouvoir l'identité culturelle nationale ;
- exploiter les éléments et les biens du patrimoine culturel.

La mise en œuvre des activités de ce programme a été marquée par un changement institutionnel avec l'arrivée de Madame la Ministre Harlette Badou N'GUESSAN KOUAME en avril 2021. Ce changement a induit un renforcement en matière de gestion du patrimoine avec la création d'une Direction Générale de la Culture chargée de la coordination des initiatives relevant des structures en charge de la gestion du patrimoine culturel.

Ce programme dont les activités dépendent en partie de l'implication des publics a vu ses activités négativement impactées en 2019 et en 2020 par la crise sanitaire de la covid-19. Cependant, ses activités ont connu une reprise en 2021 en raison des efforts consentis par le Gouvernement ivoirien à l'effet de maîtriser l'évolution de la pandémie.

Le présent Rapport Annuel de Performance du Programme 3 s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2021 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 3 « **Patrimoine culturel** » est d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine culturel national. A cet objectif global, sont assortis deux objectifs spécifiques et deux résultats stratégiques déclinés en trois actions :

Objectif spécifique 1 : sauvegarder les biens du patrimoine culturel national

Résultat stratégique 1 : les biens du patrimoine culturel national sont sauvegardés

Action 1 : Inventaire du patrimoine culturel national

Actions 2 : Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national

Objectif spécifique 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés

Résultat stratégique 2 : les biens du patrimoine culturel sauvegardés sont exploités

Actions 1 Protection du patrimoine culturel et archéologique national

I.2. Le financement du programme

Le programme **patrimoine culturel** a bénéficié au titre de la gestion 2021 d'un budget de **827 879 472 FCFA** (SE du 31 /01/2022) dont :

Personnel : 397 696 504. FCFA

Biens et services : 90 168 183 FCFA

Transferts : 80 779 231 FCFA

Investissements : 259 235 554 FCFA

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget voté du programme 3 **patrimoine culturel** est de **879 654 902 FCFA**, Il est passé à **827 879 472 FCFA** soit une baisse de **51 775 430 FCFA**, essentiellement constatée sur les dépenses de biens et services et de transferts.

Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2021, le taux d'exécution budgétaire est de **100%**, **ce qui correspond à 827 879 472 FCFA**.

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL
Personnel	401 296 504	397 696 504
Biens et services	112 509 455	90 168 183
Transferts	105 102 898	80 779 231
Investissements	260 746 045	259 235 554
TOTAL	879 654 902	827 879 472

NATURE DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECART
Personnel	397 696 504	397 696 504	0
Biens et services	90 168 183	90 168 183	0
Transferts	80 779 231	80 779 231	0
Investissements	259 235 554	259 235 554	0
TOTAL	827 879 472	827 879 472	0

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Inventaire du patrimoine culturel national	0	0	62 292 558	63 519 187	76 059 927	80 779 231	0	0	138 352 485	144 298 418
Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national	0	0	15 821 926	26 648 996	0	0	114 996 177	0	130 818 103	26 648 996
Protection du patrimoine culturel et archéologique	254 050 826	397 696 504	0	0	0	0	1 500 000	259 235 554	255 550 826	656 932 058
TOTAL	254 050 826	397 696 504	78 114 484	90 168 183	76 059 927	80 779 231	116 496 177	259 235 554	524 721 414	827 879 472

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Au titre de l'Action « Inventaire du patrimoine culturel national », a connu une augmentation de 5 945 933 FCFA de 2020 à 2021, constatée sur les dépenses de transferts et de biens et services.

Au titre de l'action « Conservation, valorisation et promotion de la politique du patrimoine culturel national », les ordonnancements ont connu une importante baisse de 104 169 107 FCFA, en 2021. Cela s'explique par le fait que le projet « Sauvegarde et valorisation de la ville historique de Grand-Bassam n'a pas bénéficié d'une dotation conséquente.

L'action « Protection du Patrimoine Culturel et Archéologique », les ordonnancements ont fortement évolué de 2020 à 2021 en raison de la dotation du projet « Sauvegarde et valorisation des mosquées de style Soudanais du nord et du nord-est de la Côte d'Ivoire » qui a bénéficié d'une dotation de 259 235 554 FCFA.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme « patrimoine culturel »

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Sauvegarde et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam	2012		2 513 988 228	500 000	500 000	0
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction mémoriaux commémoratif de l'esclavage	2016	2018	3 000 000 000	500 000	500 000	0
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Proposition d'inscription des mosquées de type soudanais du Nord et du Nord-est de la Côte d'Ivoire	2017	2020	581 690 000	259 246 045	259 246 045	259 235 554
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Pôle de développement de la cité de Kong/phase 1	2017	2020	12 000 000 000	500 000	500 000	0
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						
Total Programme (budget de l'Etat)						
Total Sur financement intérieur						
Total Sur financement extérieur			-	-	-	-

Source : PIP/DPSEC-MCIAS

Commentaire

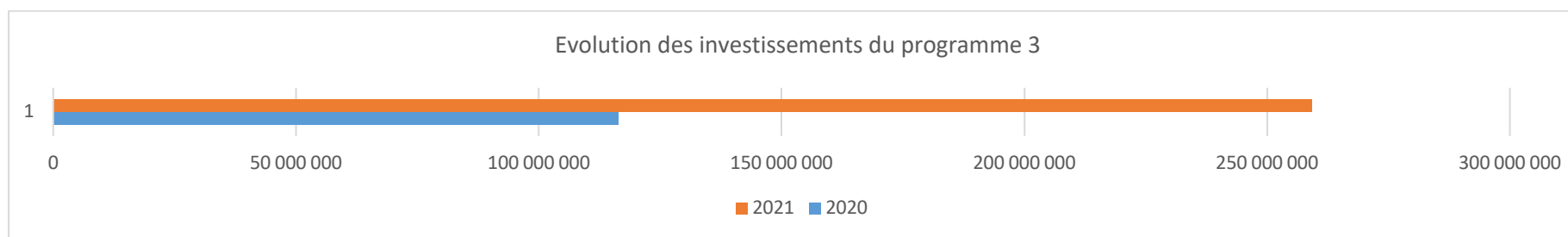
Le projet 1 : Sauvegarde et la valorisation de la ville historique de Grand-Bassam a bénéficié d'une dotation de 500 000 Francs CFA au titre de l'année 2021. Débuté en 2015 pour prendre fin en 2018, selon la programmation PIP, le projet n'a encore pu s'achever à ce jour pour insuffisance de crédits essentiellement.

Le Projet 2 : Construction mémoriaux commémoratif de l'esclavage a bénéficié d'une prise en charge de 500 000 Francs en 2021. Débuté en 2016 pour s'achever en 2018 selon le rapport du PIP, il n'a pu prendre fin à ce jour pour insuffisance de dotation mais surtout pour raison d'estimation du coût réel du projet par le biais d'une étude en cours financée par le fonds d'études à hauteur de 371 000 0000 Francs CFA. A l'issue de cette étude, le projet pourra connaître avancée notable. Nous proposons que ce projet soit priorisé pour son aspect très structurant.

Quant au Projet 3 : Proposition d'inscription des mosquées de type soudanais du Nord et du Nord-est de la Côte d'Ivoire, il a bénéficié d'une dotation de 259 246 045 Francs CFA pour l'exercice 2021 ; ce qui a permis d'aboutir l'inscription effective des mosquées. Ce projet devrait sortir du PIP à la fin de l'année 2022.

Enfin, **le Projet 4 : Pôle de développement de la cité de Kong/phase 1** a débuté en 2017 avec un délai d'exécution de 3 ans selon la programmation PIP. Les différentes prises en charges de ce projet avant 2021 ont permis de réaliser des Etudes (d'impact économique, historiques, archéologiques, du patrimoine culturel immatériel, architecturales et à la restauration de la case de Binger. En 2021 le projet a bénéficié d'une dotation de 500 000 Francs CFQ sur une demande de 800 000 000 de Francs. Il n'a donc pas pu continuer à être mis en œuvre pour cause d'insuffisance de crédits.

Graphique 82: Evolution des investissements du programme 3



Source : Tableau des investissements Programme 3 Patrimoine culturel

II.2. Évolution des effectifs

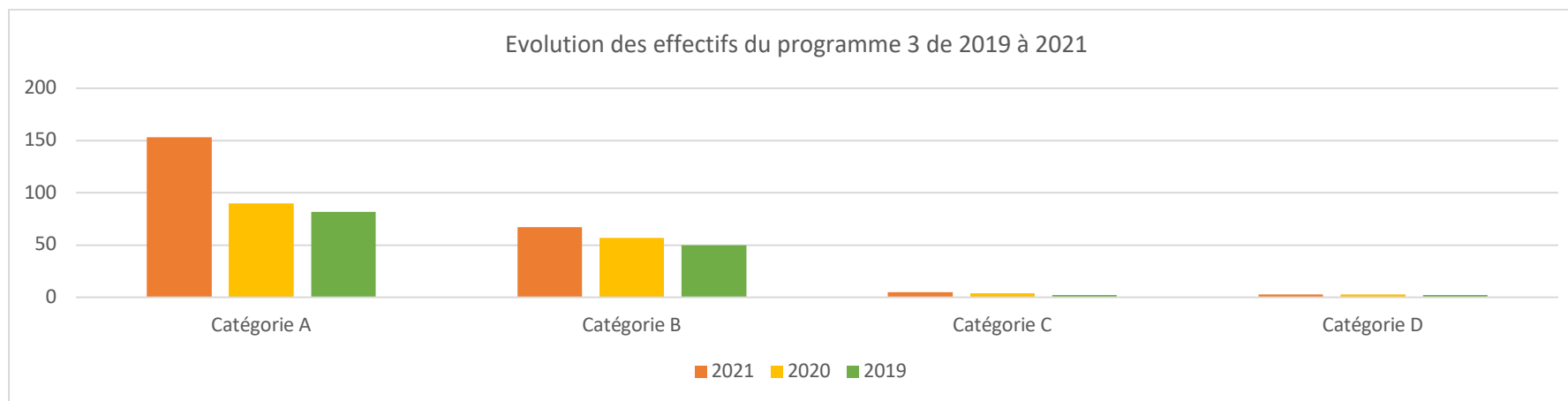
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	N-2 (2020)	N-1 (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	90	9		71	8	153
Catégorie B	57	1		11	1	67
Catégorie C	04	0		1	0	5
Catégorie D	03	1		0	0	3
Non fonctionnaires	41	2		29	1	69
TOTAL	195	13	0	112	10	297

Source : OIPC, DPC, MCCI, MCGB, BNCI, Musées

Graphique 83: Evolution des effectifs du programme 3 de 2019 à 2021



Source : Tableau de prévision des effectifs du Programme 3 Patrimoine culturel

Commentaire

De 2020 à 2021, les effectifs sont passés de 195 à 297 agents, soit une hausse de 71 agents, essentiellement dans la catégorie A. cela s'explique par l'affectation de cadres supérieurs, notamment d'enseignants d'archéologie et patrimoine dans les différentes unités administratives du programme et de façon significative, de 31 d'entre eux à l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC). L'évolution de cette catégorie a permis, en dépit des huit sortis, d'atteindre des résultats positifs dans le programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'inventaire du patrimoine culturel national

- achèvement de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les 13 dernières régions de la phase 2 du projet de l'inventaire. Cette activité marque la fin du projet d'inventaire dans les 32 directions régionales de la culture ;
- réalisation des études archéologiques, historiques, linguistiques, patrimoniales relatives à la route de l'esclave en Côte d'Ivoire grâce au financement du fonds d'études logé au Ministère de l'Economie et des Finances.

Résultat : une meilleure connaissance et une gestion efficace du patrimoine culturel

Au titre de la diffusion et de l'exposition des biens du patrimoine culturel

- L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de huit mosquées de style soudanais ;
- L'exposition iconographique sur l'ensemble des mosquées de style soudanais (20 au total)
- La reprise de la célébration de la Journée Internationale des Musées en Mai 2021 ;

- L'acquisition de socles, de vitrines de protection et de meubles de rangement pour l'exposition et la conservation des collections du Musée de Costume de Grand Bassam grâce au soutien du fonds de l'ambassadeur des Etats Unis ;

Résultat : plus de visibilité des biens du patrimoine culturel national

Au titre de l'exploitation industrielle des biens du patrimoine culturel

- Le retour programmé du « Djidji Ayôkwè », bien culturel de notre patrimoine conservé au musée du Quai Branly à Paris ;
- La création de site web, la numérisation et la mise en ligne des collections d'œuvres d'arts du musée de Costume de Grand Bassam et du Musée des civilisations de Côte d'Ivoire ;
- L'entrée de la Côte d'Ivoire au Comité Intergouvernemental de l'UNESCO pour le retour des biens culturels ;
- La présentation d'échantillons de produits dérivés issus des mosquées de style soudanais.

Résultat : création d'emplois et de richesses, amélioration des conditions de vie des communautés

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse des données du cadre de performance du Programme 3 Patrimoine culturel présente le bilan ci-après :

- par rapport aux objectifs, cinq (05) Cibles ont été atteintes sur les cinq (05) Cibles retenues ;
- le taux moyen de réalisation des indicateurs de ce programme est de 100% .

Libellés	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)	Cibles atteintes	Cibles non atteintes	Taux moyen de réalisation
Programme 3	5	5	0	100%

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 3 patrimoine culturel

Indicateurs de performance	Unités	Réalizations			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : sauvegarder les biens du patrimoine culturel national							
IP 1 : Nombre de pièces muséales acquises et conservées	Nombre			17702	17729	17735	L'indicateur est atteint (de 17702 + 33 nouvelles pièces acquises) grâce la conjugaison de certains, facteurs, notamment le financement des partenaires extérieurs (le fond des ambassadeurs...).
IP 2 : Taux de croissance des éléments et biens culturels identifiés inscrits sur la liste du patrimoine national	Pourcentage			20%	16,66%	21%	Cible atteinte avec une performance de +5,66%. Le nombre croissant d'éléments inventoriés, le regain de l'intérêt des communautés pour la promotion et la protection de leur patrimoine.

Indicateurs de performance	Unités	Réalizations			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés							
IP 1 : Taux de croissance du nombre de visiteurs nationaux dans les musées.	Pourcentage			50%	57%	118,67 %	Objectif largement atteint avec une performance de +61, 67%
IP 2 : Taux de croissance du nombre de visiteurs internationaux dans les musées	Pourcentage			48%	66%	106,61%	Objectif largement atteint avec une performance de + 40, 61%
IP 3 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel	Pourcentage			-13,66%	- 80 %	31,78%	Objectif largement atteint avec une performance de + 111,78%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : sauvegarder les biens du patrimoine culturel national

Indicateur 1 : Nombre de pièces muséales acquises et conservées

Il concerne les différentes pièces acquises par achats, dons ou legs et conservées dans les différents Musées du territoire national. Cet indicateur est collecté auprès des différents musées. Il s'obtient par dénombrement. En 2021, 33 nouvelles pièces ont été acquises, permettant de dénombrer au total 17735 pièces. L'indicateur a été donc atteint au-delà de ce qui était prévu. (27). Cela a été possible grâce aux financements de l'Etat qui a permis de faire des acquisitions, des partenaires extérieurs (le fond des ambassadeurs) et des dons de certaines communautés villageoises qui ont compris l'importance de la conservation de leurs objets dans des structures qui y sont dédiées.

Indicateur 2 : Taux de croissance des éléments et biens culturels identifiés inscrits sur la liste du patrimoine national

Il s'agit de la variation d'une année à l'autre du nombre des biens matériels et immatériels identifiés et documentés leur conférant ainsi un statut national par un arrêté ou un décret. Cet indicateur est collecté auprès de la Direction de la Préservation et de la Valorisation du Patrimoine Culturel National (DPVPCN) et de l'Office Ivoirien du Patrimoine Culturel (OIPC). Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100.

Le taux de croissance a été de 21% en 2021 pour une cible de 16,66%, d'où une performance de +5,66%. Cet indicateur est au-delà des résultats attendus. En effet, il y a un intérêt pour les communautés de voir leurs biens et éléments culturels inscrits à l'inventaire national. On peut citer entre autres, les savoir-faire traditionnels liés au tissage du pagne en Côte d'Ivoire, les savoir-faire liés à la fabrication de l'attiéké ; le Dji danse de la panthère, etc.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Exploiter les biens du patrimoine culturel sauvegardés

Indicateur 1 : Taux de croissance du nombre de visiteurs nationaux dans les musées.

Il s'agit de la variation d'une année à l'autre du nombre de visiteurs nationaux dans les musées. Cet indicateur est collecté auprès des Musées. Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, pour une cible de 57%, le **taux de croissance du nombre de visiteurs nationaux dans les musées** a été de 118,67%. L'objectif prévu est donc largement atteint avec une performance de +61, 67%.

Plusieurs facteurs ont permis d'accroître le taux de fréquentation des musées et les ont rendus plus attractifs. Il s'agit notamment de la politique des publics mis en place en direction de certains groupes, la collaboration avec le ministère du tourisme, l'embellissement de certaines infrastructures (peinture, planting d'arbres) et l'allègement des mesures sanitaires. Cela a rendu certains établissements sociopètes (attractifs ou attrayants).

Indicateur 2 : Taux de croissance du nombre de visiteurs internationaux dans les musées

Il s'agit de la variation d'une année à l'autre du nombre de visiteurs internationaux dans les musées. Cet indicateur est collecté auprès des Musées. Il s'obtient par la soustraction de la Valeur de l'année N – la Valeur de l'année N-1 sur la Valeur de l'année N-1 le tout multiplié par 100. En 2021, pour une cible de 66%, le taux réalisé a été de 106,61%. L'objectif a été donc largement atteint avec une performance de + 40, 61%. Le nombre de visiteurs internationaux dans les musées a connu une hausse considérable en raison des efforts consentis par le Gouvernement ivoirien pour maîtriser l'évolution de la pandémie.

Indicateur 3 : Taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel

Il s'agit de la variation d'une année à l'autre des recettes générées par l'exploitation du patrimoine culturel. Ces ressources sont générées par les autorisations d'exportation des biens culturels et des recettes générées par les visites guidées des publics non nationaux (droits d'entrée). L'indicateur est collecté auprès des Musées, de la Bibliothèque nationale, de l'OIPC, du Secrétariat exécutif du Programme de gestion de la ville historique de Grand-Bassam. En 2021, Le taux de croissance des ressources générées par l'exploitation du patrimoine culturel réalisé est 31,78% contre une prévision de -80%. La performance a été largement atteinte de + 111,78%. La cause principale de cette hausse est liée à l'allègement des mesures prises pour lutter contre la COVID-19. Aussi, les recettes (liées aux visites et certificats d'exportation) se sont relativement améliorées. L'action conjuguée de nos forces de l'ordre (la police, les eaux et forêts, la gendarmerie et la douane) a permis d'atteindre le taux de croissance en évitant la déperdition des ressources générées par les structures en charge de l'exploitation du patrimoine culturel.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL »

INTRODUCTION

Le responsable du Programme 4 « Enseignement artistique et culturel » est Monsieur KOFFI Tougbo, entré en fonction le 8 janvier 2020 (Cf. décret n° 2020-16 du 08 janvier 2020 portant nomination des Responsables de Programme). Conformément au décret n°2021-470 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle, le Responsable du programme « Enseignement artistique et culturel » est chargé de :

- définir et coordonner la politique générale de la formation ;
- assurer la formation initiale et la formation continue dans tous les domaines des arts, du tourisme et de la culture ;
- offrir une formation artistique et culturelle performante et compétitive ;
- développer la recherche sur le patrimoine culturel, touristique et artistique national.

Malgré le contexte sanitaire difficile qui nous a contraint à emprunter d'autres modèles didactiques essentiellement fondé sur le digital, les activités régaliennes de ce programme ont été exécutées normalement au cours de la gestion 2021. Que ce soit au niveau du Secondaire ou du Supérieur, il y a eu un accroissement de la demande en formation artistique et culturelle. Aussi, une priorité a été accordée à la construction et à l'équipement du LEA de Yamoussoukro par Madame la Ministre depuis sa prise de fonction.

Le présent Rapport Annuel de Performance du Programme 4 s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du Programme ;
- Réalisations du Programme au cours de l'année 2021 ;
- Performance du Programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du Programme 4 « Enseignement artistique et culturel » est d'améliorer la performance de l'enseignement artistique et culturel. A cet objectif global sont assortis deux (02) objectifs spécifiques et deux (02) résultats stratégiques déclinés en trois (03) actions :

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle

Résultat stratégique 1 : l'accessibilité à l'éducation-formation artistique et culturelle est améliorée

Action 1 : Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel

Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle.

Résultat stratégique 2 : la qualité de la formation artistique et culturelle est améliorée

Action 1 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel

Action 2 : Développement du système de formation artistique et culturelle

I.2. Le financement du programme

Le programme 4 Enseignement artistique et culturel a bénéficié au titre de la gestion 2021, d'un budget de 2 863 021 563 FCFA réparti comme suit :

- Personnel : 978 073 250 FCFA ;
- Biens et services : 125 505 034 FCFA ;
- Transferts : 1 275 836 999 FCFA ;
- Investissement : 483 606 280 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget voté du programme 4 « Enseignement artistique et culturel » est de 2 899 103 575 FCFA. Il est passé à 2 863 021 563 FCFA, soit une baisse nette de 36 082 012 FCFA. Pour ce qui concerne l'exécution au titre de la gestion 2021, le taux d'exécution budgétaire est de **100%, ce qui correspond à 2 863 021 562 FCFA.**

NATURE DE DEPENSES	BUDGET VOTE	BUDGET ACTUEL
Personnel	942 673 250	978 073 250
Biens et services	72 211 522	125 505 034
Transferts	1 353 179 499	1 275 836 999
Investissement	531 039 304	483 606 280
Total	2 899 103 575	2 863 021 563

Source : Situation d'Exécution issue du SIGOBE au 31/01/22

NATURE DE DEPENSES	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS 2021	ECART
Personnel	978 073 250	978 073 250	0
Biens et services	125 505 034	125 505 034	0
Transferts	1 275 836 999	1 275 836 999	0
Investissement	483 606 280	483 606 280	0
Total	2 863 021 562	2 863 021 562	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01 /2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 4

ACTIONS	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Construction réhabilitation et équipements des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel							181 363 562	483 606 280	181 363 562	483 606 280
Action 2 : Coordination de l'enseignement artistique et culturel	847 286 943	978 073 250	55 447 010	96 647 359	230 601 600	171 490 500			1 133 335 553	1 246 211 109
Action 3 : Développement du système de formation artistique et culturel			24 309 546	28 857 674	1 003 896 199	1 104 346 499			1 028 205 745	1 133 204 173
TOTAL	847 286 943	978 073 250	79 756 556	125 505 033	1 234 497 999	1 275 836 999	181 363 562	483 606 280	2 342 904 860	2 863 021 562

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Au titre de l'action : Construction, réhabilitation et équipements des infrastructures du secteur de l'enseignement artistique et culturel, l'ordonnancement est passé de 181 363 562 FCFA à 483 606 280 FCFA de 2020 à 2021, soit une hausse de 302 242 718 FCFA liée à :

- l'activité « Rénovation de l'INSAAC » pour des travaux de réhabilitation des bâtiments du Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture (CFPAC) et de l'Administration, des bâtiments de l'agence comptable et du contrôle budgétaire.
- la poursuite des travaux de construction du LEA de Yamoussoukro.

Au titre de l'action Coordination de l'enseignement artistique et culturel, l'augmentation de l'ordonnancement de 1 133 335 553 FCFA à 1 246 211 109 FCFA de 2020 à 2021 (112 875 556 FCFA) s'explique par l'obtention d'un complément budgétaire au niveau des examens et concours, d'un complément budgétaire pour la prise en charge des dépenses de personnel de l'INSAAC ainsi que par la création de l'activité « Evaluer l'enseignement artistique et culturel ».

Au titre de l'action Développement du système de formation artistique et culturel, l'ordonnancement est passé de 1 028 205 745 FCFA à 1 133 204 173 FCFA de 2020 à 2021, soit une augmentation de 104 998 428 FCFA résultant d'une réintégration en Transferts au niveau de l'INSAAC et d'une hausse des mandats ordonnancés en biens et services du Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme « patrimoine culturel »

	Année de Démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1: Construction et équipement du LEA de Yamoussoukro	01/01/2015	2018	2 897 393 727	280 500 000	280 500 000	233 566 976
<i>Sur financement intérieur</i>			2 897 393 727	280 500 000	280 500 000	233 566 976
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2: Construction et équipement du CTAA de Korhogo	01/01/2016	2019	1 555 687 466	500 000	500 000	0
<i>Sur financement intérieur</i>			1 555 687 466	500 000	500 000	0
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3: Rénovation et équipement de l'INSAAC	01/01/2018	2021	1 509 600 000	250 039 304	250 039 304	250 039 304
<i>Sur financement intérieur</i>			1 509 600 000	250 039 304	250 039 304	250 039 304
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total Programme (budget de l'Etat)			5 962 681 193	531 039 304	531 039 304	483 606 280
<i>Total sur financement intérieur</i>			5 962 681 193	531 039 304	531 039 304	483 606 280
<i>Total sur financement extérieur</i>			0	0	0	0

Source : PIP/DPSEC-MCIAS

Commentaire

Le projet 1 construction et équipement du LEA de Yamoussoukro a bénéficié d'une dotation de 280 500 000 Francs CFA au titre de l'année 2021. Débuté en 2015 pour prendre fin en 2018, selon la programmation PIP, le projet n'a encore pu s'achever à ce jour pour insuffisance de crédits essentiellement. Depuis 2021, les travaux se sont accélérés et la première dalle en cours de coffrage devrait être coulée avant fin mars 2022. Aussi, la fondation de l'atelier 1 ainsi que celle de l'infirmerie (plus de 1000 m²) ont été achevées et totalement remblayées ; les travaux de montage du théâtre de la verdure se sont poursuivis et devraient s'achever avant fin 2022. Les fouilles et la fondation du second atelier (plus de 980 m²) sont en cours d'exécution. La hausse de l'enveloppe 2022 permettra d'apurer les droits coutumiers à hauteur de 129 042 000 francs CFA et faire un grand pas en avant au niveau des gros-œuvres.

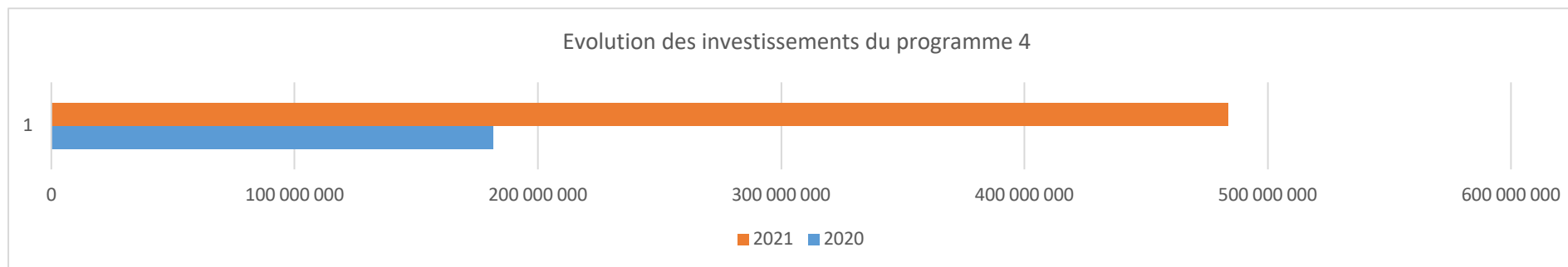
Pour ce qui est des actions correctrices, nous allons activer le maître d'œuvre à l'effet d'élaborer avec les attributaires des marchés un chronogramme précis d'exécution rigoureuse des travaux et mettre sur pied un comité de suivi qui rendra compte au maître d'ouvrage de façon hebdomadaire.

Le projet 2 Construction et équipement du CTAA de Korhogo. Débuté en 2016 pour s'achever en 2019, selon la programmation PIP, le projet n'a véritablement pas connu d'avancée majeure. Les études architecturales et techniques sont disponibles, cependant, la construction n'a véritablement pas encore démarré en dehors des travaux réalisés pour la mise en place du chantier (fouilles, clôture, agglos disponibles sur le terrain, etc.). Nous allons proposer au maître d'œuvre, l'entreprise CATEP, d'engager la résiliation du contrat en vue d'une nouvelle attribution. Nous proposons

également la priorisation dudit projet dont la réalisation va résoudre la question de l'accessibilité aux Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel (EEAC) dans toute la partie septentrionale de notre pays.

Le projet 3 Rénovation et équipement de l'INSAAC. Débuté en 2018 pour s'achever en 2021, selon la programmation PIP, a bénéficié d'une dotation de 250 039 304 Francs CFA au titre de l'année 2021. Cette dotation a permis de réaliser des travaux de réhabilitation des bâtiments du Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture (CFPAC) et de l'Administration, des bâtiments de l'agence comptable et du contrôle budgétaire. L'enveloppe allouée en 2022, 261 039 304 FCFA, va permettre d'achever lesdits travaux.

Graphique 84: Evolution des investissements du programme 4



Source : Tableau des investissements Programme 4 Enseignement artistique et culturel

II.2. Évolution des effectifs

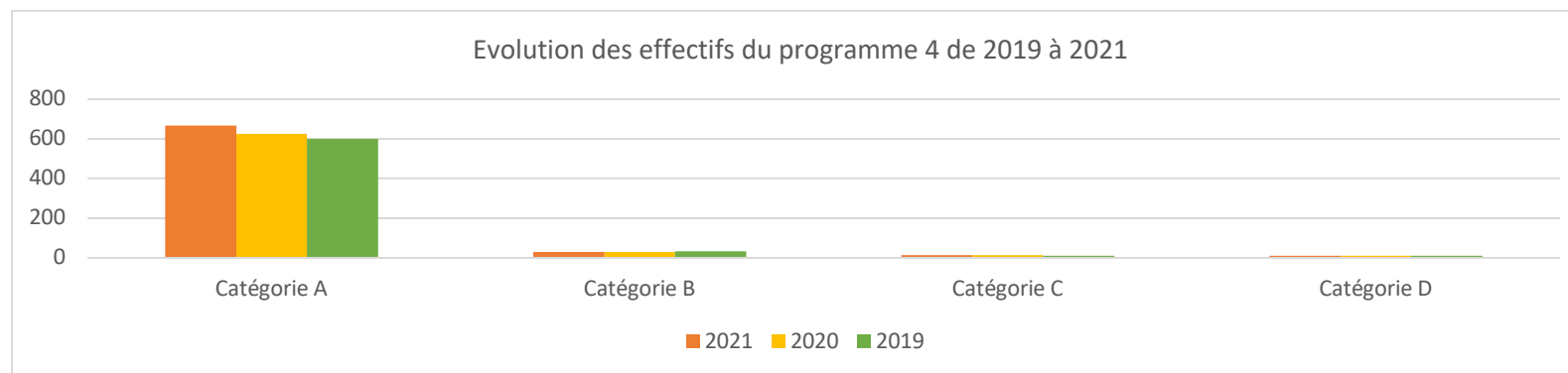
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	625	45	45	44	3	666
Catégorie B	30	1	1	0	1	29
Catégorie C	14	1	1	1	0	15
Catégorie D	11	0	0	0	0	11
Non Fonctionnaires	18	0	0	0	0	18
TOTAL	698	47	47	45	4	739

Source : DFAC, INSAAC, LEA, CTAA, CRAMA

Graphique 85: Evolution des effectifs du programme 4 de 2019 à 2021



Source : Tableau de prévision des effectifs du Programme 4 Enseignement artistique et culturel

De 2020 à 2021, les effectifs sont passés de 698 à 739 soit une hausse de 5,87% essentiellement dans la catégorie A. Cela s'explique par le recrutement de 30 enseignants 3 agents à l'INSAAC, 6 enseignants au CRAMA et 2 au LEA.

Avec l'ouverture prochaine du LEA de Yamoussoukro prévue pour la rentrée de septembre-octobre 2022, les besoins en personnel enseignants et administratifs devraient naturellement s'accroître. Dans le cadre du recrutement du personnel Assistant, nous proposons l'augmentation des postes budgétaires en priorisant le glissement catégoriel pour permettre d'améliorer le ratio enseignant-apprenant et la qualité de la performance didactique et pédagogique.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de formation artistique et culturelle

- l'intensification des chantiers de construction d'infrastructures de formation artistique et culturelle, notamment le Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro avec un taux d'exécution passant de 29% à 34% de 2020 à 2021 ;
- la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments de l'INSAAC avec un taux d'exécution de 15% à 31% de 2020 à 2021 afin d'offrir un cadre de formation adéquat à nos jeunes.

Résultats d'impact : amélioration de l'accessibilité et de l'accroissement de la capacité d'accueil de nos EEAC.

Au titre de l'amélioration de la coordination des activités de l'enseignement artistique et culturel

- La mise en place de l'école doctorale avec l'ouverture des masters de recherche depuis la rentrée académique 2020-2021 ;
- La révision de 96 curricula à l'INSAAC et de 15 curricula au Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA) en 2021.
- Organisation des examens de fin d'année qui ont enregistré un taux de réussite de 92,5% en hausse par rapport à 2020 (91,42%).
- Organisation des concours d'entrée : 243 admis sur 625 candidats soit un taux de 38,88%.

Résultats d'impact : un encadrement de qualité.

Au titre du renforcement des capacités organisationnelles et relationnelles du système éducation-formation artistique et culturelle.

- Dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement artistique et culturel, organisation de deux ateliers de formation, mise en route des inspecteurs pédagogiques en Arts et Culture et réalisations de missions d'inspections pédagogiques assorties de rapports écrits en vue de l'amélioration de l'enseignement ;
- Organisation d'un atelier sur la réglementation de l'enseignement artistique et culturel en juin 2021, à l'issue duquel ont été produits deux projets d'arrêtés relatifs à la création et à l'ouverture d'établissements EAC ;

Résultats d'impact : une meilleure maîtrise de l'environnement et une meilleure organisation de l'enseignement artistique et culturel

DIFFICULTES, ATOUTS, FAIBLESSES

- Lenteur dans l'exécution des travaux du LEA et non-respect du chronogramme des travaux établis par le prestataire lui-même ;
- Capacités actuelles d'accueil des établissements d'enseignement artistique et culturel sont dépassées et nécessitent l'acquisition de locaux plus adaptés.

Dans l'ensemble, la performance du programme est jugée satisfaisante pour la gestion 2021. Des efforts sont entrepris au niveau de la réglementation de l'enseignement artistique et culturel et des supports didactiques. Dans l'avenir, l'accent doit être mis sur la formation, le renforcement des capacités des formateurs, la mise à disposition de bibliothèques, de salles multimédias, d'équipement en matériels (d'arts plastiques, de musique, de cinéma et de théâtre).

En outre, il faudra accélérer les chantiers de construction et d'équipement du LEA de Yamoussoukro et la réhabilitation et l'équipement de l'INSAAC et, enfin, construire le nouveau CRAMA dont les locaux sont devenus exigus.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse des données du cadre de performance du Programme 4 Enseignement artistique et culturel présente le bilan ci-après :

- par rapport aux objectifs, trois (03) Cibles ont été atteintes sur les six (06) Cibles retenues.
- le taux moyen de réalisation des indicateurs de ce programme est de 50% .

Libellés	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)	Cibles atteintes	Cibles non atteintes	Taux moyen de réalisation
Programme 4	6	3	3	50%

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 4 Enseignement artistique et culturel

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021		Commentaires
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations	
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation Artistique et Culturelle							
IP 1 : Pourcentage d'élèves ayant accès à la formation Artistique et culturelle	Taux			7	0,2	0,05%	Objectif non atteint
IP 2 : Pourcentage de régions disposant d'infrastructures Artistique et Culturelle	Taux			6,25	6,25	6,25	Objectif atteint
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation Artistique et Culturelle							
IP 1 : Proportion de curricula révisés	Proportion			-	9/27	20/27	Objectif atteint avec une performance de +11
IP 2 : Taux de réussite dans les différents cycles de formation (BAC, LICENCE 3)	Taux			92,77%	96%	84,29%	Objectif non atteint
IP 3 : Ratio moyen élèves par enseignants	Ratio			15	13	13,03	Objectif atteint
IP 4 : Taux d'enseignants qualifiés en Arts et en Culture	Taux			55%	68%	52,99%	Objectif non atteint

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accessibilité à l'éducation Artistique et Culturelle

Indicateur 1 : Pourcentage d'élèves ayant accès à la formation Artistique et culturelle

Il s'agit du rapport nombre d'élèves en arts et culture sur le nombre total d'élèves. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient par le rapport nombre d'élèves ayant accès à la formation Artistique et culturelle/ nombre total d'élèves en Côte d'Ivoire.

En 2021, le pourcentage d'élèves ayant accès à la formation Artistique et culturelle a été de 0.05% pour une cible de 0.2%. L'objectif n'a pas été atteint (écart de -0.15%). Ce résultat s'explique par l'insuffisance des capacités d'accueil qui n'ont pas évolué depuis de longues années. La solution réside dans la mise en œuvre rapide des arrêtés portant création et ouverture des Etablissements d'Enseignement Artistique et Culturel privés. L'accélération des travaux de construction des LEA, CTAA et CRAM prévu par l'Etat.

Indicateur 2 : Pourcentage de régions disposant d'infrastructures d'enseignement Artistique et Culturelle

Il s'agit de déterminer le pourcentage du nombre de régions disposant d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient par le rapport (nombre de régions disposant d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel sur nombre total de régions) X100. Par rapport à la cible de 6,25 fixée en 2021, il n'y a pas de variation enregistrée. Nous recommandons donc l'accélération des travaux de construction du Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro, de même que la priorisation du Centre Technique des Arts Appliqués de Korhogo-Napié. Il faudra également la signature des deux projets d'arrêtés portant création et ouverture d'établissements d'enseignement artistique et culturel.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la qualité de la formation Artistique et Culturelle

Indicateur 1 : Proportion de curricula révisés

Il s'agit de déterminer le nombre de curricula révisés sur le nombre total de curricula. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient par le ratio nombre de curricula révisés sur le nombre total de curricula. En 2021, on a obtenu une proportion de 20/27 de curricula révisés pour une cible de 9/27. La cible est donc largement atteinte avec une performance de +11.

Plusieurs facteurs ont permis d'accroître la proportion de révision des curricula. Il s'agit notamment de la politique triennale de révision mise en place par l'INSAAC. Cela permet d'actualiser l'enseignement artistique et culturel par rapport aux performances internationales en la matière.

Indicateur 2 : Taux de réussite dans les différents cycles de formation (BAC, LICENCE 3)

Il s'agit de déterminer le pourcentage d'élèves et d'étudiants admis aux examens du Baccalauréat et de la Licence. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient par le rapport (nombre d'admis au BAC et Licence 3 sur Nombre total de candidats aux examens) X100. En 2021, on a obtenu un taux de 84,29% en deçà de la prévision initiale de 96%. Cela s'explique par la baisse générale du taux d'admission aux examens de fin d'année 2021 sur toute l'étendue du territoire national. La pandémie du corona virus qui affecte le monde entier en est la principale cause. Cependant, ce taux de 84,29% reste largement supérieur au taux national qui se situe autour de 29,24%.

Indicateur 3 : Ratio moyen élève par enseignant

Il s'agit de déterminer le nombre d'élèves par enseignant. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient en calculant le ratio Nombre d'élèves sur Nombre d'enseignants. En 2021, on a obtenu un taux de 13,03% par rapport à la cible de 13%. Ce taux est resté stable. Ainsi, on note une évolution notable par rapport au taux de l'année 2020 qui était de 15,41%. Cela s'explique par l'affectation d'enseignants issus du Centre de Formation Pédagogique pour les Arts et la Culture (CFPAC) dans les établissements d'enseignement au niveau du secondaire. Nous proposons d'augmenter le nombre de postes budgétaires au niveau du recrutement d'enseignants à l'INSAAC et d'augmenter les effectifs au niveau du concours d'entrée au CFPAC.

Indicateur 4 : Taux d'enseignants qualifiés en art et culture

Il s'agit de déterminer le pourcentage d'enseignants qualifiés en Arts et Culture. L'indicateur est collecté auprès de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle. Il s'obtient en calculant le ratio Nombre d'enseignants qualifiés en art et culture sur nombre total d'enseignants. En 2021, on a obtenu un taux de 52,99% en deçà de la prévision initiale de 68%. Cela s'explique par la non ouverture du Lycée d'Enseignement Artistique de Yamoussoukro dont les travaux de construction ne sont pas encore achevés. Il faut accélérer les travaux de construction pour une ouverture dès la rentrée prochaine. Ce qui permettra le recrutement de plusieurs dizaines d'enseignants qualifiés en art et culture et corriger le taux à la hausse. Aussi, proposons-nous la poursuite des travaux de construction du CTAA de Korhogo toujours en visant le même objectif.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La gestion 2021 du programme 4 enseignement Artistique et Culturel, nous a permis de comprendre que la gestion des hommes se fait de façon consensuelle, ce qui permet à chacun de donner le meilleur de lui-même. Chaque Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO) a travaillé avec zèle, loyauté et abnégation.

Concernant la rétribution des acteurs des examens et concours, il y a toujours un problème qui perdure depuis de longues années : l'absence de textes réglementaires propres au Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle, fixant les indemnités de correction, de participation aux dits examens. Le projet de décret enrôlé au SGG depuis longtemps attendant d'être signé, constitue un blocage structurel à la résolution de la question. Le contrôle financier ne disposant pas de ce texte ne peut valider aisément les propositions. Cela conduit souvent à des remous dont les conséquences pourraient être préjudiciables au bon fonctionnement de l'Enseignement Artistique et Culturel. Si l'on n'y prend garde rapidement.

La gestion des écoles est aussi et toujours celle des remous (grèves, indisciplines, paiement des bourses en retard, mécontentements, etc.). Ces difficultés majeures n'ont pas été absentes dans notre gestion mais rapidement avec l'aide de tous les RUO, elles ont été circonscrites. Aucune de nos écoles ne dispose de car de transport pour les sorties pédagogiques ce qui est un handicap majeur au processus de formation de nos apprenants.

Pour faire face aux problèmes ci-dessus énumérés, il faut continuer de travailler en synergie avec tous les RUO et anticiper sur la gestion de certains dossiers pour renforcer l'harmonie au sein du programme. Aussi, nous attendons qu'à l'image des quatorze textes adoptés en octobre 2021, celui relatif à la rétribution des acteurs des examens et concours, soit signé pour résoudre définitivement cet épineux et délicat problème auquel est confronté le programme 4.

IV.2. Recommandations

Nous recommandons :

- l'augmentation des postes budgétaires au niveau de l'INSAAC surtout dans le cadre du recrutement des enseignants assistants en priorisant les glissements catégoriels ;
- l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux écoles aux fins d'acquisition de cars scolaires pour les sorties pédagogiques et de véhicules de liaison pour le transport de matériel dans le cadre de l'organisation des examens et concours.

CONCLUSION

Les moyens mis à disposition (crédits budgétaires et personnels) ont conduit à des résultats satisfaisants sur l'ensemble des performances du Programme 4. La Cellule Pédagogique a été implémentée, les inspections sur le terrain ont débuté dans les EEAC du Secondaire, avec des résultats concluants dans le cadre de l'encadrement des formateurs et du suivi des programmes pédagogiques et des progressions. Aussi, la révision des curricula a été amplement entamée (75%) et devra se poursuivre pour s'achever dans un contexte clairement délimité.

Au niveau de la réglementation de l'enseignement artistique et culturel, les balises sont désormais posées et l'assainissement du secteur devrait se mettre rapidement en place juste après la validation des projets d'arrêté par Madame la Ministre. A l'INSAAC, la réhabilitation et l'équipement sont en marche.

Au niveau du LEA de Yamoussoukro, la construction stagnante depuis cinq ans a connu une avancée notable qui devrait se poursuivre normalement avec les crédits budgétaires communiqués cette année ; la prochaine ouverture du LEA de Yamoussoukro étant un défi à relever sans condition pour atteindre pleinement nos objectifs. Celle-ci permettrait de délocaliser le LEA d'Abidjan, libérant ainsi plusieurs salles pour favoriser automatiquement l'extension de l'INSAAC et l'augmentation du nombre de professeurs d'Art et Culture.

Par ailleurs, Yamoussoukro étant à équidistance de toutes les régions du pays, l'ouverture du LEA y résoudrait l'épineuse question de l'accessibilité de nos EEAC à toute la jeunesse de notre pays. Pour y arriver, le Responsable du Programme 4 s'engage à mettre la pression sur le Maître d'Œuvre du chantier afin qu'il soit plus rigoureux et sur l'attributaire du marché des gros œuvres en vue de le contraindre à respecter scrupuleusement le cahier de charges.

Au niveau de la rétribution des acteurs des examens et concours, un obstacle majeur : la non existence de textes réglementaires propres au MCIAS. Mais en l'absence de ceux-ci, un arrêté Interministériel pourrait ébaucher la résolution de la question, la résolution totale étant arrimée à la Signature du Décret.

C'est dans ce contexte global que les perspectives énoncées plus haut seront une réalité tangible.

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, le Ministère de la Culture et de l'Industrie des Arts et du Spectacle (MCIAS) a bénéficié d'un budget de 13 129 662 691 F CFA, reparti entre les différentes natures de dépenses (Personnel- Biens et Services-Transferts et Investissement) pour un taux d'exécution budgétaire global de 99,37% avec un taux moyen global est de 80% au niveau des cibles, soit seize cibles atteintes sur les vingt cibles retenues.

Les performances enregistrées au niveau des objectifs stratégiques du Ministère sont les suivantes :

- pour l'objectif global Renforcer la gouvernance du secteur, la coopération culturelle et la Francophonie : 100% ;
- pour l'objectif global Améliorer la rentabilité économique des industries culturelles et créatives : 75% ;
- pour l'objectif global Améliorer la gestion du patrimoine culturel national : 100% ;
- pour l'objectif global Améliorer l'enseignement artistique et culturel : 50%.

Au vu des performances, on note que des activités majeures ont été réalisées au sein des différents programmes en dépit de la persistance de la crise sanitaire à Covid-19. Cela traduit la résilience des acteurs du secteur des arts et de la Culture dans la mise en œuvre de la politique culturelle nationale.

Le renforcement par l'Etat de Côte d'Ivoire des différents fonds d'appui au secteur des arts et de la culture et l'accroissement du montant des droits patrimoniaux répartis par le BURIDA entre ses sociétaires ont permis aux acteurs d'améliorer leurs conditions de vie et de surmonter la crise.

Le Ministère compte travailler à améliorer ses performances par l'intensification des travaux de construction des infrastructures culturelles et le renforcement du cadre réglementaire. Aussi un accent sera-t-il mis sur la coopération culturelle dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement 3 (C2D3) et le projet UE/ACP-OIF pour le développement des Industries Culturelles et Créatives.

SECTION 347: MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

INTRODUCTION GENERALE

Sous sa houlette de **Monsieur Souleymane DIARROUSSOBA**, arrivé le 11 janvier 2017 par le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement, le Ministère du Commerce et de l'Industrie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement :

- le Commerce Intérieur ;
- le Commerce Extérieur ;
- l'Industrie.

A ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des missions suivantes :

- **Au niveau du commerce intérieur**, la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national, la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés, la gestion des équipements commerciaux nationaux, l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux, la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation, la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs, la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix et la répression de la fraude et de la contrefaçon
- **Au niveau de commerce extérieur**, la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international, l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce, l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, l'amélioration de l'environnement des exportations, la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur, la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.
- **Au niveau de l'Industrie**, la mise en œuvre de la stratégie industrielle, l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie, la gestion des terrains industriels, la recherche des opportunités de création et de développement de productions industrielles, la conception et la mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, la prospection des opportunités d'implantation des unités industrielles, la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru, la modernisation de l'industrie du bois et promotion de l'agro-industrie, l'adaptation et la valorisation des résultats de la recherche appliquée, le suivi et l'évaluation des accords et des processus de transfert de technologies, la promotion, la coordination et le suivi des activités industrielles, l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des normes industrielles, la gestion de la propriété intellectuelle et des brevets, la sensibilisation, l'assistance-conseil en matière de démarche qualité, le contrôle de la qualité des produits industriels nationaux et internationaux et l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales.

Pour réussir ces missions, le Ministère s'est doté de quatre (4) programmes inscrits au budget-programme. Ces programmes ont été exécutés, outre le Cabinet, par trois (3) Directions Générales, vingt-deux (22) Directions centrales, dix-neuf (19) structures sous-tutelle, trente-et-un (31) Directions régionales et six (6) Conseillers commerciaux ; et cela, dans un contexte relativement difficile, marqué par la pandémie de la COVID-19, la crise énergétique et la rareté des ressources financières.

Le présent document fait ainsi une analyse des performances générales du Ministère au regard des objectifs qu'il s'est assigné et du budget reçu avant de présenter les performances par programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Pour rappel, dans le DPPD-PAP 2021-2023 pour lequel ce présent rapport fait l'économie, le Ministère a élaboré une politique pluridimensionnelle qui constitue la base de ses interventions actuelles et futures pour le développement du Commerce et de l'Industrie. Cette politique sectorielle a pour but de contribuer à répondre à la vision du Chef de l'Etat qui est d'assurer la relance économique à travers la création de richesses et d'emplois. Elle s'articule parfaitement autour des résultats prédéfinis dans les différents PND 2021-2025 et œuvre au renforcement du cadre institutionnel et juridique et à la mise en place de dispositifs favorisant l'épanouissement et l'essor durables du commerce et de l'industrie en Côte d'Ivoire.

Ainsi, un cadre programmatique des dépenses 2021-2023 a été élaboré en 2020 pour atteindre cette vision. Il s'articule autour **quatre (4) programmes** animés avec **onze (11) actions** et **cent-vingt-et-un (121) activités**. Leur mise en œuvre permettra d'aboutir à la réalisation de **quatre (4) objectifs globaux** formulés à partir **huit (8) orientations stratégiques**.

I.2. Politique ministérielle

Pour la période 2021-2023, les quatre responsables des programmes du Ministère ont formulé chacun un **objectif global** dans leur **Projet Annuel Performance (PAP)** dans le cadre du Budget-Programme. Ce sont :

Tableau 194- Présentation des principales orientations retenues, des résultats stratégiques et des objectifs globaux

PRINCIPALES ORIENTATIONS RETENUES	RESULTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
<ul style="list-style-type: none">- La surveillance du marché ;- L'approvisionnement régulier du marché en produits de grande consommation et en produits vivriers ;- Le suivi et le contrôle de la mise en place des infrastructures commerciales ;- La protection du consommateur ivoirien ;- La diffusion régulière des prix des produits de grande consommation et de première nécessité.- L'accroissement des transactions commerciales du pays avec l'extérieur.- La forte contribution du Secteur Privé ;- L'utilisation des avantages comparatifs.	<ul style="list-style-type: none">- L'Administration est moderne et performante ;- La contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses est accrue ;- Le Commerce extérieur est développé et promu ;- Les activités du secteur industriel sont redynamisées	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place une administration moderne et performante ;- Accroître la contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse- Développer le Commerce extérieur- Redynamiser les activités du secteur industriel

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Globalement, ce budget-programme est évalué à travers 07 indicateurs de performance globaux du Ministère avec **07 cibles formulées** lors de la rédaction du DPPD-PAP. Par ailleurs, **dix (10) objectifs spécifiques** ont été énoncés par les Responsables de programmes et sont évalués à partir de **29 indicateurs de performance programme** et **29 cibles à atteindre**. La répartition des indicateurs se présente comme suit :

Tableau 195- Nombre d'objectifs globaux, d'objectifs spécifiques, d'indicateurs et de cibles Formulées

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	04	04	10	29	29

Source : MCI / DPSP / DAFP

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

A fin 2021, au niveau de la performance globale mesurée par les Indicateurs liés aux Objectifs Globaux, **trois (3) cibles** ont été atteintes sur **07 cibles formulées, soit 42,8%**.

Au niveau de la performance des programmes, on note que le Ministère a atteint 15 cibles sur 29 cibles formulées par les Responsables de Programme, soit 51,7% de taux moyen de réalisation. Ainsi, le programme 2 arrive en tête avec 75% suivi des programmes 3 et 4 avec respectivement 66,6% et 45,5%. Le programme 1 ferme la marche avec l'atteinte de 37,5% des cibles.

Tableau 196- Taux de réalisation des cibles par programme

PROGRAMME	INDICATEURS LIÉS AUX OBJECTIFS SPECIFIQUES DES PROGRAMMES			INDICATEURS LIÉS AUX OBJECTIFS GLOBAUX DU MINISTERE		
	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles formulées	Taux moyen de réalisation	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles formulées	Taux moyen de réalisation
Administration Générale	3	8	37,5%	2	3	66,6%
Commerce Intérieur	3	4	75%	1	1	100%
Commerce Extérieur	4	6	66,6%	0	2	0%
Développement Industriel	5	11	45,5%	0	1	0%
TOTAL	15	29	51,7%	3	07	42,8%

Source :

MCI / DPSP / DAFP

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente les performances globales du Ministère relativement aux cibles globales fixées dans le PND 2021-2025 pour les indicateurs 1.1, 2.1, 3.1, 3.2 et 4.1. Les cibles des indicateurs 1.2 et 1.3 ont été fixées respectivement par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et le Service Communication et Relation Publique (SCRП) au cours de l'année 2021.

Tableau 197- Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	L'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaires défini et appliqué		17	10	11	Objectif atteint avec une performance de +01 points
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié		47	225	30	Objectif non atteint
		IP 1.3 : Service fournis répondant aux normes de qualité	%	53,3%	60%	73%	Objectif atteint avec une performance de +13 points
OG 2 : Accroître la contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse	La contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse est accrue	IP 2.1 : Contribution du commerce au PIB	%	16,86%	17,20%	18,5%	Objectif atteint avec une performance de +1,3 points
OG 3 : Développer et promouvoir le Commerce extérieur	Le commerce extérieur est développé et promu	IP 3.1 : Degré d'ouverture	%	0,19	0,25	0,22	Objectif non atteint
		IP 3.2 : Taux de couverture des exportations par les importations	%	117%	118%	109%	Objectif non atteint
OG 4 : Redynamiser les activités du secteur industriel	Les activités du secteur industriel sont redynamisées	IP 4.1 Contribution de l'industrie dans le PIB	%	20,90%	22,10%	21,50%	Objectif non atteint

Source : MCI / DPSP / DAFP

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie a bénéficié au titre de l'année 2021, une enveloppe budgétaire d'un montant de **11 976 076 139 F CFA** conformément à la Loi des Finances Initiale (LFI). Cette enveloppe est ventilée de la façon suivante :

- Dépenses du Personnel : 5 013 736 024 F CFA, soit 41,86% du budget initial ;
- Dépenses des Biens & Services : 2 347 951 003 F CFA, soit 19,60% du budget initial ;
- Dépenses de Transfert : 2 640 389 112 F CFA, soit 22,06% du budget initial ;
- Dépenses d'investissements : 1 974 000 000 F CFA, soit 16,48% du budget initial.

Il ressort de l'analyse de la répartition de l'enveloppe budgétaire ci-dessus que les dépenses de personnel et de transferts qui constituent respectivement 41,86% et 22,06% du budget initial, représentent les charges les plus importantes. Elles constituent, plus de la moitié du budget, soit 63,92%. Viennent ensuite, les dépenses en biens et services pour 19,60% et les dépenses d'investissement pour 16,48% du budget initial 2021.

A l'issue de l'exercice 2021, le taux de réalisation global au niveau budgétaire est de 97,67% avec une réalisation à 100% des charges liées aux personnels, à 96,19% des charges liées aux transferts, 93,58% pour les charges liées aux biens et services et 85,86% pour les investissements.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations en 2020 et 2021

Tableau 198- Exécution du budget du Ministère en ressources et charges

Unités	REALISATIONS		2021		
	2020	Prévision (P)	Réalisation (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	12 872 005 301	15 428 823 599	15 069 262 269	359 561 330	97,67%
1.1 Ressources intérieures	12 872 005 301	15 428 823 599	15 069 262 269	359 561 330	97,67%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	12 872 005 301	15 428 823 599	15 069 262 269	359 561 330	97,67%
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0%
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0%
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0%
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0%
2 CHARGES	12 872 005 301	15 428 823 599	15 069 262 269	359 561 330	97,67%
2.1 Personnel	4 534 032 314	5 869 602 081	5 869 602 081	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	4 534 032 314	5 558 620 081	5 558 620 081	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	0	310 982 000	310 982 000	0	100%
2.2 Biens et Services	2 206 064 847	2 486 000 876	2 326 439 546	159 561 330	93,58%
2.3 Transferts	4 330 660 166	5 249 361 114	5 049 361 114	200 000 000	96,19%
2.3.1 Transferts courants	4 330 660 166	5 146 620 541	5 049 361 114	200 000 000	96,19%
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	100%
2.4 Investissement	1 801 247 974	1 823 859 528	1 823 859 528	0	100%
2.4.1 Trésor	1 801 247 974	1 823 859 528	1 823 859 528	0	100%
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0%
Dons	0	0	0	0	0%
Emprunts	0	0	0	0	0%
TOTAL	12 872 005 301	15 428 823 599	15 069 262 269	359 561 330	97,67%

Source : RAP 2020 et DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme 1 est sous la coordination de **Monsieur Jacques Loesse ESSO**, Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nommé le 19 juin 2019 par décret portant nomination des Directeurs de Cabinets des Ministères et Secrétariats d'Etat. Ce programme portant sur l'Administration Générale œuvre à améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie. Ainsi, ce programme est, conformément au décret 2018-951 du 18 décembre 2018, en charge de l'amélioration du cadre institutionnel et juridique qui régent les secteurs du Ministère et du renforcement des Institutions pour la paix et la Bonne Gouvernance. Ce programme a été exécuté dans un contexte national marqué par la pandémie à coronavirus et la crise énergétique qu'a connue notre pays.

Ce rapport s'articulera autour de trois parties : la présentation du programme, les réalisations du programme en 2021 et les performances.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme Administration Générale est de mettre en place une administration moderne et performante tel que formulé dans le cadre de performance global du Ministère. De manière spécifique, le programme Administration Générale est défini autour de trois objectifs que sont :

- améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie ;
- renforcer les systèmes d'informations et de communication du Ministère ;
- assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

Ainsi, il contribue à la promotion d'une administration moderne et performante dans les secteurs du commerce et de l'industrie.

Tableau 199- Présentation des indicateurs de performance du programme 1

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Mettre en place une administration moderne et performante	L'administration est moderne et performante	Taux de réalisation des missions d'inspection	Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues x 100 Source : Rapport d'activités IG
		Taux de transmission des textes au SGG	Nombre de textes transmis au SGG / (Nombre de textes non élaboré + Nombre de textes non transmis + Nombre de textes transmis au SGG + Nombre de textes signés) x 100 Source : Rapport d'activités Cabinet
		Taux de traitement des requêtes des usagers	Nombre de requêtes satisfaites / Nombre total de requêtes x 100 Source : Messagerie service de communication
		Nombre de visiteurs à la FOMCI (Foire du Made in Côte d'Ivoire)	Dénombrement Source : Rapport d'activité SMP
		Taux de couverture des services en Internet	Nombre des Services connectés / Ensemble des Services du Ministère x 100 Source : Rapport d'activités DSI
		Taux de dématérialisation des procédures métiers du Ministère	Nombre d'application-métiers développées et opérationnelles / Nombre de procédures métiers identifiés x 100 Source : Rapport d'activités DSI
		Taux de renforcement de capacités du personnel	Nombre de fonctionnaires et Agents de l'Etat du ministère bénéficiaire d'une action de formation ou un stage / Nombre total de fonctionnaires et d'agents de l'Etat du Ministère x 100 Source : Rapport d'activités DRH
		Taux d'équipements des services en matériels informatiques	Nombre de services ayant du matériel informatique fonctionnels / Nombre de service total x 100 Source : Rapport d'activités DAFP
		Taux d'agents de contrôle assermentés	Nombre d'agents de contrôle assermentés / Nombre d'agents de contrôle x 100 Source : Rapport d'activités DRH

Source : DPPD-PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Ce programme a été financé à hauteur de 7 370 101 319 FCFA, soit 47,77% du budget global du Ministère en 2021. Les dépenses de ce programme étaient composées comme suit :

- Personnel : 4 381 082 059 FCFA, soit 59,44% du budget du programme ;
- Biens et services : 1 752 148 599 FCFA, soit 23,78% du budget du programme ;
- Transferts : 523 855 025, soit 07,11% du budget du programme ;
- Investissement : 713 015 636, soit 09,67% du budget du programme.

Le programme Administration Générale ne dispose pas de projet cofinancé donc n'a pas de financement hors budget de l'Etat.

Tableau 200- Exécution financière du Programme Administration Générale par action et nature de dépenses

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
2110101	Coordination et animation	616 083 146	616 083 146	651 206 687	645 111 656	6 095 031	99,06%	
	1 Personnels	115 140 000	115 140 000	0	0	0	0%	
	2 Biens et services	500 943 146	500 943 146	651 206 687	645 111 656	6 095 031	99%	
2110102	Planification, programmation et suivi-évaluation	14 512 630	14 512 630	11 056 900	11 056 900	0	100%	
	1 Personnels	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	100%	
	2 Biens et services	11 512 630	11 512 630	8 056 900	8 056 900	0	100%	
2110103	Gestion des systèmes d'information et de communication	205 836 851	205 836 851	197 442 501	197 442 501	0	100%	
	2 Biens et services	25 886 851	25 886 851	18 270 546	18 270 546	0	100%	
	4 Investissements	179 950 000	179 950 000	179 171 955	179 171 955	0	100%	
2110104	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	5 628 714 160	6 593 376 814	6 510 395 231	6 359 658 491	150 736 740	97,62%	
	1 Personnels	3 413 419 406	4 378 082 060	4 378 082 059	4 378 082 059	0	100%	
	2 Biens et services	1 335 232 541	1 335 232 541	1 074 614 466	923 877 726	150 736 740	86%	
	3 Transferts	338 786 771	338 786 771	523 855 025	523 855 025	0	100%	
	4 Investissements	541 275 442	541 275 442	533 843 681	533 843 681	0	100%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le programme Administration Générale avait en 2021 un budget voté de 6 465 146 787 FCFA. Ce budget a connu une rallonge budgétaire totale de 904 954 532 FCFA destinés à la mise à niveau des salaires du personnel et à la prise en charge des cotisations CNPS (encours) de l'Ecole de Commerce et de Gestion (ECG) pour un montant de 165 311 253 FCFA (voir Arrêté n°0647/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/SA du 25 octobre 2021) et la prise en charge des dépenses relatives à l'élaboration du document de politique sectorielle intégrée et à l'organisation du séminaire-bilan 2021 et perspectives 2022 du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour un montant de 150 000 000 FCFA (voir Arrêté n°0726/MBPE/DGBF/DBE/SD-AESG/DS/SA du 22 novembre 2021). A ces deux rallonges s'ajoute aussi la prise en charge des salaires du personnel de catégorie A de l'Administration d'un montant de 589 643 279 FCFA (voir Direction de la Solde).

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Comparativement à l'année 2020, seules les exécutions des dotations financières des actions « Coordination et animation » et « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » ont connu

une hausse respective de 85,9% et 10,3% pour la plupart orienté vers les projets d'équipement et d'informatisation du Ministère. Cette hausse s'explique par la nécessité de doter les directions et services du Ministère en matériel roulant et informatique pour les rendre plus efficace dans la mise en œuvre de leurs missions. Il faut dire que les activités premières de ce programme sont dédiées au contrôle du marché exécuté par les Directions régionales.

Tableau 201- Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 1 de 2020 à 2021

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1.1 : Coordination et animation	0	0	340 509 354	645 111 656	0	0	0	0	340 509 354	645 111 656
Action 1.2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	3 000 000	3 000 000	8 911 160	8 056 900	0	0	0	0	11 911 160	11 056 900
Action 1.3 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	18 536 613	18 270 546	0	0	238 425 048	179 171 955	256 961 661	197 442 501
Action 1.4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	3 231 906 447	4 378 082 059	779 556 548	923 877 726	483 209 399	523 855 025	790 572 388	533 843 681	5 285 244 782	6 359 658 491

Source : RAP 2020 et DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

II.1.2. Suivi des investissements

En 2021, la mise en œuvre des projets d'investissement du programme Administration Générale a connu un aboutissement globalement satisfaisant. La conduite de ces activités a nécessité juste deux virements de crédits. D'une part, un virement de crédits d'un montant de 175 000 000 FCFA entre les activités Equipement du Ministère du Commerce et Réhabilitation et équipement des structures Min Industrie et Mines afin de permettre une commande groupée des véhicules de service ou de liaison et d'autre part un virement de crédits d'un montant de 20 000 000 FCFA au sein de l'Activité Renforcement des capacités du Ministère dans le cadre de l'OGP. A ces virements de crédits, il faut ajouter des difficultés du processus de passation des contrats et marchés publics.

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 202- Exécution des investissements du programme Administration Générale

PROJETS	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines	2012	2022	1 269 640 000	230 404 368	55 404 327	55 404 327
Sur financement intérieur			1 269 640 000	230 404 368	55 404 327	55 404 327
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP	2016		764 977 000	111 578 083	104 551 300	104 551 300
Sur financement intérieur			764 977 000	111 578 083	104 551 300	104 551 300
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines	2013	2025	550 000 000	29 950 000	29 949 956	29 949 956
Sur financement intérieur			550 000 000	29 950 000	29 949 956	29 949 956
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce	2013	2015	3 386 800 000	150 000 000	149 221 999	149 221 999
Sur financement intérieur			3 386 800 000	150 000 000	149 221 999	149 221 999
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Equipement du Ministère du Commerce	2013	2022	2 142 600 000	199 292 991	373 888 054	373 888 054
Sur financement intérieur			2 142 600 000	199 292 991	373 888 054	373 888 054
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme 1 (Budget de l'Etat)			8 114 017 000	721 225 442	713 015 636	713 015 636
Total sur financement intérieur			8 114 017 000	721 225 442	713 015 636	713 015 636
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

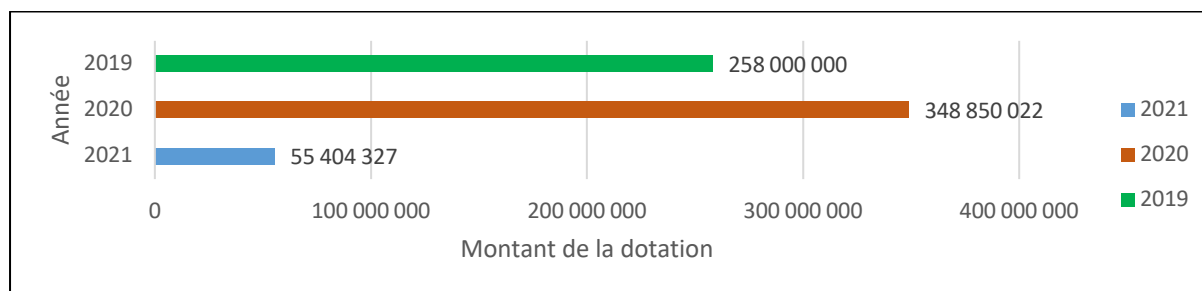
Source : DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

Les détails de l'exécution 2021 de ces projets se résument comme suit :

- **Projet 1 : Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines**

Ce projet vise la réhabilitation des bâtiments logeant les services du ministère ainsi que leur équipement en matériels roulants et en matériels et mobiliers de bureau pour un coût global de 1.269.640.000 FCFA. Commencé en 2012, pour une durée initiale de cinq (05) ans selon la programmation PIP, il n'est pas encore achevé pour insuffisance de dotations budgétaires. Au cours des trois dernières années, après une hausse de 90 850 022 FCFA en 2020, la dotation budgétaire de ce projet a connu un réaménagement conduisant à sa baisse de 293 745 654 FCFA en 2021. Ce projet qui bénéficiait d'une dotation initiale de 230 404 368 FCFA en 2021 a subi une modification budgétaire afin de virer 175 000 000 FCFA à l'activité « Equipement du Ministère du Commerce » pour permettre de grouper les achats de véhicules de service ou de liaison. Partant de cette modification, la dotation finale de 55 404 327 FCFA a permis l'acquisition de 43 splits, 4 copieurs IR 2520, 14 ordinateurs, 14 CD Office et la réfection de la salle de conférence du 23^{ème} étage de l'Immeuble Alpha 2000 et le cloisonnement du Service de la Documentation et des Archives au 17^{ème} étage du même Immeuble. Il serait opportun d'achever ce projet et le sortir du portefeuille de projets du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour des questions d'efficacité du programme.

Figure 86- Comparaison des dotations du projet « Réhabilitation et Equipement structures Min Industrie et Mines » de 2019 à 2021



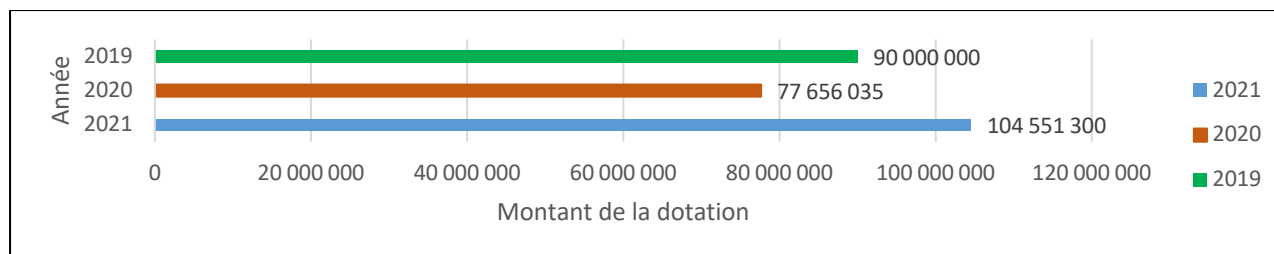
Source : MCI/DAFP/DPSP

- **Projet 2 : Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP**

Ce projet vise à améliorer la gouvernance grâce à la transparence dans la gestion des affaires publiques, à la responsabilisation et l'implication des citoyens et à la lutte contre la corruption. Son coût global n'est pas définitif car ce projet a une certaine particularité. Après une baisse de 12 343 965 FCFA en 2020, la dotation budgétaire de ce projet a connu une hausse en 2021 de 26 895 265 FCFA. Ainsi, au titre de l'exercice 2021, ce projet a reçu une dotation de 104 551 300 FCFA. Ce montant a permis la réalisation des activités suivantes :

- l'organisation de la cérémonie de présentation du Bilan et du lancement du 3ème Plan d'Actions National (PAN) OGP ;
- la publication de plusieurs articles dans le cadre de la semaine de l'OGP ;
- le soutien institutionnel aux activités du PAGOF dans le cadre de la formation des journalistes d'investigation puis de l'Administration ;
- la participation aux rencontres virtuelles internationales de partage d'expériences ;
- l'organisation de visites aux administrations porteuses d'engagements pour la sensibilisation à l'OGP et le suivi de la mise en œuvre du PAN 2020 – 2022 ;
- la réalisation de quatre (4) consultations publiques en présentiel du 02 au 12 novembre sous le format d'ateliers de deux jours regroupant une cinquantaine de personnes dans les villes de Bouaflé, Katiola, Ferkessedougou et Dimbokro ;
- la réalisation de deux (2) visites (celle de la Cour des Comptes, le 11 novembre 2021 et de l'UVICOCI, le 1er décembre) ;
- l'organisation d'une séance de travail avec le Directeur de Cabinet du Sénat, le 10 novembre 2021, à l'effet de préparer la visite programmée en début d'année 2022 ;
- l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire au Sommet Mondial de l'OGP en décembre 2021 par visioconférence avec la réalisation du programme des activités de la Côte d'Ivoire.

Figure 87- Comparaison des dotations du projet « Renforcer les capacités du ministère dans le cadre de l'OGP » de 2019 à 2021

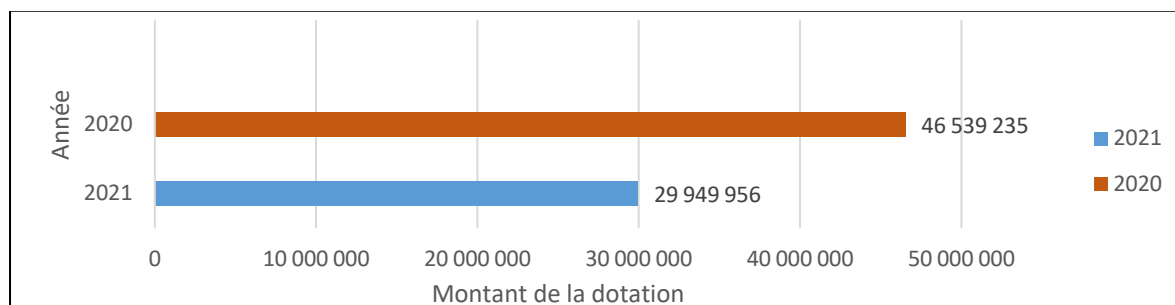


Source : MCI/DAFP/DPSP

- **Projet 3 : Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines**

Ce projet d'un coût total de 550.000.000 FCFA vise à améliorer les conditions de travail des agents pour une meilleure rentabilité et doit permettre de créer et d'opérationnaliser des logiciels métiers et d'équiper les services du ministère en matériels informatiques. Commencé en 2013, pour une durée initiale de 5 ans selon la programmation PIP, il n'a pas pu s'achever conformément au terme prévu, pour insuffisance de crédits. En 2021, le projet a bénéficié d'une dotation de 29 949 956 FCFA qui ont servi à l'acquisition de : 23 ordinateurs de bureau, 7 ordinateurs portables, 40 onduleurs Back up. Comparativement à l'année 2020, cette dotation budgétaire a connu une baisse de 16 589 279 FCFA en 2021. Le retard accusé dans la mise en œuvre du projet a eu un impact négatif sur la performance des services, donc du programme.

Figure 88- Comparaison des dotations du projet « Informatisation des Services du Min. Industrie et Mines » de 2019 à 2021



Source : MCI/DAFP/DPSP

- **Projet 4 : Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce**

Le projet de Mise en Place du Système d'Information du Ministère du Commerce a débuté en 2013 pour une durée prévisionnelle de trois (03) ans et estimé à trois milliards trois cent quatre-vingt-six millions trois cent mille (3 386 300 000) Francs CFA selon la programmation PIP et sur la base du schéma directeur informatique de 2013.

Ce projet vise le renforcement des capacités opérationnelles du Ministère à travers la mise à jour et l'exécution des lignes directrices du schéma directeur et des mises à jour établies depuis 2013. Le schéma directeur informatique mis à jour pour la période 2018-2022 a dressé une liste distincte de solutions pour la transformation numérique des services du Ministère à partir de solutions d'administration générale et des solutions des services métiers.

Après une hausse de 68 499 105 FCFA en 2020, la dotation budgétaire de ce projet a connu une baisse de 44 277 106 FCFA en 2021 pour se situer à 149 221 999 FCFA. Cette dotation a permis

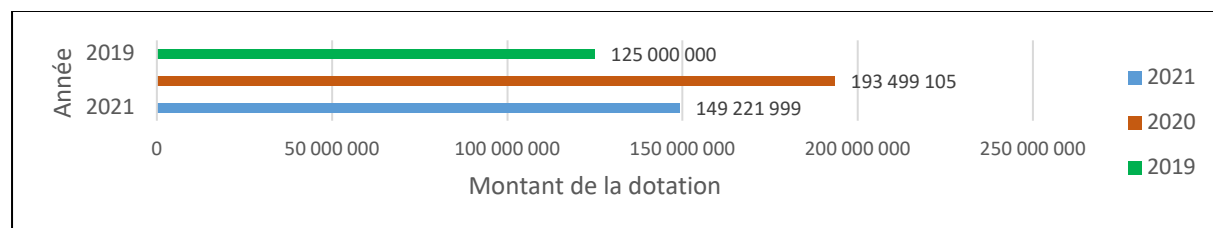
d'acquérir du matériel et réaliser cinq (05) projets de dématérialisation des processus métiers énumérés comme suit :

- (1) Le projet de mise à jour du système de gestion des documents du commerce extérieur (les codes import-export et les levées de gage automobile), GESCOMEXT ;
- (2) Le projet de mise en place du Portail E-Service avec mise à jour du Système de Gestion intégré de Gestion Régional (SIGER) ;
- (3) Le projet de mise en place du progiciel de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques sectorielles (SIGESTAS) ;
- (4) Le projet de mise en place d'une solution de gestion des projets des Services et Directions Centrales (outil de suivi, évaluation et financement des projets), SIGPRO ;
- (5) La phase 2/3 du projet de mise en place du Système de Gestion des Archives et de la Documentation (SIAD).

Les acquisitions concernent les matériels téléphoniques pour le système de communication des services du ministère sis à l'immeuble POSTEL 2001. Le projet n'est pas encore achevé en raison des difficultés importantes rencontrées dans sa mise en œuvre et qui sont relatives à l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée annuellement, l'instabilité institutionnelle due aux différents remaniements ministériels, la réévaluation des coûts de certaines composantes avec le retard accusé dans l'exécution du projet qui a pour conséquence une augmentation du coût global.

Il est donc prévu la mise à jour du Schéma Directeur Informatique du Ministère pour l'année 2022 afin de prendre en compte tous les départements, les nouveaux besoins et les nouvelles orientations du Ministère.

Figure 89- Comparaison des dotations du projet « Mise en place du Système d'information du Ministère du Commerce » de 2019 à 2021



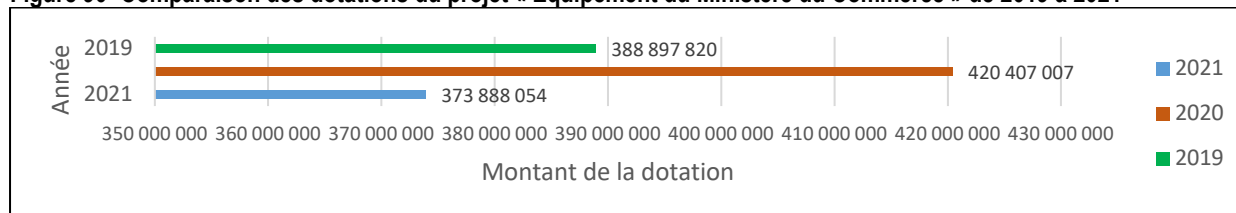
Source : MCI/DAFP/DPSP

- **Projet 5 : Equipement du Ministère du Commerce**

Ce projet a pour objectif principal de doter les services du Ministère en matériels techniques notamment du matériel de métrologie, de contrôle, de matériels informatiques et roulants afin d'accroître et intensifier les activités de surveillance du marché, la lutte contre la fraude et la contrefaçon. D'un coût global de 2.142.600.000 FCFA, l'exécution de ce projet programmé pour commencer en 2013 pour une durée de cinq (05) ans selon le Programme d'Investissements Publics, le projet n'est pas encore achevé en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires alloués annuellement. Après une hausse de 31 509 187 FCFA en 2020, la dotation budgétaire de ce projet a connu un réaménagement budgétaire pour se retrouver à 373 888 054 FCFA en baisse de 46 518 953 FCFA par rapport à 2020. Ce montant a permis l'acquisition de : 18 imprimantes, 3 scanners, 20 antivirus, 80 chaises visiteurs, 80 fauteuils Agents, 80 bureaux Agents, 20 meubles de rangement, 10 bureaux Directeurs, 10 fauteuils Directeurs, 6 fauteuils orthopédiques, 3 véhicules berline et 7 véhicules 4X4.

Ce projet prévu pour durer cinq (05) années a finalement fait dix ans. Ce long temps de réalisation a biaisé sa performance car les équipements acquis sont restés en nombre insuffisants tout au long de la période.

Figure 90- Comparaison des dotations du projet « Equipement du Ministère du Commerce » de 2019 à 2021



Source : MCI/DAFP/DPSP

II.2. Évolution des effectifs

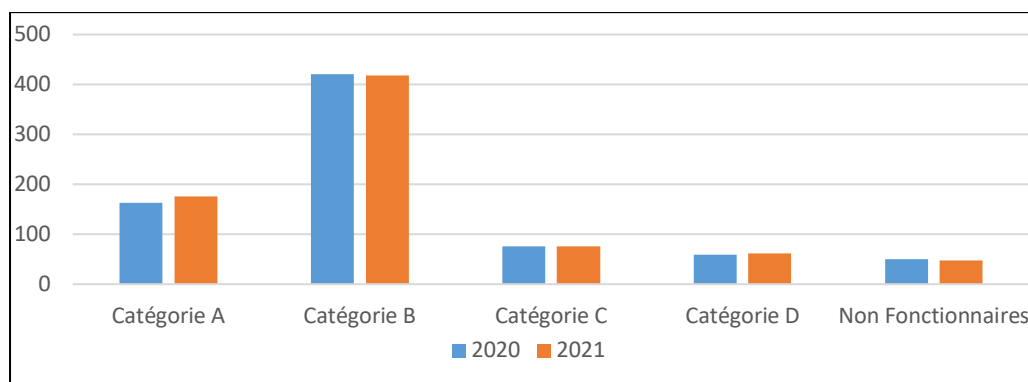
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme se présente comme suit :

Tableau 203- Exécution des prévisions d'effectifs du programme Administration Générale

	2020 (Effectif)	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2021
Fonctionnaire Catégorie A	163	7	7	16	3	176
Fonctionnaire Catégorie B	421	5	5	0	3	418
Fonctionnaire Catégorie C	76	-	-	0	0	76
Fonctionnaire Catégorie D	59	2	2	3	0	62
Non Fonctionnaires	50	-	-	0	3	47
TOTAL	769	14	14	19	9	779

Source : DRH

Figure 91- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Administration Générale de 2020 à 2021



Source : MCI/DAFP/DPSP

L'effectif global de ce programme a évolué à la hausse entre 2020 et 2021 passant de 769 à 779 agents due au nombre d'agents de la catégorie A. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie B représentant 58,55% et 57,10% respectivement en 2020 et 2021. Cette année, on note que la demande en personnel a été entièrement satisfaite. En effet, pour 12 agents de la catégorie A et B demandés, l'effectif affecté est de 16. Toutefois, le nombre pléthorique d'agents de la catégorie B impacte négativement la performance du programme car la plupart de ces agents ont besoin d'un renforcement de capacités pour être opérationnels. La seule formation réalisée en 2021 n'a pas permis de renforcer que les capacités de tout le personnel. Il est donc primordial de trouver le financement nécessaire pour les formations.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au niveau stratégique, ce programme vise à rendre l'Administration du Commerce et de l'Industrie moderne et performante. Pour y arriver, plusieurs activités regroupées en actions ont été réalisées en 2021. On peut citer :

- **Au titre de la coordination et de l'animation des directions et services du Ministère**, la réalisation de quatre (04) missions d'inspection des services et des missions d'enquêtes, l'organisation de la 3^{ème} cérémonie de remise de récompenses aux lauréats classés 2^{ème} et 3^{ème} du Prix National d'Excellence, édition 2020, l'élaboration et la transmission au SGG de onze (11) textes en matière commerciale et industrielle, le traitement de 331 dossiers contentieux en matière commerciale et industrielle, l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de l'organisation des manifestations promotionnelles par la signature de trois (3) arrêtés interministériels, l'élaboration du calendrier des manifestations commerciales comportant 129 manifestations, l'élaboration et le suivi des procédures de qualité par la mise en place des fiches de poste avec un taux de mise en œuvre de 72,09%, la réalisation de quatre (4) consultations publiques et l'organisation de la participation de la Côte d'Ivoire au Sommet Mondial de l'OGP. Par ailleurs, les Directions régionales ont mené des activités relatives à la vulgarisation de la législation et de la réglementation en matière commerciale et industrielles.
- **Au titre de la poursuite de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation des Programmes et Projets du Ministère**, l'élaboration des outils de planification et de programmation (MASMO, MASIR, DPPD-PAP), la production des statistiques commerciales et industrielles, le suivi de six (06) études et la recherche de financement, le suivi-évaluation des rapports-bilan PTG 2021 et PND 2021-2025 et des projets cofinancés.
- **Au titre du renforcement des systèmes d'informations et de communication du Ministère**, l'implémentation de de cinq (5) applications métiers suivi de la formation des utilisateurs sur lesdites applications, l'assistance technique des directions en matière informatique, la veille informationnelle à l'endroit de l'ensemble des agents du Ministère par la diffusion de 271 notes de service, la vulgarisation de vingt-neuf (29) activités du Ministère à travers 224 publications dans la presse, le recueil de vingt-quatre (24) requêtes et plaintes des usagers du Ministère, la gestion des archives et de la documentation du Ministère.
- **Au titre du renforcement de la gestion des ressources humaines et financières**, la formation de 30 agents du Ministère et l'encadrement de huit (8) stagiaires, la poursuite du processus d'assermentation des agents commis au contrôle avec au total 339 agents assermentés, la promotion du genre avec 28 femmes ayant un postes de responsabilité pour 130 hommes, le suivi de l'exécution du Budget-programme en 2021, les acquisitions de 10 matériels roulant, 105 divers matériels informatiques et 284 divers mobiliers de bureau et le gestion des commandes publique avec 144 marchés approuvés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

III.1. Evolution des indicateurs de performance du programme

Le tableau ci-dessous présente les performances du programme de 2019 à 2021.

Tableau 204- Evolution des indicateurs de performance du programme Administration Générale

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie					
IP 1.1 : Taux de réalisation des missions d'inspection	%	80%	0%	90%	83,33%
IP 1.2 : Taux de transmission des textes au SGC*	%	50%	200%	80%	52,38%
IP 1.3 : Taux de traitement des requêtes des usagers	%	49,37%	50,3%	80%	80%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les systèmes d'information et communication du Ministère					
IP 2.1 : Nombre de visiteurs à la FOMCI (Foire du Made in Côte d'Ivoire)	-	10 000	0	12000	0
IP 2.2 : Taux de couverture des services en Internet	%	80%	80%	80%	100%
Objectif Spécifique 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières					
IP 3.1 : Proportion du personnel formé**	%	13,55%	20%	20%	2,67%
IP 3.2 : Taux d'équipement des services en matériels informatiques	%	60%	80%	80%	100%
IP 3.3 : Taux d'agents de contrôle assermentés	%	55,09%	71%	90%	66,84%

Source : DPPD-PAP 2021 – 2023 et RAP 2020

* Cet indicateur ne figure pas dans le RAP 2020. Valeur 2020 calculée à partir des données du RAP 2020, sur une prévision de quatre (4) textes à transmettre au SGG, huit (8) textes l'ont été, soit 200%.

** Cet indicateur ne figure pas dans le RAP 2020. Sa valeur en 2020 a été calculée à partir des données tirées du Rapport d'activités 2020 de la DRH

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée des indicateurs de performance du programme Administration générale donne les résultats suivants :

a- Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance des secteurs du commerce et de l'industrie

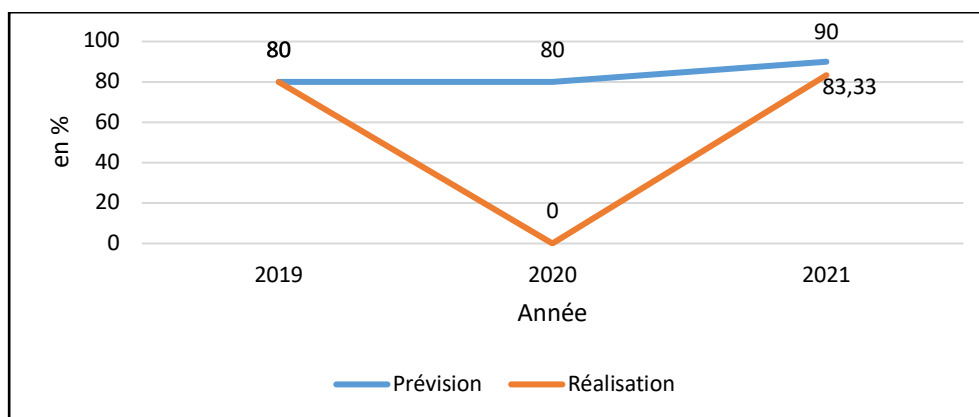
- **Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des missions d'inspection**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Les missions d'inspection sont des missions d'audits des services du Ministère sanctionnés par des recommandations. Cet indicateur mesure la capacité de l'Inspection Générale à réaliser ses missions d'inspection par rapport à ses objectifs fixés.
- **Source de données** : Rapport d'activités de l'Inspection Générale (IG)
- **Mode de calcul** : Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues x 100
- **Valeurs cibles** : 80% en 2020 ; 90% en 2021

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : En 2021, sur quatre (4) de missions prévues, trois (3) missions ont été réalisées. A cela, il faut ajouter deux (2) missions réalisées en vue de répondre aux préoccupations du moment. Ainsi, nous avons au total cinq (5) missions d'inspections réalisées sur six (6), soit un taux de réalisation de 83,33%. Par ailleurs, sur les trois années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités n'ont pas été atteints (**voir figure**). Ainsi, pour l'atteinte des objectifs futurs, il importe de doter suffisamment le service chargé de l'inspection en ressources financières et matérielles. Par ailleurs, cet indicateur a été reformulé dans le prochain DPPD-PAP en « taux de mise en œuvre des recommandations d'inspection » en vue d'une meilleure prise en compte des résultats des missions d'inspection.

Figure 92- Evolution du taux de réalisation des missions d'inspection comparativement au taux prévisionnel



Source : MCI / DAFF/ DPSP

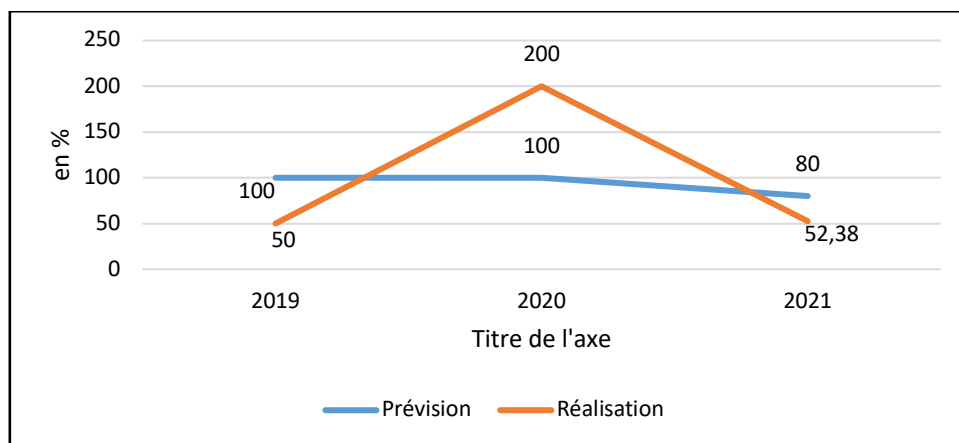
- **Indicateur 1.2 : Taux de transmission des textes au SGG**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Conformément à ses missions et attributions le MCI est chargé de définir le cadre législatif et réglementaire de l'activité commerciale et industrielle. Dans cette optique, des textes (projets de lois, Décrets, Arrêtés, etc.) sont élaborés par les Directions opérationnelles sous la coordination du Cabinet. Les textes élaborés sont validés en interne puis transmis au SGG par le Cabinet de monsieur le Ministre pour programmation en Conseil de Gouvernement puis en Conseil de Ministre pour adoption. Cet indicateur mesure la performance du Ministère à élaborer et transmettre les textes au SGG par rapport aux objectifs fixés. Il s'agit d'un nouvel indicateur issu de la reformulation d'un indicateur de l'exercice précédent « nombre de textes transmis au SGG ».
- **Source de données :** Direction Affaires Juridiques et du Contentieux
- **Mode de calcul :** Nombre de textes transmis au SGG / (Nombre de textes non élaborés + Nombre de textes non transmis + Nombre de textes transmis au SGG) x 100
- **Valeurs cibles :** 80% en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** L'organisation du secteur Commerce Industrie nécessite la mise en place d'un écosystème législatif et réglementaire capable de booster la surveillance du marché et accroître la transformation de nos produits agricoles. Onze (11) projets de textes sur une prévision totale de 21 ont été préparés et transmis au SGG en 2021 soit un pourcentage de 52,38% de réalisation. La cible de 80% fixée en cours d'année 2021 par la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) n'a donc pas été atteinte du fait des procédures administratives liées au traitement des projets de textes. La non-atteinte de cette cible nécessite un réaménagement des procédures administratives liées au traitement des projets de textes pour les années à venir.

Figure 93- Evolution du taux de transmission des textes au SGG comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

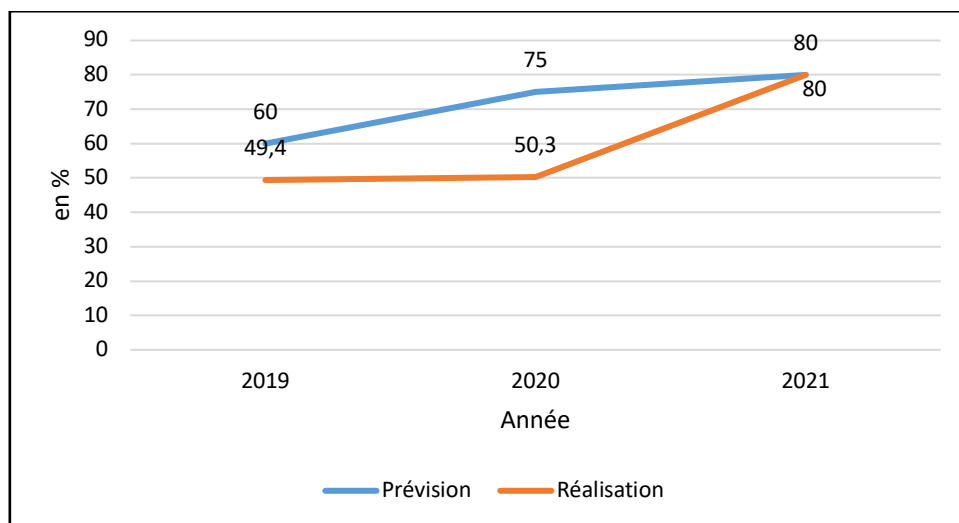
- **Indicateur 1.3 : Taux de traitement des requêtes des usagers**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur** : Dans le cadre de ses missions, le MCI est en relation avec tous les acteurs du Commerce et de l'Industrie en général et les usagers des services du Ministère, en particulier. Ainsi, des requêtes sont formulées par ces derniers pour alerter ou prévenir des pratiques constatées sur le terrain. Dans ce sens, une ligne verte a été créée pour recueillir et adresser les préoccupations des populations.
- **Source de données** : Service de la Communication et des Relations Publiques
- **Mode de calcul** : Nombre de requêtes satisfaites / Nombre total de requêtes x 100
- **Valeurs cibles** : 80% en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : Le recueil des requêtes et plaintes pendant l'exercice budgétaire 2021 démontre le fonctionnement normal du Ministère en 2021. L'objectif fixé pour 2021 est de 80% de satisfaction des requêtes des usagers. Ainsi, sur un total de 30 requêtes formulées, on note 24 requêtes satisfaites, soit un taux de 80%. Bien que les objectifs souhaités n'aient pas été atteints les deux premières années, la performance de cette année 2021 s'explique par un meilleur adressage des requêtes aux directions compétentes et une promptitude pour la satisfaction des requérants devant les urgences du moment.

Figure 94- Evolution du taux de satisfaction des requêtes des usagers comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

b- Objectif spécifique 2 : Renforcer les systèmes d'information et communication du Ministère

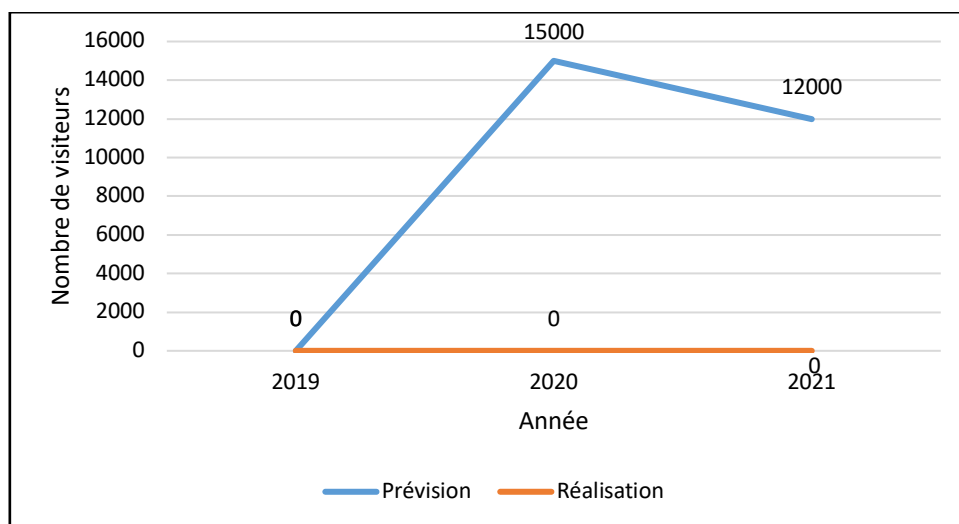
• **Indicateur 2.1 : Nombre de visiteurs à la FOMCI (Foire du Made in Côte d'Ivoire)**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Dans l'optique de promouvoir les marques du « Made in Côte d'Ivoire », la FOMCI est prévue se tenir chaque deux ans. Cet indicateur donne le nombre de visiteurs enregistrés à cet événement. La première édition a eu lieu en 2018 avec 12 000 visiteurs. La deuxième qui devait se tenir en 2020 n'a pas eu lieu à cause de la COVID-19.
- **Source de donnée** : Service des Manifestations Promotionnelles ;
- **Mode de calcul** : Dénombrement des visiteurs ;
- **Valeur cible** : 15 000 visiteurs en 2020 ; 12 000 visiteurs en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur** : La FOMCI n'a pas pu avoir lieu en 2021 pour des raisons de calendrier. Cet événement est prévu pour se tenir chaque deux ans. Le taux de réalisation est donc de 0%. Après un retard de trois ans, le Ministère envisage de réaliser l'activité en 2022 si les conditions sont réunies.

Figure 95- Evolution du nombre de visiteurs à la FOMCI comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFF/ DPSP

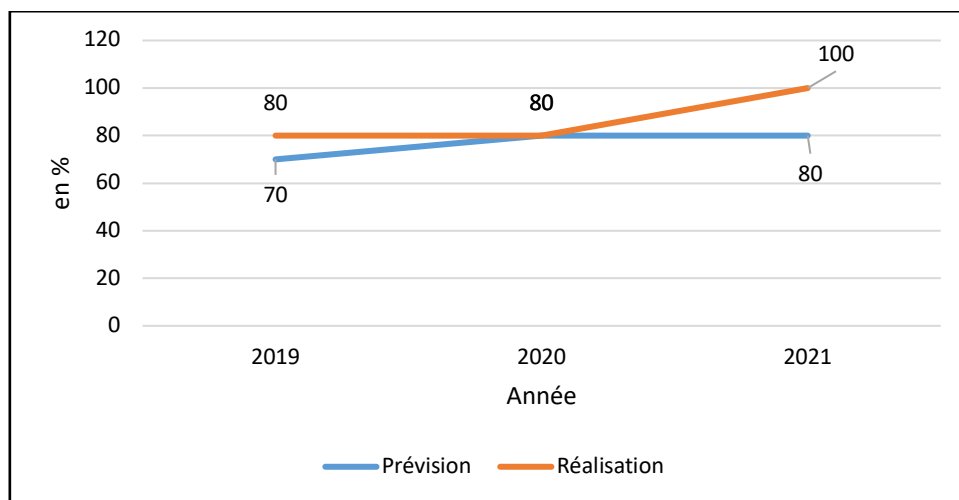
- **Indicateur 2.2 : Taux de couverture des services en Internet**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Face à l'instabilité institutionnelle que connaît le Ministère, avec des services éparpillés à Abidjan et à l'intérieur du pays, la question de l'accès à Internet s'est posée avec acuité. Bien qu'ils disposent d'ordinateurs, certains services ne sont pas connectés sur Internet. Pour corriger ce dysfonctionnement et accroître la productivité des agents, un schéma directeur informatique a été élaboré. Il prévoit une connexion à Internet de tous les services. Cet indicateur donne donc le niveau de connectivité des services en Internet.
- **Source de données :** DSI
- **Mode de calcul :** Nombre de services connectés / Ensemble des services du Ministère x 100
- **Valeurs cibles :** 80% en 2021.

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** La cartographie géographique des services du Ministère n'ayant pas évoluée entre 2020 et 2021, la solution de la couverture des services en internet a toujours consisté au regroupement de la nature économique qui supporte cette dépense afin de centraliser les différents contrats et rentabiliser la dotation sur cette nature. Ainsi, depuis cinq (5) années, trois (3) différents contrats sont passés pour couvrir en Internet tous les services en central comme en région. Ainsi, le taux est de 100% en 2021 et dénote d'une performance de cette activité. Cette performance est le résultat d'un choix stratégique de connexion de nos services souvent en déménagement. Aussi, au-delà de la connexion internet mise à la disposition des services, chaque directeur central a une connexion wifi Pocket pour pallier les urgences. En définitif, nous constatons que les objectifs souhaités ont largement été atteints sur les trois années d'observations de l'indicateur. Les taux de réalisation sont en effet passés de 80% à 100%.

Figure 96- Evolution du taux de couverture des services en Internet comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

c- Objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières

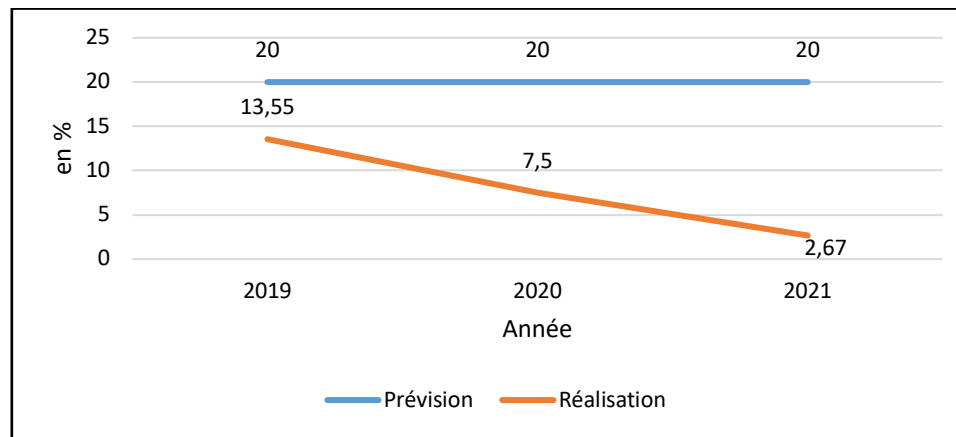
- **Indicateur 3.1 : Proportion du personnel formé**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** La problématique du renforcement des capacités techniques des agents du MCI est majeure dans un secteur en pleine mutation et qui est appelé à se renouveler avec de nouveaux outils et instruments à la fois juridiques et technologiques. Les besoins en formation sont regroupés dans un catalogue élaboré par la DRH en collaboration avec les directions et services du Ministère. Cet indicateur donne le pourcentage des agents formés au cours de l'année.
- **Source de données :** Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul :** Nombre de fonctionnaires et agents du Ministère bénéficiaire d'une formation / Nombre total de fonctionnaires et agents du Ministère x 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** En 2021, seulement trente (30) agents du Ministère ont bénéficié d'une formation. Cette formation a été dispensée principalement en informatique. Ainsi, rapport aux 1123 agents que compte le Ministère, nous avons un taux de 2,67%. Cette sous-performance est due à l'absence de dotation pour la formation des agents. Par ailleurs, sur les trois années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités n'ont pas été atteints. Pire, on note une régression drastique du taux de réalisation qui passe de 13,55% à 2,67%. Il importe donc de doter suffisamment en ressource financières la Direction des Ressources Humaines en charge de la formation des agents par la création d'une activité pour la formation.

Figure 97- Evolution de la proportion du personnel formé comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

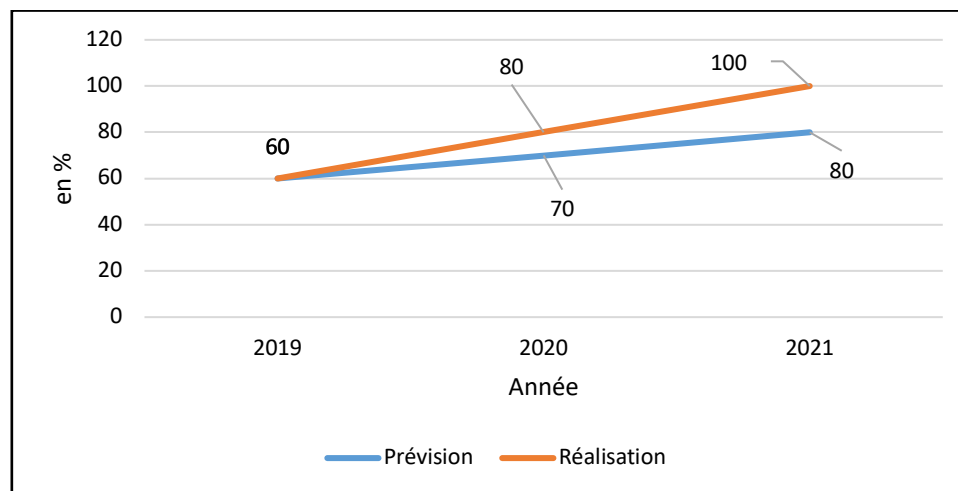
- **Indicateur 3.2 : Taux d'équipement des services en matériels informatique**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Face aux besoins récurrents des services en matériel spécialisé et informatique, le Ministère s'est doté d'un projet d'équipement des services. Cet indicateur donne le niveau de satisfaction des services en matériel informatique rapporté au nombre de services ayant exprimé un besoin.
- **Source de données :** Direction des Affaires Financières et du Patrimoine
- **Mode de calcul :** Nombre de services satisfaits en matériel informatique / Nombre total de service ayant exprimé des besoins en matériel informatique x 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** En 2021, sur un total de 11 services ayant exprimé des besoins en matériel informatique, 54 services ont été servi. Cela donne, un pourcentage au-delà des 100%. Cette performance est la conséquence de la mise en œuvre du projet « équipement du Ministère du Commerce » qui est arrivé à terme en 2021. Sur les trois années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités ont largement été atteints. Les taux de réalisations sont passés de 60% plus de 100%.

Figure 98- Evolution du taux d'équipement des services en matériels informatique comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFF/ DPSP

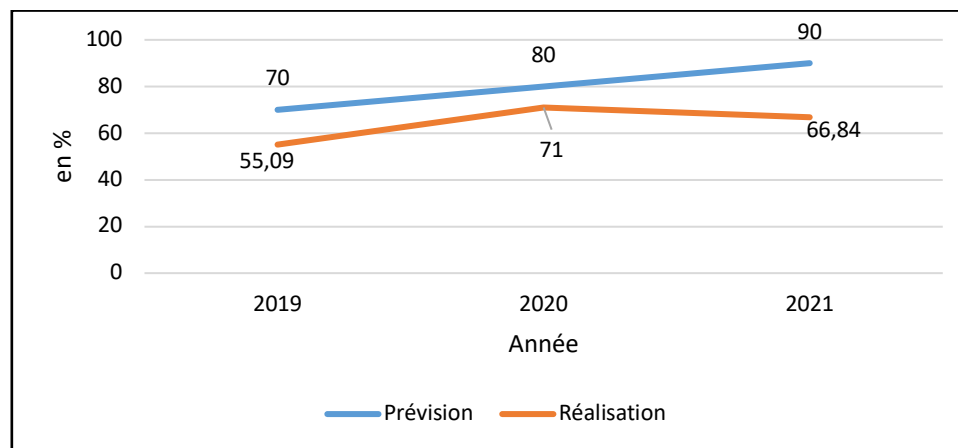
- **Indicateur 3.3 : Taux d'agents de contrôle assermentés**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'Indicateur :** Afin d'assurer les activités de surveillance de marché et de rassurer les consommateurs et commerçants, le Ministère a initié un processus d'assermentation de ses agents de contrôle. L'assermentation est une prestation de serment faite par les agents de contrôle devant le juge avant d'entreprendre leur travail et leur fonction. Cet indicateur donne donc le ratio d'agents de contrôle assermentés par rapport au nombre total d'agents de contrôle.
- **Source de données :** Direction des Ressources Humaines
- **Mode de calcul :** Nombre d'agents assermentés / Nombre d'agents de contrôle x 100
- **Valeurs cibles :** 90% en 2021

- **Explication du niveau de la performance de l'indicateur :** En 2020, Nous avons 331 agents de contrôle assermentés. En 2021, quarante-huit (48) agents de contrôle ont été assermentés en vue de renforcer l'effectif pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de Commerce et d'Industrie, portant ainsi le nombre total d'agents de contrôle assermentés à 379 agents. Rapporté aux 567 agents de contrôle exerçant sur l'étendue du territoire ivoirien, l'on obtient un taux d'agents de contrôle assermentés de 66,84%, encore en deçà des 90% prévus. Ce gap de 23,16 points s'explique essentiellement l'augmentation du nombre d'agents de contrôle nouvellement affectés (plus environ 150 techniciens du commerce) dans les directions de contrôle et les conditions strictes de sélection des candidats à l'assermentation adoptées par le Comité d'assermentation. Sur les trois années d'observations de l'indicateur, nous constatons que les objectifs souhaités n'ont pas été atteints. Les taux de réalisation sont passés de 55,09% à 66,84%. Des mesures additionnelles seront prises afin d'accroître le nombre d'agents assermentés et améliorer ce taux.

Figure 99- Evolution du taux d'agents de contrôle assermentés comparativement aux prévisionnels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE

IV.1. Leçons apprises

En 2021, les difficultés spécifiques du Programme sont :

- l'insuffisance des missions d'inspection dans les Directions Régionales de l'intérieur du pays due au faible niveau de dotation ;
- la mauvaise maîtrise des techniques de rédaction des PV par les agents des directions de contrôle créant un surplus de travail à la DAJC. Cela est dû à l'insuffisance de formation à leur endroit ;
- l'insuffisance des meubles de rangement dans les directions ;
- la gestion encore manuelle de certains actes administratifs ;
- l'absence d'une ligne dédiée à la formation des agents et à l'action sociale (Assistances, Visites aux malades et accidentés) ;
- les dossiers des opérations d'engagements des différents programmes du ministère continuent de transiter par la DAFP alors que le DAFP ne joue plus le rôle de l'Ordonnateur délégué des dépenses. Cette pratique biaise non seulement la performance de la DAFP mais aussi l'esprit du budget programme ;
- le non-respect des dispositions de l'article 20 de l'Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant sur la planification de la passation des marchés publics en son alinéa un insinuant l'obligation de toutes personnes morales assujetties au code de préparer avant la passation de tout nouveau marché, un plan prévisionnel et révisable des marchés en conformité avec les crédits alloués ;
- le non-respect des délais de traitement des appels d'offres et des autres étapes de passation des marchés publics ;
- le non-respect des missions et attributions de l'acteur CPMP dans la chaîne de valeur de la commande publique rendant difficile la collecte des données, leur traitement et leur exploitation entraînant très souvent une gestion directe des dossiers de passation entre les agences d'exécution et la DGMP.
- les difficultés liées à la transmission des documents ou la mise à jour des informations relatives à la passation des marchés comme les travaux de la COJO, Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO), l'achat des DAO, via le SIGOMAP à la DGMP (problèmes récurrents de réseaux) ainsi que la non maîtrise par certains acteurs des applicatifs en

cours de mise en exploitation pour certains et en phase de maturité pour d'autres (SIGMAP SIGOBE, SIGOMAP, BDPR etc.) qui se déploient conformément aux dispositions encadrant la dématérialisation des opérations de passation des marchés publics;

- la difficulté/lenteur de décaissement pour accompagner la publication des articles dans la presse ;
- l'absence d'interaction entre les Directions et Services du Ministère et le Service de la Communication et des Relations Publiques ;
- le débit internet local très faible dans certains services qui entraîne l'interruption fréquente de la fourniture internet, ralentissant ainsi le traitement des dossiers.

Face à ces difficultés, il est nécessaire de :

- transmettre tous les PV quel que soit le montant de l'amende à la DAJC pour avis et validation avant notification préalable ;
- renforcer les capacités techniques des agents de contrôle sur les textes majeurs relatifs à la réglementation commerciale et la rédaction des PV ;
- créer une ligne budgétaire dédiée au renforcement de capacité des agents du Ministère et aux œuvres sociales ;
- mettre en place un logiciel de gestion du personnel afin de traiter avec célérité les missions et dossiers ;
- fournir des appuis techniques diligents et nécessaires aux entreprises dans le processus de passation de marchés publics ;
- poursuivre les échanges avec les Directions pour un meilleur suivi de leurs activités par la SCRP ;
- augmenter la dotation financière annuelle du projet de renforcement du système d'information en se basant sur le rapport d'études du SDSI comme document stratégique de financement dudit projet ;
- doter la DSI d'une ligne de maintenance des équipements informatiques et suivi des contrats de maintenances applicatives ;
- augmenter le débit internet dans certaines directions.

IV.2. Recommandations

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, nous souhaiterions :

- soumettre les Plans de Passation de Marchés (PPM) à la DGMP accompagnés de projets de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des structures afin de favoriser en amont une anticipation sur la prise compte des observations de leur observations à la suite du rejet d'un DAO ;
- envisager pour les dossiers complexes de passation de marché des séances de travail Tripartite (Autorité Contractante, CPMP et DMP, le cas échéant le Maître d'œuvre pour traiter les points d'achoppements) ;
- faire un meilleur réglage du Système d'Information Budgétaire (SIGOB) pour assurer son utilisation optimale par les services du DAFP.

CONCLUSION

Le Programme Administration Générale a enregistré en 2021 un niveau de consommation des crédits alloués de 97,87%. Ce taux est satisfaisant au regard des difficultés et contraintes rencontrées au cours de la gestion 2021, notamment le plafonnement à 70% dans l'exécution des crédits des dépenses de biens et services et l'expression de nouveaux besoins. Ces difficultés ont obligé les services du Programme à adapter les budgets à ces nouveaux besoins par des virements des crédits internes afin de les satisfaire et maîtriser la pression des délais imposés dans le cadre de l'exécution du budget. Par ailleurs, les dépenses de personnel ont connu une augmentation de 876 662 654F CFA pour prendre charge les nouveaux fonctionnaires. Par ailleurs, les actions entreprises ont permis d'atteindre à 37,5% les cibles fixés pour les indicateurs des objectifs spécifiques et à 66,6% des cibles fixées pour les indicateurs de objectifs généraux.

En dépit de ces contraintes, un certain nombre d'acquis doivent être mentionnés : Au titre des investissements, 10 véhicules (dont 7 pick-up double cabine), ont été acquis pour la mobilité des services, notamment des Directions régionales ainsi que des lots importants d'ordinateurs portables, d'ordinateurs et de mobiliers de bureaux, dans le cadre de l'équipement des structures du Ministère du Commerce et de l'Industrie. A cela s'ajoute l'actualisation du Schéma Directeur Informatique avec l'interconnexion de certains services et le développement de logiciels métiers.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « COMMERCE INTERIEUR »

INTRODUCTION

Le Programme 2 a pour responsable **Monsieur KOIZAN Kablan Aimé**, Directeur Général du Commerce Intérieur, nommé par décret n°2016-548 du 20 juillet 2016 et reconduit en 2020 par le décret 2020-843 du 30 septembre 2020. Le programme 2 est chargé de la mise en œuvre la politique du Gouvernement en matière de commerce intérieur. Dans ce sens, ses activités se déclinent comme suit:

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché national ;
- l'organisation des activités commerciales ;
- la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'implantation commerciale, de marchés d'intérêt national ou régional, de marchés de détail, de marchés spécialisés, de magasins généraux, d'hypermarchés et de supermarchés ;
- la gestion des équipements commerciaux nationaux ;
- l'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- l'organisation des consommateurs ;
- la promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- la participation aux mécanismes de distribution et de fixation des prix des produits et services soumis à réglementation ;
- la promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs ;
- la définition et la mise en œuvre d'une métrologie moderne et le contrôle des instruments de mesure dans le secteur du commerce ;
- la mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
- la répression de la fraude et de la contrefaçon ;
- la participation, en liaison avec le Ministre chargé de l'Urbanisme, à la mise en œuvre d'une réglementation en matière d'urbanisme commercial, à la création et l'animation de la Commission d'Urbanisme Commercial ;
- la mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional.

Les activités du Programme 2 se sont exécutées dans un contexte fortement marqué par les effets néfastes de la pandémie à coronavirus et de la crise énergétique avec pour conséquence des tensions inflationnistes sur les produits de grande consommation liées au rétrécissement de l'offre.

Ainsi, le présent Rapport Annuel de Performance s'articulera autour de quatre (4) grands axes à savoir : la Présentation de la Stratégie du Programme ; les Réalisations du Programme ; la Performance du Programme ; les Perspectives du Programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

I.1. Les objectifs du Programme 2

L'objectif global du programme 2 est d'accroître la contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse tel que définie dans le cadre de performance global du Ministère. De manière spécifique le programme a pour objectifs de :

- moderniser les activités commerciales ;
- renforcer la surveillance du marché.

Travailler à l'atteinte de ces objectifs cités-supra sera mesuré sans nul doute par les indicateurs ci-dessous :

Tableau 205- Présentation des indicateurs de performance du programme 2

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCULE / SOURCES DE COLLECTES
Accroître la contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse	La contribution du Commerce intérieur à la création d'emplois et de richesse est accrue	Taux de délivrance des cartes professionnelles du commerce	Nombre de cartes professionnelles délivrées / Nombre de commerçants recensés x 100 Source : Rapport d'activités de la DIPAC et DGCI
		Taux d'infrastructures commerciales modernes	(Nombre de supermarchés + nombre de grands marchés + Nombre de marchés de gros) / (Nombre de supermarchés + nombre de grands marchés + Nombre de marchés de gros + nombre de marchés locaux permanents + nombre de marchés temporaires) x 100 Source : Rapports des DR et DGCI
		Nombre de missions de contrôle effectuées	Dénombrement Source : Rapports d'activités de la DGCI et CC
		Volume des produits saisis et détruits	Dénombrement Source : Rapports d'activités de la DGCI et DMCQRF

Source : DPPD-PAP 2021-2023

1.2. Le financement du Programme 2

Le programme 2 Commerce Intérieur a bénéficié au titre du budget 2021, d'un montant de 2 117 145 616 FCFA soit 13,72% de l'enveloppe budgétaire du Ministère. Les dépenses de ce programme sont composées comme suit :

- Personnel : 541 298 174 FCFA, soit 25,57% du budget du programme ;
- Biens et services : 619 390 075 FCFA, soit 29,26% du budget du programme ;
- Transferts : 956 457 367 F CFA, soit 45,17%% du budget du programme ;
- Investissement : 0 F CFA, soit 0% du budget du programme.

Tableau 206- Exécution financière du Programme Commerce Intérieur par action et nature de dépenses

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
2210201	Promotion des activités commerciales et de l'insertion	845 898 174	845 898 174	959 139 174	958 116 562	1 022 612	99,89%	
	1 Personnels	448 768 174	448 768 174	448 768 174	448 768 174	0	100%	
	2 Biens et services	9 130 000	9 130 000	6 371 000	5 348 388	1 022 612	84%	
	3 Transferts	388 000 000	388 000 000	504 000 000	504 000 000	0	100%	
2210202	Renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale et de la consommation	809 160 036	809 160 036	1 158 006 442	1 156 299 495	1 706 947	99,85%	
	1 Personnels	92 530 000	92 530 000	92 530 000	92 530 000	0	100%	
	2 Biens et services	323 361 969	323 361 969	613 019 075	611 312 128	1 706 947	99,9%	
	3 Transferts	393 268 067	393 268 067	452 457 367	452 457 367	0	100%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBÉ au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du Budget

Conformément à la Loi des Finances Initiales (LFI), le programme Commerce Intérieur a été doté d'un montant de 1 655 058 210 FCFA au titre de l'année 2021. Il a par la suite bénéficié de rallonges budgétaires estimées à un montant total de 1 502 913 998 FCFA en cours de gestion. Cette rallonge concerne les dépenses de transfert au profit des structures sous-tutelle du programme.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Comparativement à l'année 2020, seule l'exécution de la dotation de l'action « Promotion des activités commerciales et de l'insertion » a connu une hausse de 24,8% en termes d'exécution ; cela pour une meilleure prise en compte des activités de promotion commerciale et d'approvisionnement des marchés en vivriers. Néanmoins, cette hausse ne remet pas en cause la nécessité de renforcer les contrôles en matière concurrentielle menée par les directions de contrôle et la commission de la concurrence.

Tableau 207- Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 2 de 2020 à 2021

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2.1 Promotion des activités commerciales et de l'insertion	368 460 957	448 768 174	6 565 200	5 348 388	344 956 503	504 000 000	0	0	719 982 660	958 116 562
Action 2.2 Renforcement des contrôles en matière de la concurrence et de la consommation	92 530 000	92 530 000	843 197 149	611 312 128	309 232 456	452 457 367	0	0	1 244 959 605	1 156 299 495

Source : RAP 2020 et DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

II.1.2. Suivi des investissements

Ce programme ne dispose pas de projets d'investissement inscrit au PIP.

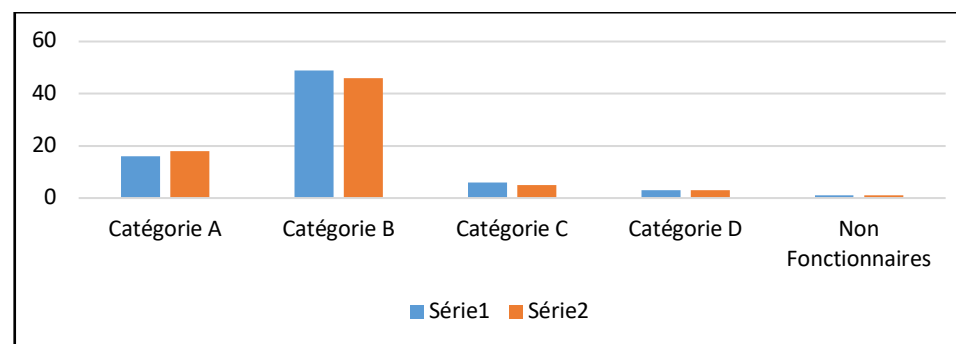
II.2. Evolution des effectifs

Tableau 208- Exécution des prévisions d'effectifs du programme Commerce Intérieur

	2020 (Effectif)	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2021
Fonctionnaire Catégorie A	16	4	4	2	0	18
Fonctionnaire Catégorie B	49	4	4	0	3	46
Fonctionnaire Catégorie C	06	-	-	0	1	5
Fonctionnaire Catégorie D	03	1	1	0	0	3
Non Fonctionnaires	01	-	-	0	0	1
TOTAL	75	9	9	2	4	73

Source : DRH

Figure 100- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Administration Générale de 2020 à 2021



Source : MCI / DAFP / DPSP

L'effectif global de ce programme a connu une baisse entre 2020 et 2021 passant de 75 à 73 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie B représentant 65,3% et 63,0% respectivement en 2020 et 2021. Cette année, on note que la demande en personnel n'a pas été entièrement satisfaite. En effet, pour 8 agents de la catégorie A et B demandés, l'effectif affecté est de 2. Ajouté à cela, le départ des 3 agents issus de ces catégories, nous sommes en droit de dire que le profil actuel des agents impacte négativement la performance de ce programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En vue de l'atteinte de l'objectif global du Programme 2 qui est de moderniser l'activité commerciale et de lutter contre la vie chère, plusieurs activités ont été menées.

- **En ce qui concerne la promotion des activités commerciales et de l'insertion**, il faut citer, entre autres : (i) la diffusion de l'information du marché des produits vivriers avec 49 synthèses hebdomadaires de prix et 49 notes de conjonctures produites ; (ii) l'analyse des données collectées sur les prix avec 4410 fiches de prix de gros et 4312 fiches de prix de détail ; l'appui et l'accompagnement des acteurs à la recherche de financement avec 145 OPA financés (iii) l'identification de 20 000 commerçants dont 12 000 ont reçu leurs cartes professionnelles ; (iv) la réhabilitation du marché de gros de Bouaké par le lancement d'un appel d'offre pour la mise en place du pont bascule et la sélection de l'opérateur ; (v) la construction à 50% de la phase 1 du Parc d'Exposition d'Abidjan ; (vi) l'adoption de la CCM portant conclusions des Etats généraux des marchés ; (vii) l'élaboration du projet de décret portant réglementation de l'installation et de l'aménagement des infrastructures commerciales.
- **Concernant le renforcement des contrôles en matière de la concurrence commerciale et de la consommation**, les activités phares ont consisté, entre autres, à : (i) la réalisation d'enquête économique dans le secteur du ciment et du fer à béton ; (ii) le contrôle des modalités d'organisation des ventes exceptionnelles avec trois cents (300) structures commerciales contrôlées ; (iii) le suivi régulier des produits de grande consommation et de première nécessité par des relevés de prix et de stock ; (iv) le renforcement de la surveillance métrologique, du contrôle qualité et de la répression des fraudes avec 24 missions réalisées ; (v) l'organisation de la Semaine du Consommateur de Côte d'Ivoire (SCCI 2021) et de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs (JMDC 2021) ; (vi) le traitement de dix-neuf (19) saisines consultatives et contentieuses avec deux (2) décisions rendues pour les consultatives et trois (3) pour les contentieuses ; (vii) l'approbation de trois (3) modèles d'instruments de mesure ; (viii) l'autorisation et le renouvellement de 75 agréments en métrologie ; (ix) le suivi de l'installation de 29 comités locaux de lutte contre la vie chère, (x) la production et la publication de 52 bulletins d'information "Echos de marché", de 52 émissions hebdomadaires "C'est combien" et de 22 émissions bimensuelles "Le Consommateur" et (xi) la réalisation de visites de terrain aux frontières pour faciliter l'approvisionnement en bétails.

Les crises successives auxquelles notre pays a été confronté ont manifestement suscité des actions non programmées en termes de surveillance de marché. En vue de la préservation de la cohésion nationale et du pouvoir d'achat des consommateurs, des missions de relevés de prix et de stocks ont été diligentées. Ces missions avaient pour objectif de rassurer les populations sur la disponibilité et l'accessibilité des produits de grande consommation et de première nécessité. Ainsi, la farine de blé, l'huile, le sucre, la viande, le poisson, le riz importé, les produits vivriers et les matériaux de construction ont fait l'objet d'un suivi régulier. Dans sa quête permanente de protection des consommateurs, d'une part et de la loyauté dans les transactions commerciales, d'autre part, le Ministère a

travers le programme 2, a procédé au plafonnement de certains produits de grande consommation (riz, huile de palme raffinée, farine de blé de type 55 et la viande de bœuf) après concertation avec les acteurs.

Nous notons avec l'avènement de ces différentes crises que le programme 2 dispose d'une base de données réelles des acteurs de la grande distribution qui a facilité d'ailleurs les concertations et le recueil d'informations relatives à l'approvisionnement. Cependant, il reste confronté à des difficultés pour le recueil des données en ce qui concerne le relevé des prix et des stocks des produits de grande consommation et de première nécessité, qui jusque-là est réalisé manuellement. Aussi, faut-il le dire dans le cadre de ses missions d'assainissement du marché, le programme 2 ne dispose pas d'entrepôts, ni de camions de ramassage pour le retrait du marché des produits saisis. Tout ceci constitue un frein à la bonne exécution des missions du programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

III.1. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 209- Evolution des indicateurs de performance du programme Commerce Intérieur

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Moderniser les activités du Commerce Intérieur					
IP 1.1 : Taux de délivrance de la carte de commerçant	%	0%	10%*	50%	60%
IP 1.2 : Taux d'infrastructures commerciales modernes	%	35%	35%	38%	38,34%
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la surveillance du marché et réduire le coût de la vie					
IP 2.1 : Nombre de missions de contrôle effectuées		228	354	300	569
IP 2.2 : Volume des produits saisis et détruits	Tonnes	279,821	152,41	150	142,91

Source : DPPD-PAP 2021 – 2023 et RAP 2020

* Cet indicateur ne figure pas dans le RAP 2020 et sa valeur en 2020 a été calculée à partir des données tirées du Rapport d'activités 2020 de la DIPAC.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Il a été enregistré au titre de l'année 2021, la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée considérable dans la réalisation de ces activités.

a- Objectif spécifique 1 : Moderniser les activités du Commerce Intérieur

- **Indicateur 1.1 : Taux de délivrance de la carte de commerçants**

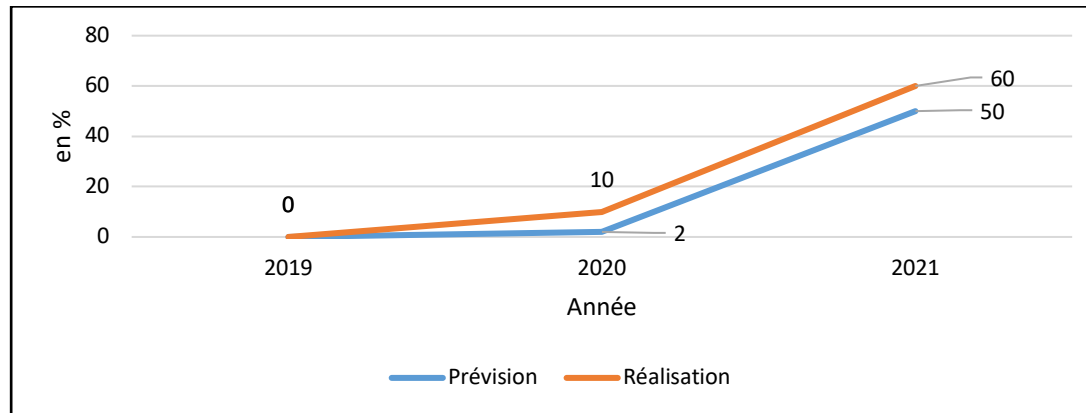
- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** L'identification des commerçants est une étape importante du processus de modernisation du Commerce intérieur. Le projet « carte de commerçant » vise à professionnaliser l'activité de commerce tout en proposant des services à valeur ajoutée. Cet indicateur donne la part des commerçants ayant reçu la carte professionnelle sur le nombre de commerçants recensés.
- **Source :** DIPAC/DGCI
- **Mode de calcul :** Nombre de cartes professionnelles délivrées / Nombre de commerçants recensés x 100
- **Valeurs cibles :** 2% en 2020 et 50% en 2021

- **Explication du niveau de performance :** La valeur de cet indicateur en 2021 est de 60% sur une prévision de 50%. Comparativement à 2020, on note un bond de 50 points. La performance enregistrée avec cet indicateur s'explique en partie par l'accompagnement des commerçants à disposer d'un dossier complet pour la demande et la délivrance de la

carte de commerçant. En effet, bon nombre de commerçants ne disposaient pas de documents nécessaires à l'établissement de la carte, en l'occurrence le Récépissé d'Enrôlement Biométrique ou l'attestation de l'entrepreneur. Le concessionnaire a travaillé à mettre à jour ces différents dossiers restés longtemps en souffrance. On note également le déploiement du processus d'enrôlement sur toute l'étendue du territoire freiné en 2020 par la pandémie à coronavirus.

Figure 101- Evolution du taux de délivrance de la carte de commerçants



Source : MCI / DAFP/ DPSP

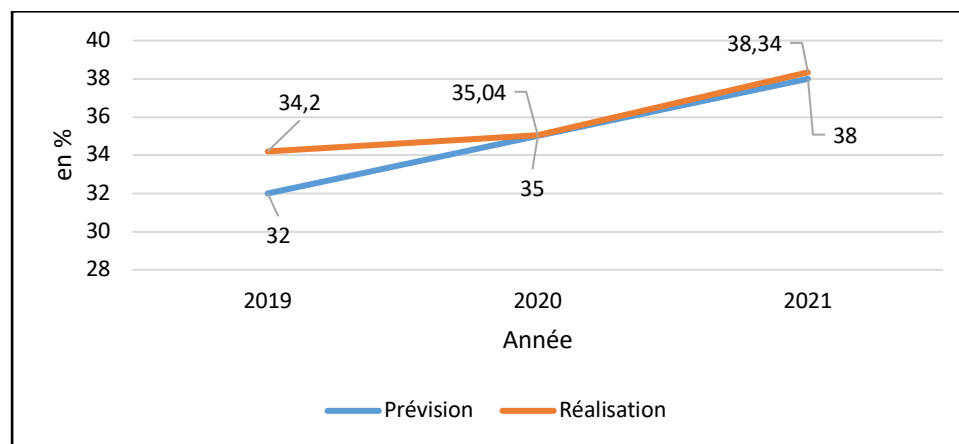
- **Indicateur 1.2 : Taux d'infrastructures commerciales modernes**

- **Documentation de l'Indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur donne un aperçu de l'évolution des centres commerciaux modernes par rapport à l'ensemble des infrastructures de mise à marché existants.
- **Source :** DR/DIPAC/DGCI
- **Mode de calcul :** $(\text{Nombre de supermarchés} + \text{nombre de grands marchés} + \text{Nombre de marchés de gros}) / (\text{Nombre de supermarchés} + \text{nombre de grands marchés} + \text{Nombre de marchés de gros} + \text{nombre de marchés locaux permanents} + \text{nombre de marchés temporaires}) \times 100$
- **Valeurs cibles :** 35% 2020 et 38% en 2021

- **Explication du niveau de performance :** Comparativement à 2020, on note un bond de 3,34 points pour cet indicateur. Avec une réalisation de 38,34% sur une cible de 38%, la performance du programme s'explique par le fait que la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre législatif et réglementaire favorable à l'environnement des affaires et mis à jour régulièrement pour s'adapter aux exigences de la modernisation du commerce ce qui a attiré plusieurs enseignes multinationales dans le secteur des supermarchés et hypermarchés. Par ailleurs, l'accroissement de la classe moyenne observée ces dernières années a occasionné un changement d'habitudes d'approvisionnement des ménages qui s'orientent davantage vers la grande distribution. Cet état de fait contribue à la modernisation des activités du commerce intérieur.

Figure 102- Evolution du taux d'infrastructures commerciales modernes



Source : MCI / DAFP/ DPSP

b- Objectif Spécifique 2 : Renforcer la surveillance du marché et réduire le coût de la vie

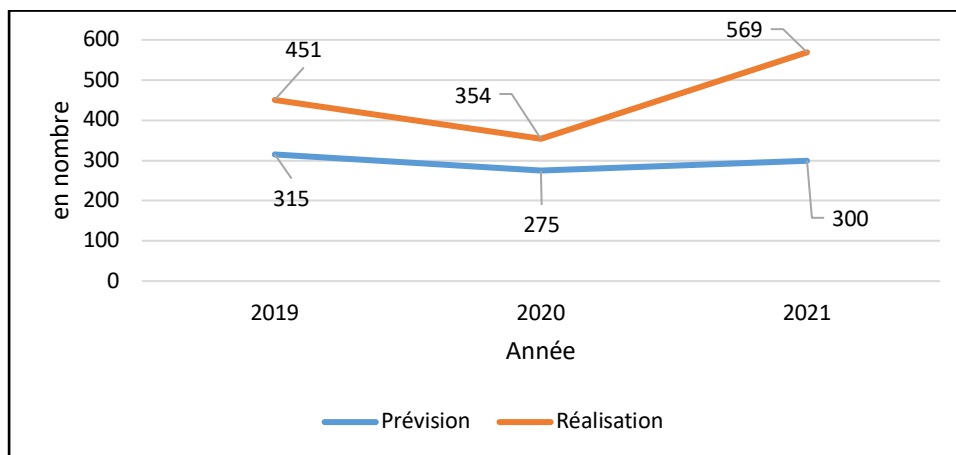
• Indicateur 2.1 : Nombre de missions de contrôles effectuées

○ **Documentation de l'indicateur**

- **Définition de l'indicateur** : Dans le cadre de ses attributions, le Programme 2 procède à la surveillance du marché en vue de s'assurer de sa bonne régulation. Cet indicateur donne le nombre de missions de contrôle effectué dans le cadre de la surveillance du marché.
- **Source** : DR/DGCI/ CC
- **Mode de calcul** : Dénombrement
- **Valeurs cibles** : 275 en 2020 et 300 en 2021

- **Explication du niveau de performance** : Sur une prévision de 300 missions à effectuer en 2021, le programme 2 a réalisé 569 missions, soit un taux de réalisation de 189,6%. Cela s'explique par le fait que les missions de surveillance programmées ont été réalisées à 100% par l'ensemble des directions de contrôle. A cela s'ajoutent des missions exceptionnelles diligentées par le Cabinet du Ministre pour faire face aux crises à coronavirus et énergétique qui ont imposées à notre administration un droit de regard pointu sur l'évolution des prix et des stocks des produits de grande consommation et de première nécessité. Le respect de la mesure de plafonnement a également imposé l'enclenchement de nombreuses missions non programmées de surveillance de marché. Ces missions ont été effectuées grâce à d'autres sources de financement. L'ensemble de ces actions ont donc contribué à l'atteinte de la performance enregistrée. Par ailleurs, on observe que sur les trois (3) années de suivi de l'indicateur, les objectifs souhaités ont largement été dépassés.

Figure 103- Evolution du nombre de missions de contrôles effectuées



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Indicateur 2.2 : Volume des produits saisis et détruits**

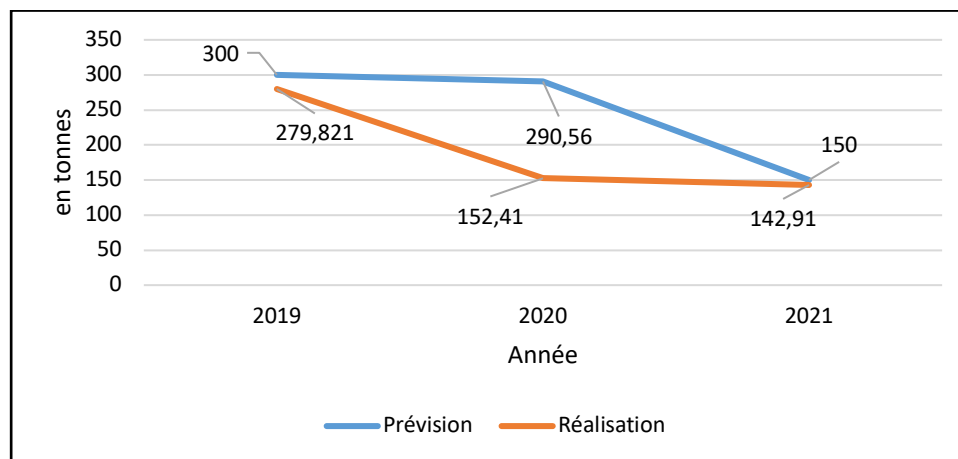
- **Documentation de l'indicateur**

- **Définition de l'indicateur** : Dans le cadre de ses attributions, le Programme 2 procède à la surveillance du marché en vue de s'assurer de la conformité des produits qui y sont vendus. Cet indicateur donne le volume des produits saisis et détruits à l'issue des missions de surveillance.
- **Source** : DMCQRF/DGCI
- **Mode de calcul** : Dénombrement.
- **Valeurs cibles** : 290,56 en 2020 et 150 en 2021

- **Explication du niveau de performance** : En 2021, le programme 2 a saisi et détruit 142,91 tonnes de produits. La cible étant de 150 tonnes, l'on note une contreperformance. Cette contreperformance s'explique par les insuffisances de notre système de répression des fraudes qui sont entre autres liées : l'absence de véhicules de type 4x4 et de camions de ramassage de produits saisis, le manque de renforcement de capacité en technique de détection de la fraude, la non sédentarisation de la brigade qui ne favorise pas des réactions rapides en cas d'urgence en termes d'appui des agents de la répression des fraudes en mission (manque de local) et l'insuffisance de collaboration entre les associations de consommateurs et le programme.

L'objectif dans les trois années à venir est de réduire drastiquement le volume de produits saisis. Cela dénoterait de la volonté des commerçants à s'inscrire dans les bonnes pratiques commerciales et de la réussite des actions de sensibilisation. Ainsi, nous pouvons dire que la non-atteinte de l'objectif de 150 tonnes est une performance au regard des mesures prises pour sensibiliser les commerçants. Pour faire paraître cette performance, cet indicateur a été reformulé en taux de croissance dans le DPPD-PAP 2022-2024.

Figure 104- Evolution du volume des produits saisis et détruits



Source : MCI / DAFF/ DPSP

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME COMMERCE INTERIEUR

IV.1. Leçons apprises

Les crises successives auxquelles notre pays a été confronté ont mis à nu, la forte dépendance de la Côte d'Ivoire de l'extérieur en matière d'autosuffisance alimentaire et l'insuffisance en matière de veille de collecte de données sur l'ensemble des produits de grande consommation et de première nécessité.

Fort heureusement dans sa dynamique de doter la Côte d'Ivoire d'infrastructures de mise en marché modernes répondant aux nouvelles exigences, le Programme 2 a réalisé une étude de faisabilité pour la construction des marchés de gros et leurs centres de collecte et de groupage ainsi que des marchés de détail. En outre, une étude pour la redynamisation du marché de gros de Bouaké a été réalisée. En vue également d'avoir une visibilité sur l'évolution du marché en termes de prix et de niveau de stocks disponibles, le Programme est dans la dynamique de digitaliser les relevés de prix et de stocks.

Il serait louable de mettre en œuvre les conclusions des différentes études réalisées citées ci-dessus.

Par ailleurs, ce programme est confronté à :

- l'indisponibilité du financement pour la réalisation des études complémentaires et le démarrage des travaux de construction ou de réhabilitation des marchés de gros et de détail et la purge des droits coutumiers ;
- la lenteur du processus d'élaboration des spécifications techniques des infrastructures à mettre en place ainsi que la sélection par appel d'offres du cabinet devant construire le pont bascule et le consultant devant élaborer les TDR de l'aire de séchage et la station de lavage du Marché de Gros de Bouaké ;
- un faible engouement des commerçants à se faire identifier ;
- la lenteur au niveau de la confection des cartes commerçants ;
- l'insuffisance d'agents assermentés pour l'exercice des activités de la métrologie légale ;
- la méconnaissance de certains textes réglementaires et législatifs du secteur par les agents ;
- l'absence de matériels nécessaires pour les prélèvements d'échantillons ;

- l'absence d'un entrepôt adéquat et moderne pour la conservation des produits saisis ;
- le profil inadapté du personnel technique, pour la plupart des contrôleurs impacte négativement le rendement du programme 2 ;
- l'insuffisance de moyens techniques et technologiques pour la surveillance du marché (tablette pour les relevés de prix, outils de prélèvements d'échantillons) ;
- l'insuffisance de diffusion de l'émission "le consommateur" ;
- l'absence de camions étalons pour la vérification des ponts bascules détenus dans les secteurs agricoles et industriels.

Face à ces difficultés, il est nécessaire de :

- mettre à disposition des ressources financières pour la réalisation des travaux de construction ou de réhabilitation des marchés de gros et de détail ;
- accélérer le processus d'élaboration des spécifications techniques des infrastructures à mettre en place ainsi que la sélection par appel d'offres du cabinet dans le cadre des projets de construction ou de réhabilitation des marchés de gros et de détail ;
- vulgariser et mettre à la disposition de tous les agents les textes législatifs et réglementaires du commerce intérieur ;
- sensibiliser les commerçants sur les bonnes pratiques commerciales et sur les avantages liés à la carte de commerçant ;
- étendre le relevé hebdomadaire des prix des produits aux 31 régions de la Côte d'Ivoire ;
- assermenter les agents de contrôle en attente d'assermentation et alléger les critères d'assermentation d'agents pour l'exercice des activités de la métrologie légale ;
- recruter plus d'agents de la catégorie A ;
- accroître le nombre de diffusions de l'émission "le consommateur " à deux fois dans le mois ;
- utiliser la semaine des consommateurs pour vulgariser et faire la promotion des droits des consommateurs ;
- doter en moyens logistiques, techniques et technologiques notamment les kits de prélèvement d'échantillons, de tablettes pour les relevés de prix, les camions étalon, les coffrets de poids étalon, les thermomètres ;
- renforcer les capacités des agents sur les nouvelles techniques de contrôle qualité et d'analyse ;
- doter le programme de véhicules de type 4 x 4.

IV.2. Recommandations

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, il est souhaitable d'organiser des rencontres avec les acteurs dont les activités ont un impact sur le coût de la vie et le panier de la ménagère afin de s'enquérir de leurs difficultés et trouver une solution.

Au-delà des réflexions répondant aux exigences de la modernisation du commerce intérieur et de la lutte contre la cherté de la vie ayant été menées, il serait opportun de doter le programme 2 de moyens financiers, logistiques et techniques conséquents pour la réalisation des différentes actions recommandées. Cela permettra à la Côte d'Ivoire de s'assurer à une souveraineté alimentaire.

CONCLUSION

Dans un contexte fortement marqué par la flambée des prix à l'international due à l'avènement de la maladie à coronavirus, l'année 2021 a enregistré la mise en œuvre de plusieurs activités répondant aux exigences de la modernisation de l'activité commerciale et de la lutte contre la vie chère. Ainsi, l'on note une avancée majeure dans la réalisation de certaines activités. Cependant, il convient d'octroyer les ressources nécessaires pour maintenir cette dynamique observée.

En effet, le Programme 2 a bénéficié d'un budget initial de 2 117 145 616 FCFA et d'une rallonge budgétaire estimée à un montant total de 1 502 913 998 FCFA. Cette dotation a été exécutée à 99,87%.

A l'analyse de la répartition de ce budget, seulement 29,26% dudit budget (correspondant aux dépenses de biens et services) est alloué à la réalisation des activités. Cet état de fait met en exergue toutes les difficultés auxquelles le RPROG et les RUO sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs différentes missions. Il s'agit, entre autres, de l'absence de dotation budgétaire pour les frais de mission, l'insuffisance de carburant pour les missions de surveillance de marché, la lenteur enregistrée dans l'exécution du budget sans oublier la baisse du budget alloué au Ministère, d'année en année.

Aussi, faut-il le rappeler, le Programme 2 est confronté à un véritable problème de personnel au regard du faible nombre d'agents de catégorie A (18 agents repartis entre 7 unités opérationnelles). A titre d'exemple, au cours de l'année 2020, sur une demande de 4 agents de catégorie A formulées, seulement 2 ont été satisfaites. Il convient de rappeler également la question de profil des agents à mettre à disposition du Programme 2. Il s'agit généralement d'agents ayant des compétences en Statistiques, en Métrologie ou en Gestion de projet, ce qui est difficile à satisfaire par la Fonction Publique. Quand bien même, elle y pourvoit, ceux qui arrivent sont démotivés en raison des difficultés citées supra, y compris les conditions de travail.

En terme de perspectives, il est recommandé de tous nos vœux le renforcement du budget du Programme 2, la mise en œuvre des recommandations des états généraux des marchés et de l'atelier de redynamisation des activités de surveillance de marché, la purge des droits coutumiers des terrains devant abriter les marchés de gros et leur centres de groupage, le financement des études complémentaires nécessaires pour le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des marchés de gros et des marchés de détail, la redynamisation du marché de gros de Bouaké et la digitalisation des relevés de prix.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « COMMERCE EXTERIEUR »

INTRODUCTION

Monsieur FADIGA Kaladji, Directeur Général du Commerce Extérieur est le Responsable du Programme 3 « Commerce Extérieur ». Il a été nommé par décret n°2014-329 du 04 juin 2014, portant nomination des Directeurs Généraux du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME et reconduit par décret n°2020-842 du 30 septembre 2020, portant nomination du Directeur Général Extérieur au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le Programme 3 Commerce Extérieur est chargé de :

- la promotion et l'organisation de la commercialisation des produits ivoiriens sur le marché international ;
- l'initiation et la coordination des négociations et le suivi des conventions et accords commerciaux bilatéraux, notamment en matière de produits de base à l'exportation ;
- le suivi des relations de la Côte d'Ivoire avec les organisations internationales et intergouvernementales opérant dans le domaine du commerce ;
- l'information périodique du Gouvernement sur la situation des matières premières, produits finis et semi-finis destinés à l'exportation, en liaison avec le Ministère chargé de l'Agriculture;
- l'amélioration de l'environnement des exportations ;
- la participation à l'animation des activités des Attachés et Conseillers commerciaux des Ambassades ivoiriennes et du suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- la réglementation portant définition et contrôle du régime du commerce extérieur ;
- la gestion des importations et des exportations des produits soumis à la réglementation ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique tarifaire et non tarifaire d'entrée et sortie.

Il importe de rappeler que l'exécution des activités du Programme 3 s'inscrit dans le cadre global du développement et la promotion du Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire face aux chocs extérieurs qui marqué l'exercice 2021, à savoir : la crise énergétique et la pandémie à Coronavirus.

Ainsi, le Rapport Annuel de Performance (RAP-2021) fera une présentation de la Stratégie du Programme 3, puis capitalisera la réalisation du Programme au cours de l'exercice 2021 avant d'évaluer la performance du Programme et donner les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR

I.1. Les objectifs du programme

Les activités du Programme 3 au titre de l'année 2021 ont été menées dans un contexte visant à atteindre deux objectifs spécifiques qui sous-tendent l'objectif global du Programme. Ils se résument à développer le Commerce extérieur à travers sa modernisation et à le promouvoir.

Tableau 210- Présentation des indicateurs de performance du programme 3

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Développer et promouvoir le Commerce extérieur	Le commerce extérieur est développé et promu	Taux de délivrance des certificats de conformité	Nombre de certificat de conformité délivrés / (Nombre de certificat de conformité délivrés + Nombre de Rapports de Non Conformités délivrés) x 100 Source : Rapport DRE / Service VOC
		Taux d'implémentation des modules du GUCE	Nombre de modules implémentés / Nombre total de modules x 100 Source : Rapport d'activités DRE
		Taux de croissance des codes import-export délivrés	((Nombre de code import-export délivrés de l'année N+1) – (Nombre de code import-export délivrés de l'année N)) / (Nombre de code import-export délivrés de l'année N+1) x 100 Source : Rapport d'activités DRE
		Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)	Dénombrement Source : Rapport de la Cellule PWIC
		Taux d'accroissement des entreprises accompagnées à l'exportation	((Nombre des entreprises accompagnées de l'année N+1) – (Nombre des entreprises accompagnées de l'année N)) / (Nombre des entreprises accompagnées de l'année N+1) x 100 Source : Rapports d'activités de la DPAE et de l'APEX-CI
		Taux de résolution des obstacles enregistrés sur le MAOC	Nombre d'obstacles résolus / Nombre d'obstacles rapportés x 100 Source : site web du MAOC

Source : DPPD-PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

L'enveloppe budgétaire allouée au programme 3 Commerce Extérieur au titre du budget 2021 se chiffre à 1 012 327 911 F CFA, soit 6,56% du budget global du Ministère en 2021. Les différentes composantes du budget sont les suivantes :

- Personnel : 0 FCFA, soit 0% du budget du programme ;
- Biens et services : 71 330 193 FCFA, soit 7,05% du budget du programme ;
- Transferts : 741 076 118, soit 73,20% du budget du programme ;
- Investissement : 199 921 600, soit 19,75% du budget du programme.

Tableau 211- Exécution financière du Programme Commerce Extérieur par action et nature de dépenses

N°	Actions	Prévision initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
2210301	Modernisation des services du commerce extérieur	59 425 830	59 425 830	52 868 460	52 868 460	0	100%	
	2 Biens et services	59 425 830	59 425 830	52 868 460	52 868 460	0	100%	
2210302	Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'import/export	570 110 557	570 110 557	959 459 451	959 459 451	0	100%	
	2 Biens et services	23 034 439	23 034 439	18 461 733	18 461 733	0	100%	
	3 Transferts	347 076 118	347 076 118	741 076 118	741 076 118	0	100%	
	4 Investissements	200 000 000	200 000 000	199 921 600	199 921 600	0	100%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Dans l'ensemble, l'exécution budgétaire s'est réalisée conformément aux prévisions selon les natures des dépenses.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

On note une hausse de la dotation de l'action « Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'Import/Export » de 19,5% par rapport à l'année 2020. Cela s'explique par la hausse des investissements du programme et des transferts vers les structures sous-tutelle du programme relativement à cette action.

Tableau 212- Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 3 de 2020 à 2021

Action	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 3.1 : Modernisation des services du Commerce Extérieur	0	0	67 706 746	52 868 460	0	0	0	0	67 706 746	52 868 460
Action 3.2 : Promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'Import/Export	0	0	20 039 300	18 461 733	648 930 000	741 076 118	102 704 788	199 921 600	771 674 088	959 459 451

Source : RAP 2020 et DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

II.1.2. Suivi des investissements

Ce programme ne bénéficiant que d'un seul projet d'investissement, la situation d'exécution de ce projet se présente comme suit :

Tableau 213- Exécution des investissements du programme Commerce Extérieur

PROJET	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire	2020	2024	1 600 000 000	200 000 000	199 921 600	199 921 600
<i>Sur financement intérieur</i>			1 600 000 000	200 000 000	199 921 600	199 921 600
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme 1 (Budget de l'Etat)			1 600 000 000	200 000 000	199 921 600	199 921 600
Total sur financement intérieur			1 600 000 000	200 000 000	199 921 600	199 921 600
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/ 2022 (SIGOBE)

- **Projet 1 : Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire**

Démarré en 2020 pour un coût global de 1.600.000.000 FCFA, ce projet prévu pour quatre (04) ans, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations. Il vise à contribuer à la compétitivité et au dynamisme des exportations par la réduction du coût de la logistique pour le stockage et la sécurisation des marchandises aux frontières. Il prévoit la construction de huit (8) dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire.

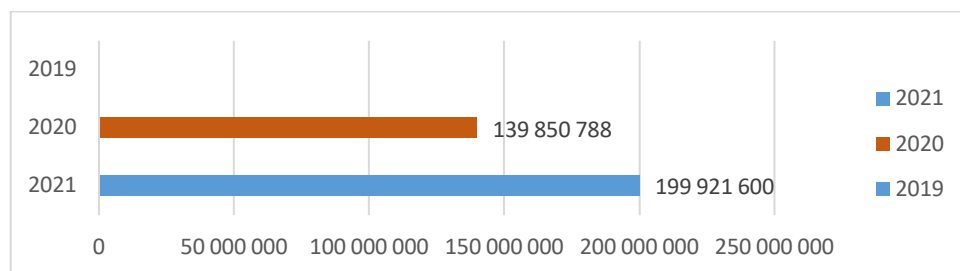
En 2021, il a bénéficié d'une dotation de 199 921 600 FCFA contre 139 850 788 FCFA en 2020. Cette dotation a permis pour l'acquisition de trois (3) sites identifiés pour recevoir lesdits dépôts. Il s'agit des sites de Ferkessédougou (Nambokaha : axe Ferkessédougou-Ouangolo), de Tabou (Olodio) et de Bouaké (axe Bouaké-Adjouassou).

Ainsi, on note comme résultats de mise en œuvre :

- l'obtention des extraits topographiques et attestations villageoises relatifs aux trois (3) sites ;

- la réalisation des avis de servitude des différentes parcelles qui font ressortir que celles-ci ne font pas partir du domaine urbain des villes concernées (Direction de l'Urbanisme - MCLU) ;
- l'ouverture des enquêtes officielles pour l'obtention des certificats fonciers sur les parcelles dans les différentes localités (MINADER – Sous-Préfecture - Géomètre Agréé - CNE) ;
- l'obtention et le dépôt des liasses foncières collectives dans les sous-préfectures concernées.
- l'obtention des attestations de cessions et des procès-verbaux de négociation des prix des parcelles ;
- la signature des décisions de nomination des Commissaires-enquêteurs par les Sous-préfets des différentes localités ;
- le paiement en cours des frais de déplacement des Commissaires-enquêteurs par le CNE ;
- le déverrouillage de la ligne budgétaire correspondant à la purge des droits coutumiers (Courrier n° 6770/2021/MBPE/DGMP/DPO/7383/270) ;
- et la signature de la convention de location aboutissant à la cession de la parcelle par les 2 parties (CNE + Propriétaire terrien). Un acte notarié est en cours d'élaboration ;
- le lancement de la procédure d'engagement du règlement du cabinet de géomètre.

Figure 105- Comparaison des dotations du projet « Construction et Aménagement de dépôts spécialisés aux frontières de la Côte d'Ivoire » de 2020 à 2021



Source : MCI / DAFP / DPSP

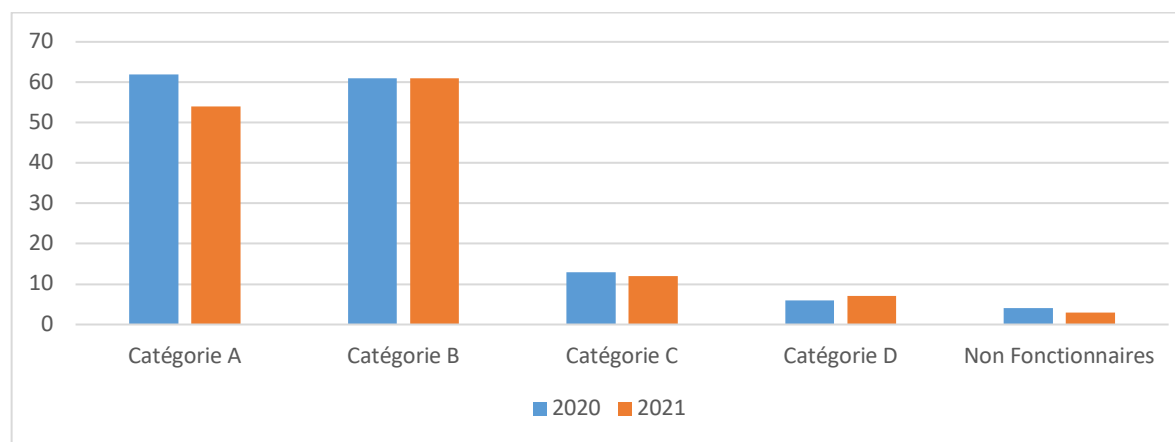
II.2. Evolution des effectifs

Tableau 214- Exécution des prévisions d'effectifs du programme Commerce Extérieur

	2020 (Effectif)	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	Total fin d'année 2021
Fonctionnaire Catégorie A	62	4	4	0	8	54
Fonctionnaire Catégorie B	61	4	4	0	0	61
Fonctionnaire Catégorie C	13	-	-	0	1	12
Fonctionnaire Catégorie D	06	1	1	1	0	7
Non Fonctionnaires	04	-	-	0	1	3
TOTAL	146	5	5	1	10	137

Source : DRH

Figure 106- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Commerce Extérieur de 2020 à 2021



Source : MCI / DAFP / DPSP

L'effectif global de ce programme a évolué à la baisse entre 2020 et 2021 passant de 146 à 137 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie A et B représentant 39,4% et 44,5% de l'effectif global en 2021. Cet état améliore le rendement des directions du programme. Toutefois, il importe que tous ces agents bénéficient d'un renforcement de capacité opérationnelle en 2022.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La présente section est consacrée à la présentation des principales activités réalisées au cours de l'exercice 2021. Elle reprend les activités menées par action inscrite au budget programme. Ainsi, on peut noter les acquis suivants :

- S'agissant de la modernisation du Commerce Extérieur**, les actions réalisées reposent sur la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import-export par la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT) en Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Partenariat Economique du Royaume-Uni (UKTP)-Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité et à l'Intégration Régionale 2 (PACIR 2) et la mise en œuvre de l'Initiative SheTrades. Elles passent également par la régulation des échanges à travers la mise en place du Portail Web d'Informations Commerciales (PWIC), le développement de modules additionnels (E-Exonération, E-Timber et E-Certificat d'origine) pour la pleine opérationnalisation du GUCE-CI, la poursuite du programme VOC aux différentes frontières, l'achèvement des études prospectives sur les nouveaux marchés, des études sur l'Assurance-crédit à l'export (ACA), la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC). Par ailleurs, il faut noter la construction en cours de huit (08) dépôts spécialisés aux frontières terrestres, qui sont des actions dévolues au Conseil National des Exportations. A ce titre, les actions du CNE au cours de l'année 2021 ont été celles de la signature de Mémoires d'Entente avec les acteurs des fonctions transversales de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE) dont les métiers concernent les contraintes qui entravent la compétitivité des exportateurs.
- S'agissant de la promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'Import/Export**, les actions majeures ont porté sur le développement des accords commerciaux et des organisations du commerce à travers le suivi de la coopération internationale et bilatérale, de la coopération régionale et sous régionale, des accords au niveau des organisations internationales. Elles ont également porté sur le développement de la commercialisation des produits de base. On note également la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Partenariat Economique du Royaume-Uni (UKTP)-Côte d'Ivoire, avec l'organisation de renforcement des capacités institutionnelles, la mise à niveau des entreprises exportatrices, ainsi que la participation aux foires pour lesquelles la Côte d'Ivoire est sélectionnée pour l'organisation de la 3ème édition de celle de l'IATF en 2023.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR

III.1. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Commerce Extérieur.

Tableau 215- Evolution des indicateurs du programme Commerce Extérieur

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Développer le commerce extérieur					
IP 1.1 : Taux de délivrance des certificats de conformité*	%	94,31%	96%	98%	56,84%
IP 1.2 : Taux d'implémentation des modules du GUCE	%	80%	90%	95%	62,5%
IP 1.3 : Taux de croissance des codes import-export délivrés*	%	4,1%	6,2%	8%	9,8%
IP 1.4 : Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)		10 000	12 000	14 000	15 000
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le commerce extérieur					
IP 2.1 : Taux d'accroissement des entreprises accompagnées à l'exportation	%	10%	-100%	25%	100%
IP 2.2 : Taux de résolution des obstacles enregistrés sur le MAOC	%	14%	70%	20%	70%

Source : DPPD-PAP 2021 – 2023 et RAP 2020

* Ces indicateurs ne figurent pas dans le RAP 2020. Leurs valeurs en 2020 ont été calculées à partir des données tirées du Rapport d'activités 2020 de la DRE.

III.2. Analyse détaillée et explication du résultat

a- Objectif Spécifique 1 : Développer le commerce extérieur

• Indicateur 1.1 : Taux de délivrance des certificats de conformité

○ Documentation de l'indicateur :

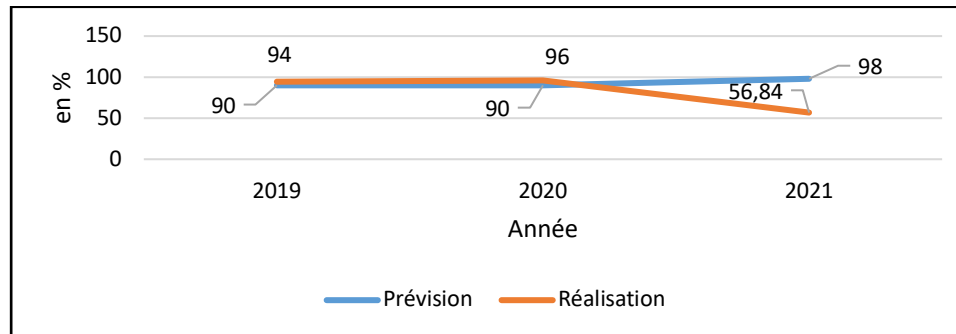
- **Définition de l'indicateur** : La mise en œuvre du Programme de Vérification de la Conformité (VOC) aux normes des marchandises avant embarquement à destination de la République de Côte d'Ivoire, repose sur le décret n° 2017-567 du 06 septembre 2017. Ce programme lancé dans sa phase opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2019, dans le but de protéger les intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement, est à l'épreuve des dispositions pratiques en matière d'importation en Côte d'Ivoire. Il ressort du processus la délivrance de deux (2) documents aux opérateurs économiques demandeurs à l'issue du contrôle : le Certificat de Conformité (CoC) et le Rapport de Non-conformité. Cet indicateur mesure donc la proportion des certificats de conformité délivrés sur l'ensemble des demandes.
- **Source de données** : DRE/DGCE
- **Mode de calcul** : Nombre de certificat de conformité délivrés / (Nombre de certificat de conformité délivrés + Nombre de Rapports de Non-conformité délivrés) x 100
- **Valeurs cibles** : 98% en 2021

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur** : Un résultat proportionnellement positif avec le Programme de Vérification de la Conformité (VOC). Il a enregistré 46 500 demandes et délivré exactement 26 435 certificats conformes au cours de la période 2021, soit une réalisation de 56,84%. C'est un rapport assez satisfaisant, démontrant que les produits entrant en Côte d'Ivoire font l'objet de la plus grande attention et relève des mesures mise en œuvre pour protéger et préservation la santé des populations. En revanche, ce résultat n'exclut pas de redoubler davantage d'efforts pour augmenter le nombre de certificats conformes à délivrer dans les années à venir. Cela semble aussi assez plausible. Le nombre de demandes enregistrées étant de 46 500, déduit de 26 435 certificats conformes au cours de la période 2021, il est évident que la différence renvoie à ce qui reste, soit 20 065, ce qui équivaut à 43,15%. C'est une assez bonne réalisation à mettre aussi sur le compte de la pandémie et de la méconnaissance des formalités éligibles au certificat de conformité.

Par contre, face à la non-atteinte de la cible, des mécanismes de corrections sont mises en place. Il s'agit entre autres de :

- la mise en place, pour les importateurs, d'un système de suivi en ligne du statut de leurs dossiers grâce à la mise à disposition d'un accès aux bases de données des Prestataires.
- l'interfaçage des systèmes de gestion des Prestataires du VOC au GUCE (Guichet Unique du Commerce Extérieur) pour la transmission en ligne des Certificats de Conformité.
- la mise en place d'un Comité de Suivi avec le secteur privé, les Associations de Consommateurs, les Prestataires, la Douane et le Ministère et un autre Comité conjoint avec la Douane uniquement pour le suivi de la mise en œuvre du programme.

Figure 107- Evolution du taux de délivrance des certificats de conformité



Source : MCI / DAFP / DPSP

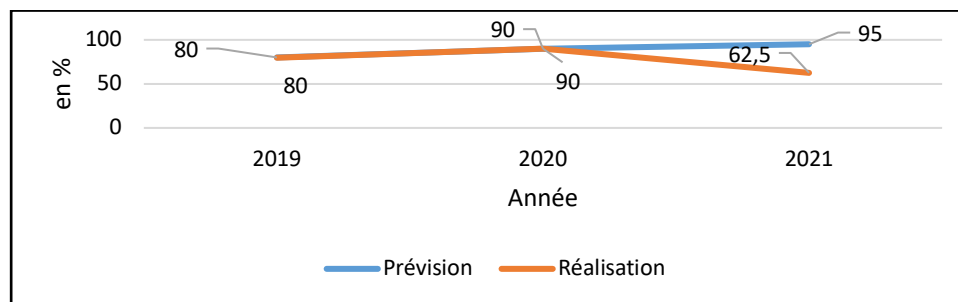
● **Indicateur 1.2 : Taux d'implémentation des modules du GUCE**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Dans le cadre de la Facilitation des Echanges, le système informatisé du Guichet Unique du Commerce extérieur (GUCE) est le site de convergence permettant de fournir aux opérateurs économiques une source unique conviviale complète où l'on puisse trouver toutes informations sur les importations, les exportations et le transit ainsi que tous les règlements, procédures et exigences en matière de Commerce extérieur en Côte d'Ivoire. L'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) est réalisée par les équipes techniques du GUCE-CI SA, sous le regard bienveillant de la Direction de la Régulation des Echanges (DRE). Cet indicateur permet de montrer le niveau de renforcement des mécanismes d'accompagnement du Commerce extérieur à travers la création du Guichet Unique du Commerce extérieur (GUCE)
- **Source de données :** DRE/DGCE/GUCE Côte d'Ivoire
- **Mode de calcul :** Ratio du nombre de modules implémentés sur le nombre total de modules à développer x 100
- **Valeurs cibles :** 95% en 2021.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** A ce stade, 20 modules ont été finalisés et mis en production sur les 32 identifiés en prenant en compte les 5 modules additionnels à développer. Au final, nous avons un taux d'implémentation de 62,5% bien en deçà de la cible 2021. Il faut noter que le développement de modules additionnels, en l'occurrence (E-Exonération, E-Timber, E-Certificat d'origine, E-Manifest et E-Paiement) participe à la pleine opérationnalisation du GUCE-CI. Un autre fait majeur à relever est le transfert du GUCE à la Côte d'Ivoire à la suite de la fin de la convention de concession entre l'Etat et Webb- Fontaine. Pour rappel, la société GUCE-Côte d'Ivoire SA a été créée le 31 juillet 2019. Toutefois, et au regard de ce taux d'implémentation faible par rapport l'objectif fixé, il est nécessaire d'accélérer le développement des modules pour renforcer l'accompagnement du Commerce extérieur.

Figure 108- Evolution du taux d'implémentation des modules du GUCE



Source : MCI / DAFP/ DPSP

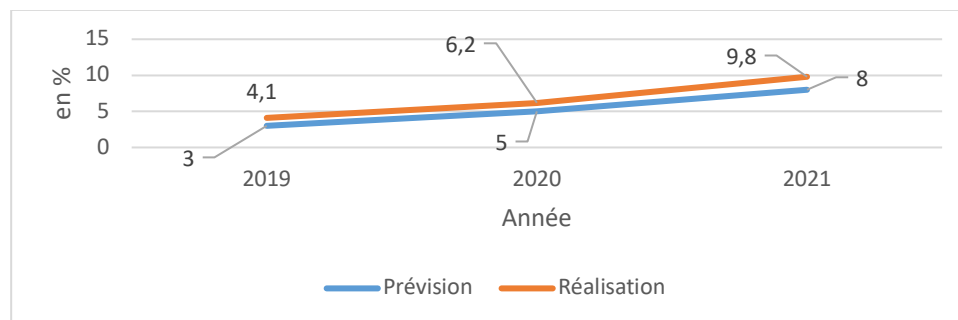
• **Indicateur 1.3 : Taux de croissance des codes import-export délivrés**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le code import-export est le certificat qui matérialise l'identification des opérateurs économiques, usagers effectifs du Commerce extérieur. Ledit certificat est indispensable à la pratique de toutes importations ou exportations de marchandises en destination et en partance du territoire ivoirien. Cet indicateur mesure le taux d'évolution du nombre de codes pour l'année par rapport à l'année antérieure.
- **Source de données :** DRE/DGCE
- **Mode de calcul :** Ratio de la différence du nombre de codes en année n (2021) et n-1 (2020) sur le nombre total de codes import-export délivrés en année n-1 (2020) x 100.
- **Valeurs cibles :** 8% en 2021.

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** Le taux de croissance du nombre de codes Import/Export délivrés en 2021 est de 9,8% bien au-dessus de la valeur cible. Cette performance s'explique par l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) afin d'accélérer la mise en place d'une Assurance-Crédit à l'Export (ACE). La hausse du nombre de code s'explique également par les mesures de promotion des produits du Commerce à travers notamment la mise en œuvre d'une stratégie de conquête du marché Américain (AGOA). Ainsi, en dépit de l'impact de la pandémie à Covid-19 et de la crise énergétique, ce taux est assez remarquable.

Figure 109- Evolution du taux de croissance des codes import-export délivrés



Source : MCI / DAFP/ DPSP

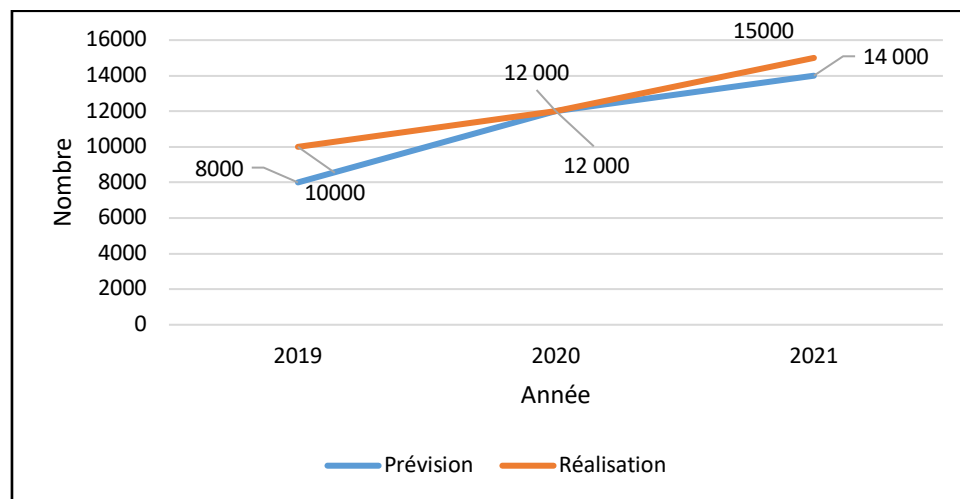
- **Indicateur 1.4 : Nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le Portail Web d'Informations Commerciales a été lancé en juin 2019. Il découle des engagements pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Accord sur la Facilitation du Commerce (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Une grande performance a été enregistrée au titre de la visite du PWIC. En effet, le nombre de visiteurs va de plus en plus croissant et satisfait bien les objectifs visés. D'ailleurs, une nouvelle version, revue et améliorée dans ses aspects fonctionnels, a été déployée en juin 2021. Cela résulte de l'importance de se doter d'un portail web d'informations commerciales et de la satisfaction des acteurs économiques d'obtenir des informations sur les exigences réglementaires dont ils ont nécessairement besoin pour effectuer leurs transactions.
- **Source de données :** DRE/DGCE
- **Mode de calcul :** Dénombrement des visiteurs du site web PWIC sur la période d'une année.
- **Valeurs cibles :** 14 000 en 2021

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** La visite du PWIC a enregistré une grande performance au titre de l'année 2021. De 12 000 en 2020, il enregistre en 2021 environ 15 000 visites, soit 3 000 visites supplémentaires du portail web d'information. Il faut relever que le nombre de visiteurs est au-delà des objectifs. C'est bien le résultat d'une sensibilisation des acteurs du commerce extérieur bien menée et la mise en ligne d'une nouvelle version, revue et améliorée dans ses aspects fonctionnels et déployée en juin 2021. Cette nouvelle version répond parfaitement aux attentes et à la satisfaction des acteurs économiques pour obtenir des informations sur les exigences réglementaires dont ils ont nécessairement besoin pour effectuer leurs transactions. Ainsi, cette performance met-elle en exergue l'importance de se doter d'un portail web d'informations commerciales.

Figure 110- Evolution du nombre de visiteurs du portail web d'informations commerciales (PWIC)



Source : MCI / DAFF/ DPSP

b- Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le commerce extérieur

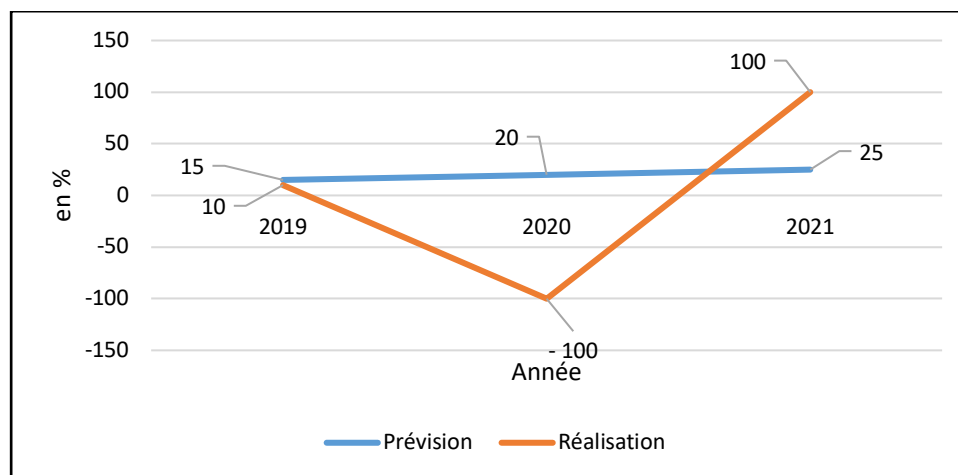
• Indicateur 2.1 : Taux d'accroissement des entreprises accompagnées à l'exportation

○ Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : L'encadrement et l'accompagnement des entreprises ivoiriennes lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux.
- **Source de données** : DGCE/DPAE/APEX-CI
- **Mode de calcul** : Ratio de la différence du nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n (2021) et n-1 (2020) sur le nombre total d'entreprises accompagnées à l'exportation en année n (2021) x 100
- **Valeurs cibles** : 25% en 2021

- #### ○ Explication du niveau de performance de l'indicateur
- En ce qui concerne le nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation, il faut souligner qu'environ 120 entreprises ivoiriennes ont bénéficié au cours de l'année 2021 de l'encadrement et de l'accompagnement des services de l'administration en charge du commerce lors des foires et salons tant nationaux qu'internationaux, dont 40 entreprises pour la seule Foire Commerciale Intra Africaine (IATF2021), à Durban en Afrique du Sud, en novembre 2021, en dépit de la situation sanitaire mondiale due au Covid-19. Aussi, plus de 100 entreprises ivoiriennes ont-elles vu leurs capacités techniques renforcées dans le cadre des programmes SheTrades et UKTP-Côte d'Ivoire sur les exigences des marchés internationaux (européen, britannique, américain, etc.). C'est donc au total 220 entreprises accompagnées. Rapporté à l'année 2020 qui donne 0 entreprise accompagnée à cause de la pandémie à Coronavirus, nous avons un taux d'accroissement de 100% bien au-delà des objectifs visés.

Figure 111- Evolution du taux d'accroissement des entreprises accompagnées à l'exportation



Source : MCI / DAFP/ DPSP

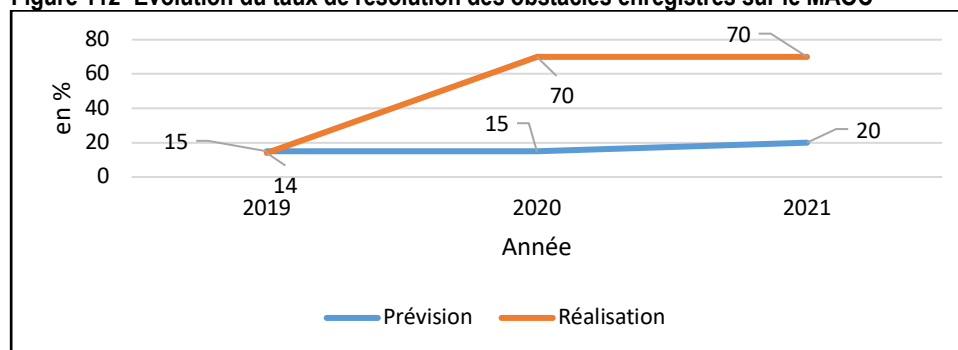
- **Indicateur 2.2 : Taux de résolution des obstacles enregistrés sur le MAOC**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Les obstacles au commerce international sont un défi particulier pour les Petites et Moyennes Entreprises. Ainsi sont-ils soumis à des règlements et procédures commerciaux. Dès lors, la recherche et la mise en conformité avec les règles du marché, l'analyse et la certification des produits ou encore l'obtention des documents commerciaux peuvent freiner la compétitivité des entreprises sur le marché régional et international. Les décideurs politiques n'ont pas toujours une vision claire des défis auxquels sont confrontées les entreprises, limitant le développement de politiques commerciales appropriées. Le Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) vise à faciliter l'identification et l'élimination des obstacles auxquels les opérateurs commerciaux font face.
- **Source de données :** www.obstaclesaucommerce.org/cotedivoire
- **Mode de calcul :** Ratio du nombre d'obstacles résolus / le nombre total d'obstacles rapportés x 100
- **Valeurs cibles :** 20% en 2022

- **Explication du niveau de performance de l'indicateur :** Les performances du MAOC avec le nombre de 70 obstacles (rapportés et résolus) en 2021 sont satisfaisantes (70%) par rapport à l'objectif visé. Dès lors, il faut relever que les prévisions d'obstacles ne sont pas estimées ici, en ce sens que d'ailleurs, l'on souhaiterait qu'il n'en survienne pas du tout. Cependant, il est possible de quantifier, rapporter et résoudre des obstacles qui surviennent. Alors, en dépit de la crise de la Covid, les obstacles rencontrés par les structures ont pu être résolus. Les services du MAOC comptent améliorer les performances en traitant rapidement les obstacles rencontrés afin de corriger les flux des activités susceptibles de rencontrer des obstacles. En outre, une campagne de sensibilisation des opérateurs économiques en vue de les informer de l'existence du mécanisme et de les former sur son usage contribuerait à améliorer le niveau de réalisation de l'indicateur.

Figure 112- Evolution du taux de résolution des obstacles enregistrés sur le MAOC



Source : MCI / DAFP/ DPSP

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR

IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, avec ses lots de difficultés, l'on peut néanmoins souligner des aspects positifs à retenir, en dépit des difficultés rencontrées dues en grande partie à la pandémie de la Covid-19. Il s'agit en l'occurrence des performances enregistrées au niveau de la balance commerciale excédentaire. Avec un chiffre de 7167,8 milliards de FCFA pour les exportations, et 6 113,2 milliards de FCFA pour les importations sur la période 2020, elle a atteint un excédent de 1 054,5 milliards de FCFA. Ce résultat remarquable est à mettre au compte des éléments positifs tirés de l'exercice 2021.

Plus spécifiquement, il faut relever :

- la création de l'Agence Côte d'Ivoire- Export ;
- les avancées de l'étude prospective sur les nouveaux marchés ;
- les progrès réalisés sur l'étude de faisabilité relative à l'Assurance-Crédit à l'Exportation (ACE) ;
- la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- le renforcement du dialogue avec les structures partenaires (CCI-CI, CI PME, FIRCA, ADCI) ;
- le projet de visite des Conseillers Commerciaux des Ambassades pour amplifier leur savoir-faire ;
- les avancées dans développement des partenariats stratégiques autour des fonctions transversales et des structures intervenant dans la chaîne de valeurs globale de l'exportation (APBEF-CI, Douanes, CODINORM, SITARAIL, BOLLORE, AEROPORT, etc.) ;
- les avancés sur le point d'achèvement de l'implémentation du GUCE, notamment les modules principaux ;
- le Projet d'évaluation et d'amélioration du dispositif du VOC, plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- la participation au niveau régional, des négociations de la (2ème phase) de la ZLECAf sur les nouvelles thématiques négociées notamment l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;
- la participation aux grandes réunions nationales et internationales relatives aux produits de base notamment les rencontres ICCO, OIC et OIAC ;
- le parachèvement du projet de commercialisation à l'exportation terrestre des graines de karité, de la pâte de manioc et poursuivre l'organisation de la commercialisation à l'exportation terrestre du cola.

Ce programme rencontre des difficultés liées à :

- la validation tardive des CCM relatives aux missions hors Côte d'Ivoire ;
- la difficulté au niveau du délai et du financement des activités au plan international dû au circuit de traitement des CCM périlleux ;
- l'impossibilité d'organiser et participer à certaines activités compte tenu de la pandémie à COVID 19 ;
- le retard dans la mobilisation des ressources pour le financement des activités de fonctionnement des directions et structures sous-tutelle du programme ;
- l'absence d'informations de qualité au niveau des opportunités commerciales dans le cadre de la nouvelle dynamique insufflée par l'accord de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ;
- le manque de missions terrains (dû à une insuffisance de budget d'activités) pour la dynamique de cartographier l'ensemble des acteurs des filières prioritaires et des fonctions transversales de la SNE ;
- le manque de missions de benchmarking (dû à une insuffisance de budget d'activités) auprès d'institutions de pays ayant une stratégie d'exportation optimale déployée ;
- les difficultés d'obtention d'informations du commerce extérieur en général et des exportations en particulier ;
- l'absence de données officielles récentes sur les échanges de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde pour une modélisation des potentialités de la Côte d'Ivoire face à la demande mondiale et à la forte concurrence.

Il est important de rappeler que les cibles visées en rapport avec les indicateurs de performance n'ont pas tout à fait été atteints. Ce qui évidemment soulève des recommandations en vue de produire une meilleure performance au cours de l'exercice 2022.

A cet effet, au titre des recommandations, il faut :

- continuer la redynamiser le Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (MAOC) ;
- renforcer et motiver les commerciaux des ambassades en les invitant à intensifier les actions de promotion du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire ;
- organiser la participation à l'animation des activités des Attachés et Conseillers Commerciaux des Ambassades ivoiriennes et le suivi des représentations commerciales étrangères en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;

- mener au mieux sa mission d'instrument de promotion et d'évaluation du niveau des exportations en Côte d'Ivoire ;
- atteindre l'achèvement définitif de l'implémentation du GUCE pour le rendre plus opérationnel.
- poursuivre la participation aux négociations et le processus de mise en œuvre des actions de la ZLECAf notamment les services, l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;
- initier une campagne de vulgarisation du PWIC, en améliorant le contenu et le rendre disponible en anglais ;
- renforcer les lignes budgétaires pour l'organisation des ateliers, réunions et rencontres au titre du programme.

IV.2. Recommandations

A l'endroit des acteurs extérieur au programme, il est souhaitable de :

- améliorer le dispositif du VOC, plus spécifiquement les contrôles à destination et aux frontières dévolus à CODINORM ;
- obtenir la validation de l'annexe actualisée du Décret n° 93-313 du 11 mars 1993 portant conditions d'entrée des marchandises étrangères en Côte d'Ivoire ;
- mettre à disposition un Fonds d'urgence pour financer la participation de délégations ivoiriennes aux activités multilatérales, régionales et sous régionales ;
- accélérer et soutenir la mise en place effective des instances de Côte d'Ivoire-Export (CI-Export) par la signature d'un arrêté d'application pour lui permettre.

CONCLUSION

Le programme 3 Commerce Extérieur a produit un résultat relativement satisfaisant au titre de l'année d'exercice 2021. En dépit de la pandémie à Covid-19 et de la crise énergétique de 2021, qui impactent sévèrement toutes les activités en général et celles du Commerce Extérieur en particulier, spécifiquement la promotion des échanges commerciaux et assistance aux structures d'import/export, des objectifs intéressants ont toutefois été atteints.

On peut noter en autres, l'accroissement à 100% du nombre d'entreprises accompagnées à l'exportation et la redynamisation du Mécanisme d'Alerte aux Obstacles au Commerce (70% de taux de résolution). Les indicateurs qui justifient les activités relatives à la promotion des échanges commerciaux montrent qu'il y a eu un effet bénéfique sur la compétitivité de nos entreprises à l'exportation contribuant à la balance commerciale à un niveau excédentaire de 731 milliards FCFA malgré la crise de la Covid-19 et la crise énergétique.

Par ailleurs, en référence à un budget de 1 012 327 911 F CFA alloués et exécuté à 100%, la mise en œuvre du programme 3 a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en général. La majorité des indicateurs de performance ont été atteints. Ce niveau de performance n'exclut pas le fait qu'il reste encore beaucoup à faire dans la mise en œuvre des actions de la modernisation des services du Commerce Extérieur et de la promotion des échanges commerciaux et de l'assistance aux structures d'import/export.

Ainsi, il est important de souligner qu'il faut que des actions encore plus pertinentes soient menées dans le cadre de la modernisation et de la promotion du commerce extérieur. Il s'agira entre autres, de la redynamisation du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC), de la réalisation définitive de l'étude sur l'identification et la collecte des Mesures Non tarifaires (MNT), de la finalisation de la construction du Parc d'Exposition d'Abidjan, du contrôle accéléré avec la délivrance de 100% de Certificats de conformités délivrés et de 0% de rapports de non-conformité au titre du programme VOC, de la pleine opérationnalisation du GUCE-CI avec le développement de tous les modules ainsi que de la traduction en Anglais sur ladite plateforme, la réalisation des études prospectives et l'identification des nouveaux marchés, l'achèvement des études sur l'Assurance-crédit à l'export, ainsi que la pleine implication des Conseillers Commerciaux dans les ambassades pour rehausser l'image de la Côte d'Ivoire à travers leur activités en rapport avec la promotion du Commerce.

La réalisation de toutes ces actions permettra d'avoir un commerce extérieur plus performant, plus développé, plus moderne et plus promu.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL »

INTRODUCTION

Le programme 4 relatif au développement industriel est mis en œuvre sous la responsabilité de **Monsieur Emmanuel TRA BI**, Directeur Général de l'Industrie, nommé par le décret n°2020-844 du 30 septembre 2020. Ce programme a pour missions :

- la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel ;
- l'élaboration des lois et règlements en matière d'industrie ;
- la gestion des terrains industriels en liaison avec les ministères concernés ;
- la participation à la planification des investissements en matière d'infrastructures industrielles notamment d'aménage primaires, des zones et parcs industriels
- le développement et gestion des zones industrielles, parcs industriels et pôles économiques industriels ;
- la recherche des opportunités de création et de développement de production industrielle, en vue de répondre aux évolutions, de la demande nationale et internationale et soutien à ces opportunités ;
- la conception et mise en œuvre de nouveaux instruments de développement industriel, notamment de zones franches de centres d'exportation, de zones et parcs industriels et d'assurances à l'exportation ;
- la prospection des opportunités d'implantation des unités industrielles ;
- la promotion de la transformation en produits finis ou semi-finis des matières premières importées ou de produits du cru ;
- la mise en œuvre de la politique de transformation des produits agricoles alimentaire et de rente ;
- la modernisation de l'industrie du bois ;
- l'adaptation et valorisation des résultats de la recherche appliquée.

Ce programme a été exécuté dans un contexte national marqué essentiellement par la pandémie à coronavirus et la crise énergétique survenues dans notre pays respectivement en mars 2020 et d'avril à juin 2021 avec pour conséquence le ralentissement de l'outil de production industrielle la perte d'emplois etc.

Ce RAP s'articulera autour de quatre (4) parties, à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme en 2021, (iii) les performances et (iv) les perspectives du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

I.1. Les objectifs du programme

Le Programme 4 « Développement Industriel » dont l'objectif global est de redynamiser les activités du secteur industriel, est défini autour de trois (3) objectifs spécifiques à savoir :

- améliorer la compétitivité des entreprises industrielles,
- renforcer l'infrastructure de la qualité et promouvoir la qualité des produits industriels,
- promouvoir l'innovation et la recherche technologique.

Dans le cadre de l'atteinte de ces objectifs, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2021 qui ont donné des résultats satisfaisants au regard de certains indicateurs de suivi et d'évaluation.

Tableau 216- Présentation des indicateurs de performance du programme 4

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Redynamiser les activités du secteur industriel	Les activités du secteur industriel sont redynamisées	Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau	(Nombre d'entreprises restructurées / 120) x 100 Source : Rapport d'activités ADCI
		Taux de produits conformes aux normes de qualité	Nombre de produits conformes / Nombre de produits contrôlés x 100 Source : Rapport d'activités LANEMA
		Nombre de produits certifiés NI (Nombre de certificat de conformité)	Dénombrement Source : Rapport d'activités CODINORM
		Proportion de l'investissement industriel dans les investissements privés	Investissement privé industriel / Investissement privé total x 100 Source : Rapport d'activités DASII / CEPICI
		Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel	Nombre investisseurs nationaux / Nombre d'investisseur dans le secteur industriel x 100 Source : Rapport d'activités DASII
		Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels	Nombre de demandes satisfaites / Nombre de demandes x 100 Source : Rapports d'activités AGEDI et DISI
		Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des zones industrielles existantes	Nombre de travaux de réhabilitation réalisés / Nombre de travaux de réhabilitation à réaliser x 100 Source : Rapports d'activités AGEDI et DISI
		Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles	Nombre de travaux d'aménagement réalisés / Nombre de travaux d'aménagement à réaliser x 100 Source : Rapports d'activités AGEDI et DISI
		Nombre d'entreprises innovantes (nombre de technologies mises au point)	Dénombrement Source : Rapport d'activités DITCI
		Taux de technologies vulgarisées	Nombre de technologies vulgarisées / Nombre de technologies à vulgariser x 100 Source : Rapport d'activités DITCI et OIPI
		Taux de technologies dupliquées	Nombre de technologies dupliquées / Nombre de technologies à dupliquer x 100 Source : Rapport d'activités DITCI et OIPI

Source : DPPD-PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Le programme 4 Développement Industriel a bénéficié au titre du budget 2021, d'un montant de 4 929 248 753 FCFA soit 31,94% de l'enveloppe budgétaire du Ministère. Les dépenses de ce programme sont composées comme suit :

- Personnel : 947 221 848 FCFA, soit 19,22% du budget du programme ;
- Biens et services : 43 132 009 FCFA, soit 0,87%% du budget du programme ;
- Transferts : 3 027 972 604 F CFA, soit 61,43%% du budget du programme ;
- Investissement : 910 922 292, soit 18,48% du budget du programme.

Le programme dispose de projets avec des financements hors budget de l'Etat.

Tableau 217- Exécution financière du Programme Développement Industriel par action et nature de dépenses

N°	Actions	Prévision initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
2210401	Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité	1 026 440 209	1 026 440 209	1 265 274 747	1 265 274 747	0	100%	
	1 Personnels	431 017 664	431 017 664	431 017 664	431 017 664	0	100%	
	2 Biens et services	45 934 778	45 934 778	32 190 564	32 190 564	0	100%	
	3 Transferts	300 487 767	300 487 767	557 907 734	557 907 734	0	100%	
	4 Investissements	249 000 000	249 000 000	244 158 785	244 158 785	0	100%	
2210403	Renforcement de l'infrastructure de la qualité et promotion de la qualité des produits industriels	1 485 095 542	1 485 095 542	1 656 328 606	1 656 328 606	0	100%	
	1 Personnels	454 410 707	454 410 707	454 410 707	454 410 707	0	100%	
	2 Biens et services	13 488 819	13 488 819	10 941 445	10 941 445	0	100%	
	3 Transferts	307 721 458	307 721 458	618 512 947	618 512 947	0	100%	
	4 Investissements	709 474 558	709 474 558	572 463 507	572 463 507	0	100%	
2210404	Promotion de l'innovation et du développement technologique	714 799 004	714 799 004	2 007 645 400	1 807 645 400	200 000 000	89%	
	1 Personnels	55 450 073	55 450 073	61 793 477	61 793 477	0	100%	
	3 Transferts	565 048 931	565 048 931	1 851 551 923	1 651 551 923	200 000 000	89%	
	4 Investissements	94 300 000	94 300 000	94 300 000	94 300 000	0	100%	

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

L'exécution budgétaire s'est réalisée conformément aux prévisions selon les natures des dépenses. On note que quelques difficultés ont été rencontrées au cours de l'exécution marquée par les points suivants :

- l'insuffisance des dotations budgétaires annuelles affectées aux projets d'investissements
- les nouvelles procédures de passation des marchés publics constituent, malheureusement encore, un facteur de lenteur dans la mise en œuvre des projets, en raison des conditionnalités et du processus qui ne sont pas pleinement assimilés par les acteurs.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 218- Exécution financière par action et par nature de dépenses du programme 4 de 2020 à 2021

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 4.1 : Promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité	364 837 664	431 017 664	107 470 604	32 190 564	589 055 468	557 907 734	283 602 783	244 158 785	1 344 966 519	1 265 274 747
Action 4.2 : Renforcement de l'infrastructure de la qualité des produits industriels	401 815 242	454 410 707	13 572 173	10 941 445	247 372 353	618 512 947	316 017 573	572 463 507	978 777 341	1 656 328 606
Action 4.3 : Promotion de l'innovation et du développement technologique	71 482 004	61 793 477	0	0	1 707 903 987	1 651 551 923	69 925 394	94 300 000	1 849 311 385	1 807 645 400

Source : RAP 2020 et DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/2022 (SIGOBE)

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 219- Exécution des investissements du programme Développement Industriel

PROJETS	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction du Laboratoire LANEMA	2008	2025	2 757 414 794	154 800 000	154 800 000	154 800 000
<i>Sur financement intérieur</i>			2 757 414 794	154 800 000	154 800 000	154 800 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 2 : Renforcement des capacités technologiques CDT	2012	2022	1 023 700 551	94 300 000	94 300 000	94 300 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 023 700 551	94 300 000	94 300 000	94 300 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 3 : Restructuration et mise à niveau des industries	2014	2025	6 860 000 000	456 000 000	319 200 000	319 200 000
<i>Sur financement intérieur</i>			6 042 000 000	456 000 000	319 200 000	319 200 000
<i>Sur financement extérieur</i>			818 000 000	0	0	0
Projet 4 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)	2017	2025	834 583 153	98 674 558	98 463 507	98 463 507
<i>Sur financement intérieur</i>			834 583 153	98 674 558	98 463 507	98 463 507
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 5 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)	2016	2022	9 720 122 413	114 000 000	96 623 185	96 623 185
<i>Sur financement intérieur</i>			1 094 122 413	114 000 000	96 623 185	96 623 185
<i>Sur financement extérieur</i>			8 626 000 000	0	0	0
Projet 6 : Prog. National Dévpt filière anacarde et acajou	2015	2025	7 760 360 000	135 000 000	132 535 600	132 535 600
<i>Sur financement intérieur</i>			7 760 360 000	135 000 000	132 535 600	132 535 600
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 7 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)	2021	2022	0	0	15 000 000	15 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>				0	15 000 000	15 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Total programme 4 (Budget de l'Etat)			55 216 180 911	1 974 000 000	910 922 292	910 922 292
Total sur financement intérieur			45 772 180 911	1 974 000 000	910 922 292	910 922 292
Total sur financement extérieur			9 444 000 000	0	0	0

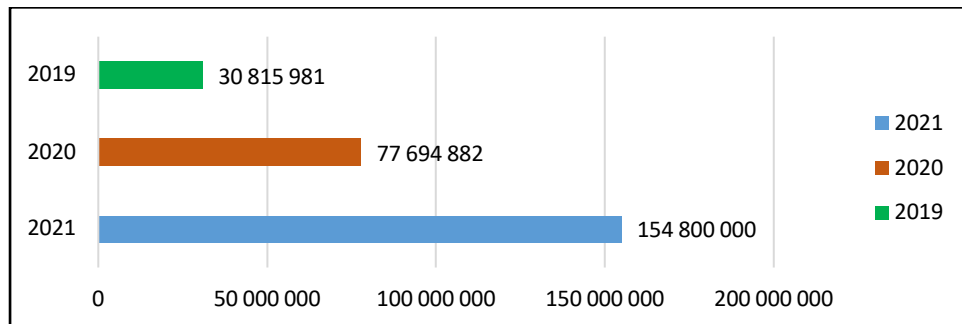
Source : DGBF/ Situation d'exécution au 31/01/ 2022 (SIGOBE)

- **Projet 1 : Construction du laboratoire LANEMA**

Ce projet d'un coût total de 2 757 414 794 FCFA vise à doter le LANEMA de laboratoires conformes aux normes internationales. Démarré en 2008 pour une durée prévisionnelle de cinq (5) ans, le projet perdure pour faute de financement conséquent.

Au titre de l'exercice 2021, il a bénéficié d'une dotation de 154 800 000 FCFA contre 77 694 882 FCFA en 2020. Cette dotation a connu une augmentation durant les trois (3) dernières années passant de 30 815 981 FCFA à 154 800 000 FCFA ce qui a permis de construire à 95% le laboratoire de chimie alimentaire. Les autres étapes du projet sont liées à la finition des travaux de construction et l'équipement du laboratoire. Mais l'insuffisance des crédits alloués au projet constitue l'essentiel des difficultés rencontrées et retarde considérablement l'exécution des travaux.

Figure 113- Comparaison des dotations du projet « Construction du laboratoire LANEMA » de 2019 à 2021



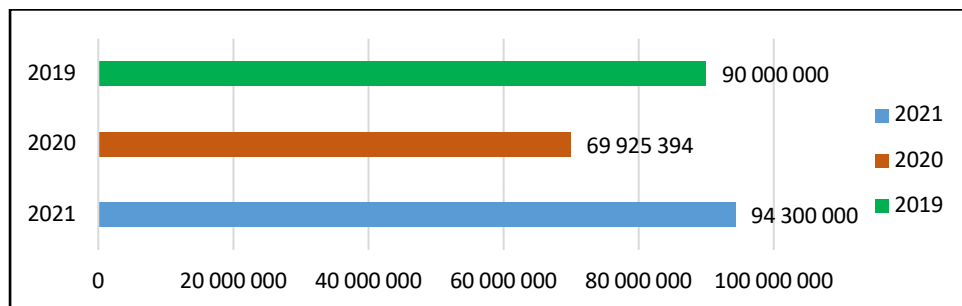
Source : MCI / DAFP / DPSP

- **Projet 2 : Renforcement des capacités technologiques CDT**

Ce projet qui vise à doter le Centre de Démonstration et de Promotion de Technologies (CDT), de moyens pour permettre le transfert de technologies performantes, l'acquisition de machines, les démonstrations et la formation des acteurs du secteur agro-industriel, est d'un coût total de 1 023 700 551 FCFA. Il a débuté en 2012 pour une durée de neuf (9) ans, selon la programmation PIP.

Au titre de l'exercice 2021, le projet a bénéficié d'une dotation de 94 300 000 FCFA contre 69 925 394 FCFA en 2020. Cette dotation a servi essentiellement à la réalisation des travaux d'aménagement du site du CDT, à l'acquisition de machines complémentaires et de matériels informatiques et de bureau.

Figure 114- Comparaison des dotations du projet « Renforcement des capacités technologiques CDT » de 2019 à 2021



Source : MCI / DAFP / DPSP

- **Projet 3 : Restructuration et mise à niveau des industries**

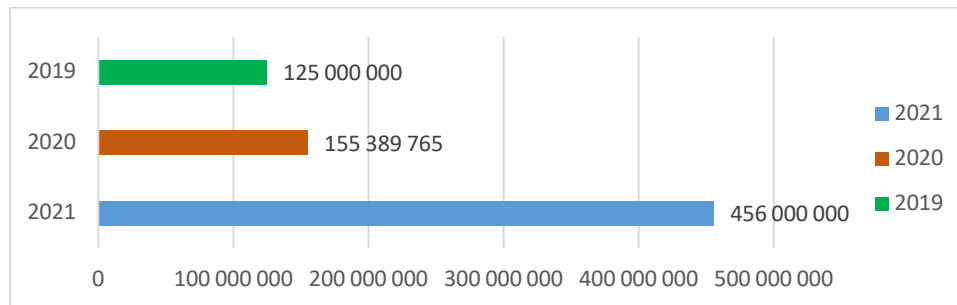
Ce projet, d'un coût total de 216.200.000.000 FCFA dont 6.260.000.000 FCFA part Etat et 209.930.000.000 FCFA part Bailleur, vise à améliorer la compétitivité des entreprises industrielles ivoiriennes et à accroître la contribution du secteur industriel à la création de richesses et d'emplois. Il a démarré en 2014 pour une durée prévisionnelle de sept ans.

Au titre de l'année 2021, il a bénéficié d'une dotation de 319 200 000 FCFA contre 155 389 765 FCFA en 2020. Ce montant a permis de :

- établir un diagnostic pour dix (10) entreprises industrielles sur 15 programmées dans le cadre de l'accompagnement à la mise à niveau ;
- inscrire cinq (05) entreprises au PNRMN ;
- valider vingt (20) rapports de fin de mission ;
- former quatre-vingt-trois (83) Cadres d'entreprises en Lean six sigma, en veille stratégique et en gestion de la maintenance industrielle ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI.

Toutefois, l'insuffisance des crédits alloués au projet rend difficile sa mise en œuvre. La réussite du projet dépend de l'implication effective de l'Etat et des bailleurs par la mise à disposition du financement nécessaire.

Figure 115- Comparaison des dotations du projet « Restructuration et mise à niveau des industries » de 2019 à 2021



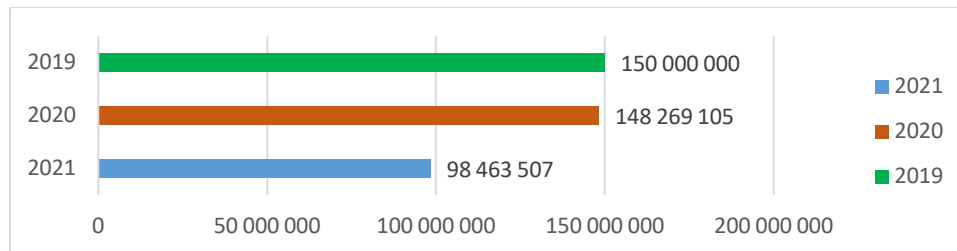
Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 4 : Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC)**

Ce projet qui vise à appuyer le Système Ouest Africain d'Accréditation dans le cadre de l'accord de siège, est d'un coût total de 834 583 153 FCFA. Dans ses composantes, figurent la réhabilitation et la sécurisation du siège ainsi que son bon fonctionnement. Il a débuté en 2017.

Au titre de l'année 2021, il a bénéficié d'une dotation de 98 463 507 FCFA contre 148 269 105 FCFA en 2020. Cette dotation a servi à assurer le bon fonctionnement du siège du SOAC.

Figure 116- Comparaison des dotations du projet « Appui au Système Ouest-Africain d'Accréditation (SOAC) » de 2019 à 2021



Source : MCI / DAFP/ DPSP

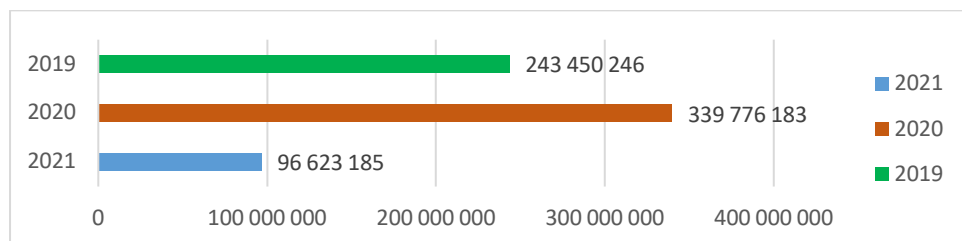
- **Projet 5 : Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)**

Ce projet est un projet cofinancé d'un montant global de 9 720 122 000 FCFA dont 1 494 122 000 FCFA pour la part Etat de Côte d'Ivoire et 8 226 000 000 FCFA pour le Groupe de la BAD (Don). Il est articulé autour de 3 composantes principales, à savoir : (i) Appui au développement du secteur industriel ; (ii) Appui au renforcement des capacités des structures d'encadrement du secteur industriel et (iii) Gestion de projet. Débuté en 2016 pour une durée prévisionnelle de 4 ans, il était censé finir en 2019. Toutefois, le PARCSI a continué au-delà des 4 années prévues pour permettre d'assurer la pérennisation des acquis du projet.

Au titre de l'année 2021, il a bénéficié d'une dotation de 96 623 185 FCFA contre 339 776 183 FCFA en 2020. Le PARCSI en cours d'achèvement a permis en 2021 d'enregistrer les résultats suivants :

- trois (03) nouvelles entreprises ont adhéré au projet sur une prévision de 10 ;
- sept (07) entreprises sur 10 prévues ont bénéficié d'un diagnostic – Plan de Mise à Niveau et Business Plan ;
- quarante-six (46) entreprises sur une prévision de 30 ont été accompagnées en AT in situ, études et conseils ;
- seize (16) entreprises sur une prévision de 20 ont été accompagnées pour la levée de Fonds.

Figure 117- Comparaison des dotations du projet « Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) » de 2019 à 2021



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Projet 6 : Programme National Développement de la filière anacarde**

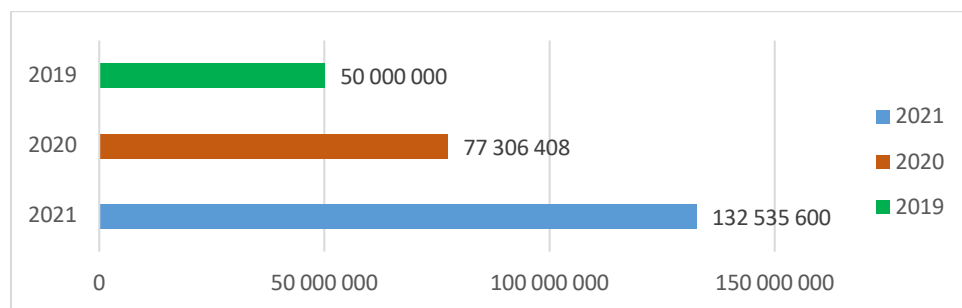
Ce projet vise le développement des capacités locales de transformation de l'anacarde et l'implantation d'unités de transformation en Côte d'Ivoire à travers des financements adaptés et le renforcement des capacités nationales de production de technologies de transformation, pour un coût global de 7.760.360.000 FCFA. Il comprend six (6) composantes : 1- renforcement des capacités ; 2- appui à la commercialisation ; 3- appui à la qualité ; 4- fonds de développement et de garantie ; 5- suivi-évaluation du programme et 6- unité de gestion du programme.

Débuté en 2015 pour une durée prévisionnelle de cinq (05) ans, ce projet est toujours dans le portefeuille des projets du Ministère.

Au titre de l'année 2021, il a bénéficié d'une dotation de 132 535 600 FCFA contre 77 306 408 FCFA en 2020. Ce montant a permis de réaliser trois (3) activités majeures qui sont :

- la réalisation de l'étude de l'impact de la Covid 19 sur les entreprises de transformation de l'anacarde ;
- la réalisation de l'étude d'évaluation et de restructuration du programme anacarde ;
- l'accompagnement à l'accréditation des laboratoires pour les analyses des produits de l'anacarde.

Figure 118- Comparaison des dotations du projet « Programme National Développement de la filière anacarde » de 2020 à 2021



Source : MCI / DAFP / DPSP

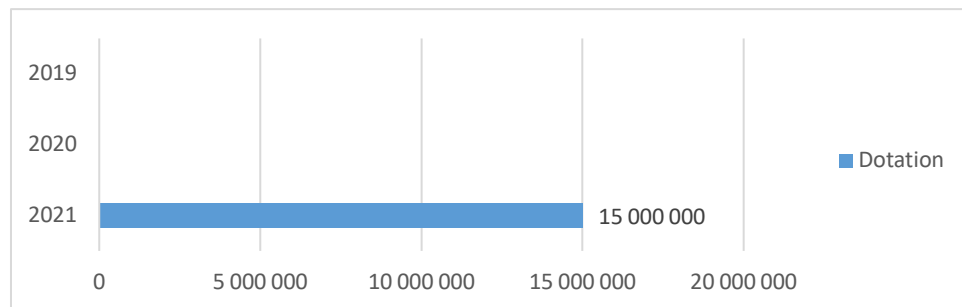
• **Projet 7 : Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI)**

Démarré en 2021 pour une durée prévisionnelle d'un an, le PASI-CI est un projet cofinancé par la BAD à hauteur de 194 879 000 FCFA et l'Etat à hauteur de 50 948 000 FCFA. Le coût global du projet est de 245 827 000 FCFA.

En 2021, il a bénéficié d'une dotation de 15 000 000 FCFA. On note que dans la mise en place du Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI) :

- des AMIs pour le recrutement d'un consultant et la réalisation de deux études structurantes (études techniques d'aménagement de la zone industrielle d'Assouba (Aboisso), études de la monographie des zones industrielles existantes de San-Pedro) ont été lancés ;
- le processus de recrutement du consultant national pour la gestion du projet et de l'auditeur externe a été lancé.

Figure 119- Dotations du projet « Projet d'Amélioration des Services aux Industries en Côte d'Ivoire (PASI-CI) » en 2020



Source : MCI / DAFP / DPSP

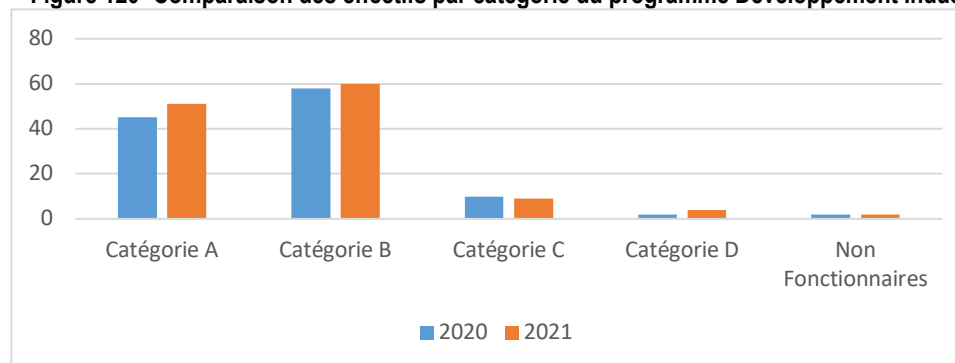
II.2. Evolution des effectifs

Tableau 220- Exécution des prévisions d'effectifs du programme Développement Industriel

	2020 (Effectif)	2021				Total fin d'année 2021
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait (Agents affectés en 2021)	Sorties (Retraite + Départ + Décès)	
Fonctionnaire Catégorie A	45	5	5	6	0	51
Fonctionnaire Catégorie B	58	-	-	2	0	60
Fonctionnaire Catégorie C	10	-	-	0	1	9
Fonctionnaire Catégorie D	02	1	1	2	0	4
Non Fonctionnaires	02	-	-	0	0	2
TOTAL	117	6	6	8	1	126

Source : MCI / DAFP/ DPSP

Figure 120- Comparaison des effectifs par catégorie du programme Développement Industriel de 2020 à 2021



Source : MCI / DAFP/ DPSP

L'effectif global de ce programme a évolué à la hausse entre 2020 et 2021 passant de 117 à 126 agents. Nous constatons que cet effectif est principalement dominé par les agents de la catégorie A et B représentant respectivement 40,5% et 47,6% de l'effectif global en 2021. Cette année, on note que la demande en personnel a été entièrement satisfaite. En effet, pour 6 agents de la catégorie demandés, l'effectif affecté est de 8. Toutefois, on observe une inadéquation entre les profils demandés et le profil des agents de ce programme. Cela a un impact négatif sur le fonctionnement du programme. Il importe donc que tous ces agents bénéficient d'un renforcement de capacité opérationnelle en 2022.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs spécifiques assignés au programme, plusieurs activités ont été réalisées au titre de l'année 2021 qui ont donné des résultats satisfaisants. Ainsi, on a :

- **Au titre du développement de la transformation et de la compétitivité industrielle**, les activités réalisées ont porté sur (i) la poursuite du développement de la transformation des matières premières agricoles avec la signature et le suivi de la mise en œuvre de trente-trois (33) conventions dans les filières Anacarde, quatre (04) dans la filière Cacao et douze (12) pour la filière Hévéea, avec un taux de transformation de 14,1% pour l'anacarde contre 12,1% en 2020, 25% pour le cacao contre 24% en 2020, etc. (ii) la mise en œuvre du Programme National de Restructuration et de

Mise à Niveau des Entreprises Industrielles (PNRMN) avec un taux de restructuration et de mise à niveau de 65% en 2021 contre 59% en 2020 des entreprises adhérentes, (iii) la mise en œuvre de la composante du programme PARCSI relative à « l'Appui au Développement industriel de la filière fruits et légumes ».

A cela s'ajoutent (iv) la poursuite des travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles à Abidjan et à l'Intérieur du Pays avec notamment la réalisation des travaux complémentaires de la zone industrielle de Yopougon, l'aménagement de la parcelle de 62 ha de la zone industrielle de PK24 (Phase I), l'aménagement de 127 ha de la zone industrielle de PK24 en mode MOP avec CHEC, la sécurisation de la réserve foncière industrielle de Bouaké, l'aménagement des zones agro-industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo et Bondoukou et la sécurisation de la zone agro- industrielle de Séguéla.

Les taux de réalisation de ses travaux sont de 100% pour les travaux d'aménagement des 62 ha de la zone industrie d'Akoupé Zeudji et des travaux de réhabilitation de la zone industriel de Yopougon.

On note également (i) la mise en œuvre des dispositions du Code des Investissements qui a permis la création de 145 entreprises industrielles de bénéficier des avantages accordés par le code des investissements pour un montant de 557,54 milliards de F CFA en 2021 contre 498,7 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 12%, (ii) l'appui aux entreprises en difficulté à travers le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises COVID 19 (FSGE-COVID-19) grâce à l'octroi d'un montant de 8,372 milliards FCFA.

- **Au titre du renforcement de l'infrastructure qualité et de la promotion de la qualité des produits industriels**, on note la réalisation de plusieurs activités dans les domaines de la certification, de la promotion de la qualité, de l'élaboration, l'adoption et l'homologation des normes, de la certification des produits, de la prévention contre la fraude et la contrefaçon et des contrôles techniques. Les indicateurs de suivi et d'évaluation indiquent près de 50 normes adoptées en 2021, 1958 attestations et certificats de conformité aux normes délivrés en 2021 contre 1669 en 2020, soit une hausse de 17,3% pour environ 172 entreprises industrielles certifiées et 114 entreprises industrielles sensibilisées aux normes rendues d'application obligatoire et contrôlés pour le respect de ces normes.
- **Au titre de la promotion de l'innovation et le développement technologique**, plusieurs activités ont été réalisées à savoir : (i) la promotion des droits de propriétés intellectuelle avec la délivrance de 1136 titres de propriétés en 2021 contre 876 en 2020, soit une hausse de 29,7%, (ii) la réalisation des activités de promotion et de démonstration des technologies de transformation des produits agricoles et la valorisation des sous-produits , (iii) la mise en œuvre de la loi sur la lutte contre la fraude et la contrefaçon, (iv) le renforcement des capacités managériale des équipementiers, des inventeurs et des transformateurs. Ces activités ont permis de vulgariser 20% de technologies en 2021 contre 25% en 2020 et de dupliquer 45% des technologies en 2021 contre 40%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

III.1. Evolution des indicateurs de performance

Le tableau ci-après présente l'évolution des indicateurs de performance du programme Développement industriel.

Tableau 221- Evolution des indicateurs du programme Développement industriel

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles					
IP 1.1 : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau	%	50%	59%	80%	65%
IP 1.2 : Taux de produits conformes aux normes de qualité	%	30%	30%*	70%	30%
IP 1.3 : Nombre de produits certifiés NI (Nombre de certificat de conformité)		27	48	120	295
IP 1.4 : Proportion de l'investissement industriel dans les investissements privés	%	47,41%	58,07%	55%	43,13%
IP 1.5 : Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel	%	53,91%	52,6%	60%	53,3%
Objectif Spécifique 2 : Renforcer l'infrastructure de la qualité et la promotion de la qualité industrielle					
IP 2.1 : Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels	%	45%	95%	70%	96%
IP 2.2 : Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des zones industrielles existantes	%	20%	80%	70%	100%
IP 2.3 : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles**	%	33%	60%	50%	80%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir l'innovation et la recherche technologique					
IP 3.1 : Nombre d'entreprises innovantes***		945	876	1000	1136
IP 3.2 : Taux de technologies vulgarisées	%	55%	25%	75%	50%
IP 3.3 : Taux de technologies dupliquées	%	60%	40%	90%	45%

Source : DPPD-PAP 2021 – 2023 et RAP 2020

* Valeur non disponible dans le RAP 2020 et calculée à partir des données tirées du Rapport d'activités 2020 du LANEMA

** Indicateur reformulé. Valeur 2020 fait référence à la valeur de l'indicateur « Superficie des nouvelles ZI aménagées » dans le RAP 2020

*** Indicateur reformulé. Valeur 2020 fait référence à la valeur de l'indicateur « Nombre de technologies mises au point » dans le RAP 2020

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats objectifs spécifiques et indicateurs

a- Objectif Spécifique 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises industrielles

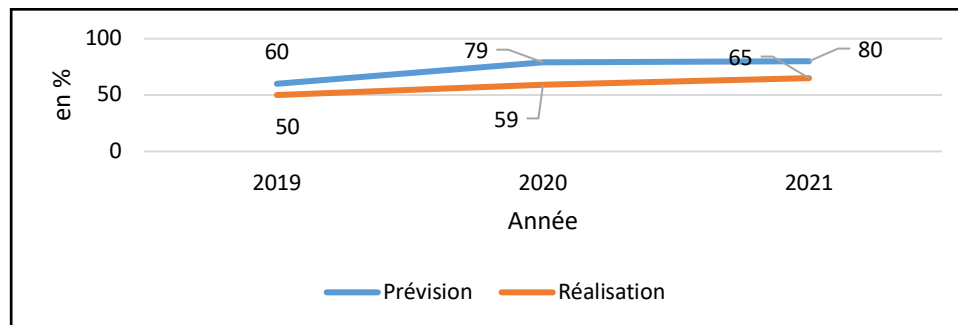
- Indicateur 1.1 : Taux d'entreprises restructurées et mises à niveau

- Documentation de l'indicateur :

- **Définition de l'indicateur** : le taux d'entreprises restructurées et mises à niveau est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre les entreprises ayant bénéficié effectivement des actions d'accompagnement et de renforcement des capacités par l'agence en charge de la compétitivité des entreprises par rapport au nombre d'entreprises visées dans le cadre du projet. On note que dans le cadre du projet PNRMN, il a été créé l'ADCI qui est l'agence chargée de la mise en œuvre des actions d'accompagnement en faveur des entreprises industrielles en difficulté en vue de renforcer et améliorer leur compétitivité.
- **Source de données** : Rapport d'activités ADCI
- **Mode de calcul** : Nombre d'entreprises restructurées /120 (la cible finale) x 100
- **Valeurs cibles** : 80% en 2021.

- **Explication du niveau de performance** : On note que sur un objectif de restructurer et de mettre à niveau 80% des entreprises ciblées, 65% d'entreprises concernées ont été effectivement accompagnées. L'objectif n'a donc pas été atteint en raison de la COVID 19, de la crise énergétique et des difficultés de fonctionnement rencontrées par l'agence chargée de la restructuration et de la mise à niveau (ADCI). Néanmoins, bien que l'objectif ne soit pas atteint, on note tout de même que des progrès ont été enregistrés pendant les trois (3) dernières années passant de 50% en 2019 à 65% en 2021.

Figure 121- Evolution du taux d'entreprises restructurées et mises à niveau



Source : MCI / DAFP/ DPSP

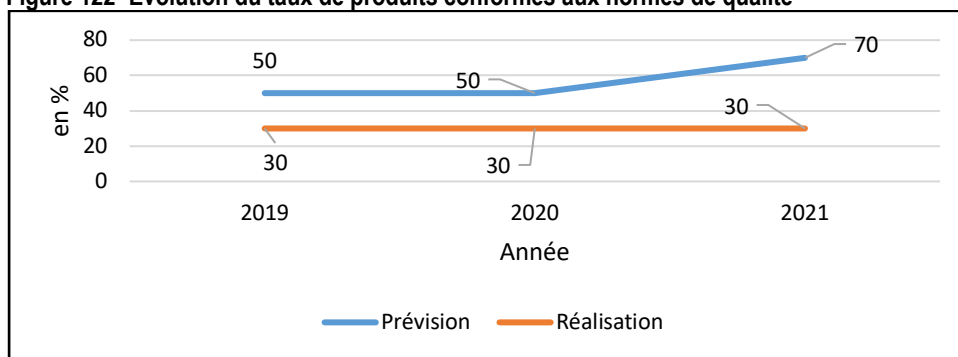
- **Indicateur 1.2 : Taux de produits conformes aux normes de qualité**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité des produits contrôlés par le laboratoire (LANEMA).
- **Source de données :** Rapport d'activités du LANEMA
- **Mode de calcul :** Nombre de produits conformes / Nombre de produits contrôlés x 100
- **Valeurs cibles :** 70% en 2021

- **Explication du niveau de performance :** Tenant compte de l'objectif 2021 fixé à 70%, on note que 30% de produits contrôlés ont été déclarés conformes aux normes en vigueur en 2021. Cet objectif n'a pas été atteint du fait d'une mauvaise évaluation des cibles au cours des trois (3) dernières années et d'une insuffisance de la dotation financière pour la réalisation des activités de contrôle.

Figure 122- Evolution du taux de produits conformes aux normes de qualité



Source : MCI / DAFP/ DPSP

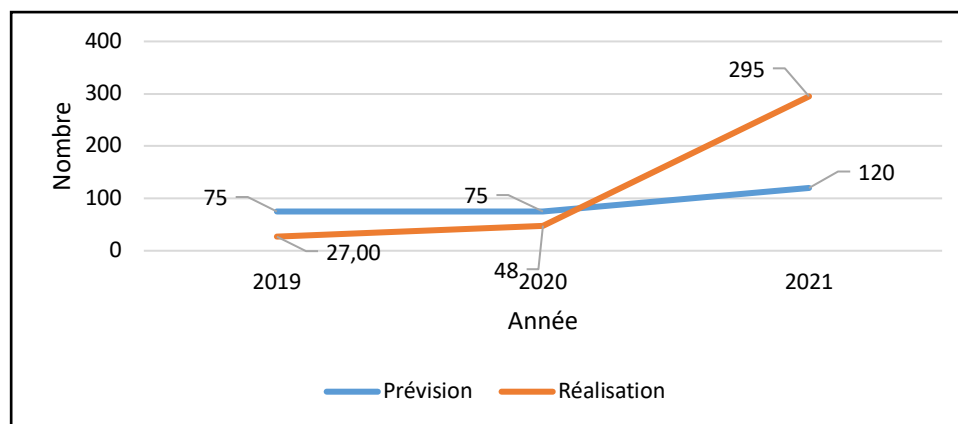
- **Indicateur 1.3 : Nombre de produits certifiés NI**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** C'est un indicateur qui détermine le nombre de certificats de conformité aux normes délivrés dans le cadre du contrôle de la qualité des produits et la mise en œuvre du décret relatif aux normes obligatoires. Le certificat de conformité aux normes est un document de qualité délivré par l'organisme concessionnaire CODINORM pour certifier qu'un produit est de qualité et répond aux normes et spécifications aux normes en vigueur.
- **Source de données :** Rapport d'activités de CODINORM
- **Mode de calcul :** Dénombrement
- **Valeurs cibles :** 120 en 2021

- **Explication du niveau de performance :** On note que 295 certificats de conformité aux normes ont été délivrés au titre de l'année 2021. Ces certificats de conformité aux normes ont donné lieu à la délivrance de la marque NI apposée sur les produits certifiés. Au regard du nombre de produits certifié NI en 2021, l'objectif a été largement dépassé avec un taux de 245%. Cela s'explique par le fait que ces deux (2) dernières années les services du programme 4 ont intensifié les actions de sensibilisation à la démarche qualité et de contrôle des entreprises industrielles.

Figure 123- Evolution du nombre de produits certifiés NI



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- **Indicateur 1.4 : Proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé**

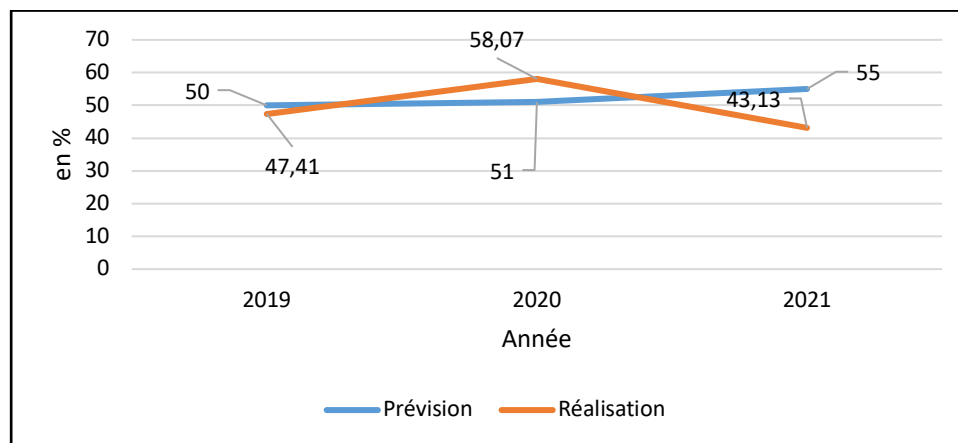
- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** La proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé détermine le ratio entre la part ou le volume des investissements industriels réalisés par le secteur privé par rapport à l'ensemble des investissements privés réalisés. Cet indicateur détermine également la dynamique de développement dans le secteur industriel.
- **Source de données :** Rapport de la DASII/CEPICI
- **Mode de calcul :** Montant des investissements industriels / Montant des investissements privés réalisés x 100
- **Valeurs cibles :** 55% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** On enregistre une baisse du taux des investissements industriels par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans le secteur privé. En effet, sur un objectif de 55% de proportion d'Investissement industriel dans l'investissement privé, il a été réalisé 43,13% qui reste inférieur à l'objectif et au taux réalisé en 2020.

Compte tenu du fait que l'industrialisation est placée au cœur du développement socio-économique de notre pays, il reste indispensable d'intensifier les actions d'incitation et de promotion des investissements dans le secteur industriel afin de réaliser l'ambition du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé avec une forte contribution de ce secteur dans la formation du PIB. Plusieurs actions sont prévues dans ce sens, notamment la mise en place d'un Fonds dédié au développement du secteur industriel, le renforcement des mesures d'incitation sectorielle.

Figure 124- Evolution de la proportion de l'investissement industriel dans l'investissement privé



Source : MCI / DAFP/ DPSP

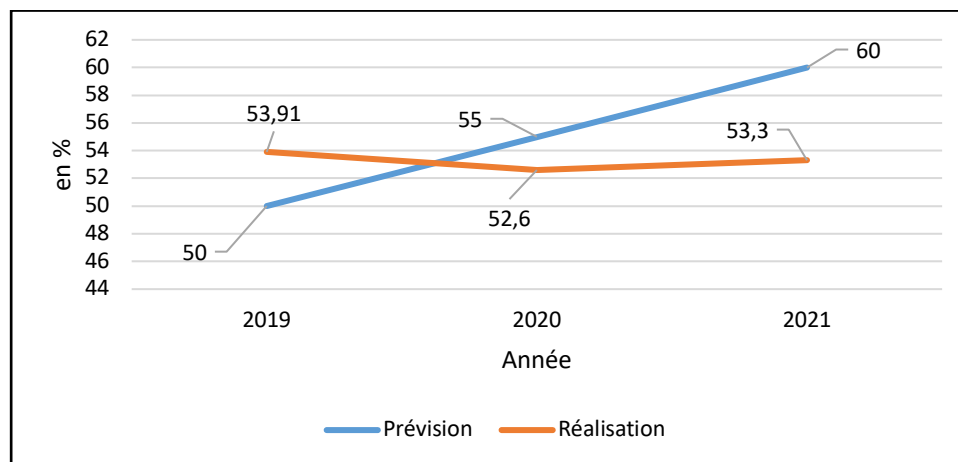
- **Indicateur 1.5 : Taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel est un indicateur qui permet de déterminer le ratio entre le nombre des nationaux qui investissent dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investisseurs. Il peut également se calculer à partir du niveau des investissements réalisés dans le secteur industriel par rapport à l'ensemble des investissements réalisés dans le secteur productif. Cet indicateur détermine le niveau et la capacité des nationaux à entreprendre dans le secteur productif.
- **Source de données :** Rapport de la DASII/CEPICI
- **Mode de calcul :** Nombre des investisseurs nationaux / Nombre total des investisseurs dans le secteur industriel x 100
- **Valeurs cibles :** 60% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** Le taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel de 53,3% reste légèrement en deçà des objectifs fixés à savoir 60%. Ce taux reste tout de même supérieur à celui de 2020, montrant ainsi une évolution positive sur la période 2020-2021. Au regard de ce taux, il s'avère nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour encourager les nationaux à investir davantage dans le secteur industriel afin de booster le développement inclusif et durable de notre pays. Dans ce cadre, on note que plusieurs actions sont prévues dans le PND dont la mise en œuvre devrait contribuer significativement à améliorer la participation des nationaux dans le secteur productif, notamment la promotion des champions nationaux, l'insertion des nationaux dans les secteurs manufacturiers.

Figure 125- Evolution du taux des investisseurs nationaux dans le secteur industriel



Source : MCI / DAFP/ DPSP

b- Objectif Spécifique 2 : Renforcer l'infrastructure de la qualité et la promotion de la qualité industrielle

• **Indicateur 2.1 : Taux de satisfaction des demandes de terrains industriels**

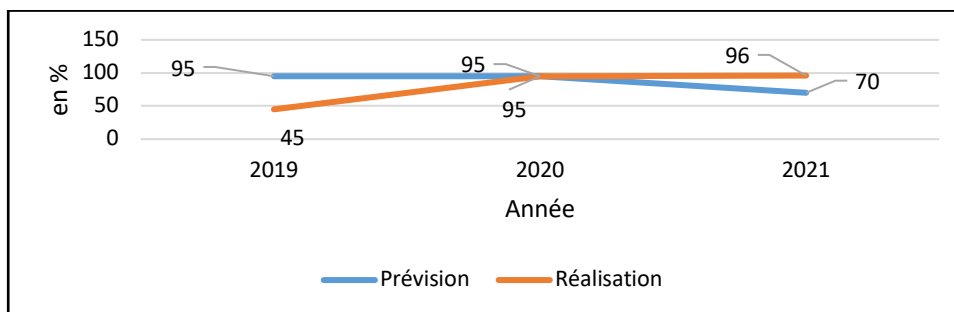
○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** le taux de satisfaction des demandes de terrains industriels détermine le ratio entre le nombre de clients ou industriel satisfaits c'est-à-dire ayant obtenu un terrain industriel après demande par rapport au nombre de demandes exprimées. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du Gouvernement à satisfaire les besoins des industriels.
- **Source de données :** Rapport de l'AGEDI/DISI
- **Mode de calcul :** Nombre de demande de terrains industriels satisfaites/Nombre de demandes de terrains exprimées *100
- **Valeurs cibles :** 70% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** L'amélioration de l'offre par rapport à la demande en matière de terrains industriel enregistré ces dernières années a été consolidée cette année avec un taux de satisfaction de 96% qui reste largement supérieur à l'objectif de 70% et du taux de 2020 estimé également à 95%. Cela est la preuve de la fiabilité du système et du mécanisme mis en place pour assurer la gestion efficiente des terrains industriels.

Cette amélioration va se poursuivre voire s'intensifier avec l'accélération des travaux de création des zones industrielles et la restructuration en vue des structures en charge de la gestion et du financement des terrains industriels, à savoir l'AGEDI et le FODI.

Figure 126- Evolution du taux de satisfaction des demandes de terrains industriels



Source : MCI / DAFP/ DPSP

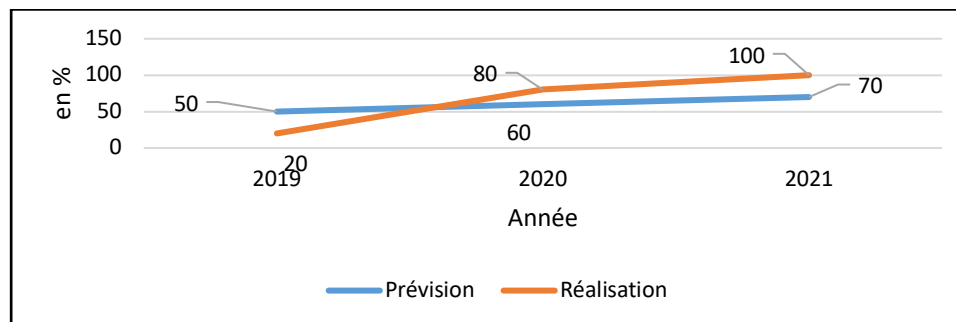
• **Indicateur 2.2 : Taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes**

○ **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de la réhabilitation des ZI existantes par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux de réhabilitation pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles.
- **Source de données :** Rapport de l'AGEDI/DISI
- **Mode de calcul :** Nombre de travaux réalisés sur le nombre de travaux prévus x 100
- **Valeurs cibles :** 70% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de la réhabilitation des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux de réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ont été réalisés à 100% et a permis de donner à cette zone une fière allure pour le développement des activités industrielles. Les travaux de réhabilitation vont se poursuivre sur d'autres zones industrielles notamment la zone industrielle de Koumassi et de Vridi en vue d'offrir à l'ensemble des entreprises industrielles les conditions appropriées pour leur développement.

Figure 127- Evolution du taux d'exécution des travaux de réhabilitation des ZI existantes



Source : MCI / DAFP/ DPSP

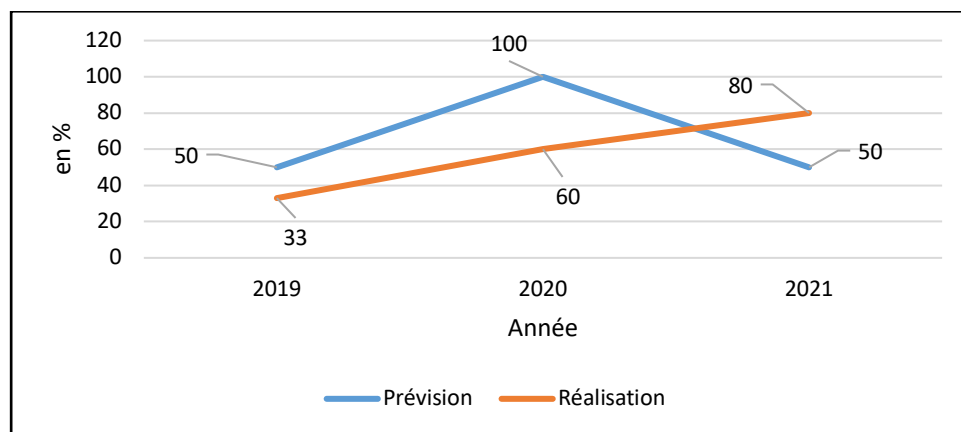
- **Indicateur 2.3 : Taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Le taux d'aménagement des nouvelles ZI détermine le ratio entre les travaux réalisés effectivement dans le cadre de l'aménagement des nouvelles ZI par rapport aux travaux prévus. Cet indicateur détermine le degré d'efficacité dans la réalisation des travaux d'aménagement pour satisfaire les attentes des entreprises industrielles en matière d'accès aux terrains industriels.
- **Source de données :** Rapport de l'AGED/DISI
- **Mode de calcul :** Nombre de travaux d'aménagement réalisés sur le nombre de travaux prévus x 100
- **Valeurs cibles :** 50% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** On note une grande performance enregistrée au niveau de l'aménagement des zones industrielles traduisant ainsi la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des industriels des zones industrielles viabilisées répondant aux normes internationales. En effet, les travaux d'aménagement des 62 ha d'Akoupé Zeudji ont été entièrement réalisés et celui de 124 ha ont démarré et se poursuivent. Au regard des demandes de plus en plus croissantes de terrains industriels, des actions sont prévues pour intensifier les travaux d'aménagement d'autres zones industrielles notamment les zones de PK 24 et de Bouaké à travers la signature des contrats avec des partenaires extérieurs tels que CHEC et ARISE.

Figure 128- Evolution du taux d'aménagement des nouvelles zones industrielles



Source : MCI / DAFP/ DPSP

- c- **Objectif Spécifique 3 : Promouvoir l'innovation et la recherche technologique**

- **Indicateur 3.1 : Nombre d'entreprises innovantes**

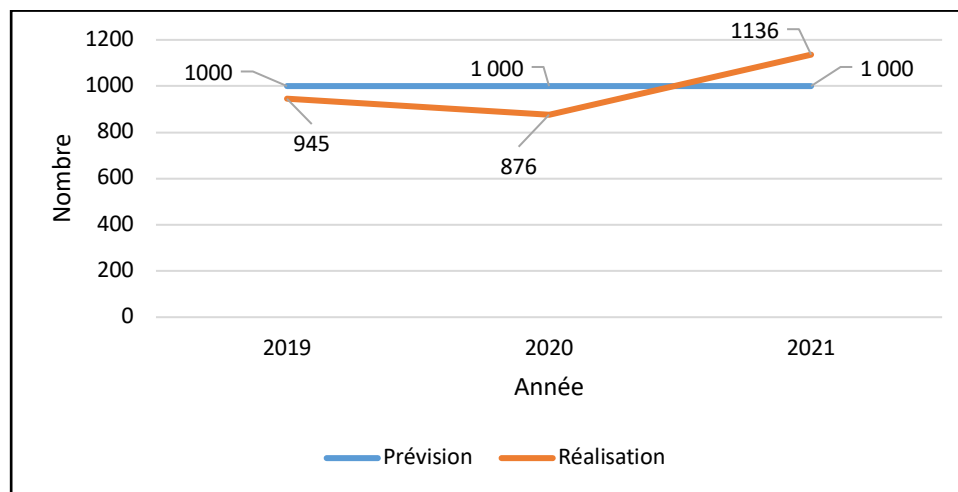
- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur :** Il s'agit de déterminer les entreprises industrielles ayant mis au point des technologies ou des produits innovants dans le cadre de leurs activités.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DITCI
- **Mode de calcul :** Dénombrement
- **Valeurs cibles :** 1000 en 2021.

- **Explication du niveau de performance** : On note que les objectifs fixés sur cet indicateur ont été largement dépassés. En effet, sur un objectif de 1000 entreprises, 1136 ont mis au point des innovations dans leurs systèmes de production en 2021. Cette performance se traduit par le nombre de brevets délivrés au titre de l'année. Ce nombre reste significatif car il traduit la dynamique amorcée par notre pays en matière de développement de l'innovation et de la technologie industrielle.

Pour consolider ces acquis et intensifier les actions en faveur du développement de l'innovation et de la technologie, il est prévu l'adoption d'une stratégie sectorielle de développement de la technologie et de l'innovation dont la mise en œuvre devrait contribuer à améliorer davantage cet indicateur.

Figure 129- Evolution du nombre d'entreprises innovantes



Source : MCI / DAFF/ DPSP

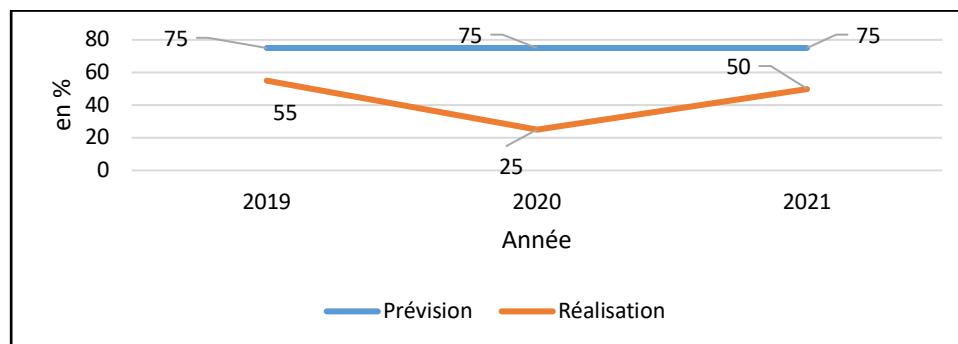
- **Indicateur 3.2 : Taux de technologies vulgarisées**

- **Documentation de l'indicateur :**

- **Définition de l'indicateur** : Le taux de technologies vulgarisées est le ratio qui indique le nombre de technologies mises au point par les structures techniques et utilisées par le secteur productif pour améliorer le système de production par rapport au nombre de technologies existantes.
- **Source de données** : Rapport d'activités de la DITCI/OIPI
- **Mode de calcul** : Nombre de technologies vulgarisées / Nombre de technologies existantes x 100
- **Valeurs cibles** : 75% en 2021.

- **Explication du niveau de performance** : Les réalisations en 2021 pour cet indicateur (50%) n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés à 75%. Cela est dû essentiellement aux difficultés structurelles rencontrées par les structures en charge du développement des technologies et de l'impact de la crise du COVID 19, combiné avec la crise énergétique. Compte tenu du besoin énorme en termes de technologies des PMI, notamment pour la transformation des produits agricoles, il est envisagé de renforcer les capacités des structures techniques en charge du développement technologique. Cela devrait permettre d'améliorer cet indicateur. D'importantes actions sont en cours dans ce sens dans le cadre du PND 2021-2025, notamment le renforcement des capacités de I2T, de CDT et de CI Engineering.

Figure 130- Evolution du taux de technologies vulgarisées



Source : MCI / DAFP/ DPSP

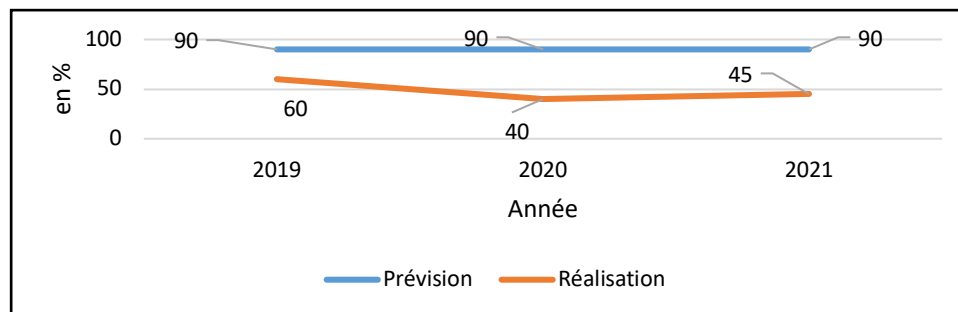
• **Indicateur 3.3 : Taux de technologies dupliquées**

○ **Documentation des indicateurs :**

- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur donne la part des technologies dupliquées par rapport aux technologies existantes.
- **Source de données :** Rapport d'activités de la DITCI/OIPI
- **Mode de calcul :** Nombre de technologies dupliquées / Nombre de technologies existantes x 100
- **Valeurs cibles :** 90% en 2021.

- **Explication du niveau de performance :** Les réalisations sont en deçà des prévisions en raison des difficultés structurelles rencontrées par les structures en charge du développement des technologies et de l'impact de la crise du COVID 19. Ces performances restent tout de même supérieures à celle réalisées en 2020, estimées à 40%. Compte tenu de l'importance de cet indicateur dans l'appréciation du niveau technologique des PMI qui constituent l'essentiel du secteur privé, il est envisagé de renforcer les actions de développement de la technologie dans notre pays à travers une politique de coopération plus audacieuse et structurée facilitant le transfert de technologie. D'importantes actions sont en cours dans ce sens dans le cadre du PND 2021-2025, notamment le renforcement des capacités de I2T, de CDT et CI Engineering et le renforcement de la coopération industrielle.

Figure 131- Evolution du taux de technologies dupliquées



Source : MCI / DAFP/ DPSP

IV. PERSPECTIVES DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

IV.1. Leçons apprises

En 2021, le programme 4 a été confronté à :

- l'insuffisance du budget alloué à ses activités ;
- l'absence de véhicules de service pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- l'insuffisance de matériels informatiques et bureautiques ;
- l'insuffisance de locaux pour installer les agents nouvellement affectés ;
- l'insuffisance de ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- l'insuffisance du financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- le manque de cadre incitatif pour les startups industriels et l'absence d'infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, fablab, accélérateurs, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- la faible capacité opérationnelle de l'ADCI affectant particulièrement le recrutement de nouvelles entreprises et le rythme de déploiement des missions d'accompagnement au sein des entreprises ;
- l'absence de garantie ou ligne de crédit, au sein du FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises, demeurant un handicap pour la levée de fonds à leur profit.
- l'inadéquation des profils recrutés aux besoins exprimés par le programme.

Face à ces difficultés, il est nécessaire de :

- d'allouer un budget suffisant au programme pour lui permettre de mener à bien ses activités ;
- octroyer des véhicules de type 4 x 4 pour effectuer le suivi et le contrôle de l'activité industrielle ;
- octroyer du matériel informatique et bureautique ;
- trouver des locaux adaptés pour installer les agents nouvellement affectés ;
- octroyer des ressources pour poursuivre les travaux de réhabilitation et d'aménagement des zones industrielles ;
- trouver le financement des activités d'innovation, d'inventions et de valorisation des résultats de recherche ;
- élaborer un cadre incitatif pour les startups industriels et mettre en place des infrastructures d'innovation (incubateurs, technopôles, centres techniques industriels, fablab, accélérateurs, laboratoires et instituts de recherche, etc.) ;
- renforcer les capacités opérationnelles de l'ADCI ;
- octroyer une ligne de crédit suffisante pour le FREMIN (Fonds de Restructuration et de Mise à Niveau), dans le processus de facilitation à l'accès au financement des entreprises ;
- recruter des profils adaptés aux besoins exprimés par le programme.

IV.2. Recommandations

A l'endroit des acteurs extérieurs au programme, il est souhaitable d'obtenir l'allègement des procédures de passations des marchés en vue de mobiliser plus rapidement les consultants et bureaux d'études pour la réalisation de certaines études et projets d'investissement.

CONCLUSION

Avec un budget de 4 929 248 753 FCFA exécuté à 95,94%, le programme 4 relatif au développement industriel a abouti à des résultats satisfaisants au titre de l'année 2021 qui se traduisent par l'atteinte de certaines cibles des indicateurs de performance illustrés supra. Plusieurs objectifs ont été atteints au cours de la mise en œuvre des activités de ce programme malgré les effets néfastes de la pandémie à Covid 19 et de la crise énergétique survenue en Côte d'Ivoire sur la période d'avril à juillet 2021.

Il est entendu que d'importants efforts restent à faire pour rattraper les gaps enregistrés au niveau de certains objectifs, notamment au niveau de la transformation des produits agricoles tels que le cacao, l'anacarde, l'hévéa etc., la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles, la promotion des champions nationaux dans le secteur industriel, le développement de l'innovation et de la technologie, la promotion de la normalisation et de la qualité et la promotion des investissements.

Compte tenu de l'importance de ces domaines dans le développement du secteur industriel, des actions plus vigoureuses méritent d'être réalisées afin de permettre à notre pays de parvenir à un développement industriel inclusif et durable, gage de la transformation structurelle de l'économie nationale comme l'appelle de tous ses vœux le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de la gestion 2021, les statistiques de réalisation des cibles montrent qu'au niveau global 42,8% des cibles ont été atteintes. Au niveau de la performance des programmes, le programme 2 arrive en tête avec 75% suivi des programmes 3 et 4 avec respectivement 66,6% et 45,5%. Le programme 1 ferme la marche avec l'atteinte de 37,5% des cibles. Ainsi, 15 cibles ont été atteintes sur 29 cibles formulées par les responsables de programme, soit 51,7% de taux moyen de réalisation.

Ces résultats mitigés sont dus aux crises de la COVID 19 et énergétique qui ont durement affecté la production et la consommation. Devant les incertitudes liées à leur gestion, il a fallu s'adapter et travailler à trouver des solutions aux défis croissants.

En matière de développement de l'industrie et des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire, pour les prochaines années, il faut œuvrer à créer un système industriel et commercial résilient. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra donc continuer de travailler pour diversifier les activités industrielles, développer le Commerce intérieur et extérieur et produire davantage pour créer plus de richesses au profit des populations dans une économie mondiale au ralenti. Pour faire face aux nouvelles contraintes, le Ministère du Commerce et de l'Industrie devra jouer sur deux leviers qui nous paraissent essentiels. L'une des pistes à explorer est assurément de maintenir et de renforcer le lien entre le monde de l'Industrie et celui de la Recherche & Développement, clé de voûte de toute innovation réussie. Un autre axe à exploiter est celui du commerce électronique qu'il faudra diversifier et développer, dans un monde de plus en plus connecté mais que les exigences sanitaires confinent et isolent en îlots. Il s'agira de créer une synergie dynamique avec le monde des TIC, au profit des populations dont le mode de consommation est fortement impacté par ces nouveaux outils.

SECTION 348 : MINISTERE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie est issu de la fusion des Ministères du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et celui des Mines et de la Géologie. Monsieur **Thomas CAMARA** en est le ministre désigné par décret N° 2021-181 portant nomination des membres du gouvernement du **06 avril 2021**.

Au titre du décret N° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale en matière de mines, pétrole et énergie.

Pour la mise en œuvre de ses missions, le décret N° 2021-466 du 8 septembre 2021 organise le ministère autour d'un Cabinet, de dix (10) Directions et Services rattachés au Cabinet, de trois (3) Directions Générales, de vingt (20) Directions Régionales et vingt-et-un (21) Directions Départementales.

Relativement au décret 2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et des dotations, le Ministre est ordonnateur principal des crédits des programmes déclinés pour l'exercice 2021 dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023.

En 2021, les activités du ministère ont été principalement marquées par quatre (4) faits majeurs, à savoir la maladie à corona virus, la découverte du gisement baleine, la crise énergétique intervenue entre les mois d'avril et juillet et la hausse de la production de certains minerais dont l'or, le manganèse, la bauxite, le nickel etc.

Le présent rapport annuel de performance du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie qui rend compte du bilan des activités des programmes, s'articule autour des cinq (5) parties :

- ✓ Partie I : le Ministère ;
- ✓ Partie II : le Programme Administration Générale
- ✓ Partie III : le Programme Hydrocarbures ;
- ✓ Partie IV : le Programme Energie ;
- ✓ Partie V : le Programme Développement des Mines et de la Géologie

Outre la partie I, les autres parties relatives aux programmes font la lumière sur la stratégie sectorielle, les réalisations au cours de l'exercice 2021, la performance et les perspectives.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie se compose de quatre (4) programmes et des Comptes Spéciaux du Trésor. La déclinaison des différents programmes identifie au total seize (16) actions et cent trente-cinq (135) activités réparties comme suit :

- Programme 1 « Administration générale » : cinq (5) actions et quatre-vingt-treize (93) activités ;
- Programme 2 « Hydrocarbures » : trois (3) actions et neuf (9) activités ;
- Programme 3 « Energie » : quatre (4) actions et dix-neuf (19) activités ;
- Programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie » : trois (3) actions et douze (12) activités ;
- Comptes Spéciaux du Trésor : deux actions et deux (2) activités.

I.2. Politique ministérielle

En 2021, La politique du ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie s'est définie autour de huit (8) orientations stratégiques, quatre (4) objectifs globaux assortis de sept (7) résultats stratégiques.

Au titre des orientations stratégiques, elles portent sur (i) la promotion d'une administration moderne et performante, (ii) le renforcement de la gouvernance minière et géologique ;(iii) la diversification de l'exploitation minière et minérale ; (iv) le renforcement de la gouvernance du secteur des hydrocarbures ; (v) l'accroissement de la recherche et la production pétrolière ; (vi) la disponibilité des produits pétroliers et de l'énergie de façon durable ; (vii) le renforcement de la gouvernance du secteur de l'énergie et, enfin (viii) l'amélioration de l'accès des populations à des services énergétiques de qualité.

Quant aux objectifs globaux, il s'agit de :

- mettre en place une administration moderne et performance ;
- valoriser le potentiel minier et géologique ;
- couvrir les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers ;
- fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.

Les résultats stratégiques attendus sont :

- l'administration est moderne et performante ;
- la recherche et la production minière sont accrues ;
- la recherche et la production pétrolière sont accrues ;
- la disponibilité des produits pétroliers est assurée ;
- l'énergie électrique est disponible de façon durable ;
- les populations bénéficient de services énergétiques de qualité.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 14 objectifs spécifiques vérifiés par 53 indicateurs et 53 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	14	53	53

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

En 2021, Le nombre de cibles atteintes et les taux moyens de réalisation des indicateurs des programmes sont :

- Programme Administration Générale : trois (3) cibles atteintes pour un taux moyen de réalisation des indicateurs de 16% ;
- Programme Hydrocarbures : trois (3) cibles atteintes pour un taux moyen de réalisation des indicateurs de 33% ;
- Programme Énergie : huit (8) cibles atteintes pour un taux moyen de réalisation des indicateurs de 62% ;
- Programme Développement des mines et de la géologie : quatre (4) cibles atteintes pour un taux moyen de réalisation des indicateurs de 33%.

Tableau 222: données globales de performance

Programmes	Nombre total de cibles	Nombre de cibles atteintes (*)	Taux moyen de réalisation des indicateurs (**)
Programme 1	19	3	16%
Programme 2	9	3	33%
Programme 3	13	8	62%
Programme 4	12	4	33%

(*) Dénombrement

(**) (Nombre de cibles atteintes/nombre total de cibles) %

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 223: tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1.1 : l'administration est moderne et performante	IP.1.1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	nombre	04-	06-	16-	01-	En 2021 le cabinet du MMPE a signé un texte réglementaire permettant d'améliorer son fonctionnement. Sur 16 textes prévus, cinq textes ont été initiés (deux projets de décret et trois projets d'arrêtés). Sur la base des textes initiés, un seul arrêté a été édicté, soit un taux de réalisation de 6,25%
		IP.1.1.2 : Personnel formé et qualifié	Nombre /étude	-	-	-	-	En raison du COVID le plan de formation à l'extérieur n'a pu se dérouler. Cependant des formations en interne ont été organisées à l'endroit des secrétaires, des DR et des DD
		IP.1.1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Enquête	-	-	-	-	L'enquête n'a pas été réalisée
OG 2 : Couverture des besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers	RS 2.1 : La recherche et la production pétrolière sont accrues	IP.2.1.1 : Nombre de demande de permis de recherche	nombre	9	2	8	8	En 2021, il y a eu huit (08) demandes de permis de recherche contre neuf (09) en 2020, soit une baisse de 11%. Cette baisse est consécutive à la pandémie de la COVID-19
		IP.2.1.2 : Nombre de permis de recherche octroyés	nombre	4	0	3	1	Le nombre de permis de recherche était de cinq (5) permis en 2018, quatre (4) permis en 2019 et 0 permis en 2020. Au titre de l'année 2021, un (01) seul permis a été octroyé. Cela pourrait s'expliquer par l'annulation des campagnes de promotion du bassin sédimentaire consécutive à la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis d'attirer de nouveaux investisseurs
	RS 2.2 : La disponibilité des produits pétroliers est assurée	IP.2.2.1 : Taux de couverture nationale en produits pétroliers	%	100%	100%	100%	100%	Sur la période de 2018 à 2020, les besoins de consommations ont été couverts à 100%. Cet état de fait est inhérent à la production de produits pétroliers qui est largement supérieure à la demande nationale.

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG3 : Fournir aux populations de l'Energie abondante, de qualité et à moindre coût	RS 3.1 : L'énergie électrique est disponible de façon durable	IP.3.1. 1 : Volume des investissements réalisés dans le secteur de l'électricité	F.CFA	103 829 841 071	146 704 24 0 227	151 653 574 321	95 425 077 282	L'objectif n'est pas atteint. La décroissance du volume des investissements est due : au plafonnement du crédit et aux exigences de la procédure de décaissement du bailleur
	RS 3.2 : Les populations bénéficient de services énergétiques de qualité	IP.3.2. 1 : Taux de satisfaction des usagers en matière d'énergie	%	-	-	-	-	Cet indicateur fait référence aux usagers de l'énergie électrique. Il est prévu être calculé suite à une enquête d'opinion. La méthode de collecte des données, l'envergure de l'enquête et la méthode de calcul ne sont pas encore totalement définies
OG4 : Valoriser le potentiel minier et géologique	RS 4.1 : la recherche minière est intensifiée	IP 4.1.1 : Taux de croissance des permis de recherche délivrés	Taux	-5,61%	5,35%	4,51%	4,52%	
	RS 4.2 : la production minière est accrue et diversifiée	IP 4.2.1 : Taux de croissance de la production minière	Taux	Or (en tonnes) : 32.99% Manganèse (en milliers de tonnes) : 26.94% Nickel (en milliers de tonnes) : - 25,79% Bauxite (en milliers de tonnes) : 0% Diamant (en milliers de carats) : - 29,74%	Or (en tonnes) : 18,28% Manganèse (en milliers de tonnes) : 12,16% Nickel (en milliers de tonnes) : 104.19% Bauxite (en milliers de tonnes) : 0% Diamant (en milliers de carats) : 0,57%	Or (en tonnes) : 3,83% Manganèse (en milliers de tonnes) : 1,85% Nickel (en milliers de tonnes) : 3,86% Bauxite (en milliers de tonnes) : 259,17% Diamant (en milliers de carats) : - 5,28%	Or (en tonnes) : 8.65% Manganèse (en milliers de tonnes) : 956.18% Nickel (en milliers de tonnes) : 30.874% Bauxite (en milliers de tonnes) : - 100% Diamant (en milliers de carats) : 26.96%	

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Dans la loi de finances 2021, le budget voté pour le Ministère du Pétrole de l'Energie et des Energies Renouvelables (MPEER) est de 268 748 641 211 FCFA et celui voté pour le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) est de 4 415 181 061 FCFA soit un total de **273 163 822 272 FCFA**. A la fusion de ces deux ministères devenus Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le budget voté

communiqué est resté identique à la somme du budget voté des deux entités. Suite aux réaménagements intervenus en cours d'exercice, ce budget a connu une hausse de 15 191 248 749 FCFA pour s'établir (Budget actuel) à **308 355 071 021 FCFA** soit un accroissement de **12,88%**. La répartition par nature de dépense des crédits du ministère donne pour le Personnel 5 060 187 857 FCFA soit 1,64%, Biens et Services 1 281 533 329 FCFA soit 0,62%, Transfert 148 578 643 292 FCFA soit 48,18% et Investissements 152 802 952 873 FCFA soit 49,55%.

Les Ressources du budget 2021 sont financées à **53,52%** par le Trésor et **46,48%** par les emprunts et dons projets.

Tableau 224 : tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	340 123 421 671	308 355 071 021	149 041 959 861	159 313 111 160	48
1.1 Ressources intérieures	135 989 851 405	165 040 620 873	61 956 006 752	103 084 614 121	38
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	135 989 851 405	165 040 620 873	61 956 006 752	103 084 614 121	38
1.1.2 Recettes de services				-	
1.2 Ressources extérieures	204 133 570 266	143 314 450 148	87 085 953 109	56 228 497 039	61
1.2.1 Emprunts projets	192 074 602 000	140 799 554 008	85 199 781 004	55 599 773 004	61
1.2.2 Dons Projets	12 058 968 266	2 514 896 140	1 886 172 105	628 724 035	75
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	
2 CHARGES	340 123 421 671	308 355 071 021	149 041 959 861	159 313 111 160	48
2.1 Personnel	4 961 191 540	5 060 187 857	5 060 187 857	-	100
2.1.1 Solde y compris EPN	4 861 191 540	4 711 096 934	4 711 096 934	-	100
2.1.2 Contractuels hors solde	100 000 000	349 090 923	349 090 923	-	100
2.2 Biens et Services	2 431 533 447	1 913 286 999	1 789 672 878	123 614 121	94
2.3 Transferts	118 273 788 370	148 578 643 292	45 617 643 292	102 961 000 000	31
2.3.1 Transferts courants	118 273 788 370	148 578 643 292	45 617 643 292	102 961 000 000	31
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	
2.4 Investissement	214 456 908 314	152 802 952 873	96 574 455 834	56 228 497 039	63
2.4.1 Trésor	10 323 338 048	9 488 502 725	9 488 502 725	-	100
2.4.2 Financement extérieur	204 133 570 266	143 314 450 148	87 085 953 109	56 228 497 039	61
Dons	12 058 968 266	2 514 896 140	1 886 172 105	628 724 035	75
Emprunts	192 074 602 000	140 799 554 008	85 199 781 004	55 599 773 004	61

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

En 2021, sur un budget de 308 355 071 021 FCFA seulement 149 041 959 861 FCFA ont exécuté soit un taux de 48%. Par nature de dépense, le taux d'exécution est de 100% pour le Personnel, 94% pour les Biens et Services, 31% pour les Transferts et 63% pour les Investissements. En ce qui concerne les Investissements, la contrepartie trésor a été exécutée à 100% et le Financement extérieur à 61%.

Il apparaît donc clairement que la contre-performance constatée sur l'exécution du budget 2021 est imputable au faible niveau d'engagement des Transferts et des Financements extérieurs. Les causes sont de deux ordres :

- L'engagement du Financement extérieur est aligné sur le décaissement effectif du bailleur ;
- Le montant de 102 961 000 000 FCFA de transfert non exécuté correspond aux crédits du Programme 5 intitulé Comptes Spéciaux du Trésor pour lesquels l'engagement relève des services de la Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique.

En définitive, il faut souligner que ces crédits d'un montant total de **159 189 497 039 FCFA**, soit **51,62%** échappent donc au contrôle du Ministère. Sur cette base, on peut affirmer que ce taux d'exécution de **48% réalisé en 2021 est globalement satisfaisant.**

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme Administration Générale du MMPE résulte de la fusion des activités de l'ex ministère des Mines et de la Géologie et celui de l'ex Ministère du Pétrole et de l'Energie.

En 2021, dans le cadre de la gestion dudit programme chacun des deux grands secteurs (Secteur des Mines et secteur du Pétrole et de l'Energie) a été administré par un responsable tel que désigné par le Décret n°2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme.

Ainsi, Mme EBE Caroline, Directeur de la Planification et des statistiques a continué d'assurer en 2021, les fonctions de Responsable des activités du programme Administration Générale du Secteur des Mines et de la Géologie tandis que Monsieur AKA Kadjo Jean Baptiste, Directeur de Cabinet, a eu en charge la gestion du volet Administration Générale du Secteur du Pétrole et de l'Energie en remplacement de Madame ADO Gossan Viviane appelée à de nouvelles fonctions.

Les activités du programme 1 ont été mises en œuvre dans un environnement national dominé par la maladie à corona virus, la crise énergétique et le changement institutionnel.

Pour rappel, les missions dévolues au programme administration générale sont l'animation et coordination des activités administratives et financières du ministère.

Le présent rapport annuel de performance du programme administration générale qui rend compte du bilan des activités dudit programme s'articule autour des quatre (4) axes suivants :

- ✓ la présentation de la stratégie du programme ;
- ✓ les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- ✓ la performance du programme ;
- ✓ les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Tableau 225 : objectif global et résultats stratégiques du programme 1

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 .1 : l'administration est moderne et performante	IP.1 .1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	nombre	04	06	16	01	En 2021 le cabinet du MMPE a signé un (01) texte permettant d'améliorer son fonctionnement. Sur 16 textes prévus, cinq textes ont été initiés (deux projets de décret et trois projets d'arrêtés). Sur la base des textes initiés, un seul arrêté a été édicté, soit un taux de réalisation de 6,25%
		IP.1.1.2 : Personnel formé et qualifié	nombre	-	-	-	-	En raison du COVID19 le plan de formation à l'extérieur n'a pu se dérouler. Cependant des formations en intérieur ont été organisées à l'endroit des secrétaires, des DR et des DD
		IP.1.1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Enquête	-	-	-	-	L'enquête n'a pas été réalisée

Source : MMPE

L'objectif global du programme 1 est de mettre en place une administration moderne et performante. Le résultat stratégique attendu de cet objet global qui est l'administration est moderne et performante se mesure à travers trois indicateurs, à savoir (i) le cadre législatif et réglementaire défini et appliqué ;(ii) le personnel formé et qualifié et (iii) les services fournis répondant aux normes de qualité. Aucun indicateur n'a atteint la cible visée en raison du ralentissement des activités dû à la COVID19 et au changement institutionnel intervenu en cours d'exercice.

I.2. Le financement du programme

Tableau 226: exécution financière du programme 1

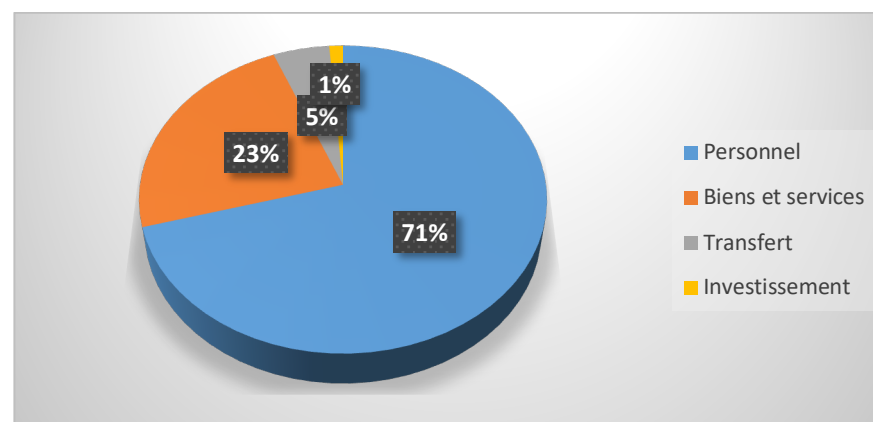
ACTION	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ecart (E2)=(BA)-(BV)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 1: 2103502 Gestion des ressources financières							
Biens et services	108 500 000	1 186 200	37 185 730	71 314 270	37 185 730	-	100
S/T Action 1	108 500 000	1 186 200	37 185 730	71 314 270	37 185 730	-	100
Action 2: 2103503 Gestion des ressources matérielles							
Biens et services	131 087 032	131 087 032	48 666 290	82 420 742	48 666 290	-	100
S/T Action 2	131 087 032	131 087 032	48 666 290	82 420 742	48 666 290	-	100
Action 3: 2110601 Coordination et animation du ministère							
Biens et services	1 319 344 255	1 535 344 255	1 107 131 874	212 212 381	1 020 461 874	86 670 000	92,17
T ransfert	425 000 000	425 000 000	350 000 000	75 000 000	350 000 000	-	100
S/T Action 3	1 744 344 255	1 960 344 255	1 457 131 874	287 212 381	1 370 461 874	86 670 000	
Action 4: 42110602 Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du ministère							
Biens et services	70 473 430	70 473 430	57 011 435	13 461 995	56 758 774	252 661	99,56
Investissement	100 000 000	100 000 000	84 992 357	15 007 643	84 992 357	-	100
S/T Action 4	170 473 430	170 473 430	142 003 792	28 469 638	141 751 131	252 661	99,82
Action 5: 2110603 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières							
Personnel	5 074 688 936	5 074 688 936	5 060 187 857	14 501 079	5 060 187 857	-	100
Biens et services	642 468 881	429 668 887	395 609 103	246 859 778	384 477 130	11 131 973	97,19
S/T Action 5	5 717 157 817	5 504 357 823	5 455 796 960	261 360 857	5 444 664 987	11 131 973	99,8
Action 6: 2110604 Information et communication							
Biens et services	31 913 158	31 913 158	22 659 887	9 253 271	22 659 887	-	100
S/T Action 6	31 913 158	31 913 158	22 659 887	9 253 271	22 659 887	-	100

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Dans la loi de finances 2021, le Budget voté pour le Programme Administration Générale du Ministère du Pétrole de l'Energie et des Energies Renouvelables est de **4 572 072 120 FCFA** et celui voté pour le Programme Administration Générale du Ministère des Mines et de la Géologie est de **3 331 403 572 FCFA**, soit un total de **7 903 475 692FCFA**. A la fusion de ces deux ministères devenus Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le Budget du Programme Administration Générale unifié est resté identique à la somme des Budgets votés des deux entités. En cours, Ce budget a connu une baisse de **740 031 159 FCFA** pour s'établir (Budget actuel) à **7 163 444 533 FCFA**, soit une baisse de **9,36%**.

La répartition par nature de dépense des crédits du Programme donne pour le personnel **5 060 187 857 FCFA** soit **70,63%**, les biens et services **1 668 264 319 FCFA** soit **23,28%**, les transferts **350 000 000 FCFA** soit **4,88%** et les investissements **84 992 357 FCFA** soit **1,18%**.

Figure 132: répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget actuel du Programme Administration Générale pour l'exercice 2021 était de 7 163 444 533 FCFA. Ce budget a été exécuté à 98,63%.

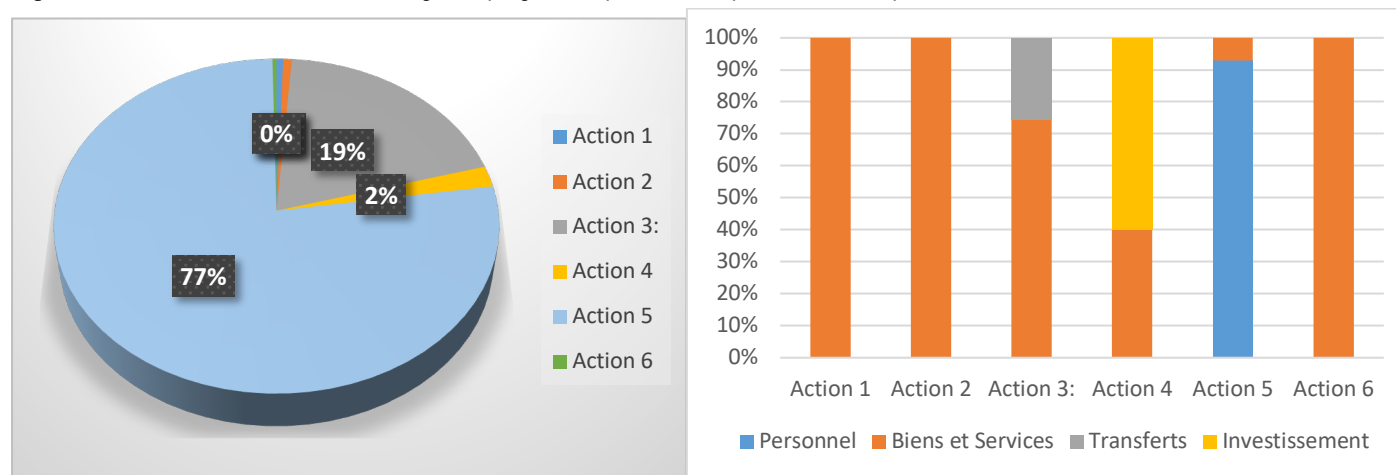
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 227: exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: 2103501 Gestion des ressources humaines	2 603 476 153		32 920 830						2 636 396 983	-
Action 4: 2103504 Mise en place d'un système d'information			8 117 999				76 933 580		85 051 579	-
Action 5: 2103505 Mise en place d'un système de planification et de suivi-évaluation	100 000 000		472 277 009		350 000 000				922 277 009	-
Action 1: 2103502 Gestion des ressources financières			74 377 510	37 185 730					74 377 510	37 185 730
Action 2: 2103503 Gestion des ressources matérielles			171 679 359	48 666 290					171 679 359	48 666 290
Action 3: 2110601 Coordination et animation du ministère			757 747 286	1 020 461 874		350 000 000			757 747 286	1 370 461 874
Action 4: 42110602 Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du ministère			38 081 000	56 758 774				84 992 357	38 081 000	141 751 131
Action 5: 2110603 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	2 220 653 387	5 060 187 857	236 606 511	384 477 130					2 457 259 898	5 444 664 987
Action 6: 2110604 Information et communication			18 362 289	22 659 887					18 362 289	22 659 887
TOTAL	4 924 129 540	5 060 187 857	1 810 169 793	1 570 209 685	350 000 000	350 000 000	76 933 580	84 992 357	7 161 232 913	7 065 389 899

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 15/03/2022

Figure 133 : niveau de réalisation du budget du programme par action et par nature de dépense



L'action 5 « Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » et l'action 3 « Coordination et animation du ministère » représentent respectivement 77% et 19% de la réalisation globale du budget. L'action 5 est composée à plus de 90% par le personnel et l'action 3 est représentée majoritairement par les biens et services. Par ailleurs, les biens et services représentent également la plus grande part des autres actions, hormis l'action 4 « Planification, programmation et suivi-évaluation des activités du ministère » qui contient l'investissement relatif au projet d'informatisation du ministère pour environ 60% du montant exécuté par cette action.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 228 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet d'informatisation du Ministère des Mines et de l'Energie	2009	ND	8 536 068 897	100 000 000	84 992 357	84 992 357
Sur financement intérieur			8 536 068 897	100 000 000	84 992 357	84 992 357
Sur financement extérieur				-	-	-
Total programme			8 536 068 897	100 000 000	84 992 357	84 992 357
Total sur financement intérieur			8 536 068 897	100 000 000	84 992 357	84 992 357
Total sur financement extérieur				-	-	-

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 31/01/2022

Prévu initialement pour durer 4 ans, ce projet qui a démarré en 2009 continue à ce jour. Un audit diligenté en 2020 a recommandé l'actualisation de son schéma directeur.

Dans cette perspective, l'exécution physique des marchés en cours sur le projet a été mise en veilleuse. Les crédits affectés et exécutés en 2021 ont servi uniquement à régler les décomptes disponibles.

II.2. Évolution des effectifs

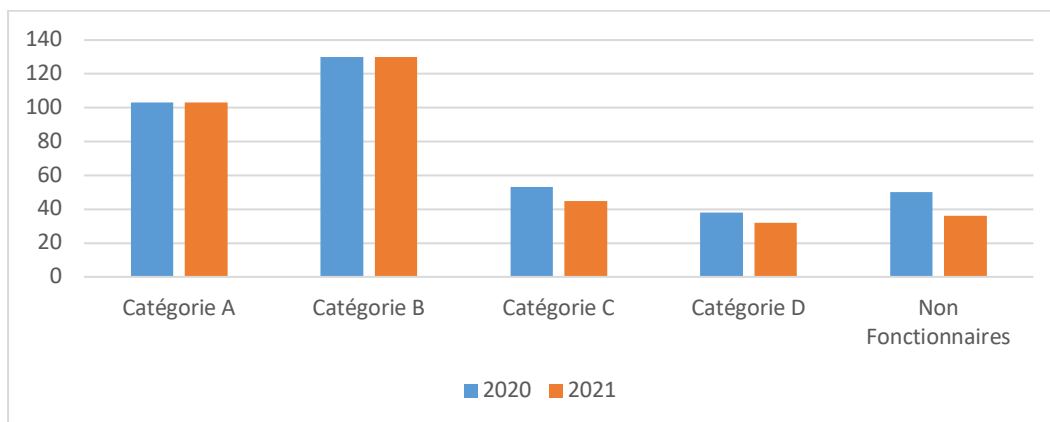
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 229 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	103	3	2	4	4	103
Catégorie B	130	2	4	4	4	130
Catégorie C	53	2	4	2	10	45
Catégorie D	38	0	2	0	6	32
Non Fonctionnaires	50	3	2	12	26	36
TOTAL	374	10	14	22	50	346

Source : catalogue des mesures nouvelles

Figure 134 : répartition du personnel selon la catégorie



Source : MMPE/DRH

Nous constatons en ce qui concerne les mesures nouvelles, 02 entrées pour ce programme, 01 entrée concernant une mise à disposition issue d'un autre département ministériel puis le recrutement par le cabinet de 09 contractuels exerçant dans des fonctions divers (chargé de courrier, protocole du ministre et chauffeur.) pour un total de 12 entrées.

Le programme a connu également quelques sorties (14 au total dont, 03 départs à la retraite, 03 mises à disposition à la Fonction Publique, 01 mutation dans un autre service et 07 fins de contrats.

L'on note que les mouvements d'effectifs (entrées et sorties) en 2021 n'ont pas profité au programme Administration Générale.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités essentielles menées par le programme Energie se présentent comme suit.

Au titre de l'assurance d'une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles les demandes de personnel exprimées par le ministère ont été entièrement satisfaites et le budget a été exécuté à hauteur de de 77,9%.

Pour ce qui concerne l'amélioration du système de gestion de l'information et du suivi-évaluation les structures déconcentrées ont réalisé les inspections des dépôts et établissements pétroliers à hauteur de 95,71, les missions de répression de fraude à 73,26, les inspections des installations électriques à 73,26 et les missions d'Inspections inopinées à 99,23%.

Relativement à l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur minier son arsenal juridique a été renforcé d'un arrêté fixant les conditions et modalités de désignation de l'expert chargé des vérifications périodiques et des vérifications préalables aux épreuves et ré-épreuves.

S'agissant de la modernisation du fonctionnement et le suivi-évaluation des services la fusion des deux ministères a perturbé le programme des audits de Comités de Développement Local Minier.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 230 : évolution des indicateurs de performance du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles						
Indicateur 1.1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel	%	99,44	100,00	100,00	100,00	100,00
Indicateur 1.2 : Taux d'exécution du budget	%	-	35,42	80,39	100,00	48,33
Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des modules de formation	%	100,00	84,60	0,00	100,00	0
Indicateur 1.4 : Taux de couverture des besoins en matériels	%	-	50,00	30,00	60,00	63,57
Objectif Spécifique 2 : Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation						
Indicateur 2.1 : Proportion de structures centrales et déconcentrées interconnectées	%	68,00	75,00	68,00	75,00	68,00
Indicateur 2.2 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels	%	68,00	75,00	67,00	75,00	67,00
Indicateur 2.3 : Proportion de structures évaluées	%	0%	75,00	0,00	100,00	0,00
Indicateur 2.4 : Taux de réalisation des Inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées	%	-	80,00	-	100,00	95,71
Indicateur 2.5 : Taux de réalisation des missions de répression de fraude par les structures déconcentrées	%	-	90,00	-	100,00	87,50
Indicateur 2.6 : Taux de réalisation des Inspections des installations électriques par les structures déconcentrées	%	-	40,00	-	100,00	73,26
Indicateur 2.7 : Taux de réalisation des missions d'Inspections inopinées par les structures déconcentrées	%	-	50,00	-	100,00	99,23

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Tableau 231 : évolution des indicateurs des mines et de la géologie

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique, et institutionnel du secteur minier.						
Indicateur 1.1.1 : Taux de projets de lois et de décrets élaborés et transmis au SGG	%	93,75%	44,44%	37,5%	100%	6,25%
Indicateur 1.2 : Nombre de projets de protocoles d'accords de coopération élaborés et transmis au MAE par an		00	02	02	02	0
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles						
Indicateur 2.1 : Taux d'assermentation du personnel technique	%	39%	0%	0%	100%	0%
Indicateur 2.2 : Proportion du personnel bénéficiant d'une formation continue	%	50%	30%	0%	100%	0%
Indicateur 2.3 : Taux d'exécution des crédits budgétaires	%	99%	99%	79,06%	100%	47,68%
Objectif Spécifique 3 : Moderniser le fonctionnement et le suivi-évaluation des services						
Indicateur 3.1 : Taux des services inspectés et ou audités	%	175%	50%	0%	100%	0%
Indicateur 3.2 : Nombre de Comités de Développement Local Minier (CDLM) audités	dénombrément		3	0	3	0
Indicateur 3.3 : Nombre de parutions du magazine d'information du MMG	dénombrément	01	02	0	4	0

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

III.2.1. Analyse détaillée et explication des résultats des secteurs du pétrole et de l'énergie

Objectif spécifique 1 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et Matérielles

Indicateur 1.1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel

- ✓ Source de données : Rapport d'activités de la DRH
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre d'agents prévu} / \text{nombre total d'agents recrutés}) \times 100$.
- ✓ Valeurs cibles : 100%.

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur présente au terme de la gestion 2021, l'effectif du Ministère des Mines du Pétrole et de l'Energie du secteur pétrole et énergie est de 417 agents (y compris le Ministre). On note donc une baisse par rapport à 2020, où l'effectif en fin d'exercice était de 433 agents.

En effet, bien qu'ayant enregistré de nombreuses entrées (50 au total pour les mesures nouvelles dont 09 pour l'Energie, 41 pour les hydrocarbures) et 15 contractuels, Le Ministère a connu par ailleurs quelques sorties (06 au total dont 03 décès, 03 départs à la retraite).

Comparativement à l'année 2020, on note une baisse des départs en 2021.

De plus, comparativement à l'année 2020 où les mouvements d'entrées et de sorties ont essentiellement touché les Programme Hydrocarbures et Energie qui ont enregistré respectivement 22 et 04 entrées, puis 06 sorties, pour cette année 2021, nous remarquons que les programmes hydrocarbure et énergie ont enregistré 50 entrées, contre 06 sorties pour l'ensemble des programmes. On note que la majeure partie des mouvements d'effectifs (entrées et sorties) en 2020 ont profité essentiellement au programme Administration Générale et à celui de l'Energie.

Pour rappel, le Cabinet a procédé au recrutement de 15 agents contractuels, exerçant des fonctions administratives ou connexes.

Aussi est-il apparu, en terme qualitatif, que les entrées de 2020 n'avaient pas permis de combler dans leur totalité, les besoins en personnel administratif et technique exprimés par les directions générales ainsi que les directions régionales et départementales ; besoins essentiellement techniques (Ingénieurs et techniciens des secteurs mines, et Ingénieurs énergies), qu'administratifs.

En conséquence, en 2021, les recrutements nouveaux ont concerné le personnel technique des secteurs Mines et hydrocarbures surtout. La mise à disposition au Ministère d'Ingénieurs et techniciens des Mines et Energie au cours des exercices 2020 et 2021 a permis de satisfaire qualitativement les besoins exprimés par les services et d'entamer le processus de mise en place de services

« Energie » au sein de plusieurs directions régionales et départementales et dont l'effectivité est déjà remarquable par leur prestation de serment organisée par l'inspection générale avec l'appui du cabinet.

Toutefois, au 31 décembre 2021, le taux de satisfaction des besoins en personnels est de 100 %.

Indicateur 1.2 : Taux d'exécution du budget

- ✓ Source de données : Tirage SIGOBE du 10 /03/22
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Montant total ordonnancé} / \text{Budget actuel}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **48,33% en 2021** sur une cible de 100%. En 2020, La valeur atteinte par l'indicateur était de 80,39.

Deux raisons principales expliquent cette contreperformance observée dans l'exécution du budget :

- les Comptes Spéciaux du Trésor (Programme 5) dotés à hauteur de 103 855 000 000 FCFA soit 33,68% du budget actuel du Ministère n'a pas connu un début d'exécution (Taux d'exécution est de 0%). Ce programme est logé dans notre ministère mais son exécution relève de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
 - la régulation des dépenses qui a plafonné le taux d'exécution à 70% pour les biens et services et pour les transferts et à 62,92% pour les projets dont l'exécution se fait en transfert. La dotation totale de ces projets est estimée 151 653 574 321 FCFA et représente 49,18% du budget actuel.
- **Recommandations :** Evaluer la performance du ministère sans tenir compte du Programme 5 intitulé Comptes Spéciaux du Trésor. Si cette recommandation est prise en compte, la valeur de l'indicateur serait **77,90%** sur une cible de 100%.

Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des modules de formation

- ✓ Source de données : Rapport d'activités de la DAF
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de formation réalisées} / \text{Nombre de formations prévues}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 84,60% en 2019 ; 0% en 2020 et 0% en 2021.

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 0% comme en 2020 et en 2021, en-dessous de la cible projetée à 100 %.

En effet, Le plan de formation mis en place par la direction des affaires administratives et financières en collaboration avec le cabinet n'a pu être réalisé en raison de la restructuration du ministère intervenue en avril 2021, avec la fusion des ex- ministères des mines et de la géologie à celui du pétrole, de l'énergie et des énergies renouvelables.

Il convient de noter par ailleurs, que la Covid 19 a eu un impact sur les projets de formation du personnel à l'étranger conformément au calendrier des conférences et missions 2020 et 2021.

La levée progressive des mesures de distanciation sociale associée à la mise en œuvre effective du plan de formation du ministère dans un contexte de restructuration achevée du ministère permettra la reprise des actions de formation pour l'atteinte des résultats escomptés. Pour l'exercice 2022, cet indicateur est dévolu à la Direction des Ressources Humaines en charge de l'exécution du plan de formation.

Indicateur 1.4: Taux de couverture des besoins en matériels

- ✓ Source de données : Rapports d'activités de DAF
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Besoins satisfaits en matériels} / \text{Besoins total exprimés}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 60% en 2021, 75% en 2022 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **63,57% en 2021** dépassant la cible fixée à 60%. Toutefois la valeur atteinte par l'indicateur est en dessous du taux de plafonnement budgétaire de 70% en 2021.

Objectif spécifique 2 : Améliorer le système de gestion de l'information et du suivi-évaluation

Indicateur 2.1 : Proportion des structures centrales et déconcentrées interconnectées

- ✓ Source de données : Rapport d'activités Projet d'informatisation
- ✓ Mode de calcul : (Nombre de structures centrales et déconcentrées interconnectées / Nombre total de structures) x 100
- ✓ Valeurs cibles : 68% en 2021 ; 68% en 2022 et 68% en 2023

Analyse de l'indicateur : Depuis 2017, le taux de réalisation de cet indicateur est maintenu 68 %. En effet, il s'explique par le fait que dix-sept (17) sites sur vingt-cinq (25) ont été réalisés prenant en compte six (06) sites d'Abidjan à savoir :

- Immeuble SCIAM (5ème, 7ème et 15ème étages), Tour E (14ème et 15ème étages), Immeuble EECl (2ème et 3ème étages), Immeuble MACI (6ème étage), Immeuble Ex-Sitram (RDC au 5ème étage) et Direction de la cartographie) ; et
- 11 sites de l'intérieur : (Aboisso, Agroville, Abengourou, Boundiali, Bondoukou, Bouna, Divo, Korhogo, Katiola, San-Pedro, Yamoussoukro) entièrement câblés et interconnectés au Data Center.
- o En 2018 et 2019, ce taux n'a connu aucune variation en raison de l'inaction du prestataire qui peine à poursuivre les travaux de câblage et d'interconnexion des sites restants.
- o En 2020, dans l'attente du rappel à l'ordre du prestataire ou tout simplement de la résiliation du marché concerné en vue de la passation d'un autre, aucun site ne sera réalisé d'où le taux de réalisation de maintenu à 68 %.
- o En 2021, dans l'attente du rétablissement de l'interconnexion entre le Data Center et les sites distants du Ministère, une solution alternative a été réalisée à travers une solution VPN entre le Data Center et les sites suivants :
 - Immeuble SCIAM ;
 - Immeuble MACI ;
 - Direction Départementale d'AGBOVILLE ;
 - Direction Départementale de DIVO.
- o Ce taux de 68 % n'a subi aucune variation en 2021.

Indicateur 2.2 : Taux d'applicatifs métiers opérationnels.

- ✓ Source de données : Rapport d'activités Projet d'informatisation
- ✓ Mode de calcul : (Nombre d'applicatifs opérationnels / Nombre total d'applicatifs prévues) x 100
- ✓ Valeurs cibles : 67% en 2021 ; 67% en 2022 et 67% en 2023

Analyse de l'indicateur : En 2017, le taux de réalisation de cet indicateur est à 67 %. En effet, huit (08) applications sur douze (12) ont été réalisées et sont soit en production soit en cours de déploiement dans les secteurs. Il s'agit de :

- o L'application de gestion des demandes de permis d'exploitation, de recherche et de suivi des taxes ;
- o L'application de gestion des dépôts d'hydrocarbures et des établissements pétroliers ;
- o L'application de gestion des appareils à pression et des carrières ;
- o L'application de gestion des produits pétroliers et miniers ;

- L'application de gestion administrative et financière pour la réexportation des produits pétroliers ;
 - L'application gestion de la facturation de la consommation électrique de l'Administration Publique ;
 - L'application de gestion des ressources humaines avec un module formation et stage ;
 - La messagerie.
- En 2018 et 2019, ce taux n'a subi donc aucune variation car toutes les applications sont soit en production soit en phase de déploiement avec les validations et formations, ce qui maintient le taux de réalisation de 67 %.
 - En 2020, aucune application ne sera développée. Toutefois, nous envisageons affiner l'existant en vue d'en garantir la performance opérationnelle d'où le taux de réalisation de 67 %.
 - En 2021, ce taux de 67 % n'a subi aucune variation car aucune application n'a été développée.

Indicateur 2.3 : Proportion de structures évaluées

- ✓ Source de données : Rapport d'activités Inspection Générale
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de structures évaluées} / \text{Nombre total de structure prévues}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100

Analyse de l'indicateur : Aucune mission d'inspection n'a été réalisée en 2021, en raison d'une part, de la survenance de la pandémie liée à la COVID-19 et d'autre part, de la réorganisation du ministère à l'issue du remaniement ministériel intervenu en avril 2021.

La levée des restrictions de voyages liés à la pandémie à Coronavirus permettra la reprise de l'évaluation des services.

Indicateur 2.4 : Taux de réalisation des Inspections des dépôts et établissements pétroliers par les structures déconcentrées

- ✓ Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre d'inspections réalisées} / \text{Nombre d'inspections Prévues}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 2022 et 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de 95,71% en 2021 sur une cible de 100%.

En 2021, sept mille trois cent vingt-deux (7 322) missions d'inspections des dépôts et établissements pétroliers ont été par les structures déconcentrées Les missions sur une prévision de 7 650, soit un taux de réalisation à **95,71% en 2021** contre 80% en 2020. L'augmentation du taux est due à la levée progressive des mesures barrières contre la pandémie de la COVID19.

Indicateur 2.5 : Taux de réalisation des missions de répression de fraude par les structures déconcentrées

- ✓ Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de mission de répression Prévu} / \text{Nombre de mission de répression réalisées}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 2022 et 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **87,50%** en 2021 sur une cible de 100%.

La valeur cible de cet indicateur (100%) n'a pu être atteint en raison de l'annulation de certaines missions de répression du fait de l'insuffisance des crédits budgétaires.

Indicateur 2.6 : Taux de réalisation des Inspections des installations électriques par les structures déconcentrées

- ✓ Source de données : Rapports d'activités des DR et DD

- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre d'inspection des sources d'énergie réalisé} / \text{Nombre d'inspection des sources d'énergie Prévu}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 2022 et 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **73,26%** en 2021 sur une cible de 100%.

Depuis 2017, nous assistons à la mise en place des Services Energie dans les structures déconcentrées du Ministère pour prendre en compte les innovations apportées par le nouveau code de l'électricité. Comme bilan en fin d'année 2021, 81% (18 sur 22) de nos structures déconcentrées ont en leur sein un Service Energie.

Les activités de ces services énergies installés dans les Directions régionales et Départementales ont commencé timidement en raison du manque de personnel qualifié. En 2021, 1192 sources d'énergie ont été inspectées sur une prévision de 1627, soit un taux de réalisation de **73,26%**.

Indicateur 2.7 : Taux de réalisation des missions inopinées par les structures déconcentrées

- ✓ Source de données : Rapports d'activités des DR et DD
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de mission inopinées prévues} / \text{Nombre de mission inopinées réalisées}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 2022 et 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **99,23%** en 2021 sur une cible de 100%.

Les missions inopinées ont été réalisées conformément à ce qui a été prévu.

III.2.2. Analyse détaillée et explication des résultats des secteurs des Mines et de la Géologie

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique, et institutionnel du secteur minier

Indicateur 1.1 : Taux de projets de lois et de décrets élaborés et transmis au SGG

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DAJC
- ✓ Mode de calcul : $\text{Nombre de projets de lois et de décrets élaborés} / \text{Nombre de projets de lois et de décrets prévus}$
- ✓ Valeurs cibles : 100%

Analyse de l'indicateur : Au cours de l'année 2021, sur 16 textes prévus, cinq textes ont été initiés (deux projets de décret et trois projets d'arrêtés). Sur la base des textes initiés. Un seul arrêté a été édicté, soit un taux de réalisation de 6,25%. Il s'agit de de l'arrêté n° 00002/MMG/DGMG du 08 janvier 2021 fixant les conditions et modalités de désignation de l'expert chargé des vérifications périodiques et des vérifications préalables aux épreuves et ré-épreuves, ainsi que les conditions et modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait des agréments des entreprises de contrôle des équipements sous pression de gaz, de vapeur ou d'eau surchauffée.

Sur la période 2018 à 2021, le taux de projets de lois et de décrets élaborés et transmis au SGG est passé respectivement de 93,75% en 2018, à 44,44% en 2019, 37,5% en 2020 et 6,25% en 2021.

Le très faible niveau de réalisation de cet indicateur en 2021, est lié à deux facteurs. Il s'agit d'abord de la formulation de l'indicateur, qui est limité aux textes législatifs et réglementaires élaborés et transmis au SGG, ce qui ne traduit pas l'exhaustivité des textes produits.

Ensuite, après un bilan réalisé à la fin du premier trimestre 2021, les activités du service juridique ont été recentrées sur le suivi des textes en souffrance au SGG, énumérés ci-après :

- un (1) projet d'ordonnance portant modification des articles 1, 4, 5 et 7 de l'ordonnance n°2014-148 du 26 mars 2014 fixant les redevances superficielles et les taxes proportionnelles relatives aux activités régies par le Code minier a été élaboré et transmis au Ministère auprès du premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ces modifications permettront notamment d'apporter des clarifications sur la définition précise du chiffre d'affaires des sociétés minières ; de baliser le montant des frais déductibles dans le cadre de la

détermination de la taxe ad-valorem à acquitter par les opérateurs miniers, et d'ajuster les taux de la taxe ad valorem au niveau des activités de transformation des métaux de base, en particulier, le nickel, la bauxite et la colombo-tantalite.

- cinq (5) projets de décrets, notamment : (i) le projet de décret modifiant le décret n° 89-1127 du 21 octobre 1989 instituant l'Ordre du Mérite des Mines ; (ii) le projet de décret autorisant la « SODEMI » à constituer et à prendre une participation dans le capital de la société « Ivoire Coltan SA » ; (iii) le projet de décret fixant la composition du Conseil d'Administration de la SODEMI ; (iv) le projet de décret fixant les conditions et modalités d'exploitation de carrières sur un périmètre couvert par un permis de recherche en cours de validité et (v) le projet de décret fixant le régime juridique des substances explosives à usage civil.

Indicateur 1.2 : Nombre de projets de protocoles d'accords de coopération élaborés et transmis au MAE par an

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DCSPCI
- ✓ Mode de calcul : Dénombrement
- ✓ Valeurs cibles : 2

Analyse de l'indicateur : L'intensification des actions de développement du secteur minier à partir de 2019 a permis d'ébaucher des protocoles d'accord entre 2019 et 2020, à raison de deux protocoles par an.

Ainsi en 2019, le Mémoire d'entente entre la République de Côte d'Ivoire et la République de l'Inde a été finalisé et transmis au MAE, tandis que le protocole d'accord entre la République de Côte d'Ivoire et de la République du Canada a été initié. Ce second protocole devait être introduit au MAE en 2020, mais le processus a été freiné du fait de la survenue de la COVID-19. Ensuite, la suppression de la Direction en charge de la coopération internationale intervenue en 2021 a également perturbé la réalisation des activités programmées. Par conséquent, les résultats projetés pour 2021 n'ont pas été réalisés, ce qui explique le taux de 0%.

Rappelons qu'en 2020, deux (2) protocoles d'accords ont été élaborés sur quatre (4) prévus soit 50% de réalisation à savoir : (i) un (1) accord-cadre entre la République de Côte d'Ivoire et la République du Burkina Faso signé dans le cadre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) ; (ii) un (1) en cours de signature. Deux (2) autres protocoles d'accords de coopération avaient été initiés mais n'avaient pu aboutir en raison de la survenance de la crise sanitaire de la COVID 19.

Le changement institutionnel ayant entraîné la suppression de la DCSPCI, est en partie la cause de la non-atteinte des résultats. Il serait dorénavant souhaitable que les attributions de ladite direction soient dévolues à une Direction outillée pour mener à bien cette activité.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 2.1 : Taux d'assermentation du personnel technique

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGMM
- ✓ Mode de calcul : Nombre d'agents assermentés / Nombre d'agents à assermenter par année
- ✓ Valeurs cibles : 100%

Analyse de l'indicateur : L'assermentation des ingénieurs et techniciens de l'administration des mines en qualité d'officiers de police judiciaire permet à ladite Administration, en collaboration avec la gendarmerie nationale et la marine nationale d'avoir l'habilitation nécessaire pour mener des activités de renseignement et de répression à l'encontre des contrevenants au code minier, et plus particulièrement d'intensifier la lutte contre l'orpaillage illicite. Ce statut a permis de renforcer la capacité opérationnelle de la Brigade de Répression des infractions au code minier (BRICM) entre 2019 et 2020. Mais en 2021, l'assermentation des ingénieurs et techniciens de l'administration des mines n'a pas pu se tenir, compte tenu de problèmes de coordination et de synergie d'actions entre l'Administration des mines et celle en charge de la justice. Le taux d'assermentation réalisé pour l'exercice 2021 est donc de 0%.

Cependant, face à la recrudescence du phénomène de l'orpaillage illicite et de ses ramifications en termes de trafic de drogue, de trafic d'armes et d'activités terroristes, le Conseil National de Sécurité a créé en avril 2021 le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GSLI).

Pour l'exercice 2022, cet indicateur est dévolu à la Direction Générale des Mines et de la Géologie dans le programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie).

Indicateur 2.2 : Proportion du personnel bénéficiant d'une formation

- ✓ Source de données : Nombre d'agents formés / Effectif total du personnel exprimé
- ✓ Mode de calcul : Rapport d'activités DRH
- ✓ Valeurs cibles : 100%

Analyse de l'indicateur : En 2021, de même qu'en 2020, faute de moyens financiers disponibles, le personnel n'a pas bénéficié de formation continue. Le taux de réalisation de cet indicateur est donc de 0%.

Indicateur 2.3 : Taux d'exécution des crédits budgétaires

- ✓ Source de données : Tirage SIGOBE du 10 /03/22
- ✓ Mode de calcul : (Montant total ordonnancé / Budget actuel) x 100
- ✓ Valeurs cibles : 100

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a atteint la valeur de **48,33% en 2021** sur une cible de 100%. En 2020, La valeur atteinte par l'indicateur était de 80,39.

Deux raisons principales expliquent cette contreperformance observée dans l'exécution du budget :

- les Comptes Spéciaux du Trésor (Programme 5) dotés à hauteur de 103 855 000 000 FCFA soit 33,68% du budget actuel du Ministère n'a pas connu un début d'exécution (Taux d'exécution est de 0%). Ce programme est logé dans notre ministère mais son exécution relève de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
 - la régulation des dépenses qui a plafonné le taux d'exécution à 70% pour les biens et services et pour les transferts et à 62,92% pour les projets dont l'exécution se fait en transfert. La dotation totale de ces projets est estimée 151 653 574 321 FCFA et représente 49,18% du budget actuel.
- **Recommandations** : Evaluer la performance du ministère sans tenir compte du Programme 5 intitulé Comptes Spéciaux du Trésor. Si cette recommandation est prise en compte, la valeur de l'indicateur serait **77,90%** sur une cible de 100%.

Objectif spécifique 3 : Moderniser le fonctionnement et le suivi-évaluation des services

Indicateur 3.1 : Taux des services inspectés et ou audités

- ✓ Source de données : Rapport d'activités IG
- ✓ Mode de calcul : Nombre de services inspectés et/ou audités /Nombre total de services
- ✓ Valeurs cibles : 100%

Analyse de l'indicateur : Aucune mission d'inspection n'a été réalisée en 2021, en raison d'une part, de la survenance de la pandémie liée à la COVID-19 et d'autre part, de la réorganisation du ministère à l'issue du remaniement ministériel intervenu en avril 2021.

Indicateur 3.2 : Nombre de Comités de Développement Local Minier (CDLM) audités

- ✓ Source de données : Rapport d'activités IG
- ✓ Mode de calcul : Dénombrement

✓ Valeurs cibles : 3

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur n'a pas été réalisé. En effet, l'appel d'offres lancé pour recruter un Cabinet, en vue de mener l'audit des CDLM, a été infructueux.

Indicateur 3.3 : Nombre de parutions du magazine d'information du MMG

- ✓ Source de données : Rapport d'activités service communication
- ✓ Mode de calcul : Dénombrement
- ✓ Valeurs cibles : 4

Analyse de l'indicateur : L'activité de production des magazines d'information a connu une perturbation de 2020 à 2021.

En effet, en 2020, l'appel d'offres lancé pour l'édition des magazines de liaison et d'information avait été déclaré infructueux, ce qui a induit la non-parution desdits magazines.

En 2021 par contre, l'appel d'offre a abouti à la sélection d'un prestataire. Cependant, compte tenu de la reconfiguration du Ministère à la suite du remaniement du Gouvernement au mois d'avril 2021, la nécessité d'adapter le contenu des magazines s'est imposée. Cela a donc entraîné un retard dans la confection des magazines, qui seront édités dans le courant de l'année 2022.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La mise en œuvre du budget-programme qui en est à sa deuxième année permet de prendre du recul quant à la pertinence du choix et de la formulation des indicateurs de performance du Programme Administration générale. En effet, nombre d'indicateurs intégrés au cadre de performance se révèlent être des indicateurs opérationnels.

Ensuite, le faible niveau de réalisation des indicateurs retenus met en lumière les difficultés rencontrées durant l'année écoulée, notamment :

- L'indisponibilité de moyens financiers suffisants pour la réalisation des opérations programmées telle que la formation continue du personnel ;
- Les changements institutionnels ou tactiques qui ont impacté négativement l'atteinte de certains résultats, notamment la réalisation des audits et inspections, l'édition des magazines d'information, etc.
- La mauvaise formulation de certains indicateurs, notamment celui destiné à mesurer la performance du cadre juridique. En effet, l'indicateur formulé ne prend en compte que l'élaboration des projets de lois et de décrets, alors que la majorité des textes pris concerne des arrêtés.

S'il est inéluctable que certains facteurs échappent à notre contrôle, il n'en demeure pas moins vrai que le cadre de performance du programme puisse subir quelques réaménagements pour le rendre plus cohérent aux objectifs du ministère.

Ainsi, les indicateurs ayant un caractère opérationnel devront être retirés du cadre de performance. De même, les indicateurs trop restrictifs seront reformulés pour prendre en compte la réalité des interventions du programme.

IV.2. Recommandations

En vue de renforcer la performance du Programme, il serait indiqué que certains facteurs exogènes soient améliorés, notamment la disponibilité des moyens financiers pour la réalisation effective

CONCLUSION

Au terme de l'exercice 2021, on note que les données statistiques disponibles ne permettent pas d'évaluer la performance globale du programme. En effet, les études nécessaires pour évaluer les indicateurs de « Personnel formé et qualifié » et de « Services fournis répondant aux normes de qualité » n'ont pas pu être réalisées.

Cependant au niveau de la performance des secteurs du pétrole et de l'énergie on retient 3 cibles ont été atteintes sur un total de onze (11), soit un taux de réalisation de 27,27%.

Pour ce qui concerne le secteur des mines et de la géologie, il ressort qu'aucun des huit (8) indicateurs n'a atteint sa cible.

De manière générale, le niveau de réalisation des cibles demeure très faible et en baisse par rapport à 2020. En effet, les changements institutionnels, la réorientation tactique, ainsi que le manque de synergie avec certaines administrations partenaires ont lourdement pesé en termes de freins à l'atteinte des cibles visées.

Par ailleurs, l'absence de crédits budgétaires pour la réalisation de certaines interventions telles que la formation a aussi impacté négativement l'atteinte des cibles visées.

Enfin, la formulation de certains indicateurs n'a pas permis de bien évaluer la performance du Programme, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du Ministère.

Face à toutes ces difficultés, il convient d'approfondir la réflexion en vue d'améliorer : l'identification des indicateurs de performance, ainsi que des cibles y associées.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « HYDROCARBURES »

INTRODUCTION

Le Programme Hydrocarbures, désigné Programme 2 du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité de Monsieur Jean-Baptiste Kadjo AKA, conformément à l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat. Par décision d'attente N° 002/MPEER/CAB du 08 avril 2019, Monsieur. Jean-Baptiste Kadjo AKA est nommé Directeur Général des Hydrocarbures au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, poste qu'il occupe jusqu'à présent. Au cours de l'année 2021, le décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie intervient pour faire la fusion du Ministère des Mines et de la Géologie et le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, donnant ainsi la dénomination actuelle « Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie ».

Conformément au décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 ci-avant, la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) est chargée d'assurer la coordination de l'exploration et de la production des hydrocarbures, la coordination de l'approvisionnement en produit pétroliers, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers ainsi que le suivi et la réglementation en matière d'hydrocarbures. La mise en œuvre du programme est assurée par trois (03) Directions Centrales et deux (02) Services Rattachés, à savoir :

- La Direction de l'Exploration et de la Production des Hydrocarbures ;
- La Direction de l'Approvisionnement, du Raffinage et de la Distribution ;
- La Direction du Suivi et de la Réglementation des Hydrocarbures ;
- Le Service de l'Evaluation, du Suivi Economique et de la Statistique et ;
- Le Service de l'Administration et du Matériel.

L'année 2021 a été marquée le l'élaboration du premier RAP (Rapports Annuels de Performance au titre de l'exercice 2020), suite au basculement en 2020 au budget programme, par la crise sanitaire liée au COVID-19 et par un changement institutionnel intervenu au troisième trimestre de 2021 au MMPE (*le décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie*).

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Hydrocarbure élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Tableau 232 : objectif global et résultats stratégiques du Programme 2

OBJECTIF GLOBAL	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	UNITES	REALISATIONS		2021		Commentaires
				2019	2020	Prévision	Réalisation	
OG 2 : couverture des besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers	RS 2.1 : La recherche et la production pétrolière sont accrues	IP2.1.1 : Nombre de demande de permis de recherche	nombre	9	2	8	8	En 2021, il y a eu huit (08) demandes de permis de recherche contre neuf (09) en 2019, soit une baisse de 11%. Cette baisse est consécutive à la pandémie de la COVID-19
		IP2.1.2 : Nombre de permis de recherche octroyés	nombre	4	0	3	1	Le nombre de permis de recherche était de cinq (5) permis en 2018, quatre (4) permis en 2019 et 0 permis en 2020. Au titre de l'année 2021, un (01) seul permis a été octroyé. Cela pourrait s'expliquer par l'annulation des campagnes de promotion du bassin sédimentaire consécutive à la pandémie de la COVID-19 qui n'a pas permis d'attirer de nouveaux investisseurs
	RS 2.2 : La disponibilité des produits pétroliers est assurée	IP2.2.1 : Taux de couverture nationale en produits pétroliers	pourcentage	100%	100%	100%	100%	Sur la période de 2018 à 2020, les besoins de consommations ont été couverts à 100%. Cet état de fait est inhérent à la production de produits pétroliers qui est largement supérieure à la demande nationale.

Source : DPPD-PAP 2021-2023

La mise en œuvre des activités du Programme « Hydrocarbure » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 2 du Ministère, à savoir couverture des besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers mesuré par trois (03) indicateurs que sont le Nombre de demande de permis de recherche, Nombre de permis de recherche octroyés et Taux de couverture nationale en produits pétroliers

I.2. Financement du programme

Tableau 233: exécution financière du programme 2

Nature de la dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021(C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnance ment 2021 (O)	Ecart = (BA)-(O)	Taux de Réal = (O/BA)*100
Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	64 200 000	64 200 000	46 731 840	46 731 840	0	100
Investissements	295 200 000	295 200 000	170 511 547	170 511 547	0	100
S/T Action 1	359 400 000	359 400 000	217 243 387	217 243 387	0	100

Nature de la dépense	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021(C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnance ment 2021 (O)	Ecart = (BA)-(O)	Taux de Réal = (O/BA)*100
Action 2 : Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	16 800 000	16 800 000	11 760 000	11 760 000	0	100
Investissements					0	0
S/T Action 2	16 800 000	16 800 000	11 760 000	11 760 000	0	100
Action 3 : Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	14 000 000	14 000 000	9 799 930	9 799 930	0	100
Investissements					0	0
S/T Action 3	14 000 000	14 000 000	9 799 930	9 799 930	0	100
TOTAL GENERAL	390 200 000	390 200 000	238 803 317	238 803 317		100

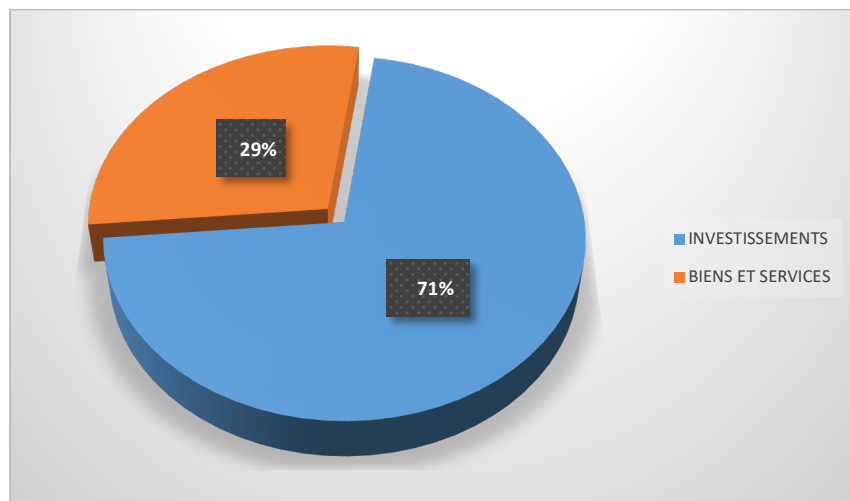
Source : Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

En 2021, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **390 000 000**F CFA. Celles-ci sont essentiellement constituées de 295 200 000 F CFA de dépenses d'investissements, soit 76% du budget voté et de 95 000 000 F CFA de biens et services représentant 24%% du budget voté. Les dépenses d'investissement représentent une très grande part des dépenses sur la période, ces dépenses sont relatives à l'équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers.

Par rapport au collectif, le budget actuel a connu une baisse de 151 396 683 FCFA (-38,80%) pour s'établir à 238 803 317 FCFA. Cette baisse est observée sur les investissements (-124 688 453 F CFA) et les biens et services (-26 708 230 F CFA).

La répartition du budget actuel par nature de dépenses se présente comme suit

Graphique 1 : Répartition du budget actuel par nature de dépenses



Source : SIGOBE

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « HYDROCARBURE » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

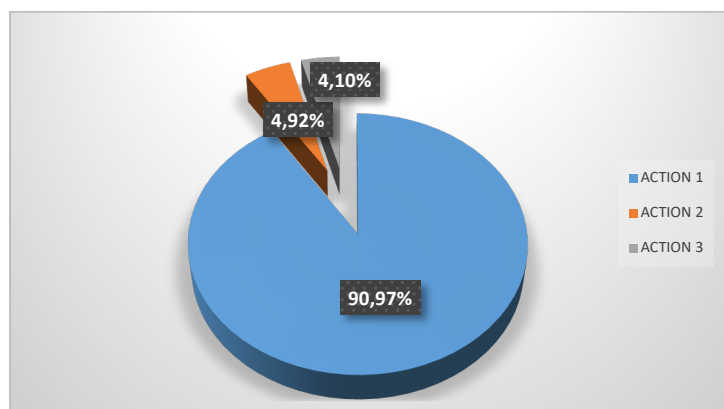
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 234 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures			34 961 999	46 731 840			78 416 120	170 511 547	113 378 119	217 243 387
Action 2 : Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers			6 018 995	11 760 000					6 018 995	11 760 000
Action 3 : Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier			5 945 000	9 799 930					5 945 000	9 799 930

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Figure 135 : Niveau de réalisation du budget du programme par action



Source : SIGOBE

En 2021, les crédits autorisés par la Loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme « Hydrocarbures », pour un montant de 390 200 000 F CFA, comprenaient 95 000 000 F CFA destinés aux activités des services de la Direction Générale des Hydrocarbures et 295 200 000 F CFA pour les dépenses d'investissements.

Le budget actuel du Programme Hydrocarbures comprend **68 291 770 F CFA** destinés aux activités des services de la Direction Générale des Hydrocarbures et **170 511 547 FCFA** pour les dépenses d'investissements, faisant un total de **238 803 317 F CFA** au titre de l'exercice 2021.

Ces crédits ont été totalement consommés, soit un taux d'exécution de 100%.

L'action « : Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur des Hydrocarbures », absorbe **90,97%** de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 100%. Cette concentration du budget à l'action 1 est consécutive à l'équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers.

L'action « Sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers » et l'action « Promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier » concentrent respectivement **4,92%** et **4,10%** de la dotation du programme avec un taux d'exécution de 100%.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation
Projet 1 : Equipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers	2017	2023	1 108 200 000	295 200 000	170 511 547	170 511 547
Sur financement intérieur			1 108 200 000	295 200 000	170 511 547	170 511 547
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			1 108 200 000	295 200 000	170 511 547	170 511 547
Total sur financement intérieur			1 108 200 000	295 200 000	170 511 547	170 511 547
Total sur financement extérieur						

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 31/01/2022

Le projet « équipement du laboratoire d'analyse des produits pétroliers inscrit au Programme « Hydrocarbures » est à un niveau d'exécution budgétaire de 100%

Les 170 511 547 F CFA ont permis d'acquérir

- 01 appareil de point de trouble ;
- 01 balance de précision ;
- 01 appareil pour les FIA 01 appareil de stabilité à l'oxydation ;
- 01 titrateur coulométrique 01 centrifugeuse réfrigérée ;
- 01 distillateur d'eau ;
- 01 dessiccateur et 02 Sorbonnes avec moteur d'extraction et paillasse incorporés.

Ces équipements et matériels acquis contribueront au fonctionnement effectif du laboratoire (prévu pour 2023) pour garantir des produits de bonne qualité.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 235 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	45	4	5	1	1	45
Catégorie B	19	2	3	0	0	19
Catégorie C	3	3	4	0	2	01
Catégorie D	7	0	0	0	0	07
Non Fonctionnaires	8	0	0	0	0	08
TOTAL	82	9	12	01	3	80

Source : DGH

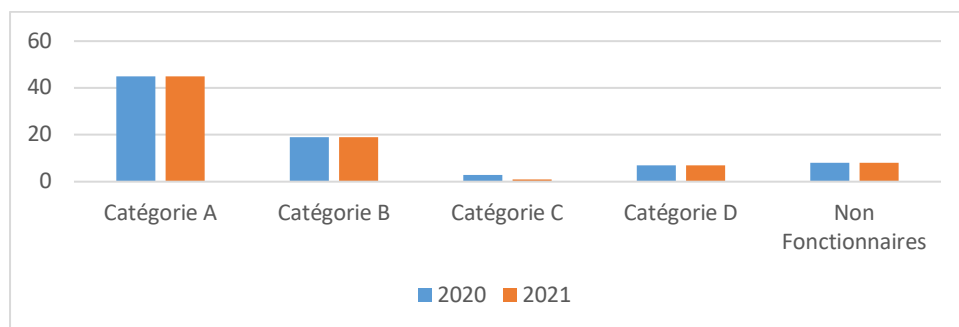
NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Nous enregistrons au titre de l'année 2021, l'entrée d'un (01) nouvel agent et de trois (03) sorties dont 01 émanant de départs à la retraite et 02 pour des demandes d'affectation.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2021 est de 80 contre 82 au 31 décembre 2020, soit une baisse de **2,44%**.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Hydrocarbure, les agents de la catégorie A, au nombre de 45 représentent 56,25% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 19 représentent 23,75%, ceux de la catégorie C au nombre de 1 représentent 1,25%, ceux de la catégorie D au nombre de 7 représentent 8,75% et les non Fonctionnaires au nombre de 8, représentent 10%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 9. Ces besoins ont été satisfaits à hauteur de 11% (il y a eu l'entrée d'un (1) agent de la catégorie A. Malgré cet état de fait les résultats du programme sont satisfaisants, et donc performance du programme.

Figure 136 : répartition du personnel selon la catégorie



Source : DGH

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au regard des objectifs visés et des moyens mis à la disposition du programme Hydrocarbures, les principaux résultats ont porté sur trois axes stratégiques.

Au titre du renforcement de la gouvernance du secteur des Hydrocarbures

Le projet de loi relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières, a été approuvé en conseil de Ministres du 24 mars 2021 et adopté par le parlement en décembre 2021. Le projet de décret d'application de ladite loi est en cours d'élaboration ;

Le décret n°2021-679 du 3 novembre 2021 portant réglementation des services des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et de drainage, de réseaux électriques, de gazoducs et d'oléoducs a été signé ;

Acquisition de matériels et équipements pour le laboratoire d'analyse des produits pétroliers pour un montant total **170 511 547 F CFA** :

- 01 appareil de point de trouble ;
- 01 balance de précision ;
- 01 appareil pour les FIA 01 appareil de stabilité à l'oxydation ;
- 01 titrateur coulométrique 01 centrifugeuse réfrigérée ;
- 01 distillateur d'eau ;
- 01 dessiccateur et 02 Sorbonnes avec moteur d'extraction et paillasses incorporés.

Les missions de contrôle des déclarations des ventes de gaz butane de dix-neuf (19) sociétés de distribution de gaz ont permis d'obtenir un redressement définitif d'environ **1,3 milliard de FCFA**

Au titre de l'accroissement de la recherche et de la production pétrolière

En 2021, un (1) Contrat de Partage de Production (CPP) a été signé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Société pétrolière Eni sur le bloc CI-802 ;

Par Arrêté n°217/MMPE/DGH/DEPH du 07 octobre 2021, il y a eu création du nouveau bloc CI-804 au cours de l'année 2021. Ce bloc est issu de la fusion des blocs CI-800 et CI-202 ;

Découverte majeure, celle du gisement baleine sur le bloc CI-101 par la société pétrolière Eni. L'annonce a été faite par le Ministre des Mines, du Pétrole et de l'Energie, le 1^{er} septembre 2021. Suite à cette découverte, Eni et son partenaire PETROCI ont proposé un plan de développement en deux (2) phases du gisement Baleine dont les réserves en place sont estimées préliminairement entre **1,5 à 2 milliards de barils de pétrole brut** et d'environ **1800 à 2400 milliards de pieds cubes** ;

Au titre de la disponibilité des produits pétroliers de façon durable

La commercialisation des produits pétroliers a été assurée par **soixante (60)** sociétés agréées, en activité, à travers un réseau de distribution de **mille deux cent sept (1 207)** stations-services qui sont en exploitation dont trois cent soixante et huit (368) implantées dans le District d'Abidjan et banlieue et huit cent trente et neuf (839) à l'intérieur du pays. En 2021, **dix (10)** nouveaux agréments ont été accordés à de nouvelles sociétés. Par ailleurs, cinq (5) sociétés en exercice ont obtenu le renouvellement de leurs agréments.

Le contrôle de la qualité des carburants dans les points de vente qui s'effectue depuis le mois d'août 2019 par une Unité Mobile a permis au cours de l'année 2021, de constater des cas d'infractions qui ont été traités conformément aux textes en vigueur.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 236 : évolution des indicateurs du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	REALISATIONS			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures						
Indicateur 1.1 : Taux de réalisation d'audit des coûts pétroliers	%	0%	100%	0%	100%	0%
Indicateur 1.2 : Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers	%	100%	100%	50%	100%	33%
Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.4 : Taux d'actualisations ou de prise des textes réglementaires	%	ND	0%	40%	80%	0%
Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière						
Indicateur 2.1 : Proportion de blocs attribués	%	49,16%	50,78	42,07%	78,43%	27,45%
Indicateur 2.2 : Taux d'évolution de la production de pétrole brut	%	-5,27%	11,96%	-19,34%	0,7%	-17,56%
Indicateur 2.3 : Taux d'évolution de la production du gaz naturel	%	-9,19%	6,84%	3,54%	4,78%	9,75
Objectif spécifique 3 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers						
Indicateur 3.1 : Proportion de stations-services fonctionnelles	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 3.2 : Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle	%	100%	100%	95,20%	100%	98%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

L'analyse détaillée des résultats porte sur les neuf (09) indicateurs du programme « Hydrocarbures », regroupés autour de trois (03) objectifs spécifiques contenus dans le DPPD-PAP 2021- 2023.

Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur des Hydrocarbures

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation d'audit des coûts pétroliers

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre d'audits réalisés /Nombre d'audits prévus
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible visée (100%) non atteinte. Aucun audit des coûts pétroliers n'a été réalisé en 2021 en raison des mesures barrières de lutte contre la propagation de la COVID-19 qui a induit l'adoption du télétravail par les sociétés pétrolières. Ce contexte sanitaire n'a pas permis de planifier les missions ;

Indicateur 1.2 Taux de réalisation des inspections des champs pétroliers

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre d'inspections réalisées /Nombre d'inspections prévues
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023 ;

Analyse de l'indicateur : Cible (100%) non atteinte. Au cours de l'année 2021, dix (10) missions sur les installations de production ont été réalisées sur les trente (30) qui étaient prévues, il s'agit de cinq (5) missions sur les plates-formes (Gulftide, Foxtrot, Espoir, Baobab et Marlin) et cinq (5) missions sur les stations de traitement de gaz naturel de PETROCI, Foxtrot, et CNR (Vridi, Azito, Kruffy Adjué Addah) ; soit un taux de réalisation de 33% ;

Indicateur 1.3 : Taux de réalisation des missions de contrôle (subvention butane, établissements pétroliers, stations-services)

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre de contrôles réalisés /Nombre de contrôles prévus
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible (100%) a été atteinte. Toutes les missions de contrôle prévues ont été réalisées ;

Indicateur 1.4 : Taux d'actualisation ou de prise des textes réglementaires) :

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre de textes réglementaires actualisés ou pris / Nombre de textes réglementaires à actualiser ou à prendre
- ✓ Valeurs cibles : 80% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : la cible 80% n'a pas été atteinte, sur cinq (5) textes prévus (décret d'application du code pétrolier mise à jour; loi sur le contenu local ; décret d'application sur le contenu local ; loi sur l'Aval pétrolier ; décret d'application des textes de l'aval pétrolier) aucun texte n'a été pris; soit un taux de réalisation de 0%. Cependant, la loi relative au contenu local a été adoptée par l'Assemblée nationale et attend d'être adoptée par le Sénat et promulguée. L'actualisation du code pétrolier et son décret d'application n'ont pas encore été entamés et seront envisagés pour une échéance ultérieure compte tenu des résultats satisfaisants des campagnes de promotions et des travaux de recherche pétrolière en 2021. Par contre, les travaux d'élaboration de la loi sur l'aval pétrolier et son décret d'application ont débuté en 2021 et se poursuivent en 2022.

Objectif spécifique 2 : Accroître la recherche et la production pétrolière et gazière

Indicateur 2.1 : Proportion de blocs attribués

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre de blocs attribués /Nombre total de blocs du bassin
- ✓ Valeurs cibles : 78,43% en 2021, 88,24% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible visée 78,43% n'est pas atteinte. La baisse du taux en 2021 est justifiée par le fait que 13 blocs pétroliers ont été rendus en 2020 et un autre rendu en 2021. En revanche un bloc a été attribué en 2021. A ce jour seulement 14 blocs sont en activité. L'annulation des campagnes de promotion (road show) du bassin sédimentaire en 2020 n'a pas permis d'attirer de nouveaux investisseurs. Toutefois, sur l'année 2021, la DGH a participé à l'Africa Oil Week qui s'est tenue à Dubaï du 08 au 11 novembre 2021, au 23^e Congrès Mondial du Pétrole et au Forum Africain de l'Energie Future, du 05 au 09 décembre 2021, à Houston, Texas aux USA.

Indicateur 2.2 : Taux d'évolution de la production de pétrole brut

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
- ✓ Valeurs cibles : 0,7% en 2021, -4,45% en 2022 et 28,35% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible (0,7%) non atteinte. La production de pétrole brut de la Côte d'Ivoire à fin décembre 2021 est de **8 773 263 barils**, Cette production connaît un recul de **17,56%** par rapport à 2020, du fait de la déplétion naturelle des puits sur les blocs en production et de deux (02) arrêts majeurs de l'exploitation sur le bloc CI-26 du 14 janvier au 13 février 2021 et du 03 août au 18 octobre 2021.

Indicateur 2.3 : Taux d'évolution de la production du gaz naturel

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Production en année N- Production en année N-1 / Production en année N-1
- ✓ Valeurs cibles : 4,78% en 2021, 0,67% en 2022 et -2,57% en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible qui était 4,78% est dépassée le taux à fin décembre est 9,75%. Les ventes nationales de gaz en 2021 sont estimées de **78,699 milliards de pieds cubes (83 814 253,92 MMBTU)** correspondant à une production journalière de **215,613 millions de pieds cubes (229 628 MMBTU)**. Ces ventes sont en hausse de **9,75%** par rapport aux résultats obtenus en 2020 (76 369 439 MMBTU). Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des ventes sur le bloc CI-27 et de la reprise depuis le 08 avril 2021 des exportations de gaz naturel du bloc CI-40 qui étaient à l'arrêt depuis le 04 septembre 2019.

Objectif spécifique 3 : Assurer la disponibilité des produits pétroliers

Indicateur 3.1 : Proportion de stations-services fonctionnelles

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre de stations-services fonctionnelles/nombre de stations- services existantes
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, -100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible visée a été atteinte. Toutes les stations-services existantes sont fonctionnelles ;

Indicateur 3.2 : Taux de sous-préfecture abritant au moins une station-service fonctionnelle

- ✓ Source de données : Rapport annuel d'activité de la DGH
- ✓ Mode de Calcul : Nombre de sous-préfectures abritant au moins une station-service fonctionnelles/nombre des sous-préfectures du pays
- ✓ Valeurs cibles : 100% en 2021, -100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible visée est presque atteinte, la quasi-totalité des circonscriptions sous préfectorale abritent au moins une station-service (les 95,20%).

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La nouvelle réforme budgétaire est la bienvenue, dans la mesure où elle permet l'utilisation rationnelle des ressources publiques en vue de l'atteinte des meilleurs résultats. Cependant il faut noter que cette nouvelle réforme n'est pas totalement assimilée. Les outils de cette réforme budgétaire ne sont pas faciles à maîtriser, cet effet de fait nécessite un renforcement des capacités en lien avec la nouvelle réforme budgétaire.

IV.2. Recommandations

Renforcer les capacités relativement à l'utilisation du SIGOBE, et sur les notions de la nouvelle réforme budgétaire.

CONCLUSION

La mise en œuvre du Programme « Hydrocarbure » est globalement satisfaisante. Au niveau de la performance globale du programme, deux indicateurs ont atteint les cibles projetées, soit plus de 60% de réalisation. La contre-performance observée au niveau du nombre de permis de recherche octroyés est imputable à l'annulation des campagnes de promotion sur le bassin sédimentaire en raison de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, au niveau des objectifs spécifiques, 44% des indicateurs du programme ont atteint leurs cibles. En effet, le coronavirus a empêché la réalisation de missions programmées.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « ENERGIE »

INTRODUCTION

Le Programme Energie, désigné *Programme 3* du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, est sous la responsabilité de Monsieur CISSE Sabati, conformément à l'article 27 du décret N° 2020-16 du 8 janvier 2020 portant désignation des Responsables de programme des ministères et secrétariats d'Etat. Par décret N°2020-835 du 30 septembre 2020, Monsieur CISSE Sabati est nommé Directeur Général de l'Energie au Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, poste qu'il occupe jusqu'à présent.

Au cours de l'année 2021, le décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie intervient pour faire la fusion du Ministère des Mines et de la Géologie et le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, donnant ainsi la dénomination actuelle « Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie ».

Conformément au décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 ci-avant, la Direction Générale de l'Energie (DGE) est chargée d'assurer la coordination et la planification de la politique énergie nationale, l'élaboration et le suivi de la législation et de la réglementation sur l'électricité et les énergies renouvelables ainsi que la gestion de l'utilisation des ressources énergétiques. La mise en œuvre du programme est assurée par cinq (05) Directions Centrales et deux (02) Services Rattachés, à savoir :

- La Direction de l'Electrification Rurale ;
- La Direction de la Maîtrise de l'Energie ;
- La Direction des Energies Renouvelables et de la Bioénergie ;
- La Direction du Suivi et de la Règlementation de l'Energie ;
- La Direction des Energies Conventionnelles.
- Le Service des Statistiques et des Systèmes de l'Information ;
- Le Service de l'Administration et du Matériel.

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration du premier RAP (Rapports Annuels de Performance au titre de l'exercice 2020), suite au basculement en 2020 au budget programme, par la crise sanitaire liée au COVID-19 et par un changement institutionnel intervenu au troisième trimestre de 2021 au MMPE (le décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie).

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Energie élaboré au titre de l'exercice 2021, prend en compte les rapports trimestriels des Responsables du Budget Opérationnel de Programmes (RBOP) et s'articule autour des points suivants.

- Présentation de la stratégie du programme,
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021,
- Performances du programme,
- Perspectives
-

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Objectifs du programme

Tableau 237 : Objectif global et résultats stratégiques du Programme 3

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 3 : Fournir aux populations de l'Energie abondante, de qualité et à moindre coût	RS 3.1 : L'énergie électrique est disponible de façon durable	IP 3.1.1 : Volume des investissements réalisés dans le secteur de l'électricité	La somme de tous les montants engagés pris en charge par le trésor
	RS 3.2 : Les populations bénéficient de services énergétiques de qualité	IP 3.2.1: Taux de satisfaction des usagers en matière d'énergie	Enquête

Source : SIGOBE / DGE

La mise en œuvre des activités du Programme « Energie » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 3 du Ministère, à savoir de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût. A cet effet, les résultats stratégiques attendus du programme sont (i) l'énergie électrique est disponible de façon durable et (ii) les populations bénéficient de services énergétiques de qualité. L'atteinte de ces résultats est mesurable par deux indicateurs : (i) le volume des investissements réalisés dans le secteur de l'électricité et (ii) le taux de satisfaction des usagers en matière d'énergie.

I.2. Financement du programme

Tableau 238: exécution financière du programme 3

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 3.1: 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie						
Personnel					-	
Biens et services	137.083.331	137.083.331	34.841.888	34.841.888	0	100%
Transferts	14.231.888.370	45.231.888.370	45.267.643.292	45.267.643.292	0-	100%
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 3.1	14.368.971.701	45.368.971.701	45.302.485.180	45.302.485.180	0	100%
Action 3.2: 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique						
Personnel						
Biens et services						
Transferts						
Investissements	127.154.800.000	127.154.800.000	125.009.800.000	77.009.800.000	48.000.000.000	61%
S/T Action 3.2	127.154.800.000	127.154.800.000	125.009.800.000	77.009.800.000	48.000.000.000	61%

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 3.3: 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie						
Personnel						
Biens et services	134.500.000	134.500.000	25.869.387	7.145.890	18.723.497	27,62%
Transferts					-	
Investissements	150.000.000	9.464.430.148	9.769.430.148	5.740.939.109	4.028.491.039	58,76
S/T Action 3.3	284.500.000	9.598.930.148	9.795.299.535	5.748.084.999	4.047.214.536	58,68%
Action 3.4: 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques						
Personnel						
Biens et services	16.900.000	16.900.000	10.050.849	10.050.849	-	100,00%
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	18.106.197.390	18.106.197.390	16.874.344.173	12.674.338.173	4.200.006.000	75,11%
S/T Action 4.4	18.123.097.390	18.123.097.390	16.884.395.022	12.684.389.022	4.200.006.000	75,12%
Synthèse des natures de dépense						
Personnel						
Biens et services	288 483 331	288 483 331	70 761 275	52 038 627	18 722 648	73,54%
Transferts	14.231.888.370	45.267.643.292	45.267.643.292	45.267.643.292	-	100,00%
Investissements	145.410.997.390	151.653.574.321	151.653.574.321	95.425.077.282	56.228.497.039	62,92%
TOTAL	159 931 369 091	200.245.799.239	196.991.979.737	140.744.759.201	56 247 219 687	71,44%

Source : SIGOBE/ Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

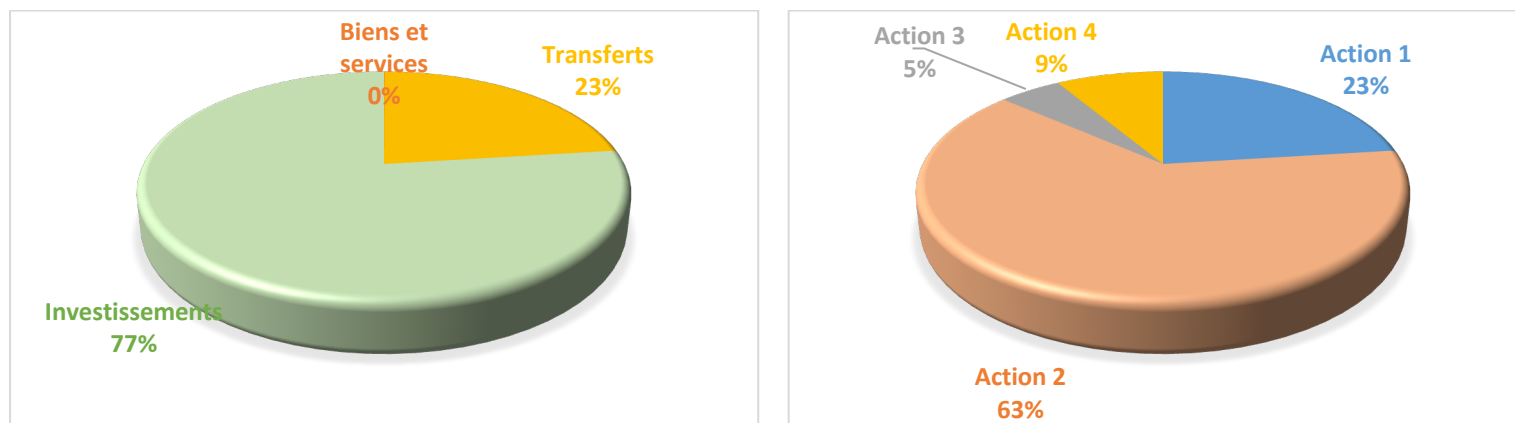
En 2021, les ressources du programme inscrites dans la Loi de finances initiale s'élèvent à **159 931 369 091 F CFA**. Celles-ci sont essentiellement constituées de dépenses d'investissements qui s'élèvent à 91% du budget global du programme, suivi par les transferts (8.9%) et les dépenses de biens et services (0,1%).

L'action « Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique » regroupe la majorité des crédits d'investissements avec 79,5% du budget du programme.

A la faveur du collectif budgétaire, le budget du programme a connu une augmentation significative qui a engendré une modification des crédits des actions « Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie » sur la nature de dépense transfert qui passe de 14 231 888 370 FCFA à 45 267 643 292 FCFA. Ce montant couvre la subvention d'équilibre pour biens et services et « Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie » sur la nature de dépense investissements pour la prise en compte du projet de la construction de la centrale solaire de Boundiali.

Par rapport au collectif, le budget a connu une hausse de 40 314 430 148 FCFA (+25.20%) pour s'établir à 200 245 799 239 FCFA. Cette augmentation est essentiellement observée sur les investissements (+9 015 218 594 FCFA) et le transfert (+31 035 754 922 FCFA). Mais le budget actuel s'élève à **196 991 979 737 FCFA** dont la répartition par nature de dépenses se présente comme suit :

Figure 137 : répartition des crédits du Programme 3



Source : SIGOBE

La Figure 1 montre la répartition des crédits budgétaires du programme « Energie » entre les investissements, le transfert et les biens et services. Au niveau du budget voté 91% des crédits sont alloués aux investissements contre 08% transfert. Après le collectif budgétaire, la part des transferts a augmenté et est passée à 23% et celle des investissements a baissé et est passé à 77% dans le budget actuel.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME « BUDGET » AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

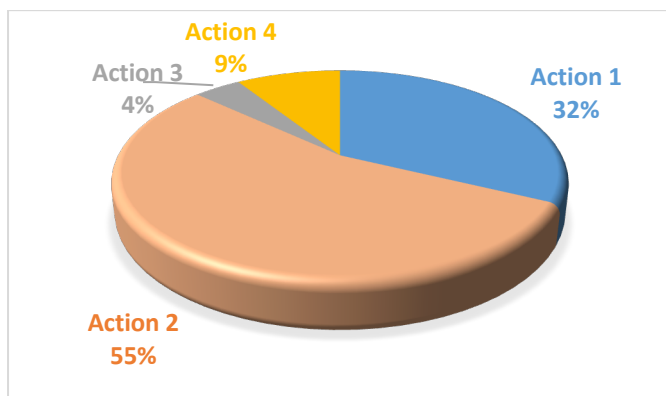
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

Tableau 239 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 3.1: 2203701 Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire du secteur de l'énergie			16 693 842	34 841 888	14 400 000 000	45.267.643.292	0	0	14 416 963 842	45 302 485 180
Action 3.2: 2203702 Renforcement des infrastructures de production, du transport et de distribution de l'énergie électrique			0	0	0	0	92 460 441 642	77 009 800 000	92 460 441 642	77 009 800 000
Action 3.3: 2203703 Vulgarisation des technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie			27 422 684	7 145 890	0	0	0	5 740 939 109	27 422 684	5 748 084 999
Action 3.4: 2203704 Amélioration de l'accessibilité financière aux services énergétiques			5 474 462	10 050 849	0	0	54 243 798 585	12 674 338 173	54 249 273 047	12 684 389 022
TOTAL			49 590 988	52 038 627	14 400 000 000	45 267 643 292	146 704 240 227	95 425 077 282	161 153 831 215	140 744 759 201

Source : RAP 2020 / Situation d'exécution du budget 2021 du 31/01/2022

Figure 138 : Niveau de réalisation du budget du programme par action



Source : SIGOBE

En 2021, le budget actuel du Programme Energie s'élevait à **196 991 979 737 FCFA** destinés aux activités du programme essentiellement sur les investissements à réaliser dans le secteur de l'énergie.

Ces crédits ont été exécutés à hauteur de **140 744 759 201 CFA**, soit un taux de 71,44% réparti comme suit :

- Dépenses d'investissements 95.425.077.282 FCFA soit un taux de 62%, les retards dans l'état d'avancement des projets du Barrage de GRIPO-POPOLI et de la construction de la centrale solaire de Boundiali ont entraîné le non-décaissement de la totalité du montant prévu par les bailleurs au titre de l'année 2021.
- Transfert 45.267.643.292 FCFA soit un taux de 100% ;
- Des dépenses des biens et service 52 038 627 soit un taux de 73%.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 240 : exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
22037020001 Projet Développement et Réhabilitation du réseau électrique en C.I (PRODERCI)	2016	2023	491 163 779 923	5 150 000 000	3 605 000 000	3 605 000 000
Sur financement intérieur			491 163 779 923	5 150 000 000	3 605 000 000	3 605 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22037040002 Projet ENERGOS 1	2017	2023	129 571 800 000	1 500 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
Sur financement intérieur			6 000 000 000	1 500 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
Sur financement extérieur			123 571 800 000	0	0	0
22037020005 Projet d'aménagement hydroélectrique de Gribipopoli	2019	2024	242 889 000 000	60 000 000 000	60 000 000 000	30 000 000 000
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			242 889 000 000	60 000 000 000	60 000 000 000	30 000 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Réalisation 2021
22037020002 Projet de Renforcement des Réseaux de Transport et de Distribution (PRETD)	2016	2022	105 502 900 000	2 000 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000
Sur financement intérieur			15 822 900 000	2 000 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000
Sur financement extérieur			89 680 000 000	0	0	0
22037020003 Projet de transport et d'accès à l'électricité (PTDAE)	2018	2023	198 319 800 000	60 004 800 000	60 004 800 000	42 00 800 000
Sur financement intérieur			24 000 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Sur financement extérieur			198 295 800 000	60 000 000 000	60 000 000 000	42 000 000 000
22037040003 Programme National d'Electrification Rurale(PRONER)	2019	2024	7 050 000 000	1 106 177 390	774 324 173	774 324 173
Sur financement intérieur			7 050 000 000	1 106 177 390	774 324 173	774 324 173
Sur financement extérieur			0	0	0	0
22037040004 Projet d'accès à l'électricité	2019	2023	100 561 886 707	14 000 020 000	14 000 020 000	9 800 014 000
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur			100 561 886 707	14 000 020 000	14 000 020 000	9 800 014 000
26043500001 Projet de Construction de la Centrale solaire de Boundiali	2021	2023	27 918 300 000	0	9 664 430 148	5 635 939 109
Sur financement intérieur			3 818 500 000	0	350 000 000	350 000 000
Sur financement extérieur			24 099 800 000	0	9 314 430 148	5 285 939 109
22037040007 Programme d'Electrification Pour Tous (PEPT)	2019	2025	201 783 100 000	1 500 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
Sur financement intérieur			201 783 100 000	1 500 000 000	1 050 000 000	1 050 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
78043500057 FONAME	2021	2024	1 313 500 000	150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement intérieur				150 000 000	105 000 000	105 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				145 410 997 390	151 653 574 321	95 425 077 282
Total sur financement intérieur				11 410 977 390	8 349 124 173	8 339 124 173
Total sur financement extérieur				134 000 020 000	143 314 450 148	87 085 953 109

Source : Situation d'exécution SIGOBE du 31/01/2022

Les projets inscrits au Programme « Energie » ont un niveau d'exécution budgétaire de 62%. Certains projets se démarquent par leur impact positif sur la performance du programme.

La mise en œuvre des projets du secteur de l'énergie contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les projets de production permettent d'augmenter la capacité du parc de production et de garantir la sécurisation de l'approvisionnement en énergie électrique. Le taux d'exécution physique du barrage hydroélectrique de Gribopopoli est de 20% pour un taux d'exécution financière de 39,70%.

Quant aux projets de transport, ils contribuent au renforcement et à la fiabilisation des ouvrages du système électrique de transport en vue de lever les contraintes d'exploitation.

Ils ont pour objectif principal d'améliorer la capacité de transit des Lignes et Postes des Réseaux de Transport et de Distribution d'Energie, une meilleure couverture des zones des projets en énergie de bonne qualité, permettant ainsi d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre la pauvreté. Ils contribuent entre autres à la réduction du taux de perte et du temps moyen de coupure. Les taux d'avancement physique et financier à fin 2021 sont les suivants ;

- PRODERCI : 99% de taux d'exécution physique et 95,66% de taux d'exécution financière ;
- PRETD : 82% d'exécution physique et 94,53% d'exécution financière ;
- PTDAE : 78% d'exécution physique et 69,93% d'exécution financière ;
- ENERGOS 1 : 82% d'exécution physique et 99,64% d'exécution financière.

S'agissant du PRONER et du PEPT, ils influencent le taux de couverture, le taux d'accès, le nombre d'abonnés à l'électricité et le taux de desserte.

Les défaillances de certaines entreprises dans le cadre des programmes PRETD et ENERGOS 1 ont conduit à des résiliations qui ont impacté négativement le délai de réalisation desdits projets.

II.2. Évolution des effectifs

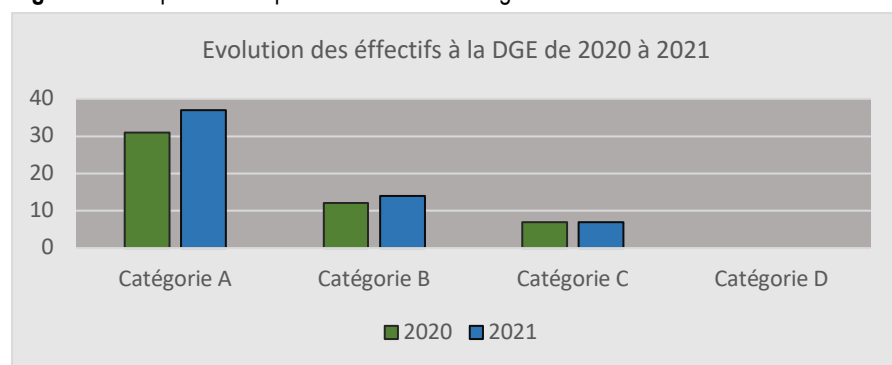
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 241 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif 2020	Effectif 2021				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	31	05	3	6	0	37
Catégorie B	12	07	3	3	1	14
Catégorie C	7	0	-	0	0	07
Catégorie D	0	0	-	1	0	1
Agent de l'Etat	1	0				1
Non Fonctionnaires	1	0	-	0	1	0
TOTAL	52	12	6	10	2	60

Source : catalogue des mesures nouvelles

Figure 139 : répartition du personnel selon la catégorie



Source : DRH/MMPE

L'effectif du personnel au 31 décembre 2021 était de 60 contre 52 au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 15%.

L'analyse par catégorie indique que dans le programme Budget, les agents de la catégorie A, au nombre de 37 représentent 61,66% de l'effectif total, ceux de la catégorie B au nombre de 14 représentent 23,3%, ceux de la catégorie C au nombre de 07 représentent 11,66% et ceux de la catégorie D au nombre de 1 représentent 01,6%. Pour l'atteinte des objectifs, les besoins exprimés par le programme étaient de 12. Ces besoins ont été entièrement satisfaits en quantité et en qualité ce qui a contribué à l'atteinte des résultats et donc à la performance du programme.

Nous enregistrons des entrées au-delà des prévisions, à savoir 09 mesures nouvelles, et 02 sorties émanant d'un décès et d'un départ volontaire d'agent non fonctionnaire.

En terme qualitatif et quantitatif, les entrées de 2020 n'avaient pas permis de combler dans leur totalité, les besoins en personnels techniques exprimés par les Directions Générales ainsi que les Directions Régionales et Départementales ; besoins essentiellement techniques (Ingénieurs Energéticiens et techniciens électrotechnique des secteurs Pétrole et Energie).

En somme, la mise à disposition du Ministère, d'Ingénieurs Energéticiens et de techniciens en électrotechnique au cours des exercices 2020 et 2021 ont permis de satisfaire qualitativement et quantitativement les besoins exprimés par les services de façon générale.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités essentielles menées par le programme Energie se présentent comme suit.

Au titre de la gouvernance du secteur de l'Energie, quatre (4) textes ont été pris au cours de l'année 2021, à savoir une Ordonnance portant sur la légalisation du régime fiscal et douanier de la convention de concession IHE, un Décret d'approbation dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty et deux arrêtés sur l'électrification hors réseau et la valeur seuil de consommation d'énergie d'un abonné.

Au titre de l'assurance de la disponibilité de l'énergie électrique, la capacité du parc de production est passée de 2229 MW à 2269 MW de 2020 à 2021. En plus, Les travaux de construction de deux centrales thermiques à cycle combiné, de deux centrales hydroélectriques et d'une centrale solaire de capacité totale de 836,5 MW, se sont poursuivis en 2021.

Aussi, les négociations pour l'installation d'une centrale thermique flottante de location d'une capacité de 100 MW se sont déroulées en 2021

Au titre de l'amélioration de l'accès des populations aux services énergétiques

En 2021, ce sont 774 localités qui ont été électrifiées, faisant passer le nombre total de localités électrifiées à 7 650 sur un total de 8 518 localités. En plus, ce sont 339 280 branchements qui ont été réalisés en 2021, faisant passer le nombre d'abonnés de 2 915 688 à 3 254 968.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats

Tableau 6 : évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie						
Indicateur 1.1 : Textes légaux et réglementaires adaptés pris	nombre	Sept (7) textes ont été pris dont : une ordonnance PEPT Un Décret modification de la gestion des flux financiers du secteur Quatre (4) textes relatifs à CI-ENERGIES deux (2) décrets de nomination relatifs à l'ANARE-CI Un (1) décret et deux (2) arrêtés d'application du Code de l'Electricité Un arrêté portant modification des tarifs de l'électricité	deux (2) arrêtés d'application du Code de l'électricité + un (1) Arrêté interministériel de modification des tarifs de l'électricité + Trois (3) arrêtés relatifs aux ENR et à l'efficacité énergétique -3 décrets IHE - 2 décrets Poro Power	Treize (13) textes réglementaires ont été pris dont : • 4 arrêtés interministériels • 3 arrêtés • 3 décrets de déclaration d'utilité publique • 3 décrets d'approbation de conventions	15 textes réglementaires (approbation de convention, EnR, EE etc.)	Quatre (4) Textes dont : - Une (01) ordonnance portant sur la légalisation du régime fiscal et douanier de la convention de concession IHE - Un (01) décret d'approbation de convention - Un arrêté sur le cadre de concertation pour l'électrification hors réseau - un arrêté relatif à la valeur seuil de consommation d'énergie d'un abonné
Objectif Spécifique 2 : Assurer durablement la disponibilité de l'énergie						
Indicateur 2.1 : Puissance de production installée	MW	2199	2 229	2 229	2 259	2 269
Indicateur 2.2 : Contribution des ENR dans le mix électrique	%	40%	40%	39,4%	40%	36,5%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Indicateur 2.3 : Nombre de km de ligne Haute Tension (HT)	km	5 454	6 062	7 103	8 148	7 435
Indicateur 2.4 : Nombre de km de ligne Moyenne Tension (MT)	km	24 534	25 432	26 163	27 000	27 914
Indicateur 2.5 : Nombre de km de ligne basse Tension (BT)	km	21 651	22 523	23 794	24 000	24 559
Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité						
Indicateur 3.1 : Taux de perte	%	17,25%	16,90%	17,46%	16%	16,33%
Indicateur 3.2 : Temps Moyen de Coupure (TMC)	heure	22,35	18,6	16,37	15	17,86
Indicateur 3.3 : Taux de réserve à la pointe	%	36,87%	35,26%	30,69%	29,61%	27,49%
Indicateur 3.4 : Taux de couverture	%	58%	69%	79,61%	85%	88,7%
Indicateur 3.5 : Taux d'accès à l'électricité	%	89,5%	94%	97,9%	97%	98,6 %
Indicateur 3.6 : Nombre d'abonnés à l'électricité	nombre	2 196 725	2 538 154	2 915 688	3 200 000	3 254 968
Indicateur 3.7 : Proportion des ménages abonnés à l'électricité	%	47%	52%	54%	64%	60,7%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 3.1 : Renforcer la gouvernance du secteur de l'énergie

Les textes légaux et réglementaires adaptés pris contribuent à améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie.

Indicateur 3.1.1: Textes légaux et réglementaires adaptés pris

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Somme des textes légaux et réglementaires pris au cours de l'année
- ✓ Valeurs cibles : 15 en 2021 ; 05 en 2022 et 05 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a été réalisé à 27%. En effet, il était prévu l'adoption des sept (7) textes restants, sur les 14 textes d'application du code de l'électricité qui avaient été identifiées initialement, puis huit (8) textes liés aux conventions de concession et à l'électrification hors réseau. Mais aucun de ces sept (7) textes n'a été signé. Ils ont été rédigés et sont en cours de traitement. Quatre textes liés aux conventions de concession et à l'électrification hors-réseau at à un seuil de consommation d'énergie ont été adoptés, au cours de l'année 2021. Ce sont :

- l'Ordonnance 2021-672 du 3 novembre 2021 portant légalisation du régime fiscal et douanier de la convention de concession pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert de propriété de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty d'une puissance installée de 44 MW
- le Décret 2021-678 du 3 novembre 2021 portant approbation de l'Avenant n°2 à la convention IHE pour la conception, le financement, la construction, l'exploitation et le transfert de propriété de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty d'une puissance installée de 44 MW
- l'arrêté n°065/MPEER/CAB du 29 mars 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du cadre de concertation pour l'électrification rurale hors réseau.
- l'arrêté 066/MPEER/CAB, du 29 mars 2021 portant sur la valeur seuil de consommation d'énergie d'un abonné au-delà de laquelle tout opérateur de distribution d'énergie électrique est tenu de fournir des informations sur les installations de l'abonné, a été pris.

Objectif spécifique 3.2 : Assurer durablement la disponibilité de l'énergie.

Indicateur 3.2.1: Puissance de production installée (MW)

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Somme des puissances de toutes les unités de production installées jusqu'à fin 2021
- ✓ Valeurs cibles : 2 259 MW en 2021 ; 2 448 MW en 2022 et 3 056 MW en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible dépassée. Le contexte de crise énergétique d'avril à juillet 2021 a conditionné l'installation en urgence d'une puissance de 40 MW sur le site d'AGGREKO, portant la puissance de production installée à 2 269 MW à fin 2021 au-delà de la prévision qui était de 2259 MW.

Indicateur 3.2.2: Contribution des ENR dans le mix énergétique

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : (Puissance de sources renouvelables/Puissance totales installée) x100
- ✓ Valeurs cibles : 40% en 2021 ; 33% en 2022 et 37% en 2023

Analyse de l'indicateur : La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique a baissé de 2,9% en passant de 39,4% en fin 2020 à 36,5% en fin 2021, ce qui est en déphasage avec les prévisions de 40%. Cette baisse est due au fait qu'aucune unité de production à base du renouvelable n'a été mise en service et à l'augmentation en urgence de la capacité d'AGGREKO de 20 MW, en raison de la crise énergétique.

Indicateur 3.2.3: Nombre de km de ligne Haute tension (HT)

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Mesure de la longueur des lignes haute tension
- ✓ Valeurs cibles : 8 148 en 2021 ; 9 448 en 2022 et 10 000 en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible atteinte à 92%. Cela est dû au retard observé sur les réseaux d'évacuation de CIPREL 5. En effet, des changements de tracé envisagés pour la ligne 400 kV CIPREL 5 - poste AZITO et l'apparition de cas COVID sur le site ont impacté négativement sur les délais d'exécution des travaux.

Indicateur 3.2.4: Nombre de km de ligne Moyenne tension (MT)

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Mesure de la longueur des lignes moyenne tension
- ✓ Valeurs cibles : 27 000 en 2021 ; 28 000 en 2022 et 29 000 en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible est atteinte

Indicateur 3.2.5: Nombre de km de ligne Basse Tension (BT)

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Mesure de la longueur des lignes basse tension
- ✓ Valeurs cibles : 24 000 en 2021 ; 25 000 en 2022 et 26 000 en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible est atteinte.

Objectif spécifique 3.3 : Améliorer l'accès des populations à des services énergétiques de qualité

Le taux d'accès des populations à l'électricité et le taux de couverture des localités contribuent à améliorer l'accès des populations aux services énergétiques.

Indicateur 3.3.1 : Taux de pertes

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : $(1 - \text{consommation totale d'Énergie}/\text{Énergie injectée}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 16% en 2021 ; 15% en 2022 et 15% en 2023

Analyse de l'indicateur : En 2021, la consommation totale a été de 10 731,596 GWh pour une énergie livrée à la distribution de 9 918,258 GWh, soit une perte de 813,338 GWh correspondant à un taux de perte de charge de 16,33%, soit un rendement global de 83,67% contre 83,10% en 2020. Cette amélioration du rendement global est obtenue grâce à une amélioration considérable du rendement distribution passant de 86,98% à 89,12% malgré une baisse de 0,30% du rendement de transport passant de 94,62% à 94,32%. Malgré cette baisse du taux de perte, l'objectif des 16% n'est pas encore atteint, car les travaux entrepris sur le réseau électrique ne sont pas encore achevés.

Indicateur 3.3.2 : Temps Moyen de Coupure (TMC)

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Somme des temps mensuels de coupure en heure / 12
- ✓ Valeurs cibles : 15 h en 2021 ; 13 h en 2022 et 11 h en 2023

Analyse de l'indicateur : Le TMC à fin décembre 2021 est de 17h52 mn contre une prévision de 15h, soit un excédent de 2h52mn. Cela est dû aux incidents majeurs survenus sur les centrales de production d'avril à juin 2021, provoquant une dégradation de la qualité du produit. Le TMC était de 16h37 mn à fin décembre 2020. Des actions urgentes, telles que l'augmentation de la capacité de production d'AGGREKO de 40 MW, la réduction de la quantité d'énergie à l'export et la réparation des pannes sur la centrale d'AZITO et ont permis d'améliorer la qualité du produit. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets de réhabilitation et de développement des réseaux de transport et de distribution (PRODINCI, PREDT, PTDAE, ENERGOS...) ainsi que l'accroissement de la capacité du parc de production (la centrale de réserve de 100 MW) contribueront à améliorer le temps moyen de coupure à moyen terme.

Indicateur 3.3.4 : Taux de réserve à la pointe

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : $(1 - \text{Puissance de pointe}/\text{Puissance totale installée}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 29,61% en 2021 ; 32,39% en 2022 et 43,72% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, la cible n'a pas été atteinte compte tenu de la crise énergétique survenue au cours de l'année 2021, ayant pour corollaire la réduction de la production et donc la réduction de la pointe de consommation. La puissance à la pointe a été de 1 645,2 MW pour une puissance installée de 2 269 MW soit une réserve de 623,8 MW. Le taux de réserve à la pointe est donc de 27,49%, contre une cible de 39,61%.

Indicateur 3.3.6 : Taux de couverture

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de localités électrifiées} / \text{Nombre totale de localités du pays}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 85% en 2021 ; 90% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : Pour cet indicateur, la cible est dépassée de 3,7%. En effet, à fin décembre 2021, ce sont 774 localités qui ont été électrifiées, faisant passer le nombre total de localités électrifiées à 6 781 contre un objectif global de 7 555 localités électrifiées pour 8518 localités que compte le pays. Le taux de couverture national est alors de 88,7% à fin décembre 2021 pour un objectif annuel de 85%. En fin 2020, le taux de couverture était de 79,6%.

Indicateur 3.3.7 : Taux d'accès à l'électricité

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre d'habitants dans les localités électrifiées} / \text{Population du pays}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 97% en 2021 ; 98% en 2022 et 99% en 2023

Analyse de l'indicateur : La cible est dépassée de 1,6%. Le taux d'accès à l'électricité est de 98,6% en fin 2021 pour une prévision de 97%. Cette bonne performance est liée à l'exécution du PRONER qui permet d'électrifier en priorité les localités les plus peuplées (localités de plus de 500 habitants).

Indicateur 3.3.8 : Nombre d'abonnés

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : Somme des abonnés à l'électricité jusqu'à fin 2021.
- ✓ Valeurs cibles : 3 200 000 en 2021 ; 3 600 000 en 2022 et 4 000 000 en 2023

Analyse de l'indicateur : La prévision des 3 200 000 abonnés a été réalisée à 1,02% car le nombre d'abonnés est passé de 2 915 688 en 2020 à 3 254 968 en fin 2021. Les actions entreprises en matière d'accès des populations aux services énergétiques, notamment à travers le PEPT, ont permis d'augmenter le nombre d'abonnés de plus de 11,64% de janvier à décembre 2021.

Indicateur 3.3.9 : Proportion des ménages abonnés à l'électricité

- ✓ Source de données : Rapport d'activités DGE
- ✓ Mode de calcul : $(\text{Nombre de ménages abonnés à l'électricité} / \text{Nombre total de ménages}) \times 100$
- ✓ Valeurs cibles : 64% en 2021 ; 70% en 2022 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cible non atteinte. Cela s'explique principalement par la non atteinte de l'objectif du PEPT qui a permis le branchement de 202 780 ménages sur une prévision de 250 000. Néanmoins, ce taux a progressé de 6,7% entre 2020 et 2021 où il était à 54%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

La nouvelle réforme budgétaire est la bienvenue, dans la mesure où elle permet l'utilisation rationnelle des ressources publiques en vue de l'atteinte des meilleurs résultats. Cependant, il faut noter que cette nouvelle réforme n'est pas totalement assimilée. Les outils de cette réforme budgétaire ne sont pas faciles à maîtriser, cet état de fait nécessite un renforcement des capacités en lien avec la nouvelle réforme budgétaire.

IV.2. Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;
- renforcer les capacités des acteurs sur tous les outils mis en place dans la chaîne de dépenses ;
- organiser les conférences de performance.

Au titre de la gestion du Personnel

- Assurer la formation et le perfectionnement des ingénieurs et techniciens basée sur la mise en œuvre effective d'un plan de formation adapter à un profil de carrière pour les agents ;
- rechercher un site d'accueil pour les nouvelles Directions centrales.

Dans le cadre des actions réglementaires et légales le programme envisage de :

- Finaliser et faire adopter les textes d'application restants du Code de l'Electricité ;
- Faciliter et poursuivre le processus pour la mise en vigueur des conventions et avenant signés ;
- Finaliser et faire signer les conventions de concession (ou Avenant) des projets planifiés au titre de l'année 2022.

Accès à l'électricité et lutte contre la fraude

- poursuivre le suivi de la mise en œuvre du Programme Electricité Pour Tous ;
- suivre la mise en œuvre des programmes de lutte contre la fraude du concessionnaire (CIE);
- élaborer un document de stratégie de lutte contre les infractions au Code de l'Electricité.

Programme de développement des capacités de production et d'évacuation de l'électricité

- poursuivre les travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Gribopoli dont la mise en service est prévue pour 2023 ;
- poursuivre les travaux de construction de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty dont la mise en service est prévue au 1er trimestre 2023 ;
- finaliser les travaux de construction de la phase 4 de la centrale d'AZITO dont la mise en service est prévue au premier trimestre 2022 ;
- poursuivre les travaux de construction de la centrale thermique CIPREL 5 dont la mise en service est prévue pour 2022 ;
- suivre la mise en œuvre du programme de développement des ouvrages de transport et de distribution dans le secteur de l'électricité.
- suivre la mise en œuvre des projets de développement solaire : Korhogo Solaire, Poro Power, scaling solar, Boundiali, Kong, Bondoukou et la Centrale flottante de Kossou.

Au titre de l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité

- suivre l'exécution du Programme National d'Electrification Rurale en liaison avec les collectivités territoriales
- suivre l'exécution du PEPT.

CONCLUSION PARTIELLE

Au terme de l'exercice 2021, sur treize (13) indicateurs huit (08) ont atteints leurs cibles, soit un taux de réalisation de 62%. Cette performance du programme Energie s'explique par la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes. Cependant, des efforts restent à faire pour améliorer les performances des prochaines années.

Les recommandations suivantes sont nécessaires afin d'obtenir un meilleur résultat :

- intensifier la lutte contre la fraude et les autres infractions au code de l'électricité pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité ;
- Intensifier la diversification du mix énergétique avec une part plus importante des EnR ;
- faire adopter par les secteurs consommateurs d'énergie des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique ;
- pour améliorer l'accès des populations à l'électricité.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « DEVELOPPEMENT DES MINES ET DE LA GEOLOGIE »

INTRODUCTION

Conformément au Décret N° 2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, le Programme 4 « Développement des Mines et de la Géologie » est sous la responsabilité du Directeur du Développement Minier. Monsieur NIANSSOUNOU Jean Albert est le titulaire de ce poste depuis 2015 au titre du décret N° 2015-26 du 14 janvier 2015 portant nomination des directeurs centraux au Ministère de l'Industrie et des Mines.

Relativement au décret N° 2018-948 du 18 décembre 2018 portant organisation du ministère des mines et de la géologie les missions dudit programme se déclinent comme suit :

- La promotion et le développement du secteur des mines et de la géologie ;
- L'application de la réglementation minière ;
- L'observance des dispositions de bonne gouvernance notamment l'ITIE et le Processus de Kimberley.

A la faveur du remaniement ministériel intervenu le 6 avril 2021, les Ministères des Mines et de la Géologie et celui du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables ont fusionné pour devenir le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie.

Ainsi aux termes du décret N°2021-466 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie, la Direction du Développement Minier n'existe plus.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) du programme Développement des Mines et de la Géologie, élaboré au titre de l'exercice 2021, s'articule autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Tableau 242 : objectif global et résultats stratégiques du Programme 4

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 4: Valoriser le potentiel minier et géologique	RS 4.1 : la recherche minière est intensifiée	IP 4.1.1 : Taux de croissance des permis de recherche délivrés	Taux	-5,61%	5,35%	4,51%	4,52%	
	RS 4.2 : la production minière est accrue et diversifiée	IP 4.2.1 : Taux de croissance de la production minière	Taux	Or (en tonnes) : 32,99% Manganèse (en milliers de tonnes) : 26,94% Nickel (en milliers de tonnes) : - 25,79% Bauxite (en milliers de tonnes) : 0% Diamant (en milliers de carats) : - 29,74%	Or (en tonnes) : 18,28% Manganèse (en milliers de tonnes) : 12,16% Nickel (en milliers de tonnes) : 104,19% Bauxite (en milliers de tonnes) : 0% Diamant (en milliers de carats) : 0,57%	Or (en tonnes) : 3,83% Manganèse (en milliers de tonnes) : 1,85% Nickel (en milliers de tonnes) : 3,86% Bauxite (en milliers de tonnes) : 259,17% Diamant (en milliers de carats) : -5,28%	Or (en tonnes) : 8,65% Manganèse (en milliers de tonnes) : 956,18% Nickel (en milliers de tonnes) : 30,874% Bauxite (en milliers de tonnes) : - 100% Diamant (en milliers de carats) : 26,96%	

Source : CCM Bilan 2020

La mise en œuvre des activités du Programme « Développement des Mines et de la Géologie » permettra à moyen terme d'atteindre l'Objectif global 2 du Ministère, à savoir Valoriser le potentiel minier et géologique budgétaire mesuré par deux indicateurs que sont le Taux de croissance des permis de recherche délivrés et le Taux de croissance de la production minière.

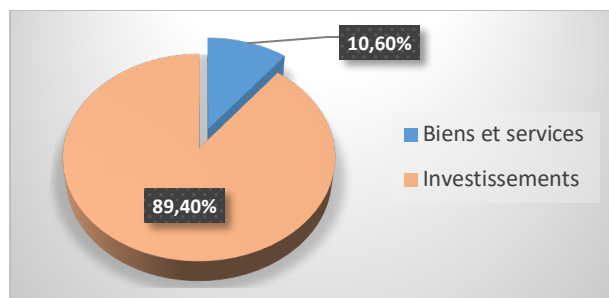
I.2. Le financement du programme

Tableau 243 : exécution financière du programme 4

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E1) = (BV)-(BA)	Ecart (E2) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 1 : Contrôle et suivi de l'application de la législation							
Personnel	0	0	0	0		0	0%
Biens et services	77 761 103	77 761 103	56 073 528	49 237 538	21 687 575	6 835 990	87,81%
Transferts	0	0	0	0		0	0%
Investissements	0	0	0	0		0	0%
S/T Action 1	77 761 103	77 761 103	56 073 528	49 237 538	21 687 575	6 835 990	87,81%
Action 2 : Gestion des informations géologiques et minières							
Personnel	0	0	0	0	0	0	0%
Biens et services	54 166 421	54 166 421	40 985 508	40 985 508	13 180 913	0	100%
Transferts	0	0	0	0	0	0	0%
Investissements	608 906 985	608 906 985	608 906 985	608 906 985	0	0	100%
S/T Action 4.2	663 073 406	663 073 406	649 892 493	649 892 493	13 180 913	0	100%
Action 3 : Gestion des informations géologiques et minières							
Personnel	0	0	0	0			0%
Biens et services	12 942 980	12 942 980	8 909 750	8 909 750	4 033 230	0	100%
Transferts						0	0%
Investissements	330 000 000	330 000 000	284 967 663	284 967 663	45 032 337	0	100%
S/T Action 4.3	342 942 980	342 942 980	293 877 413	293 877 413	49 065 567	0	100%
TOTAL	1 083 777 489	1 083 777 489	999 843 434	993 007 444	83 934 055	6 835 990	99,32%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 140 : répartition du budget du programme par nature de dépenses



Source : SIGOBE

Au titre de l'année 2021, le budget du programme Développement des Mines et de la Géologie s'équilibre en ressource et en charge d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quarante-trois mille quatre cent trente-quatre (**999 843 434**) FCFA, entièrement financé par le trésor public.

Par nature de dépenses, ce budget se décompose comme suit :

- Biens et services : 105 968 786 FCFA, soit 10,60% du budget actuel ;
- Investissements : 893 874 648 FCFA, soit 89,40% du budget actuel.

Pour ce qui est des dépenses du programme en investissements et en biens et services, le budget a été exécuté à hauteur de neuf cent quatre-vingt-treize millions sept mille quatre cent quarante-quatre (993 007 444) de F CFA, soit un taux de 99,32%

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

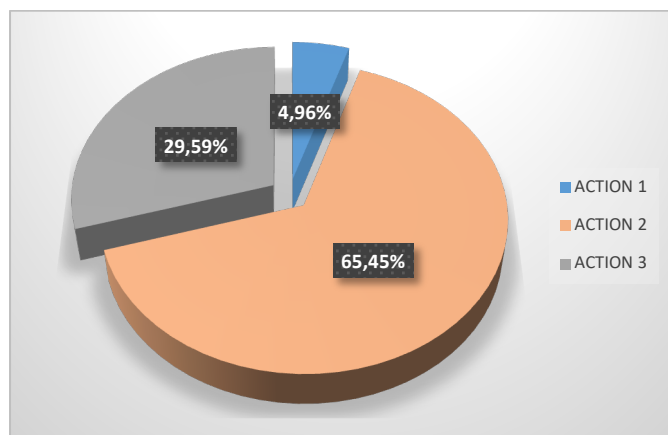
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 244 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Contrôle et suivi de l'application de la législation	-	-	52 451 916	49 237 538	-	-	-	-	52 451 916	49 237 538
Action 2 : Gestion des informations géologiques et minières	-	-	37 754 202	40 985 508	-	-	-	608 906 985	37 754 202	649 892 493
Action 3 : Assainissement de l'exploitation minière	-	-	8 795 860	8 909 750	-	-	180 177 730	284 967 663	188 973 590	293 877 413

Source : Extrait SIGOBE

Figure 141 : niveau de réalisation du budget du programme par action



Source : SIGOBE

En 2021, les crédits autorisés par la Loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme « Développement des Mines et de la Géologie » sont estimés à un milliard quatre-vingt-trois million sept cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.083.777.489) F CFA.

Au terme des exécutions budgétaires du programme Développement des mines et de la géologie, sur une dotation finale (budget actuel) de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf million huit cent quarante-trois mille quatre cent trente-quatre (999 843 434) FCFA de crédits alloués, le montant total des prises en charge comptable s'élève à neuf cent quatre-vingt-treize million sept mille quatre cent quarante-quatre (993.007.444) F CFA, soit un taux d'exécution financière de 99,32%.

Rapporté au volume global des prises en charge, le ratio des prises en charge des opérations budgétaires comptables par action se décline comme suit :

- Action 1 : Assainissement de l'exploitation minière : 49 237 538 FCFA, soit 87,81% des prises en charge comptable
- Action 2 : Contrôle et suivi de l'application de la législation : 649 892 493 FCFA, soit 100% des prises en charge comptable ;
- Action 3 : Gestion des informations géologiques et minières : 293 877 413 FCFA, soit 100% des prises en charge comptable

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 245 : exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construction du Laboratoire d'Analyse Géologique	2021		3 672 191 415	608 906 985	608 906 985	608 906 985
Sur financement intérieur			3 672 191 415	608 906 985	608 906 985	608 906 985
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Encadrer les artisans miniers	2020	2022	300 000 000	80 000 000	59 968 543	59 968 543
Sur financement intérieur			300 000 000	80 000 000	59 968 543	59 968 543
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : Poursuivre les opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins	2020	2022	990 881 396	250 000 000	224 999 120	224 999 120
Sur financement intérieur			990 881 396	250 000 000	224 999 120	224 999 120
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			4 963 072 811	938 906 985	893 874 648	893 874 648
Total sur financement intérieur			4 963 072 811	938 906 985	938 906 985	893 874 648
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : SIGOBE

Au 31 décembre 2021, le montant total des prises en charge des dépenses d'investissement du programme Développement des Mines et de Géologie est de **893 874 648**, soit un taux global d'exécution financière de 100% pour un objectif prévisionnel de réalisation de 100%.

L'analyse de la situation des projets se présente comme suit :

- Projet de construction du laboratoire national d'études et d'analyses géologiques

La loi des finances, n°2020-972 du 23 Décembre 2020 portant budget de l'Etat pour l'année 2021, a inscrit au programme développement des mines et de la géologie, une dotation annuel de six cent huit millions neuf cent six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (**608 906 985**) de FCFA pour la construction du Laboratoire d'analyses et d'études géologiques dont le coût global de la réalisation est de trois milliards six cent soixante-douze millions cent-quatre-vingt-onze mille quatre cent quinze **3 672 191 415** FCFA. Ce projet a été prioritairement inscrit au budget 2021 et sa prise en charge est de six cent huit millions neuf cent six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (**608 906 985**), soit un taux d'exécution de **100%**.

- Programme National de Rationalisation de l'Orpillage (PNRO)

Programme majeur dans le cadre de l'assainissement du secteur des mines, le PNRO porte sur deux projets dont les dotations sont les suivantes :

- ✓ Deux cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt (**224 999 120**) de francs CFA pour la poursuite des opérations de déguerpissement des orpailleurs clandestins;
- ✓ Cinquante-neuf millions neuf cent soixante-huit mille cinq cent quarante-trois (**59 968 543**) de francs CFA pour l'encadrement des artisans miniers.

La prise en charge des dépenses relatives aux opérations de déguerpissement s'est établie au 31 décembre 2021 à deux cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt (224 999 120) francs CFA, soit un taux de prise en charge de 100%, tandis que celle relative aux dépenses concernant l'encadrement des artisans miniers se chiffre à cinquante-neuf millions neuf cent soixante-huit mille cinq cent quarante-trois (59 968 543) francs CFA, correspondant à un taux de prise en charge de 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 246 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	57	7	5	22	1	78
Catégorie B	48	4	4	14	1	61
Catégorie C	19	1	1	4	1	22
Catégorie D	9	2	2	3	1	11
Personnel militaire	30	0	0	0	6	24
Non Fonctionnaires	16	0	0	2	2	16
TOTAL	179	14	12	45	12	212

Source : DRH-MMPE / catalogue mesure nouvelle

En 2021, le programme Développement des Mines et de la Géologie a enregistré au total l'arrivée de 45 agents, un contingent largement supérieur aux 14 initialement souhaités. Deux raisons essentielles expliquent cet excédent.

Premièrement, sur les 165 techniciens des mines et de la géologie, recrutés en 2018, par la Fonction Publique, une centaine a été injectée dans les effectifs de l'administration minière pour étoffer les équipes de ses représentations territoriales. Le programme Développement des Mines et de la Géologie a profité de leur arrivée pour renforcer ses effectifs avec ceux parmi eux qui ont développé des spécialisations notamment dans les domaines du laboratoire, de l'environnement minier, de l'économie minière et de la recherche.

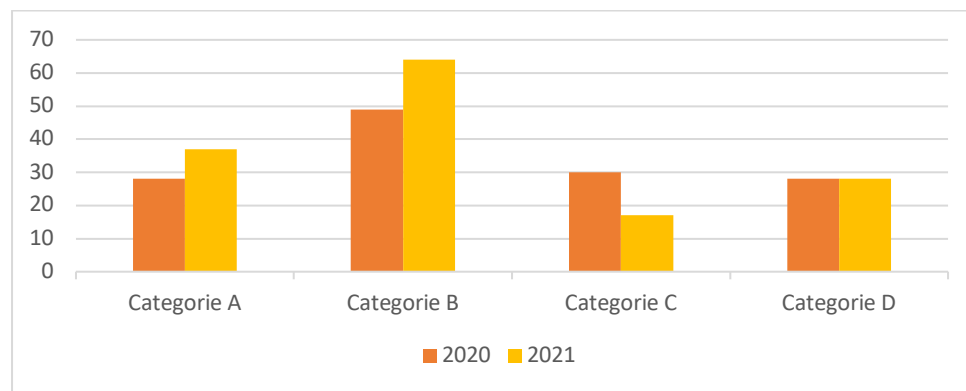
Deuxièmement, la réorganisation des services de l'administration minière suite à sa fusion avec celle du pétrole et de l'énergie, a occasionné le redéploiement à la DGMG des agents de certains services supprimés ou reformés.

Le recrutement massif de spécialistes des mines en 2018, au-delà des besoins exprimés laisse entrevoir un déficit de communication entre les différents intervenants de la chaîne de gestion des recrutements du personnel (Fonction Publique, Cabinet du Ministre, DRH, DGMG).

S'il est salubre de combler les besoins en personnel aussi bien qualitativement que quantitativement, il convient toutefois de travailler avec les différentes parties prenantes à la maîtrise des effectifs de façon à ce que la DGMG ne se retrouve en situation ni de sous-effectif ni de sureffectif.

Au regard de ce qui précède, il conviendrait pour les gestionnaires du personnel en liaison avec les chefs de service, de faire usage de l'outil de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) pour rationaliser la gestion des ressources humaines et communiquer des données fiables aux partenaires extérieurs (Fonction Publique, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Budget, Inspection Générale de l'Etat, Ministère du Plan et du Développement...). Par ailleurs, il urge de doter le Ministère d'un logiciel de gestion du personnel.

Figure 142 : évolution des effectifs du programme 4



Source : DRH/MMPE

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan des activités essentielles menées par le programme Développement des mines et de la géologie se présentent comme suit.

Au titre de la gouvernance du secteur des mines et de la Géologie, au titre des textes pris, c'est le lieu de rappeler qu'un projet d'ordonnance et sept (7) projets de décret élaborés et transmis en 2019 et 2020, sont en instance respectivement au Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et au Secrétariat Général du Gouvernement, ainsi qu'un projet d'ordonnance portant modification des articles 1, 4, 5 et 7 de l'ordonnance n°2014-148 du 26 mars 2014 fixant les redevances superficielles et les taxes proportionnelles relatives aux activités régies par le Code minier, élaboré et transmis au Ministère auprès du premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Ces modifications permettront notamment d'apporter des clarifications sur la définition précise du chiffre d'affaires des sociétés minières ; de baliser le montant des frais déductibles dans le cadre de la détermination de la taxe ad-valorem à acquitter par les opérateurs miniers, et d'ajuster les taux de la taxe ad valorem au niveau des activités de transformation des métaux de base, en particulier, le nickel, la bauxite et la colombo-tantalite.

Par ailleurs, Cinq projets de décrets, notamment : (i) le projet de décret modifiant le décret n° 89-1127 du 21 octobre 1989 instituant l'Ordre du Mérite des Mines ; (ii) le projet de décret 8 autorisant la « SODEMI » à constituer et à prendre une participation dans le capital de la société « Ivoire Coltan SA » ; (iii) le projet de décret fixant la composition du Conseil d'Administration de la SODEMI ; (iv) le projet de décret fixant les conditions et modalités d'exploitation de carrières sur un périmètre couvert par un permis de recherche en cours de validité et (v) le projet de décret fixant le régime juridique des substances explosives à usage civil.

Au cours de l'année 2021, l'Administration des mines a enregistré une (1) exportation de diamants bruts, portant sur un 5093,93 carat contre une (1) portant sur 1872,45 carats en 2020 et huit (8) exportations portant sur 3888,72 carats en 2019.

En plus, La Côte d'Ivoire qui a été déclaré pays conforme aux normes de l'ITIE continue de le demeurer à fin 2021.

Au titre de l'exploration, et de l'exploitation des substances de mines et de carrières, relativement à l'exploration des substances de mines, au cours de l'année 2021, dix-huit (18) nouveaux permis de recherche ont été attribués ; ce qui porte à cent quatre-vingt-cinq (185) le nombre de permis de recherche en cours de validité au 31 décembre 2021, contre cent soixante-dix-sept (177) en 2020 et cent soixante-huit (178) en 2019. Le montant des investissements pour les activités d'exploration est estimé à 16 milliards de franc CFA.

Pour ce qui concerne l'exploitation des substances de mines ; au cours de l'année 2021, deux (2) nouveaux permis d'exploitation ont été attribués ; ce qui porte à vingt-cinq (25) le nombre de permis d'exploitation en cours de validité au 31 décembre 2021, contre vingt-trois (23) en 2020 et dix-huit (18) en 2019.

Au 31 décembre 2021, trente-cinq (35) nouvelles autorisations d'exploitation minière semi-industrielle ont été délivrées ce qui porte à **cent vingt-neuf (129)** le nombre d'autorisations d'exploitation minière semi-industrielle en cours de validité, contre cent-dix (110) en 2020

Par ailleurs, vingt-deux (22) nouvelles autorisations d'exploitation minière artisanale ont été accordées, portant à **cinquante-sept (57)**, le nombre d'autorisations d'exploitation minière artisanale en cours de validité, contre quarante-deux (42) en 2020

S'agissant de la Production minière, au 31 décembre 2021, la production d'or est de 41,857 tonnes contre 38,523 tonnes en 2020 et 32,568 tonnes en 2019 ; la production du manganèse s'élève à 961267 tonnes contre 1 325 525,55 tonnes en 2020 et 1 181 803 tonnes en 2019 ; pour le minerai de nickel, la production était de 1 764 150 tonnes, contre 1 347 975 tonnes en 2020 et 660 144 tonnes en 2019

Quant à L'exploitation des substances de carrières, En 2021, huit (8) autorisations d'exploitation de substances de carrière industrielle ont été délivrées, portant à soixante-cinq (65) le nombre d'autorisation d'exploitation de substances de carrière industrielle de matériaux concassés en cours de validité contre cinquante-neuf (59) en 2020 et quatre-vingt-quatre (84) en 2019. Concernant les matériaux meubles, essentiellement le sable de lagune, **huit (8)** nouvelles autorisations ont été accordées en 2021 portant à **trente-huit (38)** le nombre total d'autorisations d'exploitation de substance de carrière industrielle de matériaux meubles en cours de validité comme en 2020 contre **quarante-deux (42)** en 2019.

Pour ce qui concerne la production de matériaux de carrières, le volume total de matériaux concassés produits au cours de l'année 2021, s'élève à **15 004 314 tonnes**, contre **11 934 782 tonnes** en 2020 et **10044718 tonnes** en 2019 et la production de matériaux meubles en 2021 s'élève à **4 081 550 mètres cubes**, contre **2 003 086 mètres cubes** en 2020 et **2 008 826 mètres cubes** en 2019

L'impact du secteur minier sur l'emploi, le chiffre d'affaires, les investissements et le social :

a) Emplois

Le nombre d'emplois directs enregistrés par le secteur minier à fin 2021 était de **18 974** contre **15 775** et **13 993** en 2019.

b) Chiffres d'affaires

En 2021, le chiffre d'affaires déclaré auprès de l'Administration des mines par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier est de **1154,191 milliards de francs CFA** contre **88,793 milliards de francs CFA** en 2020 soit une hausse de 29,76%. En 2019 le chiffre d'affaires était de **761,995 milliards de francs CFA**.

c) Investissements

Le volume total des investissements réalisés en 2021 est de **196,819 milliards de francs CFA** en 2021 contre **302,791 milliards de F CFA** en 2020 et **36,346 milliards de F CFA** en 2019.

d) Recettes minières

Les recettes fiscales générées en 2021 par le secteur des s'évaluent à **340, 738 milliards de franc CFA** contre **146, 257 milliards de francs CFA** en 2020 et à **94,562 milliards de francs CFA** en 2019.

II. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance du programme Développement des Mines et de la géologie

Tableau 247 : Évolution des indicateurs du programme Développement des Mines et de la Géologie

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le contrôle de l'activité minière						
Indicateur 1.1. Taux de de délivrance annuel de certificats du Processus de Kimberley pour le diamant	%	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.2. Pourcentage de permis d'exploration contrôlés	%		82,09%	95%	85%	75%
Indicateur 1.3. Pourcentage de permis d'exploitation contrôlés	%		100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.4. Taux annuel d'exploitation de substances de carrières contrôlées	%		100%	80%	100%	75%
Indicateur 1.5. Taux annuel d'exploitations semi-industrielles et artisanales contrôlées	%		88%	71%	100%	80%
Indicateur 1.6. Taux annuel de dépôts de substances explosives contrôlés	%		100%	100%	100%	100%
Indicateur 1.7. Pourcentage annuel d'équipements sous-pression contrôlés	%		0%	100%	40%	44,72%
Objectif Spécifique 2 : Développer la recherche minière						
Indicateur 2.1. Taux de de vectorisation des cartes photo géologiques	%	0%	10%	25%	38%	25%
Indicateur 2.2. Taux d'équipement de laboratoire d'analyse géologique	%		0%	0%	50%	0%
Objectif Spécifique 3 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minérale						
Indicateur 3.1. Nombre de sites d'orpaillage illégal démantelés	Nombre		222	219	150	141
Indicateur 3.2. Nombre de sites d'exploitation de carrière illégale démantelés	Nombre		43	53	50	12
Indicateur 3.3. Nombre d'artisans miniers formés dans les chantiers écoles	Nombre		74	115	900	90

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Il est demandé d'analyser les différents résultats enregistrés en respectant la structure « indicateur par indicateur » et en montrant, à travers une explication détaillée et chiffrée, la bonne performance et les faiblesses des taux de réalisation. Pour les indicateurs dont les cibles ne sont pas atteintes, indiquer des mesures correctrices envisagées pour améliorer la situation.

Objectif spécifique 1 : Renforcer le contrôle de l'activité minière

Indicateur 1.1 : Taux de de délivrance annuel de certificats du Processus de Kimberley pour le diamant

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités SPRPK
- ✓ **Mode de calcul** : (Nombre de certificats délivrés / Nombre d'expédition du diamant) x 100
- ✓ **Valeurs cibles** : 100% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. La production et les exportations de diamant brut se font selon les normes du Processus de Kimberley après la levée de l'embargo sur les exportations du diamant brut ivoirien, en avril 2014. Ce qui explique que la totalité des diamants bruts destinés à l'exportation soit certifié par Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley.

Indicateur 1.2 : Pourcentage de permis d'exploration contrôlés

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DDM
- ✓ **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de contrôles effectués} / \text{Nombre de permis à contrôler}) \times 100$
- ✓ **Valeurs cibles** : 85% en 2021 ; 88% en 2022 ; 91% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (85%) non atteinte. La baisse du pourcentage des permis de recherche contrôlés s'explique par l'exécution tardive des budgets de fonctionnement qui a perturbée la mise en œuvre des missions programmées au cours de l'année et d'autre part, par l'insuffisance de moyens matériels.

Le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de véhicules de terrain, de matériel technique ainsi que l'entretien et la réparation du parc existant contribuera à l'atteinte des objectifs.

Indicateur 1.3 : Pourcentage de permis d'exploitation contrôlés

- **Source de données** : Rapport d'activités DDM
- **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de permis contrôlés} / \text{Nombre total de permis en cours de validité}) \times 100$
- **Valeurs cibles** : 100% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. Toutes les missions prévues ont été réalisées. Le nombre de permis d'exploitation minière est mis en valeur (15), les enjeux économiques liés à l'exploitation minière et l'obligation pour les exploitants de faire des déclarations chaque trimestre explique la performance des contrôles au niveau des permis d'exploitation.

Indicateur 1.4 : Taux annuel d'exploitation de substances de carrières contrôlées

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DEMAC
- ✓ **Mode de calcul** : $(\text{Nombre de certificats d'autorisations d'exploitation contrôlés} / \text{Nombre de certificats d'autorisations d'exploitation délivrés en cours de validité}) \times 100$
- ✓ **Valeurs cibles** : 100% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (100%) non atteinte. Cela s'explique d'une part, par l'exécution tardive des budgets de fonctionnement qui a perturbée la mise en œuvre des missions programmées au cours de l'année et d'autre part, par l'insuffisance de moyens matériels.

Le renforcement des moyens logistiques, notamment l'acquisition de véhicules de terrain pourrait permettre de contrôler l'ensemble des carrières réparties sur le territoire national et améliorer sensiblement la performance.

Indicateur 1.5 : Taux annuel d'exploitations semi-industrielles et artisanales contrôlées

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DEMAC
- ✓ **Mode de calcul** : $(\text{Nombre d'autorisations contrôlés} / \text{Nombre d'autorisations en cours de validité}) \times 100$
- ✓ **Valeurs cibles** : 100% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (100%) non atteinte. Cela s'explique d'une part, par l'exécution tardive des budgets de fonctionnement qui a perturbée la mise en œuvre des missions programmées au cours de l'année et d'autre part, par l'insuffisance de moyens matériels.

Le renforcement ou la dotation en matériels roulant des DR et DD, contribuera sensiblement à l'atteinte des cibles projetées.

Indicateur 1.6 : Taux annuel de dépôts de substances explosives contrôlés

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DCT
- ✓ **Mode de calcul** : (Nombre de dépôts de substances explosives contrôlés / Nombre total de dépôts substances explosives répertoriés) x 100
- ✓ **Valeurs cibles** : 100% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (100%) atteinte. Toutes les missions prévues ont été réalisées, les dépôts de substances explosives sont régulièrement contrôlés chaque trimestriel en raison de leur niveau de dangerosité élevé.

Indicateur 1.7 : Pourcentage annuel d'équipement sous-pression contrôlés

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DCT
- ✓ **Mode de calcul** : (Nombre d'équipements sous-pression contrôlés / Nombre total d'équipements sous-pression répertoriés) x 100
- ✓ **Valeurs cibles** : 40% en 2021 ; 45% en 2022 ; 55% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (40%) atteinte. Les missions de contrôle réalisées sont supérieures aux missions de contrôles prévues. Sur une prévision de 1 306 719 équipements sous pressions à contrôler, 1460 846 ont été réalisés (44,72%) soit une plus-value de 4,72%. Ce résultat a été atteint en dépit d'un déficit de matériel, roulant.

Objectif spécifique 2 : Développer la recherche minière

Indicateur 2.1 : Taux de de vectorisation des cartes photo-géologiques

- **Source de données** : Rapport d'activités DCPG
- **Mode de calcul** : (Nombre de cartes photogéologiques vectorisées / Nombre total de cartes à vectoriser) x 100
- **Valeurs cibles** : 38% en 2021 ; 43% en 2022 ; 49% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (38%) non atteinte. L'on note que le taux de vectorisation des cartes photogéologiques par rapport à l'année 2020 n'a pas évolué. Cette situation s'explique par le fait que les travaux de vectorisation n'ont pas été achevés dans les délais en raison de l'insuffisance de moyens matériels et du processus de délocalisation de la Direction de la cartographie dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction du laboratoire d'analyse géologique.

Indicateur 2.2 : Taux d'équipement de laboratoire d'analyse géologique

- **Source de données** : Rapport d'activités DCPG
- **Mode de calcul** : (Nombre d'équipements acquis / Nombre total d'équipements prévus) x 100
- **Valeurs cibles** : 50% en 2021 ; 100% en 2022 ; 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (50%) non atteinte. Le taux d'équipement est de 0%, car le projet de construction du laboratoire devant abriter ces équipements a connu un retard dans son exécution. Ce projet d'équipements est d'ailleurs prévu pour être inscrit au PIP 2023.

Objectif spécifique 3 : Créer un environnement propice à l'essor de l'exploitation minière et minière

Indicateur 3.1 : Nombre de sites d'orpillage illégal démantelés

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités BRICM
- ✓ **Mode de calcul** : Dénombrement

- ✓ **Valeurs cibles** : 150 en 2021 ; 250 en 2022 ; 200 en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (150) non atteinte. Le nombre de sites d'orpaillage illégal démantelés est de 141 sur 150 prévus, soit un taux de démantèlement de 94%. La non-atteinte de l'objectif s'explique par une suspension temporaire des activités de la BRICM en raison de sa participation aux discussions ayant abouti à la création du GS-LOI et à la mise en œuvre de ses activités.

Indicateur 3.2 : Nombre de sites d'exploitation de carrière illégale démantelés

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités BRICM
- ✓ **Mode de calcul** : Dénombrement
- ✓ **Valeurs cibles** : 50 en 2021 ; 60 en 2022 ; 65 en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (50) non atteinte. Le nombre de site de carrière illégale démantelés en 2021 est de 12 sur 50 prévus, soit un taux de démantèlement de 24%. La non atteinte de l'objectif s'explique d'une part, par l'exécution tardive des budgets qui a perturbé la mise en œuvre des missions programmées au cours de l'année et d'autre part par une suspension temporaire des activités de la BRICM.

Indicateur 3.3 : Nombre d'artisans miniers formés dans les chantiers écoles

- ✓ **Source de données** : Rapport d'activités DEMAC
- ✓ **Mode de calcul** : Dénombrement
- ✓ **Valeurs cibles** : 900 en 2021 ; 1350 en 2022 ; 4350 en 2023

Analyse de l'indicateur : cible (900) non atteinte. Le nombre d'artisans formés au cours de l'année 2021 est de 90, soit 10%. La formation des artisans miniers a débuté dans les premiers chantiers avec 108 artisans miniers formés en 2019. Ce projet amorçait son essor quand il a été ralenti en 2021 pour une insuffisance de financement.

La mise en place d'une stratégie efficace et durable d'encadrement et de formation des artisans miniers d'une part et de financement de la formation d'autre part permettra d'atteindre les objectifs.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises :

Changement de comportement dans l'élaboration des demandes de crédits. Ainsi, tout crédit demandé doit concourir à la poursuite d'un objectif donné dans le cadre d'un **programme**. Cependant il convient de noter que cette nouvelle réforme n'est pas totalement assimilée. Les outils de cette réforme budgétaire ne sont pas faciles à maîtriser, cet état de fait nécessite un renforcement des capacités en lien avec la nouvelle réforme budgétaire.

IV.2. Recommandations

Renforcer la formation des acteurs sur les outils de gestion en mode budget-programmes ;

CONCLUSION

A la clôture de l'exercice 2021, l'on note que la performance du programme Développement des Mines et de la Géologie est relativement faible. Sur douze (12) indicateurs, quatre (4) ont atteint leurs cibles, soit un taux de 33,33%.

Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance des moyens logistiques dont le matériel roulant, le matériel et outillages techniques.

Les dispositions suivantes s'avèrent nécessaires pour obtenir un meilleur résultat :

- le renforcement des moyens logistiques des services techniques ;
- Le renforcement ou la dotation en matériel roulant ;
- Le renforcement des capacités du personnel de l'administration minière.

CONCLUSION (Générale)

Au terme de la gestion 2021, l'on note que la performance du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie est globalement satisfaisante.

En effet, sur sept (7) résultats attendus au moins six (6) ont connu une évolution satisfaisante.

Au titre des hydrocarbures, la disponibilité des produits pétroliers a été assurée sur l'ensemble du territoire nationale eu égard au taux de couverture national en produit pétrolier de 100%. De surcroît la recherche pétrolière a conduit à une découverte majeure (le gisement baleine) qui vient confirmer l'énorme potentiel pétrolier de la Côte d'Ivoire.

Concernant l'énergie électrique de qualité, malgré la crise énergétique qu'a connue le pays, elle est disponible de façon durable. Cela se traduit par un accroissement du parc de production et le fort taux de disponibilité de l'électricité sur l'intégralité du territoire nationale

S'agissant du secteur minier, il connaît une résilience avec la hausse substantielle de la production de plusieurs minerais.

SECTION 350 : MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs est dirigé par le Ministre SIANDOU FOFANA. Il est titulaire de ce poste depuis la formation du gouvernement intervenu le 11 janvier 2017 conformément au décret N° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement.

Conformément au décret N° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du gouvernement, le Ministère du Tourisme et des Loisirs est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du tourisme et des Loisirs.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité de :

- l'assainissement de l'environnement du secteur du tourisme ;
- l'amélioration de l'offre de services du secteur du tourisme ;
- la promotion du tourisme ;
- la sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs ;

Outre le cabinet, le Ministère du Tourisme et des Loisirs dispose de 04 structures sous tutelles, 20 Directions Centrales, 12 Directions Régionales, 20 Directions Départementales, et 11 Bureaux de Tourisme à l'étranger.

Ces structures et services sont repartis en 04 programmes :

- Programme 1 : Administration Générale
- Programme 2 : Offre de services du Tourisme
- Programme 3 : Promotion du Tourisme
- Programme 4 : Loisirs

Ces différentes structures, Directions et Services cités sont repartis entre les quatre (4) programmes conformément au tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Organisation du ministère selon les programmes

PROGRAMMES	DIRECTIONS CENTRALES ET REGIONALES	ORGANISME SOUS TUTELLE DIRECTE (EPN, SODE, SEM)	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
P1 : Administration Générale	CNT, Cabinet, IG, DCDA, DAJ DPAP, DAF, DRH, DCP DR (12) DD (20)	-	- Création d'un compte satellite du Tourisme	-

PROGRAMMES	DIRECTIONS CENTRALES ET REGIONALES	ORGANISME SOUS TUTELLE DIRECTE (EPN, SODE, SEM)	PROJETS PIP	PROJETS HORS PIP
P2 : Offre de services du Tourisme	DAT, DGU, DST	SPDC, SODERTOOUR-LACS, FDT	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation hôtel Président Yamoussoukro - Réhabilitation hôtel des parlementaires - Réhabilitation des 7 principaux sites touristiques de la Région du Poro - Aménagement et valorisation du site du pont de lianes de Lieupleu dans la Région du Tonkpi - Création du centre d'Application aux métiers du tourisme et de l'Hôtellerie de DAOUKRO - Construction du Relais Paillotes de Jacquerville - Réhabilitation et aménagement des sites touristiques des régions du Haut Sassandra... 	-
P3 : Promotion du tourisme	BTE (11)	CIT		-
P4 : Loisirs	DL	-	-	-

L'année 2021 est la deuxième année consécutive que la Côte d'Ivoire vit la pandémie à coronavirus. A l'instar du tourisme international, le secteur du tourisme en Côte d'Ivoire a subi d'énormes pertes dues aux baisses des arrivées de touristes internationaux. Les mesures prises (fermeture des frontières, des restaurants, des bars et boîtes de nuit...) dans le cadre de la gestion du COVID-19, ont fini par plonger le secteur dans un état de sinistre. Cette situation a freiné la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur du tourisme « Sublime Côte d'Ivoire ». Les engagements pris par les investisseurs lors des tables rondes de mobilisation des ressources tenues à Dubaï et à Hambourg ont été reportés du fait de cette crise.

En dépit de cette conjoncture défavorable imposée par la crise sanitaire, le Ministère du Tourisme et des Loisirs a réalisé des activités au cours de l'an 2021. Lesquelles réalisations sont présentées dans le présent rapport dont les principales articulations sont : l'Introduction, le Ministère, les programmes et la conclusion

PARTIE 1 : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion du Tourisme et des Loisirs.

A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de tourisme :

- développement et promotion des produits, services et activités touristiques ;
- réglementation et Contrôle des équipements et des établissements touristiques et hôteliers ;
- promotion de la qualité dans les établissements touristiques et hôteliers ;
- aménagement, exploitation à des fins touristiques des parcs nationaux, des réserves, des jardins botaniques, et autres aires protégées ainsi que du littoral, en liaison avec les Ministres concernés ;
- développement des centres, zones et circuits touristiques ;
- réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat en liaison avec le Ministre chargé de la Construction ;
- recensement, aménagement et exploitation des sites et monuments d'intérêt touristique, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture ;
- promotion et formation des personnels des métiers du tourisme et de l'hôtellerie ;
- évaluation de l'activité touristique et de l'impact du tourisme sur l'économie ;

- promotion du tourisme aux plans national, régional et international, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- développement de la coopération et promotion des investissements touristiques ;
- promotion des manifestations traditionnelles d'intérêt touristique, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture ;
- participation à la promotion de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, en liaison avec les Ministres chargés des Affaires Etrangères et de la Communication ;
- définition d'un cadre incitatif pour le développement touristique.

En matière de Loisirs

- élaboration du cadre juridique et institutionnel du développement des loisirs ;
- sensibilisation de la population à la vulgarisation des loisirs ;
- mise en œuvre d'un plaidoyer et promotion des loisirs auprès des populations, des entreprises, des groupements sociaux et des structures administratives et politiques ;
- promotion et valorisation des jeux traditionnels et des danses en tant que loisirs, en liaison avec le Ministre chargé de la Culture.

I.1. Architecture programmatique du ministère

Les programmes, actions et activités du ministère sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Actions et activités du ministère

INTITULE	PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
NOMBRE	4	9	74

La mise en œuvre des actions et des activités a été faite par les entités mentionnées dans le tableau 1.

I.2. Politique ministérielle

Les orientations stratégiques, les résultats stratégiques et les objectifs globaux sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : cadre stratégique

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none"> - faire de la Côte d'Ivoire le co-leader africain du tourisme d'affaires ; - devenir la base de divertissement domestique de la sous-région ; - capter un tourisme international avide de dépaysement authentique ; - développer l'entrepreneuriat touristique social et territorial ivoirien. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national est mise en place - L'environnement et l'offre de services de tourisme sont améliorés - La promotion de la destination Côte d'Ivoire est améliorée - Les pratiques de loisir sont promues 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national - Améliorer l'environnement et l'offre de services de tourisme - Améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire - Promouvoir les pratiques de loisir

II. PERFORMANCE GENERALE

Tableau 4 : cadre de performance

Programmes	Objectifs	Nombres de cibles	Nombre de cibles atteintes	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration générale	Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du Tourisme	1	1	45
	Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles	3	2	63
Offre de service du tourisme	Améliorer l'environnement du secteur du tourisme	2	2	52
	Améliorer l'offre de service du tourisme	5	5	45
Programme 3 : Promotion du tourisme	Promouvoir le tourisme national et international récepteur	3	3	36
Programme 4 : Loisirs	Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour la population de tout âge	3	2	66

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

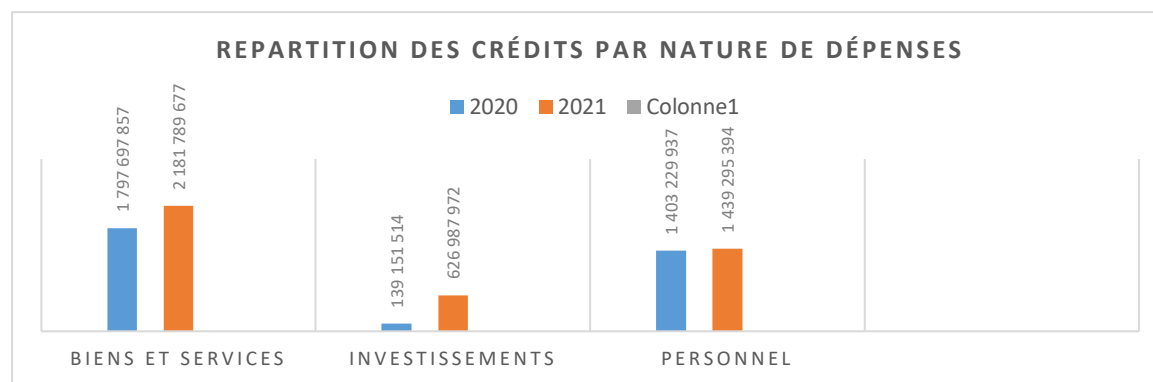
Pour la gestion 2021, le Ministère du Tourisme et des Loisirs a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 11 254 186 751 FCFA. Il convient de préciser que la totalité de ce budget est financée sur ressources propres (trésor). Ce budget a permis de financer quatre natures de dépenses que sont : le Personnel (12,8%), les biens et services (21,19%), les Transferts (58,10 %) et les Investissements (7,86%).

Tableau 5 : exécution du budget du ministère

	2020	2021			
	Réal	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E)=P-R	Taux Réal = (R : P) x 100
Personnel	1 403 229 937	1 439 295 394	1 439 295 394	0	100
Biens et services	1 797 697 857	2 357 468 417	2 181 789 677	175 678 740	92,55
Transferts	3 310 023 612	4 341 306 034	2 490 906 034	1 850 400 000	57,38
investissements	139 151 514	626 987 972	626 987 972	0	100
TOTAL	6 650 102 920	8 765 057 817	6 738 979 077	2 026 078 740	76,88

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Le Ministère du Tourisme et des Loisirs a enregistré un taux de réalisation de 76,88% pour la gestion 2021. En valeur, le Ministère est passé de 6 650 102 920 de réalisation en 2020 à 6 738 979 077 en 2021, soit une augmentation de 24,20% (88 876 157). La régulation de 70% est appliquée aux crédits affectés aux transferts, biens et services. Ce qui explique les taux de réalisation en dessous de 100 constatés sur ces deux natures de dépenses.



Les crédits d'investissement ont enregistré une hausse de 77,80% en 2021. Le démarrage de cinq (5) nouveaux projets d'investissement publics justifient la forte augmentation des dépenses d'investissements. De mêmes, les dépenses consacrées aux biens et services ont augmenté de 17,6% par rapport à celles de 2020.

Les réalisations par programme se présentent comme suit :

Tableau 6 : exécution du budget par programme

	2020	2021			
	Réal	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E)=P-R	Taux Réal = (R : P) x 100
Programme 1	2 849 717 518	3 505 863 062	3 330 184 322	175 678 740	94,99
Programme 2	1 302 770 520	900 431 77	900 431 77	0	100
Programme 3	2 466 318 283	2 465 840 178	2 465 840 178	0	100
Programme 4	31 296 599	42 522 800	42 522 800	0	100

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

En dehors du programme 1 qui affiche un taux de réalisation de 94,99% en 2021, les autres programmes ont entièrement consommé les crédits qui leur étaient alloués.

PARTIE II : LE PROGRAMME

PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur Jean-Marie Kouakou ATTA, Directeur de Cabinet, est le responsable du Programme 1 « Administration Générale ». Il a été nommé par décret N° 2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet Ministériel. La mission principale du Programme 1 est de veiller à la modernisation et à la performance de l'administration sur l'ensemble du territoire national.

Les activités du programme 1 se sont déroulées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Sublime Côte d'Ivoire marquée par le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus.

Le rapport annuel de performance du programme 1 est présenté suivant les articulations suivantes : (I) présentation de la stratégie ; (II) réalisations du programme ; (III) performance du programme ; (IV) perspectives ; conclusion.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 1

I.1. Les objectifs du programme 1

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est de mettre en place une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national.

Description de la stratégie du programme 1.

Le programme « Administration générale » est conçu pour l'essor d'une administration du Tourisme moderne et performante, capable de mettre en œuvre la politique définie par les autorités d'une part et de faire face aux nouveaux défis et mutations du tourisme mondial d'autre part.

Ce programme s'articule autour des deux (2) objectifs spécifiques suivants :

- **Objectif spécifique 1.1** : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du tourisme

- **Objectif spécifique 1.2** : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles

I.2. Le financement du programme 1

Au titre de l'année 2021, il a été voté un crédit de 3 510 583 493 FCFA qui par la suite est passé à 3 505 863 062 FCFA, soit une baisse de 0,13% au cours de l'année. Le programme 1 a bénéficié de 40% du budget global du ministère dont 14,26% ont été consacré à l'investissement et 85,74% au fonctionnement. Ce budget a été financé par le trésor public.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME

Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses

En termes de réalisations, le programme 1 a exécuté 94,99% du budget à lui alloué, soit 3 330 184 322 de FCFA. Il ressort un écart de - 5,01% entre les prévisions et les réalisations. Cet écart d'un montant de 175 678 740 correspond principalement au montant de la Convention BNEDT qui n'avait pas encore été régularisé. Les détails des engagements par natures de dépenses sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 7 : exécution du budget du programme 1 par nature de dépense et par action

Actions	personnel		biens et services		transferts		investissement		Total
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	
Action 1 : Coordination et animation	0	0	710 944 962	971 552 543	0	0	24 007 7190	50 000 000	1 021 552 543
Action 2 : Information et communication	0	0	18 963 936	18 963 939	0	0	0	0	18 963 939
Action 3 : Planification, programmation et suivi évaluation.	0	0	27 069 870	26 354 900	0	0	0	0	26 354 900
Action 4 : Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières	135 207 646	1 193 807 643	957 531 104	1 169 226 256	0	0	0	0	2 363 033 899
Total	135 207 646	1 193 807 643	1 714 509 872	2 086 376 679	0	0	24 007 719	50 000 000	3 330 184 322

Les crédits affectés aux biens et services sont en hausse de 24,20% par rapport à l'an 2020. Il en est de même pour les crédits d'investissements pour lesquels on note une augmentation de 52% sur la même période. La volonté d'apurer les créances du prestataire du projet « compte satellite du tourisme » explique cette augmentation des crédits d'investissement de ce programme.

Suivi des investissements

Tableau 8 :

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté	Budget Actuel	Ordonnancement
Projet : Création d'un compte satellite	2014	2017	710 000 000			
Sur financement intérieur				50 000 000	50 000 000	50 000 000
Sur financement extérieur						

Les crédits ont servi à payer les créances du prestataire du projet Création d'un compte satellite achevé en 2017.

Evolution des effectifs

Tableau 9 :

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	87	50	86	50	1	136
Catégorie B	176	34	173	25	11	190
Catégorie C	35	3	32	3	2	36
Catégorie D	19	1	18	1	2	18
Non Fonctionnaires	54	4	54	4	8	50
TOTAL	371	92	363	83	24	430

Les besoins en personnel du ministère étaient de 92 agents. En 2021, ce sont 83 agents (tout grade confondu) qui ont été mis à la disposition du Ministère du Tourisme et des Loisirs. Soit un taux de satisfaction de 90,21%. Ainsi en 2021 l'effectif du ministère du personnel se situe à 430 agents contre 371 agents en 2020. Le manque de personnel constaté au niveau des Directions régionales et départementales a été réduit. Ces structures déconcentrées ont reçu de nouveaux agents. Toutefois, le taux des agents de la catégorie D recrutés (chauffeurs et coursiers) reste très faible (1,2%).

Bilan des activités

Au titre du programme 1, plusieurs activités programmées ont été réalisées en 2021. Il s'agit entre autres de :

- 5 projets de décrets élaborés et transmis au SGG. Seul le texte portant organisation du ministère a été pris en conseil des ministres.
- la production du bulletin des statistiques 2020.
- le renforcement de capacités de XX agents du ministère
- l'organisation de la première édition de la quinzaine touristique
- l'équipement du ministère en matériel informatique

II. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Indicateurs de performance

Tableau 10 :

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel du secteur du Tourisme				
IP1. Taux de diffusion des textes réglementaires au public	%	80	90	10
OS2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles				
IP1. Taux d'exécution du budget	%	89,43	100	94,99
IP2. Taux de réalisation des activités	%	92	100	91
IP3. Proportion d'agents bénéficiant d'au moins une formation par an	%	10	12	10

Analyse détaillée et explication des résultats

L'atteinte de l'objectif spécifique 1 dépend fortement de l'adoption des projets de textes par le Gouvernement. En effet, après avoir défini un ordre de priorité desdits projets et ce, sur instruction des services de la Primature, le Ministère du Tourisme a élaboré et transmis au SGG les projets de texte. Malheureusement, depuis deux ans, ces textes qui devraient encadrer les réformes prévues par la stratégie Sublime Côte d'Ivoire n'ont pas encore fait l'objet de programmation en Conseil des Ministres.

La mise en œuvre et la coordination des activités se sont bien déroulées aussi bien dans les directions centrales que dans les structures déconcentrées. La proportion du personnel ayant bénéficié d'une formation reste encore faible alors que les besoins en formations sont divers et énormes. L'allocation budgétaire dédiée à la formation devrait être revue à la hausse afin de prendre en charge le maximum d'agents.

III. PERSPECTIVES

Leçons apprises

Difficultés à réaliser des indicateurs dont le ministère n'est pas le principal acteur de la mise en œuvre.

Les activités n'étant pas couvertes par une allocation budgétaire ne sont pas réalisées et plombent l'atteinte des objectifs fixés

Recommandations

Il convient de définir des indicateurs dont la réalisation dépend principalement du Ministère du Tourisme.

Ne retenir que les activités qui bénéficient d'un financement

Impliquer le maximum des agents dans la formation

PROGRAMME 2 « Offre de service du tourisme »

INTRODUCTION

Le Programme 2 du Ministère du Tourisme et des Loisirs a pour responsable, le Directeur des Activités Touristiques (DAT), Monsieur **KODDI BI Norbert**, depuis le mois de janvier 2020. Il occupe ce poste suite à la prise du décret n°2015-205 du 24 mars 2015 portant nomination de directeurs centraux au Ministère du Tourisme.

Le développement et la promotion des produits, services et activités touristiques d'une part et la réglementation et contrôle des équipements et établissements touristiques d'autre part sont entre autre les missions du programme 2.

La mise en œuvre des actions du programme offre de service du tourisme a été impactée par la crise sanitaire avec son corollaire de mesures restrictives qui ont considérablement freiné l'activité touristique.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 2

I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global du Programme 2 « Offre de services du tourisme » est d'améliorer l'environnement et l'offre de services du tourisme. Pour atteindre cet objectif, deux objectifs spécifiques ont été déclinés. Il s'agit de :

- **Objectif spécifique 2.1** : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme
- **Objectif spécifique 2.2** : Améliorer l'offre de services du tourisme

Quatre (4) actions ont été identifiées pour soutenir la réalisation de ces différents objectifs.

I.2. Financement du programme 2

Pour l'exercice 2021, un budget de 1 288 658 080 FCFA a été voté mais en définitif c'est une enveloppe de 900 431 777 FCFA qui a été mis à la disposition du programme offre de services du tourisme. La répartition de cette enveloppe par nature de dépense se présente comme suit : 52 890 198 FCFA pour les biens et services, 576 987 972 pour les investissements et 270 553 607 FCFA pour les transferts. Ces ressources financières ont été couvertes par le trésor. Donc le programme 2 n'a pas bénéficié de financement extérieur.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME

Exécution du budget

Le programme 2 a exécuté la totalité des crédits qui lui a été notifiée. Les actions réalisées sont mentionnées dans les tableaux ci-après.

Tableau 11 : dépenses par action et par natures de dépenses

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Suivi de la réglementation, contrôle de la qualité et de la sécurité dans le secteur	0	0	51 891 386	52 890 198	1 051 174 013	210 000 000	0	0	1 103 065 399	262 890 198
Mobilisation de l'investissement privé dans le secteur	0	0	0	0	60 553 607	60 553 607	0	0	60 553 607	60 553 607
Rénovation et construction de nouvelles infrastructures du secteur	0	0	0	0	0	0	139 151 514	576 987 972	139 151 514	576 987 972
Total	0	0	51 891 386	52 890 198	1 111 727 620	270 553 607	139 151 514	576 987 972	1 320 770 520	900 431 777

L'enveloppe 2021 du programme 2 a connu une baisse de 22,6% par rapport à celle de 2020. Cette baisse est plus perceptible sur les transferts. En effet, les transferts sont passés de 1 111 727 620 FCFA à 270 553 607 FCFA de 2020 à 2021. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont enregistré une hausse de 75,88% en 2021.

Suivi des investissements

Le programme 2 dispose sept (7) projets d'investissements publics financés par le trésor public. Les allocations budgétaires affectées à ces projets sont consignées dans le tableau suivant.

Tableau 12 :

Projets	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté	Budget Actuel	Ordonnancement
Projet 1 : Réhabilitation des 7 principaux sites touristiques de la Région du Poro	2021	2024	845 300 000	43 500 000	172 240 668	172 240 668
Projet 2 : Réhabilitation et aménagement des sites touristiques des Régions du Haut Sassandra, de la Marahoué, du Tchologo, du Worodougou et du Béliér	2021	2025	738 000 000	124 500 000	29 499 960	29 499 960
Projet 3 : Construction du Relais Paillotes de Jacqueline	2016	2022	1 931 000 000	214 000 000	18 991 141	18 991 141
Projet 4 : Réhabilitation hôtel Président	2016	2024	7 789 000 000	2000 000 000	140 000 000	140 000 000
Projet 5 : Réhabilitation hôtel des parlementaires				0	0	0
Projet 6 : Création du Centre d'Application des Métiers du Tourisme et d'Hôtellerie de Daoukro	2016	2022	903 000 000	216 450 513	216 256 203	216 256 203
Projet 7 : Aménagement et Valorisation du site du Pont de liane de Lieupleu	2021	2023	317 000 000	37 000 000	0	0

Les budgets votés ont été réaménagés en cours d'année. Ainsi, les projets 2 et 7 ont servi à porter le budget du projet 1 à 172 240 668 FCFA contre 43 500 000 FCFA initialement voté. L'objectif était d'accélérer la réalisation du projet 1 et se consacrer aux autres projets les années à venir. Des démarches administratives ont été initiées pour résilier les contrats passés avec les entreprises en charge

du projet 3 « Construction du Relais Paillotes de Jacquville ». Car celles-ci sont dans l'incapacité de conduire les travaux selon le chronogramme établi. Cette situation explique donc la faible consommation (8,87%) du budget de ce projet.

Evolution des effectifs

Tableau 13 :

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	10	2	10	2	0	12
Catégorie B	27	0	27	0	2	25
Catégorie C	2	0	2	0	0	2
Catégorie D	1	0	1	0	0	1
Non Fonctionnaires	3	0	3	0	2	1
TOTAL	43	2	43	2	4	41

Les besoins en personnel exprimés par ce programme ont été pris en compte. Cependant, la sortie de 4 agents en 2020 a porté l'effectif du programme 2 à 41 agents en 2021 contre 43 agents en 2020.

Bilan des activités

Le programme 2 a obtenu les réalisations suivantes :

700 établissements de tourisme du District d'Abidjan ont été contrôlés par les agents assermentés du ministère

300 hôtels ont fait l'objet d'évaluation en vue de leur classement par les services du Ministère.

La première phase de la réhabilitation de l'Hôtel Ivoire est achevée. Cette phase a enregistré la réalisation des travaux de carrelage, de tuyauterie, d'électricité et de plafonnage de 4 étages du bâtiment principal. De même 4 ascenseurs ont été réhabilités et remis en service.

Les projets « la réhabilitation du site touristique de Katia » et « l'Aménagement et construction d'un hangar sur le site touristique de Kondé Yaokro » (District de Yamoussoukro) ont été entièrement réalisés.

La construction des infrastructures du Centre d'Application aux Métiers de Tourisme et d'Hôtellerie de Daoukro a enregistré un taux d'exécution de 85%. En effet, les bâtiments administratifs à usage technique et ceux destinés à abriter les bureaux sont réalisés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 2

D'une manière générale, les activités programmées pour l'an 2021 ont été réalisées. Le tableau suivant donne l'état de l'évolution des indicateurs de ce programme.

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS1 : Améliorer l'environnement du secteur du tourisme				
IP1. Taux d'établissements mis en conformité	%	11,14	25	20
IP2. Taux de croissance des actes délivrés	%		12	10,21

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 2 : Améliorer l'offre de services du tourisme				
IP1. Taux d'Occupation (TO)	%	36,3	60	36,62
IP 2. Durée Moyenne de Séjour (DMS)	Nb	2	4	2
IP 3. Taux de croissance des nuitées vendues	%	21	23	22

Source : DPPD-PAP 2021

Analyse détaillée

La modification budgétaire a permis de doter conséquemment certains projets. Ce qui a justifié l'obtention de meilleur taux de réalisation des projets. Mieux, ces projets achevés, les ressources seraient allouées à d'autres projets afin de faciliter leur mise en œuvre.

IV. PERSPECTIVES

Leçons apprises

La revue périodique de la mise en œuvre des actions programmées a permis de déceler les difficultés.

La suffisance des crédits permet de faire avancer la réalisation des projets du programme et les achever dans les délais

PROGRAMME 3 « Promotion du Tourisme »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 3 « Promotion du tourisme » est le Directeur Général de Côte d'Ivoire Tourisme. Mme Malékah Mourad-Condé a été nommé en septembre 2021 en remplacement de Mme Nasseneba Touré, appelée au gouvernement en avril 2021, en qualité de ministre de la Femme, de la famille et de l'enfant. Ce programme a pour mission de faire la promotion de la destination Côte d'Ivoire.

En 2021, la mise en œuvre de l'action de ce programme a été marquée par la crise sanitaire à coronavirus. En dépit du contexte sanitaire difficile, des activités ont été réalisées. Le rapport des réalisations est décliné selon le plan suivant : (I) présentation de la stratégie ; (II) réalisations du programme ; (III) performance du programme ; (IV) perspectives ; conclusion

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 3

I.1. Les objectifs du programme 3

L'objectif global du programme 3 « Promotion du tourisme » est d'une part, améliorer la visibilité et l'attractivité de la destination Côte d'Ivoire sur les marchés émetteurs en vue de capter le plus de touristes internationaux et d'autre part, développer le tourisme interne.

- Description de la stratégie du programme 3.

Le programme « Promotion du Tourisme » est conçu pour présenter la destination Côte d'Ivoire dans sa richesse, sa diversité et sa spécificité sur tous les marchés, pour une meilleure visibilité, en activant les leviers d'attractivité et de compétitivité.

Ainsi, ce programme s'articule autour d'un (1) objectif spécifique :

- **Objectif spécifique 3.1-** Promouvoir le tourisme international récepteur et interne

Une seule action sous-tend ce programme.

Description de l'action du programme 3.

- **Action 3.1.1 :** Développement du tourisme international récepteur et interne

Cette action consiste à positionner la destination Côte d'Ivoire auprès des Tours Opérateurs en vue d'accroître la visibilité de l'offre touristique de la Côte d'Ivoire tout en renforçant la participation de la Côte d'Ivoire aux foires et salons de promotion à l'étranger. Il s'agira également de créer les conditions favorables à la pratique du tourisme par tous les résidents de Côte d'Ivoire et en particulier par les nationaux.

L'action est mise en œuvre par la réalisation de l'activité suivante :

- Réaliser les activités de promotion de la destination Cote d'Ivoire et le tourisme interne.

I.2. Le financement du programme 3

En 2021, le budget du programme « Promotion du tourisme » s'est établi à 2 465 840 178 FCFA. Le budget a été financé par le Trésor Public. La part de 9,95% de ce budget a été affectée au personnel contre 90,04% destinées aux transferts.

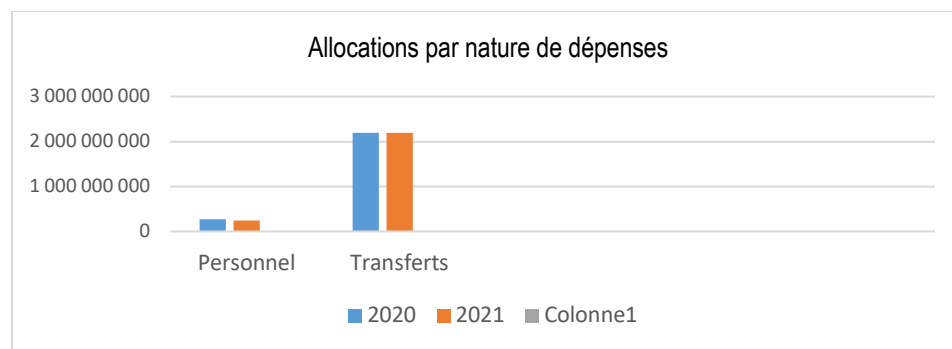
II. REALISATIONS DU PROGRAMME 3

Exécution du budget

Les engagements par natures de dépenses sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 15 :

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Développement du tourisme récepteur et interne	268 022 291	245 487 751	0	0	2 198 295 952	2 220 352 427	0	0	2 466 318 243	2 465 840 178
Total	268 022 291	245 487 751	0	0	2 198 295 952	2 220 352 427	0	0	2 466 318 243	2 465 840 178



De 2020 à 2021, les dépenses en personnel ont enregistré une contraction de 9,17 %. En effet, 12 agents contractuels, ont intégré la Fonction publique.

Evolution des effectifs

Tableau 16 :

	Effectif (2020)		2021			
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	18	2	2	2	-3	17
Catégorie B	15	3	1	1	-2	14
Catégorie C	1	0	0	0	0	1
Catégorie D	2	0	0	0	0	2
Non Fonctionnaires	95	20	16	16	-5	106
TOTAL	131	25	19	19	-10	140

En 2021, le programme 3 dénombrait 140 agents dont 106 agents non fonctionnaires. Les cadres représentaient environ 12% de ce personnel. 76% des besoins en personnel exprimés ont été satisfaits.

Bilan des activités

- Organisation de la quinzaine touristique
- Organisation de la Journée Mondiale du Tourisme
- Appui aux manifestations à caractères culturelles et touristiques
- Organisation d'éductours dédiés aux professionnels de la presse

III. Performances du programme 3

Tableau 17 :

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Promouvoir le tourisme international récepteur et interne				
Taux de croissance des flux du tourisme international récepteur	%	99,69	9,2%	-16,03
Taux de croissance des flux du tourisme interne	%	99,80	5,35%	18,91

Analyse détaillée et explication des résultats

Depuis 2020, le secteur du tourisme subit les effets néfastes de la crise sanitaire du COVID19. Après avoir passé le niveau de 2 000 000 de visiteurs en 2019, le nombre de touristes internationaux est tombé à 668 162 en 2020 pour s'établir à 575 819 visiteurs en 2021. Sur les deux dernières années, le tourisme récepteur est dans une tendance baissière. Malgré que les vols internationaux soient repris, la peur d'attraper une infection liée au virus du COVID empêche les potentiels visiteurs d'effectuer les voyages. Pour la même raison, la participation de la Côte d'Ivoire aux foires et salons sont limitées et la digitalisation de la promotion de la destination est devenue incontournable.

Face à cette crise, la relance du tourisme interne s'impose et devrait occuper désormais une place de choix dans la politique de promotion du tourisme. Dans cet esprit, en 2020 le Ministère a organisé une quinzaine touristique pour mettre en lumière les potentialités touristiques des régions de Côte d'Ivoire. L'objectif est d'emmener les résidents à visiter les sites et établissements touristiques du pays. A cela, il faut noter l'appui aux organisations des manifestations à caractère touristique et culturel (foires, festivals, fêtes traditionnelles...). L'ensemble de ces actions a induit une augmentation du taux de croissance du flux du tourisme interne qui atteint 18% en 2021 alors que la prévision annonçait un taux de 5,35% sur la même période.

III. PERSPECTIVES

Leçons apprises

La crise nous a enseigné qu'il faut axer la promotion sur le tourisme interne. Car, les marchés émetteurs de touristes sont plus exigeants et étroits.

Une utilisation efficiente des média-sociaux permettrait d'atteindre de grande cible à moindre coût.

Recommandations

La sensibilisation des professionnels du secteur à délivrer des prestations répondant aux normes de qualité et de sécurité

La lutte contre la prolifération des établissements de tourisme informels pour un meilleur assainissement du secteur du tourisme.

PROGRAMME 4 « Loisirs »

INTRODUCTION

Le programme 4 « Loisirs » est dirigé par Monsieur GALA Bi Tizié Emmanuel, Directeur des Loisirs. Il a été nommé par décret N° 2016-572 du 27 juillet 2016 portant nomination des Directeurs centraux du ministère des sports et des loisirs. La mission principale du Programme 4 est de vulgariser la pratique de loisirs sains par les résidents.

A l'instar des autres programmes, les activités du programme 4 se sont déroulées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Sublime Côte d'Ivoire marquée par le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus.

Le rapport annuel de performance du programme 4 est présenté suivant les articulations suivantes : (I) présentation de la stratégie ; (II) réalisations du programme ; (III) performance du programme ; (IV) perspectives ; conclusion

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME 4

I.1. Les objectifs du programme 4

L'objectif global du programme 4 « loisir » est de promouvoir le loisir d'une part et d'autre part de vulgariser les pratiques de loisir. Ce programme s'articule autour de l'objectif spécifique suivant : « Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour la population de tout âge ».

Une action « Organisation des activités de loisirs » a été identifiée pour la réalisation de l'objectif global du programme 4.

Cette action consistera à réglementer la pratique des loisirs sains à travers la prise de textes législatifs et exécutifs adaptés. Il s'agira également de promouvoir une culture des loisirs dits éducatifs au sein des communautés par la mise en place des infrastructures appropriées au développement des loisirs.

I.2. Le financement du programme 4

Au titre de l'année 2021, il a été voté un crédit de 51 950 000 FCFA qui par la suite est passé à 42 522 800 FCFA. Soit une baisse de 18,14% au cours de l'année. Le programme 4 a bénéficié de 0,48% du budget global du ministère. Ce budget entièrement financé par le trésor public a été consacré aux dépenses de biens et services.

Exécution du budget

Le budget alloué au programme 4 a été totalement ordonnancé. Ce qui a permis au programme d'atteindre un taux d'engagement de 100%. Quoique l'enveloppe reste très faible (0,48% du budget global du ministère), l'on note une légère amélioration des niveaux de crédits qui sont passés de 31 296 599 FCFA en 2020 à 42 522 800 FCFA en 2021. Soit une augmentation de 35% de crédits alloués au programme. Voir tableau ci-dessous.

Tableau 18 : budget par nature de dépenses

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Organisation des activités de loisirs	0	0	31 296 599	42 522 800	0	0	0	0	31 296 599	42 522 800
Total	0	0	31 296 599	42 522 800	0	0	0	0	31 296 599	42 522 800

Evolution des effectifs

Tableau 19 :

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	08	00	08	00	01	07
Catégorie B	07	01	07	01	00	08
Catégorie C	02	00	2	00	00	02
Catégorie D	03	00	03	00	00	03
Non Fonctionnaires	01	00	01	00	01	00
TOTAL	21	01	21	01	02	20

En 2021, le programme 4 comptait 20 agents dont 07 cadres. Les prévisions se chiffraient à 21 agents alors qu'un seul agent a été recruté au cours de l'année 2021.

Bilan des activités

Au titre du programme 4, les activités suivantes ont été réalisées au cours de 2021 :

- une journée de loisirs dédiée aux femmes rurales de Yamoussoukro et de Kossou tenue en juin 2021
- l'ouverture en août 2021 dans les communes d'Abobo, Adjamé, Koumassi et Plateau de quatre centres de loisirs au profit de 600 enfants âgés de 05 à 14 ans
- une sortie-détente au complexe hôtelier « O'Bord » de Bingerville en faveur de 250 seniors du District d'Abidjan le samedi 09 octobre 2021
- l'ouverture de 02 clubs pilotes de jeux traditionnels dans 02 établissements scolaires d'Abidjan.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 4

II-1 Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de performance du programme est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 :

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
			Prévision	Réalisation
OS 1 : Moderniser et vulgariser la pratique des loisirs pour les populations de tous âges				
Ratio population centres de loisirs	%	0	8/1000	1/1000
Taux de croissance des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs	%	10	10%	66,8

Analyse détaillée et explication des résultats

Les besoins en infrastructures de loisirs sont énormes. Celles existantes ne respectent pas les normes requises. Le ratio 1 centre de loisirs pour 1000 habitants reste faible par rapport à la prévision de 2021. La sensibilisation de la population à la pratique de loisirs sains s'est améliorée (66,8% de taux de croissance des personnes sensibilisées). Pour une atteindre l'objectif du programme, il faudrait promouvoir également l'implémentation de centres de loisirs intégrés à travers le pays.

IV. PERSPECTIVES

Leçons apprises

Les activités organisées ont vu une forte participation des populations cibles. Cette mobilisation montre bien que les populations aspirent pratiquer des loisirs.

Les allocations budgétaires du programme restent (0,48% du budget global du ministère)

Recommandations

Améliorer la dotation budgétaire du programme 4

Construire des centres de loisirs intégrer dans les régions du pays.

CONCLUSION

Les crédits alloués au programme loisirs au titre de l'année 2021 (d'un montant de 51.950.000FCFA) au lieu de 38.259.570 F CFA (des années antérieures) ont permis l'atteinte des cibles visées surtout au niveau du taux d'accroissement des personnes sensibilisées à la pratique des activités de loisirs (66,8% au lieu de 20% attendus, soit une performance de +46,8 points). S'agissant du nombre de centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires dans les établissements et des clubs de loisirs, au lieu de 30 comme cible attendus, nous nous retrouvons avec 27. Cette situation s'explique par le fait que c'est seulement en 2021 que le programme loisirs a intégré la création des clubs de jeux traditionnels dans les lycées et collèges. Et ce projet n'est qu'à sa phase pilote. Ainsi, ce ne sont que 02 clubs qui ont été créés au cours de cette année (au regard de l'insuffisance des ressources). Pour l'exercice 2022, le programme compte créer 10 nouveaux clubs de loisirs traditionnels dans les lycées et Collèges.

Enfin, l'indicateur de performance relatif à la construction des centres communautaires de loisirs éducatifs n'a pas été renseigné parce que les crédits alloués au programme Loisirs ne concernent que les biens et services. Pour accroître davantage les pratiques de loisirs dans les habitudes des populations locales en vue de leur bien-être, il serait souhaitable que ce volet fasse l'objet d'une dotation en investissement dans les projections futures.

CONCLUSION GENERALE

En 2021, le budget du Ministère du Tourisme et des Loisirs a été exécuté à hauteur de de 76,88%. L'utilisation de ces crédits a permis l'atteinte des résultats stratégiques suivants :

- l'amélioration de la performance de l'administration notamment la réduction du délai de traitement des dossiers ;
- l'amélioration de l'offre des services du tourisme par l'accroissement du volume des investissements et le nombre d'actes administratifs délivrés ;
- l'amélioration de la promotion de la destination Côte d'Ivoire par l'accroissement du nombre des touristes internationaux et l'amélioration des recettes du tourisme international ;
- la promotion des pratiques de loisirs à travers l'accroissement du nombre de personnes pratiquant un loisir sain.

Cette embellie au niveau de la performance du Ministère ne saurait occulter les difficultés rencontrées qui découlent principalement de l'insuffisance du budget. Au nombre des difficultés, on peut citer :

- l'insuffisance de matériel roulant
- le manque de formation
- le faible équipement en matériel informatique
- l'insuffisance d'infrastructures de loisirs

Toutefois, l'accroissement de la dotation budgétaire par la prise en compte des besoins exprimés lors des conférences et l'adoption des projets de textes qui devraient encadrer la mise en œuvre de la stratégie Sublime Côte d'Ivoire induiraient nécessairement une amélioration de la performance du ministère.

SECTION 351 : MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Conformément au décret n° 2021-181 du 06 avril 2021, portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est dirigé depuis le **06 avril 2021** par **Monsieur SIDI Tiémoko Touré**. Il a succédé à Monsieur **Moussa DOSSO** nommé par décret n°2019-726 du 4 septembre 2019. Le MIRAH est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Planification, promotion et développement des ressources animales, de l'aquaculture et de la pêche ;
- Réglementation et contrôle de la qualité des aliments du bétail ;
- Amélioration, contrôle de la santé animale et de la veille sanitaire ;
- Réglementation, promotion et contrôle des médicaments, produits et matériels vétérinaires en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Promotion et contrôle des établissements animaliers ;
- Identification et suivi de la mise en œuvre des aménagements pastoraux et de l'exploitation de l'espace rural y afférent, en liaison avec les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Eaux et Forêts ;
- Promotion des infrastructures de commercialisation des produits animaux et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge du Commerce ;
- Aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;
- Promotion de la pêche maritime et fluvio-lagunaire ;
- Participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive ;
- Promotion, réglementation et contrôle de la transformation des produits animaux et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge de l'industrie ;
- Participation à la formation professionnelle initiale et continue dans le secteur des ressources animales et halieutiques en liaison avec les Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Agriculture ;
- Formation et encadrement des exploitants avec notamment la mise à disposition des éleveurs, pêcheurs et aquaculteurs des conseils techniques et de gestion ;
- Promotion des organisations professionnelles d'élevage, d'aquaculture et de pêche ;
- Appui à la modernisation des exploitations et des structures de production animale et d'aquaculture ;
- Participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des ressources animales et halieutiques ;
- Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène publique vétérinaire et de la qualité, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Contrôle et suivi de la sécurité alimentaire des denrées animales et d'origine animale au niveau de la production, de la transformation et de la distribution, en liaison avec le Ministère en charge de la Santé ;
- Promotion et contrôle des normes zootechniques ;
- Négociations et suivi des conventions et accords internationaux dans les domaines des ressources animales et halieutiques en liaison avec le Ministère en charge des Affaires Etrangères ;
- Inspection et contrôle sanitaire vétérinaire aux frontières des animaux, des denrées animales et d'origine animale ainsi que des produits de pêche et aliments pour animaux et poissons ;
- Participation à la lutte contre les zoonoses en liaison avec le ministère de la Santé.

La mise en œuvre des activités des programmes est réalisée par treize (13) Directions Centrales, trois (03) services rattachés, vingt (20) Directions Régionales, cinquante-sept (57) Directions Départementales, 263 Poste d'Élevage et des Ressources Halieutiques (PERH), quinze (15) postes d'entrée, vingt-deux (22) projets et trois (03) organismes privés et huit (08) organismes sous tutelle.

Il faut noter que le MIRAH a connu des difficultés dans l'exécution de son budget liées à la rotation des Directeurs des Affaires Financière, à la mutation des Directeurs Régionaux et Départementaux, au changement des Responsables de Programmes et à la pandémie de COVID19. Cependant, il a obtenu des résultats probants.

Le présent document sera décliné en cinq grandes (05) parties :

1- Le ministère :

- La présentation générale du Ministère ;
- La performance générale du Ministère ;
- Le financement global du Ministère.

2- Le Programme 1 : Administration Générale :

- Introduction ;
- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice ;
- Le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques ;
- La performance du programme ;
- Les perspectives ;
- Conclusion.

3- Le Programme 2 : Développement des Productions Animales :

- Introduction ;
- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice ;
- Le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques ;
- La performance du programme ;
- Les perspectives ;
- Conclusion.

4- Le Programme 3 : Gestion Durable des Ressources Halieutiques :

- Introduction ;
- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice ;
- Le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques ;
- La performance du programme ;
- Les perspectives ;
- Conclusion.

Le Programme 4 : Amélioration de la santé animale, du bien-être animal et de l'hygiène publique vétérinaire

- Introduction ;
- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisations du programme au cours de l'exercice ;
- Le bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques ;
- La performance du programme ;
- Les perspectives ;
- Conclusion.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) comprend quatre (4) programmes, dix (10) actions et cent trente-six (136) activités.

I.2. Politique ministérielle

Cadre de performance du Ministère

Orientations stratégiques	Résultats stratégiques	Objectifs globaux
<ul style="list-style-type: none">La promotion du développement rural ;L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales et halieutiques ;L'approvisionnement du marché national en protéines animales et halieutiques de qualité ;La promotion de la coopération internationale en matière agricole.	<ul style="list-style-type: none">L'administration est moderne et performante ;La productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;Les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées ;Les ressources halieutiques sont mieux gérées ;Les conflits en matière de ressources halieutiques sont mieux gérés ;Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement ;La sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.	<ul style="list-style-type: none">Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire nationalAccroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages ;Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques ;Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire.

Source : DPPP-PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le ministère des Ressources Animales et Halieutiques est organisé en quatre (04) programmes soutenus par quatre (04) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques, vérifiés par vingt-sept (27) indicateurs et vingt-sept (27) cibles.

Architecture du cadre de performance du Ministère

Libellé	Programmes	Objectifs globaux (OG)	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux indicateurs et OS)
Nombre	4	4	5	27	27

Source : DPPP-PAP 2021-2023

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur les vingt-sept (27) cibles visées par les indicateurs du cadre de performance, seules seize (16) ont été atteintes soit 59,25% par rapport aux objectifs fixés. Dans l'ensemble les programmes ont atteint un taux moyen de réalisation des indicateurs supérieur à 55 %. Spécifiquement, les programmes ont atteint un taux moyen de réalisation des indicateurs de 57 %, 109%,621 % et 79 % respectivement pour les programmes 1, 2, 3 et 4.

Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMME	OBJECTIF GLOBAL	Indicateurs de performance	Unité	Cibles 2021		
				Objectif	Réalisé	Taux moyen de réalisation
ADMINISTRATION GENERALE	Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national	IP 1 : Proportion des structures inspectées et contrôlées	%	15	0	57
		IP 2 : Proportion de textes réglementaire soumis (lois, décrets, code, arrêtés interministériels)	%	100	36	
		IP 3 : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis (%)	%	100	71	
		IP 4 : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques	%	48	48	
		IP 5 : Taux annuel des investissements privés	%	7	6	
		IP 6 : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH (%)	%	100	60	
		IP 7 : Taux d'exécution annuelle du budget (%)	%	93	41,74	
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	Accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages	IP 1 : Taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale	%	51	51,5	109
		IP 2 : Taux de couverture annuelle des besoins en lait par la production nationale	%	20	20,1	
		IP 3 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats	%	4,9	5,4	
		IP 4 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles	%	5,5	4,7	
		IP 5 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins	%	2,2	2,3	
		IP 6 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants	%	8,2	8,2	
		IP 7 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs	%	3,5	6	
		IP 8 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait	%	2	2,1	
		IP 9 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de d'œuf de consommation	%	1	1	
Gestion durable des ressources halieutiques	Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques	IP 1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales	%	5	40	621
		IP 2 : Taux d'accroissement annuel des productions de la pêche nationales	%	2	21	
		IP 3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales	%	2	22	
		IP 4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale (%)	%	20	14	
		IP 5 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés	%	13	11	
Amélioration de la Santé animale, du bien être animale et de l'Hygiène Publique Vétérinaire	Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire	IP 1 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB	%	63	29	79
		IP 2 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	%	49	6	
		IP 3 : Taux de couverture vaccinale par an pour la maladie de Newcastle	%	38	10	
		IP 4 : Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien	%	54	6	
		IP 5 : Taux d'accroissement des agréments (93-312, lait, ETP, médicaments vétérinaires, alimentation animale)	%	7	15	
		IP 6: Taux d'accroissement des contrôles et inspections vétérinaires (abattoirs, restaurants, marchés, établissements de DAOA et postes d'inspections en frontières)	%	14,2%	23	

Source : DPSP, DSV, DA, DP, DAF, DRH, IG, DPA, DF2VP (2021)

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Objectifs Globaux	Résultats stratégiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021		Commentaire	
					Prévision	Réalisation		
OG 1 : Développer une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national	RS 1 : l'Administration est moderne et performante	IP 1.1 Proportion de textes réglementaire soumis (lois, décrets, code, arrêtés interministériels)	%	100	100	100	Objectif atteint	
OG 2 : Accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages	RS 2 : la productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées	IP 2.1 : Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en viande et en lait ;						
		IP 2.1.1 : Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en viande	%	48	51	51.5	Objectif atteint avec une performance de +0,5 points	
		IP 2.1.2 : Taux d'amélioration de la couverture nationale des besoins en lait	%	19	20	20.1	Objectif atteint avec une performance de +0,1 points	
	RS 3 : les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées	IP 2.2 : Taux de croissance du cheptel national (ruminants, porcins et volailles)						
		IP 2.2 : Taux de croissance du cheptel national en ruminants	%	7,25	-	-	Objectif non atteint	
		IP 2.2 : Taux de croissance du cheptel national en porcins	%	2,39	-	-	Objectif non atteint	
OG 3 : Assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques	RS 4 : les ressources halieutiques sont mieux gérées	IP 2.2 : Taux de croissance du cheptel national en volailles	%	10,81	-	-	Objectif non atteint	
		RS 5 : les conflits en matière de ressources halieutiques sont mieux gérés	IP 3.1 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques	%	12	20	14	Objectif non atteint
	IP 3.2 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés	%	14	13	11	Objectif atteint avec une performance de +2 points		
OG 4 : Mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire	RS 6 : Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement	IP 4.1 : Taux de couverture sanitaire du cheptel						
		Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB (%)	%	38	63	29	Objectif non atteint	
		Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	%	21	49	06	Objectif non atteint	
		Taux de couverture vaccinale par an pour la Maladie de Newcastle	%	17	38	10	Objectif non atteint	
	Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien	%	35	54	06	Objectif non atteint		
	RS 7 : la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie	IP 4.2 : Niveau de performance des services vétérinaires	%	-	-	-	Une évaluation de l'OIE qui devrait être faite en 2020 qui n'a pas pu être réalisé du fait la COVID 19	

Source : DAJUCI, DPSP, DP, DSV (2021)

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère a bénéficié au titre de l'année 2021 d'un budget de **34 904 083 426 FCFA** dont **7 344 524 132 FCFA** pour le traitement du personnel, **3 513 207 359 FCFA** pour l'acquisition des biens et services, **357 626 361 FCFA** pour les transferts aux organismes sous tutelles et **23 688 725 574 FCFA** pour mener les opérations d'investissement.

Le taux d'exécution du budget au 31 décembre 2021 était de **41,31%**.

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2021 (N-1)			
	2018	2019	2020	Prév. (P)	Réal ®	Ecart (E) = (P)-®	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées							
1. Ressources	11 202 432 887	12 260 045 477	12 490 875 275	34 904 083 426	14 421 578 066	20 482 505 360	41,32%
2. Charges	11 202 432 887	12 260 045 477	12 490 875 275	34 904 083 426	14 421 578 066	20 482 505 360	41,32%
1. Ressources	11 202 432 887	12 260 045 477	12 490 875 275	34 904 083 426	14 421 578 066	20 482 505 360	41,32%
1.1 Ressources intérieures	10 882 346 347	11 672 194 496	11 927 486 067	14 530 278 952	13 870 459 253	659 819 699	95,46%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	10 882 346 347	11 672 194 496	11 927 486 067	14 530 278 952	13 870 459 253	659 819 699	95,46%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-	-	
1.2 Ressources extérieures	320 086 540	587 850 981	563 389 208	20 373 804 474	551 118 813	19 822 685 661	2,71%
1.2.1 Emprunts projets	-	-	400 000 000	-	-	-	
1.2.2 Dons Projets	320 086 540	587 850 981	163 389 208	20 373 804 474	551 118 813	19 822 685 661	2,71%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés							
2 Charges	11 202 432 887	12 260 045 477	12 490 875 275	34 904 083 426	14 421 578 066	20 482 505 360	41,32%
2.1 Personnel	5 351 417 648	6 270 775 674	5 980 958 813	7 344 524 132	7 284 024 132	60 500 000	99,18%
2.1.1 Solde y compris EPN	5 351 417 648	6 270 775 674	5 980 958 813	7 149 712 910	7 089 212 910	60 500 000	99,15%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	194 811 222	194 811 222	-	
2.2 Biens et Services	2 503 287 007	2 285 137 101	2 910 955 722	3 513 207 359	2 950 954 810	562 252 549	84,00%
Biens et services sur budget Etat	2 503 287 007	2 285 137 101	2 910 955 722	3 513 207 359	2 950 954 810	562 252 549	84,00%
2.3 Transferts	-	249 964 309	432 053 650	357 626 361	357 626 361	-	100,00%
2.3.1 Transferts courants	-	249 964 309	147 514 005	357 626 361	357 626 361	-	100,00%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	284 539 645	-	-	-	0,00%
2.4 Investissement	3 347 728 232	3 454 168 393	3 166 907 090	23 688 725 574	3 828 972 763	19 859 752 811	16,16%
2.4.1 Trésor	3 027 641 692	2 866 317 412	2 603 517 882	3 314 921 100	3 277 853 950	37 067 150	98,88%
2.4.2 Financement extérieur	320 086 540	587 850 981	563 389 208	20 373 804 474	551 118 813	19 822 685 661	2,71%
Dons	320 086 540	587 850 981	163 389 208	20 373 804 474	551 118 813	19 822 685 661	2,71%
Emprunts	-	-	400 000 000	-	-	-	
Total	11 202 432 887	12 260 045 477	12 490 875 275	34 904 083 426	14 421 578 066	20 482 505 360	41,32%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

PARTIE : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme, Dr MEITE Zoumana Anlyou, Directeur de cabinet, a été nommé par décision d'attente N°006 MIRAH/CAB du 24 Août 2020 portant désignation du Responsable du Programme1.

Les principales missions du programme sont les suivantes :

- Promotion et coordination de la politique du secteur ;
- Appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture ;
- Amélioration du système de planification, de suivi, de l'évaluation, des statistiques et de la documentation ;
- Renforcement de la structuration des filières animales et halieutiques et la professionnalisation des opérateurs ;
- Amélioration du cadre de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Amélioration de la gestion des finances et du patrimoine.

Il est nécessaire de préciser que les activités ont été menées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 avec son lot de mesures de restriction, du remaniement ministériel intervenu en avril 2021, des différentes rotations des Directeurs des Affaires Financières, des Directeurs Régionaux et Départementaux.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme "Administration Générale" est de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.

Le programme « Administration Générale » est conçu pour contribuer à l'atteinte des résultats identifiés dans le Plan National de Développement (PND).

Le résultat stratégique associé à ce programme est « l'Administration est moderne et performante ».

I.2. Financement du programme

Montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	7 149 712 910
Biens et Services	2 130 551 367
Transferts	30 101 903
Investissements	368 796 071
TOTAL	9 679 162 251

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

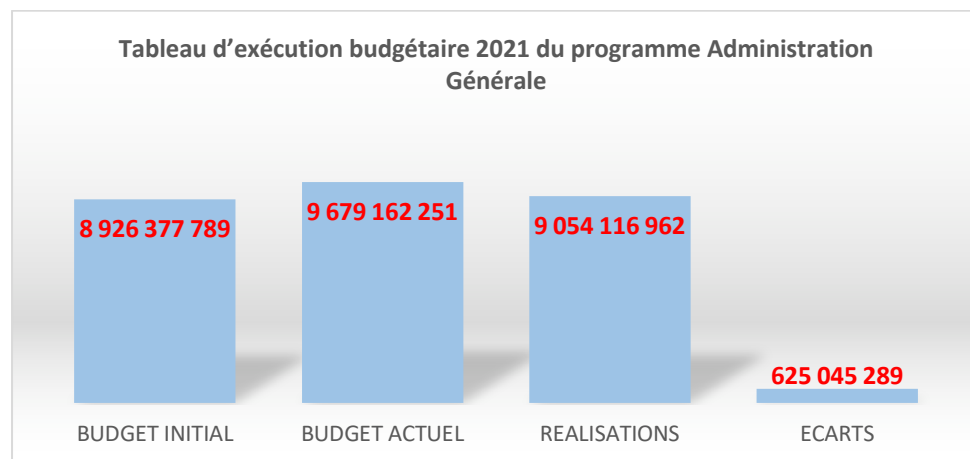
Exécution budgétaire 2021 du programme Administration Générale

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
8 926 377 789	9 679 162 251	9 054 116 962	625 045 289

Source : SIGOBE au 31/01/2022

Le budget du programme Administration Générale a connu une augmentation de 752 784 462 FCFA. Cette hausse est due essentiellement au recrutement de personnel pour étoffer les différentes structures du Ministère et à une rallonge obtenue par le projet PS GOUV.

Graphique 74: exécution budgétaire 2021 du programme 1



Source : SIGOBE au 31/01/2022

Le montant de **625 045 289 FCFA** n'a pas exécuté. Cette situation est due au gel de certaines lignes budgétaires.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Coordination et animation	-	-	812 399 332	800 977 433	50 177 347	30 101 903	445 550 000	232 500 000	1 308 126 679	1 063 579 336
Action 2: Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits des filières animales et halieutiques	-	-	49 746 890	49 750 000	-	-	-	-	49 746 890	49 750 000
Action 3: Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	38 951 587	39 043 400	-	-	-	-	38 951 587	39 043 400
Action 4: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	5 763 134 285	7 089 212 910	833 883 213	678 527 985	-	-	112 497 162	134 003 331	6 709 514 660	7 901 744 226

Source : extrait du SIGOBE du 31/01/2022

De façon globale le budget 2021 du Programme Administration Générale a connu une augmentation de **947 777 146 FCFA** soit **11,69%** par rapport à 2020.

De façon spécifique, cette hausse est due au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour l'exercice 2021. De **5 763 134 285 FCFA** en 2020, on passe à **7 089 212 910 FCFA** en 2021 soit une augmentation de **1 326 078 625 FCFA (23,01%)**.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	2020	2022	1 831 400 000	145 500 000	232 500 000	232 500 000
Sur financement intérieur				145 500 000	232 500 000	232 500 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH (PCSE-MIRAH)	2013	2023	802 175 000	179 447 997	54 951 895	52 659 155
Sur financement intérieur				179 447 997	54 951 895	52 659 155
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 3 : Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH (PRSE-MIRAH)	2013	2023	637 306 000	156 791 075	81 344 176	81 344 176
Sur financement intérieur				156 791 075	81 344 176	81 344 176
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				481 739 072	368 796 071	366 503 331
Total sur financement intérieur				481 739 072	368 796 071	366 503 331
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : RAP 2020/ SIGOBE au 31/01/2022

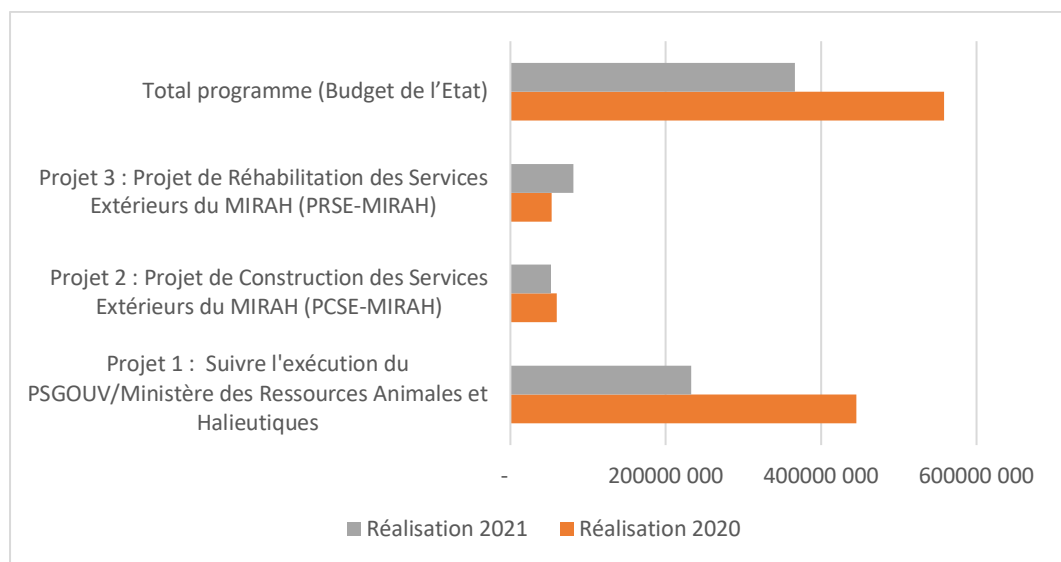
Ces projets ont amélioré les conditions de travail des agents. Ils ont ainsi contribué à la sécurisation des services avec la construction de bâtiments et clôture.

De façon générale, tous les projets du programme ont été exécutés dans leur intégralité.

Montant des réalisations en investissements

	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	445 550 000	232 500 000
Projet 2 : Projet de Construction des Services Extérieurs du MIRAH (PCSE-MIRAH)	59 632 446	52 659 155
Projet 3 : Projet de Réhabilitation des Services Extérieurs du MIRAH (PRSE-MIRAH)	52 864 716	81 344 176
Total programme (Budget de l'Etat)	558 047 162	366 503 331

Graphique 75: Evolution des investissements du programme 1



Ce graphique présente l'évolution des réalisations des projets du programme.

L'Etat de Côte d'Ivoire a consenti **924 550 493 FCFA** pour les projets du Programme sur les deux dernières années.

Concernant :

- Le projet PS GOUV, il a bénéficié de **678 050 000 FCFA** soit **73,34%** du montant octroyé ;
- Le projet PCSE-MIRAH, il a bénéficié de **112 291 601 FCFA** soit **12,15%** du montant octroyé ;
- Le projet PRSE-MIRAH, il a bénéficié de **134 208 892 FCFA** soit **14,52%** du montant octroyé.

Ces investissements ont permis de renforcer les actions du Programme.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

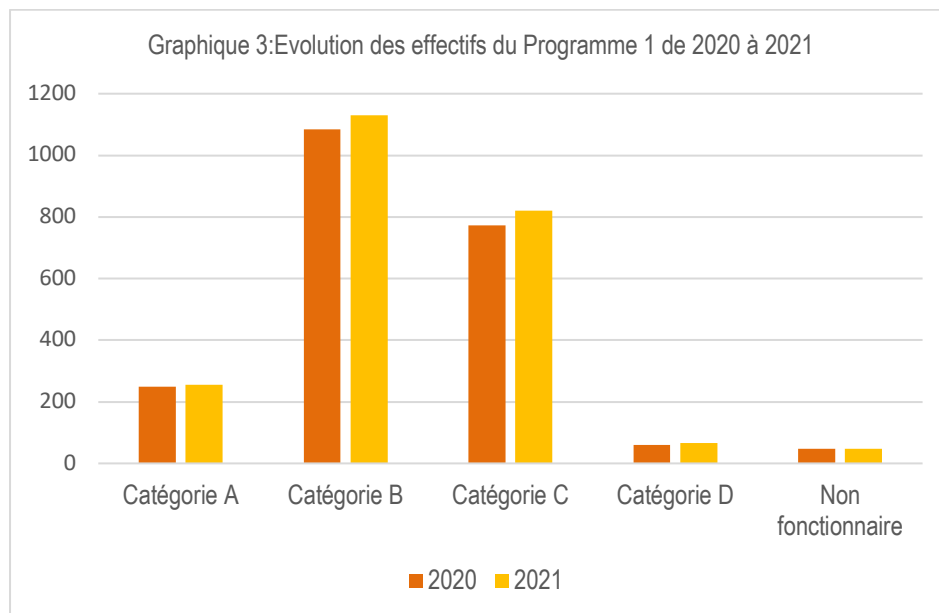
Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	249	25	25	8	2	255
Catégorie B	1084	60	60	48	2	1130
Catégorie C	773	60	60	54	7	820
Catégorie D	59	20	20	10	2	67
Non fonctionnaire	48	0	0	0	0	48
TOTAL	2213	165	165	120	13	2320

Source : DRH MIRAH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 76: Evolution des effectifs du Programme 1



Le surplus d'agent a permis de renforcer les structures du programme compte tenu des nombreuses activités.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Plusieurs activités majeures ont été réalisées en 2021 en vue d'assurer le développement d'une administration moderne et performante sur l'ensemble du territoire national. Les principaux résultats sont:

➤ **Au titre de la promotion et coordination de la politique du secteur**

- Un nouvel organigramme du Ministère des Ressources animales et Halieutiques adopté en Conseil des Ministres ;
- Un document sur la situation du personnel du Ministère par la Direction des Ressources Humaines disponible ;
- Un rapport d'évaluation du point de débarquement aménagé Mohamed VI de Locodjro élaboré.
- Le dossier des primes des contractuels du PROGIRS, instruit et transmis à l'agence judiciaire du trésor ;
- Un guide provisoire de procédures de passation de charges à l'attention de l'Inspection Générale du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques élaboré ;
- Un document relatif à la relation fonctionnelle et opérationnelle des services du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, disponible ;
- Un document relatif aux pôles d'élevage et aux pôles halieutiques, élaboré ;
- Un plan de communication du MIRAH élaboré ;
- 36 projets de décrets transmis au Secrétariat général du Gouvernement donc 13 adoptés par le Conseil des Ministres ;
- 4 accords bilatéraux signés dans le secteur (Nigéria, Afrique du Sud, Egypte et Tunisie) ;
- Une convention signée ;
- 4 conférences internationales suivies

➤ **Au titre de l'appui conseil à la valorisation et à la commercialisation des produits d'élevage, de pêche et d'aquaculture**

- L'organisation de trois (3) sessions de formation et de sensibilisations, informations ayant permis de renforcer les capacités de cent (100) opérateurs à des thématiques pertinentes et d'actualité
- Deux (2) appuis technique et institutionnel aux activités de promotion des produits animaux et halieutiques.
- La construction de 100 m de clôture à la ferme d'application du CAPPAJ.
- L'empoissonnement de deux (2) enclos avec plus de 3900 alevins de mâchoirons.

➤ **Au titre de l'amélioration du système de planification, de suivi, de l'évaluation, des statistiques et de la documentation**

- La Politique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026) élaborée ;
- La Programmation et le suivi des investissements publics du MIRAH assurés ;
- Les documents du Plan National de Développement (PND 2021-2025), volet Ressources Animales et Halieutiques élaborés, validés et adoptés.

➤ **Au titre du renforcement de la structuration des filières animales et halieutiques et la professionnalisation des opérateurs**

- 15 unions régionales (100 SCOOP de base) de la filière bétail viande mises en place ;
- 1 union régionale de 10 SCOOP des cuniculteurs d'Abidjan mise en place ;
- 10 sociétés coopératives de pisciculteurs mises en place ;
- 20 Directeurs régionaux et 30 acteurs représentants les organisations professionnelles formés sur la gestion coopérative ;

- 18 sociétés coopératives de pêche artisanale exonérées de taxe de carburant ;
- 200 SCOOP suivies et mises en conformité à l'Acte uniforme OHADA ;

➤ **Au titre de l'amélioration du cadre de gestion et de renforcement des capacités des ressources humaines**

La Direction des Ressources Humaines a formé 25 agents en rédaction administrative en 2021.

➤ **Au titre de l'amélioration de la gestion des finances et du patrimoine**

- Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et Projets Annuels de Performance (DPPD PAP 2022-2024) élaboré ;
- Le rapport annuel de performance 2020 élaboré ;
- Le suivi de l'exécution budgétaire est assuré ;
- Les rapports d'activités trimestriels sont élaborés ;
- Travaux de construction de la clôture de la direction départementale du MIRAH de Koro et d'achèvement d'un bureau à direction départementale du MIRAH de Bouna
- Travaux de construction des bureaux et de la clôture de la direction régionale du MIRAH d'Agboville ;
- Travaux de construction des bureaux et de la clôture de la direction départementale du MIRAH d'Agnibilekrou ;
- Travaux de réhabilitation des bureaux et de la clôture de la direction régionale du MIRAH de Divo ;
- Travaux de réhabilitation des bureaux de la direction départementale du MIRAH de Koro ;
- Travaux de réhabilitation des bureaux et de la clôture de la direction régionale du MIRAH de Korhogo ;
- Travaux de réhabilitation des bureaux de la direction départementale du MIRAH de Ouangolo et du poste de nielle.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		
		2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur				
IP 1.1 : Proportion des structures inspectées et contrôlées	%	0	15	0
IP 1.2 : Proportion de textes réglementaires soumis (lois, décrets, code, arrêtés interministériels):	%	100	100	36
IP 1.3 : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis (%)	%	30	100	71
IP 1.4 : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques	%	48	48	48
IP 1.5 : Taux annuel des investissements privés	%	7	7	6
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières				
IP 2.1 : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH (%)	%	111	100	60
IP 2.2 : Taux d'exécution annuelle du budget (%)	%	95,1	93	41.74

Source : DPSP, DAJUCI, DRH, DAF

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur

Indicateur 1 : Proportion des structures inspectées et contrôlées

Mode de calcul : (Nombre de structures inspectées et contrôlées / Nombre total de structures à contrôler) x 100

Valeur cibles : 15% en 2021 ; 30% en 2022 ; 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 0% qui est en deçà de la valeur cible en 2021. Cet indicateur concerne l'inspection des structures du ministère (Direction, services et structures sous tutelles) par l'Inspection Générale. Au titre de l'inspection des structures du ministère, la dotation budgétaire de l'Inspection Générale n'a pas permis la réalisation d'inspection.

Indicateur 2 : Proportion de textes réglementaires soumis (lois, décrets, code, arrêtés interministériels)

Mode de calcul : (Nombre de textes soumis / Nombre de textes prévus) x 100

Valeur cibles : 100% en 2021, 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation (36%) en dessous de la valeur cible en 2021. En effet 36 textes ont été transmis au Secrétariat général du Gouvernement et seulement 13 ont été adoptés en conseil des ministres.

Indicateur 3 : Pourcentage de conférences, séminaires et salons internationaux suivis (%)

Mode de calcul : (Nombre de conférences, séminaires et salons internationaux effectivement suivis / Nombre total de conférences, séminaires et salons internationaux prévus) x 100

Valeur cibles : 100% en 2021 ; 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 71% qui est en dessous de la valeur cible en 2021. Le gap s'explique par l'annulation de certains salons en raison du COVID-19. Néanmoins ces sommes ont été réaffectées sur d'autres activités.

Indicateur 4 : Taux annuel de transformation des produits animaux et halieutiques

Mode de calcul : Tonnage des produits transformés / tonnage de la production totale (excepté le thon entièrement exporté et les produits en développement en quantité négligeable) x 100

Valeur cibles : 48% en 2021 ; 50% en 2022 et 55% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 48% qui est stable par rapport aux prévisions (48%). Cette situation se justifie par le manque de données statistiques fiables.

Indicateur 5 : Taux annuel des investissements privés

Mode de calcul : (Montant des investissements privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques / montant global des investissements générés par le CEPICI) x 100

Valeur cibles : 7% en 2021 ; 7% en 2022 et 8% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 6% qui est en dessous de la valeur cible (7%) en 2021. La filière avicole qui demeure la principale source d'investissement privé du secteur a beaucoup été impactée par la COVID 19 et l'apparition de la grippe aviaire dans certaines zones.

Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, Matérielles et financières

Indicateur 6 : Taux de formation annuelle des Agents du MIRAH (%)

Mode de calcul : (Nombre d'agents formés/nombre d'agents à former) x 100

Valeur cibles : 100% en 2021 ; 100% en 2022 et 100% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 60% qui est en dessous de la valeur cible en 2021.

La Direction des Ressources Humaines a formé 25 agents en rédaction administrative en 2021 pour un coût de 15 000 000 FCFA soit 60% des objectifs qu'elle s'est fixés dans le DPPD 2021-2023. Cette contre-performance s'explique par la faible dotation allouée à la formation en 2021 contre 28 000 000 pour la formation de 50 agents en 2020.

Indicateur 7 : Taux d'exécution annuelle du budget (%)

Mode de calcul : (Budget ordonnancé / Budget voté) x 100

Valeur cibles : 93% en 2021 ; 94% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'exécution annuel du budget est de 41.74%. Il est en dessous de la valeur cible (93%) en 2021. Ce taux assez bas est lié au fait que la part bailleur de fonds bien qu'inscrit dans le budget du MIRAH n'est pas retracé dans l'exécution (SIGOBE). Cette part bailleur représente environ 54,3 % du budget. Néanmoins, le taux d'exécution du programme 1 est de 94,64%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les éléments positifs tirés de l'exercice :

- ✓ La mise en place rapide des crédits ;
- ✓ La disponibilité des responsables du SIGOBE à apporter des appuis techniques ;
- ✓ Le processus de budget programme permet de garantir une adéquation entre les activités réalisées et les orientations stratégiques.

Les difficultés rencontrées sont :

- ✓ L'insuffisance de dotation budgétaire des structures du programme 1 par rapport aux projections de performance ;
- ✓ Le plafonnement des budgets réduisant considérablement les interventions du Ministère et empêchant la bonne conduite de certaines activités
- ✓ La faible appropriation du processus du budget programme par les acteurs (RPROG, RUO, ...) ;
- ✓ La lourdeur du circuit d'engagement des dépenses tel que prévu dans le SIGOBE ;
- ✓ Absence d'autorité directe et de lien fonctionnelle entre les Responsables d'Unités Opérationnelles et les Responsables de Programme.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il faudrait :

- Permettre la révision en début d'exercice budgétaire du DPPD-PAP à la lumière du volume des crédits notifiés ;
- Mettre en adéquation les dotations budgétaires avec les prévisions de performance ;
- Permettre l'exécution des crédits à 100% (supprimer l'abattement de 30% sur les crédits) ;
- Poursuivre le renforcement de capacités des responsables de programme et des gestionnaires de crédit ;
- Améliorer le circuit d'engagement des dépenses.

CONCLUSION

Le Programme Administration Générale a pour objectif de développer sur l'ensemble du territoire national une administration moderne et performante par l'amélioration de la gouvernance administrative et financière du secteur.

Au titre de l'année 2021, le programme 1 disposait d'un budget de **9 679 162 251 FCFA** dont **9 054 116 962 FCFA** exécuté soit un taux d'exécution de **93,54 %**. Ce budget a permis de renforcer la gouvernance du secteur avec l'adoption de plusieurs textes juridiques, l'amélioration des conditions de travail des services extérieurs et l'amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur des ressources animales et halieutiques.

Bien que le taux d'exécution du budget du programme 1 soit élevé, les résultats obtenus sont inférieurs aux objectifs fixés. Cette situation s'explique par la non-révision des cibles des indicateurs de performance au regard de la dotation budgétaire notifié.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE »

INTRODUCTION

La responsabilité du programme développement de l'élevage était assurée par Docteur GNANDJI Danielle anciennement Directrice des Productions d'Elevage et remplacée au cours de l'année 2021 par Madame OUATTARA Nah, actuellement Directrice des Productions Animales entrée en fonction en 2021 sur la décision de nomination d'attente n° 075 /MIRAH/CAB du 23 août 2021.

L'objectif global du programme « **Développement de l'élevage** » est d'accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et de contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs et des métiers connexes par la modernisation des élevages.

Le programme 2 se décline en deux (02) actions, notamment la **gestion de l'espace pastoral et de la transhumance et la promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage**.

Le programme a pour missions spécifiques de :

- Gérer et animer la nutrition animale, l'agrostologie, l'aménagement, l'équipement et la gestion de l'espace pastoral ;
- Améliorer la productivité des élevages, conserver les races locales en vue de renforcer la sécurité alimentaire et accroître les revenus agricoles ;
- Coordonner l'ensemble des actions publiques et privées tendant à l'amélioration et à l'intensification des productions animales ;
- Contribuer à la couverture des besoins nationaux en viande et produits d'élevage et améliorer le revenu des éleveurs ;
- Accroître la production nationale de viande porcine ;
- Réhabiliter les infrastructures et les équipements de l'abattoir de porc afin de protéger la santé des consommateurs ;

Les activités du programme se sont réalisées dans un contexte sanitaire avec la COVID-19 ayant éprouvé fortement les acteurs de ce secteur et aussi les pathologies animales telles la grippe aviaire, la fièvre hémorragique du lapin et la fièvre aphteuse.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme "Développement de l'élevage" est d'accroître la production nationale en viandes, lait et produits dérivés et d'améliorer le revenu des éleveurs par la modernisation des élevages. L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- la productivité et la compétitivité des filières animales sont améliorées ;
- les capacités des parties prenantes au développement du secteur de l'élevage sont renforcées.

I.2. Le financement du programme

Montant de crédits alloués au programme par natures de dépenses

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	175 097 097
Biens et Services	181 929 032
Transferts	235 000 000
Investissements	1 285 794 097
TOTAL	1 877 820 226

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

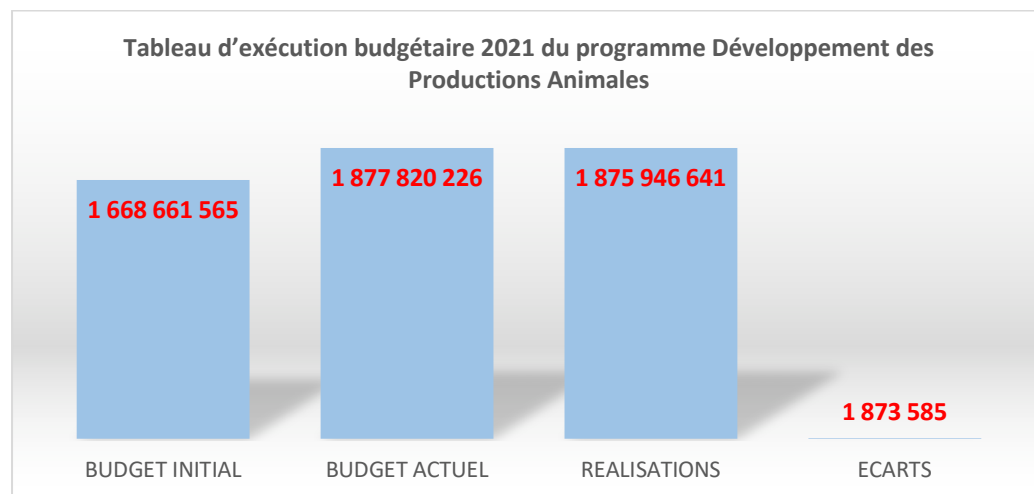
Exécution budgétaire 2021 du programme Développement de l'élevage

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
1 668 661 565	1 877 820 226	1 875 946 641	1 873 585

Source : SIGOBE au 31/01/2022

Le budget du programme Développement des Productions Animales a connu une augmentation de 209 158 661 FCFA par rapport au budget initial. Cette hausse est due essentiellement à deux rallonges obtenues respectivement par le projet d'insertion des Jeunes et Femmes en Aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI) et le Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire (PADECI).

Graphique 77 : Exécution budgétaire 2021 du programme 2



Source : SIGOBE au 31/01/2022

Le programme a reçu globalement un budget de **1 877 820 226 FCFA** pour une exécution de **1 875 946 641 FCFA** soit un taux d'exécution de **99,90%**. Ce fort taux d'exécution s'explique par le besoin urgent de la souveraineté alimentaire.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Gestion de l'espace pastoral et de la transhumance	198 120 505	175 097 097	120 533 552	152 929 071	-	-	332 803 840	333 996 588	651 457 897	662 022 756
Action 2: Promotion et modernisation des élevages et produits d'élevage	-	-	20 499 981	28 999 961	309 539 645	235 000 000	524 687 960	949 923 924	854 727 586	1 213 923 885

Source : *extrait du SIGOBE du 31/01/2022*

De façon globale le budget 2021 du Programme a connu une augmentation en termes d'exécution, de **369 761 158 FCFA** soit **24,55%** par rapport à 2020. De façon spécifique cette augmentation est due respectivement aux rallonges obtenues en cours de gestion pour les dépenses d'investissements mais également par l'accroissement de la nécessité de couverture des besoins en protéine animale.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)	2010	2014	16 726 575 040	342 377 118	335 370 173	333 996 588
Sur financement intérieur				342 377 118	335 370 173	333 996 588
Sur financement extérieur						
Projet 2 : Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire (PADECI)	2010	2014	24 259 000 000	290 468 488	480 115 754	480 115 754
Sur financement intérieur				290 468 488	480 115 754	480 115 754
Sur financement extérieur						
Projet 3 : Projet d'Insertion des jeunes et femmes en aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)	2015	2019	5 708 500 000	177 000 000	300 733 200	300 233 200
Sur financement intérieur				177 000 000	300 733 200	300 233 200
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Projet de relance de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)	2013	2017	2 472 559 268	53 000 000	52 694 971	52 694 971
Sur financement intérieur				53 000 000	52 694 971	52 694 971
Sur financement extérieur						
Projet 5 : Projet de Réhabilitation de l'Abattoir de la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (PRASIVAC)	2015	2017	691 100 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur				30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur						
Projet 6 : Système d'Information des Marchés Bétails-Viandes de Côte d'Ivoire (SIM BV-CI)	2019	2022	162 580 000	83 000 000	86 879 999	86 879 999
Sur financement intérieur				83 000 000	86 879 999	86 879 999
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)				975 845 606	1 285 794 097	1 283 920 512
Total sur financement intérieur				975 845 606	1 285 794 097	1 283 920 512
Total sur financement extérieur				0	0	0

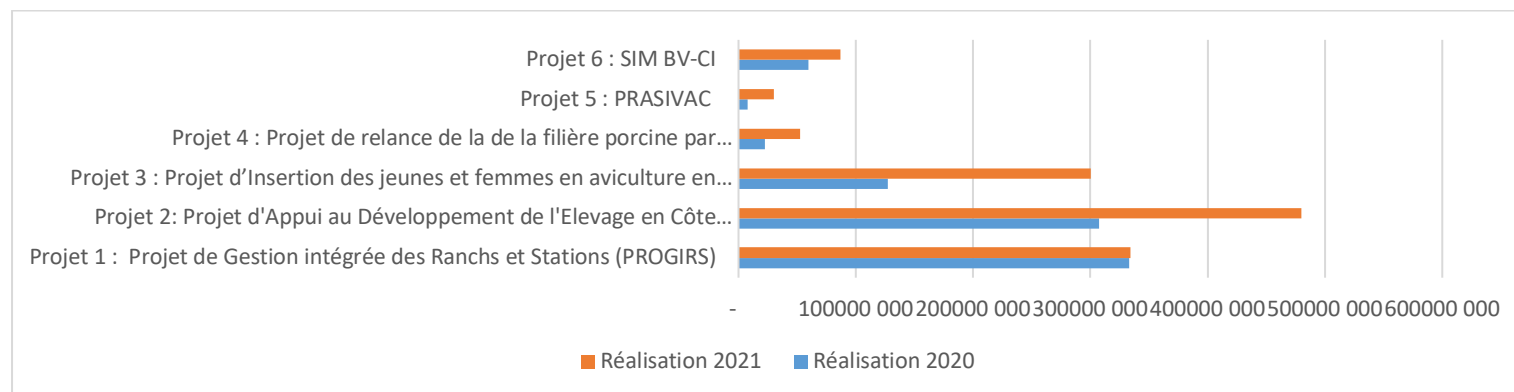
Source: SIGOBE au 31 janvier 2022

D'une manière générale tous les projets du programme ont eu un taux d'exécution de 100% excepté le PROGIRS et le PIJFACI en raison d'un dysfonctionnement du SIGOBE n'ayant pas permis la prise en charge des mandats de capital décès pour le PROGIRS et frais de mission pour le PIJFACI.

Montant des réalisations en investissements

	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projet 1 : Projet de Gestion intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)	332 803 840	333 996 588
Projet 2: Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire (PADECI)	307 331 973	480 115 754
Projet 3 : Projet d'Insertion des jeunes et femmes en aviculture en Côte d'Ivoire (PIJFACI)	127 186 117	300 233 200
Projet 4 : Projet de relance de la de la filière porcine par l'Amélioration Génétique (PREFIPOR)	22 652 075	52 694 971
Projet 5 : PRASIVAC	7 766 000	30 000 000
Projet 6 : SIM BV-CI	59 751 795	86 879 999
Total programme (Budget de l'Etat)	857 491 800	1 283 920 512

Graphique 78 : Evolution des investissements du programme 2



De façon générale, on note une évolution moyenne positive des réalisations tous les projets. Cette évolution est plus marquée au niveau des projets PIJFACI et PADECI.

L'Etat de Côte d'Ivoire a consenti **2 141 412 312 FCFA** pour les projets du Programme 2 sur les deux dernières années.

Concernant :

- Le projet PROGIRS, il a bénéficié de **666 800 428 FCFA** soit **31,14%** du montant octroyé ;
- Le projet PADECI, il a bénéficié de **787 447 727 FCFA** soit **36,77%** du montant octroyé ;
- Le projet PIJFACI, il a bénéficié de **427 419 317 FCFA** soit **19,96%** du montant octroyé ;
- Le projet PREFIPOR, il a bénéficié de **75 347 046 FCFA** soit **3,52%** du montant octroyé ;
- Le projet PRASIVAC, il a bénéficié de **37 766 000 FCFA** soit **1,76%** du montant octroyé ;
- Le projet SIM BV-CI, il a bénéficié de **146 631 794 FCFA** soit **6,85%** du montant octroyé.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

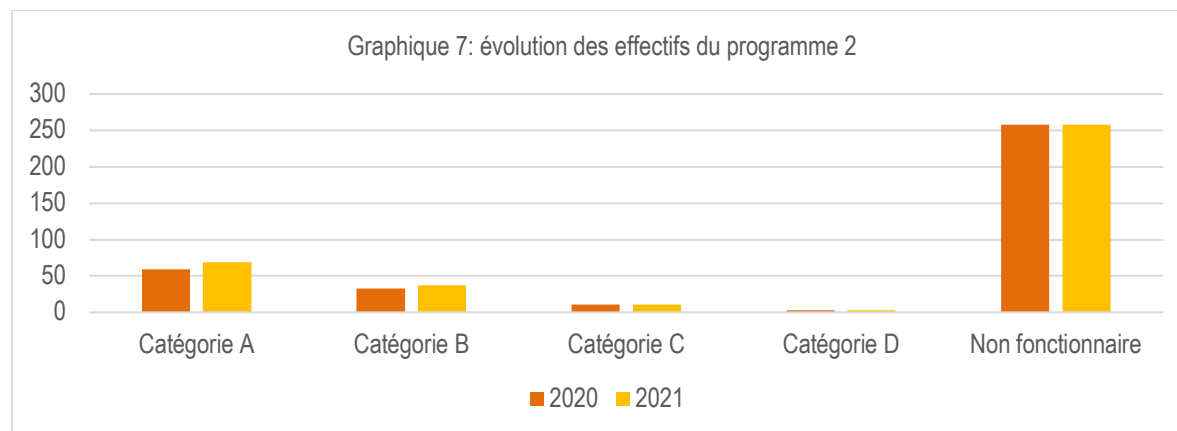
Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	Sorties	
Catégorie A	59	12	12	10	0	69
Catégorie B	33	15	15	4	0	37
Catégorie C	11	15	15	0	0	11
Catégorie D	3	5	5	0	0	3
Non fonctionnaire	258	0	0	0	0	258
TOTAL	364	47	47	14	0	378

Source : DRH MIRAH

Le surplus d'agent a permis de renforcer les structures du programme compte tenu des nombreuses activités

Graphique 79 : Evolution des effectifs du programme 2



Les besoins en personnel du programme n'ont été satisfaits qu'à 29%. Cette non-satisfaction des besoins a eu une répercussion sur la conduite des actions du programme. En effet le personnel disponible s'est vu assigner une forte charge de travail avec pour corollaire une baisse de leur performance.

Vu l'importance des ressources humaines dans la mise en œuvre des actions, nous recommandons la satisfaction des besoins afin d'accroître les performances.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément aux axes stratégiques, le programme 2 a enregistré plusieurs réalisations qui ont contribué à accroître la production nationale en viande et abats, en lait et produits dérivés, et d'améliorer les revenus des acteurs du secteur.

Au titre de la gestion de l'espace pastoral et de la transhumance

- Cinq (5) missions de sensibilisation ont été menées dans les zones de NIAKARAMADOUGOU, TAFIRE et KATIOLA, sensibles aux conflits agriculteurs-éleveurs dans le but de réduire les affrontements, et les pertes en vie humaine et matériels ;
- 1.2 tonnes de semences ont été produites contre 1,5 tonnes en 2020. Cette baisse de résultats s'explique par la diminution des mises en place de ferme en raison des crises sanitaires ;
- 130 ha de pâturages ont été mis en place aussi bien en station que chez les éleveurs pour la production de fourrage contre 290 ha en 2020 ;
- 325 km de pistes pastorales destinées aux animaux transhumants ont été balisées et 1 marché à bétail construit avec le soutien du projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP);

Au titre de la promotion et de la modernisation des élevages et produits d'élevage

- 91 établissements agréés de fabrications et de distribution des denrées alimentaires destinés aux animaux ont été inspectés contre 104 en 2020. Cette baisse de performance s'explique par l'augmentation des prix des intrants pour la production d'aliment ayant entraîné la réticence des opérateurs quant à la relance de leurs activités ;
- 34 établissements agréés pour la production de poussins d'un jour contre 35 en 2020.
- 300 petits ruminants ont été produits dans le cadre de la relance des activités du Centre National Ovin (CNO) de Béoumi ;
- Six (06) fermes multiplicatrices de reproducteurs de volailles traditionnelles ont été mises en place dans les localités de NIAKARA, Tiébissou, Béoumi, Djebonoua, et Bouaké, contre cinq (5) en 2020. Cette augmentation s'explique par l'engouement suscité pour la volaille traditionnelle justifiant la mise à disposition de noyau. A cela s'ajoute les efforts de financement octroyé au PIJFACI ;

- 100 femmes ont été installées à travers le pays (BOUNA, TOUBA....) pour la production de volailles traditionnelles ;
- vingt (20) promoteurs ont été installés en aviculture dont 10 en élevage de chair et 10 en élevage de pouleuse ;
- 4000 poulets de chair et 13,2 tonnes d'aliments ont été acquis pour la ferme pédagogique de l'UNA avec le financement du PAPAN ;
- huit (8) promoteurs ont été installés en élevage porcin dans les localités de Man, Facobly, Dabou, Azaguié et Becedi brignan ;
- 300 vaches reproductrices de 30 fermes ont été inséminées dans le cadre de l'amélioration de la productivité des bovins viandes et laits ;
- Cent (100) Bœuf de Culture attelé ont été produits par le PROGIRS ;
- Douze (12) éleveurs de bovin naisseurs ont été installés par le PADECI dans les localités de Sinfra, Badikaha et Yamoussoukro ;
- Trois (03) éleveurs de petit ruminant ont été installés ;
- Quinze (15) missions de collecte d'informations et de surveillance des approvisionnements des marchés relativement à la disponibilité en viande et animaux en particulier pendant les périodes critiques (fêtes religieuses) ont été réalisées ;
- 252 reproducteurs de porcs, dont 136 truies et 116 verrats sont mis à la disposition des éleveurs contre 224 en 2020. Cette augmentation s'explique par l'amélioration de la dotation du PREFIPORC qui a presque doublé.
- 30 600 carcasses de porcs ont été inspectées soit 2 142 TEC ;
- La réhabilitation de la l'abattoir de la SIVAC a continué et s'estime actuellement à près de 30% contre 26% en 2020. En effet les dotations ne permettent pas la réalisation de gros œuvres mais l'achat de matériel pour le maintien ;
- 29 porcs F1 ont été acquis pour le centre d'amélioration génétique porcin ;
- 39 établissements dont 34 couvoirs, 5 fermes reproducteurs ont été inspectés ;
- 68 entreprises ont été accompagnées pour l'importation en exonération de matériel d'élevage ;
- Le Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale a installé 11 Petite Entreprise Avicole, construit 29 fermes, financé 76 projets d'élevage de volaille et formé 75 opérateurs à la gestion technico-économique d'une exploitation avicole.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		
		2020	2021	
			Prévision	Réalisation*
Objectif Spécifique 1 : Accroître la production des ressources animales				
IP 1 : Taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale	%	49	51	51,5
IP 2 : Taux de couverture annuelle des besoins en lait par la production nationale	%	19,1	20	20,1
IP 3 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats	%	4,2	4,9	5,4
IP 4 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles	%	4,5	5,5	4,7
IP 5 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins	%	1,7	2,2	2,3
IP 6 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants	%	7,6	8,2	8,2
IP 7 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs	%	2,7	3,5	6
IP 8 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait	%	1,6	2	2,1
IP 9 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales d'œuf de consommation	***	0,7	1	1

* données provisoires

Source : DPSP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Accroître la production des ressources animales

Indicateur 1 : Taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale

Mode de calcul : Quantité de viande produite / la disponibilité (quantité de viande produite + quantité de viande importée) x 100

Valeur cibles : 51% en 2021 ; 52% en 2022 et 52% en 2023

Analyse de l'indicateur : en dépit de la survenue de quelques épizooties (grippe aviaire, fièvre aphteuse, peste porcine), le taux de couverture annuelle des besoins en viandes et abats par la production nationale est de 51,5% contre 51% prévu en 2021. Cette légère hausse de performance, s'explique par une augmentation ces dernières années, des investissements dans le secteur de l'élevage (secteur privé, impact des différents projets d'État). En effet de 2017 à 2020 les investissements privés dans le secteur des productions animales s'estiment à plus de 48 447 451 858 FCFA pour 22 entreprises créées au niveau du CEPICI. De nombreuses entreprises sont également agréées en exonération. Il faut aussi ajouter l'appui conseil aux acteurs assuré par les projets d'état. Les efforts du PROGIRS en termes de production de semences fourragères et aussi la réduction des conflits agriculteurs éleveurs par la sensibilisation sont autant de facteurs contribuant à ces performances. De 2020 à 2021, 420ha de pâturages ont été mis en place.

Indicateur 2 : Taux de couverture annuelle des besoins en lait par la production nationale

Mode de calcul : (Quantité de lait produite / (quantité de lait produite + quantité de lait importée)) x 100

Valeur cibles : 20% en 2021 ; 21% en 2022 et 22% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a connu une hausse de réalisation de 1% par rapport à la cible 2021. A l'instar des raisons citées haut, Cette performance a été aussi possible grâce à la pratique des méthodes d'amélioration génétiques notamment l'insémination artificielle par les gros producteurs. L'alimentation étant un facteur déterminant dans la production laitière, l'amélioration de l'alimentation par la production de semences fourragères est également un atout pour la production laitière.

Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats

Mode de calcul : ((Quantité produite année n - quantité produite année n-1) / quantité produite n-1) x 100

Valeur cibles : 4,9% en 2021 ; 5,4% en 2022 et 5,5% en 2023

Analyse de l'indicateur : le taux d'accroissement annuel de productions nationales de viande et abats est en nette évolution par rapport aux objectifs 2021 avec une réalisation de 5,4%. En dépit des épizooties survenues. Cette performance, s'explique également par une augmentation ces dernières années, des investissements dans le secteur de l'élevage (secteur privé, impact des différents projets d'État, infrastructure et encadrement des éleveurs).

Indicateur 4 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes de volailles

Mode de calcul : ((Quantité produite année n - quantité produite année n-1) / quantité produite n-1) x 100

Valeur cibles : 5,5% en 2021 ; 6% en 2022 et 6,5% en 2023

Analyse de l'indicateur : En dépit des initiatives publique et privé dans ce secteur, cet indicateur a connue une baisse de 0,8% par rapport à la cible 2021. Cette contre-performance s'explique à travers plusieurs facteurs dont :

- L'épizootie de grippe aviaire ayant décimé près de 600 000 volailles dans plus de 150 élevages.
- Le renchérissement du coût des intrants alimentaires dû à la COVID-19. Le maïs est passé de 140 FCA à 250 CFA le kilogramme.

Indicateur 5 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de bovins

Mode de calcul : ((Quantité produite année n - quantité produite année n-1) / quantité produite n-1) x 100

Valeur cibles : 2,2% en 2021 ; 2,5% en 2022 et 2,7% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 2,3% qui est au-dessus de la cible 2021. Cette hausse de performance s'explique par l'amélioration de la productivité des bovins résultant des efforts antérieurs d'amélioration génétique dans le secteur de l'élevage. Le niveau d'investissement s'est amélioré avec une hausse qui s'améliore et l'encadrement des éleveurs.

Indicateur 6 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de petits ruminants

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 8,2% en 2021 ; 8,5% en 2022 et 8,8% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 8,2% conformément à la cible 2021. Cette performance s'explique la disponibilité et l'accessibilité d'animaux performants, l'encadrement des éleveurs, l'aliment adapté et surtout l'engouement à la pratique de l'élevage de petit ruminant dû à un attrait de cette viande par la population.

Indicateur 7 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de viandes et abats de porcs

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 3,5% en 2021 ; 3,7% en 2022 et 4% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 6% qui est au-dessus de la valeur cible en 2021. Cette performance a été possible grâce aux actions concertées de la SIVAC, du PADECI et du PREFIPORC. Les actions d'encadrement des éleveurs ont permis une bonne exploitation du noyau de races pures introduit depuis 2016. Il faut également souligner la diffusion de 252 porcs reproducteurs F1 et F2 en milieu paysan en 2021 grâce à l'acquisition de reproducteurs performants. Les nombreuses actions de sensibilisations et de répression des abattages clandestins ont aussi permis à la SIVAC de connaître une hausse des abattages contrôlés. Huit élevages porcins ont été installés en 2021 par le PADECI.

Indicateur 8 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales de lait

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 2% en 2021 ; 2,5% en 2022 et 2,8% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur présente une valeur de réalisation de 2,1% qui est au-dessus de la cible 2021. Cette performance a été possible grâce à l'accès d'un grand nombre d'éleveurs au progrès génétique (insémination artificielle, alimentation de qualité, infrastructure et encadrement des éleveurs).

Indicateur 9 : Taux d'accroissement annuel de productions nationales d'œuf de consommation

Mode de calcul : $((\text{Quantité produite année } n - \text{quantité produite année } n-1) / \text{quantité produite } n-1) \times 100$

Valeur cibles : 1% en 2021 ; 1,5% en 2022 et 2% en 2023

Analyse de l'indicateur : en dépit de l'épizootie de grippe aviaire et de la hausse du prix de certain intrant, cet indicateur présente une valeur de réalisation équivalente à la valeur cible. Cette performance s'explique par la particularité du cycle d'élevage des poudeuses et de la maîtrise rapide de cette épizootie.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les acquis issus des efforts antérieurs dans le secteur de l'élevage ont permis de contenir quelque peu les effets des crises sanitaires de la grippe aviaire et de la COVID-19. Le taux de couverture en protéine animale et le taux d'accroissement de la production de viande et abat est également en hausse.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, Pour permettre une amélioration des performances du programme, certaines actions pourraient être envisagées :

- Une dotation budgétaire adéquate pour la mise en œuvre des actions du programme ;
- Une reformulation des projets et programmes d'élevage ;

- La finalisation de la réhabilitation de l'abattoir, de la construction et la mise en exploitation du centre d'amélioration génétique de porcs d'Agboville
- La construction des fermes de reproducteurs de volailles traditionnelles supplémentaires afin de disposer à moyen et long terme de noyaux en vue de l'installation des femelles ;
- La réhabilitation des ranchs et stations d'élevage et plus particulièrement l'achèvement de la réhabilitation du Centre National Ovin (CNO) de Béoumi et le lancement de formations en continue à l'endroit des acteurs du secteur.
- Le recensement des exploitants et des exploitations d'élevage en vue de la traçabilité des animaux et des produits animaux
- Promouvoir les élevages en développement qui constitue une source non négligeable de création d'emploi et de mise à disposition de protéine animale (aualacode, cuniculture, achatiniculteur....
- Accentuer l'appui à la modernisation du secteur avicole
- Accentuer la mise à disposition du progrès génétique (Insémination artificielle, semences fourragères...) qui pourra à terme accroître la production de viande, de lait et produit laitier au niveau national.
- Renforcement du capital humain au niveau du programme et formation des acteurs du secteur de l'élevage.
- Renforcer le partenariat avec le CNRA

CONCLUSION

Malgré les difficultés financières et l'augmentation des prix des intrants, les acteurs du programme 2 peuvent se féliciter de l'atteinte des objectifs à travers l'augmentation du taux de couverture des besoins en viande et en lait. Cette performance est le fruit des efforts soutenu de l'État en faveur du secteur des productions animales. Toutefois, au regard des nombreuses crises dans la sous-région et la forte dépendance des importations de bétail des efforts restent à faire pour une souveraineté alimentaire surtout en protéine animales à moyen terme. Ce qui justifie les recommandations ci haut.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES »

INTRODUCTION

Le programme 3 « Gestion durable des ressources halieutiques » a pour Responsable Dr KOUAKOU Konan Ernest, Directeur de l'Aquaculture par décision n°024/MIRAH/CAB du 23 août 2021. Il a remplacé à ce poste Dr SHEP Helguilé, ex-Directeur de l'Aquaculture et des Pêches (DAP). Ce programme a vu l'éclatement de la DAP en deux Directions centrales à savoir la Direction de l'Aquaculture (DA) et la Direction des Pêches (DP). Les autres entités du programme restent inchangées.

Les principales missions du programme sont les suivantes :

- planification, promotion et développement des ressources halieutiques ;
- réglementation et contrôle en matière de pêche et d'aquaculture ;
- promotion des infrastructures de commercialisation des produits halieutiques;
- aménagement et gestion des infrastructures de pêche et d'aquaculture ;
- participation au contrôle et à la surveillance de la zone économique exclusive ;
- participation aux formations professionnelles initiale et continue dans le secteur des ressources halieutiques;
- formation et encadrement des exploitants avec notamment la mise à la disposition des pêcheurs et aquaculteurs de conseils en matière technique et de gestion ;
- promotion des organisations professionnelles, d'aquaculture et de pêche ;
- appui à la modernisation des exploitations et des structures de production d'aquaculture et des embarcations et armement à la pêche ;
- participation à l'élaboration et au suivi des programmes de développement des ressources halieutiques ;
- promotion et contrôle des normes en matière d'aquaculture et de pêche ;
- négociations et suivi des conventions et accords internationaux dans les domaines des ressources halieutiques;
- suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche et d'aquaculture.

Les activités menées dans le cadre du programme 3 au cours de l'année 2021 visaient la promotion de l'aquacole, de la pêche et des produits halieutiques, d'une part, et d'autre part la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources halieutiques. Il est nécessaire de préciser que les activités ont été menées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 avec son lot de mesures de restriction.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme est d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des ressources halieutiques

L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- Les ressources halieutiques sont mieux gérées ;
- Les conflits en matière de ressources halieutiques sont mieux gérés.

I.2. Le financement du programme

Le budget alloué à ce programme au titre de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Exécution budgétaire 2021 du programme 3

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Biens et Services	1 010 750 000
Transferts	65 440 458
Investissements	21 705 748 016
TOTAL	22 781 938 474

Source : SIGOBE, 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du programme au titre de l'exercice 2021 retrace les prévisions initiales et révisées.

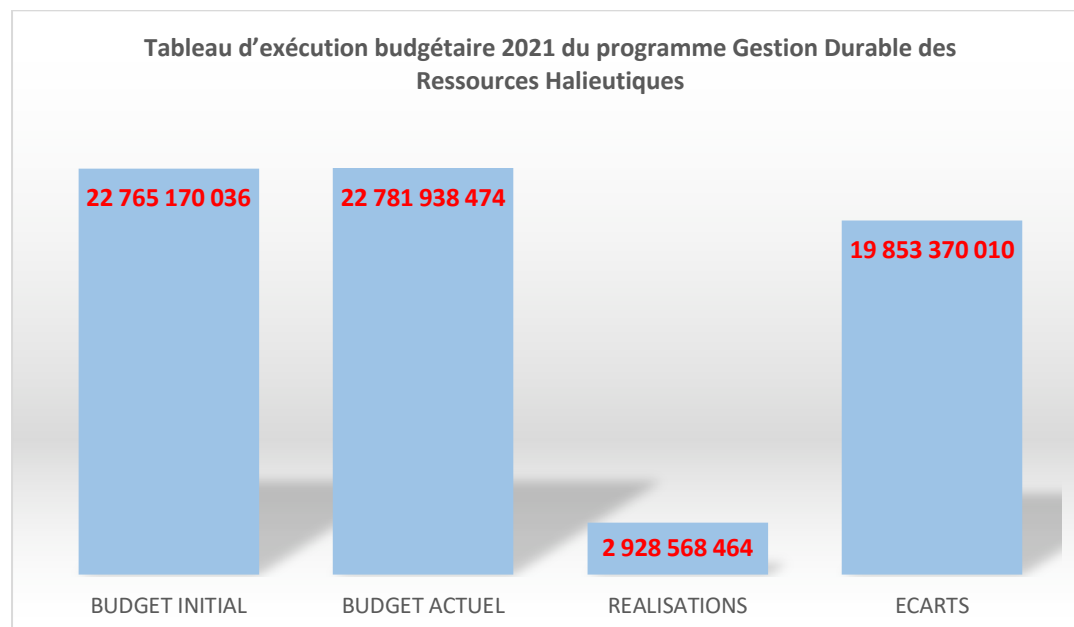
Situation de l'exécution budgétaire 2021 du programme 3

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
22 765 170 036	22 781 938 474	2 928 568 464	19 853 370 010

Source : SIGOBE, 31 janvier 2022

Le budget du programme Gestion Durable des Ressources Halieutiques a connu une augmentation de 16 768 438 FCFA par rapport au budget initial. Cette hausse est due essentiellement à deux rallonges obtenues respectivement par le Projet de développement durable des ressources génétiques du Tilapia du Nil dans le bassin de la volta (TIVO) et le Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH).

Graphique 80 : Exécution budgétaire 2021 du programme 3



La grande partie de l'écart s'explique par le fait que les décaissements part bailleurs ne sont pas retracés dans le SIGOBE. En effet, les bailleurs des différents projets (FAO, JICA, Royaume du Maroc, Brésil, GIZ) ne communiquent pas les documents comptables pour leurs prises en compte dans le SIGOBE.

Cependant, il est bon de constater le bon déroulement des projets, signe que les bailleurs ont effectivement exécuté leurs parts.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques	-	-	1 283 999 000	1 010 750 000	65 440 458	65 440 458	705 157 715	657 683 250	2 054 597 173	1 733 873 708
Action 2: Préservation et gestion des ressources halieutiques	-	-	-	-	-	-	407 893 440	1 194 694 756	407 893 440	1 194 694 756

Source : SIGOBE, 31 janvier 2022

On constate globalement que les dépenses du programme sont focalisées en grande partie sur l'action 1. En effet, **83%** des dépenses sont orientées vers l'action 1 en 2020 contre **17 %** pour l'action 2. Cette tendance est maintenue en 2021, mais avec **59 %** pour l'action 1 contre **41 %** pour l'action 2.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet de Construction et gestion du débarcadère de Grand-Lahou (PDA Grand-lahou)	2016	2023	2 720 000 000	1 701 500 000	1 697 999 955	201 499 955
Sur financement intérieur				205 000 000	201 499 955	201 499 955
Sur financement extérieur				1 496 500 000	1 496 500 000	-
Projet 2: Projet de Construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro)	2016	2021	2 648 708 920	1 930 500 000	1 851 538 222	98 838 222
Sur financement intérieur				179 000 000	100 038 222	98 838 222
Sur financement extérieur				1 751 500 000	1 751 500 000	-
Projet 3 : Projet de relance de la production piscicole continental (PREPICO)	2016	2021	3 118 285 510	2 061 300 000	2 060 070 980	52 770 980
Sur financement intérieur				54 500 000	53 270 980	52 770 980
Sur financement extérieur				2 006 800 000	2 006 800 000	-
Projet 4 : Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra)	2017	2021	19 774 048 880	12 156 329 578	12 154 724 593	219 174 593
Sur financement intérieur				220 779 578	219 174 593	219 174 593
Sur financement extérieur				11 935 550 000	11 935 550 000	-
Projet 5 : Projet du système intégré de pisciculture et de production maraichère (AQUAPONIE/MIRAH)	2018	2021	135 000 000	20 000 000	14 000 000	10 400 000
Sur financement intérieur				20 000 000	14 000 000	10 400 000
Sur financement extérieur				-	-	-
Projet 6 : Projet de développement durable des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire avec la coopération brésilienne (PDDPA)	2015	2021	1 309 300 000	860 600 000	860 599 500	74 999 500
Sur financement intérieur				75 000 000	74 999 500	74 999 500
Sur financement extérieur				785 600 000	785 600 000	-
Projet 7 : Projet d'appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN)	2016	2021	1 457 000 000	1 142 800 000	1 141 894 783	47 095 863
Sur financement intérieur				50 000 000	49 094 783	47 095 863
Sur financement extérieur				1 092 800 000	1 092 800 000	-
Projet 8 : Projet de renforcement des moyens d'existence des communautés de pêches du lac de Buyo (Projet Buyo)	2017	2021	753 800 000	471 700 000	470 146 000	73 446 000
Sur financement intérieur				75 000 000	73 446 000	73 446 000
Sur financement extérieur				396 700 000	396 700 000	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 9 : Projet de développement durable des ressources génétique du tilapia du Nil dans le bassin du volta (TIVO)	2019	2023	873 475 000	100 000 000	169 627 000	169 627 000
Sur financement intérieur				100 000 000	169 627 000	169 627 000
Sur financement extérieur				-	-	-
Projet 10 : Programme d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)	2019	2023	6 388 000 000	800 000 000	1 246 226 079	865 604 989
Sur financement intérieur				400 000 000	337 871 605	314 486 176
Sur financement extérieur				400 000 000	908 354 474	551 118 813
Projet 11: Projet de Développement Durable des Chaînes de Valeurs de la Pêche et de l'Aquaculture dans les pays ACP (Fish4ACP)	2020	2024	2 500 000 000	-	38 920 904	38 920 904
Sur financement intérieur				-	38 920 904	38 920 904
Sur financement extérieur				-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)				21 244 729 578	21 705 748 016	1 852 378 006
Total sur financement intérieur				1 379 279 578	1 331 943 542	1 301 259 193
Total sur financement extérieur				19 465 450 000	19 465 450 000	-

Source SIGOBE 31 janvier 2022

A la lecture des tableaux 4 et 5 ci-dessus, le niveau d'exécution financière du programme 3 est de 12,85 %. La part Etat est exécutée à 97,70% et celle des bailleurs est de 2,71%. Le niveau très faible d'exécution apparente de la part bailleurs dans le système ne reflète pas la réalité. Cela soulève le problème de traçabilité des parts bailleurs dans les différents projets du programme.

A titre d'exemple, les bailleurs des trois débarcadères construits et livrés ont fini d'effectuer tous les décaissements, mais les données du tableau montrent qu'il reste 15 184 750 000 F CFA n'ont encore exécutés, alors qu'en réalité le solde est nul.

De façon générale, la part Etat des projets du programme a été quasiment exécutée dans son entièreté. Cependant, le financement extérieur de ces projets n'est pas retracé dans le SIGOBE. Ce qui impacte négativement la performance du programme.

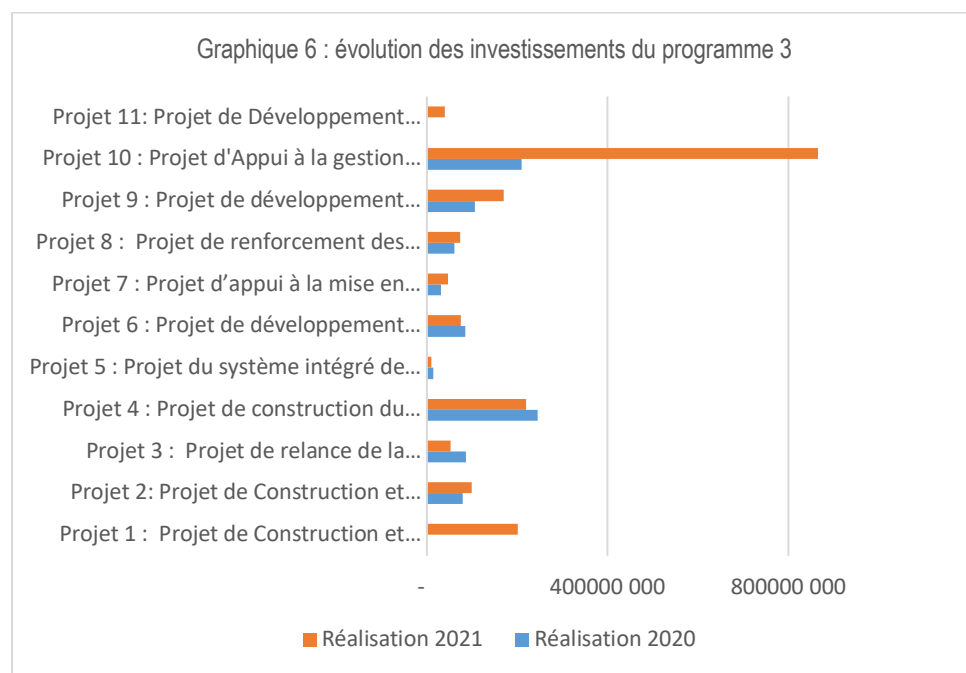
Montant des réalisations en investissements

	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projet 1 : Projet de Construction et gestion du débarcadère de Grand-Lahou (PDA Grand-lahou)	196 489 222	201 499 955
Projet 2: Projet de Construction et gestion du débarcadère de Locodjro (PDA Locodjro)	78 827 449	98 838 222
Projet 3 : Projet de relance de la production piscicole continental (PREPICO)	86 035 778	52 770 980
Projet 4 : Projet de construction du débarcadère et du marché central de Sassandra (Projet Sassandra)	245 630 409	219 174 593
Projet 5 : Projet du système intégré de pisciculture et de production maraichère (AQUAPONIE/MIRAH)	13 868 537	10 400 000
Projet 6 : Projet de développement durable des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire avec la coopération brésilienne (PDDPA)	84 309 773	74 999 500
Projet 7 : Projet d'appui à la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN)	30 918 457	47 095 863

	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projet 8 : Projet de renforcement des moyens d'existence des communautés de pêches du lac de Buyo (Projet Buyo)	60 439 151	73 446 000
Projet 9 : Projet de développement durable des ressources génétique du tilapia du Nil dans le bassin du volta (TIVO)	106 246 625	169 627 000
Projet 10 : Projet d'Appui à la gestion durable des ressources halieutiques (PAGDRH)	210 289 207	865 604 989
Projet 11: Projet de Développement Durable des Chaines de Valeurs de la Pêche et de l'Aquaculture dans les pays ACP (Fish4ACP)	-	38 920 904
Total programme (Budget de l'Etat)	916 565 386	1 852 378 006

Source : SIGOBE, 31 janvier 2022

Graphique 81 : Evolution des investissements du programme 3



L'Etat a consenti plus de **deux (02) milliards de FCFA** sur les deux dernières années aux investissements pour le compte du programme 3, soit une moyenne annuelle d'environ **1,4 milliards de FCFA**. Ces investissements ont permis de renforcer notamment les structures de production aquacoles et d'améliorer les infrastructures de débarquement, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques. En outre, plusieurs actions de préservation des ressources halieutiques ont été menées.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

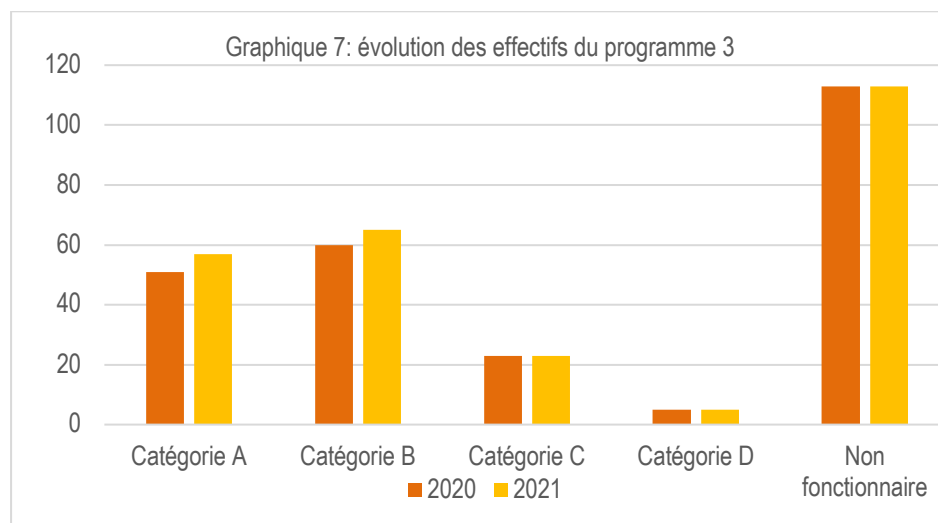
Tableau 13 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

Catégories	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	51	12	12	6	0	57
Catégorie B	60	15	15	5	0	65
Catégorie C	23	15	15	0	0	23
Catégorie D	5	5	5	0	0	5
Non Fonctionnaires	113	0	0	0	0	113
TOTAL	252	47	47	11	0	263

Source : MIRAH/DRH, janvier 2022

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 82 : Evolution des effectifs du programme 3



Le taux de satisfaction des besoins liés aux effectifs du personnel est faible, soit 23% des besoins exprimés. Cela a entraîné un surcroît de travail pour le personnel présent. Il serait souhaitable de combler les besoins en personnel pour le renforcement des capacités d'exécution des activités programmées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme « Gestion durable des ressources halieutiques » a mené au cours de l'année 2021 des activités visant la promotion des activités aquacoles, des pêches et des produits halieutiques et la préservation et gestion des ressources halieutiques. Les principaux résultats sont :

Au niveau de l'amélioration des infrastructures de débarquement, de conservation et de commercialisation, il y a eu :

- La construction d'un marché de vente de détail annexe et de 3 fours de fumage améliorés au sein du PDA de Grand-Lahou ;
- L'équipement du débarcadère de Sassandra d'un groupe électrogène de 60 KVA et d'un forage hydraulique et aussi de la réalisation de 25 % de la clôture du débarcadère d'une longueur de 402 mètres.

Au titre de l'amélioration des connaissances scientifiques, deux études sur l'impact de l'exploitation aurifères et agricoles sur les fleuves Comoé et Bandama ont été réalisées.

Concernant la gestion durable des pêches, le taux de juvéniles dans les captures de la pêcherie de senne de plage a été réduit de 25 points, passant ainsi de 80 % à 55 % grâce à la création de Comités Locaux de Gestion de la pêcherie de la senne de plage et au changement des maillages des poches des filets de senne de plage pour certains pêcheurs.

Aussi, la surveillance des activités de pêche a été renforcée à travers le renouvellement de la Convention entre le MIRAH et la Marine Nationale. Cela a permis de réaliser trois missions de patrouilles dans la ZEE ivoirienne.

De même, les activités d'inspection des navires de pêche à quai et en rade ont été totalement réalisées.

En ce qui concerne l'amélioration des données statistiques, la mise en œuvre du système intégré de collecte et de traitement des données statistiques des pêches et de l'aquaculture a démarré et a atteint un taux de réalisation de 45 %.

En matière de promotion et de renforcement du potentiel de production en aquaculture plusieurs activités majeures ont été menées au cours de l'exercice 2021 :

- Un document de gestion de la pisciculture a été élaboré et validé. Il s'agit du manuel de procédure de reproduction des alevins pour une meilleure gestion des stocks de géniteurs et une bonne pratique de manipulation et de reproduction à la station de la Loka ;
- La réhabilitation et la mise en fonctionnalité de quatre (04) étangs de superficie cumulée de 25 ares à la Station Piscicole de la Loka ;
- La construction de quatre (04) bassins bétonnés de 50 m² chacun à la Station Piscicole de la Loka ;
- L'évaluation à mi-parcours du Projet TIVO dans sa phase II ;
- L'équipement en matériels (panneaux solaires, accumulateurs et onduleurs) pour énergie solaire à la Station Piscicole de la Loka.

Ces activités majeures ont permis d'obtenir un résultat significatif en termes de production d'alevins de tilapia et de machoiron. Ainsi, 806 000 alevins de tilapia, dont 586 000 de souche Brésil ont été produits et diffusés. De même, 34 484 alevins de machoiron ont été produits et diffusés.

Parallèlement, grâce à l'accompagnement du Fonds Compétitifs pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD), 6 500 pré-géniteurs, 1 200 000 alevins de tilapias de souche Brésil ont été produits et 1,8 tonnes d'aliments acquis au profit des acteurs sur le terrain.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

L'analyse détaillée et explicative des résultats permet d'apprécier la performance du programme à l'issu de l'exercice 2021.

Ces analyses sont faites en fonction des objectifs spécifiques et des résultats expliqués conformément au contexte de l'année d'exercice.

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		
		2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif spécifique : Accroître la production halieutique				
IP 1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales	%	0	5	40
IP 2 : Taux d'accroissement annuel des productions de la pêche nationales	%	-28	2	21
IP 3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales	%	-26	2	22
IP 4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale (%)	%	12	20	14
IP 5 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés	%	14	13	11

Source : Rapport statistique DA/DP 2022

Objectif spécifique : Accroître la production halieutique

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel des productions aquacoles nationales

Source de données : Rapport statistique DA 2022

Mode de calcul : $((\text{Production en 2021}) - (\text{Production en 2020}) / (\text{Production en 2020})) \times 100$

Valeurs cibles : 4 500 tonnes en 2020 ; 6 300 tonnes en 2021 ; 7 500 tonnes en 2022 ; 10 000 tonnes en 2023.

Analyse de l'indicateur

Avec une réalisation de 40 % pour une prévision de 5 %, cette bonne performance s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- ✓ des appuis ont été apportés aux acteurs de la filière aquacole à la faveur de la crise de la COVID-19, notamment le plan d'urgence COVID-19 volet aquaculture ;
- ✓ dans le cadre de la promotion des nouvelles technologies, le Fonds Compétitifs pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD) a permis de mettre à la disposition des pisciculteurs des géniteurs performants, des alevins de qualité et des aliments ;
- ✓ l'amélioration du système de collecte des données statistiques grâce au financement du Plan d'urgence COVID-19 volet aquaculture et à l'appui de l'Union européenne.

Indicateur 2 : Taux d'accroissement annuel des productions nationales des pêches

Source de données : Rapport statistique DP 2022

Mode de calcul : $((\text{Production en 2021}) - (\text{Production en 2020}) / (\text{Production en 2020})) \times 100$

Valeurs cibles : 76 223 tonnes en 2020 ; 92 365 tonnes en 2021 ; 118 810 tonnes en 2022 ; 128 978 tonnes en 2023.

Analyse de l'indicateur

L'avènement de la pandémie de la COVID 19 a impacté négativement la pêche : arrêt partiel des activités des navires et embarcations de pêche, le retour tardif des pêcheurs migrants, limitation du nombre d'équipage pendant les sorties de pêche, etc. Pour ces raisons la production des pêches a chuté de 28% en 2020 comparativement à l'année 2019. L'atténuation des mesures de restriction a entraîné la reprise des activités. Ainsi, la production des pêches s'est accrue de 21 % en 2021.

Indicateur 3 : Taux d'accroissement annuel des productions halieutiques nationales

Source de données : Rapport statistique DA/DP 2022

Mode de calcul : $((\text{Production en 2021}) - (\text{Production en 2020}) / (\text{Production en 2020})) \times 100$

Valeurs cibles : 80 723 tonnes en 2020 ; 98 665 tonnes en 2021 ; 126 310 tonnes en 2022 ; 138 978 tonnes en 2023.

Analyse de l'indicateur

Cet indicateur est la résultante des indicateurs 1 et 2. Les performances réalisées dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont permis d'aller au-delà de l'objectif prévu. Ainsi, les productions halieutiques se sont accrues globalement de 22 % comparativement à l'année précédente.

Indicateur 4 : Taux de couverture des besoins en ressources halieutiques par la production nationale

Source de données : *Rapport statistique DA/DP 2022*

Mode de calcul : $(\text{Volume de production} / \text{Volume production} + \text{Importations}) \times 100$

Valeurs cibles : Production nationale 2021 : 98 665 tonnes ; Consommation 2021 : 693 203 tonnes.

Taux : 20 % en 2021 ; 18 % en 2022 ; 19 % en 2023.

Analyse de l'indicateur

Pour une prévision de 20 %, la part prise dans la couverture des besoins en produits halieutiques par la production nationale est de 14 % en 2021 contre 12 % en 2020.

Ces deux dernières années, le niveau de production nationale a été faible à cause des mesures de restrictions liées à la COVID 19 en 2020 et de la reprise relativement lente en 2021. A l'opposé, le niveau de la consommation s'est régulièrement accru.

Indicateur 5 : Proportion d'infractions constatées par rapport au nombre de navires contrôlés

Source de données : *Rapport statistique DP, 2022*

Mode de calcul : $(\text{Nombre de navires en situation d'infraction} / \text{Nombre de navires contrôlés}) \times 100$

Valeurs cibles : Nombre de navires en situation d'infraction en 2021 : 2 ; Nombre de navires contrôlés en 2021 : 18.

Valeurs cibles (taux) : 13 % en 2021 ; 10 % en 2022 ; 5 % en 2023.

Analyse de l'indicateur

Le renforcement du dispositif de suivi, contrôle et surveillance des pêches fortement soutenu par le centre de surveillance des pêches et la collaboration avec la Marine Nationale a permis de réduire de 3 points la proportion des infractions constatées contre une prévision d'un point.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Les appuis aux acteurs et l'amélioration du système de collecte de données statistiques ont permis d'améliorer significativement la production aquacole. Il est donc nécessaire de renforcer l'appui aux acteurs de la chaîne de valeur de la pisciculture tout en améliorant le dispositif de collecte des données statistiques.

Par ailleurs, plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de l'exercice 2021. Il s'agit notamment :

- L'activation tardive des régularisations des dépenses dans le SIGOBE a entravé les engagements du PAGDRH qui fonctionne en régie d'avance ;
- Le plafonnement et la ligne « Apurer les passifs de l'Etat vis-à-vis des entreprises franches » du CARF à **70%** pour un budget de **1,42 milliards de F CFA** ;
- Les changements institutionnels (DAF, de Contrôleur Financier, Responsable de Programme et de RUO) intervenus en cours d'exercice ;
- Le démarrage tardif du SIGOBE en remplacement du Système d'Information Budgétaire (SIB).

IV.2. Recommandations

Au terme de l'exercice 2021, les recommandations du programme 3 sont les suivantes :

- ✓ Mettre une clause dans les accords de partenariat pour que les documents comptables d'exécution des bailleurs soient systématiquement mis à la disposition des autorités ivoiriennes ;
- ✓ Saisir la DGBF pour que la ligne « Apurer les passifs de l'Etat vis-à-vis des entreprises franches » soit déplafonnée pour permettre à l'Etat d'apurer entièrement sa dette vis-à-vis des entreprises franches.

CONCLUSION

En dépit des difficultés déjà énumérées, l'exercice 2021 du programme s'est bien déroulé dans l'ensemble. La quasi-totalité des activités prévues ont été réalisées et les résultats prévus ont été atteints.

Toutefois, vu les besoins en consommation de produits halieutiques de plus en plus croissants, de nombreux efforts doivent être faits dans le but d'assurer la sécurité alimentaire de nos populations. Pour y parvenir, il est indispensable de renforcer l'appui et l'encadrement des acteurs de la chaîne des valeurs pêche et aquaculture. Le budget alloué au programme doit être rehaussé pour permettre à notre pays d'assurer son autonomie en matière de protéine animale.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « AMELIORATION DE LA SANTE ANIMALE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE VETERINAIRE ET DU BIEN-ETRE ANIMALE »

INTRODUCTION

Le programme comprend la Direction des Services Vétérinaires et de la Qualité (DSVQ), le projet de lutte contre les pathologies animales et d'origine vectorielle et les deux projets d'investissement public à savoir le Projet d'amélioration de santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire (PASA HPV) et le Projet d'assistance technique de lutte contre la peste porcine africaine dans les régions du Poro et du Tchologo (TCP/PPA).

Le Directeur des Services Vétérinaires, Dr KALLO Vessaly, est le responsable de ce programme. Il a pris fonction le 23 Août 2021 en remplacement de Dr KOUADIO Adaman, précédemment Directeur des Services Vétérinaires.

Ce programme a pour mission de coordonner, d'exécuter ou de faire exécuter et de gérer les activités publiques et privées de santé animale, du bien-être des animaux, de la pharmacie, des produits et médicaments à usage vétérinaire, de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale (DAOA), de la réglementation et de l'information zoonositaire.

L'année 2021 a été marquée par un contexte particulier de crises sanitaires successives à savoir l'émergence et la réémergence des épizooties telles que la Fièvre Hémorragique du Lapin, la Peste Porcine Africaine et l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène. A cela s'ajoute quelques perturbations liées aux réformes sectorielles au niveau politique et structurel engagées par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour de 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie ;
- les réalisations ;
- la performance ;
- les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme **Renforcement de la santé publique vétérinaire** est de mettre aux normes l'environnement sanitaire des animaux et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale en Côte d'Ivoire. L'atteinte de cet objectif requiert les résultats stratégiques suivants :

- Les maladies animales et les zoonoses émergentes et ré-émergentes sont atténuées durablement ;
- La sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale est garantie.

Ce programme se décline en un objectif spécifique qui est d'améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires et d'origine animale.

I.2. Le financement du programme

Exécution budgétaire 2021 du programme 4

NATURES DE DEPENSES	BUDGET ALLOUE
Personnel	19 714 125
Biens et Services	189 976 960
Transferts	27 084 000
Investissements	328 387 390
TOTAL	565 162 475

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget du programme 4 est passé de 605 605 490 (initial) à 565 162 475 (actuel). Il a été exécuté à hauteur de 562 945 999, soit 99,87% de taux d'exécution.

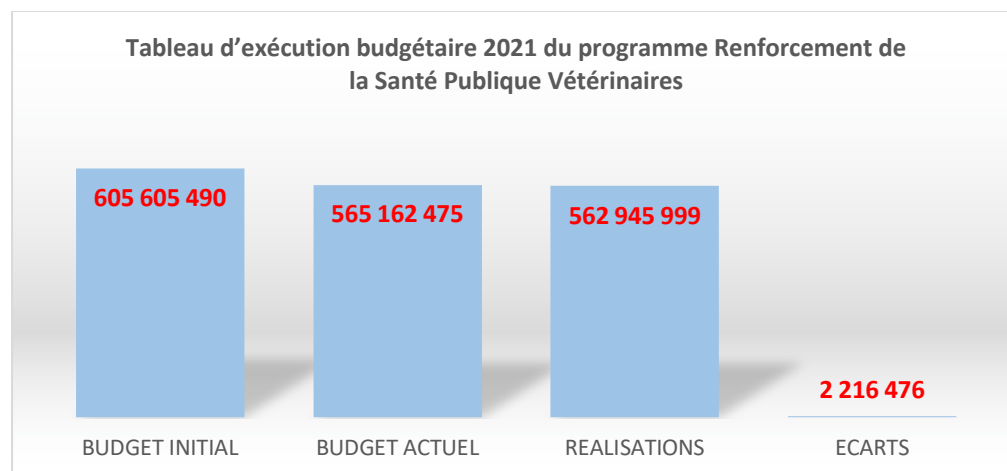
Situation de l'exécution budgétaire 2021 du programme 4

BUDGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	REALISATIONS	ECARTS
605 605 490	565 162 475	562 945 999	2 216 476

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

Le budget du programme Amélioration de la santé animale, de l'hygiène publique vétérinaire et du bien-être animal a connu une baisse drastique de 40 443 015 FCFA par rapport au budget initial. Cette baisse est due essentiellement à une diminution de 25 023 040 FCFA des dépenses en biens et services et de 15 412 610 FCFA des dépenses d'investissement.

Graphique 83 : Exécution budgétaire 2021 du programme 4



Hormis le plafonnement trimestriel qui impacte la mise en œuvre de certaines activités planifiées (campagne de vaccination), et le changement du Responsable du programme 4 au cours du 3^e trimestre de l'année qui a retardé l'exécution du budget, aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans l'ensemble.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1: Amélioration de la santé animale et de la lutte contre les épizooties	19 704 023	19 714 125	10 700 000	8 400 000	6 896 200	27 084 000	190 203 105	326 170 914	227 503 328	381 369 039
Action 2: Renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments	-	-	188 356 035	181 576 960	-	-	-	-	188 356 035	181 576 960

Source : SIGOBE au 31 janvier 2022

De façon globale, le budget 2021 du Programme 4 a connu une augmentation de **147 086 636 FCFA** soit **35,37%** par rapport à 2020.

Cette augmentation budgétaire a servi à la réhabilitation de bâtiment à usage de bureau du projet PASA-HPV, à l'installation de 20 noyaux supplémentaires de porcs sentinelles, soit 40 noyaux en 2021 contre 20 noyaux en 2020 aux bénéficiaires des régions du Poro et du Tchologo du projet TCP-PPA et à l'équipement en matériel techniques des services vétérinaires.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1: Projet d'Amélioration De La Santé Animale Et De l'Hygiène Publique Vétérinaire (PASA-HPV)	2010	2021	15 000 000 000	123 800 000	123 537 390	123 527 390
<i>Sur financement intérieur</i>				123 800 000	123 537 390	123 527 390
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 2: Projet d'assistance technique de lutte contre la Peste Porcine Africaine dans les régions du Poro et du Tchologo de la Côte d'Ivoire (TCP/PPA)	2019	2021	458 120 000	220 000 000	204 850 000	202 643 524
<i>Sur financement intérieur</i>				220 000 000	204 850 000	202 643 524
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)				343 800 000	328 387 390	326 170 914
Total sur financement intérieur				343 800 000	328 387 390	326 170 914
Total sur financement extérieur				-	-	-

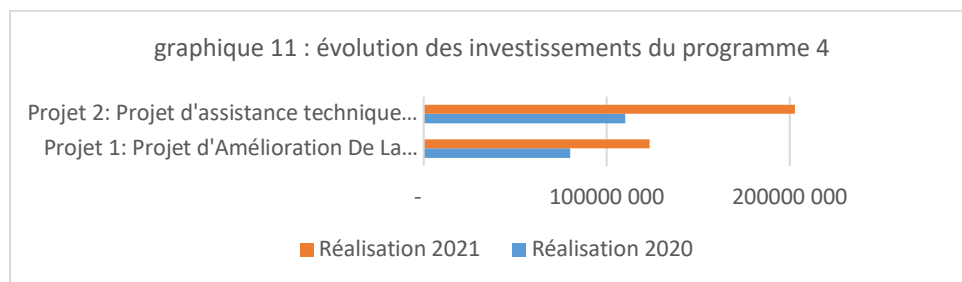
Source : SIB/SIGOBE au 31 janvier 2022

Les deux projets du programme 4 ont pu réaliser toutes les activités prévues pour un taux d'exécution financier global de **99,61%**.

Montant des réalisations en investissements

	Réalisation 2020	Réalisation 2021
Projet 1: Projet d'Amélioration De La Santé Animale Et De l'Hygiène Publique Vétérinaire (PASA-HPV)	79 951 949	123 527 390
Projet 2: Projet d'assistance technique de lutte contre la Peste Porcine Africaine dans les régions du Poro et du Tchologo de la Côte d'Ivoire (TCP/PPA)	110 251 156	202 643 524
Total programme (Budget de l'Etat)	190 203 105	326 170 914

Graphique 84 : Evolution des investissements du programme 4



De façon générale, on note une évolution moyenne positive des réalisations des deux projets. Cette évolution est plus marquée au niveau du projet TCP/PPA due à l'augmentation du nombre de noyaux de porcs sentinelles octroyés aux bénéficiaires.

L'Etat de Côte d'Ivoire a consenti **516 374 019 FCFA** pour les projets du Programme sur les deux dernières années.

Concernant :

- Le projet PASA-HPV, il a bénéficié de **203 479 339 FCFA** soit **39,41%** du montant octroyé ;
- Le projet TCP/PPA, il a bénéficié de **312 894 680 FCFA** soit **60,59%** du montant octroyé.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

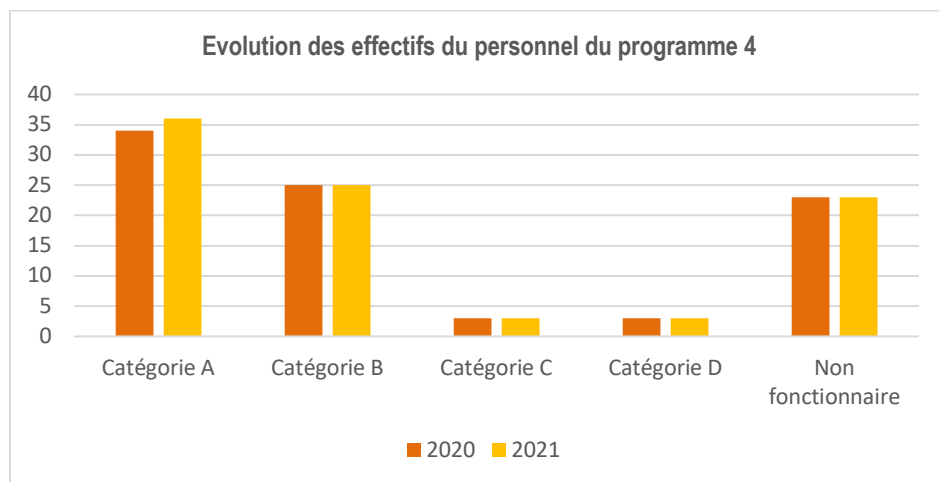
Tableau 17 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	34	10	10	2	0	36
Catégorie B	25	5	5	0	0	25
Catégorie C	3	0	0	0	0	3
Catégorie D	3	5	5	0	0	3
Non Fonctionnaires	23	0	0	0	0	23
TOTAL	88	20	20	2	0	90

Source : DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 85 : Evolution des effectifs du personnel du programme 4



Le taux de satisfaction des besoins liés aux effectifs du personnel est faible, soit **10%** des besoins exprimés. Cela a entraîné des heures supplémentaires de travail pour le personnel présent. Il serait souhaitable de combler les besoins en personnel pour le renforcement des capacités d'exécution des activités programmées.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'amélioration de la Santé animale et de la lutte contre les Epizooties

- La détection de 18 foyers de maladies animales et la gestion de 03 épizooties déclarées ;
- La vaccination de 5350 lapins pour riposter contre l'épizootie de la maladie hémorragique virale du lapin dans le Grand Abidjan ;
- l'abattage sanitaire et la destruction des cadavres de 600 000 volailles et l'indemnisation de 150 victimes à hauteur de 643 millions de F CFA, lors de l'épizootie de la grippe aviaire en 2021 ;
- la surveillance de la Peste porcine africaine dans les régions du Poro et du Tchologo avec l'installation de 40 noyaux de porcs sentinelles à Korhogo, Niakaramandougou (Badikaha), Ferkessédougou, Ouangolodougou ;
- le renforcement des capacités techniques de 25 agents des services vétérinaires et services de la faune sauvage dans le cadre du projet ISAVET relatif à la surveillance épidémiologique animale;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire des services vétérinaires par l'adoption de la loi portant Code de Santé publique et vétérinaire et l'élaboration de 57 projets de textes d'application dont 02 décrets adoptés ;
- la sensibilisation et formation de 100 enseignants, 50 agents de santé humaine, 30 agents de santé animale, 20 leaders communautaires pour lutter contre la Rage transmise par les animaux ;
- l'organisation de 4 campagnes nationales de vaccination qui ont permis de protéger 327 630 animaux contre la PPR, 495 312 animaux contre la PPCB, 97 456 animaux vaccinés contre le Charbon bactérien, 2 905 200 volailles vaccinées contre le virus influenza aviaire H9N2 et 11 045 animaux vaccinés contre la rage ;
- l'équipement de 184 services déconcentrés du MIRAH en matériels de vaccination ;
- 81 services déconcentrés du MIRAH ont été fournis en matériel de prélèvement et conservation d'échantillons biologique.

Au titre du renforcement de l'hygiène publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments

- 30 agents des services vétérinaires formés en technique d'inspection, d'audit, de prélèvements.
- 05 sessions d'agréments (lait, ETP, 93-312) ont été organisées ;
- 11 établissements de traitement de produits de pêche exportant vers l'Union Européenne ont été audités en vue de leur mise aux normes ;
- 89 établissements d'importations et de fabrication de produits du secteur de l'alimentation animale inspectés pour s'assurer qu'elles respectent la réglementation en vigueur en matière de nutrition animale ;
- 102 établissements du domaine des produits laitiers agréés pour 446 dossiers reçus ;
- 613 agréments ont été accordés aux professions touchant au commerce des animaux, des denrées animales et d'origine animales destinés à la consommation humaine ;
- 01 abattoir privé a été agréé ;
- 11 établissements agréés pour l'importation et la distribution des médicaments et matériels vétérinaires ;
- Environ 04 tonnes de produits frauduleux saisis dans le cadre des campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires auprès des établissements intervenants dans le domaine des produits vétérinaires ;
- 542 684 animaux vivants ont été inspectés en frontières ;
- 151 336 tonnes de DAOA ont été inspectées et 40 tonnes de DAOA saisies et détruites ;
- 249 marchés de volailles dans le district d'Abidjan et 63 villes à l'intérieur du pays sont désinfectés dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire ;
- Contrôle sanitaire renforcé dans le district d'Abidjan a permis de saisir 1,2 tonnes de viande de porc ;
- Diverses quantités de DAOA ont été saisies dans le cadre du renforcement des actions de répression des fraudes (50 Kg de produits carnés, 10 carcasses de pintades, 384 kg de charcuteries, 184 bouillons culinaires à base de volailles, 214 boîtes de conserves, 1 carcasse de bœuf, 98 carcasses de volailles, 175 plateaux d'œufs, 561 bouteilles de produits laitiers et dérivés saisies).

La mise en œuvre des activités du programme 4 ci-dessus a été possible grâce au niveau de technicité du personnel, aux appuis techniques et financiers des partenaires et à l'adhésion des parties prenantes. Cependant, l'insuffisance du personnel engendre des retards dans l'exécution de certaines activités et la faiblesse du budget alloué ne permet pas l'atteinte des objectifs fixés au regard des contraintes liées à l'environnement sanitaire auquel est confronté le programme.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateurs de performance	Unité	2020	2021	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires et d'origine animale				
IP 1 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPCB	%	38	63	29
IP 2 : Taux de couverture vaccinale par an pour la PPR	%	21	49	6
IP 3 : Taux de couverture vaccinale par an pour la maladie de Newcastle	%	17	38	10
IP4 : Taux de couverture vaccinale par an pour le charbon bactérien	%	35	54	6
IP 5 : Taux d'accroissement des agréments (93-312, lait, ETP, médicaments vétérinaires, alimentation animale)	%	-	7	15
IP 6 : Taux d'accroissement des contrôles et inspections vétérinaires (abattoirs, restaurants, marchés, établissements de DAOA et postes d'inspections en frontières)	%	-	14,2	23

Source : DPSP

Les **indicateurs 1 à 4** liés à la couverture vaccinale contre les maladies animales PPR, PPCB, Charbon et Maladie de Newcastle observent une baisse entre les prévisions et les réalisations de l'année 2021.

Cependant, les **indicateurs 5 et 6** relatifs à l'accroissement des agréments d'une part et des contrôles et inspections sanitaires d'autre part ont enregistré une hausse.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires et d'origine animale

Indicateur 1 : Taux de couverture vaccinale contre la PPCB par an

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : Nombre d'animaux vaccinés / Effectif national de l'espèce

Valeurs cibles : 63% en 2021, 65% en 2022 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été réalisé à 29% et est inférieur à la réalisation de 2020 (38%). Cette tendance s'explique par le fait que les prévisions ne sont pas fondées sur le budget, mais plutôt sur les objectifs de contrôle et d'élimination de ces maladies, afin d'assurer un environnement propice au développement de l'élevage. Par ailleurs, la diminution du taux de couverture vaccinale s'explique par des appuis directs de partenaires en vaccins dont a bénéficié la Direction des Services Vétérinaires en 2020.

Indicateur 2 : Taux de couverture vaccinale contre la PPR par an

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : Nombre d'animaux vaccinés / Effectif national de l'espèce

Valeurs cibles : 49% en 2021, 55% en 2022 et 60% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été réalisé à 6% et est inférieur à la réalisation de 2020 (21%). Cette tendance s'explique par le fait que les prévisions ne sont pas fondées sur le budget, mais plutôt sur les objectifs de contrôle et d'élimination de ces maladies, afin d'assurer un environnement propice au développement de l'élevage. Par ailleurs, la diminution du taux de couverture vaccinale s'explique par des appuis directs de partenaires en vaccins (**500.000 doses de la FAO**) dont a bénéficié la Direction des Services Vétérinaires en 2020.

Indicateur 3 : Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle par an

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : Nombre d'animaux vaccinés / Effectif national de l'espèce

Valeurs cibles : 38% en 2021, 45% en 2022 et 50% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été réalisé à 10% et est inférieur à la réalisation de 2020 (17%). Cette tendance s'explique par le fait que les prévisions ne sont pas fondées sur le budget, mais plutôt sur les objectifs de contrôle et d'élimination de ces maladies, afin d'assurer un environnement propice au développement de l'élevage.

Indicateur 4 : Taux de couverture vaccinale contre le charbon bactérien

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : Nombre d'animaux vaccinés / Effectif national de l'espèce

Valeurs cibles : 54% en 2021, 60% en 2022 et 70% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été réalisé à 6% et est inférieur à la réalisation de 2020 (35%). Cette tendance s'explique par le fait que les prévisions ne sont pas fondées sur le budget, mais plutôt sur les objectifs de contrôle et d'élimination de ces maladies, afin d'assurer un environnement propice au développement de l'élevage. Par ailleurs, la diminution du taux de couverture vaccinale s'explique par des appuis directs de partenaires en vaccins dont a bénéficié la Direction des Services Vétérinaires en 2020.

Indicateur 5 : Taux d'accroissement des agréments (93-312, lait, ETP, médicaments vétérinaires, alimentation animale)

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : (Nombre agréments (N)-nombre agréments (n-1)) / Nombre agréments (N-1)

Valeurs cibles : 7% en 2021, 7,5% en 2022, et 8% en 2023

Analyse de l'indicateur : cet indicateur a été réalisé à 15% et est supérieur à la prévision de 2021. Cette hausse est due à une forte demande enregistrée (**889 établissements agréés contre 774 prévus**) pour l'autorisation d'exercice des opérateurs qui interviennent dans le secteur des services vétérinaires dont l'activité est soumise à agrément et autorisation préalable. Aussi, le contrôle renforcé des services vétérinaires a eu une incidence sur l'augmentation du nombre de demande d'agrément, car tous les opérateurs illégaux interpellés ont été contraints à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Indicateur 6 : Taux d'accroissement des contrôles et inspections vétérinaires (abattoirs, restaurants, marchés, établissements de DAOA et postes d'inspections en frontières)

Source de données : Sources : DSV

Mode de calcul : (Nombre d'inspections et de contrôle (N)-nombre d'inspections et de contrôle (n-1)) / Nombre d'inspections et de contrôle (N-1)

Valeurs cibles : 14,2% en 2021, 15% en 2022 et 16% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a été réalisé à 23% et est en hausse par rapport à la prévision 2021. En effet, grâce au renforcement des capacités techniques des inspecteurs et agents d'inspection de l'Autorité Vétérinaire avec un contrôle renforcé des activités sur le terrain (**799.617 inspections réalisées contre 650.000 prévues**), les Services Vétérinaires ont retiré d'importantes quantités de produits illicites sur le marché. Ce qui explique l'accroissement des missions d'inspection et de contrôle sanitaire.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, il a été retenu que :

- la formulation des projections n'est pas en adéquation avec le budget ;
- les dons irréguliers en nature qui permettent de rehausser le niveau de performance ne sont pas retracés dans le budget ;
- le budget alloué est toujours en deçà des besoins pour la réalisation des objectifs fixés.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont formulées :

- L'harmonisation du contrôle sanitaire sur l'étendue du territoire national à travers la mise en œuvre de procédures standardisées ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles des services vétérinaires ;
- Le renforcement de l'applicabilité de la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de Santé publique vétérinaire à travers l'adoption de projets de textes élaborés et leur vulgarisation ;
- Le contrôle et l'élimination des maladies prioritaires qui constituent des contraintes majeures à l'essor de la production animale en Côte d'Ivoire ;
- Permettre l'actualisation des projections au regard des budgets octroyés ;
- Augmenter la part du budget alloué à la vaccination et au contrôle sanitaire pour permettre la réalisation des objectifs ciblés.

CONCLUSION

Le programme 4 a réalisé les actions visant l'objectif d'améliorer la santé animale, l'hygiène publique et la qualité des denrées alimentaires d'origine animale. Ces réalisations de l'année 2021 ont été possibles grâce à un effectif de personnel de 138 agents dont 91 fonctionnaires et 47 non-fonctionnaires et un budget exécuté de **562 945 999 FCFA**. Les résultats phares issus de ces réalisations sont le contrôle de 03 épizooties majeures que sont la Fièvre hémorragique du lapin, l'influenza aviaire hautement pathogène et la Peste porcine africaine. Cependant, tous les indicateurs cibles n'ont pu être réalisés à la hauteur des projections, pour des raisons de dotation budgétaire insuffisante. Il est donc souhaitable de lever la contrainte principale qui est d'ordre financier afin d'atteindre les objectifs assignés au programme.

Depuis le 30 décembre 2020, notre pays s'est doté d'une loi portant Code de Santé publique vétérinaire. Cette loi dispose que l'Etat doit mettre en œuvre des programmes de prophylaxie pour contrôler et éliminer les maladies de la liste 1 des maladies prioritaires. Cela nécessite des moyens adéquats pour atteindre les objectifs de couverture vaccinale indispensables à la levée de ces contraintes sanitaires.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, le Ministère des Ressources Animales et halieutiques animé par les quatre (4) programmes a contribué à faire du secteur une source de croissance durable et de création d'emplois, pour réduire l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire.

Face aux défis et enjeux auxquelles la Côte d'Ivoire doit faire face, le Ministère a donc un rôle prépondérant à jouer pour assurer la sécurité alimentaire, sanitaire et la gestion durable des ressources animales et halieutiques.

Malgré le contexte difficile dû à la crise sanitaire de la COVID 19, à la mise en place du nouveau logiciel (SIGOBE), à la rotation des Directeurs des Affaires Financières et à la mutation des Directeurs Régionaux et Départementaux, le MIRAH a exécuté ses missions et a ainsi obtenu des résultats probants, comme l'atteste les tableaux des différents indicateurs de performance.

Toutefois, la gestion budgétaire 2021 a fait ressortir des difficultés parmi lesquelles :

- la problématique du non-financement des projets d'élevage par les partenaires techniques,
- le manque de visibilité de l'exécution des financements extérieurs de certains bailleurs qui laisse apparaître un faible niveau d'exécution du budget ;
- la faible dotation budgétaire des programmes, au regard des demandes formulées ;
- l'insuffisance et la vétusté des locaux et bâtiment administratifs à usage de bureau des structures du Ministère ;
- l'insuffisance du matériel technique et roulant, réduisant ainsi les capacités d'intervention des services du Ministère (directions, service extérieurs, ...) pour assurer une meilleure couverture nationale ;
- la forte mobilité des cadres vers d'autres Ministères ou structures étatiques qui offrent de meilleures motivations autres que le salaire de base.

La nouvelle politique budgétaire qui vise une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles se présente aujourd'hui comme une réelle opportunité de doter le Ministère de financements conséquents permettant non seulement d'assainir le secteur, mais aussi d'accroître les productions animales et halieutiques et garantir une situation alimentaire et nutritionnelle de qualité à la population.

SECTION 352 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est dirigé par Madame Nassénéba TOURE depuis le 06 avril 2021 en remplacement du Professeur Ly Ramata BAKAYOKO appelée à d'autres fonctions.

Conformément au DECRET n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement, Le ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Promouvoir le genre, l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- Promouvoir la protection et l'autonomisation des femmes ;
- Assurer la valorisation des compétences féminines ;
- Promouvoir les valeurs morales et sociales dans la famille ;
- Promouvoir les droits de l'enfant.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant comporte cinq (05) programmes Outre le cabinet et les structures rattachées, le MFFE comprend six (06) directions centrales, trente et une (31) Directions régionales et trois cent vingt (320) Services Extérieurs (IFEFE, CSE, CPPE, CACE, Garderie, Orphelinat, Pouponnière, villages d'enfants SOS, centres d'accueil et transit).

Les activités du MFFE ont été exécutées dans un environnement socio-politique et économique favorable au plan national marqué par l'embellie économique. En outre, les activités sont également marquées par la lutte contre les recrudescences des violences basées sur le genre et des enfants en situation de vulnérabilité.

Notre Rapport Annuel de Performance s'articulera autour des points suivants :

Partie I : Présentation générale du Ministère ;

Partie II : Présentation du Programme 1 – Administration générale ;

Partie III : Présentation du Programme 2 – Promotion de la femme et du genre ;

Partie IV : Présentation du Programme 3 – Promotion et consolidation de la famille ;

Partie V : Présentation du Programme 4 – Protection des enfants et adolescents vulnérables ;

Partie VI : Présentation du Programme 5 – Autonomisation des femmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant compte cinq (5) programmes, treize (13) actions et trois cent vingt (320) activités.

I.2. Politique ministérielle

Orientations stratégiques

Au regard du PND 2021-2025, les principales orientations stratégiques du ministère portent sur :

- L'appui à la planification / budgétisation sensible au genre ;
- La mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- Le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la nation ;

- Le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels et législatifs de protection sociale administrative et judiciaires des enfants ;
- Le renforcement de l'efficacité de l'intervention des structures du Ministère ;
- La promotion et la protection des femmes.

Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus de la mise en œuvre des interventions sont les suivants :

- L'administration est moderne et performante ;
- Le dispositif de promo de la Femme est renforcé ;
- Les mécanismes de promotion des valeurs familiales sont renforcés ;
- Le dispositif institutionnel et communautaire de protection de l'enfant est renforcé ;
- Le dispositif de promotion de l'autonomisation des Femmes est renforcé.

Objectifs globaux

Les objectifs afférents aux différents résultats stratégiques se résument à :

- Asseoir une administration performante et efficiente ;
- Renforcer la promotion des droits de la femme ;
- Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen ;
- Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants ;
- Promouvoir l'autonomisation de la Femme.

NB : A la faveur de la fusion du Secrétariat d'état chargé de l'Autonomisation des Femmes au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le programme 5-Autonomisation des femmes a été créé. Pour ce faire, le Projet Annuel de Performance dudit programme a été rattaché au MFFE.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant est organisé en 5 programmes soutenus par 5 objectifs globaux décomposés en 8 objectifs spécifiques vérifiés par 20 indicateurs et 20 cibles associés.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	5	5	8	20	20

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le Ministère compte 8 objectifs spécifiques déclinés en 20 cibles pour lesquelles 15 ont été atteintes représentant un taux de 75%.

Ainsi, le taux moyen de réalisation des indicateurs pour chaque programme se présente comme suit :

Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS) (A)	Cibles atteintes (liés aux Indicateurs et OS) (B)	Taux moyen de réalisation des indicateurs (B/A x 100)
Programme 1-Administration générale	Asseoir une administration performante et efficiente	OS 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du ministère	3	3	100%
		OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines et financières	2	1	50%

Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS) (A)	Cibles atteintes (liés aux Indicateurs et OS) (B)	Taux moyen de réalisation des indicateurs (B/A x 100)
Programme 2-Promotion de la femme et du genre	Renforcer la promotion des droits de la femme	OS 1 : Améliorer le cadre juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale	2	1	50%
		OS 2 : améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique	2	2	100%
		OS 3 : promouvoir et protéger les droits de la femme	2	2	100%
Programme 3-Promotion et consolidation de la famille	Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen	OS : promouvoir et consolider les familles	3	2	66%
Programme 4-Protection des enfants et adolescents vulnérables	Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants	OS : renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant	3	2	66%
Programme 5-Autonomisation des femmes	Promouvoir l'autonomisation de la Femme	OS : améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique et juridique.	3	2	66%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 248 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Asseoir une administration performante et efficiente	RS 1 : L'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Taux de réalisation des activités du PTA du Ministère	%	72,22	100	82	Objectif non atteint car les activités partiellement réalisées n'ont pas été prises en compte
OG 2 : Renforcer la promotion des droits de la femme	RS 2 : La promotion des droits de la femme est renforcée	IP 2.1 : Taux de variation des VBG	%	40,93	78,97	89,48	Objectif atteint avec une performance de +10,51 points
		IP 2.2 : Proportion des femmes occupant les postes de décisions	%	11,37	30	12	Objectif non atteint La loi de 2019 portant sur la parité qui oblige les partis politiques à présenter au moins 30% de femmes aux élections n'a pas été respectée.
OG 3 : Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen	RS 3 : Les valeurs familiales sont promues	IP 3.1 : Proportion de couples encadrés maintenus dans les liens du mariage	%	-	10	40	Objectif atteint avec une performance de +30 points
OG 4 : Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants	RS 4 : Les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés	IP 4.1 : Proportion de plateformes de protection de l'enfant fonctionnel	%	260	100	50	Objectif non atteint
OG 5 : Promouvoir l'autonomisation de la Femme	RS 5 : le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé	IP 5.1 : Taux de réalisation des actions planifiées de la DEF et de la DVCF	%	86,5	100	100	Objectif atteint

Source : DPPD-PAP 2021-2023

NB : IP 3.1 n'est pas défini en 2020 car les activités qui permettent de le mesurer ne sont programmées qu'à partir de 2021.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	16 242 137 063	23 093 129 494	19 039 243 090	4 053 886 404	82,45
1.1 Ressources intérieures	16 242 137 063	19 393 129 494	18 989 243 540	403 885 954	97,92
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	16 242 137 063	19 393 129 494	18 989 243 540	403 885 954	97,92
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures		3 700 000 000	49 999 550	3 650 000 450	1,35
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets		3 700 000 000	49 999 550	3 650 000 450	1,35
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	16 242 137 063	22 841 164 957	19 039 243 090	4 053 886 404	82,45
2.1 Personnel	11 121 898 273	11 455 199 760	11 455 199 760	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	11 121 898 273	11 455 199 760	11 455 199 760	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	3 478 371 126	5 886 849 859	5 645 894 127	240 955 732	95,91
2.3 Transferts	317 659 661	351 437 470	351 437 470	0	100
2.3.1 Transferts courants	317 659 661	351 437 470	351 437 470	0	100
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	1 324 208 006	5 399 642 405	1 586 711 733	3 812 930 672	29,39
2.4.1 Trésor	1 324 208 006	1 699 642 405	1 536 712 183	162 930 222	90,41
2.4.2 Financement extérieur		3 700 000 000	49 999 550	3 650 000 450	1,351
Dons		3 700 000 000	49 999 550	3 650 000 450	1,351
Emprunts					
TOTAL	16 242 137 063	23 093 129 494	19 039 243 090	4 053 886 404	82,45

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Cette analyse vise à faire le rapprochement entre le budget actuel et les réalisations.

- Au niveau des dépenses de Personnel

Les crédits alloués pour la prise en charge du personnel ont été exécutés à hauteur de **11 455 199 760** F CFA conformément à la prévision soit un taux de 100%.

- Au niveau des dépenses en biens et services

L'exécution des dépenses de biens et service s'élève à **5 645 894 127** F CFA contre **5 886 849 859** F CFA soit un taux d'exécution de **95,91%**.

- Au niveau des transferts

Les dépenses en transferts sont chiffrées à **351 437 470** F CFA Contre **363 035 794** F CFA soit un taux de réalisation de 87,50%. Cette baisse est liée d'une part, au faible niveau de prise en charge comptable des dépenses d'achat des titres de transport SOTRA des auditrices IFEF et de coordination du comité de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et d'autre part, aux difficultés rencontrées dans le circuit d'engagement des dépenses du Fonds UNIFEM et de l'hospitalisation des enfants poupons.

- Au niveau des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement exécutées (parts Trésor et Bailleurs) s'élèvent à 1 586 711 733 F CFA contre 5 399 642 405 F CFA soit un taux de réalisation de 29,39. Ce faible taux s'explique par la non-traçabilité de l'exécution de la dotation actuelle part Bailleurs de 3 700 000 000 F CFA (68,52% des investissements) dans la situation des actes de dépenses.

Par contre, les dépenses d'investissement part Trésor sont de 1 536 712 183 F CFA contre 1 699 642 405 F CFA soit 90,41% de réalisation.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme depuis le 17 juin 2021 est M. DJIKE Raymond Claude, Préfet hors Grade, en remplacement du Professeur THIAM Assane, conformément au décret n° 2021-279 du 09 juin 2021 portant nomination des directeurs de cabinets ministériels.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- animer, coordonner et planifier les activités du Ministère ;
- gérer les ressources humaines, financières et matérielles du Ministère ;
- produire les données statistiques et indicateurs du ministère.

Les activités de ce programme se sont réalisées dans un environnement marqué par un changement d'acteur suite au remaniement ministériel intervenu le 06 avril 2021.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Administration générale a pour objectif global « Asseoir une administration performante et efficiente », avec pour résultat stratégique « L'administration est moderne et performante ».

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Asseoir une administration performante et efficiente	L'administration est moderne et performante	Taux de réalisation des activités du PTA du Ministère	Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées

I.2. Le financement du programme

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A1	Coordination et animation du ministère	671 814 074	738 874 074	583 501 821	544 599 020	38 902 801	93,33
	Biens et services	671 814 074	738 874 074	583 501 821	544 599 020	38 902 801	93,33
A2	Planification, programmation et suivi évaluation	65 300 000	89 130 000	81 052 230	81 052 230	-	100,00
	Biens et services	15 300 000	39 130 000	31 056 000	31 056 000	-	100,00
	Investissements	50 000 000	50 000 000	49 996 230	49 996 230	-	100,00
A3	Information et communication	21 000 000	37 000 000	30 223 020	30 223 020	-	100,00
	Biens et services	21 000 000	37 000 000	30 223 020	30 223 020	-	100,00

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A4	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	11 914 992 954	12 167 742 954	12 346 013 449	12 309 038 298	36 975 151	99,70
	Personnels	11 005 199 762	11 005 199 762	11 005 199 761	11 005 199 761	-	100,00
	Biens et services	909 793 192	1 162 543 192	1 340 813 688	1 303 838 537	36 975 151	97,24
A5	Coordination et animation du ministère	126 310 827	24 250 539	15 967 383	15 967 383	-	100,00
	Biens et services	126 310 827	24 250 539	15 967 383	15 967 383	-	100,00
A6	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	739 000 000	471 250 000	471 249 921	471 249 921	-	100,00
	Personnels	450 000 000	450 000 000	449 999 999	449 999 999	-	100,00
	Biens et services	289 000 000	21 250 000	21 249 922	21 249 922	-	100,00
A7	Information et communication	41 500 000	25 500 000	25 000 000	25 000 000	-	100,00
	Biens et services	41 500 000	25 500 000	25 000 000	25 000 000	-	100,00
A8	Renforcement du système de planification, de programmation et de suivi-évaluation	30 000 000	6 170 000	-	-	-	0,00
	Biens et services	30 000 000	6 170 000	-	-	-	0,00
TOTAL PROGRAMME 1		13 609 917 855	13 559 917 567	13 553 007 824	13 477 129 872	75 877 952	99,44

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Coordination et animation du ministère	-	-	490 301 484	544 599 020	-	-	-	-	490 301 484	544 599 020
Action 2 Planification, programmation et suivi évaluation	-	-	10 059 385	31 056 000	-	-	11 623 200	49 996 230	21 682 585	81 052 230
Action 3 Information et communication	-	-	7 899 994	30 223 020	-	-	-	-	7 899 994	30 223 020
Action 4 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	11 121 898 273	11 005 199 761	646 922 590	1 303 838 537	-	-	-	-	11 768 820 863	12 309 038 298
Action 5 Coordination et animation	-	-	-	15 967 383	-	-	-	-	-	15 967 383
Action 6 Gestion des ressources humaines financières et matérielles	-	449 999 999	-	21 249 922	-	-	-	-	-	471 249 921
Action 7 Information et communication	-	-	-	25 000 000	-	-	-	-	-	25 000 000

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Coordination et animation du ministère**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 544 599 020 FCFA contre 490 301 484 F CFA en 2020 pour la coordination, l'animation, la supervision et l'appui-conseil des structures de bases du ministère en région et en centrale ainsi que la rémunération de 36 experts dans le cadre de la convention BNETD (216 605 000 F CFA). Aussi, l'exécution financière a permis la prise en charge des frais d'abonnement du ministère.

➤ **Action 2 : Planification, programmation et suivi évaluation**

L'exécution financière s'élève à 81 052 230 F CFA contre 21 682 585 F CFA en 2020.

Ces dépenses comprennent les biens et services 31 056 000 F CFA et investissement 49 996 230 F CFA.

Les dépenses en biens et services ont contribué à la réalisation d'activités de planification, de suivi et d'évaluation du Ministère.

Les dépenses d'investissement ont permis la mise en place d'une (01) base de données fonctionnelles portant sur le Système d'Information de Protection des Enfants et Adolescents vulnérables.

➤ **Action 3 : Information et communication**

L'exécution financière est de 30 223 020 F CFA en biens et services pour la prise en charge de la couverture médiatique des activités, la mise en place et l'animation de sites web, la maintenance du matériel informatique et la connexion au réseau internet du ministère.

➤ **Action 4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières**

L'exécution financière liée à cette action se chiffre à 12 309 038 298 F CFA dont 11 005 199 761 F CFA en personnel et 1 303 838 537 F CFA en biens et services.

Les dépenses de personnel ont permis la rémunération de 3 641 fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les dépenses en biens et services ont servi à la prise en charge :

- des journées statutaires (lancement de la JIF, JMGE, 16 jours d'Activisme et Journée de la Famille) ;
- des kits pédagogiques pour les IFEF et CPPE ;
- des frais de gardiennage et entretien des locaux de services centraux ;
- de l'acquisition de 3 véhicules de liaison et 16 véhicules de types 4x4 ;
- du renforcement de capacités de 25 directeurs ou chefs de service.
- **Action 5, 6 et 7** : Actions résiduelles provenant du SECAF (512 217 304 F CFA) ont contribué essentiellement à la prise en charge du personnel fonctionnaires rattachés à l'ex-Secrétariat d'état chargé de l'Autonomisation des Femmes.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques	2017	2023	352 100 000	50 000 000	49 996 230	49 996 230
Sur financement intérieur			352 100 000	50 000 000	49 996 230	49 996 230
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

La prise en charge comptable des dépenses de 2021, a permis : (i) la mise en place des applicatifs relatif à la Protection des Enfants et Adolescents vulnérables sur le lien www.gprotect-stats.org, (ii) la formation des acteurs de collecte de données, (iii) la collecte et le traitement de données sur les VBG et la protection de l'enfant, (iv) la disponibilité d'un annuaire statistique 2020 sur la protection de l'enfant et les VBG.

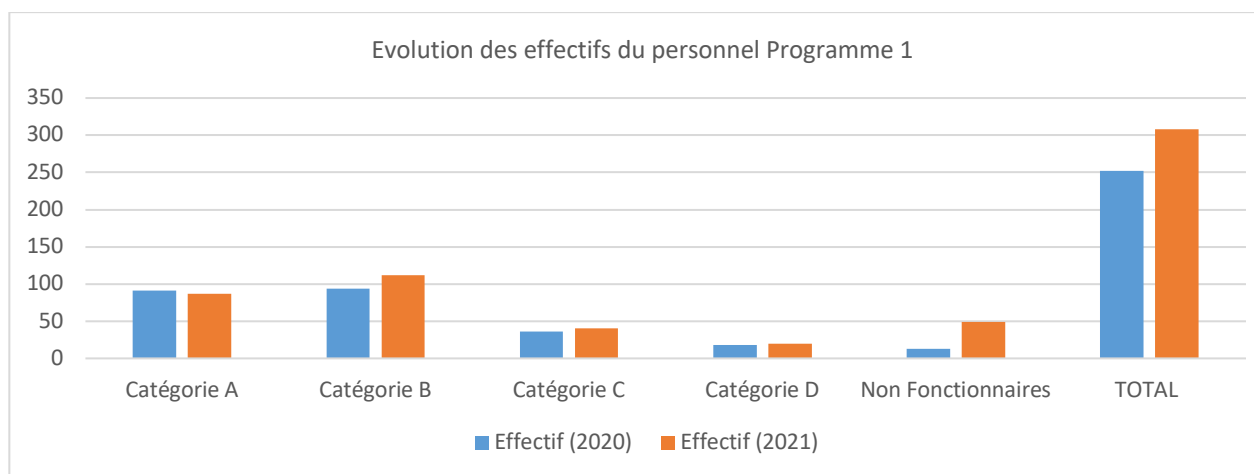
Le projet « Renforcement du Système de collecte et de gestion des données statistiques », d'un coût de 352 100 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 9 992 450 FCFA, 11 623 200 et de 49 996 230 F CFA respectivement en 2019, 2020 et 2021. La prise en charge totale depuis le démarrage du projet s'élève à 83 070 010 F CFA soit un taux de 23,59% après 6 ans d'exécution. Le faible taux de financement de ce projet résulte de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire attribué aux projets d'investissements non cofinancé.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	91	20	20	15	19	87
Catégorie B	94	30	30	24	06	112
Catégorie C	36	10	10	06	02	40
Catégorie D	18	05	05	05	03	20
Non Fonctionnaires	13	36	36	36	0	49
TOTAL	252	101	101	86	30	308

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en matière de coordination et d'animation des actions du ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de coordination et d'animation trois (3) activités majeures ont été menées :

- la mise en place d'une (01) base de données sur la protection des enfants et adolescents vulnérables ;
- la collecte et le traitement des données ;
- la production de l'annuaire statistique 2020 ;
- L'organisation et la réalisation de quatre (04) missions de supervision, de contrôle et d'appui conseil dans les structures du ministère.

En matière d'informations et de communication :

- la mise en place de six (06) applications web sur les thématiques du ministère (Site web du ministère, plateforme inscriptions en ligne, annuaire des femmes de Côte d'Ivoire, e-courrier, e-IFEF et e-CPPE);
- Animation du site Web en lien avec le service communication ;

En matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, ces activités listées ci-dessous ont été réalisées :

- l'acquisition de 3 véhicules de liaison et de 16 véhicules de types 4X4;
- le renforcement de capacités de 25 directeurs ou chefs de service ;
- l'achat de kits pédagogiques pour les IFEF et CPPE
- l'organisation de 02 missions de suivi de la mise en œuvre des projets du ministère ;
- l'organisation des journées statutaires (Lancement des activités de la JIF au palais de la culture, la JMGF, les 16 jours d'Activisme et la Journée de la Famille).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

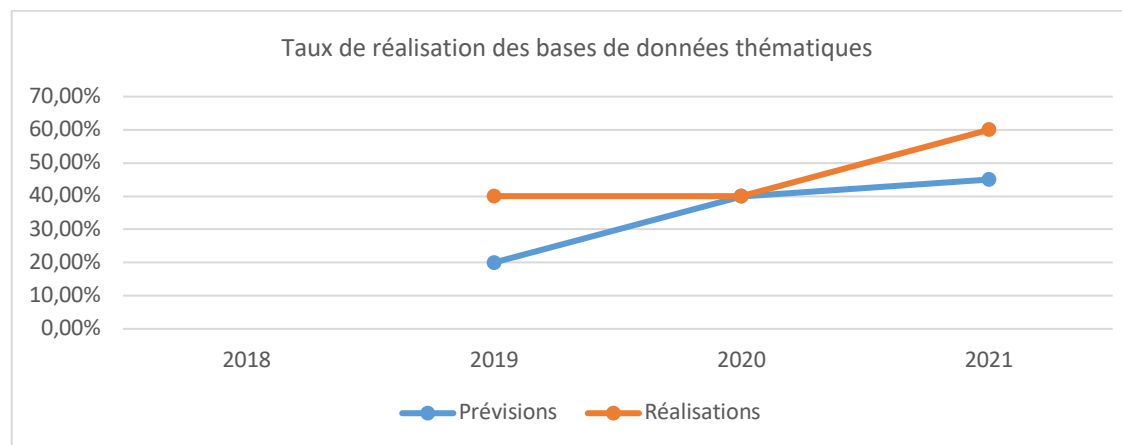
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du Ministère				
Taux de réalisation des bases de données thématiques	%	40	45	60
Proportion de structures inspectées	%	40	45	45
Proportion d'applications web fonctionnelles	%	-	37	43
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles				
Taux d'exécution budgétaire	%	-	100	82,60
Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative	%	31	35	40
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel				
Taux de réalisation des réunions de coordination	%	100	100	100
Taux de couverture médiatique des activités	%	100	70	70
Objectif Spécifique 4 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles				
Taux d'exécution du budget	%	64,97	96	82,60
Taux de formation du personnel	%	12,25	37,50	40
Taux de satisfaction des besoins du personnel	%	40	70	70
Objectif Spécifique 5 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production des statistiques du Secrétariat d'Etat				
Taux d'exécution des activités planifiées	%	73	80	80
Ratio de production des données statistiques	%	1/5	3/5	3/5

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et animer les activités du Ministère

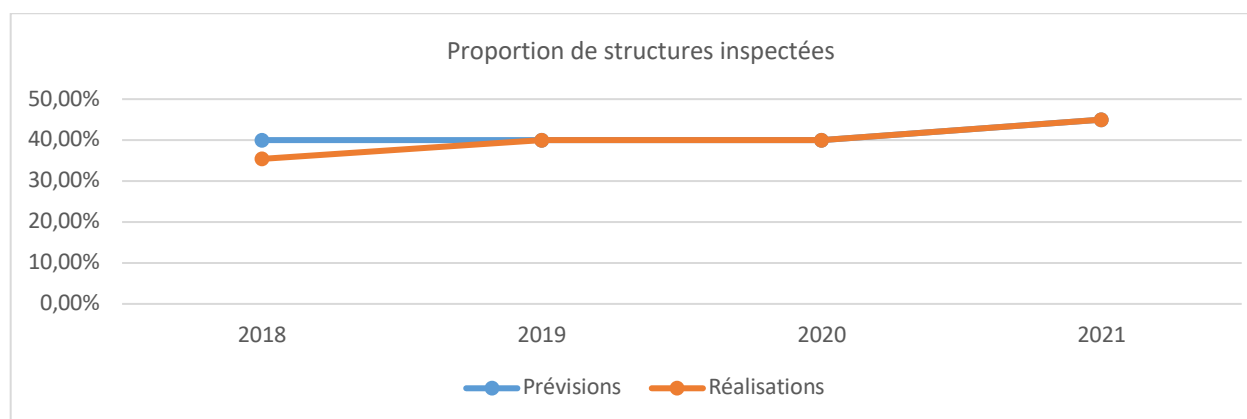
Indicateur 1 : Taux de réalisation des bases de données thématiques



Le résultat programmé qui était (45%) est largement atteint (60%) en 2021 grâce à l'appui ponctuel de plusieurs partenaires. En effet, la base de données sur les Enfants et Adolescents vulnérables a été réalisée. Ce qui porte à trois (3) le nombre de bases de données disponibles sur cinq (5) prévues.

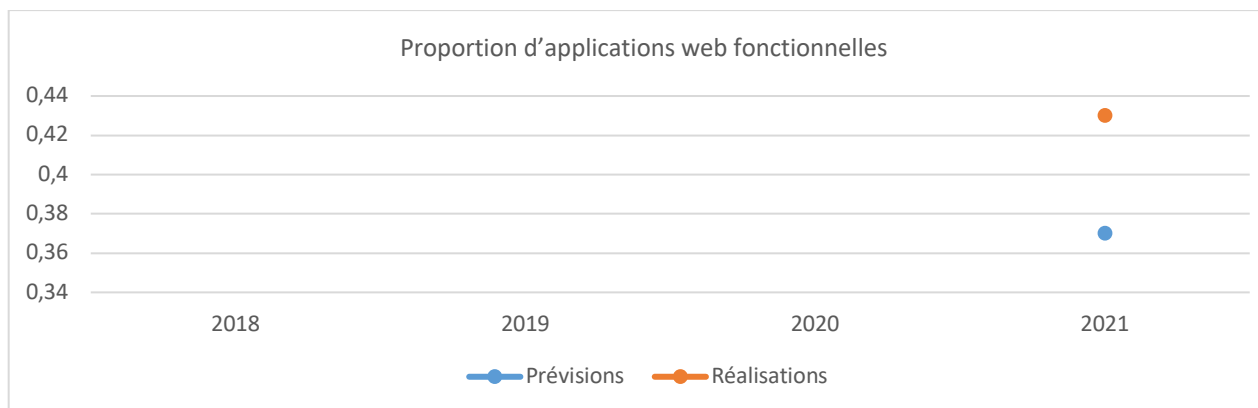
Pour les années 2022 et 2023, il s'agira de développer la base de données Ressources Humaines (RH) et celle des Structures éducatives.

Indicateur 2 : Proportion de structures inspectées



Le nombre de structures supervisées est de 135 sur un total de 320 soit une proportion de 45% réalisée en 2021 conformément à la prévision.

Indicateur 3 : Proportion d'applications web fonctionnelles

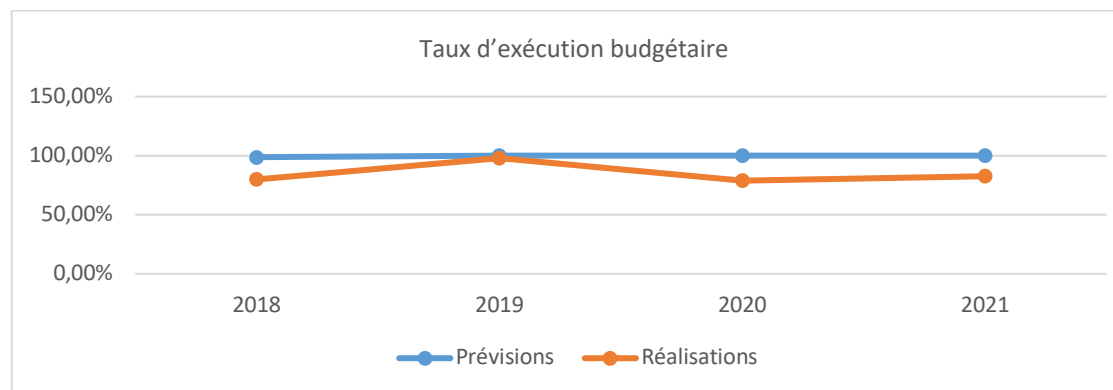


Les applications web ont été réalisées à 43 % contre une prévision de 37%.

NB : Cet indicateur étant une nouvelle cible, les données antérieures à 2021 n'existent pas.

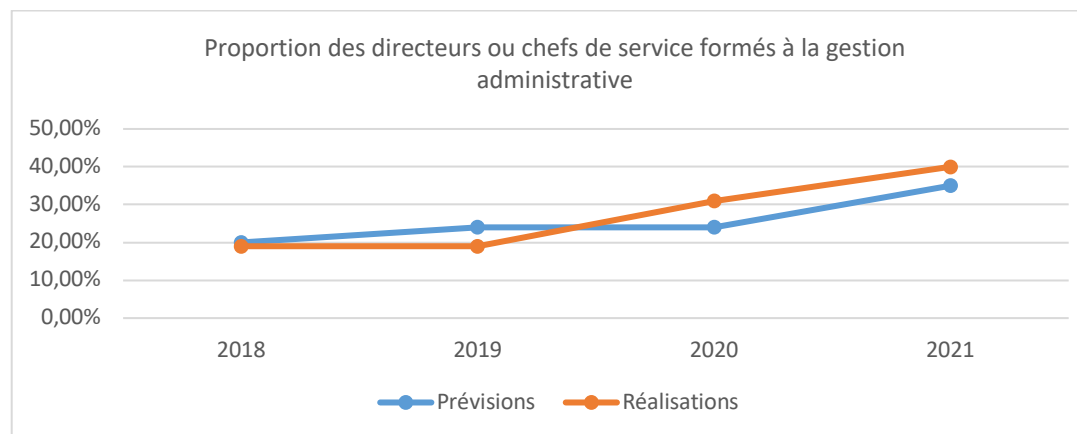
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 4 : Taux d'exécution budgétaire



Pour une cible prévisionnelle de 100% d'exécution budgétaire, l'on a réalisé un taux de 86,77% soit 19 043 045 871 F CFA sur un total de 21 946 999 605 F CFA. L'objectif n'est pas atteint en raison de la non traçabilité du budget part bailleur et la régulation budgétaire.

Indicateur 5 : Proportion des directeurs ou chefs de service formés à la gestion administrative



Un (1) atelier de renforcement de capacités sur la gouvernance administrative à l'endroit de vingt-cinq (25) directeurs centraux et chefs de service a permis l'atteinte de la cible avec +10, soit 45% de l'effectif contre une projection de 35% à fin 2021.

Ainsi, en vue de permettre à la totalité des directeurs ou chefs de service de bénéficier d'un renforcement de capacités à court terme (2023), une dotation budgétaire conséquente est nécessaire.

NB : les indicateurs des objectifs 3, 4 et 5 hérités du l'ex-Secrétariat d'Etat Chargé de l'Autonomisation des Femmes (ex-SECAF), ont été réalisées à travers les objectifs 1 et 2 du MFFE.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La disponibilité des applications web a permis la maîtrise des effectifs dans les structures de bases et une visibilité des actions du ministère.
- La disponibilité de bases de données fonctionnelles sur les VBG et la protection de l'enfant ont permis de concevoir les annuaires statistiques 2019 et 2020.
- Les missions de suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement ont amélioré les taux d'exécution physiques et financier
- Le renforcement de capacités des Directeurs a contribué à l'amélioration de l'environnement de travail et l'efficacité des services
- Le plafonnement du budget et la part bailleur retracée mais non exécutée dans le budget ont impacté négativement le taux d'exécution

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- Le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- L'amélioration du système de gestion des informations ;
- L'organisation des missions de suivi des projets d'investissements

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Administration Générale » avec un taux d'exécution de 99,44% du budget alloué. Cette exécution a permis l'atteinte d'un taux moyen de réalisation de 80% des indicateurs.

Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 1 s'engage à poursuivre ses efforts dans la quête de la qualité des offres de services.

Cette quête s'articulera autour des points suivants :

- le renforcement des ressources humaines ;
- l'équipement des services ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- le financement des actions du secteur.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame DAGROU Florence Epse TANO, Inspecteur Principal en vie familiale et sociale, Directrice de la promotion du genre et de l'équité conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la femme, de la famille et de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- mettre en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme ;
- renforcer les capacités techniques et le dispositif juridique de promotion du genre ;
- développer les approches de lutte contre les VBG ;
- développer les stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural ;

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion de la Femme et du Genre a pour objectif global « renforcer la promotion des droits de la femme », avec pour résultat stratégique « la promotion des droits de la femme est renforcée ».

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Renforcer la promotion des droits de la femme	le dispositif de promotion des droits de la femme est renforcé	IP 1 : Taux de variation des VBG	1 – Nombre initial de victimes de VBG / Nombre final de victimes de VBG
		IP 2 : Proportion des femmes occupant les postes de décisions	Nombre de femmes au poste de décision / Nombre total de postes de décisions existants

I.2. Le financement du programme

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A1	Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre	842 685 000	842 685 000	936 657 123	347 122 123	589 535 000	37,06
	Biens et services	115 670 000	115 670 000	103 839 000	14 304 000	89 535 000	13,78
	Transferts	123 890 000	123 890 000	230 209 996	230 209 996	-	100,00
	Investissements	603 125 000	603 125 000	602 608 127	102 608 127	500 000 000	17,03
A2	Développement des approches de lutte contre les VBG	248 526 892	248 526 892	242 830 627	242 830 627	-	100,00
	Transferts	22 790 000	22 790 000	18 010 918	18 010 918	-	100,00
	Investissements	225 736 892	225 736 892	224 819 709	224 819 709	-	100,00
A3	Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural	44 350 000	44 350 000	41 855 385	41 855 385	-	100,00
	Biens et services	9 350 000	9 350 000	7 170 000	7 170 000	-	100,00
	Investissements	35 000 000	35 000 000	34 685 385	34 685 385	-	100,00
A4	Renforcement de l'autonomisation de la femme	892 089 533	892 089 533	587 525 430	585 732 186	1 793 244	99,69
	Biens et services	583 081 400	583 081 400	528 544 663	526 751 419	1 793 244	99,66
	Transferts	250 000 000	250 000 000	-	-	-	0,00
	Investissements	59 008 133	59 008 133	58 980 767	58 980 767	-	100,00
	TOTAL	2 027 651 425	2 027 651 425	1 808 868 565	1 217 540 321	591 328 244	67,31

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre	-	-	11 759 995	14 304 000	229 999 955	230 209 996	298 540 300	102 608 127	540 300 250	347 122 123
Action 2 Développement des approches de lutte contre les VBG	-	-	-	-	12 984 176	18 010 918	142 539 114	224 819 709	155 523 290	242 830 627
Action 3 Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieu urbain et rural	-	-	-	7 170 000	-	-	-	34 685 385	-	41 855 385
Action 4 Renforcement de l'autonomisation de la femme	-	-	311 915 420	526 751 419	18 390 000	-	66 896 152	58 980 767	397 201 572	585 732 186

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

➤ **Action 1 : Renforcement des capacités techniques et du dispositif juridique de promotion du genre**

L'exécution financière de cette action s'élève à 347 122 123 F CFA dont biens et services : 14 304 000F CFA, transferts : 230 209 996F CFA et investissement : 102 608 127F CFA.

Les dépenses en biens et services ont permis de renforcer les activités de promotion du genre au niveau de services sous tutelle.

- Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge (assistance juridique et médicale, dons en vivres et non-vivres) des victimes de violences domestiques du fait du confinement en période de covid-19.
- Les dépenses d'investissements ont permis d'opérationnaliser huit (8) cellules genres ministérielles (formation et installation de points focaux genre), de former 30 points focaux Genre des Directions régionales et d'éditer un bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme ; de sensibiliser 250 personnes sur l'approche « genre et développement » dans le district d'Abidjan ; de former 120 femmes et 80 jeunes filles appartenant à 60 ONG actives et les femmes candidates aux législatives 2021.

➤ **Action 2 : Développement des approches de lutte contre les VBG**

L'exécution financière s'est établie à 242 830 627 F CFA dont 18 010 918 F CFA en transfert et 224 819 709 F CFA en investissement.

Les dépenses en transferts ont servi à la prise en charge des survivantes de VBG en transit au Centre Pavvios et à l'assistance des femmes victimes de violences en situation d'urgence.

Les dépenses d'investissement ont permis l'installation et l'équipement de trois (3) plateformes VBG (Songon, Didiévi et Kong), le renforcement de capacité de 240 acteurs sur la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership, l'assistance en vivres et non vivres à 320 femmes et enfants vulnérables, l'équipement du CNLVFE et de 5 nouvelles plateformes VBG en matériel informatique et la supervision de 17 plateformes.

➤ **Action 3 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

L'exécution financière s'est établie à 41 855 385 F CFA dont 7 170 000 F CFA en biens et services et 34 685 385F CFA en investissement.

Les dépenses de biens et services ont permis la coordination et la supervision des activités des IFEF. L'exécution du budget d'investissement a permis la réhabilitation de la clôture, de 3 salles de classe, de la salle d'eau et la construction d'un appatam à l'IFEF de Dabou.

➤ **Action 4 : Renforcement de l'autonomisation de la femme**

L'exécution financière s'est établie à 585 732 186 F CFA dont 526 751 419 F CFA en biens et service et 58 980 767 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens et service ont été affectées à la mise en œuvre des programmes de formation et d'encadrement des femmes et jeunes filles dans les 116 IFEF.

Les dépenses d'investissement ont permis la mise en œuvre de cinq (5) projets de réhabilitation d'IFEF, en cours (Lakota, Tiassalé, Issia, Songon et Adiaké).

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé	2013	2021	92 551 065	5 493 488	5 493 419	5 493 419
Sur financement intérieur			92 551 065	5 493 488	5 493 419	5 493 419
Sur financement extérieur			0			
Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké	2015	2021	167 000 000	12 862 612	12 862 612	12 862 612
Sur financement intérieur			167000000	12 862 612	12 862 612	12 862 612
Sur financement extérieur			0			

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota	2015	2022	64 800 000	10 504 779	10 477 760	10 477 760
Sur financement intérieur			64800000	10 504 779	10 477 760	10 477 760
Sur financement extérieur			0			
Projet 4 : Réhabiliter, Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia	2015	2022	73 600 000	5 218 162	5 217 884	5 217 884
Sur financement intérieur			73600000	5 218 162	5 217 884	5 217 884
Sur financement extérieur			0			
Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON	2020	2022	76 109 000	24 929 092	24 929 092	24 929 092
Sur financement intérieur			76 109 000	24 929 092	24 929 092	24 929 092
Sur financement extérieur			0			
Projet 6 : Construire et équiper l'IFEF de DABOU	2021	2024	163 568 876	35 000 000	35 000 000	34 685 385
Sur financement intérieur			163 568 876	35 000 000	35 000 000	34 685 385
Sur financement extérieur			0			
Projet 7 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille	2008	Après 2024	8 128 500 000	603 125 000	602 608 127	102 608 127
Sur financement intérieur			620 540 000	103 125 000	102 608 127	102 608 127
Sur financement extérieur			1 923 100 000	500 000 000	500 000 000	-
Projet 8 : Appui Renforcement capacité Nationale lutte contre les Violences Basées sur le Genre	2017	2023	1 206 900 000	225 736 892	224 819 709	224 819 709
Sur financement intérieur			1 206 900 000	225 736 892	224 819 709	224 819 709
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			4 224 600 065	887 870 025	886 408 603	386 408 603
Total sur financement intérieur			2 301 500 065	387 870 025	386 408 603	386 408 603
Total sur financement extérieur			1 923 100 000	500 000 000	500 000 000	0

Source: Situation d'exécution SIGOBE au 15 Janvier 2022

Projet 1 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Tiassalé

Ce projet d'un coût total de 92 551 065 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 87 057 506 F CFA avant 2021.

Achévé physiquement depuis 2019 avec la Construction de la clôture et d'un bâtiment comprenant 2 salles de classes, 7 Toilettes élèves, 1 Salle polyvalente avec cloison mobile, 1 Cuisine avec une réserve, 1 Salle de démonstration avec cloison et 1 magasin, 2 bureaux enseignant +1 WC, 1 Bureau de la directrice avec un secrétariat, 1 salle d'eau et 1 réserve et 1 salle de documentation.

Ce projet a bénéficié d'une prise en charge de 5 493 419 F CFA pour le solde de tout compte en 2021..

Projet 2 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Adiaké

Ce projet d'un coût total de 172 320 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 159 457 388 F CFA avant 2021.

Achévé physiquement depuis 2019 avec la construction d'un bâtiment R+1 comprenant 06 salles de classes, 2 bureaux, 3 toilettes, 1 salle d'eau et 1 préau, 1 guérite, et la clôture.

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 12 862 612 F CFA solde tout compte.

Projet 3 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Lakota

Ce projet d'un coût total de 64 800 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 50 281 766 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement en 2020 avec la construction d'un bâtiment R+1 composé de 3 salles de classe, 1 bureau et le secrétariat, 1 magasin, 1 salle d'exposition et de toilettes.

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 10 477 760 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les ouvrages de construction du bâtiment.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 93%.

Projet 4 : Réhabiliter, Construire et équiper des IFEF Issia

Ce projet d'un coût total de 73 600 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 62 951 337 F CFA avant 2021.

Achevé physiquement en 2017 avec la réhabilitation des locaux et l'équipement en matériels et outillages techniques (cuisinières, machines à coudre, batteries de cuisine).

La prise en charge de 2021 qui s'élève à 5 217 884 F CFA a servi au paiement partiel des anciens décomptes portant sur les travaux de réhabilitation.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 92%.

Projet 5 : Construire la clôture de l'IFEF SONGON

Ce projet d'un coût total de 76 109 000 F CFA a démarré en 2020 avec une dotation de 19 368 629 F CFA.

Malgré les travaux qui ont connu un début d'exécution (installation du chantier, terrassement, fouilles et remblais, fondation, mur de soubassement en cours), les engagements effectués n'ont pas été pris en compte, en raison du retard accusé dans la production des décomptes.

La prise en charge de 24 929 092 F CFA, en 2021, a permis de poursuivre la construction de la clôture et la pose des portails et portillons.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 32,75%.

Projet 6 : Construire et équiper I l'IFEF de DABOU

Ce projet d'un coût total de 163 568 876 F CFA a démarré en 2021 avec une dotation de 35 000 000 F CFA.

La prise en charge de 34 685 385 F CFA a permis la réhabilitation de la clôture, des portails, de l'ancien bâtiment de 03 salles de classe, de la cuisine, de la salle d'eau et d'un espace de lavage de main et la construction d'un préau.

Projet 7 : Appui Promotion du Genre, Femme & Famille

Ce projet a un coût total de 6 205 400 000 F CFA exclusivement financé par l'Etat. Il a bénéficié d'une prise en charge à hauteur de 1 075 967 567 F CFA avant 2021 et de 102 608 127 F CFA en 2021.

La prise en charge de 2021 a permis (i) l'installation huit (8) cellules genres ministérielles, (ii) la formation de 30 points focaux Genre des Directions régionales, (iii) l'édition d'un bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme, (iv) le renforcement des capacités de 120 femmes et 80 jeunes filles appartenant à 60 ONG actives, (v) la sensibilisation de 250 personnes sur l'approche « genre et développement » dans le district d'Abidjan et (vi) la formation de 100 femmes candidates des partis politiques et des indépendantes aux élections législatives.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 18%.

Projet 8 : Appui au renforcement des capacités nationales de lutte contre les VBG

Ce projet d'un coût total de 1 206 900 000 FCFA a bénéficié d'une prise en charge de 924 839 114 F CFA avant 2021 et de 224 819 709 F CFA en 2021.

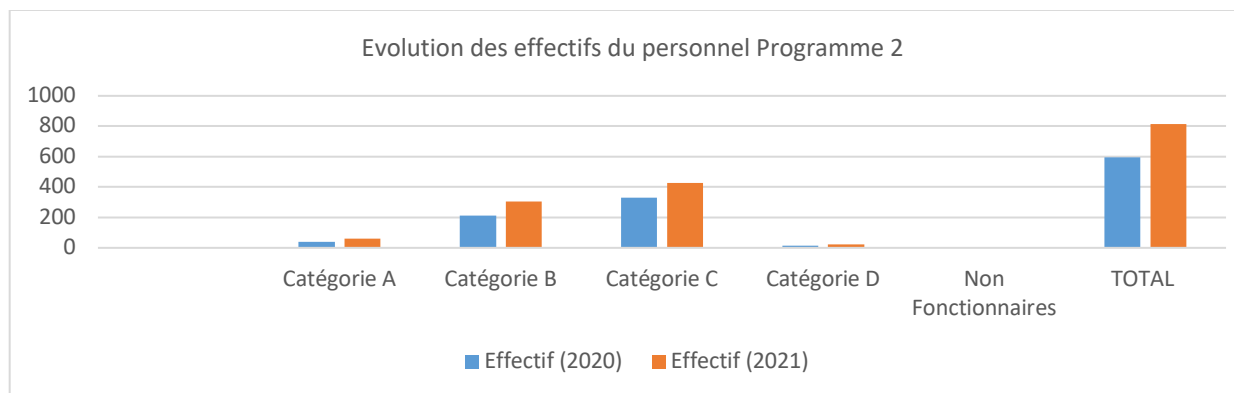
La prise en charge de 2021 a permis (i) l'installation et l'équipement de 3 plateformes de lutte contre les VBG (Songon, Didiévi et Kong) (ii) et l'équipement du CNLVFE et de 5 nouvelles plateformes VBG en matériel informatique, (iii) le renforcement de capacité de 240 acteurs sur la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership, (iv, assistance en vivre et non vivres à 320 femmes et enfants vulnérables, (v) la supervision de 17 plateformes La prise en charge comptable des dépenses se situe à 95%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	40	10	10	20	00	60
Catégorie B	212	170	170	95	03	304
Catégorie C	329	120	120	100	01	428
Catégorie D	16	8	8	05	00	21
Non Fonctionnaires	00	00	00	00	00	00
TOTAL	597	308	308	220	04	813

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents notamment le personnel social et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de promotion du genre et de justice sociale cinq (5) grandes activités ont été réalisées. Il s'agit :

- Installation de 8 nouvelles plateformes de lutte contre les VBG (Songon, Saïoua, Buyo, Didiévi, Agnibilékrou, Sandégué, Kong, M'Batto) et formation de leurs acteurs ;
- Renforcement des capacités de 240 acteurs pour la prévention, la référence, la prise en charge des VBG, le management et le leadership ;
- Équipement du CNLVFE et des plateformes en matériels informatiques (4 ordinateurs portables, 4 ordinateurs de bureau, 4 imprimantes ;

- Assistance en vivres et non vivres à 120 femmes et enfants vulnérables ;
- Prise en charge médicale de 954 victimes de viol et la prise en charge judiciaire 1251 personnes survivantes de VBG ;
- Engagement de 270 leaders communautaires dans la lutte contre les règlements à l'amiable, les MGF, les mariages d'enfants et la promotion de la scolarisation de la fille ;
- Supervision de 17 plateformes VBG ;
- Acquisition d'un véhicule de service de type 4X4 ;
- Organisation de journées statutaires portant sur la thématique Genre et VBG ;
- Formation des femmes candidates aux législatives 2021 ;
- Installation de 8 cellules Genre dans les ministères techniques ;
- Formation des 30 points focaux Genre des Directions régionales des ministères techniques de la région du Haut – Sassandra ;
- Edition d'un bulletin Genre dénommé « le Genre Aujourd'hui » pour la promotion des droits de la femme ;
- Installation de 15 points focaux dans les directions régionales des ministères techniques du Haut -Sassandra
- Remise de matériel (fourniture de bureau, guides de fonctionnement des Cellules Genre, et des écharpes de distinctions aux 23 points focaux genre installés) ;
- Formation de 120 femmes et de 80 filles en ligne de 60 ONG actives en matière de genre ;
- Formation de 100 femmes candidates des partis politiques et des indépendantes aux élections législatives ;
- Elaboration de la cartographie et des niches d'expertises des ONG actives en matière de genre et d'équité ;
- Organisation de la Journée Internationale de la Jeune Fille (J IFI) à Abidjan.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

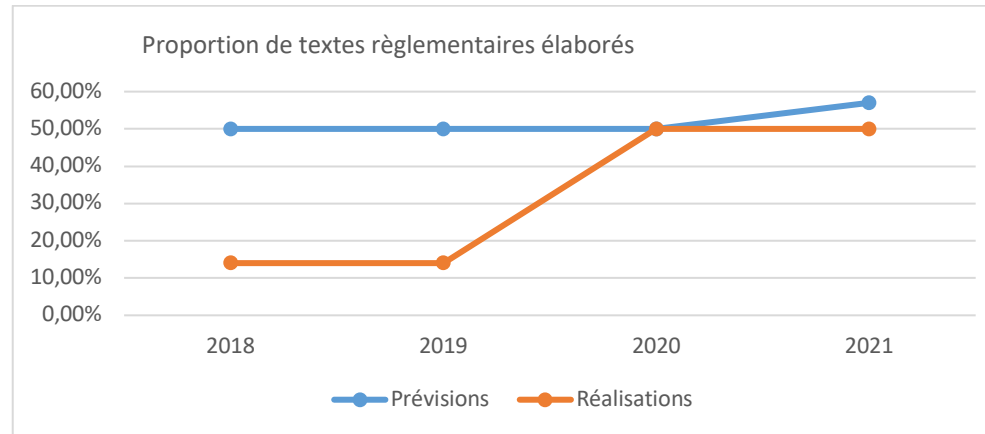
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale				
IP 1 : Proportion de textes réglementaires élaborés	%	50	57	50
IP 2 : Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles	%	45	40	61
Objectif Spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique				
IP1 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation	%	81,64	45	86,63
IP2 : Taux d'IFEFE disposant de réseaux fonctionnels de femmes pour action communautaire	%	-	30	46,15
Objectif Spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme				
IP 1 : Proportion de femmes victimes de violences ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire	%	58,9	50	64,48
IP 2 : Proportion de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles	%	40	84,5	88,16

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique en matière de promotion du genre et de justice sociale

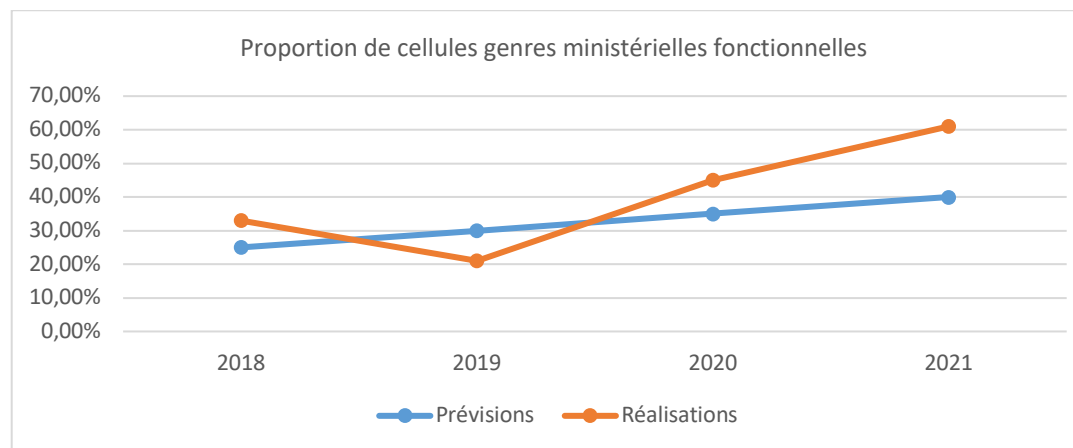
Indicateur 6 : Proportion de textes règlementaires élaborés



Le résultat programmé de 57% au titre de la gestion 2021 n'a pas été réalisé.

Le décès du Directeur de la réglementation, des contentieux et de la coopération, survenu en juin 2020, a occasionné la vacance du poste jusqu'à septembre 2021. Ce qui a impacté négativement la réalisation des activités de la direction.

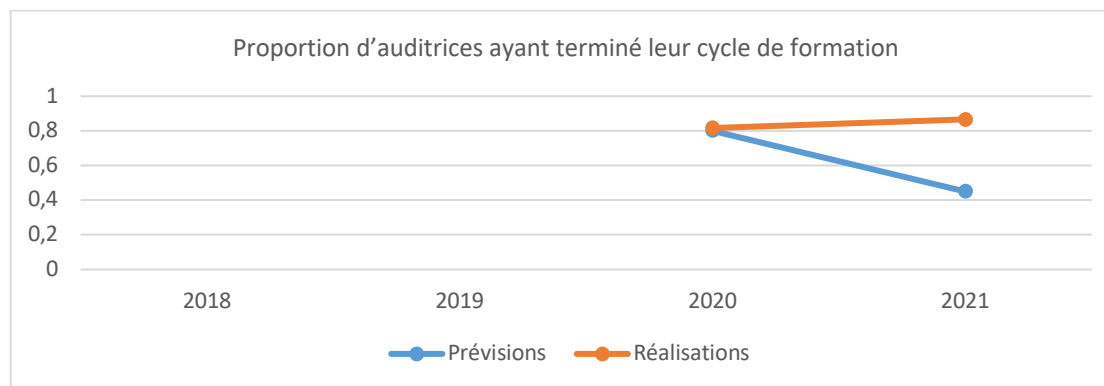
Indicateur 7 : Proportion de cellules genres ministérielles fonctionnelles



Le résultat programmé de 40% est atteint avec un surplus de 21% en 2021 due à la forte demande d'implantation de cellules genres par les ministères. En effet, neuf (9) cellules ministérielles sur les 20 installés sont fonctionnelles au titre de la gestion 2020 soit 45%. Les actions menées par le Ministère en 2021 ont permis de rendre fonctionnelles, 17 cellules sur les 28 installées, soit 61%.

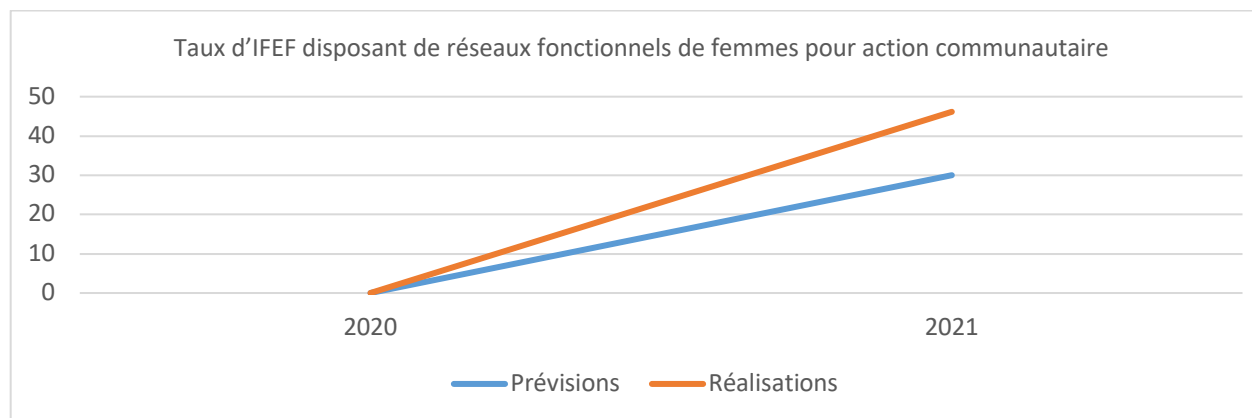
Objectif spécifique 2 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et jeunes filles dans le tissu socio-économique

Indicateur 8 : Proportion d'auditrices ayant terminé leur cycle de formation



Le résultat programmé de 45% est largement dépassé. Les capacités des conseillères et des coordonnatrices des IFEF ont été renforcés en vue de leur permettre de réaliser des coachings et des supervisions à distance. Aussi, les centres d'examen ont été multipliés afin de rapprocher les auditrices de leurs lieux de composition. En outre, ces centres ont bénéficié d'équipements techniques adaptés aux sujets d'examen.

Indicateur 9 : Taux d'IFEF disposant de réseaux fonctionnels de femmes pour action communautaire

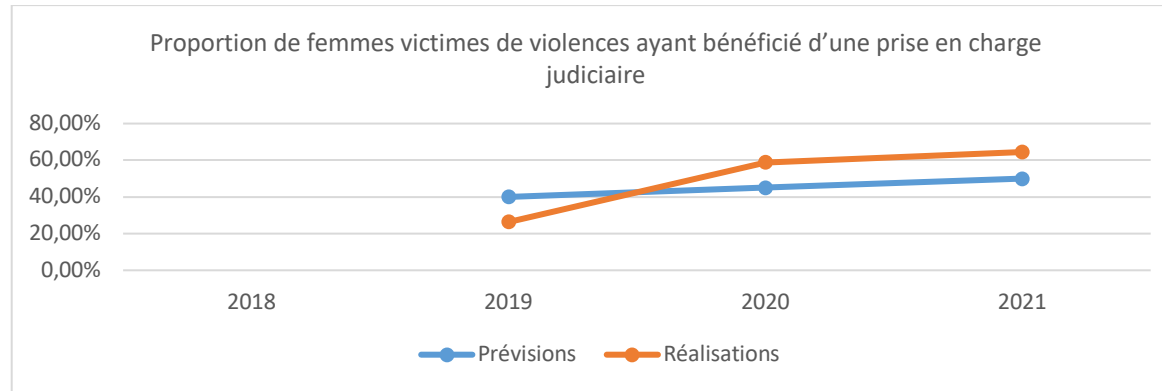


Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 46,15%, au-dessus de la cible projetée à 30%. Cette performance enregistrée est due à :

- la mise en œuvre des nouvelles orientations de redynamisation des IFEF ;
- l'implication d'IFEF dans les actions d'animation communautaire définies dans le Programme National Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance (PNMNDPE).

Objectif spécifique 3 : Promouvoir et protéger les droits de la femme

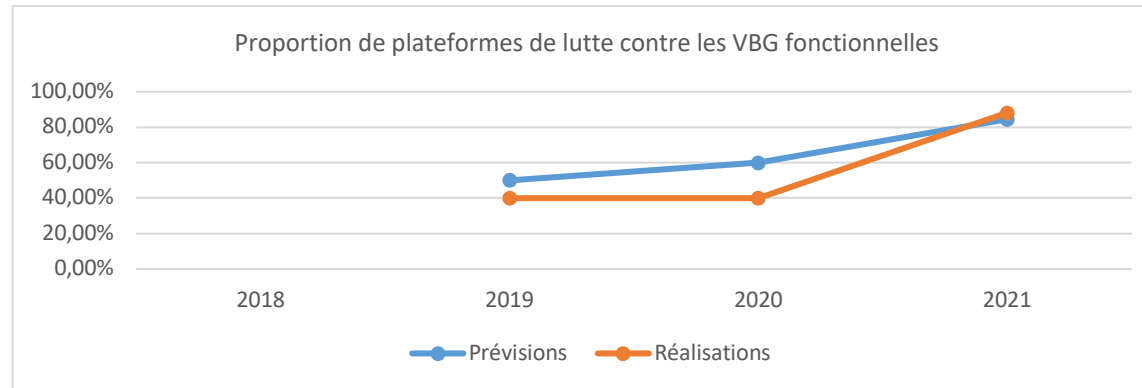
Indicateur 10 : Proportion de femmes victimes de violences ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire



Le résultat programmé de 50% a été largement atteint. Cette performance est liée :

- Au renforcement des activités de sensibilisation des communautés sur les droits de la femme, la dénonciation en cas de violence et les procédures de prise en charge des survivantes ;
- L'appui psychologique, judiciaire, médical et matériel apporté aux survivantes ;
- L'implication des acteurs intervenant à tous les niveaux de la chaîne de prise en charge.

Indicateur 11 : Proportion de plateformes de lutte contre les VBG fonctionnelles



Cet indicateur présente une valeur de réalisation de 88,16% supérieure à la cible projetée de 84,5%. Cette performance est due à l'appui de partenaires qui a permis d'installer en plus 5 nouvelles plateformes. Ces différentes activités font passer le nombre de plateformes fonctionnelles à 67 sur les 76 existantes.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- L'installation de 8 nouvelles plateformes de lutte contre les VBG et la formation de leurs acteurs ont contribué à l'amélioration de la prise en charge (psychologique, judiciaire, médicale) des survivantes VBG.
- L'équipement du programme de lutte contre les VBG et des structures de base ont contribué à améliorer les résultats en matière de prévention et de lutte contre les VBG;
- La mise en œuvre de nouvelles orientations de redynamisation des IFEF et leur implication dans le Programme National Multisectoriel de Nutrition et de Développement de la Petite Enfance ont boosté les actions communautaires orientées vers les groupements féminins au niveau des IFEF ;
- L'installation de 8 cellules Genre dans les ministères, la formation de 30 points focaux Genre des Directions régionales et l'édition d'un Bulletin Genre pour la promotion des droits de la femme, ont contribué à l'amélioration de la prise en compte de l'approche genre dans les projets et programmes ;
- La formation de 100 femmes candidates aux élections législatives a permis de relever la représentation des femmes dans les assemblées élues et postes de décisions ;
- La non traçabilité de la part bailleur au niveau de l'exécution budgétaire et le manque de formation des acteurs intervenants (RProg, RBOP et RUO) tout au long du circuit d'élaboration, d'exécution et de reporting en matière de Budget-programme justifient la faiblesse du taux d'exécution financière au niveau de ce programme ;
- La formation des 100 femmes candidates a contribué à faire découvrir leur leadership et la confiance en soi ;
- La connaissance de la cartographie et des niches d'expertises des ONG permet un travail de synergie et de suivi évaluation en matière de genre.

IV.2. Recommandations

- Renforcer les ressources destinées à la formation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du budget-programme et à l'organisation des des missions de suivi des projets d'investissements ;
- Procéder à l'annulation de la part bailleur, dans le système d'information budgétaire ;
- Renforcer le dialogue de gestion entre le RPROG, le RBOP et RUO ;
- Acquérir un véhicule pour le RPROG en vue de faciliter les visites de terrain.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent une progression dans la réalisation des actions du programme « Promotion de la femme et du genre » avec un taux d'exécution de 67,31% du budget alloué. Cette exécution a permis l'atteinte d'un taux moyen de réalisation de 83,4% des indicateurs.

Cependant, la part bailleur assujettie à un accord tacite et donc non exécutée dans le budget vient impacter négativement l'atteinte de l'indicateur « taux d'exécution budgétaire ».

- Au regard des efforts significatifs réalisés, le programme 2 s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions visant à renforcer la promotion des droits de la femme.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION ET CONSOLIDATION DE LA FAMILLE »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame KOUAME Honorée Ghyslaine, Assistant, Directrice de la promotion de la famille conformément au décret n°2020-2010 du 05 février 2020 portant nomination de directeurs centraux au ministère de la femme, de la famille et de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- Promouvoir les conditions de bien-être familial ;
- Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Promotion et consolidation de la famille a pour objectif global « promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen », avec pour résultat stratégique « les mécanismes de promotion des bonnes familiales sont renforcés ».

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule naturelle, culturelle favorable au développement citoyen	Les mécanismes de promotion des valeurs familiales sont renforcés	Proportion de couples encadrés maintenus dans les liens du mariage	Nombre de couples encadrés maintenus dans liens du mariage / Effectif total de couples encadrés

I.2. Le financement du programme

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A1	Promotion des conditions de bien-être familial	519 466 867	519 466 867	647 197 673	646 848 103	349 570	99,95
	Biens et services	283 375 000	283 375 000	413 505 831	413 156 261	349 570	99,92
	Transferts	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	-	100,00
	Investissements	161 091 867	161 091 867	158 691 842	158 691 842	-	100,00
A2	Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles	17 134 000	17 134 000	15 134 000	14 634 000	500 000	96,70
	Biens et services	17 134 000	17 134 000	15 134 000	14 634 000	500 000	96,70
	TOTAL	536 600 867	536 600 867	662 331 673	661 482 103	849 570	99,87

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 11 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Promotion des conditions de bien-être familial	-	-	275 634 813	413 156 261	54 999 974	75 000 000	60 200 424	158 691 842	390 835 211	646 848 103
Action 2 Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles	-	-	10 934 169	14 634 000	-	-	-	-	10 934 169	14 634 000

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Promotion des conditions de bien-être familial**

L'exécution financière de cette action se chiffre à 646 848 103 FCFA en 2021 contre 390 835 211 FCFA en 2020 soit une augmentation de 256 012 892 FCFA.

Les dépenses en biens et services (413 156 261 F CFA) ont été affectées aux activités d'éducation et de protection des enfants dans trente-deux (32) Complexes Socio-Educatifs et au soutien des populations en difficultés constitué de dons en vivres et non vivres à 1200 familles.

Les dépenses en transfert (75 000 000 F CFA) ont permis un appui en vivres et non vivres à 104 ménages vulnérables.

Les dépenses d'investissements (158 691 842 F CFA) prennent en compte la réhabilitation de cinq (5) Complexes Socio-éducatifs (Treichville Avenue 1, Sirasso, Grand Gbapleu, Dabakala et Koumassi).

➤ **Action 2 : Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel de protection des familles**

L'exécution financière essentiellement constituée de biens et services s'établit à 14 634 000 F CFA, ont permis d'assurer les activités de coordination et de supervision au sein du programme.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 12 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)	2015	2022	360 480 721	59 692 949	59 692 949	59 692 949
Sur financement intérieur			360 480 721	59 692 949	59 692 949	59 692 949
Sur financement extérieur			0			
Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1	2020	2022	78 551 828	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Sur financement intérieur			78 551 828	25000000	25000000	25 000 000
Sur financement extérieur			0			
Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso	2021	2023	68 000 000	41 398 918	39 047 993	39 047 993
Sur financement intérieur			68 000 000	41 398 918	39 047 993	39 047 993
Sur financement extérieur						
Projet 4 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu	2021	2023	115 300 000	35 000 000	34 950 900	34 950 900
Sur financement intérieur			115300000	35 000 000	34 950 900	34 950 900
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			622 332 549	161 091 867	158 691 842	158 691 842
Total sur financement intérieur			622 332 549	161 091 867	158 691 842	158 691 842
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

Projet 1 : Construire et réhabiliter les CSE (Port-Bouët, Koumassi, Cocody, Adjamé 220 Lgts, Dabakala)

Ce projet d'un coût global de 360 480 721 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 59 692 949 F CFA en 2021.

La prise en charge (PEC) en 2021 a permis de réhabiliter le bloc sanitaire, les salles A de la petite et de la grande section, le bâtiment 1 et la clôture du CSE de Koumassi. La PEC des dépenses a été effectuée à 100%.

Projet 2 : Construire des bâtiments au CSE Treichville Avenue 1

Ce projet d'un coût global de 78 551 828 F CFA a démarré en 2020 avec une prise en charge de 19 423 721 F CFA. La dotation 2021 de 25 000 000 F CFA a permis de réhabiliter les locaux de la garderie du CSE de Treichville Avenue 1.

La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 100%.

Projet 3 : Construire et équiper le CSE Sirasso

Ce projet d'un coût global de 68 000 000 F CFA a démarré en 2021 et a bénéficié d'une prise en charge de 39 047 993 F CFA. La dotation a permis de réhabiliter les locaux du CPPE et de construire les bureaux du CSE ainsi que ceux du CES.

La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 94,40%.

Projet 4 : Réhabiliter, étendre et équiper le CSE Grand Gbapleu

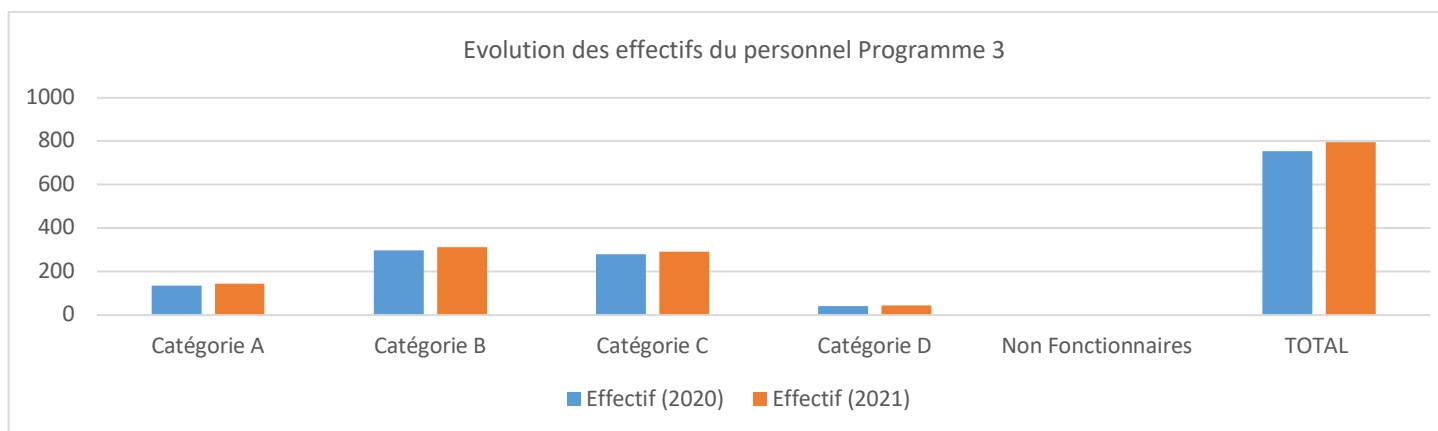
Ce projet d'un coût global de 115 300 000 F CFA a démarré en 2021 et a bénéficié d'une prise en charge de 34 950 900 F CFA. La dotation a permis de construire les locaux du centre social et un parking couvert.

La prise en charge comptable des dépenses a été exécutée à 100%.

II.2. Évolution des effectifs**Tableau 13 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3**

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	136	15	15	10	00	146
Catégorie B	297	30	30	15	00	312
Catégorie C	280	55	55	12	00	292
Catégorie D	40	10	10	05	00	45
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	753	110	110	42	00	795

Source : Direction des Ressources Humaines MFFE.



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme notamment en ce qui concerne la prise en charge des vulnérabilités.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de promotion et de Consolidation de la Famille, six (06) activités principales ont été menées :

- Formation de 200 ménages à la gestion des ressources familiales ;
- Sensibilisation de 2000 familles à la promotion des valeurs morales et familiales ;
- Formation de 250 couples candidats au mariage ;
- Appui en vivres et non vivres à (104) ménages vulnérables ;
- Ecoute et orientation de quatre (4) couples en difficulté ;
- Définition des indicateurs sur la thématique famille en vue de la production de données statistiques.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 14 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Promouvoir et consolider les familles				
IP1 : Proportion de couples candidats au mariage formés aux compétences de vie familiale	%	49	75	74.5
IP2 : Proportion de ménages formés à la gestion des ressources familiales	%	35	50	75
IP3* : Proportion de couples en instance de divorce ayant bénéficié de la médiation familiale	%	-	10	7

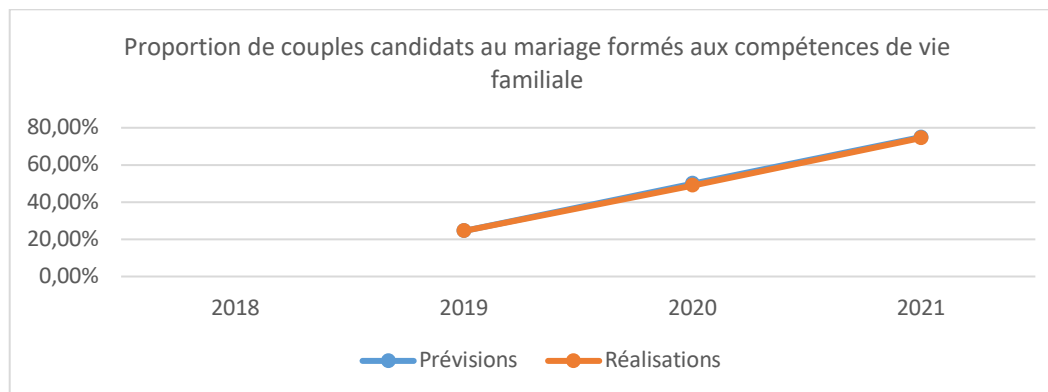
Source : DPPD-PAP 2021-2023

NB : IP 3 n'est pas défini en 2020 car les activités permettant de le mesurer ne sont programmées qu'à partir de 2021.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

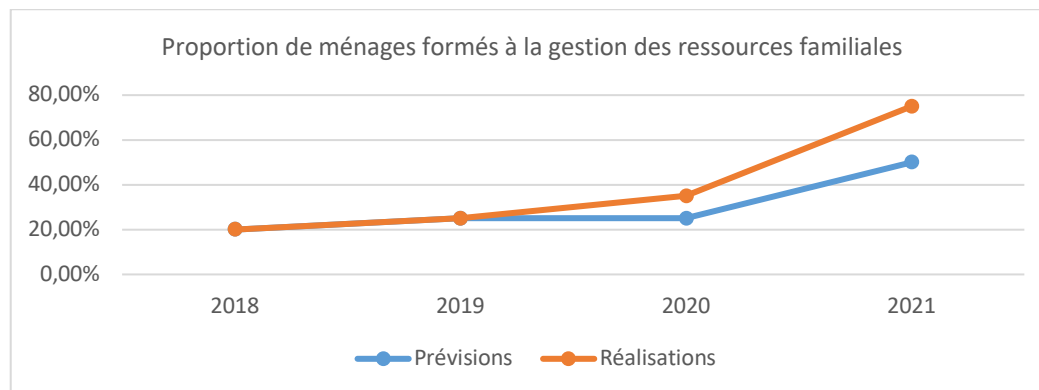
Objectif spécifique 1: Promouvoir et consolider les familles

Indicateur 12 : Proportion de couples candidats au mariage formés aux compétences de vie familiale



La cible de 75% de couples formés en 2021 n'a pas été atteinte comme prévu (74,5%). En effet, aux quatre cent quatre-vingt-quinze (495) couples formés en 2020, s'ajoutent les deux-cent cinquante (250) de 2021. Il faut noter que l'insuffisance du budget a impacté négativement la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de consolidation de la famille.

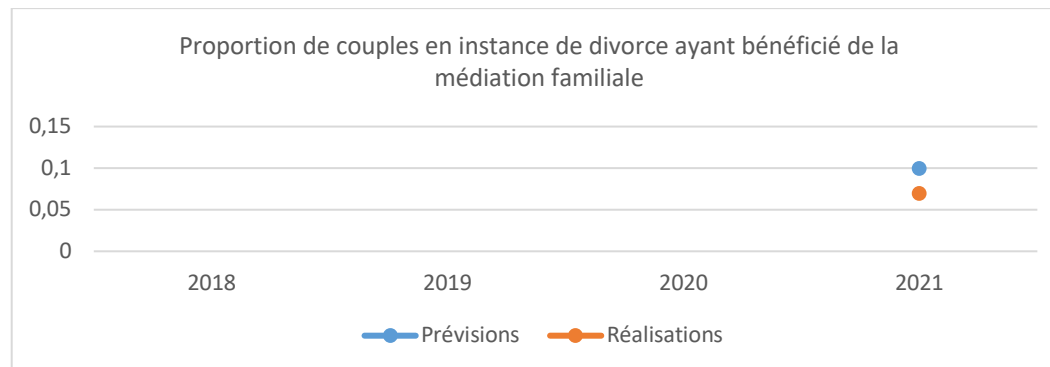
Indicateur 13 : Proportion de ménages formés à la gestion des ressources familiales



La cible de 50% des ménages formés en 2021 a été largement atteinte. En effet, à la proportion de 35% équivalant à 280 ménages formés en 2020, s'ajoutent les 320 ménages formés, soit 40% en 2021.

Toutefois, le relèvement de la dotation budgétaire permettra d'améliorer la politique du ministère en matière de consolidation de famille.

Indicateur 14 : Proportion de couples en instance de divorce ayant bénéficié de la médiation familiale



En 2021, la cible de 10% des couples en instance de divorce bénéficiaires de la médiation familiale n'a été atteinte. Cette contreperformance est à imputer à l'insuffisance du budget ainsi qu'à la réticence des couples en difficultés.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La formation des familles en compétences de vie familiale et les séances de médiation ont permis d'instaurer un environnement sécurisant favorable à la consolidation des familles ;
- L'insuffisance des ressources a amoindri les efforts de déploiement des activités de consolidation des familles ;
- L'absence de sensibilisation des populations a impacté négativement les actions de médiation.

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- L'organisation des missions de suivi des projets d'investissements ;
- L'organisation de séances de sensibilisation médiatique des populations sur la médiation familiale à entreprendre par le MFFE ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent un résultat global 66%. Ce taux aurait pu être amélioré si les ressources financières et humaines étaient disponibles.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VULNERABLES »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Mme. DIABY Mariam, Inspecteur d'éducation Spécialisée en remplacement de M. LATH Mel Alain Didier depuis le 21 Septembre 2021, conformément à la décision d'attente n°0078 du 16 septembre 2021 portant nomination du directeur de la protection de l'enfant.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- améliorer le dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables ;
- renforcer la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants.

Les activités de ce programme se sont réalisées dans un environnement marqué par la nomination d'un nouveau Directeur de la Protection de l'Enfant survenue le 21 Septembre 2021.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables a pour objectif global « Renforcer les mécanismes de protection communautaires institutionnels des enfants », avec pour résultat stratégique « Les mécanismes de protection de l'enfant sont renforcés ».

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Renforcer les mécanismes de protection communautaires et institutionnels des enfants	Le dispositif institutionnel et communautaire de protection de l'enfant est renforcé	Proportion de plateformes de protection de l'enfant fonctionnelles	Nombre de plateformes de protection de l'enfant fonctionnelles / Nombre total de plateformes créées

I.2. Le financement du programme

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	Réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A1	Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables	4 275 018 902	4 275 018 902	4 156 312 962	1 006 312 512	3 150 000 450	24,21
	Biens et services	250 750 000	250 750 000	295 927 875	295 927 875	-	100,00
	Transferts	4 930 794	4 930 794	3 451 556	3 451 556	-	100,00
	Investissements	4 019 338 108	4 019 338 108	3 856 933 531	706 933 081	3 150 000 450	18,33
A2	Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants	1 937 637 408	1 937 637 408	2 336 740 544	2 283 840 578	52 899 966	97,74
	Biens et services	1 837 637 408	1 837 637 408	2 236 740 544	2 183 840 578	52 899 966	97,63
	Investissements	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	100,00
	TOTAL	6 212 656 310	6 212 656 310	6 493 053 506	3 290 153 090	3 202 900 416	50,67

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 15 : exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérable	-	-	174 738 147	295 927 875	1 285 556	3 451 556	540 261 543	706 933 081	716 285 246	1 006 312 512
Action 2 Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants	-	-	1 538 205 126	2 183 840 578	-	-	204 147 273	100 000 000	1 742 352 399	2 283 840 578

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ Action 1 : Amélioration du dispositif de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables

L'exécution financière s'élève à 1 006 312 512 F CFA dont 295 927 875 F CFA en biens et services, 3 451 556 F CFA en transferts et 706 933 081 F CFA en investissement.

Les dépenses en biens services ont été affectées à l'encadrement de soixante-dix (70) enfants caractériels, aux séances de sensibilisation de masse et de proximité sur la traite des enfants et le fonctionnement de la Ligne verte 116 Enfants en détresse.

Les dépenses en transferts ont contribué à la prise en charge des pensionnaires de la pouponnière privée de Man.

Les dépenses en investissement ont servi à aux activités de prise en charge des OEV et enfants en situation de vulnérabilité à travers le PN-OEV, le PPEAV, le Programme de Coopération CI-Unicef et l'extension du centre éducatif de la zone 4C.

➤ Action 2 : Renforcement de la lutte contre la traite l'exploitation et les violences faites aux enfants

L'exécution financière s'élève à 2 283 840 578 F CFA dont 2 183 840 578 F CFA en biens et services, et 100 000 000 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées à la mise en œuvre d'activités d'éveil cognitif dans trente-neuf (39) Centres de protection des enfants âgés de 2 à 5 ans et de soutien social holistique aux pensionnaires de deux (2) orphelinats, quatre (4) pouponnières et trois (3) centres d'accueil pour adolescents vulnérables.

Les dépenses en investissement ont servi à la prise en charge médicale et à l'assistance en vivres et non vivres de 3396 enfants en situation de rue recueillis dans deux (2) centres d'accueil et dans les ONG partenaires.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 16 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents	2016	Après 2024	3 010 100 000	357 000 000	301 999 999	151 999 549
Sur financement intérieur			1 100 500 000	157 000 000	101 999 999	101 999 999
Sur financement extérieur			1 909 600 000	200 000 000	200 000 000	49 999 550
Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c	2015	2022	540 880 000	120 000 000	12 598 966	12 598 966
Sur financement intérieur			540 880 000	120 000 000	12 598 966	12 598 966
Sur financement extérieur			-	0	0	0
Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA	2017	Après 2024	15 000 000 000	3 542 338 108	3 542 334 566	542 334 566
Sur financement intérieur			5 000 000 000	542 338 108	542 334 566	542 334 566
Sur financement extérieur			10 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000	-
Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables	2015	2022	510 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur			510 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur			-	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			19 060 980 000	4 119 338 108	3 956 933 531	806 933 081
Total sur financement intérieur			7 151 380 000	919 338 108	756 933 531	756 933 531
Total sur financement extérieur			11 909 600 000	3 200 000 000	3 200 000 000	49 999 550

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

Projet 1 : Programme de coopération CI-UNICEF de protection enfants et adolescents

Ce projet a un coût total de 3 010 100 000 FCFA dont 1 100 500 000 F CFA part Etat et 1 909 600 000 F CFA part Bailleur F CFA. Il a bénéficié d'une prise en charge de 101 999 999 F CFA en 2021 de la part de l'Etat et 49 999 550 de la part du Bailleur.

La prise en charge de 2021 (Parts Etat et Bailleur) a permis les réalisations suivantes : (i) 3 396 enfants et adolescents vulnérables en rupture sociale ont bénéficié de protection spéciale (appui médical, alimentaire, vestimentaire), (ii) formation de 35 acteurs de la protection de l'enfant sur la CDE, le CADBE et le manuel de prise en charge des enfants vulnérables, (iii) organisation de 75 maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan et sept (7) régions (Tchologo, Gbêkê, Haut Sassandra, Lacs, Grands Ponts, Sud – Comoé, Tonkpi), (iv) formation de 1810 personnes en compétences parentales, (v) Coordination de la mise en œuvre des activités du programme et (vi) organisation de la revue annuelle avec les partenaires et la coordination.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100% concernant la part Etat et 25 % pour la part Bailleur.

Projet 2 : Réhabiliter et équiper le centre éducatif zone 4c

Ce projet d'un coût global de 540 880 000 F CFA a bénéficié d'une prise en charge de 12 598 966 F CFA en 2021.

Cette prise en charge en 2020 a permis de : solder les décomptes des travaux de construction du préau réalisés en 2020.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 10%.

Projet 3 : Prendre en charge les enfants et orphelins du SIDA

Ce projet a un coût total de 15 000 000 000 FCFA dont 5 000 000 000 F CFA part Etat et 10 000 000 000 F CFA part Bailleur. Il a bénéficié d'une prise en charge exclusive de l'Etat à hauteur de 250 061 270 F CFA avant 2021 et de 542 334 566 F CFA en 2021.

La prise en charge de 2021 a permis les réalisations suivantes : (i) 20 CS/PFC équipés pour une offre de service de qualité aux OEV et leurs familles ; (ii) prise en charge de 220 647 OEV suivant les standards AQ grâce au concours de 27 ONG et CS/PFC ; (iii) formation de 1230 intervenants sociaux et de 250 acteurs engagés dans les interventions de soins et soutien aux OEV et leurs familles ; (iv) 120 intervenants sociaux mettent en œuvre des interventions d'autonomisation des familles abritant les OEV ; (v) formation de 165 Chargés de Suivi Evaluation pour assurer le fonctionnement cohérent du système d'information en matière d'OEV ; (vi) coaching de 120 intervenants sociaux chargés d'alimenter la Web Base et transmettre des données de qualité ; (vi) formation de 170 intervenants sociaux en nutrition et VIH ; (vii) sensibilisation de 850 acteurs clés sur les soins et soutiens et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination ; (viii) mise en place de 47 cellules communautaires et 25 GCS au niveau des CS/PFC.

La prise en charge comptable des dépenses se situe à 100 % en ce qui concerne la part Etat.

Projet 4 : Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables

Ce projet, d'un coût global de 510 000 000 FCFA, a bénéficié d'une prise en charge de 5 000 000 F CFA avant 2021 et de 100 000 000 F CFA en 2021.

La prise en charge de 2021 a permis les réalisations suivantes : (i) Encadrement et prise en charge holistique 3396 enfants et adolescents en rupture sociale ; (ii) Appui en vivres et non vivres à 13 ONG/Partenaires ; (iii) installation de 30 AVEC ; (iv) Purge partielle des droits coutumiers pour acquisition de terrain de 4 hectares dans le village de Kassiapleu non loin de l'université de Man ; (v) équipement de 8 structures (DR) et du PPEAV en outils informatiques et mobiliers.

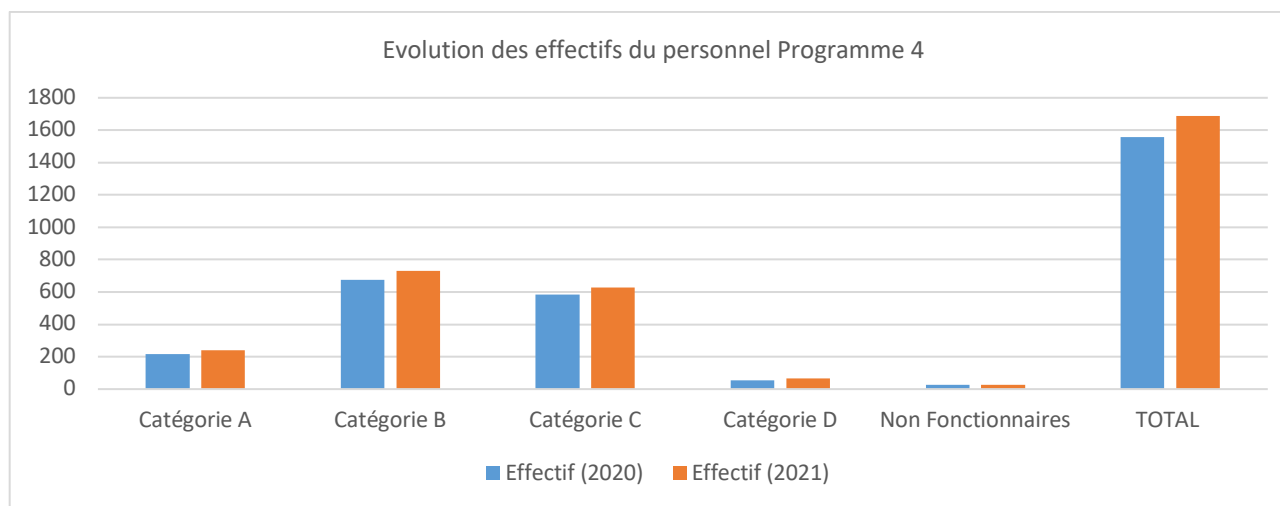
La prise en charge comptable des dépenses est de 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 17 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	216	90	90	25	02	239
Catégorie B	675	285	285	55	00	730
Catégorie C	583	260	260	44	00	627
Catégorie D	56	08	08	10	01	65
Non Fonctionnaires	26	0	0	0	0	26
TOTAL	1556	643	643	134	03	1687

Source : Direction des Ressources Humaines



Le recrutement de nouveaux agents et le renforcement de leurs capacités ont eu un impact positif sur les performances du programme.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de protection de l'enfant, sept (7) activités majeures ont été réalisées :

- Appui en vivres, non vivres et assistance médicale à 3396 enfants en rupture sociale ;
- Formation de 35 acteurs de la protection de l'enfant sur la CDE, le CADBE et le manuel de prise en charge des enfants vulnérables ;
- Organisation de 75 maraudes (sorties de rue) dans le district d'Abidjan et sept (7) régions (Tchologo, Gbêkê, Haut Sassandra, Lacs, Grands Ponts, Sud – Comoé, Tonkpi) ;
- Formation de 1810 personnes en compétences parentales ;
- Formation de 250 acteurs engagés dans les interventions de soins et soutiens aux OEV ;
- Prise en charge de 220 647 OEV par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles affectées par le VIH sida dans le cadre de l'appropriation et suivant l'AQ ;
- Subvention à 27 ONG membres de plateformes OEV soutenues qui assurent l'offre de services de qualité aux OEV suivant les standards AQ ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 18 : Évolution des indicateurs du programme 4

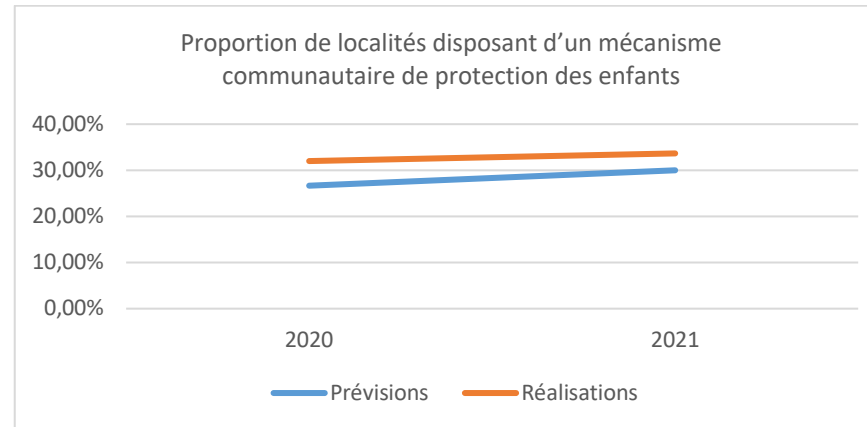
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer le système communautaire et le service de protection de l'enfant				
IP1. Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants	%	32	30	33,66
IP2. Proportion d'OEV servis sur la période	%	63	65	81
IP3. Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance	%	10	15	34

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Renforcer les mécanismes de protections communautaires et institutionnels des enfants

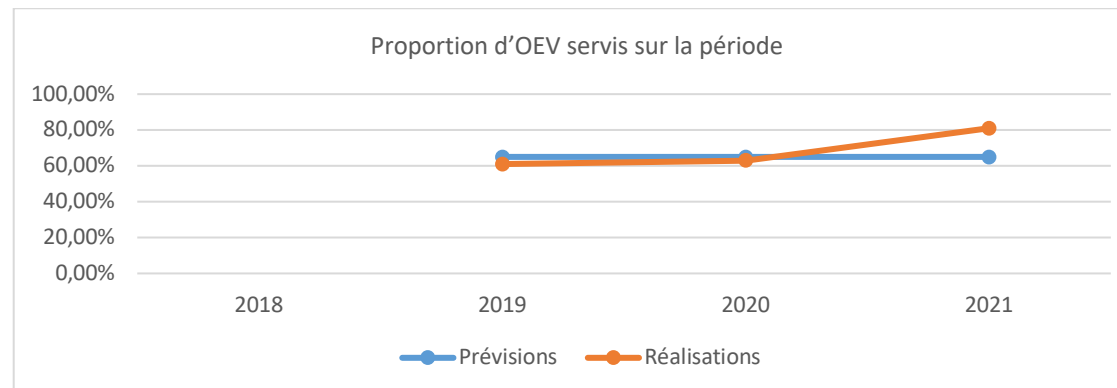
Indicateur 15 : Proportion de localités disposant d'un mécanisme communautaire de protection des enfants



Sur un total prévu de trois mille (3 000) comités de Protection de l'Enfant (CPE) à mettre en place, mille dix (1100) ont été installés soit 33,66% contre une projection de 30% en 2021. L'objectif est donc atteint.

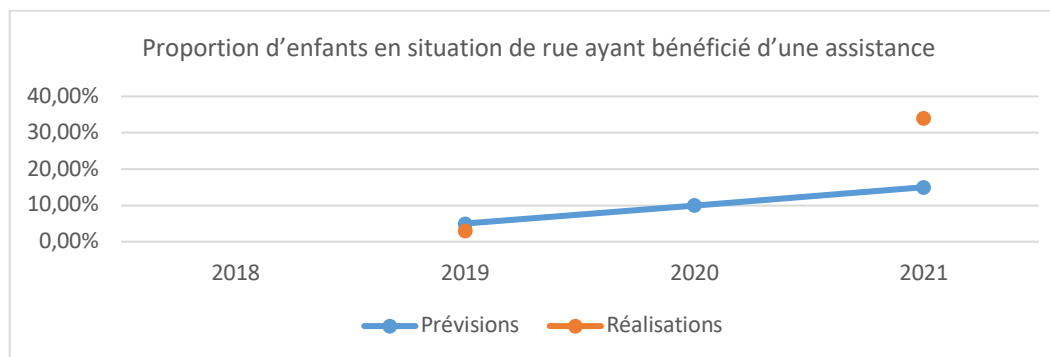
La dotation budgétaire de l'Etat est donc à renforcer en vue de l'atteinte des résultats programmés.

Indicateur 16 : Proportion d'OEV servis sur la période



Sur un total de 270 963 OEV identifiés sur la période, 220 647 ont été servis soit un pourcentage de 81,4% pour une prévision de 65%. L'objectif est donc largement atteint grâce à l'appui ponctuel des partenaires.

Indicateur 17 : Proportion d'enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une assistance



Sur une projection de 15% des enfants en rupture sociale à assister, 34% l'ont été. En effet 3396 ont bénéficié d'une prise en charge holistique.

L'objectif est donc largement atteint grâce à la multiplication des maraudes qui ont bénéficié de l'appui de partenaires.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- La mise en œuvre des programmes d'éducation parentale a facilité la réinsertion des enfants en rupture sociale ;
- La mise en place des AVEC a permis d'améliorer les conditions de vie des OEV et leurs familles ;
- La mise en place des plateformes communautaires de protection des enfants a permis de prévenir les violations des droits de l'enfant ;
- La faible coordination des projets.

IV.2. Recommandations

Renforcer les ressources pour :

- La formation des acteurs intervenants dans la mise en œuvre du budget-programme ;
- La mise en place d'un comité de suivi des projets d'investissement ;
- Le renforcement de capacités des acteurs intervenants sur la thématique et le recrutement de personnel compétent ;
- L'incitation de la fonction publique en vue d'accroître le personnel des structures socio-éducatives ;
- La mobilisation de financement pour répondre aux défis des services socio-éducatifs de base.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, les indicateurs de performance affichent un résultat global de 100%.

PARTIE VI : LE PROGRAMME 5 « AUTONOMISATION DES FEMMES »

INTRODUCTION

Le responsable de ce programme est Madame KOUTOUAN Deguenon Félicité, Directrice de l'entrepreneuriat féminin, conformément au décret n°2020-861 du 30 septembre 2020 portant nomination de directeurs centraux au Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes.

Les missions en lien avec ce programme, conformément au décret n° 2019-1010 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sont les suivantes :

- promouvoir la femme sur le plan économique, sociale et juridique ;
- promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Le plan détaillé du Rapport Annuel Performance de ce programme se décline en quatre (4) points.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme Autonomisation des femmes a pour objectif global « promouvoir l'autonomisation de la Femme », avec pour résultat stratégique « le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé ».

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTES
Promouvoir l'autonomisation de la Femme	le dispositif de promotion de l'autonomisation des femmes est renforcé	Taux de réalisation des actions planifiées de la DEF et de la DVCF	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues

I.2. Le financement du programme

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation (%)
A1	Développement des stratégies d'éducation et de formation a l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	46 425 000	46 425 000	24 765 000	24 765 000	-	100,00
	Transferts	46 425 000	46 425 000	24 765 000	24 765 000	-	100,00
A2	Promotion économique, sociale et juridique de la femme	139 827 700	139 827 700	130 914 258	110 914 258	20 000 000	84,72
	Biens et services	139 827 700	139 827 700	130 914 258	110 914 258	20 000 000	84,72
	Transferts						
	Investissements						
A3	Promotion de l'entrepreneuriat féminin	268 085 800	268 085 800	420 188 668	257 258 446	162 930 222	61,22
	Biens et services	118 085 800	118 085 800	107 261 854	107 261 854	-	100,00
	Investissements	150 000 000	150 000 000	312 926 814	149 996 592	162 930 222	47,93
	TOTAL	454 338 500	454 338 500	575 867 926	392 937 704	182 930 222	68,23%

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 19 : exécution financière par action du programme 5

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural	-	-	-	-	-	24 765 000	-	-	-	24 765 000
Action 2 Promotion économique, sociale et juridique de la femme	-	-	-	110 914 258	-	-	-	-	-	110 914 258
Action 3 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	-	-	-	107 261 854	-	-	-	149 996 592	-	257 258 446

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

➤ **Action 1 : Développement des stratégies d'éducation et de formation à l'endroit des femmes et des jeunes filles en milieux urbain et rural**

Il s'agit une action résiduelle provenant de l'ex-SECAF. Elle est finalement rattachée au programme 2 Promotion de la femme et du genre.

Les dépenses en transferts ont contribué à l'achat des titres de transport SOTRA de 2000 auditrices des IFEF.

➤ **Action 2 : Promotion économique, sociale et juridique de la femme**

L'exécution financière essentiellement constituée de biens et services, s'élève à 110 914 258 F CFA.

Ces dépenses ont permis d'assurer l'organisation des journées statutaires (JiCoop et JMFR) et de coordonner l'octroi de prêts aux femmes pour la réalisation d'AGR.

➤ **Action 3 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin**

L'exécution financière s'élève à 257 258 446 F CFA dont 107 261 854 F CFA en biens et services, et 149 996 592 F CFA en investissements.

Les dépenses en biens et services ont été affectées à : (i) l'organisation d'une foire des femmes entrepreneurs lors de la commémoration de la JIEF, (ii) la formation de 850 femmes sur l'entrepreneuriat dont 700 dans les Maisons Digitales et de 150 femmes sur le leadership et le management, (iii) la sensibilisation de 1800 femmes sur les droits et devoirs et la santé sexuelle de la reproduction,

Les dépenses en investissement ont servi à la mise en œuvre du projet « autonomisation de la femme rurale ».

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 20 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet Promotion et Autonomisation de la femme rurale phase II	2020	2022	12 480 000 000	150 000 000	149 996 592	149 996 592
Sur financement intérieur			12 480 000 000	150 000 000	149 996 592	149 996 592
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE"	2021	2025	33 521 816 800	0	162 930 222	0
Sur financement intérieur			33 521 816 800	0	162 930 222	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			46 001 816 800	150 000 000	312 926 814	149 996 592
Total sur financement intérieur			46 001 816 800	150 000 000	312 926 814	149 996 592
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution du SIGOBE au 31 Janvier 2022

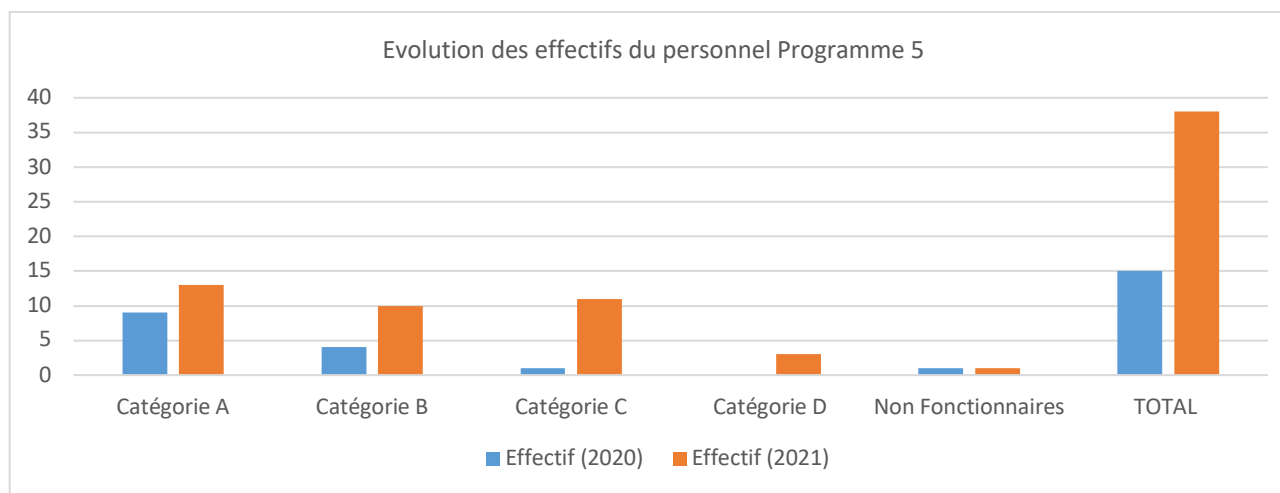
L'exécution financière (149 996 592 F CFA) a servi à : (i) apporter des appuis matériels aux femmes de la région du Goh, (ii) alphabétiser 550 femmes, (iii) renforcer les capacités de 250 femmes en gestion coopérative, compétence de vie sociale, (iv) sensibiliser plus de 3000 membres des communautés sur les droits des femmes et l'autonomisation des femmes.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 21 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 5

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	5	05	05	04	0	9
Catégorie B	5	10	10	06	0	11
Catégorie C	1	15	15	10	0	11
Catégorie D	0	5	5	3	0	3
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11	35	35	23	0	34

Source : Direction des Ressources Humaines



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière de renforcement de capacités

Le programme a développé des sessions de formation sur diverses thématiques, notamment :

- Mille huit cent (1800) femmes sensibilisées sur les droits et devoirs et la santé sexuelle et de la reproduction ;
- Huit cent cinquante (850) femmes formées sur l'entrepreneuriat dont 700 dans les Maisons Digitales ;
- Deux cent cinquante (250) femmes formées en gestion d'AGR ;
- Trois cent cinquante (350) femmes formées en AVEC ;
- Cent cinquante (150) femmes sur le leadership et le management.

En matière d'accompagnement des femmes

- Mise en œuvre du projet Autonomisation de la Femme Rurale (appuis matériels aux femmes de la région du Goh à hauteur de cinquante (50) millions, Alphabétisation de 550 femmes, renforcement de capacité de deux cent cinquante (250) femmes en gestion coopérative, compétence de vie sociale et sensibilisation de plus de trois mille (3000) membres des communautés sur les droits des femmes et l'autonomisation des femmes) ;
- Elaboration du document projet phase 1 du projet USIFEM en vue de la promotion des femmes des chaînes de valeur agropastorale ;
- Mise en œuvre du projet du Projet d'Appui à la Petite Agro Transformation par la chambre du commerce et de l'industrie.

En matière de promotion des femmes

- Célébration de trois journées statutaires ;
- Organisation d'une foire des femmes entrepreneures (JIEF)

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 22 : Évolution des indicateurs du programme 5

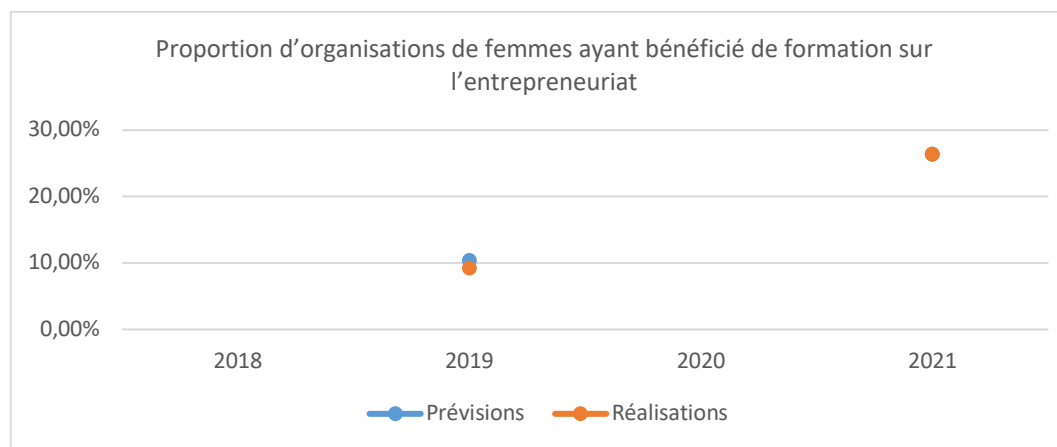
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique et juridique				
IP1. Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat	%	-	26,32	26,32
IP2. Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'appui pour l'acquisition et l'utilisation de technologie agropastorale, halieutique et artisanale	%	-	9,26	9,16
IP3. Proportion de femmes ayant bénéficié de programme d'alphabétisation, de renforcement de capacités en leadership, en management et en compétence de vie sociale	%	-	9,24	9,24

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

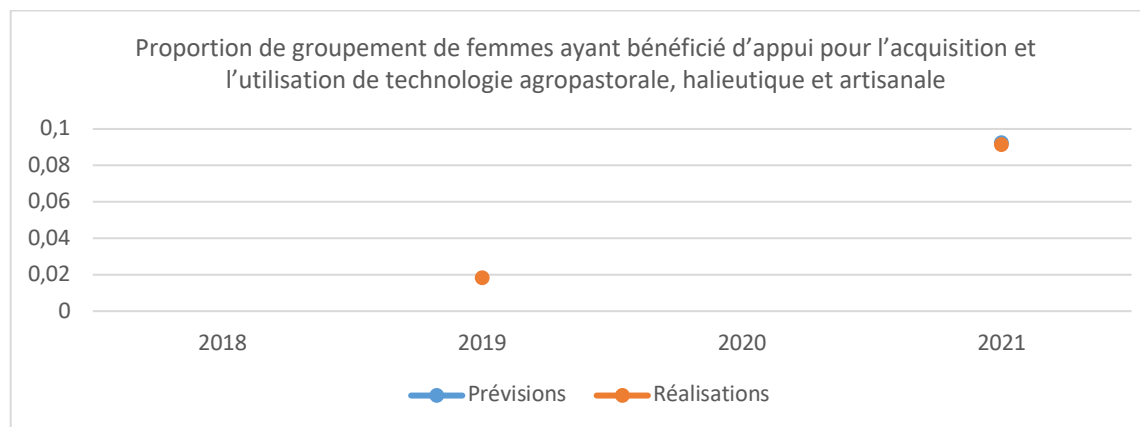
Objectif spécifique 1 Améliorer les mécanismes d'intégration et de réinsertion des Femmes et des jeunes filles dans le tissu socio-économique

Indicateur 18 : Proportion d'organisations de femmes ayant bénéficié de formation sur l'entrepreneuriat



Deux (2) sessions de formations en gestion coopérative et un (1) atelier de formation sur l'entrepreneuriat agricole ont permis d'atteindre le résultat programmé de 26,32%. Toutefois, l'accroissement du budget permettra d'améliorer la performance.

Indicateur 19 : Proportion de groupements de femmes ayant bénéficié d'appui pour l'acquisition et l'utilisation de technologie agropastorale, halieutique et artisanale



Malgré une (1) formation en technique culturale et l'équipement octroyé aux groupements de femmes, la cible de 9,26% n'a pas été atteinte. Cette contre-performance de 9,16% résulte de la faible enveloppe mise à disposition pour les projets non cofinancés. Toutefois, l'accroissement du budget permettra d'améliorer la performance.

Indicateur 20 : Proportion de femmes ayant bénéficié de programme d'alphabétisation, de renforcement de capacités en leadership, en management et en compétence de vie sociale.



Sur une prévision de 8 658 femmes à former, 550 femmes ont bénéficié de formation en alphabétisation, 250 en gestion coopérative et compétence de vie sociale, soit un taux global de 9,24% conformément à la cible.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- Coût élevé des sessions de formation agricole assurées par l'Anader ;
- Conflits avec les éleveurs ;
- Financements insuffisants du projet autonomisation de la femme rurale.

IV.2. Recommandations

- Multiplier les séances de sensibilisation auprès des communautés sur la question de l'autonomisation des femmes en vue d'une meilleure appropriation et d'un meilleur investissement ;
- Organiser des séances de formation à l'endroit des leaders communautaires ;
- Multiplier les actions d'entrepreneuriat, de leadership et les étendre à plus de femmes.

CONCLUSION

Au cours de la gestion budgétaire 2021, 11 coopératives ont vu leurs capacités matérielles renforcées. Par ailleurs, 800 femmes ont bénéficié de sessions d'alphabétisation et formées en gestion coopérative et compétence de vie sociale et 850 femmes formées sur l'entrepreneuriat.

Il faut noter que ces résultats seraient plus élevés si les ressources humaines, matérielles et financières étaient suffisantes. En effet, sur les 35 agents sollicités à la Fonction Publique, seulement 23 ont été mise à la disposition du programme « Autonomisation des Femmes ». Il en est de même pour les ressources financières dédiées au Projet Autonomisation de la femme rurale. Sur une prévision PIP de 4 160 000 000 F CFA seulement 150 000 000 F CFA ont été octroyés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La performance globale du ministère se situe à 75%. En effet, sur un total de 20 indicateurs 15 ont été atteints.

Par objectif stratégique, les taux moyens de réalisation se présente comme suit :

- 4 indicateurs ont été atteints sur 5 prévus soit 80% de réalisation pour l'objectif « asseoir une administration performante et efficiente » ;
- 5 indicateurs ont été atteints sur 6 prévus soit 83,34% de réalisation pour l'objectif « renforcer la promotion des droits de la femme » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « promouvoir la famille ivoirienne en tant que cellule de base naturelle et culturelle favorable au développement citoyen » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « renforcer les mécanismes de protection communautaires et institutionnels des enfants » ;
- 2 indicateurs ont été atteints sur 3 prévus soit 67% de réalisation pour l'objectif « promouvoir l'autonomisation de la Femme »

Comparativement à l'année 2020, le taux d'exécution budgétaire 2021 (82,60%) a connu une hausse + 3,78 points, un taux a été enregistré en 2021 contre 78,82% en 2020. Cette performance est liée l'amélioration des taux d'exécution des dépenses en biens et services et transfert.

Au regard des résultats réalisés, il parait nécessaire de persévérer dans l'effort en vue de l'amélioration de la performance.

Cette quête de performance s'articulera autour des perspectives suivantes :

- renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du budget-programme ;
- amélioration du système de gestion des informations ;
- accroissement de la prise en compte efficace des questions relatives à la promotion de la femme et du genre ;
- renforcement de la réponse aux besoins spécifiques des populations les plus défavorisées et les plus vulnérables ;
- renforcement du dispositif de suivi-évaluation ;
- développement des compétences féminines comme ressource d'appui au développement local et un tremplin pour l'émergence auquel notre pays aspire ;
- volonté politique accrue pour la prise en compte efficace des questions relatives à l'autonomisation de la femme.

SECTION 356: MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION

356 : MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION

INTRODUCTION

Monsieur le Ministre Mamadou SANOGO nommé le **04 Septembre 2019** à la tête du Ministère précédemment appelé Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste. Suite au remaniement ministériel, **le Ministre Roger ADOM Félix** lui a succédé à la tête du Ministère renommé Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENU TI) le 04 Avril 2021.

Conformément au **décret n° 2021-190 du 28 avril 2021** portant attributions des membres du Gouvernement, le MENU TI est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'économie numérique et de poste. Il a pour missions, *la promotion et vulgarisation de l'économie numérique, le contrôle de la réglementation, la programmation et la réalisation des infrastructures et équipements du secteur des télécommunications et de la Poste ainsi que leur maintenance et la restructuration et modernisation de la Poste.*

L'exécution de ce budget, a été marqué par deux faits majeurs qui ont impacté les résultats de la gestion 2021.

En premier lieu, le contexte sanitaire mondial a fortement bouleversé le secteur de l'économie numérique et de la poste dans la mesure où le fonctionnement normal de l'administration a été impacté obligeant les agents à utiliser le télétravail avec pour corolaire de nouvelles habitudes et un besoin d'adaptation à ces nouvelles technologies.

En second lieu, la réduction drastique du budget alloué à certains projets d'importances majeures de sorte à remettre leur viabilité en cause. Il s'agit, entre autres du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et de l'e-agriculture (PSNDEA) et de celui relatif à l'Unité d'Exécution du Projet d'aménagement de la Zone Franche de la Biotechnologie des Technologies de l'Information et de la Communication (UEP-ZBTIC).

Le budget programme du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation comprend **deux (02) programmes**. Outre le cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MENU TI comprend **une (01) Direction générale, sept (07) Directions centrales et quatre (04) services rattachés, une (01) EPN ESATIC, (02) projets PSNDEA et UEP-ZBTIC, (03) structures sous-tutelles** qui sont **le VITIB, la POSTE CI et l'EMSP**.

La rédaction du présent rapport de performance s'articulera autour de trois parties :

Dans la première partie il s'agira de :

- I. Présenter le Ministère de façon générale
- II. Faire ressortir la performance du Ministère
- III. Présenter le financement global du Ministère

Concernant la seconde partie il s'agira de présenter :

- IV. Le programme 1 Administration Générale
- V. La stratégie du programme 1
- VI. La réalisation du programme au cours de l'exercice 2021
- VII. La performance du programme 1

Enfin, dans la troisième partie il s'agira de présenter :

- VIII. Le programme 2 Economie Numérique et Poste
- IX. La stratégie du programme 2
- X. La réalisation du programme au cours de l'exercice 2021
- XI. La performance du programme 2

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère compte **deux (02) programmes, six (06) actions et cinquante-trois (53) activités**. Les actions et les activités sont réparties par programme comme suit :

- Programme 1 : Administration Générale, quatre (04) actions et vingt-neuf (29) activités ;
- Programme 2 : Economie numérique et poste, deux (02) actions et vingt-un (21) activités.

Le programme 1 qui concerne « **l'Administration Générale** » du MENU TI a pour objectif de mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture de résultat.

Le programme 1 est décliné en quatre (04) actions à savoir :

- **Action 1.1.1** : Coordination et animation du Ministère avec douze (12) activités.
- **Action 1.2.1** : Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières et quinze (15) activités.
- **Action 1.3.1** : Information et communication, constitué de quatre (04) activités.
- **Action 1.4.1** : Planification, programmation et suivi-évaluation, composé de (04) activités.

En ce qui concerne **le programme 2 « Economie Numérique et Poste »** dont l'objectif est de réaliser le développement et la croissance économique durable et inclusive de l'économie nationale grâce aux technologies de l'information et de la communication comportent deux (02) actions que sont :

- **Action 1** : Développement du secteur de l'économie numérique, constitué de vingt-huit (28) activités.
- **Action 2** : Modernisation et développement du secteur postal, composé de quatre (04) activités.

➤ **Rappel des orientations stratégiques du Ministère**

Les principales **orientations stratégiques** du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENU TI) sont :

- Améliorer le cadre juridique et institutionnel et réduire la fracture numérique en favorisant l'accès des outils TIC à la population
- Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur de l'économie numérique et de la Poste

➤ **Rappel des résultats stratégiques du Ministère**

Les principaux **résultats stratégiques** du MENU TI sont :

- L'amélioration de la gouvernance du Ministère est améliorée à travers la réduction de la fracture numérique ;
- Le développement, la recherche et l'innovation dans le secteur de l'économie numérique et de la poste sont assurés.

I.2. Politique ministérielle

Le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation comprend **deux (02) objectifs globaux** qui sont :

- **Objectif global 1 : Améliorer la gouvernance du ministère ;**
- **Objectif global 2 : Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur.**

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	02	02	09	27	27

Le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENUTI) est organisé en deux (02) programmes soutenus par deux (02) objectifs globaux décomposés en neuf (09) objectifs spécifiques vérifiés par vingt-sept (27) indicateurs et vingt-sept (27) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le Programme 1 « Administration Générale » a pour objectif global d'améliorer la gouvernance du ministère et se subdivise en quatre (04) objectifs spécifiques à savoir :

▪ Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique du Ministère

L'objectif spécifique 1 a trois (03) indicateurs de performance que sont *les nombres de textes législatifs et réglementaires du ministère élaborés, le nombre de contrôles effectués et le nombre de conflits internes réglés*. A ce niveau, le Ministère s'est fixé des objectifs de neuf (09) textes majeurs, de quatre (04) contrôles et de cinq (05) gestions de conflits interne en termes de cibles à atteindre. Sur ces objectifs fixés, treize (13) textes ont été élaborés et validés en conseil des ministres du 21 décembre 2021 soit un taux de réalisation de plus de 100%. En ce qui concerne le nombre de contrôles, cinq (05) ont été effectués sur 04 prévus initialement. Pour le volet gestion de conflits interne, trois (03) cas ont été réglés sur 5 soit un taux de réalisation de 60%.

▪ Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Cet objectif spécifique renferme deux (02) indicateurs de performance :

- ✓ *Proportion d'agents formés*

Au niveau de cet indicateur, sur une prévision de 20%, le taux de réalisation ressort à 53% représentant le taux de formation de 85 personnes sur 160.

- ✓ *Taux d'exécution du budget*

Le taux d'exécution du budget ressort à 98,98% sur un objectif 90%.

▪ Objectif spécifique 3 : Renforcer le système de communication et d'archivage du ministère

Cet objectif spécifique comporte trois (03) indicateurs de performance :

- ✓ *Nombre de répertoires des documents élaborés*
- ✓ *Nombre de cartons numérisés*
- ✓ *Taux d'exécution du plan de communication*

Au niveau du premier indicateur, sur une prévision six (06), dix-huit (18) répertoires ont été élaborés.

En ce qui concerne le deuxième indicateur, l'objectif a été atteint à 100% car les six (06) documents prévus pour 2021 ont été élaborés entièrement.

Quant au taux d'exécution du plan de communication du ministère, il est de 70% contre 60% programmé. En effet, toutes les missions internes et extérieures du ministère ont été couvertes. Le niveau élevé de ce taux s'explique par la couverture de la mise en œuvre des activités de l'Union Postale Universelle (UPU) qui s'est tenue du 9 au 27 août 2021 à Abidjan. Ce congrès permettra à la Poste Côte d'Ivoire de renforcer la digitalisation des services postaux et de développer le e-commerce.

▪ **Objectif spécifique 4 : Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du Ministère**

Pour ce qui est de l'objectif spécifique 4, nous notons trois (03) indicateurs de performance à savoir :

- ✓ *Taux de rapports d'exécution du programme d'actions prioritaires produits dans les délais*

Le taux de rapports d'exécution du programme d'actions prioritaires produits dans les délais, les réalisations sont restées conformes aux prévisions (75%).

- ✓ *Taux de production des statistiques trimestrielles*

Les quatre statistiques trimestrielles ont été produits, ce qui nous donne un taux d'exécution de 100%.

- ✓ *Taux de demandes d'assistance en informatique du personnel satisfaites en 2 jours*

La demandes d'assistance en informatique du personnel satisfaites en 2 jours, nous donne un taux de réalisation de 90%.

Le Programme 2 : Economie Numérique et Poste a pour objectif global d'assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur de l'économie numérique et de la poste grâce aux technologies de l'information et de la communication et se subdivise en **huit (08) objectifs spécifiques** à savoir :

▪ **Objectif spécifique 1 : Développer des compétences numériques par la formation du capital humain nécessaire à la croissance de l'économie numérique ivoirienne et par la vulgarisation des outils numériques auprès des populations**

L'objectif spécifique 1 renferme quatre (04) indicateurs de performance :

- ✓ Nombre de Fonctionnaires et Agents de l'Etat formés
- ✓ Nombre de diplômés (Licences et Master)
- ✓ Nombre d'articles publiés
- ✓ Nombre de brevets

Pour le premier indicateur de performance, sur trois mille (3000) fonctionnaires et Agents de l'Etat prévus, la SNDI n'a pu former que mille quatre cent vingt-huit (1 428) personnes soit un taux de réalisation de 48 %. Le Gap de 52% (1572 personnes non formées) se justifie par les raisons suivantes :

- ✓ La psychose due à la COVID-19
- ✓ L'absentéisme de certains participants
- ✓ L'insuffisance de la capacité d'accueil
- ✓ La non-participation de certaines structures aux formations pour lesquelles elles ont confirmé

Le second indicateur a pour objectif le nombre de diplômés (Licences et Master). L'objectif de (400) diplômés (Licences et Masters) à former a été réalisé à 100%.

Concernant le troisième l'indicateur, nombre d'articles publiés, l'objectif fixé était la publication de cinq (5), en fin d'exercice budgétaire six (6) dans le domaine des télécommunications ont été publiés. Ces publications contribueront au développement des compétences dans le secteur.

En matière de brevet il faut noter qu'aucun brevet a été délivré dans le domaine de la recherche en télécommunication.

▪ **Objectif spécifique 2 : Développer une société de l'information numérique**

Cet objectif spécifique renferme quatre (08) indicateurs de performance :

- ✓ Linéaire de réseau de FO public opérationnel
- ✓ Taux de pénétration en smartphones
- ✓ Nombre de procédures administratives dématérialisées et mises en ligne
- ✓ Nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'Intranet de l'Administration

- ✓ Nombre de compte de messageries professionnels actifs
- ✓ Nombre de cabinet ministériel utilisant la plateforme e-cabinet
- ✓ Taux d'exécution des projets d'aménagement de la zone franche de Grand Bassam
- ✓ Nombre d'entreprises installées au VITIB

Au niveau du premier indicateur, les cinq mille quatre cent vingt-trois (5423) kilomètres de maillage en fibre optique prévus sur l'ensemble du territoire national pour l'année 2021 ont été réalisés.

En ce qui concerne le second indicateur, les 45% de taux de pénétration en smartphones prévus sur l'ensemble du territoire, ont été réalisés.

Pour le troisième indicateur sur une prévision de cinquante (50) procédures à dématérialiser pour la période 2021, soixante-six (66) procédures ont été dématérialisées. L'objectif fixé a été dépassé de plus de cent (100%).

S'agissant du quatrième indicateur, nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'intranet de l'Administration, sur une prévision de cent deux (102) localités pour 2021, cent-vingt-un (121) localités ont été couvertes.

En ce qui concerne le cinquième indicateur, nombre de comptes de messagerie professionnels actifs, la prévision de vingt mille (20.000) comptes de messagerie a été atteinte.

Pour le sixième indicateur, seulement cinq (05) cabinets sur vingt (20) prévus initialement utilisent la plateforme e-cabinet, soit un taux de réalisation de 25%.

S'agissant du septième indicateur, le taux d'exécution des projets prévus à 95% a été atteint.

Enfin, pour le huitième indicateur, dix-sept (17) entreprises ont été installées au VITIB sur une prévision de quinze (15).

- **Objectif spécifique 3 : Renforcer la confiance numérique et la Cybersécurité en sécurisant les infrastructures techniques afin d'assurer leur disponibilité et garantir l'intégrité, la confidentialité, l'authenticité des données qui circulent dans le cyberspace ivoirien**

Cet objectif renferme deux (02) indicateurs de performances :

- ✓ Nombre de campagnes annuelles de mesures des RNI de contrôle de conformités de 500 sites et stations radioélectriques
- ✓ Classement Global Cyber Security Index (GCI)

Au niveau du premier indicateur, les deux (02) campagnes prévues ont été réalisées.

Quant au second indicateur, la Côte d'Ivoire au travers du MENUJI s'était fixé comme objectif d'occuper la 86ème place au rang mondial en matière de Cybersécurité. Le dernier classement du Global Cyber Security Index (GCI) 2021 a placé la Côte d'Ivoire au rang de 75ème /170 contre 86ème /170 prévu. Cette performance est due aux nombreuses initiatives prises dans le renforcement de la protection du cyberspace par la prise de nombreuses textes législatifs, la rédaction des documents de politique de sécurité et la mise en œuvre d'outils techniques.

- **Objectif spécifique 4 : Assurer un service postal inclusif et universel**

Cet objectif renferme un (01) indicateur de performance :

- ✓ Nombre de bureaux de postes opérationnels

Pour cet indicateur le nombre de bureaux de poste fonctionnel est de 174 sur une prévision de 172. Cette augmentation est due à la disponibilité du financement prévu pour la réhabilitation des bureaux de poste.

- **Objectif spécifique 5 : Promouvoir les services postaux innovants.**

En ce qui concerne l'objectif spécifique 5, il est composé d'un indicateur de performance :

- ✓ Taux d'exécution du projet Ecom@Africa

Au niveau de cet indicateur, sur un objectif de réalisation de 70% pour l'année 2021, seulement 15% du projet ont été réalisés, cela est dû au manque de financement, au retard dans l'acquisition du site et à la latence dans la réalisation des études de sol.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 249 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Objectifs Globaux :	Résultats stratégiques	Indicateurs de performance	Unité	2020	2021		commentaires
				Réalisations	Prévisions	Réalisations	
OG1 : Améliorer la gouvernance du ministère	RS 1 : Le cadre institutionnel et juridique du ministère est amélioré	IP 1.1 : Taux de mise en œuvre des actions prioritaires	%	90	100	100	Les actions prioritaires ont pu être réalisées dans leur ensemble. Objectif atteint à 100%. Source : Rapport d'activités Cabinet Responsable : Cabinet/IG
OG2 : Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur de l'économie numérique et de la poste grâce aux technologies de l'information et de la communication	RS 2 : Le développement, la recherche et l'innovation dans le sous-secteur de l'économie numérique est assurée	IP 2.1 : Taux de pénétration internet haut débit fixe - FTTX	%	4,8%	10%	4.8%	Les actions en cours afin de booster ce taux ne devraient avoir des impacts qu'à partir de 2023
		IP 2.2 : Nombre de jeunes ivoiriens sensibilisés / formés au numérique	U	-	3 000	1000	Ce nombre correspond aux campagnes réalisées par le MENU TI (Jiett, Atelier IoT, etc.). ne prend pas en compte les nombreuses initiatives en cours par les ONG, et autres institutions privées en faveur de la sensibilisation aux TICs
		IP 2.3 : Nombre de projets incubés porté par les jeunes	U	00	10	03	Encore en deçà des prévisions ; l'adoption de la loi sur les startups contribuera à une amélioration significative de cet indicateur
		IP 2.4 : Taux de pénétration internet mobile	%	62%-	70%	68%	Ce taux en nette progression est porté par les opérateurs mobiles
	RS 3 : Le développement et l'innovation du sous-secteur postal est assuré	IP 3.1 : Nombre de bureaux de poste fonctionnels	U	-	141	174	Objectif atteint (+30%) L'augmentation du nombre de bureaux de postes est due à la disponibilité du financement prévu pour la réhabilitation desdits bureaux.
OG2 : Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur de l'économie numérique et de la poste grâce aux technologies de l'information et de la communication	RS 3 : Le développement et l'innovation du sous-secteur postal est assuré	IP 3.2 : Taux d'implémentation du projet eCom@Africa	%	Etudes réalisées : 20% ; infrastructures et warehouse : +30% ; plateforme mise en place : 40% ; Recette provisoire : 5% ; Recette définitive : 5 %	20%	15%	L'objectif n'a pas été atteint à cause du manque de financement, du retard dans l'acquisition du site et à la latence dans la réalisation des études de sol. Source : DENUT/POSTE CI
		IP 3.3 : Nombre de nouveaux services postaux créés	U	-	3	3	L'objectif a été atteint par nécessité pour la Poste de CI de pouvoir s'aligner sur les nouveaux services et métiers du digital

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
		2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) -(R)
Opérations consolidées					
1. Ressources	7 448 531 022	15 527 443 986	15 369 418 069	158 025 917	98,98%
2. Charges	7 448 531 022	15 527 443 986	15 369 418 069	158 025 917	98,98%
1. Ressources	7 448 531 022	15 527 443 986	15 369 418 069	158 025 917	98,98%
1.1 Ressources intérieures	7 448 531 022	8 390 743 986	8 232 718 069	158 025 917	98,12%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	7 448 531 022	8 390 743 986	8 232 718 069	158 025 917	98,12%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	0,00%
1.2 Ressources extérieures	-	7 136 700 000	7 136 700 000	-	100%
1.2.1 Emprunts projets	-	7 136 700 000	7 136 700 000	-	100%
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	7 448 531 022	15 527 443 986	15 369 418 069	158 025 917	98,98%
.2.1 Personnel	1 607 273 568	1 935 598 870	1 935 598 870	-	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	1 607 273 568	1 403 358 870	1 403 358 870	-	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	532 240 000	532 240 000	-	-
2.2 Biens et Services	1 289 703 644	1 230 055 965	1 088 307 965	141 748 000	88,48%
Biens et services sur budget Etat	1 289 703 644	1 230 055 965	1 088 307 965	141 748 000	88,48%
2.3 Transferts	2 100 993 666	2 631 122 921	2 631 122 921	-	100%
Transferts en capital	1 190 103 509	2 631 122 921	2 631 122 921	-	100%
2.4 Investissement	2 450 560 144	9 730 666 230	9 714 388 313	16 277 917	99,83%
2.4.1 Trésor	2 450 560 144	2 593 966 230	2 577 688 313	16 277 917	99,37%
2.4.2 Financement extérieur	-	7 136 700 000	7 136 700 000	-	100%
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	7 136 700 000	7 136 700 000	-	100%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Pour la réalisation de ses missions, le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENU TI) a bénéficié d'une notification budgétaire initiale (budget voté) de 15 980 100 263 FCFA au titre de l'exercice 2021. A la suite du collectif budgétaire, ce budget est passé à 15 527 443 986 FCFA soit une réduction de 2.83%.

Ce budget a été financé par les ressources intérieures (Etat) à hauteur de 8 390 743 986 FCFA, soit 54.04% et les ressources extérieures (emprunts), constituées exclusivement d'emprunt, d'un montant de 7 136 700 000 FCFA équivalent à 45.96%. Il a été exécuté à hauteur de 98.98% équivalent à 15 369 418 069 FCFA.

L'écart entre les réalisations et les prévisions budgétaires d'un montant de 158 025 917 FCFA s'explique par le plafonnement initié en début de l'exercice budgétaire.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme **Administration Générale** se présente comme le programme qui fusionne les activités de toutes les Directions et Services rattachés au Cabinet. La majeure partie des activités se positionnent comme des activités supports qui facilitent la mission de coordination exécutée par le Cabinet de sorte à venir en appui aux programmes opérationnels. Au titre du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENU TI), **Madame Patricia AMAND, Directrice de Cabinet**, en assure la responsabilité conformément au **décret N°2021-279 du 09 juin 2021** portant nomination des Directeurs de Cabinet des Ministères.

Aux termes du **décret N°2021- 464 du 08 septembre 2021** portant organisation du Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation (MENU TI), la principale mission dévolue à ce programme est d'améliorer la gouvernance du Ministère.

La mise en œuvre des activités dudit programme est tributaire de l'environnement qui gouverne le fonctionnement du cabinet et de ses Directions et Services rattachés. En effet, il faut intégrer le fait que ce programme, en raison de sa nature transversale, est à la fois un programme d'appui et de coordination. La mise en œuvre des activités de ce programme est impactée chaque fois qu'il intervient un changement à la tête du Ministère comme il a été le cas du 06 avril 2021.

Au-delà de ce fait, il faut préciser que quelques facteurs techniques tels que les changements d'applicatifs au niveau du SIGOBE ou organisationnels liés à la nomination de certains Responsables d'Unité Opérationnelle (RUO) ont pu perturber dans une moindre mesure l'exécution des activités de ce programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'**objectif global du programme « Administration Générale »** du MENU TI est d'améliorer la gouvernance du Ministère et comporte **quatre (04) objectifs spécifiques**. Il s'agit de :

- **Objectif spécifique 1** : Améliorer le cadre institutionnel et juridique du Ministère ;
- **Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- **Objectif spécifique 3** : Renforcer le système de communication et d'archivage du ministère;
- **Objectif spécifique 4**: Améliorer la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du Ministère.

Il est décliné en **quatre (4) actions** :

- **Action 1** : Coordination et animation du Ministère qui comporte douze (12) activités ;
- **Action 2** : Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières dont la mise en œuvre a été faite par quinze (15) activités ;
- **Action 3** : Information et communication, constituée de quatre (04) activités ;
- **Action 4** : Planification, programmation et suivi-évaluation, qui a été mise en œuvre par (04) activités.

I.2. Le financement du programme

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE				
Nature de dépenses	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Ecart	Taux de réalisation
Personnel	483 309 936	483 309 936	0	100%
Biens et Services	1 119 338 596	977 590 596	141 748 000	87,34%
%Total	1 602 648 532	1 460 900 532	141 748 000	91,16%

Le budget alloué au Programme Administration Générale est de 1 602 648 532 FCFA. Il représente 10,32% du budget du Ministère et est réparti entre deux natures de dépenses : biens et services le budget est de 1 119 338 596 FCFA celui consacré au personnel s'élève à 483 309 936 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le taux d'exécution du budget du programme est de **91.16%** soit **1 460 900 532 FCFA**. Pour les dépenses en biens et services le montant de l'exécution est de **977 590 596 FCFA, (87.34%)**, quant aux dépenses de personnel elles ont été entièrement exécutées (**483 309 936 FCFA**), soit **100%**.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : 2112501 Coordination et animation du ministère			460 595 585						460 595 585	460 657 352
Action 2 : 2112502 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	467 029 103	483 309 936	315 894 096	362 232 641					782 923 199	845 542 577
Action 3 : 2112503 Information et Communication			110 850 832	75 936 111					110 850 832	75 936 111
Action 4 : 2112504 Planification, Programmation et Suivi-Evaluation			35 989 999	78 764 492					35 989 999	78 764 492

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

✓ **Action 1** : Coordination et animation du Ministère

Cette action comprend une seule nature de dépenses à savoir les biens et services. La dotation de cette nature de dépense entre 2020 et 2021 est restée constante.

✓ **Action 2** : Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières

Cette action regroupe les activités de la Direction des Affaires Financières, la Direction des Ressources humaines, La Cellule de passation des marchés Publics et la Cellule de Gestion du Patrimoine.

Concernant les dépenses de personnel, on observe une sensible augmentation de 16 280 833 F CFA entre 2020 et 2021. Quant aux dépenses de biens et services elles connaissent une évolution de 46 338 545 F CFA. Cela s'explique, du fait de l'acquisition de véhicule à la Direction des Affaires Financières et à la Direction des Ressources Humaines.

✓ **Action 3** : Information et communication

Cette action regroupe les activités du service de documentation et des Archives ainsi que le Service Communication. Elle comprend une seule nature de dépense, les biens et services. Une baisse de 34 914 721 F CFA est observée. Cette réduction est due au retrait des crédits, pour l'exercice 2021, destinés à l'achat d'un véhicule au profit du service de documentation et des archives, ainsi qu'à l'acquisition de matériels techniques dans le cadre des activités du service de communication.

✓ **Action 4** : Planification, programmation et suivi-évaluation

Concernant la dernière action, une hausse des dépenses en biens et services d'un montant de 42 774 493 FCFA est constatée. Cela est due à l'acquisition d'un véhicule à la Direction de la planification et du renforcement des applicatifs et de l'accès internet au MENU TI.

II.1.2. Suivi des investissements

Aucun projet n'est inscrit au niveau du programme administration générale par conséquent cette section ne peut être traitée ici.

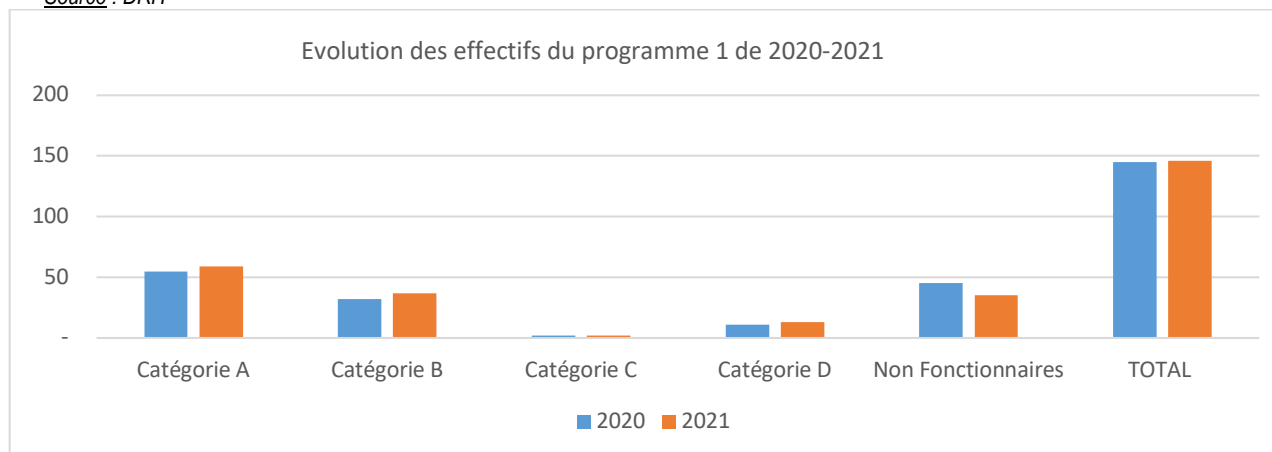
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				Total fin d'année
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	
Catégorie A	38	10	10	04	00	42
Catégorie B	29	10	10	07	02	34
Catégorie C	10	05	05	00	00	10
Catégorie D	11	05	05	02	00	13
Non Fonctionnaires	36	05	05	05	15	26
TOTAL	124	35	35	18	17	125

Source : DRH



L'année 2021 a enregistré treize (13) arrivées au sein du ministère dans les emplois suivants : ASTP option Chauffeur (2), Assistant Comptable (2), Technicien Supérieur de la Communication (2), Attaché du travail et des lois sociales (1), Technicien Supérieur du Commerce (2), Ingénieur Réseaux et Télécommunications (1), Administrateur Civil (1) Journaliste (1) Assistante Sociale (1).

Au titre des départs, nous avons deux (02) agents fonctionnaires partis vers d'autres ministères. Ceux-ci sont issus des emplois suivants : Assistant Comptable (1), Technicien Supérieur de la Communication (1), les quinze (15) autres étant des non-fonctionnaires dont les contrats sont arrivés à échéance.

Sur les 35 besoins en personnel exprimés, 18 ont été satisfaits soit **51.43%**.

En définitive, le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation compte en son sein au titre de l'exercice 2021, quatre-vingt-onze (91) fonctionnaires et agents de l'Etat et cinquante-cinq (55) agents contractuels pour un total de cent-quarante-six (146) agents repartis dans neuf Directions.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

De par sa transversalité, il est essentiel de rappeler que les activités majeures du **programme Administration Générale** ont été réalisées en vue de :

- La coordination et de l'animation du Ministère ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère ;
- L'information et de la communication autour des activités du Ministère ;
- La planification, de la programmation et du suivi évaluation des activités du Ministère.

Toutes ces actions ont abouti à plusieurs résultats. Entre autres, l'élaboration du budget du ministère et du rapport de l'exécution dudit budget. En matière d'inspection, une (01) mission d'audit interne d'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de gestion des ressources budgétaires du Ministère a été effectuée au niveau de la Direction des Affaires Financières, ainsi que le suivi-évaluation des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) du Ministère ayant un impact direct sur la population. Au niveau du système d'Archivage dix-huit (18) répertoires ont été mis à jour et cinquante (50) recueils de texte ont été édités. Quant à la gestion des ressources humaines les activités ont permis de renforcer les capacités du personnel du Ministère.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 5 : Évolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance	Unités	Réalisation		2021	
			2019	2020	Prévisions	Réalisations
Améliorer le cadre institutionnel et juridique du ministère	Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires du ministère élaborés	U	13	13	9	13
	Indicateur 2 : Nombre de contrôles effectués	U	4	4	4	4
	Indicateur 3 : Nombre de conflits internes réglés	U	5	5	5	3
Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières	Indicateur 1 : Proportion des agents formés	%	10%	10%	20%	53%
	Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget	%	93%	93%	90%	98,98%
Renforcer le système de communication et d'archivage du ministère	Indicateur 1 : Nombre de répertoires des documents élaborés	U	3	3	6	18
	Indicateur 2 : Nombre de cartons numérisés	U	0	0	6	6
	Indicateur 3 : Taux d'exécution du plan de communication	%	50%	50%	60%	70%
Amélioration de la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du ministère	Indicateur 1 : Taux de rapports d'exécution du programme d'actions prioritaires produits dans les délais	%	0%	0%	75%	75%
	Indicateur 2 : Taux de production des statistiques trimestrielles	%	75%	75%	100%	100%
	Indicateur 3 : Taux de demandes d'assistance en informatique du personnel satisfaites en 2 jours	%	80%	80%	90%	90%

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

La présente analyse porte sur les résultats obtenus au cours de la gestion 2021. De façon générale, nous notons que pour ce qui concerne le programme administration Générale, les résultats obtenus se présentent comme suit :

Objectifs spécifiques 1 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique du ministère

✓ **Indicateur 1.1** : Nombre de textes législatifs et réglementaires du ministère élaborés

S'agissant du nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, le Ministère a pris treize textes qui ont été adoptés en conseil des Ministres du 21 décembre 2021.

✓ **Indicateur 1.2** : Nombre de contrôles effectués

Sur une prévision de quatre (04) contrôles, le Ministère les a tous réalisés.

✓ **Indicateur 1.3** : Nombre de conflits internes réglés

Sur cinq (05) prévus, le ministère a réglé trois (03).

Objectifs spécifiques 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières

✓ **Indicateur 2.1** : Proportion des agents formés

S'agissant de la proportion des agents formés, nous notons que 53% des agents du ministère ont reçu un renforcement de capacité.

- ✓ **Indicateur 2.2** : Taux d'exécution du budget

Au titre de l'exécution du budget, le ministère a enregistré un taux d'exécution de 98,98%. Ce taux ne tient pas compte la dotation des comptes spéciaux du Trésor dont l'exécution n'est pas retranscrite dans le système de gestion.

- ☐ **Objectifs spécifiques 3** : Renforcer le système de communication et d'archivage du ministère

- ✓ **Indicateur 3.1** : Nombre de répertoires des documents élaborés

Pour ce qui concerne le nombre de répertoires des documents élaborés, le résultat est de 18 répertoires soit une réalisation supérieure à 100%.

- ✓ **Indicateur 3.2** : Nombre de cartons numérisés

Quant au Nombre de cartons numérisés, sur six (06) prévus, 06 ont été numérisés, soit un taux de réalisation de 100%.

- ✓ **Indicateur 3.3** : Taux d'exécution du plan de communication

Le taux d'exécution du plan de communication a été exécuté à 70%.

- ☐ **Objectifs spécifiques 4** : Amélioration de la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique du ministère

- ✓ **Indicateur 4.1** : Taux de rapports d'exécution du programme d'actions prioritaires produits dans les délais

S'agissant du taux de rapports d'exécution du programme d'actions prioritaires produits dans les délais, les réalisations sont restées conformes aux prévisions (75%).

- ✓ **Indicateur 4.2** : Taux de production des statistiques trimestrielles

Les quatre statistiques trimestrielles ont été produits, ce qui nous donne un taux d'exécution de 100%.

- ✓ **Indicateur 4.3** : Taux de demandes d'assistance en informatique du personnel satisfaites en 2 jours

S'agissant du taux de demandes d'assistance en informatique du personnel satisfaites en 2 jours, nous notons que 90% du personnel ayant été assisté a exprimé sa satisfaction.

IV. PERSPECTIVES

En termes de perspectives du programme, il faut noter que l'évolution continue du secteur demande une mise à jour constante de la politique nationale en matière d'économie numérique. Ce qui s'apprécie au niveau :

- de la mise à jour constante de la réglementation du secteur ;
- de la mise à jour de la stratégie du secteur ;
- de l'assainissement des affaires ;
- de la formation d'une expertise locale dans le domaine ;
- du recrutement d'une expertise qualifiée dans l'administration publique ;
- de la recherche de financement en soutien à l'action gouvernementale.

IV.1. Leçons apprises

L'exécution des activités en mode budget-programme a permis de comprendre l'importance de mieux budgétiser la réalisation des activités pour atteindre les objectifs fixés en début d'exercice budgétaire.

IV.2. Recommandations

Le Responsable du Programme Administration Générale doit veiller en sorte que les Gestionnaires de Crédits produisent dans le délai fixé, leur rapport d'activités de fin d'année pour faciliter l'élaboration du Rapport Annuel de Performance du Ministère.

CONCLUSION

Au total, nous retenons que s'agissant du Programme Administration Générale, l'objectif général de mettre en place un dispositif de gestion susceptible d'amener tous les acteurs et animateurs à l'adoption de la culture du résultat a été atteint. A cet effet quatre (04) actions ont été déployées et vingt-sept (27) activités ont été mises en œuvre. Les niveaux d'exécution de ces actions montrent que

les ressources mises à disposition ont été utilisées pleinement.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTE »

INTRODUCTION

Le programme 2, Economie Numérique et Poste se présente comme le programme qui fusionne les activités de toutes les structures sous-tutelle. La majeure partie de ses activités se positionnent comme des activités opérationnelles qui garantissent la mission de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière d'économie numérique, de télécommunications d'innovation et de poste pour le développement du secteur de l'économie numérique et des postes.

Au titre du MENU TI, Monsieur KONATE Lassina, Directeur de l'Economie Numérique et des télécommunications en assure la responsabilité conformément au décret N° **Décret n° 2021-464 du 08 Septembre 2021** portant Organisation du MENU TI et la **décision d'attente N°0021/MENU TI/CAB/DRH** du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur de l'Economie Numérique et des Télécommunications (DENUT).

Ce programme se déroule dans un environnement, où le secteur numérique, après les réformes de 2012, qui ont permis d'atteindre les résultats énumérés ci-dessus, amorce sa migration à l'ère de l'arrivée des technologies dites de la 4ème révolution, et que le secteur postal tient son 27ème Congrès mondial à Abidjan pour mettre en place la stratégie Postale mondiale 2022 -2024 pour ce secteur.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 2 « Economie Numérique et Poste » du MENU TI est Assurer la transformation digitale de l'économie nationale par le développement du secteur de l'économie numérique et de la poste grâce aux technologies de l'information et de la communication en vue de contribuer à la croissance économique inclusive.

Ce programme est décliné en **cinq (05) objectifs spécifiques** que sont:

- **Objectif spécifique 1** : Développer des compétences numériques par la formation du capital humain nécessaire à la croissance de l'économie numérique ivoirienne et par la vulgarisation des outils numériques auprès des populations ;
- **Objectif spécifique 2** : Développer une société de l'information numérique ;
- **Objectif spécifique 3** : Renforcer la confiance numérique et la cyber sécurité en sécurisant les infrastructures techniques afin d'assurer leur disponibilité et garantir l'intégrité, la confidentialité, l'authenticité des données qui circulent dans le cyberspace ivoirien ;
- **Objectif spécifique 4** : Assurer un service postal inclusif et universel ;
- **Objectif spécifique 5** : Promouvoir les services postaux innovants.

En outre, deux (02) actions sont envisagées :

- **Action 1** : Développement du secteur de l'économie numérique, constitué de vingt-huit (28) activités.
- **Action 2** : Modernisation et développement du secteur postal, composé de quatre (04) activités.

I.2. Le financement du programme

PROGRAMME 2 : ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTE				
Nature de dépenses	Montants prévisionnels	Montants réalisés	Ecart	Taux de réalisation
Personnel	1 452 288 934	1 452 288 934	0	100%
Biens et Services	110 717 369	110 717 369	0	100%
Transferts	2 631 122 921	2 631 122 921	0	100%
Investissements	9 730 666 230	9 714 388 313	16 277 917	99,83%
Total	13 924 795 454	13 908 517 537	16 277 917	99.98%

Le budget alloué au Programme Economie Numérique et Poste est de **13 924 795 454 FCFA**. Il représente **89,68%** du budget du Ministère, hors comptes spéciaux, et est réparti entre quatre natures de dépenses que sont : biens et services (**110 717 369 FCFA**), personnel (**1 452 288 934 FCFA**) ; transferts (**2 631 122 921 FCFA**) et les dépenses d'investissement (**9 730 666 230 FCFA**).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget initial du Programme Economie Numérique et Poste qui était de **14 350 905 119 FCFA** est passé à **13 924 795 454 FCFA** à la suite du collectif budgétaire soit une réduction de **3.06%**.

Le taux d'exécution dudit budget est de **99.98%** représentant un montant de **13 908 517 537 FCFA**.

Pour les dépenses en biens et services le montant de l'exécution est de **110 717 369 FCFA (100%)**, pour le personnel le montant de l'exécution est de **1 452 288 934 FCFA (100%)** quant aux transferts le budget exécuté est de **2 631 122 921 FCFA (100%)**. Enfin, concernant le montant de l'exécution des dépenses d'investissement il est de **9 714 388 313 FCFA (99,83%)**. L'écart de **16 277 917 FCFA** non exécuté provient du projet de réhabilitation des bureaux de postes dans les zones Ex-CNO. En effet, ce reliquat ne pouvait pas couvrir le montant des décomptes transmis au Chef du projet.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 6: exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Développement du secteur de l'Economie Numérique	608 004 465	1 452 288 934	52 853 419	110 717 369	535 890 157	1 231 012 018	12 423 957 117	9 510 700 000	13 620 705 158	12 304 718 321
Action 2 : Modernisation et développement du secteur postal	532 240 000	00	00	00	1 345 103 509	1 400 110 903	215 603 027	203 688 313	2 092 946 536	1 603 799 216

Source : SIGOBE

Deux grandes actions ont été déterminées pour l'atteinte des objectifs du programme économie numérique et poste. Il s'agit d'une part, du Développement du secteur de l'Economie Numérique et de la Modernisation et développement du secteur postal d'autre part.

✓ **Action 1** : Développement du secteur de l'Economie Numérique

Le budget du programme a été réparti entre les différentes natures de dépenses que sont : personnel, biens et services, transferts et investissement.

Il représente **88.37%** du budget du programme soit **12 304 718 321 FCFA**. Il a été exécuté à hauteur de **100%**.

Une évolution considérable au niveau des dépenses de personnel entre 2020 et 2021 est observée. L'écart est de 844 284 469 F CFA.

Concernant les biens et services qui prennent en compte uniquement la Direction de l'Economie Numérique, une hausse de 57 863 950 F CFA est observée de 2020 à 2021. Cela est dû à l'acquisition de véhicule au sein de la Direction destiné aux missions de suivi effectif du service universel aussi bien pour le secteur des télécommunications que pour le secteur postal (travaux de réhabilitation des bureaux en zone ex CNO).

Quant aux transferts il y a également une hausse considérable de 695 121 861 F CFA. Cette hausse s'explique par l'entrée en 2021 d'une nouvelle activité « Attirer en Zone franche des entreprises TIC et Biotechnologique » au niveau de cette action.

Enfin, pour les dépenses d'investissement une baisse de 2 913 257 117 F CFA est observé en 2021.

✓ **Action 2** : Modernisation et développement du secteur postal

Son budget représente **11.63%** du budget global du programme soit **1 620 077 133 FCFA**. Il a été exécuté à hauteur **99%**.

Il est composé de deux natures de dépenses que sont les transferts et les investissements.

Un écart de 55 007 394 F CFA est constaté de 2020 à 2021 pour les transferts.

En investissement une baisse de 11 914 714 FCFA est observée. Cela s'explique par le fait que le projet Réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex- CNO est dans sa phase

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 7 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Aménager la zone franche de Grand Bassam	2014	2021	40 001 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
Sur financement intérieur			12 001 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
Sur financement extérieur			28 000 000 000	0	0	0
Projet 2 : Intégrer le digital dans le secteur agricole	2018	2023	45 198 185 600	8 236 700 000	8 236 700 000	8 236 700 000
Sur financement intérieur			7 939 828 000	1 100 000 000	1 100 000 000	1 100 000 000
Sur financement extérieur			37 258 357 600	7 136 700 000	7 136 700 000	7 136 700 000
Projet 3 : Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno	2012	2021	4 010 000 000	226 000 000	219 966 230	203 688 313
Sur financement intérieur			4 010 000 000	226 000 000	219 966 230	203 688 313
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Réhabiliter et équiper l'ESATIC	2012	2020	4 760 000 000	74 000 000	74 000 000	74 000 000
Sur financement intérieur			4 760 000 000	74 000 000	74 000 000	74 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			93 969 185 600	9 736 700 000	9 730 666 230	9 714 388 313
Total sur financement intérieur			28 710 828 000	2 600 000 000	2 593 966 230	2 577 688 313
Total sur financement extérieur			65 258 357 600	7 136 700 000	7 136 700 000	7 136 700 000

Source : Extrait de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les autorisations d'engagement du programme économie numérique et poste sont financées par le budget de l'Etat et par les bailleurs pour son volet investissement.

Il faut noter que le ministère dispose quatre projets en cours d'exécution. Sur ces quatre projets, seul le Projet solution numérique pour le désenclavement des zones rurales bénéficie encore d'un financement bailleur en l'occurrence la banque mondiale, en effet la part bailleur du projet Aménagement de la zone franche technologique à Grand Bassam a été entièrement décaissée.

Le coût total de ces projets s'élève à **93 969 185 600 F CFA**. La part Etat est de **28 710 828 000 F CFA** contre **65 258 357 600 F CFA** pour les bailleurs.

En 2021, **2 589 603 027 F CFA** ont été pris en charge sur la part Etat sur un budget de **2 591 545 671 F CFA**.

Au niveau de l'exécution physique des projets, la mise en œuvre des activités programmées en 2021 a permis d'obtenir les résultats :

➤ **Projet aménager la zone franche de Grand Bassam**

Pour l'aménagement complémentaire de la zone franche, le marché de bitumage de 1,5 km de voirie secondaire constituant la phase 4 d'aménagement a été approuvé et les travaux ont démarré en juillet 2021.

➤ **Intégrer le digital dans le secteur agricole**

Le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) a été mis en vigueur depuis le 14 novembre 2018. Son objectif de développement vise à accroître l'accès aux services numériques dans les zones rurales, d'améliorer la productivité des exploitants agricoles et l'accès aux marchés par le biais de plateformes numériques et de routes rurales et d'atténuer l'impact de la crise COVID-19 sur le secteur agricole.

Les résultats attendus à la fin du projet se résument comme suit :

- 400 000 personnes aient accès à internet (soit 6,56 % des habitants des zones ciblées du projet) à travers les interventions du PSNDEA dont 40 000 femmes ;
- 120 000 femmes productrices des spéculations du Projet doivent être touchées par les services actifs ou services agricoles ;
- 256.4 km de routes rurales seront réhabilités et 512.8 km à entretenir sur les deux ans à venir ;
- 100 000 tonnes de production additionnelle de riz paddy pour améliorer la production des exploitations et 65 000 tonnes additionnelles de riz blanchi pour améliorer la disponibilité de l'offre de riz ;
- Acquérir 2000 tonnes d'urée, 3000 tonnes de NPK pour le compte de l'ADERIZ ;
- Acquérir 17 véhicules de type 4X4, 50 motos, 50 tablettes et 62 téléphones cellulaires pour le compte de l'OCPV pour renforcer et rendre performant le dispositif de collecte des informations et données sur la chaîne de commercialisation des produits vivriers.
- En 2021, il s'agit de poursuivre l'extension la connectivité fournie par les réseaux mobiles sur les dix (10) régions du nord et centre-ouest concernées par ce projet afin de faciliter et accélérer la digitalisation des services sur toute la chaîne de commercialisation agricole, aux profit des populations cibles.

➤ **Poursuivre la réhabilitation des bureaux de postes dans les zones ex-cno**

Au niveau de ce projet il s'agit de payer les décomptes transmis au chef du projet et de faire des réceptions provisoires des travaux des bureaux de poste en réhabilitation. Ainsi pour l'exercice 2021 huit (08) réceptions provisoires des bureaux de poste en réhabilitation ont été effectuées. Il s'agit des bureaux de poste de : Bonieredougou, Binhouyé, Seguelon, Niakara, Bako, Minignan, CS Koro, Karakoro. Le montant total des factures payées s'élève à 153 268 867 FCFA. La réhabilitation de ces bureaux de poste, permettra à la Poste Côte d'Ivoire de reprendre ses activités postales dans ces localités.

➤ **Réhabiliter et équiper l'ESATIC**

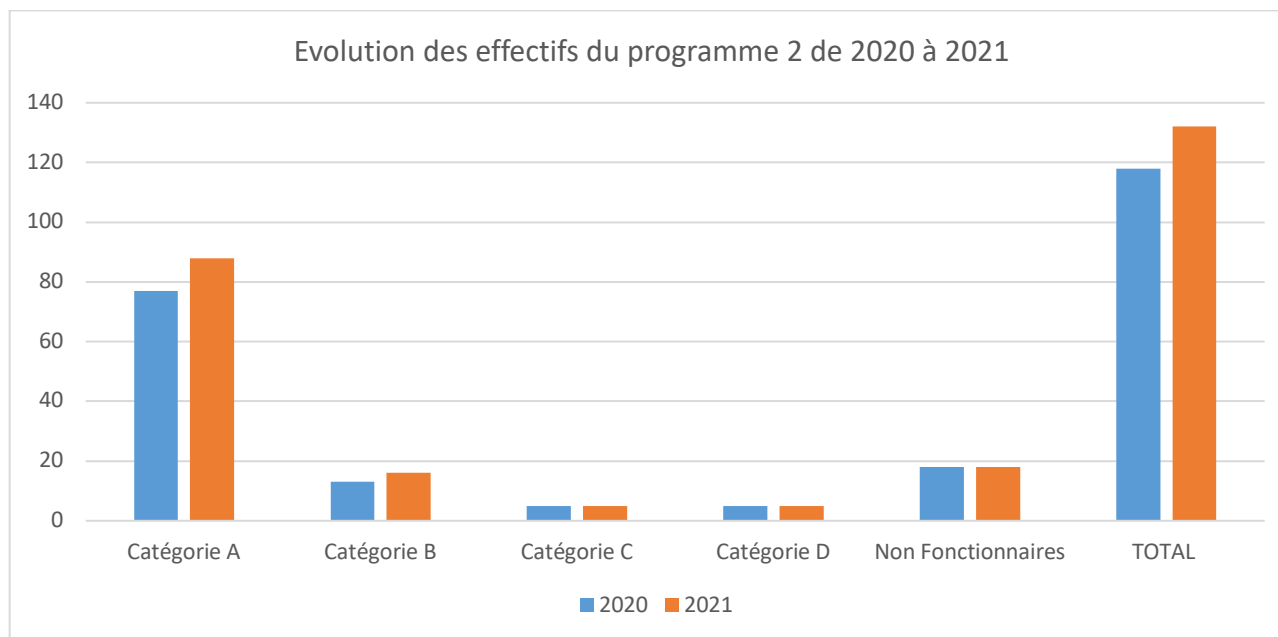
Ce projet financé à hauteur 74 000 000 FCFA a permis de finaliser la réhabilitation et l'équipement du bâtiment de la Direction de la Recherche de l'Innovation et des Technologies (DRIT).il servira à abriter. Les travaux de recherches du personnel enseignants ainsi les projets TIC des étudiants en Licence et Master.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021			
		Besoin exprimé / Prévision	Besoin satisfait	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	81	10	13	2	92
Catégorie B	13	6	4	1	16
Catégorie C	5	2	0	0	5
Catégorie D	5	2	0	0	5
Non Fonctionnaires	22	2	4	4	22
TOTAL	126	22	21	7	140



Source : ESATIC

Le nombre croissant d'étudiants et son corollaire de charge d'activités requièrent un renforcement des effectifs du personnel d'encadrement (administratif, technique et enseignant).

Après l'étape de l'expression des besoins avec pour objectif d'acquiescer tout ou une bonne partie du personnel prévu dans le plan de recrutement, l'ESATIC a procédé, au cours de l'année 2021, au recrutement de vingt et un (21) agents répartis comme il suit.

Pour atteindre les objectifs de qualité des enseignements et d'encadrement pédagogique, un effort particulier doit être mis sur cet aspect pour les budgets futurs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

On constate sur 2021 un bon déroulement mais aussi un ralentissement des activités des ministères du fait des contingences (COVID 19, migration SIGOBE, etc.), mais surtout du fait des restrictions budgétaires portant essentiellement sur les investissements.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 9 : Évolution des indicateurs du programme 2

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
			2019	2020	Prévisions	Réalisations
Développer des compétences dans le secteur de l'économie numérique	Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés	u	2120	2120	3000	1428
	Nombre de diplômés (Licences et Master)	u	400	400	400	400
	Nombre d'articles publiés	u	0	0	5	6

Objectifs Spécifiques	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
			2019	2020	Prévisions	Réalisations
Développer une société de l'information numérique	Linéaire de réseau de FO public opérationnel	u	2000	2000	5423	5423
	Taux de pénétration en smartphone	%	30%	30%	45%	45%
	Nombre de procédures administratives dématérialisées et mises en ligne	u	36	36	50	66
	Nombre de localités de l'intérieur du pays connectées à l'intranet de l'administration	u	70	70	102	121
	Nombre de comptes de messagerie professionnels actifs	u	10 000	10 000	20 000	20 000
	Nombre de cabinets ministériels utilisant la plateforme e-cabinet	u	5	5	20	20
	Taux d'exécution des projets d'aménagement de la zone franche de Grand-Bassam	%	90%	90%	95%	95%
	Nombre d'entreprises installées au VITIB	u	8	8	15	17
Renforcer la confiance numérique par la sécurisation de cyberspace et des infrastructures critiques	Nombre de campagnes annuelles de mesure des RNI de contrôle et de conformité de 500 sites et stations radioélectriques	u	1	1	2	2
	Classement du Global Cybersecurity Index (CGI)		86/175	86/175	70/175	75/175
Assurer un service postal inclusif et universel	Nombre de bureaux de postes opérationnels	u	141	141	172	172
Promouvoir les services postaux innovants	Taux d'exécution du projet Ecom@Africa	%	20%	20%	70%	15%

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Malgré le contexte sanitaire difficile marqué par la pandémie à corona virus (la COVID 19), d'important efforts ont été entrepris par le ministère ce qui a permis l'atteinte les objectifs prévus.

En effet, le respect strict des mesures barrières préconisées par le gouvernement, ont fait l'objet d'instruction ferme des autorités du ministère, ce qui s'est traduit par les résultats obtenus, c'est-à-dire réalisation

IV. PERSPECTIVES

Les perspectives pour le programme 2 s'inscrivent dans la droite ligne de la vision du gouvernement et déclinée par le ministère de l'économie numérique, des télécommunications et de l'innovation.

L'objectif de notre pays, est d'opérer la transformation digitale de l'économie, et de la gouvernance au service de la croissance et des populations. Et la Côte d'Ivoire ambitionne d'être le moteur de la transformation numérique au niveau régional et continental.

Pour cela, nos actions et les initiatives ainsi que les financements futurs de l'état dans ce secteur seront prioritairement axés vers :

- L'adaptation et la mise à niveau de la Réglementation à travers des reformes ;
- Le développement des infrastructures numériques ;
- Le développement de service et outils du numérique pour les citoyens ;
- L'accessibilité aux outils et services du numérique à toute personne, indépendamment de ses caractéristiques individuelles, sociales ou culturelles et de sa localisation géographique ;
- Le développement des compétences aux métiers du numérique ;
- Le renforcement de la confiance numérique caractérisée par la Cyber sécurité et la protection des données personnelles et la certification électronique ;
- Le développement de l'Innovation et d'une industrie du numérique.

Le gouvernement a pour cela adopté le 22 décembre 2021 la nouvelle stratégie nationale du numérique qui a pour ambition d'accélérer la transformation digitale de la Côte d'Ivoire, et d'en faire un de 5 pays leaders de l'innovation à l'horizon 2025. Le DPPD – PAP 2023 – 2025 sera la traduction de cette ambition du gouvernement qui porte sur 191 reformes et projets essentiellement portés par le programme économie numérique et poste.

IV.1. Leçons apprises

Les restrictions budgétaires et la situation de pandémie n'ont pas permis l'atteinte complète des objectifs planifiés, malgré une amélioration du niveau de maturité du secteur porté par les opérateurs et le privé.

IV.2. Recommandations

Le ministère continue d'opérationnaliser les ambitions du gouvernement en matière de développement de l'économie numérique et du service postal, sur l'ensemble du territoire. Et afin d'accélérer cette transformation, et tenant compte du rôle transversal et catalyseur de ce secteur pour l'ensemble de l'économie, un accent particulier doit être mis sur le financement des grands projets structurants du programme 2.

CONCLUSION

Au total, nous retenons que pour l'atteinte de l'objectif global du programme Economie Numérique et Poste, qui est de favoriser le développement harmonieux des TIC pour le bien-être des populations et le développement d'infrastructures adéquates à la Poste Côte d'Ivoire, 02 actions réparties en 19 activités ont été nécessaires.

Il convient également de noter que ces activités se sont déroulées dans un environnement difficile pour au moins trois raisons : le basculement en mode budget programme, la migration du système d'exécution budgétaire vers SIGOBE, l'intégration de nouveaux acteurs non familiers au système et surtout la crise sanitaire mondiale du covid_19.

Les restrictions au niveau des crédits et la situation de pandémie n'ont pas permis la réalisation complète ou satisfaisante de la majorité des actions planifiées au niveau de ce programme.

CONCLUSION GENERALE

Au regard des performances enregistrées, les objectifs stratégiques du ministère connaissent un ralentissement dans leurs réalisations du fait de l'effet combiné des restrictions budgétaires, et des effets et impacts du COVID 19. Ce à un moment où le caractère transversal et catalyseur de la croissance de l'économie en général est affirmé, et ayant amené à traduire sa nouvelle vision pour le développement du secteur dans la nouvelle stratégie nationale du numérique en Côte d'Ivoire à l'horizon 2025, adoptée par le gouvernement le 22 décembre 2021.

Le DPPD- PAP 2022 – 2023 sera la traduction de cette volonté gouvernementale qui demandera une attention particulière pour l'atteinte des objectifs stratégiques à l'horizon 2025.

SECTION 357: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Dirigé par Monsieur Mamadou TOURE depuis le 08 juillet 2018, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, a fusionné le 06 avril 2021 avec l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique pour devenir le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC).

Selon le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement, ce ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des actions suivantes :

En matière de Promotion de la Jeunesse

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- développement de la coopération internationale en matière de jeunesse.

En matière d'Emploi des Jeunes

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes ;
- conception de l'employabilité et la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

En matière de Service Civique :

- élaboration des projets de loi et de règlement en matière de Service Civique, de volontariat et de bénévolat ;
- promotion du développement de l'esprit civique des jeunes ;
- éducation à la vie démocratique et à l'exercice de la démocratie.

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) comporte quatre (04) programmes. Outre le Cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le Ministère comprend trois (03) structures sous-tutelle (AEJ, BCP-E et OSCN) ainsi que six (06) Directions Centrales.

Il convient de noter que la mise en œuvre des activités du Ministère s'est déroulée dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 dont les effets se sont ressentis sur l'ensemble des secteurs socio-économiques nationaux, d'une part ; et dans un environnement où l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail constitue un enjeu majeur, d'autre part.

Le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) met en exergue les actions réalisées au titre de l'année budgétaire 2021, et les résultats attendus en vue de l'atteinte des objectifs assignés au Ministère.

Il s'articule autour de cinq (05) axes, à savoir :

PARTIE I : LE MINISTERE

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE »

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES »

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE »

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du Ministère

Le Ministère comprend quatre (04) programmes, dix (10) actions et cent soixante-deux (162) activités.

I.1.1 Principales orientations

- la recherche permanente de l'excellence ;
- la promotion de l'emploi des jeunes ;
- la recherche d'une culture de paix, de tolérance et de respect mutuel ;
- la promotion de l'éducation à la citoyenneté ;
- la mise en œuvre des actions visant la cohésion sociale ;
- l'instauration de la culture démocratique à travers les formations et les sensibilisations ;
- la sensibilisation à la bonne gouvernance ;
- la mise en œuvre des actions visant le renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité des jeunes ;
- le développement des pratiques de volontariat et de bénévolat en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes ;
- l'engagement citoyen à travers la participation des populations aux activités communautaires.

I.1.2. Résultats stratégiques

- le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse est amélioré ;
- l'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré ;
- les jeunes ont accès à un emploi productif et durable ;
- le service civique est institué et dispose d'une administration performante ;
- les programmes Service Civique sont exécutés ;
- les populations adoptent une culture démocratique.

I.2. Objectifs globaux

- améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ;
- assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ;
- permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable ;
- inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) est organisé en 4 programmes soutenus par 4 objectifs globaux décomposés en 11 objectifs spécifiques vérifiés par 27 indicateurs et 27 cibles associées.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	4	4	11	27	27

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

L'analyse des données du cadre de performance globale fait ressortir :

- huit (08) cibles atteintes sur un total de 14, soit une réalisation de 57,14% ;
- six (06) cibles partiellement atteintes pour un taux de 41,7% ;
- une (01) cible non réalisée.

Au niveau des programmes du secteur jeunesse, les taux de réalisation des cibles d'un point global s'établissent comme suit :

- 75% pour le programme 1, soit trois (03) cibles atteintes sur un total de quatre (04) prévues. La cible restante étant partiellement réalisée ;
- 25% pour le programme 2, soit une (01) cible sur quatre (04) réalisée. Les trois (03) autres cibles ont été partiellement réalisées ;
- 100% pour le programme 3, toutes les cibles ont été atteintes ;
- 60% pour le programme 4, soit trois (03) cibles sur cinq (05) atteintes.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	2020	2021		Commentaire
				Réalisation	Prévision	Réalisation	
OG1 : Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse	RS 1 : La gouvernance du secteur jeunesse est améliorée	IP 1.1 : Nombre de documents de politique et textes juridiques élaborés et mis en œuvre	Nombre	72	17	16	Objectif non atteint <i>Avant-projet de Loi d'orientation sur la jeunesse, transmis au SGG le 15 juin 2021 pour programmation en Conseil des Ministres</i>
		IP 1.2 : Nombre de rapports de suivi-évaluation	Nombre	04	04	04	Objectif atteint
		IP 1.3 : Nombre d'agents ayant bénéficié de sessions de renforcement de capacités	Nombre	742	200	595	Objectif atteint avec une performance de +197,5 points
		IP1.4 : Taux d'exécution Budgétaire	%	99,02	100	96,36	Objectif non atteint
OG 2 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse	RS 2 : L'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré	IP 2.1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI	Nombre	7	8	7	Objectif non atteint <i>La Fédération Nationale des Associations et Mouvements d'Education Permanente de Côte d'Ivoire (FENAMEPCI) connaît une suspension provisoire de ses activités. (Des initiatives pour la relance de la Fédération sont envisagées par la Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes)</i>
		IP 2.2 : Nombre de jeunes ayant bénéficié de sessions de renforcement de capacité	Nombre	457 560	30 692	50 778	Objectif atteint avec une performance de + 20 086 points.
OG 2 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse	RS 2 : L'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré	IP 2.3. : Proportion de jeunes touchés par les campagnes pour le changement de comportement (CCC)	%	38,82	23,53	17,43	Objectif non atteint <i>1 380 194 jeunes ont été touchés/ une population de 7 916 834 jeunes âgés de 16-35 ans (1).</i>
		IP 2.4 : Nombres d'ISE construites, réhabilitées et équipées	Nombre	-	37	1	Objectif non atteint <i>Programme ISE 2021-2025 en attente d'adoption par le Gouvernement – *ISE d'Adzopé (maison des jeunes Anouma Brou Félix) construite et équipée)</i>

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	2020	2021		Commentaire
				Réalisation	Prévision	Réalisation	
OG 3 : Permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable		IP 3.1 : Proportion de jeunes ayant effectivement bénéficié de programmes d'insertion	%	95,16	100	119,98	Objectif atteint avec une performance de +19,98 points. (123 397 jeunes bénéficiaires/102 844 prévus)
OG 4 : Inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques	RS 4.1 : Les Programmes du Service Civique sont exécutés	IP 4.1 : Proportion de populations formées au civisme et à la citoyenneté	%	-	90	225	Objectif atteint avec une performance de +135 points.
		IP 4.2 : Nombre de populations enregistrées pour le volontariat et le bénévolat	Nombre	230	350	731	Objectif atteint avec une performance de +381 points.
		IP 4.3 : Proportion de jeunes de 18-30 ans en voie de marginalisation formés et réinsérés	%	-	100	43	Objectif non atteint (430 jeunes formés et réinsérés sur une cible de 1000)
	RS 4.2 : Les populations adoptent une culture démocratique	IP 4.4 : Proportion de conférences, d'ateliers et campagnes nationales de sensibilisation organisés par an	%	-	100	124	Objectif atteint avec une performance de +24 points (62 conférences et ateliers réalisés sur une prévision de 50)
		IP 4.5 : Nombre d'actes de violence et d'incivisme enregistrés	Nombre	-	ND	ND	La réalisation de cet objectif est liée à la mise en place de l'observatoire des comportements inciviques.

(1) En 2020, l'indicateur de performance 2.3 : Proportion de jeunes touchés par les campagnes pour le changement de comportement (CCC), était exprimé en nombre. sur une cible prévue de 1 100 000, seulement 427 033 jeunes ont été touchés, soit 38,82%.

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	39 375 369 231	14 715 623 509	14 493 243 631	222 379 878	98,49
1.1 Ressources intérieures	31 237 100 330	14 715 623 509	14 493 243 631	222 379 878	98,49
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	31 237 100 330	14 715 623 509	14 493 243 631	222 379 878	98,49
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	8 138 268 901	0	0		
1.2.1 Emprunts projets	626 869 401	0	0		
1.2.2 Dons Projets	7 511 399 500	0	0		
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	39 375 369 231	14 715 623 509	14 493 243 631	222 379 878	98,49
2.1 Personnel	4 301 118 453	4 582 585 329	4 582 585 329	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	4 301 118 453	4 582 585 329	4 582 585 329	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	2 229 097 825	2 979 616 942	2 757 237 064	222 379 878	92,54
2.3 Transferts	923 339 212	1 067 956 835	1 067 956 835	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	923 339 212	1 067 956 835	1 067 956 835	0	100,00
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	31 921 813 741	6 085 464 403	6 085 464 403	0	100,00
2.4.1 Trésor	23 783 544 840	6 085 464 403	6 085 464 403	0	100,00
2.4.2 Financement extérieur	8 138 268 901	0	0	0	
Dons	626 869 401	0	0	0	
Emprunts	7 511 399 500	0	0	0	
TOTAL	39 375 369 231	14 715 623 509	14 493 243 631	222 379 878	98,49

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022

Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique a bénéficié d'un budget initial d'un montant de 14 584 999 994 FCFA en 2021. En cours d'exercice, ce budget a connu une augmentation de 130 623 515 F CFA pour se chiffrer à un montant total de 14 715 623 509 FCFA, soit une augmentation de 0,90% comme l'indique le tableau de variation ci-après.

Tableau de variation du budget

Programmes	Budget Initial	Budget révisé	Variations	
			Augmentation (a)	Diminution (b)
Programme 1 : Administration générale	4 561 276 479	4 808 071 999	246 795 520	0
Programme 2 : Promotion de la Jeunesse	353 999 888	479 326 107	125 326 219	0
Programme 3 : Emploi des Jeunes	8 144 319 061	7 979 921 470	0	164 397 591
Programme 4 : Service Civique	1 525 404 566	1 448 303 933	0	77 100 633
Total	14 584 999 994	14 715 623 509	372 121 739	241 498 224
Variation globale = (total (a) – total (b))			(+) 130 623 515	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances / Direction de l'Administration du SIGFIP

Ce budget révisé a été exécuté pour un montant de 14 493 243 631 F CFA, correspondant à un taux de 98,49%, réparti par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 4 582 585 329 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été exécutées à hauteur de 2 757 237 064 F CFA contre une prévision de 2 979 616 942 F CFA, soit un taux d'exécution de 92,54% ;
- les crédits de Transfert ont été exécutés à hauteur de 1 067 956 835 F CFA, soit un taux de 100% ;
- les crédits d'Investissement ont été exécutés à hauteur de 6 085 464 403 F CFA, soit un taux de 100%.

En définitive, le budget 2021 a connu un taux d'exécution de 98,49%. Les crédits budgétaires obtenus ont permis aux Responsables d'Unité Opérationnelle, aux Responsables de Budget Opérationnel et aux Responsables des quatre (04) programmes du MPJIPSC, de dérouler leurs actions en activités pour l'atteinte des objectifs fixés dans le PAP 2021-2023.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat désigne Madame Karitia DE MEDEIROS, en qualité de Responsable du programme 1 « Administration Générale », nommée Directeur de Cabinet par décret n°2019-760 du 18 septembre 2019.

Le Programme Administration Générale est chargé de manière transversale, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Jeunesse, d'Insertion Professionnelle et de Service Civique.

L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance du secteur jeunesse.

Au cours de l'année 2021, les activités de ce programme ont été réalisées dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19 avec ses effets néfastes sur l'activité économique et sociale, dans sa globalité.

La levée des mesures barrières édictées par les autorités gouvernementales a permis d'obtenir les performances observées au titre de ce programme.

Le Rapport Annuel de Performance du programme 1 « Administration Générale » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice budgétaire 2021.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

La mise en œuvre du programme Administration Générale contribue à la réalisation de l'objectif global 1 : « Améliorer la gouvernance du secteur jeunesse ». Le résultat stratégique imputable à ce programme est : « le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse est amélioré ».

Quatre (04) objectifs spécifiques découlant de l'objectif global 1 précité, sont associés à ce programme, à savoir :

- OS 1** : améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse (Ministère et Structures sous-tutelle) ;
- OS 2** : améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- OS 3** : améliorer l'image du Ministère ;
- OS 4** : améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère.

I.2. Le financement du programme

Le montant des crédits alloués au programme 1 s'élève à 4 808 071 999 F CFA, réparti selon les natures de dépenses suivantes :

Budget 2021	
Programme 1 : Administration générale	4 808 071 999
Dépenses de personnel	2 293 235 334
Dépenses en biens et services	2 316 836 665
Transferts	0
Investissements	198 000 000

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le programme Administration Générale a bénéficié d'un budget initial de 4 561 276 479 F CFA au titre de l'année 2021. En cours d'exercice, ce budget a connu une augmentation de 246 795 520 F CFA, pour passer à 4 808 071 999 F CFA, soit une hausse de 5,41 %. Ce montant révisé de 4 808 071 999 F CFA a été exécuté à hauteur de 4 585 692 121 F CFA, soit un taux d'exécution de 95,37%.

Les problèmes d'enrôlement des acteurs des structures déconcentrées (Directeurs Régionaux et Directeurs Départementaux) au Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires (SIGOBE), ainsi que les lenteurs constatées pour son utilisation, et les dysfonctionnements dans les échanges d'informations entre ledit système et ASTER, ont constitué les difficultés majeures dans l'exécution des crédits du programme Administration Générale.

Cependant, l'assistance apportée au Ministère a été diligente avec la synergie d'actions concertées entre la Direction des Affaires Financières et les directions telles que : la Direction de l'Administration du SIGFIP, la Direction du Budget de l'Etat, la Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique, le Contrôle Financier ainsi que la Paierie Générale des Loisirs, de la Culture et des Cultes.

Tableau de variation du budget

Dates	Actes modificatifs du budget	Nature de dépenses	Variations	
			Augmentation (a)	Diminution (b)
30/03/2021	Arrêté n°0087/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AELEC/AE/MH du 30 mars 2021	Investissement	141 024 024	0
06/04/2021	Remaniement du 06/04/2021	Biens et Services		171 459 426
23/07/2021	Arrêté n°0436/MBPE/DGBF/DBE/D ASASSCL/EAC du 23/07/2021	Biens et Services	150 000 000	0
11/10/2021	Arrêté n°0436/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL/EAC du 11/10/2021	Biens et Services	15 300 000	0
11/10/2021	Arrêté n°0587/MBPE/DGBF/DBE/S/D-ASASSCL/EAC du 11/10/2021	Biens et Services	56 020 000	0
11/10/2021	Remaniement (collectifs) acte n°909 du 06/11/2021	Personnel	93 622 876	0
11/11/2021	Arrêté n°0681/MBPE/DGBF/DBE/S/D-AEGS/DFA/DFA-HM du 12/11/2021	Biens et Services	0	62 711 954
16/11/2021	Arrêté n°0699/MBPE/DGBF/DBE/S/D ASASSCL du 12/11/2021	Biens et Services	25 000 000	0
Total			480 966 900	234 171 380
Variation globale = (total (a) – total (b))			(+) 246 795 520	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances / Direction de l'Administration du SIGFIP

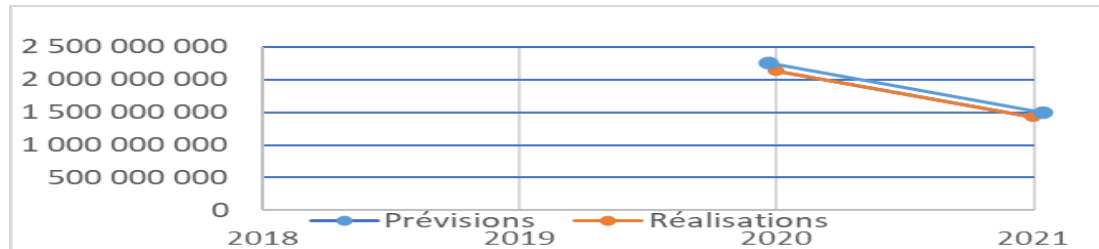
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total 2021	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse		0	583 355 173	1 223 977 982	0	0	1 550 550 000	198 000 000	2 133 905 173	1 421 977 982
Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	1 825 435 214	1 841 201 228	718 044 691	721 062 302	29 570 019	0	0	0	2 573 049 924	2 562 263 530
Action 3 : 2112703 Information et communication			27 299 261	47 947 498	0	0	0	0	27 299 261	47 947 498
Action 4 : 211704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation		0	54 645 640	54 999 953		0	0	0	54 645 640	54 999 953
Action 5 : 2113801 Coordination et animation de la politique du service civique	279 519 438	452 034 106	276 141 217	45 029 052		0	0	0	555 660 655	497 063 158
Action 6 : 2113802 Information et communication		0	34 444 257	0		0	0	0	34 444 257	0
Action 7 : 2113803 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières		0	149 412 478	1 440 000		0	0	0	149 412 478	1 440 000

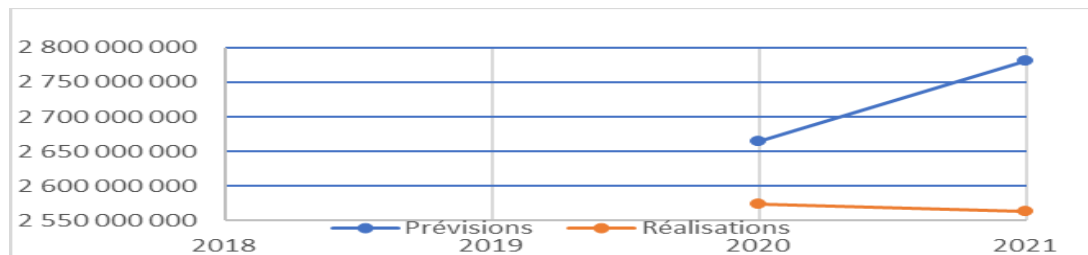
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022

Action 1 : 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse



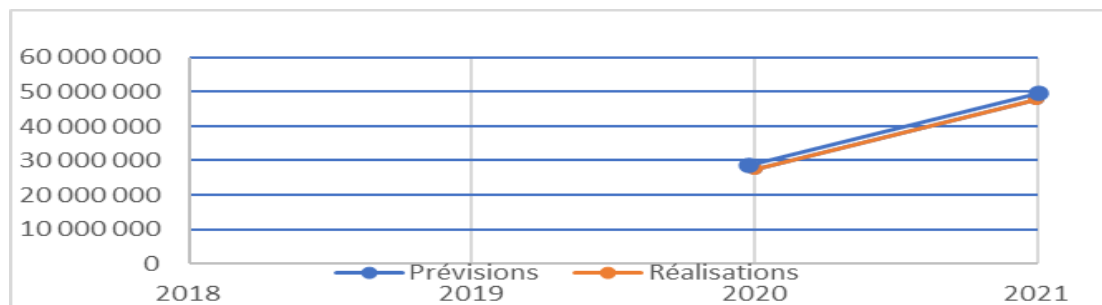
Les crédits d'un montant de 1 425 216 182 F CFA alloués à l'action « 2112701 Coordination de la politique du secteur jeunesse » ont été exécutés à hauteur de 1 421 977 982 F CFA, soit 99,77%.

Action 2 : 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles



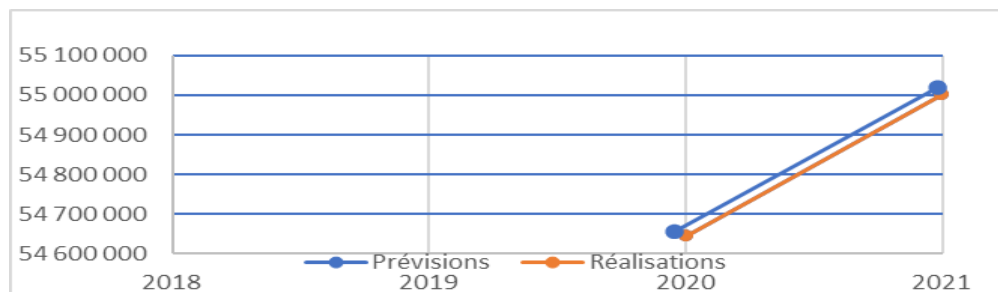
L'action « 2112702 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles », a bénéficié de crédits d'un montant de 2 781 405 208 F CFA, exécutés à hauteur de 2 562 263 530 F CFA, soit un taux de 92,12%.

Action 3 : 2112703 Information et communication



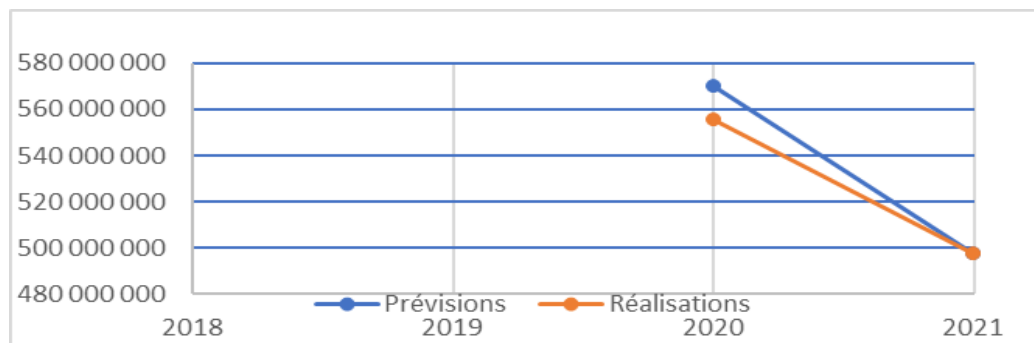
L'action « 2112703 Information et communication », a été dotée d'un montant de 47 947 498 F CFA et exécutée à 100%.

Action 4 : 211704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation



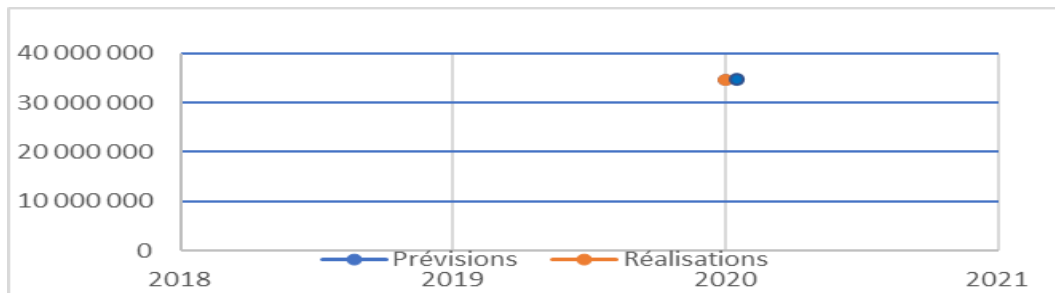
L'action « 211704 Planification, programmation, suivi-évaluation et documentation » a bénéficié de crédits d'un montant de 54 999 953, exécuté à 100%.

Action 5 : 2113801 Coordination et animation de la politique du service civique



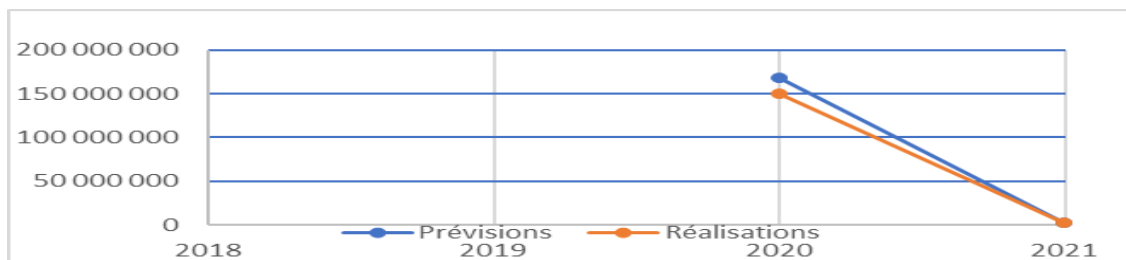
Les crédits d'un montant de 497 063 158 F CFA alloués à l'action « 2113801 Coordination et animation de la politique du service civique » ont été exécutés à 100%.

Action 6 : 2113802 Information et communication



Cette action n'a pas bénéficié de crédits en 2021 (Ex-Secretariat d'Etat chargé du Service Civique).

Action 7 : 2113803 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières



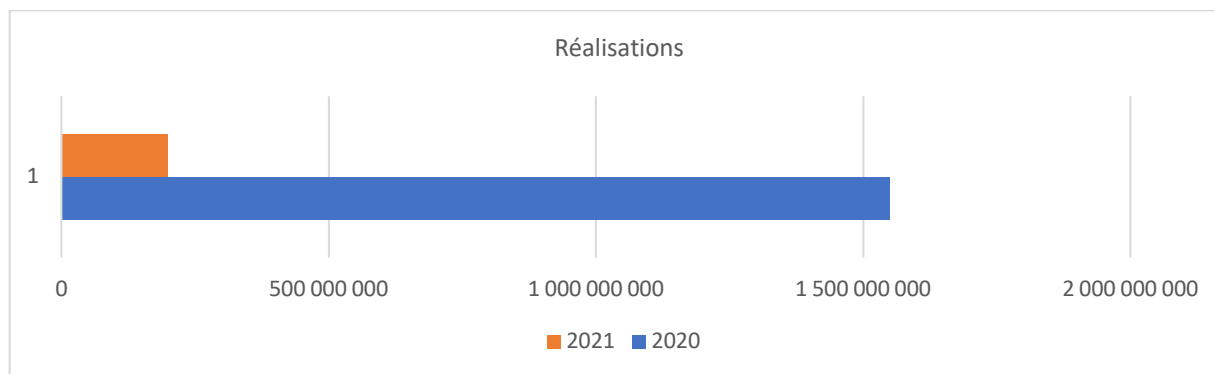
L'action « 2113803 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières » a bénéficié d'une dotation d'un montant de 1 440 000 F CFA, totalement exécuté.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet 1 : 21127010122 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	2019	2021	1 607 525 976	56 975 976	198 000 000	198 000 000
Sur financement intérieur			1 607 525 976	56 975 976	198 000 000	198 000 000
Sur financement extérieur						

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022 / Echancier AE-CP_2021_DEF



Le budget alloué au projet « 21127010122 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes » a été entièrement exécuté, soit 100%. Cette activité a permis essentiellement de coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des activités du Programme Social du Gouvernement, dans le cadre de la politique d'insertion socio-économique des jeunes.

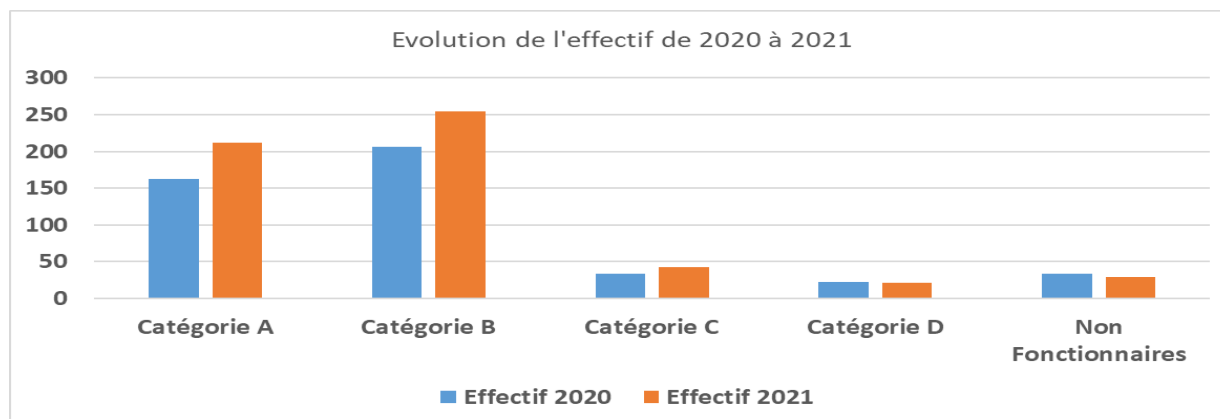
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	163	50	61	59	10	212
Catégorie B	206	67	67	53	05	254
Catégorie C	34	00	20	10	01	43
Catégorie D	22	10	10	03	04	21
Non Fonctionnaires	34	00	00	00	05	290000.
TOTAL	459	127	158	125	25	559

Source : DRH- MPJIPSC/ Catalogue des mesures nouvelles



Source : DRH/, expression des besoins en personnel 2021-2025 / Catalogue des mesures nouvelles

En 2021, le Programme 1 (Directions Déconcentrées, Directions Rattachées au Cabinet) a enregistré 559 agents contre 459 en 2020, soit une augmentation de 21,78%.

La demande en personnel demeure très forte malgré les affectations de fonctionnaires recrutés pour couvrir les besoins des Directions Déconcentrées et des Directions Centrales.

Cependant, il s'avère nécessaire de renforcer leur performance sur le terrain en matière d'encadrement et de suivi des jeunes pour le fonctionnement efficient et dynamique du Ministère.

Ainsi, pour résorber ce déficit en personnel, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère, a transmis à la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs (DPCE) du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA), les expressions en besoins de personnel telles que résumées dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des prévisions en besoins d'effectifs du programme 1, « Administration Générale »

N°	EMPLOIS	GRADE	PREVISIONS			TOTAL
			2023	2024	2025	
1	ADJOINT ADMINISTRATIF	C1	10	10	10	30
2	AGENT DE BUREAU	D1	10	10	10	30
3	AGENT SPECIALISE DES TRAVAUX PUBLICS (CHAUFFEUR)	D1	10	10	10	30
4	ARCHIVISTE	B3	1	0	0	1
5	ASSISTANT-DOCUMENTALISTE	A4	1	0	0	1
6	CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	A3	10	5	5	20
7	INGENIEUR DES TECHNIQUES STATISTIQUES	A3	1	0	0	1
8	MAÎTRE (ESSE) ADJOINT (E) D'EDUCATION PERMANENTE	C3	40	40	40	120
9	MAÎTRE (ESSE) D'EDUCATION PERMANENTE	B3	50	50	50	150
10	PROFESSEUR DE LYCEE (Option : EDUCATION PERMANENTE)	A4	10	10	5	25
11	SECRETAIRE DE DIRECTION	B3	10	10	10	30
12	SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	B1	10	10	10	30
13	ASSISTANT COMPTABLE	B3	1	0	0	1
14	TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	B3	1	1	1	3
15	TECHNICIEN MONTEUR	B1	1	1	0	2
16	INFOGRAPHE	B3	1	0	0	1
Total			167	157	151	475

Source : DRH/, expression des besoins en personnel 2021-2025

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan du programme 1 « Administration Générale » fait ressortir la réalisation des activités suivantes :

- l'Avant-projet de la loi d'orientation relative à la jeunesse transmise au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), le 15 juin 2021, pour programmation en Conseil des Ministres ;
- le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 de l'Agence Emploi Jeunes élaboré ;
- les projets de décrets relatifs à la réforme des cabinets privés de placement payant et des entreprises de travail temporaire transmis au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale en vue de leur pré-validation (non encore effective) et soumission à la Commission Consultative du Travail (CCT) pour validation avant transmission au SGG ;
- la note mémo relative au programme « Centres de Service Civique (CSC) 2021-2025 », de construction, de réhabilitation et d'équipement des Centres de Service Civique, adoptée par la Primature. Cette note prévoit la construction de 14 centres dans les 14 Districts Autonomes du pays avec une capacité de 1000 places chacun ;
- le renouvellement le 05 août 2021, du Bureau Exécutif du Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire (CNJCI), avec l'élection d'un nouveau Président ;
- le renouvellement le 05 mai 2021, du Bureau Exécutif de la Fédération des Mouvements et Associations de Jeunesse et d'Enfance de Côte d'Ivoire (FEMAJECI), avec l'élection d'un nouveau Président ;
- le renouvellement des bureaux exécutifs de 416 associations de jeunesse ;
- la revue de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2016-2020 avec production d'un rapport de revue et d'un rapport bilan d'activités ;
- l'élaboration de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 qui sera opérationnalisée à travers trois (03) stratégies que sont : (i) la Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Jeunes (SNPPJ) ; (ii) la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) et (iii) la Stratégie Nationale du Civisme et de la Citoyenneté des Jeunes (SNCCJ) ;
- l'élaboration d'un plan de formation 2021-2025 des agents du Ministère.

La réalisation de l'ensemble de ces activités a été possible grâce à une bonne planification et un suivi régulier de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la rationalisation des moyens financiers et des ressources humaines dont dispose le programme 1, ainsi qu'une bonne coordination des interventions des parties prenantes, ont été un apport capital pour la performance du programme.

Le programme enregistre une performance de 60%, six (06) cibles atteintes sur un total de dix (10) indicateurs.

Au titre de l'année 2022, une meilleure adéquation entre les moyens et les prévisions d'activités sera nécessaire pour atteindre les cibles fixées. Les orientations stratégiques inscrites à cet effet, dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2022-2024) sont d'améliorer :

- le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse ; la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'image du Ministère ; le dispositif de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse					
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et pris	Nombre	7	41	17	16
Indicateur 2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés	Nombre	10	31	30	19
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles					
Indicateur 3 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national	%	100	742	33	297,50
Indicateur 4 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger	%	100	0	33	0%
Indicateur 5 : Taux d'exécution du Plan de Passation de Marché	%	ND	ND	100	100

Indicateurs	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indicateur 6 : Taux d'exécution budgétaire	%	70	99,02	100	98,49
Objectif spécifique 3 : Améliorer l'image du Ministère					
Indicateur 7 : Nombre d'exemplaires du magazine d'informations du Ministère produits et distribués	Nombre	500	0	4 000	1000
Indicateur 8 : Taux de couverture des activités majeures du Ministère	%	30	30	100	100%
Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, programmation et de suivi-évaluation du Ministère					
Indicateur 9 : Nombre de missions d'inspection effectuées	Nombre	03	05	03	03
Indicateur 10 : Nombre de rapports de suivi-évaluation produits	Nombre	04	04	04	04

Source : DPPD-PAP 2021-2023

N.B. :

- En 2020, l'indicateur 3, était exprimé en nombre, 742 agents ont bénéficié d'une formation au plan national sur une prévision de 100, soit 742% de taux de réalisation.
- En 2020, l'indicateur 4, était exprimé en nombre, aucun agent du ministère n'a bénéficié d'une formation à l'étranger sur une prévision de 10, soit 0% de taux de réalisation.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse

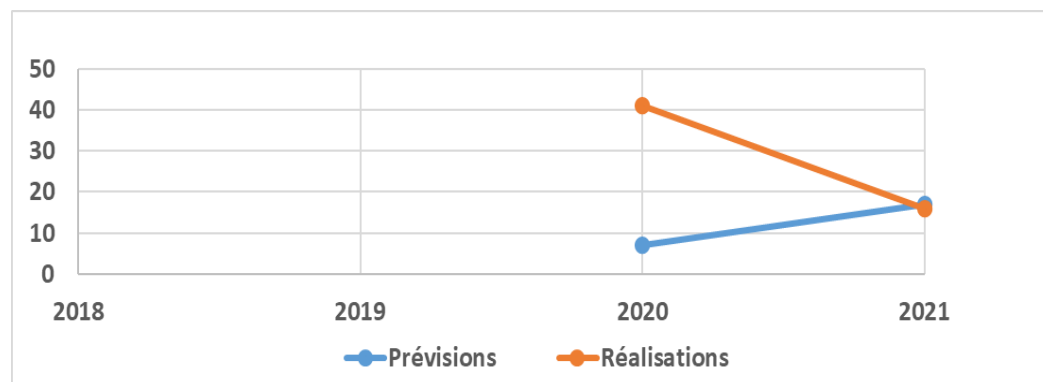
Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et pris

Il s'agit du nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue de leur adoption effective chaque année.

Source : Textes signés et publiés

Mode de calcul : Cumul du nombre de textes pris de 2021 à l'année N.

Valeur cible en 2021 : 17



Commentaire/ interprétation des résultats :

Des résultats majeurs ont été obtenus relativement à la mise en œuvre du Programme 1, Administration Générale. Ainsi 16 textes réglementaires ont été élaborés sur 17 prévus, soit 94%.

L'élaboration de ces textes vise à soutenir les réformes engagées au niveau central et à l'Agence Emploi Jeunes (élaboration de la loi d'orientation relative à la jeunesse et les textes subséquents, décret portant organisation du Ministère, les 14 arrêtés portant organisation des Directions et Services rattachés, etc.).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur

Le dernier projet des textes législatifs et réglementaires élaboré en 2021, est relatif au décret portant institution de l'Ordre du Mérite des Sports, de la Jeunesse et du Civisme. Il a été transmis au Ministère en charge des Sports pour avis et transmission au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de sa programmation en Conseil des Ministres.

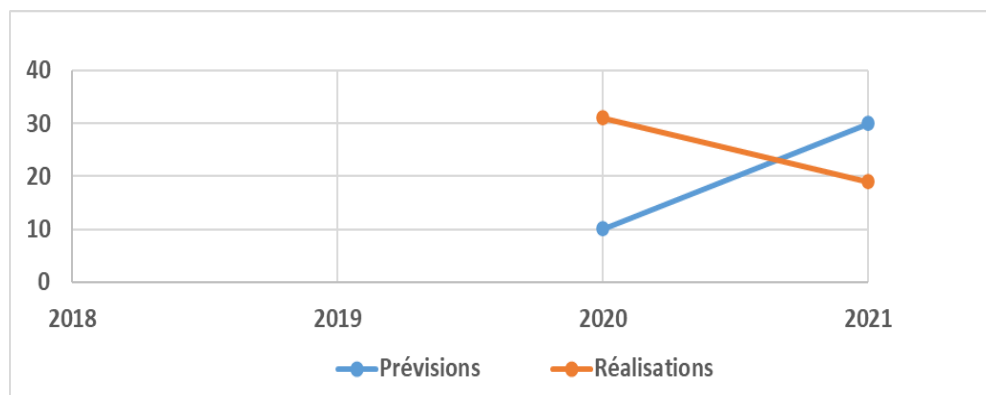
Indicateur 2 : Nombre d'accords et de conventions signés et exécutés

Il s'agit du nombre d'accords et de conventions signés avec différentes structures pour soutenir les actions des secteurs jeunesse et emploi des jeunes.

Source : Rapport d'activité / Conventions signées

Mode de calcul : Cumul du nombre d'accords/conventions signés et exécutés de 2021 à l'année N

Valeur cible en 2021 : 30



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'année 2021, 19 conventions/accords ont été signés sur 30 prévus (63%) avec diverses entités dans le cadre du déploiement des activités du Ministère. Il s'agit entre autres de :

- la Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et la SOTRA, signée le 04 février 2021 ;
- la Convention de partenariat entre l'Agence Emploi Jeunes et le Comité Miss Côte d'Ivoire (COMICI), signée le 24 avril 2021 ;
- la Convention Cadre de partenariat entre le Ministère et l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), signée le 06 mai 2021 ;
- l'Accord de partenariat entre le Ministère et France Volontaires, signé le 10 août 2021 ;
- la Convention entre l'Agence Emploi Jeunes et Fondation Magic Système (FEMUA), signée le 07 septembre 2021 ;
- la Convention Cadre entre l'Agence Emploi Jeunes et la Région de la Nawa, signée le 22 novembre 2021 ;
- la Convention Cadre entre le Ministère et PFO Africa Côte d'Ivoire, signée le 23 novembre 2021 ;
- le Protocole d'entente entre le Ministère et l'Office Québec-Monde pour la Jeunesse (LOGIQ), signé le 30 novembre 2021.

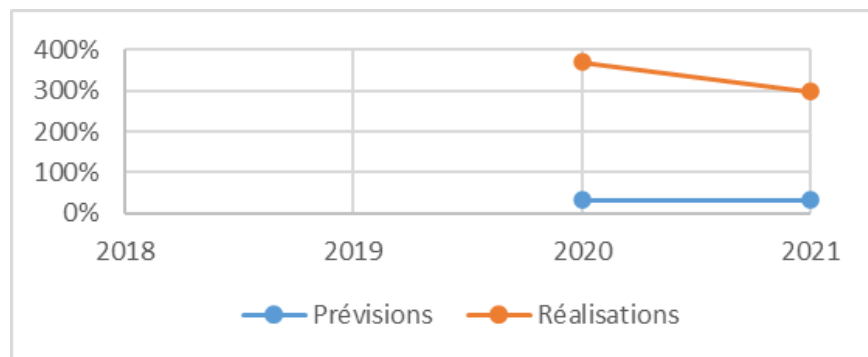
Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 3 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation au niveau national.

Il s'agit des agents du Ministère qui bénéficient de renforcement de capacités au niveau national, pour accroître leur productivité.

Source : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines / Service Informatique / Cellule Genre / Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD) / Direction des Affaires Financières (DAF).

Mode de calcul : Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation au niveau national jusqu'à l'année N / Nombre d'agents à former sur les 3 années.
Valeur cible en 2021 : 33%



Commentaire/ interprétation des résultats :

595 agents du Ministère ont bénéficié de diverses formations au cours de l'année 2021, pour une prévision de 200 agents (soit 297,50%), pour l'exercice 2021.

Ces formations ont été conduites par la Direction des Ressources Humaines (162), la Direction des Affaires Financières (200), le Service Informatique (98), la Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (14) et la Cellule Genre (121).

Face à une forte demande de formation, ce résultat a été possible grâce à la rationalisation des ressources allouées à chaque entité concernée.

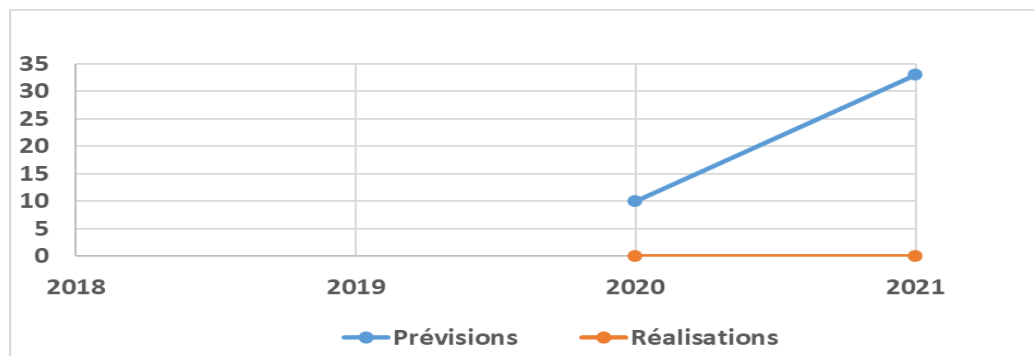
Indicateur 4 : Proportion d'agents du Ministère ayant bénéficié d'une formation à l'étranger

Il s'agit du nombre de cadres du Ministère qui participent à des formations en lien avec leur domaine d'activités, en dehors du territoire ivoirien.

Source : Rapport d'activité / Direction des Ressources Humaines

Mode de calcul : Nombre de cadres ayant bénéficié d'une formation à l'étranger jusqu'à l'année N / Nombre d'agents à former sur les 3 années.

Valeur cible en 2021 : 33%



Commentaire/ interprétation des résultats :

En raison de la survenue de la COVID-19, aucune formation présentielle à l'étranger n'a pu se tenir.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Les mesures édictées par les autorités, notamment les campagnes de vaccination contre la COVID-19, favoriseront la participation des cadres à l'étranger. Cependant, un plan de formation 2021-2025 a été élaboré et permettra la participation des cadres nationaux à diverses formations internationales.

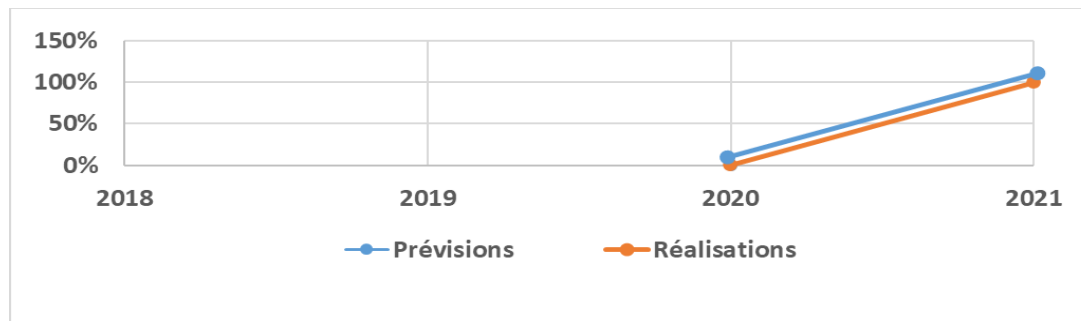
Indicateur 5 : Taux d'exécution du plan de Passation de Marchés

Il s'agit du taux d'exécution des marchés inscrits dans le plan de passation des marchés publics du Ministère.

Source : Rapport d'activité / Cellule de Passation de Marchés

Mode de calcul : Nombre de marchés exécutés à l'année N/ Nombre de marchés prévus à l'année N.

Valeur cible en 2021 : 100%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pendant l'exercice budgétaire 2021, 100% des marchés ont été exécutés conformément au plan de Passation de Marchés établi.

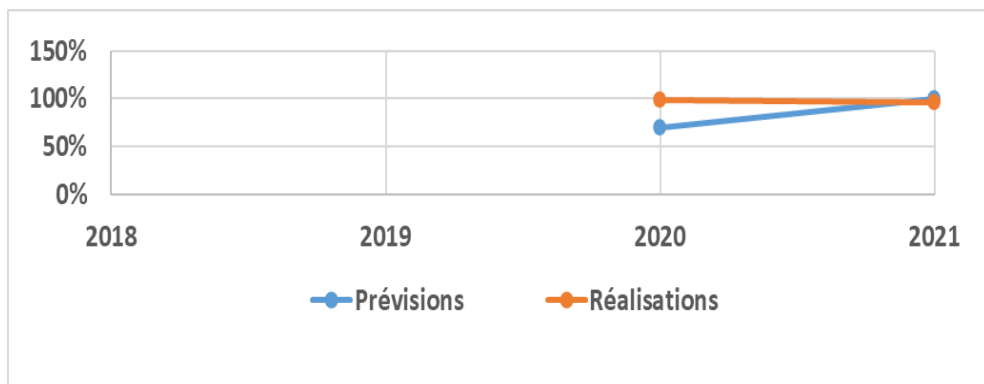
Indicateur 6 : Taux d'exécution budgétaire

Il s'agit du taux d'exécution autorisé par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Source : Rapport d'activité / Direction des Affaires Financières et du Patrimoine

Mode de calcul : Budget exécuté / Crédits autorisés au budget actuel

Valeur cible en 2021 : 100%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pendant l'exercice budgétaire 2021, un taux de 98,49% des crédits autorisés a été exécuté. La différence de 1,51% représente les soldes résiduels budgétaires non exécutés au 31 novembre 2021 (clôture budgétaire).

Objectif spécifique 3 : Améliorer la visibilité du Ministère

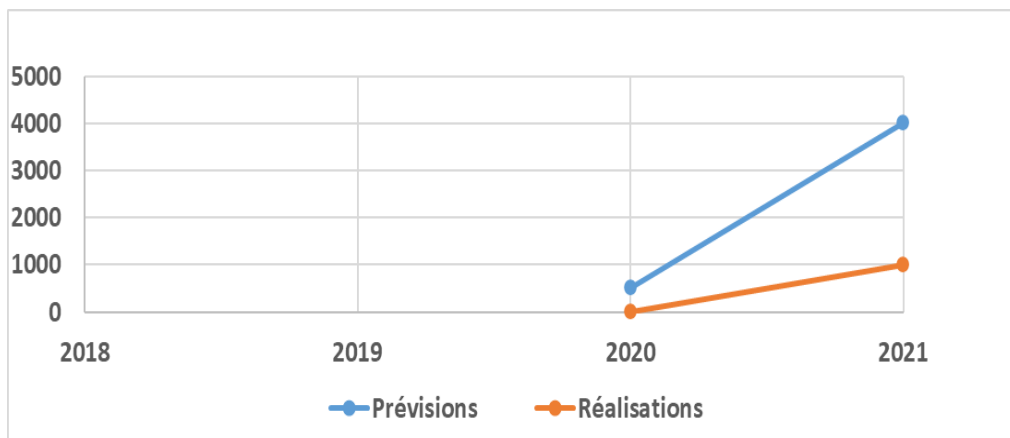
Indicateur 7 : Nombre d'exemplaires du magazine d'informations du Ministère produits et distribués

Cet indicateur mesure le nombre de magazines d'information du Ministère mis à la disposition des usagers pour vulgariser les actualités trimestrielles du Ministère.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques

Mode de calcul : Nombre d'exemplaires de bulletins d'information produits et distribués jusqu'à l'année N (*cumul du nombre d'exemplaires de bulletins d'information produits et distribués jusqu'à l'année N*).

Valeur cible en 2021 : 4000



Commentaire/ interprétation des résultats :

Les différents magazines produits (supports digitaux et physiques) visent à assurer la visibilité du Ministère. La production physique du magazine en 2021 a connu un retard du fait du réaménagement institutionnel avec la fusion du Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJEJ) et du Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique pour donner un nouvel ancrage, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC).

Ainsi, 1000 exemplaires du magazine sur support physique ont été produits sur une prévision de 4000 au cours du dernier trimestre. Des innovations majeures ont été entreprises avec la mise en place d'un pool communication regroupant la Direction de la Communication et des Relations Publiques du Ministère et de celles des structures sous-tutelle, ainsi que le recrutement d'un cabinet conseil.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Le nouveau dispositif a permis la production des premiers exemplaires et permettra à court terme d'améliorer le processus de production, de validation, de diffusion du magazine à travers des canaux électroniques en priorité et la production de versions physiques en quantités réduites.

Aussi, la conception et la production du magazine anciennement confiées à un prestataire externe, sont désormais réalisées en interne par le pool communication afin d'amoindrir le coût de production. Cette quête de l'efficience, permettra d'impacter un grand nombre de personnes en vue d'une meilleure vulgarisation des activités mises en œuvre par le Ministère.

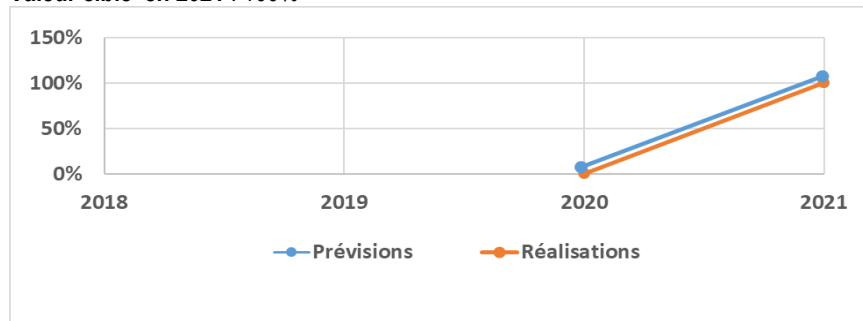
Indicateur 8 : Taux de couverture des activités majeures du Ministère

Il s'agit de jauger la capacité de la Direction en charge de la communication (Direction de la Communication et des Relations Publiques) en général et du Pool Communication en particulier, à couvrir les activités majeures du Ministère.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Communication et des Relations Publiques

Mode de calcul : Nombre d'activités majeures couvertes/nombre d'activités majeures prévues

Valeur cible en 2021 : 100%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Toutes les activités prévues au titre de l'amélioration de la visibilité du Ministère ont été réalisées à travers :

- des passages radio-télé et interviews ;
- presses écrites et audio-visuelles (RT11, Fréquence2, Radio CI, NCI, Life TV, Frat Mat, Abidjan.net, le Mandat, l'Essor, l'Avenir, le Matin, l'Expression, le Patriote, le Temps, le Nouveau Réveil, Soir Info, L'Inter, etc.).

Cela a été possible grâce à une bonne planification des activités du Ministère, une utilisation optimale des ressources et à la mise en place d'un réseau de points focaux de journalistes.

Objectif spécifique 4 : Améliorer le dispositif de planification, de programmation et de suivi-évaluation du Ministère

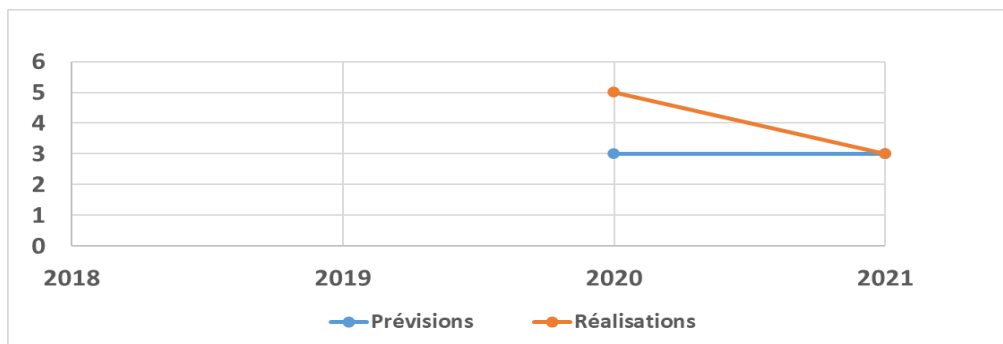
Indicateur 9 : Nombre de missions d'inspection effectuées

Cet indicateur évalue la régularité du contrôle effectué auprès des structures du Ministère dans l'accomplissement de leurs missions.

Source : Rapport d'activité / Inspection Générale

Mode de calcul : Cumul du nombre de missions effectuées jusqu'à l'année N.

Valeur cible en 2021 : 3



Commentaire/interprétation des résultats :

Relativement aux missions d'inspection, toutes les missions prévues ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national par 7 groupes de 2 inspecteurs du Ministère. Ce résultat a été obtenu grâce à une rationalisation des ressources tant humaines, matérielles que financières et une bonne organisation interne de l'Inspection Générale.

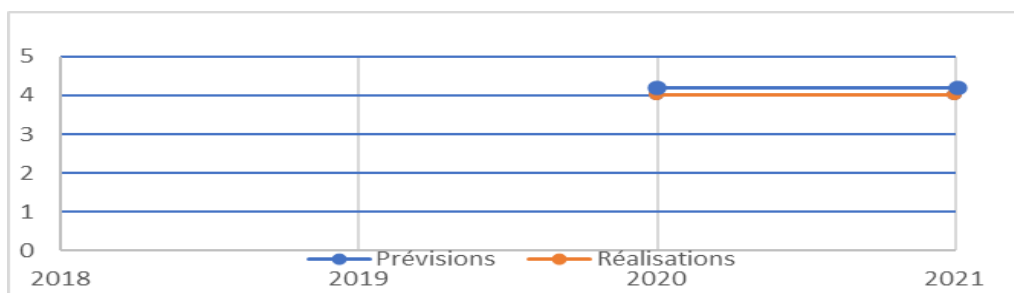
Indicateur 10 : Nombre de rapports de suivi-évaluation produits

Cet indicateur permet d'apprécier la régularité du suivi et de l'évaluation des activités des différentes structures du Ministère, en lien avec la Politique Nationale de la Jeunesse.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2021 : 4



Commentaire/interprétation des résultats :

04 rapports trimestriels de suivi-évaluation ont été produits sur 04 prévus. Cet objectif a été atteint grâce à une planification trimestrielle des sessions de suivi et d'évaluation des activités au sein du Ministère. Globalement, malgré la survenue de la pandémie à Coronavirus, les objectifs assignés au Programme 1 ont été atteints.

IV. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, nous aborderons les leçons apprises et les recommandations.

IV.1. Leçons apprises

L'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programme des acteurs du programme Administration Générale a permis l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses - Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2021-2023.

Quelques difficultés d'ordre organisationnel ont, cependant, émaillé l'exécution de tous les programmes en général, notamment :

- l'insuffisance de moyens de mobilité pour les équipes à l'occasion des interventions éclatées pour le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain ;
- les difficultés liées à l'enrôlement des acteurs dans le SIGOBE ;
- les lenteurs du système d'exploitation avec une interruption d'environ trois (03) mois, liées au remaniement ministériel d'avril 2021 ;
- les dysfonctionnements au cours des échanges d'informations entre SIGOBE et ASTER au cours du premier semestre.

Il convient de noter que les difficultés susmentionnées, sont transversales à tous les quatre (04) programmes du Ministère. Par conséquent, ne seront abordés dans la rubrique « IV.1 Leçons apprises » que les problèmes spécifiques à chaque programme opérationnel.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de recommander :

- un plan d'équipement quinquennal en vue de couvrir tous les besoins logistiques ;
- une priorisation des activités par chaque Responsable d'Unité Opérationnelle dans son Plan de Travail Annuel en corrélation avec le Projet Annuel de Performance.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2021, le programme 1, Administration Générale a bénéficié d'un budget de 4 808 071 999 F CFA avec un taux d'exécution de 95,37%. En dépit de quelques difficultés rencontrées, la rationalisation des moyens financiers et des ressources humaines dont dispose le programme 1, ainsi qu'une bonne coordination des interventions des parties prenantes, ont été d'un apport indéniable pour la performance de ce programme (60%), six (06) cibles atteintes sur un total de dix (10) indicateurs.

Pour 2022, une meilleure adéquation entre les moyens et les prévisions d'activités est à envisager en vue de l'atteinte des cibles inscrites dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2022-2024).

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE LA JEUNESSE »

INTRODUCTION

Les missions principales du programme « Promotion de la Jeunesse » sont les suivantes :

- mise en œuvre de politiques spécifiques en faveur des jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlements en matière de promotion de la jeunesse ;
- éducation, formation permanente et promotion des jeunes non scolarisés et déscolarisés ;
- préparation des jeunes à l'autonomie individuelle ;
- organisation, réglementation, tutelle, contrôle et évaluation des organisations et mouvements de jeunesse ;
- formation du personnel enseignant en éducation permanente ;
- développement de la coopération internationale en matière de jeunesse.

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat désigne Monsieur AKELY Gnagne Laurent, en qualité de Responsable du programme 2 « Promotion de la Jeunesse », nommé Directeur de la Protection des Jeunes par décret n°2020-744 du 23 septembre 2020,

Suite au décès du Responsable de programme, le 19 mars 2021, le Ministre de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, par décision d'intérim n°120/MPJEJ du 12 avril 2021, a autorisé le Directeur de Cabinet à exécuter le budget du Programme 2, tout le reste de l'année 2021.

Le programme 2 « Promotion de la Jeunesse » vise à assurer un meilleur encadrement de la jeunesse. Le résultat stratégique imputable à ce programme est : « l'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré ». La pandémie de la Covid-19 a impacté négativement la mise en œuvre de certaines activités du programme Promotion de la Jeunesse, car des programmes des Campagnes de sensibilisation pour le Changement de Comportement des jeunes et adolescents n'ont pu être réalisés pleinement.

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Promotion de la Jeunesse » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2021.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'exécution du programme « Promotion de la Jeunesse » contribue à la réalisation de l'objectif global 1 : « Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse ». Le résultat global attendu est : « l'environnement socio-éducatif des jeunes est amélioré ».

Le programme « Promotion de la Jeunesse » vise un (01) objectif spécifique, à savoir : OS 1 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse. Au titre de l'année 2022, une meilleure adéquation entre les moyens et les prévisions d'activités sera nécessaire pour atteindre les cibles fixées.

I.2. Le financement du programme

Le montant de crédits alloués au programme 2, s'élève à 479 326 107 F CFA, réparti selon les natures de dépenses ci-après :

Budget 2021	
Programme 2 : Promotion de la Jeunesse	479 326 107
Dépenses de personnel	0
Dépenses en biens et services	401 326 107
Transferts	78 000 000
Investissements	0

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget initial alloué au programme 2 « Promotion de la Jeunesse » en 2021 est d'un montant de 353 999 888 F CFA. Ce budget a connu une augmentation en cours d'année. Il est passé à 479 326 107 F CFA, soit une hausse de 125 326 219 F CFA (35,40 %). Ce budget révisé a été entièrement exécuté (100%).

Tableau de variation du budget

Dates	Actes modificatifs du budget	Nature de dépenses	Variations	
			Augmentation (a)	Diminution (b)
30/03/2021	Arrêté n°0375/MBPE/DGBF/S/D ASASSCL/EAAC du 05/07/2021	Biens et Services	150 000 000	0
2021	Collectifs	Biens et Services		24 673 781
Total			150 000 000	24 673 781
Variation globale = (total (a) – total (b))			(+) 125 326 219	

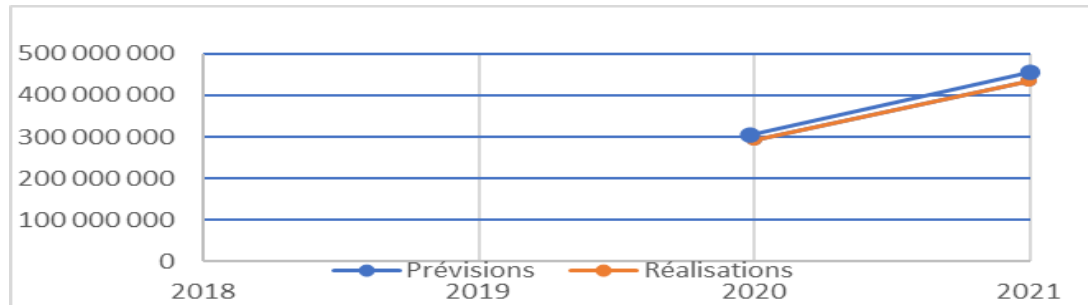
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total 2021	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes	0	0	204 654 054	355 819 664	88 000 000	78 000 000		0	292 654 054	433 819 664
Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes	0	0	53 557 179	27 581 943		0		0	53 557 179	27 581 943
Action 3 : 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes	0	0		17 924 500		0		0	0	17 924 500

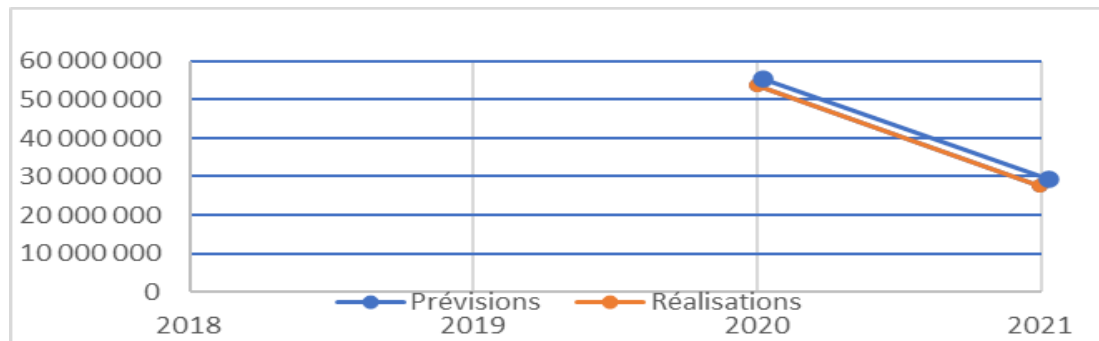
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022

Action 1 : 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des jeunes



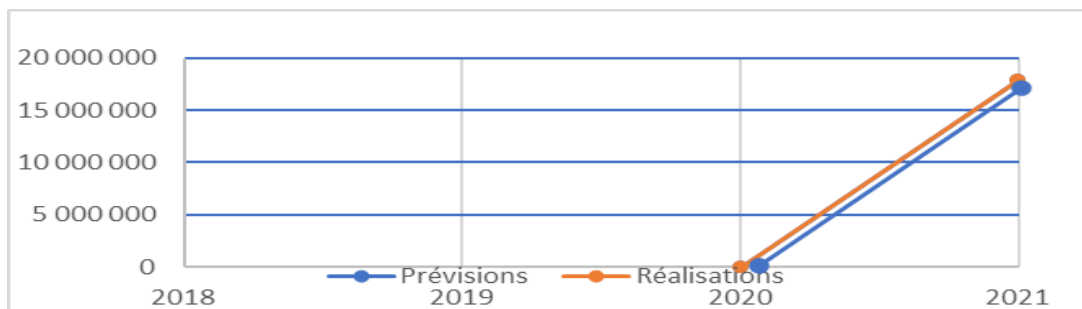
Les crédits d'un montant de 433 819 664 F CFA alloués à l'action « 2212801 Promotion de l'environnement associatif et du cadre d'expression des Jeunes » ont été entièrement exécutés.

Action 2 : 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes



Le taux d'exécution des crédits de l'action « 2212802 Amélioration de l'environnement socio-éducatif des jeunes » d'un montant de 27 581 943 F CFA est de 100%

Action 3 : 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes



La dotation d'un montant de 17 924 500 F CFA de l'action « 2212803 Promotion des institutions socio-éducatives des jeunes » a été entièrement exécutée.

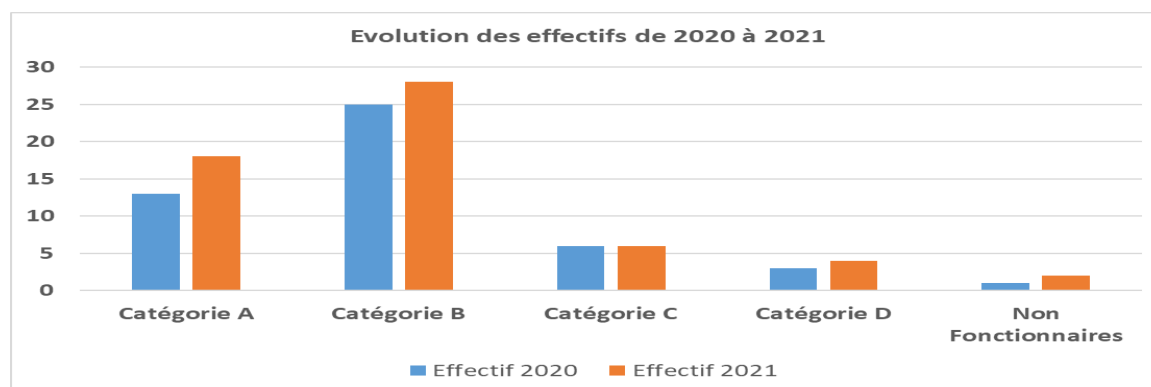
II.1.2. Suivi des investissements

Le programme Promotion de la Jeunesse ne compte pas de projets d'investissement.

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 2

	Année démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 :	2019	2021	0	0	0	0
Sur financement intérieur						
Sur financement extérieur						

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022 / Echancier AE-CP_2021_DEF



I.2. Évolution des effectifs

Les besoins en effectifs de personnel du programme 2, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	13	00	00	07	02	18
Catégorie B	25	00	00	03	00	28
Catégorie C	06	00	00	00	00	06
Catégorie D	03	01	01	01	00	04
Non Fonctionnaires	01	00	00	01	00	02
TOTAL	48	01	01	12	02	58

Source : DRH-MPJIPSC / Catalogues des mesures nouvelles 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, les Directions de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes (DVARCJ), de la Protection de la Jeunesse (DPJ) et des Institutions Socio-Educatives (DISE) ont un effectif global de 58 agents, contre 48 en 2020, soit une hausse de 20,83%.

En termes de besoins exprimés, les demandes des trois (3) Directions centrales s'inscrivent dans un masque global des besoins consolidés du Ministère.

Ainsi les expressions de besoins en personnel formulées ont été globalement traitées par la Direction des Ressources Humaines (DRH) et transmises au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA).

Les mises à disposition et les affectations de fonctionnaires recrutés ont permis de renforcer la performance du Ministère sur le terrain en matière d'encadrement et de suivi des jeunes.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2021, des activités clés ont été menées en vue de l'atteinte des résultats.

A cet effet, des thématiques en lien avec la jeunesse, surtout les fléaux auxquels elle est exposée, ont été abordées à travers différentes campagnes de sensibilisation pour leur permettre d'adopter des bons comportements. Au nombre de ces activités figurent :

- la sensibilisation de 1 380 194 jeunes et adolescents lors des consultations foraines (données de routine) dans le cadre de Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques dont :
 - 311 027 sur la toxicomanie et l'alcoolisme ;
 - 519 737 sur la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ/VBG (grossesses, mariages précoces) ;
 - 277 060 sur la cybercriminalité ; 272 370 sur la migration irrégulière des jeunes ;
- la sensibilisation de 5 874 220 jeunes et adolescents, dont 1 343 596 par le canal des réseaux sociaux et 4 530 624 par celui des médias ;
- l'inscription de 725 198 nouveaux « U-Reporters » au titre de l'année 2021. La plateforme a enregistré de 2017 à 2021, un total de 3 310 864 jeunes dont 60% d'hommes et 40% de femmes ;
- l'organisation de 03 rencontres entre le Gouvernement et les associations et organisations de jeunesse, dénommées "dialogue avec les jeunes", présidées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, respectivement les 17 et 24 juillet 2021, avec les jeunes des Communes de Bouaké et de Daloa ainsi que le 12 novembre 2021 à la Primature ;
- l'organisation de 12 journées d'échanges dénommées « Les rendez-vous avec les Jeunes », présidées par le Ministre en charge de la Jeunesse, dans les localités ci-après : Dabou, Guibéroua, Agboville, Odienné, Abidjan-Treichville (Palais de la Culture), Abidjan-Adjamé, Daloa, Sarhala dans le Département de Mankono, Ferkessédougou, Tengrela, Korhogo et Aboisso ;

- l'organisation de 02 rencontres, espaces d'expression des jeunes dénommées «Entre-jeunes» le 08 septembre 2021 à l'INJS, dans le cadre du FEMUA, avec la participation de 75 jeunes sur le thème « Quelle Jeunesse pour une Côte d'Ivoire réconciliée et développée » et le 26 septembre 2021 à l'Université FHB, avec la participation de 116 jeunes sur le thème « Les stratégies d'obtention d'emploi » ;
- l'organisation, d'une conférence sur la promotion du militantisme associatif de la jeune fille ; le 15 septembre 2021 à l'Auditorium de la CNPS au Plateau avec 220 leaders d'organisations de jeunesse ;
- l'organisation d'un atelier de formation de 120 leaders d'associations de jeunesse sur le Civisme et la Citoyenneté, en marge de la Journée Internationale de la Jeunesse, le 11 août 2021 à la salle LOUGAH François du Palais de la Culture à Treichville ;
- l'organisation d'une session de renforcement de capacités techniques de 4158 associations de jeunesse, en matière électorale, pendant le processus du renouvellement des instances du CNJCI.

Au total, ce sont environ 7 990 390 jeunes et 5 234 organisations de jeunesse qui ont été sensibilisés et formés sur des thématiques en rapport avec leurs centres d'intérêts, ainsi que sur les dispositifs du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service civique.

La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse, ont constitué un atout indéniable à la réalisation des activités.

Aussi, les nouvelles technologies ont-elles contribué de manière significative à l'atteinte des cibles lors des différentes campagnes de sensibilisation.

La performance du programme a été atteinte à hauteur de 81,64% sur l'ensemble des trois (03) cibles qui figurent dans le Projet Annuel de Performance.

Une gestion optimale des ressources (humaines et financières) ainsi qu'une collaboration renforcée des organisations de jeunesse seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en rapport avec les orientations stratégiques du PAP 2022, à savoir :

- la participation collective et/ou individuelle des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
- la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et accèdent à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'analyse de la performance du programme Promotion de la Jeunesse se fera à travers l'analyse détaillée et l'explication des résultats.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse					
Indicateur 1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions	Nombre	8	7	8	7
Indicateur 2 : Taux d'affiliation des associations de jeunesse aux 08 fédérations agréées par le Ministère	%	25	49,90	75	62,50
Indicateur 3 : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement	%	100	38,82	23,53	17,43

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer un meilleur encadrement de la jeunesse

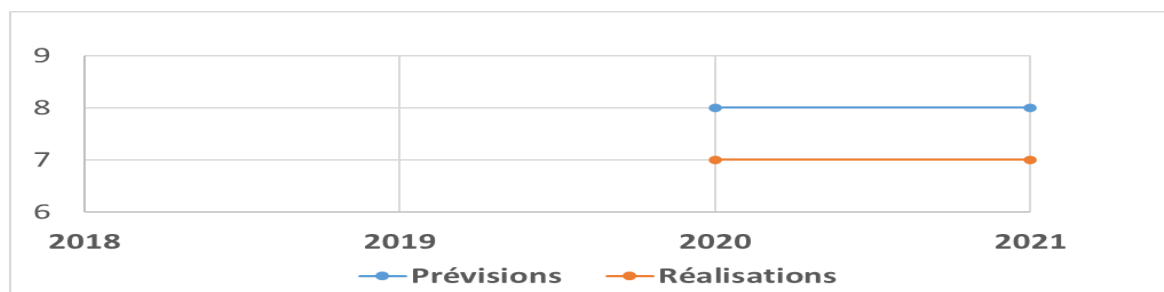
Indicateur 1 : Nombre de fédérations de jeunesse affiliées au CNJCI et bénéficiaires des subventions.

Cet indicateur mesure la capacité à faire affilier les fédérations de jeunesse existantes au Conseil National des Jeunes de Côte d'Ivoire et à les y maintenir.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible de 2021 : 8



Commentaire/ interprétation des résultats :

Suite aux différentes campagnes de sensibilisation initiées par le Ministère, 07 fédérations sur 08 prévues se sont affiliées au CNJCI (FIS, FISF, FENUJECI, FEMAJECI, LEOLAGRANGE, FENOPJECI, FEJECI).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Une stratégie de sensibilisation spécifique sera développée et mise en œuvre pour l'affiliation de la huitième fédération répertoriée (FENAMEPCI) et d'éventuelles autres exerçant sur l'ensemble du territoire national.

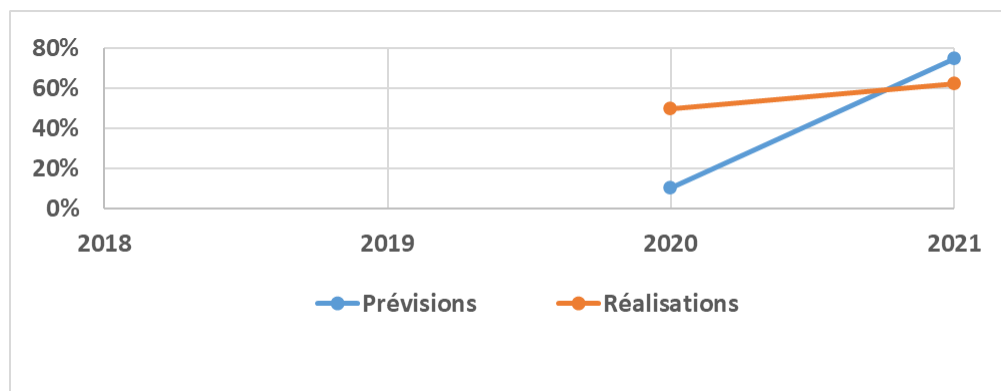
Indicateur 2 : Taux d'affiliation des associations de jeunesse aux 08 fédérations agréées par le Ministère.

Il s'agit de mesurer le niveau d'adhésion des associations de jeunesse aux 08 fédérations existantes.

Source : Rapport d'activité / Direction de la Vie Associative et du Renforcement des Capacités des Jeunes

Mode de calcul : Nombre d'associations de jeunesse affiliées aux 08 fédérations/Nombre d'associations de jeunesse agréées par le Ministère

Valeur cible de 2021 : 75%



Commentaire/ interprétation des résultats :

977 associations et organisations de jeunesse se sont affiliées aux différentes fédérations, sur 1 563 existantes (62,50%).

Ce taux de 62,50% est en-deçà des objectifs fixés à 75%. Cela s'explique par le fait que les associations n'éprouvent pas d'engouement à s'affilier aux différentes fédérations existantes et agréées par le Ministère. Cependant, le nombre d'associations de jeunesse agréées a connu une évolution significative passant de 1 563 à 4 658 (soit 198%).

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Des campagnes à grande échelle seront organisées au cours de l'année 2022 en vue de sensibiliser les associations et organisations de jeunesse sur la nécessité de s'affilier aux fédérations agréées par le Ministère de la Jeunesse, aux fins d'améliorer le taux d'affiliation.

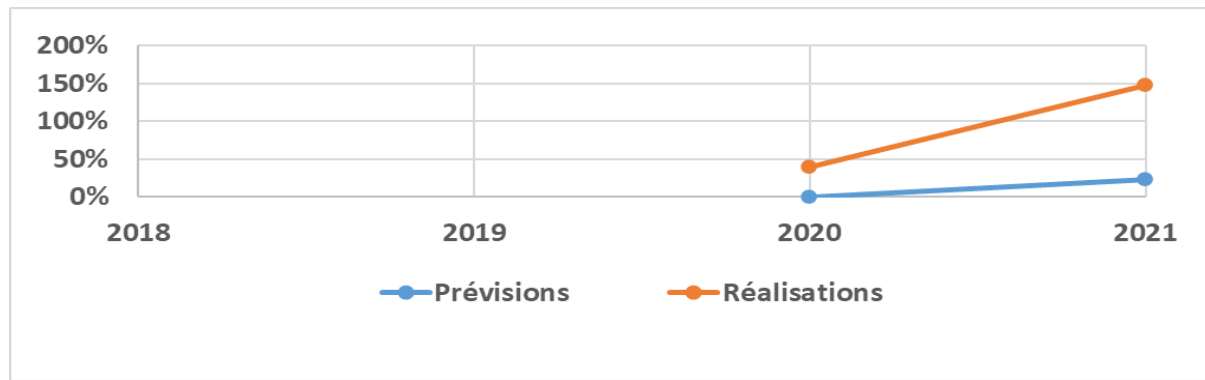
Indicateur 3 : Proportion de jeunes sensibilisés pour le changement de comportement

Il s'agit de mesurer la proportion de jeunes et adolescents touchés lors des Campagnes de sensibilisation pour le Changement de Comportement (CCC).

Source : Rapport d'activité / Base de données (Liste de présence des participants + Vues sur les réseaux sociaux, U-Report)

Mode de calcul : Nombre de jeunes sensibilisés pour le Changement de Comportement/ Population de jeunes (16-35 ans)

Valeur cible de 2021 : 23,53%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'année 2021, 1 380 194 jeunes et adolescents ont été sensibilisés lors des consultations foraines sur une prévision de 7 916 834 soit un taux de 17,43%. Ces Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) ont concerné divers fléaux dont 311 027 sur la toxicomanie et l'alcoolisme, 519 737 sur la lutte contre les IST/VIH/Sida/SRAJ/VBG (grossesses, mariages précoces), 277 060 sur la cybercriminalité ainsi que 272 370 sur la migration irrégulière.

Cependant, il convient de prendre en compte les résultats obtenus à travers les réseaux sociaux et les médias, portant sur 5 874 220 jeunes et adolescents, faisant passer le nombre total de jeunes sensibilisés à 7 254 414 soit un taux de réalisation de 91,63%.

IV. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, nous aborderons les leçons apprises et les recommandations.

IV1. Leçons apprises

Le Projet Annuel de Performance a été une réelle boussole dans la mise en œuvre des activités du programme 2, Promotion de la Jeunesse, avec l'appropriation progressive de la gestion en mode budget-programme des acteurs.

En plus des difficultés d'ordre organisationnel, le Programme 2 a été confronté à un manque de financement du Projet d'Investissement d'envergure relatif à la construction et à la réhabilitation des Institutions Socio-Educatives (ISE) non encore inscrit dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP).

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, il convient de faire inscrire les travaux de construction et de réhabilitation des ISE dans les prochains PIP.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2021, le programme 2, Promotion de la Jeunesse, a bénéficié de crédits budgétaires d'un montant de 479 326 107 FCFA, exécuté entièrement. Cela a permis de mettre en œuvre les activités majeures notamment la sensibilisation de 1 380 194 jeunes et adolescents lors des consultations foraines (données de routine) dans le cadre des Campagnes pour le Changement de Comportement (CCC) sur diverses thématiques.

Au total, ce sont environ 7 990 390 jeunes et 5 234 organisations de jeunesse qui ont été sensibilisés et formés sur des thématiques en rapport avec leurs centres d'intérêts, ainsi que sur les dispositifs du Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique.

La synergie d'actions des unités opérationnelles et la collaboration avec les partenaires traditionnels notamment les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les organisations de jeunesse, ont constitué un atout indéniable à la réalisation des activités.

La performance du programme a été atteinte à hauteur de 81,64% sur l'ensemble des trois (03) cibles qui figurent dans le Projet Annuel de Performance.

Une gestion optimale des ressources (humaines et financières) ainsi qu'une collaboration renforcée des organisations de jeunesse seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en rapport avec les orientations stratégiques du PAP 2022, à savoir :

- la participation collective et/ou individuelle des jeunes au processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
- la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats qui limitent leurs expositions aux fléaux sociaux et l'accès à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « EMPLOI DES JEUNES »

INTRODUCTION

Les missions principales du programme « Emploi des Jeunes » sont les suivantes :

- définition et orientation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration des projets de loi et de règlements en matière d'Emploi des Jeunes ;
- élaboration, en relation avec les Ministères concernés, des stratégies et des programmes en faveur de l'Emploi des Jeunes ;
- contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'Emploi des Jeunes ;
- identification de mesures visant la création d'emplois en faveur des jeunes ;
- conception de l'employabilité et la facilitation de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat, désigne Monsieur KOUADIO KOUAME Jean-Louis, en qualité de Responsable du programme 3 « Emplois des Jeunes », nommé Administrateur de l'Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi de Jeunes par décret n°2017-163 du 01 mars 2017.

Ce programme vise à permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable. Sa mise en œuvre s'est déroulée dans un contexte de fortes demandes d'emplois qui exigeait des actions vigoureuses du Gouvernement pour faire face à l'important flux de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. Le Rapport Annuel de Performance du programme « Emploi des Jeunes » portera d'une part, sur la stratégie dudit programme et d'autre part, sur les réalisations de l'année budgétaire 2021.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'exécution du programme « Emploi des Jeunes » vise la réalisation de l'objectif global 3 : « Permettre aux jeunes d'avoir accès à un emploi productif et durable ». Le résultat global attendu est : « les jeunes ont accès à un emploi productif et durable ».

Le programme « Emploi des Jeunes » vise deux (02) objectifs spécifiques, à savoir :

- OS 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur toute l'étendue du territoire national ;
- OS 2 : Développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle des Jeunes.

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme 3 s'élèvent à 7 979 921 470 F CFA, répartis selon les natures de dépenses suivantes :

Budget 2021	
Programme 3 : Emploi des Jeunes (Insertion Professionnelle)	7 979 921 470
Dépenses de personnel	1 974 192 174
Dépenses en biens et services	17 300 000
Transferts	383 910 090
Investissements	5 604 519 206

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le programme 3 « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget initial de 8 144 319 061 F CFA, en 2021. Ce montant a connu une baisse de 164 397 591 F CFA (2,02 %) et est passé à un montant de 7 979 921 470 F CFA, entièrement exécuté.

Tableau de variation du budget

Dates	Actes modificatifs du budget	Nature de dépenses	Variations	
			Augmentation (a)	Diminution (b)
2021	Collectifs	Transferts	0	164 397 591
Total			0	164 397 591
Variation globale = (total (a) – total (b))			(-) 164 397 591	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances / Direction de l'Administration du SIGFIP

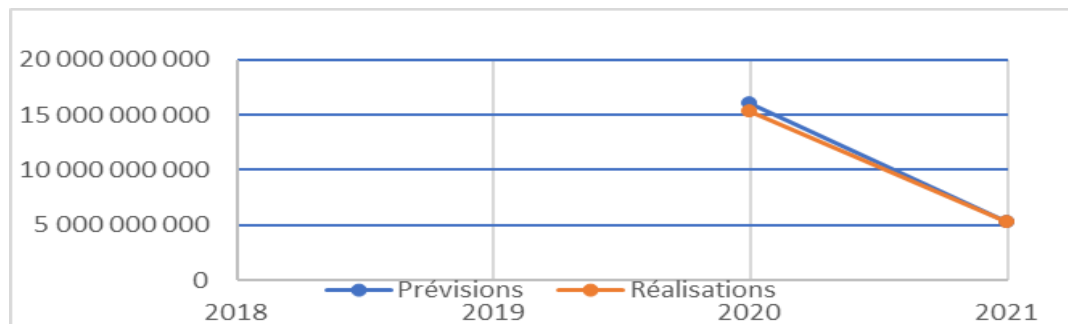
1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune	0	0		0	271 023 634	313 910 090	15 015 000 000	5 000 000 000	15 286 023 634	5 313 910 090
Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes	1 881 005 980	1 974 192 174	16 896 532	17 300 000	70 000 000	70 000 000	15 238 337 540	604 519 206	17 206 240 052	2 666 011 380

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022

Action 1 : 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune



L'action « 2212901 Amélioration de la gouvernance du secteur de l'emploi jeune » a bénéficié de crédits d'un montant de 5 313 910 090 F CFA, entièrement exécutés.

Action 2 : 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes



L'Action « 2212902 Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes » a été dotée à hauteur de 2 666 011 380 F CFA, exécutés à 100%.

II.1.2. Suivi des investissements

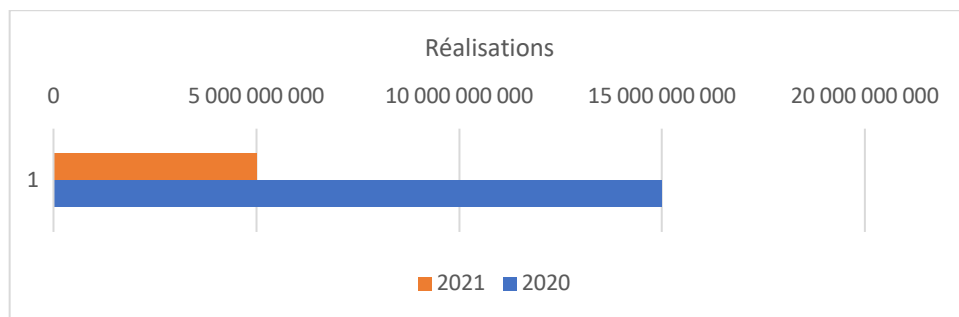
Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC
Projet 1 : 22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes	2013	2021	57 283 835 755	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Sur financement intérieur			57 283 835 755	5 000 000 000	5 000 000 000	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : 22129010005 Renforcement des capacités de l'AEJ	2013	2021	484 814 385	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Sur financement intérieur			484 814 385	15 000 000	15 000 000	0
Sur financement extérieur					0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC
Projet 3 : 22129020004 Réaliser le plan de vulgarisation de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes	2015	2019	12 000 000 000	104 999 274	104 999 274	104 999 274
<i>Sur financement intérieur</i>			12 000 000 000	104 999 274	104 999 274	104 999 274
<i>Sur financement extérieur</i>			0	0	0	0
Projet 4 : 22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI	2016	2020	1 063 363 288	40 000 000	39 999 932	39 999 932
<i>Sur financement intérieur</i>			263 363 288	40 000 000	39 999 932	39 999 932
<i>Sur financement extérieur</i>			800 000 000	0	0	0
Projet 5 : 22129020006 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences	2016	2020	26 204 835 733	459 520 000	459 520 000	459 520 000
<i>Sur financement intérieur</i>			1 204 835 733	459 520 000	459 520 000	459 520 000
<i>Sur financement extérieur</i>			25 000 000 000	0	0	0

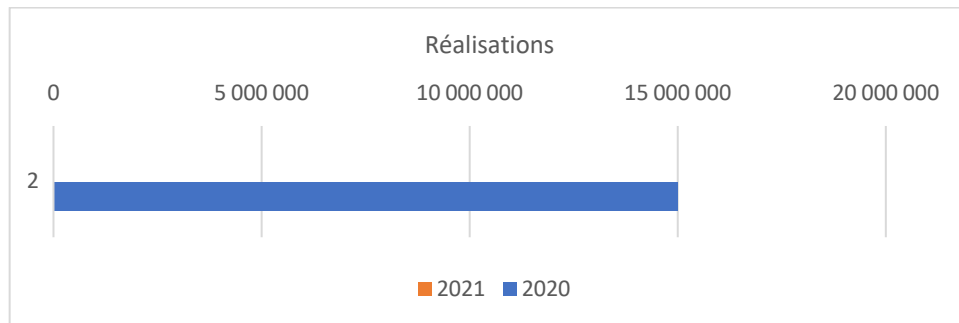
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022 / Echancier AE-CP_2021_DEF

Projet 1 : 22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes



Le taux d'exécution du projet « 22129010009 Apporter un Appui aux projets Jeunes » est de 100%, pour un montant de 5 000 000 000 F CFA. Cela a permis le financement des activités génératrices de revenus (AGR) de 10 000 jeunes prévus.

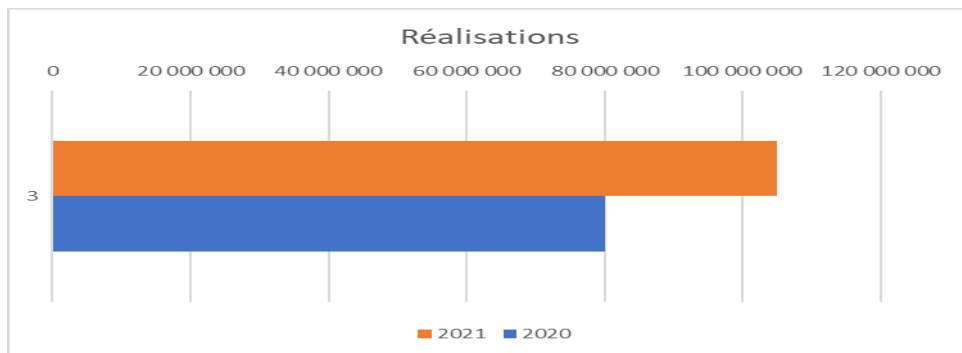
Projet 2 : 22129010005 Renforcer les capacités de l'AEJ



Le taux d'exécution du projet « 22129010005 Renforcer les capacités de l'AEJ » est de 100%, pour un montant de 15 000 000 F CFA. La mise en œuvre de ce projet a permis d'équiper les services de l'AEJ.

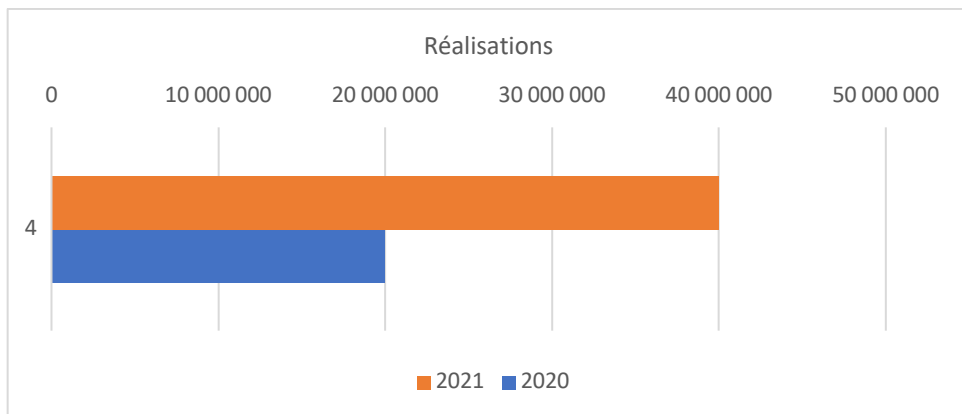
N.B. : le Projet 2 « 22129010005 Renforcement des capacités de l'AEJ » n'est pas retracé dans le DPPD-PAP 2021-2023 par omission.

Projet 3 : 22129020004 Réaliser le plan de vulgarisation de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes



Les crédits d'un montant de 104 999 274 F CFA alloués au projet « 22129020004 Réaliser le plan de vulgarisation de la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes » ont été exécutés à hauteur de 100%. La réalisation de ce projet a permis, entre autres, la production de supports de communication, l'organisation d'un atelier de validation de la stratégie de communication du MPJIPSC et la tenue d'un atelier en vue de l'adoption de la Politique Nationale de la Jeunesse 2021-2025.

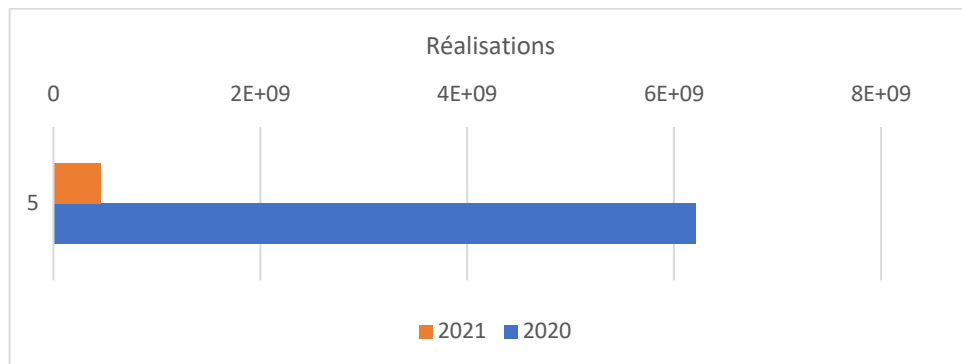
Projet 4 : 22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI



La mise en œuvre du projet « 22129020005 Mettre en œuvre le programme Enable Youth-CI » pour un montant de 39 999 932 F CFA, entièrement exécuté a permis la réalisation :

- de trois (03) ateliers organisés les 12 et 13 avril, les 09 et 10 juillet 2021 puis le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2021 ;
- du suivi des activités des 20 agripreneurs financés au cours de la phase pilote du projet ;
- d'une mission de supervision des projets, du 28 octobre au 05 novembre 2021.

Projet 5 : 22129020006 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences



Le taux d'exécution de l'activité «22129020006 Projet de création d'emplois jeunes et de développement des compétences » financé à hauteur de 459 520 000 F CFA est de 100%. Cela a contribué à l'atteinte des résultats suivants :

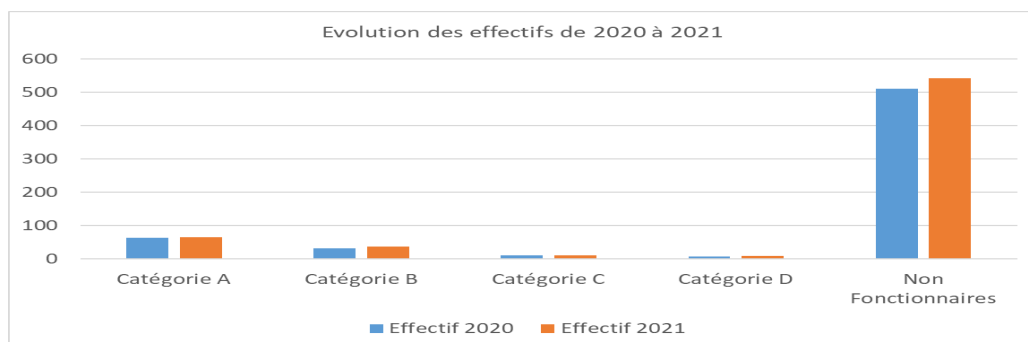
- 41 925 jeunes ont bénéficié de Formations Complémentaires qualifications (FCQ) ;
- 1 930 jeunes ont bénéficié du dispositif d'apprentissage ;
- 100 jeunes ont bénéficié du « Permis de conduire ».

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	64	00	00	01	00	65
Catégorie B	32	00	00	05	00	37
Catégorie C	10	00	00	00	00	10
Catégorie D	07	00	00	02	00	09
Non Fonctionnaires	511	00	00	33	00	543
TOTAL	624	00	00	40	00	664

Source : DRH -MPJIPSC /Catalogue des mesures nouvelles



En 2021, les structures du programme 3, « Emploi des Jeunes » (Agence Nationale pour l'Insertion et l'Emploi de Jeunes, Bureau de Coordination des Programmes-Emploi et Direction de l'Autonomisation, de l'Emploi des Jeunes et de la Coopération) ont eu un effectif global de 664 agents selon les catégories et les statuts contre 624 en 2020 (soit une hausse de 6,41%). Cette croissance des effectifs, essentiellement liée au recrutement opéré au sein des structures sous-tutelle pour les besoins en personnel, a facilité une meilleure mise en œuvre des activités.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

123 397 jeunes ont bénéficié d'au moins un projet issu du programme « Emploi des Jeunes ou Insertion Professionnelle » pour un coût global de 23 334 512 685 F CFA (y compris financement BAD et PS-Gouv) comme indiqué dans le point des activités programmatiques suivantes :

- Programme Entreprenariat : 10 495 jeunes ont bénéficié de financements pour un montant global de 6 206 844 881 FCFA :
 - le financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) de 10 000 jeunes à hauteur de 4 650 000 000 FCFA ;
 - le financement de 400 Micro et Petites Entreprises (MPE) pour un montant global de 308 000 000 FCFA, transférés aux Collectivités Territoriales (Régions, District) dans le cadre des conventions de Maitrise d'Ouvrage Déléguée ;
 - le financement de 95 projets jeunes pour 713 emplois créés à hauteur de 1 248 844 881 FCFA, pour l'appui à la mise en place de projets structurants.
- Programme de Développement des Compétences : 43 955 jeunes ont été pris en compte pour un montant global de 1 465 761 863 FCFA :
 - 41 925 jeunes ont bénéficié de Formations Complémentaires Qualifiantes (FCQ) à hauteur de 1 290 644 063 FCFA ;
 - 1 930 jeunes ont bénéficié du dispositif Apprentissage et Chantiers écoles à hauteur de 168 217 800 FCFA ;
 - 100 jeunes ont bénéficié du « Permis de conduire » pour un coût de 6 900 000 FCFA.
- Programme Stages : 10 960 jeunes ont été mis en stages pour un montant global de 2 086 704 002 FCFA :
 - 6 396 jeunes mis en stages de qualification pour un coût de 1 951 900 002 FCFA ;
 - 4 564 stages de validation de diplômes pour un coût de 134 804 000 FCFA.
- Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) : 5 977 jeunes ont été mis en activités pour un montant global de 572 701 939 FCFA.
- Programme Appui Projets Jeunes : 71 387 jeunes ont bénéficié d'opportunités de formation et d'insertion pour un coût de 10 332 012 685 FCFA. Au titre de ce programme, sur un objectif de 82 696 bénéficiaires, 71 387 jeunes ont été formés et insérés soit un taux de réalisation de 86,32%. Sur une prévision de 26 500 000 000 de FCFA, la réalisation s'est située à 10 332 012 685 FCFA soit 38,98%.

- Programme Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI) : 52 010 personnes (dont 35% d'hommes et 65% de femmes) ont été prises en charge pour un montant global de 13 002 500 000 FCFA, dans les secteurs d'activité (culture et loisirs 0,29% ; transport 0,60%, services 3,88%, artisanat 8,78%, restauration 24,50% et commerce 61,95%).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du programme « Emploi des Jeunes » sera mise en exergue par une analyse détaillée et l'explication des résultats sur la base des objectifs spécifiques et des résultats.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Améliorer la représentativité de l'AEJ sur toute l'étendue du territoire national					
Indicateur 1 : Taux de couverture nationale en agence régionale	%	75	42	60	42
Indicateur 2 : Taux de couverture nationale en guichets emplois (un guichet par commune)	%	38	98	100	98
Objectif spécifique 2 : Développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle des jeunes					
Indicateur 3 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante	%	25	-	60	ND
Indicateur 4 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Apprentissage et Chantiers écoles de l'année	%	20	-	70	76
Indicateur 5 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Stage	%	25	-	70	80,5
Indicateur 6 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Activités Génératrices de Revenus (AGR)	%	22	54	70	71,6
Indicateur 7 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Micros et Petites Entreprises (MPE)	%	25	-	70	64,3
Indicateur 8 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO)	%	50	72	70	77,60

Source : DPPD-PAP 2021-2023 / rapports d'activité

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur jeunesse

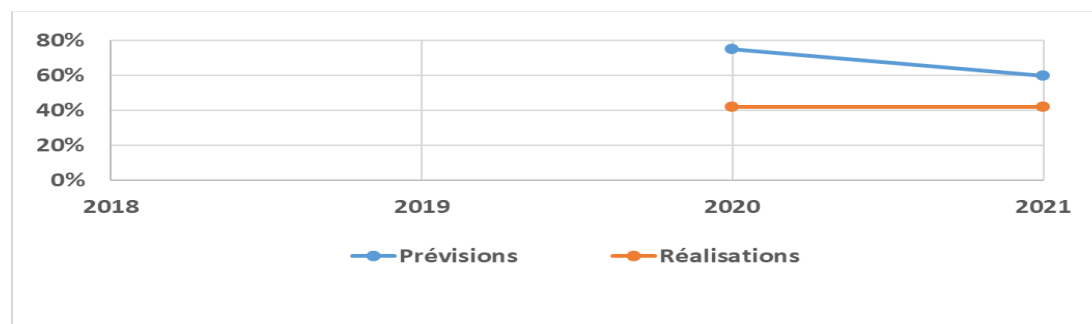
Indicateur 1 : Taux de couverture nationale en agence régionale

Il s'agit de mesurer le niveau de couverture nationale en antenne régionale de l'Agence Emploi Jeunes.

Source : Procès-Verbaux de réception de travaux / Agence Emploi Jeunes

Mode de calcul : Nombre de Régions et Districts ayant au moins une agence régionale / Nombre total de Régions et Districts

Valeur cible en 2021 : 60%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux de couverture en agences régionales est de 42%. L'insuffisance de moyens financiers n'a pas permis la construction de nouvelles Agences et la réhabilitation des Agences existantes.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Suite à la conférence PIP 2021, une reformulation du projet de construction d'Agences Régionales est en cours, en vue de doter chaque Région administrative d'une Agence Régionale.

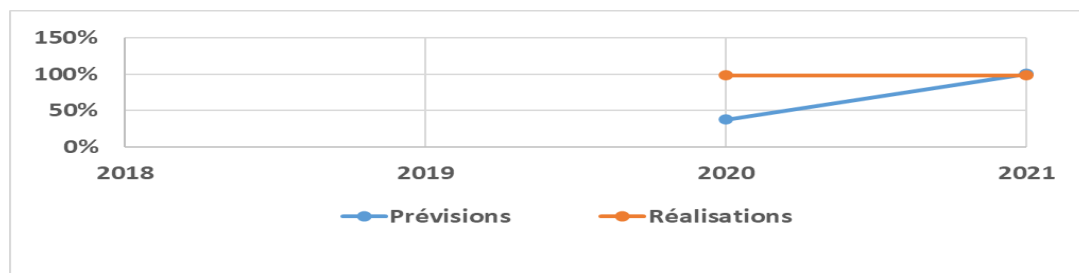
Indicateur 2 : Taux de couverture nationale en guichets emploi (un guichet par commune)

Il s'agit de doter 201 Communes en guichets emploi.

Source : Procès-Verbaux d'installation / Cabinet

Mode de calcul : Pourcentage de communes possédant au moins un guichet emploi

Valeur cible en 2021 : 100%



Commentaire/ interprétation des résultats :

L'Agence Emploi Jeunes a amélioré sa représentativité au niveau national. Pour une accélération du maillage territorial, l'AEJ a signé des conventions avec l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) pour la mise en place de 201 guichets emploi. A la fin 2021, le dispositif de mise en place de 100% des guichets a été déployé pour 98% opérationnels à date.

Mesure des indicateurs relatifs aux activités programmatiques

Relativement aux études devant retracer les différents taux d'insertion, il convient de relever qu'elles sont réalisées sur une périodicité de 02 ans ; les dernières ayant été réalisées en 2019. Les données de 2020 ne seront disponibles qu'à compter de 2022. Pour permettre la réalisation annuelle des études des taux d'insertion, des actions (enquêtes, sondages, dénombrements...) seront initiées au cours des prochaines années.

Objectif spécifique 2 : Développer des programmes de formation et d'insertion socio-professionnelle de jeunes

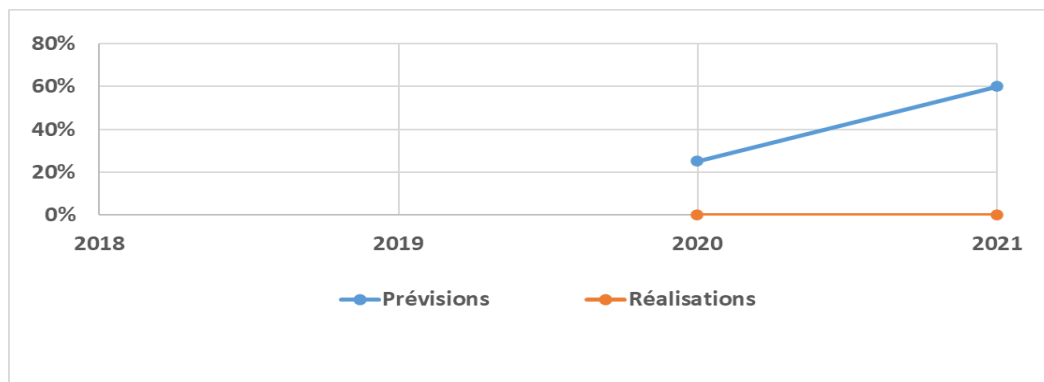
Indicateur 3 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Formation Complémentaire Qualifiante de l'année précédente.

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au programme.

Source : Rapport d'enquête

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires du programme FCQ de l'année N-1 insérés / Nombre de jeunes bénéficiaires du programme FCQ de l'année N-1, 6 mois après la formation.

Valeur cible en 2021 : 60%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2020, l'indicateur devant être mesuré en 2021 n'a pu l'être en raison des restrictions liées à la COVID-19. Il sera mesuré au cours de l'année 2022 avec celui de 2021.

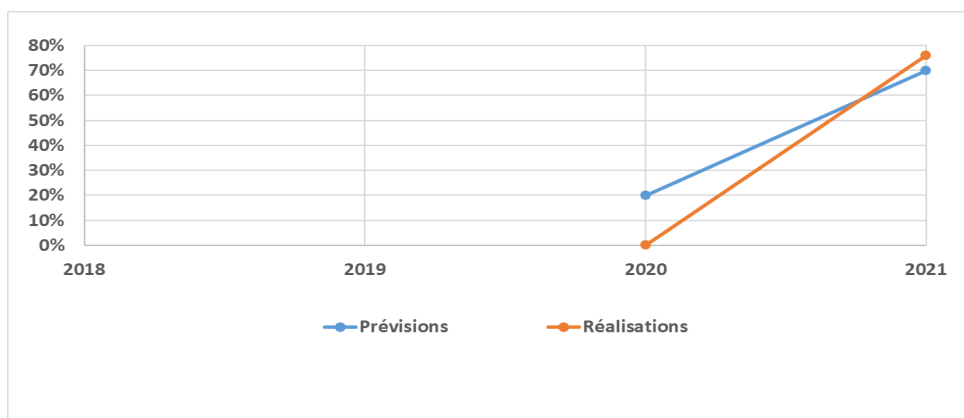
Indicateur 4 : Taux d'insertion des bénéficiaires du programme Apprentissage et Chantiers écoles

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au programme.

Source : Rapport d'enquête

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Apprentissage et Chantiers-écoles de l'année N-1 insérés/Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Apprentissage et Chantiers-écoles de l'année N-1

Valeur cible en 2021 : 70%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux d'insertion des bénéficiaires mesuré en 2019 est de 76% pour une prévision de 70%. Cette performance s'explique par un meilleur renforcement des capacités des jeunes en entrepreneuriat.

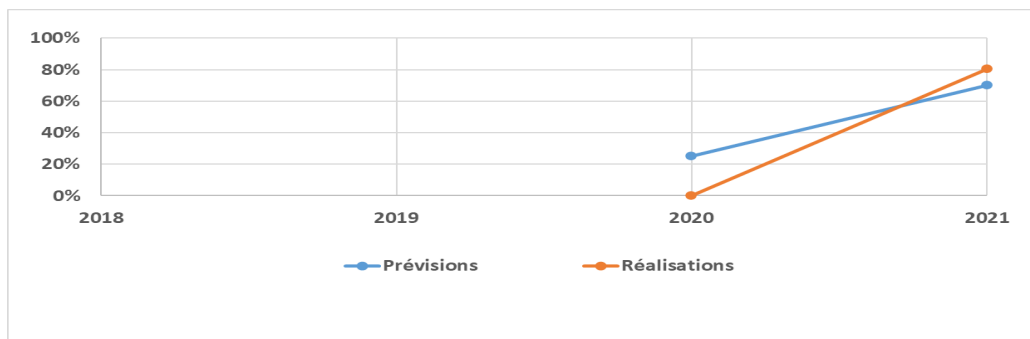
Indicateur 5 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Stage

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes bénéficiaires insérés dans le cadre du Programme Stage.

Source : Rapport d'activités

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Stage de l'année N-1 insérés/Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Stage de l'année N-1

Valeur cible en 2021 : 70%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, 80,5% des stagiaires sur une prévision de 70%, ont été maintenus dans leur structure d'accueil. L'enquête réalisée a montré que ce dispositif est celui qui donne les meilleurs résultats en termes d'insertion.

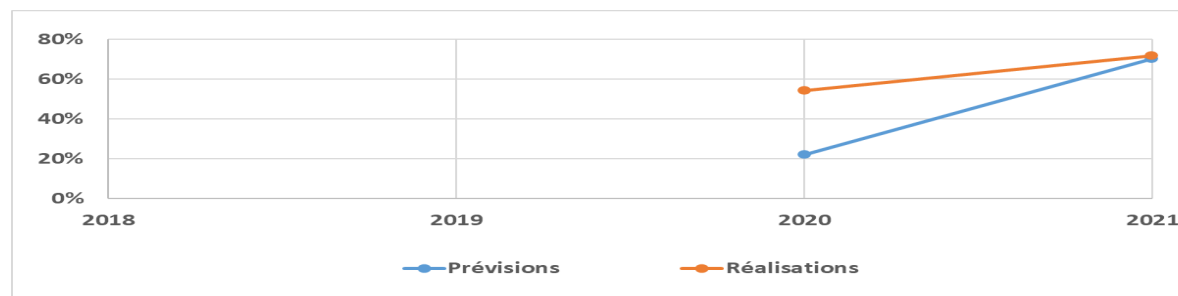
Indicateur 6 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au Programme Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Source : Rapport d'activités

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires des programmes Activités Génératrices de Revenus (AGR) de l'année N-1 insérés/ des programmes Activités Génératrices de Revenus (AGR) de l'année N-1

Valeur cible en 2021 : 70%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, 71,6% des bénéficiaires sur une prévision de 70%, ont été insérés. Cette performance s'explique par le suivi-encadrement effectif assuré par les prestataires (BCP-E) et les conseillers-projets (AEJ).

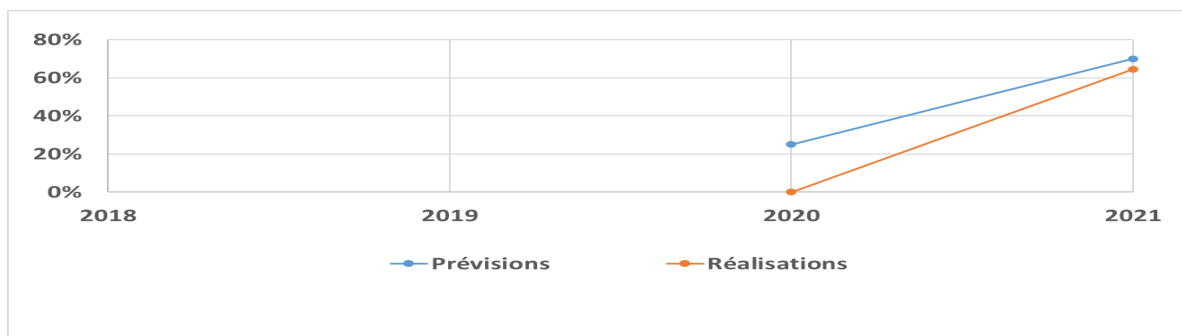
Indicateur 7 : Taux d'insertion des bénéficiaires des Programmes Micros et Petites Entreprises (MPE)

Cet indicateur mesure la proportion de jeunes bénéficiaires des Programmes Micros et Petites Entreprises (MPE).

Source : Rapport d'enquête

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires des Programmes Micros et Petites Entreprises (MPE) de l'année N-1 insérés / Nombre de jeunes bénéficiaires des programmes (MPE) de l'année N-1

Valeur cible en 2021 : 70%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2019, 64,3% de jeunes bénéficiaires des Programmes Micros et Petites Entreprises (MPE) ont été insérés, sur une prévision de 70%.

Selon l'enquête, cette contre-performance s'explique entre autres par :

- la spécificité de ce type d'activité qui nécessite une certaine technicité ;
- les rejets des plans d'affaires mal montés d'un nombre élevé de souscripteurs.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

Ce dispositif sera amélioré par un meilleur encadrement des jeunes dans la formulation des plans d'affaires. De plus, la période de suivi-encadrement des bénéficiaires doit être prolongée.

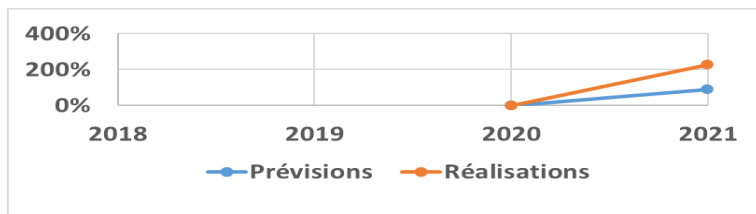
Indicateur 8 : Taux d'insertion des bénéficiaires du Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).

Cet indicateur mesure le niveau d'insertion des jeunes bénéficiaires après leur participation au Programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO).

Source : Rapport d'enquête

Mode de calcul : Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) de l'année N-1 insérés/ Nombre de jeunes bénéficiaires du programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) de l'année N-1.

Valeur cible en 2021 : 70%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour l'année 2020, 77,6% des bénéficiaires du programme Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) sur une prévision de 70% ont été insérés. La performance de ce programme s'explique par la mise en place des mesures d'accompagnement (primes de fin d'activité, formation en entrepreneuriat, sensibilisation à l'épargne, etc.).

IV. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, nous aborderons les leçons apprises et les recommandations.

IV.1. Leçons apprises

Au titre des leçons apprises, l'on note l'engouement des jeunes pour les dispositifs de formation et d'insertion du programme Emploi des Jeunes, avec l'amélioration progressive des services fournis dans le cadre de leur mise en œuvre. Ainsi, de nombreux jeunes ont pu bénéficier de ces dispositifs qui ont permis d'améliorer de manière substantielle leurs situations sociale et économique.

Par ailleurs, la gestion en mode budget-programme favorise une meilleure lisibilité des résultats attendus et obtenus.

Cependant, des difficultés d'ordres endogène et exogène ont entravé l'atteinte des objectifs :

- *difficultés d'ordre endogène :*
 - le faible taux de couverture nationale en agences régionales ne facilite pas l'accès des jeunes aux services de l'AEJ ;
 - les guichets emploi au niveau national, palliatif au faible taux de couverture des agences, ne sont pas tous fonctionnels. Par conséquent, les jeunes n'ont pas toujours accès à la bonne information sur les programmes d'insertion ;
 - le manque de moyens logistiques ;

- *difficultés d'ordre exogène :*
 - l'inadéquation entre les curricula de formation et les exigences du marché du travail constitue un frein dans la mise en œuvre des projets d'insertion ;
 - la méconnaissance et la non appropriation par les jeunes des programmes existant à l'AEJ, inscrits sur le site (www.agenceemploijeunes.ci) ;
 - les fausses informations véhiculées sur la non gratuité des prestations de l'AEJ ;
 - le non remboursement des prêts accordés dans le cadre des AGR et des MPE par certains bénéficiaires ;
 - le non maîtrise du montage des plans d'affaires par bon nombre de souscripteurs.

Pour remédier à ces difficultés, les services de l'AEJ mènent des campagnes d'information sur les programmes d'insertion en lien avec les partenaires comme l'UNACOOPEC-CI, pour un meilleur accès des jeunes aux opportunités offertes. Des moyens de déplacement (motos) ont d'ailleurs été remis en 2021 à tous les assistants-conseillers des guichets emploi fonctionnels.

IV.2. Recommandations

Bien qu'un call center ait été créé à l'Agence Emploi Jeunes, avec un numéro vert, le site retoileté avec un plan de communication dynamique en 2021, des efforts pour une bonne appropriation des programmes par la cible jeune doivent se poursuivre. Ainsi, à partir de 2022, une stratégie de communication quinquennale sera mise en œuvre pour faciliter l'accès des jeunes à l'information sur le dispositif d'Insertion Professionnelle.

Au niveau des jeunes, une sensibilisation sur la nécessité de rembourser les prêts octroyés et la formation au montage des plans d'affaires doivent être envisagées. Au niveau gouvernemental, une réforme profonde sur l'adéquation entre les curricula de formation et les besoins du marché de l'emploi doit être entreprise.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2021, le programme 3, « Emploi des Jeunes » a bénéficié d'un budget de 7 979 921 470 F CFA, entièrement exécuté. Au nombre des résultats majeurs obtenus, 43 955 jeunes ont été pris en compte pour un montant global de 1 465 761 863 F CFA. De même, 71 387 jeunes ont bénéficié d'opportunités de formation et d'insertion (soit 86,32%) pour un coût de 10 332 012 685 FCFA sur une prévision de 26 500 000 000 de FCFA (soit 38,98 %).

Enfin, le Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI) a permis la prise en charge de 52 010 personnes pour un montant global de 13 002 500 000 de francs CFA.

En dépit de quelques difficultés rencontrées, les activités réalisées dans le cadre du programme 3, « Emploi des Jeunes », ont permis d'atteindre une performance de 99,51%.

Quatre cibles ont été atteintes au-delà des 100%, trois cibles partiellement atteintes et une cible non définie, car mesurable sur deux ans. Pour 2022, en vue de l'atteinte des cibles indiquées dans le Projet Annuel de Performance (PAP 2022-2024), les acteurs du Programme 3 devront veiller à la facilitation de l'accès des jeunes à des emplois décents et durables.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « SERVICE CIVIQUE »

INTRODUCTION

Les principales missions du programme « Service Civique » sont les suivantes :

- élaboration des projets de loi et de règlements en matière de Service civique, de volontariat et de bénévolat ;
- définition et organisation du Service civique ;
- promotion du développement de l'esprit civique des jeunes ;
- réglementation du Service civique ;
- mise en œuvre de stratégies et d'actions de formation au civisme ;
- mise en œuvre d'actions éducatives en vue du renforcement des valeurs d'autonomie et de responsabilité, de l'esprit et du comportement civiques ;
- éducation à la vie démocratique et à l'exercice de la démocratie.

Le décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministères et Secrétariats d'Etat désigne Monsieur TOURE Mamadou, en qualité de Responsable du programme 4 « Service Civique », nommé Directeur Général de l'Office du Service Civique National, par décret n°2017-162 du 01 mars 2017.

Il convient de rappeler que ce programme, composante de l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique, est rattaché au Ministère à la faveur du remaniement ministériel du 06 avril 2021.

L'objectif visé par ce programme est d'inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques.

Le programme Service Civique s'est réalisé dans un contexte marqué par l'incivisme de toutes sortes observées aussi bien dans l'organisation des élections (présidentielle et législatives), qu'en milieu scolaire (congés anticipés) ainsi que sur les routes (nombre élevé d'accidents de la circulation). Dans une telle situation, la mise en œuvre des activités a été quelque peu entravée.

Le Rapport Annuel de Performance du programme « Service Civique » porte d'une part, sur la stratégie dudit programme, et d'autre part, sur les réalisations de l'exercice 2021.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'exécution du programme « Service Civique » vise la réalisation de l'objectif global 4 : « Inculquer les valeurs civiques, citoyennes et démocratiques ». Les résultats globaux attendus sont : « les programmes du Service Civique sont exécutés », « les populations adoptent une culture démocratique » et « le service civique est institué et dispose d'une administration performante ».

Le programme « Service Civique » vise trois (03) objectifs spécifiques, à savoir :

OS 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes ;

OS 2 : Rendre opérationnels les centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national ;

OS 3 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat.

I.2. Le financement du programme

Le montant de crédits initiaux alloués au programme 4 s'élève à 1 448 303 933 F CFA, réparti selon les natures de dépenses comme suit :

Budget 2021	
Programme 4 : Service Civique	1 448 303 933
Dépenses de personnel	315 157 821
Dépenses en biens et services	244 154 170
Transferts	606 046 745
Investissements	282 945 197

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un budget initial de 1 525 404 566 F CFA en 2021. Cette dotation a été ramenée à 1 448 303 933 F CFA, soit une baisse de 77 100 633 F CFA (5,05 %). Ce budget révisé a été exécuté entièrement.

Tableau de variation du budget

Dates	Actes modificatifs du budget	Nature de dépenses	Variations	
			Augmentation (a)	Diminution (b)
2021	Collectifs	Investissements	0	77 100 633
Total			0	77 100 633
Variation globale = (total (a) – total (b))			(-) 77 100 633	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances / Direction de l'Administration du SIGFIP

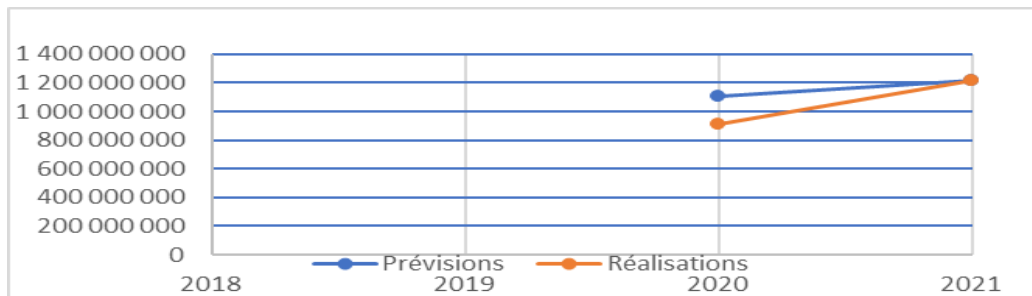
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 4

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021	2 020	2 021
Action 1 : 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne	315 157 821	315 157 821	90 963 643	198 386 670	464 745 559	606 046 745	38 847 441	98 015 635	909 714 464	1 217 606 871
Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat	0	0	19 683 700	45 767 500	0	0	79 078 760	184 929 562	98 762 460	230 697 062

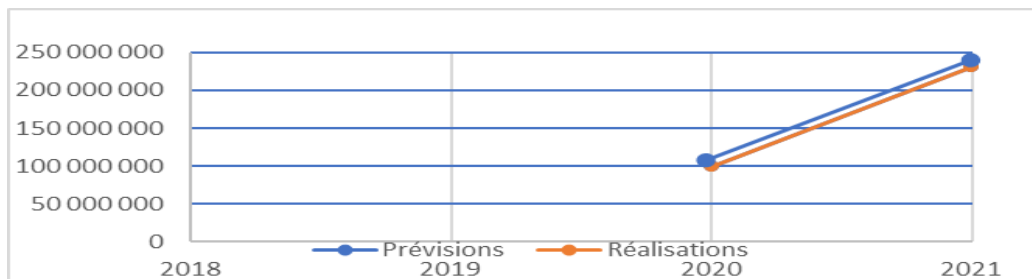
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022

Action 1 : 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne



L'action « 2213901 Promotion de la culture civique et citoyenne » a bénéficié de crédits d'un montant de 1 217 606 871 F CFA, entièrement exécutés.

Action 2 : 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat



Les crédits d'un montant de 230 697 062 F CFA alloués à l'action « 2213902 Promotion du volontariat et du bénévolat » ont été entièrement exécutés.

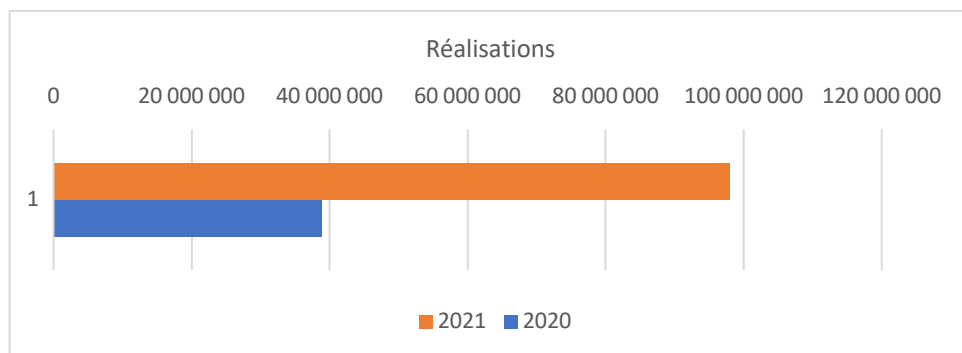
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 4

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni	2019	2021	307 900 000	98 200 000	98 015 635	98 015 635
Sur financement intérieur			307 900 000	98 200 000	98 015 635	98 015 635
Sur financement extérieur						
Projet 2 : 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles »	2016	2021	1 133 549 125	261 800 000	184 929 562	184 929 562
Sur financement intérieur			381 295 750	261 800 000	184 929 562	184 929 562
Sur financement extérieur			0	0	0	0

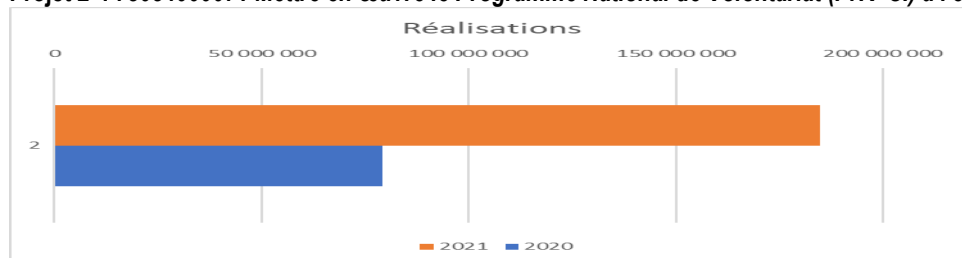
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31/01/2022 / Echancier AE-CP_2021_DEF

Projet 1 : 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni



La réalisation financière du projet 78084000076 Organiser des formations au civisme et à la citoyenneté au centre de service civique de Guingréni est de 100%. La mise en œuvre de ce projet a permis d'identifier et de former 600 jeunes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ). Le budget alloué au projet est de 98 200 000 FCFA.

Projet 2 : 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles



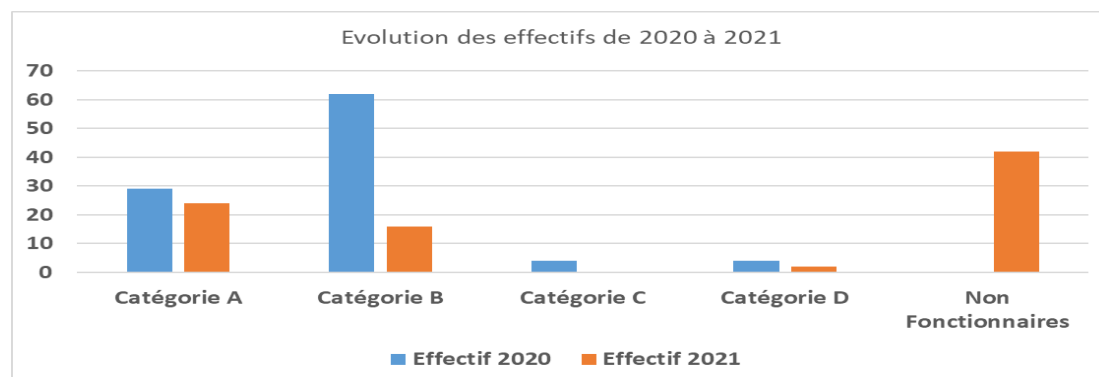
Le projet 78084000071 Mettre en œuvre le Programme National de Volontariat (PNV-CI) à l'endroit de 1000 jeunes de 18 à 35 ans avec 30% de filles, était doté de 261 800 000 F CFA. Il est ramené à un montant de 184 929 562 F CFA, soit une baisse de 76 870 438 F CFA (29,36 %). Ce budget révisé, entièrement exécuté, a contribué à mobiliser 709 jeunes et à mettre en mission 161 bénévoles dans le cadre de ce programme.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	29	00	00	04	09	24
Catégorie B	62	00	00	05	51	16
Catégorie C	04	00	00	00	04	00
Catégorie D	04	00	00	00	02	02
Non Fonctionnaires	25	00	00	17	00	42
TOTAL	124	00	00	26	66	84

Source : DRH-MPJIPSC / Catalogue des mesures nouvelles 2021



En 2021, l'effectif des structures et directions intervenant dans la mise en œuvre du programme 4 « Service Civique » (Office du Service Civique National, Direction du Civisme et de la Citoyenneté et Direction du Volontariat, du Bénévolat et des Programmes Communautaires) est de 84 agents contre 124 en 2020, soit une baisse de 32,25%. Cette réduction est liée à l'ajustement du personnel de l'Office du Service Civique National, dû à la fusion de l'ex-Secrétariat d'Etat chargé du Service Civique avec le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes dans un souci d'efficacité.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées qui ont participé à la performance du programme 4 « Service Civique » sont entre autres :

- la formation de 430 jeunes vulnérables à Bouaké, Bimbresso et Guingréni dans le cadre du Service Civique pour un coût de 535 258 387 FCFA ;
- la mobilisation de 709 jeunes en vue de leur déploiement dans le cadre du Programme National de Volontariat pour un montant de 312 219 562 FCFA ;
- la mise en mission de 161 jeunes bénévoles auprès des préfectures dans 108 Départements pour un montant de 193 082 313 FCFA ;
- l'identification de 1000 jeunes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ) dont 600 formés à fin novembre 2021, et 400 autres en cours de formations jusqu'au 31 janvier 2022 pour un montant de 98 200 000 FCFA.

Le niveau de performance est de 80%, soit 4 cibles atteintes sur 5 cibles prévues.

Au titre de l'année 2022, l'orientation stratégique à inscrire au titre du Projet Annuel de Performance 2022 est : la réduction de l'incivisme et la lutte contre les antivaleurs.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

La performance du programme 4 « Service Civique » sera mise en exergue par une analyse détaillée et l'explication des résultats sur la base des objectifs spécifiques et des résultats.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 4

Indicateur	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes					
Indicateur 1 : Nombre de jeunes marginalisés insérés	Dénombrement	1000	550	1 000	430
Indicateur 2 : Nombre de jeunes sélectionnés pour Service National Jeunes	Dénombrement	1100	216	1 100	1 000
Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national					
Indicateur 3 : Nombre de centres identifiés et réhabilités	Dénombrement	1	2	1	1

Source : DPPD-PAP 2021-2023 /
Rapport d'activité du MPJIPSC

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Indicateur	Unité	2020		2021	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Ré
Indicateur 4 : Taux de centres équipés	%	80	90	85	
Objectif spécifique 3 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat					
Indicateur 5 : Taux de populations ciblées formées	%	ND	ND	90	
Indicateur 6 : Nombre de jeunes bénévoles et volontaires sélectionnés et mis en mission	Dénombrement	5 000	230	350	

Objectif spécifique 1 : Renforcer la culture civique et citoyenne des jeunes

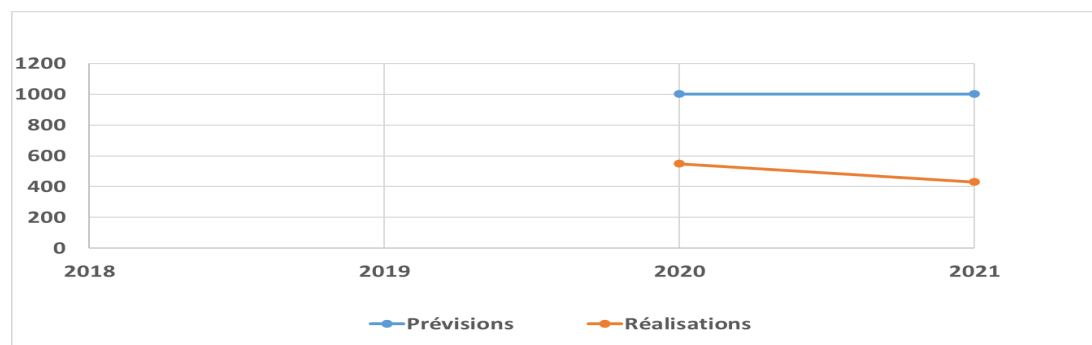
Indicateur 1 : Nombre de jeunes marginalisés insérés

Cet indicateur mesure le nombre de jeunes insérés après leur participation au Programme de service civique, dans les centres dédiés.

Source : Rapport d'activité SCAED

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2021 : 1000



Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2021, 03 Centres de Service Civique (Bimbresso, Guingreni et Bouaké) ont traité un effectif de 430 jeunes marginalisés. L'objectif de 1000 jeunes n'a pas été atteint du fait de la non-obtention des Avis de Non-Objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réhabilitation des Centres de Service Civique de Bouaké et Bimbresso qui devraient accueillir 02 nouvelles cohortes. Cette activité de réhabilitation est reportée à 2022.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

- améliorer le processus d'obtention des ANO de l'AFD ;
- actualiser les indicateurs du DPPD-PAP au regard des ressources disponibles ;
- construire et rendre fonctionnels les centres de service civique sur toute l'étendue du territoire national.

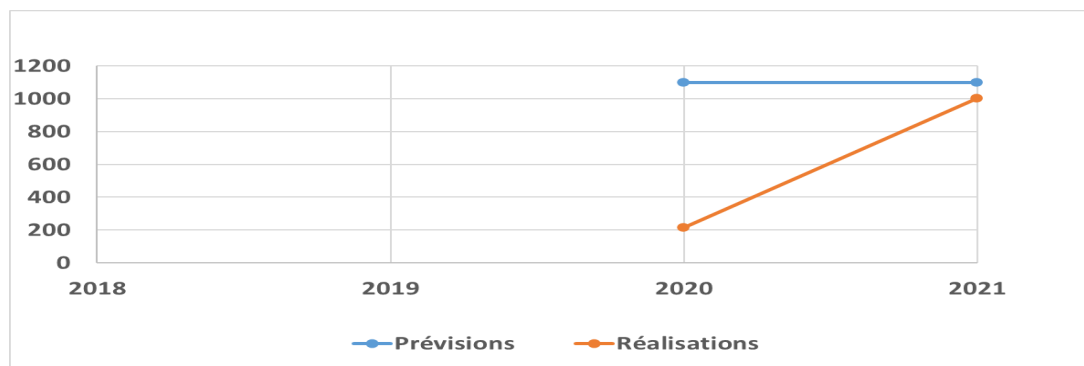
Indicateur 2 : Nombre de jeunes sélectionnés au Service National Jeunes (SNJ)

Cet indicateur indique le nombre de jeunes sélectionnés et formés dans le cadre du Service National des Jeunes.

Source : Rapport d'activité OSCN

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2021 : 1100



Commentaire/ interprétation des résultats :

1 500 jeunes ont été sélectionnés dans toutes les régions du pays pour leur participation aux programmes du Service National des Jeunes (SNJ). Compte tenu des contraintes budgétaires, 1000 jeunes ont été formés en mode résidentiel dans les Centres de Service Civique de Bouaké et de Guingréni sur 1100 prévus. Il convient d'indiquer que la phase pilote du SNJ a été mise en œuvre avec un budget de 200 000 000 F CFA, qui a permis d'accueillir 216 jeunes sur une période de 02 mois.

Actions correctrices et perspectives d'évolution de l'indicateur :

En vue d'accroître les capacités opérationnelles de ce dispositif, tout en tenant compte du budget alloué (98 200 000 F CFA), un programme adapté sur une période de deux semaines a été proposé pour 1000 jeunes. Au regard des résultats probants obtenus par ce dispositif, un réaménagement des ressources en interne est nécessaire pour une prise en compte d'un plus grand nombre conformément aux prévisions du DPPD-PAP.

Objectif spécifique 2 : Rendre opérationnels les Centres de Service Civique sur l'ensemble du territoire national

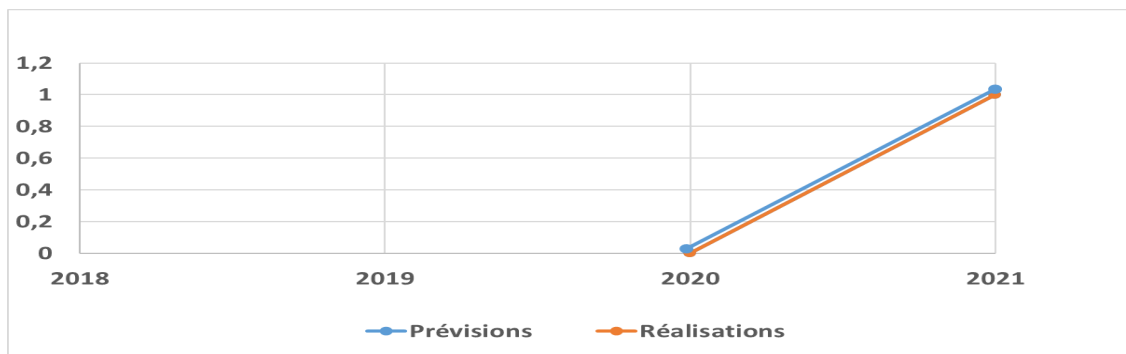
Indicateur 3 : Nombre de centres identifiés et réhabilités

Cet indicateur indique le nombre de centres de service civique identifiés et réhabilités.

Source : Rapport d'activité Cabinet/OSCN

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2021 : 1



Commentaire/ interprétation des résultats

Au cours de l'année 2021, la construction d'un nouveau centre de service civique à Bouaké a été initiée par le Gouvernement. La pose de la première pierre dudit centre a été faite par le Premier Ministre, le 17 juillet 2021. A cet effet, une avance de trésorerie de 800 000 000 FCFA a été notifiée pour le démarrage effectif des travaux.

Objectif spécifique 3 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat

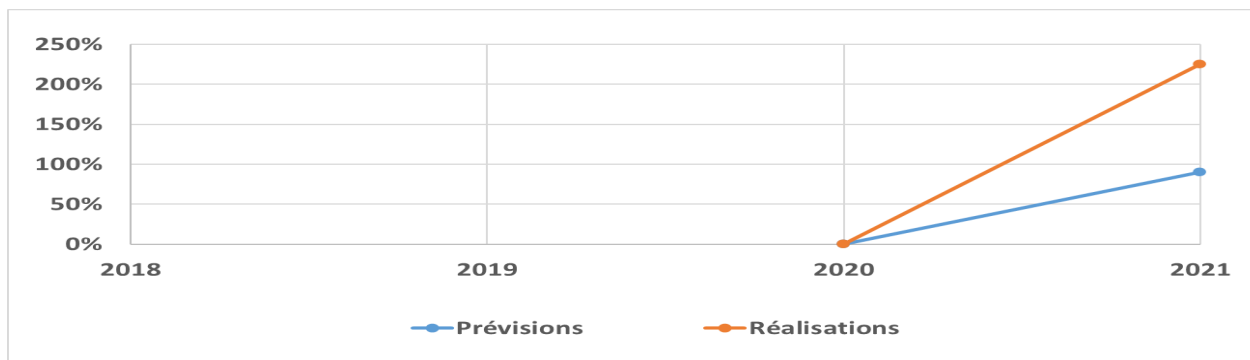
Indicateur 4 : Taux de centres équipés

Cet indicateur mesure la proportion de centres équipés.

Source : Rapport d'activité OSCN

Mode de calcul : $(\text{Nombre de centres équipés} / \text{Nombre de centres à équiper}) \times 100$

Valeur cible en 2021 : 85%



Commentaire/ interprétation des résultats

Au cours de l'année 2021, les 4 centres de service civique prévus ont été entièrement équipés en matériels informatiques et roulants (soit 100%). Ce sont les centres de Guingreni à Boundiali, le premier centre de Bouaké, Guedikpo à Sassandra et Bimbresso à Abidjan.

Objectif spécifique 3 : Promouvoir le volontariat et le bénévolat

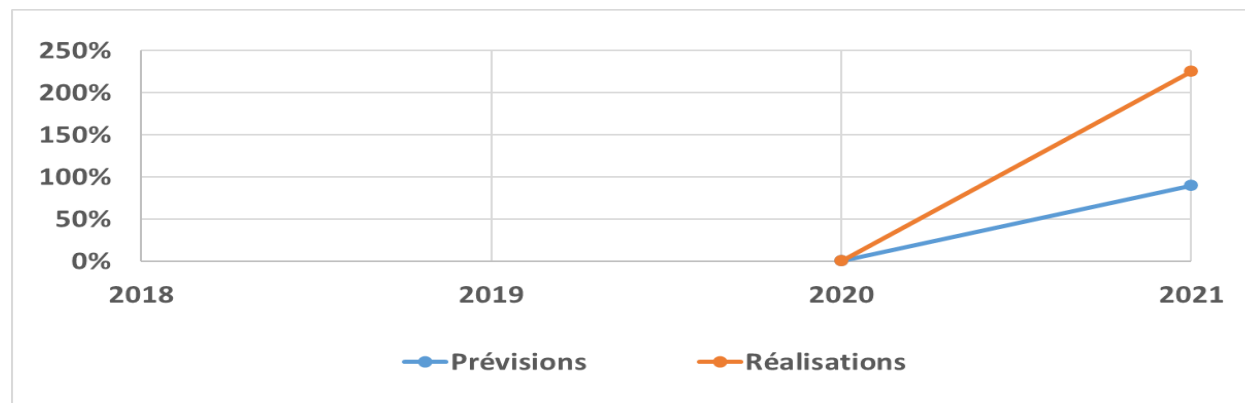
Indicateur 5 : Taux de populations ciblées formées

Cet indicateur mesure la proportion de population effectivement formée au civisme et à la citoyenneté.

Source : Rapport d'activité DCC

Mode de calcul : (Nombre de personnes formées /Nombre de personnes ciblées) x 100

Valeur cible en 2021 : 90%



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'année 2021, 6736 personnes ont été formées sur une prévision de 3000, soit 225%. Cette performance est justifiée par l'intérêt manifeste porté par certaines organisations publiques, privées et la société civile pour le renforcement des capacités de leurs membres en matière de culture civique et citoyenne.

Il s'agit entre autres de l'ONG « la Plateforme des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire », des ONG partenaires à la tournée de sensibilisation au civisme environnemental dans les écoles, de l'Association REVILA de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, de la Communauté des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte d'Ivoire (CEEMUCI), des Scouts musulmans, des participants au FEMUA 13, des étudiants de l'INJS, ainsi que de l'ONG FOGECI.

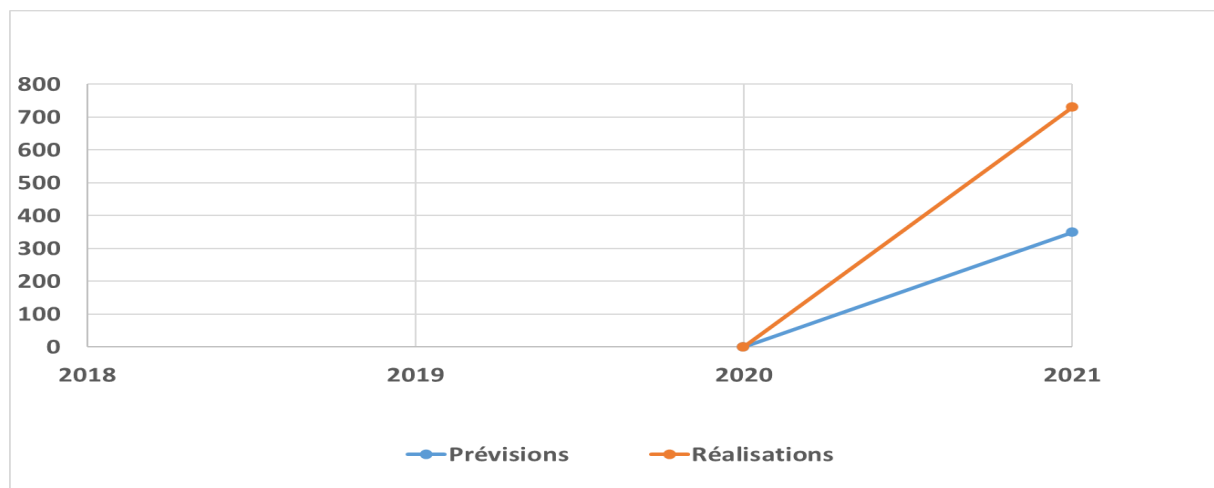
Indicateur 6 : Nombre de jeunes bénévoles et volontaires sélectionnés et mis en mission

Cet indicateur indique le nombre de jeunes mobilisés et mis en mission dans le cadre du bénévolat et du volontariat.

Source : Rapport d'activité OSCN-DVBPC

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible en 2021 : 350



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au titre de l'année 2021, sur une prévision de 350 jeunes, 731 jeunes bénévoles et volontaires ont été mobilisés, formés, et mis en mission (soit 209%). Cette performance est le résultat de plusieurs facteurs dont l'augmentation du budget alloué à l'activité, la large couverture du territoire avec l'appui des Directeurs Départementaux et Directeurs Régionaux du Ministère et la levée des restrictions liées à la COVID-19.

IV. PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, nous aborderons les leçons apprises et les recommandations.

IV.1. Leçons apprises

Les activités de formation et de sensibilisation organisées ont rencontré l'adhésion des populations cibles, grâce à l'implication effective des autorités administratives, politiques et religieuses dans la mise en œuvre du programme Service Civique. Cependant, quelques difficultés ont été observées dans la réalisation des activités, à savoir :

- l'absence de décrets et autres textes réglementaires (décret sur le volontariat) ;
- le manque de formation et de sensibilisation des structures d'accueil (autorités administratives, politiques et religieuses) pour assurer le relais au niveau local ;
- la recherche de partenaires financiers en vue d'obtenir des ressources additionnelles pour le financement des programmes à grandes échelles ;
- les chevauchements constatés entre les différents dispositifs d'insertion professionnelle existant aussi bien à l'OSCN, à l'AEJ qu'au BCP-E.

IV.2. Recommandations

La recommandation majeure à l'attention des autorités étatiques est l'inscription du volontariat au titre des projets prioritaires du Gouvernement. Au vu des difficultés rencontrées, les mesures suivantes sont à envisager :

- la finalisation des décrets et autres textes réglementaires ;
- la recherche de partenaires financiers ;
- la formation et la sensibilisation des structures d'accueil (autorités administratives, politiques et religieuses) pour assurer le relais au niveau local ;
- la synergie d'actions entre l'OSCN, l'AEJ et le BCPE pour une optimisation des ressources en vue d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

CONCLUSION

Au titre de l'année 2021, le programme 4 « Service Civique » a bénéficié d'un montant de 1 448 303 933 F CFA, exécuté à 100%. Ces crédits ont permis la réalisation d'activités comme la formation de 430 jeunes vulnérables à Bouaké, Bimbresso et Guingréni dans le cadre du Service Civique.

De plus, 709 jeunes ont été mobilisés en vue de leur déploiement dans le cadre du Programme National de Volontariat et 161 jeunes bénévoles ont été mis en mission auprès des préfetures de 108 Départements.

Enfin, 1000 jeunes ont été identifiés dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ) dont 600 formés à fin novembre 2021, et 400 en cours de formation jusqu'au 31 janvier 2022.

Le niveau de performance du programme 4 est de 80%, soit 4 cibles atteintes sur cinq (5) prévues.

Pour 2022, l'orientation stratégique inscrite au titre du Projet Annuel de Performance est « la réduction de l'incivisme et la lutte contre les antivaleurs ». Pour y parvenir, un appui institutionnel et une optimisation des moyens d'actions (financiers et matériels) permettront d'atteindre les objectifs fixés dans un contexte marqué par l'incivisme.

CONCLUSION GENERALE

Au titre de l'année 2021, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC) a bénéficié de crédits d'un montant de 14 715 623 509 F CFA pour la mise en œuvre de ses quatre (04) programmes. La performance globale indique huit (08) cibles atteintes sur un total de 14, soit une réalisation de 57,14% ; six (06) partiellement atteintes pour un taux de 41,7% et une (01) cible non réalisée.

Au titre du programme 1, « Administration Générale », le budget de 4 808 071 999 F CFA a été exécuté à hauteur de 95,37% pour une performance de 60%, soit 6 cibles atteintes sur 10.

Quant au programme 2, « Promotion de la Jeunesse », le montant alloué de 479 326 107 F CFA, a été entièrement exécuté. Cela a permis à ce programme d'atteindre la performance de 81,64% sur l'ensemble de ses trois cibles.

Concernant le programme 3, « Emploi des Jeunes » le budget alloué d'un montant de 7 979 921 470 F CFA, entièrement exécuté, a permis de réaliser une performance de 99,51%. Quatre cibles ont été atteintes au-delà des 100%, trois cibles partiellement atteintes et une cible non définie, car mesurable sur deux ans.

Relativement au programme 4, « Service Civique », les crédits budgétaires d'un montant de 1 448 303 933 F CFA ont été entièrement exécutés, permettant d'atteindre le niveau de performance de 80%. Quatre cibles ont été atteintes sur les cinq prévues.

La mise en œuvre de ces programmes a permis l'atteinte des résultats stratégiques, à savoir, l'amélioration du secteur jeunesse et de l'environnement socio-éducatif d'une part, et l'accès des jeunes à un emploi décent et durable ainsi que l'adoption d'une culture démocratique des populations d'autre part.

L'observation et l'analyse des données statistiques de performance ne laissent pas transparaître une forte évolution de la performance au niveau des différents programmes de 2020 à 2021.

Aussi, le réajustement et/ou le changement pour le compte de l'année de la plupart des indicateurs formulés en 2020 ne permet pas de faire une nette interprétation des données obtenues.

Des efforts restent encore à fournir, au regard du défi important que constitue la promotion d'une jeunesse responsable, respectueuse des valeurs civiques et démocratiques ainsi que son insertion dans le tissu socio-économique. Ainsi, des mesures à court et moyen termes sont prises au sein du ministère.

L'appropriation progressive des acteurs en charge de la mise en œuvre du budget en mode Budget-programme permettra à moyen terme, l'orientation des actions vers l'atteinte des cibles inscrites dans le prochain DPPD-PAP.

A court terme, le Ministère envisage un plan d'équipement en matériel roulant et l'inscription des travaux de construction et de réhabilitation des Institutions Socio-Educatives dans les Programmes d'Investissements Publics.

Quant aux Responsables de programme, ils devront veiller à la priorisation de leurs activités, au respect de leurs Plans de Travail Annuels Budgétisés (PTBA) en corrélation avec les indicateurs inscrits dans le PAP, sous la coordination du Responsable de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM) et du Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation (DPSD).

Une stratégie de communication (2021-2025) a été mise en place pour améliorer la visibilité du ministère au niveau des programmes d'insertion professionnelle, de service civique, ainsi que de la promotion de la jeunesse.

A cet effet, le Ministère, à travers ses services, envisage une sensibilisation accrue des cibles jeunes sur la nécessité de rembourser les prêts octroyés (dans le cadre des projets MPE et AGR) et sur le changement de comportement face aux fléaux sociaux.

De plus, des sessions de formations et de sensibilisations sur le bien-fondé de l'appropriation des valeurs civiques et citoyennes devront être initiées au profit des autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières et des populations au niveau local.

Par ailleurs, le cadre juridique et réglementaire du service civique est à améliorer.

Au surplus, une synergie d'actions entre les différents programmes d'insertion (3 et 4) permettra à court terme, l'optimisation des ressources en vue d'une meilleure accessibilité des jeunes à des emplois productifs et décents.

Aussi le Ministère envisage-t-il de rechercher des ressources additionnelles auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour le passage à échelle de certains programmes. L'amélioration des mécanismes de prises en charge de cette jeunesse et la mobilisation des ressources figureront parmi les leviers d'actions des différents programmes du secteur à moyen terme.

Enfin, il est indéniable que ce secteur continue de bénéficier d'un appui institutionnel fort de la part du Gouvernement pour traiter les problématiques de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique en Côte d'Ivoire.

SECTION 358 : MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

INTRODUCTION



M. Bruno Nabagne KONE

Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

Nommé le 10 juillet 2018

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (**MCLU**) est en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme et comporte quatre (**04**) programmes animés. Outre le cabinet et les Services qui lui sont rattachés, le MCLU comprend trois (**03**) Directions Générales, quatorze (**14**) Directions Centrales, cent-trente-huit (**138**) Structures Déconcentrées et trois (**03**) organismes sous tutelle.

Ainsi, pour une modernisation des outils de gestion avec une transparence et une rigueur dans le dispositif normatif de convergence, pour améliorer l'efficacité de l'action publique, il est nécessaire de rendre efficient l'allocation des moyens financiers et humains au sein des programmes.

A cet égard, il s'avère indispensable d'instaurer une transparence dans la gestion publique, à travers le document budgétaire appelé Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses et Projet Annuel de Performance (**DPPD-PAP**) qui traduit les résultats de la gestion de crédits alloués par programme au secteur, dont la mesure des indicateurs liés aux crédits se fait dans le Rapport Annuel de Performance (**RAP**).

Le Rapport Annuel de Performance comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés et rend compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance et d'activités des structures du ministère.

Ce Rapport Annuel de Performance (**RAP**) du ministère s'articulera autour de cinq (**05**) points essentiels :

- le bilan stratégique du ministère suivi de celui des programmes ;
- les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats pour chaque objectif de performance ;
- la justification des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale ;
- le point des effectifs pour la mise en œuvre des activités du programme ;
- les recommandations à la lumière des difficultés rencontrées à l'endroit des acteurs extérieurs aux programmes ou au ministère.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme. Pour ce faire, il dispose outre le cabinet avec ses services rattachés, de trois (03) directions générales :

- la Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier ;
- la Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture ;
- la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie.

Le Ministère dispose également de services déconcentrés (les directions régionales, les directions départementales, les secteurs et les antennes) et de structures sous-tutelle (**SOGEPIE, AGEF, ANAH**) et d'un Fonds dédié à l'Habitat (**FGLS**).

I.1 Architecture programmatique du ministère

Pour mettre en œuvre ses missions, le MCLU s'est doté de quatre (04) programmes, à savoir :

- *Programme 1 : Administration Générale ;*
- *Programme 2 : Foncier et Urbanisme ;*
- *Programme 3 : Construction et Maintenance ;*
- *Programme 4 : Logement et Cadre de Vie.*

Ces programmes se composent de **12 actions** déclinées en **245 activités**.

I.2 Politique du ministère

I.2.1 Orientations stratégiques du Ministère

Le ministère a bâti sa stratégie autour de ces principales orientations :

- *l'amélioration de la communication interne et externe ;*
- *le développement des outils de planification et des activités statistiques ;*
- *la sécurisation de l'infrastructure technologique ;*
- *la production de terrains accessibles à tous ;*
- *l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes ;*
- *l'élaboration des outils de planification urbaine ;*
- *le développement d'une politique de rénovation urbaine ;*
- *la reconstruction, la réhabilitation et la maintenance des bâtiments publics ;*
- *le recensement et la sécurisation du patrimoine immobilier de l'État ;*
- *la production de logements abordables ;*
- *l'application des nouvelles règles de copropriété.*

Le but recherché par cette politique inscrite dans le PND 2021-2025 est de faire en sorte que les populations vivent dans un cadre de vie décent, assaini et mieux structuré. Cet impact sera obtenu grâce aux résultats stratégiques suivants :

- la gouvernance du ministère est améliorée ;
- le domaine du foncier et de l'urbanisme est assaini ;
- la politique en matière de construction et de maintenance est renforcée ;

- la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie est appliquée.

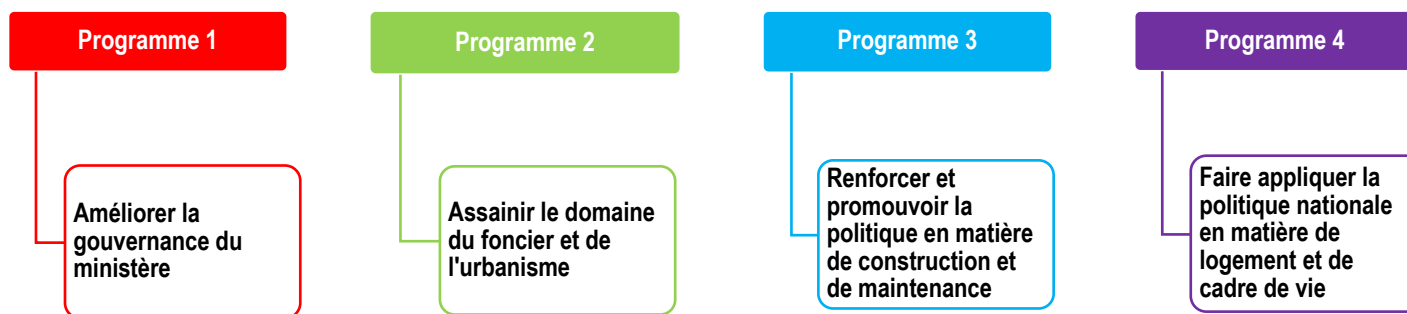
I.2.2 Objectifs globaux du ministère

Pour atteindre ces résultats, le ministère s'est fixé les objectifs ci-dessous :

- améliorer la gouvernance du ministère ;
- assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme ;
- renforcer et promouvoir la politique en matière de construction et de maintenance ;
- faire appliquer la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie.

La cartographie programmatique des objectifs globaux est présentée ci-dessous.

CARTOGRAPHIE PROGRAMMATIQUE DES OBJECTIFS GLOBAUX



II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance

Pour la gestion 2021, le MCLU a déterminé les niveaux de performances à travers **04** objectifs globaux décomposés en **09** objectifs spécifiques mesurés par **21** indicateurs pour **21** cibles associées.

Tableau 1 : Architecture du cadre de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs	Cibles
Nombres	04	04	09	21	21

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II.2 Bilan des données global du cadre de performance

Pour l'exercice 2021, le nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs ainsi que les taux de réalisation moyens des indicateurs pour chaque programme sont présentés à travers ce tableau.

Tableau 2 : Cadre de performance du Ministère

PROGRAMME	Objectifs spécifiques (OS)	Nombre d'indicateurs	Nombre de cibles atteintes	Taux de réalisation moyens des indicateurs
Administration Générale	Os1 : Améliorer la performance des structures	02	02	100%
	Os2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	01	01	
Foncier et Urbanisme	Os1 : Moderniser les villes ivoiriennes	03	00	62,15%
	Os2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	04	02	
Construction et Maintenance	Os1 : Suivre et évaluer les travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics	02	01	85%
	Os2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'Etat	02	00	
	Os3 : Respecter la réglementation en matière de construction	03	02	
Logement et Cadre De Vie	OS1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière	03	01	92,93%
	OS2 : Améliorer le cadre de vie des populations	01	01	
MCLU	09	21	10	85,02%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Le taux moyen global de réalisation des cibles du ministère est de **85,02%**.
(Voir Annexe pour la méthode de calcul du taux de réalisation moyen des indicateurs)

II.3 Évolution des indicateurs

Tableau 3 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Réalisation		2021		Commentaires
			2019	2020	Cible	Réal	
OG 1 : Assurer le pilotage des activités du Ministère	RS 1.1 : la gouvernance du ministère est améliorée	IP 1.1.1 : Taux de réalisation des activités du ministère	63%	65%	70%	72%	Objectif atteint avec une performance de 2 points
		IP 1.1.2 : Nombre des structures déconcentrées réhabilitées ou équipées	ND	16/65	28/65	26/65	Objectif non atteint avec une contre-performance de 2 points
OG 2 : Assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme	RS 2.1 : le domaine du foncier et de l'urbanisme est assaini	IP 2.1.1 : Proportion de projets de lotissements approuvés	37	54	-	152	
		IP 2.1.2 : Nombre de plans et schémas directeurs actualisés	15	31	46	31	Objectif non atteint avec une contre-performance de 15 points
OG 3 : Renforcer et promouvoir la politique en matière de construction et de maintenance	RS 3.1 : la politique en matière de construction et de maintenance est renforcée	IP 3.1.1 : Nombre de bâtiments construits, réhabilités et entretenus	286	252	329	182 soit 55%	Objectif non atteint avec une contre-performance de 147 points
		IP 3.1.2 : Nombre de constructions suivies et évaluées	286	252	329	329	Objectif atteint
		IP 3.1.3 : proportion de constructions disposant de permis de construire	ND	20%	30%	30%	Objectif atteint
OG 4 : Faire appliquer la politique en matière de logement et de cadre de vie	RS 4.1 : la politique nationale en matière de logement et de cadre de vie est appliquée	IP 4.1.1 : proportion de la population vivant dans un logement décent	ND				Données Non disponibles car cet indicateur est fonction du recensement général.

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

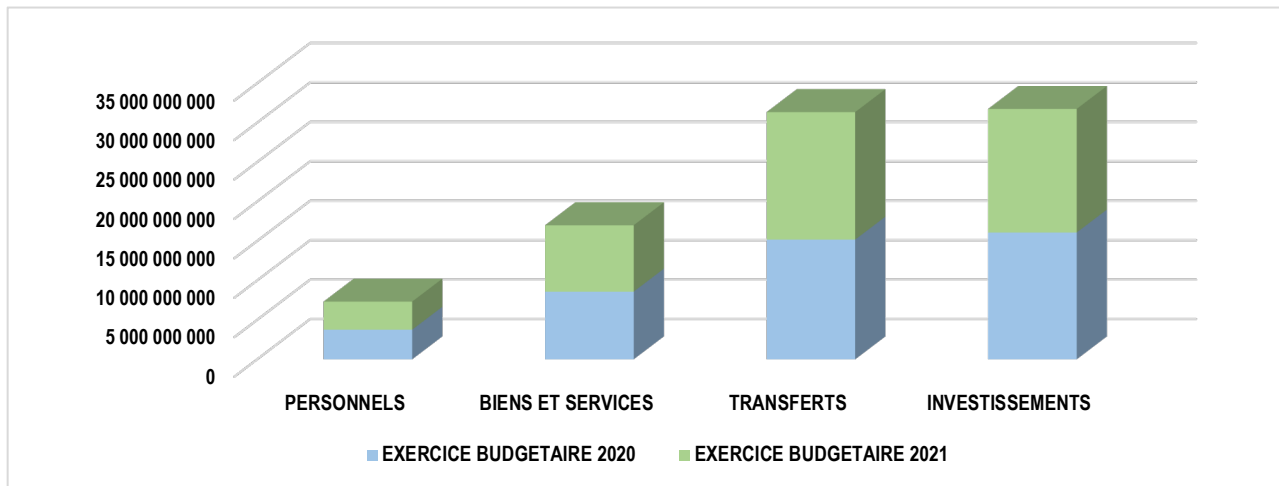
L'analyse comparative du budget 2020 et 2021 du MCLU présente les variations par nature de dépenses suivantes :

Tableau 4 : Analyse comparative des budgets votés 2020 et 2021 par nature de dépenses

NATURES DE DEPENSES	EXERCICES BUDGETAIRES			
	2020	2021	Variation	TAUX
PERSONNELS	3 754 425 121	3 565 524 506	-188 900 615	-5,03%
BIENS ET SERVICES	8 580 191 592	8 415 880 187	-164 311 404	-1,92%
TRANSFERTS	15 175 138 782	16 165 396 964	990 258 182	6,53%
INVESTISSEMENTS	16 072 928 523	15 669 156 864	-403 771 659	-2,51%
TOTAL	43 582 684 018	43 815 958 522	233 274 503	0,54%

Source : SIGFIP (15/01/20) SIGOBE (31/01/2022)

Graphique 1 : Répartition comparative du budget 2020/2021 par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2022)

L'analyse comparative des budgets initiaux 2020 et 2021 conformément à la LFI montre, qu'en 2021 le budget a connu une hausse globale de **0,54%** par rapport à 2020, soit une augmentation de **233 274 503 FCFA**.

Tableau 5 : Présentation de l'exécution du budget 2021 (en FCFA) dépenses

UNITÉS	RÉALISATION 2020	BUDGET 2021			Taux de réal
		Actuel	Écart	Réalisation	
Opérations consolidées					
1. Ressources	41 953 527 154	49 238 060 518	273 860 843	48 964 199 675	99,44%
1.1 Ressources intérieures	41 953 527 154	49 238 060 518	273 860 843	48 964 199 675	99,44%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	41 953 527 154	49 238 060 518	273 860 843	48 964 199 675	99,44%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 Charges	41 953 527 154	49 238 060 518	273 860 843	48 964 199 675	99,44%
.2.1 Personnel	3 637 635 499	4 500 550 236	-	4 500 550 236	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	3 637 635 499	4 295 282 717	-	4 295 282 717	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	205 267 519	-	205 267 519	100%
2.2 Biens et Services	8 245 796 485	8 644 501 940	269 479 666	8 375 022 274	96,88%
Biens et services sur budget Etat	8 245 796 485	8 644 501 940	269 479 666	8 375 022 274	96,88%
2.3 Transferts	14 932 856 737	16 981 710 828	-	16 981 710 828	100%
2.3.1 Transferts courants	14 932 856 737	16 981 710 828	-	16 981 710 828	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	15 137 238 433	19 111 297 514	4 381 177	19 106 916 337	99,98%
2.4.1 Trésor	15 137 238 433	19 111 297 514	4 381 177	19 106 916 337	99,98%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	41 953 527 154	49 238 060 518	273 860 843	48 964 199 675	99,44%

Source : SIGOBE (31/01/2022)

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a, en 2021, bénéficié d'un budget de **43 815 958 522 FCFA**.

Ce budget a connu en cours de gestion une hausse d'un montant global de **5 422 101 996 FCFA**, soit **12,37%** du budget voté, passant ainsi à **49 238 060 518 FCFA**.

En effet, cette hausse s'explique d'une part par le rattachement de certains crédits de l'Ex Ministère de la Ville au MCLU qui s'élèvent à **2 007 308 469 FCFA** suite au remaniement ministérielle intervenu le 06 avril 2021, modifiant la composition du gouvernement. D'autre part, par l'obtention des crédits complémentaires au titre des projets d'investissement (Réhabilitation Tours A et B, Rénovation des ascenseurs de la tour E) d'un montant de **3 414 793 527 FCFA**.

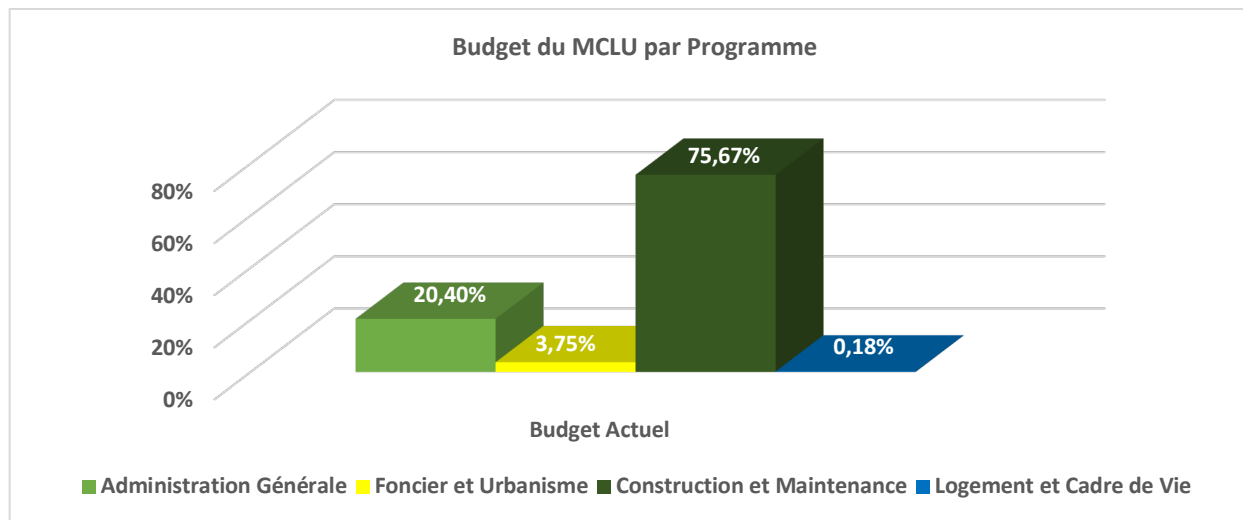
Ces crédits sont repartis par programme comme suit :

Tableau 6 : Répartition du budget par programme

Programme	Budget Actuel
Administration Générale	10 052 637 396
Foncier et Urbanisme	1 717 362 432
Construction et Maintenance	37 378 531 708
Logement et Cadre de Vie	89 528 982
Total	49 238 060 518

Source : SIGOBE (31/01/2022)

Graphique 2 : Répartition du budget du Ministère par programme



Source : SIGOBE (31/01/2022)

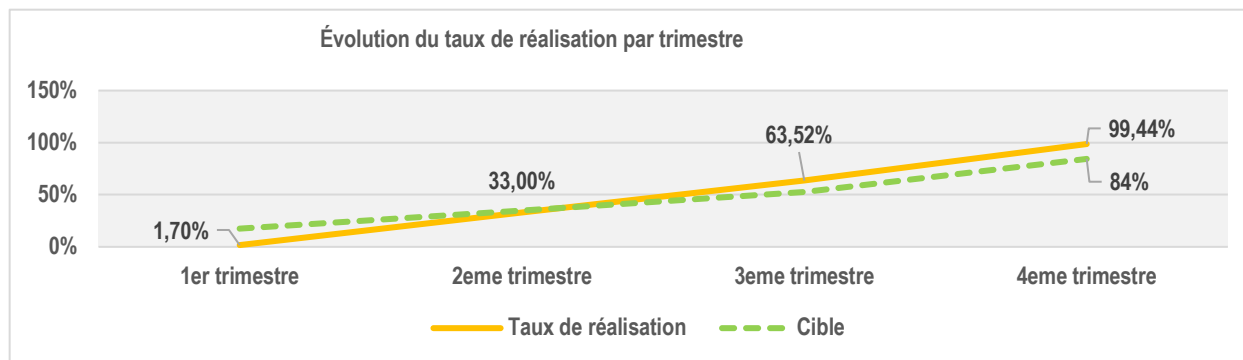
Il ressort de ce graphique que le **programme 3 Construction et Maintenance** représente à lui seul **75,67%** du budget global du Ministère.

En effet, les subventions ou transferts pour le compte de la SOGEPIC et les paiements des annuités relatives à la **Réhabilitation des tours A et B**, représentant **67,24%** du budget global du ministère, sont inscrits au programme 3.

Sur le budget final de **49 238 060 518 FCFA**, le ministère a exécuté **48 964 199 675 FCFA** soit un taux de consommation de **99,44%** contre un taux prévisionnel de **84,4%**. Ce qui entraîne une performance de **15,04 points**.

L'évolution de ce taux par trimestre est présentée à travers le graphique suivant :

Graphique 3 : Evolution du taux de réalisation par trimestre



Source : SIGOBE (31/01/2022)

Dans un souci de clarté dans l'exécution des dépenses, le niveau de consommation à fin décembre 2021 par rapport aux prévisions annuelles initiales est présenté par nature de dépenses comme suit :

➤ **Au titre du personnel**

La consommation des crédits de cette nature de dépenses donne un taux de **100%**. Ce qui traduit la prise en charge totale des salaires des agents contractuels et des fonctionnaires conformément aux procédures existantes.

➤ **Au titre des Biens et Services**

Au regard du tableau de répartition ci-dessus, les dépenses en biens et services ont été exécutées à hauteur de **96,88%** pour l'ensemble des structures du MCLU. Ce taux est largement supérieur au taux autorisé, qui est de **70%**. Il convient de noter que cela a permis le bon fonctionnement des structures dans le cadre de leurs activités.

➤ **Au titre des Transferts**

Les transferts et subventions de crédits ont été exécutés à **100%**.

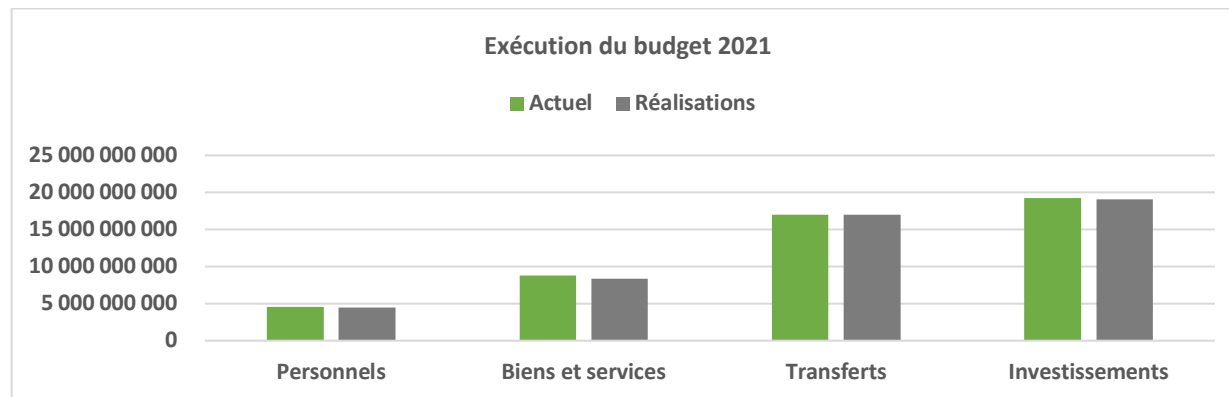
Les crédits destinés aux activités « **Exécuter la convention BNETD (MCLU Logement)** » ainsi que les subventions d'équilibre au profit de la SOGEPIE ont été engagés conformément aux prescriptions de la Direction Générale du Budget et des Finances.

➤ **Au titre des Investissements**

A la lecture du tableau, il ressort que les dépenses d'investissement ont été exécutés à hauteur de **99,98%**, contre un taux théorique de **100%**.

En effet, les 03 projets d'investissement « **Réhabilitation des Tours A et B** », « **Purges et indemnités d'éviction** » et « **rénovation des ascenseurs de la Tour E** » les plus représentatifs du MCLU en termes de crédits alloués (**90,57%** du budget d'investissement du MCLU), ont été menés à bien favorisant ainsi une exécution quasi-totale des crédits budgétaires qui leurs ont été octroyés.

Graphique 4 : Taux d'exécution par nature de dépenses



Source : SIGOBE (31/01/2022)

Ce graphique permet d'identifier les taux d'exécution par natures de dépenses pour la gestion 2021.

Cependant, plusieurs difficultés ont été observées en cours de gestion 2021, il s'agit notamment de :

- des difficultés techniques liées à l'utilisation du **SIGOBE**;
- la méconnaissance et la non-maitrise de la procédure d'engagement de crédit budgétaire via l'applicatif **SIGOBE** par certains acteurs de la dépense publique en central et en déconcentré ;
- l'insuffisance de crédits budgétaires pour atteindre les objectifs fixés.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

INTRODUCTION



M. DIABATE KALADJI

Responsable de programme

Directeur de Cabinet

En fonction depuis le 05 septembre 2018

Le programme 1 « **Administration Générale** » est en charge, conformément au décret portant organisation du ministère, du renforcement du cadre législatif et réglementaire et de la vulgarisation et le contrôle de la bonne application des textes, procédures et normes.

Les activités ont été exécutées dans un contexte marqué par la reprise économique, mais aussi dans la persistance de la maladie a corona virus (Covid-19).

Ce rapport de performance s'articulera autour des 4 points suivants :

- la présentation de la stratégie du programme ;
- les réalisations majeures du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme ;
- les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Le programme « **Administration Générale** » est un programme de soutien et de pilotage du Ministère. Il regroupe l'ensemble des directions et/ou services qui ont une mission transversale au sein du Ministère et vise à assurer la coordination des activités.

Ce programme est également conçu pour une gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

L'ensemble de ces activités conduit à **améliorer la gouvernance du ministère**.

Ainsi, deux (02) Objectifs spécifiques (**Os**) sont à atteindre, à savoir :

- **Os1 : Améliorer la performance des structures ;**
- **Os2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère.**

I.2 Le financement du programme

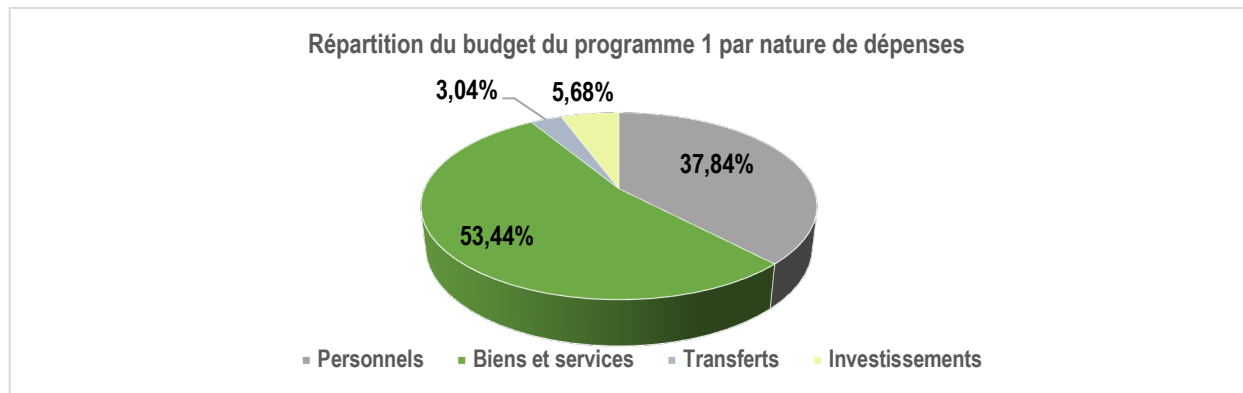
Ce programme a bénéficié au titre de la gestion 2021, d'un budget (final) de **10 052 637 396 FCFA** réparti par nature de dépenses comme suit :

- dépenses de personnel : **3 803 541 225 FCFA** ;
- dépenses de biens et services : **5 372 125 712 FCFA** ;
- dépenses de transferts : **306 011 492 FCFA** ;
- dépenses d'investissements : **570 958 967 FCFA**.

Comparativement au budget voté en 2021 tel qu'inscrit dans la loi de finances, le budget en fin de gestion a été revu à la hausse d'un montant de **1 250 550 420 FCFA**, passant de **8 802 086 976 FCFA** à **10 052 637 396 FCFA**.

Cette hausse résulte essentiellement du rattachement de certains crédits de l'ex-Ministère de la Ville en cours de gestion.

Graphique 5 : Répartition par nature de dépenses du budget programme 1



Source : SIGOBE (31/01/2022)

II. RÉALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget 2021

Les crédits alloués à ce programme pour la gestion 2021, ont été exécutés à hauteur de **9 784 790 809 FCFA**, pour un budget actuel de **10 052 637 396 FCFA**, soit un taux de réalisation de **97,33%**.

Ce taux est tiré à la hausse par l'exécution des dépenses relatives aux personnels et aux frais d'abonnements, qui représentent environ **70%** du budget du programme Administration Générale.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par nature de dépenses

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 1

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2020	Total 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
2105001 Coordination et animation	-	-	862 958 475	921 640 930					862 958 475	921 640 930
2105002 Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	43 560 193	43 905 589					43 560 193	43 905 589
2105003 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	3 171 000 821	3 443 678 872	3 337 665 770	3 125 327 064	229 859 343	306 011 492	63 577 515	400 260 213	6 802 103 449	7 275 277 641
2105004 Information et communication			303 316 759	272 426 424			250 096 040	169 956 833	553 412 799	4 442 383 257
2109202 Gestion des ressources humaines, matérielles et financières		359 862 353		65 343 070					-	
2109204 Coordination, suivi des activités et renforcement du cadre organisationnel, réglementaire et institutionnel du ministère			-	6 854 990					-	
2109205 Amélioration de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières			-	665 497 979					-	
2109206 Renforcement de la communication sur les enjeux et défis du secteur de la ville			-	4 025 000					-	
Total P1	3 171 000 821	3 803 541 225	4 547 501 197	5 105 021 046	229 859 343	306 011 492	313 673 555	570 217 046	8 262 034 916	9 784 790 809

Source RAP 2020/SIGOBE 31/01/2022

NB : Les 4 dernières actions sont celles qui étaient inscrites au programme 1 de l'ex-Ministère de la Ville.

Ce tableau montre que le taux d'exécution des crédits de l'action « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles » du programme Administration Générale se trouve être le plus élevé, soit **83,78%**.

Ce taux s'explique par l'exécution des dépenses de personnel **47,33%** destinées aux salaires de l'ensemble du personnel du Ministère et ceux des biens et services (frais d'abonnements en eau et en électricité) **43%**. Les crédits susmentionnés représentent **90,29%** de l'action 3 du budget du programme.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme est présenté ci-dessous.

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 1 (en FCFA).

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandats Ordonnancés
Total programme (Investissements)	-	-	26 390 000 000	551 075 448	570 958 967	570 217 046
Sur financement intérieur	-	-	26 390 000 000	551 075 448	570 958 967	570 217 046
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU	2016	2020	4 390 000 000	400 363 560	400 260 213	400 260 213
Sur financement intérieur	-	-	4 390 000 000	400 363 560	400 260 213	400 260 213
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-
projet 2/Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU	2019	2022	22 000 000 000	150 711 888	170 698 754	169 956 833
Sur financement intérieur	-	-	22 000 000 000	150 711 888	170 698 754	169 956 833
Sur financement extérieur	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2022)

En 2021, le budget voté des dépenses d'investissements du programme Administration Générale est évalué à **570 958 967 FCFA**. Sur ce montant, **570 217 046 FCFA** ont été ordonnancés au 31 décembre 2021, soit un taux de réalisation **99,87%**.

❖ **Au titre du projet de réhabilitation et équipements des structures déconcentrées du MCLU**

Il s'agit pour ce projet, de rendre les services déconcentrés véritablement opérationnels et créer un cadre de travail adéquat en dotant les services de moyens matériels et logistiques et en réhabilitant les bâtiments abritant les services. Coût total : **4 390 000 000 FCFA**(BE).

Le budget 2021 est de **400 363 560 FCFA**, au risque de perdre les crédits initialement inscrits pour la réhabilitation de huit (**08**) structures déconcentrées du MCLU (procédures de passation de marchés non abouties), ils ont été réaffectés aux équipements (dix (**10**) véhicules de types 4x4 de marque Mitsubishi L 200) et du matériel topographique (station totale) au profit des services du MCLU. Les équipements ont été livrés. Le taux d'exécution physique et financier est de **100%** (2021).

❖ **Au titre du Projet de Simplification et de transformation digitale du MCLU (projet cofinancé)**

Un contrat entre le MCLU et l'Opérateur Français **IGN FI** (Institut National Géographique de France International) a été approuvé le 29 juin 2020 par le Ministère en charge du Budget, avec pour objet la mise en œuvre du **SIGFU** (Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain), pour un montant de **18 174 095 512 FCFA**. La signature de la convention de financement (prêt) avec BPI (Banque Publique d'Investissement) s'est faite en janvier 2021.

L'ensemble des composantes ci-après connaissent un début de mise en œuvre. Ce sont :

- la mise en œuvre du projet de système de référence terrestre, système de référence altimétrique et système de représentation plane ;
- la mise en œuvre du projet de l'identifiant unique des parcelles ;
- l'opérationnalisation de la procédure du titremassif des parcelles sur les lotissements existants ;
- la réalisation de la conversion numérique des données domaniales ;
- la mise en place d'un Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (**SIGFU**).

Coût total du projet : **22 000 000 000 FCFA**. Budget 2021 : **11 682 175 490 FCFA** (financement extérieur) et **170 698 754 FCFA** (budget de l'État).

La mise en place du SIGFU est passé à sa phase opérationnelle avec un taux d'exécution physique globale de **20%** et un taux d'exécution financière global de **15%**.

II.2 Évolution des effectifs

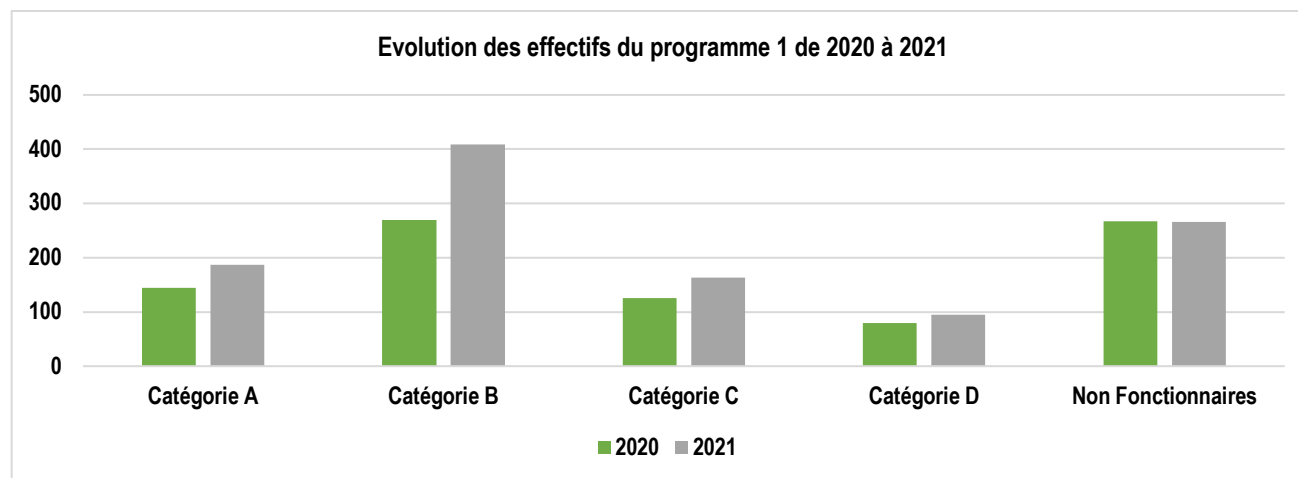
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	144	51	57	49	06	187
Catégorie B	269	188	199	141	01	409
Catégorie C	126	29	32	37	00	163
Catégorie D	79	21	21	17	01	95
Non Fonctionnaires	267	03	03	00	01	266
TOTAL	885	292	312	244	09	1120

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau de l'administration générale, le personnel d'exécution composé des emplois de la catégorie C et D est en nombre insuffisant, sur les deux (2) années (205 en 2020 et 258 en 2021), par rapport au personnel des catégories A et B composé du personnel de conception et application (413 en 2020 et 596 en 2021).

Cette situation peut créer un ralentissement des activités, étant donné que dans une administration l'exécution véritable des tâches est dévolue au personnel d'exécution.

Pour remédier à cet état de fait, il est important d'insister auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, pour la mise à disposition des emplois de cette catégorie.

De 2020 à 2021, l'effectif général du ministère a augmenté de 26,55%.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

A l'issue du séminaire stratégique organisé par le MCLU en février 2021, une matrice du plan d'actions stratégiques sectoriel a été élaborée. Ce plan prévoyait des actions fortes en matière de bonne gouvernance et l'élaboration d'un plan stratégique 2021-2025 du ministère.

L'élaboration du Plan Stratégique 2021-2025 du MCLU connaît à ce jour, un début de réalisation avec le recrutement d'un consultant et l'élaboration d'un premier draft du document stratégique en décembre 2021. Ce plan sera disponible à la mi-2022 et sera suivi par l'élaboration de la Politique Publique Urbaine et de la Politique de l'habitat comme préconisés dans les deux codes (Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain et Code de la Construction et de l'Habitat).

Concernant la communication, le MCLU a fait du respect de la réglementation une priorité à travers ces actions à booster la sensibilisation auprès des usagers sur le respect de la réglementation en vigueur et sur la lutte contre le désordre urbain et l'incivisme afin d'assainir le cadre bâti. Un numéro vert gratuit (1378) et une plateforme WhatsApp ont été mise en place pour dénoncer toute construction anarchique ou présentant un risque pour les résidents des quartiers ;

Dans le cadre du renforcement des textes législatifs en matière de construction et de l'habitat, le ministère a fait adopter en conseil des ministres seize (16) textes de loi, dont une (01) Ordonnance, dix (10) décrets et (05) CCM. Ces textes visent à opérationnaliser les réformes du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat en prenant appui sur les textes d'application du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain (CUDFU).

Concernant la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires, le MCLU a initié dans les services déconcentrés (DR, DD, secteurs) de la construction, une opération d'Optimisation du Processus de Délivrance de l'ACD (OPDA) dans six (06) régions de la Côte d'Ivoire. Cette opération a permis d'accélérer le rythme de production de l'ACD et des actes d'urbanisme et du foncier urbain. Elle a également permis d'aborder les aspects techniques liés au foncier, les questions liées au fonctionnement des services déconcentrés. Dans le même élan, le ministère a organisé une caravane

dénommée « opération tiroirs vides » dans cinq (05) villes de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Daloa, San-Pedro, Abengourou, Korhogo). Ces journées ont été l'occasion de renforcer la crédibilité des services du ministère, de délivrer les actes disponibles, d'informer et de sensibiliser les populations sur les réformes de l'ACD, du permis de construire et du contrat sécurisé de bail à usage d'habitation.

S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de l'administration en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat, il est à noter l'achèvement de la construction du centre de production des actes du projet de Simplification et de transformation digitale. Ce centre permet de mettre en place un cadre de travail opérationnel de qualité avec des infrastructures et des équipements pour garantir le traitement des données et informations foncières et la continuité des services. L'on note également le démarrage effectif de la phase opérationnelle du projet de mise en place du Système d'Information Géographique du Foncier Urbain (SIGFU) qui consiste, à mettre sur une même plateforme numérique tous les acteurs de la chaîne foncière, d'améliorer le processus de traitement des actes fonciers et de sécuriser le foncier urbain.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Evolution des indicateurs du programme 1

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Unités	Réalizations		2021	
			2019	2020	Prévisions	Réalizations
OS1 : Améliorer la performance des structures	Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services du Ministère	Pourcentage	55%	92,57%	70%	95,30%
	Taux de satisfaction du personnel du ministère	Pourcentage	42 %	50,74%	55%	69%
OS2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	Taux de satisfaction des responsables de structures	Pourcentage	49 %	50%	55%	57,3%

Source : CABINET

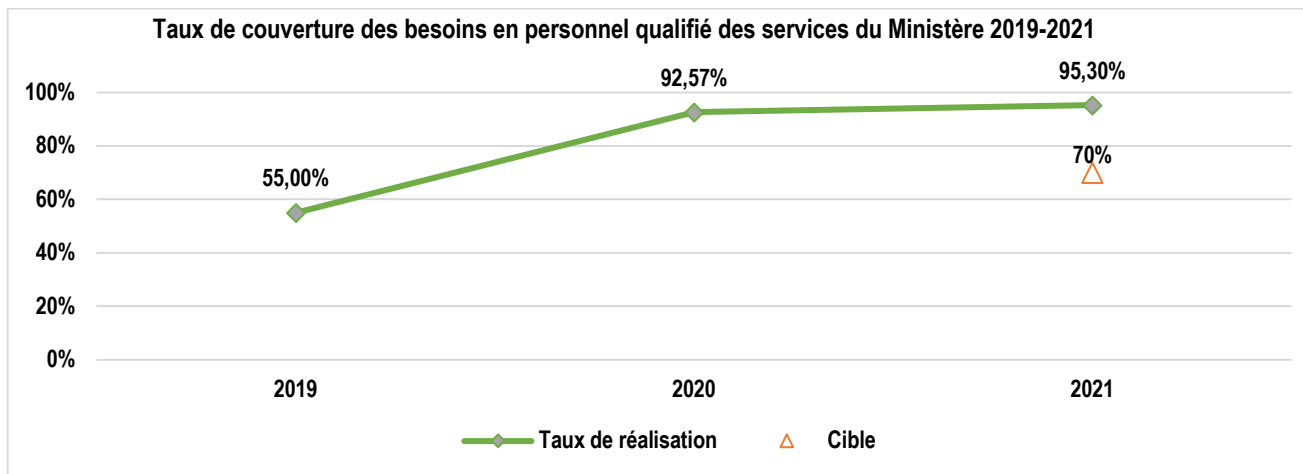
III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la performance des structures

➤ **Indicateur : Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services du Ministère**

Le taux de réalisation de l'année 2021 est en hausse, mieux il est au-delà de la prévision. Cette croissance se justifie par le fait que le Ministère de la Fonction Publique met de façon continue, à la disposition du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme du personnel des emplois non sollicités que la Direction des Ressources Humaines a affecté.

Graphique 7 : Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services

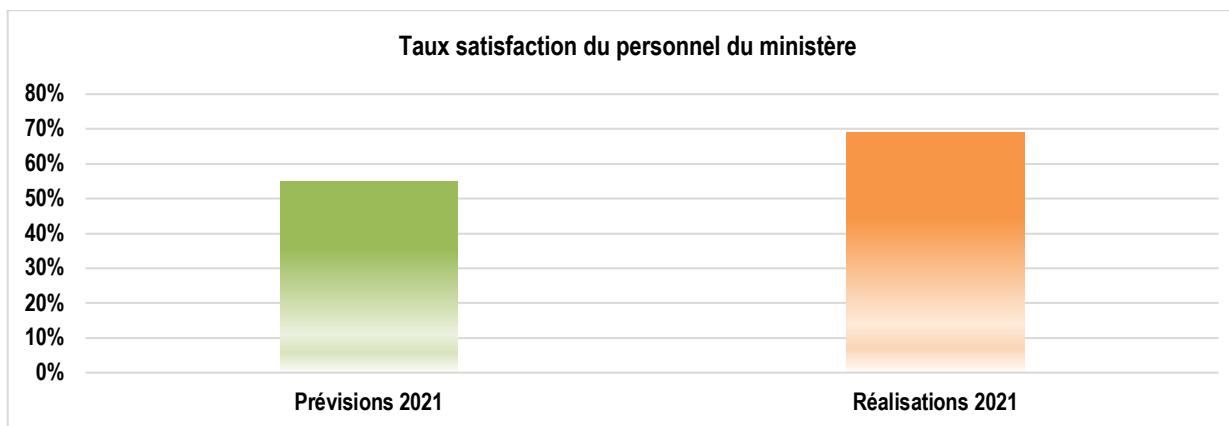


Source : Direction des Ressources Humaines

➤ **Indicateur : Taux de satisfaction du personnel du Ministère**

Une enquête de satisfaction des agents du ministère réalisée par la Direction de la planification a permis de noter que **69%** des agents sont satisfaits au travail. Cette enquête visait la satisfaction des agents du MCLU concernant le cadre du travail (**84%**), la qualité des moyens matériels (**79%**) et les actions sociales menées par le MCLU (**47%**).

Graphique 8 : Taux de satisfaction du personnel du Ministère



Source : Direction de la Planification de l'Évaluation des Statistiques

Objectif spécifique 2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère

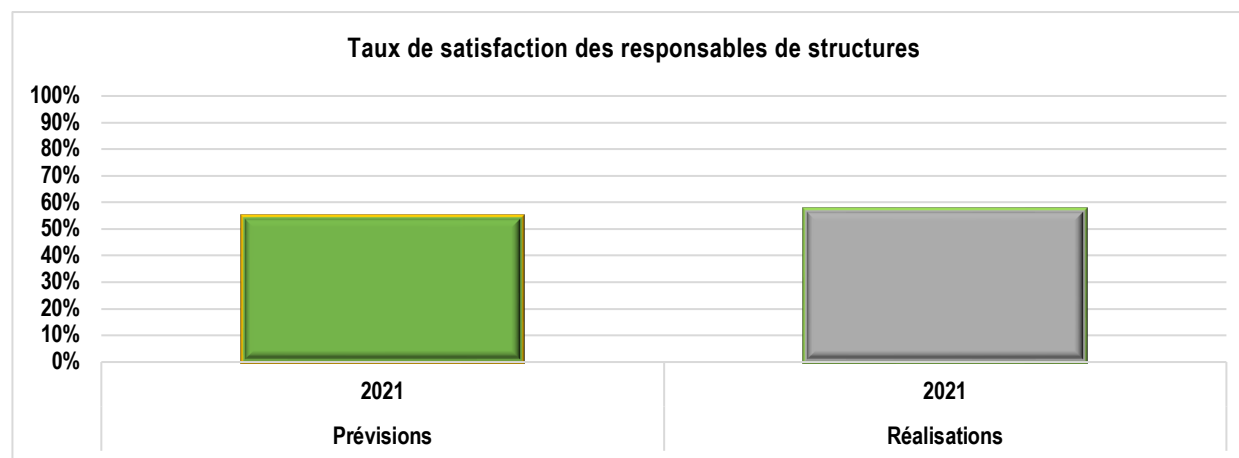
➤ **Indicateur : Taux de satisfaction des responsables de structures**

Ce taux a été déterminé à la suite d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des responsables, à partir de trois (03) volets :

- Le volet cadre de travail ;
- le volet moyens matériels ;
- le volet budgétaire.

Il ressort de cette enquête que **57,3%** des responsables de structures du ministère sont satisfaits au travail ; ce qui représente une performance de 2,3 points par rapport à cible définie. Cette situation se traduit par une bonne définition de la politique de gestion de ressources humaines, matérielles et financières.

Graphique 9 : Taux de satisfaction des responsables de structures



Source : Direction de la Planification de l'Évaluation des Statistiques

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Malgré les acquis majeurs obtenus au titre de la gouvernance pour la gestion de 2021, il est à noter quelques difficultés qui ont entravées la mise en œuvre de certaines activités. Ce sont :

- la faiblesse des crédits budgétaires des actions et des activités du ministère ;
- l'insuffisance de crédits budgétaires pour la réalisation des actions sociales et l'exécution du plan de formation des agents du ministère ;
- la lourdeur dans les passations de marchés en raison d'une maîtrise encore insuffisante des procédures ;
- l'inadéquation entre les besoins en personnel exprimés par le ministère et le personnel mis à disposition.

IV.2 Recommandations

En vue d'améliorer les acquis de l'exercice 2021, il est nécessaire d'apporter des recommandations par rapport aux difficultés rencontrées en 2021. Il s'agit de :

- doter le ministère de crédits à hauteur des objectifs fixés ;
- allouer des crédits suffisants pour le renforcement de capacités des agents et pour l'amélioration des actions sociales dans le ministère ;
- simplifier le processus de passation de marchés public et renforcer les capacités des agents en matière de marchés public ;
- mettre à disposition le personnel adéquat en fonction des besoins exprimés.

CONCLUSION

L'année 2021 a été marquée par le renforcement des textes législatifs (**16** textes de loi dont une (**01**) Ordonnance, dix (**10**) décrets et (**05**) CCM) et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires à travers des missions d'envergure à l'intérieur du pays visant ainsi à opérationnaliser les réformes du secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

De plus, dans un souci de mettre sur une même plateforme numérique tous les acteurs de la chaîne foncière, d'améliorer le processus de traitement des actes foncier et de sécuriser le foncier urbain, la construction du centre de production des actes du projet de Simplification et de transformation digitale a été achevée.

En définitive, les résultats obtenus par rapport à ceux attendus du programme « Administration Générale » sont satisfaisants au regard du taux de réalisation moyen (**100%**) et ce, malgré les difficultés liées à la mise en œuvre de certaines activités.

L'adoption de plusieurs textes a contribué à améliorer la gouvernance du ministère.

Toutefois, la prise en compte des recommandations faites permettra d'améliorer les résultats au cours de l'exercice 2022.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « FONCIER ET URBANISME »

INTRODUCTION



M. KRA Kouman

Responsable de programme

Directeur Général de l'Urbanisme et du Foncier

Nommé en février 2020

Conformément au décret N° 2019-1009 du 04 décembre 2019 portant organisation du ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, la Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF) est chargée :

- d'élaborer et de faire appliquer la politique nationale en matière d'urbanisme et de foncier ;
- d'initier et de conduire la réflexion pour la promotion d'outils efficaces de gestion urbaine, notamment les schémas directeurs d'urbanisme, plans d'urbanisme directeurs, plans d'urbanisme de détail ;
- de définir les modalités d'assistance aux collectivités décentralisées en matière d'urbanisme et de foncier ;
- de proposer la législation et la réglementation en matière d'urbanisme et de foncier et de veiller à leur application et à leur actualisation en relation avec les services compétents ;
- de coordonner l'élaboration du Code de l'Urbanisme et du Code du Foncier Urbain, en relation avec les services compétents ;
- d'assurer la tutelle technique de toutes les opérations et projets en matière d'urbanisme et de foncier ;

- d'initier des actions en vue de l'organisation des professionnels de l'urbanisme et du foncier urbain dans l'exercice de leurs métiers, notamment les aménageurs fonciers ;
- de définir et de faire appliquer les procédures en matière d'approbation des plans de lotissement et de délivrance des actes administratifs en milieu urbain .

Afin de mettre en lumière les activités de ce programme, il s'avère nécessaire de présenter d'abord son bilan qui prend en compte l'évolution des indicateurs de performance, l'analyse détaillée et l'explication des résultats et ensuite donner les perspectives envisagées.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Le programme « **Foncier et Urbanisme** » vise à mettre en œuvre la stratégie nationale en matière de foncier et d'urbanisme. La mise en place de cette politique résulte du constat que nos villes se caractérisent fondamentalement par une forte croissance de leur population et une urbanisation non maîtrisée de nos centres urbains. Pour assainir le domaine du foncier et de l'urbanisme, le Ministère s'est fixé des objectifs suivants en 2021 :

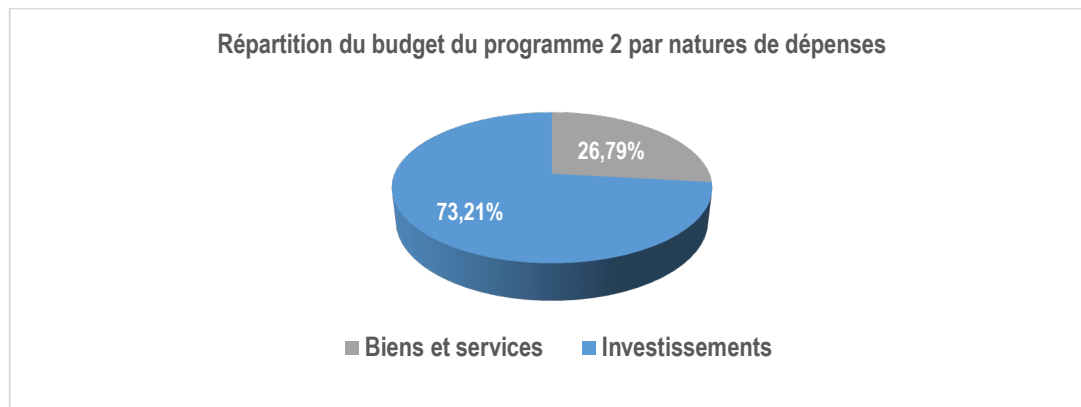
- **Os1 : Moderniser les villes ivoiriennes ;**
- **Os2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière.**

I.2 le financement du programme

Pour la mise en œuvre de ses missions, le programme Foncier et Urbanisme a bénéficié initialement d'un budget de **1 384 176 740 FCFA** au titre de l'exercice 2021. Le budget affiché en fin d'exercice s'élève à **1 717 362 432 FCFA** qui résulte de la prise en compte de crédits provenant de l'ex-ministère de la ville (action cadre de vie urbain) ; rattaché en cours de gestion au MCLU, pour une grande majorité due aux investissements et aux biens et services.

Ce budget, se compose de **460 040 415 FCFA** en ce qui concerne les achats de biens et services, ainsi que de **1 257 322 017 FCFA** pour les dépenses d'investissements.

Graphique 10 : Répartition par nature de dépenses du budget programme 2



Source : SIGOBE (31/01/2022)

Outre le financement par le budget de l'Etat, certaines directions du programme sont appuyées dans la réalisation des projets par des financements extérieurs.

Tableau 11 : Financement extérieurs du programme 2

N°	Désignation	Coordination	Source de financement	Montant (FCFA)	Observations
1	Projet d'Amélioration des Quartiers Restructurés d'Abidjan (PAQRA)	SP/C2D	C2D	33 800 000 000	Etude de faisabilité achevée ; le processus de sélection du Maître d'œuvre pour la réalisation du projet détaillé est en cours.
2	Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA)	(PACOGA)	Banque Mondiale (PACOGA)	11 620 000 000	En cours d'exécution
3	Projet d'Adressage des villes de l'Intérieur	(PUDICAS)	Banque Mondial (PUDICAS)	800 000 000	Provision insuffisante Recherche de financement additionnel
4	Plan d'urbanisme directeur de détail de Bouake	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	300 000 000	Étude en cours (groupement 3au-bepu-keios)
5	Plan d'urbanisme directeur de détail les de San-Pedro	PIDUCAS/PRICI	Banque Africaine de Développement	300 000 000	Étude en cours (afric urba ci-eue-terrabo)
6	Révision de schéma directeur de Yamoussoukro	MCLU/DGUF	Guichet unique du foncier	75 000 000	Étude en cours (3 a u)
7	Plan d'urbanisme de détail de l'unité 6	PTUA	Banque Africaine de Développement	460 000 000	Attribué à SCET Tunisie, Étude en cours
8	SCHEMA DIRECTEUR DU GRAND-ABIDJAN 2	JICA	JICA	-	En cours d'études

Source : SIGOBE DGUF

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2021, les crédits du programme Foncier et Urbanisme sont de **1 717 362 432 FCFA** pour lesquels **1 711 348 176 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **99,64%**.

La justification de ce taux s'explique d'une part, par l'exécution de la totalité des projets d'investissement qui représentent **73,26%** du budget global dudit programme ; d'autre part, par la consommation quasi-totale des crédits de fonctionnement des Directions représentant **26,74%** du budget du programme.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 12 : Exécution financière par action du programme 2

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2020	Total 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
2205101 Conception et suivi des politiques de planification urbaine	-	-	242 033 035	240 713 975			25 872 570	129 833 852	267 905 605	370 547 827
2205102 Gestion du foncier	-	-	99 055 253	70 124 372	35 000 000		870 105 910	1 028 849 609	1 004 161 163	1 098 973 981
2205105 Promotion du développement urbain durable et amélioration du cadre de vie urbain				95 432 085				94 999 300	-	190 431 385
2215401 Amélioration de la planification urbaine				1 000 000				129 833 852	-	1 000 000
2215403 Règlements, contrôle et gestion des contentieux				36 269 988					-	36 269 988
2215404 Renforcement de la coopération et financement des villes				14 124 995					-	14 124 995
Total P2	-	-	346 658 094	457 665 415	35 000 000	-	895 978 480	1 257 322 017	1 272 066 768	1 711 348 176

Source RAP 2020/SIGOBE 31/01/2022

NB : les 4 dernières actions sont celles qui étaient inscrites au programme 2 Cadre de Vie Urbain de l'ex-MDV. Pour la gestion 2022, les activités retenues de ces actions ont été rattachées au programme 2 Foncier et Urbanisme du MCLU.

La présentation de l'exécution financière du programme 2 montre que l'action « **Gestion du Foncier** » absorbe environ **64,21%** du budget exécuté. Cela est dû à une part importante des dépenses d'investissements rattachés à cette action au sein dudit programme (**82,66%**).

Il s'agit notamment de la réalisation de la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement et l'équipement de trois (03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro ; autrefois géré par l'ex Ministère de la Ville.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme Foncier et Urbanisme est présenté comme suit :

Tableau 13 : Exécution des investissements du programme 2 (en FCFA).

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandats Ordonnancés
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	21 604 292 985	1 278 117 617	1 257 322 017	1 253 682 761
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	21 604 292 985	1 278 117 617	1 257 322 017	1 253 682 761
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Purgés/ Indemnités d'éviction	2017	2020	7 459 292 985	823 791 089	823 791 029	823 791 029
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 459 292 985	823 791 089	823 791 029	823 791 029
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 2/ Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan	2013	2016	2 445 000 000	24 893 911	24 893 852	24 893 852
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 445 000 000	24 893 911	24 893 852	24 893 852
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 3/ Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan	2021	2023	2 045 000 000	80 000 000	79 781 100	79 781 100
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 045 000 000	80 000 000	79 781 100	79 781 100
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 4/ Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat	2014	2017	1 500 000 000	68 917 269	68 916 736	68 916 736
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 500 000 000	68 917 269	68 916 736	68 916 736
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 5/ Constituer les réserves foncières	2011	2015	7 955 000 000	80 515 348	60 000 000	56 360 744
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 955 000 000	80 515 348	60 000 000	56 360 744
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 6/ Réaliser la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement			105 000 000	105 000 000	104 940 000	104 940 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	105 000 000	105 000 000	104 940 000	104 940 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 7/ Equiper trois(03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro			95 000 000	95 000 000	94 999 300	94 999 300
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	95 000 000	95 000 000	94 999 300	94 999 300
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2022)

Les dépenses d'investissements des crédits alloués au programme foncier et urbanisme destinées au financement de (07) projets, ont été exécutées à hauteur de **99,71%** sur un montant global de **1 257 322 017 FCFA** dudit programme. Cependant, il convient de noter que ces crédits budgétaires sont insuffisants, car ceux-ci ne permettent pas d'avoir une avancée considérable dans la mise en œuvre physique des projets par année. Ce qui entraîne un allongement des délais de réalisation desdits projets.

❖ Au titre du projet des Purges/ Indemnités d'éviction

Le projet ici présenté est initié pour constituer des réserves foncières d'un peu plus de **213 hectares** sur les sites d'**AKOUBE ZEUDJI**, d'**AHOUE** et de **YAOU**, pour l'aménagement de terrains viabilisés à bas coût. (Coût total : **7 959 292 985 FCFA** (BE)). Le budget 2021 est de **823 791 029 FCFA**. Ce montant a permis de constituer **20 ha 03 à 50 ha** de réserves foncières à AHOUE, à hauteur de **601 051 318 FCFA** tandis que **222 739 771 FCFA** ont servi à indemniser les victimes d'inondations des zones à risque. Le taux de réalisation physique et le taux d'exécution financière au titre de la gestion 2021 sont de **100%**.

❖ Au titre du projet de Redressement des Lotissements irréguliers à Abidjan

Il s'agit de régulariser les lotissements non approuvés après les avoir répertoriés et corrigés. Le Coût total est de **2 445 000 000 FCFA** (BE). Le budget actuel 2021 est de **24 893 852 FCFA** (1,1% du coût total). Des travaux de levées topographiques ont été réalisés à **40%** sur **04** plans collectés et analysés. Un rapport technique de conduite des travaux par un géomètre expert est disponible. Le taux de réalisation financière pour la gestion 2021, s'élève à **100%**.

❖ Au titre du projet de Délimitation des terrains villageois dans le district d'Abidjan

Le projet vise à délimiter tous les territoires des villages du District d'Abidjan (**124 villages**) afin de résoudre le problème d'insécurité foncière et de litiges entre les communautés villageoises. Le coût total initial est de **1 200 000 000 FCFA** (BE).

Le Conseil des Ministres en sa séance du 8 décembre 2021, à travers une communication a donné son agrément pour porter le coût de ce projet à hauteur de **2 045 475 000 FCFA** sur 3 années (2021-2023).

Le budget 2021 est de **79 781 100 FCFA** et devrait servir à sensibiliser et former les parties prenantes du projet. Un rapport d'enquête géographique et **40** cartes sommaires des territoires des villages sont disponibles. Toutes les activités prévues ont été réalisées. Le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière sont à **100%**.

❖ Au titre du projet de Déconcentration du Guichet Unique du Foncier de l'Habitat

Il s'agit d'installer des guichets uniques (aménagements et équipements) dans toutes les régions et tous les départements dans le but de centraliser et traiter toutes les demandes d'actes dans toutes les Directions Régionales et Départementales. Le coût total du projet est de **1 500 000 000 FCFA** (BE).

Pour l'exercice 2021, ce projet a bénéficié d'un montant de **68 916 736 FCFA**, soit **5%** du coût total. Les guichets de **DAOUKRO**, **KATIOLA**, **BOUNDIALI** et **Grand LAHOU** sont en cours de réhabilitation. Du mobilier, des ordinateurs et des fournitures de bureaux ont été mis à la disposition des agents. Le taux d'exécution physique est de **75%** tandis que le taux d'exécution financière est de **100%**.

❖ Au titre du projet « Constituer les réserves foncières »

Initié par l'AGEF dans le but de constituer des réserves foncières sur l'étendue du territoire national, en vue de mettre à la disposition de l'Etat et de ses démembrements ainsi que de tout demandeur (promoteur immobilier, aménageur privé ou tout autre opérateur économique ainsi que les ménages) des terrains viabilisés ou non, destinés aux équipements, à l'habitat et aux activités économiques. Le coût total du projet est de **7 955 000 000 FCFA**.

Le budget 2021 de **80 000 000 FCFA** devrait servir à la purge d'environ **2,3ha** de terrain. Cependant, le compte du trésor public de l'AGEF n'a pas été approvisionné par l'ACCT pour faire face aux purges de droits coutumiers. Le taux d'engagement financier est de **70%** (conformément à la régulation budgétaire des transferts) et le taux d'exécution physique est de **0%**.

❖ Au titre du projet « Réaliser la cartographie des espaces verts du District Autonome de Yamoussoukro en vue de leur sécurisation et leur aménagement »

Il s'agit de faire un état des lieux des espaces verts de la ville de Yamoussoukro, d'en dresser la typologie en vue d'une sécurisation et d'un aménagement durable. Le projet reversé par l'ex-Ministère de la Ville (MDV) a un coût total de **104 940 000 FCFA** (BE).

En 2021, **105 000 000 FCFA** ont été alloués à ce projet. Ce montant a permis d'achever les travaux préparatoires et de réaliser à **80%** les travaux de conception et de programmation (Le cabinet chargé de la réalisation de l'étude a été sélectionné, l'ordre de démarrage lui a été donné, l'étude terrain a été réalisée, le rapport provisoire est disponible). Le taux d'exécution financière est de **100 %**.

❖ **Au titre du projet « Equiper trois (03) quartiers sous équipés de Yamoussoukro »**

Il s'agit d'un projet de plan d'équipement de trois quartiers sous équipés de **YAMOUSSOUKRO**, en vue de lutter contre le dysfonctionnement des services de base et améliorer les conditions et le cadre de vie des populations (Projet reversé par l'ex Ministère de la Ville (**MDV**)).

Le coût total est de **95 000 000 FCFA** et le budget actuel 2021 s'élève à **94 999 300 FCFA**. Les travaux de conception et de programmation sont réalisés à **80%** (Le cabinet chargé de la réalisation de l'étude a été sélectionné, l'ordre de démarrage lui a été donné, l'étude terrain a été réalisée, le rapport provisoire est disponible). Le taux d'exécution financière est de **100%**.

II.2 Évolution des effectifs

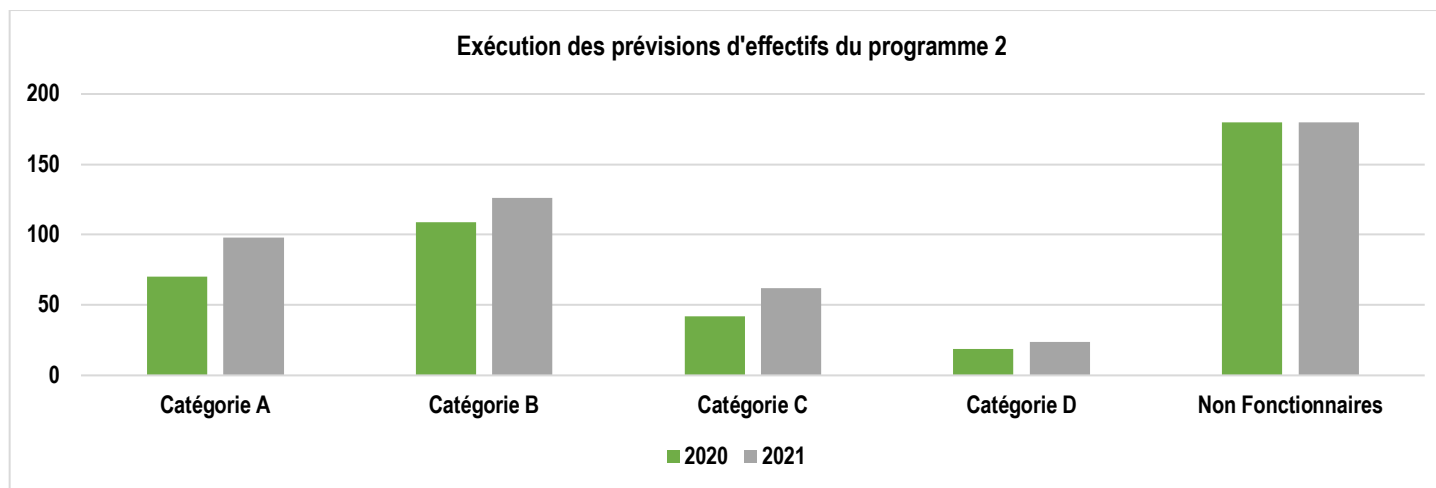
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	70	18	20	29	01	98
Catégorie B	109	23	26	18	01	126
Catégorie C	42	05	06	20	00	62
Catégorie D	19	03	04	06	01	24
Non Fonctionnaires	180	00	00	00	00	180
TOTAL	420	49	56	73	03	490

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 11 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Source : Direction des Ressources Humaines

Le personnel de conception et d'application reste plus élevé que le personnel d'exécution. Notons tout de même une insuffisance du personnel de ce programme.

Dans le programme 2, le personnel de conception et d'application composé des emplois de la catégorie A et B reste élevé relativement au personnel d'exécution.

Au regard des activités de ce programme, le nombre élevé du personnel d'application constitue un atout.

En 2021, aucun non-fonctionnaire n'a été recruté.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au niveau du foncier et urbanisme, les résultats majeurs obtenus sont de trois (03) ordres :

- Le renforcement des outils de planification urbaine ;
- Le renforcement de la sécurité et du processus de délivrance de l'ACD ;
- La gestion et la restructuration urbaine.

En ce qui concerne le renforcement des outils de planification urbaine :

Il est à noter l'obtention du financement de l'élaboration des plans d'urbanisme de détails des 10 unités urbaines du SDUGA : l'unité urbaine 6 dénommée « Petit Bassam » qui comprend les quartiers de Treichville, Marcory et Koumassi a été élaborée à plus de 80%. Les autres unités sont à l'étape d'analyse des DAO.

L'actualisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de Yamoussoukro est quasiment achevée à 90% ; il reste à intégrer la commune d'Attiegouakro au plan actualisé.

Les réalisations des plans d'urbanisme de détail des schémas directeurs de San-Pedro et de Bouaké ont connu des avancées significatives (75%).

Le projet de délimitation des territoires villageois dans le district d'Abidjan a démarré avec la cartographie de 40 villages sur 169 dans les sous-préfectures de Songon, Anyama et Brofoudoumé

Concernant le renforcement de la sécurité et du processus de délivrance de l'ACD :

Au titre de la gestion 2021, le MCLU a procédé au démarrage de la mise en œuvre du projet de simplification et de transformation digitale du foncier qui a consisté à :

- La mise en œuvre du titrement massif ;
- La mise œuvre de la sécurisation des actes administratifs par la technologie blockchain ;
- La numérisation des registres domaniaux et guides villageois d'Abidjan ;
- L'audit de la documentation cartographique et topographique ;
- Le recensement de tous les plans de lotissement disponible ;
- L'achèvement de la construction du centre de production des actes.

En outre, l'organisation des missions d'Optimisation du processus de délivrance de l'ACD dans les structures déconcentrées (intérieur du pays) a permis la signature de 17021 ACD contre 13990 en 2020.

S'agissant de la gestion et la restructuration urbaine :

Le ministère a procédé au démarrage de la phase opérationnelle de l'adressage du district d'Abidjan (Zone 1 : Koumassi, Port-Bouët, Marcory, Treichville).

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous

Tableau 15.1 : Evolution des indicateurs du programme 2 (Foncier et Urbanisme)

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalizations		2021		Méthode de calcul
		2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : Moderniser les villes ivoiriennes	Taux de redressement des lotissements irréguliers	49,8%	51,06%	73,68%	52,12%	(Nbre de lotissements redressés / Nbre de lotissements prévus) X 100 Source : DTC
OS 1 : Moderniser les villes ivoiriennes	Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs	29,2%	29,2%	43,4%	29,2%	(Nbre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs réalisés ou actualisés / Nbre de Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs Prévus) x 100 Source : DU
	Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan réalisés et actualisés	0 %	0%	50%	0%	Nbre de Plans d'Urbanisme de détails réalisés / Nbre de Plans de détails prévus) x100 Source : DU
OS 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	Nombre d'ACD Délivrés (Guichet Central)	33 872	50 891	63 872	61 994	Dénombrement Source : rapport d'activités DGUF
	Nombre d'ACD délivrés (Guichets déconcentrés)	36 162	47 654	61 235	64 675	Dénombrement Source : rapport d'activités DGUF
	Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)	105	125	133	145	Dénombrement Source : rapport d'activités DGUF/ SEREFGPE
	Superficie des réserves constituées en ha (AGEF)	128	130	152	0	Dénombrement Source : rapport d'activités DGUF/AGEF

Source : DGUF

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Moderniser les villes ivoiriennes

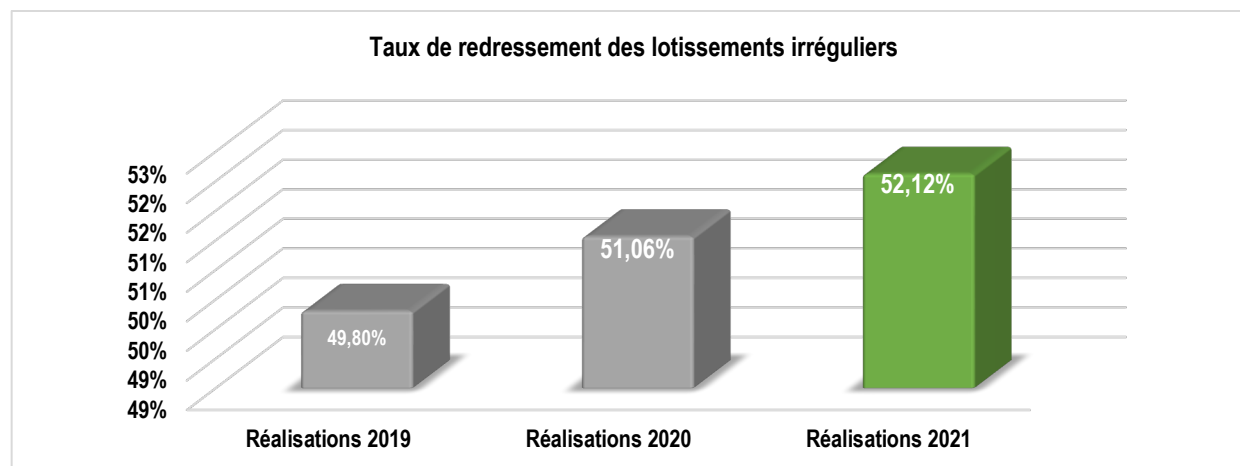
➤ Indicateur : Taux de redressement des lotissements irréguliers

Le projet de redressement des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan initié en 2013 avec pour objectif de redresser au moins **376 plans de lotissements** appliqués, bâtis, habités et non approuvés ne connaît pas une avancée significative au vu du nombre de lotissements redressés.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le budget évalué s'élève à **2 445 000 000 FCFA**. Cependant, de 2013 à 2018 seulement **68 plans** ont été redressés et approuvés, soit **18,08%** du nombre de lotissements à redresser, ce qui a nécessité un budget de **593 170 000 FCFA** pour les travaux.

Les crédits budgétaires allouées ayant connues une baisse depuis 2019, passant de **60 millions** à moins de **25 millions en 2021** n'ont pas permis d'accroître le nombre de lotissements à redresser. A cet effet, seulement **18 lotissements** ont fait l'objet de redressement sur la même période.

Graphique 12 : Taux de redressement des lotissements irréguliers



Source : Direction de la Topographie et de la Cartographie

Ainsi, les crédits cumulés de 2013 à 2021 de **559 894 911 FCFA** soit un taux de **22,89%** du budget prévu (modificatif) pour l'ensemble du projet n'ont permis de redresser que 86 plans de lotissement soit **22,87%** de réalisation physique.

➤ **Indicateur : Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs**

La réalisation et l'actualisation des schémas et plans d'urbanisme directeurs ont démarré au cours de l'année 2021. Ceux-ci sont encore en cours d'exécution, notamment les schémas directeurs des villes de Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro, ce qui justifie le taux identique de 29,2% inscrit dans le tableau.

➤ **Indicateur : Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan réalisés et actualisés**

Sur les 10 unités urbaines définies par le SDUGA, seul le PUD appelé « unité 6 » qui couvre la zone de Marcory, Koumassi et Port-Bouët a été lancée pour l'exercice 2021 et celui-ci est toujours en cours de finalisation.

Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Délivrés (Guichet Central)**

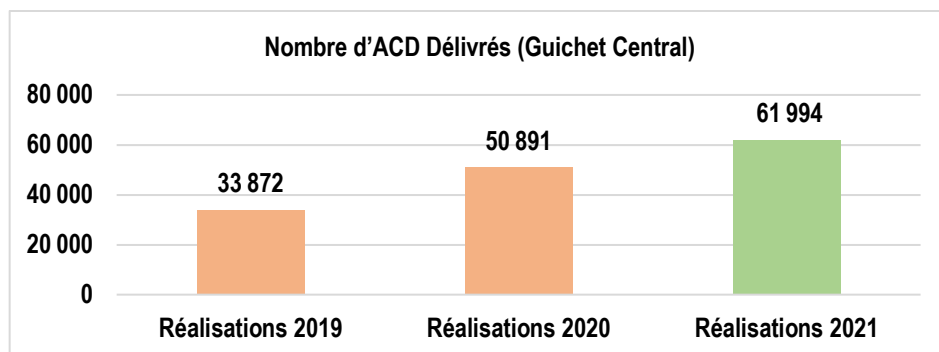
En 2021, sur une prévision de **63 872 ACD** au niveau central, il a été délivré **61 994 ACD**, soit un taux de réalisation de **97,06%**. Cet écart entre l'objectif prévisionnel et celui réalisé s'explique par le faible nombre de Titres Fonciers reçus de la Conservation Foncière, d'une part et par le grand nombre de demandes d'ACD fait sur des lotissements habités et non approuvés.

Toutefois, il existe des difficultés qui ralentissent le traitement des actes à savoir ;

- Le nombre élevé des lotissements appliqués non approuvés ;
- L'absence d'outils à même d'assurer une bonne traçabilité et un suivi efficace des dossiers ;
- L'absence d'une bonne politique de coordination et de travail en synergie entre les acteurs de la chaîne foncière interne et externe au MCLU ;
- Le nombre élevé de dossiers litigieux.

A cet effet, des demandes de rallonge budgétaire seront sollicitées pour la gestion 2022, pour accroître le nombre de lotissement à redresser et par ricochet, le nombre d'ACD délivrés.

Graphique 13 : Nombre d'ACD Délivrés (Guichet Central)



Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur : Nombre d'ACD Délivrés (Guichet déconcentrés)**

En 2021, sur une prévision de **61 235 ACD**, il a été délivré **64 675 ACD**, soit un taux de réalisation de **105,62%**. L'objectif fixé a été atteint grâce à l'impact positif de la mission d'Optimisation du Processus de Délivrance des Actes (OPDA) en région.

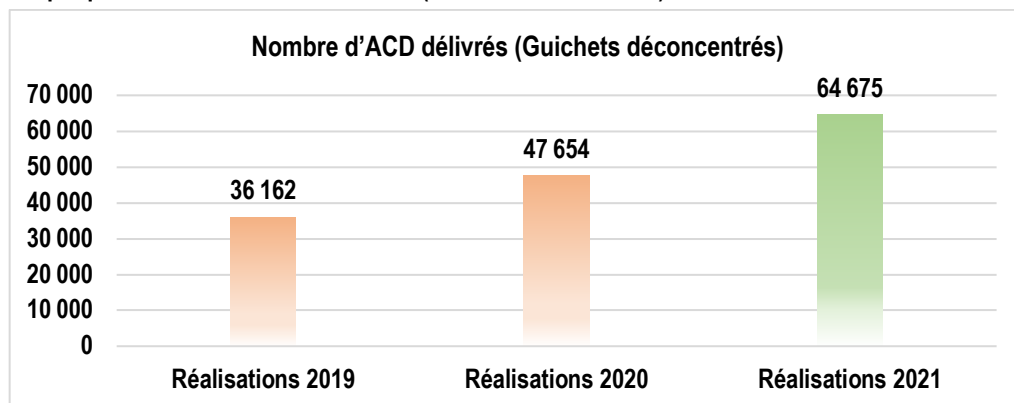
Cette croissance du taux de délivrance des ACD à l'intérieur du pays est également due aux réformes entreprises par le Ministère depuis 2013.

Nonobstant cette performance, le ministère fait face à des difficultés qui impactent son rendement. Il s'agit :

- D'environ 700 lotissements du noyau urbain non approuvés à l'intérieur du pays ;
- De registres domaniaux encore en possession des préfectures dans certaines villes du pays ;
- De l'absence d'un outil à même d'assurer une bonne traçabilité et un suivi efficace des dossiers ;
- De l'absence d'une bonne politique de coordination et de travail en synergie entre les acteurs de la chaîne foncière interne et externe au MCLU

Les résultats de la mission OPDA devraient palier pour 2022 quelques difficultés évoquées plus haut.

Graphique 14 : Nombre d'ACD Délivrés (Guichet déconcentrés)



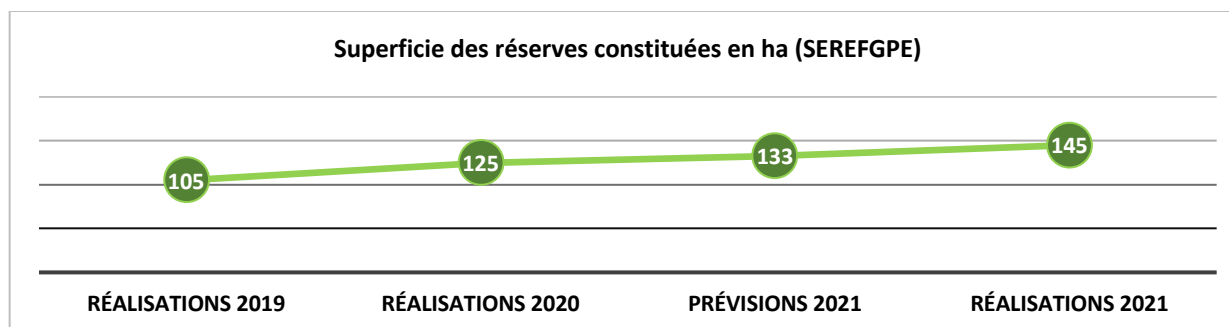
Source : Guichet Unique du Foncier

➤ **Indicateur : Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)**

Pour l'exercice 2021, **601 051 318** FCFA ont été payés au titre de la purge aux détenteurs de droits coutumiers du site de Ahoué. Ce paiement correspond à une superficie de 20ha 03a 50ca de réserves foncières constituées, ce qui porte le nombre total de réserves cumulatives constituées à ce jour à 145ha 03a 50ca.

Il est à noter que les réserves constituées sont largement insuffisantes par rapport aux sites mobilisés, du fait de la faiblesse des dotations budgétaires allouées.

Graphique 15 : Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)



Source : Service de la Recherche du Foncier pour les Grands Projets de l'État

➤ **Indicateur : Superficie des réserves constituées en ha (AGEF)**

Par manque de financement aucune réserve n'a pu être constituée, l'AGEF étant en restructuration.

Par ailleurs, certaines activités et certains crédits du programme 2 « **Cadre de Vie Urbain** » de l'ex-ministère de la ville ayant été rattachés au programme « **Foncier et Urbanisme** », il en découle que le cadre de performance du programme « **Cadre de Vie Urbain** » soit rattaché à celui du programme « **Foncier et Urbanisme** ».

Ainsi, l'évolution des indicateurs inscrits au programme « **Cadre de Vie Urbain** » de l'ex-ministère de la ville est présentée comme suit :

Tableau 15.2 : Evolution des indicateurs du programme 2 « Cadre de Vie Urbain » de l'ex- ministère de la ville rattaché au programme 2 Foncier et Urbanisme.

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalizations		2021		Méthode de calcul
		2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : Maitriser durablement l'urbanisation	Nombre de communes disposant de nouveaux outils de planification urbaine	-	-	10	10	(Dénombrement) Source : DU
	Nombre de communes disposant de cartographie des espaces verts en vue de leur sécurisation et leur aménagement	-	-	1	1	(Dénombrement) Source : DGUF
OS 2 : Améliorer durablement le cadre de vie des Citadins	Nombre de commune défavorisé (sous équipé, précaire) disposant d'études d'aménagement	-	-	3	3	Dénombrement Source : rapport d'activités DGUF
	Ratio de commune ayant bénéficié d'une campagne de promotion des villes durables		2/201	3/201	1/201	Nombre de commune ayant bénéficié d'une campagne de promotion des villes durables / Nombre total de commune (201) Source : DGUF

Source : DGUF

Objectif spécifique 1 : Maitriser durablement l'urbanisation

➤ **Indicateur : Nombre de communes disposant de nouveaux outils de planification urbaine**

Le schéma directeur de détail de la ville d'Abidjan étant adopté, les dix (10) communes d'Abidjan disposent donc de schéma directeur de détail. Ce qui met à la disposition des communes un outil de planification urbaine.

➤ **Indicateur : Nombre de communes disposant de cartographie des espaces verts en vue de leur sécurisation et leur aménagement**

L'objectif est atteint vu qu'au terme de l'étude, la commune de Yamoussoukro qui a été retenue pour la réalisation de l'étude dispose d'une cartographie de ses espaces verts.

Objectif spécifique 2 : Améliorer durablement le cadre de vie des citoyens

➤ **Indicateur : Nombre de commune défavorisé (sous équipé, précaire) disposant d'études d'aménagement**

Le district de Yamoussoukro a fait l'objet de l'étude comme prévu dans le projet PIP. A cet effet, trois (03) quartiers sous équipés du district bénéficient d'études d'aménagement.

➤ **Indicateur : Ratio de commune ayant bénéficié d'une campagne de promotion des villes durables**

Une campagne de sensibilisation a été menée dans la commune de Yamoussoukro. Elle s'est axée sur la promotion des villes durables et également sur les bienfondés pour les citoyens de disposer d'espaces verts aménagés et sécurisés dans les quartiers.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Des projets d'envergure ont été initiés par le MCLU à travers le programme Foncier et Urbanisme ce qui a permis de redynamiser le secteur du foncier et de l'urbanisme. Il s'agit notamment de la caravane de l'OPDA dénommée « tiroirs vides » qui a permis de toucher du doigt les réalités que vivent les usagers du MCLU et également d'accroître la délivrance du nombre d'ACD aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays. Aussi, le démarrage effectif du projet d'adressage de la ville d'Abidjan constitue une avancée notable dans la réalisation des projets prioritaires du MCLU.

Au niveau de la constitution de réserves foncières, la synchronisation des informations relatives à la purge aux détenteurs des droits coutumiers entre les directions et services concernés du MCLU, a permis une meilleure analyse et une bonne orientation des paiements pour la gestion 2021. Cependant, la constitution totale des parcelles mobilisées en réserves de l'État constitue un défi majeur et permanent à relever.

Toutefois, pour maintenir cette dynamique, il est bon que pour l'exercice budgétaire 2022 les moyens mis à la disposition du programme soient accrus.

Pour ce faire, le programme Foncier et Urbanisme en ce qui concerne l'ACD, compte :

- Procéder à la régularisation des lotissements appliqués et habités non approuvés à Abidjan comme en région ;
- Poursuivre la mission OPDA à l'intérieur du pays ;
- Organiser un séminaire de renforcement des capacités des responsables des services territoriaux du ministère de la Construction et de l'Urbanisme ;
- Uniformiser l'attestation villageoise (au niveau d'Abidjan) ;
- Procéder au règlement des litiges fonciers.

En ce qui concerne l'adressage des villes de Côte d'Ivoire :

- Poursuivre l'opération d'adressage dans les autres zones du district d'Abidjan ;
- Rechercher des financements pour la réalisation des activités préalables à la mise en œuvre du projet d'Adressage des villes de Bouaké et San Pedro ;
- Poursuivre le processus de sélection des maîtrises d'œuvre en vue de la réalisation des études détaillées du Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan (**PAQRA**).

En ce qui concerne la constitution des réserves foncières :

- Constituer 26 hectares de réserves foncières, pour un coût global de **908 208 099 FCFA** ;

- Régler les litiges fonciers sur le site de Yaou, route de Bonoua

En ce qui concerne les schémas directeurs :

- Poursuivre l'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs ;
- Poursuivre la réalisation et actualisation des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan.

Cependant, les difficultés concernant la mise en œuvre des objectifs de la DGUF sont multiples et variées.

Les plus importantes par thématique sont :

- ✓ Pour la mise en place des instruments et mesures permettant une meilleure application de la réforme ACD :
 - la méconnaissance des procédures de traitement des dossiers de demande d'ACD par les agents des services déconcentrés ;
 - les délais de traitement des dossiers de demande d'ACD non harmonisés entre les acteurs de la chaîne foncière ;
- ✓ Pour ce qui est du Règlement Général d'Urbanisme du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA), il est à noter le manque de financement pour la réalisation de cette étude.
- ✓ Pour le projet de redressement des lotissements irréguliers d'Abidjan, la difficulté majeure est liée au manque de financement pour mener à bien le projet.

IV.2 Recommandations

Le processus de traitement de l'ACD n'étant pas du seul ressort du MCLU, l'amélioration du nombre d'actes délivrés ne dépend par conséquent pas uniquement du MCLU. C'est pourquoi, il est nécessaire de sensibiliser les autres acteurs qui interviennent dans le processus, notamment la DGI (conservation foncière), afin que la création des titres fonciers soit plus diligente.

Aussi, il serait bon de mettre à disposition plus de ressources financières, pour permettre une accélération dans la mise en œuvre des projets, tels que la déconcentration des guichets ou le redressement des lotissements irréguliers pour permettre au ministère d'avancer plus efficacement dans ses réformes.

Enfin, pour faciliter l'accès à la propriété foncière, le rehaussement des crédits alloués à la purge aux détenteurs de droits coutumiers doit être effectif. Pour ce faire, l'application de la méthode par dation à l'effet de constituer des ressources additives pour la constitution des réserves foncières.

CONCLUSION

Pour la réalisation de ses actions, le programme a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de **1 717 362 432 FCFA**. Cette enveloppe bien que considérable n'a pas permis d'atteindre en totalité les objectifs fixés dans le PAP. Toutefois, des avancées notables ont été constatées dans le domaine de l'ACD avec l'augmentation du nombre d'actes délivrés par année.

Les indicateurs devant mesurer l'atteinte des cibles n'ont pas connu de bons résultats surtout au niveau des plans d'urbanisme. Cela s'explique par la faiblesse des crédits alloués, mais également par le niveau insuffisant des décaissements des financements extérieurs.

Le dynamisme des acteurs du foncier a permis de mettre en œuvre les activités prévues dans le PAP 2021 et d'assurer le fonctionnement des directions et services.

Cette dynamique sera maintenue pour la gestion 2022 afin d'achever les projets en cours pour le bien-être des usagers et des populations. A savoir :

- Disposer du foncier pour le plan d'aménagement des villes urbaines ;
- Réaliser les projets de logement de la population ;
- Achever l'actualisation des schémas directeurs ;
- Redresser l'ensemble des lotissements irréguliers ;
- Achever l'adressage de la ville d'Abidjan.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « CONSTRUCTION ET MAINTENANCE »

INTRODUCTION



M. MESSOU OI MESSOU AUGUSTIN

Responsable du programme

Directeur Général de de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture

Entré en fonction le 17 février 2020

Les missions du programme « **Construction et Maintenance** » conformément au décret portant organisation du ministère se déclinent comme suit :

- Elaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application des politiques, de la législation et de réglementation en matière de construction ;
- Gestion et maintenance du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, en liaison avec les Ministres chargés des Affaires Etrangères, de l'Economie et des Finances, et du Budget ;
- Assistance aux collectivités territoriales en matière de construction ;
- Prise en compte des personnes à mobilité réduite dans les normes de construction immobilière ;
- Reconstruction et réhabilitation des bâtiments publics détruits ou endommagés ;
- Elaboration et mise en œuvre de la promotion de la qualité architecturale ;
- Maître d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat ;
- Encadrement des professions intervenant dans le domaine de la construction et de l'architecture en liaison avec le Ministre chargé de l'Artisanat et des PME ;
- Instruction et délivrance du permis de construire.

Les activités du programme Construction et Maintenance se sont exécutées dans un contexte de contraintes budgétaires, d'insuffisance du personnel et de la pandémie liée au Covid-19.

Cette partie s'articulera autour de 4 points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Ce programme vise à mettre en place une stratégie de construction, de réhabilitation et de maintenance des bâtiments administratifs. Il veille également au renforcement et à la promotion de la politique en matière de construction et de maintenance.

Trois (03) objectifs spécifiques ont été assignés à ce programme, à savoir :

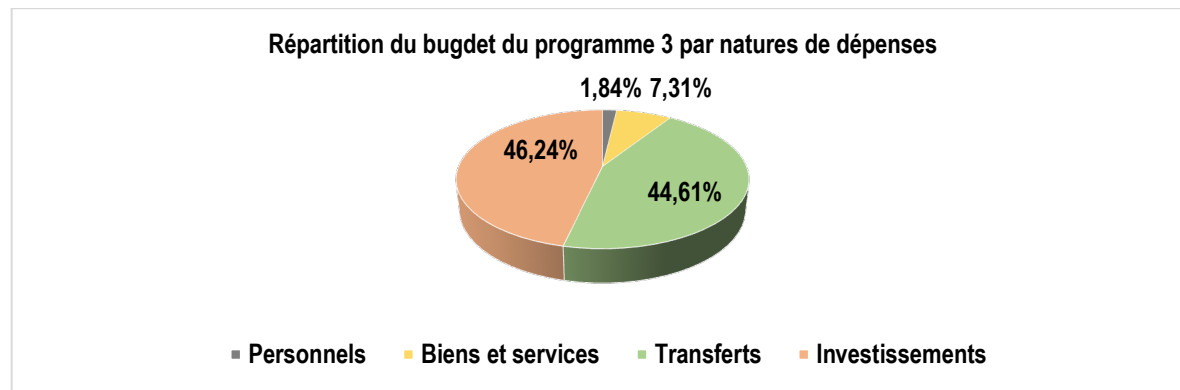
- **Os1 : Suivre et évaluer les travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics ;**
- **Os2 : Assurer une meilleure gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des baux administratifs ;**
- **Os3 : Respecter la réglementation en matière de construction.**

I.2 Le financement du programme

En 2021, les crédits autorisés par la loi de finances initiale pour la réalisation des activités du programme Construction et Maintenance, s'élèvent à hauteur de **33 550 043 052 FCFA**. À la suite d'actes modificatifs en cours d'exercice, le budget à fin décembre 2021 (budget actuel) s'est établi à **37 378 531 708 FCFA**, soit une hausse de **3 828 488 656 FCFA (11,41%)** par rapport au budget voté. Cette augmentation comprend **2 714 707 453 FCFA** de crédits additionnels destinés aux paiements des annuités relatives à la réhabilitation des tours A et B ; et **626 074 028 FCFA** pour le projet de rénovation des ascenseurs de la Tour E.

De ce budget final, alors que les dépenses d'investissement sont de **17 283 016 530 FCFA**, les subventions au profit de la SOGEPIE se situent à hauteur de **16 675 699 336 FCFA**. Quant aux biens et services et le personnel, les dépenses s'élèvent respectivement à **2 731 524 456 FCFA** et **688 291 386 FCFA**.

Graphique 16 : Répartition du budget programme 3 par nature de dépenses



Source : SIGOBE 31/01/2022

I. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2021, les crédits du programme Construction et Maintenance sont de **37 378 531 708 FCFA** pour lesquels **37 378 531 708 FCFA** ont été ordonnancés, soit un taux d'exécution de **100%**.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 16 : Exécution financière par action du programme 3

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2020	Total 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
2205201 construction et maintenance et entretien des bâtiments administratifs	-	-	120 679 607	120 673 209	-	-	64 326 794	688 301 894	185 006 401	808 975 103
2205202 Gestion du patrimoine immobilier de l'état et des baux administratifs	466 634 678	613 291 386	2 775 297 945	2 284 145 464	14 667 997 394	16 675 699 336	13 863 259 604	16 594 714 636	31 773 189 621	36 167 850 822
2205203 réglementation et mise en œuvre des réformes en matière de Permis de Construire	-	-	461 229 448	317 988 158	-	-	-	-	461 229 448	317 988 158
20205204 instruction et délivrance du permis de construire	-	83 717 625	-	-	-	-	-	-	-	83 717 625
Total P3	466 634 678	697 009 011	3 357 207 000	2 722 806 831	14 667 997 394	16 675 699 336	13 927 586 398	19 228 909 605	32 419 425 470	37 378 531 708

Source RAP 2020/SIGOBE 31/01/2022

La situation d'exécution financière par action indique que l'action 2 « **Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et des Baux administratifs** » consomme **96,76%** des crédits exécutés du programme « **Construction et maintenance** ». Cette situation se traduit par les transferts au profit de la SOGEPIE pour la gestion des baux administratifs et la quasi-totalité du budget d'investissement, notamment les annuités relatives aux travaux de réhabilitation (représentant à eux deux **91,30%** du budget du programme) qui sont inscrits à l'action 2.

II.1.2 Suivi des investissements

Le suivi de l'exécution des investissements du programme « **Construction et Maintenance** » est présenté comme suit :

Tableau 17 : Exécution des investissements du programme 3 (en FCFA)

Année	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget voté 2021	Budget actuel 2021	Mandats Ordonnancés
Total programme (Budget de l'Etat, Investissements)	-	-	104 926 112 659	14 039 963 799	17 283 016 530	17 283 016 530
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	104 926 112 659	14 039 963 799	17 283 016 530	17 283 016 530
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 1/ Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE	2012	2017	7 500 000 000	306 225 266	254 166 971	254 166 971
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	7 500 000 000	306 225 266	254 166 971	254 166 971
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 2/ Réhabilitation Immeuble Ex-EECI BKE/ SOGEPIE	2014	2017	2 860 188 288	65 235 118	19 570 538	19 570 538
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 860 188 288	65 235 118	19 570 538	19 570 538
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 3/ Réhabilitation Tour A et B	2017	2019	78 066 400 000	13 247 356 798	15 962 064 251	15 962 064 251
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	78 066 400 000	13 247 356 798	15 962 064 251	15 962 064 251
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 4/ Réhabilitation de l'Immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE	2019	2020	1 596 074 371	100 173 715	100 173 715	100 173 715
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 596 074 371	100 173 715	100 173 715	100 173 715
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 5/ Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE	2018	2020	13 273 450 000	258 739 161	258 739 161	258 739 161
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	13 273 450 000	258 739 161	258 739 161	258 739 161
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 6/ Projet de sécurisation de la cité Administrative	2018	2022	1 630 000 000	62 233 741	62 227 866	62 227 866
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	1 630 000 000	62 233 741	62 227 866	62 227 866
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
projet 7/ Projet de Rénovation des ascenseurs de la Tour E		2021	2 686 366 632	-	626 074 028	626 074 028
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	2 686 366 632	-	626 074 028	626 074 028
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-

Source : SIGOBE (31/01/2022)

Les crédits pour l'année 2021 inscrits au budget d'investissement du programme Construction et Maintenance, représentant **90,43%** du budget d'investissement global du Ministère, à raison de **17 283 016 530 FCFA**, ont permis de financer sept (07) projets.

Sur ce montant, **17 283 016 530 FCFA** ont été ordonnancés (**réalisés 100%**).

L'écart entre les budgets voté et actuel s'élève à **3 243 052 731 FCFA**. Cette différence est imputable aux ajustements budgétaires faits en cours de gestion, notamment l'ajout des crédits additionnels au profit des projets de réhabilitation des Tours A et B ainsi que les dépenses liées au projet de rénovation des ascenseurs de la Tour E.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE »**

Pour un coût total de **7 500 000 000 FCFA (BE)**, ce projet vise à mettre aux normes de sécurité certains bâtiments qui représentent un danger pour les occupants. La réhabilitation est devenue obligatoire si l'on veut offrir aux services utilisateurs de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Au cours de l'exercice 2021, les travaux réalisés dans ce projet ont consisté notamment à la réhabilitation des préfectures de **BANGOLO** et de **BOUNA**, à la rénovation des bureaux, à la mise aux normes du réseau électrique de la DTC et à la réhabilitation de l'étanchéité de la toiture terrasse de la tour E.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation Tour A et B »**

La réhabilitation est achevée et le bâtiment a été réceptionné depuis décembre 2019. Les crédits inscrits sur ce projet sont destinés au paiement des annuités à l'entreprise PFO qui a réhabilité les tours A et B de la Cité Administrative. Le budget 2021 est de **15 962 064 251 CFA**. Le taux d'exécution financière à fin 2021 est de **100%**.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation Immeuble Ex-EECI BKE/ SOGEPIE »**

Ce projet démarré en 2014 a fait l'objet de réception provisoire en 2018 et de réception définitive en 2019.

L'exécution financière du projet a été achevée en 2020 avec les ressources propres de la SOGEPIE ; Ce qui a entraîné la non-utilisation des crédits budgétaires octroyés en 2021.

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation de l'immeuble industrie Abidjan plateau/ SOGEPIE »**

L'immeuble INDUSTRIE sise à Abidjan dans la commune du Plateau (RDC + 05 étages), abrite actuellement les bureaux de divers services administratifs. Cet édifice présente de nombreux dysfonctionnements au niveau de tous les corps d'état. Le coût total est de **1 120 000 000 FCFA(BE)**. Le budget 2021 a reçu des ressources additionnelles grâce aux ressources propre de la SOGEPIE, passant de **100 173 715 FCFA à 166 975 847 FCFA**. Le taux d'exécution financier est donc de **166,69%**. Ces ressources ont permis d'achever les travaux d'ascenseurs et de réaliser à **26%** les travaux de réhabilitation portant sur les autres corps d'état (hors ascenseurs).

❖ **Au titre du projet « Réhabilitation Palais des hôtes/ SOGEPIE »**

Il s'agit de la réhabilitation de l'ancienne résidence officielle du Président Feu FELIX HOUPHOUET BOIGNY sise à Cocody pour en faire un palais destiné à recevoir les hôtes de marque du Gouvernement ivoirien. A cet effet, deux marchés (marché de base et marché complémentaires) ont été passés avec PFO pour l'exécution pour un montant de **20 534 074 554FCFA**. L'état d'avancement global des travaux à fin décembre 2021 est de **100%**. La réception provisoire des travaux a été prononcée.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le **BNETD**.

Le budget 2021 d'un montant de **258 739 161 FCFA** a été exécuté à **100%**. **8 057 062 326 FCFA** de décomptes ont été transférés à la Dette Publique pour prise en charge.

❖ **Au titre du projet « Sécurisation de la cité Administrative »**

Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de contrôler le flux humain, de sécuriser les aires de stationnement, etc.

Sur un coût total de **1 630 000 000 FCFA(BE)**, ce projet a bénéficié en 2021 de **62 227 866 FCFA** et devrait servir à réhabiliter les parkings de la TOUR E. A ce jour, les murs ont été rafraîchis et les indications ont été renouvelées (petites réparations, signalétique refaite, marquage au sol...). Il y a eu également le paiement d'un reliquat de **12 000 000 FCFA** à l'entreprise qui a réhabilité les portails de la cité administrative. Le taux d'exécution physique et financier est de **100%**.

❖ **Au titre du projet « Projet de Rénovation des ascenseurs de la Tour E »**

Une CCM a été prise au profit de ce projet pour un montant de **626 074 028 FCFA**, qui devrait permettre de rénover les ascenseurs de la tour E, remplacer le groupe froid et les caissons de traitement d'air. Il a été inscrit au budget du MCLU en fin juillet 2021. Afin de permettre une consommation diligente de ces crédits, l'avis favorable de la Direction Générale des Marchés Publics a été sollicité pour

l'attribution des marchés par la procédure de gré à gré et obtenu le 08/09/2021. Les lettres de commandes et avances de démarrage ont été transmises et payées aux entreprises. Le taux d'exécution financière est de 100%.

II.2 Évolution des effectifs

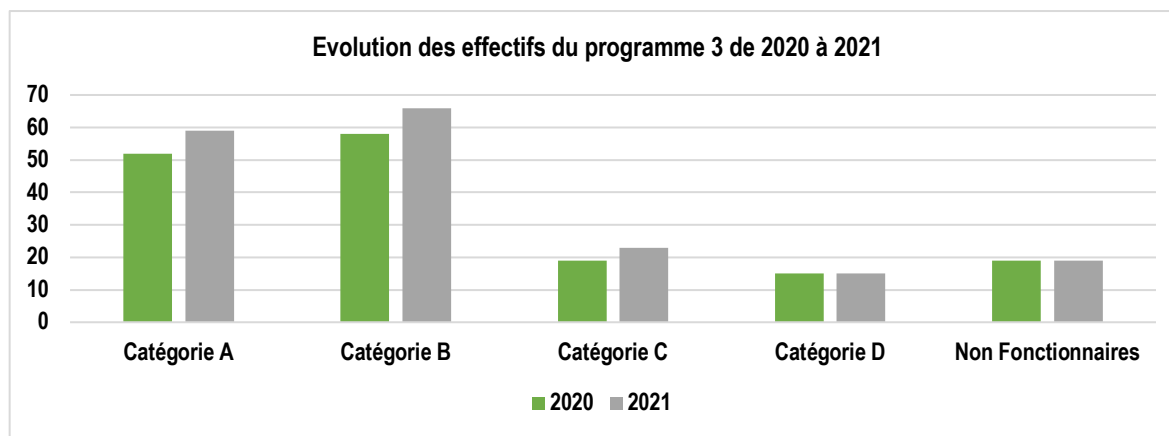
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	52	09	10	11	04	59
Catégorie B	58	08	09	08	00	66
Catégorie C	19	02	03	04	00	23
Catégorie D	15	02	03	01	01	15
Non Fonctionnaires	19	00	00	00	00	19
TOTAL	163	21	25	24	05	182

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 17 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3



Source : Direction des Ressources Humaines

Au niveau du programme construction et maintenance, les chiffres restent pratiquement inchangés d'une année à une autre dans toutes les catégories, y compris au niveau du personnel non-fonctionnaire.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre de l'année 2021, certains résultats majeurs ont été obtenus dans le cadre du contrôle des constructions et de la sécurisation du cadre bâti, de la poursuite des grands chantiers de construction et de l'acquisition de biens immobiliers pour le compte de l'Etat.

Il s'agit notamment :

- du renforcement du contrôle des constructions dans le cadre de la sécurisation du cadre bâti, matérialisé par l'évolution significative du nombre de chantiers de constructions contrôlés;
- de l'intensification de l'assistance en maîtrise d'ouvrage déléguée en matière d'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics dans la mise en œuvre de leurs chantiers de construction ;
- de la réduction significative du délai de délivrance du Permis de Construire ;
- de la régression significative du nombre d'effondrements de bâtiments (11 effondrements en 2020 contre 2 en 2021);
- de l'achèvement des travaux de construction de l'Esplanade de la Présidence de la République, de la Direction des Examens et Concours (DECO) et de la réhabilitation du palais des hôtes ;
- de la prise en charge quasi-totale des baux courants ;
- de l'acquisition de l'immeuble SYMPHONIE entamé depuis 2002 par le paiement du reliquat.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Evolution des indicateurs du programme 3 (Construction et Maintenance)

Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Réalizations		2021		Méthode de calcul
		2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : Suivre et évaluer les travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics	Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis	286	252	329	182	Dénombrement Source : DGCAM/DCM/ SOGEPIE
	Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis	15	15	17	27	Dénombrement Source : DGCAM/DCM/
OS 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état	Taux de paiement des baux courants	57,41%	95,60%	98,91%	98,70%	(Montant de baux courants payés / Montant total de baux courants payés) x100 Source : SOGEPIE
	Taux d'apurement du Passif des baux	12,05%	9,52%	35,35%	15,79%	(Montan apuré du passif des baux / Montant total à apurer) x100 Source : SOGEPIE
OS 3 : Respecter la réglementation en matière de construction	Délai de traitement du permis de construire	30 jours	21 jours	20 jours	21 jours	Dénombrement Source : GUPC
	Nombre de constructions contrôlées	1000	2583	1 500	9 867	Dénombrement Source : Brigade / GUPC
	Nombre de permis de construire délivrés	1200	1388	1300	1 498	Dénombrement Source : GUPC

Source : DGCMA

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Suivre et évaluer les travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics.

➤ Indicateur : Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis

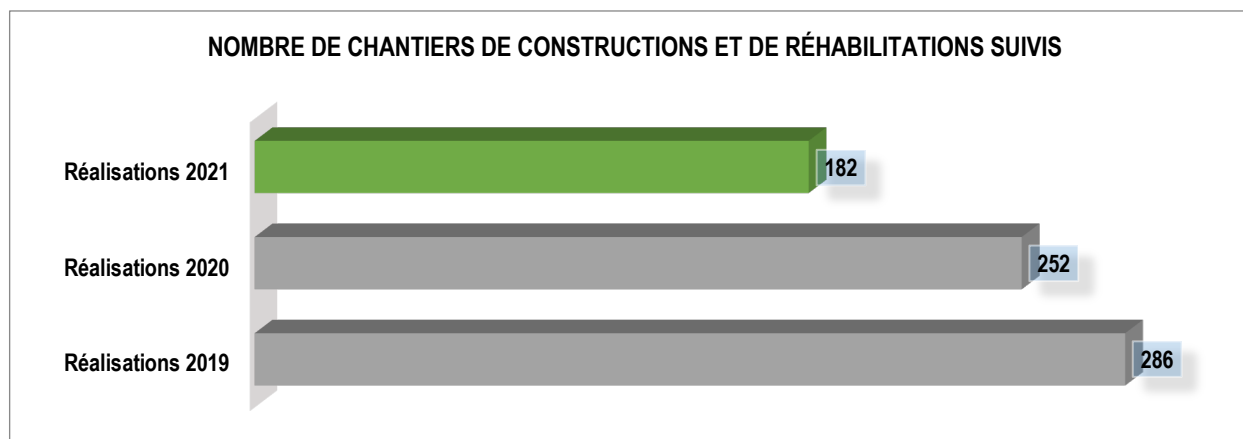
Le nombre de 182 chantiers suivis montre que la cible escomptée n'a pas été atteinte, en raison des perturbations liées au covid-19, des contraintes budgétaires, les arrêts de chantiers pour défaut de paiement des décomptes émis et la résiliation de certains marchés.

Mesures correctives :

La mise à disposition de ressources suffisantes pour le financement des différents projets.

La rigueur dans la sélection des entreprises.

Graphique 18 : Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis

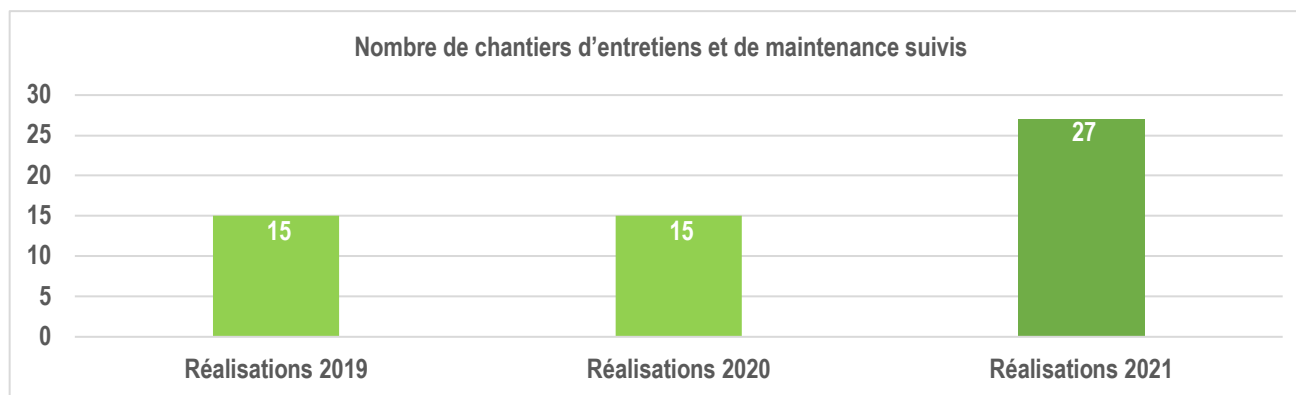


Source : DGCAM/DCM/ SOGEPIE

➤ **Indicateur : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis**

Cette belle performance de 27 chantiers d'entretiens suivis et maintenus, s'explique par la mise à disposition de crédits suffisants pour la prise en charge des marchés d'entretien et de maintenance.

Graphique 19 : Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis



Source : DGCAM/DCM

Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état

➤ **Indicateur : Taux de paiement des baux courants**

Sur un taux ciblé de 98,91%, le taux de paiement des baux courants est de 98,70%. Cette différence s'explique par l'expression de nouveaux besoins en cours de gestion.

➤ **Indicateur : Taux d'apurement du passif des baux**

Le taux d'apurement des arriérés de baux est de **15,79%** sur un taux ciblé de **35,35%**. Cette contre-performance s'explique par l'insuffisance des ressources affectées à la prise en charge du passif de baux.

Mesure corrective :

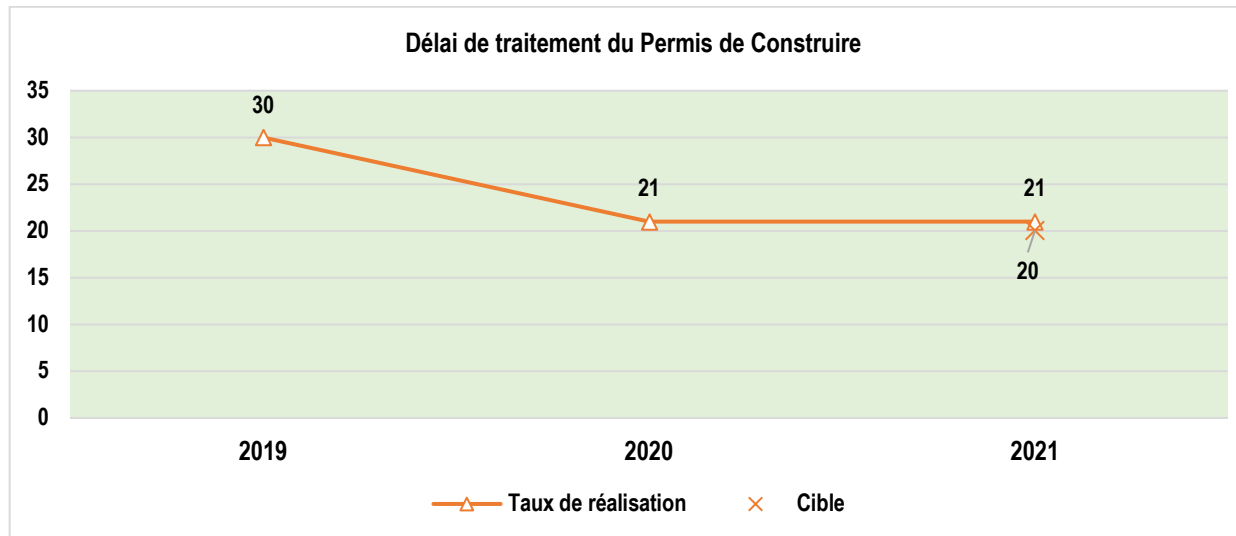
Allouer des crédits nécessaires pour relever le taux d'apurement des baux

Objectif spécifique 3 : Respecter la réglementation en matière de construction

➤ **Indicateur : Délai de traitement du permis de construire**

Le MCLU s'est imposé ce délai de 21 jours et s'efforce de le tenir, malgré l'augmentation du nombre de demande du Permis de Construire, pour permettre aux opérateurs de réaliser leur projet dans un cadre réglementaire. La célérité dans la délivrance du permis de construire, incite les opérateurs à le demander, contribuant ainsi au respect de la réglementation en matière de construction et à l'amélioration du cadre bâti.

Graphique 20 : Délai de traitement du permis de construire

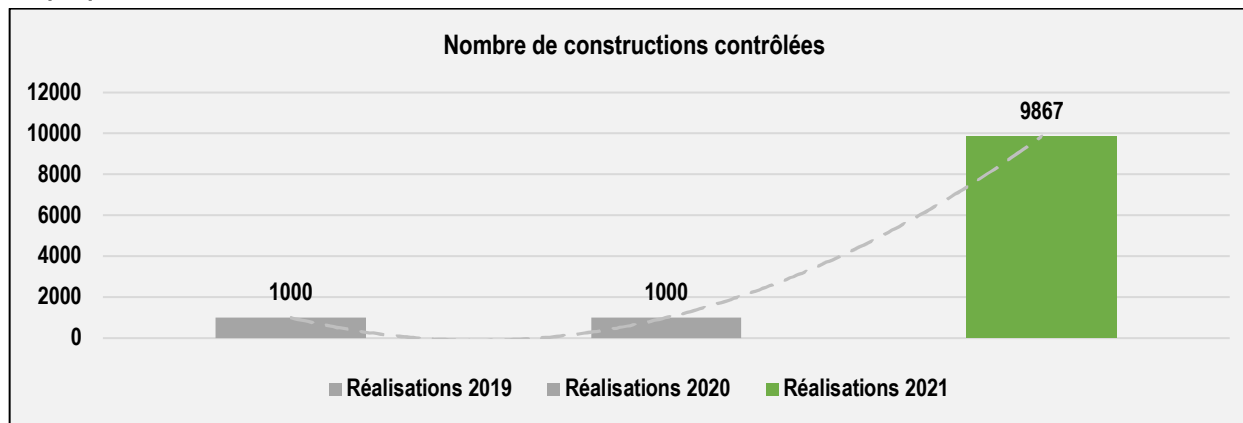


Source : Guichet Unique du Permis de Construire

➤ **Indicateur : Nombre de constructions contrôlées**

9867 constructions ont fait l'objet de contrôle. Ce qui est largement au-dessus des **1500** contrôles prévus. Cette performance s'explique par la remobilisation de l'équipe de contrôle, le recrutement de **124** agents dotés de **60** motos et l'optimisation de l'utilisation des **03** véhicules dont dispose la brigade.

Graphique 21 : Nombre de constructions contrôlées

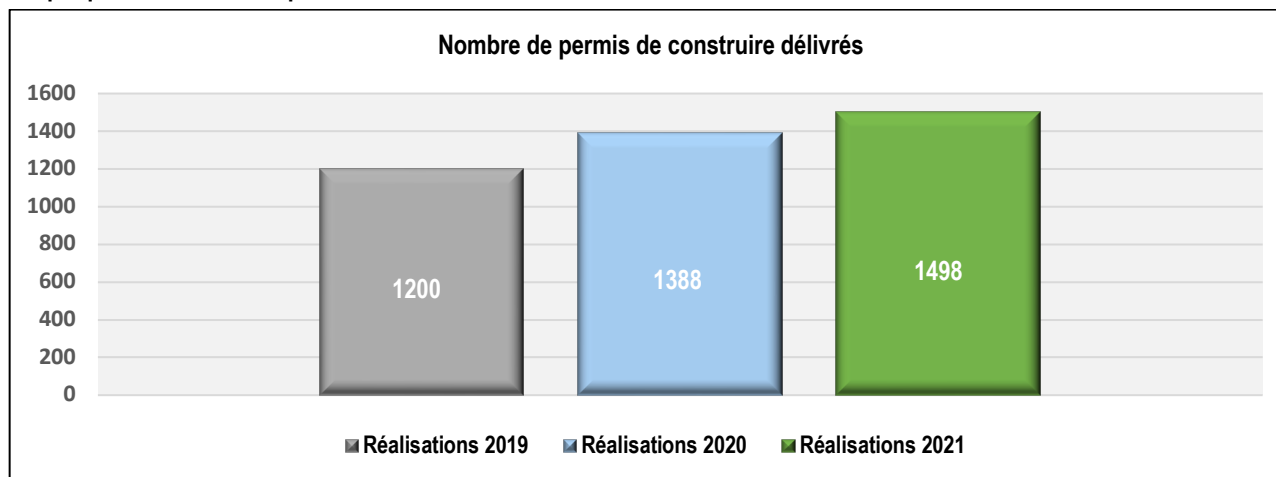


Source : DGCAM/BRIGADE

➤ **Indicateur : Nombre de permis de construire délivrés**

1498 permis ont été délivrés en 2021 contre une cible de 1300. Cette relative augmentation s'explique par le renforcement du contrôle des constructions, contribuant ainsi à lutter contre le désordre urbain, donc à l'amélioration du cadre bâti.

Graphique 22 : Nombre de permis de construire délivrés



Source : Guichet Unique du Permis de Construire

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Malgré certaines performances réalisées au niveau du programme, quelques difficultés ont pu être relevées dans l'exécution de nos missions :

- la contrainte budgétaire ;
- l'incivisme des acteurs du cadre bâti ;
- le manque de rigueur dans la sélection des entreprises ;
- l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée ;
- l'absence d'un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de constructions ;
- la méconnaissance des textes en matière de construction ;
- la non transmission à temps des contrats de baux conclus à l'intérieur du pays ;
- les difficultés d'obtention des rallonges budgétaires pour loger les nouvelles structures créées en cours de gestion.

IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés susmentionnées, les recommandations suivantes ont été formulées :

- allouer des crédits budgétaires suffisants ;
- renforcer les services en moyens humains et matériels ;
- sensibiliser les acteurs du cadre bâti ;
- procéder à une sélection plus rigoureuse des entreprises ;
- renforcer les capacités des ouvriers et mettre en place un mécanisme pour leur certification ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle qualité des matériaux de construction ;
- communiquer sur les textes en matière de construction ;
- sensibiliser les acteurs territoriaux sur la transmission des contrats de baux conclus à l'intérieur du pays.

CONCLUSION

Au terme du rapport annuel de performance du programme portant sur l'exercice 2021, il ressort que les objectifs assignés au programme Construction et Maintenance n'ont pas pu être atteints à 100% compte tenu des contraintes budgétaires, du manque de dotations de certains maitres d'ouvrage, des défauts de paiements de certains décomptes, des marchés résiliés et des chantiers non démarrés.

Au titre des acquis, le relèvement du plafond de l'activité « entretenir les bâtiments administratifs » a permis d'atteindre à **100%** l'entretien de la cité administrative, les bâtiments modulaires de l'ex-LANEMA , de payer entièrement l'ensemble des prestataires et mieux entretenir ces bâtiments.

L'assistance a été renforcée au niveau de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat.

En ce qui concerne les faiblesses, il convient de souligner une insuffisance de personnel (ingénieurs et techniciens en bâtiment) et un manque de matériels roulants dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des chantiers.

Le faible niveau de budget ne permet pas l'apurement de passifs de baux (stock important de passifs en attente de couverture budgétaire) et réduit la performance en matière de suivi et de contrôle des chantiers.

En ce qui concerne la promotion des matériaux locaux, l'inexistence de crédits budgétaires alloués, ne permet pas de mener des études techniques préalables à la vulgarisation desdits matériaux.

Comme mesures correctives, le personnel en bâtiment (ingénieurs et techniciens) doit être renforcé d'une part et des ressources budgétaires suffisantes doivent être mises à disposition d'autre part. Des crédits budgétaires conséquents permettront de conduire les études techniques, de promouvoir la qualité architecturale et de renforcer la présence du personnel sur les différents chantiers de l'Etat, aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Aussi est-il indiqué de déplaçonner l'activité « **entretenir les bâtiments administratifs** » en vue d'atteindre les objectifs et éviter de constituer des passifs.

La construction de bâtiments administratifs pourra en effet réduire le stock des baux administratifs.

Enfin, le renforcement de la Brigade de contrôle par le recrutement d'agents et la mise à disposition de moyens de mobilité, devraient accroître la performance du contrôle des constructions.

PARTIE V : LE PROGRAMME 4 « LOGEMENT ET CADRE DE VIE »

INTRODUCTION



M. KOALLA Célestin
Responsable du programme
Directeur Général du Logement et Cadre de Vie
Nommé en 2020

Les missions du programme « **Logement et Cadre de Vie** » conformément au décret portant organisation du ministère se déclinent comme suit :

- Définition de la stratégie de l'Etat en matière de logement et d'habitat ;
- Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale de la copropriété dans le cadre de la gestion des cités ;
- Promotion de l'aménagement foncier ;
- Promotion de l'accession à la propriété immobilière ;
- Elaboration et mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement ;
- Facilitation de l'accession au logement en milieu rural ;
- Encadrement des promoteurs immobiliers ;
- Elaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application des politiques et de la législation en matière d'habitat ;
- Promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction immobilière ;
- Définition et mise en œuvre des programmes de relogement de populations déguerpies et appui technique à la réinstallation de populations déplacées, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés ;
- Encadrement des professions intervenant dans le domaine de l'habitat.

I. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Le programme « **Logement et Cadre de Vie** » a été élaboré pour aider l'Etat dans la production massive de logements destinés aux ménages à revenus modestes, en partenariat avec le secteur privé.

Ce programme doit également permettre la mise en place d'un cadre favorable à un environnement sain, au développement du secteur de l'habitat en général et de la promotion du logement social et économique en particulier. De plus, il vise à renforcer les capacités des professionnels du secteur et développer les outils de gestion urbaine permettant d'aboutir à un habitat adéquat. Le cadre programmatique élaboré afin d'évaluer l'atteinte de ces objectifs comprend deux (02) objectifs spécifiques qui sont :

- **OS1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière ;**
- **OS2 : Améliorer le cadre de vie des populations.**

I.2 Le financement du programme

Représentant la plus faible proportion du budget du ministère, le programme « **Logement et Cadre de Vie** » a bénéficié d'un budget initial de **79 651 754 FCFA** au titre de l'exercice 2021 pour la mise en œuvre de ses missions.

Ce budget a connu une augmentation de **9 877 228 FCFA** au profit des différentes directions du programme. En fin d'exercice, le budget final du programme est de **89 528 982 FCFA**, constitué uniquement que de biens et services.

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

Pour la gestion 2021, les crédits du programme « **Logement et Cadre de Vie** » sont de **89 528 982 FCFA** pour lesquels **89 528 982 FCFA** ont été pris en charge, soit un taux d'exécution de **100%**.

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par actions et par natures de dépenses

Tableau 20 : Exécution financière par action du programme 4

ACTIONS	PERSONNEL		BIENS ET SERVICES		TRANSFERTS		INVESTISSEMENTS		Total 2020	Total 2021
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
2205301 production et accès au logement abordable (décent et durable)	-		-	70 189 434	-		-		-	70 189 434
2205302 Amélioration du cadre de vie	-		-	19 339 548	-		-		-	19 339 548
Total P4	-		-	89 528 982	-				-	89 528 982

Source RAP 2020/SIGOBE 31/01/2022

Les dépenses en biens et services ont été entièrement consommées pour un taux de **100%**, représentant une plus-value de **30%** par rapport aux estimations initiales (**70%**).

II.1.2 Suivi des investissements

Ce programme ne dispose pas de budget d'investissement pour l'exercice 2021. Par ailleurs, au titre de la gestion 2022, il a bénéficié d'un projet d'investissement intitulé « Programme Élargi de Logement et d'Aménagement Foncier (PELAF) » qui consiste à la viabilisation des sites avant le démarrage des programmes de logements sociaux et économiques.

II.2 Évolution des effectifs

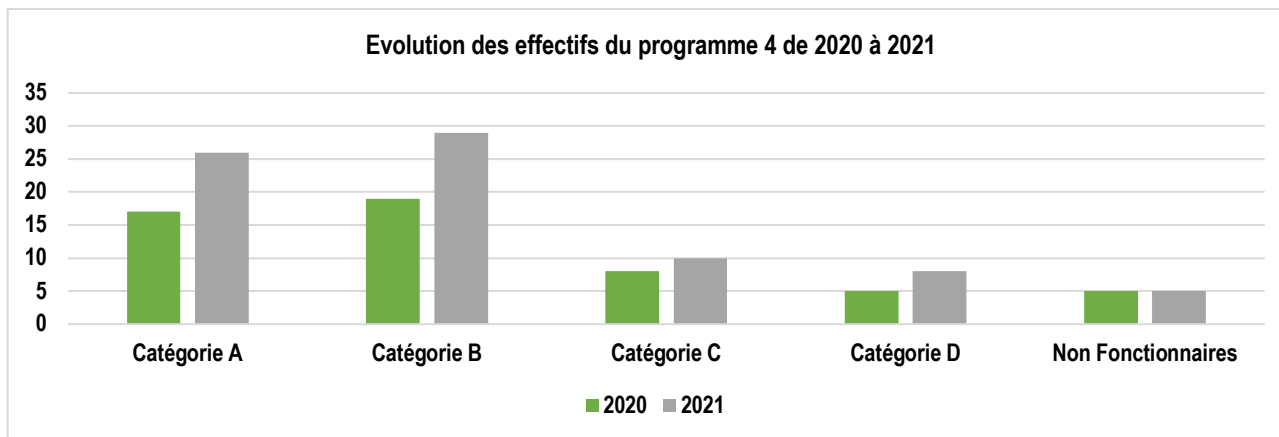
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	17	10	11	09	00	26
Catégorie B	19	07	08	10	00	29
Catégorie C	08	01	02	02	00	10
Catégorie D	05	03	04	03	00	08
Non Fonctionnaires	05	00	00	00	00	05
TOTAL	54	21	25	24	00	78

Source : Direction des Ressources Humaines

Graphique 23 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 4



Source : Direction des Ressources Humaines

Au regard du tableau, l'on note une augmentation de l'effectif de ce programme dans l'ensemble. Cette augmentation se justifie par la satisfaction des besoins exprimés.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2021, les principales activités réalisées par la DGLCV ont essentiellement porté sur la poursuite du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (PPCLSE), la révision du cadre institutionnel du secteur de l'Habitat et la poursuite de l'implantation des organes formels au sein des copropriétés, en vue d'améliorer le cadre de vie des populations.

En ce qui concerne la mise en œuvre du PPCLSE, les activités de la DGLCV ont contribué à la facilitation de l'accès au logement et à la propriété immobilière, à travers l'implantation de **8 855** logements et la livraison **2 284** logements au cours de l'année.

En outre, afin de s'assurer de l'habitabilité des logements produits, la DGLCV a coordonné l'exécution et le suivi des travaux de VRD primaires (Adduction en eau potable, infrastructures d'assainissement et de drainage, amenée et distribution d'électricité, construction et équipement de stations d'épuration) sur les quatre (04) sites mobilisés dans le cadre du PPCLSE (Yopougon-Cité ADO, Bingerville, Modeste et Songon). Le taux d'avancement global des travaux sur l'ensemble des sites est évalué à **82%** à fin décembre 2021. Le taux d'avancement par site se présente comme suit :

- **Cité ADO** : 99%
- **Bingerville** : 99%
- **Modeste** : 75%
- **Songon** : 78%

Il est à noter également qu'un contrat type de bail à usage d'habitation fiable et sécurisé a été élaboré et mis à la disposition des bailleurs et des locataires.

Par ailleurs, la DGLCV a travaillé à l'élaboration de plusieurs textes et réformes qui ont fait l'objet d'adoption par le Gouvernement. Il s'agit notamment de :

- **la création de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** : l'ANAH est société d'Etat chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de l'Habitat, à l'instar des Agences d'exécution mises en place dans les pays de référence à travers le monde. Compte tenu de la longue et riche expérience de la SICOI et de sa présence historique dans ce secteur, le choix a été fait de la transformation de cette société en Agence. Toutefois, les programmes en cours de la SICOI seront conduits jusqu'à leur terme, en vue de sauvegarder les intérêts des souscripteurs.
- **la création du Fond de Garantie du Logement Social (FGLS)** : Le FGLS vise à garantir les prêts consentis aux promoteurs immobiliers et surtout aux ménages du secteur informel à revenus faibles et/ou irréguliers, ce qui permettra de prendre en compte cette catégorie de ménages dans la mise en œuvre du programme présidentiel. La création de ce fonds marque également la dissolution de l'ensemble des précédents Fonds sectoriels dédiés à l'Habitat que sont le FSH, le CDMH et le CTU.

- **l'instauration d'une taxe parafiscale sur certains matériaux de construction (Ciment, Fer à béton et Marbre)** : La parafiscalité sur les matériaux de construction ciblés permettra de disposer de ressources pérennes et stables exclusivement dédiées au financement du secteur de l'Habitat. Les ressources mobilisées serviront notamment à la production de logements à échelle industrielle, afin de faire face au déficit structurel de logements estimé à environ 500 000 unités à ce jour.
- **la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI)** : La recapitalisation de la BHCI vise à renforcer l'actionnariat de l'Etat dans cette banque, en vue d'en faire l'instrument privilégié de financement du secteur de l'habitat (notamment de l'habitat social) dans notre pays.

Enfin, en vue de garantir un meilleur entretien des espaces communs au sein des copropriétés, la DGLCV a œuvré à la mise en place et à la formation des syndicats de copropriétaires. A cet effet, **90** nouveaux syndicats de copropriétaires ont été effectivement mis en place au cours de l'année 2021.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Le niveau d'exécution du PAP est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Evolution des indicateurs du programme 4 (Logement et Cadre de Vie)

Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Réalizations		2021		Méthode de Calcul
		2019	2020	Prévisions	Réalizations	
OS 1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière	Nombre de logements implantés	15 651	18 741	20 000	27 596	Dénombrement Source : DGLCV/DLAF/DGPI
	Nombre de logements livrés	4 235	6 635	10 446	8 919	Dénombrement Source : DGLCV/DLAF/DGPI
	Taux de réalisation de voiries et réseaux divers primaires	80%	77%	95%	82%	Source : /DLAF
OS 2 : Améliorer le cadre de vie des populations	Nombre de syndicats créés et mis en place	105	120	200	210	Dénombrement Source : DGLCV/DC

Source : DGLCV

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière

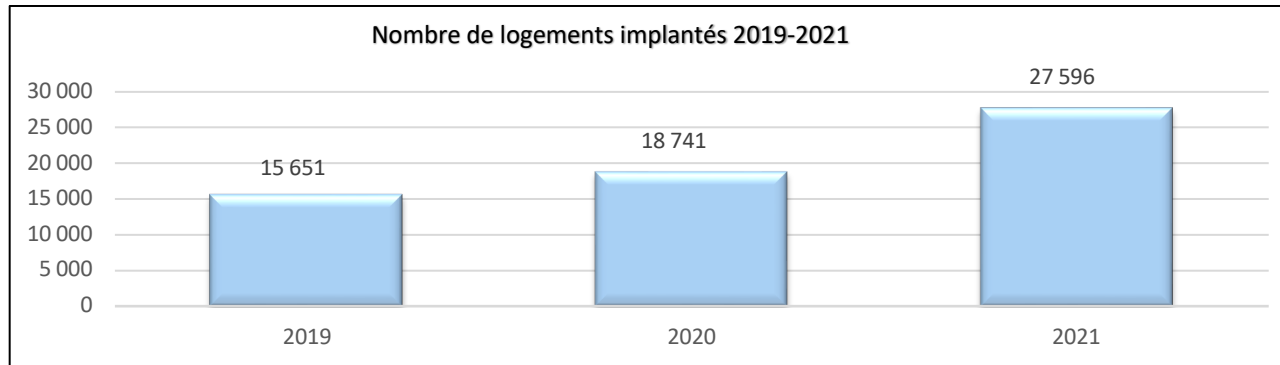
➤ **Indicateur : Nombre de logements implantés**

Le nombre de logements implantés à fin 2021 s'établit à **27 596 unités**, soit une hausse de **46,5%** par rapport à 2020 et une performance de **+ 7 596** logements par rapport aux prévisions initialement effectuées.

Cette bonne performance s'explique essentiellement par la prise en compte de l'implantation de **2 657** logements sociaux et économiques, identifiés en dehors du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (PPCLSE).

Aussi, convient-il de noter la bonne poursuite des opérations engagées sur les sites mobilisés pour le PPCLSE (Cité ADO, Songon, Bassam, Bingerville, etc.), avec au total **6 198** logements implantés au cours de l'année 2021.

Graphique 24 : Nombre de logements implantés



Source : DGLCV

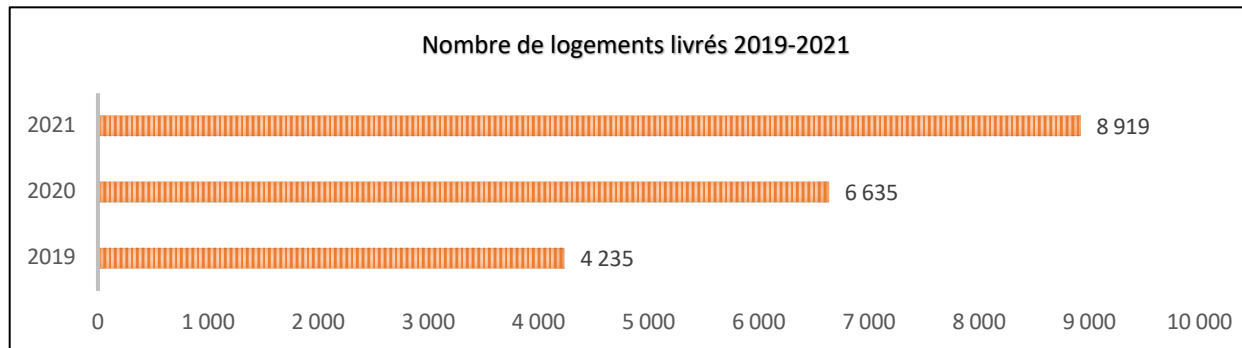
➤ **Indicateur : Nombre de logements livrés.**

Le nombre de logements livrés à fin 2021 se chiffre à **8 919 unités**, soit une hausse de **34%** par rapport à 2020 et une contre-performance de **1527** logements par rapport aux prévisions initialement effectuées.

Au cours de l'année 2021, deux (02) cérémonies de remise de clés ont été organisées par la DGLCV, pour un total de **2 284 logements livrés**, dont **450 appartements** sur la Cité ADO et **2 183 appartements** réalisés par le promoteur ADDOHA-CI à Locodjro (Lagoona city) et à Koumassi (Cité des Orchidées).

La faible quantité de logements livrés (**8 919**) par rapport aux prévisions (**10 446**) au nombre de logements implantés (**27 596**), s'explique par le fait que plusieurs logements sont encore en cours de construction et feront l'objet de remise de clé au cours de l'année 2022.

Graphique 25 : Nombre de logements livrés



Source : DGLCV

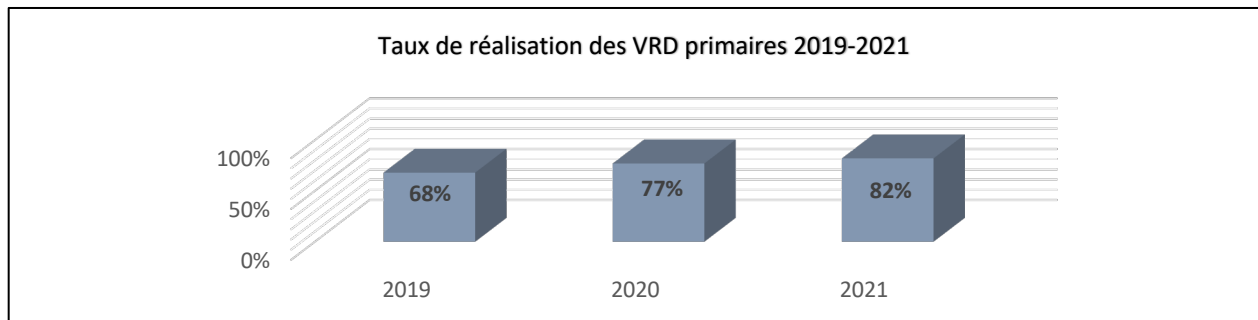
➤ **Indicateur : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaire**

Le taux d'avancement global des VRD primaires à fin 2021 est évalué à **82%**, soit un gain de **5 points** par rapport au taux d'avancement en 2020.

Cependant, les résultats obtenus sont en deçà des prévisions initialement effectuées, qui prévoyaient un niveau d'avancement de **95%** à fin 2021. Cette contreperformance peut s'expliquer par :

- **sur le site de Bassam** : les travaux d'assainissement et de drainage sont restés à l'arrêt à cause des conflits fonciers persistants et une occupation anarchique du site de l'ouvrage ;
- **sur le site de Songon** : la mauvaise performance des entreprises en charges des travaux des VRD et le faible niveau de suivi des travaux par les maîtres d'œuvres.

Graphique 26 : Taux de réalisation des voiries et réseaux divers primaire



Source : Direction du Logement et de l'Aménagement Foncier

Objectif spécifique 2 : Améliorer le cadre de vie des populations

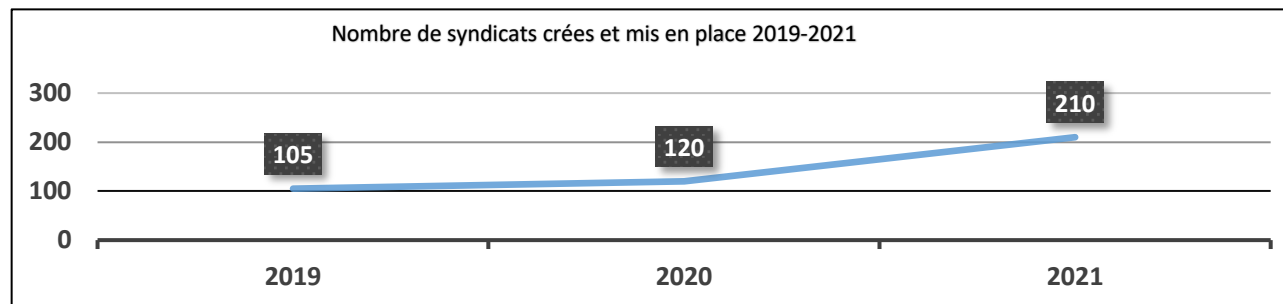
➤ **Indicateur : Nombre de syndicats créés et mis en place**

Le nombre total de syndicats créés et mis en place s'établit à **210** à fin 2021, soit une hausse de **75%** par rapport à l'année 2020 et une performance de **+10** syndicats par rapport aux prévisions initialement effectuées.

Le nombre de syndicats créés et mis en place est en nette croissance en 2020 et en 2021. Cette performance peut se justifier par :

- l'accroissement des activités de sensibilisation et de vulgarisation des règles de copropriété ;
- l'assistance des copropriétaires dans la mise en conformité de leurs règlements de copropriété avec le code de la construction et l'habitat ;
- le nombre croissant de visites effectuées dans les cités et les sensibilisations au cours des assemblées générales organisées par les copropriétaires

Graphique 27 : Nombre de syndicats créés et mis en place



Source : Direction de la Copropriété

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

Le diagnostic de la mise en œuvre du PPCLSE, a permis de faire ressortir plusieurs difficultés sur les plans technique, financier et institutionnel. Ces difficultés portent essentiellement sur :

- les retards dans la réalisation des travaux des VRD primaires compte tenu de l'insuffisance des financements mobilisés par l'Etat ;
- la faible capacité technique et financière des promoteurs nationaux ;

- la faible capacité technique des entreprises en charge des travaux de VRD primaires ;
- la faible mobilisation foncière ;
- la non viabilisation des sites avant le démarrage de la construction des logements ;
- l'absence de garantie de l'Etat pour rassurer les investisseurs étrangers ;
- l'inadéquation entre le mode de commercialisation retenu (accès direct) et les capacités des ménages ;
- la faible appropriation du nouveau code de la construction et de l'habitat par les populations et les acteurs du secteur.

IV.2 Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées, la DGLCV propose les mesures suivantes :

- le recours aux grands promoteurs à forte capacités techniques et financières capable de couvrir tous les travaux de la chaîne de production des logements ;
- la promotion de l'acquisition du foncier par la dation ;
- la viabilisation des sites avant le démarrage des programmes des logements sociaux et économiques, d'où le Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier, initié par la DGLCV et inscrit au PND 2021-2025 ;
- la mise en place d'une garantie de rachat des logements sociaux achevés et vendus après douze (12) mois, pour rassurer les grands groupes quant au risque commercial et amorcer la production des logements à l'échelle industrielle ;
- le recours à la location-vente et la location simple pour atteindre plus efficacement la cible prioritaire du programme, constitué à 80% de ménages du secteur informel à revenus faibles et/ou irréguliers ;
- l'organisation de séminaires pour renforcer les capacités des professionnels du secteur sur les nouvelles dispositions réglementaires issues du Code de la Construction et de l'Habitat.

CONCLUSION

En 2021, les activités de la DGLCV ont permis de redynamiser le Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques (**PPCLSE**), à travers l'implantation et la livraison de logements, facilitant ainsi l'accès aux logements sociaux et à la propriété immobilière.

Nonobstant les conflits fonciers persistants, la mauvaise performance des entreprises en charges des travaux des VRD et l'insuffisance du financement de la part de l'Etat, la DGLCV a œuvré à la poursuite des travaux de VRD primaires sur les sites mobilisés, afin d'assurer l'habitabilité des logements produits.

En outre, les activités de vulgarisation des règles de la copropriété, de mise en place et de formation des syndicats de copropriétaires ont fortement contribué à l'assainissement du cadre de vie des populations.

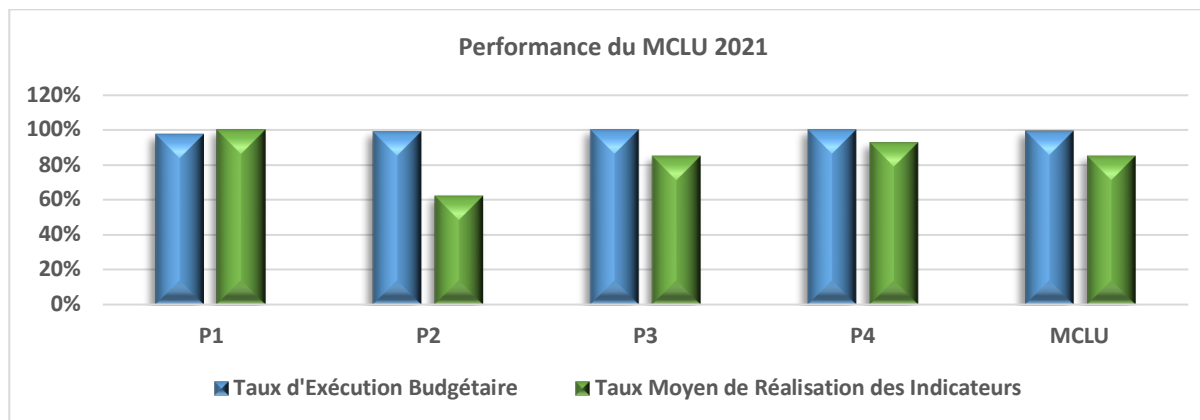
Face aux difficultés observées dans le cadre de la première phase du programme de logements sociaux, la DGLCV a travaillé à l'élaboration de plusieurs textes et réformes qui permettront d'accélérer la production de logements sociaux et économiques, plus généralement d'améliorer l'environnement institutionnel du secteur de l'habitat dans notre pays.

CONCLUSION GENERALE

L'élaboration du Projet annuel de performance (**PAP**), nécessite de la part des acteurs de la gestion de la dépense publique, une maîtrise des objectifs liés aux stratégies à mettre en œuvre par l'allocation de crédits, pour atteindre les résultats à travers des indicateurs bien définis.

A cet effet, pour l'exercice 2021 le MCLU a bénéficié d'un budget total de **49 238 060 518 FCFA** pour la réalisation des actions de l'ensemble de ses programmes.

Le graphique ci-dessous donne une idée de la situation de réalisation moyens des indicateurs par rapport à l'exécution budgétaire par programme.



Source : MCLU/SIGOBE

Dans l'ensemble, on note une bonne corrélation entre la performance des programmes et leurs niveaux d'exécution budgétaire.

Au niveau global, cette corrélation est également satisfaisante, avec respectivement une exécution technique des objectifs à travers la réalisation moyenne des indicateurs à **85,02%** et une exécution budgétaire de **99,44%** en termes d'ordonnement.

De façon générale, on note en 2021, sur le plan de la performance, aussi bien des progrès que des régressions du niveau des indicateurs. Ce recul est lié à plusieurs facteurs, dont la mobilisation insuffisante des ressources pour l'exécution des activités et le nombre insuffisant du personnel d'exécution. Toutefois certaines améliorations ont été possibles grâce à l'effort du gouvernement et aux divers appuis techniques et financiers des partenaires au développement ainsi que l'accompagnement du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat auxquels le MCLU tient à présenter sa reconnaissance et ses sincères remerciements.

Ainsi, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a en 2021, initié plusieurs activités d'envergures sur l'ensemble du territoire national qui ont permis d'avoir des avancées notables, notamment au **niveau réglementaire** (lois, décrets, arrêtés), du **processus de délivrance de l'ACD (11 103 ACD signés en central ; 17 021 ACD signés en région)**, de **la sécurisation du foncier urbain** et du **taux d'absorption des crédits budgétaires**.

Ces résultats ont permis d'offrir des services de qualité aux usagers tout veillant à ce que les populations vivent dans un cadre de vie décent, assaini, mieux structuré et résilient.

Cependant, à la lumière des résultats, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives en vue d'associer des objectifs de politiques publiques et des critères de performances aux actions, en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux à prendre en compte pour les prochaines années.

Ainsi, au regard des objectifs fixés, les ressources allouées au MCLU restent à ce jour insuffisantes, comparativement aux nombreux défis à relever. D'où la nécessité pour les acteurs de la chaîne de la dépense publique, d'optimiser les crédits mis à leur disposition pour l'atteinte des résultats.

ANNEXE

I) Méthode de calcul du taux de réalisation moyen des indicateurs (T)

Le taux de réalisation moyen des indicateurs (T) s'obtient de la manière suivante :

$$T = (\text{Somme des taux moyens par indicateurs}) / \text{Nombre total d'indicateur}$$

Le **taux moyen par indicateur** est obtenu par le calcul suivant :

- Pour les cibles atteintes : le taux moyen = **100%** ;
- Pour les cibles (croissantes) non-atteintes : le taux moyen = **Réalisation / Prévision** ;
- Pour les cibles (décroissantes) non-atteintes : le taux moyen = **Prévision / Réalisation**.

II) Taux moyens de réalisation des indicateurs par programme

Programme	Objectifs Spécifiques	Indicateurs	Prévisions 2021	Réalisation 2021	Taux de réalisation moyens des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS1 : Améliorer la performance des structures	Taux de couverture des besoins en personnel qualifié des services du Ministère	70%	95,30%	100%
		Taux de satisfaction du personnel du ministère	55%	69%	100%
	OS2 : Mettre en œuvre une politique de gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	Taux de satisfaction des responsables de structures	55%	57,30%	100%
	Taux de réalisation moyen des indicateurs du programme Administration Générale				
P2 : Foncier et Urbanisme	OS 1 : Moderniser les villes ivoiriennes	Taux de redressement des lotissements irréguliers	73,68%	52,12%	70,74%
		Taux de réalisation ou d'actualisation des Schémas et Plans d'Urbanisme Directeurs	43,40%	29,20%	67,28%
		Taux de réalisations des Plans d'Urbanisme de détails du Schéma Directeur du Grand Abidjan réalisés et actualisés	50%	0%	0%
P2 : Foncier et Urbanisme	OS 2 : Faciliter l'accès à la propriété foncière	Nombre d'ACD Délivrés (Guichet Central)	63 872	61 994	97,06%
		Nombre d'ACD délivrés (Guichets déconcentrés)	61 235	64 675	100%
		Superficie des réserves constituées en ha (SEREFGPE)	133	145	100%
		Superficie des réserves constituées en ha (AGEF)	152	0	0%
Taux de réalisation moyen des indicateurs du programme Foncier et Urbanisme					62,15%
P3 : Construction et Maintenance	OS 1 : Suivre et évaluer les travaux de construction, de maintenance et de réhabilitation des édifices publics	Nombre de chantiers de constructions et de réhabilitations suivis	329	182	55,32%
		Nombre de chantiers d'entretiens et de maintenance suivis	17	27	100%
	OS 2 : Assurer une meilleure gestion des baux administratifs et du patrimoine immobilier de l'état	Taux de paiement des baux courants	98,91%	98,70%	99,79%
		Taux d'apurement du Passif des baux	35,35%	15,79%	44,67%
	OS 3 : Respecter la réglementation en matière de construction	Délai de traitement du permis de construire	20 jours	21 jours	95,24%
		Nombre de constructions contrôlées	1 500	9 867	100%
Taux de réalisation moyen des indicateurs du programme Construction et Maintenance					85%
P4 : Logement et Cadre de Vie	OS 1 : Faciliter l'accès au logement abordable et à la propriété immobilière	Nombre de logements implantés	20 000	27 596	100%
		Nombre de logements livrés	10 446	8 919	85,38%
		Taux de réalisation de voiries et réseaux divers primaires	95%	82%	86,32%
	OS 2 : Améliorer le cadre de vie des populations	Nombre de syndicats créés et mis en place	200	210	100%
Taux de réalisation moyen des indicateurs du programme Logement et Cadre de Vie					92,92%
Taux de réalisation moyen des indicateurs du MCLU					85,02%

SECTION 361 : MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

INTRODUCTION GENERALE

La Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une dynamique de croissance économique forte et inclusive, en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations. A cet effet, de nombreuses réformes structurelles et sectorielles ont été menées et ont concouru à relancer l'économie ivoirienne, avec un taux annuel moyen de croissance économique de 6% au cours des cinq dernières années. Cette croissance économique est, en partie, portée par le dynamisme du secteur privé ivoirien. Conscient du poids de plus en plus important de ce secteur dans l'économie, le Gouvernement ivoirien a choisi de lui donner une place plus importante dans la stratégie de gestion de l'action publique. Ainsi, en juillet 2018, Monsieur **ESSIS Esmel Emmanuel** a été nommé Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement et Ministre de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé depuis avril 2021, avec pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'investissement privé et du développement du secteur privé.

Pour mener à bien cette mission et conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement, en son article 22, le Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Développement du Secteur Privé, en liaison avec les départements ministériels concernés, a l'initiative et la responsabilité, entre autres, des actions (i) d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies adaptées pour faciliter les investissements, (ii) d'amélioration de la compétitivité de l'environnement des affaires et promotion des initiatives privées, (iii) de conception et mise en œuvre des programmes visant la promotion des initiatives et des entreprises privées et (iv) d'identification et mise en œuvre des réformes administratives nécessaires au développement du secteur privé.

Afin de réaliser les missions qui lui ont été assignées par le Gouvernement et selon le mode de gestion des budgets-programmes, le Ministre a exécuté deux (02) programmes, à savoir :

- Programme 1 « Administration Générale » ;
- Programme 2 « Promotion de l'Investissement ».

L'exécution de ces programmes ont été animés par le Cabinet du Ministre et les structures qui lui sont rattachées (CEPICI et INIE), trois (3) Directions et quatre (4) Services

Aussi, la mise en œuvre des programmes a été freinée par la crise sanitaire liée au COVID-19. En effet, les mesures sanitaires étant drastiques dans certains pays, les délégations ivoiriennes n'ont pas pu participer à certains forums internationaux. De plus, la peur d'une contamination a favorisé la réticence de certains investisseurs et la faiblesse de la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Dans le but d'apprécier la performance des programmes du Ministère, un Rapport Annuel de Performance (RAP) 2021 est établi. Il sera composé dans sa première partie de la présentation générale et des performances du Ministère. La deuxième et la troisième partie traiteront successivement des programmes « Administration Générale » et « Promotion de l'investissement ». Il s'agira pour chaque programme, d'en faire une présentation détaillée, suivie de la description des actions effectuées. Une analyse complète des données de chaque réalisation permettra d'étudier la performance de chaque programme. Enfin, des perspectives pour les années à venir seront proposées à travers les leçons apprises et certaines recommandations. Le document sera clôturé par une conclusion, composé du bilan des activités du Ministère et de certaines propositions d'amélioration des programmes.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

L'architecture programmatique du Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé (MPIP) se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 250 : Architecture programmatique

Libellé	Programmes	Actions	Activités
Nombre	2	4	23

Source : MPIDSP

I.2. Politique ministérielle

I.2.1. Principales orientations

Les principales orientations stratégiques sont :

- le renforcement de la gouvernance des structures d'appui à la compétitivité et à l'efficacité des investissements privés ;
- le développement d'une chaîne production et de gestion des informations multisectorielles sur l'investissement privé ;
- le renforcement du dialogue bilatéral et multilatéral entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers en matière de promotion de l'investissement privé.

I.2.2. Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques qui découlent des objectifs sont les suivants :

- la gouvernance des structures d'appui est renforcée ;
- l'investissement privé et l'entrepreneuriat national sont accrus.

I.3. Objectifs du Ministère

L'objectif global du Ministère est de contribuer fortement et durablement à la promotion et à l'accroissement de l'investissement privé et de l'entrepreneuriat national. Spécifiquement, il s'agit de :

- renforcer la gouvernance des structures du Ministère ;
- promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le nombre d'objectifs, d'indicateurs et de cibles contenus dans le DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 251 : Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	4	7	7

Source : MPIDSP

Le Ministère de la Promotion de l'Investissement Privé est organisé en 2 programmes soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 4 objectifs spécifiques vérifiés par 7 indicateurs et 7 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Le nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs est présenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 252 : Bilan des indicateurs de 2021

Indicateur	Unité	2021		Commentaire
		Prévision	Réalisation	
Indicateur 1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel	%	70	90,34	Objectif atteint
Indicateur 2 : Taux de formation du personnel	%	100	100	Objectif atteint
Indicateur 3 : Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement)	%	100	100	Objectif atteint
Indicateur 4 : Taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE	%	30	56	Objectif atteint

Indicateur	Unité	2021		Commentaire
		Prévision	Réalisation	
Indicateur 5 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE	Nombre	1500	210	Objectif non atteint
Indicateur 6 : La part de l'investissement privé dans le PIB	%	15,20	16,8	Objectif atteint
Indicateur 7 : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI	Nombre	20 236	15 875	Objectif non atteint

Source : DPPD-PAP2021-2023

Tableau 253 : Taux moyen de réalisation des indicateurs des programmes

Programme	Taux moyen de réalisation
Administration générale	97%
Promotion de l'investissement	47%

Source : MPIDSP

II.3. Evolution des indicateurs de performance

L'évolution des indicateurs de 2020 à 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 254 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEUR DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévision	Réalisation	
OG 1 : Renforcer la gouvernance des structures du Ministère	RS 1 : La gouvernance des structures du Ministère est renforcée	IP 1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel	%	60	70	90,34	Objectif atteint avec + 20,34 points
		IP 2 : Nombre de formation réalisée	%	100	100	100	Objectif atteint
		IP 3 : Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement)	%	92,04	100	100	Objectif atteint
OG 2 : Promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national	RS 2 : L'investissement privé et de l'entrepreneuriat national sont accrues	IP 4 : Taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE	%	70	30	56	Objectif atteint avec +26
		IP 5 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE	Nombre	364	1500	210	Objectif non atteint avec – 1 290 points
		IP 6 : La part de l'investissement privé dans le PIB	%	19,3%	15,20	16,8	Objectif atteint avec + 1,6 point
		IP 7 : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI	Nombre	15 465	20 236	15 875	Objectif non atteint avec - 4 361 points

Source : DPPD-PAP 2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Les inscriptions budgétaires contenues dans la Loi de finances initiales et les modifications qui les ont impactées sont consignées dans le tableau ci-dessous par mode de financement et par natures de dépenses.

Tableau 255 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	2020	2021			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P) – (R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES (A)	10 297 146 074	9 879 799 942	9 694 619 331	185 180 611	98,13
1.1 Ressources intérieures	10 297 146 074	9 879 799 942	9 694 619 331	185 180 611	98,13
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	10 297 146 074	9 879 799 942	9 694 619 331	185 180 611	98,13
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0
2 CHARGES (B)	10 297 146 074	9 879 799 942	9 694 619 331	185 180 611	98,13
2.1 Personnel	2 290 956 163	2 328 783 430	2 328 783 430	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	2 290 956 163	2 328 783 430	2 328 783 430	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde	0	0	0	0	0
2.2 Biens et Services	872 025 666	1 269 143 355	1 083 962 744	185 180 611	85,41
2.3 Transferts	1 901 079 598	1 971 873 157	1 971 873 157	0	100
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	0	0
2.3.2 Transferts en capital	1 901 079 598	1 971 873 157	1 971 873 157	0	100
2.4 Investissement	5 233 084 647	4 310 000 000	4 310 000 000	0	100
2.4.1 Trésor	5 233 084 647	4 310 000 000	4 310 000 000	0	100
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0	0
TOTAL (A-B)	0	0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme « Administration Générale » est animé par **Monsieur DIARRA Ibrahim**, Directeur de Cabinet du Ministre nommé à ce poste par le Décret n°2021-279 du 9 juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinet. Ce programme a été mis en place suite aux constats de non actualisation du plan stratégique du Ministère, la non actualisation de la stratégie globale de facilitation des investissements, l'insuffisance de coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur en liaison avec les Ministères concernés, la non disponibilité du décret organisant le Ministère, l'insuffisance de ressources budgétaires. Ainsi, dans la mise en œuvre du programme « Administration Générale », le Responsable dudit programme a pour mission, entre autres, (i) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour la facilitation et la promotion du secteur privé, (ii) la conception et la mise en œuvre des programmes visant la promotion des initiatives et des entreprises privées et la coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, en liaison avec les Ministères concernés.

Afin de renforcer la gouvernance des structures du Ministère, la partie II du Rapport Annuel de Performance 2021 débutera par la présentation de la stratégie du programme et la description des activités. A la suite de la première partie, notre étude portera sur les données de chaque activité et une analyse globale de la performance du programme. Le RAP du programme 1 prendra fin avec des propositions issues des analyses du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif du programme 1 « Administration Générale » est de « renforcer la gouvernance des structures du Ministère ». Le résultat attendu est « la gouvernance des structures d'appui est renforcée ».

Tableau 256 : Les objectifs spécifiques du programme 1 au regard de l'objectif global

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCULE / SOURCES DE COLLECTES
OG1 : Renforcer la Gouvernance des structures du Ministère	RS 1 : La gouvernance des structures d'appui est renforcée	IP 1.1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel	Nbre d'activités réalisées / Nbre d'activités prévues

Source : DPPD-PAP 2021-2023

I.2. Le financement du programme

Les montants de crédits alloués au programme par natures de dépenses sont :

- 647 244 007 Fcfa pour le personnel, et ;
- 1 105 176 610 Fcfa en biens et services.

Ce programme n'a pas de crédit de transfert et d'investissement.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution globale des crédits du programme

Les crédits par nature de dépenses sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 257 : Exécution global des crédits du programme 1

Natures de dépenses	Prévision initial (A)	Prévision révisée (C)	Budget réalisé (D)	Ecart (E) (C) – (D)	Tx de réalisation = (D/C)*100
1 Personnels	647 244 007	647 244 006	647 244 006	0	100
2 Biens et services	1 105 176 610	1 269 143 355	1 083 962 744	185 180 611	85,41
3 Transferts	-	-	-	-	-
4 Investissement	-	-	-	-	-
Total	1 752 420 617	1 916 387 361	1 731 206 750	185 180 611	84,41

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

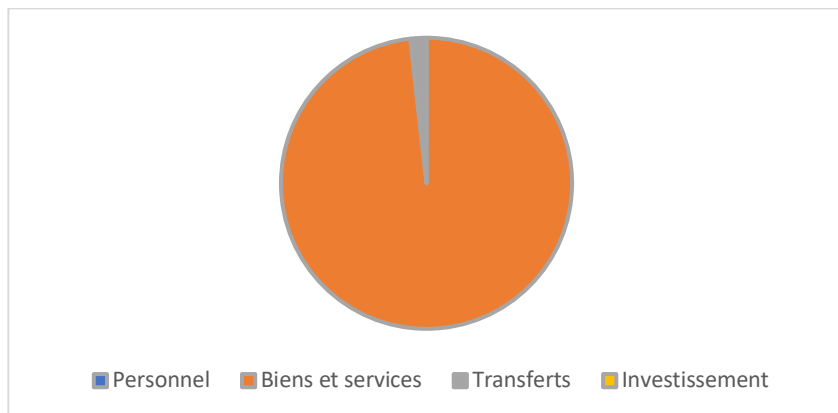
Les exécutions des crédits budgétaires par action et par nature de dépenses sont consignées dans le tableau ci-dessous

Tableau 258 : Exécution financière par action et par nature de dépense du programme 1

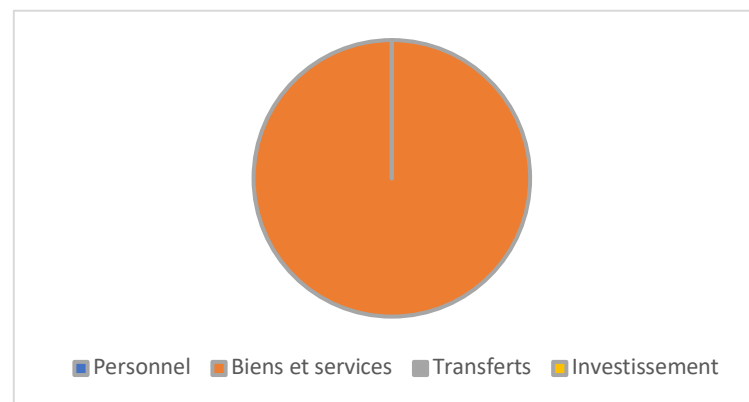
Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Coordination et animation	-	-	481 403 967	544 668 594	8 700 000	-	-	-	490 103 967	544 668 594
Gestion des ressources humaines matérielles et financières	276 583 964	647 244 006	390 621 699	539 294 150	-	-	-	-	667 205 663	1 186 538 156
Total	276 583 964	647 244 006	872 025 666	1083 962 744	8 700 000	-	-	-	1 157 309 630	1 731 206 750

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 87 : Exécution financière de l'action coordination par nature de dépenses en 2020

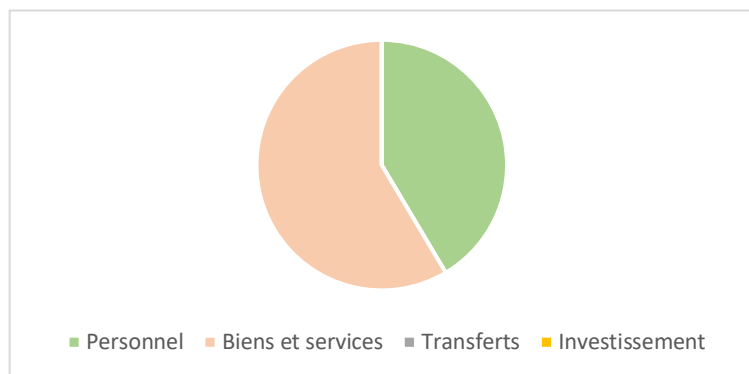


Graphique 86 : Exécution financière de l'action coordination par nature en dépenses de 2021

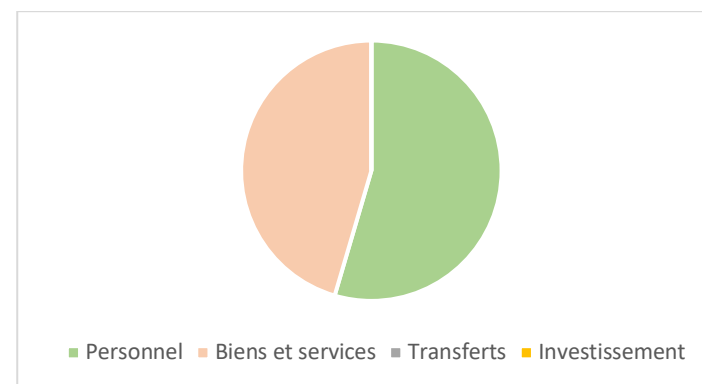


Lors des années 2020 et 2021, la quasi-totalité du budget alloué à l'action de coordination a été utilisée pour les biens et services.

Graphique 89 : Exécution financière de la gestion des ressources humaines matérielles et financières par nature de dépenses en 2020



Graphique 88 : Exécution financière de la gestion des ressources humaines matérielles et financières par nature de dépenses en 2021



Lors des années 2020 et 2021, les budgets alloués pour réaliser la gestion des ressources humaines matérielles et financières ont été utilisés pour réaliser que les dépenses du personnel et en bien et services. Les biens et services ont représentés la plus grande part des dépenses en 2020, ce qui s'est inversé en 2021.

En prenant en compte la totalité du budget des programmes des années 2020 et 2021, les achats de biens et services cumulent respectivement 75% et 66,23% des budgets, ce qui représente plus de 2/3 des ressources de chaque programme.

II.1.2. Suivi des investissements

Lors de la gestion du budget 2021, le programme « Administration Générale » n'a pas eu de crédits d'investissement.

II.2. Évolution des effectifs

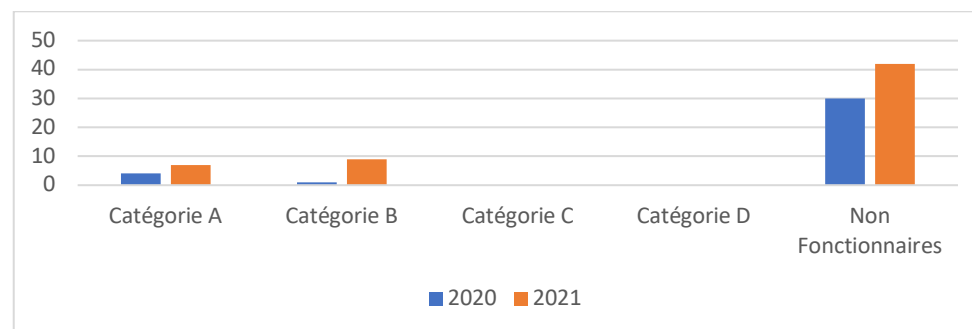
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 259 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	4	3	-	3	-	7
Catégorie B	1	8	-	8	-	9
Catégorie C	-	-	-	-	-	-
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	30	12	0	12	0	42
TOTAL	35	23	0	23	0	58

Source : DRH / MPIDSP

Graphique 90 : Evolution des effectifs du programme de 2020 à 2021



Le programme « Administration Générale » compte à ce jour 58 agents dont quarante-deux (42) contractuels et seize (16) fonctionnaires, comparativement à l'année passée qui était de 35 agents dont trente non fonctionnaires et cinq (5) fonctionnaires. Cette augmentation du nombre d'agents a permis de renforcer les structures du Ministère au niveau du personnel.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan stratégique du programme « Administration Générale » est consigné dans le tableau ci-dessous

Tableau 260 : Bilan des activités selon les axes stratégiques

Axe stratégique	Activités	Résultats
Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère	Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'investissement privé	La politique du Gouvernement en matière d'investissement est continuellement mise en œuvre. Cela se matérialise par le taux élevé de réalisation des activités du Ministère (98,13%).
	Prendre en charge les honoraires des agents sous contrats	Des agents sous contrat BNETD ont été recrutés et pris en charge. Ce recrutement a permis de renforcer et d'améliorer les compétences internes du Ministère.
	Prendre en charge le fonctionnement de la résidence du ministre	Le fonctionnement de la résidence du Ministre a été pris en charge, ce qui lui permet de travailler en toute sérénité et d'optimiser son rendement.
Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières.	Prendre en charge les salaires du personnel fonctionnaire	Les salaires du personnel fonctionnaire ont été pris en charge dans les délais.
	Prendre en charge les missions en Côte d'Ivoire	Les missions qui se sont déroulées sur le territoire ivoirien ont été prises en charge par le programme. Le contenu et le déroulement des missions sont consignés dans les rapports de mission.
	Prendre en charge les dépenses liées aux activités du Ministère	Les dépenses liées aux activités du Ministère ont été réalisées, avec un taux de 98,13%.
	Elaborer et mettre en œuvre le DPPD-PAP	Le DPPD-PAP 2022-2024 du MPIDSP a été élaboré conformément au calendrier communiqué par le Gouvernement.
	Gérer les ressources financières du Ministère	Les ressources financières du Ministère ont été gérées dans le respect des procédures budgétaires. Cela se matérialise par un taux élevé de réalisation des activités du Ministère (98,13%).
	Gérer les ressources humaines du Ministère	Les besoins prévisionnels en ressources humaines de chaque programme au titre de l'année 2021 ont été satisfaits à 100%
	Assurer la maintenance des équipements et infrastructures de l'ensemble des unités administratives du MPIDSP	La maintenance des équipements et des infrastructures a été réalisée.
	Gérer la commande publique du Ministère.	Les procédures de passation des Marchés publics sont tous contrôlées par la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Source : MPIDSP

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Les évolutions des indicateurs de performance de 2020 à 2021 sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 261 : Évolution des indicateurs de performance du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère				
IP1.1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel	%	60	70	90,34
Objectif Spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières				
IP 2.1 : Taux de formation du personnel	%	100	100	100
IP 2.2 : Taux d'exécution globale du budget (Hors personnel et abonnement)	%	92,04	100	100

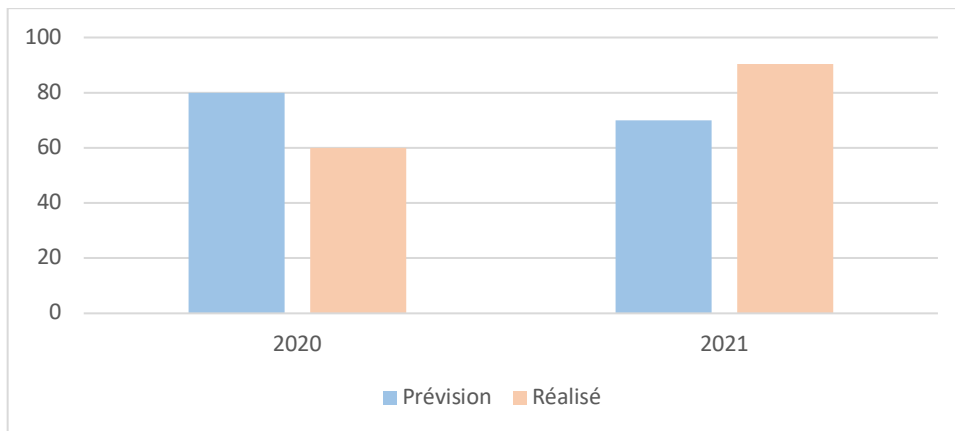
Source : DPPD-PAP 2021-2023

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure coordination et animation des activités du Ministère

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation du plan d'action annuel

Graphique 91 : Taux de réalisation du plan d'action

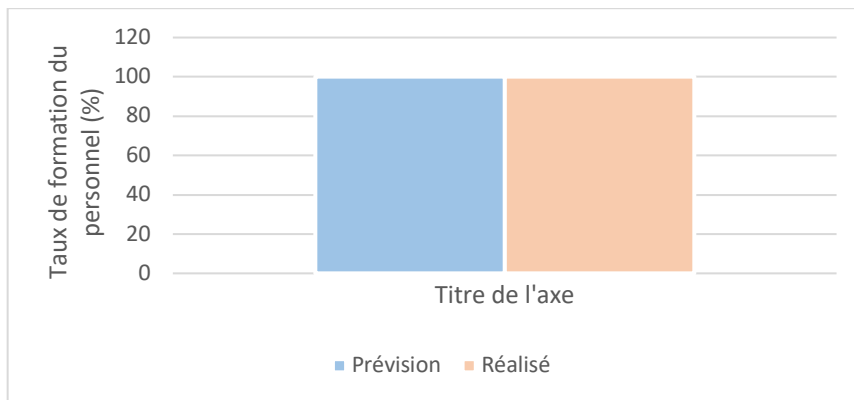


Le taux de réalisation du plan d'action de l'année 2021 est de 90,33% contre 70% prévu. Le MPIP a donc atteint l'un des indicateurs de coordination et animations de ses structures avec une hausse de performance de 20,34 points. Aussi, durant cette année, le taux de réalisation du plan d'action a dépassé la prévision (80%) et le résultat (60%) de l'année dernière. Ce taux montre les efforts consentis par les acteurs du programme au niveau de la coordination et animation des activités.

Objectif spécifique 2 : Assurer une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Indicateur 2.1 : Taux de formation du personnel

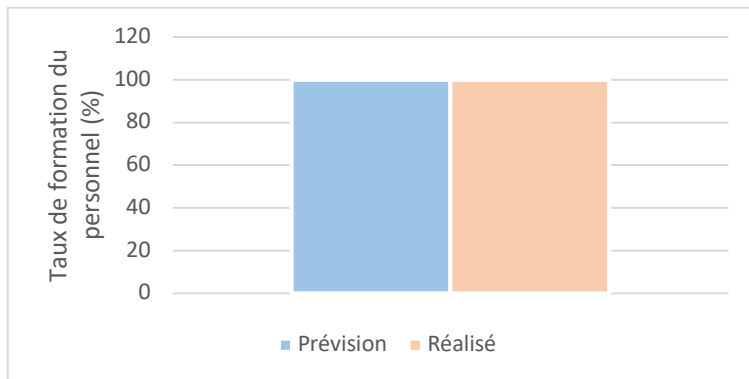
Graphique 92 : Taux de formation prévisionnel et réalisé en 2021



Toutes les formations prévues en 2021 ont été réalisées, ce qui donne un taux de réalisation des formations de 100%. Le Responsable du programme est vivement encouragé à continuer à renforcer les capacités du personnel du Ministère afin que ce dernier puisse jouer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'investissement et de développement du secteur privé.

Indicateur 2.2 : Taux d'exécution globale du budget du MPIDSP (Hors personnel et abonnement)

Graphique 93 : Taux d'exécution globale du budget du MPIDSP (Hors personnel et abonnement)



Le taux d'exécution globale du budget du MPIDSP (Hors personnel et abonnement) réalisé durant l'année 2021 est de 100%. Les efforts du MPIP sont donc à encourager.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Lors de l'exécution du programme, les réalisations positives sont les suivantes :

- la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'investissement privé a été réalisée ;
- la réalisation du plan d'action annuel a dépassé les attentes du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines et financières a été réalisée ;
- les compétences internes du Ministère ont été renforcées par le recrutement d'agents contractuels ;
- les honoraires et salaires des agents (contractuels et fonctionnaires) ont été entièrement pris en charge ;
- les activités du DPPD-PAP 2021-2023 ont été réalisées et le DPPD-PAP 2022-2024 a été élaboré ;
- toutes les commandes publiques du MPIP sont contrôlées par la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère.

Aussi, lors de la réalisation du programme, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- l'absence de connexion internet à la Direction des Affaires Financières ;
- la pandémie liée à la COVID-19 a freiné les activités du programme
- les moyens alloués au programme est insuffisant et subit un plafonnement ;
- les acteurs du programme ne se sont pas encore appropriés le budget-programmes.

Afin d'améliorer le programme, les mesures suivantes peuvent être prises par le Responsable du programme :

- équiper les Directions Centrales et les Services du programme en moyens matériels, humains et financiers notamment la connexion internet, les véhicules, etc... ;
- décentraliser les Services du Ministère sur toute l'étendue du territoire ;
- renforcer les capacités des acteurs en matière de budget-programmes.

IV.2. Recommandations

Afin d'améliorer les performances du Programme, les acteurs extérieurs au programme et au Ministère doivent prendre en compte les recommandations suivantes :

- renforcer la lutte contre la COVID-19 ;
- renforcer l'effectif du programme ;
- décentraliser les structures techniques du Ministère ;
- faciliter la coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

CONCLUSION

L'exercice budgétaire du programme « Administration Générale » 2021 s'est traduit par une légère amélioration des différents indicateurs de performance induite par une hausse de 30,34% de l'indicateur « Taux de réalisation du plan d'action annuel » par rapport à l'année passée. Aussi, le taux de formation du personnel et le taux d'exécution du budget ont atteint les 100%.

Cependant, quelques difficultés sont à relever, à savoir :

- les services du Ministère sont concentrés dans la ville d'Abidjan ;
- la coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur est insuffisante.

Pour pallier ces difficultés, les mesures suivantes sont à adopter :

- l'installation des services techniques du Ministère, du CEPICI et de l'INIE à l'intérieur du pays ;
- la création, avec les Ministères concernés, d'un cadre de concertation et de coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE »

INTRODUCTION

Le programme promotion de l'investissement privé est piloté par **M. Esmel Emmanuel ESSIS**, Directeur Général du CEPICI nommé à ce poste à travers le décret N° 2011-279 du 05 octobre 2011 portant nomination du Chef de promotion des investissements en Côte d'Ivoire. Il a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour la facilitation et la promotion des investissements, l'amélioration de la compétitivité de l'environnement des affaires et promotion des initiatives privées, la conception et la mise en œuvre des programmes visant la promotion des initiatives et des entreprises privées, la promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE) et la coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le programme « Promotion de l'Investissement Privé » a été exécuté par le CEPICI et l'INIE dans un contexte de Covid-19, ce qui a forcé la Côte d'Ivoire à l'image des économies du monde, à faire face aux contre-coups de la crise sanitaire qui a provoqué, entre autres, un environnement des affaires peu favorable au développement de l'initiative privée et une faiblesse de la mobilisation des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Afin de mieux juger de la performance de ce programme, la partie III du Rapport Annuel de Performance 2021 débutera par la présentation de la stratégie du programme et la description des activités. A la suite de la première partie, notre étude portera sur les données de chaque activité et une analyse globale de la performance du programme. Le RAP du programme 2 prendra fin avec des perspectives issues des analyses du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif du programme est de « Promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national » Le résultat attendu est « L'investissement privé et de l'entrepreneuriat national sont accrues ».

Tableau 262 : Les objectifs spécifiques du programme 2 au regard de l'objectif global

OBJECTIF GLOBAL	RESULTAT STRATEGIQUE	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME	METHODE DE CALCULE / SOURCES DE COLLECTES
OG2 : Promouvoir l'investissement privé et l'entrepreneuriat national	RS 2 : L'investissement privé et de l'entrepreneuriat national sont accrues.	IP 2.1 : Le rang de la Côte d'Ivoire dans le classement annuel du Doing Business de la Banque Mondiale	Rapport annuel de la Banque Mondiale / Classement Doing Business

Source : MPIDSP

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme par nature de dépenses sont les suivants :

Tableau 11 : Crédits alloués aux programmes par nature de dépenses

Natures de dépenses	Crédits alloués au programme
1 Personnels	1 681 539 424
2 Biens et services	-
3 Transferts	2 633 223 157
4 Investissement	5 310 000 000
Total	9 624 762 581

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution globale des crédits du programme

Tableau 263 : Exécution globale des crédits du programme 2

Natures de dépenses	Prévision initial (A)	Budget révisée (C)	Budget réalisé (D)	Ecart (E) = (C) – (D)	Taux de réalisation = (D/C) *100
1 Personnels	1 681 539 424	1 681 539 424	1 681 539 424	0	100
2 Biens et services	-	-	-	-	-
3 Transferts	2 633 223 157	1 971 873 157	1 971 873 157	0	100
4 Investissement	5 310 000 000	4 310 000 000	4 310 000 000	0	100
Total	9 624 762 581	7 963 412 581	7 963 412 581	0	100

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les crédits en transferts du programme 2 étaient de 2 633 223 157 Fcfa. Ils ont été révisés à 1 971 873 157 Fcfa, ce qui constitue une perte de 661 350 000 Fcfa, soit (6,87 %) du budget initial du programme. Aussi, les crédits en investissement étaient de 5 310 000 000 Fcfa, ils ont été revus à la baisse pour être à 4 310 000 000 Fcfa, ce qui constitue une perte de 1 000 000 000 Fcfa (10,39 %) du budget du programme. La perte sur l'ensemble du programme 2 est de 1 661 350 000 Fcfa, soit 17,26% de la prévision initial du programme.

II.1.2. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 264 : Exécution financière par action et nature de dépenses du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Accompagnement et suivi des activités des nouveaux entrepreneurs	332 832 775	0	0	0	475 174 337	428 723 157	233 084 647	810 000 000	1 041 091 759	1 238 723 157
Promotion des investissements privés	1 681 539 424	1 681 539 424	0	0	1 417 205 261	1 543 150 000	5 000 000 000	3 500 000 000	8 098 744 685	6 724 689 424
Total	2 014 372 199	1 681 539 424	0	0	1 892 379 598	1 971 873 157	5 233 084 647	4 310 000 000	9 139 836 444	7 963 412 581

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 et Rapport Annuel de Performance 2020

La situation d'exécution des crédits budgétaires met en évidence la concentration des crédits au niveau de l'action « Promotion des investissements privés » qui regroupe à lui seul 92,32% du budget. En effet, malgré la suspension du classement Doing Business, la mise en œuvre des activités qui y sont liées ont continuées. Ces activités représentent 94,13% du budget total du programme.

Par ailleurs, il faut noter la prépondérance des crédits d'investissement, à savoir 94,16% du budget total du programme.

En outre, il n'existe pas de crédits en biens et services.

II.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 265 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Projet Clonix	01/01/2020	31/12/2025	9,5 000 000 000	310 000 000	810 000 000	810 000 000
Sur financement intérieur			9,5 000 000 000	310 000 000	810 000 000	810 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 2 : Équipement de l'AGEDI	-	-	0	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 3 : d'Informatisation/Doing Business	01/01/2017	31/12/2013	5 900 000 000	1 300 000 000	910 000 000	910 000 000
Sur financement intérieur			5 900 000 000	1300 000 000	910 000 000	910 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 4 : Mise en œuvre activités du Doing Business / CEPICI	01/01/2017	31/12/2023	17 013 320 000	3 700 000 000	2 590 000 000	2 590 000 000
Sur financement intérieur			17 013 320 000	3 700 000 000	2 590 000 000	2 590 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : Opération mise en œuvre du Doing Business/Divers Ministères	-	-	0	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			32 413 320 000	5 310 000 000	5 310 000 000	4 310 000 000
Total sur financement intérieur			32 413 320 000	5 310 000 000	5 310 000 000	4 310 000 000
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les projets « Équipement de l'AGEDI » et « Opération mise en œuvre du Doing Business/Divers Ministères » initialement prévus n'ont pas reçu de budget d'investissement. Pour les projets qui en ont reçu, à savoir ; Clonix, Informatisation/Doing Business et mise en œuvre activités du Doing Business / CEPICI, ils ont tous une exécution financière de 100%.

II.3. Évolution des effectifs

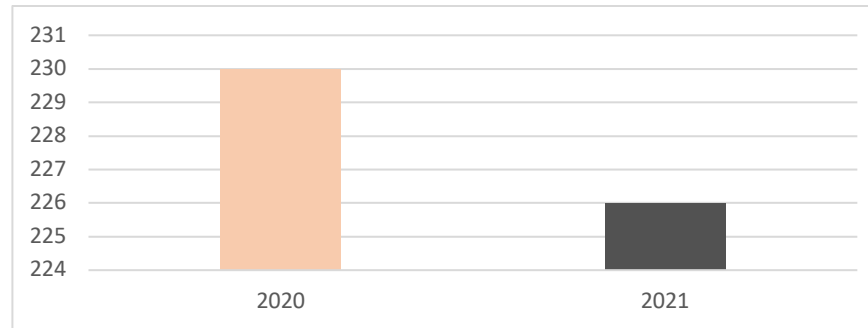
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 266 : Evolution des effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	-	-	-	-	-	-
Catégorie B	-	-	-	-	-	-
Catégorie C	-	-	-	-	-	-
Catégorie D	-	-	-	-	-	-
Non Fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	230	23	1	16	20	226

Source : DRH CEPICI et INIE

Graphique 94 : Evolution des effectifs du programmes 2 de 2020 à 2021



Le programme « Promotion de l'Investissement Privé » compte, à ce jour, 289 agents qui sont exclusivement des non fonctionnaires. Comparativement à 2020, l'effectif a connu une hausse de 6 agents soit 2%. Cette hausse a eu des effets positifs car le taux de réalisation de l'exécution globale du programme est de 100%.

II.4. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Tableau 267 : Bilan des activités par axe stratégique

Axe stratégique	Activités	Résultats
Promouvoir l'entrepreneuriat	Transférer des subventions équilibre personnel à l'INIE	Les subventions ont été transférées à 100%
	Transférer les crédits à l'INIE	Les crédits ont été transférés à 100%
	Projet CLONIX.	Les crédits d'investissement du projet Clonix ont été réalisés à 100%
Promouvoir l'investissement privé.	Transférer les subventions équilibre personnel au CEPICI	Les subventions ont été transférées à 100%
	Transférer les crédits au CEPICI	Les crédits ont été transférés à 100%
	Transférer les crédits relatifs à la promotion de l'investissement	Les crédits ont été transférés à 100%
	Transférer les crédits relatifs aux activités du Doing Business	Les crédits ont été transférés à 100%
	Mettre en œuvre les activités du Doing Business / CEPICI	Le taux d'exécution financier est de 100%
	Projet d'Informatisation/Doing Business.	Les crédits d'investissement du projet d'Informatisation/Doing Business ont été réalisés à de 100%

Source : MPIDSP

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Résultats des indicateurs de performance 2021

Les indicateurs de performance prévisionnels et réalisés de l'année 2021 sont consignés dans le tableau ci-dessous.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

III.2.1. Etat d'évaluation des indicateurs de performance 2021

Les évolutions de chaque indicateur de 2020 et 2021 sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 268 : Évolution des indicateurs de performance du programme 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	Réalisation en 2020	2021	
			Prévision	Réalisé
Objectifs spécifiques 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat				
IP 1.1 : Taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE	%	70	30	56
IP 1.2 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE	Nombre	364	1500	210
Objectifs spécifiques 2 : Promouvoir l'investissement privé				
IP 2.1 : La part de l'investissement privé dans le PIB	%	19,3	15,20	16,8
IP 2.2 : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI	Nombre	15 465	20 236	15 875

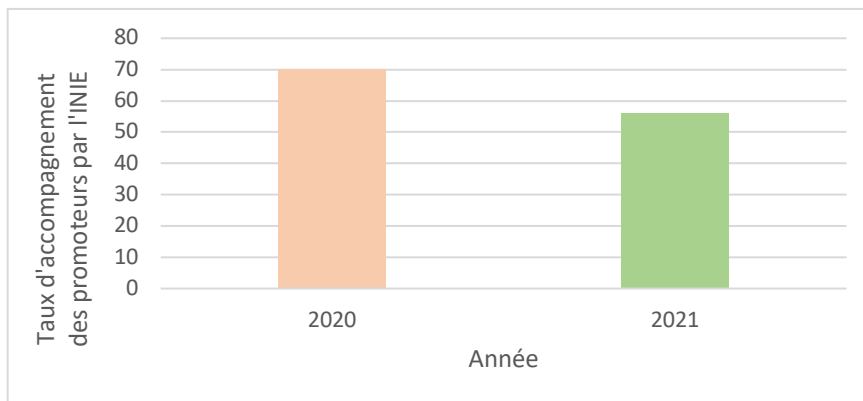
Source : DPPD-PAP 2021-2023, CEPICI/INIE et RAP 2020

III.2.2. Analyse des activités de promotion de l'entrepreneuriat

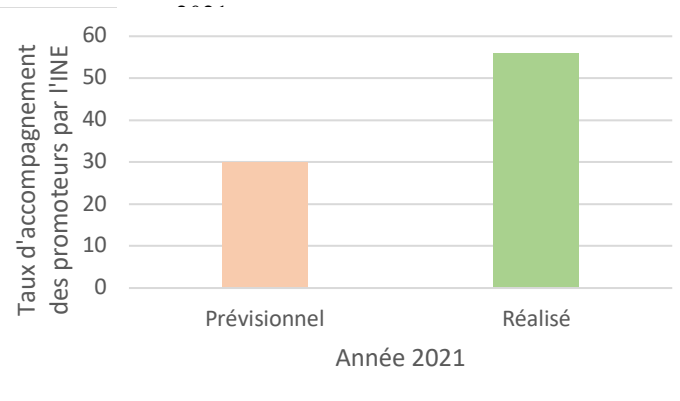
Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'entrepreneuriat

Indicateur 1.1 : Taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE

Graphique 95 : Taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE en 2020



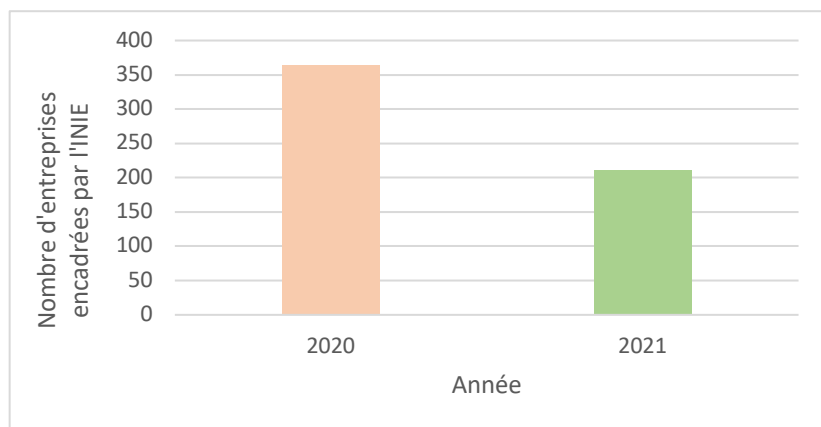
Graphique 96 : Taux prévisionnel et réalisé d'accompagnement des promoteurs par l'INIE



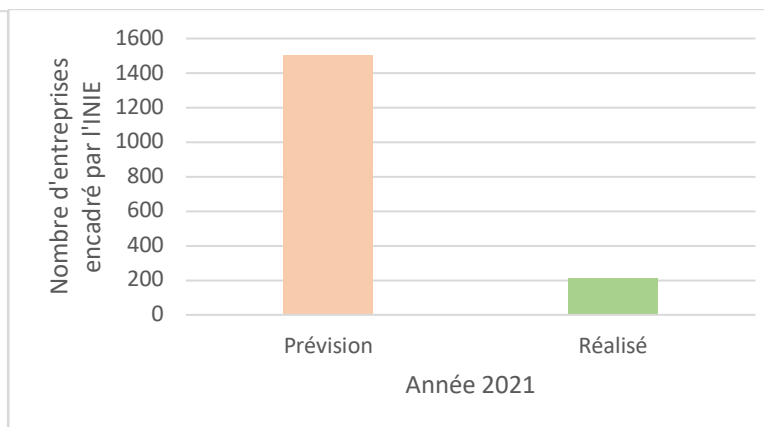
Le taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE en 2021 est de 56 %, contre 30% qui avait été prévu. La cible a donc été atteinte pour cet indicateur. Aussi, le taux d'accompagnement des promoteurs par l'INIE cette année (56%) est en dessous de celle de l'année dernière (70%). Il y'a eu une réduction de la cible du fait des conditions sanitaires liées au COVID-19.

Indicateur 1.2 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE

Graphique 97 : Evolution du nombre d'entreprises encadrées par l'INIE de 2020 à 2021



Graphique 98 : Nombre d'entreprises encadrées par l'INIE en 2021



Les entreprises encadrées par l'INIE sont les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) ou les entreprises de taille intermédiaires (ETI). Elles bénéficient des prestations de l'INIE en vue de leur création ou de leur développement.

En 2021, la prévision du nombre d'entreprises encadré par l'INIE était de 1500 entreprises. La réalisation effective a été de 210 entreprises, ce qui constitue un écart de 1429 entreprises. L'objectif concernant cet indicateur n'a pas été atteint, ce qui s'explique, entre autres, par la crise sanitaire liée au COVID-19 et la réduction du budget par rapport à celui voté.

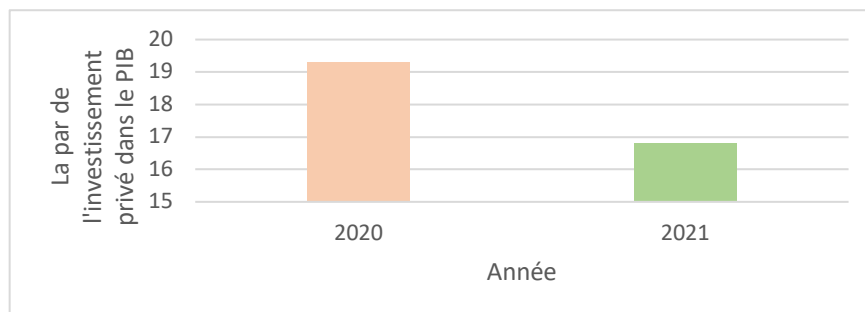
Aussi, l'INIE a encadré moins d'entreprises cette année (210 entreprises) que l'année dernière (364 entreprises).

III.2.3. Promotion de l'investissement privé

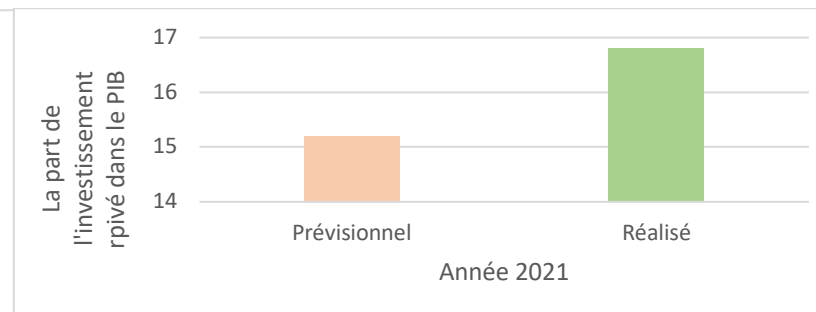
Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'investissement privé

Indicateur 2.1 : La part de l'investissement privé dans le PIB

Graphique 99 : Part de l'investissement privé dans le PIB



Graphique 100 : Evolution de la part de l'investissement privé dans le PIB

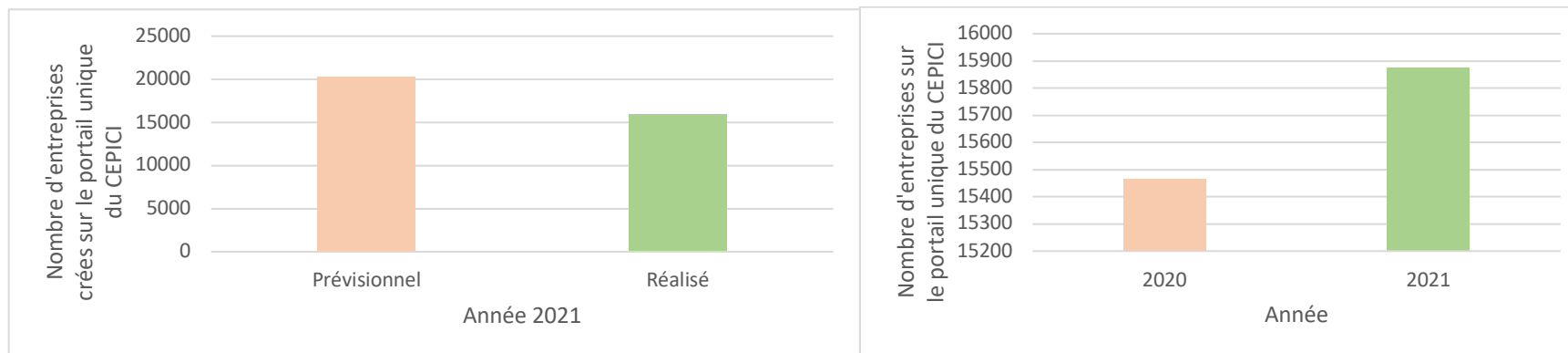


La part de l'investissement du secteur privé dans le PIB en 2021 a été atteinte car il est de 16,8% contre une prévision de 15,2%. Toutefois, la part de l'investissement privé dans le PIB de cette année est inférieur à celui de l'année dernière (19,3%). Cette baisse est dûe en partie à la crise sanitaire.

Graphique 101 : Nombre d'entreprises créées sur le portail du CEPICI en 2021

Graphique 102 : Evolution du nombre d'entreprises créées sur le portail du CEPICI

Indicateur 2.2 : Nombre d'entreprises créées sur le portail unique CEPICI



IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

La réalisation du programme « Promotion de l'investissement privé » a permis d'obtenir les résultats positifs suivants :

- l'exécution financière du programme 2 est de 100% ;
- la continuité des activités Doing Business ;
- les activités des projets suivants ont été réalisées à 100% :
 - ✓ Transférer des subventions équilibre personnel à l'INIE ;
 - ✓ Transférer les crédits à l'INIE ;
 - ✓ Transférer les subventions équilibre personnel au CEPICI
 - ✓ Transférer les crédits au CEPICI
 - ✓ Transférer les crédits relatifs à la promotion de l'investissement"
 - ✓ Transférer les crédits relatifs aux activités du Doing Business
 - ✓ Mettre en œuvre les activités du Doing Business / CEPICI
 - ✓ Projet d'Informatisation/Doing Business.

Aussi, lors de la réalisation du programme, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- le blocage du financement du programme amorçage ;
- le nombre de promoteurs qui devrait être accompagnés par l'INIE n'a pas été atteint ;
- le nombre d'entreprises qui devrait être enregistré par le CEPICI n'a pas été atteint ;
- la baisse de la part de l'investissement privé dans le PIB par rapport à l'année dernière ;
- l'insuffisance de la stratégie de facilitation et de promotion des investissements privés ;
- la stagnation de l'activité de promotion de l'investissement privé dans les 31 régions du pays ;
- la concentration des structures techniques du Ministère dans la ville d'Abidjan ;

- la non prise en compte des activités liées à la création et à la gestion des zones industrielles, économiques et zones franches ;
- certains projets n'ont pas reçu de crédits d'investissement.

Afin d'améliorer la performance du programme, les mesures suivantes peuvent être prises par le Responsable du programme :

- établir un mode opératoire pour le programme amorçage et le proposer pour validation ;
- remettre tous les crédits d'investissement du programme de sorte à réaliser toutes les activités ;
- décentraliser les services techniques du Ministère, le CEPICI et l'INIE à l'intérieur du pays ;
- créer les conditions favorables au développement du secteur privé à l'intérieur du pays ;
- impliquer le MPIP dans la création et la gestion des zones industrielles, économiques et zones franches.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes peuvent être faites à l'endroit des acteurs extérieurs au Programme ou au Ministère :

- mise en place d'un cadre de gestion des zones industrielles, économique et zones franches ;
- soutien du CEPICI par les autres structures impliquées dans la réalisation des activités Doing Business ;
- mise en place d'un cadre de coordination des activités de promotion des investissements tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ;
- installation des services techniques du Ministère, du CEPICI et de l'INIE dans les villes de l'intérieur du pays.

CONCLUSION

L'exécution du programme « Promotion de l'investissement » est caractérisée par la réalisation à 100% de la plupart des activités. Ces activités sont :

- transférer des subventions équilibre personnel à l'INIE ;
- transférer les crédits à l'INIE ;
- transférer les subventions équilibre personnel au CEPICI ;
- transférer les crédits au CEPICI ;
- transférer les crédits relatifs à la promotion de l'investissement ;
- transférer les crédits relatifs aux activités du Doing Business ;
- mettre en œuvre activités du Doing Business / CEPICI ;
- projet d'Informatisation/Doing Business.

Cependant, quelques difficultés sont à relever, à savoir :

- l'interdiction du décaissement du financement du programme amorçage ;
- l'environnement des affaires peu favorable à l'investissement et au développement du secteur privé ;
- l'insuffisance du développement de l'investissement privé à l'intérieur du pays ;
- la concentration des services techniques du Ministère, du CEPICI et de l'INIE dans la ville d'Abidjan ;
- l'insuffisance de coordination des activités de promotion de l'investissement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Pour pallier ces difficultés, les mesures suivantes sont à adopter :

- l'établissement du mode opératoire du programme amorçage par l'INIE et soumission au Ministre pour validation ;
- la poursuite des activités Doing Business ;
- l'implantation des services techniques du Ministère, du CEPICI et de l'INIE à l'intérieur du pays ;
- le renforcement du dispositif de suivi et l'évaluation des investisseurs agréés ;
- la création d'un cadre de coordination des activités de promotion des investissements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- la mise en place d'un cadre de gestion des zones industrielles, économique et zones franches.

CONCLUSION GENERALE

La gestion budgétaire 2021 s'est déroulée dans un contexte marqué par la crise sanitaire "la pandémie à coronavirus" qui a entraîné la réduction des ressources allouées au Ministère. Malgré cet environnement défavorable, le Ministère a pu mener à bien ses activités pour atteindre ses objectifs de renforcer la gouvernance des structures du Ministère. Toutefois, le résultat de l'objectif "Promouvoir l'investissement privé" est mitigé car plusieurs indicateurs liés à cet objectif ne dépendent pas directement du Ministère.

Ainsi, la mise en œuvre des activités du ministère a été possible grâce à un budget global de 9 694 619 331 Fcfa exécuté à 98,13 %. Par ailleurs, il est nécessaire pour le Ministère de poursuivre ses actions en vue de promouvoir le secteur privé bien que les actions du Ministère soient confrontées à de nombreuses difficultés.

Pour faire face aux obstacles rencontrés, le Ministère devra, entre autres, poursuivre les activités Doing Business, décentraliser les services techniques du MIPSDSP, du CEPICI et de l'INIE à l'intérieur du pays, solliciter une augmentation de l'enveloppe budgétaire du MPIDSP et mettre en place un cadre de gestion des zones industrielles, économique et zones franches. Il devra également mettre en place un programme de développement du secteur privé, conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du gouvernement, qui nomme le Ministre au titre de Ministre de la Promotion de l'Investissement et Développement du Secteur Privé. En tout état de cause, un point d'honneur doit être accordé au renforcement des capacités des acteurs du Ministère en vue de maîtriser toutes les procédures liées à la gestion en mode budget-programmes.

SECTION 362 : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

INTRODUCTION

Nommé par le décret, n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, le Ministre Adama KAMARA détient le portefeuille du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS). Ce Ministère, à travers le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Il s'agit spécifiquement d'appliquer, de contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ; d'impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant, à terme la création de richesses ; de promouvoir l'insertion des couches vulnérables ; de promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

Ce département ministériel comporte trois (3) Programmes dont le programme 1 : Administration Générale qui regroupe le cabinet et des structures ayant un caractère transversal qui lui sont rattachées. Les deux autres programmes (Programme 2 : Emploi et Programme 3 : Travail) se composent, de 2 Directions Générales, 7 Directions Centrales, 2 Conseils Nationaux, 5 Comités et Commissions consultatives, 30 Directions Régionales et Départementales et d'une ONG d'utilité publique.

Il est important de rappeler, à toutes fins utiles, qu'initialement, en début d'année 2021, le département ministériel se composait de quatre (4) programmes (Administration Générale, Emploi, Travail et Protection Sociale) conformément au DPPD-PAP 2021-2023. A la faveur du remaniement ministériel du 06 avril 2021, le volet Protection Sociale a été confié au Secrétariat d'Etat, chargé de la Protection Sociale. L'exercice budgétaire 2021, objet du présent Rapport Annuel de Performance, qui s'est déroulé dans ce contexte portera sur les trois premiers programmes que sont : Administration Générale, Emploi et Travail.

En sus, pour tous les secteurs d'activités, l'année a été marquée, comme la précédente, par la crise sanitaire à Covid-19 et son cortège de conséquences sur les activités humaines.

Le présent document, qui évaluera les résultats et les produits issus des initiatives entreprises par le département ministériel au cours de l'année 2021, consistera en deux parties : la première portera sur la présentation générale des aspects transversaux du Ministère et la seconde présentera sur l'évolution des avancées au niveau de chaque programme.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Au regard des missions, à lui assignées, et tenant compte de la délégation des attributions de la Protection Sociale au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, trois (3) programmes permettent d'aborder les secteurs d'intervention du MEPS. Il s'agit de :

- **Programme 1** : Administration Générale
- **Programme 2** : Emploi
- **Programme 3** : Travail

La mise en œuvre de ces programmes fait appel à un ensemble de onze (11) actions.

Pour le programme Administration Générale qui compte 33 activités, il s'agit des quatre (4) actions : « Coordination et animation du Ministère », « Gestion des systèmes d'Information et de Communication », « Planification, programmation et suivi-évaluation », et « Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ».

Relativement au Programme Emploi qui se développe autour de onze (11) activités, ce sont les trois (03) actions suivantes qui la meublent : Coordination de la Politique de l'Emploi, Insertion socio-économique et professionnelle des couches Vulnérables, et Elaboration et Suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi.

S'agissant du Programme Travail, son opérationnalisation se fait à travers la réalisation effective de treize (13) activités, qui prennent appui sur les quatre (4) actions ci-après : Gouvernance du secteur du travail, Elaboration et suivi de la réglementation du travail, Lutte contre le travail des enfants, et Dialogue social.

I.2. Politique ministérielle

La politique ministérielle s'appréhende à travers trois (3) axes d'orientation stratégique ci-après:

- Axe d'orientation stratégique 1 : Lutte contre le chômage par la création d'emplois ;
- Axe d'orientation stratégique 2 : Lutte contre le travail des enfants
- Axe d'orientation stratégique 3 : Promotion d'un travail décent

Les résultats stratégiques, que s'assigne le Ministère, se présentent comme suit :

- Les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent ;
- Les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent .

Quant aux objectifs globaux que se fixent le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, ils se résument à deux niveaux de considération. Ce sont:

- OG1 : Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ;
- OG2 : Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent .

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

En 2021 les éléments de mesure de la performance du département ministériel sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	2	8	25	25

NB. Deux (2) indicateurs ont fait l'objet d'abandon car jugés inopérants

Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est organisé autour de trois (3) programmes qui prennent appui sur deux (2) objectifs globaux qui se déclinent en 8 objectifs spécifiques dont les moyens de vérification sont 25 indicateurs et 25 cibles.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Sur l'ensemble des cibles 25 cibles escomptées 10 ont été atteintes ou dépassées soit un taux d'atteinte de 40%

Le **Programme Administration Générale**, totalise trois (3) cibles atteintes sur six (6), soit 50%. Le **Programme Emploi**, bien que des initiatives aient été prises pour contribuer à la résorption des problèmes d'emploi, ne dispose en fin d'année 2021 d'aucune mesure fiable actualisée qui permette de déterminer leurs effets, car l'Enquête Emploi n'a pu être réalisée. Sur 6 indicateurs inscrits au registre de l'évaluation, deux (2) sont liés à ladite enquête et les 4 autres quasiment indépendantes d'elle, n'ont pas atteint leurs cibles. Au demeurant, ce programme, sous réserve des données actualisées de l'Enquête Emploi, n'a atteint aucune cible, soit un pourcentage provisoire de **0%**. S'agissant du **Programme Travail**, il enregistre un taux d'atteinte de **53,85%** avec 7 cibles atteintes sur 13.

Programme 1 : ADMINISTRATION GENERALE		Programme 2 : EMPLOI		Programme 3 : TRAVAIL			
Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale	Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités	Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent	Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi	Améliorer la gouvernance du secteur du Travail	Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises	Renforcer la lutte contre le travail des enfants	Promouvoir le dialogue social
2 cibles atteintes	1 cible atteinte	0 cible atteinte	0 cible atteinte	0 cible atteinte	4 cibles atteintes	2 cibles atteintes	1 cible atteinte
50%	50%	0%	0%	0%	57,14%	66,67%	50%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau CCLXIX : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent	RS 1 : les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent	IP1.1 : Taux de chômage	%	2,90	2,90	2,90	2,90	La dernière Enquête Nationale sur l'Emploi date de 2019. En 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'enquête réalisée sur l'emploi. En conséquence, les valeurs des indicateurs liées à l'Emploi de 2019 sont restées inchangées jusqu'en 2021.
		IP1.2 : Pourcentage de travailleurs du secteur informel	%	89,2	89,2	85,1	89,1	Pour 2021 le niveau de l'indicateur devait baisser à 85,1 % mais compte tenu de la non réalisation de l'Enquête Emploi la donnée existante demeure celle de 2020 (89,1%).
OG 2 : Garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent	RS 2 : les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent	IP2.2 : Pourcentage des entreprises privées observant les conditions d'un travail décent	%	20%	35%	40%	40%	Objectif atteint au même niveau que la cible escomptée avec une performance de + 0
		IP2.3 : Proportion d'enfants de 5 à 13 ans économiquement occupés	%	8,9	8,9	-	-	Cet indicateur a été abandonné car inopérant : indicateur inopérant, remplacé par un autre indicateur.

Source : Rapports Annuels d'activités des Programmes du MEPS

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau CCLXX : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	REALISATIONS 2021			
	2020	Prév	Réal	Ecart	Tx de Réal.
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1 Ressources intérieures	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0,00
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	0	0,00
1.2.2 Dons Projets	0	0	0	0	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
2 CHARGES	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15
2.1 Personnel	15 556 212 668	15 361 669 630	15 361 669 630	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	15 494 512 668	15 301 619 630	15 301 619 630	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	61 700 000	60 050 000	60 050 000	0	100,00
2.2 Biens et Services	1 899 944 125	2 130 760 770	1 564 174 940	566 585 830	73,41
2.3 Transferts	2 117 355 990	1 156 667 302	1 031 667 302	125 000 000	89,19
2.3.1 Transferts courants	2 117 355 990	1 156 667 302	1 031 667 302	125 000 000	89,19
2.3.2 Transferts en capital	0	0	0	0	0,00

Unités	REALISATIONS	REALISATIONS 2021			
	2020	Prév	Réal	Ecart	Tx de Réal.
2.4 Investissement	11 963 603 192	390 493 048	349 726 409	40 766 639	89,56
2.4.1 Trésor	11 963 603 192	390 493 048	349 726 409	40 766 639	89,56
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0,00
Dons	0	0	0	0	0,00
Emprunts	0	0	0	0	0,00
TOTAL	31 537 115 975	19 039 590 750	18 307 238 281	732 352 469	96,15

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Commentaire :

La présentation de l'exécution financière du budget de l'exercice 2020 est extraite de la colonne « **Mandats Pris en Charge** » issue de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF). D'un budget voté de **33 383 685 113 F CFA**, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale passe à un collectif de **33 696 320 692 F CFA** et à un budget final de **33 860 122 397 F CFA**, d'où une variation positive de **476 437 284 F CFA**, correspondant à un taux de **1,43%**.

Le département ministériel a connu une exécution financière globale de **32 200 639 891 F CFA** en **Ordonnancement** (soit un taux de **95,09%**) contre **31 537 115 975 F CFA** en **Mandats Pris en Charge** (soit un taux de **94,47%**). Cela inclut le Programme 4 Protection Sociale, qui couvre plus de **46,83%** du budget global.

Cependant, en 2021, dès la prise de fonction du nouveau gouvernement, les activités du Programme 4 Protection Sociale ont été reversées au Secrétariat d'Etat, près le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, impactant ainsi le budget avec une variation négative de **14 820 531 647 F CFA**, soit un taux de baisse de **43,77%**, d'où un budget final de **19 039 590 750 F CFA** pour un budget voté de **18 443 269 311 F CFA**.

Les réalisations financières (**Ordonnancement**) se chiffrent à **18 307 238 281 F CFA** sur un budget global alloué de **19 039 590 750 F CFA**, occasionnant un écart de **732 352 469 F CFA**, soit un taux d'absorption de **96,15%**. Ce taux est relativement élevé et les raisons qui pourraient expliquer l'écart observé en fin d'année, sont les suivantes :

- En ce qui concerne la rubrique **Personnels**, sur un budget alloué de **15 361 669 630 F CFA**, l'exécution financière a été réalisée à hauteur de **15 361 669 630 F CFA** soit un taux de **100%**. Cette situation dénote d'une bonne gestion et de l'absorption des crédits sur l'ensemble des dépenses liées aux agents et fonctionnaires de l'Etat, ainsi que les contractuels.
- S'agissant des **Biens et Services**, **1 564 174 940 F CFA** ont pu faire l'objet d'un ordonnancement sur un budget total de **2 130 760 770 F CFA**, représentant un taux de **73,41%** et un différentiel de **566 585 830 F CFA**. Cet écart est observé d'abord au niveau de **l'Administration Générale** avec un montant de **563 185 830 F CFA**, soit un taux de **64,81%**, touchant les services de l'action 1 (**Coordination et animation** avec un écart de **294 794 919 F CFA**) et ceux de l'action 3 (**Gestion des ressources humaines, matérielles et financières** avec un écart de **268 390 911 F CFA**) qui ont un caractère transversal dans la gestion des affaires courantes. Les services concernés par cet état de fait sont : le Cabinet, l'Inspection Générale du Ministère, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières, etc. Ensuite, au niveau de **l'Emploi**, ce sont **318 853 835 F CFA** qui ont fait l'objet d'un ordonnancement sur un budget actuel de **319 853 835 F CFA**, occasionnant ainsi un écart d'environ **1 000 000 F CFA**, soit un taux de **99,69 %**. Enfin, au niveau du Secteur **Travail**, sur un budget total de **210 406 981 F CFA**, ce sont **208 006 981 F CFA** qui ont été exécutés en Mandats ordonnancés, induisant un écart de **2 400 000 F CFA**, soit un taux de **98,86%**.
- Au niveau des **Transferts**, l'ordonnancement est de **1 031 667 302 F CFA** sur une dotation globale de **1 156 667 302 F CFA**, induisant un écart de **125 000 000 F CFA**, soit un taux de **89,19%**. Cette situation pourrait s'expliquer par une légère hausse observée au Programme 1, qui a connu une exécution exclusive de **100%** contre **54,55%** au Programme 2, avec une absorption partielle des actes de dépenses à hauteur de **150 000 000 F CFA** sur une dotation initiale de **150 000 000 F CFA**, puis après le collectif, un budget final de **275 000 000 F CFA**. Donc cet écart de **125 000 000 F CFA**, enregistré en fin d'exercice budgétaire, pourrait être le résultat de la contre-performance au niveau de l'action 3 (Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables) de l'unité administrative qui est la **Plateforme des Services**.
- En ce qui concerne le volet des **Investissements**, l'exécution financière s'est faite à hauteur de **349 726 409 F CFA** sur un budget actuel de **390 493 048 F CFA**, avec un écart enregistré de **40 766 639 F CFA**, soit un taux d'exécution de **89,56%**. Il faut noter que cet écart est observé au niveau des Secteurs :

- **Emploi** : avec une exécution de **59 927 246 F CFA** sur un budget initial de **75 600 000 F CFA** et final, après le collectif, de **75 598 380 F CFA**, induisant un écart de **15 671 134 F CFA** soit un taux de **79,27%**. Cet écart concerne le projet relatif à la Production et diffusion de statistiques du travail qui a fait l'objet de différé par le contrôleur financier ;
- **Travail** : le secteur a connu un budget initial de 155 000 000 F CFA. Après le collectif, ce budget est passé à 154 894 668 F CFA avec une exécution de 129 799 163 F CFA, soit un écart de 25 095 505 F CFA et un taux de 83,80%. Cet écart concerne le Projet relatif à la Réhabilitation et équipement des services de l'administration du Travail (Bouaflé et Yamoussoukro) qui a fait l'objet de différé par le contrôleur financier pour travaux non effectué. D'un budget initial de 40 000 000 F CFA, il est passé à un budget final de 39 896 669 F CFA pour un ordonnancement de 14 801 164 F CFA. Ce montant a été utilisé pour réhabiliter l'Inspection du Travail de Marcory à hauteur de 7 301 167 francs CFA et l'achat des matériels informatiques et de bureau à hauteur de 7 499 997 francs CFA pour équiper 5 services de l'Administration du Travail ;
- Administration Générale qui a connu, quant à lui, une prise en charge exclusive de **100%**, c'est-à-dire, sur un budget actuel de **160 000 000 F CFA**, le financement intérieur du **PS Gouv 2** a été totalement exécuté.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Monsieur Jean Jacques KANGA, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, assure le présidium du Programme 1 Administration Générale depuis le 16 Juillet 2018.

La mission assignée à ce programme est de veiller à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. Pour l'exercice budgétaire 2021, ce Programme se situe dans la deuxième année du passage au budget programme, après la nomination le 6 avril 2021 du Gouvernement du Premier Ministre Patrick Achi.

Ce nouveau gouvernement a tenu les mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril 2021, un Séminaire Gouvernemental, sous la présidence du Premier Ministre.

Au cours de ce séminaire, une session intergouvernementale a permis à chaque membre du Gouvernement de présenter les actions et les activités prioritaires couvertes par le Budget 2021, celles non prévues et les propositions d'aménagement budgétaire souhaitées.

A l'issue des travaux de la session intergouvernementale, les projets envisagés pour 2021 ont porté notamment sur les priorités suivantes, au titre du capital humain et de l'emploi :

- la mise en place du fonds d'insertion des personnes en situation d'handicap
- l'extension du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) sur toute l'étendue du territoire.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme a été conçu dans l'optique de renforcer le pilotage pour une gestion des ressources axée sur des résultats probants. Le résultat stratégique qui s'y rattache porte sur l'amélioration de la coordination du Ministère.

I.2. Le financement du programme

En 2021, les ressources budgétaires du Programme 1 Administration Générale s'élèvent à **17 943 786 886 FCFA** dont :

- **15 301 619 630 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **1 600 499 954 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **881 667 302 FCFA** au titre des Transferts ;
- **160 000 000 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Au titre de la Coordination et animation, la baisse de l'exécution financière 2021 est liée au faible niveau des crédits budgétaires alloués à certaines activités telle que : Prendre en charge les honoraires des agents sous la Convention du BNETD et suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Au titre de la Gestion des ressources humaines matérielles et financières, de la Planification, programmation et suivi – évaluation, l'on constate une évolution de l'exécution budgétaire. Cette évolution s'explique :

- Au niveau du personnel par l'obtention de nouveaux fonctionnaires au sein du ministère ;
- Au niveau des biens et services par l'obtention des crédits complémentaires à travers les arrêtés n° 0332/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 25 Juin 2021 ; n° 0333/MBPE/DGBF/DBE/S-D ASASSCL/CD du 25 Juin 2021 portant modification du budget.

Au titre de la Gestion des systèmes d'information et de communication la baisse d'exécution financière constatée est due à des erreurs relatives aux factures qui ont fait l'objet de rejet de la part du contrôleur financier et n'ont pu aboutir avant la fermeture budgétaire.

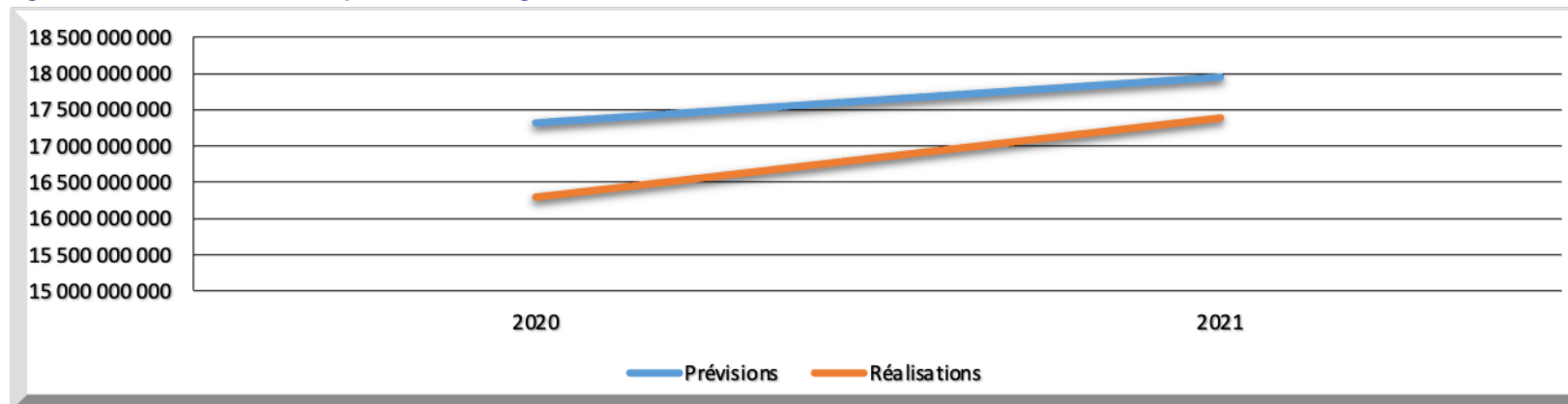
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau CCLXXI : Exécution financière par action du Programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2115001 - Coordination et animation	0	0	258 023 898	249 240 472	915 793 077	881 667 302	420 550 000	160 000 000	1 594 366 975	1 290 907 774
Action 2115002 - Planification, programmation et suivi - évaluation	0	0	17 050 000	21 200 000	0	0	0	0	17 050 000	21 200 000
Action 2115003 - Gestion des ressources humaines matérielles et financières	14 463 129 558	15 301 619 630	209 405 812	757 633 652	0	0	0	0	14 672 535 370	16 059 253 282
Action 2115004 - Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	10 000 000	9 240 000	0	0	0	0	10 000 000	9 240 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 143 : Exécution financière par action du Programme 1



Commentaire :

Les crédits budgétaires alloués au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale au titre de l'année 2020 sont de **17 129 471 679 F CFA** en Budget Voté, puis de **17 372 956 434 F CFA** en **Collectif Budgétaire**, et à **17 316 782 382 F CFA** en **Budget Actuel (Prévisions)** pour une exécution financière globale de **16 293 952 345 F CFA** en terme de réalisations. Cette absorption représente un taux de **94,09%**. Concernant l'exercice 2021, une dotation budgétaire de **17 703 569 311 F CFA** en Budget Voté et Collectif Budgétaire a été allouée pour une allocation finale en **Budget Actuel** de **17 943 786 886 F CFA**. Sur ce montant, seulement **17 380 601 056 F CFA** ont pu faire l'objet d'ordonnancement, représentant ainsi un taux d'absorption de **96,86%**.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau CCLXXII : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : 21150010016 Suivre l'exécution du PSGOUV/Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	2020	2024	440 032 000	0	160 000 000	160 000 000
Sur financement intérieur				0	160 000 000	160 000 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)				0	160 000 000	160 000 000
Total sur financement intérieur				0	160 000 000	160 000 000
Total sur financement extérieur				0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.2. Évolution des effectifs

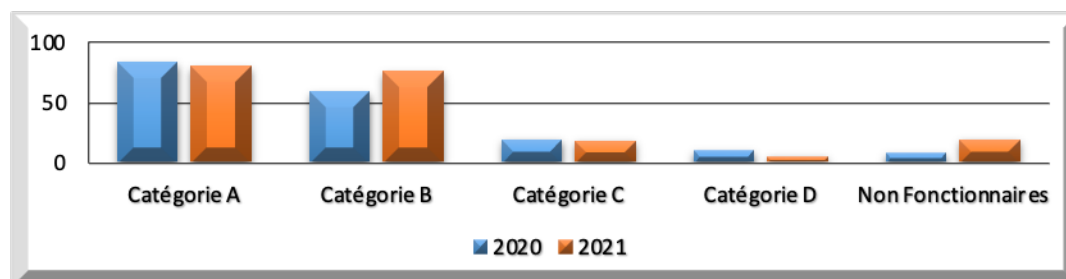
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau CCLXXIII : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	29	12	41	5	8	26
Catégorie B	36	30	66	25	8	53
Catégorie C	13	5	19	0	1	12
Catégorie D	12	12	24	1	6	7
Non Fonctionnaires	8	14	22	14	3	19
TOTAL	98	73	172	45	26	117

Source : Rapport Annuel d'activités de la DRH du MEPS

Figure 144 : Evolution des effectifs du Programme 1 de 2020 à 2021



L'effectif de 117 agents du **Programme 1 Administration Générale** a été tiré du Rapport annuel d'activités 2021 de la DRH.

On constate qu'en **2021**, la prévision des effectifs de l'Administration générale était de **172**. Cependant, ce personnel en fin d'année 2021 est de 117, soit un déficit en personnel de **55** agents relativement aux besoins exprimés.

Aussi, faut-il noter que pour la charge de travail, il est difficile d'être efficace dans la mesure où les agents sont obligés d'assurer en plus des leurs, des tâches qui ne sont pas inscrites dans leur fiche de poste. Pour y remédier, le ministère procédera à un plaidoyer auprès du ministère en charge de la Fonction Publique afin que de nouveaux fonctionnaires y soient affectés conformément aux besoins exprimés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Dans le souci du renforcement du pilotage pour une gestion axée sur des résultats probants, certaines activités ont été réalisées au cours de l'année. Au titre de l'inspection générale du Ministère, l'on note que compte tenu de la Pandémie du COVID-19, les missions de contrôle et d'inspection ont été effectuées à moitié. Toutefois, par e-mail ou par téléphone le programme a été réalisé par les équipes mandatées. Les réalisations enregistrées dans le cadre de l'amélioration du système de gestion financière et matérielle ont porté essentiellement sur le suivi du budget et la prise en charge des dépenses liées aux contrats et aux équipements centralisés. Au titre de l'exécution des dépenses centralisées, l'octroi d'un budget modificatif a permis l'équipement des bureaux du Ministre et la réhabilitation des locaux qui abritent, à la fois, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Planification, des Etudes et de l'Informatique, la Direction des Affaires Juridiques et le Secrétariat de la Médaille d'Honneur et du Travail.

Au crédit des réalisations 2021 à inscrire dans le cadre de l'amélioration du système de gestion financière, matérielle, l'on note la rédaction ou la production des documents ci-après dans le cadre de l'élaboration du Budget 2022 :

- Document de programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2022-2024),
- Fiche technique d'indicateurs du cadre de performance 2022-2024,
- Projet de budget 2022 dans le SIGOBE,
- Fiche technique du budget 2022-2024,
- Etat d'exécution budgétaire en 2020,
- Etat d'exécution budgétaire du 1er janvier à mi-juillet 2021,
- Document des besoins complémentaires en 2022,
- Rapport des conférences budgétaires internes.

L'un des temps forts de l'exercice budgétaire 2021 a été la session de formation de 12 Gestionnaires de Crédits sur les procédures d'exécution des dépenses publiques à travers le SIGOBE.

Dans la même veine, il a été enregistré, relativement à l'amélioration du système de gestion des ressources humaines, la mise à jour de la situation administrative de 161 Agents du MEPS. L'on note, en outre, le traitement et la production de 695 actes, dont 305 documents et 390 correspondances adressées aux services extérieurs (soit 106 divers courriers adressés et 284 bordereaux de transmission adressés au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration).

Au titre des formations, cent soixante-deux (162) agents du Ministère ont participé à un renforcement des capacités en micro-informatique. Soixante-treize (73) autres ont également participé à des séminaires et ateliers de formation par visioconférence et en présentiel en Côte d'Ivoire et Hors de la Côte d'Ivoire.

Au titre de la programmation 2022-2024 des Projets d'Investissement Public, notre département ministériel a présenté au total treize (13) projets dont huit (8) projets en cours d'exécution et cinq (5) projets nouveaux à l'occasion de la Conférence Programme tenue le 23 mars 2021.

Dans le cadre du processus d'élaboration du PND 2021-2025, la DCSP a participé à plusieurs activités pour le compte du MEPS. Il s'agit notamment de :

- La participation à l'atelier de validation du cadre de rendement du PND ;
- La participation à l'atelier de finalisation du cadre de résultat du PND 2021-2025 ;
- La participation à la validation technique des projets de documents du PND 2021-2025 du 29 mars au 1er avril 2021 à l'hôtel Ivotel.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions, l'on a enregistré l'élaboration des documents de référence ci-après, ainsi que la rédaction de leur Rapport annuel de mise en œuvre :

- Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2021),
- Plan National de Développement (PND 2021-2025),
- Plan de Travail Annuel (PTA 2022)

Les initiatives de suivi des activités se sont soldées par la réalisation effective de **57%** des activités sur une cible escomptée de **50%**.

Il faudra aussi relever que l'Unité Opérationnelle en charge des affaires juridiques a traité, au cours de l'année 2021, de nombreux dossiers de contentieux administratifs dont la répartition est la suivante :

- Recours Administratifs Préalables : 106 dossiers,
- Recours pour excès de pouvoir : 19 dossiers.

A ces dossiers, s'ajoutent le traitement de 3 Projets d'Accords, 3 Projets d'ordonnances 6 Projets de Décrets, 13 Projets d'Arrêtés et 3 Projets de Conventions.

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, le Secrétariat à la Médaille d'Honneur du Travail a soumis à la signature de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale 17 arrêtés de nominations au profit des travailleurs et supervisé 34 cérémonies de décorations, donnant ainsi un effectif de 2714 travailleurs du Ministère décorés dans l'ordre du mérite du travail.

Somme toute, l'on pourrait affirmer que le principal résultat escompté de ce programme, en 2021, qui porte sur l'amélioration de la coordination générale du département Ministériel, est atteint. Cela s'illustre par l'atteinte ou le dépassement des cibles des principaux indicateurs. Ce sont :

- Proportion des activités réalisées dans le délai : **57%** de taux de réalisation sur une cible attendue de **50%** ;
- Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai **85%** sur une cible attendue de **65%** ;
- Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet **92%** sur une cible attendue de **85%**.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau CCLXXIV : Évolution des indicateurs du Programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale					
IP1.1 Proportion d'entités fonctionnelles inspectées	%	51	27	60	15
IP1.2 Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai	%	60	60	65	85
IP1.3 Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet	%	80	80	85	92
IP1.4 Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière	%	30	0	35	36
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités					
IP2.1 Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés	%	49	59	35	47
IP2.2 Proportion des activités réalisées dans le délai	%	45	46	50	57

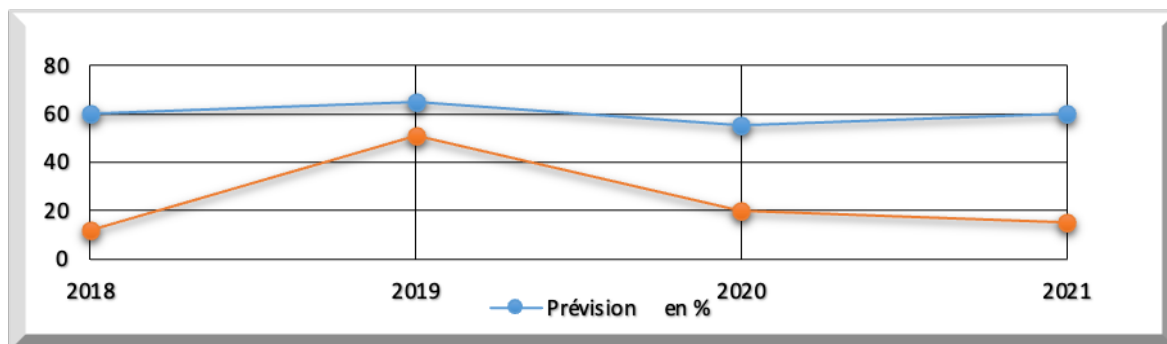
Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Assurer la coordination générale en matière d'Emploi, de Travail et de Protection Sociale

Indicateur 1.1 : Proportion d'entités fonctionnelles inspectées

Figure 145 : Proportion d'entités fonctionnelles inspectées



Commentaire/ interprétation des résultats :

Relativement aux prévisions, un projet de budget prenant en compte l'élaboration et la production de supports de contrôle d'Inspection et d'Evaluation, incluant les moyens financiers a été soumis à la hiérarchie.

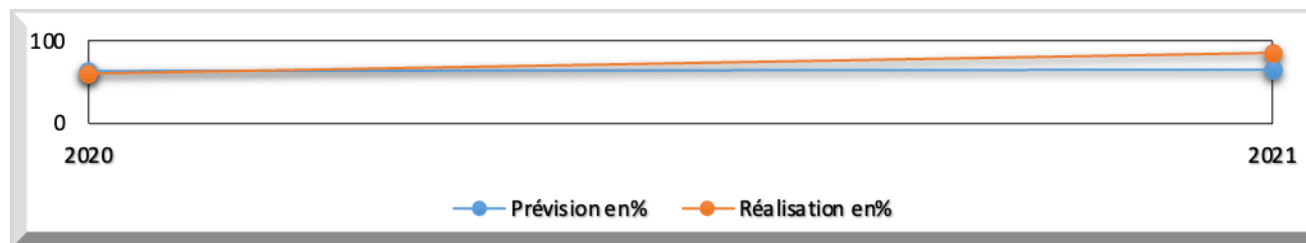
Cependant, la notification de crédits autorisés au titre de l'année 2021, n'a pas pu prendre en compte les besoins indispensables au traitement efficace des défis à relever par l'Inspection Générale.

En effet, sans moyen de déplacement (car l'Inspection Generale ne dispose pas de vehicule), l'Inspection se contente du téléphone et du courrier électronique; à cela s'ajoute un incendie intervenu en décembre 2021 et qui a mis hors d'usage les installations électriques, électroniques et téléphoniques.

En consequence, pour que l'inspection générale puisse réaliser pleinement ces missions, à lui assignées il serait indispensable de l'équiper en moyen roulant et matériels nécessaires.

Indicateur 1.2 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai

Figure 146 : Proportion de diligences des réunions du cabinet accomplies dans le délai

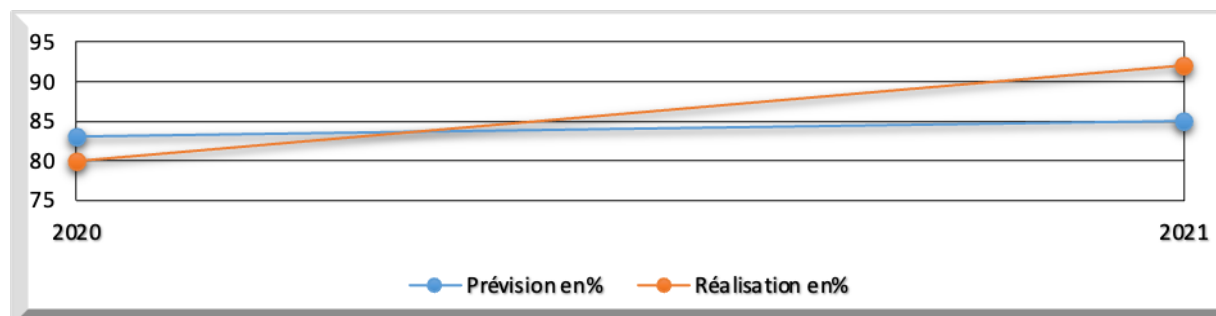


Commentaire/ interprétation des résultats :

54 diligences ont été retenues sur l'ensemble de l'année résultant des 9 réunions de cabinet qui ont pu se tenir au cours de l'année 2021, avec une régularité pour le premier trimestre et une reprise vers le troisième trimestre. La progression des résultats s'explique d'une part par la régularité des réunions de cabinet devenue une tradition à partir de la moitié de l'année 2020 et d'autre part en raison de suivi systématique des diligences présentées dans une matrice dont un responsable assure le suivi et qui font automatiquement office de premier point à l'ordre du jour lors des prochaines rencontres. En maintenant le même régime de travail au sein du cabinet l'on pourrait voir cet indicateur progresser les années à venir surtout en tenant compte du fait que l'exécution des diligences est un indicateur de la performance globale du travail de coordination attendu du cabinet qui gère le programme 1.

Indicateur 1.3 : Proportion des requêtes des services et usagers /clients traités par le cabinet

Figure 147 : Proportion des requêtes des services et usagers/clients traités par le Cabinet

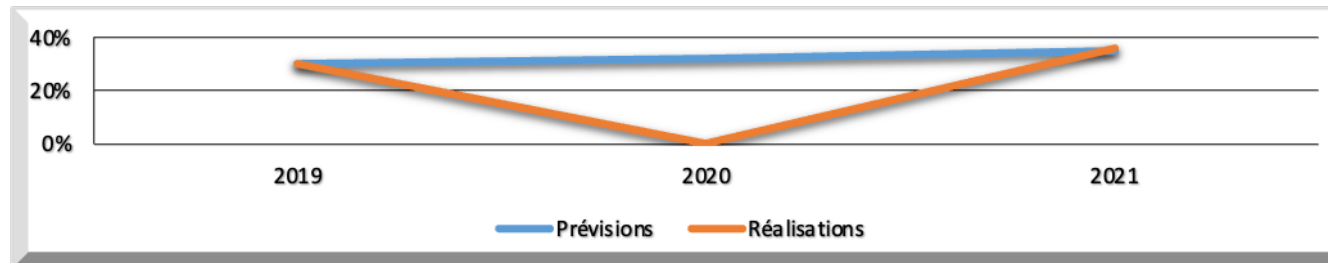


Commentaire/ interprétation des résultats :

Globalement on enregistre 2828 courriers reçus contre 2471 courriers sortis entre le 4 janvier et le 31 décembre 2021 pour le premier groupe et entre le 4 janvier et le 28 décembre 2021 pour le second groupe. et l'on constate une progression en matière de ratio courrier reçu/courrier sorti. En effet, sur les 2828 courriers arrivés 2652 courriers, appelaient des réponses de la part du MEPS. En répondant à 2534 courrier le MEPS réalise une performance de 92 % pour ce qui concerne cet indicateur qui est bien au-dessus des prévisions pour 2021 comme présenté sur le graphique ci-dessus. Ce taux permet de retenir que les demandes adressées au MEPS reçoivent en règle générale des réponses de sorte à ne pas être relancé constamment. Toutefois l'on pourrait envisager la mise en place d'une boîte à suggestions pour évaluer la satisfaction des usagers et avoir leur retour sur le fonctionnement des services et opérer des rapprochements avec les services de l'observatoire du service publics dont les requêtes adressées au MEPS sont traités également.

Indicateur 1.4 : Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière

Figure 148 : Proportion d'entités fonctionnelles respectant les règles de gestion administrative et financière



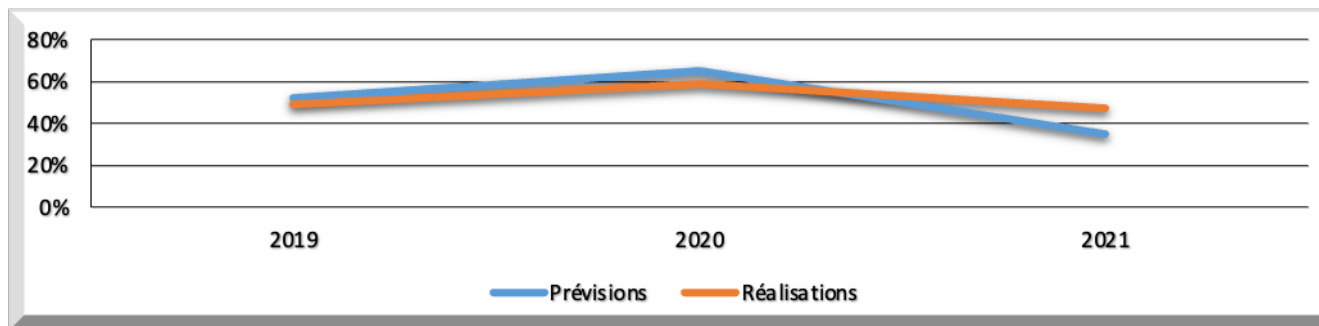
Commentaire/ interprétation des résultats :

L'on note une reprise de l'évaluation des structures du Ministère pour ce qui concerne les règles de la gestion administrative et financière avec une proportion de 36%, supérieure à la cible attendue de 35%. Cela pourrait s'expliquer par la volonté des gestionnaires de crédits à s'inscrire dans une dynamique de respect des règles administratives et financières dans un contexte de réforme de la gestion budgétaire et financière.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et le système de suivi-évaluation des programmes, projets et activités

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés

Figure 149 : Taux de réalisation des activités de projets d'investissements budgétisés

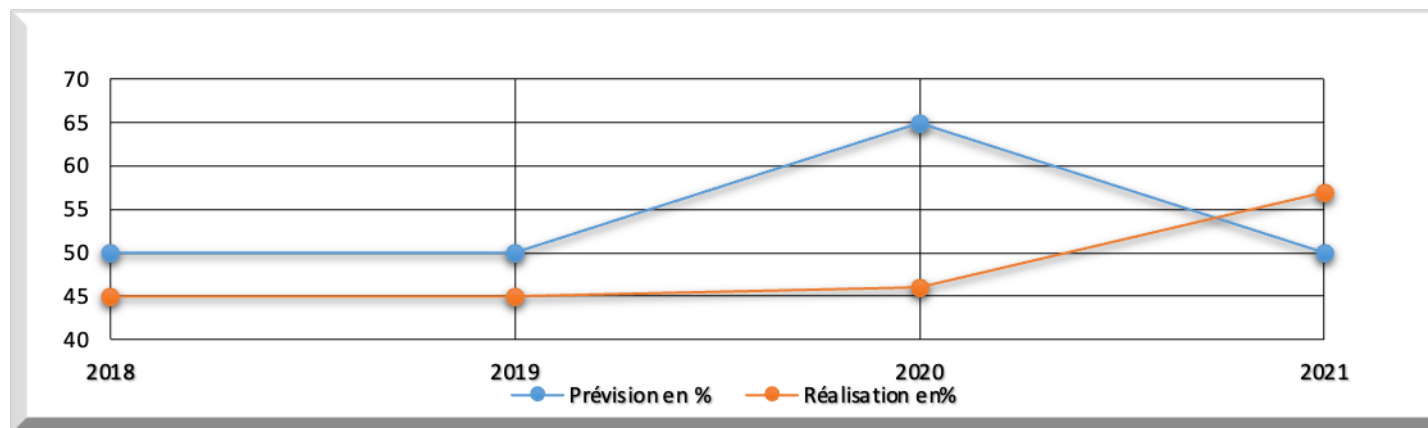


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux de réalisation des activités de projets d'investissement budgétisés a connu une évolution en 2021, avec un pourcentage de 47% supérieur à la cible de 35%. Ce taux est passé successivement de 49% en 2019 à 59% en 2020. Cette relative réussite s'explique par le suivi régulier des projets, le relèvement du niveau de financement de certains projets et le démarrage de nouveaux projets dont les résultats annuels ont été atteints grâce à leur dotation à la dimension de la demande. Pour continuer dans cette dynamique, le suivi des projets sera beaucoup plus accru afin que les résultats escomptés soient obtenus.

Indicateur 2.2 : Proportion des activités réalisées dans le délai

Figure 150 : Proportion des activités réalisées dans le délai



Commentaire/ interprétation des résultats :

La proportion des activités réalisées dans le délai est en progression en 2021 avec un pourcentage de **57%** sur une cible de **50%**. Elle a stagné à **45%** en 2018 et 2019 alors qu'elle ciblait durant ces deux années **50%**, pour connaître une chute en 2020 avec **46%** si l'on se réfère à la cible annuelle de **65%** du fait de la crise sanitaire à Covid-19 et ses effets pervers qui n'ont grippé le système de fonctionnement des services administratifs. Par contre, la relative embellie de **57%** constatée en 2021 au niveau du taux de réalisation des activités ayant pour seuil de performance le traitement dans le délai est imputable d'une part à la nouvelle dynamique ciblant le résultat dans la gestion de l'œuvre publique axée sur le résultat, impulsée par le Ministre ayant pris les rênes du département ministériel en 2021, et d'autre part aux suivis trimestriels des matrices d'actions réalisés par la Direction centrale en charge de la planification et du suivi afin d'orienter les Unités Opérationnelles vers les meilleurs choix à faire afin d'aboutir aux résultats escomptés. Pour l'année 2022, bien que le DPPD-PAP 2022-2024 fixe une cible de **50%**, de manière pratique, le département s'est fixé une cible réelle de **65%** de taux de réalisation des activités dans le délai.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les leçons apprises qu'il convient de mettre en évidence sont les suivantes :

- Une bonne collaboration entre les parties prenantes d'un processus a permis d'obtenir des résultats positifs,
- La priorisation des mesures à mettre en œuvre s'est soldé par la classification des activités de façon ordinaire,
- Une meilleure collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers permet le financement des activités s'inscrivant dans le registre de leurs programmes,

- L'inscription des activités dans un cadre de programmation initiale, les oriente inéluctablement vers des résultats probants.
S'il est avéré que des facteurs amélioratifs ont concouru à la marche du processus, il faut toutefois reconnaître que cela ne s'est pas effectué sans coup férir. Les principales difficultés rencontrées, au cours de l'année 2021, portent sur les éléments suivants :
- la non maîtrise du système (SIB et SIGOBE)
- la difficulté pour finaliser les engagements
- Inadéquation entre le volume de besoins prioritaires et le niveau de possibilité budgétaire,
- l'existence d'activités prioritaires programmées dont le financement est à rechercher car l'enveloppe budgétaire ne permet pas de les financer
- l'insuffisance de matériel roulant (véhicules de service, de fonction, de liaison ou missions, de véhicules à deux roues
- la mise à disposition tardive de la liste des documents à produire pour la conférence budgétaire.

IV.2. Recommandations

La mise en œuvre de la politique gouvernementale pourrait gagner en efficacité et en efficience si les considérations ci- après étaient examinées :

- redynamiser la chaîne de traitement de certains dossiers urgents impliquant plusieurs ministères, des procédures de passation de marchés ou de pré-validation de projets de textes ;
- joindre à la lettre de cadrage du premier Ministre, les canevas et la liste de documents à produire pour la tenue de la conférence budgétaire sans que d'autres documents s'y ajoutent,
- octroyer effectivement les dotations budgétaires requises pour la réalisation à bonne date de l'ensemble des travaux prévus ;
- faire adopter dans les plus brefs délais les documents de référence, les résultats d'études et les textes législatifs et réglementaires (loi, ordonnance, décret, CCM).

CONCLUSION

Le Programme a bénéficié d'une dotation de **17 943 786 886 F CFA** répartie en Personnels, Biens et Services, Transferts et en Investissements.

L'exécution de cette dotation s'est soldée par l'amélioration effective de la gouvernance générale du département ministériel, en témoigne l'atteinte des cibles escomptées.

Cependant, la faiblesse des dotations budgétaires et l'insuffisance des équipements et notamment le matériel roulant ont constitué souvent des obstacles à l'atteinte de certains objectifs.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « EMPLOI »

INTRODUCTION

Monsieur Franck DOGOH MADOU, Directeur Général de l'Emploi, Conformément au décret n°2016-545 du 20 juillet 2016, a pris service depuis le 20 juillet 2016. Il assure le présidium du Programme 2 Emploi, qui a pour objectif de contribuer à l'insertion socio-professionnelle de la population ivoirienne de manière générale, et plus particulièrement d'asseoir les bases de l'employabilité des couches vulnérables. Les principales missions à lui confier, relativement au Programme 2 (Emploi) et conformément au décret N°2016-506 du 13 juillet 2016 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, se déclinent comme suit :

- Élaborer et de suivre la Politique Nationale de l'Emploi ;
- Promouvoir et de suivre l'application des programmes de création d'emplois et d'insertion socio-professionnelle des personnes vulnérables ;
- Mener des actions de mise en adéquation de l'emploi et de la formation ;
- Élaborer les stratégies de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage, en collaboration avec les structures publiques et privées intervenant dans le champ de formation-emploi, d'en coordonner la mise en œuvre et de les évaluer ;
- Veiller à la cohérence de la politique nationale de l'emploi avec la politique de développement économique et social ;

- Veiller à la mise en œuvre des mesures relatives à la promotion de l'emploi, à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
- Définir les stratégies visant à renforcer la capacité d'embauche des entreprises ;
- De conduire les missions observation du marché du travail, en particulier la production de données statistiques et fiables sur le marché du travail et de l'Emploi.

La problématique de l'emploi reste au cœur des priorités de l'action gouvernementale. Le contexte économique et social, les tendances démographiques et du marché du travail de la Côte d'Ivoire se traduisent par un accroissement de la sous-utilisation de la main d'œuvre¹, notamment celui des jeunes. Il en résulte une précarité de l'emploi et la persistance de la prédominance de l'emploi informel, malgré les efforts remarquables du Gouvernement au cours de ces dix dernières années.

Cette situation justifie largement les actions à mener du programme emploi, conformément aux ambitions du Gouvernement de poursuivre la transformation structurelle de l'économie basée sur l'industrialisation, comme le stipule le Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 2 a évolué dans un contexte qui a vu ses ressources financières se réduire à un moment où les besoins en financements se sont accrus.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Ce programme opérationnel vise, à terme, à *améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent*. Le résultat escompté, à l'issue de sa mise en œuvre, se libelle comme suit : *les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent*.

I.2. Le financement du programme

En 2021, le Budget alloué au Programme 2 Emploi s'élève à **670 452 215 FCFA** dont :

- **319 853 835 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **275 000 000 FCFA** au titre des Transferts ;
- **75 598 380 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau CCLXXV : Exécution financière par action du Programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2215101 - Coordination de la politique de l'Emploi	0	0	13 908 270	293 893 835	0	0	500 000	59 927 246	14 408 270	353 821 081
Action 2215102 - Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi	0	0	16 991 900	24 960 000	0	0	0	0	16 991 900	24 960 000
Action 2215103 - Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables	0	0	150 000 000	150 000 000	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

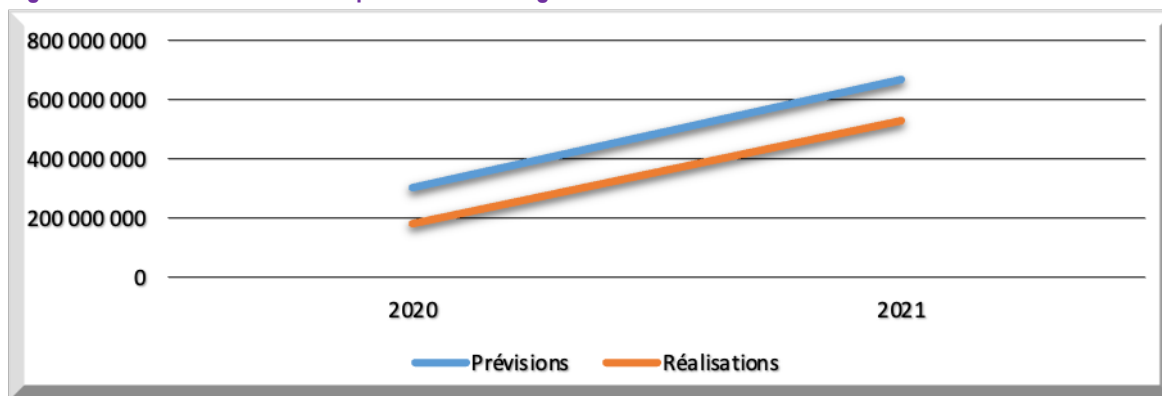
Au niveau des Biens et Services :

- Contrairement à 2020, l'exécution financière au niveau de la coordination de la politique de l'emploi a connu une augmentation en 2021. Cette augmentation se justifie par la prise en compte et le financement de nouveaux projets tels que le projet de mise en œuvre de la phase pilote de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle (SNIT-EF) inscrite au programme.
- Quant à l'Elaboration et suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi le budget a connu une légère augmentation en 2021. Cette légère augmentation pourrait s'expliquer par la considération de certaines difficultés rencontrées en 2020 du fait de la **Covid-19**.
- En ce qui concerne l'Insertion socio-économique et professionnelle des couches vulnérables, le financement exécuté en 2020 a été reconduit en 2021 et exécuté sans aucune modification.

Au niveau des Investissements :

- L'exécution financière au niveau des investissements a connu diminution en 2021 par rapport à 2020. L'écart s'explique par les rejets liés à la procédure d'engagement par le Contrôle Financier

Figure 151 : Exécution financière par action du Programme 2



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau CCLXXVI : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Promotion emploi couche vulnérable	2016	Permanent	2 000 000 000	35 428 866	35 428 866	35 428 866
Sur financement intérieur			2 000 000 000	35 428 866	35 428 866	35 428 866
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 2 : Production et diffusion de statistiques du travail	2016	Sorti du PIP en 2022	3 125 000 000	40 171 134	40 169 514	24 498 380
Sur financement intérieur			3 125 000 000	40 171 134	40 169 514	24 498 380
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			5 125 000 000	75 600 000	75 598 380	59 927 246
Total sur financement intérieur			0	75 600 000	75 598 380	59 927 246
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Il faut noter que le projet Production et diffusion de statistiques du Travail du Programme 2 Emploi connaît un amenuisement budgétaire au fil des années. Le montant voté de **226 000 000 F CFA** en 2019 et passé à **425 000 000 F CFA**, est passé à **80 000 000 F CFA** et passé à **62 155 906 F CFA** après le collectif en 2020 et à **40 171 134 F CFA** en 2021. De cette dotation de 2021, seulement **15 671 134 F CFA** a pu être exécutée, soit un taux d'absorption de **39,01%**. L'écart d'un montant de **24 500 000 F CFA** ainsi constaté, est dû au rejet des procédures d'engagement par le Contrôle Financier au motif du non-respect du délai de traitement. En ce qui concerne le Projet de Promotion Emploi des Couches vulnérables, le montant de **35 428 866 F CFA** voté en 2020 a été reconduit en 2021 et exécuté à environ **100,00%**.

II.2. Évolution des effectifs

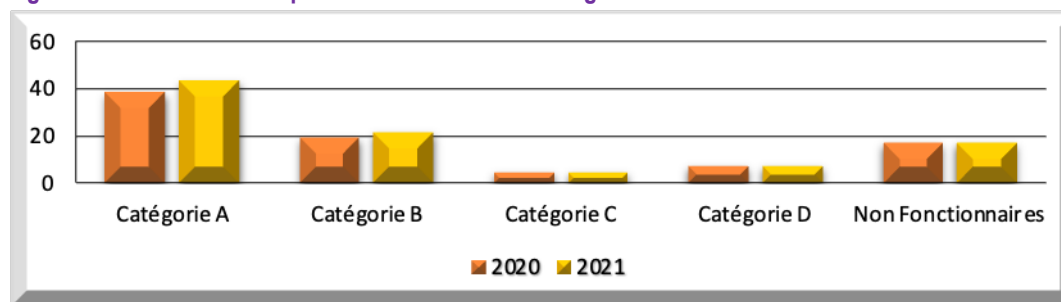
Tableau CCLXXVII : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	38	12	03	07	02	43
Catégorie B	19	08	03	02	00	21
Catégorie C	04	00	00	00	00	04
Catégorie D	07	00	00	00	00	07
Non Fonctionnaires	17	00	00	00	00	17
TOTAL	85	18	06	09	02	92

Source : Données de la Direction Générale de l'Emploi

Le nombre élevé des agents de conception et de direction (catégorie A : 47%) auquel s'ajoute 18% d'agents non fonctionnaires, sont de véritables atouts pour le programme. Ces deux catégories qui constituent 65% de l'effectif total, associés aux agents fonctionnaires des catégories B, C et D, participent fortement à la performance du programme.

Figure 152 : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 2



II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au titre des réformes, l'on note la création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) par la signature d'un décret le 7 juillet 2021 en Conseil des Ministres. Les Projets de décret et d'arrêtés de nomination du Directeur de l'ONEF et des membres du Conseil de Gestion et du Conseil Scientifique sont en cours de signature en vue de l'opérationnalisation de l'ONEF. Cet Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) vient pour répondre à une recommandation des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'UEMOA, en vue de renforcer le système d'information sur le marché du travail.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du programme, on note l'élaboration et la mise à disposition du rapport bilan de l'évaluation de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2016-2020) et la formulation du troisième cycle de la Politique Nationale de l'Emploi(PNE) 2021-2025 soumis à validation.

En vue de baisser le taux d'emploi informel, le programme a procédé au lancement la phase pilote de la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l'Économie Formelle (SNIT-EF) le 22 décembre 2021. Cette phase pilote vise 5 000 commerçants du vivriers des localités d'Abidjan, de Bouaké, de San Pedro, d'Abengourou et de Yamoussoukro. Il s'agit de contribuer à la formalisation des emplois de ces acteurs économiques par leur enregistrement administratif et leur prise en compte dans les différents systèmes de protection sociale (Couverture Maladie Universelle-CMU et Régime Social des Travailleurs Indépendants-RSTI). En outre, le secteur s'est doté d'un document de Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts en Côte d'Ivoire (SNPEVCI) et a démarré un processus de réalisation d'une étude globale sur l'emploi et cherche en mettre en place d'un Fonds d'Insertion Professionnel des Personnes en Situation de Handicap (FIPPSH).

La mise en œuvre des politiques, au profit des personnes vulnérables, s'est soldée par des résultats de processus dont le plus probants sont: l'élaboration et la mise à disposition de cinq (05) avant-projets structurants avec un impact 15600 emplois; l'insertion, par la PFS-CI, de six mille quarante-quatre (6044) jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), dans le cadre d'une convention avec l'AEJ et le C2D2 emploi.

Dans le cadre de l'amélioration du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT), l'on note que l'application web de la Carte Emploi est toujours fonctionnelle sous le lien <http://carte-emploi.net> et l'accès pour consultation est libre pour les modules "Suivi des Projets" et "Marché du Travail". La préparation de l'Enquête Nationale Annuelle sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENESI) à réaliser sous le format EEC et EEE selon la réforme.

L'amélioration du système d'information sur le marché du travail a été également effectuée en produisant et en diffusant des bilans périodiques sur la situation de l'emploi à travers la publication d'un Tableau de Bord Emploi (TBE) sur toute l'année 2021. Il s'agit de support d'information mensuel retraçant les nouvelles immatriculations d'emplois dans les secteurs modernes public et privé à partir des données de la CNPS et de la CGRAE. Ainsi, on enregistre en 2021, la création de 116 833 emplois formels, dont 96 302 emplois créés au titre du secteur privé, principal pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

En marge de Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021, le programme Emploi a développé d'autres initiatives qui ont contribué, à n'en point douter, au renforcement de la politique Gouvernementale en matière d'emploi. Il s'agit entre autres.

- **du Projet de promotion Emploi de Ménage** : relativement à la mise en œuvre de la phase pilote de ce projet, une rencontre d'échanges, entre la DGE et la Coordination Inter syndicale de la Transition vers l'Economie Formelle en Côte d'Ivoire (CITEF), a eu lieu à la Direction Générale de l'Emploi le lundi 22 mars 2021. Le 22 septembre 2021, a eu lieu, une séance de travail entre le MEPS-Ministère en charge de la Formation Professionnelle, sur la valorisation des travailleurs domestiques notamment les aspects de formation.

- **de l'Etude sur les métiers d'aujourd'hui et de demain dans l'économie numérique** : il a été organisé le Jeudi 18 février 2021, au siège de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) l'atelier de restitution du rapport final de l'étude, suivi de sa validation.

- **de la Formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi** : dans le but de faciliter l'insertion socio professionnelle des PSH avec l'appui technique de SOCIEUX+ un guide pratique a été élaboré. En attentes des observations de SOCIEUX+, la Synthèse du guide est disponible.

- **du Projet de reconversion professionnelle de 210 militaires à la retraite ou en départ volontaire (BARM)**: le projet est en cours de réalisation, et la convention élaborée a reçu l'avis de non objection de l'AFD. Les activités avec les Partenaires techniques de ce projet et les bénéficiaires ont démarré. La Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'Etat et les organisations professionnelles du secteur privé, en matière de promotion d'emploi est en attente de validation. Le projet de convention a été validé en atelier le 02 juillet 2021. Les TDR de la cérémonie de signature de ladite convention sont élaborés.

- de la mise en place d'un Compendium de Compétences des Seniors: Il s'agit d'une plate-forme numérique créée pour valoriser les compétences des personnes de plus de 40 ans et des seniors, et faciliter leur mise en relation avec de potentiels employeurs. Ces compétences sont multiples: emploi salarié, consultance, appui-conseil, coaching de jeunes promoteurs.

- de l'élaboration du rapport de synthèse des indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle pour la période 2014-2019 :

Cette activité soumise au financement de la subvention de l'UEMOA à la production des indicateurs du Marché du Travail et de la Formation Professionnelle fait suite à « l'atelier régional de renforcement des capacités des experts des états membres de l'UEMOA dans la production et la diffusion des indicateurs de l'emploi et de la formation professionnelle » tenu du 25 au 28 février 2020 à Ouagadougou (Burkina Faso). A l'issue de cet atelier, une feuille de route déclinant des activités à réaliser a été adoptée. Le plan du rapport et la méthodologie de rédaction ont été adoptés. Les variables du rapport ont été identifiées dans chaque base de données (ENSETTE 2013/2014; ENSESI 2016; ERIESI 2017/2018 et ENE 2019). L'élaboration du rapport est en cours avec la construction des syntaxes et la production des tableaux.

- de l'organisation d'un atelier de formation des acteurs du SIMT sur les concepts, normes, méthodes et outils de collecte de données sur le marché du travail et la migration de la main d'œuvre. Cette activité soumise au financement du BIT, s'est tenu en août 2021.

- de l'élaboration d'une note conceptuelle afin de décrire le processus de réalisation de la cartographie de l'emploi. En effet, le PND 2021-2025 a entre autres objectifs le développement de l'industrie nationale pour en faire un moteur de l'économie et un pourvoyeur d'emplois décents. Dans cette optique de création d'emplois décents, le MEPS a souhaité déterminer le nombre d'emplois qui pourraient être générés par la mise en œuvre du PND 2021-2025 ainsi que la répartition de ces emplois et les métiers induits sur le territoire national.

La note conceptuelle de l'activité est disponible et les activités à venir sont (i) la mise en place du cadre de coordination, (ii) le recrutement d'un cabinet de consultants, (iii) la mise en œuvre de l'étude et (iv) la vulgarisation des résultats de la cartographie des emplois, des métiers et des compétences.

- du Cadre de Concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'espace UEMOA (CCMEFP-UEMOA). La participation par visio-conférence, à la 1ère réunion des Experts du 25 au 27 août 2021 ainsi qu'à la deuxième réunion qui s'est tenue du 05 au 07 octobre 2021 à Dakar. Ces réunions qui avaient pour objectif général de préparer la 12ème conférence des Ministres du CCMEFP qui s'est tenu le 08 octobre 2021. Elles ont permis de mener les réflexions sur le thème central « Transformation digitale et formation professionnelle: enjeux et défis pour l'employabilité et l'insertion des jeunes dans l'espace UEMOA ».

- de la Participation à l'atelier de partage portant sur l'état d'avancement des travaux de réalisation de la plateforme de concertation emploi / formation pour le développement des compétences et d'emploi. Au cours de cette rencontre organisée par le BCP-Emploi, une présentation de la mise en place de l'ONEF et des principales réalisations en matière d'observation du marché du travail entre 2016 et 2021 a été faite.

Malgré cet ensemble d'activités réalisées au profit du secteur du travail, il demeure quasiment impossible, à ce stade, de se prononcer sur la portée de leurs effets. En effet, l'Enquête Emploi qui permet d'évaluer les initiatives prises n'a pas pu être réalisée, pour des raisons liées à l'insuffisance des ressources y allouées. Toutefois, il faut reconnaître, que les initiatives prises en matière d'emploi (73% de la programmation annuelle) aurait à n'en point douter contribuer à améliorer la qualité de l'emploi dans notre pays. Pour une meilleure prise en compte de cette enquête-bilan des initiatives, elle a été soumise à la perspicacité du Fonds d'Etudes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau CCLXXVIII : Évolution des indicateurs du Programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent					
IP1.1 Taux d'emplois vulnérables	%	71,1	71,1	65.5	71,1
IP1.2 Taux d'emplois informels	%	89,2	89,2	85.1	89,2
IP1.3 Taux de sessions du comité emploi organisé	%	100	133	100	67

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi					
IP2.1 Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT	%	50	50	80	50
IP2.2 Taux de réalisation des activités du programme Emploi	%	80	81,82	100	73
IP2.3 Taux de réalisation de l'enquête Emploi	%	80	0	100	0

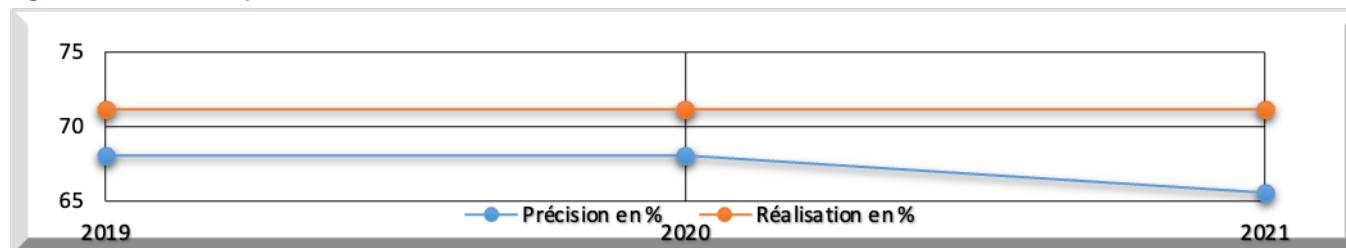
Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 Assurer la coordination nationale et la promotion de l'Emploi décent

Indicateur 1.1 : Taux d'emplois vulnérables

Figure 153 : Taux d'emplois vulnérables

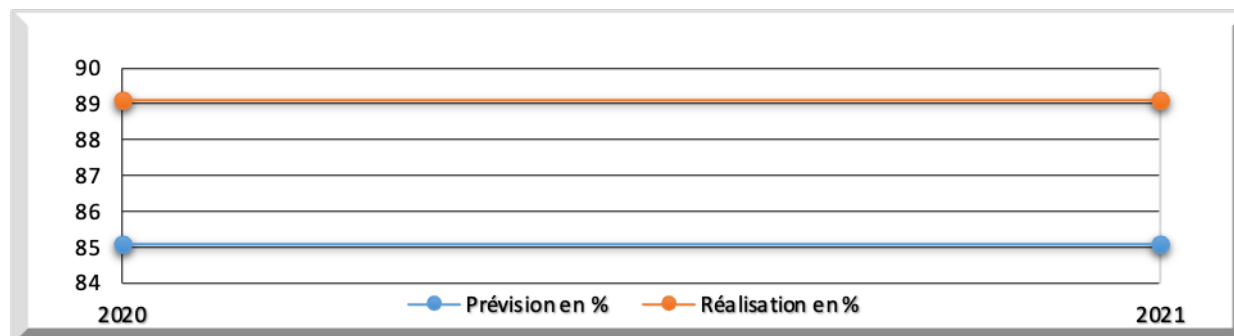


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de 2019 (71,1%) est resté inchangé en 2021 c'est-à-dire (71,1%) alors que la cible s'élevait à 65,5%. En effet, l'Enquête Emploi 2021, qui devrait fixer la nouvelle valeur réelle, n'a pu se réaliser. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

Indicateur 1.2 : Taux d'emplois informels

Figure 154 : Taux d'emplois informels

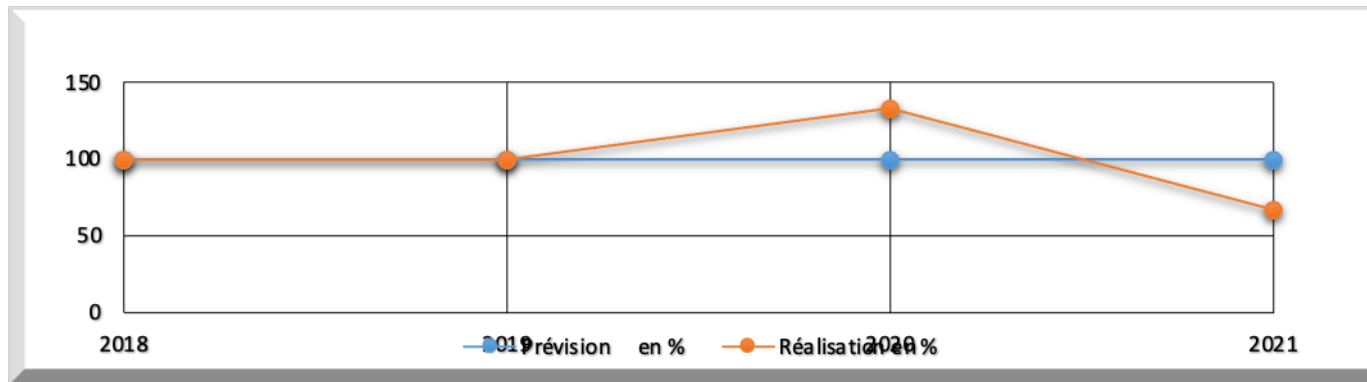


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de 2019 (89,20%) est à considérer en 2021 c'est-à-dire (89,20%) bien que la cible soit fixée à 85,1%, car l'Enquête Emploi 2021, qui devrait montrer la valeur réelle de l'indicateur, n'a pas été réalisée. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

Indicateur 1.3 : Taux de sessions du comité emploi organisé

Figure 155 : Taux de sessions du comité emploi organisé



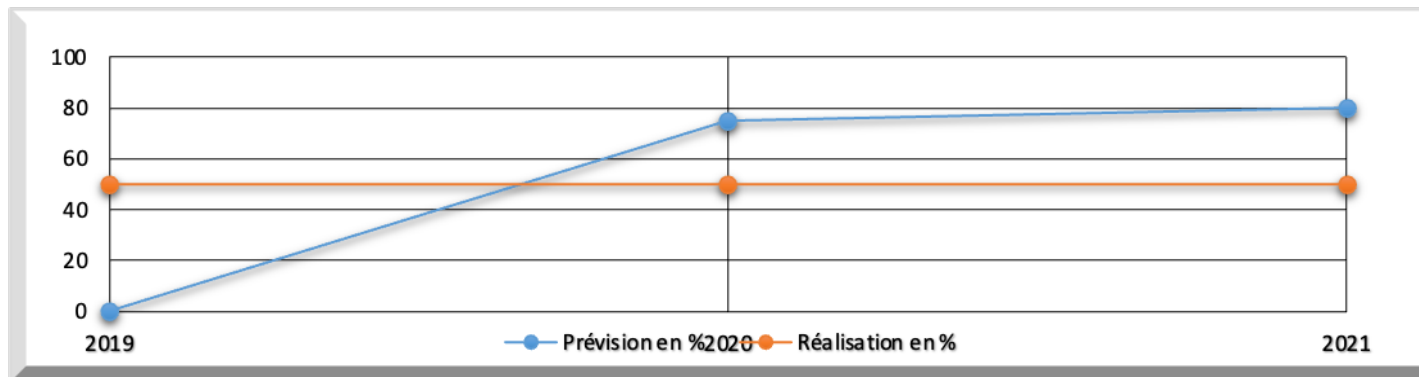
Commentaire/ interprétation des résultats :

La valeur de 133% en 2020 est passée à 67%. En effet, seulement quatre (4) sessions ont pu se tenir sur les six (6) prévues du fait des mesures de restrictions liées à la COVID-19.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la planification et contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi

Indicateur 2.1 : Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT

Figure 156 : Taux de réalisation des activités du PSD-SIMT

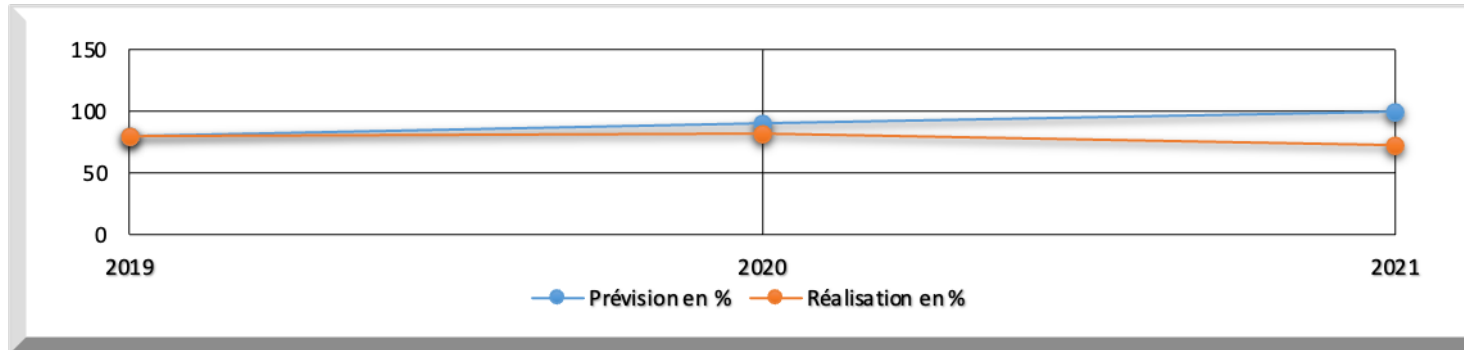


Commentaire/ interprétation des résultats :

La valeur de cet indicateur qui était de **50%** en 2020, est restée la même en 2021 (**50%**) alors qu'elle envisageait atteindre **80%**. Le projet n'a bénéficié d'aucun financement au cours de l'année soumise à l'évaluation.

Indicateur 2.2 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi

Figure 157 : Taux de réalisation des activités du programme Emploi

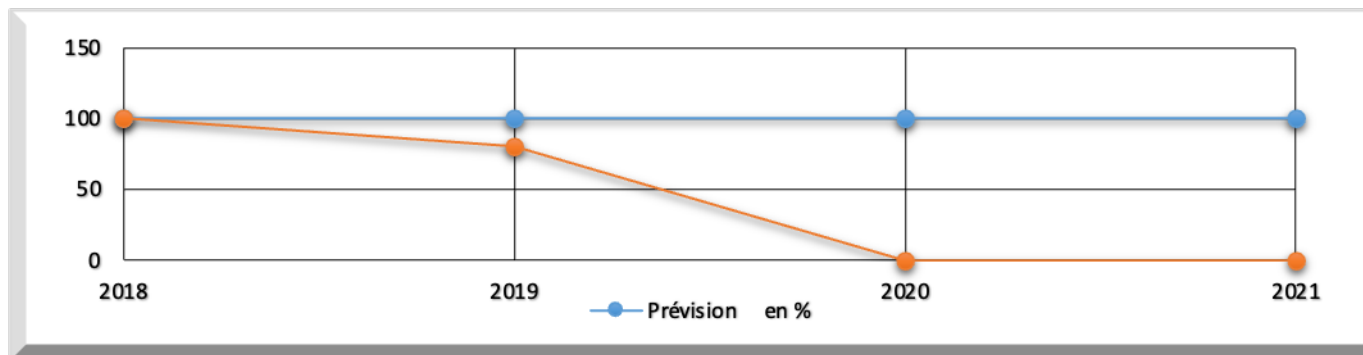


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le résultat de **73%** comparativement à la cible de **100%** en 2021 marque la non-atteinte du résultat escompté. Cela s'explique par le fait que la quasi-totalité des activités du programme n'ont bénéficié d'aucun financement en 2021. Pour les années à venir, il sera question d'accroître les partenariats avec les PTFs bilatéraux et multilatéraux dans la recherche de financements des activités du programme.

Indicateur 2.2 : Taux de réalisation de l'enquête Emploi

Figure 158 : Taux de réalisation de l'enquête Emploi



Commentaire/ interprétation des résultats :

Prévue pour être réalisée sur l'année 2021 avec un taux de **100%**, l'enquête n'a pu débuter du fait la non disponibilité du budget alloué. Des plaidoyers seront faits auprès de l'Etat afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de cette enquête qui permettra d'évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'emploi.

IV. PERSPECTIVES

IV-1. Leçons Apprises

De l'exercice budgétaire 2021, le programme a pu tirer des leçons dont les plus expressives sont les suivantes :

- L'amenuisement des ressources allouées aux programmes et/ou projets notamment pour les couches vulnérables ne permet pas le financement d'un grand nombre de projets et par conséquent ne permet pas la création d'un plus grand nombre d'emplois ;
- L'opérationnalisation de l'ONEF permettra d'assurer la gouvernance du marché du travail, l'animation et la coordination SIMT ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs clés du système d'information sur le marché du travail facilite la collecte et la transmission des données du marché du travail ;
- La mise à disposition en retard des ressources financières ne permet pas de disposer de données actualisées sur l'emploi et de respecter le caractère annuel de la réalisation des enquêtes emploi.

IV-3- Recommandations

Pour l'obtention des résultats escomptés lors de la mise en œuvre des initiatives du programme, il est recommandé de :

- Accroître le budget alloué aux programmes et/ou projets notamment pour les couches vulnérables ;
- Doter la DGE de moyens matériels et roulants pour l'exécution des missions de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes à impact emploi ;
- Respecter le caractère annuel de réalisation des enquêtes sur l'emploi par la mise à disposition à temps des ressources financières.

CONCLUSION

Les réalisations des indicateurs du programme 2 (Emploi) sont des données statistiques obtenues après la réalisation de l'enquête annuelle sur l'emploi. Par manque de financement les enquêtes sur l'Emploi 2020 et 2021 n'ont pu être réalisées. Par conséquent, il est difficile d'estimer les valeurs des indicateurs Emploi sans étude préalable. Les valeurs indiquées sont issues la dernière enquête sur l'emploi de 2019.

Par ailleurs, grâce aux mesures incitatives à la création et au maintien des emplois, on dénombre la création de **116 833 emplois formels**, dont **96 302 emplois** créés au titre du secteur privé.

En définitive, l'on note que les actions et activités prévues pour le Programme 2 ont été réalisées à un taux physique de **73%** et à un taux d'exécution financier de **79,57%**.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « TRAVAIL »

INTRODUCTION

Madame COULIBALY Bintou, Directrice Générale du Travail assure le présidium du Programme 3 **Travail**. Elle est entrée en fonction le **23 mai 2013**.

La Direction Générale du Travail (DGT) est chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la politique générale en matière de travail, d'élaborer les normes du travail et de veiller à leur application, de promouvoir la sécurité et la santé au travail, de lutter contre le travail des enfants et de contribuer à la promotion du dialogue social. Le programme Travail vise globalement à garantir les conditions d'un travail décent dans le secteur privé.

Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 3 a évolué dans un contexte qui a vu ses ressources financières se réduire à un moment où les besoins en financement se sont accrus. A titre d'illustration, le traitement des dossiers des travailleurs impactés par la Covid-19 a été poursuivi par les services en charge du travail sans qu'aucune dotation spécifique ne leur ait été allouée depuis 2020 pour le faire.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme et de la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Programme 3 a comme objectif global de *garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent*. Le résultat escompté qui s'y rattache est le suivant : *les populations en âge de travailler ont accès à un travail décent*.

I.2. Le financement du programme

Les crédits budgétaires accordés au Programme 3 Travail se chiffrent à **425 351 649 FCFA** répartie comme suit :

- **60 050 000 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **210 406 981 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **154 894 668 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

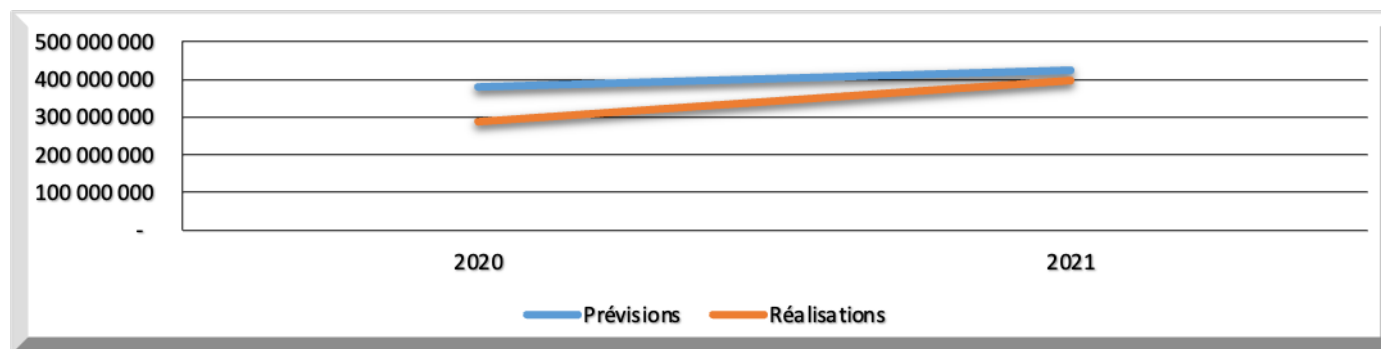
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau CCLXXIX : Exécution financière par action du Programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 2215201 - Gouvernance du secteur du travail	61 700 000	60 050 000	125 532 934	137 192 558	0	0	3 496 222	14 801 164	190 729 156	212 043 722
Action 2215202 - Elaboration et suivi de la réglementation du travail	0	0	30 844 269	48 775 640	0	0	0	0	30 844 269	48 775 640
Action 2215203 - Dialogue social	0	0	3 099 847	14 038 784	0	0	0	0	3 099 847	14 038 784
Action 2215204 - Lutte contre le travail des enfants	0	0	7 500 000	7 999 999	0	0	55 217 998	114 997 999	62 717 998	122 997 998

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Figure 159 : Exécution financière par action du Programme 3



Commentaire :

Les réalisations globales par action et par rubrique de dépenses de l'année 2020 (Colonne « **Mandats Pris en Charge** ») se chiffrent à **287 391 270 F CFA** contre celles de **2021 (Ordonnancement)** qui sont à **397 856 144 F CFA**. L'analyse faite aux notes suivantes retrace les résultats concrets obtenus issus des activités menées dans le cadre du Programme 3 Travail.

- **Au niveau de l'Action 1 : Amélioration de la Gouvernance du Secteur Travail**

Sur **238 139 226 F CFA** alloués en 2021 pour le renforcement du dispositif légal et institutionnel du secteur travail, tant au niveau du **Personnel (60 050 000 F CFA)**, des **Biens et Services (138 192 557 F CFA)** qu'au niveau des Investissements (**39 896 669 F CFA**), seulement **212 043 722 F CFA** ont été exécutés, soit un taux d'absorption de **89,04%**. Trois (3) projets de textes ont été finalisés et adoptés par le Gouvernement. Au nombre de ceux-ci, une ordonnance qui modifie le Code du Travail. Concernant la réforme du système statistique, **2 799 979 F CFA** ont été utilisés pour mener les activités. La non-absorption totale de la dotation est due aux difficultés rencontrées pour les engagements, vu que certaines lignes ne correspondent pas aux besoins exprimés. Il faut retenir que pour la poursuite de la réforme du système statistique, les fonds alloués sont largement insuffisants (5 000 000 FCFA).

Concernant la réhabilitation et l'équipement des services, la non-utilisation de certaines lignes budgétaires est liée aux difficultés rencontrées pour l'obtention de la documentation nécessaire. Ce projet, en cours depuis plusieurs années, n'a permis de réhabiliter et d'équiper que très peu de services en raison de la faiblesse récurrente des dotations.

- **Action 2 : Suivi de la réglementation du travail**

Sur **50 175 641 F CFA**, mis à disposition des services chargés du contrôle de l'application des dispositions légales en matière de travail y compris ceux en charge de la santé et sécurité au travail, **48 775 640 F CFA** ont été exécutés, soit un taux d'absorption de **97,21%**. Cette somme a permis d'effectuer le contrôle des lieux de travail, le règlement des conflits de travail et diverses autres vérifications dans le cadre de l'application des textes en vigueur. Toutefois, la modicité des budgets alloués aux services ne permet pas de contrôler un nombre significatif de lieux de travail et de mener toutes les activités prévues par les missions des services en charge du travail. Il a également été élaboré une stratégie de l'intervention de l'Inspection du travail dans la cacao culture.

- **Action 3 : Promotion du dialogue social**

Sur les **14 038 784 F CFA** alloués au CNDS pour la promotion du dialogue social, la totalité des fonds a été exécutée à **100%** et a permis de faire face aux enjeux du dialogue social qui a pour vocation de garantir un climat social apaisé. Les services d'inspection du travail participent également à la promotion du dialogue social. Les efforts consentis malgré la modicité des budgets ont permis d'éviter 127 grèves sur un total de 268 conflits collectifs déclarés.

- **Action 4 : Renforcement de la lutte contre le travail des enfants**

Sur une dotation globale de **122 997 998 F CFA** allouée pour lutter contre les pires formes de travail des enfants, dont **7 999 999 F CFA** au titre des **Biens et Services** et **114 997 999 F CFA** en **Investissements**, la totalité des fonds a été exécutée à **100%**. Cette exécution a notamment permis d'apporter un appui technique et financier au fonctionnement des comités SOSTECI au niveau départemental, sous-préfectoral et villageois (matériels, connexion internet, dotation en carburant), d'instaurer le SOSTECI dans d'autres localités du pays et des comités de lutte contre le travail des enfants. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées dans plusieurs localités.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau CCLXXX : Exécution des Autorisations d'Engagement du Programme 3

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI)	2017	2021	2 250 000 000	115 000 000	114 997 999	114 997 999
Sur financement intérieur			2 250 000 000	115 000 000	114 997 999	114 997 999
Projet 2 : Réhabiliter et équiper les services de l'Administration du Travail	2013		1 882 000 000	40 000 000	39 896 669	14 801 164
Sur financement intérieur			1 882 000 000	40 000 000	39 896 669	14 801 164
Sur financement extérieur			0	0	39 896 669	14 801 164
Total programme (Budget de l'Etat)			4 132 000 000	155 000 000	154 894 668	129 799 163
Total sur financement intérieur			4 132 000 000	155 000 000	154 894 668	129 799 163
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

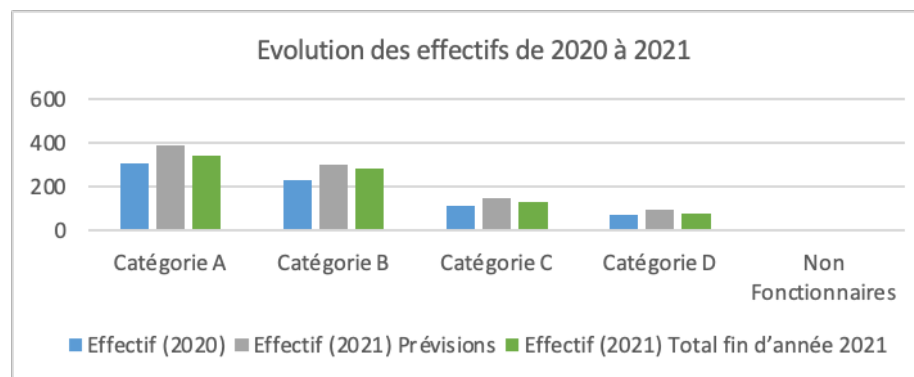
Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.2. Évolution des effectifs

Tableau CCLXXXI : Exécution des prévisions d'effectifs du Programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	318	87	392	41	3	356
Catégorie B	248	70	299	59	2	305
Catégorie C	113	32	147	17	2	128
Catégorie D	76	26	95	9	2	83
Non Fonctionnaires	0	0	0	0	0	0
TOTAL	755	215	933	126	9	872

Source : Direction des Ressources Humaines du MEPS



Le nombre d'agents est certes à la hausse mais les besoins exprimés n'ont pas été satisfaits. Pour l'atteinte des objectifs assignés au Programme, il est nécessaire de combler le déficit en agents, notamment en agents techniques (Inspecteurs et Médecins Inspecteurs du Travail).

La mission de service public assignée aux services en charge du travail étant une mission technique, la présence des agents, en nombre suffisant, surtout les agents techniques, permet de répondre efficacement aux attentes des usagers. L'effectif est donc un maillon essentiel pour la réalisation des performances.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

En matière d'**amélioration de la gouvernance du secteur du travail et de promotion du travail décent**, les actions menées ont trait à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires en matière de travail, à la poursuite de la réhabilitation et de l'équipement des services en charge du travail, à la poursuite de la réforme du système statistique des services en charge du travail, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention de l'Inspection du Travail dans la cacao culture, à la formation des agents techniques, au contrôle de lieux de travail et au règlement des conflits individuels et collectifs de travail.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le programme a enregistré l'adoption par le gouvernement d'un projet d'ordonnance portant révision du Code du Travail, un projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail et un projet de décret relatif à la protection de la femme enceinte au travail.

Initié en 2013 dans le cadre du Programme d'Investissements Publics (PIP), le projet de réhabilitation et d'équipement des services de la DGT a pour vocation de résoudre le problème de délabrement et de sous-équipement des services. Il devrait s'achever en 2025. Le niveau de dotation financière étant très faible, le projet n'a pas encore atteint les objectifs qui lui sont assignés.

Le coût initial prévu dans le PND 2012-2015 est de 1 882 000 000 de francs CFA dont 1 000 000 000 pour la réhabilitation et 882 000 000 pour l'équipement. En 2021, le budget voté était de 40 000 000 dont 32 500 000 FCFA pour la réhabilitation des services et 4 000 000 FCFA pour l'équipement en matériel de bureau et 3 500 000 FCFA pour l'équipement en matériel informatique. Le budget actuel est de 39 896 669 francs CFA, soit une réduction de 103 331 francs CFA.

Pour ce qui est des réalisations financières et physiques, l'Inspection du travail de Marcory a été réhabilitée à hauteur de 7 301 167 FCFA. Les Directions Régionales du Travail de Bouaflé et de Yamoussoukro ont vu leur réhabilitation initiée en 2021 pour des montants respectifs de 17 266 468 FCFA et 7 829 037 FCFA. Les travaux se sont achevés en 2022. Pour ce qui est de l'équipement, 3 499 998 francs CFA ont permis d'acquérir 3 ordinateurs complets et 3 999 999 ont servi à l'achat de 4 bureaux, 7 fauteuils directeurs et agents et 6 chaises visiteurs. Ce matériel a été distribué aux trois services réhabilités et à la Direction Régionale du Travail d'Adzopé, réhabilitée depuis plusieurs années.

Relativement aux difficultés, il faut dire que tenant compte du faible niveau de dotation, au lieu de réhabilitation entière, ce sont les détériorations les plus urgentes qui sont traitées. Il en est de même pour l'équipement où seuls quelques ordinateurs et matériels de bureau sont distribués.

La mesure correctrice à apporter est une importante revalorisation du niveau de dotation afin de permettre des réhabilitations entières et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement des services.

Au titre de la Réforme des statistiques des services en charge du travail, l'opérationnalisation du système a été testée à travers une opération pilote articulée en trois (3) phases que sont : la collecte des données, le traitement des données et la validation du rapport en atelier.

Ces activités ont permis de tester les outils et de faire des ajustements nécessaires en vue de la mise en œuvre du système.

Au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention de l'Inspection du Travail dans la cacao culture, la DGT, en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT), a initié l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention de l'Inspection du Travail dans le cacao culture. Ce plan stratégique qui s'articule autour de 3 axes (intervention de contrôle, intervention de communication et intervention systémique et politique) s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action National de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (PAN 2019-2021), notamment en son axe stratégique AS 1.2.3.1 intitulé « Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'Inspection du Travail et de l'Inspection de la Sécurité et Santé au Travail ». Sa phase d'opérationnalisation pilote réalisée dans la région de la Nawa a consisté à faire des contrôles dans des exploitations cacaoyères et faire de la sensibilisation à travers divers supports.

Au titre de la Formation des agents techniques, les Inspecteurs du Travail et les Médecins Inspecteurs du Travail ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les règles de protection des travailleurs en période de pandémie.

Au titre des Contrôles des lieux de travail, les statistiques mettent en exergue la réalisation de 3 177 contrôles des lieux de travail, dont 1 783 contrôles ordinaires et 1 394 contrôles effectués dans le cadre de l'opération pilote de réforme des statistiques du travail. Ces contrôles ont eu pour impact l'amélioration des conditions de travail des populations.

Au titre du règlement des conflits sociaux, l'on note le traitement de 11 831 conflits individuels déclarés et 268 conflits collectifs (grèves) déclarés, qui ont contribué à la préservation de la paix sociale.

En matière de promotion de la santé et sécurité au travail, il a été procédé à des consultations de santé et sécurité au travail en direction des employeurs et des travailleurs, au contrôle des lieux de travail, à l'installation et au suivi du fonctionnement des comités de santé et sécurité au travail et à l'agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail.

Concernant la consultation en santé et sécurité au travail, l'on enregistre le traitement de 48 dossiers et 15 en cours de traitement.

La conduite de ces consultations a permis une meilleure prise en charge des travailleurs victimes de pathologies en lien avec le travail et d'informer les partenaires sociaux sur leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail.

Au niveau des Contrôles des lieux de travail, 130 contrôles effectués ont permis d'améliorer les conditions de travail des populations, notamment sur les questions de santé et sécurité au travail.

L'Installation et suivi du fonctionnement des Comités de Santé et Sécurité au Travail permet en 2021 de disposer de 177 entreprises ayant un Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST) et de 68 entreprises ont transmis les procès-verbaux de réunions du CSST. Ce suivi des Comités de Santé et Sécurité au Travail a permis de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

S'agissant de la Délivrance d'agrément, un arrêté relatif au contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail a été pris. La délivrance de ces agréments permet de s'assurer de la capacité des entreprises qui les sollicitent à effectuer le contrôle et ainsi réduire les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

En matière de lutte contre le travail des enfants, les activités réalisées au titre du renforcement des capacités des acteurs ont porté sur la fonctionnalité du logiciel de gestion de la base de données, la formation de 37 inspecteurs de travail, coordonnateurs régionaux et la sensibilisation de plus de 4500 personnes sur les dangers liés au travail des enfants.

Relativement à l'extension du SOSTECI à l'ensemble du territoire national, l'on note la création d'un comité départemental SOSTECI à Buyo et la Sous-préfecture de Dapéoua, 61 comités villageois à Soubré, la signature de 23 arrêtés préfectoraux de création de comités à Soubré, la redynamisation de 36 comités villageois des sous-préfectures de Grand-zattry et M'batto et l'acquisition de 19 motos destinées à l'équipement des Unités Opérationnelles.

Ce mécanisme, en retour, a favorisé l'identification de 838 enfants à risque dont 344 à Grand-zattry et 494 à M'batto.

En matière de promotion du Dialogue Social et du maintien de la paix sociale, plusieurs activités ont été menées au nombre desquelles la formation des partenaires sociaux sur les mécanismes du dialogue social, la prévention et le règlement des conflits majeurs, la production d'avis en cas de licenciements collectifs pour motif économique.

Au titre de la formation des partenaires sociaux, les modules dont ils ont bénéficié portent sur les thématiques ci-après :

- convention n°190 et la recommandation n°206 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), relatives à la violence et aux harcèlements dans le monde du travail ;
- réforme des régimes de retraite et la retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Au titre de la prévention et le règlement des conflits majeurs, quatre (4) conflits majeurs ont été réglés.

S'agissant des avis sur les licenciements collectifs pour motif économique, le CNDS a traité 213 dossiers sur 221 enregistrés. Ce traitement donne les résultats suivants : 174 avis favorables au licenciement, 39 avis défavorables au licenciement, 2 procédures annulées et 6 dossiers en instance. L'implication du Conseil National du Dialogue Social a permis de mieux protéger les travailleurs dans les procédures de licenciement pour motif économique.

Pour ce qui concerne la tenue de discussions tripartites, l'on note des discussions pour la finalisation des projets de textes législatifs et réglementaires. Quatre (4) séances de la Commission Consultative du Travail (CCT) ont permis de finaliser les projets de textes ci-après :

- projet d'ordonnance modifiant le Code du Travail ;
- projet de décret fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le Code du Travail ;
- projet de décret relatif à la protection des femmes enceintes au travail ;
- projet de décret fixant le régime juridique de la médaille d'honneur du travail ;
- projet d'ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

En outre, d'autres discussions sur la ratification d'instruments internationaux du travail, les rapports de la Côte d'Ivoire à l'OIT et la participation de la Côte d'Ivoire à la Conférence Internationale du Travail (CIT) : 5 séances du Comité Consultatif Tripartite sur les Normes Internationales du Travail (CCTNIT) tenues.

Relativement au suivi des cahiers de revendications des centrales syndicales, l'en pourrait relever qu'au cours de l'édition 2021 de la Fête du Travail, les Centrales syndicales ont transmis leurs cahiers de revendications à Monsieur le Premier Ministre. Sur la base desdits documents, la Direction Générale du Travail, chargée du suivi du traitement, a procédé au recoupement des revendications et élaboré deux (2) matrices que sont :

- la matrice des revendications générales renfermant quatre cent soixante-onze (471) revendications. Ces revendications d'ordre général ont été classées en vingt-trois (23) thématiques ;
- la matrice des cas particuliers comprenant trente-six (36) cas particuliers.

Ces matrices ont été transmises, dès juin 2021, à trois (3) Institutions, trente-cinq (35) Ministères et Secrétariats d'Etat, un (1) Etablissement Public et deux (2) organisations patronales ayant compétence pour leur traitement.

Dans le cadre du suivi du traitement des revendications, des points focaux ont été désignés pour interagir régulièrement avec la DGT. Les matrices renseignées ont été transmises aux Centrales syndicales pour observations avant les réunions avec le Ministre de l'Emploi et de la Protection.

Au regard du développement ci-dessus, l'on pourrait affirmer, sans ambages, que les résultats annuels ont été atteints. L'atteinte des cibles, au nombre de 7 sur un total de 11, soit 63,64% est révélatrice des succès enregistré dans le programme 3 (Travail). La réalisation clé qui porte sur l'observation par les entreprises privées des conditions d'un travail décent (40%) sur une cible annuelle attendue de 40% constitue une illustration parfaite de l'obtention des résultats d'effet escompté. Toutefois, il faut veiller à ce que la courbe des résultats d'effet soit ascendante. Pour ce faire, l'inscription d'un nouvel axe stratégique dans le PAP, prenant en compte les interventions des inspecteurs du travail dans les unités de production informelles doit constituer une priorité.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau CCLXXXII : Évolution des indicateurs du Programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur du Travail					
IP1.1 Taux de réalisation des activités	%	35	36	100	70
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises					
IP2.1 Proportion des entreprises inspectées	%	24	92	30	60
IP2.2 Proportion des entreprises en conformité avec les textes en vigueur	%	24	-	29	-
IP2.3 Taux de dossiers de conflits individuels traités	%	96	96,36	97	90,81
IP2.4 Taux de grèves évitées (conflits collectifs)	%	65	64,52	69	67
IP2.5 Taux de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) traités	%	72	71,66	75	71,69
IP2.6 Proportion des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail	%	10	35	20	40
IP2.7 Proportion des entreprises disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)	%	15	14,87	25	40
Objectif Spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants					
IP2.1 Proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants	%	33,32	16,66	49,98	16,66
IP3.1 Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel	%	28,70	8,33	49,07	9,25
IP3.2 Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants	%	38,68	-	55,26	-
Objectif Spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social					
IP4.1 Taux des partenaires sociaux formés sur le dialogue social	%	12	100	22	100
IP4.2 Proportion des conflits collectifs majeurs réglés	%	55	60	60	50

Source : Rapports d'activités des Unités Opérationnelles du Programme

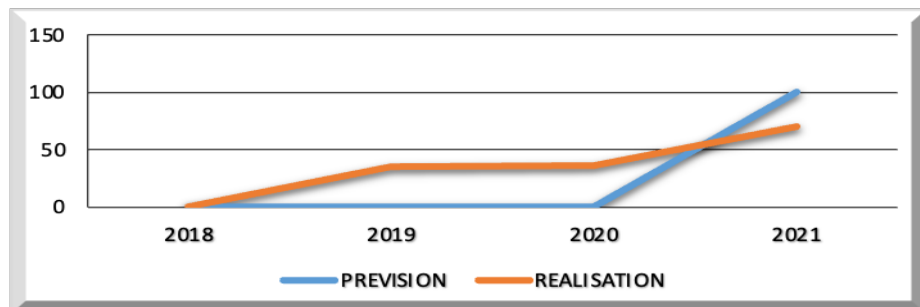
Pour l'indicateur IP2.2 de l'OS2, nous ne disposons pas de données car l'obtention de chiffres réalistes aurait nécessité au moins deux (2) contrôles dans la même unité de production au cours de l'année ; ce que ne permettent pas de faire le budget et le personnel dont disposent les services. Cet indicateur a donc été retiré dans le DPPD-PAP 2022-2024.

Concernant l'indicateur IP3.3 de l'OS3, nous ne disposons pas de données car une étude est nécessaire pour les collecter. L'étude n'ayant pu être menée faute de moyens financiers, cet indicateur a également été retiré dans le DPPD-PAP 2022-2024.

Objectif spécifique 1 Améliorer la gouvernance du secteur du Travail

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités

Figure 160 : Taux de réalisation des activités



Commentaire/ interprétation des résultats :

21 activités principales doivent être mises en œuvre par les services en charge du Travail. 15 d'entre elles ont été mises en œuvre, 6 activités n'ont pas ou quasiment pas été mises en œuvre.

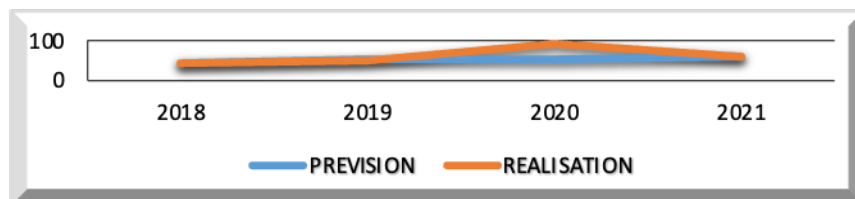
Au nombre de celles mises en œuvre, le conseil aux usagers, le suivi de l'application des normes internationales du travail et l'élaboration de la législation en matière de travail.

Certaines des activités prévues n'ont pas été mises en œuvre en raison de la non mise en place des comités prévus à cet effet et de la non priorisation par les partenaires sociaux de certaines questions à soumettre au dialogue social.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le respect des normes d'un travail décent dans les entreprises

Indicateur 2.1 : Proportion des entreprises inspectées

Figure 161 : Proportion des entreprises inspectées



Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2020, le taux prévisionnel de 55% d'entreprises à contrôler a largement été dépassé pour atteindre 92% en raison des inspections supplémentaires auxquelles il a fallu procéder dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

En effet, le contrôle strict des lieux de travail a concerné **1 900 entreprises** et unités de l'économie informelle, **3 500 visites** ont porté sur la sensibilisation au respect des gestes barrières et des règles de santé et sécurité au travail et sur une organisation plus adaptée du travail au contexte de la pandémie de Covid-19.

En 2021, les services ont procédé au contrôle strict des lieux de travail. Ainsi, **3 177 contrôles** ont été effectués avec un taux de réalisation de **60%**, conformément aux moyens financiers mis à la disposition desdits services.

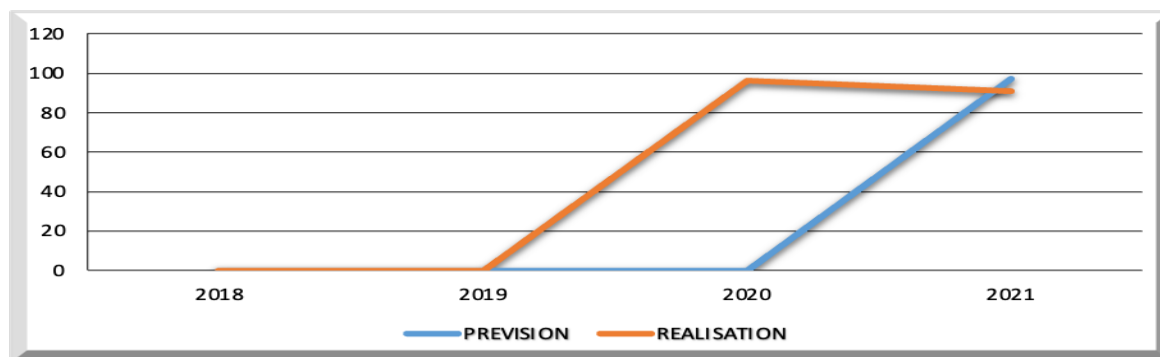
Indicateur 2.2 : Proportion des entreprises en conformité avec les textes en vigueur

Commentaire/ interprétation des résultats :

Cet indicateur ne fait pas partie des indicateurs retenus pour l'exécution du budget 2021. Il a été abandonné.

Indicateur 2.3 : Taux de dossiers de conflits individuels traités

Figure 162 : Taux de dossiers de conflits individuels traités

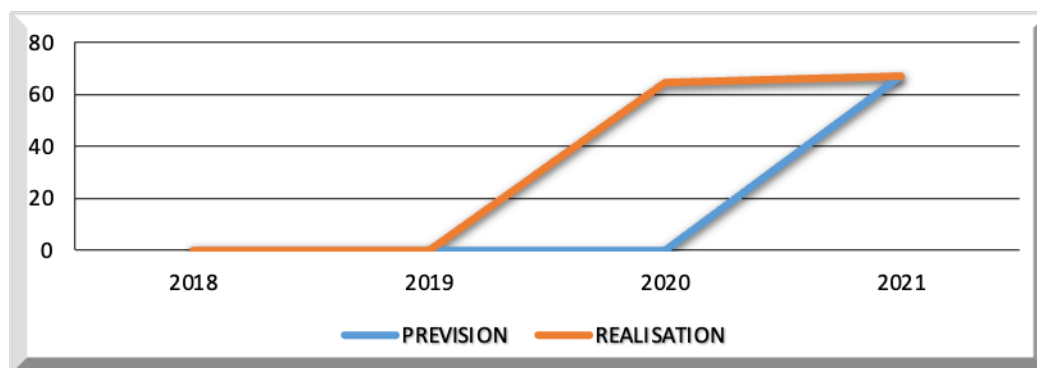


Commentaire/ interprétation des résultats:

Le règlement des conflits individuels est l'une des principales activités des services d'Inspection du Travail. Le taux de **97%** n'a pas été atteint car après la saisine des services, de nombreux usagers se sont désistés, retirant ainsi à l'administration la possibilité de régler des dossiers enregistrés.

Indicateur 2.4 : Taux de grèves évitées (conflits collectifs)

Figure 163 : Taux de grèves évitées

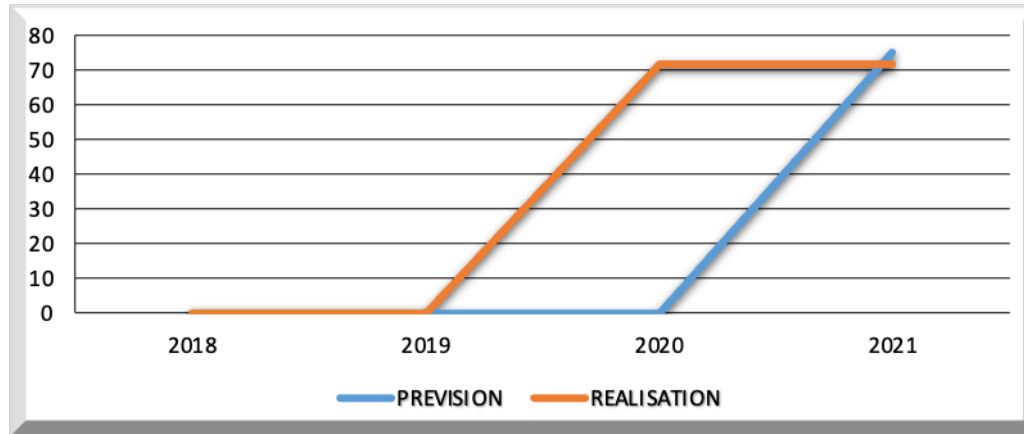


Commentaire/ interprétation des résultats:

L'objectif escompté a été atteint (67% de grèves évitées). De plus, le taux de grèves évitées en 2021 est supérieur à celui de 2020, marquant ainsi une amélioration.

Indicateur 2.5 : Proportion de dossiers de consultations de santé et de sécurité au travail (SST) finalisés

Figure 164 : Proportion de dossiers de consultations SST finalisés



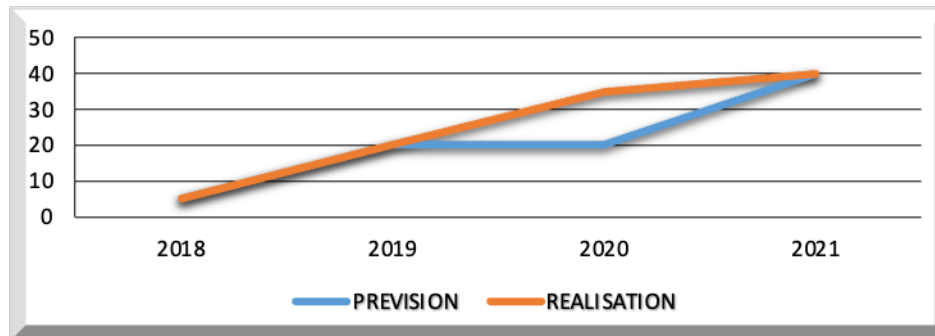
Commentaire/ interprétation des résultats :

Dans le cadre de l'accompagnement des partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) pour répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail, 53 dossiers ont été ouverts. 38 de ces dossiers ont été finalisés et 15 sont en cours de traitement, soit un taux de réalisation de **71,69%** contre **75%** prévu.

Cet écart se justifie par le fait que les examens complémentaires et rapports spécialisés requis pour la finalisation des dossiers, ne sont pas encore disponibles.

Indicateur 2.6 : Proportion des entreprises du secteur privé formel inspectées, observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

Figure 165 : Proportion des entreprises du secteur formel inspectées, observant les règles HSST



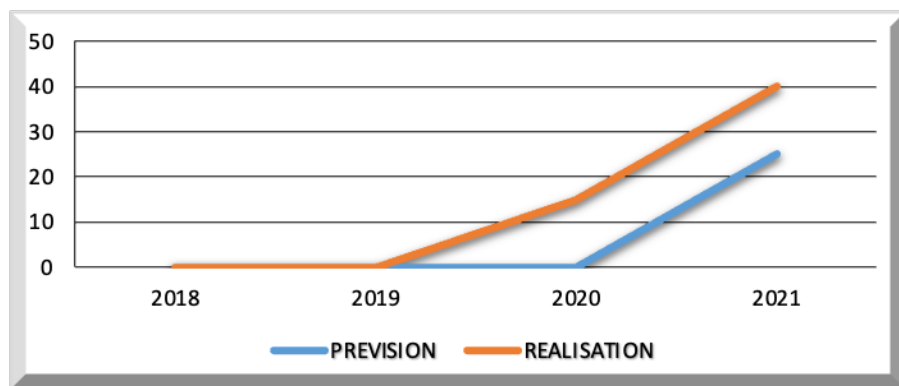
Commentaire/ interprétation des résultats :

Le taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail a connu une progression de 2019 à 2021 (**20% - 40%**), soit une évolution de **20%**. Ce qui s'explique par l'intensification des inspections à partir de 2019 et des campagnes de sensibilisation dans les entreprises en 2020 en application de la politique du Gouvernement visant à minimiser la propagation de la pandémie de la Covid-19.

Entre 2020 et 2021, il y a une lente progression de **5%** des entreprises inspectées, observant les règles. Ce relâchement dans l'observance des règles d'hygiènes peut s'expliquer par le recul relatif de la pandémie favorisée par la campagne vaccination de la population initiée par l'État. En outre l'on a noté une baisse de l'appui institutionnel et des partenaires sociaux à accompagner la Direction dans la réalisation des visites et inspections des lieux de travail.

Indicateur 2.7 : Proportion des entreprises disposant d'un Comité de Sécurité et de Santé au Travail (CSST)

Figure 166 : Proportion des entreprises disposant d'un CSST



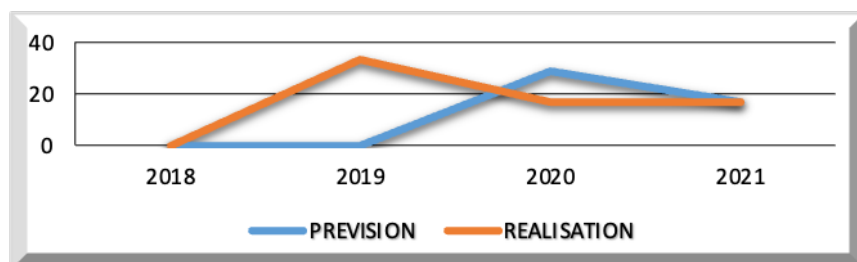
Commentaire/ interprétation des résultats :

Cette activité est une nouvelle activité programmée à partir de 2021 et prévoyait l'atteinte d'une cible de **40%** des entreprises à disposer d'un comité de santé et sécurité au travail. Cette cible a été atteinte d'autant plus les **40%** des entreprises visitées ont vu leurs comités SST installés sous la supervision des médecins inspecteurs.

Objectif spécifique 3 : Renforcer la lutte contre le travail des enfants

Indicateur 3.1 : Proportion des DR et DD disposant d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de travail des enfants

Figure 167 : Proportion DR DD disposant d'une cellule fonctionnelle de lutte contre les pires formes de travail des enfants



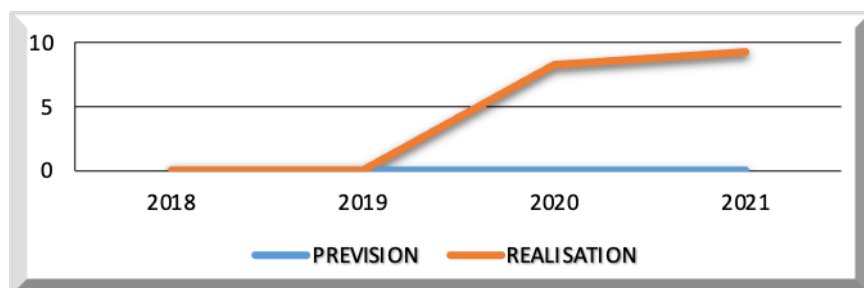
Commentaire/ interprétation des résultats :

A la date du 31 Décembre 2021, **16, 66 %** des structures de lutte contre le travail des enfants (DR et DD en charge du Travail ou de la Protection Sociale) disposent d'une Cellule fonctionnelle chargée de la lutte contre les pires formes de Travail des enfants. Ce taux est resté le même contre un taux prévu de **45,16%** en 2021 représentant la couverture de 5 nouveaux départements dans le cadre de l'extension du mécanisme.

La faible dotation budgétaire en début d'exercice 2021 et la mobilité des acteurs des comités SOSTECI dans les localités cibles du projet sont les raisons fondamentales qui pourraient expliquer la baisse des taux de réalisations prévus et la non-atteinte des objectifs. Etant donné que le mécanisme se déploie au fur et à mesure dans les localités avec comme acteurs de terrain, les fonctionnaires d'autres départements ministériels qui composent le Comité de pilotage et les référents locaux, leur mobilité entrave aussi bien la poursuite des activités que le renforcement de leurs capacités matérielles et financières.

Indicateur 3.2 : Proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des enfants en CI (SOSTECI) fonctionnel

Figure 168 : Proportion de départements disposant d'un SOSTECI fonctionnel



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour la proportion des départements disposant d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) fonctionnelle, le taux de **9,25%** est enregistré en 2021, représentant ainsi l'extension du SOSTECI dans un nouveau département Buyo contre 5 départements en prévision.

La faible dotation budgétaire en début d'exercice 2021 et la mobilité des acteurs des comités SOSTECI dans les localités cibles du projet sont les raisons fondamentales qui pourraient expliquer la baisse des taux de réalisations prévus et la non-atteinte des objectifs. Etant donné que le mécanisme se déploie au fur et à mesure dans les localités avec comme acteurs de terrain, les fonctionnaires d'autres départements ministériels qui composent le Comité de pilotage et les référents locaux, leur mobilité entrave aussi bien la poursuite des activités que le renforcement de leurs capacités matérielles et financières.

Indicateur 3.3 : Pourcentage d'enfants de 5 à 13 ans retirés du travail des enfants

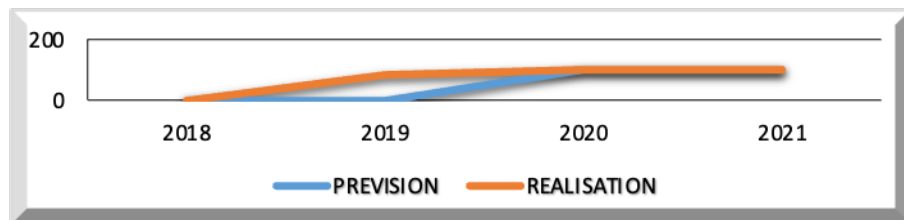
Commentaire/ interprétation des résultats :

Indicateur inopérant car l'étude n'a pas été menée. Il a été remplacé par d'autres indicateurs relatifs à la création de cellules et de comités de lutte contre le travail des enfants dans les sous-préfectures et les villages.

Objectif spécifique 4 : Promouvoir le dialogue social

Indicateur 4.1 : Taux des partenaires sociaux formés sur le dialogue social

Figure 169 : Taux de partenaires sociaux formés sur le dialogue social

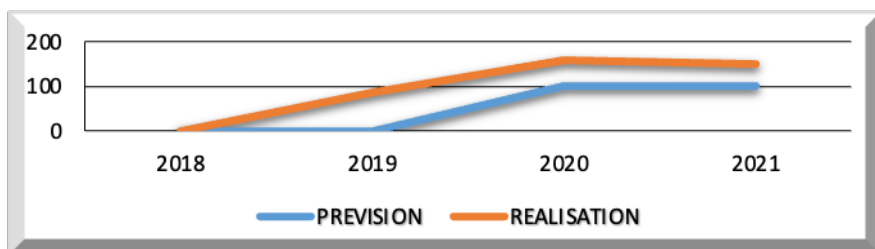


Commentaire/ interprétation des résultats :

Le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) avait pour objectif en 2021, de former 80 Partenaires Sociaux aux techniques de négociations collectives, soit une prévision de **100%**. Cet objectif a été atteint et notre institution poursuivra et améliorera cette dynamique au cours des années à venir.

Indicateur 4.2 : Proportion des conflits collectifs majeurs réglés

Figure 170 : Proportion de conflits majeurs réglés



Commentaire/ interprétation des résultats

Dans le cadre du règlement des conflits majeurs, le CNDS a enregistré 8 conflits et a réglé définitivement 4 soit 50%. Les autres dossiers sont en cours de traitement.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Le programme Travail, fort de l'expérience acquise, voudrait pouvoir tenir compte des leçons ci-après dans la conduite des initiatives susceptibles d'aboutir à des résultats escomptés :

- La nécessité de renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation du SIGOBE ;
- La nécessité de doter les services de moyens conséquents en vue de l'atteinte des objectifs

IV.2. Recommandations

La principale recommandation formulée porte sur l'octroi d'une enveloppe budgétaire calquée sur les aspirations du département ministériel de sorte à pouvoir accorder au programme Travail des dotations budgétaires à la hauteur des défis à relever.

CONCLUSION

Dans le cadre des attributions du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Programme Travail a pour vocation de garantir des conditions de travail décent aux populations en âge de travailler et de lutter contre le travail des enfants.

A cet effet, ce Programme a bénéficié d'un budget de **425 351 649 F CFA** répartie en Personnels, Biens et Services et en Investissements.

Ce budget dont **93,54%** ont été engagés, a permis, entre autres, de renforcer le cadre législatif et réglementaire du travail, de poursuivre la réforme du système statistique des services en charge du travail, de contribuer à la préservation de la paix sociale à travers le règlement des conflits individuels et collectifs, de contrôler l'application des textes en vigueur, de pérenniser et d'étendre le SOSTECI et de renforcer le dialogue social.

Les prévisions identifiées pour les différents indicateurs ont été majoritairement atteintes. Sur 11 indicateurs, les prévisions relatives à 7 indicateurs ont été atteintes, voire dépassées pour certaines. Pour ce qui est des 4 prévisions non atteintes, la situation est due à des causes extérieures telles que l'abandon de certaines plaintes par des usagers et à la faiblesse des moyens mis à la disposition des services.

En effet, la faiblesse des crédits budgétaires et l'inadaptation de certaines lignes, le mauvais état des services, l'insuffisance des équipements, notamment le matériel roulant ne permettent pas au programme d'atteindre les objectifs escomptés. A titre d'illustration, les crédits pour la réhabilitation et l'équipement des services est inférieure à 50 millions. Ce qui ne permet ni de réhabiliter ni d'équiper convenablement un service.

Le Programme Travail ne pourra atteindre ses objectifs qui sont essentiellement d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations que s'il bénéficie de crédits budgétaires conséquents.

CONCLUSION GENERALE

Somme toute, le Rapport Annuel de Performance 2021, ainsi élaboré, retrace les réalisations enregistrées au sein du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale au cours de l'année 2021. Avec un taux d'exécution budgétaire de **95,09%**, le département ministériel enregistre un taux d'atteinte des cibles de **47,61%** qui repose sur un taux de réalisation annuelle des activités programmées de **57%**. Ces taux de réalisation encourageants ont concouru, à n'en point douter, à l'atteinte des objectifs qui visent à améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent et à garantir l'accessibilité des populations en âge de travailler à un travail décent. A ce niveau d'appréciation, il est utile de rappeler que le principal outil qui porte les éléments d'appréciation du programme Emploi n'a pas pris forme, rendant difficile son évaluation bien que des initiatives aient été prises en amont.

De manière générale, l'on note une progression vers l'atteinte des effets escomptés. De ce fait, l'avenir pourrait se présenter sous de meilleurs auspices pour les populations cibles. Cependant, les effets escomptés des initiatives, s'inscrivant dans un processus à moyen terme, il faut rester toujours vigilant en tenant compte des risques qui pourraient annihiler tous les résultats probants déjà obtenus. Pour les échéances à venir, il s'agira de prendre en mesures idoines afin de faire réaliser l'Enquête Emploi et aussi penser aux mécanismes qui visent à favoriser l'intervention de l'Inspecteur du Travail dans les unités de production informelles.

SECTION 365 : MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

SECTION 365: MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le remaniement ministériel du 10 juillet 2018 a vu la nomination de Monsieur Felix ANOBLE en qualité de Secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, chargé de la Promotion des PME (SEPPME). Au cours de l'année suivante et suite au remaniement ministériel intervenu le 04 septembre 2019, le Secrétariat d'état est devenu le Ministère de la Promotion des PME (MPPME). Deux années plus tard précisément le 6 avril 2021, le Ministère de la Promotion des PME se voit rattacher les départements en charge de l'Artisanat et du secteur informel pour devenir dans sa configuration actuelle, Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel (MPPMEATSI).

Conformément au décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021, le ministère a bénéficié de trois (03) programmes dont un (01) programme support dit Administration Générale et deux (02) programmes opérationnels à savoir le programme Artisanat et le programme Promotion des PME. Ces programmes sont animés outre le cabinet par (i) six (06) directions rattachées, (ii) un (01) service rattaché, (iii) sept (07) directions centrales, (iv) dix (10) directions régionales et (v) quatre (04) structures sous tutelles.

La situation sanitaire au plan mondial reste encore marquée en 2021 par la pandémie de la covid-19. Nonobstant cette situation, les activités prévues ont été réalisées.

Ainsi, le présent rapport a pour objet de faire connaître les programmes, les actions et les activités mises en œuvre par le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel.

Le rapport s'articule en quatre (04) parties : la présentation du Ministère (I), le programme administration générale (II), le programme artisanat (III) et le programme promotion des PME (IV).

PARTIE I : LE MINISTÈRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE

I.1 Architecture programmatique du ministère

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère a retenu trois (03) programmes, dix (10) actions subdivisées en soixante-deux (62) activités.

Ainsi, le cadre de performance du ministère se décline à travers des **orientations stratégiques** et résultats **stratégiques**. Il s'agit de :

Au titre des orientations stratégiques :

Secteur de l'artisanat

- la création, l'aménagement et l'exploitation des zones artisanales ;
- la création d'un fonds de garantie, d'une mutuelle et d'une banque pour le secteur ;
- le renforcement et l'amélioration du niveau de qualification des acteurs ;
- l'information, la sensibilisation et l'assistance technique aux acteurs dans la création d'entreprises et de coopératives ;
- le renforcement des capacités des acteurs ainsi que celles des structures aux techniques de gestions moderne ;
- l'organisation de manifestations promotionnelles pour la valorisation des produits et services de l'artisanat.

Secteur des PME

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des PME (Programme Phoenix).
- la poursuite de la mise en place d'un cadre incitatif réglementaire favorable aux activités des PME ;
- les mesures d'aide et de soutien de l'Etat et des Collectivités aux PME ;

- la promotion, l'assistance et l'amélioration de la compétitivité des PME ;
- la promotion de l'entrepreneuriat et de l'ingénierie d'entreprise ;
- la facilitation de l'accès au financement des acteurs du secteur des PME.

Au titre des résultats stratégiques :

- l'administration est moderne et performante ;
- la professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue ;
- la promotion et la compétitivité des PME au niveau national et international sont améliorées.

I.2 Objectifs globaux du ministère

Pour l'atteinte des résultats susmentionnés, le ministère s'est fixé trois (03) Objectifs Globaux (OG). Ce sont :

OG1 : Mettre en place une administration moderne et performante ;

OG2 : Professionnaliser le secteur de l'Artisanat ;

OG3 : Promouvoir et rendre plus compétitives les PME.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1 Architecture du cadre de performance

En référence du DPPD-PAP 2021-2023, l'architecture du cadre de performance des départements ministériels se présente dans le tableau 1 comme suit :

Tableau 283: Architecture du cadre de performance

Libellés	Départements Ministériels	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	Ministère de l'Artisanat	2	2	5	16	16
	Ministère de la Promotion des PME	2	2	3	11	11
TOTAL		4	4	8	27	27

II.2 Bilan des données globales du cadre de performance

Sur quatre (14) cibles prévisionnelles des données du cadre de performance globale, le ministère a pu réaliser neuf (09), soit un taux de 64,29%. Aussi, en ce qui concerne les cibles liées aux objectifs spécifiques, dix-neuf (19) ont été atteint sur vingt-sept, soit un taux de 70,37%. Le tableau suivant est l'illustration de cette performance.

Tableau 284: Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMME	INDICATEURS LIES AUX OBJECTIFS SPECIFIQUES DES PROGRAMMES			INDICATEURS LIES AUX OBJECTIFS GLOBAUX DU MINISTERE		
	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles formulées	Taux moyen de réalisation	Nombre de cibles atteintes	Nombre de cibles formulées	Taux moyen de réalisation
Administration Générale Artisanat	06	07	85,71%	-	03	-
Administration Générale PME	07	08	87,5%	03	03	100%
Artisanat	04	09	44,44%	04	05	80%
Promotion PME	02	03	66,67%	02	03	66,67%
TOTAL	19	27	70,37%	09	14	64 ,29%

NB : Eu égard la fusion des deux (02) départements ministériels, il a été constaté que les indicateurs formulés pour les programmes Administration Générale sont identiques dans le cadre de performance globale, ce qui justifie les colonnes vides "nombre de cibles atteintes" et "taux moyen de réalisation" dans la partie réservée aux objectifs globaux.

II.3 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 285: Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation 2020	2021		Commentaire
					Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Nombre	30	34	39	Objectif atteint avec une performance de +5 points
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié	Nombre	63	200	220	Objectif atteint avec une performance de + 20 points
		IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Nombre	Non	14	14	Objectif atteint
OG 2 : Professionnaliser le secteur de l'Artisanat	RS 2 : la professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue	IP 2.1 : Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées	Nombre	0	2	2	Objectif atteint
		IP 2.2 : Taux d'artisans formés	%	2,51%	10%	10%	Objectif atteint
		IP 2.3 : Taux d'artisans financés	%	25,77%	10%	23,75%	Objectif atteint avec une performance de +13,75 points
		IP 2.4 : Nombre de partenariats signés pour le financement du secteur	Nombre	-	2	2	Objectif atteint
		IP 2.5 : Taux d'artisans installés sur les sites appropriés	%	0%	15%	10%	Objectif non atteint avec une contre-performance de -5 points
OG 3 : Promouvoir et rendre plus Compétitives les PME	RS 3 : la promotion et la compétitivité des PME au niveau National et international sont améliorées.	IP 3.1 : Part des PME dans la commande publique	%	-	39%	48,40%	Objectif atteint avec une performance de +9,40 points
		IP 3.1 : Part du secteur des PME au PIB	%	ND	5,24%	N/D	Indicateur ne dépendant pas du Ministère
		IP 3.1 : Nombre d'emplois formels créés dans le secteur des PME	Nombre	23 093	300 000	311 200	Objectif atteint avec une performance de +11 200 points

Sources : DPPD-PAP 2021-2023
RAP 2020
Bilan PND 2016-2020

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Pour la mise en œuvre de ses missions, le ministère a bénéficié d'un budget global initial de **six milliards huit cent soixante-sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze francs CFA (6 867 199 794 FCFA)** reparti comme suit :

- Personnel 926 321 683 F CFA, soit 13,49% ;
- Biens et services 1 640 070 169 F CFA, soit 23,88 % ;
- Transferts 1 986 211 841 F CFA, soit 28,92% ;
- Investissements 2 314 596 101 F CFA, soit 33,71%.

Le tableau suivant résume l'exécution du budget du ministère.

Tableau 286: Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2020	2021			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	2 060 076 337	6 867 199 794	5 116 120 448	1 751 079 346	74,50%
1.1 Ressources intérieures	2 060 076 337	6 867 199 794	5 116 120 448	1 751 079 346	74,50%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 060 076 337	6 867 199 794	5 116 120 448	1 751 079 346	74,50%
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	-	-	-	-	-
1.2.1 Emprunts projets	-	-	-	-	-
1.2.2 Dons Projets	-	-	-	-	-
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-	-	-
2 CHARGES	2 060 076 337	6 867 199 794	5 116 120 448	1 751 079 346	74,50%
2.1 Personnel	396 364 910	926 321 683	926 321 683	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	396 364 910	926 321 683	926 321 683	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-
2.2 Biens et Services	721 886 389	1 640 070 169	1 414 291 700	225 778 469	86,23%
2.3 Transferts	557 684 467	1 986 211 841	1 794 922 696	191 289 145	90,37%
2.3.1 Transferts courants	557 684 467	1 986 211 841	1 794 922 696	191 289 145	90,37%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-
2.4 Investissement	292 414 818	2 314 596 101	980 584 369	1 334 011 732	42,37%
2.4.1 Trésor	292 414 818	2 314 596 101	980 584 369	1 334 011 732	42,37%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-
Dons	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
TOTAL	2 060 076 337	6 867 199 794	5 116 120 448	1 751 079 346	74,50%

Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022
RAP 2020

NB : La réalisation de 2020 concerne 2020 le Ministère chargé de la promotion des PME. Il convient de rappeler que la Côte d'Ivoire a basculé en mode budget programme à partir du 1^{er} janvier 2020

Le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel a bénéficié d'un budget initial d'un montant de six milliards cent trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent huit (6 103 941 908) francs CFA.

En cours d'exercice, ce budget a connu une augmentation de sept cent soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-six (763 257 886) francs CFA pour se chiffrer à un montant total de six milliards huit cent soixante-sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze (6 867 199 794) francs CFA, soit une augmentation de 12,50%.

Ce budget révisé a été exécuté à hauteur de cinq milliards cent seize millions cent vingt mille quatre cent quarante-huit (5 116 120 448) francs CFA, correspondant à un taux de 74,50%, réparti par nature de dépense comme suit :

- les dépenses de Personnel ont été exécutées à hauteur de 926 321 683 FCFA, soit un taux de 100% ;
- les dépenses de Biens et services ont été exécutées à hauteur de 1 414 291 700 FCFA pour un montant prévisionnel de 1 640 070 169 FCFA, soit un taux d'exécution de 86,23% ;
- les dépenses de Transferts ont été exécutées à hauteur de 1 986 211 841 FCFA pour un montant prévisionnel de 1 794 922 696 FCFA, soit un taux de 90,37% ;
- les dépenses d'Investissement ont été exécutées à hauteur de 980 584 369 FCFA pour un montant prévisionnel de 2 314 596 101, soit un taux d'exécution de 42,37%.

En définitive, le budget 2021 a connu un taux d'exécution de 74,50%. Les crédits budgétaires obtenus ont permis aux Responsables d'Unité Opérationnelle, aux Responsables de Budgets Opérationnels et aux Responsables des trois (03) programmes du MPPMEATSI, de dérouler leurs actions en activités pour l'atteinte des objectifs fixés dans le PAP 2021

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 1 « Administration Générale » est Madame OKOUBO Marie-Thérèse épouse OKOU, " Directeur de Cabinet du Ministre". Elle a été nommée par décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des Responsables de Programme des Ministères et Secrétariats d'Etat pour le compte du Ministère de la Promotion des PME. En 2021, elle est reconduite dans cette fonction pour le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et la Transformation du Secteur Informel.

Ainsi, conformément au décret N° 2021-460 du 08 Septembre 2021 portant Organisation du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel, le ministère a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel.

Les activités de ce programme se sont déroulées dans un contexte marqué par la pandémie à Covid-19.

Cette partie du rapport annuel de performance est subdivisée en quatre séquences. Il s'agit de la (i) présentation de la stratégie du programme, (ii) la réalisation du programme, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Tableau 287: Objectif global et résultat stratégique du programme Administration générale

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Dénombrement / Etudes Sources : Rapport annuel de performance du programme 1 / rapport d'étude
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié	Dénombrement / Etudes Sources : Rapport annuel de performance du programme 1 / rapport d'étude
		IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Enquête Sources : Rapport annuel de performance du programme 1 / rapport d'enquête

La mise en œuvre des activités du programme « Administration Générale » permettra à moyen terme d'atteindre l'objectif global 1 du Ministère, à savoir la mise en place d'une administration moderne et performante mesuré par trois (03) indicateurs que sont :

- IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué ;
- IP 1.2 : Personnel formé et qualifié ;
- IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité.

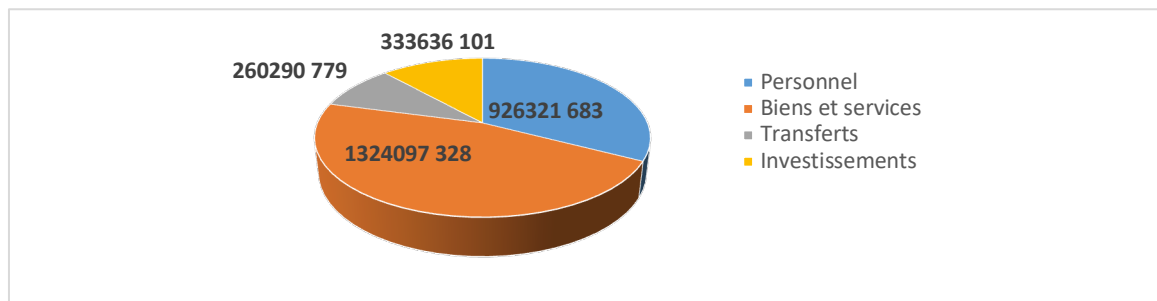
I.2 Le financement du programme

Tableau 288: Exécution financière du programme Administration générale

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 1.1: Coordination et animation						
Personnel	456 032 490	513 204 192	513 204 192	513 204 192	0	100
Biens et services	684 098 154	682 986 880	682 986 880	523 878 148	156 108 732	77
Transferts	272 023 628	260 290 779	260 290 779	260 283 690	7 089	100
Investissements	82 136 101	333 636 101	333 636 101	333 636 100	1	100
S/T Action 1.1	1 492 290 373	1 790 117 952	1 790 117 952	1 630 912 130	159 205 822	91,1
Action 1.2: Planification, programmation et suivi-évaluation						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	29 241 805	29 241 805	29 241 805	29 211 800	30 005	99,90
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 1.2	29 241 805	29 241 805	29 241 805	29 211 800	30 005	99,90
Action 1.3: Gestion des ressources humaines, financières et matérielles						
Personnel	413 117 492	413 117 491	413 117 491	413 117 491	0	100
Biens et services	592 095 230	530 733 830	530 733 830	487 979 455	42 754 375	92
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 1.3	1 005 213 322	943 851 321	943 851 321	901 096 946	42 754 375	95
Action 1.4: Gestion des systèmes d'information et de communication						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	71 134 813	81 134 813	81 134 813	80 290 079	844 734	99
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 1.4	71 134 813	81 134 813	81 134 813	80 290 079	844 734	99
TOTAL	2 599 880 313	2 844 345 891	2 844 345 891	2 641 510 955	202 834 936	93

Le budget alloué au programme « Administration Générale » est de **deux milliards huit cent quarante-quatre millions trois cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingt-onze francs CFA (2 844 345 891 F CFA)** reparti en natures de dépenses comme suit :

- Personnel 926 321 683 F CFA ;
- Biens et services 1 324 097 328 F CFA ;
- Transferts 260 290 779 F CFA ;
- Investissements 333 636 101 F CFA.



Graphique 103: Budget par nature de dépense du programme 1

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 289: Exécution financière par action du programme Administration générale

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination et animation	439 646 876	513 204 192	453 676 053	523 788 148	-	260 283 690	-	333 636 100	893 322 929	1 630 912 130
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	-	-	8 319 053	29 211 800	-	-	-	-	8 319 053	29 211 800
Action 3 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	396 364 910	413 117 491	488 494 649	487 979 455	30 201 382	-	-	-	915 060 941	901 096 946
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	-	-	97 584 892	80 290 079	-	-	-	-	97 584 892	80 290 079

Sources : Situation d'exécution du budget au 31/01/2022
RAP 2020

De 2020 à 2021, les allocations financières des actions 1, 2 ont connu une hausse à l'exception des ressources affectées aux actions 3 et 4.

II.1.2 Suivi des investissements

Le programme Administration Générale dispose d'un projet d'Investissement. En 2019 et 2020, ce projet était logé dans un autre département ministériel. Les tableaux suivants présentent d'une part l'exécution des autorisations d'engagement et d'autre part l'exécution du projet au titre de l'année 2021.

Tableau 290: Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Mettre en œuvre le projet Label de compétences à destination des professionnels du secteur BTP	2019	2023	1 724 610 739	82 136 101	333 636 100	333 636 100
Sur financement intérieur			1 724 610 739	82 136 101	333 636 100	333 636 100
Sur financement extérieur			-	-	-	-

Sources : Situation d'exécution au 31/01/2022
DPIP

Le projet « mettre en œuvre le projet Label de Compétences à destination des professionnels du secteur BTP » a pour objectif d'améliorer la qualité des services offerts par les entreprises et les personnes exerçant dans le domaine des BTP en Côte d'Ivoire. Le budget initialement voté en 2021 de 82 136 101 francs CFA a connu une hausse de 251 499 999 francs CFA, soit une dotation de 333 636 100 frs CFA. Ce budget alloué au projet a été entièrement exécuté, soit 100%.

Cette activité a permis entre autres à réaliser les travaux de (i) construction du bloc administratif du centre de formation de Bouaké exécutée à 100%, (ii) construction du bloc d'habitation des apprenants et des professeurs consultants exécutée à 50%, (iii) construction de quatre (04) hangars à usage de formation aux gros œuvres et travaux de finition du bâtiment exécutée à 50%, et (iv) payer les rémunérations de prestations extérieures ainsi que les frais de missions exécutée à 100% (Source : rapport d'activités 2021 BSTP) .

II.2 Evolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le programme ci-dessous.

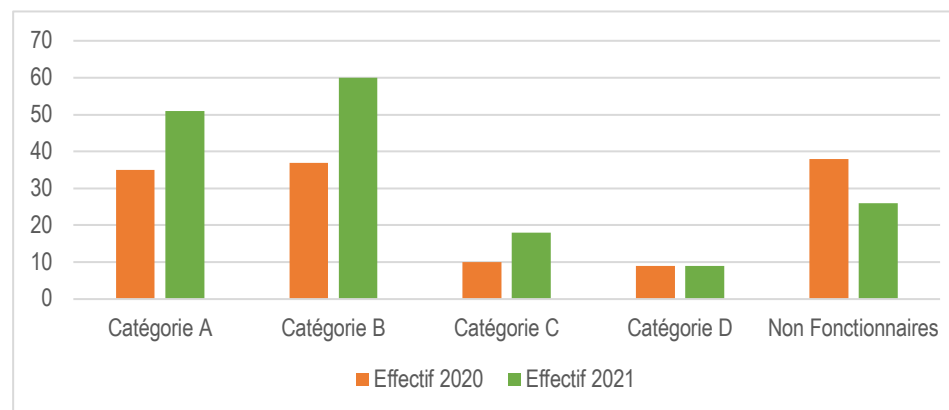
Tableau 291: Exécution des effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	35	21	04	18	02	51
Catégorie B	37	36	13	26	3	60
Catégorie C	10	08	03	9	01	18
Catégorie D	09	19	2	1	01	09
Non Fonctionnaires	38	0	0	0	12	26
TOTAL	129	84	22	54	19	164

Sources : - Catalogue des mesures nouvelles 2021
RAP 2020

NB : Le résultat des effectifs est tiré des rapports annuels de performance au titre de l'année 2020 des Ministère de la Promotion des PME et de l'Artisanat

Graphique 2: Evolution des effectifs du programme 1



En 2021, le Programme Administration Générale a enregistré 164 agents contre 129 en 2020, soit une augmentation de 27,13%.

La demande en personnel demeure très forte malgré les affectations de fonctionnaires recrutés pour couvrir les besoins des Directions Déconcentrées et des Directions Centrales.

Cependant, il s'avère nécessaire de renforcer leur performance pour le fonctionnement efficient et dynamique du Ministère.

Ainsi, pour satisfaire le déficit en personnel, la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère, a transmis à la Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs (DPCE) du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA), les expressions en besoin du personnel pour l'année avenir.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'axe stratégique concernant l'administration générale est de parvenir à une « administration moderne et performante ». Au cours de l'exercice 2021, le bilan des activités se présente comme suit :

- Le cadre réglementaire est renforcé à travers la prise de neuf (09) textes supplémentaires, soit 39 textes en 2021 ;
- 220 agents ont bénéficié du programme de renforcement des capacités (le Ministère a bénéficié du personnel du Ministère de l'artisanat);
- La couverture des services du ministère en internet est de 90% en 2021 ;
- Les activités programmées et budgétisées ont été réalisées à 92,87%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 292: Evolution des indicateurs du programme 1

❖ Au titre de l'administration générale du programme artisanat

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur de l'artisanat				
IP1 : Ratio des textes législatifs et réglementaires adoptés	Rapport	3/5	9/11	0/11
IP2 : Proportion des services inspectés du ministère	%	-	100%	81,25%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les systèmes de planification, d'information et communication du ministère				
IP1 : Taux de couverture des services en internet	%	100%	100%	90%
IP2 : Nombre de vue du site web du ministère	Dénombrement	-	3 000	521 347
IP3 : Taux de dématérialisation des procédures	%	0	50%	100%
Objectif Spécifique 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières				
IP1 : Taux de satisfaction des besoins en formation	%	100%	40%	100%
IP2 : Taux d'exécution du budget	%	-	100%	81,55%

Sources : DPPD-PAP 2021-2023
RAP 2020

❖ Au titre de l'administration générale du programme PME

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME				
IP1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et soumis en vue d'adoption effective	Dénombrement	30	34	39
IP2 : Taux de réalisation des missions d'inspection	%	80%	80%	81,25%
Objectif Spécifique 2 : Renforcer les systèmes d'informations et de communication				
IP1 : Taux de couverture des services en internet	%	95%	80%	90%
IP2 : Nombre de visite du site web du ministère	Dénombrement	50 000	500 000	521 347
Objectif Spécifique 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières				
IP1 : Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées	%	100%	73%	100%
IP2 : Taux d'exécution du budget	%	90,66%	73%	81,55%
IP3 : Taux d'occupation des postes	%	-	75%	69,29%
IP4 : Taux de renforcement de capacité des agents	%	50%	80%	100%

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur des PME.

Indicateur 1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et transmis à la hiérarchie.

Il s'agit du nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés, validés et transmis au cabinet en vue d'adoption chaque année.

Source : Rapport d'activités / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 34 textes

Réalisation : neuf (09) textes ont été pris en plus des trente (30) adoptés en 2020

Commentaire : La cible a été atteinte.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des missions d'inspection

Il s'agit du nombre de missions d'inspection annuel réalisées sur le nombre de missions prévues x 100.

Source : rapport d'activités / Inspection Générale.

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de missions réalisées / nombre de missions prévues) X 100

Valeurs cibles : 80%.

Réalisation : 81,25%

Commentaire : La cible a été atteinte.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les systèmes d'informations et de communication

Indicateur 3 : Taux de couverture des services en internet

Il s'agit du nombre des services connectés sur le nombre total de services du Ministère x 100.

Source : Rapport d'activité / DSI

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de services connectés / nombre de service prévus) X 100

Valeurs cibles : 80%.

Réalisation : 90%

Commentaire : La cible a été atteinte.

Indicateur 4 : Nombre de visite du site web du ministère

Il s'agit du nombre de visite annuel du site web du Ministère.

Source : Rapport d'activités / SERCOM / Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 500 000

Réalisation : 521 347 vues

Commentaire : La cible a été atteinte.

Objectif spécifique 3 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières

Indicateur 5 : Taux de réalisation des activités programmées et budgétisées

Il s'agit du nombre d'activités programmées et budgétisées réalisées sur le nombre total d'activités programmées et budgétisées x 100.

Source : Rapport DAF

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre d'activités programmées et budgétisées réalisées / nombre total d'activités programmées et budgétisées) x 100

Valeurs cibles : 73%

Réalisation : 100%

Commentaire : La cible a été atteinte.

Indicateur 6 : Taux d'exécution du budget

Il s'agit du rapport budget ordonnancé sur le budget actuel x 100.

Source : Extrait SIGOBE

Mode de calcul : Pourcentage. (Budget ordonnancé / budget actuel) x 100

Valeurs cibles : 73%

Réalisation : 81,55%

Commentaire : La cible a été atteinte.

Définition de l'indicateur 7 : Taux d'occupation des postes

Il s'agit du nombre de postes occupés sur le nombre de postes à pourvoir x 100.

Sources : Rapport d'activités / DRH

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de poste occupés / nombre de postes à pourvoir) x 100

Valeurs cibles : 75%

Réalisation : 69,69%

Commentaire : La cible fixée n'a pas été atteinte, soit 69,29%. Cette contreperformance se justifie par le fait que les besoins en effectifs n'ont pas été couverts par l'offre de la Fonction Publique.

Définition de l'indicateur 8 : Taux de renforcement de capacité des agents

Il s'agit du nombre d'agents ayant bénéficié de formation sur le nombre d'agents prévus x 100.

Source : Rapport d'activités / DRH

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre d'agents ayant bénéficié de formation / nombre d'agents prévus) x 100.

Valeurs cibles : 80%

Réalisation : 100%

Commentaire : La cible a été atteinte. Tous les agents programmés ont bénéficié des séances de renforcement de capacité.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

La planification budgétaire au titre du programme Administration Générale a été faite de manière rationnelle. Cette rationalisation budgétaire a permis une exécution satisfaisante des activités, car les cibles de ce programme ont toutes été atteintes à l'exception de celle relative à l'occupation des postes. Ce résultat enregistré en matière d'occupation des postes est imputable au réaménagement du gouvernement effectué en avril 2021, qui a vu le département des PME recevoir le personnel du ministère de l'Artisanat. Nous notons que ce réaménagement institutionnel a occasionné un besoin en personnel qui n'a pu être entièrement satisfait par l'offre de la Fonction Publique.

La mesure corrective envisagée est de satisfaire les besoins exprimés en personnel.

IV.2 Recommandations

Au regard de cette difficulté, nous recommandons de satisfaire les besoins exprimés en personnel.

CONCLUSION

Le budget alloué a permis d'exécuter en partie les activités du Programme 1 à savoir (i) la couverture des services du Ministère en internet, (ii) la mise en place des canaux de communications pour rendre visible les activités du Ministère, (iii) des formations au profit des agents du Ministère. Toutes les cibles ont été atteintes à l'exception de celle relative à l'occupation des postes. La performance de ce programme en matière d'atteinte des cibles prévisionnelles est de 87,50%. Pour améliorer cette performance, il est recommandé de satisfaire les besoins exprimés en matière de personnel.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ARTISANAT »

INTRODUCTION

Monsieur TIMITE Inza a occupé le poste de responsable du programme 2 « Artisanat » du 1^{er} janvier 2020 au 27 juillet 2021. En raison de la fin de son contrat avec la Fonction Publique, il a été remplacé par Madame OKOUBO Marie-Thérèse épouse OKOU, " Directeur de Cabinet du Ministre" par note de service portant intérim référencé N°23/MPPMEATSI/CAB du 27 juillet 2021 jusqu'à ce jour pour le compte du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et la Transformation du Secteur Informel.

Ainsi, le programme « Artisanat » vise conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement à :

- promouvoir l'artisanat et les entreprises artisanales ;
- définir et mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire relatif aux activités artisanales ;
- définir et mettre en œuvre une politique de financement des entreprises artisanales, en liaison avec les Ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget ;
- aménager et exploiter les sites artisanaux d'intérêt national ;
- promouvoir l'apprentissage et la formation continue ;
- organiser et promouvoir la commercialisation des produits artisanaux ivoiriens au plan national et au plan international.

Les activités de ce programme se sont déroulées dans un contexte marqué par la pandémie à Covid-19.

Cette partie du rapport annuel de performance est subdivisée en quatre séquences. Il s'agit entre autres de la (i) présentation de la stratégie du programme, (ii) la réalisation du programme, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Tableau 293: Objectif global et résultat stratégique du programme Artisanat

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 2 : Professionnaliser le secteur de l'artisanat	RS 2.1 : La professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emploi et de revenus est accrue	IP 2.1.1 : Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées	Dénombrement Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 2.1.2 : Taux d'artisans formés	(Nombre d'artisans formés / nombre d'artisans programmés pour la formation) x 100 Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 2.1.3 : Taux d'artisans financés	(Nombre d'artisans financés / nombre d'artisans demandeurs) x 100 Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 2.1.4 : Nombre de partenariat signés pour le financement de ce secteur	Dénombrement Sources : Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 2.1.5 : Taux d'artisans installés sur les sites appropriés	(Nombre d'artisans installés sur des sites appropriés / nombre d'artisans identifiés) x 100 Sources : Sources : Rapport annuel de performance du programme 2

L'objectif global du programme Artisanat est de « Professionnaliser le secteur de l'artisanat ». Cet objectif permet d'atteindre le résultat stratégique qui est « la professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue ». Ce résultat est mesurable à travers cinq (05) indicateurs que sont :

- IP 1 : Nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées ;
- IP 2 : Taux d'artisans formés ;
- IP 3 : Taux d'artisans financés ;
- IP 4 : Nombre de partenariat signés pour le financement de ce secteur ;
- IP 5 : Taux d'artisans installés sur les sites appropriés.

I.2 Le financement du programme

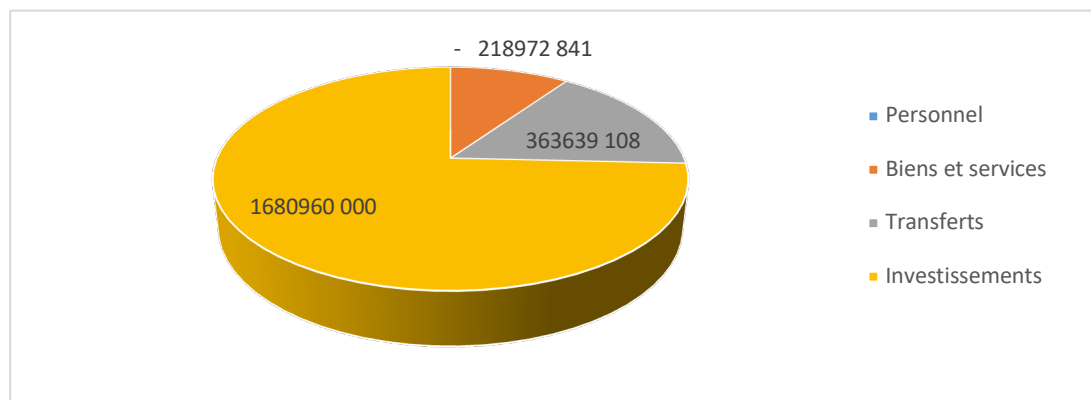
Tableau 294: Exécution financière du programme artisanat

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021 (C)	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 2.1: Coordination, encadrement et appui à l'artisanat						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	68 465 232	83 465 232	83 465 232	79 561 675	3 903 557	95,32
Transferts	363 639 108	363 639 108	363 639 108	363 639 108	0	100
Investissements	125 000 000	125 000 000	125 000 000	124 703 000	297 000	99,76
S/T Action 2.1	557 104 340	572 104 340	572 104 340	567 903 783	4 200 557	99,27
Action 2.2: Promotion de l'artisanat et de la mutualité						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	112 847 608	112 847 608	112 847 608	109 448 608	3 399 000	96,99
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	50 000 000	0	0	0	0	0
S/T Action 2.2	162 847 608	112 847 608	112 847 608	109 448 608	3 399 000	96,99
Action 2.3: Réalisation d'infrastructure et des sites						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	12 360 000	12 360 000	12 360 000	8 651 940	3 708 060	70
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	1 505 960 000	1 555 960 000	1 555 960 000	222 331 169	850 330 019	14,29
S/T Action 2.3	1 518 320 000	1 568 320 000	1 568 320 000	230 983 109	854 038 079	14,73
Action 2.4: Financement de l'activité artisanale						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	10 300 001	10 300 001	10 300 001	7 210 000	3 090 001	70
Transferts	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 2.4	10 300 001	10 300 001	10 300 001	7 210 000	3 090 001	70
TOTAL	2 248 571 949	2 263 571 949	2 263 571 949	915 545 500	864 727 637	40,45

Le budget alloué au programme « Artisanat » est de **deux milliards deux cent soixante-trois millions cinq cent soixante-onze mille neuf cent quarante-neuf francs CFA (2 263 571 949 F CFA)** reparté en natures de dépenses comme suit :

- Personnel 0 F CFA ;
- Biens et services 218 972 841 F CFA ;
- Transferts 363 639 108 F CFA ;
- Investissements 1 680 960 000 F CFA.

Graphique 3: Budget par nature de dépense du programme 2



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 295: Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination, encadrement et appui à l'artisanat	-	-	51 431 680	79 561 675	363 639 108	363 639 108	38 837 264	124 703 000	453 908 052	567 903 783
Action 2 : Promotion de l'artisanat et de la mutualité	-	-	67 939 052	109 448 608	-	-	-	-	67 939 052	109 448 608
Action 3 : Réalisation d'infrastructure et des sites	-	-	8 399 988	8 651 940	-	-	1 088 044 339	222 331 169	1 096 444 327	230 983 109
Action 4 : Financement de l'activité artisanale	-	-	6 049 860	7 210 000	-	-	-	-	6 049 860	7 210 000

Sources : Catalogue des mesures nouvelles
RAP 2020

NB : Les données de 2020 sont celles du Ministère de l'Artisanat.

Dans l'ensemble les allocations financières des actions 1,2 et 4 ont connu une hausse à l'exception des ressources affectées à l'action 3.

II.1.2 Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 296:Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels	2014	2018	473 800 000	50 000 000	50 000 000	49 703 000
Sur financement intérieur			473 800 000	50 000 000	50 000 000	49 703 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction du siège de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	2014	2017	1 228 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Sur financement intérieur			1 228 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Renforcer les capacités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	2014	2017	666 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			666 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Construction et équipement de 5 centres d'apprentissage	2019	2021	3 697 937 904	1 255 960 000	1 555 960 000	222 331 169
Sur financement intérieur			3 697 937 904	1 255 960 000	1 555 960 000	222 331 169
Sur financement extérieur						
Total programme (Budget de l'Etat)			6 065 737 904	1 380 960 000	1 680 960 000	347 034 169
Total sur financement intérieur			6 065 737 904	1 380 960 000	1 680 960 000	347 034 169
Total sur financement extérieur						

Sources : DPIP

Situation d'exécution du budget au 31/01/2022

Projet 1 : Caravane de recyclage des chauffeurs professionnels

Ce projet vise à réduire le nombre élevé d'accident de la circulation à travers des formations et sensibilisations en matière de sécurité routière et de civisme. Le budget initialement voté en 2021 de 50 000 000 frs CFA a été réorienté et consacrée à la formation des artisans-mécaniciens à la réparation des véhicules électroniques dans le but d'adapter leurs connaissances aux mutations technologiques. Cette dotation a été exécutée à 99,41%. 220 artisans-mécaniciens ont été sélectionnés dans le district d'Abidjan et recyclés au cours de deux (02) sessions de formations.

Projet 2 : Construction du siège de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)

Ce projet vise à construire le siège de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire pour l'adapter aux exigences d'une chambre nationale de Métiers. Le budget initialement voté de 45 000 000 frs CFA n'a connu aucun mouvement budgétaire. Il a été exécuté à 100%. La Chambre nationale de Métiers a obtenu (Sous réserve de l'obtention des documents administratifs en cours) un terrain pour la Construction de son siège.

Projet 3 : Renforcer les capacités de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)

Ce projet vise à former les élus et les responsables des organisations professionnelles d'artisans. Le budget initialement voté en 2021 de 30 000 000 frs CFA a été réorienté et consacrée à l'étude diagnostique structurelle, comptable et financière de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire en vue d'améliorer son organisation pour un encadrement optimal de ses acteurs. Cette dotation a été exécutée à 100%. Ce budget a permis de recruter un cabinet pour la réalisation de cette étude. Le rapport final de l'étude est disponible.

Projet 4 : Construction et équipement de 5 centres d'apprentissage

Ce projet vise à construire cinq (05) centres d'apprentissages dans les filières bois (MAN), technologique, climatique et solaire (Bondoukou), hôtellerie (Tabou), construction métallique et soudure (Touba) et bâtiment (Badikaha). Le budget initialement voté de 1 255 960 000 frs CFA a connu une hausse de 300 000 000 frs CFA, soit une dotation de 1 555 960 000 frs CFA. Cette augmentation se justifie par une réorientation des projets (i) « Opération de recasement des artisans Sagbé » (200 000 000 frs CFA), (ii) « Recasement des ferrailleurs case moderne N'dotrè » (50 000 000 frs CFA) et (iii) « Installation marché moderne de vannerie à modeste (grand Bassam) » (50 000 000 frs CFA). Le budget alloué a été exécuté à 14,29%, soit 222 331 169 frs CFA. Trois (03) terrains d'une superficie de 20 hectares ont été acquis : 12 ha à Badikaha, 04 ha à Touba et 04 ha à Bondoukou.

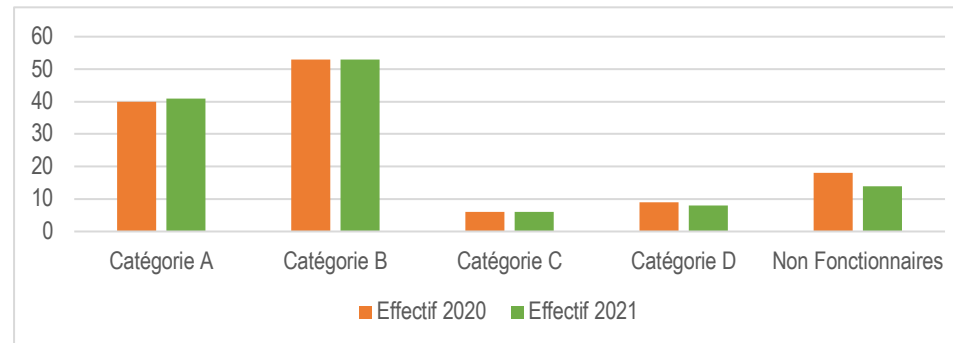
II.2 Evolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le programme ci-dessous.

Tableau 297: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	40	0	0	2	1	41
Catégorie B	53	0	0	0	0	53
Catégorie C	6	0	0	0	0	6
Catégorie D	9	0	0	0	1	8
Non Fonctionnaires	18	0	0	0	4	14
TOTAL	126	0	0	2	6	122

Sources : - Catalogue des mesures nouvelles 2021
RAP 2020



Graphique 4: Evolution des effectifs du programme 2

En 2021, les structures du programme 2 ont eu un effectif global de 122 agents selon les catégories contre 126 en 2020, soit une baisse de 3,17%.

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le bilan des activités en lien avec les axes stratégiques du programme Artisanat se résume de la manière suivante :

➤ **Création, aménagement et exploitation des zones artisanales**

La mise en œuvre de cet axe stratégique a abouti aux résultats suivants :

- la purge des droits coutumiers de trois (03) sites (Badikaha, Touba et Bondoukou) pour la construction de centres d'apprentissage ;
- cinq (05) appels d'offres ont été lancés dont trois (03) ont été attribués ;
- deux (02) sites ont été réhabilités (Touba et Man) ;

➤ **Création d'un fonds de garantie, d'une mutuelle et d'une banque pour le secteur**

Le ministère travaille à la création d'un guichet de l'artisanat au sein du Fonds de Garantie des crédits aux PME (FGPME).

En outre, en matière de bonne gouvernance du secteur, la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) a été l'objet d'une étude diagnostic structurelle, comptable et financière.

En attente de la création dudit guichet, 1 843 artisans ont bénéficié d'un financement global de 1 724 611 770 frs CFA dans le cadre de la convention de partenariat pour le financement des artisans et des entreprises artisanales (UNACOOPEC-CI) reparti comme suit :

- prêts directs d'un montant de 1 317 326 770 frs CFA ;
- opération clé en main (tricycles) à hauteur de 377 285 000 frs CFA.

➤ **Renforcement et amélioration du niveau de qualification des acteurs**

En ce qui concerne la compétitivité des artisans, 220 artisans mécaniciens ont bénéficié de formation en mécatronique.

➤ **Renforcement des capacités des acteurs ainsi que celles des structures aux techniques de gestions modernes et à la création d'entreprises et de coopératives**

Sept mille sept cent soixante (7 760) artisans ont été formés en entrepreneuriat.

Organisation de manifestations promotionnelles pour la valorisation des produits et services de l'artisanat.

Pour promouvoir le secteur de l'artisanat, le ministère a organisé le Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) qui a vu la participation de onze (11) pays issus d'Afrique et d'Asie. En outre, le Ministère a participé à quatre (04) autres manifestations promotionnelles.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 298: Evolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Moderniser le secteur de l'artisanat				
IP1.1 : Ratio d'adoption des textes en lien avec les recommandations des textes de l'artisanat	Rapport	3	3/8	0/8
IP1.2 : Proportion des régions ayant bénéficié de la vulgarisation des textes	Pourcentage	-	5%	0%
IP1.3 : Nombre d'artisans sensibilisés sur le respect des normes juridiques régissant le secteur de l'artisanat	Dénombrement	14 508	400 000	19 250
Objectif Spécifique 2 : Promouvoir le secteur de l'artisanat				
IP2.1 : Proportion d'artisans financés	Pourcentage	25,77%	10%	23,75%
IP2.2 : Ratio d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipées	Nombre	0	2/7	2/7
IP2.3 : Proportion d'artisans installés sur les sites appropriés	Pourcentage	0%	15%	10%

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
IP2.4 : Proportion d'artisans formés	Pourcentage	2,51%	10%	10%
IP2.5 : Taux de produits labellisés	Pourcentage	0%	N/D	0%
IP2.6 : Proportion de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'Artisanat	Pourcentage	60%	20%	27,77%

Sources : DPPD-PAP 2021-2023

RAP 2020

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Moderniser le secteur de l'artisanat

Indicateur 1 : Ratio d'adoption des textes en lien avec les recommandations des textes de l'artisanat

Il s'agit du nombre de texte en lien avec les recommandations des textes de l'artisanat prévu être pris sur le nombre de texte pris.

Source : Direction des Affaires Juridiques (DAJC)

Mode de calcul : Dénombrement

Valeur cible : 3

Réalisation : 0

Commentaire : la cible n'a pas été atteinte. Aucun texte en matière d'artisanat n'a été adopté en Conseil des Ministres (CM).

Indicateur 2 : Proportion des régions ayant bénéficié de la vulgarisation des textes

Il s'agit d'organiser des campagnes de vulgarisation sur les dispositions normatives de l'artisanat.

Source : Rapport d'activité / Direction de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue (DEAFC)

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de régions visitées pour les campagnes / nombre de régions prévues pour les campagnes) X 100

Valeur cible : 5%

Réalisation : 0%

Commentaire : La cible n'a pas été atteinte. En 2021, aucune activité de vulgarisation à l'endroit des artisans n'a été programmée.

Indicateur 3 : Nombre d'artisans sensibilisés sur le respect des normes juridiques régissant le secteur de l'artisanat

Il s'agit d'un dénombrement sur les adhérents à l'immatriculation au registre de métiers.

Source : Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)

Mode de calcul : dénombrement

Valeur cible : 400 000

Réalisation : 19 250

Commentaire : la cible n'a pas été atteinte. Cette contreperformance est consécutive au fait que la subvention octroyée à la chambre de Métiers de Côte d'Ivoire limite ses actions de promotion.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir le secteur de l'artisanat

Indicateur 4 : Proportion d'artisans financés

Cette variable traduit la part des artisans ayant bénéficié d'un financement. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans ayant obtenu un financement rapporté au nombre de demandeurs.

Source : Rapport d'activités / Directions de l'Encadrement, de l'Apprentissage et de la Formation Continue (DEAFC) / Direction du Financement des Activités Artisanales et des Entreprises Artisanales (DFAEA)

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre d'artisans financés / nombre d'artisans demandeurs de financement) X100

Valeur cible : 10%

Réalisation : 23,75%

Commentaire : la cible a été atteinte.

Indicateur 5 : Ratio d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipés

Il s'agit du nombre d'infrastructure prévues être réhabilitées, construites ou équipées sur le nombre d'infrastructures réhabilitées, construites ou équipés.

Source : Rapport d'activités / Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanaux (DAESA)

Mode de calcul : Rapport

Valeur cible : 2/7

Réalisation : 2/7

Commentaire : la cible a été atteinte.

Indicateur 6 : Proportion d'artisans installés sur les sites appropriés

Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans installés rapporté aux nombres d'artisans programmés.

Source : Rapport d'activités / Direction de l'Aménagement et de l'Exploitation des Sites Artisanaux (DAESA)

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre d'artisans installés / nombres d'artisans programmés) X 100

Valeur cible : 15%

Réalisation : 10%

Commentaire : La cible n'a pas été atteinte. Cette contreperformance s'explique par le fait que la superficie de 80 ha prévu pour recasser les artisans a été morcelée et est passé à 10 ha. Cette superficie ne peut contenir les artisans d'Abobo ANADOR et d'Adjamé.

Indicateur 7 : Proportion d'artisans formés

Cette variable mesure la part des artisans ayant bénéficié d'une formation. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre d'artisans formés rapporté au nombre d'artisans programmés.

Source : Rapport d'activités / DFAEA et DE AFC

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre d'artisans formés / nombre d'artisans programmés) X 100.

Valeur cible : 10%

Réalisation : 10%

Commentaire : la cible a été atteinte.

Indicateur 8 : Taux de produits labellisés

Cette variable mesure la part des produits locaux à valoriser. Il s'agit d'un ratio relatif au nombre de produits labellisés rapporté au nombre de produits à labelliser.

Source : Rapport d'activités / DE AFC

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de produits labellisés rapporté au nombre de produits à labelliser) X 100.

Valeur cible : N/D

Réalisation : 0

Commentaire : Le ministère travaille à l'élaboration d'un mécanisme de labélisation et de codification des produits de l'artisanat.

Indicateur 9 : Proportion de participation de la Côte d'Ivoire aux salons promotionnels de l'Artisanat

Il s'agit d'un ratio relatif à la participation des acteurs rapporté au nombre de salons programmés.

Source : Rapport d'activités / DPACPA

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de participation / nombre de salons promotionnels organisés) X

Valeur ciblée : 20%

Réalisation : 27,77%

Commentaire : La cible a été atteinte

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

La planification budgétaire au titre du programme Artisanat a été incohérente par rapport aux activités de ce secteur. En effet, il n'a pas été prévu de ligne consacrée à la vulgarisation des textes et à la sensibilisation sur les dispositions normatives de la loi sur l'artisanat. De plus, le processus d'adoption des textes est de nature à ralentir leur application. Cette inadéquation entre le budget et les activités a permis d'atteindre cinq (05) cibles sur neuf (09), soit un taux de réalisation de 55,55%.

Les mesures correctives envisagées sont de :

- Prévoir des lignes budgétaires en lien avec les activités prévues ;
- Alléger les procédures d'adoption des textes.

IV.2 Recommandations

Pour améliorer le niveau d'atteinte des cibles, il importe d'élaborer le budget en fonction des problématiques du secteur et de mettre en application les dispositions contenues dans la loi ivoirienne sur ce secteur.

CONCLUSION

Le budget prévu pour le programme Artisanat n'a pu permettre d'atteindre de meilleurs résultats. Cette situation est imputable à l'inadéquation entre le budget et les problématiques du secteur.

Pour une meilleure performance, il convient d'élaborer le budget en fonction des problématiques du secteur et mettre en application les dispositions contenues dans la loi ivoirienne de l'artisanat.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « PROMOTION DES PME »

INTRODUCTION

Le responsable du programme 3 « Promotion des PME » est Monsieur ANGOA Berthin, " Directeur de la Promotion, de l'Assistance et de la Compétitivité des PME" (DPAC-PME), nommé par décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des Ministres et secrétaires d'Etat. Il a exercé cette fonction en 2020 pour le compte du Ministère de la Promotion des PME. En 2021, il a été reconduit dans cette fonction pour le compte du ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et la Transformation du Secteur Informel.

Ainsi, le programme « Promotion des PME » vise conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du Gouvernement à :

- promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises ;
- suivre et coordonner les actions de développement des PME ;
- mettre en œuvre le suivi des politiques visant l'amélioration de l'efficacité des PME ;
- mettre en œuvre, sur une base privée et en association avec les opérateurs économiques financiers nationaux et internationaux, un organisme de promotion des PME ivoiriennes ;
- élaborer et mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire de création et de financement des PME ;

- encadrer les PME ;
- mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de création d'entreprises par les nationaux ;
- développer les actions d'aide à la création d'entreprises par les nationaux ;
- mettre en œuvre les actions visant le renforcement de capacités managériales des nationaux chefs d'entreprises, notamment en matière de gestion d'entreprises.

Les activités de ce programme se sont déroulées dans un contexte marqué par la pandémie à Covid-19.

Cette partie du rapport annuel de performance est subdivisée en quatre séquences. Il s'agit entre autres de la (i) présentation de la stratégie du programme, (ii) la réalisation du programme, (iii) la performance du programme et (iv) les perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1 Les objectifs du programme

Tableau 299: Objectif global et résultat stratégique du programme promotion des PME

OBJECTIF GLOBAL (OG)	RESULTAT STRATEGIQUE (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	METHODES DE CALCUL / SOURCES DE COLLECTE
OG 3 : Promouvoir et rendre plus compétitives les PME	RS 2.1 : la promotion et la compétitivité des PME au niveau national et international sont améliorées.	IP 3.1.1 : Part des PME dans la commande publique	Montant de la commande du secteur des PME / montant total de la commande publique Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 3.1.2 : Part du secteur des PME au PIB	Montant de la part du secteur des PME dans le PIB / montant du PIB national Sources : Rapport annuel de performance du programme 2
		IP 3.1.3 : Nombre d'emplois formels créés dans le secteur des PME	Dénombrement Sources : Rapport annuel de performance du programme 2

L'objectif global du programme Promotion des PME libellé « Promouvoir et rendre plus compétitives les PME » dont le résultat stratégique est « la professionnalisation du secteur de l'artisanat est effective et la capacité de création d'emplois et de revenus est accrue ». Ce résultat est mesurable à travers trois (03) indicateurs que sont :

- IP 1 : Part des PME dans la commande publique ;
- IP 2 : Part du secteur des PME aux PIB ;
- IP 3 : Nombre d'emplois formels créés dans le secteur des PME.

I.2 Le financement du programme

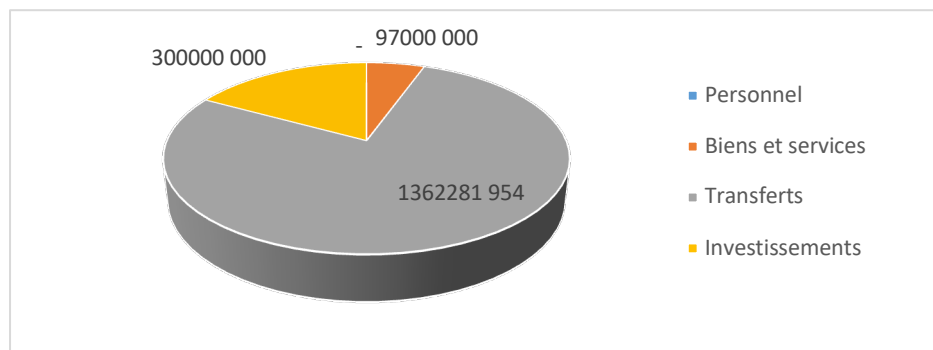
Tableau 300: Exécution financière du programme PME

Natures de dépenses	Budget voté 2021 (BV)	Collectifs 2021	Budget actuel 2021 (BA)	Ordonnancement 2021 (O)	Ecart (E3) = (BA)-(O)	Taux de réal = (O/BA) x100
Action 3.1: Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	82 000 000	82 000 000	82 000 000	73 149 995	8 850 005	89,21
Transferts	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	0	100
Investissements	0	0	0	0	0	0
S/T Action 3.1	232 000 000	232 000 000	232 000 000	223 149 995	8 850 005	96,19
Action 3.2: Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME						
Personnel	0	0	0	0	0	0
Biens et services	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	100
Transferts	708 489 646	1 212 281 954	1 212 281 954	1 020 999 898	191 282 056	84,22
Investissements	300 000 000	300 000 000	300 000 000	299 914 100	85 900	99,97
S/T Action 3.2	1 023 489 646	1 527 281 954	1 527 281 954	1 335 913 998	191 367 956	87,47
TOTAL	1 255 489 646	1 759 281 954	1 759 281 954	1 559 063 993	200 157 961	88,62

Le budget alloué au programme « Promotion des PME » est d'un milliard sept cent cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingts et un mille neuf cent cinquante-quatre francs CFA (1 759 281 954 F CFA) reparti en natures de dépenses comme suit :

- Personnel 0 CFA ;
- Biens et services 97 000 000 F CFA ;
- Transferts 1 362 281 954 F CFA ;
- Investissements 300 000 000 F CFA.

Graphique 5: Budget par nature de dépense du programme 3



Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

II. REALISATION DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1 Exécution du budget

II.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 301: Exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Promotion, assistance et amélioration de la compétitivité des PME	0	0	63 878 647	73 149 995	61 741 715	150 000 000	0	0	125 620 362	223 149 995
Action 2 : Opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire PME	0	0	19 942 000	15 000 000	495 942 752	1 020 999 898	292 414 818	299 914 100	808 299 570	1 335 913 998

Sources : Situation d'exécution au 31/01/2022

RAP 2020

Dans l'ensemble les allocations financières de l'action 1 et 2 ont connu une hausse.

II.1.2 Suivi des investissements

Tableau 302: Exécution des investissements du programme 3

	Année de démarrage	Année de fin		Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Appui à l'agence Côte d'ivoire PME	2019	2022		3 900 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement intérieur				3 900 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-	-
Projet 2 : Appui à l'accès des PME aux financements et aux marchés	2017	2023		36 574 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sur financement intérieur				36 574 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-	-
Projet 3 : Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (PHOENIX)	2015	2021		3 370 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Sur financement intérieur				3 370 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Sur financement extérieur				-	-	-	-
Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises	2016	2020		2 225 000 000	170 000 000	170 000 000	169 914 100
Sur financement intérieur				2 225 000 000	170 000 000	170 000 000	169 914 100
Sur financement extérieur							
Total programme (Budget de l'Etat)				46 069 000 000	300 000 000	300 000 000	299 914 100
Total sur financement intérieur				46 069 000 000	300 000 000	300 000 000	299 914 100
Total sur financement extérieur							

Sources : Situation d'exécution au 31/01/2022

DPIP

Projet 1 : Appui à l'agence Côte d'ivoire PME

L'objectif de ce projet est d'améliorer la compétitivité des PME ivoiriennes à travers le renforcement de capacités, l'amélioration du climat des affaires et l'accès aux financements et aux marchés, le développement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation. Le budget initialement voté en 2021 de 100 000 000 frs CFA n'a connu aucun mouvement budgétaire. 100% de cette dotation a été exécutée. Trois cents (300) dirigeants de PME ont bénéficié de renforcement de capacités aux techniques managériales et de gestion.

Projet 2 : Appui à l'accès des PME aux financements et aux marchés

Ce projet vise à améliorer l'accès des PME aux financements et aux marchés dont la principale composante est l'opérationnalisation du Fonds de garantie des crédits aux PME. Le budget initialement voté de 20 000 000 frs CFA n'a connu aucune coupe budgétaire. Cette dotation a été exécutée 100%. Elle a permis l'opérationnalisation du statut de l'entrepreneur et 34 PME ont bénéficié de garanti de 639 232 000 F CFA pour 2 091 776 000 F CFA de prêts bancaires relativement à l'opérationnalisation du Fonds de garantie.

Projet 3 : Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (PHOENIX)

Ce projet vise à renforcer le cadre institutionnel et les capacités des acteurs du secteur des PME pour accroître la performance et la compétitivité des PME ivoiriennes. Le budget initialement voté en 2021 de 10 000 000 frs CFA n'a connu aucun mouvement budgétaire. Cette dotation a été exécutée à 100%. Elle a permis la prise en charge de l'organisation de la formation de cent vingt (120) acteurs à la commande publique.

Projet 4 : Création des incubateurs d'entreprises

Ce projet vise à accompagner le porteur de projet en termes de conseil, de formation, de financement des études, d'hébergement et à faciliter l'accès de la jeune entreprise à son réseau de partenaire. Le budget initialement voté en 2021, soit 170 000 000 frs CFA n'a connu aucun mouvement budgétaire. Cette dotation a été exécutée à 99,95%, soit un montant de 169 914 100 frs CFA et a permis de créer et rendre fonctionnels deux (02) incubateurs (Bouaké et Odienné).

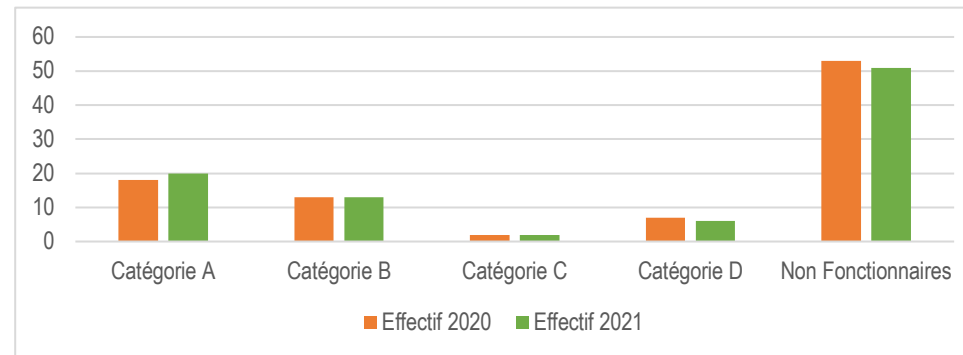
II.2 Evolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le programme ci-dessous.

Tableau 303: Exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	18	0	0	2	0	20
Catégorie B	13	0	0	1	1	13
Catégorie C	2	0	0	0	0	2
Catégorie D	7	0	0	0	1	6
Non Fonctionnaires	53	0	0	0	2	51
TOTAL	93	0	0	3	4	92

Sources : - Catalogue des mesures nouvelles 2021
RAP 2020



Graphique 6: Evolution des effectifs du programme 3

II.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Conformément aux objectifs en rapport avec les axes stratégiques, le bilan des activités du programme « Promotion des PME » se résume comme suit :

➤ En matière de formalisation du secteur informel

Résultats : 25 756 acteurs de l'informel ont été enregistrés et 18 997 attestations de l'entrepreneurs ont été délivrées. (Source : Agence CI-PME).

➤ **Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME « Programme Phoenix »**

Des actions ont été réalisées suivants trois (03) piliers :

- ✓ Amélioration de l'accès des PME aux financements et aux marchés

Résultats : 34 PME ont bénéficié de garanti de 639 232 000 F CFA pour 2 091 776 000 F CFA de prêts bancaires relativement à l'opérationnalisation du Fonds de garantie.

- ✓ Renforcement des capacités techniques et managériales des PME

Résultats : 300 dirigeants de PME ont bénéficié de formation en techniques managériales.

- ✓ Amélioration du climat des affaires

Les innovations de la réforme issues de l'annexe fiscale 2021 en faveur des PME ont introduit deux (2) nouveaux régimes en lieu et place du régime de la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans et du régime de l'impôt synthétique. Il s'agit des régimes suivants :

- Le régime de l'Entrepreneur qui regroupe les entreprises dont les Chiffres d'affaires (CA) annuels TTC n'excèdent pas 50 millions de FCFA. Deux niveaux d'imposition sont spécifiés :
 - Taxe Communale de l'Entrepreneur (TCE) si le Chiffre d'Affaires annuel TTC n'excède pas 5 millions : 2% à 2,5% ;
 - Taxe d'Etat de l'Entrepreneur (TEE) si le Chiffre d'Affaires annuel TTC est compris entre 5 et 50 millions : 4% à 5%.
- Le régime des microentreprises qui regroupe les entreprises dont le Chiffre d'Affaires annuel TTC se situe entre 50 millions et 200 millions FCFA : 7%.

Toutefois, les entreprises de ce régime peuvent opter pour le régime du bénéfice réel simplifié si elles réalisent un Chiffre d'Affaires d'au moins 100 millions.

- L'aménagement du régime du bénéfice réel simplifié par le relèvement des seuils minimum (200 millions) et maximum (500 millions) de Chiffre d'Affaires requis.
 - Le régime du réel normal concernera désormais les entreprises dont le Chiffre d'Affaires annuel TTC n'excède pas 500 millions FCFA.
 -

➤ **Au titre de l'exécution et de la gestion du Fonds de Soutien aux PME (FSPME)**

Au cours de l'exercice 2021, deux cent soixante-neuf (269) PME ont bénéficié du soutien du FSPME pour un montant total de sept milliards neuf cent quatre-vingt-un millions (7 981 000 000) francs CFA. 89% de ces bénéficiaires sont issus du grand Abidjan et 11% de l'intérieur du Pays. Les PME bénéficiaires proviennent des secteurs des services (41%), du commerce (27%), des BTP (20%) du tourisme et de l'hôtellerie (5%), autres (7%).

➤ **Au titre de la création des incubateurs d'entreprises**

Résultats : - deux (02) incubateurs à savoir Bouaké et Odienné ont été créés et équipés ;
- treize (13) agents ont été formés et affectés dans ces incubateurs ;
- Quinze (15) porteurs hébergés bénéficient de formation à l'incubateur de Bouaké ;
- les bâtiments devant abriter l'incubateur de Korhogo sont en cours de réhabilitation.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 304: Evolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation 2020	2021	
			Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique : Formaliser, développer et rendre compétitive les PME				
IP1.1 : Nombre de PME créées	Nombre	15 468	21 600	15 875
IP1.2 : Taux de PME assistés	Pourcentage		70%	72%
IP1.3 : Nombre d'entrepreneurs enregistrés	Nombre	-	10 000	18 997

Sources : DPPD-PAP 2021-2023
RAP 2020

III.2 Analyse détaillée et explication des résultats

Définition de l'indicateur 1 : Nombre de PME créées

Il s'agit du nombre de PME créées chaque année.

Source : Rapport d'activités / CEPICI

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 21 600

Réalisation : 15 875

Commentaire : La cible n'a pas été atteinte.

Définition de l'indicateur 2 : Taux de PME assistés

Il s'agit du nombre de PME assistées sur le nombre de PME prévues être assistées.

Source : Rapport d'activités / ACI-PME / DPAC / DPAFM

Mode de calcul : Pourcentage. (Nombre de PME assistées / nombre de PME prévues être assistées) X100.

Valeurs cibles : 70%

Réalisation : 72%

Commentaire : La cible a été atteinte.

Définition de l'indicateur 3 : Nombre d'entrepreneurs enregistrés

Il s'agit des entrepreneurs qui se sont enregistrés auprès de l'Agence Côte d'Ivoire PME.

Source : Rapport d'activités / ACI-PME

Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 10 000

Réalisation : 18 997

Commentaire : La cible a été atteinte.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 Leçons apprises

La planification budgétaire au titre du programme Promotion des PME a été faite de manière méthodique. Cette planification a permis une exécution satisfaisante des activités. En effet, sur trois (03) cibles de ce programme, deux (02) ont pu être atteintes. La cible non atteinte, en l'occurrence le « nombre de PME créées » est un indicateur qui ne dépend pas du Ministère.

La mesure corrective à cet effet est de définir des indicateurs dont le ministère en a la compétence et la capacité.

IV.2 Recommandations

Pour une bonne maîtrise des données fournies, il est nécessaire de définir des indicateurs dont le ministère a la compétence et la capacité c'est-à-dire dont il est responsable.

CONCLUSION

Le budget alloué au programme Promotion des PME a permis d'exécuter les activités de ce programme à 88,62%. Sur un total de trois (03) indicateurs de performances retenues, deux (02) indicateurs ont été atteints. La performance de ce programme est de 66,67%.

Pour améliorer cette performance, il est souhaitable de définir des indicateurs de performance dont le département ministériel maîtrise toute la chaîne de construction depuis sa formulation jusqu'aux méthodes de calcul en passant par la collecte des données et le chiffrage.

CONCLUSION GENERALE

En définitif, il ressort de l'analyse des indicateurs des résultats relatifs aux programme 1 « Administration Générale », au programme 2 « Artisanat » et au programme 3 « Promotion des PME », que les objectifs majeurs escomptés ont été atteints au cours de l'exercice budgétaire 2021, soit respectivement 87,50%, 55,55% et 66,67%.

Le taux d'exécution générale est de 74,50%. Ainsi, le taux d'exécution des crédits des programmes 1,2 et 3 a atteint respectivement 92,87%, 40,45% et 88,62%.

De manière générale, la plupart des activités programmées et budgétisées ont été réalisées.

Cependant, dans l'optique de faire face aux exigences de développements du secteur de l'artisanat, des PME et de la Transformation du Secteur Informel, les perspectives pour l'année 2022 se présentent comme suit :

Au titre des activités

- Réhabiliter et équiper les trois (03) centres d'apprentissage : Man, Tabou et Grand-Bassam ;
- Recycler 350 artisans mécaniciens à la mécatronique provenant des localités d'Abidjan, San Pedro, Ferkessédougou, Bouaké et Yamoussoukro ;
- Equiper 2500 acteurs du secteur de la mode (couturiers, stylistes, modélistes, cordonniers, bottiers et maroquiniers) en machines de dernière génération dans les localités de Yamoussoukro, Bouaké et Ferkessédougou ;
- Construire et équiper l'incubateur de Yamoussoukro ;
- Acquérir un terrain pour la construction du siège de l'Agence CI-PME ;
- Élaborer les référentiels métiers des 07 corps du BTP et de formation du label de compétences.

Au titre des réformes

Les réformes nécessitent la prise des textes suivants :

SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

SECTION 366: MINISTERE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

INTRODUCTION GENERALE

Par décret n°2021-181 du 6 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement, le nouveau Ministre de l'Assainissement et de la Salubrité est Monsieur BOUAKE FOFANA.

Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances.

A ce titre, en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière d'assainissement

- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intérieur ;
- l'assistance aux collectivités territoriales en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les Ministres chargés de l'Intérieur et de l'Urbanisme ;
- l'encadrement des professions intervenant dans le domaine de l'assainissement et du drainage ;
- le contrôle du bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, en liaison avec les Ministres chargés de l'Intérieur et de l'Environnement ;
- l'élaboration, l'approbation et la promotion des schémas directeurs d'assainissement et de drainage, en liaison avec les Ministres chargés de l'Urbanisme et de l'Intérieur.

En matière de Salubrité

- l'élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ;
- la maîtrise d'ouvrage, l'approbation et le suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et assimilés et tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les Ministres concernés ;
- la supervision et le suivi de la gestion de tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les Ministres chargés de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'agriculture, de la Santé et de l'Environnement ;
- la réglementation et le contrôle de la salubrité, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets ménagers ;
- l'élaboration de la réglementation en matière de la propreté, en liaison avec les Ministres chargés de la Justice et de l'Intérieur ;
- la prévention et l'alerte en matière de pollutions en liaison avec les Ministres chargés de l'Intérieur, de l'Environnement, de l'Industrie et des Mines ;
- la lutte contre les nuisances et pollutions, en liaison avec les Ministres chargés de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Environnement et des Mines ;-
- la promotion de la propreté et de l'esprit civique en matière de salubrité et de confort de vie, en liaison avec le Ministre chargé de l'Intérieur ;
- l'encadrement des acteurs économiques du secteur de la salubrité.

Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité comporte trois (03) programmes animés. Outre le Cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le MINASS comprend 01 Inspection Générale, 01 Direction Générale, 13 Directions centrales, 01 Etablissement Public National, 01 Société d'Etat et 10 Directions Régionales.

L'environnement sanitaire dominé par la pandémie de la COVID19 et l'épisode du délestage ont perturbé par moment l'exécution du budget.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP 2021 du MINASS s'articulera autour de quatre (04) points :

- Partie i : le Ministère
- Partie ii : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie iii : le programme 2 « Assainissement et Drainage »
- Partie vi : le programme 3 « Salubrité et lutte contre les Nuisances »

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le MINASS est constitué de 03 programmes animés avec 08 actions regroupant 54 activités

I.2. Politique ministérielle

Le cadre de performance du ministère se résume à travers ses **orientations stratégiques**, ses **résultats stratégiques** et ses **objectifs globaux** conformément aux données contenues dans le DPPD-PAP 2021-2023.

Ainsi nous avons :

Les Principales orientations stratégiques

- le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en matière d'assainissement, de salubrité et de nuisance ;
- la réalisation d'un programme de développement des infrastructures d'assainissement et de drainage ;
- la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ;
- le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances ;
- la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le partenariat Public-Privé.

Les résultats stratégiques

- l'administration est moderne et performante ;
- le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité est amélioré ;

Les objectifs globaux

- Mettre en place une Administration moderne et performante ;
- Améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS) est organisé en 03 programmes soutenus par 02 objectifs globaux décomposés en 06 objectifs spécifiques vérifiés par 15 indicateurs et 15 cibles associées.

Tableaux présentant le nombre d'objectifs, d'indicateurs et de cibles contenus dans les DPPD-PAP du Ministère.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	2	6	15	15

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

OBJECTIF GLOBAL (OG)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Réalizations (de 2018 à 2020)			2021	
		2018	2019	2020	Prévisions	Réalisations
OG1 : Mettre en place une Administration moderne et performance	IP 1.1 : Proportion de textes institutionnels, législatifs et réglementaires élaborés et transmis au Gouvernement	-	10%	57,14%	14%	9%
	IP 1.2 : Taux de couverture national des structures du ministère l'Assainissement et de la Salubrité	-	-	00	32%	32%
OG2 : Améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité	IP 2.1 : Proportion d'habitants bénéficiant d'un assainissement amélioré	-	-	-	90%	56%
	IP 2.2 : Proportion de collectivités territoriales (chefs-lieux de Région) disposant d'infrastructures modernes de salubrité	3%	3%	0	3%	0

Source : Rapport MINASS 2021

Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS), sur un taux global de 139% prévu, a au cours l'exercice budgétaire 2021 réalisé 97% soit un écart de -43%. Le taux moyen des indicateurs est d'environ 70%

Sur 14 de textes prévus 9 textes ont été élaborés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Les 03 Directions Régionales prévues, ont été installées et équipées (Sud-Comoé, Poro et Worodougou). La Proportion d'habitants bénéficiant d'un assainissement amélioré est de 56%. Ce taux de 56% a été donné par enquête. Pour les collectivités territoriales (chefs-lieux de Région) devant disposer d'infrastructures modernes de salubrité nous avons, à travers le Projet « Ouverture décharges d'ordures ménagères » acquis un site à Bonon pour la construction d'infrastructures modernes de salubrité.

II.3 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 305 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une Administration moderne et performante	R 1: l'Administration est moderne et performante	IP 1.1 : Proportion de textes institutionnels, législatifs et réglementaires élaborés et transmis au Gouvernement	%	10%	57,14%	14%	9%	Objectif non atteint
		IP 1.2 : Taux de couverture national des structures du ministère l'Assainissement et de la Salubrité.	%		00	32%	32%	Objectif atteint
OG 2 : Améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité	RS 2 : le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité est amélioré	IP 2.1 : Proportion d'habitants bénéficiant d'un assainissement amélioré.	%		-	90%	56%	Objectif non atteint
		IP 2.2 : Proportion de collectivités territoriales (chefs-lieux de Région) disposant d'infrastructures modernes de salubrité	%	3%	0	3%	0	Objectif non atteint

Source : DPPD PAP 2021-2023

III. Financement Global du Ministère

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère (Hors comptes spéciaux du trésor)

Unités	2020	2021			
	REALISATIONS	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	61 203 797 197	87 248 344 956	60 938 099 311	26 310 245 645	69,84
1.1 Ressources intérieures	14 098 497 197	17 845 016 770	11 582 636 387	6 262 380 383	64,91
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	14 098 497 197	17 845 016 770	11 582 636 387	6 262 380 383	64,91
1.1.2 Recettes de services	0	0	0	0	0,00
1.2 Ressources extérieures	47 105 300 000	69 403 328 186	49 355 462 924	20 047 865 262	171,06
1.2.1 Emprunts projets	47 105 300 000	69 270 569 049	49 222 703 787	20 047 865 262	71,06
1.2.2 Dons Projets	0	132 759 137	132 759 137	0	100,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	0	0	0	0	0,00
2 CHARGES	61 203 797 197	87 248 344 956	60 938 099 311	26 310 245 645	69,84
2.1 Personnel	1 388 764 289	2 224 054 860	2 224 054 860	0	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	985 226 669	2 224 054 860	2 224 054 860	0	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde	403 537 620	0	0	0	0,00
2.2 Biens et Services	2 330 067 725	3 286 928 832	2 480 016 636	806 912 196	75,45
2.3 Transferts	5 680 241 119	2 160 866 847	2 160 866 847	0	100,00
2.3.1 Transferts courants	5 619 953 885	160 866 847	160 866 847	0	0,00
2.3.2 Transferts en capital	60 287 234	2 000 000 000	2 000 000 000	0	100,00
2.4 Investissement	51 526 784 647	79 576 494 417	54 073 160 968	25 503 333 449	67,95
2.4.1 Trésor	4 421 484 647	10 173 166 231	4 717 698 044	5 455 468 187	46,37
2.4.2 Financement extérieur	47 105 300 000	69 403 328 186	49 355 462 924	20 047 865 262	71,11
Dons	0	132 759 137	132 759 137	0	100,00
Emprunts	47 105 300 000	69 270 569 049	49 222 703 787	20 047 865 262	71,06
TOTAL	61 203 797 197	87 248 344 956	60 938 099 311	26 310 245 645	69,84

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Le budget 2021 du MINASS (Hors comptes spéciaux du trésor) s'élève fin décembre 2021 à 87 248 344 956 FCFA. Il a été exécuté globalement à hauteur de 69,84% dont Biens et services à **75,45%** - Transferts à **99,08%** - Personnel à **100%** - Investissement à **67,80%** %. Des mouvements de crédits sont intervenus au cours de l'exercice dans le programme 2. Il s'agit des projets PARU (500 000 000) et PAGIBVG.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme1 « ADMINISTRATION GENERALE » est Monsieur DRISSA DIOMANDE, Directeur de Cabinet nommé par décret n°2021-279 du 09 Juin 2021 portant nomination des Directeurs de Cabinets Ministériels, en remplacement de Madame NASSERE KABA, Directeur de Cabinet sortant.

Le programme 1 permet d'assurer la coordination et l'animation du Ministère. A cet effet, il regroupe les services de soutien que sont : IG, CABINET, DAF, DAJC, DSPS, DRH, SCRP, SCMFE, SOQ, SI, CPMP, SPO, DR.

Avec un budget de 3 563 922 021 FCFA, il a été réalisé notamment en 2021 au titre du programme 1, les activités principales suivantes :

- la coordination et l'animation ;
- la Gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- la Planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- la Gestion des systèmes d'information et de la Communication.

Toutes ces activités se sont déroulées dans un environnement apaisé.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du programme 1 s'articule autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global imputable au programme 1 est de mettre en place une Administration moderne et performante. Ainsi, le résultat stratégique attendu est que l'Administration est moderne et performante.

I.2. Le financement du programme

Le programme1 « Administration Générale » a bénéficié au cours de l'exercice 2021, d'un montant de 3 563 922 001 FCFA reparti comme suit :

- Personnels : 1 238 828 191 FCFA ;
- Biens et services : 2 285 713 796 FCFA ;
- Transferts : 39 380 014 FCFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Coordination, animation et coopération	332 177 736	332 177 736	283 590 734	283 590 734	0	100	
	Biens et services	332 177 736	332 177 736	283 590 734	283 590 734	0	100	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Gestion des Ressources Humaines, Financières et Matériels	2 328 917 200	2 456 535 252	2 992 449 446	2 193 037 246	799 412 200	73,29	
	Personnels	1 111 210 139	1 238 828 191	1 238 828 191	1 238 828 191	0	100	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Biens et services	1 217 707 061	1 217 707 061	1 717 241 241	914 829 041	799 412 200	53,37	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire
	Transferts	0	0	39 380 014	39 380 014	0	100	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A3	Planification, Programmation et suivi évaluation	191 200 000	191 200 000	135 234 481	135 234 481	0	100	
	Biens et services	191 200 000	191 200 000	135 234 481	135 234 481	0	100	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A4	Gestion des systèmes d'information et de communication	211 725 000	211 725 000	152 647 340	152 647 340	0	100	
	Biens et services	211 725 000	211 725 000	152 647 340	152 647 340	0	100	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles

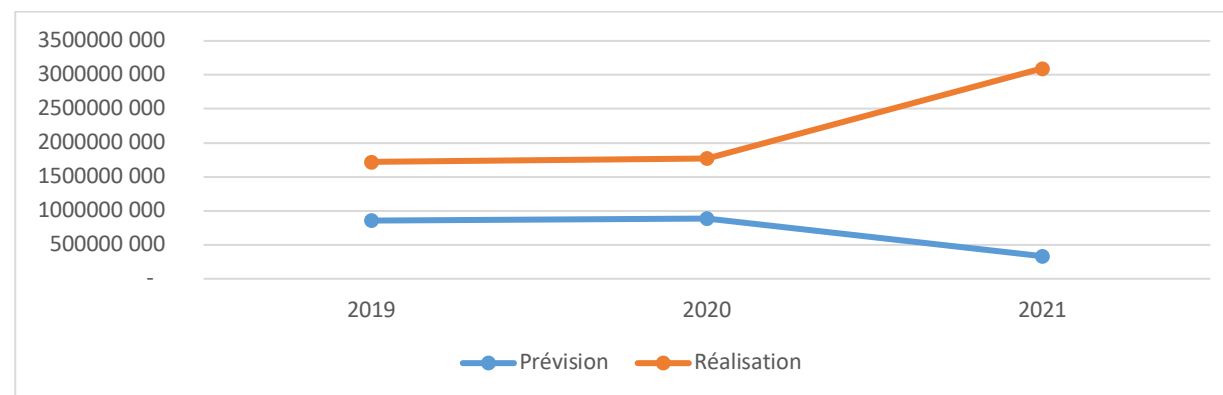
source : situation d'exécution contenue dans le SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Coordination, animation et coopération	0	0	820 826 870	283 590 734	0	0	0	0	820 826 870	283 590 734
Action 2 : Gestion des Ressources Humaines, Financières et Matériels	0	1 238 828 191	784 174 514	914 829 041	0	39 380 014	0	0	784 174 514	2 193 037 246
Action 3 : Planification, Programmation et suivi évaluation	0	0	20 850 000	135 234 481	0	0	0	0	20 850 000	135 234 481
Action 4 : Gestion des systèmes d'information et de communication	0	0	202 925 000	152 647 340	0	0	0	0	202 925 000	152 647 340

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022



Le programme 1 Administration Générale regroupe 04 actions avec une dotation globale de 3 563 922 001 FCFA. Cette dotation a été répartie en biens et services, personnels et transferts.

L'action 1 (283 590 734) a été exécutée à hauteur de 283 590 734 soit 100% de réalisation en une seule nature de dépense (biens et services). L'action 2, avec une dotation de 2 992 449 446 a été exécutée entre les natures de dépenses biens et services (914 829 041), personnels (1 238 828 191) et transferts (39 380 014). Le taux d'exécution globale de l'action 2 est donc de 73,29%. L'action 3 et 4 comportent la même nature de dépense (biens et services) et elles ont été exécutées à 100%.

L'exécution financière des actions du programme 1 s'est faite dans la limite des crédits disponibles. La majeure partie des activités était concentrée dans les deux derniers trimestres compte tenu du faible niveau du plafond au premier et deuxième trimestre.

Le relèvement des plafonds en tenant compte des programmations des activités permettra de relever le niveau de performance du programme.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 1, pour l'année 2021, n'a bénéficié d'aucun crédit d'investissement

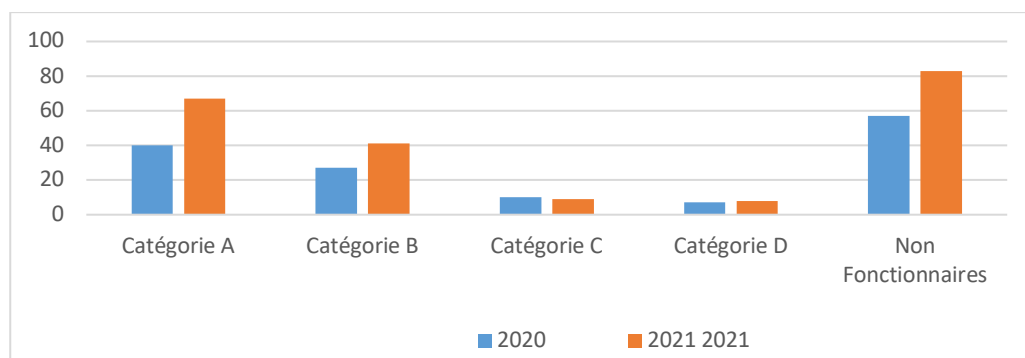
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme¹ sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	40	4	4	33	6	67
Catégorie B	27	6	6	20	6	41
Catégorie C	10	1	1	1	2	9
Catégorie D	07	3	3	2	1	8
Non Fonctionnaires	57	0	0	31	5	83
TOTAL	141	14	14	87	20	208

Source : DRH-MINASS



Les besoins exprimés sont pour la plupart du temps satisfaits mais ne respectent toujours pas le profil demandé. Ce qui a impacté négativement la performance du programme.

Pour optimiser la performance du programme, il faut que la fonction publique réponde objectivement aux besoins exprimés par le Ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'année 2021, plusieurs activités ont été menées afin de permettre au programme 1 d'atteindre ses objectifs. C'est ainsi que, pour améliorer le cadre institutionnel et juridique, le MINASS a créé trois (03) nouvelles directions régionales (Sud-Comoé, Worodougou, Poro) faisant passer le nombre de DR de 07 (21%) à 10 (32,26%) sur un total de 31 régions. Il convient également d'assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Programme 1 : Administration Générale								
Objectifs Globaux	Résultat Stratégique	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021		Commentaires
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
Améliorer la gouvernance du ministère de l'assainissement et de la salubrité	OS1 : améliorer le cadre institutionnel et juridique du MINASS	IP1.1. proportion de collectivités territoriales (chefs-lieux de Région) disposant d'infrastructures modernes de salubrité	%	21%	52%	30%	32,26%	Objectif atteint avec une performance de + 2,26 points
		IP1.2. Taux d'application des textes élaborés et mis en œuvre	%	10%	22%	14%	14%	Objectif atteint

Programme 1 : Administration Générale								
Objectifs Globaux	Résultat Stratégique	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021		Commentaires
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
Améliorer la gouvernance du ministère de l'assainissement et de la salubrité	OS2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS	IP 2.1 : taux de satisfaction en besoin de personnel	%	37,55%	55%	40%	40%	Objectif atteint
		IP2.2 : Taux d'exécution du budget	%	70%	70%	70%	72,17%	Objectif atteint avec une performance de + 2,17 points
		IP2.3 : Taux de satisfaction en besoin de matériel roulants des entités administratives	%	40%	50%	43%	70%	Objectif atteint avec une performance de + 27 points
	OS3 : assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS	IP3.1 taux de mis en œuvre des outils de Planification	%	55%	70%	60%	60%	Objectif atteint
	OS4 : assurer la gestion des systèmes d'informatique et de communication	IP4.1 : taux en besoin d'assistance informatique satisfait	%	50%	80%	60%	95%	Objectif atteint avec une performance de + 35 points
		IP4.2 : taux de couverture médiatique des activités du MINASS	%	50%	75%	60%	100%	Objectif atteint avec une performance de + 40 points

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

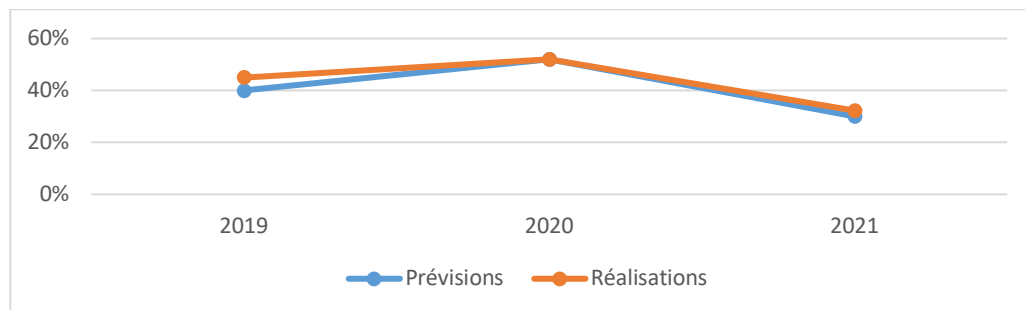
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : améliorer le cadre institutionnel et juridique du MINASS						
IP 1 : proportion de collectivités territoriales (chefs-lieux de Région) disposant d'infrastructures modernes de salubrité	%	-	21%	52%	30. %	32 ,26%
IP 2 : Taux d'application des textes élaborés et mis en œuvre	%		10%	22%	14%	14%
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS						
IP1. taux de satisfaction en besoin de personnel	%	-	45%	55%	40%	40%
IP2. Taux d'exécution du budget	%	-	70%	70%	70%	72,17%
IP 3 : Taux de satisfaction en besoin de matériel roulants des entités administratives	%		45%	50%	43%	70%
Objectif Spécifique 3 : assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS						
IP 1 : taux de mis en œuvre des outils de Planification	%		65%	70%	60%	60%
Objectif Spécifique 4 : assurer la gestion des systèmes d'informatique et de communication						
IP1 : taux en besoin d'assistance informatique satisfait	%		70%	80%	60%	95%
IP2. : taux de couverture médiatique des activités du MINASS	%		70%	75%	60%	100%

Source : RAPPORT MINASS 2022

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 améliorer le cadre institutionnel et juridique du MINASS

Indicateur 1 : Proportion de collectivités territoriales disposant de services du MINASS

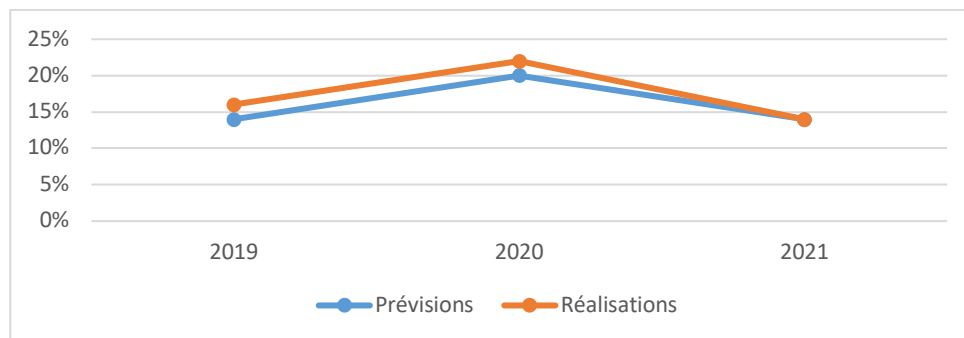


En 2019, le MINASS comprenait trois (03) directions régionales. La prévision de 2020 qui était de créer quatre (04) Directions Régionales a été effective.

L'année 2021, a vu la création de trois (03) directions régionales (Sud-Comoé, Worodougou, Poro) faisant passer le nombre de DR de 07 à 10 sur un total de 31 régions.

Les estimations de 2021 ont été atteintes. Toutefois, une dotation budgétaire encore plus conséquentes permettrait d'en créer d'avantage afin que l'entendu du territoire soit pourvu de directions régionales. Ce qui permettrait au Gouvernement d'étendre sa politique de lutte contre l'insalubrité, les nuisances et permettre un assainissement amélioré.

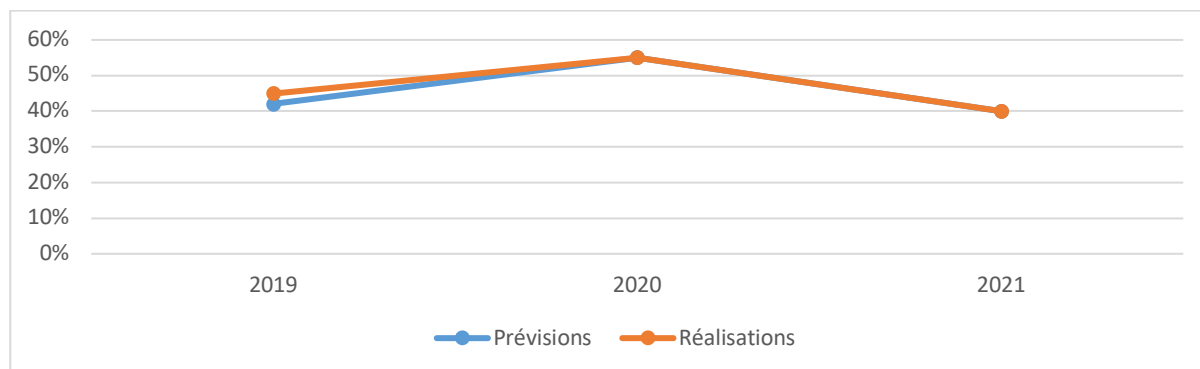
Indicateur 2 : Taux d'application des textes élaborés et mis en œuvre



Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'assainissement et à la salubrité, des efforts considérables sont à relever. En effet, de 2019 à 2021, les textes élaborés ont toujours été supérieurs à la prévision, quand bien même beaucoup reste à faire. Cela s'explique par le fait que, la consécration d'un Ministère dédié au secteur de l'assainissement et de la salubrité est récente. Par conséquent, plusieurs vides juridiques sont à combler progressivement.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS

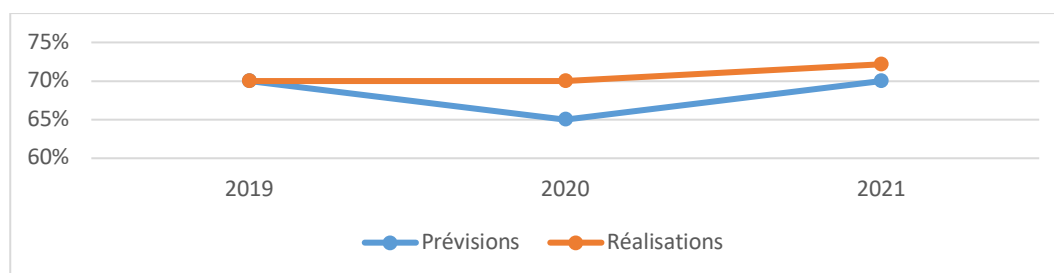
Indicateur 1 : taux de satisfaction en besoin de personnel



En 2021, l'expression des besoins en personnel était de 63 agents. En réponse le Ministère de la Fonction Publique a affecté 80 agents au MINASS, soit un taux de 127% largement au-dessus des attentes du Ministère.

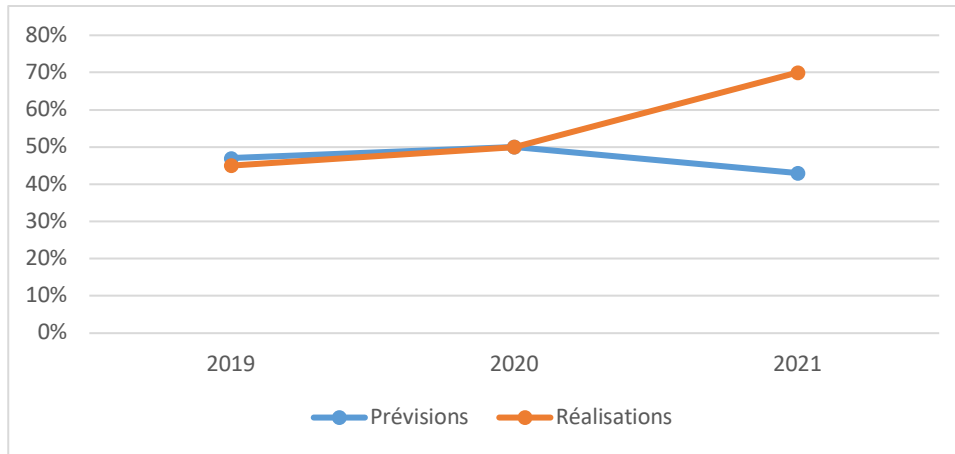
Bien que ce taux soit élevé, il ne correspond toujours pas aux besoins exprimés en termes de profil demandé. Il est donc difficile pour les différents programmes d'atteindre les performances souhaitées.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget



Le budget 2021 du MINASS (Hors comptes spéciaux du trésor) s'élève fin décembre 2021 à 87 248 344 956 FCFA. Il a été exécuté globalement à hauteur de 69,84% dont Biens et services à **75,45%** - Transferts à **99,08%** - Personnel à **100%** - Investissement à **67,80 %**. Des mouvements de crédits sont intervenus au cours de l'exercice dans le programme 2. Il s'agit des projets PARU (500 000 000) et PAGIBVG. Des réaménagements budgétaires sont intervenus, notamment au niveau du PARU, du FACY, du PADSAD et du PAGEMV. Ces réaménagements ont été faits en interne. Ils n'ont de ce fait pas entraîné de variation de crédits initiaux. Les crédits des biens et services ont été exécutés dans la limite des crédits disponibles.

Indicateur 3 : Taux de satisfaction en besoin de matériel roulant des entités administratives

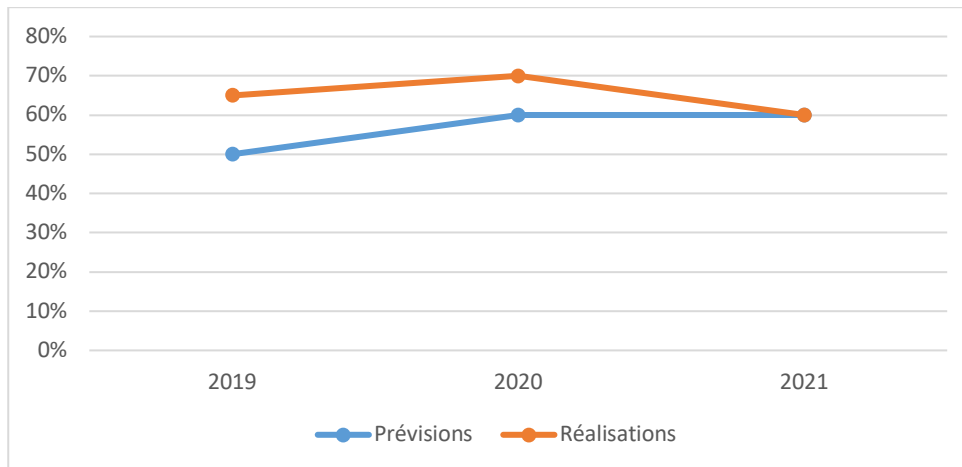


Sur une prévision de 43%, il a été réalisé au cours de l'année 2021, 70% en besoin de matériels roulants. En effet, 13 véhicules, 11 motos et 03 tricycles ont été livrés sur un ensemble de 07 engins attendus. Des livrables sont toujours attendus dont 02 véhicules et 10 tricycles.

Les acquisitions bien qu'importantes, n'ont pas permis de satisfaire toutes les entités administratives.

Objectif spécifique 3 : assurer une planification et un suivi efficace des actions du MINASS

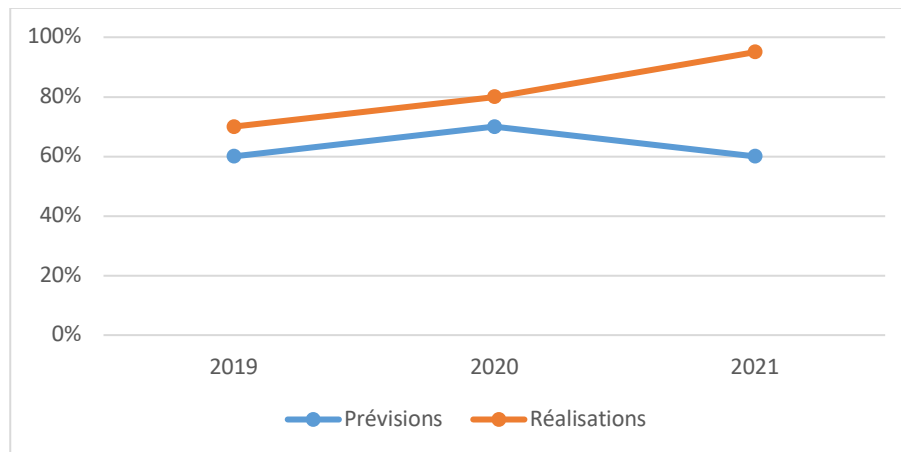
Indicateur 1 : taux de mis en œuvre des outils de Planification



Il a été réalisé la totalité de la prévision qui était de 60%. Plusieurs outils de planification ont été mis en œuvre dont les principaux sont : PTA, PIP, PAP, MASMO, MASIR, DPPD-PAP. Des difficultés sont tout de même à relever à savoir : la faible disponibilité budgétaire au cours des trois premiers trimestres, l'absence de moyens de mobilité pour le recueil des informations auprès des services et Directions, l'insuffisance de personnel.

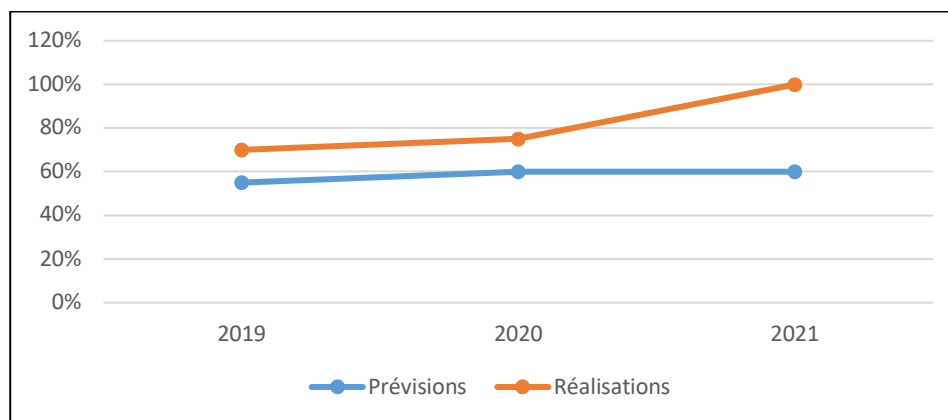
Objectif spécifique 4 : assurer la gestion des systèmes d'informatique et de communication

Indicateur 1 : taux en besoin d'assistance informatique satisfait



Au titre de l'année 2021, environ 95% des besoins en assistances ont été satisfaits. Ces résultats déterminent l'efficacité et la réactivité de l'équipe technique informatique dont l'effectif a été renforcé. Ces assistances portaient généralement sur le logiciel, le matériel, le réseau et de la messagerie professionnelle. Au cours de ces assistances, des difficultés liées à l'indisponibilité de pièces de rechange de matériel obsolètes sur le marché ont été observées. Il faut aussi noter que le budget actuel n'a pas permis de couvrir toutes les Directions et services du ministère notamment les DR.

Indicateur 2 : taux de couverture médiatique des activités du MINASS



Le taux de 91% obtenu est jugé à notre analyse globalement satisfaisant. Les activités du MINASS, en ce qui concerne les couvertures médiatiques initiées, ont été traitées dans leur majorité par les presses conviées. Cependant eu égard à la densité des activités et parfois au chevauchement de celles-ci, les correspondants se sont vus confrontés à un flux d'information, les obligeant à choisir les plus pertinentes et les plus récentes pour publication. Ce choix est dû à des contraintes de leurs rédactions.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au cours de l'année 2021, le programme a mené plusieurs activités afin d'atteindre la performance escomptée. Avec tous les efforts combinés, l'extension des Directions Régionales sur l'étendue du territoire s'effectue progressivement eu égard au budget alloué à cette activité. Trois DR ont donc été créées, l'une dans la région du Sud-Comoé, l'autre dans le Worodougou et la troisième dans le Poro. Et ce, pour l'atteinte de la politique du Gouvernement en matière d'assainissement, de drainage, de salubrité et de lutte contre les nuisances.

Le niveau d'accomplissement des différentes activités est dans une certaine mesure satisfaisant s'agissant de l'exécution du budget. Le seul bémol, est le plafond relativement bas des classes 6 occasionnant la concentration de 70% des activités au dernier trimestre.

En plus des activités réalisées, plusieurs tâches importantes ont été menées dans la mise en œuvre des outils de Planification. Il a été organisé entre autres l'atelier sur le renforcement de capacité des agents du MINASS sur le Système Intégré d'Analyse de Planification et de Suivi Evaluation (SYNAPSE), un atelier sur le renforcement de capacités des agents du MINASS sur le PTA et un atelier d'élaboration et de suivi des indicateurs du MINASS. Dans la mise en œuvre de ces activités, le budget relativement insuffisant et le faible niveau du plafond ont occasionné un dysfonctionnement dans le dispositif de programmation dans l'atteinte des objectifs.

Face à toutes ces difficultés, le Responsable de programme propose une réorganisation des dotations des activités de son programme. Les budgétisations seront faites désormais sur la base des termes de références avec des factures pro-forma prédéfinies. Un chronogramme des activités sera soumis et validé par l'ensemble des acteurs du programme afin d'éviter les chevauchements en activité et /ou entre direction.

IV.2. Recommandations

- Planifier avec les autres programmes l'ensemble des activités ;
- Solliciter le DAS pour un relèvement des plafonds des activités de la classe 6 dès les 2 premiers trimestres ;
- Octroyer une enveloppe budgétaire consistante au programme ;
- Amener les autres programmes à s'approprier les outils de planification ;
- Planifier avec les autres programmes la répartition du matériel roulant.

CONCLUSION

Le programme « Administration Générale » a bénéficié au cours de l'exercice 2021, d'un montant de 3 563 922 001 FCFA dont personnels : 1 238 828 191 FCFA, Biens et services : 2 285 713 796 FCFA et Transferts : 39 380 014 FCFA. Au terme de l'année budgétaire, il était attendu comme résultats, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du MINASS, la gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS la planification et le suivi efficace des actions du MINASS et la gestion des systèmes d'informatique et de communication. Avec le budget mis à la disposition du programme des résultats convaincants ont pu être obtenus dont la création de trois (03) directions régionales (Sud-Comoé, Worodougou, Poro), l'amélioration du parc automobile, la mise en œuvre des outils de planification, la couverture médiatique de l'ensemble des activités du MINASS.

Dans la majorité des cas, les cibles visées ont été atteintes avec des dépassements. Toutefois, il est à relever sur le plan juridique que plusieurs vides juridiques sont à combler progressivement, également en besoins en personnel exprimé où le besoin exprimé ne correspond toujours pas au besoin accordé.

Le Responsable de programme propose une organisation des dotations des activités de son programme en dotant les principales activités de son programme qui lui permettra d'atteindre ses objectifs. Les budgétisations seront faites désormais sur la base des termes de références avec des factures pro-forma prédéfinies. Un chronogramme des activités sera soumis et validé par l'ensemble des acteurs du programme afin d'éviter les chevauchements entre activité et /ou entre direction.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE »

INTRODUCTION

Le Responsable de Programme 2 « Assainissement et Drainage » est Monsieur COULIBALY Seydou, Directeur de l'Assainissement Urbain et du Drainage conformément au décret n°2020-186 du 05 Février 2020 portant nomination des Directeurs Centraux au Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité.

La mission du programme 2 est de réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural. A cet effet, il regroupe 01 SODE, 02 Directions et 07 Projets.

Pour l'année 2021, le programme 2 a bénéficié d'un budget global de 74 143 169 526 FCFA pour la réalisation des activités suivantes :

- gérer les réseaux d'assainissement en saison de pluie ;
- mettre en place un programme de réalisation des travaux d'assainissement et de drainage en milieu urbain ;
- mettre en œuvre le programme de latrinsisation des écoles et village ;
- mettre en œuvre le projet d'assainissement d'Abidjan/District d'Abidjan ;
- mettre en œuvre un projet d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan.

L'environnement sanitaire dominé par la pandémie de la COVID19 a entraîné la difficulté de mobilisation du personnel et a imposé aux entreprises chargées des travaux, l'adoption de nouvelles procédures de travail pour tenir compte des mesures édictées par le Gouvernement. Cela a entraîné des suspensions de délais contractuels et par conséquent, la non-atteinte des prévisions initialement fixées.

Il faut noter que l'épisode du délestage a entraîné la fluctuation du coût des matériaux de construction. Cela a également occasionné le non-respect des délais de livraison de certains ouvrages.

En outre, les intempéries, l'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale(PGES), les problèmes inhérents aux déplacements de réseaux, ont perturbé (empêché) la réalisation de certains travaux ou même d'accéder aux sites de réalisation des ouvrages.

Ainsi, pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, le RAP du Programme 2 s'articule autour de quatre (04) points :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme 2

L'objectif global imputable au programme 2 est d'améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité.

Le résultat stratégique attendu est que le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité soit amélioré.

I.2. Le financement du programme 2

Le programme 2 a bénéficié au cours de l'exercice 2021, d'un montant de 74 143 169 526 FCFA reparti comme suit :

- Biens et services : **253 174 629 FCFA** ;
- Investissements : **73 889 994 897 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain	54 596 265 961	54 729 025 098	53 864 225 954	38 548 643 873	15 315 582 081	71,57%	
	Biens et services	318 253 961	318 253 961	224 274 633	222 774 633	1 500 000	99,33%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	54 278 012 000	54 410 771 137	53 639 951 321	38 325 869 240	15 314 082 081	71,45%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
A2	Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage	21 664 023 020	21 664 023 020	20 278 943 572	14 583 692 208	5 695 251 364	71,92%	
	Biens et services	40 000 000	40 000 000	28 899 996	22 900 000	5 999 996	79,24%	Le budget a été exécuté dans la limite des crédits disponibles
	Investissements	21 624 023 020	21 624 023 020	20 250 043 576	14 560 792 208	5 689 251 366	71,90%	Le budget a été exécuté conformément à la régulation budgétaire

Source : situation d'exécution contenue dans le SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain	271 641 438	0	534 163 152	222 774 633	3 000 000 000	0	4 915 617 601	38 325 869 240	8 721 422 191	38 548 643 873
Action 2 : Réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage	543 282 876	0	850 871 723	22 900 000	6 000 000 000	0	9 831 235 202	14 560 792 208	17 225 389 801	14 583 692 208

Source : Situation d'exécution budgétaire RAP-SIGOBE.DGBF.CI du 10/03/ 2022

Le programme 2 Assainissement et Drainage regroupe 02 actions avec une dotation globale de 74 143 169 526 FCFA. Cette dotation est répartie en biens et services et investissements.

L'action 1, qui consiste à la promotion de l'assainissement et de drainage en milieu urbain a bénéficié d'une dotation globale de 53 864 225 954 dont 224 274 633 en biens et services et 53 639 951 321 en investissements. L'exécution globale de l'action 1 se situe à 71,57% cela s'explique par le fait que l'investissement qui fait à lui seul plus de 95% de la dotation globale de l'action a été exécuté à 71,45%. L'action 2, réhabilitation des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage avec une dotation de 20 278 943 572 a été exécutée à hauteur de 71,92% dans la limite des crédits disponibles.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
projet 1 : PAGIBVG	2019	2024	34 704 201 529	1 343 919 773	1 343 919 773	1 343 919 773
Sur financement intérieur			5 204 201 529	419 212 000	1 343 919 773	1 343 919 773
Sur financement extérieur			29 500 000 000	0	0	0
projet 2 : PARU	2020	2026	176 310 725 805	50 231 200 000	50 657 255 717	36 298 641 823
Sur financement intérieur			0	500 000 000	1 000 000 000	926 055 717
Sur financement extérieur			176 310 725 805	49 731 200 000	49 731 200 000	35 372 586 106

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
projet 3 : PADSAD	2017	2022	54 995 434 880	19 966 400 000	19 916 006 411	14 226 755 043
Sur financement intérieur			2 372 574 856	471 400 000	421 006 411	421 006 411
Sur financement extérieur			52 622 860 024	19 495 000 000	19 495 000 000	13 805 748 632
projet 4 : LATRINISATION	2019	2023	11 416 000 000	3 627 600 000	1 486 016 694	530 548 507
Sur financement intérieur			11 416 000 000	3 627 600 000	1 486 016 694	530 548 507
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Projet 5 : PASAAU	2020	2023	657 268 914	152 759 137	152 759 137	152 759 137
Sur financement intérieur			60 348 044	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Sur financement extérieur			596 920 870	132 759 137	132 759 137	132 759 137
projet 6 : PACY	2021	-	0	350 000 000	350 000 000	239 698 512
Sur financement intérieur			0	350 000 000	350 000 000	239 698 512
Sur financement extérieur			0	0	0	0
projet 7 : PAGEMV	2020	2024	31 341 625 460	1 257 623 020	44 369 049	44 369 049
Sur financement intérieur			3 096 117 040	350 000 000	0	0
Sur financement extérieur			28 245 508 420	907 623 020	44 369 049	44 369 049
projet 8 : ASSAINISSEMENT D'ABIDJAN-DISTRICT D'ABIDJAN	2008	2023	15 000 000 000	50 000 000	49 969 604	49 969 604
Sur financement intérieur			15 000 000 000	50 000 000	49 969 604	49 969 604
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme			324 425 256 588	76 979 501 930	74 000 296 385	52 886 661 448
Total sur financement intérieur			37 149 241 469	5 438 212 000	6 862 919 773	2 704 781 481
Total sur financement extérieur			287 276 015 119	70 266 582 157	70 266 582 157	55 648 992 072

Source: Situation d'exécution budgétaire RAP-SIGOBE.DGBF.CI du 10/03/2022

En 2021, sur un budget global de 74 143 169 526 FCFA, il a été exécuté 53 132 336 081 FCFA soit 71,66% dont 0,33 % (245 674 633 FCFA) en biens et services et 99,67% (73 897 494 893 FCFA) en investissements.

Avec ce budget, plusieurs réalisations ont pu être effectuées dont :

- les travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à Laurier/Bingerville
- les travaux de curage d'Ouvrages et d'ouvertures d'exutoires à ADJAME BRACODI ;
- les travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à Marcory Blvd LORRAINE ;
- les travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à Marcory Blvd du CAMEROUN ;
- les travaux de curage d'Ouvrages et d'ouvertures d'exutoires à ATTECOUBE MOSSIKRO ;
- les travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à AKOUEDO ;
- les travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à ANGRE ;
- le marché de travaux d'aménagement des zones critiques dont le taux d'exécution physique est de 68,3% au 31 décembre 2021 ;
- le marché de travaux d'assainissement d'eaux pluviales et de sédimentologie dont le taux d'exécution physique est de 90% au 31 décembre 2021 ;
- le marché de travaux de voirie dont le taux d'exécution physique est de 80% au 31 décembre 2021 ;
- le marché de travaux d'assainissement des eaux usées dont le taux d'exécution physique est de 47% au 31 décembre 2021 ;
- les travaux de réalisation d'un canal trapézoïdal 5x2x1, 5 sur 380 ml sis à Angré Caféier 2.

Toutefois, des difficultés sont à noter :

- l'absence de ressources pour le financement des montants des PAR pour les ouvrages de drainage et des indemnités de purges des droits coutumiers des sites pour les infrastructures de déchets, estimé à 9 513 946 431 FCFA ;
- La mobilisation de la contribution de l'Etat pour la prise en compte des indemnisations des personnes affectées par les projets (PAR) et des purges des droits coutumiers.
- La mise en place tardive du budget couplée à d'autres exigences (d'un bailleur) n'ont pas permis de réaliser des activités prévues pour l'année 2021, le projet a donc accusé un retard considérable ;
- La prorogation de la durée de vie du projet pour rattraper le temps est proposée comme mesure correctrice ;
- Le retard dans la mise en place des organes de gestion du projet PAGEMV n'a pas permis à l'UGP d'effectuer des décaissements quoique des activités aient été réalisées ;
- Les erreurs d'imputation couplées à la lenteur dans le traitement de certains dossiers a impacté considérablement l'exécution du budget 2021.

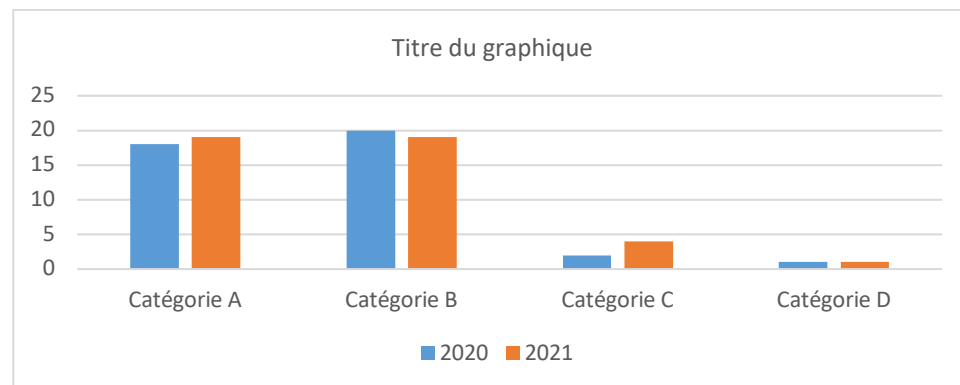
Comme mesure correctrice, il a été demandé aux coordonnateurs du projet de mettre à exécution son PTA.

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif(2020)	Effectif(2021)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	18	07	07	01	00	19
Catégorie B	20	16	16	00	01	19
Catégorie C	02	01	01	02	00	04
Catégorie D	01	03	03	00	00	01
Non Fonctionnaires	100	00	00	00	04	96
TOTAL	141	27	27	03	05	139

Source : DRH-MINASS



Le programme 2, est un programme opérationnel. Ainsi, pour la réalisation de ses activités et donc pour l'atteinte de ses résultats, le personnel à recruter devrait répondre aux profils recherchés. Cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi, pour cette année encore, sur 27 besoins exprimés, seulement 03 ont pu être satisfait mais ne répondent, toutefois, pas aux profils sollicités. Pour optimiser la performance du programme, il faut que la fonction publique réponde objectivement aux besoins exprimés par le Ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Prévenir et réaliser les travaux d'urgence en matière d'assainissement et de drainage en saison des pluies

Cette activité a consisté à entretenir des ouvrages de drainage des points critiques avant et pendant la saison des pluies, afin de prévenir les inondations sur ces sites et d'assurer la fluidité routière. Précisément, il a consisté à :

➤ **Travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux Laurier/Bingerville**

- Curage du canal non bétonné 4,5x5, 0 sur 90 ml et évacuation des produits de curage : 1050 m³ ;
- Curage de caniveaux de (70x100) sur 8 ml et de (50x50) sur 70 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 23,1 m³ ;
- Curage de dalot y compris l'évacuation des produits de curage : 141,34 m³ ;
- Curage d'ouverture d'exutoires y compris l'évacuation des produits de curage : 7150 m³.

➤ **Travaux de curage d'Ouvrages et d'ouvertures d'exutoires à ADJAME BRACODI ;**

- Curage de caniveaux de (50x100) sur 26 ml et de (50x60) sur 228 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 81,40 m³ ;
- Curage du canal bétonné 2,3x1, 00 et évacuation des déchets déposés de part et d'autre du canal en béton : 860,00 m³ ;
- Curage de buses 500 sur 50 ml et 1000 sur 114 ml et évacuation des produits de curage : 99,30 m³ ;
- Curage et évacuation de regards : 41,1 m³ ;
- Fonte voirie plaque recouvrement type A2 D400 : 7.

➤ **Travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à Marcory Blvd LORRAINE ;**

- Curage de caniveaux de (70x70) sur 3600 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 1764,00 m³ ;
- Curage de canal souterrain d'eaux usées 800 ml : 600,00 m³ ;
- Entretien, réparation et pose couvertures (en cornières métalliques) de regards à confectionner : 12 ;
- Dallettes 70x70 en béton armé réalisée : 22.

➤ **Travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à Marcory Blvd du CAMEROUN ;**

- Curage de caniveaux de (100x100) sur 4000 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 4000,00 m³ ;
- Curage de canal souterrain d'eaux usées 1000 ml : 750,00 m³ ;
- Entretien, réparation et pose couvertures (en cornières métalliques) de regards à confectionner : 45 ;
- Dallettes 100x100 en béton armé réalisée : 38.

➤ **Travaux de curage d'Ouvrages et d'ouvertures d'exutoires à ATTECOUBE MOSSIKRO ;**

- Curage de caniveaux de (60x60) sur 712 ml et de (120x120) sur 180 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 438,05 m³ ;
- Curage du canal bétonné (5,00x1, 50) en amont du dalot sur 200 ml et évacuation des produits de curage : 1200,00 m³ ;
- Curage du dalot sur 15 ml et évacuation des produits de curage 129,00 m³ ;
- Curage d'ouverture (8,00x1, 50) d'exutoires y compris l'évacuation des produits de curage : 1800 m³ ;

➤ **Travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à AKOUEDO ;**

- Curage de caniveaux de (100x100) sur 250 ml et de (40x40) sur 124 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 269,84 m³ ;
- Curage de canal souterrain d'eaux usées 150 ml : 150 m³ ;
- Entretien, réparation et pose couvertures (en cornières métalliques) de regards à confectionner : 2 ;
- Dallettes 100x100 en béton armé réalisée : 100 ;
- Dallettes 40x40 en béton armé réalisée : 124.

➤ **Travaux de curage et d'ouvertures d'exutoires de canaux à ANGRE.**

- Curage du dalot 50x50 sur 7 ml et évacuation des produits de curage : 1,75 m³ ;
- Curage de caniveaux de (40x40) sur 300 ml et de (50x50) sur 190 ml y compris l'évacuation des produits de curage : 95,5 m³ ;
- Dallettes 40x40 en béton armé réalisée : 280 ;
- Dallettes 50x50 en béton armé réalisée : 57 ;

Mettre en œuvre le cadre institutionnel, règlementaire et d'assurer le suivi des travaux en matière d'assainissement et de drainage en milieu urbain :

Ce budget a permis d'une part d'équiper la Direction en matériels et fournitures, d'assurer l'entretien des locaux, d'acquérir du carburant à l'effet de se déplacer sur le terrain pour le contrôle et le suivi des travaux en cours dans les différentes activités du programme.

Par ailleurs, la DAUD, en tant qu'un intervenant dans la chaîne foncière est sollicitée pour des avis en matière de délivrance d'actes administratifs, notamment les ACD, les EIES, les permis de construire, les programmes de logements sociaux de l'Etat, le programme MCC, ce qui nécessite également des visites de terrains pour s'assurer de la cohérence des demandes avec le Programme 2.

Projet de construction de latrines en milieu rural (DAR)

Dans le cadre du programme social du Gouvernement, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité est chargé de la mise en œuvre de la latrinisation des écoles en milieu rural en vue d'une part d'améliorer les conditions de vie des élèves et encadreurs par la construction des latrines dans les écoles des villages, et d'autre part, de limiter la prolifération de maladies diarrhéiques en mettant fin à la défécation à l'air libre dans les ménages.

Au titre de l'année 2021, la dotation de 3 627 600 000 a été engagée à hauteur de 76,26% (2 766 372 557). De ce montant, seulement 10,91% (301 900 395) sont liquidés. Les 89,09% (2 464 472 162) sont toujours en validation au contrôle financier. Les travaux de construction sont aux ralentis, voir à l'arrêt pour certaines entreprises (PME) financièrement à bout de souffle. Cela est dû au fait que ces entreprises n'ont pas perçu d'avance de démarrage, faute de production de cautions de garantie conformément à l'article 100 du Code des Marchés publics

Projet d'assainissement et de résilience urbaine (PARU)

Pour le compte du PARU, les engagements visés par le CF sur la part Bailleur (IDA) sont de 35 372 586 106 FCFA en 2021. Ce montant prend en compte tous les travaux d'assainissement et de drainage qui ne peuvent être réalisés que si les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) sont mis en œuvre c'est-à-dire si les Personnes Affectées par le Projet (PAP) sont totalement indemnisées.

Pour l'exercice 2021, les PAR des travaux ont été évalués à 5 107 956 547 FCFA. Alors que, l'Etat de Côte d'Ivoire a mandaté, un montant de 500 millions de FCFA pour mettre en œuvre les PAR, soit 10% des besoins exprimés.

Par ailleurs, le PAR pour les travaux prioritaires des ouvrages de drainage des eaux pluviales d'Abobo, a été estimé à 672 187 547 FCFA. Ce montant ne pouvait être couvert par les 500 000 000 FCFA de mandat obtenu. Un besoin de financement de 172 187 547 FCFA restait encore à mobiliser.

En définitive, la difficulté majeure du Projet a été la mobilisation des ressources de l'Etat pour mettre en œuvre les PAR en 2021. Aussi, est-il important de relever que concernant la contribution de l'Etat, sur les 926 055 717 FCFA, l'Unité de Coordination a été approvisionné à hauteur de 707 809 058 FCFA.

Les objectifs visés sont :

- Renforcement de la résilience aux risques d'inondation et aux glissements de terrain
- Amélioration de la planification urbaine dans certaines localités cibles ;
- Amélioration des services publics de gestion des déchets solides dans le District d'Abidjan et les intercommunalités du centre et nord.

En plus de ces objectifs, il faut relever que la protection des populations-cibles contre les inondations et les glissements de terrain et l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations dans les localités cibles sont aussi des impacts visés par ce projet.

Sur le plan opérationnel, les études techniques et de sauvegardes environnementales et sociales ont été réalisées en vue du démarrage de l'exécution des travaux. Toutefois, la construction des ouvrages d'assainissement et de drainage et des infrastructures de gestion des déchets solides nécessite le déplacement de populations situées dans l'emprise des travaux. Pour ce faire, avant l'entame

des travaux, il est exigé de procéder au paiement des compensations des personnes affectées par des travaux, la purge des droits coutumiers et l'indemnisation des cultures sur les sites devant abriter les infrastructures de gestion des déchets solides.

A ce jour, la principale difficulté à la mise en œuvre du Projet est l'absence de ressources pour le financement des montants des PAR pour les ouvrages de drainage et des indemnités de purges des droits coutumiers des sites pour les infrastructures de déchets, estimé à 9 513 946 431 FCFA.

Projet de promotion de l'Accès aux services d'assainissement autonome en milieu urbain (PASAAU)

La mise en place tardive du budget couplée à d'autres exigences de la banque n'ont pas permis de réaliser les activités prévues pour l'année 2021.

Le projet a accusé un retard considérable qui a conduit à une prorogation de délai.

Programme d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou (PAGIBVG)

Cette analyse porte principalement sur la réalisation des activités de mise en œuvre du Programme.

Études

Deux (2) études APD prévues, combinées en une seule à la demande de la Banque par courrier référencé DDRI/DRIB-2019F 07964 du 14 août 2020 : « **Acquisition de services de consultants (bureau d'études) pour la réalisation de l'étude technique détaillée des travaux d'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et de sédimentologie** ». Résultats d'évaluation des manifestations d'intérêt transmis à la BOAD le 20/10/2020. Avis de la Banque émis le 28/01/2021, soit **100 jours** d'attente. DP transmise à la Banque le 09/02/2021 ; avis de la Banque émis le 19/05/2021, soit **98 jours** d'attente pour poursuivre le processus. Le dépôt et l'ouverture des propositions techniques ont eu lieu le 21 juillet 2021, le 20 juillet 2021 étant déclaré jour férié et chômé du fait de la Tabaski en Côte d'Ivoire. Le rapport d'évaluation technique a fait l'objet d'objection de la part de la DGMP sur le résultat depuis le 30/08/2021. La DGMP a émis à nouveau une objection sur le rapport de réexamen des propositions techniques de la DGMP, demandant l'authentification de pièces fournies par un des consultants et le réexamen desdites propositions. Les présumées structures émettrices de ces pièces saisies par courriers, ont appelé l'attention de la COJO sur la fausseté desdites pièces. Cette situation a engendré cinq (5) mois supplémentaires de retard sur le processus de recrutement du consultant.

Travaux

Les écarts notables concernent la sélection des entreprises de travaux où quatre (4) marchés sur six (6), soit 67% sont en cours d'exécution.

- **Le marché de travaux d'aménagement des zones critiques** : le taux d'exécution physique est de 68,3% au 31 décembre 2021 contre 58% au 30 septembre 2021. Le taux d'exécution escompté au 31 décembre 2021 est de 77%. La situation d'Adjamé secteur 3 nécessite un redéploiement des quantités de canalisations prévues à soumettre à l'avis de la Banque pour l'atteinte des objectifs. A cet effet, le devis quantitatif et estimatif des travaux est en cours de finalisation par la Mission de contrôle et surveillance des travaux, tenant compte de ce redéploiement des quantités de canalisations d'eaux usées non posées à Adjamé secteur 3 pour solliciter l'autorisation de la Banque d'un avenant au marché sans incidence financière. Le délai consommé est de 77,2%. Des efforts restent à fournir pour tenir dans le délai contractuel.
- **Le marché de travaux d'assainissement d'eaux pluviales et de sédimentologie** : le taux d'exécution physique est de 90% au 31 décembre 2021 contre 85% au 30 septembre 2021. Le taux d'exécution escompté au 31 décembre 2021 est de 100%. On note un grand effort de la part de l'entreprise qui a marqué un ralentissement des travaux en attendant l'avis de la Banque sur la requête d'avenant sans incidence financière, relative aux modifications de quantités soumise par l'UGP. L'ANO de la BOAD sur le projet d'avenant, a été émis le 28 décembre 2021. Le processus pour parvenir à l'ANO sur le projet d'avenant aura duré 145 jours. En attendant, l'entreprise avait arrêté ses prestations. Ce temps d'arrêt sera rattrapé pour achever les travaux.
- **Le marché de travaux de voirie** : le taux d'exécution physique est de 80% au 31 décembre 2021 contre 70% au 30 septembre 2021. Le taux d'exécution escompté au 31 décembre 2021 est de 100%. L'entreprise signale que l'intervention des entreprises COVEC et FRANZETTI au secteur 1 Indénié et au Marché Gourou freine l'exécution de ses travaux dans lesdits secteurs. Le délai d'exécution contractuel est échu. Une demande de prolongation de délai sans incidence financière a été introduite le 27 octobre 2021 auprès de la Banque pour tenir compte de l'impact de l'intervention de COVEC à Adjamé secteur 1 – Indénié. L'avis de la Banque est attendu.
- **Le marché de travaux d'assainissement des eaux usées** : le taux d'exécution physique est de 47% au 31 décembre 2021 contre 40% au 30 septembre 2021. Le taux d'exécution escompté au 31 décembre 2021 est de 77%. On note un important retard dans l'exécution des travaux par rapport au taux d'exécution escompté et de délai (77,7%). Les déplacements de réseaux des concessionnaires impactent l'état d'avancement normal des travaux en termes de délais d'exécution. Les devis de déplacement de réseaux à Adjamé secteur 2, quartier 220 logements transmis par les concessionnaires dépassent largement les provisions prévues dans le marché pour la branche gravitaire de la station de pompage de Garden Center. Il est apparu nécessaire de modifier

l'itinéraire de la branche gravitaire de la station de pompage de Garden Center. Des rencontres de coordination ont eu lieu avec le PABC chargé des travaux de l'échangeur de l'Indénié en vue de permettre à l'entreprise COVEC de poursuivre les travaux du réseau eaux usées de la branche A d'Adjamé secteur 1 – Indénié. Par ailleurs, un nouvel emplacement a été trouvé pour l'implantation de la station de refoulement d'Angré. L'entreprise a effectué les sondages nécessaires pour la validation de cet emplacement par le Bureau de contrôle. Des travaux de branchements ont été réalisés suite à l'accord de principe de la Banque sur l'établissement d'une convention entre l'UGP et la SODECI.

- L'exécution des deux (2) derniers marchés, **au stade actuel avec le recrutement des prestataires, ne pourrait démarrer avant avril 2022**. L'un relatif aux déchets repris en deux (2) lots dont les offres sont en cours d'évaluation, et l'autre portant sur les travaux de mise en conformité de réseaux eaux usées des secteurs Indénié et Williamsville, est toujours en attente d'études APD en attendant au marché du Bureau de contrôle avant d'entamer le processus de recrutement de l'entreprise.

Mesures environnementales et sociales

- Sensibilisation et information des populations : **le marché est à 40% de taux d'exécution et devrait connaître son achèvement en mai 2022.**
- Indemnisation ou aide à la réinstallation des personnes affectées par le programme : **activité faisant partie intégrante du marché relatif à l'IEC.**
- Sensibilisation sur les maladies hydriques : **1 convention prévue en cours d'exécution. On note une trop grande lenteur dans l'exécution de la mission de sensibilisation sur les maladies hydriques.**
- Surveillance, et suivi environnemental par les Ministères : **4 conventions prévues cours d'exécution.**

Coordination et Gestion du Programme

- Appui institutionnel (Equipements) : **5 marchés signés et exécutés ;**
- Appui institutionnel (Formations) : **3 marchés signés et exécutés.**

Contrôle et surveillance des travaux

- 1 marché prévu à temps passé, exécuté à 58%.
- 1 convention prévue avec SODECI sur les branchements particuliers en attente de signature de la part du prestataire.

Audit technique et financier

- 1 marché prévu pour fin du Programme.

Projet d'amélioration de la gestion des matières de vidange dans le District d'Abidjan et dans onze (11) Chefs-lieux de régions (PAGEMV)

Le retard dans la mise en place des organes de gestion du projet n'a pas permis à l'UGP d'effectuer des décaissements quoique des activités aient été réalisées.

Projet d'amélioration durable de la situation de l'assainissement et du drainage des eaux pluviales de la ville d'Abidjan (PADSAD)

Les erreurs d'imputation couplées à la lenteur dans le traitement de certains dossiers a impacté considérablement l'exécution du budget 2021.

Assainissement d'Abidjan/District d'Abidjan.

Cette activité concerne les travaux de réalisation d'un canal trapézoïdal 5x2x1, 5 sur 380 ml sis à Angré Caféier 2 et se décompose comme suit :

- Délimitation et libération de l'emprise des travaux ;
- Purge des mauvaises terres ;
- Déviations des EU ;
- Terrassement, apport de terre, compactage et talutage ;
- Bétonnage du fond de fouille ;
- Coffrage, ferrailage et bétonnage des parois ;
- Ragréage des parois ;
- Remise en état du site des travaux et Repli de chantier ;
- Réalisation du canal sur 380 ml.

Taux de réalisation : 80% au 31/12/2021 soit un peu plus de 270 ml de canal réalisé.

Projet d'Assainissement de la Commune de Yopougon

- Travaux de levés topographiques : les travaux ont consisté à réaliser les levés topographiques et à effectuer une enquête foncière approfondie des sites suivants qui ont été affectés au projet : station de pompage UNIWAX (450 m²), station de pompage AZITO (4000 m²), station de traitement des eaux usées de VRIDI (STEP) (50 000 m²), réseau de collecte en gravitaire et de refoulement de 6,5 Km de longueur et 20 m de largeur.
- Travaux géotechniques : les essais géotechniques ont été réalisés du 23 octobre au 02 novembre 2021 et du 15 au 21 janvier 2022. Les sondages géotechniques réalisés ont pour but de définir la nature et la compacité des sols en place. Ce qui permet de donner les caractéristiques géotechniques nécessaires au dimensionnement de fondation.
- Travaux bathymétriques : pour la zone du lac BAKRE, les altitudes les plus basses sont égales à -16,7 m NGCI. Les profils présentent une forme de cuvette avec les altitudes les plus basses au centre du lac.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Dans cette partie, est retracé le niveau d'exécution du PAP du programme.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP).

Toutes les données soumises à revue dans le RAP ne proviennent que du PAP. Le RAP présente dans leur nombre et dans leur formulation les mêmes indicateurs, les mêmes unités, les mêmes prévisions, les mêmes méthodes de calculs que le PAP. Il n'est donc pas admis d'ajouter ni de retrancher des informations ou des données d'un document à un autre.

Il s'agit d'analyser, à travers un exercice de type évaluatif qui constitue l'essentiel du RAP, les résultats mesurés par chaque indicateur.

Pour renseigner ce tableau, il est nécessaire de procéder au traitement préalable des données recueillies par service, par région, par type de bénéficiaire, par mode d'intervention du ministère. Ces exercices préalables permettront de faire dans le RAP des commentaires utiles à la compréhension des résultats.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

Programme 2 : Assainissement et Drainage								
Objectifs Globaux	Résultat Stratégique	Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021		Commentaires
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OS1 : Réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural	la gouvernance du Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité est améliorée	IP 5.1 Linéaire de réseau d'assainissement réalisé	Kml	10	1,657	15	18	Objectif atteint avec une performance de + 3 points
		IP 5.2 Linéaire de réseau de drainage réalisé	Kml	18	0,86	20	24	Objectif atteint avec une performance de + 4 points
		IP5.3 Nombre de stations de pompage et d'épuration des eaux usées réalisées	Nbr	53	0	10	12	Objectif atteint avec une performance de + 2 points
		IP5.4 Nombre de Stations de traitement des Boues de Vidange réalisées	Nbr	2		3	2	Objectif non atteint
		IP5.5 Proportion de latrines réalisées	%	42,5%	45,40%	55%	18%	Objectif non atteint

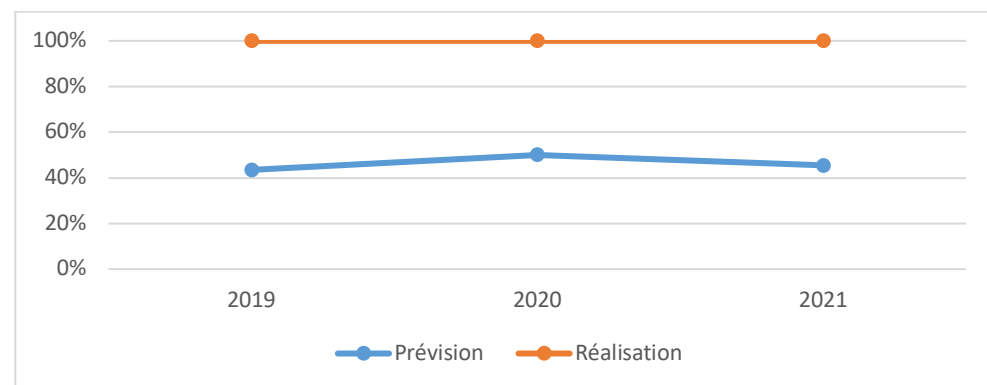
Source : RAPPORT-MINASS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural						
IP1 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé	Kml	-	0	1,657	15	18
IP2 : Linéaire de réseau de drainage réalisé	Kml	-	0	0,86	20	24
IP3 : .Nombre de stations de pompage et d'épuration des eaux usées réalisées	Nbr	-	0	0	10	12
IP4 : Nombre de Stations de traitement des Boues de Vidange réalisées	Nbr	-			3	2
IP5 : Proportion de latrines réalisées	%	-	89,55%	45,40%	55%	18%

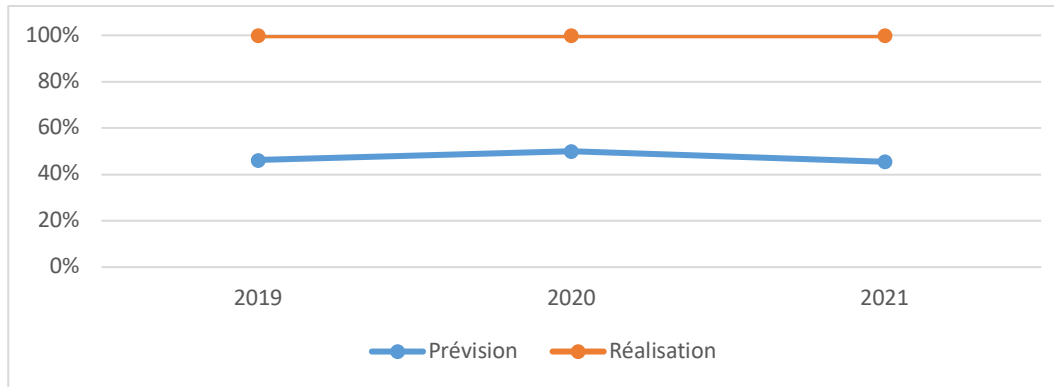
Objectif spécifique 1 : Réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural

Indicateur 1 : Linéaire de réseau d'assainissement réalisé



En 2021, 18 Kml de réseau d'assainissement sur une prévision de 15 Kml ont été réalisés. Cela a consisté à l'extension, à la réhabilitation et à la création de réseaux. Le retard dans la mise en place des organes de gestion du projet PAGEMV n'a pas permis à l'UGP d'effectuer des décaissements quoique des activités aient été réalisées. Egalement, les erreurs d'imputation couplées à la lenteur dans le traitement de certains dossiers a impacté considérablement l'exécution du budget 2021.

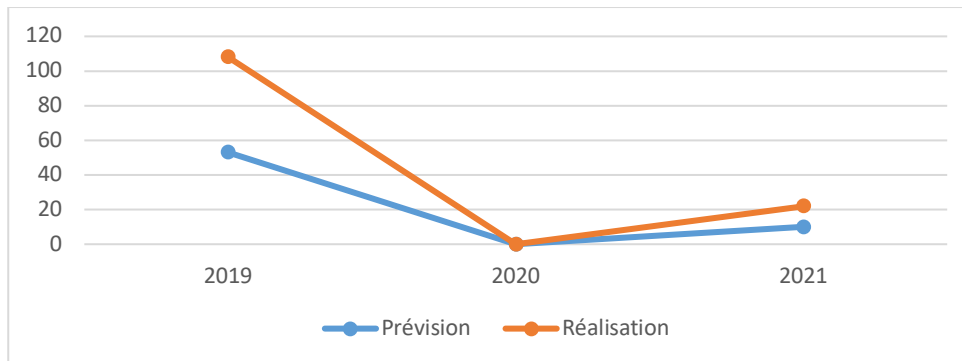
Indicateur 2 : Linéaire de réseau de drainage réalisé



En 2021, 24 Kml de réseau de drainage prévu sur une prévision de 20 Kml ont été réalisés. Cela à consister à entretenir des ouvrages de drainage des points critiques avant et pendant la saison des pluies, afin de prévenir les inondations sur ces sites et d'assurer la fluidité routière.

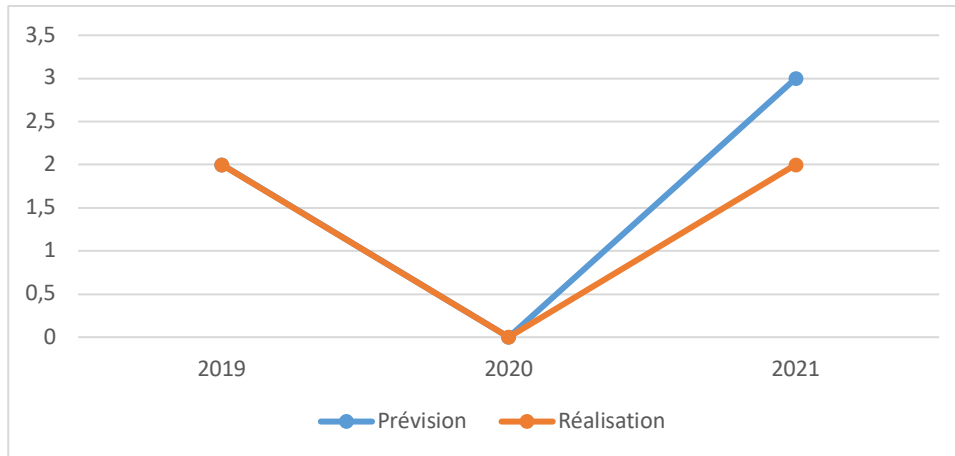
Au cours de ces travaux, nous avons été confrontés à certaines difficultés. Notamment, la pandémie du Covid 19 qui a entraîné la difficulté de mobilisation du personnel des prestataires et a imposé aux Entreprises chargées des travaux, l'adoption de nouvelles procédures de travail pour tenir compte des mesures barrières édictées par les Autorités gouvernementales. Malgré toutes ces mesures, les prévisions ont été dépassées.

Indicateur 3 : Nombre de stations de pompage et d'épuration des eaux usées réalisées



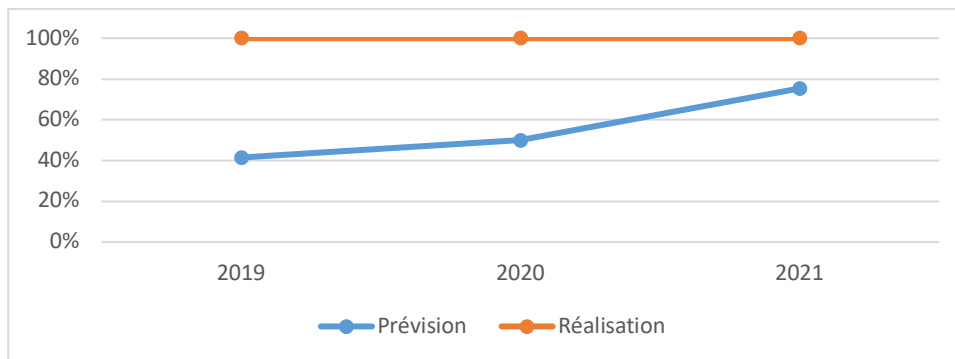
En 2021, 2 stations de pompage et d'épuration des eaux usées sur une prévision de 3 ont été réalisées. Deux stations sont en construction (Anyama et Yamoussoukro). Ces stations faciliteront la centralisation des eaux usées dans les stations d'épuration pour le traitement. Cela réduira les risques de maladies hybrides ainsi que la préservation du milieu récepteur. Un budget conséquent faciliterait davantage la création de stations afin d'éradiquer certaines maladies.

Indicateur 4 Nombre de Stations de traitement des Boues de Vidange réalisées



En 2021, 2 stations de traitement des Boues de Vidange sur une prévision de 3 ont été réalisées. Deux stations sont en construction (Anyama et Yamoussoukro). Ces stations limiteront le rejet dans la nature des eaux usées afin d'éviter la contamination des eaux souterraines et aussi les eaux de surface. L'insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des projets de construction de stations en constitue un frein.

Indicateur 5 : Proportion de latrines réalisées



La dotation de 3 627 600 000 a été exécutée à hauteur de 14,63% (2 766 372 557). Sur l'ensemble des engagements effectués en 2021, 519 575 507 sont pris en charge. Nombreux sont les mandats (2 246 797 050) qui sont toujours en validation au contrôle financier. Les Entreprises (PME) n'ayant pas perçu les avances de démarrage et dont les attachements, décomptes et factures non pas été transmis au Trésor, sont financièrement à bout de souffle. Les constructions sont donc ralenties. Il faut également noter, que l'épisode du délestage a considérablement joué en défaveur des entrepreneurs car les prix des matériels sont passés du simple au double.

Pour pallier aux difficultés rencontrées, une équipe du contrôle financier s'est rendue sur le terrain afin de constater la réalité du service fait. Quant au coût des matériels, il a été demandé aux entreprises de s'en tenir au cahier de charge.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Le niveau d'accomplissement des différents résultats est dans une certaine mesure, satisfaisant avec l'actualisation de la plupart des valeurs initialement définies en phase d'évaluation. Les impacts majeurs de la mise en œuvre du Programme sur la vie économique et sociale sur le bassin versant du Gourou, mais aussi sur la ville d'Abidjan, commencent à se dessiner.

On note les avantages primaires (directs et indirects) qui concernent principalement la population du bassin versant, bénéficiaires directs du projet : gain de salubrité et de confort avec les travaux de voiries et la collecte des eaux usées (voies carrossables pour les services de collecte de déchets solides ménagers), gain de SECURITE, de confort et de salubrité avec la maîtrise des inondations et des glissements de terrains, SECURISATION des habitants et de leurs biens (cas de Williamsville et du camp d'Agban), et les avantages secondaires (effets induits) qui concernent l'ensemble des acteurs comparativement à la situation de référence dans certains quartiers. Toutefois, le niveau de réalisation actuelle des travaux ne permet pas d'atteindre certains effets attendus, spécifiques au bassin versant du Gourou. Le déplacement de réseaux de concessionnaires impacte l'état d'avancement normal des travaux. Les travaux de pose de canalisations en traversée de chaussée doivent être soumis à l'AGEROUTE pour validation avant le début des travaux. Cette situation engendre un retard dans l'exécution de certains travaux. Il en est de même avec le fractionnement de la dotation budgétaire toujours insuffisant et le recours à des crédits complémentaires pas disponibles à temps.

Si la mise en œuvre des PAR n'est pas réalisée, aucun des travaux du PARU ne peut être réalisé et le projet ne peut connaître des décaissements. La conséquence immédiate sera la non amélioration du cadre de vie des populations envisagée.

IV.2. Recommandations

- Mobiliser la contribution de l'Etat pour la prise en compte des indemnités des personnes affectées par le projet (PAR) estimée à 9 513 946 431 FCFA sur le projet PARU ;
- la mise en œuvre des PAR pour les travaux de drainage des eaux pluviales à hauteur de **4 128 493 588 FCFA** au titre de la composante 1 incluant les PAR de Grand-Bassam dont les travaux seront réalisés en 2023 pour un montant total des travaux estimé à **70 118 365 225 FCFA (PARU)** ;
- la purge des droits coutumiers et l'indemnisation des cultures sur les sites devant abriter les infrastructures de gestion des déchets solides (3 CVET + 14 Centres de transfert), à hauteur de **5 385 452 843 F CFA**, au titre de la composante 2 pour un montant total de travaux estimé à **51 700 000 000 FCFA (PARU)**.
- Payer les marchés en cours ;
- Accélérer les procédures de validation pour éviter les pertes de crédits ;
- Organiser des réunions périodiques avec toutes les parties prenantes pour améliorer les procédures d'engagement ;
- Le retard accusé actuellement dans la réalisation des études techniques et dans l'exécution des travaux complémentaires nécessite une prorogation de la date de mobilisation des ressources allouées au Programme d'aménagement et de gestion intégrée du Bassin Versant du Gourou.

CONCLUSION

Le programme 2 « Assainissement et Drainage » a pour objectif de réaliser l'assainissement et le drainage tant en milieu urbain que rural. Pour l'exercice 2021, il a bénéficié d'une allocation budgétaire de 74 142 169 526 FCFA exécutée à hauteur de 71,66% (source : RAP-SIGOBE.DGBF.CI du 10/03/22). Au terme de l'année budgétaire, plusieurs acquis sont à mettre à l'actif du Ministère en matière d'assainissement et de drainage dont la réalisation de réseau d'assainissement, de drainage, de stations de pompage et d'épuration des eaux usées, de Stations de traitement des Boues de Vidange et la construction de latrines en milieu rural. Dans la majorité des cas, les cibles visées ont été atteintes avec des dépassements.

Le Responsable de programme propose une organisation des dotations des activités de son programme en dotant les principales activités de son programme qui lui permettra d'atteindre ses objectifs car la plupart des difficultés étaient liées à la budgétisation

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « SALUBRITE ET LUTTE CONTRE LES NUISANCES »

INTRODUCTION

Le Responsable de Programme 3 « **Salubrité et Lutte Contre les Nuisances** » est Monsieur **OUATTARA Lazeni**, Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité nommé par décret n°2020-181 du 05 Février 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Assainissement et de la Salubrité au Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité.

La mission du programme 3 est de coordonner les activités de lutte contre les nuisances et l'insalubrité. Les activités sont menées relativement aux attributions de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité avec le concours des directions centrales en charge des questions de salubrité que sont :

- la Direction des Opérations de Salubrité et de lutte contre les Nuisances (DOSLN) ;
- la Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des déchets (DISVD) ;
- la Direction de la Promotion de l'Animation et du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène (DPASCSH).

En outre, les activités d'entités du Ministère telles que la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité (BAS) et l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), concourent à l'atteinte des objectifs du Programme 3, conformément au Document de Programmation Pluriannuel des dépenses et des Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP) 2021.

Les activités se sont déroulées dans un environnement d'insuffisance de moyens matériels et financiers mais également, dans un environnement dominé par la pandémie de la COVID19 qui a impacté négativement les activités de propreté et de sensibilisation au changement de comportement sur toute l'étendue du territoire national.

Le présent rapport qui présente le bilan des activités réalisées dans le cadre du programme 3 s'articulera autour des points suivants :

- Présentation de la stratégie du programme ;
- Réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global imputable au programme 3 est d'améliorer le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité.

Le résultat stratégique attendu est que le cadre de vie des populations en termes d'assainissement et de salubrité soit amélioré.

I.2. Le financement du programme

Le programme 3 a bénéficié au cours de l'exercice 2021, d'un montant de crédits à hauteur de **7 541 253 429 FCFA** reparti comme suit :

- Biens et services : **748 040 407 FCFA** ;
- Personnels : **985 226 669 FCFA** ;
- Transferts : **121 486 833 FCFA** ;
- Investissements : **5 686 499 520 FCFA**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

N°	Actions	Prévision Initiale	Prévision révisée	Budget actuel	réalisations de l'année 2021	Ecart	Taux de Réalisation	COMMENTAIRES
A1	Réduction des nuisances	932852619	932852619	851 727 291	851 727 291	0	100	En 2021, le montant définitif du budget du programme 3 « Salubrité et lutte contre les nuisances » s'est établi à 7.541.253.429 F.
	Biens et services	759 300 000	759 300 000	730 240 458	730 240 458	0	100	
	Transferts	173 552 619	173 552 619	121 486 833	121 486 833	0	100	
A2	Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	1 740 226 669	1 740 226 669	6 689 526 138	2 189 526 138	4 500 000 000	32.73	Ce niveau est dû à une dotation complémentaire de 4 500 000 000 F octroyée à l'ANAGED par avance de trésorerie en vue de faire face à des urgences de fin d'année dans le cadre de la gestion des ordures. La dépense a été régularisée au-delà du 31 décembre 2021, pendant la journée complémentaire, engendrant ainsi un écart d'exécution budgétaire à 3.041.253.429 F, soit un taux de 40,33%.
	Personnels	985 226 669	985 226 669	985 226 669	985 226 669	0	100	
	Biens et services	22 000 000	22 000 000	17 799 949	17 799 949	0	100	
	Investissements	733 000 000	733 000 000	5 686 499 520	1 186 499 520	4 500 000 000	20.87	

Source: Situation d'exécution budgétaire RAP-SIGOBE.DGBF.CI du 10/03/ 2022

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissements		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 : Lutte contre les nuisances et l'insalubrité			737 314 333	730 240 458	121 486 834	121 486 833	0	0	1 844 427 836	851 727 291
Action 2 :Promotion d'infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets	985 626 669	985 226 669	17 775 073	17 799 949	0	0	311 439 417	1 186 499 520	329 214 490	2 189 526 138

Source : de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
projet 1 : Centre d'Enfouissement technique	2018	2024	47 286 498 742	145 000 000	598 500 000	598 500 000
Sur financement intérieur			47 286 498 742	145 000 000	598 500 000	598 500 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
projet 2 : Mise en place unité de compostage Yamoussoukro	2015	20...	1 991 950 000	20 000 000	19 999 520	19 999 520
Sur financement intérieur			1 991 950 000	20 000 000	20 000 000	19 999 520
Sur financement extérieur			0	0	0	0
projet 3 : Ouverture décharge d'ordures ménagères	2020	2023	10 660 889 029	568 000 000	568 000 000	568 000 000
Sur financement intérieur			10 660 889 029	568 000 000	568 000 000	568 000 000
Sur financement extérieur			0	0	0	0
projet 4 : Opération d'investissement/ANAGED					4 500 000 000	0
Sur financement intérieur					4 500 000 000	0
Sur financement extérieur					0	0
Total programme			59 939 337 771	733 000 000	5 686 499 520	1 186 499 520
Total sur financement intérieur			59 939 337 771	733 000 000	5 686 499 520	1 186 499 520
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

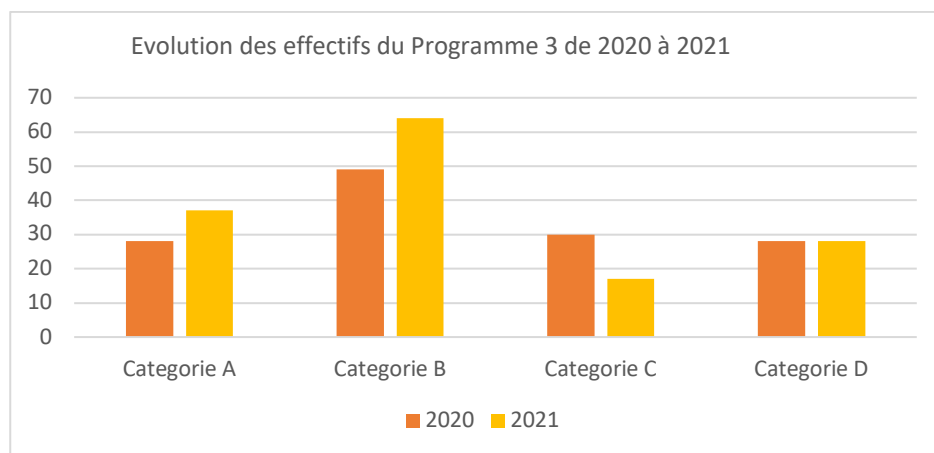
Source : de la situation d'exécution du SIGOBE au 31 janvier 2022

II.2. Évolution des effectifs

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	44	07	07	09	02	51
Catégorie B	30	11	11	12	01	41
Catégorie C	24	01	01	00	21	03
Catégorie D	05	03	03	00	00	05
Non Fonctionnaires	306	00	00	19	07	318
TOTAL	409	22	22	40	31	418

Source : DRH-MINASS



Les besoins exprimés sont pour la plupart du temps satisfaits mais ne respectent toujours pas le profil demandé. Ce qui a impacté négativement la performance du programme.

Pour optimiser la performance du programme, il faut que la fonction publique réponde objectivement aux besoins exprimés par le Ministère.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

✚ Au titre de la promotion du respect des règles et des normes de salubrité

Sur orientations de la Direction Générale de l'Assainissement et de la Salubrité, les actions conjuguées de la Direction des opérations de Salubrité et de lutte contre les nuisances (DOSLN) ainsi que de la Brigade de l'Assainissement et de la Salubrité (BAS), ont permis d'effectuer au cours de cette année 2021 deux **mille six cent trente-trois** (2633) patrouilles ont été effectuées. Parmi celles-ci, il y a eu **mille deux cent quarante-quatre** (1244) objets saisis et **deux cent trente-quatre** (234) verbalisations (installations anarchiques et insalubres, pièces de véhicules, appareils de nuisances sonores...).

✚ Au titre de la promotion de la qualité du cadre de vie

Des activités de sensibilisation, information et éducation des populations au changement de comportement, ont été réalisés. Il s'agit notamment de l'édition 2020 de la Semaine Nationale de la Propreté (SNP) et les activités mensuelles relatives à l'opération « Grand Ménage ».

La Semaine Nationale de la Propreté (SNP)

L'édition 2021 de la semaine Nationale de la Propreté (SNP) a été comme les précédentes, une lucarne pour promotion de la propreté et de sensibilisation des populations sur toute l'étendue du territoire national.

Le 31 juillet 2021 au soir, Monsieur le Ministre a lu le message à la nation pour sensibiliser l'ensemble de la population autour de la propreté et de l'esthétique du cadre de vie dans un contexte de lutte contre la COVID-19, lançant ainsi le démarrage des activités de la SNP 2021.

En marge des célébrations officielles, des activités communautaires de propreté ont été menées **du 02 au 06 août 2021**, dans tout le pays avec en ligne de mire des Organisations non gouvernementales (ONG) engagés dans la lutte contre l'insalubrité. Ces activités ont été l'occasion de mobiliser tout le corps social, notamment les Comités locaux de salubrité, les opérateurs économiques, les opérateurs de la salubrité et d'assainissement, les partenaires du MINASS, les ONG, les chefs de quartiers, les leaders communautaires, les guides religieux, les associations de jeunes et de femmes, les responsables des faitières, etc., pour mener entre autres, les activités suivantes :

- le ramassage des sachets et autres salissures sur les voies et places publiques ;
- le balayage et le désensablement des voies ;
- l'élimination des dépôts sauvages ;
- le curage des caniveaux et l'enlèvement des produits de curage.

Le Grand Ménage

Au titre de l'année 2021, **dix (10)** éditions de Grand Ménage (GM) dont les cérémonies officielles ont eu lieu essentiellement dans le District Autonome d'Abidjan (09), avec deux (02) cérémonies officielles dans les villes de l'intérieur (Dimbokro, Séguéla).

✚ Au titre de la coordination et du suivi des activités des comités de salubrité et d'hygiène

L'une des stratégies politique du MINASS en matière de salubrité consiste à couvrir le territoire national par l'installation des comités de salubrité dans les Régions, les Départements ; les Sous-Préfectures, les Communes, Cités, les Quartiers et les Villages et permettre aux populations, aux collectivités territoriales de s'approprier les activités communautaires de nettoyage à savoir le Grand Ménage.

C'est ainsi que depuis le démarrage de cette activité communautaire, la Direction de la Promotion, de l'Animation, du Suivi des Comités de Salubrité et d'Hygiène (DPASCSH), structure en charge de la Coordination du GM procède lors des cérémonies officielles du GM à l'installation des Comités Communaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (COCASH), Comités Scolaires d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (COSASH) dans les villes et communes de Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, dans l'ensemble, les 13 Communes du District d'Abidjan disposent certes de Comités Locaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (CLASH) dans leurs différents quartiers, mais sont dépourvues de (COCASH), considérés comme les supra structures pour un meilleur encadrement et suivi des activités d'Assainissement et de salubrité au niveau communal.

C'est pourquoi, au regard du nombre très évolutif des COCASH dans les autres communes du pays et surtout dans l'exécution de ses attributions, la DPASCSH a décidé d'organiser un atelier dans la capitale politique, Yamoussoukro, pour faire un atelier de renforcement des capacités des Comités Locaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène (CLASH) dans la région.

✚ Au titre du contrôle de la construction des ouvrages de gestion des déchets sur le territoire national

Pour optimiser le système de collecte et de transport des déchets, et réduire les coûts des prestations, la construction et l'exploitation des infrastructures de gestions des DSMA ont été initiées dans le district Autonome d'Abidjan.

Supervision et suivi de la construction des centres de transfert

Selon les rapports du BNETD et de l'ANAGED, la construction des centres de transfert d'Anguédedou 1 – Yopougon (ECO EBURNIE), d'Anguédedou 2 – Yopougon (ECOTI SA) et de Namoué – Bingerville (ECOTI SA) est achevée et les sites mises en exploitation par les opérateurs en charge de ces zones.

A ce jour, deux (02) centres de transfert sont en construction ; il s'agit du centre de transfert de Port-Bouët (ECO EBURNIE), avec un taux d'avancement de **98%**, et du centre de transfert d'Adjamé avec un taux d'avancement de **75%**. Les centres de transfert d'Anyama et de Lakité demeurent en phase de projet.

L'état d'avancement des travaux de construction des centres de transfert est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Point de situation de construction des centres de transfert

SITES	TAUX D'EXECUTION	TRAVAUX RESTANTS
Centre de transfert d'Anguededou 1 (ECO EBURNIE)	100%	- réceptionné et mise en exploitation
Centre de transfert d'Anguededou 2 (ECOTI SA)	100%	- réception en cours et mise en exploitation
Centre de transfert de Benogosso (ECO EBURNIE)	98 %	- Quais de déchargement (en finition) ; - Atelier mécanique (achevé) ; - Bâtiment administratif (achevé) ; - Voirie intérieure et réseaux de drainage (achevée) ; - Pont-bascule (en finition) ; - Fosse à lixiviats (achevée) - Électricité (achevée) - Vestiaires et toilettes (achevés).
Centre de transfert d'Adjamé (ECOTI SA)	75 %	- Mur de soutènement (achevé) ; - Terrassement plateforme (achevé) ; - Voirie et réseaux divers (en cours) ; - Pont-bascule (en cours) ; - Électricité (en cours) ; - Bâtiment administratif et toilettes (en cours).
Centre de transfert de Namoué (ECOTI SA)	100 %	- le site est en exploitation par l'opérateur ECOTI SA chargé de la zone.

Les photos ci-après présentent l'évolution des travaux de construction des Centre de Transfert de Namoué (Bingerville), d'Anguédedou 1 (Yopougon), de Benogosso (Port-Bouet) et d'Anguédedou 2 (Yopougon).



Photo 5 : Vue des centres de transfert

❖ Supervision et suivi de la Construction du CVET de Kossihouen

Le point d'exécution des travaux de construction du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 306 : Point de situation des travaux de construction du CVET

Ouvrages	Taux d'exécution	Travaux restants
Voie d'accès provisoire	100%	- Achevée et réceptionnée.
Voies intérieures du site	99%	- Signalisations (en cours)
Voie d'accès définitif	80%	- Couches de chaussées (achevées) - Ouvrages de drainage (achevés) ; - Bitumage ; - Signalisations. - glissières de sécurité
Casier 1	100%	- ouvrage achevé et réceptionné
Casier 2	100%	- ouvrage achevé et réceptionné
Bassin provisoire (pour traitement des lixiviats)	100%	- réceptionné et mise en service
Zone de traitement des lixiviats (système définitif)	100%	- réceptionné et mise en service
Bureau de pesée	100%	- réceptionné et mise en service
Loges gardiens	100%	- réceptionné et mise en service
Bâtiment administratif	100%	- réceptionné et mise en service
Vestiaire et toilette	100%	- réceptionné et mise en service
Réfectoire	100%	- achevé et réceptionné
Atelier mécanique	100%	- réceptionné et mise en service
Réservoir d'eau	100%	- réceptionné et mise en service
Ponts bascules	100%	- réceptionné et mise en service
Portique de détection de la radioactivité	100%	- ouvrage réceptionné et mis en service.
Lavage des Roues	100%	- ouvrage réceptionné et mis en service.
Clôture	100%	- ouvrage réceptionné
Pont d'accès de la voie définitive	5%	- études d'exécution (achevées) - Installation de chantier (en cours)

- ❖ Suivi de la mise en œuvre des services de propreté et de l'exploitation du CVET
- ❖ Supervision et Suivi des opérations de propreté dans le District Autonome d'Abidjan

Le service de propreté dans l'agglomération d'Abidjan est assuré par deux (02) opérateurs, ECOTI SA pour le secteur 1 (Abobo, Anyama, Bingerville, Cocody et Plateau) et ECO EBURNIE pour le secteur 2 (Adjamé, Attécoubé, Yopougon et Songon) et le secteur 3 (Treichville, Marcory, Koumassi et Port-Bouet).

Selon le rapport du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), les opérateurs ECOTI SA et ECO EBURNIE ont collecté et transporté au CVET, durant l'année 2021, au total **1 445 742,40 Tonnes de DSMA**.

Durant cette même période, ces deux structures ont balayé **86 841,00 mètres linéaires de voies** et curé **453,11 mètres linéaires de caniveaux**.

- ❖ Supervision et suivi de l'exploitation du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) de Kossihouen

Suivant les rapports du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) et de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), le CVET de Kossihouen, exploité par l'entreprise CLEAN EBURNIE, a réceptionné **1 445 742,40 tonnes de DSMA** sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2021, avec une quantité journalière moyenne de **3 960,94 tonnes de DSMA** collectés dans les 13 communes du District Autonome d'Abidjan.

- ❖ Supervision et suivi de la mise en œuvre des opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur du pays

Les opérations de salubrité dans les villes de l'intérieur concernent principalement les cinq (05) communes que sont Bouaké, Daloa, Korhogo, San-Pedro et Yamoussoukro ont permis de collecter et mettre en décharge **863 249,63 Tonnes de DSMA**.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 3

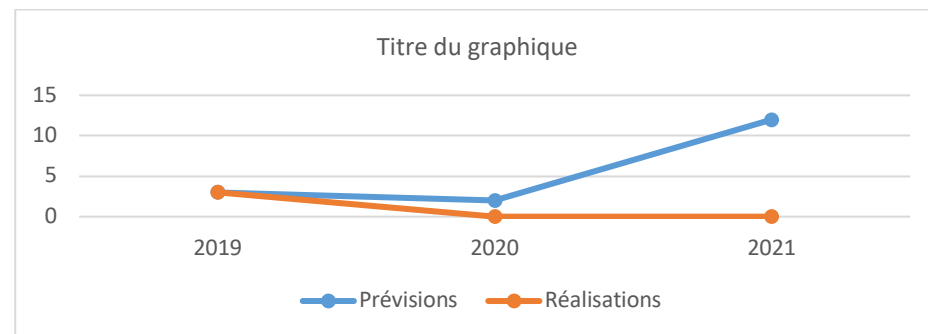
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation			2021	
		2018	2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances						
IP1. Proportion de collectivités territoriales (chef lieux de région) disposant de décharge contrôlée	%	-	3%	0	12%	0
IP2. taux de réclamations client satisfaites	%	-	88,20%	35%	92%	95%

Source : DGAS –DOSLN - BAS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : assurer la gestion des déchets et réduire les nuisances

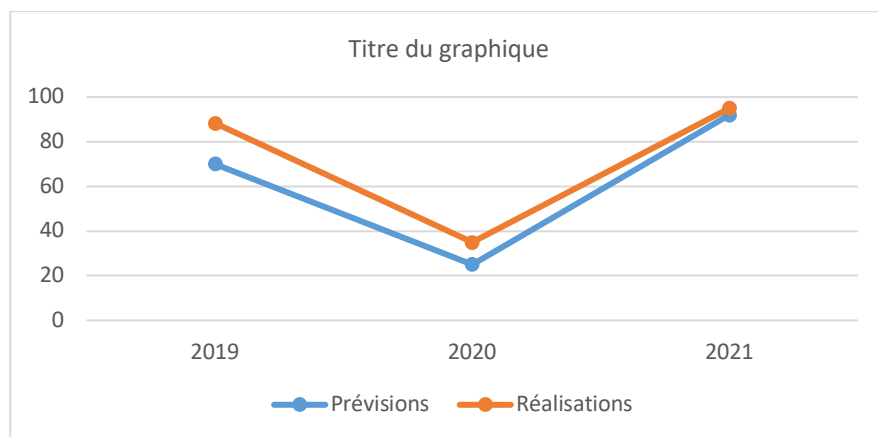
Indicateur 1 : Proportion de collectivités territoriales (chef lieux de région) disposant de décharge contrôlée



(En dehors du District Autonome d'Abidjan (DAA) qui dispose d'un CET ainsi que de Centre de Transfert des déchets solides, l'ensemble des localités ne dispose pas encore de décharges contrôlées. Toutefois, des études sont en cours à l'effet de pourvoir l'ensemble des localités du pays en infrastructures appropriées de gestion des déchets solides. Pour l'année 2021, la dotation nous a permis d'acquérir en partie un site d'une superficie de 100 ha dans la localité de Tiebissou, site destinée à abriter la décharge de la localité dans le cadre du projet de gestion intercommunale des déchets des localités de Toumodi-Yamoussoukro-Tiebissou-Djébonoua et Bouaké.

L'atteinte des objectifs de cet indicateur ne pourra être mesurée qu'à l'aune de la construction et l'exploitation effective de décharge dont le processus inclut l'acquisition, la sécurisation et la validation de sites après études techniques.

Indicateur 2 : taux de réclamations client satisfaites



Les réclamations client au cours de l'année 2021 ont portées sur les nuisances sonores, les occupations anarchiques du domaine public et les ouvrages d'assainissement.

Sur une prévision de 92%, l'objectif a été atteint avec une performance de +3 points. La mise en place de la régie d'avance des recettes a été l'élément catalyseur dans le renforcement de la force coercitive de la répression. Cette performance s'explique également par la mise en place de plusieurs outils de collecte d'informations tels que la mise en place d'un call-center qui permet aux usagers-clients de solliciter les services du Ministère par appels téléphoniques et ainsi de maintenir le contact en s'assurant que leurs préoccupations ont été satisfaites. De plus, la mise en œuvre de diverses activités de sensibilisation contribue significativement à un changement de comportement chez les populations.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au titre des leçons apprises, notons l'acquisition d'un site devant abriter le Centre de Valorisation et d'enfouissement technique dans le cadre du projet de gestion intercommunale des déchets des localités de Toumodi, Yamoussoukro, Tiébissou, Djebonoua et Bouaké dans la perspective de sa construction, son exploitation et la mise en œuvre des activités de propreté à l'échelle des localités cibles.

Ainsi, une mise à disposition des ressources financières nécessaires pour l'acquisition et la sécurisation des sites devant abriter les décharges contrôlées dans les différents chefs-lieux de régions seraient salutaires et contribueraient à l'atteinte des objectifs de performance du programme.

Aussi, la performance enregistrée dans le cadre de la gestion des réclamations clients-usagers sera renforcée par une mobilité plus accrue des agents commis à la tâche.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés citées plus haut, il est souhaité l'ouverture de crédits complémentaires nécessaires :

- A l'acquisition et la sécurisation des sites devant abriter les infrastructures modernes de gestion et de valorisation des déchets sur l'ensemble du territoire national ;
- Au renforcement de la mobilité des agents commis aux tâches de répression en vue de pérenniser les acquis et susciter chez les populations des actes visant à réduire les nuisances de tous types et les actes d'incivilités vis-à-vis des ouvrages d'assainissement et des infrastructures de salubrité ;
- A l'organisation des sessions de formation afin de permettre une bonne maîtrise des nouveaux outils de gestion des finances publiques.

CONCLUSION

Le programme 3 a pour objectif de contribuer à améliorer le cadre de vie des populations à travers une meilleure gestion des déchets et les actions en vue de réduire les nuisances. Pour l'année 2021, il a bénéficié d'une allocation budgétaire dont l'exécution globale est de **96,77 %** à la date du 27 janvier 2022 (**source : SIGOBE**).

Cette allocation a permis une avancée significative dans l'atteinte des performances attendues du programme ; notamment, l'acquisition de sites pour abriter les infrastructures de gestion et de valorisation des déchets et une lutte accrue contre les incivilités engendrant une dégradation du cadre de vie.

Dans l'exécution du budget alloué au programme 3 : « salubrité et Lutte Contre les Nuisances », les difficultés rencontrées sont en partie liées au faible plafonnement budgétaire des deux premiers trimestres favorisés par la régulation du budget, occasionnant la concentration de la majorité des activités à partir du 3^{ème} trimestre.

Toutefois, une ouverture de crédits budgétaires suffisants à hauteur des missions du programme aurait permis une meilleure performance du programme 3.

En dépit des difficultés rencontrées, le programme 3 a mis en œuvre l'ensemble des activités programmées.

Les ambitions de propreté et d'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations devraient être soutenues par une collaboration de qualité avec les différentes parties prenantes que sont les Collectivités Territoriales, les ONG, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de l'année budgétaire, les statistiques clés de la performance qui ressortent des différentes analyses effectuées sont entre autre, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique du MINASS, la gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du MINASS, la planification et le suivi efficace des actions du MINASS et la gestion des systèmes informatiques et de communication, la réalisation de réseau d'assainissement, de drainage, de stations de pompage et d'épuration des eaux usées, de Stations de traitement des Boues de Vidange et la construction de latrines en milieu rural, l'acquisition de sites pour abriter les infrastructures de gestion et de valorisation des déchets.

Ainsi, Le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité (MINASS), a élaboré 09 textes qui ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement sur les 14 prévus. 03 DR prévues, ont été installées et équipées, la proportion d'habitant bénéficiant d'un assainissement amélioré est de 56%, l'acquisition d'un site à Bonon pour la construction d'infrastructures modernes de salubrité. Les performances enregistrées au cours de l'année 2021 ont une évolution remarquable relativement à l'exercice précédent malgré des difficultés auxquelles nous avons fait face avec des mesures prises telles que : le réaménagement budgétaire, l'allocation de rallonge budgétaire. Au regard des orientations des résultats notés ci-dessus, les principaux leviers d'actions que le Ministère compte utiliser pour les exercices à venir sont, l'organisation des dotations des activités des programmes en dotant conséquemment les principales activités permettront d'atteindre les objectifs, la demande d'augmentation du plafonnement budgétaire des deux premiers trimestres.

Les ambitions de propreté, d'assainissement pour améliorer la qualité du cadre de vie des populations devraient être soutenues par une collaboration de qualité avec les différentes parties prenantes que sont, les Collectivités Territoriales, les ONG, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

**SECTION 369 : MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

INTRODUCTION GENERALE

Au terme du décret n° 2021-181 du 06 avril 2021, Madame Myss Belmonde DOGO a été nommée Ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté en remplacement du Professeur Mariatou KONE, ex-Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté.

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) est en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de solidarité et de lutte contre la pauvreté et ce, conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : (i) Coordonner, promouvoir et mettre en œuvre les actions de Solidarité et Humanitaire, y compris en faveur des communautés en détresse ; (ii) Procéder à la prise en charge et la réparation des préjudices des victimes des crises survenues en Côte d'Ivoire ; (iii) Contribuer à la réduction des inégalités et à la prise en charge sociale des populations vulnérables ; (iv) Mener des actions de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Toutes ces actions sont réalisées au travers de trois (03) programmes animés. Outre le Cabinet, les Directions et Services rattachés, le Ministère comprend 2 Directions générales, 8 Directions centrales, 10 Directions régionales et 5 structures sous tutelle (OSCS, FNS, PFSP, PNDC, Projet SWEDD).

En 2021, le MSLP a poursuivi son action de résilience des ménages vulnérables par les transferts monétaires aux ménages extrêmement pauvres dans le cadre du PFSP, également l'assistance qu'il a apportée aux personnes rendues vulnérables à cause des catastrophes naturelles (inondations, éboulements), des sinistres (accidents de circulation, intoxications alimentaires, noyades). Concernant la réponse à la COVID-19, l'Etat a poursuivi ses efforts de soutien aux populations rendues vulnérables du fait de cette pandémie. Nous avons assisté à des déplacements de populations dus à des attaques terroristes dans le nord-est du pays ; ces événements ont exacerbé le niveau de vulnérabilité des ménages et suscité une intervention humanitaire du MSLP.

Par ailleurs, le MSLP a initié plusieurs réformes afin d'accorder une réponse à la politique du gouvernement en matière de solidarité et de lutte contre la pauvreté, notamment le calcul de l'Indice National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (INSCS), l'opérationnalisation du Registre Social Unique (RSU), l'élaboration d'un programme multisectoriel d'appui aux filets sociaux (PAFS) dans le cadre du renforcement de l'inclusion sociale et l'élaboration d'une stratégie nationale de développement communautaire.

En sus de ces acquis, plusieurs études ont été menées : l'étude nationale sur les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale, l'élaboration de la stratégie nationale de la lutte contre la traite des personnes, les études d'évaluation d'impact de projets en cours, l'élaboration d'une cartographie de la vulnérabilité dans des villages.

Ces actions entreprises en 2021 donnent de bonnes perspectives au MSLP en 2022.

Ce Rapport Annuel de Performance va s'articuler autour de quatre (4) parties que sont :

- Partie I : le Ministère
- Partie II : le programme 1 « Administration Générale »
- Partie III : le programme 2 « Solidarité et Cohésion Sociale »
- Partie IV : le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté »

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) a trois programmes que sont :

- Programme 1 : Administration générale comprend cinq (5) actions et seize (16) activités ;
- Programme 2 : Solidarité et Cohésion Sociale composé de deux (2) actions et de sept (7) activités ;
- Programme 3 : Lutte contre la Pauvreté comporte deux (2) actions et dix (10) activités.

I.2. Politique ministérielle

Au regard des orientations de la politique sectorielle contenue dans le DPPD-PAP 2021-2023, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté s'inscrit dans les orientations stratégiques suivantes :

- asseoir une administration performante et efficiente ;
- construire une nation unie dans sa diversité et reposant sur les valeurs de solidarité nationale, d'esprit de famille, de cohésion sociale, de paix et d'amour de la patrie ;
- renforcer la résilience des couches de populations pauvres et vulnérables.

Conformément à la vision sectorielle, aux orientations de politiques sectorielles et aux axes d'interventions stratégiques, se dégagent les résultats stratégiques suivants :

- L'administration est moderne et performante ;
- la cohésion sociale et l'unité nationale sont renforcées ;
- l'inclusion sociale et financière est redynamisée ;
- la solidarité de l'Etat à l'endroit des populations vulnérables et sinistrées est renforcée.

Ces différents résultats stratégiques sont inscrits dans les objectifs globaux suivants :

OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante ;

OG 2 : Construire une nation unie dans sa diversité et reposant sur les valeurs de solidarité nationale, d'esprit de famille, de cohésion sociale, de paix et d'amour de la patrie ;

OG 3 : Réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Tableau 307 : Tableau présentant le nombre d'objectifs, d'indicateurs et de cibles contenus dans le DPPD-PAP 2021-2023

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	3	3	5	15	15

Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est organisé en trois (03) programmes soutenus par trois (03) objectifs globaux décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques vérifiés par quinze (15) indicateurs et quinze (15) cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

Tableau 308 : Tableau des taux moyens de réalisation des indicateurs pour chaque programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation	3	2	60 %
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	2	1	
P2 : Solidarité et Cohésion Sociale	OS1 : Renforcer la solidarité et la cohésion sociale	3	3	100 %
P3 : Lutte contre la pauvreté	OS 1 : Renforcer l'inclusion sociale	4	1	50 %
	OS 2 : Réduire les inégalités sociales, les discriminations et exclusions	2	2	
TOTAL		14	9	64,28 %

Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

Pour la gestion 2021, le MSLP a atteint trois (03) cibles sur six (06) au titre des indicateurs liés aux objectifs globaux, soit un taux de 50 %.

Pour la gestion 2021, le MSLP a atteint neuf (9) cibles sur les quatorze (14) prévues soit un taux de réalisation global de 64,28 %.

Le programme 1 est mesuré par cinq (5) indicateurs dont le taux moyen de réalisation est de 60 %. Ce résultat est essentiellement imputable à l'objectif spécifique 1 « Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation » dont 2 cibles sur 3 ont été atteintes. Il traduit ainsi le bon fonctionnement du Ministère vers la mise en place d'une administration moderne et performante.

Quant au programme 2, il vise le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale. Cet objectif spécifique est mesuré par trois (3) indicateurs dont les cibles ont été atteintes, soit un taux moyen de réalisation de 100%. Cette performance s'explique par le dynamisme opérationnel de la Direction Générale de la Solidarité et de la Cohésion Sociale qui enregistre une assistance supplémentaire de **2 026** personnes en détresse sinistrées et l'élaboration de **52** rapports hebdomadaires sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale ainsi que le calcul de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) au titre de l'année 2021 par l'OSCS.

Toutefois, il faut souligner que le calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS), initialement projeté en 2022, a été réalisé en 2021. Pour ce qui est de l'indicateur « nombre de localité à risque touchées par les activités de cohésion sociale », il n'a pas été mesuré en 2021 car l'indicateur ne relève plus du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2021-190 du 28 avril portant attribution des membres du Gouvernement. Cette activité est désormais du ressort du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale.

Pour ce qui est du programme 3, sur six (6) indicateurs, trois (3) ont atteint leur cible, soit un taux moyen de réalisation de 50%. Cette performance est essentiellement due à l'objectif spécifique 2 dont les indicateurs ont tous atteint leur cible. Ce niveau de résultat contribue à réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 309 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP.1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	Nombre	-	-	10	10	Objectif atteint
		IP.1.2 : Personnel formé et qualifié	Nombre	79	270	292	205	Objectif non atteint
		IP.1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	Nombre	-	31	35	18	Objectif non atteint
OG 2 : Construire une nation unie dans sa diversité et reposant sur les valeurs de solidarité nationale, d'esprit de famille, de cohésion sociale, de paix et d'amour de la patrie	RS 2 : la Cohésion sociale et l'unité nationale sont renforcées	IP.2.1 : Proportion de personnes en détresse identifiées et assistées	%	-	65%	14,21%	20,61 %	Objectif atteint avec une performance de + 6,40 %

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 3 : Réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables	RS 3 : l'inclusion sociale et financière est redynamisée	IP.3.1 : Nombre de ménages ayant bénéficié d'allocations trimestrielles	Nombre	127 000	227 000	227 000	192 000	Objectif non atteint
		IP.3.2 : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux	%	20%	30%	40%	40%	Objectif atteint

Sources : DPPD-PAP 2021-2023 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

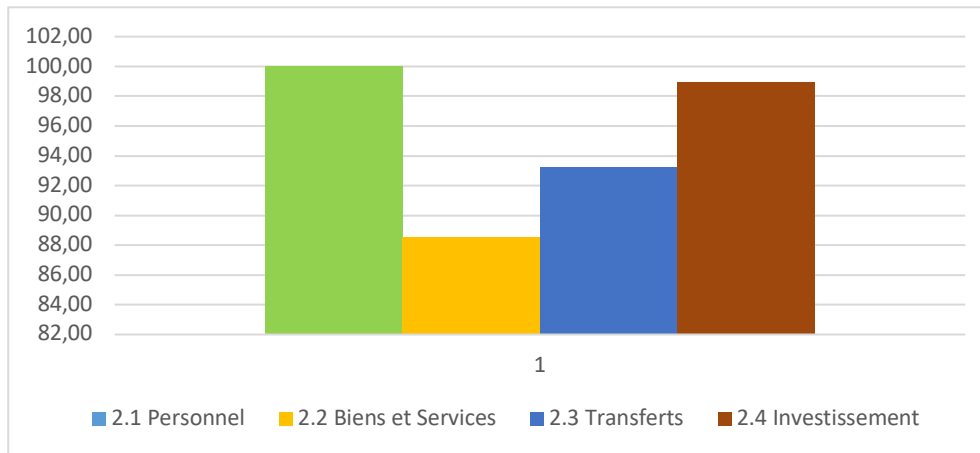
III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 4 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2020	2021			
		Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	47 839 385 781	49 152 667 545	48 436 073 758	716 593 787	98,54%
1.1 Ressources intérieures	25 059 609 484	10 659 064 674	10 421 570 667	237 494 007	97,77%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	25 059 609 484	10 659 064 674	10 421 570 667	237 494 007	97,77%
1.1.2 Recettes de services				0	
1.2 Ressources extérieures	22 779 776 297	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
1.2.1 Emprunts projets	21 139 101 369	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
1.2.2 Dons Projets	1 640 674 928		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	
2 CHARGES	47 839 385 781	49 152 667 545	48 436 073 758	716 593 787	98,54%
2.1 Personnel	1 219 899 930	1 274 566 230	1 274 566 230	0	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	1 219 899 930	1 274 566 230	1 274 566 230	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde				0	
2.2 Biens et Services	1 380 991 594	1 641 444 516	1 453 954 509	187 490 007	88,58%
2.3 Transferts	956 433 376	742 007 347	692 003 347	50 004 000	93,26%
2.3.1 Transferts courants	956 433 376	742 007 347	692 003 347	50 004 000	93,26%
2.3.2 Transferts en capital				0	
2.4 Investissement	44 282 060 881	45 494 649 452	45 015 549 672	479 099 780	98,95%
2.4.1 Trésor	21 502 284 584	7 001 046 581	7 001 046 581	0	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	22 779 776 297	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
Dons	1 640 674 928			0	
Emprunts	21 139 101 369	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
TOTAL	47 839 385 781	49 152 667 545	48 436 073 758	716 593 787	98,54%

Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Graphique 104 : Exécution du budget par nature de dépenses



Sources : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022

Le budget initial de **37 461 844 260** Francs CFA alloué au Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP) est passé à **49 152 667 454** Francs CFA, soit une hausse de **31,21 %** correspondant à **11 690 823 194** Francs CFA.

Cette hausse s'explique essentiellement par un financement complémentaire de **12 872 885 190** Francs CFA reçu en cours de gestion pour le compte des investissements. On note par ailleurs une baisse des crédits budgétaires tant au niveau des biens et services de **75 157 265** Francs CFA qu'au niveau des transferts à hauteur de **17 404 639** Francs CFA.

Ainsi, le budget alloué aux investissements est passé de **32 621 764 262** Francs CFA à **45 494 649 452** Francs CFA en cours de gestion.

Le budget des biens et services est passé de **1 716 601 781** Francs CFA à **1 641 444 516** Francs CFA.

Quant à celui des transferts, il est passé de **759 411 986** Francs CFA à **742 007 347** Francs CFA.

Sur le budget actuel de **49 152 667 454** Francs CFA, **48 436 073 758** Francs CFA ont été exécutés, soit un taux de d'exécution de **98,54 %**.

Cette situation se répartit entre les natures de dépenses de la manière suivante :

- Personnel : **1 274 566 230** Francs CFA, soit **100 %** ;
- Biens et Services : **1 453 954 509** Francs CFA, soit **88,58%** ;
- Transferts : **692 003 347** Francs CFA, soit **93,26%** ;
- Investissement : **45 015 549 672** Francs CFA, soit **98,95 %**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Anciennement piloté par Mme MAHOUGBEU Alina épouse OUATTARA, Directeur de Cabinet Adjoint, le programme 1 a été géré par Mme KOUADIO Marie KONE Poragnon, Directeur de Cabinet Adjoint, du 31 mai au 31 décembre 2021. A ce jour, le programme est géré par Madame Paule Marlène DOGBO, Directeur de Cabinet.

Le programme assure la coordination administrative, technique et sectorielle. Il veille au contrôle, à la planification, au suivi de la mise en œuvre des activités du Ministère. Ce programme gère les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à une mise en œuvre efficiente des activités. Il s'assure de la mise en œuvre de la politique qualité et du genre. Dans ce programme, les Directions Régionales assurent la coordination de la mise en œuvre des activités du Ministère au niveau régional.

Les activités de coordination du programme ont été réalisées dans un contexte d'exacerbation des vulnérabilités dû, entre autres, à la récurrence et à l'ampleur des sinistres et catastrophes, à la persistance des crises communautaires, aux crises sanitaires, aux attaques terroristes dans le nord du pays, aux inégalités sociales et aux formes d'exclusion sociale.

Relativement à l'état des lieux de la stratégie de ce programme, trois (03) points seront abordés à savoir : (i) la présentation de la stratégie du programme, (ii) les réalisations du programme au cours de l'exercice 2021 et (iii) la performance du programme.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Ministère a trois objectifs globaux dont le premier est repris par le programme 1 « Administration Générale ». Il s'agit de : « Mettre en place une administration moderne et performante ». Le résultat attendu est : l'administration est moderne et performante.

Il découle de cet objectif global deux objectifs spécifiques qui sont :

- Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

I.2. Le financement du programme

En 2021, le budget initial alloué au Programme 1 Administration Générale s'élève à **2 510 047 028** Francs CFA, repartit dans les différentes natures de dépenses comme suit :

- Personnel : **1 255 366 231** Francs CFA ;
- Biens et Services : **1 254 680 797** Francs CFA.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 5 : Tableau de la situation d'exécution budgétaire du programme 1

Unités	2021			
	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées				
1. RESSOURCES	2 475 542 187	2 354 709 131	120 833 056	95,12%
1.1 Ressources intérieures	2 475 542 187	2 354 709 131	120 833 056	95,12%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 475 542 187	2 354 709 131	120 833 056	95,12%
1.1.2 Recettes de services			0	
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	
1.2.2 Dons Projets		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0	
2 CHARGES	2 475 542 187	2 354 709 131	120 833 056	95,12%
2.1 Personnel	1 255 366 230	1 255 366 230	0	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	1 255 366 230	1 255 366 230	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde			0	
2.2 Biens et Services	1 208 292 532	1 087 459 476	120 833 056	90,00%
2.3 Transferts	11 883 425	11 883 425	0	100,00%
2.3.1 Transferts courants	11 883 425	11 883 425	0	100,00%
2.3.2 Transferts en capital			0	
2.4 Investissement	0	0	0	
2.4.1 Trésor	0	0	0	
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	
Dons			0	
Emprunts	0	0	0	
TOTAL	2 475 542 187	2 354 709 131	120 833 056	95,12%

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 10/03/2022

Le budget initial de **2 510 047 028** Francs CFA alloué au programme Administration Générale en 2021 est passé à **2 475 542 187** Francs CFA, soit une baisse de **34 504 841** Francs CFA. Cette baisse s'explique essentiellement par une réduction du budget des Biens et Services de **3,70 %**.

On note cependant un complément budgétaire d'un montant de **11 883 425** Francs CFA reçu en cours de gestion pour le compte des transferts en cours de gestion. Ce montant a servi à payer les honoraires d'un expert BNETD affecté au MSLP.

Au total, sur un budget actuel de **2 475 542 187** Francs CFA, un montant de **2 354 709 131** Francs CFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de **95,12 %** avec un écart de **120 833 056 Francs CFA**. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que la plupart des structures du programme 1 ont exécuté leur budget conformément à la régulation budgétaire de **70%**.

L'exécution budgétaire de ce programme a permis :

- d'effectuer 175 missions sur le terrain par les dix (10) Directeurs Régionaux que compte le MSLP ;

- d'effectuer des missions de sensibilisation dans les zones à risque pendant les pluies diluviennes dans quatre communes (Dabou, Cocody, Attécoubé et Adjamé) ;
- d'acquérir du matériel roulant, du matériel de bureau et du matériel informatique ;
- de réaménager et d'héberger le site internet du ministère sur le serveur E-Gouv conformément au cahier de charges de la CAIDP : www.solidarite.gouv.ci/ ;
- de former 10 agents de SADI sur « le stockage CLOUD AZURE » de Microsoft ;
- de former 35 responsables et agents du MSLP sur la gestion axée sur le résultat et la planification opérationnelle ;
- de couvrir 61 activités du Ministère par des organes de presse (audio visuelles, écrites, en ligne...) ;
- de former 130 fonctionnaires et agents de l'Etat sur la déontologie de la Fonction Publique ;
- de former 75 gestionnaires de crédits et leurs assistants sur l'exécution du budget programme ;
- d'élaborer le DPPD-PAP 2022-2024 du MSLP ;
- d'acquérir un nouveau local pour la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté ;
- d'organiser 18 missions d'inspection ;
- de renforcer les capacités des inspecteurs en audit et contrôle interne.
- de former 40 Directeurs Centraux sur l'identification des processus pour la mise en place de la cartographie des processus du MSLP ;
- de former 50 agents du MSLP sur la thématique genre.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

L'exécution des crédits budgétaires est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau de l'exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	1 211 199 930	1 255 366 230	203 853 910	204 399 318	34 031 386	11 883 425			1 449 085 226	1 471 648 973
Action 2			10 704 070	15 019 905					10 704 070	15 019 905
Action 3			10 410 149	12 485 746					10 410 149	12 485 746
Action 4			623 695 888	822 287 107					623 695 888	822 287 107
Action 5				33 267 400					0	33 267 400

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE au 10/03/2022

Au niveau de l'action 1, le montant exécuté en 2021 est de **1 471 648 973** Francs CFA contre un montant de **1 449 085 226** Francs CFA en 2020, soit une hausse de **22 563 747** Francs CFA.

A l'action 2, le budget exécuté en 2021 est de **15 019 905** Francs CFA tandis que celui exécuté en 2020 est de **10 704 070** Francs CFA, soit une hausse de **4 315 835** Francs CFA.

Cet écart s'explique par l'acquisition de matériels et la formation de 35 responsables et agents du MSLP sur la gestion axée sur le résultat et la planification opérationnelle en 2021.

Au niveau de l'action 3, le budget exécuté en 2021 est de **12 485 746** Francs CFA contre un budget de **10 410 149** Francs CFA exécuté en 2020, soit une hausse de **2 075 497** Francs CFA.

Cet écart s'explique par l'acquisition de matériels, le réaménagement et l'hébergement du site internet du Ministère sur le serveur E-Gouv conformément au cahier de charges de la CAIDP : www.solidarite.gouv.ci/ ; et la formation de 10 agents de SADI sur « le stockage CLOUD AZURE » de Microsoft.

Le budget exécuté au niveau de l'action 4 en 2021 est de **822 287 107** Francs CFA contre **623 695 888** Francs CFA exécuté en 2020, soit une hausse **198 591 219** Francs CFA.

Cet écart enregistré au niveau de l'action 4 s'explique par :

- la location d'un bâtiment abritant le siège de la Direction Générale de la Lutte contre Pauvreté ;
- l'augmentation des dépenses d'eau et d'électricité engendrée par les nouveaux locaux de la DGLP ;
- l'acquisition d'un véhicule pour le Directeur Général et d'un véhicule de liaison pour la Direction Générale de la de la Lutte contre Pauvreté ;

- l'appui à la réalisation des formations initiées par les directions et services du MSLP.

Quant à l'action 5, le montant exécuté en 2021 est de **33 267 400** Francs CFA tandis qu'en 2020 aucun montant n'a été exécuté pour cette action car elle a été créée en 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

Au programme 1, il n'y a pas eu d'investissement.

II.2. Évolution des effectifs

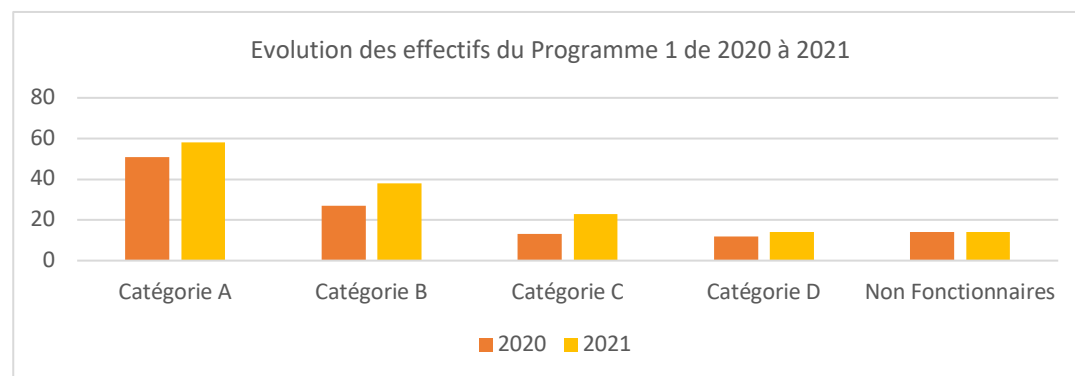
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Tableau de l'exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	51	10	7	7	0	58
Catégorie B	27	35	8	12	1	38
Catégorie C	13	15	2	10	0	23
Catégorie D	12	10	2	3	1	14
Non Fonctionnaires	14	-	-	-	-	14
TOTAL	117	70	19	32	2	147

Sources : RAP 2020, le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

Graphique 105 : Evolution des effectifs du Programme 1



Sources : RAP 2020, le catalogue des mesures nouvelles, et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

De 2020 à 2021 les effectifs du programme 1 sont passés de **117 à 147** soit une augmentation de **25,64%**. Cette augmentation est due à la croissance du nombre de fonctionnaires en raison des besoins exprimés par les différentes structures. Elle a contribué ainsi à réduire le déficit en personnel et à améliorer significativement le fonctionnement du programme 1. Toutefois, des directions et services demeurent encore en sous-effectif. Pour pallier cet état de fait, il conviendrait de renforcer les effectifs tout en mettant l'accent sur l'adéquation entre le profil de poste et les compétences du fonctionnaire.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Cet état des lieux concernera les cinq (05) grandes actions de ce programme que sont :

- Coordination et animation du Ministère ;
- Planification, programmation, suivi et évaluation ;

- Information et communication ;
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Renforcement du système de Contrôle Juridique, de gestion de la Qualité et du Genre.

Action 1.1 : Coordination et animation du Ministère

Plusieurs activités ont été menées. Il s'agit :

- du suivi de la coopération et du partenariat avec les organisations internationales (OI) et organisations de la société civile (OSC) ;
- de **175** missions effectuées sur le terrain par les **10** Directeurs Régionaux que compte le MSLP ;
- de **214** réunions de coordination des activités du Ministère en région.

Action 1.2 : Planification, programmation, suivi et évaluation

Au niveau de cette action, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit :

- de l'élaboration des matrices du Plan de Travail Annuel (PTA 2021) et du Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2021) ;
- de la production de **06** rapports périodiques de suivi des activités ;
- de l'élaboration des documents sectoriels du MSLP dans le PND 2021-2025 ;
- de la préparation des projets et programmes inscrits au PIP (Projets d'Investissements Publics) ;
- du suivi des indicateurs de résultats stratégiques et opérationnels du PTA, du PAP, du PND et des ODD ;
- de la formation de **35** responsables et agents du MSLP sur la gestion axée sur le résultat et la planification opérationnelle.

Action 1.3 : information et communication

Concernant cette action, de nombreuses activités ont été menées :

✚ Au titre de la Gestion du système d'information

- Le réaménagement et l'hébergement du site internet du ministère sur le serveur E-Gouv conformément au cahier de charges de la CAIDP : www.solidarite.gouv.ci/ ;
- la création du site intranet du ministère et l'accessibilité dudit site par les administrateurs pour le paramétrage <https://gouvci.sharepoint.com/sites/MIN-SOLIDARITE> ;
- la mise en place des serveurs qui vont accueillir l'application de gestion du service courrier ;
- la formation de **10** agents de SADI sur « le stockage CLOUD AZURE » de Microsoft.

✚ Au titre de la Gestion de la communication

- **61** activités du Ministère couvertes par divers médias de la place ;
- **110** diffusions des activités du Ministère sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, Twitter, LinkedIn) réalisées ;
- **76** publications sur le Site Web du Ministère.

Action 1.4 : Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

Concernant cette action, les activités peuvent être regroupées en activités de Gestion des ressources humaines et en celles de Gestion des ressources matérielles et financières.

✚ Au titre de la Gestion des ressources humaines

Les activités suivantes ont été menées :

- **39** fonctionnaires affectés au MSLP ont été redéployés dans toutes les Directions et Services ;
- l'élaboration du plan de formation 2021 des fonctionnaires et agents du Ministère ;
- **231** actes élaborés et signés dans le cadre de la gestion des carrières des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- **130** fonctionnaires et agents de l'Etat formés sur la déontologie de la fonction publique.

✚ Au titre de la Gestion des ressources matérielles et financières

Les activités réalisées sont :

- la consolidation des Rapports Annuels de Performance 2021 ;
- l'organisation des conférences budgétaires internes 2021 ;
- l'organisation d'un atelier d'élaboration du DPPD-PAP 2022-2024 ;
- le suivi de l'exécution budgétaire ;
- la formation de 75 gestionnaires de crédits et leurs assistants sur l'exécution du budget programme.

Action 1.5 : Renforcement des systèmes de Contrôle, de Gestion Juridique, de gestion de la Qualité et du Genre.

Au niveau de cette action, les activités sont :

✚ Missions d'inspection et autres activités de l'Inspection Générale

- l'organisation de 18 missions d'inspection dans les directions et services ;
- le renforcement de capacités des inspecteurs en audit et contrôle interne.

✚ Inscription du MSLP dans une démarche qualité et Implémentation de l'approche genre

- 40 Directeurs Centraux formés sur l'identification des processus pour la mise en place de la cartographie des processus du MSLP ;
- 50 agents du MSLP formés sur la thématique genre.

✚ Assistance juridique et gestion des contentieux

- 10 textes de lois, de règlements et de conventions de partenariat élaborés ;
- 1 dossier litigieux et de contentieux géré.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME 1

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 8 : Tableau de l'évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation					
IP1 : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général)	Nombre	04	06	06	06
IP2 : Nombre de rapports d'évaluation	Nombre	01	03	02	03
IP3 : Nombre de structures inspectées	Nombre	-	31	35	18
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles					
IP4 : Nombre de responsables et de sous directeurs formés à l'exécution du Budget Programme	Nombre	23	70	72	75
IP5 : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en Rédaction et procédures administratives	Nombre	56	200	220	130

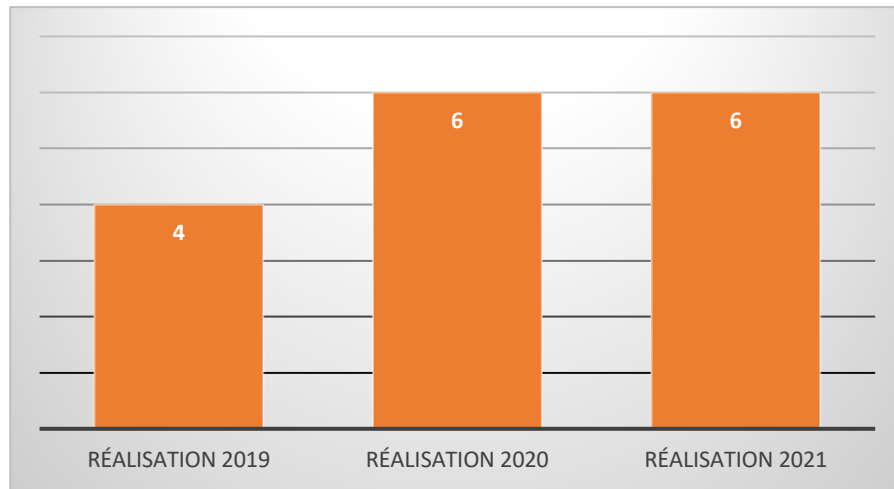
Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP.

*La colonne 2020 n'existe pas dans le DPPD-PAP 2021-2023 du MSLP. Les informations de cette colonne proviennent des rapports d'activités des structures du MSLP.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

- ❖ **Objectif spécifique 1** : Améliorer la coordination et le système de planification et de suivi-évaluation
 - **Indicateur 1** : Nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général)

Graphique 106 : Nombre de rapports de suivi périodique produits

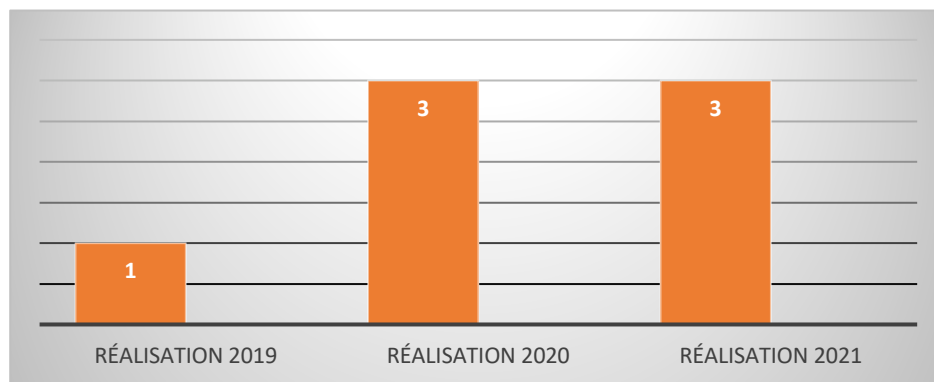


Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et *Rapports 2021 des différentes structures du MSLP*

Tous les rapports de suivi ont été élaborés pour l'année 2021, soit 100% de taux de réalisation. Cette performance traduit l'efficacité de la DESPS dans la réalisation de sa mission de planification et de suivi-évaluation des activités du Ministère.

➤ **Indicateur 2** : Nombre de rapports d'évaluation

Graphique 107 : Nombre de rapports d'évaluation

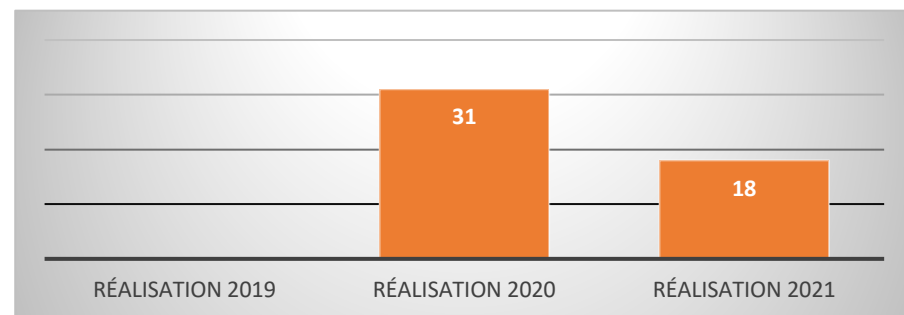


Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et *Rapports 2021 des différentes structures du MSLP*

Sur une prévision de deux (2) rapports d'évaluation pour l'année 2021, le MSLP enregistre une performance d'un point avec la production de trois (3) rapports d'évaluation par les structures sous tutelle que sont : l'OSCS, le SWEDD et le PFSP.

➤ **Indicateur 3** : Nombre de structures inspectées

Graphique 108 : Nombre de structures inspectées



Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et *Rapports 2021 des différentes structures du MSLP*

Dix-huit (18) structures inspectées sur les **36** visées par l'Inspection Générale, soit un taux de réalisation de **50%**.

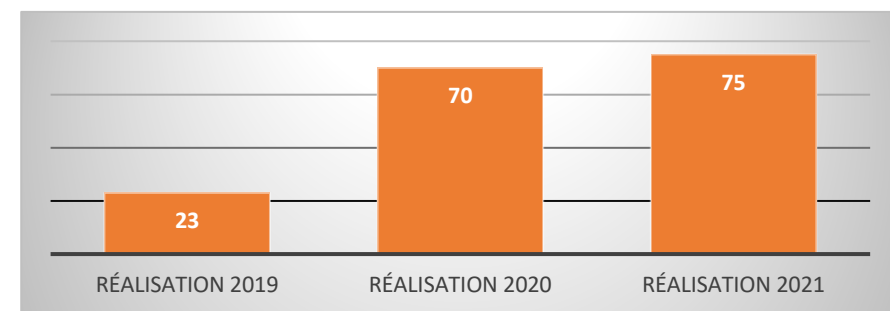
Cette contre-performance s'explique par un ralentissement de ses activités du fait de l'insuffisance de ressources financières et de matériels roulants.

Pour pallier cette insuffisance, il serait indiqué d'augmenter la dotation budgétaire de l'Inspection Générale.

❖ **Objectif spécifique 2** : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

➤ **Indicateur 4** : Nombre de responsables et de sous directeurs formés à l'exécution du Budget Programmes

Graphique 109 : Nombre de responsables et de sous directeurs formés à l'exécution du Budget Programmes



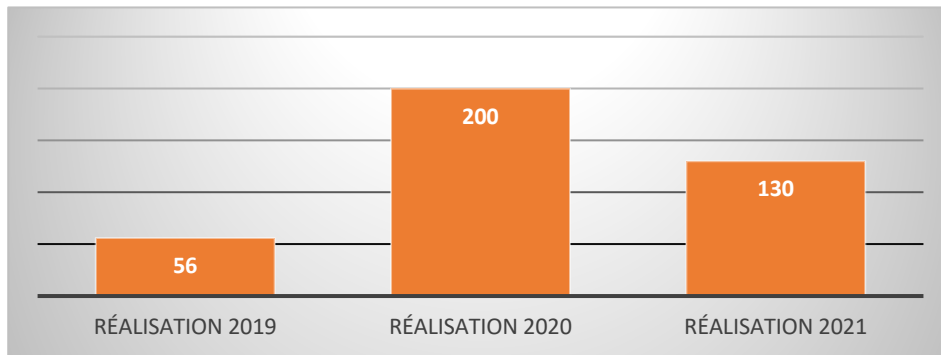
Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et *Rapports 2021 des différentes structures du MSLP*

En 2021, **75** responsables et sous directeurs ont été formés par la DAF à l'exécution du Budget Programmes sur les **72** prévus, soit un taux de réalisation de **104,16 %**.

En effet, la formation des responsables et des sous-directeurs à l'exécution du budget programmes s'est faite en deux étapes. La première étape a consisté à former **40** du MSLP sur l'exécution du Budget Programmes au premier semestre. Quant à la seconde étape, elle a consisté à former **35** sous-directeurs ou assistants des responsables du MSLP sur l'exécution du budget programmes au second semestre.

➤ **Indicateur 5** : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en rédaction et procédures administratives

Graphique 110 : Nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat formés en rédaction et procédures administratives



Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et *Rapports 2021 des différentes structures du MSLP*

130 fonctionnaires et agents de l'Etat sur **220** visés ont été formés en déontologie, soit un taux de réalisation de **59,1%**. Ce renforcement de capacités en déontologie devrait être suivi d'une formation en rédaction administrative qui n'a pas été réalisée faute de financement.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

❖ Eléments positifs

Les éléments positifs obtenus dans l'exercice 2021 sont les suivants :

- la réduction du déficit en personnel et l'amélioration significative du fonctionnement du programme 1 par le recrutement de nouveaux fonctionnaires ;
- le renforcement des capacités de l'ensemble des Gestionnaires de Crédits sur le budget-programmes ;
- le suivi et l'évaluation des activités du MSLP a permis une maîtrise de leur mise en œuvre.

❖ Difficultés rencontrées

- l'insuffisance de ressources matérielles et humaines ;
- l'insuffisance de locaux;
- l'insuffisance du budget du MSLP;
- l'absence de fonds de soutien d'urgence et /ou de kits d'urgence pour personnes vulnérables au niveau des directions régionales.

IV.2. Recommandations

- Les recommandations au titre du programme 1 sont :
- le renforcement des ressources matérielles et humaines ;
- la dotation des structures du programme 1 de locaux supplémentaires ;
- l'accroissement de l'enveloppe budgétaire du MSLP;
- la mise en place d'un fonds régional de prise en charge des personnes vulnérables.

CONCLUSION

Dans un contexte d'insuffisance de ressources financières et humaines, la mise en œuvre des différentes actions du programme 1 a amélioré significativement la performance globale du Ministère. Cette performance se traduit par l'atteinte de 03 indicateurs sur 05 prévus. Il s'agit du nombre de rapports de suivi périodique produits (PAP, PND, Rapport général), du nombre de rapports d'évaluation et du nombre de responsables et de sous directeurs formés à l'exécution du budget programmes. On remarque une bonne synergie d'actions entre les structures du Ministère, une célérité dans le traitement et le suivi des dossiers, une bonne performance dans le suivi et l'évaluation des activités et du renforcement de capacités des gestionnaires de crédits dans la mise en œuvre du Budget-Programmes. Néanmoins des efforts doivent être faits en matière de formation et de renforcement des capacités. En outre, le contrôle et l'inspection des structures du Ministère doivent être accentués. Pour atteindre les objectifs du Programme 1, il est nécessaire de doter ses structures de ressources suffisantes.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme 2 était de janvier 2020 à décembre 2021 Madame Ossepe Virginie AKOSSI épouse YAPO, ex-Directeur de la Solidarité. Depuis janvier 2022, le programme est assuré par le Professeur Roch YAO GNABELI, Directeur Général de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Ce programme a pour mission de coordonner l'ensemble des initiatives en matière de solidarité, d'action humanitaire et d'assistance aux groupes vulnérables et aux personnes en détresse. Il est mis en œuvre dans un environnement où la fracture sociale entre les communautés a favorisé la déstructuration des mécanismes traditionnels d'entraide informelle. En raison de l'absence de système formel pouvant prendre le relais et face à la récurrence des sinistres occasionnant des dégâts humains et matériels, le Gouvernement, à travers le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté (MSLP) exprime sa compassion afin d'atténuer la souffrance des personnes vulnérables et en détresse par des assistances de toute nature. Ces assistances découlent de la surveillance permanente de la situation de la solidarité et de la cohésion sociale sur l'étendue du territoire.

Aussi, importe-il de rappeler qu'à travers la solidarité, l'Etat affirme sa présence attentive auprès des populations et fait ressentir dans le vécu quotidien des familles, des ménages, des individus, les effets de ses obligations régaliennes qui visent particulièrement le développement humain et la réduction des inégalités entre citoyens. Cela traduit, de façon éloquente, la volonté du Président de la République et du Gouvernement de bâtir une société d'équité et de justice sociale, prospère, solidaire et fortement cohésive.

Le rapport de performance 2021 de ce programme s'articule autour de (i) la présentation de sa stratégie, de (ii) ses réalisations au cours de l'exercice 2021 et de (iii) l'analyse de sa performance.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Ministère a trois objectifs globaux dont le deuxième est repris par le programme 2 « Solidarité et Cohésion Sociale ». Il s'agit de : « construire une nation unie dans sa diversité et reposant sur les valeurs de solidarité nationale, d'esprit de famille, de cohésion sociale, de paix et d'amour de la patrie. Le résultat attendu est : la cohésion sociale et l'unité nationale sont renforcées.

Il en découle l'objectif spécifique suivant : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité.

I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué au programme 2 s'élève à **2 251 382 104** Francs CFA dont :

- **8 700 000** Francs CFA pour le Personnel ;
- **653 270 118** Francs CFA pour les Biens et Services ;
- **1 039 411 986** Francs CFA pour les dépenses de Transferts ;
- **550 000 000** Francs CFA pour les dépenses en Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 9 : Tableau de la situation d'exécution budgétaire du programme 2

Unités	2021 (N-1)			
	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées				
1. RESSOURCES	1 106 601 429	990 440 478	116 160 951	89,50%
1.1 Ressources intérieures	1 106 601 429	990 440 478	116 160 951	89,50%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 106 601 429	990 440 478	116 160 951	89,50%
1.1.2 Recettes de services			0	
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	
1.2.1 Emprunts projets	0	0	0	
1.2.2 Dons Projets		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0	
2 CHARGES	1 106 601 429	990 440 478	116 160 951	89,50%
2.1 Personnel	19 200 000	19 200 000	0	100,00%
2.1.1 Solde y compris EPN	19 200 000	19 200 000	0	100,00%
2.1.2 Contractuels hors solde			0	
2.2 Biens et Services	357 277 507	291 120 556	66 156 951	81,48%
2.3 Transferts	730 123 922	680 119 922	50 004 000	93,15%
2.3.1 Transferts courants	730 123 922	680 119 922	50 004 000	93,15%
2.3.2 Transferts en capital			0	
2.4 Investissement	0	0	0	
2.4.1 Trésor	0	0	0	
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	
Dons			0	
Emprunts	0	0	0	
TOTAL	1 106 601 429	990 440 478	116 160 951	89,50%

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 10/03/2022

A l'analyse du tableau 12, il ressort que le budget initial de **2 251 382 104** Francs CFA alloué au programme 2 est passé à **1 106 601 429** Francs CFA en cours de gestion, soit une baisse de **1 144 780 675** Francs CFA. Cette baisse est essentiellement due à la diminution du budget des biens et services, des transferts et des investissements respectivement de **295 992 611** Francs CFA, **309 288 064** Francs CFA et **550 000 000** Francs CFA.

Par ailleurs, le budget alloué au personnel a augmenté de **10 500 000** Francs CFA en vue de prendre en charge les dépenses de personnel de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS).

Sur un budget actuel de **1 106 601 429** Francs CFA, **990 440 478** Francs CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de **89,50%**.

Concernant les différentes natures de dépenses, les taux d'exécutions se répartissent comme suit :

- Personnel : 19 200 000 Francs CFA, soit **100%** ;
- Biens et Services : 291 120 556 Francs CFA, soit **81,48%** ;

- Transfert : 680 119 922 Francs CFA, soit **93,15%**.

L'exécution des dépenses de biens et services et de transferts du programme présente respectivement des écarts de financement de **66 156 951** Francs CFA et **50 004 000** Francs CFA par rapport au budget actuel.

Au niveau des Biens et Services, l'écart s'explique par la non-régularisation dans le Système Intégré de Gestion Budgétaire du montant de **65 000 000** Francs CFA alloué à la Journée Nationale de la Solidarité par Lettre d'Avances.

Quant aux transferts, l'écart de **50 004 000** Francs CFA s'explique par le principe de régulation budgétaire (70%).

Ce budget exécuté a permis :

- de réaliser une mission d'observation proactive des élections législatives de 2021 en vue de réduire les violences autour du processus;
- de produire cinquante-deux (52) rapports hebdomadaires sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- de réaliser un étude nationale sur la collecte des données relatives aux 151 Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale ;
- de calculer la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) ;
- de diffuser des données relatives à la solidarité et à la cohésion sociale à travers 4 bulletins d'informations ;
- d'assister 6 526 personnes ;
- d'indemniser 247 victimes des crises survenues réparties comme suit : 194 prises en charge scolaire, 27 prises en charge médicale et psychologique et 26 bénéficiaires du programme de financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- de faire des transferts sociaux aux 3 familles de 7 pupilles de la nation.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 10 : Tableau de l'exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	8 700 000	19 200 000	296 578 023	96 375 983	619 432 444	360 800 000			924 710 467	476 375 983
Action 2			155 160 788	194 744 573	302 969 546	319 319 922	142 323 271		600 453 605	514 064 495

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 10/03/2022

Le budget exécuté au niveau de l'action 1 en 2021 s'élève à **476 375 983** Francs CFA contre un montant **924 710 467** Francs CFA exécuté en 2020, soit une baisse de **448 334 484** Francs CFA.

Cet écart s'explique essentiellement par le fait que suite au remaniement ministériel du 06 avril 2021, les activités « Coordonner la mise en œuvre du processus de Réconciliation Nationale » (**220 436 858 Francs CFA**), « Organiser la journée nationale de la paix » (**55 000 000 Francs CFA**), au niveau des biens et services, et « Appuyer le processus de Réconciliation Nationale » (**279 997 480 Francs CFA**), au niveau des transferts, ont migré au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN).

Quant à l'action 2, le budget exécuté en 2021 s'élève à **514 064 495** Francs CFA tandis qu'un montant de neuf cent millions quatre cent vingt-trois mille quatre-vingt-cinq **600 453 605** Francs CFA a été exécuté en 2020, soit une baisse de **86 389 110** Francs CFA.

Cet écart se justifie par le transfert en cours de gestion du projet « Renforcer la mise en œuvre du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) » d'un montant de **157 120 943** Francs CFA au Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale (MRCN).

Par ailleurs, au niveau des Biens et Services, le budget exécuté de l'activité « Apporter une assistance aux victimes de catastrophes naturelles » est **401 728 698** Francs CFA en 2020 contre un montant de **140 064 868** Francs CFA exécuté en 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme 2 ne comporte pas de crédits d'investissements.

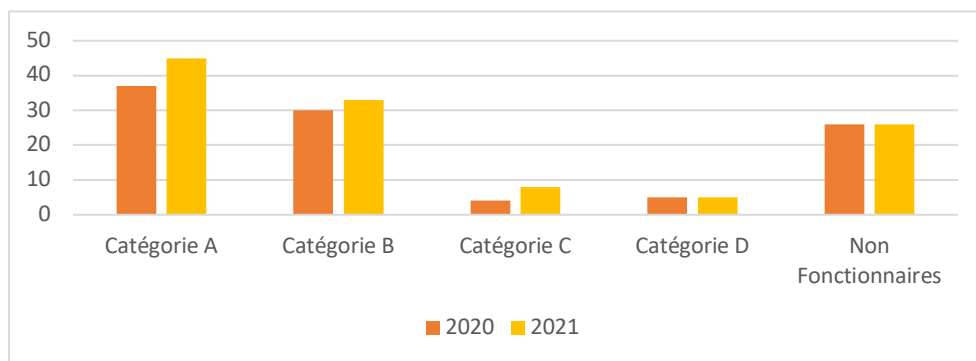
II.2. Evolution des effectifs

Tableau 11 : Tableau de l'exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	37	12	-	9	1	45
Catégorie B	30	18	-	3	0	33
Catégorie C	4	5	-	4	0	8
Catégorie D	4	5	-	0	0	4
Non Fonctionnaires	26	0	-	0	0	26
TOTAL	101	40	0	16	1	116

Sources : RAP 2020, catalogue des mesures nouvelles, et rapport de la DRH

Graphique 8 : évolution des effectifs du Programme 2



Sources : RAP 2020, catalogue des mesures nouvelles, et rapport de la DRH

De 2020 à 2021, l'on note une augmentation des effectifs du programme 2 de 15 agents dont 9 cadres. Il en ressort une amélioration qualitative du fonctionnement du programme et une réduction du déficit en personnel. Cependant, les besoins en personnels qualifiés demeurent en raison de l'écart constaté entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits qui est de 24. Il importe donc de renforcer les effectifs de ce programme en mettant l'accent sur l'adéquation formation et emploi.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités réalisées de ce programme se résument en 02 grandes actions.

Action 2.1: Promotion d'une Paix durable

Les activités relatives à cette action ont été réalisées par l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS). Elles sont relatives au renforcement du système d'alerte précoce et de réponse rapide, au suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale et à la mobilisation de la communauté autour de l'alerte précoce.

Il s'agit de :

- l'installation de trois (03) cellules d'alerte précoce dans les Universités Alassane Ouattara, Félix-Houphouët Boigny et Nangui Abrogoua ;
- la réalisation de missions d'observation proactive des élections législatives de 2021 en vue de réduire les violences autour du processus ;
- la production de cinquante-deux (52) rapports hebdomadaires sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale ;
- le renforcement de capacités de **346** moniteurs et monitrices d'Abidjan (Treichville, Koumassi et Port-Bouet), Daoukro, Ferkessédougou ainsi que les Cellules d'Alerte Précoce dans les Universités (CAPU) Félix Houphouët BOIGNY, Alassane OUATTARA et Nangui ABROGOUA en alerte précoce, prévention des conflits et en suivi participatif des violences ;
- la sensibilisation de **11 476** personnes dont **4 812** femmes des communes de Treichville, Koumassi et Port-Bouët et des localités de Daoukro et Ferkessédougou en alerte précoce pour l'animation du Mécanisme d'Alerte Précoce ;
- la collecte des données relatives aux **151** Indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale ;
- la mesure de la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) ;
- la diffusion des données relatives à la solidarité et à la cohésion sociale à travers 4 bulletins d'informations.

Action 2.2 : Assistance aux personnes en détresse et sinistrées

Les activités qui concourent à la réalisation de l'action 2 sont menées dans le cadre de l'assistance aux personnes en détresse et sinistrées, aux victimes de crises et aux pupilles de l'Etat et de la nation.

✚ Assistance aux personnes en détresse et sinistrées

- **6 526** personnes sinistrées ont été assistées par l'Etat sur une prévision de **4 500** ;
- **1 000** personnes sensibilisées sur la thématique de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants dans le district d'Abidjan, la région du Sud Comoé, la région du Poro et celle du Gontougo ;
- renforcement des capacités de **102** magistrats et de **341** Officiers de Police Judiciaire (OPJ) à la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;
- installation de la cellule régionale de lutte contre la traite des personnes dans la région du Sud Comoé.

✚ Assistance aux victimes des crises

- élaboration d'une base de données pour l'enregistrement des victimes des crises survenues avant, pendant et après l'élection présidentielle de 2020 ;
- **247** victimes des crises survenues indemnisées sont réparties comme suit : **194** prises en charge scolaire, **27** prises en charge médicale et psychologique et **26** bénéficiaires du programme de financement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- écoute et accompagnement psychosocial de **21** personnes en détresse.

✚ Assistance aux pupilles de l'Etat et aux pupilles de la nation

- **3** familles de **7** pupilles de la nation ont reçu les transferts monétaires ;
- identification et enregistrement de **22** pupilles de la Nation ;
- visite de **2** structures d'accueil privées des pupilles de l'Etat ;
- subvention de **7** structures privées de protection et de remplacement ;
- révision du projet de décret portant modalité d'application de la loi portant statut de pupille de la Nation.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 12 : Tableau de l'évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité					
IP1 : Nombre de localités à risque touchées par les activités de cohésion sociale	Nombre	13	5	15	-
IP2 : Nombre de personnes en détresses assistées	Nombre	3 584	4080	4500	6 526
IP3 : Calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS)	Nombre	-	-	-	1
IP4 : Nombre de Rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits	Nombre	48	52	52	52

Sources : RAP 2020, DPPD-PAP 2021-2023, OSCS et DGSCS

NB : *La colonne de 2020 n'existe pas dans le DPPD-PAP 2021-2023 du MSLP. Les données de la colonne proviennent des rapports d'activités des structures du programme 2.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

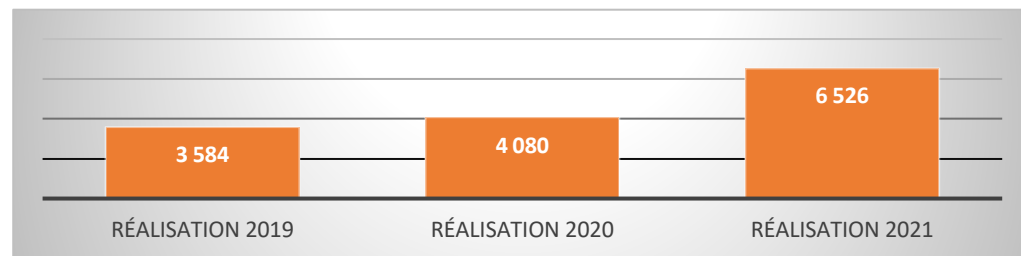
❖ **Objectif spécifique** : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

➤ **Indicateur 1** : Nombre de localités à risque touchées par les activités de cohésion sociale

Le nombre de localités à risque touchées par les activités de cohésion sociale n'a pu être traité car ce volet ne relève plus du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2021-190 du 28 avril portant attribution des membres du Gouvernement. Cette activité est désormais du ressort du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale.

➤ **Indicateur 2** : Nombre de personnes en détresses assistées

Graphique 9 : Nombre de personnes en détresses assistées



Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

Aux termes de l'année 2021, on dénombre **6 526 personnes en détresse assistées** sur une prévision totale de **4 500**, soit un taux de réalisation de **145,02 %**. On enregistre ainsi une assistance supplémentaire de **2 026** personnes en détresse grâce à la mobilisation de ressources additionnelles auprès du secteur privé. Toutefois, cette performance reste en deçà des attentes car le nombre de personnes en détresse identifiées (**31 665**) demeure supérieur au nombre de personnes en détresse assistées (**6 526**). Cela se justifie d'une part par l'insuffisance du budget alloué au Ministère dans le cadre de l'assistance aux personnes en détresse et d'autre part par l'absence de crédits notifiés pour la prise en charge des personnes victimes de la traite.

➤ **Indicateur 3** : Calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS)

En collaboration avec l'INS, l'OSCS a conduit l'opération de collecte des données des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale du 16 août au 04 octobre 2021. Par la suite, le traitement et l'analyse des données ont permis d'estimer la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) au titre de l'année 2021. Cet indice est calculé à partir des 9 dimensions couvrant les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale (Défense et Sécurité ; Justice et Droits Humains, Diversité, Légitimité, Appartenance, Inclusion, Participation politique et Citoyenne, Solidarité Publique ; Solidarité Privée)

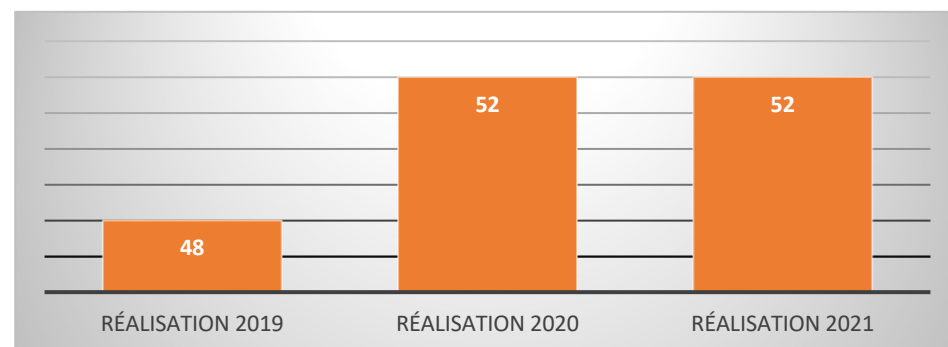
L'INSCS 2021 présente une valeur de **52,12%** ; avec **40,56%** pour le sous-indice de la cohésion sociale et de **55,97%** pour celui de la solidarité.

Cette valeur de **52,12%** traduit un niveau acceptable de solidarité et de cohésion sociale sur la base de l'analyse interprétative suivante :

- Une valeur inférieure à 40% traduit une faible qualité de solidarité et de cohésion sociale ;
- Une valeur comprise entre 40% et 49,99% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale insuffisante ;
- Une valeur comprise entre 50% et 80% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale acceptable ;
- Une valeur supérieure à 80% traduit une qualité de solidarité et de cohésion sociale élevée.

➤ **Indicateur 4** : Nombre de Rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits

Graphique 10 : Nombre de Rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits



Sources : DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et les rapports reçus des différentes structures du MSLP

52 rapports hebdomadaires produits, soit un taux de 100%. Ce taux traduit l'efficacité du Mécanisme d'Alerte Précoce (MAP) mis en place par l'OSCS. Grâce à ce mécanisme, l'OSCS produit chaque semaine des alertes précoces et formule des recommandations à l'endroit des structures concernées. Les rapports présentent l'état de la solidarité et de la cohésion sociale chaque semaine ; ils s'appuient sur les données collectées à partir du MAP et abordent les questions relatives à la solidarité, aux catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, foudres...), aux accidents (circulation, incendie, noyade...), aux conflits, etc.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

❖ **Éléments positifs**

- assistance de personnes supplémentaire par rapport à la prévision 2021 ;
- production à 100 % des rapports d'alerte précoces ;
- mise à disposition de la valeur de l'indice national de solidarité et de cohésion sociale.

❖ **Difficultés rencontrées**

- non approvisionnement du Fonds National de Solidarité ;
- non validation du projet de décret portant statut des pupilles de la nation ;
- manque de centre d'accueil de prise en charge holistique des victimes de la traite des personnes ;
- insuffisance de l'implication de la communauté à l'animation du mécanisme d'alerte précoce ;
- insuffisance de la dotation budgétaire pour la prise en charge des personnes victimes de sinistres et de catastrophes naturelles.

IV.2. Recommandations

- approvisionnement du Fonds National de Solidarité ;
- mise en place et opérationnalisation du mécanisme en réponse aux chocs ;
- construction des centres d'accueil de prise en charge holistique des victimes de la traite des personnes ;
- organisation des sessions de renforcement des capacités des Directeurs régionaux sur la gestion des catastrophes naturelles et des sinistres ;
- poursuite du renforcement de capacités opérationnelles du Mécanisme d'Alerte Précoce de l'OSCS ;
- renforcement de la mobilisation communautaire sur le mécanisme d'alerte précoce ;
- mobilisation des ressources financières auprès des acteurs du secteur privé et public pour renforcer la prise en charge des personnes vulnérables.

CONCLUSION

L'atteinte des résultats des trois indicateurs suivants : (i) nombre de personnes en détresses assistées, (ii) calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) et (iii) nombre de rapports de suivi de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale produits, traduit la performance qu'affiche le programme 2. Il en résulte que l'expression de la solidarité gouvernementale en faveur des personnes vulnérables en détresse et sinistrées connaît une avancée notable. Mais, force est de constater que beaucoup reste à faire relativement au nombre élevé des personnes en détresses sinistrées. Notons aussi que la situation concernant les pupilles de la nation reste toujours en suspens, conditionnée par la signature du projet de décret portant statut de pupilles de la nation.

Par ailleurs, la solidarité, comme correctif des inégalités, constitue un des dispositifs permettant de résorber les inégalités sociales ou, à tout le moins, élément de justice sociale, qui permet de contribuer au rétablissement de l'égalité entre les membres d'une société.

Dans la perspective d'apporter des solutions idoines, des actions visant à l'augmentation des ressources allouées, à la mutualisation des actions à travers la mise en place du mécanisme en réponse aux chocs et à la valorisation de la solidarité communautaire sont indispensables pour la contribution à la résilience des personnes vulnérables en détresse et sinistrées.

PARTIE IV : LE PROGRAMME 3 « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE »

INTRODUCTION

Le programme 3 est animé par Dr FADIGA Souleymane, Directeur Général de la Lutte contre la Pauvreté. Il a pris fonction le 29/01/2019.

Ce programme a pour mission de coordonner et de mettre en cohérence des approches intégrées de réduction de la pauvreté. Il est né de la volonté du Gouvernement ivoirien de lutter efficacement contre la pauvreté.

Il est mis en œuvre dans un contexte où la Côte d'Ivoire enregistre, selon la Banque Mondiale (2021), une croissance économique dynamique, forte et stable depuis 2012 avec un ralentissement en 2020, dû aux conséquences de la crise du COVID-19. Comparé à 2019, la Côte d'Ivoire a fait un léger bon dans le classement de l'indice du capital humain (0,38) en 2020. La pauvreté y est en net recul, passant de 46,3% en 2015 à 39,4% en 2020. Cette baisse se limite aux milieux urbains ; le nombre de pauvres ayant augmenté dans les zones rurales sur la même période (+2,4).

Depuis 2021, afin de faire reculer l'incidence de la pauvreté de 5 points par an jusqu'à l'horizon 2025, les actions du programme 3 bénéficient annuellement à au moins **227 000** ménages pauvres extrêmes, soit **1 271 200** personnes et leurs communautés. Ce contrat de performance instruit par le Gouvernement doit guider l'ensemble des acteurs vers une planification commune des actions (PNDC, PFSP et SWEED) pour réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables.

Il s'agit d'agir de façon holistique sur les caractéristiques et déterminants de la pauvreté afin de réduire substantiellement les effets et d'améliorer les conditions de vie des populations ciblées à travers quelques programmes et mécanismes.

Également, dans une logique de prévention pour l'égalité des chances et l'équité, de mobiliser l'ensemble des leviers permettant aux pauvres identifiés d'aujourd'hui dans leur milieu de ne pas être les pauvres de demain, et de permettre une sortie progressive et durable de la pauvreté.

Le rapport de performance 2021 de ce programme s'articule autour de (i) la présentation de sa stratégie, de (ii) ses réalisations au cours de l'exercice 2021 et de (iii) l'analyse de sa performance.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le Ministère a trois objectifs globaux dont le troisième est repris par le programme 3 « Lutte contre la Pauvreté ». Il s'agit de réduire l'extrême pauvreté en renforçant la résilience des couches de populations vulnérables. Le résultat attendu est : l'inclusion sociale et financière est redynamisée.

De l'objectif global, il en découle les deux objectifs spécifiques suivants :

- redynamiser l'inclusion sociale et financière ;
- atténuer les discriminations sociales et de l'exclusion.

I.2. Le financement du programme

Le budget initial alloué au Programme 3 Lutte contre la Pauvreté s'élève à **32 700 415 128** Francs CFA dont **78 650 866** Francs CFA pour les Biens et Services et **32 621 764 262** Francs CFA pour les Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 13 : Tableau de la situation d'exécution budgétaire du programme 3

Unités	2021			
	Prév (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées				
1. RESSOURCES	45 570 523 929	45 090 924 149	500 000	98,95%
1.1 Ressources intérieures	7 076 921 058	7 076 421 058	500 000	99,99%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	7 076 921 058	7 076 421 058	500 000	99,99%
1.1.2 Recettes de services			0	
1.2 Ressources extérieures	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
1.2.1 Emprunts projets	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
1.2.2 Dons Projets		0	0	
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0	
2 CHARGES	45 570 523 929	45 090 924 149	479 599 780	98,95%
2.1 Personnel	0	0	0	
2.1.1 Solde y compris EPN	0	0	0	
2.1.2 Contractuels hors solde			0	
2.2 Biens et Services	75 874 477	75 374 477	500 000	99,34%
2.3 Transferts	0	0	0	
2.3.1 Transferts courants	0	0	0	
2.3.2 Transferts en capital			0	
2.4 Investissement	45 494 649 452	45 015 549 672	479 099 780	98,95%
2.4.1 Trésor	7 001 046 581	7 001 046 581	0	100,00%
2.4.2 Financement extérieur	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76%
Dons			0	
Emprunts	38 493 602 871	38 014 503 091	479 099 780	98,76 %
TOTAL	45 570 523 929	45 090 924 149	479 599 780	98,95%

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 10/03/2022

Au niveau du programme 3, le taux d'exécution budgétaire est de **98,95%**, soit **99,34 %** pour les biens et services et **98,95 %** pour les dépenses d'investissement. Le budget initial de **32 700 415 128** Francs CFA alloué au programme 3 est passé à **45 570 523 929** Francs CFA en cours de gestion budgétaire, soit une hausse budgétaire **12 870 108 801** Francs CFA. Cette hausse budgétaire s'explique par l'augmentation des investissements de **39,46 % (+12 872 885 190 Francs CFA)** et de la baisse du budget des biens et services de **3,53 % (- 2 776 839 Francs CFA)**

En effet, le budget des investissements est passé de **32 621 764 262** Francs CFA à **45 494 649 452** Francs CFA en cours de gestion, soit une hausse de **12 872 885 190** Francs CFA.

Cependant, le budget des biens et services est passé de **78 650 866** Francs CFA à **75 874 477** Francs CFA, soit une baisse de **2 776 389** Francs CFA

Ainsi, sur le budget actuel de **45 570 523 929** Francs CFA, **45 090 924 149** Francs CFA ont été exécutés, soit un écart de **479 599 780** Francs CFA.

Cet écart est dû au fait que le Projet Filets Sociaux Productifs-Banque Mondiale et le Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD) ont respectivement exécuté leur budget à hauteur de **99,63 %** et **97,05 %**. A cela s'ajoute le taux d'exécution des biens et services qui est de **99,34%**.

Sur les **32 908 585 190** Francs CFA alloués au Projet Filets Sociaux Productifs-Banque Mondiale, **32 788 970 112** Francs CFA ont été exécutés, soit un écart de **119 615 078** Francs CFA.

Aussi, sur les **12 186 064 262** Francs CFA octroyés au projet Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEDD), **11 826 579 560** Francs CFA ont été exécutés, soit un écart de **359 484 702** Francs CFA.

En outre, sur les **75 874 477** francs CFA alloués aux Biens et Services, **75 374 477** francs CFA ont été exécutés, soit un écart de **500 000** francs CFA.

Le budget exécuté a permis :

- d'octroyer des transferts monétaires à **192 000** ménages vulnérables et extrêmement pauvres ;
- de former **75 000** ménages sur le budget familial ;
- d'installer **311** AVEC et de former de **35 000** ménages sur les AVEC ;
- d'accompagner des bénéficiaires sur le terrain afin de favoriser leur inclusion sociale ;
- de former **405** Agents Communautaires sur le système d'information et de gestion pour un meilleur suivi des mesures d'inclusion économiques ;
- de former **253** Consultants Agents Communautaires sur la méthodologie AVEC ;
- d'alphabétiser **4 524** jeunes filles non scolarisées issues des espaces sûrs communautaires ;
- d'apporter un appui alimentaire à **2 200** élèves pour le dernier trimestre 2021 dans les DREN de Korhogo et Bondoukou ;
- de former **38** points focaux des Directions Régionales du Ministère de la Femme, la Famille et de l'Enfant, du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sur la Méthode de Géo-capacitation du portefeuille / Geo-Enabling for Monitoring and Supervision (GEMS) et l'outil Kobo collect pour le suivi à distance des activités.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 14 : Tableau de l'exécution financière par action du programme 3

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1			80 588 766	63 176 422			44 139 737 610	44 615 549 672	44 220 326 376	44 678 726 094
Action 2				12 198 055				400 000 000		412 198 055

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 31/01/2022

En 2021, le budget total exécuté au niveau de l'action 1 s'élève à **44 678 726 094** Francs CFA contre un budget **44 249 263 086** Francs CFA en 2020. Ce montant exécuté en 2021 se répartit dans les différentes natures de dépenses comme suit :

- Biens et Services : **63 176 422 Francs CFA** ;
- Investissement : **44 615 549 672 Francs CFA**.

Au niveau de l'action 2, le budget exécuté en 2021 est de **412 198 055 Francs CFA**, soit **12 198 055 Francs CFA** pour les dépenses de biens et services et **400 000 000 francs CFA** pour les dépenses d'investissements.

Par ailleurs, le budget élevé de l'action 1 (**44 678 726 094 Francs CFA**) s'explique par le fait qu'il est composé des biens et services d'un montant **63 176 422 Francs CFA** et des dépenses d'investissement du Projet Filets Sociaux Productifs-Banque Mondiale à hauteur de **32 788 970 112 Francs CFA** et du Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel de **11 826 579 560 Francs CFA**.

De plus, en 2020, aucun montant n'est inscrit à l'action 2 car cette action a été créée en 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Exécution des investissements du programme 3	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Projet filets sociaux productifs- banque mondiale	2014	2024	198 938 260 173	20 035 700 000	32 908 585 190	32 788 970 112
Sur financement intérieur			76 775 351 677	6 325 000 000	6 325 000 000	6 325 000 000
Sur financement extérieur			122 162 908 496	13 710 700 000	26 583 585 190	26 463 970 112
Projet 2 : Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel	2021	2025	38 946 443 600	12 186 064 262	12 186 064 262	11 826 579 560
Sur financement intérieur			3 000 000 000	276 046 581	276 046 581	276 046 581
Sur financement extérieur			35 946 443 600	11 910 017 681	11 910 017 681	11 550 532 979
Projet 3 : Programme national de développement communautaire	2013	2022	17 572 164 546	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement intérieur			6 191 408 223	400 000 000	400 000 000	400 000 000
Sur financement extérieur			11 380 756 323	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			255 456 969 319	32 621 764 262	45 494 649 452	45 015 549 672
Total sur financement intérieur			85 966 759 900	7 001 046 581	7 001 046 581	7 001 046 581
Total sur financement extérieur			169 490 108 419	25 620 717 681	38 493 602 871	38 014 503 091

Sources : Situation d'exécution 2021 du Ministère extrait du SIGOBE à la date 10/03/2022

Les projets mis en œuvre au niveau du programme 3 ont amélioré significativement la performance globale du programme à travers l'atteinte des indicateurs de performance. A cet effet, le projet Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel (SWEED) a atteint les cibles de ses deux indicateurs (le nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique et la proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux) avec une situation d'exécution physique de **100 %** et un taux d'exécution financier de **97,05 %**.

Au niveau du PNDC, on note la réhabilitation de **220,86 km/390 Km** de piste rurale prioritaire de desserte et de désenclavement dans les régions du Cavally, du Guémon et du Tonkpi, soit un taux d'exécution physique de **56,63 %**. Outre la contrepartie de l'Etat exécutée à **100%**, ces résultats ont été obtenus grâce au financement de la Banque Islamique de Développement (BID) de **3 763 266 595 Francs CFA** avec un taux d'exécution financière sur la part bailleur de **26%**.

Au niveau du Projet Filets Sociaux Productifs-Banque Mondiale, on enregistre un taux de réalisation de **84,58%** avec un taux d'exécution financière de **99,56%**. Cette performance est due au fait que **192 000** ménages ont reçu les transferts monétaires des quatre (04) trimestres de l'année 2021 sur les **227 000** ménages prévus. La non atteinte de la cible est due à la non mobilisation de la contrepartie Etat de l'intégralité sur le financement du projet.

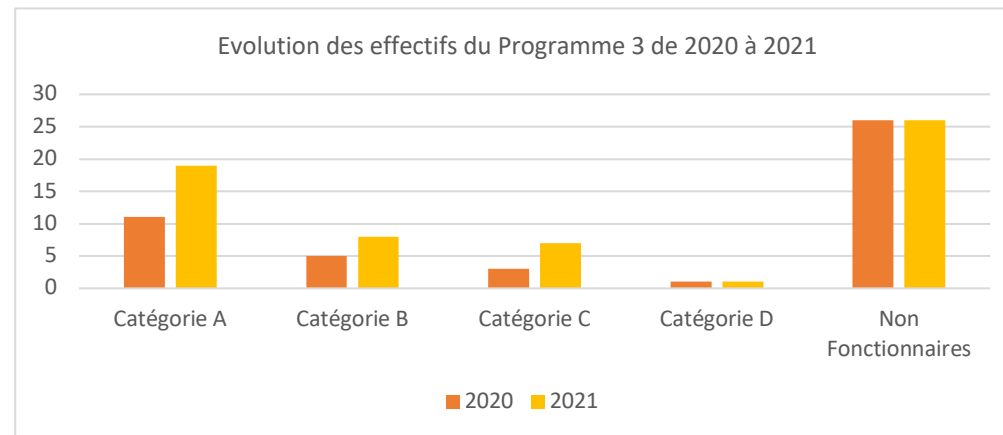
II.2. Evolution des effectifs

Tableau 16 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 3

	2020	2021				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	11	12	-	9	1	19
Catégorie B	5	18	-	3	0	8
Catégorie C	3	5	-	4	0	7
Catégorie D	1	5	-	0	0	1
Non Fonctionnaires	24	0	-	0	0	24
TOTAL	44	40	0	16	1	59

Source : Base de données de la Direction des Ressources Humaines

Graphique 11 : évolution des effectifs du programme 3



Sources : RAP 2020, catalogue des mesures nouvelles et rapports du DRH

De 2020 à 2021, 15 nouveaux agents ont intégré les effectifs du programme 3. Cela a amélioré le fonctionnement de la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté (DGLP) et de ses démembrements, notamment ses Directions, ses sous-directions et services rattachés. Cependant, les besoins en personnels qualifiés demeurent en raison de l'écart constaté entre les besoins exprimés et les besoins satisfaits qui est de 24. Il importe donc de renforcer les effectifs de ce programme en mettant l'accent sur l'adéquation formation et emploi.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités du programme 3 s'articulent autour de 02 grandes actions.

Action 1 : Renforcement de la résilience des personnes en situation de vulnérabilité pour la réduction des inégalités sociales

L'action 1 est la résultante de plusieurs activités qui sont mises en œuvre par la Direction Générale de la Lutte contre la Pauvreté (DGLP) et les projets et programmes rattachés : le Projet Filet Sociaux Productifs (PFSP), le Programme Régional pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD), et le Programme National de Développement Communautaire (PNDC).

- Opérationnalisation du registre social unique (RSU) : deux (2) arrêtés portant organisation et fonctionnement du système d'information du RSU;
- élaboration de l'étude sur les déterminants de la vulnérabilité en collaboration avec le PNUD ;
- élaboration d'une étude sur la cartographie de l'extrême pauvreté pour la période 2018-2020 ;
- octroi de transferts monétaires à 192 000 ménages vulnérables et extrêmement pauvres ;

- formation de **75 000** ménages sur le budget familial ;
- installation de **311 AVEC** et formation de **35 000** ménages sur les AVEC ;
- accompagnement des bénéficiaires sur le terrain afin de favoriser leur inclusion sociale ;
- 405 Agents Communautaires ont été formés sur le système d'information et de gestion pour un meilleur suivi des mesures d'inclusion économiques ;
- 253 Consultants Agents Communautaires ont été formés sur la méthodologie AVEC ;
- alphabétisation de **4 524** sur **5 000** jeunes filles non scolarisées issues des espaces sûrs communautaires, soit un taux d'exécution physique de 80% ;
- appui alimentaire au profit de **2 200** élèves sur une prévision de **2 200** bénéficiaires pour le dernier trimestre 2021 dans les DREN de Korhogo et Bondoukou, soit un taux de 100% ;
- formation de **38** points focaux des Directions Régionales du Ministère de la Femme, la Famille et de l'Enfant, du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation sur la Méthode de Géo-capacitation du portefeuille / Geo-Enabling for Monitoring and Supervision (GEMS) et l'outil Kobo collect pour le suivi à distance des activités.

Action 2 : Renforcement de l'accès aux infrastructures sociales de base et de la mobilisation communautaire

- Réhabilitation de 220,86 km / 390 Km de Pistes rurales prioritaires de desserte et de désenclavement dans les régions du Cavally, du Guemon et du Tonpki, soit un taux d'exécution physique de 56,63%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 17 : Évolution des indicateurs du programme 3

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Redynamiser l'inclusion sociale et financière					
IP1 : Nombre de personnes bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année sur les 10,064 millions de pauvres	Nombre	1 885 000	2 224 300	4 374 500	4 350 450
IP2 : Nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets sociaux productifs	Nombre	127 000	227000	227 000	192 000
IP 3 : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre social unique (RSU)	Nombre	700 000	700 000	1 327 000	800 000
IP4 : Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage	%	0	0	40	0
Objectif Spécifique 2 : Atténuer les discriminations sociales et de l'exclusion					
IP5 : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)	Nombre	1231	2235	2 000	2021
IP6: Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux	%	20	30	40	40

Sources : RAP 2020, DPPD-PAP 2022-2024 et DGLP

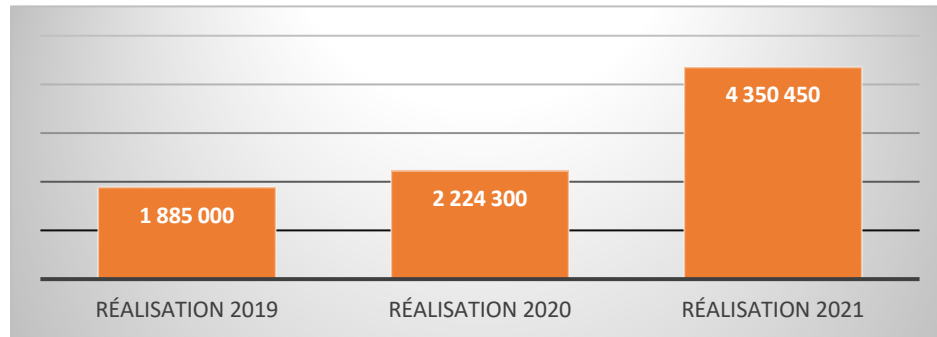
NB : Les valeurs de la colonne de 2020 proviennent des rapports d'activités des structures du programme 3

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

❖ Objectif spécifique 1 : Redynamiser l'inclusion sociale et financière

- **Indicateur 1** : Nombre de personnes bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année sur les 10,064 millions de pauvres

Graphique 12 : Nombre de personnes bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année

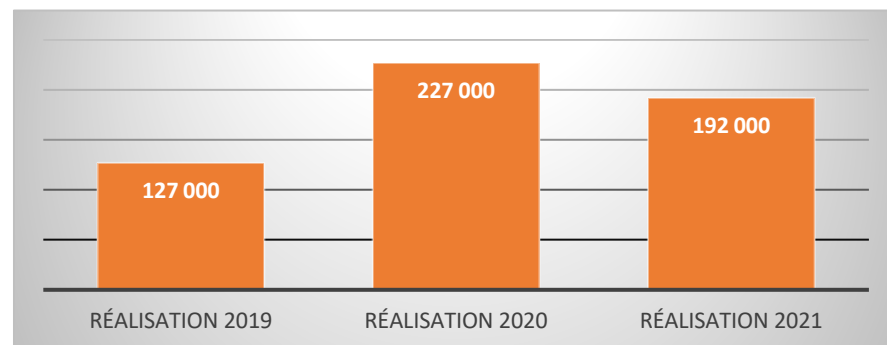


Sources : *DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et DGLP*

Sur une prévision de **4 374 500** personnes en 2021, **4 350 450** personnes extrêmes pauvres ont participé ou bénéficié des actions des programmes sociaux soit **99,45 %**. Il s'agit notamment des personnes vulnérables bénéficiaires du projet des Filets Sociaux Productifs, du SWEDD, du PNDC et du CMU. La valeur 2021 de cet indicateur est en progression par rapport celle de 2020 et devrait connaître une amélioration avec la cartographie des programmes sociaux en 2022.

- **Indicateur 2** : Nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets Sociaux Productifs

Graphique 13 : Nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets Sociaux Productifs

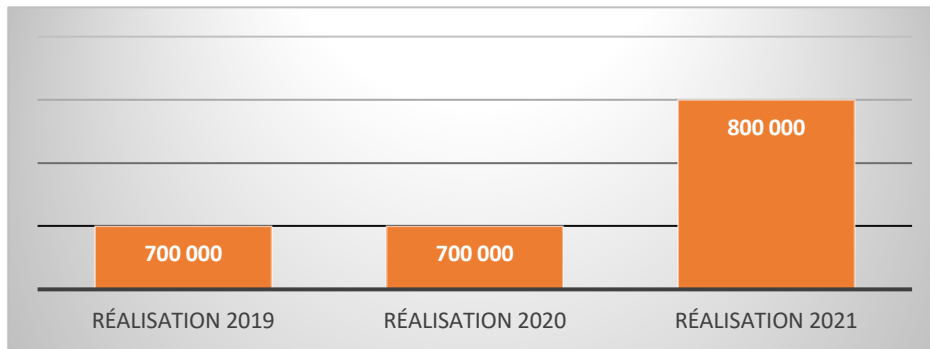


Sources : *DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et DGLP*

Au terme de l'année 2021, on dénombre **192 000** ménages vulnérables bénéficiaires d'un transfert monétaire sur un objectif de **227 000** ménages avec un taux de réalisation de 84,58%. Cet écart est dû à la non mobilisation de la contrepartie Etat de l'intégralité sur le financement du projet. Il faut préciser que les **192 000** ménages vulnérables ont effectivement reçu les quatre versements trimestriels de **36 000** FCFA prévus au titre de l'année 2021. Toutefois, ce résultat est en régression de **35 000** ménages par rapport à celui de 2020.

- **Indicateur 3** : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre Social Unique (RSU)

Graphique 14 : Nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre Social Unique



Sources : *DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et DGLP*

Sur un objectif attendu de **1 327 000 ménages vulnérables**, **800 000 ont** été identifiées pour constituer le socle de la base du Registre Social Unique (RSU), soit un taux de réalisation de **60,29%**. Ce résultat a été obtenu par la prise en compte des ménages vulnérables enregistrés dans les bases de données des Filets Sociaux Productifs et des personnes vulnérables répertoriées dans le cadre de la couverture maladie universelle (CMU). Il est en hausse de **100 000 ménages** par rapport au résultat 2020.

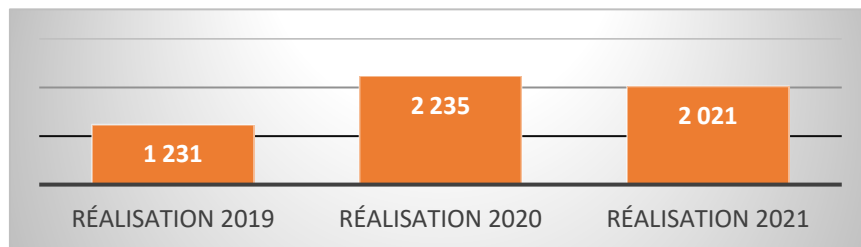
- **Indicateur 4** : Proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage

En 2021, la proportion des personnes bénéficiaires des programmes sociaux utilisant le RSU pour faire le ciblage est de **0%** car le processus d'attribution d'un identifiant unique à chaque bénéficiaire dans le cadre du Registre Social Unique (RSU) n'a pas encore démarré. Toutefois, il importe de souligner que les personnes bénéficiaires des programmes sociaux sont connues et identifiées.

Objectif spécifique 2 : Développer le capital humain et les actions communautaire

- **Indicateur 5** : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif)

Graphique 15 : Nombre d'adolescentes, de jeunes filles et de femmes ayant bénéficié d'au moins une intervention de support économique

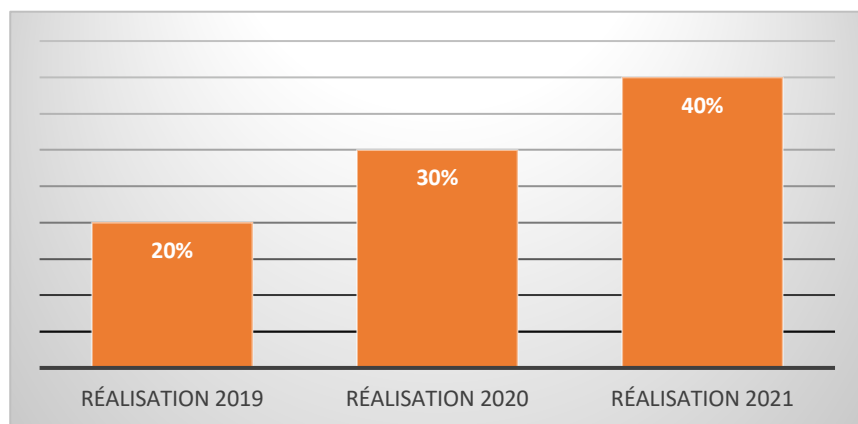


Sources : *DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et DGLP*

Sur les **2000** adolescentes, jeunes filles et femmes prévues, **2021** ont bénéficié d'au moins une intervention de support économique (formation professionnelle, crédit, subvention d'actif productif), soit une performance de **21 points**. Ce résultat est nettement en baisse par rapport à celui de 2020.

➤ **Indicateur 6** : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux

Graphique 16 : Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG ; OSC et autres partenaires



Sources : *DPPD-PAP 2021-2023, RAP 2020 et DGLP*

La Proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux a atteint sa cible de **40%** prévue, soit une performance de **100%**. De 2019 à 2021, cet indicateur réalise une croissance annuelle de 10%.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

❖ Éléments positifs

- en raison de l'absence d'actions et de valeur des indicateurs en 2020, l'appui des points focaux du Ministère du Plan et du Développement et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a permis de définir l'action et la valeur des indicateurs pour l'exercice 2021 ;
- bien que nos indicateurs à ce stade soient des dénombrements, nous avons initié des études afin de déterminer les lignes de base (dénominateurs) pour les exprimer en proportion dès 2022 ;
- pour une synergie d'actions, un comité technique est mis en place pour l'opérationnalisation du système d'information du RSU avec l'ensemble des acteurs sociaux tant au niveau central qu'au niveau régional (Directeurs régionaux des ministères de la Solidarité, de la Famille et de la Protection Sociale) ;
- un Programme intégré multisectoriel d'Appui au système des Filets Sociaux (PAFS) a été réalisé et soumis au gouvernement tout en espérant un financement idoine des Partenaires au Développement- PAD (Banque mondiale, Union Européenne...) ;
- une Politique d'Appui au Développement Communautaire (PADC) est élaborée afin de soutenir l'implication des communautés des zones fragiles et vulnérables au développement local.

❖ Difficultés rencontrées

Pour promouvoir le secteur, sur le moyen terme, toutes les actions programmées doivent être mises en œuvre au regard des projections financières proposées en vue de l'atteinte des objectifs. Pour se faire, les difficultés à relever sont :

- insuffisance ou manque d'adhésion et d'implication des acteurs (Etat et Non étatique);
- insuffisance de personnel qualifié, absence de motivation au niveau du personnel ;
- insuffisance de matériels et d'équipements ;

- indisponibilité de ressources financières adéquates ;
- retard dans le transfert des fonds dans le cycle de réalisation d'un résultat dans le temps.

IV.2. Recommandations

Les recommandations au titre du programme 3 sont les suivantes :

- susciter l'adhésion et l'implication effective de tous les acteurs ;
- disposer de personnel qualifié, suffisant et motivé ;
- disposer de matériels et d'équipements idoines ;
- mobiliser les ressources financières additionnelles ;
- garantir le résultat par la disponibilité des ressources.

CONCLUSION

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme ont contribué à renforcer la résilience des ménages vulnérables et leurs inclusions. Ainsi, **4 350 450** personnes pauvres et vulnérables ont été soutenues à travers les programmes sociaux avec la collaboration des ONG et des OSC.

Plusieurs études ont été effectuées, elles permettront d'améliorer l'orientation stratégique et l'adaptation du plan d'action afin de mieux cibler les populations vulnérables.

Les cibles de l'objectif 2 « Atténuer les discriminations sociales et de l'exclusion » sont atteintes à **100%**. Cependant, les cibles de l'objectif spécifique 1 « Redynamiser l'inclusion sociale et financière » ont été atteintes à **82,92%** pour raisons de trésorerie au moment de l'exécution.

Des difficultés sont rencontrées dans la mesure de certains indicateurs du programme 3. Des études de cartographie et d'analyses seront conduites dès 2022, de même que des accompagnements des Partenaires au Développement (PAD) seront sollicités dans le cadre de collaboration afin de pallier cette récurrente question des indicateurs.

Pour une meilleure réduction des inégalités socio-économiques, des discriminations et des exclusions, un Programme multisectoriel d'appui aux systèmes nationaux des Filets Sociaux (PAFS) a été élaboré. Cet important programme vise à renforcer l'inclusion sociale des populations vulnérables en Côte d'Ivoire. En outre, l'adoption de la Politique d'Appui au Développement Communautaire (PADC) pour une meilleure prise en charge des communautés des zones fragiles et d'extrême pauvreté.

CONCLUSION GENERALE

L'engagement du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté à contribuer au renforcement de la solidarité nationale et de l'inclusion sociale s'est traduit par les performances réalisées. Ces performances sont perçues à travers les taux moyens affichés par les résultats stratégiques obtenus dans les trois programmes. Il s'agit : (i) le résultat stratégique 1 : « l'administration est moderne et performante » avec un taux de **78,87%** ; (ii) le résultat stratégique 2 : « la Cohésion sociale et l'unité nationale sont renforcées » avec un taux de **145,02%** et (iii) le résultat stratégique 3 : « l'inclusion sociale et financière est redynamisée » avec un taux de **92,29 %**. Les résultats de ces trois (3) programmes contribuent à réduire les inégalités socio-économiques, les discriminations et les exclusions.

Contrairement à l'exercice 2020, certains indicateurs connaissent des avancées notables. Au niveau du programme 2, le nombre de personnes en détresses assistées est passé de **4080** en 2020 à **6526** en 2021 et le calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) a été réalisé en 2021. Quant au programme 3, le nombre de personnes bénéficiaires ou participant au moins à un programme social au cours de l'année sur les **10,064** millions de pauvres est passé de **2 224 300** en 2020 à **4 350 450** en 2021 ; le nombre de ménages inscrits dans le système d'information inter opérables du Registre social unique (RSU) est passé de **700 000** en 2020 à **800 000** en 2021 et ; la proportion de personnes vulnérables, pauvres identifiées et encadrées par les ONG, les OSC et autres partenaires de mise en œuvre des programmes sociaux affiche une réalisation de **40%** en 2021 contre **30%** en 2020.

Cependant, des contre-performances sont enregistrées par l'indicateur « nombre de ménages bénéficiaires du projet des Filets sociaux productifs ». En effet, eu égard aux quatre versements trimestriels de 36 000 FCFA de transferts monétaires effectués à l'endroit de **192 000** ménages, l'objectif de **227 000** ménages n'a pas été atteint contrairement à 2020 où la cible a été atteinte. Cet écart est dû à la non mobilisation de la contrepartie de l'Etat de l'intégralité sur le financement du projet.

Dans l'optique d'améliorer les performances, le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté est dans une dynamique de réforme afin de matérialiser la politique du gouvernement en matière de solidarité nationale et de renforcement de l'inclusion tel que formulé dans l'axe 4 du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Ces réformes sont reflétées par la mise en place et l'opérationnalisation du mécanisme en réponse aux chocs afin de pérenniser les mécanismes de prise en charges et de financement des actions de solidarité en faveur des personnes vulnérables, en détresse et sinistrées. Également, il s'agit d'opérationnaliser le Registre Social Unique (RSU) afin d'améliorer le ciblage des bénéficiaires des programmes sociaux en Côte d'Ivoire. En outre, il est question de l'extension de ses programmes sociaux afin d'avoir un plus grand impact dans la réduction des inégalités. Par ailleurs, une politique de développement communautaire a été élaborée. Elle permettra de mieux orienter les interventions du Ministère dans la fourniture des infrastructures socio de base aux populations rurales vulnérables, ainsi qu'une mobilisation communautaire pour favoriser davantage l'inclusion sociale des populations dans la réduction des inégalités sociales. Cette politique a également pour ambition de renforcer la coordination des actions de développement communautaire au niveau multisectoriel. Toutes ces réformes sont en phase avec le Programme Social du Gouvernement et le Projet de Société du Président de la République « une Côte d'Ivoire solidaire ».

**SECTION 374: MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE
GOUVERNANCE, DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

INTRODUCTION GENERALE

Précédemment Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités conformément au décret n°2019-755 du 18 septembre 2019, portant attributions des membres du Gouvernement et ayant en charge la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Renforcement des Capacités, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC), est dirigé par Monsieur Epiphane ZORO BALLO depuis le 28 avril 2021.

Ainsi, aux termes du décret N°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du gouvernement, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion de la Bonne Gouvernance, de Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption.

A ce titre, et en liaison avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

En matière de Promotion de la Bonne Gouvernance

- Sensibilisation des différentes parties prenantes, à savoir les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile ;
- Promotion au sein du secteur public, du secteur privé et de la société civile, de la culture de transparence, d'autocontrôle et d'évaluation au travers d'instruments appropriés et d'indicateurs de performance systématisés ;
- Création et animation des cadres de concertation sur la bonne gouvernance ;
- Renforcement des capacités des cadres et agents des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de bonne gouvernance ;
- Évaluation périodique de l'Etat de la bonne gouvernance en relation avec les différentes parties prenantes.

En matière de Renforcement des Capacités

- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités conformément au programme de développement économique et social du Gouvernement ;
- Coordination au plan national, des activités de renforcement des capacités ;
- Identification, en étroite collaboration avec les différents acteurs du développement, des besoins de renforcement de capacités en leur faveur ;
- Contribution à la valorisation et à la promotion des compétences nationales ;
- Évaluation périodique de l'état des capacités nationales sur la base d'études et d'enquêtes, en liaison avec les Ministres chargés du Plan et de la Modernisation de l'Administration ;

En matière de Lutte contre la Corruption

- participation à l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- participation à la promotion de la culture du refus de la corruption ;
- participation à la mise en œuvre et promotion des stratégies et mécanismes efficaces pour endiguer le phénomène de corruption et des malversations économiques ;
- participation à la promotion et au développement de relations de coopération avec les structures nationales et internationales œuvrant pour la lutte contre la corruption ;
- veille à l'élaboration et à l'application de manuels dans les institutions publiques ;
- mise en place de la plateforme de dénonciation.

Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption comporte trois (03) programmes dont (02) ont été effectivement animés budgétairement en cours d'année 2021.

Aux termes du décret ci-dessus cité, outre le Cabinet et les Services qui lui sont rattachés, le Ministère comprend sept (07) Directions Centrales et une (01) Inspection Générale.

On notera que les activités du MPBGCRG au cours de l'année 2021 se sont déroulées dans un environnement globalement satisfaisant marqué par le renforcement de ses missions initiales et par l'efficacité de ses actions de lutte contre la corruption notamment les « opérations coup de poing » et les audits.

Le présent rapport se présente en trois (03) parties, à savoir :

- 1- la présentation du Ministère
- 2- le Programme 1 « Administration générale »
- 3- le programme 2 « renforcement des capacités »

PARTIE I : LE MINISTERE

I- PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

1.1. ARCHITECTURE PROGRAMMATIQUE DU MINISTERE

- Le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption comportait en 2021 deux (02) principaux programmes déclinés en quatre (04) actions et vingt (20) activités.

I.2. POLITIQUE MINISTERIELLE

I.2.1 Orientations stratégiques

Les principales orientations du Ministère, de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption, au regard du DPPD-PAP 2021/2023 sont :

- La coordination des actions de renforcement des capacités ;
- La mise en place d'un cadre programmatique unique des actions de renforcement des capacités ;
- La mise en place d'un système d'information sur les capacités nationales ;
- Le développement de l'expertise nationale et les acquis des expériences.

I.2.2 Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques du ministère sont :

- L'administration est moderne et performante ;
- Les actions de renforcement de capacités nationales sont promues.

I.2.3 Objectifs globaux

Deux (02) objectifs globaux ont constitué le leitmotiv du MPBGRCLC au cours de cette année budgétaire. Il s'agit de :

- 1- Mettre en place une administration moderne et performante
- 2- Promouvoir les actions de renforcement des capacités nationales

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

2.1. ARCHITECTURE DU CADRE DE PERFORMANCE

Au cours de l'année 2021 Le MPBGRCLC a été organisé en deux (02) programmes avec deux (02) objectifs globaux. Ces objectifs ont été décomposés en cinq (05) objectifs spécifiques qui doivent être vérifiés par quinze (15) indicateurs et quinze (15) cibles.

Tableau 1 : Présentation synthétique du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	05	15	15

2.2. BILAN DES DONNEES GLOBALES DU CADRE DE PERFORMANCE

- ✓ En ce qui concerne le taux de réalisation du cadre législatif et réglementaire, cet indicateur a été atteint à 100% parce que le décret portant organisation du ministère qui est le texte majeur attendu, a été signé en cours d'année.
- ✓ Sur 15 demandes de formation programmées ; 15 agents du ministère ont été effectivement formés au cours de l'année 2021 soit un taux de réalisation de 100% sur une prévision de 100%.
- ✓ Concernant le taux de services fournis répondant aux normes de qualités, une enquête menée sur des usagers Internes et externes a révélé que sur un échantillon de 100 personnes, 90 étaient satisfaits de la qualité du service fournis, soit un taux de 90%.
- ✓ Enfin concernant le taux de promotion des actions de renforcement des capacités nationales, la cible a été atteinte de plus 22,10%. En effet sur une cible de 124 actions de renforcement de capacités prévues, 77 ont pu être réalisées selon l'enquête (soit 62, 10% contre 40% prévues).
- ✓ Sur un total de 15 cibles fixés, 13 ont été atteintes soit 88,95% dont 77,90% au programme 1 et 100% au programme 2

TABLEAU 2 : Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Secrétariat d'Etat	02	00	77,90%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	06	06	
	OS 3 : Assurer l'information et la communication	01	01	
P2 : Renforcement des capacités	OS 1 : Assurer la coordination des actions de renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile.	03	03	100%
	OS 2 : Améliorer le système de planification des actions de renforcement des capacités	03	03	
TOTAL		15	13	88,95%

Source : **RAPPORT RPROG**

2.3. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 3 : Evolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	%	-	100%	100%	Objectif atteint
		IP 1.2 : personnel formé et qualifié	%	-	100%	100%	Objectif atteint
		IP 1.3 : service fourni répondant aux normes de qualité	%	-	80%	90%	Objectif atteint avec une performance de + 10 points
OG 2 : Promouvoir les actions de renforcement des capacités nationales	RS 2 : les actions de renforcement des capacités nationales sont promues	IP 2.1 : promotion des actions de renforcement des capacités nationales	%	-	40%	62,10%	Objectif atteint avec une performance de + 22,10 points

SOURCE : *RAPPORT DE CABINET*

- ✓ Dans l'ensemble, sur 4 indicateurs de performance du ministère toutes les cibles ont été atteintes soit un taux de réalisation de 100% ; En d'autres termes le taux moyen de réalisation de la performance de chaque programme est de 100% ;

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Le budget initial du MPBGRCLC était de **2 842 188 347 FCFA** dont **673 880 075 FCFA** en subvention d'équilibre-personnel, **599 408 272 FCFA** en biens et services, **487 500 000 FCFA** en transfert et **1 081 400 000 FCFA** en investissement.

En cours de gestion, ce budget est passé de **2 842 188 347 FCFA** à **3 311 051 825 FCFA**, soit une hausse de **468 863 478** Francs CFA représentant 16,49%. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs.

Au niveau du personnel, le MPBGRCLC a bénéficié d'une augmentation budgétaire de 189 069 300 FCFA dont 100 000 000 FCFA ont servi au règlement des arriérés de cotisations sociales (CNPS) et le reste consacré au recrutement et affectation de nouveaux agents.

S'agissant des biens et services, le MPBGRCLC a bénéficié d'une rallonge budgétaire respectivement de 270 016 811 Francs pour doter certains services non pris en compte initialement dans le budget du Ministère dont **75 240 000 F CFA** au titre de la convention BNETD- régie ;

Pour les transferts, le budget a subi une baisse de 21 000 000 FCFA.

S'agissant enfin des investissements, il faut noter que le budget a connu une hausse d'un montant de 30 777 368 FCFA. Ce montant a été affecté au PPRC pour le Renforcement des Capacités.

Au total Pour l'exercice 2021, le ministère a bénéficié d'un budget global de **3 311 051 825 FCFA** dont **1 368 994 382 FCFA** au titre du programme 1 : **Administration Générale**, (soit **41,34%**) ; **1 942 057 443 FCFA** pour le programme 2 : Renforcement des Capacités (soit **58,66%**).

Le budget du ministère est réparti suivant les quatre (04) natures de dépense suivantes :

- **Personnel** : **862 949 374 FCFA**, soit **26,06%**
- **Biens et Services** : **869 425 083 FCFA**, soit **26,26%**
- **Transferts** : **466 500 000 FCFA** soit, **14,09%**
- **Investissement** : **1 112 177 368 FCFA**, soit **33,59%**

Tableau 4: Présentation de l'état l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021		2021	
	2020	Prévision	Réalisation	Ecart (E)=(P)-®	Tx de réal = (R/P)x100
Opérations consolidées					
1. Ressources	1 340 110 505	3 311 051 825	3.193.653.825	117.398.000	96,45%
1.1 Ressources intérieures	1 340 110 505	2 776 351 825	2 658 953 825		95,77%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	1 340 110 505	2 776 351 825	2 658 953 825		95,77%
1.1.2 Recettes de services	-	-	-		-
1.2 Ressources extérieures	-	534 700 000	534 700 000	0	100%
1.2.1 Emprunts projets	-	529 400 000	529 400 000	0	100%
1.2.2 Dons Projets	-	5 300 000	5 300 000	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés	-	-	-		-
2 Charges	1 340 110 505	3 311 051 825	3.193.653.825		96,45%
2.1 Personnel	173 695 000	862 949 374	862 949 374	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	-	539 069 299	539 069 299	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde	173 695 000	323 880 075	323 880 075	0	100%
2.2 Biens et Services	413 239 283	869 425 083	752 027 083		86,5%
Biens et services sur budget Etat	413 239 283	869 425 083	752 027 083		86,5%
2.3 Transferts	378 244 037	466 500 000	466 500 000	0	100%
2.3.1 Transferts courants	-	417 500 000	417 500 000	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	378 244 037	49 000 000	49 000 000	0	100%
2.4 Investissement	374 932 185	1 112 177 368	1 112 177 368	0	100%
2.4.1 Trésor	374 932 185	577 477 368	577 477 368	0	100%
2.4.2 Financement extérieur	0	534 700 000	534 700 000	0	100%
Dons	0	5 300 000	5 300 000	0	100%
Emprunts	0	529 400 000	529 400 000	0	100%
Total	1 340 110 505	3 311 051 825	3 193 653 825	117.398.000	96,45%

INTRODUCTION

Ce programme est conduit par Monsieur Amadou KONE, Directeur de Cabinet du Ministère. Il a pris fonction depuis le 19 septembre 2019. Les différentes activités sont réalisées à travers le Cabinet et ses services rattachés et deux (2) Directions Centrales.

Le programme Administration Générale a pour mission :

1. D'améliorer la coordination et le cadre institutionnel ;
2. D'améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
3. D'assurer l'information et la communication.

Les activités du programme 1 se sont déroulées dans un environnement relativement stable, marqué par la poursuite de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Ainsi donc le plan de présentation du programme 1 se fera de la façon suivante :

- 1- Présentation de la stratégie
- 2- Réalisation au cours de l'exercice 2021
- 3- Performances
- 4- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif global du programme « Administration Générale » est de *promouvoir une administration moderne et performante* ; avec comme **résultat global attendu** : *l'Administration est moderne et performante*.

Cela passe par :

- L'amélioration de la coordination et le cadre institutionnel du ministère ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines financières et matérielles ;
- L'assurance efficace de l'information et de la communication.

Aussi convient-il de noter qu'au cours de la gestion 2021, avec l'intégration des nouvelles missions du ministère, un autre objectif a été assigné exceptionnellement au programme administration générale. Il s'agit d'**assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption**.

Ce nouvel objectif deviendra plus tard dans le DPPD PAP 2022 2024, l'objectif global d'un 3^e programme à créer et dénommé programme promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Pour la gestion 2021, toutes les activités permettant d'atteindre cet objectif ont été exécutées dans le programme Administration Générale.

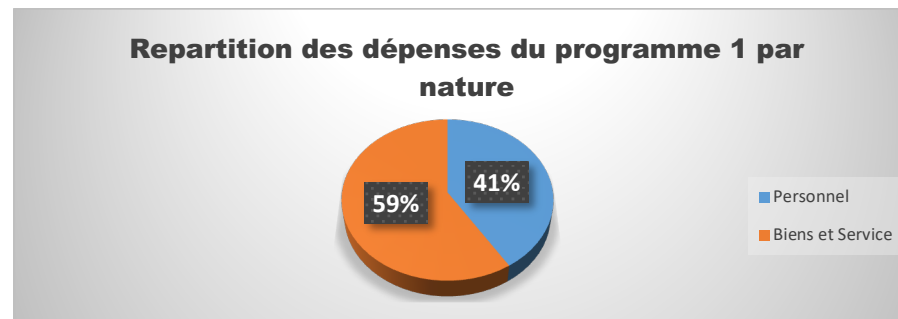
I.2. Le financement du programme

D'un budget initial de 999.408.272 FCFA, le programme 1 a bénéficié d'un budget final de 1.368.994.382 FCFA dont 91,42 % ont été exécuté soit exactement 1.251.596.382 FCFA.

Ce budget se répartit selon les natures de dépense suivantes : Personnel = 539 069 299 CFA (41%) et Biens et service = 776 749 285 FCFA (59%)

En effet le programme 1 a bénéficié d'un collectif budgétaire de 369 586 110 FCFA qui a permis de relever la dotation de la convention BNETD, de réhabiliter des locaux, de prendre en charge du personnel, de conduire des missions d'échange d'expérience à l'étranger, de faire des audits et d'élaborer une politique de bonne gouvernance.

Graphique 1



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. EXECUTION DU BUDGET

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de 1.251.596.382 FCFA soit un taux global de 91,42 % réparti comme suit :

- Personnel 539 069 299 FCFA (43,07%)
- Biens et services 712 527 083 FCFA (56,93%)

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 5: Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Coordination et animation des structures du ministère.	0	0	208 339 753	437 927 511	0	0	0	0	208 339 753	437 927 511
Action 2 Gestion des ressources humaines, financières et matérielles	0	539 069 299	144 149 959	251 049 572	0	0	0	0	144 149 959	790 118 871
Action 3 Information et Communication	0	0	22 749 581	23 550 000	0	0	0	0	22 749 581	23 550 000

COMMENTAIRE

Les écarts budgétaires entre les années 2020 et 2021 s'expliquent d'une part par la prise en compte des salaires du personnel fonctionnaire dans le budget 2021 contrairement à celui de 2020 qui n'intégrait pas les salaires des fonctionnaires et d'autre part par l'augmentation des dépenses de biens et services concernant les actions 1 et 2 de 2020 à 2021 due essentiellement à l'accroissement du volume des activités du ministère (création de nouvelles directions et services).

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme administration générale du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption ne dispose pas de projets d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2021.

2.2. Évolution des effectifs

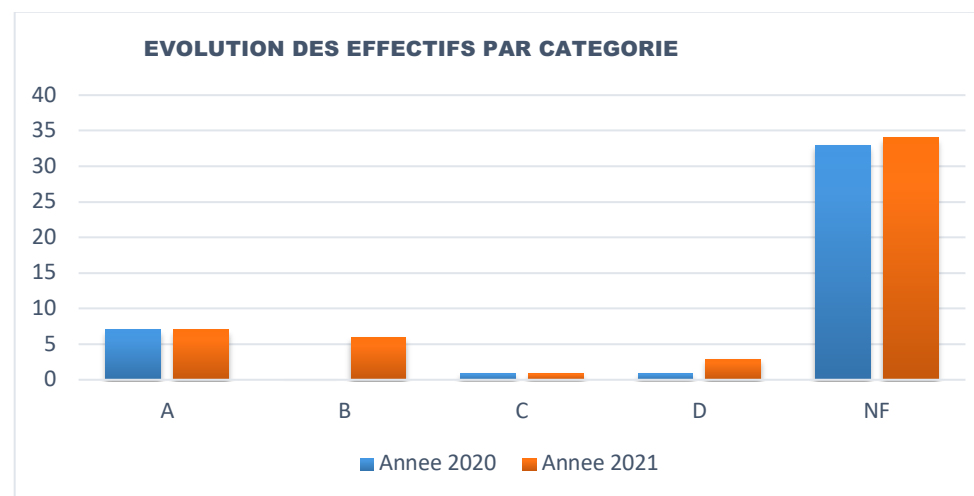
L'exécution des prévisions d'effectifs du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Exécution des mouvements d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	07	1	1	04	00	11
Catégorie B	00	06	06	05	00	05
Catégorie C	01	00	00	01	00	02
Catégorie D	01	02	02	03	00	04
Non Fonctionnaires	33	03	03	03	09	27
TOTAL	42	12	12	16	09	49

Source : Rapport d'activités DRH

Graphique 2



Source : Rapport d'activités DRH

A l'analyse du tableau et de l'histogramme, l'effectif de ce programme a connu une augmentation de 2020 à 2021. En effet, de 42 agents en 2020 l'effectif est passé à 49 soit une hausse de 16,66%. Cet effectif est constitué majoritairement d'agents contractuels avec un taux de 55,10% soit 27 agents sur 49.

Parmi les fonctionnaires, les catégories A, au nombre de 11 sont les plus dominants avec un taux de 22,45%.

On constate par ailleurs que les besoins exprimés en 2021 ont été satisfaits dans sa totalité, permettant ainsi au ministère d'améliorer les performances du programme.

Aussi, il faut signaler que, le ministère en 2021 n'a pas été pris en compte dans le catalogue des mesures nouvelles.

Enfin, en 2021, 09 non fonctionnaires sont devenus des fonctionnaires.

DIFFICULTES

L'exécution du programme 1 a été impacté par certaines difficultés notamment :

- Insuffisance du personnel dans certains services principalement à la DAFP, à la DRH et à la DAJR etc...
- Insuffisance de matériels informatiques ;
- Absence de véhicules de liaison pour la transmission diligente des dossiers.
- Dysfonctionnements du SIGOBE rallongeant le délai de traitement des dossiers.
- Changements réguliers des acteurs d'exécution des dépenses publiques, notamment, les gestionnaires de crédits, les responsables de programme et les contrôleurs financiers affectant le traitement rapide des dossiers.
- Changement institutionnel.

II.3. BILAN DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATEGIQUES

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme 1 au cours de l'année 2021, plusieurs activités ont été menées par le responsable de ce programme

Ces activités ont permis d'enregistrer les résultats suivants :

- Elaboration du plan d'action des 100 premiers jours ;
- Elaboration d'un plan stratégique de lutte contre la corruption ;
- Conduite des missions d'imprégnation au Rwanda, en Corée du sud et en Egypte ;
- Campagne de sensibilisation à la lutte contre la corruption (campagne d'affichage) ;
- Plateforme SPACIA opérationnelle ;
- 03 dispositifs anti-corruption installés à l'ARTCI, à l'AIGF et à la Douane sont fonctionnels et ont permis d'améliorer le fonctionnement de ces structures ;
- Mise en cause de 04 agents dont 02 agents de police et 02 agents de la SICTA ;
- Comparution de 47 policiers et gendarmes devant le tribunal militaire ;
- Identification de 16 fonctionnaires et agents de l'Etat dans le secteur de la santé pour facturation de soins réputés gratuits ;
- Identification de 10 fonctionnaires et agents de l'Etat dans le secteur de la justice pour acte de payement pot de vin.

L'exécution du programme a révélé des insuffisances en termes de planification, d'étude et de recherche et de suivi évaluation.

Pour pallier ces faiblesses, l'introduction d'un objectif stratégique supplémentaire s'avérera nécessaire dans le PAP 2022-2024

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'évolution des performances du programme est résumée dans le tableau ci-dessous.

III.1. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs	REALISATIONS		2021	
	2019	2020	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination planifiées	80%	60%	100%	75%
Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action	80%	-	85%	78,57%
Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget	68,36%	69,66%	70%	96%
Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines	50%	47,36%	70%	88,89%
Indicateur 5 : Taux de satisfaction des besoins en formation	30%	30%	40%	45%
Indicateur 6 : Taux de satisfaction des besoins en ressources financières	50%	-	60%	66,34%
Indicateur 7 : Taux d'exécution des activités budgétisées	50%	-	60%	100%
Indicateur 8 : Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles	20%	20%	50%	51,31%
Indicateur 9 : Taux de couverture du plan de communication	20%	90%	30%	100%

Source : Rapport d'activité du RProg

III.2. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS (OBJECTIFS SPECIFIQUES ET INDICATEURS)

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination planifiées

Le taux de réalisation des réunions de coordination est appréciable. En effet, sur 48 réunions prévues 36 ont été réalisées.

Ce taux de réalisation de 75% s'explique par quelques absences de plusieurs membres du Cabinet dues aux différentes missions à l'extérieur du pays.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'action

L'évaluation de l'exécution de plan d'action en fin d'année a permis de révéler que sur les 14 activités prévues 11 ont pu être réalisées soit un taux de réalisation de 78.57%. L'écart s'explique par le fait que certains services comme l'Inspection Générale qui devait mener des activités n'a pu être créé en cours d'année.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

La situation d'exécution budgétaire du MPBGRCLC à la date du 10/03/2022 est de 96,45 % contre une prévision initiale de 70 %.

Il importe de signifier que le budget voté de 2 842 188 347 FCFA a connu une hausse pour se situer à un montant de 3 311 051 825 FCFA en fin de gestion 2021. Cette dotation finale a été consommée à hauteur de 3 193 653 825 CFA (soit 96,45%).

Ce niveau d'exécution du budget (96,45%) a permis de réaliser les activités à travers les acquisitions de matériels et fournitures nécessaires au bon fonctionnement du MPBGRCLC.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins en ressources humaines

Il importe de noter qu'aucune prévision de ressources humaines n'a été exprimée dans le catalogue des mesures nouvelles.

Cependant la Direction des Ressources Humaines a prévu dans son plan d'action le recrutement de 18 Agents. Elle a pu en obtenir 16 soit un taux de 88,89%.

Par contre, du personnel occasionnel a dû être recruté pour pallier le déficit en ressources humaines consécutif à l'ouverture de nouveaux services.

Indicateur 5 : Taux de satisfaction des besoins en formation

Cet indicateur a été satisfait à 45% contre une prévision de 40%. En effet sur un total de 60 demandes de formations formulées, 27 demandes ont été satisfaites.

Indicateur 6 : Taux de satisfaction des besoins en ressources financières

Sur un budget de 4 991 177 418 FCFA sollicité, le MPBGRCLC a obtenu 3 311 051 825 FCFA soit un taux de 66,34% de satisfaction des besoins en ressources financières.

Indicateur 7 : Taux d'exécution des activités budgétisées

La totalité de 22 activités budgétaires a été exécutée, soit un taux de 100% contre une prévision de 60%.

Indicateur 8 : Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles

Le rapport du service chargé du patrimoine indique que sur 152 demandes de matériels, 78 ont été satisfaites soit un taux de 51,31% de taux de satisfaction.

Indicateur 9 : Taux de couverture du plan de communication

La quasi-totalité des activités réalisées ont été couvertes, soit 100% de réalisation contre une prévision initiale de 30%.

Cette performance est due à l'efficacité du service communication qui, avec des moyens modestes a mis tout en œuvre pour couvrir de façon médiatique les activités du MPBGRCLC.

Le budget a également permis de tenir les différents ateliers et séminaires dans le cadre des renforcements des capacités.

Ce supplément budgétaire a permis de mener des actions de lutte contre la corruption dans certaines structures publiques et au sein de la société civile. Ce qui ne faisait pas parti des missions initiales du département ministériel lorsqu'il était Secrétariat d'Etat.

IV. PERSPECTIVES

4.1. LEÇONS APPRISSES

- Les actions de lutte contre la corruption ont eu un effet positif sur la perception de la population sur l'engagement de l'État contre ce fléau ;
- Le retard mis dans la prise des textes portant organisation du ministère a eu un effet relativement négatif sur la mise en place et la performance de l'Administration du ministère.
- L'insuffisance de personnel a créé une charge de travail trop élevée pour certains acteurs avec un impact négatif sur leur performance.
- L'insuffisance de matériel roulant ralentit la transmission et le traitement des dossiers surtout financiers

4.2. RECOMMANDATIONS

Le responsable du programme exhorte le Directeur des Ressources Humaines à anticiper les demandes de personnel pour combler ce déficit.

Le responsable de programme souhaite amplifier les actions de sensibilisation en matière de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance. Il se propose également de mettre en place des dispositifs permanents de lutte contre la corruption et de la promotion de la bonne gouvernance (création de l'institut de l'académie de leadership, indice de bonne gouvernance etc...).

Le responsable du programme recommande à la DAFP une plus grande mobilisation des ressources financières afin d'acquérir des matériels roulants.

Le responsable du programme recommande la création du troisième programme dénommé « **programme promotion de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption** » afin de dissocier les actions de coordination du ministère qui relève exclusivement du programme Administration générale, de celles de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

CONCLUSION

En définitive le programme « Administration Générale », essentiellement destiné aux activités de coordination, a été exécuté avec un taux moyen satisfaisant de 96,66 %. Ainsi sur les neuf cibles prévues, 09 ont été atteintes.

Ce résultat a été obtenu avec un effectif de 49 agents et une dépense globale de 1.251.596.382 FCFA.

Cette exécution s'est déroulée dans un environnement relativement favorable mais avec des difficultés inhérentes au déploiement du SIGOBE

Pour assurer le bon fonctionnement et réaliser une meilleure performance du programme, les actions de recrutement et de renforcement des capacités du personnel sont en cours. En outre il est prévu la mise en place des directions de planification, d'études et de recherche, et le suivi évaluation des activités.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 RENFORCEMENT DES CAPACITES

INTRODUCTION

Ce programme est conduit par Monsieur HLYH Gnelbin Lakoun Charles, Directeur des Programmes de Renforcement des Capacités et des Compétences Nationales. Il est en fonction depuis le 30 Septembre 2020.

Le programme renforcement de capacités a pour mission

- D'assurer la coordination des actions de renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique du secteur privé et de la société civile ;
- D'améliorer le système de planification des actions de renforcement des capacités

Les différentes activités de ce programme sont réalisées à travers la direction du renforcement des capacités et des 2 Projets (le PACARC et le PPRC).

Le plan de présentation du programme 2 se présente comme ci-dessous

- 1- Présentation de la stratégie
- 2- Réalisation au cours de l'exercice 2021
- 3- Performances
- 4- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme répond à l'objectif global de promotion des actions de renforcement des capacités nationales

Cet objectif global est poursuivi à travers le renforcement des capacités nationales des acteurs de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile et la coordination des actions de renforcement des capacités.

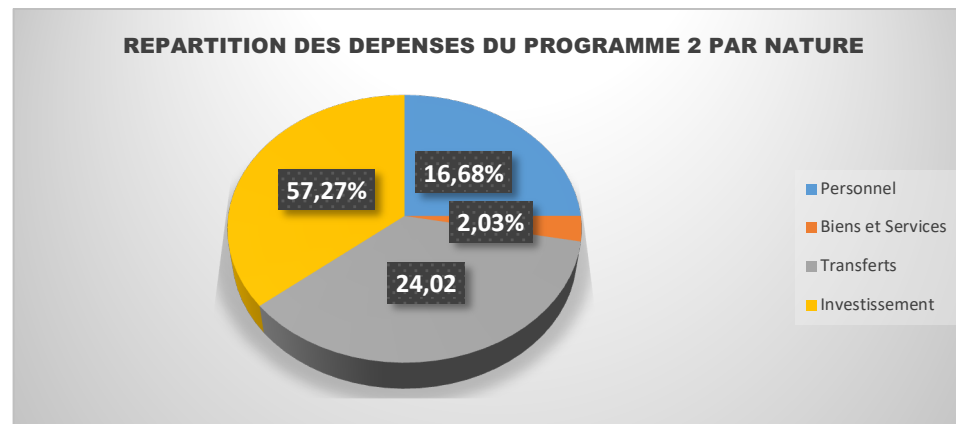
I.2. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

D'un budget initial de 1 842 780 075 FCFA, le programme 2 a bénéficié d'un budget final de 1 942 057 443 FCFA avec un taux d'exécution de 100 %.

Ce budget se répartit selon les natures de dépense suivantes : Personnel = 323 889 075 FCFA (16,68%), Biens et services 39 500 000 FCFA (2,03%), transfert = 466 500 000 FCFA (24,02), Investissement = 1 112 177 368 FCFA (57,27%);

En effet le programme 2 a bénéficié d'un collectif budgétaire 99 277 368 FCFA qui a permis essentiellement d'apurer les arriérés des cotisations CNPS au niveau des différents projets et d'augmenter le parc automobile du PPRC.

Graphique 3



II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Le budget du programme a été exécuté à hauteur de 1 942 057 443 FCFA soit un taux global de 100 % réparti comme suit :

- Personnel 323 880 075 FCFA (16,68%)
- Biens et services 39 500 000 FCFA (2,03%)
- Transferts 466 500 000 FCFA (24,02%)
- Investissement 1 112 177 368 FCFA (57,27%)

Tableau 8 : Etat d'exécution du budget 2021 du programme 2

PROGRAMME 2	BUGET INITIAL	BUDGET ACTUEL	BUDGET EXECUTE
Renforcement des capacités	1 842 780 075	1 942 057 443	1 942 057 443

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 9 : Présentation de l'état d'exécution financière du programme 2 par action

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 renforcement des capacités	173 695 000	323 880 075	37 999 990	0	378 244 037	466 500 000	374 932 185	1 112 177 368	964 871 212	1 902 557 443
Action 2 Coordination et animation des actions de renforcement des capacités.	-	-	-	39 500 000	-	-	-	-	0	39 500 000
TOTAL	173 695 000	323 880 075	37 999 990	39 500 000	378 244 037	466 500 000	374 932 185	1 112 177 368	964 871 212	1 942 057 443

SOURCE : SIGOBE

Commentaire

L'écart budgétaire entre l'exercices 2020 et 2021 due essentiellement au triplement presque des investissements au niveau de l'action 1 et au quasi doublement des charges de personnel de 2020 à 2021. Cela s'explique par l'augmentation des effectifs et des emprunts et don obtenu par le PPRC pour les actions de renforcement des capacités

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 10 : Etat d'exécution des investissements du programme 2

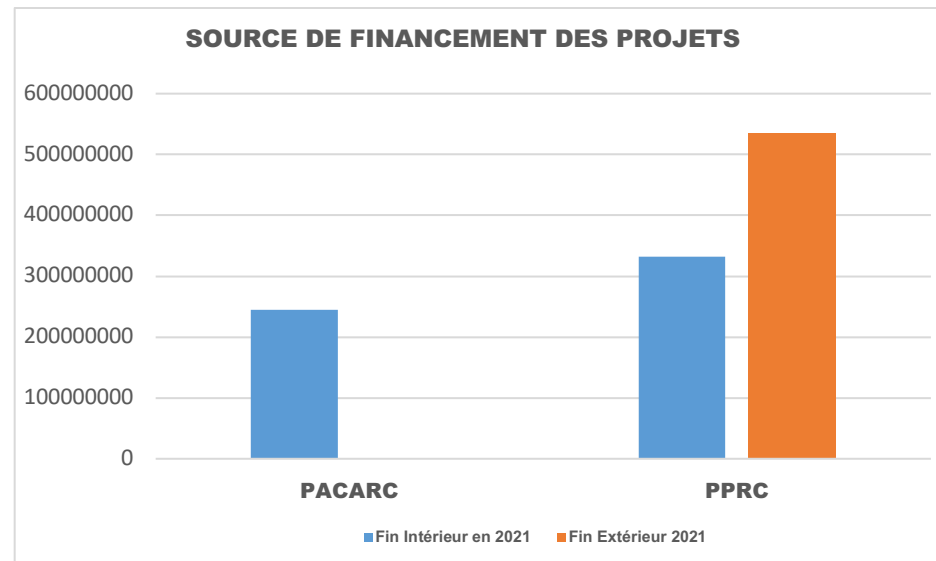
	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : PACARC	2017	2025		245 200 000	245 200 000	245 200 000
Sur financement intérieur				245 200 000	245 200 000	245 200 000
Sur financement extérieur				0	0	0
Projet 2 : PPRC	2013	2025		836 200 000	866 977 368	866 977 368
Sur financement intérieur				306 800 000	332 277 368	332 277 368
Sur financement extérieur				529 400 000	534 700 000	534 700 000
Total programme (Budget de l'Etat)				1 081 400 000	1 112 177 368	1 112 177 368
Total sur financement intérieur				552 000 000	577 477 368	577 477 368
Total sur financement extérieur				529 400 000	534 700 000	534 700 000

Source : SIGOBE

Le programme 2 comprend 2 projets d'investissement à savoir :

- Le PACARC (Programme pour l'Amélioration de la Coordination des Actions de Renforcement des Capacités) prévu pour une période de 2017 à 2025 a un cout total d'investissement de 2 132 379 537 FCFA pour un budget voté en 2021 de 245 200 000 FCFA ;
- Le PPRC (Programmes pays de renforcement des capacités) s'étend sur la période de 2013 à 2025 avec un budget d'investissement de 6 766 922 296 FCFA dont le budget voté en 2021 est de 836 200 000 de FCFA. Ce budget voté a connu une augmentation de 30 777 368 FCFA en cours de gestion. Ainsi donc Le budget actuel est de 866 977 368 FCFA.

Graphique 4



II.2. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif du programme 2 renforcement des capacités a connu une augmentation de 10 agents soit 41,66% de 2020 à 2021. Vingt-quatre (24) agents ont contribué à la conduite des activités du programme en 2021.

Cette amélioration de l'effectif est due au recrutement de nouveaux fonctionnaires pour combler en partie le déficit en ressource humaine. L'effectif de ce programme est dominé par les fonctionnaires qui représentent 58,33% soit 14 agents sur 24.

On peut noter que sur un besoin global de 19 agents fonctionnaires exprimés en 2021, le programme n'a reçu que neuf agents soit 60% de satisfaction.

Enfin, en 2021, 01 fonctionnaire a été remis à la disposition de la fonction publique.

Le résumé de ces différents mouvements d'effectif se trouve retracé dans le tableau suivant.

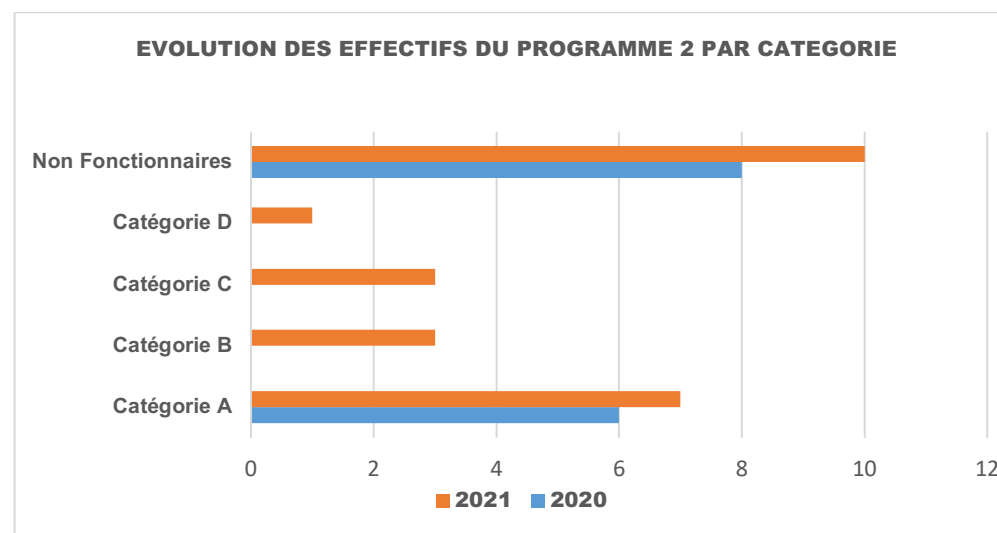
Notons en définitive que l'augmentation des effectifs de ce programme a permis d'en améliorer la performance par l'atteinte des indicateurs cibles

Tableau 11 : Présentation des mouvements d'effectifs du programme 2

	2020	2021				
		Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année
Catégorie A	06	3		2	1	7
Catégorie B	-	05		3	0	3
Catégorie C	-	05		3	0	3
Catégorie D	-	02		1	0	1
Non Fonctionnaires	08	4		2	0	10
TOTAL	14	19		11	1	24

SOURCE : RAPPORT DRH

Graphique 5



Difficultés

L'exécution du programme 2 a été impactée par les mêmes difficultés que celles liées à l'exécution du programme 1. Il s'agit notamment :

- Insuffisance du personnel dans certains services principalement à la DAF, à la DRH et à la DAJR etc...
- Insuffisance de matériels informatiques ;
- Absence de véhicules de liaison pour la transmission diligente des dossiers.
- Dysfonctionnements du SIGOBE rallongeant le délai de traitement des dossiers.
- Changements réguliers des acteurs d'exécution des dépenses publiques, notamment, les gestionnaires de crédits, les responsables de programme et les contrôleurs financiers affectant le traitement rapide des dossiers.

II.3. BILAN DES ACTIVITES EN RAPPORT AVEC LES AXES STRATEGIQUES

Dans de cadre la mise en œuvre du programme 2 au cours de l'année 2021, plusieurs activités ont été menées par le responsable de ce programme.

Toutes ces activités ont permis d'enregistrer les résultats suivants :

- ✓ 25 agents de la DPPSE formés en sécurité informatique ;
- ✓ 01 document de stratégie nationale élaboré ;
- ✓ 20 Agents gestionnaires de la DGTCP formés ;
- ✓ Formation de 15 Directeurs Généraux et 15 Administrateurs des entreprises publiques sur les thématiques de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;
- ✓ 50 cadres de la DGTCP sur la nomenclature comptable et le traitement des opérations comptables conformément aux directives de l'UEMOA ;
- ✓ 81 comptables publics formés sur les mécanismes de contrôle de l'exécution du budget de l'Etat par la Cour des Comptes ;
- ✓ 72 membres des Comités de Suivi et des Comités Techniques Sectoriels du MEF et du MBPE formés dans le cadre de la réalisation et la mise en place des Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) ;
- ✓ 130 acteurs du secteur privé formés en matière d'élaboration du plan d'action pour l'accompagnement et l'organisation des fintechs ;
- ✓ 75 acteurs de la société civile formés sur le cycle budgétaire et le suivi indépendant ;
- ✓ 50 acteurs de la société civile formés sur le budget participatif ;
- ✓ 25 acteurs de la société civile formés à l'usage des outils d'enquête de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics ;

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

L'évolution des performances du programme est résumée dans le tableau ci-dessous.

III.1. PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Tableau 12 : Évolution des indicateurs du programme 2

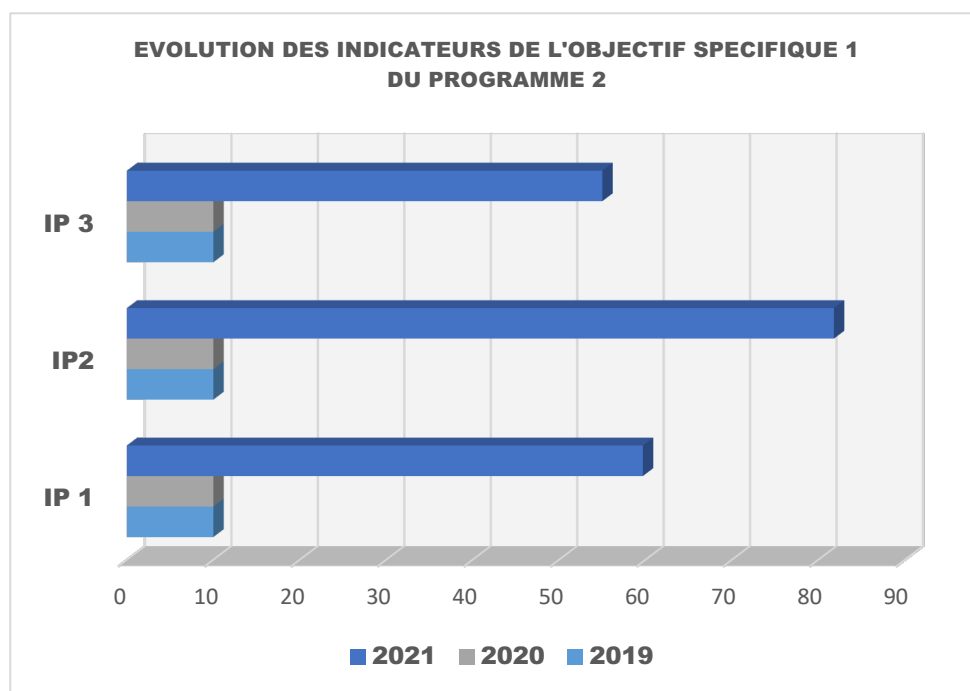
Objectif : les actions de renforcement des capacités nationales sont promues				
Indicateurs de performance	Réalisation		2021	
	2019	2020	Prévision	Réalisation
OS1 : assurer la coordination des actions de renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique du secteur privé et de la société civile				
Indicateur 1 : Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur public.	10	10	40	82
Indicateur 2 : Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur privé	10	10	40	99
Indicateur 3 : Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus de la société civile	10	10	40	97

Objectif : les actions de renforcement des capacités nationales sont promues				
Indicateurs de performance	Réalisation		2021	
	2019	2020	Prévision	Réalisation
OS2 : améliorer le système de planification des actions de renforcement de capacités				
Indicateur 4 : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'actions de renforcement des actions de renforcement des capacités coordonnées au sein du secteur public	10	10	40	59,7
Indicateur 5 : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'actions de renforcement des actions de renforcement des capacités coordonnées au sein du secteur privé	10	10	40	81,8
Indicateur 6 : Taux de collecte et de traitement des données statistiques d'actions de renforcement des actions de renforcement des capacités coordonnées au sein de la société civile	10	10	40	55

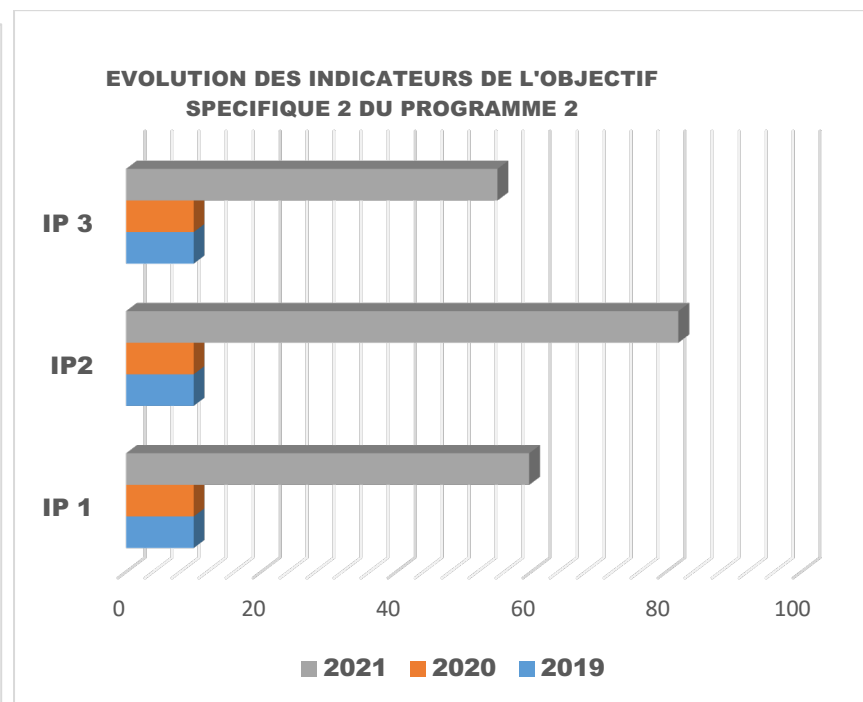
SOURCE :

RAPPORT RPROG

Graphique 6



Graphique 7



III.2. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS (OBJECTIFS SPECIFIQUES ET INDICATEURS)

L'analyse détaillée des résultats par objectif se présente comme suit :

Objectif spécifique 1 : Assurer efficacement la coordination des actions de renforcement des capacités

En vue d'accompagner la mise en œuvre des Plans Nationaux de développement, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption a entrepris d'élaborer une stratégie nationale de renforcement des capacités (SNRC) avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF)

Le processus d'élaboration de cette stratégie comprend quatre (4) phases principales :

- Phase 1 : Préparation et lancement du projet ;
- Phase 2 : Diagnostic et profilage des capacités ;
- Phase 3 : Formulation de la stratégie ;
- Phase 4 : Adoption de la stratégie par le Gouvernement.

La phase préparatoire et de lancement a consisté en la mise en place d'une équipe de trois (3) consultants et d'un Pool d'Experts National (PEN), d'une cérémonie de lancement officiel du projet sous la présence effective des autorités nationales.

La seconde phase, relative au diagnostic et au profilage des capacités, a démarré en juillet 2021. Elle comprend trois (3) étapes : (i) l'élaboration des outils de collecte, (ii) la collecte et le traitement des données, (iii) l'analyse des données et la rédaction du rapport diagnostic des capacités nationales.

Indicateur 1 : *Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur public*

37 Actions de renforcement des capacités ont été coordonnées auprès des structures publiques, sur une prévision de 62 institutions et ministères soit un taux de 59,70%

Indicateur 2 : *Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur privé*

Sur un effectif prévisionnel de 22 faitières du secteur privé (entreprises structures d'encadrement du secteur privé)

18 ont bénéficié d'une coordination en matière du renforcement des capacités soit un taux de 81,8%.

Indicateur 3 : *Pourcentage d'actions de renforcement des capacités coordonnées au sein de la société civile*

Sur un effectif prévisionnel de 40 faitières et organisation de la société civile 22 ont bénéficié d'actions coordonnées de renforcement des capacités soit un taux de 55%

Objectif spécifique 2 : Améliorer la performance des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile

Indicateur 4 : *Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur public*

82% des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur public prévu ont été formés.

En effet :

- Dans le cadre de la conception d'un dispositif de sécurisation du Système Intégré de Gestion des Statistiques Economiques et Financières (SIGSEF), 25 agents de la Direction des Prévisions Politiques et Statistiques Economiques (DPPSE) ont été formés en sécurité informatique.
- Vingt (20) agents gestionnaires de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sur 20 prévus ont été formés sur le Mécanisme de codification des biens meubles et immeubles par arborescence.
- 50 cadres de la DGTCP 50 prévus ont été formés sur la nomenclature comptable et le traitement des opérations comptables conformément aux directives de l'UEMOA
- Quatre-vingt-un (81) comptables publics sur 80 prévus ont été formés sur les mécanismes de contrôle de l'exécution du budget de l'Etat par la Cour des Comptes.
- 21 membres de la CAEF de l'Assemblée Nationale sur 25 prévus et 25 membres de la CAEF du SENAT sur 25 prévus ont été formés sur les budgets programmes et le contrôle de la performance.

- Dans le cadre de l'élaboration des référentiels des emplois et des compétences (REC) des Ministères en charge de l'Economie et des finances et en charge du Budget, soixante-douze (72) membres des Comités de Suivi et des Comités Techniques Sectoriels mis en place dans le cadre de la réalisation des Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) du MEF et du MBPE ont eu leurs capacités techniques renforcées.

Dans ce secteur, trois activités de formation prévues n'ont pas eu lieu en raison de report, en général sollicité par les bénéficiaires. Il s'agit des activités de formation sur les budgets-programmes au profit des magistrats et vérificateurs de la Cour des Comptes, sur les budgets programmes au profit de 50 auditeurs et inspecteurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et au profit de dix (10) techniciens et ingénieurs de la Direction des Systèmes d'Information en charge de l'administration et de maintenance du SIGFAE en matière de gestion et de sécurisation des systèmes d'information.

Ainsi, ce sont 294 sur 357 acteurs qui ont été formés sur diverses thématiques au niveau de l'administration publique.

Indicateur 5 : Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur privé

99% des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus du secteur privé prévus ont été formés.

En effet, à l'occasion de l'élaboration du plan du plan d'actions pour l'accompagnement et l'organisation du secteur des fintechs en Côte d'Ivoire, 130 acteurs issus du secteur privé sur 131 prévus ont été formés.

Indicateur 6 : Proportion des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus de la société civile

97% des bénéficiaires des actions de renforcement des capacités issus de la société civile prévus ont été formés.

En effet :

- 75 acteurs de la société civile sur 75 prévus ont été formés sur le cycle budgétaire et le suivi indépendant.
- 50 acteurs de la société civile sur 50 prévus ont été formés sur les budgets participatifs au profit de
- Dans le cadre de l'appui à la réalisation d'enquêtes de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics (Infrastructure, Education et inclusion financière) par la société civile, 25 acteurs des OSC ont été formés à l'usage des outils d'enquête de satisfaction des citoyens sur la délivrance des services publics ;

Dans ce secteur, seule la formation des 30 membres du comité de transparence en matière de transparence budgétaire prévue n'a pas eu lieu en raison de report sollicité par les bénéficiaires.

Ainsi, ce sont 150 sur 155 acteurs de la société civile qui ont été formés sur divers thématiques.

Au total, ce sont 574 acteurs sur 643 prévus qui ont été formés sur divers thématiques tant au niveau de l'administration publique, du privé que de la société civile, pour un taux global de 89% d'acteurs formés en 2021.

IV. PERSPECTIVES

IV.1 LEÇONS APPRISES

- La lenteur dans l'obtention des Avis de Non Objection (ANO) du bailleur (circuit parfois trop long) ne permet pas la réalisation dans le temps de certaines activités prévues au plan d'action annuel.
- La bonne collaboration entre le programme et les Ministères sectoriels a permis de mieux adresser les besoins en renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des finances publiques, d'optimisation de la dépense publique et de gestion des ressources humaines ;
- Les corps de contrôle externe et interne ont une meilleure maîtrise du processus d'élaboration du budget programme et du contrôle de la performance ;
- Les acteurs de la société civile s'approprient mieux le processus d'élaboration du budget ;

- Les déficits en capacités dans certains domaines, notamment évaluation des politiques publiques, contrôle citoyen de l'action publique, maîtrise des systèmes d'information, gestion axée sur les résultats, etc. sont à combler ;
- La synergie d'action entre le programme, le Secrétariat Technique du PAGDS et d'autres projets financés par la banque mondiale a contribué à l'atteindre des objectifs fixés.

IV.2 RECOMMANDATIONS

Le responsable de programme recommande aux responsables de projets l'anticipation et le recours aux ANO auprès des partenaires techniques et financiers dès l'entame de l'année

Le responsable du programme envisage la mise en place de dispositifs de mesure de renforcement des capacités. Il se propose de susciter la mise en place d'un Comité Interministériel au renforcement des capacités et un Groupe de travail des Partenaires Techniques et Financiers en matière de renforcement des capacités.

Enfin il envisage l'élaboration et la mise en œuvre de la phase 2 du Programme Pays de Renforcement des Capacités ;

CONCLUSION

La contrainte majeure, du Ministère MPBGRCLC, porte généralement sur la mobilisation des ressources nécessaires à la conduite et à la coordination des actions de renforcement des capacités.

Pour pallier ces difficultés au titre des prochains exercices, il importe de renforcer les différents services en ressources humaines qualifiées et anticiper la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des différentes composantes des projets ainsi que dans le processus de l'obtention des ANO.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, la quasi-totalité des activités du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance du Renforcement des Capacités, et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC) ont été réalisées avec satisfaction. Ce résultat a été obtenu grâce à l'augmentation du budget initial, et à la meilleure utilisation des ressources budgétaires allouées.

Toutefois, il importe de noter que certaines difficultés ont émaillé la gestion budgétaire 2021. Il s'agit entre autres de la faible mobilisation des ressources budgétaires nécessaires à la conduite et à la coordination des actions de renforcement de capacités.

De meilleurs résultats pourraient être enregistrés en 2022, dans la mesure où des actions sont entreprises pour le renforcement des différents services en ressources humaines, financières et matérielles. Aussi la mise en place d'un dispositif de passation des marchés et l'anticipation au niveau de la mobilisation des ressources sont-elles nécessaires pour l'atteinte des objectifs.

SECTION 377 : MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère de l'Hydraulique a été créé à l'occasion du remaniement ministériel du 10 juillet 2018. Il est issu de la scission du Ministère des Infrastructures Economiques anciennement en charge, entre autres missions des questions d'hydraulique humaine. Le Ministre de l'Hydraulique depuis sa création est Monsieur **Laurent TCHAGBA**. Conformément au décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du gouvernement, le Ministère de l'Hydraulique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique. A ce titre, ses missions principales sont les suivantes:

- 💧 participation au suivi et à la protection des ressources en eau ;
- 💧 élaboration, gestion et suivi de la politique d'accès à l'eau potable ;
- 💧 gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ;
- 💧 maintien de l'équilibre financier du secteur de l'eau ;
- 💧 développement des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu urbain et en milieu rural ;
- 💧 élaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique humaine.

Pour le développement du secteur, le Ministère a défini deux programmes que sont :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Infrastructures d'hydraulique humaine.

Outre le cabinet et les structures qui lui sont rattachées (quatre (04) Directions, une (01) Inspection Générale et quatre (04) Services), le Ministère de l'Hydraulique comprend trois (03) Directions Centrales et 31 Directions régionales.

Toutefois, en 2021, la mise en œuvre des activités du ministère s'est faite dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19 et l'avènement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE).

Le présent Rapport Annuel de Performance du Ministère de l'Hydraulique au titre de la gestion 2021 se présente en trois (03) grandes parties, qui porteront respectivement sur le cadre global de performance du Ministère, le rapport annuel de performance du programme 1, le rapport annuel de performance du programme 2 et enfin la conclusion.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le ministère de l'Hydraulique comprend deux (02) programmes :

- le programme 1 - "Administration Générale" ;
- le programme 2 - "Infrastructures de l'hydraulique humaine".

Le programme 1 se décline en trois (3) actions qui se déroulent en cinquante-une (51) activités.

Le programme 2 quant à lui, se décline en quatre (04) actions qui se déroulent en vingt-neuf (29) activités

Programmes	Actions	Activités
02	07	80

I.2. Politique ministérielle

Pour le suivi et la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en eau potable de la population ivoirienne, le ministère s'est assigné un certain nombre d'orientations stratégiques, que sont :

- 💧 La sécurisation des ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ;

- 💧 La réhabilitation des infrastructures d'hydraulique humaine ;
- 💧 La construction des infrastructures d'hydraulique humaine de qualité ;
- 💧 La promotion des innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- 💧 Le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable ;
- 💧 Le renforcement de la gouvernance du secteur des infrastructures d'hydraulique humaine.

Deux résultats stratégiques sont attendus de ces orientations stratégiques :

- 💧 l'administration du ministère est moderne et performante ;
- 💧 l'accès à l'eau potable des populations est accru.

Les objectifs globaux du ministère visent à renforcer l'approvisionnement en eau potable des populations. Ces objectifs sont:

- 💧 promouvoir une administration moderne et performante ;
- 💧 accroître l'accessibilité à l'eau potable.

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Objectifs, indicateurs et cibles contenues dans le DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère.

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	02	02	05	07	07

Le Ministère de l'Hydraulique est organisé en 2 programmes soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 05 objectifs spécifiques vérifiés par 07 indicateurs et 07 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMMES	OBJECTIFS	NOMBRE DE CIBLES	SOMME DES VALEURS REALISEES DES CIBLES	TAUX MOYEN DE REALISATION DES INDICATEURS
P1 : ADMINISTRATION GENERALE	OS1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques	01	0	0%
	OS 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines du ministère	02	137.22%	68.61%
	OS 3 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe	01	0	0%
P2 : INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE	OS 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau potable	01	51.61%	51.61%
	OS 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	02	163%	81.50%

Le programme "Administration Générale" est soutenu par un objectif global décomposé en trois (03) objectifs spécifiques, vérifiés par quatre (04) indicateurs. Pour ce programme aucune cible n'a été atteinte sur les quatre (04). Cependant, les réalisations relatives à ces cibles sont tout de même notables, bien que n'atteignant pas leur réalisation à 100%.

En effet :

- Pour l'**objectif spécifique 1** (Valeur cible 2021: 3/7), il s'agissait de faire adopter un (01) texte (projet de décret portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique en milieu Rural (ANahr-CI)). En effet, en 2019 le projet de décret portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique en milieu rural (ANahr-CI) et son projet de statuts ont été élaborés. En 2019-2020 le projet de décret portant création du Fonds d'Appui à l'Hydraulique Rural (FAHR) a été élaboré, pour être annexé aux textes de l'ANahr-CI. Tous ces textes ont été transmis à la hiérarchie pour observations et validation. En 2021, l'élaboration du projet de décret portant création de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Eau Potable (ANARSEP) a été différée en 2022.

- Pour l'**objectif spécifique 2**, prévu pour être porté à 85%, le budget du ministère a été exécuté à 79.22% et le taux de couverture des besoins en personnels a été réalisé à 58% sur une prévision de 70%. Ce qui porte le taux moyen de réalisation des indicateurs de cet objectif spécifique à 68.61%.
- Pour l'**objectif spécifique 3**, il s'agissait de faire une enquête de satisfaction de la population par rapport aux actions du ministère et espérer le taux de satisfaction à 85%. Cependant, l'enquête n'a pas pu être réalisée en raison de la pandémie de la COVID-19.

Le programme "infrastructures de l'hydraulique humaine" est soutenu par un objectif global décomposé en deux (02) objectifs spécifiques vérifiés par trois (03) indicateurs. Pour ce programme sur trois (03) cibles, deux (02) ont pu être atteintes. En effet :

- Pour l'**objectif spécifique 1**, dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets du ministère, sur un taux prévisionnel de 25%, le taux de projets suivis et évalués était de 51.61%. Ce qui porte le taux de réalisation de cet indicateur à 206.44% correspondant à seize (16) projets suivis et évalués sur trente-un (31).
- Pour l'**objectif spécifique 2**, prévu pour être porté à 94.5%, le taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable n'a atteint que 84%. Quant au taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable, prévu pour être porté à 68.5%, il a atteint 79% soit une réalisation de 115%.

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 310 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 : L'administration du ministère est moderne et performante	IP 1.1 : Taux de réalisation des activités du ministère	%	39.39%	44.80%	85%	79.22%	Objectif non atteint avec un écart de - 5.78%
OG 2 : Accroître l'accessibilité à l'eau potable	RS 2 : L'accès à l'eau potable des populations est accru	IP 2.1 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	%	85%	84%	90%	82%	Objectif non atteint avec un écart de -8%.

Source : DPPD-PAP2021-2023

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS 2020	2021			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	51 153 632 805	95 641 013 876	75 769 067 540	19 871 946 336	79,22
1.1 Ressources intérieures	35 200 566 602	40 973 573 740	40 776 448 636	197 125 104	99,52
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	35 200 566 602	40 973 573 740	40 776 448 636	197 125 104	99,52
1.1.2 Recettes de services	-	-	-	-	-
1.2 Ressources extérieures	15 953 066 203	54 667 440 136	34 992 618 904	19 674 821 232	64,01
1.2.1 Emprunts projets	15 935 568 703	53 089 440 136	34 992 618 904	18 096 821 232	65,91
1.2.2 Dons Projets	17 497 500	1 578 000 000		1 578 000 000	0,00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				-	
2 CHARGES	51 153 632 805	95 641 013 876	75 769 067 540	19 871 946 336	79,22
2.1 Personnel	764 570 896	794 790 866	794 790 866	-	100,00
2.1.1 Solde y compris EPN	764 570 896	794 790 866	794 790 866	-	100,00
2.1.2 Contractuels hors solde		-	-	-	0,00

Unités	REALISATIONS 2020	2021			
		Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
2.2 Biens et Services	1 146 361 414	1 235 325 653	1 038 200 549	197 125 104	84,04
2.3 Transferts	142 489 756	272 232 677	272 232 677	-	100,00
2.3.1 Transferts courants	142 489 756	272 232 677	272 232 677	-	100,00
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	0,00
2.4 Investissement	49 100 210 739	93 338 664 680	73 663 843 448	19 674 821 232	78,92
2.4.1 Trésor	33 147 144 536	38 671 224 544	38 671 224 544	-	100,00
2.4.2 Financement extérieur	15 953 066 203	54 667 440 136	34 992 618 904	19 674 821 232	64,01
Dons	17 497 500	1 578 000 000	-	1 578 000 000	0,00
Emprunts	15 935 568 703	53 089 440 136	34 992 618 904	18 096 821 232	65,91
TOTAL	51 153 632 805	95 641 013 876	75 769 067 540	19 871 946 336	79,22

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

En 2020, le budget initial alloué au Ministère de l'Hydraulique était de **113 689 977 723 FCFA**. Ce budget a évolué pour atteindre à la fin de la gestion **114 432 209 052 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **51 153 632 805 F CFA**, soit **44.70%**.

Dans le cadre de la gestion 2021, le budget initial alloué au Ministère de l'Hydraulique était de **86 527 624 316 FCFA** dont :

- 33 585 946 892 FCFA pour la part Etat (Trésor) ;
- 52 941 677 424 FCFA parts bailleurs pour les projets cofinancés.

Ce budget a connu une augmentation de **9 113 389 560 FCFA** au cours de la gestion pour être à **95 641 013 876 FCFA** soit **9.53%** d'augmentation.

Le budget exécuté du Ministère est constitué aussi bien de ressources intérieures (Etat) et de ressources extérieures (emprunts et dons). En 2020, la part Etat du budget était de **35 200 566 602** et celle du financement extérieur de **15 953 066 203 FCFA**. En 2021, cette même structure s'est établie à **40 776 448 636 FCFA** pour la part Etat et à **34 992 618 904 FCFA** pour la part du financement extérieur. Ce qui montre une nette augmentation du niveau d'exécution du budget de 2020 à 2021

Au titre de l'exercice 2021, les dépenses de personnels et de transferts ont été exécutées à 100%. Les dépenses de biens et services ont été exécutées à 84,04%. Quant aux dépenses d'investissement, les parts du Trésor ont été totalement absorbées. Le financement extérieur a été exécuté à hauteur de 65.91% ; portant le taux d'exécution des investissements à 78.92%.

Les différents taux d'exécution du budget par nature de dépenses en 2021 montrent un meilleur niveau d'absorption des crédits par rapport à 2021.

En somme, le taux global de l'exécution du budget au titre de l'exercice 2021 est de 79.22%.

Ce niveau d'exécution relativement en dessous de la prévision de 2021 se justifie par plusieurs causes :

- l'avènement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) en remplacement du système d'Informations Budgétaires (SIB) et les difficultés liées à la migration des données qui s'en est suivie ont causé un retard important dans le fonctionnement du Système Budgétaire, rendant les engagements des décomptes impossibles jusqu'au mois de Mai 2021 ;
- les contraintes liées au temps de validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes, ainsi que celles des banques nationales et internationales ;
- le plafonnement de certaines lignes qu'impose la régulation budgétaire surtout au niveau des dépenses de biens et services.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Conformément au décret N°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'état, Monsieur TCHIMOU N'gbocho Lucien, Ingénieur des Travaux Publics (TP), Commandeur de l'Ordre du Mérite de la Fonction Publique, Directeur de Cabinet du ministère depuis sa création en juillet 2018, est nommé Responsable du Programme "Administration Générale".

Le programme "Administration Générale" du Ministère de l'Hydraulique repose sur l'animation et la coordination de ses services dans la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine, la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Il permet d'assurer la coordination des systèmes de communication et d'information, de planification, de suivi et d'évaluation des actions du ministère. Il contribue à promouvoir la bonne gouvernance des Directions, des structures sous tutelles et des projets.

Les différentes activités de ce programme sont réalisées par les différentes structures du Ministère (le Cabinet (Cab), l'Inspection Générale (IG), la Direction des Affaires Financières (DAF), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction de la Planification, des Statistiques, du Suivi et de l'Evaluation (DPSSE), le Service de la Documentation et des Archives (SDA), le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP), le Service de Coopération Internationale (SCI), le Service de l'Informatique et des TIC (SITIC), la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) et les Directions Régionales de l'hydraulique humaine (31DR)).

Toutefois, la mise en œuvre des activités du ministère s'est faite dans un environnement marqué par la pandémie de la COVID-19, les effets du changement climatique et l'avènement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE).

Le présent rapport annuel de performance du programme « Administration Générale » s'établit selon le plan suivant :

- la présentation de la stratégie du programme 1 ;
- la réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme 1 ;
- les perspectives ;
- la conclusion.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme1 « Administration Générale » est de promouvoir une administration moderne et performante. Le résultat stratégique attendu lié à cet objectif global est l'administration du ministère est moderne et performante.

Cet objectif global se décline en trois (03) objectifs spécifiques que sont :

- améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques ;
- assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines du ministère ;
- améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Ces objectifs spécifiques sont vérifiés par quatre (04) indicateurs de performance.

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre des activités du programme 1 « Administration Générale », le ministère a bénéficié d'un budget de **10 101 853 004 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **9 904727 900 FCFA** soit un taux d'exécution de **98.05%**. Les crédits du programme " Administration Générale" sont repartis par nature de dépense comme suit :

Personnel : 794 790 866FCFA
Biens et services : 1 201097 053FCFA

Transferts : 0

Investissements : 8 105 965 085FCFA dont 238 000 000FCFA (Trésor) et 7 867 965 085FCFA (Financement extérieur / BAD).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE	Budget vote	Collectifs	Budget Actuel	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses de personnel	794 790 867	794 790 867	794 790 866	794 790 866	100,00%
Dépenses de biens et services	1 410 169 702	1 410 169 702	1 201 097 053	1 003 971 949	83,59%
Transferts	-	-	-	-	-
Investissements	8 047 965 085	8 047 965 085	8 105 965 085	8 105 965 085	100,00%
<i>Trésor</i>	180 000 000	180 000 000	238 000 000	238 000 000	100,00%
<i>Financement extérieur (Dons / Emprunts)</i>	7 867 965 085	7 867 965 085	7 867 965 085	7 867 965 085	100,00%

En 2021, au titre du programme 1, les dépenses de personnels, de transferts et d'investissement ont été exécutées à 100%. Quant aux dépenses de biens et services, elles ont été exécutées à hauteur de 83.59%, en raison du plafonnement de certaines lignes qu'impose la régulation budgétaire.

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice sont liées au Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat (SIGOBE) et sont :

- les dysfonctionnements du SIGOBE qui ont causé un retard important pour les engagements des décomptes jusqu'au mois de Mai 2021 ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes ; de même que celles des banques nationales et internationales.

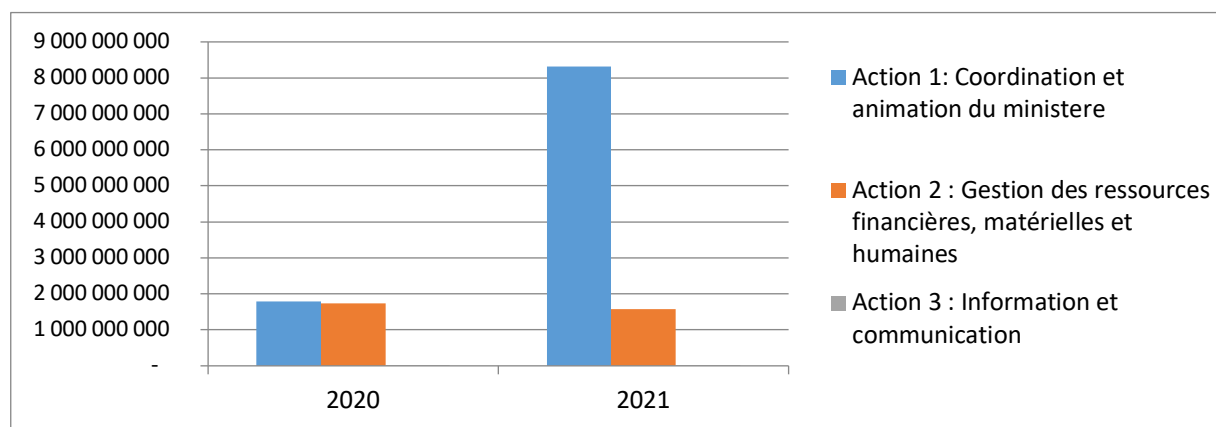
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Coordination et animation du ministère	-	-	177 093 591	216 810 608	-	-	1 611 800 000	8 105 965 085	1 788 893 591	8 322 775 693
Action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines	764 570 896	794 790 866	940 274 121	776 025 061	34 132 079	-	-	-	1 738 977 096	1 570 815 927
Action 3 : Information et communication	-	-	7 925 692	11 136 280	-	-	-	-	7 925 692	11 136 280

Source : *Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022*

Graphique 111: exécution financière par action du programme 1 de 2020 à 2021



Comparativement à 2020, l'exécution du budget 2021 suivant les trois (3) actions du programme 1, laisse apparaître une hausse notamment à l'action 1, où les crédits d'investissement ont été plus importants et exécutés pratiquement à 100% ; l'action 2, elle, s'est exécuté à 88.86% contre un taux de 73.82% en 2020 et l'action 3 s'est exécutée à 100% contre 64.44% en 2020.

De 2020 à 2021, les crédits budgétaires décrivent une évolution très faible en dépenses de personnels ; une relative baisse en dépenses de biens et services et une hausse remarquable des dépenses d'investissement en 2021 due à l'apport de la BAD au projet d'appui au PS-GOUV 2021.

Il n'y a pas eu de dépenses en transfert au programme 1 en 2021.

Toutefois, l'exécution du budget « Administration Générale » a permis de relever quelques difficultés, que sont :

- le retard dans les délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la formulation de certains indicateurs rendant difficile l'appréciation des niveaux de résultats ou de performances ;
- le plafonnement de certaines dépenses (biens et services, transferts) relativement à la régulation budgétaire ;
- les dysfonctionnements du SIGOBE qui ont causé un retard important pour les engagements des décomptes jusqu'au mois de Mai 2021 ;
- le temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes; de même que celles des banques nationales et internationales ;
- le problème d'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

Face à ces difficultés, les propositions de mesures correctrices sont les suivantes :

- la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la reformulation de certains indicateurs du cadre de performance ;
- la déplafonnement de certaines lignes de dépenses, telles que les transferts et les biens et services;
- la réduction du temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP;
- l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Projet 1 : Suivre l'exécution du PSGOUV / Ministère d'Hydraulique	2 020	2 022	14 463 634 900	8 047 965 085	8 105 965 085	8 105 965 085
Sur financement intérieur	-	-	4 192 169 900	180 000 000	238 000 000	238 000 000
Sur financement extérieur	-	-	10 271 465 000	7 867 965 085	7 867 965 085	7 867 965 085
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	14 463 634 900	8 047 965 085	8 105 965 085	8 105 965 085
Total sur financement intérieur	-	-	10 271 465 000	180 000 000	238 000 000	238 000 000
Total sur financement extérieur	-	-	4 192 169 900	7 867 965 085	7 867 965 085	7 867 965 085

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

L'activité « suivre l'exécution du PSGOUV » volet hydraulique est le seul projet d'investissement au programme 1. Elle est cofinancée par la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de **8 105 965 085 FCFA**. En 2021, les crédits alloués pour cette activité ont été exécutés à 100%.

II.2. Évolution des effectifs

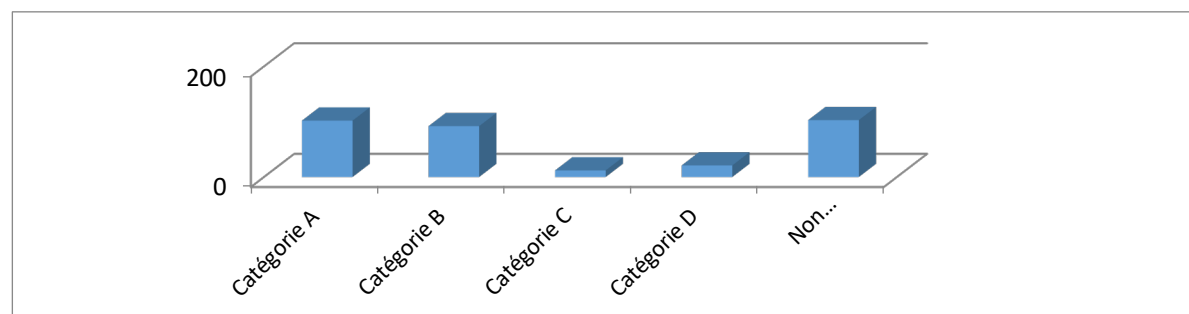
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	95	0	0	6	1	100
Catégorie B	84	8	4	8	0	92
Catégorie C	9	0	0	3	0	12
Catégorie D	20	13	6	1	0	21
Non Fonctionnaires	122	16	0	0	0	122
TOTAL	330	37	10	18	1	347

Source : catalogue des mesures nouvelles et la DRH du ministère

Graphique 112 : Evolution des effectifs par catégorie



A l'analyse du tableau, l'effectif du personnel du programme 1 a connu une baisse de 1 agent soit 0.30% de 2020 à 2021.

En effet, 347 agents dont 225 fonctionnaires soit 64.84% et 122 non fonctionnaires soit 35.16% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (44.44%), suivent ensuite les catégories B (40.89%), les catégories D (9.33%) et les catégories C (5.33%).

Sur des besoins totaux exprimés de 37 agents, dont 21 fonctionnaires et 16 non fonctionnaires, 18 ont été satisfaits.

Enfin, en 2021, 01 agent fonctionnaire est sorti du programme 1 pour raison d'admission à son concours professionnel.

En somme, l'effectif du personnel du programme 1 qui était de 330 en 2020 est passé à 347 à fin 2021, soit une augmentation de 17 agents. Cette augmentation a permis de renforcer la couverture en personnel des services, permettant de dynamiser les actions du programme.

Toutefois, le taux prévisionnel de couverture en personnel qui était de 70% n'a pas été atteint. Il a été réalisé seulement à 58%. En effet, les besoins en personnels techniques du secteur de l'eau restent non satisfaits. Des actions sont en cours, notamment au niveau de l'INPHB, pour encourager les étudiants à s'orienter dans les métiers de l'eau.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

La réalisation de plusieurs activités dans le cadre de la mise en œuvre du programme "Administration Générale", a contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique qui est de promouvoir une administration moderne et performante :

- une avancée notable a été constatée sur le projet ANAHR-CI. En effet, les points de désaccord avec le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat sont en voie de résolution. Par conséquent, le dossier est prêt pour la présentation en Conseil des Ministres ;
- toutes les directions régionales sont dotées en véhicule et en personnel minimum pour mener convenablement leurs activités.
- un séminaire de renforcement des capacités de vingt-deux (22) acteurs du secteur de l'hydraulique dont des Directeurs Centraux, des Directeurs Régionaux et des Sous-directeurs, financé par la KOICA, sur la thématique : Capacity Building for the Social Connection to the Water Supply Network of Côte d'Ivoire (Renforcement des capacités pour la connexion sociale au réseau d'approvisionnement en eau de la Côte d'Ivoire) réalisée ;
- l'accroissement de l'effectif du ministère ;
- la tenue du séminaire des activités du ministère pour la troisième fois, qui a permis d'évaluer les actions du ministère par rapport à ses missions et d'en définir de nouvelles orientations stratégiques;
- le budget du ministère a été exécuté globalement à un taux de 79.22% comparativement à l'année 2020 où il était de 44,80% ;
- la production du manuel national du suivi et évaluation du secteur de l'eau potable en Août 2021, qui permet une gestion efficace et une planification appropriée assortie d'un dispositif de suivi et évaluation performant.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques				
IP. Proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires adoptés	Nbre	1/7	3/7	0
Objectif Spécifique 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines du ministère				
IP1. Taux d'exécution du budget	%	44,70%	85%	79,22%
IP2. Taux de couverture des besoins en personnel des services du ministère	%	30% (2019)	70%	58%
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe				
IP. Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du ministère	%	80% (2019)	85%	0

Source : DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère de l'Hydraulique

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques

Indicateur : Proportion cumulée de textes législatifs et réglementaires adoptés

Source de données : Rapport d'activité DAJR

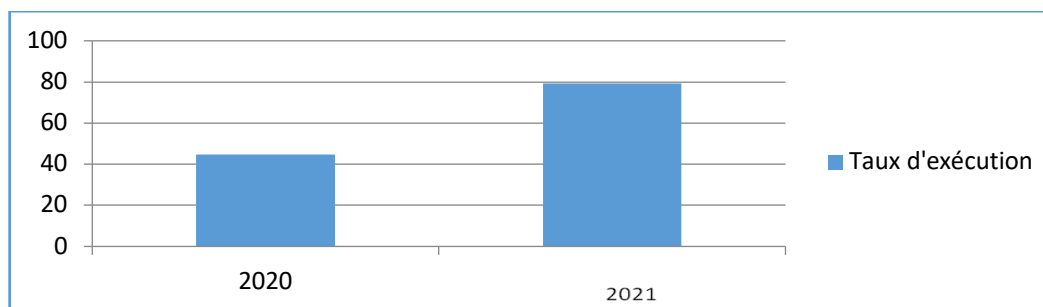
Mode de calcul : Dénombrement

Valeurs cibles : 3/7 en 2021 ; 5/7 en 2022 et 7/7 en 2023

Analyse de l'indicateur : il s'agissait de faire adopter un (01) texte (projet de décret portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique en milieu Rural (ANAHR-CI)). En effet, ont été élaborés en 2019 le projet de décret portant création de l'Agence Nationale de l'Hydraulique en milieu rural (ANAHR-CI) et son projet de statuts. En 2019-2020 a été élaboré le projet de décret portant création du Fonds d'Appui à l'Hydraulique Rural, annexé aux textes de l'ANAHR-CI. Tous ces textes ont été transmis à la hiérarchie pour observations et validation. En 2021, l'élaboration du projet de décret portant création de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Eau Potable (ANARSEP) a été différée en 2022, en attente de la validation du Cabinet du Ministre.

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources financières, matérielles et humaines du ministère

Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget



Graphique 113: Taux d'exécution du budget 2020 à 2021

Source de données : Rapport d'activité DAF

Mode de calcul : $(\text{Budget ordonnancé} / \text{Budget actuel}) \times 100$

Valeurs cibles : 85% en 2021 ; 90% en 2022 et 95% en 2023

Analyse de l'indicateur : En vue d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère (OS2), le Ministère de l'Hydraulique a bénéficié d'un budget initial de **86 527 624 316 FCFA** au titre de l'année 2021 dont :

- **10 252 925 654 FCFA** au titre du programme 1 : Administration Générale ;
- **76 274 698 662 FCFA** au titre du programme 2 : Infrastructures de l'hydraulique humaine.

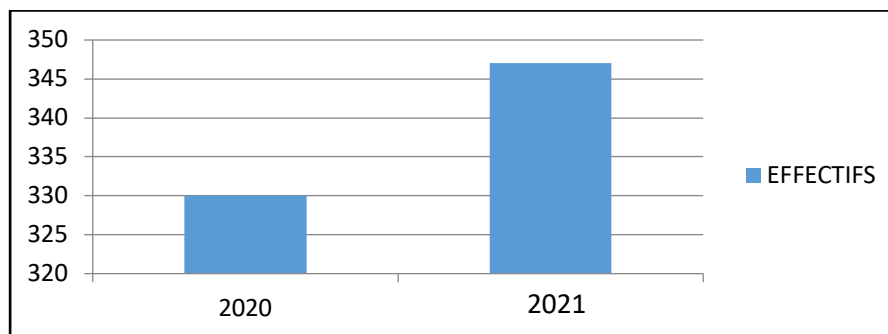
Ce budget a connu une augmentation de **9 113 389 560 FCFA** au cours de la gestion pour être à **95 641 013 876 FCFA** soit **9.53%** d'augmentation. Ce nouveau budget a été exécuté au taux de **79.22%** $[(\text{Engagement} / \text{Budget actuel}) \times 100]$ sur une prévision de **85%**. Il est important de faire remarquer que ce taux décrit un bond appréciable dans l'absorption des crédits alloués au ministère. En effet, en comparaison avec celui de 2020, où il était de **44.80%**, ce taux dénote de la maîtrise des opérations budgétaires dans le cadre du mode budget-programme.

Malgré ce taux d'exécution budgétaire satisfaisant, quelques difficultés ont été rencontrées :

- l'avènement du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) en remplacement du système d'Informations Budgétaires (SIB) et les difficultés liées à la migration des données qui s'en est suivie ont causé un retard important dans le fonctionnement du Système Budgétaire, rendant les engagements des décomptes impossibles jusqu'au mois de Mai 2021 ;
- les contraintes liées au temps de validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes, de même que celles des banques nationales et internationales.

Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en personnel des services du ministère

Graphique 114: effectif du personnel de 2020 à 2021



Sources : Rapport d'activité DRH

Mode de calcul : (Nombre d'agents mis à disposition / nombre de besoins en personnel exprimés) X 100

Valeurs cibles : 70% en 2021 ; 80% en 2022 et 80% en 2023

Analyse de l'indicateur : Cet indicateur a été nouvellement défini pour l'exercice 2021, ce qui fait qu'il n'a pas de valeur historique en année 2020.

Nous avons sollicité sur l'année 2021, trois (03) ingénieurs option hydraulique. Nous avons obtenu un seul ingénieur des techniques option hydraulique et deux (02) ingénieurs de chimie. En termes de nombre, le besoin est rempli mais en termes de profil de qualification, le besoin est insatisfait ; le besoin en fonctionnaire de grade D (11 chauffeurs) est insatisfait et le besoin en effectif d'agents contractuels (gardiens et techniciens de surface) reste à satisfaire.

En 2021, le nombre de fonctionnaires est passé de 330 à 347 fonctionnaires, soit une augmentation d'environ 4.90%.

Toutefois il a relevé une insuffisance du personnel technique, notamment les Ingénieurs et Techniciens des Travaux Publics, option Hydraulique ; les missions du Ministère exigeant des ressources des métiers de l'eau.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication interne et externe

Indicateur : Taux de satisfaction de la population par rapport aux actions du ministère

Source : Rapport de l'enquête DPSSE / ONEP

Mode de calcul : (Nombre de personnes satisfaites / nombre total de personnes enquêtées) X 100

Valeurs cibles : 85% en 2021 ; 90% en 2022 et 90% en 2023

Analyse de l'indicateur : L'efficacité du système d'information et de communication interne et externe du ministère (OS3), s'évalue à travers des enquêtes de satisfaction des populations par rapport aux actions du Ministère de l'Hydraulique. Ces actions ont permis de porter le taux national d'accès à l'eau potable de 69,4% en 2016 à 80% en 2019.

Malheureusement, aucune enquête de satisfaction n'a pu être réalisée de 2020 à 2021 pour cause de la pandémie de la COVID-19.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

- **Eléments positifs**

- le début des inspections dans les directions régionales du ministère de l'hydraulique (quatre (04) Directions régionales ont été inspectées) ;
- accommodation notable des acteurs de la gestion au mode budget-programme ;
- la dotation de la ligne budgétaire du projet de réhabilitation et d'extension des locaux des Directions Régionales au titre du PIP.

- **Les difficultés rencontrées**

- le retard dans les délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la formulation de certains indicateurs rend difficile l'appréciation des niveaux de résultats ou de performances ;
- la régulation budgétaire entraînant le plafonnement de certaines dépenses (biens et services, transferts) ;
- les dysfonctionnements du SIGOBE qui ont causé un retard important pour les engagements des décomptes jusqu'au mois de Mai 2021 ;
- le temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes; de même que celles des banques nationales et internationales ;
- l'insuffisance d'Inspecteurs Techniques (actuellement 3 sur 5 prévus) ;
- Insuffisance du personnel technique, notamment les Ingénieurs et Techniciens des Travaux Publics, option Hydraulique, malgré une augmentation significative au cours de l'année 2020 et 2021 ;
- le problème d'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable ;
- le retard dans la mise en vigueur des accords de prêt de certains projets ;

IV.2. Recommandations

- la reformulation de certains indicateurs du cadre de performance ;
- la réforme institutionnelle du secteur de l'eau potable (la validation et l'adoption des projets de texte pour la création de l'ANAHR-CI, du FAHR et de l'ANARSEP);
- la formation des Inspecteurs Techniques en audit (administratif, technique et financier);
- le développement de l'attractivité du Ministère par la mise en place d'une source de motivation du personnel (primes), à l'instar d'autres Ministères;
- le renforcement des effectifs techniques du personnel;
- la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la déplafonnement de certaines lignes de dépenses, telles que les transferts;
- la réduction du temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP;
- le renforcement de l'effectif des Inspecteurs Techniques;
- l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable;
- la création d'une activité pour la prise en charge du suivi et évaluation ex-post des projets.

CONCLUSION

Le programme 1 « Administration Générale », programme support du Ministère de l'Hydraulique, a pour objectif stratégique de promouvoir une administration moderne et performante. Il se décline en trois (03) actions, que sont :

- l'animation et la coordination des activités du Ministère ;
- la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'information et la communication.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour le renforcement de l'organisation et le fonctionnement du ministère, lui permettant ainsi de répondre au besoin des populations en matière d'eau potable.

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion 2021 est de **10 101 853 004 FCFA** et a été exécuté à **98.05%**. Il aura permis d'améliorer le cadre légal et institutionnel de gouvernance des infrastructures hydrauliques, d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du ministère et d'améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19, les dysfonctionnements répétés du nouveau système d'information budgétaire (SIGOBE).

Pour palier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme au titre de l'exercice 2021, il serait souhaitable de réviser les indicateurs permettant d'évaluer la performance du programme, en passant par l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

Par ailleurs, il serait judicieux d'adapter l'organigramme de chaque service aux exigences de la gestion en mode budget-programme, notamment dans le déploiement des dispositifs de contrôle interne et de contrôle de gestion.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « INFRASTRUCTURES DE L'HYDRAULIQUE HUMAINE »

INTRODUCTION

Conformément au décret n°2020-16 du 08 janvier 2020 portant désignation des responsables de programme des ministères et secrétariats d'état, **Mme ABE-KOFFI Thérèse**, Ingénieur en Chef des TP, Officier de l'Ordre du mérite de la Fonction Publique, Directrice de la Coordination des Projets, depuis la création du ministère en Juillet 2018, est nommée Responsable du Programme "Infrastructures de l'Hydraulique Humaine".

Le programme "Infrastructures de l'hydraulique humaine" du Ministère de l'Hydraulique repose sur la sécurisation des ressources en eau, le développement du système d'hydraulique urbaine, le développement des systèmes d'hydraulique villageoise (HV) et d'hydraulique villageoise améliorée (HVA). C'est le programme opérationnel du ministère, à ce titre, il permet la mise en œuvre des activités de projet ou d'investissement du secteur de l'eau potable.

Les différentes activités de ce programme sont réalisées par les différentes structures du Ministère que sont : la Direction de la Coordination des Projets (DCP), la Direction de l'Alimentation en Eau Potable (DAEP), la Direction de l'Hydrologie (DH), l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et la Cellule de Coordination du Projet de Renforcement en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU).

La présentation du rapport annuel de performance du programme 2 se fera selon le plan suivant :

- la présentation de la stratégie du programme 2 ;
- la réalisation du programme au cours de l'exercice 2021 ;
- la performance du programme 2 ;
- les perspectives ;
- la conclusion.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global de ce programme est d'accroître l'accessibilité des populations à l'eau potable. Pour ce faire, le Ministère entend entretenir, réhabiliter et développer les infrastructures d'hydraulique humaine et sécuriser les ressources en eau potable.

I.2. Le financement du programme

Pour la mise en œuvre des activités du programme 2 « Infrastructures d'hydraulique humaine », le ministère a bénéficié d'un budget de **85 539 160 872 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **65 864 339 640 FCFA**, soit un taux d'exécution de **77,00%**. Les crédits du programme « Infrastructures d'hydraulique humaine » sont repartis par nature de dépense comme suit :

Personnel : 0
Biens et services : 34 228 600 FCFA
Transferts : 272 232 677 FCFA
Investissements : 85 232 699 595 FCFA dont 38 433 224 544 FCFA (Trésor) et 46 799 475 051 FCFA (Financement extérieur).

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

PROGRAMME 2 : INFRASTRUCTURES D'HYDRAULIQUE HUMAINE	Budget vote	Collectifs	Budget Actuel	Réalisation	Taux de réalisation
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0
Dépenses de biens et services	45 010 425	45 010 425	34 228 600	34 228 600	100,00%
Transferts	154 796 682	154 796 682	272 232 677	272 232 677	100,00%
Investissements	76 074 891 555	77 200 654 267	85 232 699 595	65 557 878 363	76,92%
<i>Trésor</i>	<i>31 001 179 216</i>	<i>31 001 179 216</i>	<i>38 433 224 544</i>	<i>38 433 224 544</i>	<i>100,00%</i>
<i>Financement extérieur (Dons / Emprunts)</i>	<i>45 073 712 339</i>	<i>46 199 475 051</i>	<i>46 799 475 051</i>	<i>27 124 653 819</i>	<i>57,96%</i>

En 2021, au titre du programme 2, les dépenses de Biens et services et de transferts ont été exécutées à 100%. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été exécutées à hauteur de 76.92%. Ce qui correspond à une réalisation de 65 557 878 363 FCFA sur un budget d'investissement de 85 232 699 595 FCFA. Ce budget est la résultante du collectif de 77 200 654 267 FCFA et du budget initial qui était de 76 074 891 555 FCFA. Soit une augmentation de 9 157 808 040 FCFA.

Cette augmentation enregistrée en cours de gestion s'explique par les réaménagements budgétaires entrepris et l'intégration de crédits budgétaires pour les activités de projets suivantes :

- Travaux complémentaires AEP Gagnoa et Sinfra (7 000 000 000) ;
- Etude sur la revue du secteur de l'eau potable (548 891 028) ;
- Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé (1 125 762 712 sur le financement extérieur) ;
- Alimentation en eau potable du village de Lohou (140 000 000).

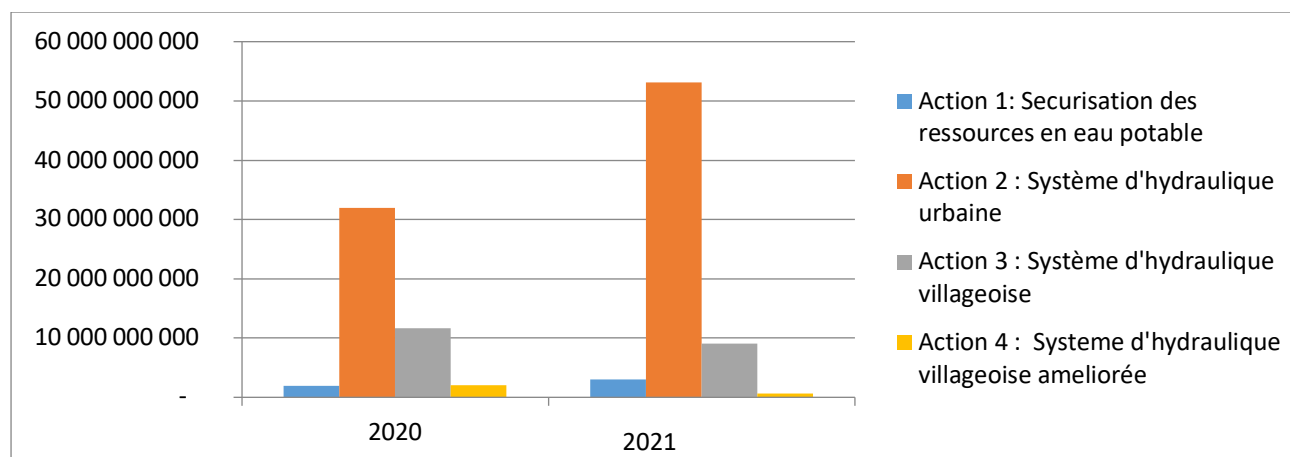
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1: Sécurisation des ressources en eau potable	-	-	7 002 000	6 992 760	92 613 739	92 613 739	1 846 337 391	2 962 192 926	1 945 953 130	3 061 799 425
Action 2 : Système d'hydraulique urbaine	-	-	14 066 010	27 235 840	-	163 875 000	31 970 132 878	52 948 964 290	31 984 198 888	53 140 075 130
Action 3 : Système d'hydraulique villageoise	-	-	-	-	15 743 938	15 743 938	11 672 036 389	9 017 547 214	11 687 780 327	9 033 291 152
Action 4 : Système d'hydraulique villageoise améliorée	-	-	-	-	-	-	1 999 904 081	629 173 933	1 999 904 081	629 173 933

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Graphique 115: exécution des crédits budgétaires par action du programme 2 de 2020 à 2021



L'exécution du budget 2021 s'est faite suivant les quatre (04) actions qui composent le programme « Infrastructures de l'hydraulique humaine ». Il convient de faire remarquer que la situation d'exécution à ces différentes actions présente une hausse de crédits exécutés pour les actions 1 et 2 par rapport à celles de 2020.

Les crédits affectés aux actions 3 et 4 en 2021 sont en baisse par rapport à ceux de 2020, du fait de l'élection de plusieurs localités rurales au système d'hydraulique urbaine.

En effet, comparativement à 2020, l'exécution du budget 2021, laisse apparaître une hausse notamment à l'action 1, où les crédits d'investissement ont été plus importants et exécutés pratiquement à 100% contre un taux de 98.55% en 2020 ; l'action 2, elle, s'est exécuté à 76.64% contre un taux de 36.93% en 2020, l'action 3 s'est exécutée à 72.88% contre 77.09% en 2020 et l'action 4 s'est exécutée à 83.98% contre un taux de 29.76% en 2020.

Toutefois, l'exécution du budget « Infrastructures de l'hydraulique humaine » a permis de relever quelques difficultés, que sont :

- le retard dans les délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la formulation de certains indicateurs rendant difficile l'appréciation des niveaux de résultats ou de performances ;
- le plafonnement de certaines dépenses (biens et services, transferts) relativement à la régulation budgétaire ;
- les dysfonctionnements du SIGOBE qui ont causé un retard important pour les engagements des décomptes sur la période de Mars à Mai 2021 ;
- le temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP ;
- l'inexistence dans le SIGOBE des options de choix pour le mode de règlement des parts TVA, DOUANE et TRESOR, objets de plusieurs décomptes; de même que celles des banques nationales et internationales ;
- le problème d'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

Face à ces difficultés, les propositions de mesures correctrices sont les suivantes :

- la réduction des délais de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la reformulation de certains indicateurs du cadre de performance ;
- la déplafonnement de certaines lignes de dépenses, telles que les transferts et les biens et services;
- la réduction du temps mis pour la validation des réservations de crédits sur marché par les services de la DGMP;
- l'harmonisation des données statistiques du secteur de l'eau potable.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 1 : Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable	30/06/2013	30/06/2021	7 275 000 000	310 000 000	212 192 926	212 192 926
<i>Sur financement intérieur</i>			7 275 000 000	310 000 000	212 192 926	212 192 926
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 2 : Indemnisation travaux Hydrauliques	01/01/2014	-	13 015 000 000	2 600 000 000	2 600 000 000	2 600 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			13 015 000 000	2 600 000 000	2 600 000 000	2 600 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 3 : Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE)	2 014	-	812 369 125	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			122 875 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			689 494 125	-	-	-
Projet 4 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA)	01/06/2018	31/12/2021	212 055 824 836	11 142 222 221	6 189 679 253	6 189 679 253
<i>Sur financement intérieur</i>			212 055 824 836	11 142 222 221	6 189 679 253	6 189 679 253
<i>Sur financement extérieur</i>			-	-	-	-
Projet 5 : Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé	01/06/2017	31/12/2023	25 201 172 787	6 996 200 000	7 598 815 098	2 293 727 938
<i>Sur financement intérieur</i>			9 445 328 044	1 500 000 000	976 852 386	976 852 386
<i>Sur financement extérieur</i>			15 755 844 743	5 496 200 000	6 621 962 712	1 316 875 552
Projet 6 : Alimentation en eau potable District des montagnes	01/01/2014	02/01/2022	7 916 115 000	2 000 000 000	1 699 595 243	367 281 294
<i>Sur financement intérieur</i>			2 916 115 000	500 000 000	199 595 243	199 595 243
<i>Sur financement extérieur</i>			5 000 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	167 686 051

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 7 : Alimentation en eau potable (AEP) de la ville d'Adzopé et des localités environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds Kowéïtien)	01/01/2018	02/01/2021	20 981 000 000	3 091 300 000	2 647 634 075	724 164 777
<i>Sur financement intérieur</i>			7 434 720 000	1 000 000 000	556 334 075	556 334 075
<i>Sur financement extérieur</i>			13 546 280 000	2 091 300 000	2 091 300 000	167 830 702
Projet 8 : Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine	01/01/2020	31/12/2024	28 588 833 803	500 000 000	6 958 619 977	6 958 619 977
<i>Sur financement intérieur</i>			28 588 833 803	500 000 000	6 958 619 977	6 958 619 977
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 9 : Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur	2 019	2 023	2 361 000 000	282 508 368	368 835 090	368 835 090
<i>Sur financement intérieur</i>			2 361 000 000	282 508 368	368 835 090	368 835 090
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 10 : Renforcement de l'approvisionnement du château d'eau de Ouaninou / ONEP	2021	2023		-	194 747 386	194 747 386
<i>Sur financement intérieur</i>				-	194 747 386	194 747 386
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 11 : Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités	01/01/2016	31/12/2022	7 556 857 882	1 962 478 120	1 727 800 044	1 126 130 578
<i>Sur financement intérieur</i>			3 156 831 240	693 678 120	459 000 044	459 000 044
<i>Sur financement extérieur</i>			4 400 026 642	1 268 800 000	1 268 800 000	667 130 534
Projet 12 : Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)	2 015	2 024	44 015 873 600	10 500 000 000	10 500 000 000	10 500 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			2 336 973 600	500 000 000	500 000 000	500 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>			41 678 900 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
Projet 13 : Alimentation en eau potable des régions du Gôh et de la Marahoué	01/01/2016	22/04/2020	35 540 495 456	21 908 307	21 908 307	-
<i>Sur financement intérieur</i>			1 488 495 456	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>			34 052 000 000	21 908 307	21 908 307	-
Projet 14 : Réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'AEP	2 020	2 023	2 291 105 050	500 000 000	163 892 918	163 892 918
<i>Sur financement intérieur</i>			2 291 105 050	500 000 000	163 892 918	163 892 918
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 15 : Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou	02/07/2015	31/12/2022	32 485 294 471	8 387 578 875	7 588 923 962	6 841 546 368
<i>Sur financement intérieur</i>			9 930 146 141	2 829 878 875	2 031 223 962	2 031 223 962
<i>Sur financement extérieur</i>			22 555 148 330	5 557 700 000	5 557 700 000	4 810 322 406
Projet 16 : Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan / BEI	2 017	2 022	29 763 240 000	13 200 000 000	12 960 400 000	9 075 400 000
<i>Sur financement intérieur</i>			6 813 240 000	250 000 000	10 400 000	10 400 000
<i>Sur financement extérieur</i>			22 950 000 000	12 950 000 000	12 950 000 000	9 065 000 000

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 17 : Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan	01/01/2020	31/12/2023	31 174 755 000	2 032 000 000	1 990 655 000	208 655 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-		10 392 941 000	250 000 000	208 655 000	208 655 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-		20 781 814 000	1 782 000 000	1 782 000 000	-
Projet 18 : Réalisations de 200 forages / Dons Saoudien	2 019	2 023	4 272 000 000	1 430 000 000	1 430 000 000	-
<i>Sur financement intérieur</i>			250 000 000	-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>			4 022 000 000	1 430 000 000	1 430 000 000	-
Projet 19 : Programme National d'Hydraulique	2 019	2 022	8 272 658 730	557 891 632	1 313 794 483	1 313 794 483
<i>Sur financement intérieur</i>			8 272 658 730	557 891 632	1 313 794 483	1 313 794 483
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 20 : Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)	2 018	2 021	8 756 393 962	3 105 804 032	3 229 748 189	1 303 752 731
<i>Sur financement intérieur</i>			2 443 393 962	250 000 000	373 944 157	373 944 157
<i>Sur financement extérieur</i>			6 313 000 000	2 855 804 032	2 855 804 032	929 808 574
Projet 21 : Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine	2 018	2 023	21 489 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			21 489 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 22 : Alimentation en eau potable de la localité de Gboguhé / ONEP	2022	2024-	-	-	241 625 551	241 625 551
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	241 625 551	241 625 551
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
Projet 23 : Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire	2 019	2 022	14 224 598 471	120 000 000	233 740 929	113 740 929
<i>Sur financement intérieur</i>			3 255 864 593	-	113 740 929	113 740 929
<i>Sur financement extérieur</i>			10 968 733 878	120 000 000	120 000 000	-
Projet 24 : Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes	30/03/2020	30/03/2023	12 652 936 940	685 000 000	453 933 004	453 933 004
<i>Sur financement intérieur</i>			7 140 000 000	685 000 000	453 933 004	453 933 004
<i>Sur financement extérieur</i>			5 512 936 940	-	-	-
Projet 25 : Alimentation en eau potable de la localité d'Amoroki	2 021	2 023	510 082 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>			510 082 000	50 000 000	35 000 000	35 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 26 : Travaux d'hydrauliques de la Région du Gontougo	-	-	-	-	5 767 132	5 767 132
<i>Sur financement intérieur</i>				-	5 767 132	5 767 132
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 27 : Projet de production d'eau potable à partir de la lagune Aghien	01/01/2021	31/12/2023	-	-	600 000 000	-
<i>Sur financement intérieur</i>				-	-	-
<i>Sur financement extérieur</i>				-	600 000 000	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat ordonnancé 2021
Projet 28 : Alimentation en eau potable des localités du Bafing	2 021	2 022	818 000 000	50 000 000	26 500 000	26 500 000
<i>Sur financement intérieur</i>			818 000 000	50 000 000	26 500 000	26 500 000
<i>Sur financement extérieur</i>				-	-	-
Projet 29 : Travaux complémentaire AEP Gagnoa et Sinfra	01/01/2021	31/12/2022	-	-	7 000 000 000	7 000 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>					7 000 000 000	7 000 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>					-	-
Projet 30 : Etude sur la revue du secteur de l'eau potable / ONEP				-	548 891 028	548 891 028
<i>Sur financement intérieur</i>					548 891 028	548 891 028
<i>Sur financement extérieur</i>					-	-
Projet 31 : Alimentation en eau potable du village de Lohou/ONEP	2 021	2 022	-	-	140 000 000	140 000 000
<i>Sur financement intérieur</i>	-	-	-	-	140 000 000	140 000 000
<i>Sur financement extérieur</i>	-	-	-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)	-	-	572 029 607 113	76 074 891 555	85 232 699 595	65 557 878 363
<i>Total sur financement intérieur</i>	-	-	363 803 428 455	31 001 179 216	38 433 224 544	38 433 224 544
<i>Total sur financement extérieur</i>	-	-	208 226 178 658	45 073 712 339	46 799 475 051	27 124 653 819

Source: Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Un taux d'engagement de **76.92 %** a été enregistré en 2021 contre **48%** en 2020 et a permis la mise en œuvre de **31 Projets**. Les résultats par projet se présentent comme suit :

1) Immatriculation foncière des ouvrages de production en eau potable / ONEP.

Coût total : Ensemble du projet : **7 275 000 000F CFA**

Part Etat : **7 275 000 000F FCFA**

Part Bailleur : 0 CFA

Durée prévisionnelle du projet : 10 ans

Date démarrage : 30 juin 2013

Budget voté 2021 : 310 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 212 192 926 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 81.55%

2) Indemnisation travaux Hydrauliques / ONEP.

Coût total : Ensemble du projet : **13 015 000 000 F CFA**

Part Etat : 13 015 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 CFA

Durée prévisionnelle du projet : 10 ans

Date démarrage : 01 janvier 2014

Budget voté 2021 : 2 600 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 2 600 000 000 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : N/A

3) Appui au Laboratoire de Contrôle de la Qualité de l'Eau (LACQUE).

Coût total : Ensemble du projet : **812 369 125 F CFA**
Part Etat : 812 369 125 FCFA
Part Bailleur : 0 CFA
Durée prévisionnelle du projet : 10 ans
Date démarrage : 2014
Budget voté 2021 : 150 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 150 000 000 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : N/A

4) Alimentation en Eau Potable à partir de la ME (PFO/VEOLIA).

Coût total : Ensemble du projet : **212 055 824 836 F CFA**
Part Etat : 212 055 824 836 FCFA
Part Bailleur : 0 CFA
Durée prévisionnelle du projet : 5 ans
Date démarrage : 01juin 2018
Budget voté 2021 : 11 142 222 221 F CFA
Budget actuel 2021 : 6 189 679 253 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 98.50%

5) Alimentation en Eau Potable à partir de la ville d'Abengourou et des villes environnantes à partir du fleuve Comoé.

Coût total : Ensemble du projet : **25 201 172 787 F CFA**
Part Etat : 9 445 328 044FCFA
Part Bailleur : 15 755 844 743 CFA
Durée prévisionnelle du projet : 7 ans
Date démarrage : 01juin 2017
Budget voté 2021 : 6 996 200 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 7 598 815 098 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 25%

6) Alimentation en eau potable District des montagnes.

Coût total : Ensemble du projet : 7 916 115 000 F CFA

Part Etat : 2 916 115 000 FCFA

Part Bailleur : 5 000 000 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 9 ans

Date démarrage : 01 janvier 2014

Budget voté 2021 : 2 000 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 1 699 595 243 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 59%

Difficultés rencontrées : Le Lot 3 est en arrêt dû à l'absence de l'entreprise SOAFH sur le terrain.

Solutions apportées : Mise en demeure par le maître d'ouvrage délégué (ONEP) à l'entreprise.
Une séance de travail avec ce dernier a eu lieu et rassure de reprendre les travaux.

7) Alimentation en eau potable (AEP) de la ville d'Adzopé et des localités environnantes à partir du fleuve Comoé (Fonds Kowéïtien).

Coût total : Ensemble du projet : 20 981 000 000 F CFA

Part Etat : 7 434 720 000 FCFA

Part Bailleur : 13 546 280 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 4 ans (achevé)

Date démarrage : 01 janvier 2018

Budget voté 2021 : 3 091 300 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 2 647 634 075 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 100 %

8) Programme d'Urgence d'Hydraulique Urbaine

Coût total : Ensemble du projet : 28 588 833 803 F CFA

Part Etat : 28 588 833 803 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 5 ans

Date démarrage : 01 janvier 2020

Budget voté 2021 : 500 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 6 958 619 977 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 45%

Difficultés rencontrées :

- Le prix du mètre linéaire de tuyaux est passé du simple au triple ;
- Difficultés de paiement des factures de travaux ;
- Délai d'attente de la pose des compteurs CIE est exagérément long.

Solutions apportées : 50/61 marchés sont en cours d'exécution, achèvement prévue en dans le courant de l'année 2022.

9) Alimentation en eau potable des quartiers périurbains d'Abidjan et des villes de l'intérieur

Coût total : Ensemble du projet : **2 361 000 000 F CFA**

Part Etat : 2 361 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 5 ans

Date démarrage : 01 janvier 2019

Budget voté 2021 : 282 508 368 F CFA

Budget actuel 2021 : 368 835 090 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 87.50%

Difficultés rencontrées : Lenteur dans les paiements qui agit sur l'avancement des travaux.

Solutions apportées : Régulariser les paiements.

10) Renforcement de l'approvisionnement du château d'eau de Ouaninou / ONEP

Coût total : Ensemble du projet : **194 747 386 F CFA**

Part Etat : 194 747 386 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date démarrage : 01 janvier 2021

Budget voté 2021 : 194 747 386F CFA

Budget actuel 2021 : 194 747 386F CFA

Réalisation financière : 100%

11) Alimentation en Eau Potable (AEP) Aboisso et localités

Coût total : Ensemble du projet : **7 556 857 882 F CFA**

Part Etat : 3 156 831 240 FCFA

Part Bailleur : 4 400 026 642 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 7 ans

Date démarrage : 01 janvier 2016

Budget voté 2021 : 1 962 478 120 F CFA

Budget actuel 2021 : 1 727 800 044 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 28%

Difficultés rencontrées : Pour une insuffisante d'enveloppe budgétaire les objectifs initialement définis ont été revus à la baisse.

Solutions apportées : Les travaux sont en cours et sont prévus s'achever en Septembre 2022.

12) Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU)

Coût total : Ensemble du projet : **44 015 873 600 F CFA**

Part Etat : 2 336 973 600 FCFA

Part Bailleur : 41 678 900 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 9 ans

Date démarrage : 01 janvier 2015

Budget voté 2021 : 10 500 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 10 500 000 000 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 100%

Solutions apportées : La phase initiale achevée. La phase additionnelle se poursuit jusqu'en 2024.

13) Alimentation en eau potable des régions du Gôh et de la Marahoué

Coût total : Ensemble du projet : **35 540 495 456 F CFA**

Part Etat : 1 488 495 456 FCFA

Part Bailleur : 34 052 000 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 7 ans

Date démarrage : 01 janvier 2016

Budget voté 2021 : 21 908 307 F CFA

Budget actuel 2021 : 21 908 307 F CFA

Le projet n'a pu être exécuté.

14) Réhabilitation des Dignes et Seuils des retenues d'Eau d'AEP

Coût total : Ensemble du projet : **2 291 105 050 F CFA**

Part Etat : 2 291 105 050 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 4 ans

Date démarrage : 01 janvier 2020

Budget voté 2021 : 500 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 163 892 918 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 12.50%

Difficultés rencontrées : La montée des eaux en saison pluvieuse empêche les travaux de terrassement, les problèmes de cautionnement définitif des entreprises.

Solutions apportées : Régler le problème de cautionnement définitif et faire un contrôle et un suivi des travaux.

15) Alimentation en Eau Potable (AEP) des villes de Bouna et Bondoukou

Coût total : Ensemble du projet : **32 485 294 471 F CFA**

Part Etat : 9 930 146 141 FCFA

Part Bailleur : 22 555 148 330 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 8 ans

Date démarrage : 02 juillet 2015

Budget voté 2021 : 8 387 578 875 F CFA

Budget actuel 2021 : 7 588 923 962 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 92.50%

Difficultés rencontrées :

- Paiement partiel des indemnisations il reste soixante-trois millions (63 000 000) francs CFA ;
- Non purge des droits coutumiers d'un montant de quatre milliards huit cent trente millions (4 830 000 000) de francs ;
- 805 hectares pris au villageois et demande à être payé.

Solutions apportées :

- Demande de prolongation du délai d'achèvement est en cours pour le 31/03/2022 ;
- Faire le paiement total des indemnisations des populations impactées par le projet et faire la purge des droits coutumiers pour que les travaux ne prennent pas du retard.

16) Programme de renforcement du réseau d'eau potable d'Abidjan / BEI

Coût total : Ensemble du projet : **29 763 240 000 F CFA**

Part Etat : 6 813 240 000 FCFA

Part Bailleur : 22 950 000 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 6 ans

Date démarrage : 01 janvier 2017

Budget voté 2021 : 13 200 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 12 960 400 000 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 0%

Difficultés rencontrées :

- Retard dans le recrutement du Maitre d'œuvre pour la supervision des travaux (procédure démarrée depuis mai 2018, deux annulations par la BEI) ;
- Les marchés de travaux sont attribués mais la sélection du Maitre d'œuvre Supervision a pris du retard (demande de proposition en cours de validation à la DGMP)..

Solutions apportées : Fin provisionnelle, Janvier 2023.

17) Programme d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Gueyo et localités environnantes et de la ville d'Abidjan

Coût total : Ensemble du projet : **31 174 755 000 F CFA**

Part Etat : 10 392 941 000 FCFA

Part Bailleur : 20 781 814 000 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 4 ans

Date démarrage : 01 janvier 2020
Budget voté 2021 : 2 032 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 1 990 655 000 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 0%
Difficultés rencontrées : la sélection de l'entreprise
Solutions apportées : DAO Approuvé. Fin des travaux prévue en Octobre 2023.

18) Programme National d'Hydraulique

Coût total : Ensemble du projet : **8 272 658 730 F CFA**
Part Etat : 8 272 658 730 FCFA
Part Bailleur : 0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 4 ans
Date démarrage : 01 janvier 2019
Budget voté 2021 : 557 891 632 F CFA
Budget actuel 2021 : 1 313 794 483 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 100%
Solutions apportées : La phase 1 est achevée, la seconde phase se poursuit.

19) Alimentation en Eau Potable (AEP) localités Nord-Est Nord-ouest (projet d'hydraulique rurale)

Coût total : Ensemble du projet : **8 756 393 962 F CFA**
Part Etat : 2 443 393 962 FCFA
Part Bailleur : 6 313 000 000 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 5 ans
Date démarrage : 01 janvier 2018
Budget voté 2021 : 3 105 804 032 F CFA
Budget actuel 2021 : 3 229 748 189 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 100%
Difficultés rencontrées : Le financement Trésor pas encore exécuté
Solutions apportées : Régler la part Trésor.

20) Réhabilitation et entretien des Pompes à motricité humaine

Coût total : Ensemble du projet : **21 489 000 000 FCFA**
Part Etat : 21 489 000 000 FCFA
Part Bailleur : 0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 6 ans
Date démarrage : 01 janvier 2018

Budget voté 2021 : 6 400 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 6 400 000 000 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 100%.

21) Alimentation en eau potable de la localité de Gboguhé / ONEP

Coût total : Ensemble du projet : **241 625 551 F CFA**
Part Etat : 241 625 551 FCFA
Part Bailleur : 0 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 3 ans
Date démarrage : 01 janvier 2022
Budget voté 2021 : 0 F CFA
Budget actuel 2021 : 241 625 551 F CFA
Réalisation financière : 100%.

22) Projet Hydraulique et Assainissement pour le Millénaire

Coût total : Ensemble du projet : **14 224 598 471 F CFA**
Part Etat : 3 255 864 593 FCFA
Part Bailleur : 10 968 733 878 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 4 ans
Date démarrage : 01 janvier 2019
Budget voté 2021 : 120 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 233 740 929 F CFA
Réalisation financière : 100%.

23) Renforcement AEP de la ville de Tafiré et localités environnantes

Coût total : Ensemble du projet : **12 652 936 940 F CFA**
Part Etat : 7 140 000 000 FCFA
Part Bailleur : 5 512 936 940 FCFA
Durée prévisionnelle du projet : 4 ans
Date démarrage : 30 mars 2020
Budget voté 2021 : 685 000 000 F CFA
Budget actuel 2021 : 453 933 004 F CFA
Réalisation financière : 100%
Réalisation physique : 15%
Difficultés rencontrées :

- La hausse des prix des tuyaux due à la COVID 19 ;
- Le Groupement Renaissance/Touba Sarl, n'arrive toujours pas à fournir le cautionnement définitif afin que l'ordre de service de démarrage lui soit délivré.

Solutions apportées : Des mises en demeure ont été adressées à l'entreprise.

24) Alimentation en eau potable de la localité d'Amoroki

Coût total : Ensemble du projet : **510 082 000 F CFA**

Part Etat : 510 082 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date démarrage : 01 Janvier 2021

Budget voté 2021 : 50 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 35 000 000 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 50%

Difficultés rencontrées : En attente d'équipements pour la réalisation du forage et pour la pose des canalisations.

Solutions apportées : Une mise en demeure a été signifiée à l'entreprise.

25) Travaux d'hydrauliques de la Région du Gontougo

Coût total : Ensemble du projet : **5 767 132 F CFA**

Part Etat : 5 767 132 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 2 ans

Date démarrage : 30 mars 2021

Budget voté 2021 : 0 F CFA

Budget actuel 2021 : 5 767 132 F CFA

Réalisation financière : 100%.

26) Projet de production d'eau potable à partir de la lagune Aghien

Coût total : Ensemble du projet : **600 000 000 F CFA**

Part Etat : 600 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date démarrage : 01 janvier 2021

Budget voté 2021 : 0 F CFA

Budget actuel 2021 : 600 000 000 F CFA

Réalisation financière : 0%

Réalisation physique : 40.46%

Solutions apportées : Les travaux se poursuivent prévues s'achever en Janvier 2023.

27) Alimentation en eau potable des localités du Bafing

Coût total : Ensemble du projet : **818 000 000 F CFA**

Part Etat : 818 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 2 ans

Date démarrage : 01 janvier 2021

Budget voté 2021 : 50 000 000 F CFA

Budget actuel 2021 : 26 500 000 F CFA

Réalisation financière : 100%

Réalisation physique : 73%

Difficultés rencontrées :

- Non-respect des plannings d'exécution ;
- Des anomalies constatées dans l'exécution des travaux

Solutions apportées : Mise en demeure en cours.

28) Travaux complémentaire AEP Gagnoa et Sinfra

Coût total : Ensemble du projet : **7 000 000 000 F CFA**

Part Etat : 7 000 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

Date démarrage : 01 janvier 2021

Budget voté 2021 : 0 F CFA

Budget actuel 2021 : 7 000 000 000 F CFA

Réalisation financière : 100%.

Réalisation physique : 100%

29) Alimentation en eau potable du village de Lohou / ONEP

Coût total : Ensemble du projet : 140 000 000 F CFA

Part Etat : 140 000 000 FCFA

Part Bailleur : 0 FCFA

Durée prévisionnelle du projet : 2 ans

Date démarrage : 01 janvier 2021

Budget voté 2021 : 0 F CFA

Budget actuel 2021 : 140 000 000 F CFA

Réalisation financière : 100%.

En somme, on a :

- **En milieu urbain**, la réalisation de 13 025 m³/h de capacité de production supplémentaire, de 10 684 m³ de stockage, de 182 180 mètres linéaires de distribution et de 16 forages de production.
- **En milieu rural**, l'équipement de 500 forages en pompes à motricité humaine (PMH), de 30 mini-systèmes d'adduction d'eau potable, de 150 pompes solaires et de la maintenance de 15 633 PMH.

II.2. Évolution des effectifs

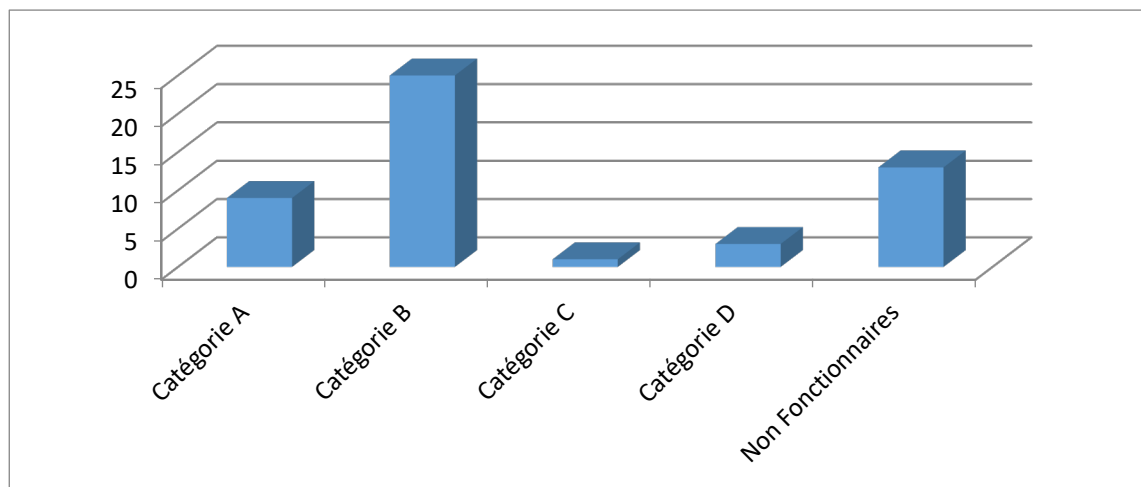
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	9	3	5	3	3	9
Catégorie B	14	16	10	12	1	25
Catégorie C	1	0	0	0	0	1
Catégorie D	3	0	0	0	0	3
Non Fonctionnaires	16	0	0	0	0	16
TOTAL	43	19	15	15	4	54

Source : catalogue des mesures nouvelles et la DRH du ministère.

Graphique 116 : Evolution des effectifs par catégorie



A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une baisse de 04 agents soit 5.55 % de 2020 à 2021.

En effet, 54 agents dont 38 fonctionnaires soit 70.37% et 16 non fonctionnaires soit 29.63% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie B sont les plus nombreux (65.79%), suivent ensuite les catégories A (23.68%), les catégories D (7.89%) et les catégories C (2.63%).

Sur un total de 19 besoins exprimés en fonctionnaires en 2021, les fonctionnaires représentent 100% des besoins exprimés et aucun non fonctionnaires.

Enfin, en 2021, 04 agents fonctionnaires sont sortis du programme 2 pour diverses raisons entre autres départ à la retraite et admissions aux concours professionnels.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les actions du programme 2 du Ministère de l'Hydraulique s'inscrivent dans l'atteinte de l'objectif global : « accessibilité des populations à l'eau potable » du PND et peuvent se décliner selon 04 axes à savoir :

1. Amélioration de la production et de la desserte en eau potable dans le Grand Abidjan ;
2. Création de nouveaux centres d'alimentation en eau potable et renforcement des systèmes existants dans les localités de l'intérieur ;
3. Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines ;
4. Amélioration de la fourniture en eau potable dans le milieu rural.

Les résultats obtenus selon ces différents axes sont :

1. Amélioration de la production et de la desserte en eau potable dans le Grand Abidjan :
 - Les travaux de l'usine de traitement d'eau potable de la rivière Mé d'une capacité de 240 000 m3/j sont achevés. La mise en service de l'usine a eu lieu en décembre 2021 et a amélioré la fourniture d'eau potable des populations des communes d'Abobo et de Cocody ;
 - Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien pour une capacité de 150 000 m3/j ont démarré avec un taux d'avancement de 30% ;
 - Les travaux de renforcement de la capacité de stockage d'Abobo par la construction d'un château de 5000 m3 sur le site d'Avocatier avec un taux d'avancement de 75%.
2. Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations urbaines vulnérables
 - Les travaux du projet d'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF) ont permis à ce jour à environ 1 000 000 de personnes, vivant dans des quartiers n'ayant pas accès à l'eau courante dans le District d'Abidjan d'avoir accès au service public de distribution d'eau potable par la pose de plus 700 km de conduites et la réalisation de plus de 100 000 branchements subventionnés ;
 - Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable de Koumassi Grand Campement par la pose de 40 km de conduite en PEHD et l'octroi de 13 000 branchements sociaux sont avancés à 86% pour la pose des conduites ;
 - L'acquisition de 40 nouveaux camions citernes pour Abidjan et les villes de l'intérieur avec pour objectif de pré-positionner au moins un camion-citerne dans chaque région administrative afin de répondre aux ruptures momentanées du service public de distribution d'eau potable.
3. Création de nouveaux centres d'alimentation en eau potable et renforcement des systèmes existants dans les localités de l'intérieur
 - Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de Bouaké et de 120 localités environnantes, à partir du lac de Kossou sont avancés à 62%. La station de la LOKA réhabilitée pourra recevoir de l'eau à partir du lac de Kossou dès le deuxième trimestre 2022 ;
 - Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable dit des « douze villes » et leurs localités environnantes ont démarré à Bouaflé, Odienné, Boundiali, Séguéla, Mankono, Grand-Lahou et Tanda avec un taux d'exécution global de 21%. Les travaux des 5 autres villes ((Daloa, Touba, Sassandra, Divo et Katiola) sont en phase d'études ;
 - Les travaux du projet d'alimentation de la ville d'Abengourou à partir du fleuve Comoé ont démarré et sont à 5% pour l'usine de traitement, 28% pour les conduites et 29% pour les châteaux d'Abengourou, d'Ettienkro et Kodjinar ;
 - La phase 1 des travaux du projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Aboisso et des villes environnantes ont démarré par le renforcement de l'AEP d'Aboisso ville. Le lot canalisation est achevé à 85%. Les travaux des lots château et usine de traitement ont démarré avec un taux d'exécution de 5% ;

- Les travaux du Projet de renforcement de l'approvisionnement en Eau Potable de la ville Bondoukou sont en voie d'achèvement à 93% pour l'usine de traitement, à 83% pour la retenue barrage et ses annexes. Toutes les conduites sont posées ;
- La pose d'environ 75 km de conduite pour le raccordement des 13 villages du canton Gbadi et la conduite de transfert d'eau potable de la nouvelle station de Zambakro vers Gagnoa ;
- Le projet de «40 UCD » a permis de renforcer la production d'eau potable dans 31 chefs-lieux de Département déficitaires par la pose de 40 unités modulaires de traitement d'eau potable soit une capacité additionnelle de 80 000 m3/j.

4. Amélioration de la fourniture en eau potable dans le milieu rural

- La mise en œuvre du PSGouv volet hydraulique a permis de ramener le taux de panne des pompes à motricité humaine de 40% au début du projet à 15% en 2021 ;
- Dans le cadre du Programme National d'Hydraulique, 4 localités (dans le Moronou (Assiékoumassi, Assahara, Ngohinou) et dans le Gôh (Ziplignan)) ont été pourvu de systèmes d'eau courante ;
- Le Programme d'urgence d'hydraulique urbaine qui envisage réaliser des systèmes multi-village pour fournir l'eau courante à des localités du milieu rural par la réalisation de 75 forages, 61 châteaux d'eau et 1324 km de canalisations est exécuté à 36 % ;
- Le Programme National Hydraulique en cours envisage réaliser 16 châteaux d'eau et 324 km de canalisation, à ce jour 10 châteaux d'eau sous forme de multi villages ont été réceptionnés, le taux global est de 85% de réalisation physique ;
- Le projet des districts des montagnes en cours permettra la réalisation de 500 pompes à motricité humaine (PMH), taux de 39% de réalisation physique ;
- Le projet don Japonais en cours permettra la réalisation de 124 pompes à motricité humaine (PMH), taux de 35% de réalisation physique.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III. 1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau				
IP. Taux de projets suivis et évalués	%	0	25%	51.61%
Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable				
IP1. Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable	%	87%	94.5%	84%
IP2. Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable	%	86%	68.5%	79%

Source : DPPD-PAP 2021-2023 du Ministère de l'Hydraulique.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau

Indicateur : Taux de projets et évalués

Source de données : Rapport de suivi et d'évaluation DPSSE / DCP / ONEP

Mode de calcul : (Nombre de projets suivis et évalués / nombre de projets prévus) X 100

Valeurs cibles : 25% en 2021 ; 50% en 2022 et 75% en 2023

Analyse de l'indicateur : Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets du ministère, il était prévu un taux de 25%; cette prévision n'a pu être réalisée, dû au fait que plusieurs projets du secteur de l'eau potable n'ont pas pris en compte la composante suivi et évaluation dans leur budgétisation hormis le PS-GOUV.

Objectif Spécifique 2 : Améliorer l'accès des populations à l'eau potable

Source de données : Rapports d'enquête EDS-MICS / ONEP / DAEP / DCP

Mode de calcul : (Population urbaine ou rurale ayant accès à un point d'eau (branchement, bornes fontaines) / population totale de la zone urbaine) X 100

Valeurs cibles : 94.5% en 2021 ; 95% en 2022 et 95% en 2023 (indicateur : Taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable)

68.5% en 2021 ; 75% en 2022 et 80% en 2023 (indicateur : Taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable)

Analyse de l'indicateur : Pour l'**objectif spécifique 2**, prévu pour être porté à 94.5%, le taux de la population urbaine ayant accès à une source d'eau potable n'a atteint que 84%.

Quant au taux de la population rurale ayant accès à une source d'eau potable prévu pour être porté à 68.5%, il a atteint 79% soit une réalisation de 115%.

Au niveau de l'hydraulique urbaine :

- Le nombre d'abonnés du service public de distribution d'eau potable est passé de 1,45 millions à 1,61 millions entre 2020 et novembre 2021, soit un taux de croissance de 11% ;
- Le Programme national d'hydraulique et le Programme d'urgence d'hydraulique humaine ont permis de raccorder près de 30 nouvelles localités au service public de distribution d'eau potable ;
- Plus de 100 000 ménages, vivant dans des quartiers non canalisés et n'ayant pas accès à l'eau courante dans le District d'Abidjan sont reliés au service public de distribution d'eau potable dans le cadre du projet d'amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable (APTF), à travers la pose de plus 700 km de conduites ;
- La production d'eau potable a été renforcée dans 31 chefs-lieux de Départements déficitaires par la pose de 40 unités modulaires de traitement d'eau potable soit une capacité additionnelle de 80 000 m³/j dans le cadre du projet de «40 UCD » ;
- Les travaux de l'usine de traitement d'eau potable de la rivière Mé d'une capacité de 240 000 m³/j sont achevés. La mise en service de l'usine au premier trimestre 2022 améliorera la fourniture d'eau potable aux populations des communes d'Abobo, de Yopougon et de Cocody ;
- Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune Aghien pour une capacité de 150 000 m³/j ont démarré.

Au niveau de l'hydraulique villageoise :

- Le taux de panne des pompes à motricité humaine a été ramené de 40% en 2019 à près de 15% à ce jour, à travers le volet hydraulique du PSGOUV.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

• Eléments positifs

Au cours de l'exercice 2021, les points suivants ont fait l'objet d'attention et sont à renforcer :

- le dialogue de gestion avec les acteurs de la gestion du programme par les revues périodiques des projets ;
- l'appropriation du système de gestion budgétaire (SIGOBE) par les différents acteurs ;
- l'achèvement de certains projets à fort impact comme « l'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la rivière de la Mé » ;
- la réalisation de plus de 105 000 branchements sociaux octroyés à Abidjan ;
- l'inauguration de 09 châteaux d'eau à l'intérieur du pays ;
- la mise en services de 40 unités de production d'eau potable préfabriquée à l'intérieur du pays ;
- 36 projets majeurs en cours ;
- grâce au projet APTF, 155 quartiers non canalisés du grand Abidjan raccordés au réseau d'eau potable et 165 000 branchements sociaux octroyés ;
- l'achèvement des travaux de renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de Bouaké et des localités environnantes ; la station réhabilitée de la Loka qui va fonctionner à partir Kossou dès le deuxième trimestre 2022.

Les difficultés rencontrées

- absence de crédits budgétaires pour le suivi et évaluation des projets ;
- lenteur dans la réservation de crédits après la mise en place du budget ;
- insuffisance des crédits budgétaires pour l'activité « indemnisation des travaux hydraulique » ;
- prise en charge difficile des taxes et droits de douane dans le cadre des projets préfinancés ;
- extension galopante en zone urbaine créant des quartiers périurbains non desservis en eau potable.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées, il est recommandé ce qui suit :

- réaménager le budget au cours de l'année avec célérité en faveur des activités ayant un niveau de réalisation physique avancée ;
- prioriser les projets susceptibles d'être réalisés au cours de l'année par une meilleure planification des activités ;
- créer une activité budgétaire spécialement dédiée au suivi-évaluation des projets ;
- faire les réservations des crédits dès la mise en place du budget afin de faciliter la saisie des décomptes ;
- doter conséquemment l'activité « indemnisation des travaux hydrauliques » ;
- Prévoir des crédits budgétaires pour les taxes communautaires, frais de douane, TVA et chèques spéciaux du trésor pour les projets préfinancés.

Pour pouvoir impulser un changement significatif dans la desserte en eau potable, il faudra :

- Équiper les quartiers périphériques des villes en infrastructure d'eau potable par le raccordement (canalisations et branchements) dont les besoins sont estimés à 15 706 km de canalisations et 458 170 branchements ;
- Réaliser 5 691 forages ou points d'eau supplémentaires pour combler le déficit de production d'eau potable en milieu rural.

CONCLUSION

Le programme 2 « Infrastructures de l'Hydraulique Humaine », programme opérationnel du Ministère de l'Hydraulique, a pour objectif stratégique d'accroître l'accessibilité à l'eau potable des populations. Il se décline en quatre (04) actions, que sont :

- La sécurisation des ressources en eau potable ;
- Le système d'hydraulique urbaine ;
- Le système d'hydraulique villageoise ;
- Le système d'hydraulique villageoise améliorée.

Le budget alloué au programme Infrastructures de l'Hydraulique Humaine au titre de la gestion 2021 qui était de **85 539 160 872 FCFA** a été exécuté à **77,00%**. Il aura permis d'améliorer l'opérationnalité du secteur de l'eau et l'accès des populations à l'eau potable.

La rentrée budgétaire 2021, initiée par la Direction des Affaires Financières, la Direction de la Coordination des Projets et l'ONEP qui a permis de réunir les acteurs du programme 2 a été un événement catalyseur de la gestion budgétaire de cette année. Chaque acteur a été mis face à ses responsabilités. En plus des diverses modifications budgétaires le programme 2 a eu un taux d'engagement très honorable. L'atelier bilan organisé par la DCP en fin d'année va permettre aux différents projets d'améliorer leur système de gestion et par conséquent d'être plus efficace.

Enfin, les crédits mis à disposition ont permis de donner de l'eau à des milliers de populations.

CONCLUSION GENERALE

Au total, le Ministère de l'Hydraulique a enregistré de nombreux résultats au titre de l'exercice 2021. Ce qui lui permet de se positionner à une place de choix dans l'écosystème de l'action gouvernementale. La matière Eau Potable étant vitale, les crédits alloués au ministère ont permis de consolider son organisation administrative, financière et de communication (Administration Générale) pour permettre de réaliser plus efficacement les projets d'investissement pour l'approvisionnement des populations ivoiriennes en Eau Potable (Infrastructures de l'Hydraulique Humaine).

Ce sont donc **75 769 067 540 F CFA** sur un budget alloué de **95 641 013 876 F CFA** qui ont été effectivement exécutés, soit un taux de réalisation de **79.22%**.

Toutefois, la conduite des activités du ministère ne s'est pas déroulée sans difficultés. La prise en compte des mesures correctrices énoncées dans les recommandations devrait permettre d'orienter plus efficacement les activités du ministère pour un meilleur niveau de performance.

ANNEXES



UCD Daoukro réalisé à 97% château d'eau de 1000 m3 sur 30 m.



**SECTION 439 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION
AFRICAIN ET DE LA DIASPORA, CHARGE DE L'INTEGRATION
AFRICAIN**

SECTION 439 : MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DE LA DIASPORA, CHARGE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

INTRODUCTION GENERALE

Le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine, dirigé par Monsieur Alcide DJEDJE, a été créé par **Décret n°2021-181 du 6 avril 2021** portant nomination des membres du Gouvernement, en lieu et place du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE), alors dirigé par **Monsieur Albert FLINDE**.

Conformément au **Décret n°2021-190 du 28 septembre 2021** portant attributions des Membres du Gouvernement, les principales missions dévolues au Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine sont celles du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Le Ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Intégration Régionale, de relations techniques et économiques avec l'Union africaine et des autres Communautés Economiques Régionales.

La mise en œuvre des actions et activités du Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine se décline en 02 Programmes, à savoir : le Programme 1 « Administration Générale » et le Programme 2 « Intégration Africaine ».

Le Programme 1 comprend 11 Unités Administratives à savoir : le Cabinet du Ministre, l'Inspection Générale (IG), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP), la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI), la Direction de la Planification et du Suivi-évaluation (DPS), la Direction de la Mobilisation des Partenaires de l'Intégration Régionale (DMPPIR), le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCR), le Service des Conférences et Voyages (SCV), le Service de l'Informatique, de la Documentation et des Archives (SIDA), la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP) et le Service Gestion du Patrimoine (SGP). Le Programme 2 comporte, quant à lui, 06 Unités Administratives que sont : la Direction des Politiques Communautaires des Organisations Régionales (DPCOR), la Direction des Politiques Communautaires des Infrastructures et des Technologies de l'Information et de la Communication (DPCITIC), la Direction des Politiques Communautaires de la Promotion Humaine et du Développement Durable (DPCPHDD), la Direction des Politiques Communautaires de la Promotion de la Paix et de la Sécurité Régionale (DPCPPSR), la Direction des Politiques Communautaires du Commerce et de la Libre Circulation (DPCCLC), la Direction des Politiques Communautaires de l'Appui aux Acteurs de l'Intégration (DPCAAI).

L'avènement du Le Ministère Délégué auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, chargé de l'Intégration Africaine, dirigé par Monsieur Alcide DJEDJE, a entraîné, conformément au **Décret N° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation dudit Ministère**, le rattachement de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE), qui figuraient dans l'ancienne cartographie, au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora et la suppression du Programme 3 « Ivoiriens de l'Extérieur ». D'autres changements notables sont également intervenus au niveau des acteurs.

Les activités du Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine ont été exécutées dans un contexte marqué par les effets de la pandémie de la maladie à CORONA Virus (Covid 19) et le basculement du Budget de moyens en mode Budget-Programmes.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance, objet du présent document, s'articulera autour des 03 axes suivants :

- **Partie I : le Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine ;**
- **Partie II : le Programme 1 « Administration générale » ;**
- **Partie III : le Programme 2 « Intégration Africaine ».**

PARTIE I : LE MINISTRE DELEGUE EN CHARGE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTRE DELEGUE EN CHARGE DE L'INTEGRATION AFRICAINE

I.1. Architecture programmatique du ministère

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
02	07	43

- 04 actions et 26 activités, pour le programme 1 ;
- 03 actions et 17 activités, pour le programme 2.

I.2. Politique ministérielle

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	RESULTATS STRATEGIQUES	OBJECTIFS GLOBAUX
<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement du rôle de la Cote d'Ivoire dans l'intégration régionale La facilitation de l'accès des opérateurs économiques aux marchés régionaux et internationaux ; L'amélioration de la contribution des ivoiriens de l'extérieur au rayonnement et au développement de la Cote d'Ivoire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Administration est moderne et performante ; Les retombes de l'intégration africaine sont capitalisées ; Les ivoiriens de l'extérieur sont répertoriés et contribuent à l'amélioration du PIB. 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une administration moderne et performante ; Tirer profit du renforcement de l'intégration africaine ; Améliorer l'intégration de l'ivoirien de l'extérieur dans le pays d'accueil et son partenariat au développement économique de la Cote d'Ivoire.

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTRE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs liés aux Objectifs Spécifiques	Cibles liées aux Indicateurs et aux Objectifs Spécifiques
Nombre	2	2	6	16	16

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Le Ministère délégué en charge de l'Intégration Africaine (MIA) est organisé en 2 programmes soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 6 objectifs spécifiques vérifiés par 16 indicateurs et 16 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

S'agissant du programme 1, sur 9 indicateurs prévus, 7 ont été réalisés ; ce qui donne un pourcentage de **77,78%**.

Quant au programme 2, sur 07 indicateurs prévus, 5 ont été réalisés, soit un pourcentage de **71,43%**.

Tableau 1 : Bilan général de réalisation des indicateurs de performance du MDIA en 2021

	Programme 1	Programme 2
Nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs	09	07
Taux moyens de réalisation des indicateurs	77,78%	71,43%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère délégué en charge de l'Intégration Africaine

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Promouvoir une administration moderne et performante	RS 1 : L'Administration est moderne et performante	IP 1.1. Taux de réalisation des activités planifiées	%	68%	45%	82%	Objectif atteint avec une performance de +37points
		IP1.2 : Délai de traitement de sollicitation des usagers.	U	12	12	12	Objectif atteint
OG 2 : Tirer profit du renforcement de l'intégration africaine	RS 2 : Les retombes de l'intégration africaine sont capitalisées	IP.2.1 : Pourcentage des exportations de la CI à destination des pays de la CEDEAO	%	17	-	-	
		IP2.2 : Taux de couverture des échanges de la CI à la CEDEAO	%	100	-	-	

Source : Rapport d'activité DPSE

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTERE

Tableau 3 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	2 239 234 133	2 519 735 070	2 334 483 403	185 251 667	92,65
1.1 Ressources intérieures	2 239 234 133	2 519 735 070	2 334 483 403	185 251 667	92,65
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	2 239 234 133	2 519 735 070	2 334 483 403	185 251 667	92,65
1.1.2 Recettes de services				0	0
1.2 Ressources extérieures	0	0	0	0	0
1.2.1 Emprunts projets				0	0
1.2.2 Dons Projets				0	0
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés				0	0
2 CHARGES	2 239 234 133	2 519 735 070	2 334 483 403	185 251 667	92,65
2.1 Personnel	647 313 023	666 175 212	666 175 212	-	100
2.1.1 Solde y compris EPN				-	0
2.1.2 Contractuels hors solde	647 313 023	666 175 212	666 175 212	-	100
2.2 Biens et Services	1 175 094 079	1 063 802 206	878 550 539	185 251 667	82,59
2.3 Transferts	266 792 714	207 214 841	207 214 841	-	100
2.3.1 Transferts courants	266 792 714	207 214 841	207 214 841	-	100
2.3.2 Transferts en capital				-	0
2.4 Investissement	150 034 317	582 542 811	582 542 811	-	100
2.4.1 Trésor	150 034 317	582 542 811	582 542 811	-	100
2.4.2 Financement extérieur	0	0	0	0	0
Dons				0	0
Emprunts				-	0
TOTAL	2 239 234 133	2 519 735 070	2 334 483 403	185 251 667	92,65

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022 et RAP 2020

Pour l'exercice 2021, le Ministère délégué en charge de l'Intégration Africaine a bénéficié d'un budget initial de **2 445 824 011 FCFA**. Au cours de cet exercice, ce budget a connu une augmentation de 3,02%, passant ainsi à **2 519 735 070 FCFA**, soit une augmentation de **73 911 059 FCFA**.

L'exécution de ce budget s'est faite à hauteur de **92,65%**, soit un montant de **2 334 483 403 FCFA**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le programme support dénommé programme « Administration Générale », est administré par Monsieur SYLLA Kalilou, Directeur de Cabinet.

Conformément au Décret n° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère délégué en charge de l'Intégration Africaine, les principales missions du programme sont :

- Participation, en liaison avec le Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et du Ministre chargé de l'Economie et des Finances, au suivi et à l'harmonisation des instruments techniques et économiques d'intégration sous-régionale et africaine, notamment l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), le Conseil de l'Entente, l'Union du Fleuve Mano, l'Autorité du Bassin du Niger, de la Volta, le Népal et l'Accord de partenariat Economique (APE) ;
- Coordination, suivi et promotion de la Coopération africaine, en liaison le Ministre chargé des Affaires Etrangères et appui à la Coopération africaine ;
- Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des programmes communautaires, notamment dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Participation, en liaison avec le Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministre chargé de l'Economie et des Finances, à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des programmes communautaires relatifs aux politiques sectorielles cohérentes, en vue d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres, notamment dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Suivi des initiatives de développement au niveau régional et continental, en liaison avec le Ministre chargé des Affaires Etrangères.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un contexte marqué par la transformation du Ministère de l'Intégration Africaine (MIAIE) en Ministère Délégué en charge de l'Intégration Africaine (MDIA).

Ce programme sera présenté à travers sa stratégie (I), ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) et l'évaluation de sa performance (III).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme 1 est de promouvoir une administration moderne et performante. Le résultat stratégique attendu lié à cet objectif global est que l'administration du ministère est moderne et performante

I.2. Le financement du programme

Le financement global du programme se présente comme suit :

Nature de dépenses	Budget initial
1. Personnel	545 272 013
2. Biens et services	920 136 459
3. Transfert	152 662 021
4. Investissement	50 000 000
TOTAL	1 668 070 493

Commentaire : Le budget en personnel, au cours de l'exercice, n'a pas connu de variation.

Concernant les biens et services, le budget initial de **920 136 459 FCFA**, est passé à **912 722 052 FCFA**, soit une baisse de **7 7 414 407 FCFA**, équivalent à un taux de **0,80 %**.

Pour ce qui est des transferts, le budget initial de **152 662 021 FCFA**, est passé à **107 638 918 FCFA**, soit une baisse de **45 023 103 FCFA** correspondant à un taux de **29,49%**.

Le montant initial des investissements, d'une valeur de **50 000 000 FCFA** est passé à **47 643 165 FCFA**, soit 4,71% de baisse, correspondant à **2 356 835 FCFA**.

En somme, le budget initial du programme 1 qui était de **1 668 070 493 FCFA** est passé à **1 613 276 147 FCFA**, en budget actuel, soit une baisse de **54 797 346 FCFA**, pour un taux de **3,28%**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial	Collectif	Budget Actuel	Budget Exécute	Ecart	Taux d'exécution
			(BA)	(BE)	E=(BA)-(BE)	
Personnel	545 272 013	545 272 013	545 272 012	545 272 012	-	100,00
Biens et services	920 136 459	920 136 459	912 722 052	727 470 385	185 251 667	79,70
Transferts	152 662 021	152 662 021	107 638 918	107 638 918	-	100,00
Investissements	50 000 000	50 000 000	47 643 165	47 643 165	-	100,00
TOTAL	1 668 070 493	1 668 070 493	1 613 276 147	1 428 024 480	185 251 667	88,52

Le budget a été exécuté à hauteur de **1 428 024 480 FCFA**, soit un taux de réalisation de **88,52%** du budget actuel.

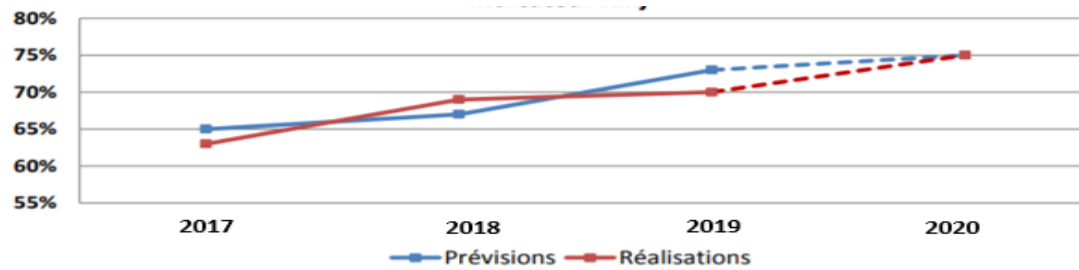
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1			213 188 587	159 429 786		-			213 188 587	159 429 786
Action 2	526 066 623	545 272 012	388 691 955	476 403 867	127 227 379	107 638 918			1 041 985 957	1 129 314 797
Action 3			24 044 003	40 335 909					24 044 003	40 335 909
Action 4			3 573 792	6 304 143		47 643 165			3 573 792	53 947 308

Source : données du SIGOBE au 31/01/2022

Graphique 1 : Exécution financière du programme 1



Commentaire :

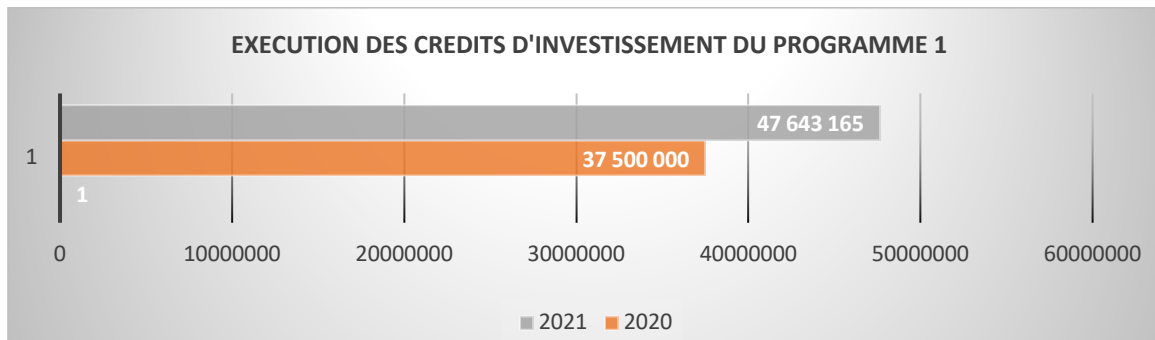
II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Mettre en œuvre le schéma directeur informatique	2014	2024	675 493 766	50 000 000	47 643 165	47 643 165
Sur financement intérieur			675 493 766	50 000 000	47 643 165	47 643 165
Sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : Ministère du Plan / SIGOBE en date du 31/01/2022

Graphique 2 : Exécution des investissements du programme 1



Commentaire/ interprétation des résultats

Au titre de l'exercice 2021, le programme 1 disposait d'un projet, à savoir « Mettre en œuvre le schéma directeur en œuvre », pour un coût global de **47 643 165 FCFA**, exécuté à **100%**.

II.2. Évolution des effectifs

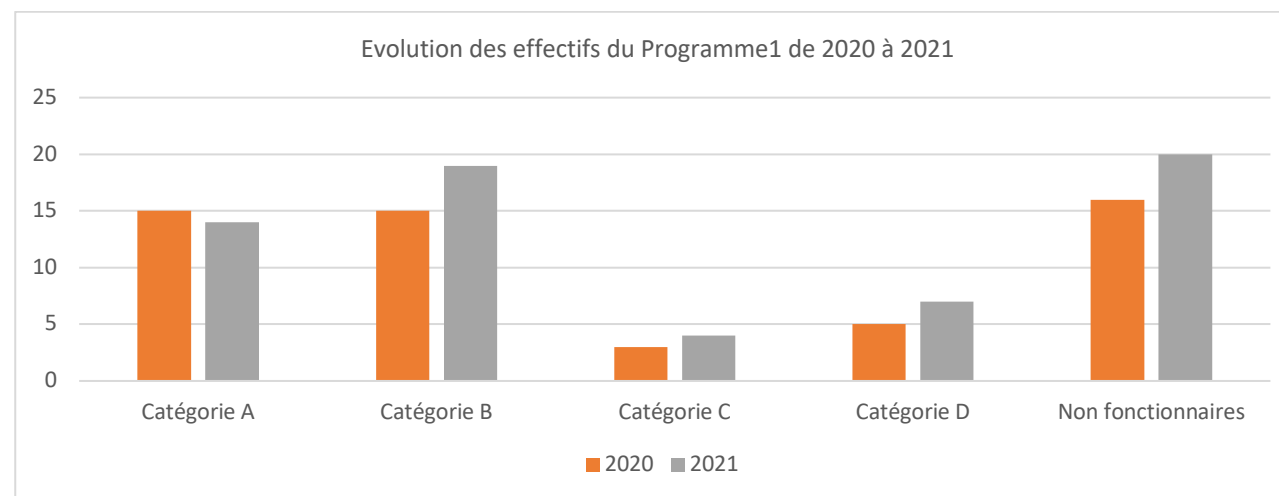
Tableau 6 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	15			02	03	14
Catégorie B	15			05	01	19
Catégorie C	3			01		04
Catégorie D	05			02		07
Non Fonctionnaires	16			05	01	20
TOTAL	54			15	05	64

Source : Données DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 3 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme



Commentaire :

Le Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine, bien que n'ayant pas exprimé de besoins en ressources humaines, a enregistré des mises à disposition (15 nouveaux agents) au cours de l'exercice 2021.

L'arrivée de ces agents a permis au Ministère Délégué de disposer de ressources humaines en qualité et en quantité pour l'atteinte de ses objectifs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le Cabinet a piloté et coordonné les politiques transversales du ministère exercées par ses Directions et Services fonctionnels (Direction des Affaires Financières, Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires Juridiques, Inspection Générale, services informatiques, communication et planification).

Le Cabinet assure l'interface interministérielle afin de faire connaître les particularités du Ministère, faire valoir ses intérêts et ses besoins et traduire en son sein les politiques gouvernementales (relations interministérielles, notamment avec les ministères en charge des Affaires Etrangères, de l'Économie, du budget, de l'intérieur et de la sécurité.

En 2021, il s'est agi notamment :

- de la gouvernance du Ministère avec la prise de 38 actes réglementaires dont 12 projets de décrets, 7 projets d'Arrêtés, 19 Décisions de nomination et 19 Décisions d'Attente ;
- de la participation de la Côte d'Ivoire aux réunions et sommets à caractère régional et sous régional, (i) le Sommet extraordinaire à Accra, au Ghana sur la situation sociopolitique au Mali, (ii) la 46^{ème} Session du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO au Ghana, (iii) la première réunion de pilotage de l'initiative cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCG), (iv) la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso / Conseil de gouvernement conjoint Côte d'Ivoire Burkina – Burkina Faso, (v) la réunion du parlement de la CEDEAO, (vi) la 3^{ème} session Extraordinaire du conseil de des ministres de la CEDEAO ;
- du suivi de la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique Intérimaires (APEi) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (APE CI-UE) et entre la Côte d'Ivoire et le Royaume Uni Aussi (APE CI-RU) à savoir :(i) la mise en œuvre de la deuxième phase de démantèlement tarifaire de l'APE CI-UE, (ii) la mise en œuvre de la première et la deuxième phases de démantèlement tarifaire de l'APE CI-RU (iii) la participation de la cinquième réunion du Comité Conjoint APE CI-UE, (iv) la participation de la première réunion du Comité Conjoint APE CI-RU (v) la finalisation des textes d'actualisation de la Commission Nationale APE.

Cette section résume les principales activités réalisées par le programme au cours de l'année sous revue (ici 2021) et ayant un lien direct avec la performance. Elle présente le bilan stratégique du programme tel que présenté dans le Projet annuel de performance (PAP). Il s'agit de procéder à l'analyse des résultats enregistrés par le Responsable de programme au cours de l'exercice, à la lumière des principaux événements et réalisations intervenues au cours de l'année écoulée.

Cette analyse retrace, en résumé, les atouts et les faiblesses de la mise en œuvre de la stratégie définie dans le PAP pour atteindre les objectifs et les cibles fixés initialement. Elle doit, également, permettre de dégager une appréciation globale de la performance du programme et fixer les orientations stratégiques à inscrire au prochain PAP.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

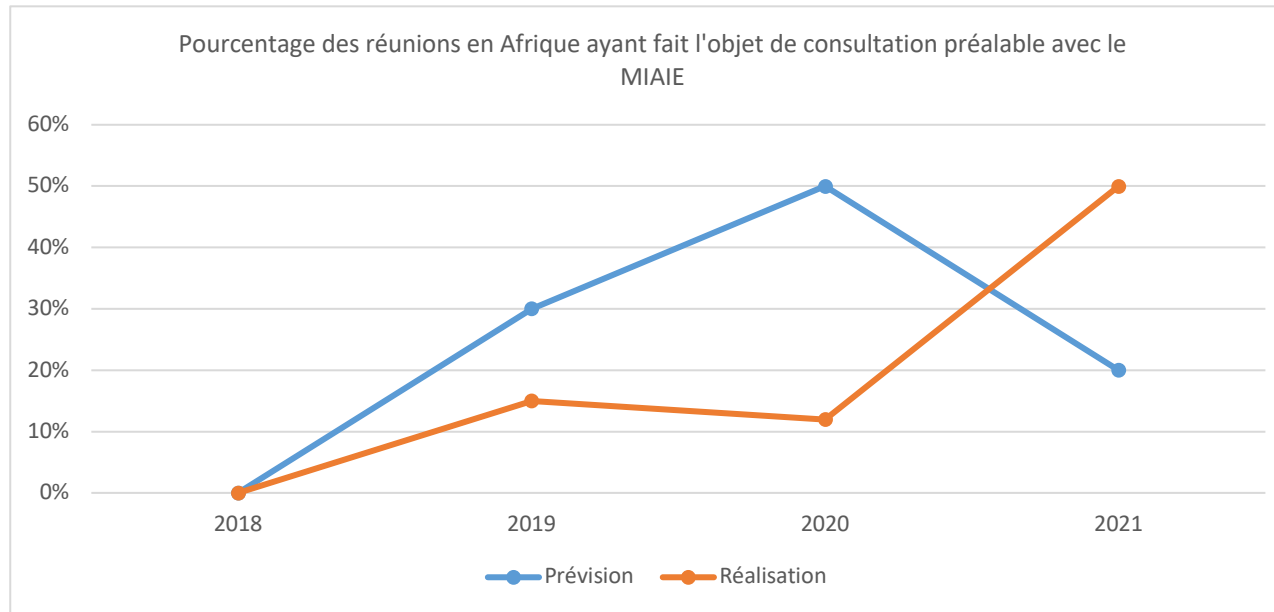
OBJECTIF GLOBAL : Promouvoir une administration moderne et performante				
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	2021	
		Réa5lisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Assurer une meilleure participation de la CI aux réunions à caractère régional				
IP 1 : Pourcentage des réunions en Afrique ayant fait l'objet de consultation préalable avec le MIAIE	%	12	20	50
IP 2 : Taux de participation aux réunions à caractère régional	%	33	45	95
IP 3 : Proportion des réunions en Afrique ayant fait l'objet de compte rendu en conseil de ministre	%	25	30	50
Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère				
IP 1 : Taux d'exécution budgétaire	%	89,36	95	92,65
IP 2 : Pourcentage du personnel équipé	%	87	85	90
IP 3 : Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation	%	28	50	18
Objectif spécifique 3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère				
IP 1 : Proportion de Directions ou Services ayant des plans d'actions	%	26	20	31
IP 2 : Proportion de Directions ou Services rédigeant des rapports d'activités trimestriels	%	13	25	25
IP 3 : Proportion de Directions ou Services ayant des activités médiatisées	%	30	30	24

Source : DPPD-PAP 2021-2023/ RAP 2020

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Assurer une meilleure participation de la côte d'ivoire aux réunions à caractère régionales

Graphique 4 : Indicateur 1 : Pourcentage des réunions en Afrique ayant fait l'objet de consultation préalable avec le MIAIE



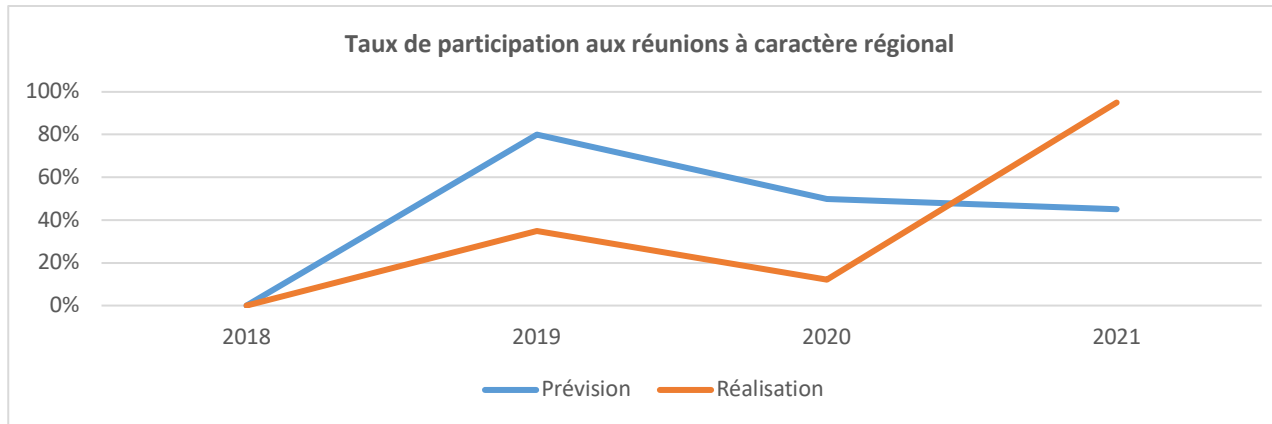
Source : SGG / Service Voyage et conférences

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour une prévision de 20%, il a été réalisé à 50% contrairement à 12% en 2020 du fait de la pandémie à coronavirus. Cette croissance du pourcentage de réunions en Afrique ayant fait l'objet de concertation avec le ministère se justifie par la volonté des acteurs d'avoir désormais un point de vue commun relativement aux enjeux des questions à débattre et de l'environnement politique de la région. Aussi, l'accalmie de la pandémie en 2021 a favorisé les réunions présentes suscitant les concertations pour porter la position de la Côte d'Ivoire.

- Méthode de calcul : nombre de réunions de concertation auxquelles le MDIA a participé par rapport à l'ensemble des réunions en Afrique (environ 90 CCM signées chaque année par le MDIA) ;

Graphique 5 : Indicateur 2 : Taux de participation aux réunions à caractère régional



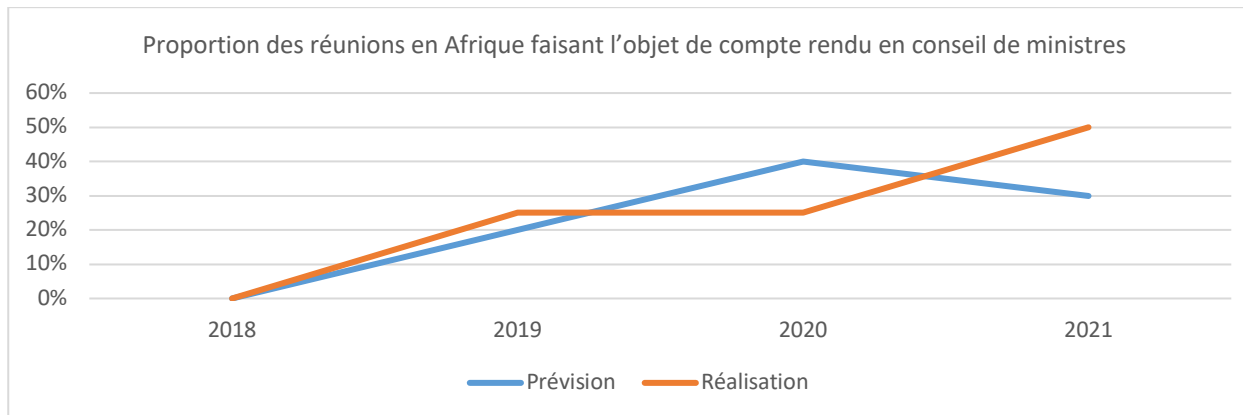
Source : Cabinet du Ministère et le SGG

Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2021, le ministère a participé à hauteur de 95% aux réunions à caractère régional renforçant ainsi la présence du pays sur la scène régionale. L'environnement politique délétère de la région a suscité la participation du ministère aux différentes réunions régionales dans la recherche de solutions durables aux crises politiques et sécuritaires que traverse la région Afrique de l'Ouest.

- Méthode de calcul : Nombre de réunions auxquelles le ministère a participé / Nombre total de réunions prévisionnelles ;

Graphique 6 : Indicateur 3 : Proportion des réunions en Afrique faisant l'objet de compte rendu en conseil de ministres



Source : Service Conférences et Voyage

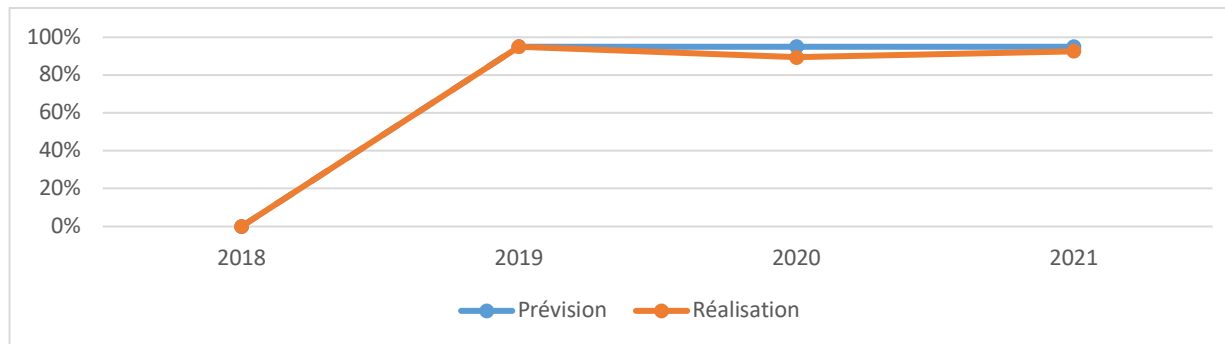
Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour une prévision de 30%, l'objectif a été réalisé à 50%. En effet sur trente-deux (32) missions à caractère régional programmées, quatorze (14) se sont tenues et sept ont d'entre elles ont fait l'objet de Communication en Conseil des Ministres (CCM) pour porter à la connaissance du Gouvernement les grandes résolutions de ces assises. Il faut souligner que tous les Sommets font systématiquement l'objet de CCM

- Méthode de calcul : Nombre de réunions en Afrique ayant fait l'objet de CCM / le nombre total de réunions auxquelles le Gouvernement a participé

Objectif spécifique 2 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, financières et matérielles du ministère

Graphique 7 : Indicateur 1 : Taux d'exécution budgétaire.



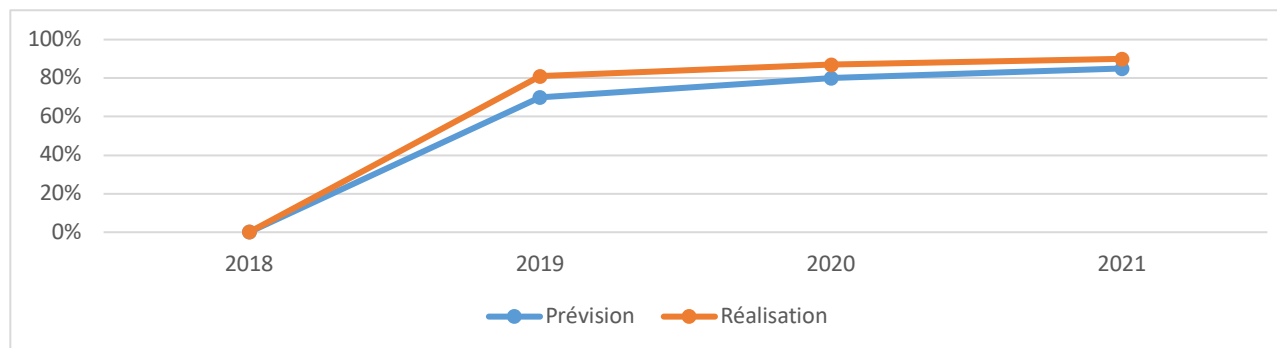
Source : Rapport de la DAF

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour une prévision de 95%, le budget 2021 a été réalisé à 92,65%. Cet état s'explique par la maîtrise de la nouvelle méthode de gestion du budget (budget-programme) ;

- Méthode de calcul : Mandat ordonnancé / Budget actuel

Graphique 8 : Indicateur 2 : Pourcentage du personnel équipé



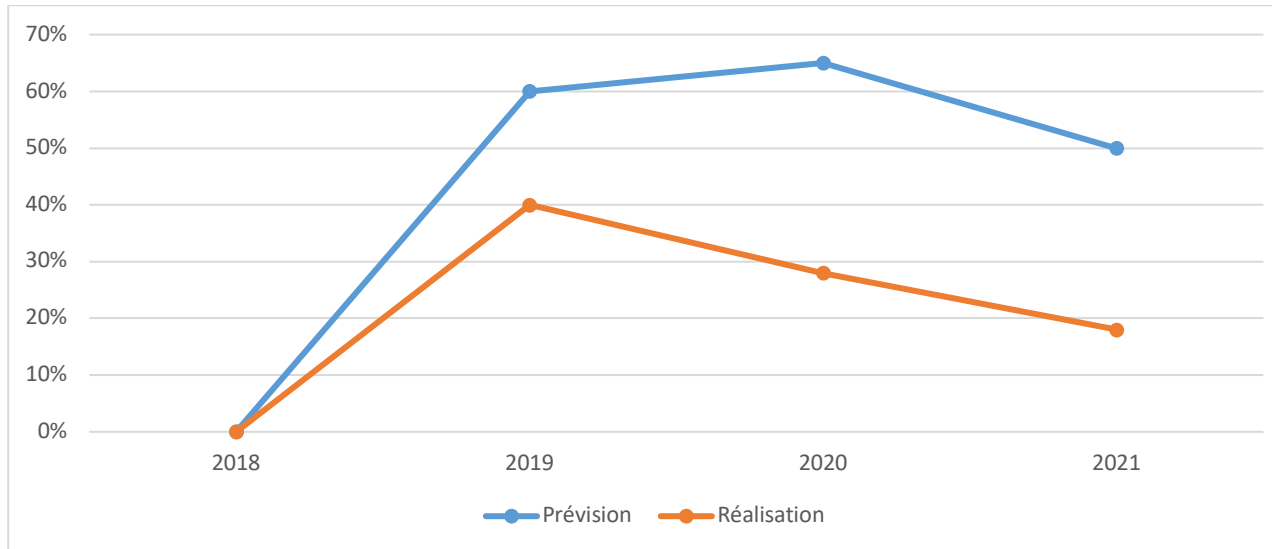
Source : DRH / DAF

Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour une prévision de 85%, il a été réalisé à 90%. Des efforts considérables ont été réalisés par les Unités Opérationnelles pour satisfaire à l'opérationnalisation de leur personnel respectif.

- Méthode de calcul : (Nombre de personnes équipées en mobilier et matériels de bureau/Effectif personnel) x 100

Graphique 9 : Indicateur 3 : Pourcentage d'agents ayant bénéficié par an d'au moins une formation



Source : DRH / IG / SPS

Commentaire/ interprétation des résultats :

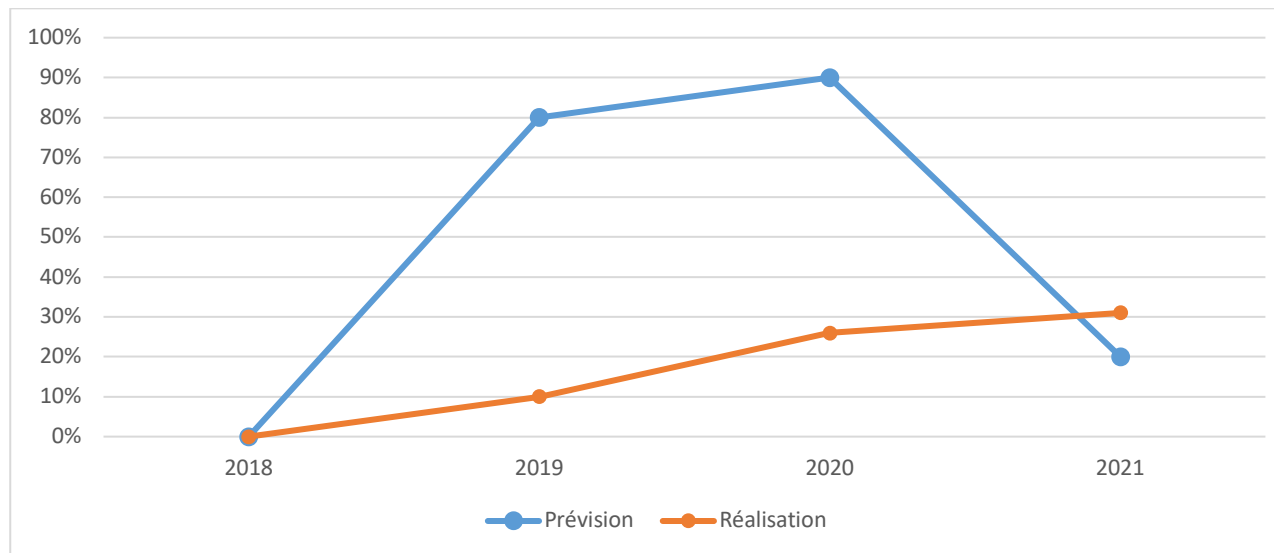
Cet indicateur reflète la tendance du nombre du personnel du MDIA qui a bénéficié d'une formation au cours de l'année. Initialement prévu à 50%, le taux de réalisation en 2021 est de 18%, contrairement à 28%, en 2020. Cet écart s'explique par la faiblesse des budgets alloués au renforcement de capacité des agents du ministère. Trois (3) ateliers de renforcement de capacités ont été réalisés par la DRH, l'Inspection générale et le Service Planification avec en moyenne 30 agents formés pour un effectif de 170 agents tout grade confondu.

Il faut souligner qu'en plus d'une politique de recrutement pertinente pour prévoir et recruter les compétences nécessaires, l'assurance d'une politique de formation efficace permettra d'améliorer l'aspect qualitatif de ces compétences en leur permettant d'améliorer leur rendement et efficacité.

- Méthode de calcul : $(\text{Nombre d'agents formés par an} / \text{Effectif total du ministère}) \times 100$.

Objectif spécifique 3 : Mettre en place un système performant de planification, de suivi-évaluation et de communication sur les activités du Ministère

Graphique 10 : Indicateur 1 : Proportion des Directions ou services ayant des plans d'actions



Source : Rapport d'activité MDIA

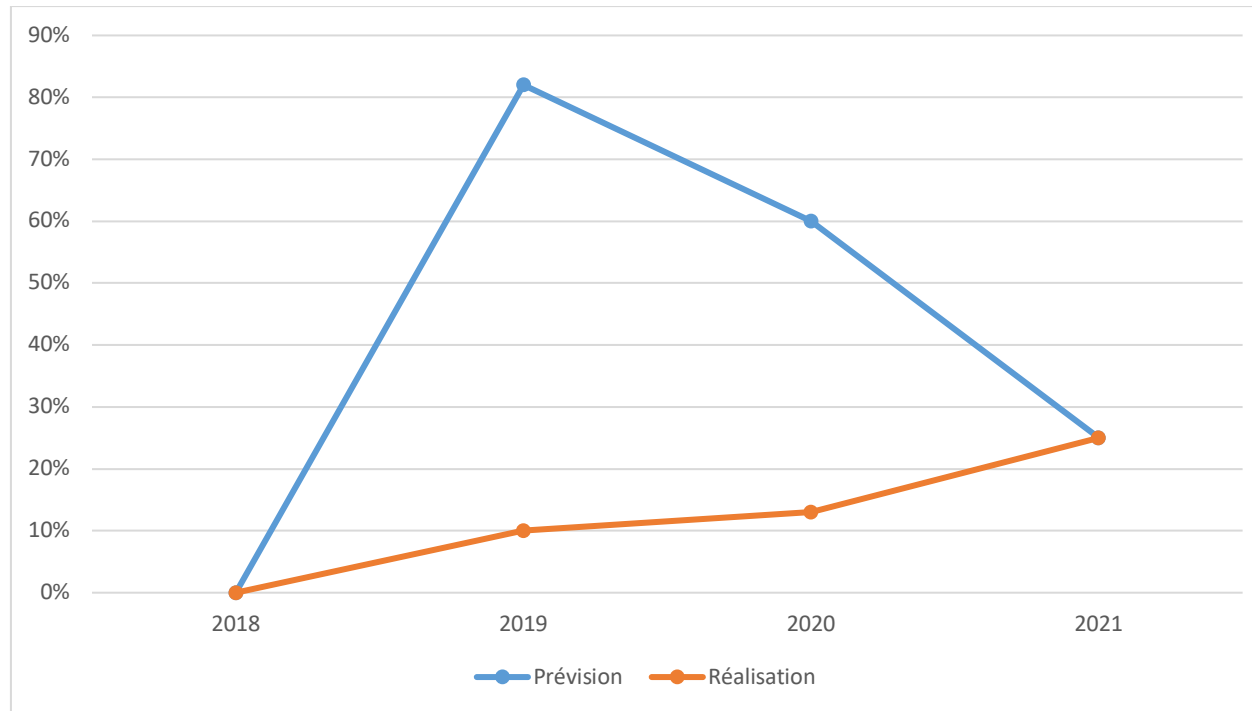
Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2021, les objectifs ont été revus considérablement à la baisse par rapport à 2020, pour tenir compte de l'appropriation progressive du processus d'élaboration des plans d'actions. Ainsi, pour une prévision de 20%, il a été réalisé 31%, traduisant la volonté des services de se doter d'un outil d'orientation. La Direction Générale de l'Intégration Africaine s'est dotée d'un nouveau Plan Stratégique 2021-2025, avec son Plan Opérationnel revu, pour tenir compte des orientations du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Cela traduit aussi la volonté des différents Services du Ministère de s'inscrire dans le processus de la chaîne Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPPSE).

Des efforts doivent se poursuivre pour renforcer cet indicateur.

- Méthode de calcul : $(\text{Nombre de service ayant un plan d'actions} / \text{ensembles des services du ministère}) \times 100$. (Directions et Services, (10 au Cabinet, 5 à l'Intégration, le BIPIA et le Bureau National-CEDEAO).

Graphique 11 : Indicateur 2 : Proportion des services rédigeant des rapports d'activités trimestrielles



Source : DAF / SPS

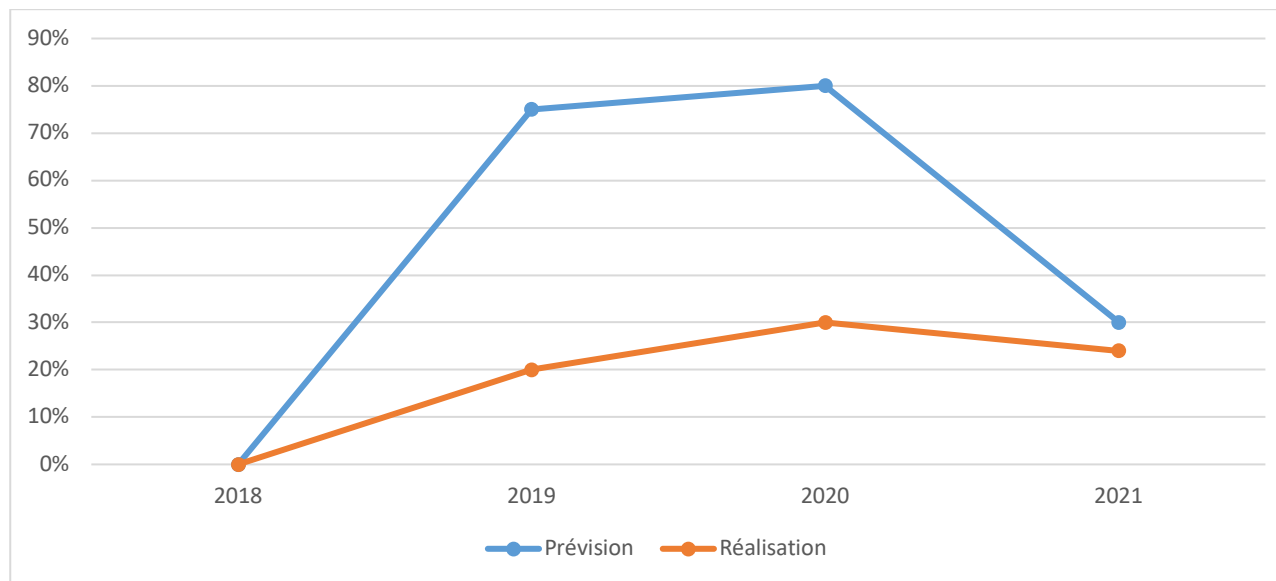
Commentaire/ interprétation des résultats :

En 2021, la proportion des services rédigeant des rapports d'activités trimestrielles a été de 25%, pour une prévision du même ordre, contre 13%, en 2020. Cette performance traduit la volonté des Unités Opérationnelles de rendre compte de l'état d'avancement de leurs activités respectives pour un meilleur suivi de celles-ci.

Les Services ayant concouru à l'atteinte de cet objectif sont la DAF dans le cadre du budget et le Service planification dans le cadre du suivi du PND et du Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement et le BIPIA pour le conseil de gestion.

- Méthode de calcul : $(\text{Nombre de services ayant rédigé un rapport trimestriel} / \text{Nombre total de service}) \times 100$.

Graphique 12 : Indicateur 3 : Pourcentage des services ayant des activités médiatisées



Source : Service Communication.

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, 24% des Services ont eu des activités médiatisées, pour une prévision de 30%, Il faut souligner que toutes ces activités ont été réalisées en présence du Ministre.

- Méthode de calcul : $(\text{Nombre de Directions ou Services ayant médiatisé leurs activités} / \text{Nombre total de Directions ou Services}) \times 100$.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Eléments positifs majeurs sont à noter :

- La Direction Générale de l'Intégration Africaine s'est dotée d'un nouveau Plan Stratégique 2021-2025, avec son Plan Opérationnel revu
- le ministère a participé à hauteur de 95% aux réunions à caractère régional renforçant ainsi la présence du pays sur la scène régionale. L'environnement politique délétère de la région a suscité la participation du ministère aux différentes réunions régionales dans la recherche de solutions durables aux crises politiques et sécuritaires que traverse la région Afrique de l'Ouest.

Difficultés relevées :

- Faible couverture médiatique des activités du ministère
- Insuffisance de locaux à usage administratif pour déployer le personnel ;
- La non maîtrise du Système Intégré des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et de la pertinence des indicateurs.

IV.2. Recommandations

- Mise à disposition de crédits budgétaires pour la location de bâtiments à usage administratif
- le renforcement des capacités des acteurs de l'intégration africaine sur l'exécution du budget en mode budget programme

CONCLUSION

- Au cours de l'exercice 2021, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de 2 1 613 276 147 FCFA, exécuté à 88,52%, soit 1 428 024 480 F CFA. Les objectifs spécifiques du programme 1 ont été réalisés en dépit des difficultés et faiblesses ci-dessus mentionnées.
- Toutefois, la deuxième expérience de l'exécution du budget en mode budget-programme a mis en lumière les difficultés liées à la maîtrise du Système Intégré des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et à la pertinence des indicateurs définis. Il apparaît, donc, nécessaire de faire une révision de ceux-ci pour les rendre plus cohérents.
- Aussi, la pandémie à corona virus a eu un impact négatif sur la réalisation des activités.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « L'intégration Africaine »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme 2 est **Monsieur Ouattara Ouatabouna**.

Conformément au Décret n° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère délégué en charge de l'Intégration Africaine, les principales missions du programme sont :

- Coordination et promotion des politiques sectorielles en matière d'Intégration Africaine, en vue d'une meilleure cohérence des propositions nationales ;
- Participation à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la politique d'immigration et d'émigration Africaine en liaison avec le Ministre en charge de l'Intérieur ;
- Suivi de la mise en œuvre de la politique d'intégration des communautés Africaines vivants en Côte d'Ivoire, en liaison avec le Ministre chargé de l'intérieur.

La présentation de ce programme se fera, également, à travers sa stratégie (I), ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) et l'évaluation de sa performance (III).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « **Tirer profit du renforcement de l'Intégration Africaine** ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « **Les retombés de l'intégration Africaine sont capitalisées** ».

I.2. Le financement du programme

NATURE DE DEPENSES		CREDITS BUDGETAIRES
1.	Personnel	120 903 200
2.	Biens et services	151 080 154
3.	Transfert	99 575 923
4.	Investissement	534 899 646
TOTAL		906 458 923

Commentaire :

Le budget 2021 en personnel d'un montant de **120 903 200 FCFA** est resté le même jusqu'en fin de l'exercice.

Quant à celui des biens et services qui était de **136 600 000 FCFA**, est passé à **151 080 154 FCFA**, en budget actuel, soit une hausse de **14 480 154 FCFA**, équivalent à un taux de **10,60 %**.

Pour les transferts, le budget est passé de **142 251 318 FCFA** à **99 575 923 FCFA**, soit un taux 30%, correspondant à 42 675 395 FCFA.

En ce qui concerne les investissements, le budget initial d'une valeur de **380 000 000 FCFA**, est passé à **534 899 646 FCFA**, soit une hausse de **154 899 646 FCFA**, correspondant à un taux de **40,76%**.

En somme, le budget initial du programme 2 qui était de **777 754 518 FCFA** est passé à **906 458 923 FCFA**, en budget actuel, soit une augmentation de **128 704 405 FCFA**, pour un taux de **16,55%**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL	BUDGET EXECUTE	ECART	TAUX D'EXECUTION
			(BA)	(BE)	E=(BA)-(BE)	
Personnel	120 903 200	120 903 200	120 903 200	120 903 200	-	100
Biens et services	136 600 000	136 600 000	151 080 154	151 080 154	-	100
Transferts	142 251 318	142 251 318	99 575 923	99 575 923	-	100
Investissements	380 000 000	380 000 000	534 899 646	534 899 646	-	100
TOTAL	779 754 518	779 754 518	906 458 923	906 458 923	-	100

Le budget a été exécuté à 100%.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

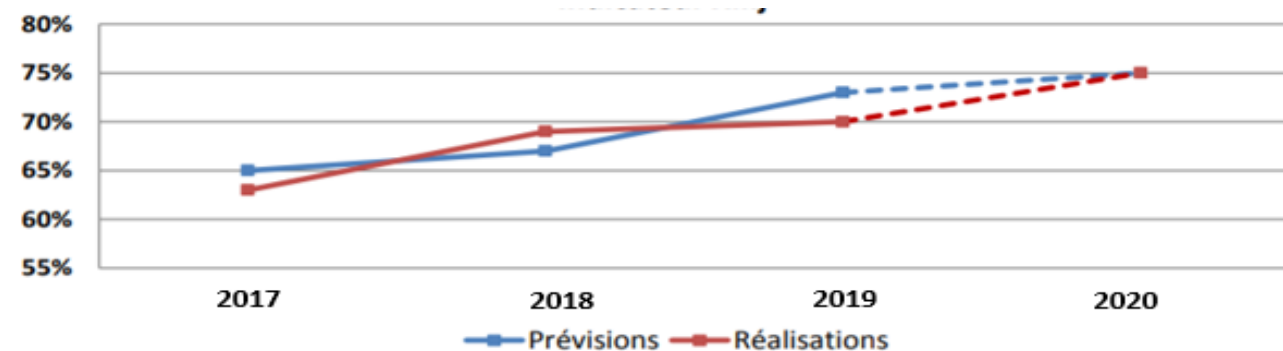
Tableau 8 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	-	-	45 537 396	38 760 000	-	-	-	-	45 537 396	38 760 000
Action 2	-	-	57 248 360	26 289 759	-	-	104 764 867	509 899 661	162 013 227	536 189 420
Action 3	121 246 400	120 903 200	64 800 000	86 030 395	139 565 335	99 575 923	7 769 450	24 999 985	333 381 185	331 509 503

Source : données du SIGOBÉ au 31/01/2022

Pour renseigner le tableau ci-dessus, les données à considérer seront celles de l'« ordonnancement » telles qu'elles sont générées par le système d'information budgétaire.

Graphique 13 : Exécution financière par action du programme 2



II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : Mise en œuvre du plan stratégique de l'Intégration Régionale	2019	2021	72 724 450	25 000 000	24 999 985	24 999 985
Sur financement intérieur			72 724 450	25 000 000	24 999 985	24 999 985
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Construction d'une usine de Bio larvicides en Côte d'Ivoire	2014	2021	90 214 488	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Sur financement intérieur			90 214 488	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Construction du port sec de Ferkessédougou	2014	2024	7 147 700 000	343 000 000	497 899 661	497 899 661
Sur financement intérieur			7 147 700 000	343 000 000	497 899 661	497 899 661
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			7 310 638 938	380 000 000	534 899 646	534 899 646
Total sur financement intérieur			7 310 638 938	380 000 000	534 899 646	534 899 646
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

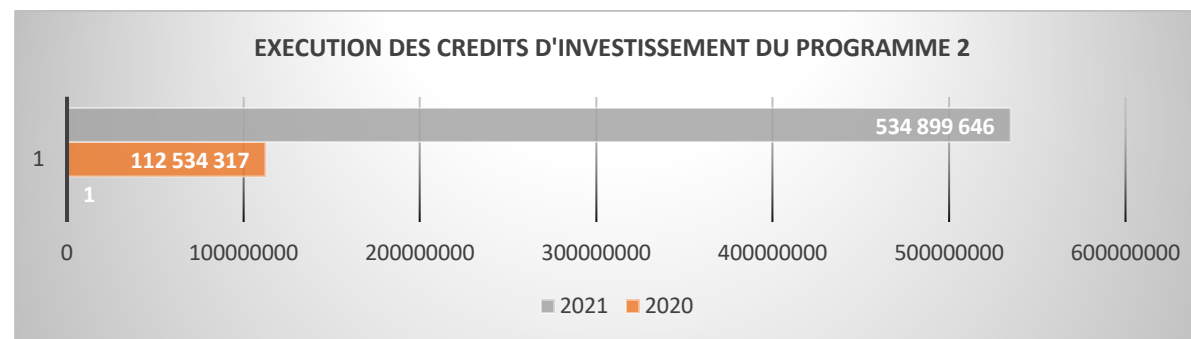
Source : Ministère du Plan / SIGOBE en date du 31/01/2022

Commentaire :

Le programme « Intégration Africaine » du MDIA dispose de 3 projets d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2021. Il s'agit du projet de :

- Mise en œuvre du plan stratégique de l'Intégration Régionale, exécuté à hauteur de 24 999 985 FCFA ;
- Construction d'une usine de Bio larvicides en Côte d'Ivoire exécuté à hauteur de 12 000 000 FCFA ;
- Construction du port sec de Ferkessédougou exécutée à hauteur de 497 899 661 FCFA ;

Graphique 14 : Exécution des investissements du programme 2



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au titre de l'exercice 2021, le programme 2 disposait de 03 projets, à savoir « Mise en œuvre du plan stratégique de l'Intégration Régionale », la « Construction d'une usine de Bio larvicides en Côte d'Ivoire » et la « Construction du port sec de Ferkessédougou », pour un coût global de 534 899 646 FCFA, exécuté à 100%.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

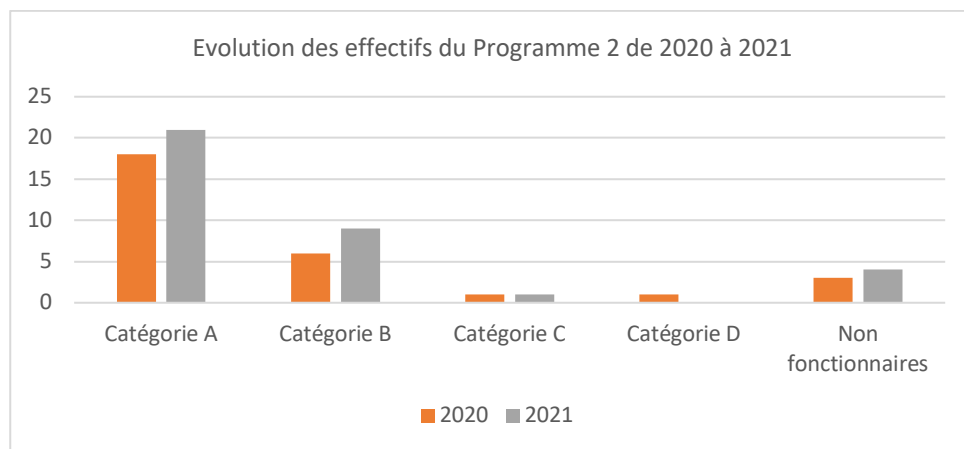
Tableau 10 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	18	7		5	2	21
Catégorie B	6	61		4	1	9
Catégorie C	1	7		0	0	1
Catégorie D	1	4		0	1	0
Non Fonctionnaires	3	0		2	1	4
TOTAL	29	79	0	11	5	35

Source : Données DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

Graphique 15 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2



Commentaire :

Le Ministère Délégué chargé de l'Intégration Africaine, bien qu'ayant exprimé un besoin de 79 agents au titre du programme 2 en ressources humaines, n'a enregistré que 11 agents mises à disposition au cours de l'exercice 2021 entraînant ainsi un déficit de 68 agents.

Il serait opportun pour le Ministère Délégué de recruter des agents contractuels pour atteindre les objectifs recherchés.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme 2 a pour objectif global de Promouvoir une meilleure intégration africaine avec une Côte d'Ivoire plus rayonnante, prospère et présente sur l'échiquier régional.

De manière spécifique, il s'agit de :

Contribuer au renforcement de la libre circulation des personnes et des biens et à l'intégration monétaire ouest-africaine ;

Promouvoir le développement des infrastructures et la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable ;

Assurer la coordination de l'ensemble des politiques d'intégration africaine.

La Direction Générale des Politiques d'Intégration (ex DGIA) a poursuivi ses tâches régaliennes dans ce domaine. Les activités ont été menées conformément au Plan Annuel de Travail (PTA 2021) et au Programme d'Actions prioritaires (PAP 2021) du ministère. Au chapitre de l'année 2021, elle présente les réalisations suivantes.

1.1. Activités liées au renforcement de la libre circulation des personnes et des biens et à l'intégration monétaire ouest-africaine :

Le Dossier de coopération transfrontalière SKBo :

Les Termes de Références de l'étude de pré-faisabilité sont élaborés : En 2021, le partenaire technique du projet, en l'occurrence l'ONUDI, a été consulté en vue de fournir un encadrement technique pour la formulation du projet. Dans la phase actuelle de pilotage du dossier, le Ministère en charge de l'intégration conduit les échanges et rencontres techniques en vue de rendre opérationnelle cette zone transfrontalière conformément à ses missions. Une proposition d'intention de l'ONUDI, via l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Vienne, a été formulée en vue d'appuyer la mise en œuvre du projet par l'appui financier d'une étude de faisabilité technico-économique. Le projet de création d'une Zone économique spéciale (ZES) SKBo au stade d'étude de pré faisabilité technique, économique et financière.

Le Suivi de la mise en œuvre du Schéma de Libéralisation des Echanges (SLE) de la CEDEAO, l'étude des dossiers, la dispensation de 23 agréments aux entreprises pour 74 produits (gamme SH). Le comité national a organisé des rencontres sur les difficultés d'exportation au Bénin.

Le Renforcement des capacités des entreprises aux dispositions du commerce sous régional CEDEAO, la formation, sensibilisation des entreprises, Administrations et échanges sur la mise en œuvre du SLE le 29 novembre 2021, 40 personnes formées.

La Réalisation d'une brochure sur le SLE, Prototype produit, 70 exemplaires imprimés et distribués.

1.2. Activités liées à la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) et à l'intégration monétaire et financière en Afrique de l'ouest

En 2021 quatre activités majeures ont été réalisées, à savoir, (i) la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE), (ii) la revue sur les réflexions théoriques de l'intégration monétaire et (iii) la réflexion sur la mise en place d'une base de données économiques et financières avec un accent particulier sur la monnaie électronique et (iv) le suivi des activités du comité national de Politique Economique (CNPE).

Les activités pertinentes menées dans le cadre de la mise en œuvre des APE se déclinent comme suit :

Suivi des activités du comité national de gestion du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO. En effet, un suivi effectif de mise en œuvre par la Côte d'Ivoire, des deux recommandations, issues de la 3ème réunion du Groupe Technique de Travail TEC, Valeur en Douane, Procédures et Régimes Douaniers notamment est réalisé ;

Mise à la disposition de tous les Etats membres de la liste des 1155 lignes tarifaires de la première phase de l'accord intérimaire.

Mise en place d'un Comité ad hoc regroupant la Commission et les représentants de la Côte d'Ivoire pour mener la réflexion sur les mesures ou mécanismes à proposer pour préserver les acquis de l'Union dans le cadre de l'APeI.

Mise en œuvre des activités de suivi du comité national de négociation des APE ainsi que des Comités conjoints APE (UE-RU-RCI) ; l'on enregistre la tenue des comités conjoints APE avec l'UE et le RU du 15 au 22 octobre 2021 à Bruxelles, par visioconférence avec Londres, en vue de l'Adoption effective des textes réglementaires d'application des Accords au niveau national.

Mise en œuvre des APEI CI/RU et de leurs programmes d'appui APE ainsi que les négociations d'un

APEI globale. On note la tenue du 1er comité Conjoint APEi RU-RCI tenue le 21 octobre par visioconférence ;

Formulation et la mise en œuvre du Programme Britannique d'appui institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre de l'APEI RU-RCI. Pour ce faire, une réunion sur l'appui institutionnel s'est tenue au Cabinet en vue d'apporter des réponses ;

Dans le cadre de la formulation du Plan National APE pour le développement relative la mise en œuvre de l'APEI UE-RCI ; il a été organisé trois ateliers sur la période 2021, notamment l'atelier sur l'état de mise en œuvre de l'APE CI-UE et perspective pour les prochaines phases ; l'atelier d'actualisation des activités des groupes et enfin l'atelier de sensibilisation et information du secteur privé sur les phases du démantèlement tarifaire)

Suivi des activités du comité de pilotage national ; il s'agit de l'organisation des comptes rendus des agences d'exécution du PACIR 2 de février, mai et septembre 2021.

Participation aux activités du Comité de Pilotage régional spécifiquement aux réunions du WACOMP au Nigéria, Niger et Burkina-Faso ;

1.3. Activités liées au développement des infrastructures et à la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable

Les activités liées aux politiques communautaires de développement des infrastructures ont porté sur :

L'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des acteurs nationaux sur les dispositions communautaires en matière de transport, le 08 juillet 2021, à Bondoukou ;

L'organisation d'un atelier sur l'identification et la validation des actions prioritaires du Comité

National de suivi de la libre circulation des véhicules de transports inter-états, des personnes, des biens et du bétail 08 novembre 2021, représentation CEDEAO-Abidjan ;

La participation à l'atelier d'élaboration du chronogramme de la dépollution des fleuves Tanoe et la Bia, en avril 2021 ;

L'organisation d'un atelier pour la mise en place d'un comité national de lutte contre l'orpaillage clandestin, Février 2021 ;

L'organisation d'un atelier de sensibilisation sur l'orpaillage clandestin, à l'endroit des coopératives minières

Le suivi du mécanisme de suivi des véhicules de transport des personnes les Activités ont été arrêtées suite à la fermeture des frontières pour cause de la pandémie de la COVID 19 ; ce projet a permis d'atteindre les résultats suivants -réduction de 30% du temps de traversée des corridors, - réduction voire suppression des faux frais (de 100 000 f à 20 000f, voire 0f), et une augmentation du nombre de véhicules de transport de bétail ayant bénéficié des services du mécanisme ;

Le projet de sauvegarde des données ; ce projet a permis la maintenance et installation de 15 progiciels sur 12 postes du 06 au 16 décembre 2021.

Au titre des activités liées à la mise en œuvre de politiques communautaires de promotion humaine et de développement durable, plusieurs initiatives ont été entreprises et portent sur :

Le projet ECOAGRIS (Système intégré d'information agricole de la CEDEAO) : Les activités ont porté sur le renforcement des capacités de 30 acteurs nationaux en analyse de l'économie des ménages, la réalisation d'un (1) profil de référence et de deux (2) activités de suivi saisonnier (février et septembre) de l'économie des ménages ruraux. Le profil a couvert la zone CI 04 (Ouest centrale, anacarde et maïs) qui couvre les régions du Bafing, du Béré et du Worodougou. Les activités saisonnières ont couvert les régions du Kabadougou, du Folon, du Poro, du Tchologo, de la Bagoué, du Tonkpi, de la Marahoué et de Sassandra ;

Le projet de développement intégré du Wassoulou (PDIW) : une mission technique de la Banque ouest Africaine de Développement (BOAD) a séjourné à Abidjan en février 2021. Cette mission a eu pour but d'évaluer et d'actualiser les données techniques et financières du projet ; la participation aux négociations relatives à la mise à disposition du prêt de la BOAD.

Le projet de construction de l'usine régionale des biolarvicide en Côte d'Ivoire : des plans de masse et d'assainissement ont été finalisés par le Cabinet d'étude. La poursuite de recherche de financement pour la réalisation des travaux de l'usine ;

L'élaboration de la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO : Une réunion des experts pour la présentation du rapport de la stratégie régionale du développement du capital humain de la CEDEAO s'est tenue le 07 juin 2021 avec les experts de la CEDEAO par visioconférence ;

Une réunion ministérielle de validation de la stratégie régionale du développement du capital humain de la CEDEAO s'est tenue le 14 juin 2021 par visioconférence. Elle était présidée par le Représentant du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration régionale du Ghana avec la participation de SEM Jean-Claude Kassi BROU, Président de la Commission de la CEDEAO.

Un atelier d'information et d'échanges sur le projet d'Etude de faisabilité portant sur la lutte contre l'exploitation sexuelle transfrontalière des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest (aspect genre) : Mission diagnostic a été réalisé à Guiglo par la Direction en vue de faire le diagnostic de la situation ;

Le suivi de la mise en œuvre du projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) :

La poursuite de la mise en œuvre de l'élaboration de la stratégie nationale de développement du capital humain et la validation de cette stratégie, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de développement du capital humain de la CEDEAO ;

La participation de la Côte d'Ivoire aux instances du CILSS (Comité permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel)

La participation de la Côte d'Ivoire à la réunion de validation de la stratégie régionale du développement du capital humain de la CEDEAO

La participation au projet régional de conservation des écosystèmes forestiers transfrontalier entre la république de Côte d'Ivoire et le Libéria : Le comité de pilotage a validé le Draft d'Accord de coopération en novembre 2021 sur financement conjoint GIZ et USAID

1.4. Activités de coordination

A l'échelle régionale, la DGPI (ex DGIA) a participé aux activités des organisations régionales et continentales, notamment,

- l'adoption des textes sur la mise en œuvre de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF),
- le renforcement de la coopération UE- ACP, UA-UE, UA-Chine, le processus de mise en place d'une stratégie de développement du capital humain aux niveaux sous régional et régional, le processus de création de l'Union Monétaire en Afrique de l'Ouest (ECO),
- la validation au niveau national du plan de gouvernance dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP),
- la contribution de la Côte d'Ivoire à la réflexion relative à la redynamisation du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- la participation aux instances statutaires et au suivi des projets et programmes des organisations comme l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS, l'Union du Fleuve Mano, l'Autorité du Bassin du Niger, l'Autorité du Bassin de la Volta, l'Autorité du Bassin Bia-Comoé-Tanoé, etc.

Au plan national, les activités réalisées se résument à des rencontres, ateliers et missions notamment l'actualisation et l'alignement du PSI au PND 2021-2025, la prise en compte des nouveaux enjeux de l'intégration régionale notamment la lutte contre le terrorisme et les changement climatique, l'atelier national sur le projet de Zone Economique Spéciale, l'atelier pour la mise en place d'un Centre d'écoute et d'information des populations, l'atelier bilan des services de la DGIA, l'organisation de la Journée de l'Intégration régionale et l'organisation de la journée du CILSS.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

OBJECTIF GLOBAL : Tirer profit du renforcement de l'intégration africaine				
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	2021	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Profiter de l'intégration commerciale et monétaire				
IP 1 : Proportion des entreprises agréées au schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO	%	50%	25%	105%
IP 2 : Taux de variation de la capitalisation boursière	%	10%	15%	10%
IP 3 : Ratio des critères de convergence UEMOA/CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire	Ratio	7/9	8/9	7/9

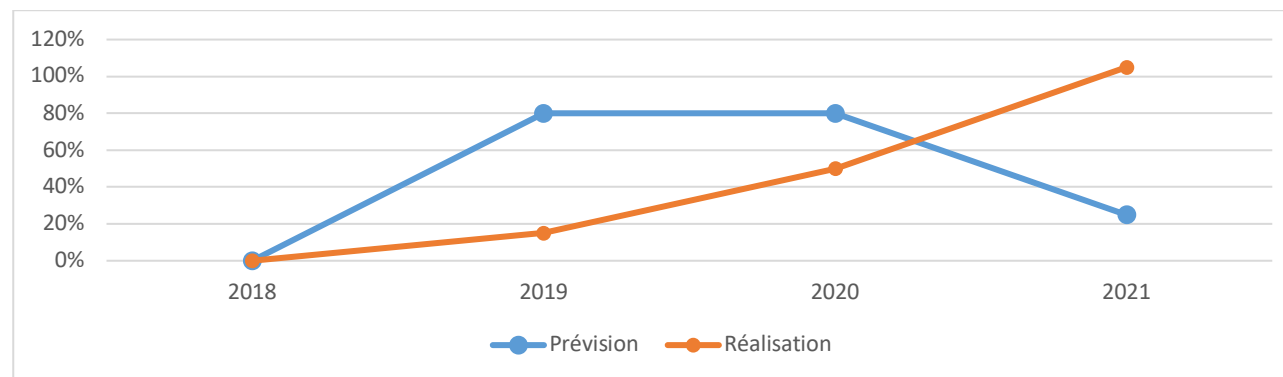
OBJECTIF GLOBAL : Tirer profit du renforcement de l'intégration africaine				
INDICATEURS DE PERFORMANCE	Unité	2020	2021	
		Réalisation	Prévision	Réalisation
Objectif spécifique 2 : Bénéficier des programmes et projets communautaires de développement				
IP 1 : Nombre de projets communautaires mis en œuvre en Côte d'Ivoire (NEPAD/PCD/PER)	Nbre	9	11	10
IP 2 : Taux de réalisation des programmes communautaires de développement destinés à la CI	%	65%	75%	65%
Objectif spécifique 3 : Veiller à la mise en œuvre des politiques communautaires				
IP 1 : Proportion de textes communautaires retranscrits ou ratifiés dans la droit ivoirien	%	65%	65%	65%
IP 2 : Ratio de politiques communautaires déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire	Ratio	18/30	25/40	18/40

Source : DPPD-PAP 2021-2023 & RAP

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Profiter de l'intégration commerciale et monétaire

Graphique 16 : Indicateur 1 : Proportion des entreprises agréées au schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO



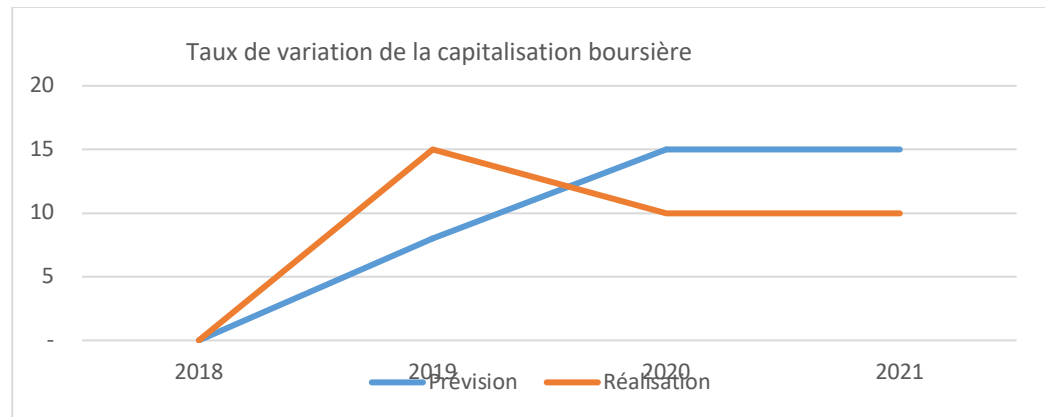
Source : DGIA

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, la Proportion des entreprises agréées au schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO s'élève à (105%) contre un taux prévisionnel de (25%). La cible de cet indicateur est largement atteinte.

Méthode de calcul : (Nombre d'entreprises agréées/Nombres d'entreprises répertoriées) x 100

Graphique 17 : **Indicateur 2** : Taux de variation de la capitalisation boursière



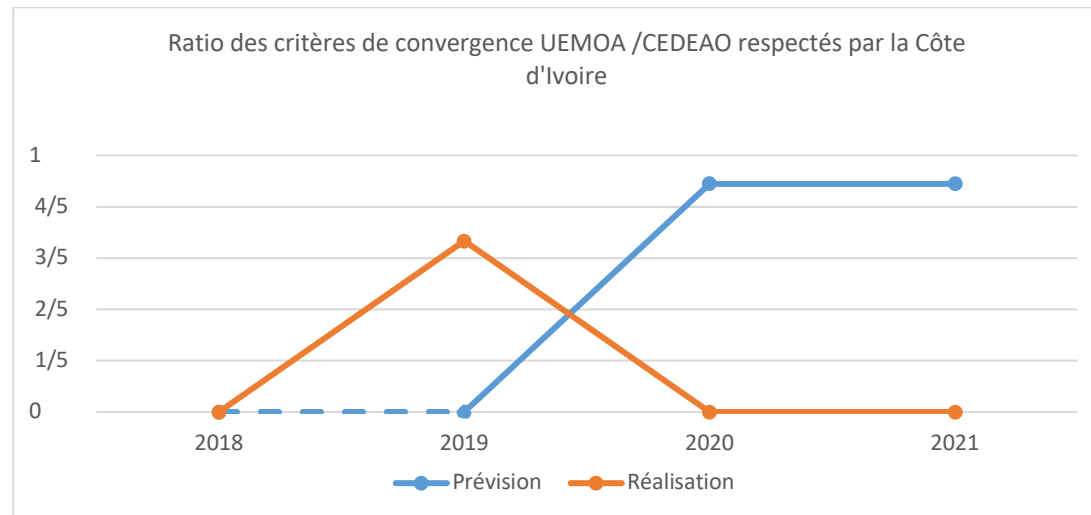
Source : BVR

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, le Taux de variation de la capitalisation boursière s'élève à (10%) contre un taux prévisionnel de (15%). La cible de cet indicateur n'est pas atteinte.

Méthode de calcul : (Variation de la capitalisation boursière / Proportion de capitalisation boursière régionale détenue par les entreprises ivoiriennes) x 100

Graphique 18 : **Indicateur 3** : Ratio des critères de convergence UEMOA/CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire



Source : BVR / DGIA

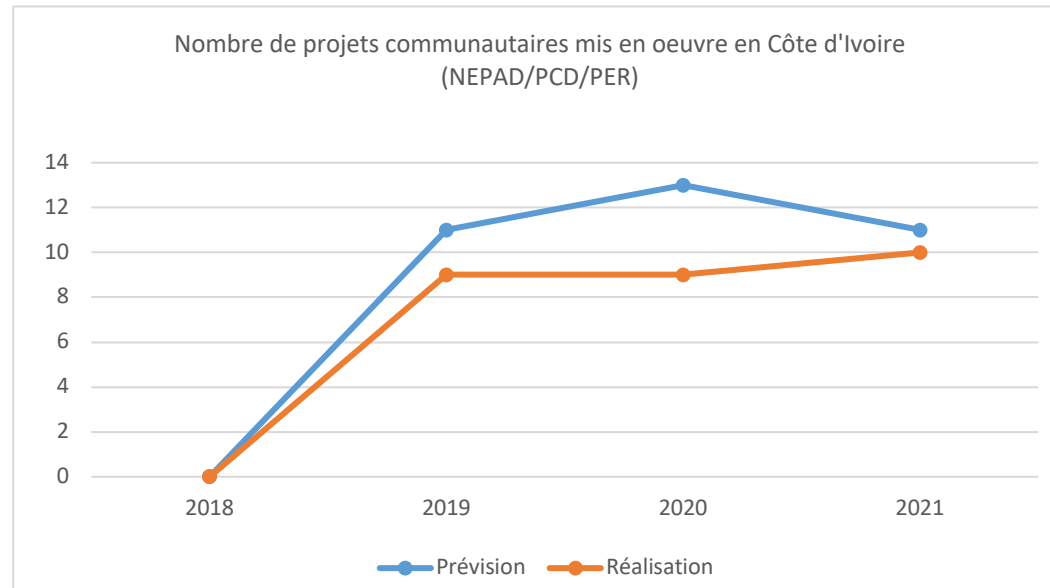
Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, le Ratio des critères de convergence UEMOA/CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire s'élève à (7/9) contre une prévision de (8/9). La cible de cet indicateur n'est pas atteinte.

Méthode de calcul : (Nombre de critères respectés/ Nombre total de critères UEMOA – CEDEAO respectés par la Côte d'Ivoire)

Objectif spécifique 2 : Bénéficier des programmes et projets communautaires de développement

Graphique 19: Indicateur 1 : Nombre de projets communautaires mis en œuvre en Côte d'Ivoire (NEPAD/PCD/PER)



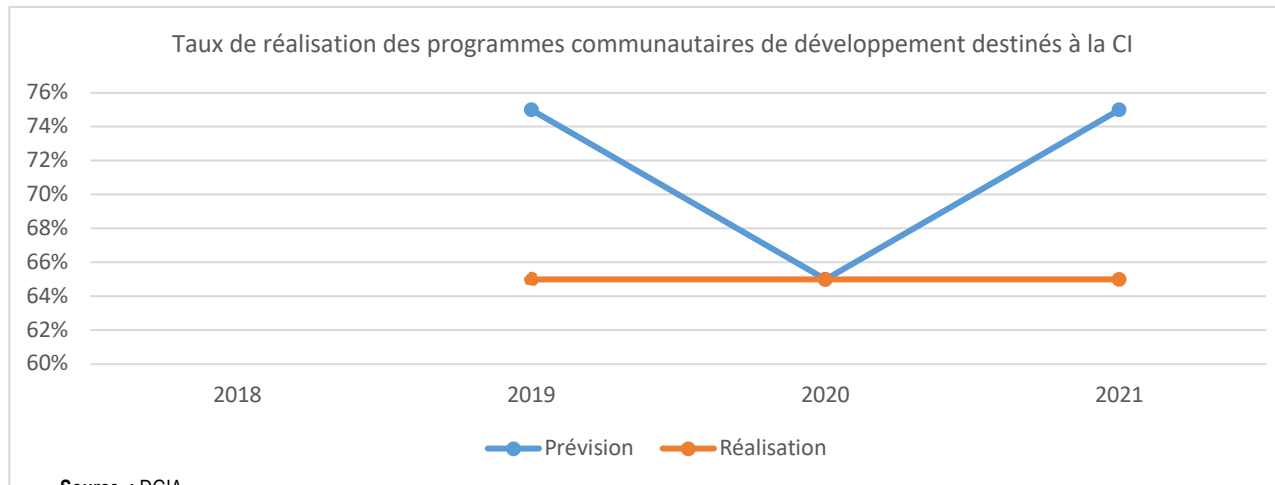
Source : BVR / DGIA

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, le Nombre de projets communautaires mis en œuvre en Côte d'Ivoire (NEPAD/PCD/PER) réalisé est de (10) contre (11) prévus. La cible de cet indicateur n'est pas atteinte.

Méthode de calcul : (Dénombrement)

Graphique 20 : Indicateur 2 : Taux de réalisation des programmes communautaires de développement destinés à la CI



Source : DGIA

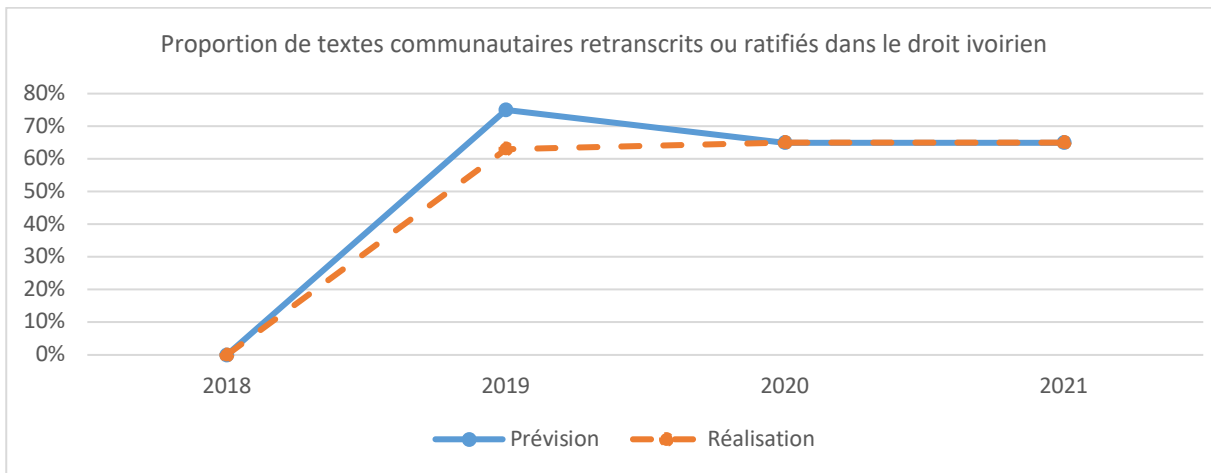
Commentaire/ interprétation des résultats :

La cible de cet indicateur n'a pas atteinte. Le Taux de réalisation pour l'exercice 2021 des programmes communautaires de développement destinés à la Côte d'Ivoire est de (65%) contre (75%) prévus.

Méthode de calcul : (Nombre de programmes communautaires réalisés / Nombre total de programmes) x 100

Objectif spécifique 3 : Veiller à la mise en œuvre des politiques communautaires

Graphique 21 : Indicateur 1 : Proportion de textes communautaires retranscrits ou ratifiés dans le droit ivoirien



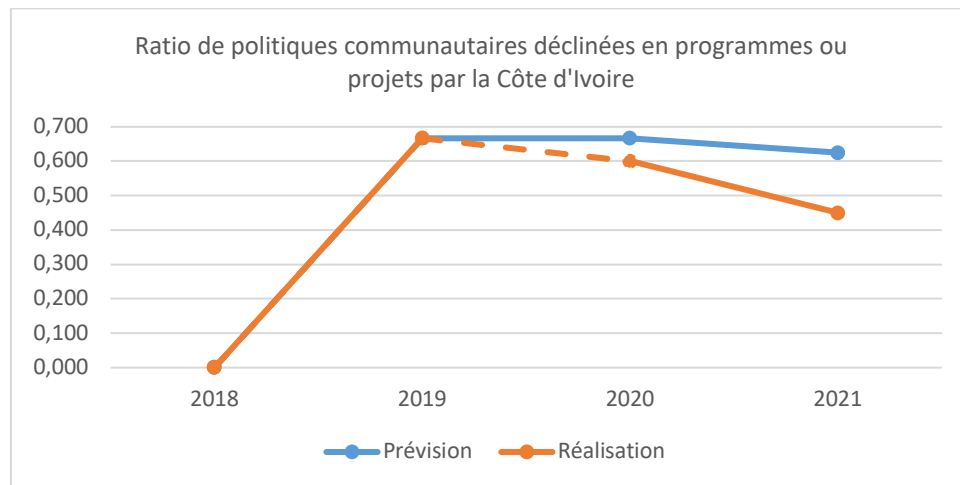
Source : UA / CEDEAO

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le Taux de réalisation pour l'exercice 2021 de la Proportion de textes communautaires retranscrits ou ratifiés dans le droit ivoirien est de (65%) contre (65%) prévus. La cible de cet indicateur a été atteinte.

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de textes transposés} / \text{Nombre de textes à transposer}) \times 100$

Graphique 22 : Indicateur 2 : Ratio de politiques communautaires déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire



Source : DGIA

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le ratio de réalisation pour l'exercice 2021 du « Ratio de politiques communautaires déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire » est (18/40) contre (25/40) prévus. La cible de cet indicateur n'a donc pas été atteinte.

Méthode de calcul : $(\text{Nombre de politiques communautaires déclinées} / \text{Nombre de politiques communautaires identifiées})$

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Éléments positifs majeurs sont à noter :

- 23 entreprises ont été agréées au SLE en 2021 pour 74 nouveaux produits. Il faut rappeler qu'une entreprise peut être agréée autant de fois qu'il innove en termes de produit. De ce fait le nombre d'entreprises agréées n'est pas cumulatif. Les 23 entreprises agréées font passer le nombre total d'entreprises agréées à 315 entreprises agréées au SLE pour un total produit de 1250.
- Au total ce sont 10 projets qui sont mis en œuvre en Côte d'Ivoire. Un projet communautaire est mis en œuvre dans le cadre de l'UFM ; il s'agit du projet de conservation des écosystèmes forestiers et de la gouvernance des ressources en eau de l'UFM financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par le Comité nationale du projet
- Le taux de réalisation des activités techniques des projets communautaires s'est amélioré grâce à un accent particulier mis sur le suivi régulier.
- Les CER auxquelles appartient la Côte d'Ivoire mettent en œuvre des programmes locaux ou communautaires à destination des États-membres. Pour 2021, il a été dénombré 18 politiques communautaires ou stratégies déclinées en programmes ou projets par la Côte d'Ivoire. Soit un taux de 60%. Cette bonne dynamique traduit le leadership de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des politiques communautaires pour le bien-être des populations ouest africaine.

Difficultés relevées :

- Les questions d'entraves à la facilitation des échanges créent un climat de suspicion des acteurs privés. ;
- Aucun texte communautaire n'a été transcrit suite à l'impact de la maladie à COVID 19 ;
- Insuffisance d'agent pour la mise en œuvre des activités du programme ;
- Insuffisance de locaux à usage administratif pour déployer le personnel ;
- La non maîtrise du Système Intégré des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et de la pertinence des indicateurs.

IV.2. Recommandations

- le recrutement d'agents contractuels pour combler le déficit
- Mise à disposition de crédits budgétaires pour la location de bâtiments à usage administratif
- le renforcement des capacités des acteurs de l'intégration africaine sur l'exécution du budget en mode budget programme

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, le programme « Intégration Africaine » a bénéficié d'un budget de 906 458 923 FCFA, exécuté à 100%.

Cependant, la deuxième expérience de l'exécution du budget en mode budget-programme a mis en lumière les difficultés liées à la maîtrise du Système Intégré des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et à la pertinence des indicateurs identifiés. Compte tenu des difficultés pour renseigner convenablement ces indicateurs, il apparaît nécessaire de faire une révision de ceux-ci pour les rendre plus facile de sorte à les renseigner aisément.

Aussi, Les activités de la DGIA restent en deçà des espérances du fait du fort impact de la pandémie à Corona virus sur la réalisation des activités.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la deuxième année de mise en œuvre effective du budget-programmes, un bilan s'avère nécessaire pour apprécier la nouvelle méthode d'exécution du budget. C'est dans cette logique que s'inscrit l'élaboration du présent Rapport Annuel de Performance (RAP). Cet exercice a permis de mettre en lumière le niveau de performance de notre administration en éprouvant les liens entre les indicateurs et les activités dans l'exécution du budget du ministère.

Quelques difficultés sont à noter, notamment, au niveau de la formulation et du renseignement des indicateurs.

En effet, plusieurs indicateurs initiaux se sont avérés inopérants ou difficilement évaluables à l'arrivée. Ce qui ouvre la nécessité de révision de ceux-ci dès l'entame de l'exercice 2022.

Les difficultés rencontrées également dans la mise en œuvre des actions et activités sont dû à la pandémie à coronas virus. Cette situation a considérablement entravé la mise en œuvre efficiente des activités engagées par le ministère.

Cette nouvelle politique budgétaire permettra d'assurer une meilleure orientation des ressources accordées à ce département ministériel et à mesurer les effets de ces politiques sur la qualité des services fournis aux populations. Aussi, L'appropriation progressive de la réforme du budget programme et la révision des indicateurs et cibles vont-elles certainement améliorer la performance du ministère pour les années à venir.

**SECTION 537 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION, CHARGE DE LA MODERNISATION DE
L'ADMINISTRATION**

**SECTION 537 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, CHARGE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

INTRODUCTION GENERALE

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration (SE-MFPMA), dirigé par le **Docteur Brice KOUASSI**, a été créé par **Décret N° 2021-181 du 06 avril 2021** portant nomination des membres du Gouvernement, en lieu et place du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public (MMAISP), alors dirigé par **Monsieur ADOM Roger**.

Conformément aux **articles 11 et 40 du Décret N° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement**, les principales missions dévolues au Secrétariat d'Etat sont celles du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration relatives à la Modernisation de l'Administration. Il s'agit :

- de la coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrations en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, en prenant en compte l'amélioration et le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et l'innovation des services publics;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique d'informatisation de l'Administration et de l'évaluation de son impact sur la modernisation de l'administration et la qualité des services publics, en liaison avec les Ministres concernés ;
- de la promotion de la transparence dans la gestion publique, en liaison avec les Ministres concernés.

La mise en œuvre des actions et des activités du SE-MFPMA se décline en 02 Programmes que sont : le Programme 1 « Administration Générale » et le Programme 2 « Modernisation de l'Administration ».

Le Programme 1 comprend 06 Unités Administratives à savoir : le Cabinet du Ministre, la Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération (DAJC), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine (DAFP), la Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation (DPSE) et la Direction des Systèmes d'Information (DSI). Le Programme 2 comporte, quant à lui, 04 Unités Administratives que sont : l'Observatoire du Service Public (OSEP), la Direction de la Transformation Digitale de l'Administration (DTDA), la Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative (DMOA) et la Direction des Systèmes de Gestion et de l'Appui à l'Ethique (DSGAE).

L'avènement du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration (SE-MFPMA) a entraîné, conformément au **Décret N° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation dudit Secrétariat d'Etat**, la suppression de la Direction Générale de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (DGIMA) et de l'Inspection Générale (IG), qui figuraient dans l'ancienne cartographie. D'autres changements notables sont également intervenus au niveau des acteurs, en l'occurrence les Responsables de Programmes (RPROG) et les Responsables de Budgets Opérationnels de Programmes (RBOP).

Les activités du Secrétariat d'Etat ont été exécutées dans un contexte marqué par les effets de la pandémie de la maladie à CORONA Virus (Covid 19) et le basculement du Budget de moyens en mode Budget-Programmes.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance, objet du présent document, s'articulera autour des 03 axes suivants :

- **Partie I : le Secrétariat d'Etat ;**
- **Partie II : le Programme 1 « Administration générale » ;**
- **Partie III : le Programme 2 « Modernisation de l'administration ».**

PARTIE I : LE SECRETARIAT D'ETAT

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

I.1. Architecture programmatique du Secrétariat d'Etat

Programmes	Actions	Activités
2	8	27

- 04 actions et 19 activités, pour le programme 1 ;
- 04 actions et 08 activités, pour le programme 2.

I.2. Politique ministérielle

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (OS)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	OBJECTIFS GLOBAUX (OG)
<ul style="list-style-type: none"> la recherche de l'efficacité à travers l'organisation des services publics et la valorisation des ressources humaines de l'État ; le renforcement du cadre de coordination et de suivi-évaluation des initiatives de modernisation mises en œuvre dans les Ministères et Institutions de l'Etat ; la recherche de la transparence et de la célérité dans le traitement des documents administratifs ; la moralisation de l'Administration à travers le renforcement de la déontologie et de l'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> la gouvernance du ministère est renforcée une administration moderne et compétitive est mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la gouvernance du ministère Améliorer la mise en œuvre des actions de modernisation de l'administration et d'innovation du service public

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II. PERFORMANCE GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques	Indicateurs liés aux Objectifs Spécifiques	Cibles liées aux Indicateurs et aux Objectifs Spécifiques
Nombre	2	2	6	19	19

Source : DPPD-PAP 2021-2023

Le SE-MFPMA est organisé en 2 programmes soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 6 objectifs spécifiques vérifiés par 19 indicateurs et 19 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

S'agissant du programme 1, sur 9 indicateurs prévus 9 ont été réalisés ce qui donne un pourcentage de **100%**.

Quant au programme 2, sur 10 indicateurs prévus, 4 ont été réalisés, soit un pourcentage de **40%**.

Tableau 1 : Bilan général de réalisation des indicateurs de performance du SE-MFPMA en 2021

	Programme 1	Programme 2
Nombre de cibles atteintes par rapport aux objectifs	09	05
Taux moyens de réalisation des indicateurs	100%	61%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 2 : Evolution des indicateurs du Secrétariat d'Etat

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Renforcer la gouvernance du ministère	RS 1 : la gouvernance du ministère est renforcée	IP 1.1 : Taux de réalisation des activités planifiées	%	70%	70%	91%	Objectif atteint avec une performance de +0 points
OG 2 : Améliorer la mise en œuvre des actions de modernisation de l'administration et d'innovation du service public.	RS 2 : une administration moderne et compétitive est mise en place	IP 2.1 : Taux de réalisation des actions de modernisation de l'administration et d'innovation du service public	%	22%	-	45%	Objectif non atteint

Source : Rapport d'activité DPSE

III. FINANCEMENT GLOBAL DU SECRETARIAT D'ETAT

Dans cette partie, il s'agira de présenter les inscriptions budgétaires contenues dans la Loi de finances initiales et les modifications qui les ont impactées pour l'ensemble du Secrétariat d'Etat par mode de financement et par natures de dépenses.

Tableau 3 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES	3 259 311 783	5 365 012 469	5 260 645 737	104 366 732	98,05
1.1 Ressources intérieures	3 139 311 783	4 365 012 469	4 260 645 737	104 366 732	97,60
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	3 139 311 783	4 365 012 469	4 260 645 737	104 366 732	97,60
1.1.2 Recettes de services					
1.2 Ressources extérieures	120 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100
1.2.1 Emprunts projets					
1.2.2 Dons Projets	120 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés					
2 CHARGES	3 259 311 783	5 365 012 469	5 260 645 737	104 366 732	98,05
2.1 Personnel	949 503 152	1 227 468 583	1 227 468 583	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN	949 503 152	1 227 468 583	1 227 468 583	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde					
2.2 Biens et Services	1 311 611 381	2 131 448 113	2 027 081 381	104 366 732	95,10
2.3 Transferts	88 216 744	38 654 954	38 654 954	0	100
2.3.1 Transferts courants	88 216 744	38 654 954	38 654 954	0	100
2.3.2 Transferts en capital					
2.4 Investissement	909 980 506	1 967 440 819	1 967 440 819	0	100
2.4.1 Trésor	789 980 506	967 440 819	967 440 819	0	100
2.4.2 Financement extérieur	120 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100
Dons	120 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	0	100
Emprunts					
TOTAL	3 259 311 783	5 365 012 469	5 260 645 737	104 366 732	98,05

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Pour l'exercice 2021, le SE-MFPMA a bénéficié d'un budget initial de **4 381 987 262 FCFA**. Au cours de l'exercice, ce budget a connu une augmentation de 22%, passant ainsi à **5 365 012 469 FCFA**, soit une augmentation de **983 025 207 FCFA**.

L'exécution de ce budget s'est faite à hauteur de 98,05%, soit un montant de **5 260 645 737 FCFA**. L'écart entre le budget actuel et les réalisations est de **104 366 732 FCFA**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le Responsable du programme 1 est **Dr TAHET Noël Etienne Pierre**, désigné par Arrêté n°4494/MBPE/DGBF/DAS/Ail du 1^{er} Juillet 2021, en remplacement de **Monsieur GNEKRE Thierry Joseph**.

Conformément au Décret n° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration, les principales missions du programme sont :

- coordination, au niveau interministériel, des travaux conduits par les administrateurs en vue de moderniser l'action de l'Administration publique, notamment afin d'améliorer le fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat et le service rendu aux usagers du service public ;
- participation à la mise en œuvre de la politique d'informatisation de l'administration ;
- adaptation de la formation à l'évolution des missions de l'Administration ;
- renforcement du suivi-évaluation et de l'imputabilité.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un contexte marqué par la transformation du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public (MMAISP) en Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration (SE-MFPMA), entraînant la suppression de l'Inspection Générale (IG) et le changement de tous les acteurs du programme, à l'exception du Directeur de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation (DPSE).

Ce programme sera présenté à travers sa stratégie (I), ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) et l'évaluation de sa performance (III).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif est rattaché au Programme. Il s'agit de : « Renforcer la gouvernance du Ministère ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « La gouvernance du Ministère est renforcée ».

I.2. Le financement du programme

Le financement global du programme se présente comme suit :

Nature de dépenses	Budget initial
1. Personnel	990 611 333
2. Biens et services	1 089 582 525
3. Transfert	80 606 404
4. Investissement	50 000 000
TOTAL	2 210 800 262

Commentaire : Le budget initial en personnel qui s'élevait à **990 611 333 FCFA** est passé à **1 227 468 583 FCFA**, avec un collectif du même montant. Ce budget a donc connu une augmentation de **23,91%**, soit **236 857 250 FCFA**.

Concernant les biens et services, le budget initial de **1 089 582 525 FCFA**, avec un collectif du même montant, est passé à **1 017 718 487 FCFA**, soit une baisse de **71 864 038 FCFA**, équivalent à un taux de **6,60 %**.

Pour ce qui est des transferts, le budget initial de **80 606 404 FCFA**, identique au collectif, est passé à **38 654 954 FCFA**, soit une baisse de **41 951 450 FCFA** correspondant à un taux de **52,04%**.

Le montant initial des investissements, d'une valeur de **50 000 000 FCFA** est resté le même aussi bien pour le collectif que pour le budget actuel.

En somme, le budget initial du programme 1 qui était de **2 210 800 262 FCFA** est passé à **2 333 842 017 FCFA**, en budget actuel, avec un collectif de **2 447 657 513 FCFA**, soit une baisse de **123 041 755 FCFA**, pour un taux de **5,56%**.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Nature de dépenses	Budget initial	Collectif	Budget Actuel	Budget Exécute	Ecart	Taux d'exécution
			(BA)	(BE)	E=(BA)-(BE)	
Personnel	990 611 333	1 227 468 584	1 227 468 583	1 227 468 583	0	100
Biens et services	1 089 582 525	1 089 582 525	1 017 718 487	914 351 755	103 366 732	89,84
Transferts	80 606 404	80 606 404	38 654 954	38 654 954	0	100
Investissements	50 000 000	50 000 000	49 999 993	49 999 993	0	100
TOTAL	2 210 800 262	2 447 657 513	2 333 842 017	2 230 475 285	103 366 732	95,57

Le budget a été exécuté à hauteur de **2 230 475 285 FCFA**, soit un taux de réalisation de **95,57%** du budget actuel. Cela s'explique par la réalisation à 100% des activités de réhabilitation des locaux de la DSI, DTDA et DMOA. Les crédits relatifs à l'activité « Mise en œuvre du Milié » ont également été exécutés, ainsi que ceux de la convention BNETD.

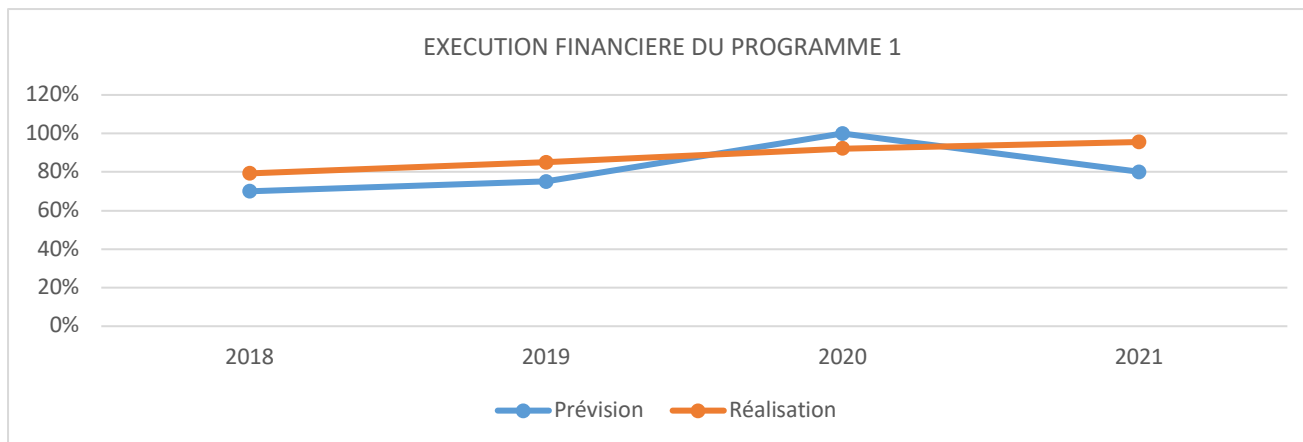
NB : Ce taux aurait dû être de **99,99%**, si la régularisation des **103 366 732 FCFA** de l'activité « Prendre en charge les honoraires des agents de la Régie convention BNETD » avait été effectuée dans le SIGOBE.

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 4 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	-	-	301 298 017	225 414 697	-	-	107 882 792	49 999 993	409 180 809	275 414 690
Action 2	949 503 152	1 227 468 583	698 088 847	637 290 206	88 216 744	38 654 954	-	-	1 735 808 743	1 903 413 743
Action 3	-	-	24 992 060	27 347 200	-	-	-	-	24 992 060	27 347 200
Action 4	-	-	22 299 865	24 299 652	-	-	-	-	22 299 865	24 299 652

Source : données du SIGOBE au 31/01/2022



Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget de l'action 1, au cours de l'exercice 2020, d'un montant de **409 180 809 FCFA** est passé à **275 414 690 FCFA** en 2021, soit une baisse de **133 766 119 FCFA**, correspondant à un taux de **32,69%**.

Quant à l'action 2, de **1 735 808 743 FCFA**, en 2020, le budget est passé à **1 903 413 743 FCFA**, en 2021 ; ce qui implique une hausse de **167 605 000 FCFA**, équivalent à un taux de **9,66%**.

Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **24 992 060 FCFA**, en 2020, est passé à **27 347 200 FCFA**, en 2021, soit une hausse de **2 355 140 FCFA**, correspondant à un taux de **9,42%**.

Le budget de l'action 4, d'un montant de **22 299 865 FCFA**, en 2020, est passé à **24 299 652 FCFA** en 2021, ce qui correspond à une augmentation de 1 999 787, soit un taux de 8,97%.

Le budget du personnel en 2020 est de 949 503 152 FCFA alors que celui de 2021 est d'un montant de 1 227 468 583 FCFA, correspondant à une hausse de 277 965 431 FCFA, ce qui implique un taux de 29,27% d'augmentation.

Concernant les biens et services, le budget de l'exercice 2020 qui était de **1 046 678 789 FCFA** est passé, en 2021, à **914 351 755 FCFA**, soit une baisse de **132 327 034 FCFA**, correspondant à un taux de **12,64%**.

Le budget des transferts, d'un montant de **88 216 744 FCFA**, en 2020, est tombé à **38 654 954 FCFA**, correspondant à une baisse de **49 561 790 FCFA**, soit un taux de **56,18%**.

Le montant des investissements en 2020, d'une valeur de **107 882 792 FCFA** a est tombé à **49 999 993 FCFA**, ce qui implique une baisse de **57 882 799 FCFA**, soit un taux de **53,65%**.

Contrairement à 2020, les réalisations sont nettement au-dessus des prévisions, pour l'année 2021.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution des crédits d'investissement du programme est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 5 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 1 : Mise en œuvre du « MILIE »	2020	2024	332 155 906	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement intérieur			332 155 906	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Sur financement extérieur			-	-	-	-

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 2 : Réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs	2020	2024	140 000 000	20 000 000	19 999 993	19 999 993
Sur financement intérieur			140 000 000	20 000 000	19 999 993	19 999 993
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Total programme (Budget de l'Etat)			499 349 115	50 000 000	49 999 993	49 999 993
Total sur financement intérieur			499 349 115	50 000 000	49 999 993	49 999 993
Total sur financement extérieur			-	-	-	-

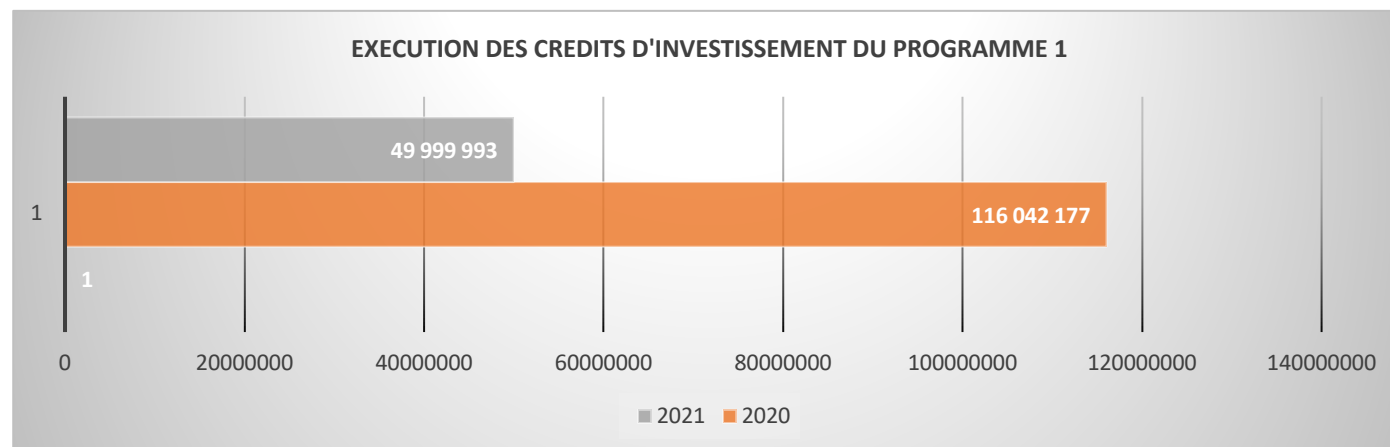
Source : Données du SIGOBE en date du 31/01/2022

Commentaire :

Le programme « Administration générale » du SE-MFPMA dispose de 02 projets d'investissement que sont le projet « Mise en œuvre du MILIE » et celui relatif à la « Réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs », respectivement, exécutés à hauteur de **30 000 000 FCFA** et **19 999 993 FCFA**, soit un taux d'exécution global de **100%**.

L'exécution physique des projets du programme se présente comme suit :

- Mise en œuvre du « MILIE » :
 - Des campagnes de communications ont été effectuées en vue de faire connaître le portail « MILIE » aux usagers (presse écrite, media télé, radio, affichage) ;
 - Confection de matériels permettant l'affichage (kakemono, bache, sac cabas, porte-clé, bloc note et stylos) ;
 - Confection de tee-shirt et de polo faisant la promotion du portail « MILIE ».
- Réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs :
 - Réhabilitation de 5 bureaux de la Direction de la Modernisation de l'Organisation Administrative (étanchéité, plomberie et peinture), à l'immeuble Pérignon de la Fonction Publique ;
 - Réhabilitation de 3 bureaux de la Direction de la Transformation Digitale de l'Administration (étanchéité, plomberie et peinture), à l'immeuble Pérignon de la Fonction Publique ;
 - Réhabilitation de 5 bureaux de la Direction des Systèmes d'Information (étanchéité, plomberie et peinture), à l'immeuble Pérignon de la Fonction Publique.



Source : DPPD/PAP 2021-2023 / RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats

Au titre de l'exercice 2021, le programme 1 disposait de 02 projets, à savoir « Mise en œuvre du MILIE » et « Réhabilitation et équipement de bâtiments administratifs » pour un coût global de **49 999 993 FCFA** exécutés à **100%**.

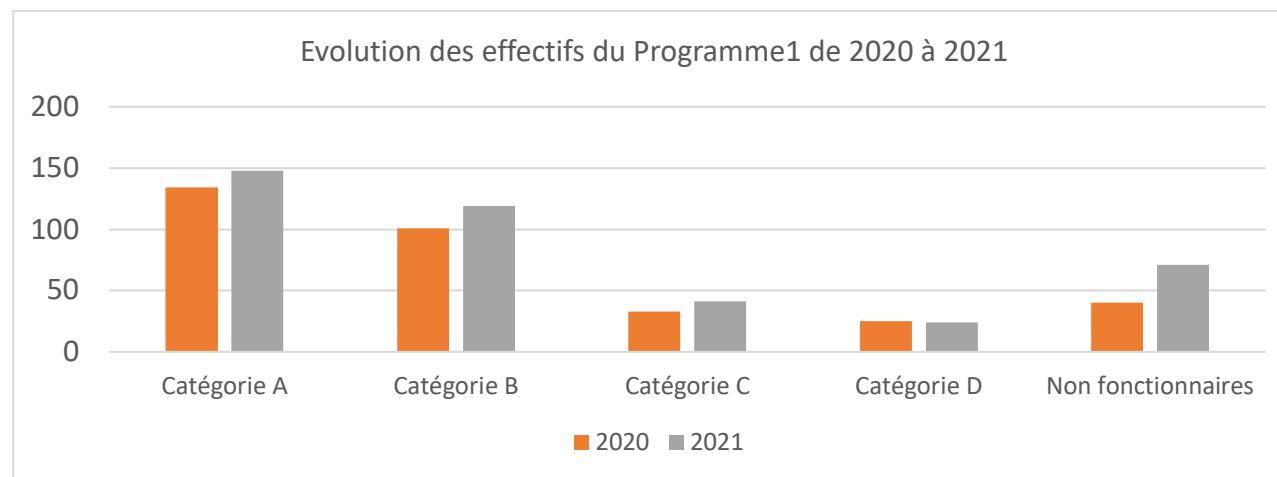
II.2. Évolution des effectifs

Tableau 6 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	134	-		32	18	148
Catégorie B	101	-		38	20	119
Catégorie C	33	-		9	1	41
Catégorie D	25	-		2	3	24
Non Fonctionnaires	40	-		46	15	71
TOTAL	333	-		127	57	403

Source : Données DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles



Commentaire :

Le SE-MFPMA bien que n'ayant pas exprimé de besoins en ressources humaines, a enregistré des mises à disposition (127 nouveaux agents) au cours de l'exercice 2021.

L'arrivée de ces agents a permis au SE-MFPMA de disposer de ressources humaines en qualité et en quantité pour l'atteinte de ses objectifs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les principales activités réalisées par le programme1 ayant un lien direct avec sa performance, au cours de l'exercice 2021, se résument de la façon suivante :

- 05 Directions (DISGAE, DPSE, DAJC, OSEP et DSI) disposent de connexion internet, par fibre optique ;
- Pour une plus grande visibilité des actions de modernisation de l'Administration, 02 produits sont créés, à savoir les « rendez-vous de la Modernisation », une émission mensuelle diffusée sur les antennes de la RT11 d'une durée de 13 minutes, présentant les réalisations en matière de Modernisation de l'Administration (1ere édition, 31 octobre et 04 novembre 2021 ; 2e édition, décembre 2021) et la « Moderne Administration », un magazine mensuel en versions physique et numérique qui est à sa deuxième parution en décembre 2021.
- 45 agents ont été formés à l'utilisation optimale des applications que sont la Gestion Electronique des Courriers (GEC) et la Gestion Electronique des Documents (GED). Par ailleurs, 300 agents du Secrétariat d'Etat ont été sensibilisés aux bonnes pratiques en matière de sécurité et d'utilisation du matériel informatique et télécom ;
- Conception et déploiement du Système de Gestion Électronique du Courrier (SYGEC) au SE-MFPMA, en guise de test ;
- 04 sessions de formation ont été organisées sur la gestion des emplois et des compétences : outils de base de la gestion des Ressources Humaines, sur l'approche managériale des structures publiques à l'ère de la digitalisation, sur le renforcement des capacités en suivi et évaluation axés sur les résultats et sur l'accueil et la prise en charge des visiteurs. 162 agents ont été formés.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 7 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère					
IP 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination	%	30	70	90	95
IP 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	70	58	80	90
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère					
IP 1 : Taux de satisfaction des besoins exprimés en ressources humaines	%	45	-	50	100
IP 2 : Taux de réalisation du plan de formation	%	40	40	50	100
IP 3 : Taux d'exécution du budget	%	75	91,29	80	98,05
IP 4 : Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles	%	40	-	50	60
Objectif Spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information et de communication du Ministère					
IP 1 : Taux d'exécution des activités statistiques planifiées	%	70	-	80	90
IP 2 : Taux d'exécution des activités informatiques planifiées	%	60	-	70	90
IP 3 : Taux de couverture médiatique des activités du Ministère	%	50	-	80	100

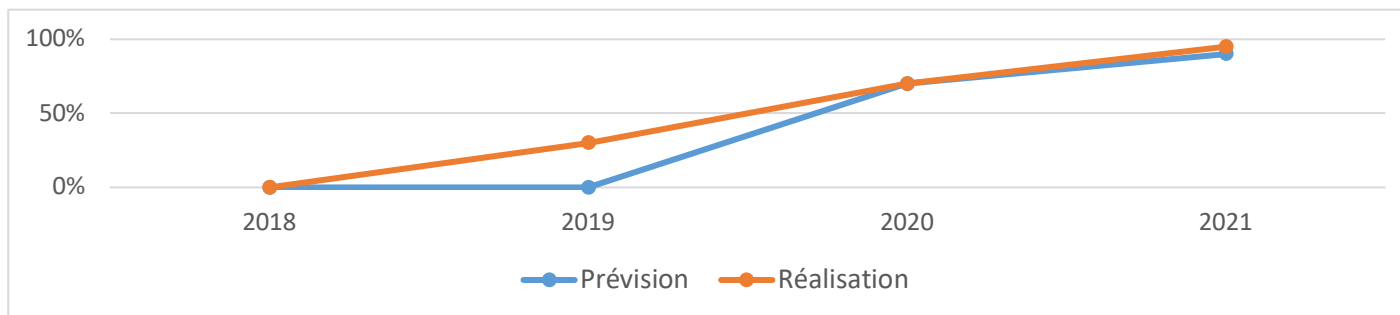
Source : DPPD-PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire : En 2020, le Programme 1 totalisait 2 objectifs spécifiques, contre 3 en 2021 ; ce qui explique l'absence de données pour l'objectif spécifique 3, en cette période.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel du Ministère

Indicateur 1 : Taux de réalisation des réunions de coordination

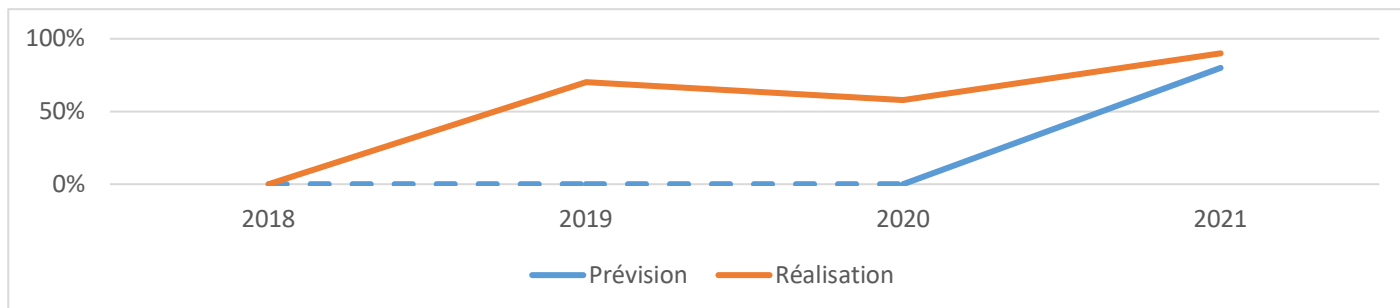


Source : Cabinet

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, **95%** des réunions de coordination prévues ont été réalisées, **soit une performance de plus de cinq (+5) points** par rapport aux prévisions. Cela s'explique par la multiplication des réunions au niveau du cabinet pour l'accélération des activités.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions du programme 1



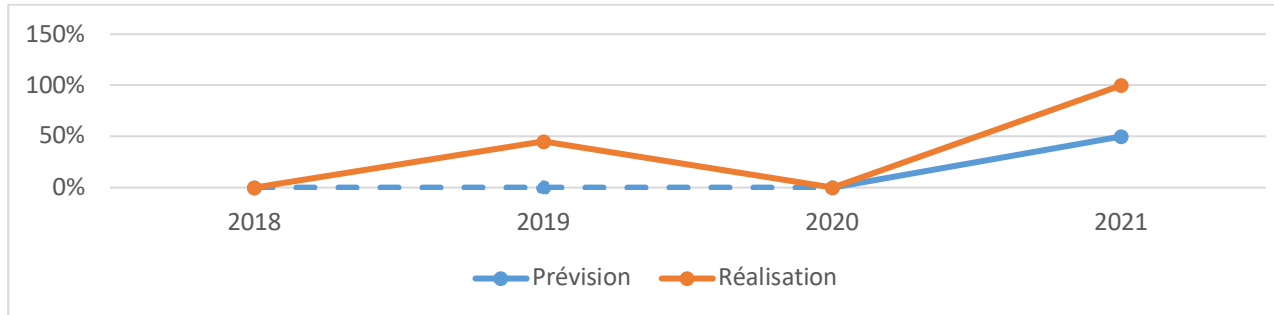
Source : DPSE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, le taux de réalisation des activités du plan d'actions est de **90%** contre **80%** prévu, soit une performance de plus dix **(+10) points**. Ce résultat s'explique par un suivi accru des activités planifiées.

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère

Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins exprimés en ressources humaines

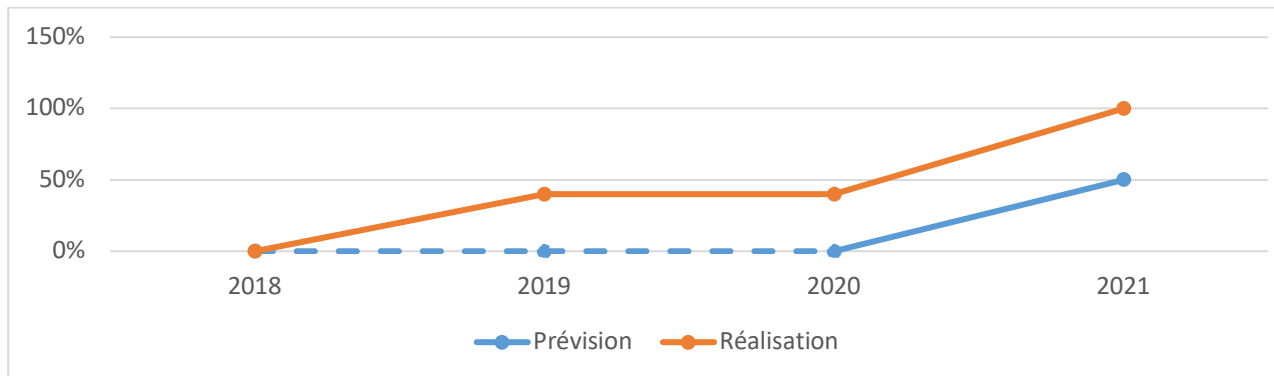


Source : DRH

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, bien qu'il n'y ait pas eu de besoins exprimés en ressources humaines au programme 1, l'effectif est passé de 333 agents, en 2020, à 403 en 2021, soit un accroissement de 21,02%, suite aux mises à disposition par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration de 127 nouveaux agents.

Indicateur 2 : Taux de réalisation du plan de formation

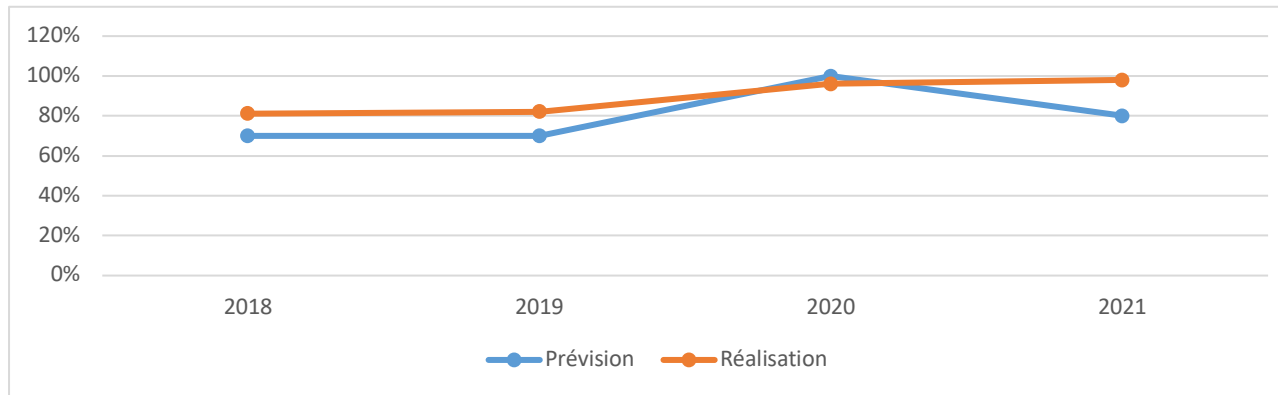


Source : DRH

Commentaire/ interprétation des résultats :

Les 04 formations prévues au cours de l'année 2021 ont été réalisées, ce qui donne ce taux de **100%** de réalisation contre **50%** prévu, soit une performance de plus **50 points**.

Indicateur 3 : Taux d'exécution du budget

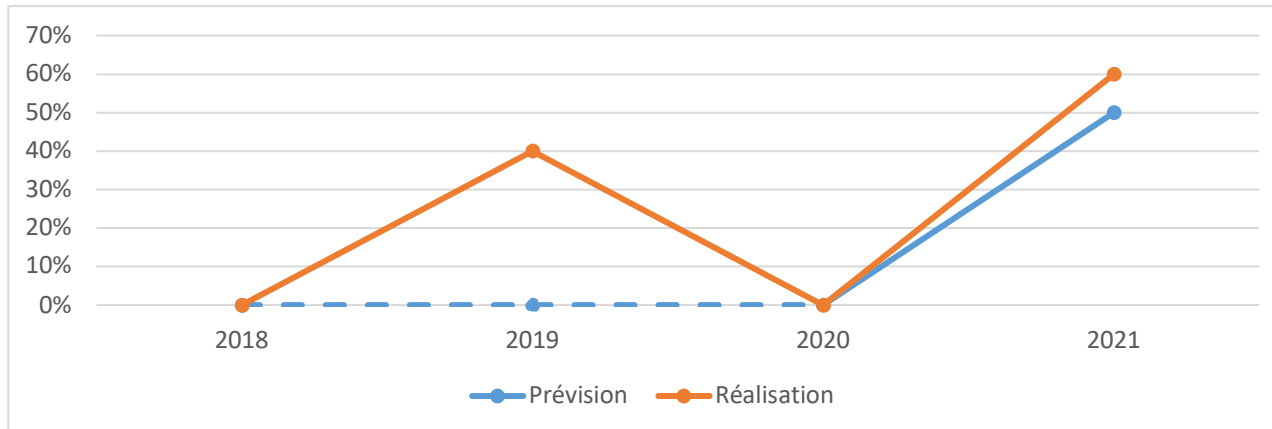


Source : SIGOBE

Commentaire/ interprétation des résultats :

Le budget de l'exercice 2021 a été exécuté à **98,05%** soit une performance de plus **18,05 points** ; cette performance est le résultat de l'appropriation des procédures d'exécution des finances publiques dans le SIGOBE par les Gestionnaires de Crédits.

Indicateur 4 : Taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles



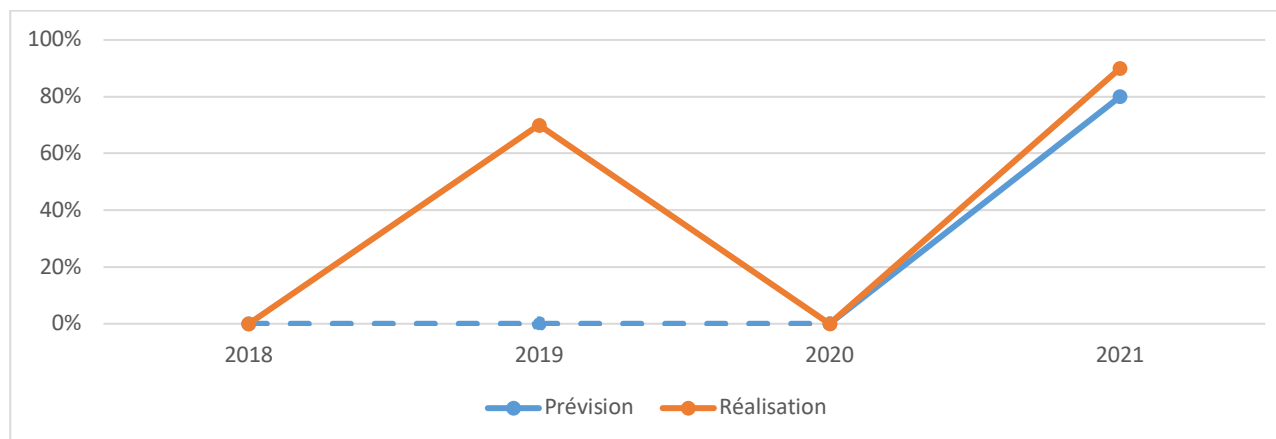
Source :

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, le taux de satisfaction des besoins en ressources matérielles pour le fonctionnement du SE-MFPMA est de 60%, contre une prévision de 50%, soit une performance de plus de **dix (+10) points**.

Objectif spécifique 3 : Améliorer le système de planification, d'information et de communication du Ministère

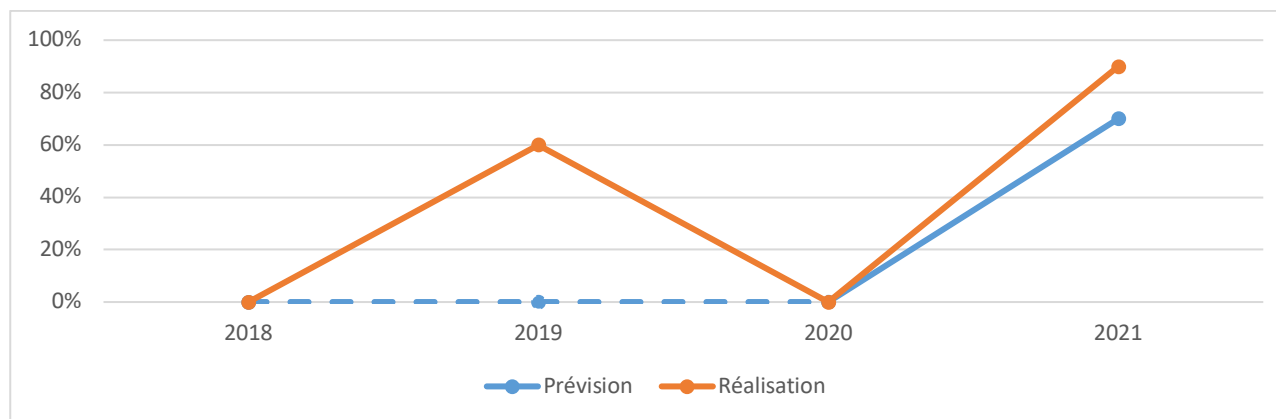
Indicateur 1 : Taux d'exécution des activités statistiques planifiées



Commentaire/ interprétation des résultats :

Les activités statistiques planifiées ont été réalisées à **90%** soit une performance de plus de **dix (+10) points** par rapport aux prévisions.

Indicateur 2 : Taux d'exécution des activités informatiques planifiées



Commentaire/ interprétation des résultats :

Pour une prévision de **(80%)**, la couverture médiatique des activités du Secrétariat d'Etat a été réalisée à **(100%)**, soit une performance de plus **vingt (+20) points**. Cette performance s'explique par une présence du SERCOM aux différentes rencontres initiées par le Secrétariat d'Etat afin d'assurer leur visibilité avec l'appui des Unités Opérationnelles.

IV. PERSPECTIVES

IV .1. Leçons apprises

• Points forts

Les éléments positifs tirés de l'exercice sont les suivants :

- La création du magazine mensuel dénommé « **Moderne Administration** », depuis novembre 2021 :
Il est produit en versions numérique et physique, en une cinquantaine de pages et distribué dans les administrations publiques ;
Ce magazine retrace toutes les actions de modernisation de l'Administration publique en général et du SE-MFPMA en particulier.
- La conception et le déploiement du Système de Gestion Électronique du Courrier (SYGEC) au SE-MFPMA qui permet une centralisation, une traçabilité et une célérité dans la gestion des courriers administratifs.

• Points faibles

- Absence de document d'orientation stratégique de la modernisation qui favoriserait une meilleure gouvernance du secteur.

• Les difficultés

- Insuffisance de locaux pour abriter les entités du programme.

IV.2. Recommandations

- Adopter le cadre stratégique de modernisation de l'État ;
- Mise à disposition de crédits budgétaires pour la location de bâtiments à usage administratif.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, le programme « Administration Générale » a bénéficié d'un budget de **2 333 842 017 FCFA**, exécuté à 95,57%, soit **2 230 475 285 F CFA**. Les objectifs spécifiques du programme 1 ont été réalisés en dépit des difficultés et faiblesses ci-dessus mentionnées.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION »

INTRODUCTION

Le Responsable du Programme 2 est **Madame KOUADIO Antum Roxane**. Elle a été nommée par Arrêté n°4494/MBPE/DGBF/DAS/Ail du 1^{er} Juillet 2021, en remplacement de **Monsieur GNEKRE Thierry Joseph** qui en assurait l'intérim.

Conformément au Décret n° 2021-473 du 8 septembre 2021 portant organisation du Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration, les principales missions du programme sont :

- simplification des relations entre les usagers et les administrations de l'Etat, et entre celles-ci et les autres autorités administratives ;
- promotion de la transparence dans la gestion publique ;
- élaboration de la politique d'informatisation de l'Administration ;
- élaboration de propositions permettant d'assurer l'adaptation des services déconcentrés des administrations de l'Etat au développement de la décentralisation ;
- études sur les mutations de l'Administration, notamment en matière de formation et de moralisation.

L'exécution des activités de ce programme est intervenue dans un contexte marqué par la transformation du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public (MMAISP) en Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, chargé de la Modernisation de l'Administration (SE-MFPMA), entraînant la suppression de la Direction Générale de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (DGIMA).

La présentation de ce programme se fera, également, à travers sa stratégie (I), ses réalisations au cours de l'exercice précédent (II) et l'évaluation de sa performance (III).

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. L'objectif du programme

Un (01) seul objectif global est rattaché au Programme. Il s'agit de : « **Améliorer la mise en œuvre des actions de modernisation de l'Administration et d'innovation du service public** ».

Le résultat stratégique qui en découle est le suivant : « **Une Administration moderne et compétitive est mise en place** ».

I.2. Le financement du programme

NATURE DE DEPENSES	CREDITS BUDGETAIRES
1. Personnel	-
2. Biens et services	246 647 000
3. Transfert	-
4. Investissement	1 924 540 000
TOTAL	2 171 187 000

Commentaire :

Le budget initial des biens et services qui était de **246 647 000 FCFA**, avec un collectif du même montant, est passé à 1 113 729 626 FCFA, en budget actuel, soit une hausse de 867 082 626 FCFA, équivalent à un taux de 351,55 %.

En ce qui concerne les investissements, le budget initial d'une valeur de 1 924 540 000 FCFA, avec un collectif identique au budget initial, est passé à 1 917 440 826 FCFA, soit une baisse de 7 099 174 FCFA, correspondant à un taux de 0,36%.

En somme, le budget initial du programme 2 qui était de 2 171 187 000 FCFA est passé à 3 031 170 452 FCFA, en budget actuel, avec un collectif de même valeur que le budget initial, soit une baisse de 859 983 452 FCFA, pour un taux de 39,61%.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

NATURE DE DEPENSES	BUDGET INITIAL	COLLECTIF	BUDGET ACTUEL (BA)	BUDGET EXECUTE (BE)	ECART E=(BA)-(BE)	TAUX D'EXECUTION
Personnel	-	-	-	-	-	-
Biens et services	246 647 000	246 647 000	1 113 729 626	1 112 729 626	1 000 000	99,91
Transferts	-	-	-	-	-	-
Investissements	1 924 540 000	1 924 540 000	1 917 440 826	1 917 440 826	-	100
TOTAL	2 171 287 000	2 171 187 000	3 031 170 452	3 030 170 452	1 000 000	99,96

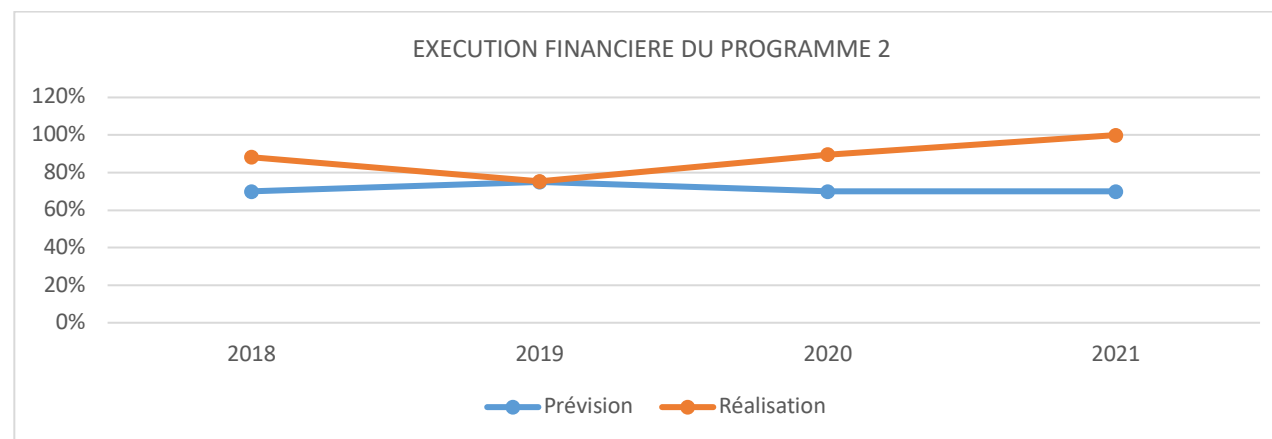
Le budget a été exécuté à hauteur de **3 030 170 452 FCFA** soit un taux de réalisation de **99,96%** du budget actuel du programme

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1	-	-	44 668 598	56 456 600	-	-	646 801 662	1 614 539 069	691 470 260	1 670 995 669
Action 2	-	-	169 035 668	1 004 320 185	-	-	-	-	169 035 668	1 004 320 185
Action 3	-	-	11 900 000	15 499 810	-	-	155 296 052	302 901 757	167 196 052	318 401 567
Action 4	-	-	39 328 326	36 453 031	-	-	-	-	39 328 326	36 453 031

Source : données du SIGOBE au 31/01/2022



Source :

Commentaire/ interprétation des résultats

Le budget de l'action 1 au cours de l'exercice 2020, d'un montant de **691 470 260 FCFA** est passé à **1 670 995 669 FCFA**, en 2021, soit une hausse de 979 525 409 FCFA, correspondant à un taux de 141,66%.

Quant à l'action 2, de **169 035 668 FCFA** en 2020, le budget est passé à **1 004 320 185 FCFA** en 2021, ce qui implique une hausse de 835 284 517 FCFA, équivalent à un taux de 494,15%.

Pour ce qui est de l'action 3, le budget de **167 196 052 FCFA** en 2020 est passé à **318 401 567 FCFA** en 2021, soit une hausse de 151 205 515 FCFA, correspondant à un taux de 90,44%.

Le budget de l'action 4, d'un montant de **39 328 326 FCFA** en 2020, est passé à **36 453 031 FCFA** en 2021, ce qui correspond à une augmentation de 2 875 295 FCFA, soit un taux de 7,31%.

Le budget des biens et services du programme 2, pour l'exercice 2020 qui était de **264 932 592 FCFA**, est passé, en 2021, à **1 113 729 626 FCFA**, soit une augmentation de **848 797 034 FCFA**, correspondant à un taux de **320,38%**.

Le montant des investissements en 2020, d'une valeur de 802 097 714 FCFA a est passé à 1 917 440 826 FCFA, soit une augmentation de 1 115 343 112 FCFA, soit un taux de 139,05%.

De 2020 à 2021, les réalisations sont toujours au-dessus des prévisions.

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 9 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Projet 1 : Projet E-démarche administrative	2016	2023	2 100 000 000	240 000 000	239 999 069	239 999 069
Sur financement intérieur			2 100 000 000	240 000 000	239 999 993	239 999 993
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 2 : Projet de profilage et codification des postes de travail dans l'Administration Publique	2018	2023	832 320 000	160 000 000	159 907 620	159 907 620
Sur financement intérieur			832 320 000	160 000 000	159 907 620	159 907 620
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 3 : Mise en œuvre de la maison du citoyen (Gbondala) dans 05 chefs-lieux de départements	2021	2026	3 150 000 000	150 000 000	142 994 137	142 994 137
Sur financement intérieur			3 150 000 000	150 000 000	142 994 137	142 994 137
Sur financement extérieur			-	-	-	-
Projet 4 : Gérer le Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME)	-	-	-	1 374 540 000	1 374 540 000	1 374 540 000
Sur financement intérieur			-	374 540 000	374 540 000	374 540 000
Sur financement extérieur			-	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Total programme (Budget de l'Etat)			6 082 320 000	1 924 540 000	1 917 440 826	1 917 440 826
Total sur financement intérieur			6 082 320 000	924 540 000	917 440 826	917 440 826
Total sur financement extérieur			-	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000

Source : Données du SIGOBE en date du 31/01/2022

Commentaire :

Le programme « Modernisation de l'Administration » du SE-MFPMA dispose de quatre (04) projets d'investissement au titre de la gestion budgétaire 2021. Il s'agit du projet de :

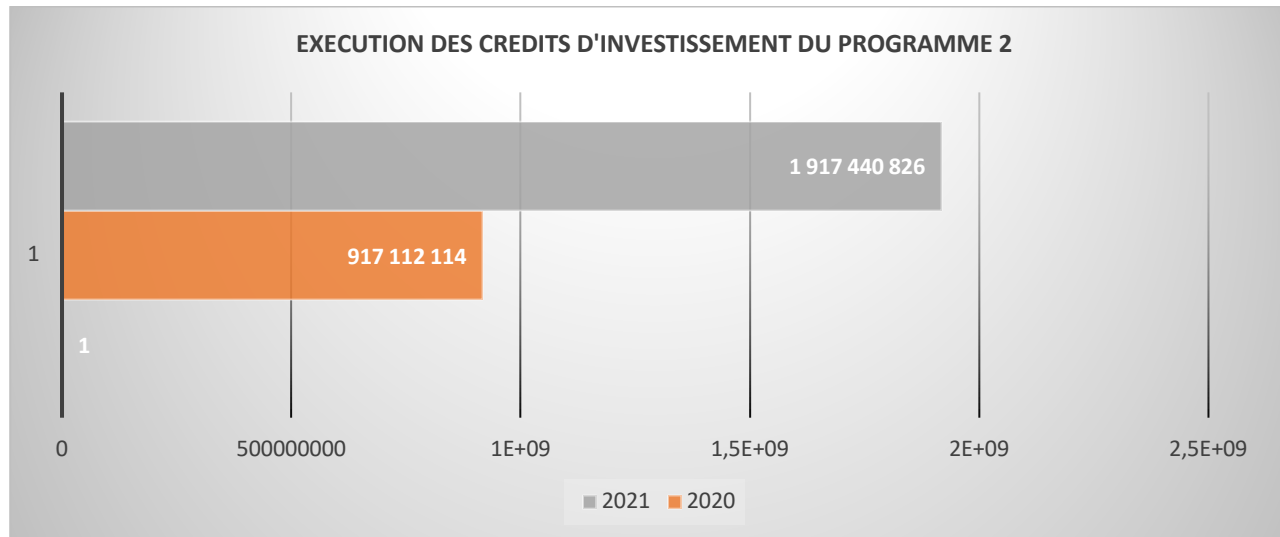
- E-démarches administratives, exécuté à hauteur de 239 999 069 FCFA ;
- Profilage et de codification des postes de travail dans l'Administration Publique, exécuté à hauteur de 159 907 620 FCFA ;
- Mise en œuvre de la Maison du citoyen (Gbondala) dans 05 chefs-lieux de départements exécutée à hauteur de 142 994 137 FCFA ;
- Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) exécuté à hauteur de 1 374 540 000 FCFA, soit un taux d'exécution global des projets du Programme 2 de 100%.

L'exécution physique des projets du programme se présente comme suit :

➤ « E-démarche administrative » :

- 300 procédures Administratives recensées sont mises à jour ;
- le programme national de simplification des procédures est élaboré ;
- le Câblage de 04 salles back-offices dans les structures bénéficiaires (DECO, CHU (Cocody), DPVCQ, DGU) est effectué ;
- 36 procédures administratives dématérialisées et mises en ligne sur le site
- Une campagne de sensibilisation sur les procédures mises en ligne a été effectuée.

- « **Profilage et Codification des Postes de travail dans l'Administration publique** » :
 - Audit diagnostique réalisé dans 08 départements ministériels ;
 - Plate-forme informatique de gestion des ressources humaines élaborée ;
 - Le trombinoscope qui donne l'organigramme virtuel du SE-MFPMA a été réalisé ;
 - Equipement en matériel informatique
- « **Mise en œuvre de la Maison du Citoyen (Gbondala) dans 05 Chefs-lieux de département** » :
 - Document stratégique de déploiement disponible ;
 - La plate-forme unique de gestion de la Maison du Citoyen fonctionnelle.



Commentaire/ interprétation des résultats :

Au titre de l'exercice 2021, le programme 2 disposait de trois (03) projets et d'un (01) programme, à savoir « E-démarche administrative » et « Profilage et Codification des Postes de travail dans l'Administration publique », « **Mise en œuvre de la maison du citoyen (Gbondala) dans 05 chefs-lieux de départements** » et le « **Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME)** », pour un coût global de 1 917 440 826 FCFA, exécuté à 100%.

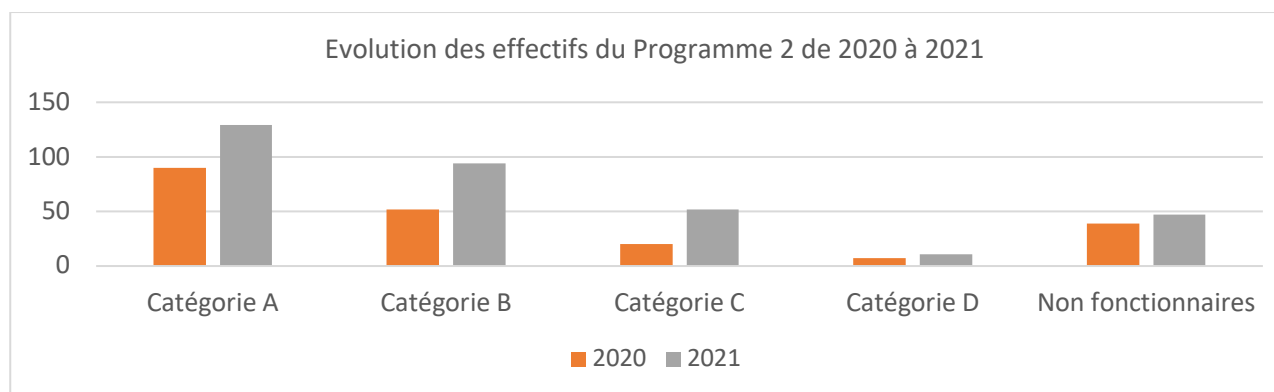
II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	90	-	-	52	13	129
Catégorie B	52	-	-	48	6	94
Catégorie C	20	-	-	35	3	52
Catégorie D	7	-	-	7	3	11
Non Fonctionnaires	39	-	-	9	1	47
TOTAL	208	-	-	151	26	333

Source : Données DRH



Source :

Commentaire :

Le SE-MFPMA bien que n'ayant pas exprimé de besoins en ressources humaines, a enregistré des mises à disposition (151 nouveaux agents) au cours de l'exercice 2021.

L'arrivée de ces agents a permis au SE-MFPMA de disposer de ressources humaines en qualité et en quantité pour l'atteinte de ses objectifs.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Au cours de l'exercice 2021, les principales activités réalisées par le programme 2 et ayant un lien direct avec la performance de celui-ci se résument comme suit :

- Deux documents, à savoir le Cadre Stratégique de Modernisation de l'Etat (CSME) en attente d'adoption en Conseil des Ministres en 2022 et le Document Projet (ProDOC) de la phase II du Programme d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) validé par le Comité de pilotage de ce programme, sont finalisés.
- La plateforme informatique dédiée à la cartographie des programmes et projets de modernisation de l'Etat et son dispositif de gouvernance sont disponibles.
- La phase pilote du projet de Signature Electronique (SIGNÉ) a été déployée au sein du SE-MFPMA et en cours d'implémentation à la DECO, depuis le jeudi 23 décembre 2021.
- L'application e-état civil développée dans le cadre de la version numérique de la « Maison du Citoyen » est en phase de test à la mairie de Koumassi.
- Un Programme national de simplification des procédures a été élaboré et validé, au cours d'un atelier qui a réuni 150 participants issus des différents ministères et institutions.

- Trente-six (36) procédures administratives dématérialisées dans quatre (04) structures ont été mises en ligne et les back-offices desdites structures ont été équipés en matériels informatiques et en connexion internet. Il s'agit de : DECO/MENA ; (ii) DGU/MTL ; (iii) DPVCQ/ MINADER ; (iv) CHU de Cocody/ MSHP-CMU. A la suite de la mise en ligne de ces procédures, trois mille six cent huit (3608) usagers demandeurs ont été enregistrés.
- Profilage et codification des postes de travail dans l'administration publique :
 - o Audit diagnostic réalisé dans trois (03) départements ministériels (Commerce et Industrie, Mines-Pétrole-Energie et Secrétariat d'Etat chargé du Logement Social) ;
 - o Plateforme informatique de gestion des ressources humaines conçue ;
 - o Capacités informatiques de l'unité administrative coordonnatrice du projet renforcées.
- Le Dispositif d'Accueil des Usagers-Clients des Services Publics ; la phase pilote a démarré en 2021 avec la CGRAE.
- Présentation de l'OSEP dans soixante et une (61) administrations publiques ;
- Installation de vingt-six (26) points relais OSEP dans le district d'Abidjan et 4 villes de l'intérieur,
- Cinquante-six mille deux-cent cinquante-six (56 256) requêtes enregistrées et traitées,
- Le rapport de l'enquête sur le niveau de satisfaction des usagers du service public réalisé avec l'appui de l'INS est disponible.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 11 : Évolution des indicateurs du programme 2

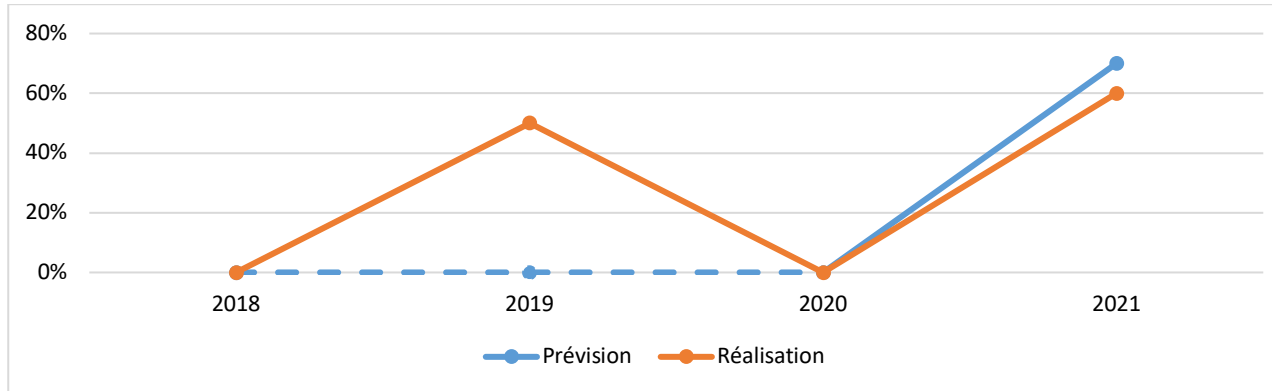
Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du programme				
IP 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions	%	-	70	60
IP 2 : Nombre de « maisons citoyens opérationnelles »	Nombre	1	10	0
Objectif Spécifique 2 : Renforcer le système d'information et de développement du numérique du service public				
IP 1 : Nombre de Ministères ciblés ayant des postes de travail profilés et codifiés	Nombre	2	2	0
IP 2 : Nombre de structures orientées citoyen disposant d'un Système de Management de la Qualité (SMQ)	Nombre	1	1	1
IP 3 : Nombre de structures ayant mis en place un dispositif d'accueil	Nombre	1	1	1
IP 4 : Nombre de structures disposant d'un label qualité	Nombre	-	5	0
IP 5 : Proportion de procédures dématérialisées accessibles en ligne	%	12	12	22
IP 6 : Proportion des services publics disposant de procédures en ligne	%	-	17	20
Objectif Spécifique 3 : Améliorer l'accès des usagers-clients aux informations et aux services publics				
IP 1 : Proportion des requêtes traitées	%	-	100	100
IP 2 : Nombre d'enquêtes de satisfaction des usagers-clients du service public réalisées	Nombre	-	2	1

Source : DPPD-PAP 2021-2023 & RAP 2020

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination des activités du programme

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités du plan d'actions du programme 2

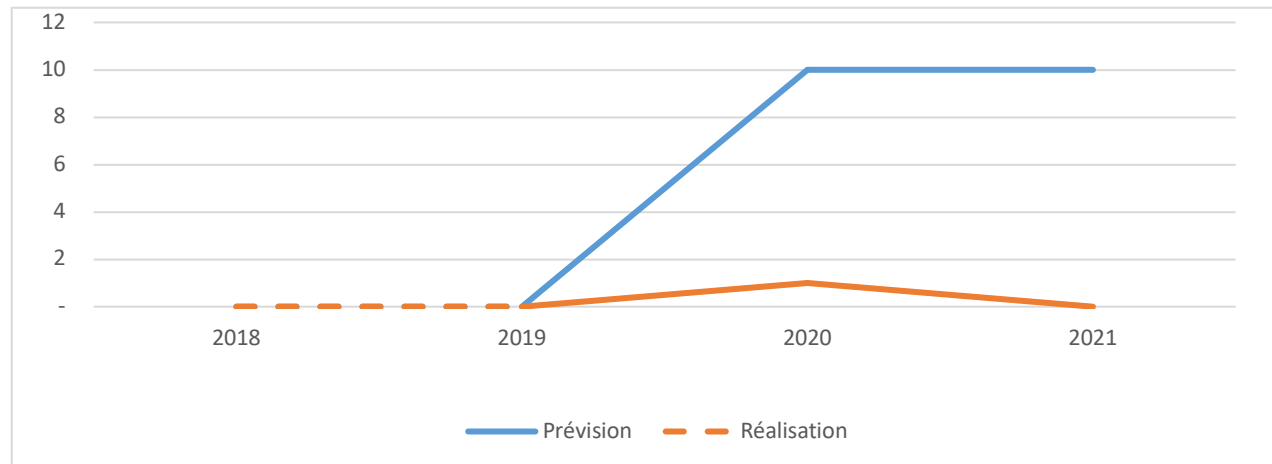


Source :

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, les activités du plan d'actions du programme 2 ont été réalisées à hauteur de **(60%)** contre un taux prévisionnel de **(70%)**. La cible de cet indicateur n'est donc pas atteinte.

Indicateur 2 : Nombre de « maison citoyen opérationnelle »



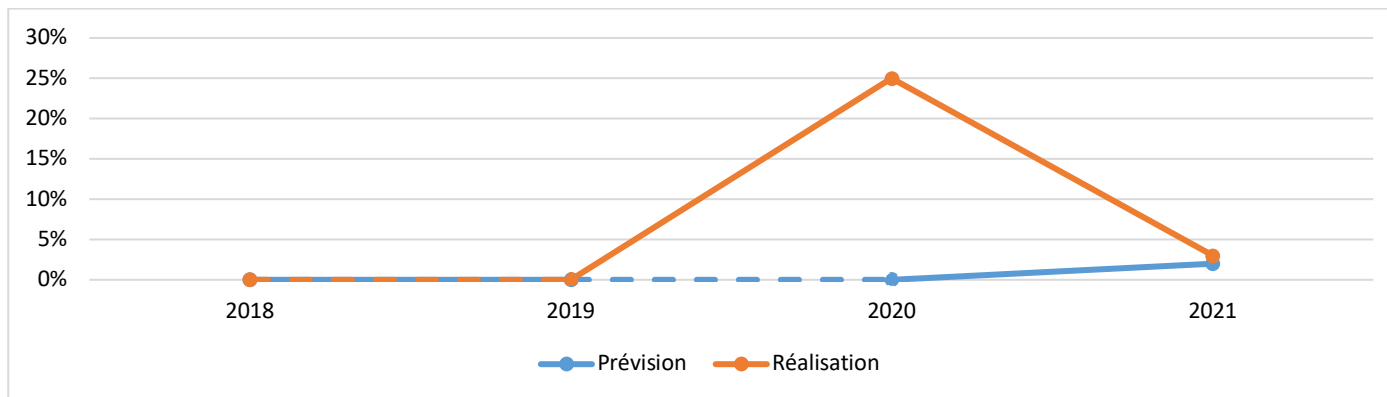
Source : DMOA

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'exercice 2021, aucune « maison du Citoyen » n'a été réalisée. L'objectif de 10 maisons pour l'année 2021 n'a donc pas été atteint. Toutefois, des missions de prospection ont été effectuées dans six (06) Régions, à Yamoussoukro, Guiglo, Odienné, Ferkessedougou, Mankono et Abengourou, à l'effet d'identifier des sites susceptibles d'accueillir le projet. A l'issue de ces missions, des sites ont été retenus, soit pour la construction de la maison du citoyen, soit pour la réhabilitation de certains locaux pouvant abriter la maison du citoyen. Et aussi, la « maison du Citoyen » virtuelle est disponible sur le site www.servicepublic.gouv.ci.

Objectif spécifique 2 : Renforcer le système d'information et le développement du numérique du service public

Indicateur 1 : Nombre de Ministères ciblés ayant des postes de travail profilés et codifiés

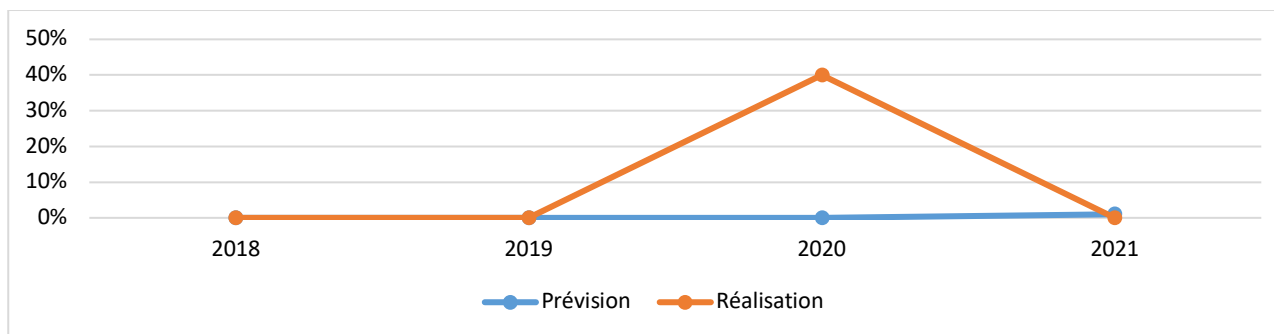


Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif de l'activité n'a pas été atteint. Toutefois l'audit organisationnel a été réalisé dans 08 Ministères.

Indicateur 2 : Nombre de structures orientées citoyen disposant d'un Système de Management de la Qualité (SMQ)

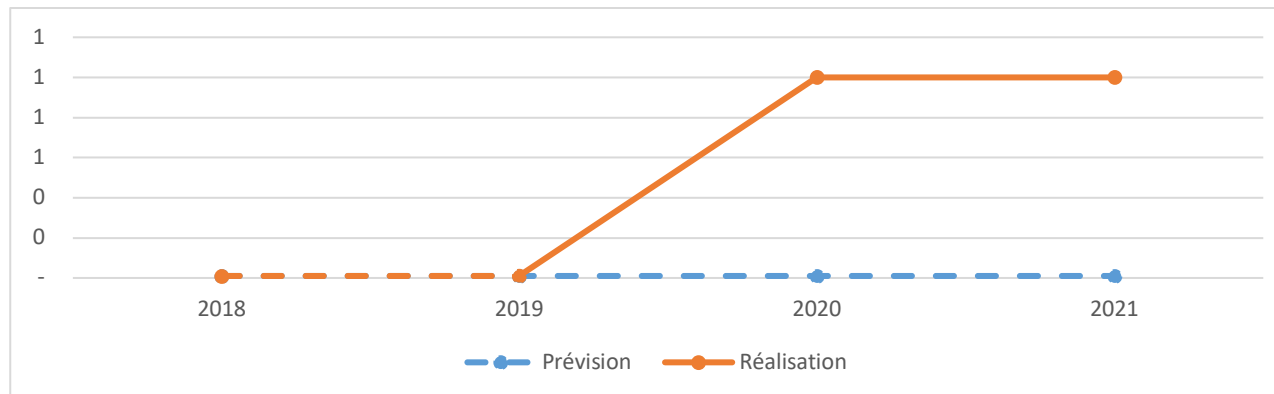


Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif de cet indicateur a été atteint. Le Système de Management de la Qualité a été implémenté à la CGRAE.

Indicateur 3 : Nombre de structures ayant mis en place un dispositif d'accueil

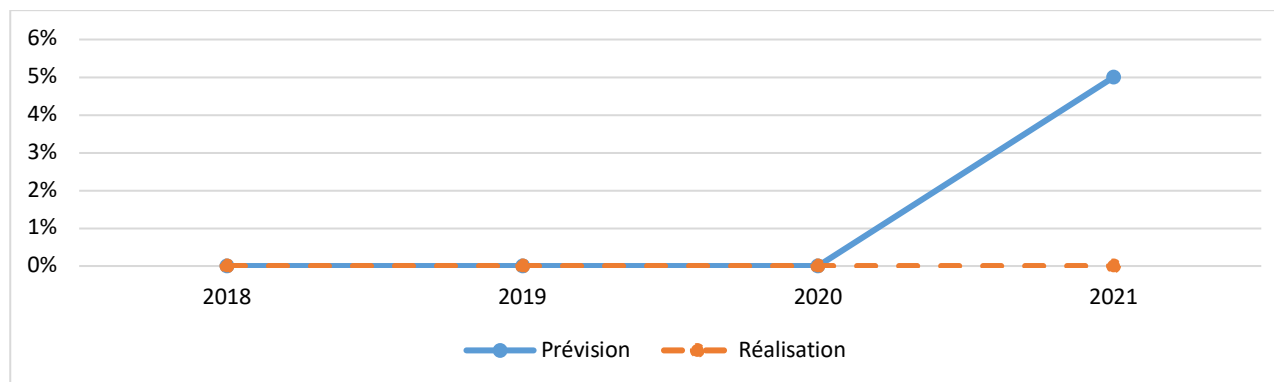


Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

L'objectif 01 structure devant mettre en place un dispositif d'accueil) a été atteint au cours de l'exercice 2021.

Indicateur 4 : Nombre de structures disposant d'un label qualité

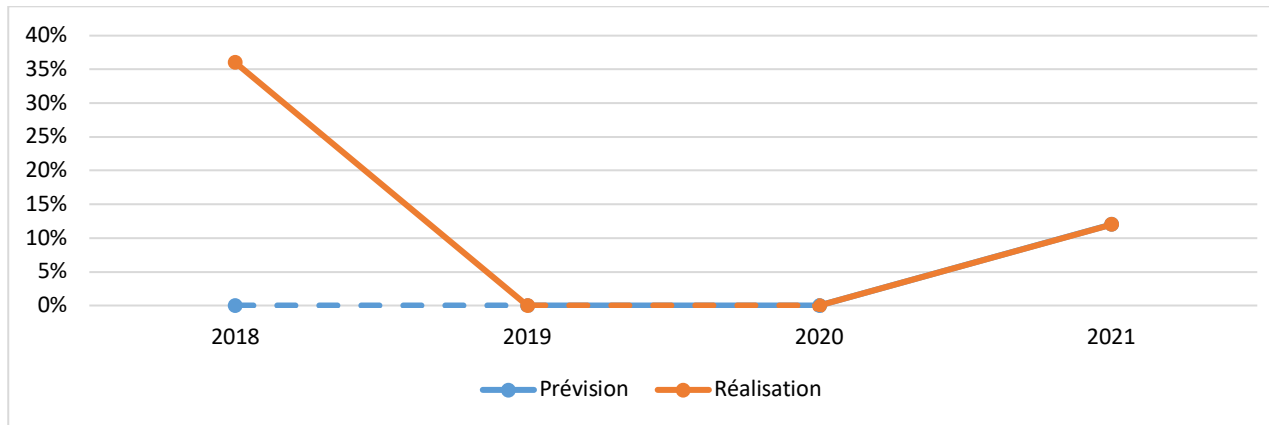


Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

La prévision de 05 structures devant mettre en place un label qualité, au cours de l'exercice 2021, n'a pas été réalisée. Cet indicateur n'a pas été retenu par le SE-MFPMA.

Indicateur 5 : Proportion de procédures dématérialisées accessibles en ligne

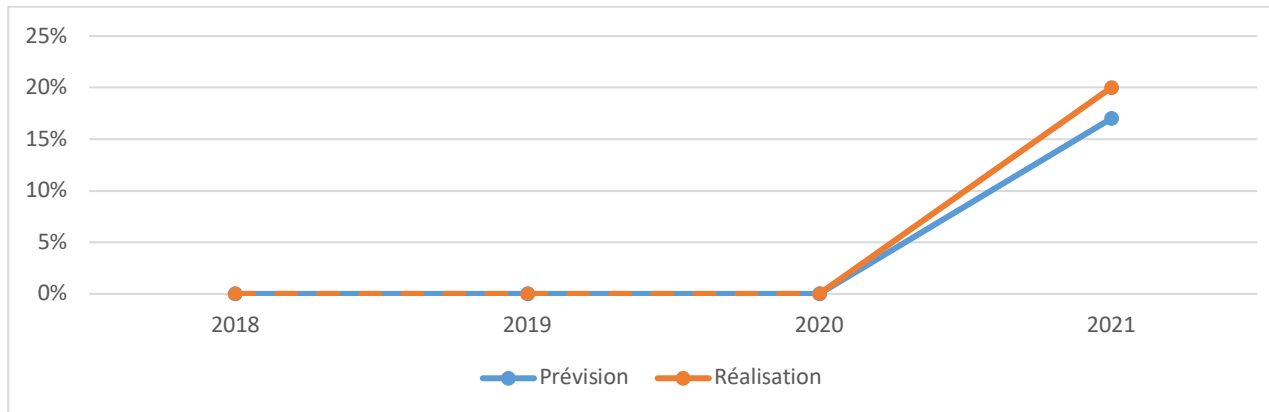


Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

Au cours de l'année 2021, soixante-six (66) procédures dématérialisées sont accessibles en ligne sur les trois-cent (300) procédures collectées soit 22 %. L'objectif a donc été atteint.

Indicateur 6 : Proportion des services publics disposant de procédures en ligne



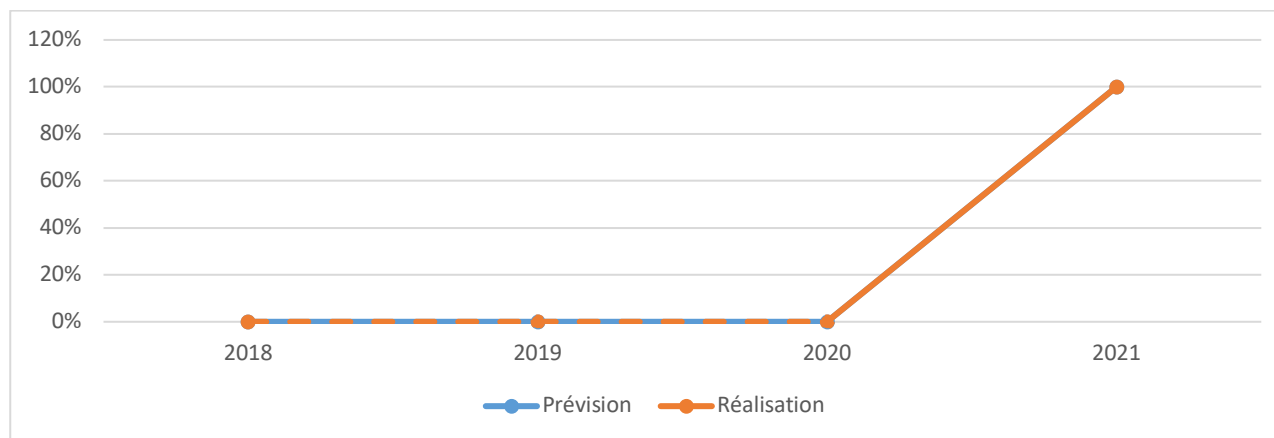
Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2020

Commentaire/ interprétation des résultats :

Les services publics dont les procédures sont mises en ligne, au cours de l'exercice 2021 l'ont été à hauteur de 20% contre une prévision de 17%. La cible a donc été atteinte avec une performance de plus de **03 points**.

Objectif spécifique 3 : Améliorer l'accès des usagers-clients aux informations et aux services publics

Indicateur 1 : Proportion des requêtes traitées



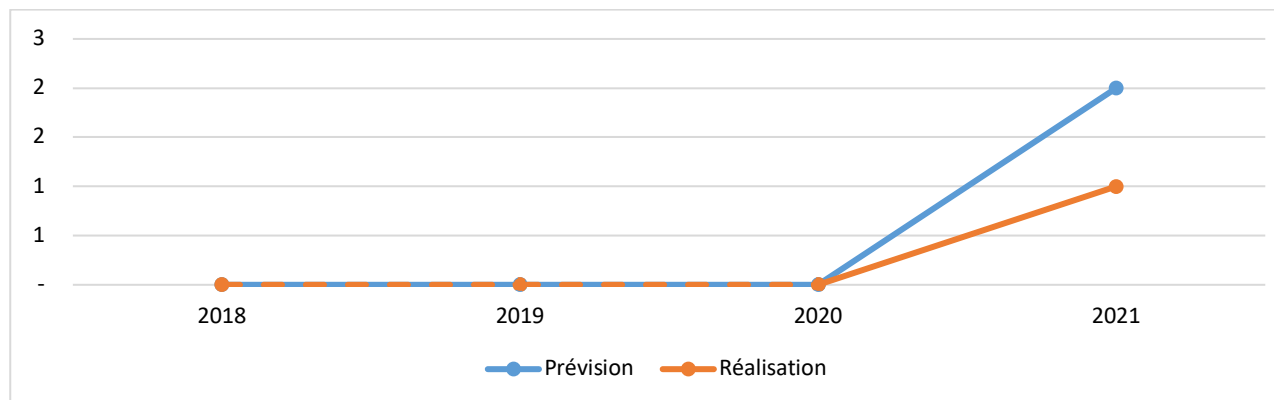
Source : OSEP

Commentaire/ interprétation des résultats :

La prévision (requêtes enregistrées) qui était de 100% a été atteinte, toutes les requêtes enregistrées par l'Observatoire du Service Public ayant été traitées.

Ce qui induit une performance de plus (+0) point.

Indicateur 2 : Nombre d'enquêtes de satisfaction des usagers-clients du service public réalisées



Source : DPPD/PAP 2020-2022/ RAP 2022

Commentaire/ interprétation des résultats :

Sur deux (02) enquêtes prévues, seulement une (01) a été effectuée, ce qui entraîne un taux de réalisation de 50% pour des raisons de temps. La cible n'a donc pas été atteinte.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

- **Points forts**

- 56 256 requêtes enregistré entièrement traités

Il s'agit des appels (plaintes, suggestions ou félicitations) des usagers-clients effectués au niveau du call Center. (Ensemble des appels reçus des usagers-clients en vue de soumettre un problème)

- **Points faibles**

- Difficultés dans la mise en œuvre du projet « la Maison du Citoyen ». Des missions de prospection ont été organisées à Mankono, Duékoué et Abengourou à l'effet d'identifier des sites susceptibles d'accueillir le projet. Ces missions ont révélé la non-disponibilité d'infrastructures pouvant abriter ce projet dans l'immédiat. Aussi, en attendant la réalisation d'une étude de faisabilité plus vaste, c'est-à-dire portant sur plusieurs régions,

- **Difficultés**

- Insuffisance de locaux à usage administratif pour déployer le personnel

IV.2. Recommandations

- Adopter le cadre stratégique de modernisation de l'Etat
- Mise à disposition de crédits budgétaires pour la location de bâtiments à usage administratif

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2021, le programme « Modernisation de l'Administration » a bénéficié d'un budget de **3 031 170 452 FCFA**, exécuté à **99,96%**, soit 3 030 170 452 FCFA.

CONCLUSION GENERALE

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration chargé de la Modernisation de l'Administration fonde un très grand espoir sur la mise en œuvre effective du Rapport Annuel de Performance (RAP) comme outil de gestion budgétaire conformément aux recommandations de l'UEMOA. Ce nouvel outil annuel tient compte des missions et objectifs assignés au ministère tels que définis dans le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement.

Le RAP du SE-MFPMA s'inscrit dans cette dynamique et se veut un document de plaidoyer à travers lequel le ministère entend trouver les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce vaste chantier de la modernisation de l'Administration Publique.

Ainsi, cette nouvelle politique budgétaire permettra d'assurer une meilleure orientation des ressources accordées à ce département ministériel et à mesurer les effets de ces politiques sur la qualité des services fournis aux populations.

Au cours de l'exercice 2021, le SE-MFPMA a, au plan des objectifs stratégiques, atteint quatorze (14) objectifs sur dix-neuf (19), soit un taux de réalisations de **73,68%**.

Toutefois, il est à noter que des difficultés ont empêché l'atteinte de cinq (05) objectifs correspondants à **26,32%**.

Pour relever ses défis, le Secrétariat d'Etat chargé de la Modernisation de l'Administration a amorcé plusieurs chantiers de modernisation de l'administration et d'optimisation de son fonctionnement, dont la poursuite et l'amplification en 2022 contribueront à l'atteinte des objectifs du Gouvernement.

1°) L'intégration de la **Signature Electronique** dans les actes administratifs (projet SIGNE) ;

2°) La promotion du **Système de Gestion Electronique des Courriers** au sein de l'Administration (projet SYGEC) ;

3°) Le renforcement et la déconcentration de l'**Observatoire du Service Public** (OSEP) ;

- 4°) La poursuite des réformes institutionnelles dans le cadre de la phase 2 du **Programme d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'État** (PRIME) ;
- 5°) L'élaboration et la diffusion du **Code de la Modernisation de l'Administration** ;
- 6°) La poursuite de la **dématérialisation et de la digitalisation des démarches administratives** (projet e-démarches administratives) ;
- 7°) La généralisation de normes d'accueil avec l'implémentation du **Dispositif d'Accueil des Usagers-Clients dans les Services Publics** ;
- 8°) La création des guichets uniques du service public **dénoté « La Maison du citoyen »** dans les régions ;
- 9°) La mise en œuvre de la **Politique Nationale d'Informatisation** de l'Administration publique ;
- 10°) La poursuite du Profilage et de la Codification des Postes de travail dans l'Administration publique (projet PCP) ;
- 11°) La finalisation des Consultations Régionales sur la Modernisation de l'Administration ;
- 12°) La finalisation et l'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Modernisation de l'État (CSME) ;
- 13°) La réalisation du projet de communication grand public portant sur la diffusion de l'émission de télévision **« Les Rendez-vous de la Modernisation »** sur la RTI1 ainsi que la confection et la diffusion mensuelle du magazine **« Moderne Administration »** ;
- 14°) Le lancement de l'étude de faisabilité sur le Fonds d'Appui à la Modernisation de l'Administration ;
- 15°) L'organisation des **« Journées des Initiatives de Modernisation de l'Administration »** (JIMA) en vue de la diffusion et de la vulgarisation des innovations et projets sectoriels de modernisation, du réseautage des acteurs et de l'établissement de partenariats stratégiques entre les secteurs Public et Privé.

SECTION 541 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS, CHARGE DES AFFAIRES MARITIMES

INTRODUCTION GENERALE

Nommé par Décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement, Docteur Célestin Doh SEREY, président du Conseil régional du Guémon, a pris fonction le 13 avril 2021 en qualité de Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes.

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires maritimes (SEMTAM), est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'affaires maritimes.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de transport maritime et fluvio-lagunaire, de sécurité et de sûreté maritimes, de formation et de gestion des gens de mer et assimilés, de gestion du domaine public maritime et fluvio- lagunaire, et enfin de participer à la protection de l'environnement marin et à l'Action de l'Etat en Mer.

Le SEMTAM comporte deux (02) programmes animés à savoir l'Administration Générale et le Transport Maritime et Fluvio-lagunaire. Outre le Cabinet et ses neuf (09) directions centrales qui lui sont rattachées, le SEMTAM comprend deux (02) Directions Générales, dix (10) Directions Centrales, deux (02) Directions Régionales et huit (08) Arrondissements.

L'exécution des activités des programmes du Secrétariat d'Etat a connu des difficultés liées à l'utilisation du SIGOBE, nouveau Système Budgétaire pour les acteurs et à la longueur du circuit de l'exécution des dépenses publiques.

Ce document présente pour l'année 2021, le Rapport Annuel de Performance du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes.

PARTIE I : SECRETARIAT D'ETAT

1 PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

1.1 Architecture programmatique du Secrétariat d'Etat

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des affaires maritimes comprend deux (02) programmes qui se déclinent en huit (08) actions et en quarante-huit 48 activités.

PROGRAMMES	ACTIONS	ACTIVITES
02	07	48

1.2 Politique ministérielle

1.2.1 Principales orientations

Les principales orientations sont :

- L'amélioration de la gouvernance des Affaires maritimes ;
- Le renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes ;
- L'amélioration de l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio- lagunaire de qualité ;
- La compétitivité et la facilitation des échanges économiques et commerciaux.

1.2.2 Résultats stratégiques

Les résultats stratégiques attendus sont :

- L'administration maritime est moderne et performante ;
- Les conditions d'accès des populations aux services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité sont améliorées.

1.2.3 Objectifs globaux

Les objectifs globaux sont :

- Mettre en place une administration maritime moderne et performante.
- Améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité.

2 PERFORMANCE GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

2.1 Architecture du cadre de performance

Pour la gestion 2021, le SEMTAM a déterminé les niveaux de performances à travers deux (02) objectifs globaux pour atteindre deux (02) résultats stratégiques, cinq (5) objectifs spécifiques, auxquels sont associés 10 indicateurs pour 10 cibles.

Objectifs Spécifiques	Nombre d'Indicateurs	Nombre de Cible
05	10	10

2.2 Bilan des données globales du cadre de performance

PROGRAMME	Nombre d'Objectifs Spécifiques (OS)	Nombre d'Indicateurs(I)	Nombre de Cibles Atteintes (CA)	Taux moyen de réalisation des indicateurs (CA/I)*100
ADMINISTRATION GENERALE	Améliorer la gouvernance du secteur des transports maritimes et fluvio-lagunaires.	2	0	0%
	Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère.	2	1	50%
	Améliorer le système d'information et de Communication du Ministère.	2	0	0%
TRANSPORT MARITIME ET FLUVIO-LAGUNAIRE	Accroître la mobilité des personnes et des biens par voies d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sureté.	2	0	0%
	Accroître la formation des personnels de navigation, de sécurité et de sureté maritimes.	2	2	100%

2.3 Evolution des indicateurs de performance

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du Secrétariat d'Etat

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation		2021		Commentaire
				2019	2020	Prévisions (Cible)	Réalisations	
OG 1 : Mettre en place une administration moderne et performante	RS 1 : l'administration est moderne et performante	IP 1.1 : Cadre législatif et réglementaire défini et appliqué	%	17%	26%	81%	50%	Objectif non atteint
		IP 1.2 : Personnel formé et qualifié	%	25%	ND	75%	100%	Objectif atteint avec une performance de +25%
		IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité	%	ND	ND	85%	ND	Indicateur non évalué
OG 2 : Améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durable et de qualité	RS 2 : Les conditions d'accès des populations aux services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité sont améliorées	IP 2.1 : Taux d'accroissement du nombre d'usagers du transport lagunaire en Côte d'Ivoire	%	8,72% 27 288 000	18,08% 31 524 342	47,15% 40 155 434	23,33% 38 800 000	Objectif non atteint

Source : DPPD-PAP 2021-2023

NB : IP 1.3 : Services fournis répondant aux normes de qualité

Cet indicateur n'a pas pu être évalué car la Direction chargée de fournir les informations a été créée le 13 octobre 2021. Elle ne détenait donc pas les moyens adéquats pour évaluer pleinement cet indicateur de performance sur tout l'exercice 2021. La Direction de la qualité et de la communication met tout en œuvre pour être efficace au prochain exercice.

3 FINANCEMENT GLOBAL DU SECRETARIAT D'ETAT**Tableau 2** : Présentant l'exécution du budget du Secrétariat d'Etat

Unités	REALISATIONS (de N-4 à N-2)			2021 (N-1)				
	2018	2019	2020	Prév. (P)	Actuel (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées								
1. RESSOURCES (budget ...			2 601 185 262	8 842 620 411	9 586 174 194	9 537 532 116	48 642 078	99,49%
1.1 Ressources intérieures			2 601 185 262	8 463 420 411	9 206 974 194	9 158 332 116	48 642 078	99,47%
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)			2 601 185 262	8 463 420 411	9 206 974 194	9 158 332 116	48 642 078	99,47%
1.1.2 Recettes de services			0	0	0	0	0	0
1.2 Ressources extérieures			0	379 200 000	379 200 000	379 200 000	0	100%
1.2.1 Emprunts projets			0	0	0	0	0	0
1.2.2 Dons Projets			0	379 200 000	379 200 000	379 200 000	0	100%
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés			0	0	0	0	0	0
2 CHARGES			2 601 185 262	8 842 620 411	9 586 174 194	9 537 532 116	48 642 078	99,49%
2.1 Personnel			0	5 241 586 354	6 491 633 027	6 491 633 027	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN			0	5 231 586 354	6 491 633 027	6 491 633 027	0	100%
2.1.2 Contractuels hors solde			0	10 000 000	0	0	0	0
2.2 Biens et Services			793 330 663	1 319 112 232	1 201 320 973	1 152 678 895	48 642 078	95,95%
2.3 Transferts			558 803 423	34 000 000	109 160 243	109 160 243	0	100%
2.3.1 Transferts courants			558 803 423	34 000 000	109 160 243	109 160 243	0	100%
2.3.2 Transferts en capital			0	0	0	0	0	0
2.4 Investissement			1 249 001 176	2 247 921 825	1 784 059 951	1 784 059 851	0	100%
2.4.1 Trésor			1 249 001 176	1 868 721 825	1 404 859 951	1 404 859 951	0	100%
2.4.2 Financement extérieur			0	379 200 000	379 200 000	379 200 000	0	100
Dons			0	379 200 000	379 200 000	379 200 000	0	100
Emprunts			0	0	0	0	0	0
TOTAL			2 601 185 262	8 842 620 411	9 586 174 194	9 158 332 116	48 642 078	99,49

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 10 mars 2022.

Dans le cadre de la gestion 2021, le budget initial alloué au SEMTAM était de **8 842 620 411 FCFA** dont :

- **8 463 420 411** au titre du budget de l'Etat (Trésor) ;
- **379 200 000** au titre des dons projets.

Ce budget est passé à **9 158 332 116 FCFA** au cours de la gestion. Il a connu une augmentation de **315 711 705 FCFA** soit **3,45%**.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes a atteint un taux de réalisation de **99,49%** largement supérieur à celui de 2020 qui était de **13,33%**.

Le taux de réalisation en Biens et Services est de **95,95%** soit un écart de **4.05%** qui s'explique par certaines difficultés rencontrées pendant les engagements notamment la lenteur par moment du système budgétaire et la longueur du circuit d'exécution.

Par ailleurs il est important de signaler que l'activité **78045200138** consacrée à la construction du poste céréalier du Port Autonome d'Abidjan, initialement inscrite dans le budget du SEMTAM à hauteur de **12 904 700 000** a été déplacée vers celui du Ministère des Transports.

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de la gestion 2021, notamment :

- Le basculement de la Côte d'Ivoire en mode de gestion budget-Programmes est intervenu alors même que les nouveaux acteurs de la gestion budgétaire n'avaient pas, dans leur grande majorité, cerné les notions et concepts ni maîtriser les outils liés à cette gestion. Les formations prévues par les experts de la Direction Générale du Budget et des Finances via la Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) ont eu une effectivité mitigée. Cette situation n'a pas favorisé l'approbation suffisante des enjeux et des modalités pratiques de la mise en œuvre de cette réforme de la gestion budgétaire ;
- La mise à disposition tardive des codes d'accès des Gestionnaires de crédits ;
- La faiblesse des enveloppes budgétaires sectorielles pour la mise en œuvre des stratégies de développement. En effet, le processus budgétaire est grandement affaibli par l'écart croissant entre les besoins exprimés pour la mise en œuvre des activités identifiées pour la réalisation des actions devant contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans les programmes, d'une part, et les ressources disponibles d'autre part. De ce fait, les initiatives nouvelles à financer qui découlent des défis et priorités auxquels le Ministère doit faire face pour atteindre ses objectifs, en termes de résultats, bénéficient difficilement d'une couverture budgétaire ;
- Le dysfonctionnement du SIGOBE sur 03 (trois) mois a constitué une entrave à l'engagement des dossiers ;
- La non maîtrise de ce nouvel applicatif par les acteurs de la chaîne d'exécution de la dépense publique.

PARTIE II : PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Ce programme est conduit par Monsieur **SORO Daufanguy Benjamin**, Directeur de Cabinet du SEMTAM depuis le 09 juin 2021. Les différentes activités sont réalisées à travers le Cabinet, les services et les directions rattachées.

L'objectif global du programme 1 « Administration Générale » est de **mettre en place une administration maritime moderne et performante**. Ce programme a pour mission :

- L'animation et la Coordination du Secrétariat d'Etat ;
- La Gestion des ressources financières, matérielles et humaines ;
- L'information et la communication ;
- La Planification, la programmation et le suivi-évaluation.

Ce programme a été exécuté dans le but de renforcer l'administration maritime ivoirienne et lui donner une force juridique afin qu'elle puisse se repositionner sur la scène économique ivoirienne et internationale.

1 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

1.1 Objectifs du programme

PROGRAMME 1	
OBJECTIF GLOBALE	RESULTAT STRATEGIQUE
OG : mettre en place une administration maritime moderne et performante	RS : l'administration est moderne et performante

1.2 Financement du programme

PROGRAMME 1	
NATURE DE DEPENSES	CREDITS ALLOUES (FCFA)
Personnel	6 491 633 027
Biens et services	720 661 173
Transferts	0
Investissement	0
Total	7 212 294 200

NB : Il n'a pas été prévu pour le programme 1, des dépenses en transferts et en investissement.

2 REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

2.1 Exécution du budget

Pour la mise en œuvre des activités du programme 1 « Administration Générale », le Secrétariat d'Etat a bénéficié d'un budget de **7 212 294 200 FCFA**. Ce budget a été réalisé à hauteur de **7 164 402 122 FCFA** soit un taux de réalisation de **99,34%**, supérieur à celui de 2020 qui était de **85,83%**.

Le budget de l'année 2021 est passé de **5 945 898 586** initialement prévu à **7 212 294 200 FCFA** comme budget en fin d'exercice, donc une augmentation de **1 266 395 614 FCFA** soit un taux d'augmentation de **17,56%**.

2.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1 : Coordination et animation du ministère	0	0	64 080 892	216 451 914	0	0	0	0	64 080 892	216 451 914
Action 2 : Gestion des ressources humaines, financières et Matérielles	0	6 491 633 027	252 869 361	373 519 094	0	0	0	0	252 869 361	6 865 152 121
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation	0	0	0	54 998 088	0	0	0	0	0	54 998 088
Action 4 : Gestion du système d'information et de communication	0	0	27 660 511	27 799 999	0	0	0	0	27 660 511	27 799 999

Source : situation d'exécution 2021 – section 541 Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transport chargé des Affaires Maritimes à la date du 10 mars 2022.

Au cours de l'exercice 2021, le budget de **7 212 294 200 FCFA** alloué au Programme 1 « Administration Générale » a été exécuté à hauteur de **7 164 402 122 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,34%**.

Le niveau d'exécution par action et par nature de dépense de l'année 2021 surpasse largement celui de l'année 2020.

Au cours de la Gestion 2021, des crédits budgétaires, au titre des biens et services, ont été modifiés à travers certains actes à savoir :

La décision N°180/MAM/RFFIM/akj du 23 Mars 2021 portant virement de crédits d'un montant de 13 000 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;

L'arrêté N°0307/SEMTAM/RFFIM/akj du 05 mai 2021 portant virement de crédits d'un montant de 2 000 000 FCFA de l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » vers l'activité 78045200128 « préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous tutelle » ;

La décision N°064/SEMTAM/RFFIM/akj du 05 mai 2021 portant virement de crédits d'un montant de 2 000 000 FCFA dans l'activité 78045200129 « élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Ministère » ;

La décision N°069/SEMTAM/RFFIM/akj du 20 mai 2021 portant virements de crédits d'un montant de 2 000 000 FCFA, dans l'activité 78045200170 « Coordonner la passation des marchés publics du Ministère et suivre leur exécution » ;

La décision N°081/SEMTAM/RFFIM/akj du 16 juin 2021 portant virement de crédits d'un montant de 1 050 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » vers l'activité 78045200128 « préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous tutelle » ;

L'arrêté N°096/SEMTAM/RFFIM/akj du 13 août 2021 portant virements de crédits d'un montant de 2 040 000 FCFA, de l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » vers l'activité 78045200126 « mettre en œuvre le CDMT du Ministère » ;

La décision N°101/SEMTAM/RFFIM/akj du 26 août 2021 portant virements de crédits d'un montant de 2 500 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère ».

La décision N°111/SEMTAM/RFFIM/akj du 26 août 2021 portant virements de crédits d'un montant de 2 500 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère »;

La décision N°172/SEMTAM/RFFIM/akj du 16 septembre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 10 900 000 FCFA dans l'activité 78045200111 Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;

La décision N°0174/SEMTAM/RFFIM/akj du 16 septembre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 2 000 000 FCFA dans l'activité 78045200128 « préparer et suivre l'exécution des budgets du Ministère et des structures sous tutelle » ;

La décision N°299/SEMTAM/RFFIM/akj du 25 octobre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 8 400 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;

La décision N°300/SEMTAM/RFFIM/akj du 25 octobre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 3 200 000 FCFA dans l'activité 78045200161 « Planifier, programmer, suivre et évaluer les activités du Ministère » ;

La décision N°301/SEMTAM/RFFIM/akj du 25 octobre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 3 000 000 FCFA dans l'activité 78045200129 « élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication du Ministère » ;

La décision N°306/SEMTAM/RFFIM/akj du 16 novembre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 8 050 000 FCFA dans l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;

La décision N°305/SEMTAM/RFFIM/akj DU 16 novembre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 6 000 000 FCFA dans l'activité 78045200112 « Coordonner la Sécurisation des réseaux et des applications informatiques » ;

L'arrêté N°0307/SEMTAM/RFFIM/akj du 18 novembre 2021 portant virement de crédits d'un montant de 25 000 000 FCFA de l'activité 78045200162 « Gérer les dépenses des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire », vers l'activité 78045200111 « Gérer les dépenses centralisées du Ministère » ;

2.1.2 Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme 1

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 1 :	0	0	0	0	0	0
Sur financement intérieur			0	0	0	0
Sur financement extérieur			0	0	0	0
Total programme (Budget de l'Etat)			0	0	0	0
Total sur financement intérieur			0	0	0	0
Total sur financement extérieur			0	0	0	0

Source : DPSPP

NB : Aucun projet d'investissement n'a été prévu au titre du Programme 1 « Administration Générale ».

2.2 Évolution des effectifs

Programme 1 : Administration Générale

Le programme « Administration Générale » est composé des directions et services ci-après :

- Le Cabinet ;
- L'inspection Générale ;
- La Direction des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale ;
- La Direction des Affaires Financières et du Patrimoine ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction de la Planification, des Statistiques, de la Prospective et des Projets ;
- Le Bureau des Enquêtes de Sécurité et de Prévention des Événements de Mer ;
- Le Service de l'Informatique, de la Documentation et des Archives ;
- Le Service de la Communication et des Relations Publiques ;
- La Cellule de Passation des Marchés Publics.

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	60	21	21	21	0	81
Catégorie B	42	36	36	36	1	77
Catégorie C	47	9	9	9	0	56
Catégorie D	02	1	1	1	1	2
Non Fonctionnaires	18	3	3	3	0	21
TOTAL	168	70	70	70	2	237

Source : Direction des ressources Humaines du SEMTAM.

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme a connu une hausse de 69 agents soit 29,11 % de 2020 à 2021.

En effet, 237 agents dont 216 fonctionnaires soit 91,14% et 21 non fonctionnaires soit 8,86% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie A sont les plus nombreux (34,18%), suivent ensuite les catégories B (32,49%) et les catégories C (23,63%) puis enfin les catégories D (0,84%).

Sur un total de 67 besoins exprimés en fonctionnaires en 2021, effectivement 67 fonctionnaires ont été affectés au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes. Les non-fonctionnaires représentent 4,28% des besoins exprimés.

Enfin, en 2021, 2 agents fonctionnaires sont sortis du programme 1 pour diverses raisons entre autres départ à la retraite, mise à disposition et décès.

Par ailleurs, nous restons confrontés à des difficultés dans la maîtrise des effectifs au sein du SEMTAM dues aux mouvements constants à l'intérieur dudit Secrétariat. Cette évolution des effectifs accroît la main d'œuvre qualifiée pour le Secrétariat d'Etat, concourt positivement à l'atteinte des objectifs communs et améliore sa performance. Pour pallier ces difficultés, il serait opportun de mettre à la disposition de la DRH, les moyens nécessaires afin d'effectuer des contrôles physiques des effectifs de chaque entité pour une meilleure réorganisation des services.

2.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

▪ Au titre de l'amélioration de la gouvernance du secteur des transports maritime et fluvio-lagunaire :

Au niveau du renforcement du cadre juridique, une vingtaine de textes ont été élaborés au cours de cette année afin de permettre à l'administration maritime d'être plus efficace et plus productive.

▪ Au titre de l'optimisation de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles :

➤ Au cours de l'année 2021, des activités visant à optimiser la gestion des ressources humaines ont été effectuées, notamment :

- La proposition d'agents à la décoration ;
- L'administration du Personnel ;
- L'élaboration des documents administratifs des différentes nominations ;
- La délivrance des actes de gestion courante.

Résultat obtenus :

- La distinction des Agents ;
- Les agents sont motivés ;
- Les agents nommés détiennent leurs actes.

➤ En 2021, plusieurs activités ont été menées pour l'optimisation des ressources financières du Secrétariat d'Etat à savoir :

- L'organisation de la rentrée budgétaire ;
- La réunion préparatoire des conférences internes ;
- Les conférences budgétaires internes ;
- Le séminaire à Grand-Bassam ;
- La conférence Budgétaire.

Résultat obtenus :

- Les Gestionnaires de crédits ont été informés sur les résultats de la gestion 2020, sur les difficultés rencontrées au cours de l'exercice précédent, sur les grandes orientations de la Direction Générale du budget et des Finances tout en définissant un plan de travail efficace pour l'an 2021 ;
- Les Acteurs de la chaîne d'exécution ont défini leurs besoins pour l'exercice 2021 ;
- La validation commune du Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses et du Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) ;
- La validation du budget du Secrétariat d'Etat pour l'année à venir ;

- Un taux d'exécution très satisfaisant estimé à 99,49%.

▪ **Au titre l'amélioration du système d'information et de communication du Secrétariat d'Etat**

Nous notons cependant que contrairement aux années précédentes, il y a de l'amélioration grâce à la volonté de toute l'équipe qui travaille en amont sur nos différents réseaux sociaux et qui fournissent du contenu au site internet.

Au cours de l'année 2021, nous avons couverts médiatiquement 69% des activités

Résultats obtenus :

- Plusieurs photos et vidéos de meilleure qualité ont été prises lors de la couverture médiatique des activités du cabinet ;
- Les comptes rendus répondent aux normes journalistiques ;
- Certains événements sont même diffusés en temps réel sur nos différentes plateformes (twitter, facebook, youtube, instagram...).

3 PERFORMANCE DU PROGRAMME

3.1 Rappel des objectifs spécifiques et les indicateurs du programme

PROGRAMME 1	
OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DEPERFORMANCE
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports maritimes et fluvio-lagunaires.	Proportion de textes élaborés Taux de réalisation des activités
Objectif spécifique 2 Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	Taux de couverture des besoins en formation Taux d'exécution du budget
Objectif spécifique 3 : Améliorer le système d'information et de communication du Ministère	Taux de couverture médiatique des activités du secrétariat d'Etat Taux de fréquentation du site web du secrétariat d'Etat

3.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Programme 1 : ADMINISTRATION GENERALE						
Objectifs Spécifiques	Indicateurs deperformance	Unité	Réalizations		2021	
			2019	2020	Prévisions	réalisations
Objectif Spécifique 1 : (OS1) Améliorer la gouvernance du secteur des transports maritimes et fluvio-lagunaires.	IP1 : Proportion de textes élaborés	%	17%	26%	57%	50%
	IP2 : Taux de réalisation des activités	%	90%	ND	93%	ND
Objectif spécifique 2 (OS2) Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Ministère	IP1 : Taux de couverture des besoins en formation	%	25%	ND	75%	100%
	IP2 : Taux d'exécution du budget	%	96,61%	85,83%	99,70%	99,49%
Objectif spécifique 3 : (OS3) Améliorer le système d'information et de communication du Ministère	IP1 : Taux de couverture médiatique des activités du secrétariat d'Etat	%	60%	ND	78%	69%
	IP2 : Taux de fréquentation du site web du secrétariat d'Etat	%	25%	ND	60%	50,1%

OS1 : Améliorer la gouvernance du secteur des transports maritimes et fluvio-lagunaires.

Indicateur 1 : Proportion de textes élaborés

La cible 2021 n'a pas été atteinte. Une vingtaine de textes ont été élaborés sur les quarante prévus largement au-dessus de la proportion des textes élaborés en 2020. Le processus d'élaboration des textes est assez long car il doit permettre d'obtenir des projets de textes bien rédigés. Elaborer un texte nécessite la collaboration de toutes les parties concernées à savoir la Direction initiatrice de l'avant-projet de texte, le comité d'élaboration des textes interne à la DGAMP présidé la Direction de la Réglementation et ensuite la validation de l'avant-projet de texte au cabinet du Secrétariat d'Etat en Comité restreint animé par la Direction des Affaires Juridiques. Le processus d'élaboration ainsi arrêté peut entraîner un rallongement des délais.

Indicateur 2 : Taux de réalisation des activités

La Direction de la Planification, des Statistiques, de la Prospective et des Projets, chargé de fournir les données adéquates pour l'évaluation de cet indicateur de performance venait à peine d'être créée et ne disposait pas de données statistique fiable à cet effet.

OS2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat d'Etat.

Indicateur 1 : Taux de couverture des besoins en formation

La cible 2021 a été atteinte (+25%). En effet, Au titre de l'année 2021, 02 modules de formation ont été programmés et réalisés à savoir la Rédaction Administrative et la Déontologie de la Fonction Publique pour une population cible de 60 participants par module de formation. Toutefois, dans la perspective d'étendre cette formation à une population plus importante, il est prévu une reconduction de ces 02 modules.

Indicateur 2 : Taux d'exécution du budget

La cible 2021 n'a été pas été atteinte (- 0,21%). Ce résultat s'explique par des difficultés mineures liées au SIGOBE en fin d'exercice notamment la lenteur du système et le processus assez long de l'exécution de certaines dépenses de biens et services.

Cependant un taux de réalisation très satisfaisant de 99,49% a été constaté largement supérieur à celui de 2020 estimé à 13.33%.

OS3 : Améliorer le système d'information et de communication du Secrétariat d'Etat

Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités du secrétariat d'Etat

La cible n'a pas été atteinte (-9) mais il faut noter une performance de 69%, au-dessus de la moyenne et supérieure à celle des années antérieures. Le service de Communication du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes a assuré la réalisation de 69 activités sur les 100 prévues. Nous aurions pu faire mieux n'eût été des soucis de mobilité (pas de véhicule de service et difficultés de financements pour assurer nos déplacements), d'annulation de cérémonies pour cause de COVID 19, de manque de matériels adéquats...).

Indicateur 2 : Taux de fréquentation du site web du secrétariat d'Etat

La cible n'a pas été atteinte (-9,9%) avec un taux de réalisation moyen de 50.1% surpassant celui des années précédentes. Le nombre de visites attendues par an sur notre site internet est de 20 000 mais nous n'avons enregistré que la moitié : 10 020 visiteurs. Diverses raisons expliquent ce fait :

- Nous n'avons pas la main totale sur le site internet, chose qui nous ralentit parfois dans l'exécution de certaines tâches ;
- nous manquons aussi de personnel (une seule personne travaille au quotidien sur le site) ;
- il y a souvent des réfections qui rendent notre site indisponible et nous n'avons pas vraiment communiqué pour le faire connaître du grand public.

Cependant, nous comptons remédier à ces quelques défaillances et optimiser notre travail pour un meilleur rendu.

4 PERSPECTIVES

4.1 Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, il a été retenu les points forts suivant :

- Il y a une avancée significative des textes et projets de lois en faveur de l'administration maritime ivoirienne ;
- Une vague de formation a été effective au niveau des ressources humaines ;
- Le taux d'exécution budgétaire a atteint les 99%.
- La majorité des événements et activités du secrétariat d'Etat sont couverts médiatiquement et sont présents sur les réseaux sociaux.

4.2 Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte, notamment :

- Le renforcement du cadre institutionnel, juridique et opérationnel pour élargir le champ d'intervention du SEMTAM ;
- Effectuer une opération de contrôle d'effectif afin de mieux maîtriser l'effectif du SEMTAM pour une meilleure organisation des services et ainsi satisfaire au mieux les besoins de formation des agents ;
- Former et informer tous les acteurs de la chaîne d'exécution pour un résultat optimal ;
- L'acquisition de véhicules de service ou de liaison pour une couverture médiatique plus efficace des activités du SEMTAM.

Commentaire et conclusion

Le programme 1 « Administration Générale », programme support du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes, a pour objectif stratégique de mettre en place une administration moderne et performante. Il se décline en trois (03) actions, que sont :

- L'animation et la coordination des activités du Secrétariat d'Etat ;
- La gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- La planification, la programmation et le suivi-évaluation ;
- L'information et la communication.

Sur un total de six (6) indicateurs définis, seulement une (01) cible a été atteinte, soit un taux moyen d'indicateur de 16.66%

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour le renforcement de l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat d'Etat, lui permettant ainsi de répondre au besoin des populations.

Le budget alloué au programme Administration Générale au titre de la gestion 2021 d'un montant de 7 212 294 200 FCFA a été exécuté à 99,34%. Il a permis l'amélioration du cadre légal et institutionnel de gouvernance des Affaires maritimes, d'assurer une gestion efficace, moderne et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du Secrétariat d'Etat et d'améliorer le système d'information et de communication interne et externe.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie due à la COVID-19 et les dysfonctionnements répétés du SIGOBE.

Pour pallier cette difficulté au titre du prochain exercice, il faudrait prendre toutes les dispositions afin que l'applicatif, qu'est le SIGOBE soit plus opérationnel tout le long de l'exercice et surtout de renforcer de façon continue, les capacités des acteurs de la gestion budgétaire aux fins d'une bonne appropriation de la réforme.

Enfin, l'indisponibilité parfois des Gestionnaires de crédits et/ou de l'ordonnateur pour la signature des documents comptables a retardé leurs transmissions d'un acteur à un autre du circuit de l'exécution budgétaire. Il apparaît donc nécessaire d'appeler l'attention des différents acteurs de l'exécution budgétaire à plus de disponibilité à l'effet de rendre plus performant et efficace ce programme.

PARTIE III : PROGRAMME 2 « TRANSPORT MARITIME ET FLUVIO-LAGUNAIRE

INTRODUCTION

Ce programme est conduit par le **Colonel Julien Yao KOUASSI**, Directeur Général par intérim des Affaires Maritimes et Portuaires du SEMTAM depuis le 12 juin 2020. Les différentes activités sont réalisées à travers les directions qui lui sont rattachées.

L'objectif global du programme 2 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire » est **d'améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité**. Ce programme a pour mission :

- La Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes ;
- La Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritimes ;
- La Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime.

Ce programme a été exécuté pour faciliter l'accès des populations au transport Maritime et fluvio-lagunaire tout en améliorant les infrastructures de transport qui pendant longtemps sont restées sous-développées.

1 PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

1.1 Objectifs du programme

PROGRAMME 2	
OBJECTIF GLOBALE	RESULTAT STRATEGIQUE
OG : Améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité.	RS : Les conditions d'accès des populations aux services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité sont améliorées.

1.2 Le financement du programme

PROGRAMME 2	
NATURE DE DEPENSES	CREDITS ALLOUES (FCFA)
Personnel	0
Biens et services	480 659 800
Transferts	109 160 243
Investissement	1 784 059 951
Total	2 373 879 994

NB : Il n'a pas été prévu pour le programme 2, des dépenses de personnels.

2 REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

2.1 Exécution du budget

Pour la mise en œuvre des activités du programme 2 « Transport Maritime et Fluvio-lagunaire », le Secrétariat d'Etat a bénéficié d'un budget actuel de **2 373 879 994 FCFA**. Ce budget a été réalisé à hauteur de **2 373 129 994 FCFA** soit un taux de réalisation de **99,97%**.

Le budget initial estimé à **2 896 721 825 FCFA** a connu une baisse de **522 841 831 FCFA** soit un taux de diminution de **18,05%**.

2.1.1 Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 7 : Exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1 : Coordination et suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes	0	0	448 719 899	479 909 800	558 803 423	109 160 243	0	0	1 007 523 322	589 070 043
Action 2 : Construction d'infrastructures et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritimes	0	0	0	0	0	0	1 004 262 297	1 139 419 951	1 004 262 297	1 139 419 951
Action 3 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime	0	0	0	0	0	0	244 738 879	644 640 000	244 738 879	644 640 000

Source : situation d'exécution 2021 – section 541 Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transport chargé des Affaires Maritimes à la date du 10 mars 2022.

Au cours de l'exercice 2021, le budget actuel de **2 373 879 994 FCFA** alloué au Programme 2 « Transport Maritime et fluvio-lagunaire » a été exécuté à hauteur de **2 373 129 994 FCFA**, soit un taux d'exécution de **99,97%**.

Le niveau d'exécution par action et par nature de dépense de l'année 2021 surpasse celui de l'année 2020 pour les actions 2 et 3.

Cependant le niveau d'exécution 2021 a connu une baisse significative pour l'action 1 par rapport à celui de 2020.

Au cours de la Gestion 2021, certains crédits budgétaires ont été modifiés par des actes à savoir :

La décision N°205/SEMTAM/RFFIM/akj du 03 mai 2021 portant virements de crédits d'un montant de 33 000 450 dans l'activité 78045200134 « LPSI -Animer les structures opérationnelles de la DGAMP, au titre des bien et service et d'un montant de 265 952 375 FCFA dans l'activité 78045200150 « Dépenses d'investissement LPSI - affaires maritimes et portuaire » au titre des dépenses d'investissement ;

La décision N°365/SEMTAM/RFFIM/akj du 02 novembre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 4 000 000 FCFA dans l'activité 78045200155 « Coordonner les activités de sauvetage maritime et lagunaire en Côte d'Ivoire et dans la zone UEMOA » au titre des dépenses de biens et services ;

La décision N°381/SEMTAM/RFFIM/akj du 16 novembre 2021 portant virements de crédits d'un montant de 88 000 000 FCFA dans l'activité 78045200150 « dépenses d'investissement LPSI – affaires maritimes et portuaires » au titre des dépenses d'investissement.

2.1.2 Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Exécution des investissements du programme 2

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 1 :Construction d'Infrastructure et acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sureté maritime : Dépenses d'investissement LPSI-affaires maritimes	2021	2025	17 650 000 000	1 489 521 825	1 139 419 951	1 139 419 951
Sur financement intérieur			17 650 000 000	1 489 521 825	1 139 419 951	1 139 419 951
Sur financement extérieur			0	0	0	0

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonné 2021
Projet 2 : Renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime : Construction et équipement de l'ISMI	2017	-	3 819 600 000	758 400 000	644 640 000	644 640 000
Sur financement intérieur			3 440 400 000	379 200 000	265 440 000	265 440 000
Sur financement extérieur			379 200 000	379 200 000	379 200 000	379 200 000
Total programme (Budget de l'Etat)			21 469 600 000	2 247 921 825	1 784 059 951	1 784 059 951
Total sur financement intérieur			21 090 400 000	1 868 721 825	1 404 859 951	1 404 859 951
Total sur financement extérieur			379 200 000	379 200 000	379 200 000	379 200 000

Source: DPSP du SEMTAM

2.2 Évolution des effectifs

Programme 2 : Transport maritime et Fluvio-lagunaire

Le programme est composé des directions et services ci-dessous :

- Direction Générale des Affaires Economiques Maritimes (DGAEM);
- Direction Générale de la Sécurité et de la Sûreté Maritimes (DGSSM) ;
- Direction de la Gestion des Carrières et des Affaires Militaires (DGCAM) ;
- Direction de l'Intendance et de la Facturation (DIF) ;
- Direction de l'Administration des Gens de Mer et de la Réglementation (DAGMR) ;
- Direction des Transports Maritimes, des Voies d'Eau Intérieure et de la Plaisance (DTMVEIP) ;
- Direction des Registres d'Immatriculation des Navires (DRIN) ;
- Centre Principal de Coordination de Sauvetage Maritime (MRCC) ;
- Direction de la Police Maritime et de la Logistique Navale (DPMLN) ;
- Direction de la Sécurité Maritime et de l'Environnement Marin (DSMEM) ;
- Direction de la Sûreté, des Affaires Portuaires et du Domaine (DSAPD) ;
- Direction de l'Administration des Services Déconcentrés (DASD) ;
- 02 Directions Régionales maritimes (DR) ;
- 08 Arrondissements Maritimes (AM).

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	230	2	2	2	2	230
Catégorie B	228	0	0	0	0	228
Catégorie C	447	1	1	1	1	447
Catégorie D	12	0	0	0	0	12
Non Fonctionnaires	3	0	0	0	0	3
TOTAL	920	3	3	3	3	920

Source : DRH/ SEMTAM.

A l'analyse du tableau, l'effectif de ce programme n'a pas évolué de 2020 à 2021.

En effet, 920 agents dont 917 fonctionnaires soit 99,67% et 3 non fonctionnaires soit 0,33% ont contribué à la conduite des activités de ce programme. Parmi les fonctionnaires, ceux de la catégorie C sont les plus nombreux (48,59%), suivent ensuite les catégories A (25%) et les catégories B (24,78%) puis enfin les catégories D (1,30%).

Sur un total de 3 besoins exprimés en fonctionnaires en 2021 pour ce programme, effectivement 3 fonctionnaires ont été affectés au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes. Aucun besoin de non-fonctionnaires n'a été exprimé

Enfin, en 2021, 3 agents fonctionnaires sont sortis du programme 2 pour diverses raisons entre autres départ à la retraite, mise à disposition et décès.

Par ailleurs, nous restons confrontés à des difficultés dans la maîtrise des effectifs au sein du SEMTAM dues aux mouvements constants à l'intérieur dudit Secrétariat. Pour pallier à ces difficultés, il serait opportun de mettre à la disposition de la DRH, les moyens nécessaires afin d'effectuer des contrôles physiques des effectifs de chaque entité pour une meilleure réorganisation des services.

2.3 Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

▪ Au titre de la mobilité des personnes et des biens par voies d'eau dans les meilleures conditions

➤ Au niveau de l'accroissement du nombre d'usager du transport lagunaire

Plusieurs démarches ont été entreprises :

- La société de Transport Lagunaire (STL) a ouvert une nouvelle ligne à Yopougon Loko, qui est une zone d'affluence de passagers ;
- La gare lagunaire de la Compagnie de Transport (CITRANS) d'Abatta, dans la commune de Cocody a atteint sa vitesse de croisière, due à une augmentation significative de la population dans cette zone ;
- On note également une hausse du nombre de passagers au niveau du transport artisanal (pinasses) dans la zone d'Adjahui coubé, dans la commune de Port-Bouet, qui est une zone à forte densité de population.

Résultat obtenu :

Accroissement du nombre d'usagers de plus 38 880 000 personnes en 2021.

➤ Au niveau du nombre de navires aux normes de sécurité

Des inspections ont été effectuées au cours de l'année 2021 à savoir :

- Le contrôle de 933 navires étrangers ;
- L'inspection de 500 bateaux ivoiriens de transport de personnes (Bateaux-bus ; Pinasses ; Vedette de plaisance).

Résultats obtenus :

- 59 navires étrangers soit 6,32% ne respectaient pas toutes les normes de sécurité et 874 navires soit 93,68% étaient conformes aux normes de sécurité ;
- 270 bateaux ont été contrôlés.

▪ Au titre de la formation des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritimes

- L'ARSTM a bénéficié d'un nouveau programme de 500 jeunes dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes pour des formations liées aux métiers de la mer.
- L'ISMI a amorcé deux nouveaux projets de formation en matière de sécurité maritime (piraterie, pêche illicite, narcotrafic, etc.) et de sûreté portuaire dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Européenne (Projets SWAIMS et WeCAPS)

Résultat obtenus :

- Un total de 1699 personnes formées en 2021 par l'ARSTM, représentant une hausse de 20,9% par rapport à 2020 ;
- Les deux nouveaux projets en plus des initiatives en cours ont permis la formation de 397 personnels au niveau de l'ISMI en 2021, soit une hausse de 207,7% par rapport à 2020.

3 PERFORMANCE DU PROGRAMME

3.1 Rappeler les objectifs spécifiques et les indicateurs du programme

OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS DEPERFORMANCE
Objectif Spécifique 1 : Accroître la mobilité des personnes et des biens par voies d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté.	Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan Proportion de navires aux normes de sécurité
Objectif spécifique 2 Accroître la formation des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritimes	Proportion des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritime formée Taux de formations dispensées

3.2 Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 2

Programme 2 : TRANSPORT MARITIME ET FLUVIO-LAGUNAIRE						
Objectifs Spécifiques	Indicateurs deperformance	Unité	Réalizations		2021	
			2019	2020	Prévisions	réalisations
Objectif spécifique 1 : (OS1) Accroître la mobilité des personnes par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et sûreté.	Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan	%	8,72% 27 288 000	18,08% 31 524 342	47,15% 40 155 434	23,33% 38 880 000
	Taux de navires aux normes de sécurité	%	82,99%	ND	85%	77,89%
Objectif spécifique 2 : (OS2) Accroître la formation des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritimes	Proportion des personnels de navigation de sûreté et de sûreté maritime formée	%	0,34%	ND	20%	36%
	Taux de formations dispensées	%	18%	ND	8%	57%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

OS1 : Accroître la mobilité des personnes par voie d'eau dans les meilleures conditions de sécurité et sûreté

Indicateur 1 : Taux d'accroissement annuel du nombre d'usagers du transport lagunaire à Abidjan

La cible n'a pas été atteinte, cependant nous avons pu accroître le nombre de passagers à hauteur de 38 880 000 en 2021 nettement supérieur à celui de 2020.

Les indicateurs de bonne performance du transport fluvio-lagunaire sont de divers ordres :

- La société de Transport Lagunaire (STL) a ouvert une nouvelle ligne à Yopougon Loko, qui est une zone d'affluence de passagers ;
- La gare lagunaire de la Compagnie de Transport (CITRANS) d'Abatta, dans la commune de Cocody a atteint sa vitesse de croisière, due à une augmentation significative de la population dans cette zone ;
- On note également une hausse du nombre de passagers au niveau du transport artisanal (pinasses) dans la zone d'Adjahui coubé, dans la commune de Port-Bouet, qui est une zone à forte densité de population.

Cette performance aurait pu être meilleure si le secteur des transports lagunaires n'était pas confronté à certaines difficultés.

Nous avons quelques Faiblesse notamment :

- L'insuffisance de la flotte des sociétés SOTRA, STL et CITRANS (24 bateaux-bus en exploitation) favorise l'orientation des usagers vers les transporteurs artisanaux.
- L'insuffisance des infrastructures (gares, appontements, quais, débarcadères etc.) de transport contraint les opérateurs à être concentré dans le même secteur.

Certaines mesures correctives sont à mettre en œuvre pour améliorer le taux d'accroissement du nombre d'usager des transports lagunaires à savoir :

- *La construction de terminaux de transport ;*
- *La réhabilitation des infrastructures existantes ;*
- *Le dragage et la dépollution ;*
- *Le balisage des voies d'eau ;*
- La modernisation de la flotte ;
- L'accroissement de la flotte.

Indicateur 2 : Taux de navires aux normes de sécurité

La cible n'a pas été atteinte. Nous avons atteint un taux de réalisation de 77,89 %.

Sur 933 navires étrangers contrôlés, 874 navires étaient conformes aux normes de sécurité soit 93,68% de navires aux normes.

Sur 270 navires nationaux de transport de personnes contrôlés, 63 navires satisfaisaient aux normes de sécurité soit un taux de 23,33% et 76,66% ne satisfaisaient pas à toutes les normes de sécurité (128 avaient des insuffisances concernant les documents de bord soit un taux de 47,41% et 79 avaient des problèmes techniques soit 29,26%.

OS2 : Accroître la formation des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritimes

Indicateur 1 : Proportion des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritime formée

En termes de réalisation, l'on constate que la cible visée pour la proportion de personnels formés a été largement atteinte (+16%).

En effet, en ce qui concerne le nombre de personnels de navigation, de sûreté et de sécurité maritime formé, l'on assiste à une variation en hausse de 36% par rapport à l'année 2020. Cela s'explique par deux facteurs :

1. En plus des formations déjà existantes, l'ARSTM a bénéficié d'un nouveau programme de 500 jeunes dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes pour des formations liées aux métiers de la mer. Ce qui fait un total de 1699 personnes formées en 2021, représentant une hausse de 20,9% par rapport à 2020.
2. L'ISMI a amorcé deux nouveaux projets de formation en matière de sécurité maritime (piraterie, pêche illicite, narcotrafic, etc.) et de sûreté portuaire dans le cadre d'un partenariat avec l'Union Européenne (Projets SWAIMS et WeCAPS). Ces deux nouveaux projets en plus des initiatives en cours ont permis la formation de 397 personnels au niveau de l'ISMI en 2021, soit une hausse de 207,7% par rapport à 2020.

En cumulant les données de l'ARSTM et de l'ISMI sur la période 2021, on obtient un total de 2096 personnes formées par rapport à 1534 personnes en 2020, soit une variation en hausse de 36%.

Indicateur 2 : Taux de formations dispensées

La cible a été largement atteinte (+49%). Compte tenu du facteur indiqué plus haut, l'ARSTM a organisé en 2021, 59 formations en formation initiale et continue, soit une hausse de 43,9% par rapport à 2020.

Avec l'apport des deux nouveaux projets évoqués plus haut, l'ISMI a organisé 15 sessions de formations en 2021, soit une hausse de 150% par rapport à 2020.

En cumulant les données de l'ARSTM et de l'ISMI sur la période 2021, on obtient un total de 74 formations par rapport 47 en 2020, soit une variation en hausse de 57%.

4 PERSPECTIVES

4.1 Leçons apprises

Au cours de l'exercice 2021, il a été retenu les points forts suivants :

- Un accroissement significatif du nombre d'usagers du transport lagunaire ;
- Un contrôle efficace des navires pour atteindre un niveau de qualité positif ;
- Une forte proportion des personnels de navigation, de sécurité et de sûreté maritime est formée.

4.2 Recommandations

Bien que l'exercice 2021 ait permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, les recommandations suivantes sont à prendre en compte :

- La recherche de nouveaux partenariats financiers locaux et étrangers ;
- La consolidation du cadre de gestion comptable et financier de l'ISMI ;
- Le renforcement des Ressources Humaines de l'ISMI par le recrutement d'un coordonnateur pédagogique et d'un comptable ;
- La mise en place d'un programme de formation répondant aux besoins de l'Etat ivoirien et ceux du golfe de Guinée ;
- L'organisation de stages nationaux dédié à l'inspection de pêche et à la recherche et au sauvetage maritimes ;
- La consolidation des infrastructures pédagogiques par la finalisation des travaux du bâtiment administratif de l'ISMI
- Accroître les moyens logistiques du service en vue d'une plus grande efficacité dans le contrôle des navires étrangers ;
- Réorganiser les procédés d'inspections des navires ivoiriens en permettant aux inspecteurs d'organiser des missions de contrôle dans tous les Arrondissements maritimes.
- Le financement des activités de l'ISMI dépend essentiellement des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de programmes spécifiques qui n'ont pas vocation à se pérenniser ; ce qui risque de poser à terme des difficultés de fonctionnement si cette situation n'est pas corrigée par la recherche de financements propres ou par une contribution en financement des Etats bénéficiaires des programmes de formation.
- Une expertise locale est demandée car insuffisante pour les sessions de formations ;
- Une dotation de l'ISMI sur le budget de l'Etat pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière d'inspection de pêche et de stage de recherche et sauvetage maritimes ;
- Besoin de sponsoring du Master DSAMO, parcours sécurité, car les frais sont élevés ;
- L'ISMI a besoin d'avoir ses propres infrastructures. L'absence d'infrastructures propres constitue un obstacle pour la montée en puissance de l'institut. En effet, les infrastructures de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer sont déjà saturées. Il se pose déjà des problèmes de disponibilité de bureaux pour le personnel de l'ISMI et de salles pour l'organisation des sessions de formation. En outre, l'inexistence de capacités d'hébergement (hôtel) des séminaristes à l'ARSTM entraîne des surcoûts dans les budgets de formation ;
- Accroître les moyens logistiques du service en vue d'une plus grande efficacité dans le contrôle des navires étrangers ;
- Réorganiser les procédés d'inspections des navires ivoiriens en permettant aux inspecteurs d'organiser des missions de contrôle dans tous les Arrondissements maritimes.

Commentaire et conclusion

Le programme 2 « Transport maritime et fluvio-lagunaire », programme opérationnel du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports chargé des Affaires Maritimes, a pour objectif stratégique d'améliorer l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire durables et de qualité. Il se décline en trois (03) actions, que sont :

- La coordination et le suivi des activités de transport, de sécurité, de sûreté et de formation maritimes ;
- La construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipements techniques de sécurité et de sûreté maritime ;
- Le renforcement des capacités didactiques et opérationnelles des structures de formation maritime.

Sur quatre (04) indicateurs, deux (02) cibles ont été atteintes soit un taux moyen de réalisation d'indicateur de 50%.

Pour l'atteinte de cet objectif, plusieurs activités ont été menées pour répondre au besoin des populations en matière de transport maritime et fluvio-lagunaire, notamment par :

- L'ouverture d'une nouvelle ligne de la société de Transport Lagunaire (STL) à Yopougon Loko, qui est une zone d'affluence de passagers ;
- La formation des personnels de navigation pour optimiser la sécurité et la sûreté des navires transportant les usagers ;
- Le contrôle des navires.

Le budget alloué au programme Transport maritime et fluvio-lagunaire au titre de la gestion 2021 est d'un montant de **2 373 879 994 FCFA**. Ce budget a été exécuté à hauteur de **2 373 129 994 FCFA** soit un taux d'exécution de **99,97%**. Il a permis d'améliorer le cadre, l'opérationnalité du secteur maritime et l'accès des populations à des services de transport maritime et fluvio-lagunaire de qualité.

Toutefois, cette exécution s'est déroulée dans un environnement difficile marqué par la pandémie de la COVID-19, les dysfonctionnements répétés du SIGOBE.

Pour pallier cette difficulté au titre de la gestion 2022, il faudrait prendre toutes les dispositions pour que la prise en charge des dépenses soit facilitée dans l'applicatif de gestion budgétaire.

CONCLUSION (Générale)

En 2021, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transport chargé des Affaires Maritimes a connu des avancées notables, notamment au niveau réglementaire (lois, décrets, arrêtés), du transport maritime et lagunaire, de la sûreté des navires et du taux d'absorption des crédits budgétaires, en dépit de toutes les difficultés rencontrées.

Cependant, les résultats obtenus sont appréciés sur la base des indicateurs retenus pour son suivi et évaluation. Ces résultats ont également permis de continuer l'appréciation de la pertinence des stratégies et interventions prévues dans le PND ainsi que leur contribution à l'amélioration de la mobilité des populations par les voies d'eaux. Autrement dit, à offrir des services de qualité aux usagers tout en veillant à ce que les populations utilisent les services de transport maritime ivoirien dans un cadre décent, assaini, mieux structuré et résilient.

Au-delà des résultats obtenus, les difficultés rencontrées ont permis de dégager de nouvelles perspectives pour l'avenir en termes d'opportunités et de défis au regard des enjeux à prendre en compte les années suivantes.

Pour finir, Il convient de noter que les ressources allouées au SEMTAM restent, à ce jour, insuffisantes, comparativement aux nombreux défis à relever. L'ensemble des acteurs doivent donc promouvoir une gestion efficace et efficiente des ressources et relever le défi de la redevabilité.

Pour ce faire, il est impératif, pour les acteurs, de poser des actions vérifiables par des indicateurs dont les méthodes de calcul et les sources de vérification sont bien définies.

Une telle option commande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions chiffré pour mieux articuler la gestion des ressources en vue de transformer efficacement le budget alloué en résultats concrets.

**SECTION 559 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE
LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME,
CHARGE DU LOGEMENT SOCIAL**

SECTION 559 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGE DU LOGEMENT SOCIAL

INTRODUCTION (générale)

Monsieur Lataille N'guessan KOFFI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social est entré au gouvernement à l'issue du remaniement ministériel survenu le 04 septembre 2019. Il a été reconduit par le 1^{er} gouvernement du Premier Ministre Patrick ACHI.

L'article 39 du Décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement précise : « **Le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, exerce par délégation du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, les attributions de celui-ci relatives au logement social.** »

A ce titre, il a en charge :

- La définition de la stratégie de l'Etat en matière de logement social ;
- La promotion de l'aménagement foncier pour le logement social ;
- L'élaboration, la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement ;
- La facilitation de l'accès au logement en milieux urbain et rural.

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social compte 2 programmes. Outre le cabinet, le Secrétariat d'Etat chargé du Logement social comprend 4 Directions et 3 services rattachés au cabinet et 2 Directions centrales.

Les activités du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social au titre de l'année 2021 ont été exécutées dans un contexte de gestion de la Covid19 et des intempéries climatiques.

Le présent rapport annuel de performance s'articule autour des points suivants :

PARTIE I : LE SECRETARIAT D'ETAT

I. PRESENTATION GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

I.1. Architecture programmatique du Secrétariat d'Etat

Le Secrétariat d'Etat a en son sein deux (02) programmes, que sont le programme1 « Administration Générale » et le programme 2 « Logement Social ».

Le programme 1 comporte trois (03) actions qui se déclinent en quinze (15) activités

Le programme 2 quant à lui comporte une (01) action qui se décline en sept (07) activités

I.2. Politique ministérielle

Orientations Stratégiques du Secrétariat d'Etat

- L'amélioration de la gouvernance par le renforcement des capacités des personnels ;
- Les populations ont accès aux logements sociaux ;
- La réduction du déficit de logements par la production (massive) de logements décentes à moindre coût.

Tableau 1 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

Objectifs Globaux :	Résultats stratégiques	Indicateurs de performance	Cibles
Améliorer la gouvernance	La gouvernance du Secrétariat d'État est améliorée	Taux de satisfaction du personnel	ND
Faciliter l'accès aux logements sociaux	Les populations ont accès aux logements sociaux	Taux de satisfaction des acquéreurs	ND

II. PERFORMANCE GENERALE DU SECRETARIAT D'ETAT

II.1. Architecture du cadre de performance

La performance globale du Secrétariat d'Etat se mesure à travers 2 objectifs globaux (améliorer la gouvernance et faciliter l'accès aux logements sociaux), liés aux 2 programmes du Secrétariat d'Etat. Les indicateurs retenus sont des enquêtes de satisfaction du personnel du Secrétariat d'Etat d'une part et des souscripteurs d'autre part. Les cibles de ces deux enquêtes n'ont pas été déterminées

Tableau 2 : Architecture du cadre de performance du Ministère

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs	Cibles
Nombres	02	02	03	09	09

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

L'enquête auprès des souscripteurs n'a pu être menée à son terme. Les nombreuses demandes de remboursement enregistrées au cours de l'année montrent que certains souscripteurs ne sont pas satisfaits des acteurs du Programme Présidentiel de Logements Sociaux (promoteurs immobiliers et administration)

Tableau 3 : Cadre de performance du Ministère

Programmes (a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination du système de planification, de communication et de gestion juridique	02	01	66,25%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	04	01	91,24%
P2 : Logement social	OS 1 : Produire des logements décents et à moindre couts	03	00	59,04%
TOTAL		08	02	71,16%

Source : DPPD-PAP 2021-2023

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 4 : Évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 : Améliorer la gouvernance	RS 1 : La gouvernance est améliorée	IP1.1 : Taux de satisfaction du personnel	%	33,73	ND	ND	
OG 2 : Facilité l'accès aux logements sociaux	RS 2 : Les populations ont accès aux logements sociaux	IP 2.1 : Taux de satisfaction des acquéreurs	%	ND	ND	ND	

Source :

L'enquête auprès des souscripteurs n'a pu être menée à son terme. Le Secrétariat d'État a enregistré 77 demandes de remboursement au cours de l'année 2021. Ces chiffres montrent que certains souscripteurs ne sont pas satisfaits des acteurs du Programme Présidentiel de Logements Sociaux (promoteurs immobiliers et administration)

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 5 : Exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS					
	2020	Budget initial	Prév. actuel (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
1. RESSOURCES	21 359 746 492	21 800 966 072	21 750 447 234	21 683 143 376	67 303 858	99,69%
1.1 Ressources intérieures						
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)	21 359 746 492	21 800 966 072	21 736 447 234	21 669 143 376	67 303 858	99,69%
1.1.2 Recettes de services						
1.2 Ressources extérieures	-		-			
1.2.1 Emprunts projets						
1.2.2 Dons Projets						
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés						
2 CHARGES	21 359 746 492	21 800 966 072	21 750 447 234	21 683 143 376	67 303 858	99,69%
2.1 Personnel	-	450 000 000	449 999 999	449 999 999	0	100%
2.1.1 Solde y compris EPN	-	-	-	-	-	
2.1.2 Contractuels hors solde	-	-	-	-	-	
2.2 Biens et Services	396 222 033	619 413 761	577 048 609	509 744 751	67 303 858	88,34%
2.3 Transferts	831 552 311	731 552 311	279 722 438	279 722 438	0	100%
2.3.1 Transferts courants	831 552 311	731 552 311	265 722 438	265 722 438	0	100%
2.3.2 Transferts en capital	-	-	-	-	-	
2.4 Investissement	20 131 972 148	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188	0	100%
2.4.1 Trésor	20 131 972 148	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188	0	100%
2.4.2 Financement extérieur	-	-	-	-	-	
Dons	-	-	-	-	-	
Emprunts	-	-	-	-	-	
TOTAL	21 359 746 492	21 800 966 072	21 750 447 234	21 683 143 376	67 303 858	99,69%

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Les crédits budgétaires initiaux accordés au Secrétariat d'État au titre de l'année 2021, s'élèvent à un montant de **21 800 966 072 FCFA**. Ces crédits concernent quatre (04) grandes natures dépenses à savoir, le personnel, les biens et services, les transferts et l'investissement. Suite à un mouvement de crédits intervenu au cours de l'exercice, nous présentons un budget actuel de **21 750 447 234 FCFA**. Le taux d'exécution global du budget du Secrétariat d'État sur ce budget actuel est de **99,69%**.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

M. **KOUASSI Kouadio Edouard**, Directeur de Cabinet du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du logement et de l'Urbanisme chargé du Logement Social est le responsable du Programme 1. Il occupe ce poste depuis Octobre 2019.

Conformément au décret portant organisation du Secrétariat d'Etat, le programme 1 est conçu pour la coordination de la politique générale du Secrétariat d'Etat. Le programme « Administration Générale » est conçu pour assurer la coordination de l'ensemble des actions, services et activités du Secrétariat d'Etat chargé du Logement Social. Ce programme vise à asseoir une administration efficiente et performante, en assurant la coordination administrative, technique et en veillant au contrôle, à la planification et au suivi de la mise en œuvre des activités du Secrétariat d'Etat. En outre, il permet d'assurer l'efficacité de la politique générale de gestion des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que, de veiller à la programmation des actions et projets du Secrétariat d'Etat.

Les activités du Programme 1 se sont exécutées dans une bonne atmosphère et un bel esprit.

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme « Administration Générale » s'articule autour des points suivants :

- Présentation stratégique du programme ;
- Réalisations du programme au titre de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

L'objectif global du programme « Administration Générale » est d'améliorer la gouvernance du Secrétariat d'Etat.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont :

- Objectif spécifique 1.1 : Améliorer la coordination du système de planification, de communication et de gestion juridique ;
- Objectif spécifique 1.2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme 1 concernent les dépenses du personnel et de biens et services. Au titre de l'année 2021, le programme a bénéficié de crédits d'un montant **1 008 720 921** francs CFA comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Répartition du budget par nature de dépenses du programme 1

Nature de dépenses	Montants alloués
Personnel	450 000 000
Biens et services	558 720 921
TOTAL	1 008 720 921

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 7 : Exécution du budget par nature de dépenses du programme 1

Natures de dépenses	Budget initial	Budget actuel	Mandat ordonnancé	Taux d'exécution
Personnel	450 000 000	449 999 999	449 999 999	100%
Biens et services	558 720 921	524 056 554	458 152 554	87,42%
Total	1 008 720 921	974 056 553	908 152 553	93,23%

Les crédits budgétaires alloués au programme 1, initialement **1 008 720 921 FCFA**, ont été portés à **974 056 553** francs CFA. Sur cette nouvelle dotation, nous enregistrons une réalisation de **908 152 553 FCFA**, soit un taux d'exécution de **93,23%**. Ce taux se justifie d'une part par le plafonnement général des budgets de fonctionnement et d'autre part, par la non-exécution des dépenses relatives aux conférences et mission hors Côte d'Ivoire s'élevant à 20 000 000 francs CFA, en raison de la maladie à COVID-19.

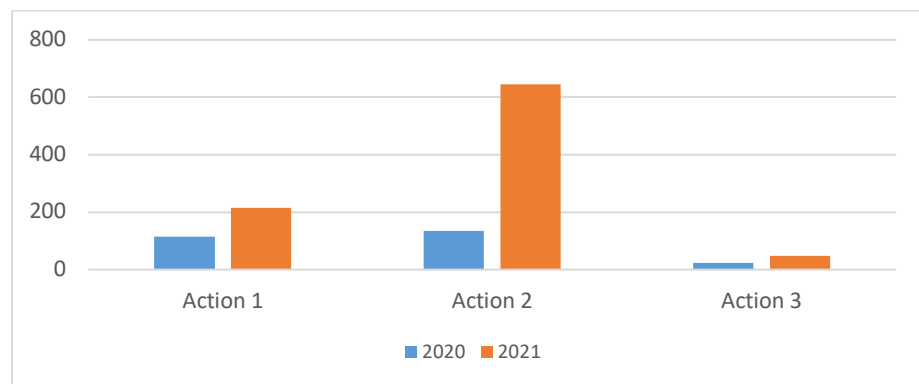
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 8 : Exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N-2 (2020)	N-1 (2021)
Action 1 : Coordination et animation			115 024 013	214 191 891	-	-	-	-	115 024 013	214 191 891
Action 2 : Gestion des ressources humaines financières et Matérielles		449 999 999	135 284 965	196 118 596	-	-	-	-	135 284 965	646 118 595
Action 3 : Information et communication			24 686 497	47 842 067					24 686 497	47 842 067
TOTAL		449 999 999	274 995 475	458 152 554					274 995 475	908 152 553

Source : situation d'exécution budgétaire /SIGOBE

Graphique 1 : Exécution financière par actions du programme 1



Source :

Le budget alloué au Programme 1 du Secrétariat d'Etat a connu une hausse de 300%. La plus forte hausse se situe au niveau de l'action 2 : Gestion des ressources financières, matérielles et humaines. Cet écart s'explique d'une part par la réduction du budget en 2020 suite à la survenue de la Covid 19 et d'autre part par la création de nouveaux services entraînant une hausse du budget 2021. En effet le personnel et les activités du Secrétariat d'Etat se sont accrues en 2021 entraînant ainsi une augmentation du budget.

II.1.2. Suivi des investissements

Le programme Administration Générale ne comporte aucun projet d'investissement. Il se résume en dépenses de biens et services

II.2. Évolution des effectifs

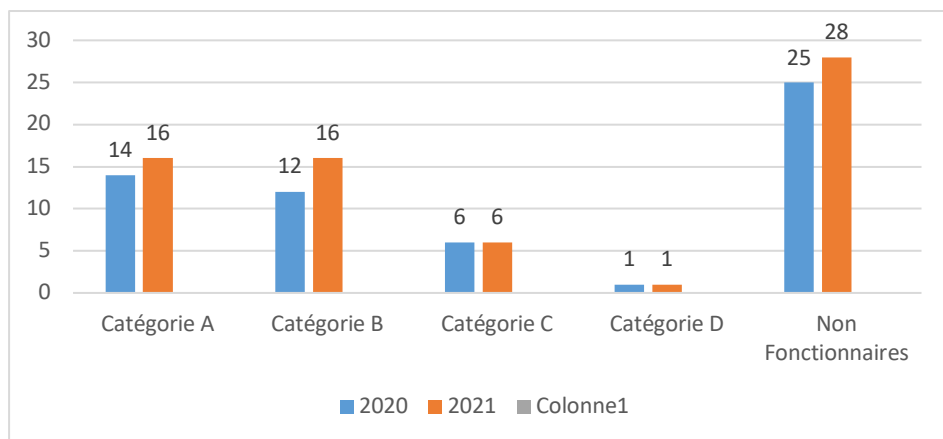
Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	17	04	04	03	01	19
Catégorie B	16	10	10	04	00	20
Catégorie C	12	04	04	00	00	12
Catégorie D	08	05	05	00	00	08
Non Fonctionnaires	29	10	10	03	00	32
TOTAL	82	33	33	10	01	91

Source : Rapport d'activités de la DRH

Graphique 2 : Taux d'évolution des effectifs 2020-2021 du programme 1



Source : Rapport d'activités de la DRH

Commentaire :

- Satisfaction mitigée au niveau des catégories A et B
- Le déficit de fonctionnaires de catégorie C entraîne une lenteur dans l'exécution des tâches administratives.
- Le déficit de fonctionnaires de catégorie D, notamment les chauffeurs impacte négativement le travail. On note la liaison très défectueuse entre les différents sites des Directions du Secrétariat d'Etat. Les Courriers et imputations arrivent très difficilement et souvent très tardivement aux Directions qui ne se trouvent pas au Plateau.
- A défaut de trouver des fonctionnaires dans les catégories C et D, le Secrétariat d'Etat va envisager le recrutement de contractuels pour effectuer les tâches et rendre les directions plus efficaces.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Le programme 1, « Administration Générale » a pour objectifs d'organiser, d'administrer et de coordonner toutes les actions et activités du Secrétariat d'Etat.

Ce programme assure la coordination administrative, technique et veille au contrôle, à la planification et au suivi de la mise en œuvre des activités du Secrétariat d'Etat. Ainsi, il permet d'assurer l'efficacité de la politique générale de gestion des ressources humaines, matérielles et financières et de veiller à la programmation des actions et projets du Secrétariat d'Etat.

Ce programme est bâti autour de trois (3) actions :

- Action 1 : Coordination et animation
- Action 2 : Gestion des ressources humaines et financières
- Action 3 : Information et Communication

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Dans cette partie, est retracé le niveau d'exécution du PAP du programme.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP).

Toutes les données soumises à revue dans le RAP ne proviennent que du PAP. Le RAP présente dans leur nombre et dans leur formulation les mêmes indicateurs, les mêmes unités, les mêmes prévisions, les mêmes méthodes de calculs que le PAP. Il n'est donc pas admis d'ajouter ni de retrancher des informations ou des données d'un document à un autre.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 10 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination du système de planification, de communication et de gestion juridique				
IP1- Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat	%	54	100	32,5
IP2- Taux de couverture médiatique des activités	%	100	100	100
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles				
IP1- Taux d'agents formés	%	29	100	83,78
IP2- Taux de couverture des besoins en personnel	%	33,73	60	74,44
IP3- Taux d'équipement des services	%	55	80	70
IP4- Taux d'exécution du budget	%	98,51	95	89

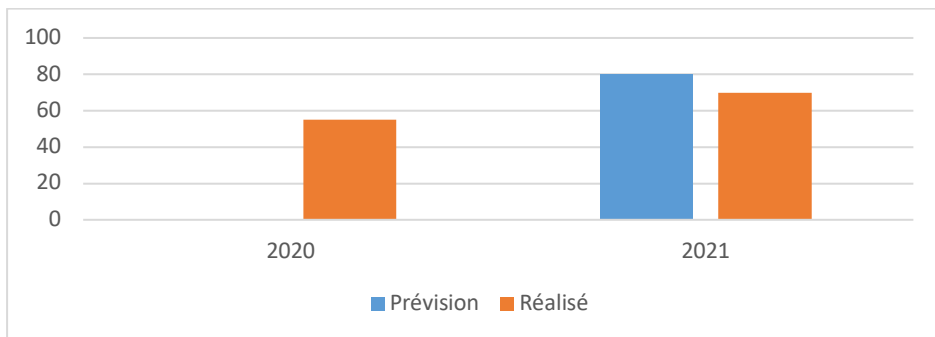
Source : DPPD-PAP 2021 du secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Améliorer la coordination du système de planification, de communication et de gestion juridique

Indicateur 1 : Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat

Graphique 3 : Taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat



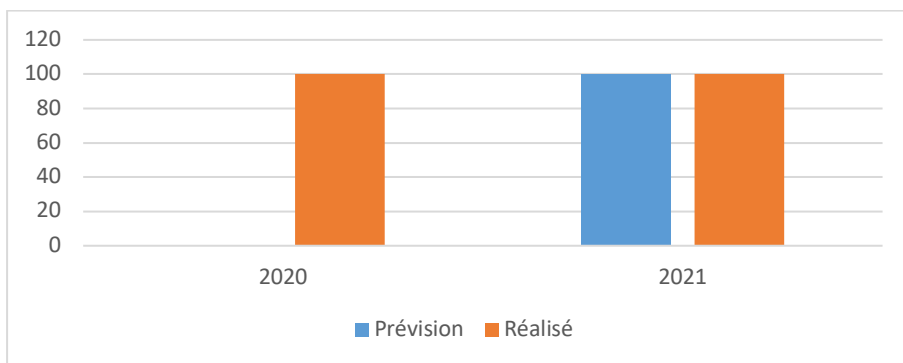
Source : Direction de la Planification

Le taux de réalisation des activités de coordination du Secrétariat d'Etat est la proportion de réunion de coordination tenue sur le nombre de réunions prévues. Ce taux est de 32,15 %, soit 13 réunions tenues au cours de l'année. Ces réunions initialement hebdomadaires ont mué en réunions mensuelles, au vu des instructions nouvelles demandant la tenue de réunions mensuelles en lieu et place des réunions hebdomadaires.

Pour être plus efficace, il a été décidé que désormais les réunions de coordination soient mensuelles afin de donner assez de temps aux Directeurs et Chefs de Services rattachés de mieux coordonner leurs activités.

Indicateur 2 : Taux de couverture médiatique des activités

Graphique 4 : Taux de couverture médiatique des activités



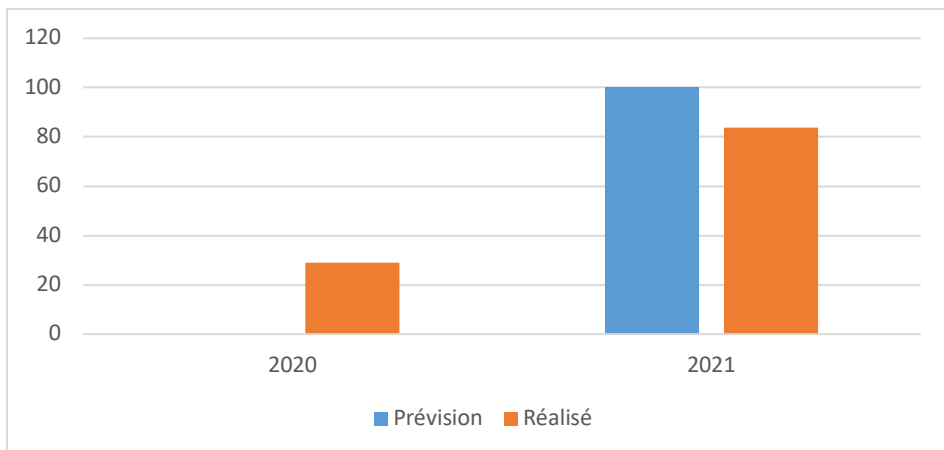
Source : Direction de la Communication

Toutes les activités du Secrétariat d'Etat ont été couvertes par la presse dans toute sa diversité (presse écrite, presse audiovisuelle, presse en ligne)

Objectif spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Indicateur 1 : Taux d'agents formés

Graphique 5 : Taux d'agents formés

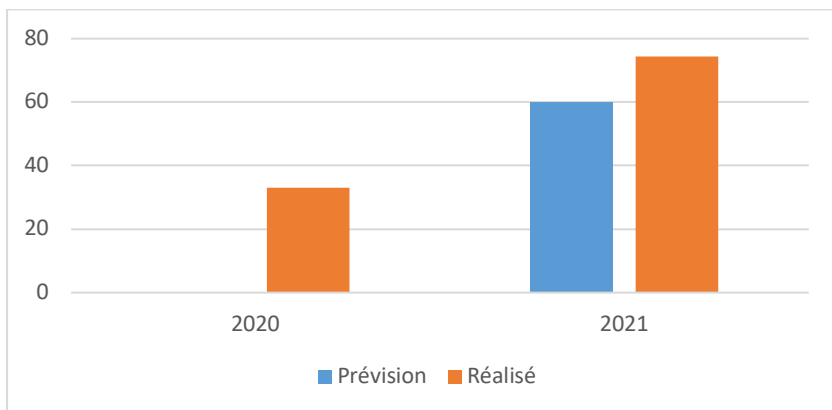


Source : DRH

Une formation sur la rédaction administrative a été dispensée au cours de l'année 2021. Cette formation a impacté 83,78% du personnel. La stratégie de formation retenue au Secrétariat d'Etat est la formation en cascade. Ce type de formation consiste à former les Directeurs et Sous Directeurs qui devront à leur tour répercuter le contenu de la formation sur les autres agents des Directions. Deux Directions n'ont pas pu faire la restitution de la formation à l'ensemble de leurs agents. Néanmoins, les résultats sont palpables. Les correspondances /issues des directions sont mieux élaborées.

Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en personnel

Graphique 6 : Taux de couverture des besoins en personnel



Source :DRH

Les ressources humaines sont très importantes, voire indispensables au fonctionnement de l'administration. On note un taux de couverture générale de 74,44%. Ce taux reste en deçà de nos besoins. Les demandes de l'année 2021 ont été satisfaites à seulement 30,30%. Ce déficit impacte négativement le bon fonctionnement des Directions.

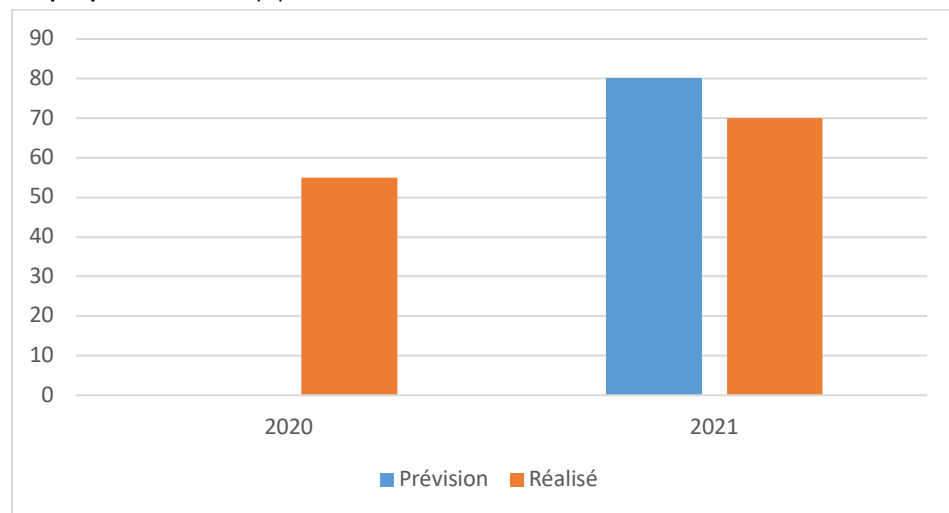
On note un déficit criant de fonctionnaires des catégories C et D entraînant une lenteur dans l'exécution des tâches administratives.

Le manque de chauffeurs impacte négativement le travail. On note la liaison très défectueuse entre les différents sites des Directions du Secrétariat d'Etat. Les Courriers et imputations arrivent très difficilement et très tardivement aux Directions qui ne se trouvent pas au Plateau.

A défaut de trouver des fonctionnaires dans les catégories C et D, le Secrétariat d'Etat va envisager le recrutement de contractuels pour effectuer les tâches et rendre les directions plus efficaces.

Indicateur 3 : Taux d'équipement des services

Graphique 7 : Taux d'équipement des services

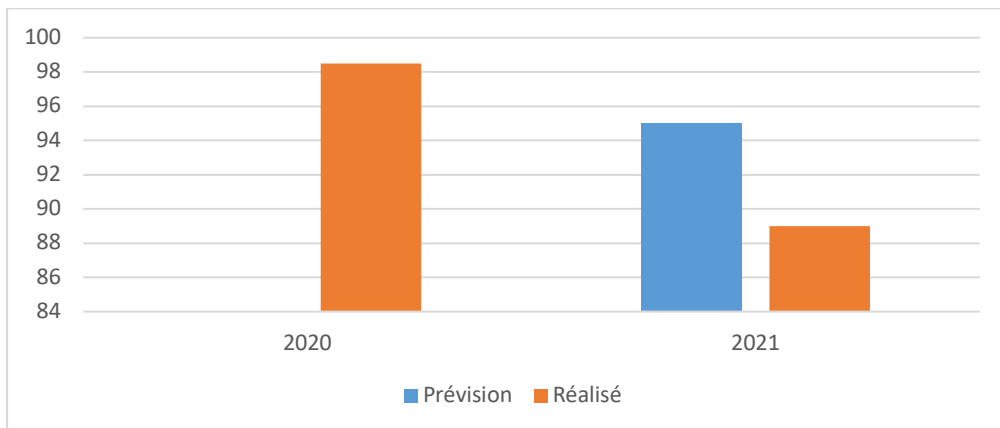


Source : DAF

Les budgets mis à la disposition des Directions ont permis l'équipement de celles-ci. Ainsi les directions ont pu s'équiper en matériels informatiques, en fournitures, en matériel et en mobiliers de bureau. Le manque de locaux à usage de bureaux ne permet pas l'équipement complet des directions. Le taux de 70% est satisfaisant. Il sera amélioré avec l'acquisition de nouveaux locaux à usage de bureaux.

Indicateur 4 : Taux d'exécution du budget

Graphique 8 : Taux d'exécution du budget



Source : DAF

Le taux d'exécution du budget du programme 1 est de 89,01% contre une prévision de 95%. Les principales raisons de la non atteinte des prévisions sont le taux de régulation imposé qui ne permet pas la consommation totale des crédits et la suspension des missions à l'extérieur en raison de la pandémie COVID 19. Toutes ces raisons constituent un handicap à la réalisation efficiente de nos activités

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Eléments positifs tirés de l'exercice :

- La couverture totale des activités du Secrétariat d'Etat par le service de la Communication,
 - la mise en service du site internet,
 - l'acquisition de nouveaux véhicules
 - l'équipement progressif des services.
 - Renforcement des capacités du personnel

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2021.

- Déficit de personnels des catégories C et D
- Nombre élevé des demandes de remboursement
- Insuffisance de véhicules de services

Mesures proposées par le Responsable du Programme 1

- Acquisition de matériels techniques au profit du Service de Communication et de Relations Publiques
- Recrutement de personnel contractuel, notamment des chauffeurs

IV.2. Recommandations

- Demande de personnels de catégorie C et D auprès de la Fonction Publique
- Augmentation du budget alloué au Programme 1

CONCLUSION

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social assume tant bien que mal la mission à lui assignée par le gouvernement, c'est-à-dire permettre aux ivoiriens de loger décemment par la réduction du déficit de logements. Pour atteindre cet objectif, le Secrétariat d'Etat s'appuie sur 2 programmes dont le programme 1 dédié à l'amélioration de la gouvernance. Deux (2) années après sa création les résultats sur le terrain sont visibles : l'achèvement des travaux de VRD sur les principaux sites de construction des logements sociaux. Ces performances obtenues sur le terrain sont le résultat de la coordination des activités du programme 1.

Néanmoins des efforts restent à faire au niveau du renforcement des capacités du personnel pour le rendre plus efficace. Une augmentation du budget alloué au programme serait salubre pour financer toutes les activités du Programme.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « LOGEMENT SOCIAL »

INTRODUCTION

M. KOUADIO Kouamé Eugène, Directeur du logement et de l'Aménagement foncier pour le logement Social est le Responsable du programme 2 intitulé « **Logement Social** » Ce programme qui a pour mission :

- d'aider à la production massive de logements destinés aux ménages à revenus modestes, en partenariat avec le secteur privé ;
- d'élaborer la législation en matière de logement social, en relation avec les services compétents ;
- d'assurer l'application ainsi que le contrôle ;
- d'assurer la mobilisation foncière pour la production des logements sociaux,
- de promouvoir l'aménagement foncier destiné aux opérations de logement social, y compris les opérations de viabilisation de terrains nus destinés aux Lotissements à Équipements Modérés ;
- de faire la promotion du logement social et économique.

Les activités du Programme 2 se sont exécutées dans un contexte de gestion de la Covid19 et des intempéries climatiques

Le présent Rapport Annuel de Performance du programme « Logement social » s'articule autour des points suivants :

- Présentation stratégique du programme ;
- Réalisations du programme au titre de l'exercice 2021 ;
- Performance du programme ;
- Perspectives

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Le programme 2 est chargé de mettre en application la politique nationale en matière de logement social.

Pour ce faire, il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux (**PPLS**) en vue de réduire le manque grandissant de logements à Abidjan et à l'intérieur du pays

L'objectif global du programme est de faciliter l'accès aux logements.

Le résultat stratégique qui s'y rattache porte sur « les populations ont accès aux logements sociaux ».

Objectif spécifique « Produire des logements décents à moindre coût ».

I.2. Le financement du programme

Les crédits alloués au programme 2, au titre de l'année 2021, s'élèvent à **20 792 245 151 FCFA**, répartis initialement comme suit :

Tableau 11 : Répartition du budget par nature de dépenses du programme 2

Nature de dépenses	Budget initial	Budget actuel
Personnel	0	0
Biens et services	60 692 840	52 992 055
Transferts	731 552 311	279 722 438
Investissements	20 000 000 000	20 443 676 188
TOTAL	20 792 245 151	20 776 390 681

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Tableau 12 : Exécution du budget par nature de dépenses du programme 2

Natures de dépenses	Budget initial	Budget actuel	Mandat ordonnancé	Taux d'exécution
Personnel	0	0	0	-
Biens et services	60 692 840	52 992 055	51 592 197	97,36%
Transfert	731 552 311	279 722 438	279 722 438	100%
Investissement	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188	100%
Total	20 792 245 151	20 776 390 681	20 774 990 823	99,99%

L'exécution du budget 2021 du programme 2 est globalement situé à 99% (**20 774 990 823 FCFA**), dont 88% (**51 592 197 FCFA**) pour les dépenses de Biens et Services, 100% (**279 722 438 FCFA**) pour les dépenses de transferts, ainsi que 100% (**20 443 676 188 FCFA**) pour les dépenses d'Investissements. Ce taux de réalisation satisfaisant résulte de l'exécution des dépenses d'investissements, représentant 98% du budget alloué au programme. IL s'agit, dans le cadre de la réalisation du projet des 60 000 logements, de l'acquisition de nouveaux sites pour la construction de logements sociaux dans le grand Abidjan, ainsi qu'à l'intérieur du pays, de la réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur les sites existants.

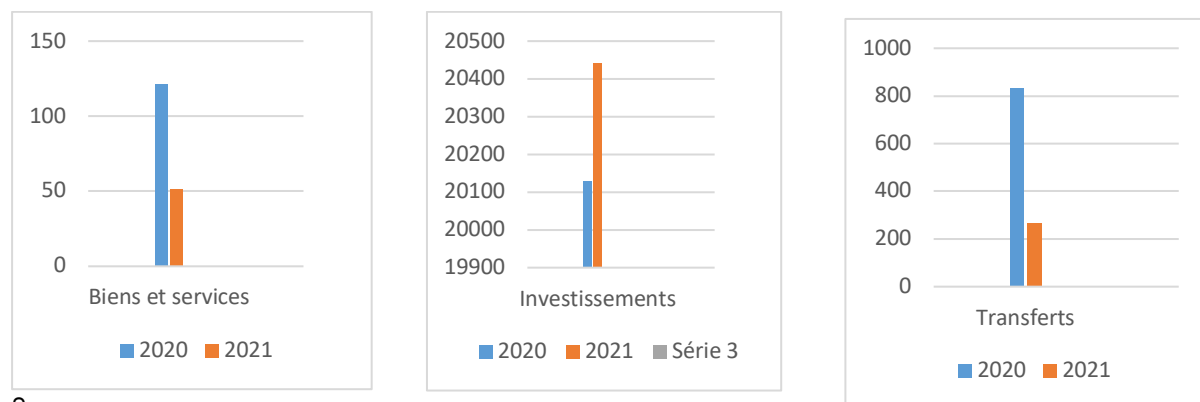
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 13 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)	(2020)	(2021)
2222001-Aide à la production et à l'accès au logement	-	-	121 226 558	51 592 197	831 552 311	265 722 438	20 131 972 148	20 443 676 188	21 084 751 017	20 760 990 823

Source : Situation d'exécution budgétaire DAS

Graphique 9 : Évolution du budget par nature de dépenses



Source :

L'exécution du budget 2021 du programme 2 est globalement situé à 99% (20 760 990 823 FCFA), dont 88% (51 592 197 FCFA) pour les dépenses de Biens et Services, 100% (265 722 438 FCFA) pour les dépenses de transferts, ainsi que, 99% (20 443 676 188 FCFA) pour les dépenses d'Investissements. On note une baisse du budget alloué aux transferts. Cette baisse s'explique par la non prise en compte des transferts au profit de la SICOGLI et du FSH.

En effet l'Etat a soldé le remboursement des arriérés de cotisations à Shelter-Afrique.

II.1.2. Suivi des investissements

L'exécution de crédits d'investissement du programme est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat Ordonnancé 2021
Projet 1 : Réalisations des VRD pour 60 000 logements sociaux	2013	2023	113 536 700 000	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188
Sur financement intérieur			113 536 700 000	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188
Sur financement extérieur			-	-	-	
Total programme (Budget de l'Etat)			113 536 700 000	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188
Total sur financement intérieur			113 536 700 000	20 000 000 000	20 443 676 188	20 443 676 188
Total sur financement extérieur						

Source:

Pour l'exercice 2021, l'ensemble des crédits votés ont été alloués. Par ailleurs, aucun évènement majeur n'a été enregistré. A la fin de l'exercice, le projet 1 a reçu au total un financement du trésor public à hauteur de **91 090 113 342 F CFA**, ce qui représente un taux global de financement de **80%**. Quant au taux de réalisation physique de l'ensemble des travaux de VRD primaires en cours depuis le lancement du programme en 2013 sur l'ensemble des quatre sites que sont Songon-Kassemblé, Bingerville, Bassam-Modeste et Cité ADO (Yopougon Gnanobité), il est de **80%**. Comparé à celui de 2020 qui était à 76%, il est relativement en hausse sans toutefois atteindre la prévision qui était de 100%.

La réalisation des VRD est essentielle pour permettre d'habiter les sites de construction des logements sociaux. Si les cités ADO, Bingerville et Modeste sont habitées, il n'en est pas de même pour la ville nouvelle de Songon qui constitue le plus grand site du Programme Présidentiel de Logements Sociaux. Les travaux avancent mais l'on est confronté à certaines difficultés

- ✓ Les aléas climatiques (pluies diluviennes) ont entraîné l'interruption de certains chantiers pendant plusieurs semaines en raison des inondations ;
- ✓ La raréfaction du ciment sur le marché au cours du premier semestre 2021 en raison du rationnement du courant électrique impactant ainsi la production de ce matériau au niveau des usines ;
- ✓ Les litiges fonciers sur certains sites ;
- ✓ La lenteur administrative dans le traitement des dossiers liés aux travaux ;
- ✓ Les difficultés faites par des promoteurs immobiliers pour la réalisation de certains ouvrages sur le site de Songon ;
- ✓ La prolifération des avenants sur les différents marchés en raison des insuffisances des études initiales au montage desdits marchés ;
- ✓ Des problèmes organisationnels des entreprises qui n'arrivent pas à optimiser le volume de travail sur les chantiers ;
- ✓ L'arrêt de la production des logements par la majorité des promoteurs immobiliers.

II.2. Évolution des effectifs

Les effectifs du personnel du programme sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	03	06	06	04	01	06
Catégorie B	01	13	13	02	00	03
Catégorie C	00	01	01	00	00	00
Catégorie D	00	03	03	00	00	00
Non Fonctionnaires	01	09	09	01	00	02
TOTAL	05	32	32	07	01	11

Source : DRH

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles.

Satisfaction mitigée au niveau de la catégorie A:

Le manque d'agents de catégorie A expérimentés gêne la nomination de sous-directeurs dans deux directions.

Les agents spécialisés des TP option chauffeurs sont absents des effectifs. En conséquence, on a fait recours aux chauffeurs privés pour conduire les véhicules de service.

Manque de personnel technique géomètre, topographe et hydraulique. Ceci entraîne l'absence de personnel sur les sites du logement social.

Pour mieux accomplir les tâches et atteindre les objectifs, il est indispensable d'affecter de nouveaux chauffeurs et techniciens.

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégique

Les principales activités du programme 2 Logement social se présentent comme suit :

- ✓ Mobilisation du foncier pour la réalisation des programmes de logements sociaux ;
- ✓ Réalisation des VRD primaires en vue de rendre les logements habitables ;
- ✓ Production de logements décents à moindre coûts pour les ménages à faibles revenus.

Au terme de l'exercice 2021, le bilan du programme 2 se présente comme suit :

1) Mobilisation du foncier

Une superficie de 707 Ha de foncier a été mobilisé tant dans le grand Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

2) Réalisation des VRD primaires

Le taux de réalisation physique des VRD primaires en cours depuis le lancement du programme en 2013 sur l'ensemble des quatre sites que sont Songon-Kassemblé, Bingerville, Bassam-Modeste et Cité ADO (Yopougon Gnanobité) est estimé à **84%** au 31/12/2021. Comparé à celui de 2020 qui était de 76%, il est relativement en hausse sans toutefois atteindre la prévision qui était de 100%. L'on enregistre un taux d'avancement spécifique de 8% pour l'année 2021. Ce taux relativement faible s'explique par les nombreuses difficultés rencontrées dans l'avancement desdits travaux au cours de l'année notamment les litiges fonciers, les aléas climatiques (inondations sur les chantiers), la raréfaction du ciment sur le marché au cours du premier semestre 2021 en raison du rationnement de la fourniture du courant électrique, etc.

Par ailleurs, de nouveaux chantiers de réalisation de VRD ont été ouverts en 2021 notamment sur les sites de Yopougon-Azito, Bingerville (prolongement du canal primaire de drainage des eaux pluviales) et Bassam-Modeste (STEP et canal primaire de drainage des eaux pluviales) avec des taux de réalisation respectifs de 51%, 0% (en instance de démarrage) et 2%. Le taux de réalisation physique global de ces projets est estimé à 19%.

3) Production des logements

Sur un objectif d'environ 60 000 logements à réaliser, **10 331** logements (dont 1739 plateformes LEM) ont été achevés, soit un taux de réalisation de **17,30%**.

12 561 logements sont en cours de réalisation sur l'ensemble des sites. Ces résultats sont largement en deçà des objectifs fixés en raison surtout de la faible capacité financière des promoteurs à accélérer la production des logements. L'accès aux crédits promoteurs reste un enjeu majeur pour ces promoteurs. Aussi, le non achèvement de certains travaux de VRD primaires sur certains sites (eau potable, électricité, réseau d'assainissement, etc.) a eu un impact considérable sur la livraison des logements.

En vue de la mise en œuvre de la stratégie du programme 2 qui est de réduire le manque grandissant de logement à Abidjan et à l'intérieur du pays, la politique nationale du logement social a consisté pour l'Etat à prendre des dispositions pour la réduction du coût de production des logements par les promoteurs en mobilisant le foncier pour la construction des logements, en relisant les VRD primaires et en accordant des exonérations fiscales aux promoteurs immobiliers notamment sur les matériaux de construction. Ce qui permet une réduction du coût du logement de 30%.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 16 : Évolution des indicateurs du programme 2

Les résultats mesurés par indicateur de performance sont consignés dans le tableau ci-après.

Objectif spécifique programme 2 « Logement Social » : Aide à la production et à l'accès au logement				
Indicateur	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Indicateur 1 : Taux de logements achevés	%	4,60% (2 968)	15,51 % (10 000)	1,57% (1 018)
Indicateur 2 : Taux de logements livrés	%	80%	100 %	83%
Indicateur 3 : Taux de réalisation des Voiries et Réseaux Divers (V.R.D) primaires	%	76%	100 %	84%

Source : RAP 2020 / Rapport annuel 2020 de la Direction du Logement et de l'Aménagement Foncier pour le Logement Social / Rapport d'avancement travaux BNETD

La production de logements ainsi que la réalisation des VRD primaires sont les principales activités du programme 2 dénommé logement social. Ainsi, à l'actif de ce programme, il convient de signaler qu'à la fin de l'exercice 2021 environ 20 000 logements ont été construits soit 31% des logements prévus et 84% des travaux de VRD des premiers sites de construction (Grand Abidjan) ont été réalisés.

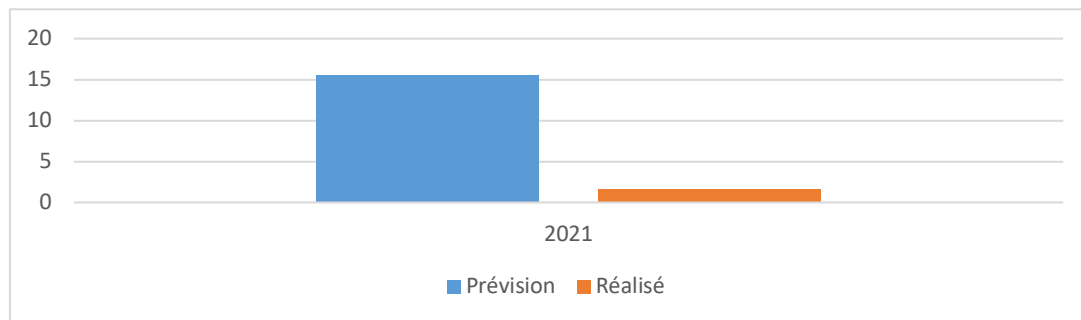
A ces résultats, il convient d'ajouter qu'environ 2 500 hectares de foncier ont été mobilisés depuis le début du programme pour la construction des logements.

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif spécifique 1 : Produire des logements décents et à moindre coûts

Indicateur 1 : Taux de logements achevés

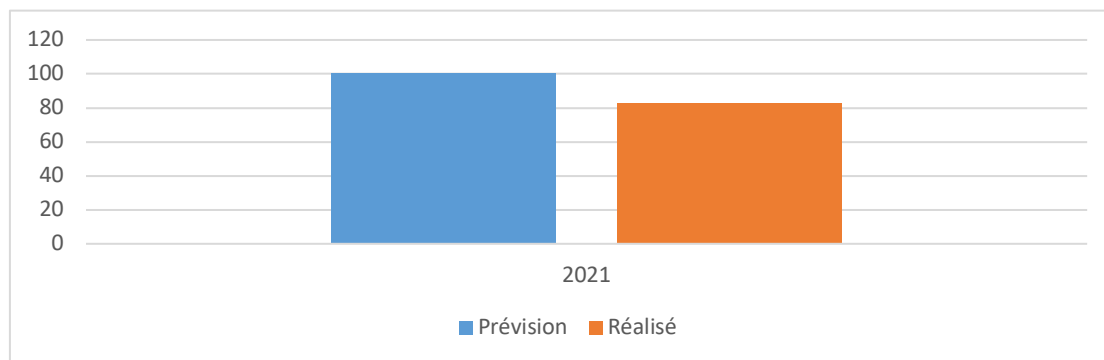
Graphique 10 : Taux de logements achevés



Le nombre de logements achevés inclut le nombre de logements livrés. La prévision spécifique pour l'année 2021 étant de 15,51% soit environ 10 000 logements à achever en 2021 (voir DPPD-PAP 2019-2021), nous enregistrons un taux de 1,57% soit environ 1 000 logements construits. Ce nombre étant très faible au regard de la cible. Les raisons étant diverses parmi lesquelles nous pouvons citer l'insuffisance des capacités financières des promoteurs immobiliers engagés dans le programme pour la production des logements, la démotivation de certains promoteurs face aux retards accusés par l'Etat pour la délivrance des actes administratifs liés à l'exécution du programme et surtout dans la mise à disposition des VRD primaires.

Indicateur 2 : Taux de logements livrés

Graphique 11 : Taux de logements livrés

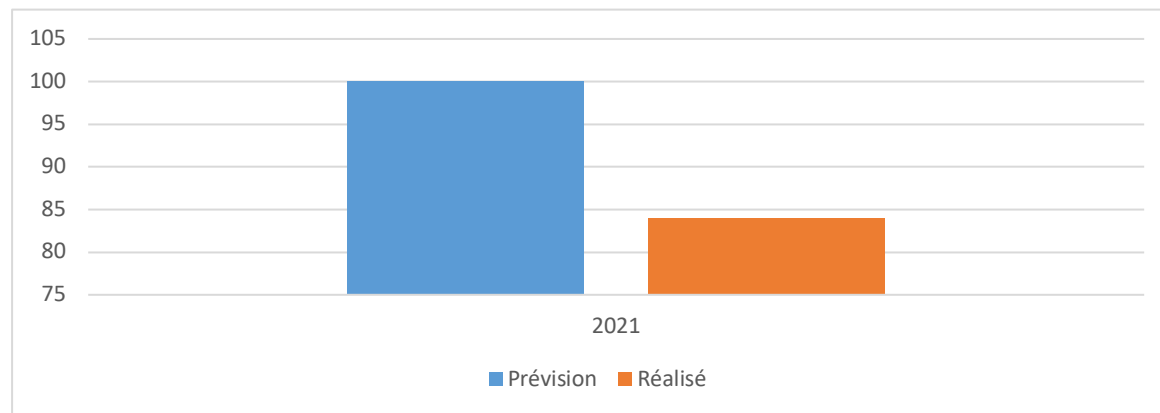


Source

Le taux de logements livrés stagne autour de 80% depuis les années 2018 (83% pour l'année 2021). La prévision de 100% pour l'année 2021 n'a pas été atteinte. La principale raison est le non achèvement de certains travaux de VRD primaires sur certains sites (eau potable, STEP, électricité) depuis le lancement du programme qui a un impact considérable sur la livraison de la totalité des logements construits.

Indicateur 3 : Taux de réalisation des voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires

Graphique 12 : Taux de réalisation des voiries et Réseaux Divers (VRD) primaires



Source

Le taux de réalisation physique des VRD primaires en cours depuis le lancement du programme en 2013 sur l'ensemble des quatre sites que sont Songon-Kassemblé, Bingerville, Bassam-Modeste et Cité ADO (Yopougon Grandobité) est estimé à **84%** au 31/12/2021. Comparé à celui de 2020 qui était de 76%, il est relativement en hausse sans toutefois atteindre la prévision de 2021 qui était de 100%. L'on enregistre un taux d'avancement spécifique de 8% pour l'année 2021. Ce taux relativement faible s'explique par les nombreuses difficultés rencontrées dans l'avancement desdits travaux au cours de l'année notamment les litiges fonciers, les aléas climatiques (inondations sur les chantiers), la raréfaction du ciment sur le marché au cours du premier semestre 2021 en raison du rationnement de la fourniture du courant électrique, etc.

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

L'année 2021 a été caractérisée par la poursuite des projets de logements sociaux entamés depuis 2013 par le Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme. Il s'agissait, dans le cadre du programme 2, de poursuivre la réalisation des travaux de VRD primaires sur les différentes cités des logements sociaux du programme 60 000 logements, encadrer les activités des promoteurs immobiliers retenus pour la production des logements sociaux et acquérir du foncier en vue de la poursuite du programme 60 000 logements. La réalisation des travaux de VRD primaires et la production des logements ont été fortement contrariées par de nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain. Cependant, de bons résultats ont été obtenus. Au niveau du foncier, plus de 700 hectares de parcelles de terrain ont été acquis. Par ailleurs, les travaux de VRD et de construction des logements (avec le promoteur ADDOHA) se sont poursuivis sur les différents sites.

Les difficultés rencontrées se présentent comme suit :

1) Faiblesse du taux de réalisation physique des travaux de VRD

La réalisation des travaux de VRD sur les différents sites a enregistré d'importants retards pour plusieurs raisons. On pourrait citer entre autres :

- ✓ Les aléas climatiques (pluies diluviennes) ont entraîné l'interruption de certains chantiers pendant plusieurs semaines en raison des inondations ;
- ✓ La raréfaction du ciment sur le marché au cours du premier semestre 2021 en raison du rationnement du courant électrique impactant ainsi la production de ce matériau au niveau des usines ;
- ✓ Les litiges fonciers sur certains sites ;
- ✓ La lenteur administrative dans le traitement des dossiers liés aux travaux ;

- ✓ Les retards dans le paiement des décomptes des entreprises confrontées à des problèmes de trésorerie ;
- ✓ Les difficultés faites par des promoteurs immobiliers pour la réalisation de certains ouvrages sur le site de Songon ;
- ✓ Des problèmes organisationnels des entreprises qui n'arrivent pas à optimiser le volume de travail sur les chantiers.

2) Arrêt de la production des logements par la majorité des promoteurs immobiliers

Une grande majorité des promoteurs immobiliers notamment sur les sites de Songon et de la cité ADO ont arrêté les travaux pour des difficultés d'accès aux crédits promoteurs et d'insuffisance de capacité financière propre.

3) Défaut de collaboration entre la Direction du Logement Social et les structures étatiques d'encadrement

Au cours de l'exercice 2021, certaines structures étatiques d'encadrement des travaux de réalisation des VRD des logements sociaux (ONEP et ONAD) ont quasiment suspendu leur assistance technique au SEMCLULS pour des raisons, disent-elles, de conventions arrivées à expiration et non renouvelées. Ce qui a occasionné des retards dans l'exécution des travaux car la mission de suivi et contrôle n'étant plus assurée sur les chantiers. Par ailleurs, les retards relevés dans le traitement des dossiers liés aux travaux par d'autres structures d'encadrement telles que le BNETD et CI-Energies ne contribuent pas à l'accélération de la cadence des travaux sur le terrain.

4) Lenteur administrative dans l'établissement et le paiement des décomptes des entreprises

La lenteur dans l'établissement et le paiement des décomptes des entreprises par les acteurs de la chaîne de traitement et de paiement desdits décomptes induit une tension de trésorerie chez les entreprises qui procèdent au ralentissement de la cadence voire l'arrêt des travaux sur les chantiers.

5) Refus des populations du Grand Abidjan à céder le foncier

Les populations dans le grand Abidjan remettent de plus en plus en cause le prix du mètre carré de terrain pour la purge des droits coutumiers fixé à 2 000f par l'Etat. Elles le jugent dépassé et sous-évalué vu la forte demande de foncier dans le grand Abidjan en raison de la pression démographique. Ce qui a entraîné des points de blocage dans les négociations avec les détenteurs des droits coutumiers pour l'acquisition des parcelles de terrain.

6) Difficultés dans l'exécution financière du budget d'investissement

L'exécution du budget d'investissement étant subordonnée à la réalisation des travaux de VRD et à l'acquisition du foncier, elle a été mise à mal tout au long de l'année 2021 pour les raisons énumérées ci-haut.

Les perspectives de l'année 2022 seront de poursuivre le programme 60 000 logements et d'initier d'autres programmes de logements sociaux en vue d'atteindre l'objectif final de l'Etat qui est de réaliser à terme 150 000 logements. Elles se présentent comme suit :

- ✓ Achever les travaux de VRD du programme 60 000 logements lancé en 2012 par l'Etat de Côte d'Ivoire et qui arrive à échéance en 2022 ;
- ✓ Lancer le nouveau programme de logements sociaux intitulé « réalisation de lotissements à équipements modérés (LEM) » ;
- ✓ Elaborer les études (états des lieux, urbanisme et VRD) sur toutes les nouvelles parcelles acquises et passer les différents marchés des travaux de VRD en collaboration avec des structures étatiques compétentes ;
- ✓ Redynamiser la collaboration avec les structures étatiques d'encadrement ;
- ✓ Produire des plateformes LEM dans le grand Abidjan et à l'intérieur du pays dans le cadre du nouveau programme des logements sociaux.

IV.2. Recommandations

Au regard des difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2021, nous suggérons pour l'année 2022 :

- ✓ L'accélération de la réalisation des travaux pendant la saison sèche afin de se mettre à l'abri des effets des pluies diluviennes ;
- ✓ Le renouvellement de toutes les conventions arrivées à expiration avec les structures étatiques d'encadrement et la redynamisation de collaboration avec lesdites structures avec l'instauration de réunions périodiques avec celles-ci ;
- ✓ La mise en place d'un cadre de concertation qui regroupe le SEMCLULS, la Sous-préfecture de la localité et les chefferies concernées par la zone du projet ;

- ✓ Le traitement par anticipation des décomptes des entreprises en vue de prévenir les retards ;
- ✓ La mise en place d'une équipe de suivi et évaluation des programmes au sein des services en charge de l'exécution du programme 2 pour une meilleure coordination des activités des entreprises de VRD et des promoteurs immobiliers ;
- ✓ Un encadrement de proximité des différents acteurs intervenant sur les chantiers ;
- ✓ La réalisation par anticipation des études et de la passation des marchés des nouveaux programmes ;
- ✓ La révision du décret fixant le prix du mètre carré de terrain pour la purge des droits coutumiers sur les terres en vue d'une hausse dudit prix ;
- ✓ Le renforcement du personnel technique des services en charge de l'exécution du programme 2 (techniciens et ingénieurs des travaux publics) ;
- ✓ L'équipement des services en charge de l'exécution du programme 2 en moyens de déplacement pour la mobilité des équipes de terrain.

**SECTION 562 : SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE
L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE, CHARGE DE LA
PROTECTION SOCIALE**

INTRODUCTION GENERALE

Mme Clarisse SLAHA KAYO MAHI a été nommée Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale par décret, n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement.

Conformément au Décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale, exerce par délégation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), les attributions de celui-ci en matière de Protection Sociale. (Le Décret portant organisation du Secrétariat d'Etat n'est pas disponible)

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale (SEPS) comporte 2 programmes animés. Outre le cabinet et les structures qui lui sont rattachées, le SEPS comprend une Direction Générale regroupant trois (3) Directions Centrales, 29 Directions Régionales et 113 Centres Sociaux.

En sus du PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE compris dans les budgets de tous les ministères, le Secrétariat d'Etat a hérité du PROGRAMME PROTECTION SOCIALE, qui est son programme 2 et anciennement le programme 4 du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale avant l'avènement du Secrétariat d'Etat. **Toutefois, ce programme 2 ne couvre pas l'ensemble des activités qu'il comprenait lorsqu'il était inscrit dans le budget du Ministère au programme 4.**

Le présent rapport expose les réalisations du Secrétariat d'Etat en charge de la Protection Sociale en 2021 et de ses différents programmes et précise les perspectives de ce Département.

Ainsi la première partie portera sur la présentation générale du SEPS, sa performance et le financement global. Les parties suivantes présenteront les programmes, leurs réalisations, leurs performances et les perspectives envisagées.

PARTIE I : LE MINISTERE

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

I.1. Architecture programmatique du ministère

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale a été institué par décret n°2021-151 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement. Il comprend deux programmes :

- PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE comporte quatre (4) actions et dix-sept (17) activités
- PROGRAMME 2 : PROTECTION SOCIALE comprend quatre (4) actions et cent quarante-sept (147) activités

I.2. Politique ministérielle

- **Orientations stratégiques** : En matière de protection sociale, la principale orientation du Ministère est :
 - la protection des populations vulnérables et le respect des droits humains ;
- **les résultats stratégiques** : deux (2) résultats stratégiques sont attendus :
 - la coordination du Ministère est assurée
 - les populations ont accès à la protection sociale
- **les objectifs globaux** : deux objectifs globaux sont visés :
 - assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection sociale
 - garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale

II. PERFORMANCE GENERALE DU MINISTERE

II.1. Architecture du cadre de performance

Libellés	Programmes	Objectifs globaux	Objectifs spécifiques (OS)	Indicateurs (liés aux OS)	Cibles (liés aux Indicateurs et OS)
Nombre	2	2	5	14	14

La création du secrétariat d'Etat en cours d'exercice a nécessité la mise en place du programme 1 Administration générale. Pour la mise en œuvre des missions de ce programme, des objectifs ont été définis d'où la création du cadre de performance.

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, chargé de la Protection Sociale est organisé en 2 programmes soutenus par 2 objectifs globaux décomposés en 5 objectifs spécifiques vérifiés par 14 indicateurs et 14 cibles associées.

II.2. Bilan des données globales du cadre de performance

- Par rapport aux objectifs visés, sept (7) cibles ont été atteintes ;
- Le taux moyen de réalisation des indicateurs pour chaque programme
 - ❖ PROGRAMME 1 : pour ce programme cinq (5) cibles sur huit (8) ont été atteintes soit 62,5% globalement.
 - ❖ PROGRAMME 2 : deux (2) sur six (6) cibles ont été atteintes soit 33,33%

« Synthèse des réalisations du cadre de performance par programme ».

Programmes(a)	Objectifs Spécifiques (OS) (b)	Nombre de cibles (c)	Nombre de cibles atteintes (d)	Taux moyen de réalisation des indicateurs
P1 : Administration Générale	OS 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel	2	2	100%
	OS 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles	4	2	50%
	OS 3 : Améliorer la planification et le suivi-évaluation des activités	2	1	50%
P2 : Protection sociale	OS 1 : Améliorer la gouvernance de la Protection Sociale	2	1	50%
	OS 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées	4	1	25%
TOTAL		14	7	50%

II.3. Evolution des indicateurs de performance

Tableau 311 : Tableau de l'évolution des indicateurs du Ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 1 Améliorer la coordination et le cadre institutionnel en matière de Protection sociale	RS 1 : la coordination du Ministère est assurée	IP 1.1 : taux d'exécution des activités du Plan d'Action opérationnel (PAO)	%	00	00	85%	Ce programme n'existait pas au moment de l'élaboration du DPPD-PAP 2021. Ainsi cet objectif global ne pouvait exister. Toutefois, les données ci-inscrites s'appuient sur le DPPD-PAP 2022 élaboré après l'installation du Secrétariat d'Etat.
OG 2: Garantir aux populations l'accessibilité à la protection sociale.	RS 2 : les populations ont accès à la protection sociale	IP 2.1 : taux d'accroissement du nombre de centres sociaux et des établissements spécialisés du MEPS	%	17,7%	18%	18%	Objectif atteint +0%
		IP 2.2 : taux de la population ayant accès à la protection sociale	%	3,18%	3,8%	4,1%	Objectif atteint + 0.3 point

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RÉSULTATS STRATÉGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)	Unité	Réalisation	2021		Commentaire
				2020	Prévisions	Réalisations	
OG 2 : Garantir aux populations l'accèsibilité à la protection sociale.	RS 2 : les populations ont accès à la protection sociale	IP 2.3 : nombre de personnes enrôlées à la CMU	nb	10,72%	11%	12,01%	Objectif atteint +1.1 point
		IP 2.4 : Nombre de mutuelles sociales immatriculées	nb	NP	30	48	Objectif atteint + 18 points
		IP 2.5 : proportion de travailleurs affiliés à une mutuelle sociale	nb	NP	350.000	400.000	Objectif atteint + 50.000

Source : Rapport d'activités annuel de la DGPS

III. FINANCEMENT GLOBAL DU MINISTÈRE

Tableau 2 : Tableau présentant l'exécution du budget du Ministère

Unités	REALISATIONS	2021			
	2020	Prév. (P)	Réal (R)	Ecart (E) = (P)-(R)	Tx de réal = (R/P) x100
Opérations consolidées					
1. RESSOURCES		21.577.856.121	21.489.416.705	88.439.416	99,59
1.1 Ressources intérieures		21.577.856.121	21.489.416.705	88.439.416	99,59
1.1.1 Budget de l'Etat (Trésor)		21.577.856.121	21.489.416.705	88.439.416	99,59
1.1.2 Recettes de services		00	00	00	00
1.2 Ressources extérieures		00	00	00	00
1.2.1 Emprunts projets		00	00	00	00
1.2.2 Dons Projets		00	00	00	00
1.2.3 Appuis budgétaires ciblés		00	00	00	00
2 CHARGES		21.577.856.121	21.489.416.705	88.439.416	99,59
2.1 Personnel		1.147.332.513	1.147.332.513	0	100
2.1.1 Solde y compris EPN		1.147.332.513	1.147.332.513	0	100
2.1.2 Contractuels hors solde		00	00	00	00
2.2 Biens et Services		2.227.475.765	2.139.036.349	88.439.416	96,03
2.3 Transferts		6.324.434.184	6.324.434.184	00	100
2.3.1 Transferts courants		6.324.434.184	6.324.434.184	00	100
2.3.2 Transferts en capital		00	00	00	00
2.4 Investissement		11.878.613.659	11.878.613.659	00	100
2.4.1 Trésor		11.878.613.659	11.878.613.659	00	100
2.4.2 Financement extérieur		00	00	00	00
Dons		00	00	00	00
Emprunts		00	00	00	00
TOTAL		21.577.856.121	21.489.416.705	88.439.416	99,59

Source : Situation d'exécution issue du SIGOBE au 31 janvier 2022

Doté d'un budget global de vingt et un milliards cinq cent soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-six mille cent-vingt et un (21 577 856 121) FCFA exclusivement fourni par le Budget de l'Etat, le SEPS a exécuté pour la mise en œuvre de ses activités, un montant total de vingt et un milliards quatre cent quatre-vingt-neuf millions quatre cent seize mille sept cent cinq

(21 489 416 705) FCFA soit 99,59% de réalisation (dont 100% PERSONNEL, 96,03% BIENS ET SERVICES, 100% TRANSFERT, 100% INVESTISSEMENT). Cela démontre la bonne organisation pour l'exécution des différentes activités du Secrétariat d'Etat.

PARTIE II : LE PROGRAMME 1 « ADMINISTRATION GENERALE »

INTRODUCTION

Le responsable de programme « ADMINISTRATION GENERALE » est **Monsieur SAYE JUDICAEL**, Directeur de Cabinet du Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, nommé à cette fonction depuis l'avènement de ce Secrétariat d'Etat au sein du Gouvernement en avril 2021.

La mission assignée à ce programme est d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de Protection Sociale. Pour l'exercice budgétaire 2021, le Programme 1 a évolué dans un contexte de mobilisation réelle de toutes ses parties prenantes qui ont accordé un intérêt particulier à l'atteinte des résultats escomptés.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Dans l'objectif d'assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection sociale un résultat stratégique est attendu : la coordination du Ministère est assurée.

I.2. Le financement du programme

En 2021, les ressources budgétaires du Programme 1 Administration Générale s'élèvent à **628.435.098 FCFA** soit **2,91%** du budget global destinés uniquement aux Biens et Services. Ainsi :

- **00 FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- **628.435.098 FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- **00 FCFA** au titre des Transferts ;
- **00 FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

L'exécution globale de ce programme est de 549.421.153 soit 87,43% dont :

- Coordination et animation : 70,75% : ce taux s'explique principalement par la non prise en compte de la régularisation des engagements de la Convention BNEDT
- Information et Communication : 100%
- Planification, programmation et suivi – évaluation : 100%
- Gestion des ressources humaines matérielles et financières : 100%

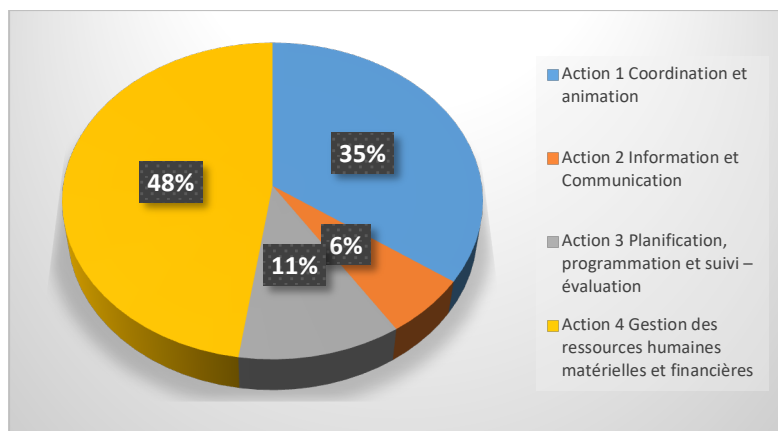
II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 1

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Coordination et animation	-	00	-	191.131.815	-	00	-	00	-	191.131.815
Action 2 Information et Communication	-	00	-	33.309.700	-	00	-	00	-	33.309.700
Action 3 Planification, programmation et suivi – évaluation	-	00	-	63.227.211	-	00	-	00	-	63.227.211
Action 4 Gestion des ressources humaines matérielles et financières	-	00	-	261.752.427	-	00	-	00	-	261.752.427

Source : SIGOBE

Figure 171 : Exécution financière par action du Programme 1



Source : SIGOBE

Le budget du Programme 1 ADMINISTRATION GENERALE ne comporte qu'une seule nature de dépense : BIENS ET SERVICES. La gestion des ressources humaines, matérielles et financières et la coordination et l'animation regroupent l'essentiel (48% et 35%)

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

Ce programme ne comporte pas d'activités de projet.

II.2. Évolution des effectifs

Sans objet : le Secrétariat d'Etat a été institué en cours d'exercice 2021. Le programme ADMINISTRATION GENERALE n'existait pas au moment de l'élaboration du DPPD-PAP. En outre, la Directrice des Ressources Humaines du Secrétariat d'Etat ne dispose pas d'habilitation pour la gestion du personnel. Ainsi, le personnel du SEPS est inscrit dans l'effectif des agents du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 1

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				Total fin d'année
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	
Catégorie A	8	28	36	0	0	8
Catégorie B	2	21	23	0	0	2
Catégorie C	2	2	4	0	0	2
Catégorie D	1	7	8	2	0	3
Non Fonctionnaires	27	0	27	0	1	26
TOTAL	41	58	98	2	1	41

Source : CABINET SEPS

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

Les activités peuvent être classées suivant les actions du programme

Au titre de la coordination et animation : la Secrétaire d'Etat a, dans le cadre de ses missions, initié plusieurs rencontres avec ses collaborateurs et les structures sous tutelle. Ainsi a-t-elle eu des séances de travail avec la Direction Générale de la Protection Sociale et les Directions centrales qui la composent. En outre les différentes responsables de structures ont été reçues, notamment la Directrice de l'AIRMS (Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale), le Directeur de l'Institut National de la Formation Sociale (INFS) et la Directrice Générale l'Agence Ivoirienne Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS). Les rencontres ont été concernées des structures extérieures telles que le Conseil National des Droits de l'Homme, les Mutuelles sociales agréées en Côte d'Ivoire.

Différentes activités ont également été menées pour booster la politique de l'action sociale et le soutien aux personnes en situation de handicap. Ce sont notamment La remise de matériel aux jeunes filles vulnérables du Tonkpi, la journée d'excellence en faveur des élèves déficients sensoriels, la visite des centres sociaux d'Anyama, de Jean Foly et d'Anono.

Au titre de l'Information et de la Communication : la couverture des activités du Secrétariat d'Etat et des structures rattachées pour mettre en lumière la politique de la protection sociale du Gouvernement.

Au titre de la planification, programmation et suivi-évaluation : Un plan d'actions du Secrétariat d'Etat a été élaboré. En outre, deux ateliers ont été organisés portant l'un sur le processus de planification stratégique à la planification opérationnelle axée sur la protection sociale et l'autre sur le processus de programmation des investissements publics.

Au titre de la gestion des Ressources Humaines, financières et Matérielles : dans le cadre de la gestion des ressources humaines, un atelier de formation sur l'éthique et la déontologie de la Fonction Publique a été organisé en faveur des agents du Secrétariat d'Etat. Au niveau de la gestion financière et matérielle, un suivi régulier de l'exécution du budget a été effectué. En sus, les services du Cabinet et des Directions rattachées et certains centres sociaux ont bénéficié d'un appui en équipement de matérielles et mobiliers dans le cadre de l'exécution des dépenses centralisées. Un atelier de formation sur le Budget Programme au profit des acteurs de la dépense du Secrétariat d'Etat a également été organisée. Il faut ajouter à ces différentes activités, celles qui ont trait à l'élaboration des documents préparatoires au budget 2022 :

- Document de programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2022-2024),
- Projet de budget 2022 dans le SIGOBE,
- Fiche technique du budget 2022-2024,
- Rapport des conférences budgétaires internes.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Dans cette partie, est retracé le niveau d'exécution du PAP du programme.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP). Pour ce programme il n'existe pas de PAP puisqu'il est postérieur à l'élaboration du PAP 2021. Toutefois, sur la base des indicateurs du PAP 2022, nous présenterons un RAP s'y référant.

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 1

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel				
IP : taux de réalisation des réunions de coordination	%	-	-	72
IP : taux de couverture médiatique des activités	%	-	-	65
Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles				
IP1 taux d'exécution du budget	%	-	-	99.59
IP2 taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés	%	-	-	45
IP 3 : proportion de personnel formé	%	-	-	20
IP4 : taux de satisfaction des besoins en personnel	%	-	-	ND

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation	2021	
		2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production				
IP1 : taux d'exécution des activités planifiées	%	-	-	46
IP2 : Ratio de production des données statistiques	%	-	-	ND

Source : CABINET SEPS

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats

Objectif Spécifique 1 : Améliorer la coordination et le cadre institutionnel

IP1 : taux de réalisation des réunions de coordination : conformément au plan d'actions, des réunions de coordination mensuelles et des réunions de cabinet hebdomadaires ont été effectuées. Toutefois certaines n'ont pu se tenir d'où le taux de 72% de réalisation.

IP2 : taux de couverture médiatique des activités : les activités réalisées par le Cabinet du Secrétariat d'Etat ont été presque toutes couvertes médiatiquement. Toutefois certaines activités des structures sous tutelles n'ont pu bénéficier de couverture médiatique d'où le taux de 65%. La mise à disposition d'un véhicule au service communication facilitera leur mobilité et permettra ainsi d'accroître le taux de couverture des activités.

Objectif Spécifique 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles

IP1 : taux d'exécution du budget : le Budget du SEPS a été presque intégralement exécuté avec un taux d'exécution de 99,59% ;

IP2 : taux de satisfaction des besoins en matériels exprimés : A l'avènement du Secrétariat d'Etat en charge de la protection sociale, le crédit alloué a permis de satisfaire 45% des besoins du personnel en matériels. Cela pourra évoluer avec la dotation de l'exercice 2022 ;

IP3 : proportion de personnel formé : les formations réalisées au cours de l'exercice 2021 au profit des agents du SEPS ont bénéficié à 25% du personnel ;

IP4 : taux d'exécution des activités planifiées : suivant le plan d'action 46% des activités planifiées ont été exécutées.

Objectif Spécifique 3 : Améliorer la planification, le suivi-évaluation des activités et la production

IP1 : taux d'exécution des activités planifiées : les activités planifiées ont été exécutées à 46% : ce taux est dû au fait que les planifications avaient été faites en attente de crédits complémentaires qui n'ont pas été obtenus en définitive.

IP2 : Ratio de production des données statistiques : ND

IV. PERSPECTIVES

IV1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les éléments positifs ci-après ont été notés :

- Une bonne disposition et une bonne volonté des acteurs à réaliser les objectifs fixés,
- Une meilleure collaboration entre les composantes du programme,

Les difficultés observées sont :

- Les ressources allouées étaient insuffisantes pour mettre en œuvre toutes les activités prévues par le Secrétariat d'Etat, notamment les ateliers de formation pour faire mieux imprégner les agents à la vision et aux enjeux de la politique sociale du Gouvernement.
- L'insuffisance de véhicules adaptées en vue d'effectuer les visites de certains centres sociaux à l'intérieur du pays, notamment ceux du Nord du pays en vue de s'imprégner de leurs réalités.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées :

- Le Responsable de programme devra mettre davantage l'accent sur les activités de formation pour mieux outiller les agents en matière de protection sociale
- Le Secrétariat devra être dotée davantage de véhicules pour effectuer des missions d'imprégnation des situations des Centres sociaux.

CONCLUSION

Le Programme a bénéficié de crédits budgétaires de 628.435.098 F CFA destinée exclusivement aux biens et services.

L'exécution de ce budget s'est soldée par l'amélioration effective de la gouvernance générale du Département Ministériel. Cependant la faiblesse des crédits budgétaires et l'insuffisance des équipements et notamment le matériel roulant ont constitué souvent des obstacles à l'atteinte de certains objectifs.

PARTIE III : LE PROGRAMME 2 « PROTECTION SOCIALE »

INTRODUCTION

A la suite de la création du Secrétariat d'Etat chargé de la Protection Sociale en avril 2021, le programme « PROTECTION SOCIALE » anciennement inscrit à la section du Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale a été attribué à ce Secrétariat d'Etat. Le responsable de ce programme est **Monsieur TRAORE IDRISSE**, Directeur Général de la Protection Sociale, nommé à cette fonction de 2018 à décembre 2021.

La mission assignée à ce programme est de garantir aux populations l'accessibilité à la Protection Sociale.

Le présent Rapport Annuel de Performance s'articule autour de la présentation générale du Programme, la mise en relief de la performance en relation avec les ressources financières et humaines mises à sa disposition.

I. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME

I.1. Les objectifs du programme

Dans l'optique de garantir aux populations l'accessibilité à la Protection Sociale un résultat stratégique est attendu : les populations ont accès à la protection sociale

I.2. Le financement du programme

En 2021, le budget initial ainsi que le collectif de ce programme étaient de **20.777.862.475**. En cours de gestion, ce programme a bénéficié d'un complément de 171.558.548. Ainsi, les ressources budgétaires actuel du Programme 2 Protection Sociale s'élèvent à **20.949.421.023 FCFA** soit **97,09 %** du budget global destinés à :

- 1 147 332 513 **FCFA** pour les crédits de Personnels ;
- 1 599 040 667 **FCFA** pour les crédits de Biens et Services ;
- 6 324 434 184 **FCFA** au titre des Transferts ;
- 11 878 613 659 **FCFA** au titre des Investissements.

II. REALISATIONS DU PROGRAMME AU COURS DE L'EXERCICE 2021

II.1. Exécution du budget

Pour la mise en œuvre de ce programme, six actions ont été menées pour une exécution globale de 20.939.995.552 soit 99,96% dont :

- Assistance des groupes vulnérables : 99,63%
- Mise en œuvre de la sécurité sociale et de la mutualité : 100%
- formation des travailleurs sociaux : 100%
- Gouvernance du secteur de la protection sociale : 99,12%
- Protection des groupes vulnérables : 99,46%
- Promotion de la sécurité sociale et de la mutualité : 100%

II.1.1. Exécution des crédits budgétaires par action et par nature de dépense

Tableau 3 : exécution financière par action du programme 2

Actions	Personnel		Biens et Services		Transferts		Investissement		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Action 1 Assistance des groupes vulnérables	-	00	-	899.591.793	-	00	-	00	-	899.591.793
Action 2 Mise en œuvre de la sécurité sociale et de la mutualité	-	404.404.451	-	00	-	5.480.300.000	-	11.700.000.000	-	17.584.704.451
Action 3 formation des travailleurs sociaux	-	742.928.062	-	00	-	812.134.184	-	00	-	1.555.062.246
Action 4 Gouvernance du secteur de la protection sociale	-	00	-	134.610.577	-	00	-	00	-	134.610.577
Action 5 Protection des groupes vulnérables		00		545.962.826		32.000.000		178.613.659		756.576.485
Action 6 Promotion de la sécurité sociale et de la mutualité		00		9.450.000		00		00		9.450.000

Source : SIGOBE

II.1.2. Suivi des investissements

Tableau 4 : Exécution des investissements du programme

	Année de démarrage	Année de fin	Coût total	Budget Voté 2021	Budget Actuel 2021	Mandat PEC 2021
Projet 1 : 7810800028 Réhabilitation des bâtiments de l'Institut National de Formation Sociale		NP	NP	00	00	00
Sur financement intérieur				00	00	00
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 2 : 7810900093 Réhabilitation et Equipement CESPPH de DANANE	01/01/2017	31/12/2022	440 000 000	10 000 000	4 335 000	4 335 000
Sur financement intérieur				10 000 000	4 335 000	4 335 000
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 3 : 7810900095 Couverture Maladie Universelle	NP	NP	NP	3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement intérieur				3 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 4 : 78109000110 Projet National d'Assistance aux Personnes Agées	01/01/2017	31/12/2022	885 000 000	22 800 000	22 799 918	22 799 918
Sur financement intérieur				22 800 000	22 799 918	22 799 918
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 5 : 78109000119 : Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux	01/01/2020	31/12/2025	770 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement intérieur				55 000 000	55 000 000	55 000 000
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 6 : 78109000120 Construction et Equipement des Centres Sociaux	01/01/2020	31/12/2025	1 724 500 000	96 600 000	96 478 741	96 478 741
Sur financement intérieur				96 600 000	96 478 741	96 478 741
Sur financement extérieur				00	00	00
Projet 7 : 78109000123 CMU/Soutien aux indigents	NP	NP	NP	8 700 000 000	8 700 000 000	8 700 000 000
Sur financement intérieur				8 700 000 000	8 700 000 000	8 700 000 000
Sur financement extérieur				00	00	00

Le programme PROTECTION SOCIALE regroupe l'ensemble des sept (7) projets du Secrétariat d'Etat.

- **Le Projet 1 : 7810800028 Réhabilitation des bâtiments de l'Institut National de Formation Sociale**, n'a pas eu de financement au cours de l'exercice 2021.
- **Le Projet 2 : 7810900093 Réhabilitation et Equipement CESPPH de DANANE le budget initial de 10.000.000** prévu pour l'exercice a été modifié et réduit à 4.335.000
- **Le Projet 3 : 7810900095 Couverture Maladie Universelle** n'a pas connu de modification liée à son financement.
- **Le Projet 4 : 78109000110 Projet National d'Assistance aux Personnes Agées** débuté en 2017 s'achève en 2022 avec un financement de l'exercice 2021 de 22 800 000
- **Le Projet 5 : 78109000119 : Réhabilitation et Equipement des Centres Sociaux** a bénéficié d'un montant total de 55.000.000 au cours de l'exercice 2021

- **Le Projet 6 : 78109000120 Construction et Equipement des Centres Sociaux** d'un coût global de 1 724 500 000 a bénéficié d'un financement de 96 600 000 au cours de l'année 2021.
- **Le Projet 7 : 78109000123 CMU/Soutien aux indigents** a bénéficié d'un financement de 8.700.000.000 pour l'exercice budgétaire 2021.

II.2. Évolution des effectifs

Le Secrétariat d'Etat a été institué en cours d'exercice 2021. Le programme PROTECTION SOCIALE, à l'ouverture de l'exercice était inscrit au Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale. Les prévisions d'effectifs ont donc été faites par le MEPS tout comme la gestion des effectifs compte tenu du fait que la Directrice des Ressources Humaines du Secrétariat d'Etat ne dispose pas d'habilitation pour la gestion du personnel. Ainsi, le personnel du SEPS est inscrit dans l'effectif des agents du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Tableau 5 : exécution des prévisions d'effectifs du programme 2

	Effectif (2020)	Effectif (2021)				
		Besoins exprimés	Prévisions	Besoins satisfaits	Sorties	Total fin d'année
Catégorie A	349	101	450	12	20	341
Catégorie B	771	340	1111	110	36	845
Catégorie C	416	13	429	93	22	487
Catégorie D	44	6	50	6	0	50
Non Fonctionnaires	4	0	4	0	0	4
TOTAL	1584	460	2044	221	78	1727

Source : SERVICE INFORMATIQUE DE LA DRH DU MEPS

Commentaire :

Pour un effectif de **2044** agents attendus au niveau de la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) en vue d'une optimisation du travail, nous avons plutôt un effectif de **1727** agents en **fin 2021**. Aussi faut-il que le lobbying soit plus accentué au niveau de la Fonction Publique et du Budget pour un recrutement massif des travailleurs sociaux. Par ailleurs, l'on remarque un mouvement important des sorties du personnel dû aux décès, retraites, mises à dispositions sortantes et mutations vers les structures qui offrent plus d'avantages. Nécessité est donc de créer des mesures plus incitatives au niveau de la DGPS pour le maintien de ses agents.

NB : Les prévisions d'effectifs sont tirées du catalogue des mesures nouvelles

II.3. Bilan des activités en rapport avec les axes stratégiques

L'objectif assigné au programme Protection Sociale est de renforcer la résilience des personnes, plus particulièrement les personnes vulnérables (les plus pauvres, les pauvres, les personnes à besoins spécifiques, les travailleurs à faibles revenus) en développant des initiatives qui visent à mettre en adéquation une offre de prestations de qualité en matière d'action sociale, de mutualité et sécurité sociale avec les besoins de la population, y compris les personnes vulnérables, afin de réduire les risques et surmonter les chocs sociaux auxquels elles pourraient être confrontées.

Sous cet angle, la stratégie de mise en œuvre des activités du Programme 4 s'inscrit dans la logique de l'atteinte des objectifs de Protection Sociale et repose essentiellement sur les éléments suivants : (i) renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et référentiel de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, (ii) renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit de l'ensemble de la population, et (iii) renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale. Le principal axe stratégique du programme se rapporte au renforcement du dispositif d'accessibilité des populations à la protection sociale. Pour ce faire le bilan de l'exercice 2021 a permis d'obtenir les résultats de processus ci-après :

■ Au titre du renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et référentiel de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale

- L'élaboration du rapport-bilan de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), cadre global d'orientation des programmes et mesures de protection sociale.
- La signature de l'arrêté n°2021-011/MEPS/CAB du 22 janvier 2021 fixant les modalités d'application du décret n° 2020-528 du 24 juin 2020 portant création de régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- Le lancement du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat le 2 novembre 2021 ;
- Le paiement à la MUGEFCl de 5.100.000.000 FCFA comme part patronale au titre des cotisations dues par les fonctionnaires et agents de l'État, soit un taux d'exécution de 100%.

▪ **Au titre du renforcement du dispositif d'offre de services d'action sociale à l'endroit de l'ensemble de la population**

- L'octroi d'appui financier direct de l'Unicef aux Centres sociaux dans le cadre de la Coopération entre cette Organisation et la Côte d'Ivoire, pour renforcer l'inclusion sociale et la protection de l'Enfant ;
- La réhabilitation et l'équipement de onze (11) Centres sociaux, la construction et l'équipement d'un (1) Centre social, l'interconnexion et la création d'une base de données commune des Centres sociaux ;
- La réhabilitation de trois (03) Centres sociaux (Aby, Lakota, Okrouyo), la construction d'un Centre social à Ayamé et l'ouverture d'un Centre social pilote à Adjamé gare ; l'ensemble de ces actions permettront d'une part de remettre à niveau ces structures d'actions sociales, selon les standards en la matière, pour une meilleure prise en charge des vulnérabilités des populations, et d'autre part d'améliorer les conditions de travail du personnel des Centres sociaux et d'accroître le taux de fréquentation de ces structures. En 2021, on enregistre un taux de fréquentation des Centres sociaux de 4,1% ;
- La tenue des commissions d'octroi des secours a permis d'apporter aide et assistance à 532 personnes indigentes dont 55 secours médicaux (appui financier pour les soins médicaux), 76 secours scolaires (prise en charge des frais de scolarité) et 401 secours financiers (appui financier pour la mise en œuvre d'activités génératrice de revenus). Outre les secours sociaux, le dispositif d'aide aux populations vulnérables a permis de prendre en charge plus de 300 000 personnes en situation de vulnérabilités, soit 3,7% ;
- Le renforcement des actions en faveur des personnes du troisième âge à travers la célébration de la 31^{ème} édition de la Journée Internationale des Personnes Agées (JIPA 2021), l'assistance médicale et nutritionnelle, la prise en charge psychosociale, le soutien juridique, administratif et l'appui financier à plus de 4000 personnes âgées ;
- L'organisation du recrutement dérogatoire pour l'autonomisation par l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. L'édition de 2021 a permis à 200 d'entre elles d'intégrer la Fonction Publique ; ce qui porte l'effectif recruté dans l'administration publique, depuis 1997 au 31 décembre 2021 à 1706 personnes en situation de handicap.
- L'organisation le 3 décembre 2021 de la 29^{ème} édition de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), instituée en 1992 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, avec pour objectif de promouvoir les droits de cette frange de la population ;

▪ **Au titre du renforcement du système de sécurité sociale et de mutualité sociale**

- La poursuite de la généralisation de la CMU depuis la date de démarrage (1^{er} octobre 2019) de sa phase active qui a permis à 187 991 assurés d'en bénéficier, la délivrance de 472 924 actes médicaux, et l'atteinte à 90% du taux de disponibilité des médicaments dans les centres de santé et pharmacies privées conventionnés par la CNAM ;
- L'adoption de textes pour l'opérationnalisation des Régimes de prévoyance Sociale des Travailleurs Indépendants (RSTI) à travers le Décret N°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités de fonctionnement du RSTI et l'Arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 fixant le revenu plancher par catégorie socioprofessionnelle et le revenu plafond de ce régime qui vise à fournir une couverture sociale à une catégorie spécifique de la population (Exploitants agricoles, Commerçants, Transporteurs, Artisans, Artistes, Religieux) contre certains risques sociaux tels que la retraite, la maternité, les accidents et maladies ;
- Lancement officiel de la Retraite Complémentaire par Capitalisation des Fonctionnaire et agents de l'Etat le 2 novembre 2021 suite à son adoption par le Décret n°2020-528 du juin 2020 portant institution du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat ; son objectif est d'améliorer le niveau de vie de ceux-ci à travers la constitution d'une épargne sécurisée qui vient compléter le régime de base du fonctionnaire et Agent de l'Etat.
- L'élaboration en novembre 2021 d'un projet de décret portant création, organisation, attributions, et fonctionnement du fonds de garantie de la mutualité sociale de Côte d'Ivoire, en abrégé « FOMUS-CI » dont l'objectif est de préserver le droit des mutualistes en cas de défaillances éventuelles des mutuelles sociales, unions de mutuelles sociales et fédérations agréées par l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale (AIRMS) ;
- La transmission à la CNPS du contrat programme 2022- 2024 entre l'Etat et la CNPS le 1^{er} juin 2021.

III. PERFORMANCE DU PROGRAMME

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le miroir du Projet Annuel de Performance (PAP).

III.1. Présentation de l'évolution des indicateurs de performance du programme

Tableau 6 : Évolution des indicateurs du programme 2

Indicateurs de performance	Unité	Réalisation		2021	
		2019	2020	Prévision	Réalisation
Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance de la Protection Sociale					
IP1 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS	%	29	33	45	52,63
IP2 : Taux de réalisation des activités	%	48	97,38	100	91,37
Objectif Spécifique 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées					
IP1 : Taux de fréquentation des Centres sociaux par les personnes vulnérables	%	3	3,18	5,27	3,8
IP2 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge	%	3,15	3,4	5	4
IP3 : Proportion des personnes âgées prises en charge	%	0,57	0,61	0,69	0,69
IP4 : Proportion des personnes handicapées prises en charge	%	0,28	0,32	0,44	0,28

Source : Rapport d'Activités de la DGPS 2021

III.2. Analyse détaillée et explication des résultats (objectifs spécifiques et indicateurs)

Objectif Spécifique 1 : Améliorer la gouvernance de la Protection

IP1 : Taux de mise en œuvre des mesures de la SNPS

Disponibilité du rapport-bilan de mise en œuvre du plan d'actions 2018-2020 de la SNPS qui permet de faire des projections précises, en arrimage avec le PND 2021-2025, à partir des acquis et difficultés recensés en matière de protection sociale. Sur cette base, un plan d'actions 2022-2025 est en cours d'élaboration avec des actions concrètes et ciblées pour une amélioration accrue des conditions et cadres de vie des populations vulnérables ; en clair, la mise en œuvre des actions prioritaires sur lesquelles seront bâtis les axes de la SNPS 2022-2025 feront de la protection sociale un levier de croissance inclusive et durable et d'accélérateur pour la mise en œuvre des cinq (5) piliers du PND 2021-2025 ;

IP2 : Taux de réalisation des activités

Disponibilité de données annuelles actualisées (taux de fréquentation des Centres sociaux, proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge, taux de réalisation des activités du programme Protection Sociale, pourcentage de la population enrôlée à la CMU, etc.) : Depuis la mise en place de cet indicateur, le programme n'a aucunement souffert de l'inexistence de données annuelles clés susceptibles de donner plus de poids à la prise de décision au sein du Ministère. Ces données marquées du sceau de la gestion axée sur les résultats favorisent chaque année l'évaluation des initiatives mises en œuvre ;

Objectif Spécifique 2 : Renforcer la protection des groupes vulnérables en matière d'action sociale et de promotion des personnes handicapées

IP1 : Taux de fréquentation des Centres sociaux par les personnes vulnérables

Taux de fréquentation croissant des Centres sociaux qui est le signe que les populations perçoivent progressivement l'utilité des structures d'actions sociales ;

IP2 : Proportion des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge

Proportion en hausse des personnes indigentes bénéficiaires de prise en charge ;

IP3 : Proportion des personnes âgées prises en charge

Taux d'accroissement du nombre de Centres sociaux du SEPS : l'on note une hausse du taux d'accroissement des structures-relais de mise en œuvre de la politique sectorielle car le taux est passé de 17,7% en 2020 à 18% en 2021. Ce succès est à mettre à l'actif des plaidoyers faits par les représentants en région du secteur à l'endroit des autorités locales ;

IP4 : Proportion des personnes handicapées prises en charge

Réduction du taux de chômage au sein de la population des personnes handicapées avec la cohorte de 200 candidats recrutés au titre de l'année 2021, soit au total 1706 personnes handicapées recrutées depuis 1997 ;

Malheureusement faute de financement, 500 personnes en situation de handicap n'ont pu bénéficier de matériel orthopédiques (fauteuils roulants, tricycles, cannes blanches, béquilles, déambulateurs, etc.) pour faciliter leur mobilité ; d'où la baisse du taux de prise en charge à 0,28% en 2021 contre 0,32% en 2020.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. Leçons apprises

Au terme de l'exercice budgétaire 2021, les éléments positifs ci-après ont été notés :

- Une performance en hausse de presque tous les indicateurs de performance comparativement à l'exercice 2020,
- Une bonne programmation des activités du programme,

Les difficultés observées sont :

Les difficultés constatées depuis l'exercice 2020 demeurent malheureusement en 2021, au niveau notamment (i) **des services du programme** (retard de traitement des dossiers électroniques dû au problème de connexion internet, absence de formation avant le début de l'année budgétaire, manque de matériel informatique et de communication adéquats pour le service de gestion du Programme), (ii) **du Contrôle Financier** (lenteur dans le traitement des dossiers, rejet systématique des dossiers pour de petites erreurs, perte fréquente de pièces justificatives des dossiers) et (iii) **des structures** (non implication des Responsables de Programme dans l'évolution des dossiers).

La conjugaison de ces difficultés retarde la mise à disposition des budgets alloués au Programme Protection Sociale pour la mise en œuvre de ses activités.

IV.2. Recommandations

A la lumière des difficultés rencontrées :

- Le Responsable de programme devra mettre davantage l'accent sur les activités de formation des acteurs de la dépense ;
- Souplesse dans le traitement des dossiers au niveau du Contrôleur financier ;
- plus grande implication des responsables de la dépense au niveau du programme dans le traitement des dossiers.

CONCLUSION

Le Programme PROTECTION SOCIALE a bénéficié de crédits budgétaires de **20.939.995.552 F CFA** répartie en Personnels, Biens et Services et en Investissements. Ce budget dont **99,96%** ont été engagés, a permis de mettre en œuvre les activités du Programme.

Ainsi, le présent Rapport Annuel de Performance (RAP) retrace les principaux axes d'intervention du Programme Protection Sociale au 31 décembre 2021, tant au niveau fonctionnel, financier que programmatique.

La mise en œuvre des activités inscrites audit Programme a permis d'obtenir des résultats probants en termes de renforcement de la résilience des populations face aux risques sociaux, en dépit du contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19. Ce sont des acquis qui ont besoin d'être consolidés.

Par ailleurs, au regard de cette analyse qui passe en revue les principaux résultats obtenus en lien avec les stratégies effectivement mises en œuvre, il importe de signaler que bien de résultats obtenus s'inscrivent encore dans un ensemble de processus. Il s'agit de programmes et projets qui constitueront l'ossature du plan d'actions 2022-2025 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) en cours d'élaboration.

Ainsi, au titre des perspectives, il sera question de finaliser toutes les activités prévues pour l'exercice 2022 et principalement :

- La poursuite de la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- Le déploiement du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) ;
- Le déploiement du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- La mise en place d'une assurance chômage et d'une minimum vieillesse pour les personnes âgées sans revenus ;
- L'adoption du projet portant création, organisation, attributions, et fonctionnement du fonds de garantie de la mutualité sociale de Côte d'Ivoire, en abrégé « FOMUS-CI » ;
- La mise en œuvre du programme de prise en charge médicale et financière des personnes âgées ;

- La poursuite de l'accompagnement social des populations vulnérables pour faire face au coronavirus ;
- La finalisation des politiques nationales d'action sociale et de sécurité sociale ;
- La mise en œuvre de la réforme des Centres sociaux suite aux travaux de redynamisation de ces structures ;
- Le lancement du recrutement dérogatoire des personnes en situation de handicap à la Fonction publique ;
- La poursuite de la prise en charge effective de 500 personnes en situation de handicap et de 1500 personnes vulnérables dans le cadre des secours sociaux.

CONCLUSION GENERALE

Le présent Rapport Annuel de Performance permet de mettre en lumière les réalisations du Secrétariat d'Etat en matière de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale.

Ce Secrétariat d'Etat, est d'ailleurs une réponse institutionnelle à la nécessité d'une meilleure prise en charge des problématiques majeures liées à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et à celles de la lutte contre toutes les formes de vulnérabilité en particulier. Les missions à lui dévolues, en font l'instrument et l'outil privilégié de promotion et de protection des populations vulnérables dans une Côte d'Ivoire solidaire en marche vers l'émergence souhaitée.

Le taux d'exécution budgétaire global de **99,59%** est révélateur des dispositions prises et de l'exécution des orientations pour l'atteinte des objectifs assignés.
